BnF Gallica

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Tome onzième, Maximum (Édit de)-Monza. Deuxième partie, [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Tome onzième, Maximum (Édit de)-Monza. Deuxième partie, Minister-Monza / publ. par le Rme dom Fernand Cabrol,... et le R. P. dom Henri Leclercq ; avec le concours d'un grand nombre de collab.. 1933-1934.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DICTIONNAIRE

D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE

ET

DE LITURGIE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R F
IMPRIMÉS

TOME ONZIÈME

DEUXIÈME PARTIE

MINISTER ALTARIS — MONZA

4° V 6695

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R F
IMPRIMÉS.

PUBLIÉ PAR

Le R^me^ dom Fernand CABROL

ABBÉ DE SAINT-MICHEL DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE)

Et dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

TOME ONZIÈME

DEUXIÈME PARTIE

MINISTER ALTARIS — MONZA

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, Boulevard Raspail, 87

1934

TOUS DROITS RÉSERVÉS

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

M *(suite)*

MINISTER ALTARIS. — La localité de Ksiba Mraou se trouve à l'est de Souk Ahras, à moitié chemin entre cette ville et Le Kef. On l'identifiait autrefois avec Naraggara, mais cette dernière ville ne peut être que Sidi-Youssef. D'ailleurs, Ksiba Mraou n'a pas attendu trop longtemps une identification certaine, on y a découvert la dédicace des ruines d'un temple à Saturne par les autorités municipales de la *Civitas Popthensis*. Au sud-ouest des ruines, on a trouvé une table de pierre qui mesure 0 m. 67 de haut sur 1 m. 14 de large et 0 m. 14 d'épaisseur, hauteur des lettres 0 m. 05. Voici le texte :

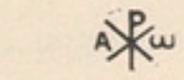

ROGATIANVS · AB ORTU · UITAE ·
IN FUNCTIONIS · DIEM · PRO
BATISSIMUS · DEO · UENERAN
DI MINISTER · ALTARIS · VIXIT ·
IN ECLESIA · ANNIS · LXXUIII ·
IN PACE · ACCERSITUS
IIII · KAL · IUN ·

Rogatianus, ab ortu vitæ in functionis diem probatissimus Deo venerandi minister altaris, vixit in ec(c)lesia annis LXXVIII. In pace accersitus IV *kal(endas) iun(ias).*

Rogatianus mourut le 29 mai d'une année qui n'est pas désignée, mais qui, d'après la forme du chrisme, peut se placer vers la limite du IVe et du Ve siècle. Il semble que Rogatianus ait appartenu, dès la première enfance, *ab ortu vitæ*, jusqu'à sa mort *in functionis diem*, à un sanctuaire en qualité de *minister altaris;* ce fut ainsi qu'il vécut dans l'église, *vixit in ecclesia*, dans l'orthodoxie *in pace*, jusqu'au 29 mai, jour où Dieu le rappela à lui, *accersitus*.

Le sens des mots *minister altaris* a été contesté : tel y voit un sacristain [1], tel autre un diacre [2]. Cette deuxième interprétation nous est suggérée par une inscription romaine trouvée dans le pavement de la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs dont nous donnons ici un croquis typographique (fig. 8176).

Il s'agit, en réalité, de deux épitaphes distinctes et séparées par un chrisme, que Bosio est seul à indiquer sur sa copie. Ces deux inscriptions sont datées et nous donnent les années 451 et 474. C'étaient un diacre nommé Adeodatus et sa femme Maria; c'est Adeodatus qui est qualifié de *altaris minister* [3] :

Levitæ coniux semper mihi grata Maria, exitus iste tuus prostravit corda tuorum, perpetuas nobis lacrymas luctumque relinquens, casta, gravis, sapiens, simplex, veneranda, fidelis, complevit tua vota Deus; te namque maritus, te nati deflent, nec mors tibi sustulit ullum. Deposita VIII *kal. octobr. Adelfio vc. consule*

Sedis apostolicæ levites primus, in ista mente petens xpm, recondit humo; insignis meritis clarusque per omnia miles enituit, tanti dignus honore loci. A Deo sic datus altaris fuit ille minister, nomen ut æquaret vita decora viri. Depositus VII *idus maias Leone juniore primum conss.*

H. Leclercq.

MINISTRATOR. — Le musée épigraphique du Latran nous offre une inscription gravée sur une plaque de marbre dont la paléographie et le formulaire paraissent appartenir au IVe siècle [4] (fig. 8177). La lecture n'offre aucune difficulté :

Fl. Secundino benemerenti, ministratori chrestiano, in pace, qui vixit ann. 36, deposit. III. *non. mart.*

Le sens du mot *ministrator* s'adapte à bien des professions, il peut signifier un serviteur, entendu au sens général, ou bien un adjoint, un assesseur, nous dirions

[1] P. Monceaux, *Une inscription chrétienne d'Algérie*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1919, p. 248-251; il rappelle le texte d'Optat de Milève, II, XIV : *Certa membra sua habet Ecclesia : episcopos, presbyteros, diaconos, ministros et turbam fidelium.* — [2] Grossi-Gondi, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. XXVI, 1920, p. 40. — [3] Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 151; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 418; Margarini, *Codex autogr.*, n. 418, 419; Reinesius, *Syntagma inscriptionum*, cl. XX, n. 346; cl. XX, n. 3; Reland, *Fasti consulares*, p. 629, 652; Georgi, ad Baronii *Annales*, ann. 451, t. VIII, p. 68, et ad ann. 474, t. VIII, p. 321; Nicolaï, *Inscr. S. Pauli*, p. 234, 728, 729; De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 331, n. 753. — [4] O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, in-fol., Milano, 1910, pl. LIII, n. 20. Dans le ms. *Vatic. 5072*, fol. 412, on trouve la mention d'un *menestrator Christi;* cf. F. Grossi-Gondi, *Trattato di epigrafia cristiana latina e greca del mondo romano occidentale*, Roma, 1920, p. 141.

D. L. 00352 - 9 - 1 - 35 — A —

4° T 6695 (XI²)

aujourd'hui un secrétaire d'avocat. L'adjonction du mot *chrestiano*, qui se rapporte à *ministratori*, invite à penser que Fl. Secundinus remplissait une charge qui

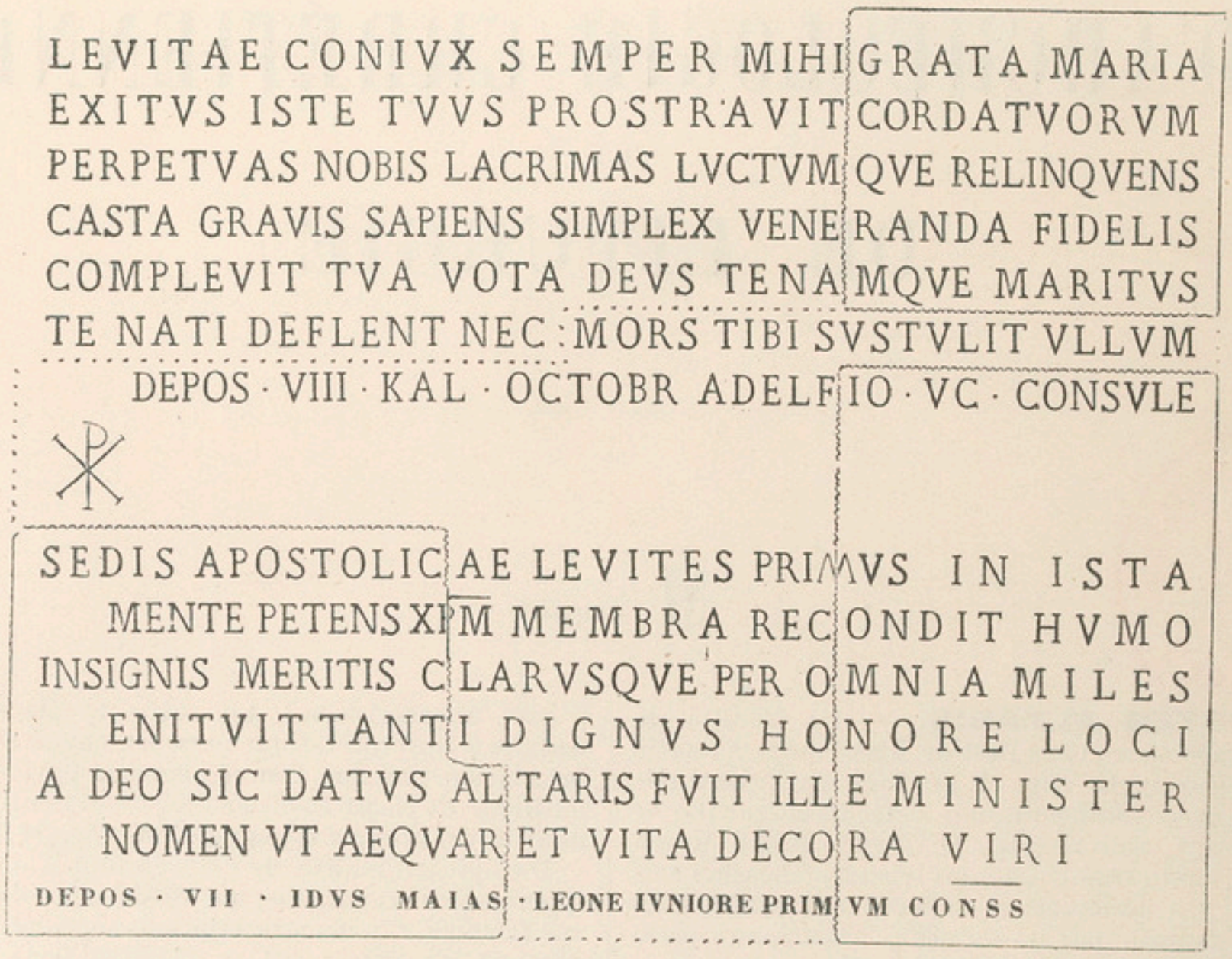

8176. — Inscription de Saint-Paul-hors-les-Murs, d'après De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 331, n. 753.

l'attachait à un intérêt ecclésiastique; nous ne croyons pas possible d'arriver à plus de précision.

La pierre provient du cimetière de Sainte-Agnès.

H. Leclercq.

MINORQUE. — Une des îles Baléares (voir *Dictionn.*, t. X, au mot Majorque) a possédé un siège épiscopal vers le commencement du Ve siècle, mais n'a conservé, semble-t-il, aucun souvenir monu-

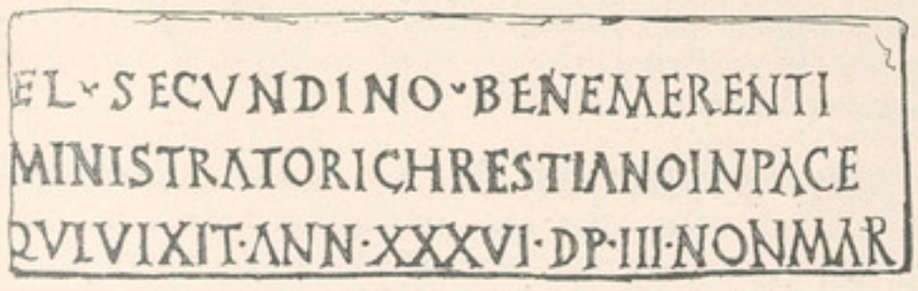

8177. — Inscription du Latran, d'après O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LIII, n. 20.

mental. Le seul personnage un peu marquant est l'évêque Sévère, vers 417, connu par la part qu'il prit à la conversion des juifs de son diocèse, ce qu'il relate dans une lettre : *De virtutibus ad judæorum conversionem in Minoriciensi insula factis*. C'est une sorte de lettre circulaire datée de l'année 418 : *Hæc beatitudo vestra die quarto nonarum februalium virtute Domini nostri Jesu Christi arrepta, octo diebus ab eodem consummata esse cognoscat, post consulatum domini Honorii undecimum, et Constantio iterum victore*. L'évêque y raconte comment les reliques de saint Étienne, apportées dans l'île, opérèrent des miracles qui amenèrent, appuyés de quelques coups, la conversion des juifs de l'île. Cet écrit permet de se faire une idée de la situation juridique, économique et sociale des juifs dans l'île.

Antonio, *Biblioth. Hispan. vetus*, t. I, 1788, p. 248-249; C. Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 418, n. 43-72; Bellarmin-Labbe, *Scriptores ecclesiastici*, 1728, p. 142; Bover, *Escrit. Balear.*, t. II, p. 397; Cave, *Script. eccles.*, t. I, 1741, p. 395; J. A. Fabricius, *Bibl. Med. Ævi*, t. VI, 1746, p. 466; 2e édit., p. 166; B. Martinez y Romero, *La convercione milagrosa de los judios de Menorca acæcida el ao de 418, carta latina de Severo, su obispo en aquella epoca, fielmente traducida y accompañada de su correspondiente apologia*, in-8o, Madrid, 1856, 72 p.; C. Oudin, *Script. eccles.*, t. I, 1722, p. 993-995; *P. L.*, t. XX, col. 731-746; t. XLI, col. 831-832; Antonii Roigii Magonensis, *De sacris apud Minorem Balearem antistitibus, Severo potissimum, deque ipsius epistola exercitatio et in eamdem epistolam animadversiones*, in-4o, Palmæ Balearium, 1787.

H. Leclercq.

MINUCIUS FÉLIX. — I. L'*Octavius* de Minucius Félix. II. Minucius Félix et ses amis. III. L'époque de Minucius Félix. IV. Minucius a-t-il précédé ou suivi Tertullien? V. Tertullien et Minucius ont-ils eu un modèle? VI. Tertullien précéda Minucius. VII. Le cadre de l'*Octavius*. VIII. L'argumentation. IX. La portée religieuse. X. Bibliographie.

I. L'*OCTAVIUS* de Minucius Félix. — « Excelle, et tu vivras! » Ce sont quelques pages seulement qui portent le nom de Minucius Félix et ces pages l'ont préservé à tout jamais de l'oubli. La seule énumération des travaux consacrés à l'étude et à l'analyse de l'*Octavius* dépasse de loin le petit livre qui les a inspirés. J.-P. Waltzing, qui s'y appliqua en vue de donner

« une bibliographie complète et raisonnée » de tout ce qui a paru depuis 1543, date de l'*editio princeps*, y consacra 45 pages en 1902; quatre ans plus tard, il y ajoutait 41 pages et, depuis 1906, des suppléments ont été apportés, en 1912, en 1924, d'autres encore peut-être qu'il peut sembler superflu d'inventorier, soin que nous laissons à d'autres. Nous essaierons seulement de grouper quelques observations qui aident mieux à l'intelligence de l'*Octavius* que de longues argumentations, si obscures et si ardues, qu'on hésite à s'y engager et qu'on renonce à les comprendre.

L'histoire paléographique tient en quelques lignes. Un manuscrit unique, le *lat. 1661* de la Bibliothèque nationale, écrit au IXe siècle, contient l'*Adversus nationes* d'Arnobe, ouvrage en sept livres auxquels une méprise fit ajouter un huitième livre dénommé *octavus* et qui, manifestement, était une œuvre distincte. Ni le Moyen Age, ni les premiers éditeurs d'Arnobe ne s'en aperçurent et ce fut en 1560 seulement que l'éditeur Fr. Balduinus restitua, le mot n'était que juste, l'*Octavius* à son véritable auteur. On vient de voir qu'il s'agit d'un manuscrit unique et, de plus, très fautif. « Dans ces conditions, qui ne permettent pas de compter, pour l'établissement du texte, sur la comparaison de leçons diverses, il n'y a d'autre moyen de corriger les endroits obscurs et altérés que de recourir à la conjecture. Ailleurs, elle peut être un luxe que se permettent les critiques audacieux pour étaler toutes les richesses de leur savoir; ici, c'est une nécessité à laquelle il n'est pas possible de se soustraire [1]. »

II. Minucius Félix et ses amis. — Le joaillier littéraire, qui façonna ce bijou, s'appelait Minucius Félix, et c'est là presque tout ce que nous savons de lui. Ne nous en plaignons pas, puisque Lactance et saint Jérôme n'étaient pas mieux instruits. Le premier nous apprend que, « parmi les défenseurs de notre cause qui lui sont connus, Minucius Félix occupa au barreau un rang assez distingué. Son livre appelé *Octavius* montre quel excellent champion de la vérité il eût pu être, s'il s'était consacré tout entier à ce genre d'études [2] ». Le deuxième est revenu plusieurs fois sur cet écrivain, notamment dans son *De viris illustribus*, où il dit de lui : *Minucius Felix, Romæ insignis causidicus scripsit dialogum christiani et ethnici disputantis, qui « Octavius » inscribitur* [3]. Ainsi Minucius était membre du barreau de Rome, il y tenait un rang distingué et nous apprenons encore de saint Jérôme qu'il était érudit et versé dans la littérature profane [4]; même on lui attribuait un autre écrit, mais celui-ci d'une authenticité douteuse et qui circulait encore à la fin du IVe siècle sous le nom de *De fato* ou *Contra mathematicos*, dirigé contre les astrologues [5]. Il est peu probable que l'œuvre fût authentique, car elle était annoncée par un passage de l'*Octavius* [6] et paraissait dès lors devoir être la proie d'un faussaire.

Ni Lactance, ni Jérôme ne nous apprennent rien, puisque la lecture de l'*Octavius* suffit à nous faire savoir que l'auteur exerçait la profession d'avocat à Rome où il reçut la visite d'un ami, arrivé de province, qu'il emmena faire une promenade à Ostie [7]. A cette époque, Minucius était converti depuis plusieurs années au christianisme [8] où il devait faire un peu figure de rigoriste, car il était du nombre de ceux qui n'admettaient pas qu'un chrétien acceptât un honneur public quelconque [9].

Minucius était Romain, mais devait être provincial de naissance, car il s'exprime sur le compte de Rome en termes qu'un Romain ou un Italien n'eût pas employés. La fondation de Rome, le personnage de Romulus et ses compagnons et l'œuvre entière de la conquête de Rome n'obtiennent de lui que des jugements impitoyables. Il fait dire à Octavius que « dépouiller les voisins, détruire leurs cités, leurs temples et leurs autels, emmener des captifs, s'agrandir par la ruine des autres et par les crimes, telle a été la politique de Romulus, de tous les autres rois et des chefs qui ont suivi. Ainsi, tout ce que les Romains tiennent, adorent, possèdent, n'est que le butin conquis par leur audace [10]. » Sans doute, Octavius a pu s'exprimer en ces termes, mais on a tout sujet de croire qu'en la circonstance Octavius n'est que le prête-nom et le compatriote de Minucius.

La supposition n'est pas gratuite. A défaut d'une preuve certaine, nous avons un indice sérieux. Lactance et saint Jérôme, lorsqu'ils parlent des apologistes africains, associent le nom de Minucius à ceux de Tertullien, de saint Cyprien, d'Arnobe. Rappelons-nous que Minucius a traversé les bibliothèques du Moyen Age dans le sillage d'Arnobe et ces indices ne sont pas dépourvus de toute signification. L'*Octavius* est tout pénétré de souvenirs d'Afrique. En le parcourant, nous rencontrons plusieurs fois l'évocation de divinités particulières à cette contrée : la Junon punique ou Tanit [11], le Baal-Saturne [12], le roi Juba [13]; puis vient l'influence des idées et les réminiscences du style de Tertullien. La liste des sources dans l'édition de J.-P. Waltzing nous montre Minucius pénétré des formes familières aux écrivains païens de l'Afrique du Nord : Fronton, Florus, Apulée. Et ce n'est pas tout. Les trois interlocuteurs du dialogue sont liés par une amitié d'enfance, ils paraissent avoir fréquenté les mêmes écoles [14]; or, l'un d'eux arrive d'Afrique où il est domicilié et marié [15], l'autre est établi à Rome, mais originaire de Cirta [16] et il se réclame à deux reprises de son compatriote Fronton [17]. Enfin, on a trouvé à Tébessa une stèle portant le nom d'un Minucius Félix [18] et une autre à Carthage [19]. Cet ensemble de preuves indirectes est impressionnant, s'il n'est pas convaincant.

Les deux amis de Minucius ne sont pas nécessairement des personnages imaginaires, pas nécessairement non plus des personnages historiques. Cependant, Octavius Januarius, qui donne son nom à l'ouvrage, peut avoir existé. Nous savons par le dialogue qu'il était marié, père de famille, converti au christianisme en même temps que Minucius, ou même un peu auparavant [20] et il faut retenir que ce nom d'Octavius Januarius a été lu sur une inscription de Bougie [21], l'ancienne *Saldæ*.

Quant à Cæcilius Natalis, on peut aussi invoquer en sa faveur le témoignage de l'épigraphie depuis les découvertes faites entre 1853 et 1859. Par deux fois, il est fait allusion, dans le dialogue, à Fronton qui était né à Cirta. Cæcilius dit : *id etiam Cirtensis nostri testatur oratio* [22] et Octavius rétorque la calomnie en se

1. G. Boissier, *L'Octavius de Minucius Félix*, dans *Journal des savants*, 1883, p. 436-453. Nous citerons ici une partie de ces observations dont la finesse charmante est plus démonstrative dans sa lucidité que l'exposition barbelée de textes, de chiffres, de renvois et de références de G. Hinnisdaels, *L'Octavius de Minucius Félix et l'Apologétique de Tertullien*, dans *Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques Mémoires*, collection in-8°, IIe série, t. XIX, 1924. — 2 Lactance, *Institut. divinæ*, V, I, 22-23. — 3 S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. LVIII. — 4 S. Jérôme, *Epistola*, LXX, 5. — 5 S. Jérôme, *De viris ill.*, c. LVIII. — 6 *Octavius*, c. XXXVI, 2 : *De fato satis, vel si pauca pro tempore, disputaturi alias et uberius et plenius.* — 7 *Octavius*, II, 3. — 8 *Ibid.*, I, 4; V, 1. — 9 *Ibid.*, XXXI, 6. — 10 *Ibid.*, XXV, 4-5. — 11 *Ibid.*, XXV, 9. — 12 *Ibid.*, XXX, 3. — 13 *Ibid.*, XXI, 9. — 14 *Ibid.*, I, 1-5; III, 1; IV, 3-6; XVI, 1-5. — 15 *Ibid.*, II, 1, 3-4. — 16 *Ibid.*, IX, 6. — 17 *Ibid.*, IX, 6; XXXI, 2. — 18 *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 1964. — 19 *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 12499. — 20 *Octavius*, I, 4. — 21 *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, n. 1962. — 22 *Octavius*, IX, 6.

servant des mots : *Fronto tuus* [1]. On a, dès lors, tout lieu de croire que Cæcilius Natalis était originaire de Cirta. Or, on a retrouvé à Cirta (Constantine) cinq inscriptions de 212 à 217, provenant d'un arc de triomphe élevé par M. Cæcilius Natalis en témoignage de reconnaissance pour son élection à la dignité de triumvir quinquennal [2]. Qu'on admette ou non l'identification, il semble qu'on doive conclure que les noms ne sont pas de fantaisie.

III. L'époque de Minucius Félix. — Les inscriptions qui peuvent se rapporter à Cæcilius se placent entre 212 et 217, c'est tout au plus un indice chronologique à utiliser, mais qui, serré de près, ne sert presque pas à établir la date de composition de l'*Octavius*. Celle-ci est assez incertaine, puisqu'on a pu soutenir qu'elle s'inscrivait entre Antonin et Dioclétien et même pendant toute la durée de la période intermédiaire. Entreprendre la fixation exacte de la date d'un ouvrage littéraire, qui ne renferme pas une seule allusion à un événement historique déterminé, est une entreprise chimérique; le plus qu'on puisse tenter, c'est la détermination de la période pendant la durée de laquelle l'auteur fut en mesure de produire l'œuvre en question.

Pour y arriver, nous pouvons noter deux limites extrêmes : mention de Fronton dans l'*Octavius* et mention de Minucius Félix dans Lactance; ainsi l'ouvrage ne peut être antérieur à Antonin, ni postérieur à Constantin. On a bien pu relever des emprunts à Minucius dans le traité *Quod idola dii non sint* [3], mais cet opuscule semble n'avoir aucun titre à figurer parmi les écrits de saint Cyprien; il n'est donc pas daté. Quant au témoignage de Lactance, il nous apprend qu'à l'époque où il écrivait les *Divinæ institutiones*, Minucius était considéré comme un écrivain disparu depuis assez longtemps pour qu'on ne sût rien sur son compte, sinon qu'il avait écrit une apologie. On peut juger d'après cela qu'un demi-siècle au moins sépare Minucius de Lactance, lequel est contemporain de Dioclétien, et comme l'*Octavius* a été écrit à une époque de paix religieuse, il doit donc être antérieur aux persécutions d'Aurélien, de Valérien et de Dèce, antérieur par conséquent à l'an 250, qui fut marqué par cette dernière persécution.

Minucius Félix aura donc vécu entre le règne d'Antonin et celui de Dèce ou, d'une manière plus aisée à retenir, entre le milieu du IIe et le milieu du IIIe siècle. Mais nous avons un moyen de restreindre cette période car, entre l'*Octavius* de Minucius et l'*Apologeticum* de Tertullien, il existe des rapports littéraires incontestables : emprunts d'idées, d'expressions, d'exemples, de développements sur les prétendus crimes secrets des chrétiens [4], sur le culte de Saturne et des sacrifices humains en Afrique [5], sur la fabrication des statues [6], sur les dieux d'Homère et les vieilles légendes [7], sur la tête d'âne [8], sur les étendards en forme de croix [9], sur Dieu et les démons [10], sur les divinités nationales de Rome [11], sur la Providence [12], sur la vie des fidèles [13], sur la persécution considérée comme une épreuve [14], sur la résurrection [15] et sur le martyre [16].

Il y a plus que coïncidence fortuite ou influence subie et acceptée, il y a emprunts directs et consentis, mais de quel côté sont les emprunts? La question littéraire se double d'une question chronologique et, suivant la solution à laquelle on se range, l'antériorité ou la postériorité de l'*Octavius* par rapport à l'*Apologeticum*, entraîne à dater l'ouvrage de Minucius Félix avant ou après l'an 197.

C'est donc une question de savoir lequel des deux, Minucius Félix ou Tertullien, a précédé l'autre? Question qui fut soulevée pour la première fois en 1641 par un protestant français, David Blondel, dans ses *Esclaircissemens familiers de la controverse de l'eucharistie*. Depuis lors, elle s'assoupit et ne se réveilla qu'en 1868. Jusqu'à cette date, on croyait à la priorité de l'*Apologeticum*, c'était la solution du bon sens. Survint Adolf Ebert qui, dans un mémoire intitulé : *Tertullians Verhältniss zu Minucius Felix*, in-8°, Leipzig, soutint la thèse opposée et intimida plus qu'il ne convainquit et réfuta l'opinion régnante. Les compatriotes d'Ebert se rangèrent à sa suite. En 1874, il revint à la charge dans sa *Geschichte der christlich-lateinischen Literatur*, et, dès lors, l'ancienne opinion fut démodée.

Cependant, Wilhelm Hartel n'avait pas tardé à contredire Ebert. En 1869, il publiait dans *Zeitschrift für œsterreich. Gymnasium*, t. XX, p. 348-368, une dissertation dans laquelle il soutenait que ni Tertullien, ni Minucius Félix ne dépendaient l'un de l'autre, mais s'étaient inspirés chacun à sa manière d'un original commun dont l'ouvrage était perdu. Il ne l'avaient pas été pour eux, qui l'avaient exploité à fond. Cet apologiste avait lu et fait son profit de Varron, Cicéron et Sénèque, mais ni Minucius, ni Tertullien ne nous disaient qui il était, ni lequel des deux l'avait exploité le premier. C'était trop de discrétion de leur part.

Peu importe; maintenant le problème était posé et chacun de prendre parti. Hartel ne recruta guère de partisans. Ebert fut plus heureux, il trouva, même en France, des partisans comme B. Aubé, P. de Felice, E. Renan. Quand le bruit de la discussion se fut apaisé, une voix française la résuma et vint la clore. « Je voudrais, disait L. Massebieau, soutenir l'ancienne opinion véritablement aujourd'hui trop dédaignée. Je crois non seulement qu'il y a quelque chose à dire en sa faveur, mais même qu'on peut en démontrer la justesse, et précisément par la méthode de la comparaison littéraire dont on se sert surtout contre elle, avec une apparence de force [17] »

IV. Minucius a-t-il précédé ou suivi Tertullien? — La notice que consacre saint Jérôme à Tertullien dans le *De viris illustribus* nous apprend que « maintenant on le considère d'une manière définitive comme étant, après Victor et Apollonius, le premier des Latins ». Ce qui semble bien vouloir dire que les critiques littéraires n'ont trouvé que ces deux auteurs à opposer à Tertullien dans la période antérieure à lui. Ce passage équivaut à une notation chronologique; il donne même une certaine valeur au fait que le nom de Tertullien se lit en tête des trois énumérations d'écrivains célèbres insérées dans les lettres de saint Jérôme; ainsi son témoignage est favorable à l'antériorité de Tertullien. En outre, il n'y a aucune contradiction entre ses indications et celles de Lactance, celles-ci ne se rapportent pas à l'ordre chronologique.

Lactance reprochait à Tertullien cette concision énigmatique tournant à l'obscurité et qui détourne les lecteurs païens d'une prose si rude et si laborieuse à entendre. L'expression de ce regret a pu être manifestée par des chrétiens; l'un d'eux aura pu s'essayer à étendre l'influence du maître en faisant passer ses

[1] *Octav.*, XXXI, 2. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 6696, 7094-7098. — [3] *Quod idola*, 1-3 = *Octav.*, XX-XXII; *Quod idola*, 4-5 = *Octav.*, XXV-XXVI; *Quod idola*, 6-7 = *Octav.*, XXVI-XXVII; *Quod idola*, 8-9 = *Octav.*, XVIII, XXXII. — [4] *Apol.*, 7-9 = *Octav.*, IX, 5-6; XXX, 1; XXXI. — [5] *Apol.*, 9-10 = *Octav.*, XXI, 4-8; XXX. — [6] *Apol.*, 12 = *Octav.*, XXIII, 9-13; XXIV, 1, — [7] *Apol.*, 14 = *Octav.*, XXIII, 2-6. — [8] *Apol.*, 16 = *Octav.*, XXVIII, 7. — [9] *Apol.*, 16 = *Octav.*, XXIX, 6-8. — [10] *Apol.*, 17, 22-23 = *Octav.*, XVIII, 8-11; XXVI, 7-12; XXVII. — [11] *Apol.*, 25 = *Octav.*, XXV. — [12] *Apol.*, 26 = *Octav.*, XXV, 12. — [13] *Apol.*, 39 = *Octav.*, XXXI-XXXII. — [14] *Apol.*, 41 = *Octav.*, XXXVI. — [15] *Apol.*, 48 = *Octav.*, XXXIV. — [16] *Apol.*, 49-50 = *Octav.*, XXXVII. — [17] L. Massebieau, *L'« Apologétique » de Tertullien et l'« Octavius » de Minucius Félix*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XV, 1887, p. 316-346.

idées dans un langage clair et agréable; si ce chrétien fut Minucius Félix, on trouverait ici une des raisons de ces imitations de Tertullien qui caractérisent l'*Octavius*.

Il se pourrait encore que Minucius Félix rappelât en sa personne ce don singulier d'auteurs qui s'efforcent moins d'atteindre à l'originalité que de s'emparer de la manière d'autrui. Loin de s'en cacher, ils s'en font gloire, y prennent un plaisir d'artistes et arrivent à des réussites surprenantes. Tandis que La Fontaine maîtrise Ésope et que Chénier retrouve Homère, Minucius Félix, plus audacieux ou moins doué, travaille sur des auteurs dont il parle la langue même. Il met ainsi à contribution Cicéron et Sénèque, puis, très loin en arrière : Salluste, Virgile, Florus et d'autres encore. N'oublions pas Fronton, mais le discours de Fronton ne nous est pas parvenu de sorte que nous ne pouvons dire quel usage il en a fait.

Les imitations de Cicéron sont de beaucoup les plus considérables et Minucius est, à la lettre, nourri de la lecture des œuvres de Cicéron; il a spécialement utilisé le traité *De natura deorum*. Ebert prétend qu'il en aurait même pris le plan pour modèle, il faudrait au moins pour cela signaler une analogie entre les deux plans, et on ne la rencontre nulle part. Il est vrai que le débat sur la Providence se retrouve dans les deux traités : mais c'est avec un autre ordre et à une autre place. Il est vrai aussi que Cicéron signale le respect de la religion comme une des causes de la grandeur romaine, mais cette idée n'occupe dans son traité qu'une place très secondaire.

Cicéron et Minucius font usage du dialogue, mais, depuis Platon, cette forme était devenue banale et déjà saint Justin l'avait introduite dans la littérature chrétienne et c'est lui qui devrait être considéré sous ce rapport comme le modèle de Minucius Félix. Quant aux personnages, ceux de Cicéron sont des hommes politiques considérables, ceux de Minucius de simples avocats. Les premiers discutent des questions philosophiques, les autres abordent le problème religieux de l'époque. La marche des deux dialogues n'est pas moins différente; l'exposition de Cicéron laisse le critique libre de formuler ses conclusions, tandis que l'*Octavius* se dénoue par une conversion au christianisme.

Minucius choisit et taille les matériaux qu'il se destine dans les monuments d'autrui comme s'il faisait son choix dans une carrière, mais l'emploi qu'il fait de ces matériaux est bien à lui. Ses emprunts à Cicéron sont si nombreux que leur nomenclature a pu remplir une dissertation. Sa manière d'utiliser ces matériaux est bien à lui, celle qu'il préfère consiste à transporter dans son ouvrage des endroits d'une étendue variable, sans en altérer l'idée. Il possède à un haut degré l'art de faire entrer la prose d'autrui dans la sienne de telle façon qu'on ne réussit plus à les distinguer l'une de l'autre. Comme il ne peut traduire, il adopte certaines modifications, il abrège mais sans roideur, il condense sans cesser d'imiter, il cite les faits et accueille les expressions tout en réussissant à tourner la pensée générale en un sens contraire à celui de l'original, comme lorsqu'il prend à l'épicurien Velléius son énumération railleuse des systèmes des philosophes et qu'il la transforme en une éloquente déposition des mêmes philosophes en faveur de l'existence du Dieu unique. Parfois, Minucius s'empare d'une métaphore dont il se sert pour illustrer une autre idée. Jamais il ne nomme Cicéron, peut-être se dit-il que ses lecteurs sont gens assez cultivés pour le reconnaître au passage sans qu'il prenne soin de l'annoncer.

En ce qui concerne Sénèque, Minucius a surtout exploité les *Épîtres* et le *Traité sur la Providence*. Il a recouru aussi à des livres aujourd'hui perdus; mais, comme il ne nomme pas plus Sénèque que Cicéron, on n'en aurait rien deviné si certaines citations appartenant à ces livres perdus de Sénèque n'avaient été retrouvées avec le nom de leur auteur chez Lactance ou chez saint Augustin, moins discrets sur leurs lectures.

En arrivant aux rapports de Minucius Félix avec Tertullien, on remarque d'abord qu'ils ne sont pas moindres que les emprunts faits à Cicéron. C'est principalement l'*Apologeticum* qui est cité, mais d'autres œuvres de Tertullien ne sont pas exclues. Les emprunts concernent les passages qui se rapportent surtout au christianisme. Ce sont des développements d'une étendue variable, mais d'une physionomie caractéristique : citations, réflexions, traits, mouvements d'éloquence, railleries, plaisanteries. « Ce sont aussi des métaphores, des moules de phrases, des expressions détournées de leur sens, des mots singuliers. Il est inutile de donner des exemples : on ne conteste pas les faits, mais seulement leur explication. »

Et alors on se demande, si c'était Tertullien qui avait utilisé l'*Octavius*, se serait-il soumis à un travail si minutieux, aurait-il eu la patience de lui emprunter ses idées, ses mots, ses expressions sans jamais prononcer son nom? Ceux qui ont pratiqué Tertullien ne le reconnaîtront pas à cette discipline. Il lui arrive de citer, mais il dit le nom de celui qu'il cite. S'il s'agit d'idées et de faits, il est incapable de ne pas leur imposer son style, de ne pas leur faire sentir la marque du fer rouge qu'il manie.

« Minucius s'efface derrière les personnages du dialogue. Tertullien, dans tous ceux de ses ouvrages qui nous restent, s'adresse directement soit à des adversaires qu'il confond, soit à des frères ou sœurs qu'il régente. Dans chaque traité, d'un bout à l'autre de son discours, sa personnalité dominatrice demeure au premier plan. On la sent vibrer jusque dans les moindres parties de ses mouvements d'éloquence, jusque dans les derniers chaînons de ses raisonnements. Minucius fait des écrivains profanes l'usage littéraire que nous connaissons; il les laisse entrevoir dans une sorte de clair-obscur comme interprètes de la pensée des personnages derrière lesquels il s'est lui-même dissimulé. Tertullien met sa connaissance des auteurs en avant, comme sa personne. Il n'use pas d'eux en lettré, mais il les cite en érudit. Ce sont des témoins dont il fortifie sa cause non seulement par les faits qu'ils apportent, mais par l'autorité de leur nom. Voilà de quelle manière il emploie, entre beaucoup d'autres, Sénèque et Cicéron, ce dernier fort rarement. Le savant Varron, au contraire, est un de ses grands favoris. Il est évident qu'il lui arrive, comme à Minucius ou à tout le monde, d'alléguer des faits sans les appuyer d'un nom d'auteur. Mais ce qui ne lui arrive pas, c'est de prendre aux autres leur style. On ne le surprend jamais à cultiver l'art de ravir à des écrivains, classiques ou non, des tours ou des images, ni à joindre à son étoffe, par une couture invisible, une étoffe étrangère. Comme les chrétiens cultivés de langue latine, il devait lire beaucoup Sénèque. Un des derniers partisans de l'antériorité de Minucius n'a réussi à découvrir dans toutes les œuvres de Tertullien que quatre ou cinq réminiscences de ce commerce avec Sénèque. Quel est l'écrivain dont le style sortirait aussi original d'une épreuve analogue? On comprend que Minucius ait appliqué sa méthode aux œuvres de Tertullien, pourquoi Tertullien aurait-il changé de méthode, uniquement dans ses rapports avec Minucius [1]? »

V. Tertullien et Minucius ont-ils eu un modèle? — C'était, avons-nous dit, la thèse soutenue par Hartel, qui ne prononçait aucun nom. Depuis, on a articulé celui de Proclus le montaniste [2], ce qui est

[1] L. Massebieau, *op. cit.*, p. 326-328. — [2] F. Wilhelm, *De Minucii Felicis Octavio et Tertulliani Apologetico*, in-8°, Breslau, 1887.

par trop fantaisiste, puisque ce personnage n'a rien laissé qui soit arrivé jusqu'à nous et qu'on n'a pas l'apparence d'une raison pour lui attribuer une apologie.

Un autre nom fut proposé, celui de sénateur Apollonius [1], qui pouvait sembler aussi peu raisonnable. Que savait-on sur son compte? Rien de plus que ce qu'Eusèbe nous avait appris, c'est-à-dire fort peu de chose. Apollonius était un chrétien lettré, martyrisé à Rome sous le règne de Commode. Dénoncé par un esclave, interrogé par le juge Perennis, il comparut devant le Sénat et ce double procès le montra aussi disert qu'intrépide. Des actes conservaient le récit de ces péripéties dramatiques et Eusèbe les avait insérées dans son recueil, aujourd'hui perdu, des anciennes relations de martyres [2]. Saint Jérôme ajoutait à cela qu'Apollonius avait présenté à ses collègues du Sénat une apologie didactique du christianisme qui, avec les écrits du pape Victor, inaugurait la littérature chrétienne de langue latine [3]. Tout ceci ne manquait pas d'intérêt, mais ne permettait pas de découvrir l'influence d'Apollonius sur Minucius ou sur Tertullien. La situation s'est modifiée. Nous avons consacré un travail au procès d'Apollonius (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1633-1646). On y verra que ses *Actes* ont été retrouvés et publiés en arménien [4] et en grec [5]; ces deux versions offrent quelques différences entre elles, principalement dans le préambule, mais elles procèdent d'un original qui a dû être un texte latin. C'est ce texte latin ou le texte grec qui auront pu venir entre les mains de Tertullien ou de Minucius Félix. L'ont-ils connu? et, en ce cas, en ont-ils tiré parti? Mais ne serait-ce pas un des phénomènes les plus singuliers — on peut bien dire unique — de l'histoire littéraire que la rencontre de deux esprits très différents, de deux écrivains très éloignés l'un de l'autre, et s'accordant, sans entente préalable, à imiter un modèle, à lui emprunter les mêmes phrases, les mêmes mots, les mêmes développements? Ceci est à peine croyable; mais, comme le vrai peut sembler parfois invraisemblable, ne nous contentons pas de cette remarque. Voyons si Tertullien et Minucius Félix ont pu faire usage d'Apollonius et si celui-ci peut être considéré comme un apologiste, le premier des apologistes latins?

Les Actes retrouvés d'Apollonius ne disent nulle part que ce personnage fût sénateur, ni qu'il ait composé une apologie. Ils nous apprennent qu'Apollonius fut traduit devant Perennis, préfet du prétoire (183-185), qui l'interrogea et lui accorda un jour de réflexion en prison, ce qui est l'usage dans les anciens récits de martyrs. Le surlendemain, Perennis rappelle devant son tribunal Apollonius qui y trouve plusieurs sénateurs et des philosophes. L'interrogatoire se développe sans émouvoir l'accusé et se termine par la sentence capitale prononcée à contre-cœur par le magistrat; action de grâces d'Apollonius, son supplice, date du martyre et exhortation aux fidèles. Nous avons suivi le texte grec de préférence au texte arménien.

Il n'est pas question, suivant le dire de saint Jérôme, d'une comparution devant le Sénat, mais seulement d'un sénateur venu assister, par curiosité, au procès et d'un philosophe qui se permet de prendre la parole et de poser une question au prévenu. Apollonius est visiblement un esprit cultivé, qui aime et sait manier la parole, ne redoute pas la discussion et saisit l'occasion qui s'offre à lui de faire connaître le Dieu des chrétiens, de s'expliquer sur les idoles, de justifier son refus de jurer par la Fortune de l'empereur, d'exposer la doctrine du Christ. Il est même si abondant que Perennis lui coupe la parole et lui dit : « On ne t'a pas fait comparaître ici pour parler philosophie. » Mais, quoi qu'en ait pu dire saint Jérôme, il n'est pas question dans tout ceci d'une apologie; il n'est même pas possible de lui faire une place, car le martyr fut mis à mort le surlendemain de son arrestation et n'a pas eu le temps et les moyens de l'écrire. Quant à donner à ses réponses le nom d'*apologie* qu'il leur donne lui-même lorsqu'il emploie ἀπολογία au sens de *défense*, c'est une explication que nous ne pouvons admettre.

Mais, pour en revenir à Minucius, on voit qu'Apollonius n'aurait pu agir sur lui et sur Tertullien que par les *Actes* de son martyre. Or, on n'en a aucune preuve et même on a tout sujet d'en douter, car, entre les *Actes*, l'*Octavius* et l'*Apologeticum*, les analogies sont rares et rien moins que décisives. Ce sont quelques anecdotes relatives à Socrate, quelques railleries sur les idoles, quelques réflexions sur le culte et le courage des chrétiens; c'est-à-dire des remarques qu'on rencontre fréquemment chez les apologistes du IIe et du IIIe siècle. Ces banalités, Minucius et Tertullien les rencontraient partout et, s'ils les ont retrouvées dans les *Actes* d'Apollonius, ils ne se sont pas servis des expressions employées par celui-ci. Ainsi, aucune vérification possible et aucune vraisemblance d'un emprunt aux interrogatoires du martyr romain, lesquels, d'ailleurs, ne leur apportaient rien de nouveau. Même si Minucius et Tertullien s'étaient inspiré, pour quelque détail, de ces interrogatoires, cela n'entraînerait aucun rapport entre l'*Octavius* et l'*Apologeticum*. En effet, ils n'auraient pas imité les mêmes passages des *Actes* et on ne trouve dans les *Actes* le prototype d'aucun de leurs grands développements parallèles [6].

VI. Tertullien précéda Minucius. — On pourrait penser, d'après ce qu'on vient de lire, que nous n'avons aucune raison sérieuse d'admettre la priorité de Minucius et que toutes les vraisemblances font de lui un imitateur de Tertullien. Ce n'était pas la conclusion de J.-P. Waltzing, qui donnait la priorité à Minucius, et dont la science approfondie et les études multiples sur cette question semblaient devoir faire pencher la balance de son côté. Cependant, en 1910, R. Heinze avait entrepris d'établir les titres de Tertullien à la priorité, de façon à mettre fin à la discussion. Dans son *Tertullians Apologeticum*, publié dans les *Berichte und Verhandl. d. kœnigl. Säch. Gesch. d. Wissenschaften*, Leipzig, t. LXII, part. 10, il présentait une analyse méthodique de l'*Apologeticum* confronté avec une étude analytique de l'*Octavius*. On pouvait être tenté de croire que la cause était désormais entendue, lorsque, en 1924, M. G. Hinnisdaels reprit la comparaison de l'*Octavius de Minucius Félix et l'Apologétique de Tertullien*, dans les *Mémoires* (in-8°) de la *Classe des lettres et des sciences morales et politiques* de l'*Académie royale de Belgique*, IIe série, t. XIX. « Alors que, par une minutieuse comparaison du plan de chacun des deux ouvrages, M. Heinze aboutissait à démontrer que Tertullien était l'original, Minucius le plagiaire, cette même comparaison fait arriver M. Hinnisdaels à la conclusion opposée. En gros voici l'argument : les deux critiques s'accordent à reconnaître l'incontestable supériorité de l'*Apologeticum* sur l'*Octavius*, tant au point de vue des idées elles-mêmes que de la logique qui les enchaîne et les fait concourir à la

[1] Sittl, dans *Jahresb. für Alterthumwissenschaft*, t. II, 1889, p. 19 sq. — [2] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXI, 2-5. — [3] S. Jérôme, *De viris illustribus*, c. XLII. — [4] *Vies de saints* (en arménien), t. I, Venise, 1874, p. 138-148; trad. angl. par F. C. Conybeare, *The apology and Acts of Apollonius and other monuments of early christianity*, in-8°, London, 1894, p. 29-48. — [5] *Sancti Apollonii Romani Acta græca ex codice parisino græco 1219*, dans *Analecta bollandiana*, t. XIV, 1895, p. 284-294. — [6] P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, in-8°, t. I, Paris, 1901, p. 472.

démonstration. Or, dit M. Heinze, l'œuvre très imparfaite de Minucius Félix ne peut que dériver de celle de Tertullien. Incapable de suivre le génie de son prédécesseur, l'esprit modeste, un peu bourgeois de Minucius n'en a produit qu'un décalque assez pâle où l'apprêt du style masque insuffisamment la faiblesse de la pensée. — N'en croyons rien, dit M. Hinnisdaels. Où a-t-on pris qu'en littérature l'œuvre la plus parfaite est nécessairement la première? N'est-ce point par des tâtonnements successifs que l'esprit humain arrive à la perfection, et la simple expérience psychologique ne laisse-t-elle pas entendre que l'œuvre parfaite procède le plus souvent d'essais antérieurs imparfaits? « L'œuvre de Tertullien, avec ses caractères indé« niables de vigueur et d'unité, ne réunit pas les condi« tions d'une esquisse littéraire originale; l'étude « approfondie des sources de l'*Apologeticum* amène « forcément à cette conclusion que Tertullien est large« ment tributaire de la pensée d'autrui; il doit une « grande part de ses précisions doctrinales aux apolo« gistes grecs et plus d'une page brillante de son réqui« sitoire n'est que l'éloquent commentaire d'une pensée « déjà exprimée. » — Rien n'est plus vrai. Mais quand l'on songe que Minucius est en perpétuelle dépendance de la pensée d'autrui (rien de plus suggestif à ce point de vue que le relevé des *sources* de Minucius dans l'édition de Waltzing), on ne peut guère échapper à la conclusion que là où il se rencontre avec Tertullien, c'est qu'il a pillé Tertullien, comme il dépend de Cicéron partout où il se rencontre avec lui. Toute cette argumentation est donc bien frêle et échafaudée sur des bases bien subjectives [1]. »

VII. Le cadre de l'*Octavius*. — Dans un instant, nous donnerons l'analyse de l'*Octavius*, mais, auparavant, il faut en montrer l'apparence extérieure. C'est une apologie encadrée dans un dialogue. Voyons le dialogue.

Il s'ouvre par le souvenir d'un ami disparu depuis plusieurs années et dont le regret est toujours aussi vif que si la perte était récente. Minucius ne peut se résigner à la disparition d'un ami, qui était en même temps un camarade de jeunesse; il retrouve partout et il ravive sans cesse les épisodes de cette affection si profonde qu'on eût pu croire qu'ils ne possédaient qu'une âme pour eux deux. Les moindres incidents de cette liaison soulèvent chez le survivant un immense regret, mais sans amertume, sans aigreur, parce que, du disparu, ce qui subsiste est une douceur infinie. C'est plus et mieux qu'un souvenir d'enfance, c'est celui d'une naissance nouvelle et commune, car ils ont passé ensemble du paganisme à la foi chrétienne, de l'ombre à la lumière de la sagesse et de la vérité. On ne parle pas avec cet accent d'un personnage imaginaire, en tout cas on ne l'aime pas avec cette tendresse, et c'est un entretien véritable que Minucius retrouve dans sa mémoire éclairée par son cœur.

« En revoyant par la pensée, dit-il, tout le temps de notre liaison et de notre intimité, j'ai arrêté surtout l'attention de mon esprit sur un grave entretien où Octavius prit à partie Cæcilius, encore attaché aux vanités de la superstition, et où, par une argumentation décisive, il le gagna à la vraie religion. » Avec un goût délicat, Minucius trace un tableau dont tous les détails semblent vrais. Octavius arrive à Rome, où l'appelaient ses affaires, mais où il n'était pas attendu. Il se rend chez Minucius qui l'accueille à bras ouverts et, pendant deux jours, ils se livrent à d'interminables causeries, échangent les nouvelles, croisent les questions avec les réponses. Le troisième jour, on décide une excursion au bord de la mer, à laquelle prendra part Cæcilius; c'est l'époque des vendanges, le barreau prend ses vacations, on se rend à Ostie où on se reposera, on se baignera et, surtout, on causera.

A l'aube d'un jour d'automne, Octavius, Minucius Félix et Cæcilius se retrouvent à Ostie, villégiature préférée des Romains. La brise marine les enveloppe de sa forte et fraîche senteur, quand les trois amis passent devant une statue de Sérapis. A sa vue, Cæcilius porte la main à la bouche et y imprime un baiser; c'est le salut païen. Octavius s'étonne et reproche à Minucius de laisser leur ami donner dans ces enfantillages. Ils passent, arrivent à l'extrémité de la ville, foulent avec plaisir le sable fin du rivage, regardent les ondulations des vagues qui viennent par moment leur mouiller les pieds. Octavius raconte les incidents de son voyage, les émotions de la traversée. Puis, revenant sur leurs pas, ils s'arrêtent en un point du rivage encombré de barques tirées hors de l'eau et maintenues en équilibre par des pieux. Des enfants s'amusent à faire des ricochets, eux s'amusent à les regarder. Mais leur joie s'apaise et Cæcilius s'est tu, il paraît distrait, rêveur, chagrin.

« Qu'y a-t-il donc? lui dit Minucius. Pourquoi donc n'as-tu pas, Cæcilius, ta bonne humeur ordinaire, ce sourire du regard qu'on te voit jusque dans les affaires sérieuses?

« La faute en est à notre ami Octavius. Tout à l'heure, par son discours, il m'a causé une vive angoisse, un vrai tourment. Il s'emportait contre toi, en te reprochant ta négligence : c'était une façon détournée de mieux m'accuser d'ignorance. Donc, je n'entends point en rester là; je veux reprendre la question et la discuter à fond avec Octavius. »

Alors, pour éviter les importuns, les trois amis gagnent une jetée construite en avant des bains. Minucius sera l'arbitre du débat; il s'assied entre les deux adversaires et Cæcilius prend la parole.

VIII. L'argumentation. — L'*Octavius* est une apologie du christianisme et, à certains égards, un des modèles les plus accomplis de ce genre difficile; mais on juge une apologie à ses résultats, comme on juge l'arbre à ses fruits, ainsi on peut soutenir que le mérite essentiel d'une apologie n'est pas dans sa perfection littéraire, mais dans sa force persuasive, ce que nous ne discutons pas, puisqu'il sera à tout jamais impossible de savoir si l'*Octavius* a conquis à la vérité plus de consciences que Tertullien, saint Justin, Athénagore, Méliton et tant d'autres apologistes n'ont réussi à le faire pour leur part. Ce qui ne peut et ne doit pas être contesté, c'est que l'*Octavius* est un des chefs-d'œuvre de l'ancienne littérature chrétienne. C'est un peu à ce titre qu'il appartient aux études que nous poursuivons, mais c'est plus encore parce qu'il nous fait savoir, sur la société chrétienne primitive, ses idées, ses préoccupations, le jugement qu'on portait sur elle parmi les païens qui l'observaient avec ou sans bienveillance.

Trois amis se promènent le long de la plage d'Ostie, ils conversent entre eux : voilà l'*Octavius*. En réalité, il se compose des deux longs plaidoyers de Cæcilius et d'Octavius, l'un sympathique au christianisme, l'autre hostile. Le plaidoyer de Cæcilius a un caractère particulier entre tous les discours de ce genre. Il est assez naturel que, lorsqu'on se fait adresser des objections avec la pensée d'y répondre, on se ménage un triomphe facile; sans le vouloir, on est tenté d'affaiblir les arguments qu'on doit réfuter pour en avoir plus sûrement raison. Minucius n'est pas tombé dans ce travers : son païen Cæcilius n'a rien de l' « homme de paille » des conférences contradictoires et des colloques arrangés à l'avance; il n'a rien d'un comparse complaisant qui prête des verges pour se faire battre; c'est un homme sensé et qui parle avec beaucoup de fermeté et de rai-

[1] É. Amann, dans *Revue des sciences religieuses*, t. VI, 1926, p. 433.

son. Son argumentation est si vigoureuse, si pressée, qu'on se demande si elle ne reproduit pas un acte d'accusation véritable dressé par un ennemi des chrétiens et si Minucius n'a rien inventé, s'il n'a pas plutôt transcrit les griefs contenus dans ce réquisitoire. C'est ainsi qu'Origène a reproduit exactement, dans sa réfutation, l'ouvrage de Celse et saint Cyrille d'Alexandrie celui de Julien (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 380-387). Précisément, il est deux fois question, dans le livre de Minucius, d'un écrit de Fronton qui attaquait les chrétiens avec une grande violence, et ne peut-on pas croire que Cæcilius n'est que le prête-nom du maître de Marc-Aurèle? Cette hypothèse semble peu soutenable [1], parce que Minucius ne s'est pas astreint à reproduire les phrases mêmes de Fronton. « Je n'y reconnais pas sa façon d'écrire », dit Gaston Boissier. On n'y retrouve jamais ces affectations d'archaïsme, ces imitations des vieux écrivains, qui étaient la manie de son école. La langue de Minucius est nourrie du suc classique, mais il s'y glisse parfois des expressions qui sentent la décadence [2]; elle s'y montre surtout dans l'emploi fréquent de certaines tournures qui n'étaient que des singularités et des exceptions chez les bons écrivains, et qui sont devenues chez lui une habitude [3]. Fronton ne se serait pas accordé de pareilles licences qui l'auraient scandalisé.

On a pensé découvrir une nuance entre le langage de Cæcilius et celui d'Octavius. Quelle nuance et combien imperceptible! Dans le discours du païen, comme dans celui du chrétien, c'est Minucius qui parle et toujours de la même façon. Il aurait été naturel, s'il avait voulu approprier le style au personnage, qu'il eût mis plus de rhétorique dans les paroles de Cæcilius, le partisan de l'ancienne religion, plus de simplicité dans celles d'Octavius, qui défend la nouvelle; or il ne semble pas que l'un de ces discours soit plus simple que l'autre. Celui d'Octavius commence précisément par une métaphore qui sent tout à fait le travail du rhéteur: *admittendum mihi est ut conviciorum amarissimam labem verborum veracium flumine diluamus;* et, dans la suite de son discours, il emploie très fréquemment ces accumulations de mots réunis ensemble sans liaison *(asyndeta)*, qui paraissaient aux orateurs de cette époque une suprême élégance [4]. Si l'expression de Minucius n'est pas frontonienne, la pensée l'est-elle plus? C'est douteux, et pour deux raisons. D'abord, Cæcilius est un philosophe qui appartient à une école et qui en développe les dogmes, alors que Fronton affiche partout une grande haine pour la philosophie : il s'ensuit qu'ils ne pouvaient avoir la même façon d'attaquer le christianisme. Ensuite, les accusations de Fronton devaient être plus précises et plus vives que celles de Cæcilius. Nous savons qu'il affirmait, sans hésitation comme sans preuve, toutes les infamies dont on chargeait les chrétiens [5]. Cæcilius est moins engagé. Il ne fait, assure-t-il, que rapporter un bruit général *(fama loquitur, pæne omnes loquuntur)*, et il ajoute aussitôt : *nescio an falsa, certe occultis et nocturnis sacris adposita suspicio* [6]. Minucius cite deux fois Fronton, mais est-il bien sûr que ce n'est pas la citation d'une citation? quant à Celse on ignore s'il l'avait lu, mais son *Octavius* témoigne en faveur d'un esprit tourné vers cette littérature hostile au christianisme qu'il voulait connaître afin de pouvoir la réfuter. Il ne voulait pas s'exposer à imputer ce qu'on n'avait pas dit.

Loin d'édulcorer les objections, il les aggraverait plutôt, sans trop craindre d'aller jusqu'à l'invraisemblance, car il est peu probable que Cæcilius, lié depuis longtemps à Octavius et à Minucius, ait pu croire à leur affiliation à une secte coupable de tant d'horreurs. Il est vrai que ces crimes étaient souvent reprochés aux chrétiens; malgré l'exagération évidente de ces accusations, il n'a pas voulu les taire, de peur qu'on ne le crût incapable de les réfuter, il n'a donc pas inventé les reproches qu'il adresse aux chrétiens; il les a pris chez Fronton, chez Celse, chez tous les ennemis du christianisme. Quant au personnage qu'il a chargé de les exprimer, nous pouvons affirmer que ce n'est ni Celse, ni Fronton, car nous connaissons son origine, nous savons sur quel modèle il est formé. C'est une reproduction fidèle de cet Aurelius Cotta qui tient une si grande place dans les dialogues de Cicéron *Sur la nature des dieux.*

« Cotta est un grand seigneur et un homme d'État, qui a rempli des fonctions politiques et religieuses et qui est membre du collège des pontifes. Il appartient, par sa naissance, au parti du passé; toutes les innovations lui répugnent ou l'effraient. Il a reçu pourtant l'éducation que donnent les professeurs grecs et, comme il est homme du monde, il n'a pas pu se dispenser d'étudier la philosophie; mais il a choisi, parmi les sectes philosophiques, celle qui lui permet de combattre toutes les autres. En sa qualité d'académicien, il professe que, s'il y a quelques opinions probables, il n'en est pas de certaines; ce qui l'autorise à contester toutes les solutions qu'on a données des grands problèmes. Il se sert ainsi de la philosophie contre la philosophie même. Comme il n'y a rien de plus impatientant pour un homme qui nie qu'un homme qui affirme résolument, il maltraite de préférence les écoles les plus dogmatiques. A ce titre, les stoïciens lui sont particulièrement insupportables; c'est surtout contre eux qu'il dirige ses coups et, en les frappant, il se trouve atteindre les grandes vérités qu'ils ont essayé d'établir, notamment l'existence de Dieu et son action sur le monde. Pour un pontife, c'était aller loin que de douter de Dieu et de nier la Providence : ses adversaires ne manquent pas de le lui faire remarquer. Cotta répond que, s'il attaque les opinions religieuses des philosophes, il entend défendre et conserver la religion de son pays : *quam de religione agitur, Ti. Coruncanium, P. Scipionem, P. Scævolam, pontifices maximos, non Zenonem, aut Cleanthem, aut Chrysippum sequor.* La religion nationale est une institution comme les autres, il faut la respecter au même titre. Les philosophes, en prétendant l'expliquer, l'ébranlent. Un bon citoyen l'accepte et la pratique, parce qu'elle est le fondement de la cité. Il n'a pas besoin qu'on vienne lui rendre compte de ses croyances; il les tient de ses pères, cela lui suffit : voilà toute la doctrine de Cotta [7]. »

C'est de Cotta que s'inspire Minucius lorsqu'il fait parler Cæcilius; tous les deux s'expriment de la même façon. Cæcilius exprime ses idées philosophiques quand il dit : *nullum negotium est pafefacere omnia in rebus humanis dubia, incerta, suspensa magisque omnia verisimilia quam vera.* Il y revient à la fin, quand il

[1] Elle a été accueillie par B. Aubé, *Hist. des persée. de l'Église*, t. II, p. 83. — [2] Par exemple, cette expression : *quisque vestrum tantus est*, XIII, 1, pour *quisquis vestrum maximus est*, qui paraît une façon de parler populaire. — [3] On peut citer l'emploi de la préposition *de* : VII, 2, *specta de libris memoriam;* XIX, 4, *de suis dictis sapientes*, et l'usage fort singulier de l'infinitif, comme par exemple, XXVI, 11 : *præstigias edunt, vel quæ non sunt videri, vel quæ sunt non videri;* I, 3 : *pari mecum voluntate concineret eadem velle vel nolle;* XVII, 2 : *nihil nata sunt prospicere nisi pabulum.* — [4] J'en trouve, dit Boissier, quatre exemples rien que dans quelques lignes du discours d'Octavius, XVII : *quid sit, unde sit, quare sit. — factus, formatus, animatus. — cohærentia, connexa, concatenata. — agnoscimus, sentimus, imitamur.* — [5] XXXI, 2 : *Fronto non ut adfirmator testimonium fecit, sed convicium ut orator adspersit.* — [6] IX, 4. — [7] G. Boissier, *L' « Octavius » de Minucius Félix*, dans *Journal des* 1883, p. 440.

loue ce qu'il appelle : *Arcesilæ et Carneadis et Academicorum plurimorum tuta dubitatio.* Pas plus que Cotta ne pouvait souffrir les affirmations hautaines des stoïciens, Cæcilius ne pouvait supporter l'assurance qu'apportent les chrétiens à résoudre les problèmes les plus difficiles, eux surtout, gens de rien, sans naissance et sans études. « Peut-on voir, dit-il, sans douleur et sans indignation, des ignorants, des illettrés, décider souverainement des choses divines et trancher des questions que la philosophie agite depuis tant de siècles et qu'elle n'a jamais résolues? » Et Cæcilius lui fait confiance qu'elle ne les résoudra jamais; il est donc inutile de s'y appliquer avec, ou sans, ou contre elle. Toutes les preuves qu'on a tenté de donner de l'existence de Dieu lui paraissent faibles et, si l'on a réuni un certain nombre d'arguments qui semblent établir que Dieu veille sur le monde, il en énumère d'autres qui laissent croire qu'il ne s'en occupe pas. Voici quel est son dernier mot : *Aut incerta nobis veritas occultatur et premitur, aut, quod magis credendum est, variis et lubricis casibus soluta legibus Fortuna dominatur.*

Ce qui donne une singulière idée de la religion romaine, c'est la conclusion que tire de là Cæcilius : « Plus le hasard est obscur, dit-il, plus la nature est cachée et plus il convient de rester fidèle aux traditions de nos aïeux. » Quoi que nous fassions, nous n'arriverons à rien, arrêtons-nous donc et ne partons pas. Il faut s'en tenir à ce que les anciens ont cru. Cotta y souscrirait et, néanmoins, il existe entre Cæcilius et Cotta une différence. Celui-ci est un politique et n'est que cela; il se pourrait bien qu'en défendant les pratiques de la religion nationale il n'y croie guère, tandis que Cæcilius est plus logique. Il écarte les superstitions, mais il croit à la religion, et à celle-là seule qui a donné tant de gloire à son pays. C'est que, sans le vouloir et sans le savoir, il est homme de son temps et il croit aux dieux.

Octavius lui fait remarquer combien il est contradictoire de douter de l'existence de Dieu en général et de croire à celle des dieux particuliers d'un pays; combien il est peu raisonnable de nier l'intervention divine dans les affaires humaines et de soutenir l'efficacité d'un culte, ce qui revient en somme à exiger des gens qu'ils adressent leurs vœux à des divinités inexistantes. Ceux qui raisonnent — ou qui déraisonnent — de cette façon sont-ils, demande Octavius, des trompeurs ou des dupes.

Par malheur, c'est quand il s'agit des choses religieuses et alors qu'il importerait le plus de voir clair dans sa propre pensée qu'on se met le moins d'accord avec soi-même; on cherche, de la meilleure foi du monde, des compromis impossibles entre les choses contraires; on essaie de concilier les doutes que nous suggère notre raison avec les croyances que l'habitude et la tradition nous imposent. Les compromis de ce genre étaient fort en usage chez les conservateurs romains du IIe siècle de l'empire comme à la fin de la république. Nous voyons, par les récits de Tacite, que, dans l'intervalle, ils n'avaient guère changé. Minucius Félix pouvait donc prêter à Cæcilius les sentiments de Cotta : il n'y avait rien là qui choquât la vraisemblance. Il trouvait, de plus, un certain avantage à montrer que ces raisonnements, dont Cæcilius se sert contre le christianisme, Cotta les avait déjà employés contre les stoïciens. Ce rapprochement était utile à la nouvelle religion; elle la relevait aux yeux des gens du monde, accoutumés à la mépriser; elle la faisait profiter du respect qu'on accordait à la plus illustre et la plus honorée de toutes les sectes philosophiques.

Ainsi qu'il arrive presque toujours, la réfutation dépasse de beaucoup l'accusation, car il est plus aisé de soulever les griefs que d'y répondre. Cette réponse, c'est toute l'apologie de Minucius, c'est-à-dire l'apologie du christianisme.

On croirait qu'Octavius va saisir l'occasion qui s'offre à lui de présenter un tableau complet de la doctrine chrétienne et s'y étendre avec complaisance; à tout le moins, il touchera tous les points essentiels. C'est le contraire qui a lieu. Le défenseur des chrétiens se borne à réfuter les accusations dirigées contre ses frères et de les justifier des crimes qu'on leur impute. Il essaie longuement d'établir contre Cæcilius l'existence de Dieu, son unité, sa providence : ce sont des croyances que le christianisme partage avec la plupart des écoles philosophiques; quant à celles qui lui sont particulières, et qui le séparent des autres, il n'en est pas question. Dans ce livre, composé pour la défense du christianisme, la Bible et l'Évangile ne sont jamais cités, il n'est pas parlé de saint Paul ni des autres apôtres; enfin, ce qui est plus étrange, ce chrétien ne prononce pas le nom du Christ et fait à peine une allusion obscure à sa personne. Les explications de ce silence n'ont pas manqué. Il n'importe, au dire des uns, car l'explication vraie se trouve à la fin de l'ouvrage. A la fin de l'entretien, Cæcilius s'avoue convaincu, mais il réclame des explications supplémentaires et, comme le jour baisse, la conversation est remise au lendemain. C'est dans l'entretien qui va suivre que seront exposés les dogmes du christianisme. Il n'importe guère de savoir si cet entretien a eu lieu; dès qu'il est annoncé nous voyons que celui qui nous paraît écourté, incomplet, aura une suite et il n'y a aucune conséquence à tirer de ce qui manque à l'*Octavius*, rien surtout à en conclure contre la foi de Minucius Félix.

Il n'en est pas moins vrai que, si l'entretien prévu a eu ou n'a pas eu lieu, Minucius a parlé du christianisme à son interlocuteur d'une façon très incomplète, on a même été jusqu'à dire : très peu exacte. Et l'on s'est demandé pourquoi. La réponse semble avoir été faite depuis longtemps.

Ceux qui ont lu attentivement l'*Octavius* n'ont pu s'empêcher de remarquer que cet ouvrage s'adresse surtout à une classe particulière de païens : lettrés, gens du monde à qui il présente sa doctrine de façon à les y attirer.

Cæcilius avait dit et répété que les chrétiens n'étaient qu'un ramassis de pauvres et d'illettrés, de gens sans naissance et sans instruction. Octavius réplique avec vivacité; il dit que tous les hommes, sans distinction de rang ou de fortune, peuvent avoir accès à la vérité; il rappelle que beaucoup de philosophes, parmi les plus illustres, avant de s'être fait un grand nom, ont été traités de gens de rien, d'ignorants, de va-nu-pieds *(plebeios, indoctos, seminudos)*. Il n'en est pas moins vrai que cette accusation l'a ému; il y revient et laisse entendre qu'il n'y a pas que des pauvres parmi les chrétiens. Dans tous les cas, il voulait que le reproche cessât désormais d'être mérité; il comprenait que la victoire du christianisme ne serait définitive et assurée que s'il parvenait à s'attacher les hautes classes de la société qui, à la longue, entraînent les autres. Là gisait la grande difficulté. Tertullien le savait bien. « C'est pourquoi, dans son traité intitulé *De testimonio animæ*, il se refuse à avoir affaire à ces hommes qui ont été instruits dans les écoles, exercés dans les bibliothèques, et qui sont toujours prêts à « vomir » cette sagesse dont on les a nourris dans les académies et sous les portiques de la Grèce. « C'est à toi que je m'adresse, ajoute-t-il, âme simple, rustique, grossière, qui n'es formée que par les conversations de la boutique ou de la rue : j'ai besoin de ton ignorance. » Les gens du monde sont plus difficiles et on ne les gagne pas aussi aisément que les pauvres et les naïfs. Il faut d'abord, pour qu'ils écoutent, qu'on leur parle le langage qui leur plaît. Minucius, qui le sait bien, soigne son style; il emploie la langue maniérée et tourmentée des gens d'esprit de son temps. Quant à l'or-

donnance et à la composition de l'ouvrage qu'il prépare, pour produire plus d'effet, il copie les anciens maîtres. Il n'hésite pas, contrairement aux préceptes de l'Apôtre, à mettre le vin nouveau dans les vieilles outres. On a dit qu'il a fidèlement imité les dialogues de Cicéron, reproduisant l'attitude des personnages, la marche de l'entretien, et jusqu'aux expressions mêmes dont le grand orateur s'est servi. Par cette imitation exacte, il veut prouver qu'un chrétien peut être sensible aux choses de l'esprit, que ce n'est pas, comme on se le figure ordinairement, une sorte de sauvage prêt à détruire cette civilisation qui craint de l'accueillir; qu'au contraire, il est capable de la comprendre et de s'accommoder avec elle, si elle veut bien lui faire une place. Voilà ce que Minucius voulait persuader aux ennemis des chrétiens. Mais il savait qu'il est très malaisé de le leur faire croire. La bonne société leur reprochait de ne pas partager ses goûts et de vivre autrement qu'elle : c'est un crime qu'elle ne pardonne guère. Quand on les voyait s'isoler du monde, ne pas prendre part aux plaisirs communs, on les accusait d'être « des ennemis du genre humain ». Minucius est bien forcé d'avouer qu'ils ne fréquentaient pas le théâtre, qu'ils s'éloignaient des fêtes où se mêle la religion. Il reconnaît, ce qui est plus grave, qu'ils refusaient « de briguer les honneurs et de porter la pourpre », c'est-à-dire qu'ils ne voulaient être ni fonctionnaires publics, ni magistrats municipaux. Ce refus devait paraître criminel en ce moment où les honneurs commençaient à devenir des charges. Mais il veut prouver au moins que, pour ce qui est des devoirs ordinaires de la vie, les chrétiens ne les désertent pas, et il le démontre d'une façon fort ingénieuse, par des faits plus que par des raisonnements. A. Ebert fait remarquer que, lorsqu'il nous dit que les trois amis partent pour Ostie pendant les féries des vendanges, il veut nous faire entendre, sans en avoir l'air, que les chrétiens ont leurs occupations aussi, qu'ils les prennent au sérieux, et que, quand ils sont *causidici*, comme était Minucius, c'est-à-dire chargés de poursuivre devant la justice les affaires litigieuses, ils ne se permettent de s'éloigner de Rome et du forum que pendant les vacations des tribunaux. C'est justement le stratagème auquel Cicéron a eu recours, dans ses dialogues philosophiques, pour rassurer les gens sévères à qui la philosophie est suspecte, pour leur faire voir qu'elle ne détourne pas des affaires sérieuses, qu'elle n'empiète pas sur le temps qui leur est réservé et qu'elle est compatible avec elles. Minucius montre, de la même manière, sans aucune apparence de démonstration, que les chrétiens ne sont pas étrangers aux affections humaines et que, par la façon dont ils les éprouvent, ils ressemblent à tout le monde. Octavius et lui sont très tendrement liés ensemble; pour caractériser la force du sentiment qui les unit, Minucius emploie les termes mêmes dont se sert Salluste quand il veut définir la véritable amitié *(idem velle atque idem nolle)*. La phrase mignarde par laquelle il dépeint le plaisir que ressent un père à entendre ses enfants qui s'essaient à parler n'est pas une vaine coquetterie de langage, comme on pourrait le croire; elle nous fait mesurer la vivacité de l'amour paternel chez Octavius. Tous ces artifices sont fort habiles; c'est comme s'il disait: vous le voyez, ces chrétiens que vous mettez hors de l'humanité sont des gens comme les autres, occupés des mêmes affaires, sensibles aux mêmes affections, et votre société peut les accueillir sans péril. Mais le chef-d'œuvre en ce genre, ce qui occupe Minucius plus que tout le reste, c'est la peine qu'il s'est donnée pour montrer que les croyances chrétiennes, qu'on accuse d'être nouvelles, se retrouvent dans la philosophie antique. Il expose les systèmes des anciens sages et, quand ils lui paraissent ressembler à sa doctrine, il s'écrie d'un air de triomphe : *Eadem fere sunt ista quæ nostra sunt* [1]! Aujourd'hui, ce sont les ennemis du christianisme qui étalent ces ressemblances pour l'attaquer; Minucius s'en sert pour les défendre. Les stoïciens lui fournissent les arguments par lesquels il établit l'existence de Dieu et démontre qu'il gouverne le monde. Cæcilius avait reproché aux chrétiens leur assurance au sujet de l'immortalité de l'âme et de la vie future : *putes eos jam revixisse*, disait-il. Octavius, pour prouver qu'ils ont raison, a recours, dans un passage brillant, à ces vieilles images des saisons qui se renouvellent, des fleurs qui meurent et qui naissent, des arbres qui se dépouillent et qui reverdissent, si fréquentes chez les sages du paganisme et qui, à ce qu'on pense, ont servi de fondement aux représentations des mystères [2]. La croyance à la fin du monde et à l'embrasement universel, qui rencontrait tant d'incrédules, il l'appuie sur des raisonnements tout philosophiques; il est heureux de rappeler que l'existence des démons est affirmée par Platon et qu'ils tiennent une grande place dans sa doctrine. Il n'y a pas jusqu'au feu de l'enfer, « ce feu artiste », *sapiens ignis*, « destructeur à la fois et créateur [3] », qui, par la façon dont il le décrit et les attributs qu'il lui donne, ne fasse souvenir d'une théorie célèbre des stoïciens. La conclusion de tout ce travail, c'est que les opinions des philosophes et celles des chrétiens se ressemblent tellement « qu'il faut admettre ou que les philosophes ont été des chrétiens, ou que les chrétiens sont des philosophes [4] ».

« Sans doute, il pouvait être fort utile, pour attirer des lettrés au christianisme, de montrer qu'il est d'accord avec les spéculations des philosophes. La méthode semblait si bonne que Tertullien nous dit que plusieurs apologistes de son temps l'avaient employée [5]. Minucius, qui était de ce nombre, se félicitait, à la fin de son livre, d'avoir retourné contre le paganisme les armes dont il se servait pour attaquer les chrétiens, et de mettre du côté de la foi nouvelle ces philosophes qui semblaient le plus solide appui de l'ancienne [6]. Mais il y avait aussi quelque danger à rapprocher des doctrines différentes et à vouloir à toute force les réunir; pour les rendre plus semblables, on risquait de les dénaturer. Minucius n'a pas évité cet écueil, et voilà comment il a été amené à ne nous présenter du christianisme qu'une image incomplète ou inexacte. C'est l'explication la plus naturelle de ces lacunes ou de ces erreurs qui ont tant choqué certains critiques et je ne crois pas, dit Boissier, qu'il soit nécessaire d'en chercher d'autres.

« Dans sa préoccupation de plaire aux amis de l'ancienne philosophie, Minucius a surtout insisté sur les vérités chrétiennes qui avaient quelque rapport avec les opinions des philosophes, mais de ce qu'il ne s'est étendu que sur celles-là, s'ensuit-il qu'il n'admette qu'elles? Je suis d'autant plus éloigné de le croire que je trouve par moments chez lui un air de réticence volontaire et calculée, qui laisse voir qu'il ne nous livre pas toute sa pensée et qu'il en sait beaucoup plus qu'il n'en veut dire. C'est ce qui, par exemple, me paraît visible dans la phrase où il fait allusion au Christ. Cæcilius a reproché aux chrétiens d'adorer un homme puni pour ses crimes du supplice de la croix [7]. La réponse d'Octavius, à propos de cette accusation grave, est courte et presque énigmatique; il se contente de dire : *Longe de vicinia veritatis erratis, qui putatis Deum credi aut meruisse noxium, aut potuisse terrenum* [8]. Ne voit-on pas que c'est simplement une défaite, et qu'il refuse d'entrer dans une discussion

[1] *Octav.*, XIX, 15. — [2] *Ibid.*, XXXIV, 11. — [3] *Ibid.*, XXXV, 2. — [4] *Ibid.*, XX, 1. — [5] *De testim. animæ*, I. — [6] *Octav.*, XXXIX, 1. — [7] *Ibid.*, X, 4. — [8] *Ibid.*, XXXIX, 2.

dont il pense sans doute que le moment n'est pas venu? S'il parle si peu des dogmes du christianisme, ce n'est donc pas ignorance, c'est parti pris. Quant aux erreurs de doctrine qu'on a si complaisamment relevées, je crois que plusieurs d'entre elles sont moins graves qu'on ne le suppose et que quelques-unes tiennent à l'effort que fait Minucius pour n'employer que les termes de la langue ordinaire. En cela, il forme un parfait contraste avec son compatriote Tertullien, qui parle hardiment le latin de l'Église et n'hésite pas à créer des tours et des expressions qui rendent l'originalité de ses idées. Minucius cherche à tout revêtir d'un vernis d'élégance classique; il ressemble à ces humanistes du XVIe siècle, employés par la chancellerie pontificale, qui écrivaient les brefs du pape avec des phrases de Cicéron. C'est ainsi qu'au commencement de son ouvrage, pour parler de sa conversion, il emploie cette élégante période : *Cum discussa caligine de tenebrarum profundo in lucem sapientiæ et veritatis emergerem* [1]. Il se peut donc que plusieurs des erreurs qu'on lui reproche ne soient au fond que des artifices de style, destinés à rendre plus apparent le rapport des systèmes philosophiques avec la doctrine de l'Église, et que quelques-unes des lacunes qu'on a remarquées dans l'exposition de ses croyances viennent de ce qu'il a voulu exprimer les idées chrétiennes avec les termes de la langue commune et qu'il les a de la sorte si bien cachées qu'on ne peut plus aujourd'hui les apercevoir.»

Gaston Boissier a discuté certaines contradictions qui se trouvent dans l'*Octavius* et qui lui paraissent très surprenantes. « Pour moi, dit-il, je ne puis me les expliquer qu'en supposant que Minucius, qui s'est donné, comme on vient de le voir, une sorte de rôle, qui s'est résolu à ne pas tout dire et à ne présenter le christianisme que d'une certaine façon, manque par moments à son système, et laisse percer, presque à son insu, ses opinions véritables. C'est surtout vers la fin de son discours que la vérité lui échappe; on dirait qu'il pense à ce moment qu'étant plus maître de celui qui l'écoute, il n'est plus tenu à prendre tant de précautions. Nous avons vu qu'au début de l'ouvrage il semble plein de respect et d'admiration pour les philosophes; il leur emprunte leurs raisonnements, il s'appuie de leur opinion, il va jusqu'à dire que la doctrine de Platon est presque divine [2]; puis, tout d'un coup, dans un des derniers paragraphes, il change de ton, sans qu'on sache pourquoi; il appelle Socrate, le maître de tous ces sages, *scurra atticus*, et il lance contre les autres cette phrase cruelle : *philosophorum supercilia contemnimus, quos corruptores et adulteros novimus, et tyrannos, et semper adversus vitia facundos* [3]. Cette contradiction est de nature à frapper tout le monde; il y en a d'autres qui, pour être un peu plus cachées, ne sont pas moins significatives. Pour répondre à l'énumération complaisante que Cæcilius a faite des miracles païens, Octavius commence par en contester l'existence : ce sont des contes de vieille femme, des inventions de la crédulité populaire; à ce propos, il exprime cette pensée hardie qu'on a depuis retournée contre le surnaturel chrétien : *quæ si essent facta, fierent; quia fieri non possunt, ideo nec facta sunt* [4]. C'est tout à fait le raisonnement d'un rationaliste. Mais, un peu plus loin, il se ravise; ces miracles, qu'il vient de nier, il paraît les admettre; ils ont réellement existé, et ils sont l'œuvre des démons, dont il nous décrit, à cette occasion, tous les maléfices : voilà l'explication chrétienne. J'ai déjà plusieurs fois mentionné le passage important dans lequel il affirme que tous les hommes peuvent arriver par eux-mêmes à la vérité, à plus forte raison les sages, qui ont fait leur étude de la chercher. Quand il cite avec tant de plaisir leurs opinions pour montrer qu'elles s'accordent avec ses croyances, il semble bien dire qu'ils les ont trouvées par leurs réflexions personnelles, « en s'écoutant eux-« mêmes ». Mais ailleurs il retire tout ce qu'il vient d'accorder et déclare que « cette ombre de vérité qu'ils « ont aperçue, ils la doivent à la connaissance qu'ils « ont eue des livres sacrés [5] ». Il n'y a pas jusqu'à sa conception même de Dieu, du Dieu unique et tout-puissant, qui ne semble, au début, plus abstraite, plus philosophique qu'elle ne l'est à la fin. Il ne veut d'abord lui donner d'autre nom que celui de Dieu : *Deo, qui solus est, Dei vocabulum totum est : quem si patrem dixero carnalem opineris; si regem, terrenum suspiceris; si dominum, intelliges utique mortalem. Aufer additamenta nominum* [6]. Ce qui n'empêche pas que ces noms qu'il blâme, il n'hésite pas un peu plus tard à les lui donner : quand il se fâche contre ceux qui ne reconnaissent pas sa puissance, il l'appelle sans scrupule : *parentem omnium et omnium dominum* [7]. »

IX. La portée religieuse. — Nous n'avons rien voulu retrancher à l'expression de ces reproches si mesurés et, en partie, fondés. G. Boissier les a exposés en appuyant un peu, en reprenant ce sujet dans *La fin du paganisme* et peut-être n'est-il pas inutile d'y regarder de plus près.

Minucius, dit-il, se fait de Dieu une conception « beaucoup plus abstraite et philosophique que proprement chrétienne ». « Il ne faut pas, dit Octavius, chercher de nom à Dieu : son nom est Dieu. On n'a besoin de noms que lorsqu'il faut distinguer, par une appellation spéciale, chaque individu dans une multitude : à Dieu, qui est seul de son espèce, le nom de « Dieu » appartient tout entier. Si je l'appelle « père », on pourra croire qu'il est de chair; « roi », on supposera qu'il est terrestre; « maître », on comprendra certainement qu'il est mortel. Laisse de côté tous ces noms accessoires et tu le verras dans toute sa clarté [8]. » A cela on peut dire, non sans raison, que ce n'est pas là tout à fait le Dieu chrétien; mais Minucius n'attend pas qu'on lui en fasse le reproche, car nous l'avons entendu appeler Dieu *parentem omnium et omnium dominum* [9] et il s'exprime encore plus clairement lorsqu'il dit : « Chose qui vous afflige, nous nous aimons d'une affection mutuelle, parce que nous ne savons pas haïr; ainsi encore, et cela vous fait envie, nous nous appelons « frères » comme étant fils d'un seul Dieu, notre père *(ut unius Dei parentis homines)*, comme participants à la même foi comme cohéritiers de la même espérance [10].»

Minucius, a-t-on dit encore, semble éprouver une crainte, peut-être une répugnance, à parler ouvertement du Christ. On a été plus loin, puisqu'on a pensé découvrir une négation de la divinité du Christ dans les quelques lignes que voici : « Vous attribuez à notre religion le culte d'un malfaiteur et de sa croix; mais vous errez bien loin de la vérité, en supposant qu'un malfaiteur ait mérité de passer pour un Dieu ou qu'un être terrestre ait pu passer pour tel. Assurément, celui-là est digne de pitié, dont tout l'espoir repose sur un homme sujet à la mort : car tout appui manque dès qu'il meurt [11]. » Assurément, on pourrait encore dire qu'un apologiste, qui s'exprime de cette façon entor-

Octavius, I, 4. — [2] *Ibid.*, XIX, 14. — [3] *Ibid.*, XXXVIII, 5. — [4] *Ibid.*, XX, 4. Voyez Renan, *Vie de Jésus*, introd. : « Nous repoussons le surnaturel pour la même raison qui nous fait repousser l'existence des centaures et des hippogriffes : c'est qu'on n'en a jamais vu. » — [5] *Ibid.*, XXXIV, 5 : *quod illi de divinis prædictionibus prophetarum umbram interpolatæ veritatis imitati sunt.* Voir XXXV, 1 : *de oraculis prophetarum cognita tradiderunt.* — [6] *Ibid.*, XVIII, 10. — [7] *Ibid.*, XXXV, 4; G. Boissier, *L'Octavius de Minucius Félix*, dans *Journal des savants*, 1883, p. 450-452. — [8] *Ibid.*, XVIII, 10. — [9] *Ibid.*, XXXV, 4. — [10] *Ibid.*, XXXI, 8. — [11] *Ibid.*, XXIX, 2.

tillée, ignore son métier, et Minucius, s'il a voulu dire que les chrétiens ne mettent pas leur espoir en un homme mortel et malfaiteur, aurait dû s'exprimer d'une autre façon. Il fait plus que de manquer de clarté, il manque de crânerie et ce n'est pas ainsi qu'on se réclame de son maître quand ce maître est le Christ. On lui a reproché de ne pas prononcer une seule fois le nom du Christ. Le reproche est fondé, mais il ne s'adresse pas qu'à Minucius; ses confrères en apologétique ont la même faiblesse et, parmi eux, Aristide, saint Justin et Tertullien sont les seuls qui aient écrit dans leurs ouvrages le nom de Jésus-Christ.

Il est fâcheux pour un apologiste d'avoir besoin de recruter des défenseurs de sa doctrine et on ne peut contester que Minucius ne se trouve dans ce cas.

Après avoir prêté le flanc à ces critiques, Minucius ne se trouve pas en meilleure posture lorsqu'il s'agit de faire sa place dans l'économie surnaturelle à ce secours divin que les chrétiens nomment la grâce. Octavius prétend prendre la défense de ses coreligionnaires que Cæcilius accuse d'ignorance : « Sachez, lui répond-il, que tous les hommes sans distinction d'âge, de sexe, de position, sont capables de raison et de bon sens, et qu'ils peuvent arriver d'eux-mêmes à la sagesse. » Et, comme si ces paroles ne suffisaient pas à éliminer la nécessité de la grâce divine, il ajoute plus maladroitement encore que, pour connaître Dieu, il suffit de nous interroger nous-même et de croire la réponse intérieure : *sibi credere*. Ce sont là des conseils qui, de nos jours, soulèveraient la phalange des théologiens; ceux du IIIe siècle étaient-ils d'humeur plus placide? on ne sait, mais tous n'ont pas dû approuver ces raccourcis de la doctrine chrétienne. Sans doute, Minucius pouvait leur dire : « Vous ne m'avez pas tout lu. » Et il leur montre du doigt tel passage où il fait allusion à la grâce. Ainsi il assure que les chrétiens peuvent exorciser les démons « selon le secours que prête la grâce de celui qui guérit » : *prout fides patientis adjuvat aut gratia curentis adspirat* [1]; et, plus loin, il montre les martyrs triomphant des tortures « à l'aide d'une patience qui leur vient d'en-haut » : *et omnes supplicio-rum terriculas inspirata patientia doloris inludunt* [2]. A cela, les théologiens eussent peut-être répondu : Ceci est fort bon, le reste le sera autant si vous le retouchez.

Si, parmi ces théologiens, Minucius avait rencontré Boissier, Bæhrens et plusieurs autres, il les eût sans doute qualifiés d'inquisiteurs, car ils ne l'épargnent guère. Le *quæ si essent facta, fierent; quæ fieri non possunt, ideo nec facta sunt* [3], ne nous semble pas si coupable. Qu'on en ait abusé, qu'on l'ait retourné contre le surnaturel chrétien, c'est une ruse de guerre qu'il aurait pu prévoir, mais qui ne lui interdisait pas d'en faire usage pour son compte. S'il ignorait qu'on peut faire pendre un homme avec une ligne de son écriture, il l'a appris à ses dépens, mais sa ligne d'écriture reste très anodine.

On en pensera autant de son puritanisme prétendu, de son antipathie réelle contre les temples, les statues, les représentations quelconques auxquels il préfère la seule véritable manière, selon lui, de prier Dieu : l'offrande d'un cœur pur. Minucius n'était pas seul à se tenir en garde, avec excès peut-être, contre les pratiques rituelles qui lui paraissaient trop apparentées à l'idolâtrie. Celle-ci était toujours si menaçante et si captivante qu'il fallait prendre ses précautions contre elle et contre ses séductions; et puis il suffisait d'ouvrir les Livres saints pour y cueillir à poignées les textes, les sentences qui condamnent les formes matérielles et exaltent les formes spirituelles des manifestations de la croyance religieuse, qui recommandent le véritable holocauste, celui du cœur qui adore en esprit et en vérité.

Reproche plus grave, le seul qu'il faille retenir et discuter : Minucius garde le silence sur les dogmes chrétiens, il s'en tient « aux vérités philosophiques les plus générales : nécessité d'une Providence qui organise et régit l'univers, unité de Dieu, discussion et réprobation des fables scandaleuses mises au compte des dieux et des rites par lesquels les païens prétendent les honorer, apologie de la vie chrétienne : tels sont les principaux points qu'effleure successivement le champion du christianisme. Il est impossible de ne pas être frappé de tant de lacunes. Il y a, dans sa plaidoirie, quelques réminiscences des Écritures [4]; mais, nulle part, il n'explique ce que sont les sources sacrées de la foi! Il néglige complètement la preuve tirée de l'accomplissement des prophéties, qui avait paru à saint Justin si décisive [5]. Il touche aux dogmes de la résurrection et des rémunérations d'outre-tombe; mais il se tait sur tous les autres. Voilà un exposé bien chétif, bien incomplet, et qui donne une idée tout à fait insuffisante de l'économie de la révélation chrétienne. Ici, le fait est indubitable et il serait oiseux de chercher à l'éluder. C'est donc une explication qu'il faut fournir [6]. »

Elles n'ont pas manqué, mais leur valeur diffère. On a dit que Minucius se soumet à la discipline de l'arcane, qui interdisait aux chrétiens de parler ouvertement de la foi et du culte devant les catéchumènes ou les infidèles. Personne ne croit plus aujourd'hui que Minucius ait eu la bouche cousue, lorsque Justin pouvait décrire tout au long le mystère et le sacrifice de l'eucharistie, lorsque Athénagore avait licence d'exposer la doctrine du Verbe, lorsque saint Irénée et Tertullien écrivaient ce qu'on aurait dû taire. On a dit encore que Minucius était un catéchumène qui ne pouvait dire plus qu'il ne savait, mais il y avait beau temps que Minucius avait été catéchumène; des années et des années s'étaient écoulées depuis sa conversion et on n'a pas de raison de supposer qu'il eût été condamné au catéchuménat perpétuel. On a dit de plus (car que n'a-t-on pas dit?) que Minucius était un incrédule qui avait *choisi* parmi les dogmes et qui en avait gardé le moins possible, de sorte que son apologie n'avait plus rien de choquant pour la raison. En somme, un rationaliste discret; tellement discret que Lactance et saint Jérôme ne se doutèrent de rien. Enfin, Renan faisait de Minucius un « habile avocat » qui ne songe qu'à tromper son audience en dissimulant les côtés fâcheux de l'affaire qu'il expose, afin d'obtenir des adhésions nombreuses de gens qui l'auront écouté sans l'entendre.

Et Boissier, toujours perspicace et mesuré, dit qu' « il semble qu'il y ait eu deux esprits, deux tendances dans ce petit livre, l'une qui se montre ouvertement et domine partout, l'autre qui se fait sentir, surtout vers la fin, à quelques expressions dont l'auteur n'est pas le maître, à quelques contradictions qui lui échappent. C'est que nous avons affaire à un chrétien qui ne croit pas devoir développer d'abord sa croyance entière et dans toute sa rigueur et qui veut en donner le goût avant de la faire connaître. L'*Octavius* n'a pas la prétention d'être un traité de théologie; ce n'est qu'une préparation à la conversion des gens du monde.

[1] *Octav.*, XXVII, 7. — [2] *Ibid.*, XXXVII, 5-6. — [3] *Ibid.*, XX, 4. — [4] En petit nombre : cf. *Octav.*, XXXIII, 3, et Josüé, X, 11; *Octav.*, XXIX, 3, et Jérémie, XVII, 5. Quelques expressions sont prises à saint Paul : exemple, *spei coherédes*, XXXI, 8; cf. *Ad Tit.*, III, 7; *Ad Romanos*, VIII, 17; *unum bonum sapimus*, XXXI, 6, et *Ad Rom.*, XV, 5, etc. En plusieurs endroits, on se demande s'il a puisé chez saint Paul ou chez Sénèque; très probablement chez Sénèque, si l'on en juge par l'analogie de certaines formules. — [5] Apol., XLV-LV, etc. — [6] P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine*, 1920, p. 164

On a tort de prétendre qu'à la fin de l'ouvrage Cæcilius se convertit; cette expression n'est pas tout à fait juste, il est plus exact de dire qu'il est tout prêt à se faire chrétien. Lui-même nous apprend clairement dans quelle situation d'esprit il se trouve, après avoir entendu son ami, quand il nous dit : *De providentia fateor, et de Deo cedo, et de sectæ jam vestræ sinceritate consentio*[1]. Amener les gens à croire à la Providence et à l'unité de Dieu, détruire leurs préjugés contre le christianisme et, en leur faisant entrevoir ce qu'il est, les disposer à en accepter les croyances, voilà seulement ce qu'a voulu faire Minucius : c'est d'après ses intentions qu'il faut juger son livre.

« Minucius était certainement un chrétien, mais un chrétien d'un esprit particulier, large, tolérant, étranger à toute espèce d'exagération et de bigotisme. Quoiqu'il y ait, dans son ouvrage, une intention marquée et une sorte de tactique qui peuvent l'avoir entraîné à dépasser quelquefois sa pensée véritable, on ne peut nier qu'il n'eût au fond du cœur une vive sympathie pour les grands esprits de l'antiquité. Il n'était pas de ceux qui, en devenant chrétiens, croyaient devoir rompre entièrement avec le passé[2]; il en voulait garder le plus possible. La lecture des philosophes l'avait charmé dans sa jeunesse; il ne pensait pas qu'un chrétien dût tout à fait y renoncer. Son apologie semble indiquer qu'il leur réservait une place dans le christianisme même; il les laissait aux abords de l'Église, et voulait les charger d'en indiquer le chemin aux profanes. La connaissance de ces anciens sages devenait ainsi une sorte de préliminaire et de préparation à l'étude de la religion nouvelle. Ce n'était pas tout à fait une chimère, puisque beaucoup de chrétiens illustres ont passé par la philosophie pour arriver à la foi. Saint Augustin raconte que la lecture de l'*Hortensius* de Cicéron l'a « dirigé vers le Seigneur ». C'est précisément ce que voulait Minucius et le service qu'il attendait de la philosophie ancienne[3]. »

X. Bibliographie. — 1. *Éditions.* — Fr. Baudoin, *Minucii Felicis Octavius restitutus a Fr. Balduino*, Heidelbergæ, 1560. — J. G. Lindner, *Minucii Felicis Octavius recensitus a Joan. Gottlieb Linder*, Longosalissæ (Langensalza), 1760, 1773, 1794. — Ed. de Muralto, *M. Minucii Felicis Octavius*, Turici, 1836, avec une *Commentatio de M. Minucii Felicis ætate*, p. 1-17. — J.-B. Migne, *Patrologia latina*, t. III (1844), col. 239-376. — Fr. Œhler, *M. Minucii Felicis Octavius*, dans *Bibliotheca selecta patrum ecclesiasticorum latinorum* de E. G. Gersdorf, t. XIII, Lipsiæ, 1847. — C. Halm, *M. Minucii Felicis Octavius*, dans *Corpus scriptor. eccles. latin.*, t. II, Vindobonæ, 1867. — B. Dombart, *Ein Dialog des Minucius Felix uebersetzt* (texte annoté), Erlangen, 1881. — A. L. Bæhrens, *M. Minucii Felicis Octavius*, Lipsiæ, Teubner, 1886. — E. Kurz, *Ueber den Octavius des Minucius Felix, mit dem Texte von cap. XX-XXVI incl.* Progr. Gymn., Burgdorf, 1887-1888. — H. Bœnig, *M. Minucii Felicis Octavius*, Lipsiæ, 1903. — J.-P. Waltzing, *M. Minucii Felicis Octavius. In usum lectionum suarum*, Lovanii, 1903; *Octavius de M. Minucius Félix.* Édit. classiq. avec introd. et comment., Bruges, 1909; partie du maître; traduction, langue et syntaxe; appendice critique, Bruges, 1909. *Lexicon Minutianum componit* I.P.W... *præmisit novam Octavii recensionem*, Liége, 1909; *M. Minucii Felicis Octavius*, in-12, Lipsiæ, 1912. — L. Valmaggi, *Minucii Felicis Octavius con introduzione e commento*, Torino, 1911. — W. A. Bæhrens, *M. Minucii Felicis Octavius*, Lugdun. Batav., 1912. — G. Rauschen, *Octavius*, dans *Florilegium patristicum*, Bonnæ, 1913, fasc. 8. — A. Schöne, *M. Minucii Felicis Octavius*, in-8°, Lipsiæ, 1913.

2. *Dissertations.* — R. Agahd, *M. Terenti Varronis antiquitatum rerum divinarum libri I, XIV-XVI. Præmissæ sunt quæstiones Varronianæ*, dans *Jahrb. für klassische Philol.*, 24 Supplementband, 1898, p. 40-71. — Anonymus, *Miscellaneæ observationes*, IV, Amstelodami, 1739. — B. Aubé, *Histoire des persécutions de l'Église. La polémique païenne à la fin du IIe siècle*, Paris, 1878. — A. Ausserer, *De clausulis Minucianis*, Œniponte, 1906. — A. L. Bæhrens, *Lectiones latinæ. Dissertat. inaug.*, Bonnæ, 1870, p. 22-31; *Kritische Satura*, dans *Jahrbuch für klass. Philol.*, 1872, p. 632. — O. Bardenhewer, *Geschichte der altkirchlichen Literatur*, t. I, p. 303-315. — A. Baumgartner, *Die latein. und griech. Literat. der christl. Völker*, Freiburg, 1900, p. 83-85. — H. J. Baylis, *Minucius Felix and his place among the early Fathers of the latin Church*, London, 1928. — Em. Behr, *Der Octavius des Minucius Felix in seinem Verhältniss zu Ciceros Büchern De nat. Deor.*, Ienæ, 1870. — G. B. Bertoldi, *M. Minucio Felice e il suo dialogo Ottavio*, Roma, 1906. — H. Bœnig, *M. Minucius Felix. Ein Beitrag zur Geschichte der altchristl. Liter. Progr.*, Kœnigsberg, 1897. — G. Boissier, *L'Octavius de Minucius Félix*, dans *Journal des savants*, 1883, p. 436-453, *La fin du paganisme*, 1re édit., t. I, Paris, 1891, p. 305-338; 2e édit., t. I, 1894, p. 261-289. — N. Bonwetzsch, *Die Schriften d. Tertullians nach Zeit ihrer Abfassung*, Bonn, 1878. — J. G. G. Boot, *Ad Minucii Felicis Octavium*, dans *Mnemosyne*, t. XXIV, 1896, p. 439-442; t. XXV, 1897, p. 75. — J. G. P. Borleffs, *Quæritur quæ ratio intersit inter Minucii Felicis Octavium et Apologeticum Tertulliani*, dans *Le musée belge*, t. XXVI, 1922, p. 230-249. — H. Bornecque, *Les clausules métriques dans Minucius Felix*, dans *Le musée belge*, t. VII, 1903, p. 247-265. — O. Bottero, *L'Octavius di Minucio Felice e le sue relazioni con la cultura classica*, dans *Rivista filosof.*, 1904. — P. A. Bouchard, *Dissertatio de vita et scriptis Marci Minucii Felicis*, in-4°, Kilonii, 1685. — Bouhier, dans Jean Le Clerc, *Bibliothèque ancienne et moderne*, 1714-1727, t. XVI, p. 222. — G. Buerner, *Vergils Einfluss bei den Kirchenschriftstellern der vornican. Periode*, Erlangen, 1902. — C. M. Buizer, *Quid Minucius Felix in conscribendo dialogo Octavio sibi proposuerit*, Amstelodami, 1915. — F. X. Burger, *Minucius Felix und Seneca*, in-8°, München, 1904. — Bursian, dans *Literar. Zentralblatt*, 1863, p. 497. — Canterus, *Variarum lectionum libri II*, Antverpiæ, 1574. — V. Carlier, *Minucius Félix et Sénèque*, dans *Le musée belge*, t. I, 1897, p. 258-293; *Authenticité de deux passages de Minucius Félix* : XXXIV, 5 et XXXV, 1, dans même revue, p. 176-185. — S. Carnevale, *L'Ottavio di M. Minucio Felice*, in-8°, Vigevano, 1897. — *M. Minucii Felicis Octavius a Christophoro Cellario*, Halæ, 1699, 1726; Lipsiæ, 1748. — R. Ceillier, *Hist. génér. des aut. ecclés.*, t. II, 1730, p. 222-234; 2e édit., t. I, p. 550-557. — G. Charlier, *Le dialogue dans l'Octavius de Minucius Félix*, dans *Le musée belge*, t. X, 1906, p. 75-82. — A. Cima, dans *Rivista di filologia*, t. XVI, p. 43-48. — J. J. Cornelissen, *Minucii Felicis Octavius*, Lugd. Batav., 1882. — L. Dalmasso, *L'arcaismo nell' Octavius di Minucio Felice*, Torino, 1909. — P. H. Damsté, *Minuciana*, dans *Mnemosyne*, t. XXXIV, 1906, p. 79 sq., 175 sq.; t. XXXV, 1907, p. 55 sq. — P. Daniel, *Annotationes*, dans l'édition Wower, 1603. — J. Davis, *Minucii Felicis Octavius*, Cantabrigiæ, 1707, 1711. — J. De Decker, *Minucius Felix*, V, 2-3; VIII; dans *Revue de philologie*, 1905, p. 332-333. — P. de Felice, *Étude sur l'Octavius de Minucius Félix*, in-8°, Blois, 1880. — P. de Labriolle, *Histoire de la littérature chrétienne latine*, in-8°, Paris, 1920, p. 147-175. — P. de Lagarde, *Septuaginta Studien*, dans *Abhandlungen d. Götting.*

[1] *Octav.*, XL, 2. — [2] Minucius rappelle le souvenir de ses amours de jeunesse sans paraître trop en rougir. *Ibid.*, I, 4. — [3] G. Boissier, dans *Journal des savants*, 1883, p. 452-453.

Ges. d. Wissensch., 1891, p. 75-85. — A. Delatte, *La réalité du dialogue de l'« Octavius » de Minucius Félix*, dans *Serta Leodiensia*, Liége 1930, p. 103-108. — A. de Marchi, *Apologisti cristiani scelti e commentati*, Milano, 1907. — H. Dessau, dans *Bullettino dell' Istituto archeologico*, 1880, p. 33-34; *Ueber einige Inschriften aus Cirta*, dans *Hermès*, 1880, p. 471-474; *Minucius Felix und Cæcilius Natalis*, dans même revue, 1905, p. 373-386. — B. Dombart, *Zur Erklaerung und Kritik des Minucius Felix*, dans *Blaetter für bayerisch. Gymnas.*, t. IX, 1873, p. 285-300; t. X, 1874, p. 977. — A. Ebert, *Tertullians Verhältniss zu Minucius Felix*, Leipzig, 1868; réimprimé dans *Abhandl. d. Sächs. Ges. der Wissensch.*, 1870. *Philol. hist. Klasse*, t. V, p. 319-386; *Geschichte der christl. lat. Liter.*, 1874. — A. Elter, *Prolegomena zu Minucius Felix. Progr. z. Feier d. Geburst. d. Kais.*, Bonn, 1909. — A. Faber, *De M. Minucio Felice commentatio*, Nordhausen, 1872, p. 31-44. — P. Faider, *De l'emploi insolite du comparatif dans Minucius Félix*, dans *Le musée belge*, t. X, 1906, p. 287-292; *Le chiasme dans Minucius Félix*, dans même revue, t. X, 1906, p. 293-306. — F. X. Funk, *Die Abfassungzeit d. Octavius d. Minucius Felix*, dans *Archiv für Gesch. d. Philos.*, t. XI, 1. — J. Geffken, *Zwei griechische Apologeten*, Berlin, 1907. — Gelenius, *Arnobii disputationum adversus gentes libri VIII*, Basileæ, 1546-1560. — J. Gronovius, *Minucii Felicis Octavius ex recens. Gronovii*, Lugd. Batav., 1709. — J. Fr. Gronovius, *Monobiblos observatorum in scriptoribus ecclesiasticis*, Daventriæ, 1651. — C. Halm, *Zu Minucius Felix*, dans *Sitzungsber. d. Wiener Akad.*, 1865, p. 168-171. — A. Harnack, *Geschichte der altchristlichen Literatur bis Eusebius*, in-8°, t. I, Leipzig, 1900, p. 647-868; *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderte*, 1906; *Dogmengeschichte*, t. I, 1894, p. 446-447; *Die Chronologie der altchristl. Literat. bis Eusebius*, t. II, 1905, p. 324-330; *Sitzungsberichte d. königl. preuss. Akad. d. Wissensch.*, 1914, p. 303-334. — W. Hartel, dans *Zeitschrift für œsterr. Gymnas.*, t. XIX, 1868, p. 27-31; t. XX, 1869, p. 348-368; *Patristische Studien*, II, dans *Sitzungsberichte d. Wiener Akad.*, 1890, p. 18-20. — M. Haupt, dans *Hermès*, t. II, 1867, p. 334-336; t. VIII, 1874, p. 249; *Opuscula*, III, Lipsiæ, 1876, p. 389-391. — R. Heinze, *Tertullians Apologeticum*, dans *Berichte und Verhandl. d. k. Sächs. Ges. d. Wissensch.*, t. LXII, part. 10, Leipzig, 1910. — G. Hinnisdaels, *L'Octavius de Minucius Félix et l'Apologétique de Tertullien*, dans *Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Mémoires* (collection in-8°), IIe série, t. XIX, 1924. — L. Holsten, *Epistolæ de verubus Dianæ Ephesiæ ad Minucium*, XXI, dans *P. L.*, t. III, col. 365-372. — J.-O. Hoven, *Dissertatio de vera ætate, dignitate et patria Marci Minucii Felicis*, in-4°, Campis, 1762. — Th. Keim, *Celsus Wahres Wort. mit Lucian und Minucius Felix vergl.*, Zurich, 1873. — J. P. Kirsch, *Die christl. Kulturgebäuden der vorkonstant. Zeit*, dans *Fortschrift des deutschen Campo Santo in Rom*, Freiburg im Br., 1897. — H. Koch, *Zur Agapenfrage*, dans *Zeitschrift f. d. Neutestamentl. Wissensch.*, 1905, p. 139-146. — F. Kotek, *Anklänge an Cicero's De natura deorum bei Minucius Felix und Tertullian*, Wien, 1901. — W. Kroll, *Randbemerkungen I. Zu Minucius Felix*, dans *Rhein. Mus.*, t. LX, 1905, p. 307-313. — A. J. Kronenberg, *Minuciana sive annotationes criticæ in Minucii Felicis Octavium*, Lugd. Batav., 1889. — R. Kuehn, *Der Octavius des Minucius Felix, eine heidnisch-philosophische Auffassung von Christenthum*, in-8°, Leipzig, 1882. — E. Kurz, *Ueber den Octavius des Minucius Felix, mit dem Text von Cap. XX, 16 incl.*, Burgdorf, 1889. — N. Le Nourry, *Dissertatio in Marci Minucii Felicis librum qui Octavius inscribitur*, dans *P. L.*, t. III, col. 371-652. — F. Leonard, *Octavius de Minucius Félix, avec une introduction littéraire, des remarques sur la langue de l'Octavius, des notes philologiques en français et un appendice critique*, in-8°, Namur, 1875. — G. Lœscke, *Minucius Felix Verhältniss zu Athenagoras*, dans *Jahrb. f. prot. Theol.*, 1882, p. 168-178. — L. Massebieau, *L'Apologétique de Tertullien et l'Octavius de Minucius Félix*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XV, 1887, p. 316, 346. — P. Monceaux, *Les Africains*, in-12, Paris, 1894, p. 194 sq., *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, in-8°, t. I, Paris, 1901, p. 463-508. — E. Norden, *De Minucii Felicis ætate et genere dicendi*, dans *Wiss. Beilage zum Vorlesungsverzeichniss*, Greifswald, 1897. — F. Ramorino, *L'Apologetico di Tertulliano e l'Ottavio di Minucio*, dans *Atti del congresso di scienze storiche*, t. XI, Roma, 1903, p. 143-178. — F. X. Reck, *Minucius Felix und Tertullian. Eine liter. hist. krit. Untersuch.*, dans *Theolog. Quartals.*, 1886, p. 65-114. — Th. Reinach, dans *Rev. de l'hist. des religions*, 1921, p. 59-68. — G. Revay, *Pistorum præcipuus*, dans *Didaskaleion*, 1923, fasc. 2. — C. Rœren, *Minuciana. Adnot. critic. ad M. Minucii Felicis dialog. præm. comment. de ipsius scriptoris ætate*, Brilon, 1877. — M. Schanz, *Die Abfassungszeit des Octavius des Minucius Felix*, dans *Rhein. Mus.*, 1895, p. 114-137; *Gesch. d. römisch. Literatur*, t. III, p. 229-239. — V. Schultze, *Die Abfassungszeit der Apologie Octavius des Minucius Felix*, dans *Jahrb. für protest. Theol.*, t. VII, 1881, p. 485-486. — P. Schwencke, *Ueber die Zeit des Minucius Felix*, dans *Jahrb. für protest. Theol.*, t. IX, 1883, p. 263-294. — P. B. Seiller, *De sermone Minuciano. Dissert. inaug.*, Augsbourg, 1893, p. 8-14. — K. Sittl, *Spätlatein-Schrifsteller*, dans *Bursian's Jahresbericht*, 1889, p. 14-20. — A. Soulet, *Essai sur l'Octavius de Minucius Félix*, in-8°, Strasbourg, 1867. — G. Stieber, *Observationes nonnullæ criticæ in quædam Minucii Felicis loca*, in-4°, Onoldi, 1791. — E. Stiglmayr, *Zur Priorität des Octavius des Minucius Felix gegen dem Apologeticum Tertullians*, dans *Zeitsch. f. kathol. Theol.*, 1913, p. 221-243. — E. Svoboda, *Ad Minucii Felicis Octavium*, dans *Listy. filolog.*, t. XVIII, 1892, p. V-VI. — C. Synnerberg, *Observationes criticæ in Minucii Felicis Octavius*, dans *Acta soc. scient. Fennicæ*, Helsingfordiæ, 1889; *Randbemerkungen zu Minucius Félix*, Helsingfors, 1897, 1903. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. III, 1695, p. 163-168, 647-648. — H. Usener, dans *Jahrb. für klass. Philol.*, 1869, p. 393-416. — H. Vahlen, *Zu Minucius Felix, X, 1*, dans *Hermès*, 1893, p. 355-358; *Annotat. critic. in Octavium*, Berolini, 1894; *Ueber eine Stelle im Octavius des Minucius Felix, XXI, 4*, dans *Hermès*, 1895, p. 385-390. — L. Valmaggi, *Sul' poemio dell' Ottavio*, dans *Riv. di filol.*, 1910, p. 65-66. — J.-P. Waltzing, *Notes sur Minucius Félix* (*Octavius*, I, 4; II, 2; XIII, 4; XXXIV, 2), dans *Le musée belge*, 1897, p. 158-160; t. I, 1898, p. 160 (*Octavius*, XXVIII, 7), dans *ibid.*, t. XIII, 1909, p. 65-68 (*Octavius*, IX, 1, XXXIV, 5), dans *ibid.*, t. XIV, 1910, p. 61-64; *Minucius Félix et le Thesaurus linguæ latinæ*, dans *ibid.*, t. X, 1906, p. 67-74; *Une interversion de deux feuillets dans l'Octavius*, dans *ibid.*, t. X, 1906, p. 83-100; *Le texte, l'œuvre et la vie de Minucius Félix*, dans *ibid.*, t. X, 1906, p. 245-286; *Le codex Parisinus 1661*, dans *ibid.*, t. XI, 1907, p. 319-322; *Encore Minucius Félix et Tertullien*, dans *ibid.*, 1921, p. 189-196; *Minucius Félix et Platon*, dans *ibid.*, t. VIII, 1904, p. 423-428 et dans *Mélanges Boissier*, p. 455-460; *Studia Minuciana*, Louvain, 1906. — F. Wilhelm, *De Minucii Felicis Octavio et Tertulliano Apologetico*, dans *Bresl. philol. Abhandl.*, t. II, part. 1, Breslau, 1887.

H. LECLERCQ.

MINUSCULE. — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1977-1981, fig. 3937-3939; col. 2004-2024, fig. 3949-3959; col. 2041-2048, fig. 3966-3967.

MIRABILIA URBIS ROMÆ. — Nous avons consacré une brève notice à cet écrit (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1921-1922) que sa date met hors de la période de nos études, mais qu'on pourrait néanmoins s'étonner de ne pas y trouver mentionné. Cette date pourrait être, au plus tôt, la seconde moitié du Xe siècle.

Les *Mirabilia* nous offrent la plus importante et la plus copieuse compilation relative à la topographie médiévale de Rome, principalement en ce qui concerne les églises; c'est en quelque sorte une reconstruction archéologique de la Rome antique dans ses principaux monuments. Cet opuscule a été certainement écrit par un Romain; on sait que L. Duchesne l'attribue à un chanoine de Saint-Pierre, nommé Benoît, et place cet écrit avant la mort d'Innocent II.

D'après Monaci, la *descriptio plenaria* publiée par Urlichs dans son *Codex urbis Romæ topographicus* appartient au XIIe siècle; elle fut insérée comme document officiel dans les livres de la curie romaine, le *Polyptyque* du chanoine Benoît, les *Collectanea Albini scholaris* (vers 1184) et le *Liber censuum* de Cencius Camerarius.

De cette première rédaction dérivent les autres nombreuses rédactions refaites et augmentées pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles (parmi lesquelles les *Collettanee* du cardinal Nicolas d'Aragon, 1356-1362, que Martin Polonus a insérés dans sa Chronique); en dériva aussi la traduction intitulée *Le miracole de Roma.*

La bibliographie des éditions des *Mirabilia* et de leurs commentateurs se trouve dans L. Hain, *Répert. bibliogr.*, t. II, part. 1, n. 11174-11220; dans Græsse, *Beiträge zur Literatur*, Dresden, 1850, p. VII-IX; dans Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus;* dans H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom;* dans Graf, *Roma nella memoria*, t. I, p. 44; dans le *Catalogo* n. 73 de E. Loescher, *Archeologia*, t. II, p. 99.

Les principales éditions des *Mirabilia* au XVe siècle sont presque toutes imprimées à Rome, en latin; quelques-unes sont en allemand; celles des années 1472, 1475, 1487, 1491, 1492, 1494, 1496, 1497, 1499 ont des annotations.

Pendant le XVIe et le XVIIe siècle, on trouve une centaine d'éditions des *Mirabilia* en tous pays et en toutes langues; les éditions romaines sont les plus nombreuses.

Il existe des éditions critiques depuis celle de Montfaucon, dans son *Diarium Italicum*, in-4°, Parisiis, 1702, p. 282; Nibby, dans *Effemeridi letter. di Roma*, t. I, 1820, p. 62-82, 147-164, 378-392; Fr. Ozanam, dans *Documents pour servir à l'histoire littéraire de l'Italie*, in-8°, Paris, 1850, p. 155 sq.; Graesse, *Beiträge zur Literatur*, Dresden, 1850, p. 1-26; L. Mercklin, dans *Festprogramm d. Univers. Dorpat*, 1852; *Mirabilia*, Roma, tip. Forense, 1864; *Mirabilia*, d'après le manuscrit du Vatican, édit. Parthey, Berlin, 1869; H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom*, t. II, p. 605-643; C. L. Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, p. 92-169; *Mirabilia*, édit. M. F. Nichols, 1889. Une édition en fac-similé, avec préface de R. Ehwald, Berlin, 1904.

Outre les notices de Gregorovius, *Storia di Roma*, t. II, p. 614-627, note p. 639-641; de J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 157; le même, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. II, part. 1, p. 331-336; on peut encore signaler : C. W. Schneider, *Comment. hist. litter. de antiquo libello Mirabilia Romæ inscripto*, in-4°, Jena, 1756; C. Bock, dans *Archæologisches Anzeiger*, 1851, p. 6; G. Brunet, *Recherches sur l'ouvrage intitulé Mirabilia Romæ*, dans *Bulletin du bibliophile belge*, IIe série, 1885, p. 81-100; L. Duchesne, *L'auteur des Mirabilia*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXIV, 1904, p. 479-489; E. Monaci, dans *Rendiconti dell' Accad. dei Lincei. Cl. di sc. mor.*, Ve série, t. XIV, p. 11-12.

H. LECLERCQ.

MIRAM. — En Lycaonie, à 2 ou 3 miles au sud-ouest d'Iconium *(Konieh)*, existe une église dédiée à saint Eustathe, et qui appartient à la catégorie du type cruciforme avec dôme. Le plan est, à lui seul,

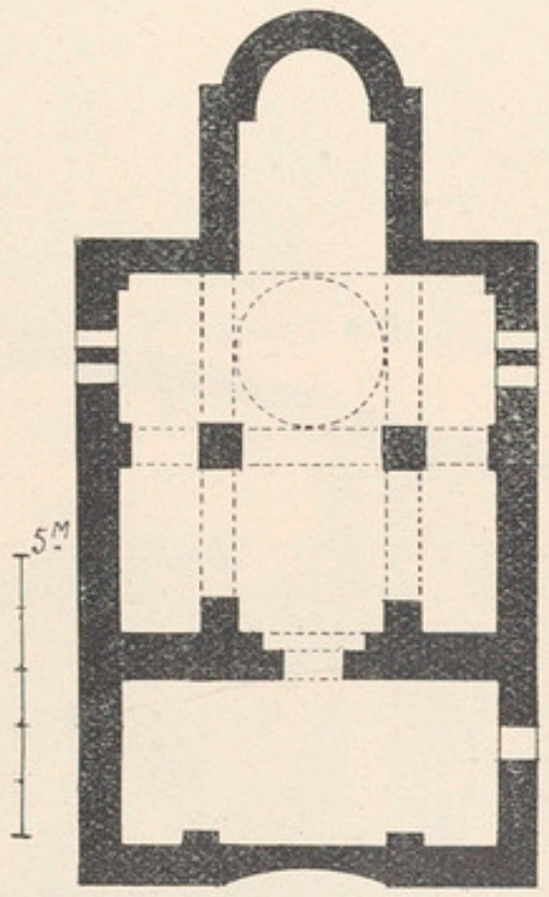

8178. — Plan de l'église Saint-Eustathe, à Miram, d'après *Rev. archéol.*, 1907, p. 26, fig. 22.

assez instructif (fig. 8178). L'église est encore pourvue d'un narthex; au centre, deux piliers soutiennent, avec les points d'angle du *presbyterium*, le tambour du dôme qui se trouve immédiatement à l'ouest du *presbyterium*. Le tambour est octogonal à l'extérieur et quatre de ses faces sont percées d'une fenêtre carrée. L'abside possède également une fenêtre, et aussi chacune des ailes. La construction de ces fenêtres est des plus simples, façonnée de pierres et de tuiles (fig. 8179). Chaque fenêtre est géminée par une colonne au centre. Il y a eu une fenêtre dans la partie inférieure du mur, mais elle a été obstruée. L'église communique avec le narthex par une porte unique; le linteau et le jambage

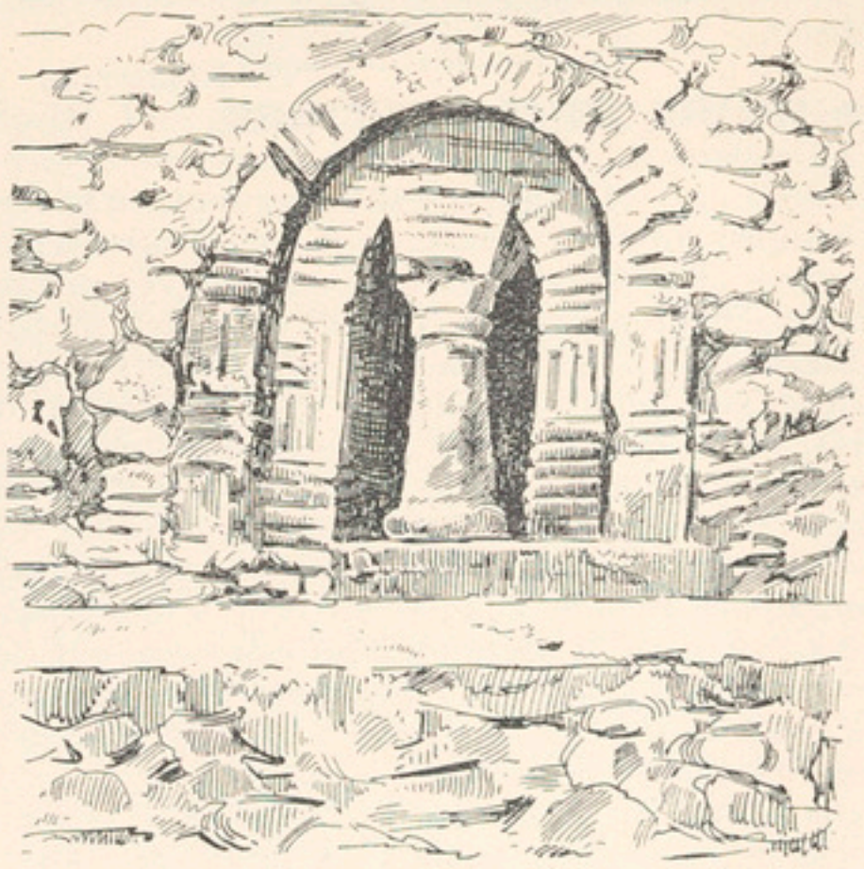

8179. — Fenêtre du mur sud. *Ibid.*, p. 29, fig. 25.

du Nord sont ornés de moulures plates. Au-dessus de la porte se trouve une inscription grecque devenue illisible sous une épaisse couche de badigeon (fig. 8180). L'entrée du narthex se trouve dans le mur sud, au-dessus de la porte se trouve un arc et, à l'Ouest, une fenêtre. Dans le mur ouest, on a réservé des niches

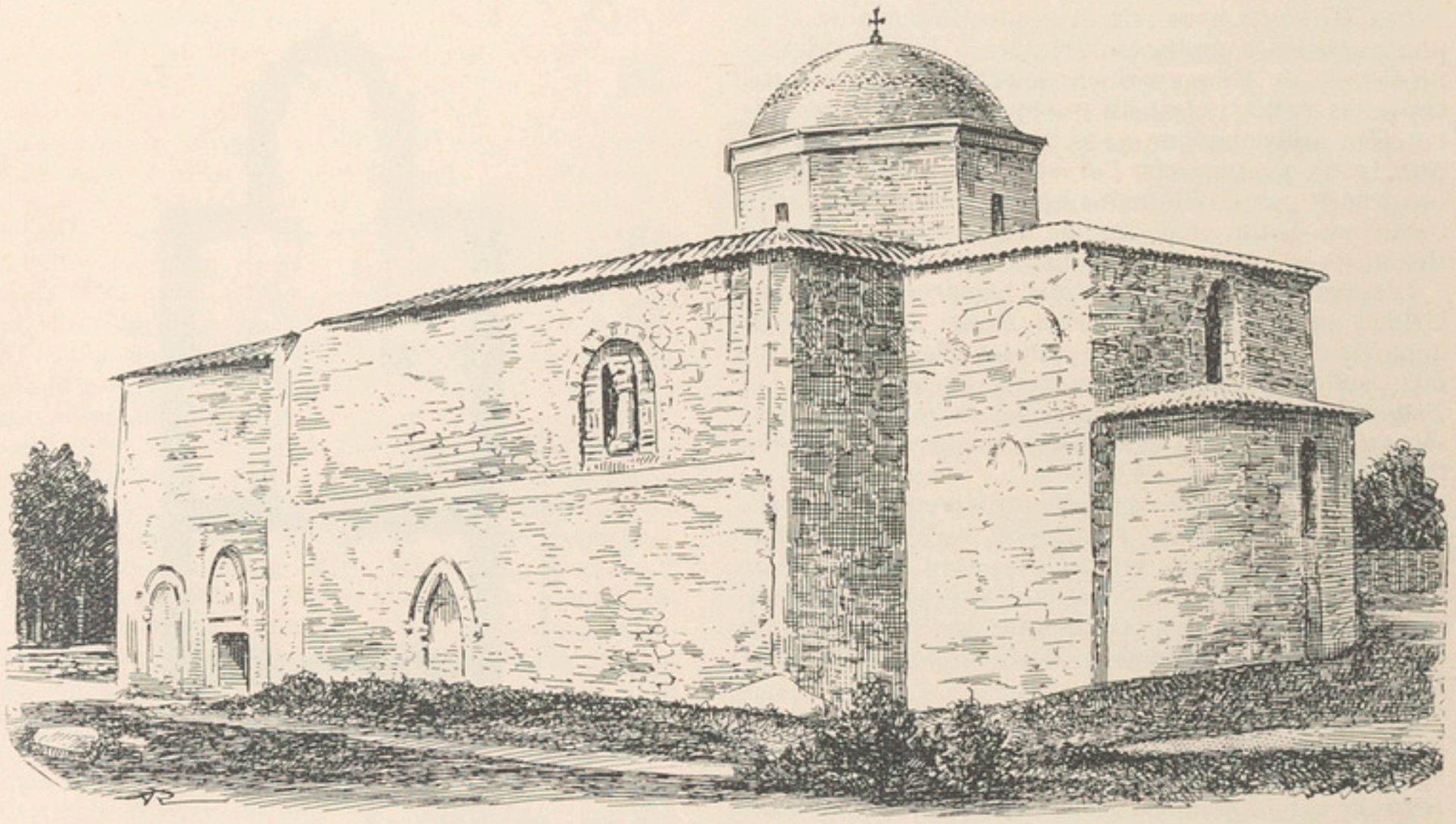

8180. — Église Saint-Eustathe, d'après *Revue archéologique*, p. 29, fig. 23.

arquées, une grande au centre et deux de chaque côté. Peut-être voyait-on la même chose au Sud, mais cette partie du mur a été fort maltraitée. L'intérieur de l'église est décoré de fresques et d'inscriptions d'époque byzantine d'une date postérieure à la construction de l'église [1].

H. Leclercq.

MIROIRS ET MIROITIERS. — I. Miroirs. II. Miroitiers.

I. Miroirs. — Les miroirs antiques sont, en général, des plaques de métal fondu, puis poli, ordinairement en cuivre allié d'étain, de zinc ou d'autres métaux, souvent en cuivre argenté, parfois en argent massif [2]. Certains miroirs sont de la taille d'un adulte [3]; on les incruste alors dans la muraille d'un appartement [4], mais il va de soi que ce sont là des meubles exceptionnels. Le miroir de toilette est celui qu'on peut tenir à la main [5], circulaire ou carré, plan ou concave, tout d'une pièce avec son manche ou avec une boucle pour le suspendre et dont l'envers est orné d'une gravure au trait. Parfois, il est muni d'un couvercle qui s'enlève ou ferme à charnière. L'antiquité chrétienne nous en a conservé quelques spécimens. Boldetti a donné le dessin d'un petit miroir à main trouvé dans une catacombe; il est de forme carrée (fig. 8181), l'original semble perdu [6]. Nous voyons sur deux épitaphes de barbiers chrétiens les insignes qui rappelaient leur profession : ce sont, entre autres choses, des miroirs à main, tous les deux de forme circulaire (fig. 8182-8183) avec une poignée permettant de les saisir et une agrafe sur l'un, un ruban sur l'autre, qui servaient à les suspendre.

Mais les anciens ont connu aussi les miroirs de verre doublé de métal, ce qui a été longtemps discuté. Les partisans de l'affirmative invoquaient à l'appui de leur opinion un prétendu passage d'Aristote, souvent cité [7], toujours sans référence, et qui paraît bien ne pas exister. Le seul texte formel se trouve dans les *Problemata* attribués à Alexandre d'Aphrodisias, commen-

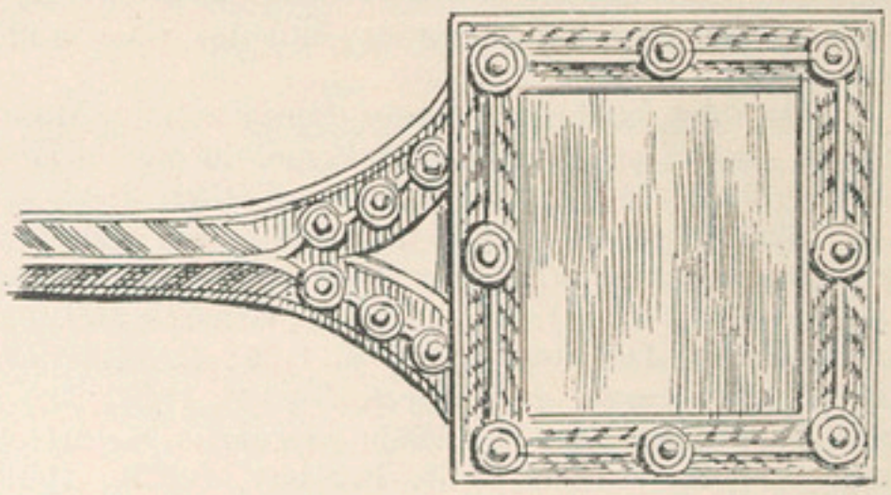

8181 — Petit miroir à main.
D'après Boldetti, *Osservazioni*, p. 500, n. 14.

tateur d'Aristote, vivant au IIIe siècle de notre ère et qui sont peut-être seulement d'Alexandre de Tralles, au VIe [8] : Διὰ τί τὰ ὑέλινα κάτοπτρα λάμπουσιν ἄγαν; ὅτι ἔνδοθεν αὐτὰ χρίουσι κασσιτέρῳ. « Pourquoi les miroirs

[1] G. L. Bell, *Note on a journey through Cilicia and Lycaonia*, dans *Revue archéologique*, t. I, 1907, p. 27-30. — [2] Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 160 : *Specula etiam ex eo (stanno) laudatissima, ut diximus. Brundusi temperantur, donec argenteis uti cœpere et ancillæ.* — [3] Sénèque, *Quest. natur.*, I, XVII, 8; *Specula totis paria corporibus.* — [4] Ulpien, *Digeste*, XXXIV, II, 19, n. 8. *Nec (argenti appellatione continebitur) speculum vel parieti adfixum vel etiam quod mulier mundi causa habuit.* — [5] E. Gerhard, *Etrusk. Spiegel*, in-8°, t. I, Berlin, 1843, p. 78; De Witte, *Les miroirs chez les anciens*, in-8°, Bruxelles, 1872. — [6] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri dei cristiani*, in-fol., Roma, 1720, p. 500, n. 14. — [7] Deville, *Histoire de l'art de la verrerie dans l'antiquité*, in-8°, Paris, 1873, p. 92. — [8] *Problemata*, I, 132.

de verre ont-ils un si vif éclat? parce qu'on le revêt intérieurement d'étain [1]. »

Les Romains auraient donc connu et pratiqué l'usage de feuilles d'étain pour doubler les miroirs de verre.

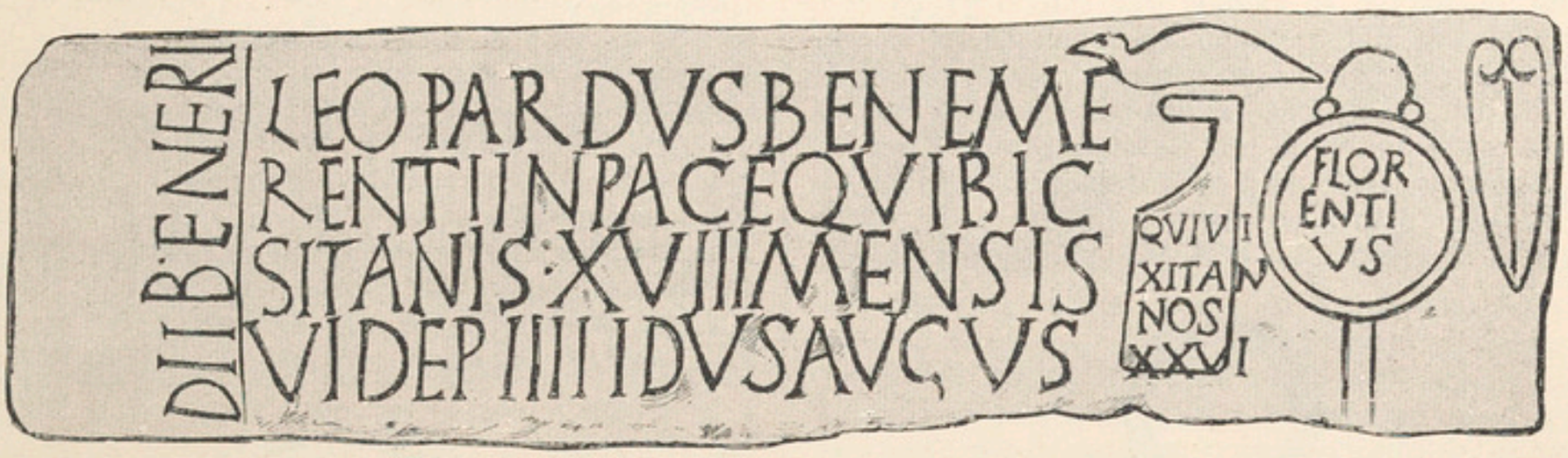

8182. — Épitaphe de Léopardus. Musée du Latran. D'après une photographie.

Berthelot observe que les feuilles de métal : or, argent, cuivre, fer, étain étaient employées et appliquées sur le verre par encollage [2]. On en connaît un unique exemple, miroir rectangulaire de 0 m. 07 sur 0 m. 04, en verre fondu, avec bord à facette, doublé d'une

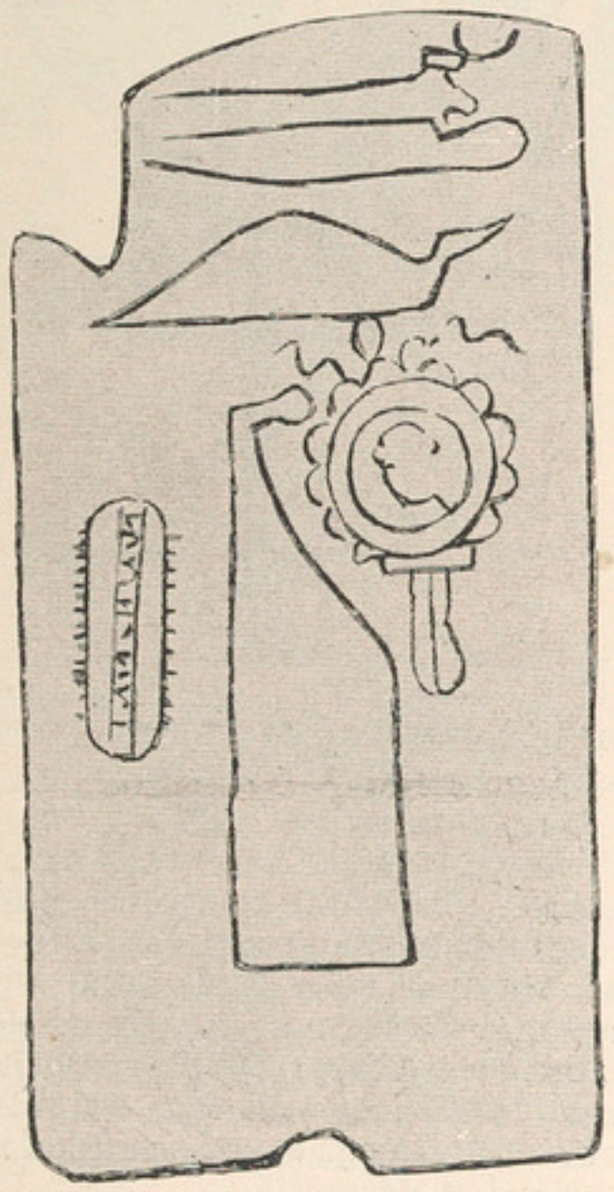

8183. — Épitaphe. Musée du Latran. D'après une photographie.

feuille d'or recouverte d'un enduit rouge, trouvé en 1886, à Saalbourg, à côté d'une monnaie d'Hadrien, mais sur lequel on aimerait posséder des renseignements plus précis [3]. On pouvait arriver à un résultat analogue, sinon équivalent, au moyen de plomb fondu versé dans une capsule de verre plus ou moins concave où il s'étalait uniformément sans amener la fracture.

On a pu cataloguer un certain nombre de ces miroirs dans ces dernières années; aucun parmi eux ne porte de sentence ou de symbole chrétiens, cependant, plusieurs ont dû servir à des fidèles, notamment ceux qui viennent des fouilles d'Antinoé, en 1896-1898. En voici la description : deux miroirs semblables, constitués par un morceau de verre convexe grossièrement découpé, avec enduit métallique consistant uniquement en plomb, lequel est logé à même dans un cadre de plâtre qui semble avoir été autrefois teint d'une couleur rougeâtre et porte encore des creux ronds et une large rainure noircie [4]. Le cadre de plâtre, haut de 0 m. 14 et épais en moyenne de 0 m. 008, percé en haut de part en part pour être suspendu, a la forme d'un pentagone avec base de 0 m. 09 et deux côtés à peu près verticaux de 0 m. 08, le tout surmonté par deux

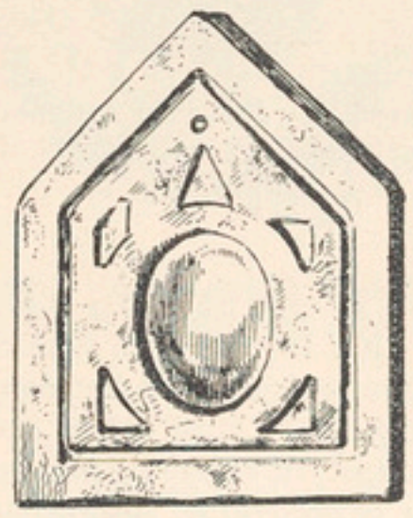

8184. — Miroir d'Antinoé, d'après Berthelot, *Archéologie et histoire des sciences* p. 114, fig. 6.

côtés de 0 m. 07 qui se rejoignent à angle aigu en fronton triangulaire. Le miroir est inséré au centre de la partie quadrangulaire dans une excavation arrondie, ou plutôt elliptique, d'un diamètre voisin de 0 m. 05. Autour de cette excavation, aux quatre coins et au-dessus, sont cinq cavités plus exiguës qu'occupent des fragments de verre irréguliers, carrés ou triangulaires, beaucoup plus petits, provenant du même ballon dans lequel a été taillé le morceau principal [5] (fig. 8184).

Autre exemple, d'époque byzantine, à Antinoé, dans les mains d'une fillette. Le miroir consiste en un fragment de verre carré, peu régulier, dont les quatre angles ont été enlevés, découpé, comme par des ciseaux, dans un ballon de verre de 0 m. 0005 d'épaisseur. Il forme, sur la face, un cercle de verre de 0 m. 033 de diamètre et est presque entièrement apparent au revers par son côté concave, n'étant pas recouvert par une plaque protectrice, mais simplement maintenu par

[1] E. Michon, *Miroirs antiques de verre doublé de plomb*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 231-250; *Nouvelles observations sur les miroirs antiques de verre*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1911, p. 196-207. — [2] M. Berthelot, *Archéol. et histoire des sciences*, in-8°, Paris, 1906, p. 108-109. — [3] *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden in Rheinlande*, t. LXXXV, 1888, p. 156. — [4] Nécropole B, tombe 111, et nécropole C, tombe 395. — [5] M. Berthelot, *op. cit.*, p. 114-115, fig. 6; E. Michon, dans *Bulletin archéolog. du Comité*, 1909, p. 234.

quatre pattes larges de 0 m. 002 à 0 m. 003, longues de 0 m. 015 à 0 m. 02, qui sont rabattues horizontalement et le pressent contre la gaine.

L'entourage, en plomb, industriellement pur comme l'enduit lui-même, se signale par son élégance et a dû être obtenu par moulage. La forme en est la suivante : d'abord, environnant le miroir, une couronne de 0 m. 005 à 0 m. 006 de large, épaisse de 0 m. 0015 ; autour de cette couronne règne une série de quatorze petites roses saillantes, également métalliques, d'un diamètre de 0 m. 005, rattachées chacune par un point seulement à la couronne. Le diamètre du miroir, mesuré

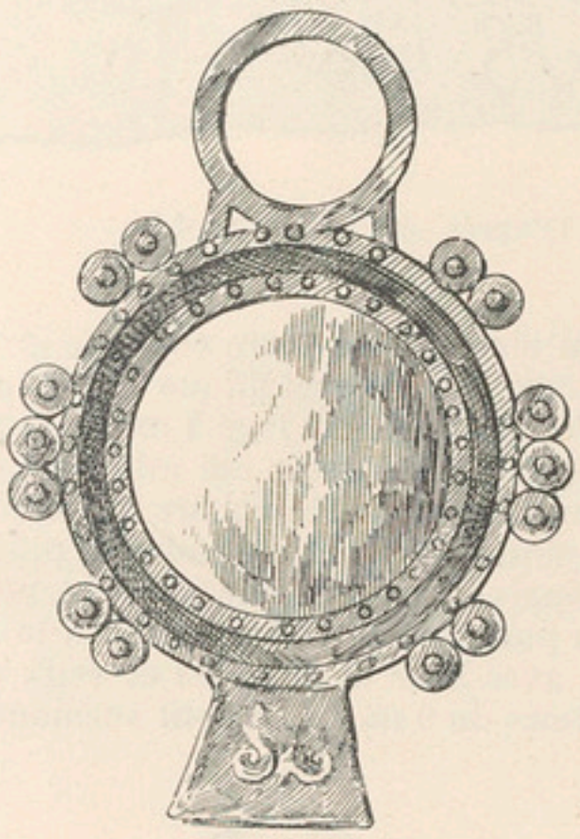

8185. — Miroir d'Antinoé,
d'après Berthelot, *Archéol. et hist. des sciences*,
p. 116, fig. 7.

horizontalement, atteint par suite 0 m. 054. Mais il est plus compliqué dans la direction verticale. En effet, en haut, à la couronne, est joint un anneau (diamètre extérieur 0 m. 02 ; intérieur 0 m. 016), qui servait à suspendre le miroir soit au cou, soit à la ceinture. En bas, et au-dessous de la couronne, répondant à cet anneau, un petit quadrilatère à parois latérales un peu inclinées, épais de 0 m. 002 environ, sur lequel se trouve un dessin que l'oxydation a rendu confus. La couche métallique, coulée à la surface concave du verre, s'est bien maintenue et donne une idée assez exacte de l'éclat originel du miroir et de la netteté des images, encore aujourd'hui très satisfaisants, qu'il est susceptible de fournir [1] (fig. 8185).

Il y a vingt ans, en 1911, M. E. Michon faisait observer que les miroirs de verre doublés de métal sont toujours de dimensions minimes, petits miroirs de poche, qui ne pouvaient prétendre à remplacer les miroirs de métal — qui reste le miroir classique des anciens — et se substituer à lui. La liste ne comprenait alors guère moins de cent cinquante exemplaires [2].

Nous ne voulons pas terminer cet article sans parler d'un miroir avec garniture et manche de plomb, provenant de Trébizonde et conservé au musée du Louvre [3] depuis 1891 (fig. 8186). Le miroir consiste en une capsule de verre excessivement mince, à bords polygonaux, de 0 m. 037 de diamètre moyen, convexe sur la face réfléchissante et dont l'intérieur concave est encore enduit de sa couche de plomb. Il n'est plus aujourd'hui, du côté du revers, uniformément plat, maintenu adhérent à la gaine, à laquelle il devait être fixé soit par des pattes, soit plutôt par une doublure de plomb se superposant à celle qui est conservée et qui constituait simplement la face. Le diamètre extérieur moyen est de 0 m. 066 ; sa dimension permet à la garniture, décorée avec soin en léger relief, d'offrir des symboles qui pourraient être l'indice du christianisme de celle qui possédait ce petit miroir. Ce sont des colombes, posées sur des branches et picorant les baies, des étoiles et un aigle. Il n'est pas nécessaire d'insister sur le symbolisme de la colombe dans l'art chrétien, de même que celui des astres (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3005-3033, au mot Astres ; t. III, col. 2198-2231, au mot Colombe) ; quant à l'aigle, on nous per-

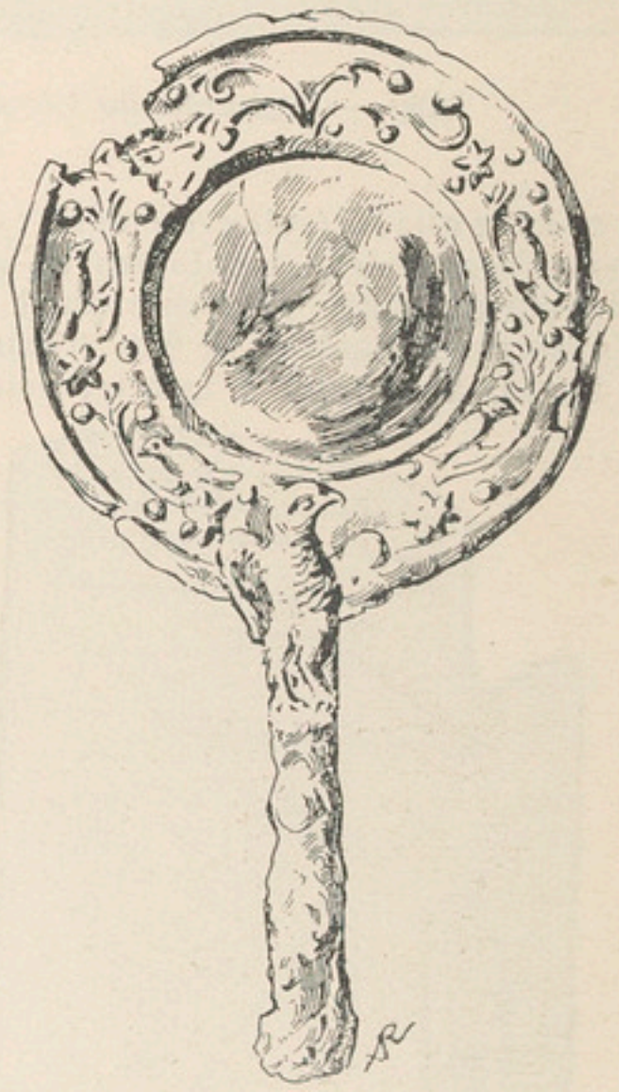

8186. — Miroir, d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1909,
p. 238, fig. 2.

mettra d'insister. Ce sujet a été traité dans le *Dictionnaire* (t. I, col. 1036-1038) avec cette conclusion que « l'étude des monuments figurés, sur lesquels le roi des oiseaux est sûrement représenté, induit à penser que, dans l'antiquité chrétienne proprement dite, l'aigle, comme figure allégorique, restait le symbole de l'évangéliste saint Jean ; que, dans tous les autres cas, on pouvait voir dans l'image de cet oiseau un motif purement artistique et décoratif ».

Celui qui traçait ces lignes, J.-P. Kirsch, reprenait l'étude de ce symbole une dizaine d'années plus tard et arrivait à modifier ces conclusions, en ce sens que, « sur plusieurs monuments chrétiens postérieurs à l'époque de Constantin le Grand, l'aigle a été représenté avec un sens symbolique ». Il y a lieu de compléter ici ce qui avait été dit en 1901 par la démonstration apportée en 1913 que nous citons et que nous résumons [4] :

« Le symbolisme des monuments funéraires chrétiens primitifs d'Occident ne connaît pas la figure de l'aigle. Sur les peintures des catacombes chrétiennes de

[1] E. Michon, *op. cit.*, 1909, p. 235-237. — [2] E. Michon, *op. cit.*, 1911, p. 207. — [3] A. Héron de Villefosse et E. Michon, *Département des antiquités grecques et romaines. Acquisitions de l'année 1891*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiq. de France*, 1891, n. 125 ; E. Michon, dans *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. 238, n. 11. — [4] J.-P. Kirsch, *L'aigle sur les monuments figurés de l'antiquité chrét.*, dans *Bulletin d'anc. littér. et d'arch. chrét.*, t. III, 1913, p. 112-126.

Rome, de Naples, de Sicile ou d'autres régions occidentales, nous ne la trouvons jamais comme image symbolique ou allégorique. La fresque romaine, citée par Martigny [1] et par Müntz [2], ne saurait être comprise en ce sens. La fresque, presque entièrement détruite aujourd'hui, ne nous est connue en entier que par des copies anciennes, lesquelles ont permis à J. Wilpert de reconstruire la décoration à l'aide des restes conservés [3]. (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2095, fig. 3088.) La peinture, quoique se rencontrant dans une catacombe chrétienne, ne présente rien de religieux; elle sert à la décoration du tombeau d'un cocher de cirque, représenté lui-même au centre de la lunette, et toutes les figures qui entourent l'image du défunt se rapportent aux victoires remportées par ce cocher dans le cirque. Les deux aigles placés sur des globes à droite et à gauche de la niche font partie de l'encadrement des figures et présentent un caractère purement décoratif; c'est un motif bien connu de l'art classique.

« Le même jugement doit être appliqué aux épi-

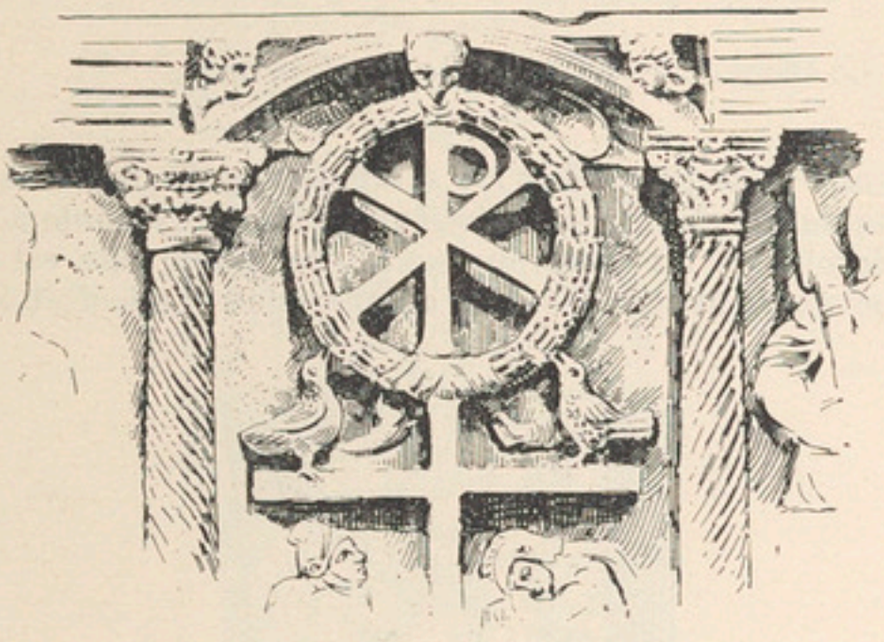

8187. — Sarcophage romain,
d'après Marucchi, *I monumenti*, pl. XXVIII, n. 6.

taphes chrétiennes. L'épitaphe de Lyon (voir *Dictionn.*, t. X, col. 280, fig. 7295), sur laquelle E. Le Blant croyait reconnaître des aigles, qu'il expliquait comme allusion au nom du défunt *Aqui* LIVS (?), ne constitue pas une exception. » Il est plus vraisemblable d'y voir des colombes.

Au IVe siècle, on voit paraître des éléments symboliques nouveaux dans les basiliques et dans les sarcophages. Nous en avons donné plusieurs figurations (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 955-957, fig. 6544, 6545, 6546). « On y voit une croix plantée sur le sol; elle supporte une grande couronne de laurier, dans laquelle est inscrit le monogramme du Christ ☧. Deux oiseaux (des colombes) posés sur les bras de la croix becquètent les fruits de la couronne. Par terre, à droite et à gauche de la croix, sont assis deux soldats; l'un est ordinairement représenté dormant. Nous devons reconnaître, dans cette composition, une image symbolique de la résurrection du Christ, et, en même temps, une représentation du Labarum (voir ce mot); c'est donc une allégorie du triomphe du Sauveur et du christianisme, qui contient aussi une allusion au triomphe du fidèle défunt sur les ennemis de son salut (couronne de l'immortalité, aux fruits de laquelle se nourrissent les fidèles, symbolisés par les colombes). Or, dans cette composition, on voit parfois le buste d'un aigle occupant l'arc au-dessus de la scène et tenant dans son bec, une fois peut-être dans les serres, la couronne de laurier. » Le seul sarcophage romain qui présente ce motif provient des fouilles exécutées au-dessus de la catacombe de Domitille sur la voie Ardéatine; il est conservé au musée du Latran et nous l'avons déjà reproduit (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 957, fig. 6546; col. 1735, fig. 6893), mais les dimensions laissant à peine distinguer ce détail, nous le donnons ici agrandi (fig. 8187). Le bec de l'aigle tient la couronne qui renferme le monogramme; les ailes sont éployées et stylisées en forme de conque et, aux extrémités, on voit les têtes du soleil et de la lune personnifiés. Nous retrouvons la tête et les ailes de l'aigle formant la partie supérieure d'une niche sur le sarcophage de Junius

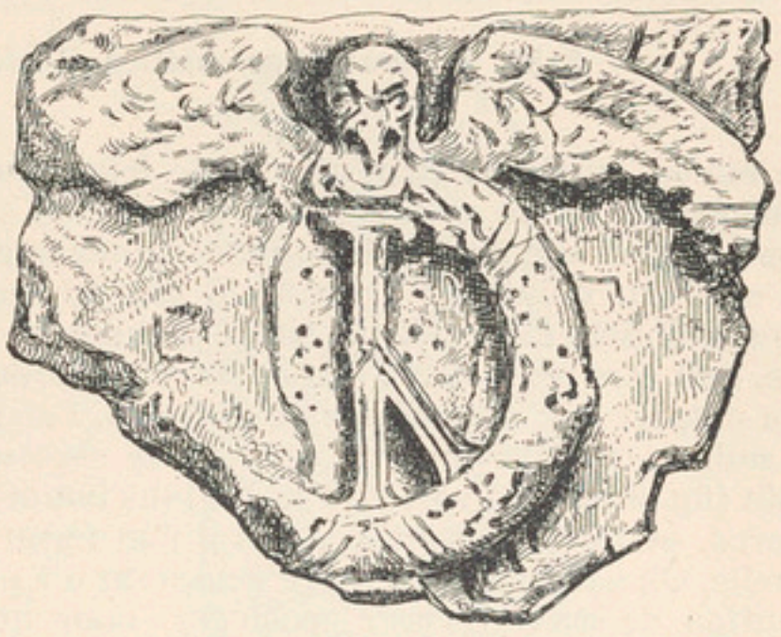

8188. — Sarcophage d'Arles,
d'après Le Blant, *Sarc. d'Arles*, pl. XII, n. 2.

Bassus (registre inférieur, niches des deux extrémités et niche centrale, voir *Dictionn.*, t. II, col. 609, fig. 1460). Même motif décoratif à Ravenne, au mausolée de Galla Placidia, où les groupes de deux apôtres sont disposés sous une espèce de conque qui est tout simplement une tête et les ailes d'un aigle (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 267, fig. 4865; col. 291, fig. 4857). A Saint-Apollinaire-Neuf, on retrouve le même sujet au-dessus des fenêtres de la nef centrale. Dans ces derniers exemples, l'emploi de l'aigle a une valeur simplement décorative.

« En est-il de même pour le sarcophage du Latran, sur lequel l'aigle tient la couronne dans son bec? Pour répondre à cette question, il faut examiner d'autres compositions semblables, qui nous sont fournies par les sarcophages chrétiens de la Gaule. Le sujet allégorique de la croix, surmontée d'une couronne avec monogramme, est assez fréquemment représenté sur ces monuments. Les deux recueils de E. Le Blant en contiennent neuf exemples [4]. Parmi eux, il y en a six, sur lesquels un aigle tient la couronne dans son bec.

[1] Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 1877, p. 33. — [2] Müntz, dans F.-X. Kraus, *Realencyklopädie der christlichen Alterthümer*, t. I, p. 21, n. 4. — [3] J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, pl. 145, fig. 2; texte p. 523 sq. — [4] E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages de la ville d'Arles*, pl. XII, 2; pl. XIV, p. 66, n. LXIII (disparu). *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, pl. II, 4; pl. XXVIII, 2; pl. L, 1; pl. LIV, 1; pl. LV, 1; p. 14, n. 15 (disparu). Il y aurait, d'après Le Blant, un dixième exemplaire, reproduit p. 113, n. 135, d'après un dessin de Rulman; je crois cependant, écrit J.-P. Kirsch, que le sarcophage reproduit ici est identique à celui de la planche LIV, 1; les sujets sont absolument les mêmes; les dessins reproduisent des monuments des deux Narbonnaises, et le marbre de la planche LIV, 1, se trouve à Saint-Maximin, donc dans la IIe Narbonnaise. Un monument (*Sarc. de la Gaule*, pl. XI, 3) reproduit aussi la croix supportant le monogramme; mais, à la place des soldats, nous y voyons deux cerfs qui boivent l'eau jaillissant du rocher où se dresse la croix.

Cinq se trouvent encore dans l'ancienne Provence; le sixième, qui existait autrefois à Soissons, provenait sans doute de la même région. Nous pouvons donc conclure que ce motif était préféré par les marbriers chrétiens de la Provence. Il y avait sans doute une école spéciale de sculpture chrétienne dans les villes de cette région, quoique, en plusieurs de leurs œuvres, l'influence de Rome se fasse sentir. Ainsi, le sarcophage de Saint-Maximin présente une grande analogie avec celui du musée du Latran; le groupe central, presque complètement détruit sur le monument de la Gaule, doit être reconstitué d'après le modèle romain. Sur la plupart des monuments de la Gaule, l'aigle est plus saillant et plus marqué que sur le sarcophage romain (fig. 8188), on voit une partie plus importante du corps, et les ailes sont traitées d'une façon plus naturelle. On a l'impression que le sculpteur n'a pas eu l'intention de créer un pur ornement, mais qu'il a voulu marquer la figure de l'aigle. » La comparaison avec l'aigle représenté sur les stèles coptes donne lieu de penser que cet oiseau symbolise l'idée de victoire et de triomphe.

Les chrétiens, touchés par les résultats de la victoire de Constantin, y virent la victoire du christianisme et le triomphe de l'Église. Or, l'aigle était, par excellence, le symbole du triomphe et de la victoire. La mythologie grecque en faisait l'attribut de Zeus et la mythologie romaine l'attribut de Jupiter. Oiseau plus que céleste, oiseau divin, associé à l'apothéose des empereurs dont il emportait l'âme de plein droit parmi les dieux. La figure de l'aigle surmontait les enseignes des légions, couronnait le sceptre triomphal des empereurs, dont il symbolisait sous cette forme la grandeur presque divine [1]. L'art classique n'avait pas ignoré le type de l'aigle soutenant de son bec ou de ses serres la couronne de laurier. « Un sarcophage chrétien d'Arles nous montre l'emploi de ce motif comme sujet de décoration. La face du monument est divisée en sept compartiments par des colonnes que relient, en haut, des arcs ou des tympans. Les coins, au-dessus des chapiteaux, sont occupés par des couronnes que des aigles tiennent dans leur bec [2] (fig. 8189). On voit par ce monument encore une fois combien ce sujet était familier aux marbriers de la Provence. La place occupée par l'aigle dans la mythologie païenne et dans les idées allégoriques de l'antiquité grecque et romaine a peut-être empêché les artistes chrétiens des siècles antérieurs à Constantin le Grand de le faire entrer dans leurs compositions symboliques. Au IVe siècle, des considérations de ce genre perdaient de plus en plus leur valeur. Le caractère du symbolisme chrétien se modifia sous l'influence d'une situation nouvelle : l'idée du triomphe du christianisme trouva son expression allégorique dans la composition que nous rencon-

8189. — Sarcophage chrétien d'Arles, d'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. XIII.

trons si souvent sur les sarcophages du midi de la Gaule. Ici, la figure de l'oiseau impérial, symbole de la victoire et du triomphe, avait sa place; elle est en harmonie avec l'idée de la composition et elle doit à sa

8190. — Couvercle de tombe à Béruges, d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1886, p. 275, fig 15.

signification symbolique d'avoir été introduite dans cette scène de la sculpture chrétienne. »

Un monument, couvercle de sarcophage en pierre, trouvé à Béruges, près de Poitiers et conservé au musée de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers [3], nous montre un aigle, le corps placé de face, la

[1] S. Isidore, *Etymol.*, 2, *P. L.*, t. LXXXII, col. 642 : *Super Scipionem autem aquila sedebat, ob iudicium quod per victoriam quasi ad supernam magnitudinem accederent.* — [2] E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens de la ville d'Arles*, pl. XIII. Sur un sarcophage romain on voit, à la même place, des aigles et des coqs comme ornement Cf. O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. XVI, n. 1. — [3] C. de La Croix, *Cimetières et sarcophages mérovingiens du Poitou*, dans *Bulletin archéol. du Comité des travaux historiques*, 1886, p. 275, fig. 15.

tête munie d'un bec puissant et tournée à droite, les ailes larges, tous les détails conformes à la représentation habituelle de l'aigle dans l'antiquité. « Le monument de Poitiers, estime J.-P. Kirsch, est unique en son genre dans l'art chrétien de cette époque. » Il est très probable qu'il faut y reconnaître à l'aigle la signification d'un symbole chrétien en rapport avec le caractère funéraire du monument (fig. 8190); il pourrait bien représenter la victoire du fidèle sur la mort spirituelle; son triomphe sur les ennemis du salut.

A Herment, dans le Fayoum, on a rencontré un groupe de monuments qui présente un oiseau vu de face, la tête tournée à droite ou à gauche, les ailes éployées supportant au-dessus de la tête de l'oiseau

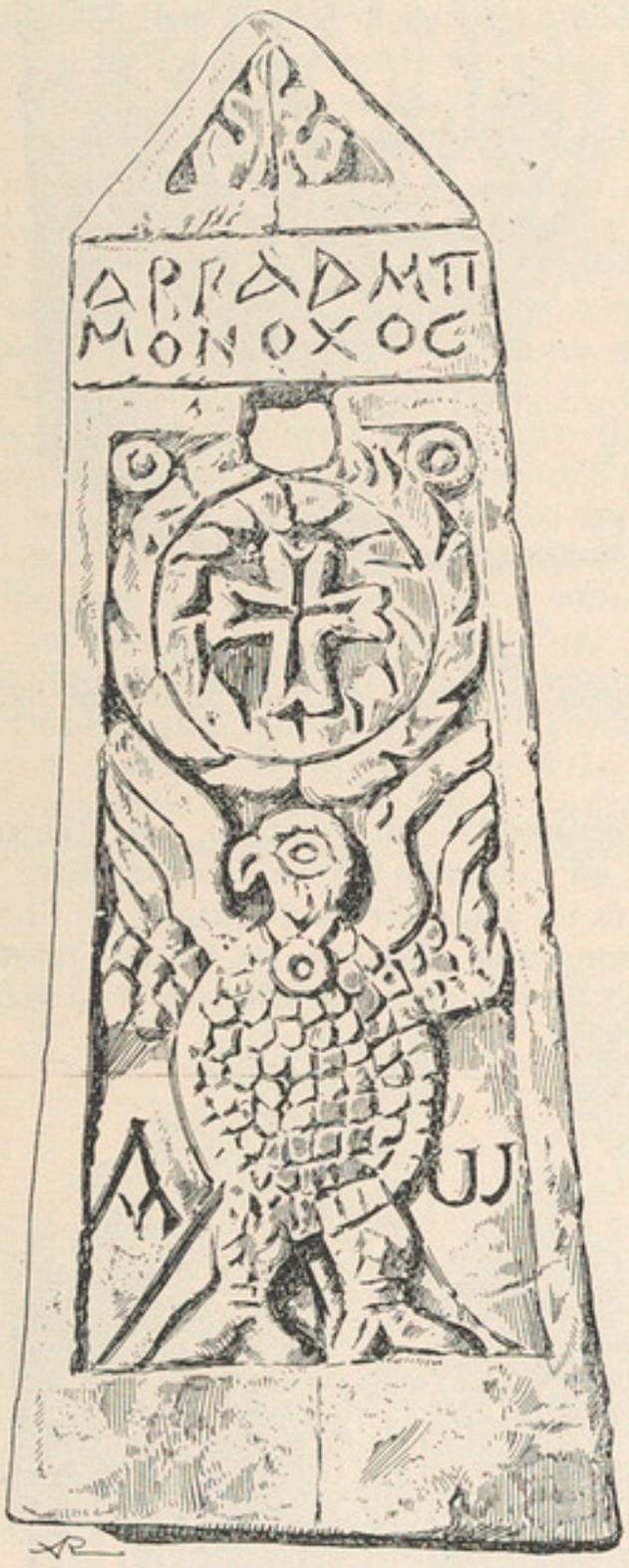

8191. — Stèle d'Herment.
D'après Hall, *Coptic and greek texts*, pl. 93, n. 619.

une couronne de laurier qui enferme une croix ou un monogramme du Christ. Au cou, un ruban porte une bulle ou un médaillon (fig. 8191). On a mis longtemps avant de savoir s'il s'agissait d'une colombe ou d'un aigle. La question a été tranchée par la découverte d'une peinture de Baouît (voir ce mot) où cet oiseau porte la bulle au cou, la croix ansée suspendue au bec, les ailes ouvertes mais abaissées. Au-dessus de lui, trois couronnes de feuillage où on voit encore les lettres Α et ω qui accompagnaient le *chrismon*, encore visible dans une des couronnes. Au-dessus des peintures on lit ce mot, en toutes lettres [1] :

ΑЄΤΟϹ

aigle. Cette peinture est représentée de chaque côté des fenêtres de la chapelle. Il n'y a donc plus aucun doute possible, lorsque nous rencontrons, en Égypte, cet oiseau avec les mêmes détails caractéristiques que sur cette peinture d'une chapelle funéraire. L'aigle faisait donc partie d'un symbolisme applicable aux défunts; nous le rencontrons, presque semblable à celui de la figure ci-dessus et sans autres détails, sur un certain nombre de monuments [2]. (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 47, fig. 1186.) Parfois, cependant, l'aigle est accompagné de symboles chrétiens : deux croix placées à droite et à gauche [3], ou encore les lettres Α et ω [4] (fig. 8192); parfois même l'aigle est flanqué des deux symboles [5]. On voit l'aigle tenir dans son bec la croix simple ou la croix ansée. Un fragment de stèle a conservé la figure de l'aigle tourné à gauche, les ailes élevées, la bulle au cou et tenant du bec la croix

8192. — Stèle, d'après O. Wulff,
Altchristlichen und Mittelalterliche Bildwerke,
t. I, p. 41, fig. 94.

ansée; au-dessus de la tête, on remarque les restes d'une couronne ornée de pierreries qui entourait sans doute la croix [6] (fig. 8193). Une décoration semblable se trouve sur une stèle intacte conservée au British Museum (*Dictionn.*, t. IX, col. 2396, fig. 7181) ; le registre supérieur porte une croix ansée dans un édicule; plus bas se trouve l'épitaphe, et, dans le registre inférieur, un grand aigle, dont les ailes élevées tiennent la couronne avec la croix et qui porte une croix dans le bec [7]. Une stèle du Kaiser Friedrich Museum de Berlin ajoute une autre particularité : dans le registre inférieur, la croix ansée, dans l'anneau de laquelle une autre croix est inscrite, le tout dans un édicule richement orné, un aigle au vol, une croix dans le bec et une couronne dans les serres; le champ, à droite et à gauche du tympan de l'édicule, est marqué de deux croix [8]. Dans un fragment du musée du Caire, l'aigle se pose sur une

[1] J. Clédat, *Le monastère et la nécropole de Baouît*, 1906, pl. XCIII, 2, p. 149 sq. — [2] W.-E. Crum, *Coptic monuments*, 1902, pl. XLI, n. 8637, 8638, 8642; pl. XLII, n. 8644, 8645; pl. XLIV, n. 8653, 8657; cf. pl. XLIII, n. 8651, 8652; pl. XLIV, n. 8654. — [3] W.-E. Crum, *op. cit.*, pl. XL, n. 8636; pl. XLII, n. 8647, 8648; pl. XLV, n. 8660. — [4] O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche Bildwerke*, Berlin, 1909, p. 41, n. 94. — [5] W.-E. Crum, *op. cit.*, pl. XLIV, n. 8656. — [6] Id., *ibid.*, pl. XLV, n. 8658. — [7] O.-M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, 1901, p. 165, n. 942. — [8] O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche, byzantinische und italienische Bildwerke*, Berlin, 1909, p 40, n. 93.

branche; le médaillon qu'il porte au cou est marqué d'une croix et il tient dans son bec une espèce de fleuron en forme de croix [1]. L'aigle tenant la croix dans le bec figure sur une autre plaque du même musée, dont le reste de l'ornementation diffère des exemples précédents. Une grande croix occupe la partie inférieure; elle est entourée de feuillage; au pied se dressent deux lions affrontés; à droite et à gauche du bras supérieur, on voit dans les feuillages un cynocéphale et une gazelle, plus haut un lièvre et un chacal; au-dessus de la croix plane l'aigle, tenant la croix dans le bec; la partie supérieure du monument est détruite [2]. La comparaison avec l'oiseau représenté sur ces monuments m'engage à considérer encore comme des aigles les oiseaux placés dans des édicules sur quelques autres

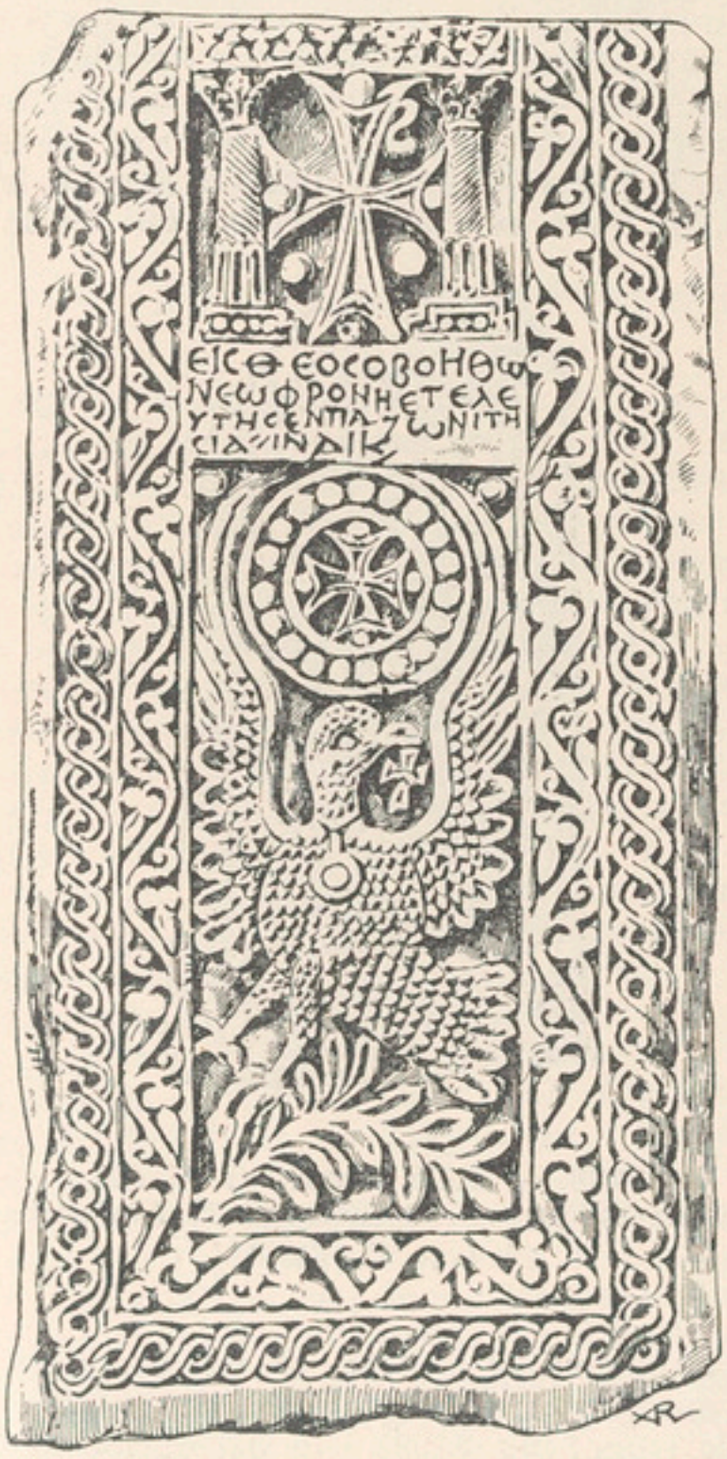

8193. — Fragment de stèle,
d'après O. Dalton, *Catal. of. Brit. Museum*, p. 165, n. 942.

plaques sépulcrales coptes du musée du Caire, où ces oiseaux sont seuls; sur l'un de ces monuments [3], le volatile est marqué d'une croix sur la poitrine, sur l'autre [4], il porte la bulle au cou; ce dernier monument provient d'Esneh. Une stèle conservée à Berlin est ornée seulement de l'aigle entouré d'une bordure ronde richement décorée; elle provient de Louqsor [5], et on lit cette inscription (fig. 8194) :

+ΕΙC ΘΕΟCωB///ΕΘωNHMAII
Εἷς Θεὸς ὁ βοεθῶν ἡμας

Un certain nombre de monuments du même genre, conservés dans le musée d'Alexandrie et le British Museum et sur lesquels figure un oiseau avec un médaillon au cou, les ailes éployées, appartiennent sans doute à ce même groupe; il faut encore y reconnaître l'aigle [6].

Ces monuments égyptiens, qui s'espacent entre le ve et le viie siècle, sont trop caractérisés pour qu'on puisse n'y voir dans l'aigle qu'une figure ornementale:

8194. — Stèle à Berlin,
d'après O. Wulff, *op. cit.*, p. 40, fig. 92.

il faut y reconnaître un symbole. La présence de la croix mise en évidence invite à reconnaître dans ces stèles coptes un souvenir du triomphe du Christ et du christianisme, une allusion au Christ ressuscité et triomphant. La présence des lettres A et ω vient corro-

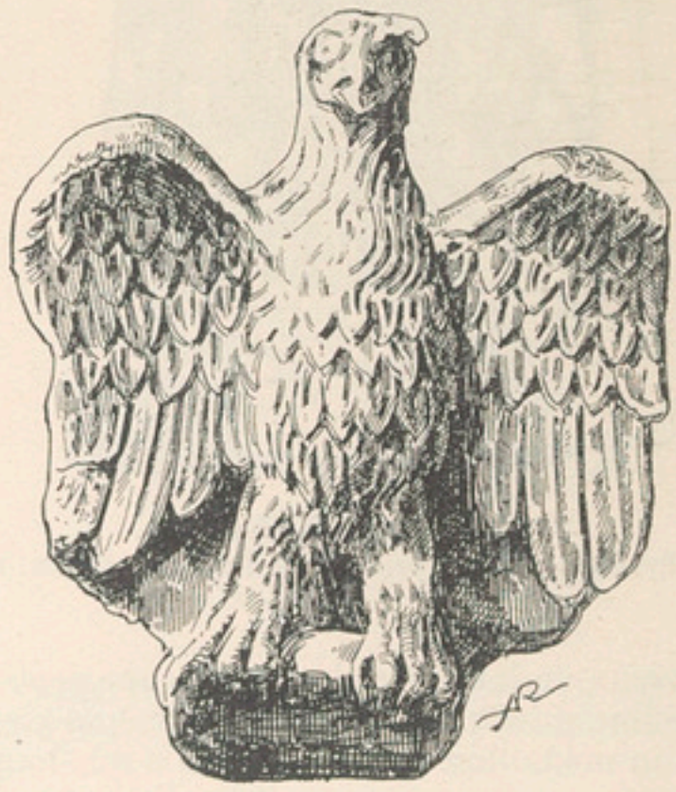

8195. — Statuette du Kaiser Friedrich Museum,
d'après O. Wulff, *op. cit.*, p. 26, fig. 48.

borer cette explication, car, en tous pays, nous avons vu (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1-4) que ces lettres sont réservées au Christ, à la croix, au monogramme et à

[1] W.-E. Crum, *Coptic monuments*, Cairo, 1902, pl. XLV, n. 8659; pour le reste, le groupe est le même: les ailes élevées tiennent la couronne avec la croix. — [2] Id., *ibid.*, pl. XLVII, n. 8673; A. Gayet, *L'art copte*, Paris, 1902, p. 100. — [3] W.-E. Crum, *op. cit.*, pl. XLVI, n. 8668. — [4] Id., *ibid.*, pl. XLV, n. 8662. — [5] O. Wulff, *op. cit.*, p. 40, n. 92. — [6] G. Lefebvre, *Inscript. grecq. chrét. d'Égypte*, p. 92, n. 499; p. 93, n. 506; p. 95, n. 517-518.

d'autres figures qui se rapportent au Christ. L'aigle tient dans son bec la croix simple ou la croix ansée et la signification de cette dernière est bien connue; elle signifie, pour le chrétien, le triomphe sur la mort, la vie glorieuse dans le ciel.

L'aigle symbolique ne se rencontre pas seulement dans les monuments funéraires, on le retrouve dans la décoration des édifices religieux et sur les produits des arts industriels.

Au Kaiser Friedrich Museum de Berlin, on conserve une statuette d'aigle très bien conservée, haute de 0 m. 40, représentant un aigle aux ailes éployées, vu de face, tenant des deux serres une couronne de laurier, laquelle encadre une croix (fig. 8195), v^e-vi^e siècle [1]. Autre sculpture semblable, mais moins bien conservée au musée du Caire [2]. La croix portée dans les serres de l'aigle sur les deux monuments du musée de Berlin [3] montre que sa signification est la même ici que sur les peintures de la chapelle funéraire de Baouît.

Par contre, l'aigle conserve sa valeur décorative lorsque nous le voyons sur la colonne de Marcien à Constantinople (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2322), qui avait, aux quatre angles du haut tailloir, quatre aigles, dont un seul est conservé; ou bien encore sur un chapiteau byzantin de Lyon (voir *Dictionn.*, t. X, col. 348, fig. 7339). Mais on pourrait reconnaître une pensée symbolique religieuse dans l'aigle entouré d'une couronne de laurier sur un chancel de pierre du musée égyptien du Caire [4], car, dans le registre inférieur de la même sculpture, on voit deux paons soutenant une draperie au-dessus de laquelle est une des plus anciennes figurations du calice avec l'hostie (fig. 8196).

Les exemples que nous venons de rassembler, et auxquels on pourrait en ajouter un certain nombre d'autres [5], ne permettent pas de mettre en question que la figure de l'aigle, même si l'on en fait abstraction en

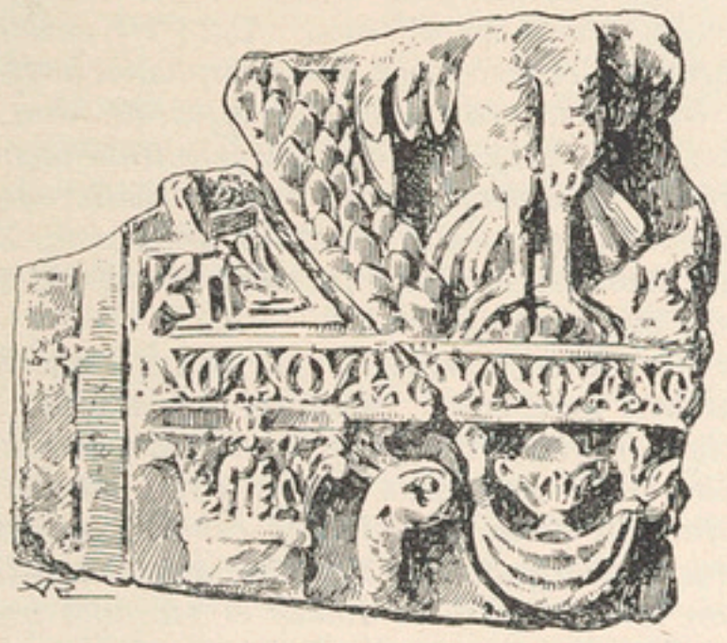

8196. — Fragment d'un cancel au Caire, d'après Strzygowski, *Koptische Kunst*, p. 85, fig. 118.

tant que symbole de l'évangéliste saint Jean, n'est pas rare sur les monuments chrétiens à partir du IVe siècle, époque où il fait son apparition dans la symbolique nouvelle et se voit dans la décoration de plusieurs groupes de monuments, principalement sur les stèles funéraires et autres monuments coptes de l'Égypte et dans les sépultures des sarcophages de la Gaule. De plus, nous pouvons lui prêter une signification symbolique chrétienne dans la décoration plastique, sur les mosaïques de quelques édifices religieux, comme aussi sur un certain nombre de produits des arts industriels. — Tel est le cas, pensons-nous, pour le miroir de Trébizonde.

Parmi les professions chrétiennes que nous avons

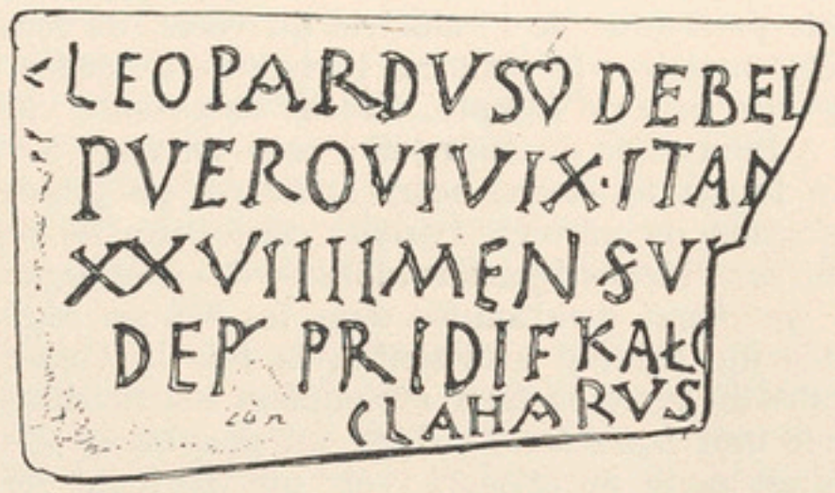

8197. — Inscription de Leopardus, d'après Marucchi, *I monumenti*, pl. IV, n. 19.

toujours pris soin de mentionner, au fur et à mesure que nous les rencontrions, celle de miroitier ou vitrier se trouve attestée par quelques inscriptions que voici [6] :

ARTIS·ISPECLARIAE
SABINIVS · SANTIAS · ANIMA
DVLCIS·QVI·VIXIT·ANNIS·XL·VI·

La suivante, conservée au musée du Latran nous apprend l'existence d'un *speclararius* du quartier du Vélabre, nommé Leopardus. On remarquera qu'il est qualifié *puer* bien qu'il soit mort à l'âge de vingt-huit ans et demi [7] (fig. 8197) : *Leopardus de Belabro, puer qui vixit an. XXVIII, mens. VI, depositus pridie kal. octobr., speclararius.*

Voici une autre inscription, relative à un miroitier, récemment découverte :

+

Σ]ορὸς σὺν [τ]οῖς
ὀ]κτὼ (θ)ήκες δι-
α]φέρουσα Σαμ-
β]ατίου σφεκλα-
ρ]α(ρίου) κὲ Λεοντίας
γ]αμετῆς αὐτοῦ.

« + Tombe à huit loges, appartenant à Sambatios, *specularariu*s, et à Léontia son épouse. »

Une inscription chrétienne funéraire à Rome mentionne également une tombe à huit places. Nous voyons ici que Sambatios exerçait la profession de σφεκλα[ρ]ά(ριος), transcription du latin *specularariu*s pour la forme normale qui est *speclararius*. On peut hésiter entre trois métiers : ouvrier en mica, vitrier, miroitier.

« A la haute époque byzantine (v^e ou vi^e siècle), à laquelle remontent les caractères de l'inscription, le *mica* était souvent remplacé par le verre dans l'aména-

[1] O. Wulff, *op. cit.*, p. 26, n. 48. — [2] J. Strzygowski, *Koptische Kunst*, 1904, p. 60, fig. 75. — [3] O. Wulff, *op. cit.*, p. 26, n. 48; p. 73, n. 221. — [4] J. Strzygowski, *op. cit.*, p. 85, fig. 118. — [5] Par exemple : mosaïque à Capoue, *Dictionn.*, t. II, col. 2075, fig. 2054; cercueil à Antigny, *ibid.*, t. II, col. 3280, fig. 2354; calice dit d'Antioche, *ibid.*, t. VIII, col, 847, fig. 6535; chapiteau à Lecourbe, *ibid.*, t. VIII, col. 2239, fig. 7019. — [6] *Ephemerides liturgicæ*, Rome, 1898, p. 485; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 33911; Diehl, *Inscript. latin. vet.*, n. 668. — [7] O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LV, n. 19, p. 55.

gement des fenêtres [1]; il resta toutefois longtemps en usage, à en juger par la pierre tombale provenant du cimetière de Domitille (ci-dessus); la scie et le polissoir qui, joints à l'image d'une fenêtre, encadrent le texte, représentent le travail de la pierre plutôt que celui du verre. Entre les deux significations, le latin *speculararius* ne tranche point. Des raisons d'économie suggéraient toutefois, en terre phénicienne, patrie prétendue de l'industrie du verre, de recourir à cette matière; les fenêtres tyriennes, au cadre plus large que celles d'Égypte, étaient sans doute vitrées.

« A l'industrie du *mica*, ou à celle du verre à vitre, ou à toutes les deux, notre artisan a pu joindre la confection de miroirs. Pareille conjecture ne repose point sur l'identité parfois affirmée des *specularariі* et des *specularii* mentionnés dans les textes. Mais les textes du Talmud attestent à la fois la vogue des miroirs du verre en terre syrienne et leur désignation par le mot *ispheclaria :* dans un σφεκλαράριος nous sommes donc autorisés à voir un fabricant de ces petits miroirs bombés, en verre doublé d'une mince couche de métal, dont la diffusion est signalée par des recherches récentes [2]. »

H. Leclercq.

MISSALE FRANCORUM. — Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 524-529.

MISSALE GALLICANUM VETUS. — Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 529-532.

MISSALE GOTHICUM. — Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 532-533, 1393-1425.

MISSEL. — I. Définition, sens général. II. Les livres dont le missel est formé. III. Les divisions du missel et ses différentes parties. IV. Les plus anciens types de missel. V. Quelques autres types de missels plus récents. VI. Missels anglo-saxons et normands. VII. Missels irlandais. VIII. Le missel dans les différentes liturgies. IX. Les missels les plus célèbres. X. Quelques missels français. XI. Bibliographie.

I. Définition, sens général. — Le mot *missalis, missale, liber missalis*, vient de *missa*, dont l'étymologie est bien connue; cf. art. Messe. Au sens le plus large du mot, le *missel* est le livre qui contient les prières de la messe. Nous verrons plus spécialement dans le IIe § quels sont les éléments qui le composent. Dans un sens plus précis, le *missel* est le livre qui, depuis environ le IXe-Xe siècle, contient toutes les prières de la messe, aussi bien celles qui sont dites par le prêtre que celles qui sont chantées par le chœur ou par le diacre et le sous-diacre. Dans ce cas, on l'appelle quelquefois *missel plénier*, mais le qualificatif est aujourd'hui hors d'usage et le missel est toujours censé *plénier* ou *complet*.

Le missel est un livre essentiellement composite; il est la réunion, en un seul volume, de plusieurs livres, dont l'origine est bien antérieure à celle du missel au IXe ou Xe siècle.

Pour se rendre compte de la manière dont le missel a été composé, il suffit de se rappeler que la messe, à l'origine, était célébrée à l'ordinaire solennellement ou, pour employer le mot propre, *pontificalement*, c'est-à-dire par l'évêque entouré de son clergé. Au pontife était réservé de dire ou de chanter certaines parties de la messe : les oraisons, l'anaphore ou canon, et quelques prières d'intercession. Tout cela était renfermé dans un livre appelé *sacramentaire*, très antérieur au missel et qui en est aujourd'hui l'un des éléments principaux. Les lecteurs, les sous-diacres et les diacres lisaient dans une bible ou dans des livres appelés *lectionnaires, épistoliers, évangéliaires*, les prophéties, l'épître ou l'évangile; les chantres et le chœur avaient aussi leurs livres, *antiphonaires* ou *graduels*, où ils trouvaient l'*introït*, le *graduel*, le *trait*, l'*offertoire*, la *communion* et les autres chants.

Quand l'usage devint plus général de célébrer des messes basses, et que le prêtre, au lieu de se contenter d'écouter les parties lues ou chantées par les lecteurs ou par les chantres, dut les réciter en son particulier, il fallut que son livre contînt épîtres, évangiles, introïts, graduels et autres parties, aussi bien que les oraisons et le canon de la messe. Par cette petite révolution bibliographique, le sacramentaire devint un missel.

Cette révolution ne se fit pas tout d'un coup et comme par un décret général, mais, comme les autres révolutions liturgiques, elle eut ses étapes. Dans l'ensemble des livres liturgiques qui appartiennent à cette catégorie, on voit, à côté des sacramentaires, qui ne sont que purement et simplement des sacramentaires, d'autres livres de même genre qui commencent à s'annexer l'épître et l'évangile, puis les parties chantées par le chœur. Il existe un grand nombre de types différents et, quand nous en aurons décrit un certain nombre, on se rendra mieux compte de la composition du missel et de la façon progressive dont on est arrivé à l'état actuel [3].

On verra aussi, par les exemples que nous allons donner, que le terme de *missalis* n'a pas toujours eu son sens actuel. Le plus ancien texte est probablement celui d'Egbert d'York, † 732 : *Ut noster didascalus beatus Gregorius, in suo antiphonario et missali libro... transmisit ordinatum* (*De inst. cath. dial., P. L.*, t. LXXXIX, col. 441)... *Hoc autem jejunium idem beatus Gregorius... in antiphonario suo et missali... destinavit ...quod non solum nostra testantur antiphonaria, sed et ipsa quæ cum missalibus suis conspeximus apud apostolorum Petri et Pauli limina. Ibid.*

Dans un autre ouvrage : *Qui voluerit sacerdotalem auctoritatem accipere... præparet arma ejus... id est psalterium, lectionarium, antiphonarium, missale, baptisterium* [var. *computus canon pœnitentialis*], *martyrologium in anno circuli... et computum cum cyclo* [var. *tum commendationibus animarum, homilias per circulum anni dominicis diebus et singulis festivitatibus plebibus prædicandus*]. *P. L.*, t. LXXXIX, col. 444.

Alcuin, dans ses lettres, fait des allusions à un livre de même genre : *Missas quoque reliquas de nostro tali missali ad quotidiana et ecclesiasticæ consuetudinis officia. Ep. XLVI ad mon. Vedast.*

Misi chartulam missalem vobis, Ep. CXCII ad mon. Fuld., P. L., t. CI, col. 440.

Charlemagne, en 789, et Louis le Pieux, en 816, parlent aussi, dans leurs capitulaires, du psautier, du missel et d'autres livres liturgiques. *Charl. cap. I, 70,*

[1] J. Marquardt, *La vie privée*, t. I, p. 184, n. 1; t. II, p. 348 sq., 420-422; Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. II, au mot *Fenestra*, p. 1039. — [2] Ét. Michon, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. 231-250; 1911, p. 197-207; le même, dans *Strena Buliciana*, 1924, p. 161-165; Cré, dans *Rev. biblique*, t. III, 1894, p. 277-291; E. Nowotny, *Jahreshefte*, t. XIII, 1910, *Beiblatt*, p. 107-128, 262-270; W.-J. Moulton, dans *Annual of the amer. school of orient. researches in Jerusalem*, t. I, 1921, p. 70-86; S. Ronzevalle, dans *Palestine exploration fund Quart. Stat.*, 1921, p. 172-174; *Mélanges de l'université Saint-Joseph*, t. XII, 1927, p. 166-168. L'interprétation qui faisait de ces objets des pyxides eucharistiques est inadmissible, après les démonstrations de E. Michon et de S. Ronzevalle. Cf. R. Mouterde, *Inscriptions grecques mentionnant des artisans de la Béryte byzantine*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1929, p. 99-102. — [3] M. l'abbé Leroquais, dans l'introduction de son ouvrage monumental sur *Les sacramentaires et les missels manuscrits*, a bien résumé cette évolution, p. XI-XVII.

in capit. reg. Franc., I, 68; VI, 371. Lud. capit. 28, t. I, p. 103; t. VI, p. 229.

Dans une lettre à Charlemagne, Hilduin fait allusion à de vieux missels gallicans, *antiquissimi et nimia pene vetustate consumpti missales libri continentes missæ ordinem more gallico. P. L.*, t. CVI, col. 17.

Un correspondant de Boniface demande un bon parchemin pour écrire un lectionnaire et un missel grégorien (*Otkar inter epist. Bonifac.*, 138). Le pape Zacharie envoie au même saint Boniface, sur sa demande, un texte du canon écrit sur un rouleau et où il a marqué les endroits où l'on doit faire le signe de croix au canon, *in rotulo dato Lul religioso presbytero tuo per loca signa sanctæ crucis quanta fieri debeant infixi*. Ep. XIII, *ad Bonif.*

Amalaire, en 827, parle de l'auteur du lectionnaire, de l'antiphonaire, du missel, qu'il croit être le pape Grégoire (*De Eccl. off.*, IV, 30; *ib.*, III, 40).

Dans la bibliothèque de Saint-Riquier à Centulum, en 831, on signale *tres missales gregoriani missalis gregorianus et gelasianus modernis temporibus ab Albino ordinatus... missales gelasiani XIX*, *Chron. cartul.*, III, dans D'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 311, Paris, 1723.

Walter d'Orléans, 867, prescrit à son clergé d'avoir *missale, evangelium (evangeliarium), epistolarium, psalterium, antiphonarium, martyrologium, homiliarium, capitul. 7. P. L.*, t. CXIX, col. 734.

Un autre texte intéressant nous parle, à côté d'autres livres liturgiques, d'un *librum missarum de toto circulo anni in quatuor partes divisum* (*Vita S. Juliani*, écrite par Félix, vers 700).

J'ai cité, dans mon ouvrage sur *Les livres de la liturgie latine* [1], plusieurs passages qui font allusion au missel que Evrard, duc de Frioul, au IXe siècle, lègue à son fils aîné, avec un évangéliaire et un lectionnaire, *un missel orné d'or et d'argent;* à son second fils *un missel*. Dans le même document, il est question d'un *missel quotidien* [2]. Une inscription du commencement du Xe siècle, dans l'église de Sainte-Marie in Cosmedin, parle aussi d'un missel et d'autres livres liturgiques; j'ai cité, au même endroit, d'autres allusions du même temps ou même d'âge antérieur au missel, et renvoyé aux catalogues anciens qui contiennent souvent la mention du missel et d'autres livres liturgiques [3].

Dans quelques-uns de ces textes le terme *missalis* désigne plutôt un sacramentaire qu'un missel proprement dit, car il est distingué spécialement de l'épistolier, de l'antiphonaire, du lectionnaire, qui contiennent les leçons et chants incorporés aujourd'hui au missel. Du reste, comme nous le verrons tout à l'heure, et sauf de rares exceptions, les sacramentaires que nous possédons de cette époque (IXe et même Xe siècle) ne contiennent que les oraisons, les préfaces et le canon, parfois l'*ordo* du baptême ou autres cérémonies.

Il est même question, dans certains documents, de *missalia plenaria*, mais il y a quelque indécision sur la portée de ce terme. La plupart des liturgistes y voient la désignation du missel, tel qu'il est composé aujourd'hui, avec toutes les parties de la messe; c'est le missel complet, et tel est, en effet, le sens ordinaire. Mais quelques autres liturgistes rappellent qu'à l'époque la plus ancienne où le terme est employé, c'est-à-dire au IXe siècle, il ne désigne encore qu'un missel qui n'a ni les lectures, ni les morceaux chantés. Ainsi, dans un écrit de Léon IV, en 847, le pape demande que chaque église ait un *missale plenarium*, un lectionnaire et un antiphonaire (Labbe, *Conc.*, t. VIII, p. 36), et le *missale plenarium* est mentionné ailleurs avec lectionnaire et antiphonaire comme complément. Ce n'est que plus tard que le missel plénier contiendra leçons de la messe et texte du chant. Nous aurons du reste à étudier dans le § IV ces différents types de missels. Gerbert pense même que le missel plénier n'a été d'abord qu'un sacramentaire avec les messes pour chaque jour, sauf le dimanche et les fêtes (*Disq.*, II, I, 29, p. 108; II, I, p. 116). Il a vu un de ces missels du VIIIe siècle à Saint-Gall (*ib.*, p. 108), mais il ne connaît, pour son compte, au IXe siècle, aucun missel romain contenant les épîtres et les évangiles. Nous verrons, dans le § IV, qu'il existe dans la liturgie gallicane au moins un missel de ce genre (*Mus. ital.*, t. I, p. 275). Dans un polyptyque de Reims, est mentionné un missel de saint Grégoire avec évangiles et leçons (Baluze, *Capit. reg. Fr.*, t. II, p. 1155). Cf. *P. L.*, t. CXV, col. 678.

Quelques autres textes nous donneront encore des renseignements sur le missel et sur sa composition. Agnellus, dans son *Liber pontificalis*, nous parle de Maximien, évêque vers le milieu du VIe siècle: [*Qui*] *fecit omnes ecclesiasticos libros... edidit namque missales per totum circulum anni et sanctorum omnium; quotidianis namque et quadragesimalibus temporibus vel quicquid ad ecclesiæ ritum pertinet omnia ibi sine dubio invenietis... duodecim libros sub uno volumine exaratos* [4]. Que sont ces douze livres? Martin Rule croit y voir, comme dans le léonien, la division en douze mois, mais c'est peu vraisemblable [5]. Ne serait-ce pas plutôt des *libelli* et des *ordines* qui composaient à cette époque autant de *codices* ou de rouleaux?

On se rend donc déjà compte qu'il y a plus d'un type de missel et il n'est même pas toujours facile de distinguer un missel d'un sacramentaire ou d'un rituel et d'un pontifical. Les livres liturgiques, avant le XVIe siècle, n'étaient pas divisés en catégories aussi nettement définies. Dans son ouvrage célèbre sur les *sacramentaires*, Delisle donne parfois indifféremment le nom de missel à des sacramentaires et vice versa. Il y a, en effet, comme nous le verrons dans les § II et III, des livres liturgiques qui tiennent à la fois du sacramentaire, du missel, du pontifical et du rituel [6].

II. Les livres dont le missel est formé. — Si nous prenons comme point de comparaison un missel du XXe siècle, nous n'aurons pas de peine à reconnaître que c'est un livre composite, dont les éléments essentiels sont : les lectures de la messe, épîtres, évangiles, parfois prophéties; des formules de chant, introïts, graduels, traits, etc.; des prières récitées spécialement par le prêtre, oraisons, préfaces. Nous négligeons, pour le moment, le calendrier, les bulles, les règles pour la messe, les prières de préparation, etc.

Chacun de ces éléments était, à l'origine, réservé aux fonctions spéciales des lecteurs, des chantres, des sous-diacres, diacres, ou au prêtre lui-même, et consigné dans des livres spéciaux : lectionnaires, livres de chant, sacramentaires, etc.

Pour une étude complète du missel, il faudrait prendre, l'un après l'autre, chacun de ces livres et en exposer le contenu. Nous sommes dispensé de ce travail, car chacun a eu ou aura son article dans le *Dictionnaire*. Nous ne ferons ici qu'en donner une rapide analyse pour déterminer la place qu'ils tiennent dans le missel, renvoyant pour le détail aux pages qui leur sont consacrées dans le *Dictionnaire*.

Le premier et le plus important de ces livres est le *sacramentaire*, qui contient les parties destinées au prêtre ou à l'évêque. Comme il n'y a encore ni pontifical, ni rituel et qu'ils n'existeront guère, comme livres séparés, avant le Xe ou XIe siècle, le sacramentaire,

[1] P. 10-12. — [2] Achery, *Spicil.*, t. XII; textes cités en entier dans dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. III, p. 313 sq. — [3] *Loc. cit.*, p. 11, 12. — [4] *P. L.*, t. CVI, col. 6101. — [5] Martin Rule, *The missal of St Augustin abbey*, p. CLXI. — [6] Cf. aussi notre ouvrage sur *Les livres de la liturgie latine*, in-12, Paris, 1930, p. 49 sq.

en dehors des prières récitées à la messe par le prêtre, contient encore, parfois, les rites du baptême, les ordinations et quelques autres bénédictions. Ces sacramentaires remontent à une époque (VIIIe-XIe siècle) où les diverses liturgies subsistent encore, et il y a des sacramentaires romains, ambrosiens, gallicans, mozarabes. L'article qui leur sera consacré donnera l'énumération des plus importants parmi les sacramentaires. Aux mots GÉLASIEN, GRÉGORIEN, LÉONIEN, nous avons déjà décrit les sacramentaires romains. Notre missel romain dépend surtout, nous le verrons, du sacramentaire grégorien.

Le *Lectionnaire* est le titre général qui, dans le langage liturgique, s'applique aux livres de la messe ou de l'office qui contiennent les passages de l'Écriture ou des Pères lus à la messe ou à l'office. Le premier lectionnaire fut la Bible et, dans certains manuscrits anciens, on trouve marqués, par des signes ou des dates, les passages qui sont assignés à tels ou tels jours. Mais, de bonne heure, dès le IVe siècle, on trouva plus commode de réunir ces passages dans une sorte d'anthologie; ce furent les premiers lectionnaires. Il ne s'agit ici que des lectionnaires de la messe, et ce livre prend, dans ce cas, le titre d'*épistolier* ou d'*évangéliaire*, selon qu'il est consacré à l'une ou l'autre lecture.

Dans l'article LECTIONNAIRE, dom Leclercq a donné les renseignements nécessaires sur l'origine et le caractère de ces livres dans les liturgies grecques, orientales et latines. A l'article ÉPISTOLIERS et ÉVANGÉLIAIRES sont décrits les plus anciens et les plus remarquables de ces livres; enfin, au mot ÉPÎTRE et ÉVANGILE, le sujet est traité au point de vue spécial des *péricopes*. Aux articles GALLICANE *(Liturgie)*, AMBROSIENNE *(Liturgie)*, CELTIQUE *(Liturgie)*, MOZARABE *(Liturgie)*, et au mot CAPITULAIRE, on trouvera quelques renseignements complémentaires.

Lorsque la coutume des messes basses s'étendit, on trouva plus commode de réunir dans un même livre le sacramentaire, l'épistolier et l'évangéliaire. Les compilateurs des missels pléniers n'eurent qu'à copier les lectionnaires; le choix des lectures était déjà fait.

Par un procédé analogue, et pour les mêmes raisons, on fit entrer dans le missel les *graduels*, les *alleluias* et autres morceaux que le prêtre devait lire à la messe basse et qui, jusqu'ici, étaient copiés dans des livres réservés aux chantres. Le nom d'*antiphonaire* est le titre général de ce livre, qui est aussi désigné sous les titres spéciaux de *cantatorium*, de *graduel*, de *responsorial*. Voir ANTIPHONAIRE, CANTATORIUM, GRADUEL, CHANT [1].

Le sacramentaire primitif ne contenait qu'un fort petit nombre de règles ou de rubriques pour ordonner les gestes du prêtre ou décrire certaines cérémonies. Il était entendu que ces prescriptions étaient confinées dans certains livres spéciaux que l'on appelait l'*ordo*, ou les *ordines*. Les *ordines*, surtout les *ordines* romains, dont les plus anciens remontent au VIIIe-IXe siècle et au delà, forment une collection des plus précieuses pour l'histoire de la liturgie. Ils ont été étudiés, dénombrés et édités de notre temps avec le plus grand soin (voir ORDINES). Le missel ne leur a emprunté que les rubriques nécessaires à la messe. L'*ordo* a fourni aussi des éléments importants au *pontifical*, au *rituel* et, surtout, au *cérémonial* des évêques [2].

Deux autres livres, d'un usage beaucoup moins général, le *collectaire* et le *bénédictionnaire*, ont été fondus dans le missel. Le premier de ces recueils qui contenait les collectes ou oraisons n'est pas d'origine romaine, mais on en trouve des exemplaires en Angleterre, en Belgique, dans les pays rhénans. L'histoire en est écrite à propos du *Leofric collectar* [3]. Le *bénédictionnaire* contenait des bénédictions que donnait primitivement l'évêque avec certaines formules (cf. BÉNÉDICTION, BÉNÉDICTIONNAIRES).

On pourrait même pousser plus loin l'analyse des sacramentaires ou des missels et y reconnaître d'autres éléments détachables comme les *diptyques* et le *Liber vitæ*, le canon et l'ordinaire de la messe, qui ont existé sous forme de tablettes ou de feuillets indépendants et n'ont été insérés que plus tard dans le missel. Le *missale offerentium* des mozarabes nous fournit un autre exemple de ces éléments entrés ensuite dans la composition du missel. Cf. plus loin le § IV sur le *missel mozarabe*. Nous aurons à revenir sur ces questions dans l'article SACRAMENTAIRES.

III. LES DIVISIONS DU MISSEL ET SES DIFFÉRENTES PARTIES. — Les divisions dont il est question ici ne correspondent pas, comme on pourrait le croire, à celles des livres qui le composent. Ces livres n'ont pas été juxtaposés, mais fondus dans le corps du missel, et il faudrait, pour les recomposer, mettre à part les lectures, les chants, les diverses oraisons de la messe. Les divisions dont nous parlons ici sont tout autre chose. Si nous laissons de côté, pour un moment, dans notre missel actuel, les bulles pontificales (de Pie V, Clément VIII, Urbain VIII, Pie X) et autres documents qui suivent, les notions de comput, les tables pascales, les rubriques et les règles pour la messe, nous avons les divisions suivantes ou parties qui peuvent être considérées comme formant vraiment le corps du missel :

Le calendrier; — la *preparatio et orationes ad missam*, la *gratiarum actio et orationes post missam;* — le *temporal (proprium missarum de tempore);* — l'*ordo missæ* (ordinaire de la messe et canon qui est au milieu du temporal, entre le samedi saint et le dimanche de Pâque); — le *sanctoral (proprium missarum de sanctis);* — le *commune sanctorum;* — les *messes votives* et *orationes diversæ;* — les messes et oraisons pour les défunts; — quelques bénédictions spéciales; — et un appendice ou supplément *pro aliquibus locis*.

Les mêmes éléments se retrouvent à peu près dans les autres missels pléniers des liturgies latines. Ces divisions sont logiques et, en somme, pratiques, mais elles ne sont pas primitives et les variétés sont grandes entre les différents missels. Pour s'en rendre compte, il suffit de parcourir l'ouvrage de Delisle sur *Les sacramentaires*, ceux d'Ebner et de Leroquais que nous citons, et autres ouvrages où des missels sont décrits. On le verra aussi dans les § IV et V. On n'arriva à l'ordre actuel que par étapes. Dans certains missels ou sacramentaires, le *temporal* et le *sanctoral* sont mêlés.

Dans d'autres, l'*ordinaire de la messe* et le *canon* sont au début du missel ou à la fin [4]. Même pour la place des diptyques dans le canon de la messe, dom Cagin ne compte pas moins de neuf places différentes [5].

Nous allons étudier à part chacune de ces parties.

1° *Le calendrier.* — A l'origine, l'Église chrétienne n'eut pas de calendrier particulier; elle suivait les divers calendriers en usage dans les contrées où elle s'était établie. L'année liturgique se réduisait aux fêtes de Pâque et de la Pentecôte et à quelques mémoires locales de martyrs. Avec la multiplication de ces fêtes aux IIIe et IVe siècles, on dut se préoccuper de noter ces dates. De là sortirent les plus anciens calendriers chrétiens qui ont un caractère local bien déterminé. Aux saints locaux, on ajouta bientôt des saints étrangers, pour lesquels on avait un culte parti-

[1] Cf. aussi notre ouvrage sur *Les livres de la liturgie latine* aux c. IV-V. — [2] Cf. *Ibid.*, *loc. cit.* — [3] Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2531-2532. — [4] Cf. Ebner, *op. cit.*, *Die Stellung des Canon in den römischen Sacramentarien*, p. 363 sq. — [5] Cf. dans Paul Cagin, *Eucharistia*, p. 13, 18, 20, 187, 189 194, 201, etc.

culier ou dont on possédait des reliques. Ainsi Rome, au IVe-Ve siècle, adopte des martyrs africains, milanais, et même des martyrs d'Orient. Nous renvoyons pour cette question aux articles FÊTES CHRÉTIENNES (col. 1403-1452); GÉLASIEN *(Sacramentaire)*. Le calendrier gélasien et la distinction des fêtes insérées au gélasien et au grégorien (col. 762 sq.); KALENDARIA (col. 624-667); MARTYROLOGE (col. 2523).

Le calendrier forma d'abord un *libellus* indépendant, mais, de bonne heure, dès le IVe siècle, il devient un des principaux éléments de l'année liturgique et il fut inséré dans les sacramentaires. On peut voir, dans les collections qui en ont été faites (Delisle, Ebner, Leroquais, etc.), l'importance qu'y joue le calendrier. Toutes les fêtes du sacramentaire y sont mentionnées et c'est souvent grâce à la présence de tel ou tel saint ou de telle ou telle fête, que l'on peut fixer l'origine et la date du sacramentaire. Nous reviendrons sur ce point dans le paragraphe sur le calendrier du missel romain. Edmond Bishop, à propos du *psautier de Bosworth*, a bien montré cette distinction entre martyrologe et calendrier, et comment le martyrologe a exercé son influence sur le calendrier [1].

2° *Les prières préparatoires.* — Nous traitons cette question dans l'article MISSEL ROMAIN.

3° *L'ordinaire de la messe et le canon.* — L'*ordo missæ*, dans le missel romain, se trouve aujourd'hui, pour la commodité du prêtre, vers le milieu du missel, entre le samedi saint et le jour de Pâque. Il se divise naturellement en deux parties, depuis les prières au bas de l'autel jusqu'à la fin de l'offertoire, et depuis les préfaces jusqu'à l'*ite missa est*.

La place de l'*ordinaire de la messe*, fixée aujourd'hui dans le missel romain, n'a pas toujours été la même. Elle a été tantôt au commencement du missel, tantôt à la fin, tantôt vers le milieu du *temporal*, ou à une autre place. On en aura des exemples dans les divers missels que nous décrivons. Le *canon*, au moins à Rome, depuis le Ve siècle, a été la partie la plus invariable du missel. Sauf les variétés que nous avons encore pour les préfaces et les *communicantes*, le corps même du canon n'a subi à peu près aucune variante. Ceci n'est vrai que du canon proprement dit, qui, en réalité, débute avec la préface et se termine à la doxologie qui précède le *Pater* (cf. l'article CANON). Au contraire, la partie qui suit le *Pater*, les prières de fraction, de commixtion, de communion ont varié à peu près autant que les prières du début et celles de l'offertoire. Même dans les pays qui ont accepté la liturgie romaine, on trouve de nombreuses variantes dans les missels. Ebner les a soigneusement notées dans son recueil.

Cette invariabilité du canon est un des caractères de la liturgie romaine. Au contraire, dans les autres liturgies latines, chez les Gallicans et les Mozarabes, et même chez les Milanais, avant qu'ils n'eussent adopté le canon romain, ces prières diffèrent. La seule partie qui reste invariable, c'est le récit de l'institution *qui pridie*, centre de la messe dans ces liturgies. Le cadre est aussi immuable; ce sont les formules qui changent.

4° *Le temporal.* — Le *temporal* ou *propre du temps* comprend aujourd'hui toute l'année liturgique, depuis le premier dimanche de l'avent jusqu'au dernier dimanche après la Pentecôte, qui clôt le cycle de l'année. Mais on n'est arrivé à la constitution de cet ensemble que lentement et comme par étapes. Le *temporal* se réduisit, à l'origine, à deux fêtes : Pâque et la Pentecôte. Du reste, les cinquante jours qui remplissent l'intervalle entre les deux formaient comme un cinquantenaire sacré, qui tranchait sur le reste de l'année. Il y avait quelques jours de préparation pour la fête de Pâque, ou, pour parler plus justement, la Pâque était en même temps Πάσχα σταυρόσιμον et Πάσχα ἀναστάσιμον, *Pâque de la crucifixion* et *Pâque de la résurrection*. Après le dimanche de la résurrection, deux ou trois jours qui en complétaient la solennité et d'où sortira l'octave de Pâque, la première des *octaves :* le cinquantenaire de Pâque à la Pentecôte fut la première saison liturgique que nous appelons le *temps pascal*. Le carême fut la seconde. Pâque étant le jour où s'administrait le baptême aux catéchumènes, il fallut pour ceux-ci une préparation. Ce temps varia. Il fut d'abord de quelques semaines. Les quarante jours de jeûne de Notre-Seigneur au désert eurent leur influence sur la fixation de ce temps, qui varia de six à neuf semaines, selon que l'on défalqua les dimanches, qui n'étaient pas jours de jeûne, et même les samedis, comme le faisaient les Grecs.

Noël eut aussi, comme Pâque, sa préparation, qui devint l'avent, et dont la durée varia aussi selon les provinces. Il y avait double tendance : une préparation à la fête et une prolongation de sa solennité, si bien que l'octave réservée d'abord à Pâque fut appliquée à la Pentecôte, à Noël et, aujourd'hui, à toutes les fêtes de quelque importance, même à des fêtes de saints.

On chercha peu à peu à faire entrer tous les dimanches dans ce cadre des saisons liturgiques. Pour ceux du carême et de l'avent, l'application fut facile. L'espace entre Noël ou l'Épiphanie et le carême fut aussi rempli, d'une part, en donnant au temps de l'Épiphanie quelques dimanches; d'autre part, en ajoutant au carême trois dimanches, ce qui rapprochait l'usage latin de celui des Grecs. De la Pentecôte à l'avent, l'espace était plus étendu, aussi le procédé fut-il plus lent. A Rome, certaines fêtes, qui se célèbrent entre la Pentecôte et l'avent, servirent comme points de repère, et il y eut le groupe des dimanches après la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), les dimanches après les Apôtres-Saint-Pierre-et-Saint-Paul (29 juin), les dimanches après la Saint-Laurent (10 août), les dimanches après l'archange (la Saint-Michel, 29 septembre).

Il n'y eut d'abord de formules que pour quelques dimanches que l'on répéta, puis, peu à peu, les vingt-quatre dimanches après la Pentecôte, complétés par trois dimanches après l'Épiphanie, eurent chacun leur liturgie [2].

5° *Le sanctoral.* — Le *sanctoral*, ou *propre des saints*, est en étroite dépendance du calendrier. Le jour de la fête du saint et souvent le degré de solennité sont indiqués dans le calendrier. Le *sanctoral* eut à l'origine, comme le calendrier, un caractère purement local. On ne célébrait guère que les saints ou les martyrs dont le corps était enseveli dans un cimetière voisin ou, parfois, conservé dans l'église même, ou des saints dont le culte, pour des raisons spéciales, était en honneur et à qui, souvent, un oratoire ou une église étaient dédiés. Ce fut surtout le cas pour Rome, comme on peut le voir par l'étude de son calendrier le plus ancien, ou même par les diptyques du canon.

6° *Le commun des saints.* — Cette partie du missel n'est pas primitive. Le gélasien primitif n'a pas de commun, pas plus que le grégorien, même le grégorien d'Hadrien, si bien qu'Alcuin, dans son supplément, ajouta les communs des saints (n. XLIX-LV). Ces sacramentaires romains primitifs ont un *sanctoral* très développé; chaque martyr ou saint a sa messe propre. Mais pas de formules communes applicables à toute une catégorie de saints. Ed. Bishop a très bien montré que le système des communs est d'origine gallicane. Les sacramentaires ont un très petit nombre de messes

[1] *Bosworth psalter*, p. 147 sq. — [2] Dom P. de Puniet, *Le sanctoral romain et les dimanches après la Pentecôte*, dans *La vie et les arts liturgiques*, 1925-1926, p. 343 et 384.

propres pour des saints locaux ou nationaux : saint Germain, saint Hilaire, saint Martin, saint Saturnin, saint Symphorien, les saints Ferréol et Ferrucio; mais, pour d'autres, ils ont des formules générales. Ainsi le *Missale gothicum* a trois formulaires généraux pour un martyr, trois pour plusieurs martyrs, un pour un confesseur, un pour plusieurs confesseurs; le Missel de Bobbio : un formulaire pour les apôtres, un pour plusieurs martyrs, un pour un martyr, un pour un confesseur, un pour une vierge. On voit que le système est déjà plus complet que celui du *gothicum*. Le fameux gélasien du VIIIe siècle qu'Ed. Bishop propose d'appeler *Gelas. sæc. VIII*, qui a cependant un propre des saints très riche (130 messes propres des saints), non seulement ne supprime pas le *commun des saints*, mais il le développe encore, car il a une messe du commun pour la vigile d'un saint, une pour un martyr, une pour un confesseur, une pour des vierges, une pour plusieurs saints et enfin une pour plusieurs martyrs [1].

Alcuin, comme nous l'avons dit, supplémenta le grégorien d'Hadrien d'un commun des saints, et ce commun est devenu, avec peu de variantes, le *commun des saints* que nous avons aujourd'hui au missel. A quoi servaient ces communs? Ils permettaient à un prêtre de dire, à chaque jour libre, une messe en l'honneur du saint qu'il préférait.

On remarquera que, parmi ces communs, manquent encore le commun *pro martyre non virgine* et celui *pro nec virgine nec martyre*, qui seront ajoutés plus tard.

Quant au formulaire même de ces messes du commun, il est d'ordinaire emprunté au fonds romain. Souvent même, on n'a fait que transporter au commun le texte d'une messe propre d'un saint et l'on reconnaît tel ou tel trait de la messe de saint Laurent, de sainte Cécile ou de sainte Agnès, de saint Pierre et saint Paul. La collection de ces formules est intéressante et mériterait une monographie, mais ce n'est pas le lieu de traiter ce sujet.

7° *Les messes votives.* — Elles forment une autre catégorie fort intéressante. Le *gélasien primitif* et le *grégorien* le plus ancien ont déjà un groupe de ces messes qui ne sont pas désignées pour un jour spécial, dans le propre du temps, ni pour une fête propre d'un saint. Ce sont des messes pour les jours libres, laissées au choix du prêtre. Elles furent d'abord en petit nombre, comme on peut le voir dans les plus anciens sacramentaires. Le missel, dit *Missel d'Alcuin*, nous donne déjà une collection assez abondante de ces messes (voir le § VI). Mais elles iront se multipliant; c'est une des parties du missel qui, au Moyen Age, a offert le plus de variantes. Une fois le principe posé, chacun pouvait, à peu près selon sa fantaisie, composer une messe pour une occasion particulière : *in tempore belli, ad tollendum schisma, de passione Domini, in die creationis papæ, in anniversario electionis et consecrationis episcopi*, etc. [2].

8° *Les messes des morts et les messes pour la sainte Vierge.* — Elles forment encore une catégorie à part que nous étudierons dans l'article MISSEL ROMAIN.

9° *Les bénédictions.* — Les plus anciens sacramentaires contiennent les bénédictions qui sont pour la plupart, aujourd'hui, reléguées dans le *pontifical* et le *rituel* (cf. SACRAMENTAIRES). Les missels anciens, antérieurs à la composition de ces deux livres, qui n'apparaissent guère qu'au IXe siècle et au Xe, comportent aussi un certain nombre de ces bénédictions. Elles sont réduites dans le missel de saint Pie V au strict nécessaire, et le missel actuel les a conservées [3].

IV. LES PLUS ANCIENS TYPES DE MISSELS. — Avant que le missel eût atteint cet état de livre complet sous lequel nous le connaissons, il a passé par de nombreuses étapes. A l'époque la plus ancienne, avant le VIe siècle, il est question de *libelli* où le prêtre lisait les parties de la messe qui lui étaient réservées. Il y a deux allusions à ces *libelli* dans Grégoire de Tours [4].

1° *Les messes de Mone.* — Le recueil des messes, que l'on est convenu de désigner sous ce nom, représente assez bien un de ces *libelli*. D'après l'étude de dom Wilmart, le *libellus* primitif comptait quarante-huit feuillets, dont il reste quarante-quatre. « Ce fut, nous dit dom Wilmart, un petit missel gallican complet en sept messes, savoir six messes dominicales, et, leur faisant suite, la messe propre de saint Germain d'Auxerre. Il offre quelques lacunes, ayant été diminué, dès le VIIIe siècle, de quatre feuillets, mais aussi il possède plusieurs pièces de rechange et quelques-unes de ses prières sont fort longues. Il a perdu également son titre, sans être, pour cela, devenu méconnaissable. L'écriture permet de lui assigner pour date le VIIe siècle, et la messe de saint Germain le localise en Bourgogne [5]. »

2° *Le Rotulus de Ravenne.* — Nous ne le citons ici que parce qu'il est le seul manuscrit liturgique, en dehors des rouleaux d'*Exultet*, qui se présente sous cette forme, et qu'il remonte à une haute antiquité; il ne contient que des oraisons, composées peut-être au Ve siècle. Nous nous contenterons de renvoyer aux articles où il en a été question. ANNONCIATION, col. 2250, et AVENT, col. 3224.

3° *Le Missel de Stowe.* — Il en a déjà été question plusieurs fois. Voir CELTIQUES *(Liturgies)*, col. 2973 et 3014; BAPTÊME, col. 334; BOBBIO *(Missel de)*, col. 652, mais il n'a pas été décrit dans ses différents éléments, ce qui permet de déterminer son type comme missel. C'est ce que nous nous bornerons à faire ici (fig. 8198 et 8199 h. t.).

La partie principale est celle que l'éditeur appelle l'*Ordinarium missæ*, mais qu'il faut entendre dans un sens un peu spécial [6]. Elle comprend une *apologia sacerdotis*, avec des oraisons, un texte du *Gloria in excelsis*, une épître, la *deprecatio sancti Martini*, un évangile, le *Credo*, des oraisons *ad offerendum*, une préface avec un *sanctus* particulier, le très précieux *canon dominicus pape Gilasi* avec des *communicantes* de rechange, un *memento* des morts très spécial [7], plusieurs prières de rechange pour la fraction et la communion. Suivent une messe pour les apôtres, les martyrs, les saints et les saintes vierges, une pour les pénitents, une pour les morts. Mais il faut remarquer que nous n'avons ici que les parties propres de ces messes; viennent ensuite un *ordo baptismi*, un *ordo ad visitandum infirmum*, un *ordo ad extremam unctionem*, et un petit traité en celtique sur la messe, mais qui est une addition postérieure. Tel qu'il est, ce missel paraît adapté aux besoins

[1] Cf. Ed. Bishop, *The Bosworth psalter*, London, 1908, p. 153-157. — [2] Ad. Franz en a fait une étude particulière dans son ouvrage, *Die Messe im deutschen Mittelalter*, Freib. i. Br., 1902, p. 115 sq., et *Die kirchlichen Benediktionen*, t. II, p. 5 sq. Voir aussi H. Netzer, *L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens*, 1910, qui cite, p. 89, une riche collection de messes votives dans un sacramentaire de Saint-Denis au milieu du IXe siècle. — [3] Cf. l'article BÉNÉDICTIONS, EAU BÉNITE, et Ad. Franz, *Die kirchlichen Benediktionen*, *loc. cit.* — [4] Cf. *Les livres de la liturgie latine*, p. 26, 35 et 97; Probst, *Die ältesten römische Sacramentarien u. Ordines*, Münster, 1892, p. 80; Ebner, *Missale romanum*, p. 359-360. — [5] *L'âge et l'ordre des messes de Mone*, dans *Revue bénédictine*, t. XXVIII, 1911, p. 390, et GALLICANE *(Liturgie)*, col. 519, où le manuscrit est décrit en détail. — [6] *The Stowe missal*, dans Henry Bradshaw Society, t. XXXII, London, 1915, p. 3. — [7] Le texte et l'orthographe du manuscrit trahit une époque assez barbare (VIIe-IXe siècle) et cette partie de la messe présente un certain désordre, qui est peut-être le fait du copiste ou du relieur. Ainsi s'expliquerait l'*oratio Ambrosi : ante conspectum*, et une nomenclature de noms qui ne sont pas à leur place.

Letouzey et Ané, édit.

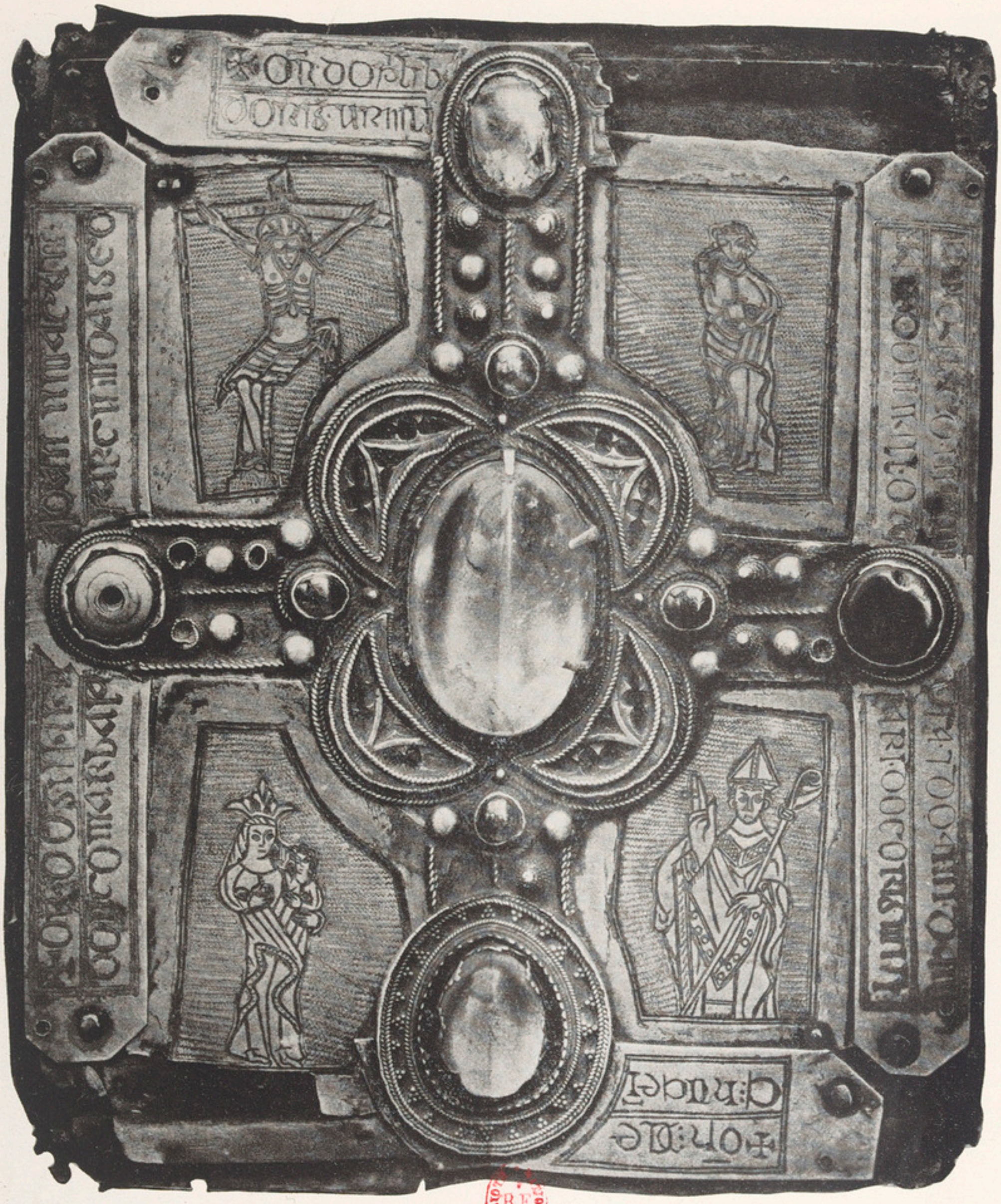

8198. — Missel de Stowe.

8199. — Missel de Stowe.

d'un missionnaire à qui suffirait le texte de deux ou trois messes votives, d'une messe pour les morts et d'un petit rituel du baptême et de l'extrême-onction [1].

4° *Les missels romains du léonien, du gélasien, du grégorien.* — Il nous suffit de renvoyer à l'étude qui en a été faite à ces divers articles. On verra de quelle façon ils sont composés.

5° *Le Missel de Bobbio.* — Il a été aussi longuement étudié ici (voir BOBBIO, col. 939 sq., et CELTIQUES, col. 2971). Nous renvoyons à ces articles pour l'histoire de ses origines et la description de ses différentes parties. Nous ne donnerons ici que ses caractères comme missel.

Il résulte de l'analyse de ses différentes parties que ce très curieux livre liturgique peut passer pour un type, et le plus ancien connu (VIIe-VIIIe siècle), d'un missel. Non certes d'un missel plénier, mais d'un recueil qui entend fondre en un seul volume un sacramentaire et un lectionnaire. En tête de la plupart de ses messes, il a une épître, un évangile et, parfois même, une prophétie. Il a aussi, comme les plus anciens sacramentaires, des formules et des bénédictions qui, plus tard, formèrent le rituel et le pontifical.

Il est le témoin d'une liturgie en usage en Gaule, assez probablement en Bourgogne, entre le VIIe et le VIIIe siècle. L'auteur, peut-être un moine celte-irlandais de Luxeuil ou de Bobbio, a combiné, selon les goûts du temps, les éléments liturgiques gallicans avec les formules romaines et même avec d'autres éléments liturgiques, si bien que les critiques ont pu présenter, tour à tour, ce missel pour un recueil irlandais, gallican, romain, et même ambrosien ou mozarabe. En tout cas, il est certain qu'il a emprunté des formules de toutes ces liturgies. La question est de savoir dans quelle mesure s'est faite cette combinaison, selon quels procédés, et quels sont les traits tout à fait originaux. Sur ce point, une analyse plus détaillée encore que celles qui ont été faites et une étude comparée, très minutieuse, avec les autres liturgies latines, permettront peut-être des conclusions plus fermes.

Ce qui paraît incontestable, c'est que l'auteur de cette curieuse compilation a voulu fournir, sous un format portatif et aussi abrégé que possible, un livre pour la messe, à l'usage du prêtre, sauf les parties chantées dont il ne se préoccupe pas et qui, peut-être, supposaient les livres de chant ordinaires, *antiphonaires*, *graduels*, etc. Mais on peut aussi supposer que le manuscrit pouvait servir à un missionnaire qui, en dehors de la messe, avait à administrer le baptême ou à accomplir d'autres rites ou dévotions particulières. Cette hypothèse rendrait compte à peu près de la composition du manuscrit. En tout cas, pour la question de la messe, le prêtre y trouvait ce que nous appelons l'*ordinaire de la messe* dans la *missa romensis cottidiana*. Il n'était pas réduit, comme avec certains missels, à répéter quelques messes votives. Le Missel de Bobbio est un missel *de circulo anni*, avec les messes pour l'avent, le carême et les dimanches de l'année (partie encore très réduite à cette époque, on le sait), les principales fêtes, Noël, semaine sainte, Pâque, une messe *omnimoda*, des messes pour les vivants et les morts, etc. et, naturellement aussi, des messes votives. C'est une première étape sur la voie des missels pléniers.

6° *Le Missel d'Alcuin.* — Alcuin, dans les deux textes que nous avons cités au § I, col. 1432, fait allusion à un missel qu'il a composé pour la dévotion privée et qu'il décrit ainsi : une messe en l'honneur de la Trinité, une pour l'intercession des saints, une pour les anges, une pour la sainte Vierge, une pour saint Vaast avec des oraisons *pro peccatis quoque et eleemosynam facientibus*. Dans la lettre *Ad Fuldenses*, il parle de messes *in honorem sanctæ Trinitatis, de amore sapientiæ, de pœnitentiæ lacrymis, de charitate perfecta, ad suffragia angelica postulanda, vel omnium sanctorum... si quis pro peccatis suis, vel pro quolibet amico vivente, etiam pro amicis plurimis, vel etiam fratribus de hoc sæculo recedentibus, vel de beatæ genitricis Mariæ vel etiam de sanctissimi Patris vestri Bonifacii...* (*P. L.*, t. CI, col. 440). Le *Liber sacramentorum* donné à la suite, col. 445-446, ne correspond pas exactement à cette description, ce qui n'est pas très étonnant, les recueils de ce genre étant sujets à des modifications nombreuses. Ainsi, il y manque les messes de saint Vaast et de saint Boniface, et les oraisons *pro facientibus eleemosynam* et, au contraire, il s'y trouve les messes dont il ne fait pas mention, par exemple la *missa de gratia Spiritus Sancti postulanda*, *missa pro tentationibus cogitationum*, *missa ad postulandam humilitatem*, *missa contra tentationes carnis*, *missa de sancta cruce*, *missa de tribulatione et necessitate*, *missæ in honorem sanctorum apostolorum*, *martyrum*, *sanctorum qui in ecclesia requiescunt*, *vel quorum reliquiæ ibi sunt reconditæ*, *missa pro inimicis*, *pro confitente peccata sua*, plus les bénédictions et oraisons; enfin les messes, dites de *saint Augustin*, y ont été aussi ajoutées. L'ordre suivi pour les messes ne correspond pas non plus avec celui d'Alcuin. De plus, l'auteur du *Micrologue*, c. LX, donne de ce missel une description qui ne correspond pas au *Liber sacramentorum* édité. Mais il semble que l'auteur du *Micrologue* fasse ici des erreurs et des confusions. Tout ceci ne pourra être tiré au clair que lorsque nous aurons une édition vraiment critique et depuis longtemps réclamée des œuvres liturgiques d'Alcuin.

En tout cas, nous devons en donner la description, parce que le recueil a été connu et a exercé une influence sur la composition des missels, notamment sur les messes votives et les communs. D'après les textes que nous avons cités, Alcuin a emprunté une partie des formules *de nostro missali* et, en effet, quelques-unes sont grégoriennes, mais il a aussi puisé ailleurs [2]. Le titre est *Liber sacramentorum*, mais, comme l'auteur donne aussi les épîtres et les évangiles, son recueil prend place parmi les missels. Il donne pour chaque messe la collecte, la secrète, la préface, la postcommunion, l'épître et l'évangile, parfois une oraison *super populum*, parfois plusieurs postcommunions. A la terminologie ordinaire *secreta*, *postcommunio*, il substitue parfois *super oblata*, *ad complendum*. Voici la série de ces messes :

Die dominico, missa de sancta Trinitate;
Missa de gratia Sancti Spiritus postulanda;
Item missa sancti Augustini;
Feria II, missa pro peccatis;
Item pro petitione lacrymarum;
Item missa sancti Augustini;
Feria III, missa ad postulanda angelica suffragia;
Item alia pro tentationibus cogitationum;
Item missa sancti Augustini;
Feria IV, missa de sancta sapientia;
Missa ad postulandam humilitatem;
Item missa sancti Augustini;
Feria V, de charitate;
Item alia contra tentationes carnis;
Item missa sancti Augustini;
Feria VI, missa de sancta cruce;
Missa sancti Augustini.

[1] Il existait un autre exemplaire du Missel de Stowe dans un manuscrit de Fulda, maintenant perdu, mais dont une partie fut donnée par G. Witzel, *Exercitamenta sinceræ pietatis*, 1555. Cf., sur ce point, Ed. Bishop, *Liturgica historica*, p. 140, et Badcock, dans *Journal of theol. studies*, 1930, p. 170. — [2] Sur ces messes, et en particulier celles dites de *saint Augustin*, cf. l'étude de dom Havard, dans nos *Origines liturgiques : les messes de saint Augustin*, p. 239 sq.

Sabbato. Missa de sancta Maria.
Item missa in commemoratione sanctæ Mariæ.
Item missa sancti Augustini.
Missa in veneratione unius apostoli.
Missa in veneratione plurimorum apostolorum.
Missa in veneratione unius martyris.
Item missa in die.
Missa plurimorum martyrum.
Missa in ecclesia sanctorum martyrum.
In natali sanctorum quorum reliquiæ in una domo sunt.
Missa quotidiana sanctorum.
Missa pro inimicis.
Missa pro confitente peccata sua.
Missa pro salute vivorum et requie mortuorum.

Suivent les *Benedictiones diversæ*, les *collectæ super judicium dicendæ*, les *orationes ad horas canonicas, orationes de sancta cruce, orationes ad crucem dicendæ, orationes de sancta Maria, Benedictio canonicorum, oratio super hebdomadarios, orationes ad mandatum* [1].

On remarquera que l'auteur ne donne ni *ordinaire de la messe*, ni *canon*, soit qu'il suppose un *libellus* supplémentaire pour ces prières, ou qu'il ne donne lui-même ces messes que comme un supplément pour un sacramentaire. Ce caractère de supplément s'affirme, en outre, par ce fait que nous n'avons ici, en somme, qu'une collection de messes votives, ce qui suppose l'existence, dans un autre manuscrit, des messes des fêtes de Notre-Seigneur et des messes des saints à jour fixe.

7° *La messe de Flacius Illyricus et les messes séparées.* — La messe publiée par ce personnage est une preuve que, en dehors des missels, on composera parfois des messes éditées séparément. Cette messe n'est, du reste, pas un cas unique. Après Flacius Illyricus, Hugues Ménard, Bona, dom Martène publièrent des messes ou des fragments de messes de même caractère. Nous n'avons, sur ce point, qu'à renvoyer à l'article Flacius Illyricus, t. v, col. 1625-1635, et à notre article de la *Revue bénédictine*, t. xxii, 1905, p. 151-164, où nous étudions l'origine et la date de ces compositions, et la liturgie qu'elles représentent.

8° *Un abrégé ancien du missel romain.* — Ce missel est une des parties du manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles, *10127-10144*, qui contient, avec le missel, une collection canonique, un code pénitentiel et un recueil liturgique. Le manuscrit est du viiie siècle. Cependant, ces morceaux disparates forment un tout et le manuscrit semble avoir été écrit à l'usage d'un prêtre missionnaire. Il est d'origine britannique et unique en son genre. Le recueil liturgique est formé des *ordines romani*, d'un graduel grégorien (qui est le graduel édité par Pamelius et étudié par dom H. Peillon : *L'antiphonaire de Pamelius*, dans *Revue bénédictine*, t. xxix, 1912, p. 411-437).

Le volume se termine par un missel abrégé que, seul, nous étudierons ici. Il appartient à la catégorie des missels, car il a les épîtres et les évangiles (à la suite des trois oraisons de la messe et non entre la collecte et la secrète, disposition assez rare). Ce lectionnaire est conforme au lectionnaire romain du viiie-ixe siècle, qui semble remonter à saint Grégoire. Le missel ne contient que onze messes dont voici la série :

Incipit sacramentorum excar[*psu*]*s. In die natale Domini ad sanctum Petrum, Dominica* [*prima post*] *natale* [*Domini*], *viii idus januarii. In Theophania ad sanctum Petrum.*
Dominica prima post Theophania.
In quadragesima ad Lateranis statio.
Quarta dominica in quadragesima. Statio ad Hierusalem.
Orationes ad missas in nocte sancta.
Dominica sancta ad sanctam Mariam.
Dominica prima post octabas paschæ.
In ascensa Domini ad sanctum Petrum.
In litania majore.

Le dernier feuillet a été arraché. Il devait sûrement contenir la vigile et le jour de la Pentecôte. Un autre cahier a dû contenir le canon et peut-être des messes votives et le service pour les défunts [2].

Le texte du graduel est un des plus anciens du graduel grégorien; c'est la partie étudiée par dom Peillon et dont nous avons parlé aussi (*Dictionn.*, t. vi, col. 1785). Dom de Puniet relève, dans les messes, quelques traces gallicanes.

9° *Missel-rituel de la province de Milan du Xe siècle.* — Certains rituels anciens contiennent le canon de la messe et des messes votives, en même temps que l'*ordo* du baptême, les funérailles et quelques autres bénédictions. C'est un des types les plus anciens du missel portatif destiné d'ordinaire aux prêtres de campagne ou aux missionnaires, qui y trouvaient, avec quelques messes, les bénédictions les plus usuelles.

Un de ces exemplaires a été signalé et décrit assez en détail par M. Amédée Gastoué, dans la *Rassegna gregoriana* [3]. C'est un petit volume en parchemin de 120 feuillets de 185 millimètres de hauteur sur 117 de largeur; la reliure, du xviie siècle, porte sur les deux plats l'*ex libris* du comte de Brancas. Il a appartenu ensuite au P. Lebrun, de l'Oratoire, et il a passé de là à la bibliothèque mazarine où il est coté *525* (autrefois *T. 742*). La partie principale est, selon M. Gastoué, du xe ou commencement du xie siècle. Les bibliothécaires anciens l'ont désigné comme rituel milanais ou ambrosien; M. Gastoué l'attribue simplement à une église de la province de Milan, probablement Asti. Il contient des litanies, le canon romain, la messe en l'honneur de saint Sigismond, une messe pour les pénitents, des messes votives, plus les parties de rituel et les bénédictions que nous avons notées.

La messe de saint Sigismond, ou messe *pro febricitantibus*, a toute une histoire, qui a été savamment écrite par dom Cagin [4]. Nous n'avons pas à revenir ici sur ce sujet. Parmi les messes votives, il y a une *missa de sancta Trinitate*, une *missa pro penitentes (sic)*, une *missa in honore sanctorum quorum reliquie habentur*, une *missa pro inimicis*, une *pro temptationibus*, une *missa specialis*, une *pro femina* et les messes votives identiques aux messes votives des autres recueils de même genre. Le canon contient une variante intéressante au *memento* des morts : *et omnibus in Christo quiescentibus seu et qui nobis eleemosinas cond*[*on*]*averunt, quorum nomina apud te cognita sunt, locum refrigerii*, etc. Ces expressions nous rappellent les oraisons *post nomina* gallicanes. L'ambolisme *Libera nos* du *Pater* est aussi à signaler : *et electo archangelo tuo Michaele et sco Iohe Baptista, et beatis aplis tuis Petro Paulo atque Andrea scisque sacerdotibus et confessoribus tuis Amiano, Ambrosio necnon et beato martyre tuo scdo* [secundo] *cu omb. scis*, etc. (Sur ce point, cf. Gastoué, *loc. cit.*, p. 141, qui a conclu que l'église ici désignée ne peut être que celle d'Asti.)

10° *Missel de la cathédrale de Worms.* — Ce missel ou portion de missel est décrit par Delisle sous le n. l. Il peut remonter au xe siècle. Au canon, il n'y a pas de *memento* des morts. Les messes qui y sont contenues

[1] *P. L.*, t. ci, col. 445-466. — [2] P. de Puniet, *Un abrégé ancien du missel romain*, dans *La vie et les arts liturgiques*, 1920-1921, p. 534-542. — [3] Amédée Gastoué, *Un rituel noté de la province de Milan du Xe siècle*, *Rassegna gregoriana*, t. ii, 1903, p. 137, 245, 305, 493, 533. — [4] *Paléographie musicale*, t. v, p. 134, 160 sq. Cf. Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 151. M. Gastoué ajoute à cette histoire d'intéressants détails, *loc. cit.*, p. 246 sq.

sont celles *de Trinitate; pro necessitate; de sancta cruce; missæ pro defunctis*. Les introïts, les offertoires et communions (notés en neumes) le rangent dans la catégorie des missels. L'ornementation est assez remarquable.

11° *Le missel de saint Éloi ou sacramentaire de Corbie*. — C'est bien un sacramentaire du Xe siècle et non un missel, du reste important au point de vue liturgique. Il est décrit par Delisle sous le n. LI. Ce document est célèbre dans l'histoire liturgique. Dom Hugues Ménard l'attribuant à saint Éloi ou, du moins, y voyant une copie du missel du saint évêque de Noyon, et lui supposant une ancienneté et une autorité de premier ordre, l'a édité, en 1642, comme le vrai sacramentaire grégorien; il est réimprimé dans le t. LXXVIII de la *P. L.* Cette erreur initiale a contribué à épaissir encore un peu l'obscurité de la question grégorienne et à dérouter les liturgistes [1]. Or, en réalité, il n'est qu'une copie du missel d'Hadrien et encore déformée par des additions telles qu'on en trouve en général dans les missels du IXe-Xe siècle [2].

12° *Missels de Besançon, de Saint-Denys, de Troyes, de Saint-Évroult*. — Sous le n. CXV, p. 284, Delisle signale d'anciens missels de Besançon dont il ne donne pas la description.

Celui de Saint-Denys, décrit sous le n. CXVII, est justement célèbre parmi les archéologues et les liturgistes. Les graduels notés en neumes permettent de le classer parmi les missels.

Celui de Troyes, décrit sous le n. CXIX, est un des meilleurs exemples de la transformation du sacramentaire carolingien en missel. Le titre est encore celui de *Liber sacramentorum*, mais, en même temps que des oraisons et des préfaces, il contient des épîtres, des évangiles et des parties chantées.

Celui de Saint-Évroult, célèbre aussi, de la fin du XIe siècle, donne avec les oraisons et les préfaces, les premiers mots des introïts, des graduels, des offertoires et des communions. Les divisions sont très nettes en *propre du temps, propre des saints, communs* et *messes diverses* (cf. Delisle, n. CXXVII).

Tous ces missels, décrits jusqu'ici, ne sont pas, en réalité, de vrais missels, des *missels pléniers*. Ce sont des essais, des tâtonnements qui, d'addition en addition, ou de perfectionnement en perfectionnement, finiront par aboutir au missel plénier.

Il faudrait à ces manuscrits, que nous avons décrits jusqu'ici, ajouter ces *codices* où l'on a relié ensemble un *sacramentaire*, un *antiphonaire*, un *lectionnaire*, de manière que le prêtre, sous une forme encore assez peu pratique, mais cependant en un seul volume, trouvait réunies toutes les formules qu'il avait à réciter pour la messe. Nous nous contenterons, pour cette catégorie, de renvoyer à Ebner, qui les classe dans le chapitre des *missels pléniers improprement dits*. Les liturgistes ne sont pas d'accord sur l'apparition des plus anciens missels pléniers. Ebner n'en connaît pas, pour sa part, d'antérieur au Xe siècle [3].

Pendant qu'un mouvement général, au Xe-XIe siècle, portait liturgistes et copistes à réunir en un seul volume les différents manuscrits qui servaient à la messe, il ne sera pas inutile de noter la protestation du célèbre abbé Didier du Mont-Cassin. On rapporte qu'il fit relier magnifiquement de plaques d'argent et d'or un *epistolier* et un exemplaire de la règle de saint Benoît. Puis, *similiter fecit et de sacramentariis altaris uno et altero, et duobus nihilominus evangeliis et epistolario uno. Nam usque ad illud tempus in plenario missali tam evangelia quam epistolæ legebantur, quod quam esset tunc inhonestum modo satis advertitur. Idipsum fecit et de alio libello in quo sunt orationes processionales. Fecit et libellum ad cantandum in gradu, sive ante altare, eumque tabulis eburneis mirifice sculptis et argento ornatis annexuit* [4].

V. QUELQUES AUTRES TYPES DE MISSELS PLUS RÉCENTS. — On trouvera ailleurs la description d'un certain nombre de missels pléniers et aussi dans les ouvrages de Delisle, Ebner, Leroquais. Nous ne donnerons ici qu'un seul exemple de missel plénier proprement dit. A partir du XIIe siècle ce type se multiplie avec, d'ordinaire, peu de variantes.

1° *Missale plenum* (de Paris et probablement de Saint-Denys), du XIIe-XIIIe siècle. Il est à la bibliothèque *Casanatense*, cod. *1695* [5].

Temporal, qui débute au premier dimanche de l'avent;

L'*ordinaire de la messe* commence après le samedi saint; préfaces;

Temporal, depuis Pâque jusqu'au XXIVe dimanche après la Pentecôte;

Sanctoral, depuis Saint-Étienne, jusqu'à Saint-Thomas, apôtre;

Communs et messes diverses;

Ordo ad catechumenum faciendum, mariage, *ordo ad visit. infirmorum, commendatio animæ*, défunts.

2° *Un type de missel portatif*. — De même qu'on avait fait des livres d'office et bréviaires portatifs, qui ne contenaient que les parties essentielles et quelques indications pour guider les clercs dans la récitation des psaumes qu'ils étaient censés savoir par cœur, de même on eut des missels portatifs très abrégés, dans lesquels on trouvait les prières des messes les plus usuelles. Il en existe un curieux spécimen à la bibliothèque de Rouen *(A. 566)* qui fut donné par Richard Simon à la bibliothèque du chapitre et que Léopold Delisle décrit ainsi : « Livret de 32 feuillets en parchemin, hauteur 170 millimètres, largeur 130, constitué, au XIe siècle, avec des cahiers de différentes époques. Le premier cahier (fol. 1-8), beaucoup plus ancien et qui pourrait remonter au IXe siècle, contient les parties essentielles de sept messes, en tête desquelles se lit la rubrique : *missa in honore Dei Genitricis et omnium sanctorum*. Le second cahier, fin du Xe siècle, contient les oraisons des messes qui se célébraient aux principales fêtes des saints des mois de novembre et décembre. Les pages qui étaient restées en blanc dans le second cahier ont servi à copier, dans le cours du XIe siècle, les oraisons de différentes messes. Sur les cahiers 3 et 4 se trouvent le canon de la messe et un choix de collectes. » (*Mémoire sur d'anciens sacram.*, p. 293; cf. abbé Collette, *Bréviaire de Rouen*, p. 68.)

3° *Un missel signalé par Bernon de Reichenau*. — Notons aussi un missel, ainsi décrit par Bernon de Reichenau : *in nostri quoque monasterii archivo habetur missale longe aliter ordinatus quam romanæ Ecclesiæ se habeat usus... cum in capite libri missalis quando presbyteri romani Gloria in excelsis Deo canere et non canere soleant legimus* [6].

S'agit-il vraiment d'un type spécial de missel? Il nous semble, jusqu'à plus ample information, qu'il rentre dans la catégorie de missels anciens où, en effet, on trouve au début, le *Gloria in excelsis*. Nous en avons cité des exemples.

4° *Le Missel de Saint-Vaast*. — Sous ce titre : *The Vedast missal or missale parvum Vedastinum a. XIII th ms. edited with notes and fac simile*, London, 1904,

[1] Ainsi Netzer, *L'introduction de la messe romaine en France*, p. 131 sq., le prend pour type de la messe romaine. — [2] Sur ce point, cf. Ed. Bishop, *Journal of theol. studies*, t. VI, p. 423 sq., et dom Wilmart, *Corbie*, col. 2936, qui décrit ce missel. — [3] *Op. cit.*, p. 360. — [4] *Chronicon Casinense*, l. III, c. XX, *P. L.*, t. CLXXIII, col. 735. — [5] Cf. Ebner, *op. cit.*, p. 159. — [6] *De officio missæ*, cap. 2, *P. L.*, t. CXLII, col. 1060, 1061.

in-16, t. VIII, p. 104, M. Zouch Turton a publié un Missel de Saint-Vaast qu'il considère comme un missel abrégé et dont le type est moins rare qu'il ne l'imagine. Le manuscrit, qui est sa propriété, est relié en cuir; il avait à l'origine 140 feuillets; il en reste aujourd'hui 129; on y a ajouté postérieurement d'autres feuillets complémentaires et le manuscrit, aujourd'hui, en comprend en tout 152. L'éditeur en reproduit le contenu qu'il entremêle malheureusement de ses notes et réflexions. Il eût été préférable de reproduire le manuscrit tel qu'il est et de rejeter les notes à la fin.

Les messes contiennent non seulement les prières du prêtre, mais encore les épîtres et les évangiles (indiqués par les premiers mots), les parties chantées et même les séquences.

Malgré l'absence de onze feuillets, on peut se rendre à peu près compte du contenu. Les bénédictions et exorcismes ordinaires pour l'eau bénite : *Exorciso te, creatura salis*, etc. Des messes votives du Saint-Esprit, de la Trinité, de la sainte croix, de la sainte Vierge, des morts, la messe du jour de saint Vaast et de son octave, le canon; la seconde prière après l'*Agnus Dei* est différente de la prière actuelle. Après la troisième *Ave sanctissima Christi caro, ave in æternum potus celestis*, suivi de la prière *Perceptio corporis et sanguinis tui.* Les séquences sont : *Ave mundi spes Maria, ave Maria... quæ peperisti, O crux lignum triumphale;* messes du *commun des saints;* messes de Noël, de Pâque, de Pentecôte. Il y a aussi une messe pour chacun des trois évangélistes : saint Matthieu, saint Marc, saint Luc. C'est la messe *in medio* avec collecte, secrète et postcommunion propres.

L'éditeur pense que la date est le XIIIe siècle et même la fin du XIIe. En somme, c'est un de ces missels, comme on en trouve un certain nombre parmi les manuscrits anciens, qui n'ont pas la prétention d'être complets, comme le missel *de circulo anni*, mais une sorte d'abrégé contenant quelques messes votives, quelques messes du commun, quelques messes pour les fêtes principales et pour les dévotions privées, peut-être missel de voyage ou missel d'une chapelle privée. L'éditeur aurait pu remarquer que, parmi les messes d'Alcuin, il s'en trouve une pour saint Vaast [1].

L'abbé Leroquais ne parle pas de ce missel, mais, au t. I, p. 79, il donne un sacramentaire de saint Vaast et, au t. II, plusieurs missels, p. 79, 166, etc.

5° *Un missel de voyage au XVIe siècle.* — Ce missel est à la bibliothèque du grand séminaire de Liége, *n. 26, N. 23*. C'est un petit volume de 0 m. 13, 0 m. 05 sur 0 m. 10, relié en veau, de 98 folios non numérotés; les 62 premiers sont en papier et imprimés, les 36 derniers en parchemin et manuscrits. Le volume se compose de trois parties : un *missale itinerantium* formé des 37 premiers feuillets; du folio 38 au folio 53, cette deuxième partie semble avoir aussi appartenu à un autre missel de voyage; enfin, la troisième partie, du fol. 54 à 62, contient un certain nombre d'offices complémentaires [2].

C'est la première partie, le *missale itinerantium* que l'auteur s'attache à décrire. Le livre ne porte pas de date, mais l'auteur croit pouvoir le rattacher, comme la seconde, à la période des incunables.

Il le range dans cette catégorie des missels *itinerantium*, qui, selon lui, ne furent en usage que depuis l'invention de l'imprimerie et qui n'eurent guère qu'un siècle d'existence (p. 137). Le chanoine U. Chevalier, dans son répertoire hymnologique, en cite quelques-uns, mais on n'en trouve pas dans le recueil d'Ebner, ni dans celui de l'abbé Leroquais. En tout cas, l'auteur le considère comme une rareté et c'est à ce titre qu'il le décrit en détail. Mais nous citons dans notre article d'autres missels qui, s'ils ne rentrent pas exactement dans cette catégorie, étaient cependant à l'usage des missionnaires et ne différaient guère, comme contenu, des missels *itinerantium*.

Le missel de Liége porte le titre de *missale itinerantium*, suivi de ces mots, qui semblent caractériser ce livre liturgique mieux encore que le titre *missale itinerantium*, à savoir : *sive misse peculiares valde devote.*

Voici le contenu : *Gloria in excelsis, Credo*, préface, canon. Les rubriques sont marquées assez exactement; pour le reste, le texte ne diffère pas du texte courant. Suivent les messes : *de dulcissimo nomine Jhesu; de quinque vulneribus D. N. J. C.*, avec la séquence connue : *Hodierne festum et solemne vite ducis; de compassione dolorose virginis et matris Marie; de sancta Anna; de tribus magis pro iter agentibus* [3]; *missa pro vitanda mortalitate* [4]; *de sancto Anthonio, de sancto Sebastiano; pro defunctis; de venerabili sacramento*, et autres messes votives, puis messes du commun des saints. Le missel se termine par ces mots : *Hic finem habeto missarum peculiarium sive missalis itinerantium.*

La seconde partie, qui a été reliée à la précédente, contient aussi des messes votives et des messes du commun qui présentent quelques variantes avec le missel actuel, mais aucune bien intéressante; suivent quelques oraisons. L'auteur conclut d'une des messes que cette partie est d'origine franciscaine. Les formules sont celles du missel romain de 1474.

La troisième partie, ou partie manuscrite, comprend la messe de Noël et celle de l'Épiphanie, des oraisons et deux formules de bénédiction, puis des *kyrie* et autres chants notés.

VI. Les missels anglo-saxons et normands. — Ces missels ne représentent pas une liturgie particulière à l'Angleterre, comme quelques liturgistes ont voulu le croire, mais la liturgie romaine, adaptée aux us et coutumes d'Angleterre du IXe au XVe siècle. Les titres *ad usum Sarum, ad usum ecclesiæ Eboracensis*, ou *Westmonasteriensis*, et autres, signifient simplement que ces églises principales avaient adopté à leur usage un type de missel romain avec quelques particularités ou rites locaux, et ces missels furent ensuite reçus dans les églises suffragantes. Ceci dit, il faut admirer et louer le zèle de certaines sociétés anglaises, comme la *Surtees* et la *Bradshaw societies*, qui ont, avec un soin digne d'éloges, édité ces différents missels.

1° *The missal of the Augustine abbey Canterbury* [5]. — Si l'on pouvait admettre la thèse de l'éditeur, ce missel serait le plus précieux des sacramentaires grégoriens. Il serait une copie de l'exemplaire porté en Angleterre par saint Augustin vers l'année 597, et corrigé de la main même de saint Grégoire (p. XIV). La présente copie aurait été faite vers 1095. Si l'on se rappelle que le missel de Jumièges et autres missels anglo-saxons que nous décrivons sont des sacramentaires du type

[1] *P. L.*, t. CI, p. 440, 446. — [2] Cf. dom Pierre Salmon, *Un missel de voyage au XVIe siècle*, dans *Questions liturgiques et paroissiales*, juin-août 1928, p. 136-146. — [3] Cette messe, probablement d'origine allemande, est assez connue. Cf. Leroquais, *Les sacramentaires et les missels manuscrits*, n. 614, 617, 618. — [4] Cette messe a aussi son histoire. Le titre est suivi de ces mots : *Clemens papa fecit et instituit in collegio cum dnis cardinalibus et concessit omnibus predictam missam audientibus et dicentibus 260 dies indulgentie. Et omnes audientes predictam missam debent portare candelam ardentem per quinque dies continue sequentes et eis mors subitanea nocere non potest. Hoc est certum et approbatum in Avenione.* On retrouve cette messe dans plusieurs missels de cette époque. Le pape ici nommé est Clément VI (1342-1352). L'auteur aurait pu renvoyer à Ad. Franz, *Die Messe in deutschen Mittelalter*, p. 187 sq. — [5] Edited by Martin Rule, un vol. gr. in-8°, Cambridge university press, 1896.

grégorien-carolingien, qui ne semblent pas se rattacher aux sacramentaires apportés en Angleterre par saint Augustin et ses compagnons, on voit quel serait l'intérêt du Missel de Cantorbéry. Malheureusement, les preuves données par l'éditeur ne nous paraissent pas bien solides, mais ses recherches très approfondies sur le texte de ce missel n'en sont pas moins méritoires et certaines conclusions restent acquises. C'est un manuscrit écrit en Angleterre, à la fin du XIe siècle, pour le compte d'Hugues, moine de Fleury, récemment nommé abbé de Cantorbéry. Le fonds, selon nous, est un sacramentaire grégorien-carolingien, complété, comme c'était la coutume au XIe siècle, pour servir de missel plénier. A côté de messes où sont indiquées seulement les oraisons et préfaces *(oratio, secreta, præphatio, postcommunio, super populum)*, il en est d'autres où l'introït et autres chants de la messe et les lectures, parfois seulement par les premiers mots, sont aussi mentionnés.

L'arrangement est celui-ci :

Apologiæ, p. 3.

Gloria in excelsis et *Credo*, p. 5.

Dimanches de l'avent et *temporal* jusqu'au samedi saint (les messes de saint Étienne, saint Jean, saints Innocents, après Noël).

Canon missæ, après le samedi saint, p. 42.

Le *temporal* reprend après le canon à Pâque, p. 45, jusqu'au XXVe dimanche après la Pentecôte, p. 45-70, et se termine par un dimanche *ante adventum Domini*, p. 70.

Sanctoral, depuis saint Silvestre, p. 71, jusqu'à saint Thomas apôtre, p. 126. (Parmi les fêtes, la translation de saint Benoît, saint Léger, sainte Foi, saints Remi et Germain, saint Brice et autres saints français, mais aussi nombreux saints anglo-saxons.)

Messes de la dédicace et du *commun des saints*, p. 126.

Messes votives, p. 131-148.

Messes des defunts, p. 147-158. *Dominica IV post octavas Epiphaniæ*, p. 157. *De sancto Alfego*, p. 157. *Pro rege et regina populoque christiano.*

Un fascicule de huit pages, sur lequel l'éditeur a longuement disserté, contient quelques messes avec indication des chants et lectures, p. 160-163. Un second appendice pour les communs d'un martyr pontife, d'un martyr non pontife, de plusieurs martyrs, d'un confesseur pontife et d'un confesseur non pontife, plusieurs confesseurs, vierges martyre et non martyre, *in adventu Domini, de sancta Maria, de sancta Maria Magdalena*, indique aussi les lectures et les chants.

2° *Missel de Léofric.* — Au mot BRETAGNE *(Liturgie de la Grande-)*, col. 1233-1234, nous avons parlé de ce missel qui est d'origine lorraine (cf. aussi au mot LÉOFRIC, col. 2551-2553, la description du *collectaire de Léofric*). Delisle lui consacre le n. LXXX de sa collection et relève les détails qui intéressent la France (Delisle, p. 218, 219, cf. aussi 299). Ce qui fait son intérêt, c'est qu'il est l'un des trois seuls missels connus comme ayant été en usage dans la période anglo-saxonne, le second étant le Missel de Robert de Jumièges (voir n. 4°) et le troisième le *Rede boke of Darbye*, ces deux derniers de la seconde partie du XIe siècle. F. E. Warren, éditeur du Missel de Léofric, donne pour les deux autres des extraits et collation [1]. Schulting donne la description d'un autre missel anglais existant de son temps (1599) à Saint-Pantaléon de Cologne (*Biblioth. eccles.*, col. 1599, t. IV, part. 3, p. 145) et en cite quelques extraits (cf. Warren, p. XXI et p. 308, reproduit aussi quelques extraits).

Ce missel de Léofric n'ayant pas été liturgiquement décrit dans les passages où il en a été question, nous reviendrons ici sur le sujet avec quelque détail, d'autant que ce manuscrit est des plus intéressants. La partie principale est, en réalité, un sacramentaire rédigé en Lorraine et qui a de grandes analogies avec les sacramentaires carolingiens du IXe-Xe siècle. Il présente certaines particularités dignes de remarque, notamment des rites gélasiens, et aussi des additions faites en Angleterre. Le titre de *missel*, qui lui est donné d'ordinaire, n'est pas exact, puisque la partie principale, nous l'avons dit, est un pur sacramentaire. Cependant, un certain nombre de messes ont l'épître et l'évangile, ce qui permet de le classer parmi les missels; c'est le titre du reste que lui donne le colophon [2]. Au sacramentaire carolingien, ont été ajoutées, après son transfert en Angleterre, un certain nombre de messes ou autres pièces, ainsi qu'un catalogue de reliques, p. 3-5, des *apologiæ sacerdotis*, des bénédictions et litanies. Toutes ces additions du Xe et XIe siècle ont leur prix au point de vue historique, mais ce qui augmente la confusion c'est qu'il y a eu, comme dans plusieurs manuscrits liturgiques, probablement à l'occasion de la reliure, interversion de pages ou de cahiers entiers. Il nous semble qu'on aurait pu retrouver et rétablir, dans l'édition, l'ordre primitif, mais ici nous devons nous conformer à l'ordre du manuscrit édité.

P. 3 à 21. Messes du mercredi des cendres au samedi; catalogue des reliques; messe de saint Michel, *manumissiones*, bénédictions du lecteur pour les fêtes et jours ordinaires, et autres bénédictions, *apologiæ*, diverses formes du *Suscipe, sancta Trinitas*, quelques messes votives avec épîtres et évangiles; parfois les termes anciens *ad oblata, ad complendum, ad populum.* Les stations romaines sont soigneusement marquées; calendrier et comput; prières pour les vêtements; préface pour le carême, préface commune; messe de saint André; [*epistola Adelæ*], *epistola Pelagii papæ*, [*de præfationibus*]; *canon missæ;* messes de la veille de la Nativité et autres messes du temps (Épiphanie et six dimanches); messe de la vigile de la sainte Vierge et de la purification; septuagésime, sexagésime, quinquagésime; *caput jejunii, ordo ad pœnitentiam; feria IV, V, VI, sabbato.*

Messes à partir du premier dimanche de carême, p. 75. Aux quatre-temps de carême, le samedi, comme les autres samedis de carême, a 12 leçons, jusqu'au jeudi saint.

Absolution des pénitents, *in cœna Domini*, p. 92. — Vendredi et samedi saints, Pâque *(missa in pascha annotina)*, p. 105. Messes du temps jusqu'au XXVIIe *(sic)* dimanche après la Pentecôte. — Puis, *incipiunt orationes de adventu Domini*, p. 126. (Quatre dimanches.)

Les quatre-temps du Xe mois (le samedi avec 12 leçons), p. 128. — *Aliæ orationes de adventu Domini*, p. 130. — *Consecratio thimiamatis*, p. 130. — *Benedictio ampulle, baculi, thuribuli, benedictio ad generalem cultum ecclesiæ*, p. 131. — *Incipiunt missæ in natalitiis sanctorum : sancti Stephani, sancti Johannis*, etc., jusqu'à saint Thomas, apôtre. — *Missæ in festivitatibus sanctorum* [*commune sanctorum*], p. 170. *Unius apostoli, plurimorum apostolorum*, etc. — *Missa in tribulatione.* — *Apologiæ.* — Messes votives, p. 176; messes et oraisons des morts, p. 191. — *Commendatio animæ*, p. 203. — *Benedictio ignis in purificatione sanctæ Mariæ* et autres bénédictions. — *III kal. aug. natale sanctorum Abdon et Sennen*, et autres saints, p. 205. — *Oratio pro familiariis, pro omni populo catholico*, etc., p. 207. — Autres messes votives, p. 208. — Litanies, p. 209. — Ordinations, p. 211. — Dédicace, p. 218. — Consécration des huiles au jeudi saint, p. 222; — autres bénédictions, parmi celles-ci, *oratio*

[1] *The Leofric missal* (1050-1072), un vol. in-4°, Oxford, Clarendon press, 1883. — [2] F. E. Warren, *The Leofric missal*, Oxford, 1883, p. 1.

ad diaconissam faciendam, benedictio virginis, oratio ad abbatem vel abbatissam faciendum, ad sponsam, reconciliatio hereticorum (p. 229), *benedictiones super regem noviter electum*, p. 230. — *Orationes super archiepiscopo antequam pallium accipiat*, p. 232. — *Super energuminos*, p. 233. — *Ordo super electos* [*ad baptismum*], p. 235. — *Ordo ad visitandum infirmum*, p. 238. — *Orationes pro peccatis*, p. 241. — *Orationes cotidianæ*, p. 243. — *Orationes matutinales, vespertinales*, p. 245. — *Orationes cotidianis diebus ad missam*, p. 247. — *Exorcismus salis, benedictio aquæ*, p. 249. — *Missa de omni celesti virtute*, p. 251. — *Missa pro vivis et defunctis*, p. 251. — *XI kal. aug. sce Mariæ Magdalene*, p. 251, et autres messes des saints. — *Dominica in palmis*, p. 255; — Bénédiction des huiles au jeudi saint, p. 256; — Office des vendredi et samedi saints, p. 261; — préfaces diverses, pour la conversion de saint Paul, la purification, etc., etc., p. 262; — messe de la dédicace de sainte Marie *ad martyres* (avec épître et évangile), p. 263; — Suite des préfaces jusqu'à celle de saint Thomas apôtre inclusivement. — Messes du commun (d'un évangéliste, d'un martyr, etc.), préfaces pour messes votives, pour les défunts, p. 266. — *Missa propria pontificis in ordinatione ipsius* (avec épître et évangile), p. 266. — Autres messes *(VIII kal. oct. conceptio sancti Iohannis Baptiste, pro rege vel regina, in ordinatione sancti Gregorii, in conceptione S. Mariæ virginis*, octave de saint Martin, *XV kal. jan. sancti Lazari episcopi et martyris)*.

La note finale est en anglo-saxon. Il y a, dans le missel, plusieurs notes de même genre dont la traduction est donnée dans l'introduction, § 41.

3° *Missel de Winchester.* — Wilson (p. LXXIII), de son édition du *Missel de Jumièges*, cite ce missel de Winchester (mutilé) à la bibliothèque du Havre, écrit vers 1120, pour le diocèse de Winchester. Les préfaces de ce missel ont été publiées, par M. Ch. Fierville, au nombre de 190, dont 50 pour le *temporal*, 121 pour le *sanctoral*, 14 pour le commun des saints, le reste pour les messes votives [1]. Il présente de nombreuses analogies avec le Missel de Léofric et celui de Jumièges.

4° *Le Missel de Robert de Jumièges.* — Nous en avons donné une courte notice, BRETAGNE *(Liturgie de la Grande-)*, col. 1234. Mais nous avons à l'examiner ici au point de vue de sa composition liturgique. Malgré le titre de missel qui lui est donné et sous lequel il a été édité, c'est, comme celui de Léofric, un sacramentaire [2]. Dans une seule messe, nous trouvons une épître et un évangile, et dans quelques autres ces péricopes sont indiquées par les premiers mots. Toutefois, puisque le titre de missel lui est universellement donné, nous lui faisons place dans cette catégorie. Il est du type des grégoriens carolingiens et combine le supplément d'Alcuin avec le sacramentaire grégorien; son caractère anglo-saxon et sa date (XIe siècle), antérieure à l'invasion normande, sont prouvés par plusieurs traits soigneusement relevés par l'éditeur. Le manuscrit est aujourd'hui l'un des plus précieux de la bibliothèque de Rouen.

L'arrangement est celui-ci :

Calendrier et comput ecclésiastique; — Canon, débutant par le *Per omnia sæcula sæculorum*, p. 45; — *Temporal*, débute à la vigile de Noël et se termine par les quatre dimanches de l'avent; — Oraisons diverses, *matutinales, vespertinales*, etc., p. 144; — *Sanctoral*, qui commence par les messes de saint Étienne, saint Jean, etc., et se termine à saint Thomas, apôtre, p. 147 sq.; — *Commun des saints*, p. 231; — *Messes votives* (très nombreuses), p. 241-270; — Au samedi saint, l'*ordo baptizandi*, p. 93; — Bénédictions variées, parmi lesquelles, p. 282, une *probatio novitiorum* (profession religieuse) d'un caractère assez curieux (cf. Wilson, p. LXVII); — *Incipit missa pro infirmis* et litanies avec rubriques en anglo-saxon, p. 287; — *In agenda mortuorum* (p. 297-310); — Colophon, p. 316.

La terminologie est celle des sacramentaires gallicano-romains; la postcommunion est désignée *ad complendum*. Il y a de nombreuses oraisons *super populum;* les préfaces sont aussi fort nombreuses et, d'ordinaire, le texte est le même que celui des préfaces de Léofric.

5° *Missale ad usum insignis Ecclesiæ Eboracensis* [3]. — L'éditeur, W. G. Henderson, a établi son édition sur plusieurs manuscrits conservés dans les bibliothèques d'Angleterre. L'usage d'York, comme ceux d'Hereford, de Sarum ou de Bangor, est le romain avec quelques particularités propres aux diocèses d'Angleterre, par exemple un bon nombre de proses. L'ordre suivi est celui-ci : *temporal*, qui débute avec l'avent et se termine au samedi après la Pentecôte; ensuite l'oraison *summe sacerdos* et la préparation à la messe; l'*ordinaire de la messe*, les *préfaces*, le *canon* (quelques variantes pour les prières après l'*Agnus Dei*); prières après la messe; *Ite missa est*, farcis, p. 204. Messe de la fête de la Sainte-Trinité, les messes des dimanches après la Pentecôte (dans la semaine, une épître et un évangile propres au mercredi et au vendredi).

Additions : messe *de quinque vulneribus Christi*, p. 253, et *in dedicatione*.

Le t. II contient le *Proprium missarum de sanctis*, depuis la vigile de saint André, jusqu'à la Toussaint. A remarquer, parmi les fêtes, la translation de saint Wilfrid, p. 30; la messe *sancti Johannis de Beverlaco*, p. 36; et *sancti Johannis de Bridlington*, p. 113; saint Guillaume d'York est traité avec honneur; pour l'ensemble, ce sont les fêtes du calendrier romain. Beaucoup de fêtes sont munies de leurs proses. Le 2 novembre est appelé *in die animarum* (p. 122). Vient ensuite le *commune sanctorum* et les *messes votives*, p. 133 et 158, puis les services pour les défunts. Parmi les *messes votives*, nous retrouvons *commemoratio incarnationis, resurrectionis, circumcisionis, ascensionis et adventus Spiritus Sancti* (p. 181).

Puis *modus celebrandi Trentale*, p. 189, l'*ordo ad sponsalia*, la *benedictio salis et aquæ*, les séquences, p. 197, les messes ajoutées *in Transfiguratione*, p. 212, *in Visitatione B. M. V., de nomine Jesu, coronæ Domini, cautelæ missæ* ou rubriques sur la messe, p. 222, une messe *in festo S. Johannis Beverlacensis* et quelques autres additions. L'éditeur a donné en appendice des *kyrie* farcis, des proses, une comparaison avec les calendriers de Sarum et d'Hereford, p. 257, et quelques offices tirés des livres de Bangor et de Lincoln.

6° *Le Missel de Westminster* [4]. — Ce missel est publié d'après un manuscrit écrit, entre 1362 et 1368, sous Nicholas Lytlington, abbé de Westminster. C'est un missel romain en substance, avec quelques caractères propres à l'usage des Églises d'Angleterre. Il se compose d'une formule de serment pour l'installation de l'abbé, d'un calendrier, p. V-XVI, de l'exorcisme du sel et de l'eau; le *temporal* commence au premier dimanche de l'avent, col. 5-473; puis une messe pour la dédicace. Avec cette messe se termine le premier

[1] *Société havraise d'études diverses.* — [2] *The Missal of Robert of Jumieges*, edited by H. A. Wilson, un vol. in-8°, London, 1896; c'est le vol. XI de la Henry Bradshaw Society. Une page de ce missel est reproduite à GRANDE-BRETAGNE, col. 1232. — [3] Publications de la *Surtees Society*, 1872, 1874, vol. LIX-LX, tomus I, London, Edinburgh, 1874; tomus II, 1874. — [4] *Missale ad usum Ecclesiæ Westmonasteriensis nunc primum typis mandatum curante J. Wickham Legg*, Londini, 1891-1897, Henry Bradshaw Soc., vol. I.

volume du manuscrit. Cette Ire partie forme le 1er fascicule de la publication de W. Legg, vol. I de la H. Bradshaw Society, London, 1891.

Le IIe volume du manuscrit comprend les oraisons *dicendæ ante missam*, *summe sacerdos*, et prières pour les ornements, *Gloria in excelsis Deo*, *Credo*, et autres prières d'offertoire, préfaces et *communicantes* pour les diverses fêtes, canon, prières de la fin de la messe, bénédictions pour les ornements et bénédictions épiscopales, col. 533-672; avec la bénédiction des cendres, des rameaux et autres, col. 673; *ordo consecrationis regis et reginæ*, *missa specialis pro rege*, *de exequiis regalibus*, col. 734. Puis *sanctoral*, col. 736, depuis saint Silvestre jusqu'à saint Thomas apôtre, col. 1026; *communs des saints*, col. 1029; messe de la sainte Trinité et autres messes votives, col. 1110-1186; *ordo professionis monachorum*, *monialium*, etc., col. 1187-1216, avec lesquels se termine le vol. V de la H. Bradshaw Soc., Londini, 1893.

Le fascicule III *(sic)* de cette publication, Londini, 1897, contient des *addenda* tirés d'autres manuscrits liturgiques de Westminster qui complètent le missel, un *ordo ad catechuminum faciendum*, *benedictio thalami*, *benedictio hostiariarum*, *ordo visitandi infirmum*, etc., puis des litanies, office des défunts, offices de la sainte Vierge, des apôtres Pierre et Paul, etc. *Preces post missam*, *preces ad primam*, etc.

Suivent des appendices sur la notation musicale du Missel de Westminster, l'introduction liturgique et les notes des p. 1441-1628 et enfin les index.

Il est à noter que le missel porte différentes ratures faites par les visiteurs de Henri VIII, notamment pour l'office de saint Thomas de Cantorbéry.

7° *Le Missel de Sarum* [1]. — Le Missel de Sarum (ancien Salisbury) est, comme celui de Westminster et les autres missels anglais ou anglo-saxons, un missel romain adapté à l'usage des Églises d'Angleterre. Celui de Sarum est du XIIIe siècle; on veut même le faire remonter à saint Osmund († 1099). En tout cas, il fut adopté dans un grand nombre de diocèses anglais. Le missel avait été édité à Burntisland, mais sur des livres anciens. Le mérite de Wickham Legg a été de faire son édition sur des manuscrits du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. C'est un missel noté, mais la notation a été reproduite à part dans le *Graduale Sarisburiense* (éd. Frere, London, 1894). Wickham Legg reproduit simplement le texte du missel d'après les manuscrits les plus anciens [2] (XIIIe et XIVe siècle).

C'est un missel complet; il a même le *processionnal* au dimanche et aussi l'*ordo* du baptême, du mariage, de la visite des malades, de la sépulture, de l'office des morts et des parties du pontifical, ainsi que la confirmation et l'absolution des pénitents au jeudi saint.

Quoique la plupart des collectes, des secrètes et autres prières soient les mêmes que celles du missel de saint Pie V, quelques-unes sont spéciales. A noter les cérémonies pour la consécration de l'église, p. XVI; *Kyrie*, *Gloria*, et autres chants farcis, p. 9.

La disposition des matériaux est conforme aussi aux missels romains ordinaires [3].

8° *Sherborne Missal* [4]. — Ce remarquable manuscrit a été étudié et décrit par sir E. Maunde Thompson [5] au point de vue artistique et paléographique. Wickham Legg, qui a pu l'étudier en 1895, nous donne quelques notes sur ses caractères liturgiques. Le missel a été composé, de 1396 à 1407, pour l'Église de Sherborne, et le manuscrit contient plusieurs portraits des plus anciens évêques de cette Église. Son caractère liturgique le plus intéressant est celui de ses relations avec le Missel de Sarum (voir la notice). Celui-ci, on le sait, est un missel grégorien pour le fond; même ordinaire de la messe, même canon, même lectionnaire, mêmes chants, mêmes oraisons. Les différences avec le romain portent sur certaines collectes qui sont tirées parfois du léonien ou du gélasien, ou même situées à une autre place dans le grégorien. W. Legg compte environ quatre-vingts différences de ce genre. Certaines Églises d'Angleterre suivent sur ce point l'usage de Sarum, d'autres, comme York, Durham, Whitby, Cantorbéry, sont plus fidèles au grégorien et à l'ordre de ses collectes. Westminster, Albans, Abingdon, Tewkesbury, suivent, au contraire, l'usage de Sarum. Mais tout cela, on en conviendra, ne forme qu'une bien légère différence. Encore semble-t-il que cet usage de Sarum ne s'est dessiné qu'après la conquête normande. Les livres antérieurs, Léofric, Jumièges et autres, n'en portent pas trace. W. Legg, qui a aussi comparé à l'usage de Sarum (Salisbury) les missels anciens de Rouen, de Bayeux, de Coutances, n'y retrouve pas non plus les caractéristiques de Sarum, ce qui ruine la théorie qui supposait que l'usage de Sarum procédait de Rouen et de la Normandie.

Pour notre Missel de Sherborne on pouvait s'imaginer aussi, à cause de ses relations avec Salisbury, que l'usage de Sarum s'y serait introduit. Rien de pareil; notre missel suit le grégorien là où Sarum s'en écarte (p. 3). Notre critique en conclut que le prototype de Sherborne fut un missel d'avant la conquête, conforme à ceux de Léofric ou de Robert de Jumièges ou à d'autres de même type, encore inédits. D'où donc est sorti l'usage de Sarum et quelle est la date de sa naissance? W. Legg ne se sent pas en mesure de répondre à ces questions (p. 3). Cf. notice sur l'édition de Sarum.

W. Legg a signalé les particularités liturgiques de ce missel. Les oraisons *super populum* du carême ne sont pas toujours conformes à celles de notre missel; plusieurs variantes aussi aux jeudis de carême et à quelques autres dates.

Un caractère plus spécial est la présence de nombreuses séquences, quelques-unes peu connues, et que Legg nous donne dans sa dissertation. Je n'en trouve aucune, parmi celles citées, qui ne mérite la note sévère de Bona : *crevit deinde earum* (sequentiarum numerus) *et irrepserunt nonnullæ prorsus ineptæ* (*Rer. lit.*, l. II, c. VI, § 6, éd. Sala, 1753, t. III, p. 141).

Voici la distribution du missel :

Calendrier; *temporal;* l'*ordinaire* et le *canon* sont à la fin du *temporal;* le *sanctoral*, qui suit, commence à la Saint-Sylvestre; naturellement, il comprend des saints anglais; les *communs des saints* se terminent avec celui des vierges; *messes votives et messes des morts;* après la dernière, on lit cette note du scribe : *finito libro, sit laus et gloria Christo.* Le même a écrit ailleurs : *Librum scribendo Ion. Whas monachus laborabat. Et mane surgendo : corpus multum macerabat*, et à la fin du temporal : *Librum scribendo Johannes Whas monachus laborabat.*

Le texte du calendrier nous est donné en entier et avec les séquences, les prières du début de la messe et de la communion, parties les plus variables des missels.

VII. Les missels irlandais. — Nous avons décrit, col. 1440 et 1441, les missels celtiques de Bobbio et de

[1] *The Sarum missal edited from three early manuscripts* by G. Wickham Legg, un vol. in-8, de XXXII-612 p., Oxford, Clarendon press, 1916. — [2] Cf. aussi W. Legg, *Tracts on the mass*, Henry Bradshaw Society, 1904, p. XIV-XV, où il énumère 58 manuscrits du *Sarum missal*. — [3] Sur ce missel, cf. Ed. Bishop, *Historica liturgica*, p. 300. — [4] *Liturgical notes on the Sherborne missal, a manuscript in the possession of the duke of Northumberland at Alnwick Castle*, by Dr J. Wickham Legg, from the *Transactions of the S. Paul's ecclesiological Soc.*, vol. IV, in-4°, London, 1896. — [5] *Proceedings of the Society of antiquaries of London*, vol. XVI (2a series), june, 1896, p. 226 sq.

Stowe. Dans l'article CELTIQUES *(Liturgies)*, col. 2969-3032, dom Gougaud a décrit le missel de Rheinau du VIIIe siècle attribué à tort à saint Fintan et qui est, en réalité, d'origine franque; les fragments d'Armagh et autres fragments irlandais de missels, notamment ceux publiés par Bannister, col. 2971-2975. Ceux dont nous allons nous occuper ne sont pas des représentants de cette liturgie, mais, comme les missels normands du § 6, des missels romains adaptés aux coutumes du pays. C'est pourquoi dom Gougaud les a laissés de côté comme de simples témoins de la liturgie romaine. Mais, à ce titre, nous devons les décrire ici.

1° *Missale Drummondiense. The ancient Irish missal*, edited by the late Rev. H. G. Forbes, Burntisland, 1882, un vol. in-8°.

Ce missel fut considéré comme perdu pendant près d'un siècle, puis retrouvé, en 1861, dans la bibliothèque de Drummond Castle, dont le nom lui a été donné. C'est un petit in-4° de 109 feuillets de parchemin. Il est en latin, mais, cependant, on y lit plusieurs passages en gaélique. Il paraît remonter au XIe-XIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où la liturgie celtique avait fait place à la liturgie romaine. Comme le dit l'éditeur, qui restait attaché au vieux style, *rien de la liturgie éphesine*, p. III. En effet, ses formules sont en général romaines; cependant, un certain nombre ne sont pas conformes au missel romain de Pie V et sont empruntées à d'autres sources. Quelques-unes de ces pièces, notamment des préfaces, sont intéressantes. Il a quelques traces de notation musicale. Il contient deux parties : un calendrier, qui a été très étudié, mais dont nous ne parlerons pas, et le missel.

Sa composition est assez curieuse. Quoique le manuscrit nous soit parvenu dans son intégrité, l'auteur, pour des raisons qui nous échappent, mais comme c'est souvent le cas dans les manuscrits que nous étudions ici, a fait un choix et l'ensemble ne révèle pas beaucoup d'ordre. En voici du reste un aperçu :

Exorcisme de l'eau et du sel;

Quelques messes votives;

Fête de la dédicace de saint Michel (III kal. oct.);

Pâque, Ascension, Pentecôte, Trinité (une rédaction propre et différente d'une autre messe de la Trinité donnée aux messes votives);

Canon, avec quelques variantes intéressantes;

Une messe *in commem. incarnationis, nativitatis, passionis, resurrectionis Domini nostri J. C. et adventus Spiritus Sancti*, p. 23;

Autres messes votives;

Messes pour les défunts (texte conforme à celui du Sarum, p. 29);

Missa in ecclesia cujuslibet sancti;

Missa in honore apostolorum;

Missa generalis;

Autres messes pour les défunts avec texte différent du missel romain;

Messes du commun des saints, p. 41 [1];

Autres messes votives, p. 82;

Commemoratio de sancto Martino et Patricio et Nicolao et Coemgino;

Comm. de sancta Maria in nativitate Domini ad misam (sic);

Une *apologia et oratio fidelium.*

Parmi toutes ces messes, à signaler un bon nombre de préfaces tirées soit du léonien, soit d'autres sources.

2° *Le Missel irlandais de Corpus Christi* [2]. — C'est un missel d'itinérant, porté sur le dos par des bretelles et dans un sachet. Les collections du British Museum possèdent plusieurs de ces sachets (cf. p. 20).

Ce missel contient le canon, la messe de la Trinité et autres messes votives, la messe pour le mariage, quelques messes du temps, des messes du *commun des saints*, l'*ordo baptismi*, la *visitatio infirmi*, etc., p. 39.

Le propre du temps est très court; au contraire, les messes votives sont en grand nombre. La date s'établit entre 1152 et 1157. Il n'y a pas de calendrier. Il était, on le voit, pour l'usage d'un missionnaire, à une époque et dans un pays où les messes des saints étaient rares et où le prêtre choisissait, selon sa dévotion ou celle de ses fidèles, parmi les messes votives, celle qui lui convenait. L'*ordo baptismi* et l'*ordo infirmi* trahissent aussi le caractère pratique de ce missel.

Warren, fidèle à sa conception liturgique, nous dit que la liturgie qu'il représente est la liturgie *pétrine* sans aucune influence de la liturgie *éphesine* (p. 42). Cela veut dire que c'est un missel romain qui n'a plus rien de celtique. L'usage qu'il suit est celui de Sarum.

3° *The Rosslyn Missal* [3]. — Le titre donné par Forbes n'est pas accepté sans discussion par les liturgistes et n'est motivé que par ce fait qu'il appartint autrefois à la bibliothèque de *Rosslyn Castle;* il est maintenant dans l'*Advocate's library* d'Édimbourg. Il se classe dans la catégorie des missels irlandais qui sont postérieurs à la période celtique et qui sont romains pour le fond. Il est de la fin du XIIIe ou même du XIVe siècle, et il a des lacunes. Du reste, ce n'était pas un missel complet de *curriculo anni*. Il est possible qu'une certaine irrégularité dans l'arrangement soit le fait du relieur.

Il débute par le *temporal*, puis les préfaces; le *sanctoral* et, après l'octave de la Toussaint, le canon, p. 73, puis quelques *messes votives;* les messes des morts et des oraisons diverses pour les morts. En somme, rien de bien curieux et qui motivât une édition spéciale.

4° *Le Missel d'Arbuthnoth.* — Il fut édité par A. P. Forbes, évêque anglican de Brechin, sous ce titre : *Liber Ecclesie Beati Terrenani de Arbuthnoth, missale secundum usum Ecclesiæ S. Andreæ in Scotia* [4]. Conservé dans la famille de Arbuthnoth, ce missel fut décrit d'abord par Th. Innes [5]. C'est un manuscrit in-folio de 246 feuillets en 2 colonnes. Le nom du copiste est Sybbad, curé d'Arbuthnoth, mort en 1507. Les quelques enluminures n'ont rien de remarquable. Il n'y a pas de notation musicale. Le nom de saint Ternan est bien connu comme un saint évêque écossais du Ve siècle. Sa vie est donnée par les bollandistes au t. II de juin, p. 533-535. Robert Arbuthnoth — aux frais de qui le missel fut écrit — mourut le 3 novembre 1506. Deux messes ont été ajoutées au texte du missel, celle du saint nom de Jésus, avec une préface que l'éditeur juge curieuse, mais qui est la préface de la bénédiction des cendres [6].

La distribution est celle des missels de Sarum : *Prières de préparation, benedictio salis, calendrier,* qui est intéressant pour l'histoire des saints écossais, puis *temporal,* débutant par le premier dimanche de l'avent jusqu'au XXIVe après la Pentecôte, suivi d'une messe *in dedicatione ecclesiæ, Sanctoral,* depuis la vigile de saint André jusqu'à saint Lin, 26 novembre, *Commun des saints, messes votives : de Trinitate, de Sancto Spiritu, de sancta cruce, de sancta Maria* avec des séquences, *missa pro fratribus et sororibus, commemoratio genera-*

[1] Cf. sur ce point la note d'Edmond Bishop, *Bosworth psalter*, p. 153. — [2] F. E. Warren, *The manuscript Irish missal belonging to Corpus Christi college Oxford with introduction and notes,* by F. E. W., London, Pickering, 1874, in-8°, VII-214 p. — [3] *The Rosslyn missal, an Irish manuscript in the advocate's library*, Edinburgh, edited by Hugh Jackson London, London, 1899, H. Bradshaw Society, vol. XV. — [4] Un vol. in-fol. de CXIV-479 p., Burntisland, 1864. — [5] *Civil and eccles. history*, p. 157 et aussi dans *Spalding miscellany, of the Salisbury liturgy used in Scotland*, p. 364. — [6] *Liber ecclesie Beati Terrenani de Arbuthnoth.* P. LXXXVIII et XCVI.

lis de omnibus sanctis, missa pro universali ecclesia, missa de pace, missa pro serenitate aeris, missa ad pluviam postulandam, missa pro domino papa, et quelques autres, puis *missa sponsalium, missa pro defunctis* et prières *in agenda defunctorum;* quelques oraisons spéciales *pro missa generali, oratio specialis pro vivis et defunctis, in trigintali aureo, missa contra mortalitatem quam papa Clemens VI fecit*, etc.; *Quædam festorum superadditiones.*

VIII. Le missel dans les différentes liturgies. — 1° *Le Missale Francorum.* — Il a été décrit par dom Leclercq dans Gallicane *(Liturgie)*, col. 524-529, et tous les renseignements ont été donnés sur son origine, la date de sa rédaction, les travaux dont il a fait l'objet. Nous n'aurons donc qu'à dire un mot ici pour décrire le type auquel il appartient. Le titre de *Missale Francorum* lui a été donné par Tommasi, parce qu'il y est fait mention du *Regnum Francorum*. En réalité, les premières pages manquant, on ignore quel était son titre [1]. Mais c'est bien plutôt un sacramentaire qu'un missel, car les messes qu'il contient ne donnent que les oraisons et préfaces réservées au prêtre et, à la fin un *canon actionis*. C'était, en effet, le livre du prêtre ou plutôt de l'évêque, car c'est en même temps un *rituel*, un *pontifical* et un *sacramentaire*, ce qui correspond à la date qui lui est généralement attribuée : fin du VIIe, commencement du VIIIe siècle. Encore qu'il contienne des prières romaines, c'est vraiment un document gallican, et l'on s'étonne un peu que Mgr Duchesne le compte parmi les documents romains et le mette à côté du gélasien [2]. Ce mélange de romain et de gallican nous ramène à cette époque où les deux rites s'affrontaient, ou plutôt se mélangeaient, comme on le voit aussi dans le *Missale gothicum* et dans celui de Bobbio. La première partie contient les ordinations, la consécration des vierges, celle de l'autel et autres bénédictions. C'est à ce point de vue un type intéressant, car il date d'une époque où les genres étaient encore confondus, et où le livre liturgique était composé surtout dans un but pratique pour que l'évêque ou le prêtre y trouvassent les prières qu'ils étaient tenus de réciter.

2° *Le Missale gothicum et le Missale gallicanum vetus*[3]. — On peut réunir ces deux missels dans un même paragraphe, à cause de leurs nombreux points de ressemblance; ils sont à peu près de même date, fin du VIIe, commencement du VIIIe siècle, et trahissent la même tendance à donner dans un cadre gallican des formules souvent romaines; et ces formules sont parfois les mêmes, si bien que, étant données de nombreuses lacunes dans l'un et dans l'autre, on peut les compléter l'un par l'autre. La terminologie est la même dans ces deux manuscrits. Malgré les titres, ce sont des sacramentaires qui ne contiennent que les parties récitées par le prêtre à la messe ou dans les bénédictions. Du reste, le titre de *Missale gallicanum vetus* est, comme celui du *Missale Francorum*, le fait des éditeurs et le titre de *Missale gothicum* est d'une écriture beaucoup plus récente. Ce dernier titre laisserait supposer que ce sacramentaire est wisigothique ou mozarabe, ce qui est une erreur, car de nombreuses preuves montrent qu'il est gallican au même titre que le *Gallicanum vetus*. Tout au plus pourrait-on concéder qu'il fut rédigé dans la Gaule narbonnaise, alors soumise aux Goths.

Le *Missale gothicum* porte tous les caractères de l'époque. Les messes ne contiennent que les parties récitées par le prêtre. Le *temporal* et le *sanctoral* ne sont pas distincts. L'année est encore réduite à ses éléments primitifs [4]. Noël avec les fêtes des saints Étienne, Jacques et Jean, les saints Innocents, l'Épiphanie, l'Assomption (en janvier), les saints et saintes Agnès, Cécile, Clément, Saturnin, André, Eulalie, Paul (conversion), Pierre (chaire), six messes de carême, *missa in symboli traditione, missa in cœna, orationes in biduana*, vigile de Pâque et bénédiction du cierge, *ordo* du baptême, octave de Pâque, la Sainte-Croix, Jean apôtre, rogations, Ascension, Pentecôte, Ferréol et Ferucci, Jean-Baptiste, Pierre et Paul, Sixte, Laurent, Hippolyte, Corneille et Cyprien, Jean et Paul, Symphorien, Maurice, Léger, *commun d'un apôtre, d'un martyr, d'un confesseur* et saint Martin, puis sept *messes dominicales;* telle est la composition de ce manuscrit.

Le *Gallicanum vetus* présente à peu près le même cadre, mais il a une messe d'avent; l'*ordo* du baptême est plus complet, et il n'a qu'une messe de saint, saint Germain.

Les *messes de Mone* ont été étudiées col. 1440.

3° *Le Missel celtique.* — Voir la description du Missel de Bobbio et de celui de Stowe, col. 1440, 1441.

3° *Le Missel mozarabe.* — Le Missel mozarabe était représenté, jusqu'à ces dernières années [5], par le missel édité par Lesley et dont le titre est *Missale mixtum secundum regulam beati Isidori dictum mozarabus*. Ce missel, paru d'abord à Tolède en 1500, a été réédité par Lesley dont l'édition est reproduite dans la *P. L.*, t. LXXXV, Paris, 1862. Une autre, avec les notes de Lesley et celles d'Arevalo, parut sous les auspices du cardinal Lorenzana à Rome, en 1804 [6]. Le nom de *mixtum* ou *mistum*, qui est de nature à induire en erreur, signifie simplement « missel plénier ». Comme les missels pléniers, il contient toutes les parties de la messe, récitées par le prêtre, aussi bien les lectures que toutes les pièces de chant.

Il commence par le premier dimanche de l'avent. L'*ordinarium missæ mozarabicæ* se trouve après le samedi de Pâque (dans *P. L.*, col. 522). Le *temporal* se termine avec le VIIe dimanche après la Pentecôte. Le *sanctoral* commence avec la Saint-Julien et la Sainte-Basilisse, au 6 janvier (*P. L.*, col. 655), et se termine avec la Sainte-Eugénie, au 12 décembre (*P. L.*, col. 941). Suivent les *communs d'un martyr, d'un martyr pontife*, de *plusieurs martyrs*, un autre de *plusieurs martyrs* (à quatre chapes ou neuf leçons), d'un *confesseur pontife* ou *non pontife*, de *plusieurs confesseurs*, d'*une vierge*, de *plusieurs vierges;* puis les *messes votives* (*P. L.*, col. 982), au nombre de sept seulement; ensuite *messe des défunts, messe de la sainte Vierge*, bénédiction du pain et un court appendice.

[1] *J. M. Thomasii codices sacramentorum*, Romæ, 1680, præf., sans pagination [p.11]. — [2] *Origines du culte chrétien*, 1908, p. 136. — [3] Cf. Gallicane *(Liturgie)*, col. 529-532 et col. 532-533, et Gothicum *(Missale)*, col. 1393-1425. — [4] Il ne faut pas oublier que ces trois manuscrits gallicans ont de sérieuses lacunes, qui rendent parfois les conclusions des critiques discutables. — [5] C'est-à-dire, jusqu'à l'édition du *Liber ordinum*, en 1904, et du *Liber mozarabicus sacramentorum*, en 1912. — [6] Voici l'ordre de ces éditions chronologiquement établi : éd. Lesley (ou Leslie), Rome, 1755, gr. in-4°, XCV-640 p.; éd. Lorenzana, *Missa gothica seu mozarabica et officium itidem gothicum, diligenter ac dilucide explanata, ad usum percelebris Mozarabum sacelli Toleti, a munificentissimo cardinali Ximenio erecti, et in obsequium illmi perinde ac venerab. D. Decani et capituli sanctæ Ecclesiæ Toletanæ Hispaniarum et Indiarum primatis*, Angelopoli (Puebla de Los Angelès, Mexique), typis seminarii, 1770, in-fol. de 198 p.; édition incomplète, donnée de nouveau à Tolède, en 1875, sous ce titre : *Missæ gothicæ expositio*, etc.; autre édition de Lorenzana, *Missale gothicum*, etc., Romæ, 1804, fol. XVI-1500 col. Gams a cru que l'édition tout entière avait péri lors de l'invasion des troupes françaises à Rome, sauf un exemplaire à Munich. Dom Férotin en signale d'autres exemplaires, *Liber ordinum*, p. XIV-XV, dans *Monumenta Ecclesiæ liturgicæ*, t. V.

Malgré ce que l'édition de Lesley a d'un peu factice, on constate que cet arrangement est conforme à l'ancienne tradition de la liturgie wisigothique et aussi de la liturgie gallicane. On peut contrôler du reste aujourd'hui ce missel par les livres de dom Férotin, qui lui apportent un bon témoignage. Il faut remarquer surtout l'*ordinaire de la messe* (*P. L.*, col. 522) et le *liber omnium offerentium* ou *missale minus* (*P. L.*, col. 530) dont nous avons parlé plus haut; cf. aussi MOZARABE *(Liturgie)*.

4° *Le Liber ordinum.* — Ce précieux manuscrit liturgique nous présente un type tout différent. C'est en même temps un *rituel*, un *pontifical* et un *missel* [1]. Il ne faudrait pas croire que ce sont trois livres juxtaposés, comme il arrive quelquefois dans les livres liturgiques. Quoique le titre semble ne désigner que le *rituel* ou le *pontifical*, il s'applique à tout l'ensemble. Il est composé, en réalité, de deux parties bien distinctes, encore que quelques messes se trouvent dans la partie *pontifical-rituel*. La première partie sous ce titre *Liber ordinum de ordinibus ecclesiasticis* (p. 7-226) contient le *Liber ordinum* proprement dit, à la fois rituel et pontifical; la seconde (p. 227-448) sous ce titre assez impropre, *Item alius liber ordinum*, contient exclusivement des messes.

L'unité du livre, malgré cette division, est prouvée par ce fait que, dans l'une des parties, on trouve des renvois à l'autre (fig. 8200 hors texte).

Dom Férotin en a fait l'histoire dans son introduction. On croyait perdu le *rituel-pontifical* du rit mozarabe. Dom Férotin l'a retrouvé en deux manuscrits, l'un à Madrid, l'autre à Silos, bourgade perdue de la vieille Castille, célèbre par l'abbaye fondée par saint Dominique de Silos. L'éditeur pense même que l'exemplaire de Silos n'est autre que l'un des quatre manuscrits, choisis par les évêques d'Espagne parmi les plus parfaits, et envoyés au pape Alexandre II (1061-1073) comme témoins de l'orthodoxie de la liturgie nationale. Ces quatre livres étaient le *Liber ordinum*, le *Liber orationum*, le *Liber missalis*, le *Liber antiphonarum*. Dom Férotin pense avoir démontré que son exemplaire du *Liber ordinum* est celui-là même qui fut présenté au pape.

Quoi que l'on pense de cette dernière assertion, le manuscrit n'en est pas moins précieux et remonte, en effet, à une date voisine de la deuxième moitié du XIe siècle.

Quoique, en réalité, nous ne devions nous occuper en détail que de la deuxième partie, qui est un missel, nous pensons cependant qu'il sera utile de donner ici une table de la première partie, parce que, comme nous l'avons dit, les deux parties ne font qu'un seul livre et se complètent.

Première partie : *In nomine Domini incipit liber ordinum ex Patrum ordine collectus in unum* (p. 1).

Benedictiones olei, salis et aquæ.
Ordo baptismi.
Ritus ad sacros ordines conferendos.
Benedictio virginum et abbatissæ.
De unctione infirmorum et de exorcizandis ab immundo spiritu vexatis.
Benedictio viduarum et conversorum.
Ordo pœnitentiæ et reconciliationis.
Ordo defunctionis et sepulturæ.
Ritus pro rege observandus.
Benedictiones variæ.
Ordo in Dominica Palmarum.
Officium dicendum per titulos in cena Domini.
Ordo de VI^a^ feria in Parasceven.
Ordo die sabbato celebrandus.
Ordo in vigilia Paschæ.
Supplementum ad primam partem : ritus ad sponsalia vel nuptias.

Nous aurons à revenir sur cet *ordo* dans l'article MOZARABE *(Liturgie)*, mais, dès maintenant, on voit que quelques-unes de ses parties pourraient être rattachées au missel.

Celui-ci va de la p. 227 à la p. 448. Le premier et le dernier feuillet manquent.

Le missel débute par une *missa sancti Petri apostoli romensis*, dont la première page est malheureusement perdue jusqu'aux mots de l'anamnèse *et accepta habere;* c'est le canon romain qui se termine d'une façon assez abrupte par le *Pater* suivi d'une bénédiction qui n'appartient pas au canon romain. Une *missa romensis* de même nature se trouve dans le Bobbio et dans d'autres livres gallicans. Suit une *missa omnimode (sic)* qui, sous un titre ou sous un autre (parfois *missa pro salute vivorum et mortuorum*, ou *missa communis*), se retrouve aussi fréquemment dans les anciens missels. Celle-ci est d'autant plus importante qu'elle nous donne à peu près au complet l'*ordinaire de la messe* et le *canon mozarabe* avec les rubriques, à une époque pour laquelle nous n'avions pas encore de témoin. Un autre intérêt de cette messe, c'est que les sept oraisons principales sont mises en relation par une note en marge, avec la division bien connue de saint Isidore en sept oraisons. Nous aurons du reste à revenir sur cette messe dans l'article MOZARABE *(Liturgie)* [2].

En dehors de ces deux messes, notre missel est assez singulièrement composé. Ce n'est qu'une collection de messes votives, aucune messe propre du temps, aucune messe de saint, aucune de ces bénédictions que l'on trouve dans les sacramentaires et dans les missels anciens. Si l'on veut avoir une idée du missel mozarabe et de sa composition, il faut donc recourir au *Liber mozarabicus* ou au *Missale mixtum*. Nous avons analysé ce dernier; quant au premier, c'est un pur sacramentaire dont il sera parlé à MOZARABE *(Liturgie)* et à SACRAMENTAIRES.

Mais, pour la partie des *messes votives*, notre recueil est de grande importance et complète ce que nous savions sur ce sujet. On peut le diviser en six parties : de III à XIV, messes à l'intention des prêtres ou des évêques (sauf le n. XII, *ordo misse votive de rege*); de XV à XX, messes votives générales ou privées; de XXI à XXV, messes pour ceux qui sont dans la tribulation (sauf XXIV et XXV pour les voyageurs); de XXVI et XXVII, *ordo de missa unius et plurimorum penitentium*); de XXVIII à XXXIV, pour les malades; de XXXV à XLVII pour les morts. Cf. p. XLIV et 5-6.

Le colophon (p. 431) porte le nom du copiste, de celui qui lui avait commandé ce travail, et décrit les circonstances de temps et de lieu; cette note est commentée par dom Férotin, p. XVIII; elle est suivie d'un court supplément, *ordo ad thalamum benedicendum, ordo nubentium, ordo de secundis nubtiis, missa de hostibus, ordo de patribus et fratribus defunctis, missa de anniversario defuncti*, qui se termine à l'oraison dominicale. Après celle-ci (p. 448), manque un feuillet.

Ce missel, je le répète, ne donne donc qu'une idée très incomplète de la liturgie mozarabe et il faut le supplémenter par le *Liber mozarabicus* du sacramentaire publié aussi par dom Férotin [3]. On peut même se demander si le *Liber ordinum* ne dépendait pas, en

[1] Le *Liber ordinum*, cinquième volume des *Mon. Eccl. liturg.*, Paris, 1904. — [2] Cette messe *omnimoda* avait du reste déjà attiré l'attention des liturgistes; cf. en particulier dom Cagin, dans *Paléogr, musicale*, t. V, p. 193-195, et aussi les notes de Lesley à propos de la messe de saint Jacques, *P. L.*, t. LXXXV, col. 539-568, et col. 113-120. — [3] C'est le VIe vol. des *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, publié à Paris, en 1912, sous ce titre : *Le Liber mozarabicus sacramentorum*.

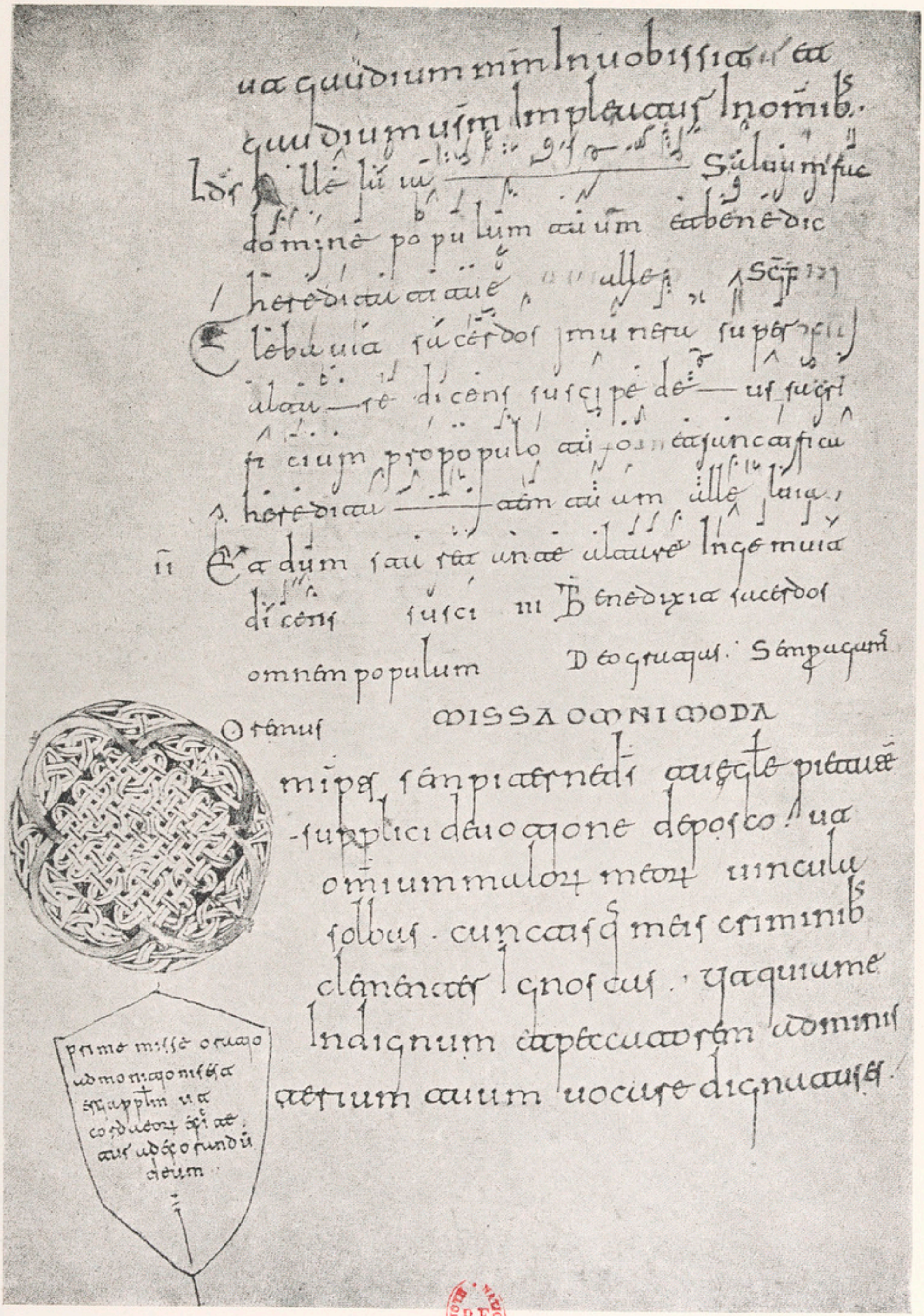

8200. — LIBER ORDINUM.

une certaine façon, du *Liber mozarabicus* et n'était pas une sorte de complément. Dans tous les cas, ce dernier n'a pas de *messes votives*, ce qui serait assez surprenant si ces messes ne se trouvaient pas ailleurs.

Quant au *Liber mozarabicus*, nous n'en dirons qu'un mot, puisque c'est un sacramentaire et que nous aurons à l'étudier pour la messe mozarabe (voir MOZARABE, *Liturgie*). C'est le seul exemplaire, jusqu'ici connu, du sacramentaire mozarabe. Il nous permet de contrôler le *Missale mixtum*, dont l'autorité était souvent discutée, et parfois de le corriger. Comme nous l'avons dit plus haut, le *Missale mixtum* n'a eu qu'à gagner à cette comparaison. Le *Liber mozarabicus*, comme le *Missale mixtum*, débute au premier dimanche de l'avent; le *sanctoral* est mêlé au *temporal;* il y a un *commun des saints;* sept *missæ quotidianæ* pour les dimanches, et un supplément formé par l'éditeur lui-même qui a complété le *Liber mozarabicus* par des messes choisies dans des manuscrits anciens de Tolède. Parmi celles-ci seize messes *in dominico quotidiano.*

5° *Missel ambrosien.* — Dans son *Mémoire sur les sacramentaires*, Delisle, sous les n. LXIX, LXX, LXXI, LXXII, LXXIV, LXXV, LXXVII (cf. aussi n. XC), nous signale plusieurs sacramentaires ou missels milanais pour lesquels il souhaiterait une étude plus étendue. A l'article AMBROSIEN *(Rit)* Paul Lejay, col. 1375-1376, a cité aussi les principaux de ces missels imprimés ou manuscrits. Nous décrirons ici le *Liber sacramentorum Bergomensis* qui est, en réalité, un missel et qui, parmi ces manuscrits, nous paraît le plus important. Nous dirons aussi un mot de la dernière *editio typica* du Missel ambrosien.

Le *Codex sacramentorum* ou *Liber sacramentorum Bergomensis* est donc, malgré son titre, un missel ou, du moins, un essai de missel; car, en dehors des oraisons et préfaces réservées au prêtre, il contient les épîtres et les évangiles. Copié à l'Ambrosienne par l'auteur du présent article, il a été publié par dom Cagin dans l'*Auctarium Solesmense voluminis I fasciculus 1* (et unique) [1]. Le *Codex Bergomensis* va de la p. 1 à la p. 176. Il n'y a ni préface, ni introduction, et les notes, fort rares, ne nous renseignent guère sur l'origine du manuscrit. Cependant, la note p. 176, à la fin du *Liber sacramentorum Bergomensis*, nous avertit que les pages qui suivent de 177 à 192 pouvaient servir de complément à ce manuscrit. Ce sont, en effet, les chants de la messe *ingressa*, *psalmellus*, *offertoire*, *confractorium*, et, à ce titre, ce complément de missel est curieux. J'ai demandé à Solesmes si les notes de dom Cagin ne contiendraient aucun renseignement sur ce précieux manuscrit. Dom Gabriel Tissot, chargé de ce soin, n'a rien trouvé dans ses manuscrits sinon une fiche, antérieure à la copie, où dom Cagin se demande si le codex est encore à Bergame et note l'opinion de Bugati : *Missel ambrosien du IXe siècle;* dom Cagin ajoute qu'il a lu quelque part l'attribution du manuscrit au Xe siècle (ce qui est plus vraisemblable). Paul Lejay, dans son article AMBROSIEN *(Rit)*, col. 1376, ne donne non plus aucun autre renseignement, mais on voit, par les manuscrits qu'il cite, que notre codex n'est pas un type unique, et que le ms. *A. 24 inf.*, le *T 120 sup.*, d'autres encore, contiennent aussi, avec les oraisons, préfaces et prières de la messe, les épîtres et les évangiles. C'est le cas aussi de quelques mss. cités par Delisle dans son *Mémoire sur d'anciens sacramentaires* (cf. ci-dessus lignes 21-22). Il y a, en tout cas, avantage à en donner une courte description. La messe comprend en général les oraisons de la messe *super populum*, *super sindonem*, *super oblata*, *prefatio*, postcommunion plus l'épître et l'évangile. Parfois, comme pour saint Martin, il y a les *orationes ad vesperum vel ad vigilias;* parfois, plusieurs oraisons de rechange *super populum.*

L'année commence au XI novembre avec saint Martin; il y a, par suite, six dimanches de l'avent pour remplir l'intervalle entre le XI novembre et Noël. Le *temporal* est mêlé au *sanctoral;* il y a cinq dimanches après l'Épiphanie; puis les trois dimanches : septuagésime, sexagésime, quinquagésime. Le carême ambrosien a souvent été étudié (voir AMBROSIEN, *Rit*, t. I, col. 1394). La semaine sainte *in authentica* a aussi ses traits particuliers; le canon au jeudi saint mérite d'attirer l'attention. Cinq dimanches après Pâque et XXII dimanches après la Pentecôte et, après le IVe, un texte du canon et la *missa canonica* et trois *missæ cotidianæ*. Puis, III dimanches *post dedicationem ecclesiæ*, puis les fêtes des saints depuis mars jusqu'en novembre; les *communs des apôtres* et autres saints, la messe *omnimoda* et les messes votives, les messes des défunts, l'*ordo* du baptême, de la visite des malades et des bénédictions diverses. Le manuscrit se termine par des oraisons pour les laudes au dimanche et autres jours de la semaine.

L'editio typica [2]. — Il débute par les six dimanches de l'avent;

In feriis de Exceptato [3];

Six dimanches d'Épiphanie;

Septuagésime, sexagésime, quinquagésime;

Cinq dimanches de carême ainsi désignés : *Dom. I; Dom. II de Samaritana; Dom. III de Abraham; Dom. IV de cæco; Dom. V de Lazaro;*

Puis *Dom. Palmarum;*

Cinq dimanches après Pâque;

Quinze après la Pentecôte;

Cinq *post decollationem;*

Trois dimanches d'octobre;

Trois *post dedicationem;*

Le propre des saints, à part, commence à la Saint-Martin, 11 novembre, et finit à la vigile du même saint;

Commun des saints avec vigile d'un apôtre, d'un martyr; *natale* d'un martyr, d'un martyr pontife; vigile et *natale* de plusieurs martyrs; *natale* d'un confesseur pontife, d'un docteur pontife, d'un confesseur, prêtre ou abbé; *natale* d'une vierge martyre, d'une matrone;

Commun pour l'anniversaire de la dédicace de l'Église;

Messes fériale et *votive;*

Messes votives, lundi *de pænitentia*, mardi *de angelis*, mercredi *ad postulandam sapientiam;* jeudi *ad postulandam caritatem*, une autre *de Spiritu Sancto*, une troisième *ad postulandam gratiam Spiritus Sancti;* vendredi *de cruce*, et une autre *de passione Domini et quinque plagis;* samedi *de sancta Maria* (deux messes);

De sanctissima Trinitate; pro gratiarum actione; de sanctis angelis custodibus; contra paganos; pro pace, pro sponso et sponsa.

Puis le *collectarium*, recueil d'oraisons votives *ad diversa;*

Missæ pro defunctis;

Repertorium, sorte de supplément contenant des leçons, répons, *psalmelli*, oraisons, hymnes pour certains jours, entre autres un *Exultet* différent du romain [4].

[1] Un vol. in-4°, 208 p., Solesmes, 1900. — [2] *Missale ambrosianum ex decreto Pii IX P. M. restitutum jussu S. S. D. N. Leonis P.P. XIII, recognitum Andreæ Caroli cardinalis Ferrari arch. auctoritate editum*, Mediolani, MDCCCII. — [3] Cf. l'article EXCEPTATUM. — [4] Sur cette édition du missel ambrosien, cf. les remarques du *Dictionn.* à AMBROSIEN, t. I, col. 1421. Sur le missel milanais, cf. aussi les remarques et recherches de Ceriani, codifiées par A. Ratti (Pie XI) et Magistretti, dans *Missale ambrosianum duplex (proprium de tempore) editt. Puteobollenianæ et typicæ cum critico commentario continuo*, Milan, 1913. Ces remarques permettent de compléter l'article AMBROSIEN.

IX. Quelques-uns des missels les plus célèbres [1]. — 1° *Le Missel de Saint-Vougay.* — Le nom de Vougay ou plutôt de Saint-Vougay est celui d'une paroisse de Basse-Bretagne à quelques kilomètres de Saint-Pol-de-Léon, fondée, croit-on, par un saint Vougay qui, au VIe siècle, serait venu d'Irlande, comme d'autres missionnaires celtes, pour évangéliser l'Armorique. Ce nom a été donné à un missel qui est conservé dans cette paroisse. Il a été étudié spécialement par dom Plaine qui le décrit en ces termes [2] :

« Ce n'est plus actuellement qu'un débris, un fragment de missel. Avec son format petit in-folio à deux colonnes, avec son mélange de majuscules et de minuscules, avec ses lettres ornées de dorures, avec sa notation musicale neumée, il pouvait passer, en son temps, pour un chef-d'œuvre de calligraphie, mais, aujourd'hui, il a malheureusement perdu beaucoup de son éclat. Il a été mutilé par la faute d'un relieur qui a rogné les feuillets et en a changé l'ordre; d'autres ont disparu, il n'en reste que 47. Ces feuillets, tout endommagés qu'ils soient par l'humidité et par d'autres causes, nous permettent encore d'y retrouver soixante-dix messes, comprises entre le jour de Noël et le samedi des Quatre-Temps de septembre. C'est de beaucoup la partie la plus intéressante de l'année liturgique. On ne trouve qu'une quinzaine de fêtes de saints, parmi lesquels saint Corentin et saint Brieuc. Les samedis des Quatre-Temps, comme les vigiles de Pâque et de la Pentecôte, ont leur douze leçons. Quelques offertoires se présentent encore avec plusieurs versets, comme c'est le cas pour d'autres missels du Xe siècle ou même d'âge postérieur. Le missel contient aussi une préface propre sous le nom d'*Illatio* pour la plupart des messes. Le texte de ces préfaces ne diffère pas de celui des anciens sacramentaires romains. Dom Plaine donne pour exemple celle de saint Jean l'Évangéliste. Le texte des lectures est aussi celui des livres romains postérieurs à saint Grégoire. »

De cette description, il faut conclure que ce missel n'a rien de spécifiquement gallican. C'est un missel romain, du type des missels pléniers, avec quelques particularités locales. Les stations elles-mêmes sont les stations romaines; les Quatre-Temps sont aussi fixés aux mêmes dates; et le 13 mai est consacré à la fête de sainte Marie des Martyrs établie par Boniface VI, vers 610.

Comme particularité locale, en dehors du nom des saints Corentin et Brieuc, que nous avons déjà cités, on lit dans les litanies du samedi saint ceux des saints Louenan, Gouesnon, Derian, Thégonnec; ce dernier sous son ancien nom latin de Becheveus. Le missel fut donc écrit pour une église de la province de Léon, et très vraisemblablement pour l'église de Saint-Vougay.

La date assignée à ce missel est la seconde moitié du Xe siècle.

Une autre particularité est que les parties chantées sont ornées d'une notation neumatique. Elle avait été signalée par dom Plaine (p. 270 de son article). Mais ses explications n'ont pas paru suffisantes à son confrère dom Pothier qui les a complétées par une note : *A propos du Missel de Saint-Vougay* [3]. Il donne l'explication de cette notation neumatique, la rapproche de celle d'un manuscrit angevin du Xe et pense que le missel de Vougay est probablement un peu postérieur.

2° *Le Missel de Sainte-Thècle de Milan.* — Nous possédons sur ce missel, qui devait être d'une belle enluminure, une simple note de Giuseppe Ottino publiée sous ce titre : *Del costo di un messale nel 1402*, Firenze, in-8° de 16 p. Ce missel avait été composé pour l'église Sainte-Thècle de Milan; il passa ensuite à la cathédrale de Milan; son sort est actuellement inconnu. Il se composait de 225 feuillets. Une copie de ce compte se trouve dans un recueil de l'Ambrosienne *(E. S. II, 4)* et les passages les plus intéressants ont été donnés dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLV, année 1884, p. 581-582. Quelques particularités notées dans ce compte permettraient de reconnaître ce missel, s'il existe encore : notamment le nom d'Étienne cardinal Nardini, archevêque en 1462, une messe de saint Marc, et un portrait de Marchi Toscani.

3° *Le Missel de Jean Borgia* (dans la *Revue de l'art ancien et moderne*), t. XVII, Paris, janvier-juin 1905 (p. 241-256). — Ce missel fait partie du trésor de la cathédrale de Chieti, dans les Abbruzzes, et fut donné à cette église par son archevêque Guido de Médicis (évêque de 1528 à 1537). Le manuscrit, enfermé dans une belle reliure en veau brun, ornée de ses armoiries, compte 223 feuillets dont 22 sont ornés de miniatures au recto et au verso; une peinture à pleine page, deux scènes qui occupent la moitié d'une page, de magnifiques encadrements armoriés et des lettrines qui forment de petits tableaux, composent la décoration de ce magnifique missel. Parmi les sujets des lettrines, citons la prédication de saint Jean-Baptiste, la Circoncision, l'Adoration des mages, la Présentation au Temple, un pape consacrant un évêque, l'entrée du Christ à Jérusalem, sainte Véronique, les disciples d'Emmaüs, l'Ascension, la Pentecôte, la fête du *Corpus Christi* avec le pape sur la *sedia gestatoria*, saint Pierre et saint Paul, le couronnement d'un pape, la mort qui tire à elle un roi et foule aux pieds des cadavres, dont quelques-uns coiffés de la calotte des cardinaux.

Vincenzo Benzi, qui a décrit ce missel, n'hésite point à dire que le manuscrit fut copié pour Guido de Médicis entre 1527 et 1538. Mais Émile Bertaux, dans l'article que nous venons de citer, a démontré que l'ouvrage, avant de passer aux mains de Guido, avait appartenu à un autre prélat et, rapprochant ces miniatures de celles du missel de Lyon et du missel de Mathias Corvin, il y reconnaît non pas Attavante degli Attavanti lui-même, mais un de ses disciples. Le missel a été composé non pour Guido de Médicis, mais pour Jean Borgia, archevêque de Monreale, neveu d'Alexandre VI, et la composition du missel remonte à 1492-1494; certaines scènes historiques ont permis à Ém. Bertaux de fixer ces différents points [4]. Le missel est donc une œuvre du XVe siècle. Le savant critique appelle aussi l'attention sur le portrait d'Alexandre VI, sur les cérémonies de la cour pontificale, notamment la remise de la rose d'or à Charles VIII par Alexandre VI, le bœuf héraldique des Borgia.

4° *Le Missel et pontifical d'Amédée de Talaru, archevêque de Lyon.* — Voici comment le décrit M. Jules Gauthier dans une lettre à M. L. Delisle [5] : « C'est un pontifical (et missel) richement enluminé, mais mutilé, dans la bibliothèque du grand séminaire de Besançon. Ce manuscrit, qui se recommande tout d'abord par la beauté de son écriture, de ses ornements et de ses peintures, est un volume in-folio, sur parchemin (hauteur 310 millimètres, longueur 240, sur deux colonnes comprenant 288 feuillets, dont 24 mutilés, 51 dispa-

[1] Je dois plusieurs renseignements de ce chapitre à l'infatigable dom Leclercq, dont l'érudition est universelle. — [2] *Le Missel de Saint-Vougay, en Bretagne, manuscrit du Xe-XIe siècle*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. XXIII, année 1877, p. 257-275. — [3] Même revue, t. XXIV, année 1877, p. 211-220. — [4] Il montre en particulier comment le missel a été camouflé et comment les armes des Borgia ont été grattées et remplacées par celles des Médicis. Cf. aussi Vincenzo Biudi, dans *Monum. storici e artistici degli Abruzzi*, Naples, 1889, p. 644-645. — [5] J. Gauthier, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIX, année 1888, p. 354-367.

rus, reliure moderne en basane) qu'on peut désigner sous le double titre de missel et de pontifical, car il comprend, rangées en trois parties, les prières et les cérémonies propres à un évêque et les messes des principales fêtes de l'année.

« Le style de l'écriture aussi bien que des miniatures de petite dimension, qui précèdent chacun des chapitres du pontifical, révèlent la première moitié du XVe siècle; ces miniatures, rehaussées d'or, sont d'un dessin charmant et d'un coloris assez vif, où l'emploi d'une plume très fine alterne avec le pinceau pour achever le modelé des chairs, le plissé des draperies, le relief de l'architecture. Sur cent et quelques peintures qui devaient illustrer le volume, quand il était complet, vingt-huit seulement ont survécu, vingt-quatre représentant un évêque dans l'exercice de diverses fonctions épiscopales, quatre encadrant de pleins feuillets dans des rinceaux de la plus aimable fantaisie, semées d'armoiries brutalement effacées partout. De ces peintures, toujours circonscrites dans les contours de vastes majuscules, la plus intéressante représente un prélat, vu à mi-corps, la tête rasée à la réserve d'une couronne de cheveux. Revêtu d'une chasuble et du pallium, tenant de la main droite une croix archiépiscopale, il reçoit de la gauche une bulle scellée de deux sceaux en cire rouge que lui tend un pape assis, tiare en tête, sur la chaire de saint Pierre, au milieu de la ville éternelle, dont on aperçoit les créneaux. Quel est ce prélat? » M. Jules Gauthier s'efforce d'établir d'abord l'origine du pontifical. L'absence du calendrier nous prive d'un élément important. Mais, dans les litanies, les noms des saints lyonnais nous ramènent à Lyon. L'interrogation, plus clairement encore, nous confirme sur ce point : *Vis sancte Lugdunensi Ecclesie n ihi que ejus ministro et successoribus meis*... Bien plus, au v° du folio 27, on lit le procès-verbal d'élection d'Amédée de Talaru, élu archevêque par le chapitre de Lyon, comme successeur de Philippe de Thurey, le 29 novembre 1415. C'est lui qui est représenté dans le portrait que nous avons décrit ci-dessus et qui fit exécuter ce manuscrit. Ce sont ses armoiries que l'on retrouve sous les grattages. Ce n'est, du reste, pas un inconnu que cet archevêque; doyen du chapitre de Lyon, il était délégué au concile de Constance, quand lui parvint la nouvelle de sa nomination. Il joua un rôle dans l'assemblée de Bourges, dans le concile de Bâle et reçut son titre de cardinal de l'antipape Félix V de Savoie pour qui il s'était prononcé. Il mourut le 11 février 1444. L'auteur cherche ensuite à déterminer à quelle date fut copié ce manuscrit et arrive à une période qui serait comprise entre 1418 et 1424. Les miniatures n'ont pas toutes la même valeur, et l'auteur pense reconnaître deux où même trois mains. Le chapitre de Lyon, resta dépositaire de ce manuscrit, qui lui avait été légué, jusque vers le milieu du XVIIe siècle où il semble avoir passé en d'autres mains, pour arriver enfin dans la bibliothèque du grand séminaire de Besançon. Malgré ses mutilations, il n'en reste pas moins l'un des représentants les plus précieux de l'art liturgique au XVe siècle. A la suite de son intéressant article, l'auteur nous donne le procès-verbal de l'élection archiépiscopale, le tableau des provinces ecclésiastiques relevant du primat de Lyon, la table des miniatures, la quittance du pontifical et de divers ornements ou joyaux donnés aux héritiers de l'archevêque de Talaru par le chapitre métropolitain, et la table des chapitres du missel et pontifical, mais pas d'autres renseignements sur la liturgie qu'il contient.

5° *Missel de Thomas Zames, évêque de Dol.* — Le 28 mars 1482, Thomas Zames fut transféré du siège de Léon à celui de Dol [1]. En 1483, il faisait exécuter, par le fameux miniaturiste florentin Attavante, un missel que l'on a cru perdu pendant un temps, mais qui a été heureusement identifié, en 1882, par L. Delisle avec un manuscrit du trésor de la cathédrale de Lyon [2]. Ce manuscrit, conservé à Dol jusque vers le milieu du XIXe siècle, avait été offert à Mgr Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, et était venu enfin aux mains du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon qui l'avait donné au trésor de la cathédrale de Lyon où il est encore. Des reproductions en avaient été données par le P. Ch. Cahier dans *Nouveaux mélanges d'archéologie, Bibliothèques*, Paris, 1877, p. 114, 143, 184, 216, mais sans identification, et un calque en était reproduit dans la collection du comte de Bastard [3].

6° *Le Missel et pontifical d'Étienne de Loypeau évêque de Luçon.* — Ce manuscrit — à la fois pontifical et missel — fut légué, le 12 avril 1474, à la cathédrale de Bayeux par Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux. Mais le caractère de l'écriture et le style des peintures nous reportent à la fin du XIVe siècle et en pays poitevin. L. Delisle, qui l'a examiné et a fixé son histoire, le rapproche de plusieurs manuscrits copiés et peints à cette époque pour le duc de Berry, frère de Charles V [4]. Enfin, il a découvert que ce manuscrit a été composé pour Étienne de Loypeau, qui vivait dans la maison du duc de Berry et avait eu la garde des reliquaires fameux de ce prince, et qui avait dû s'adresser, pour l'exécution de son missel et pontifical aux calligraphes et aux enlumineurs qui travaillaient habituellement pour son maître. On en peut encore apprécier la splendeur primitive, malgré les mutilations qu'il a subies. On ne sait comment il a passé aux mains de Louis d'Harcourt, mais on connaît le goût de ce prélat pour les beaux manuscrits. Après avoir relevé quelques particularités du missel-pontifical de Loypeau, Delisle nous dit qu'il est à rapprocher, pour le texte, d'un autre livre liturgique de même genre peint par les artistes du duc de Berry et qui, après avoir été conservé pendant plus de trois siècles à la Sainte-Chapelle de Bourges, est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (n. *8886, fonds latin*), décrit également par M. Delisle.

7° *Missel de Riga.* — Ce rarissime incunable a été employé au commencement du XVIe siècle dans l'église de Saint-Pierre de Riga. Mais il était destiné originairement à un diocèse danois de la province ecclésiastique de Lund. Ce précieux missel a été décrit soigneusement par M. H. von Bruiningk, *Das Missal der rigaschen Stadtbibliothek vom Jahre 1500*, dans *Sitzungsberichte der Gesellschaft für Geschichte und Alterthumskunde der Ostseeprovinzen Russlands aus dem Jahre 1900* (1901), p. 43-56.

8° *Un monument de l'ancienne liturgie tchèque. Le missel utraquiste de 1588.* — L'auteur, Adolf Spaldak, étudie ce missel *(Mus. Boh. III F 17)* et, tout d'abord, nous donne le titre sous lequel il est décrit : *C'est le livre d'autel, avec canon et préfaces et avec* Venite, *du révérend prêtre Adam Vodic Taborsky, transcrit pour chaque prêtre à l'usage spirituel, par moi Vaclav Caslavsky, citoyen de la ville de Pisek, au presbytère du village Bubovice, l'an du seigneur 1588.* Il s'ouvre par le texte de deux messes : l'une plus courte, en tchèque,

[1] Hauréau, *Gallia christiana*, t. XIV, col. 1062. — [2] Sur Attavante, auteur du missel de Mathias Corvin, voir col. 1464. — [3] L. Delisle, *Le missel de Thomas Zames, évêque de Dol. Lettre à M. le comte Aug. de Bastard*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII, année 1882, p. 311-315. Cf. l'article très érudit de Montaiglon, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1852, p. 488. — [4] *Le Missel et pontifical d'Étienne de Loypeau, évêque de Luçon*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVIII, année 1887, p. 527-534.

destinée à être dite de bonne heure, où des particules et du vin sont consacrés pour les fidèles, sans communion du prêtre; l'autre, destinée à ce que nous appellerions une grand'messe, dans laquelle les rubriques sont en tchèque, et le texte à la fois en latin et en tchèque.

En plus de ces deux messes, notre manuscrit contient : *kyrie* avec notes; *gloria;* des préfaces qu'il désigne *communis summa*, *communis mediocris*, *communis infima*, puis préfaces de Noël, du Carême, de Pâque, Ascension, Pentecôte, *de sancto magistro Joanno (sic) Hus*, sainte Madeleine, saint Jacques, *Corpus Christi*, saint Jean-Baptiste, saints Pierre et Paul, saint Laurent, Assomption, Nativité de la sainte Vierge, dédicace, puis messes du commun et des morts; quelques évangiles notés, *benedictio fontis* avec le *Rex sanctorum angelorum*, *venite adoremus*, vêpres dominicales avec les psaumes, hymne *Lucis creator optime*, des cantiques en tchèque, et quelques autres cérémonies étrangères au missel.

L'auteur nous rappelle qu'indépendamment du mouvement hussite, il y avait eu de bonne heure, à Prague et dans tout le pays tchèque, une tendance à traduire en langue vulgaire des parties de la liturgie. Naturellement, les hussites profitèrent de ce mouvement et les influences luthériennes, qui bientôt dominèrent dans le parti de Jean Hus, ne firent que lui donner une nouvelle force. L'auteur s'attache à déterminer la part de cette influence dans notre manuscrit, mais il fait remarquer qu'elle ne fut pas dominante et il est plus d'un point dans le missel, notamment dans les deux messes, qui ne sont pas conformes au rituel luthérien. Le missel est nettement *utraquiste*, c'est-à-dire hussite, comme suffirait à le démontrer le titre que nous avons cité *de sancto magistro Joanno (sic) Hus*. Une autre preuve est la traduction, en langue vulgaire, de diverses parties de la messe, notamment de l'épître et de l'évangile, et aussi la communion sous les deux espèces. L'auteur donne ensuite le texte des deux messes et les compare à d'autres textes de même nature.

X. Quelques missels français. — 1° *Missel du Bec.* — Le Missel du Bec est un missel plénier transcrit entre les années 1265 et 1272 (Bibl. nat., *lat. 1105*). Le premier feuillet du calendrier manque; le texte est sur deux colonnes de 220 feuillets de 182 sur 120 millimètres. Ancien *Regius 4459, 10*. J. Weale et Misset ont donné la table du missel et reproduit six proses inédites dans *Analecta liturgica*, pars II, *Thesaurus hymnologicus*, p. 526-532, Brugis, 1888. Le plain-chant est en notation carrée sur quatre lignes rouges. Le texte est celui du missel romain, sauf les proses dont nous avons parlé et les saints, surtout normands, spécialement honorés au Bec [1].

2° *Le Missel de la Sainte-Chapelle de Paris conservé au trésor de la primatiale de Lyon* [2]. — Dans leur notice, les deux auteurs que nous citons en note reproduisent vingt-cinq figures du manuscrit qui donnent une idée de l'intérêt artistique de ce missel. Il faisait partie du trésor de la primatiale de Saint-Jean de Lyon, légué aux chanoines de la cathédrale par Mgr de Bonald, archevêque de Lyon de 1848 à 1870. (Cf. la notice sur le missel de Thomas Zames de Dol, n. 50.) (Fig. 8201 h. t.)

Le manuscrit, du début du XIVe siècle, avait été exécuté pour la Sainte-Chapelle (0 m. 425 de haut sur 0 m. 29 de largeur).

Il est divisé comme les missels modernes en *propre du temps*, du 1er dimanche de l'avent au XXIVe après la Pentecôte; *propre des saints; commun des saints; messes votives*, *messes pour les infirmes et pour les défunts*, bénédiction de l'eau et quelques autres, notamment bénédiction de la besace et du bâton des pèlerins, chants du *Gloria*, du *Credo* et 4 feuillets de supplément.

Quelques rubriques et diverses fêtes prouvent de façon certaine que le missel a été composé pour la Sainte-Chapelle de Paris. L'écriture et le style des miniatures, dont quelques-unes sont remarquables, portent bien le caractère de l'époque; on a pu même penser à une œuvre provenant de l'atelier du gendre d'Honoré Richard de Verdun. Le missel avait été signalé à diverses reprises et Delisle pensait à lui consacrer une notice. Les deux auteurs ne disent rien sur le caractère de la liturgie qu'il représente, mais la date nous permet de le rapprocher d'autres manuscrits connus, témoins de la liturgie parisienne à cette époque.

3° *Le missel manuscrit de l'église Saint-Gervais à Paris* [3]. — Ce manuscrit, très bien conservé, est un missel qui ne contient que les fêtes principales de l'année. La date de sa composition doit être placée entre 1446 et 1488. Le calendrier révèle une origine parisienne; la liturgie présente aussi les caractères du rit parisien de la fin du XVe siècle. M. Leroquais pense même pouvoir présumer que le manuscrit fut composé pour l'église même de Saint-Gervais. Encore que ce missel ne contienne que les messes des fêtes principales de l'année, on y trouve plus de cent proses, quelques-unes assez médiocres (p. 4). Les stations romaines ne sont pas mentionnées, pas plus que la messe du mercredi des cendres, des dimanches après l'Épiphanie et autres, mais ces lacunes n'ont pas grande signification étant donné le but de ce missel. L'une des particularités est une fête en l'honneur du lait de la sainte Vierge dont l'église de Saint-Gervais possédait une relique. Au jeudi saint, *réconciliation des pénitents* et quelques autres rites particuliers pour la semaine sainte (p. 7).

L'ordinaire de la messe, inséré entre le samedi saint et la fête de Pâque, offre plusieurs variantes avec l'ordinaire du missel de saint Pie V [4]. La préparation du calice avant la messe est une ancienne coutume gallicane (p. 9). Les prières pour les vêtements sacerdotaux présentent aussi des variantes avec l'usage romain courant.

Quelques autres usages particuliers : le baiser des pieds du crucifix représenté avant le canon (p. 12); l'offrande par le peuple à l'offertoire; quelques rubriques différentes du romain pour la fraction; une oraison de la communion, *Domine sancte Pater*, qui date du IXe siècle. Avant de donner le baiser de paix, le prêtre baise l'hostie; variante aussi pour la bénédiction à la fin de la messe.

La division est la division ordinaire : *temporal, sanctoral* (seulement pour 47 saints), *messes des morts*.

XI. Bibliographie. — Voir à l'article suivant, Missel romain, où nous donnons une bibliographie générale.

F. Cabrol.

MISSEL ROMAIN. — I. Les sources du missel romain, livres qui sont entrés dans sa composition. II. Les diverses parties du missel romain. III. Le sacramentaire ou missel romain, de saint Grégoire à Hadrien Ier (VIIe-IXe siècle) : 1° Le plus ancien missel grégorien; 2° Les deux gélasiens; 3° Le missel d'Hadrien.

[1] Cf. chan. Porée, *Hist. de l'abbaye du Bec*, t. II, p. 293, Évreux, 1901. L'auteur donne le calendrier du missel aux pièces justificatives, n. 5, p. 579-591. — [2] Dr Birot et abbé J.-B. Martin, *Le Missel de la Sainte-Chapelle de Paris*, Paris, Leroux, 1915, extrait de la *Revue archéologique*, t. II, 1915, p. 37-65. — [3] Par l'abbé Leroquais, in-4° de 35 p. et 6 planches, Paris, église Saint-Gervais, 1930. — [4] Cet ordinaire a été donné d'après une traduction française par Mgr Batiffol, *L'ordinaire de la messe selon l'usage parisien*, dans *La vie et les arts liturg.*, 1926, p. 96-104 et 152-157.

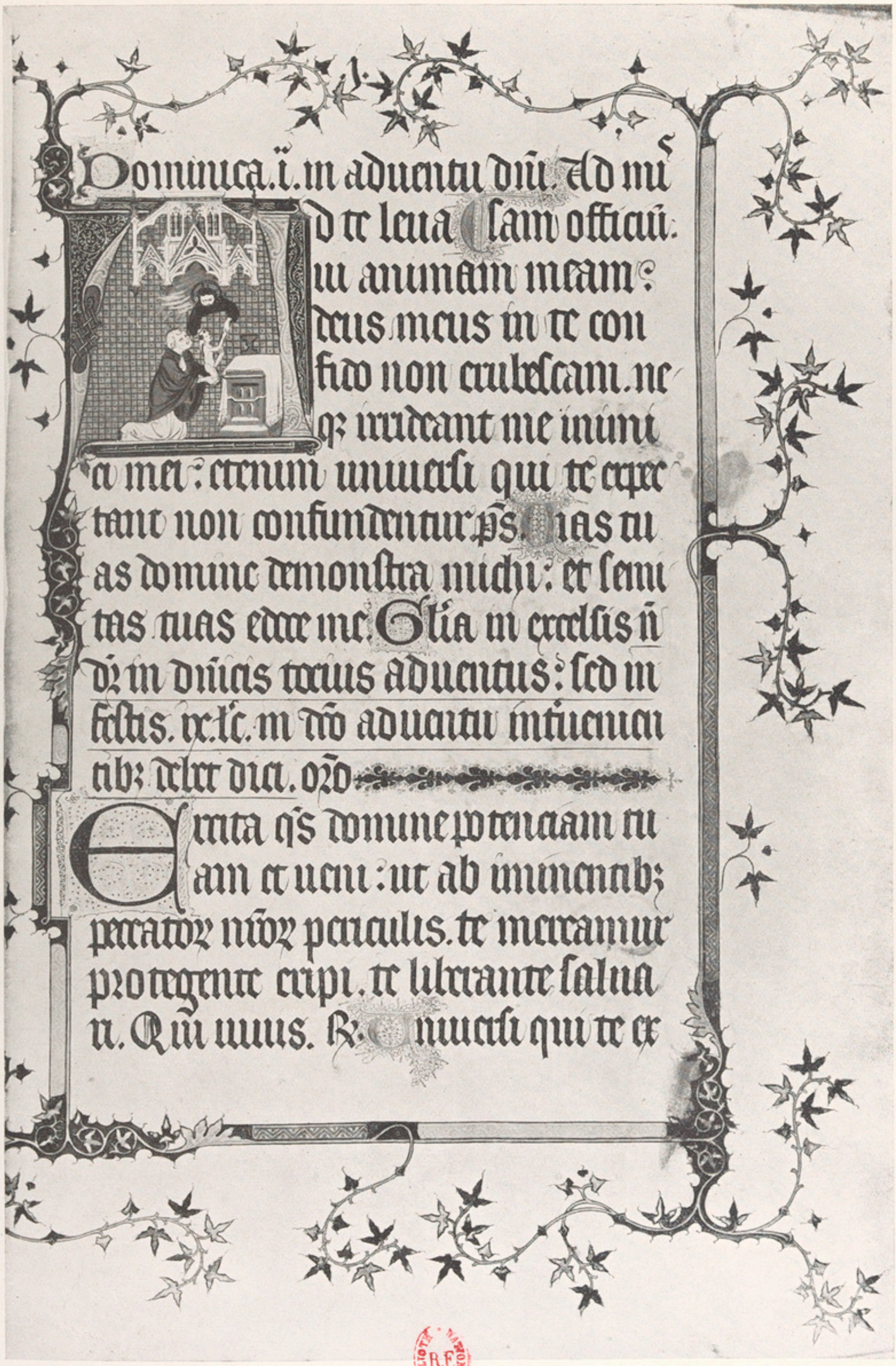

8201. — MISSEL DE LA SAINTE-CHAPELLE A PARIS. CANON DE LA MESSE.
(Bibliothèque de Lyon)

IV. Le missel romain du IXe au XIIIe siècle : 1° Le supplément d'Alcuin; 2° Les missels romano-gallicans du IXe-XIIIe siècle; 3° Les réformes de Grégoire VII, d'Innocent III et de leurs successeurs. V. Les missels des ordres religieux (bénédictins, chartreux, carmes, cisterciens, prémontrés, franciscains, dominicains). VI. Le missel romain du XIIIe au XVe siècle. VII. Le missel de la chapelle papale (fin du XIIIe siècle). VIII. Le missel romain depuis l'invention de l'imprimerie (XVIe-XXe siècle) : 1° Le missel de 1474; 2° Le missel de Constance 1450; 3° Le missel de saint Pie V; 4° Le missel de Clément VIII; 5° Le missel d'Urbain VII (1623-1644) et jusqu'à Pie XI. IX. La dernière édition du missel romain en 1920. X. Quelques missels romains plus célèbres. XI. Bibliographie.

I. La composition du missel romain. — Nous avons traité, dans l'article Missel, la question générale de l'origine du missel, de sa composition, de ses sources, mais nous devons consacrer un article spécial au missel romain qui a supplanté, à peu près partout, les autres missels et qui, du reste, a son histoire. Il a pour éléments, comme les autres missels latins, un *sacramentaire*, un *lectionnaire (épistolier* et *évangéliaire)*, un *antiphonaire*, des *ordines romani*. Mais ces livres sont eux-mêmes, pour la plupart, spécifiquement romains; il faut donc en traiter séparément.

1° *Le sacramentaire romain.* — Ce sacramentaire est celui dit *grégorien* qui, lui-même, est une adaptation ou, si l'on veut, un abrégé du sacramentaire dit *gélasien*. Celui-ci, à son tour, a emprunté nombre de formules au recueil formé du Ve au VIe siècle, et appelé plus ou moins justement *sacramentaire léonien*. (Cf. Les articles Léonien, Gélasien, Grégorien.) Nous aurons à parler bientôt plus en détail, § III, du gélasien, du grégorien et de leurs succédanés. Disons, dès maintenant, que la thèse récente de A. Baumstark, qui fait dériver le missel actuel romain, non du grégorien d'Hadrien, mais directement du gélasien du VIIIe siècle, a été savamment critiquée par l'abbé M. Andrieu, qui montre que les messes des jeudis de carême, instituées au VIIIe siècle par Grégoire II (715-731), se retrouvent dans le grégorien d'Hadrien, tandis que le gélasien du VIIIe en présente un texte différent [1].

2° *Le lectionnaire romain.* — Dans l'article Lectionnaire, col. 2270-2306, dom H. Leclercq a étudié les principaux des *lectionnaires* connus, en particulier le *lectionnaire romain*. Dans les articles Épitres (col. 246 343), et Évangiles (col. 852-923), dom Godu a étudié le système du lectionnaire romain, comparé aux autres. (Cf. aussi l'article Évangéliaires, col. 775-845, où dom H. Leclercq a décrit les principaux de ces livres.) Nous n'avons donc pas à revenir sur ces différents points.

3° *L'antiphonaire romain.* — *Introït, graduel, Alleluia, trait, proses, offertoires, communions, Kyrie, Gloria in excelsis, Credos, Sanctus, Agnus Dei*, telles sont les parties qui, autrefois, composaient l'antiphonaire ou *cantatorium* dit grégorien. Tous ces mots ont eu ou auront leur article. Au mot Antiphonaire (col. 2440-2361), on a vu en particulier quelle a été la fortune de l'antiphonaire grégorien; il nous suffira de dire qu'il ne s'agit pas ici du chant, dont la question est traitée ailleurs, mais seulement du texte de ces différents morceaux. On a pu voir aussi, dans ces articles, que, sur tous ces points, la cantilène romaine a ses caractères particuliers et a joué un rôle de premier plan dans l'histoire de la liturgie.

4° *Les «Ordines romani»*. — Ces livres, dont l'histoire fort compliquée a fait de nos jours de très importants progrès, seront étudiés sous ces mots. Disons seulement que les rubriques qui en sont le fond, et souvent les formules qu'ils contiennent, sont entrées dans la composition du missel sous la forme de rubriques, comme aussi dans celle du *pontifical*, du *rituel* romains et du *cérémonial des évêques*.

II. Les diverses parties du missel romain. — Au § 3 de l'article Missel, nous avons dit les diverses parties dont un missel est composé, et cette étude peut s'appliquer au missel romain. Nous n'aurons à ajouter ici que quelques remarques, qui sont spéciales à ce missel.

1° *Le calendrier romain et le sanctoral.* — On pourrait diviser son histoire en quelques périodes : les origines, antérieurement au Ve siècle; le calendrier gélasien du VIe siècle; le calendrier gélasien du VIIIe; le calendrier grégorien du VIIe; le postgrégorien du VIIIe au XIe siècle ou XIIe siècle; le calendrier de la curie romaine du XIIIe-XIVe; enfin, la période moderne, XVe-XXe siècle.

Ce n'est pas la place ici de traiter cette histoire en détail, et, du reste, c'est une entreprise au-dessus de nos forces. En 1908, Ed. Bishop annonçait comme prête à paraître une dissertation sur le *sanctoral* des anciens missels du VIIe au XIe siècle et sur les calendriers et le texte des messes (propres) des saints, qui aurait rendu facile la classification des anciens missels et sacramentaires (*Bosworth psalter*, p. 147). Cette dissertation n'a jamais paru que je sache, mais on peut voir, d'après l'ouvrage sur le psautier de Bosworth, où il s'occupe surtout des calendriers anglo-saxons et normands, combien cette question est compliquée. Nous ne pourrons ici que donner quelques indications, en renvoyant aux articles du *Dictionnaire* où l'on trouvera des détails sur les calendriers et le texte même du calendrier philocalien, celui du gélasien et celui du grégorien. Cf. Fêtes, Kalendaria, Gélasien, Grégorien.

Le calendrier romain à l'origine, et même, on peut le dire, jusqu'au XIIe siècle, est surtout local. Il ne mentionne que des saints romains, ou des saints dont le culte est établi à Rome et qui, souvent, avaient dans la ville une église ou, au moins, un oratoire. On y relève le nom des martyrs des catacombes, les dépositions des évêques et même les dates des consuls. Il est à peu près indépendant de l'année liturgique [2]. Le calendrier gélasien est, au contraire, en étroite relation avec le sacramentaire et correspond à ses fêtes. Le *temporal* et le *sanctoral* y sont mêlés. Il débute, selon le système romain, par la vigile de Noël. Le temps entre Noël et Pâque est rempli par les dimanches après la Théophanie ou Épiphanie, et les dimanches de Carême.

Le temps de Pâque à la Pentecôte a formé à Rome et ailleurs la plus ancienne saison liturgique et cela avant le IVe siècle. L'intervalle, entre la Pentecôte et le premier dimanche de l'Avent, a été le plus long à s'organiser. D'abord, on eut quelques dimanches dont on répéta l'office quand la série était épuisée; puis, on eut des groupes de dimanches réunis après la fête des Saints-Pierre-et-Paul, et qui gardèrent ce nom, *dominica post Petrum et Paulum*, dimanches *après Saint-Laurent*, dimanches *après Saint-Cyprien* et quelquefois dimanches après la *Saint-Archange* (Saint-Michel, au 29 septembre).

La réforme liturgique de saint Grégoire impliqua aussi celle du calendrier, qui gardera jusqu'à nos jours, à travers de nombreuses modifications, les grandes lignes tracées dès le Ve siècle pour le *temporal* et même pour les saints principaux du *sanctoral*. Pour le *temporal*, la série des dimanches sera complétée et, sauf

[1] *Revue des sciences religieuses*, 1929, p. 343 sq.; cf. plus loin, col. 1477. — [2] Schuster, *Le Liber sacramentorum*, t. II, p. 29 sq., de l'édition française, *Le calendrier romain*, et t. VI, p. 67 sq., *Sanctæ romanæ Ecclesiæ feriale*.

pour les quelques dimanches *vacat*, chacun aura sa liturgie. Le premier dimanche de l'avent deviendra le début de l'année liturgique et, pour ce dimanche, l'introït *Ad te levavi* est précédé d'un petit poème *Gregorius præsul* qui lui sert de prélude [1].

Dès le VIIIe siècle, le calendrier grégorien était adopté avec le sacramentaire, en Gaule d'abord, et peu à peu dans les autres provinces; mais, bientôt, il était envahi aussi par les saints locaux. Nous avons relevé au n. 2 les remarques d'Ed. Bishop sur le mélange du martyrologe et du calendrier.

Au XIIe siècle, cette modification est si profonde que le cardinal Schuster a pu dire que le calendrier grégorien a perdu son caractère local pour devenir un calendrier universel, nous dirions *international*.

Mais c'est à partir surtout du XIIIe siècle et de l'adoption du bréviaire et du missel de la curie par les franciscains que ce caractère nouveau s'est accentué. Sans parler des saints nouveaux, surtout des saints franciscains ajoutés au calendrier, le nombre des vigiles et des octaves, qui, jusqu'au IXe siècle, était resté limité, devient de plus en plus envahissant [2].

2° *Les prières préparatoires et l'action de grâces.* — Après le calendrier et les règles pour la messe, le missel de saint Pie V contient une *preparatio ad missam* et une *gratiarum actio*.

Ces prières, à l'origine, étaient laissées à la discrétion du prêtre et ne faisaient pas partie du missel. Aussi, les anciens sacramentaires d'ordinaire n'en ont pas.

Nous avons consacré un long article aux APOLOGIES, qui sont des prières de préparation à la messe.

Dès le IXe siècle, ces prières préparatoires font leur apparition dans les missels et les sacramentaires, mais elles présentent de nombreuses variantes selon les provinces.

Les cinq psaumes que nous avons aujourd'hui, LXXXIII, LXXXIV, LXXXV, CXV, CXXIX, sont bien choisis et sont anciens. Le *micrologue* les signale comme un usage romain [3].

Cette courte psalmodie est suivie du *Kyrie*, du *Pater*, des versets et oraisons. C'est l'ordre ancien de la psalmodie romaine qui nous a été conservé dans le bréviaire bénédictin et dans les prières anciennes comme les litanies des rogations. Les sept oraisons qui suivent sont d'origine romaine.

La prière *Summe sacerdos*, qui vient après, est distribuée en sept parties selon les sept jours de la semaine. Elle est de tout point remarquable. Le missel l'attribue à saint Ambroise; dom Morin propose comme plus vraisemblable Ambroise Autpert, abbé bénédictin de Saint-Vincent du Vulturne, dans la seconde moitié du VIIIe siècle [4]. Mais dom Wilmart, qui a réédité cette prière et remonté à ses origines les plus lointaines, croit pouvoir démontrer que Jean de Fécamp, au XIIe siècle, en est l'auteur [5].

Celle qui suit : *Ad mensam*, est aussi attribuée à saint Ambroise. C'est une *apologia sacerdotis*.

On a ajouté quelques prières, d'origine plus récente, à la sainte Vierge, à saint Joseph, etc.

Les oraisons sur les vêtements présentent aussi, dans les missels anciens, de nombreuses variantes [6].

L'action de grâces, par la simplicité et la justesse de sa composition, nous ramène à une bonne époque de la liturgie romaine. Elle se compose du *Benedicite* et du *Laudate* (ps. CL) qui conviennent mieux qu'aucune autre prière après la messe. Ils sont suivis du *Kyrie*, du *Pater*, des versets et de trois oraisons. La première est, croyons-nous, la plus ancienne oraison romaine du *Benedicite;* la seconde est aussi une très ancienne oraison romaine, admirablement équilibrée dans l'harmonie de son rythme, et qui est devenue l'oraison ordinaire au début des grandes fonctions; la troisième est l'oraison de saint Laurent dont on ne s'expliquerait pas la présence ici. Mais le P. Grisar en a très bien exposé la raison dans son étude sur le *Sancta sanctorum*, sanctuaire autrefois chapelle privée du pape et dédié à saint Laurent. Cette chapelle dépendait du palais du Latran et le pape y venait faire son action de grâces. Les versets *Exsultabunt sancti in gloria* et les autres sont aussi une allusion aux nombreuses reliques renfermées dans cette chapelle [7].

Après cette action de grâces, qui est, si l'on peut dire, l'action de grâces régulière, le missel nous donne des prières facultatives, une prière de saint Thomas, une de saint Bonaventure, L'*Adoro te*, et la prière *Ante oculos tuos* [8].

La dernière édition du missel, celle de 1920, y ajoute quelques autres prières : l'*Anima Christi*, *En ego*, *o bone et dulcissime Jesu*, prières à la sainte Vierge, à saint Joseph, au saint en l'honneur de qui la messe a été dite.

3° *Le temporal.* — Nous avons vu, à l'article précédent, comment s'était formé le *temporal* ou l'année liturgique, et quelle influence Rome exerça sur cette formation. Ses initiatives furent suivies dans les autres contrées latines jusqu'au jour où sa liturgie supplanta les autres. Nous n'avons qu'à renvoyer à ce paragraphe où nous avons noté les caractères spécifiques du *temporal* romain.

4° *Le sanctoral romain.* — Il a été étudié plus haut avec le *calendrier romain*, qui est en étroite relation avec lui.

5° *Les communs des saints.* — Nous avons vu aussi dans l'article MISSEL que le sacramentaire romain primitif n'a pas de *commun des saints*. Chaque saint, dont on célèbre la fête, a son office propre. Le système du *commun des saints* est gallican, encore que le texte, la plupart du temps, soit emprunté au vieux formulaire romain et qu'on se soit contenté de prendre, pour les appliquer à l'usage commun, des oraisons ou des lectures employées dans la messe particulière de tel ou tel saint. Tel qu'il est, le *commun des saints*, complété dans notre missel, forme une enclave d'offices intéressants, qui mériteraient d'être étudiés de près.

6° *Les messes votives du missel romain.* — Nous n'avons ici encore qu'à renvoyer à l'article MISSEL. On n'a pas encore fait de ces messes une étude méthodique et complète.

Mais il n'en est qu'un petit nombre dont l'origine soit vraiment romaine. Il y eut, en Allemagne, en Espagne, en France, des ateliers ou scriptoriums où on les fabriqua par série, si l'on peut dire. Plusieurs des

[1] Cf. sur *Gregorius præsul*, l'art. GRÉGORIEN, col. 1792, n. 8. — [2] FÊTES *(Le tableau des)*, et Schuster, *loc. cit.* — [3] Cf. Lebrun, *Explication des prières de la messe*, t. I, p. 35. Le sacramentaire de Trèves donne les trois premiers et les fait suivre d'une litanie. Cf. Delisle, *Les sacramentaires*, n. LXXXII, p. 221. — [4] Dom Morin, qui a fait le premier, je crois, cette hypothèse, dit que « c'est une des plus belles formules qui existent en fait de dévotion privée ». Cf. *Rev. bénédictine*, t. XXVII, 1910, p. 211. Il y relève une épiclèse empruntée aux liturgies anciennes. Nous y avons relevé, à notre tour, une formule qui paraît une ancienne *oratio fidelium*, *Profero etiam, Domine, tribulationes plebium*, au mercredi. — [5] *L'oratio sancti Ambrosii, du missel romain*, dans *Revue bénédictine*, t. XXXIX, 1927, p. 317-339. — [6] Cf. Dom Baudot, *Le missel plénier*, p. 37. — [7] Grisar, *Il Sancta sanctorum ed il suo tesoro sacro...* Le R^me^ dom de Puniet suppose que les deux oraisons du début de la messe, *Aufer a nobis* et *Oramus te*, sont peut-être aussi une allusion au *Sancta sanctorum*, *La liturgie de la messe*, p. 223. — [8] L'attribution de l'*Adoro te* à S. Thomas a été contestée, mais, semble-t-il, sans raison suffisante. Sur cette prière, cf. dom A. Wilmart, *La tradition littéraire et textuelle de l'« Adoro te devote »*, dans *Recherches de théol. anc. et médiévale*, 1929, p. 21-40 et 149-176. Et les discussions dernières dans *Revue des sciences relig.*, 1930, p. 258-260; cf. aussi les articles Bainvel, Richard, Grumel, même revue, 1913, p. 579; 1914, p. 162, et 1927, p. 324-326.

missels que nous étudions dans cet article ne sont guère composés que de messes votives, et quelques-unes même ont un caractère superstitieux qui fut condamné par Rome [1].

7° *Les messes des morts.* — Elles sont d'ordinaire comprises dans la catégorie des messes votives, mais elles méritent un traitement à part. L'*agenda mortuorum* forme un tout indépendant, édité quelquefois à part, comme *libellus*. Au missel actuel (dernière édition 1920), il y a trois messes pour le jour des morts; en outre, messe *in die obitus, in anniversario mortuorum, in missis quotidianis*, puis des *orationes diversæ* pour un pape défunt, pour un évêque et pour toutes les catégories de fidèles, enfin une *absolutio super tumulum*. Les éléments se réduisent à quelques formules qui sont les mêmes à peu près pour toutes ces messes. Ils peuvent se diviser ainsi : les chants, les oraisons, les lectures, la prose et l'absoute [2].

1. *Les chants.* — L'introït, le graduel, la communion sont composés du *Requiem æternam*, tiré, on le sait, du IVe livre d'Esdras, II, 34, 35. De Rossi constate qu'on le retrouve dans les épitaphes du commencement du IVe siècle dans *Bull. di archeol. crist.*, 1875, p. 21. Le trait est sous forme d'oraison : *Absolve, Domine*, etc. L'offertoire présente le même caractère : *Domine, Jesu Christe.*

Dans les anciens sacramentaires, il y a des variantes nombreuses. Tommasi en cite quelques-unes [3]. Ainsi pour l'introït : *Rogamus te, Deus noster, ut suscipias animam hujus defuncti; pro quo sanguinem tuum fudisti : recordare, Domine, quia pulvis sumus et homo sicut fenum flos agri.* Ps. *Benedic anima mea Dominum* [4]. Le *Subvenite sancti Dei*, répons conservé au rituel, tit. V, c. VIII, sert aussi d'introït dans certains missels [5], ou : *Donet vobis Dominus requiem sempiternam et impleat splendoribus animas vestras; et ossa vestra requiescant in loco suo.* Ps. *Te decet hymnus* [6].

Il y a aussi des graduels de rechange, en dehors du *Requiem* d'aujourd'hui : *Convertere anima in requiem tuam* (ps., CXIV), ou *Qui Lazarum*, répons employé à l'office des morts.

Les traits varient aussi : à côté de l'*Absolve* d'aujourd'hui, nous avons le *De profundis* (ps. CXXIX), le *trait* du dimanche de la septuagésime et le *Convertere, Domine* (ps. CXIV).

L'*Alleluia*, en usage au IVe siècle pour le service des morts, s'est perpétué en certains lieux, malgré les protestations d'Alcuin et d'Amalaire. Voir un exemple dans Tommasi, *op. cit.*, p. 225.

Le *Domine, Jesu Christe*, est orné de ces autres versets rejetés dans le missel de saint Pie V :

℣. *Erue, Domine, animas, eorum de morte; et projice post tergum tuum omnia peccata eorum; quia non infernus confitebitur tibi, neque mors laudabit te. Sed signifer.*

℣. *Redemptor animarum omnium christianorum, mitte archangelum sanctum Michaelem, ut ille dignetur eas eripere de regionibus tenebrarum, et perducat in sinum Abrahæ et in lucem sempiternam. Quam* [7].

Voici d'autres offertoires : *Domine, convertere*, ps. VI (offertoire du lundi après le dimanche de la Passion); *Illumina* [8]; *Subvenite, sancti Dei*, usité aussi à l'introït; *O pie Deus, qui primum hominem ad æternam patriam revocasti; pastor bone, qui ovem perditam pro humero ad ovicem reportasti; juste judex dum veneris judicare, libera de morte animas eorum quos redemisti. Ne tradas bestiis animas confitentes tibi, ne derelinquas eas in finem.* v. *Domine Jesu Christe judex mortuorum, una spes mortalium, qui moriens morientium condoluisti interitum, ne intres in judicio cum servis tuis, ne damnemur cum impiis in adventum tui districti judicii. Ne tradas* [9].

Pour la communion, en dehors du *Lux æterna* que nous avons gardé, nous avons quelques autres antiennes que nous retrouvons heureusement à l'office des morts : *Ego sum resurrectio; Credo quod redemptor; Chorus angelorum* (de l'ant. : *In paradisum*); *Omne quod dat.* La suivante, d'un manuscrit de Saint-Gall, a été donnée dans la *Paléographie musicale* avec le chant : *Dona eis Domine requiem sempiternam et reple splendore animas sanctorum, et ossa eorum pullulent in loco suo* [10]. La *Paléographie musicale* nous donne aussi la communion actuelle avec cette variante : *Pro quorum memoria corpus Christi sumimus. Dona eis, Domine, requiem æternam, et lux perpetua luceat eis. Pro quorum. Dona eis Domine requiem sempiternam et imple splendore sanctorum animas eorum et ossa eorum requiescant in loco suo* [11].

2. *Les oraisons de la messe des défunts.* — Les oraisons des messes des morts offrent une grande variété; plusieurs sont d'origine ancienne et se retrouvent dans le *léonien* et dans le *gélasien* [12]. Dans le missel d'Alcuin, il existe une messe *pro salute vivorum et requie mortuorum.* Pour les prières, voir ABSOUTE, DÉFUNTS, FUNÉRAILLES.

Les *Constitutions apostoliques* marquent pour le service le 3e, le 9e et le 40e jour. En Occident, on a généralement un service au 3e, au 7e et au 30e jour.

8° *Les lectures.* — On sait que le choix des lectures, à l'origine, était laissé à la discrétion de l'évêque ou du président du chœur qui choisissait les passages de la Bible que l'on devait lire, et si, dans bien des cas, on se contentait de lire à la suite, *lectio continua*, souvent aussi l'évêque choisissait un passage en rapport avec la fête ou avec les circonstances présentes. Or, nous savons que dès le IVe siècle, en Occident, des auteurs, le prêtre Musée, Claudien et d'autres, composent des livres liturgiques et l'on note, à ce propos, qu'ils ont fait, dans leurs livres, un choix de leçons adaptées aux fêtes de l'année [13]. Pour les funérailles, on choisissait des psaumes et des lectures en rapport avec les circonstances. La petite anthologie des épîtres et des évangiles, que nous avons au missel sur la mort et la résurrection, présentent un heureux choix. La plupart sont conformes aux lectures que l'on trouve dans les lectionnaires anciens, notamment dans celui d'Alcuin (IXe siècle) et même au delà [14]. Ainsi, le *Capitulare epistolarum*, dit de Capoue (VIe siècle) et le *Capitulare evangeliorum* de Naples, de même époque, contiennent aussi quelques-unes de ces lectures [15]. Cependant, je le répète, une grande liberté a régné d'abord sur le choix des leçons, ce qui explique les nombreuses divergences des manuscrits. Ce n'est guère qu'à partir du VIIIe-IXe siècle qu'une certaine unité s'est établie par suite de l'adoption du lectionnaire grégorien.

9° *Messes de la sainte Vierge.* — Il y a un *Commune festorum beatæ Mariæ virginis* qui prend place aujourd'hui entre les communs des saints et les messes votives et qui, en dehors d'une messe commune pro-

[1] Cf. Franz, *op. cit.* — [2] Cf. Dom Plaine, *La messe des morts*, dans *Revue du clergé français*, t. XVI (1898), p. 196-218. — [3] *Opera omnia*, éd. Vezzosi, t. V, p. 226, 252, etc. — [4] *Op. cit.*, p. 252. — [5] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 723. — [6] Tommasi, p. 252. — [7] Cf. notre article sur cet offertoire dans la *Rev. grégorienne* et Benoît XIV, *De sacrificio missæ*, t. II, c. IX, pour l'explication théologique. — [8] *Op. cit.*, p. 225. — [9] *Op. cit.*, p. 226, note. — [10] *Paléographie musicale*, t. IV, pl. 113. — [11] *Op. cit.*, pl. 113, d'après un manuscrit de Saint-Gall. — [12] Dom Plaine ne s'est pas douté que celles du gélasien ne sont pas toutes d'origine romaine, mais gallicane, comme Ed. Bishop l'a déjà fait remarquer. — [13] Cf. Cabrol, *Les livres de la liturgie latine*, p. 24 sq. — [14] C'est ce qu'on peut constater dans Tommasi, *Opera*, édit. Vezzosi, t. V, p. 422, 423. — [15] Dom G. Morin, *Liber comicus*, in-8° Maredsous, 1893, p. 431 et 444.

prement dite, contient cinq types différents de messe selon les divers temps de l'année, avent, temps après l'Épiphanie, temps de la sexagésime et du carême, temps pascal, temps après la Pentecôte.

Chants, oraisons et lectures sont empruntées aux fêtes de la sainte Vierge et, pour le temps de l'avent, en partie au mercredi du *missus est* (mercredi des quatre-temps de l'avent). En dehors des fêtes de la sainte Vierge, dont les principales remontent au VIe et même au Ve siècle (cf. ANNONCIATION, ASSOMPTION), et sont d'origine orientale, le samedi fut de bonne heure consacré à cette dévotion, comme on le voit dans le *Missel d'Alcuin*, qui a déjà les oraisons de la messe commune, *Concede*, *Tua Domine* et *Sumptis Domine* [1].

III. LE SACRAMENTAIRE OU MISSEL ROMAIN, DE SAINT GRÉGOIRE A HADRIEN Ier (VIIe-Xe siècle). — 1° *Le plus ancien missel grégorien.* — Si la thèse de Martin Rule pouvait être admise, nous aurions, dans le *Missel de saint Augustin* de Cantorbéry, le plus ancien type de missel grégorien. Mais ce manuscrit est du XIe siècle, et nous avons dit combien nous paraissaient vains les efforts pour restituer, d'après cet exemplaire, un sacramentaire du temps de saint Grégoire. Cf. n. 1°, MISSEL, § VI. col. 1448).

Le plus ancien sacramentaire, jusqu'ici connu, est celui du Mont-Cassin étudié par dom Wilmart [2]. Nous en avons dit un mot dans l'article GRÉGORIEN *(Sacramentaire)*, col. 1779. Mais nous avons à décrire ici sa disposition. Le palimpseste sur lequel il a été déchiffré date du VIIe siècle. Il a dû être écrit vers l'an 700 et transporté peu après au Mont-Cassin.

On nous fait espérer qu'il sera bientôt édité en entier, mais, pour le moment, nous devons nous contenter des détails donnés par dom Wilmart qui nous permettent du reste de nous rendre compte de son arrangement, malgré l'état de mutilation des feuillets sur lesquels a été tentée la restitution.

Il commence à la fête de Noël, comme les types du grégorien les plus anciens. Le *sanctoral* est mélangé au *temporal*, ce qui peut nous surprendre, mais ce qui se rencontre aussi dans d'autres exemplaires du grégorien. Cependant, il n'y a pas confusion et les groupes des dimanches peuvent être facilement discernés, dimanches après l'Épiphanie, dimanches après Pâque, dimanches après la Pentecôte. Ceux-ci groupés selon le vieux système romain de la Pentecôte à la fête Saint-Pierre-et-Saint-Paul, puis les dimanches après les Apôtres, les dimanches après la Saint-Laurent, les dimanches après la Saint-Michel;

Les *ordines* et les bénédictions;

Un groupe des *missæ cottidianæ*, à la fin duquel se trouve le canon, conformément aussi au système qui se trouve représenté dans d'autres manuscrits et à la tradition gélasienne;

Le *commun des saints*, représenté par deux messes pour les apôtres, deux pour les martyrs, deux pour les confesseurs, une pour les vierges.

Missæ diversæ du groupe et quelques messes votives.

A remarquer la *pascha annotina*, p. 274, et la présence de croix pour marquer les signes de croix du canon, p. 294.

On voit, par cette simple description, l'importance exceptionnelle de ce missel qui nous permet de nous rendre compte de l'état du grégorien primitif un demi-siècle après saint Grégoire [3]. En même temps, nous voyons combien est incomplet l'exemplaire qu'Hadrien envoya à Charlemagne et que nous étudions col. 1477. Nous comprenons mieux aussi en quoi consista le travail d'Alcuin (cf. le n. 6°, col. 1441) et nous avons un point de repère pour juger de la valeur des divers types du grégorien. Une des conséquences de cette analyse, c'est que le grégorien du Mont-Cassin est d'ordinaire d'accord avec le *Reginensis* de Muratori et lui restitue une importance de premier ordre.

Un autre point important, c'est que ce missel indique aussi les lectures, ce qui permet de le mettre au rang des missels, sinon des missels pléniers proprement dits, au moins des *missale plenum*. C'en est même un des plus anciens exemples. Mais ceci permet à l'éditeur d'émettre cette hypothèse, qui nous paraît justifiée, c'est que saint Grégoire, qui a fait pour le texte du sacramentaire et pour l'antiphonaire le travail que l'on sait, a dû aussi refondre, dans le même sens et d'après les mêmes principes, le *lectionnaire romain* [4].

On se rendra mieux compte, du reste, de la valeur de ce missel par l'étude du sacramentaire d'Hadrien et de la revision d'Alcuin. Mais, auparavant, nous avons à parler des deux gélasiens.

2° *Les deux gélasiens.* — Dans l'article GÉLASIEN (col. 747-775), nous avons étudié les divers manuscrits qui nous ont conservé le texte de ce sacramentaire; nous avons dit quelle fut sa diffusion au VIIe-IXe siècle, en particulier en Gaule; nous avons cité les diverses éditions qui en ont été faites et avons analysé son contenu liturgique. Mais il faut bien remarquer que ce gélasien n'est pas le gélasien primitif, composé à Rome au Ve-VIe siècle, probablement par Gélase Ier (442-446). Ce gélasien primitif, nous n'en avons pas le texte tel qu'il fut composé par son auteur. On pourra peut-être le restituer hypothétiquement et le débarrasser des additions qu'il a reçues dans les Gaules durant le VIe et le VIIe siècle. On nous fait espérer cette édition depuis longtemps. Pour le moment, il faut nous contenter de celles que Tommasi, Muratori et Wilson nous ont données; elles représentent le gélasien primitif, mais fortement gallicanisé. Ce gélasien est une des sources de notre missel, et un bon nombre de nos formules s'y retrouvent. La division en trois livres, donnée dans ces éditions, paraît aussi primitive.

Mais le gélasien se présente à nous dans une autre forme plus encore gallicanisée. C'est le gélasien qu'Edmond Bishop propose d'appeler *Gelas. sæc. VIII* et dont il fixe la composition entre les années 750-760, donc au temps de Pépin. C'est aussi pourquoi il est appelé quelquefois *Missel de Pépin* [5]. Ce gélasien du VIIIe siècle nous est parvenu en divers manuscrits : le Gellone décrit par Delisle sous le n. VII (voir aussi GELLONE); le *Rheinen. ms. 30*, décrit par Delisle sous le n. IX; le sacramentaire de Reims qui est perdu (Delisle, n. XII); celui d'Angoulême, récemment édité, celui de Mohlberg [6].

Cette seconde recension du gélasien (la troisième, si l'on tient compte de l'édition du gélasien primitif) s'écarte encore davantage de l'original; la division en trois livres est généralement abandonnée (sauf un seul manuscrit). Il y a de nouvelles additions gallicanes, notamment pour les communs, et aussi pour les messes votives; et de nouvelles fêtes, d'ordinaire gallicanes, sont ajoutées. L'auteur de ce missel a eu en main, en dehors du gélasien, le sacramentaire grégorien connu en Gaule et lui a fait des emprunts. Ce vieux missel romain, composé en France

[1] Tommasi, au t. V des *Opera omnia*, p. 246 sq., donne aussi des textes de rechange pour les messes de la sainte Vierge que le missel officiel n'a pas gardés. — [2] *Un missel grégor. ancien*, dans *Rev. bénédict.*, t. XXVI, 1909, p. 281-300. — [3] Malgré les objections de Lietzman, *Petrus und Paulus in Rom*, Bonn, 1915, qui, du reste, dans sa préface, semble reconnaître la valeur de ce missel. — [4] *Rev. bénédic., op. cit.*, p. 297. — [5] *Bosworth psalter*, p. 154. — [6] *Un sacramentario palinsesto del secolo VIII dell' Italia centrale*, dans *Rendiconti della pont. Accad. rom. di arch.*, t. III, 1925, p. 416 et 430.

au VIIIe siècle, est le véritable ancêtre, le prototype de notre missel actuel. Quand on aura bien fixé ce point, l'histoire du missel romain sera facile à écrire et, comme on l'a dit, « un enfant en pourra suivre le développement tant il est simple malgré les apparences [1] ».

3° *Le sacramentaire d'Hadrien et la liturgie romaine après saint Grégoire.* — On peut dire que l'âge d'or de la liturgie romaine est du VIe au VIIe siècle, et qu'elle atteint à son zénith sous saint Grégoire Ier (590-604). Sous Hadrien Ier (772-795), elle est déjà sur son déclin.

Cependant, à l'extérieur, elle garde sa prépondérance qui s'affirme, au VIIe et au VIIIe siècle, par des faits que nous avons cités. Les Missels de Stowe, de Bobbio, la plupart des livres gallicans, lui font des emprunts importants. Il faut en dire autant des livres mozarabes. Le gélasien du VIIIe siècle, dont nous venons de parler, en est une nouvelle preuve. Enfin, nous allons voir Charlemagne demander au pape Hadrien un sacramentaire qui fut envoyé entre 784 et 791.

Le titre de sacramentaire d'Hadrien, sous lequel Mgr Duchesne le désigne, est assez bien choisi, encore que le fond soit bien le sacramentaire de saint Grégoire [2].

Son contenu était à peu près celui-ci. Je dis « à peu près », parce que l'exemplaire même d'Hadrien est vraisemblablement perdu, quoi qu'on en ait dit, et qu'il faut le reconstituer sur divers exemplaires [3] :

Ordinaire de la messe;

Oraisons, préfaces et autres parties variables de la messe pour les jours de fête ou de station, depuis la veille de Noël;

Prières de l'ordination des diacres, prêtres et évêques.

Cet ordre n'est pas le même dans tous les manuscrits.

La deuxième partie contient les messes des jours de grande fête et de station solennelle. Il n'y en a point pour les dimanches ordinaires, entre l'Épiphanie et le carême et depuis l'octave de Pâque jusqu'à l'avent. L'avent avec le temps de Noël, le carême avec la semaine pascale, l'Ascension, la Pentecôte, les quatre-temps, voilà ce qui représente le *temporal*. Les fêtes des saints à date fixe sont distribuées tant bien que mal au milieu des fêtes mobiles, de façon cependant que le carême avec la semaine de Pâque forme une suite non interrompue. Le lieu de la station est ordinairement indiqué.

Depuis le temps de saint Grégoire, quelques fêtes ont été ajoutées durant ces deux siècles :

La fête de saint Grégoire;

Les quatre fêtes de la sainte Vierge : Nativité, Assomption, Purification, Annonciation;

Exaltation de la croix;

Les jeudis de carême;

Mercredi des cendres et les trois jours suivants.

La mention de certaines stations postérieures à saint Grégoire, comme *Sainte-Marie ad Martyres*, le Panthéon n'ayant été consacré sous ce titre que sous Boniface IV (608-615); la dédicace de cette église au 13 mai, celle de saint Nicodème au 1er juin, sous Boniface V (619-625); la dédicace des églises de Saint-Hadrien, Saint-André, Sainte-Lucie, Saint-Georges, Saint-Théodore, Saint-Apollinaire, toutes probablement postérieures à 625; les fêtes de saint Léon (28 juin), des saints Félix, Simplicien, Faustin et Béatrice (29 juillet).

Ce sont, en effet, à peu près toutes les fêtes dont nous pouvons constater la présence dans cette seconde période du grégorien. Mais, comme le remarque Mgr Duchesne, il a pu y en avoir d'autres dont la constatation nous échappe. Ajoutons aussi que, d'après certains liturgistes, parmi les fêtes que nous venons de citer comme postérieures à saint Grégoire, quelques-unes sont plus anciennes.

On peut conclure de cette simple analyse que ce sacramentaire d'Hadrien est loin de se présenter, malgré les additions que nous avons mentionnées, sous un aspect aussi complet et aussi bien équilibré que le grégorien du Mont-Cassin. Aussi, le jugement des liturgistes sur ce document est-il plutôt sévère, et Mgr Duchesne, dont l'opinion a du reste été parfois contestée, n'hésite-t-il pas à écrire : « En somme, nous avons ici un livre disposé, non pas pour l'usage romain en général, tel qu'il peut être appliqué en un pays quelconque, mais pour l'usage romain tel qu'on l'observe à Rome. De plus, c'est un sacramentaire essentiellement stationnal, qui ne peut servir que les jours de fête ou d'assemblées solennelles. Sauf ces jours consacrés, il n'a de messes que pour le jour de la dédicace, pour l'ordination du pape ou du prêtre cardinal, pour le mariage, pour les funérailles du pape. Aucun rituel n'est indiqué pour la dédicace, aucune messe n'est assignée pour les dimanches et jours ordinaires, pour les funérailles des clercs ou des fidèles, aucune pour les nécessités particulières : guerre, peste, tempêtes et autres fléaux, pour les malades, les pécheurs, les voyageurs et ainsi de suite. On n'y trouve même pas les formules de la *velatio virginum* et de la réconciliation des pénitents. On ne saurait considérer comme équivalentes aux formules usitées en ces cérémonies les courtes oraisons *super penitentes*, *ad diaconam faciendam*, *ad ancillas Dei velandas*, qui figurent dans ce sacramentaire (Muratori, *op. cit.*, t. II, p. 265, 266).

« J'hésiterais donc à considérer ce recueil comme un livre complet, pouvant suffire à toutes les nécessités liturgiques, même pour le temps du pape Hadrien. Peut-être était-ce un exemplaire spécial, à l'usage du pape; peut-être était-ce un livre d'un usage moins restreint; mais alors il faudra admettre qu'il était supplémenté par d'autres textes. Réduit à celui-ci, un prêtre de Rome n'aurait pu ni enterrer ses paroissiens, ni officier les dimanches ordinaires, ni célébrer la fête d'un saint, même romain, en dehors du très petit nombre de ceux qui avaient des messes spéciales. C'est donc une erreur grave que de le considérer comme le seul missel en usage dans l'Église romaine, à une date quelconque. C'est une erreur plus grave encore que de le prendre pour l'œuvre de saint Grégoire lui-même [4]. »

Encore une fois, quelques réserves que l'on fasse sur l'ensemble de cette opinion, il est certain que ce sacramentaire fut jugé insuffisant par Charlemagne lui-même, cependant si favorable à la liturgie romaine, et qu'il se hâta d'y ajouter un supplément, comme nous le verrons au § suivant. Mais, avant d'aborder cette histoire, il est nécessaire de se demander sous quelle forme nous possédons ce texte.

[1] *Revue bénédictine*, t. XXX, 1913, p. 28, note 2. Bishop complète cette note en disant qu'il ne faudra laisser de côté ni le grégorien de Charlemagne, ni le pontifical et le rituel romain, p. 152, 153. A. Baumstark, dans la thèse à laquelle nous avons fait allusion plus haut, prétend que ce gélasien a été composé en Angleterre et au commencement du VIIIe siècle. Nous avons dit aussi comment cette thèse a été réfutée par M. Andrieu, *Revue des sciences religieuses de Strasbourg*, t. IX, juillet 1929, p. 343 sq. Les recherches de Baumstark sur ce gélasien du VIIIe siècle n'en conservent pas moins leur intérêt. Cf. aussi sur ce point, *Revue bénédictine*, t. XLI, 1929, p. 171-173, la note de dom Capelle. — [2] Cf. GRÉGORIEN *(Sacramentaire)*, col. 1790, et Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 5e éd., p. 120. — [3] C'est aussi la restitution donnée par Duchesne, *op. cit.*, p. 122, 123. — [4] *Op. cit.*, p. 123, 124. Dom Wilmart pense qu'Hadrien avait peut-être lui-même réformé le missel de saint Grégoire, *op. cit.*, p. 298.

Le texte du sacramentaire envoyé par Hadrien est perdu, avons-nous dit, et nous ne le retrouvons plus que dans les exemplaires dotés par Alcuin d'un supplément dont nous parlerons au paragraphe suivant.

Cependant, il faut dire que quelques liturgistes croient retrouver le texte du sacramentaire d'Hadrien dans certains manuscrits, notamment celui de Cambrai qui, en effet, contient un *Gregorianum* sans le supplément d'Alcuin, et celui de Nonantola (à présent à la Bibliothèque nationale de Paris) et dans la même condition que le précédent. Le premier a été édité par Hans Lietzmann. Sur ce manuscrit et celui de Nonantola, cf. GRÉGORIEN *(Sacramentaire)*, col. 1782 [1]. Le sacramentaire d'Hadrien est édité dans la *P. L.*, t. LXXVIII, d'après Muratori, et reproduit l'erreur de pagination relevée par Bishop et corrigée dans l'édition de la Bradshaw Society.

IV. LE MISSEL ROMAIN, DU IXe AU XIIIe SIÈCLE. — 1° *Le supplément d'Alcuin au sacramentaire d'Hadrien.* — On comprend que Charlemagne, tout en trouvant le sacramentaire d'Hadrien insuffisant, ne pouvait cependant le sacrifier et qu'il dut chercher un moyen de le compléter et de l'adapter aux usages des églises de France. C'est ce qu'il fit avec l'aide d'un liturgiste qui, très vraisemblablement, n'est autre qu'Alcuin [2]. Nous trouvons, en effet, dans certaines éditions du sacramentaire grégorien, celle de Pamelius et celle de Muratori par exemple, une disposition spéciale. Une première partie se présente comme l'exemplaire même envoyé par Hadrien. Après cela, dans une note importante que l'on désigne sous le nom de *Præfatiuncula Hucusque*, l'éditeur nous dit, en termes qui nous paraissent quelque peu embarrassés, qu'à ce sacramentaire il a jugé lieu d'ajouter une IIe partie qui fournit un supplément pour les lacunes de la Ire. Nous avons dit pour quelles raisons on pouvait croire que l'auteur de cette note est Alcuin, nous avons donné le texte de la *Præfatiuncula* et analysé le supplément. (Voir GRÉGORIEN, col. 1794 sq.) Nous avons cité aussi, au même endroit, les éditions du grégorien qui ont conservé cette disposition primitive, mais il en est d'autres où la note a été supprimée, et même qui ont fondu, sous prétexte d'ordre plus logique, le supplément d'Alcuin avec la première partie. C'est même sous cette forme que se présentent la plupart des missels du Xe au XIIIe siècle. On voit d'ici la confusion qui en est résultée.

Cependant, nous l'avons dit aussi, il existe certains manuscrits qui n'ont pas subi la revision d'Alcuin et qui maintiennent une tradition grégorienne plus pure [3].

2° *Les missels romano-gallicans, du IXe au XIIIe siècle.* — Si la fin du VIIIe siècle et le commencement du IXe ont été marqués par une révolution liturgique, qui a substitué aux liturgies gallicanes les livres de la liturgie romaine, la période du IXe au XIIIe siècle, à l'étudier d'après la composition des manuscrits liturgiques de la messe, se présente à nous avec certains caractères assez nettement définis.

Le premier est celui-ci : la liturgie gallicane a sans doute officiellement cédé la place à la liturgie romaine, et cette révolution liturgique ne semble pas avoir suscité de bien vives protestations, ni même beaucoup de regrets. La cause en est sans doute que l'état de choses en France, « pour ce qui est de la messe et du missel, se résume en deux mots : c'est l'anarchie liturgique [4] »,

Mais cependant, sans aucun esprit d'opposition à Rome, survivait dans le peuple franc et le clergé le souvenir des anciennes cérémonies et, pour tout dire, le génie liturgique en Gaule, comme en Germanie, comme en Espagne est différent du génie romain. C'est ce qu'Edmond Bishop a bien mis en lumière dans la dissertation que nous venons de citer et dans ses autres ouvrages. De là une tendance, en Gaule, à ajouter au texte du missel grégorien des cérémonies et formules qui ne sont pas d'origine romaine. Si bien que le missel romain, du IXe au XIIIe siècle, en Gaule, devient un missel spécial que l'on pourrait appeler *gallicano-romain*. Le départ entre les éléments romains ou grégoriens et les éléments étrangers au grégorien est plus facile à faire dans ce missel que dans le gélasien, grâce à la préface *Hucusque*.

Pour nous rendre compte de ces additions au grégorien et des procédés apportés dans ces différentes rédactions, nous pourrons citer l'exemple donné par Ed. Bishop pour les ordinations. A Rome, trois formules seulement pour celles de l'évêque, du prêtre, du diacre, soit 43 lignes pour l'ordination des diacres, 33 pour celle des évêques, autant pour celle des prêtres. Ces prières, dans le *grégorien d'Hadrien*, sont à peu près identiques à celles du léonien, ce qui est un remarquable exemple à Rome de la continuité de la tradition [5]. La nature même des additions gallicanes se révèle par la comparaison du formulaire du grégorien d'Hadrien avec celles du *Missale Francorum*, du gélasien du type Gellone, ou des pontificaux du Xe-XIe siècle [6].

Rien de plus simple ou, pour dire le mot, de plus pauvre que le formulaire des ordinations romaines à cette époque. C'est ce formulaire qui deviendra le rite si abondant, si compliqué, que nous avons aujourd'hui au pontifical romain.

On peut aussi étudier ces transformations du missel en comparant, par exemple, trois types des missels de Corbie, un exemplaire du milieu du IXe siècle, l'autre du début du Xe, le troisième de la fin du même siècle [7].

Nous avons parlé (col. 1469) de la tendance générale, dans la composition des livres pour la messe, à transformer le pur sacramentaire en missel par l'adjonction des lectures et même des textes de chant. La période du IXe au XIIIe siècle compte un grand nombre de ces exemplaires qui sont décrits dans Delisle, Ebner, Leroquais. Nous en avons, dans cet article, cité quelques-uns. Cependant, on compose encore des sacramentaires, et il en est même de remarquables durant cette période, qui seront étudiés à l'article SACRAMENTAIRES.

3° *Les réformes de saint Grégoire VII, d'Innocent III et de leurs successeurs.* — Saint Grégoire VII (1073-1085), au milieu de toutes ses préoccupations et de ses luttes, eut pourtant le loisir de porter son attention sur la liturgie. Son attitude dans la question de la liturgie mozarabe et ses lettres sur ce sujet nous disent sa pensée sur la liturgie romaine, dont il se considérait comme le gardien, et son désir d'y ramener les contrées étrangères; cf. MOZARABE *(Liturgie)*. On n'est pas d'accord sur la portée de la réforme qu'il apporta au

[1] Cf. aussi Ed. Bishop, *Liturgica historica*, p. 64 sq. — [2] J'ai dit ailleurs qu'Edmond Bishop, qui a établi cette thèse aussi solidement qu'il est possible, avait été devancé dans cette voie par un érudit français, Varin, dont les travaux sont restés malheureusement à peu près ignorés, — [3] Sur ces différents manuscrits, Michel Andrieu, *A propos de quelques sacramentaires récemment édités*, dans *Revue des sciences religieuses de Strasbourg*, t. II, 1922, p. 190-210. — [4] Bishop-Wilmart, *Le génie du rit romain*, p. 55. Cf. aussi le mémoire lu par Ed. Bishop au congrès historique de Londres, avril 1913, dont le texte a été publié dans la *Downside review*, juillet 1919, traduit et annoté par dom Wilmart, cf. la note suivante. — [5] *La réforme liturgique de Charlemagne*, par Ed. Bishop, traduit et annoté par dom Wilmart dans *La vie et les arts liturgiques*, août, septembre et octobre 1920, p. 433, 483, 529. — [6] *Article cité*, p. 484 sq. — [7] Ils sont décrits par dom Wilmart, à l'article CORBIE, t. III (1914), col. 2933-2941.

bréviaire ce qui a fait l'objet d'une discussion entre dom Bäumer et Mgr Batiffol.

Mais, quoi qu'il en soit de cette question qui ne nous intéresse qu'indirectement, il est certain qu'à cette époque la cour romaine ou curie adopta pour son usage des coutumes qui différaient sur certains points de la liturgie, telle qu'elle était pratiquée à Rome sous les prédécesseurs de Grégoire VII et telle qu'elle continua à être pratiquée, après lui, dans les basiliques romaines. Le bréviaire de la curie romaine, à cette époque, a pour caractère de résumer, d'abréger l'office. On ne voit pas cependant que saint Grégoire VII ait touché au missel [1].

Innocent III (1198-1216), comme saint Grégoire VII, s'occupa aussi de liturgie. N'étant encore que le cardinal Lothaire, il avait composé un traité *De sacro altaris mysterio*, où l'ordinaire de la messe est décrit en détail. C'est un point de repère important. On a pu se demander si Innocent III, devenu pape, avait fixé cet ordinaire de la messe et s'il est l'auteur du missel romain, comme il l'est du bréviaire [2].

Mgr Batiffol répond que ce point reste obscur, mais nous donnerons, au chapitre suivant, deux missels, l'un d'Avignon, l'autre du Vatican, qui nous représentent l'usage de la chapelle papale sous Innocent III et permettent d'éclaircir cette question.

Auparavant, il nous reste à dire un mot du missel des ordres religieux.

V. Les missels des ordres religieux. — L'étude de ces missels se rattache étroitement à celle du missel romain, parce que ces ordres ont adopté la liturgie romaine, telle qu'elle se présentait à l'époque de leur fondation, et, s'ils lui ont fait subir quelques modifications, le fond même n'a pas été altéré.

1° *Le missel bénédictin.* — Les bénédictins ont à l'origine un missel qui dut être le missel romain. Si l'on ne peut l'établir directement et sur des preuves indiscutables, il n'est guère probable que saint Benoît, au Mont-Cassin, ait adopté un autre rit que le rit romain, tel qu'il existait à cette époque antégrégorienne (VIe siècle), c'est-à-dire le gélasien.

Nous avons essayé ailleurs de relever entre la règle de saint Benoît et le sacramentaire gélasien certaines coïncidences qui nous paraissent assez probantes. Cf. Gélasien *(Sacramentaire)*.

Si, pour le *cursus* de l'office, saint Benoît s'est largement inspiré du *cursus* romain, il serait pour le moins curieux qu'il ait eu recours, pour la messe, à un autre rit [3].

2° *Le missel des chartreux.* — Dans l'article Chartreux, la liturgie de cet ordre a été décrite d'une façon très détaillée par dom A. Degand, l'historien de la liturgie cartusienne. Nous n'avons donc pas à y revenir.

3° *Le missel cistercien.* — Il a été décrit par dom Trilhe au mot Cîteaux [4] *(Liturgie de l'ordre de)*.

4° *Le missel des carmes.* — Voir Carmes *(Liturgie de l'ordre des)*, par le P. B. Zimmerman.

5° *Le missel norbertin.* — La liturgie des prémontrés est la liturgie romaine en usage dans les églises de France au commencement du XIIe siècle. Cette liturgie, peu près intacte, si bien que l'on peut étudier, dans leurs livres, l'état de la liturgie romaine à cette époque et elle s'y retrouve plus pure que dans les livres romains d'âge postérieur [5].

6° *Le missel des franciscains.* — La première idée de saint François, exprimée dans sa règle de 1220, est que les clercs de l'ordre suivent la liturgie des provinces où ils se trouvent.

L'inconvénient de la diversité qu'entraînait cette pratique, surtout pour un ordre missionnaire, obligea saint François, en 1223, à prescrire que, désormais, les clercs de son ordre, suivraient la coutume de la sainte Église romaine. Cette décision était grosse de conséquences. L'usage qu'adoptaient les franciscains n'était pas celui des basiliques romaines, mais celui de la chapelle papale, de la cour pontificale ou curie romaine. Or, nous avons déjà dit quelle transformation subissait, dès cette époque, la liturgie de la curie romaine [6].

Les franciscains ont exercé sur cette évolution une influence considérable. Si, d'un côté, ils aidèrent puissamment à la diffusion du bréviaire de la curie et de son missel, de l'autre, ils y introduisirent des saints et des coutumes franciscaines. Ceci est vrai tout d'abord pour l'office et cette histoire a été exposée tout au long par dom Guéranger, dom Bäumer, Mgr Batiffol, et, surtout, en dernier lieu, par le P. Arsène Le Caron [7]. Mais le missel subit aussi des modifications de même genre. Les offices nouveaux introduits au bréviaire entraînaient une messe correspondante pour le missel, messe pour saint François, pour les stigmates, pour la translation, fêtes de saint Antoine, de sainte Claire, du saint nom de Jésus et autres fêtes chères aux franciscains; proses du *Dies iræ* et du *Stabat Mater*, prières même de l'ordinaire de la messe, passèrent de l'usage franciscain dans le missel de la curie romaine.

En 1240, Grégoire IX songeait à donner à l'Église entière le missel et le bréviaire remaniés par les frères mineurs; en 1277, Nicolas III les imposait aux basiliques romaines; enfin, en 1568, le bréviaire, sous cette forme nouvelle, et, en 1570, le missel, recevaient, de la main de saint Pie V, cette consécration. « Depuis cette époque, a pu dire le dernier historien de la liturgie franciscaine, la liturgie de l'ordre franciscain est devenue, sinon la liturgie de l'Église romaine, du moins la même que celle de l'Église universelle, mais elle garde des particularités qui lui sont propres [8]. »

7° *Le missel dominicain.* — Les dominicains, comme les franciscains, commencèrent par adopter l'usage des provinces où ils se trouvaient. Pour les mêmes raisons, inconvénients de la variété, besoin d'unification, un premier effort fut tenté en ce sens en 1239, mais il fut insuffisant et c'est au fameux Humbert de Romans et à ses collaborateurs que fut confiée la charge, en 1245, et, plus tard, en 1251, de copier et de corriger tous les livres liturgiques de l'ordre. Approuvée, en 1256, par le chapitre général, cette liturgie est restée, sauf quelques retouches, celle des dominicains. C'est ici le cas de rendre justice à l'énorme travail de Humbert et au mérite de sa revision. Mais quelle est cette liturgie? On a dit que c'était une liturgie *gallicane* (par ce terme, il faut entendre la liturgie romaine telle qu'elle était adoptée en France au XIIIe siècle, avec quelques

[1] Dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. I, p. 320 sq. — [2] Batiffol, *Hist. du bréviaire romain*, p. 239-243, et *Leçons sur la messe*, p. 6. — [3] Les dernières recherches, notamment celles de Mgr Callewaert, aboutissent à ce résultat que les emprunts de saint Benoît au *cursus romanus* sont plus importants qu'on ne croyait. — [4] A la bibliographie donnée par le P. Trilhe dans son article de 1913, ajouter les articles, parus depuis, de Fulg. Schneider, *Vom alten Messriten des Zisterzienser-Ordens, Zisterzienser Chronik*, de 1925 à 1927, et A. A. King, *Notes on the catholic liturgies*, 1930. — [5] Cf. chan. Van Wæfelghem, *Répert. des sources impr. et manuscr. sur l'hist. et la litur. des monastères prémontrés*, Bruxelles, 1930. — [6] Selon le P. Le Caron, cet office était celui de la basilique du Latran modernisé par la curie romaine. Mais cette thèse a été contredite par le P. Octave d'Angers qui a montré que l'office de la curie était, non celui de la basilique du Latran, mais celui de Saint-Pierre, *Études franciscaines*, t. XLI, 1929, p. 101-105, et dom Van Doren, *Les questions liturgiques*, juin 1929, p. 153. — [7] Bäumer-Biron, *Hist. du bréviaire;* Batiffol., *Hist. du bréviaire romain;* Le Caron, *L'office divin chez les frères mineurs au XIIIe siècle*, 1928. — [8] Le Caron, *Liturgia*, p. 856.

coutumes françaises particulières). On relève plus spécialement les analogies entre la liturgie dominicaine et la liturgie parisienne. Du reste, l'accord n'est pas fait sur ce point, et les dominicains eux-mêmes avouent qu'une étude scientifique approfondie est encore à faire[1].

Ce qui a pu donner le change, c'est que plusieurs des usages, qui s'éloignent de la liturgie romaine actuelle, sont d'anciens usages romains, suivis autrefois dans les basiliques, mais abandonnés depuis le XIIe et le XIIIe siècle par la curie romaine. Si bien que la liturgie des dominicains, comme celle, du reste, d'autres ordres religieux, est plus conforme à la tradition romaine ancienne, que la liturgie du bréviaire et du missel de la curie romaine.

8° *Missels romains édités.* — Nous citons, d'après dom Wilmart, la liste des missels de cette période qui ont été édités :

Pour le Xe siècle, les missels de Corbie, éd. Ménard, 1642; de Fulda, éd. Richter-Schœnfelder, 1912; d'Exeter, éd. Warren, 1883.

Pour le XIe, ceux de Fulda, éd. Rocca, 1596; de Winchester, éd. Wilson, 1896 (cf. § VI, n. 3, col. 1451); de Nevers, éd. Crosnier, 1873 (comme c'est un sacramentaire, nous avons renvoyé sa description à cet article); de Cantorbéry, éd. Rule, 1896 (cf. § VI, n. 1°, col. 1448).

Pour le XIIe siècle (début), le missel du Latran, éd. Azevedo, 1754 [2] (cf. § X, n. 1°, col. 1490).

VI. Le missel romain du XIIIe au XVe siècle. — Durant cette période, triomphe le type du missel plénier, et les missels, conçus d'après une autre méthode, peuvent être considérés comme des exceptions. Pour le texte même du missel, au XIIIe siècle, se produit, comme pour le bréviaire, une petite révolution liturgique. Un certain nombre de ces livres portent, à partir de cette époque, ce titre *Ordo missalis secundum consuetudinem curie romane* ou parfois *Ecclesie romane.* Si le bréviaire de la curie romaine se présente à nous sous une forme particulière et différente de l'usage ancien romain, conservé dans les basiliques romaines, il n'en est pas tout à fait de même pour le missel qui n'a pas subi de modification aussi importante [3].

Nous avons, comme témoins de cette époque (dernier quart du XIIIe siècle), deux missels : l'un d'Avignon, l'autre du Vatican, qui nous représentent l'usage de la chapelle papale sous Innocent III (1198-1216), avant donc que le transfert de la papauté à Avignon n'eût introduit, dans la liturgie des papes, de nouvelles modifications. On peut voir, par l'étude si savante que M. l'abbé Andrieu leur a consacrée, que ce missel est assez peu différent de celui d'Azevedo (décrit au § X, n. 1°, col. 1490. Pour le missel de la chapelle papale au XIIIe siècle, cf. le § VII. *Le missel de la chapelle papale*).

Un autre témoin de cette époque est le bréviaire dit de sainte Claire, qui est aussi un missel et fait de nombreux emprunts à l'*ordinarium* d'Innocent III, ce qui lui donne une valeur spéciale [4].

La liste des missels de cette époque qui ont été édités est établie ainsi par dom Wilmart : *Missel de Salisbury* (Sarum), éd. Legg, 1916 (cf. § VI, n. 7°, col. 1453); *Le missel irlandais*, dit de *Drummond*, éd. Forbes, 1882 (cf. § VII, n. 1°, col. 1455). Pour le XIVe siècle, *Le missel de Westminster*, éd. Legg, 1891-1897 (cf. § VI, n. 6°, col. 1452) et les missels irlandais dits *de Rosslyn*, éd. Lawbor, 1898, et *de corpus Christi*, éd. Warren, 1879 (cf. § VII, n. 2°, col. 1455); ajouter *Le missel d'Arbuthnoth*, XVIe siècle (cf. § VII, n. 4°, col. 1456).

Pour le XVe, *L'édition princeps de 1474*, rééd. de Lippe, 1899-1907 (cf. § VIII, n. 1°, col. 1485).

Dom Wilmart émet le vœu que soient édités aussi le missel de Boniface IX (1389-1404), celui de Nicolas V (1447-1455), celui de Paul II (1464-1471), et un des exemplaires qui représentent l'usage de la cour romaine au XIIe siècle [5].

VII. Le missel de la chapelle papale (fin du XIIIe siècle) [6]. — Deux manuscrits connus nous ont conservé le missel de la chapelle papale et nous représentent l'usage romain à cette date. Le premier est le codex *100* de la bibliothèque d'Avignon, le second est le *Vaticanus Ottobonianus 326* [7]. Il n'est pas douteux que ces deux missels ont été écrits pour l'usage de la chapelle papale; M. Andrieu en administre la preuve, p. 349. Il est certain aussi que le type représenté par ces deux missels est antérieur à la fin du XIIIe siècle et leur calendrier en fait preuve; par conséquent, il faut corriger sur ce point le jugement d'Ebner, d'Ehrensberger et de Bannister, qui, sur le seul aspect paléographique, les plaçaient au XIVe siècle. M. Andrieu précise et pense que le missel du Vatican fut composé sous Nicolas IV (1288-1292), celui d'Avignon entre 1276 et 1288. Il est en tout cas certain que ni l'un, ni l'autre de ces manuscrits ne présente des traces des modifications apportées au cérémonial par le séjour des papes à Avignon; ils sont des témoins de l'usage de la chapelle papale à Rome dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Le calendrier de nos deux missels est intéressant, car il reproduit en entier le calendrier du XIIe siècle publié par Tommasi et, naturellement, il ajoute les fêtes instituées au siècle suivant. M. Andrieu en fait soigneusement le relevé (p. 354-358). On voit, par la comparaison, avec quelle rapidité s'augmente le sanctoral aux dépens de l'office férial.

Le *propre du temps* commence au premier dimanche de l'avent.

Le *propre des saints* suit le *temporal;* les fêtes sont un peu plus nombreuses que dans le missel d'Azevedo, mais, par contre, quelques-unes des fêtes propres à ce missel sont omises (p. 371, 372) [8].

Messes du *commun des saints*,

Messes votives et *messes des défunts.* M. Andrieu en a fait le relevé que nous ne croyons pas utile de reproduire, car elles ne diffèrent pas beaucoup de celles employées dans l'usage commun.

Ces deux missels contiennent en appendice quelques bénédictions, rubriques ou messes.

En somme, le missel de la chapelle papale, au commencement du XIIIe siècle, est assez peu différent de celui d'Azevedo. La partie la plus importante de ce missel, ce sont les rubriques très nombreuses et détaillées qui nous permettent des comparaisons avec les *ordines* du XIIe siècle et l'*ordo XIV*, qui est postérieur à notre missel papal. Après la réforme d'Innocent III, on rédigea pour la *capella* un *ordinarium* très détaillé dont certaines rubriques étaient empruntées aux *ordines* du XIIe siècle, ou à d'autres *ordines*, certaines autres rubriques étaient le fait d'Innocent III lui-même. Or,

[1] Le P. M. H. Lavocat, *Liturgia*, p. 861. — [2] Ed. Bishop et dom Wilmart, *Le génie du rit romain*, 1918, p. 99. Pour la suite de cette liste, du XIIIe au XVe siècle, voir plus loin, col. 1484. — [3] Bäumer-Biron et Batiffol, p. 329, 343. — [4] Aug. Chollat, *Le bréviaire de sainte Claire*, dans *Opuscules de critique historique*, fasc. VIII, Paris, 1904. — [5] Éd. Bishop et Wilmart, *Le génie du rit romain*, Paris, 1920, p. 99. — [6] Michel Andrieu, *Le missel de la chapelle papale à la fin du XIIIe siècle*, dans *Miscellanea Francesco Ehrle, Studie e testi*, t. XXXVIII, Roma, 1924, p. 348-376. — [7] Sur ces deux manuscrits, cf. M. Andrieu, dans *Revue des sciences religieuses de Strasbourg*, t. III, 1923, p. 175-177. — [8] *Responsoriale et antiphonarium roman. Ecclesiæ*, dans *Opera omnia*, édit. Vezzosi, t. IV, 1749. Comparer aussi E. Guérard, *Un fragment de calendrier romain du Moyen Age*, dans *Mél. d'archéol. de l'école franç. de Rome*, t. XIII, 1843, p. 153-175; Azevedo (voir § X, n. 1°, col. 1490); A. Chollat, *Le brév. de S. Claire*, dans *Opuscules de crit. hist.*, fasc. 8, Paris, 1904.

cet *ordinarium* fut aussitôt exploité par les copistes liturgiques; de nombreuses rubriques furent insérées dans les missels qui, auparavant, ne comprenaient guère que les prières. C'est le cas pour le *bréviaire-missel de sainte Claire* et pour nos deux manuscrits d'Avignon et du Vatican qui ont copié en grande partie ces rubriques. Or, comme ce précieux *ordinarium* ne nous est parvenu que sur un manuscrit postérieur, nos deux missels et celui de sainte Claire acquièrent une grande valeur et nous permettent de restituer le texte primitif [1].

Lorsque la curie vint s'établir à Avignon, il fallut faire bien des changements à la vieille liturgie romaine. Les rubricistes d'Avignon s'y efforcèrent. M. Andrieu nous dit avec quel soin et quel sens de la tradition. Le résultat se trouve condensé dans l'*ordo XIV* et, comme notre critique l'a prouvé, l'*ordo XIV* s'est surtout inspiré de notre manuscrit d'Avignon, qui reçoit ainsi une nouvelle autorité. Le texte de l'*ordo XVI* étant loin d'être satisfaisant, notre missel permet de le rectifier sur nombre de points (p. 375). De même l'*ordo X* de Mabillon, que certains critiques plaçaient au XIIe siècle, même au Xe, n'est plus, au jugement de notre critique, qu'une mauvaise réplique, qui ne doit prendre place qu'après l'*ordo XVI* (au moins pour la Ire partie; la IIe provient d'un pontifical romain du XIIIe siècle [2]). M. Andrieu termine en souhaitant l'édition du texte de ce missel et de l'*ordinarium*.

VIII. Le missel romain depuis l'invention de l'imprimerie (XVIe-XXe siècle). — L'invention de l'imprimerie, qui a transformé si profondément l'histoire du livre, a eu son influence sur celle du missel. L'imprimerie, pour la composition des livres liturgiques, notamment du missel et du bréviaire, s'est contentée de suivre, du plus près qu'il était possible, les manuscrits liturgiques, d'en reproduire même les caractères [3].

Les premiers exemplaires du missel, comme tous les incunables, ont une haute valeur et sont recherchés avec passion par les amateurs. Ils ont été soigneusement catalogués et nous citons à la fin de ce chapitre l'ouvrage de Weale-Bohatta et autres ouvrages de même genre. Nous avons à décrire le missel de 1474 qui est considéré d'ordinaire comme le plus ancien missel imprimé. (On verra que celui de Constance est antérieur à 1450.)

1° *Le missel de 1474.* — Il appartient à la bibliothèque Ambrosienne de Milan et l'existence de ce précieux incunable fut révélée à J. Wickham Legg qui fit adopter par la *Bradshaw Society* le projet de réimprimer ce missel. A la bibliothèque Ambrosienne, il est désigné sous ce titre *SQN III 14*. C'est le volume XVII de la *Henry Bradshaw Society;* le titre est *Missale romanum Mediolani 1474*, edited by Robert Lippe, vol. I, text, London, 1899, in-8° de XXVII-502 p. Un second volume, le XXXIIIe de la collection, est consacré à la comparaison du texte avec celui d'autres éditions anciennes et aux *indices*, *Missale romanum Mediolani 1474*, vol. II. *A collation with other editions printed before 1570*, par le même éditeur. *Indices* by H. A. Wilson, London, 1907, VII-467 p. On sait que 1570 est la date du missel de saint Pie V, auquel nous consacrons aussi une notice.

Ce second volume contient, outre les variantes, un bon nombre d'additions plus considérables, messes nouvelles, séquences, lectures ou oraisons qui ne se trouvent pas dans le missel de 1474.

Il faut remarquer ici que le texte du *Missel de saint Pie V* diffère fort peu de celui du *Missel de 1464*. Les différences entre l'un et l'autre pour l'ordinaire de la messe ayant été relevées par Mgr Batiffol, nous nous contentons d'y renvoyer [4].

Ajoutons que ce missel de 1474 est lui-même conforme à un type de missel appelé couramment *Missel de la curie* ou *Ordo missalis secundum consuetudinem romane curie*, et qui a cours du XIIIe au XVe siècle, et auquel nous avons consacré aussi une notice.

2° *Le missel de Constance avant 1450.* — Ce missel fut présenté, en 1898, par Ludwig Rosenthal comme une œuvre de Gutenberg antérieure au fameux psautier de 1457 et donc au missel de 1474, mais il est beaucoup moins complet. Il a été étudié par Falk, Otto Hupp, par Stein et, finalement, par l'abbé E. Misset dont la compétence est bien connue. Nous donnerons ici ses conclusions qui nous paraissent solidement établies [5]. Le missel n'a ni titre, ni calendrier, mais il est suivi d'un *séquentiaire*, et précédé d'un *registrum* ou table des matières. Ce n'est pas un missel complet. C'est un missel de Constance, dont le type, on le sait, était célèbre, car ce diocèse possédait les trois illustres abbayes de Saint-Gall, de Reichenau et d'Einsiedeln, et son missel était suivi, en dehors de Constance, dans plusieurs autres diocèses allemands.

Quant à la date et à l'imprimeur, les auteurs que nous avons cités en note se prononcent pour Gutenberg. Copinger, le continuateur de Hain, donne comme auteur Schoiffer et date le volume de Mayence, 1470. Misset, de l'absence de la Transfiguration, mais surtout de la Présentation et de quelques autres détails, conclut que notre missel a été imprimé par Gutenberg avant 1450 : Ce n'est pas un missel complet, c'est un missel abrégé, un *compendium;* il ne contient ni les dimanches de l'avent, ni ceux après l'Épiphanie, ni ceux de carême, ni les dimanches après Pâque, ni ceux après la Pentecôte. Au *sanctoral*, suppressions plus nombreuses encore; le *commun des saints* est réduit aussi à sa plus simple expression. De ces remarques, Misset conclut que ce missel est exceptionnel, par suite même de ses lacunes, qui le rendaient peu pratique. En somme, selon l'auteur, notre missel est un extrait d'un missel de Constance, destiné aux diocèses des bords du Rhin, œuvre de Gutenberg, avant 1450. Il donne ensuite le relevé des fêtes et des séquences. Ce mémoire, très savant, et dont nous adoptons en somme les conclusions, prouve l'importance et la rareté de ce missel. Il y aurait peut-être quelques objections à faire, ou plutôt quelques compléments à donner à ce mémoire qui, très complet au point de vue bibliographique, aurait pu être plus détaillé pour la partie liturgique. La comparaison avec d'autres missels de même genre, dont quelques-uns sont cités dans notre article, prouve que le cas de ce missel n'est pas aussi extraordinaire qu'il paraît et qu'en somme le contenu d'un missel, surtout à cette époque, dépend le plus souvent des conditions de lieu et surtout de la fantaisie du destinataire.

3° *Le missel romain officiel de 1570, missel de saint Pie V ou missale Pianum.* — Le concile de Trente, qui avait pour mission, en face des attaques des protestants, de réformer les abus, de préciser certains points de doctrine et de reviser la discipline, ne pouvait manquer de porter son attention sur les livres de la liturgie et notamment sur le missel. Dans une de ses

[1] Sur cet *Ordinarium*, cf. aussi Andrieu, dans *Rev. des sciences relig.*, t. III, 1923, p. 174, 175. — [2] Il a été signalé aussi par M. Andrieu dans *Revue des sciences relig.*, t. III, 1923, p. 461-471. — [3] Cf. Dom Cabrol, *Les livres de la liturgie latine*, p. 147 sq. — [4] *Leçons sur la messe*, 1919, p. 3 sq. — [5] De Falk et Otto Hupp, *Ein Missale speciale, Vorläufer des Psalteriums von 1457*, München, 1898, in-4°; Henri Stein, *Une production inconnue de l'atelier de Gutenberg*, Paris, 1899, in-8°; Misset, *Un missel spécial de Constance, œuvre de Gutenberg avant 1450, étude liturgique et critique*, Paris, 1899; ces deux dernières études sont des extraits du *Bibliographe moderne*, 1899.

sessions, en 1562, il aborda la question du missel et du bréviaire, laissant de côté, pour le moment, les autres livres liturgiques, qui n'ont pas la même importance pratique et qui, du reste, furent aussi plus tard soumis à corrections. Ces deux livres, *missel* et *bréviaire*, imprimés souvent sans contrôle ou avec un contrôle insuffisant, présentaient de telles variantes dans le texte et souvent de telles incorrections, qu'il devenait urgent de les corriger et de rétablir dans l'Église occidentale l'unité liturgique. La tâche était difficile et compliquée, si bien que le concile dut remettre au Saint-Siège le soin d'établir cette réforme [1]. Il nomma une commission et le travail fut achevé en 1570, sous saint Pie V, et parut avec une bulle *Quo primum* du 29 juillet de la même année, dans laquelle il explique le but de la revision et proclame ce missel obligatoire dans toutes les Églises du monde latin, sauf celles qui ont une liturgie approuvée du Saint-Siège, et garantie par une tradition de plus de deux cents ans. D'autres éditions officielles suivront celle-ci, mais le texte du missel restera le même, sauf quelques additions sans importance et que nous signalerons. Les différences entre le texte du missel de saint Pie V et les missels imprimés depuis 1474, édition princeps du missel, ne sont pas considérables, addition après l'évangile du *Per evangelica dicta deleantur nostra delicta*, *Orate fratres* au lieu de *Orate pro me fratres*, place de la dernière bénédiction, évangile final de saint Jean rendu obligatoire; quant au missel de 1474, nous avons dit à quel type il est conforme (voir le § VIII, n. 1°, col. 1485).

Le missel de Pie V fut adopté non seulement par la plupart des Églises, mais encore quelques-unes de celles qui pouvaient bénéficier du privilège, octroyé par le Saint-Siège aux Églises dont la liturgie remontait à plus de deux cents ans, préférèrent prendre le missel romain, ainsi Tolède, Séville, Aquilée. D'autres, tout en l'acceptant, gardèrent quelques-uns de leurs rites anciens; enfin, d'autres se permirent de modifier le texte, de substituer, par exemple, à la version de la *Vetus Itala* celle de la Vulgate. Les souverains pontifes durent protester; ainsi Clément VIII et Urbain VIII, dans leur réédition du missel de saint Pie V. L'édition de Venise de 1596 fut condamnée en 1601, à cause des modifications introduites dans le texte officiel. Nous ne parlerons pas des altérations plus graves des néo-gallicans aux XVIIe et XVIIIe siècles, c'est un chapitre particulier de l'histoire liturgique que nous n'avons pas à traiter ici. Mais nous dirons un mot de l'ordre adopté et qui paraît définitif.

Après la bulle de saint Pie V, *Quo primum tempore*, un résumé du comput, la table pascale et le calendrier, puis les *Rubricæ generales* pour la messe, qui peuvent être considérées comme un résumé et une mise au point des *Ordines romani*. Elles sont empruntées en grande partie à Jean Burchard, rubriciste du commencement du XVIe siècle. Clément VIII, Urbain VIII et même Léon XIII y firent quelques retouches dont une partie suit la *Præparatio ad missam*, avec les prières des vêtements sacerdotaux, et les oraisons *Summe sacerdos*, *Ad mensam*, prière de saint Thomas, O. S. D., *Ecce accedo* et, comme action de grâces, les deux prières de saint Thomas et de saint Bonaventure.

Le missel reste fidèle à la division en *temporal* et *sanctoral*, le *temporal* débutant avec le Ier dimanche de l'avent et se terminant avec le XXIVe après la Pentecôte, suivi des dimanches IIIe, IVe, V^e^, VIe après l'Épiphanie, avec la finale *Finis ordinis de tempore* [2].

L'*ordo missæ* est inséré entre le samedi saint et le dimanche de Pâque. Le *sanctoral* commence au 29 novembre, avec la vigile de saint André et se termine au 25 novembre, fête de sainte Catherine. C'est cette partie du missel qui a reçu le plus d'additions depuis saint Pie V. Les saints se sont ajoutés aux saints, si bien que l'on peut compter les jours libres où l'on dit la messe de la férie.

Le *commun des saints* est à peu près conforme à celui d'aujourd'hui, avec les communs *pro una virgine non martyre*, *pro nec virgine nec martyre* (contrairement à ce qu'on affirme quelquefois), puis *in anniversario dedicationis ecclesiæ*.

Les *messes votives* et *orationes ad diversa* présentent l'ancien usage, messes votives suivant les jours de la semaine à commencer par *feria II^a^*, *de sancta Trinitate*. Puis d'autres messes votives pour diverses circonstances, *pro qualibet necessitate*, *pro peccatis*, etc. Messes *pro infirmis*, *pro sponso et sponsa*. *Orationes ad libitum sacerdotis*.

Les messes pour les défunts, avec un choix d'oraisons appropriées aux circonstances, terminent cette partie du missel. Quelques bénédictions, comme celle de l'eau bénite, de l'agneau, des œufs, des pains, des vêtements sacerdotaux, dont la vraie place est au rituel, ont été conservées ici pour la commodité du prêtre. Un appendice est consacré aux *missæ propriæ quæ in aliquibus locis celebrari possunt*. Cette partie recevra de nombreuses additions dans la suite, notamment après 1883. Mais, dans l'*editio typica* de 1920, comme nous le verrons, un grand nombre sera supprimé.

On peut dire que le missel de saint Pie V est resté le missel romain et n'a plus reçu, depuis ce temps, que des corrections de détail.

4° *L'édition de Clément VIII (1592-1605).* — Malgré les objurgations et anathèmes de saint Pie V, certaines altérations furent faites, nous l'avons vu, en plusieurs diocèses au texte de son missel. Ainsi, il avait maintenu, dans les morceaux chantés à la messe, le texte de la vieille version de l'*Itala*, ce qui, par parenthèse, montrait l'antiquité de ces textes. Dans plusieurs diocèses, on crut bien faire en substituant à ce texte celui de la Vulgate; d'autres modifications, aussi peu justifiées, avaient été introduites. Clément VIII nomma donc une commission, dans laquelle entrèrent des hommes comme Baronius, Bellarmin, Gavantus, qui avaient pour mission de corriger ces altérations sans toucher au texte du missel. Elle rétablit donc la pureté du texte et y fit même certaines améliorations; les rubriques furent aussi complétées, le nombre des fêtes augmenté et les doubles majeurs ajoutées aux doubles de seconde classe. Ce second missel revisé fut publié avec la bulle *Cum sanctissimum*, du 7 juillet 1604.

5° *Le missel sous Urbain VIII (1623-1644) et jusqu'à Pie XI.* — Sous Urbain VIII (1623-1644) nouvelle commission établie, nouveaux travaux de correction, nouvelle édition avec le bref *Si quid est in rebus humanis* du 2 septembre 1634 qui viendra prendre place en tête du nouveau missel à la suite des deux précédents décrets [3].

Signalons quelques-unes des fêtes nouvelles ajoutées depuis saint Pie V, sous Grégoire XIII (1572-1585) : la fête du Saint-Rosaire; sous Sixte-Quint (1585-1590), l'impression des stigmates de saint François; sous Grégoire XV (1621-1623), saint Ignace de Loyola, saint François-Xavier, saint Louis de Gonzague, saint Philippe Néri; sous Urbain VIII (1623-1644) et ses succes-

[1] *Concil. Trident.*, sess. XXV, 6 déc. 1563, *de... breviario et missali*. Cf. Bäumer-Biron, *Hist. du brév. romain*, p. 299, et Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe*, p. 1. — [2] Cette table est dressée d'après le missel de 1577, Venetiis, apud Juntas. — [3] Pour se rendre un compte exact de ces travaux, il est bon d'étudier parallèlement ceux qui furent entrepris sur le bréviaire, car bréviaire et missel marchent de pair. Cf. dom Baudot, *Bréviaire*, p. 127.

seurs jusqu'à Clément XI (1670-1676), une seule messe propre, celle des saints anges gardiens; pendant le XVIIIe siècle, messes propres du Sacré-Cœur, celles de saint Jérôme-Émilien, de saint Joseph Calasanz, de saint Joseph de Cupertino, de saint Jean de Kenty.

Benoît XIV (1740-1758), qui était lui-même un liturgiste, s'occupa surtout de la revision du *rituel*, du *pontifical* et du *cérémonial* que l'on avait un peu laissés de côté jusqu'ici, mais ne fit pas de réforme pour le bréviaire, ni pour le missel. Sous Pie VII et Grégoire XVI, de nouvelles fêtes furent ajoutées, notamment Notre-Dame-Auxiliatrice et la fête des Sept-Douleurs.

Un épisode particulier de cette histoire, c'est la révolution liturgique néo-gallicane, qui, malgré les prescriptions solennelles de saint Pie V, de Clément VIII et d'Urbain VIII de ne pas toucher au texte, substitua au missel et au bréviaire officiels des livres modifiés, non seulement dans leur forme, mais encore parfois dans leur esprit. L'étude de ces missels néo-gallicans ne serait pas sans intérêt. Mais cette histoire a été étudiée ailleurs et ce n'est pas le lieu d'y revenir. Cf. dom Guéranger, *loc. cit.* (Voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1636-1729.)

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, les papes Pie IX, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, se signalèrent aussi par des réformes liturgiques ou par l'addition de fêtes nouvelles, fêtes du Précieux-Sang, des saints Justin, Paul de la Croix, Boniface et autres. Mais c'est seulement sous Pie XI que parut le missel revisé sous Pie X et qui est la dernière édition officielle. Le décret qui l'accompagne est daté du 25 juillet 1920.

IX. La dernière édition du missel romain, 1920. — Le titre légèrement modifié supprime les noms de Clément VIII et d'Urbain VIII, et il indique la part de Pie X et de Benoît XV dans cette édition : *Missale romanum, ex decreto sacrosancti concilii Tridentini restitutum S. Pii V pontificis Maximi jussu editum, aliorum pontificum cura recognitum, a Pio X reformatum et SSmi D. N. Benedicti XV auctoritate vulgatum. Editio typica.* L'édition n'est pas authentiquée par une bulle, mais seulement par un décret de la S. C. des Rites en date du 25 juillet 1920.

Ce décret expose l'objet de la réforme, qui ne porte pas sur le texte du missel, mais seulement sur les rubriques. Il ajoute que la commission nommée par Pie X, le 2 juillet 1911, après avoir préparé l'édition typique du bréviaire selon les dispositions de la bulle *Divino afflatu*, du *Motu proprio : Abhinc duos annos* et autres décrets, s'est occupée ensuite de l'édition typique du missel. Mais, tout en laissant prévoir une future, mais encore lointaine réforme des textes liturgiques, celle-ci ne porte que sur les rubriques, et sur quelques additions ou suppressions et mutations de minime importance. Mgr Boudinhon les résume ainsi : addition des deux préfaces de saint Joseph et des défunts (il y faudra ajouter celle du Christ-roi); addition à la fin du canon de l'évangile *In principio*, qui n'était qu'indiqué par les premiers mots.

La partie *missæ propriæ pro aliquibus locis* (après es messes des défunts et les bénédictions), qui avait pris dans les derniers temps des proportions vraiment excessives, est celle qui a subi le plus de changements; cinq messes récentes y ont été ajoutées, mais, par contre, un grand nombre ont été retranchées; il n'y en a plus que 62, au lieu de plus de 200, et elles sont rangées par ordre de dignité et non plus par ordre chronologique.

Elles sont suivies d'un supplément spécial pour les communs sous ce titre : *Commune sanctorum pro aliquibus locis*, à savoir, communs pour plusieurs confesseurs, pontifes et non pontifes, pour plusieurs vierges martyres et non martyres, plusieurs saintes femmes, martyres et non martyres.

Quant aux mutations, elles consistent presque uniquement à substituer certaines oraisons à d'autres pour éviter les coïncidences [1].

La bulle *Divino afflatu* de Pie X a pris place en tête du missel après celles de saint Pie V, de Clément VIII et d'Urbain VIII, mais éliminant les textes *Ex decretorum registro* qui suivaient la bulle d'Urbain VIII. La véritable innovation de cette nouvelle édition porte donc sur les rubriques, aussi bien celles placées en tête du missel que celles qui sont au *temporal*, au *sanctoral*, et même à l'*ordo missæ* et au *canon*. Signalons les rubriques qui indiquent la préoccupation de sauvegarder les messes du *temporal*, qui ne cèdent plus, au moins pour la messe conventuelle, qu'aux messes de première ou de deuxième classe; de maintenir la messe du dimanche et de supprimer, dans plusieurs circonstances, les messes votives pour les féries qui ont leur messe propre. Ces quelques remarques suffiront à donner une idée de cette édition du missel qui n'est pas définitive, mais laisse attendre une revision plus approfondie des textes [2].

X. De quelques missels romains célèbres. — Dans l'article Missel, et au cours même de celui-ci, nous avons décrit plusieurs missels romains. Nous ne parlerons donc ici que de trois missels qui ont leur place dans cette collection.

1° *Missale vetus romanum Lateranense.* — Le P. Emm. de Azevedo, S. J., a publié à Rome un *Vetus missale romanum monasticum Lateranense cum præfationibus, notis et appendice* [3]. L'éditeur nous semble avoir démontré, par des raisons plausibles, que ce missel, trouvé dans les archives du Latran, fut à l'usage non des chanoines, mais d'un monastère dépendant du Latran, celui des Saints-Serge-et-Bacchus, et que ces moines venaient de Spolète (p. XIV-XVII, cf. XXVIII et XXXI). Il le met à la fin du XIe siècle. Il est composé de deux parties, l'une plus ancienne, qui ne contient que les oraisons et les préfaces, comme les sacramentaires purs, mais, en outre, l'évangile du jour, ce qui est une disposition assez nouvelle; la partie moins ancienne, ajoutée à la précédente, contient, comme les missels, l'épître et, en plus, les chants de la messe. Ce n'est donc pas, en tout cas, un missel plénier, mais un nouvel exemple d'un sacramentaire auquel on ajoute les lectures.

Le fond du missel est romain, mais il possède certaines particularités intéressantes. On y relève les archaïsmes nombreux qui révèlent une époque antérieure au grégorien. Certaines oraisons ne se retrouvent pas dans les sacramentaires romains connus; d'autres lui sont propres avec le sacramentaire de Pamelius. La postcommunion conserve son titre ancien *ad complendum ;* les *dominica vacat* sont encore nombreux; la bénédiction des cendres, celle des cierges au 2 février et celle des rameaux sont particulières (p. 37 et 181); l'oraison *Super populum* est usitée même le dimanche (p. 44); il y a quatre dimanches après l'Épiphanie; quatre après Pâque; pas de rogations; vingt-quatre après la Pentecôte.

Le *temporal* et le *sanctoral* forment deux parties bien distinctes, ce qui est souvent le cas dans les livres romains.

[1] Cf. Mgr Boudinhon, *Appendice III, La récente édition du missel*, dans sa traduction de *La messe*, d'Adrien Fortescue, Paris, 1921, p. 536 sq. — [2] Mgr Boudinhon, *loc. cit.* — [3] Un vol. in-4° de LXVIII-519 p. et 22 p. liminaires non numérotées, Romæ, MDCCLII. Le vol. porte ce titre : *Tomus primus collectionis liturgicæ*, seul paru. Cf. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. I, col. 721-734; t. VIII, col. 1716-1817.

L'éditeur, dans ses notes, relève soigneusement tous les archaïsmes de ce missel; par exemple, les traces du gélasien, et aussi toutes les preuves d'une liturgie locale, le début du *sanctoral* avec saint Nicolas martyr (p. 159); puis les saints Savin (p. 161), Grégoire martyr (p. 164), Barnabé (p. 213), Colomban.

Le calendrier est curieux (p. 206).

A noter aussi saint Jean-Baptiste, deux messes, ainsi que saint Michel. Après saint André, on trouve les *communs des apôtres*, *des martyrs*, etc., puis les messes *votives* assez peu nombreuses.

Les vigiles de la Pentecôte et de la Trinité ont douze leçons, comme le samedi saint (p. 133 et 149).

En somme, ce missel est intéressant; il est un bon témoin pour la messe romaine du XIe-XIIe siècle. Il est à regretter que la trace de ce manuscrit semble perdue depuis Azevedo. Ebner n'a pu le retrouver et n'en donne qu'une courte notice d'après cet éditeur, p. 168-169.

2° *Deux autres missels du Latran.* — Sous ce titre *Due missali Lateranensi*, Henry M. Bannister, dans la *Rassegna gregoriana* (t. VII, 1908, p. 157-160) a décrit, malheureusement d'une façon trop sommaire, deux manuscrits récemment découverts. Le premier *Missale plenum* avant 1170 appartenait au Latran, comme le dit l'inscription *Iste missalis est ecclesie sancti Andree seu hospitalis sancti angeli ad Lateranum.* C'est tout ce que nous en savons pour le moment.

Le second manuscrit se compose de deux parties : la Ire est plutôt un *Ordo romanus* qui concorde avec celui connu sous le n. XII (première moitié du XIVe siècle); la IIe partie contient, comme la première, des rubriques, les chants de la messe, et le début des épîtres et des évangiles. Il est écrit pour les chapelains de la chapelle papale. L'un et l'autre manuscrits sont aujourd'hui à l'archive d'État (palazzo Firenze à Rome) et mériteraient d'être étudiés plus en détail.

XI. BIBLIOGRAPHIE. — 1° *Catalogues et inventaires.* — En dehors des livres et dissertations cités au cours de cet article, nous signalerons d'abord le *Mémoire sur d'anciens sacramentaires* par L. Delisle. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres*, t. XXXII, Paris, 1886, in-4°, de la p. 57 à la p. 423 où plusieurs missels sont décrits.) C'est un modèle du genre. En dehors de cet ouvrage, il a donné des dissertations sur d'autres livres liturgiques, notamment sur des missels. Cf. DELISLE, où la bibliographie de ces ouvrages est donnée.

Dr A. Ebner a suivi la même marche dans ses *Quellen und Forschungen zur Gesch. der Missale romanum im Mittelalter. Iter italicum*, in-8°, Fribourg im Br., 1896. Il devait faire le même travail pour les autres pays d'Europe, notamment pour l'Allemagne, mais son *Iter germanicum*, déjà préparé, a été arrêté par la mort. J. Köck a repris cette idée en décrivant les missels manuscrits des bibliothèques de Styrie.

Handschriftliche Missalien in Steiermark. Festschrift der K. K. Karl-Franzens-Universität in Graz für das Studienjahr 1915-1916. Graz u. Wien, Verlagsbuchhandlung Styria, 1916, in-8° de VI-200 p.

Séries de messes votives avec destination spéciale, avec nombre de cierges prescrit, etc.

Voir aussi H. Ehrensperger, *Libri liturgici bibliothecæ vaticanæ*, Frib. Brisg., 1897, in-4°.

Reprenant le travail de L. Delisle sur un plan plus étendu, M. l'abbé V. Leroquais nous a donné un magnifique ouvrage : *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 3 vol. in-fol., Paris, 1924.

A côté de ces travaux, nous citerons quelques autres catalogues ou inventaires de livres liturgiques qui méritent une mention.

F. Duine, *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes*, Rennes, 1905. — Abb. L. Marcel, *Les livres liturgiques du diocèse de Langres. Étude bibliographique suivie d'un appendice sur les livres liturgiques du diocèse de Dijon et d'une note sur les travaux d'histoire liturgique en France au XIXe siècle*, un vol. in-8°, de XX-354 p., Langres et Paris, 1892; 1er supplément, in-8°, XII-100 p., 1899; 2e supplément, in-8°, XI-107 p., 1912. — M. Pellechet, *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon avec un choix de leçons, d'hymnes et de proses*, un vol. in-8°, 539 p., Paris-Autun, 1883. — Les *Analecta liturgica*, p. 183 à 519 (les notes vont de p. 1 à 183); à la p. VIII-X, un catalogue d'ouvrages consultés, dont plusieurs inventaires liturgiques.

D'autres inventaires de livres liturgiques ont été dressés pour les diocèses d'Aix, d'Autun, d'Évreux, de Poitiers, de Montpellier, etc. On en trouvera la liste dans U. Chevalier, *La renaissance des études liturgiques*, dans le t. III des *Mélanges Cabrières* et, du même, les articles *Liturgies* et *Missels* dans la *Topo-bibliographie*. Cf. aussi notre *Introduction aux études liturgiques*, Paris, 1907. Mais il existe encore de nombreux diocèses en France et à l'étranger où le même travail serait à faire et où les matériaux n'attendent qu'un bon travailleur.

2° *Bibliographie des missels et des livres liturgiques, notamment des livres illustrés.* — A. Alès, *Bibliothèque liturgique, description des livres de liturgie imprimés aux XVe et XVIe siècles, faisant partie de la bibliothèque de S. A. R. Mgr Charles-Louis de Bourbon*, Paris, 1878, in-8°, supplément, *ib.*, 1884 (tiré à 150 ex.). — Dr Barack, *Die Handschriften der f. Fürstlichfürstenbergischen Hofbibliothek zu Donaueschingen*, notamment le sacramentaire de la bibliothèque de Donaueschingen. — A. Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits*, Paris, 1835-1846 et Paris, 1877. — Bohatta-Weale, *Bibliographia liturgica. Catalogus missalium ritus latini ab a. 1474 impressorum*, Londini, Quaritch, 1928. C'est la réédition très augmentée de l'ouvrage de W. H. J. Weale. En tête, une bonne *Bibliographia liturgica*, dans laquelle tous les inventaires des livres liturgiques sont cités. — Barbier de Montault, *Missels, rituels et manuels imprimés conservés dans les bibliothèques Mazarine, Sainte-Geneviève, de l'Arsenal, et [bibl.] Impériale*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. II, 1858, p. 129 et 424. — E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, t. I, avec un appendice : *Iconographie comparée des rouleaux d'Exultet*, 1904. — J. W. Bradley, *A dictionary of miniaturists, illuminators, calligraphers and copyists*, London, 1888. — H. d'Orléans, duc d'Aumale, *Chantilly. Le cabinet des livres et manuscrits*, in-4°, Paris, 1900. — Ch. Cahier et A. Martin, *Mélanges d'archéol. d'hist. et de littér.* (calligraphie et miniature), 4 vol. gr. in-4°, Paris, 1847-1856. *Fragment d'un psautier du Musée Brit.*, t. I, p. 249. — Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie, d'hist. et de littér. sur le Moyen Age, Bibliothèques*, gr. in-4°, Paris, 1877. — A. de Charmasse, *Note sur un sacramentaire ms. de la bibl. du Vatican*, dans *Mém. de la Soc. éduenne*, t. VIII, 1879, p. 477. — Comte Paul Durrieu, *La miniature française du XIIIe au XVe siècle*, Paris, 1925; *La miniature flamande au temps de la cour de Bourgogne, 1415-1530*, Paris, 1925. — Ed. Frère, *Des livres de liturgie des églises d'Angleterre imprimés à Rouen dans le XVe et le XVIe siècle*, Rouen, 1867, in-8°, p. 17 donne les auteurs à consulter sur cette liturgie. — Walter Howard Frère, *Bibliotheca musico-liturgica. A descriptive handlist of the musical and latin-liturgical mss. of the Middle Ages preserved in the libraries of Great Britain and Ireland*, 1901, in-4° *(Plainsong and mediaeval music Soc.)*. — H. N. Humphreys, *The illuminated books of the Middle Age*, London, 1849. — Labarte *Histoire des arts industriels au Moyen Age et à*

l'époque de la Renaissance,, 4 vol., Paris, 2e éd., 1872-1875. — Paul Lacroix, *Les arts au Moyen Age*, Paris, Didot, 7e éd., 1880. — Lamprecht, *Initial-Ornamenitk des VIII. bis XIII. Jahrh.*, Leipzig, 1882, in-4°. — Abbé V. Leroquais, *Les livres d'heures de la Bibliothèque nationale*, 3 vol. in-fol., dont un de planches, Paris, 1927. — Libri, *Catalogue of the extraordinary collection of splendid manuscripts... formed by Gugl. Libri*, London, 1859, gr. in-8°, cf. LIBRI, t. IX, col. 572. — Ém. Molinier, *L'évolution des arts mineurs du VIIIe au XIIe siècle. Les ivoires, les bronzes, l'orfèvrerie, l'émaillerie*, dans André Michel, *Histoire de l'art*, t. I, p. 815 sq. et p. 897 une bibliographie des principaux ouvrages sur le sujet. — Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin dans la bibliothèque du Roi*, 5 vol., in-8°, Paris, 1822-1828. — Piscicelli Taeggi et dom Latil, *Les miniatures des manuscrits du Mont-Cassin*, Mont-Cassin, 1899. — Duc de Rivoli, *Les missels imprimés à Venise de 1481 à 1600, description, illustration, bibliographie*, Paris, 1896. — Thompson, *Illustrations of one hundred mss. in the library of H. Yates Thompson*, London, 1907. — Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. III, 1903. — *La peinture dans l'Italie méridionale du XIe au XIIIe siècle*, dans A. Michel, *Hist. de l'art*, t. I, p. 796 sq. — C.-F. Warner, *Illuminated mss. in the British Museum*, London, 1903. — W.-H. James Weale, *A descriptive catalogue of rare manuscripts and printed books, chiefly liturgical exhibited by H. M. Queen Victoria, The universities of Cambridge, Cracow, and Oxford*, etc., in-8°, London, 1886. — J.-O. Westwood, *Fac similes of the miniatures and ornaments of anglo-saxon and irish manuscripts*, in-fol., London, 1868; *Paleogr. sacra Pistoria*, London, 1843-1845. — Cf. aussi aux mots CHARLES LE CHAUVE, CHARLEMAGNE, CORBIE, DELISLE, GALL (*Saint-*), ÉVANGÉLIAIRES, IVOIRES, etc.

3° *Travaux spéciaux sur le missel.* — Michel Andrieu, *Le missel de la chapelle papale à la fin du XIIIe siècle*, dans les *Miscellanea Fr. Ehrle*, t. II, Rome, 1924, p. 348-376. — Michel Andrieu, *A propos de quelques sacramentaires récemment édités*, dans *Revue des sciences religieuses de Strasbourg*, t. II, 1922, p. 190-210, article important où sont étudiées les éditions récentes, depuis celle du *Gregorian sacramentary*, de Wilson, jusqu'à celles de dom Cagin, dom Mohlberg, Lietzman, etc. Quoiqu'il y soit surtout question des sacramentaires plutôt que des missels, nous le citons ici parce que ses conclusions intéressent notre étude. — Dom J. Baudot, *Le missel romain, ses origines, son histoire;* t. I, *Les premières origines et les sacramentaires;* t. II, *Le missel plénier*, Paris, 1912. — Luigi Barin, *Storia del missale romano dalle piu remote sue origini*, Rovigo, 1920 (simple résumé de 176 p.). — Dr. Birot et abb. J.-B. Martin, *Le missel de la Sainte-Chapelle de Paris*, dans *Revue archéol.*, t. II, 1915, p. 37 et 45. — Dom Buenner, *La formation du missel romain*, dans *La vie et les arts liturgiques*, 1919, p. 14 sq., 248 et 385. — D. B. (sic), *La formazione del messale romano*, dans *La scuola cattolica de Milano*, t. XXII, 1922, p. 360-373. — Em. Bertaux, *Le missel de Jean Borgia*, dans *Revue de l'art ancien et moderne*, t. XVII, 1905, p. 241-256. — Bertrand, *Notice sur un missel du XVe siècle imprimé en caract. gothiques*, dans *Annales de philos. chrét.*, t. XIX, 1849, p. 190-206. — Ed. Bishop; ses dissertations ont été citées au cours de cet article. Voir en outre : *La réforme liturgique de Charlemagne*, traduction et annotation par dom Wilmart, dans *La vie et les arts liturgiques*, 1920, août, p. 433; sept., p. 483; et oct., p. 529. — Dr Anton Baumstark, *Missale romanum seine Entwicklung, ihre wichtigsten Urkunden u. Probleme*, un vol. in-12, Nymegen in Holland, 1929. — A. Ebner, *Quellen u. Forschungen zur Gesch. u. Kunstgesch. des Missale romanum im Mittelalter. Iter italicum*, Fr. i. Br., 1896. — Bertaux et Birot, *Le missel de Thomas James, évêque de Dol, enluminé en 1483 par Attavante, le miniaturiste de Mathias Corvin*, dans *Revue de l'art ancien et moderne*, t. XX, 1906, p. 129. — Dom F. Cabrol, *Les livres de la liturgie latine*, Paris, 1930, notamment c. VIII et XI; *Les origines du missel romain*, dans *Revue du clergé français*, 1er février 1912. — Aug. Chollat, *Le bréviaire de sainte Claire* (*opuscules de critique historique*, fasc. 8, Paris, 1904). (Ce bréviaire est aussi un missel.) — G. Ellard, S. J., *Some notes on medieval mass books*, dans *Eccles. review*, t. LXXXV, 1931, p. 344-362. — W. H. Frere, *Studies in early liturgy*, I, *The kalendar*, Oxford, 1930, in-8°, 159 p. — M. Grégoire, *Le missel romain formé en France au VIIIe siècle est-il le prototype de notre livre de messe?* dans *Questions liturg. et paroissiales*, t. XI, 1926, p. 136-148. — Dom Férotin, *Monumenta Ecclesiæ liturgica;* t. V : *Le Liber ordinum en usage dans l'Église wisigothique et mozarabe d'Espagne du Ve au VIe siècle*, in-fol., Paris, Didot, 1904; t. VI : *Le Liber mozarabicus sacramentorum et les manuscrits mozarabes, ib.*, 1912. — Juan B. Ferreres, *Historia del m. romano, su origen, el misal plenario, el misal de curia, su variadisimo*, etc., Barcelone, 1929. Cf. *Revue des sciences relig. de Strasbourg*, juillet, 1931, p. 481, *Revue bénéd.*, 1931, p. 84 et *Revue d'hist. ecclés.*, 1930, p. 211. — Abbé Fleury, *Mémoire sur le missel appelé de Tarentaise appartenant à la bibliothèque de la ville de Genève (Xe siècle)*, dans *Recueil des mémoires et documents de l'Académie de Val d'Isère*, t. II, Moutiers, 1868, p. 417 sq. — Abbé Fleury et abbé Million, *Calendrier et obituaire du missel de Tarentaise*, p. 437 sq. — Hamon de Louvet, *En marge du missel romain*, Bruxelles, 1929. C'est plutôt un commentaire. — L. Hébert, *Le missel romain* (forme le t. II des *Leçons de liturgie*, nouvelle éd., Paris, 1921). — L. H. Labande, *Le cérémonial romain de Jacques Cajétan*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LIV, 1893, p. 56-67. (Jacq. C. est le premier compilateur de l'*ordo XIV*). — Abbé Leroquais, *Pour l'histoire du missel*, dans *La vie et les arts liturgiques*, 1924-1925, p. 202-210. C'est une section de l'introduction de son grand ouvrage sur les sacramentaires et les missels cités ci-dessus. — G. Morin, *D'où provient le missel Andechs*, dans *Hist. Jahrb.*, t. XLI, Munich, 1921, p. 273-278. — Dom G. Morin, *Le missel de Payerne*, dans *Revue d'hist. eccl. suisse*, 1931, p. 112-117, par 15 frag. conservés à Lausanne, Zurich et Payerne; dom Morin reconstitue la physionomie d'un missel plénier d'un type inconnu. — H. Netzer, *L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens*, Paris, 1910. — Mgr Kirsch, *Die Stationkirchen*, Freib. i. Br., 1926. — P. de Puniet, *Un abrégé ancien du missel romain*, dans *La vie et les arts liturgiques*, 1920-1921, p. 534 sq.; *Le sanctoral romain et les dimanches après la Pentecôte*, dans *La vie et les arts liturgiques*, 1925-1926, p. 343 et 384. — E. Müntz, *Le missel de Mathias Corvin à la biblioth. royale de Bruxelles*, dans *Gazette archéol.*, t. VIII, 1883, p. 116-120. A rapprocher du missel de Lyon et du missel de Jean Borgia, qui ont le même auteur. Voir le § IX, n. 3°, col. 1464. — Cardinal Schuster, *Liber sacramentorum, note storiche e liturgiche sul messale romano*, Torino, Marietti, 9 volumes, 1919-1928, tr. française, Bruxelles, Vromant, 1925 sq.

La question *Missel* est traitée dans toutes les encyclopédies et dans tous les dictionnaires; nous ne citerons ici que quelques articles qui, pour leur valeur, méritent encore d'être consultés. L'article *Missal* du *Dictionary of christian antiquities ;* celui du *Kirchenlexikon*, celui de la *Catholic encyclopedia.*

F. CABROL.

MISSIONS CHRÉTIENNES. — Voir *Dictionn.*, t. V, col. 978-1014, à EXPANSION DU CHRISTIANISME.

MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES. — Au mois de janvier 1850, le ministère de l'Instruction publique et des cultes commença la publication mensuelle d'*Archives des missions scientifiques et littéraires. Choix de rapports et instructions*, qui, nonobstant quelques vicissitudes, ont continué à paraître de façon plus ou moins régulière et forment aujourd'hui un recueil estimable dans lequel, parfois, l'antiquité chrétienne trouve quelques glanures que nous indiquerons brièvement ici.

Ire SÉRIE, t. I (1850), p. 243-246 : *Rapport* de Ch. Daremberg et E. Renan *sur une mission en Italie;* il est question d'un manuscrit du *Liber diurnus* (nous en avons parlé déjà, voir *Dictionn.*, t. IX, col. 243-344), p. 366-408, sur les bibliothèques de Rome et d'Italie, p. 429-444.

P. 485-501, *Rapport sur les principales bibliothèques d'Angleterre*, par dom Pitra, p. 557-579. — T. IV (1856), p. 135-151, *Rapport* de M. de Linas (voir ce nom) *chargé d'étudier, dans l'est et le midi de la France, les anciens vêtements sacerdotaux et les anciennes étoffes.* — P. 153-184 : *Rapport sur une mission littéraire accomplie en Angleterre par dom Pitra.* — T. VI (1857), p. 241-502 : *Deux rapports* de A. Dantier *sur la mission qu'il a été chargé de remplir en Suisse, en Allemagne et en Belgique;* suivis de cent quinze pièces provenant de la correspondance des bénédictins de Saint-Maur.

IIe SÉRIE, t. II (1865), *Inscriptions grecques d'Égypte recueillies en 1861*, par G. Deville, p. 457-487; une inscription dédicatoire chrétienne à Alexandrie, avec mention de deux magistrats, p. 486, n. 241. — T. III (1866), p. 55-129, *Mémoire sur les ruines de Sunium et de la côte de l'Attique*, par Terrier, p. 96, inscription chrétienne près d'Elymvo, semble provenir d'une église, il est question de των μαρτηρων. — P. 375-424, *Mémoire sur l'affranchissement des esclaves en forme de vente à une divinité, d'après les inscriptions de Delphes*, par P. Foucart, cf. p. 419, comparaison avec un acte d'affranchissement de l'an 354 après Jésus-Christ. — T. IV (1867), p. 299-443, *Histoire des relations de Venise avec l'empire d'Orient*, par J. Armingaud, *Origines de la ville.* — T. V (1868), p. 469-533, *Recherches sur l'emplacement et le vocable des églises chrétiennes en Grèce*, par L. Petit de Julleville. — T. VI (1871), p. 1-445, *Inscriptions céramiques de Grèce*, par Alb. Dumont, p. 423-424 : *Inscriptions chrétiennes.* — P. 447-515, *Rapport sur un voyage archéologique en Thrace*, par Alb. Dumont, p. 483-489, sur quelques monuments chrétiens.

IIIe SÉRIE, t. I (1873), p. 525-534, *Rapport sur une mission scientifique en Bretagne*, par H. d'Arbois de Jubainville; noms de lieux et de personnes. — T. II (1875), p. 357-376, *Rapport sur une mission scientifique en Asie Mineure*, par Th. Deyrolle. *Arménie : église d'Eochk-Wank, au Thartoum, monastère de Aghtamar.* — P. 377-496, *Rapport sur une mission archéologique en Algérie*, par A. Héron de Villefosse; mentionne quelques monuments chrétiens au musée d'Alger, le sarcophage travesti par Berbrugger (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2463, fig. 2182); parle de Tipasa où il signale une inscription et un sarcophage chrétiens; une inscription de Sétif; deux à Khenchela. — T. III (1876), p. 117-200, *Inscriptions et monuments figurés de la Thrace*, par Alb. Dumont, quelques textes chrétiens, n. 46, 72, 72 *k* [104 *b*, 105 *a*, 106?]. — P. 201-442, *Mission au Mont-Athos* par L. Duchesne et Ch. Bayet, inscr. de Larisse, p. 328, n. 191 (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1382); fragments de l'évangile selon saint Marc, p. 386-419; fragments des épîtres de saint Paul, p. 420-429; note sur quelques manuscrits du monastère de Saint-Jean le Théologien à Patmos, p. 432-442. — P. 445-495, *Mémoire sur un ambon conservé à Salonique. La représentation des mages en Orient et en Occident*, par C. Bayet. — P. 515-528, *Notice sur les mosaïques des anciennes églises de Saint-Georges et de Sainte-Sophie à Salonique*, par C. Bayet. — T. IV (1877), p. 35-98, *Rapports sur une mission en Palestine*, par V. Guérin, une inscription chrétienne de Damas, p. 95. — P. 447-494, *Rapport sur une mission en Italie*, par E. Revillout, sur les textes coptes relatifs au concile de Nicée, etc., etc. — T. IX (1882), p. 61-170, *Rapport sur une mission en Tunisie*, par R. Cagnat, quelques inscriptions chrétiennes, n. 17, 108, 233-236, 270. — P. 277-322, *Rapport sur une mission en Palestine et en Phénicie*, par Ch. Clermont-Ganneau. Excursion à ʿAmwās (Emmaüs), p. 288-310. — T. XI (1885), p. 1-156, *Rapport sur une mission en Tunisie*, par R. Cagnat, inscriptions, symboles, n. 16, 19, 20, 21, 190, 241 *a*, *b*. — P. 157-253, *Rapport sur une mission en Palestine et Phénicie*, par Ch. Clermont-Ganneau, inscriptions n. 11, 17, 58, 92; série II, n. 44, 83, 130, 152. — T. XII (1885), p. 107-272, *Rapport sur une mission en Tunisie (1882-1883)* par R. Cagnat, inscriptions chrétiennes, 5, 15, 17, 18, 23, 64, 80, 83, 86, 195, 254-263, 315. — T. XIII (1887), p. 1-225, *Rapport sur la mission faite en Tunisie de novembre 1882 à avril 1883*, par H. Saladin, très nombreux vestiges chrétiens à Lamta, p. 5, 9-20; à Kairouan, p. 29-32; Henchir Maïzhra, p. 37; Kasrel-Hamar p. 57-60; Sbeitla, p. 90-95; Henchir es-Zaatli, p. 129; Haouch Khima, p. 136-140; Henchir el-Mzira, p. 140-141; Henchir Goubeul, p. 142-147; Bir Oum-Ali, p. 147-149; Haïdra, p. 169-190; Kasr Bou-Allou, p. 202; Le Kef, p. 205-207. — P. 437-556, *Les manuscrits grecs de Bérat d'Albanie et le Codex purpureus*, par P. Batiffol. — T. XIV, p. 1-132, *Rapport sur une mission en Tunisie*, par R. Cagnat, inscriptions chrétiennes, n. 19, 51.

Les trois séries que nous venons de dépouiller au point de vue de nos études d'archéologie chrétienne se terminent par une table générale (t. XV *bis*) et la collection reprend sous le titre de *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. I, 1891. — T. II (1891), p. 1-322, *Rapport sur une mission en Espagne et en Portugal*, par Alb. Martin. Notices sommaires des manuscrits grecs. — P. 377-561, *Rapport sur la mission accomplie en Tunisie en oct.-nov. 1885*, par H. Saladin. Notice sur Chemtou *(Simittus)*, p. 385-427; Maatria, p. 439-442; Teboursouk, p. 443; Thugga, p. 448-525; Thignica, p. 529-556; Le Kef, p. 557-561. — T. III (1892), p. 111-220, *Rapport sur une mission archéologique en Espagne 1891*, par A. Engel, p. 139, lampe, disque de bronze; p. 145, médailles fausses; p. 197, numismatique.—T. IV (1893), p. 285-434, *Rapport sur deux missions archéologiques dans l'Afrique du Nord (avril-juin 1892 et mars-mai 1893)*, par C. Diehl; le contenu de ce rapport est entré en majeure partie dans l'*Afrique byzantine* du même auteur, in-8°, Paris, 1896. — T. X (1902), p. 167-244, *Rapport sur une mission scientifique en Turquie et en Syrie* par dom J. Parisot, mélodies ecclésiastiques. — P. 411-744, *Rapport sur une mission scientifique dans les régions désertiques de la Syrie moyenne*, par R. Dussaud et Fr. Macler; quelques inscriptions chrétiennes, p. 642, n. 4; p. 656, n. 39, 40; p. 657, n. 43, 44; p. 659, n. 47; p. 661, n. 55, 57; p. 688, n. 143; p. 689, n. 144; p. 691, n. 151; p. 692, n. 152; p. 693, n. 155; p. 693, n. 156; p. 702, n. 178. — T. XII (1904), p. 143-401, *Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France*, par Moïse Schwab; Narbonne, Auch, Arles, Vienne, Hamman-Lif. — T. XIV (1907), p. 229-421, *Rapport sur les inscriptions hébraïques de l'Espagne*, par Moïse Schwab : Adra, Tortose, Murviedro, Mérida. — T. XV (1907), p. 283-592, *Rapport sur des inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1900 à 1905*, par P. Gauckler, inscriptions chrétiennes, n. 141, 144, 162, 166, 169, 190-197, 198,

202-245, 248, 255-264, 281-304, 380, 382, 383, 717. — T. XVII (1908), p. 23-50, *Rapport sur une mission scientifique à Charfi (Liban)*, par M. L. Delaporte, manuscrits syriaques et carchuni; description d'un évangéliaire de Homs, syriaque, version héracléenne, copie exécutée en 841 après J.-C. — P. 75-234, *Inventaire archéologique du cercle de Tébessa*, par Guénin, inscriptions, bas-reliefs, p. 82, 83, 87, 89, 99, 101, 108-109, 113, 116, 119, 131-132, 134-136, 159, 163, 164, 167, 168, 170, 172, 177, 178, 180, 183, 193, 197. — T. XIX (1911), fasc. 2, p. 1-134, *Rapport sur une mission scientifique en Arménie russe et en Arménie turque* (juillet-octobre 1909), par Fr. Macler : manuscrits des mékhitaristes de Vienne; sept manuscrits d'Etschmiadzin, notamment le n. *229*, transcrit en 989. — T. XX (1911), p. 1-17, *Rapport sommaire sur une mission à Constantinople (1910)*, par J. Ebersolt. — P. 19-105, *L'histoire de la sculpture byzantine*, par L. Bréhier : ronde-bosse et demi-relief, sculpture au trépan, sculpture broderie, sculpture à jour, sculpture en méplat, sculpture champlevée, gravure sur pierre. — T. XXI (1916), fasc. 9, p. 1-66, *Nouvelles recherches sur l'histoire de la sculpture byzantine*, par L. Bréhier. — T. XXII (1919), p. 133-198, *Les fouilles de Dougga en 1919*, par L. Poinssot, p. 168, n. 19. Amulette chrétienne.

H. LECLERCQ.

MISSORIA. — Ce sujet a été traité au mot DISQUE (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1173-1191). L'abbé Lebeuf, disions-nous, fut le premier à attirer l'attention sur les *missoria*, c'est dans ses *Remarques sur quelques pièces curieuses du Mercure de 1720*, dans le *Mercure* de mars 1726, p. 483: son article fut réimprimé dans la *Collection des meilleures dissertations* de Leber, t. XX, p. 310.

Sur le disque de Bayeux qu'il faut retirer à cette église pour le transférer à l'église des Boiates (évêché de Buch), on se reportera à ce qui est dit dans *Dictionn.*, t. IX, col. 1405-1407. Voir aussi V. Hunger, *Lettre de M. de Cussy à Édouard Lambert sur le missorium de saint Exupère*, in-8°, Paris, 1908, 12 pages.

Un *missorium* d'argent, ayant appartenu au patrice Agnaric, est mentionné dans U. Chevalier, *Regeste dauphinois*, in-fol., Valence, 1912, n. 529.

On lit dans les *Inventaires de Jean, duc de Berry*, la double mention d'un *missorium*. Dans l'inventaire B, art. 857 : « Item, un grant plat séant sur un pié de mauvais argent doré, au milieu duquel a un homme nu sur un cheval volant, et un lion soubz ledit cheval, entaillé de lettres grecques; pesant vint-six marcs deux onces. *Datum Capelle Bicturicensi.* » La seconde inscription se trouve dans l'inventaire D (1406) sous le n. 230. « Ung plat d'argent doré, assis sur un pié d'argent doré au fons duquel a un ymaige de Constantin assis sur un cheval volant, emprès lequel a un lion dormant et est escript autour de lettres grecques; et est la bordeure d'entour à plusieurs bestes et fullaiges de haulte taille; et poise ledit plat XIII marcs VII onces et demie[1]. » Le poids très différent de ces deux plats empêche de les identifier en un seul monument. Sur le premier *missorium*, le cheval volant porte un homme nu, on peut y reconnaître Bellérophon tuant la Chimère laquelle est figurée par le lion. Sur le second *missorium* le personnage de Constantin semble une identification contestable. Quant aux « lettres grecques », elles désignaient peut-être le prince représenté, comme nous voyons sur les disques de Théodose, de Valentinien et de Geilamir [2].

Dans une autre direction d'études, nous signalons à Henchir-bou-Sardouk, dans le Djebel-Maïza (Tunisie), cette inscription relevée dans les murs d'un bordj [3] :

MISSORIA NIAMA
RIVRI BONO

H. LECLERCQ.

MITHRIACISME. — I. Conditions morales et religieuses. II. Origines du mithriacisme. III. Sources littéraires et monumentales. IV. La légende de Mithra: 1. Naissance de Mithra. 2. Mithra et l'arbre. 3. Mithra et Sol. 4. Mithra tirant de l'arc. 5. Mithra et le taureau. V. Propagation hors de l'empire romain. VI. Propagation dans l'empire romain : 1. L'armée. 2. Le négoce. VII. Mithra et le pouvoir impérial. VIII. La doctrine des mystères. IX. La liturgie. X. Une prétendue liturgie mithriaque. XI. Le clergé, les fidèles. XII. De quelques analogies. XIII. Monuments : 1. Heddernheim. 2. Rome. XIV. Mithra dans le syncrétisme des IIIe et IVe siècles. XV. Bibliographie.

I. CONDITIONS MORALES ET RELIGIEUSES. — Au déclin de la république romaine, une partie de l'univers traversa une crise religieuse mémorable, moins encore par son étendue, sa nouveauté et sa profondeur que par ses résultats, dont le principal fut la transformation de la société païenne gréco-romaine en société chrétienne, c'est-à-dire la fin du monde antique et le début de la crise religieuse d'où allait sortir la religion universelle. Dans le syncrétisme religieux, auquel avait abouti le paganisme, une place de premier rang avait été conquise par les mystères de Mithra qui s'introduisirent à Rome vers le temps où, de tous les points du bassin de la Méditerranée, d'Égypte, de Syrie, de Judée, de Perse et de Chaldée, on vit s'infiltrer et affluer dans la capitale du monde les cultes orientaux et les superstitions étrangères. Rome ne fut plus seulement la capitale politique et l'entrepôt commercial le plus important, mais encore le réceptacle le plus bouillonnant et le plus bourdonnant de toutes les sectes, de toutes les croyances, de toutes les excentricités, de tous les prosélytismes.

Cette effervescence ne se heurtait qu'à une religion vieillie, épuisée, dont l'agonie se prolongeait au sein de l'indifférence générale. Elle avait perdu toute prise sur les âmes, toute action sur les consciences. Il n'en restait que les rites, la liturgie, les gestes extérieurs. Cette mythologie fripée n'en imposait plus même aux enfants et aux vieilles femmes. Le peuple, à qui on interdisait les agitations de la politique, qu'on excluait de la religion officielle réservée à l'aristocratie, qui se désintéressait des cultes municipaux, n'avait plus rien à sa portée pour satisfaire ce besoin obscur d'idéal qui fait la noblesse et le tourment de la nature humaine. Le culte de Rome et d'Auguste, malgré son succès et son expansion, ne fut jamais qu'une expression administrative auquel la conscience religieuse demeurait indifférente; il pouvait prendre les formes et les allures d'une religion, mais n'était pas en mesure d'agir sur des imaginations avides de mythes et de symboles, sur des cœurs affamés de consolation et d'espérance.

C'est un phénomène à la fois surprenant et consolant qu'offre l'âme humaine lorsque, amoindrie, asservie, déchue, elle manifeste soudain l'impatient désir de son propre relèvement. La forme qu'elle choisit pour y atteindre est, sans doute, imparfaite, mais le besoin qu'elle éprouve la conduira à accepter

[1] J. Guiffrey, *Inventaires de Jean, duc de Berry*, t. I (1894), p. CXIV; t. II (1896), p. 110 (pour le premier disque); t. I, p. CXX-CXXI; t. II, p. 182 (pour le deuxième disque). — [2] A. Blanchet, *Note sur deux objets signalés dans les inventaires du duc de Berry*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1926, p. 222-224. — [3] L. Carton, *Note sur une excursion en Tunisie*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1894, p. 379.

des épreuves qui serviront à la purifier et à l'ennoblir. Au Ier siècle de notre ère, le monde fut témoin d'un débordement, sans pareil peut-être jusque-là, de superstition. Jamais on n'avait vu tant de devins, de charlatans, d'astrologues, de fabricants et de trafiquants d'amulettes et de phylactères. On assiste à un grouillement, un pullulement de la divinité sous toutes ses formes, sous tous ses aspects, les plus ineptes comme les plus répugnants. Les génies, les démons, les larves, les gnomes, les monstres remplissent l'espace et s'y multiplient comme des générations microbiennes; ils envahissent la nature, interviennent dans toutes les actions de la vie de l'homme, dont ils font une sorte de miracle continu. Ces chimères extravagantes chavirent les cerveaux les plus robustes et les plus lucides. Mais cette folie même est le signe d'un travail extérieur, d'une fermentation spirituelle, d'une attente. Des préoccupations nouvelles assiègent les esprits; des mots nouveaux sont mis en circulation, trouvent leur chemin dans les réunions secrètes, dans les confréries qui les répètent sans les entendre, et y croient d'autant plus qu'elles les comprennent moins. Les âmes sont en proie au tourment de l'inconnu et de l'ignoré; elles ressentent une profonde souffrance et articulent un ardent désir de posséder un sauveur et d'atteindre au salut; elles ont le sentiment de la tare que laisse le péché, mais sans regretter celui-ci, sans avoir la volonté de la fuir. Par une contradiction qui révèle l'impuissance et le trouble de la pensée, on croit suffisant de recourir aux lustrations, aux expiations, aux sacrifices auxquels on prête une vertu efficace de purification, et l'imagination est sans cesse en quête de gestes décisifs et de formules nouvelles.

Les religions orientales profitent de ce mouvement. Non seulement elles ont conservé le dépôt des révélations primitives, elles ont transmis les prières, les exorcismes, irrésistibles même à la divinité qu'on force à répondre; mais, par leurs pratiques, l'appareil de leurs cérémonies, la mise en scène de leurs initiations, elles savent ébranler les esprits, troubler les sens, faire jaillir la source de l'émotion religieuse. Entre les religions qui se disputaient alors la conquête des âmes, laquelle l'emporterait? Le judaïsme a connu un moment de grande faveur à cause de tout ce qu'il a de mystérieux dans sa révélation et de séduisant dans la pureté de son culte et l'ardeur de sa foi, mais l'engouement éprouvé pour lui n'a pas dépassé les classes aristocratiques et, après sa catastrophe nationale, il se met lui-même hors de cause, lorsque, tout entier à son rêve de revanche et de royaume messianique, il se fait impitoyable, inabordable, emmuré dans la citadelle de son Talmud. Le christianisme le supplantait et l'évinçait presque partout, mais celui-ci allait rencontrer le mithriacisme.

II. Origines du mithriacisme. — Le dieu Mithra et son culte remontent à une haute antiquité, à l'époque où les Perses et les Hindous étaient encore unis et lui rendaient une commune adoration. Son nom se lit dans les Védas et dans l'Avesta et il n'est pas douteux que *Mitra* en sanscrit correspond au zend *Mithra*, qui a donné en pehlvi *Mihir* et en persan *Mihr*.

On sait que le texte de l'Avesta soulève nombre de problèmes, car on ne s'accorde pas sur le lieu ni le temps de l'apparition du mazdéisme, pas plus que sur le nom du législateur sacré. Cependant, l'Avesta, dans sa forme actuelle, a dû être compilé et fixé sous la dynastie des Sassanides, au IVe siècle de notre ère, avec les débris d'un ancien Avesta, perdu ou détruit sous les successeurs d'Alexandre. Il n'en subsiste que des fragments dont quelques-uns sont fort anciens, et il est écrit en langue zend, alors qu'au temps des Sassanides la langue usuelle était le pehlvi.

Par la langue, par les mythes, par le nom même de divinités, l'Avesta se rattache à l'époque pré-aryenne, d'où sont issus les Védas de l'Inde. Laissant l'imagination hindoue multiplier les genèses divines, le génie de l'Iran s'en tint au drame de l'orage, à la lutte du soleil et des ténèbres qu'il transposa dans le domaine moral pour en faire le conflit entre le bien et le mal représentés par Ormuzd et par Ahriman. La création et l'homme sont l'enjeu de cette lutte, qui implique dans le mazdéisme classique une parité absolue entre les deux antagonistes, égaux en puissance créatrice. Mais l'Avesta même permet de reconnaître en Ormuzd un principe d'antériorité et de supériorité. Ahriman n'a pas la prescience de l'avenir; il a conscience de son impuissance finale. Il est, mais ne sera pas toujours. Sa création même n'est pas originale; elle est toute d'opposition et de contradiction. Et, si l'on va au fond de la doctrine, le mal n'entre dans le monde qu'avec la créature.

Ormuzd est le seigneur omniscient. Il est l'espace lumineux, antérieur à toutes choses et qui les contient toutes. Le ciel est son vêtement brodé d'étoiles; le soleil, l'œil par lequel il surveille la terre. Il ressemble de corps à la lumière et d'âme à la vérité. Il a créé le monde par la vertu de sa seule parole qui, en nommant les êtres, projette hors de lui l'existence. Il s'est donné comme assesseurs les sept Amschaspands, qui ne sont que les qualités abstraites émanées de lui, comme si l'Iran, obsédé de la toute-puissance de son dieu, n'avait pu doter ces entités de la plasticité de personnes divines. Plus précis et moins inconsistants, les vingt-huit Yazatas représentent les génies des éléments, du feu, de l'air, des eaux, etc.

Mithra est l'un des Yazatas. Il appartient à la plus ancienne mythologie aryenne. Dans l'Avesta, il est le génie de la lumière céleste; il précède le lever du soleil sur la cime des montagnes, il parcourt sur son char attelé de quatre chevaux blancs les espaces du firmament pendant le jour et, au crépuscule, projette encore une lueur.

Mithra, cependant, n'est pas un astre, il est mieux que cela. Il entend tout, voit tout, sait tout; il déjoue la ruse et le mensonge, parce que, de lui-même, il atteint toute vérité, et c'est pourquoi il préside aux serments, garantit les contrats et châtie les parjures. Ce n'est pas tout. Parce qu'il est la lumière, il répand la vie, la fertilité, la fécondité; c'est de lui que dépend l'humidité qui apporte aux plantes et aux hommes la santé et la richesse. Son domaine ne se limite pas à la matière, il s'étend à l'esprit. Infatigable, il ne connaît ni le sommeil, ni le repos, aussi veille-t-il sans cesse contre les artifices coupables des *dévas* qui parcourent le monde pour y semer le trouble, la souffrance, l'impureté. Mithra veille à la création de Mazda, combat les esprits du mal, entrave les entreprises des méchants et, si le danger est grave, il quitte son séjour céleste, se précipite, armé de pied en cape, contre ses ennemis, les met en fuite et tue ce qu'il peut atteindre. Ce gendarme céleste est le plus précieux des amis, le plus fidèle défenseur de ceux qui comptent sur son intervention; à l'occasion, il se substitue à eux et reçoit les coups qui ne peuvent l'endommager.

Les hymnes zends reconnaissent encore en Mithra l'ancien dieu lumineux, mais le zoroastrisme lui inflige une rude déchéance. D'abord, on ne peut dire s'il l'a accueilli, dès l'origine, dans son système théologique; ensuite, on voit que pour pénétrer dans le ciel avestique il lui faut se soumettre à ses lois et se résoudre à n'être même pas un des six Amschaspands qui aident le dieu suprême à gouverner l'univers. Il se trouve relégué, avec la plupart des anciennes divinités de la nature, dans la foule des génies inférieurs créés par Mazda. Son culte est soumis à un cérémonial rigoureux, conforme à la liturgie mazdéenne. Les

sacrifices qu'on lui offre comportent du petit bétail, du gros bétail et des oiseaux volants, avec des libations de jus de Haoma et des récitations de prières rituelles, un faisceau de baguettes à la main. Les fidèles, avant de s'approcher de l'autel, devront se purifier par des ablutions et des flagellations répétées.

Tout cela n'en était pas moins une déchéance à laquelle la forte personnalité avait eu quelque peine à se soumettre, car on trouve, dans le texte sacré, les traces d'une conception plus ancienne, suivant laquelle Mithra occupait, dans le panthéon iranien, une situation beaucoup plus élevée. Nombre de preuves viennent attester le rôle éminent de Mithra dans la religion des anciens Perses. Protecteur particulier des rois, ceux-ci l'invoquaient particulièrement les matins de bataille, ils le prenaient à témoin de la vérité de leur serment et sa protection se répandait sur eux. La noblesse ne lui était pas moins dévote que le souverain. Le grand nombre de noms théophores, composés avec celui de Mithra, qui depuis la plus haute antiquité furent portés par ses membres, prouve que la vénération de ce dieu était générale parmi elle.

Ce qui donne au mithriacisme son importance et sa portée véritables, c'est le caractère nettement iranien des mystères mithriaques dans l'empire romain et la place qu'occupe cette religion dans l'histoire religieuse de l'antique Orient. Nous venons de dire que Mithra est l'un des dieux les plus anciens du panthéon aryen, invoqué à la fois par les Aryas de l'Inde et par ceux de l'Iran, donc vraisemblablement antérieur à leur séparation. On sait que, dans l'Avesta, il occupe une position subordonnée. Sans doute, il est un des Yazatas, glorifié parfois comme le premier d'entre eux, mais, cependant, un simple génie, une créature d'Ahoura-Mazda, inférieur aux Amschaspands. Comment ce même Mithra est-il devenu, dans les mystères mithriaques, le personnage central du culte, non pas, il est vrai, le dieu suprême, mais l'agent de ce dieu, avec un rôle si bien prépondérant que le dieu suprême est relégué dans sa dignité et n'occupe guère l'attention des fidèles? Ce problème n'avait pas reçu d'explication satisfaisante, car ce n'en était pas une que de présenter le mithriacisme comme une dégénérescence naturaliste du mazdéisme de l'Avesta.

M. Fr. Cumont, à qui le mithriacisme doit d'être entré dans une phase nouvelle grâce à l'application qu'il a apportée à en recueillir et à en expliquer les monuments et les textes, observe avec beaucoup de raison que la religion de Mithra, au moins dans ses éléments essentiels, était une religion déjà complètement formée, dont les dogmes et les rites étaient fixés par une tradition solidement établie, lorsqu'elle se répandit dans la partie occidentale de l'empire romain. Les découvertes archéologiques prouvent, en effet, que la disposition des temples, les représentations figurées, les objets de culte étaient les mêmes dans toutes les parties de l'empire où il y avait des communautés mythriaques, et nous verrons qu'elles furent disséminées à toutes les frontières du monde romain. Donc, le mithriacisme a dû avoir une histoire en Asie Mineure, antérieure à sa propagation sous les empereurs. Il s'en faut cependant qu'il soit une simple réplique du mazdéisme de l'Avesta. Il est essentiellement de souche iranienne, mais il n'est pas avestéen. La religion de l'Avesta est spiritualiste, œuvre de théologiens; le mithriacisme, malgré ses spéculations transcendantes, est une religion demeurée naturiste et mythologique. Il porte très nettement la marque de l'influence babylonienne, non seulement dans la part faite au culte planétaire et aux croyances astronomiques, mais aussi jusque dans la personnalité de ses principales divinités. Enfin, chose curieuse, la religion des Perses, telle que la font connaître les inscriptions des Achéménides et les renseignements fournis par les écrivains grecs, semble s'accorder beaucoup mieux avec celle que représentent plus tard les mystères mithriaques qu'avec celle de l'Avesta. On peut donc dire en toute certitude que « le mazdéisme des Perses, en s'unissant à l'astrologie chaldéenne, a produit le mithriacisme [1] ».

Un autre problème posé est celui de la part qui revient aux religions indigènes de l'Asie Mineure dans la formation de la religion mithriaque, telle qu'elle apparaît dans les mystères de l'empire romain. D'après M. Fr. Cumont, l'influence des cultes de la Cappadoce et du Pont fut assez faible et, pour ainsi dire, extérieure [2]. Divers indices semblent, au contraire, autoriser l'opinion que le séjour prolongé des mages en Asie Mineure, le voisinage durable de leur culte avec celui des populations indigènes contribuèrent puissamment à donner au mithriacisme sa forme définitive. Un des résultats désormais acquis est que les mages, introduits par la conquête perse, se maintinrent en Arménie, dans la Cappadoce, dans le Pont, en Cilicie, en Phrygie et jusqu'en Lydie. Or, le Mithra, glorifié par les inscriptions achéménides et adoré en Cappadoce, est étroitement associé à la déesse Anaïta, en qui l'on reconnaît bien l'Ishtar babylonienne, mais qui, dans le culte d'Asie Mineure, a été assimilée par des populations cappadociennes avec leur grande déesse, l'Artémis de Comene que les Romains appelèrent plus tard Bellone. Mithra lui-même, dans le type essentiel du dieu tauroctone, se présente toujours sous les traits et avec l'accoutrement d'un jeune Phrygien. Sur les monnaies de Trébizonde, le Mithra cavalier (qui se retrouve en Occident sur un bas-relief d'Osterburken [3]) semble bien provenir d'une combinaison avec le Mên phrygien [4]. M. Fr. Cumont nous dit que la lumière jaillissant du ciel, conçu comme une voûte solide, était devenue, dans la mythologie des mages, Mithra naissant d'un rocher; mais, quand la légende mithriaque nous apprend que le dieu naquit d'une pierre, au bord d'un fleuve, coiffé d'un bonnet phrygien, quand nous retrouvons de fréquentes représentations de cette scène considérée comme importante par les initiés et que souvent la pierre y est entourée d'un serpent, symbolisant la terre, n'est-il pas plus vraisemblable d'y voir un emprunt à la légende phrygienne de la naissance d'Agdistis, alors surtout que, d'après les documents arméniens, la légende de la naissance de Mithra était tout autre [5]. Les relations entre les sanctuaires de la Grande Mère et ceux de Mithra furent très étroites en Occident. N'est-il pas vraisemblable que ce rapprochement remonte jusqu'à la vie commune séculaire des deux cultes en Asie Mineure? D'autant que la pratique mithriaque du taurobole semble bien être, elle aussi, un emprunt au culte phrygien. Ajoutons encore que le *Natalis invicti* (25 décembre), la grande fête mithriaque, tombe neuf mois après les *Hilaria*, fête de la Grande Mère phrygienne (25 mars). La grotte même dans laquelle se célèbre le culte de Mithra, et on n'en saisit pas l'origine iranienne, ne serait-elle pas un emprunt à ce même culte de la Cybèle phrygienne? Athénée cite deux témoignages de Ctésias et de Douris, attestant qu'à l'une des deux grandes fêtes en l'honneur de Mithra chez les Perses, le roi devait s'enivrer et exécuter une danse nationale. Ce sont là des suggestions. L'analyse des représentations figurées en fournirait d'autres.

III. Sources littéraires et monumentales. — Avant de nous engager plus avant, nous croyons nécessaire d'offrir un bref résumé de la critique des

[1] F. Cumont, *Textes et monuments*, t. I, p. 8. — [2] Id., *ibid.*, t. II, p. 8, 236. — [3] Id., *ibid.*, t. I, p. 174. — [4] Id., *ibid.*, t. II, p. 424. — [5] Id., *ibid.*, t. I, p. 161.

documents et des monuments dominant le sujet que nous avons à exposer.

Les premiers textes étudiés sont les textes iraniens, et en tête l'Avesta. L'Avesta fut le code religieux des Perses à une certaine époque. Avec quelle confiance peut-on y recourir pour la détermination de la théologie mithriaque? Tout dépend de l'époque de sa composition. Si elle est de date postérieure à l'émigration de Mithra dans la Babylonie et l'Asie Mineure, c'est une erreur de se référer à lui sans réserve pour l'intelligence d'un culte qui n'a pas eu le temps de subir son influence. Sans se prononcer d'une façon absolue, M. Fr. Cumont adopte l'opinion de J. Darmesteter qui transporte la composition de l'Avesta à l'époque des Sassanides, donc postérieurement à l'année 224 après Jésus-Christ et ne voit même, dans ce code religieux, que le catéchisme d'une petite minorité. Il s'ensuit que dans l'Avesta, bien qu'il ait conservé beaucoup d'éléments primitifs, le culte de Mithra est mêlé à des éléments étrangers et particularistes. Cet écrit doit donc être consulté avec précaution. Il en est de même des livres pehlvis et persans.

Les littératures syrienne et arménienne, chose étrange pour des pays où le mithriacisme a été si puissant et a dû susciter de si ardentes polémiques de la part des chrétiens, sont très pauvres de renseignements sur Mithra. La plupart des ouvrages appartenant à cette partie de la littérature syriaque ont péri; ce qui en reste se borne à quelques vagues et générales indications. Quant à la littérature mithriaque arménienne, décompte fait d'Élisée et d'Eznig, qui ont copié Théodore en le résumant, elle se borne à peu près à ce dernier écrivain, qui semble tenir ses renseignements de la tradition orale répandue parmi les mages de la Cilicie.

Avec les textes grecs et latins, on commence à sortir du désert. Et, toutefois, jusqu'au Ier siècle de notre ère, les écrits, tous orientaux, où le nom de Mithra est cité, sont peu nombreux et leur contenu est fort pauvre. Il est cependant établi que le culte persan a suscité toute une littérature dans le pays grec; mais elle n'a pas survécu à l'indifférence qui, après la chute du paganisme, a entouré pendant de longs siècles ces épaves d'un culte disparu. C'est au Ier siècle que la littérature occidentale commence à s'occuper de Mithra. La philosophie platonicienne, d'une part, se fait du mithriacisme une arme contre les progrès du christianisme; les Pères de l'Église, d'autre part, dirigent contre leur puissant ennemi les traits d'une polémique ardente. Les premiers sont des apologistes; les seconds des ennemis. Cette double qualité rend leurs témoignages suspects. D'ailleurs — Tertullien et saint Justin exceptés — les écrivains chrétiens ne semblent avoir connu les mystères de Mithra que par des communications orales, tout considéré, fort pauvres. A partir du milieu du Ve siècle, le silence se fait sur Mithra dans les écrits. Force est donc à l'historien de chercher un supplément de lumière ailleurs.

L'historien, nous aurons plus loin l'occasion de le dire, c'est M. Franz Cumont, quitte donc les livres où le nom de Mithra est cité pour étudier les traités païens d'astrologie et de magie, et, dans la littérature chrétienne, les écrits des gnostiques et les apocryphes. Bien que le nom de Mithra n'y soit pas cité, ils peuvent contenir des traces de ses doctrines et de sa liturgie. Autant le fait général est certain, autant retrouver ces traces, au milieu du fouillis des doctrines et des pratiques diverses qui se croisent et s'entremêlent, est une opération difficile et incertaine dans ses résultats.

Une partie de la littérature chrétienne atteste aussi l'influence du culte de Mithra. Il y a d'ailleurs, dans le récit évangélique, un point où les deux religions se rencontraient. Les mages étaient les prêtres du culte de Mithra, et l'Évangile rapporte qu'à son berceau le Sauveur a été salué par des mages venus de l'Orient. Cette circonstance fut exploitée dans un but de conciliation et de prosélytisme. Tout autour du récit historique de l'adoration des mages, il se forma une littérature légendaire, où les traditions de l'Église se fondirent avec les croyances mazdéennes. Les mêmes tendances firent naître et circuler des apocalypses attribuées à Zoroastre ou à d'autres personnages orientaux. L'hagiographie de l'époque peut avoir subi, elle aussi, l'influence du mithriacisme. Ici se présente la question toujours ouverte de la légende de saint Georges de Cappadoce, où certains veulent voir une adaptation des mythes de Mithra.

A cette catégorie de sources, il faut joindre les livres manichéens. Les origines de la secte sont loin d'être éclaircies, mais il est certain qu'elle est née en Babylonie, dans la contrée où le culte de Mithra a été puissant. Les doctrines peuvent donc refléter une partie des idées mithriaques, et, par là, constituer pour l'historien une source d'informations. L'examen des noms théophores, autre moyen de découvrir les traces d'un culte, établit que celui de Mithra a eu fort peu d'adeptes dans les cités helléniques.

Les inscriptions apportent d'autres renseignements. La principale difficulté qu'elles soulèvent, c'est la confusion qui s'est produite dans le monde romain entre *Sol invictus* et Mithra. Ces divinités étaient différentes à l'origine, mais il est certain qu'au IIIe siècle la prépondérance de Mithra l'a fait considérer comme le dieu invincible par excellence. De là l'obligation et la difficulté de distinguer, dans les inscriptions dédiées à *Deo invicto* ou à *Soli invicto*, celles qui concernent Mithra de celles qui s'adressent au dieu solaire oriental. Mais, ici, il faut renoncer à faire avec certitude une distinction dont les contemporains, semble-t-il, n'avaient presque plus conscience. Si les inscriptions mithriaques, comme la plupart des inscriptions religieuses, sont pauvres d'indications doctrinales, elles sont de première importance pour l'histoire de la propagation du mithriacisme en Occident. Elles nous révèlent, en outre, l'existence et la composition de collèges mithriaques et complètent les maigres indications que l'on avait d'ailleurs sur les degrés de la hiérarchie existant parmi les fidèles et les prêtres.

Les sources épigraphiques l'emportent donc en importance sur les sources littéraires, mais ce sont les monuments figurés qui forment de beaucoup la partie la plus considérable — par le nombre et par la variété — de la documentation. Nous pouvons établir ici une division qui comprendra les temples et les sculptures.

Les premiers temples de Mithra, dans son pays d'origine, ont été des cavernes. Tout considéré, la signification en est inconnue. En Occident, la caverne primitive est devenue le *spelæum* à demi souterrain, toujours de dimensions exiguës, pouvant contenir au plus une centaine de personnes. Au point de vue architectural, les *spelæa* sont sans valeur. Mais le mobilier intérieur que l'on y a retrouvé témoigne de la richesse de leur décoration. Quelques objets, d'ailleurs sans importance, rappellent certains détails du culte chrétien. Une question capitale se pose, celle des sacrifices humains. M. F. Cumont nie catégoriquement leur existence et il appuie sa négation de preuves décisives, qui entraînent la conviction. Il serait intéressant cependant de voir les scènes représentées sur la lampe de Lyon.

L'intérêt de la forme des temples et de leur mobilier, comparés aux statues et aux sculptures que l'on y a retrouvées, est secondaire. Deux méthodes ont été suivies dans leur interprétation. Les uns, ont cherché l'interprétation des sculptures mithriaques dans la vieille

religion persique, les autres, dans l'astrolâtrie chaldéenne. M. Fr. Cumont interroge à la fois les livres chaldéens et les livres iraniens; néanmoins, la difficulté reste grande, parce que la doctrine sacerdotale semble n'avoir été révélée pleinement qu'à quelques initiés, et, partant, elle n'a pas été consignée dans les livres.

Dans cet ordre de recherches, on est exposé à tirer à soi plus que de raison et à exagérer l'importance du sujet que l'on étudie, à l'enrichir démesurément. C'est ainsi qu'on doit élever plus que des doutes sur l'emprunt qu'aurait fait au mithriacisme l'art chrétien de plusieurs figures telles que Moïse frappant le rocher (Mithra tirant de l'arc), saint Pierre tenant les clefs (Mithra symbole du temps). Par contre, la coutume mithriaque de figurer les vents par des bustes accouplés peut se rattacher aux doctrines de la secte qui faisait une large place aux vents, aux saisons, aux éléments, et il n'est pas contestable que la coutume des bustes accouplés s'est maintenue jusqu'en plein Moyen Age. Les sept figures planétaires dessinées sur le pavé du mithréum d'Ostie concordent avec la division du temps en semaines et l'observation du dimanche, *dies solis*, dans le mithriacisme. Le culte de Mithra a fait place à l'adoration des astres — le soleil et la lune — représentés conduisant un bige ou un quadrige de chevaux ou de taureaux; ce type artistique, d'origine babylonienne, pénétra profondément dans le monde romain; au Ve siècle, saint Léon combattait encore parmi les chrétiens des croyances qui s'en inspiraient; au IXe, le miniaturiste de la Bible de Charles le Chauve le figurait au centre du zodiaque (voir *Dictionn.*, t. III, col. 835, fig. 2644).

IV. La légende de Mithra. — Cette énumération des sources littéraires, épigraphiques, monumentales, montre combien ces trois catégories de monuments diffèrent entre eux d'importance.

Les textes littéraires nous montrent leurs auteurs, philosophes païens ou écrivains chrétiens, plus préoccupés de raisonner que de décrire, de combattre plus que de raconter. Ils sont loin d'être négligeables, mais ne sont guère qu'un appoint.

Les textes épigraphiques ont droit à une plus haute estime pour le service que leur simple existence rendait à l'histoire à laquelle ils enseignaient : en quels lieux se réunirent les fidèles de Mithra, vers quelle époque, et quelle fut leur organisation. C'est beaucoup et c'est beaucoup moins que ce que nous voudrions savoir; nous savons quelque chose touchant les prêtres, nous ignorons presque tout ce qui regarde le Dieu. Tout au plus, quelques épithètes, échappées comme par hasard, nous apprennent son nom : *Sol invictus Mithra*. Les textes littéraires nous disaient bien qu'on l'assimilait au soleil, mais c'est pure assimilation, ce n'est pas identité parfaite; en effet, parfois on le nomme *Sol socius* [1], le Soleil compagnon de Mithra; mais on lui infligeait bien d'autres promiscuités au soleil, lorsqu'on l'appareillait à *Elagabal* et à *Baal* d'Émèse ou de Palmyre. Qui dit *Sol* ne dit donc pas *Mithra*. L'épithète d'*invictus*, adressée à Mithra par ses fidèles, nous le montre invincible et tout-puissant; c'est un des titres qui lui sont le plus prodigués, mais on rencontre aussi *Summus* [2] ou Ὕψιστος [3], *Dominus* [4] et *Omnipotens* [5]; enfin une fois il est qualifié *Jupiter* [6]. On voit encore décerner au dieu, mais rarement, les titres de *Sanctus* [7], *Incorruptus* [8], *Sæcularis* [9], *Genitor* ou Πατήρ [10] et *Salutaris* [11]. Ce sont là des traits à retenir, ce n'est pas une physionomie, ce sont des noms, ce n'est pas une histoire ni même une légende.

Or, celle-ci, nous allons l'épeler sur les bas-reliefs qui ont été dispersés dans presque toutes les provinces de l'empire. Ils varient d'aspect, de forme, de matière, mais ils se ramènent presque tous à un thème unique : le sacrifice du taureau, avec un encadrement d'images de format plus petit représentant des hommes, des dieux ou des animaux dans des attitudes variées.

Une opinion traditionnelle, dont on retrouve encore l'écho dans un *Essai* paru au moment où l'ouvrage capital de F. Cumont en débarrassait définitivement l'exégèse, prétendait montrer dans les compartiments latéraux des bas-reliefs mithriaques la représentation des épreuves imposées aux néophytes; or, ce sont les épisodes divers de la légende du dieu. Le sacrifice du taureau est-il un acte rituel ou un épisode mythique? L'hésitation n'est plus permise aujourd'hui, depuis qu'on a reconnu dans un des motifs sculptés l'image de la naissance de Mithra. Un enfant nu, coiffé d'une tiare, brandissant un flambeau d'une main et, de l'autre, un couteau triangulaire, émerge d'un rocher ou d'une pierre conique, qui retient encore la moitié inférieure du corps; or, c'est là la légende de Mithra né d'une pierre. Dès lors, on conclut que les autres scènes représentées s'inspirent, comme celle-ci, du mythe du dieu iranien.

Sa légende comporte des épisodes variés parmi lesquels nous avons un moyen de l'identifier : son costume. Mithra n'a pas une garde-robe très bien fournie; il porte toujours le même vêtement, qui est une tunique sans manches, et le même couvre-chef, qui est la tiare orientale. Lucien l'a portraituré en quelques mots : ὁ Μίθρας ἐκεῖνος ὁ τὸν κάνδυν ἐνδεδυκὼς καὶ τὴν τιάραν. Parmi les épisodes divers de la légende, on peut en désigner cinq principaux qui sont : 1° Naissance de Mithra; 2° Mithra et l'arbre; 3° Mithra et Sol; 4° Mithra tirant de l'arc contre un rocher; 5° Mithra et le taureau.

1° *Naissance de Mithra.* — Elle est représentée sur des bas-reliefs et en ronde bosse, mais le sujet est le même. Mithra est un enfant nu, coiffé d'une tiare, dont le corps, à partir des genoux, est encore engagé dans une pierre (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1879, fig. 3021); toutefois, il fait effort pour en sortir (fig. 8202). Ses deux mains sont levées, la main droite tient un couteau, la gauche une torche allumée [12]; ces détails manquent le plus souvent sur les figures en ronde bosse, mais on les retrouve sur les bas-reliefs. Tels monuments montrent certains détails particuliers : sur le rocher on voit un couteau, un arc, une flèche et un carquois [13] et la pierre est souvent entourée par un serpent [14]. Cette pierre appelée *Petra genitrix* est mentionnée sur plusieurs inscriptions [15] et nous voyons que certains auteurs y font allusion, par exemple Commodien qui dit que Mithra est *de Petra natus* [16] et Justin le Martyr écrit que, dans les mystères, on expliquait ἐκ πέτρας γεγενῆσθαι αὐτὸν (Μίθραν) [17].

Le *mithræum* de Virunum (Norique) a rendu plusieurs fragments d'un grand bas-relief de marbre blanc, sur lequel est figurée la naissance de Mithra et qui est intéressant à d'autres points de vue. Un de ces fragments, moitié supérieure de la bordure de gauche

[1] F. Cumont, *Textes et monum.*, t. II, n. 186, 336, 486 (inscr.). — [2] Id., *ibid.*, t. II, n. 24 (inscr.). — [3] Id., *ibid.*, t. II, n. 5 (inscr.). — [4] Id., *ibid.*, t. II, n. 20 (inscr.). — [5] Id., *ibid.*, t. II, n. 148 (inscr.). — [6] Id., *ibid.*, t. II, n. 256 (inscr.). — [7] Id., *ibid.*, t. II, n. 45, 60, 71, 156, 228 (inscr.). — [8] Id., *ibid.*, t. II, n. 139 (inscr.). — [9] Id., *ibid.*, t. II, n. 479, 480 (inscr.). — [10] Id., *ibid.*, t. II, n. 256-257 (inscr.); cf. Julien, *Conviv.*, p. 336. — [11] Id., *ibid.*, t. II, n. 65, 143 (inscr.). — [12] F. Cumont, *Textes et monuments*, t. II, fig. 28, 32, 58, 182, 290, etc. — [13] Id., *ibid.*, t. II, n. 69, fig. 62. — [14] Id., *ibid.*, t. II, n. 200, 201, 210, 213. — [15] Id., *ibid.*, t. II, n. 256, 369, 384, 441 (inscr.), 253 (monum.). — [16] Commodien, *Instructions*, I, XIII. — [17] Saint Justin, *Dialogus cum Tryphone*, c. LXX.

(haut. 0 m. 90, larg. max. 0 m. 34), offre quatre scènes superposées. 1. Zeus foudroie les géants, un de ceux-ci rappelle le βυθός (l'abîme) dans une miniature figurant le passage de la mer Rouge, dans un manuscrit grec de Paris. 2. L'Océan couché, sa tête couronnée de pinces de homard comme dans la miniature du *Dioscoride* (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1042, fig. 3755). Ces deux scènes sont donc fortement influencées par l'art classique. 3. Au centre, un personnage dont les cuisses disparaissent dans une masse confuse; son torse est nu et chacune de ses mains tient élevé un objet long et mince (couteau et flambeau). A ses côtés, deux personnages debout; celui de droite, vêtu à la mode orientale, porte le bonnet phrygien; de la main gauche, il tient une torche renversée, de la droite, il se peut qu'il saisisse un bâton. Le personnage de gauche, très mutilé, paraît servir de réplique au précédent, mais

8202. — Statuette du musée de Berlin, d'après F. Cumont, *Textes et monuments de Mithra*, t. II, 1896, p. 227, fig. 58.

il portait une torche embrasée dont la flamme est bien visible. C'est Mithra *saxigenus* avec les deux dadophores. 4. Scène méconnaissable [1] (fig. 8203).

« Que représente la *Petra genitrix?* Puisque sur plusieurs monuments un serpent s'enroule autour d'elle et que le caractère essentiel du serpent en mythologie est d'être un animal chtonien, il est vraisemblable que la pierre, de laquelle émerge Mithra au moment de sa naissance, représente, sinon la terre elle-même, du moins, en raison de l'aspect nettement rocheux qui lui est donné, une montagne ou une chaîne de montagnes. Comme Maionica l'a vu justement, à l'encontre de Zoega et de Windischmann, le mythe de la naissance de Mithra symbolise la première apparition du jour sur les hautes montagnes; en particulier sur le Hara, l'un des sommets légendaires de l'Iran. Dans le *Mihir Yasht*, il est dit de Mithra que « le premier des dieux célestes, il passe par-dessus le Hara devant le soleil immortel, aux chevaux rapides; le premier tout paré d'or, il saisit les belles cimes et, de là, très bienfaisant, il jette ses regards sur la demeure des Aryas [2]. »

2° *Mithra et l'arbre.* — Cet épisode est rarement représenté sur les bas-reliefs; peut-être n'est-il pas encore complètement élucidé. Voici l'explication proposée par M. J. Toutain [3] : L'épisode en question comporte deux scènes, deux moments. D'une part, Mithra nu, coiffé du bonnet phrygien, semble cueillir les rameaux et les fruits d'un arbre, dont il est malaisé de déterminer l'espèce; d'autre part, le dieu est caché en partie dans l'arbre et le haut de son corps apparaît au sommet de la masse de feuillage. Parmi les textes des auteurs qui concernent Mithra, il n'en est qu'un,

8203. — Fragment d'un bas-relief de marbre, d'après F. Cumont, *Textes et monuments*, t. II, p. 336, fig. 212.

à notre connaissance, dont on puisse tirer une indication, d'ailleurs bien vague, pour expliquer cette double scène. Porphyre, au chapitre XV de son traité *De antro nympharum*, passant en revue les diverses propriétés attribuées au miel, rappelle que le miel passait pour purifier et aussi pour conserver : καὶ καθαρτικῆς ἐστι δυνάμεως καὶ συντηρητικῆς, et il ajoute : Ὅταν δὲ τῷ Πέρσῃ προσάγωσι μέλι ὡς φύλακι καρπῶν, τὸ φυλακτικὸν ἐν συμβόλῳ τίθενται. Le sens du mot πέρσης dans ce passage n'est pas douteux; il désigne l'initié au grade mithriaque de Πέρσης; quelques lignes plus haut, Porphyre mentionne οἱ τὰ λεοντικὰ μυουμένοι. Le Πέρσης, dans les mystères était donc spécialement φύλαξ καρπῶν. Ce détail ne ferait-il pas allusion

[1] F. Cumont, *Textes et monum.*, t. II, p. 336, fig. 212; *Les religions orient. dans le pagan. romain*, 1929, p. 141, fig. 11. — [2] Maionica, *Mithras Felsengeburt*, dans *Archæol. epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich*, t. II, 1878, p. 33-44; J. Toutain, *La légende de Mithra étudiée surtout dans les bas-reliefs mithriaques*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XLV, 1902, p. 146. — [3] Voir la note précédente.

au rôle de Mithra comme protecteur ou gardien des arbres fruitiers, de la végétation arborescente? Ce rôle serait rappelé par l'épisode obscur que, faute de détails précis, nous nommons : Mithra et l'arbre.

3° *Mithra et Sol.* — Les deux personnages sont facilement reconnaissables. Sol est entièrement nu avec une chlamyde rejetée en arrière, la tête radiée, le fouet à la main; Mithra porte la tunique et la tiare[1].

8204. — Autre fragment du *Mithræum de Virunum*, d'après F. Cumont, *Texles et monum.*, t. II, p. 336, fig. 213.

Plusieurs monuments nous les montrent rapprochés dans différentes scènes que nous allons décrire. C'est encore le bas-relief de Virunum qui va nous en offrir la meilleure représentation. C'est un bon travail, exécuté par un ouvrier habile, probablement à Aquilée et au IIe siècle. La succession des diverses scènes nous paraît indiquer qu'il fallait *lire* le bas-relief de bas en haut. Il semble qu'il était complet, quoique le cadre manque à la partie inférieure. Les dimensions actuelles sont 1 m. 45 de haut sur 0 m. 45 de large (fig. 8204).

En bas : 1. une première scène fort mutilée : deux personnages orientaux se font face; celui de gauche tient une torche, l'autre un arc et un bâton dans la main droite. 2. Mithra tire de l'arc contre un rocher d'où l'eau s'écoule, que recueille un personnage. Nous reviendrons à ces scènes dans le paragraphe suivant. 3. Sol ploie le genou devant Mithra debout qui lève au-dessus de sa tête un objet trop peu distinct pour être défini, tandis qu'il pose une de ses mains sur le front de Sol. L'attitude de celui-ci semble être celle de la supplication, celle de Mithra est plutôt la menace. 4. Sol et Mithra debout se serrent la main droite. Dans d'autres représentations de ce cycle, on préfère, semble-t-il, les représenter couchés sur un lit et parfois devant un guéridon portant des mets. 5. Sol et Mithra sont emportés sur un char attelé de quatre chevaux. Sol, nu, portant la chlamyde, la tête radiée, tenant le fouet à la main, conduit l'attelage dont les rênes devaient être peintes. A ses côtés, dans le char, Mithra vêtu de son seul bonnet phrygien; au-dessus du char un génie, le front orné d'ailerons, tenant le caducée, volant et montrant à Sol la route à suivre, c'est Phosphoros-Hermès. 6. Un peu au delà, le dieu Océan coiffé des pinces de homard (comme sur une mosaïque de Ravenne, *Dictionn.*, t. II, col. 362, fig. 1296); le corps est vêtu comme les divinités fluviales d'une ample draperie et le dieu converse avec Amphitrite. 7. Au sommet, l'assemblée des dieux, Jupiter au centre, Hera à sa droite et trois autres personnages. C'est vers eux que se dirigent Sol et Mithra.

L'ordre, suivant lequel ces trois scènes sont représentées, se retrouve identique sur plusieurs monuments. La première est obscure. Que signifie l'attitude humiliée de Sol et l'attitude menaçante de Mithra? Un texte, peut-être, va nous l'apprendre. Tertullien mentionne, parmi les épreuves imposées aux fidèles de Mithra pour l'obtention du grade de *miles*, une cérémonie qui semble en rapport avec cette figure. S'adressant aux chrétiens, il leur dit : *Erubescite, commilitones ejus* (= Christi), *jam non ab ipso judicandi, sed ab aliquo Mithræ milite qui, cum initiatur in spelæo, in castris vere tenebrarum, coronam interposito gladio sibi oblatam, quasi mimum martyrii, dehinc capiti suo accomodatam, monetur obvia manu a capite pellere, et in humerum si forte transferre, dicens Mithram esse coronam suam*[2]. Autre allusion à la même cérémonie dans le passage suivant : *et, si adhuc memini, Mithra signat illic in frontibus milites suos... et sub gladio redimit coronam*[3]. D'après cela, l'initiation mithriaque comportait une cérémonie au cours de laquelle le futur initié avait à faire son choix entre une couronne et un coup d'épée. Là où Tertullien ne voit qu'une parodie de la récompense du martyre chrétien, il se pourrait que nous eussions un épisode de la légende mithriaque, celui où Mithra soumettrait à une épreuve préparatoire le conducteur du char solaire avant de lui confier sa mission quotidienne. L'épreuve ayant été satisfaisante, Mithra le touche au front : *signat in frontibus milites suos*, scelle son alliance avec lui par une poignée de main ou par un banquet et monte sur le quadrige solaire qui répand sur les hommes la lumière.

4° *Mithra tirant de l'arc.* — Nous venons de rencontrer ce symbole qu'on retrouve sur un assez grand nombre de monuments. Mithra debout décoche une flèche contre un rocher d'où jaillit une source au point d'impact. Parfois, un deuxième personnage assiste à la scène, agenouillé devant Mithra, placé derrière lui ou recueillant l'eau qui jaillit[4]. C'est ce que nous voyons sur la figure 8204; d'autres fois, on relève

[1] F. Toutain, *op. cit.*, p. 147. — [2] Tertullien, *De corona*, c. XV. — [3] Id., *De præscript. hæreticor.*, c. XL. — [4] F. Cumont, *Textes et monum.*, t. II, n. 187, fig. 164; n. 192, fig. 167.

des variantes. Sur un bas-relief conservé à l'hôtel de ville de Besigheim, sur le Neckar, il semble que la flèche frappe, non un rocher, mais un nuage [1]. Il arrive aussi qu'on voit un troisième personnage dont le rôle n'est pas déterminé. La signification de cet épisode paraît claire : Mithra est le dieu qui fait jaillir les eaux. « Le commentaire exact de cette partie de la légende se trouve à la fois dans les textes védiques et dans les textes iraniens. Bergaigne a bien mis en lumière, dans la coupe Mithra-Varuna, le caractère essentiellement bienfaisant de Mithra, la divinité « amie », qui fait couler les eaux du ciel sur la terre, tandis que Varuna fut surtout considéré comme capable de les empêcher de couler et, par conséquent, comme le dieu ennemi, qui envoie sur la terre la sécheresse brûlante [2]. » Dans le *Mihir Yasht*, XII, 61, Mithra est celui « qui accroît les eaux, qui épand les eaux, qui fait pousser les plantes [3] ». Un renseignement donné par Porphyre [4] nous apprend que tout *mithræum* devait posséder une source naturelle ou, à son défaut, un cratère ou un bassin rempli d'eau, et les découvertes ont confirmé cette assertion. Ainsi de Mithra dépendaient à la fois les bienfaits de la chaleur et de l'humidité.

5° *Mithra et le taureau.* — L'épisode central, soit dit sans jeu de mots, des représentations mithriaques est celui qui représente l'égorgement du taureau, puisqu'il occupe toujours le centre des bas-reliefs. Cette scène dominait l'autel et semblait résumer la légende entière. Parfois, au lieu du bas-relief, on recourait à la sculpture en ronde bosse et il faut reconnaître que, sur certains monuments, comme le bas-relief du Capitole [5] ou celui d'Aquilée [6], cette composition ne manque pas de grandeur. On l'attribue à un bon sculpteur de l'école de Pergame vivant au IIe siècle avant Jésus-Christ. Mais le taureau reparaît dans d'autres scènes, au nombre de cinq : 1. On voit un taureau debout dans une petite barque; 2. Un taureau, dont le mufle est seul visible, s'apprête à sortir d'un édicule en forme de maisonnette au toit pointu; auprès de l'édicule, Mithra debout, semble guetter l'animal; 3. Début de la lutte entre Mithra et le taureau qui est entraîné par les pattes de derrière, le mufle touchant presque le sol; 4. Mithra a dompté le taureau sur lequel il est assis et que, parfois, il tient par les cornes; 5. Mithra égorge le taureau dans la caverne.

Les monuments sur lesquels on trouve les cinq tableaux rapprochés sont peu nombreux [7]; on ne rencontre quelquefois que trois scènes, parfois une seule : ce dernier cas est le plus fréquent. On voit aussi, sur certains bas-reliefs, des détails complémentaires. Ainsi, sur le monument trouvé en 1838 en face de la ville d'Heidelberg, la lutte de Mithra et du taureau inspire non plus deux, mais quatre épisodes [8]; ce sont : 1. le taureau passant à gauche, tête baissée; 2. le taureau enlevé et porté sur les épaules de Mithra; 3. le taureau bondissant et Mithra l'ayant saisi à l'encolure, couché tout de son long sur le dos; 4. Mithra vainqueur conduisant le taureau par les pattes de derrière. Un bas-relief de l'ancienne villa Altieri, à Rome, montre Mithra debout sur le taureau couché, son pied droit foulant la tête de l'animal [9]. Enfin, le grand bas-relief d'Heddernheim présente au revers une scène unique, faisant suite au sacrifice du taureau qui gît à terre, tandis que Sol offre à Mithra une grappe de raisin [10].

Reste à savoir la signification du taureau. D'après M. J. Toutain [11], le taureau de la légende mithriaque est mentionné par Porphyre [12] : ἐποχεῖται δε (Μίθρας) ταύρῳ Ἀφροδίτης, ὡς καὶ ὁ ταῦρος δημιουργὸς ὢν (ὁ Μίθρας) καὶ γενέσεως δεσπότης. Le taureau, dans le mythe de Mithra, serait donc l'animal consacré à Aphrodite, considérée ici bien moins comme la déesse grecque de la volupté que comme la déesse orientale de la génération et de la fécondité. Cette explication nous semble confirmée par quelques détails assez significatifs des monuments figurés. Sur plusieurs bas-reliefs, la queue du taureau, dans le tableau du sacrifice, est terminée par des épis [13]; sur un autre, de la blessure de l'animal s'échappent, au lieu de sang, trois épis très distincts [14]. Le taureau paraît donc renfermer en lui l'élément fécondant; tant qu'il vit, cet élément demeure dans son corps; mais, dès que Mithra lui ouvre la gorge, il s'échappe; avec lui se répandent partout sur la terre la fertilité et la vie. Le chien et le serpent, qui s'efforcent de lécher le sang du taureau, sont deux animaux chtoniens; chtonien de même, le scorpion qui s'attaque aux parties génitales du taureau. A l'appui de cette explication, nous citerons un bas-relief découvert à Rome, qui se trouve aujourd'hui au musée de Berlin [15]. Le sacrifice du taureau y est représenté comme sur beaucoup d'autres monuments; le chien, le serpent, le scorpion y jouent leur rôle accoutumé; mais, en outre, au-dessous du taureau, et comme prête à recevoir d'elle le sang de l'animal, on voit une figure féminine couchée, soutenant de la main gauche une corbeille ou un vase rempli de fruits : suivant toute apparence, cette figure représente la Terre *(Tellus)*, que va fertiliser le sang du taureau, principe de vie et de fécondité. La mort du taureau est nécessaire pour que la Terre soit imprégnée de son sang, fécondée par lui. Mithra, qui l'égorge, est donc bien, suivant l'expression de Porphyre, δημιουργός, δεσπότης γενέσεως.

Autour de la scène même du sacrifice, les bas-reliefs nous montrent souvent soit des personnages, soit des animaux, qui ne nous semblent pas y être rattachés par un lien très étroit. Fréquemment, la scène est encadrée par deux personnages revêtus du même costume oriental que Mithra, les dadophores, qui ont la même signification que le couple *Sol-Luna*, qui est parfois représenté au-dessus du sacrifice, et qui symbolisent, avec la torche embrasée ou la torche renversée, les alternatives de clarté et d'obscurité du jour et de la nuit.

Il arrive qu'un oiseau, perché sur un arbre, observe la scène : il symbolise l'air. Au bas du tableau, un lion et un cratère. Dans la symbolique orientale, le lion rappelle les chaleurs torrides de l'été et sa présence à côté du cratère, évoquant l'idée de source et d'humidité, peut rappeler que la chaleur rend la terre stérile, mais le bienfaisant Mithra épand les eaux et ramène la fécondité.

D'autres figures, telles que les signes du zodiaque, sept astres, sept autels, sept arbres, ou une lutte d'un dieu contre des monstres anguipèdes, une assemblée des dieux, des bustes représentant les vents et les saisons. Il est possible que ces représentations ne concernent pas directement Mithra qui n'y figure pas.

Celui-ci se présente à nous comme une divinité aux attributions multiples : lors de sa naissance, il est la lumière qui se montre au-dessus des montagnes pierreuses; puis il se révèle à nous comme le protecteur, le gardien de la végétation; il confie à un guide éprouvé le char solaire, qui verse sur les hommes la lumière et la chaleur fécondes; c'est lui encore qui fait jaillir les eaux; enfin, il immole le taureau, l'animal symbolique

[1] F Cumont, *Textes et monum.*, t. II, n. 242, fig. 216. — [2] A. Bergaigne, *La religion védique*, t. III, p. 110 sq. — [3] J. Darmesteter, *L'Avesta*, t. II, p. 458-459; J. Toutain, *op. cit.*, p. 152. — [4] Porphyre, *De antro nympharum*, 17. — [5] F. Cumont, *op. cit.*, t. II, monum. n. 6, pl. h. t., page 194. — [6] Id., *ibid.*, t. II, monum. n. 116, pl. h. t., page 267. — [7] Id., *ibid.*, t. II, n. 167 *a*, 192, 192 *bis*, 204, 221, 253 *l*, etc. — [8] Id., *ibid.*, t. II, n. 245 *e*, p. 346, pl. V. — [9] Id., *ibid.*, t. II, n. 54. — [10] Id., *ibid.*, t. II, n. 251, pl. VIII. — [11] *Op. cit.*, p. 155 sq. — [12] *De antro nympharum*, 24. — [13] F. Cumont, *op. cit.*, t. II, fig. 18-20, 169, 327, etc. — [14] Id., *ibid.*, t. II, p. 228, fig. 59. — [15] Id., *ibid.*, t. II, p. 226, n. 60, fig. 56.

dont le sang, partout répandu, imprègne toute chose de vie et de fertilité. Nous entrevoyons que chacune de ces attributions s'affirmait par un épisode, dont nous ne possédons aujourd'hui que l'illustration; le texte du mythe est perdu, ou du moins ce qui en reste ne permet pas de le reconstituer dans son développement, ni dans ses détails. Ce mythe a conservé dans les représentations son caractère naturiste. Certes, le mithriacisme fut bien autre chose qu'une religion naturiste; il eut son eschatologie et sa morale, ses mystères et ses initiations. Mais les monuments ont conservé la saveur primitive du culte; c'est ce qu'il importait de montrer [1].

V. Propagation hors de l'empire romain. — Comment le dieu perse est-il arrivé du plateau de l'Iran jusqu'en Italie? A cette question, M. F. Cumont répond que « deux pauvres lignes de Plutarque sont ce que nous possédons de plus explicite à cet égard. Il nous rapporte incidemment que les pirates d'Asie Mineure, vaincus par Pompée, accomplissaient des sacrifices étranges sur l'Olympe, un volcan de Lycie, et pratiquaient des rites occultes, entre autres ceux de Mithra qui, dit-il, « conservés jusqu'à nos jours, ont été d'abord enseignés par eux [2] ». Un scoliaste de Stace, Lactantius Placidus, auteur de peu de mérite, ajoute que ce culte passa des Perses aux Phrygiens et des Phrygiens aux Romains [3]. C'est donc en Asie Mineure que se placerait l'origine de la religion iranienne qui gagna l'Occident et finit par l'envahir. D'autres indices concordent sur ce point; en particulier la fréquence du vocable Mithridate dans les dynasties du Pont, de Cappadoce, d'Arménie et de Commagène, montre la dévotion de ces princes au dieu Mithra. Un bas-relief du mausolée de Nemroud-Dagh, en Commagène, nous montre le dieu serrant, en signe d'alliance, la main droite du roi Antiochus Ier [4].

Ce fut donc dans les monarchies anatoliques que le mithriacisme se constitua durant une époque d'intense formation morale et religieuse, pour laquelle nous ne possédons malheureusement aucun monument. « L'absence de témoignages directs sur le développement des sectes mazdéennes durant les trois derniers siècles avant notre ère s'oppose à une connaissance sûre du parsisme d'Asie Mineure [5]. » Aucun temple consacré à Mithra n'a été fouillé dans cette contrée et les inscriptions sont trop insignifiantes pour suppléer à cette lacune. M. F. Cumont a décrit [6] une grotte autrefois consacrée à Mithra, près de Trapezus, mais aujourd'hui transformée en église; il ne connaît pas d'autre *mithræum*. Un temple construit à proximité d'un rocher, où se trouve un antre, dans le Kavagh-Dagh, pourrait avoir été un *spelæum* de Mithra; mais c'est une simple conjecture [7]. On accordera plus d'importance à une inscription bilingue, grecque et araméenne, gravée sur un rocher dans une gorge sauvage près de Farasha, en Cappadoce [8]. Le texte semble dire qu'un stratège d'Ariaramneia « devint mage de Mithra ». La dédicace aurait alors été faite à l'occasion d'une initiation. La dignité de mage, primitivement héréditaire, aura pu être acquise par des étrangers, quand le culte prit la forme de mystères.

Par suite de cette rareté excessive de monuments et de textes, « nous ne pouvons atteindre qu'indirectement ce culte primitif qui se dérobe à nos investigations. C'est en étudiant le milieu où il naquit que nous pourrons tenter d'expliquer les caractères qui le distinguèrent en Occident. Sous la domination des Achéménides, l'est de l'Asie Mineure fut colonisé par les Perses. Le plateau d'Anatolie se rapprochait, par ses cultes et son climat, de celui de l'Iran et se prêtait notamment à l'élève des chevaux [9]. La noblesse qui possédait le sol appartenait, en Cappadoce et même dans le Pont, comme en Arménie, à la nation conquérante. Sous les divers régimes qui se succédèrent après la mort d'Alexandre, ces seigneurs fonciers restèrent les véritables maîtres du pays, chefs de clan, administrant le canton où ils avaient leurs domaines et, au moins aux confins de l'Arménie, ils conservèrent, à travers toutes les vicissitudes politiques, jusqu'à Justinien, le titre héréditaire de satrapes, qui rappelait leur origine iranienne [10]. Cette aristocratie militaire et féodale fournit à Mithridate Eupator bon nombre des officiers qui l'aidèrent à braver si longtemps les efforts de Rome et, plus tard, elle sut défendre, contre les entreprises des césars, l'indépendance toujours menacée de l'Arménie. Or, ces guerriers adoraient Mithra comme génie protecteur de leurs armes, et c'est pourquoi Mithra resta toujours, même dans le monde latin, le dieu « invincible », le dieu tutélaire des armées, honoré surtout par les soldats.

« A côté de la noblesse perse, un clergé perse s'était établi dans la péninsule [11]. Il desservait les temples célèbres, consacrés aux dieux mazdéens, à Zéla dans le Pont, à Hiérocésarée de Lydie [12]. Des mages qu'on appelait maguséens ou « pyrèthes » (allumeurs de feu) étaient disséminés dans tout le Levant. Comme les Juifs, ils conservaient, avec une fidélité scrupuleuse, leurs coutumes nationales et leurs rites traditionnels, si bien que Bardesane d'Édesse, voulant réfuter les doctrines de l'astrologie et montrer qu'un peuple peut garder les mêmes mœurs sous des climats différents, invoque leur exemple [13]. Nous connaissons suffisamment le culte qu'ils pratiquaient pour être assurés que l'auteur syriaque ne leur attribuait pas à tort cet esprit conservateur. Les sacrifices des « pyrèthes », que Strabon observa en Cappadoce, rappellent toutes les particularités de la liturgie avestique. C'étaient les mêmes prières psalmodiées devant l'autel du feu en tenant le faisceau sacré, les mêmes oblations de lait, d'huile et de miel, les mêmes précautions pour que l'haleine de l'officiant ne souillât pas la flamme divine. Un curieux bas-relief de Dascylium, où, sous les Achéménides, résidait le satrape de Phrygie, rend sensible aux yeux ces rites du sacrifice mazdéen [14]. Leurs dieux étaient ceux du mazdéisme orthodoxe ou peu s'en fallait. Ils adoraient Ahoura-Mazda, qui était resté à leurs yeux, comme l'étaient primitivement Zeus et Jupiter, une divinité du ciel. Au-dessous de lui, ils

[1] J. Toutain, *op. cit.*, p. 157. — [2] Plutarque, *Pompée*, v, 24; cf. Cumont, *Mystères de Mithra*, 3e édit., p. 35. — [3] Lactantius Placidus, *Ad Stat. Theb.*, iv, 717. — [4] F. Cumont, *Textes et monum.*, t. ii, p. 188, fig. 10; Saglio, *Dict. des antiq. grecq. et rom.*, t. iii, p. 1944, fig. 5083; F. Cumont, *Les religions orient. dans le paganisme romain*, in-8°, Paris, 1929, p. 133, fig. 9. — [5] Id., *ibid.*, p. 132. — [6] *Studia Pontica*, p. 368. — [7] C. Anti, *Esplorazioni nella Licia*, dans *Monumenti antichi*, t. xxix, 1923, p. 692. — [8] H. Grégoire, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1908, p. 434 sq. — [9] Strabon, xi, 14, n. 9. Sur les haras de Cappadoce, cf. H. Grégoire, *Saints jumeaux et dieux cavaliers*, 1905, p. 65 sq. — [10] *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1905, p. 99 sq., note sur l'inscription d'Agatcha-Kalé; cf. Saglio-Pottier, *Dictionn.*, au mot *Satrapa*. — [11] Propagation du mazdéisme en Asie Mineure, Ed. Meyer, *Ursprung des Christentums*, t. i, p. 72 sq. — [12] Strabon, XV, iii, 15, p. 733; cf. Pausanias, V, xxvii, 3. — [13] F. Cumont, *Mon. et myst. de Mithra*, t. i, p. 10, note 1; l'argument remonte sans doute à Carnéade. — [14] Devant une niche ou un grand autel, sur un bûcher de brindilles, retenu par des pieux, sont posées une tête de taureau et une tête de bélier. A droite, deux officiants vêtus du costume perse, la bouche couverte du *pôdam* et probablement gantés; l'un, le prêtre, tient un faisceau de baguettes dans chaque main; l'autre, l'acolyte, lève les mains en signe d'adoration. Macridy-bey, dans *Bullet. de corresp. helléniq.*, t. xxxvii, 1913, p. 340, pl. viii; Picard, *Hist. art. grec.*, t. i, 1923, p. 199. Il est l'œuvre de Grecs travaillant pour des Perses ou de Perses grécisés et sa date se place entre les années 500 et 400 av. J.-C.

vénéraient des abstractions divinisées [1]. Enfin, ils sacrifiaient aux génies de la nature, les Yazatas, comme Anâhita ou Anaïtis, la déesse des eaux fécondantes, Atar, personnification du feu, surtout Mithra, le pur génie de la lumière. Ainsi le mazdéisme, un peu différent de celui de l'Avesta, resté, à certains égards, plus près du naturalisme primitif des Aryens, mais, néanmoins, un mazdéisme nettement caractérisé et fortement constitué, est à la base de la religion des mages d'Asie Mineure, et il devait rester, dans les mystères occidentaux de Mithra, le fondement le plus solide de leur grandeur.

« Seulement — c'est là un fait que les découvertes récentes d'inscriptions bilingues ont achevé de démontrer [2] — la langue qu'employaient ou du moins qu'écrivaient les colonies iraniennes d'Asie Mineure n'était pas leur ancien idiome aryen, mais un dialecte sémitique, l'araméen. Sous les Achéménides, celui-ci servit aux relations diplomatiques et commerciales dans tous les pays situés à l'ouest du Tigre; notamment, en Cappadoce et en Arménie, il demeura jusqu'au moment où, pendant la période hellénistique, il fut peu à peu supplanté par le grec, la langue littéraire et probablement aussi la langue liturgique.

« La théologie savante des Chaldéens s'imposa au mazdéisme primitif, qui était un ensemble de traditions et de rites plutôt qu'un corps de doctrines. Les divinités des deux religions furent identifiées, leurs légendes rapprochées et l'astrologie sémitique, fruit de longues observations scientifiques, vint se superposer aux mythes naturalistes des Iraniens : Ahonza-Mazda fut assimilé à Bêl, Anâhita à Ishtar et Mithra à Shamash, le dieu solaire. L'identification de Mithra avec Shamash par l'astrolâtrie chaldéenne fut cause que, dans les mystères romains, Mithra fut communément appelé *Sol invictus*, bien qu'il soit proprement distinct du soleil, et un symbolisme astronomique, abstrus et compliqué, fit toujours partie de l'enseignement révélé aux initiés et se manifesta dans les compositions artistiques qui décoraient les temples. La religion mithriaque fut formée essentiellement d'une combinaison des croyances iraniennes avec la théologie sémitique et accessoirement avec certains éléments empruntés aux cultes indigènes de l'Asie Mineure. Les Grecs purent traduire plus tard en leur langue les noms des divinités perses et imposer au culte mazdéen certaines formes de leurs mystères : l'art hellénique put prêter aux *yazatas* l'apparence idéale, sous laquelle il s'était plu à représenter les immortels; la philosophie, en particulier la philosophie stoïcienne, put s'efforcer de retrouver dans les traditions des mages ses propres théories physiques et métaphysiques. Mais, malgré tous ces accommodements, ces adaptations et ces interprétations, le mithriacisme resta toujours en substance un mazdéïsme mélangé de chaldéisme et, par conséquent, une religion foncièrement exotique. Il fut certainement beaucoup moins hellénisé que le culte alexandrin d'Isis et de Sérapis ou même celui de la Grande Mère de Pessinonte et, par suite, il parut longtemps inacceptable au monde grec, dont il resta à peu près exclu [3]. La langue même en fournit une preuve curieuse : elle contient une foule de noms théophores, formés avec ceux des dieux égyptiens ou phrygiens, comme Sérapion, Métrodore, Métrophile — Isidore s'est maintenu jusqu'à nos jours — mais tous les dérivés connus de Mithra sont de formation barbare. Les Grecs n'accueillirent qu'à peine et tardivement le dieu de leurs ennemis héréditaires, et les grands centres de la civilisation hellénique échappèrent à son action, comme il fut soustrait à la leur [4]. Mithra passa directement de l'Asie dans le monde latin [5]. »

VI. Propagation dans l'empire romain. — 1. *L'armée.* — Le monde hellénique resta à peu près fermé à Mithra. Hérodote et Xénophon ne le mentionnent qu'à titre de dieu étranger; Strabon et Quinte-Curce ne citent son nom qu'à propos de l'Asie Mineure ou de la Perse. On a trouvé au Pirée une dédicace tardive; il se peut que, sur quelque point, on en ait rencontré une autre au cours de ces dernières années; ces cas resteraient exceptionnels. A l'époque impériale, on signale quelques *mithræums* dans des ports sur la côte de Phénicie et d'Égypte; ces monuments isolés font mieux ressortir l'absence de tout vestige dans l'intérieur du pays. On a trouvé des textes pour Alexandrie [6] et, cependant, nous savons que le culte de Mithra tenait peu de place dans cette ville, car, au IIIe siècle, Origène, qui y avait vécu, reproche à Celse de s'occuper d'un culte aussi obscur [7]. Quant à Memphis, on aurait pu croire que Mithra y avait été adoré depuis une haute antiquité, mais le style des monuments leur assigne une époque assez basse et contemporaine de l'occupation romaine [8]. Dans les pays à demi orientaux, la religion mithriaque se heurtait à un clergé indigène fortement organisé et à une dévotion idolâtrique tournée vers les idoles nationales, ce qui s'opposait au progrès d'un culte exotique. Une autre raison s'opposa longtemps à l'expansion du mithriacisme : son éloignement des grands centres de la civilisation antique. Depuis longtemps Rome avait reçu dans ses murs la Grande Mère de Pessinonte [9], Isis et Sérapis [10], plus anciennement encore l'Astarté carthaginoise [11] et la Bellone de Cappadoce [12], ou encore, depuis le commencement de l'empire, la Déesse Syrienne, alors que Mithra n'avait pu s'y implanter. Cependant, son domaine religieux et le nombre de ses adorateurs étaient sans proportion avec ces divinités. La raison en est que ce domaine, qui s'étendait de l'Indus au Pont-Euxin, était sans doute immense, mais se trouvait presque tout entier en dehors des frontières de l'empire. Ce fut seulement sous Tibère que la Cappadoce fut incorporée, sous Néron, une partie du Pont, sous Vespasien, la Commagène et la Petite Arménie. Alors, les communications s'établirent, l'administration civile, les garnisons militaires, les échanges commerciaux et intellectuels permirent des relations suivies et immédiates. C'était le commencement, que suivirent les grandes expéditions de Trajan, de Lucius Vérus, de Septime-Sévère, la soumission dans sa lutte contre le christianisme. Les mystères de Mithra, en effet, opposèrent à la culture grecque une autre culture, qui, à certains égards, lui était supérieure, celle de l'Iran; mais, si celle-ci pouvait, par ses qualités morales, séduire l'esprit romain, elle était dans son ensemble, trop asiatique pour que les Occidentaux l'accueillissent sans répugnance. — [5] F. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, in-8°, Paris, 1929, p. 132-138. — [6] F. Cumont, *Textes et monum. relat. aux myst. de Mithra*, t. II, p. 11, 44, 45. — [7] Id., *ibid.*, t. II, p. 31, lign. 23 sq. — [8] Id., *ibid.*, t. I, p. 242, note 1; t. II, p. 520, n. 285. — [9] Depuis l'an 204 avant Jésus-Christ. — [10] Depuis le Ier siècle avant notre ère. — [11] Depuis la fin des guerres puniques. — [12] Depuis l'époque de Sylla.

[1] L. H. Gray, dans *Archiv für Religionswissenschaft*, 1904, p. 345, a montré comment six Amschaspands passèrent de divinités du monde matériel au rang d'abstractions morales. — [2] L'inscription de Farasha serait, selon M. H. Grégoire, du Ier siècle avant ou après J.-C. — [3] M. Picard, dans *Revue de philologie*, t. LIII, 1927, p. 324 sq., a réuni des preuves de la propagation de ces mystères dans certains pays grecs, notamment en Macédoine, le long de la voie Egnatia; on annonce même la découverte d'un *mithræum* à Éleusis. Mais cette diffusion tardive et sporadique n'infirme pas la règle générale. — [4] A. Harnack, *Ausbreitung des Christentums*, t. II, 1915, p. 334 sq., voit dans cette exclusion du monde hellénique une cause capitale d'infériorité pour le culte mithriaque

de la Mésopotamie, la fondation de nombreuses colonies en Osrhoène et jusqu'à Ninive, autant d'anneaux de la chaîne reliant l'Iran à la Méditerranée et amenant la religion mithriaque dans le monde latin.

Ce mouvement d'expansion commence sous la dynastie des Flaviens; il se développe à l'époque des Antonins et des Sévères, parallèlement au culte de Jupiter Dolichenus avec lequel le dieu Mithra entretient les rapports les plus étroits. Dès le temps de Pompée, on peut dire qu'il avait mis le pied en Italie et, comme c'est aussi Pompée qui avait introduit à Rome la première communauté juive composée de captifs ramenés après la prise de Jérusalem (63 avant J.-C.), on voit que, dès la fin de la république, le dieu perse aura pu compter quelques fidèles dans la capitale. On n'y prit pas garde; les Romains n'éprouvant que du mépris à l'égard des Orientaux. Les sectateurs qu'il aura pu avoir n'exerçaient aucune influence et devaient se tenir pour trop heureux qu'on ne pensât point à eux. En fait, il semble bien qu'il en était ainsi, car aucun auteur du siècle d'Auguste ne prononce son nom et, à Pompéi, où on a retrouvé tant de témoins des cultes égyptiens, le nom de Mithra n'a été lu ni rappelé nulle part.

Vers la fin du Ier siècle, à Rome, le nom de Mithra commence à percer. Vers l'an 80 de notre ère, Stace avait vu des représentations du héros tauroctone et, dès le temps de Plutarque (46-125 apr. J.-C.), la secte mazdéenne jouissait déjà d'une certaine notoriété en Occident. La plus ancienne dédicace connue à Mithra est une inscription bilingue d'un affranchi des Flaviens. A quelque temps de là, un esclave de T. Claudius Livianus lui consacre un groupe de marbre qui peut appartenir aux environs de l'an 100. En Italie, à Nersæ, dans le pays des Eques, un *mithræum* avait eu le temps de « s'écrouler, par suite de sa vétusté », dès l'an 172. A peu près vers le même temps, vers l'an 150, Justin le Martyr, à Rome, et Tertullien en Afrique, vers la fin du siècle, nous donnent des détails précis sur les cérémonies du culte mithriaque; vers 177, Celse expose longuement les théories de cette croyance. Ainsi, le IIe siècle marque le progrès de la religion. Dès le début du règne de Vespasien, la XVe légion importait les mystères à Carnuntum sur le Danube; sous les Antonins, principalement depuis le règne de Commode, on observe des traces de plus en plus nombreuses; à la fin du IIe siècle, Mithra avait quatre temples au moins à Ostie.

On ne saurait entreprendre l'énumération de toutes les cités où le mithriacisme s'implanta et prospéra, pas plus qu'on ne saurait rechercher les causes de son introduction et les éléments de son succès. Les textes épigraphiques et les monuments ont été relevés en grand nombre et, malgré cela, ne nous apprennent pas, tant s'en faut, ce que nous voudrions savoir. Ce n'est pas la première fois que nous avons l'occasion de faire remarquer les caprices de l'épigraphie, dont le témoignage n'apprend rien que pour une période antérieure et dont le silence n'autorise pas même une conclusion. C'est ainsi que nous n'avons pas un seul monument mithriaque d'Alexandrie où les mystères furent certainement pratiqués, ni de Carthage où Tertullien avait appris à les connaître. Les plus anciennes inscriptions, datées d'Italie (en dehors de Rome et d'Ostie) et du Norique, parlent de la restauration de temples déjà en ruines, etc. Pour une seule cité, Carnuntum, nous pouvons déterminer, avec une quasi-certitude, la cause et le moment de l'introduction du culte. Il n'est donc pas possible de suivre les progrès de l'expansion, de noter les conversions, de marquer les reculs et les vicissitudes dans chaque ville et dans chaque province. Tout ce qu'on peut entreprendre, c'est de donner le rythme d'ensemble de la propagation. On fera remarquer combien, malgré tant de lacunes, nous sommes instruits de ce qui concerne le christianisme.

On a dit souvent, et avec raison, que le mithriacisme dut le meilleur de son succès aux légions romaines. Cette religion idolâtrique était, avant tout, une religion de soldats. Cependant, il ne faut pas se figurer les légions comme toujours en mouvement. Depuis le temps d'Hadrien, des camps fixes leur avaient été assignés et chacune d'elles pratiquait le recrutement dans la province où elle campait [1]. Or, c'est presque exclusivement après le règne d'Hadrien que le mithriacisme s'est propagé. Dès lors, on ne s'expliquerait plus les conditions de cet apostolat, si on ne savait que la pratique ne ressemblait que d'assez loin à la théorie. Nonobstant le recrutement régional par province, on comptait un très grand nombre d'Asiatiques parmi les troupes cantonnées en Dalmatie et en Mésie [2]; il en était de même, pendant une certaine période, en Afrique [3]. C'était moins encore par les soldats que par les gradés que se faisait la propagande, car nous savons que le soldat, ayant servi dans son pays natal pendant quelques années, était promu centurion et changeait presque toujours de garnison. Ils venaient ainsi de tous pays et offraient « comme un microcosme de l'empire [4] ». De la sorte, ces sous-officiers jouissaient d'un prestige et d'une influence considérables sur les conscrits qu'ils étaient appelés à instruire. Il faut tenir compte encore que des transferts provisoires ou définitifs de détachements, ou même de régiments entiers, dans des forteresses ou des camps, souvent fort éloignés, ont rapproché et confondu des gens de toute race et de toute croyance.

Parmi les hommes appelés du dehors pour remplacer les nationaux envoyés au loin, on comptait un grand nombre d'Asiatiques, et la province qui en fournissait le plus était la Commagène, où le mithriacisme était fort répandu. Les Cappadociens, les Pontiques, les Ciliciens, les Syriens et les Parthes y furent pris à foison pour faire des cavaliers et des légionnaires.

« Le soldat romain était, en général, dévot et même superstitieux. Les périls, auxquels sa carrière l'exposait, lui faisaient rechercher sans cesse la protection céleste, et un nombre incalculable de dédicaces porte témoignage à la fois de la vivacité de sa foi et de la variété de ses croyances. Les Orientaux surtout, transportés pour vingt ans et plus dans un pays où tout leur était étranger, conservaient pieusement le souvenir de leurs divinités nationales. Dès qu'ils en trouvaient le moyen, ils ne manquaient pas de s'assembler pour leur offrir un culte. Ils éprouvaient le besoin de se concilier ce Seigneur *(Ba'al)* dont ils avaient appris, enfants, à redouter la colère. C'était aussi une occasion de se réunir et, sous ces tristes climats du Nord, de se remémorer la patrie absente. Mais leurs confréries n'étaient pas exclusives; ils admettaient volontiers parmi eux des compagnons d'armes de toute origine, dont la religion officielle de l'armée ne satisfaisait pas les aspirations, et qui espéraient obtenir du dieu pérégrin un secours plus efficace dans les combats, ou, s'ils y succombaient, un sort plus heureux dans l'autre vie. Puis ces néophytes, transférés dans d'autres garnisons, suivant les exigences du service ou les nécessités de la guerre, de convertis s'y faisaient convertisseurs et formaient autour d'eux un nouveau noyau de prosélytes. C'est ainsi que les mystères de Mithra, apportés en

[1] Mommsen, *Die Conscriptionsordnung der römischen Kaiserzeit*, dans *Hermès*, t. XIX, 1884, p. 11 sq. — [2] Mommsen, *Die Conscriptionsordnung der römischen Kaiserzeit*, p. 7 sq. — [3] R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, 1892, p. 193, 353 sq. — [4] Jung, *Fasten der Provinz Dacien*, 1894, p. XIV sq.

Europe par des recrues à demi barbares de Cappadoce ou de Commagène, s'y sont propagés avec rapidité jusqu'aux confins du monde antique.

« Depuis les rivages du Pont-Euxin jusqu'au nord de la Bretagne et à la lisière du Sahara, tout le long de la frontière, les monuments mithriaques abondent [1]. » Nous n'en ferons pas ici le dénombrement; il suffira de dire que, dans la Mésie inférieure, on en a retrouvé les traces à Tomi, Troesmis, Durostorum, Œscus, Tropæum Traiani. Dans l'intérieur de cette province, il s'était implanté à Montana et à Nicopolis et, de là, il avait gagné la Thrace autour de Sardique (Sofia) et jusqu'à Bessapara dans la vallée de l'Hèbre. Remontant le cours du Danube, il prit pied à Viminacium, capitale de la Mésie supérieure. La Dacie, épuisée par six années de guerres opiniâtres, fut annexée à l'empire en 107 et Trajan y envoya, pour la repeupler, des colons pris dans tout le monde romain. Ce qui restait des Daces d'autrefois y coudoya des Illyriens et des Pannoniens, des Galates, des Cariens et des Asiates, des gens d'Édesse et de Palmyre, ayant chacun une ou plusieurs divinités à servir; mais, entre toutes, Mithra fut le plus invoqué. On trouvait ses fidèles dans la capitale de Sarmizegetusa et dans les villes de Potaïssa et Apulum, enfin sur toute l'étendue du territoire occupé. Alors qu'on n'a rencontré que de rares et insignifiants vestiges du christianisme en Dacie (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 3-5), c'est en foule qu'on récolte les inscriptions, les sculptures, les autels mithriaques depuis la forteresse de Szamos-Ujvar, à la frontière septentrionale, jusqu'à Romula en Valachie. Les débris abondent surtout au centre du pays, le long de la grande voie qui suit la vallée du Maros. La seule colonie d'Apulum comptait certainement quatre temples de Mithra à elle seule. On pourrait faire les mêmes constatations en Pannonie. La ville de Carnuntum offrirait la matière d'une étude précise qui ne rentre pas dans le dessein de ce travail. Par contre, dans le Norique et dans la Rhétie, l'armée ne paraît pas avoir pris une part active à la propagation de la religion asiatique. Ceci peut trouver son explication dans le fait que le Norique et la Rhétie étaient occupés, depuis le règne de Marc-Aurèle, respectivement par les légions *II Italica* et *III Italica*, créées par cet empereur, et qui se sont probablement recrutées exclusivement dans le pays même. Parmi les auxiliaires de ces provinces, il ne semble pas non plus y avoir eu d'Orientaux, en dehors de l'*ala Commagenorum*.

« Dans les deux Germanies, le mithriacisme connut une merveilleuse expansion qui s'explique par la présence des corps d'armée chargés de la garde de ces pays. La plus ancienne inscription datée, offrant une dédicace *Soli invicto Mithræ*, est de l'année 148 de notre ère; d'autres succèdent en 189, 213, 214, 223, 242; et, dès le IIe siècle, le dieu y comptait une multitude de fidèles, aussi bien parmi les légions *VIII Augusta*, *XXII Primigenia* et *XXX Ulpia* que parmi les cohortes, les ailes auxiliaires et les troupes d'élite de volontaires citoyens. D'où venait ce prosélytisme triomphant? On peut croire qu'il fut transmis par l'intermédiaire des garnisons du Danube, car il y avait très peu de soldats orientaux en Germanie.

« L'Allemagne est, en effet, la contrée où l'on a mis au jour le plus grand nombre de *mithræums;* c'est elle qui nous a donné les bas-reliefs aux dimensions les plus vastes et aux représentations les plus complètes, et certainement aucune divinité du paganisme n'y a trouvé plus que Mithra des zélateurs nombreux et fervents. Les Champs Décumates, ces confins militaires de l'empire, et surtout les postes avancés compris entre le cours du Mein et le rempart du *limes*, ont été merveilleusement fertiles en découvertes du plus haut intérêt. On les a trouvés dans toute la vallée du Neckar, depuis Rottenburg *(Sumelocenna)*, non loin de la source de la rivière, jusqu'à son embouchure, à Fellbach, près de Cannstadt; à Zazenhausen et à Walheim dans la même région; à Beihingen près de Ludwigsburg; à Besigheim; à Recking près de Heilbronn; à Hölzern, près de Weinsberg; à Neuenheim, en face de Heidelberg; à Lobenfeld; à Mannheim.

« Au nord de Francfort, près du village de Heddernheim, l'ancienne *civitas Tannensium*, on a exhumé successivement trois temples importants, et trois autres ont été rencontrés à Friedberg dans la Hesse, puis deux autres encore à Gross-Krotzenburg, près de Hanau, et à Ober-Florstadt, dans la Hesse. Enfin, des monuments isolés ont été mis à jour à Wiesbaden *(Aquæ Mattiacæ)* et probablement aussi au sud du Mein, à Lengfeld, entre Darmstadt et Aschaffenbourg.

Les monuments sont nombreux le long du Rhin, depuis Augst *(Raurica)* près de Bâle, jusqu'à Xanten *(Vetera)*, en passant par Strasbourg *(Argentoratum)*, Rheinzabern?, Mayence *(Moguntiacum)*, Neuwied, Bonn, Cologne et Dormagen.

« La Gaule n'en est pas exempte. Un soldat de la VIIIe légion consacre un autel *Deo invicto* à Genève, sur la route qui conduit de la Germanie à la Méditerranée, et on a signalé d'autres traces dans la Suisse actuelle et le Jura français. A Sarrebourg *(Pons Saravi)*, on a exhumé un *spelæum* datant du IIIe siècle. Un autre, dont le bas-relief principal, taillé dans la roche vive, a subsisté jusqu'à nos jours, existait à Schwarzerden entre Metz et Mayence. Dans la vallée de la Meuse, non loin de la route qui joignait Cologne à Bavay *(Bagacum)*, de curieux vestiges des mystères ont été reconnus.

« La Bretagne a eu sa part de monuments. Londres avait un *mithræum*, et aussi York *(Eburacum)*, Caërleon *(Isca)* et Chester *(Deva)*. En général, dans aucune contrée, le culte iranien ne resta aussi exactement que dans celle-ci confiné dans les places fortes.

« A l'autre extrémité du monde romain, nous retrouvons le culte de Mithra en Afrique, au camp de Lambèse et dans les postes qui gardaient les défilés de l'Aurès et jalonnaient la frontière du Sahara. Mais ces monuments sont presque tous d'époque tardive; le plus ancien date du règne de Commode (180-192), puis viennent 235-238, 283-284, 285, 364-367, ils sont dus à des officiers ou à des centurions d'origine étrangère, plutôt qu'à de simples soldats. Mais les légionnaires de Numidie sont restés attachés à leurs dieux indigènes, puniques ou berbères.

« C'est l'Espagne, le pays d'Occident le plus pauvre en monuments mithriaques; ils font presque entièrement défaut, même dans les cités populeuses [2]. C'est à peine si on rencontre, à Mérida et à Tarragone, des fragments d'inscription. Par contre, dans les vallées sauvages des Asturies et de la Galice, le *Sol invictus* avait un culte organisé. On mettra ce fait en rapport avec le séjour prolongé d'une légion, la *VII gemina*, qui avait son camp à Léon, près d'Asturica, dans une région longtemps insoumise. »

2. *Le négoce.* — Il n'y eut pas d'apôtres de la religion iranienne que dans l'armée; dès que l'empire eut rendu la paix au monde et l'y eut affermie, on assista à un phénomène que nous avons déjà décrit, la conquête des marchés de l'Occident par les colonies d'Orientaux (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2266-2277). Les Syriens se précipitèrent vers les ports de la Méditerranée occidentale; on les vit affluer à Pouzzolles et à

[1] F. Cumont, *Textes et monuments*, t. I, p. 248. — [2] Ceci n'est plus exact. Voir les conclusions de P. Paris sur *Les restes du culte de Mithra en Espagne et le mithræum de Mérida*, dans *Revue archéologique*, t. II, 1914, p. 1-31.

Ostie, s'infiltrer partout où un profit s'offrait à eux. Mais ce n'est pas le côté mercantile de leur invasion qui nous intéresse ici, c'est le côté religieux. De tout temps, les Syriens se firent remarquer par leur ferveur. Idolâtres, fanatiques, ils avaient lutté longtemps contre la foi chrétienne et, partout où ils se transportaient, ceux qui n'avaient pas encore accepté le Christ, s'efforçaient d'organiser à leur usage et d'implanter autour d'eux leurs divinités nationales. Ce fut grâce à eux que les divinités d'Héliopolis, de Doliché, de Damas, de Palmyre pénétrèrent en Italie. Parmi les Syriens, se trouvaient des adorateurs de Mithra établis dans la vallée de l'Euphrate, mais les marchands qui montaient à l'assaut de l'Occident appartenaient surtout au culte des Baals sémitiques; ceux qui invoquaient Mithra étaient généralement des Asiatiques de condition plus humble. C'étaient surtout des esclaves que le dépeuplement de l'Italie amenait en grand nombre dans ce pays, venus du fond de l'Asie Mineure, de la Cappadoce et du Pont. L'Italie n'était pas seule à recevoir ces troupeaux de malheureux, que leurs maîtres dirigeaient vers les villes maritimes où se trouvaient assez généralement d'importants marchés; c'est ce qui explique la présence de monuments de Mithra dans toute une série de ports de la Méditerranée. Pouzzoles en a fourni relativement peu, parce que, dès les règnes de Claude et de Trajan, son port perdit en partie sa prospérité, dont hérita Ostie où on a retrouvé les traces du culte de Mithra. Dès le IIe siècle, quatre ou cinq *spelæa* au moins lui étaient consacrés. On en trouvait un, communiquant avec les thermes d'Antonin, à l'endroit même où abordaient les navires d'outre-mer; un autre était attenant au *Metroon;* le petit bourg d'Antium (Porto d'Anzio) en avait un et on en a trouvé dans toute l'Italie, même en Sicile, le long du littoral africain, à Carthage, Rusicade Icosium, Césarée (Philippeville, Alger, Cherchell), puis, sur le rivage opposé, à Malaga et Tarragone.

En Gaule, la colonie de Narbonne avait sa confrérie de mithriastes, mais c'était principalement entre les Alpes et les Cévennes, surtout dans le bassin du Rhône, que se multipliaient les adorateurs du dieu mazdéen Sextantio, près de Montpellier, et Aix en Provence; nous ont donné, l'une l'épitaphe d'un *pater sacrorum*, l'autre une représentation, peut-être mithriaque, du soleil sur son quadrige. En remontant le cours du Rhône, nous trouvons, à Arles, une statue de Kronos léontocéphale honoré dans les mystères; à Bourg-Saint-Andéol, près de Montélimar, une représentation du dieu tauroctone sculptée près d'une source dans la roche vive; à Vaison, non loin d'Orange, une dédicace faite à l'occasion d'une initiation; à Vienne, un *spelæum*, d'où provient, entre autres monuments, un bas-relief jusqu'ici unique en son genre [1]. Enfin, à Lyon, dont les relations avec l'Asie Mineure sont bien connues (voir *Dictionn.*, t. X, au mot LYON), le succès du culte perse fut certainement considérable [2], mais, dans cette ville, il a pu avoir une origine militaire [3]. En dehors du bassin du Rhône, les monuments mithriaques n'ont été découverts en Gaule que dans la Nièvre, à Entrains [4]; en Aquitaine, à Eauze [5].

On constate encore la présence du culte de Mithra à Genève et à Besançon, à Mandeure [6]. Il se glisse jusqu'au fond des montagnes du Dauphiné, de la Savoie et du Bugey. Labâtie, près de Gap, Lucey, non loin de Belley, et Vieu-en-Val-Romey, nous ont conservé des inscriptions, des temples, des statues consacrées par ses fidèles [7].

Mais le négoce ne se confinait pas dans les ports maritimes ou fluviaux; il pénétrait dans les villes de l'intérieur, et la dispersion des esclaves asiatiques était plus complète encore. Le hasard des enchères les disséminait dans toutes les directions et nous les rencontrons dans tous les pays. Ces indications suffisent [8], puisque nous ne voulons que montrer l'expansion extraordinaire du culte de Mithra en Occident. « Si, dans ces régions, les esclaves orientaux ont servi à Mithra de missionnaires, les conditions où leur propagande s'est exercée sont cependant assez différentes. Ils ne sont guère répandus dans les vallées des Alpes, ainsi que dans les *latifundia* et les cités italiques comme ouvriers agricoles ou régisseurs de riches propriétaires ou comme employés municipaux. La dépopulation ne sévissait pas ici autant que dans les pays de vieille civilisation, et, pour cultiver les champs ou faire la police des villes, on n'était pas obligé de recourir à la main-d'œuvre étrangère. Ce ne sont pas les particuliers ou les communes, c'est l'État qui a été ici le grand importateur d'hommes. Les procurateurs, fonctionnaires du fisc, intendants des domaines impériaux, ou, comme dans le Norique, véritables gouverneurs, avaient sous leurs ordres une foule de gouverneurs d'impôts, de caissiers, de commis de tout genre, disséminés dans leur ressort, et généralement ces subalternes n'étaient pas de naissance libre. De même les gros entrepreneurs, qui prenaient à ferme le produit des mines et carrières ou le rendement des douanes, employaient dans leurs exploitations un personnel nombreux de condition ou d'origine servile, qu'ils amenaient de l'extérieur. Des gens de cette sorte, agents de l'empereur ou des publicains qu'il se substituait, sont ceux dont les titres reviennent le plus souvent dans les inscriptions mithriaques de la Pannonie et du Norique méridionaux.

« Dans toutes les provinces, les modestes employés des services impériaux ont eu une part considérable dans la diffusion des cultes étrangers. De même que ces salariés du pouvoir central étaient les représentants de l'unité politique de l'empire par opposition au particularisme régional, de même, ils étaient les apôtres des religions universelles en face des dévotions locales. Ils formaient comme une seconde armée placée sous les ordres du prince, et leur influence sur l'évolution du paganisme a été analogue à celle de la première. Comme les soldats, ils étaient recrutés en grand nombre dans les pays asiatiques : comme eux, ils changeaient perpétuellement de résidence à mesure qu'ils montaient en grade, et les cadres de leurs bureaux, comme ceux des légions, comprenaient des individus de toute nationalité. Ainsi l'administration a transféré, de gouvernement à gouvernement, avec ses scribes et ses comptables, la connaissance des mystères.

« Voici donc une seconde voie par laquelle le dieu iranien a pu pénétrer dans les villes voisines des camps, où nous l'avons vu adoré par les soldats orientaux. D'une manière générale, le service de l'intendance et des officiers provoquait le transport d'esclaves publics et privés dans toutes les garnisons, en même temps que les besoins sans cesse renaissants de ces multitudes assemblées y attiraient de tous côtés des négociants. D'autre part, les vétérans allaient souvent se fixer dans les ports et dans les grandes villes,

[1] F. Cumont, *Textes et monum.*, t. II, n. 502, 503 (inscr.); n. 235, 281 (monum.), n. 496, 500, 501, 504 (inscr.); n. 277-279 (monum.). Le *mithræum* de Bourg-Saint-Andéol paraît remonter au temps de Septime-Sévère, *ibid.*, t. II, p. 402. — [2] Id., *ibid.*, t. II, n. 492-493 (inscr.), n. 275 (monum.). — [3] Id., *ibid.*, t. I, p. 261, n. 4. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2906. — [5] F. Cumont, *op. cit.*, t. I, p. 262, n. 1. — [6] Id., *ibid.*, t. I, p. 257, n. 4. — [7] Id., *ibid.*, t. II, n. 494-498 (inscr.), n. 280, 397 (monum.). — [8] Ceux qui veulent étudier ce sujet doivent se reporter à l'ouvrage classique de F. Cumont.

où se rencontraient avec eux les esclaves et les marchands. Lorsqu'on affirme que Mithra s'est introduit, de telle ou telle façon, dans telle ou telle région, cette généralisation ne peut évidemment prétendre à une exactitude absolue. Les causes concurrentes de l'expansion de ces mystères s'entremêlent et se confondent, et l'on perdrait sa peine à vouloir démêler fil par fil leur écheveau embrouillé. Guidés uniquement, comme nous le sommes trop souvent, par des inscriptions de date incertaine, où, à côté du nom du dieu, figure simplement celui d'un initié ou d'un prêtre, nous ne pouvons déterminer, dans chaque cas particulier, les circonstances qui ont servi la religion nouvelle. Les influences passagères nous échappent presque complètement; mais les agents les plus actifs de la diffusion ont certainement été les soldats, les esclaves et les marchands. En dehors des preuves de détail, la présence de ses monuments dans les places de guerre ou de commerce, dans les contrées où se déversait le large courant de l'émigration asiatique, suffirait à l'établir.

« Leur absence dans d'autres régions le montre clairement aussi. Pourquoi en Asie, en Bithynie, en Galatie, dans des provinces voisines de celles où ils étaient pratiqués depuis des siècles, ne trouve-t-on aucun vestige des mystères perses? Parce que la production de ces pays dépassait leur consommation, que le commerce extérieur y était aux mains des armateurs grecs, qu'ils exportaient des hommes au lieu d'en appeler du dehors et que, au moins depuis Vespasien, aucune légion n'était chargée de les défendre ou de les contenir. La Grèce était protégée contre l'invasion des divinités étrangères par son orgueil national, par ce culte de son glorieux passé, qui est chez elle, sous l'empire, le trait le plus caractéristique de l'esprit public. Mais aussi l'absence de soldats ou d'esclaves exotiques lui enlevait l'occasion même de déroger. Enfin, les monuments mithriaques font presque complètement défaut dans le centre et l'ouest de la Gaule, dans la péninsule hispanique, le sud de la Bretagne, et ils sont rares, même à l'intérieur de la Dalmatie. Là encore, aucune armée permanente ne provoquait le transport d'Asiatiques, que ne pouvait non plus y attirer aucun foyer rayonnant du commerce international [1]. »

A Rome, la religion de Mithra connut un grand développement attesté par nombre de monuments. Cette ville offrait toutes les conditions favorables : une garnison considérable dont les éléments étaient tirés de toutes les parties de l'empire, des vétérans fixés en grand nombre après avoir obtenu l'*honesta missio*, des esclaves venus de partout pour entrer au service de l'empereur et de tous les grands personnages de la capitale du monde. Parmi ces derniers, il n'y avait pas que des serviteurs, beaucoup remplissaient les bureaux des administrations. Enfin, tout ce qu'une grande ville attire et cache devait compter des Asiatiques toujours disposés à répandre autour d'eux leurs croyances et leurs rites. Mithra eut, sans doute, ses premiers temples au delà du *pomœrium;* on en a retrouvé un certain nombre en dehors de cette limite, surtout à proximité du camp prétorien; toutefois, avant l'année 181, le dieu étranger avait franchi l'enceinte sacrée et pénétré dans la cité. On a retrouvé une centaine d'inscriptions, plus de soixante-quinze morceaux de sculpture et une série de temples et de chapelles situés dans tous les quartiers de la ville et dans sa banlieue. Le plus célèbre est le *spelæum* retrouvé à l'époque de la Renaissance dans une grotte du Capitole et dont on a retiré le grand bas-relief Borghèse, actuellement au Louvre (fin du IIe siècle).

VII. Mithra et le pouvoir impérial. — Seule ou presque seule parmi les religions exotiques, qui s'infiltrèrent dans l'empire romain, celle de Mithra ne connut pas l'épreuve et la pierre de touche de la persécution. Les fidèles d'Isis avaient été pourchassés et malmenés, ceux du Christ — est-il besoin de le rappeler ici — avaient connu la confession sanglante de leur foi. Les fidèles de Mithra réussirent à détourner de leur tête l'hostilité de l'État. Cette circonstance peut trouver en partie son explication dans le fait que les adorateurs de Mithra ne composaient pas des communautés sous la direction d'un clergé sacerdotal, choses qui provoquaient l'attention et la défiance de l'administration. D'ailleurs, nous ne savons rien sur la condition juridique des associations de *Cultores Solis invicti Mithræ*. Furent-elles organisées en confréries et reconnues ou, simplement, tolérées? Le nombre toujours croissant des fidèles et leur rang social ne permettent pas de supposer qu'on affectât à leur égard l'ignorance. Il se pourrait que la forme bien connue de collèges funéraires leur ait servi à jouir légalement des privilèges accordés à ces corporations. Toutefois, ce n'était là qu'une solution toujours révocable et le mithriacisme aura pu bénéficier d'une situation différente et moins incertaine. Nous avons déjà relevé les bons rapports existant entre le culte de Mithra et celui de la Grande Mère de Pessinonte, adoptée solennellement par le peuple romain trois siècles plus tôt, et la proximité de leurs sanctuaires; on en pourrait induire que Mithra aurait obtenu droit de cité en Italie et serait devenu romain comme Cybèle ou Bellone. A défaut d'une décision formelle des pouvoirs publics, le culte iranien était probablement apparié à la Grande Mère et bénéficiait de la protection officielle dont elle jouissait. Le culte était-il, comme celui de la Grande Mère, sous la surveillance du collège des pontifes? une inscription portant le mot *permissu* [2]... semble bien se rapporter à quelque autorisation publique. Cependant, on n'a rencontré nulle part l'indication que les prêtres de Mithra aient joui d'une dotation régulière du trésor; les dédicaces mithriaques émanent toujours de particuliers et les temples sont construits *in solo privato*.

Néron voulut se faire initier aux cérémonies du mazdéisme par les mages et le roi Tiridate d'Arménie adora en sa personne une émanation de Mithra; toutefois, ce ne fut qu'un siècle plus tard que l'empereur Commode se fit admettre à l'initiation des mystères iraniens et à la participation de leurs cérémonies secrètes. Cette détermination donna une puissante impulsion au mithriacisme et les monuments ou les dédicaces contemporains de ce règne se multiplièrent; on ne s'étonne plus, dès lors, que, sous cet empereur, Mithra ait un temple à l'intérieur du *pomœrium* [3].

L'élan était donné. Les successeurs de Commode ne ménagèrent pas l'expression de leur bienveillance à la religion nouvelle. Tout au début du IIIe siècle, elle avait un chapelain dans le palais impérial et ses fidèles offraient leurs vœux en faveur des Sévères et, plus tard, de l'empereur chrétien, Philippe l'Arabe. On fit un nouveau pas en avant lorsque l'empereur Aurélien institua le culte officiel du *Sol invictus;* enfin, en 307, Dioclétien, Galère et Licinius se réunirent à Carnuntum où ils consacrèrent un temple à Mithra *fautori imperii sui*. Julien, qui ne fit que passer, eut le temps d'exprimer sa ferveur à l'égard du dieu Soleil. Cette disposition de souverains, que rien ne paraissait devoir

[1] F. Cumont, *op. cit.*, t. I, p. 270-273; cf. F. Cumont, *La propagation des mystères de Mithra dans l'empire romain*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. II, 1897, p. 289-305, 408-423. — [2] F. Cumont, *Textes et monuments*, t. II, n. 13 (inscr.). — [3] Id., *ibid.*, t. II, n. 8 (monum.), 30, 31 (inscr.).

rapprocher dans une dévotion commune, peut s'expliquer par une cause profonde : la raison d'État. Ni les uns ni les autres n'avaient de raison apparente pour favoriser une religion née chez un peuple ennemi qu'ils ne cessaient de combattre; en réalité, cette religion soutenait des doctrines favorables à la politique personnelle et aux prétentions autocratiques des empereurs.

Ceux-ci étaient partis du droit populaire avec Auguste et entendaient aboutir à un établissement monarchique de droit divin. D'une magistrature, ils faisaient un sacerdoce, en attendant d'en faire une religion; à cela les empereurs étaient aidés par l'état d'esprit des Orientaux qui, instinctivement, reconnaissaient et proclamaient, dans le chef de l'État, tout autre chose qu'un magistrat, mais un roi et un dieu. Aussitôt après la bataille d'Actium, on avait vu des cités asiatiques élever des temples à Auguste, lui rendre un culte, nier la fiction démocratique du césarisme.

Cette évolution correspondait au vœu secret des empereurs qui tolérèrent, encouragèrent, récompensèrent le culte impérial jusque dans ses excès les plus grossiers. Impatients de jouir des honneurs divins, ils n'attendirent pas que la mort les mit en possession; ils se les firent décerner de leur vivant. En cela, ils bravaient la tradition du paganisme romain et ils devaient s'appuyer sur le paganisme asiatique, ce qu'ils firent et, finalement, ils triomphèrent. « La sourde résistance de l'opinion publique fut vaincue quand les religions de l'Asie eurent conquis les masses. Elles y propagèrent des dogmes qui tendaient à élever le monarque au-dessus du genre humain, et si elles obtinrent la faveur des césars et, en particulier, de ceux qui aspiraient au pouvoir absolu, c'est qu'elles leur apportaient une justification dogmatique de leur despotisme [1]. » Le mithriacisme eut son rôle dans cette transformation capitale de la mentalité des peuples occidentaux et la protection des empereurs fut l'expression de leur reconnaissance.

Contrairement à ce qu'on pourrait être porté à croire, cette mentalité ne vint pas d'Égypte où la race royale tirait son origine du soleil et où chaque souverain en était comme un rayon détaché. Les pharaons disparurent et les Achéménides, puis les Ptolémées, ensuite les Augustes se laissèrent attribuer le caractère divin traditionnel sur les rives du Nil. Cette conception essaima d'Alexandrie dans tout l'empire, les prêtres d'Isis l'introduisirent en Italie, encouragés discrètement d'abord, puis ouvertement par les empereurs. Ceux-ci n'osèrent pas imposer; ils attendirent que l'usage eût familiarisé les esprits avec ces formules que certains pouvaient encore accuser de sacrilège; ce fut l'affaire de l'entourage et de la chancellerie d'habituer à entendre murmurer ce qu'on n'osait pas encore dire à haute voix dans la titulature officielle. Les Grecs déjà ne résistaient plus, les Romains s'indignaient encore de ces extravagances. L'apothéose d'un prince régnant scandalisait encore des esprits latins, même résolument païens; pour la leur faire admettre, il fallut la souplesse doctrinale de la religion mithriaque.

Les Perses adoraient dans leurs souverains l'élément divin qui formait comme une partie de leur âme. La grâce du créateur du ciel et de la terre les avait placés sur le trône, et ce feu surnaturel, propriété divine, s'étendait jusqu'aux princes, illuminait les souverains légitimes et s'écartait des usurpateurs réservés à une fin misérable. Cette conception particulière des Perses, sans équivalent dans les autres mythologies, se répandit dans l'Asie occidentale en même temps que le mithriacisme. Or, après la disparition des principautés asiatiques, la vénération populaire se transporta vers les empereurs romains, en qui on reconnut et on montra les élus de la divinité. A mesure que les religions syriennes, et surtout les mystères de Mithra, se propagèrent à Rome, la vieille théorie mazdéenne trouva de plus nombreux défenseurs dans le monde officiel. A partir du règne de Commode, dont nous avons dit la bienveillance à l'égard des cultes orientaux et des mystères mithriaques, les empereurs prirent officiellement les titres de *pius*, *felix*, *invictus* qui, désormais, feront partie du protocole. Or, ces titres sont conformes en tout aux vieilles croyances mazdéennes. La piété conservée au souverain : la faveur particulière du ciel; la félicité résulte de son illumination par la grâce divine, l'invincibilité est le signe de la légitimité et du bonheur qui l'accompagne.

L'invincibilité trahit, de façon particulière, l'action des théories astrologiques qui s'étaient mêlées au parsisme. En se donnant le nom d' « invincibles », les empereurs proclamaient leur intime alliance avec le soleil, et ils tendaient à s'assimiler à lui. Pour la même raison, on les voit prendre l'épithète d' « éternels » qui, au IIIe siècle, s'introduit, elle aussi, dans la titulature officielle (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2751-2753). Cette épithète, familière aux divinités héliaques de l'Orient, révèle, en s'appliquant aux souverains, la conviction que, étant en communion intime avec Sol, ils sont unis à lui par une identité de nature.

« On aperçoit immédiatement combien ces théories étaient favorables aux prétentions des césars. Ils sont véritablement les maîtres par droit de naissance *(deus et dominus natus)*, car, dès leur venue au monde, des astres les ont destinés au trône; ils sont divins, car ils ont en eux certains éléments du soleil, dont ils sont en quelque sorte l'incarnation passagère. Descendus des cieux étoilés, ils y remonteront après leur mort pour y vivre éternellement avec les dieux leurs égaux. Le vulgaire allait jusqu'à se figurer que l'empereur défunt, tout comme Mithra à la fin de sa carrière, était enlevé par Hélios dans son quadrige resplendissant [2]. » (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2656, fig. 4048.)

VIII. La doctrine des mystères. — Nous avons dit que Mithra était, pour les anciens mages, le dieu de la lumière, et, comme la lumière est portée par l'air, il était censé habiter la zone mitoyenne entre le ciel et les enfers; c'est à cette circonstance qu'il devait le nom de μεσίτης. Chaque mois, le seizième jour, qui en marque le milieu, lui était consacré. Quand Mithra eut été identifié à Shamash, on lui appliqua le nom d' « intermédiaire » par allusion à la position médiane du soleil dans le chœur des planètes. Mais, à cette situation médiane, on attachait une signification morale. Mithra n'est pas qu'intermédiaire local, il est « médiateur » entre le dieu inaccessible et inconnaissable des sphères éthérées et le genre humain qui grouille ici-bas.

C'est en qualité de génie solaire que Mithra a surtout été connu en Occident et les monuments nous le représentent souvent sous cet aspect. Le dieu était représenté entre deux enfants portant chacun une torche que l'un élevait et que l'autre abaissait; ces enfants, nommés *Cautès* et *Cautopatès*, étaient une double incarnation de sa personne. « Ces deux dadophores et le héros tauroctone formaient une triade, et l'on voyait sous ce « triple Mithra » soit l'astre du jour, dont, le matin, le coq annonce la venue, qui, à midi, passe triomphant au zénith et, le soir, s'incline languissamment vers l'horizon, soit le soleil qui, croissant en force, entre dans la constellation du Taureau et marque le commencement du printemps, celui dont les ardeurs victorieuses fécondent la nature au cœur de l'été, et celui qui, déjà affaibli, traverse le signe du Scorpion et annonce le retour de l'hiver. A un autre

[1] Id., *ibid.*, t. I, p. 282. — [2] F. Cumont, *op. cit.*, t. I, p. 291-292.

point de vue, on regardait l'un des deux porte-flambeau comme l'emblème de la chaleur et de la vie, l'autre, comme celui du froid et de la mort. Pareillement, le groupe du dieu tauroctone avait été diversement expliqué à l'aide d'un symbolisme astronomique plus ingénieux que raisonnable; seulement, ces interprétations sidérales n'étaient que des jeux d'esprit avec lesquels on amusait les néophytes avant de leur révéler les doctrines ésotériques qui se rattachent à la vieille légende iranienne de Mithra. Le récit en est perdu, mais les bas-reliefs nous en racontent certains épisodes et son contenu paraît avoir été à peu près le suivant [1] :

« La lumière jaillissant du ciel, conçu comme une voûte solide, était devenue, dans la mythologie des mages, Mithra naissant d'un rocher. La légende rapportait que la « Pierre génératrice », dont on adorait, dans les temples, une image, lui avait donné le jour sur les bords d'un fleuve, à l'ombre d'un arbre sacré, et seuls des pasteurs, cachés dans la montagne voisine, avaient observé le miracle de sa venue au monde. Ils l'avaient vu se dégager de la masse rocheuse, la tête coiffée d'un bonnet phrygien, déjà armé d'un couteau et portant un flambeau qui avait illuminé les ténèbres. Alors, adorant l'enfant divin, les bergers étaient venus lui offrir les prémices de leurs troupeaux et de leurs récoltes. Mais le jeune héros était nu et exposé au vent qui soufflait avec violence; il était allé se cacher dans les branches d'un figuier, puis, détachant à l'aide de son couteau les fruits de l'arbre, il s'en était nourri, et le dépouillant de ses feuilles, il s'en était fait des vêtements. Ainsi équipé pour la lutte, il pouvait désormais se mesurer avec les autres puissances qui peuplaient le monde merveilleux où il était entré. Car, bien que les bergers fissent déjà paître leurs troupeaux, tout ceci se passait avant qu'il y eût des hommes sur la terre.

« Le dieu contre lequel Mithra éprouva d'abord ses forces fut le Soleil. Celui-ci dut rendre hommage à la supériorité de son rival et recevoir de lui l'investiture. Son vainqueur lui plaça sur la tête la couronne radiée qu'il porta depuis ce moment durant sa course quotidienne. Puis il le fit relever et, lui tendant la main droite, il conclut avec lui un pacte solennel d'amitié. Dès lors, les deux héros alliés s'entr'aidèrent fidèlement dans toutes leurs entreprises.

« La plus étonnante de ces aventures épiques fut le duel de Mithra et du taureau, le premier être vivant créé par Jupiter-Oromasdès. Cette fable naïve nous reporte aux origines mêmes de la civilisation. Elle n'a pu naître que chez un peuple de pasteurs et de chasseurs, où le bétail, source de toute richesse, était devenu l'objet d'une vénération religieuse, et pour qui la capture d'un taureau sauvage était un fait si honorable qu'un dieu même ne paraissait pas déroger en devenant boucanier. Le taureau indompté paissait dans quelque prairie des montagnes; le héros, recourant à un stratagème audacieux, le saisit par les cornes et réussit à l'enfourcher. Le fougueux quadrupède, prenant le galop, eut beau emporter son cavalier dans une course furibonde, celui-ci, quoique démonté, ne lâcha pas prise; il se laissa traîner, suspendu aux cornes de l'animal, qui, bientôt épuisé, dut se laisser prendre. Son vainqueur, le saisissant alors par les pattes de derrière, l'entraîna à reculons dans la caverne qui lui servait de demeure, à travers une route semée d'obstacles. Cette « Traversée » *(Transitus)* pénible de Mithra était devenue une allégorie des épreuves humaines. Mais, sans doute, le taureau réussit à s'échapper de sa prison pour aller courir la campagne. Le Soleil envoya alors le corbeau, son messager, porter à son allié l'ordre de tuer le fugitif. Mithra remplit à contre-cœur cette mission cruelle, mais, se soumettant aux injonctions du ciel, il poursuivit avec son chien agile la bête vagabonde, réussit à l'atteindre au moment où elle se réfugiait dans l'antre qu'elle avait quitté, et, la saisissant d'une main par les naseaux, il lui enfonça de l'autre son couteau de chasse dans le flanc.

« Alors se passa un prodige extraordinaire : du corps de la victime moribonde naquirent toutes les herbes et les plantes salutaires, qui couvrirent la terre de verdure. De sa moelle épinière germa le blé, qui donne la nourriture, et, de son sang, la vigne, qui produit le breuvage sacré des mystères. L'esprit malin eut beau lancer contre l'animal agonisant ses créatures immondes pour empoisonner en lui la source de la vie; le scorpion, la fourmi, le serpent tentèrent inutilement de dévorer les parties génitales et de boire le sang du quadrupède prolifique; ils ne purent empêcher le miracle de se poursuivre. La semence du taureau, recueillie et purifiée par la Lune, produisit toutes les espèces d'animaux utiles, et son âme, protégée par le chien, le fidèle compagnon de Mithra, s'éleva jusqu'aux sphères célestes où, divinisée, elle devint, sous le nom de Silvain, la gardienne des troupeaux. Ainsi, par l'immolation à laquelle il s'était résigné, le héros tauroctone était devenu le créateur de tous les êtres bienfaisants et, de la mort qu'il avait causée, était née une vie nouvelle plus riche et plus féconde.

« Cependant, le premier couple humain avait été appelé à l'existence, et Mithra fut chargé de veiller sur cette race privilégiée. C'est en vain que l'esprit des ténèbres suscita les fléaux pour la détruire, le dieu sut toujours déjouer ses funestes desseins. Ahriman désola d'abord les campagnes en y provoquant une sécheresse persistante, et leurs habitants, torturés par la soif, implorèrent le secours de son adversaire toujours victorieux. L'archer divin lança ses flèches contre une roche escarpée, et il en jaillit une source d'eau vive, à laquelle les suppliants vinrent rafraîchir leurs gosiers altérés. Un cataclysme plus terrible avait ensuite, disait-on, menacé toute la nature. Un déluge universel avait dépeuplé la terre, envahie par les flots des mers et des fleuves débordés. Mais un homme, averti par les dieux, avait construit une barque et s'était sauvé avec son bétail dans une arche flottant sur l'étendue des eaux. Puis c'était le feu qui avait ravagé le monde, consumé les étables et réduit en cendres les habitations; mais les créatures d'Oromasdès avaient encore échappé à ce nouveau péril, grâce à la protection céleste, et, désormais, le genre humain avait pu croître et se multiplier en paix.

« La période héroïque était close et la mission terrestre de Mithra accomplie. Dans un repas suprême, il célébra avec Hélios et les autres compagnons de ses travaux la fin de leurs luttes communes. Puis les dieux remontèrent au ciel : emporté par le Soleil sur son quadrige radieux, Mithra franchit l'Océan et alla habiter avec les autres immortels, mais, du haut des cieux, il ne devait pas cesser de protéger les fidèles qui le servaient pieusement [2]. »

Mithra est le créateur, à qui Jupiter-Oromasdès a confié le soin d'établir et de maintenir l'ordre dans la nature et qui, après avoir formé le monde comme démiurge, continue à veiller sur lui. La lutte entre le bien et le mal se poursuit dans le monde et jusque dans le cœur de l'homme, abrégé de l'univers. La résistance à la sensualité est un des aspects du combat contre le principe du mal. Ce combat contre le mal, sous toutes ses formes, les serviteurs de Mithra devaient le soutenir infatigablement. Dans cette guerre contre le mal et ses suppôts, Mithra est la divinité secourable que l'on n'invoque jamais en vain. Il est chez les Perses, comme

[1] L'essai de reconstitution donné ici n'est pas également certain dans toutes les parties. — [2] Fr. Cumont, *op. cit.*, t. I, p. 303-306.

en Occident, le défenseur de la vérité et de la justice, le protecteur de la sainteté, l'adversaire des puissances infernales. Jeune, vigoureux, adroit, vigilant, on ne peut le surprendre et il est toujours vainqueur; d'où son titre de *Sol invictus*. Ses fidèles sont vainqueurs des ennemis, vainqueurs aussi des passions, il leur donne la victoire dans ce monde et dans l'autre. Mithra, protecteur incorruptible de la vérité, présidait au jugement de l'âme après la mort et servait de guide aux élus dans leur ascension vers l'empyrée, là il accueillait les arrivants comme un père.

Cette exposition paraît claire et peut sembler séduisante; elle l'est, en effet, mais c'est à condition d'en élaguer toute une végétation cosmogonique et théologique parfaitement embrouillée jusqu'à l'absurdité et l'incohérence comprises. « Une théologie à la fois naïve et artificielle y combinait des mythes primitifs, dont la valeur naturaliste transparaît encore, avec un système astrologique, dont l'enchaînement rationnel ne fait qu'accuser la fausseté radicale. Toutes les impossibilités des vieilles fables polythéistes y subsistaient à côté de spéculations philosophiques sur l'évolution de l'univers et la destinée de l'homme. La discordance entre la tradition et la réflexion y est éclatante et se double d'une antinomie entre la doctrine du fatalisme et celle de l'efficacité de la prière et de la nécessité du culte [1]. »

Ce qui a fait le succès de cette religion, ce ne sont pas ses élucubrations métaphysiques, c'est sa morale. Elle rapprochait, groupait, entraînait ceux qui, affligés mais non découragés et capables encore d'un effort personnel, voulaient tenter de soutenir la lutte du bien contre le mal et gardaient l'espoir d'en sortir vainqueurs. Cette perspective du secours divin de Mithra était singulièrement efficace pour éveiller, entretenir le désir de l'immortalité et l'attente d'une justice et d'une récompense finales. Aussi, on a pu dire avec une grande raison que « les espérances d'outre-tombe que cette religion faisait concevoir aux initiés ont été l'un des secrets de sa puissance, en ces temps troublés où le souci de l'au-delà inquiétait tous les esprits [2] ».

IX. La liturgie. — Dans la doctrine des mages, Mithra est un intermédiaire entre la divinité et le genre humain, plus que cela, un médiateur. La morale mithriaque paraît pure, tout au moins ce que l'on en connaît. Elle combattait la sensualité sous toutes ses formes! L'homme, placé entre le principe bon et le principe mauvais, a pour devoir de combattre en lui-même les influences d'Ahriman. Il rendra compte de son courage comme de sa lâcheté après sa mort. Il est permis toutefois de rappeler l'alliance compromettante conclue très tôt entre le mithriacisme et le culte de Cybèle et d'Atys; en conséquence, on se demande jusqu'à quel point la morale, ou plus exactement les mœurs des mithriastes ont pu se préserver de cette contagion. Au jugement de M. Fr. Cumont, c'est à sa doctrine morale, à l'attrait du mystère savamment entretenu par les sept degrés d'initiation, aux espérances d'outre-tombe, enfin au caractère de sa doctrine, qui était faite pour satisfaire à la fois le public instruit et le vulgaire, que sont dus le succès et la propagation du mithriacisme dans le monde romain.

La liturgie contient un certain nombre de faits intéressants à cause des analogies qui apparaissent entre la liturgie mithriaque et la liturgie chrétienne. Mais on sait que peu de chose s'est conservé des formules et des rites dans toutes les religions de l'antiquité classique; celle de Mithra n'a pas échappé à cette règle. Livres sacrés, chants, rites d'initiation, cérémonial des fêtes, tout, ou presque, a disparu. Conformément à une pensée qui se retrouve ailleurs, le mithriacisme avait enchâssé dans son rituel, en langue grecque, certains mots barbares devenus incompréhensibles aux profanes, mais intraduisibles sous peine de perdre leur vertu. Origène développe quelque part l'idée que, suivant les païens, les mots égyptiens et perses perdent leur force opératoire si on les traduit; ces mots, prononcés en égyptien, ont de l'effet sur certains démons, les mots perses sur d'autres [3]. Plusieurs bas-reliefs offrent ainsi des locutions qui n'ont pas encore été élucidées, telles que NAMA ou NAMA SEBESIO [4].

Un texte de saint Jérôme, confirmé par une série d'inscriptions, nous apprend l'existence de sept degrés d'initiation correspondant aux sept sphères planétaires [5] : *Ante paucos annos propinquus vester Graccus nobilitatem patriciam nomine sonans, cum præfecturam gereret urbanam, nonne specum Mithræ et omnia portentosa simulacra quibus Corax, Gryphus, Miles, Leo, Perses, Heliodromus, Pater initiantur subvertit, fregit, excussit, et his quasi obsidibus ante præmissis impetravit baptismum Christi.*

Le myste prenait successivement les noms de Corbeau, Occulte, Soldat, Lion, Perse, Courrier du Soleil et Père. Ces qualifications étaient, en certaines circonstances, rehaussées par des déguisements appropriés au titre; certains bas-reliefs nous montrent les mystes portant une tête postiche d'animal, de soldat ou de Perse. Autre détail que nous devons à saint Augustin : *Alii autem sicut aves alas percutiunt vocem coracis imitantes; alii vero leonum more frement; alii autem ligatis manibus intestinis pullinis proiciuntur super forcas aqua plenas* [6]. Il se peut que ces mascarades sacrées, qui nous semblent ridicules et répugnantes, soient une survivance d'usages primitifs qui se retrouvent dans de nombreux cultes, notamment en Grèce et en Asie Mineure; il n'en est pas moins vrai que le christianisme n'a jamais connu à ses débuts rien qui rappelle de pareilles turpitudes.

Dans la division en sept degrés, un passage de Porphyre nous apprend que la collation des trois premiers grades n'autorisait pas la participation aux mystères [7]. Ces initiés offraient certains points de comparaison avec les catéchumènes chrétiens; ils étaient qualifiés « Serviteurs » (ὑπηρετοῦντες). Pour devenir « Participants » (μετέχοντες), il fallait au moins avoir obtenu le grade de « lion ». Au sommet de la hiérarchie se trouvaient les « Pères » *(Pater sacrorum)* qui présidaient aux cérémonies sacrées et commandaient aux diverses catégories de fidèles. Le chef des Pères portait le nom de *Pater Patrum*, qu'on transforma parfois en *Pater patratus* [8]; celui-là gardait jusqu'à sa mort la direction générale du culte. Les mystes se donnaient entre eux le nom de « frères », parce que les co-initiés devaient se chérir d'une affection mutuelle. L'admission *(acceptio)* aux grades inférieurs pouvait être accordée même à des enfants. La durée du temps de probation, pour être élevée à un grade supérieur, n'est pas connue.

Cette cérémonie d'initiation paraît avoir porté le mot de *sacramentum*. Ce mot est employé par Tertullien à propos de l'initiation du *miles* [9], mais son sens n'est pas défini [10]. C'est de Tertullien que le mot *sacra-*

[1] Fr. Cumont, *op. cit.*, t. I, p. 311. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 312. — [3] Origène, *Contra Celsum*, l. I, c. XXIV, édit. Kœtschau, p. 75. — [4] F. Cumont, *Textes et monum.*, t. II, n. 62, 63 (inscr.). — [5] S. Jérôme, *Epist.*, CVII, *ad Lætam*, *P. L.*, t. XXII, col. 869. — [6] S. Augustin, *Quæstiones Veter. et Nov. Testam.*, *P. L.*, t. XXXIV, col. 2214. — [7] Porphyre, *De abstinentia*, IV, 16, édit. Nauck, p. 253. — [8] F. Cumont, *Textes et monuments*, t. II, n. 190 (inscr.). — [9] Tertullien, *De corona*, c. XV, édit. Oehler, p. 245. — [10] Cf. de Ghellinck et De Backer, *Histoire du mot « sacramentum »*, dans *Spicilegium sacrum Lovaniense*, t. III, p. 1924; l'article de J. Réville, dans *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*, t. I, 1889, p. 195 sq., n'est qu'une collection de textes.

mentum a reçu une application nouvelle à certains rites de l'Église. Le terme a pu ne pas avoir encore, chez lui, son acception spéciale et particulière sans que l'on puisse en conclure que les rites désignés par lui, et qui existaient avant que ce mot ne fût en usage, n'avaient pas leurs caractères essentiels déterminés. En tout cas, il y a abus à appliquer le mot « sacrement » pour désigner les cérémonies mithriaques.

Une fois écarté ce mot « sacrement » qui est impropre et crée une confusion, il faut reconnaître sans difficultés des analogies de détail. Le récipiendaire s'engageait à ne pas divulguer les doctrines et les rites qui lui seraient révélés, et il est superflu de dire que nous retrouvons ce serment imposé aux catéchumènes. On lui présentait une couronne sur une épée, il l'écartait et la rejetait derrière son épaule disant que Mithra était sa seule couronne. Désormais, il n'en porterait plus jamais ni dans les festins, ni dans les revues militaires et ceci rappelle l'épisode célèbre qui donna lieu au *De corona* de Tertullien (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1122-1126). Les chrétiens, eux non plus, ne consentaient plus à se couronner la tête, car la couronne n'appartenait qu'au Christ.

Les néophytes devaient se soumettre à des ablutions purificatrices, qui étaient une sorte de baptême renouvelable. Une cérémonie, au cours de laquelle on signait au front le *miles*, rappelait à Tertullien le sacrement de confirmation, mais la différence était grande, car, pour les chrétiens, c'était une onction et, pour les mithriastes, une estampille au fer rouge. Pour la réception au grade de « lion » et de « Perse » on faisait usage de purification, non plus par l'eau, mais par le miel.

Le mithriacisme avait une communion symbolique dans laquelle le célébrant consacrait des pains et de l'eau mélangée au jus du Haoma et consommait ensuite ces aliments; en Occident, où le Haoma était inconnu, on le remplaçait par le vin. On plaçait devant le myste un pain ou une coupe remplie d'eau, sur laquelle il prononçait les formules sacrées. Tout ceci offrait certaines ressemblances avec la communion chrétienne. Comme celle-ci, la participation mithriaque était la récompense d'une longue attente et les « lions » étaient probablement seuls à pouvoir y prétendre, ce qui leur valait le titre de « participants ». Un bas-relief trouvé à Sarrebourg nous montre le repas sacré : deux personnes couchées sur un lit de table lèvent le bras, les mains manquent; elles tenaient probablement une coupe à boire; devant eux un trépied portant quatre pains crucifères, puis des initiés de différents grades : le Perse qui sert d'échanson, le serviteur en face est détruit, enfin l'initié à tête de lion et celui à tête de corbeau.

D'autres rites, d'un caractère différent, constituaient de véritables épreuves imposées au candidat. Celui-ci, avant de recevoir les ablutions sacrées et les aliments bénits, s'y préparait par une abstinence prolongée et diverses austérités; de plus, il devait se soumettre à des épreuves dont nous ne connaissons ni le nombre, ni la succession, mais qu'il est permis de décrire d'un mot en les qualifiant de brimades. Un auteur du IVe siècle, nous apprend qu'on soumettait le néophyte à des scènes grotesques : les mains bandées avec des intestins de poulets, on le faisait sauter par-dessus une fosse remplie d'eau; après quoi, un « libérateur » armé d'un glaive venait couper ces ordures. D'autres fois, on donnait la comédie d'un faux meurtre. Tout cela était ridicule, mais inoffensif; il se peut que ces comédies rappelassent de sanglantes tragédies depuis longtemps délaissées.

« Toutefois, il ne faudrait pas supposer que le mithriacisme ne mît en œuvre que la fantasmagorie bénigne d'une sorte de franc-maçonnerie antique. Il subsista toujours, dans ses drames liturgiques, des vestiges de leur barbarie originelle, du temps où, dans les bois, au fond d'un antre ténébreux, des corybantes enveloppés de peaux de bêtes aspergeaient les autels de leur sang. Même dans les grottes artificielles construites dans les villes romaines, les scènes d'initiation devaient produire sur le néophyte une sensation profonde. Lorsque, après avoir traversé le *pronaos* du temple, il descendait les degrés de la crypte, il apercevait devant lui, dans le sanctuaire brillamment décoré et illuminé, l'image vénérée du Mithra tauroctone dressée dans l'abside, puis les statues monstrueuses du Kronos léontocéphale, surchargées d'attributs, et des symboles mystiques dont l'intelligence lui était encore fermée. Des deux côtés, les assistants, agenouillés sur des bancs de pierre, priaient et se recueillaient dans la pénombre. Des lampes, rangées autour du chœur, jetaient une clarté plus vive sur les images des dieux et sur les officiants, qui, revêtus de costumes étranges, accueillaient le nouveau converti. Des jeux de lumière inattendus, habilement ménagés, frappaient ses yeux et son esprit. L'émoi sacré dont il était saisi prêtait à des simulacres, en réalité puérils, des apparences formidables; les vains prestiges qu'on lui opposait lui semblaient des dangers sérieux dont son courage triomphait. Le breuvage fermenté qu'il absorbait, surexcitait ses sens et troublait sa raison. Il murmurait les formules opérantes, et elles évoquaient, devant son imagination égarée, des apparitions divines. Dans son extase, il se croyait transporté hors des limites du monde et, sorti de son ravissement, il répétait, comme le myste d'Apulée : « J'ai abordé les limites du trépas, j'ai foulé le seuil de Proserpine, et, porté à travers tous les éléments, je suis revenu sur la terre; au milieu de la nuit, j'ai vu le soleil étincelant d'une pure lumière; j'ai approché les dieux inférieurs et les dieux supérieurs, et je les ai adorés face à face [1]. »

X. Une prétendue liturgie mithriaque. — Vers le temps où apparut le christianisme, le monde gréco-romain était envahi par les mystères et ce fut avec la religion des mystères que celle du Christ eut à soutenir de longs et rudes combats. Entre elles, il s'exerça une certaine influence réciproque que l'on a pressentie, que l'on s'est acharné à découvrir, sans jamais parvenir à des résultats positifs. Un papyrus magique, conservé à Paris, fut édité pour la première fois par Wessely dans les *Denkschriften* de l'Académie de Vienne, t. XXXVI, 1888, p. 27 sq. Ce papyrus, n. *DLXXIV*, de la Bibliothèque nationale, forme un fort cahier de grandes feuilles de papyrus contenant un rituel et des adjurations. L'écriture permet de le dater de l'époque de Dioclétien, aux environs de l'an 300, mais la rédaction doit remonter un siècle ou deux plus tôt. Le document a été collationné de nouveau, corrigé et traduit par A. Dieterich, dans *Eine Mithrasliturgie erläutert*, en 1903, et deux fragments ont été publiés avec traduction par C. Wessely, dans *Les plus anciens monuments du christianisme*, 1906, de la *Patrologie orientale*, t. IV, col. 183-185 et 187-190. Le nom de Mithra se trouve cité plusieurs fois dans ce papyrus qui avait attiré l'attention de M. F. Cumont. Ce dernier en inséra une analyse sommaire dans son livre de *Textes et monuments relatifs au culte de Mithra*, t. I, p. 41, où il estimait « que l'auteur de ce galimatias triple n'avait qu'une connaissance très superficielle des mystères iraniens », et t. II, p. 46, il disait qu' « il semble que le nom de Mithra ait été simplement placé en tête de ce texte magique pour en rehausser la valeur aux yeux du vulgaire ». Ce n'était pas l'opinion de M. A. Dieterich, d'après qui le texte actuel se compose d'un noyau primitif, qui contenait le cérémonial d'ini-

[1] F. Cumont, *op. cit.*, t. I, p. 322-323.

tiation propre à une association mithriaque, et d'additions dues à un magicien. En définitive, cette liturgie serait une cérémonie d'initiation qui, à travers diverses étapes, conduit le fidèle jusqu'à la contemplation de Mithra. C'est une véritable ascension de l'âme s'élevant de la terre jusqu'au ciel, séjour du Dieu souverain. Au terme de ces épreuves, l'âme se trouve régénérée. Le sorcier égyptien, qui a rédigé cet ἀπαθανα-θισμός, ne s'est pas mis en frais d'imagination : il a simplement transcrit une pièce liturgique empruntée aux mystères mithriaques, en y insérant une série de ces *nomina arcana* qui, comme le dit quelque part saint Jérôme, « émeuvent les femmelettes et les niais qui admirent d'autant plus qu'ils comprennent moins [1] ». Il suffisait d'éliminer ces vocables barbares pour retrouver dans son intégrité un document de première importance pour l'étude des religions antiques. A ces affirmations, M. F. Cumont a opposé une justification victorieuse de sa première interprétation. C'est lui que nous allons suivre [2].

« Une des pertes les plus sensibles que nous ayons faites pour la connaissance de l'esprit et du sentiment des anciens est certainement celle de tous leurs écrits liturgiques. Quelques mots, cités pour la plupart incidemment par les auteurs chrétiens, ont seuls échappé au naufrage [3]. Nous connaissons, il est vrai, passablement le rituel de l'ancienne Égypte et celui du mazdéisme perse, sans parler du judaïsme; mais, jusqu'à quel point les prières et les offices des mystères orientaux, répandus dans le monde romain, se rapprochaient-ils de ceux usités dans leurs pays d'origine? On ne saurait le dire. Pour décider si tel morceau doit ou non être rattaché à cette littérature disparue, tout terme de comparaison nous fait défaut et l'hésitation est permise. »

Cette lacune, en ce qui concerne la religion de Mithra, ne sera pas comblée par le texte du papyrus magique de Paris. A part des rapprochements de détail, comme l'explication d'un objet énigmatique tenu par Mithra sur certains bas-reliefs, par « la cuisse de bœuf » qui personnifiait pour les Égyptiens la Grande-Ourse, l'ensemble ne peut appartenir à l'enseignement général des mystères persiques.

« Tout d'abord, le ciel que décrit le papyrus n'est pas tel que le concevaient les sectateurs de Mithra. Pour eux, l'âme, traversant successivement les sphères des sept planètes leur abandonnait les qualités qu'elle en avait reçues en descendant sur la terre, et, dépouillée enfin de toute passion, elle pénétrait dans la huitième région où séjournaient les dieux [4]. Ce n'est point là une doctrine accessoire ou purement locale, mais un dogme fondamental des mystères, lequel est en relation étroite avec les théories astrologiques qui y étaient acceptées. Rien de semblable dans notre texte : les planètes n'y sont même nommées qu'incidemment, et le séjour où parvient le voyageur céleste est situé près des deux Ourses et du pôle. C'est là, aussi bien que celle des quatre colonnes portant le firmament, une idée purement égyptienne. « Les champs d'Ialou (ce sont, on le sait, les Champs-Élysées de l'Égypte) quittèrent bientôt la terre pour s'élever au ciel, dit G. Maspéro [5]; ils y prirent place au Nord-Est, comme il résulte du témoignage du *Livre des morts*, dans le voisinage de la Grande-Ourse et des constellations boréales. » Les sept jeunes filles à tête de serpent et en robe de byssus, dites les Fortunes du ciel (οὐρανοῦ Τύχαι) et les sept Maîtres du pôle avec des visages de taureaux noirs et des pagnes de lin, qui habitent ce paradis fantastique, sont aussi, de l'aveu de A. Dieterich [6], des emprunts faits au panthéon égyptien. Combien ces monstres diffèrent des divinités helléniques qu'on voit, sur les bas-reliefs mithriaques, trôner dans l'Olympe! Pareillement, le dieu suprême que le myste aperçoit ne me paraît pas du tout être Mithra. Bien que le magicien l'ait affublé d'un pantalon, c'est un Osiris à peine déguisé. Il ne porte pas un bonnet phrygien, mais une couronne [7]; il est couvert d'un vêtement blanc, comme Osiris, sur les monuments où il apparaît comme juge des morts [8]; il est invoqué en première ligne comme « seigneur de l'eau [9] », parce qu'Osiris est la divinité du Nil. Il doit faire renaître le myste à la vie éternelle, comme lui-même est revenu à l'existence après avoir péri [10]. Suivant le *Livre des morts* aussi, c'est l'identification avec Osiris, la résurrection en Osiris auxquelles le défunt doit parvenir au terme de ses pérégrinations. Cette immortalité particulière est fort exactement exprimée dans notre texte par le mot ἀπαθαναθισμός, qui signifie proprement déification.

« En second lieu Mithra, suivant la théologie des mystères, guide les âmes de ses serviteurs dans l'autre monde [11]. Cette fonction est en relation étroite avec celle de juge des morts qui lui est dévolue dans le mazdéisme [12] et, aux yeux de ses fidèles, elle est une des plus importantes qui lui appartiennent. Nous ne trouvons aucune trace d'une semblable croyance dans notre papyrus magique. Pourvu que le myste connaisse le chemin à suivre, les formules opérantes et les gestes appropriés, il triomphera de tous les obstacles et parviendra au but désiré. Ceci encore est tout à fait conforme à l'esprit de la religion égyptienne. Le *Livre des morts* n'est-il pas essentiellement un recueil de conjurations que le défunt doit réciter et d'actes qu'il doit accomplir pour vaincre les démons malfaisants et se concilier les puissances bienfaisantes aux diverses étapes de son voyage vers les champs d'Ialou? Là aussi, les paroles mystiques ouvriront au mort les portes qu'il doit franchir, comme le « Sésame, ouvre-toi » du conte arabe. Je ne connais rien d'analogue dans le mazdéisme.

« Troisièmement, les Iraniens admettaient la résurrection de la chair à la fin du monde et cette croyance a passé dans les mystères persiques [13]. Mais, jusqu'à la destruction de l'univers, l'âme seule s'élevait vers les sphères célestes [14]. C'est la doctrine mazdéenne, mithriaque et chrétienne. L'auteur de notre formule n'a pas l'idée d'une telle distinction; son eschatologie est beaucoup plus grossière. C'est la personne même du

[1] S. Jérôme, *Epist.*, LXXV : *Magis portenta quam nomina quæ ad imperitorum et muliercularum animas concitandas quasi de hebraicis fontibus hauriunt, barbaro simplices quosque terrentes sono, ut quod non intelligunt plus mirentur.* — [2] F. Cumont, *Un livre nouveau sur la liturgie païenne*, dans *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XLVII, 1904, p. 1-10. Il a maintenu ce point de vue dans *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Paris, 1929, p. 272; cf. *Mithrasliturgie*, édit. Weinreich, 1925, p. 234 sq. — [3] Dix-huit fragments grecs ont été réunis par H. Dieterich. On pourrait y joindre au moins un texte latin plus étendu : la formule de consécration de l'autel de Salone, *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 1933; Dessau, *Inscript. selectæ*, n. 4907. — [4] F. Cumont, *Textes et mon. religieux relatifs aux mystères de Mithra*, t. I, p. 309. — [5] G. Maspéro, *Études de mythologie égyptienne*, t. II, p. 16. — [6] *Op. cit.*, p. 72. — [7] Sur la couronne d'Osiris, cf. Wiedeman, *Religion der Aegypter*, p. 136-137. — [8] Cf. la note de Parthey à Plutarque, *De Iside et Osiride*, p. 171. Les vêtements de Mithra sont, au contraire, coloriés sur tous les monuments qui ont conservé des traces de polychromie. — [9] A. Dieterich, *op. cit.*, p. 14, ligne 31. — [10] Cf. Wallis Budge, *Book of the dead, translation*, 1898, introd., p. LXXXII. — [11] Julien, *Conviv.*, 336 : καὶ ἡνίκα ἂν ἐνθένδε ἀπιέναι δέῃ, μετὰ τῆς ἀγαθῆς ἐλπίδος ἡγεμόνα θεὸν (Μίθραν) καθίστας σεαυτῷ.. Comparer l'*Artâ Virâf Namak*, c. V (trad. Barthélemy) : Puis, je fus accompagné de la puissante protection de Mihr (Mithra) l'Ized... — [12] F. Cumont, *Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra*, t. I, p. 37, 310. — [13] Id., *ibid.*, t. I, p. 187 sq. — [14] Id., *ibid.*, t. I, p. 37 sq., 310, n. 1.

myste qui est transportée à travers les airs et parcourt les espaces étoilés : il doit à certains moments siffler, mugir, fermer les yeux, poser un doigt sur la bouche, se presser les flancs et même se masser le ventre pour exciter ses cinq sens [1]. A cet égard encore, notre texte est dans la tradition égyptienne. Ce qui émigre dans l'autre monde à la recherche d'Osiris, c'est le *double*, « projection vivante et colorée de la figure humaine, qui reproduisait dans ses moindres détails l'image de l'individu auquel il appartenait [2] », ou bien encore le *sāhu*, sorte de corps spirituel, émané du cadavre, et qui montait au ciel pour y vivre avec les immortels [3].

« Enfin, le mithriacisme enseignait certainement la doctrine de la rémunération des âmes dans la vie d'outre-tombe [4]. Sans cette espérance, sanction de sa morale, son succès dans le monde romain, ses progrès parallèles à ceux du christianisme deviendraient incompréhensibles. Je cherche en vain trace de cette éthique dans notre papyrus. L'entrée du paradis n'y est pas réservée à celui qui l'a méritée par ses vertus, mais à celui qui connaît les formalités à remplir pour y être introduit. On trouve constamment dans la littérature sacrée des Égyptiens, qui nous reporte partiellement à un stade religieux très primitif, l'expression de pensées analogues, mais pareille conception me semble presque aussi inadmissible pour une secte mazdéenne — les mystères de Mithra ne sont pas autre chose — qu'elle le serait pour le christianisme orthodoxe.

« Comme beaucoup de pratiques et de croyances répudiées par une religion progressivement moralisée, l'idée qu'il suffisait d'incantations pour s'élever au ciel et être mis en présence des dieux était, à l'époque impériale, reléguée dans la magie, refuge de toutes les doctrines déchues. *Magi spondent*, dit Arnobe [5], *commendaticias habere se preces quibus emollitæ nescio quæ potestates vias faciles præbeant ad cœlum contendentibus subvolare.* Le papyrus de Paris se rattache à la littérature magique par son caractère général autant que par les mots barbares dont on l'a assaisonné. A mon avis, le morceau a été rédigé d'un seul jet, avec tout le galimatias que A. Dieterich élimine assez arbitrairement, par quelque maître ès sorcellerie. Celui-ci s'est inspiré, pour le composer, non d'un missel mithriaque, mais d'un ouvrage où les vieilles croyances égyptiennes étaient accommodées au goût des Grecs et qui doit probablement être rattaché à la littérature hermétique. Nous savons, par le témoignage de Jamblique, que, dans un de ses livres, Hermès Trismégiste enseignait la route par laquelle on peut s'élever de ce monde au séjour du dieu créateur [6]. »

XI. Le clergé, les fidèles. — Parmi le clergé, nous savons que le prêtre portait indifféremment le titre de *sacerdos* ou celui d'*antistes;* on rencontre fréquemment : *pater et sacerdos* et aussi *pater et antistes* et en deux titres isolés. On trouvait un desservant et parfois plusieurs dans chaque temple. Tertullien nous dit que le *summus pontifex* ne pouvait se marier qu'une fois. C'est la seule indication que nous possédions sur cette organisation. Tertullien nous apprend encore qu'on y trouvait, comme chez les chrétiens, des « vierges » et des « continents ». L'existence de cette sorte de monachisme mithriaque paraît d'autant plus remarquable que le mérite attaché au célibat est contraire à l'esprit du zoroastrisme.

Le service religieux, confié aux prêtres, comportait l'entretien du feu perpétuel sur l'autel de Mithra. Trois fois par jour, à l'aurore, à midi et au crépuscule, le prêtre adressait une prière au soleil, en se tournant le matin vers l'Orient, à midi vers le Sud, le soir à l'Occident. La liturgie quotidienne comprenait des sacrifices spéciaux; tout cela était accompagné de psalmodies, de chant, de musique; à un moment, signalé par le tintement des clochettes, on découvrait l'image de Mithra tauroctone et, parfois, la plaque tournante permettait d'offrir plusieurs représentations.

Chaque jour de la semaine, était invoquée la planète du jour, et le dimanche, consacré au soleil, était particulièrement sanctifié. Il y avait des jours fériés sur lesquels nous sommes mal renseignés. Peut-être le seizième jour du mois était-il consacré à Mithra. Les *Mithrakana*, si populaires en Asie, n'avaient pas passé en Occident, ou bien on les avait fixés au 25 décembre, fête du *Natalis invicti*, car, à partir du solstice d'hiver, le soleil recommençait à croître. Les équinoxes semblent avoir été des jours fériés où l'on célébrait le retour des saisons divinisées. Les initiations avaient lieu de préférence vers le début du printemps, en mars ou en avril. Mais, sur ces rites, notre ignorance est presque absolue.

Les communautés mithriaques n'étaient pas seulement des confréries unies par un lien spirituel, mais des associations possédant une existence juridique et jouissant du droit de propriété. Il y avait des fonctionnaires chargés de veiller aux intérêts temporels, et leurs titres montrent que l'organisation des collèges d'adorateurs de Mithra ne différait pas de celle des autres sodalités religieuses. Ces corporations dressaient un *album sacratorum* contenant l'énumération des membres, par ordre de dignité, comme la matricule chez les chrétiens. En tête, un conseil d'administration avec des maîtres *(magistri)* ou présidents annuels, des curateurs, des défenseurs et des patrons, de qui la générosité permettait de soutenir le budget. L'État ne donnant aucune allocation, il fallait tout attendre de la contribution volontaire. Les noms étaient abondants, ainsi que le prouvent les inscriptions. C'est grâce à ces bienfaits spontanés, inspirés aux uns par la dévotion, aux autres par la vanité, que le culte put se soutenir et durer, se développer et atteindre une prospérité vraiment très grande, mais que nous n'avons aucun moyen d'exprimer par des chiffres.

L'esprit qui régnait dans les communautés mithriaques est remarquable à plus d'un point de vue. On l'a comparé à l'intimité d'une grande famille; dans neuf textes épigraphiques, les fidèles se donnent le nom de *fratres*. D'autres inscriptions paraissent établir que, dans la pratique du culte de Mithra, les esclaves étaient sur le même rang que les hommes libres et que, partant, ce culte a pu coopérer pour sa part à l'extirpation de l'esclavage. Du moins des inscriptions nous montrent des esclaves parmi les *Patres*. De ces inscriptions, celles qu'on peut dater le plus anciennement, ne sont pas antérieures à Marc-Aurèle. Pour qu'elles eussent toute leur valeur, il serait utile de connaître la composition des communautés mithriaques où ces esclaves remplissaient leurs fonctions. Se composaient-elles d'hommes libres ou d'esclaves et d'affranchis? Malheureusement, c'est là une question destinée probablement à demeurer insoluble.

On a cru longtemps que le culte de Mithra se distinguait des cultes orientaux par l'exclusion des femmes de la participation aux mystères. Mais Ch. Clermont-Ganneau a, sur ce point, apporté une importante rectification. Deux tombeaux antiques, décorés de fres-

[1] A. Dieterich, *op. cit.*, p. 14, ligne 21. — [2] Maspéro, *Histoire ancienne des peuples d'Orient*, t. I, p. 108. — [3] Wallis Budge, *op. cit.*, p. LXXXV. — [4] F. Cumont, *Textes et monuments*, t. I, p. 309. — [5] Arnobe, II, LXII; par *magi* il entend des magiciens. — [6] Jamblique, *De myster. Ægypt.*, VIII, 4, édit. Parthey, p. 267.

ques et d'inscriptions peintes, découverts au lieudit Guigariche, à 7 kilomètres à l'ouest de Tripoli de Barbarie. Un des deux, très bien conservé, nous donne la sépulture de Ael(i)a Arisath, morte à l'âge de 60 ans. Sur le couvercle de la cuve, une lionne (caractérisée par l'absence de crinière) bondissant à gauche, et, sur le corps même de l'animal, ces mots en caractères rouge foncé [1] :

QVAE LEA IACET

Le principal intérêt de ce monument, remarquable à tous égards, c'est qu'il jette une lumière inattendue sur un des points les plus controversés du culte de Mithra : l'affiliation des femmes. Ici, le mari et la femme, ensevelis côte à côte dans ces riches sépultures, avaient respectivement les grades de lion et de lionne. Le culte de Mithra, entré dans le monde gréco-romain, se mit en relations avec presque tous les cultes païens existants. Autour de lui, comme si c'eût été leur dernier refuge, les conservateurs de l'ancien ordre de choses se concentrèrent pour faire face à la propagation chrétienne. Le mithriacisme fut alors en passe de devenir une religion universelle. Il compte de nombreux partisans; si nombreux qu'on a pu se demander si, au temps des Sévères, ses adeptes n'étaient pas plus nombreux que les fidèles du Christ. C'est fort difficile à dire. On peut voir dans Friedländer [2] combien les opinions diffèrent : les uns attribuent au christianisme, au IVe siècle, un douzième, d'autres un vingtième, d'autres un sixième de la population totale de l'empire.

La question est plus douteuse encore pour le mithriacisme, parce que les documents sont beaucoup plus pauvres. Même certains faits, cités par M. Fr. Cumont, permettent de douter que le nombre des fidèles fût si considérable. Les *mithræums*, en effet, étaient de dimensions exiguës : tout au plus pouvaient-ils contenir une centaine de personnes. Quand le nombre augmentait, on constituait une nouvelle chapelle. A un grand nombre de mithriastes doit donc correspondre un grand nombre de *mithræums*. Or, à Ostie, on a compté jusqu'ici cinq *mithræums*, ce qui représente environ 500 personnes. Ce chiffre n'est pas très considérable, si l'on songe qu'Ostie était une des plus importantes villes commerciales de l'empire et un port de mer, deux circonstances particulièrement favorables à la propagation de la religion de Mithra. Et encore, dans ce calcul, nous supposons que tous ces *mithræums* ont servi en même temps, qu'ils ont eu chacun leur maximum de fidèles et enfin qu'aucun n'était une chapelle domestique. Aquincum et Apulum avaient, chacun, quatre *mithræums*, donc environ 400 mithriastes. Mais ces deux localités, elles aussi, avaient une importance militaire considérable, et elles ont pris un grand développement, dont témoignent de nombreuses inscriptions et des monuments. Les villages actuels d'Heddernheim et de Friedberg, où l'on a retrouvé trois *mithræums*, ont été occupés par des détachements de légions comptant de 500 à 1 000 hommes. Or, les milieux militaires ont été les plus favorables à la propagation du culte de Mithra. Ces faits ne sont pas concluants, mais ils invitent à se montrer très réservés avant de parler des multitudes de fidèles mithriastes.

Ce qui, peut-être, fut la grave infériorité du mithriacisme par rapport au christianisme, ce fut l'appui formel que lui accorda l'État païen. Pour celui-ci, l'accord était possible, et il le réalisa avec cette secte qui lui laissait ses dieux, tandis que le christianisme les renversait. Ce n'est pas seulement cet appui qui fut fatal, ce fut le triomphe du christianisme devant lequel, Mithra — tout comme Jupiter et les autres — devait disparaître. Dès que le pouvoir impérial fut devenu chrétien, il se tourna contre le mithriacisme dont les jours étaient désormais comptés. Un siècle après Dioclétien, l'époque de sa plus grande puissance, semble-t-il, il ne se retrouve plus que dans quelques cantons perdus des Alpes, où l'entêtement des paysans le défend mal contre les progrès irrésistibles du christianisme.

XII. De quelques analogies. — Nous avons signalé déjà telles interprétations contestables, comme le rapprochement entre Moïse frappant le rocher et Mithra tirant de l'arc. Le mithriacisme a été trop rapproché du paganisme et du christianisme, il a eu avec eux des contacts trop fréquents et trop prolongés pour qu'on puisse soutenir à priori que, dans le domaine artistique, il n'y eut entre eux aucune communication, aucune réminiscence. En ce qui concerne la mythologie hellénique, les emprunts sont incontestables. L'Olympe hellénique, presque entier, a été admis dans la société des dieux mithriaques; les dieux antropomorphes gréco-romains sont figurés à côté de Mithra, du soleil, sur les représentations du culte mithriaque. Seulement, ils représentent, sous les traits classiques des dieux de l'Olympe, les antiques divinités persanes ou babyloniennes; aussi, les difficultés sont réelles pour retrouver sous les traits des dieux occidentaux leurs collègues de l'Orient persan et chaldéen. L'avenir apportera peut-être de nouveaux éclaircissements, mais, pour l'heure, l'identification reste à établir pour Apollon, Aphrodite, Virtus et Fortuna. On a pu, depuis peu, montrer le rapport existant entre Mithra et Sarapis κοσμοκράτωρ.

Les traces de l'influence exercée par le culte de Mithra ou par ses symboles sur le christianisme n'offrent pas un ensemble coordonné. Le plus qu'on puisse tenter dans cette direction, c'est de saisir quelques indices dans les textes littéraires et de noter quelques similitudes dans les sources monumentales; tout se borne à des points de détail, nul système d'emprunts ne se laisse jusqu'ici entrevoir. Nulle trace surtout d'une inspiration ou d'une direction officielle. Des individus, des groupes ont pu essayer une adaptation sur un point particulier; il y a loin de là à une tendance analogue à celle que nous avons constatée par rapport au judaïsme (voir ce mot). Les filiations, dont certains ont pensé pouvoir relever la trace entre le mithriacisme et le christianisme, ne paraissent guère recevables, et nous croyons, pour notre part, qu'il faut renoncer à soutenir l'introduction de mythes et de théories mithriaques, sous le couvert des légendes hagiographiques. Faut-il voir un essai de conciliation entre le christianisme et la religion des Perses dans l'affirmation de la prédiction, par Zoroastre, de la venue du Messie et du prodige qui l'annoncerait [3]? Mais, en ce cas, les livres sibyllins auraient servi en Occident à une tentative de même genre; cependant, on n'y découvre guère, et avec raison, qu'une tentative sans conséquence [4].

L'épisode de la naissance de Mithra est figuré dans un bas-relief où on a cru retrouver le prototype de la scène de l'adoration des bergers [5]. Les textes invoqués sont insuffisants et, à défaut d'attestations littéraires, il est impossible de découvrir dans ce monument une adoration des bergers. A grand peine, et non sans complaisance, on arrive à découvrir deux vagues per-

[1] *Les sépulcres à fresques de Guigariche*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1903, p. 357-363. — [2] *Sittengeschichte*, 6e édit., t. III, p. 647. — [3] Gottheil, *Classical studies in honour of Henry Drisler*, n-8°, New-York, 1894, p. 27 sq. — [4] L'acrostiche sibyllin ne fut pas pris au sérieux avant le IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. I, col. 356 sq. au mot Acrostiche). — [5] Fr. Cumont, *Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra*, t. II, p. 162, 220.

sonnages, placés dans une attitude plus vague encore, et qui ne peut, en aucune manière, figurer l'adoration. On n'a pas été plus heureux en parlant de la visite des mages à Bethléem; c'était chercher fort loin une explication qui s'offre plus simple. De ce que les mages portent sur un grand nombre de représentations chrétiennes (voir *Dictionn.*, t. x, au mot Mages) un vêtement analogue à celui de Mithra, faudra-t-il conclure

8205. — Orphée,
d'après Th. Roller, *Les catac. de Rome*,
in-fol., t. II, Paris, 1881, pl. IV, n. 1.

que les artistes n'ont pu interpréter le texte de l'Évangile « les mages vinrent de l'Orient », que comme devaient le faire spontanément ceux qui, à Rome même, avaient eu assez souvent le spectacle de princes orientaux pour être familiarisés avec leur habillement exotique : en 65, Tiridate; en 202, Abgar IX; en 216, Abgar X; en 244, Abgar XI; en 252, Tiridate; en 273, Zénobie; en 323, Hormisdas, frère de Sapor. La même raison explique le vêtement persan des trois Hébreux dans la fournaise ou des saints Abdon et Sennen.

Dans une recherche de caractère scientifique et d'où est exclu le caractère polémique, il ne peut être question d'opposer une fin de non-recevoir pure et simple à des revendications insuffisamment démontrées. C'est ainsi que l'étude des monuments chrétiens dans leur détail permet d'écarter le rapprochement proposé entre Mithra tirant de l'arc et Moïse frappant le rocher d'Horeb, comme il n'est pas possible de soutenir celui entre la cabane des bergers et celle du taureau du mithriaque, pour cette raison décisive que pas une seule fois les bergers ne sont représentés ailleurs qu'au seuil de la grotte ou du *tugurium* de Bethléem. Le banquet céleste des élus représenté dans quelques catacombes (voir *Dictionn.*, t. I, col. 835 sq., fig. 184, 188, 189) n'offre pas un trait de commun avec le banquet mithriaque, et la figuration de Mithra en criophore à Neuenheim portant le taureau sur ses épaules ne peut avoir influencé la figure du bon Pasteur dans l'art chrétien. Un bas-relief fait penser au récit de la Genèse (III, 6) où le texte sacré montre Adam et Ève, après leur faute, se confectionnant un vêtement au moyen de feuilles d'arbres. La ressemblance est vague et l'interprétation douteuse. Par contre, la dépendance du groupe représentant l'enlèvement d'Élie (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2671, fig. 4049) à l'égard de Sol enlevant son allié paraîtrait incontestable, si on ne se rappelait que mithriastes et chrétiens ont pu emprunter les uns et les autres à un bas-relief païen. Un sarcophage du musée du Latran (fig. 8205) représente à droite un Orphée auprès d'un cippe ou d'un autel sur lequel il pose sa lyre. L'attitude et le vêtement, y compris le bonnet phrygien, sont ceux de Mithra égorgeant le taureau, mais le taureau est remplacé ici par un agneau qu'il ne s'agit pas d'égorger [1].

Les rapprochements proposés, bien que plusieurs soient contestables, sont du plus haut intérêt pour l'histoire des origines de l'art chrétien et celle de la lutte entre les deux religions. M. Fr. Cumont paraît dans le vrai quand il affirme qu'au IIIe siècle on a cherché à établir un parallélisme entre les traditions mazdéennes et les doctrines de l'Église. Toutefois, la

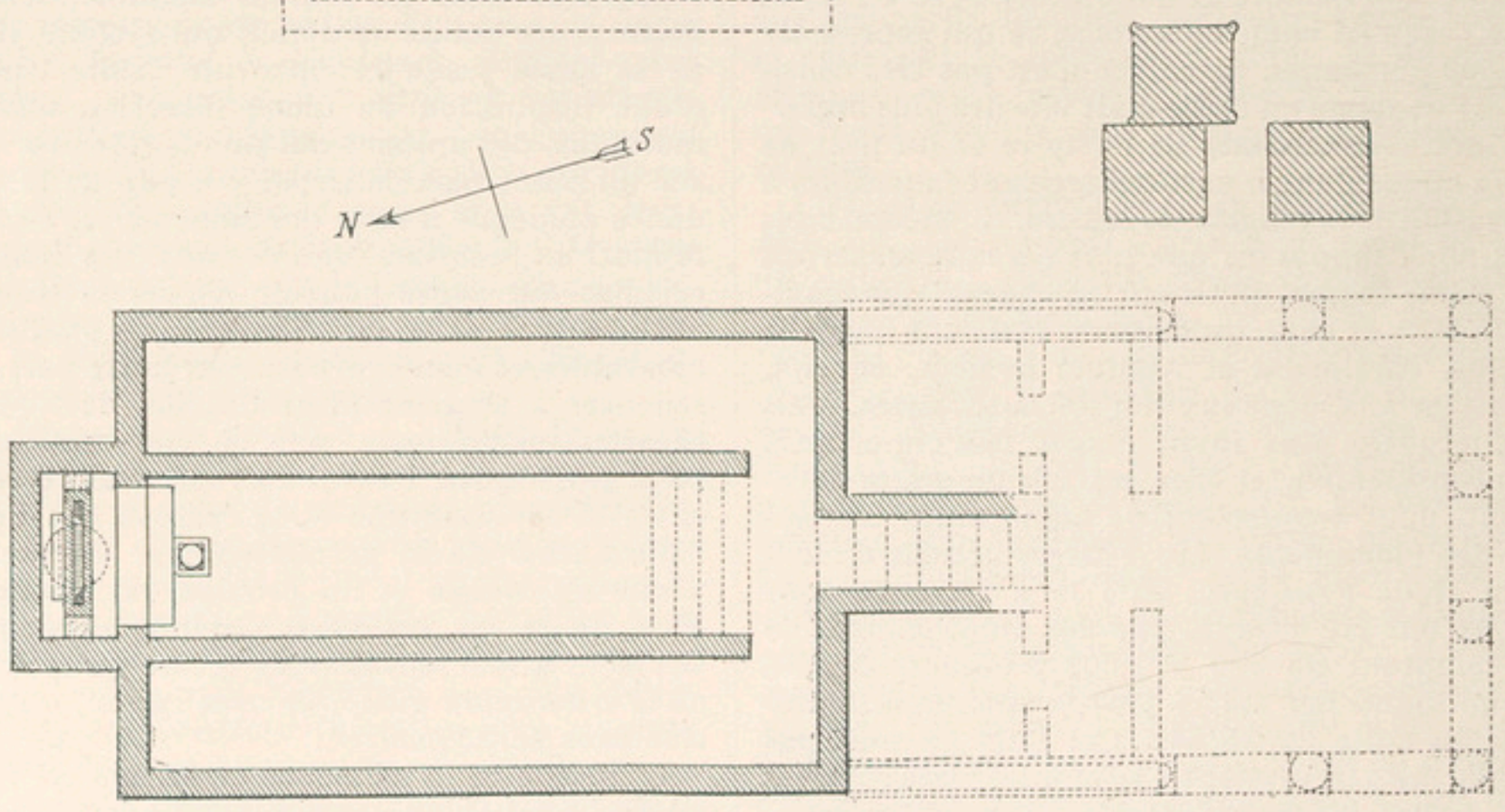

8206. — Plan du mithræum de Heddernheim, d'après F. Cumont, *op. cit.*, t. II, p. 363, fig. 248.

pensée, comme on a eu raison de le dire, pourrait présenter ici une certaine imprécision qui réclame quelques éclaircissements. Il importe, en effet, de distinguer ici nettement deux domaines. Autre chose est d'affirmer une dépendance de l'art chrétien par rapport au mithriacisme, et autre chose est d'affirmer

[1] Th. Roller, *Les catac. de Rome*, t. II, 1881, pl. IV, p. 1.

cette dépendance dans le domaine des idées, au point qu'un dogme chrétien serait un emprunt aux idées mithriaques. Cette seconde question peut être envisagée au point de vue dogmatique et au point de vue historique. La théologie dogmatique, en effet, et l'histoire suivent, chacune dans leurs recherches, une méthode particulière qui, si elle est bien appliquée, peut aboutir à des résultats non pas contradictoires, mais différents. Là où la théologie dogmatique, grâce à ses critères particuliers, peut répondre avec certitude, l'histoire, elle, peut être réduite, à cause de la pauvreté ou de l'obscurité des documents, à se taire, à ignorer. C'est le résultat auquel aboutit partout M. Fr. Cumont, quant à la question d'un emprunt fait par le christianisme au mithriacisme dans l'ordre doctrinal.

Un autre rapprochement contestable est relatif à l'alliance du trône et de l'autel rêvée par le césarisme. « Aurélien, nous dit-on, avait essayé d'instituer une religion officielle assez large pour embrasser tous les cultes de ses états, et qui aurait servi, comme chez les Perses, de justification et de soutien à l'absolutisme impérial. Cette tentative échoua, grâce surtout à l'opposition des chrétiens. Mais l'alliance du trône et de l'autel, que les Césars du IIIe siècle avaient rêvée, se réalisa sous une autre forme, et, par un étrange retour des choses, l'Église fut appelée à soutenir l'édifice dont elle avait ébranlé les bases. L'œuvre que les prêtres de Sérapis, de Baal et de Mithra avaient préparée s'acheva sans eux et contre eux; mais ils n'en avaient pas moins prêché en Occident le droit divin des rois, et avaient été ainsi les initiateurs d'un mouvement dont les répercussions devaient se prolonger à l'infini[1]. » Ces remarques semblent confondre le droit divin des rois et la divinité des empereurs; elles méconnaissent que, si l'Église regarde le roi comme le représentant de l'autorité divine sur la terre, et représentant responsable, il y a loin de cette doctrine à celle qui dépose dans l'empereur une parcelle de la divinité, fait de lui un dieu et lui accorde des titres divins. Quant à soutenir que les mithriastes ont introduit l'idée du droit divin en Occident, il faudrait pour cela oublier ou méconnaître les épîtres de saint Paul et, en particulier, l'épître aux Romains.

8207. — Table d'Heddernheim, d'après F. Cumont, *op. cit.*, t. II, pl. VII.

XIII. Monuments. — 1° *Heddernheim.* — Parmi les centaines de *mithræa* fouillés ou reconnus, nous n'attirerons l'attention que sur quelques-uns seulement. Et d'abord le plus célèbre ou le plus important, celui qui fut découvert, en 1826, dans l'Heidenfeld, près d'Heddernheim (fig. 8206). La construction est décrite ici d'après M. F. Cumont, les bas-reliefs d'après M. Em. Espérandieu.

[1] F. Cumont, *Textes et monuments*, t. I, p. 292.

La partie conservée du premier temple avait la forme d'un rectangle, mesurant 11 m. 25 de long sur 7 m. 20 de large, auquel s'amorçaient, au Sud, deux murs parallèles, formant saillie, longs de 3 m. 45. L'espace (1 m. 07) compris entre ces murailles était occupé par un escalier de sept (?) marches, par lequel on descendait dans le sanctuaire, situé sous le niveau du sol. « L'intérieur du *mithræum* était divisé, dans le sens de la longueur, par deux murailles d'un pied d'épaisseur, de telle sorte que, des deux côtés, une irrégulières mélangées à du mortier. Ils n'étaient guère conservés que jusqu'à hauteur d'un mètre, assez bien pour qu'on pût reconnaître les couleurs dont ils étaient revêtus. Cette décoration était formée d'une série de raies verticales, blanches, rouges, bleues et vertes.

Il est probable que devant l'escalier donnant à l'extérieur se trouvait un *pronaos*, mais l'existence n'en a pas été constatée. Des restes d'une construction ont été trouvés à 4 mètres environ à l'ouest du sanctuaire. C'était peut-être l'habitation des prêtres.

8208. — Revers de la table, d'après F. Cumont, *op. cit.*, t. II, pl. VIII.

entrée de 1 m. 07 restait libre, par laquelle on pouvait pénétrer dans les nefs (?) latérales du temple, larges de 1 m. 70. » L'extrémité de ces deux murs intérieurs, dont la hauteur ne put être déterminée était garnie de piédestaux dont l'un portait encore le bas-relief du grès représentant un dadophore la torche abaissée. Entre ces murs s'étendait une sorte de chœur, large de 2 m. 45 et long de 10 m. 30, dont le niveau était inférieur de deux pieds à celui des nefs latérales *(podia)* et où l'on descendait du vestibule D par trois marches. Au fond de ce couloir central, se trouvait une salle formant saillie (l'abside), de même largeur que lui et profonde de 4 pieds (1 m. 15), où l'on montait de nouveau par un escalier de trois marches. Sur cette petite terrasse avait été placé le bas-relief mobile que nous décrirons plus loin.

Les murs du temple étaient construits en pierres

A six mètres environ de l'entrée, on constata l'existence d'une fosse carrée de 1 m. 50 de côté, qui s'enfonçait en terre à plus de 10 mètres de profondeur. Les parois n'étaient pas maçonnées, mais avaient été probablement couvertes d'un revêtement en planches. Cette fosse était remplie de fragments de vases, de tuiles, de poteries, de fioles, de charbon, de cendres, d'ossements dont beaucoup d'os d'oiseaux (par exemple poulets) et de dents, parmi lesquelles un boutoir de sanglier, percé d'un trou pour être porté comme amulette, et même un anneau garni d'une pierre, où était gravée une image d'Hermès. A côté de cette fosse on en trouva une autre, exactement semblable, mais moins profonde, 5 mètres; et, à un mètre de là, une troisième. C'était évidemment là qu'on jetait pêle-mêle les résidus des sacrifices et tous les objets dont on voulait débarrasser le sanctuaire.

Grande table. Grès. Hauteur 1 m. 80, largeur 1 m. 70, épaisseur 0 m. 20 (fig. 8207).

« La table était tournante dans un cadre fixe. D'un côté, dans une niche, est le sacrifice du taureau par Mithra. Le dieu, dans le costume et la pose traditionnels, relève violemment le mufle du taureau; il est placé entre les dadophores et, sur son manteau flottant, perche un corbeau. Derrière le dadophore de droite, dont le flambeau est levé, un arbre autour duquel s'enroule un grand serpent qui regarde le dieu. Le chien, qui se dresse pour lécher le sang, a le cou paré d'un collier. Sous le ventre du taureau, un cratère où s'abreuve un serpent, en présence d'un lion accroupi. Le scorpion a été à sa place habituelle. La bordure supérieure de la niche est partagée en douze compartiments où sont figurés les signes du zodiaque. Une moulure horizontale, tangente au sommet de la bordure supporte quatre tableaux de la vie de Mithra, limités par des pins ou des cyprès. A gauche, le dieu disparaît jusqu'à la poitrine dans le feuillage d'un de ces arbres. Le tableau suivant représente Mithra portant le taureau, sous le mufle duquel rampe un petit serpent. Vient ensuite l'alliance du Soleil et de Mithra; enfin le Soleil est agenouillé devant Mithra. Entre la moulure et la bordure de la niche, l'espace libre est occupé par deux bas-reliefs représentant Mithra tirant de l'arc contre un rocher, devant lequel un petit personnage agenouillé tend les mains pour recevoir de l'eau. En haut, sont deux autres scènes limitées aussi par des conifères. D'un côté, le Soleil reçoit Mithra dans un char dont les chevaux se cabrent. De l'autre côté est la Lune, à demi cachée dans un bige qui descend une pente de rochers. A chaque angle de la table est le buste, dans un médaillon, d'un dieu des vents coiffé d'ailerons. Latéralement, entre les médaillons sont, de chaque côté, quatre tableaux dont les extrêmes contiennent chacun l'image d'une saison; à gauche, le Printemps (en haut) et l'Hiver; à droite l'Été (en haut) et l'Automne. Dans les tableaux restants, on remarque : à gauche, Hercule, la dépouille du lion sur son bras gauche, tenant de la main droite une arme peu reconnaissable, et combattant l'hydre de Lerne; au-dessous est un autre personnage, peut-être l'Océan, à demi couché sur des rochers, le torse nu; à droite, Mithra naissant du rocher et, au-dessous, le même dieu, complètement nu, mais coiffé du bonnet asiatique, saisissant peut-être de la main droite quelque objet qui aurait disparu.

« Sur le revers de la table (fig. 8208), dans une niche, est un taureau couché, derrière lequel sont représentés le Soleil et Mithra, l'un et l'autre drapés. Mithra, coiffé du bonnet asiatique, tient de la main droite un rhyton ou une corne et regarde, la main gauche portée en avant dans un geste de refus, une grappe de raisin que lui tend le Soleil. Celui-ci, à cheveux longs, tient un sceptre ou un fouet. Entre les dieux est un bonnet asiatique posé sur une perche et cerclé d'une couronne de sept rayons. Deux enfants, un de chaque côté du taureau, vêtus à l'asiatique, portent chacun une corbeille de fruits. Au-dessus de la niche, sont des animaux, de part et d'autre d'un personnage debout, très dégradé. On reconnaît, à gauche, un sanglier, à droite, un taureau. Les autres animaux sont, à ce qu'il semble, des félins. Cette face de la table est très restaurée. On a refait en plâtre quelques parties du corps des animaux du haut et, vers la droite, en tournant la tête, le bonnet et une partie de la poitrine de Mithra, le bas et la pointe du bonnet radié disposé en trophée, la poitrine et le bas de la tunique du Soleil, tout le taureau, sauf la tête et une partie des pattes, presque tout le corps de l'enfant placé derrière le taureau et, de chaque côté, la bordure de la niche. Sur l'autre face, on a refait de même quelques parties de la tunique de Mithra, la pointe du bonnet et presque tout le visage du dieu, la flamme de la torche et le bonnet du dadophore de droite, une partie du chien, l'épaule et la patte gauche antérieure du lion, et, dans les tableaux du haut, les jambes de Mithra s'alliant au Soleil, presque tout le dieu tenant la main au personnage agenouillé et de notables parties de la bordure des petits tableaux [1]. »

2° *Rome.* — Dans la description de la basilique de Saint-Clément (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1875-1881, fig. 3019-3022), nous avons parlé du *mithræum* découvert en 1869. J.-B. De Rossi donna une description assez précise, mais qui ne put être complétée, parce que l'abandon des fouilles eut pour effet des infiltrations qui inondèrent le *mithræum*. En 1908, une pompe à vapeur, fonctionnant jour et nuit pendant une semaine, réussit à l'épuiser, mais, vingt-quatre heures plus tard, l'eau était remontée à son niveau primitif. On creusa alors un émissaire avec de grandes difficultés et à une profondeur considérable; le travail dura deux ans (juin 1912-mai 1914) aux frais d'Américains généreux.

« L'étage inférieur des constructions superposées de Saint-Clément est aujourd'hui parfaitement sec et accessible aux visiteurs. On peut y voir un long mur de grand appareil, bâti en larges blocs de tuf, qui appartient à un monument de l'époque républicaine, dont la destination n'a pu encore être déterminée. Une salle voûtée à caissons de stuc, qu'on suppose être l'oratoire de Saint-Clément, le *dominicum Clementis*, mentionné dans une inscription, faisait partie d'une demeure du Ier siècle. Cette salle est séparée par un couloir étroit du *mithræum*.

« Le P. Nolan, prieur, s'est aperçu d'abord que l'escalier par lequel on accède au souterrain comprenait trois marches de plus que ne l'avaient cru les premiers fouilleurs, et que, sous le pavement de ciment, qui lui parut avoir été établi au IVe siècle, s'en trouvait un second plus ancien. En dégageant l'espace intermédiaire, il mit au jour d'abord les restes d'une fontaine qui coulait au pied de l'escalier. L'eau, amenée par une conduite qui traversait la muraille, tombait dans un bassin carré pour s'échapper ensuite du côté de la crypte. Une tradition enseignée dans les mystères racontait que Zoroastre avait le premier consacré à Mithra « un antre fleuri et arrosé de sources », et, se conformant à son exemple, les fidèles du dieu cherchaient à avoir à proximité de leurs *spelæa*, soit une source vive, soit une fontaine [2]. Placée à l'entrée du sanctuaire, celle-ci devait servir aux ablutions rituelles prescrites aux initiés au moment d'y pénétrer; elle était peut-être aussi l'objet d'un culte, car les sectateurs de Mithra regardaient l'eau comme divine, aussi bien que le feu, la terre et l'air [3].

« Près de la fontaine, on découvrit des cuves

[1] F. G. Habel, *Die Mithrastempel in den römischen Ruinen bei Heddernheim*, in-8°, Wiesbaden, 1830; (d'où J. de Hammer, *Mémoire sur le culte de Mithra*, in-4°, Paris, 1833, p. 127, pl. XIII, XIV); N. Müller, *Mithras*, p. 40 (gravures); Lajard, *Recherches sur le culte et les mystères de Mithra*, in-fol., Paris, 1867, pl. XC-XCI; K. A. von Cohausen, *Führer durch das Museum Wiesbaden*, 1888, p. 78; F. Cumont, *Textes et monuments figurés*, t. II, 1896, p. 362-369, 509, pl. VII-VIII; Lehner, *Führer*, p. 53, n. 239 (gravures); Fr. Kœpp, *Römer in Deutschland*, p. 144 (gravures); H. W. Stoll et H. Lehner, *Die Götter des klassisch. Altert.*, 1907, p. 334 (gravures); Hoffmann, *Wanderungen durch das Altertumsmuseum in Wiesbaden*, p. 21; C. Blümlein, *Bilder aus dem röm.-germ. Kulturleben*, p. 111, 113 (grav.); L. Pallat, *Kleiner Führer durch das Altert. Mus. zu Wiesbaden*, in-12, s. d., p. 13; Em. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Germanie romaine*, 1931, p. 93-96. — [2] F. Cumont, *op. cit.*, t. I, p. 55. — [3] Id., *ibid.*, t. I, p. 104.

oblongues de maçonnerie, que leur apparence rendait semblables à des tombeaux, mais dont l'une au moins était remplie de détritus et de débris de tout genre, auxquels étaient mêlés une quantité d'ossements d'animaux. Le nombre des ossements recueillis à Saint-Clément est considérable. Il serait intéressant de les soumettre à un zoologiste pour savoir qu'elles ont été les victimes immolées, mais on remarque immédiatement parmi eux plusieurs boutoirs de sangliers. Le fait n'est pas isolé; il a été constaté aussi dans les temples de Sarrebourg et de Heddernheim; mais cette nouvelle découverte prouve, avec une évidence indiscutable, que les fidèles de Mithra regardaient le sanglier comme une offrande particulièrement agréable aux dieux ou du moins à certain dieu.

« Une découverte particulièrement importante — car elle jette un rayon de lumière sur l'histoire si obscure de ce temple païen attenant à une église chrétienne — fut faite en démolissant le pavement du IVe siècle dont nous avons parlé. Ce pavement renfermait des fragments de marbre que le P. Nolan reconnut avoir appartenu au grand autel cubique, orné de reliefs, mis au jour en 1869. La partie supérieure, qui faisait défaut, a ainsi pu être reconstituée en partie (fig. 8209). Sur la face antérieure, dans le coin gauche supérieur de la représentation de Mithra tauroctone, se trouve, comme de coutume, un buste radié de Sol, vers lequel le dieu tourne la tête. Au-dessus, les angles supérieurs sont surmontés de deux bustes de jeunes gens auxquels répondaient probablement, aux angles postérieurs, deux bustes pareils, qui n'ont pas été retrouvés. Bien que leurs attributs soient devenus indistincts, j'incline à croire que ces jeunes gens personnifient les quatre saisons. Le culte de Mithra déifiait celles-ci, et elles sont figurées d'une manière analogue sur plusieurs monuments. Enfin, sur le listel, entre la rouelle solaire et une palme, qui sont probablement une figuration symbolique du nom de *Sol invictus*, on lit la dédicace :

CN · ARRIVS · CLAVDIANVS
PATER POSVIT

« Nous apprenons ainsi que cet autel fut consacré par un membre ou un affranchi de la *gens Arria*, lequel, initié aux mystères, y avait atteint le grade suprême de *Pater sacrorum*. Le prénom de Cneus paraît avoir été fréquent dans cette famille. L'empereur Antonin le Pieux, on le sait, en était issu par sa mère, et l'aristocratie romaine n'en comptait guère de plus puissante au IIe siècle. Or, c'est précisément de la fin du IIe siècle, d'après la forme des caractères, qu'il faut dater notre inscription. Si Cn. Arrius Claudianus n'a pas dû son nom illustre à un affranchissement, on supposera avec une grande vraisemblance que la *gens Arria* possédait sous les Antonins la maison de l'époque d'Auguste, dont une salle fut transformée en crypte mithriaque par un de ses membres [1]. »

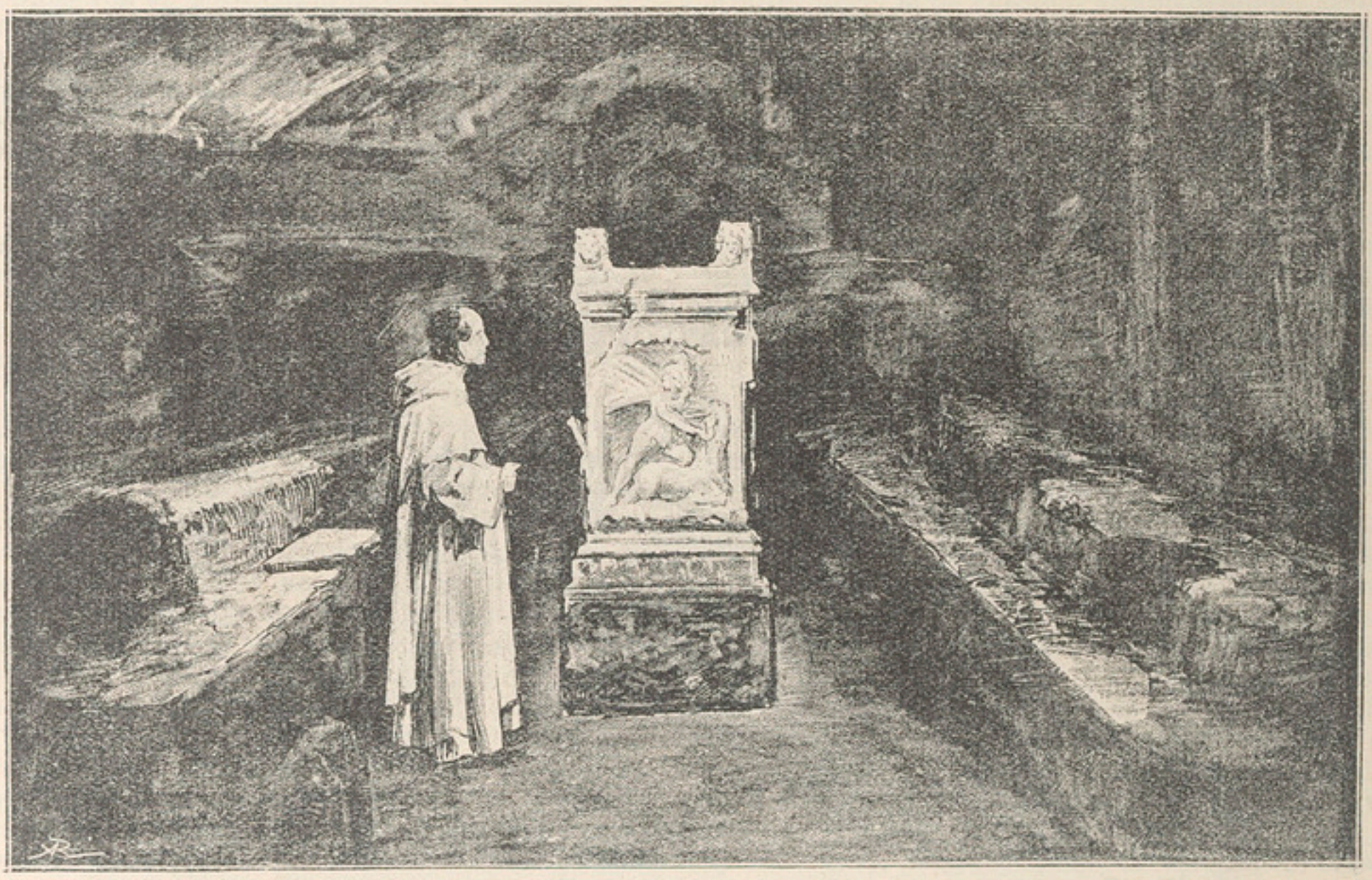

8209. — Le mithræum de Saint-Clément, avec le grand autel reconstitué, d'après *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1915, p. 208, fig. 2.

XIV. Mithra dans le syncrétisme des IIIe et IVe siècles. — « Si le christianisme eût été arrêté dans sa croissance par quelque maladie mortelle, a dit Renan, le monde eût été mithriaste [2]. » C'est une jolie boutade, rien de plus. Au lieu de la maladie mortelle on a supposé une lutte suprême dont la conquête du monde antique était l'enjeu. Ce n'est qu'une supposition. Si large qu'on fasse la part du mithriacisme dans le syncrétisme païen au IIIe et au IVe siècle, il ne faut pas la lui faire au détriment des autres cultes orientaux qui, comme élément de résistance au christianisme, se rencontraient avec la philosophie néoplatonicienne dans un monothéisme syncrétiste solaire. De même qu'il ne faut pas rapporter directement à Mithra toutes les inscriptions à *Sol invictus* qui abondent dans le *Corpus*, il ne faut pas davantage transformer en mithriastes, sans plus, les adhérents, même

[1] F. Cumont, *Découv. nouv. au mithréum de S. Clément à Rome*, dans *Comptes rend. de l'Acad. des inscr.*, 1915, p. 203-211; cf. L. Nolan, *The basilica of S. Clemente in Rome* 2e édit., 1914, p. 223-251. — [2] E. Renan, *Marc-Aurèle*, p. 579.

les plus ardents, du culte solaire au IIIe et au IVe siècle. Ni Porphyre, ni Aurélien, ni Dioclétien, ni Constance Chlore, ni même l'empereur Julien ne sont plus spécialement mithriastes qu'ils ne sont adorateurs de toutes les autres formes, grecques ou orientales, du divin Soleil. Ces gens sont syncrétistes jusqu'au fond de l'âme. Le principal grief de Porphyre contre le christianisme, c'est l'intransigeance de ses adeptes à l'égard des autres religions. Rien ne répugnait plus aux païens éclairés, chez lesquels le particularisme des cultes nationaux ou municipaux avait depuis longtemps disparu et qui ramenaient toutes les traditions rituelles et religieuses à ne plus être que des formes symboliques. Dans les mystères de Mithra le syncrétisme régnait aussi en maître. Ce qui permet de soutenir que l'opposition au christianisme envahissant ne se concentra pas dans le mithriacisme d'une manière presque exclusive, c'est le fait d'abord que les persécutions dirigées contre lui le furent au nom du panthéon romano-hellénique et de la défense de la religion d'État, c'est ensuite cet autre fait que les apologistes et les polémistes chrétiens ne s'occupent, en somme, que fort peu de lui. Leur polémique vise tous les cultes en général; ils les englobent tous dans une même condamnation, parce que, pour eux aussi, ce ne sont que des formes variées d'une erreur commune ni plus funeste, ni plus redoutable que les autres. Il se pourrait même qu'il y eût quelque exagération à présenter la propagation des croyances mithriaques dans l'empire romain comme l'une des causes principales de la rapide expansion du manichéisme (voir ce mot). Celui-ci, assurément, de par son origine mazdéenne, est étroitement apparenté au mithriacisme oriental. On peut dire — et l'observation est ingénieuse — que la vieille religion de l'Iran, après avoir une première fois envahi le monde romain sous la forme du mithriacisme, tenta une nouvelle attaque sous la forme du manichéisme. Mais nous ne voyons aucune preuve que cette seconde invasion ait été favorisée par les souvenirs de la première. Le manichéisme se répandit surtout en Afrique où les fidèles de Mithra ne semblent pas avoir été particulièrement nombreux, tandis que dans les pays d'élection du mithriacisme, dans les provinces situées le long du Danube et du Rhin, il n'y eut guère de manichéens.

Le mithriacisme qui fut, en définitive, une secte du paganisme se trouva affronté, au temps de sa plus grande prospérité, au christianisme. Leurs rapports offrent un vif intérêt. Longtemps dédaigné ou inaperçu par les théologiens, que leur tour d'esprit et leur éducation prédisposent à considérer la continuité de la tradition juive plutôt que les causes qui sont venues la troubler, le paganisme, considéré dans ses mystères, est aujourd'hui reconnu par tous comme un élément qui ne fut pas étranger à certains emprunts et à plusieurs conceptions qu'on retrouve dans les cérémonies rituelles de l'Église primitive. Quand on parle de mystères, c'est principalement à l'Asie hellénisée qu'on songe, c'est-à-dire à une province immense où les premières communautés chrétiennes se sont fondées, formées, développées parmi les populations orientales.

Dans le monde latin, où triomphait l'anthropomorphisme gréco-latin, le christianisme pénétra et se répandit après être sorti du stade embryonnaire. Il s'imposa rapidement, non sans peine, même à ses pires ennemis, et devint une puissance morale de premier ordre. Les prêtres phrygiens de la Grande Mère opposèrent ouvertement leurs fêtes de l'équinoxe du printemps à la Pâque chrétienne et ils attribuèrent à l'effusion sanglante du taurobole le pouvoir rédempteur du sang de l'agneau de Dieu. Ces questions sont bien loin d'être mûres pour une solution, mais l'attention qu'on leur donne a déjà fait accomplir de grands progrès et atteindre des résultats désormais acquis. Ces rapprochements que nous avons effleurés et indiqués réclament encore bien des recherches. Il ne manque pas d'écrivains pour voir, dans les ressemblances fortuites ou préméditées entre les mystères païens et les cérémonies de l'Église primitive, une parodie sacrilège inspirée par Satan, et c'est un point de vue respectable entre tous. D'autres, plus spécialement historiens, se préoccupent surtout de soutenir les prétentions des prêtres orientaux qui réclamaient à Rome le bénéfice de la priorité pour leur culte et dénoncaient les cérémonies chrétiennes comme un pastiche des leurs, et c'est encore un point de vue, plus terre-à-terre, mais qu'on ne peut rejeter sans examen. Cependant, il est possible que ces ressemblances qui nous frappent, ces coïncidences d'idées, ces similitudes de pratiques doivent s'expliquer d'autre façon encore, et ceci n'est plus dans l'ordre de recherches du présent *Dictionnaire*.

XV. Bibliographie. — Nous suivons ici l'ordre chronologique d'apparition des ouvrages et la liste établie par M. Fr. Cumont, en 1899, complétée jusqu'à 1931.

Thomas Hyde, *Veterum Persarum et Parthorum et Medorum religionis historia*, Oxonii, 1700, 2e édit., 1760. — Philippi a Turre, episcopi Adriensis, *Monumenta veteris Antii commentario illustrata*, Romæ, 1700; *Pars altera de Mithra*, p. 157-252; 3e édit., 1724; inséré dans Barmann et Grævius, *Thesaurus antiquitatum Italiæ*, t. VIII, 1722, p. 4, 86 sq. — A. Van Dale, *Dissertationes IX antiquitatibus quin et marmoribus cum romanis tum potissimum græcis illustrandis inservientes*, Amstelodami, 1702, p. 9-24. — B. de Montfaucon, *Diarium italicum*, Parisiis, 1702, p. 196-201; *L'antiquité expliquée*, t. I, Paris, 1722, l. IV, c. III sq., p. 367-385; *Supplément à l'Antiquité expliquée*, t. I, 1724, p. 216-228. — N. Fréret, *Observations sur les fêtes religieuses de l'année persane et en particulier sur celle de Mithra, tant chez les Persans que chez les Romains*, dans *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie des inscriptions*, 30 avril 1743, p. 267-285. — [Dom Martin], *La religion des Gaulois*, t. I, 1727, p. 418 sq.; *Explication de divers monuments singuliers qui ont rapport à la religion des plus anciens peuples*, Paris, 1739, p. 231-293 : Du dieu Mithras, cf. XVI sq. — Anquetil du Perron, *Mémoire sur les anciennes langues de la Perse*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, t. XXXI, 1768, p. 419 sq.; *Système théologique des mages selon Plutarque*, dans même recueil, 1770, p. 376 sq.; *Exposition du système théologique des Perses tirée des livres zends, pehlvis et parsis*, dans même recueil, t. XXXVII, 1774, p. 693-709. — Sainte-Croix, *Recherches historiques et critiques sur les mystères du paganisme*, 1re édit., 1784; 2e édit., revue par Silvestre de Sacy, t. II, 1817, p. 121-150. — Dupuis, *Origine de tous les cultes ou religion universelle*, 3 vol. in-8°, Paris, 1794. — Jo. Godofr. Eichhorn, *De deo Sole invicto Mithra commentatio prior d. IX novembr. 1814 recitata et commentatio posterior d. XV jul. 1815 recitata*, dans *Commentationes Societatis regiæ Gottingensis recentiores*, t. III, 1816, p. 153 sq., 173 sq. — G. Zœga's, *Abhandlungen herausgegeben und mit Zusätzen begleitet von F. G. Welcker*, Göttingen, 1817; *Ueber die den Dienst des Mithras betreffenden römischen Kunstdenkmäler*, p. 89-211, 394-416. — Fr. Creuzer, *Religions de l'antiquité considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques*, trad. Guignaut, t. I, Paris, 1825, l. II. *Religion de la Perse*, p. 315 sq. 723 sq.; *Das Mithräum von Neuenheim*, dans *Heidelberger Jahrbücher für Literatur*, 1838, p. 625 sq. et réimprimé dans *Deutsche Schriften*, t. II, 2e part., p. 282 sq. — H. Seel, *Das Mithrasgeheimnisse während der vor- und urchristlichen Zeit*, Aarau, 1923. — Habel,

Die Mithrastempel bei Heddernheim, dans *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthümer*, t. I, 1826, p. 161 sq. — N. Mueller, *Mithras. Eine vergleichende Uebersicht der berühmteren mithrischen Denkmäler und Erklärung des Ursprungs und der Sinndeute ihrer Symbole mit besonderer Beziehung auf die reiche Ausbeute der Mithraüms von Heddernheim und mit einer erläuternden Mithrasgallerie*, Wiesbaden, 1833, tirage à part du t. II, 1re part., des *Annalen des Vereins für Nassauische Altert.* — J. de Hammer, *Mémoire sur le culte de Mithra, son origine, sa nature et ses mystères*, publié par J. Spencer-Smith, Paris, 1833. — F. Lajard, *Nouvelles observations sur le grand bas-relief mithriaque de la collection Borghèse actuellement au musée royal de Paris*, in-4°, Paris, 1828; cf. *Réponse à un article de M. le comte de Clarac inséré dans le Bulletin universel des sciences*, 1830; *Mémoire sur deux bas-reliefs mithriaques qui ont été découverts en Transylvanie*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XIV, part. 2, 1840 p. 64-185, et dans *Nouvelles annales de l'Institut archéologique*, Rome, 1837-1838, t. I, p. 448 sq.; t. II, p. 7 sq.; *Mémoire sur un bas-relief mithriaque découvert à Vienne (Isère)*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XV, 1841, p. 201-306; *Mémoire sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XX, 1843, p. 1-347; *Introduction à l'étude du culte public et des mystères de Mithra en Orient et en Occident*, in-fol., Paris, 1847; *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra en Orient et en Occident*, Paris, 1867. — Fr. Windischmann, *Mithra, ein Beitrag zur Mythengeschichte des Orients*, dans *Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, Leipzig, 1857. — A. Maury, *Mithra*, dans *Revue germanique*, 1858, et réimprimé dans *Croyances et légendes de l'antiquité*, Paris, 1863, p. 158-184. — K. B. Stark, *Zwei Mithräen der grossherzoglichen Alterthümersammlung in Karlsruhe*, dans *Festgabe der XXIV. Philologenversammlung*, in-8°, Heidelberg, 1865; *Die Mithrassteine von Dormagen, nebst anderen Ineditis des Mithrasdienstes*, dans *Jahrb. des Vereins für Altertumsfreunde im Rheinlande*, t. XLVI, 1868. — Majonica, *Mithras Felsengeburt*, dans *Arch. epigr. Mittheilungen aus Oesterr. Ung.*, t. II, 1878, p. 33-44. — Burckhardt, *Die Zeit Constantins des Grossen*, 2e édit., 1880, p. 198-207. — G. Wolff, *Das Römercastell und Mithrasheiligthum von Gross-Krotzenburg*, dans *Festschrift der XXXI. Versamml. d. Gesammtvereins*, Cassel, 1882. — E. Renan, *Marc-Aurèle*, Paris, 1882, p. 575-580. — Preller-Jorden, *Römische Mythologie*, 3e édit., 1883, p. 408-418. — T. Fabri, *De Mithræ dei Solis invicti apud Romanos cultu* (dissert. Göttingue), Elberfeld, 1883. — J. Marquardt, *Römische Staatverwaltung*, t. III, 3e édit., par Wissowa, 1885, p. 83-90. — J. Réville, *La religion romaine sous les Sévères*, 1886, p. 77-103. — P. Kiraly, *A Sarmizegetusai Mithræum. Archeologiai Közlemenyek*, t. XV, in-4°, Buda-Pest, 1886; trad. franc. incomplète et insuffisante, *Le Mithræum de Sarmizegetusa*, dans *Revue internationale*, t. XIV, 1887, p. 563-583, 757-783. — P. Allard, *Le paganisme romain au IVe siècle*, dans *Revue des questions historiques*, 1892, p. 357 sq. — A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, s. d. [1892], p. 24-25. — F. Cumont, *Inventaire sommaire des monuments mithriaques*, dans *Revue archéologique*, t. II, 1892, p. 312 sq. — W. Reichel, dans *Archeol. epigr. Mith. aus Oesterr.*, t. XVIII, 1892, p. 169 sq. réimprimé presque sans changement dans le *Bericht des Vereins Carnuntum*, 1892-1894. — Wolff et F. Cumont, *Das dritte Mithræum in Heddernheim*, dans *Westdeutsche Zeitschrift*, t. XIII, 1894, p. 37-104. — A. J. Rotteveel, *De romeinsche Mysterien van Mithras*, 1894. — F. Cumont, dans *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte*, t. XIV, 1894, p. 100 sq., 186 sq., 202 sq. — H. Hubert, *Mithra*, dans la *Grande encyclopédie*, t. XXIII, p. 1134-1138 — E. Wendling, *Korrespondenzblatt der Westdeutsch Zeitschrift*, 1895, p. 226, n. 108. — F. von Fizenne, *Das Mithräum zu Saarburg in Lothringen, Bericht ueber die Ausgrabungen im Sommer 1895*, dans l'*Archiv der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, de Metz. — F. Cumont, *Mithras*, dans *Lexikon der Mythologie* de Roscher, t. II (1897), p. 3029 sq.; *La propagation des mystères de Mithra dans l'empire romain*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. II, 1897, p. 289-305, 408-423 (ce sont les pages 241-277 du t. I des *Textes et monuments*, sans les notes). — Donsbach, *Die raümliche Verbreitung und zeitliche Begrenzung des Mithrasdienstes im römischen Reiche*, Prum, 1897. — S. Gsell, *Musée de Philippeville* (Algérie), in-4°, Paris, 1898, p. 48. — A. Gasquet, *Essai sur le culte et les mystères de Mithra*, in-8°, Paris, 1898; résumé : *Le culte et les mystères de Mithra*, dans *Revue des Deux Mondes*, t. CLII, avril 1899, p. 530-562.

« C'est une disgrâce fâcheuse pour cet humble et modeste essai, écrivait l'auteur, de paraître juste au moment où se publie l'admirable et magnifique ouvrage de M. Franz Cumont. » Observation modeste et juste, puisque c'est alors qu'achevait de paraître l'ouvrage capital en cours de publication depuis 1894 et qui est intitulé : *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra, publiés avec une introduction critique*. T. Ier, *Introduction;* t. II, *Textes et monuments*, in-4°, Bruxelles.

Comme on peut s'en rendre compte par la bibliographie qui précède ce titre, ce livre n'est pas le premier qui paraisse sur Mithra, mais tous ceux qui l'ont précédé n'ont plus guère qu'un intérêt bibliographique; on pourra s'édifier sur leur compte en lisant les remarques contenues dans le tome Ier, p. XXI à XXVIII. Ainsi qu'on l'a dit, c'est « le plus beau travail sur un chapitre de mythologie antique qui ait jamais été publié; une des lectures les plus attachantes et les plus instructives qui soient [1] ».

Jusqu'à ces dernières années du XIXe siècle, personne n'avait conçu le sujet de façon aussi large et ne l'avait traité d'une manière aussi approfondie. L'article que nous venons d'écrire n'en est qu'un pâle résumé, car l'auteur apportait une formation de premier ordre, une érudition aussi vaste qu'aisée, une sagacité pénétrante dans la critique de l'authenticité et l'interprétation des monuments figurés et dans l'utilisation des textes, enfin, qu'il nous soit permis d'ajouter, une propriété d'expression et un art d'exposition qui présentent, sous une forme attachante, les discussions les plus arides et les nomenclatures les plus compliquées. Nous en détaillerons le contenu.

Le second volume qui a paru avant le premier et qui formait la base solide de celui-ci, contient les textes littéraires et épigraphiques, ainsi que les monuments figurés se rapportant aux mystères de Mithra. Ce sont d'abord les *textes littéraires orientaux* (p. 1-6 et supplément, p. 457), ensuite les *textes grecs et latins* (p. 6-58 et supplém., p. 457-460); viennent quelques *textes douteux* (p. 58-73 et supplém., p. 460-464). Les poèmes, comme l'*Avesta*, en sont naturellement exclus, puisqu'il aurait fallu les insérer en entier. Chaque citation est accompagnée de copieuses notes critiques. Un appendice est consacré aux *noms théophores* (p. 75-85 et supplém., p. 464-466).

Viennent alors les *textes épigraphiques :* inscriptions orientales, grecques, latines classées suivant l'ordre géographique : Asie, Europe, Afrique. Les inscriptions sont au nombre de 588, transcrites en caractères courants (p. 87-180 et supplém., p. 467-477).

[1] S. Reinach, dans *Revue critique*, t. II, 1902, p. 264.

Le reste du volume, p. 185-528, est rempli par les monuments figurés, dont le nombre, 331, doit être augmenté de quelques *bis* ou *ter*. Ces monuments sont décrits, accompagnés d'une bibliographie et très souvent de reproductions soignées, soit d'après les monuments originaux, soit d'après les anciens auteurs qui les ont vus (493 figures et 9 planches en héliotypie).

Le tome Ier qui contient l'*Introduction* est enrichi de 14 figures et une carte.

J. Réville, *La valeur du mithriacisme comme facteur religieux dans le monde antique*, dans *Études de théologie et d'histoire*, publiée par les professeurs de la faculté de théologie prot. de Paris en hommage à la faculté de théologie de Montauban, Paris, 1901. — F. Cumont, *Les mystères de Mithra*, 2e édition, revue, contenant 22 figures et une carte, in-12, Paris, 1902; ce sont les conclusions du tome Ier des *Textes et monuments*, allégées des notes et références. Voici les titres des chapitres : I. Les origines. II. La propagation dans l'empire romain. III. Mithra et le pouvoir impérial. IV. La doctrine des mystères. V. La liturgie, le clergé, les fidèles. VI. Mithra et les religions de l'empire. — J. Toutain, *La légende de Mithra étudiée surtout dans les bas-reliefs mithriaques*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XLV, 1902, p. 141-157. — Wissowa, *Religion der Römer*, 1902, p. 307 sq. — F. Cumont, *Notice sur deux bas-reliefs mithriaques*, dans *Revue archéologique*, 1902, IIIe série; t. XL, p. 1-13, pl. I. — A. Dieterich, *Die Religion des Mithras*, dans *Jahrbuch des Vereins von Alterthumsfreunde im Rheinlande*, t. CVIII-CIX, 1902, p. 26-41. — A. Dieterich, *Eine Mithrasliturgie erläutert*, in-12, Leipzig, 1903; 3e édit., par Weinrich, 1925; cf. *Bulletin critique*, 1904, p. 285-286; *Revue archéologique*, 1903, p. 377; 1904, p. 154; *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1904, p. 290-298. — Ch. Clermont-Ganneau, *Les sépulcres à fresques de Guigariche et le culte de Mithra en Afrique*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1903, p. 357-363. — F. Cumont, *Un livre nouveau sur la liturgie païenne*, dans *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XLVII, 1904, p. 1-10; *Mithra*, dans Saglio-Pottier, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. III, part. 2, p. 1944-1954. — P. Paris, *Lettre sur un sanctuaire de Mithra à Mérida*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1904, p. 573-575. — A. d'Alès, *Mithriacisme et christianisme*, dans *Revue pratique d'apologétique*, t. III, p. 462-469, 519-528. — J. Blötzer, *Das heidnische Mysterienwesen und die Hellenisierung des Christentums*, dans *Stimmen aus Maria-Laach*, 1er janv., 7 févr. 1907. — H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, in-8°, t. I, Paris, 1907, p. 126-128. — F. Dölger, ΙΧΘΥC, *Das Fischsymbol im frühchristlicher Zeit*, Rome, 1910, p. 117, fig. 3. — A. Loisy, *Les mystères païens et le mystère chrétien*, in-8°, Paris, 1914. — P. Paris, *Restes du culte de Mithra en Espagne et le mithræum de Mérida*, dans *Revue archéologique*, t. II, 1914, p. 1-31. — F. Cumont, *Découvertes nouvelles au mithræum de Saint-Clément à Rome*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, 1915, p. 203-211. — R. Förrer [*Le mithreum de Kœnigshofen*], dans *Mittheilungen für Erhaltung der Denkm. im Elsass*, t. XXIV, résumé dans *Vossische Zeitung*, 25 déc. 1915, traduit par G. Glotz dans *Revue historique*, mai-juin 1916, p. 230-231; cf. *Revue archéologique*, 1917, p. 248. — F. Cumont et L. Canet, *Mithra ou Sarapis κοσμοκράτωρ*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1919, p. 313-328. — L. Patterson, *Mithriacism and christianity*, in-12, Cambridge, 1922. — R. Förrer, *Deux écoles de peinture mithriaque : Strasbourg et l'Esquilin*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1923, p. 145-156. — V. Skrabar, *Das Mithraeum bei Madric am Bachergebirge*, dans *Strena Buliciana*, Zagreb, 1924, p. 151-160. — L. E. Lefèvre, *Le calendrier zodiaque du portail royal de Chartres et les influences mithriaques*, dans *Revue archéologique*, Ve série, t. XXVI, 1927, p. 207-232. — J. Hertel, *Die Sonne und Mithra im Awesta. Auf Grund der awestichen Feuerlehre dargestellt*, Leipzig, 1927. — F. Cumont, *Une représentation du dieu alexandrin du Temps*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1928, p. 274-282. — Fr. Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 4e édit., Paris, 1929, p. 125-149, 271-284. — J. Zeiller, *Sur les cultes de Cybèle et de Mithra. A propos de quelques inscriptions de Dalmatie*, dans *A l'occasion du 50e anniversaire de F. Bulic*, Split, 1931, p. 102-111. — E. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* et *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Germanie romaine*. Complément de l'ouvrage précédent, in-4°, Paris, 1931.

H. Leclercq.

MITRE. — Moïse avait prescrit aux prêtres juifs le port d'une coiffure d'apparat; celle du grand prêtre différait de celle des prêtres, mais nous ne pouvons à ce propos donner des précisions vu la brièveté des textes, car l'Écriture n'entre, à ce sujet, dans aucun détail. Toutefois, Flavius Josèphe nous apprend que cette coiffure sacerdotale se composait d'une bande en toile, cousue à la manière des turbans et enveloppée d'une autre toile plus fine. Elle avait la forme d'une ample calotte et ne couvrait que les deux tiers de la tête à son sommet. Le même Josèphe nous apprend que la coiffure du grand prêtre se composait d'une calotte ou d'un bonnet semblable à celui des prêtres, d'un second bonnet en étoffe bleue et d'une couronne d'or à trois cercles. Cette couronne supportait, au-dessus du front, le *ziz*, ou plaque sur laquelle était inscrit le nom de Dieu; en arrière, allant d'une tempe à l'autre, elle était dentelée et ornée de calices de fleurs. Cette description peut s'appliquer à la dernière période de l'histoire du culte juif; pour les périodes anciennes nous ne savons pas. La description donnée par Josèphe s'écarte des prescriptions de Moïse, qui nous apprend que le *ziz* devait porter ces mots : *sanctus Dominus* et devait être attaché avec un bandeau pourpre en avant et par-dessus le *miznephet*. Moïse ne dit rien d'un deuxième bonnet et d'une lame d'or.

Les chrétiens firent usage également d'une coiffure sacerdotale, aussi bien en Occident qu'en Orient, mais, en Arménie seulement, les prêtres en firent usage; partout ailleurs, elle fut réservée aux évêques et porta généralement le nom de μίτρα, *mitra*, mitre. Ce mot sert, parmi les écrivains de langue grecque, à désigner tantôt une ceinture, tantôt un voile pour couvrir la tête; c'est assez tardivement que le mot a pris une signification liturgique. Les écrivains latins profanes font usage du mot *mitra* pour désigner un bonnet ou un bandeau qui enserrait la tête et dont l'usage était très répandu, puisqu'on le voit pratiqué parmi les Lydiens, les Phrygiens, les Syriens, les Arabes, les Égyptiens et les Perses des deux sexes. A Rome, la *mitra* était le signalement des femmes de mauvaise vie et des efféminés, mais ce mot servait aussi à désigner une espèce de serre-tête dont usaient les vieilles personnes.

Dans la Vulgate [1], *mitra* est employé pour désigner la coiffure du grand prêtre et la coiffure des femmes. Optat de Milève [2] s'en sert pour nommer le voile des vierges consacrées à Dieu qu'il appelle également

[1] Exod., XXXIX, 26, 30; Levit., VIII, 13; Eccli., XLV, 14; Judith, X, 3 : Is., III 19 ; Bar., V, 2. — [2] *De schismate donatistarum*, l. II, c. XIX; l. VI, c. IV, *P. L.*, t. XI, col. 973, 1072.

mitella; saint Jérôme [1] parle de *crispantes mitræ* comme d'une partie de la toilette des femmes opulentes. Saint Isidore de Séville la décrit comme *pileum phrygium caput protegens, quale est ornamentum devotarum; sed pileum virorum est, mitra feminarum* [2], c'est donc une coiffure convenable aux personnes du sexe qui se sont consacrées à Dieu.

Aujourd'hui, la mitre est encore désignée par le nom d'*infula*, nom qu'employaient les classiques latins pour désigner le bandeau dont les prêtres païens s'entouraient la tête.

Infula cui sacra, redimibat tempora vitta [3]

écrit Virgile. Les vestales portaient aussi l'*infula;* mais il ne faut pas s'imaginer que l'*infula* était un ornement exclusivement réservé aux prêtres. La colonne Trajane nous fait assister à une sorte de sacrifice pour lequel aucun des prêtres ne porte l'*infula;* tous portent des couronnes, et le chef militaire a légèrement relevé la toge sur sa tête. Festus désigne *l'infula* comme *filamenta lanea, quibus sacerdotes et hostiæ templaque velabantur.* On donnait encore le nom d'*infulæ* aux bandelettes dont on ornait le front des victimes : *Infula in geminos discurrit candida postes* [4], et Virgile [5] :

Sæpe in honore deum medio stans hostia ad aram,
lanea dum nivea circumdatur infula vittea.

On pourrait citer nombre d'autres exemples classiques. Si on passe à l'époque chrétienne, on voit que les *infulæ*, dont parle le pape Gélase (492-496), dans sa lettre aux évêques de Lucanie, servent à désigner des personnes indignes de porter les *clericorum infulæ*, ce qu'il faut entendre du vêtement ecclésiastique plutôt que de la dignité sacerdotale [6]. Même signification chez Grégoire de Tours quand il montre le martyr Eugène comme *infulæ maximum decus* [7]. Et encore saint Innocent Ier, dans sa lettre aux évêques de Macédoine, où il parle des *infulæ summi sacerdotii : eos, qui viduas accepisse suggeruntur, non solum clericos effectos cognovi, verum etiam usque ad summi sacerdotii infulas pervenisse* [8].

Prudence, dans son hymne aux dix-huit martyrs de Saragosse, parle de la *domus infulata sacerdotum Valeriorum* [9] dans un sens métaphorique, et dans le *Cathemerinon* il appelle David : *rex sacerdos infulatus* [10]. C'est toujours le sens de vêtement, comme dans une lettre de Jean VII (705-707) au clergé anglais où il nomme la tunique talaire romaine *infulæ clericales* [11].

La difficulté ne consiste pas à savoir si les évêques ont porté une coiffure dès une haute antiquité, mais à déterminer le caractère de cette coiffure. On nous dit bien que l'apôtre Jacques, frère du Seigneur, portait au front le πέτχλον, ou lame d'or des pontifes, mais il est fort difficile de rattacher cet insigne à une coiffure liturgique. Eusèbe nous a conservé un passage d'une lettre de Polycrate d'Éphèse au pape saint Victor (192-202), dans laquelle il est question d'évêques d'Asie qui portaient un ornement de ce genre : lamelle ou bandeau posé sur le front. Est-ce là ce qu'on appela *corona?* On serait tenté de le croire [12]. Cette appellation répond assez exactement à l'objet qu'elle semble désigner et il n'y a rien à retenir contre elle de ce passage du *De corona* de Tertullien où on lit ces mots : *quis vel postea apostolus vel evangelista aut episcopus invenitur coronatus?*

Incontestablement, les monuments favorisent peu les conjectures. La fresque du Latran représentant saint Augustin, celle d'une catacombe romaine montrant saint Cyprien, une mosaïque qui conserve le souvenir de saint Ambroise (voir *Dictionn.*, t. II, col. 869, fig. 1552; t. III, col. 2983, fig. 3327; t. III, col. 1185, fig. 2716) nous les montrent sans aucune coiffure. L'arc triomphal de Galla Placidia à Saint-Paul-hors-les-Murs (*Dictionn.*, t. VI, col. 261, fig. 4852) nous montre les vieillards de l'Apocalypse, figurant le *presbyterium*, présentant des couronnes feuillées, avec un nœud ou un cabochon sur le devant.

Si on vient au VIe siècle, on rencontre dans la vie de saint Samson (557) le récit d'un songe où cet évêque *quadam nocte circumseptari se a delicatis ac dentissimis candidatorum turbis cernit, et tres episcopos egregios diadematibus aureis in capite ornatos atque holosericis ac pulcherrimis amictos vestibus in faciem sibi adsistere.* Et lorsque fut ouverte la tombe de saint Cuthbert (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DURHAM), on vit l'évêque de Lindisfarne, le front ceint d'une lame d'or parée de

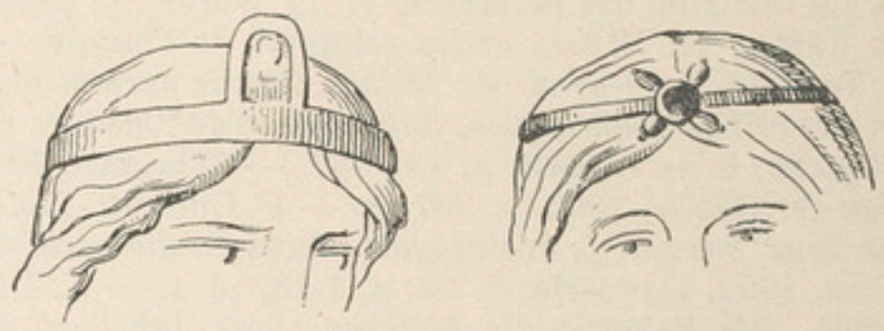

8210. — Mitres, sur des mosaïques de Saint-Vital de Ravenne, d'après Rohault de Fleury, *La messe*, t. VIII, pl. DCLIV.

petites pierres précieuses. Et voici deux monuments. A Saint-Vital de Ravenne, une mosaïque nous montre le grand prêtre Melchisédech, le front orné d'une lamelle de métal avec, sur la partie antérieure, un cabochon cantonné de quatre perles (fig. 8210). Le manuscrit de Kosmas Indicopleustes (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 820-849) nous fait voir un personnage portant une couronne semblable surmontée d'un frontal d'assez grande dimension (fig. 6533). En résumé, la mitre échappe pour ainsi dire à nos recherches, puisqu'elle n'apparaît sur les monuments qu'au XIe siècle. Quant à la tiare des papes dont le nom primitif est *camelaucum* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1781-1783, fig. 1953-1955) nous en reparlerons.

A partir du Moyen Age, l'histoire de la mitre a été faite et les exemples ne manquaient pas, quelques-uns s'étant conservés entourés de la vénération due aux reliques, mais, dès lors, la mitre affecte la forme d'un bonnet qui ne rappelle que de très loin le type primitif que nous venons d'entrevoir.

Cependant, au Xe siècle, le *Pontificale* d'Ethelwold fournit un autre type de *corona*, lequel n'est autre qu'un diadème parfaitement caractérisé. A la même époque, un autel portatif, qui a fait partie de l'ancienne collection Spitzer, montre Aaron, la tête ornée d'une couronne carrée, pendant que le graduel de l'abbaye de Prum, conservé à la Bibliothèque nationale, représente le prêtre Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, revêtu du costume liturgique des pontifes et portant sur la tête une couronne à fleurons. Au XIe siècle, deux Bibles manuscrites des bibliothèques de Lille et de Troyes contiennent deux exemples de *corona* et le cloître de Moissac en offre un autre.

[1] S. Jérôme, *Epist. ad Furiam*, n. 7, *P. L.*, t. XXII, col. 553. — [2] S. Isidore, *Etymol. seu Origines*, l. XIX, c. XXXI, *P. L.*, t. LXXXII, col. 699. — [3] Virgile, *Énéide*, X, 538. — [4] Lucain, II, 355. — [5] *Géorgiques*, II, 487 sq. — [6] *Epist.*, XIV, 9; édit. Thiel, 1868, p. 368. — [7] *De gloria martyrum*, c. LVII, dans *Mon. Germ., Script. merov.*, t. I, p. 527. — [8] *Epist.*, XVII, 1, *P. L.*, t. XX, col. 528. — [9] *Peri Stephanon*, hymn. IV, v. 79, *P. L.*, t. XL, col. 366. — [10] *Cathemerinon*, IX, 5, *P. L.*, t. LIV, col. 862. — [11] *Epist.*, LXXVIII, *Mon. Germ., Epist.*, t. III, p. 350. — [12] P. Batiffol, *La « corona » des évêques du IVe au VIe siècle*, dans *Questions liturgiques et paroissiales*, Louvain, 1923.

Ces monuments paraissent suffisants pour faire la preuve que la mitre fut, à l'origine, une couronne et que ce type primitif s'est maintenu longtemps. Comment et pourquoi ce modèle fut-il délaissé? C'est ce qui peut s'expliquer ainsi [1] : comme le contact immédiat du métal avec le crâne n'allait pas sans inconvénients, surtout pendant l'hiver, eu égard à l'âge avancé et à la calvitie des évêques, on disposa sous la *corona* un voile d'assez grandes dimensions. De plus, le poids d'une lame de métal parut importun et on fit usage d'un galon clinquant et gemmé qui se noua derrière la tête avec de longs cordons qui devinrent dans la suite les fanons inséparables de la mitre pontificale. Le diadème ne fut pas seul à subir des transformations. Le voile n'y échappa pas. D'abord très ample, il fut rogné, puis il fut relevé par-dessus la couronne, afin de l'empêcher d'avoir l'apparence d'un paquet, on le fit bouffer et il forma une sorte de calotte sphérique, à moins qu'on ne répartit l'étoffe aux deux extrémités pour former deux cornes dont l'aspect rappelle le bonnet de police.

Mais tout cela était assez long, surtout s'il fallait enlever et remettre la mitre à plusieurs reprises au cours d'une cérémonie liturgique. Pour abréger et simplifier, on adapta au diadème une bandelette allant du front à l'occiput, et, par ce procédé, on maintint les protubérances de façon plus durable. On fit plus, on cousit le voile transformé en calotte et on fixa à demeure la couronne qui devint l'orfroi circulaire. Alors on l'aplatit, ou bien on la releva; les cornes subirent toutes les fantaisies : effilées, amorties, enroulées; enfin, elles disparurent, et alors le voile fut appliqué sur une carcasse de toile, puis de parchemin, puis, beaucoup plus tard, de carton. Enfin, on lui fit faire un quart de conversion et les cornes latérales devinrent les pignons de face et d'arrière.

H. Leclercq.

MIXTIO. — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 311-323, au mot Immixtio.

MKALTA. — Mkalta, dans le Sahel.

Au fond d'un puits romain, on trouva deux morceaux d'architecture, entrés, en 1902, au musée du Bardo à Tunis. Ce sont deux plaques de marbre blanc, d'épaisseur à peu près égale, qui paraissent avoir décoré la façade d'un édifice important et de bonne époque. L'une est un morceau de frise présentant en relief, entre deux rangées de feuilles d'eau alternant avec des siliques, un bouquet de feuilles d'acanthe d'où s'échappent, à droite et à gauche, deux rinceaux. Hauteur de la plaque, 0 m. 50; largeur, 0 m. 60; épaisseur, 0 m. 065.

L'autre est un fragment d'architecture à moulure sobre, mais nette et bien détachée, datant au plus tard du IIe siècle de notre ère. Haut. 0 m. 37, larg. 1 m. 37, épaiss. 0 m. 07 à 0 m. 08.

+ MEM · ABB · IADERIS
VIXIT IN PACE · AN
NOS · L · REQVIEVIT
SVB · D · IDVS · DECEMBRES ·
O

Mem(oria) abb(atis) Jaderis; vixit in pace annos L; requievit sub d(ie) idus decembres. o.

Cette pierre a été remployée; après la destruction de l'édifice auquel elle appartenait, des chrétiens l'ont utilisée comme dalle tumulaire en appliquant contre le sol la face moulurée et en gravant sur la face opposée une épitaphe. Celle-ci est tracée en lettres hautes de 0 m. 035, sous un monogramme qui figure le R latin au lieu du *rho* grec accosté des lettres α et ω. En tête de la première ligne est un croisillon.

Cette inscription remonte à une basse époque, c'est ce que prouve la forme du chrisme, fort rare en Afrique où elle ne s'introduisit qu'assez tard; la présence du croisillon en tête de la première ligne et l'emploi de A avec la ligature en forme de ligne brisée. L'absence de la formule d'indiction peut faire conjecturer que le texte est antérieur à la domination byzantine, par conséquent d'époque vandale. On remarquera que l'abbé défunt porte un nom purement berbère : *Jader* ou *Jadir*. La lettre O, à la cinquième ligne, n'a pas de valeur numérale [2].

H. Leclercq.

MOAB. — On donne le nom de *pays* de Moab à une région montagneuse de la Palestine, située à l'est de la mer Morte; elle s'étend sur une centaine de kilomètres de longueur et une largeur d'environ 40 kilomètres. Cette contrée est célèbre dans l'histoire biblique; on a retrouvé dans les montagnes de Moab de nombreux débris appartenant à l'époque et à la religion cananéennes. Ce ne sont pas les seuls; outre les villes moabites, les temples romains, les églises chrétiennes, les palais persans, les constructions des Sarrasins et des croisés offrent une moisson importante à l'archéologie. La période de nos études n'a pas, jusqu'à ce jour, beaucoup retenu l'attention; c'est pour nous une raison de plus d'accueillir ici quelques inscriptions chrétiennes provenant de El-Kerak et du village de Chirbet-Ader. El-Kerak est le Χαρακμωβά de la mosaïque de Madaba [3] (voir ce nom).

1. Plaque brisée, haut. 0 m. 34, larg. 0 m. 35, haut des lettres 0 m. 025 à 0 m. 03. Au sommet une croix entre deux rosettes (fig. 8211) :

[+] Ἐνθάδε κεῖ
ται Ἐννάθη Ἀ
φέλλου ζής
ασα ἔτη ἔννεα
[ἔτ]ους το

Ἐννάθη est le nom arabe *Hinnat*, nom féminin; le père s'appelait Ἀφέλλης ou Ἀφελλύς; l'enfant est

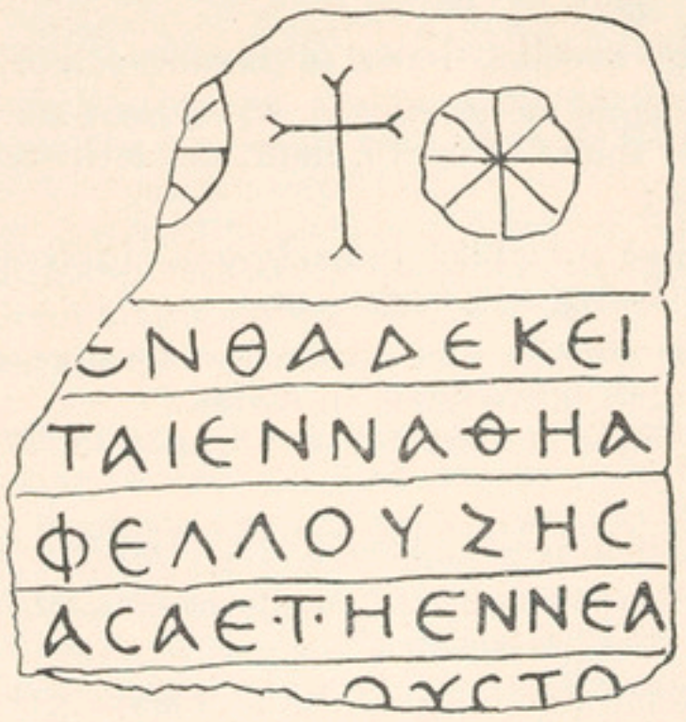

8211. — Inscription de El-Kerak, d'après *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, t. LI, 1828, pl. XVI, n. 1.

morte à l'âge de 9 ans. L'inscription est datée et, dans cette contrée, c'est l'ère de la province romaine d'Arabie. S'il faut restituer à la dernière ligne, ainsi qu'on

[1] P. Mayeur, dans *Rev. de l'art chrét.*, 1903, p. 411-413. — [2] P. Gauckler, dans *Bull. arch. du Comité*, 1902, p. CXCVIII-CC. — [3] Voir Ch. Clermont-Ganneau, *Les trois Karak de Syrie*, dans *Recueil d'archéologie orientale*, t. IV, 1900, p. 60-66.

l'a proposé [ἔ]τους τοα, cela donnerait l'année 371 qui équivaut à 476-477 après Jésus-Christ.

2. Plaque mesurant 0 m. 30 sur 0 m. 35, haut. des lettres 0 m. 03-0 m. 04. Une grande croix divise la plaque entière en quatre parts.

+'Αναστασία || Προκοπίου ἔνθα || κῆτ (αι) ζήσασα ἔτη ι || δ ἔτ(ους) υξδ ἰνδ(ικτιῶνος) || + γ +

Anastasie, fille de Procope, mourut à l'âge de douze ans en 464, qui équivaut à l'année 569-570 de l'ère chrétienne, IIIe indiction.

3. Plaque mesurant 0 m. 31 sur 0 m. 30, haut. des lettres 0 m. 02 à 0 m. 035.

'Αναστα || σία Σαβά(ου) || ἐνθάδε || κῖται ζή || σασ(α) ἔτη || ιδ

Anastasie, fille de Sabah, nom répandu dans le Haûran.

4. Plaque dont les dimensions ne sont pas données, le texte est surmonté d'une croix :

+ 'Ενθά || δε κῖτε || Θεον[ᾶς?] || ζήσ[ας] ἔτ(η)

5. Plaque mesurant 0 m. 40 sur 0 m. 27; haut. des lettres 0 m. 035-0 m. 047 :

'Ενθάδ || ε κῖται || Μεγεθ || ία ἐτῶν || μ

6. Plaque mesurant environ 0 m. 40 sur 0 m. 23; haut. des lettres 0 m. 028-0 m. 035. Au sommet, une croix entre deux palmes :

"Ενθα κῖτε νεοσειμι

7. Plaque mesurant 0 m. 35 sur 0 m. 17, épaiss. 0 m. 07, haut. des lettres 0 m. 03-0 m. 045. Au sommet, une croix dans un cercle :

'Ενθάδε || κῖτε Σέργης Ζα || χαρίου (ἔ)ξησεν || ἔ(τη) ς τοῦ υοζ μ(ηνὸς) || 'Υπ(ερβερεταίου) ι ἰνδ(ικτιῶνος) ᾶ

Serge, fils de Zacharie, mourut à l'âge de six ans, le 10 du mois hyperberetaios 477, ce qui nous donne le 17 octobre de l'an 582 de l'ère chrétienne; indiction Ia.

8. Plaque mesurant 0 m. 23 sur 0 m. 26, haut. des lettres 0 m. 023 à 0 m. 035; la première ligne est en partie perdue :

+ ['Ενθάδ] || ε κῖ[τε 'Ανα] || στάσιας Δου || σαρίου ζήσ || ας ἤτι τρία || χρῶνον τρι || σκαιδεκάτ(ης ἰνδικτιῶνος).

9. Plaque mesurant 0 m. 30 sur 0 m. 30, épaiss. 0 m. 03, haut. des lettres 0 m. 03-0 m. 036 :

['Ενθάδ] || ε κῖτε || ['Ιω]άννης Ζ[η] || νοβίου ζή[σας] || [ἔ]της

10. Plaque mesurant 0 m. 65 de haut sur 0 m. 42 de large, épaiss. 0 m. 10, haut. des lettres 0 m. 04-0 m. 054 :

Μα(καρίου) 'Ασμά[θ]ο[υ] || διακ(όνου) ζή[σ]κντ || [ος ἔτη] || π || καὶ 'Ιωάνν(ου) || ἐγγ(όνου).

Tombe d'un père et de son fils. Le diacre portait le nom arabe d'Aschmat ou Asmat.

11. Plaque mesurant 0 m. 58 sur 0 m. 27, épaiss. 0 m. 17 :

'Ενθάδε || κῖτ(αι) Μάρ[θ] || ωνος 'Οβ || όδου ζήσ || ας ἔτηλ +

12. Plaque mesurant 0 m. 65 sur 0 m. 40, l'inscription est presque perdue :

'Ενθάδε || κῖτε.... || χα.... || ρια....[ζήσ]ας || ἔτ[η....

Ces inscriptions ont été publiées par M. A. Alt, *Zwölf christliche Grabsteine aus Moab*, dans *Zeitschrift des deutschen Palästina-Vereins*, t. LI, 1928, p. 218-233, pl. XVI, XVII. Ce ne sont pas les seules. Bliss et Murray en avaient fait connaître quelques-unes dans *Palestine exploration fund. Quarterly statement*, 1895, p. 371; ensuite Wilson, *ibid.*, 1900, p. 69-73, 1895, p. 371, qui les soumit à M. W. M. Ramsay et Ch. Clermont-Ganneau, *Inscriptions grecques de Palestine et de Syrie*, dans *Recueil d'archéologie orientale*, t. IV, 1900, p. 80-82. Celui-ci a proposé, pour un texte très obscur, la lecture :

'Ενθάδε κ(εῖται) (Σ)ωζομ(ε)νὸς Βορίχ(ου), ζήσας ἔτη λ.

Ci-gît Sozomenos, fils de Borichos, ayant vécu 30 ans.

Clermont-Ganneau donne ensuite une lecture du n. 1 ci-dessus (n. 4 de Wilson), où il cite la lecture des noms propres par Ramsay : Σαναθ Φέλλου; mais il trouve que « le nom propre Σαναθ, sans désinence grecque, est suspect », et propose Σάνα(ο)[ς]; de plus, il propose de faire précéder Φελλου d'un O pour lire Οφελλου.

Pour le n. 9 de Wilson, que Ramsay lit :

'Ενθάδε κεῖται Νοῖνα ζήσασα ἔτη...

Clermont-Ganneau propose la lecture Νόννα, qui s'est déjà rencontrée en Syrie.

Enfin, le R. P. Jalabert a publié huit textes : *Inscriptions funéraires de Kérak de Moab*, dans *Mélanges de la faculté orientale*, t. I, Beyrouth, 1906, p. 161-164. Ces inscriptions sont, dit-il, gravées assez négligeamment sur des stèles arrondies par le haut et entourées d'une sorte de gros bourrelet guilloché, qui orne le bord de la dalle et limite le champ de la gravure. Une croix, plus ou moins haute, à branches fourchues, coupe généralement par le milieu la première et souvent aussi la seconde ligne du texte.

+'Ενθ[ά || δ]ε κεῖτ[αι || Σ]οφρονία || [ζ]ή[σασα ἐτη...]

+'Ενθά || δε κεῖται || Γεσσιος Αὐ || ξιβίου ζησ || ας ἔτη οε'

+'Ενθάδε || κῖτι Μαρία || 'Επιφανίο[υ] || ζήσας ἔτη λ'

+'Εὐδο || ξία ἐνθ[ά] || δε κῖτε ζήσασα || ἔτη π'

['Ε]νθαδε[κει] || [τ]ε Γεώργ[ιος] || 'Ιωάνου ζ[ή] || σας

'Ενθάδε κ.... [ἔτ(η)ιε'

+ 'Ενθά || δε κῖτα[ι] || Δου[σ] || ος εῦ || ζήσας....

'Ενθά || δε κῖται || Μίλιχος || Σωζομ || ένου ζή || σας ἔτη || μέ.

H. LECLERCQ.

MOBILIER FUNÉRAIRE. — I. Chez les fidèles. II. Chez les barbares. III. Les inhumations. IV. Le vêtement. V. Chronologie. VIe-IXe siècle. VI. Expansion de l'art des Goths.

L'archéologie chrétienne offre deux directions principales : les édifices et le mobilier; de même elle s'applique à deux catégories distinctes : les fidèles et les barbares. Nous n'allons pas entreprendre ici d'établir des classements et des séries, qui exigeraient une longue exposition et des dispositions compliquées; il nous suffira de faire connaître, le plus brièvement possible, les raisons de la différence qui existe en matière de mobilier funéraire suivant qu'on s'attache aux catacombes ou aux cimetières.

I. CHEZ LES FIDÈLES. — Le mot de catacombes évoque une longue période, qui s'étend du Ier au IVe siècle, et une vaste étendue, qui comprend surtout la ville de Rome. Mais le christianisme n'y est pas renfermé tout entier; cependant, on peut dire que les générations chrétiennes, dont se composèrent les communautés en Occident jusqu'à l'époque des invasions, se transmirent et conservèrent les usages adoptés, en fait d'inhumation, par la communauté de Rome. Si le sol de l'Égypte, de l'Afrique, de l'Espagne et de la Gaule ne permettaient pas les excavations souterraines, ceux qui vécurent et se multiplièrent dans ces contrées et dans beaucoup d'autres adoptèrent néanmoins les pratiques en vigueur dans les catacombes. Non seulement l'épigraphie observe la même discrétion, mais le mobilier présente la même pauvreté. Dans les catacombes, l'immense majorité de ceux qui y trouvèrent le repos étaient déposés sans aucun objet; ceux qui ont été conservés étaient pour la plupart des signes de reconnaissance placés à l'extérieur de la tombe. Malgré le sans-gêne avec lequel opérèrent les

fouilleurs depuis le XVIe siècle, on sait, par les tombes trouvées intactes de nos jours, que les défunts n'emportaient guère qu'un vêtement et un suaire. Si on a, parfois, rencontré des vestiges d'objets, ce sont généralement si peu de chose qu'on peut n'en pas tenir compte. Les rares sarcophages non violés confirment cette règle et on ne peut considérer celui de l'impératrice Marie, fille de Stilicon, et celui de Galla Placidia que comme des exceptions.

Cet anonymat, ce dépouillement dans lequel les fidèles quittaient la terre ont eu ce résultat que leurs cimetières n'ont pas été signalés et reconnus comme tels. Nous ne parlons pas de la Gaule dont le climat, presque généralement humide, ne favorisait pas la conservation des corps, mais en Afrique, où le sable et la température ont collaboré à la conservation de tant de souvenirs, une immense agglomération funéraire comme celle de Damous-el-Karita (voir ce nom) ne nous a valu que des débris d'épitaphes. Sans doute, là comme ailleurs, la violation des tombeaux s'est exercée impunément pendant des siècles, mais là où on a pu retrouver des tombes chrétiennes intactes, c'est toujours et partout la même pauvreté.

II. Chez les barbares. — Tout change lorsque nous passons des Gréco-Romains et des Gallo-Romains aux populations barbares. Celles-ci ne ressentaient pas d'autres sentiments, mais elles les interprétaient autrement. A celui qui sortait de la vie, elles fournissaient tout ce que leur paganisme estimait indispensable à la mystérieuse existence du tombeau : vêtements, bijoux, armes, vases et aliments. Même quand le christianisme s'insinua dans les âmes, il n'en arracha pas tout de suite cette habitude d'environner le défunt de tout ce qui pouvait le servir et l'honorer. C'était, parmi nos ancêtres, la forme que prenait le respect de la mort et, lorsque nous essayons aujourd'hui d'estimer le nombre des cimetières et les tombes qu'ils renfermèrent, nous devons reconnaître l'importance que présente pour l'archéologie cette direction de recherches. La plupart des cimetières barbares disséminés dans le sol de la France présentent les caractères d'une exploitation méthodique; or, Dieu sait combien de milliers de tombes ont été saccagées pendant toute la durée du Moyen Age et quelles révélations aurait fait surgir une investigation régulière. Presque tous les cimetières barbares actuellement connus et fouillés ont révélé une disposition calculée soit dans l'orientation, soit dans la disposition des tombes; un souci de symétrie a généralement présidé à l'emploi du terrain et à la répartition des sépultures. On n'est pas moins édifié en constatant le soin apporté pour fournir les défunts soit de cercueils de pierre, soit de cases étanches à l'aide de dalles et de moellons. Tous les cimetières barbares ne présentent pas cependant un aménagement si parfait et si méthodique. On a parfois rencontré des cimetières où les cadavres avaient été entassés ou empilés et il semble que ce soient là des cas d'inhumation d'urgence lorsqu'une épidémie éclatait et multipliait les victimes. On sait si elles étaient fréquentes alors; en ce cas, on allait au plus pressé et nous lisons dans Grégoire de Tours que *cum sarcophagi et tabulæ defuissent, decem aut amplius in una humi fossa sepeliebantur* [1]. Nous en avons des exemples à Montignies-Saint-Christophe, à La Buissière, à Hautes-Wiheries [2].

Nous avons eu l'occasion de dire que les chrétiens, pénétrés par le respect des mystères accomplis en Palestine au temps de la vie du Sauveur, se tournaient de préférence vers l'Orient pour adresser leur prière; ils firent de même lorsqu'il s'agit d'élever des églises et de choisir le champ du repos. Ce fut une pratique générale et non une règle absolue, ainsi il ne faudrait pas conclure, d'après la direction d'une tombe ou des tombes d'un cimetière tournées vers l'Orient, que nous nous trouvons en présence d'un cimetière chrétien. Les païens qu'étaient les barbares pratiquaient, eux aussi, la règle de l'orientation des sépultures. La raison qui les faisait agir ainsi, c'est qu'ils adoraient le soleil comme une divinité et ils pensaient devoir procurer à leurs défunts, dans la tombe, une orientation qui leur rendît possible de voir apparaître chaque jour l'astre à l'horizon. Il en est même résulté la possibilité de déterminer la date approximative des inhumations. Pour que les morts vissent poindre l'aurore, pendant l'été, on inclinait leur tombe vers le Nord-Est; pendant l'hiver, vers le Sud-Est. Durant les autres saisons, la direction des fosses est presque exactement vers l'Est.

L'expérience avait appris aux barbares les meilleures conditions à observer pour le choix d'un cimetière; de préférence, ils adoptaient la déclivité d'une colline, une bonne exposition au soleil et un terrain calcaire ou sablonneux, s'ils le rencontraient. Les corps se trouvaient ainsi un peu protégés contre l'humidité et ils se conservaient plus longtemps, ainsi que le mobilier funéraire mis à leur disposition. Parfois, comme à Anguilcourt-le-Sart (Aisne) et à Boucly, commune de Tincourt (Somme), à défaut de meilleur emplacement, on avait installé le cimetière dans une argile grasse et, dans la plupart des fosses, on n'a retrouvé des squelettes que l'émail des dents. Les cadavres avaient disparu sans laisser aucune trace; on ne retrouvait que le résidu charbonneux des cercueils. La terre, en se tassant, fixe les ossements et les objets funéraires, sauf un léger déplacement amené parfois par la décomposition du corps.

On rencontre parfois des traces d'incinération romaine sous le cimetière barbare et, si les fouilles ont été mal conduites, on est amené à croire qu'il n'y a qu'une seule fosse, ce qui est une erreur, car les Francs n'ont jamais incinéré. Depuis le milieu du IIIe siècle, ce mode de sépulture a disparu en Gaule définitivement, mais la violation et l'exploitation d'une tombe franque au Moyen Age a pu faire croire à une tombe unique là où deux tombes sont mélangées. Toutefois, comme chaque époque a des objets de fabrication et de destination différentes, on peut arriver à reconstituer le mobilier de chaque sépulture.

Il est fort rare de rencontrer une tombe gauloise sous une tombe franque; le fait a été relevé cependant à Buire-sur-l'Ancre, où l'inhumation gauloise était attestée par la présence de trois vases de fabrication grossière et de cuisson imparfaite.

La plus grande difficulté, en matière de fouilles et de classements, consiste à remettre en ordre, par époque, les objets d'inhumations successives dispersés et mélangés par les spoliateurs et de distinguer ce qui appartient au VIe, au VIIe ou au VIIIe siècle.

Aux différentes époques et dans diverses régions où les peuples barbares creusèrent des sépultures, on rencontre les mêmes procédés d'inhumation orientée; ils eurent recours au cercueil monolithe ou bien à la fosse entourée de pierres ou dalles sèches, ou maçonnées; parfois, ils déposèrent le défunt dans un cercueil de bois dont l'existence est révélée par des clous. Dans la loi des Francs saliens, nous trouvons une allusion à ces deux modes d'inhumation, à propos de la violation des tombes : *Si quis mortuum hominem aut in offo* (in naufo) *aut in petra, quæ vasa ex usu sarcophagi dicuntur, super alium miserit...* En Normandie principalement et dans les régions avoisinantes, les cercueils monolithes sont très nombreux; néanmoins,

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXXI. — [2] D. Van Bastelaer, *Plusieurs cimetières francs à Thuillies*, Malines, 1894, p. 74-75.

tous n'en pouvaient avoir et on fabriquait des espèces de caveaux en blocs calcaires; parfois, les corps étaient enveloppés d'une chape de plâtre comme préservatif contre l'humidité. En Belgique, certains cimetières, comme Beauraing et Monty-Resteigne, ont donné de nombreuses sépultures recouvertes de grandes dalles [1]; dans le Maine, l'Anjou, la Mayenne, on substituait à la pierre l'ardoise si abondante aux environs d'Angers [2].

Dans maints cimetières burgondes et francs, en Lorraine, en Alsace, en Wurtemberg, dans le Luxembourg et la province de Namur, et aussi sur le Rhin moyen, on a trouvé des chambres sépulcrales faites de dalles plus ou moins grandes, plus ou moins équarries [3]. En Saône-et-Loire, dans les parages de Tournus, les Burgondes ont fait usage de dalles brutes, placées de champ, sur lesquelles sont posées d'autres dalles. La forme n'est pas constante, tantôt rectangulaire, tantôt trapézoïdale, tantôt plus large au centre qu'aux deux extrémités; il arrive parfois que la tête seule est abritée sous un fragment de dalle. Pour les fosses trapézoïdales on fait usage de la maçonnerie en pierre sèche et, exceptionnellement, du mortier de chaux [4]. Il en est de même en Bourgogne, en Savoie. Ici, on a fait usage souvent de tuiles à rebord et de pierres portant une inscription de l'époque gallo-romaine. On a pu comparer les sépultures burgondes à une sorte de dolmen souterrain; une série de pierres placées de champ pour former les parois, et une ou plusieurs dalles rectangulaires juxtaposées reposant sur le tout. Le fond est généralement occupé par une autre dalle ou un lit de pierres. Souvent, les ossements reposent sur une couche de gravier [5]. Ce mode d'inhumation a été rencontré aussi sur les bords du Rhin, à Selzen, mais il y paraît exceptionnel [6]. Quant à l'emploi des tuiles gallo-romaines on le signale surtout dans le Midi et le Sud-Ouest; on a même trouvé quelques jarres-sarcophages dans le Gard. A Mont-Lupfen, près d'Oberflacht, en Souabe, on a découvert des troncs d'arbres creusés, qui marqueraient, croit-on, la transition entre les cercueils de pierre et les cercueils de bois [7], mais ces sépultures semblent plus voisines de Charlemagne que de Clovis [8]. D'une façon générale, on peut, dans les contrées septentrionales de la Gaule, assigner aux tombes monolithes le VIe et le VIIe siècle comme époque de diffusion; antérieurement, et même au VIe siècle, on recourait communément à l'inhumation en terre libre [9].

Voici sur quelle observation repose cette conclusion. Dans les terrains plats, ce sont les sépultures placées au centre du cimetière, et, dans les terrains vallonnés, ce sont les tombes des rangées supérieures qui sont nécessairement les plus anciennes, or, dans ces deux cas, elles sont les plus riches et presque invariablement pratiquées en terre libre. A la suite de celles-ci s'ajoutent par rangées, ou rayonnent, les inhumations d'époque postérieure, où le mobilier funéraire s'appauvrit et qui sont formées de blocs de pierre ou de parois de dalles, ce qui aboutit finalement à l'auge et au cercueil monolithes.

Certains cimetières, et leur nombre est assez élevé, présentent des couches de sépultures superposées et, en pareil cas, le tassement de terre a amené parfois la confusion des tombes et des mobiliers funéraires. Au cimetière de Bel-Air [10] et à celui de Ramasse [11], les inhumations se présentaient sur trois couches : la couche inférieure offrait des sépultures faites en terre libre ou dans des bières de bois; la couche intermédiaire n'avait que peu de tombes monolithes; elles comprenaient surtout des pierres brutes posées de champ; enfin, la couche supérieure se composait d'auges de pierre presque toujours violées. La couche moyenne, pressée par le poids des cercueils, s'est parfois mêlée à la couche inférieure en sorte que les objets de différentes époques se trouvent confondus.

La position anormale des corps rencontrés dans les tombes en terre libre s'explique ordinairement par des phénomènes physiques, des bouleversements. On a pu écrire, à propos du cimetière de Ramasse, ces observations qu'il est possible d'étendre à tous les cimetières : « Ce que les courants d'eau qui s'opèrent au sein de la terre, le tassement des terres, le jeu des dalles de pierre peuvent déterminer sur les os d'une tombe est inouï : une tête se retournera en entier, une côte voyagera jusque entre les pieds, et on ne peut accorder aucune valeur aux considérations tirées du côté que regarde le visage; en règle générale, la mâchoire inférieure est entièrement laxée. Les animaux de toute sorte qui peuplent ce milieu obscur et silencieux, la terre, contribuent pour une grosse part à tous ces changements de position [12]. »

Les défunts étaient ordinairement étendus sur le dos, les bras allongés horizontalement le long du corps. Parfois les mains semblent tenir la poignée d'une arme placée entre le bras et le corps, la pointe en haut. Rarement les mains sont ramenées sur la poitrine, coutume répandue de bonne heure en Orient et qui ne fut pratiquée que très tard en Occident, à une époque où on ne rencontre plus de mobilier funéraire, par conséquent au IXe siècle et depuis.

C'est d'une façon tout à fait exceptionnelle qu'on a rencontré des tombes de l'époque franque où les squelettes avaient les mains croisées sur la poitrine, par exemple à Andernach-sur-le-Rhin et dans l'Aisne. Cette coutume tendit à disparaître aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, lorsqu'on déposa sur le cadavre une croix en plomb dite croix d'absolution.

Nous avons signalé à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire) des cas d'inhumation la face contre terre et les bras en croix [13]; on peut en mentionner quelques autres, ainsi à Marsal [14] (Meurthe), à Beaune [15] (Côte-d'Or), à Saint-Félix [16] (Haute-Garonne).

L'inhumation assise a été rencontrée souvent en Normandie [17]; on la signale dans toutes les régions de la Gaule et dans les pays septentrionaux : Angleterre, Danemark, Suède; mais là où cet usage semble une règle il n'en faut rien conclure, car, dans un cimetière tout proche, ce sera l'exception.

On multiplierait beaucoup ces remarques, nous nous en tenons à l'indispensable.

Remarquons encore que l'usage s'était établi parmi

[1] A. Béquet, *Nos fouilles en 1881-1882*, p. 15. — [2] P. de Farcy, *Essai sur les sépultures mérov. et les objets de la même époque dans le départ. de la Mayenne*, in-8°, Laval, 1885. — [3] Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 115-116. — [4] J. Martin, *Sépultures barbares sous dalles brutes des environs de Tournus*, dans *Annales de l'Acad. de Mâcon*, 1898. — [5] M. Le Roux et Ch. Marteaux, *Sépultures burgondes dans la Haute-Savoie*, dans *Revue savoisienne*, 1899. — [6] Lindenschmidt, *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, Mainz, 1848. — [7] H. von Dürrich et W. Menzel, *Die Heidengräber am Lupfen, bei Oberflacht*, p. 25. — [8] Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, in-8°, Paris, 1859, p. 42 sq. — [9] Cf. F. Moreau, *Album Caranda;* J. Pilloy, *La question franque au congrès de Charleroi*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1891; Th. Eck, *Exploration d'anciennes sépultures dans l'Aisne et les départements limitrophes*, 1895; A. Béquet, *Les cimetières de la forteresse d'Eprave. La Croix-Rouge*, dans *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. XIX, p. 12. — [10] F. Troyon, *Les tombeaux de Bel-Air, près Chéseaux-sur-Lausanne*, 1841. — [11] P. Topinard, *Rapport sur les fouilles de Ramasse*, Bourg, 1874. — [12] Id., *ibid.*, p. 9. — [13] Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2571-2572. — [14] *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain*, t. XXXII, Nancy, 1883, p. 15. — [15] Observation de M. Ch. Aubertin, en 1898. — [16] Barrière-Flavy, *Étude sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France*, p. 42-153. — [17] Cochet, *La Normandie souterraine*, in-8°, Paris, 1854, p. 189-266.

les peuples barbares d'ensevelir les morts avec leurs vêtements et leurs armes et c'est grâce à cette circonstance que nous sommes si minutieusement instruits à ce sujet. Toutefois, on a cru pouvoir tirer parti des textes de quelques historiens et pouvoir épiloguer sur les chiffres des statistiques pour introduire des distinctions que rien ne justifie. Burgondes, Francs ou Wisigoths ont fait usage des mêmes armes et porté des vêtements analogues. Les cimetières de ces peuples divers ont rendu, en plus ou moins grand nombre, lances, flèches, scramasaxes, couteaux et poignards; l'angon est plus rare, l'épée et le bouclier plus communs. On sera longtemps encore en état d'infériorité en ce qui concerne les Wisigoths, car les cimetières de la région, au sud de la Loire, sont moins nombreux et surtout ils ont été fouillés avec moins de soin et moins de compétence que dans le reste de la Gaule. En outre, on peut tenir pour établi que les armes, en général, sont moins nombreuses dans les sépultures burgondes transjuranes que dans celles de la Bourgogne cisjurane et, d'ailleurs[1]; il s'est même rencontré des cimetières de ces régions qui en étaient totalement dépourvus.

III. Les inhumations. — Les Francs établissaient leurs cimetières à une distance modérée du centre des habitations, distance qui varie entre 500 et 2 500 mètres. Le cimetière était ordinairement relié à la bourgade par un chemin, sur lequel on faisait choix d'un point pour y élever un calvaire. Il est tout à fait exceptionnel de rencontrer un cimetière franc à proximité d'une église. Des églises, nous ne savons à peu près rien ou même rien du tout pour la période où elles n'étaient qu'un abri en bois; aucun indice ne permet de dire l'endroit où elles s'élevaient. Plus tard, vers le IXe et le Xe siècle, on commença à en bâtir en pierre dans les campagnes; elles devinrent le centre de l'agglomération, et l'usage s'établit de grouper les sépultures autour du sanctuaire; dès lors, les cimetières utilisés jusque-là furent délaissés. Dans l'intérieur des églises, on n'accorda la sépulture qu'aux évêques et aux prêtres, mais c'était précisément l'époque où le mort n'emportait plus de mobilier funéraire. Dans certaines circonstances, il semble qu'au lieu de délaisser le cimetière, les vivants se soient rapprochés des morts; ils ont élevé la nouvelle église à proximité de l'ancien champ du repos; ils ont même bâti leurs habitations alentour, par-dessus des tombes, ce qui s'est rencontré dans les cimetières de Tertry et de Curlu (Somme), de Fonsommes, d'Origny-Sainte-Benoîte, de Marteville et de Bellenglise (Aisne).

L'aménagement d'un cimetière barbare n'offrait pas partout les mêmes méthodes. Il semble qu'on commençait le plus souvent en creusant les tombes au sommet du versant, et on continuait en descendant la pente au bas de laquelle aboutissait le chemin conduisant à la localité prochaine. Les fosses formaient des rangées à peu près régulières, quoiqu'on rencontre parfois des sépultures du VIIIe siècle enjambant d'autres sépultures du VIe. Lorsque le sol offrait une consistance suffisante, les fosses étaient distantes les unes des autres de 0 m. 50 environ et leur profondeur variait de 0 m. 60 à 1 m. 75. A l'époque mérovingienne, l'usage voulait que la tombe fût creusée plus profondément qu'à l'époque carolingienne.

Il n'existait pas, semble-t-il, de règles rigoureuses sur la disposition des tombes par rangées, ni pour la distance, et nous avons déjà parlé de l'orientation.

Le nombre des cimetières barbares existant, ou plutôt retrouvés et fouillés de nos jours, est assez considérable, comme on le verra quand nous en donnerons la statistique; néanmoins, il ne représente qu'un chiffre bien modeste par rapport aux cimetières qui ont dû exister et qui, depuis l'époque carolingienne et pendant tout le Moyen Age jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle, ont été violés sans laisser de trace, sauf parfois un nom de lieudit.

La violation des sépultures fut la plaie de l'antiquité; les lois portaient des pénalités auxquelles on se soustrayait; quant aux exécrations, aux anathèmes, aux assignations juridiques, les violateurs n'étaient pas gens à en tenir compte. Grégoire de Tours dit qu'une parente de Boson-Guntchramn fut inhumée avec ses bijoux dans une basilique de la ville de Metz (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 852). A quelque temps de là venait la fête de saint Remi, dans les premiers jours d'octobre, qu'on célébrait par une procession à l'oratoire de ce saint situé *extra muros*. L'affluence était telle que la ville de Metz semblait vide d'habitants et l'occasion parut propice aux serviteurs du duc Boson pour s'introduire dans la basilique, fermer les portes, ouvrir la tombe récente et en retirer tout le mobilier précieux. Dérangés dans leur opération sacrilège par les moines de la basilique, les violateurs eurent le temps de monter à cheval et de fuir; puis, saisis de crainte à la pensée du châtiment qu'ils avaient encouru, ils revinrent, déposèrent leur butin sur l'autel se réclamant du droit d'asile[2] Il est bien douteux que ces bijoux et vêtements précieux aient été réintégrés dans la tombe.

En 585, un concile tenu à Mâcon, déplore la fréquence des violations de sépultures par des gens qui enlèvent les ossements pour introduire de nouveaux cadavres : *Comperimus multos necdum mercidatis mortuorum membris, sepulcra reserare et mortuos suos, superimponere;* le concile décrète que les corps ainsi introduits dans les tombeaux seront enlevés : *ideo statuimus et nullus deinceps peragat : quod si fecerit secundum legem decreta super imposita corpora de eisdem tumulis rejectentur*[3]. En 857, Hincmar de Reims donnait à tous ses suffragants des instructions au nombre desquelles il s'en trouve une traitant *de sepulcris non violandis*.

Les sarcophages et cercueils ayant servi ainsi à des inhumations successives étaient complètement vidés d'armes et de bijoux, c'est à peine si les ossements des derniers occupants n'étaient pas jetés dehors. Au IXe siècle, on déposait les corps dans des auges de pierre sans aucun mobilier et on recouvrait le défunt d'une couche de terre avant de placer le couvercle de l'auge ou du sarcophage. Les exploiteurs de tombes, au Moyen Age, se contentaient de faire un trou dans une des parois latérales et de fouiller la tombe depuis la tête jusqu'aux genoux; ils dédaignaient les vases de terre ou de verre qui se trouvaient aux pieds du défunt; ce fait a été constaté maintes fois par Th. Eck, J. Pilloy, Cl. Boulanger et A. Béquet.

L'inhumation en ligne, régulière ou non, ne favorisait pas l'élévation de cénotaphes sur les tombes. Lorsque Baudot interprétait ses fouilles de Charnay par la présence d'un ossuaire provenant d'une bataille, il commettait une erreur. Si on retrouvait les vestiges des inhumations opérées à la suite de quelque grande tuerie, on serait en présence d'un charnier rempli d'ossements et non de corps disposés « à la rangette » dans des sarcophages ou des fosses, parmi lesquelles il s'en trouve qui contiennent des individus des deux sexes ou de petits enfants, avec le mobilier de rigueur.

La loi salique porte une amende de six cents deniers contre celui qui enlève une sorte de petit pont qui recouvre la tombe d'un défunt, et une amende de

[1] A. Jahn, *Die Geschichte der Burgundionen und Burgundiens*, in-8°, t. II, Halle, 1874. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XXI. — [3] Hartzheim, *Concilia Germaniæ*, t. I, p. 55.

douze cents deniers contre celui qui détruit un édicule. Il s'agit évidemment de mémoriaux funéraires en bois, car les Francs ne consacraient pas la pierre à ces sortes d'installations dont on n'a retrouvé, dans le nord de la France, aucun indice. Les hampes des framées, les manches des francisques marquent leur place dans la terre par un sillon noir et charbonneux très apparent, tandis qu'on n'a jamais remarqué, en ouvrant les fosses, au-dessous de la terre arable, dans le sol non remué depuis l'inhumation, des traces de stèles, de pieux ou de piquets ayant maintenu des édicules qui paraissent avoir été tout simplement posés sur le sol et qui, dans tous les cas, nous restent inconnus. Cependant, A. de Caumont signale deux stèles mérovingiennes en pierre : l'une, conservée au musée de Trèves,

8212. — Stèle mérovingienne du musée de Trèves, d'après Cl. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain*, Paris, 1902-1905, fasc. 5, p. xxxv, fig. 32.

porte le monogramme du Christ entre deux colombes (fig. 8212); l'autre, trouvée à Bourges, est conservée au musée lapidaire de cette ville. Au sommet, une croix dans un double cercle, au-dessous cette inscription (fig. 8213) :

HIC REꝗVIESCIT LVNIDIA

On a parlé d'épines plantées dans les cimetières, mais tous les lieux incultes sont rapidement envahis par les ronces et par les épines. On ne peut non plus rien affirmer touchant les inscriptions. Les sarcophages, ornés de décorations géométriques ou de rayures, ne portent généralement aucun nom propre; quelques-uns, en petit nombre, sont ornés d'un symbole, notamment ceux qui ont été découverts dans le Poitou.

Il y a déjà longtemps, Augustin Thierry attirait l'attention sur la valeur historique des renseignements à tirer des lieudits; depuis lors, les observations ont été multipliées et ont fourni une quantité de termes qui méritent une particulière attention.

En 1859, Al. Chotin désignait comme localités habitées par les Francs, dans le Brabant, celles dont les noms se terminent par *heim*, *hem*, *bach*, *sala*, *sele*, *zele*, *gnies* [1]. Cette remarque a été étendue aux provinces rhénanes et confirmée [2]. Plus récemment, en 1891, on a entrepris de dresser la liste des lieudits et localités qui témoignent d'une occupation franque. Ce sont, entre plusieurs autres : à Bettecom, le hameau de *Tummkennsberg* (Mont des Tombes); à Bierges-sur-Dyle, la *Haie des Morts;* à Hoeledem, le lieudit *Vranck bosch weg* (Chemin du Bois des Francs); à Lennick-Saint-Martin, la *Vranckxdæl* (Vallée des Francs); à Liedekerke, *Franshe heyde* (Bruyère des Francs); à Maensel-Kieseghem, la *Frankrysche Straet* (Route des Francs); à Roosbeck, *Frankxboomgaest* (Pré des Francs); et dans un grand nombre de localités

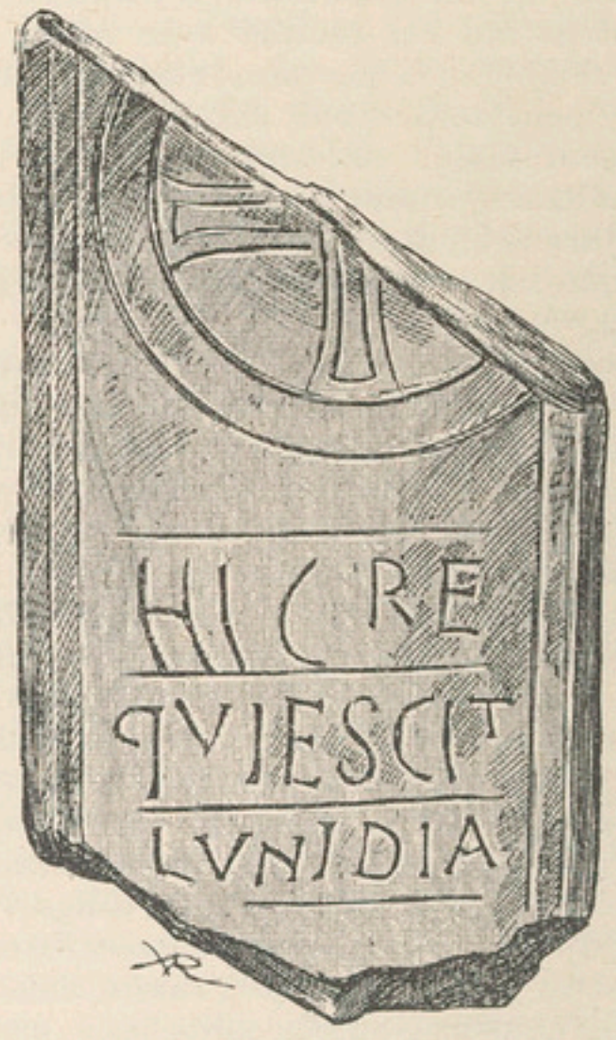

8213. — Stèle mérovingienne trouvée à Bourges, d'après Cl. Boulanger, *op. cit.*, fig. 33.

le nom de Francour *(Francorum curtis)*, comme à Jodoigne, à Lathuy, etc., indique l'emplacement d'une ferme, d'un manoir d'origine franque. A signaler le nom flamand du village de Lathuy — *Laetwyck* — de *Lætorum vicus*, village des Lètes.

Suivant la prudente remarque de C. Barrière-Flavy [3], ce n'est là qu'une conjecture, car les trois quarts des localités citées n'ont pas été explorées. Toutefois, dans l'application, la réalité des faits a répondu aux présomptions. On a cherché une corrélation entre certains noms de lieudits et l'existence de cimetières à l'époque des invasions barbares et très souvent les appellations ont été justifiées par la présence d'une nécropole plus ou moins importante.

« Dans la Picardie, l'Artois, la Champagne et une partie de l'Ile-de-France, où le mot *luziau* signifie « tombe » en patois picard, les lieudits *les Luziaux* [4], *terre à luziaux*, *champ à luziaux* désignent des endroits où gisent des auges de pierre. Les cimetières, où les sépultures en terre libre abondent, se trouvent dans les lieux qui portent de préférence les dénominations de : *le Tombois*, *le Tomboir*, *la Tombotte*, *Tombour*,

[1] *Études étymologiques sur les noms de villes, bourgs, villages, hameaux, rivières et ruisseaux de la province de Brabant*, in-8°, Tournai, 1859. — [2] Van der Kindere, *Sur l'établissement des Francs en Belgique spécialement d'après la toponomastique*, dans *Bull. de la Soc. d'anthropologie*, t. III, Bruxelles, p. 39. — [3] *Les arts industriels des peuples de la Gaule*, t. I, Paris, 1901, p. 12. Cf. A. de Béhault et A. de Loë, *Les Francs Saliens dans la province de Brabant*, dans *Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles*, t. V, 1891. — [4] Ed. Fleury, *Antiquités et monuments de l'Aisne*, t. II, 1878; J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépultures dans l'Aisne*, t. II, p. 7-8.

Tombons, *Tombuit*, *Tombit*, *Tomois*, *la Tombelle*, *la Mortée*, *Morteau*, *la Vallée aux Morts*, *la Voie des Morts*, *le Pierrier des Morts*, *les Trépassés*, *le Champ des Morts*, *Goutte des Tombes*, *la Pièce des cercueils*, *l'Hommée*, *l'Homme mort;* de même que dans l'Est, les lieudits : *les Auges*, *Onges*, *Augeottes*, *Auches*, *Aucheottes*, ont fourni aux agriculteurs des auges de pierre dans lesquels ils font abreuver les animaux [1]. Indépendamment de ces désignations les plus communes, nous voyons dans l'Aisne : le *Cimetière des Sarrasins*, à Allemant; la *Croix de Méry* à Erlon; le *Mont des Tombes*, à Chavignon; la *Justice*, à Wimy...

« En Normandie, la généralité des noms indiquant un cimetière franc paraît avoir un caractère religieux, comme le *Mont-aux-Prêtres*, à Hodeng-au-Bosc, et la *Côte-aux-Prêtres*, à Gourville; le *Paradis*, à Sommery et à Nesle-Hodeng; la *Chapelle*, à Étalondes; la *Chapelle-Saint-Hubert*, à Elbeuf; la *Chapelle-du-Val*, à Veules; la *Terre de l'Église*, à Hautot-sur-Mer et à Pourville; le *Camp Sainte-Marie*, à Nesle-Normandeuse; le *Chemin de Saint-Jacques*, à Saint-Aubin-Épinay; la *Colline du Mont-Sauveur*, à Argueil; la *Côte-aux-Morts*, à Morgny-la-Pommeraye; la *Côte-du-Gibet*, à Clères...

« Des dénominations de ce genre sont à signaler également dans l'ouest de la France, au sud-ouest et jusqu'en Bourgogne. Par exemple, le *Hameau des Chrétiennières*, à Écommoy (Sarthe); la *Croix de Ponteau*, à Torcé-en-Charnie (Mayenne); *Saint-Martin-au-Val*, près Chartres (Eure-et-Loir); la *Vallée de Saint-Martin*, à La Colombe (Loir-et-Cher); la *Chapelle*, à Hacqueville (Eure); *Chapelle du Terrier*, à Chadenac (Charente-Inférieure); *Saint-Germain*, à Saint-Front (Charente); *Saint-Martin*, à Fabrègues (Hérault); *Champ des Morts*, à Beissan (Hérault); la *Gleysasse* (l'Église), à Gailhac-Toulza (Haute-Garonne); *Champ de l'Église*, à Lannéjols (Lozère); la *Croix du Sangonis*, à Saint-André (Hérault); le *Tomoy*, à Grancey-sur-Ource; les *Lausses*, à Ampilly-le-Sec; *Croix-Potier*, à Dampierre-sous-Vingeaune; *Motte Saint-Jean*, à Pouilly-sur-Saône; le *Paradis*, à Balon (Côte-d'Or); *Champ d'Ébreux*, à Marnoz (Jura); les *Saints-Pères*, à Molesmes; la *Croix d'Argent*, à Pluvet (Côte-d'Or)...

« En Savoie, les emplacements d'anciens cimetières sont marqués d'une appellation bien caractéristique. On les nomme *Marterey*, *Martray*, *Marteret*, *Martellet*, comme à Excenevex, Choisy, Jussy-Sciez, Dessy-Mieussy, Samoëns (Haute-Savoie), etc... Notons encore le *Cimetière des Païens*, à Arthez (Haute-Savoie).

« Pour la Suisse, les dénominations sont extrêmement variables, quoique offrant toutes un caractère religieux. Les cimetières barbares, qu'ils appartiennent aux Francs ou qu'ils renferment des Burgondes, sont principalement situés sur des plateaux appelés *Crets* et prennent parfois le nom de *Tombé;* souvent aussi ils se rencontrent auprès d'anciennes chapelles. On a trouvé des sépultures auprès des églises Saint-Ours et Saint-Étienne à Soleure; le vaste cimetière de Bassecourt, dans le Jura bernois, rayonne autour d'une antique église dédiée à saint Hubert. Dans la plupart des communes et des hameaux des cantons de Zurich, Fribourg, Vaud, c'est aux abords d'édifices religieux encore existants ou disparus que se groupent les sépultures des barbares du ve siècle. A Grenchen, le quartier où a été découvert le cimetière antique se nomme le *Grand Champ des Tombes;* les groupes de sépultures de Grandson sont appelés : *Tombé sous Champagne* et *Tombé près Corcelles.*

« Dans la Belgique, la qualification de *Tombois* ou *Hombois* est la plus fréquente pour désigner les lieux où gisent les sépultures franques. Nous y relevons les variantes : *Tomboux*, *Tombay*, *Tombel*, *Tombelle*, *Tompré*, *Tomny*, comme à Franchimont, Haulchin, Champlon-Famenne, Marcinelle, Sobre-Saint-Géry Védrin, Bomal, Resteigne, Pondrôme, Pry, Warnant, Strépy, Rosée, Achène, Fontaine-Valmont, Thirimont, Halloy, etc... A signaler quelques appellations singulières, telles que le *Bosquet des diables*, à Angreau; *Tienne des Sarrasins*, à Arquennes; *Trous des Sarrasins*, à Ciply; *Bois des Sorcières*, à Florennes; *Heydens Kerkhof* (en français, « cimetière païen »), à Pitthem [2].

« Il est étonnant de constater sur le sol de la Belgique la quantité considérable de noms qui conservent encore, sous des formes diverses, le souvenir du passage et de l'occupation des Francs; presque partout on y a rencontré des sépultures barbares. Outre ce que nous avons dit à ce sujet, nous rappellerons quelques noms mentionnés par D. van Bastelaer, tels que : *Francesse*, à Gesves et à Natoy; *Franchimont*, *Franchemont*, à Theux, La Reide, Lambermont; *Francormont*, *Franceval*, *Salimont*, à Wancermes, etc [3]...

« On pourrait presque aller jusqu'à poser en règle générale que toutes les églises et les chapelles antiques, qui n'ont point été détruites ni rasées de fond en comble, possèdent, sous leurs dalles ou sous leur pavé, des sépultures franques faisant partie d'un cimetière qui s'étend parfois sur un vaste rayon autour de l'édifice ou de ses ruines. A. de Caumont cite, à l'explication de ce fait, un capitulaire de Théodulfe, évêque d'Orléans (788-821), défendant d'abord d'enterrer dans les églises, si ce n'est les prêtres et autres personnages, et ordonne de couvrir de pavés les sépultures qui s'y trouvent déjà, mais auxquelles on ne touchera pas [4]. Cette pratique d'inhumer dans les églises n'était pas particulière au diocèse d'Orléans; on en a rencontré des exemples à peu près partout en Gaule [5]. »

IV. Le vêtement. — Pendant un quart de siècle environ, l'*Histoire du costume en France* de Jules Quicherat a vulgarisé, touchant l'époque mérovingienne, des notions superficielles ou inexactes [6]. Tous les thuriféraires de l'École des Chartes se pâmèrent d'admiration devant ce livre qui est la plus cruelle satire de l'enseignement qu'on leur distribue. D'après cette description, un costumier s'aventura de doter le musée des Invalides d'un prétendu guerrier franc qui figurerait en bonne place dans un théâtre des boulevards. Sa chevelure descend en deux tresses épaisses sur la poitrine, qui paraît recevoir un double collier; le pourpoint est muni de manches longues; la chaussure, pourvue de semelles, ne diffère pas des pantoufles modernes; le baudrier orné de l'agrafe complète, qui n'a pas ici de raison d'être, partage le buste de gauche à droite, soutenant une épée à poignée énorme et à lame large; de la main droite, le guerrier tient une lance très longue terminée par un double hameçon; sur le flanc gauche, la hache est maintenue à la ceinture par une sorte de passant boutonné; le bouclier est tenu en main au moyen d'un manipule inexplicable et offre un *umbo* allongé et pointu, tel qu'il ne s'en est peut-être jamais rencontré [7].

Un essai de reconstitution du guerrier franc de la Gaule Belgique fut tenté, en 1889, par R. Van Baste-

[1] *Bulletin monumental*, 1898, p. 234 — [2] A. de Loë, *Rapport sur les fouilles exécutées par la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1897, p. 36. — [3] D. Van Bastelaer, *La question franque au congrès de Charleroi*, Bruxelles, 1889, p. 63. — A. de Caumont, *Cours d'archéologie. Architecture religieuse*, p. 64. — [5] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, in-8°, t. I, Paris, 1901, p. 12-15. — [6] J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, in-8°, Paris, 1875, p. 45. — [7] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, in-4°, t. I, Paris, 1901, p. 16.

laer [1], un des érudits les plus qualifiés pour réussir dans cette entreprise et, selon la remarque fondée de C. Barrière-Flavy, « il ne paraît pas y avoir grand inconvénient à l'étendre à la généralité des Francs et même des barbares, quoiqu'il dût y avoir nécessairement des variantes qu'on ne peut encore préciser d'une manière définitive [2] ». Il est certain que tous les adultes appartenant au sexe masculin et en état de porter les armes n'avaient pas d'autre profession; c'était la nation armée, mais non enrégimentée telle qu'on l'a vue depuis. Nul règlement n'imposait la couleur et la coupe de l'équipement et du vêtement militaires; la preuve s'en trouve dans la variété presque infinie des armes. Toutefois, telle tribu pouvait donner la préférence à une couleur, à un insigne, à une parure, s'armait selon sa valeur ou selon sa richesse et son rang. En ce qui concerne les tissus, souvent grossiers, semble-t-il, on ne peut se renseigner que par quelques rares fragments métallisés sur les armes en fer et les bijoux en bronze [3]. Si on se reporte par la pensée vers ces temps reculés où l'industrie était peu développée comparativement à celle de notre époque, on se figure sans peine la variété des costumes en toile, en laine et surtout en peaux tannées ou non tannées. Chacun s'habillait à sa façon et peut-être cette façon était-elle assez uniforme, comme dans l'ancien temps, où, dans un village, les accoutrements différaient peu les uns des autres, sauf par le degré d'usure ou de fraîcheur.

On croirait volontiers qu'il faut laisser aux romantiques la description du guerrier franc forgeant lui-même ses armes; il est plus vraisemblable que chaque peuplade, chaque tribu, chaque groupe avait ses ouvriers exercés à la fabrication des armes et à celle de l'agrafe du ceinturon, ainsi que des diverses pièces d'ornementation de l'équipement. La fabrication des armes était chose assez importante pour chaque guerrier pour qu'il s'adressât au forgeron le plus habile et le plus renommé, suivant ses moyens. Cette profession d'*armurier*, dirions-nous aujourd'hui, a dû être très rémunérative et très développée, vu la quantité prodigieuse d'armes sorties des sépultures. Les artisans forgeaient des armes d'une résistance telle qu'après quatorze siècles de repos dans la terre, exhumées par des paysans, elles servirent à leurs besoins comme si elles dataient de la veille; on les conserve au musée de Charleroi. On a été jusqu'à dire que la plupart de ces armes avaient été forgées en Belgique; c'est possible, mais ce n'est pas certain [4].

Les textes relatifs à l'équipement des barbares sont au nombre de deux, pour ne parler que des plus importants, celui de Sidoine Apollinaire et celui d'Agathias. Le premier entre dans des détails techniques, mais il s'agit d'un vêtement d'apparat que portait un prince franc qui épousa, à Lyon, une princesse burgonde. Nous disons un prince franc, parce que la description du costume répond exactement à ce que l'on sait aujourd'hui de l'armement de ce peuple qui portait l'angon, la francisque et le bouclier [5] (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2232-2234). Aujourd'hui, après tant de découvertes de cimetières barbares, après les travaux de l'abbé Cochet et de Lindenschmidt, il est devenu possible de décrire, d'une manière exacte et à peu près complète, le vêtement et l'armement du guerrier et de la femme barbares.

Schayes a proposé une reconstitution du costume germano-belge qui semble devoir s'appliquer aussi au Franc. Il cite des historiens et des géographes qui, presque tous, vivant dans les premiers temps de l'ère chrétienne, n'ont visé probablement, dans leurs descriptions, que le Germain en général [6] : « Des culottes courtes, la saie pour manteau et une chaussure d'une simplicité toute primitive... Les braies ou culottes, faites en laine, ne descendaient que jusqu'au genou et laissaient la jambe nue... Les saies étaient confectionnées d'une toile grossière, d'écorces d'arbres, mais plus généralement de peaux d'animaux sauvages, dont on laissait le poil en dehors, et qui étaient souvent garnies, en guise d'ornements, de petites bandes d'autres pelleteries et d'écailles de poisson. Elles s'attachaient sur le devant par une agrafe en bronze ou une épine et étaient si courtes qu'elles ne couvraient qu'imparfaitement le haut du corps. Mais ceux qui en avaient les moyens se faisaient faire une espèce de vêtement plus commode et mieux adapté au climat... Une simple peau non tannée et roulée autour du pied, des souliers de jonc formaient leur chaussure; la plus ordinaire était en bois... »

Vers le temps des invasions, le guerrier devait être revêtu d'un justaucorps de toile, dont les fragments se sont parfois conservés grâce à leur adhérence à des pièces de fer ou de bronze. La ceinture de cuir serrait la taille au moyen d'une boucle attachée à une plaque de métal plus ou moins ornée. L'épée ou le scramasaxe, la bourse, l'aumônière, la trousse des objets de toilette étaient fixées à cette ceinture par de petites boucles ou des plaques arrondies et ajourées qu'on retrouve fixées par l'oxydation à leur place primitive. Le fourreau de l'arme, façonné en bois ou en cuir, a laissé trace après la décomposition de la matière et on a retrouvé les petits ornements en bronze qui lui servaient de décoration. Parfois, un couteau, un poignard plus petit était déposé dans sa gaine sur le plat du scramasaxe, auquel il se fixait au moyen de lanières et de bracelets de métal. La hache francisque, la lance framée et le bouclier complétaient l'armement. L'angon est très rare.

Quant aux femmes, elles se conformaient à la mode et se montraient plus ou moins avides de la parure. Le cou et la gorge étaient voilés par un fichu croisé et maintenu par une longue épingle, par une broche, par une fibule (voir ce mot) ou par une épine. Il est probable que les bras étaient nus, puisque la loi salique punit d'une amende de 30 sols les attouchements aux bras d'une femme libre. Une fibule, habituellement ronde, placée sur la poitrine, était pourvue d'une chaînette terminée par un crochet, au moyen duquel on pinçait vers le bas une partie de la robe très longue, et qu'on maintenait ainsi relevée. Les femmes portaient, suspendue à la ceinture, l'aumônière comme les hommes, et la rouelle ou plaque de bronze ajourée d'où s'échappaient deux, trois ou même quatre chaînettes soutenant divers objets tels que peigne, briquet, perçoir, cure-oreille, etc. Leurs chaussures étaient fabriquées avec plus de recherches que celles des hommes; le soulier était soutenu par d'étroites lanières de cuir ou de toile enroulées autour de la jambe et fixées à l'aide de petites boucles et plaques de métal. Au cou, un collier; aux oreilles de grands anneaux faits de légers fils de bronze ou de fer argenté ou doré, avec une pendeloque ou un bouton polyédrique en bronze incrusté de grenats. Au poignet, des bracelets fort simples, en bronze doré et quelquefois en verre; aux doigts, des bagues parfois rehaussées d'un chaton à monogramme.

[1] René Van Bastelaer, *Essai de reconstitution de l'armement et du costume des Francs de la Sambre*, in-8°, Bruxelles, 1889. — [2] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. I, p. 16. — [3] Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 222; *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 239 sq. — [4] V. Tahon, *Les armes franques et leur fabrication en Belgique*, 1890. — [5] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, XXXII, *Domnitio*, édit. Didot, p. 81. — [6] A. G. B. Schayes, *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, t. I, Bruxelles, 1877, p. 167.

V. Chronologie. VIe-IXe siècle. — Aux Ve et VIe siècles, lorsque les Francs envahirent l'Artois et la Picardie, leur armement se composait de l'épée, de l'angon et du bouclier pour les chefs; de la francisque, de la framée, du javelot, de la flèche et du poignard ou couteau pour les simples guerriers. Le Franc de Selzen, dessiné dans sa tombe par Lindenschmidt (fig. 8214), est venu de la Germanie en Picardie, en Poitou, jusqu'à Herpes et même jusqu'à Bordeaux et Toulouse avec Clovis. Les envahisseurs se fixèrent d'abord dans la seconde Belgique dont ils connaissaient depuis longtemps — depuis les invasions des siècles précédents — le bien-être et la richesse. Leurs courses aventureuses se terminaient par cette prise de possession violente, leur terre promise étant trouvée et conquise.

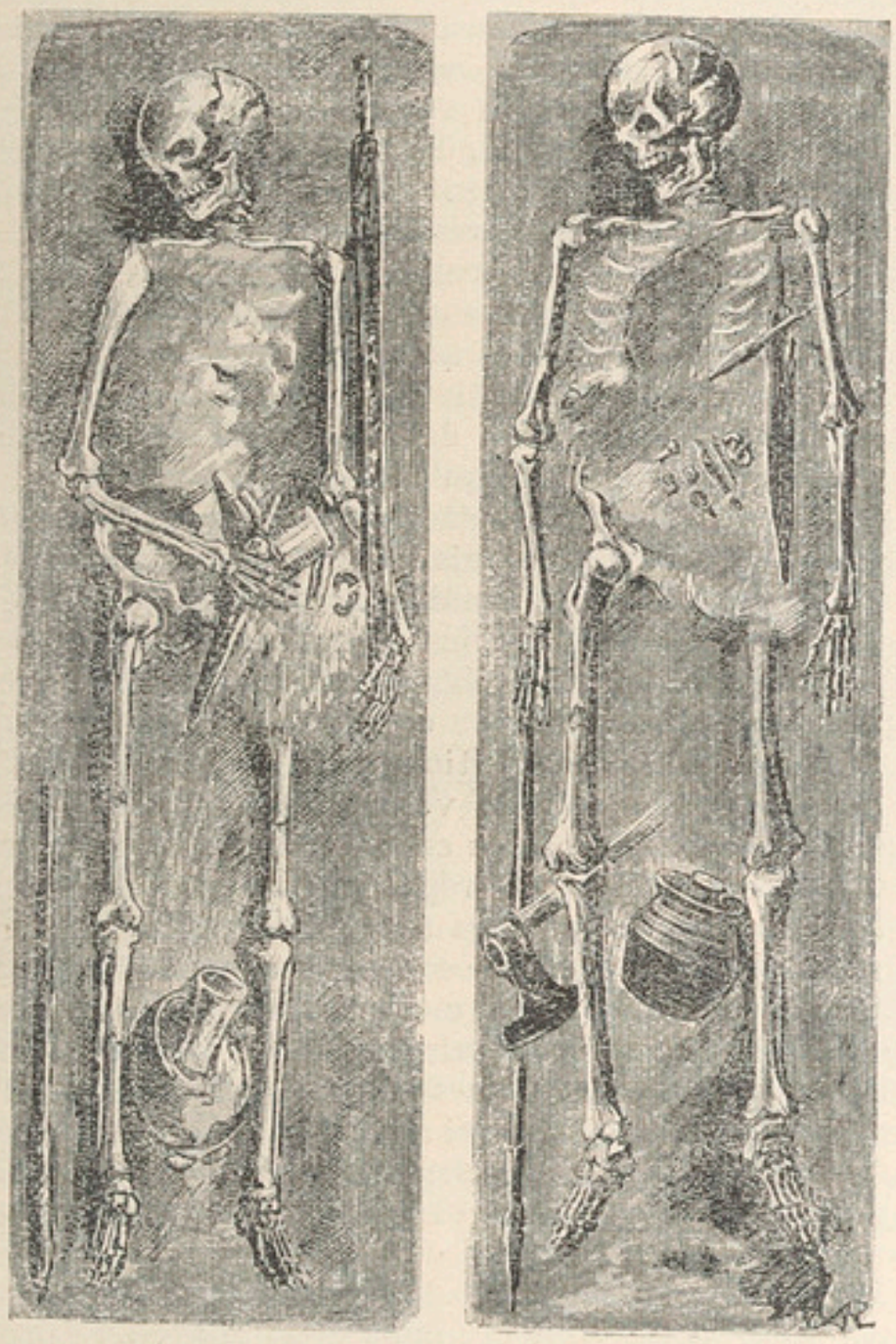

8214. — Squelettes de Francs,
d'après Cl. Boulanger, *Le cimetière de Marchelepot*, 1909, p. 25.

De migrateurs, de conquérants, ils devinrent agriculteurs et pasteurs; ils ne vivaient plus de vols et de pillages, mais des produits de la terre. La redoutable francisque, la framée, l'angon, devenus inutiles, disparurent et firent place au scramasaxe, long et énorme couteau qui apparaît à l'aurore de l'époque carolingienne.

L'étroit ceinturon de cuir se fermait à l'aide d'une boucle ovale et épaisse en bronze ou en potin, métal composé d'étain, de cuivre et de zinc, avec lequel les Gaulois fabriquaient déjà des monnaies. La boucle qui servait aux chefs faisait corps ou s'articulait avec une plaque en bronze, en argent ou en or couverte de grenats en table et sertis dans des cloisons. Le pommeau de l'épée, le fermoir de l'aumônière sont décorés dans le même goût. Les armes du tombeau de Childéric, du trésor de Pouan, d'Arcy-Sainte-Restitute et de Beauvais nous en offrent de magnifiques exemplaires.

Sur le plat des bijoux destinés aux femmes, les fibules rondes ou digitées, ornithomorphes ou contournées en forme de S ont presque toujours, à quelques exceptions près, le grenat ou les verroteries de couleur taillés à plat, ou en table. Ces pierres sont cloisonnées et serties sur paillon, accessoire qui est employé comme décoration avec des sillons gravés au besoin pour multiplier les facettes et, par suite, les reflets de lumière. C'est encore le grenat qui est préféré pour les broches, les boucles d'oreilles, les épingles à cheveux, les anneaux.

Le vase dit lacrymatoire, la clochette, le cornet, la coupe en verre étaient placés aux pieds dans la tombe des riches; quelquefois, mais rarement, on les trouve à la tête ou sur le flanc du squelette. Chez ceux que la fortune n'avait pas visités, un modeste vase en terre noire ou brune, à carène, décoré sur la panse de dessins géométriques tracés à la roulette, occupait la même place.

Le VIIe siècle fut une époque de transition. Le Franc ayant perdu son caractère aventureux, attaché au sol comme esclave, comme lite, comme colon et ensuite comme serf, n'eut plus besoin d'armement aussi compliqué; il le simplifia. Les expéditions guerrières sont dès lors terminées pour lui; il n'a plus l'or et l'argent nécessaires à l'achat des riches bijoux couverts de grenats.

Au VIIIe siècle, le mobilier funéraire, et par conséquent l'art industriel, s'est peu à peu transformé, comme pendant le siècle précédent. Le goût s'est affiné; la joaillerie est devenue plus artistique et révèle une tendance à faire étinceler les gemmes en les taillant en cabochons; la multiplicité des pierres fines et le verre coloré s'étalent avec complaisance sur les fibules discoïdes. A l'exclusif grenat d'autrefois, on associe le lapis, la perle fine, la nacre, l'agate, certains marbres et les verres de couleur. A d'autres goûts, il faut une autre industrie.

Les cercueils de pierre, qui ont fait leur apparition au VIe siècle, que l'on verra se multiplier au VIIe, sont, au VIIIe, de plus en plus nombreux et ils servent à plusieurs générations.

Chez les hommes, la francisque et le bouclier ont complètement disparu; la framée devient extrêmement rare. Ce dont ils font usage maintenant, c'est le scramasaxe, sorte de long et large sabre, sur le plat duquel sont creusés deux sillons. Les plus forts sont des armes offensives; les plus petits ont dû servir d'outils. Le couteau persiste toujours.

Au lieu de la boucle de potin de forme ovale, maintenue à la courroie par des goupilles triangulaires, comme en possédaient les Francs à leur entrée en Gaule, la ceinture est fermée à l'aide d'une boucle munie d'une grande plaque rectangulaire ou triangulaire, et, quelquefois, d'une contre-plaque formant pendant, ainsi que d'une troisième plaque carrée, le tout généralement en bronze et en fer. Assez souvent l'argent, plaqué ou damasquiné, y forme une riche décoration de méandres, de nattes, de torsades, tresses, entrelacs, etc. Souvent aussi la croix pattée ou à branches égales occupe le point central du motif ornemental, et, sur le plat de l'ardillon de la boucle, on voit une représentation barbare de la tête du Christ.

Les femmes sont toujours parées de fibules, mais la forme de ces bijoux s'est modifiée. Ce sont maintenant des disques ou des plaques aux formes tourmentées, sur lesquels les cabochons ont remplacé les cloisonnés de grenats et entre ceux-ci ont été appliqués des filigranes qui affectent toutes sortes d'ornements géométriques. Les boucles d'oreilles deviennent rares. Le chaton des bagues est orné d'un cabochon, d'une croix gravée en creux sur le métal, ou du monogramme du défunt. Sur le haut de la poitrine, on trouve ces longues et fortes épingles de bronze à spa-

tule terminale et à renflement médian qui durent servir à attacher les boucles tombantes de la chevelure ou un épais vêtement de laine destiné à couvrir le cou.

Les colliers se sont aussi modifiés. Aux petits grains de verre, aux longs cylindres de même matière que portaient les femmes franques, on a ajouté des perles cylindriques, sphériques ou cubiques de fortes dimensions, en pâte de verre, marbrées d'émaux, où le bleu, le rouge et le jaune intense éclatent. Sur la tranche de quelques-unes de ces perles, on a représenté toute une série d'yeux; c'est une amulette contre le mauvais œil. L'ambre y est toujours commun.

Mais ce qui caractérise bien cette époque, ce sont les grandes et belles plaques de fer damasquiné d'argent, ou de bronze étamé, où foisonnent les ornements de gravure, qui se portent à la ceinture et remplacent les boucles franques.

Ces plaques-boucles ont souvent des dimensions exagérées; certaines atteignent 0 m. 30 de longueur et pèsent plus d'un demi-kilogramme. A cette brillante garniture viennent s'ajouter des rouelles ou plaques ajourées portées au côté gauche pour la suspension de la trousse composée de ciseaux, couteaux, clefs, etc., qui étaient à l'usage journalier de la maîtresse de maison. Les chaussures sont aussi ornées de boucles avec plaques et contre-plaques de même style que celles de la ceinture, mais naturellement de moindres dimensions.

Les vases funéraires sont maintenant plus rares; on n'y voit plus ces ornements obtenus à la roulette qui ont disparu ou sont remplacés par des bourrelets. La verrerie a complètement disparu.

Le symbole de la croix, qui a été gravé sur les bagues, les fibules, les plaques et contre-plaques, la tête du Christ qu'on y voit aussi souvent, prouvent péremptoirement que la population est maintenant chrétienne. Jamais ces deux symboles ne se voyaient sur les bijoux francs.

Tels sont les principaux caractères du mobilier funéraire contenu dans les sépultures qui précèdent immédiatement celles où les morts n'emportent plus rien avec eux.

L'ornementation des bijoux où dominent le natté, l'entrelacs, la tresse, si communs sur les chapiteaux historiés de l'époque romane primitive et dans les lettrines des manuscrits et miniatures des VIIIe et IXe siècles, la fréquence de la croix, sont des indices à peu près certains que l'on se trouve en présence de la population qui vivait un peu avant ou un peu après Charlemagne.

Au IXe siècle, on trouve encore, de temps à autre, une inhumation habillée et ornée; quelquefois encore, les femmes ont été enterrées avec leurs bagues; on trouve également sur la poitrine des épingles à double crochet qui remplaçaient autrefois les fibules, et, parfois aussi, un vase funéraire. Mais, avec le Xe siècle, il n'existe absolument plus rien, dans les tombes, que le squelette avec, quelquefois, un petit vase thuriféraire. C'est sous Charlemagne que fut décidée la suppression de l'inhumation habillée comme étant la survivance d'une coutume païenne; il faut compter avec les habitudes et il est permis de penser que c'est seulement au commencement du IXe siècle que les corps furent rendus à la terre « nus comme ils étaient entrés dans la vie », pour se servir de l'expression rapportée par l'abbé Cochet.

Nos cimetières en pleins champs ne finissent pas avec l'inhumation habillée. Quand on cesse de trouver un mobilier funéraire dans les sépultures, on constate néanmoins que beaucoup de morts ont encore été enterrés suivant les nouvelles prescriptions des ministres de la religion chrétienne, ce qui permet de déduire que ce n'est qu'après l'an mille, alors que les églises en ruines étaient partout réédifiées, que les fidèles demandèrent à être enterrés autour du sanctuaire de leur foi et que les anciens lieux de repos furent délaissés.

Cette chronologie du mobilier funéraire des Francs, cette transformation de ce même mobilier au VIIe siècle ont été constatées par J. Pilloy dans les nombreuses fouilles qu'il a conduites. Th. Eck a reconnu et admis cette classification. Il écrit relativement au cimetière d'Eschen : « Le très modeste mobilier des Ve et VIe siècles, qui renferme surtout comme objet usuel l'inévitable couteau, soit seul comme arme, soit joint à la framée, à la francisque, et, dans des cas plus rares, à la longue épée de guerre, à l'angon, voire au bouclier, nous révèle à Eschen, dans ce qu'elle a de mieux caractérisé, la sépulture classique du Franc de condition inférieure, à côté de celle de son chef mieux pourvu et, partant, plus luxueuse. Dans d'autres tombes voisines, celles-ci moins sobrement meublées, ayant pour elles le nombre, la variété et la quantité des *ex-voto* mis avec le défunt, c'est le VIIe et le VIIIe siècle qui apparaissent clairement visibles, avec de naïves ciselures sur métal, apparentées à la gravure symbolique de quelques-uns de ces sarcophages, sur lesquels domine le serpent aux multiples enroulements, la croix dite *latine*, certains méandres non définis et la torsade habilement combinée. Puis nous constatons une fois de plus que c'est durant la période mérovingienne, et même au delà, qu'eut lieu le port et l'emploi à peu près exclusif de cette courte épée de combat, dite *scramasaxe*, que jamais, chez nous, on ne trouve associée dans la même tombe, avec la lance, ni avec la hache des deux siècles antérieurs. A Eschen, l'époque carolingienne a également fourni des épaves sépulcrales; les artisans de ce temps se plaisaient, on le voit, dans la conception de grands ornements ajourés ou cloisonnés de verroteries, parfois plates, mais plus souvent taillées en cabochons; ils aimaient l'entrelacs et le natté aux réguliers contours; ils façonnaient ces longues chaînes avec pendeloques, fibules et croix que l'on rencontre exclusivement sur les squelettes des femmes; ce sont eux qui ciselaient ces autres fibules rondes, extraordinairement grandes, ornées de combinaisons géométriques ou de verroteries saillantes en demi-sphères, qui sont bien loin d'être communes; c'est d'eux également que nous viennent ces bagues d'or, d'argent et de bronze, avec symbole chrétien ou monogramme. »

L'abbé Haigneré avait déjà, dès 1864, remarqué cette modification qui se montre partout, en France, dans le mobilier des Francs. C. Boulanger a fait les mêmes constatations et la chronologie qui résulte de ces observations dans le mobilier funéraire des Francs se trouve d'accord avec les faits d'histoire.

En effet, nous trouvons dans le tombeau de Childéric des bijoux à surface plane, sertissant des grenats en table à plat, associés à la francisque, à l'épée et au coutelas; nous sommes à la fin du Ve siècle. C'est sous le règne de Childéric que les Francs arrivent et s'établissent définitivement en Picardie. Voici une époque bien datée par les grenats et la francisque; nous retrouvons, en Artois et en Picardie, cette même association à la fin du Ve et pendant tout le VIe siècle.

A partir du VIIe siècle, les grenats disparaissent, remplacés par le verre; les cabochons sont enchâssés dans des bâtes surélevées et le filigrane, technique empruntée aux Goths. Dans les tombes, la hache fait place au scramasaxe.

Cette nouvelle ornementation des bijoux se trouve précisément être celle de l'orfèvrerie des églises de cette époque et des siècles suivants : nous pouvons le constater notamment sur la châsse de Saint-Benoît-d'Avalouze (VIIe siècle) qui est ornée de verres plats

et de cabochons, et sur celle de Pépin d'Aquitaine (trésor de Conques, IXe siècle) qui est décorée de cabochons et de filigranes. Notre mobilier funéraire des VIIe et VIIIe siècles est décoré de même [1].

VI. Expansion de l'art des Goths. — Quand on fait l'inventaire d'un cimetière barbare, on ne peut se soustraire à cette évidence que le peuple, dont cette agglomération fait partie, possédait des ateliers et des ouvriers qui fabriquaient ses armes et ses bijoux. Les Francs, lorsqu'ils se trouvèrent en contact avec les Gallo-Romains, satisfirent le goût de la parure que, plus anciennement, leurs rapports avec les Slaves avaient fait naître. Une sorte d'instinct artistique se révéla parmi ce peuple et se traduisit par l'accouplement du métal ciselé ou filigrané et des gemmes ou verroteries taillées en tables ou en cabochon. Trop fruste pour produire des formes et des profils gracieux, trop rude pour créer un art souple et subtil, le Franc s'appropria l'art industriel oriental qui avait pris naissance chez les Scythes et les Goths au nord du Pont-Euxin. L'apport des provinces scythiques se reconnaît dans le choix, la forme et la richesse de ses bijoux. L'exploration des cimetières des Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles permet de se rendre compte du soin avec lequel le chef de clan ou de tribu, même le simple chef de famille, veille à sa toilette, la recherche qu'il met à se procurer une plaque de ceinturon garnie de grenats ou de gemmes.

Ce qui n'est pas contestable, c'est que les Francs, adaptateurs ou imitateurs de l'art industriel artistique des Goths, ont apporté avec eux, en Gaule, une industrie produite par une technique particulière, un mobilier qui porte un cachet original, très différent de celui des Gallo-Romains. Ceux-ci vinrent-ils se coucher côte à côte avec les Francs dans les cimetières barbares, ou bien eurent-ils leurs cimetières à eux? Si, pendant quelque temps, la répugnance l'emporta, elle dut faire place assez vite à la résignation. Il est difficile de croire qu'après la conquête de Clovis, en 507, ce qui restait de Gallo-Romains garda rigueur et fit bande à part. Vêtement, équipement durent être adoptés par tous et, de même que les noms propres s'insinuaient dans les familles, les usages et les pratiques des barbares en matière de sépulture conquirent les anciens habitants du sol. L'art gallo-romain cessa d'exister en tant que producteur d'œuvres de bronze et d'orfèvrerie; l'art franc remplaça tout et subsista seul jusqu'à l'éphémère renaissance carolingienne.

Les orfèvres mérovingiens étaient des Francs, imitateurs habiles, mais peu doués comme initiateurs. Toute leur adresse s'appliqua à imiter, mais seulement ce qu'ils avaient appris à reproduire; peut-être aussi y mettaient-ils une sorte de point d'honneur. Vainqueurs, occupant le sol très dépeuplé après les invasions de 406-408, il leur était facile d'imposer leurs produits à une population gallo-romaine très clairsemée, très appauvrie, hors d'état de résister à l'influence de ses maîtres. Ce qui le prouve, c'est la disparition des *villæ* au début du Ve siècle et, dans la seconde moitié de ce même siècle, la formation de nos villages dont les cimetières ne renferment absolument plus rien de romain; tous les habitants sont Francs.

Les produits artistiques des Francs, déposés en si grand nombre dans les tombeaux, ne s'inspirent en rien des arts qui avaient, comme en Gaule, pendant plusieurs siècles, une vogue si générale. Les bijoutiers francs pouvaient être les techniciens très habiles que nous font connaître leurs bijoux, il leur fallait des modèles et, ces modèles une fois rencontrés par eux, ils furent incapables de les renouveler. Au IIe siècle de l'ère chrétienne, les Goths remplacèrent les Scythes au nord du Pont-Euxin et y formèrent un vaste et puissant État. Il se forma chez ce peuple, grand amateur de parures et d'orfèvrerie, un art original, spécial, homogène, très différent de l'art scythique, et dont l'aire de dispersion s'étend des bords de la Caspienne à ceux de l'Atlantique. Cet art est caractérisé notamment par des fibules à rayons contenant de profondes ciselures, qui en augmentent l'éclat, le placage des bijoux par des grenats, des gemmes et des verres de couleur taillés en tables et incrustés dans des alvéoles, comme dans une trame métallique, par l'emploi de représentations zoomorphiques et surtout ornithomorphes, de cabochons, de filigranes, par des torsades, des ornements géométriques appliqués aux surfaces lisses, des granules d'or, et par le pendant polyédrique des boucles d'oreilles.

Les métaux précieux étaient tirés de l'Oural, les gemmes de la Syrie, de la Perse et de l'Inde. L'or et les pierres employées à profusion dans la Russie méridionale deviennent rares à mesure qu'on s'avance vers l'Ouest, où ils sont employés avec parcimonie; l'or est mis en dorure et les minces lamelles de grenat finissent plus tard par être remplacées par le verre et l'émail sur les bijoux qui, néanmoins, conservent leur caractère essentiel [2].

Le centre de fabrication des bijoux de cet art paraît avoir été la Chersonèse Taurique; c'est là, en effet, et surtout au mont Mithridate, voisin de Kertch (voir ce nom), l'ancienne Panticapée, le point de la Russie méridionale où l'on en a trouvé les spécimens les plus complets, les plus riches, les plus nombreux et les plus anciens. C'est là aussi que la belle bijouterie des Goths est restée sans mélange et que ses caractères se sont perpétués avec la plus grande pureté. « Cet art a conquis à pas de géant, en pleine lumière de l'histoire, un empire immense, depuis la Sibérie jusqu'à l'Espagne et à l'Afrique du Nord [3]. » Sa première étape en Europe a été le Don, d'où il a gagné le Rhin. Les Burgondes et les Francs l'ont introduit en Gaule et ces derniers l'ont répandu jusqu'aux environs de Bordeaux et de Toulouse dès la conquête de l'Aquitaine par Clovis (507-508), et ensuite dans le sud des Iles-Britanniques. Les Wisigoths l'ont importé en Espagne et les Vandales dans l'Afrique du Nord; enfin, les Lombards l'implantèrent en Italie [4].

Il faut se garder de croire que les bijoux recueillis dans les cimetières barbares de l'ouest de l'Europe furent fabriqués à Byzance et que l'art gothique dérive de l'art byzantin. C'est seulement vers 330 que Byzance ruinée fut relevée par Constantin (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1739-1745) et il fallut plus d'un demi-siècle pour que l'art byzantin prît son essor. A cette époque, vers la fin du IVe siècle, l'art des Goths avait pénétré jusqu'à la Gaule Belgique. D'ailleurs, il faut se rappeler que l'on n'a jamais trouvé, à Constantinople ou dans les environs, de bijoux analogues à ceux qui sont si répandus en Crimée, pas plus qu'on n'a rencontré un seul bijou byzantin dans les cimetières barbares.

Constantin voulait que sa nouvelle capitale fût non seulement dotée de splendides monuments, mais encore qu'on y jouît de toutes les délicatesses du luxe. Les arts industriels y prirent un rapide et immense

[1] C. Boulanger, *Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchelepot*, Paris, 1909, p. 25-34; *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, 1902-1905, p. XXXVIII-XL. — [2] J. de Baye, *Origine orientale de l'orfèvrerie cloisonnée*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. LIII, 1893, p. 364-365. — [3] S. Reinach, *La représentation du galop dans l'art ancien et moderne*, dans *Revue archéologique*, 1900, p. 441. — [4] Cl. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc*, 1902-1905, 5e fascicule, p. XLV, XLVII.

développement. On ne saurait douter que les orfèvres goths, possesseurs de traditions artistiques, ne se soient rendus à l'appel de l'empereur et que d'autres n'aient voulu les suivre, lorsque, en 375, fut détruit l'empire des Goths; ils apportèrent, peut-être concurremment avec des artistes venus de Rome, l'usage du filigrane, des verres cloisonnés et des cabochons que l'on voit juxtaposés, au VIe siècle, avec des émaux, comme dans le reliquaire de la vraie croix envoyé par Justinien à sainte Radegonde, et conservé à Poitiers. L'orfèvrerie byzantine n'est donc pas la mère, mais la sœur de l'orfèvrerie mérovingienne [1]. Ce n'est ni Rome, ni Byzance qui ont initié les Francs à l'emploi du cabochon, du filigrane et des granules d'or; ils les empruntèrent directement aux Goths [2]. En effet, cette ornementation apparaissait déjà sur leurs bijoux, lorsque, au Ve siècle, ils arrivèrent en Gaule; mais il faut reconnaître cependant que l'influence de l'art byzantin s'est fait sentir vers la fin du VIIe siècle sur

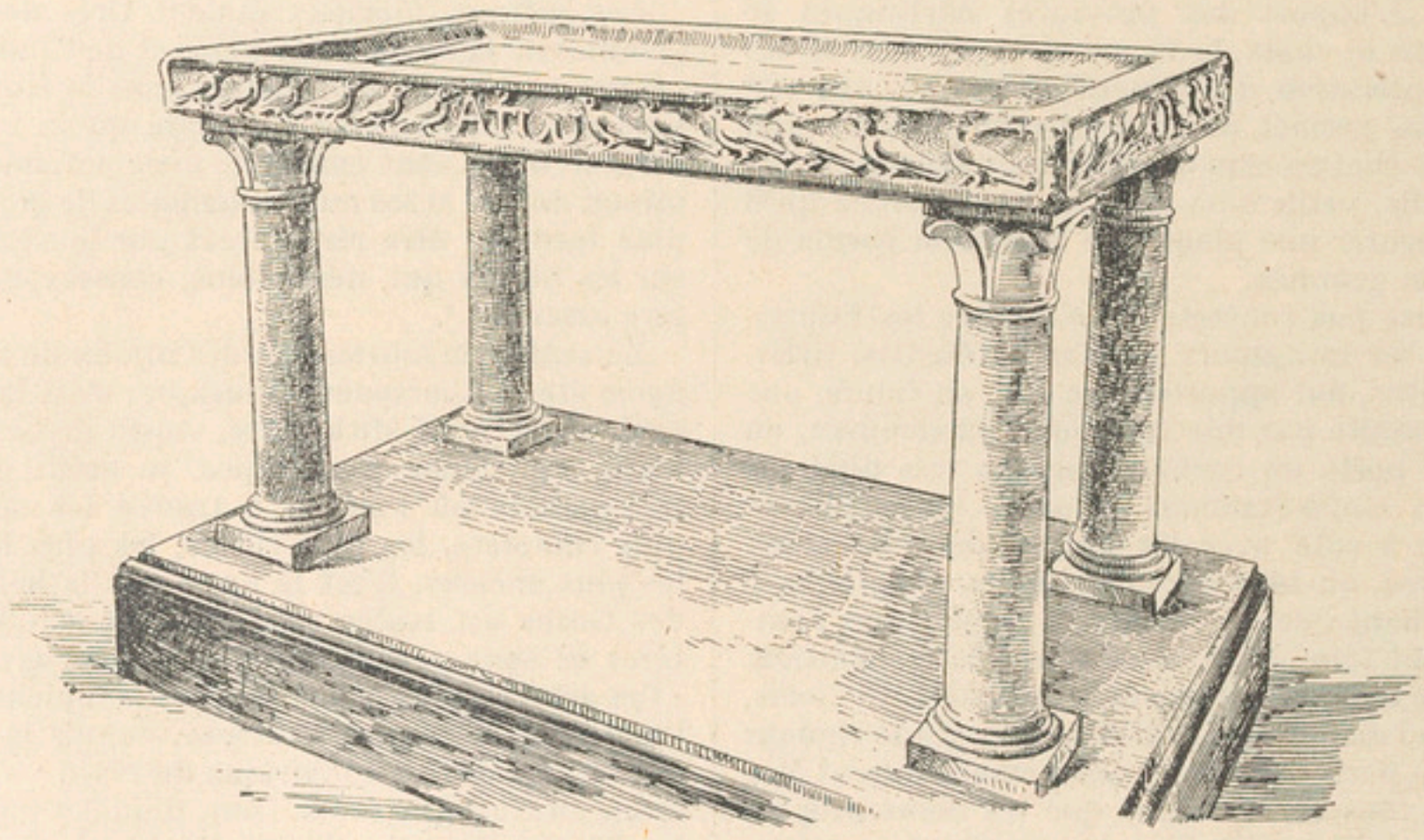

8215. — Autel tabulaire du VIIe siècle, Musée de Saint-Germain-en-Laye, d'après une photographie.

la bijouterie et l'orfèvrerie en France et en Italie [3]; il ne faut pas oublier que les Goths et les Scythes, bien avant les Byzantins, employaient cette technique [4]. L'émaillage aussi était connu, à cette époque, dans la Russie orientale [5].

H. LECLERCQ.

MOBILIER LITURGIQUE. — I. Autel. II. Iconostase. III. Calice.

I. AUTEL. — La matière dont nous allons traiter ici sommairement se trouve dispersée dans tout le *Dictionnaire* et il est facile à chacun de se reporter aux études déjà consacrées aux ambons, autels, calices, cancels, ciboria, etc., bref à tous les sujets traités avec des développements qui ne peuvent trouver place ici, où nous parlerons principalement de l'autel. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 3135-3189, fig. 1123-1141.)

On est généralement disposé à croire que l'autel ancien ressemblait à nos autels actuels. Il n'en est rien. La forme de l'autel a beaucoup varié depuis les origines du christianisme; elle peut fournir la matière d'une histoire répartie en trois périodes : la première s'étendant jusqu'au IXe siècle, la deuxième jusqu'à la fin du XIVe siècle, la troisième jusqu'à nos jours. Dans la première période, ce n'est guère qu'avec la paix de l'Église que l'autel commence à présenter de l'intérêt. Jusque-là, l'installation nécessaire dans les maisons particulières, où se tenaient des assemblées chrétiennes, et dans les églises ne nous est connue par aucune description et par aucun monument. Sur les autels des catacombes, nous renvoyons à ce que nous en avons dit (t. I, col. 3135-3165, fig. 1123-1127). Au IVe siècle l'autel peut être en bois ou en pierre, fixe ou mobile; dans certains cas, il a pu être fabriqué en métal : bronze, argent ou or. Sa forme diffère de la longue cuve oblongue, en usage aujourd'hui en Occident; on s'en tient encore, et pour longtemps, à la forme carrée et cubique. Le respect dont on entourait cette table vraiment sainte par le contact du corps du Christ ne permettait pas qu'on lui donnât à supporter autre chose que le pain et le vin destinés à l'oblation, avec le vase et les linges indispensables. L'éminente dignité attachée au livre des évangiles, qui était en quelque façon la figure de Jésus-Christ, permettait qu'on le déposât sur l'autel jusqu'au moment où la lecture du jour était terminée. Quant aux tentures et ornements attachés à l'autel, ils ne lui appartiennent pas, ils le dissimulent à l'indiscrétion des regards. C'est en partie la fonction du *ciborium* ou baldaquin qui, avec ses courtines, dérobe la vue de l'autel tout en l'entourant comme un trône. Lumières, fleurs, ornements, pierres précieuses, tout cela n'est toléré que comme rehaussant l'éclat et manifestant la sainteté de l'autel.

Nous avons décrit plusieurs autels chrétiens, entre autres celui d'Auriol (voir ce nom), celui de Bagnols (voir ce nom), celui de Favaric (voir ce nom), ceux de Ham et de Vouneuil-sous-Biard (voir GRAFFITES), celui de Minerve (voir ce nom), celui de Saint-Marcel de Carreiret (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2301, fig. 4659) et plusieurs autres. A cette série nous en ajouterons

[1] S. Reinach, *Catalogue du musée de Saint-Germain*, 3e édit., p. 183. — [2] Cl. Boulanger, *op. cit.*, pl. XXI, fig. 2, 3, 11, 19-21; pl. XXIII, fig. 2. Une fibule en bronze, plaquée d'or, trouvée au mont Mithridate (*ibid.*, fasc. 5, p. XLVII, fig. 42) nous montre huit grenats de l'anse en cabochons, les autres grenats et les émeraudes sont taillés en tables (larmes, losanges, triangles, rectangles) et tous sertis dans des bâtes surélevées. Bâtes saillantes et filets perlés, puis la grenaille qui remplit le champ de l'anse, se retrouveront sur les fibules de Szilagy-Somlyo. — [3] Aux VIIIe et IXe siècles le filigrane fut employé à profusion. — [4] Kondakof, Tolstoï et S. Reinach, *Antiquités de la Russie méridionale*. — [5] Cl. Boulanger, *Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchelepot*, p. XLIX.

encore quelques-uns; mais auparavant nous devons exclure celui que nous avions donné t. v, col. 2299, fig. 4658, et où nous avions pensé voir un chrisme, alors qu'il s'agit d'une roue; le monument est païen; on le trouvera décrit et figuré dans E. Espérandieu, *Recueil des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II (1908), p. 451, n. 1691.

A la série d'autels énumérée dans *Dictionn.*, t. v, col. 2301, note 5, il serait possible d'ajouter quelques exemplaires, mais d'époque un peu postérieure à la limite de nos études, comme ceux que mentionne M. P. Deschamps, *Tables d'autel décorées d'une bordure lobée*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1924, p. 216-219 et *Bulletin monumental*, 1926, p. 208-209.

Voici maintenant quelques monuments :

Marseille (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2266-2268, fig. 7763-7764).

Crussol (Ardèche) (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3160-3161, fig. 3443, 3444; t. VI, col. 1176). Autel tabulaire dont nous donnons ici (fig. 8215) une reconstitution.

Miramas, ancien *castrum* dominant l'étang de Berre, à la lisière de la Crau, en face d'un large horizon maritime. Il y avait en ce lieu, aux XIe et XIIe siècles, des églises bénédictines; celle dédiée à saint Julien

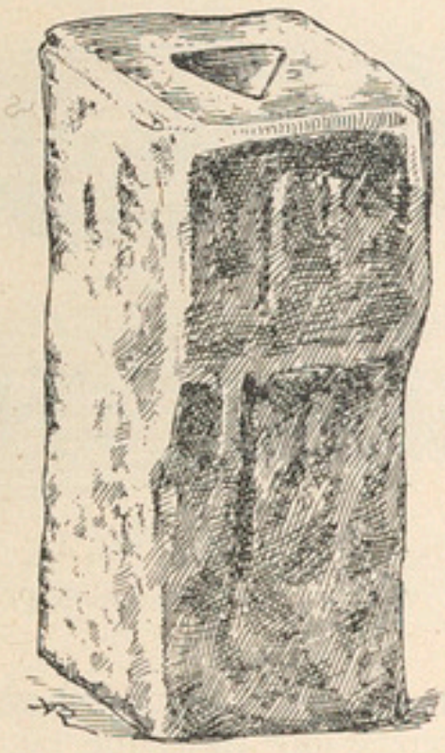

8216. — Cippe de l'église de Miramas,
d'après *Bull. arch. du Comité*, 1925, p. 196, fig. 1.

semble du XIIe siècle, elle est située au pied du *castrum*, dans le cimetière, vers le Sud. Cette église mesure 5 m. 50 de largeur sur 11 m. de longueur, dont 3 m. 50 pour l'abside. Nous n'avons pas à décrire l'édifice, mais seulement à mentionner sous l'autel un cippe taillé aux carrières du pays et entièrement caché (fig. 8216). Il est enfoncé dans le sol et pris entre des barres de fer qui maintiennent le retable. « Hauteur du cippe, 1 mètre; largeur 0 m. 55; profondeur 0 m. 55. Au-dessus, une cavité de 0 m. 25 sur 0 m. 20 était destinée à recevoir les reliques. On y voit même encore quelques ossements recouverts de lames de plomb. Malheureusement, la pierre coquillière est très usée et, si une inscription y a été gravée, comme cela est probable, il n'en reste plus trace. Il est vraisemblable qu'à l'origine le pilier actuel fut un autel païen. Les fidèles mérovingiens ou carolingiens en auront fait l'autel de leur petite église et, sans doute, une table en pierre, qui a disparu, était-elle posée dessus? »

Bibliographie. — Chaillan, *L'église Saint-Julien à Miramas-le-Vieux (Bouches-du-Rhône)*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1925, p. 193-197, pl. v-vi, fig. 1.

Brignoles (Var). Ce nom rappelle le sarcophage célèbre de La Gayole (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 668-695). Une table d'autel trouvée dans le cimetière contigu à l'église Saint-Jean, à 1 kilomètre à l'ouest de la ville; ce qui reste de cette table a été enchâssé près de l'abside; c'est un fragment de 0 m. 36 de longueur, sur 0 m. 72 de largeur et 0 m. 18 d'épaisseur. Creusée en cuvette de 0 m. 03 de profondeur, cette table a un rebord épais. Pas d'ornements gravés sur la face verticale, au moins dans la partie qui a été retrouvée; pas d'inscriptions non plus. Néanmoins, la saillie du plateau et la forme des moulures portent la caractéristique des autels carolingiens.

Bibliographie. — Chaillan, *Quelques monuments de Brignolles (Var)*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 492.

La Gayole (Var). Ce monument a été publié sans aucune explication que la notice suivante : « Autel chrétien, je crois, de La Gayole, que je me permets de

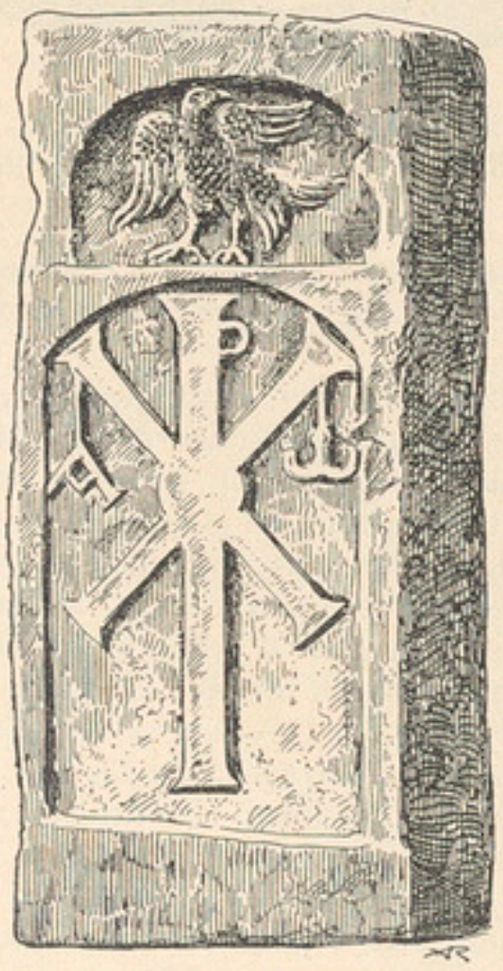

8217. — Autel à La Gayole,
d'après *Revue des études anciennes*, t. XXVIII, 1926, p. 35.

reproduire ici grâce à une photographie obligeamment envoyée. On en reconnaîtra vite l'intérêt archéologique » (fig. 8217). Un monogramme du Christ avec les lettres *alpha* et *oméga* suspendues aux branches supérieures et surmonté d'une sorte de niche où se voit un volatile, peut-être un aigle (voir au mot MIROIR).

Bibliographie. — C. Jullian, *Chronique gallo-romaine*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXVIII, 1926, p. 35.

Vaugines (Vaucluse), canton de Cadenet. Un évier de marbre, faiblement creusé et orné d'une frise, pourvu d'un trou pour l'évidement, était un ancien autel chrétien. C'est une table rectangulaire de marbre blanc, veiné de filons schisteux, micacés, altérés, et dont il n'existe pas de carrière dans la contrée; elle mesure 0 m. 81 de long, sur 0 m. 56 de large et 0 m. 15 d'épaisseur, frise et chanfrein compris (fig. 8218).

La cuvette, creusée sur la face supérieure et encadrée d'une simple moulure reliée à un rebord plat sillonné de filets, n'atteint pas 0 m. 02 de profondeur. En dessous est pratiquée une cavité carrée, variant de 0 m. 30 à 0 m. 32 de côté, où s'engageait un pilier carré destiné à supporter l'autel. Ce pilier n'a pas été retrouvé.

Sur les quatre tranches de cette table court une frise de 0 m. 08 de largeur où sont gravés les sujets suivants :

La face principale porte au centre, dans un cercle,

le monogramme du Christ accompagné de l'A et de l'ω; puis douze oiseaux de profil, répartis en deux groupes de six chacun, affrontés de part et d'autre du monogramme central vers lequel ils regardent. Ces oiseaux sont, à n'en pas douter, des colombes qui

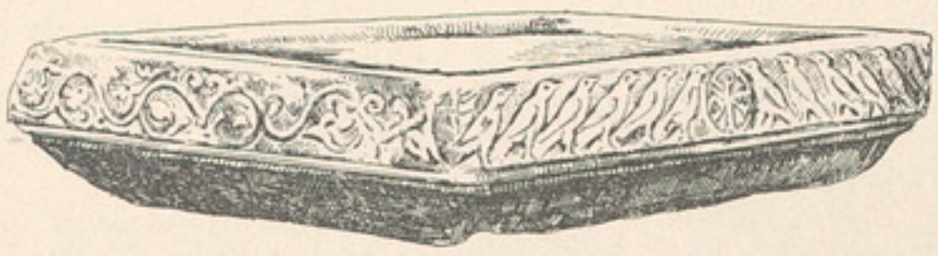

8218. — Autel de Vaugines,
d'après *Bull. arch. du Comité*, 1911, pl. XVIII.

symbolisent les douze apôtres. A chaque extrémité, derrière les colombes, est gravé, en outre, un petit arbrisseau.

Sur la face opposée, on voit se dérouler, en rinceaux, deux rameaux portant chacun alternativement une feuille de vigne et une grappe de raisin; ils sortent du vase eucharistique placé au centre.

Les faces latérales sont uniformément ornées de deux tiges, qui partent du centre, se croisent et se développent en rinceaux de chaque côté, avec vrilles et feuilles rappelant les feuilles de trèfle.

Bibliographie. — M. Deydier, *Table d'autel chrétien à Vaugines*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. 225-228, pl. XVIII; M. B(esson), *Un autel mérovingien qui servait d'évier à Vaugines (Vaucluse)*, dans *Revue Charlemagne*, t. II, 1912, p. 56-57.

Cassis (Bouches-du-Rhône), arrondissement de Marseille. L'église fut démolie en 1793; c'est peut-être alors ou après que la pierre fut transportée et encastrée dans

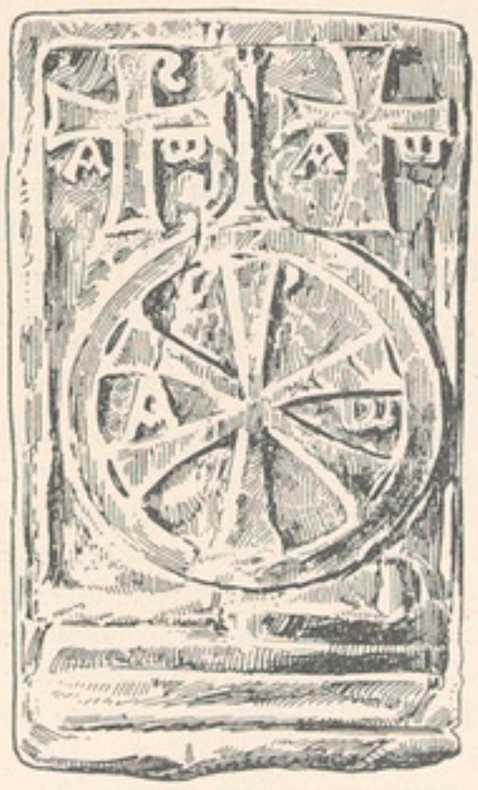

8219. — Autel de Cassis,
d'après *Bull. arch. du Comité*, 1910, pl. I.

le mur de la maison curiale: deux faces sont ainsi demeurées soustraites à l'étude; une troisième face n'a aucune ornementation; reste la face principale de devant qui mesure 0 m. 65 en hauteur et 0 m. 45 en largeur. La sculpture se compose du monogramme du Christ à six branches, la barre verticale a la boucle du *rhô* grec; au-dessus de la roue deux petites croix avec non plus le P grec mais le R latin (fig. 8219). Cet autel appelle un rapprochement avec celui de Bagnols (voir ce mot); il est monolithe et peut appartenir au VIe ou au VIIe siècle.

Bibliographie. — G. Rohault de Fleury, *La messe*, t. I, p. 152, pl. XXXVII; Chaillan, *Autels chrétiens de Cassis, de Buoux et de Cavaillon*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. 15-17, pl. I.

Buoux (Vaucluse), arrondissement d'Apt. Dans un petit sanctuaire situé sous la base ou Pas du fort de Buoux et dont le nom n'est pas connu de façon certaine; on lui donne aujourd'hui celui de Saint-Germain. En 1843, la propriétaire y fit faire des fouilles qui donnèrent entre autres choses trois autels. Un de ces autels fut transporté à la paroisse de Buoux et aménagé en bénitier. En 1908, il reçut une nouvelle destination qui le rend visible sur ses quatre faces. La table mesure 1 m. 10 de long, 0 m. 69 de large et 0 m. 14 d'épaisseur. La face supérieure est creusée en cuvette.

Une des tranches nous montre quatre brebis se dirigeant vers la croix, deux à droite et deux à gauche. Les deux de gauche sont debout et baissent un peu la tête, les deux de droite s'agenouillent profondément.

Sur la tranche opposée se déroulent des feuillages

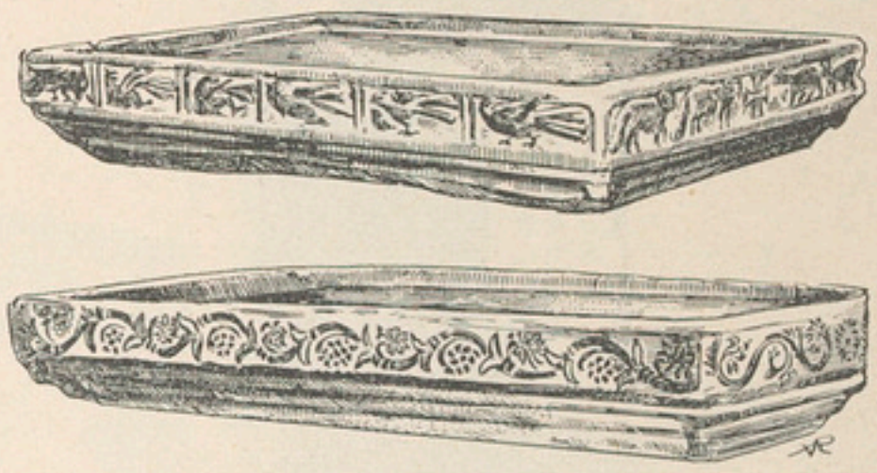

8220. — Autel de Buoux,
d'après *Bull. arch. du Comité*, 1910, pl. I, n. 1, 2.

d'acanthe ou plutôt des palmettes légères et déliées serpentant autour d'une couronne ou rosace placée dans le milieu.

Sur la tranche de l'un des deux côtés longs de l'autel, l'artiste a sculpté des rinceaux de pampres et des raisins formant une bordure élégante, et, sur l'autre face, six colombes, encadrées chacune dans un panneau (fig. 8220). L'agencement des colombes est original. Elles sont toutes six sur leurs pattes, mais alternativement les unes tournent la tête en arrière, et semblent chercher à becqueter, les autres baissent le cou presque jusqu'à terre.

L'autel de Buoux ne paraît pas remonter plus haut que l'époque mérovingienne.

Bibliographie. — Chaillan, *Autels chrétiens de Cassis, de Buoux et de Cavaillon*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1910, pl. I, p. 18-19.

Cavaillon (Vaucluse). Table d'autel mesurant 0 m.93 de longueur sur 0 m. 78 de largeur, l'épaisseur est de 0 m. 13. La face supérieure est creusée avec un petit rebord intérieur, l'autel possède une cavité pour recevoir les reliques. La tranche antérieure présente une croix pattée avec, à droite, deux colombes affrontées, et, à gauche, deux colombes dont une est renversée sur le dos. La croix porte A et ω; entre la croix et la colombe de gauche, un poisson (?) ou une colombe sortant de l'œuf (?). La tranche opposée présente un portique à cinq arcades sous lesquelles semblent représentés autant de personnages. De chaque côté, un calice et une rosace séparés par une figure peu distincte. Les faces latérales de l'autel offrent un rinceau

de vigne qui ondule, mais qui n'a pas de pampres, seulement des grappes de raisin (fig. 8221).

Bibliographie. — Chaillan, *Autels chrétiens de Cassis, de Buoux et de Cavaillon*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1919, pl. III, p. 19-21.

Si intéressante que soit la Gaule et ses souvenirs archéologiques, regardons ailleurs. A Rome, l'exarque Narsès fit construire, au VIe siècle, une basilique en

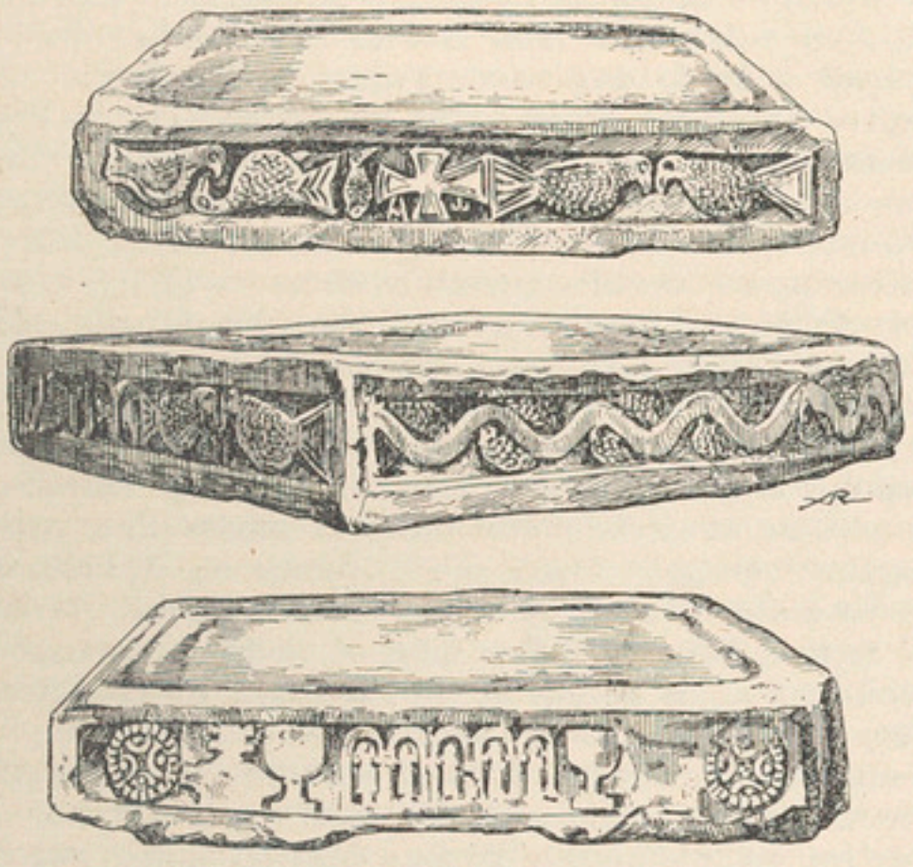

8221. — Autel de Cavaillon,
d'après *Bull. arch. du Comité*, 1910, pl. II.

l'honneur des apôtres Philippe et Jacques, qui fut comme un monument du triomphe de Byzance. Cette basilique se trouvait sur la route du Palatin aux thermes de Constantin; complètement transformée, elle porte aujourd'hui le nom de basilique des Douze-Apôtres. Les reliques des apôtres Philippe et Jacques le Mineur furent apportées d'Orient et on n'épargna

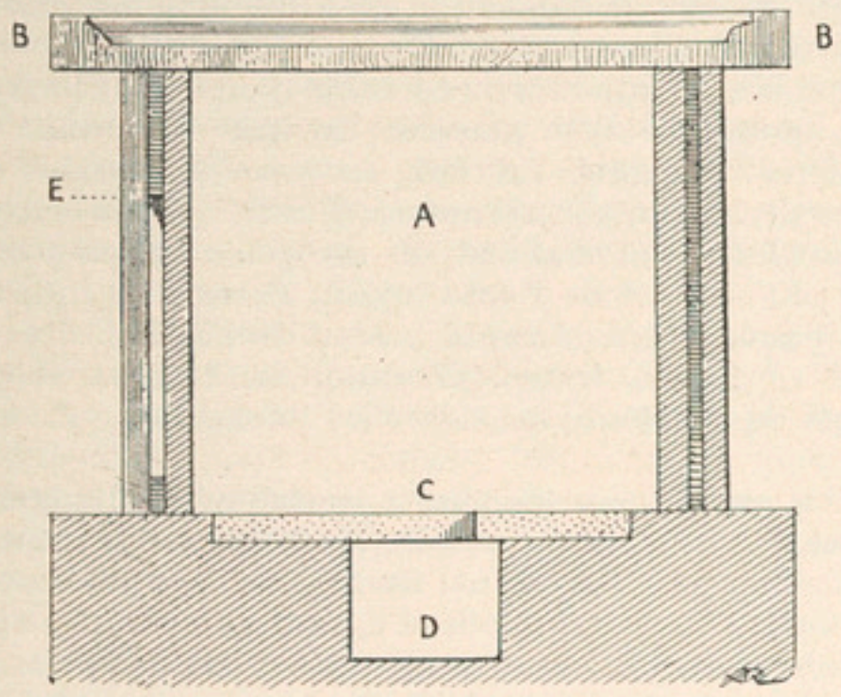

8222. — Coupe de l'autel de l'église des Apôtres,
d'après H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes*, trad. Ledos, t. I, part. 2, 1906, fig. 184.

rien pour la décoration de l'édifice qui reçut d'admirables colonnes de marbre pentélique dont quelques-unes subsistent dans une chapelle latérale. Cette colonnade, ainsi que d'autres ornements du même édifice, pouvaient provenir de quelque bâtiment en ruines de l'époque constantinienne, situé dans le voisinage ou sur le lieu même. L'église reçut la forme d'une croix grecque, ce qui, eu égard à la presque uniformité de plan des basiliques romaines, était une exception unique. Ce plan crucial s'inspirait évidemment de l'*Apostoleion* de Constantinople; il subsista longtemps, car, au XVe siècle, Volaterranus en fait encore mention; au temps d'Ugonio les remaniements avaient rendu cette forme méconnaissable.

La basilique des apôtres Philippe et Jacques fut commencée par le pape Pélage Ier, au temps de Justi-

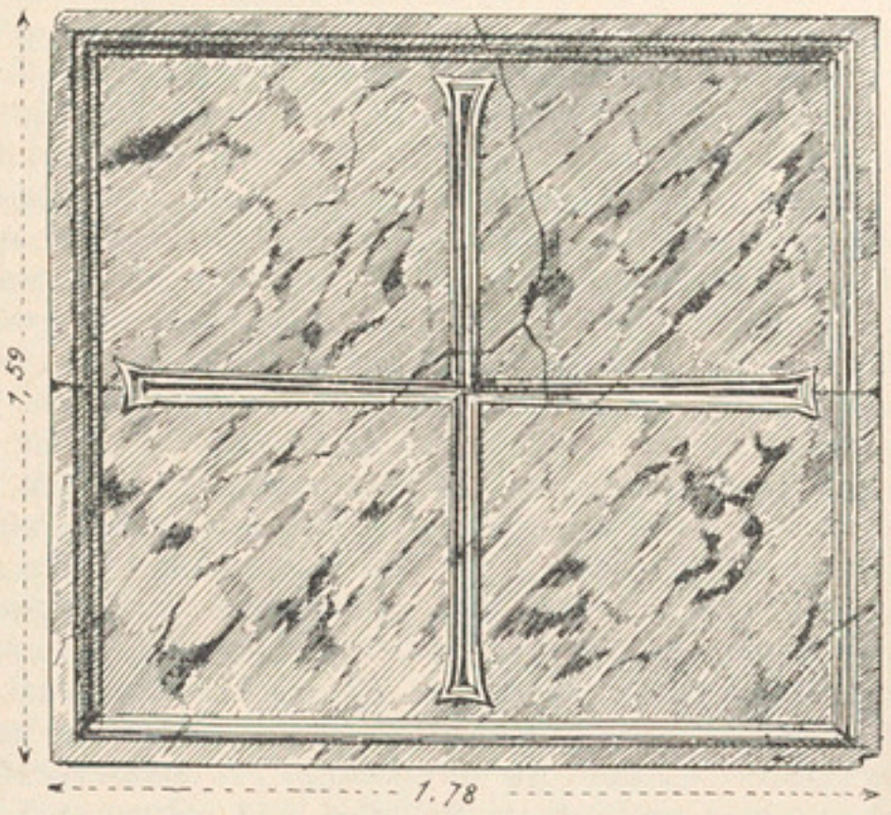

8223. — Table de l'autel de l'église des Apôtres,
d'après Rohault de Fleury, *La messe*, t. I, pl. XXXVII.

nien; elle fut terminée sous Jean III. L'inscription qui se lisait au-dessus de la porte célébrait les mérites des deux papes. Dans l'abside, une autre inscription célébrait la magnificence de l'édifice. Sous Hadrien, à l'occasion de la querelle des images, il est encore question de cette magnificence. Les papes Jules II, Clément XI et Benoît XIII infligèrent à l'édifice des remaniements qui lui firent perdre son caractère antique. Ces détails devaient être rappelés afin de donner toute sa valeur à l'antique autel.

Le 15 janvier 1873, les travaux entrepris en vue de la crypte amenèrent l'ouverture de l'autel majeur et la découverte, sous celui-ci, du petit autel à reliques du VIe siècle. Au rapport des témoins oculaires compétents, on put y constater, mieux que dans tous les

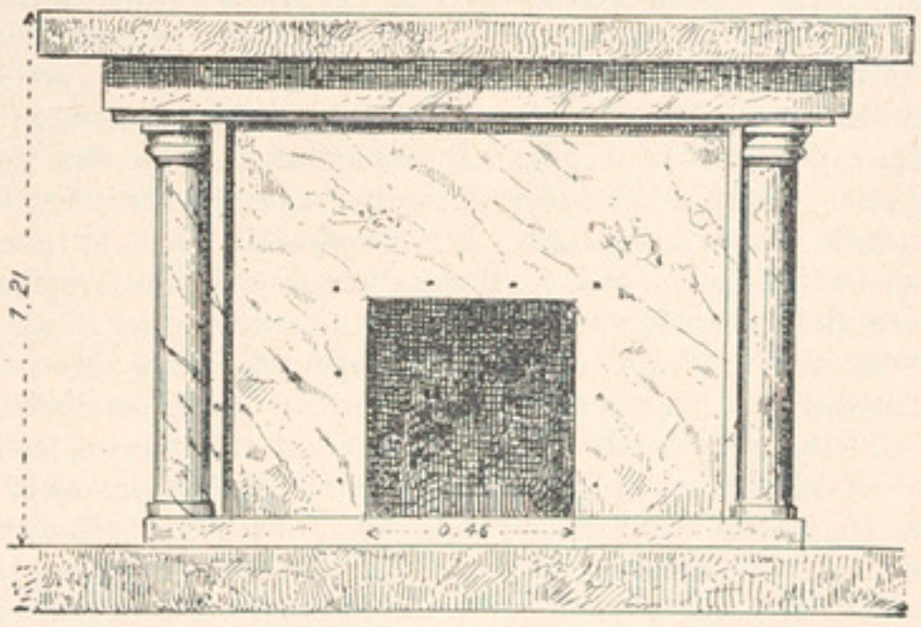

8224. — Autel du VIe siècle, à l'église
des Saints-Côme-et-Damien,
d'après Rohault de Fleury, *La messe*, t. I, pl. LXXXII.

monuments similaires connus jusqu'alors, la façon dont, à l'époque, on cachait dans les autels les reliques des saints (fig. 8222).

Les architectes de Jean III, en construisant l'autel primitif, firent un simple coffre d'autel de fines lames de marbre pavonazetto (A) qu'ils recouvrirent d'une

table de marbre ornée d'une croix en relief (BB) à branches presque égales, aux extrémités légèrement élargies, et qui répond tout à fait au style du VIe siècle (fig. 8223). Le coffre d'autel offrait dans sa base une ouverture de forme ronde (C), par où l'on communiquait avec la petite cavité (D) où se trouvaient les reliques. Le devant d'autel était autrefois percé de la *fenestella* (EE, voir ce mot), qui rapprochait en quelque sorte les fidèles des reliques et leur permettait de faire toucher des *brandea* (voir ce mot) à cette plaque ou au reliquaire lui-même, s'il était possible d'y atteindre. Extérieurement, l'autel était semblable à celui de la basilique des Saints-Côme-et-Damien, que l'église souterraine conserve tel qu'il existait au temps de sa consécration (VIe siècle), mais dont on ignore encore la constitution intérieure (fig. 8224).

Dans le coffre de marbre de l'église des Apôtres, on a trouvé divers ossements, une cassette d'argent de forme ovale qui contenait des restes d'un tissu de pourpre, et un vase en argent qui a contenu du baume. On ne trouva ni inscription sur pierre ou sur métal, ni bande de parchemin avec indication des reliques *(pittacium)*. Les ossements furent examinés par la commission scientifique, qui dirigeait ces travaux, et reconnus pour appartenir à deux adultes de sexe masculin. Une dent qu'on recueillit fut comparée, par des experts envoyés à cet effet à Ancône, avec la mâchoire qu'on conserve dans la cathédrale de cette ville comme celle de saint Jacques et ce fragment de dent s'adapta parfaitement à la racine d'une dent demeurée dans cette mâchoire. Après de longues discussions entre médecins, chimistes et archéologues sur le résultat de l'identification, et sur avis conforme de J.-B. De Rossi, la commission déclara qu'il y avait des raisons suffisantes d'authentiquer les reliques en question pour celles des apôtres Philippe et Jacques. Les reliques furent replacées dans la nouvelle crypte *recte sub ara principe noviter constructa... in arca marmorea*. On montre dans cette crypte des bases de colonnes et d'autres vestiges des constructions primitives [1].

Ce qui donne son caractère à la deuxième période, c'est la part considérable accordée à l'ornementation. Au IXe siècle, nous voyons apparaître un nouvel élément intégrant de l'autel. Il est signalé par l'*Ordo ad synodum* attribué au pape Léon IV et il a trouvé place dans le pontifical romain. Ne laissez mettre sur l'autel, dit-il, autre chose que les *capsæ* avec les reliques des saints, ou bien parfois les quatre évangiles ou la pyxide avec le corps de Notre-Seigneur comme viatique pour les malades. Le reste sera mis en son lieu propre. La modification introduite par cette permission de placer les reliques sur la table de l'autel n'était pas indifférente : elle était destinée à modifier le caractère, la disposition et même la situation de l'autel. C'est que l'époque où elle se produisit fut féconde en transferts de reliques qu'on prenait, ou qu'on volait, dans les catacombes ou ailleurs; si on y ajoute la nécessité où se trouvèrent beaucoup d'églises d'emporter leurs reliques devant les Normands envahisseurs, on s'explique la place prise dans le culte par les translations et « élévations » de reliques. En outre, ces transferts rendirent nécessaire la confection d'écrins ou de châsses bien distincts des repositoires anciens, confessions, tombes en maçonnerie situés près de l'autel. Le nouvel esprit de la dévotion fut de pouvoir placer les reliques *sur* l'autel, en dépit du texte de l'Apocalypse : *Vidi* sub *altare Dei animas interfectorum.*

La pratique de diviser les corps saints en parcelles que l'on distribuait n'étant pas encore en vogue autant qu'elle le fut plus tard, les châsses étaient grandes, aussi larges que l'autel, plus que les autels cubiques dont s'était contentée la piété d'autrefois. Il leur fallait, en outre, une base solide. D'ordinaire, on les plaçait à angle droit avec l'autel, à l'arrière et au centre, appuyées sur une base en maçonnerie, un coin de la châsse s'appuyant sur l'autel, formant comme une sorte de pièce de centre richement ornée là où est aujourd'hui le tabernacle et produisant à peu près le même aspect. Ou bien encore la châsse s'appuyait sur un retable bas, donnant à tout l'ensemble de la hauteur et un air de dignité. Dans ces conditions, le *ciborium* ancien ne pouvait se conserver que malaisément et on arrivait à lui faire couvrir plutôt la châsse que l'autel, comme on le montre à Lorsch, dans les dernières années du Xe siècle, où on le décrit comme placé *super requiem martyris*. Peu à peu il tomba en désuétude.

Ainsi donc, alors qu'autrefois l'autel n'avait ni front ni arrière, mais qu'il était plat et visible pour tout le monde, pour le peuple et les chanteurs du côté de la nef, pour tout le clergé dans le *presbyterium*, la nouvelle combinaison lui donnait un front et un arrière. De là vint la pratique de le placer contre le mur de l'église, comme nous le voyons dans les églises paroissiales de la période gothique et, en principe, dans les plus grandes églises aussi. De là également vinrent les retables.

De plus, pour des considérations de bienséance, afin que l'autel ne fît pas figure de simple base destinée à supporter la châsse, il y eut tendance à l'allonger et à le rendre de plus en plus oblong; et cela encore contribua à faire tomber en désuétude le *ciborium*. Mais de là résultèrent, à leur tour, d'autres changements. Le *ciborium* portait à son faîte la croix, puis, à côté, lumières ou couronnes suspendues et d'autres ornements. Puisqu'on enlevait le ciborium, il fallait trouver pour ces objets une place. Du moment que la table de l'autel n'était plus réservée uniquement pour le sacrifice, pourquoi n'y placerait-on pas la croix, les lumières? Et ainsi fut fait, en certains lieux, d'une façon permanente; en d'autres, durant le saint sacrifice seulement. Tout d'abord, en certaines églises, on ne mit sur un côté de l'autel qu'un chandelier, qui faisait pendant à une croix placée de l'autre côté; au XIIIe siècle, on trouve communément deux cierges placés en symétrie; au XIVe c'est l'usage général ou la loi.

Une autre cause encore a contribué à changer la forme de l'autel et à produire les longs autels communément reçus en Occident. Au XIe siècle, et plus encore au XIIe, les constructions d'églises furent très nombreuses et toutes plus grandes que celles qu'elles remplaçaient. Aux longues églises ne convenaient plus les petits autels. On en fit de nouveaux, ou bien on prolongea les côtés de ceux que l'on conservait. Le *ciborium* disparaissant, il fallut pourtant couvrir les autels; d'où, sans doute, les prescriptions de certains conciles du XIIIe siècle qui ordonnaient d'étendre du

[1] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 305, n. 110; p. 500, n. 324; t. II, p. 28, n. 414. La notice de Volaterranus est de l'année 1454, le livre d'Ugonio, *Stazioni*, est de 1588; voir les notices du livre d'esquisses de Cherubino Alberti, dans R. Lanciani, *L'itinerario di Einsiedeln*, p. 475. Pour les inscriptions, elles se trouvent dans J.-B. De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. II, part. 1, p. 139 et p. 65, 248, 355; en outre, *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 306. Le livre de B. Malvasia, *Compendio storico della basilica dei SS. XII Apostoli*, Roma, 1665, est inutilisable; celui de G. A. Borrelli, *Memorie storiche della basilica Costantiniana dei SS. XII Apostoli di Roma e dei nuovi suoi ristauri*, in-8°, Roma, 1879, est insuffisant. Voir Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. 423, fig. 9-11; G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, pl. 137; H. Grisar, *Analecta romana*, t. I, p. 620 sq.; *Histoire de Rome et des papes au Moyen Age*, trad. E.-G. Ledos, in-8°, t. I, Paris, 1906, p. 184-186.

linge blanc au-dessus de l'autel : *sursum super altare*. De là vient notre couverture d'autel.

Puis, dans le cours des siècles, les châsses furent détachées de l'autel et placées à droite et à gauche, dans le sens de la longueur. Cet isolement de l'autel eut pour conséquence naturelle l'établissement et le développement de solides retables. Ainsi l'on arrivait au type encore en honneur de nos jours [1].

II. Iconostase. — Puisque nous nous sommes laissé aller à dépasser les limites chronologiques du *Dictionnaire* en ce qui concerne l'autel latin, il nous sera permis de faire de même en ce qui concerne son pendant chez les Grecs, l'iconostase, dont nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 31-48), mais, paraît-il, sur un ton « dédaigneux ». Afin d'y apporter toute la déférence imaginable, nous allons suivre et citer un érudit qui eût mis dans l'étude de ces questions une compétence à laquelle nous ne prétendons pas, mais qui nous a refusé jadis sa précieuse collaboration.

Tandis qu'en Occident l'autel est entouré d'une pieuse sollicitude, en Orient, il est comme environné de crainte. Inaccessible, invisible, au point qu'on pourrait le croire inexistant, il a subi une transformation complète; le *ciborium*, avec ses voiles, est devenu la muraille qui, sous le nom d'iconostase, dérobe au peuple fidèle la vue des mystères et l'action du sacrifice. Le peuple entend, mais le prêtre a disparu; il traite seul à seul avec la divinité derrière cette cloison opaque percée de trois ouvertures, qui remplace les *cancelli* à Constantinople dès l'époque de Justinien. Paul le Silentiaire décrit, en 563, la première iconostase régulière à trois portes. En relation avec cette muraille qui, désormais, remplace les voiles ou rideaux séparant le chœur de la nef, s'introduit un peu plus tard le rite des deux εἴσοδοι : la petite entrée ou entrée de l'évangile, et la grande entrée ou entrée de l'offertoire. L'hymne du *Cheroubicon*, qui accompagne cette seconde entrée est attestée vers 573-574. Les deux entrées ne sont explicitement attestées pour la première fois que par saint Maxime l'Homologète († 662), mais elles remontent, elles aussi, au temps de Justinien.

Sur les divers noms de l'iconostase, outre les termes généraux δίκτυα, δρύφακτα, κάγκελλοι, κάγκελλα, κιγκλίδες, qui désignaient déjà les anciens *cancelli*, on rencontre : στήθεα chez pseudo-Germanus [2] et Codinus [3]; θώραξ, chez Théophanes Kerameus dans la description de l'église Saint-Pierre de Palerme [4]; ἕρκος, chez Paul le Silentiaire [5], vers 712-718; διάστυλα, chez Siméon de Thessalonique [6]; τέμπλον, chez Théodoret de Cyr [7], Théodore Studite [8], Nicéphore le Patriarche [9], Constantin Porphyrogénète [10], Nicéphore Calliste [11], Siméon de Thessalonique [12]; l'emploi du mot εἰκονόστασις ou εἰκονοστάσιον est de date plus récente. Le terme, il est vrai, se trouve dans Codinus [13], mais avec un sens différent; il s'agit là d'une sorte de support ou de piédestal placé dans un appartement du palais pour qu'on y suspende, la veille de Noël, l'image du Sauveur et d'autres images. Toutefois, cet εἰκονοστάσιον de Codinus explique comment l'accroissement progressif du nombre des images fixées sur la paroi de séparation a amené de nos jours l'usage plus fréquent de ce nom. C'est au vocabulaire des Russes que H. Brockhaus [14] attribue l'emploi définitif du nom *Iconostase* pour désigner l'ensemble, muraille et tableaux : chez les Grecs, remarque cet auteur, iconostase marquerait plutôt chacune des parties. chacun des panneaux portant les images et le mot τέμπλον serait plus habituellement réservé au tout.

Il y a lieu cependant d'ajouter, pour justifier jusqu'à un certain point le ton dédaigneux avec lequel dom Leclercq parle des iconostases modernes, que l'accumulation excessive des icones a singulièrement exhaussé la barrière primitive, en Russie d'abord, semble-t-il, puis à travers tout l'Orient. Peut-être ne sera-t-il pas inutile de relever ici, sur ce point spécial, quelques extraits d'une récente publication russe [15] : « Pour nos contemporains, l'idée de l'icone et même l'idée du sanctuaire orthodoxe se confond avec l'image de l'iconostase. Cependant, les historiens qui ont étudié la disposition intérieure de l'église orthodoxe au point de vue iconographique et dogmatique ont vu depuis longtemps que cette suprématie de l'iconostase n'a pu s'imposer qu'à une époque relativement récente et que, selon toute probabilité, elle est d'origine russe. Une étude fort remarquable pour l'époque où elle fut écrite (1869) et qui reste de premier ordre, a été consacrée à la forme originaire des iconostases dans les églises russes [16]. Beaucoup de ses conclusions ont été confirmées plus tard par M. Sperowski en sa monographie, dont les conclusions sont considérées aujourd'hui comme incontestées [17]. »

P. Mouratow les reprend lui-même à son compte, en empruntant souvent les expressions mêmes de Filimonow.

« Les architectures d'anciennes églises qui se sont conservées, écrivait celui-ci, nous démontrent que les iconostases, tels qu'ils sont disposés actuellement dans les sanctuaires russes, sont bien loin de correspondre à une coutume primordiale et que, durant les premiers siècles du christianisme en Russie, les églises étaient aménagées d'une manière plus conforme aux principes dominants dans l'art byzantin. Cet aménagement, expliquait ensuite Filimonow, avait consisté anciennement en une grille basse ou « chancel » qui isolait l'autel. Plus tard, en l'âge d'or de Byzance, au chancel se substitua une barrière point haute et ajourée, ayant la forme d'une colonnade ou arcade et qui supportait un entablement assez bas. Cette forme de barrière s'est conservée aux autels de nombreuses églises qui remontent aux Xe-XIIIe siècles et sont situées dans les régions balkaniques ou du Caucase. Dans l'organisme artistique de l'église byzantine, la barrière d'autel était destinée avant tout à une fonction architectonique et elle offrait, en outre, le meilleur prétexte pour placer des sculptures décoratives. Les œuvres du ciseau, auxquelles les Byzantins recouraient avec une prédilection marquée, et qui aujourd'hui encore rivalisent avec les peintures dans la décoration des églises de Géorgie et d'Arménie, recouvraient d'une riche et fantaisiste dentelle de pierre des parties de la barrière d'autel. La peinture avait sa place assignée le long des murs de l'église qui étaient décorés de fresques ou de mosaïques. Les icones portatives, dont le nombre était restreint, ne pouvaient jouer un rôle de quelque importance dans cet ensemble monumental. Elles avaient leur place sur les piliers de la barrière d'autel, ainsi

[1] A. Villien, dans *Rev. du clergé franç.*, t. C, 1919, p. 121-125. — [2] *P. G.*, t. XCVIII, col. 389. — [3] *P. G.*, t. CLVII, col. 625. — [4] *P. G.*, t. CXXXII, col. 953. — [5] *P. G.*, t. LXXXVI, col. 2146. — [6] *P. G.*, t. CLV, col. 35, 704. — [7] *P. G.*, t. LXXXII, col. 1237. — [8] *P. G.*, t. XCIX, col. 1796. — [9] *P. G.*, t. C, col. 465. — [10] *P. G.*, t. CIX, col. 341. — [11] *P. G.*, t. CXLVI, col. 897. — [12] *P. G.*, t. CLV, col. 704. — [13] *P. G.*, t. CLVII, col. 61. — [14] H. Brockhaus, *Die Kunst in den Athos-Klöstern*, in-8°, Leipzig, 1891, p. 18. — [15] P. Mouratow, *L'ancienne peinture russe*, trad. A. Caffi, in-8°, Paris, 1925, p. 100-107. — [16] S. D. Filimonow, *L'église de Saint-Nicolas de Lipna, près Novgorod : Le problème de la forme originaire de l'iconostase dans les églises russes*, Moscou, 1869 (en russe); cf. D. K. Treniev, *Histoire de l'iconostase*, un appendice à la monographie *L'iconostase de Smolensk ou couvent de Novodiévitchi de Moscou*, Moscou, 1902. — [17] Sperowski, dans *Khristianskoe tchtenije* (Lectures chrétiennes), 1891-1892.

que sur les piliers et sur les murs de la nef. Elles y étaient suspendues à hauteur d'homme, pour que leurs petites dimensions n'empêchassent pas de bien voir les précieux détails des mosaïques et des émaux dont elles étaient composées. »

Il semble bien qu'il y ait une idée juste dans ce rappel des principes architectoniques et décoratifs de l'art byzantin, où la sculpture avait sa place comme la peinture. En tout cas, de tels principes expliquent au mieux les anciens τέμπλα de pierre ou de marbre, peu élevés encore, ajourés ou tout au moins ne supportant qu'un petit nombre d'images. Du reste, la plupart des églises byzantines étaient évidemment conçues comme un ensemble décoratif qui suppose, afin de produire son effet, une barrière de chœur assez basse pour laisser libre vue sur le fond de l'abside. Les églises de Mistra, par exemple, « nous révèlent partout les traces

8225. — Calice, trouvé à Coruña del Cunde, d'après *The month*, t. CXXXVII, 1921, p. 414-421, fig. 6.

de barrières d'autel d'inspiration architecturale et à ornements sculptés. Cette dernière circonstance apparaît particulièrement importante. Elle nous donne la preuve que Byzance, même au XIVe siècle, même en cet âge des Paléologues dont l'art exerça un ascendant si puissant sur la peinture russe, n'a pu être la patrie des iconostases compacts en bois [1]. »

La conclusion semble s'imposer : « Il n'est donc pas téméraire de considérer cette révolution portée dans l'aménagement de l'église orthodoxe comme effectuée par les Russes en conformité avec les exigences de leur esthétique nationale. » C'est à Novgorod et dans la région novgorodienne qu'il faut chercher l'origine de cette innovation « avec les premiers iconostases compacts en bois », à la fin du XIVe ou au début du XVe siècle, c'est-à-dire à l'époque d'André Roubliew. Une des causes principales fut l'abondance des icones qui s'accumulaient dans les églises et qui amenèrent la formation d'étages ou de rangées superposées. Mais l'on doit aussi tenir grand compte d'un facteur architectural foncièrement russe, à savoir la construction en bois. « Les vastes dominions, que Novgorod avait colonisés de la Baltique aux monts Oural, faisaient refluer vers la métropole marchande les habitudes de la Russie sylvestre, de la Russie ligneuse. Tôt ou tard, ces tendances autochtones devaient triompher des traditions importées de Byzance, cité marmoréenne. Dans l'histoire de la peinture russe, ce triomphe est celui de la peinture d'icones sur la fresque [2]. » Dans l'histoire de l'architecture et de la sculpture, c'est le triomphe du gigantesque écran de bois entièrement couvert d'images sur le τέμπλον byzantin de pierre ou de marbre.

Comment l'innovation a-t-elle ensuite envahi tout l'Orient? L'influence des artistes russes et des voyageurs suffit sans doute à l'expliquer. Nous n'avons pas à nous y arrêter autrement, pas plus qu'aux diverses classes ou rangées d'icones qui ont ainsi pris place sur la paroi de l'iconostase, selon un ordre dont les détails sont aujourd'hui assez exactement déterminés. On voit du moins que l'iconostase n'est pas un des sujets les moins étudiés de l'histoire de l'art liturgique [3].

III. Calice. — Ce sujet a été traité dans le *Dictionn.*, t. II, col. 1595-1651, fig. 1866-1918; t. VII, col. 1538, fig. 5970; nous ajouterons aux exemples donnés un curieux spécimen de calice, dont la coupe est ornée de godrons et dont les anses sont munies d'un appendice qui semble destiné à assurer l'équilibre du vase ou du moins à renforcer sa stabilité. On verra au-dessus deux poissons qui se précipitent vers l'orifice de la coupe (fig. 8225); ce sujet peut être rapproché d'une lampe en terre cuite (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2079, n. 348, fig. 6115) trouvée en France, tandis que le calice à anse est un bas-relief trouvé à Coruña del Cunde (province de Burgos), bourgade qui fut peut-être une petite localité de la banlieue de Clunia *(Colonia Sulpicia Clunientis)*; ce bas-relief est d'une rudesse extrême et peut être attribué au Ve siècle [4].

H. Leclercq.

MODÈNE. — I. Liste épiscopale. II. Épigraphie. III. Terre cuite. IV. Bronze. V. Monogramme en bronze. VI. Manuscrits liturgiques.

I. Liste épiscopale. — Le christianisme a pu pénétrer à Modène au IIIe siècle ou même plus tôt, mais on ne peut citer aucun texte historique permettant d'appuyer cette conjecture; cependant, quelques débris archéologiques, que nous mentionnerons plus loin, autorisent à croire que des chrétiens vécurent dans ces parages au IIIe siècle. Quant à supposer la présence d'une communauté et d'une hiérarchie, il n'en est pas question. Ughelli a aligné un certain Denis, contemporain des apôtres et qui n'est autre que Denis l'Aréopagite; à sa suite vient Clet, en l'an 103. Rien de tout cela ne doit être retenu. On n'est pas en mesure de rien dire d'un évêque Antonius dont le successeur serait saint Geminianus, le plus célèbre de tous ceux qui occupèrent le siège dans l'antiquité et dont la fête se célèbre le 31 janvier depuis un temps immémorial; il se pourrait que cette date soit celle de la *depositio* du saint. Les auteurs du Moyen Age dans toute l'Émilie attestent l'étendue de son culte, mais n'apportent ni un texte ni un fait certain et précis touchant sa vie et son épiscopat. Les légendes de Rimini, relativement peu anciennes, le font vivre à l'époque du fameux conciliabule de Rimini, en 359, et les légendes de Forli, qui remontent au Xe ou au XIe siècle, le font vivre généralement à une époque où la VIIIe Région avait des gouverneurs *(indices)* païens. Agnellus de Ravenne, qui écrivit dans la première moitié du IXe siècle, veut qu'il ait été contemporain de l'évêque Sévère de Ravenne, qui intervint au concile de Sardique (342-344). Tout ceci inviterait à fixer sa chronologie vers la première moitié du IVe siècle, car il n'y a pas lieu de tenir compte d'une légende espagnole du XIIIe-XIVe siècle qui envoie saint Géminien en Calabre

[1] P. Mouratow, *op. cit.*, p. 103. — [2] P. Mouratow, *op. cit.*, p. 105. — [3] S. Salaville, dans *Échos d'Orient*, 1929, p. 454-458. — [4] E. Roulin, *The fish-symbol of early christianity*, dans *The month*, t. CXXXVII, 1921, p. 414-421, fig. 6.

sub Diocletiano[1]. La plus ancienne Vie du saint [2], composée à Modène vers le IXe-Xe siècle, a pillé celle de saint Zénon de Vérone, écrite au VIIIe siècle [3], et, en conséquence, abaissé la date de l'épiscopat de Géminien, qui serait contemporain de l'empereur Jovien (363-364) qui nous apparaît travesti en farouche persécuteur du christianisme, jusqu'à l'expédition d'Attila en Italie (452).

Les divergences dans la légende de saint Géminien ont abouti au résultat qu'on a non pas dédoublé, mais triplé le personnage. Le P. Gams découvre l'existence d'un *Geminianus I* en 341-348, d'un *Geminianus II* en 390 et d'un *Geminianus III* vers le milieu du Ve siècle. En réalité, le nom n'a été porté que par un seul personnage. D'après la *Vita* à laquelle nous venons de faire allusion, Géminien aurait eu comme prédécesseur immédiat *Antonius* et comme successeur *Theodulus*. Sur celui-ci, nous avons un passage du diacre Paulin dans la Vie de saint Ambroise : *Theodulo tunc notario, qui postea summa gratia Mutinensem rexit Ecclesiam...* Ce temps passé indique que Théodule était mort à l'époque où écrivit Paulin; or, la *Vita sancti Ambrosii* fut composée après le 23 août 405 et probablement en 411 ou même plus tard. Le passage entier de Paulin est celui-ci : *Per idem tempus cum ad palatium pergeret (Ambrosius), eumque pro loco officii nostri sequeremur, Theodulo tunc notario, qui postea summa cum gratia Mutinensem rexit Ecclesiam, cum casu quodam pede lapsus esset... conversus sacerdos ait : et tu qui stas vide ne cadas.* La phrase *per idem tempus cum ad palatium (Ambrosius) pergeret* (il s'agit du palais impérial), suit immédiatement le récit de la mort de Théodose (17 janvier 395) et du consulat d'Honorius (en 396) et de l'enlèvement de Cresconius survenu en 396. Comme Ambroise mourut le 4 avril 496, en cette année-là, Théodule, le futur évêque de Modène était donc encore *notarius* de l'Église de Milan (?); son épiscopat n'est pas antérieur à 396 et il doit avoir pris fin avant 422, dernière date à laquelle on puisse attribuer la *Vita sancti Ambrosii* de Paulin. Saint Géminien ayant précédé Théodule, on revient ainsi vers la première moitié du IVe siècle, mais en prolongeant jusqu'aux dernières années.

La lettre synodale de saint Ambroise au pape Sirice, après le concile de Milan de 390 contre Jovinien, énumère les suffragants du siège de Milan. Au sixième rang on lit : *Ex jussu domini episcopi Geminiani ipso præsente Aper presbyter subscripsi;* Géminien était alors sans doute âgé et impotent. Son épiscopat se placerait entre 342-344 et 396.

En 1106, le corps de saint Géminien fut retiré de dessous l'autel d'une basilique menaçant ruine et transféré dans la crypte de la cathédrale actuelle que maître Lanfranc avait commencé à construire en 1099. Les érudits de Modène disputent sur le lieu de la sépulture primitive; Ricci soutient qu'elle se trouvait *extra muros*, près du cimetière des chrétiens, à l'emplacement même de la cathédrale actuelle, autour de laquelle la ville se développa peu à peu.

Grégoire : en 482, consacré par force par Jean Ier, de Ravenne.

Bassus : 501-502 [4].

II. Épigraphie. — Pierre d'Istrie brisée en deux fragments, supportant deux colonnes de la crypte de la cathédrale; dégagés en 1881, leur épaisseur varie entre 0 m. 20 et 0 m. 15; le fragment *a* mesure 0 m. 73 sur 0 m. 65; le fragment *b* mesure 0 m. 66 et 0 m. 80 :

a)
REQVIESCET IN
CE GVNDEBERGA
QVI ET NONNICA SP F·
QVE VIXET ANN PL ME
VS XL · IIII RECESSET
VB D · PRID · ID · IIIIII AS
VSTINO AV

b)
QVEBISC N S L
ANNO ꝺ QVINT · IND III

[*Hic* [*requiescet in* [*pa*]*ce Gundeberga, qui et Nonnica sp(ectabilis) f(emina), qu(a)e vixet ann(os) pl(us) me*[*n*]*us XLIIII, recesset* [*s*]*ub d(ie) prid(ie) id(us) iunias* [*I*]*ustino Au*[*g(usto) d(omino) n(ostro) eodem?*] *que bis c*[*o*]*ns*[*o*]*l(e), anno quint(o), ind(ictione) III.*

Inscription datée de l'année 570.

Bibliographie. — P. Bortolotti, dans *Il Panaro*, 27 mars 1881, *Mem. Accad.*, 1881, p. 37 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 941.

Couvercle d'un cercueil de plomb pesant 800 livres, trouvé le 1er septembre 1483, à Modène.

PHILADELFO
QVIꝺ INꝺSAECV
LOꝺFVITꝺANN·
XXI·M·VIII· D·XIIII
EVTHYMVS · ET
PHILADELFIAFIL'o

Bibliographie. — *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 942.

Tablette de marbre grec, mesurant 0 m. 32 haut. sur 0 m. 40 larg.; trouvée à Modène le 7 avril 1862 *entro l'area della casa della signora contessa Carolina Guidelli Poppi nella contrada della posta vecchia alla*

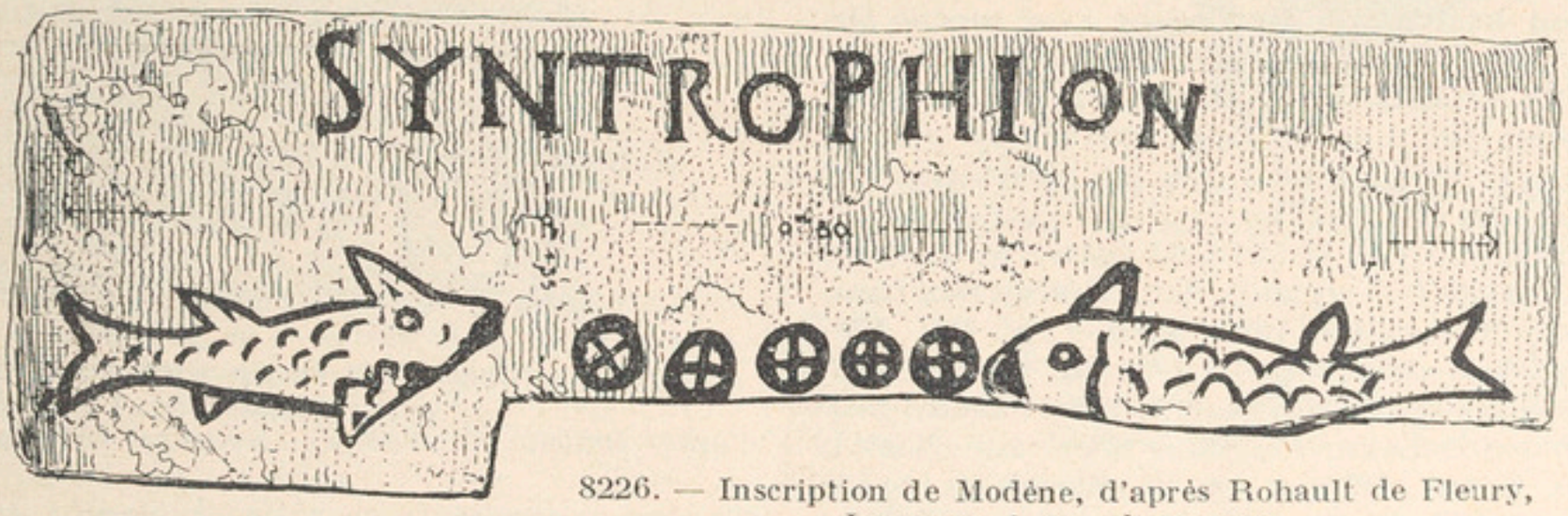

8226. — Inscription de Modène, d'après Rohault de Fleury, *La messe*, t. IV, pl. CCLXVI.

[1] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 7622 *b*. — [2] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 3296. — [3] *Bibliotheca hagiographica latina*, n. 9000. Cf. Belvederi, *S. Geminiano nella leggenda e nella storia*, dans *Rivista storico critica delle scienze teologiche*, 1906, p. 742-758; 1907, p. 353-364. — [4] F. Lanzoni, *Le origine delle diocesi antiche d'Italia*, 1923, p. 440-442; *Le diocesi d'Italia*, 1927, p. 790-793.

profondità di quasi quattro metri. — Deux poissons affrontés à cinq pains crucifères, au-dessus SYNTROPHION ; nom grec tracé en caractères latins (fig. 8226). Cette inscription a été souvent reproduite, presque toujours de façon peu exacte.

Bibliographie. — C. Cavedoni, *Nuova silloge epigrafica Modenese o sia supplimento agli antichi marmi Modenesi*, dans *Mem. Accad.*, t. IV, 1862, p. 51, n. L*. Le même, dans *Bullettino dell' Istituto archeologico*, 1862, p. 123; *Memorie di religione, di morale e di letteratura*, IIe série, t. I, p. 321-337; *Att. dep. stor. patr.*, 11 avril 1862, p. LXXV sq. — G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, in-4°, t. IV, Paris, pl. CCLXVI (d'après un estampage de P. Bortolotti); J. Wilpert, *Fractio panis. La plus ancienne représentation eucharistique*, in-8°, Paris, 1896, p. 81,

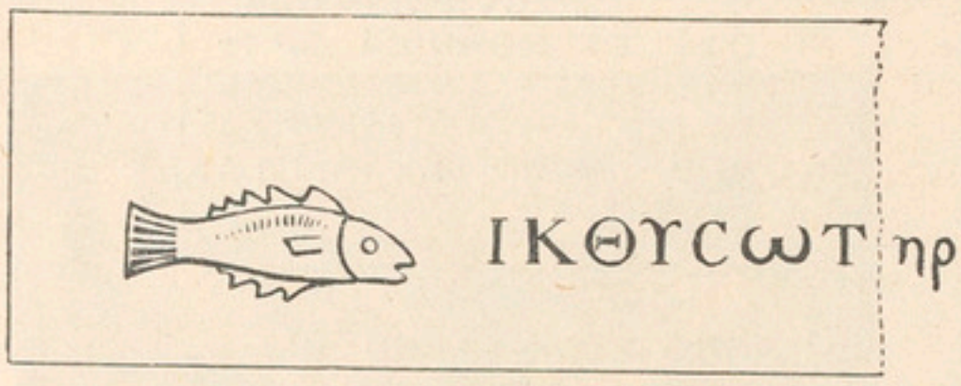

8227. — Inscription près de Modène, d'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 333.

85; Fr. J. Dölger, *Der heilige Fisch*, in-8°, Münster, 1922, pl. XI, n. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 943; *Dictionn.*, t. VII, col. 2027, n. 23, fig. 6061.

Fragment trouvé près de Modène : *nel piccolo torrente detto Rio Maggio poco la disotto della chiesa dei SS. Ippolito e Cassiano di Cassano*, plaque mesurant 0 m. 38 long. sur 0 m. 23 larg., portant un poisson grossièrement figuré, tandis que les caractères sont tracés avec soin (fig. 8227).

Bibliographie. — F. Calori Cesi (lettre du 29 mars 1866 à E. Maggiora-Vergano), dans *Revista numismatica italiana*, t. II, Asti, 1867, fasc. 1, p. 135, 136; De Rossi, *Roma sotterranea*, in-4°, t. II, Roma, 1867, p. 333; Desbassyns de Richemont, *L'art chrétien pendant les trois premiers siècles*, dans *Revue des questions historiques*, t. VIII, 1870, p. 36; P. Bortolotti, *Spicilegio epigrafico Modenese, ossia supplemento alle sillogi epigrafiche Cavedoniane*, dans *Memorie della reale Accademia di scienze in Modena*, t. XI, 1875, p. 232-234, n. 243; G. Kaibel, *Inscriptiones græcæ Siciliæ, Italiæ*, in-fol., Berolini, 1890, p. 704, n. 2288*a*; Fr. J. Dölger, *Das Fischsymbol*, 1910, p. 207, n. 8; *Dictionn.*, t. VII, col. 2028, fig. 6064.

III. Terre cuite. — Sur le territoire de Formigine, à 6 milles environ de Modène, fut découvert un grand vase de terre cuite haut de « trois bras » et large d'autant dans son plus grand diamètre; ce récipient est de forme sphérique. Près de l'orifice se voit une empreinte chrétienne :

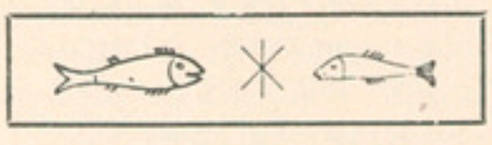

J.-B. De Rossi supposait que ce tonnelet était destiné à contenir le vin de l'oblation eucharistique.

Bibliographie. — C. Cavedoni, *Lettre à Bianconi*, de Modène le 25 août 1843, dans P. Bortolotti, *Notizie intorno alla vita ed alle opere di monsignor Celestino Cavedoni con appendice di sue lettere ed altre cose inedite*, in-8°, Modena, 1866, p. 357, n. XXVII; C. Cavedoni, *Scavi di Modena*, dans *Bull. dell' Istit. di corresp. archeol.*, 1843, p. 151-153, 199; cf. *La credenza della primitiva Chiesa Modenese nel dogma augustissimo del sacramento dell' eucaristia, comprovata con due monumenti del terzo secolo*, dans *Opuscoli di relig. lett. mor.*, t. II, part. 1, 1863, p. 321-337; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1864, p. 62; *Dictionn.*, t. I, col. 1685.

IV. Bronze. — Au mois de juillet 1873, on trouva à Bastiglia, à sept milles au nord de Modène, un sceau de bronze couvert d'une belle patine verte. La fonte a été retouchée à la lime afin de bien séparer les lettres et de former un grénetis en guise de bordure. La lettre O avait l'apparence d'un C; il a fallu la travailler afin d'avoir (fig. 8228) :

IN DEO
VI VAS

Cet objet peut remonter à la seconde moitié du IVe siècle.

Mais J.-B. De Rossi s'est demandé si on avait eu l'intention de couler un O plutôt qu'un C et il se pourrait que nous ayons alors les deux premières syllabes d'un de ces noms propres qu'affectionnaient les premiers chrétiens. On sait que les plus fâcheux étaient les meilleurs, comme *Istercorius*, etc.; ici, nous aurions peut-être un compliment dans le même goût : *Indec[orosus* ou bien *Indec[orosa*. Ce n'est là qu'une fantaisie et il semble bien qu'il faille s'en tenir à la formule *In Deo vivas*, dont on retrouve des analogies sur

8228. — Inscription sur un sceau en bronze trouvé à Bastiglia, d'après *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1874, pl. II, n. 4.

d'autres monuments de même catégorie. Il suffit de rappeler *Spes in Deo* qui se lit souvent sur les objets mobiliers et sur la porte ou sur les murailles de maisons chrétiennes [1]. On l'a rencontré également imprimé sur la dalle servant à clore les *loculi* dans les catacombes [2]. Un sceau en bronze ayant la forme d'un pied, trouvé à Capoue (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2200, fig. 713), porte l'acclamation *Spes in Deo* [3] et ce n'est pas le seul, puisqu'on peut rappeler celui qui fut la propriété de Peiresc d'où il passa dans le Cabinet de Sainte-Geneviève à Paris [4], un autre au musée sacré du Vatican et un autre à Naples [5]. Un anneau de bronze à huit pans, conservé au musée de l'université de Pérouse [6], porte cette devise :

SP ES IN DE OV IV AS

Pour la formule *Vivas in Deo* ou *In Deo vivas* on trouve quelques variantes; celle-ci *Vivat...* est rare. On la rencontre sur un anneau de bronze de l'ancien cabinet Castellani et sur une bague trouvée à Chiusi (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2200, fig. 715). On remarquera que cet anneau de Chiusi donne *Vivat in Dio* et Vermiglioli

[1] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, p. 82; 1870, p. 13; cf. p. 14-15. — [2] Boldetti, *Osservazioni sui cimiteri*, p. 336, 806; Lupi, *Opere post.*, t. I, p. 261. — [3] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1874, pl. II, n. 5, p. 77. — [4] Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, t. III, part. 2, pl. 136, p. 229. — [5] Guarini, *Alcuni suggelli antichi*, p. 30, 6; Mommsen, *Inscr. regni Neapol.*, 6310, 290. — [6] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1869, p. 82; 1874, p. 78.

en a publié un avec *Vivas in Diu* [1]. On ne voit pas bien la raison pour laquelle Du Molin [2] et les bénédictins dom Tassin et dom Toustain [3] voudraient que les cachets portant la formule *Vivas in Deo* aient servi à sceller les *litteræ formatæ* (voir ce mot).

Le musée de Modène possède une lampe de bronze, à deux becs, qui avait semblé à Celestino Cavedoni être entièrement lisse et dont une vue moins fatiguée a pu faire ressortir quelques mots [4]. Le dessin de ce bel

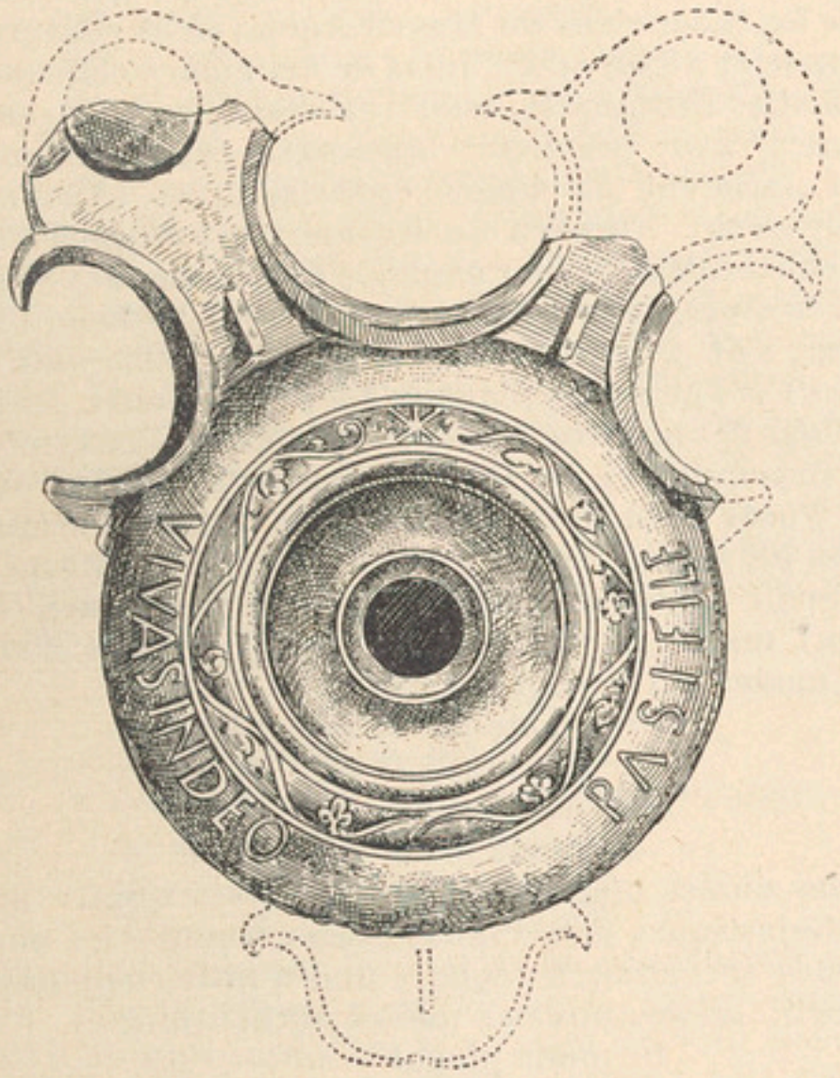

8229 — Lampe en bronze, du musée de Modène, d'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, pl. x, n. 1.

exemplaire (fig. 8229) dispense d'une plus longue description. L'inscription, le symbole et le rameau sont d'un métal plus blanc, comme de l'argent à bas titre, mais la patine a tout recouvert. On lit :

A ✳ ω
PASIFILE VIVAS IN DEO

Ce monument appartient au IVe, plutôt qu'au Ve siècle.

Nous avons déjà fait connaître une médaille de dévotion trouvée à Modène et qui représente le Christ ou un saint dans le paradis (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1830, fig. 500), VIe siècle [5].

V. Monogramme en bronze. — Un des plus précieux monuments de l'époque constantinienne est un grand monogramme en bronze provenant d'Aquilée (voir ce nom) où son souvenir remonte au temps du chanoine Bartoli, l'historien de cette ville qu'il n'avait cessé de fouiller et d'étudier et sur laquelle il a laissé trois volumes manuscrits illustrés de sa main. Le monogramme en question, objet précieux entre tous, est dessiné de grandeur d'exécution au tome IIe, page 167 sq., dans une lettre de vingt-deux pages adressée à Gori. Cette lettre fut insérée, en 1747, dans les *Memorie della societa colombaria Fiorentini*, p. 129 sq. Le monogramme original est aujourd'hui conservé au musée de Modène; il mesure 0 m. 38 de diamètre et fut trouvé au début du XVIIIe siècle dans le lit du Tagliamento, mais Bartoli ne précise pas en quel lieu. Ce fut lui qui le retira des mains d'un fondeur qui s'apprêtait à le jeter au creuset. Il passa du cabinet de Bartôli dans la collection Obizzo d'Este. La princesse Béatrice d'Este, fille d'Hercule III, qui épousa l'archiduc Ferdinand d'Autriche, fut cause que ce *monumento sommamente insigne e venerabile* fut transporté avec toute la collection d'Este à Modène où il se trouve encore (fig. 8230). Une description semble superflue, mais la présence de deux « pattes » en haut et en bas montre assez que ce chrisme devait être appliqué sur une hampe. On pourrait croire à pre-

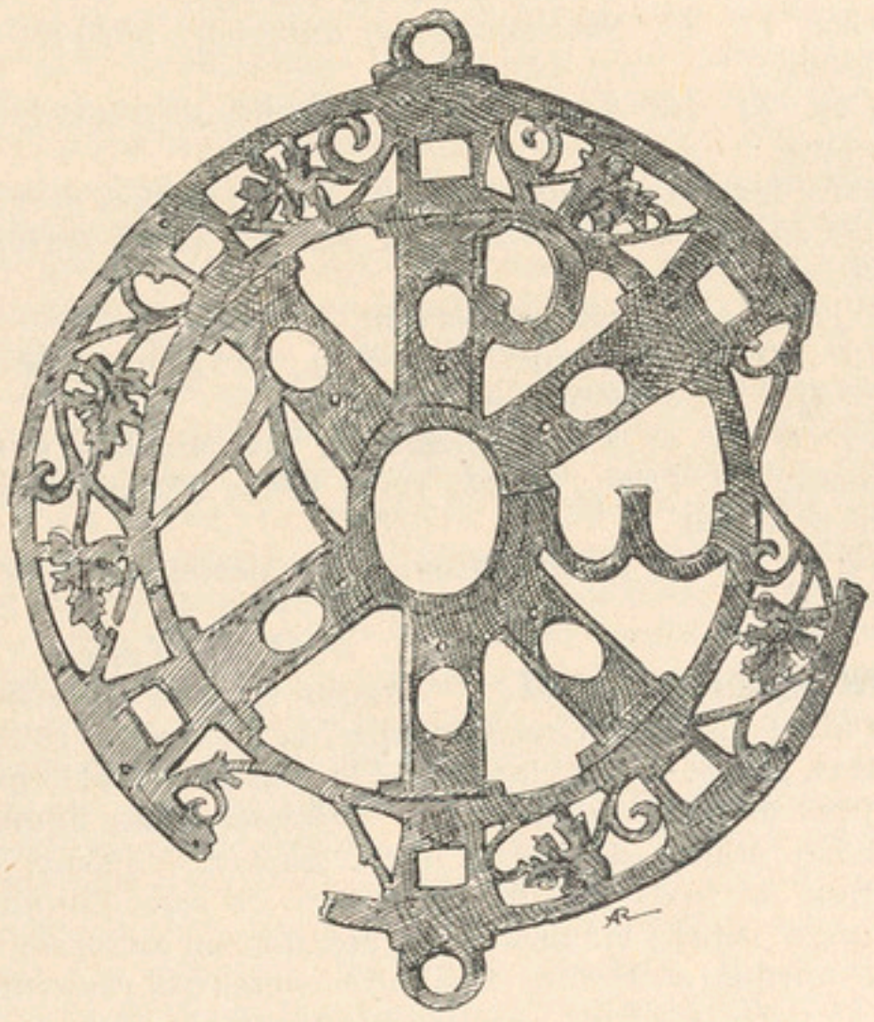

8230. — Monogramme du musée de Modène, d'après *Römische Quartalschrift*, 19e suppl., p. 270, pl. XIII.

mière vue que les parties ajourées étaient remplies par des incrustations ou par des cabochons. Les six ouvertures perforées autour du médaillon central semblent bien indiquer qu'il en était ainsi. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 19, fig. 4).

Bibliographie. — Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, t. I, Milano, 1900, p. 552, fig. 527; H. Swoboda, *Bronzemonogramm Christi aus Aquileia*, dans *Konstantin der Grosse und seine Zeit. Gesammelte Studien herausgegehen von Fr. Ja. Dölger*, in-8°, Freiburg in Br., 1913, formant le 19e *Supplementheft* du *Römisches Quartalschrift*, 1913, p. 269-275, pl. XIII.

VI. Manuscrits liturgiques. — *Bibliothèque capitulaire.*

Cod. I. 8, XIIe siècle, de Modène : *Ordo missæ* et *Missale votivum.*

Fol. 1, manque le début : *Reconciliatio pænitentis ad mortem ; .Commendatio animæ; Officium* et *missæ defunctorum. Benedictiones...*

Cod. II. 7. Sacramentaire du IXe siècle, 0 m. 26 sur 0 m. 32, écriture minuscule, de Modène. Ce manuscrit a été mentionné avec quelques détails par Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. I, p. 71, cité par L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, n. XXIV; décrit par A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale romanum*, 1896, p. 94-96.

Fol. 1 *b* : *In nomine Domini incipit sacramentorum*

[1] Vermiglioli, *Iscrizione Perugine*, t. II, p. 616, n. 84. — [2] *Cabinet de Sainte-Geneviève*, p. 3. — [3] *Nouveau traité de diplomatique*, t. IV, p. 45. — [4] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiania*, 1875, p. 152-155, pl. X, n. 1. — [5] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1871, p. 151.

(sic) *de anni circulo expositum, a S. Gregorio papa romano æditum, ex authentico libro bibliothecæ romanæ Ecclesiæ. Incipit missa romanæ Ecclesiæ.*

Fol. 2 : *Præfatio communis*, tout entière avec neumes. Canon. Oraison : *Memento Domine famulorum famularumque tuarum, qui in libello isto scripti sunt consistentium in corpore, et qui se in nostris precibus commendaverunt*, etc. Le *Memento* des morts manque et a été transcrit par une autre main à une date postérieure au bas du fol. 3. Au *Libera* on lit : *non et beato Prospero confessore tuo.*

Fol. 4 *a* : commencement des oraisons.

Cod. II. 13, Sacramentaire, antérieur à 1173, de Modène.

Cod. II. 20, Sacramentaire, antérieur à 1174, de Modène.

Pour les manuscrits grecs, cf. *Notes on greek manuscripts in italian libraries*, par Th. W. Allen, Oxford, 1890.

1 *(II. A. 1) Evangelistarium*, Xe siècle.

19 *(III. A. 5) Recueil liturgique*, XVe-XVIe siècle.

60 *(III. B. 8) Pentecostarium.*

73 *(II. C. 6) Evangelistarium*, VIIIe siècle d'après Montfaucon, *Diar.*, p. 31; IXe-Xe siècle d'après Cavedoni et Allen.

74 *(II. C. 7.) Euchologium*, Xe-XIe siècle, pour mars, avril, mai.

H. Leclercq.

MODÉRATION. — Chaque époque entretient son idéal. Dans la Grèce antique, la mesure en toutes choses, μετριότης, est la qualité la plus prisée, et l'éloge le plus délicat qu'on puisse décerner à un homme consiste à dire de lui qu'il est ἀνήρ τις μέτριος, un homme de juste mesure. A Rome, ce sera l'homme de juste milieu, *vir mediocris*, comme, au XVIIe siècle, nous aurons, en France, *l'honnête homme* qui rassemble sur sa personne tous les éloges, qui, au IVe siècle, consacraient la réputation du *vir sobrius*, le tempérament prudent et modéré. Déjà saint Paul recommandait à Timothée cette modération : *Sobrius esto* [1], et saint Ambroise, parlant de la haute dignité du prêtre, s'exprime en ces termes : « On ne doit trouver dans les prêtres rien de trivial et de populaire, rien de commun avec les goûts, les mœurs et les usages d'une multitude sans retenue. C'est avec la parure d'une sobre gravité et du sentiment qu'inspire un solide mérite que doit se montrer dans les foules la dignité sacerdotale : *sobriam in turbis gravitatem singulare pondus dignitas sibi vindicat sacerdotalis* [2]. » Saint Jean Chrysostome ne pense pas autrement; selon lui, « il faut que le prêtre soit sobre et clairvoyant : νηφάλιον εἶναι δεῖ τον ἱερέα, καὶ διορατικόν [3]. Ces deux grands évêques entendent la sobriété d'une qualité morale de l'homme, qui se possède et se garde des entraînements de la foule.

L'idée de sobriété, de modération, de mesure, de discrétion devient alors un signe de distinction, le signe et l'expression d'un état d'âme également éloigné de la jactance et de la vulgarité. L'homme grave, austère, modéré, ce fut l'homme sobre. Il devint digne de toute considération. Ammien Marcellin dira de même du chef militaire accompli *sobrius rector*. La sobriété, la juste mesure, *sobrietas* et *modestia* sont, au IVe siècle, les qualités les plus appréciées. Au VIe siècle, saint Benoît appellera dans sa règle la modération : *discretio, mater virtutum* [4], et cette règle même saint Grégoire la signalera comme *discretione præcipua* [5].

H. Leclercq.

MODES ECCLÉSIASTIQUES. — Nom que l'on donne aux diverses octaves que l'on peut obtenir en fragmentant l'échelle fondamentale. Ces divers fragments étaient considérés, soit à l'époque du style homophone, soit même à celle de la floraison du contrepoint (style polyphone), comme autant de tons ou de modes différents, de façon analogue à nos modes majeur et mineur ou aux octaves des Grecs. Le développement de la musique harmonique, la découverte de l'importance des accords consonants (accord de trois sons) et de leurs rapports à l'intérieur de la tonalité (tonique, dominantes) devaient infailliblement amener la suppression des modes ecclésiastiques et la formation de deux modes seulement : majeur et mineur. Le nom de modes ecclésiastiques, donné aux fragments de l'échelle fondamentale, provient du fait que les théoriciens du Moyen Age avaient coutume de rapporter à l'un ou à l'autre de ces modes chacune des mélodies liturgiques, selon son étendue et sa cadence finale. Les premiers musicographes occidentaux qui parlèrent de modes ecclésiastiques (Alcuin, au VIIIe siècle; Aurélien de Réomé, au IXe siècle) ignoraient totalement leur analogie avec les modes adoptés par la musique grecque et se contentaient de les numéroter, soit comme modes 1 à 8, soit comme authentiques 1 à 4 et modes plagaux 1 à 4. Par contre, les indications des musicographes byzantins, de Pachymère et de Bryennius en particulier, permettent de découvrir les traces de la transformation du système antique en celui du Moyen Age. L'ancienne Église byzantine distinguait également huit modes ecclésiastiques (ὀκτὼ ἤχοι), mais les numérotait de l'aigu au grave; à savoir les modes authentiques (κύριοι) :

1er mode (α) = sol^2 — sol^3
2e mode (β) = fa^2 — fa^3
3e mode (γ) = mi^2 — mi^3
4e mode (δ) = $ré^2$ — $ré^3$

et les modes plagaux (πλάγιοι) de ces quatre modes ecclésiastiques principaux, placés, comme les anciens modes secondaires *(hypo-)* une quinte, non pas une quarte, au-dessous des modes authentiques :

1er mode plagal = ut^2 — ut^3
2e mode plagal = si^1 — si^2
3e mode plagal = la^1 — la^2
4e mode plagal = sol^1 — sol^2

Le quatrième mode plagal de cet ancien système byzantin reposait donc sur le son que les théoriciens occidentaux, à partir d'Odon de Cluny, désignèrent sous le nom de *gamma* (Γ) en le considérant comme indispensable au grave du système tonal; cependant, le mode plagal occidental le plus grave (voir plus loin) ne descend que jusqu'au la^1 (dans les anciens traités, avant l'apparition du nom Γ, ce son porte le nom de *Quintus primo*!). Il semble que le système théorique des modes ecclésiastiques dans l'Église grecque ait emprunté aux dernières manifestations de la pratique musicale antique l'*accord lydien de l'octave moyenne* mi^2-mi^3 :

mi^2 *fa* ♯^{2} *sol* ♯^{2} la^2 si^2 *ut* ♯^{3} *ré* ♯^{3} mi^3

pour en faire une échelle fondamentale nouvelle. Celle-ci fut représentée par les premières lettres de l'alphabet

A B Γ ½ ΔEZH ½ A

et, plus tard, au moyen de syllabes de solmisation :

πABου ΓαΔι κE Zω νHπA

Dans les débuts, on ajoutait aux lettres des martyres (μαρτυρίαι) ou signes destinés à rappeler leur signification dans l'ancien système et à faciliter l'adoption du nouveau :

A	hypate du	dorien	portait un	δ
B	—	phrygien	—	φ
Γ	—	lydien	—	γ
Δ	—	mixolydien	—	μ

et de même chacune des quintes supérieures de ces

[1] II Tim., IV, 5. — [2] S. Ambroise, *Epist.*, VI. — [3] S. Jean Chrysostome, *De sacerdotio*, l. III, c. IX. — [4] S. Benoît, *Regula*, c. LXIV. — [5] S. Grégoire, *Dialogi*, l. II, c. XXXVI.

sons. Chose étrange, les martyres se maintinrent dans la théorie de la musique byzantine jusque dans les premières années du XIXe siècle. On comprend ainsi l'emploi très particulier que Pachymère put faire des anciennes dénominations, soit (les échelles étant exprimées au moyen des syllabes modernes sans dièse ni bémol) :

*sol*² — *sol*³, hypermixolydien (1er mode)
*fa*² — *fa*³, mixolydien (2e mode)
*mi*² — *mi*³, lydien (3e mode)
*ré*² — *ré*³, phrygien (4e mode)
*ut*² — *ut*³, dorien (1er mode plagal)
*si*¹ — *si*², hypolydien (2e mode plagal!!)
*la*¹ — *la*², hypophrygien (3e mode plagal)
*sol*¹ — *sol*², hypodorien (4e mode plagal)

On voit ici que les modes principaux et les modes secondaires sont à une distance de quarte les uns des autres, tandis que ceux qui portent le même numéro d'ordre dans les deux séries sont à une distance de quinte. Il va de soi que *si*¹ — *si*² ne fut jamais une forme secondaire de *fa*² — *fa*³, mais que l'on appelait simplement κύριοι les quatre modes aigus, et πλάγιοι les quatre modes graves. L'échelle la plus aiguë, *sol*² — *sol*³, n'est qu'une transposition d'octave de la plus grave. Cette numérotation contradictoire fit donc bientôt place à une autre, plus logique :

*sol*² — *sol*³ (4e mode)
*fa*² — *fa*³ (3e mode)
*mi*² — *mi*³ (2e mode)
*ré*² — *ré*³ (1er mode ou 4e mode plagal)
*ut*² — *ut*³ (3e mode plagal)
*si*¹ — *si*² (2e mode plagal)
*la*¹ — *la*² (1er mode plagal)

et pareille à celle que les musiciens occidentaux utilisèrent dès le début, preuve que la transformation s'opéra au plus tard dans le courant du VIIIe siècle.

La signification sonore des lettres ΑΒΓΔΕΖΗ changea en même temps, en ce sens que, tout naturellement, la lettre A représenta désormais la finale du 1er mode *(ré)*. Mais les martyres, eux, ne se déplacèrent pas, de sorte que la notation conserva le reflet des deux nomenclatures contradictoires, ancienne et nouvelle :

ré et *la*, finale et quinte du 1er mode (dorien) martyre φ (phrygien);

mi et *si*, finale et quinte du 2e mode (phrygien) martyre λ(lydien);

fa et *ut*, finale et quinte du 3e mode (lydien) martyre μ (mixolydien);

ut et *sol*, quinte du 3e et finale du 4e mode martyre δ (dorien).

En Occident aussi, mais pour autant que nous le savons, au Xe siècle seulement, apparaît une notation qui fait usage des lettres de l'alphabet *latin*, dans le sens d'une gamme majeure

A B C ½ D E F G ½ A

représentant les sons *ut*², *ré*², *mi*², *fa*², *sol*², *la*², *si*², *ut*². Cette signification des lettres de l'alphabet musical fut déplacée encore d'une tierce au grave, par Odon de Cluny († 942). L'appellation antique des modes ecclésiastiques, en usage de nos jours dans l'Église romaine et dans l'Église grecque, a de nouveau une signification autre que celle que lui donnaient les anciens. Elle fait sa première apparition dans une *Alia musica* que Gerbert (voir ce nom) a publiée sous le nom de Hucbald et dont l'auteur, se méprenant sur le sens d'un passage de Ptolémée, adapta aux modes ce que ce dernier dit de la différence d'intonation des échelles transposées. Notons enfin que, jusqu'au jour où Guy d'Arezzo prit l'hexacorde comme base de son système de solmisation, l'échelle tonale dont on se servait pour démontrer la structure des modes ecclésiastiques fut divisée en tétracordes, à la manière antique :

Γ ‖ A B C D E F G ‖ a ♭ ♮ c d e f g a (a)

Graves Finales Superiores Excellentes

Les modes ecclésiastiques du système occidental sont les suivantes : 1. Le premier mode ecclésiastique ou le premier mode authentique *(Authentus protus)* D E F G a ♮ c d (= *ré*² *mi*² *fa*² *sol*² *la*² *si*² *ut*³ *ré*³), dit, à partir du IXe siècle, MODE DORIEN *(dorius)*; 2. Le deuxième mode ecclésiastique ou premier mode plagal *(Plagius proti, plagis proti, plaga proti; lateralis, subjugalis proti)* A B C D E F G a (= *la*¹ *si*¹ *ut*² *ré*² *mi*² *fa*² *sol*² *la*²), MODE HYPODORIEN *(hypodorius)*; 3. Le troisième mode ecclésiastique ou deuxième mode authentique *(Authentus deuterus)* E F G a ♮ c d e (= *mi*² *fa*² *sol*² *la*² *si*² *ut*³ *ré*³ *mi*³), MODE PHRYGIEN *(phrygius)*; 4. Le quatrième mode ecclésiastique, ou deuxième mode plagal *(Plagius, etc. deuteri)* B C D E F G a ♮ (= *si*¹ *ut*² *ré*² *mi*² *fa*² *sol*² *la*² *si*²), MODE HYPOPHRYGIEN *(hypophrygius)*; 5. Le cinquième mode ecclésiastique ou troisième mode authentique *(Authentus tritus)* F G a ♮ c d e f (= *fa*² *sol*² *la*² *si*² *ut*³ *ré*³ *mi*³ *fa*³), MODE LYDIEN *(lydius)*; 6. Le sixième mode ecclésiastique ou troisième mode plagal *(Plagius triti)* C D E F G a ♮ c (= *ut*² *ré*² *mi*² *fa*² *sol*² *la*² *si*² *ut*³), MODE HYPOLYDIEN *(hypolydius)*; 7. Le septième mode ecclésiastique ou quatrième mode authentique *(Authentus tetrardus)* G a ♮ c d e f g (= *sol*² *la*² *si*² *ut*³ *ré*³ *mi*³ *fa*³ *sol*³), MODE MIXOLYDIEN *(mixolydius)*; 8. Le huitième mode ecclésiastique ou quatrième mode plagal *(Plagius tetrardi)* D E F G a ♮ c d (= *ré*² *mi*² *fa*² *sol*² *la*² *si*² *ut*³ *ré*³), MODE HYPOMIXOLYDIEN (*hypomixolydius* à partir du XIe siècle). On déduisait les modes plagaux (les 2e, 4e, 6e, 8e modes) des authentiques, en transportant à l'octave inférieure la quarte placée au-dessus de la première quinte du mode authentique, exemple D a + a d = authentique, A D + D a = plagal; le son fondamental (tonique : *finalis*) de ces modes n'était pas le son extrême de l'octave, mais se trouvait au milieu de celle-ci, comme quatrième son de l'échelle; la « finale » du 1er et du 2e mode est, par conséquent, D, celle du 3e et du 4e : E, celle du 5e et du 6e : F, celle du 7e et du 8e : G. Le 1er et le 8e modes ne sont donc point identiques, comme on pourrait le supposer au premier abord. On voit d'après ce qui précède qu'aucun des quatre modes authentiques n'a C *(ut)* ou A *(la)* comme finale; il manque donc précisément les deux seuls modes que nous admettions de nos jours : *(ut)* majeur et *(la)* mineur. C'est pourquoi le XVIe siècle qui, le premier, comprit les principes de l'harmonie et ouvrit la voie au système des tonalités modernes, établit deux nouveaux modes authentiques avec leurs correspondants plagaux : le cinquième mode authentique (IONIEN) *ut*² *ré*² *mi*² *fa*² *sol*² *la*² *si*² *ut*³ et le sixième mode authentique (ÉOLIEN), *la*² *si*² *ut*³ *ré*³ *mi*³ *fa*³ *sol*³ *la*³ (aussi nommé *modus peregrinus*), ainsi que le cinquième mode plagal (HYPOIONIEN) *sol*¹ *la*¹ *si*¹ *ut*² *ré*² *mi*² *fa*² *sol*², et le sixième mode plagal (HYPOÉOLIEN), *mi*² *fa*² *sol*² *la*² *si*² *ut*³ *ré*³ *mi*³. Il existe de la sorte douze modes ecclésiastiques. Le septième, le mode LOCRIEN, ne prit jamais de réelle importance.

Une nouvelle confusion, passagère, résulta du fait que Zarbino adopta les modes de Glaréan, mais les dénombra à partir d'*ut* (authentiques) et de *sol* (plagaux) en montant : I, ionien; II, dorien; III, phrygien; IV, lydien; V, mixolydien; VI, éolien. Néanmoins, cette numérotation, après avoir été adoptée par toute une série d'écrivains, fut définitivement abandonnée. Quelques-uns des successeurs de Zarlino (entre autres Mersenne) s'obstinèrent à considérer la

numérotation et la dénomination des modes ecclésiastiques comme intimement liées (dorien = 1er mode; hypodorien = 2e mode; phrygien = 3e mode, etc.). Ils déplacèrent par conséquent les noms des modes, en même temps que leur numéro d'ordre, et ils en revinrent ainsi à la nomenclature que Pachymère a donnée comme étant celle de l'ancien système byzantin *ut*[1] — *ut*[2] = dorien, *ré*[1] — *ré*[2] = phrygien, mi[1] — *mi*[2] = lydien [1], etc.

H. LECLERCQ.

MOINE, MONIALE. — Le mot grec μοναχός qui signifie « solitaire », vient de μονάζω, dont le prétérit passé μεμόναχα a donné μοναχός, dont le latin a fait *monachus*. Cette condition a été celle de millions d'individus au cours des siècles chrétiens; cependant, les monuments épigraphiques et paléographiques qui présentent la mention de la profession monastique ne sont pas en très grand nombre et n'ont pas une célébrité particulière. Le mot *monachus* a eu des dérivés comme *monacha*, *monachalis*, *monachicus*, *monachilis*, *monachium*.

Le *monachus* s'entend de celui qui pratique une existence retirée, passée dans la solitude, sans aucun contact avec les hommes; Rutilius Namatianus le représente ainsi [2] :

Ipsi se monachos Graio cognomine dicunt,
Quod soli nullo vivere teste volunt.

Sidoine Apollinaire prend soin de distinguer le moine du clerc [3] : *Cultu peracto vigiliarum, quas, alternante mulcedine, monachi clericique psalmicines concelebraverant.* Saint Jérôme fait remarquer que [4] : *Tria sunt in Ægypto genera monachorum. Unum, cœnobitæ, quod nos* in commune viventes *possumus appellare. Secundum, anachoretæ, qui soli habitant per deserta et ab eo, quod procul ab hominibus recesserint nuncupantur. Tertium genus est, quod* remoboth *dicunt, deterrimum atque neglectum, hi bini, vel terni, nec multo plures simul habitant, suo arbitratu ac ditione viventes; et de eo, quod laboraverint, in medium partes conferunt, ut habeant alimenta communia; habitant autem quam plurimum in urbibus et castellis.* Dans une autre lettre, le même saint écrit encore : *Si cupis esse, quod diceris, monachus, id est solus, quid facis in urbibus, quæ utique non sunt solorum habitacula, sed multorum?* On peut rapprocher de cette citation une épigramme de l'*Anthologie*, l. I :

Εἰ μοναχοί, τί τοσοίδε; τοσοίδε δέ, πῶς παλι μοῦνοι;
Ὦ πληθὺς μοναχῶν ψευσαμένη μονάδα.

Jean Cassien, dans sa dix-huitième conférence, c. IV et V, admet l'existence de trois espèces de moines. La première est celle des cénobites : *qui scilicet in congregatione pariter consistentes, unius senioris judicio gubernantur;* puis viennent les anachorètes : *qui prius in cœnobiis instituti, jamque in actuali conversatione perfecti solitudinis elegere secreta,* ensuite les sarabaïtes, fort déchus de leur vocation. A ces trois catégories, saint Benoît, dans le chapitre Ier de sa règle, ajoute les gyrovagues : *qui tota vita sua per diversas provincias ternis aut quaternis diebus per diversorum cellas hospitantur, semper vagi, et nunquam stabiles, et propriis voluptatibus, et gulæ illecebris servientes, et per omnia deteriores Sarabaitis.*

L'emploi du mot *monachus* et du grec μοναχὸς remonte probablement au IVe siècle, lorsque le *Bios Antoniou* de saint Athanase révéla ce mode nouveau de mortification; on voit que Jean Cassien et saint Benoît en font usage couramment comme d'un terme connu et compris de tout le monde. Il sera même devenu assez familier pour être employé dans tel document qui tendrait, indûment croyons-nous, à le vieillir. C'est ainsi qu'on possède une passion de saint Serenus, de Sirmium, où il exerçait sous Dioclétien la profession de jardinier. Cette passion est un document recevable (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2157) où nous lisons que Serenus était laïc, vivait de la culture d'un jardin et pratiquait la vie érémitique. Le texte employé par les *Acta sanctorum* se sert à ce sujet de

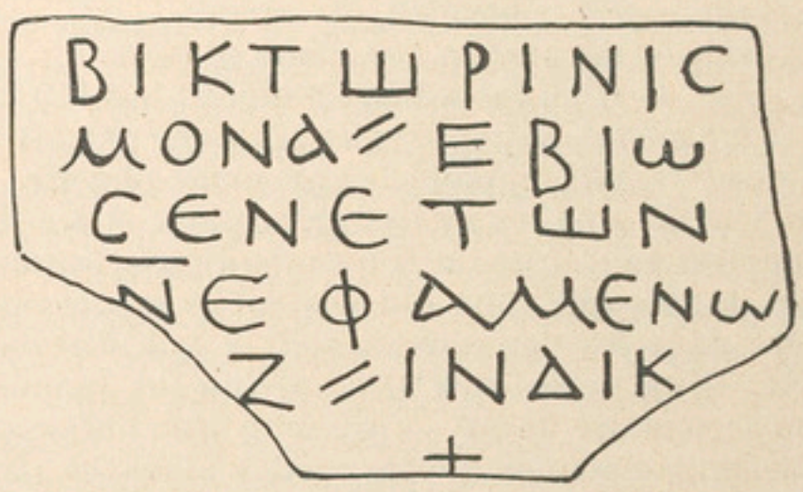

8231. — Inscription égyptienne,
d'après *Rev. épigr.*, nouv. sér., t. I, 1913, p. 151, fig. 17.

l'expression caractéristique de *monachus*. Il se pourrait que le texte primitif de la passion fût en grec et qu'on y lut le mot ἄσκητος qui aura été traduit *monachus*. Dans le manuscrit que suivait dom Ruinart le mot *monachus* ne se lit pas.

En Égypte, l'épigraphie grecque chrétienne nous fait connaître quelques moines, qualifiés μοναχὸς, car ce nom est souvent remplacé par celui de la profession exercée dans le monastère par le défunt. Voici quelques exemples :

1. Égypte, calcaire, plaque légèrement incomplète en bas, à droite et à gauche; haut. 0 m. 25, larg. 0 m. 36, épaiss. 0 m. 05 : Βικτωρίνι(ο)ς μονα (χὸς) ἐβίωσεν ἐτῶν νε'. Φαμενὼ[θ] ζ' ἰνδικ (τίωνος) (fig. 8231).

Bibl. — Seymour de Ricci, *Inscriptions grecques d'Égypte à Braunsberg et à Saint-Pétersbourg*, dans *Revue épigraphique*, nouv. série, t. I, 1913, p. 151, n. 17.

2. Provenance égyptienne, tablette carrée en marbre blanc; hauteur et largeur 0 m. 23. L'écriture est l'onciale verticale et ovale des anciens manuscrits coptes :

+ + +
ЄKOIMHΘHOЄN
ⲁГIOICΠHPHMΩ
ⲁBBⲁKYPIⲁKOCO
ⲁNⲁXΩPHTHC
OTOYⲁBBⲁNIⲗⲇ
TOY ⲁNⲁXΩPH
TOY : MHNI : ΘΩΘ
KⲁC INΔS ЄTδC
ΔIOKⲗ S TIⲗ S
+ + +

Ἐκοιμήθη ὁ ἐν ἁγίοις π(ατ)ὴρ ἡμων ἀββᾶ Κυριακὸς ὁ ἀναχωρητὴς ὁ τοῦ ἀββᾶ Νίλου τοῦ ἀναχωρητοῦ, μηνὶ Θῶθ κα', ἰνδ(ικτίωνος) ἔτους Διοκλ(ητιανοῦ) τιδ'.

Le 21 thoth de l'année 314 de Dioclétien correspond au 18 septembre 597 après J.-C.

Bibl. — Seymour de Ricci, *Inscriptions grecques d'Égypte à Braunsberg et à Saint-Pétersbourg*, dans *Revue épigraphique*, nouv. sér., t. I, 1913, p. 159, n. 13.

[1] Cet article est emprunté à H. Riemann, *Dictionnaire de musique*, 2e édit., s. d., p. 669, 671. — [2] Rutilius Namatianus, *Itiner.*, I, 441. — [3] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, V, 17. — [4] Saint Jérôme, *Epist.*, XXII, 34.

3. Deir Abou Hennis, dans les carrières :

\+ θεογνοσ
το μονα
χον

lire : Θεόγνοστον.

Bibl. — Sayce, dans *Proceedings of the Society of biblical archaeology*, t. VIII, 1886, p. 178, n. 1. — G. Lefebvre, *Inscr. grecq. chrét. d'Égypte*, 1907, n. 216.

4. Akhmîn, transportée au musée d'Alexandrie, salle 1. Stèle à fronton triangulaire, calcaire 0 m. 34 sur 0 m. 49.

\+
στηλη
του μακαρ(ιου)
ιωαννου μο
ναχου εβιω
σεν ετη μδ φαρ
μουθι ιϐ τεσσερεο και
δεκατησ ινδικ(τιωνοσ)

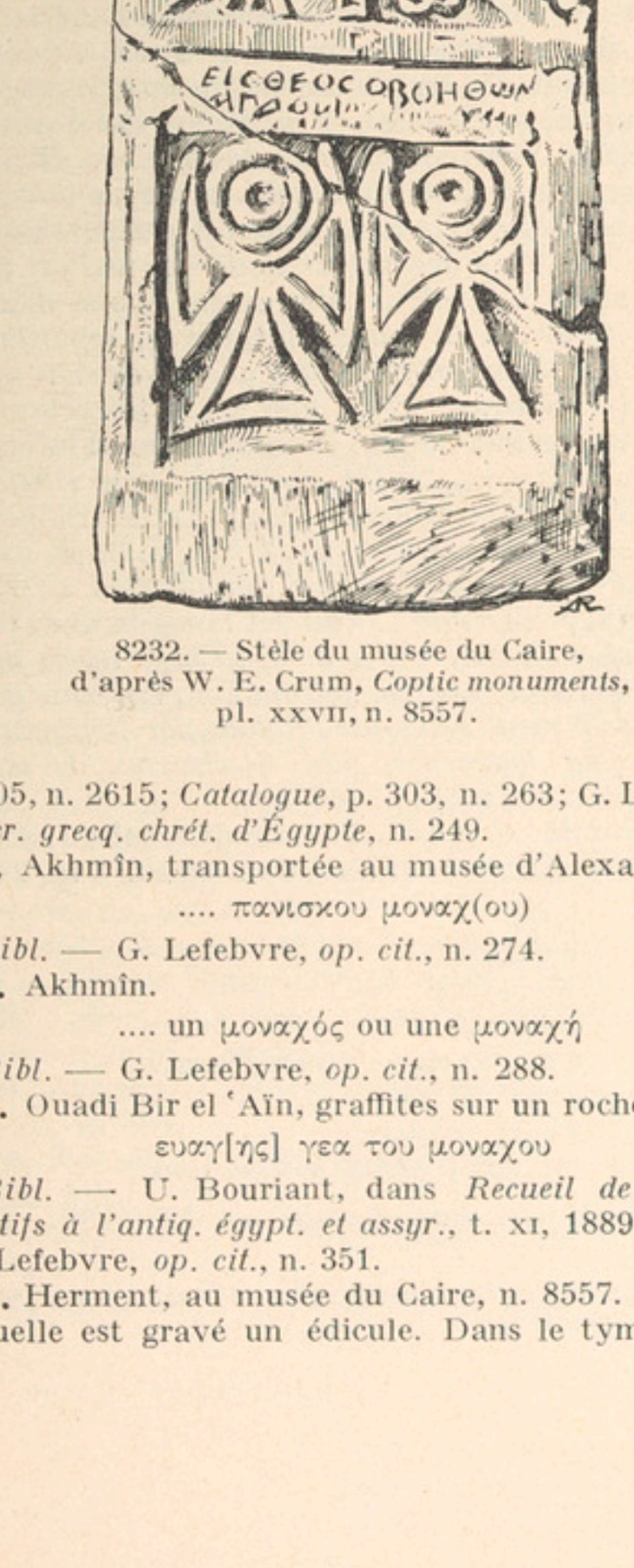

8232. — Stèle du musée du Caire, d'après W. E. Crum, *Coptic monuments*, pl. XXVII, n. 8557.

εισ θεος ο βο
ηθων

lign. 2 : μακαρ ‖ ; lign. 7 : ινδικ ‖ ; lign. 6-7 : τετάρτης καὶ δεκάτης.

Bibl. — Botti, dans *Bessarione*, 1900-1901, t. v, p. 28, n. 39; Botti, *Notice des monuments exposés au musée gréco-romain d'Alexandrie*, in-8°, Alexandrie, 1893, p. 205, n. 2615; *Catalogue*, p. 303, n. 263; G. Lefebvre, *Inscr. grecq. chrét. d'Égypte*, n. 249.

5. Akhmîn, transportée au musée d'Alexandrie,

.... πανισκου μοναχ(ου)

Bibl. — G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 274.

6. Akhmîn.

.... un μοναχός ou une μοναχή

Bibl. — G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 288.

7. Ouadi Bir el ʿAïn, graffites sur un rocher,

ευαγ[ης] γεα του μοναχου

Bibl. — U. Bouriant, dans *Recueil de travaux relatifs à l'antiq. égypt. et assyr.*, t. XI, 1889, p. 147; G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 351.

8. Herment, au musée du Caire, n. 8557. Stèle sur laquelle est gravé un édicule. Dans le tympan une croix accostée des lettres ΑΩ. L'inscription est tracée sur l'architrave. Au-dessous, deux croix ansées. Grès 0 m. 53 sur 0 m. 34,

εις θεος ο βοηθων
απα ϣωρ μοναχος.

A la 2e ligne, le nom est en caractères coptes; on peut cependant considérer l'inscription comme grecque (fig. 8232).

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic monuments*, in-4°, Caire, 1901, p. 120, n. 8557, pl. XXVII; Schmidt, dans *Göttingische gelehrte Anzeigen*, t. CLXV, Göttingen, 1903, p. 258; G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 414.

9. Herment, au musée du Caire, n. 8517. Stèle brisée en quatre fragments, ornée d'une croix inscrite dans une couronne. Le texte est au-dessous. Calcaire, 0 m. 41 sur 0 m. 35 :

σαραπ[ι]ων μ(ονα)χ(ος)

Bibl. — W. E. Crum, *op. cit.*, p. 113, n. 8517, pl. XX; G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 463.

10. Herment (?), musée du Caire, n. 8574. Stèle décorée en forme de portail d'église. L'entablement est occupé par un chrisme entre deux croix ansées, et

8233. — Stèle du musée du Caire, d'après W. E. Crum, *op. cit.*, pl. XXX, n. 8574.

par l'inscription. Entre les colonnettes, un vaisseau symbolique, surmonté d'un chrisme accosté des lettres ΑΩ. — Calcaire, 0 m. 39 sur 0 m. 30 (fig. 8233),

πετρος μονωχος

lire μοναχός.

Bibl. — W. E. Crum, *op. cit.*, p. 122, n. 8574, pl. XXX; G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 471.

En France, nous trouvons encore quelques inscriptions :

11. A Lyon, autrefois chez les génovéfains, aujourd'hui au musée :

b o n e m e m o
RIE VINCE *ntu*
ƨ MONIC *us*
ƨVB DIE V *uu*
CALEN D A *s*
DECEMBRI *s*
QVI VIXIT AN *no*
S QVADR *ag*

corr. *monicus* en *monacus*.

Bibl. — Artaud, *Notice*, p. 33; De Boissieu, *Inscr.*

antiq. de Lyon, p. 596, n. 57; Comarmond, *op. cit.*, p. 139; Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1358; le même, *Hist. mon.*, p. 104; Le Blant, *Inscr. de la Gaule*, t. I, n. 73, pl. 46; Allmer-Dissard, *Inscr.*, t. IV, n. 475; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2431; *Dictionn.*, t. X, col. 326, n. 79.

12. A Saint-Philbert de Grandlieu (Loire-Inférieure), en remuant les terres de la crypte, on a découvert sur une petite pierre mutilée, dont les lettres sont bien antérieures à l'an 1000 :

HIC REQVI	GVNTA
ESCIT IN	RIVSNO
TVMVLO	MINE
M◇NACHVS	QVI VID
ET SACE	IVN OBI
R D O S	IT IN DNO

Bibl. — L. Maître, *Notice sur l'église Saint-Philbert de Grandlieu*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 535 (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot GRANDLIEU).

13. Chalon-sur-Saône, au musée :

+ IN HOC SEPVLCHRO QVI
ESCIT ARGRIMVS MONV
QVONDAM EPS LINGONI
QVI OBIIT VIII KL FBR

Argrim fut en contestation avec Teutbald pour le siège épiscopal de Langres. Argrim paraît avoir été l'élu de la population; il fut installé régulièrement par l'évêque de Lyon, Aurélien. Mais Theutbald, soutenu par Foulques, archevêque de Reims, et favorisé par le pape Étienne V, fut choisi et consacré par le pape. Argrim siégeait à Langres d'où, après deux ans, il fut évincé par Theutbald que Foulques intronisa (890). Après diverses vicissitudes, Argrim recouvra son siège jusqu'en 910; alors il se fit moine à Saint-Bénigne de Dijon.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2628.

14. Exoudun, trouvée en 1798 :

IN HOC · TVMVLO · BONE · MEMOR
IE · MARINIANVS · MONVCHVS
QVI · VIXIT · ANNVS · LXXIII · TIT
VLV · POSVIT · GENEROSVS

Bibl. — B. Fillon, *L'art de la terre*, p. 31, note 1; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 359, n. 576; B. Ledain, *Épigraphie romaine du Poitou*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1886, n. 46; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1178.

En Espagne, l'épigraphie nous offre quelques textes portant la mention de *monachus*.

15. A Arahal, un sarcophage de pierre trouvé en 1625 muni d'une double inscription; celle-ci que nous retenons ici :

FVLGENTIVS MONA
CVS FAM XPI VIX
IT ANNOS PLVS MINVS
XLV·RECESSIT IN PACE
DIE VI· KAL ·IANVARI
A S ERA DLXXXI

L'ère espagnole de 581 nous donne l'an du Christ 543.

Bibl. — E. Huebner, *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, 1871, n. 93.

16. A Ara, sur une des faces d'un autel chrétien de l'ère 668 (= 630 ap. J.-C.); on voit que l'église fut fondée par une certaine Eulalie et son fils, Paul, moine.

Bibl. — E. Huebner, *op. cit.*, n. 100.

17. A Saint-Roman de Hormisga, entre Tordesillas et Toro, une inscription qui remonte peut-être au VIIe siècle, parce que le monastère fondé en ce lieu par le roi Chindaswinthe remonte, croit-on, à l'an 646. L'inscription a péri, c'était un catalogue de reliques :

HIC SVNT RELIQVIAE NVMERO SAN
CTORVM SANCTI ROMANI MONA
CHI SANCTI MARTINI EPISCOPI SAN
CTAE MARINAE VIRGINIS SANCTI PE
TRI APOSTOLI SANCTI IOANNIS BA
PTISTAE SANCTI ACISCLI ET ALIO
RVM NVMERO SANCTORVM

On remarquera qu'un moine est mentionné ici avant un évêque, un apôtre et le précurseur.

Bibl. — E. Huebner, *op. cit.*, p. 44, n. 140.

18. A Rome, on lit quatre fois la mention *monachus* dans les graffites de la crypte des saints Pierre et Marcellin sur la voie Labicane [1].

19. A Henchir Fellous, en Afrique, une *mensa martyrum* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2228-2229, fig. 5656), qui nous apprend que cette inscription fut élevée aux saints Ménas et Sébastien *per manus beatissimi Rebocati antistitis, Julianus presbyter et Victor monachus botum Deo boverunt.*

20. Dijon, Saint-Bénigne; pierre encastrée dans un mur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste :

D HIC IACET TVRPERICVS MONAC'DŌ ET HOMI
NIB' AMABILIS OBIIT III·NON·IVLII IN SENEC M
TVTE BONA VIVAT DŌ

Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1066.

Outre le mot *monachus*, nous trouvons chez les Grecs son équivalent : *monazontes*. Le savant éditeur de saint Cyrille de Jérusalem, dom Touttée, croit que, chez cet auteur, le terme *monazontes* désigne les moines vivant dans les villes et le mot *monachi* ceux qui se sont retirés dans la solitude [2]. Peut-être cette distinction n'est-elle pas absolument rigoureuse. Ethéria (voir ce nom), pour désigner les moines, se sert à peu près indifféremment des termes *monachi*, *monazontes*, *apudactitæ;* quant aux *ascites*, ce sont ceux qui s'exercent à l'ascétisme. Cependant, pour les moines vivant à Jérusalem, elle se sert surtout du terme *monazontes* [3].

21. Il est permis de croire que cette distinction est peut-être valable à Jérusalem, mais elle ne l'est guère à Alexandrie. En effet, nous avons donné déjà un texte de Gournah *in pariete picta antri sepulchralis, domicilii quondam ævi christiani anachoretarum* et qui n'a pu être retrouvé. C'est une lettre encyclique de saint Athanase aux moines orthodoxes qu'il interpelle tantôt : μοναζοντας, tantôt μοναχοις (voir *Dictionn.*, t. I, col. 3035) où on trouvera le texte et la traduction.

Bibl. — Lepsius, *Denkmäler*, t. XII, p. 6, pl. LXXVI, n. 59; Révillout, *Rapport sur une mission en Italie*, Paris, 1878, p. 23, note 1. Van der Haegen, dans *Revue de l'Orient*, t. XVIII, 1864, p. 81; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8607, pl. XII. De Jerphanion, *La vraie teneur d'un texte de saint Athanase rétablie par l'épigraphie; l'Epistula ad monachos*, dans *Recherches de science religieuse*, t. XX, 1930, p. 529-544.

22. Akhmîn, au musée d'Alexandrie, salle 1. Stèle à fronton triangulaire; calcaire, 0 m. 16 sur 0 m. 28 :

+
στυλλ
η του μα
καριτου
απα κοσμα μοναζ(οντος)
ετων μζ επι
μηνος παχων
τη αρχη εκτης ινδ(ικτιωνος)

Bibl. — Botti, dans *Bessarione*, 1900-1901, t. V,

[1] *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1898, p. 164. — [2] *P. G.*, t. XXXIII, col. 36, 485, 486. — [3] F. Cabrol, *Les Églises de Jérusalem, la discipline et la liturgie au IVe siècle*, in-8°, Paris, 1895, p. 37, note 2.

p. 234, n. 72; *Catalogue*, p. 309, n. 322 *bis;* G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 280.

Nous venons de voir sur cette inscription le rapprochement des titres *apa* et *monazonte*. Le mot *apa* a été étudié (dans *Dictionn.*, t. I, col. 2494-2500) et il paraît bien qu'en Égypte et en Syrie (les mots αββα et απα dans la vallée du Nil) ces titres se donnaient aux moines que l'âge et la vertu rendaient particulièrement vénérables. Beaucoup parmi eux avaient un ou plusieurs disciples, mais le titre lui-même n'impliquait en rien le gouvernement d'une communauté proprement dite.

23. Herment, au musée du Caire, n. 8560. Stèle décorée de façon analogue à notre n. 8 ci-dessus, dans le tympan ω α au lieu de α ω. Grès, 0 m. 72 sur 0 m. 30 :

εις θεος ωβοη
θων υμων ιως
ηφ μοναζων ετε
λευτησεν ημερα αθη
ρ ιη ειρηνη αμην

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic monuments*, p. 120, n. 8560, pl. XXVIII; G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 415.

24. Herment (?), musée du Caire, n. 8672. Stèle cintrée représentant un portail d'église, reposant sur trois autres portails plus petits; au-dessous, l'inscription dans un cartel ansé. Décoration très riche de croix, feuillages et griffons. Calcaire, 0 m. 64 sur 0 m. 32 :

μη λυπις αθανα
τον ουτις αθανα
τον εις το κοσμον τ
ουτον ιωαννης
μοναζ(ων)τυδι ιζ ινδ. α

Lign. 1, le premier αθανατον est une erreur du graveur; lign. 3-4, τουτον.

Bibl. — W. E. Crum, *Coptic mon.*, p. 139, n. 8672, pl. XLVI; Schmidt, dans *Götting. gelehrt. Anzeig.*, t. CLXV, 1903, p. 258; G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 482.

25. Assouan, au musée d'Alexandrie, salle 1. Stèle brisée à la partie inférieure. L'extrémité supérieure est terminée par un fronton triangulaire. Grès, 0 m. 48 sur 0 m. 31 :

ετελευτησεν ο α
γιος αρποκρατιων μο
ναζων ετων κγ εν
τη τριτη και δεκατ
η τον μηνος φαμεν
ωθ της ϐ ινδικ(τιωνος) μη λυ
πηθης ουδεις αθαν
ατος εν τω κοσμω του
τω

Sur la formule finale voir au mot ÉPICURÉISME.

Bibl. — Botti, dans *Bessarione*, 1899-1900, t. IV, p. 436, n. 1; *Catalogue*, p. 309, n. 316; G. Lefebvre, n. 575.

26. Assouan : ...θεοφιλου μοναζοντος. Lefebvre, *op. cit.*, n. 582.

27. Provenance inconnue : ...σινουτου μονοζοντος. Lefebvre, *op. cit.*, n. 678.

Les épitaphes portant la mention de μοναχη sont, en Égypte, au nombre d'une dizaine environ.

28. Tehneh : ...τανση μουναχη; peut-être Ταῆσις. Lefebvre, *op. cit.*, n. 162.

29. Akhmîn : ...τσενϐης μοναχ(ης). G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 253.

30. Akhmîn : ...σιδυμης μοναχη. G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 281.

31. Akhmîn (?) : ...τανισκενης μοναχη. G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 307.

32. Akhmîn : ... ...μοναχ(ης). G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 319.

33. Herment : ...σοφια μοναχη. G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 384.

34. Herment : ...ρεϐεκ(α) μοναχη. G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 450.

35. Herment : ...ευλογια μοναχη. G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 462.

36. Herment : ...ταπια μοναχη. G. Lefebvre, *op. cit.*, n. 800.

37. L'emploi de *monacha* est rare. Nous le rencontrons sur l'épitaphe d'Eufraxia, conservée à l'hôtel de

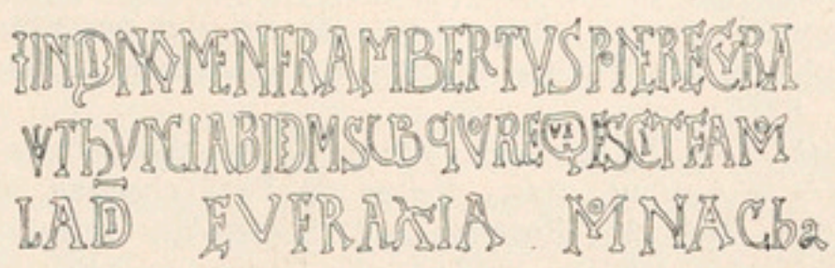

8234. — Épitaphe d'Eufraxia,
d'après M. Besson, *L'art barbare dans l'anc. dioc. de Lausanne*, 1909, p. 210.

ville d'Yverdon, en Suisse, et qui paraît provenir de cette localité. La pierre mesure 0 m. 72 sur 0 m. 60 (fig. 8234). Voici le texte :

+IN DEI NOMEN FRAMBERTVS PONERE CVRA
VIT HVNC LABIDEM SVB QVO REQVIESCIT FAMO
LA DEI EVFRAXIA MONACHA

In Dei nomen, formule qui se retrouve, notamment sur l'ambon de Romainmotier.

Frambertus, c'est un nom germanique dont la première syllabe se rencontre assez fréquemment : *fram* se retrouve dans *Frambaldus*, dans *Framechildis* et *bert* reparaît, soit comme préfixe : *Berthechramnus*, *Bertoinus*, *Berchtulfus*, soit comme suffixe : *Gillibertus*, *Segobertus*, *Raneportus*.

...ponere curavit hunc labidem, à comparer avec ce texte : *Hic sub ista labidem marmorea quem Vector ver inluster preses ordinabit venire...* qui figure à peu près sans variante sur deux inscriptions mérovingiennes de Coire.

...sub quo requiescit famola Dei, formule des plus fréquentes dans l'épigraphie du Moyen Age; on peut citer les exemples suivants : *In hoc tomolo quiescit famola Dei Dulcitia*, à Vienne, entre 564 et 574; *in hoc tumolo [requi]escit famola Dei Sesmedia*, à Vienne, au VIe siècle; *in hoc tumolo requiescit famula Dei Dioc[berta] sanctemunialis*, à Lyon, en 564; *hic requiescit in pace famula Dei Claudia*, à Saint-Sixte (Isère), en 516; *in hoc tumulo requiescit famola Dei Bricciofrida*, à Tournon, s. d.; *requiescit in pace fedeles famola Dei Arbacia*, à Luc-en-Diois, en 514 [1]. *...Eufraxia monacha;* ce nom était porté au masculin et au féminin; on rencontre *Eufrasia* sur des marbres funéraires de Saint-Romain-en-Galle et de Reims. *Eufraxia* a été lu dans l'Italie méridionale [2].

Bibl. — Blavignac, *Histoire de l'architecture sacrée*, 1853, p. 191, pl. XLI, 2; A. Crottet, *Histoire et annales de la ville d'Yverdon*, 1859, p. 40; L. Rochat, *Antiquités d'Yverdon;* E. Egli, *Die christliche Inschriften der Schweiz*, n. 44; M. Besson, *L'art barbare dans le diocèse de Lausanne*, in-4°, Lausanne, 1909, p. 210, fig. 167.

38. Les inscriptions de moniales ne sont pas non plus fort nombreuses. Nous avons déjà parlé des abbesses (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AMA); les simples nonnes se rencontrent rarement.

Le musée d'Amiens a acquis, en 1857, une pierre

[1] Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, n. 406-458; *Nouveau recueil*, n. 5, 126, 143, 147. — [2] Mommsen, *Inscript. regni Neapolitani*, n. 7169.

tombale trouvée au mois de mai précédent dans la plaine qui s'étend entre Saint-Acheul et le chemin de Cagny; elle mesure 0 m. 43 de large sur 0 m. 31 de haut. Le nom de la défunte *Floreda* est séparé de sa qualification par un monogramme du Christ entouré de deux cercles concentriques remplis par un trait en zig-zag, ornement fréquemment usité dans la sculpture romaine et dans les antiquités franques. Au premier abord, on pourrait supposer la présence d'un point de séparation entre FLO et REDA et entre S et ANTIMONIALIS, mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que ce ne sont que de simples cassures de la pierre. La lecture n'offre donc aucune difficulté (fig. 8235).

Bibl. — J. Corblet, *Inscriptions chrétiennes du musée d'Amiens*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. I, 1857, p. 461-462; *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1857, p. 377; E. Le Blant, *Inscript. chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 567, n. 676, pl. 91, n. 543.

Le mot *sanctimonialis* est déjà connu et employé par saint Augustin : *Sanctimonialis formam suscipere* [1]

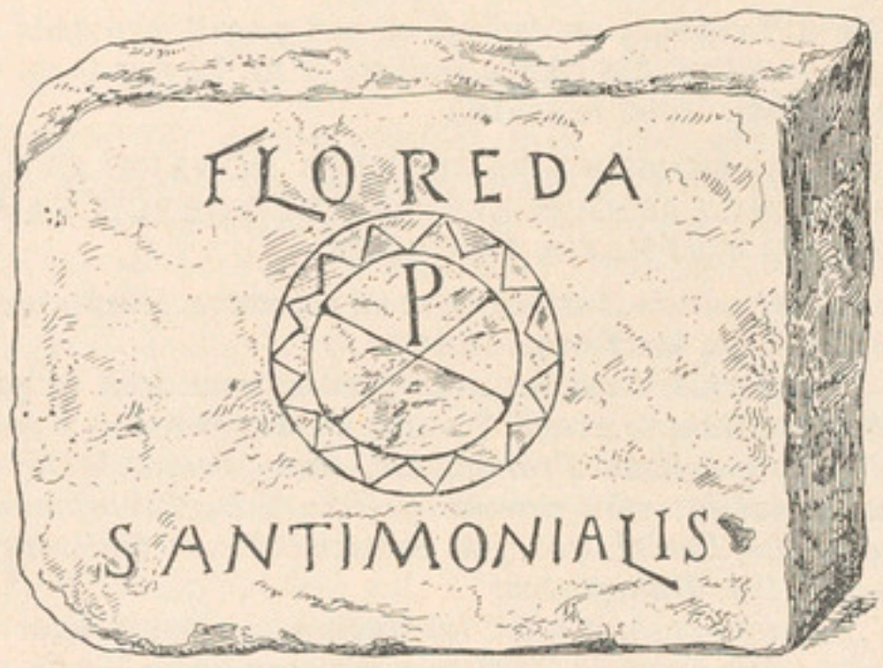

8235. — Épitaphe de Floreda, *sanctimonialis*, d'après *Revue de l'art chrétien*, t. I, 1857, p. 461.

et *Ut nonnullas etiam sanctimoniales dejecisse in nuptias diceretur* [2]. Une loi de Justinien parle de la *sanctimonialem vitam vivere* [3] et un canon du concile d'Angers, en 453, parle de celles *quæ de virginitate sanctimoniali crimine proprio deciderunt* [4]. Chez les auteurs ecclésiastiques, on reconnaît les religieuses consacrées à Dieu *sanctimoniales* ou *virgines Deo sacratæ*. Une loi des empereurs Valentinien et Marcien parle d'une *sanctimonialis mulier* [5] et dans le sacramentaire gélasien on lit que : *Sanctimonialis virgo cum ad consecrationem sui episcopi offertur, in talibus vestibus applicetur, qualibus semper usura est professioni et sanctimoniæ aptis.*

On trouve parfois *sanctemunialis* avec le sens de *sanctimonialis*.

39. Lyon, tablette de marbre trouvée à Saint-Irénée, en 1863, dans la crypte, chapelle de la Recluse; haut. 0 m. 50, larg. 0 m. 85, l'inscription est renfermée dans un encadrement mouluré; hauteurs de la partie encadrée : 0 m. 32, larg. 0 m. 50 (fig. 8236) :

☩ *In hoc tumulo requiescet famula Dei bonæ memoriæ Droc(berta?) sanctemunialis, quæ vixit in pace annos viginti et quatuor. Obiet* VI *idus septembris vicies quater post consulatum Justini indictione tertia decema.*

Le consul nommé dans cette épitaphe, et qu'il ne faut pas confondre avec l'empereur Justin, a reçu les faisceaux en 540. Son vingt-quatrième postconsulat tombe en 564, année dans laquelle le 8 septembre correspond à la XIIIe indiction, qui avait commencé le 1er du même mois. A Lyon, on comptait par les postconsulats de Justin.

Bibl. — Meynis, *Mémorial de la confrérie des saints martyrs*, in-8°, Lyon, 1860-1863, p. 181; Le Blant,

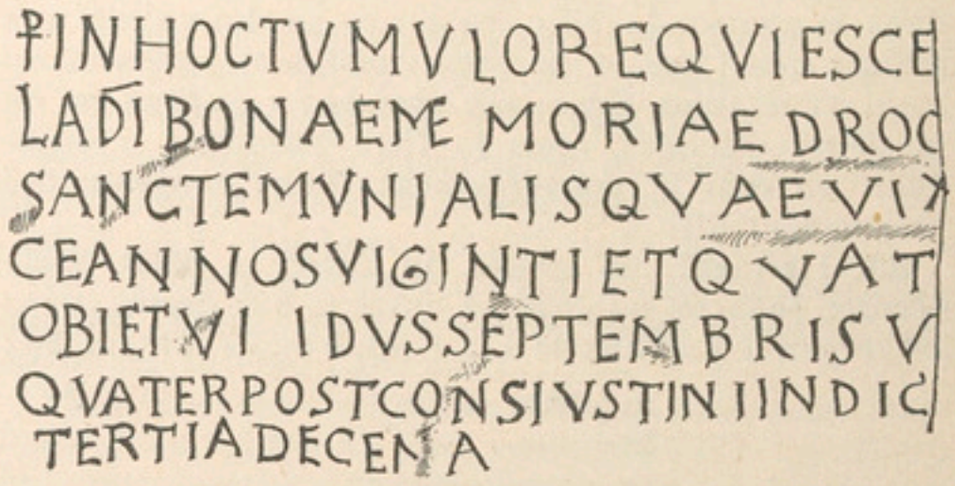

8236. — Tablette de marbre à Lyon, *Nouveau recueil*, p. 13, n. 5. d'après Le Blant,

Nouveau recueil, p. 13, n. 5; Allmer-Dissard, *Inscr. antiq. de Lyon*, t. IV, p. 131-132; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2389; *Dictionn.*, t. X, col. 312, n. 53.

40. Vienne, au musée de Vienne. Fragment qui nous conserve le titre orthographié également *sancte* et non

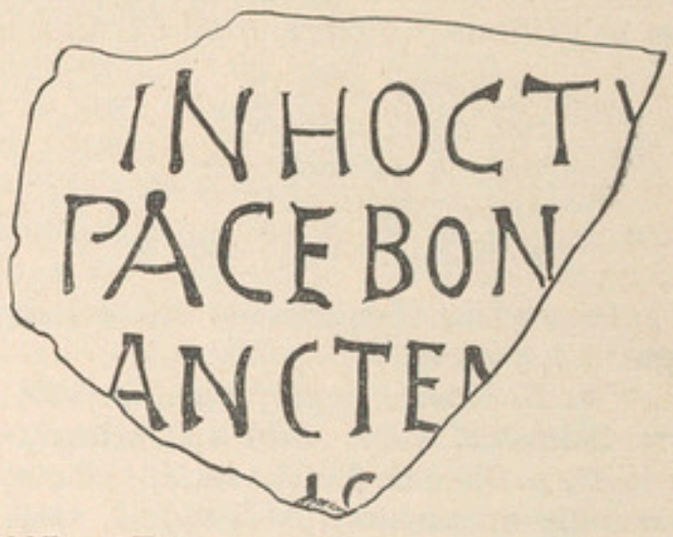

8237. — Fragment d'inscription à Vienne, d'après E. Le Blant, *op. cit.*, p. 140, n. 121 *b*.

sancti : In hoc tu(mulo requiescit in) pace bon(æ memoriæ... s)anctem(onialis)... (fig. 8237). L'emploi de ce titre semble avoir été courant en Gaule où nous le rencontrons dans les inscriptions suivantes.

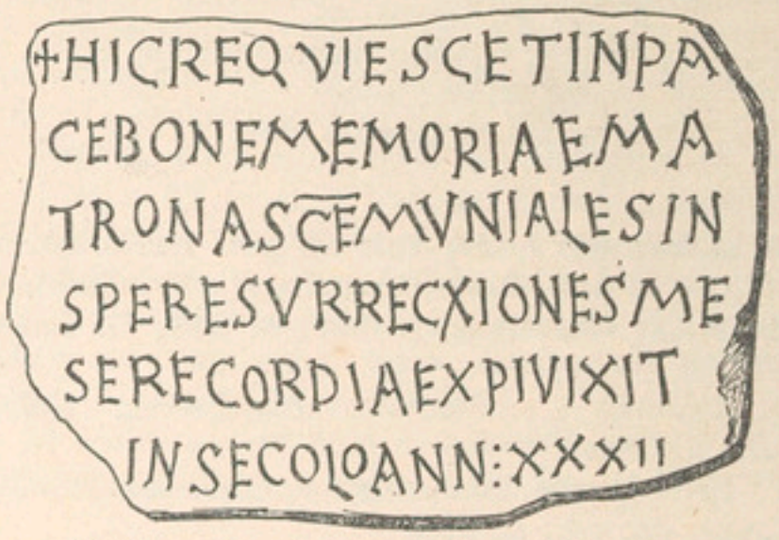

8238. — Inscription à Revel-Tourdan, d'après E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 63, n. 383.

Bibl. — O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2178; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 140, n. 121 *b*.

41. Revel-Tourdan; inscription encastrée dans la façade de l'église, marbre, haut. 0 m. 22, larg. 0 m. 35 (fig. 8238) :

[1] S. Augustin, *Epist.*, CLXIX. — [2] S. Augustin, *Retractat.*, l. II, c. XXII; cf. *De civit. Dei*, l. I, c. XVI. — [3] *Code Justinien*, I, III, 56. — [4] *Conc. Andecav.*, 453, can. 5. — [5] *Code Théodosien*, I, II, 13.

† *Hic requiescet in pace bone memoriæ Matrona scemuniales in spe resurrecxiones meserecordiæ xti vixit in secolo ann. XXXII.* A remarquer la formule *in spe resurrectionis misericordiæ Christi*, et la superposition des points à la sixième ligne.

Bibl. — E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 168, n. 468, pl. 63, n. 383.

42. Autre exemple à Trèves (voir ce nom).

43. Autre en Afrique, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20301.

Bibl. — E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 366, n. 259; F.-X. Kraus, *Die altchristl. Inschriften des Rheinlande*, t. I, p. 105, n. 200.

H. LECLERCQ.

MOINE DE SAINT-GALL (LE).

I. Einhard. II. Le moine de Saint-Gall.

I. EINHARD. — Nous avons consacré déjà quelques lignes à Einhard (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2571-2576) et nous lui avons fait sa place parmi les historiens de Charlemagne (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2586-2596). Nous n'y ajouterons que peu de chose. Après le départ d'Alcuin, Einhard tint une place assez importante auprès de Charlemagne, se faisant tour à tour architecte, sculpteur, diplomate, personnage politique et historien à ses moments perdus. Son influence n'est certes pas négligeable, puisque ce fut lui qui aida à la désignation de Louis le Débonnaire pour la succession impériale et qui alla soumettre au pape Léon III, en 806, la *divisio imperii*. A partir de 814, cette influence grandit encore et Einhard fut l'intermédiaire inévitable de toutes les affaires politiques pendant une partie du règne de son ancien disciple devenu empereur. Il eut la notion exacte de l'heure de la retraite et, après avoir obtenu pour récompense de ses services plusieurs monastères, il s'appliqua à développer leur prospérité spirituelle sans se désintéresser de leur prospérité temporelle. Bâtisseur infatigable, écrivain assez heureusement doué, il vivait parmi ses moines, et celui qu'on avait affublé du surnom de Besaleel dans l'Académie du palais avait probablement délaissé la poésie pour l'hagiographie comme on l'entendait de son temps. Visions, miracles, apparitions, tout lui est bon pour faire honneur aux saints Marcellin et Pierre, dont il a fait transporter les reliques de Rome à Seligenstadt où il rédige le récit de leur *translatio*. En même temps, il entretient une correspondance assidue avec son ami Loup, abbé de Ferrières, et il écrit la *Vita Karoli*, tant admirée au Moyen Age.

Nombre d'historiens ont accordé une confiance presque sans réserve à cette biographie de Charlemagne, dans laquelle ils se sont plu à voir le document qui nous fait le mieux connaître l'empereur et nous permet le mieux de comprendre l'histoire générale de son règne. On a changé tout cela, et la *Vita Karoli* est devenue une production dénuée de toute valeur. « Celle-ci, a-t-on écrit [1], n'est d'ordinaire originale que dans la mesure où elle ne traite ni de guerre, ni de diplomatie; en ces matières, elle se borne presque exclusivement à résumer, de façon à la fois insuffisante, inexacte et tendancieuse, les *Annales royales* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2591-2594) et quelques autres textes. Sur les autres points, elle apporte du nouveau sans doute; mais, composée à une époque où les souvenirs d'Einhard avaient déjà dû perdre beaucoup de leur netteté (un peu avant 830) et avec un parti pris non dissimulé d'exalter coûte que coûte la mémoire de l'empereur, elle constitue un document auquel on ne saurait jamais se fier entièrement et dont les affirmations appellent le plus sévère contrôle. » La source vraiment originelle à laquelle il faudrait puiser pour l'histoire de Charlemagne est ailleurs, ce n'est pas la *Vita Karoli*, mais les *Annales royales* rédigées au début du règne, poursuivies d'année en année, ou, à tout le moins, par groupe d'années, qui déposerait devant nous avec la valeur d'un témoin. C'est à cette source commune qu'auraient puisé les auteurs de ce qu'on est convenu d'appeler les *Petites annales*, jusqu'ici considérées comme antérieures aux *Annales royales*, et Einhard lui-même qui n'a disposé que d'une version retouchée desdites *Annales royales*, improprement désignées sous le nom d'*Annales d'Einhard*.

Cette thèse nouvelle s'autorise d'arguments sérieux. On a de bonnes raisons pour croire qu'Einhard n'a été ni notaire, ni archichapelain à la cour de Charlemagne, encore moins « secrétaire intime de l'empereur » et que c'est seulement sous Louis le Pieux qu'il occupa une haute situation au palais. Il est prouvé que, pour les événements essentiels, la *Vita Karoli* n'est pas une source originale et qu'il existe une parenté évidente entre elle et la version remaniée des *Annales royales*, où l'on retrouve, placés dans l'ordre chronologique, les faits qu'Einhard expose dans un ordre méthodique, en y ajoutant çà et là quelques détails sans grande importance ou en les complétant à l'aide des textes que ses fonctions de secrétaire de Louis le Débonnaire ont mis à sa portée et qu'il n'a pas toujours fidèlement rapportés. L'opinion présentée par M. L. Halphen fait dériver la *Vita Karoli* de la version remaniée des *Annales royales* dont la rédaction primitive aurait inspiré les *Petites annales*. Il s'en faut que ce point soit indiscuté. La filiation, écrit M. A. Fliche, ne paraît pas pourtant avoir été établie de façon tout à fait probante et, s'il y a une parenté certaine entre tous ces textes, la nature des rapports qui existent entre eux demanderait à être encore précisée. Ainsi, en ce qui concerne les *Petites annales*, contre M. Kurze, qui y voyait les sources des *Annales royales*, M. Halphen soutient qu'elles sont non pas antérieures, mais postérieures à celles-ci dont elles reproduisent, en les abrégeant de façon différente, diverses mentions. Le principal argument est tiré du passage qui a trait à l'élévation de Pépin à la royauté et qui, dans les *Annales royales*, est ainsi conçu : *Pippinus secundum morem Francorum electus est ad regem et unctus per manum sanctæ memoriæ Bonifacii archiepiscopi et elevatus a Francis in regno in Suessionis civitate*. D'après M. Kurze, l'auteur des *Annales royales* a utilisé ici trois sources distinctes qu'il croit pouvoir identifier, empruntant à l'une le mot *electus*, à l'autre *unctus*, à la troisième enfin *elevatus*. « Quel homme adroit que ce compilateur des *Annales royales* et quel extraordinaire souci se marque chez lui de ne rien laisser perdre des moindres nuances d'expressions rencontrées dans les documents! » s'écrie à son tour M. Halphen, pour qui, au contraire, le texte des *Annales royales* est le texte primitif dont les autres rédactions auraient retenu un membre de phrase. A vrai dire, nous n'en sommes pas aussi sûrs que lui. Si peu intelligent que fût le rédacteur des *Annales royales*, il n'eût pas, s'il n'avait eu d'autres textes sous les yeux, intercalé gauchement la mention relative au sacre entre « l'élection » et « l'élévation par les Francs », qui constituent en somme deux opérations identiques. On regrette que M. Halphen, au lieu de se borner à cet « échantillon » unique qui lui paraît suffire à caractériser la méthode de M. Kurze, n'ait pas eu recours à un plus grand nombre d'exemples. Encore une fois, nous ne nions pas les rapports qui existent entre les diverses chroniques qu'il étudie et que son minutieux examen des *Petites annales* met fort bien en lumière, mais il ne nous paraît pas encore prouvé qu'elles dérivent fatalement des *Annales royales*, au lieu d'en être la source, comme on l'a généralement voulu jusqu'ici. De même,

[1] L. Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, in-8°, Paris, 1921.

n'est-il pas un peu présomptueux d'éliminer, de propos délibéré, l'hypothèse de deux ou trois chroniques perdues, qui suffiraient parfois à expliquer les détails dont s'enrichissent les *Annales royales?* De même encore, n'est-ce pas trop systématiser que de donner indistinctement à toutes les *Petites annales* le caractère de « résumé, visant avant tout à une extrême concision et n'y parvenant souvent qu'au détriment de la lucidité »? Quoi qu'il en soit de ces réserves, le problème des sources de l'histoire de Charlemagne se présente désormais sous un jour nouveau, et il y a lieu d'en tenir compte en lisant ce que nous avons écrit à ce sujet (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2586-2596) [1].

II. Le moine de Saint-Gall. — Jusqu'ici, dans le *Dictionnaire,* nous n'avons fait que l'entrevoir (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2596-2599 et t. III, col. 176) et ce n'est pas pour lui rendre hommage que nous allons l'observer de plus près ici. Dom Bouquet manquait d'indulgence à son égard, trouvant que son « ouvrage le déshonore plus qu'il ne l'honore [2] », mais se ressouvenant que « les sçavants ont trouvé dans cet ouvrage de certaines choses dignes de remarque [3] », il ne pouvait se dispenser de lui faire une place dans le *Recueil des historiens de la France;* et, vers le même temps, dom Rivet ne le jugeait pas avec plus de bienveillance, tout en lui accordant une mention dans l'*Histoire littéraire.* Depuis lors, le vent avait tourné et Guizot avait trouvé piquant, peut-être, de recueillir ce pauvre moine mal famé, bousculé par ses confrères; il reconnaissait que l'exactitude n'était pas le plus grand de ses soucis, mais lui pardonnait beaucoup à cause des particularités et des traits de mœurs qu'il est seul à nous apprendre [4]. Aug. Molinier y trouve des éléments intéressants mêlés à des anecdotes de caractère légendaire [5], et la plupart des historiens modernes continuent à y recourir, ou du moins à le citer et à le discuter : tels sont A. Gasquet [6], Imbart de la Tour et Fustel de Coulanges. Enfin, on a remarqué que les spécialistes d'histoire économique ont pour lui une véritable prédilection. On a depuis lors changé tout cela pour s'être demandé s'il fallait croire sur parole le moine de Saint-Gall, lorsqu'il prétend enregistrer la tradition orale de son enfance ou de son âge mûr [7]. L'auteur ne se donne pas comme un témoin direct, il n'a fait autre chose qu'écouter soigneusement un vieux soldat qui racontait ses campagnes et un prêtre devenu moine à Saint-Gall. Voilà ses sources [8].

Le texte est conservé dans deux classes de manuscrits utilisés et classés par Ph. Jaffé dans sa *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. IV, Berlin, 1867; *Monumenta carolina*, p. 628-700 : le manuscrit *H* et les manuscrits *Z* et *W*. Ceux-ci ont laissé tomber des passages essentiels à l'intelligence du texte, mais, par contre, ils donnent en trois endroits un texte plus développé que *H* (ce sont l. I, c. X, à la fin; l. I, c. XXVI, au milieu; l. II, c. VII). Ici (II, VII), le texte est certainement plus près de l'original que dans *H* qui a omis quelques mots indispensables. Dans I, X et I, XXVI il se pourrait que la version de *ZW*, plus complète et plus satisfaisante en apparence, soit le résultat d'une interpolation [9].

L'œuvre elle-même consiste en un recueil de souvenirs relatifs à Charlemagne, avec des anecdotes touchant Pépin le Bref, Louis le Débonnaire et Louis le Germanique. D'un écrit de ce genre on ne doit pas attendre et on ne peut pas exiger un développement didactique. L'auteur avait le projet d'écrire un IIIe livre, on ne sait s'il l'a fait, car les manuscrits ne nous ont conservé que le texte tronqué, auquel manque la préface. L'auteur a eu l'intention d'introduire un peu d'ordre dans son livre et de consacrer la Ire partie à la piété et à l'administration ecclésiastique, la IIe aux affaires militaires; il a essayé de s'y tenir, mais sans succès. Jamais peut-être on n'a rencontré un esprit plus porté aux digressions, en sorte qu'on pourrait soutenir que la première anecdote de chaque partie est génératrice de tout ce qui suit.

Dans la Ire partie, on débute par voir Charlemagne faire le meilleur accueil aux Scots qui n'ont d'autre marchandise que la science (I, I) et ceci amène le souvenir de ces pauvres écoliers désireux de s'instruire et qui obtiennent de l'empereur, en récompense de leur application, d'importants bénéfices, évêchés et monastères, tandis que les jeunes nobles, paresseux et vains de leur naissance, s'attirent un regard sévère et des menaces (I, III). Aussitôt, puisqu'il vient d'être question d'évêchés, on voit Charlemagne attribuer un évêché à un écolier studieux (I, IV) et nous voilà amenés à voir un défilé d'évêques d'une complète médiocrité (I, V, VI); un de ceux-ci a même trouvé le moyen d'être absent de l'église au moment où il aurait dû entonner un répons et, tout de suite, nous voici lancés dans les initiatives liturgiques de l'empereur (I, VII, VIII).

La liturgie amène le souvenir d'Alcuin, personnage versé en la matière (I, IX) qui légifère dans son abbaye sur le plain-chant et aussitôt voici le chant (I, X) qui arrive. Les chants redoublaient pendant le carême et on nous entretient du carême de Charlemagne (I, XI), qui adressa un jour des observations à un évêque qui se servait avant lui du pain qu'il venait de bénir (I, XII); cet évêque jouissait d'un bénéfice et nous apprenons que l'empereur avait pris des mesures pour éviter le cumul (I, XIII). Or, l'exception confirme, dit-on, la règle, et le souverain, à l'occasion, savait se départir de ses principes en la matière, ce qui lui arriva lorsqu'il voulut laisser jouir le frère de la reine Hildegarde de toutes ses charges; et là-dessus autres exemples d'évêques que Charles traita fort bien (I, XIV-XV). Ceux-ci étaient des prélats modestes que, pour cette raison, il exaltait, tandis qu'il humiliait les orgueilleux, et voici de quoi justifier la présentation d'un mauvais évêque, vaniteux, avare, gourmand, ambitieux, ignorant (I, XVI-XIX). Ah! celui-ci passe un fâcheux moment, et le bon moine, toujours enchanté de donner une nasarde au clergé séculier, en oublie Charlemagne pour nous régaler d'un défilé d'évêques tous plus déplorables les uns que les autres : celui-ci entreprend de convaincre ses ouailles qu'il est un saint et qu'il fait des miracles (I, XX). Celui-là se dit malade afin d'esquiver le carême, mais il se ressaisit à temps et triomphe du démon (I, XXI); un autre est poussé par le démon à commettre le péché de la chair (I, XXII); et maintenant que le démon est entré dans l'affaire, ce n'est pas chose facile que de s'en débarrasser. Voici donc un évêque

[1] A. Fliche, dans *Revue d'hist. ecclés.*, t. XIX, 1923, p. 68. — [2] Dom Bouquet, *Recueil des histor. des Gaules et de la France*, t. V, p. X. — [3] Id., *ibid.*, t. V, p. XI. — [4] Guizot, *Collection des mémoires relatifs à l'hist. de France*, t. III, 1824, p. 168-170. — [5] A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I (1901), p. 201. — [6] *L'empire byzantin et la monarchie franque*, 1888, p. 281, 285, 290, 291, 293; Imbart de La Tour, *Les élections épiscopales dans l'Église de France du IXe au XIIe siècle*, 1890, p. 80-84, 91, 101, 211; Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, 1892, p. 323, 325, 326, 328, 330, 331, 425, 429, 510, 528, etc. Cf. Ch.-A. Cingria, *La civilisation de Saint-Gall*, dans *Cahiers romands*, n. 5, Lausanne, 1929, p. 40. — [7] L. Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne. Le moine de Saint-Gall*, dans *Revue historique*, t. CXXVIII, 1918, p. 260-298. — [8] Cf. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, 1865, p. 38-41; A. Ebert, *Hist. génér. de la littér. du Moyen Age en Occident*, t. III, 1889, p.228-236; A. Kleinclausz, *L'empire carolingien, ses origines et ses transformations*, in-8°, Paris, 1902, p. 512-513. — [9] Zeumer, *Der Mönch von Sankt-Gallen*, dans *Historische Aufsätze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet*, p. 117.

qui spécule sur les denrées et dont Satan perce toutes les barriques de vin (I, XXIII). Cette facétie évoque l'idée d'une inondation et, vite, voici un évêque italien qui manque de se noyer par sa très grande faute (I, XXIV), suivi d'un fornicateur qui meurt d'un refroidissement (I, XXV).

Un évêque nous a emmenés en Italie, nous y rencontrons le pape Léon III qui couronne Charlemagne (I, XXVI). Ce couronnement impérial fait souvenir de l'empire, de sa capitale, Aix-la-Chapelle, et nous y voilà transportés pendant la construction du dôme, laquelle n'alla pas sans escroqueries (I, XXVII) : celles d'un abbé chargé de la direction des travaux (I, XXVIII), celles d'un fondeur qui, s'étant fait remettre de l'argent pur afin que la cloche eût meilleur son, remplaça l'argent par de l'étain (I, XXIX), ce qui fait jaser sur les travaux publics en général (I, XXX) avant de revenir aux escroqueries d'un prévôt de la maison royale, nommé Lintfrid, qui détourna à son profit la paie des ouvriers (I, XXX).

Le bon moine n'a pas encore vidé son sac; il étale ce qui lui reste : un diacre qui, « suivant l'habitude des Cisalpins » se livrait au péché contre nature et il en est puni par une piqûre d'araignée qui entraîne la mort (I, XXXII) et un clerc qui manquait de piété est volatilisé sous les yeux de l'empereur stupéfait (I, XXXIII).

Mais on ne saurait tout dire et, surtout, tout dire en même temps; c'est ainsi qu'on oublie toujours quelque chose et, à propos des vols de Lintfrid, l'auteur a parlé d'un ample manteau dans lequel s'enveloppait Charlemagne lorsqu'il se rendait de nuit à l'église; voici l'occasion de dire tout ce qu'on sait sur la garde-robe impériale. Et c'est fini.

La IIe partie se déroule sur le même plan, s'il est possible de donner ce nom à ce qui en est la négation même. Les Francs ont remporté une victoire sur les Huns, que certains appellent les Avares, et voilà l'occasion de décrire leur camp (II, I); ce chapitre sera suivi de trois anecdotes qui ont trait à la guerre de Saxe : prise d'une forteresse par deux soldats d'un rang modeste que l'empereur récompense princièrement (II, II), négligence de deux jeunes nobles qui s'endorment alors qu'on les a placés en faction à la porte de la tente du roi (II, III), bravoure de deux bâtards, qui préfèrent se faire tuer plutôt que de se soumettre à un service domestique (II, IV), et c'est tout.

Il a suffi que la guerre de Saxe amenât l'auteur à rappeler un mot de l'empereur de Constantinople devant les ambassadeurs francs pour que leur roi consentît à se battre contre des Saxons (II, V). Nous voici ramenés à Constantinople où un des ambassadeurs, l'évêque Heiton, est menacé de mort pour avoir, au mépris de l'étiquette byzantine, retourné le poisson qu'on lui avait servi; il se vengea en humiliant des ambassadeurs byzantins venus à la cour carolingienne (II, VI). Et voici comment nous arrive une anecdote dont on a fait un si grand usage. Ces ambassadeurs chantent en leur langue une antienne que l'empereur trouve si fort à son goût qu'il leur commande d'adapter des paroles latines à la musique et, par surprise, on réussit à imiter l'orgue dont ils faisaient usage (II, VII). Voici maintenant des ambassadeurs persans qui réussissent à rejoindre la cour de Charlemagne, assistent — ou plutôt n'osent assister — à une chasse dont on nous fait le récit, offrent à l'empereur toutes sortes de présents et lui avouent qu'ils ont été fort mal accueillis au cours de leur voyage par les comtes, les évêques et les abbés, ce qui attire à ceux-ci des châtiments exemplaires (II, VIII). Suit l'énumération des présents envoyés par le « roi d'Afrique », à charge de revanche, et au roi de Perse qui témoigne sa reconnaissance par l'abandon de ses droits souverains sur la Terre sainte (II, IX).

Une allusion à Louis le Germanique amène une digression sur le personnage : sa présentation à Charlemagne, ses vertus, ses bonnes œuvres, sa générosité envers le monastère de Saint-Gall (II, X, XI).

Nous revenons pour un instant aux guerres et aux batailles à propos des Danois, dont Charlemagne prescrivit de détruire tout ce qui dépassait la hauteur d'une épée. Cet ordre remet en mémoire les guerres civiles contre Louis le Débonnaire et celles dont Charlemagne lui-même faillit être victime de la part des grands et de son propre bâtard, Pépin le Bossu (II, XII). Des guerres civiles aux guerres étrangères il n'y a qu'un pas et ce même chapitre contient les prouesses de Eishere, originaire de Thurgovie, qui mettait en brochette Bohémiens, Wiltzes et Avares enfilés au nombre de huit ou neuf sur sa lance (II, XII). Après ces barbares, on passe sans transition aux Normands, qui ne valent pas mieux et s'illustrent par de pareils ravages (II, XIII), ce qui ramène la pensée vers Charlemagne versant des larmes à la vue de leurs barques qui ont failli aborder sur la côte narbonnaise et à la pensée des maux qu'ils infligeront dans la suite à la France (II, XIV).

Narbonne nous achemine vers l'Italie et cela devient le prétexte pour raconter la campagne de Lombardie. Mais, ici, Charlemagne a été précédé par Pépin le Bref, à qui l'auteur accorde deux pages et l'anecdote du combat contre un lion et un taureau, ce qui sert à amener un combat contre le démon. Enfin, Charlemagne peut entrer en scène, vaincre le roi des Lombards, Didier, et attendre la mort du patriarche d'Aquilée; celui-ci tarde un peu et Charles passe le temps à chasser, ce qui amène des incidents burlesques (II, XVII). Et voici que ces incidents font oublier les guerres pour retomber dans les anecdotes sur le costume de l'empereur, semblable en cela à Louis le Germanique, qui faisait plus de cas d'un sabre bien trempé que de magnifiques joyaux (II, XVIII). Mais Louis le Germanique a eu un homonyme, Louis le Débonnaire, et on passe de l'un à l'autre pour conter comment un Normand, sous le règne de ce dernier, se fit baptiser vingt fois de suite pour les cadeaux qu'il recevait chaque fois qu'il sortait de la cuve baptismale. La vingt et unième fois il se fâcha très fort en voyant la médiocre qualité de la robe blanche dont on le revêtait : il était habitué à mieux (II, XIX). C'est avec le chapitre suivant (II, XX-XXI) que s'interrompt brusquement le conteur, embarqué dans une nouvelle série d'anecdotes, qui, dans sa pensée, devaient mettre en évidence les dons magnifiques que le ciel avait prodigué à Louis le Débonnaire et d'abord sa perspicacité, sa douceur, sa charité, ses bienfaits.

Nous avons dit que la préface est perdue, mais nous savons que l'ouvrage avait été composé à la demande de Charles le Gros : *Nimium pertimesco, o domne imperator Karole, ne, dum jussionem vestram implere cupio, omnium professionum et maxime summorum sacerdotum offensionem incurram; sed tamen de his omnibus non grandis mihi cura est, si tantum vestra defensione non destituar* (I, XVIII). Autre fait à retenir, l'auteur fait allusion à l'abbé de Saint-Gall, Hartmut, qui démissionna et redevint simple moine (II, X), démission acceptée par Charles le Gros le 6 décembre 883 [1]. C'est donc postérieurement à cette date que l'auteur consigna ses souvenirs et c'est entre cette date et

[1] Ratpert, *Casus S. Galli*, dans *Monum. Germ. histor., Scriptores*, t. II, p. 74 et édit. Meyer von Khonau, *St Gallische Geschichtsquellen*, II, dans *Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte* (de Saint-Gall), t. XIII, 1872, p. 64.

le mois de novembre 887, marqué par la déposition de Charles le Gros, que le livre fut écrit. Or, au mois de décembre 883, Charles le Gros fut l'hôte de Saint-Gall au retour d'un voyage en Italie[1], ce dut être alors qu'il demanda à l'auteur le travail qui nous est parvenu[2].

L'auteur, le « moine de Saint-Gall », nous a livré ses sources : un vieux soldat, nommé Adalbert, conteur intarissable qu'il avait dû subir au temps de sa jeunesse : *Sequens vero* [*libellus*] *de bellicis rebus acerrimi Karoli ex narratione Adalberti, patris ejusdem Werimberti cudatur; qui cum domino suo Keroldo et Hunisco et Saxonico et Sclavico bello interfuit et cum valde senior parvulum me nutriret, renitentem et sepius effugientem, vi tandem coactum de his instruere solebat* (I, XXXIV); puis un prêtre, nommé Wérimbert, fils du précédent, et mort depuis huit jours au moment où s'achevait la première partie du livre : *Sed quia præcipuus eorum* [*auctorum*], *Werimbertus, septimo die de hac vita recessit et debemus hodie, id est III die kal. junii, commemorationem illius, orbi filii discipulique, agere, hic fiat terminus libelli istius, qui ex sacerdotis ejusdem ore de religiositate et æcclesiastica domni Karoli cura processit* (I, XXXIV). Ce Wérimbert est connu parmi les moines de Saint-Gall; vers 860, Ottfrid de Wissembourg lui adresse son *Livre des évangiles*[3] et, vers 882-883, il remplit les fonctions de sacriste.

L'auteur écrivit, au plus tôt, en 883, et finissait la première partie huit jours après la mort de Wérimbert, laquelle dut survenir vers 883. Le vieil Adalbert était sans doute alors disparu depuis longtemps, car, depuis la mort de Charlemagne, qu'il avait suivi dans ses campagnes, près de soixante-dix ans s'étaient écoulés. Évidemment, ce sont des sources, mais que l'éloignement permet de croire un peu troubles; l'auteur a dû s'en rendre compte, car, pour suppléer dans une certaine mesure à ce qu'elles ne lui apportaient pas, il a ouvert des livres, et nous savons que, dès le IXe siècle, Saint-Gall (voir ce nom) en était abondamment fourni[4]. Le moine de Saint-Gall ne s'en cache pas, il avance certains faits « sur la foi d'autres écrivains » *juxta scriptorum fidem* (II, I), et il cite l'*Histoire ecclésiastique* de Bède (II, XVI), la *Vie de saint Ambroise* (II, X) et fait allusion par deux fois à la *Vie de saint Martin* par Sulpice-Sévère (II, I; II, XI). Simples réminiscences d'ailleurs, plutôt que citations. D'autres livres lui ont servi; c'est d'abord la *Vita Karoli*, d'Einhard, qui reparaît dans quatre emprunts[5], mais l'utilisation a été faite sans soins, car l'auteur transporte à Charlemagne ce qu'Einhard dit de Pépin le Bref[6]. C'est encore pour avoir mal lu Einhard que le moine de Saint-Gall parle de l'envie, *invidia*, que la gloire des Francs soulevait chez les Grecs et les Romains (I, X)[7]. Il y est revenu à propos du couronnement de Charlemagne (I, XXVI; II, XV) et s'est inspiré d'Einhard pour exprimer la surprise de Charlemagne le 25 décembre de l'an 800 (I, XXVI)[8]. La deuxième partie, qui est censée consacrée aux souvenirs de guerre et qui devrait être sortie tout entière des souvenirs du vieux soldat Adalbert, a été plus encore tributaire de l'ouvrage d'Einhard. Celui-ci se reconnaît dans certaines assertions concernant la guerre des Avares qui aurait duré huit ans et les guerres de Saxe que Charlemagne conduisit lui-même (II, II). On a patiemment rapproché les passages qui montrent l'origine de ce que le moine de Saint-Gall dit des ambassades envoyées aux extrémités du monde (II, V), du protectorat exercé sur les Lieux saints (II, IX), de la guerre conduite par Pépin contre les Avares (II, XII), des dévastations des pirates normands et sarrasins (II, XII), des deux complots dirigés contre l'empereur (II, XII). D'autres faits encore prouvent les emprunts jusqu'à l'évidence. Mais ce n'est pas seulement Einhard qui a été mis à contribution; les *Annales royales* ont été également exploitées, puis encore les *Annales de Lorsch* qu'on retrouve dans le chapitre relatif au pape Léon III.

L'information du moine de Saint-Gall ne se borne pas à ces quelques sources qu'il devait avoir sous la main. Lorsqu'il aborde l'expédition contre les Lombards, il ne se contente pas de relire et d'utiliser Einhard; il semble qu'il a dû recourir au *Liber pontificalis*, car ce n'est guère que là qu'il a pu, dans la notice du pape Hadrien, se renseigner sur Ogier *(Autcarius)*; mais, suivant sa fâcheuse habitude, il a mal lu, ce qui lui a fait placer à Pavie ce qui se passait à Vérone. La précision, l'exactitude le laissent tout à fait indifférent, il arrange, il dérange, il tripote ce qu'il transcrit. C'est ainsi qu'il se peut que le texte du serment prononcé par Léon III se soit trouvé entre ses mains; il l'a reproduit, mais en l'altérant (I, XXVI); on comparera les textes :

LÉON III	MOINE DE SAINT-GALL
...homines mali... miserunt super me gravia crimina... Purgo me... quia istas criminosas et sceleratas res, quas mihi objiciunt nec perpetravi nec perpetrare jussi; testis mihi est Deus in cujus judicium venturi sumus.	*In hæc verba juravit : Sic in die magni judicii sim particeps evangelii, sicut immunis sum criminis, falso mihi ab istis objecti.*

En ce qui concerne la réforme du chant ecclésiastique, le moine de Saint-Gall n'a pas manqué de recourir à un texte qu'il avait certainement entre les mains, celui de son confrère Walafrid Strabon : *De exordiis et incrementis quarumdam in observationibus ecclesiasticis rerum*, qui se trouvait dès le IXe siècle, nous le savons, à la bibliothèque de Saint-Gall[9].

Voici ce que Walafrid est devenu sous les retouches :

WALAFRID STRABON	MOINE DE SAINT-GALL
Dicti sunt autem primitus cappellani a cappa beati Martini, quam reges Francorum ob adjutorium victoriæ in prœliis solebant secum habere, quam ferentes et custodientes cum ceteris sanctorum reliquiis clerici cappellani cœperunt vocari.	*...in capellam suam assumpsit; quo nomine Francorum reges propter cappam sancti Martini, quam secum propter sui tuicionem et hostium oppressionem jugiter ad bella portabant, sancta sua appellare solebant.*
Cantilenæ vero perfectiorem scientiam quam jam pene tota Francia diligit, Stephanus papa cum ad Pippinum patrem Karoli Magni imperatoris in Franciam... venisset, per suos clericos petente eodem Pippino invexit.	*...Karolus... omnes provincias... in laudibus divinis, hoc est in cantilenæ modulationibus ab invicem dissonare perdolens, a beatæ memoriæ Stephano papa... aliquos carminum divinorum peritissimos clericos impetrare curavit.*

Ce que disait Walafrid ne lui suffisant pas, le moine de Saint-Gall alla chercher ailleurs; il prit la *Vie de*

[1] Cf. Böhmer, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, édit. Mühlbacher, t. I (1908), n. 1677 *b-c*. — [2] Manitius, *Geschichte der latein. Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 575. — [3] Meyer von Khonau, *op. cit.*, t. XIII, p. 72 : liste des dignitaires du chapitre monastique de Saint-Gall. — [4] Acquisition de livres pour la bibliothèque, dans Ratpert, *Casus Sancti Galli*, dans *Monum. Germ. hist., Script.*, t. II, p. 70, 72; Meyer von Khonau, *op. cit.*, t. XIII, p. 47-48, 53-55. — [5] B. Simson, dans *Jahrbücher des frankischen Reiches unter Karl dem Grossen*, t. II (1883), p. 612-615. — [6] Einhard, *Vita Karoli*, c. I : *Gens Meroingorum... usque in Hildricum regem, qui jussu Stephani, romani pontificis depositus ac detonsus ac in monasterium trusus est, durasse putatur.* — [7] Einhard, *Vita Karoli*, c. XXVIII : *Invidiam tamen suscepti nominis, romanis imperatoribus super hoc indignantibus, magna tulit patientia.* — [8] Einhard, *Vita Karoli*, c. XXVIII : *Quod primo in tantum aversatus est ut adfirmaret se eo die, quamvis præcipua festivitas esset ecclesiam non intraturum si pontificis consilium prescire potuisset.* — [9] *Monum. Germ. hist., Capitularia*, t. II, p. XXX.

*saint Grégoire I*er, achevée depuis peu par Jean Diacre, laquelle contenait un long passage sur la question de l'introduction du chant grégorien. Walafrid lui avait bien appris que l'initiative de cette réforme remontait à Pépin le Bref. Jean Diacre lui a suggéré d'en faire hommage à Charlemagne et de placer à Metz le dépôt de la tradition. Il alla même plus loin, trop loin pourrait-on dire, puisqu'il fit intervenir Drogon, bâtard de Charlemagne, du vivant de l'empereur. Celui-ci était mort depuis neuf ans, quand Drogon monta sur le siège épiscopal de Metz.

Ce n'est pas tout. La biographie d'Alcuin a été mise à profit: mais l'auteur est décidément incorrigible; il présente Alcuin comme un disciple de Bède, alors que le document qu'il exploite dit qu'Alcuin fut disciple d'Egbert, disciple lui-même de Bède. Ce qu'on vient de dire donne une assez fâcheuse idée de l'auteur, mais il faut reconnaître que son information est étendue. Il n'a pas manqué de lire la *Vie de Louis le Débonnaire*, par Thégan, dont une copie se trouvait à Saint-Gall sous l'abbatiat de Grimald (841-872). Peut-être aura-t-il lu la relation de l'évêque Heiton sur son ambassade de Constantinople en 811, relation dont l'existence est attestée au XIe siècle dans la *Chronique* de Hermann de Reichenau [1], et qui ne s'est pas conservée jusqu'à nous.

Ces rapprochements et quelques autres encore permettent de diminuer singulièrement l'apport de Wérimbert et celui d'Adalbert. Ce n'est pas eux, à coup sûr, qui sont responsables du contenu de I, XVI-XIX, touchant un évêque allemand non désigné par son nom, mais qui, nous dit-on, occupait la *prima sedes Germaniæ*, par conséquent Mayence. Un des épisodes auxquels il est fait allusion se rapporte à la guerre contre les Avares, ce qui permet d'identifier l'évêque, qui ne peut être que l'archevêque Riculf (787-813), personnage considérable, fort bien vu de Charlemagne, qui savait généralement bien placer son amitié et sa confiance, un correspondant d'Alcuin et qu'on ne saurait reconnaître dans le prélat vicieux, ignorant et incapable que décrit le moine de Saint-Gall. D'ailleurs, celui-ci tombe de Charybde en Scylla lorsqu'il mentionne la reine Hildegarde au temps des guerres des Avares en 783; or, ces guerres ont commencé en 791 et durèrent jusqu'en 799.

Les erreurs ne se comptent pas. Notre auteur impute à un évêque d'une « toute petite cité » l'ambition de vouloir faire des miracles; cet évêque a nom Réchon; or, parmi tous les évêques du temps, un seul a porté ce nom et il occupait le siège de la « toute petite cité » de Strasbourg. — Autre mésaventure avec les deux moines scots venus en Gaule au début du règne de Charlemagne. Un d'eux s'appelait Clément, l'autre devint écolâtre au monastère de Saint-Augustin, près Pavie. Or, Clément le Scot est connu, mais il faut le rajeunir, car il ne vint en Gaule qu'au début du règne de Louis le Débonnaire, en 817. Quant à son compagnon, il se pourrait que ce fut l'Irlandais Dungal qui, en 825, était écolâtre à Saint-Augustin de Pavie. On a lieu de supposer que ce Dungal n'y avait pas été envoyé dans les premières années du règne de Charlemagne et qu'il faut l'identifier avec un clerc de ce nom, qui fut moine à Saint-Denis depuis 784 jusqu'en 811 au moins.

Si les noms propres portent malheur au moine de Saint-Gall, la chronologie ne lui est pas plus favorable. Voici un abbé de Saint-Gall, Grimald, mort en 872, dont il fait un disciple d'Alcuin, mort en 804. Voici le pape Léon III qui, en 799, fait appel au roi des Francs, après s'être adressé à l'empereur de Constantinople, Michel, qui ne monta sur le trône byzantin qu'en 811. Voici l'empereur Charlemagne sur le compte duquel il devrait avoir des renseignements de première main et il nous le représente, en 807, parlant de sa femme Hildegarde morte depuis 783. Ce même Charlemagne reçoit, en 812, des ambassadeurs byzantins, il est entouré de sa femme et de ses filles; or, il était veuf alors depuis douze ans.

Le moine de Saint-Gall n'est pas seulement préoccupé d'instruire — on a vu comment — il a le souci d'édifier, car il est de ces gens qui, sous prétexte d'édification, font signer par la Providence toutes les billevesées de leur imagination. Un clerc dit la messe en état d'impureté (I, XXV; I, XXXII), il est frappé de mort subite; un clerc commet le péché d'orgueil (I, XXXIII), il est réduit en cendres; le préfet de la maison royale est chargé d'iniquités (I, XXXI), il meurt subitement; le maître d'œuvres d'Aix-la-Chapelle a amassé malhonnêtement des trésors (I, XXVIII), une poutre embrasée l'assomme; un fondeur fraude sur le métal d'une cloche (I, XXIX), celle-ci lui tombe sur la tête avec le résultat qu'on devine. Voilà pour le côté des gredins.

Voici maintenant le côté des saints : un évêque, qui a manqué au jeûne du carême, fait vœu de laver et raser le samedi saint tous les indigents qui se présenteront; survient un lépreux couvert d'ulcères; il s'exécute (I, XXI). Un autre évêque a commis le péché de la chair, il fait pénitence et rentre en paix avec Dieu (I, XXII); encore un évêque, celui-ci met le démon en fuite avec un signe de croix (I, XXIII). Pépin le Bref, attaqué par le diable, le transperce de son épée (II, XVI).

On peut penser ce qu'on voudra de ces ragots, on n'en fera jamais de l'histoire; tout au plus pourra-t-on s'en servir pour établir l'indigence de l'imagination du moine de Saint-Gall, qui semble tellement à court d'idées que, lorsqu'il lui en vient une, par hasard, il la fait servir deux fois. Ainsi, les ambassadeurs byzantins sont promenés dans le palais impérial devant des personnages de plus en plus imposants et, chaque fois, ils interrogent : « Cette fois, est-ce enfin Charles? » (II, VI). Ainsi, encore, le roi Didier voit défiler sous les murs de Pavie l'armée impériale et à chaque nouveau corps il demande : « Cette fois, est-ce enfin Charles? » (II, XVII.)

Tout le reste est du même acabit. Contes, historiettes, on n'ose à peine employer le mot « légende » pour un tel fatras. Il y a là-dessous des intentions encore saisissables. L'auteur s'efforce d'inculquer au lecteur pour lequel il écrit, l'empereur Charles le Gros, les moyens à prendre, les procédés à suivre pour ressembler à Charlemagne : piété (I, VII-IX, X; II, X, XI, XX); charité (II, XXI); générosité (I, IV, VIII, XIV, XV, XVIII, XXIX, XXXI; II, II, III, VIII); fermeté (I, III; II, VIII, XII); maîtrise de soi-même (I, VIII, XII); amour de la science (I, I, III); mépris des frivolités (I, XXXIV; II, XVII, XVIII). Parfois la leçon est plus claire encore : éviter le cumul des charges (I, XIII); s'interdire les trêves pernicieuses (II, XIV). Naturellement, le monastère de Saint-Gall est le foyer de toutes les vertus et l'empereur doit en être persuadé, afin de veiller sur les mauvais procédés des évêques de Constance qui ne manquent aucune occasion de porter préjudice aux moines.

Les évêques sont mal vus de l'auteur, il leur trouve tous les défauts, et il réserve toutes les vertus et toutes les qualités aux clercs d'origine modeste dignes de retenir l'attention de l'empereur. La science est exaltée et, parmi les sciences, il faut compter la liturgie et le chant ecclésiastique (I, VII, VIII, X). Comment en irait-il autrement à Saint-Gall où on chante les offices avec une solennité calculée ? Mais la prédilection marquée du moine de Saint-Gall pour le chant a conduit plusieurs auteurs à se demander si cet ano-

[1] *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. V, p. 102.

nyme ne serait pas un personnage qui a acquis une sorte de notoriété comme littérateur et musicologue sous le nom de Notker le Bègue [1]. Cette identification semble devoir être admise.

Celui qui écrit le petit livre que nous venons d'étudier nous apprend qu'il est *balbulus et edentulus*, « bègue et édenté » (II, XVII). Il n'était pas seul dans ce cas, mais, pour ce qui le concerne, il portait un sobriquet : *Notker Balbulus*, qui vaut presque une désignation. Cela ne l'empêchait pas de bavarder sans doute, car ce sont les plus empressés, mais surtout il écrivait. Dans un hymne en l'honneur de saint Étienne, il s'excuse, « lui, bègue et malade », d'avoir osé célébrer les mérites d'un si grand saint :

Æger et balbulus vitiisque plenus
Ore polluto Stephani triumphos
Notker indignus cecini, volente
Præsule sancto.

Une lettre qui semble être de lui [2] nous le montre insistant sur ce défaut avec la même façon de s'exprimer qu'emploie le moine de Saint-Gall; *balbulus, edentulus*, il ne sort pas de là [3]. Il a entrepris une biographie de saint Gall, dont on a retrouvé depuis peu quelques fragments, et il a grand soin de se présenter au lecteur : *Ego partim morbo, partim senio jam edentulus, cæculus et tremulus tam in superioribus quam inferioribus digitis* [4]. Ces rapprochements sont suffisants pour attribuer l'écrit à Notker.

Il existe d'autres raisons, parmi lesquelles l'analogie existant entre les écrits authentiques de Notker et l'ouvrage concernant Charlemagne. On a fait observer qu'il ne peut guère s'abstenir de l'emploi des superlatifs : Charlemagne est *religiosissimus* (I, XXV); un fait quelconque est *notissimum* (I, XXV); un mulet marche à une allure *volubilissima*, et cette course *rapidissima* est très semblable, *simillima*, à celle des dauphins (I, XXIV). L'empereur est *invictissimus* (I, XXXIII) et ses soldats se battent *fortissime* (II, II). Or, cet abus du superlatif caractérise le style de Notker, ainsi qu'on peut s'en convaincre en ouvrant son traité intitulé : *Notatio de illustribus viris qui ex intentione sacras scripturas exponebant*, ou ses lettres et modèles conservés dans le Formulaire de Saint-Gall.

Le moine de Saint-Gall n'est pas moins friand de superlatifs que de diminutifs; avec lui ce ne sont que *clericuli, pauperculi, pueruli, gurgituli*, et puis encore *habitaculum, juvenculus, quantulumcumque, abbatiola, gallicula, bestiola, poticula, curticula, rivulus, opusculum*, et une multitude d'autres jusqu'à cet *edentulus* qui s'applique à lui. Or, c'est là encore une manie qui se retrouve dans les écrits authentiques de Notker. — Enfin, certaines locutions rares reparaissent chez Notker et chez le moine de Saint-Gall, par exemple : *juxta nomen suum* avant une étymologie, *opipare convivium* pour parler d'un festin et l'adjectif *diace, drinus* appliqué à un vêtement couleur jaune citron.

Il y a aussi des analogies de pensée : jugement semblable sur le règne de Julien l'Apostat, début d'une ère nouvelle; Alcuin glorifié en termes semblables; saint Jérôme et saint Augustin placés au premier rang des Pères de l'Église. Également, on remarque une pareille familiarité avec les poèmes de Virgile, que personne autre que Notker ne possédait alors, sans doute, à Saint-Gall. En somme, l'identification du moine de Saint-Gall avec Notker le Bègue se présente comme l'hypothèse la plus logique et la plus vraisemblable.

H. LECLERCQ.

MOIS. — I. Division de l'année en douze mois. II. Les noms des mois. III. La mention des mois dans l'épigraphie. IV. Le quantième du mois. V. Les travaux des mois.

I. DIVISION DE L'ANNÉE EN DOUZE MOIS. — Le Moyen Age, pendant toute sa durée, et la période qui le précède immédiatement et que nous nommons « antiquité chrétienne » ont fait usage du calendrier romain réformé par Jules César, en l'an 46 avant Jésus-Christ et, pour cette raison, nommé calendrier julien. L'année y est réglée sur le cours du soleil dont la révolution apparente est supposée accomplie dans une période de trois cent soixante-cinq jours et un quart. Comme ce quart de jour, en s'additionnant d'année en année, aurait assez rapidement faussé le calcul, il fut décidé qu'on aurait recours à une intercalation périodique. Tous les quatre ans, les fractions négligées étaient reprises et formaient un jour qui fut intercalé, pour des motifs religieux, entre le 24 et le 25 février, après le 6e jour avant les calendes de mars. On donna à ce jour intercalaire le nom de bissexte *(bissexto kal. martii)*, ce qui valut aux années comptant 366 jours le nom de bissextiles. Les années bissextiles du calendrier julien sont celles dont le chiffre est divisible par le nombre 4.

Les mois de l'année julienne ont survécu à bien des appellations et l'année se divise, aujourd'hui encore, en douze mois dont sept comptent trente et un jour, ce sont : janvier, mars, mai, juillet, août, octobre et décembre; dont quatre ne comptent que trente jours; ce sont : avril, juin, septembre et novembre; dont un seul, le mois de février, compte vingt-huit jours dans les années communes et vingt-neuf dans les années bissextiles.

Chez les Romains, chacun de ces mois subissait une triple division dont les sections inégales portaient les noms de *calendes*, de *nones* et d'*ides*. Les *calendes* tombent invariablement le premier jour du mois, les *nones* le 5 ou le 7, les *ides* le 13 ou le 15. Pendant huit mois de l'année : janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre, décembre les *nones* sont le 5; pendant quatre mois : mars, mai, juillet, octobre, elles sont le 7. Quand les nones tombent le 5, il arrive que les *ides* viennent le 13 du mois et si les nones tombent le 7, les ides sont retardées jusqu'au 15. Les divers jours de chaque mois étaient désignés par le nombre de jours qui les séparaient des calendes, des ides et des nones. Ainsi, immédiatement après les calendes d'un mois quelconque, les dates étaient rapportées aux nones, le lendemain des nones, elles étaient rapportées aux ides, et le lendemain des ides, aux calendes du mois suivant. Le jour des calendes, des nones ou des ides était compris dans le compte. La veille des calendes portait le nom de *pridie* ou *IIo [ante] kalendas*, l'avant-veille, *IIIo kal.* Lorsque les ides tombaient le 13 et que le mois comptait 31 jours, on avait à compter jusqu'à dix-neuf jours avant les calendes. Le 14 janvier, par exemple, était : *XIX kalendas februarias*. On a vu plus haut que le jour qu'on ajoutait tous les quatre ans s'intercalait en février entre le 6 et le 5 des calendes de mars et s'appelait : *bis VIo kal. mart.*

Si justifiée que soit l'admiration rendue aux anciens,

[1] En 1606, Melchior Goldast, le premier de tous, semble-t-il, eut cette pensée. Cf. Zeumer, *Der Mönch von Sankt-Gallen*, dans *Historische Aufsätze dem Andenken an Georg Waitz gewidmet*, 1886, p. 97-118; E. Zeppelin, *Wer ist der Monachus Sangallensis?* dans *Schriften des Vereins für Geschichte des Bodensees*, t. XIX, 1890, p. 33-47; opinion admise par Wattembach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 7e édit., t. I, p. 207, 272; Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I, p. 359 sq.; L. Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, Paris, 1921, p. 294. — [2] Zeumer, *op. cit.*, p. 100 sq. — [3] *Monum. Germ. hist., Formulæ*, p. 412, n. 28. — [4] P. von Winterfeld, *Notkers Vita S. Galli*, dans *Neues Archiv der Gesellsch. für alt. deutsch. Geschichtsk.*, t. XXVII, 1902, p. 748.

il faut reconnaître que, depuis eux, nous avons fait quelques progrès, puisque, avec ce système, il faut diviser sans cesse son attention pour la porter sur les dates variables des nones et des ides et sur les variations du nombre des jours dans les différents mois.

Cette numération rétrograde des jours a été en usage non seulement pendant le Moyen Age, mais jusqu'aux temps modernes, à part quelques exemples très rares de numération directe à partir des calendes, des nones ou des ides. Jusqu'au XVIe siècle, on rencontre, dans les documents rédigés en latin, l'emploi de la numération romaine. Cependant, dès l'année 1350, le roi Pierre IV d'Aragon, dans une ordonnance datée de Perpignan, interdit l'emploi des ides, nones et calendes [1] : *...ut frequentius ipsa nativitas Domini in memoria habeatur, edicimus, statuimus ac etiam ordinamus quod, a die instantis nativitatis Domini ex tunc perpetuo computando, in cartis publicis, instrumentis, litteris et scripturis universis et singulis, quæ a nostra cancellaria insigni, a qua, tanquam a fonti, rivuli derivantur et sumunt originem, universæ de cetero emanabunt; ordo talis servetur super kalendario, scilicet quod annum a nativitate Domini incipiens competetur, et etiam omissis nonis, idibus atque kalendis, continuando locum, numerum dierum et nomina mensium atque annum in et sub quibus dabuntur.*

II. Les noms des mois. — Parmi les fragments de toutes sortes, antérieurs au IXe siècle, que nous a transmis le Moyen Age et qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Liber glossarum*, on rencontre divers morceaux consacrés à la nomenclature des mois dans le monde antique. Certains (comme *Helul in Macchabeorum libro Augustus, qui apud nos mensis sextus, vocatur* [2]) nous viennent du IIe livre des *Instructiones* de saint Eucher de Lyon; d'autres (comme *Februarius nuncupatur a Februo, id est Plutone, cui eo mense sacrificabatur*) sont tirés des *Etymologiæ* [3] de saint Isidore de Séville, tandis que certains (comme *Aprilem vero, nullo deorum suorum nomine, sed de re propria, quasi Aperilem nominaverunt eo quod tunc plurimum germinis aperiatur in florem*) se rattachent au *De natura rerum* [4] d'Isidore. Parmi ceux qui ne peuvent faire l'objet d'une identification certaine dans les sources du *Liber glossarum*, il s'en trouve 116 qui forment un groupe distinct. Une brève mention nous donne les noms sous lesquels les mois étaient désignés dans onze différentes parties du monde :

Adarzios : *Hebræorum lingua martius mensis dicitur.*
Boaba channin : *Hebræorum lingua october mensis dicitur.*
Ab : *Syrorum lingua augustus mensis dicitur.*
Cinaath : *Syrorum lingua julius mensis dicitur.*
Artana : *Cappadocum lingua aprilis mensis dicitur.*
Amarthath : *Cappadocum lingua augustus mensis dicitur.*
Archoitoth : *Ægyptiorum lingua augustus mensis dicitur.*
Ciach : *Ægyptiorum lingua november mensis dicitur.*
Ampiles : *Tuscorum lingua maius mensis dicitur.*
Cabreas : *Tuscorum lingua aprilis mensis dicitur.*
Antesterion : *Atheniensium lingua julius mensis dicitur.*
Targelion : *Atheniensium lingua october mensis dicitur.*
Adineos : *Macedonum lingua januarius mensis dicitur.*
Distros : *Macedonum lingua martius mensis dicitur.*
Areos : *Bithyniensium lingua julius mensis dicitur.*
Metreos : *Bithyniensium lingua december mensis dicitur.*
Antesterion : *Perinthiorum lingua september mensis dicitur.*
Sebastos : *Perinthiorum lingua augustus mensis dicitur.*
Artemesios : *Bizantinorum lingua aprilis mensis dicitur.*
Licios : *Bizantinorum lingua maius mensis dicitur.*
Agripeos : *Hellenorum lingua februarius mensis dicitur.*
Druseos : *Hellenorum lingua julius mensis dicitur.*

Quelques-uns de ces mots ont été recueillis par Gœtz dans ses *Excerpta ex Libro glossarum* [5] et se retrouvent, sous une forme abrégée et sans les renvois aux noms romains des mois, dans le *Thesaurus glossarum emendatarum* [6].

Ce qui attire d'abord l'attention sur ces 116 indications, c'est la formule stéréotypée qui sert à les présenter, ce qui porte à admettre qu'elles procèdent toutes d'une source unique, et cependant on n'a aucune raison de penser qu'elles se rattachent à un écrit analogue aux pages d'Eucher de Lyon et d'Isidore de Séville. On n'a pas non plus de bonnes raisons pour soutenir que le compilateur du *Liber glossarum* les a rencontrées sous la forme concise dans laquelle nous les lisons aujourd'hui. Il semblerait plutôt que la persistance de *thenerum lingua* à la place de *Atheniensium lingua* (ou *Athenæorum lingua*) et la fréquente répétition de *tucorum* ou *tuquorum* pour *Tuscorum*, dans les manuscrits non corrigés, nous met sur la voie de la forme originale. Une erreur telle que *thenerum lingua* répétée plus de dix fois est si absurde qu'elle s'explique au mieux par l'hypothèse que ces indications furent retouchées par le compilateur du *Liber glossarum* d'après les listes des mois du type *Hermeneumata*, pareil à ceux conservés dans le *Corp. gloss. latin.* [7]. En tête de chaque liste, on trouve des mentions dans le genre de *Menses Hebræorum*, ou *Menses secundum Hebræos*.

Les deux plus anciens et les meilleurs manuscrits du *Liber glossarum* sont le *Paris., lat. 11 529-11 530*, que nous figurerons par le sigle *P*, et le *Vatic. Pal., lat. 1773*, jadis à Lorsch et que, pour cette raison, nous figurerons par le sigle *L*. Fréquemment il faut recourir aux manuscrits de Tours *(T)* et de Vendôme *(V)* qui représentent une version corrigée et ne jouissent pas d'une autorité égale à *L P* combinés. Les références entre parenthèses, qui précèdent les noms de mois, se rapportent à l'énumération qui a été adoptée pour l'édition du *Liber glossarum*. En vue d'obtenir l'uniformité dans les listes, il a paru bon de les faire commencer toutes par le mois de janvier qui marque le début de l'année dans le calendrier julien.

Avant de donner ces listes, il faut dire peu de mots de l'*Elementarium* de Papias, un glossaire qui fut compilé vers le milieu du XIe siècle et dont la 4e et dernière édition date de l'année 1496. Papias a eu recours à un manuscrit du *Liber glossarum*, d'où il a tiré plus de la moitié des 116 noms de mois aussi bien que quelques-uns de ceux tirés de saint Eucher de Lyon. Certains furent donnés tels quels, les autres furent abrégés ou paraphrasés. Ainsi, dans le *Liber glossarum*, la mention *Osamanai Cappadocum lingua februarius mensis dicitur* devient, dans Papias, *Ossamania februarius mensis;* et *Mesoro Ægyptiorum lingua julius mensis dicitur* devient *Mesores ægyptiace julius mensis*. En 1847, Bröcker et Hermann consacrèrent deux études à Papias [8], mais ce n'est qu'en 1853 que Hildebrand démontra la dépendance de Papias par rapport au *Liber glossarum*. Les lectures de Papias n'ont pas grande importance, elles représentent seulement un manuscrit du *Liber glossarum*. Plusieurs des noms de mois sont connus, nonobstant le travail de Gœtz, sous celui que leur a infligé Papias, et il est utile de coordonner nos sources d'information par l'indication de ce qui se rencontre chez Papias. Lorsque ce sera nécessaire on renverra aux sections et subdivisions adoptées par Bröcker pour la division de Papias [9].

[1] D. Gregorio Mayans, *Obras chronologicas* de Mondejar, in-fol., Valencia, 1744, p. XXIII. — [2] Édit. Wotke, p. 153. — [3] *Etymologiæ*, l. V, c. XXXIII. — [4] *De natura rerum*, c. IV. — [5] V, 161-255. — [6] VI, au mot *Mensis*. — [7] III, 72, 210. — [8] L. O. Bröcker, *Beiträge zur antiken Monatskunde*, dans *Philologus*, t. II, p. 246-261; K. Fr. Hermann, *Bemerkungen zu den menologischen Glossen des Papias*, dans même revue, t. II, p. 262-272. — [9] Les passages suivants de Papias viennent d'Eucher : IX *Caslea* (= Euch., 153, 13); XV *b Nisan* (= *ib.*, 10); XVI *a Adar* (= *ib.*, 16); XVI *a Thebeth* (= *ib.*, 14); XVI *b* (= *ib.*, 10); XVII (= *ib.*, 14); XVIII (= *ib.*, 11).

1. *NOMS DES MOIS HÉBREUX.* — Formula : *...Hebræorum lingua... mensis dicitur.* Cf. Papias, XIX *b, d, e.*

(CA 453)	Ianuarius	Canon (*LP;* om. *Pap.*).
(KA 60)	Ianuarius	Kanon (*LPV;* Kanor *T;* Kanorus *Pap.*).
(TE 13)	Ianuarius	Thebet (*LP;* Thebeth *TV Pap.*)
(SO 2)	Februarius	Sobath (*LP Pap.*).
(AD 22)	Martius	Adarzios (*LP;* Adarrios *Pap.*).
(NI 141)	Aprilis	Nisan baath (*P;* bahat *L;* Nisanbaath *TV;* Nisabath *Pap.*).
	Maius	—
(YE 1)	Iunius	Yer (*PV; lacuna LT*).
(YE 2)	Iunius	Yerana (*PV; lacuna LT*).
(TA 145)	Iulius	Thamax (*P;* Taniaz *L;* Thamaz *TV;* Thamar *Pap.; lege* Tammuz).
	Augustus	—
(IL 54)	September	Ilul et anim (*P;* om. *T;* Iluletanum *LV;* Iludetanum *Pap.*).
(BO 5)	October	Boaba channin (*PTV;* Boabacchanin *L;* Boachabani *Pap.*).
(AC 264)	November	Acpadi (*LPTV Pap.*).
	December	—

La forme normale *Thebet* se rencontre avec *Kanun*, le nom syrien de janvier. — *Sobath* est une leçon de *Shebath* qu'on rencontre à Héliopolis comme équivalent de mars-avril. — *Adar* est la forme normale pour mars; la désinence *-zios* est inexpliquée. — *Yer* et *Yerana* se lisent deux fois dans Papias : 1° *Yer et erana hebraice iunius mensis;* 2° *Jer et erana hebraice junius mensis.* — *Ilul et anim* est la juxtaposition d'un mot hébreu, *Elul*, désignant un mois et l'ancien nom cananéen du septième mois : *etanim*, cf. I Reg., VIII, 2. — *Boaba channin* n'a pas de parallèle; *channin* est peut-être en relation avec le nom de mois *chanu* (mars) à Héliopolis. — *Acpadi*, forme rare qui fait songer à *Ag*, le nom du mois pour novembre-décembre à Héliopolis, et fait peut-être opposition à *Kislev*.

2. *NOMS DES MOIS SYRIENS.* — Formula : *...Syrorum lingua... mensis dicitur.* Cf. Papias, XV *a.*

(CA 454)	Ianuarius	Canon (*LP;* om. *Pap.*).
(SA 12)	Februarius	Sabae (*LPV Pap.;* om. *T*).
(AD 20)	Martius	Adar (*LP Pap.*).
(NI 143)	Aprilis	Nisan (*LP;* om. *Pap.*).
(YA 7)	Maius	Yar (*P;* om. *L Pap.;* Yar Sirorum [*om. cett.*] *IV*).
(OZ 3)	Junius	Ozirat (*LPTV;* Ozirot, *Pap.*).
(CI 166)	Julius	Cinaath (*L;* Cinuath *P;* Cynabat *Pap.;* om. *IV;* Sinorum *L*).
(AB 10*a*)	Augustus	Ab (*LP;* Abi, *Pap.*).
(IL 53)	September	Ilua (*LP Pap.; lege* Elul).
(TI 212)	October	Thysri (*LP;* Thisri *Pap.*).
	November	—
	December	—

Sabae semble être une erreur de transcription pour *Shebath.* — Le mois syro-macédonien de juin est normalement *Hasiran;* mais à Héliopolis la forme Ὄζιρ était courante et *Ozirat* comme *Acpadi* et *Sobath* (et *Channin?*) dans la liste des noms hébreux peut en être dérivé. L'arrangement alphabétique du *Liber glossarum* montre que la forme *Cinaath* (non pas *Cinuath*) se montre dans la liste du compilateur. — Papias (XV *b*) a une seconde version pour *Elul (Ileia syriace september mensis dicitur)* due très certainement à une correction dans son ms. du *Liber glossarum.*

3. *NOMS DES MOIS CAPPADOCIENS.* — Formula : *...Cappadocum lingua... mensis dicitur.* Cf. Papias, XIV *a.*

(DA 171)	Ianuarius	Datusa (*LP Pap.*).
(OS 12)	Februarius	Osamanai (*LP;* Ossamania *Pap.*).
(SA 366)	Martius	Sandara (*LPTV Pap.*).
(AR 520)	Aprilis	Artana (*LP;* Artuna *T;* om. *Pap.*).
(AR 529)	Maius	Arteisti (*LP;* Arteisti caput cum lingua *T;* om. *Pap.*).
(OR 283)	Iunius	Oroatata (*PTV;* Oroatuta *L;* om. *Pap.*).
(TE 79)	Iulius	Teiori (*LP;* Tedori *TV;* cf. *Pap.*, XIV *b.*).
(AM 29)	Augustus	Amarthath (*PTV;* Amartath *L;* om. *Pap.*).
(CA 997)	September	Catheorin (*P;* Catheorii *TV;* Cathorin *L Pap.*).
(MI 377)	October	Mitre (*LP Pap.*).
(AP 4)	November	Apamoinama (*LP;* Apamo inama *T;* om. *Pap.*).
(AT 50)	December	Atrade (*LPV Pap.*, IX; september mensis *T*).

Dans cette liste, le cycle des noms est correct, mais les équivalents sont faux. La liste normale est celle-ci : Ianuarius, *Arteys;* Februarius, *Adraostata;* Martius, *Teirei;* Aprilis, *Amaparta;* Maius, *Xanthikos;* Iunius, *Myar;* Iulius, *Apomyle;* Augustus, *Athra;* September, *Dathu;* October, *Osman;* November, *Sonda;* December, *Lytanos.* La seule forme *Catheorin* est anormale et d'une explication malaisée.

4. *NOMS DES MOIS ÉGYPTIENS.* — Formula : *...Ægyptiorum lingua... mensis dicitur.* Cf. Papias, XIII *b.*

	Ianuarius	—
(FA 317)	Februarius	Famenoth (*LP Pap.*).
(FA 437)	Martius	Formati (*LP Pap.*).
(PA 40)	Aprilis	Pacon (*LP Pap.*).
(PA 941)	Maius	Pauni (*LP Pap.*).
(EP 38)	Iunius	Epyphi (*P;* Ephyphi *L;* Ephiphy *TV;* Epiphi *Pap.*).
(ME 527)	Iulius	Mesoro (*LP;* Mesores *Pap.*, XIII *c*).
(AR 170)	Augustus	Archoitoth (*PTV;* Arcoitoth *L;* Archoitot *Pap.*).
(FA 658)	September	Faufi (*LP; Pap.*).
	October	—
(CI 1)	November	Ciach (*LTV ;* Ciacin *P ;* Cyacea *Pap.*, IX).
(TI 25)	December	Tibicofach (*P;* Tibiconfach *L;* Tibicofiath *TV;* om. *Pap.*).

Dans l'année égyptienne, le mois de mars s'appelait *Phamenoth* et le mois de mai *Pharmuthi.* Papias, recourant à une source que ne possédait pas le compilateur du *Liber glossarum*, a une liste des mois plus correcte. La forme *Tibicofach* peut s'expliquer par une association de novembre, *Ciach*, et décembre, *Tibi.*

5. *NOMS DES MOIS ÉTRUSQUES.* — Formula : *...Tuscorum lingua... mensis dicitur.* Cf. Papias, VII.

	Ianuarius	—
	Februarius	—
(VE 87)	Martius	Velcitanus (*PTV;* Veleitanus *L;* Velitanus *Pap.*).
(CA 17)	Aprilis	Cabreas (*LPTV;* om. *Pap.*).
(AM 311)	Maius	Ampiles (*LPTV;* Amphiles *Pap.*).
(AC 240)	Iunius	Aclus (*LP Pap.*).
(TR 108)	Iulius	Traneus (*LP Pap.*).
(ER 207)	Augustus	Ermius (*LP Pap.*).
(CE 230)	September	Celius (*LP;* Cælius *TV Pap.*).
(XO 1)	October	Xosfer (*LPTV;* Xofer *Pap.*).
	November	
	December	

Cette liste du *Liber glossarum* est une autorité unique pour les noms des mois étrusques. Corssen, qui en fait le commentaire, considère la forme *Xosfer* comme impossible, parce que la lettre *X* n'est jamais initiale des mots étrusques; il propose de remplacer *X* par *UT* et de lire, par conséquent, *Utofer.* Mais il est bon de se rappeler que, dans le *Liber glossarum*, on rencontre un certain nombre de mots dans lesquels *X* tient la place du *Chi* grec, par exemple *Xrisin*, *Xristus* et le mot étrusque pourrait être *Chosfer.* L'équivalent étrusque du mois d'août, *Ermius*, provoque quelques doutes, car cet *Ermius* semble apparenté d'assez près à Ἑρμαῖος pour être un emprunt à une liste grecque. Le fait de l'omission des mois de novembre, décembre, janvier et février permet de penser que cette liste commençait avec le mois de mars et se trouvait déjà incomplète à l'époque où on entreprit la compilation du *Liber glossarum.*

6. *NOMS DES MOIS ATHÉNIENS.* — Formula : *...Thenerum lingua... mensis dicitur.* Cf. Papias, III, qui, au lieu de *Thenerum*, écrit *Teucrum* ou *Teucrorum.* On

ne peut garder aucun doute qu'il s'agisse d'Athènes puisque nous lisons les noms de *mounychion* et de *skirophorion*.

(EC 1)	Ianuarius	Ecatombeon (*LP Pap.*; tenerarum lingua *L*; aspiratur *add. Pap.*).
	Februarius	—
(PI 35)	Martius	Pianeption (*LPTV*; om. *Pap.*).
(ME 210)	Aprilis	Memasterion (*LP*; Memarterion *TV*; om. *Pap.*).
(PO 501)	Maius	Posteon (*LPV Pap.*; Posteon tenens linguam *T*).
	Iunius	—
(GA 77)	Iulius	Gamenon (*LPTV*; Gameon *Pap.*).
(AN 403)	Iulius	Antesterion (*LP*; om. *Pap.*).
(EL 18)	Augustus	Elafebolion (*LP*; Elaphebolion *Pap.*).
(MU 216)	September	Municion (*PT*; Monicion *L*; Munition tenedum *Pap.*, VI).
(TA 243)	October	Targelion (*LTV*; om. P. *Pap.*).
(SC 209)	November	Sciroforion (*LPTV*; Scytophorion *Pap.*; novem versis dicitur *P*; vocembersis *T*).
	December	—

L'ordre des mois est relativement exact, mais leur équivalence avec les mois romains offre d'assez graves erreurs, qui s'expliqueraient sans trop de peine par le fait que les noms de mois athéniens ont dû être copiés et recopiés souvent. Dans les *Hermeneumata Monacensia*, sous le titre de *Menses Anthiocensium* nous trouvons les mois athéniens aussi sérieusement désorganisés que dans le *Liber glossarum*. Voici la concordance véritable : janv.-févr., Γαμηλιών; févr.-mars, Ἀνθεστηριών; mars-avril, Ἐλαφηβολιών; avr.-mai, Μουνυχιών; mai-juin, Θαργηλιών; juin-juill., Σκιροφοριών; juill.-août, Ἑκατομβαιών; août-sept., Μεταγειτνιών; sept.-oct., Βοηδρομιών; oct.-nov., Πυανοψιών; nov.-déc., Μαιμακτηριών; déc.-janv., Ποσειδεών.

7. *NOMS DES MOIS MACÉDONIENS.* — Formula : *...Macedonum lingua... mensis dicitur*. Cf. Papias, XI *b*.

(AD 294)	Ianuarius	Adineos (*LP Pap.*; Adineus *TV* = Ἀδδυναῖος).
(PE 866)	Februarius	Peritios (*LT*; Peritos *P*; om. *Pap.* = Περίτιος).
(DI 1141)	Martius	Distros (*LP Pap.* = Δύστρος).
(XA 1)	Aprilis	Xanticos (*PT*; Xandicos *Pap.*; om. *L* = Ξανδικός).
(AR 535)	Maius	Artemisios (*LPTV*; Artemeysios *Pap.* = Ἀρτεμίσιος).
	Iunius	—
	Iulius	—
	Augustus	—
(PA 281)	September	Panemos (*LP*; om. *TV Pap.* = Πάνημος).
(YP 9)	October	Yperbereteas (*P*; om. *LT*; Yperboretheus *V*; Hyperbetheus *Pap.* = Ὑπερβερεταῖος).
(DI 521)	November	Dios (*LP Pap.* = Δῖος).
(AP 32)	December	Apelleos (*LPTV Pap.* = Ἀπελλαῖος).

8. *NOMS DES MOIS BITHYNIENS.* — Formula : *...Bithiniensium lingua... mensis dicitur*. Cf. Papias, X.

(DI 528)	Ianuarius	Dionisios (*LP*; om. *Pap.* = Διονύσιος).
(ER 7)	Februarius	Eraclios (*PTV*; om. *L Pap.*, Vitiniensium lingua *P*; Utiniensium *TV* = Ἡρακλειος).
(DI 522)	Martius	Dios (*LP Pap.* = Δῖος).
(BE 105)	Aprilis	Bendidios (*LP Pap.*, IX = Βενδιδειος).
	Maius	—
(PR 1202)	Junius	Prietios (*LP Pap.* = Πριέτιος).
(AR 281)	Julius	Areos (*LP Pap.* = Ἄρειος).
(AF 110)	Augustus	Afrodisios (*PTV*; Afrodiseus *L*; om. *Pap.* = Ἀφροδίσιος).
(DE 726	September	Demetreos (*LP*; Demereos *TV*; Demetrius *Pap.* = Δημήτριος).
(HE 130)	October	Hereos (*LP Pap.* = Ἡραῖος).
(ER 205)	November	Ermeos (*LP Pap.*; Ermeus *TV* = Ἑρμαῖος).
(ME 607)	December	Metreos (*LP*; om *Pap.* = Μητρῷος).

9. *NOMS DES MOIS PÉRINTHIENS.* — Formula : *...Perinthiorum lingua... mensis dicitur*. Cf. Papias, I.

(CA 91)	Ianuarius	Calameos (*P.* Calameus *LT Pap.*, IX = Καλαμαῖος).
	Februarius	—
(LE 120)	Martius	Leneos (*LP Pap.* VIII; proiniciorum *P*; initiorum L^1; inpiorum L^2; punicorum *Pap.* = Ληναῖος.
	Aprilis	—
(BO 22)	Maius	Bœdromion (*LP Pap.*, IX = Βοηδρομιών).
(CR 230)	Junius	Croinon (*LPT*; Cromon *Pap.* = Κρονιών).
(PI 36)	Julius	Pianeption (*LP*; om. *Pap.* = Πυανοψιών).
(PO 474)	Augustus	Posideon (*LP Pap.*, IX = οσιδεών).
(SE 2)	Augustus	Sebastos (*LP*, Sabastes *Pap.* = Σεβαστος).
(AN 404)	September	Antesterion (*LP* om. *Pap.* = Ἀνθεστηριών).
(AR 533)	October	Artemesios (*LPT*; Artemeysios *Pap.* = Ἀρτεμίσιος).
(DE 1064)	November	Desios (*LP Pap.* = Δαίσιος).
(PA 280)	December	Panemos (*LP Pap.* = Πάνημος).

Pour cette liste de noms de mois à Périnthe, le *Liber glossarum* est notre seule autorité.

10. *NOMS DES MOIS BYZANTINS.* — Formula : *...Bizantinorum lingua... mensis dicitur*. Cf. Papias, II.

(PE 1266)	Januarius	Petagnicios (*LP*; Pet agnicios *T*; om. *Pap.* = Πεταγείτνιος).
(DI 519)	Februarius	Dionisius (*LP*; Dionysius *Pap.* = Διονύσιος).
(EI 9)	Martius	Eiclios (*LP*; om. *Pap.* = Εὔκλειος).
(AR 534)	Aprilis	Artemesios (*LP*; Artemsios *T*; Artemeysios *Pap.* = Ἀρτεμίσιος).
(LI 208)	Maius	Licios (*LP*; Lycios *Pap.* = Λύκειος).
(BO 76)	Junius	Bosporius (*LP*; om. *Pap.*; lingua ianr. mensis *T*. = Βοσπόριος).
(IA 152)	Julius	Iateos (*LP*; Iateor *V*; Iatheos *Pap.* = Ὑακίνθιος).
(AG 178)	Augustus	Agranteos (*LP Pap.* = Ἀγριάνιος).
(MA 370)	September	Malaforus (*LP*; Maleforus *Pap.* = Μαλοφόριος).
(ER 72)	October	Ereo (*LPTV*; om. *Pap.* = Ἡραῖος).
(CA 754)	November	Carnios (*LP*; Carmos *TV*; Carinos *Pap.* = Καρνεῖος).
(MA 1)	December	Machanios (*LP*; Machamos *Pap.* = Μαχανεύς).

Pour cette liste de noms de mois, le *Liber glossarum* est notre seule autorité. De ces noms Πεταγείτνιος (ou Πεδαγείτνιος) se trouve à Calymna, Chalcédoine, Cos et Rhodes; Εὔκλειος à Corcyre; Λύκειος dans la Chersonèse; Ὑακίνθιος à Lacédémone, Rhodes, Cos, Calymna et Théra; Ἀγριάνιος et Καρνεῖος à Lacédémone et Rhodes; Ἀρτεμίσιος, Ἡραῖος et Διονύσιος dans toute la Grèce; mais Βοσπόριος et Μαλοφόριος ne se trouvent nulle part.

11. *NOMS DES MOIS DES GRECS.* — Formula : *...Hellenorum lingua... mensis dicitur*. Cf. Papias, IV.

(SA 20)	Ianuarius	Sabastos (*LP*; om. *Pap.* = Σεβαστός).
(AG 202)	Februarius	Agripeos (*PTV Pap.*; Agripeus *L* = Ἀγριππαῖος).
(LI 52)	Martius	Libenos (*LP Pap.* = Λιβαῖος).
(OC 98)	Aprilis	Octteos (*LP*; Octteas *TV*; Oetias *Pap.* = Ὀκτάβιος).
	Maius	—
(NA 83)	Junius	Naroneos (*LPTV*; Narones hebraica lingua *Pap.*, XIX *b* = Νερωναῖος).
(DR 31)	Julius	Druseos (*LP*; Druseo *Pap.* = Δρουσαῖος).
(AF 109)	Augustus	Afrodiseos (*LP*; Afrodisios *Pap.* = Ἀφροδίσιος).
(AN 93)	September	Anchiseos (*LP*; Anchisios *TV*; Anchyseos *Pap.* = Ἀγχισαῖος).
(PO 169)	October	Pomeos (*LP*; Pomes *TV*; Pomos *Pap.* = Ῥωμαῖος).
(EN 23)	November	Eneadeos (*LP*; Eneados *Pap.* = Αἰνεαδαῖος).
(CA 317)	December	Capetoleos (*LP Pap.*, IX = Καπετωλαῖος).

Ces mois hellénistiques, choisis pour honorer Auguste et sa maison, se suivent dans l'ordre des mois de l'ancien calendrier de Chypre. Mais, dans ce calendrier chypriote, Σεβαστός est l'équivalent d'octobre et Ἀγριππαῖος l'équivalent de novembre.

Tels sont les listes des mois conservés par le *Liber glossarum*.

Un manuscrit, provenant de l'une des anciennes bibliothèques de Lyon (voir ce nom) si malheureusement dispersées, est aujourd'hui conservé à la bibliothèque Vallicellane, à Rome, sous le n. *E. 26*. C'est un ouvrage du VIIIe siècle qui contient (fol. 136 v.-137 r.) le traité *De temporum ratione* de Bède, dont les derniers mots : *...mereamur accipere palmam* sont suivis de cette mention : FINIT LIBER DE TEMPORIBVS AMEN DŌ GRATIAS DE ANNO. Quelqu'un s'avisa un jour d'écrire en marge : *Libellus Bedæ de Anno*, quoique ce traité ne figure pas au nombre des œuvres imprimées de Bède ; il semble être resté inédit jusqu'en 1923. Il est si bref que nous pouvons le transcrire ici :

DE ANNO. Annus primum decem mensium (mensuum, *man.* 1) fuit qui trecentos (trecentas *ms.*) et quattuor dies habebat; licet, ut auctores plurimi prodiderunt, apud Ægyptios quattuor, apud Arcades tribus, apud Acarnanes sex mensibus computatus fuisse referatur. post, a Numa rege Romanorum secundo, inter decembrem et (vel *ms.*) martium, januariŭs et februarius fertur adlectus, ut trecentis quinquaginta quattor diebus, quos duo decies luna renovata < complet > quæ vicenis novenis (novines, *ms.*) et semis viribus cursum suum efficit (effecit man. prim.), impleretur. postremo additis decem diebus atque quadrante, quo per quadriennium dies unus accrescit et quarto anno quem bissextum vocamus inseritur, impletus est. cuius initium cum Ægyptiis, qui nonas idusque non norunt mense septembri, cum Græcis novembri, martio cum Judæis habetur; nos Chaldæorum rationem secuti a januario, cuius ante dies octo et sol ad altiorem tramitem surgens recurrit et, quod est amplius, Dominus et Deus Noster, Dei Filius, Jesus Christus corporaliter natus est, ordiemur.

IANVARIVS dictus a Jano habet dies XXXI; vocatur apud Hebræos Sebet, apud Ægyptios Tybi, apud Athenienses Posideon, apud Græcos alios Andynaios.

FEBRVARIVS dictus a fibro verbo habet dies XXVIII, vocatur apud Hebræos Adar, apud Ægyptios Mechir, apud Athenienses Gamelion, apud Græcos Peritios. Idibus februariis Roma liberata est de obsidione Gallorum.

MARTIVS habet dies XXXI, vocatur apud Hebræos Nisan, apud Ægyptios Famenoth, apud Athenienses Antesterion, apud Græcos Distros.

APRILIS habet dies XXX, vocatur apud Hebræos Iar, apud Ægyptios Farmuti, apud Athenienses Elafybolion, apud Græcos Xanticos.

MAIVS dictus a maioribus habet dies XXXI, vocatur apud Hebræos Sivan, apud Ægyptios Pachon, apud Athenienses Mounychion, apud Græcos Artemision.

IVNIVS dictus a iunioribus habet dies XXX, vocatur apud Hebræos Tamuz, apud Ægyptios Pauni, apud Athenienses Thargelion, apud Græcos Desios.

IVLIVS dictus a Julio Cæsare habet dies XXXI, cum Quintilis antea diceretur, vocatur apud Hebræos Ab, apud Ægyptios Ephiphy, apud Athenienses Sciroforion, apud Græcos Panemos.

AVGVSTVS habet dies XXXI, prius Sextilis dictus ab Octaviano Augusto, vocatur apud Hebræos Elul, apud Ægyptios Mesore, apud Athenienses Hecatombaion, apud Græcos Loos.

SEPTEMBER dictus a numero habet dies XXX, vocatur apud Hebræos Tishri, apud Ægyptios Thoth, apud Athenienses Metageitnion, apud Græcos Gorpiaios.

OCTOBER dictus a numero habet dies XXXI, vocatur apud Hebræos Maresuan, apud Ægyptios Faofi, apud Athenienses Bœdromion, apud Græcos Hyperberetios.

NOVEMBER dictus a numero habet dies XXX, vocatur apud Hebræos Casleu, apud Ægyptios Atyr, apud Athenienses Pyanopsion, apud Græcos Dios.

DECEMBER dictus a numero habet dies XXXI, vocatur apud Hebræos Tebet, apud Ægyptios Choiak, apud Athenienses Maimacterion, apud Græcos Appelleos.

En ce qui regarde les Hébreux, les Égyptiens et les Athéniens, ce petit traité est remarquablement exact et les noms des mois qui se rapportent à d'autres Grecs s'accordent avec les mois des Macédoniens. Mais le *Libellus* est-il de Bède? Si on se reporte aux chapitres XI-XIV du *De temporum ratione* de Bède, on voit que sa liste des mois égyptiens est seule d'accord avec les noms du *Libellus*. Il n'a pas de liste complète des mois athéniens; il commence les mois hébreux avec *nisan*, qu'il fait équivaloir à avril alors que c'est mars. Des mois grecs, il n'a qu'un choix qui concorde avec la liste macédonienne de mars à novembre, et plus pour décembre, janvier et février. Le *Libellus* ne peut donc être attribué à Bède [1].

III. La mention des mois dans l'épigraphie. — L'usage de noter les jours du mois, par les calendes, les nones et les ides se rencontre dans l'épigraphie chrétienne au moins jusqu'à la fin du VIe siècle. Toutefois, dès le Ve siècle [2], on voit apparaître un nouveau mode de numération, à la fois plus naturel et plus simple et qui consiste à compter le progrès des jours d'un même mois comme nous le faisons encore aujourd'hui. Le plus ancien exemple se lit probablement sur une inscription trouvée au second niveau de la catacombe de Domitille [3] :

ANTONIVS
IVS DIE DOMINIC
DE MANE HORA
DIE XX MENSIS

Parmi les inscriptions à date certaine, nous lisons :

DIE III M[*e*]N[*sis*] AV̄G en Afrique, en 452 [4].
DIE XVIII IANVARII, à Nole, en 517 [5].
DVO DECIMVS DECEMBRIS, à Capoue, en 517 [6].
DIE XVIII M̄ IVNII, à Ravenne [7].

A Bologne, au VIIe siècle, cette inscription dont nous reparlerons en traitant de l'ordre des portiers [8] (voir ce mot) :

+ MARTINI CLERI
CI ET OSTIARII ISTI
VS ECCLESIE COR
PVS HIC IN PACE REQVI
ESCIT SEPVLTVM
QVEM CLAVIGER
PETRVS SOLVAT ACRI
MINIS NEXV QVI
DIE MENSIS VI NOV
OBIIT INDIC · IIII·
r]OGO VOS SACERDOTES VT
or]ETIS P ME PECCATORE.

A Salone, nous trouvons aussi : TERTIO POST DECIMVM AVGVSTI NVMERO MEN[*sis* [9]; et en

[1] J.-F. Mountford, *De mensium nominibus*, dans *The journal of hellenical studies*, t. XLIII, 1923, p. 102-116. — [2] Settele, dans *Atti della pontificia accad. di archeol.*, série I, t. II, p. 62, et De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 567, retardent à tort cette innovation jusqu'à la limite du VIe-VIIe siècle. — [3] *Nuovo bullettino di archeol. cristiana*, 1898, p. 233. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8630. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1347. — [6] *Ibid.*, t. X, n. 4495. — [7] *Ibid.*, t. XI, n. 316. — [8] *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1912, p. 105. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 9527.

Gaule une inscription aujourd'hui disparue, mais qui fut trouvée en 1660 dans une tombe près de Saint-Acheul et donnée au cabinet de Sainte-Geneviève, à Paris :

+ LEVDELINVS	+ VALDOLINA
HIC · REQVISCIT	HIC · REQVIIS
IN·PACE· VIXIT	CIT · IN PACE ·
ANNVS·L· DE	VIXIT · ANNVS
FVNTVS · EST ·	XXX · DEFVNC
VBI·FICIT · GEN	TA·EST VBI·FICI
ARIVS·DIES·XV·	T·IVLIVS·DIES
	XXIII ·

L'épitaphe de Leudelinus offre un intérêt particulier, en ce qu'elle présente, parmi les caractères latins, trois lettres qui procèdent de l'écriture runique; mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler, nous y reviendrons. Les deux formules, presque semblables, mettent sur la voie d'une tombe élevée à deux époux avec une pierre gravée sur les deux faces. On remarquera la formule : *ubi ficit genarius* et *ubi ficit iulius*, dont nous parlerons plus loin.

La manière d'indiquer les calendes, les nones et les ides a été quelquefois changée. Outre l'alternance des deux formules, dont la deuxième est moins classique :

PRIDIE KAL·MARTIAS, en 296 [1].
VIII ID ·MAI, en 336 [2].

qu'on rencontre dès la première moitié du IVe siècle, dans l'épigraphie, et même dès le milieu du IIIe siècle, dans le style épistolaire [3], s'introduit la nouvelle façon de désigner le jour par le génitif, précédé ou non du mot *die* : IDVVM MAIARVM, en 335 [4], en 452, 457 [5]; NONARVM OCTOBRIVM, à Capoue, en 399 [6]; à Chiusi, en 493 [7]; DIE KAL. IVNIARVM, en 525 [8]; KALENDARVM IANVARIARVM, à Novare, en 554 ? [9]; Ravenne, en 549 [10]; Nole [11].

A Bordeaux, on trouve une épitaphe qui réunit les deux modes d'indication :

ACCEPIT · TRANSITVM·SVV
DIAE VIr ·IDVS AVGVSTAS·VBI FECIT AGVSTA
DIES SEPTE·

L'inscription de Sylvia, mère du patrice Celsus, qui commanda les armées de Gontran, nous est connue par un manuscrit aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, fonds *latin 2832*, fol. 115; nous y lisons de même les deux modes d'indication (vers 17-18) :

MARTIVS AVRATI REDIMITVS SYDERE VERIS
NONO SOLE MICANS PRAEMIA TANTATVLIT

et dans la partie en prose :

cujus dEPOSITIO EST VII IDVS MARSIAS [12].

Cette série d'inscriptions ne porte point de dates certaines; mais nous devons noter que leur formule se trouve, dès le temps de Childebert, dans ces mots d'un acte de donation : *datum quod fecit menso decembre dies sex*. Nous montrerons plus loin que les exemples de cette façon de dire où, comme on vient de le voir, les adverbes *ubi* et *quo* remplacent parfois le mot *quod*, sont nombreux, jusqu'en 812, dans les documents diplomatiques.

Ajoutons encore que les Orientaux, désignés sous le nom vague de *Syri*, dont nous trouvons des tombes en Gaule, dataient chez nous, suivant la coutume de leur pays, par les jours des mois syro-macédoniens.

Mais ce ne fut pas sans peine qu'on réussit à se débarrasser du calendrier romain, comme nous le voyons par les mentions suivantes où il s'enchevêtre à la désignation nouvelle :

MENSE APRILE XVIII KAL MAIAS, en 403; De Rossi, *Inscr. urb. Rom.*, t. I, n. 517.

EX DIE XVI KAL· IVL., en 432; *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 91.

SUB DIE PRIDIE NONARVM IVNIARVM à Chiusi, en 493, *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2585.

MENSE OCT. IND· XII. Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 419.

DECESSIT DIAE· VII. Marangoni, *Acta sancti Victorini*, p. 80.

IIIX KALENDAS BENTVRAS SEPTEMBRES, *Mus. Later.*, pl. XXXV, n. 4.

IV. Le quantième du mois. — A l'époque barbare, nous rencontrons assez fréquemment l'emploi d'une formule ainsi conçue : *Quod ficit mensis N...* et ses variantes. Cette formule apparaît, dès le VIe siècle, dans une lettre de Nicetius, évêque de Trèves, adressée à Chlodosuinda avant 565 [13] et dans la *Vita sanctæ Radegundis*, de Baudonivie [14]. Ce sont là les plus anciens témoignages, car on ne doit pas retenir certains textes faux ou mal datés, principalement des diplômes mérovingiens [15] et des inscriptions [16]. Cette formule n'aura d'ailleurs qu'une durée assez restreinte, puisqu'elle apparaît dans la seconde moitié du VIe siècle et disparaît au début du IXe; sa principale période de vogue se place entre 650 et 750. Les deux derniers documents datés sur lesquels nous lisions : *Quod ficit mensis N...* sont respectivement de 777 et de 812, diplômes originaux de Charlemagne [17]. A cette époque, la formule est à peu près hors d'usage, puisque, sur cent diplômes espacés entre les années 777 et 813 [18], on n'en rencontre qu'un seul qui y ait recours; de même, au monastère de Saint-Gall (voir ce nom), où cette manière de dater a eu sa période de vogue, le dernier exemple remonte au 11 avril 786 [19]; au monastère de Wissembourg au 20 mai 784 [20]. Finalement, le *quod ficit mensis N...* se lit dans un recueil de formules [21] et sur une charte nivernaise de l'année 814.

Cette formule a attiré depuis longtemps l'attention et ne présente aujourd'hui plus guère d'incertitude quant à sa signification. Les variantes assez nom-

— [1] De Rossi, *Inscript. urb. Rom.*, t. I, n. 21. — [2] Id., *ibid.*, t. I, n. 42. — [3] Cf. S. Cyprien, *Epist.*, LXXXII : *Xistum autem in cœmeterio animadversum sciatis octavo iduum augustarum die*, dans *Corp. scr. eccl. lat.* — [4] De Rossi, *op. cit.*, *Supplem.*, n. 1424. — [5] De Rossi, *Inscr. urb. Rom.*, t. I, n. 754, 798. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4493 *a*. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 2585. — [8] *Notizie degli scavi*, 1913, p. 171. — [9] *Corpus inscriptionum latinorum*, t. V, n. 6633. — [10] *Ibid.*, t. XI, n. 296. — [11] *Ibid.*, t. X, n. 1378. — [12] E. Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 111, n. 438 *a*. — [13] *Monum. Germ. hist.*, *Epistolæ*, édit. Gundlach, t. III, p. 121. — [14] *Vita*, c. XXI, dans *Monum. Germ. hist.*, *Scriptores rer. meroving.*, édit. Br. Krusch, t. II, p. 392. — [15] Diplôme de Childebert Ier pour Saint-Vincent de Paris; cf. R. Poupardin, *Recueil des chartes de l'abb. de Saint-Germain-des-Prés*, in-8°, t. I, Paris, 1909, p. 4; diplômes de Childebert Ier, de Théodebert Ier, de Clotaire II pour l'Église du Mans; cf. Busson et Ledru, *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, in-8°, Le Mans, 1902, p. 66, 77, 93, 153; diplôme de Childéric Ier pour Saint-Calais; cf. J. Havet, *Les chartes de Saint-Calais*, dans *Œuvres*, t. I, p. 160. — [16] E. Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. I, p. 426, 427, 429. Les *Formulæ Andecavenses* sont du VIe ou du VIIe siècle; cf. C. Zeumer, *Monum. Germ. hist. Formulæ merov. et karol. ævi*, in-4°, t. I, Hannoveræ, 1886, p. 15, 53, 726. La charte de Bethta pour le monastère de Saint-Vincent du Mans, datée de 572, doit être reportée au 12 octobre 683. — [17] Mühlbacher-Tangl, *Monum. Germ. hist.*, *Diplomata Karolinorum*, t. I, n. 61, 63, 66, 118 (orig.) et 216 (orig.). — [18] Id., *ibid.*, n. 119-218. — [19] H. Wartmann, *Urkundenbuch der Abtei Sanct-Gallen*, in-4°, t. I, Zurich, 1863, p. 101, n. 107. — [20] Zeuss, *Traditiones possessionesque Wizenburgenses*, in-4°, Spiræ, 1842, p. 65, n. 60. — [21] *Formulæ Bituricenses*, 15 *c*, dans Zeumer, *Formulæ*, p. 176.

breuses ne soulèvent aucune difficulté puisqu'elles se ramènent à ceci :

quod, quod quem, quando, ubi, sub die quod
ficit, facit, ficerit
mensis (sus, ses, sis) N dies (diis, dius, diæ) tantos (tus).

La formule la plus répandue est *quod ficit mensis N...;* on peut dire que c'est celle qui fait règle; les variantes ne sont guère autre chose que des déformations. Dans les originaux et dans les formulaires, on trouve encore *dies tantos* que suit un nombre cardinal. Une inscription lapidaire nous donne le nombre en toutes lettres : *Diæ VI idus augustas, ubi fecit agusta dies septem* [1]; dans les diplômes originaux, il est exprimé le plus souvent en chiffres romains, mais il l'est quelquefois en toutes lettres : *Quod ficit minsis madius dies quinque* [2] et même sous les deux formes : *...d[ies] XV quin decem* [3], et *quod fecit mensis agustus dies XX vigenti* [4].

On peut supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que les barbares trouvèrent la méthode de numération des Romains horriblement compliquée avec ses calendes, ses nones et ses ides; passe encore pour les calendes, mais le reste les embrouillait trop; ils consentirent à écrire : *datum pridie kalendas marcias* [5] et s'en tinrent là; des ides et des nones ils ne s'embarrassèrent pas. Ou bien ce fut pour montrer ce que tout cela voulait dire, comme lorsque nous lisons sur une tombe : *diæ VI idus augustas, ubi fecit agusta dies septem* [6] : le six des ides d'août, ce qui fait le 7e jour d'août. Même procédé dans la *Vita S. Radegundis* de Baudonivie : *...quarta feria mane primo idus augustus, quod fecit idem mensis dies XIII, clausi sunt ejus oculi* [7].

C'est là un des aspects du conflit, qui mettait sans cesse deux populations en présence et que nous retrouvons dans un fragment de cycle pascal où nous voyons toutes les dates calculées suivant la manière barbare et selon le système romain, comme il suit [8] :

Ubi facit febroarius dies XVIII, hoc est XII kl. marcias (année ordinaire);
Ubi facit mad. d. VII, hoc est nonas mai.;
Quod facit marcius d. VIIII, hoc est VIII id. marc.;
Ubi fac. mad. d. XXVI, hoc est VII kl. ju.;
Ubi fac. mad. d. XVIII, hoc est XV kl. ju.;
Ubi fac. febr. d. XIIII, hoc est XVI k. marc. (année bissextile);
Ubi fac. mad. d. III, hoc est V non. mai.;
Quo facit marc. dies VI, hoc est prid. non marc.;
Ubi facit mad. dies XXIII, hoc est X kl. jun.

On a proposé [9] d'introduire une règle dans la chancellerie royale mérovingienne, règle en vertu de laquelle les bureaux de cette chancellerie auraient réservé l'emploi de la formule *Quod ficit mensis N...* aux quantièmes de mois qui, selon le mode romain, s'exprimaient en nones et en ides, ainsi qu'aux deux derniers jours des calendes quand les ides tombent le 13. Cette conjecture est contestable [10]. On peut citer quatre chartes royales, connues, il est vrai, par des copies, et qui montrent que les bureaux de la chancellerie royale exprimaient un quantième de la portion calendaire du mois à la manière barbare. Même constatation pour quelques chartes des maires du palais et pour des chartes privées; par exemple, la précaire de Vuademarus et d'Ercamberta qui est datée : *Quod fecit mensis agustus dies XX viginti* [11]. Il en est de même pour les inscriptions lapidaires, dont quatre nous donnent des quantièmes qui répondent à des jours calendaires [12]; enfin le fragment de cycle pascal contient cinq cas où notre formule est identifiée par la notation des calendes [13].

« La formule *quod facit* et ses analogues, a écrit L. Duchesne, servent toujours à introduire une date par le quantième; jamais on ne la trouve construite avec une date à la romaine [14]. » Or, une inscription peinte sur le fond de l'*arcosolium*, dans l'hypogée des Dunes à Poitiers (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MELLÉBAUDE), fournit une exception dont il faut parler ici. On lit : ET QVOD FACIT DECEMB PR. DIÆ III ET X. IIII KL IANVARIAS qu'on peut lire : *Et quod facit decemb. pridiæ III et XIIII kal. januarias.* Cette lecture de L. Duchesne fut adoptée par d'autres érudits [15]. Duchesne voit dans cette date incorrecte une erreur du peintre qui à omis un mot, car il explique le *decemb. pridiæ III* en disant que « le *pridie* et le *III* sont les débris d'une formule en style romain où ils étaient suivis de l'un des trois sigles *non.*, *id.* ou *kal.* Suivant que l'on rétablira l'un ou l'autre de ces trois sigles, on obtiendra les dates du 29 et du 30 novembre, du 3 et du 4 décembre, du 11 et du 12 décembre. »

Mais on s'étonne de rencontrer dans cette inscription un *quod facit mensis N...* accompagné d'une notation romaine. Cette bévue du peintre s'aggrave du fait qu'il aurait commis une autre omission, car le même sigle ne peut commander à *pridiæ* et à *III* sous peine d'intervertir les dates; bien plus, cette double omission ne laisserait pas d'exiger le rétablissement de *non.*, après *pridiæ*, et *id.*, après *III*, afin qu'il n'y ait pas d'interversion des quantièmes. Cette raison du renversement des dates ne laisse pas accepter que les mots *kalendas januarias* régissent à la fois *pridiæ III* et *XIIII*, ce qui donne 31, 30 et 19 septembre [16], donc l'ordre inverse de celui suivant lequel les faits étaient commémorés dans le cours de l'année liturgique. Il est tout aussi inacceptable de faire retomber le mot *kalendas* sur le mot *decemb.* qui précède et sur *januarias* qui suit [17]. Enfin, à la suite de cette première ligne de dates, il s'en trouvait une autre ainsi conçue : *Quod fa[cit...]r. diæ III* [18]; et, quand l'*arcosolium* reçut le dernier enduit porteur d'une inscription nouvelle, celle-ci comportait une autre date que l'on peut restituer avec certitude ainsi : *[Qu]od faci[t] novemb. diæ XIII* [19]. Il se pourrait donc que, dans la ligne supérieure de dates, la première ne fût pas exprimée autrement que ces deux dernières.

« Enfin, les lectures *decemb. pridiæ* et *decemberi* sont douteuses et M. L. Levillain écrit qu'il les croit même mauvaises. » Nous n'avons de l'inscription qu'un calque auquel la bonne volonté des membres de la commission, qui fut chargée de l'établir, ne put assurer un degré suffisant d'exactitude. Quand on examine attentivement les fac-similés de l'inscription, on observe que, dans le groupe des lettres DECEMBPR,

[1] E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule antérieure au VIIIe siècle*, t. II, p. 477, n. 586 *a*. — [2] Lauer et Samaran, *Les diplômes originaux des Mérovingiens*, n. 21; cf. n. 22, 26, 30. — [3] Id., *ibid.*, n. 3-3 *bis*. — [4] Letrouve, *Diplomata et chartæ*, p. XLIV; Poupardin, *op. cit.*, n. 9, p. 13. — [5] Lauer et Samaran, *op. cit.*, n. 23 et 38. — [6] E. Le Blant, *op. cit.*, t. II, p. 477, n. 586 *a*. — [7] *Vita sancta Radegundis*, c. XXI, dans *Scriptores rerum merovingicarum*, p. 392. — [8] Br. Krusch, *Chronologisches aus Handschriften*, p. 93. — [9] M. Prou, *Préface* au recueil de Lauer et Samaran, p. VII. — [10] L. Levillain, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1912, p. 416-421. — [11] J. Tardif, *Monuments historiques*, n. 24; R. Poupardin, *Recueil*, n. 9. — [12] E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 426, 427, 429, n. 322, 324, 325, 325 *a*. — [13] *XII kal. mar.* (18 févr.); *VII kal. jun.* (26 mai); *XV kal. jun.* (18 mai); *XVI kal. mar.* (14 févr.); *X kal. jun.* (23 mai). — [14] L. Duchesne, *La crypte de Mellébaude*, dans *Revue poitev. et saint.*, 1885, p. 142. — [15] I. V. Pomialovski, *Découverte archéologique à Poitiers*, dans *Mémoires de la Société imp. d'archéologie*, t. II, p. 39-40 (en russe); Lecointre-Dupont, *L'hypogée des Dunes de Poitiers*, in-8°, Poitiers, 1888, p. 20-21. — [16] Lecointre-Dupont, *op. cit.*, p. 21. — [17] I. V. Pomialovski, *loc. cit.* — [18] L. Levillain, *La memoria de l'abbé Mellébaude*, p. 388, note 5. — [19] C. de La Croix, *Monographie de l'hypogée-martyrium de Poitiers, décrit et dessiné par l'inventeur*, in-4°, Paris, 1883, atlas, pl. IX, X.

8239. — LE MOIS DE DÉCEMBRE.
Ms. Vat. Reg. 438, fol. 27 v°.

8240. — LE MOIS DE JANVIER.
Ms. Vat. Reg. 1263, fol. 65.

on a ajouté une petite barre horizontale à la partie inférieure du P. L. Duchesne voit là une addition « par distraction »; mais cela peut être autre chose, et on croirait plutôt à une correction; le peintre ayant à tracer les trois dernières lettres du mot *december*, a pu, par distraction, redoubler le B ou tracer le R en omettant la voyelle et s'apercevoir de son erreur quand il avait déjà dessiné le rinceau qui forme la boucle supérieure de l'une ou l'autre de ces deux lettres. Le genre de peinture qu'il pratiquait, la fresque, ne souffre pas de retouche; l'artiste n'avait d'autre ressource que celle de corriger la faute malencontreuse comme il l'a fait, en laissant à l'ingéniosité de ses lecteurs, secourue par la connaissance qu'ils avaient de la formule usitée, le soin de lire correctement la date. Cette conjecture est étayée par une autre observation : il est absolument certain qu'on a eu tort de lire un I dans le petit trait vertical qu'on voit sur les fac-similés après le R; il n'y avait là qu'un signe de ponctuation, comme il en existe après d'autres mots dans le même texte : la comparaison avec les autres I de cette partie de l'inscription ne laisse pas place au doute. Nous lisons donc ceci : *Et quod facit december · diæ III et · XIIII · kl januarias.*

« En conséquence, nous avons deux dates juxtaposées : l'une exprimée selon la manière barbare; l'autre, indiquée selon le mode romain. Du fait qu'elles sont juxtaposées, on n'est pas autorisé à dire que la seconde est commandée par le *quod facit december*, bien qu'elle appartienne aussi au mois de décembre; il faut traduire cette inscription comme nous la traduirions, si la seconde date, au lieu d'être le XIV des calendes de janvier, était le XIV des calendes de tout autre mois, de février ou mars, par exemple. La notation par les ides nous le savons par les diplômes, était à peu près tombée en désuétude, tandis que la notation par les calendes avait survécu à côté du *quod ficit mensis N:* notre inscription apporte un témoignage nouveau de ce fait [1]. »

Nous avons dit que la formule *quod ficit mensis N...* et ses analogues a été en usage depuis la première moitié du VIe siècle jusque vers l'an 814 environ. La signification en est certaine, elle ne peut vouloir dire autre chose sinon ceci : « Quand le mois N... a *tant* de jours. » L'emploi de cette formule paraît avoir été amené par la nécessité de rendre intelligibles aux barbares, qui avaient envahi l'empire, les dates du calendrier romain, principalement celles des ides et des nones. Toutefois, on en fit également usage pour exprimer les jours compris dans la période des calendes. La conjecture, exposée par Aug. Giry sur le rapport existant entre cette manière de dater et le système qui consistait à diviser le mois en deux parties : *mensis intrans* et *mensis exiens*, pour ingénieuse et séduisante qu'elle soit, reste une conjecture sans plus.

Jamais la formule : *Quod ficit mensis N...* et ses analogues ne sont construites avec une notation romaine de quantième. On a observé que le verbe *facere* était conjugué à des temps différents et l'usage permet de constater une variété dans l'emploi de *facit* et de *ficit* que nous trouvons dans des catégories distinctes de documents, de telle sorte qu'elles ne semblent pas pouvoir faire l'office de pièces interchangeables. Cette dernière seule, avec ses variantes, est usitée dans les inscriptions funéraires et dans les dates des diplômes et des chartes des VIIe et VIIIe siècles, parce qu'elle s'applique à des faits uniques qui sont du domaine du passé. Au contraire, toutes les dates exprimées par *quod facit* ont été extraites des inscriptions peintes de la crypte de Mellébaude, du fragment de cycle pascal et de la lettre de saint Nizier de Trèves. Ces dates s'appliquent à des faits passés, mais les événements qui se sont accomplis aux jours indiqués sont : ou bien les fêtes liturgiques mobiles d'une année qui se reproduiront aux mêmes jours toutes les fois que la fête de Pâques, qui les commande, tombera le jour où elle est tombée cette année-là, réserve faite des années bissextiles; ou bien des cérémonies à commémoration annuelle, au jour anniversaire.

La formule étudiée ici a donné naissance à des formules en apparence similaires, mais de conception tout autre, et qui ne semblent pas lui avoir survécu longtemps [2].

V. Les travaux des mois. — En étudiant dans le *Dictionnaire* les livres d'heures (voir t. IX, col. 1853-1863), nous avons signalé, de façon particulière, « les très riches Heures de Jean de France, duc de Berry », conservées à Chantilly. Ce précieux manuscrit associe à la représentation des travaux des mois celle de plusieurs palais ou châteaux offrant un intérêt particulier pour la vie du frère de Charles V. Nous avons là, notamment dans la miniature du mois de décembre, l' « hallali » dans la forêt de Vincennes, le plus magnifique aboutissement d'une tradition qu'il est possible de faire remonter très haut dans l'archéologie, puisque nous l'avons déjà rencontrée dans le manuscrit du *Chronographe de 354* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1555-1560), dont nous reparlons d'ailleurs ici. Pendant tout le Moyen Age, les représentations des mois, des travaux des mois et des saisons obtiennent une vogue générale. Les cathédrales de Chartres, de Paris, d'Amiens, de Reims et nombre d'églises moins illustres nous offrent, parmi leurs sculptures ou leurs pavements et revêtements céramiques, les personnages symboliques des mois de l'année. Souvent, ces petits sujets sont traités avec une délicatesse et un réalisme qui nous les rendent doublement précieux pour leur mérite artistique et pour ce qu'ils nous apprennent des mœurs, des usages, des vêtements, du mobilier de nos ancêtres. Les études consacrées par James Fowler [3] et par M. Em. Mâle [4] montrent bien tout ce que la période du XIIe au XIVe siècle nous apprend à ce sujet. Mais il est utile de redire que les artistes du commencement de l'époque gothique n'ont fait que reprendre et appliquer une tradition depuis longtemps établie, puisqu'on peut la faire remonter à l'époque romane et au delà. On cite, entre autres exemples intéressants, la mosaïque que l'abbé Suger fit exécuter à la façade de l'église de Saint-Denis [5].

Remontons plus haut encore. Avant le XIIe siècle, nous pouvons recourir à des miniatures. L'histoire de l'illustration des mois pour le haut Moyen Age a été l'objet d'un travail très détaillé [6] dans lequel l'auteur insiste de façon particulière sur deux manuscrits du Vatican : le premier est un martyrologe en vers de Wandalbert, abbé de Prüm *(Reg. 438)*, de la fin du

[1] L. Levillain, dans *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1912, p. 428. — [2] Pour la bibliographie de ce paragraphe on pourra consulter Du Cange, *Glossarium*, au mot *Facere;* Mabillon, *De re diplomatica*, 1709, l. II, c. XXVI, 6; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 426, 427, 429; A. Giry, *Manuel de diplomatique*, 1894, p. 133; H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, t. I, 1889, p. 822; *Dictionn.*, au mot Mellébaude; L. Levillain, *La formule « quod ficit mensis N... » et ses variantes, du VIe au IXe siècle*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXIII, 1912, p. 409-435. — [3] J. Fowler, *On medieval representations of the months and seasons*, dans *The archæologia*, t. XLIV, 1873, p. 137-224. — [4] Em. Mâle, *L'art religieux du XIIIe siècle en France*, 2e édit., p. 85 sq. — [5] Nous pouvons rappeler à ce sujet qu'il en existe un fragment au musée de Cluny. Voir aussi un fût de colonnette isolée qui se trouve actuellement dans l'église de Souvigny. — [6] Al. Riegl, *Die mittelalterliche Kalenderillustration*, dans *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, t. X, p. 1-74, 4 pl., in-8°, Innsbrück, 1889.

IXe siècle ou du commencement du Xe et peut-être exécuté dans le nord de la France ou du côté du Rhin. Le deuxième *(Reg. 1263)* est un livre de comput datant des environs de l'an 1000 et qui a dû être écrit en France; les noms de saints du calendrier permettent de songer à Sens, Beauvais ou Paris; une mention un peu postérieure à la confection du manuscrit nous renseigne sur sa provenance : l'abbaye de Micy-Saint-Mesmin, au diocèse d'Orléans.

Dans ces deux volumes, les travaux des mois et les signes du zodiaque sont représentés, de façon assez grossière, par des dessins à la plume rehaussés de quelques couleurs; or, rouge, vert, violet, le plus souvent. Voici une miniature du ms. *438*, fol. 27 vo. Sous une arcade, posant sur des colonnes à chapiteaux, est assis un homme barbu, vêtu d'un manteau et d'une coiffure à capuchon; par contre, il n'a que des braies et chauffe ses pieds nus à un brasero. Un centaure marche à ses côtés et décoche une flèche (fig. h. t. 8239). Dans cette miniature, on reconnaît facilement l'inspiration classique et, mieux encore, dans celle du mois de juin, où un homme nu, avec une ceinture sur les reins, tient les bustes des gémeaux. Dans le manuscrit *Vat. Reg. 1263*, fol. 65, au mois de janvier, nous avons encore un sujet classique : Janus, à double visage, se chauffe à un grand feu, tandis que gambade un capricorne (fig. h. t. 8240).

Mais voici un témoin plus ancien conservé à la bibliothèque de Munich *(lat. 210)* et qui offre un plus grand intérêt que les deux précédents. Il contient trois poèmes en distiques relatifs aux mois et appartenant à l'époque carolingienne. Le premier a pour auteur le moine Wandalbert de Prüm, il est intitulé [1] : *De mensium duodecim nominibus signis culturis aerisque qualitatibus.*

Les deux autres appartiennent aux *Carmina Salisburgensia* sous le titre d'*Idioma mensium singulorum*. Ces pièces de vers témoignent de souvenirs antiques dans les idées et jusque dans les expressions. Les vers de Wandalbert ne parlent pas de personnification des mois; mais, dans le second des *Carmina* [2], les mois sont nettement personnifiés, et chaque distique de ce dernier poème correspond exactement à l'une des figures du manuscrit de Munich, *lat. 210*.

Ce manuscrit est un recueil de comput et d'astronomie qui paraît avoir été copié à Salzbourg, en 818 [3], d'après un exemplaire exécuté dans le nord de la France [4]. Outre les travaux des mois, le dessinateur a représenté les signes du zodiaque [5], le Soleil, la Lune, les Vents. Les mois sont figurés sur le même feuillet (fol. 91 vo) en quatre registres. Leur nom est inscrit en petites capitales rouges. Le dessin, presque toujours indiqué d'un trait rouge ou noir, est rehaussé le plus souvent de rouge et de vert. L'exécution même est très médiocre et dénote une main fort peu habile (fig. h. t, 8241).

Voici maintenant la description de chaque figure avec le distique qui l'explique.

Janvier. Un homme accroupi se chauffe les mains à un feu allumé à terre.

Pone focum mensis dictus de nomine Jani
Heret contractus frigore sive sedet.

Février. Serre contre sa poitrine deux oiseaux et, de la main droite, en tient un plus grand par les pattes.

Annua quem quondam sacrarunt Februa mensem.
Ova fovet quorum portat aves manibus.

Mars. Tient un serpent d'une main et un petit oiseau de l'autre.

Martius educit serpentes, alite gaudet,
Fondibus atque suis tempora læta vocat.

Avril. A une gerbe dans la main droite. A côté est un arbre en fleurs, au sommet duquel est un oiseau.

Aprilis gerit herbarum pandente maniplos
Se tellure virens arboris et folium.

Mai. Tient une branche fleurie de la main droite et, de l'autre, répand la semence d'une plante.

Mensis Agenoreus calamanco fundit opertus
Flores ac Pliadis crescere prodit aquas.

Juin. Laboure avec une charrue traînée par deux bœufs.

Junius incurvo proscindit vomere terram.
Aurea cum cælo cornua Taurus agit.

Juillet. Part aux champs avec la faux sur l'épaule.

Quintilis falcem collo dum vectat acutam,
Herbida pratorum rura secare cupit.

Août. Coupe le blé avec une faucille.

Sextilis segetes, quibus horrea repleat, unco
Succidit chalibe sive metit stipulas.

Septembre. Jette les grains dans les sillons.

Semina Septimber sulcis immittit apertis,
Quæ pansis æqua lance iacit digitis.

Octobre. Tient d'une main un rameau de vigne et, de l'autre, un pressoir.

Vitibus Octimber botros decerpit et uvas,
In nova sub nudo qui pede musta fluant.

Novembre. Fait paître le porc.

Decidua porcos pascit quia glande Novimber,
Horridus effuso sæpe cruore madet.

Décembre. Saisit une patte du porc et s'apprête à la trancher avec un large couteau. (Le même animal sert pour les deux scènes de novembre et de décembre.)

Glande sues reduci pastos pastore Decimber
Rimatur fibris, sordet et obsonio.

La pièce se termine par les deux vers suivants :

Hæc loca sufficiant subito pro tempore fratri,
Nam præsens otium mox meliora dabit [6].

Il existe d'autres manuscrits encore où se trouvent les représentations des travaux des mois, notamment un psautier de la bibliothèque Cotton (début du Xe siècle) et un martyrologe du même fonds (XIe siècle), mais ceci s'éloigne déjà de la période de nos études et nous préférons en venir à un monument d'une plus haute importance : le *Chronographe de 354*.

Nous avons déjà parlé, à plusieurs reprises, de ce manuscrit fameux (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1586, fig. 1862, 1863; t. III, col. 1555-1560, fig. 2910-2912; t. Xe, col. 1231-1233), qui nous est connu par des dessins qui furent exécutés avant que l'original fût complètement effacé. Dans la série des mois, le titre est perdu; les mois nous sont conservés par Grævius, dans *Thesaurus antiquitatum romanarum*, in-fol., Trajecti ad Rhenum, t. VIII, 1698, p. 95-104, et par J. Strzygowski, *Die Kalender Bilder des Chronographen vom Jahre 354*, dans *Jahrbuch des kaiserlichen deutschen archæologischen Instituts*, t. I, Berlin, 1888. Les séries données par ces deux éditeurs offrent parfois entre elles de

[1] Cf. *Monumenta Germaniæ historica, Poetæ latini ævi carolini*, édit. Dümmler, t. II, p. 604. — [2] On trouvera une notice assez complète sur la date, la provenance et les vicissitudes de ce volume dans Chroust, *Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters*, in-fol., München, Ire série, 1re livraison, 1899, le fol. 91 en fac-similé. — [3] On lit dans l'*Adbreviatio chronice : Sunt autem totius summe ab origine mundi usque ad præsentem annum DCCCXVIII incarnationis Domini.* — [4] D'après les noms des saints du martyrologe contenu dans ce manuscrit, il faut songer comme lieu d'origine à Reims, Saint-Vaast, Paris, Autun, Cologne et surtout à Saint-Amand où Arnaud de Salzbourg fut d'abord abbé. — [5] Cf. Thiele, *Antike Himmelsbilder*, in-4°, Berlin, 1898, p. 158. — [6] A. Boinet, *Les travaux du mois d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Munich*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1905, p. 161-165, pl. XII.

8241. — Les travaux du mois. *Ms. Munich, lat. 210.*

notables différences. Toutes les miniatures de la copie Barberini ont un encadrement identique; il est à peine besoin d'ajouter qu'il est fantaisiste (fig. h. t. 8242).

On trouvera la description sommaire des personnages des mois dans *Dictionn.*, t. III, col. 1559-1560.

Mais c'est principalement en Afrique du Nord qu'on découvre les représentations des mois; il va sans dire, dès lors, qu'il ne s'agit plus de manuscrits, mais de mosaïques.

Une première découverte est due à l'Anglais Nathan Davis; nous en avons une bonne description avec des dessins en couleurs, très soignés [1]. Le pavement ainsi retrouvé provient d'un lieu rapproché du point 86 de la carte de Falbe, c'est-à-dire de la colline de l'Odéon ou des environs immédiats. La mosaïque se trouvait enterrée à dix pieds de profondeur sous trois étages de décombres superposés; elle était bien loin d'être entière, mais ce qui subsistait a permis de reconstituer l'ensemble avec une suffisante vraisemblance. Un médaillon central était entouré de registres rectangulaires; aux quatre angles les têtes des saisons.

Une deuxième découverte, faite par Beulé [2] à l'extrémité sud-ouest de la colline de Byrsa, semble avoir été détruite au moment même où elle fut mise au jour; on n'en a conservé ni dessin, ni croquis et tout ce qu'on en peut savoir, c'est que les mois de l'année y figuraient « en costume byzantin avec leurs noms écrits en lettres latines, les personnages étant un peu plus petits que nature ». C'était là probablement un travail d'époque chrétienne.

Dans la mosaïque découverte par Davis (fig. 8243), il reste trois panneaux qui représentent respectivement : 1° une femme debout, drapée, appuyée de la main droite sur un cippe carré et ayant devant elle un cippe également carré sur lequel sont déposés deux gobelets; au pied du cippe un seau à anse, en travers duquel est posée une branche verte. Derrière ce second cippe, on voit un arbre sur lequel perche une pie que la femme désigne de l'index de la main gauche. C'est le mois de mars.

Le panneau suivant nous montre une jeune femme dansant devant un cippe carré sur lequel est posée une statue et, en arrière, un arbre; la danseuse tient des castagnettes emmanchées sur des tiges. C'est le mois d'avril.

La troisième figure est une femme debout près d'un cippe carré sur lequel est posée une coupe de verre contenant des fruits rouges, en arrière un arbre. C'est le mois de juillet.

Dans la mosaïque découverte par Beulé, quelques compartiments avaient été enlevés par le gardien de la chapelle Saint-Louis, et Davis, qui put les voir, nous apprend que le mois de mai était figuré par un jeune garçon, à tunique courte, portant un panier de fleurs, tandis que le mois de juin était représenté par une jeune fille tenant un panier de fruits.

Voici, enfin, une troisième mosaïque provenant également de Carthage [3]. C'est un pavement large de 7 m. 35 sur 8 m. 40 de long dont R. de La Blanchère fit un croquis reproduit ici (fig. 8244). « La mosaïque

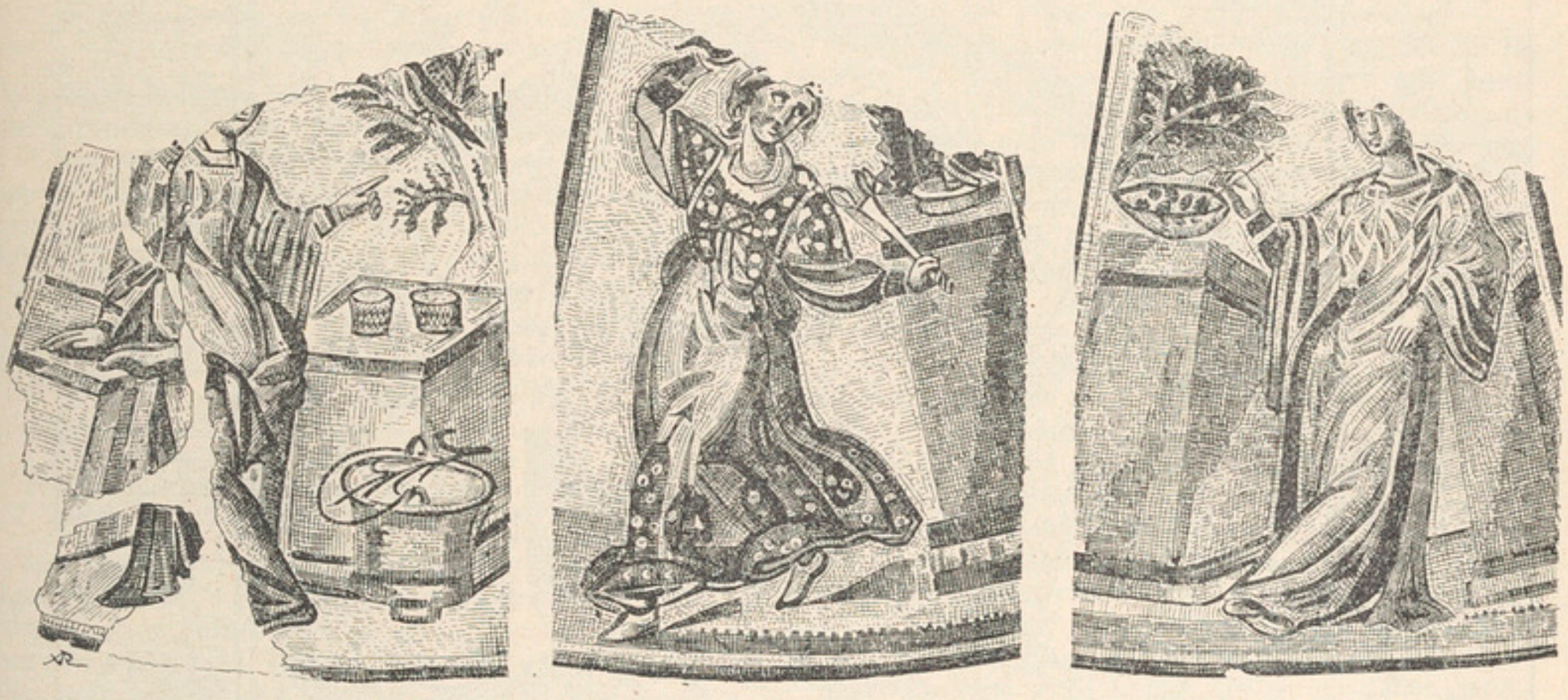

8243. — Les mois de mars, d'avril et de juillet. D'après *The archæologia*, t. XXXVIII, 1860, pl. X, XI, XII.

se compose de deux cercles concentriques : le premier orné de dessins en S, le second de guirlandes de feuillages et de fruits. Celui-ci est à peu près inscrit dans un rectangle. Une bordure, large de 0 m. 85, à droite et à gauche, de 0 m. 83 en bas, de 1 m. 15 en haut, complète l'ensemble. Un simple coup d'œil suffit pour s'apercevoir que ce pavement nous offre l'image des mois et des saisons, entourée de feuillages et d'animaux de toute sorte. L'artiste s'est même donné la peine d'écrire au-dessus de chacun des personnages le nom du mois ou de la saison qu'il représente; et ce n'est pas un des moindres intérêts, pour nous, que cette précision du document. Seul le sujet central est anépigraphe et peut prêter à équivoque. Il se compose de deux personnages : l'un assis sur une banquette, l'autre couché à ses pieds et la main droite levée vers son compagnon; tous deux sont vêtus de tuniques à larges ramures; rien ne permet d'en reconnaître certainement le sexe. Il semble pourtant, à la coiffure, que le personnage assis soit plutôt un homme. A cette place, dans les mosaïques analogues, on trouve Apollon [4] environné des signes du Zodiaque, assez souvent Bacchus [5] ou bien Mercure avec l'Abondance [6], ou encore l'Année tenant en main le soleil et la lune [7].

[1] *On recent excavations at Carthage, and the antiquities discovered there by the Rev. Nathan Davis*, dans *The archæologia*, t. XXXVIII, 1860, p. 226-236. — [2] *Fouilles de Carthage*, p. 37. — [3] R. Cagnat, *Une mosaïque de Carthage représentant les mois et les saisons*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LVII, 1896, p. 251-270. — [4] *Annali dell' Istit. di corrisp. archeol.*, 1864, p. 384. — [5] Artaud, *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque*, p. 118, pl. LVII. — [6] *Bullett. di corrisp. archeol.*, 1870, p. 167. — [7] Weerth, *Der Mosaikboden in S. Gereon zu Cöln*, pl. IX.

« La zone circulaire qui entoure le médaillon central contient la suite des douze mois divisés en deux groupes, les cinq derniers mois de l'année marchant, ainsi que Janvier, de gauche à droite, les six autres de droite à gauche. Cet ensemble doit être rapproché, si l'on veut se rendre compte de la valeur de chacun des ques-uns à Ausone, sans raison suffisante, semble-t-il. Ce n'est pas que les deux séries soient la copie l'une de l'autre : si elles offrent des points de ressemblance, elles présentent de nombreuses différences. Ainsi, et pour n'en citer qu'une seule, le mosaïste de Carthage, au lieu de varier l'allure de ses douze figures, leur a

8244. — Mosaïque de Carthage. D'après *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LVII, 1896, pl. IV.

attributs, des représentations analogues déjà connues et surtout de certaines illustrations qui accompagnaient le manuscrit du Chronographe de l'an 354 et qui nous sont parvenues par des copies de Peiresc. Ces illustrations, plusieurs fois publiées déjà, sont accompagnées de distiques explicatifs, attribués par quel- donné à toutes un mouvement uniforme : bras tendus en avant, à la hauteur des épaules, pour soutenir ou embrasser un objet. Il y a là un effet voulu, en harmonie avec les lignes générales de la composition circulaire; mais, par cela même, il a été obligé de placer entre les mains de ses personnages des objets ou des

attributs que le miniaturiste du Chronographe a disposés ailleurs. Dissemblance, au reste, purement secondaire; d'autres sont plus importantes, ainsi que nous le verrons au cours de la description. »

Janvier est figuré par un homme vêtu d'une tunique et d'un manteau, portant dans la main gauche une corbeille plate contenant des pains, et dans la main droite un objet fourchu, probablement une branche d'arbre effeuillée. Ce dernier symbole appartient communément à la figure de l'Hiver qu'il caractérise. Entre Décembre et Janvier, on voit un rameau de laurier ou d'olivier et, au-dessus, un coq, qui serait peut-être le symbole du début de l'année.

Février s'offre sous l'aspect d'une femme vêtue d'un manteau, sa tête est prise dans un voile; elle élève dans ses bras deux oiseaux, des canards, parce qu'on chasse des oiseaux d'eau dans le courant de ce mois, comme nous l'apprend le distique qui accompagne le *minsis februarius* du Chronographe :

...quem cæruleus nodo constringit amictus
quique paludicolam prendere gaudet avem.

Au pied de la figure, un poisson, comme sur la vignette du Chronographe; le mois est consacré à Neptune.

Entre le mois de février et le mois de mars, un hoyau est posé debout sur le sol; il signifie probablement la reprise, en mars, des travaux de la terre [1]. *Mars* est vêtu d'une peau de bête ocellée; on pourrait être tenté, à première vue, d'y découvrir la peau du léopard. M. R. Cagnat estime que c'est une peau de louve, « comme il convient, dit-il, au père de Romulus et de Rémus ». C'est son costume habituel :

Cinctum pelle lupæ promptum est cognoscere mensem;
Mars olli nomen, Mars dedit exuvias;
Tempus vernum, ædus petulans et garrula hirundo
Indicat et sinus lactis et herba virens.

La peau de louve ne se retrouve pas non plus sur la figure du mois de mars dans les miniatures du Chronographe, où le personnage est vêtu d'une peau de bête aux pieds fourchus. Mais ladite miniature se conforme plus près aux détails contenus dans les vers. Le personnage tient un chevreau, *ædus petulans* [2], il a à ses pieds un vase de lait, *sinus lactis*, on voit voler l'hirondelle, *garrula hirundo*, l'hirondelle bavarde, et la végétation renaît, *herba virens*.

Avril est un adulte mâle, vêtu d'une tunique courte serrée à la taille. L'état de la mosaïque ne permet pas de déterminer l'insigne qu'il porte devant lui. Peut-être porte-t-il un chevreau sur les épaules ou entre les bras, car on trouve parfois le mois d'avril figuré sous les traits d'un berger criophore. Ce qui est certain, c'est que la mosaïque de Carthage diffère sur ce point de la miniature du Chronographe sur laquelle nous voyons un homme, les crotales en main, dansant devant une statue de Vénus.

Mai est représenté par une femme qui tient une ciste remplie d'objets ronds, dans lesquels on peut voir des fruits ou des fleurs. Le distique du Chronographe serait préférer les fleurs, des roses :

Cunctas veris opes et picta rosaria gemmis
Liniger in calathis, aspice, Maius habet.

On retrouve la corbeille de roses sur la miniature du Chronographe, sur une mosaïque du musée du Capitole [3] et sur la mosaïque de Carthage déblayée par Beulé. Le printemps, sur certains monuments chrétiens figurant les saisons, s'emploie à cueillir des roses. C'est donc bien de roses qu'est remplie la ciste du mois de mai.

Juin est représenté par un homme vêtu d'une tunique coupée aux genoux et ayant les jambes nues. « Il a en mains plusieurs objets qui, sur le dessin gravé, ressembleraient assez à des cous d'oiseaux; un lavis les présente, au contraire, comme des corps allongés qu'il est bien difficile de définir. Et c'est évidemment là la vérité; car les mêmes objets se retrouvent dans l'écoinçon du haut, à droite, à côté de l'image de l'été, dont ils constituent un des attributs. En présence de l'original, M. Cagnat avait cru y reconnaître des fruits; le P. Delattre un aigle. La vignette du Chronographe ne peut pas nous être d'un grand secours, car elle montre un personnage regardant un cadran solaire; il a derrière lui une corbeille pleine de fruits. Dans la mosaïque de Beulé, Juin était figuré, assure Davis, par *a little girl bearing a basket of fruits*. Il semble donc que des fruits aient trouvé place dans les attributs ordinaires du mois de juin. Si nous sommes ici en présence de fruits, ce sont des fruits à gousse; mais le fait me paraît loin d'être certain [4]. »

Juillet est nu, avec un manteau flottant jeté sur les épaules; le personnage tient en mains une gerbe d'épis. La nudité se retrouve dans les miniatures du Chronographe pour la figuration des mois d'été, mais, nonobstant la convenance des épis pour rappeler les moissons, ce n'est pas ce symbole qui a obtenu la préférence. Aux pieds du personnage, on a placé une cage renfermant une perdrix, par où le mosaïste a voulu faire allusion à la chasse de cette saison. Cette cage est adossée à une gerbe d'épis debout, sortant de terre.

Août porte une tunique serrée à la taille, s'arrêtant aux genoux et ornée de rondelles. Le personnage élève dans ses mains un plat ou *missorium* sur lequel se voient de petits objets ronds, fleurs ou fruits(?). Ceci encore diffère de ce que nous voyons ailleurs, où le mois d'août se montre sous l'apparence d'un homme se désaltérant dans un verre, tenant un éventail, ayant à sa portée une amphore et des melons pour se rafraîchir. Probablement on a voulu, sur la mosaïque, évoquer l'idée de fruits juteux et rafraîchissants.

Septembre est vêtu d'une ample pèlerine qui ne dépasse pas les genoux, les jambes sont nues, mais les pieds sont chaussés; le geste est analogue à celui du mois de mai, le personnage présente une ciste remplie de fruits. Dans le Chronographe, la miniature nous offre un homme entièrement nu entre des figues et une grappe de raisin; de la main gauche, il tient un objet qui est peut-être un miroir à alouettes, de la main droite, un lézard. Les distiques nous renseignent sur cette figure :

Turgentes acinos, varias et præsecat uvas
September, sub quo mitia poma jacent,
Captivam filo gaudens religasse lacertam,
Quæ suspensa manu mobile ludit opus.

Dans toutes les autres représentations connues, le mois de septembre est caractérisé par le raisin; c'est le mois des vendanges.

Octobre est drapé dans une tunique bouffante; il tient un lièvre dans la main droite et un vase est posé sur le sol. Nous retrouvons ce symbolisme dans le Chronographe où le personnage est entièrement nu. Les distiques suivants donnent l'explication :

Dat prensum leporem cumque ipso palmite fetus
October; pinguis dat tibi ruris aves.
Jam Bromios spumare lacus et musta sonare
Apparet; vino vas calet ecce novo.

Le lièvre est une allusion aux chasses de l'arrière-saison. Le vase rappelle les amphores dans lesquelles on conserve le vin de la récolte.

[1] *Vinearum superficium colitur*, dans les *Menologia rustica*, *Corp. inscr. lat.*, t. I, 2e édit., p. 280, 281. — [2] Même attribut sur les monuments chrétiens. — [3] J. Strzygowski, *Die Calenderbilder*, p. 68. — [4] R. Cagnat. *Une mosaïque de Carthage représentant les mois et les saisons*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, 1896, p. 263.

Novembre est représenté par un homme vêtu d'une tunique courte serrée à la taille, d'un manteau flottant et qui tient une corbeille de fruits; à ses pieds une oie, que nous retrouvons dans la miniature du Chronographe où est représentée une scène de culte isiaque. Un prêtre entièrement rasé, barbe et cheveux, le ciste en main, célèbre les mystères d'Isis. Novembre était en partie consacré à cette déesse et c'est ce qui explique la présence du ciste sur la mosaïque trouvée à Carthage par N. Davis.

Carbaseos post calvus atrox indutus amictus
Memphidos antiquæ sacra deamque colit,
A quo vix avidus sistro compescitur anser
Devotusque satis incola Memphideis.

Décembre est un jeune chasseur en tunique, les jambes guêtrées afin de traverser sans inconvénients les fourrés épineux. Du geste, il désigne un objet suspendu que nous retrouvons dans la miniature du Chronographe. Ici, on croirait voir une représentation du bon Pasteur avec lequel nous ont familiarisé les catacombes. Il n'en est rien. La miniature nous montre un personnage jouant aux dés, allusion aux Saturnales, comme l'indique le distique; à côté, pendent à un clou des oiseaux que nous retrouvons dans notre mosaïque; c'est une allusion à la chasse de cette saison. Horace a dit :

At quum tonantis annus hibernus Jovis
Imbres nivesque comparat
. . . . . .
Aut amite levi rara tendit retia
Turdis edacibus dolos,

« Ces vers sont le commentaire de notre image. Décembre, un panier sur le dos, pour mettre ses engins de chasse, porte sur l'épaule les bâtons enduits de glu qui lui ont servi à capturer le gibier; le même détail se retrouve dans les illustrations du Chronographe, mais, en octobre, sous la forme d'un oiseau perché sur un paquet de baguettes et d'une cage pour l'appeau, le tout disposé dans un coin de la vignette. Pour notre mosaïste, décembre est donc essentiellement un mois de chasse, et il est d'accord avec les *Menologia rustica*, qui déclarent, à propos de ce mois : *Item venantur*. Ces attributs sont donnés aussi, dans différentes représentations, à l'Hiver, en particulier sur les monnaies de Commode et d'Aunius Verus. » Voici les distiques du Chronographe :

Annua sulcatæ conectens semina terræ
Pascit hiems : pluvio de Jove cuncta madent.
Aurea nunc revocet Saturno festa December :
Nunc tibi cum domino ludere, verna, licet.

Ces travaux des mois, que nous trouvons sur des monuments païens et sur des monuments chrétiens, n'ont jamais eu, dans leur symbolisme, même au Moyen Age, une signification religieuse, mais les fidèles en ont fait usage pour leur valeur décorative : mythologie et christianisme semblent avoir dédaigné de s'emparer des figures des mois ou des saisons.

Aux quatre angles du rectangle où est inscrit le cercle dont nous avons analysé les figures, dans les écoinçons, on voit les figures assises des quatre Saisons, siégeant chacune sur une banquette et soulevant dans leurs bras des paniers ou des plats. L'Hiver, les jambes guêtrées, tient une corbeille contenant des fruits et des feuilles, peut-être des oranges. Le Printemps porte des roses et une hirondelle vole à ses côtés. L'Été offre des fruits et des épis, ensuite des objets de forme allongée qui sont, peut-être, des cosses de légume. L'Automne tient une corbeille de fruits et de raisins; cette figure est flanquée de deux tables en forme de guéridon, sur lesquelles sont posés des fruits; sur un de ces guéridons on croit voir deux grappes de raisin et une oie qui picore.

Les intervalles demeurés vides entre les personnages et les bords intérieurs du cadre sont parsemés d'oiseaux et de feuillages divers appropriés aux saisons qu'ils avoisinent.

Quant à la bordure, elle est remplie par toute une suite de quadrupèdes, affrontés, à la partie inférieure, présentés de face sur les trois autres côtés et séparés par des feuillages ou des arbrisseaux. On trouve là toute une série de gros animaux : lions, ours, tigres, panthères, sangliers, bœufs, cerfs, ânes, chèvres de grande taille. Leur groupement, en aussi grande abondance autour des sujets principaux, produit le plus heureux effet décoratif; mais cette bordure n'est pas destinée seulement à enrichir l'encadrement du pavement central, elle semble se rattacher à l'idée générale qui a inspiré la composition de la mosaïque : la fécondité de la nature et la variété de sa puissance productrice [1].

H. Leclercq.

MOISE. — I. Moïse dans l'art chrétien. II. Enfance et jeunesse de Moïse. III. Mariage de Moïse. IV. Vocation de Moïse. V. Sortie d'Égypte. VI. Passage de la mer Rouge. VII. L'eau potable de Mara. VIII. Miracle des cailles. IX. Miracle de la manne. X. Moïse fait jaillir l'eau du rocher. XI. Négociation et combat avec Amalec. XII. Moïse sur le Sinaï. XIII. Le retour des explorateurs de la terre promise. XIV. Mort de Moïse.

I. Moïse dans l'art chrétien. — Moïse est une des figures historiques les plus majestueuses de l'humanité. Lorsque Claux Sluter et Michel-Ange ont tourné leur pensée vers lui, ils nous l'ont montré tel que leur génie avait entrevu l'homme qui pouvait voir Dieu face à face et converser avec lui. La vie de Moïse rassemble les événements les plus divers; elle nous est connue presque en détail, depuis la gracieuse idylle de ses premiers jours jusqu'à l'énigme de sa sépulture, mais ce sujet ne doit pas nous retenir, il appartient à d'autres études. Cependant, la surhumaine grandeur du prophète, du législateur, du chef de peuple ne pouvait être méconnue par les chrétiens qui lui firent une place de choix dans leur art primitif. C'est par cet aspect que le personnage nous appartient. Mais ce sont quelques épisodes seulement de cette existence accidentée qui inspirèrent les artistes des catacombes et ceux qui recueillirent et interprétèrent leur tradition. L'épisode de l'abandon sur le Nil et de l'enfant sauvé des eaux, de même que plusieurs autres, devront attendre pendant des siècles pour inspirer les artistes chrétiens; ceux qui expriment sur le plâtre, le marbre ou le verre les scènes de la vie de Moïse ont fait choix de quelques sujets peu nombreux, infatigablement reproduits : le prophète recevant la Loi des mains de Dieu, le prophète frappant le rocher d'Horeb. Fresques, sarcophages, fonds de coupes et quelques autres catégories ne semblent vouloir connaître autre chose. Au IVe siècle, les mosaïques de Sainte-Marie-Majeure — plus tard quelques miniatures — offriront des scènes nouvelles qui, d'ailleurs, n'entreront pas dans les types courants de l'art chrétien. Au point de vue artistique, nul effort ne peut être retenu; tout au plus, comme nous le verrons pour le type de Moïse détachant sa chaussure avant de gravir le mont Sinaï, peut-on retrouver le modèle d'art classique qui a inspiré cette représentation.

II. Enfance et jeunesse de Moïse. — Un homme de la tribu de Lévi ayant épousé une femme de la même tribu donnèrent le jour à une fille, Marie (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1982), à un fils nommé Aaron et, plusieurs années après, à un deuxième fils. Celui-ci vint au monde quelque temps après que le pharaon d'Égypte eut donné l'ordre de noyer tous les enfants mâles qui naîtraient des Hébreux. Jochabed, voyant la beauté de son jeune fils, ne put se résoudre à s'en

[1] Cagnat, *op. cit.*, p. 269-270.

séparer; elle le cacha pendant trois mois; voyant qu'elle ne pouvait pas tenir plus longtemps la chose secrète, elle prit un panier de jonc (du papyrus), l'enduisit de poix afin de le rendre imperméable à l'eau, y déposa l'enfant et l'exposa parmi les roseaux qui bordaient la rive du Nil. La sœur, déjà grandelette, se posta pour voir ce qui arriverait à son petit frère; or, elle vit la fille du pharaon, accompagnée de ses suivantes, venir au bord du fleuve pour s'y baigner. Ayant aperçu ce panier parmi les roseaux, elle se le fit apporter, l'ouvrit et, émue, elle dit : « C'est un enfant des Hébreux. » La fillette s'approcha et dit : « Voulez-vous que j'aille chercher une femme hébreuse qui puisse l'allaiter? » Et, sur l'ordre qu'on lui donna, elle ramena Jochabed à qui la princesse dit : « Prenez cet enfant, nourrissez-le, je vous en récompenserai. » (Exode, II, 1-9.)

8245. — Moïse exposé sur le Nil. Cassette de Brescia.

Cette scène se trouve représentée pour la première fois, croyons-nous, sur la cassette d'ivoire de Brescia (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1150, fig. 1626). La scène est des plus simples : la princesse, deux suivantes et l'enfant dans son berceau improvisé (fig. 8245).

8246. — Moïse reçu par la fille du pharaon. Mosaïque de la nef de Sainte-Marie-Majeure, d'après S. Scaglia, *I mosaici antichi di S. Maria Maggiore*, Roma, 1910, pl. XXX.

Jochabed, nous dit l'Exode, prit l'enfant et le nourrit, et lorsqu'il fut assez fort, elle le donna à la fille du pharaon qui l'adopta pour son fils et le nomma Moïse, qui veut dire : « Sauvé des eaux. » (Exode, II, 9-10.) Ici, nous allons retrouver Moïse grandi et adolescent, dans une des mosaïques du côté droit de la nef de Sainte-Marie-Majeure (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2107, n. 13). La scène est partagée en deux registres : à la partie supérieure, la fille du pharaon, assise et entourée de cinq dames d'honneur, une d'elles lui présente un jeune garçon de 8 ou 10 ans qu'elle accueille à bras ouverts (fig. 8246); dans la partie inférieure, nous retrouvons le jeune Moïse dans une sorte d'amphithéâtre, au milieu de neuf docteurs auxquels il tient tête. Flavius Josèphe, Philon et d'autres ont eu soin de nous apprendre que Moïse était instruit dans les sciences égyptiennes.

Au-dessus de la tête de la première dame d'honneur, qui présente un coffret à la princesse, on voit sortir de la nue une main divine qui désigne Moïse, car la scène se passe en plein air. Moïse est vêtu d'une longue tunique et semble coiffé d'une sorte de béret. Le siège

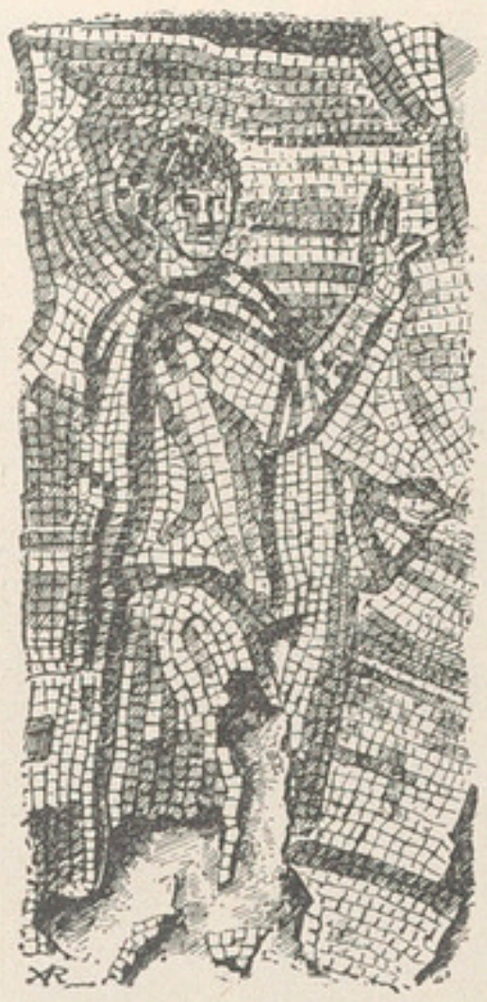

8247. — Moïse. Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, d'après Richter et Taylor, *The golden age of classic art*, London, 1904, pl. XIV, n. 2.

de la princesse est une sorte de chaise à dossier surmontée d'un fronton; il ne nous semble pas que ce soit la façade d'un palais.

Dans le registre inférieur (on s'étonne que cette scène n'ait inspiré aucun artiste ayant à représenter Jésus parmi les docteurs), on voit que Moïse est à l'intérieur de l'amphithéâtre, autour duquel on distingue neuf docteurs et, au delà de la barrière, plusieurs têtes de curieux venus écouter la discussion. Le personnage de Moïse est bien pris, plein de verve (fig. 8247).

Reprenons la lecture de l'Exode : « En ces jours, lorsque Moïse fut devenu grand, il sortit pour aller voir ses frères. Il vit leur affliction et un Égyptien qui frappait un Hébreu. Il regarda de côté et d'autre et, ne

8248. — Moïse frappe un Égyptien. Cassette de Brescia.

voyant personne auprès de lui, il tua l'Égyptien et le cacha dans le sable. » (Exode, II, 11-12.) On peut dire que Moïse n'avait pas qualité pour venger son compatriote, aussi saint Augustin ne s'interdit pas de blâmer cette action; mais tenons-nous-en à l'archéologie. Ce nouvel épisode est représenté sur la cassette de Brescia, dont l'auteur semble avoir prévu l'incident d'une conversation célèbre entre le premier Consul et Volney. C'est, en effet, d'un coup de pied dans le ventre que Moïse se débarrasse de l'Égyptien (fig. 8248).

Le lendemain du jour où il avait accompli cette prouesse, Moïse trouva deux Hébreux qui se querellaient et il dit à celui qui outrageait l'autre: « Pourquoi frappez-vous votre frère? » L'homme répondit : « Qui vous a établi chef et juge sur nous? Voulez-vous me tuer, comme vous avez tué hier un Égyptien? » Moïse se demanda comment cela s'était découvert, et il eut peur. Le pharaon le recherchait pour le faire mourir, alors il se cacha et s'enfuit au pays de Madian, où il s'arrêta et s'assit près d'un puits.

Son tempérament agressif ne l'y laissa pas longtemps en repos. Vinrent les sept filles du prêtre de Madian puiser de l'eau; des pasteurs les chassèrent, il intervint, fit boire le troupeau des filles qui, de retour chez leur père, racontèrent l'aventure. On appela Moïse et cela finit par un mariage Il épousa Séphora, dont il eut deux fils : Gersam et Éliézer (Exode, II, 16-22).

III. Mariage de Moïse. — C'est encore à Sainte-Marie-Majeure que nous trouvons représenté en mosaïque le mariage de Moïse. Cette scène est une des mieux conservées et elle peut donner une juste idée de l'état primitif de la mosaïque. Les divers personnages sont groupés autour du prêtre de Madian qui unit les époux. La scène se passe devant une tente (fig. 8249). Raguel, chevelu et barbu à souhait (véritable modèle d'atelier), vêtu d'une tunique et d'un pallium retenu par une fibule énorme, joint les mains de Moïse et de Séphora. Moïse et les jeunes gens qui l'accompagnent portent la toge blanche avec la *contabulatio*, une large écharpe pourprée sur l'épaule, dont les extrémités retombent sur leur flanc gauche. Ses garçons d'honneur sont vêtus de même. Séphora porte la tunique talaire, recouverte de la dalmatique sous laquelle on voit l'extrémité de la *palla*. Un grand voile blanc recouvre la tête; au cou un collier brodé ou orné de joyaux, dans les cheveux quelques pierres précieuses. A sa suite, la demoiselle d'honneur, vêtue exactement comme Séphora, sauf le voile. Deux autres suivantes portent sur la tête des espèces de turbans. Dans l'ensemble, cette composition est aussi savante que flatteuse; les groupes sont parfaitement disposés et les vêtements peuvent nous donner une idée de la célébration d'un riche mariage, à Rome, au IVe siècle.

IV. Vocation de Moïse. — Moïse connaît ainsi quelques années de calme et de paix; il conduisait les brebis du jethro Raguel, son beau-père, et les emmena assez loin dans le désert, jusqu'à la montagne appelée Horeb. Là, le Seigneur lui apparut dans une flamme qui s'élevait d'un buisson, lequel brûlait sans se consumer. Ce phénomène le surprit : « Il faut, se dit-il, que j'aille reconnaître quelle est cette merveille que je vois et pourquoi ce buisson brûle et ne se consume point. Mais le Seigneur, le voyant s'approcher, l'appela du milieu du buisson et lui dit : Moïse, Moïse. — Me voici! dit-il. — Et Dieu dit : N'approchez pas d'ici, ôtez vos souliers de vos pieds parce que ce lieu où vous êtes est une terre sainte. » (Exode, III, 1-5.)

Cet épisode a inspiré plusieurs fois les artistes chrétiens. A Sainte-Marie-Majeure, dans le registre inférieur à la scène du mariage de Moïse, nous le voyons avec un autre berger, assis tous deux, surveillant leur troupeau (fig. 8250). C'est une scène champêtre, moins parfaite que le bon Pasteur du mausolée de Galla Placidia à Ravenne (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 273, fig. 4858) et qui a été également interprétée dans la mosaïque de Saint-Vital de Ravenne, qui rapproche les deux épisodes et dont nous allons parler.

Le manuscrit de Cosmas Indicopleustès, dont nous avons déjà parlé (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 820-849), nous montre la vocation de Moïse. Le pasteur est représenté debout, robuste, au milieu de son troupeau, écoutant l'appel de Dieu dont la main se voit perçant la nue; tout à côté, ses souliers, assez semblables à

des bottes, dont il vient de se débarrasser et il gravit une montagne désignée fort utilement sous le nom d'ορος, dans la direction du buisson ardent qui ressemble à un bol de punch. Dans la nuée, une main divine lui tend un rouleau qu'il reçoit, les mains voilées de son vêtement (fig. 8251). L'attitude de Moïse est celle d'un homme qui gravit une pente assez semblable à celle du Christ dans un ivoire du IVe siècle (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2929, fig. 988) et que nous retrouverons sur un bas-relief du musée de Constantinople où le prophète est représenté avec Aaron, recevant la Loi des mains de Dieu (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1211, fig. 7520) et sur un tissu (voir SINAI).

8249. — Mariage de Moïse. Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, d'après Richter et Taylor, *The golden age of classic art*, pl. XV.

8250. — Moïse surveillant son troupeau. Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, d'après Richter et Taylor, *op. cit.*, pl. XVIII, n. 2.

A Saint-Vital de Ravenne, une mosaïque a décom-

posé la scène de la vocation de Moïse, et l'artiste y a apporté moins de fantaisie que le miniaturiste du *Cosmas*. Nous avons deux scènes superposées ; la partie inférieure nous montre Moïse, jeune, imberbe, vêtu de la tunique et du pallium, nimbé, assis dans le désert figuré par des rochers et flattant de la main une des brebis de son troupeau (fig. 8252). A la partie supérieure, dans un paysage plus austère encore, et

8251. — Vocation de Moïse. Miniature de Cosmas Indicopleustès, d'après une photographie.

où on aperçoit une lueur d'incendie et un arbre, le prophète, désigné par son nom, MOSE, détache sa chaussure avant de gravir l'Horeb. A l'opposé du buisson ardent, dont les reflets éclairent les images, une main divine exprime la présence de Dieu et son entretien avec Moïse. Cette figure était entrée dans l'art chrétien depuis assez longtemps déjà, car nous la rencontrons au cimetière de Domitille, dès le IVe siècle (fig. 8253). La figure que nous donnons ici a l'avantage de montrer jusqu'à l'évidence l'emprunt fait par les chrétiens à un type d'art classique, le Jason attachant sa sandale (fig. 8254). Ce sujet, rare dans les catacombes, se retrouve sur quelques sarcophages; il n'est pas possible de préciser de quelle statue de Jason se sont inspirés les artistes chrétiens, parce que nous en possédons plusieurs, offrant entre elles de très légères variantes et que l'addition des vêtements interdit une comparaison de détail [1].

Au couvent du Mont-Sinaï, on possède une mosaïque du VIe siècle, sur laquelle on voit Moïse agenouillé devant le buisson ardent [2]. Martigny [3] parle d'une mosaïque représentant Moïse entrant en Égypte avec sa femme et ses enfants après son exil au pays de Madian; il porte la verge à la main. Cette interprétation ne paraît pas soutenable. Nous rencontrerons dans un instant cette mosaïque qui surmonte le miracle des cailles.

V. Sortie d'Égypte. — Après que Moïse se fut caché le visage, car il n'osait regarder Dieu, il l'enten-

[1] H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, t. I, 1907, p. 143, fig. 26-28. — [2] L. de Laborde, *Voyage dans l'Arabie Pétrée*, atlas. — [3] *Dictionn.*, 2e édit., p. 475.

dit annoncer son dessein de délivrer son peuple des mains des Égyptiens pour l'introduire dans une terre où coulent le lait et le miel. « Venez, dit le Seigneur, et je vous enverrai vers le pharaon, afin que vous fassiez sortir de l'Égypte mon peuple, les enfants d'Israël. » Après lui avoir donné ses instructions à l'égard du peuple, Dieu prescrit à Moïse de se rendre

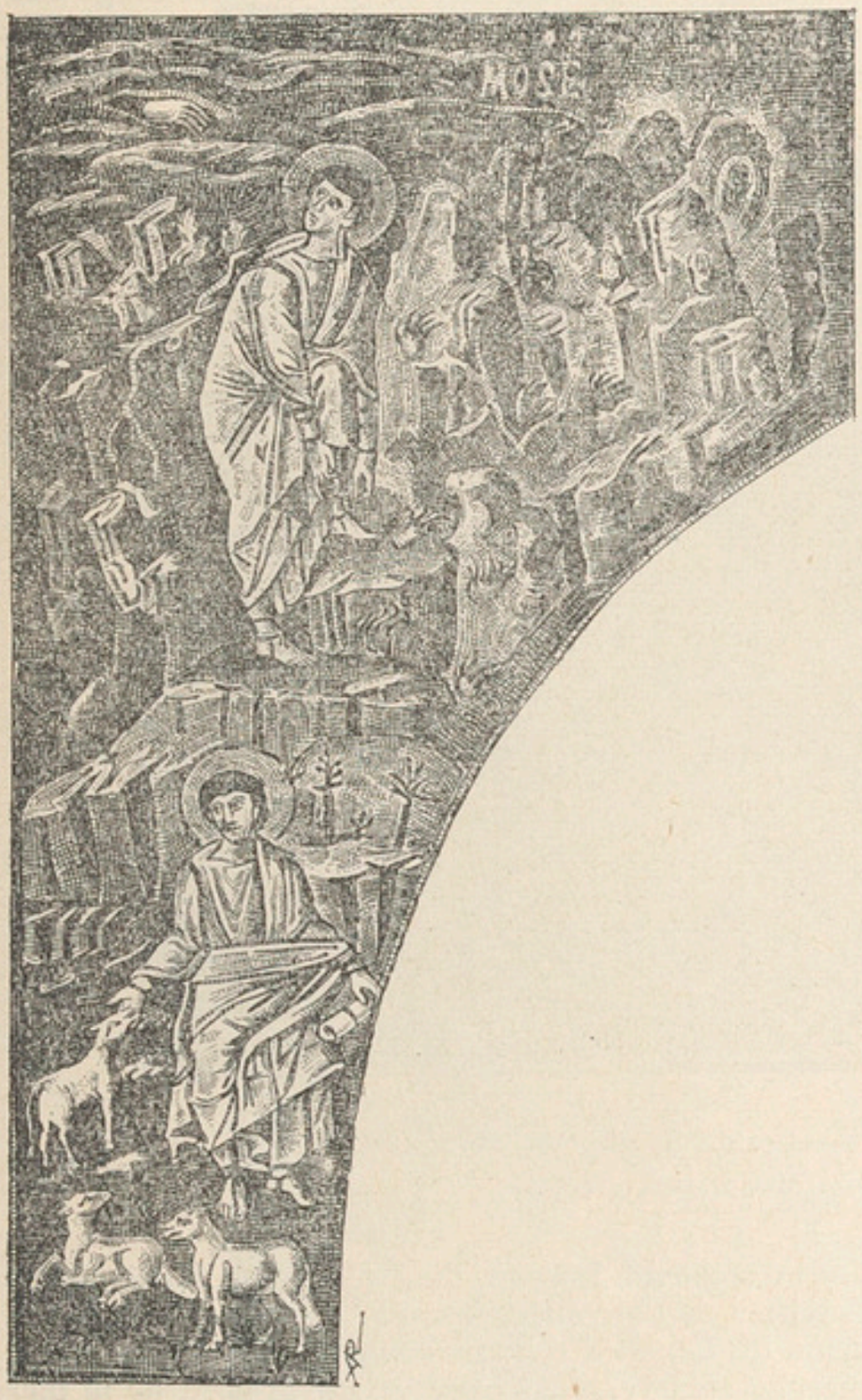

8252. — Moïse au désert.
Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure,
d'après Taylor et Richter, *op. cit.*, pl. XVIII, n. 4.

auprès du pharaon et de réclamer la liberté des enfants d'Israël. Le pharaon ne se laissera convaincre que par des prodiges, Dieu les fera. Mais Moïse insiste : « Ils ne me croiront pas, et ils n'écouteront point ma voix, mais ils diront : Le Seigneur ne vous a point apparu. » Dieu lui dit : « Que tenez-vous en votre main? » Il répondit : « Une verge. » Le Seigneur dit : « Jetez-là à terre. » Moïse la jeta, et elle fut changée en serpent, de sorte que Moïse s'enfuit. Le Seigneur lui dit : « Étendez votre main et prenez ce serpent par la queue. » Il étendit la main et le prit et aussitôt le serpent redevint verge. Dieu lui donne d'autres signes de sa vocation, lui soumet son frère Aaron, qui parlera à sa place, et lui recommande d'emporter sa verge, car c'est avec elle qu'il fera des miracles.

Moïse retourna chez son beau-père et lui annonça son dessein de retourner en Égypte où tous ceux qui voulaient le faire périr étaient morts. Il emmena sa femme et ses enfants juchés sur un âne. Aaron vint à sa rencontre et Moïse lui narra tout ce que Dieu lui avait dit. A leur arrivée parmi les Hébreux, Aaron raconta tout et fit des miracles devant le peuple qui, se prosternant, adora les deux frères. (Exode, III, 6; IV.)

Nous ne connaissons aucun monument chrétien qui figure ces divers épisodes. Les audiences successives que Moïse et Aaron obtiennent du pharaon et les persécutions qui sont le résultat de leurs réclamations. Celles-ci, sur l'ordre de Dieu, se renouvellent et Aaron

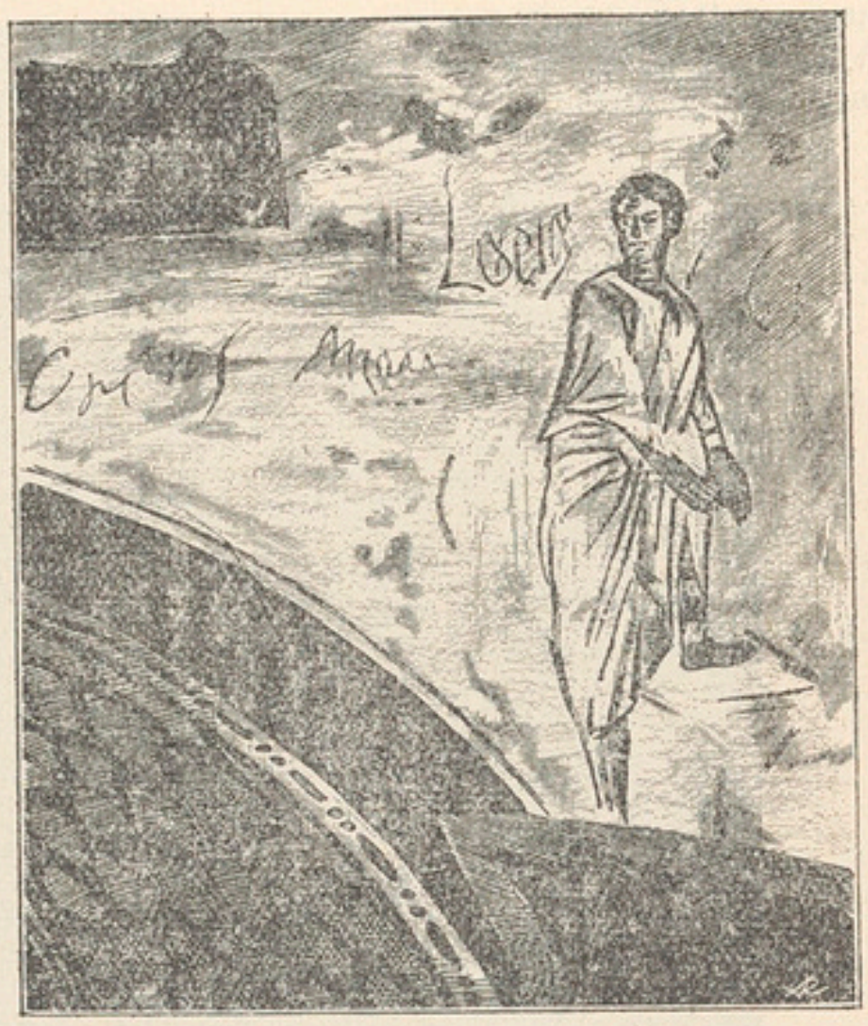

8253. — Moïse détache sa chaussure.
Fresque du cimetière de Domitille,
d'après *Riv. di arch. crist.* 1928, p. 329, fig. 24.

jette la verge de son frère devant le pharaon et elle est changée en serpent. Le pharaon fait venir les magiciens qui opèrent le même prodige, toutes leurs verges sont changées en serpents, mais la verge d'Aaron

8254. — Jason attachant sa sandale.
D'après Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 814, n. 2047.

dévore les leurs. Cette scène de la verge transformée par Aaron en serpent devant le pharaon est représentée sur le panneau de la porte de Sainte-Sabine à Rome qui nous montre le passage de la mer Rouge (fig. 8255).

Alors commencent les dix plaies d'Égypte, dont aucune ne paraît avoir été représentée sur les monuments chrétiens. Pour la grêle (septième plaie) (voir

Dictionn., t. VI, à ce mot). A la suite de la dixième plaie, frappant les premiers-nés, le pharaon autorise le départ des Israélites de la terre d'Égypte et, ceux-ci, conformément à l'ordre du Seigneur, emportent de la farine pétrie, en la liant dans des manteaux qu'ils placent sur leurs épaules. Le panneau de la porte de Sainte-Sabine et plusieurs sarcophages nous les montrent, en effet, au delà de la mer Rouge avec un lourd chargement sur les épaules.

VI. Passage de la mer Rouge. — A peine le pharaon a-t-il autorisé la sortie que les Israélites, emportant la momie de Joseph, prirent le chemin du désert; partis de Socoth, ils campèrent à Étham précédés par un signal lumineux durant la nuit, opaque le jour. Lorsque le pharaon apprit le départ, il se ravisa, fit

8255. — La verge d'Aaron transformée en serpent.
Panneau de la porte de Sainte-Sabine.
D'après Saglia, *op. cit.*, p. 5, fig. 14.

préparer son char et tous ceux de son armée qu'il lança à la poursuite des fugitifs. Cet épisode est figuré sur les peintures du dôme d'une chapelle funéraire située à El Baghaouat, dans la Grande Oasis (voir *Dictionn.*, t. II, col. 47, fig. 1189). La scène, très développée, occupe la partie intermédiaire de la coupole, depuis le milieu du côté sud jusqu'au milieu du côté nord; elle est limitée à ses extrémités par deux arbres couverts de fruits. On voit MOVCHC appuyé sur son bâton, ouvrant la marche; il est vêtu d'un chiton de couleur blanche avec des broderies rondes. Son beau-père, IOΘOP, est représenté couché à sa droite et, à côté de celui-ci, on voit un personnage assis par terre. Puis, viennent divers groupes sous l'un desquels on lit ICPAHAITAI, puis des fugitifs montés à

8256. — Moïse rend l'eau potable. Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure.
D'après Richter et Taylor, *op. cit.*, pl. XXII, n. 2.

âne ou à cheval. L'armée des Égyptiens s'étend depuis le milieu de l'arc ouest jusqu'à l'arc sud. Un guerrier, armé du bouclier rond et coiffé du bonnet phrygien, marche en tête. On se trouve sur le bord de la mer Rouge, puisqu'une inscription porte ce mot ЄPVΘPA. Les deux porte-drapeau arrivent à cheval, suivis de sept fantassins que suivent deux cavaliers au galop, celui du milieu est le ΦAPAѠ en personne.

Nous avons consacré un travail séparé aux monuments chrétiens figurant le passage de la mer Rouge (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 478-493, fig. 8002-8010), nous n'avons donc pas à y revenir.

VII. L'eau potable de Mara. — Après avoir traversé la mer Rouge, Moïse fit entrer les Israélites dans le désert de Sur où ils marchèrent trois jours sans rencontrer d'eau. Enfin, ils arrivèrent à Mara, où les eaux imprégnées de nitre ne sont pas buvables. Le peuple murmura, disant : Que boirons-nous? Moïse cria au Seigneur qui lui montra une essence ligneuse à jeter dans l'eau, la rendant potable (Exode, XV, 22-25). Cette scène est figurée sur une des mosaïques de Sainte-Marie-Majeure (fig. 8256). On voit Moïse revenant à grands pas vers le peuple, dont quelques-uns s'abreuvent; plus loin, Moïse s'adresse aux députés du peuple. Dans la nuée, le buste de Dieu. Sur la porte de Sainte-Sabine nous voyons la main de Dieu indiquant à Moïse l'arbre dont les branches adouciront les eaux de Mara.

VIII. Miracle des cailles. — Comme le peuple se trouvait dans le désert de Sin, entre Élim et le Sinaï, il sentit l'aiguillon de la faim et regretta les marmites

pleines de viande de l'Égypte. Il murmura contre Moïse, qui s'adressa au Seigneur; et le Seigneur lui dit qu'il allait envoyer de la chair et le lendemain du pain à manger. Et, sur le soir, il vint un grand nombre de cailles qui couvrirent tout le camp (Exode, XVI, 1-13). Une mosaïque de Sainte-Marie-Majeure nous montre, en deux registres superposés, Moïse recevant les réclamations du peuple et s'entretenant avec le Seigneur; au-dessous, Moïse assistant à la chute des cailles sur lesquelles le peuple se précipite (fig. 8257).

8257. — Miracle des cailles. Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure. D'après Richter et Taylor, *op. cit.*, pl. XXII.

IX. Miracle de la manne. — Le lendemain de ce jour on vit la terre couverte d'une sorte de gelée blanche, c'était la manne, nous avons déjà traité ce sujet (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1416-1423, fig. 7583-7584).

X. Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. — Après que les Israélites, s'étant engagés dans le désert de Sin, eurent suivi les étapes à eux marquées par le Seigneur, ils vinrent camper à Raphidim, où ils ne trouvèrent pas d'eau. Et ils murmurèrent contre Moïse : « Donnez-nous de l'eau à boire », lui dirent-ils; Moïse répondit : « Pourquoi murmurer contre moi? Pourquoi tenter le Seigneur? » Mais le peuple, pressé de la soif, murmura en disant : « Pourquoi nous avoir fait sortir de l'Égypte, pour nous faire mourir de soif, nous et nos enfants et nos troupeaux? » — Alors Moïse cria vers le Seigneur et lui dit : « Que ferai-je à ce peuple, il s'en faut de peu qu'il ne me lapide. » Le Seigneur dit à Moïse : « Passez devant le peuple, menez avec vous des anciens d'Israël, prenez en votre main la verge dont vous avez frappé le fleuve, et allez. Voici que moi je serai présent devant vous sur le rocher d'Horeb; vous frapperez le rocher et il en sortira de l'eau, afin que le peuple ait à boire. » Et Moïse fit ainsi, en présence des anciens d'Israël. (Exode, XVII, 1-6.)

Cet événement est peut-être, parmi les symboles empruntés par l'art chrétien primitif à l'Ancien Testament, celui que cet art a le plus vulgarisé. Cet épisode miraculeux peut être considéré comme le noyau du symbole proprement dit, auquel vinrent se joindre ensuite d'autres faits de la vie de Moïse; la preuve en est dans le fait que les peintures des catacombes présentent presque exclusivement cette scène, depuis le IIe siècle, à la *Cappella greca*. Ici, le rocher est représenté; il arrivera maintes fois que Moïse, la verge à la main, sera figuré sans le rocher; parfois l'eau jaillit sans qu'on ait figuré le rocher au point d'impact de la verge. On s'achemine ainsi vers l'interprétation symbolique, dont saint Paul a pu donner la première pensée

lorsqu'il disait : *Petra autem erat Christus*. L'ancienne littérature chrétienne offre d'assez nombreuses allusions à ce miracle : saint Justin, *Dialogus cum Tryphone*, n. CXXXI; Tertullien, *De baptismo*, c. IX; Pseudo-Clément, *Recognitiones*, I, XXXV; *Constitutiones apostolicæ*, l. VI, c. III, XX; l. VIII, c. XII; *Didascaliæ apostolorum*, édit. Hauler, c. L; Aphraates, *Demonstratio*, c. XXI; Eusèbe, *Historia ecclesiastica*, l. VII, c. XXI; S. Augustin, *De civitate Dei*, l. X, c. VIII; *Serm.*, CCCLII; *De symbolo, ad catechum.*, c. VI; saint Jérôme, *Brev. in psalm.*, LXXVII; Prudence, *Cathemerinon*, l. V; Salvien, *De gubernatione Dei*, l. I, c. IX; saint Maxime de Turin, *Sermones*, LXVI, LXVIII.

Quant à la signification du symbole, c'est le *refrigerium* que sollicitent les défunts. Un texte d'Origène nous parle du rafraîchissement que Dieu concède aux hommes sur le chemin de la vie : *Sed dispensator animarum Deus in ipso itinere interserit laboribus etiam quædam refrigeria, quibus refota anima et reparata promptior redeat ad reliquos labores* [1].

Le miracle des eaux jaillissantes nous a été conservé à deux cents exemplaires environ, ainsi qu'on le verra par l'*Essai de classement* que nous donnons plus loin; il est impossible de calculer le nombre de monuments qui ont péri ou qui n'ont pas encore été retrouvés, mais on n'est certainement pas au-dessus de la vérité en parlant d'un millier de figures représentant cette scène fameuse. En ce qui regarde les fresques, nous la rencontrons dans la catacombe de Domitille (16 fois), dans la catacombe de Pierre-et-Marcellin (13 fois), dans la catacombe de Calliste (8 fois), au *Cœmeterium majus* (7 fois), à la *Vigna Massimo* (5 fois), dans la catacombe d'Hermès (4 fois), dans la catacombe de Priscille (1 fois), dans celle des Jordani (2 fois), dans celle de Thrason (1 fois), dans celle de Cyriaque (1 fois), dans celle de Sotère (1 fois), dans celle de Marc-et-Marcellien (2 fois), dans celle de Prétextat (2 fois), dans celle de saint Sébastien (1 fois), ainsi que dans les cimetières de Nanziatella, de Thècle, de Pontien et de Pamphile (1 fois dans chacun).

Ces fresques se répartissent inégalement au point de vue chronologique : 5 pour le IIe siècle; 13 pour le IIIe siècle; 46 pour le IVe siècle.

Ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, la scène a été simplifiée par les artistes chrétiens et réduite à ses éléments essentiels; elle se réduit, le plus souvent, à la représentation de Moïse tenant la verge levée et l'eau jaillissant miraculeusement du rocher avec abondance. La verge est une sorte de baguette longue qui va en s'amincissant vers son extrémité, c'est ce que nous nommons couramment une gaule, plutôt qu'un bâton ou une canne. Dans quelques rares représentations, on figure un arbre en plus du rocher; c'est le cas à la *Cappella greca* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2089, fig. 2061) et au cimetière des Jordani (fig. 8258) où nous voyons le rocher d'Horeb encadré entre

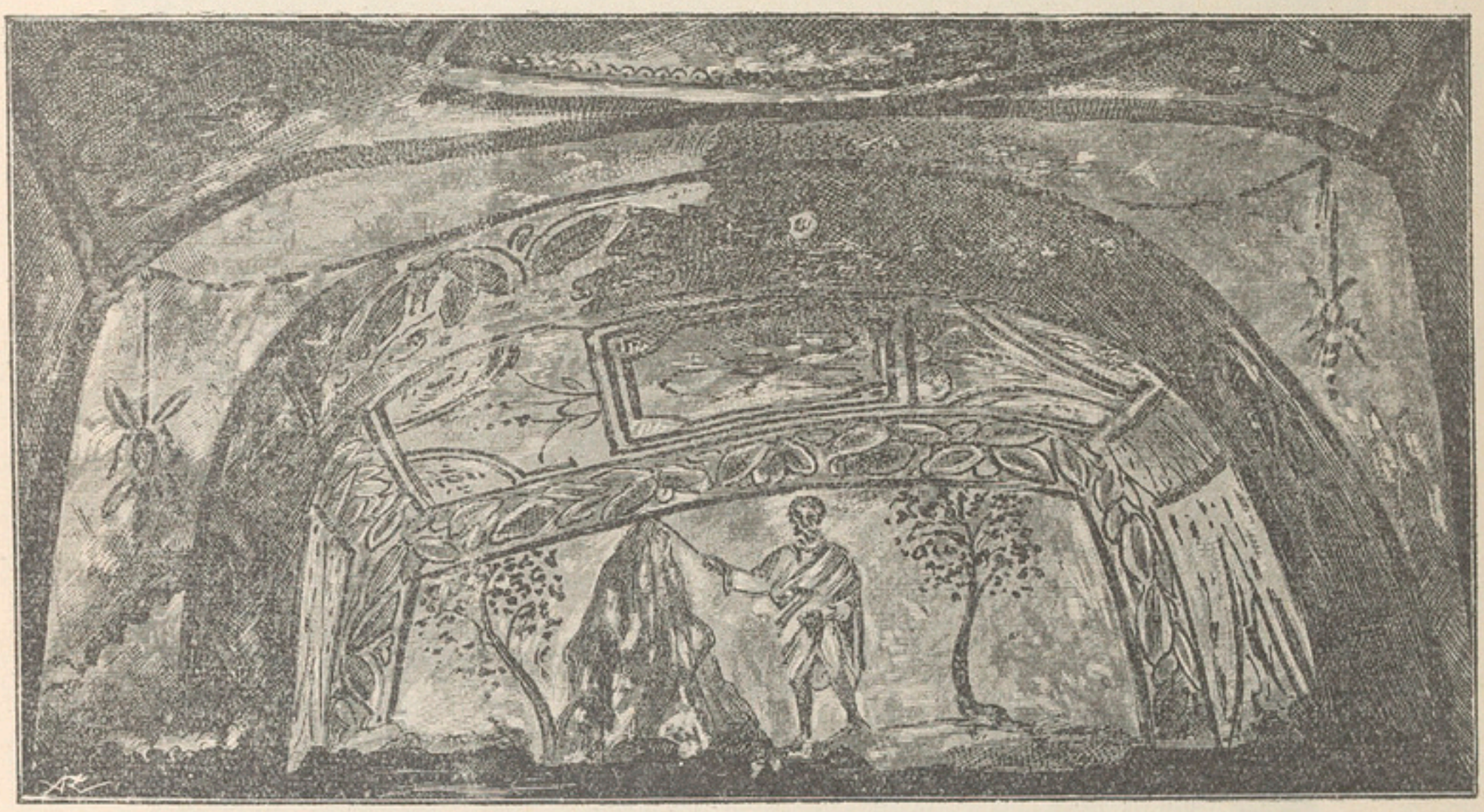

8258. — Moïse frappe le rocher. Fresque du cimetière des Jordani.
D'après *Rivista di archeol. cristiana*, t. V, 1928, p. 189, fig. 13.

deux arbres. Moïse est représenté jeune et imberbe et, sur une fresque de la catacombe de Calliste où il tient une gaule plus haute que lui, on le voit, à un pas d'intervalle, jeune et imberbe dénouant sa sandale et, adulte et barbu, frappant le rocher. On peut conclure de cette particularité que l'artiste n'a songé qu'à copier les deux modèles qu'il avait dans ses cartons et que le type de Moïse imberbe ne doit pas être pris pour le Christ. Malgré leur insuffisance, on peut se reporter aux dessins de la *Storia* de Garrucci, t. II, pl. 7, 9, 18, 20, 25 (où la tête de Moïse est ceinte d'un bandeau), 30, 32, 33, 40, 44, 47, 48, 50, 51, 53, 55, 57 (deux fois), 61, 63, 65, 69, 70, 71, 73, 81, 82, 83-91. On peut se rendre compte comment d'autres épisodes de la vie de Moïse sont venus s'ajouter à celui-ci; ainsi dans la fresque à laquelle nous faisions allusion il n'y a qu'un instant, et que nous donnons ici (fig. 8259). Moïse est représenté dénouant sa chaussure et, tout à côté, frappant le rocher; ailleurs, ces deux épisodes sont représentés sur un plafond, se faisant face l'un à l'autre [2]; ou encore, sur un arcosolium, on voit, à gauche, Moïse frappant le rocher et, à droite, recevant un rouleau des nuées [3]. Dans les fresques des catacombes, on figure

[1] Origène, *Homil.*, XXVII, *In Numeros*, *P. G.*, t. XII, col. 792. — [2] Garrucci, *Storia*, pl. 61. — [3] Id., *ibid.*, pl. 57.

rarement les Hébreux se désaltérant à la fontaine; nous en avons un exemple, peut-être unique, dans la fresque du cimetière de Calliste (fig. précédente); au contraire, sur les sarcophages, la scène se développe; la foule des Hébreux assoiffés se précipitant vers la

8259. — Moïse frappe le rocher. Fresque de la catacombe de Calliste.
D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. CCXXXVII.

source miraculeuse est représentée par un ou deux hommes que leur calotte cylindrique fait reconnaître pour des juifs; et, parfois, on figure deux autres spectateurs moins empressés qui représentent les vieillards accompagnant Moïse (Exode, XVII, 5). Ce développement de l'épisode nous apparaît sur un sarcophage de

8260. — Moïse frappe le rocher.
Sarcophage de Saint-Paul-hors-les-Murs.
D'après G. Becker, *Die Quellenwunder des Moses*, 1909, pl. III.

Saint-Paul-hors-les-Murs conservé au musée du Latran où nous voyons, après le Christ prédisant le reniement de saint Pierre, Moïse reconnaissable à sa verge qu'il tient en main entre deux Hébreux qui le tiennent chacun par un bras (fig. 8260). On peut voir dans ce groupe l'expression du soulèvement du peuple immédiatement avant le miracle. La foule révoltée contre Moïse (Exode, XVII, 2) est représentée par les deux juifs reconnaissables à leur coiffure et dont l'intention ne paraît rien moins que malveillante. Les sarcophages, les mosaïques et les autres monuments que nous avons catalogués se rencontrent non seulement à Rome et à Arles, mais encore en Espagne, en Afrique, en Gaule et un peu partout jusqu'en Égypte. Sur les sarcophages comme sur les fresques, la scène du rocher en a attiré d'autres, telles que l'enlèvement de la chaussure, la remise de la Loi. Mais les sarcophages et bas-reliefs sont plus généralement du Ve siècle et, par conséquent, postérieurs aux fresques; Moïse s'en est ressenti — il a vieilli — car, sur les sarcophages, le Moïse svelte et imberbe a fait place au personnage adulte et barbu.

Si on cherche à s'expliquer la raison qui a fait introduire le personnage de Moïse dans le canon funéraire de l'art chrétien, on reconnaît bien vite que les deux épisodes capitaux qu'on retient dans la vie du législateur et conducteur des Hébreux, c'est le don de la Loi divine et le miracle des eaux jaillissantes. Celui-ci s'affirme même comme plus important et plus anciennement représenté. Une fois introduite dans le canon funéraire, la scène de l'Horeb pouvait et devait, par suite du développement de l'art, donner naissance à des représentations d'autres épisodes miraculeux de la vie du prophète; mais, en ce qui a trait à cette scène de la percussion du rocher, on voit sans hésitation possible que sa valeur symbolique est celle du rafraîchissement procuré aux fidèles par la grâce en ce monde et par la possession de Dieu en l'autre. Le jaillissement de la source abondante montre la toute-puissance divine opérant un prodige pour venir en aide à la créature.

Il n'y a pas d'explication valable à chercher dans le fait que ce miracle semble faire pendant à la résurrection de Lazare. Sans doute, de part et d'autre, le principal personnage emploie une baguette, ce qui a donné occasion aux païens d'accuser Moïse et Jésus de magie. Ce sont des considérations décoratives et pure-

ment artistiques qui ont créé une symétrie entre ces deux miracles. Comme il fallait donner aux angles des sarcophages ou des couvercles le plus de résistance possible, on fit choix de ces deux sujets qui permettaient de placer une masse non entamée par les exigences d'une représentation de la figure humaine. Le rocher, d'une part, l'édicule du tombeau, d'autre part, offraient des garanties de solidité qui expliquent le choix qui en fut fait.

En ce qui concerne Moïse, il y a peu de remarques à faire sur son compte; il est tantôt barbu et tantôt imberbe, vêtu de la tunique et du pallium, chaussé de sandales. Le rocher est figuré sous l'apparence d'un cône isolé ou bien d'une masse informe, d'où l'eau coule généralement en grande abondance. La présence des arbres se retrouve six fois sur les fresques et sur un sarcophage du Latran (voir *Dictionn.*, t. II, col. 593, fig. 1449); il semble même que le rocher se confonde avec une belle frondaison à laquelle il sert d'appui. Enfin, on pourrait croire que ce sont des enfants qui sont représentés se précipitant vers la source; leur taille réduite s'explique plus probablement par le fait que les sculpteurs voulaient toujours mettre une différence de taille entre le personnage le plus digne et les autres; ainsi l'aveugle-né, l'hémorrhoïsse et le paralytique sont toujours représentés d'une taille très inférieure à celle de Jésus; ici, c'est Moïse qu'il faut faire ressortir.

Essai de classement de quelques monuments. — 1° *Fresques.*

1. Rome, cimetière de Priscille : arc au-dessus de la porte de la *Cappella greca*, commencement du IIe siècle.

Bibl. — G. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, pl. XIII; cf. Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. II, pl. LXXXI, n. 1; Roller, *Les catacombes de Rome*, 1879-1881, t. I, pl. V, n. 3, p. 75; Wilpert, *Fractio panis*, 1896, pl. II; *Dictionn.*, t. II, col. 2090, fig. 2061; photographies Parker, n. 612; E. Becker, *Das Quellwunder des Moses in der altchristlichen Kunst*, in-8°, Strasbourg, 1909, p. 1, n. 1.

2. Rome. Cimetière des Jordani : *in primo sacello.*

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 515; Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 269; Bottari, *Sculture e pitture*, t. III, pl. CLXIV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXX, n. 1; J. Wilpert, *Die Katakombengemälde und ihre alten Kopien*, pl. I, n. 1, p. 6, 15; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 2, n. 2; E. Josi, *Le pitture rinvenute nel cimitero dei Giordani*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. V, 1928, p. 177, fig. 5.

3. Rome. Cimetière des Jordani; lunette d'un arcosolium dans le *sacellum tertium.*

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 521; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 275; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLXVII; J. Wilpert, *Alte Kopien*, pl. II, n. 2, et pl. V; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 2, n. 3; E. Josi, *Le pitture rinvenute nel cimitero dei Giordani*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. V, 1928, p. 188-189, fig. 13.

4. Rome. Cimetière de Thrason, bandeau d'un arcosolium.

Bibl. — Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monumens*, t. V, Paris, 1823, pl. VII, n. 2; G. Wilpert, *Le pitture*, pl. CLXIV, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 3, n. 4.

5. Rome. Cimetière sous la Vigna Massimo; tombeau de Metilenia Rufina, limite du IIIe-IVe siècle.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 3, n. 5.

6. Rome. Cimetière sous la Vigna Massimo, bandeau d'un arcosolium du bon Pasteur, 1re moitié du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 503; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 257; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLXII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXIX, n. 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 3, n. 6.

7. Rome. Cimet. sous la Vigna Massimo; tombeau des deux grandes orantes, 1re moitié du IVe siècle.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXIII, 1; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. III, pl. II et VI; Roller, *Les catacombes de Rome*, t. I, pl. XLVI, 1; photographie Parker, n. 1776; Wilpert, *Die Gewandung der Christen*, in-8°, Köln, 1898, fig. 24 *a;* le même, *Le pitture*, pl. CXXII, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 3, n. 7.

8. Rome. Cimet. sous la Vigna Massimo. Façade de l'arcosolium de Silvestra, IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CXX, n. 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 4, n. 8.

9. Rome. Catac. sous la Vigna Massimo; tombe d'Épiphania.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXIII, 2; Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXII; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 4, n. 9.

10. Rome. Cœmeterium majus. Façade d'un arcosolium, trop effacé pour être reproduit. Fin du IIIe siècle.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 4, n. 10.

11. Rome. Cœmeterium majus. Cubicule Ier; milieu du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 445; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 183; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CXL; L. Perret, *Catac. de Rome*, t. II, pl. XXX, XXXIII; Kraus, *Realencyklopädie*, t. II, fig. 266 Th. Roller, *Les catac. de Rome*, t. II, pl. LXIV, 2; Wilpert, *Le pitture*, pl. CLXVIII; C. M. Kaufmann, *Handbuch der christl. Archæologie*, 1905, fig. 91; A. Springer, *Handbuch d. Kunstgeschichte*, t. II, 6 *a*, fig. 13; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 5, n. 11.

12. Rome. Cœmeterium majus. Cubicule II; milieu du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 455; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 193; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CXLV; Garrucci, *Storia*, t. II; E. Reusens, *Éléments d'archéol. chrét.*, 1re édit., p. 78; 2e édit., p. 65; Wilpert, *Le pitture*, pl. CLXXI; Venturi, *Storia*, t. I, fig. 14; L. v. Sybel, *Christl. Antike*, p. 154; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 5, n. 12.

13. Rome. Cœmeterium majus. Cubicule IV; 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 467; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 205; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXV; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 5, n. 13.

14. Rome. Cœmeterium majus. 2e moitié du IIIe siècle.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 5, n. 14.

15. Rome. Cœmeterium majus, façade du deuxième arcosolium des mages. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 6, n. 15.

16. Rome. Cœmeterium majus, façade de l'arcosolium près de la crypte Sainte-Émérentienne.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXLV, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 6, n. 16.

17. Rome. Cimetière de Cyriaque, façade de l'arcosolium de Zosimianus. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Séroux d'Agincourt, *Hist. de l'art par les monumens*, t. VI, pl. IX, n. 8; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, pl. VIII; A. Pératé, *L'archéologie chrét.*, 189-. fig. 17; O. Marucchi, *Éléments d'archéol. chrét.*, t. I, p. 137; t. II, p. 230; E. Gradmann, *Gesch. der christl. Kunst*, 1892, fig. 2; Wilpert, *Le pitture*, pl. CCV; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 6, n. 17.

18. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, arcosolium de la crypte double, 1re moitié du IIIe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. LVII; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 6, n. 18.

19. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, façade de

l'arcosolium de la crypte de la Madone, 1re moitié du IIIe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. LX; Venturi, *Storia*, t. I, fig. 13; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 7, n. 19.

20. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, paroi d'entrée du cubicule XIV. 2e moitié du IIIe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 389; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 117; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. CXXVI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LV, n. 2; Wilpert, *Le pitture*, pl. CI; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 7, n. 20.

21. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, paroi d'entrée de la crypte d'Orphée, 2e moitié du IIIe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. XCVIII; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 7, n. 21.

22. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, paroi d'entrée du cubicule VIII. 2e moitié du IIIe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 359; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, pl. CXI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XLVII, n. 3; Wilpert, *Le pitture*, pl. CVIII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 7, n. 22.

23. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, tombe près de la basilique Pierre-et-Marcellin.

Bibl. — Wilpert, *Affreschi inediti del cimitero ad duas lauros*, dans *Nuovo bullett. di archeol. crist.*, 1898, pl. VIII; Wilpert, *Le pitture*, pl. CXLVII; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 7, n. 23.

24. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, plafond du cubiculum XI.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 373; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 101; Bottari, *Scult. e pitture*, t. II, pl. CXVIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LI, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 8, n. 24.

25. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, plafond du cubicule IX. 1re moitié du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 363; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 91; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. CXIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XLVIII, n. 2; Wilpert, *Alte Kopien*, p. 60; *Le pitture*, pl. CLVIII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 8, n. 25.

26. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, arcosolium d'une crypte de la région des agapes. 1re moitié du IVe siècle.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 114.

27. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, arcosolium II. 1re moitié du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 393; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 121; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. CXXVIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LVII, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 8, n. 27.

28. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin. Arcosolium du cubicule X. 1re moitié du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 369; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 97; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. CXVI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. L, n. 1; Wilpert, *Le pitture*, pl. LVIII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 9, n. 28.

29. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, arcosolium III, près du cubicule X, 1re moitié du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 395; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 123; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. CXXIX; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LVII, n. 2; Wilpert, *Le pitture*, pl. CLXVI, 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 9, n. 29.

30. Rome. Cimet. de Pierre-et-Marcellin, arcosolium du cubicule XIII. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 381; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 109; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CXXIII; Séroux d'Agincourt, *Hist. de l'art*, t. VI, pl. IX, n. 4, 5; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LIII, n. 2; Wilpert, *Le pitture*, pl. CLXXXVI, n. 2, et XCIX, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 9, n. 30.

31. Rome. Hypogée détruit sur la voie Latine, plafond du cubicule I. IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 307; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 25; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. XCI; Séroux d'Agincourt, *op. cit.*, t. V, pl. VI, n. 1; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XL, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 10, n. 31.

32. Rome. Voie Appienne, hypogée près du tombeau du Scipion, connu par un croquis.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 10, n. 32.

33. Rome. Cimet. de Calliste; chapelle des Sacrements A. 2e moitié du IIe siècle.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. V, n. 2; Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, pl. XXIII, XXIV, n. 2; A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, fig. 90; V. Schultze, *Archæologische Studien*, fig. 1; E. Hennecke, *Altchrist. Malerei und altkirchl. Literatur*, p. 30, fig. 6; Wilpert, *Le pitture*, pl. XXVII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 11, n. 33.

34. Rome. Cimet. de Calliste, paroi d'entrée de la chapelle des Sacrements A3. 2e moitié du IIe siècle.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XVI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. VII, n. 1; Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, t. I, pl. XXIV, n. 1; V. Schultze, *Archæologische Studien*, p. 34, fig. 10; cf. p. 29; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 11, n. 34.

35. Rome. Cimet. de Calliste, paroi d'entrée de la chapelle des Sacrements A6. IIIe siècle.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XIV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. IX, n. 4; Wilpert, *Le pitture*, pl. XLVI, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 12, n. 35.

36. Rome. Cimet. de Calliste, arcosolium, chapelle de Saint-Eusèbe, milieu du IIIe siècle.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XX, n. 2; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XVI, n. 2; Wilpert, *Le pitture*, pl. LXXXVII, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 12, n. 36.

37. Rome. Cimet. de Calliste, façade de l'arcosolium de la Madone. 1re moitié du IVe siècle.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. VII; Wilpert, *Le pitture*, pl. CXLIII, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 12, n. 37.

38. Rome. Cimet. de Calliste, façade d'arcosolium. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XIII, n. 2; Wilpert, *Le pitture*, pl. CXLIII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 13, n. 38.

39. Rome. Cimet. de Calliste, niche de la crypte *delle pecorelle*. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, tav. d'agg. B.; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XVIII, n. 4; Th. Roller, *Les catac. de Rome*, t. I, pl. XXXIV, n. 3; Reusens, *Élém. d'arch. chrét.*, 1871, p. 90, fig. 67; Pératé, *Archéol. chrét.*, fig. 89; Hennecke, *Altchristl. Malerei*, fig. 5; Wilpert, *Die Malereien der Sakramentskapellen*, fig. 15; *Le pitture*, pl. CCXXXVII, n. 2; CCXXXVIII; von Sybel, *op. cit.*, p. 234; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 13, n. 39.

40. Rome. Cimet. de Calliste, arcosolium X de la région de Libère. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXXVII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 14, n. 40.

41. Rome. Cimet. de Sotère, paroi d'un cubicule. Milieu du IVe siècle.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 14, n. 41.

42. Rome. Cimet. de Marc-et-Marcellien. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXVI; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 14, n. 42.

43. Rome. Cimet. de Marc-et-Marcellien, arcosolium double de la crypte des Canéphores. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, p. CCXLIV, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 14, n. 43.

44. Rome. Cimet. de Prétextat; lunette d'arcosolium dans la crypte de Januarius. 2e moitié du IIe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. XXXIII; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 15, n. 44.

45. Rome. Cimet. de Prétextat, cubicule proche de la tombe de Vibia.

Bibl. — J. P. Kirsch, *Fresken der Katakombe des Pretextatus*, dans *Römische Quartalschrift*, 1887, p. 352; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 15, n. 45.

46. Rome. Cimet. de Saint-Sébastien, façade d'arcosolium. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877, pl. I, II; O. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrét.*, t. I, p. 304, t. II, p. 180; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 15, n. 46.

47. Rome. Cimet. de Domitille, plafond du cubicule III. 1re moitié du IIIe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 239; Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 547; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LXIII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXV; Séroux d'Agincourt, *Hist. de l'art*, t. V, pl. VI, n. 3; Th. Roller, *Catac. de Rome*, pl. XXXVI; F. X. Kraus, *Roma sotterr.* fig. 21; A. Pératé, *Archéol. chrét.*, fig. 63; Ferd. Becker, *Roms altchr. Cœmeterien*, p. 68, 102; J. P. Lundy, *Monumental christianity*, 1876, frontispice; Ch. W. Bennett, *Christian archæology*, 1888, fig. 28; G. Ott, *Die ersten Christen*, p. 210; V. Schultze, *Die Katakomben*, p. 104, fig. 26; Weis-Liebersdorf, *Christus-und Apostelbilder*, fig. 5; J. Wilpert, *Alte Kopien*, pl. XX; *Le pitture*, pl. LV; L. von Sybel, *op. cit.*, p. 155; G. Schmid, *Das unterirdische Rom*, Brixen, 1908, p. 274; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 16, n. 47.

48. Rome. Cimet. de Domitille, façade d'arcosolium près de la crypte d'Ampliatus. 2e moitié du IIIe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, fig. 22 (du texte); E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 16, n. 48.

49. Rome. Cimet. de Domitille, lunette d'arcosolium dans la double crypte des six saints. Début du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CXXVII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 16, n. 49.

50. Rome. Cimet. de Domitille, façade de l'arcosolium de Diogène. 1re moitié du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CLXXXI, 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 17, n. 50.

51. Rome. Cimet. de Domitille, façade de l'arcosolium des deux petites orantes. Milieu du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CXC, CXCI, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 17, n. 51.

52. Rome. Cimet. de Domitille, façade de l'arcosolium voisin du précédent. Milieu du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CXCII; Kaufmann, *Handbuch d. christ. Arch.*, 1re édit., fig. 88; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 17, n. 52.

53. Rome. Cimet. de Domitille, crypte des boulangers dans la région de l'Annone. Milieu du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 227; Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 535; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LVII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XX, n. 4; *Römische Quartalschrift*, t. II, 1887, n. 1; Wilpert, *Le pitture*, pl. CXLII, n. 2; CXCVI; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 18, n. 53.

54. Rome. Cimet. de Domitille, plafond du cubicule II. Milieu du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 231; Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 539; Bottari, *Scult. e pitture*, t. II, pl. LIX; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXIV; Th. Roller, *Catac. d. Rome*, t. II, pl. LXIV, n. 2; Wilpert, *Le pitture*, pl. CXCVI; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 18, n. 54.

55. Rome. Cimet. de Domitille, façade de l'arcosolium. Milieu du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CXCIX; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 18, n. 55.

56. Rome. Cimet. de Domitille, façade d'arcosolium. Milieu du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CXCVIII; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 18, n. 56.

57. Rome. Cimet. de Domitille, façade d'arcosolium. Milieu du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 263; Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 571; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LXXV; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXXII, n. 2; Wilpert, *Le pitture*, pl. CC, n. 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 18, n. 57.

58. Rome. Cimet. de Domitille, tombe. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXIX, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 19, n. 58.

59. Rome. Cimet. de Domitille, façade de l'arcosolium de Noé, près du cubicule IV. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXXVII; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 19, n. 59.

60. Rome. Cimet. de Domitille, façade de l'arcosolium principal du cubicule IV. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterranea*, p. 255; P. Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 563; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LXXI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XXX; Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXXIX; *Alte Kopien*, pl. XVI, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 19, n. 60.

61. Rome. Cimet. de Domitille, façade de l'arcosolium XV. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — *Römische Quartalschrift*, 1890, pl. VI; Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXXXIX; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 19, n. 61.

62. Rome. Cimet. de Domitille, façade de l'arcosolium rouge. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXLVIII; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 19, n. 62.

63. Rome. Cimet. de Nunziatella, paroi du cubicule. 2e moitié du IIIe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. LXXIV, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 20, n. 63.

64. Rome. Cimet. de Thécla, paroi d'entrée de la crypte double. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXXXIV, n. 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 20, n. 64.

65. Rome. Cimet. de Pontien, à l'entrée. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CLXXIII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 21, n. 65.

66. Rome. Cimet. d'Hermès, galerie proche de la basilique. Limite du IIIe-IVe siècle.

Bibl. — Wilpert, *Le pitture*, pl. CXIX, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 21, n. 66.

67. Rome. Cimet. d'Hermès, façade de l'arcosolium des Douze-Apôtres. Avant l'année 337.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXXII, n. 1; Wilpert, *Le pitture*, pl. CLII; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 22, n. 67.

68. Rome. Cimet. d'Hermès, arc d'arcosolium. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 565; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 329; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLXXXVI; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXXII, n. 2; Wilpert, *Le pitture*, pl. CCXL, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 22, n. 68.

69. Rome. Cimet. d'Hermès, arc d'arcosolium. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 567; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 331; Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLXXXVII; Garrucci, *Storia*, t. II, pl. LXXXIII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 22, n. 69.

70. Rome. Cimet. de Pamphile.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 4; O. Marucchi, *Éléments d'arch. chrét.*, t. II, p. 369; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 22, n. 70.

1

2

3

4

5

6

7

8

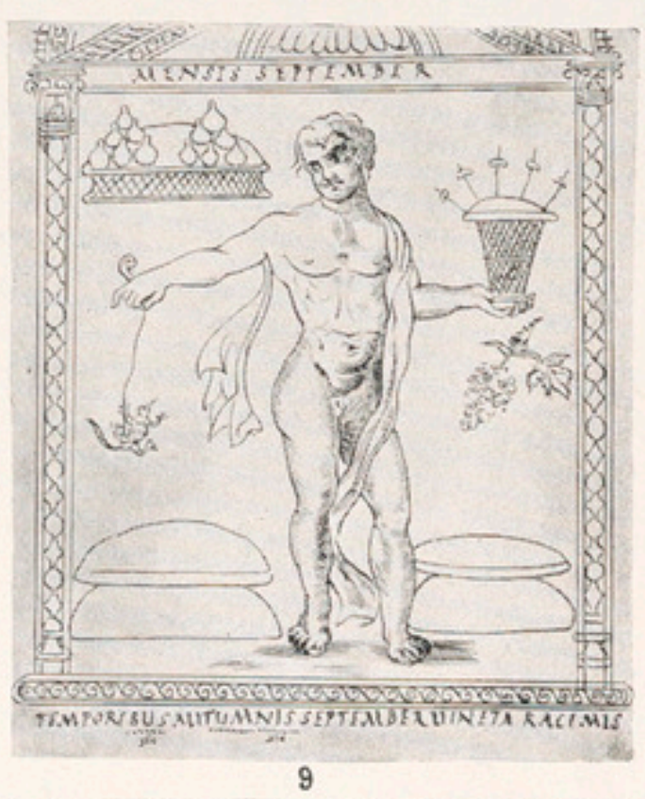

9

10

11

12

8242. — REPRÉSENTATION DES MOIS.

D'après les diverses copies du *Chronographe de 354*,
Vienne, Hofbibliothek, nos 1, 4, 5, 6, 7. — Rome, Bibl. Barberini, nos 2, 3, 8, 9, 10, 11, 12.

71. Naples. Catac. de saint Janvier, paroi à droite de l'arcosolium, dans la 1re catacombe. Limite du IVe-Ve siècle.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. II, pl. XCI. Cf. Bellermann, *Ueber die ältesten christl. Begräbnisstätten und besonders die Katakomben zu Neapel*, in-8°, Hamburg, 1839, p. 34; V. Schultze, *Die Katakomben von S. Gennaro*, p. 20, 24 sq.; L. Lefort, *Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie*, p. 124.

2° *Sarcophages.*

72. Rome. Musée du Latran, provient du cimet. du Vatican, 1re moitié du IVe siècle.

Bibl. — Ficker, *Die altchristl. Bildwerke im christl. Museum des Lateran*, n. 119; Garrucci, *Storia*, pl. CCCVII, n. 1; Pératé, *Archéol. chrét.*, fig. 194; Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. I, fig. 179; J. Wittig, *Die altchristl. Skulpturen im Mus. des Campo Santo*, Rom, 1906, fig. 43; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 25, n. 72; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XVIII, n. 1.

73. Rome. Musée du Latran, provient de Saint-Paul-hors-les-Murs. IVe siècle, 2e moitié.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 55; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLVIII, n. 3; De Waal, *Roma sacra*, p. 124; V. Schultze, *Archæologie*, fig. 74; Wittig, *Die altchrist. Skulpt. in Mus. des Campo Santo*, fig. 44; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 26, n. 73; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. VI, n. 4.

74. Rome. Musée du Latran, prov. du cimet. du Vatican. 2e moitié du IVe siècle.

Bibl. — Ficker, *Die altchristl. Bildwerke*, n. 174; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXXIII, 6; Weis-Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder*, p. 13, fig. 7; L. Beissel, *Bilder aus der Gesch. d. alt. Kirche und Lit.*, fig. 42; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 27, n. 74; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXIX, n. 2.

75. Rome. Musée du Latran, provient du cimet. du Vatican.

Bibl. — Ficker, *Die altchristl. Bildwerke*, n. 108; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLIX, 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 28, n. 75; O. Marruchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XV, n. 2.

76. Rome. Musée du Latran, provenance inconnue.

Bibl. — Ficker, *Die altchristl. Bildwerke*, n. 161; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXXII, 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 28, n. 76; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXVI, n. 1.

77. Rome. Musée du Vatican, fragment de sarcophage.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 227; Garrucci, *Storia*, pl. CCCC, n. 6; Venturi, *Storia*, t. I, fig. 187; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 29, n. 77; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XLII, n. 4.

78. Rome. Musée du Latran.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 173; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXV, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 29, n. 78; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXIX, n. 1.

79. Rome. Musée du Latran, provient de Sainte-Agnès. Ve siècle.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 180; Garrucci, *Storia*, pl. CLXXX; CCCLXXII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 29, n. 79; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXXI, n. 2.

80. Rome. Musée du Latran. IVe siècle.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 160; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXIII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 30, n. 80; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, p. 30, n. 80.

81. Rome. Musée du Latran; provenance : Vatican.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 127; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXVI, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 30, n. 81; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XIX, n. 4.

82. Rome. Musée du Latran. Ve siècle.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 175; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXVII, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 30, n. 82; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXX, n. 1.

83. Rome. Musée du Latran, sarcophage d'enfant, trouvé à Saint-Pierre.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 212; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLVIII, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 31, n. 83.

84. Rome. Musée du Latran, provient de Saint-Sébastien. Ve siècle.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 189; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXVII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 31, n. 84;

85. Rome. Musée du Vatican, fragment.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 122; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXIV, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 31, n. 85; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, p. 31, n. 85.

86. Rome. Musée du Latran, autrefois à la villa Ludovisi, sarcophage de Juno Pronuba.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXI, 1; R. Grousset, *Catalogue des sarcophages chrétiens de Rome qui ne se trouvent point au musée du Latran*, n. 92; Th. Schreiber, *Die antiken Bildwerke der Villa Ludovisi in Rom*, 1880; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 32, n. 86; Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. III, n. 3.

87. Rome. Musée de Latran. IVe siècle.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 152; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXX, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 32, n. 87; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXIII, n. 3.

88. Rome. Musée du Latran, provient du cimetière de Calliste.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 148; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXX, n. 4; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 32, n. 88; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXII, n. 3.

89. Rome. Musée du Latran; provenance, près de Saint-Sébastien.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 135; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXVIII, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 33, n. 89; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XX, n. 7-9.

90. Rome. Musée du Latran, sarcophage d'enfant; travail grossier.

Bibl. — Ficker, *Die altchrist. Bildwerke*, n. 219; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXIX, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 33, n. 90; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXXIX, n. 4.

91. Rome. Musée du Latran, provient de Saint-Paul-hors-les-Murs.

Bibl. — Ficker, *Die altchristl. Bildwerke*, n. 104; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXV, n. 2; Pératé, *Archéol. chrét.*, fig. 208; Weis-Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder*, fig. 3; Venturi, *Storia*, t. I, fig. 185; Wittig, *Campo Santo*, fig. 43; O. Marucchi, *Éléments*, t. I, p. 327; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 33, n. 91; Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XIV, n. 3.

92. Rome. Musée du Latran, sarcophage de travail très grossier.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 184; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXIV, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 34, n. 92; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXXIII, n. 1.

93. Rome. Musée du Latran, provient de Saint-Sébastien.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 178; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXVII, 3; E. Müntz, dans *Le musée d'art*, p. 47; Venturi, *Storia*, t. I, fig. 184;

A. Springer, *Handbuch d. Kunstgeschichte*, t. II, fig. 13; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 34, n. 93; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXX, n. 4.

3° *Couvercles, parois et fragments de sarcophages.*

94. Rome. Musée du Latran.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 137; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLIX, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 34, n. 94; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXI, n. 2.

95. Rome. Musée du Latran.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 187, pl. II; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 35, n. 95; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXXIII, n. 4.

96. Rome. Musée du Latran.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 190; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXXIV, n. 5; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 35, n. 96; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXXIV, n. 2.

97. Rome. Musée du Latran, couvercle de sarcophage provenant de Saint-Laurent.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 176; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXXIV, n. 6; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 35, n. 97; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XXX, n. 2.

98. Rome. Musée du Latran.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 52; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 35, n. 98.

99. Rome. Musée du Latran.

Bibl. — Ficker, *Die altchr. Bildwerke*, n. 131; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 35, n. 99; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. XX, n. 1-5.

4° *Sarcophages et fragments ailleurs qu'au Latran.*

100. Rome. Musée des Thermes, sarcophage de Claudianus provenant du couvent de S. Giacomo in Settimiana. IVe siècle.

Bibl. — Edm. Le Blant, *Note sur un sarcophage chrétien récemment découvert à Rome*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. V, 1885, p. 243, pl. V; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 36, n. 100.

101. Rome. Santa Maria della Concezione, 2e chapelle à droite en entrant. Sarcophage, IVe siècle.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 37, n. 101.

102. Rome. Villa Albani, sarcophage.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 81; Bottari, *Scult. e pitt.*, pl. XXXII; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXIX, n. 4; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 37, n. 102.

103. Rome, à Saints-Marc-et-Marcellien, sarcophage.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 37, n. 103.

104. Rome, à Saints-Marc-et-Marcellien, sarcophage.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 38, n. 104.

105. Rome. Cimet. de Calliste; fragment de couvercle dans l'oratoire de Saint-Sixte; haut. 0 m. 26, longueur 0 m. 37.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue des sarcophages chrétiens de Rome, qui ne se trouvent point au musée du Latran*, n. 175; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 448; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 38, n. 105.

106. Rome. Cimet. de Calliste, fragment de paroi, haut. 0 m. 29, larg. 0 m. 21.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 39, n. 106.

107. Rome. Cimet. de Calliste, fragment, haut. 0 m. 14, larg. 0 m. 12; épaiss. 0 m. 10.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 39, n. 107.

108. Rome. Cimet. de Calliste, région de Saint-Sotère, fragment de couvercle, long. 0 m. 29, haut. 0 m. 14, épaiss. 0 m. 08.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 39, n. 108.

109. Rome. Cimet. de Calliste; petit fragment de l'angle droit d'un sarcophage.

Bibl. — Photo Simelli, 107-32; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 39, n. 109.

110. Rome. Cimet. de Calliste, petit fragment de la partie supérieure d'une cuve de sarcophage.

Bibl. — Photo Simelli, 98-41; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 40, n. 110.

111. Rome. Basilique Sainte-Pétronille, fragment, haut. 0 m. 32, larg. 0 m. 16, épaiss. 0 m. 25.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 40, n. 111.

112. Rome. Basil. Sainte-Pétronille, fragment, haut. 0 m. 38, larg. 0 m. 27.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 40, n. 112.

113. Rome. Basil. Sainte-Pétronille, fragment, long. 0 m. 18, haut. 0 m. 11, épaiss. 0 m. 08.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 40, n. 113.

114. Rome. Basil. Sainte-Pétronille, deux fragments, long. 0 m. 305, haut. 0 m. 21.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 40, n. 114.

115. Rome. Basil. Sainte-Pétronille, fragment.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 41, n. 115.

116. Rome. Fragment de couvercle provenant du cimet. de Priscille.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 41, n. 116.

117. Rome. Fragment provenant du cimet. de Cyriaque.

Bibl. — A. Grousset, *Catalogue*, n. 158; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 41, n. 117.

118. Rome. Musée du Campo Santo tedesco, fragment, haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 35.

Bibl. — Wittig, *Campo Santo*, n. 55, fig. 46 *a*; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 42, n. 118.

119. Rome. Via Colonette.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, n. 121; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 42, n. 119.

120. Rome. Villa Medicis.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, n. 139; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 42, n. 120.

121. Rome. Villa Doria Pamphili.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, n. 79; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 42, n. 121.

122. Porto d'Anzio. Palais épiscopal, fragment, long. 0 m. 41, haut. 0 m. 38.

Bibl. — R. Grousset, *Catalogue*, n. 194; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 43, n. 122.

123. Rome. Grottes de Saint-Pierre, sarcophage de J. Bassus.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 43, n. 123; cf. *Dictionn.*, t. II, col. 609, fig. 1460.

124. Rome, *olim* Villa Carpegna, sarcophage.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXIV, n. 2; R. Grousset, *Catalogue*, n. 94; *Röm. Quartalschr.*, 1908, p. 52; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 44, n. 124.

125. Rome, sarcophage provenant du cimet. du Vatican.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 59; Bottari, *Scult. e pitt.*, pl. XX; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXVI, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 44, n. 125.

126. Rome. Sarcophage provenant du cimet. du Vatican.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 93; Aringhi, *Roma subterr.*, t. I, p. 197; Bottari, *Scult. e pitture*, t. I, pl. XXXVII; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXVII, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 44, n. 126.

127. Rome. Sarcophage provenant du cimetière de Sainte-Agnès.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 429; Bottari, *Scult. e pitt* , pl. CXXXVI, n. 1; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXV, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 45, n. 127.

128. Rome. Sarcophage; même provenance que le précédent.

Bibl. — Bosio, *Roma sotterr.*, p. 427; Aringhi, *Roma subterr.*, t. II, p. 163; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 45, n. 128.

129. Rome. Vu et décrit par Grousset, « Via Babu no, chez un marchand d'antiquités ».

Bibl. — Grousset, *Catalogue*, n. 45; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 45, n. 129.

130. Tivoli. Fragment de sarcophage.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, en appendice, cité par E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 46, n. 130.

131. Milan. Saint-Celse, sarcophage.

Bibl. — Bugati, *Memorie di S. Celso*, p. 242, pl. I; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXV, n. 3; F.-X. Kraus, *Real-encyklopädie*, t. II, fig. 265; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 46, n. 131.

132. Pise. Campo Santo, sarcophage.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXIV, n. 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 46, n. 132.

133. Osimo, près d'Ancone. Couvercle de sarcophage à la cathédrale.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXXIV, n. 7; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 47, n. 133.

134. Campli, près Teramo. Sarcophage.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXCIX, n. 7; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 47, n. 134.

135. Ravello, près Amalfi. Moitié d'un sarcophage.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 94; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXCVIII, 10; Th. Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXVIII, 4; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 47, n. 135.

136. Arles. Au musée.

Bibl. — E. Le Blant, *Études sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, Paris, 1878, pl. XVII; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXVI, 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 48, n. 136.

137. Arles. Vu et décrit par Peiresc; disparu.

Bibl. — E. Le Blant, *Arles*, p. 65, n. LXII; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 49, n. 137.

138. Arles. Au musée.

Bibl. — E. Le Blant, *Arles*, pl. XI, n. 2; Garrucci, *Storia*, pl. CCCC, n. 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 49, n. 138.

139. Arles. Au musée.

Bibl. — Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, Paris, 1811, pl. LXVI; E. Le Blant, *Arles*, pl. VII (XXIV, 4); Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXX, n. 3; Becker, *Das Quellwunder*, p. 49, n. 139.

140. Arles. Au musée.

Bibl. — Millin, *Voyage*, pl. LXIV, 3; Le Blant, *Arles*, pl. XXII; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXIX, n. 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 50, n. 140.

141. Arles. Au musée, sarcophage non publié, marbre blanc, long 0 m. 39, haut. 0 m. 12-15, profond. 0 m. 20 (fragment).

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 51, n. 141.

142. Arles. Vu et décrit par Peiresc; perdu.

Bibl. — Le Blant, *Arles*, n. LXIV; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 52, n. 142.

143. Arles. Église Saint-Trophime.

Bibl. — Le Blant, *Arles*, pl. XXV; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXVII, n. 2; E. Becker, *ibid.*, p. 52, n. 143.

144. Arles. Au musée.

Bibl. — Le Blant, *Arles*, pl. XV, n. 2; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLI, n. 6; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 52, n. 144.

145. Arles. Au musée.

Bibl. — Le Blant, *Arles*, pl. I, n. 3; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXCVIII, n. 9; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 53, n. 145.

146. [Arles?]. Sarcophage appartenant au groupe de l'école arlésienne, connu par Mabillon qui le vit à Soissons.

Bibl. — E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 17; cf. p. 14; Garrucci, *Storia*, pl. CCCCIII, n. 4; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 53, n. 146.

147. [Arles?]. Sarcophage aujourd'hui à Aix, au musée.

Bibl. — Le Blant, *Arles*, pl. XXXII, 1; Garrucci, *Storia*, pl. CCCVIII, n. 4; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 54, n. 147.

148. Carpentras. Sarcophage perdu.

Bibl. — Millin, *Voyage*, t. IV, p. 136; Le Blant, *Gaule*, p. 26-27; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 55, n. 148.

149. Tarascon. Église Sainte-Marthe.

Bibl. — Le Blant, *Gaule*, pl. IX, n. 3; Garrucci, *Storia*, appendix 57; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 55, n. 149.

150. Marseille. Musée du château Borely.

Bibl. — E. Le Blant, *Gaule*, pl. XIV, n. 2; Le Blant, *Catalogue des monum. chrét. du musée de Marseille*, n. 34; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLVII, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 56, n. 150.

151. Clermont, *olim* Notre-Dame-d'entre-Saints.

Bibl. — Le Blant, *Gaule*, p. 65; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 56, n. 151.

152. Clermont-Ferrand. Chapelle des carmes déchaux, sert de maître-autel.

Bibl. — Le Blant, *Gaule*, pl. XVIII, 1; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXXI, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 56, n. 152.

153. Clermont-Ferrand. Fragment.

Bibl. — Le Blant, *Gaule*, p. 69; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 57, n. 153.

154. Cahors. Sarcophage aujourd'hui au musée de l'Ermitage à Pétrograd, avec la collection Basilewsky.

Bibl. — Le Blant, *Gaule*, pl. XX, n. 1; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXX, n. 2; Darcel et Basilewsky, *Catalogue raisonné*, p. 1, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 57, n. 154.

155. Loudun. Sarcophage du VIe siècle.

Bibl. — Le Blant, *Gaule*, pl. XXIII, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 58, n. 155.

156. Poitiers. Sarcophage perdu et connu par d'anciens croquis.

Bibl. — Le Blant, *Gaule*, p. 81; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 58, n. 156.

157. Poitiers. Sarcophage perdu et connu par un croquis ancien.

Bibl. — Le Blant, *Gaule*, p. 84, n. 98; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 58, n. 157.

158. Bagnols, près Avignon. Collection particulière, sarcophage.

Bibl. — Le Blant, *Gaule*, pl. XXIX, n. 1; Garrucci, *Storia*, p. CCCLXXVIII, n. 4; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 58, n. 158.

159. Toulouse. Au musée, sarcophage.

Bibl. — Le Blant, *Gaule*, pl. XL, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 59, n. 159.

160. Narbonne. Au musée, sarcophage.

Bibl. — E. Le Blant, *Gaule*, pl. XLV, n. 1; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXVIII, 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 59, n. 160.

161. Narbonne. Au musée, sarcophage.

Bibl. — Le Blant, *Gaule*, pl. XLVI, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 59, n. 161.

162. Girone. Dans le chœur de la collégiale de San Feliù, trois sarcophages.

Bibl. — Joaquin Botet y Siso, *Sarcófagos romano-cristianos esculturados que se conservan en Cataluña*, Barcelona, 1895, n. VIII, pl. VIII; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXVIII, n. 4; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 60, n. 162.

163. Girone. A San-Feliù.

Bibl. — J. Botet y Siso, *Sarcófagos*, pl. IX, p. 79-85; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXIV, n. 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 60, n. 163.

164. Girone. A San-Feliù.

Bibl. — J. Botet y Siso, *Sarcófagos*, pl. VII, p. 65-73; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXIII, n. 1; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 61, n. 164.

165. Saragosse. Cripta de Santa Engracia.

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2993; Garrucci,

Storia, pl. CCCLXXIX, 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 61, n. 165.

166. Madrid. A l'Academia de la historia, sarcophage provenant de Murcie.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CCCXLI, n. 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 62, n. 166.

167. Madrid. A l'Academia de la historia, sarcophage provenant de Layos (province de Tolède).

Bibl. — Guerra y Orbe, *Monum. antiq. de España. España Tarraconese*, p. 6, pl. III; Garrucci, *Storia*, pl. CCCLXXVI, n. 3; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 62, n. 167.

168. Madrid. Museo arqueologico nacional, provient de la cathédrale d'Astorga.

Bibl. — E. Huebner, *Bildwerke in Madrid*, 1862, n. 846; Guerra y Orbe, *Arte cristiana*, t. VI, p. 589 sq.; Garrucci, *Storia*, pl. CCCXIV, n. 6; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 62, n. 168.

169. Tipasa (Algérie). Dans un mausolée du cimetière occidental. Sarcophage, Ve siècle.

Bibl. — S. Gsell, *Tipasa*, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, t. XIV, 1894, pl. IX, p. 446; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 63, n. 169.

170. Alger. Sarcophage provenant de Dellys. IVe-Ve siècle.

Bibl. — G. Doublet, *Musée d'Alger*, Paris, 1890, p. 46-47; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 64, n. 170.

5° Objets divers : *a) Sculpture.*

171. Rome. Musée épigraphique Pio-Lateranense. Plaque tumulaire provenant du cimetière de Cyriaque, offrant trois scènes : le bon Pasteur, la résurrection de Lazare, Moïse frappant le rocher (pilier XIV).

Bibl. — De Rossi, *Triplice omaggio alla Santità di papa Pie IX nel suo giubileo episcopale offerto dalle tre*

8261. — Verre doré de la collection du Vatican représentant Moïse frappant le rocher. D'après une photographie.

romane accademie, Roma, 1877, pl. XIV, n. 14; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDLXXXIV, n. 4; Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. LXIII, n. 29; O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. LVII, n. 14; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 65, n. 171.

b) Mosaïque.

172. Rome. Cimet. de Domitille, mosaïque, découverte en 1743 par Marangoni, qui dit à tort « au cimetière de Calliste ».

Bibl. — Marangoni, *Delle cose gentilesche*, p. 461; *Istoria dell' antichissimo oratorio, o cappella di S. Lorenzo nel patriarchio Lateranense;* De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 99; E. Müntz, *La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. LII, 1891, p. 300; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 65, n. 172.

173. Rome. Sainte-Constance, mosaïque détruite du tambour.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 66, n. 173.

c) Verres dorés.

174. Londres. British Museum.

Bibl. — Parker, *The catacomb of Rome*, Oxford-London, 1877, pl. I; Garrucci, *Storia*, t. III, pl. CLXXII, n. 9; *Vetri ornati di figure in oro*, pl. II, n. 10; H. Vopel, *Die altchristl. Goldgläser*, n. 188; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 67, n. 174.

175. Rome. Biblioth. Vaticane, Moïse frappant le rocher et la légende PETRVS (fig. 8261).

Bibl. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 200; Mamachii *Antiq. christ.*, t. V, p. 294 sq.; Polidori, *Sulle immagin. dei santi Pietro e Paolo*, p. XVIII sq.; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 1 sq.; Perret, *Les catac. de Rome*, t. IV, pl. XXVIII, 63; Kraus, *Roma sotterranea*, 1873, pl. VI, 2; Th. Roller, *Catac. de Rome*, pl. LXXX, n. 2; G. Ott, *Die ersten Christen*, p. 34; Garrucci, *Storia*, pl. CLXXIX, n. 9; *Vetri*, pl. X, n. 9; Vopel, *Die altchr. Goldgläser*, n. 190; *Dictionn.*, t. I, col. 272, fig. 60; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 67, n. 175; *Dictionn.*, t. I, col. 272, fig. 60. Voir de Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 332.

176. Rome. Biblioth. vaticane (anc. collect. Mariotti).

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1868, p. 1; Kraus, *Roma sotterranea*, 1873, fig. 42; *Realencyklopädie*, t. I, p. 611; t. II, p. 431; Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. LXXX, n. 1; Grisar, *Geschichte Roms*, t. I, p. 442; Kneller, *Moses und Petrus*, dans *Stimmen aus Maria-Laach*, t. XL, 1901, p. 244; Garrucci, *Storia*, t. III, pl. CLXXIX, n. 8; Vopel, *Die altchr. Goldgläser*, n. 189; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 68, n. 176.

177. Aquilée. Verre doré perdu.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, pl. V, n. 1, p. 163; Vopel, *Die altchr. Goldgläser*, n. 191; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 68, n. 177.

178. Catane. Verre doré avec cycle de symboles.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CLXXI, n. 2; *Vetri*, pl. I, n. 2; Vopel, *Die altchr. Goldg.*, n. 126; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 69, n. 178.

179. Même disposition que le numéro précédent.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. III, pl. CLXXIII, n. 1; *Vetri*, pl. I, n. 3; Vopel, *Die altchr. Goldgl.*, n. 293; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 69, n. 179.

180. Rome. Bibliothèque Vaticane, fond vert.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. III, pl. CLXXIII, n. 1; *Vetri*, pl. III, n. 1; Vopel, *Die altchr. Goldgl.*, n. 192; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 69, n. 180.

181. Rome. Bibliothèque vaticane, fond bleu.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. III, pl. CLXXIII, n. 3; *Vetri*, pl. III, n. 3; Vopel, *Die altchr. Goldgl.*, n. 194; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 69, n. 181.

182. Provenance inconnue. Médaillon.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. III, pl. CLXXIII, n. 2; Vopel, *Die altchr. Goldgl.*, n. 193; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 70, n. 182.

183. Anagni, *olim* monastero della Carità.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, p. 135; Vopel, *Die altchr. Goldgl.*, n. 195; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 70, n. 183.

184. Paris, *olim*. Coll. de l'Escalopier.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CLXXIII, n. 4; *Vetri*, pl. II, n. 11; Vopel, *Die altchr. Goldgl.*, n. 196; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 70, n. 184.

185. Neuss. A fait partie de la décoration d'une cassette, trouvé en 1847.

Bibl. — Aus'm Weerth, dans *Bonner Jahrbücher*, t. LXIII, pl. IV, 4, p. 103-113; Kisa, *Die antiken Gläser*

der Frau M. von Rath, p. 97 sq.; Vopel, *Die altchr. Goldgl.*, p. 70, n. 295; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 71, n. 185.

186. Cologne. Wallraf-Richartz Museum, trouvé en 1907, dans un sarcophage.

Bibl. — Poppelreuter, dans *Zeitschrift für christl. Kunst*, t. XXI, Dusseldorf, 1908, p. 67 sq., fig. 1, 2; *Römische Quartalschrift*, 1908, p. 268; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 72, n. 186.

187. Strasbourg. Au musée. Verre en forme de cône tronqué de couleur verdâtre.

Bibl. — *Mittheilungen d. Gesellschaft für Erhaltung der gesch. Denkmäler im Elsass*, t. XI, p. 93 sq., pl. II; Straub, *Le cimetière gallo-romain de Strasbourg*, 1881, pl. II-III et titre; Heuser, dans *Realencyklopädie*, t. I, p. 621, n. 3, fig. 225, 226; F.-X. Kraus, *Die christl. Inschrift. d. Rheinlande*, Freiburg, 1890-1894, t. I, p. 11; *Katalog der Ausstell. v. Kunst und Altertum in Elsass-Lothr.*, Strasbourg, 1895, p. 11, n. 27; Stuhlfauth, *Die Engel in der altchr. Kunst*, p. 101, A 1, p. 256, A 4; F.-X. Kraus, *Gesch. d. christl. Kunst*, t. I, fig. 359-360, p. 483; S. Beissel, *op. cit.*, p. 319, fig. 195; Leitschuh, *Strassburg*, p. 5-6, fig. 2; J. Ficker, *Denkmäler d. Elsäss Altertumssamlung zu Strassburg im Els. christl. Zeit*, Strasbourg, 1907, pl. I, p. VII-VIII; A. Girodie, *Les musées de Strasbourg*, dans *Rev. de l'art ancien et moderne*, t. XXII, 1907, p. 279; W. Neuss, *Die Kunstder alten Christen*, 1926, pl.; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 73, n. 187, pl. VI.

188. Bonn. Au musée. Verre trouvé dans une tombe près de la porte de Cologne à Bonn, en 1877, médaillon.

Bibl. — Aus'm Weerth, dans *Jahrbücher*, t. LXIV, p. 128; t. LXIII, pl. V, 4, 4 *a;* Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDLXIV, n. 9, 10; Heuser, dans *Realencyklopädie*, t. I, p. 621, n. 2; Kisa, *op. cit.*, p. 73, 77; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 74, n. 188.

189. Rome. Campo Santo tedesco, médaillon.

Bibl. — Armellini, *I vetri cristiani della collezione di Campo Santo*, dans *Archæologische Ehrengabe der röm. Quart. zu De Rossi's 70. Geburtstage*, Rom, 1892, p. 57, pl. II, n. 7; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 74, n. 189.

190. Petrograd. Musée de l'Ermitage, avec la collection Basilewsky, plat trouvé à Podgoritza (Montenegro).

Bibl. — Voir *Dictionn.*, t. III, col. 3009; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 75, n. 190.

d) Bois.

191. Rome. Sainte-Sabine. Porte de cyprès. Dieu montre à Moïse l'essence qui adoucira les eaux de Mara. Les Israélites mangent des cailles; les Israélites mangent la manne. Moïse fait jaillir l'eau de l'Horeb (fig. 8262).

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDXCIX; Wiegand, *Das altchr. Hauptportal an der Kirche der hl. Sabina*, pl. X; Venturi, *Storia*, t. I, fig. 314; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 75, n. 191, pl. VII.

e) Ivoire.

192. Londres. British Museum, plaque d'ivoire. Ve-VIe siècle. (Voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1972, fig. 6038.)

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. CDXLVI, n. 9-11; H. Græven, *Elfenbeinwerke*, série I, n. 26; O. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities of the British Museum*, p. 292, pl. VII; cf. Ficker, *Die Darstellung der Apostel*, p. 146 sq.; Stuhlfauth, *Elfenbeinplastik*, p. 40; J. O. Westwood, *Fictile ivories*, n. 241-243; Strzygowski, *Byzant. Denkmäler*, t. I, p. 7; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 76, n. 192.

193. Pétrograd. Musée de l'Ermitage, avec la collection Basilewsky. Pyxide, Ve ou VIe siècle.

Bibl. — Darcel et Basilewsky, *Catalogue raisonné*, p. 6, n. 29; F.-X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. I, p. 408; Garrucci, *Storia*, pl. CDXL, n. 2; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 77, n. 193.

f) Bronze.

194. Florence. Museo archeologico (*olim* Offices), lampe en bronze, IVe siècle (fig. 8263).

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitture*, t. II, p. 174; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDLXVIII, n. 6, p. 103;

8262. — Diverses scènes de la vie de Moïse. Porte de Sainte-Sabine à Rome. D'après Richter et Taylor, *op. cit.*, pl. LII, n. 1.

E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 77, n. 194; W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, Augsbourg, 1926, pl. XCII, fig. 184.

195. Rome. Biblioth. Vaticane, médaillon de bronze. Ce n'est pas Moïse, mais Abraham, Isaac et le bélier (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1826, fig. 492).

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1869, pl. III, n. 5; F.-X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. II, p. 385, fig. 219; Th. Roller, *Catac. de Rome*, t. II, pl. XCIII, n. 8; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDLXXX, n. 9; Pératé, *Archéol. chrét.*, fig. 256; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 78, n. 195.

196. Rome. Bibliothèque Vaticane, médaillon de bronze du cimet. de Pontien.

Bibl. — Ciampini, *De duobus emblematibus*, Romæ, 1691, p. 4; Buonarotti, *Osservazioni*, pl. I, 1; L. Perret, *Catac. de Rome*, t. IV, pl. XX, n. 7; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDXXXV, n. 6; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 79, n. 196.

197. Bonn, au musée. Garniture de bronze.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. CDXLVIII, 4, p. 71; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 79, n. 197.

198. Budapest. Musée national, garniture de bronze.

Bibl. — E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 79, n. 198.

g) Tissus.

199. Vienne. Museum für Kunst und Industrie, provient d'Akhmîn.

Bibl. — A. Riegl, *Die ægypt. Textilfunde im k.k. œsterr. Museum*, Wien, 1889; E. Becker, *Das Quellwunder*, p. 80, n. 199.

8263. — Lampe de Florence.
D'après W. Neuss, *Die Kunst des alten Christen*, Augsbourg, 1926, pl. XCII.

XI. Négociations et combat avec Amalec. — Les mosaïques de Sainte-Marie-Majeure consacrent ici deux tableaux à la guerre des Israélites contre les Amalécites. Il faut quitter un instant l'Exode et se reporter au Deutéronome pour suivre l'événement. Dans le registre qui se trouve au-dessous de l'adoucissement de l'eau de Mara, nous voyons une scène qui représente trois hommes vêtus à la mode romaine et qui se séparent d'un personnage casqué, cuirassé, botté; derrière lui, toute une armée. La scène représentée est celle où Moïse, accompagné probablement de Aaron et Hur, se voit refuser le passage des terres d'Amalec par ce prince. « Souvenez-vous, lit-on au Deutéronome, de ce que vous a fait Amalec, dans le chemin, lorsque vous sortiez d'Égypte, de quelle manière il fondit sur vous et tailla en pièces la queue de votre armée, que la lassitude avait obligé de s'arrêter, lorsque vous étiez vous-mêmes tout épuisés de faim et de travail, sans qu'il ait eu aucune crainte de Dieu (Deut., XXV, 17-18). Et l'Exode ajoute ces détails : « Cependant Amalec vint à Raphidim combattre contre Israël. Et Moïse dit à Josüé : « Choisissez des « hommes et allez combattre contre Amalec. Je me « tiendrai demain sur le haut de la colline, ayant en « main la verge de Dieu. » Josüé fit ce que Moïse lui avait dit et il combattit contre Amalec. Mais Moïse, Aaron et Hur montèrent sur le haut de la colline; et, lorsque Moïse tenait les mains élevées, Israël était victorieux; mais lorsqu'il les abaissait un peu, Amalec avait l'avantage. Cependant, les mains de Moïse étaient fatiguées. C'est pourquoi ils prirent une pierre qu'ils placèrent sous lui, et il s'y assit; et Aaron et Hur lui soutenaient les mains des deux côtés. Ainsi, ses mains ne se lassèrent point jusqu'au coucher du soleil. (Exode, XVII, 8-12.) Cette scène est également représentée sur un des tableaux en mosaïque de Sainte-Marie-Majeure. En avant des murailles d'une ville se livre un violent combat et à l'écart, sur une sorte de monticule, on voit Moïse et ses deux compagnons.

Tout de suite après cette rencontre, l'Exode nous entretient de la visite du beau-père de Moïse au camp des Hébreux; il y ramenait Séphora, Gersam et Éliézer que Moïse lui avait renvoyés probablement à l'époque des plaies d'Égypte, lorsqu'il y aurait eu grand péril pour eux d'être pris comme otages par le pharaon.

XII. Moïse sur le Sinaï. — Trois mois après leur sortie de la terre d'Égypte, les Israélites vinrent au désert de Sinaï, où ils campèrent et dressèrent leurs tentes en face de la montagne d'où le Seigneur appela

8264. — Des Hébreux dansant devant le veau d'or. Cassette de Brescia.

Moïse et s'entretint avec lui et lui proposa une alliance avec le peuple. A trois jours de là, vers le matin, comme le jour était déjà brillant, on entendit les grondements du tonnerre, les éclairs déchirèrent la nue, la trompette éclata et le peuple fut terrifié. Alors Moïse le fit sortir du camp pour se rendre devant Dieu, et le peuple demeura au pied de la montagne. La montagne entière paraissait embrasée, la trompette devenait de plus en plus perçante, couvrant l'entretien de Dieu et de Moïse. Dieu lui ordonna de gravir la montagne avec Aaron, mais les prêtres et le peuple ne devaient pas dépasser les limites tracées. Moïse transmit ces ordres. Alors Moïse revint à la montagne et connut les conditions de l'Alliance (Exode, XX, 1-XXIII, 33).

C'est au cours de ces entretiens sublimes que Dieu expose à son serviteur les préceptes relatifs au sanctuaire et aux prêtres (Exode, XXIV, 12-XXVII, 21; XXVIII, 1-XXIX, 37; XXX, 1-XXXI, 18). On peut, à ce sujet, rappeler un feuillet du Pentateuque d'Ashburnham (voir ce nom) qui présente un commentaire de toute cette description. Au sommet le mont Sinaï parmi les flammes, puis les Hébreux assistant à l'oblation du sacrifice et le culte dans le tabernacle avec Moïse et Josüé; Aaron, Nadab et Abiu (voir *Dictionn.*, t. X, au mot Manuscrits, fig. 7617).

Pendant que Moïse s'attardait sur la montagne, le peuple s'insurgea contre Aaron et réclama qu'il lui donnât des dieux, car, pour Moïse, il paraissait évident qu'il avait disparu pour toujours. Aaron, troublé, demanda qu'on lui livrât les pendants d'oreilles; on les lui apporta et il les jeta à la fonte; un orfèvre fabriqua, d'après les souvenirs de l'Égypte, un animal divin sur le modèle peut-être de la vache Hathor, et qui a conquis sa place dans l'histoire sous le nom de veau d'or. C'est encore à la cassette d'ivoire de Brescia qu'il

nous faut revenir pour trouver une représentation de cet épisode fameux (fig. 8264). Peu après, et tandis que tout le camp était en fête, Moïse revint de dessus la montagne du Sinaï, portant en sa main les tables de

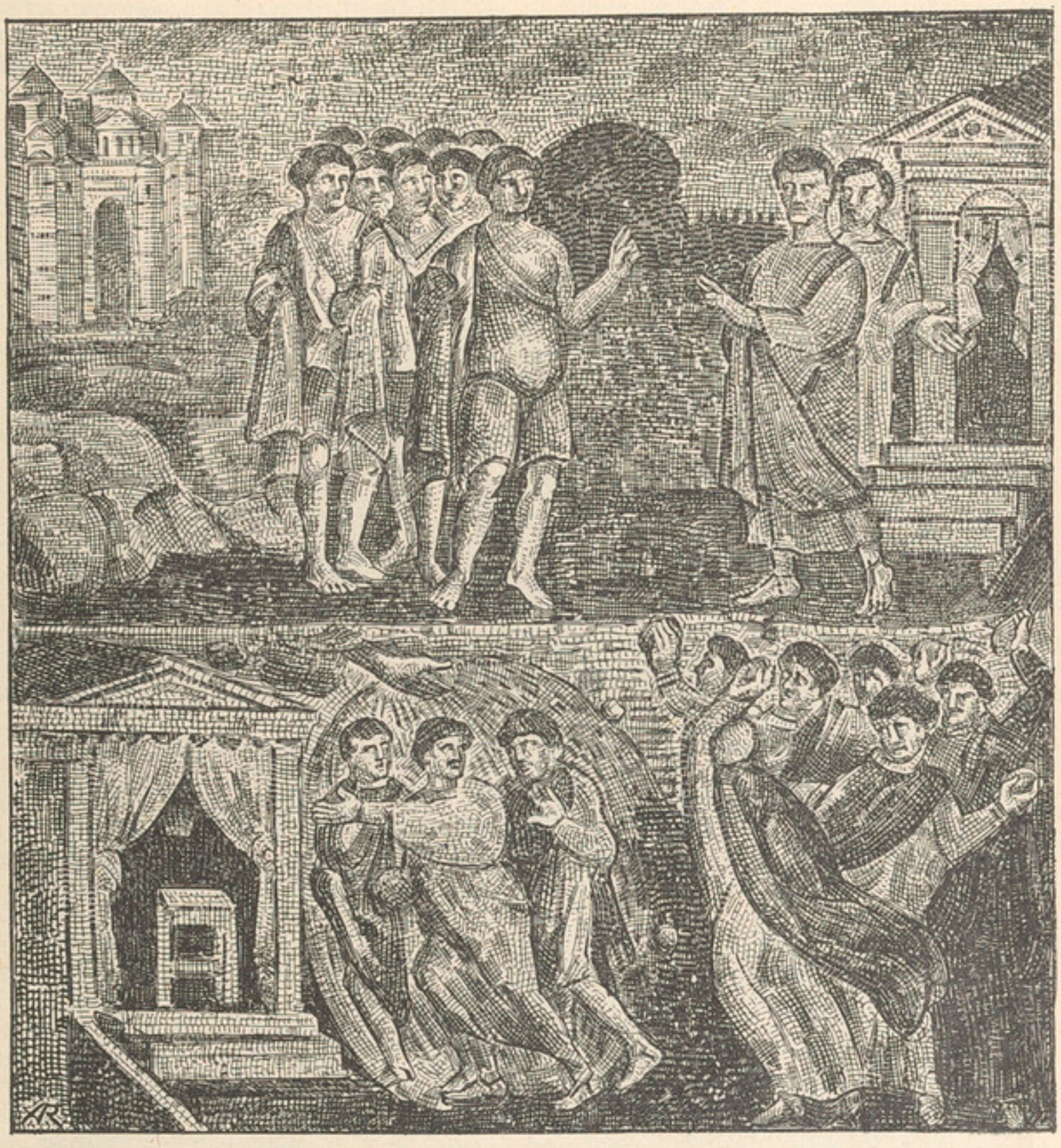

8266. — Retour des explorateurs de Chanaan et révolte des Hébreux. Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure. D'après Richter et Taylor, *op. cit.*, pl. XXII, n. 3.

l'alliance écrites des deux côtés, et l'écriture était tracée par la main de Dieu.

Parmi les monuments figurés, le don de la loi à Moïse est assez fréquemment représenté, mais il faut le distinguer de ceux où le Christ donne la Loi nou-

8265. — Moïse reçoit les tables de la Loi. Cassette de Brescia.

velle aux apôtres (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1451-1454). La plus ancienne représentation est celle d'une absidiole du mausolée de Sainte-Constance (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 823, fig. 3734) : nous voyons Moïse imberbe, recevant la Loi sous la forme d'un rouleau. Sur un très grand nombre de sarcophages des IVe et Ve siècles, nous voyons Moïse faire pendant à Abraham, celui-ci brandit un couteau que la main de Dieu arrête, Moïse tend les bras pour recevoir un rouleau que lui avance la main divine. Dans un cas comme dans l'autre, le sujet est commandé par la présence de l'*imago clypeata* (voir ce nom) qui laisse des intervalles à remplir. Il n'y a pas lieu de cataloguer ici ces Moïse qui sont de pures utilités; aucun d'eux, d'ailleurs, ne présente un intérêt artistique.

Plus intéressant est un bas-relief provenant des murailles de Constantinople, près de Jeni Merlane Kapoussi, et conservé au Kaiser-Friedrichs-Museum à Berlin. Moïse et Aaron sont en présence de Dieu. Moïse, les bras couverts de son vêtement, reçoit le rouleau que la main divine lui tend; nous avons déjà donné ce monument (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1211, fig. 7520), à rapprocher l'étoffe Reinhardts (voir SINAI).

Une patère en verre, brisée, trouvée dans une catacombe de la Chersonèse (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2647, fig. 2210), a été décrite par Kondakov comme une représentation de Moïse entre les tables de la Loi. Cette interprétation est, selon nous, tellement douteuse qu'on peut la dire insoutenable. Rien, dans le personnage, ne permet de supposer que c'est Moïse; à droite et à gauche on voit deux rectangles surmontés de deux chrismes; ce serait la loi mosaïque surmontée par la loi eucharistique. Affaire d'imagination.

Martigny adresse à une planche de Bottari, *Scult. e pitture*, pl. LXVII, qu'il décrit ainsi : « Moïse brisant les tables de la Loi à la vue de l'idolâtrie du peuple (Exode, XXXII, 19). Il est debout, tenant les tables de la main gauche et élevant la main droite en signe d'allocution ; ses cheveux sont hérissés, sa figure est pleine d'une sainte colère. » Autre exemple d'imagination.

Il faut rappeler un monument que nous avons déjà fait connaître quand il était encore fragmentaire. C'est une inscription (voir *Dict.*, t. II, col. 155, fig. 1233) à la mémoire de Théodoulous représenté devant le Christ qui le reçoit parmi les élus. Le fragment retrouvé fait face à cette scène, il est fort détérioré; néanmoins, sous une sorte de ciborium, on voit un personnage debout, tenant d'une main les tables de la Loi. Au-dessus du *ciborium* on lit ces mots bien conservés [1] :

ΜΟΥΝCΗC
ΠΡΟΦΗΤΑ

Revenons, pour une dernière fois, à la cassette d'ivoire de Brescia, où nous voyons Moïse conversant avec Dieu; cette fois, la main divine est remplacée par une tête qui perce le nuage, c'est la tête de Dieu; par terre, on voit une sorte de livre ouvert, ce sont les tables de la Loi (fig. 8265) (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1152, fig. 1627). On peut rapprocher de ce monument le sarcophage d'Adelphia (voir *Dictionn.*, t. I, col. 525, fig. 102), sur lequel nous voyons le miracle des eaux jaillissantes, avec le rocher d'Horeb surmonté, lui aussi, d'une tête de dimensions colossales, qui veut représenter la tête du Seigneur.

XIII. LE RETOUR DES EXPLORATEURS DE LA TERRE PROMISE. — Quand le peuple d'Israël eut dressé ses tentes dans le désert de Pharan, Dieu dit à Moïse : « Envoyez des hommes pour considérer le pays de Chanaan que je dois donner aux enfants d'Israël, choisissez-les d'entre les principaux de chaque tribu. » Moïse envoya douze hommes considérer le pays; ceux-ci revinrent quarante jours plus tard, en ayant fait le tour et firent leur rapport à Moïse, à Aaron et à tout le peuple, même ils rapportèrent des fruits du pays qu'ils montrèrent à tous (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHANAAN), et ils dirent : « Nous avons été dans le pays où vous nous avez envoyés et où coulent véritablement le lait et le miel, comme on le peut connaître par ces fruits. Mais il a des habitants très forts et de grandes villes fermées de murailles. Nous y avons vu la race d'Essac; Amalec habite vers le

8267. — Mort et sépulture de Moïse. Mosaïque de Sainte-Marie-Majeure.
D'après Saglio, *op. cit.*, pl. XLII.

[1] O. Marucchi, *Brevi osservazioni archeologiche sulla nuova pianta della cripta detta delle colonne*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VII, 1930, p. 19.

Midi; les Héthéens, les Jébuséens et les Amorrhéens, dans le pays des montagnes; les Chananéens sont établis le long de la mer et le long du cours du Jourdain.» Cette description suffit à faire peur aux Israélites qui se prirent à murmurer contre Moïse. Caleb parlait de se rendre maîtres du pays par la force, les autres pleuraient, maudissaient Moïse et Aaron, déploraient les heureux jours d'Égypte et songèrent à en reprendre le chemin. Déjà il était question d'élire un chef et de retourner là-bas. Moïse, Aaron, Josüé et Caleb coururent le risque d'être lapidés (Nombres, XIII-XIV, 10).

Cette scène est représentée à Sainte-Marie-Majeure : dans le registre supérieur le retour des explorateurs; dans le registre inférieur, le début de l'émeute et les pierres qui commencent à voler (fig. 8266).

XIV. Mort de Moïse. — Moïse, âgé de cent vingt ans, ayant appris de Dieu qu'il n'introduirait pas le peuple d'Israël dans la Terre promise, honneur réservé à Josüé, écrivit un cantique : *Audite, cœli, quæ loquor...*, puis il bénit les enfants d'Israël, gravit le mont Nébo (voir ce nom) et vit de là tout le pays de Galaad jusqu'à Dan, tout Nephtali, le pays de Juda jusqu'à la mer. Dieu lui dit : « Je donnerai ce pays à votre postérité. Vous l'avez vu de vos yeux et vous n'y entrerez point. » Moïse mourut en ce lieu; il fut enseveli dans la vallée de Moab en face de Phogor et personne n'a su où se trouvait sa sépulture (Deut., XXXI-XXXIV, 6) (fig. 8267). Ce sujet est représenté avec l'enterrement à Sainte-Marie-Majeure. (Voir au mot Nebo.)

H. Leclercq.

MOISE DE KHOREN. — I. Moïse avant 1891. II. Moïse depuis 1891. III. Bibliographie.

I. Moïse avant 1891. — Il n'y a pas plus d'un demi-siècle, Moïse de Khoren faisait grande figure parmi les historiens primitifs du passé ecclésiastique. Victor Langlois lui attribuait une place de choix dans sa *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie*, t. II (1869), et Édouard Dulaurier le présentait aux lecteurs du *Journal des savants* (1872) comme ayant, « par son érudition autant que par son talent d'écrivain, droit au premier rang ». Un homme de ce mérite se doit d'avoir une biographie bien complète; voici celle dont il a été gratifié jusqu'à nos jours.

Moïse, surnommé Khorénatsi, c'est-à-dire originaire de Khoren ou Khorni, bourg du canton de Daron, dépendant de la province de Douroupéran, dans la Grande-Arménie, naquit dans la seconde moitié du IVe siècle, et aurait vécu plus que centenaire jusqu'en 487, sous le règne de l'empereur Zénon. Guidé, avec d'autres lettrés, par saint Sahag et saint Mesrob, il s'adonna à la traduction des livres grecs et, afin de posséder à fond cette langue, il visita successivement Constantinople, Alexandrie, Athènes et, finalement, poussa jusqu'à Rome. Non content de ce bagage, il fréquenta les écoles de Mésopotamie où il acquit la connaissance du syriaque et utilisa les écrits de Mar Apas Katina, de Bardésane et de Leboubna, qu'il nomme Leroubnas. Ce qui prédomine en lui est l'influence de son éducation hellénique, luttant contre les réminiscences que réveille à chaque instant son origine orientale. Le conflit ou le concours, tantôt calculé, tantôt fortuit, des courants les plus divers, grec, perse, syrien et arménien est manifeste dans son *Histoire d'Arménie* qui reflète si bien le milieu et le temps où l'auteur a vécu. Moïse écrivit des *progymnasmata* sur le modèle des traités d'Aphtonius, de Théon, d'Hermogène de Tarse, etc., c'est-à-dire des exercices oratoires dont le sujet est pris tantôt dans l'Écriture sainte, tantôt dans les auteurs profanes. C'est une œuvre de jeunesse, œuvre artificielle qui n'était guère de nature à être goûtée par ses compatriotes; elle a été peu lue et n'est citée généralement que pour un de ses exercices, fondé sur une tragédie, aujourd'hui perdue, d'Euripide, la *Médée*, et qui en reproduit l'argument.

Dans son *Histoire d'Arménie*, Moïse de Khoren a employé les chants populaires et la tradition orale, éléments de provenance arménienne, auxquels viennent se mêler les légendes de l'Assyrie et de la Perse. Les matériaux de cette première catégorie, les plus anciens de tous, n'étaient parvenus à l'historien que dans un état très fragmentaire et altéré; il ne pouvait en être autrement, puisqu'ils sont disséminés sur un espace de temps de plus de deux mille ans.

Pour découvrir la trace des premiers pas de la colonie sémite venue de la Mésopotamie, sous la conduite de Haïg, le fondateur de la nationalité arménienne, aux environs du mont Ararat, s'implanter sur un fond de population de souche aryenne, il s'aide de l'étymologie de certains noms de localités, auxquels la croyance populaire, perpétuée de génération en génération, avait lié les souvenirs de ces antiques immigrations. Le point fondamental sur lequel il établit les origines historiques de sa nation est la tradition qui soudait ces origines à celles du peuple juif, en rattachant Haïg aux patriarches noachides et en le faisant descendre de Noé à la quatrième génération par Thorgom (Thogormah), Tiras et Gomer. Il est évident que les Arméniens ne purent forger une pareille généalogie que lorsque, devenus chrétiens, ils adoptèrent comme un article de foi les récits de la Genèse sur la filiation du genre humain et se crurent obligés, en conscience, d'y rapporter la leur. Ces idées, par cela même qu'elles étaient pleinement accréditées au temps de Moïse de Khoren, remontent nécessairement beaucoup plus haut que lui.

La seconde classe de documents dont Moïse de Khoren a fait usage se compose de ceux qu'il a tirés des historiens syriens, Mar Apas Katina, Bardésane et Leboubna. Le livre de Mar Apas Katina doit être du même âge que ceux de Manéthon, Sanchoniaton et Bérose. Que ce livre contienne des fragments d'une haute antiquité et d'une authenticité incontestable, c'est ce que rend évident l'originalité de ton et de couleur qui éclate dans les poésies historiques et les traditions que Moïse de Khoren y a rapportées. Le vieux fonds arménien perce à travers les couches de provenance étrangère ou postérieure qui le recouvrent.

La critique historique, au temps de Moïse de Khoren, n'avait point encore été créée, ou n'en était qu'à ses premiers tâtonnements. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'il ait accepté sans contrôle les dires de l'auteur syrien avec les embellissements que celui-ci avait jugé à propos d'y ajouter et les ait répétés avec une parfaite bonne foi? Cette qualité se fait jour dans toutes les pages de son *Histoire d'Arménie*. Il a la candeur et la sincérité d'Hérodote; comme lui, un esprit curieux et observateur, fécondé par la lecture et les voyages, si bien qu'on a pu le nommer l' « Hérodote arménien ».

Un appendice naturel à l'*Histoire d'Arménie* est la *Géographie* du même auteur, version abrégée du traité maintenant perdu de Pappus d'Alexandrie et augmentée d'une description particulière de l'Arménie et d'une énumération des tribus habitant le Caucase ou campées au nord de cette chaîne, en s'étendant jusqu'à l'Asie centrale. L'authenticité de cet opuscule de Moïse a été niée par Sainte-Croix et par Saint-Martin, affirmée par le mekhithariste Luc Indjidji. Or, la *Géographie* a toujours été inscrite sous le nom de Moïse de Khoren, elle a une possession d'état constante et jusqu'alors incontestée, et le style porte ce cachet inimitable qui distingue l'*Histoire d'Arménie*.

Moïse de Khoren, dans son *Histoire d'Arménie*, s'arrête au moment où la royauté et le suprême pontificat venaient d'être enlevés à l'illustre famille des Arsacides, où le pays était courbé sous la domination des

Sassanides, époque de désastre et de deuil national, sur laquelle l'âme patriotique de l'écrivain s'épanche, dans l'épilogue de son ouvrage, en accents de regrets et de douleur.

En 1881, le P. Arsène Soukry, mékhithariste, publia la *Géographie de Moïse de Khoren, d'après Ptolémée, texte arménien, édité avec une traduction française.* Dans une courte préface, l'auteur s'efforce de démontrer que Moïse seul a pu être l'auteur de cet écrit et que la critique du professeur Patkanoff est en défaut lorsqu'elle en rapporte la composition à une époque postérieure à Moïse. Cette conclusion ne s'appuie d'ailleurs pas sur la discussion critique de l'opinion qu'elle condamne; elle s'autorise d'un sentiment personnel qui fait exclure du texte tout ce qui pourrait contredire l'affirmation de l'éditeur.

Enfin, en 1886, Félix Nève présentait un tableau de *L'Arménie ancienne et sa littérature*, et il va sans dire que Moïse de Khoren était réputé, vers le milieu du ve siècle, le plus illustre des historiens de l'Arménie.

Ce n'était plus pour longtemps. En 1891, Auguste Carrière abordait l'étude du personnage et de son œuvre célèbre, puis, poursuivant ses recherches critiques, il publiait dans une revue arménienne de Vienne, la *Revue mensuelle*, les résultats de son enquête à mesure qu'il les obtenait. Ces études intitulées *Moïse de Khoren et les généalogies patriarcales*, in-12, Paris, 1891; *Nouvelles sources de Moïse de Khoren. Études critiques*, Vienne, 1893, et *Supplément*, Vienne, 1894; *La légende d'Abgar dans l'Histoire d'Arménie de Moïse de Khoren*, Paris, 1895; *Les huit sanctuaires de l'Arménie païenne d'après Agathange et Moïse de Khoren. Étude critique*, Paris, 1899, ont singulièrement transformé la situation du pauvre Moïse qui, chaque année, recevait quelque nouveau coup droit qui le faisait déchoir de la position très honorable qu'il occupait si commodément dans l'histoire ecclésiastique arménienne.

II. Moïse depuis 1891. — Avec Aug. Carrière, dont nous ne ferons que résumer ou citer les travaux qui font l'objet, non d'un travail d'ensemble, mais des cinq brochures dont nous venons de transcrire les titres, l'historien le plus populaire d'Arménie connut une destinée nouvelle. Son *Histoire d'Arménie* est bien connue, ayant été traduite, souvent et à plusieurs reprises, en latin, en italien, en français, en allemand et en russe. La notoriété de l'ouvrage est justifiée par la pureté de la langue dans laquelle il est écrit, par la perfection et l'éclat du style — toutes qualités qui laissent les lecteurs des traductions assez indifférents — plus encore, cette notoriété s'explique par l'adresse avec laquelle l'auteur a su réunir, en un récit bien composé, toute l'histoire de l'Arménie depuis les origines les plus lointaines de la nation jusqu'à la chute du dernier roi de la dynastie des Arsacides (vers 430 apr. J.-C.). L'ouvrage s'achève avec le récit de la mort de saint Sahak (Isaac), en qui s'éteignit la descendance directe de saint Grégoire l'Illuminateur, et celle de saint Mesrop, l'inventeur des lettres arméniennes, qui survécurent une dizaine d'années à la ruine de leur pays.

Dans son premier travail, A. Carrière admettait la date traditionnelle de la rédaction de l'*Histoire d'Arménie*, selon toute vraisemblance, écrivait-il, « entre les années 460 et 480, c'est-à-dire entre deux révoltes contre la domination et les persécutions religieuses des souverains sassanides ». Le christianisme avait été prêché en Arménie dès les premières années du IVe siècle et y avait rencontré une vive résistance. A défaut de caractères pour écrire la langue nationale, il était impossible de traduire les Livres saints. Tous ceux qui possédaient de l'instruction pouvaient recourir au syriaque ou au persan, mais la jeunesse n'avait guère de moyens de s'instruire. Au commencement du Ve siècle, saint Mesrop inventa ou vulgarisa les caractères alphabétiques, en sorte que l'arménien, jusque-là langue vulgaire et non écrite, devint subitement l'instrument d'une activité littéraire très vive. On traduisit immédiatement, sur le grec et le syriaque, les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament et les principaux ouvrages de la littérature chrétienne, entre autres l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, la *Chronique* du même, la *Prédication de Thadée* du Syrien Laboubna, etc., traductions qui nous ont été conservées.

On ne s'était pas borné à des traductions; des écrivains avaient entrepris le récit de l'introduction du christianisme et celui du dernier siècle de l'indépendance arménienne. Moïse de Khoren cite l'*Histoire de Tiridate* d'Agathange et paraît connaître certaines parties de l'*Histoire d'Arménie* de Fauste de Byzance. En outre, il est probable que le livre d'Élisée était déjà écrit. Mais ces divers ouvrages ne contenaient pas une seule allusion à l'Arménie ancienne. Il y avait tout un passé héroïque dont on ne possédait aucun récit et qui, faute d'écriture, avait fini par s'évanouir dans la mémoire du peuple. Les savants n'étaient pas plus avancés; tout au plus quelques dictons, des fragments informes de poésie populaire gardaient-ils le souvenir de ce qui semblait irrémédiablement perdu.

Ce fut pour suppléer à tout ce passé enseveli dans l'oubli que Moïse de Khoren entreprit d'apprendre à ses compatriotes ce qu'ils ignoraient et qu'il avait été obligé d'emprunter aux Grecs, faute de pouvoir utiliser des documents arméniens que les maîtres de l'Arménie n'ont jamais ordonné de rassembler [1]. « Aucun de nos rois, dit-il, n'a pensé à faire enregistrer les hauts faits dignes d'être recueillis dans les annales [2]. » « Il me semble, dit-il encore, que, autrefois comme aujourd'hui, les Arméniens ont toujours eu de l'aversion pour la science et les chants traditionnels [3] »; enfin, il avoue que « rois et ancêtres se sont montrés très peu soucieux de la science et que leur intelligence était très bornée [4] ».

Moïse, qui s'estime bien supérieur à eux, a donc eu fort à faire; il lui a fallu passer en revue de nombreux auteurs. Que valent-ils? On a cherché, avec plus ou moins de bonheur, à le savoir [5]. En ce qui a trait aux généalogies patriarcales, il faut recourir en premier lieu à la Bible que Moïse cite d'après la version arménienne faite sur un texte grec des Septante, ayant les plus grands rapports avec la recension dite alexandrine.

Ensuite vient la *Chronique* d'Eusèbe traduite en arménien, selon toute vraisemblance par Moïse de Khoren lui-même [6]. Celui-ci ne la cite jamais; il prétère renvoyer directement aux auteurs dont Eusèbe lui fournit les fragments, ce qui lui donne l'apparence d'y avoir recouru. A Eusèbe, Moïse a encore une autre

[1] *Hist. d'Arménie*, l. I, c. I. — [2] *Ibid.*, l. I, c. III. Moïse raconte plus loin que Valarsace, le premier des rois arsacides, voulut savoir « quels princes avaient régné avant lui sur le pays des Arméniens », l. I, c. VIII. — [3] *Ibid.*, l. I, c. III. — [4] *Ibid.*, l. I, c. III. — [5] V. Langlois, *Étude sur les sources de l'Histoire d'Arménie de Moïse de Khoren*, dans *Bulletin de l'Acad. impér. des sc. de Saint-Pétersbourg*, t. III, p. 531-583, et *Mélanges asiatiques*, t. IV, p. 293-368, ne compte pour rien; A. von Gutschmid, *Ueber die Glaubwürdigkeit der armenischen Geschichte des Moses von Khoren*, dans *Berichte ueber die Verhandl. der kœnigl. sachs. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig, Phil. hist. Klasse*, B, t. XVIII, 1876, p. 1-43, excellent; A. Baumgartner, *Ueber des Buch « die Chrie »*, dans *Zeitsch. d. morgenland. Gesellschaft*, B, t. XL, p. 457-515, bonnes observations. Ajouter les cinq brochures de A. Carrière déjà mentionnées. — [6] A. Baumgartner, *op. cit.*, n. 503, la meilleure édition est celle de Schœne, 1875-1866 *(sic)*.

obligation, car c'est la *Chronique* qui lui donna la pensée de faire remonter l'*Histoire d'Arménie* jusqu'aux origines de l'humanité. L'honneur national trouvait ainsi son compte à marcher sur le pied d'égalité avec les antiques empires de l'Égypte, de la Chaldée et de l'Assyrie, et il suffisait d'enfiler des noms de rois fabuleux d'Arménie en regard des noms tout aussi fabuleux de leurs collègues. Toute la question était d'arriver au roi Ninus, contemporain d'Abraham; à partir de ce moment, la Bible fournissait une généalogie non interrompue depuis Adam jusqu'au père des Hébreux.

Moïse ne dit rien de la *Chronique* d'Eusèbe; par contre, il fait grand cas de Mar Abas Katina. A l'en croire, « un savant syrien, Mar Abas Katina, envoyé par Valarsace, premier roi arsacide d'Arménie (vers 150 av. J.-C.), trouva dans les archives de Ninive un écrit qui commençait par ces mots : « Ce livre, traduit du chaldéen en grec par ordre d'Alexandre, contient l'histoire vraie des ancêtres.» Mar Abas tira de ce document tout ce qui concernait l'ancienne histoire d'Arménie, et porta son extrait, « écrit en caractères grecs et syriens », à Valarsace, dans sa résidence de Medzbin (nom arménien de Ninive). La satisfaction du roi fut si grande que, après avoir ordonné de garder soigneusement dans son palais le travail de Mar Abas, il en fit graver une partie « sur une colonne ».

Moïse ne voit rien au-dessus de l'autorité de Mar Abas pour toute la partie de son *Histoire* qui va de Hayk, le héros éponyme de l'Arménie, jusqu'au règne d'Arsace, successeur de Valarsace; ce qui prouve que Mar Abas avait ajouté une suite au document mystérieux des archives de Ninive. Le nom de Mar Abas Katina figure encore dans un fragment placé en tête du livre de Sébéos, historien arménien du VIIe siècle. Un écrivain, qui garde l'anonymat, mais qui s'apprête à exposer l'histoire des anciens héros, déclare qu'il va recourir au livre de Mar Abas, le philosophe de Medzbin, et à l'inscription que celui-ci découvrit gravée « sur une colonne », dans les ruines du palais du roi Sanatrouk, à Medzbin. Cette inscription commençait ainsi: « Moi, le scribe Agathange, j'ai tracé de ma main sur cette colonne les années des premiers rois d'Arménie d'après l'ordre du roi Tiridate, après les avoir relevées dans les archives royales. » Suit un récit qui offre une parenté évidente avec celui du Mar Abas de Moïse de Khoren, bien que celui-ci soit plus étendu. La ressemblance va parfois jusqu'à l'identité des termes; et il n'y a pas jusqu'aux contradictions elles-mêmes [1], où se trahissent la même pensée et la recherche du même but, qui n'attestent la communauté d'origine des deux documents.

Pour A. van Gutschmid, Patkanian, Karakachian et A. Carrière, les récits de Mar Abas Katina appartiennent au domaine de la fiction. Le personnage lui-même a-t-il existé réellement, ou est-il de pure invention? C'est un des problèmes les plus obscurs de la littérature arménienne, la question n'est pas encore résolue. Si nous sommes en présence d'une supercherie littéraire, excusable à cette époque, l'auteur ne peut guère être que Moïse de Khoren lui-même, et l'étude critique des récits mis sous le nom de Mar Abas confirme en tout point cette hypothèse.

Que devient alors le Mar Abas de Medzbin avec le fragment erratique maladroitement joint à l'*Histoire d'Héraclius* de Sébéos? Le document est moins complet, moins bien ordonné que l'ouvrage attribué à Mar Abas Katina, mais il est difficile de n'y pas reconnaître la main du même auteur. A. van Gutschmid y a vu une première ébauche de Moïse de Khoren qui la développa dans son *Histoire* et qu'il rattacha tant bien que mal, plutôt mal que bien, aux généalogies patriarcales [2].

Pour rattacher les origines de sa nation aux premiers temps bibliques, l'auteur donna pour titre au Ier livre de son ouvrage : *Généalogie des grands Arméniens*. Moïse établit deux séries de patriarches hébreux (l. I, c. IV, V), afin de partir de la descendance de Noé pour aboutir par Sem, Cham et Japhet à Abraham, Ninus et Aram. La généalogie de Sem jusqu'à Abraham ne comprend que des noms pris dans la Bible, les descendances de Cham et de Japhet n'ont que trois noms bibliques chacune sur dix. Celle de Japhet commence par les noms bibliques de Gamer, Thiras et Thorgom, alors on passe à des noms qu'il a tirés du livre de Mar Abas Katina : Hayk, Arménak, Armaïs, Amasia, Guélam, Harma, Aram, qui fut le père de Ara le Beau.

A la suite d'Eusèbe, Moïse de Khoren a rapproché les dix premiers patriarches des dix premiers rois de Babylone, d'après la liste donnée par Bérose. Pour lui, le dernier de ces rois, Xisuthrus, est le même personnage que Noé. Mais il ne s'arrête pas là. Les fils de Noé, eux aussi, ont été connus des païens sous des noms différents : Zerwan, Titan et Yapetosthè qui lui paraissent être Sem, Cham et Japhet.

Zerwan, qui signifie en ancien persan le *Temps*, est la traduction de Κρόνος pris dans le sens de Χρόνος. Le mystérieux Yapetosthè que nous retrouvons avec ses frères dans un vers sibillin (III, 10) :

Καὶ βασίλευσε Κρόνος, καὶ Τιτὰν Ἰαπετός τε.

Enfin *Titan*, l'ennemi de Zerwan, ne peut être que Cham, dont les descendants sont qualifiés de Titaniens.

Mar Abas Katina nous fournira la généalogie païenne de Japhet-Yapetosthè. Le livre datant d'Alexandre, qu'il découvrit dans les archives de Ninive, commençait en parlant de Zerwan, de Titan et de Yapetosthè. « Chacun des personnages célèbres des trois lignées de ces chefs de race y était inscrit par ordre, chacun à sa place, pendant de longues années. » Mais Mar Abas, n'ayant transcrit de ces généalogies que ce qui concernait l'Arménie, n'a pu faire connaître à Moïse de Khoren que la descendance de Japhet dont nous avons déjà cité la partie nationale, de Hayk à Ara le Beau. Il nous reste à voir les noms correspondant à la partie biblique, de Japhet à Thorgom.

« En suivant ce livre, ainsi s'exprime Moïse de Khoren, je dirai :

Yapetosthè	c'est-à-dire	Japhet
Mérog		Gomer
Sirath		Thiras
Thaklad		Thorgom

« Puis, le même chroniqueur continue en citant Hayk, Arménak, etc... »

On avait déjà depuis longtemps rapproché le nom de Japhet de celui de Ἰαπετός, le père de Prométhée. Mais il est encore plus facile d'assimiler Mérog et Sirath à Gomer et Thiras, les deux premiers noms n'étant que les anagrammes des seconds. Quand à Thaklad, nous ne découvrons pas le motif qui l'a fait identifier avec Thorgom.

Ne retenons que les deux anagrammes. Celui qui les a composés avait évidemment sous les yeux la liste

[1] Par exemple, la divergence des deux textes sur l'origine de la famille des Bagratides et sur le degré de parenté entre Valarsace et Arsace le Grand. — [2] Outre ses emprunts à la Bible, à Eusèbe et à Mar Abas, Moïse serait également tributaire de la *Chronographie* de Jules l'Africain, écrivain chrétien qui vivait, au commencement du IIIe siècle, à la cour d'Abgar VIII, roi d'Édesse. Baumgartner semble avoir mis hors de doute dans *Zeitschrift der morgenlandische Gesellschaft*, t. XL, p. 506 sq., que Moïse lui a emprunté sans intermédiaire.

généalogique : Japhet, Gomer, Thiras, Thorgom. Or, comme c'est Moïse de Khoren qui, dans un but déterminé, a introduit Mestrim et Thiras dans la descendance par ordre de primogéniture de Cham et de Japhet, donc le livre de Mar Abas Katina qui nous donne Sirath comme correspondant à Thiras ne peut être antérieur à Moïse de Khoren. Il ne peut pas non plus être postérieur, puisqu'il sert de source principale à tout le premier livre de l'historien arménien et même à une partie du second livre.

Conclusion : Moïse de Khoren et Mar Abas Katina ne sont qu'un seul et même personnage.

A. Carrière continuant ses recherches sur les sources où a puisé Moïse de Khoren, ses investigations l'amenèrent à un résultat auquel il ne s'attendait pas lui-même. Il publia en arménien, dans le *Hantess*, une série d'articles réunis en brochure sous le titre de *Nouvelles sources de Moïse de Khoren* et traduits en français. « Il y a deux ans, disait-il, lorsque j'écrivais mon essai sur *Moïse de Khoren et les généalogies patriarcales*, je croyais encore, après une étude sérieuse du problème, pouvoir fixer entre 460 et 480 l'époque de la composition de l'*Histoire d'Arménie*. C'était à peu près l'opinion traditionnelle. Peu de temps après, je reconnus dans cet ouvrage la traduction littérale d'un passage emprunté à la *Vie de saint Silvestre*, dont la version grecque date des dernières années du ve siècle ou des premières du vi^e^. Il ne me fut donc plus permis, à partir de ce moment, de regarder Moïse de Khoren comme un auteur du ve siècle. Mais je m'étais trompé en admettant que Moïse avait traduit du grec le passage en question. J'eus bientôt l'occasion de constater qu'il s'était borné à transcrire une version arménienne déjà existante de ce même document. La composition de l'*Histoire d'Arménie* descendait donc de plein droit de quelques années de plus dans le vi^e^ siècle.

« Je ne devais pas m'arrêter là. Cette version arménienne de la *Vie de saint Silvestre* se trouvait en tête des manuscrits d'une traduction arménienne de l'*Histoire ecclésiastique* de Socrate, datée elle-même des dernières années du viie siècle. Je croyais si peu qu'il fût possible d'abaisser jusqu'à cette date la composition de l'*Histoire d'Arménie*, que je négligeai d'étudier l'*Histoire* de Socrate, lorsque j'en avais, à Venise, le manuscrit entre les mains; je ne m'occupai que de la *Vie de saint Silvestre*. Plus tard seulement, quelques indices me donnèrent lieu de supposer que Moïse de Khoren avait dû utiliser en même temps les deux écrits, et l'étude de plusieurs passages importants de Socrate... confirma pleinement mon hypothèse. La traduction arménienne de Socrate devant maintenant être rangée au nombre des sources de Moïse de Khoren, la date de cette traduction emporte nécessairement avec elle celle de la composition de l'*Histoire d'Arménie*, qui ne peut être antérieure au viiie siècle. »

Le raisonnement est irréfutable et toute l'argumentation entraîne la conviction. Cela était indispensable dans un sujet aussi délicat, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que d'une véritable révolution qui rajeunissait de trois siècles l'*Histoire d'Arménie* et qui sapait les bases de toute la chronologie ancienne de ce pays. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, la conclusion fut contestée et une controverse en sortit.

A. Carrière ne jugea pas devoir reprendre une démonstration qui était une vérité désormais acquise, mais il y apporta deux arguments nouveaux et décisifs, le premier relatif à la *Chronique* de Jean Malala, l'autre à l'*Histoire* de Procope.

D'une comparaison instituée entre seize passages de Jean de Malala et le texte correspondant de Moïse de Khoren, il ressort que la parenté est évidente; dès lors, il faut conclure que si Moïse de Khoren n'a pas emprunté à Malala, c'est Malala lui-même qui a mis à profit l'*Histoire d'Arménie*. La *Chronique* de Jean de Malala ne peut être antérieure au dernier tiers du vi^e^ siècle, et on en aura une traduction arménienne que l'auteur de l'*Histoire d'Arménie* a connue et utilisée. Un passage entre autres est probant : Théodose mourut, au dire de Moïse de Khoren, à *Mizudanon* (Milan); la forme régulière serait, d'après Eusèbe, *Medioghanon*. Il ressort du rapprochement avec Jean de Malala que Moïse de Khoren a suivi son orthographe en lisant *Mizudanon*, le Μιζουλάνον grec; la confusion est, en effet, fréquente du Λ et du Δ. Dès lors, A. Carrière conclut que « Moïse de Khoren a fait de nombreux emprunts à la *Chronique* de Jean de Malala, qui date au plus tôt du dernier tiers du vi^e^ siècle. Si nous ne connaissions pas d'autres sources de l'*Histoire d'Arménie*, nous pourrions conclure que ce livre n'a pu être écrit avant la fin du vi^e^ siècle ou le commencement du viie. Mais la date de la version arménienne de Socrate nous a déjà fait descendre un siècle plus bas, et rien n'est survenu qui soit de nature à modifier les résultats précédemment obtenus. L'impossibilité de placer la composition de l'*Histoire d'Arménie* à la fin du ve ou au commencement du vi^e^ siècle est désormais positivement établie: et, si la date traditionnelle ne peut plus être défendue, nous ne voyons aucune raison vraiment scientifique qui nous empêche de l'abaisser jusqu'au viiie siècle. »

Un dernier argument est tiré de la comparaison instituée entre Procope et Moïse de Khoren. « Au milieu du vi^e^ siècle, écrit Carrière, l'historien Procope a parlé d'un monument épigraphique, se rapportant à la colonisation de l'Afrique septentrionale par les Cananéens et qui existait encore de son temps. Moïse de Khoren cite également cette inscription. Or, Procope est le véritable auteur de la découverte, du moins le premier qui l'ait publiée. Il a donc écrit avant l'historien arménien, dont le récit, du reste, dépend, non de Procope lui-même, mais d'une source de seconde main. Que l'on y reconnaisse un fragment perdu de Malala, ou bien un passage de tout autre chroniqueur, le résultat sera le même. L'hypothèse d'une source commune n'est plus défendable, puisque, en aucun cas, on ne peut remonter au delà de l'année 550, date de la publication de la *Guerre des Vandales*, soit un siècle environ après la date que l'opinion traditionnelle assigne à l'*Histoire d'Arménie*. »

La légende d'Abgar (voir *Dictionn.*, t. i, col. 87-97; t. iv, col. 2064-2067) présente un grand intérêt au point de vue de la littérature chrétienne des premiers siècles. Moïse de Khoren n'a pu manquer de s'en emparer et de la faire entrer en grande partie dans son ouvrage (c. xxiv-xxxvi). C'est, pour A. Carrière, l'occasion de montrer comme Moïse procédait à l'égard des sources dont il disposait; comment il les introduisait dans son *Histoire*. En cela, il se montre plus qu'un vulgaire copiste; il arrangeait à son gré les textes et les « arménisait » avec beaucoup d'habileté. Les exemples sont assez nombreux et clairs pour que le lecteur en tire des conclusions. L'une d'elles, entre autres, s'impose, à savoir que « nul auteur ne cite Moïse de Khoren et ne connaît son ouvrage avant Jean VI Catholicos qui écrivit vers la fin de sa vie et mourut en 925; donc l'*Histoire d'Arménie* ne pouvait pas avoir été écrite avant les premières années du viiie siècle.

Moïse de Khoren raconte qu'Artaschès trouva en Asie et rapporta en Arménie des statues en bronze doré d'Artémis, d'Apollon et d'Héraclès; les deux premières furent érigées dans la capitale Armavir, la troisième, « œuvre de Skyllis et de Dipénos de Crète », fut élevée dans le village d'Achtischat (II, xii). Moïse rapporte ensuite qu'Artaschès enleva en Hellade les

statues de *Dios*, d'Artémis, d'Athéna, de Héphestos et d'Aphrodite; les prêtres grecs suivirent les idoles (II, XII), et quand Tigrane, après la mort d'Artaschès, voulut leur construire des temples, ils l'empêchèrent, en invoquant des présages, de disséminer les statues au cœur de l'Arménie. Leurs sanctuaires furent donc assez voisins, celui de *Dios* à Ani, d'Athéna à Thil, d'Artémis à Erez, de Héphestos à Bagayarindj et d'Aphrodite à Aschtischat (II, XIV). Tigrane lui-même conquit en Mésopotamie la statue de Barschamen (= Belschamen), en ivoire, cristal et argent, et la dressa dans le bourg de Thordan (II, XIV). Si l'on tient compte des déplacements de la capitale, qui firent que le sanctuaire d'Armavir se trouva transféré à Artaschat, le récit de la destruction des idoles par saint Grégoire et Tiridate dans le livre d'Agathange fournit une liste de sanctuaires qui concorde avec celle de Moïse de Khoren. Si les divinités portent dans le texte arménien d'Agathange les noms d'*Anahit*, *Tir*, *Aramazd*, *Nané*, *Mihr*, *Vahagu* et *Astlik*, elles s'appellent dans le texte grec respectivement *Artémis*, *Apollon*, *Dios*, *Athéna*, *Héphestos*, *Héraclès* et *Astlik;* le texte arménien lui-même signale l'identification d'*Astlik* et d'*Aphrodite* et, Moïse de Khoren, d'autre part, identifie *Vahagu* avec *Héraclès*. Le récit de Moïse a pour base celui d'Agathange, dont on ne retrouve plus de trace chez lui à sa place chronologique et qu'il a transposé. Il a peut-être voulu assigner une origine grecque à l'idolâtrie arménienne ou transformer les statues en trophées dont le patriotisme arménien avait le droit de s'enorgueillir. En somme, l'ensemble est une mosaïque, grâce à l'imagination de Moïse de Khoren.

III. Bibliographie. — N. Akinian, *Moïse de Khoren et le prêtre Léon. La question de l'identité des deux historiens*, dans *Hantess Amsorea*, t. XLIV, 1930, p. 129-155. — A. Baumgartner, *Dr M. Laure und das II. Buch der Möses Chorenazi*, in-8°, Leipzig, 1885; *Ueber das Buch « der Chrie »*, dans *Zeitschrift d. morgenlandische Gesellschaft*, IIe série, t. XL, p. 457-515. — Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, 1862, col. 1921-1922. — A. Carrière, *Moïse de Khoren et les généalogies patriarcales*, in-16, Paris, 1891; *Nouvelles sources de Moïse de Khoren. Études critiques*, in-16, Vienne, 1893; le même, en arménien moderne, *ibid.*, 1893; *Nouvelles sources de Moïse de Khoren. Études critiques. Supplément*, in-16, Vienne, 1894; le même, en arménien moderne, *ibid.*, 1894; *La légende d'Abgar, dans l' « Histoire d'Arménie » de Moïse de Khoren*, dans *Centenaire de l'école des langues orientales vivantes*, 1895, p. 357-414; le même, en arménien moderne, *ibid.*, 1894; *Les huit sanctuaires de l'Arménie païenne, d'après Agathange et Moïse de Khoren. Étude critique*, in-8°, Paris, 1899; le même, en arménien moderne, *ibid.*, 1899; cf. L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, t. XIV, 1893, p. 283-284; P. Peeters, dans *Revue d'hist. ecclés.*, t. I, 1900, p. 100, note 2; *Analecta bollandiana*, 1907, p. 119, 121; Vetter, dans *Theolog. Quartalschrift*, t. LXXIV, 1892, p. 483-484; dans *Literar. Rundschau*, 1893, p. 263; F. Macler, *Moïse de Khoren et les travaux d'Auguste Carrière*, dans *Revue archéologique*, 1902, t. II, p. 293-304. — L. Duchesne, *Liber pontificalis*, in-4°, Paris, 1886, t. I, p. CXVIII-CXIX; t. II, p. 562. — Græsse, *Trésor*, t. IV, 1863, p. 614-615. — A. von Gutschmid, *Ueber die Glaubwürdigkeit der armenischen Geschichte des Moses von Khoren*, dans *Berichte ueber die Verhandlung. der kœnigl. sächs. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philol. histor. Klasse*, IIe série, t. XVIII, 1876, p. 1-43. — J. Juster, *Les juifs dans l'empire romain. Leur condition juridique, économique et sociale*, in-8°, t. I, Paris, 1914, p. 66, note 2. — G. Khalatiants, *L'épopée arménienne dans l' « Histoire d'Arménie » de Moïse de Chorène, essai d'une critique des sources* (en russe et en arménien), 2 vol. in-8°, Moscou, 1896. — V. Langlois, *Étude sur les sources de l'histoire d'Arménie de Moïse de Khoren*, dans *Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. III, 1861, p. 531-583; *Mélanges asiatiques*, t. IV, p. 293-368; *Collection des historiens de l'Arménie*, t. I, part. 1, 1867, p. 3-11. — Leudière, *Moïse de Korène, historien de la Grande-Arménie*, dans *Congrès historique*, 1838-1839, p. 95. — Le Vaillant de Florival; cf. H[ercule] G[éraud], dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III, 1842, p. 585-589. — Neumann, *Armen. Literat.*, 1836, p. 45-57. — P. Nicard, *Dipœnus et Scyllis, sculpteurs crétois*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, IVe série, t. VIII, 1877, p. 177-197. — Patranian, *Catal. littér. Armén.*, 1860, p. 83-84. — C. E. Pichard, *Essai sur Moïse de Khoren, historien arménien du Ve siècle du Christ et analyse succincte de son ouvrage sur l'histoire d'Arménie*, in-8°, Paris, 1866. — J. de Saint-Martin, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, t. II, 1819, p. 301-317; *Notice sur la vie et les écrits de Moïse de Khoren, historien arménien*, dans *Journal asiatique*, Ire série, t. II, 1823, p. 321-344. — Somal, *Letter. Armen.*, 1829, p. 23-28. — A. Soukry, *Géographie de Moïse de Khoren, d'après Ptolémée, texte arménien, édité avec une traduction française*, in-8°, Paris, 1881; cf. K. de Restaing, dans *Muséon*, t. I (Louvain), 1882, p. 447-452.

H. Leclercq.

MOISLAINS. — Le village de Moislains, situé sur les bords de la rivière de Halle, au sein de la forêt d'Arrouaise, doit remonter à une assez haute antiquité. En 673, il est appelé *Mediolani villa* dans un diplôme du roi Thierry III, où il figure au nombre de plusieurs donations faites par ce prince à la riche et puissante abbaye de Saint-Vaast d'Arras. On le retrouve sous les noms de *Molanium* et *Meulanum*, en 1080; *Mélins* en 1147; *Miolens* en 1164. Moislains se trouve dans l'arrondissement de Péronne.

Le cimetière ancien est situé à cent mètres au plus du village et occupe une éminence à peine sensible; les deux périodes mérovingienne et carolingienne s'y trouvent représentées par une longue série d'objets. Le cimetière porte, dans le pays, le sobriquet de *Champ à luziaux* qui, en patois picard, veut dire : champ à cercueils; il se trouve dans un sol composé d'un conglomérat de rognons de silex et d'argile. Les fouilles, dirigées par Lelaurain, se prolongèrent depuis le 8 avril 1890 jusqu'à la fin du mois de mai suivant et donnèrent les objets les plus variés. Il est de règle, en Picardie, pour les cimetières barbares, que les tombes en pleine terre atteignent une profondeur variable, et qu'entremêlées d'un certain nombre de cercueils de pierre, moins profondément enfouis, elles se suivent par lignes parallèles parfaitement orientées de l'Ouest à l'Est. Cette règle a reçu, une fois de plus, son application. Quelques inhumations d'époque postérieure ont servi successivement à deux ou trois défunts. Pendant les huit premiers jours, on ouvrit cinquante et une fosses qui permirent de constater que onze sépultures seulement, dont 8 sarcophages, avaient été minutieusement visitées déjà, et quelques autres imparfaitement ouvertes. Cette proportion ne s'est pas maintenue et semble devoir être localisée à ces 51 fosses.

On ne peut songer à donner ici la nomenclature du mobilier exhumé, bien connu par les variantes trouvées ailleurs. Parmi les plus intéressants objets trouvés, nous signalerons un certain nombre de bijoux cloisonnés en or ou en argent, agrémentés de grenats, de verroteries rouges, vertes ou jaunes, de perles de couleur, d'ivoire, de pâtes colorées, de méandres filigranés et même, parfois, de marbre teinté. Il faut signaler aussi les grandes plaques de ceinture en bronze, aux

ciselures bizarres et variées, trouvées dans les tombes en grand nombre; puis les rouelles à jour, les fibules et les bagues à gros cabochons. Une paire de boucles

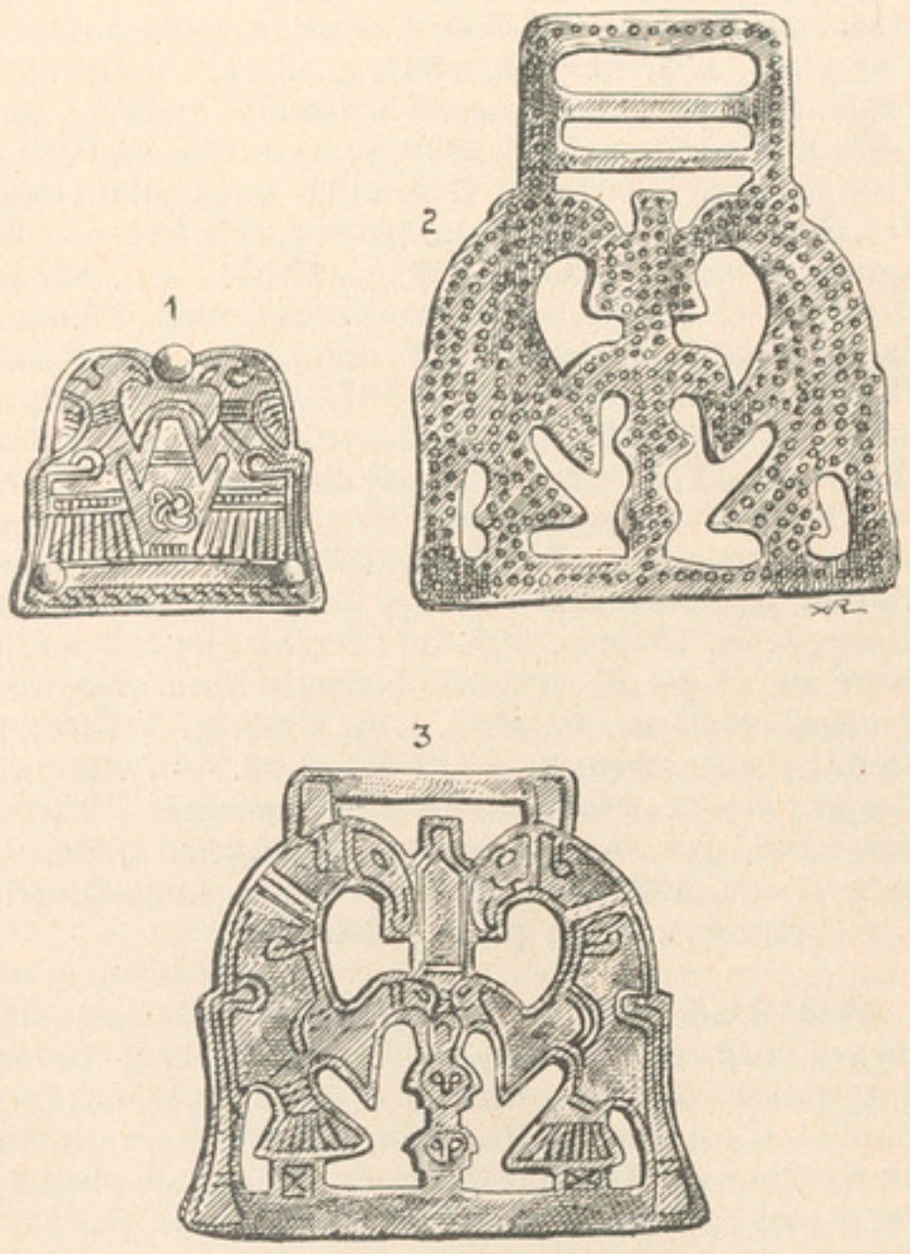

8268-8270-8271. — Plaques de bronze trouvées à Moislains.
D'après *Bullet. archéol. du Comité*, 1892, pl. VIII-IX.

d'oreilles en or, avec brisure annelée en argent et gros cube à facettes orné de perles en saillie et de grenats en table. Des bagues, dont une porte une croix cantonnée de quatre traits qui figurent peut-être les clous de la passion du Sauveur (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1154, fig. 5897). La plus intéressante provient d'une tombe de femme et porte un monogramme que M. Deloche interprète par le nom de *Basina*.

On a trouvé dans le cimetière de Moislains plusieurs plaques de bronze découpées à jour, d'un type dont nous avons eu déjà l'occasion de parler (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 200-202, fig. 3562-3565); il s'agit du damné dévoré par deux animaux. Une première trouvaille avait été faite à Combles, arrondissement de Péronne (fig. 3562), Moislains en a donné quatre exemplaires dont la grossièreté et la laideur vont en s'aggravant sans cesse (fig. 8268). C'est une sorte de quadrilatère

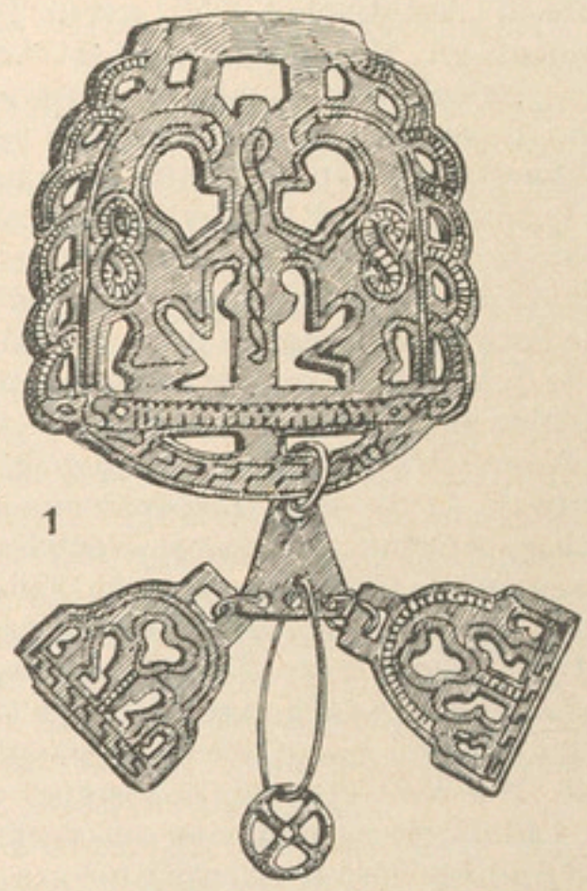

8269. — Plaque de bronze avec réductions trouvée à Moislains.
D'après *Bullet. archéol. du Comité*, 1892, pl. VIII.

arrondi à la partie supérieure, perforé en plein et offrant comme deux oiseaux de proie affrontés à une tige verticale. Au-dessous, une base à compartiments, décorée de postes et de têtes de reptiles, leur sert d'appui, alors que, dans la partie supérieure, un cadre divisé en deux ou trois sections facilitait la suspension au moyen de courroies. Au bas d'une de ces plaques, la plus complète et la plus caractéristique de la série, on voit suspendu à l'aide d'un anneau un triangle isocèle percé de trous à chacun de ses angles (fig. 8269) et, à la base de ce triangle, deux anneaux maintiennent des réductions de la plaque mère; entre elles un grand cercle de bronze soutient de la même manière une rouelle en potin à quatre rayons.

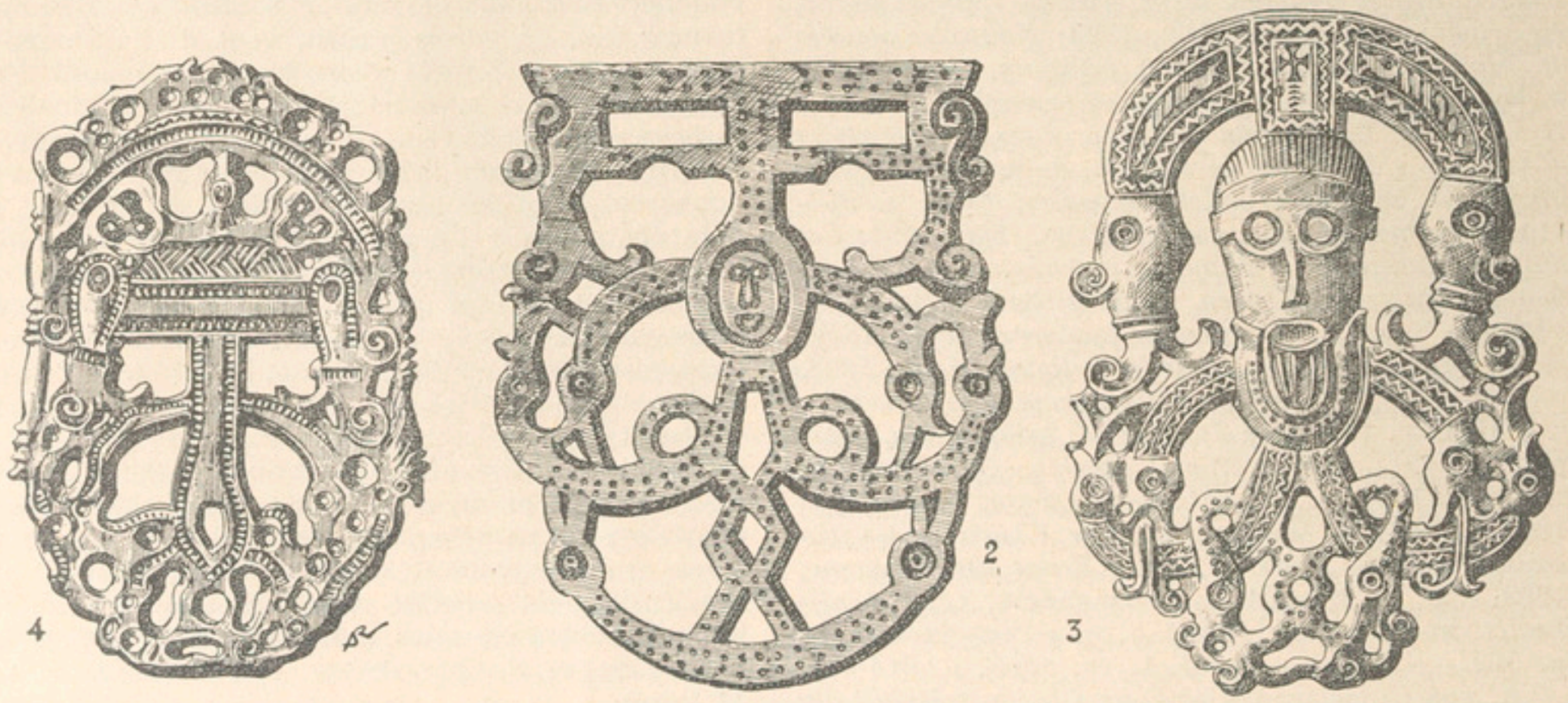

8272. — Plaque de Templeux. 8273. — Plaque de Cléry. 8274. — Plaque de Cugny.
D'après Cl. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et français*, 1902-1905, fasc. 5, p. 179.

Deux autres plaques (fig. 8270-8271) arrivent à n'offrir plus qu'une sorte d'énigme. A Templeux-la-Fosse, proche de Moislains, à Cléry et à Cugny, on a rencontré des plaques qui semblent vouloir interdire tout commentaire [1] et qu'on ne peut que reproduire (fig. 8272-8273-8274).

H. Leclercq.

MOISSAC. — I. Topographie. II. Sources : 1° Manuscrits. 2° Imprimés. III. La légende. IV. L'histoire. V. Catalogue abbatial. VI. Les abbés-chevaliers. VII. Les constructions de l'abbaye. VIII. L'église Saint-Martin. IX. Sarcophage.

I. Topographie. — Moissac est, aujourd'hui, un chef-lieu d'arrondissement du département de Tarn-et-Garonne; il appartenait autrefois à la province de Quercy et formait une enclave dans celle de Languedoc. Le Tarn et la Garonne se réunissent près de Moissac, dont l'emplacement aura servi de bonne heure à une agglomération ; on en retrouvait les vestiges à la fin du Moyen Age, pour peu qu'on remuât le sol : *Denique in multis locis harum parcium* (sic) *in agris et viis publicis apparent antiqua pavimenta que faciunt intersigna villarum antiquarum et penitus destructarum* [2]. La ville eut à souffrir beaucoup au cours des âges. Au ve siècle, elle fut dévastée par les Wisigoths, conquise par Clovis, puis par Vaïffre, duc d'Aquitaine, et par Pépin. Au xie siècle, Vivien, comte de Lomagne, la brûla et, au siècle suivant, un incendie accidentel détruisit la ville presque en entier. Il faut s'attendre ensuite à y rencontrer Simon de Montfort qui la saccagea et, en 1229, le traité de Meaux régla que Moissac serait démantelée et privée de ses fossés. Quand elle eut été réunie à la couronne avec le comté de Toulouse, la ville fut fortifiée de nouveau, en 1271, mais ce fut pour tomber, un siècle plus tard (1370), au pouvoir des Anglais. Les guerres de religion lui attirèrent mille avanies, la révolution française supprima son célèbre monastère et, comme si le sort s'acharnait sur elle, Moissac fut dévastée, en 1930, par une inondation qui eut l'importance d'une catastrophe.

La *Cosmographie universelle* de Jean de Belleforest nous montre Moissac au temps des Wisigoths, avec des fossés, des murailles, des tours. Tout cela paraît imaginaire. Un plan de la ville montre celle-ci sectionnée d'Ouest en Est par une large rue courant en droite ligne d'un rempart à l'autre et bordée de deux murailles appuyées sur quatorze tours rondes alternant entre elles. Le monastère avec ses dépendances et ses jardins était situé au nord de la ville ; les serfs qui dépendaient de lui se trouvaient cantonnés entre son enceinte et la grande rue dont nous venons de parler. De l'enceinte médiévale il ne reste que des pans de murs au nord-est de la ville, sur le boulevard de l'Hospice (fig. 8275).

II. Sources. — 1° *Manuscrits*. — Ces sources sont au nombre de quatre : 1. Le *cartulaire*. 2. La *Chronique* d'Aymeric de Peyrac. 3. Les documents conservés aux archives départementales de Tarn-et-Garonne. 4. Les *Mémoires* de l'abbé Fouilhac.

1. Le *cartulaire* est conservé à la Bibliothèque nationale, collection Doat. C'est une copie authentique de la fin du xviie siècle et de titres originaux aujourd'hui perdus ou dispersés (n. *128*). Ce cartulaire se compose de cinq volumes in-folio numérotés *127*, *128*, *129*, *130* et *131*. Les quatre premiers seulement proviennent des archives de Moissac, le cinquième est le cartulaire particulier de la ville. Les chartes sont disposées suivant l'ordre chronologique ; elles se succèdent sans interruption de l'an 673 à l'an 1626.

2. La *Chronique* d'Aymeric de Peyrac a pour auteur un abbé de Moissac, de 1377 à 1406. Il n'y a pas lieu de s'attarder à ses titres littéraires qui sont plus que médiocres ; la *Chronique* est une œuvre de sa vieillesse à laquelle il travaillait assidûment en 1399. Ce n'est pas l'original, mais une copie qui ne lui est guère postérieure que d'un demi-siècle, car elle a dû être écrite vers 1440, puisqu'on y lit un catalogue des papes depuis saint Pierre jusqu'à Eugène IV qui occupa le

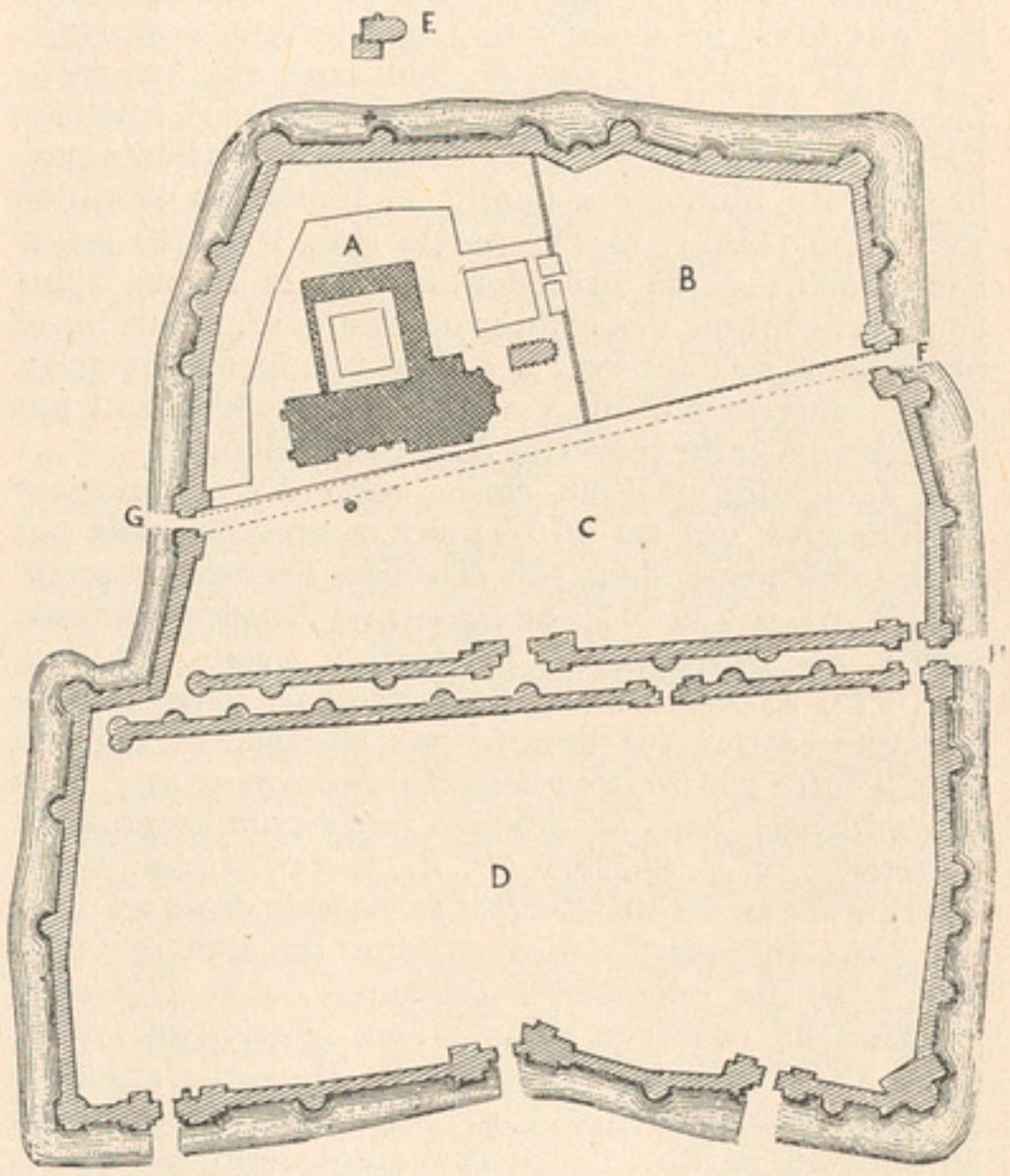

A. Abbaye. — B. Jardin des moines. — C. Partie habitée par les serfs dépendant du couvent. — D. Ville libre ancienne du Moyen Age. — E. Chapelle. — F. Porte Saint-Paul. — G. Porte Saint-Pierre. — H. Porte des Merveilles (Malaveille).

8275. — Plan de l'abbaye de Moissac.
D'après E. Rupin, *L'abbaye et les cloîtres de Moissac*, Paris, 1897, p. 11, fig. 3.

siège de Rome du 3 mars 1431 au 23 février 1448. Ce manuscrit en parchemin compte 178 feuillets ; il porte le n. *4991 a* du fonds *latin* (olim *Colbert*, *2835*). Manuscrit sur deux colonnes avec l'emploi constant de *e* pour *æ* et *œ*, nombreuses erreurs de date et transcriptions fautives.

La *Chronique* d'Aymeric de Peyrac se divise en quatre parties : une préface partage le monde en six âges, dont l'auteur, *fragilis virtutibus et scientia modicus*, expose la succession. Ensuite, il entame une chronique des papes depuis Jésus-Christ jusqu'à Benoît XIII (Pierre de Luna). C'est un ramassis de contes et de légendes dont on pourra se faire une idée par les traits suivants qui paraissent irréfutables en faveur de l'antiquité des institutions ecclésiastiques : saint Pierre est celui qui décida que l'appel de toutes les causes majeures serait porté en cour de Rome. Le même saint Pierre chanta sa première messe à Antioche, sur un autel de bois à quatre pieds, semblable à ceux qu'on appelait de son temps *altaria portatilia* et, en mémoire de ce fait, le pape saint Sylvestre réserva formellement aux papes seuls le droit de célébrer sur de semblables

Th. Eck, *Le cimetière mérovingien de Moislains (Somme) et ses plaques aux aigles repercées à jour*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 37-42; Cl. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, Saint-Quentin, 1902-1905, p. 179. — [2] Aymeric de Peyrac *Chronique*.

autels. Plus loin, Aymeric nous apprend encore, séduit sans doute par le jeu de mots, que ce fut le pape saint Lin qui inventa l'usage de l'aube.

La IIe partie de la *Chronique* (fol. 102-151) est intitulée *Chronique des rois de France et des empereurs*. Des prédécesseurs de Clovis, il n'est pas question, car ce prince importe seul à l'auteur qui le présente comme le fondateur du monastère de Moissac. Nous en reparlerons, mais, dès maintenant, il faut avertir que ladite *Chronique* est un véritable tohu-bohu où les peuples, les individus, les événements se heurtent sans règle.

Les IIIe et IVe parties de l'ouvrage ont une réelle importance. La IIIe partie (fol. 152-167) est intitulée *Chronique des abbés de Moissac;* elle renferme une histoire du monastère depuis la fondation jusqu'au XVe siècle (1402); la IVe partie (fol. 167-178) est le complément de la précédente, sous la forme d'une courte chronique des comtes de Toulouse, suzerains et protecteurs de l'abbaye; ce qui est une façon de parler, car les souvenirs qu'ils y avaient laissés n'étaient pas de nature à faire regretter leur protection.

Il faut dire quelque chose aussi d'un *Chronicon Moissiacense* qui fut édité pour la première fois par André Duchesne, dans son *Historiæ Francorum scriptores*, t. III, p. 130-147, sous le titre d'*Excerpta chronici veteris ab initio regni Francorum usque ad ann. Chr. 819, ex membr. cod. Moissiacensis cœnobii*. Une nouvelle édition fut donnée par Martène et Durand sous le titre d'*Annales veteres Francorum ex mpt. olim Rivipullensis*, dans la *Veterum scriptorum amplissima collectio*, t. V, p. 883-916 (*P. L.*, t. XCVIII, col. 1411-1434), avec ce début : *Incipit genealogia ortus vel actus sive vita Caroli gloriosi atque piissimi imperat. ab a. 680-818*. C'est un exemplaire interpolé de la *Chronique de Moissac* conservé dans le ms. Paris, *lat. 5941*, fol. 2-37. Ce nom de *Chronique de Moissac* s'applique à deux remaniements d'une chronique méridionale aujourd'hui perdue. Ces deux remaniements composés probablement l'un à Moissac, l'autre à Aniane, ne nous permettent, ni l'un ni l'autre, de nous faire une idée exacte de la chronique primitive; d'autant plus que celui de Moissac a été mutilé et omet les années 716-777, tandis que celui d'Aniane contient le texte de ces années, et ajoute des détails relatifs à ce monastère, des fragments de la *Vita Karoli*, et enfin se livre à de vraies fantaisies, lorsque, par exemple, il reproduit, en 779-780, un passage des *Annales Laureshamenses*, mais en mettant des noms espagnols à la place des noms saxons et transportant ainsi au Midi les événements du Nord. Les chroniques de Moissac et d'Aniane constituent presque deux chroniques distinctes; le nom qui les désigne provient du lieu d'origine d'un des deux manuscrits et non du lieu inconnu où fut composée la chronique primitive.

La *Chronique* de Moissac et la *Chronique* d'Aniane sont réunies par dom M. Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. II, p. 648-656; t. V, p. 67-83; t. VI, p. 171-172; Pertz, *Monum. German. hist.*, t. I, p. 282-313; t. II, p. 257-259. A. du Bourg, *Abbaye d'Aniane. Son rôle, son influence, ses destinées*, dans *Mélanges de littérature et d'histoire religieuses*, t. I, Paris, 1889, in-8°, p. 165-194, a naturellement tout brouillé; cf. A. Poncelet, dans *Analecta bollandiana*, t. XX, 1901, p. 85-86.

3. *Archives départementales.* — Les pièces de ce dépôt concernant Moissac sont au nombre de 4728. On trouvera ce qui concerne ce fonds dans une notice du livre de E. Rupin, *L'abbaye et les cloîtres de Moissac*, 1897, p. 4-5.

4. *Mémoires* de l'abbé Fouilhac. — Cet ecclésiastique (1622-1692) fut chargé, avec Fénelon, d'éclairer les protestants de la Saintonge et de l'Angoumois. Vicaire général de Cahors, il se lia d'amitié avec l'intendant Foucauld qu'il aida de ses conseils dans le choix d'une précieuse collection de livres et d'antiquités. Curieux du passé de sa province natale, le Quercy, il obtint l'ordre de s'en faire ouvrir toutes les archives en vue de rassembler les matériaux indispensables à la composition d'un vaste ouvrage, dont il ne lui fut donné d'écrire que des fragments qui sont autant de mémoires complets sur les sujets qu'il a abordés. L'abbé Fouilhac allait être nommé conservateur des médailles et du cabinet du roi, lorsque Fénelon lui conseilla de refuser, ce qu'il fit, et il se consacra désormais à ses devoirs d'état et à l'étude du passé provincial.

2° *Imprimés.* — Pendant longtemps, Moissac fut comme dédaigné par les historiens ecclésiastiques. Le *Gallia christiana* lui accorde une brève notice; Mabillon et Vaissete s'y attardent un peu plus. Ce n'est qu'en 1849 que J. Marion consacre à *L'abbaye de Moissac, Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France*, une longue notice dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XI, 1849, p. 89-147. L'étude des textes est plus familière à l'auteur que l'archéologie. Après lui, Lagrèze-Fossat consacre trois volumes d'*Études historiques sur Moissac*, Paris, 1870-1874, in-8°; c'est un ouvrage un peu désordonné parce que mal ordonné, mais d'un mérite solide et qu'il est impossible de dédaigner. Plus récemment, Ernest Rupin, *L'abbaye et les cloîtres de Moissac*, ouvrage orné de 240 gravures, dont 5 planches hors texte d'après les dessins et les photographies de l'auteur, Paris, 1897, in-4°, a accordé au monastère une étude qui ne sera pas remplacée de longtemps et qui dispense en partie de recourir à d'autres travaux.

III. La légende. — Au XVIIIe siècle, le chapitre de Moissac confia à un indigène, Évariste Andurandy, devenu maître ès arts de l'université de Cahors, le soin de classer et de faire le répertoire en 7 508 numéros de tout ce qui se rapportait au passé de l'abbaye. Malgré cette profusion de documents de nature à faire reculer un érudit moins appliqué, l'histoire de Moissac reste douteuse, du moins pour la période des origines. Les uns ont donné au monastère pour fondateur le roi Clovis; d'autres lui ont préféré Clotaire II ou Clovis II; certains ont enfin soutenu que la fondation n'était pas antérieure au règne de Pépin. Pour les moines, gens à l'ordinaire peu soucieux de critique, comme pour leur abbé Aymeric de Peyrac, les droits de Clovis Ier étaient hors de discussion. Maître Andurandy, au cours de ses investigations, en trouva le témoignage dans un document sans date précise, dont une copie, écrite sous le règne de Charles VIII (1483-1499) et le pontificat d'Innocent VII (1484-1492), est conservée aux archives départementales de Tarn-et-Garonne, série *G*, liasse 356.

Clovis Ier, vainqueur des Wisigoths à Vogladum, en 506, et se rendant de Bordeaux à Toulouse, dont il allait faire le siège, passa près de l'embouchure du Tarn et posa la première pierre du nouveau monastère. Mais tout cela ne pouvait se passer sans interventions surnaturelles : le roi eut une vision; il aperçut deux griffons tenant dans leur bec des pierres qu'ils transportèrent dans une vallée où lui-même commençait la construction d'une église. Le lendemain, comme le roi chevauchait à la tête de son armée, il retrouva ses deux griffons fort grandis. L'idée lui vint que Dieu lui demandait une fondation monastique; il mit pied à terre, consulta son armée qui approuva hautement; on dressa les tentes et c'est ainsi que Moissac prit et garda le titre d'abbaye royale.

Un autre conte, à peu près aussi admissible que celui qu'on vient de lire, voulait que Clovis quitta Reims (en 496) pour Bordeaux, qu'il voulait gagner au christianisme; mais, en passant avec son armée près de

Moissac, mille de ses leudes furent surpris et massacrés par les infidèles. Cet incident le ramena en Quercy et il s'arrêta, chemin faisant, dans un lieu marécageux où, pendant la nuit, deux anges lui apparurent et saint Pierre lui fit connaître d'avoir à fonder un monastère à l'endroit où les deux anges avaient déposé des pierres. On y vivrait suivant la règle de saint Benoît et on y réunirait 1 000 moines qui prieraient pour les 1 000 leudes massacrés. Clovis obéit et posa la première pierre.

Tout cela est, paraît-il, très poétique, mais ce n'est pas de poésie qu'il s'agit ici, c'est d'histoire et, au point de vue historique, tout cela est simplement inepte.

IV. L'HISTOIRE. — Malgré le plaisir qu'on aurait à admettre une tradition ornée de détails si complets, des documents plus certains, tirés des archives mêmes de l'abbaye, obligent à la repousser et à reculer jusqu'au VIe siècle la fondation du monastère. On ne peut que souscrire à cette remarque du premier historien de Moissac. Le cartulaire qui faisait foi n'existe plus, mais les auteurs du *Gallia christiana*, Mabillon et Vaissete, qui l'ont vu et qui le citent, ont le droit d'être crus sur parole. L'histoire, seule digne d'être entendue en pareil sujet, nous apprend que ce fut saint Amand qui, aidé par la générosité royale, fonda le monastère de Moissac. Un diplôme donné à Castillon-sur-Dordogne, l'an 844, par Pépin II, roi d'Aquitaine, attribue cette fondation à Amandus qui en est le premier abbé. On lit dans cette pièce : *Ideo... quia vir venerabilis Raugaricus abbas ex monasterio quod dicitur Moyssiacus in pago Caturcino* (Cahors), *super flumen quod dicitur Tarnus, quod olim sanctus Amandus abbas in honore sancti Petri principis apostolorum construxit* [1]. On a contesté l'authenticité de ce document, mais les témoignages du *Gallia*, de Mabillon et de Vaissete demeurent solides.

Quant à l'époque exacte de cette fondation, elle est controversée. Mabillon parle du règne de Clotaire II [2], qui mourut en 628; Vaissete descend jusqu'au règne de Dagobert Ier qui régna entre 628 et 638 [3]; même l'abbé Fouilhac parle de Clovis II, successeur de Dagobert (638-656) [4]. Dans ce cas, on expliquerait d'une manière très plausible comment la similitude des noms aurait égaré la tradition locale et l'aurait amenée à remplacer le personnage assez obscur de Clovis II par celui bien autrement célèbre de Clovis Ier. On remarquera, à ce sujet, qu'Aymeric de Peyrac, tout en revendiquant Clovis Ier pour fondateur, n'en fait pas moins commencer par saint Amand la liste des abbés de Moissac.

V. CATALOGUE ABBATIAL. — 1° *Saint Amand.* — Aymeric de Peyrac et Andurandy font de saint Amand le premier abbé de Moissac et contemporain de Clovis Ier. Comme Clovis mourut en 511 et que saint Amand vivait vers 638 ou 644, on se trouve en présence d'un écart qui, même en hagiographie, peut sembler irréductible. Aymeric n'est pas embarrassé pour si peu. Il organise une campagne du roi Dagobert contre les Gascons, ce qui donne à ce prince le meilleur prétexte de faire le voyage de Moissac, dont personne d'ailleurs n'a jamais entendu parler : *Rex Dagobertus inclitus, et sui duces et majores, cum maximo exercitu, contra Vascones irruerunt, qui quidem devenit in partibus ubi sanctus Amandus verbum Dei constantissime predicabat et in Caturcensi pago, in Moyssiacensi cenobio per Clodoveum primum regem Francorum christianissimum inchoato, reperiit abbatem Amandum, cum quo maximam amiciciam, ex devocione nimia, contraxerat, quem postmodum, ex suis meritis, in episcop[at]um Treiacessam evexit, Ansberto abbate, ibidem preffecto. Cui Amando in dicto cenobio presidenti plura munifice condonavit, ex quibus dictum cenobium extitit ampliatum.* Il s'agit maintenant d'expliquer comment saint Amand est le premier abbé d'un monastère royal existant depuis un siècle et demi environ : *memoriam tamen predecessorum Amandi non legimus, quia per quedam tempora in oblivione regum Francorum, et bellis flagrantibus, et regum discordiis, dictum cenobium in pejus devenerat, et, ne acephalum permaneret, alios credimus exstitisse dicti loci curam gerentes.* L'explication vaut ce qu'elle vaut et Aymeric lui-même devait en faire assez peu de cas, puisque, dans un autre passage de sa *Chronique*, il affirme, en parlant du transport, en 1112, des reliques de saint Cyprien, que saint Amand est le premier abbé de Moissac : *Translatum est (corpus S. Cypriani), in eadem diocesi, in abbaciam regalem que nuncupatur Moyssiacus, a Clodoveo primo rege christiano Francorum in honore apostolorum Petri et Pauli antiquitus edificatam, a beato Amando episcopo, qui primus in eodem monasterio abbas extitit administrator traditus.*

Saint Amand était fils de Sérénus [5] et d'Amantia; il naquit vers l'an 594 on ne sait où et fut mis de fort bonne heure par ses parents dans un monastère situé sur les bords de l'Océan, au nord de la Charente, en face de l'île de Ré.

A l'âge adulte, on le retrouve affilié au clergé de l'Église de Tours, d'où il passe à Bourges et y demeure reclus pendant une quinzaine d'années. Il sort de là pour entreprendre un pèlerinage à Rome, où il reçoit l'ordination d'évêque régionnaire, en 628, et vient exercer son apostolat dans son pays d'origine; il y procure des conversions et fonde des monastères. On ne sait pas exactement dans quelle circonstance il rencontre Dagobert Ier à qui il reproche ses mauvaises mœurs, ce qui lui attire un ordre d'exil qui l'envoie en pays basque et en Navarre. Mais Dagobert le rappelle et lui fait baptiser son fils Sigebert. Vers 647 ou 649, Amand devient évêque de Maëstricht (voir ce mot) où, après trois années d'exercice, il obtient du pape Martin Ier la permission de résigner sa charge à Remacle, son successeur. Retiré au monastère d'Elnone, en Hainaut, auquel il laissera son nom, il meurt en 675 ou en 679. Malgré son séjour prolongé dans le Midi auquel il appartenait par sa naissance, la carrière de saint Amand, à Maëstricht et à Elnone, a fondé sa célébrité; les rapports du saint avec le Midi se réduisent à presque rien, au moins dans la *Vita* du VIIe siècle, et c'est dans un document célèbre, mais apocryphe, la fameuse charte d'Alaon (voir *Dictionn.*, t. v, col. 1236-1240) que les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* ont pris les détails qu'ils nous donnent sur son compte [6]. La chronologie de ce premier abbé de Moissac est obscure; on ne peut lui fixer aucune date certaine. Andurandy [7] lui attribue un abbatiat de cinquante-neuf années, pure conjecture. A Moissac, on célébrait la fête du saint le 6 février [8].

En réalité, saint Amand appartient-il à Moissac?

[1] Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., t. II, Chartes et diplômes, p. 218. — [2] Mabillon, *Annal. ordin. S. Bened.*, t. I, p. 358 : *Hujus* [monasterii] *originem Chlodoveo Magno tribuunt, quæ Clotario, potius tribuenda est. Siquidem a viris laudabilibus Ansberto et Leutado expletum dicitur. Desiderio jam Cadurci sedente, cum paullo ante regiis impensis initiatum fuisset, ut in codice Moisiacensi legitur.* — [3] Vaissete, *op. cit.*, nouv. édit., t. I, p. 702. — [4] Fouilhac, *Annales de la ville de Cahors et du pays de Quercy*, mss. Ire part., n. 142; *Vita S. Desiderii*, c. XIII. — [5] On a fait de Sérénus un duc d'Aquitaine dans l'*Histoire générale de Languedoc;* cette erreur a été rectifiée par A. Molinier dans *op. cit.*, 2e édit., t. I, p. 647, note 2; p. 709, note 1; t. II, p. 189, note 5. — [6] *Hist. génér. de Languedoc*, nouv. édit., t. I, p. 707-708, note de A. Molinier. — [7] Andurandy, *Répertoire*, n. 6. — [8] *Acta sanct.*, févr. t. I, *Vita S. Amandi*. Cf. E. de Moreau, *Saint Amand, apôtre de la Belgique et du nord de la France*, 1927.

Nous avons exposé l'opinion en faveur et qu'on pourrait nommer traditionnelle, sinon légendaire. Nous ne la faisons pas nôtre, pas plus que la faisaient leur les moines de Moissac du XIe siècle. Le sanctoral du sacramentaire de Figeac, à l'usage de Moissac, au XIe siècle, ne fait aucune mention d'Amandus. L'hymnaire de Moissac, publié par Dreves en 1888, ne contient pas son nom au Xe siècle. Ceci rend bien douteuse la fondation par Amand, laquelle n'est attestée que par un faux diplôme de Pépin II, roi d'Aquitaine, où nous lisons : *Vir venerabilis Rangaricus abbas ex monasterio quod dicitur Moyssiacus in pago Caturcino super fluvium quod dicitur Tarnus, quod olim sanctus Amandus abbas in honore sancti Petri principis apostolorum construxit.* Cf. Vaissete, *op. cit.*, t. II, p. 638, 639. Dans un manuscrit du XIe siècle de la *Vita Amandi*, écrit à Moissac, on trouva déjà ce nom substitué, dans un chapitre, à celui de Barisis [1] (voir *Dictionn.*, au mot SAINT-AMAND).

A l'origine, le monastère de Moissac fut placé sous le vocable de saint Pierre seul et non de saint Pierre et saint Paul.

2° *Saint Ansbert.* — On lui donne les noms d'Ansbert ou de Ulbert, et on le dit originaire de Chaussy-en-Vexin, canton de Magny-en-Vexin, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise). Il fit carrière de fonctionnaire à la cour, devint chancelier et se retira au monastère de Fontenelle, fondé par saint Wandregisile, près de Rouen. Cet abbé fit ordonner prêtre Ansbert, par saint Ouen de Rouen, et l'envoya avec Léothade à Moissac, à la demande de saint Didier, évêque de Cahors [2]. Ansbert devient abbé de Moissac à une date incertaine, mais qui ne peut être antérieure à l'année 663, puisque c'est à cette date, « la septième année du règne de Clotaire III », qu'il reçut à Fontenelle l'habit monastique. Aymeric de Peyrac est dans l'erreur lorsqu'il affirme que saint Ansbert remplaça saint Amand à Moissac sous le règne de Dagobert. La *Vita sancti Desiderii* s'égare, elle aussi, lorsqu'elle écrit que Ansbert et Léothade se trouvaient à Moissac sous l'épiscopat de Didier. La date de la mort de ce prélat se place en 638, 649, 654, ou 660. Peu nous importe, puisque Ansbert n'a pas reçu l'habit monastique à Fontenelle avant 663 et que Léothade, son successeur à Moissac, semble avoir été son cadet dans la vie religieuse. Il est probable que l'auteur de la *Vita Desiderii*, qui vécut après ce saint évêque, a dû rapporter à son épiscopat l'arrivée à Moissac des moines Ansbert et Léothade, arrivée qui y est postérieure. Si on n'accepte pas cette date de 663, il reste néanmoins que l'abbatiat d'Ansbert à Moissac ne peut remonter plus haut que 648, puisque le monastère de Fontenelle, où Ansbert reçut l'habit, fut fondé en cette année. De toutes façons, il faut placer le terme de son séjour à Moissac en 678, puisque, cette année-là, Ansbert remplaça, à Fontenelle, l'abbé Lambert, devenu archevêque de Lyon.

Après la mort de saint Ouen, archevêque de Rouen, en 683, saint Ansbert lui succéda et mourut en 698. Son corps fut porté à Fontenelle et, de là, transféré à Moissac, vers 868, sous l'abbatiat d'Andrald; il fut d'abord placé dans l'église Saint-Martin, située dans un des faubourgs de la ville, et ensuite dans l'église du monastère. Le calendrier de Moissac et le martyrologe romain placent la fête d'Ansbert au 9 février.

3° *Saint Léothade* (678-691). — Nous avons déjà parlé de ce saint personnage (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2575-2578, fig. 7047). J. Marion [3] a fait commencer l'abbatiat de Léothade en 673, au moins à raison d'un titre de donation inséré dans le cartulaire de Moissac [4], titre publié par les auteurs du *Gallia christiana* [5] et par dom Mabillon. Mais l'abbé qui accepta cette donation est appelé *Hermeninus* et non *Leothadius* [6]. En effet, par cet acte, l'évêque de Cahors, *Anwarnus* ou *Agarnus*, cède plusieurs églises au monastère de Moissac et à son abbé Ermenin.

Lagrèze-Fossat, à qui l'on doit cette observation [7], fait en outre remarquer que, si l'analyse qui précède cet acte dans le cartulaire de Moissac relate la date de 673, cette date ne concorde avec celle du texte lui-même que par suite d'une correction facile à constater. Le copiste avait écrit d'abord : *Data carta donationis septingentesimo septuagesimo tertio* (773) *ejusdem domini Ludovice anno secundo.* Il s'aperçut alors de la contradiction et, pour la faire cesser, remplaça au moyen d'une surcharge le mot *septingentesimo* par le mot *sexcentesimo*, ce qui fit concorder l'analyse avec le texte. Mais, à la date indiquée, aucun roi du nom de Louis ne siégeait sur le trône de France. Le premier prince de ce nom appartient à la seconde race, c'est Louis le Débonnaire. Né en 778, il fut créé par son père roi d'Aquitaine, à l'âge de trois ans et, par conséquent, en 781. La deuxième année de son règne était donc 783, date de l'acte dont nous parlons. Ajoutons que, bien que Mabillon n'ait pas reconnu la supercherie du copiste, il n'a pas hésité à rapporter ce titre à l'année 783. Les nouveaux éditeurs de l'*Histoire générale de Languedoc* ont adopté cette manière de voir. M. Dumas de Rauly estime qu'il serait plus exact de rapporter cette date à l'année 816, qui était la deuxième de Louis le Débonnaire, empereur, plutôt qu'à celle de 783, qui marque la deuxième année de son règne en Aquitaine. En effet, à cette dernière date, le siège de Cahors était occupé par Ayma et non par Angarn, le donateur désigné dans l'acte. Angarn fut élevé à l'épiscopat en 804, suivant certains auteurs, en 808, suivant d'autres. Disons encore que l'abbé Ermenin, le donataire, n'était point abbé de Moissac au VIIe siècle; il est le dernier auquel nous arrêterons le présent catalogue abbatial, au début du IXe siècle.

Léothade aura probablement succédé à Ansbert, en 678, mais on peut tenir pour certain qu'il était abbé en 680. La preuve en est fournie par un acte daté de la septième année du règne de Thierry III, soit l'an 680 de notre ère. C'est une donation en forme de vente, par Nizezius et sa femme Ermentrude, au monastère de Moissac et à son abbé Léothade, de dix-huit villages situés sur la Garonne, au diocèse de Toulouse, avec toutes leurs dépendances, les églises, terres, vignes, pacages, moulins, serfs, colons et affranchis, moyennant le prix de 700 sous d'or très pur et de quatre vêtements estimés 200 sols toulousains. Ce prix modique montre assez que le contrat de vente déguise une donation. Les vendeurs disposent de la somme stipulée en faveur du monastère, pour le soulagement de leurs âmes, après leur mort; ils ne réservent, pour leurs héritiers, que la disposition de cinq villages.

Cette charte débute ainsi : *Venerabilem in Xristo patrem et domno viro apostolico Leutadem, vel omnem congregacionem monasterii Musciaciense, infra pago Cadurcino in honore sancto Petro constructum esse videtur, Ego enim Nizezius et uxor mea Irmitrudis...*, elle est datée : *in mense madio, anno septimo regni domni nostri Theodorici regis.*

[1] Cf. Br. Krusch, *Script. rer. merov.*, t. V, p. 417. — [2] Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. III, p. 358; *Gallia christ.*, t. I, col. 158. — [3] J. Marion, *op. cit.*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XI, 1849, p. 98. — [4] Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., t. II, *Preuves*, col. 51, Bibl. nat., collection Doat, vol. 128, fol. 1. — [5] *Gallia christiana*, t. I, instrum., col. 36. — [6] Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., t. II, *Preuves*, col. 51. — [7] E. Rupin, *op. cit.*, p. 29; Lagrèze-Fossat, *Études historiques sur Moissac*, t. III, p. 13, 14.

Cette pièce nous donne une date certaine pour l'abbatiat de saint Léothade; elle fut, pour le monastère de Moissac, le point de départ d'une période de prospérité qui dura jusqu'aux invasions des Sarrasins.

Le *Cartulaire* d'Auch veut que Léothade ait appartenu à la famille de Charles-Martel. La *Chronique* d'Auch le fait proche parent d'Eudes, duc d'Aquitaine. Il semble, d'après les précisions apportées de nos jours, qu'à la suite du mariage d'Eudes avec Valtrude, fille du duc Valchise, de la famille de Pépin, Léothade appartenait à la fois, par les liens du sang, à ces deux maisons rivales.

En 691, Léothade quitta le monastère de Moissac pour le siège épiscopal d'Auch, où nous avons dit qu'on ne sait rien sur ses faits et gestes. A Moissac, on célébrait sa fête le 23 octobre.

4° *Saint Paterne* (691-718). — On ne sait rien en ce qui le concerne, c'est peut-être cette ignorance qui a permis d'en faire un saint, personne n'étant en mesure d'y contredire.

5° *Saint Amarand* (718-720). — On a voulu faire de lui un évêque d'Albi, mais l'assertion d'Aymeric de Peyrac ne s'appuie sur aucune preuve; celle des auteurs de la *Bibliothèque sacrée*, c. XXVIII, ne paraît pas mieux fondée, et quant à l'existence d'une ancienne église située près d'Albi, sous l'invocation de *sanctus Amaranthus*, c'est une opinion gratuite [1] et une identification conjecturale. On rencontre, dans le catalogue épiscopal d'Albi, un titulaire du siège au IIIe siècle, nommé Amaranthe, martyr sous Dèce [2], qui pourrait avoir prêté à confusion avec l'abbé de Moissac. Le culte des abbés Paterne et Amarand n'entraînait pas de grandes cérémonies en leur honneur à Moissac, parce que, au dire d'Aymeric, ils n'avaient pas terminé leur vie dans l'abbaye.

Des jours sombres allaient se lever pour le monastère. En 721, les Sarrasins vinrent assiéger Toulouse [3], où ils restèrent environ deux mois. Il est permis de penser que les envahisseurs poussèrent de la Garonne jusqu'au Tarn. Les cinq successeurs d'Amarand ne connurent que des maux et on peut les nommer, sans arriver à dater le gouvernement de chacun d'eux.

Ce furent : 6° Rétroald ou Pétroald; 7° Clodorin; 8° Dedaran; 9° Remédie; 10° Deodat.

A cette époque, les Sarrasins furent vaincus à la bataille de Poitiers, en 732, et se sauvèrent sans être poursuivis; ils reprirent le chemin des Pyrénées et de l'Espagne, par le Limousin, le Quercy, l'Albigeois, le Toulousain et regagnèrent la Septimanie [4]. Au cours de cette retraite, ils passèrent à Moissac, qu'ils incendièrent et pillèrent.

Legimus eciam, écrit Aymeric, *quod, tempore principis Karoli Martelli, Sarraceni cum omnibus familiis suis in Galliis habitaturi Garonnam transseunt, omnia devastant, ecclesiasque Dei cremant. Quibus Karolus Dei auxilio fretus, bello occurit, et ex eis CCCLXXV m[illi]a Sarracenorum cum rege eorum Aldimait peremit, et m[ill]e quingentos de suis amisit. Unde, post predictam donacionem factam* (celle de Nizezius), *ista patria fuit multocies vastata et destructa, et fuit in ecclesia tamen pejor gemitus quam tempore persequcionis Diocleciani et Maximiani imperatorum, et multa perdi[di]t Moyssiacense cenobium.*

11° *Ermenin*, 814 (?). — Son nom est orthographié de plusieurs manières différentes : *Hermeninus* (Mabillon); *Ermeninus* et *Ermerinus (Gall. christ.); Exiverinus* (Aymeric); *Fumenius* (Andurandy). Nous avons déjà rencontré Ermenin à l'occasion de la charte dont il fut question dans la notice de l'abbé Léothade. Cette charte qui renferme la donation faite à l'abbaye de Moissac, par l'évêque de Cahors, Angar, des églises de Saint-Pierre près Bioule, de Meauzac et de Saint-Rustice, nous montre, à cette époque, l'état florissant du monastère qui s'était relevé de ses ruines et abritait un nombre considérable de moines.

C'est probablement sous l'abbatiat d'Ermenin que Louis le Débonnaire, devenu empereur en 814, visita Moissac et le combla de libéralités; à cette date, il n'était encore que roi d'Aquitaine : *Ludovicus, rex Aquitaniæ, imperavit anno Domini VIII c XIII; qui hoc monasterium dilexit, ipsumque, dum fuit dux Aquitanie, visitavit.*

12° *Vitard.* — On ignore la date de la mort de l'abbé Ermenin et on n'en sait pas plus touchant l'avènement de son successeur, l'abbé Vitard. Celui-ci se trouve mentionné par une charte, datée de l'an XXIV du règne de Louis le Débonnaire (838), charte par laquelle Léodegaire et Adalberte, sa femme, font donation au monastère de Moissac de trois églises sises en Auvergne : l'église de Saint-Hilaire, située sur les rivières d'Elionis et d'Elenque; l'église de Sainte-Anastasie, non loin de la première, et l'église de Saint-Sernin de Valojul [5].

VI. Les abbés-chevaliers. — Moissac avait dû à la protection royale une grande et prompte prospérité; celle-ci allait lui susciter bien des convoitises et de grandes infortunes. Dès le début du VIIIe siècle, les invasions des Sarrasins attirèrent sur le monastère l'incendie et le pillage. Après les Sarrasins vinrent les Hongrois, puis les Normands, tous si cruels et si avides que l'abbaye se trouva réduite à l'extrémité. La royauté affaiblie ne se trouvant plus en mesure d'apporter un secours efficace, les moines se tournèrent vers d'autres protecteurs; ils s'adressèrent donc à ces grands personnages qu'on appelait alors indifféremment avoués, défenseurs, patrons, mais qui se décernèrent à eux-mêmes les titres plus expressifs et trop significatifs d'abbés-séculiers, d'abbés-chevaliers, d'abbés-militaires, d'abbés-du-dehors : *abbates-laici, abbates-milites, abbates-militares, abbates-extrinseci.* Ce fut sur le comte de Toulouse que les moines de Moissac jetèrent leur dévolu.

Ces abbés-laïques ou abbés-chevaliers, originairement élus par les moines, recevaient, en échange de la protection qu'ils promettaient et à titre de bénéfices, un ou plusieurs villages dépendant du monastère; parfois même, ils obtenaient la seigneurie utile, c'est-à-dire le droit de justice sur la totalité ou une partie de la ville habitée par les moines. Ce rôle leur conférait un rang prééminent dans les provinces. Souvent, ces abbés-chevaliers avaient sous leurs ordres des agents chargés des affaires de moindre importance et qui étaient comme les procureurs du monastère.

Dès le principe, l'abbé-chevalier de Moissac, vassal à ce titre de l'abbé régulier et du couvent, et assujetti, par ce fait, à l'hommage et au serment [6], était en même temps leur co-seigneur. En effet, Charlemagne, de même que ses prédécesseurs, tenait en paréage, avec le couvent et l'abbé, la seigneurie de Moissac. Or, lorsque cette seigneurie eut été cédée au comte de Toulouse, ce dernier succéda à tous les droits de son suzerain et devint, dès ce moment, coseigneur des religieux [7].

On n'a pas les éléments indispensables qui nous per-

[1] Fouilhac, *Annales de la ville de Cahors*, ms. Ire part., p. 179. — [2] *Hist. génér. de Languedoc*, nouv. édit., t. I, p. 254; t. IV, p. 656. — [3] Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit., t. I, p. 782. — [4] Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 798. — [5] Andurandy, n. 7278; collection Doat, vol. 121, fol. 221; Archives départementales de Tarn-et-Garonne, série *G. 570*. — [6] Aymeric de Peyrac, *Chronique : Predictic omites habuerunt deffencionem dicti monasterii sub homagio et juramento fidelitatis.* — [7] Lagrèze-Fossat, *Études historiques sur Moissac*, t. I, p. 116.

mettraient de déterminer l'époque de l'institution des abbés-chevaliers à Moissac. Une tradition, qui ne remonte qu'au XIIIe siècle, avance que le premier abbé-chevalier aurait été établi par Charlemagne qui donnait cette fonction aux comtes nommés pour rendre la justice et faire régner le bon ordre. Cette tradition est rapportée par Aymeric de Peyrac, qui vivait au XVe siècle, mais qui avait eu entre les mains les notes prises par Guillaume de Teula ou Tégula, prieur claustral en 1251. Elle nous fait connaître que Chorson, après avoir été investi par Charlemagne, en 778, du duché ou du comté de Toulouse, prêta serment et fit hommage à l'abbé et au couvent de Moissac : *Ideo quia dicti comites (Tholosani) fuerunt abbates-milites Moyssiaci et a predicto pignore citra et ante eciam faciebant homagium abbati Moyssiaci prout ostendetur in littera Poncii et de abbatibus Moyssiaci in hac parte memoriam duxi facere ad nomina et actus aliquos dictorum comitum vassalorum, et ad comitum militum abbatum procedo paulative. A tempore Karoli Magni fuit comes Curso et Oddo et Raymundus Guillermus. Predicti comites habuerunt deffencionem dicti monasterii sub homagio et juramento fidelitatis* [1]. Cet acte n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Les droits de l'abbé-chevalier comprenaient un ensemble de redevances désigné sous le nom de *captennium*. Il est à présumer qu'ils ne différaient guère de ceux qui sont énumérés dans un diplôme de Louis le Débonnaire en faveur de l'abbé d'Aniane, Ermenald, et de son monastère. On y voit que les abbés-chevaliers intervenaient dans tous les actes d'administration et qu'ils pouvaient, de leur autorité privée, et aussi bien que les abbés réguliers eux-mêmes, représenter les monastères, traiter en leur nom, s'obliger et percevoir les droits de justice. Quant à leurs devoirs, ils consistaient dans la surveillance de tous les intérêts des moines, la protection des personnes et des biens, la défense de l'abbaye en temps de guerre et la convocation et conduite de sa milice.

Pendant la première période, qui commence sous Charlemagne, en l'année 778, les comtes bénéficiaires et les comtes héréditaires de Toulouse, qui étaient alors coseigneurs de Moissac, furent les abbés-chevaliers. Au cours de cette première période, qui dura deux cent cinquante-sept ans, le protectorat des comtes de Toulouse ne donna lieu à aucune récrimination de la part des religieux. Aymeric de Peyrac ne fait que donner les noms de ceux qui firent hommage et prêtèrent serment à l'abbé et au couvent.

Nous ne retiendrons que les noms de Chorson ou Torsin, 778-790; Guillaume Ier, dit de Gellone, fils du comte Théodoric et d'Aldane, 790-806; Bérenger, fils de Hugues, comte de Tours, 815-835.

VII. Les constructions de l'abbaye. — En 1790, l'église abbatiale de Moissac et ses cloîtres furent mis en adjudication par l'administration des Domaines. L'église Saint-Pierre, mise à prix pour 6 000 francs, ne trouva pas acquéreur; le cloître fut adjugé pour 300 livres environ au secrétaire de la commune qui le conserva et le revendit pour la même somme après la Révolution. Il avait sauvé la construction, il n'avait pu protéger les sculptures qui furent détériorées de mille manières. En 1830, un conseiller municipal proposa la transformation du cloître en marché couvert; son plan fut repoussé. Aux vandales succédèrent les ingénieurs. Ceux de la Compagnie du Midi réclamèrent la démolition du cloître qui empêchait le bon fonctionnement de la ligne de Bordeaux à Sète; une influence réussit à faire reculer de quelques mètres le tracé de la voie ferrée. En 1870, les mobilisés de l'arrondissement de Moissac, campés dans le cloître, utilisèrent ses chapiteaux comme cible au cours de leur préparation militaire. Aujourd'hui, le monument reste debout, entier, mais la date à laquelle il fut construit le soustrait à nos études.

Le monastère possédait deux cloîtres, le *grand* et le *petit* cloître. Un seul des deux a été conservé et il fut longtemps difficile de déterminer exactement l'étendue et la position de l'autre. On s'accorde à admettre que celui qui existe aujourd'hui est le *grand* cloître; l'autre se trouvait sur l'emplacement occupé de nos jours par le petit séminaire. Il n'en reste aucun vestige, mais le congrès archéologique de France a pu, le 8 juin 1865, en constater l'existence.

En ce qui concerne l'église, chroniqueurs et historiens s'accordent à dire qu'elle fut rebâtie par l'abbé Durand de Bredon et consacrée en 1063; les travaux continuèrent sous Hunaud de Gavarret, Ansquitilius et Roger et durèrent jusqu'au milieu du XIIe siècle. Au XIIIe siècle, nouvelle reconstruction par Bernard de Montaigu et, au XVe, par Pierre de Carmaing, dont l'œuvre est demeurée à peu près intacte. L'archéologie est d'accord avec l'histoire pour affirmer que des restes des édifices, qui se succédèrent du VIIe au XIe siècle, sont nettement perceptibles dans celui du XVe. Les constructions de Pierre de Carmaing et de Bertrand de Montaigu n'ont pas tellement endommagé celles de Durand de Bredon, que le chanoine Pottier, reprenant une opinion à priori de Félix de Verneilh, n'ait pu démontrer que l'église de 1063 était du style aquitanique à coupoles : une fille de Saint-Front de Périgueux. De même, dans les puissantes substructions de l'édifice, un œil exercé peut reconnaître les restes de la basilique mérovingienne, pans de murs de moyen appareil, sans chaînes de briques, répondant parfaitement à ce que les contemporains de saint Didier disent du mode de construction adopté par ce grand prélat [2].

VIII. L'église Saint-Martin. — Cette église, à moitié enfoncée sous les énormes remblais de la voie ferrée et des quais de la gare des marchandises, passe inaperçue; toute l'attention se porte sur Saint-Pierre. En 1891, M. l'abbé Picat y pratiqua quelques fouilles qui firent apparaître, à 1 m. 20 de profondeur, une mosaïque grossière et, au chevet, une petite abside pourvue d'un dé en maçonnerie qu'on appela pilier. Ensuite, il n'en fut plus question et quelques vestiges, marbres, tessons, monnaies, bagues disparurent. Puis, le sort de Saint-Martin fut réglé, il fut décidé qu'elle disparaîtrait au cours des travaux du chemin de fer projeté entre Cahors et Moissac.

L'église est située à l'extrémité occidentale de Moissac; elle se compose d'une nef large de 8 mètres, longue de 13, et d'un chœur qui mesure 5 m. 60 de largeur et dont la longueur n'est que de trois mètres inférieure à celle de la nef; le tout non voûté (fig. 8276). Deux chapelles s'ouvrent sur la nef : celle de gauche date de 1825 environ; celle de droite remonte au XVe siècle, elle offre plus d'intérêt. Le portail de l'église, en briques, avec bande de pierre très grossièrement sculptée aux naissances des arcs, date de l'extrême fin du XIVe siècle; il s'ouvre au Midi. En arrière du mur du chevet, qui est carré, les fouilles mirent au jour les murs d'une très petite abside qui communiquait avec l'église par une belle arcade latine, depuis longtemps murée. Le mur septentrional de la nef, percé de trois fenêtres à grossiers claveaux de pierre et de brique alternés, est tout entier en petit appareil, entremêlé

[1] Aymeric de Peyrac, dans Lagrèze-Fossat, *op. cit.*, t. I, p. 338. — [2] *Congrès archéologique de France*, t. XXXII, p. 264; *Bull. arch. de Tarn-et-Garonne*, t. IV, p. 123; G. Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy*, t. I, in-8°, Cahors, 1883, p. 220; J. Momméja, dans *Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 190-191.

au hasard de forts cailloux roulés du Tarn et de pierre d'appareil allongé, d'une taille très soignée, qui proviennent de quelque édifice gallo-romain. Des matériaux semblables se voient à la partie inférieure du mur occidental, en petit appareil aussi, flanqués de deux énormes contreforts cylindriques amortis, semble-t-il, en quart de sphère cachée par les nais-

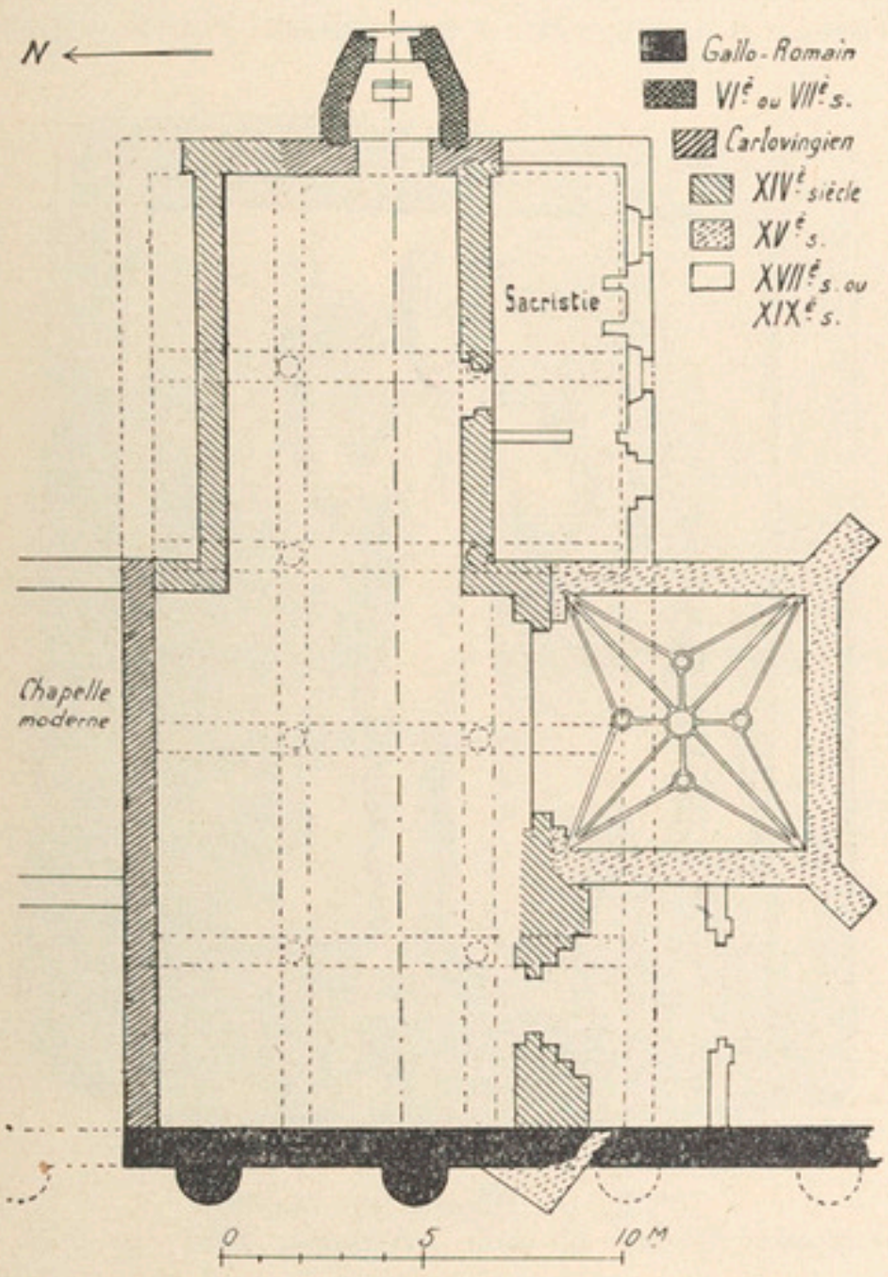

8276. — Plan de l'église Saint-Martin à Moissac. D'après *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1919, p. 287, fig. 1.

sances, en maçonnerie de brique, d'une arcade écroulée, destinée à supporter un clocher triangulaire, ajouré de deux ou trois baies, comme celui qui s'élève au-dessus de l'entrée de l'église.

A ce propos, on a élevé une objection :

On a dit que l'église est close à l'Ouest par un mur de petit appareil avec contreforts semi-cylindriques. « C'est là une construction qui, originairement, n'appartenait pas à l'église pour deux raisons : premièrement, parce que rien ne justifie la présence de contreforts appliqués à un mur contre lequel ne s'appuie aucune voûte; et secondement, parce qu'un sondage a permis de constater que ce mur, avec ses contreforts, se prolonge de chaque côté de l'église au delà des murs latéraux. Les archéologues qui en ont parlé s'accordent à y reconnaître une construction militaire. C'est possible, mais M. Prou hésitait à les faire remonter à l'époque romaine. D'après M. J. Momméja, ce serait un reste d'un rempart romain élevé au temps des premières invasions entre le coteau et la rivière du Tarn, pour protéger Moissac, et auquel on aurait appuyé au VIe ou au VIIe siècle la basilique de Saint-Martin. Mais on ne nous indique pas en quoi la disposition des pierres dénote un ouvrage romain, et l'on n'a pas signalé encore de murailles romaines, au moins en Gaule, soutenues par de pareils contreforts. Ce mur de moyen appareil a bien plutôt l'aspect d'une construction du Moyen Age. Quoi qu'il en soit de ces observations, on remarquera que l'histoire de l'église Saint-Martin est mal connue. Un passage de la *Chronique* d'Aymeric de Peyrac nous apprend que, en 868, le corps de saint Ansbert, second abbé de Moissac, y fut transporté de l'abbaye de Fontenelle où il avait d'abord été enseveli : *His temporibus (Andraldi abbatis), beati Ansberti Rothomagensis archiepiscopi quod corpus sepultum fuerat apud Fontanelham, translatum est apud Moyssiacum, in finibus Aquitanii regni, ubi ejusdem monasterii extiterat, et ibidem reconditum in quadam basilica sancti Martini et deinceps sancti Ansberti est vocata.* Au dire de Guillaume Lacoste, Adralde ne reçut que quelques ossements du saint, le reste fut transféré en Flandre, en 944 [1]. Lagrèze-Fossat nous dit que l'église fut détruite pendant la guerre des albigeois; reconstruite au XIVe siècle, elle reprit alors son nom de Saint-Martin [2]. Au XVIIe siècle, Fouilhac y relevait la présence d' « un sépulcre bâti dans l'épaisseur de la muraille » et qui avait contenu les reliques de saint Ansbert avant leur transfert à l'abbaye où elles reposent dans une châsse d'argent. Il suffit d'ajouter que « de nombreux débris antiques, des urnes cinéraires et des tombeaux de marbre, parmi lesquels on en voyait un du IVe ou du Ve siècle, furent trouvés en 1821, dans le voisinage de l'église [3] ».

L'édifice est très ancien et certaines de ses parties ont les caractères des constructions carolingiennes, avec des substructions probablement plus anciennes. Dans la réédification qui a été faite au XIVe siècle, on a conservé une partie du mur septentrional de la nef, avec trois fenêtres amorties en plein cintre par des claveaux de pierre séparés par des briques. En outre, les fouilles de 1891 ont permis à l'abbé Picat de découvrir la partie inférieure des murs d'une abside hors des murs du chevet de l'église actuelle, et sur un plan à peu près trapézoïdal.

Le sol, à un niveau inférieur à celui de la nef, est constitué par une couche de béton de 0 m. 40 d'épaisseur, dans la composition duquel entrent de menus fragments de briques qui lui donnent une teinte rosée, et qui rappelle le béton gallo-romain. L'abside était séparée de la nef par un mur, formant actuellement le chevet de l'église, et dans lequel était pratiquée une ouverture en plein cintre, avec claveaux de pierre alternant avec des claveaux de brique. M. Momméja rapproche justement cette abside de celle de la basilique découverte, en 1914, à Saint-Bertrand de Comminges : plan analogue, mur séparant l'abside de la nef. Un nivellement minutieux a montré que la couche de béton rose se trouve exactement au niveau du dallage en *opus alexandrinum*, découvert par l'abbé Picat à 1 m. 20 de profondeur au-dessous du sol actuel de l'église, ce qui prouve que nous avons affaire à un édifice surélevé à l'époque carolingienne. Entre ce dallage rose et le carrelage en brique, sur lequel a été bâti le remplissage de l'arcade, se trouve une couche de terre, épaisse de 0 m. 45, qui présente l'aspect des dépôts d'inondations. Or, les inondations de la Garonne et du Tarn furent particulièrement fréquentes pendant cette période, entre 1212 et 1338, puisque les chroniques et les documents municipaux en ont gardé le souvenir. Dans l'abside, on a trouvé un dé de maçonnerie de pierre, long de 0 m. 63, épais de 0 m. 48, haut de 0 m. 25, formé de beaux matériaux bien taillés et soigneusement appareillés, au bord postérieur duquel se dresse une sorte de dossier de 0 m. 175 de hauteur sur 0 m. 105 d'épaisseur, formé de trois pierres, dont une encore en place et solidement reliée au dé par un ciment très dur. On pourrait voir dans cette petite construction le socle du sarcophage de saint Ansbert, mais ce sarcophage n'aurait plus eu la place voulue

[1] *Hist. génér. de la prov. de Quercy*, t. I, Cahors, 1881, in-8°, p. 334. — [2] Lagrèze-Fossat, *Études histor. sur Moissac*, t. I, Paris, 1870, in-8°, p. 310. — [3] Id., *ibid.*, t. I, p. 258.

pour entrer dans l'abside, celle-ci n'offrant que 1 m. 79 à cet endroit. Il se pourrait que ce soit le siège sur lequel le dignitaire ecclésiastique présidait aux offices de la basilique.

Outre des ossements humains, cette fouille a ramené au jour des fragments de sarcophages en marbre blanc, un fragment de colonne également en marbre blanc veiné de vert, une plaque de marbre de couleur ayant servi de lambris; une mince bande de cuivre percée de trous nombreux; un culot d'amphore, enfin d'assez nombreux fragments de poterie, l'un gallo-romain, les autres de plus basse époque. On voit là des débris d'un cimetière et c'est probablement dans le cimetière abandonné de Saint-Martin que les ouvriers de l'abbé Ansquitil prirent les sarcophages de marbre dont, grâce à un remplissage de briques, ils firent les huit piliers du cloître, et les couvercles en dos d'âne dans lesquels ils sculptèrent les scènes de l'étage inférieur de la décoration du porche de Saint-Pierre, suivant l'observation de F. de Lasteyrie.

En résumé, il semble résulter des observations recueillies :

1° Qu'il exista, en aval de Moissac, un haut rempart à contreforts cylindriques, s'étendant du coteau à la rivière;

2° Que, vers le VIe siècle, une petite basilique chrétienne vint s'appuyer sur ce qui restait du rempart après le passage des barbares;

3° Que cette basilique fut entièrement détruite, soit par Waïfre, soit par les Sarrasins;

4° Que, reconstruite au IXe siècle, et considérée comme entièrement nouvelle, elle prit le nom de Saint-Ansbert dont elle avait reçu les reliques;

5° Que Lagrèze-Fossat avait parfaitement raison d'affirmer que, ruinée au début du XIIIe siècle, elle ne fut réédifiée qu'au XIVe siècle, et M. J. Momméja ajoute : jusqu'à la fin de ce siècle;

6° Que les restes importants de la décoration architecturale de la seconde basilique, comme aussi le sarcophage vu par l'abbé Fouilhac, doivent encore subsister dans l'intérieur de l'édifice, masqués par les enduits des murs et, plus probablement, par le lourd retable en plâtre du chœur [1].

IX. SARCOPHAGE. — Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1081, fig. 1594; t. V, col. 2503, n. 190.

H. LECLERCQ.

MOISSONNEUR. — Nous n'avons pas de monuments d'un intérêt particulier touchant la profession de moissonneur dans l'antiquité chrétienne. Cependant, nous mentionnerons une intaille d'origine

8277. — Intaille gnostique.
D'après Bréhier, *L'art chrétien*, 1828, p. 15, fig. 3.

gnostique (fig. 8277), sur laquelle nous voyons un moissonneur coupant des épis; on remarquera qu'il les coupe au milieu de la tige abandonnant ainsi la moitié de la paille. Même observation pour la miniature du manuscrit d'Ashburnham qui représente Joseph avec cinq moissonneurs, pendant que le sixième lie les gerbes (voir *Dictionn.*, t, X, col. 1645, fig. 7615).

Un monument, découvert depuis peu dans le cimetière des Jordani (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2642-2643), doit être mentionné ici. C'est une plaque de marbre grec mesurant 0 m. 34 sur 0 m. 295, sculptée en forme de cadre à l'intérieur duquel on a figuré un enfant dans l'attitude d'orant, vêtu d'une tunique courte et placé

8278. — Plaque de marbre.
D'après *Rivista di arch. cristiana*, 1931, p. 207.

entre deux arbres sur lesquels sont perchées deux colombes, tandis qu'à ses pieds se voient deux agneaux. Sous l'enfant on lit ces mots (fig. 8278) :

L. LABERIVS MESSOR

hauteur des lettres 0 m. 015 à 0 m. 02.

Le gentilice Laberius est nouveau dans l'épigraphie chrétienne de Rome. Quant au nom *Messor*, on peut juger par l'âge de l'enfant que ce n'est pas la profession du défunt, c'est un nom à inscrire parmi ceux des fidèles [2].

Un monument d'un plus grand intérêt est une inscription découverte aux environs de Makter, en Tunisie (fig. h. t. 8279). Elle présentait de réelles difficultés de lecture, car l'écriture rappelle à la fois l'onciale du haut Moyen Age et les graffites de Pompéi. Nous en donnons ici une reproduction faite d'après un estampage très soigné; nous eussions désiré profiter des observations paléographiques suggérées par ce texte à Em. Chatelain, dont il ne nous a pas été possible de découvrir la plaquette intitulée : *L'inscription du moissonneur. Mariage de M. Antoine Héron de Villefosse et de Mlle Lucie de Thomassin*, 24 avril 1889, in-8°, Paris, 1889, 31 pages (autographie).

On sait que les inscriptions en cursive, sur matière dure, sont de la plus grande rareté, et cette circonstance suffirait déjà à attirer l'attention sur le monument de Makter. Le fond de l'inscription, d'ailleurs, n'est pas moins intéressant que la forme. Le défunt, dont le nom n'est pas indiqué, raconte, en distiques, l'histoire

[1] J. Momméja, *L'église Saint-Martin à Moissac (T.-et-G.)*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1919, p. 285-298. — [2] E. José, *Le iscrizioni invenute nel cimitero dei Giordani*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VIII, 1931, p. 206-207, n. 30.

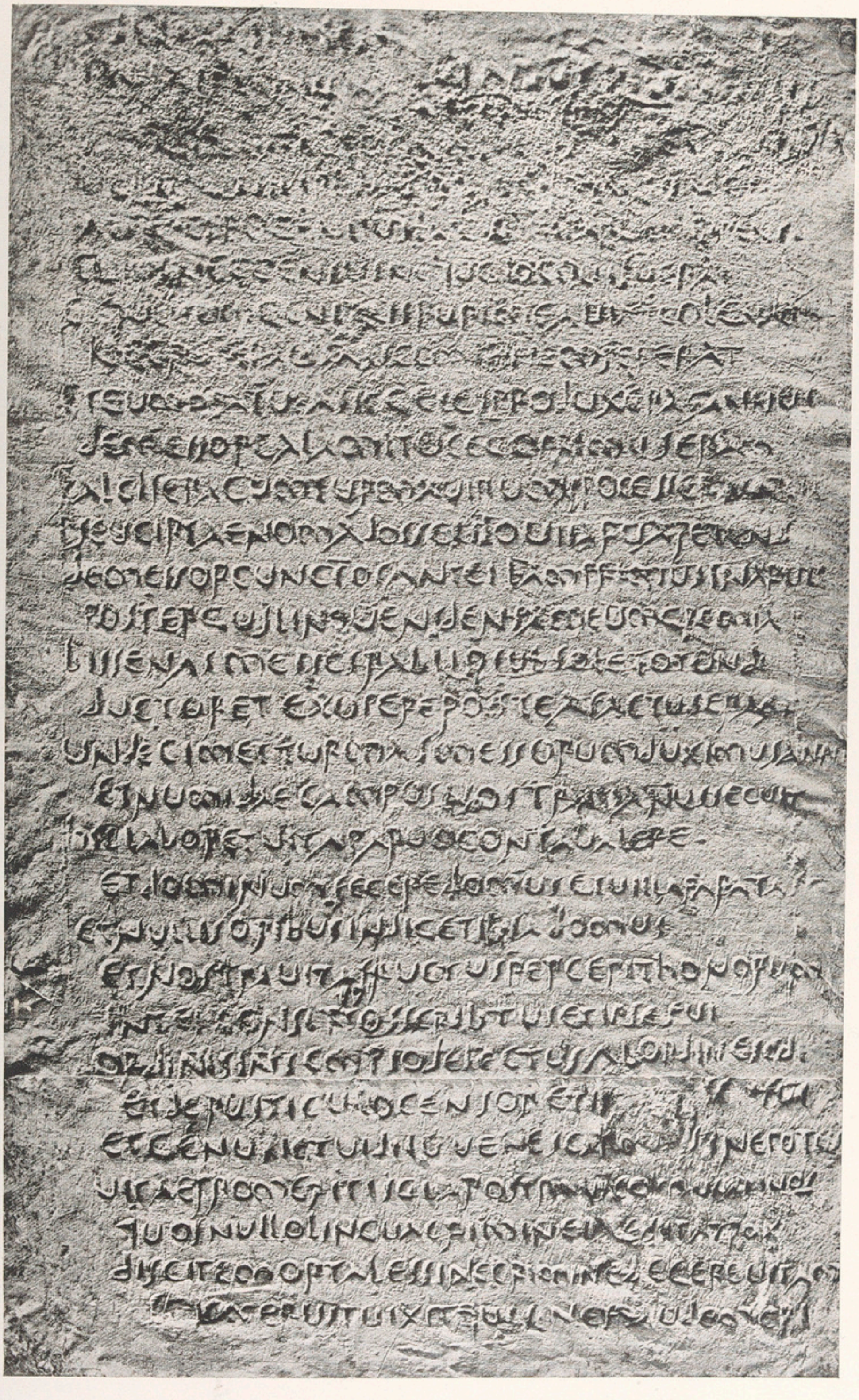

8279. — Inscription de Makter.

de sa vie. De simple journalier, employé aux travaux de la moisson, il s'est élevé, par son activité, à la condition de chef ouvrier, puis il est devenu propriétaire et a occupé un siège à la curie. Son bonheur, récompense de sa vie honnête et laborieuse, n'a été troublé par aucune médisance. L'épitaphe se termine par une leçon de morale : « Apprenez, mortels, à mener une vie sans reproche : celui qui a vécu sans crime, mérite de mourir ainsi. »

Suivant la remarque de Ch. Tissot, dans ce petit morceau les idées valent mieux que l'expression ; mais ce mélange de prétention et de maladresse, ces fautes de quantité et d'orthographe, caractérisent à merveille le parvenu du travail manuel qui s'est efforcé d'acquérir sur le tard quelques notions hâtives de littérature et de poésie. En comparant cette épitaphe en vers boiteux à bien d'autres compositions analogues trouvées en Afrique, on est frappé de l'accent tout personnel qui la distingue et qui n'a rien de commun avec la pompeuse rhétorique de commande gravée sur le mausolée de Flavius Secundus à Cillium. Si le moissonneur n'a pas composé lui-même son épitaphe, du moins le poète municipal chargé de ce soin a-t-il pu travailler sous son inspiration directe et, peut-être, sur un canevas écrit par lui. Cette autobiographie d'un laboureur, devenu propriétaire et magistrat de son municipe, est

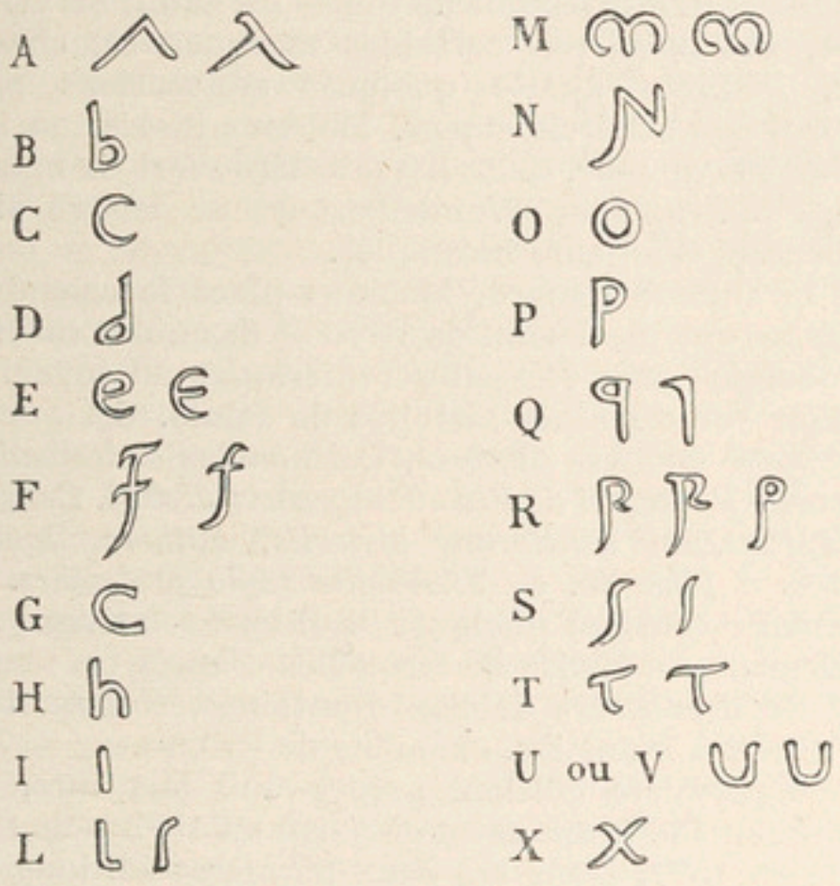

8280. — Caractères divers de l'inscription.
D'après *Archives des missions scientifiques*, 1885, p. 255.

encore singulièrement instructive à d'autres égards ; elle jette une lumière nouvelle et toute favorable sur la condition des classes agricoles dans les provinces de l'empire.

Tandis que Ch. Tissot soutenait que cette inscription est antérieure au triomphe du christianisme et contemporaine du règne des Sévères, Em. Chatelain la revendique pour le VIe siècle et, à pareille date, nous pouvons supposer que le défunt dont elle conserve la mémoire, s'il n'était pas chrétien, était en rapports avec la société chrétienne.

Voici les vers qui ont pu être déchiffrés :

. . . . . .
. . . . . .
Ex . . . . . .
. . . . . *vixi colendo*
. . . . . *ferebat*

Et cum maturas segetes produxerat annus
Demessor calami tum ego primus eram.
Falcifera cum turma virum processerat arv...
Seu Cirtæ nomadas, seu Jovis (?) arva petens
Demessor cunctas anteibam primus in arvis,
Pos[t] tergus lincuens densa meum agmina (sic)
Bis senas messes rabido sub sole totondi.
Ductor et ex opere postea factus eram.
Undecim et turmas messorum duximus anni[s]
Et Numidæ campos nostra manus secuit.
Hic labor et vita parvo cont[ent]a valere
Et dominum fecere domus et villa paratas,
Et nullis opibus indiget ipsa domus.
Et nostra vita fructus percepit honorum :
Inter conscriptos scriptus et ipse fui.
Ordinis in templo, delectus ab ordine, sedi,
Et de rusticulo censor et ipse fui.
Et genui, et vidi juvenes crevisse nepotes.
Vitæ pro meritis claros transevimus annos,
Quos nullo lingua crimine ledit atrox.
Discite, mortales, sine crimine degere vitam.
Sic meruit, vixit qui sine fraude, mori.

Voici les caractères employés dans l'original (fig. 8280).

H. Leclercq.

MOLANUS (Joannes). — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. Biographie. — Le théologien érudit, que les archéologues chrétiens rencontrent accoutré vilainement de ce nom latin : *Johannes Molanus, Lovaniensis*, s'appelait Jean Vermeulen ; il était né à Lille en Flandre et semblait en rougir, ayant eu le mauvais goût d'écrire ces lignes : *Etsi Insulis natus sim, et in ecclesia sancti Mauritii baptizatus ex parentibus Henrico de Schœnhovia, juris utriusque licentiato, et domicella Anna Peters, Lovaniensi, quia tamen Lovanii, pauper Gallus, conceptus sum et educatus, ac totam fere vitam exegi, libenter me Lovaniensem profiteor, exemplo Salvatoris mei, qui in Bethlehem natus dictus est Nazarenus* [1].

Henri Vermeulen (Vander Meulen ou Vander Moelen [2]) appartenait à une famille établie à Vianen et à Schœnhoven, en Hollande, depuis trois siècles [3] ; licencié ès droits à Louvain, il y épousa Anne Peters et vint habiter Lille, pour y apprendre la langue française. Un fils, Jean, naquit en 1533 et fut baptisé dans l'église Saint-Maurice ; il ne jargonna d'ailleurs, toute sa vie, qu'en flamand [4], étant retourné à Louvain avec ses parents dès son plus bas âge. Henri Vermeulen habitait une maison sise au *Kappellenberg*, près de la chapelle de Saint-Antoine [5] ; il y mourut dans un âge peu avancé et Molanus occupa cette propriété jusqu'à sa mort ; il data de cette maison plusieurs de ses ouvrages : *ex ædibus parentum in Sacelli monte.*

Vers l'âge de onze ans, il fut confié au curé du béguinage de Diest, Nicolas Eschius [6], chez qui il demeura environ une année, et où il prit, avec les premières notions du latin, le goût de l'hagiographie. On lisait pendant le souper les notices du martyrologe ; le jeune Vermeulen trouva plaisir à cette lecture et il racontait de très bonne foi, semble-t-il, que sa vocation d'éditeur du Martyrologe était sortie de là [7]. Après avoir terminé à Louvain ses humanités, le jeune homme entra en philosophie et obtint, en 1558, dans la promotion générale de la faculté des arts, la sixième place de première ligne. Il fréquenta ensuite les cours de faculté de théologie où il compta parmi ses maîtres Corneille Jansénius. Associé à la faculté des arts, il devint membre du conseil de l'université, le 28 février 1569. Le 12 septembre 1570, il prit le grade de docteur en théologie et fut, peu de temps après, pourvu d'un canonicat de la deuxième fondation à l'église Saint-Pierre. L'année suivante, 1571, il obtint un canonicat

[1] *Historia Lovaniensis*, p. 737. — [2] *Hist. Lov.*, p. 739. — [3] *Hist. Lov.*, p. 739. — [4] *Biblioth. belgica*, t. II, p. 694. — [5] *Hist. Lov.*, p. 885 ; E. Van Even, *Louvain monumental*, p. 113. — [6] P. F. X. De Ram, *Venerabilis Nicolai Eschii vita et opuscula ascetica*, Lovanii, 1858, in-12. — [7] Id., *ibid.*, p. XXXVII, p. 107.

de la première fondation; enfin, en 1579, le roi Philippe II le désigna comme premier président du « Collège du roi ». C'était, à proprement parler, un séminaire ecclésiastique qui ne reçut son organisation définitive qu'en 1586. En attendant que l'installation fût prête, Molanus enseigna la théologie aux premiers élèves au collège du Saint-Esprit.

En 1578, Molanus avait été recteur de l'université [1], et cette fonction assez absorbante s'ajouta à celles de censeur des livres et de professeur; néanmoins, il s'imposa le devoir de visiter les archives et les bibliothèques des principaux établissements ecclésiastiques et civils de la Belgique, moissonnant les matériaux qui entrèrent en partie dans ses publications. Il avait d'autant plus de mérite à les entreprendre que sa santé fut toujours branlante, affligé de dévoiements, d'une hernie et obligé, pendant les deux dernières années de sa vie, à subir de pénibles opérations qu'il ne se contentait pas de payer en beaux florins, car il y ajoutait un ouvrage de sa composition, le *Medicorum ecclesiasticum diarium*. Ferme et bon, il consacrait une partie de ses revenus à l'entretien de quelques étudiants pauvres et créait par son testament une rente annuelle de 300 florins en faveur des étudiants en théologie qui se destinaient aux fonctions pastorales.

C'était surtout à l'université que Molanus portait un intérêt passionné [2]. Il prenait plaisir, dans l'épître dédicatoire de la première édition du traité *De sacris Imaginibus*, adressée à Cunerus Petri de Brouwershauen, évêque de Leeuwarde, à tracer le tableau des services rendus par l'université en ces temps d'hérésie. Dans une lettre adressée à l'abbé de Gemblours, Molanus expose avec douleur la situation politique du pays et il loue ce prélat d'avoir été un des députés envoyés à Madrid pour réclamer contre le dixième et le vingtième denier établis par le duc d'Albe. Écrivant au cardinal Granvelle, à qui il dédiait la deuxième édition du Martyrologe d'Usuard, Molanus exprimait sa désapprobation de la politique et de l'administration espagnole, plus faite pour aigrir et détacher les Belges de leur fidélité à la religion et au roi que pour les y rattacher. Enfin, ce fut Molanus, qui, en qualité de doyen de la faculté de théologie, rédigea, le 20 mai 1573, la lettre par laquelle les professeurs de cette faculté sollicitèrent de Philippe II le rappel du duc d'Albe.

Il fallait un grand courage pour oser écrire à Philippe II que, s'il négligeait de porter un prompt remède à l'état désastreux dans lequel le pays était plongé sous le rapport politique et religieux, il devait redouter, lui et toute sa dynastie, la colère de Dieu qui transfère les royaumes d'une famille à une autre à raison des injustices, des violences et des outrages qu'on laisse commettre, et qui même venge ici-bas, sur la terre, par des châtiments terribles, l'oppresseur d'un peuple fidèle.

Le 25 décembre 1576, la faculté de théologie, présidée par Jean Molanus, consultée par don Juan d'Autriche, fit une déclaration en faveur de la pacification de Gand. En 1582, Molanus se prononçait énergiquement contre le serment exigé à Anvers en faveur du duc d'Alençon; car, malgré tant et de si graves reproches qu'il formulait contre la politique espagnole, rien ne pouvait le détacher de sa fidélité au roi, qu'il confondait un peu trop peut-être avec la religion elle-même.

Très affaibli, Molanus succomba, à l'âge de cinquante-deux ans, à une affection catarrhale, le 18 septembre 1585; son corps fut inhumé devant l'autel de la chapelle Sainte-Agnès, dans l'église Saint-Pierre.

II. Bibliographie. — L'œuvre historique de Molanus est importante et mérite qu'on en conserve le souvenir.

1. *Usuardi Martyrologium, quo romana Ecclesia ac permultæ aliæ utantur : jussu Caroli Magni conscriptum ex martyrologiis Eusebii, Hieronymi, Bedæ et Floriac. aliunde. Cum additionibus ex martyrologio Romanæ Ecclesiæ et aliarum, potissimum Germaniæ inferioris : et metrico martyrologio Wandelberti Prumiensis. Et annotationibus, in quibus voces aliquot obscuræ explicantur, et quid probati authores de sanctorum vita ac martyrio conscripserint, copiose insinuatur. Opera Joannis Molani Lovaniensis*, Lovanii, apud Hieronymum Wellaeum, sub signo diamantis, anno 1568, petit in-8° non paginé, signé *Aij* à *LIv*.

La préface se compose de trente-six pages, datée de Louvain, *anno 1567, ex ædibus parentum in Sacelli monte;* elle renferme une introduction en vingt-trois chapitres qui inaugure l'étude des martyrologes en général.

Molanus a fait suivre la préface de quelques pièces *quæ communiter martyrologio præmitti solent*, ce sont la lettre des évêques Chromace et Héliodore à saint Jérôme et la réponse de celui-ci; la préface attribuée au vénérable Bède, formant un petit discours, extrait de saint Augustin, sur la manière d'honorer les saints et le genre de culte qu'on leur doit rendre; enfin, l'épître dédicatoire d'Usuard à Charles le Chauve.

L'édition du Martyrologe a été revue sur plusieurs manuscrits et quelques imprimés, afin d'arriver à la leçon originale du texte. Celui-ci est imprimé dans un caractère qui le distingue de toutes les additions étrangères, indiquées par certaines marques, et, chaque jour, l'éditeur ajoute quelques annotations pour servir à son éclaircissement. Molanus insère, en tête de l'article du jour, ce qu'il avait découvert du martyrologe métrique de Wandelbert qui se trouve ainsi découpé et d'ailleurs incomplet.

A la suite d'Usuard, Molanus place le calendrier ecclésiastique de Raoul de Rivo et des notes inédites du docteur Jean Hesselius renfermant un jugement critique sur certaines histoires de saints. Cet appendice porte un titre distinct, *Calendarius ecclesiasticus generalis Radulphi de Rivo Tungrensis decani. Censura de quibusdam sanctorum historiis, authore Joanne Hessels a Lovanio. S. Theologiæ regio professore.* Le calendrier contient quelques additions relatives principalement à l'Église de Bruxelles d'après un manuscrit du monastère de Sept-Fontaines, communiqué par Jacques Pamelius, chanoine de Bruges.

Une première édition, aujourd'hui fort rare, fut publiée en 1568; une seconde parut en 1573; une troisième en 1577. Dans ces deux dernières éditions, les fragments métriques de Wandelbert, le calendrier de Raoul de Rivo et la *Censura* de Hesselius ont disparu; le texte d'Usuard tente à se dégager de toute addition étrangère. Ces deux éditions ont été reproduites avec de nouvelles corrections en 1583, à Anvers, in-8°, chez Philippe Nutius.

Les éditions de 1573, 1577 et 1583 ont pour titre : *Usuardi Martyrologium, quo romana Ecclesia ac permultæ aliæ utuntur : jussu Caroli Magni conscriptum. Cum additionibus ex martyrologiis romanæ Ecclesiæ et aliarum, potissimum Belgii. Et annotationes auctorum, qui de sanctorum vita, confessione vel martyrio fuse, aut aliquando obiter, nonnulla scripserunt. Opera Joannis Molani, Lovaniensis, Lovanii sacræ Theologiæ regii professoris. Eodem auctore de martyrologiis et indiculus sanctorum Belgii.*

L'épître dédicatoire au cardinal de Granvelle est datée du 30 mai 1573. Une *Epistola ad lectorem* expose le dessein de l'éditeur. On trouve, p. 187, un *Appendix ad Usuardi Martyrologium, complectens aliquot sanctos ordine literarum, qui in ejus aucto martyrologio absunt :*

[1] *Hist. Lov.*, p. 799. — [2] De Ram, *Considér. sur l'hist. de l'univ. de Louvain*, p. 20, 73.

cum annotatione auctorum qui de eis meminerunt. Enfin, p. 196, la dissertation, préface de l'édition de 1568, en vingt-trois chapitres avec quelques développements. Cette quatrième édition du Martyrologe d'Usuard fut réimprimée dans l'*Historia christiana veterum Patrum*, par Laurent de la Barre, in-fol., Paris, 1583, p. 509.

Baronius a dit en parlant de Molanus : *Tanti viri, de Ecclesia Dei et veritate catholica optime meriti, nec brevem scedulam deperire æquanimiter patior* [1]; toutefois, il lui reprochait d'avoir omis toute mention du martyrologe romain, et il se laissa dire que Molanus en reçut trop tard un exemplaire pour en tirer parti; il avait pris des notes que la mort ne lui laissa pas le temps d'utiliser.

Le bollandiste Du Sollier donna, en 1714, une nouvelle édition d'Usuard, dans laquelle il rendit hommage à l'œuvre de son devancier [2]. Le P. Nicéron [3] assure qu'à la suite de la première édition, en 1568, « l'auteur fut obligé de retrancher plusieurs choses qu'il y avait dites sur la supposition de quelques écrits attribués à des Pères de l'Église, et sur la fausseté de quelques légendes des saints ». Cette assertion est inexacte. Loin de retrancher, Molanus a publié avec plus de développements le texte d'Usuard dans les éditions ultérieures. Il a écarté le calendrier de Raoul de Rivo et la *Censura* de Hesselius qui avaient un titre distinct dans l'édition de 1568. Un passage de la préface de l'édition de 1568 semble indiquer que Molanus se réservait de donner une édition plus complète de Raoul de Rivo. Il faut donc considérer ce que dit Weiss, dans la *Biographie universelle* [4], que Molanus « a démontré la supposition de différents écrits attribués à des Pères de l'Église et la fausseté de quelques légendes », comme un développement oratoire du P. Nicéron chez un auteur qui ne s'est pas donné la peine de recourir à une étude personnelle de la question.

2. *Indiculus sanctorum Belgii*, petit in-8°, Lovanii, apud Hieronymum Wellaeum, 1573; in-8°, Antverpiæ, apud Philippum Nutium, 1583. Dédié à Lambert Hankart, abbé de Gemblours, le 1er mars 1573, en reconnaissance pour la communication à lui faite des manuscrits de la bibliothèque du monastère. Ce livre fut composé pendant les retards que subissait l'impression de la seconde édition du Martyrologe d'Usuard. L'*Indiculus*, rédigé par ordre alphabétique, renferme succinctement les notices de saints de toutes les anciennes provinces belges. La liste alphabétique est suivie d'une petite chronique hagiographique divisée en seize chapitres : *Chronicon brevissimum de sanctis Belgii.* Un dernier chapitre mentionne les violences accomplies par les gueux en 1566. Après quoi, Molanus place un calendrier national qui est peut-être le premier essai de ce genre : *Subjungitur*, dit-il, *ne sequentes chartæ vacent, Calendarium belgicum, continens festa et jejunia provinciæ Mechliniensis.*

3. *Calendarium ecclesiasticum Joannis Molani, theologi Lovaniensis*, in-16, Antverpiæ, ex officina Christ. Plantini. — P. F. X. De Ram n'a pu découvrir un seul exemplaire de cet ouvrage mentionné par Nicéron, par la *Bibliotheca belgica* et par les auteurs des *Annales de l'imprimerie Plantinienne;* il conjecture que ce pourrait être une réimpression du *Calendarium belgicum* (voir ci-dessus, n. 2).

4. *Medicorum ecclesiasticum diarium, ad Cl. V. Joannem Walterum Viringum* ἀρχίατρον *Lovaniensem*, in-8°, Lovanii, apud Joannem Masium et Philippum Zangrium, 1595. L'ouvrage était prêt à imprimer dès 1584; il fut publié par l'exécuteur testamentaire de Molanus, avec une courte notice sur la vie et les écrits de l'auteur.

5. *Natales sanctorum Belgii*, ouvrage auquel Molanus donna ses soins pendant plusieurs années et qu'il ne put publier avant sa mort. L'édition en fut donnée grâce à son exécuteur testamentaire, le docteur Henri Cuyckius, aidé de Pierre Louwius, in-8°, Lovanii, apud Joannem Masium et Philippum Zangrium, 1595. A la fin de ce livre, p. 289, on trouve une *Chronica sanctorum Belgii recapitulatio* en trente chapitres; c'est le *Chronicon brevissimum de sanctis Belgii*, qui n'a que seize chapitres, imprimé à la suite de l'*Indiculus* de 1573, mais considérablement augmenté. Le chanoine Arnould Raisse donna, à Douai, en 1616, une nouvelle édition des *Natales... recogniti, notis aucti et illustrati opera quorumdam S. theol. doctorum et in universitate Duacena professorum;* avec un supplément intitulé : *Ad Natales sanctorum Belgii Joannis Molani auctarium, in quo tam martyres quam alii sancti, beati aut venerabiles ac pietatis fama celebres homines recensentur*, in-8°, Duaci, 1626. Paquot avait projeté une nouvelle édition et annoté un exemplaire qui est conservé à la bibliothèque de Bruxelles, n. *16484.*

6. *Militia sacra ducum et principum Brabantiæ*, in-8°, Antverpiæ, ex officina Plantiniana, 1592, publié par les soins de Henri Cuyckius et de Pierre Louwius.

7. L'ouvrage capital de Molanus, celui qui est son véritable titre à figurer dans le *Dictionnaire*, est incontestablement le traité sur l'iconographie chrétienne qui parut à Louvain, en 1570, chez Jérôme Wellaeus sous le titre suivant : *De picturis et imaginibus sacris liber unus : tractans de vitandis circa eas abusibus et de earum significationibus. Authore Joanne Molano, Lovaniensi, sacræ theologiæ licenciato et Lovanii ordinario professore. Ejusdem responsio quodlibetica ad tres quæstiones, quæ versa pagina indicantur*, in-32 de 366 pages, sans la table alphabétique des matières. Sur le verso du titre est indiqué le sujet de ces trois questions : 1. *Utrum sacrarum imaginum usus legitimus sit et retinendus?* 2. *An liceat orare pro iis qui nunc martyres moriuntur?* 3. *An damnato ad mortem liceat negare eucharistiam?*

Le livre était à peine publié que l'auteur entreprit de nouvelles recherches iconographiques, dont le résultat l'amena à augmenter et à remanier son essai pour en faire une œuvre nouvelle. Ce fut l'exécuteur testamentaire Cuyckius qui le fit imprimer à Louvain, en 1594, chez Jean Bogard, sous ce titre : *De historia SS. Imaginum, pro vero earum usu contra abusus, libri IV, auctore Joanne Molano, regio theologo et cive Lovaniense*, in-12. Cette édition fut dédiée à Jacques de Marquais, abbé de Saint-Martin de Tournai, un des amis intimes de Molanus.

L'ouvrage édité ainsi avec des accroissements notables fut réimprimé à Douai, en 1617, in-12 de 456 pages, mais sans l'épître dédicatoire de Cuyckius. Autres éditions à Anvers en 1617, 1619 et 1626. Enfin, en 1771, Paquot donna une édition in-4°, à Louvain, avec notes et suppléments. En rendant compte des améliorations et des augmentations qu'il a apportées au livre *De historia SS. Imaginum*, Paquot résume ainsi les principaux points qui y sont traités : « Molanus, dit-il, s'est presque uniquement proposé de défendre les formes reçues dans l'Église catholique pour les divers sujets sacrés, de proscrire les abus qui s'étaient glissés dans quelques-unes d'entre elles, d'expliquer l'origine de celles qui étaient moins connues et d'éclaircir, par les témoignages de l'histoire, tout ce qu'il pouvait y avoir d'obscur dans la représentation habituelle de tel mystère ou de tel saint. »

En 1847, Émile Nève, ancien bibliothécaire de l'université de Louvain, présente un résumé *Des travaux de Jean Molanus sur l'iconographie chré-*

[1] *Præfatio ad martyrologium romanum*, c. IX. — [2] *Præfatio*, p. XXXXVIII. — [3] *Mémoires*, t. XXVII, p. 341. — [4] *Biogr. universelle* de Michaud, t. XXIX, p. 280.

tienne[1], auquel nous empruntons quelques pages. La dissertation qui est devenue le premier livre de l'ouvrage de Molanus formait la matière d'un discours contre les iconoclastes qui fut prononcé *in scholis artium* en 1568. Le savant docteur y trace l'histoire de ces hérétiques dans l'empire d'Orient, et de la guerre que ne cessa de leur livrer l'Église partout où ils se montrèrent. Il rappelle que la Belgique eut aussi, au VIIIe siècle, un martyr dans cette sainte cause, et il cite, d'après Meyer, saint Hildebert, abbé de Saint-Pierre à Gand, qui périt en défendant les décrets des pontifes sur les images. Le dernier chapitre de ce discours est consacré à indiquer les fondements de la doctrine de l'Église en cette matière. Le IIe livre n'expose pas d'une manière méthodique et complète l'usage légitime des images, comme on aurait pu s'y attendre d'après les conclusions du Ier; il ne répond même qu'incidemment aux difficultés soulevées par les modernes iconoclastes; il devient aussitôt pratique. Il attaque les abus provenant de l'ignorance ou de la négligence des catholiques; il contient ce qu'on pourrait appeler la partie générale de l'iconographie chrétienne, telle que la concevait Molanus; il forme, à lui seul, plus de la moitié de l'ouvrage, mais les nombreuses matières qui y sont renfermées demandaient à être classées dans un certain ordre plus systématique. Le IIIe livre présente seul un tout : c'est une espèce de ménologe, comme il en existe en figures pour l'Église grecque, où l'on a décrit le mode habituel de représenter chaque saint du mois et expliqué les attributs qu'on lui donne; mais ce calendrier iconographique est loin d'être rempli en entier; le mois de février, par exemple, ne mentionne que saint Ignace. Le IVe livre revient sur plusieurs sujets déjà indiqués dans le IIe; il complète le IIIe en traitant des représentations figurées qui se rapportent à des fêtes spéciales du culte catholique.

C'est surtout le IIe livre qui nous fournira l'occasion de juger le travail de Molanus : nous réunirons sous quelques catégories les diverses matières éparses dans ses soixante et onze chapitres.

Il est une question qui domine toutes les autres, quand il s'agit de l'intervention de l'Église dans le domaine des arts qu'elle appelle tous à concourir aux pompes du culte. Cette question, c'est celle de la liberté à laisser aux artistes. Jamais l'Église catholique n'a eu cet esprit de formalisme littéral ou plastique, comme l'Église grecque ou certaines sectes chrétiennes; mais, si jamais elle n'a enchaîné l'artiste dans des règles canoniques infranchissables, elle a toujours fait un devoir de respecter la tradition et de s'abstenir des représentations qui pouvaient donner lieu à une fausse interprétation de sa doctrine. Cette question si grave a été bien comprise par Molanus. Il expose, dans plusieurs chapitres, les règles de prudence posées par l'Église et les motifs solides qui doivent mettre en garde contre tous les excès de zèle, faire user de tolérance chaque fois qu'il n'y a pas danger d'erreur, suivant ces paroles du concile de Trente : *Nullæ falsi dogmatis imagines et rudibus periculosi erroris occasionem præbentes statuantur*. Il est une multitude de raisons qui doivent faire étendre aux œuvres de la peinture et de la sculpture cette liberté que l'Église tolère aux livres, et, pour éviter même d'attacher trop étroitement et par une sorte de lien superstitieux l'esprit du simple fidèle à une image introduite par l'usage, il ne faut la proscrire ou la modifier qu'en agissant avec une extrême circonspection.

Le système à suivre sur l'emploi des symboles est aussi bien indiqué, quoique trop sommairement; l'auteur s'en occupe de nouveau en réfutant ceux des réformateurs qui ont prétexté de son emploi exagéré pour contester la réalité de simples faits ou de miracles rapportés par les historiens.

Molanus consacre plus de quinze chapitres aux règles à observer par ceux qui sont chargés de veiller à l'orthodoxie des images. Ces règles sont tirées de l'observation ou des auteurs les plus vénérables, il les propose avec une humilité toute chrétienne. Deux chapitres (LIV et LV) sont consacrés à Érasme qui énonça plusieurs propositions fausses ou hasardées et dont l'autorité n'était pas moindre parmi certains catholiques que parmi les protestants. Molanus eût réfuté le célèbre humaniste s'il n'avait voulu éviter de choquer ceux qui, dans leur idolâtrie pour un homme, donnent une valeur d'oracle aux moindres paroles tombées de sa bouche, *etiam leviusculi dictis*, préférant son autorité, son talent, son éloquence, sa philosophie, à l'autorité et à l'enseignement de l'Église.

Après s'être fait l'écho des prédicateurs de la Réforme jusqu'à prétendre qu'il serait plus sûr de supprimer les images dans nos églises pour prévenir les abus et les superstitions, et bien plus parfait d'élever les esprits jusqu'à Dieu sans le secours d'aucune représentation sensible, Érasme avance que, jusqu'au temps de saint Jérôme, il existait des chrétiens orthodoxes qui n'en admettaient pas. Molanus, en regrettant que le savant éditeur des Pères n'ait pas montré ici sa critique habituelle, remarque que le passage de saint Épiphane, auquel cette assertion fait allusion, n'est qu'un passage supposé. Il rapproche ensuite des textes des divers ouvrages et principalement des lettres d'Érasme, où celui-ci, inférieur à lui-même, professait ces pernicieuses doctrines, d'autres textes où il se déclarait franchement partisan de la vénération des images, tout en s'attaquant, avec l'Église, aux abus qu'on en fait, et où il allait même jusqu'à tolérer les images que la piété aurait pu, à la rigueur, rejeter, mais à condition toutefois qu'elles n'eussent rien d'irréligieux.

Par une compensation équitable, Molanus a cité avec éloge les pages éloquentes et nerveuses où Érasme combat l'invasion du naturalisme dans la peinture, et où il blâme avec tant d'énergie les tableaux scandaleux qu'on laissait s'introduire dans les familles. Notre auteur avait déjà traité ce sujet d'une manière générale, en reproduisant les défenses des conciles et des Pères (l. II, c. XXXVII); il y revient dans un but tout pratique (c. XLII), et c'est Érasme qui lui prête sa parole incisive pour stigmatiser les abus et les sacrilèges irrévérences de quelques artistes. Il est, en effet, un certain nombre de productions de ce temps, où les sujets tirés de la Bible sont rendus d'une manière triviale ou peu chaste, et qui ont exercé la verve satirique des sectaires.

Si les déclamations des novateurs étaient le plus souvent exagérées ou non fondées, on ne peut nier que la peinture religieuse ne fût elle-même tombée dans quelques écarts, et les critiques graves et sérieuses de Molanus en font foi. Aussi, dans la seconde partie de son ouvrage, il s'adresse fréquemment aux artistes et les conseils qu'il leur donne sont propres à leur inspirer la plus haute idée de la dignité de l'art. La peinture, leur dit-il, n'est que l'histoire figurée, l'écriture vivante, le livre de ceux qui ne savent pas lire, *idiotarum liber*. Pourquoi serait-il permis de figurer sur la toile ou avec le marbre ce qu'il n'est pas convenable de dire et d'exprimer? La maxime d'Horace, qui place les peintres sur le même rang que les poètes et leur donne à tous pleine licence, ne peut être admise par un chrétien. Partant de ces hautes considérations sur le rôle social de l'art, sur les fonctions saintes que remplissent ceux qui ont reçu les nobles facultés esthétiques d'imi-

[1] Dans *Annuaire de l'université*, 1847, XIe année, p. 242-294, et *Analectes pour servir à l'hist. de l'univ. de Louvain*, n. 10, p. 86 sq.

tation et d'expression, il leur recommande d'éviter tout ce qui pourrait profaner leur talent, de se garder, par l'élévation de leurs idées, de cette espèce d'anthropomorphisme qui rapetisse les sujets les plus saints aux proportions de la vie vulgaire et qui est indigne de la majesté du culte catholique. Il conjure les artistes de faire une étude sérieuse des sources authentiques de l'histoire sacrée ou de l'hagiographie, et un emploi très sobre de documents apocryphes; s'il leur est permis d'ajouter aux textes ou d'inventer, à défaut de renseignements, c'est à la condition de rester toujours dans l'esprit de leur sujet et dans les bornes d'une vraisemblance facile à saisir.

Nous n'entrons pas dans le détail des faits discutés par Molanus et qui n'ont à peu près aucun rapport avec l'antiquité chrétienne. Son livre est de ceux qui ont eu leur utilité et qui ont ouvert la voie à une discipline scientifique; il ne s'ensuit pas qu'il soit à l'abri de la critique; on peut lui reprocher souvent le manque de méthode, des questions abordées et non discutées suffisamment, certains passages obscurs ou diffus, l'oubli de quelques sources ou l'emploi trop restreint de quelques autres, un grand nombre de digressions et, quelquefois, un ton homélitique importun; enfin, une petite quantité d'erreurs de détail que Paquot, avec les formes latines qui prennent un air de courtoisie pour pouvoir être d'autant plus piquantes, relève par le mot *hallucinatur*.

Le livre de Molanus avait été plus ou moins copié ou imité. En 1765, un prêtre du diocèse d'Apt, Joseph Méry de la Conorgue, en donna une sorte de résumé squelettique en français sous le nom de *Théologie des peintres;* six ans plus tard, en 1771, vint l'édition de Paquot dont il a déjà été question. Émeric David, dans son *Discours historique sur la peinture*, en 1812, accorda son attention à Molanus; puis Batissier, dans ses *Éléments d'archéologie* (1843-1845), Didron, dans son *Iconographie chrétienne* (1843) et Guénébault, dans son *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne* (1843); enfin, Le Roux de Lincy [1], dans sa *Légende dorée des artistes* (1845-1846), l'ont traité avec estime.

8. *Joannis Molani, sacræ theologiæ Lovanii professoris pontificii et regii censoris libri quinque. De fide hæreticis servanda libri tres. De fide rebellibus servanda liber unus, qui est quartus. Item unicus de fide et juramento quæ a tyranno exiguntur, qui est quintus*, in-8°, Coloniæ, apud Godefridum Kempensen, 1584.

9. *Liber de piis testamentis et quacumque alia piæ ultimæ voluntatis dispositione*, in-12, Coloniæ, ex officina Birckmannica, 1585; ce traité fut composé pendant la peste de 1578; l'édition est criblée de fautes, *propter exemplar multis in locis obscurius scriptum et propter typographorum præproperam festinationem*, lit-on dans l'*erratum* de la 1re édition. Le P. Nicéron parle d'une 2e édition faite à Cologne en 1661; si elle a existé, elle est restée inconnue à celui qui, en 1738, fit réimprimer l'ouvrage à Bruxelles avec la mention d'*Editio secunda*. L'édition de 1738 est plus correcte que celle de 1585.

10. *Theologiæ practicæ compendium, per conclusiones in quinque tractatus digestum* (c'est-à-dire : 1. *De pœnitentia et censuris;* 2. *De decalogo;* 3. *De virtutibus et peccatis;* 4. *De sacramentis;* 5. *De republica christiana*, in-12, Coloniæ, ex officina Birckman, 1585, 1590; Lovanii, 1625; Antverpiæ, 1626.

11. *De canonicis libri tres. I. De canonicorum vita. II. De eorum officiis. III. De dominio canonicorum et servis ecclesiarum. Item orationes tres : de Agnis Dei, de Decimis dandis, de Decimis defendendis*, in-12, Coloniæ, ex officina Birckman, 1587; Lovanii, 1670. C'est un traité aussi complet qu'on pouvait le rédiger à cette date sur l'institution des chanoines (voir *Dictionn.*, t. III, à ce mot). Paquot se proposait d'en faire une nouvelle édition, avec des notes et des suppléments. Son manuscrit, vol. in-4°, de 555 p., est conservé à la bibliothèque royale de Bruxelles, ms. n. *16505*.

12. Les trois discours imprimés à la suite du traité *De canonicis* forment un ouvrage séparé, dédié à Jean Stempelius, bourgmestre de Gouda. L'auteur perdit, pendant les troubles, le manuscrit de son discours de *De Agnis Dei;* il en fit, de mémoire, un nouvel exemplaire; Paquot l'a réimprimé à la suite de son édition *De SS. Imaginibus*, p. 579.

13. *Opera divi Fulgentii Afri, episcopi Ruspensis, librorum multorum accessione locupletata*, in-8°, Antverpiæ, ex officina Plantiniana, 1573. Molanus écrivit les prolégomènes de cette édition : *De operibus divi Fulgentii præfatio Joannis Molani ad candidum lectorem*. Le P. Nicéron [2] a confondu saint Fulgence et saint Prosper.

14. Dans la notice que nous avons consacrée à dom Mabillon (voir *Dictionn.*, t. X, col. 619-639), nous avons dit quelques mots des soins que donna ce savant à la préparation de l'édition de saint Augustin. Voici que la notice de Molanus nous amène à parler d'une autre édition des ouvrages du saint docteur, celle qui fut publiée par les théologiens de Louvain, à Anvers, chez Plantin, 1577, en dix volumes in-folio. Molanus écrivit la préface du tome Ier, datée de Louvain, le 10 septembre 1576 : *Ad christianum et benevolum lectorem Joannis Molani de hujus editionis ratione præfatio*, dans laquelle il rapporte à Thomas Gozæus, premier président du collège de Savoie, l'honneur d'avoir osé entreprendre une revision générale des œuvres de saint Augustin d'après les meilleurs manuscrits. Après la mort prématurée de ce personnage, Molanus, cédant aux instances de Christophe Plantin et des professeurs de la faculté de théologie, accepta la direction de l'entreprise.

15. *Bibliotheca materiarum theologica, quæ, a quibus auctoribus, cum antiquis tum recentioribus, sint pertractatæ; docentibus, concionantibus ac scriptoribus pernecessaria. Accedunt catalogi duo : I. Catholicorum S. Scripturæ interpretum, biblicorum librorum ordine; II. Scholasticorum theologorum in divi Thomæ Aquinatis Summam*, in-4°, Coloniæ Agrippinæ, apud Joa. Kinchium, 1618. On ne possède que la première partie; la deuxième était, dit-on, entre les mains d'Aubert Miræus.

16. Parmi les ouvrages de Molanus qui n'ont pas été imprimés, la *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 696, cite le *Martyrologium romanum amplis notationibus illustratum*, ce qui semble être un travail distinct des notes manuscrites sur le Martyrologe d'Usuard. Cuyckius, l'exécuteur testamentaire de Molanus, se proposait de le publier.

17. La *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 696, cite un manuscrit intitulé : *Obsidio Lovaniensis anni 1575, tractata quæstione quodlibetica : Utrum universitas Lovaniensis in Belgicis hujus anni incursionibus nihil gloriæ, splendoris et auctoritatis suæ perdiderit? Item, utrum habenda sit annua commemoratio novissimæ obsidionis?* Le P. Nicéron, prenant la date de ce siège pour une date typographique, attribue par erreur à Molanus les *Annales urbis Lovaniensis ac obsidionis illius historia*, comme ayant été imprimées à Louvain, en 1572, in-4°. Ce livre, dont le titre se rapporte en partie à l'*Historia rerum Lovaniensium* (voir n. 20), n'a jamais existé. Le même Nicéron attribue encore par erreur à Molanus un ouvrage, « dont Valère André, dit-il [3], ne parle point et qui se trouve dans le catalogue de la bibliothèque de M. Trichet du Fresne ». Nicéron intitule cet ouvrage : *Antverpias, in qua præter*

[1] Dans *Revue britannique*, édit. belge, 1845, t. I, p. 380, 611; t. II, p. 24; 1846, t. I, p. 424; t. II, p. 339, 436. — [2] Nicéron, *Mémoires*, t. XXVII, p. 344. — [3] *Mémoires*, t. XXVII, p. 343.

antiquitatem et veram historiam urbis Antverpiæ narratio ultimæ obsidionis continetur, in-8°, Lugd. Batav., 1605. Foppens, dans la *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 696, s'en réfère à Nicéron, toutefois, en ajoutant : *sed hæc* (historia) *nulli, quod sciam, umquam innotuit.* L'ouvrage existe cependant, mais il a pour auteur un autre Jean Molanus, de Bréda, passé au protestantisme, réfugié à Anvers. Immédiatement après la prise de cette ville par les Espagnols, en 1585, il composa une sorte de poème historique sous ce titre : *Joannis Molani, Bredensis, Antwerpiados libri V, in quibus præter antiquitatem et veterem historiam urbis Antwerpiæ narratio verissima continetur eorum omnium quæ, durante ultima obsidione, ab illustrissimo principe Alexandro Farnesio... suscepta et ad deditionem usque continuata fuit, contigerunt*, in-8°, Lugd. Batav., 1605.

18. Matériaux préparés en vue d'un livre qui aurait été intitulé : *De libris prohibitis et officio censoris.*

19. Valère André, dans sa *Bibliotheca belgica*, in-8°, Louvain, 1623, p. 96, dit avoir puisé au manuscrit de la *Bibliotheca theologica* de Molanus (ci-dessus, n. 15) et à un recueil de notices biographiques sous ce titre : *Ejusdem Molani collectaneum de scriptoribus Belgii an. 1575 scriptum*, à lui communiqué par le P. André Schott.

20. *Rerum Lovaniensium libri XIV*, laissés en manuscrit par l'auteur à son exécuteur testamentaire, Cuyckius, qui devint évêque de Ruremonde (1596) et mourut le 7 octobre 1609. Il disait, en parlant de ce manuscrit, que Molanus l'avait laissé inachevé : *quos imperfectos reliquit.* Pierre Louwius utilisa ce manuscrit à lui prêté; Aubert Miræus le connaissait et lui donnait le titre d'*Annales urbis Lovaniensis*. Gramaye consultait le travail, Sanderus le mentionnait, puis encore Valère André, Nicéron, etc. Le manuscrit, devenu propriété des héritiers de Cuyckius, fut acheté en vente publique, à Louvain, vers 1775, par le comte de Limminghe qui le communiqua à Paquot, lequel en tira copie. Cette copie devint la propriété de Van Hulthem qui aurait souhaité la voir imprimée par les soins de M. de Reiffenberg, ensuite, par ceux de l'abbé De Ram. En 1830, le manuscrit fut volé par les patriotes belges qui s'en servirent pour bourrer les fusils des défenseurs de la liberté. Van Hulthem mourut avec cette conviction, mais, en 1855, ladite copie reparut à la lumière et puis ce fut l'original de Molanus qu'on retrouva; il fut confié à P. F. X. De Ram, *rector magnificus* de l'université de Louvain qui le publia sous ce titre : *Joannis Molani in Academia Lovaniensi S. theologiæ doctoris et professoris historiæ Lovaniensium libri XIV, ex codice autographo edidit, commentario prævio de vita et scriptis Molani, notis et appendicibus illustravit P. F. X. De Ram*, 2 vol. in-8°, Bruxelles, 1861.

H. Leclercq.

MOLINELLO. — Il s'agit d'une localité située sur la plage occidentale du golfe d'Augusta, en Sicile. Elle prend son nom d'un ruisseau assez profond et tortueux, navigable cependant, et qu'une colline rocheuse oblige à détourner son cours. Sur cette colline, côté sud-sud-ouest, la déclivité est raide et présente des tombes siciliennes, tandis que la face nord-est a porté jadis quelques habitations, peut-être un village resté anonyme dont une partie des habitants trouva la sépulture dans une catacombe d'époque chrétienne (fig. 8281). La colline est nommée tantôt Molinello ou bien Cozzo del Monaco ou encore Palazzello. Ce qu'on appelle *la grotta del Monaco* est un réduit en fort mauvais état qui a été successivement visité et décrit par G. Fuhrer, par Strazzula et par P. Orsi. Grâce à l'obligeance du propriétaire, on a pu clore l'entrée et mettre ce trou en état de conservation. La catacombe se compose de deux excavations distinctes, une au Nord, avec une artère centrale allant de l'Est à l'Ouest, une au Sud, avec galeries et développements assez irréguliers, réunis par un corridor, situé au milieu et allant du Nord au Sud (fig. 8282).

1° *Région septentrionale.* — Entrée par une porte étroite, primitivement close par des battants de bois, et donnant accès dans une chambre carrée de 3 m. 60 sur 3 m. 40. Dans le sol, on a creusé huit grandes fosses et dans les parois onze *loculi* pour des enfants, quatre pour des adultes; tous ont été violés.

Tombe 4, dimensions : 1 m. 82 sur 0 m. 55 et 0 m. 66 de profondeur; au fond, un squelette, le crâne tourné à

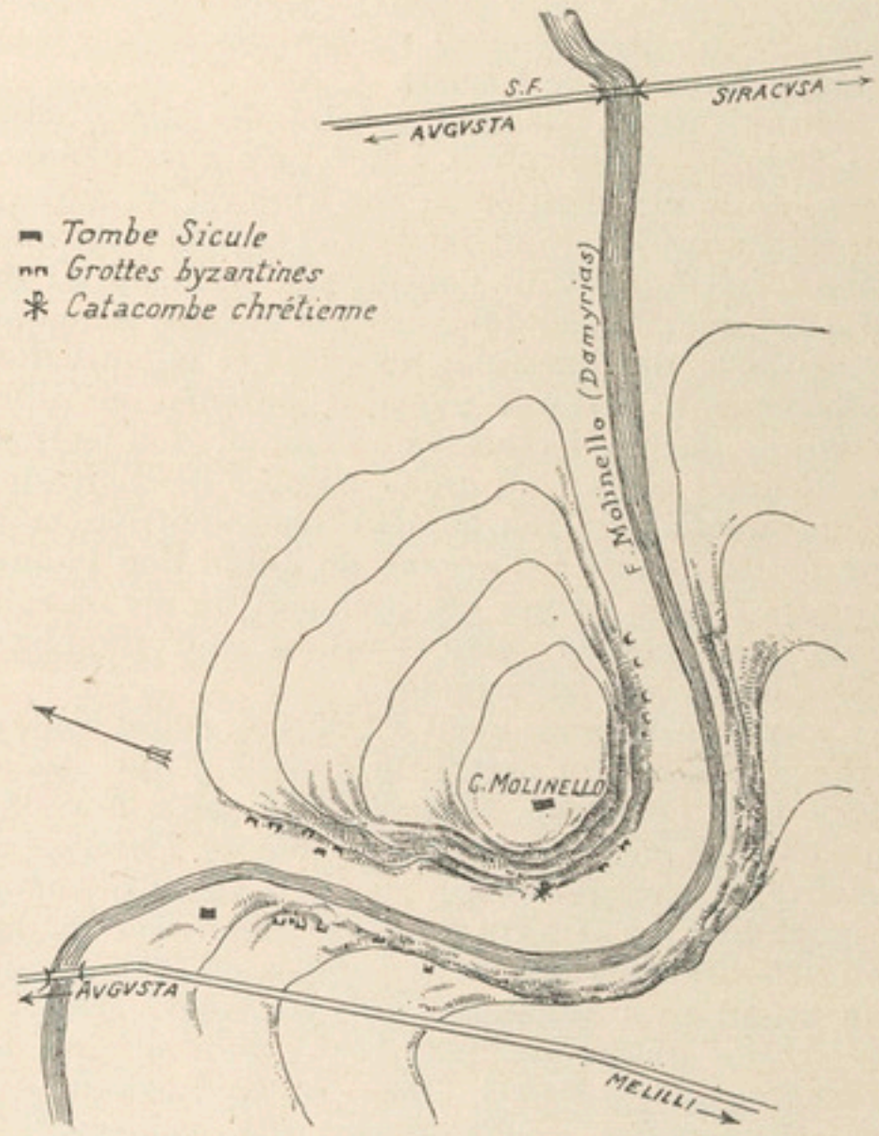

8281. — Topographie de Molinello.
D'après *Atti della R. Accademia dei Lincei*, sér. V, cl. des sciences morales, t. x, 1902, p. 412.

l'Ouest; la terre qui remplissait cette tombe contenait un fragment de stuc, de 0 m. 14 sur 0 m. 14.

Tombe 5, des ossements, un fragment de tuile portant des traits qui semblent appartenir à un cartouche ansé.

Tombe 6, un squelette avec le crâne au Nord; remplie de détritus de toute espèce, fragments de verres à boire.

Tombes 7 et 8, violées et n'offrant rien à noter.

Tombe 9, grande fosse bisome, les deux corps séparés par une division (fig. 8283), suivant un type qui se rencontre souvent dans les nécropoles byzantines dei Grotticelli, à Syracuse. Dimensions : ouverture 1 m. 90 sur 0 m. 52, fond 1 m. 94 sur 0 m. 82, profondeur 0 m. 80.

Tombes 10 et 11, violées et n'offrant rien à noter.

Adossé à la paroi nord de ce cubicule d'entrée, on voit sur plan un cubicule étroit, de forme circulaire, avec fosses et *arcosolia*. Quoique encombrée par des débris, on a pu reconnaître une belle tombe sicilienne à Θόλος dont l'entrée était fermée par un olivier au moins trois fois séculaire. Les chrétiens se l'approprièrent et y creusèrent trois grandes fosses, tandis que les deux niches primitives étaient transformées en deux *arcosolia* bisomes, avec deux *loculi* pour des enfants. On a d'autres exemples de grottes sépulcrales siciliennes transformées en sépultures chrétiennes.

La chambre carrée de l'entrée donne accès à une galerie large de 1 m. à 1 m. 10 qui, à l'origine, ou du moins pendant la période la plus ancienne, avait ses parois creusées de *loculi*, comme la galerie nord-sud,

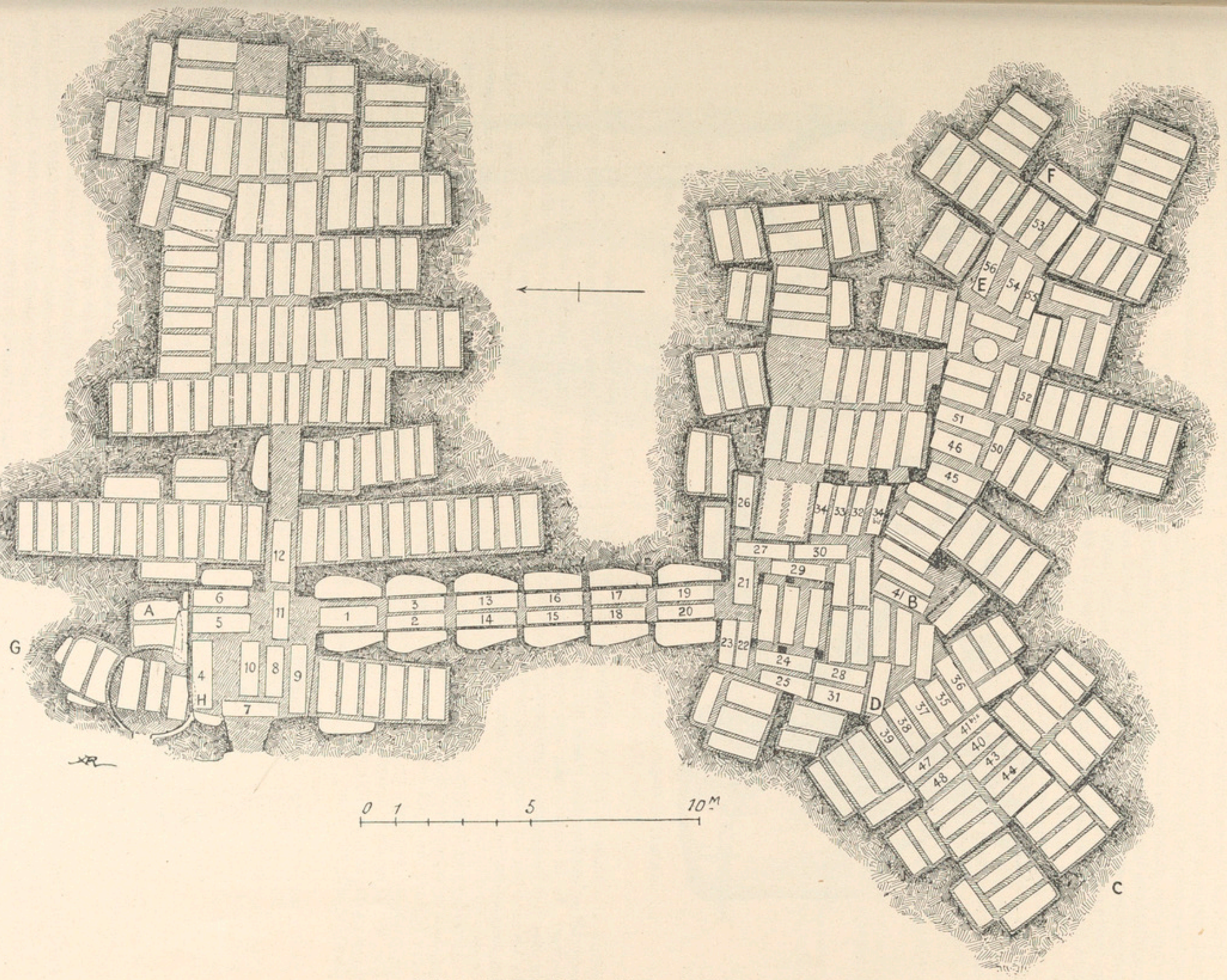

8282. — Catacombes chrétiennes de Molinello.
D'après *Atti della R. Accad. dei Lincei*, sér. V, cl. des sciences morales, t. x, 1902, pl. hors texte.

et d'*arcosolia*. Dans la suite, ces *locali* s'effondrèrent et furent supprimés; on leur substitua des *arcosolia* à plusieurs places; les plus grands d'entre eux, comptant 12 + 11 sarcophages, se trouvent à droite et à gauche du principal. Après les premiers *arcosolia*, la partie intérieure de la région septentrionale prend un caractère irrégulier; on ne peut plus reconnaître la galerie, en tant que galerie, par suite de l'ouverture de files irrégulières de tombes, toutes orientées avec une précision presque mathématique. On se trouve donc dans une sorte de vaste salle très irrégulière, pavée, pour ainsi dire, de tombes et entourée d'*arcosolia*. Ici, de

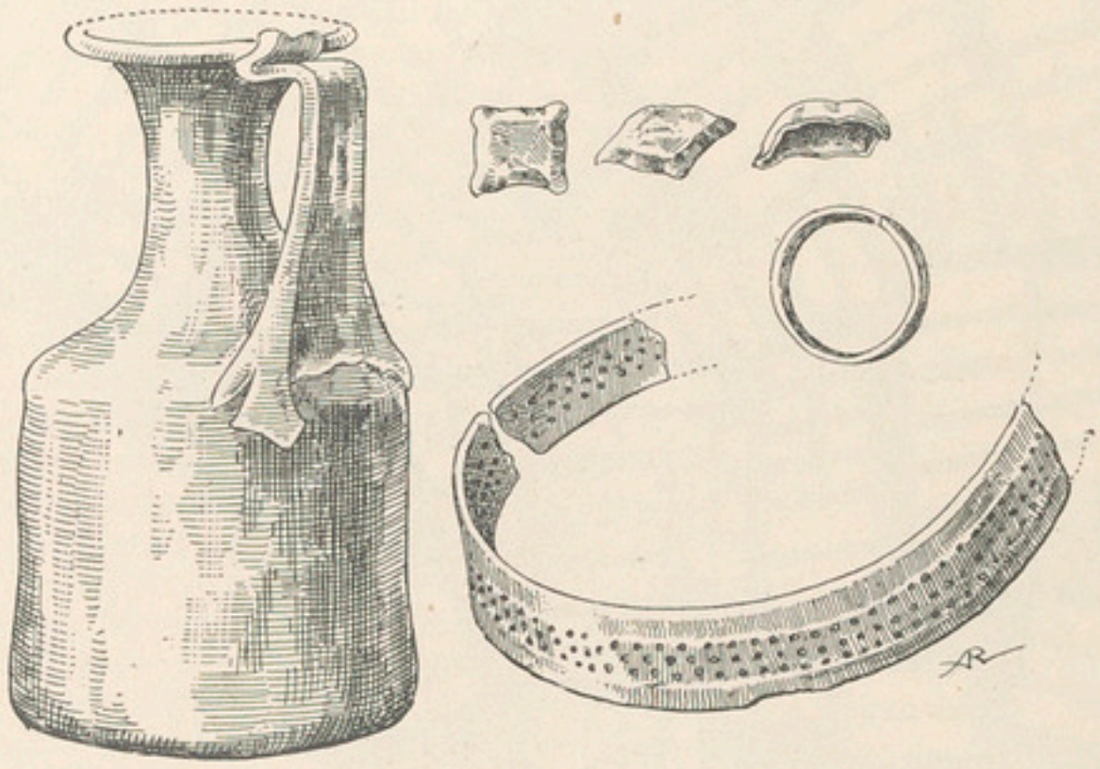

8284. — Objets trouvés dans la tombe 19. *Ibid.*, p. 423.

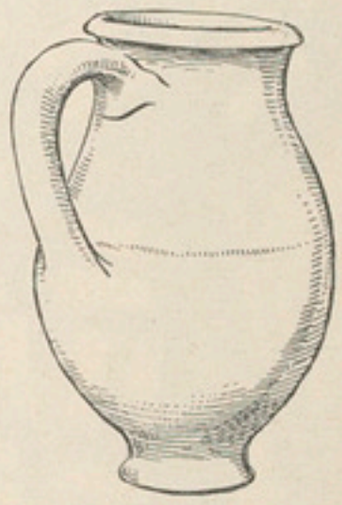

8285. — Cruche en terre de la tombe 40. *Ibid.*, p. 430, fig. 21.

même que dans la région méridionale, on se rend compte qu'aucun plan établi n'a inspiré le développement de la catacombe qui s'est fait suivant le caprice des fossoyeurs. Dans la région septentrionale, la dévastation fut complète et n'épargna rien; toutes les tombes furent violées, aucun vestige de peinture, de stuc ou de graffite.

2° *Galerie de jonction.* — Si on se reporte au plan, on voit cette galerie qui met en communication les deux régions du cimetière; elle mesure 13 m. 25 dans la direction nord-est, sa largeur varie entre 1 m. et 1 m. 27, sa hauteur moyenne est de 2 m. 40. Dans les parois s'ouvrent 6 + 6 files de *loculi* pour adultes, pouvant contenir chacun quatre, cinq ou six défunts,

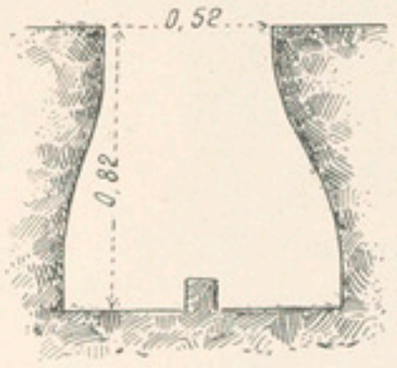

8283. — Fosse bisome 9. *Ibid.*, p. 421, fig. 12.

en tout 64 *loculi* mesurant en moyenne 1 m. 85 en longueur, 0 m. 54 à la tête et 0 m. 44 aux pieds, tournés vers le Nord. Ces *loculi* avaient tous été violés; cependant, les onze fosses prises dans le sol de la galerie étaient toutes intactes, recouvertes et dissimulées par les décombres venus du lucernaire de la région méridionale, ayant pris un aspect pierreux qui a trompé l'avidité des violateurs de tombes. Sur les parois, aucune décoration, aucun indice d'inscription, seuls des débris de chaux ayant servi à la fermeture des *loculi*.

Tombe 1. Très vaste, couverte par quatre dalles de *pietra selvaggia* cimentées et ensuite dissimulées sous un lit de chaux et de débris. A l'intérieur, un squelette sans mobilier, le crâne tourné au Nord.

Tombe 2. Fosse étroite et profonde, couverte de trois dalles et d'un morceau de tuile; un squelette sans aucun mobilier, tourné au Nord.

Tombe 3. Comme dans la précédente, squelette tourné au Nord.

Tombes 13 et 14. Un squelette tourné au Nord.

Tombe 15. Un squelette tourné au Sud.

Tombe 16. Cette tombe, de même que celles qui précèdent et celles qui vont suivre, est fermée à l'aide de tuiles maintenues par de la chaux; sur une tuile, marque de fabrique ⊗; squelette tourné au Sud.

Tombe 17. Même système de clôture que les tombes précédentes; squelette tourné au Sud.

Tombe 18. Même système de clôture à l'aide de quatre belles et fortes tuiles, dont deux sont marquées d'un serpentin et deux d'une rouelle crucifère, comme ci-dessus; squelette tourné au Sud.

Tombe 19. Clôture de trois dalles de *pietra selvaggia;* un squelette très jeune (12 ou 14 ans) tourné au Nord. A l'intérieur, un beau flacon en verre fin, mesurant 0 m. 15 de haut; un autre flacon semblable en verre épais et tombé presque en miettes. Sur le squelette, traces d'étoffes, de boutons d'os, un petit anneau, un bracelet (fig. 8284).

Tombe 20. Fosse couverte de deux dalles de pierre; un squelette d'adulte, le crâne au Sud et, à son côté, un enfant d'une dizaine d'années tourné dans le même sens. A droite de l'adulte une petite monnaie de bronze d'un fils ou d'un successeur de Constantin; au revers :

FEL·TEMP·REPARATIO·

On remarquera que ces tombes sont toutes inviolées et, cependant, leur mobilier est presque inexistant; d'où on peut conclure, croyons-nous, à la grande pauvreté de cette population chrétienne.

3° *Région méridionale.* — Cette région est très irrégulière et confuse; elle a dû être creusée à des époques diverses, autour d'un noyau central qui serait le cubicule avec baldaquin. Celui-ci a déjà été figuré dans le *Dictionn.* (t. II, col. 159, fig. 1235). Pour s'orienter en quelque manière parmi les tombes et les sarcophages détruits, il faut distinguer les parties destinées à la circulation et celles où l'on stationnait, telles que *arcosolia*, *loculi*, cubicules.

Le cubicule central, à baldaquin, reconnaissable sur le plan à ses six soutiens (voir *Dict.*, t. II, fig. 1235).

A l'Est, un autre cubicule trapézoïdal, communiquant avec le précédent par un passage et par une ouverture semblable à une fenêtre pratiquée dans la roche (B du plan).

Une galerie irrégulière, dans la direction du Sud-Est (C du plan).

Une autre galerie plus large, dans la direction du Sud-Ouest (D du plan). Le sol de ces quatre endroits est entièrement rempli de fosses creusées dans la roche, et les parois ont des *arcosolia* à plusieurs corps. Le cubicule central avec ses trois fosses, ses six pilastres et son baldaquin est connu (voir *Dictionn.*, t. II, col. 159, fig. 1235). Au Nord et au Sud, deux larges découpures; à l'Est et à l'Ouest, deux baies plus petites; en outre, le baldaquin n'est pas exactement orienté. On ne possède aucun indice sur la sainteté ou la dignité de ceux qu'abritait cette tombe ainsi

8286. — Objets trouvés dans la tombe 25.
Ibid., p. 426, fig. 15.

signalée, mais qui n'a reçu aucune décoration, pas plus en marbre ou en stuc qu'en peinture ou en mosaïque. La plupart des tombes retrouvées dans ce cubicule ont été violées, quelques-unes étaient intactes.

Tombe 21. Fosse fermée à l'aide de trois dalles *di pietra selvaggia*, un squelette jeune avec crâne à l'Ouest.

Tombe 22. Semblable, avec deux dalles *di arenaria;* un squelette, le crâne à l'Ouest.

Tombe 23. Étroite, parallèle à la précédente, dont elle est séparée par une cloison, couverte de deux dalles, contenait deux squelettes tournés à l'Ouest.

Tombe 24. Fosse normale, étroite, fermée de deux dalles de calcaire blanc; à l'intérieur, squelette de jeune garçon, le crâne tourné au Sud; sur l'épaule gauche épingle en os, à tête globulaire.

Tombe 25. Fosse mesurant 1 m. 40 en longueur, ayant reçu un enfant, couverte en trois pièces, contenait un squelette de sexe féminin, le crâne tourné au Sud. Près de l'épaule gauche un flacon, mesurant 0 m. 105 en hauteur, sous le crâne deux épingles en os de 0 m. 10, dont une est surmontée d'un buste (fig. 8286). La forme de ces épingles à cheveux appelées *discriminalia* ou *discernicula*, en os ou en ivoire, avec un buste qui amortit une des extrémités, n'est pas nouvelle. Boldetti en avait donné un exemplaire provenant d'une catacombe et qui a fait, depuis lors, son chemin dans tous les manuels.

Tombe 26. Grande fosse recouverte par trois dalles; le fond mesure 1 m. 82 sur 1 m. 08, la profondeur est de 0 m. 81. Cette tombe contenait toute une famille composée de trois adultes et un tout jeune enfant; tous les crânes sont tournés vers l'Ouest. Près de l'épaule gauche de l'adulte placé au centre et à droite du crâne de l'enfant, on trouva deux fioles de verre mesurant 0 m. 09 et 0 m. 105. La forme de la première est relativement fréquente à Syracuse (fig. 8288); en outre, cinq bracelets. A la main gauche, à la main droite et au pied gauche de l'adulte placé au centre, trois monnaies de bronze de petit module; une d'elles représente l'effigie d'un empereur de la seconde moitié du IVe siècle.

Tombe 27. Fosse fermée de trois dalles; squelette tourné au Sud.

Tombe 28. Un squelette et débris de flacon de verre.

Tombe 29. Fosse parfaitement close, squelette presque détruit par l'infiltration d'eau.

Tombe 30. Comme la précédente, sujet très jeune, épingle à cheveux longue de 0 m. 085, dont une extré-

8287. — Épingle à cheveux de la tombe 30.
Ibid., p. 428, fig. 20.

mité est amortie par un buste portant une coiffure du type « à la Fontange » (fig. 8287).

Tombe 31. Fermée par trois dalles en calcaire, avec squelette tourné au Sud.

Tombe 41. Fosse non couverte, contenait un cadavre tourné au Sud.

Tombe 42. Fosse violée, fragment de stuc provenant de la fermeture d'un *loculus* voisin, avec ces lettres : $\overline{\text{XΘ}}$.

Tombe 32. Fosse fermée de quatre dalles, traces de squelette détruit par l'eau.

Tombe 33. Couvercle effondré, traces de squelette tourné vers l'Ouest.

Tombe 34. Comme le précédent.

Tombe 34 bis. Couverte aux trois quarts, mais violée au moyen d'une ouverture, traces de squelette.

Le cubicule B du plan a la forme d'un carré irrégulier; le sol était occupé primitivement par deux files de sarcophages qui furent supprimés pour permettre aux fidèles d'assister en plus grand nombre au saint sacrifice qui était célébré sur l'autel *a mensa* du baldaquin, qu'on pouvait apercevoir.

Le corridor C est long de 11 m. 50, il s'élargit vers le centre, où il reçoit l'air et la lumière d'un puits qui se termine en s'évasant à sa partie inférieure (voir le plan).

Tombe 45, Grande fosse, aux trois quarts couverte, un squelette.

Tombe 46. Fosse courte, aux trois quarts couverte, traces de squelette.

Tombes 50, 51. Comme les précédentes, têtes tournées à l'Ouest et au Sud, traces de squelettes.

Tombe 52. Entièrement couverte; squelette, la tête tournée à l'Ouest.

Tombe 53. Grande fosse ouverte et pleine de décombres : un col d'amphore, deux fragments de marbre

mutilés et mesurant 0 m. 24 sur 0 m. 16 de large; c'est une inscription chrétienne, la seule de la catacombe :

Σ]ΑΤΥΡΗ
ἐ]ΝΘΑΔΕ[κῖτε
ζ]ΗΣΑΣ[α ἔτη
.... ΣΥ ....

Tombe 54. Grande fosse couverte aux quatre cinquième, squelette consumé.

Tombe 55. Petite tombe d'enfant, dans les mêmes conditions que la précédente; le squelette avait le crâne tourné à l'Ouest.

Tombe 56. Grande fosse aux trois quarts couverte, avec deux squelettes dont un d'enfant; petit anneau d'argent.

Dans la direction du Sud-Ouest (D du plan), la catacombe se prolongeait en forme de trapèze, entièrement occupée par des fosses et entourée, sur ses parois, de sept *arcosolia* polysomes. Au centre environ de cet appendice, au cubicule principal, se trouvait un lucernaire en forme de puits qui, de l'orifice de la bouche au plan de la catacombe, mesure 5 m. 30; le diamètre supérieur est de 1 m. 12, et le double environ à la partie inférieure.

Tombe 35. Fermée de trois dalles, squelette avec la tête tournée au Sud.

Tombe 36. Comme la précédente, trois squelettes, les crânes tournés au Sud. Petits bronzes de Constant ou de Constance II, et d'un empereur de la seconde moitié du IVe siècle.

Tombe 37. Fermée de deux dalles et une tuile; deux squelettes tournés au Sud.

Tombe 38. Fermée avec cinq pièces; squelette tourné au Sud.

Tombe 39. Fermée avec quatre pièces; squelette tourné au Sud.

Tombe 40. Fosse à demi fermée; deux squelettes tournés à l'Ouest, cruche de terre de 0 m. 17 de haut (fig. 8285).

Tombe 41 bis. Fermée avec quatre pièces, squelette avec le crâne à l'Ouest.

Tombe 43. Grande fosse ouverte; deux squelettes tournés à l'Ouest.

Tombe 44. Comme la précédente; près d'une des mains, un petit anneau de bronze.

Tombe 47. Tombe violée, mais contenait encore un cadavre, avec le crâne tourné à l'Ouest.

Tombe 48. Couverte en quatre pièces, squelette avec le crâne à l'Ouest.

Les autres fosses contenaient presque toutes des ossements; certaines avaient quelques clous de fer qui attestaient l'existence de cercueils en bois. Entre autres objets, on doit mentionner une jolie lampe en terre décorée d'une rosace à quatre lobes (fig. 8289).

D'autres traces d'excavations chrétiennes existent près de la *Grotta del Monaco*. A gauche de l'entrée de la catacombe, on voit une chambre rectangulaire de petites dimensions, avec des tombes à une place le long des parois, et dont les traces sont bien reconnaissables, quoiqu'on les ait détruites en partie. C'était donc une *cella* funéraire et on en rencontre trois autres semblables. Il a dû y avoir dans ces parages une communauté chrétienne assez florissante à un moment donné.

Florissante est une façon de parler, car, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la pauvreté règne dans toute cette catacombe, aussi bien dans le mobilier insignifiant des tombes que dans la décoration absente. La catacombe septentrionale paraît être la plus ancienne des deux; elle est notablement plus ancienne et probablement antérieure à la paix constantinienne et ayant reçu des développements à la suite de cet événement. Le noyau de cette région est une salle païenne qui aura été remaniée pour être incorporée au cimetière des partisans du culte nouveau.

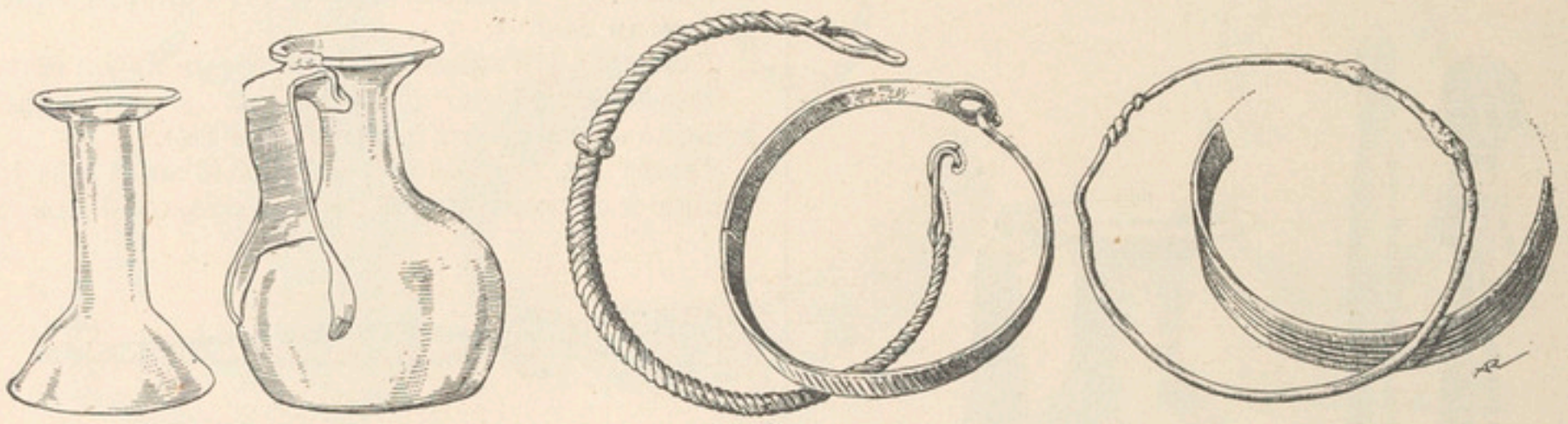

8288. — Fioles et bracelets trouvés dans la tombe 26. *Ibid.*, p. 427, fig. 18-19.

On relia par une galerie cette petite catacombe à celle que nous avons nommée « région méridionale », la région où se trouve la tombe à baldaquin et qui fut peut-être une tombe de martyrs.

Ces deux catacombes ont eu des centres ou noyaux bien distincts, comme on peut le voir par la galerie de communication et par la différence de niveau des deux régions. Le point le plus bas de tout le cimetière est la chambre carrée d'entrée; la région septentrionale est fortement inclinée vers la porte, de même que la galerie de communication. Dans la région méridionale, toutes

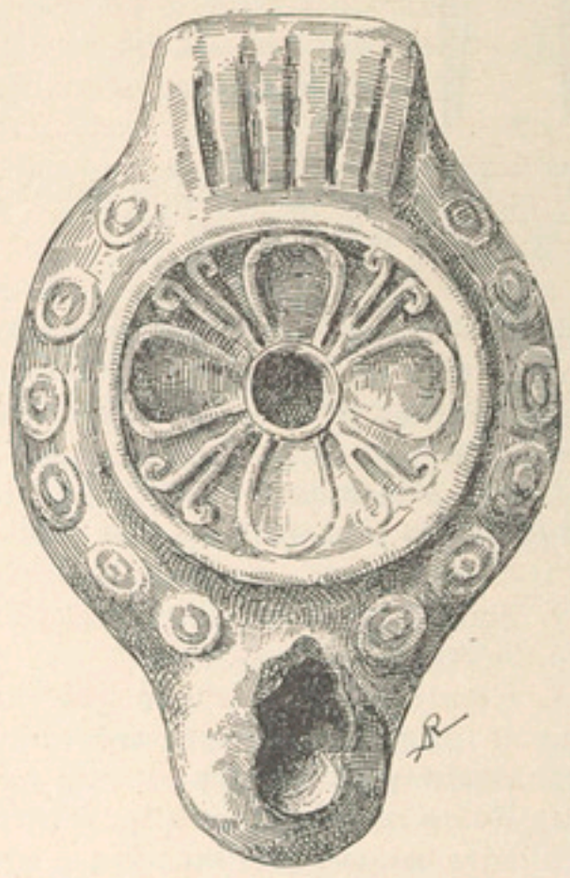

8289. — Lampe en terre trouvée à Molinello. *Ibid.*, p. 431, fig. 23.

les parties convergent suivant un plan incliné vers la chambre du baldaquin, dont la voûte est sensiblement au-dessus de la porte d'entrée. La différence de niveau entre les points extrêmes de la catacombe est de plus de 2 mètres.

De décoration il n'est pas même question, ni pour la peinture, ni pour la sculpture; à peine, relève-t-on une trace douteuse de l'emploi du ciment sur le parapet du dernier sarcophage au Sud-Est. En 1895, Strazzula pensa découvrir des traces de revêtements de marbre dont P. Orsi n'a rien retrouvé.

On peut se poser la question de la date de la catacombe plus facilement qu'on ne peut y répondre. Le système des *loculi* témoigne en faveur de l'antiquité de l'excavation, et on le trouve dans la chambre carrée et dans la galerie de communication; dans la région méridionale, on ne le rencontre plus. Les sept monnaies trouvées se rapportent toutes aux fils ou successeurs de Constantin. On peut conjecturer, avec une certaine vraisemblance, que la catacombe fut délaissée vers l'an 400, après avoir été exploitée pendant un siècle.

S'agit-il d'une catacombe chrétienne ou bien d'une secte hérétique? En l'absence complète de toute inscription et de tout symbole chrétien — car quelques croix tracées sur les murailles sont d'époque moderne — il est difficile de se prononcer; cependant, la forme de la catacombe, la structure des *loculi*, la vraisemblance du culte rendu à un saint ou à un martyr sont des indices qu'on peut faire valoir en faveur du christianisme.

Bibliographie. — Strazzula, dans *Archivio storico di storia Sicilia*, nouv. sér., t. xxi, 1896, p. 83-87. — G. Führer, *La catacumba Führer*, dans *Römische Quartalschrift*, 1895, pl. ii *a; Forschungen zur Sicilia sotterranea*, München, 1897, in-8°, p. 78, 170-171; *Die Katakombe in Molinello. Thal bei Augusta in Ostsizilien*, dans *Römische Quartalschrift*, 1902, p. 205-231. — P. Orsi, *Molinello, presso Augusta*, dans *Atti della R. Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, t. x, 1902, p. 411-434, 631-644.

H. Leclercq.

MOLINIER (Auguste et Émile). — Les deux frères, dont la carrière érudite offrit une sorte de parallélisme, doivent être rapprochés et loués ici pour tous les services que leur labeur infatigable rendit à la science des antiquités chrétiennes. Une différence de quelques années seulement, en faisant d'Auguste l'aîné de la famille, lui imposait des devoirs dont il s'acquitta envers Émile. Né à Toulouse, en 1851, Molinier n'avait aucune fortune et il eut, très jeune, à diriger et à pourvoir son frère Émile, né à Nantes en 1857. Il fut pour celui-ci comme un second père et, au prix d'un labeur opiniâtre et d'une abnégation méritoire, lui assura les bienfaits de l'éducation classique et lui ouvrit l'entrée des carrières libérales. De tout ceci il ne soufflait mot et ses amis les plus intimes soupçonnaient à peine les privations que lui imposait son dévouement. Peu ambitieux, étranger à toute intrigue, il lui fallut donc, pour vivre, se livrer, pendant des années, à des travaux d'ordre secondaire qui absorbaient une partie du temps qu'il eût souhaité consacrer à l'étude. Et cependant, tels étaient son ardeur au travail, son désir de se perfectionner, de s'initier à des méthodes nouvelles, d'augmenter la somme de ses connaissances, qu'il trouvait le temps, à une époque où il n'était plus un simple étudiant, de développer en tous sens son instruction.

En 1869, Auguste Molinier entra à l'École des Chartes et y montra, dès la première année, une aptitude évidente, une curiosité toujours en éveil, un goût marqué pour les recherches originales. Il obtint le premier rang dans la promotion de 1873, où, à ses côtés, se trouvaient des élèves, entrés un an plus tôt à l'École, mais dont les études avaient subi une interruption par le fait de la guerre.

Sa thèse, publiée en 1874, était un catalogue raisonné, précédé d'une introduction bien conçue, des actes de Simon et d'Amaury de Montfort. Elle détermina, pour un temps, la direction de ses études. Vers cette époque, le libraire Privat, de Toulouse, faisant preuve d'un esprit d'initiative dont peu de libraires parisiens de ce temps eussent été capables, avait entrepris une nouvelle édition, sur un plan très vaste, de l'*Histoire générale de Languedoc* par dom Devic et dom Vaissete. Le véritable directeur de l'entreprise était Émile Mabille qui, sentant ses forces décliner, s'associa Auguste Molinier, dont la collaboration commença avec la seconde partie (parue en 1874) du tome Ier. Après le décès de Mabille, son jeune auxiliaire devint le principal annotateur de l'ouvrage, sans en avoir toutefois la direction. La préface du tome II (1876) est signée de son nom. Ce travail épineux de revision et de correction occupa Molinier pendant de longues années. Il ne consista pas seulement en d'importantes améliorations apportées aux textes, souvent fautifs, publiés par les bénédictins; Molinier inséra de nombreux documents inédits parmi les pièces justificatives de la première édition; il mit au bas des pages une infinité de menues rectifications; il composa, sous le titre modeste de notes, de longs mémoires, où il traita des sujets que les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* avaient étudiés de façon insuffisante, ou même complètement négligés. Certains de ces *excursus*, un peu noyés dans un immense appareil de notes et d'appendices, ont l'ampleur de véritables mémoires. Il suffira de rappeler l'étude sur l'administration féodale dans le Languedoc, celle aussi qui a pour objet l'administration de saint Louis et de son frère Alphonse de Poitiers dans la même province (t. vii), le mémoire sur la géographie historique du Languedoc (t. xii). Ce sont des travaux entièrement de première main, auxquels il n'a manqué, pour atteindre la perfection, que d'avoir été rédigés plus à loisir. Le loisir, hélas! c'est ce qui a toujours manqué à Molinier, si grande qu'ait été sa puissance de travail. Les publications faites par l'État peuvent se prolonger pendant un nombre d'années, pour ainsi dire, indéfini. Il n'en saurait être de même des publications entreprises par des particuliers, où le capital engagé doit être rémunéré dans un temps déterminé. Il fallait donc se hâter et, dans de telles conditions, certaines imperfections, certaines lacunes même, faciles à découvrir une fois le travail fait et publié, ne sont que trop excusables.

Avant que ses travaux relatifs à l'*Histoire générale de Languedoc* eussent pris fin, Auguste Molinier s'appliquait à une entreprise non moins vaste et tout aussi ardue. Surnuméraire d'abord, puis employé rétribué à la bibliothèque Mazarine, il s'appliqua à rédiger le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque et il le rédigea de la façon la plus satisfaisante. Ce genre de travail est trop peu apprécié, même parmi les érudits. C'est qu'il y a peu de personnes qui sachent se rendre compte de ce qu'il faut savoir pour mener à bien la description d'une collection de manuscrits, où abondent les ouvrages anonymes, souvent inédits ou même tout à fait inconnus, où les textes sont parfois incomplets et d'autant plus difficiles à identifier. Ceux qui ont beaucoup pratiqué les catalogues savent que celui de la Mazarine est l'un des plus parfaits, et on en doit dire autant d'autres catalogues moins importants rédigés par Molinier pour le recueil général des catalogues des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, publiés sous les auspices du ministère de l'Instruction publique.

Dans une œuvre de ce genre, on peut faire preuve d'érudition et de méthode; il n'y a guère lieu d'y

émettre des idées personnelles. Molinier, cependant, était riche en idées. Il avait réfléchi sur tous les sujets vers lesquels l'entraînait sa vaste curiosité. On le vit bien lorsqu'il publia sur *Pascal*, notamment sur les *Provinciales*, des travaux qui font époque. Ce fut à peu près sa seule excursion dans l'étude de ce qu'on appelle les temps modernes. Mais ceux qui ont été en rapports journaliers avec lui savent combien il était instruit de matières variées sur lesquelles il n'a rien écrit.

Dès 1875, Aug. Molinier avait apporté son concours le plus actif à la *Société de l'Orient latin*, fondée par le comte Riant, et sa collaboration fut des plus empressées. Peu d'années après, ayant eu la satisfaction de voir son frère Émile sortir de l'École des Chartes (1878) avec une thèse remarquée sur le maréchal Arnoul d'Audrehem (qui fut imprimée dans les *Mémoires présentés par divers savants*), Auguste s'associa ce jeune frère, en 1882, pour la publication de la *Chronique normande du XIVe siècle*, source de première importance pour les débuts de la guerre de Cent ans. Dès lors, les deux Molinier allaient, pendant un quart de siècle, régaler l'érudition française des travaux les plus estimables.

En 1883, Émile, en collaboration avec Alfred Leroux et Ant. Thomas, mit au jour un recueil intitulé *Documents historiques sur la Marche et le Limousin;* en 1887, Auguste donnait la *Chronique de Suger* qui est un modèle; entre temps, les volumes de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, entre 1880 et 1900, voyaient se succéder les articles des deux frères.

En 1893, Auguste Molinier succéda, dans l'enseignement des *Sources de l'histoire de France*, à Siméon Luce, et se donna sans réserve à cet enseignement qui lui plaisait et pour lequel il avait amassé tant de matériaux, probablement sans se douter de l'usage qu'il serait appelé à en faire dans un cours. A ce cours, il apporta la conscience, le dévouement au devoir professionnel qu'il avait mis à remplir ses fonctions de bibliothécaire. A partir de ce moment, ses études se concentrèrent plus particulièrement sur l'histoire de France. Tout en continuant sa collaboration intermittente au *Catalogue général des manuscrits des départements*, où les volumes auxquels il a mis la main se reconnaissent facilement, tout en rédigeant ses *Chroniques* sur les livres nouveaux pour la *Revue historique* de G. Monod, il entreprenait des travaux de longue haleine qui avaient pour objet la mise au jour de documents inédits de notre histoire. De 1894 à 1902, il publia en deux volumes, la *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*. Vers le même temps, Molinier commençait, avec Auguste Longnon, une vaste publication, celle des *Obituaires de la France* rangés par diocèses. Il y était bien préparé, puisqu'il avait obtenu, en 1887, le prix ordinaire de l'Académie pour un mémoire sur ce genre de documents. Certes, il n'espérait pas voir la fin de la collection des *Obituaires*, tant la matière était abondante; il pouvait du moins espérer accomplir une grande partie de la tâche, mais il ne put publier que le 1er volume, contenant plus de 1 300 pages de texte. Le IIe tome était sous presse quand A. Molinier succomba.

Pendant qu'Auguste marquait sa place parmi la petite phalange de ceux qui élaborent les documents, Émile cédait à une inclination qui l'avait fait hésiter un instant, au sortir du lycée, entre l'École des beaux-arts et l'École des Chartes; il s'engageait résolument dans une direction nouvelle, celle de l'histoire de l'art, carrière brillante et difficile qu'aide singulièrement à parcourir avec fruit la formation reçue à l'École des Chartes. Le succès de meilleur aloi l'attendait dans cette carrière, où il a laissé d'honorables traces de son passage. Il débuta par une étude archéologique sur la petite ville de Najac en Rouergue, étude publiée sous le nom des deux frères, et ensuite Émile fit paraître un volumineux inventaire du trésor pontifical au moment de la mort de Boniface VIII. Ce fut, après cela, une série d'inventaires du château de Pau, en 1561-1562, du château de Goluchow, de la collection Wallace, de la collection Spitzer. Les bronzes, les ivoires, la céramique, Venise, Coire, le Louvre furent étudiés et, malgré l'aridité voulue des descriptions, on sent, dans le choix des sujets, une vibrante admiration qui se complaît et se satisfait dans l'énumération de tant d'œuvres excellentes. Avec une audace et un bonheur auxquels il faut rendre hommage, Émile Molinier s'attaqua à une de ces vastes entreprises qui donnent la mesure de ceux qui ne les redoutent pas; car il avait non seulement de l'ampleur, mais encore une véritable générosité dans l'esprit. Ses façons brusques et presque brutales étaient quelque chose comme les fils barbelés dont il protégeait le temps trop court qui lui restait à vivre et défendait l'œuvre gigantesque dont il osait encore espérer voir l'achèvement. Ce n'était pas moins qu'une *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie, du Ve à la fin du XVIIIe siècle*, dont le premier volume fut achevé en 1895. Il fallait un courage presque surhumain pour en mener à bien ne fût-ce qu'une seule section; il fallait posséder un trésor de connaissances théoriques et d'expérience pratique comme celui que s'était rapidement amassé Émile Molinier, grâce à des voyages multiples et à des études incessantes dans les collections publiques et privées. Quatre volumes ont paru : le premier consacré aux ivoires, le deuxième et le troisième au mobilier, le quatrième à l'orfèvrerie, dont l'histoire complète réclame encore un autre volume.

Ce volume, Émile Molinier n'eut pas le temps de le terminer. Les préparatifs de l'Exposition universelle de 1900 étaient venus lui apporter une tâche nouvelle, en rapport avec ses goûts et sa fiévreuse activité. Il se donna tout entier à l'organisation de la collection d'art rétrospectif qui, réunie au Petit-Palais, émerveilla les visiteurs et valut à ses organisateurs une sorte de petit triomphe.

Tandis qu'Émile Molinier professait à l'École du Louvre, son frère Auguste poursuivait son enseignement à l'École des Chartes. Les deux frères paraissaient jouer à la raquette avec les récompenses académiques qu'ils collectionnaient gentiment : membre résidant, conservateur, professeur, prix, médailles, rubans, rosettes, qu'ils se partageaient fraternellement.

Auguste Molinier devait attacher son nom à une œuvre excellente et utile, l'*Histoire des sources de l'histoire de France*, qui demeurera longtemps un manuel fécond pour les travailleurs qui y ont recours. Molinier était de ceux qui estiment que chaque professeur a le devoir de contribuer à l'avancement et à la propagation de la science qu'il est chargé d'enseigner. Il ne lui suffit pas d'y contribuer par des travaux spéciaux : il voulut faire, pour les sources de l'histoire de France, un manuel qui fût, pour notre pays, ce qu'étaient pour l'Allemagne les *Deutschlands Geschichtsquellen* de Wattembach, c'est-à-dire un inventaire critique, classé chronologiquement, des annales, chroniques, biographies et documents divers qui sont la base de notre histoire. Ce manuel, développement de ses leçons de l'École des Chartes, est pourvu d'une bibliographie abondante qui ne saurait prendre place dans un cours. A. Molinier en a publié les quatre premiers volumes de 1902 à 1904; le quatrième s'arrête à l'année 1461. Un cinquième volume, entièrement rédigé, doit conduire l'exposé jusqu'en 1494. Les autres parties du *Manuel* (jusqu'en 1815) étaient confiées à d'autres érudits.

Auguste Molinier allait, sans aucun doute, tourner

son activité vers un nouveau sujet, lorsque, le 19 mai 1904, la mort le frappa sans lui laisser le temps de se reconnaître, et la perte était grande pour la science française qui doit conserver le souvenir de cette érudition vaste et solide, de ce sens critique pénétrant, de cette équité dans la discussion et dans le jugement, enfin de ce sentiment d'amour pour la vérité qui ont inspiré et présidé à son œuvre, qu'il était permis de prévoir plus vaste et plus complète.

La foudroyante disparition de l'aîné semblait faire planer une menace sur le puîné. Émile Molinier venait d'être, sur sa demande expresse, nommé conservateur honoraire du musée du Louvre. Il espérait se faire les loisirs indispensables à l'achèvement de son *Histoire des arts industriels;* mais le surmenage, auquel il avait soumis impitoyablement ses forces intellectuelles et physiques pendant tant d'années, commençait déjà à faire sentir ses effets désastreux. Le 5 mai 1906, Émile fut, comme son frère, terrassé par une mort presque subite.

Les deux vies, d'un dessin si semblable, laissaient une œuvre utile et un bel exemple.

BIBLIOGRAPHIE D'AUGUSTE MOLINIER. — *Catalogue des actes de Simon et d'Amaury de Montfort*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIV, 1873, p. 153 et 445. — *Charte de l'année 971*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXVI, 1875, p. 442-444. — *Remarques sur quelques actes publiés par dom Vaissete :* Diplômes de Charlemagne, 806; de Charles le Chauve, 855, 859, 869, 870; de Charles le Simple, 908, etc., dans même revue, t. XXXVII, 1876, p. 35-50. — *Actes inédits de Philippe Auguste* (pour l'évêché de Lodève), dans même revue, t. XXXVII, 1876, p. 381-386. — *Œuvres d'Oribase*, texte grec, traduit en français, t. VI, édité par Aug. Molinier, 1876. — *Campagne de Boucicault en Prusse*, dans même revue, t. XXXVIII, 1877, p. 491. — *Itinera Hierosolymitana... latina lingua exarata, ediderunt T. Tobler et A. Molinier*, dans *Société de l'Orient latin. Publications de la série géographique*, t. I, part. 1, 2, Paris, 1877, in-8°. — *Les « Pensées » de Pascal. Texte revu... avec des notes... par Aug. M.*, Paris, 1877, in-8°. *The Thoughts of Bl. P..., translated from the text of Aug. M.*, 1889. — *Note sur* Mors Gothorum, *villa royale en Septimanie*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XL, 1879, p. 579. — *Inventaire sommaire de la collection Joly de Fleury*, dans *Le Cabinet historique*, 1879-1881, t. XXV-XXVII. — *Najac en Rouergue; notes historiques et archéologiques (XIIe-XIVe s.)*, dans *Biblioth. École des Chartes*, t. XLII, 1881, p. 129, 361, 3 pl. (par Auguste et Émile Molinier). — *Chronique normande du XIVe siècle* (par Aug. et Ém.), dans *Société de l'hist. de France*, 1882. — *La commune de Toulouse et Philippe III*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLIII, 1882, p. 5-39. — *Lettres de rémission pour une femme accusée de sorcellerie (1354)*, dans même revue, t. XLIII, 1882, p. 419-421. — *La sénéchaussée de Rouergue, en 1341*, dans même revue, t. XLIII, 1882, p. 452. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Nîmes*, dans *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. VII, Paris, 1884, in-4°. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Toulouse*, dans *Catal. génér. des mss. des bibl. publ. des départements*, t. VII, Paris, 1886, in-4°. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine*, dans *Catal. génér. des mss. des départements*, 4 vol. in-8°, Paris, 1885-1892; cf. P. Batiffol, dans *Bulletin critique*, t. VIII, 1887, p. 59; B. Haureau, dans *Journal des savants*, 1886, p. 677-686; 1887, p. 30-40, 113-123, 177-186. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Châlons-sur-Marne* (de Soissons, de Saint-Quentin, de Provins, de Meaux, de Melun), dans *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. III, 1885; cf. B. Haureau, dans *Journal des savants*, 1886, p. 353-361. — *Suger, auteur d'une partie de la chronique dite Historia Ludovici VII*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVIII, 1887, p. 286. — *Vie de Louis le Gros par Suger, suivie de l'Histoire de Louis VII, publiée par Aug. M.*, dans *Collection de textes pour servir à l'étude de l'histoire*, Paris, 1887, in-8°. — *Ancienne chronique latine de Saint-Denis*, dans *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, t. XLVIII, 1887, p. 723. — *Les coutumes et péages de Sens (XIIIe siècle). Charte d'Amaury de Montfort (1223-1224); Diplôme de Philippe Auguste pour Simon de Montfort (1216)*, dans *Album paléographique*, 1887. — *Saint-Sernin de Pauliac, diocèse de Toulouse*, dans même revue, t. XLIX, 1888, p. 450. — *Catalogue des manuscrits de Dijon* (par Molinier, Omont, Bougenot, Guignard), dans *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. V, 1889. — *Les obituaires français du Moyen Age*, Paris, 1890, in-8°. — *Catalogue des manuscrits de Chartres*, dans *Catalogue général des manuscrits des bibl. publ. des départements*, t. XI, 1890. — *Catalogue des manuscrits de Cambrai*, dans *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. XVII, 1891. — *Blaise Pascal. Les « Provinciales », avec une préface et des notes par Aug. M.*, Paris, 1891, in-8°. — *Histoire générale de Languedoc, édition accompagnée de dissertations et notes nouvelles, contenant le recueil des inscriptions de la province, antiques et du Moyen Age, des planches de médailles, de sceaux, des cartes géographiques et des vues de monuments, annotée par Em. Mabille, Edw. Barry, Ch. Robert, Paul Meyer, Anat. de Barthélemy, Aug. Molinier, Germer-Durand, Zetenberg, A. Allmer, Chabaneau, Lebègue, Jos. Roman, publiée par Ed. Dulaurier, continuée jusqu'en 1790 par Erw. Roschach*, 16 vol. in-4°, Toulouse, 1872-1892. — *Les manuscrits et la miniature, ouvrage illustré*, Paris, 1892, in-12. — *Catalogue des manuscrits de Quimper*, dans *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. XXII, 1893. — *Catalogue des manuscrits de Nantes*, dans *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. XXII, 1893. — *Catalogue des manuscrits de Brest*, dans *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. XXII, 1893. — *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers, publiée par Aug. M.*, Paris, 1894, in-4°, dans *Collection des documents inédits.* — *Obituaires de la province de Sens*, t. I, *Diocèses de Sens et de Paris, publiés par Aug. M.*, Paris, 1902, in-4°, dans *Recueil des historiens de France : Obituaires.* — *Catalogue des manuscrits de Lyon*, dans *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. XXX, 1900. — *Manuels de bibliographie historique*, III, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, *Époque primitive, Mérovingiens et Carolingiens*, Paris, 1901, in-8°. Ce volume est le seul qui concerne la période chronologique étudiée dans le *Dictionn.* Le t. II concerne l'*Époque féodale, les Capétiens jusqu'en 1180* (1902); le t. III concerne *les Capétiens, 1180-1328* (1903); le t. IV concerne *Les Valois, 1328-1461* (1904); le t. V, *Les Valois, Louis XI et Charles VIII, 1461-1494* (1904). Voici le dessein que s'est proposé l'auteur : « Il (lui) a semblé utile de composer un ouvrage de bibliographie énumérant, dans un ordre méthodique, les sources narratives de l'histoire de la France médiévale et indiquant les principaux mémoires et articles à consulter sur chaque auteur ou chaque ouvrage. On ne trouvera indiquées que les sources narratives, c'est-à-dire les écrits dont les auteurs se sont proposé de raconter l'histoire soit de leur temps, soit d'une période déterminée : annales, chroniques particulières ou universelles, biographies, vies de saints, etc. On y a joint ce que l'auteur appelle des *sources indirectes*, c'est-à-dire des ouvrages de caractère plus ou moins littéraire, servant à la connaissance de l'histoire : lettres politiques et familières, poésies, inscriptions, traités politiques. Enfin, la France ayant été en rapports constants avec l'étranger, on a cru

devoir indiquer, mais plus sommairement, les principaux ouvrages composés dans les autres pays d'Europe et pouvant servir à notre histoire.

« Chaque chapitre se compose des parties suivantes : d'abord un court résumé, donnant les renseignements essentiels sur la nature des sources étudiées et sur leur importance relative; à la suite, on énumère ces mêmes sources, tantôt dans l'ordre chronologique, tantôt, pour les vies de saints, par exemple, dans l'ordre topographique. De chaque ouvrage on indique les éditions principales, celles qui ont marqué dans l'histoire du texte; on a jugé superflu de noter les simples réimpressions, sauf celles de la *Patrologie* de Migne, d'un usage si commode. En général, on ne dit rien des manuscrits des ouvrages, renvoyant sur ce point aux dernières éditions critiques. »

Voici le résumé des chapitres : I. *Les Mérovingiens.* — I. Préliminaires. Époque primitive : Ouvrages généraux. Géographes grecs et romains. Documents administratifs.

II. Auteurs grecs et romains jusqu'aux invasions.

III. Premiers textes chrétiens : Vies de saints par ordre chronologique du IIIe siècle à saint Martin de Tours.

IV. Les invasions : histoires universelles et histoires de l'Église; Salvien; Sidoine Apollinaire; Vies des saints du Ve siècle.

V. Grégoire de Tours.

VI. Pseudo-Frédégaire et continuateurs.

VII. Petites chroniques : *Gesta regum Francorum; Gesta Dagoberti;* Aimoin.

VIII. Sources indirectes : Fortunat; recueils de lettres.

IX. Sources étrangères : *Liber pontificalis;* Grégoire le Grand; Jordanès; Cassiodore; saint Épiphane; Ennodius; Paul Diacre; auteurs byzantins; Espagne wisigothique; Isidore de Séville; Julien de Tolède; Anonyme de Cordoue.

X. Vies de saints : préliminaires. Les martyrologes; saints du VIe siècle; Paris et régions voisines, région de l'Est; région du Nord; Burgondie; Gaule centrale; sud-est de la Gaule; Armorique.

Évêques et princes des VIIe et VIIIe siècles, par ordre chronologique; saints abbés des VIIe et VIIIe siècles, par région; Saint Colomban et ses compagnons; Paris et régions voisines; région de l'Est; région du Nord et Belgique; Burgondie; région de l'Ouest; région du Sud.

XI. Chroniques universelles : Eusèbe de Césarée et saint Jérôme; *Consularia*; Prosper d'Aquitaine; Idace; le comte Marcellin; Victor de Tonnenna; Jean de Biclar; Marius d'Avenches; Isidore de Séville; Bède le Vénérable.

II. *Les Carolingiens.* — XII. Renaissance carolingienne : saint Boniface; Alcuin, Paul Diacre.

XIII. Pépin le Bref et Charlemagne : Eginhard, *Poeta Saxo;* le moine de Saint-Gall; Angilbert; *Codex Carolinus;* Vies de saints; histoire légendaire de Charlemagne.

XIV. Annales carolingiennes; annales royales.

XV. Louis le Pieux; Ermold le Noir; Thégan; l'Astronome; Nithard; Paschase Radbert.

XVI. Poésies carolingiennes : Théodulphe d'Orléans, Walafrid Strabon, Florus de Lyon; Sedulius le Scot; Milon de Saint-Amand; Hucbald.

XVII. Charles le Chauve : *Annales Bertiniani; Annales Vedastini; Annales Fuldenses;* Adon de Vienne, Andradus Modicus; *Gesta Aldrici*, Adrevald, Héric d'Auxerre.

XVIII. Nécrologes. Recueils de lettres : Loup de Ferrières; Hincmar de Reims.

XIX. Invasions normandes : Abbon de Fleury, Ermentaire, Aimoin de Saint-Germain-des-Prés.

XX. Historiens français, de 888 à environ 919. Historiens étrangers du Xe siècle : Reginon, Liudprand, Widukind.

XXI. Historiens français du Xe siècle : Flodoard, Gerbert, Richer, *Annales Mettenses.*

L'ouvrage est précédé d'une *introduction* de 187 pages, datée du 16 mars 1904 et où l'auteur conclut qu'il a la conviction d'avoir « facilité la tâche quotidienne à ses confrères en érudition et contribué aux progrès futurs de la science historique ». C'est vrai.

BIBLIOGRAPHIE D'ÉMILE MOLINIER. — *Najac en Rouergue; notes historiques et archéologiques*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLII, 1881, p. 129, 361, 3 pl. — *Chronique normande du XIVe siècle*, dans *Société de l'histoire de France*, Paris, 1882, in-8°. — *Inventaire du trésor du Saint-Siège sous Boniface VIII (1295)*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLIII, 1882, p. 276-310, 626-646; t. XLV, 1884, p. 31-57; t. XLVI, 1885, p. 16-44; t. XLVII, 1886, p. 646-667; t. XLIX, 1888, p. 226-237; et Nogent-le-Rotrou, 1888, in-8°. — *Dictionnaire des émailleurs depuis le Moyen Age jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Ouvrage accompagné de marques et monogrammes*, Paris, 1885, in-8°. — *La céramique italienne au XVe siècle*, dans *Petite bibliothèque d'art et d'archéologie*, Paris, 1886, in-12. — *Les bronzes de la Renaissance. Les plaquettes. Catalogue raisonné précédé d'une introduction*, dans *Bibliothèque internationale de l'art*, sous la direction de Eug. Müntz, 2 vol. in-8°, Paris, 1886. — *Chefs-d'œuvre d'orfèvrerie ayant figuré à l'exposition de Budapest*, in-fol., Paris, 1886.

A partir de 1888, Ém. Molinier partagea avec Ern. Babelon la direction de la *Gazette archéologique.* — *Le trésor de la basilique Saint-Marc à Venise*, in-4°, Venise, 1888. — *Venise, ses arts décoratifs, ses musées et ses collections, ouvrage accompagné de 207 gravures*, dans *Biblioth. intern. de l'art*, in-4°, Paris, 1889. — *La collection Spitzer; objets du Moyen Age et de la Renaissance*, in-fol., Paris, 1890. — *Dessins et modèles. Les arts du métal. Orfèvrerie, bijouterie, ferronnerie, bronze. Notice*, album comprenant 200 gravures, Paris, 1892, in-8°. — *Inventaire des meubles du château de Pau par Ém. M. et F. Mazerolle, 1561-1562*, pour la *Société des bibliophiles français*, Paris, 1892, in-4°. — *Benvenuto Cellini*, dans *Les artistes célèbres* d'Eug. Müntz, Paris, 1894, in-12. — *Le trésor de la cathédrale de Coire*, in-fol., Paris, 1895. — *Musée national du Louvre. Département des objets d'art du Moyen Age, de la Renaissance et des temps modernes. Catalogue des ivoires*, Paris, 1896, in-8°. — *La coiffure des femmes dans quelques monuments byzantins*, dans *Études d'histoire du Moyen Age dédiées à G. Monod*, 1896, p. 61-70. — *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du Ve à la fin du XVIIIe siècle*, in-fol., Paris, 1896. — *Collections du château de Goluchow. Orfèvrerie du Moyen Age et de la Renaissance*, Paris, 1897, in-4°. — *Le mobilier royal français aux XVIIe et XVIIIe siècles. Histoire et description*, in-fol., Paris, 1902. — *Musée national du Louvre. Donation de M. le baron A. de Rothschild. Catalogue*, in-fol., Paris, 1902. — *L'art français des origines à la fin du XIXe siècle*, in-fol., Paris, 1902. — *La collection Wallace. Meubles et objets d'art français des XVIIe et XVIIIe siècles*, in-fol., Paris, 1902; *The Wallace collection at Hertfort House*, 1903. — *Musée du Louvre. Le mobilier français des XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1903, in-4°. — *Catalogue des objets d'art et de haute curiosité de la Renaissance composant la collection Émile Gaillard*, Paris, 1904, in-4°. — *Catalogue des objets d'art... composant la collection de M. D. Schewitch, préface de Ém. M.*, Paris, 1906, in-4°.

H. LECLERCQ.

MOMIE. — L'idée que ce mot éveille est tout à fait païenne, comme l'idée qu'éveille le mot catacombe est chrétienne; cependant, il y a eu des cata-

combes qui étaient de simples souterrains, sans aucune attache avec le culte ou les inhumations des fidèles, de même qu'il y a eu des milliers de momies qui conservèrent des corps de chrétiens. Mais l'histoire est faite de ces généralisations contre lesquelles il est superflu de s'insurger.

Le nom de « momie » s'applique généralement à un mode de conservation des cadavres qui fut en usage principalement en Égypte, pendant de longs siècles et notamment au début de notre ère. Il n'est pas nécessaire de décrire ici ce procédé de dessication et de macération du corps des défunts, qu'on mettait en état de se conserver pendant une période de temps indéfinie. Ce genre d'inhumation ne provoqua jamais les sévérités ou les interdictions de l'Église chrétienne. Celle-ci s'opposait à l'incinération des corps, qui pouvait inculquer l'idée de négation de la résurrection; au contraire, la momification promettait à ceux qui avaient été les temples du Saint-Esprit une sorte de longévité incalculable qui paraissait les rendre plus aptes à la résurrection des corps. Nous ne croyons pas qu'on ait cessé la momification avant le VIe siècle, c'est-à-dire à une date où la population de l'Égypte était presque en totalité chrétienne, mais nous n'avons pas rencontré, dans la description des momies exhumées et déroulées, des symboles chrétiens ou des indices certains de christianisme.

Voici par exemple un casque trouvé en Égypte et conservé au musée de Leyde, auquel il a été donné par M. d'Anastasy, ancien consul général de Suède en Égypte. On sait seulement que ce casque fut découvert

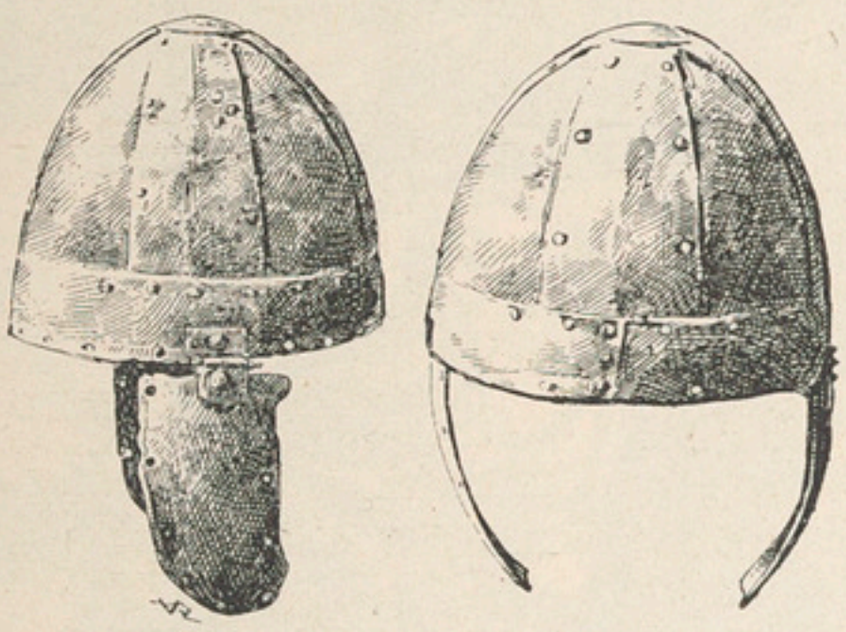

8290. — Casque de momie,
d'après *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, t. LXX, 1910, p. 111.

sur la tête d'une momie. Une calotte en cuir noir se trouve à l'intérieur de cette coiffure. La direction du musée estime qu'elle peut être datée entre 500 et 1 000 ans après J.-C. [1]. Il y a, dès lors, bien des vraisemblances pour que ce casque ait couvert la tête d'une momie chrétienne (fig. 8290).

Un autre objet provenant également d'une momie chrétienne, un collier, mérite de n'être pas omis (fig. 8291). Enfin, on pourrait parler longuement des portraits de momies qui nous rendent des types précieux.

Il y a longtemps qu'on s'est occupé des momies gréco-égyptiennes de l'époque du haut-empire romain, qui remplacent sur leur gaine extérieure, à la hauteur du visage, le masque modelé des momies des époques plus anciennes par un portrait peint, exécuté sur un panneau de bois et, le plus souvent, avec les procédés de l'encaustique. Ces portraits ne se rattachent absolument en rien à l'ancien art indigène de l'Égypte et de ses traditions; ils appartiennent exclusivement à l'art gréco-romain, tel qu'il s'est développé vers le IIe siècle de l'ère chrétienne dans les provinces orientales de l'empire. Ils marquent une période importante et parfaitement caractérisée de l'histoire de la peinture classique et ils ont aujourd'hui leur place dans les histoires et les manuels. En 1877, la *Gazette archéologique* prenait l'initiative de faire reproduire, par les procédés

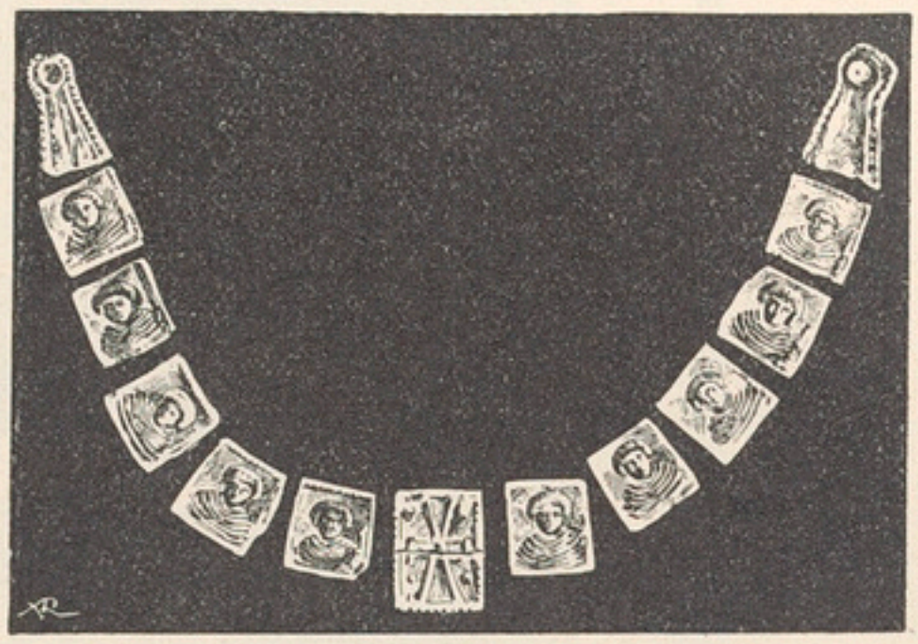

8291. — Collier d'une momie chrétienne.
D'après *Oriens christianus*, 1913, p. 109 fig. 4.

de l'héliogravure, un de ces portraits rapporté par Rosellini et conservé au musée égyptien de Florence; depuis lors, ces reproductions se sont multipliées au point qu'on pourrait en former un musée.

Parmi cette multitude, nous le répétons, il se trouve certainement des chrétiens et des chrétiennes, mais nous n'avons aucun indice pour les reconnaître comme tels. Cependant, ce n'est pas une raison pour renoncer à les découvrir ou du moins à mettre sur la voie des découvertes. Vers la fin du siècle dernier, un négociant antiquaire de Vienne trouva, dans les tombeaux du Fayoum, un grand nombre de momies avec portraits. D'autres tombeaux, moins nombreux, moins anciens, nous ont donné des momies, toutes enveloppées dans une étoffe lisse, sur laquelle était peint non seulement le portrait, mais le personnage entier. Il existe une analogie réelle entre ces momies et les fresques : tant dans les fresques que dans les momies, le portrait fut exécuté ou à part, ou avec le reste du personnage. Dans le second cas, la tête est pourvue d'un nimbe carré. Une de ces momies est entrée, vers 1904, au musée du Vatican; elle appartient au IVe siècle, la défunte était chrétienne (fig. 8292).

La défunte, une femme très jeune, est représentée en tenue de gala. Des habits on ne voit que la partie supérieure de la tunique; plus bas, elle est enveloppée de deux suaires qui l'entourent à la taille et aux jambes, laissant libres les pieds chaussés de souliers blancs et rattachés aux chevilles. Les suaires ont des franges; le premier, de couleur rouge, est orné de médaillons couleur pourpre avec des broderies blanches; l'ornementation de l'autre consiste en bandes rouges et couleur pourpre alternées. Les franges sont aussi de pourpre. Des mains portées sur le devant, la gauche est étendue; la droite est élevée et ouverte dans l'acte de prier. Les cheveux, divisés sur le front, indiquent une femme mariée; ils sont retenus par quatre épingles en perles et par des rubans rouges. Les bracelets d'or, les colliers également d'or et de pierres précieuses, comme aussi les boucles d'oreilles, rappellent les deux orantes peintes dans le cimetière de la *Vigna Massimo;* elles aussi sont richement ornées et

[1] De Baye, *Les casques de l'époque barbare*, dans *Mémoires de la Société nat. des antiq. de France*, t. XX, 1910, p. 111, fig. 3.

vêtues d'habits de grand luxe. La défunte porte, en outre, au doigt annulaire, un gros anneau d'or, qui peut être aussi un signe de l'état de mariage. Pour

Et ce n'est pas la seule momie chrétienne de la nécropole d'Antinoé (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot). Il s'en trouve une dont le nom semble être Euphemiâan;

8292. — Momie du Vatican, d'après *Mélanges d'archéol. et d'histoire*, t. XXVI, 1906, pl. II et III.

terminer, le cadre rouge de la tête a une décoration en échiquier, méandres et pierres précieuses. Avec cette décoration s'accorde le fond vert marin qui fait ressortir très avantageusement le portrait. Tous les détails d'une décoration riche, pour ne pas dire exagérée, dénotent la décadence de l'art [1]. (Voir au mot NIMBE.)

elle portait encore des chaussures, dépareillées il est vrai, mais ornées de dessins dorés et d'inscriptions qui, réunies, donnent la phrase : « Sois en paix. » Or, dans ces

[1] J. Wilpert, *Le nimbe carré. A propos d'une momie peinte du musée égyptien au Vatican*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXVI, 1906, p. 5-6, pl. II-III.

inscriptions, on trouve un Y avec la barre transversale, et, parmi les sceaux mis aux tresses lacées en losange du dernier suaire d'Euphemiâan, il s'en trouve deux avec le monogramme constantinien du Christ, avec le P tourné à gauche. Ainsi Euphemiâan est une chrétienne du IVe siècle [1].

C'est encore une chrétienne que Sabina, enterrée avec un poisson d'ivoire et un vase de verre orné d'une croix avec A et ω, mais elle avait un grand manteau de pourpre, tout semé de groupes d'amours, avec cinq médaillons représentant le mythe d'Apollon.

Ce manteau est pourtant chrétien. Le choix du dieu de lumière est une indication; mais, dans une des

1 2 3 4 5 6

8293. — Étiquettes de momies, d'après Forrer, *Reallexikon*, Berlin, 1908, pl. IV, n. 2, 3, 4, 5, 6, 8.

scènes représentées, on voit Daphné changée en laurier, symbole de résurrection, offrir au dieu une fleur cruciforme en arrondissant le pouce et l'index, de façon à former le *ank* renversé; Apollon, pour répondre à ce geste, tire de son carquois une flèche en disposant les doigts pour figurer le *ank* non renversé ☥ qui symbolise le ☩ de Χριστός [2]. Ainsi, cette étoffe, représentation païenne, serait cependant chrétienne. On peut accueillir ou écarter cette explication passablement compliquée; il n'en reste pas moins que nous avons des momies chrétiennes. Nous avons déjà parlé des momies de Thaïas et de Sérapion (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2339-2340, fig. 788). On se souvient, peut-être, que la première est désignée par une inscription dont le libellé est chrétien : *Ici repose la bienheureuse Thaïas*, etc. et ce texte est précédé de la croix simple, indice du Ve siècle. Quant au moine Sérapion, on l'avait enterré avec une croix suspendue au cou. Enfin, il faut nommer encore le tombeau d'Aurelias Colluthus, qui contenait d'importants papyrus des années 454-455.

On voit, par ce qui précède, que les témoignages chronologiques positifs nous dirigent vers la période du IVe-Ve siècle. Le type de notre figure 8292 est-il à ce point caractéristique qu'il faille en conclure que cette momie soit la dépouille d'une chrétienne? « Une expression si modeste et innocente, nous dit-on [3], ne pouvait être que d'une chrétienne. » Cette preuve semblera un peu faible et par trop subjective à ceux qui ont lu le *De cultu fæminarum*, tels traités ou lettres de saint Cyprien et quelques passages d'Origène sur ses compatriotes. Ce qui vaut plus et ce qui doit être tenu pour démonstratif, c'est le geste des mains (voir *Dictionn.*, à ce mot), qui est le geste propre de la prière chrétienne, ainsi que nous en avons donné plusieurs exemples.

Un supplément de démonstration pouvait sembler devoir nous venir de certaines particularités des vêtements de la momie; notamment, à côté du suaire inférieur, on pensa voir une représentation du sacrifice d'Abraham. L'image, de très petites dimensions,

[1] A. Gayet, *Annales du musée Guimet*, t. XXX, fasc. 2, p. 30 sq., pl. IV. — [2] E. Guimet, *Les chrétiens d'Antinoé, à propos de momies ornées de portraits du défunt du IIe au IVe siècle*, dans *Transactions for the third international congress for the history of religions*, t. II, Oxford, 1908, p. 301-303; *Les portraits d'Antinoé*, dans *Annales du musée Guimet*, t. V, 1912. — [3] J. Wilpert, *Le nimbe carré*, dans *Mélanges d'arch. et d'histoire*, *ibid.*, p. 9.

est peinte sur un fond jaune et offre un sujet dont on ignore, jusqu'à présent, la vraie signification. On y voit un homme vêtu de la tunique et d'un pallium très sommairement indiqué, qui semble menacer du poing droit une femme ou un homme qu'il tient de la main gauche par les cheveux. La scène est très endommagée, par endroits la couleur s'est détachée, peut-être, Samson et Dalila.

Sur le même côté gauche, auprès du bras, se trouve une autre petite scène (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2331, fig. 783), peinte également sur un fond jaune; elle représente deux personnages, jeunes, assis sur des sièges pliants; un homme et une femme voilée. Celle-ci semble être la défunte; elle porte dans la main gauche une tablette à écrire, ouverte; dans la main droite un style, et écoute attentivement ce que lui dit le jeune homme sur lequel elle fixe aussi le regard. Le jeune homme a l'air de quelqu'un qui explique ou dicte quelque chose; il est sans barbe et revêtu de la tunique à manches, ornée du *clavus* de pourpre. De la seule description, il résulte que le petit tableau retrace probablement un épisode de la vie réelle de la défunte. Était-ce la secrétaire de quelque personnage? On pourrait instituer un rapprochement avec une scène peinte dans la coupole des personnages allégoriques à El-Baghaouât, où nous voyons représenté l'entretien de saint Paul avec sainte Thècle, celle-ci tenant dans ses mains une tablette fermée, tandis que l'Apôtre lui remet un style (voir *Dictionn.*, t. II, col. 55, fig. 850). On a pensé voir ici une scène du paradis, c'est moins vraisemblable, car le paradis, tel que le dépeint l'Écriture, ne comporte pas une transmission doctrinale écrite.

Dans l'étude consacrée à Akhmîn (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot), nous avons parlé des cartonnages de momies empilés et entassés dans des grottes transformées, pour ainsi parler, en « fosses communes »; car, à certains moments, il devenait indispensable d'évacuer le trop-plein qui envahissait les sanctuaires vénérés où s'accumulaient les momies. Certains cimetières renommés étaient situés sur les rives du Nil et on y acheminait par bateaux des chargements de momies. Nous en avons un témoignage dans les *Testamenta duodecim patriarcharum;* le testament de Nephtali décrit un de ces coches d'eau, qu'on abandonnait au fil du fleuve : *navis velificans, plena siccis carnibus, sine nautis et gubernatore* [1], sans rameurs et sans pilote; ils arrivaient à destination, avec quelque retard sans doute lorsqu'ils s'embarrassaient dans les joncs du rivage, mais on les remettait en chemin.

Les momies, ainsi embarquées à destination d'un cimetière, devaient être signalées, attendues, hélées au passage et conduites au débarcadère.

C'était l'inhumation; ce n'était pas l'anonymat, car les momies étaient pourvues d'une étiquette servant à les identifier. Voici, par exemple, celle d'un architecte municipal d'Akhmîn qui porte un nom chrétien Μιχχαλος αρχητεκκτων της πωλεως (fig. 8293, n. 5); une autre mentionne seulement le nom du défunt Pakhôme : ΠΑΧΥΜ, n. 1; celle-ci, peinte à l'encre noire, porte l'épitaphe d'*Aurelia*, en démotique et en grec, n. 4. Une étiquette chrétienne fait précéder d'une croix le souvenir de ЄNTANAPAYNЄ, n. 2; une autre rappelle le souvenir de Dioscore, fils de Paniscos de Panopolis (Akhmîn), n. 3; enfin, une grande tablai de 0 m. 46 de longueur avec cartouches à queue d'aronde, n. 6, rappelle la momie de l'abbé Jérémie [2] :

ΤΟΠΟΥ ΤΟΥ ΑΓΙ
ΟΥ ΜΟΝΑCΤΗΡΙ

ΠΕΙΩΤ ΠΕΙΩΤ
ΜΙΧΑΗΛ ΟΥ ΑΒΒΑ ΙЄΡΗΜΙΟΥ ΓΑΒΡΙΗΛ
ΠΡЄCΒ ϩ ΚΑΙ ΑΡΧΙΜΑ
ΑΠΑΠΑΝΙCΝΗΥ

H. Leclercq.

MOMMELIN. — *Mummolenus*, dont on a fait Mommelin ou Moulin, naquit à Constance vers la fin du VIe siècle. En compagnie de Bertin et de Bertramne, il se rendit en Gaule et se présenta au monastère de Luxeuil (voir ce nom). On a lieu de le croire, sans pouvoir l'affirmer trop résolument. D'abord, parce qu'il faut bien admettre qu'il fut quelque part et, ensuite, parce qu'on le voit par la suite partisan des observances irlandaises. Cela dit, il faut reconnaître que Jonas de Bobbio, le biographe de saint Colomban, ne mentionne pas Mummolenus au nombre des disciples de l'abbé Eustasius, successeur de Colomban, la *Vita Mummolini* est seule à l'affirmer; et la *Vita Columbani* ne le mentionne pas non plus parmi les disciples formés à Luxeuil [3]. Une miniature d'un manuscrit de Valenciennes, du XIIe siècle, représente Mommelin avec la tonsure irlandaise en forme de croissant [4]; mais on objecte à ce témoignage la date tardive du manuscrit [5], à quoi il est possible de répondre [6] qu'un enlumineur du XIIe siècle n'aurait pas pris l'initiative de cette représentation, d'autant plus que, même en Angleterre, cette forme de tonsure survécut à peine au VIIIe siècle. On se trouve donc vraisemblablement devant une copie d'une miniature plus ancienne et le témoignage doit être pris en considération.

La *Vita Mummolini* ne manque pas, suivant l'usage, de prêter à son héros une connaissance approfondie des saintes Écritures et lui attribue tous les talents, toutes les vertus et tous les succès, ce qui est assez habituel dans la littérature hagiographique. On nous dit qu'il fit un séjour assez prolongé dans le palais de Clotaire II. La *Vita* vise ici Clotaire III, fils de Clovis II; si la donnée est exacte, il faut placer le séjour sous Clotaire II, ce qui est peu probable.

Ce qui est plus certain, c'est qu'à une date mal connue Bertin, Bertramne et Mommelin se rendirent à Thérouanne, chez l'évêque Omer [7], de qui on conservait le souvenir à Luxeuil au nombre des disciples d'Eustasius [8]. Omer avait un diocèse situé à l'extrémité septentrionale de la Gaule. « C'était, dit l'abbé de Lobbes, Folquin, une nation qui ne gardait aucune règle dans ses mœurs, plus portée à recourir aux armes qu'à recevoir des conseils et qui mettait plus d'abondance que de sagesse dans ses discours; son indomptable barbarie et sa grande inclination au mal ne pouvaient être réprimées que par la prudence et la perspicacité d'hommes doués d'une éminente sainteté. » Avec des ouailles de cette qualité, saint Omer ne pouvait que faire le meilleur accueil aux collaborateurs de bonne volonté qui se proposaient à lui; il leur confia l'établissement et la construction d'un monastère, institution que les évêques de ce temps considéraient comme un jalon important de l'évangélisation [9]. Bertin, Bertramne et Mommelin décidèrent, en conséquence, la fondation, dans le pays de Thérouanne, d'un monastère qui reçut le vocable de *Vetus monasterium*

[1] *P. G.*, t. II, col. 1109. — [2] R. Forrer, *Reallexikon der prähistorischen, klassischen und frühchristlichen Altertümer*, Berlin, 1908, in-8°, pl. IV, p. 12, n. 2, 3, 4-5, 5, 8. — [3] Jonas de Bobbio, *Vita Columbani*, l. II, c. VIII, X; *Vita Mammolini*, c. I. — [4] Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, t. IV, p. 412, fig. — [5] A. Poncelet, dans *Anal. boll.*, t. XXII, 1903, p. 109; E. Vacandard, dans *Rev. des quest. hist.*, 1904, p. 586-595. — [6] B. Krusch, dans *Neues Archiv*, t. XXX, p. 502. — [7] *Vita Audomari*, c. II. — [8] Jonas de Bobbio, *Vita Columbani*, l. II, c. VIII, qui dit de lui : *Audemarus Bononiæ et Tharaonensis oppidi*, dans *Script. rer. merov.*, t. IV, p. 123. — [9] *Vita Audomari*, c. XII.

et ne réussit pas [1]. Les trois moines se mirent à la recherche d'un autre site, plus favorable à leur dessein; ils choisirent Sithiu, s'y fixèrent et y construisirent un monastère qui eut une longue et prospère existence [2]. Mommelin en fut le premier abbé [3]. Jean d'Ypres fixe la fondation du *Vetus monasterium* en 626 et celle du monastère de Sithiu en 640 [4], mais il ne donne pas de raisons solides pour faire admettre cette chronologie à quelques années près. La *Vita sancti Bertini* parle de progrès rapides et d'une communauté de cent cinquante moines rassemblée en quelques années. Il fallut s'agrandir. Mommelin et ses compagnons s'embarquèrent sur l'Aa, dans un bateau sans voile ni rames, que le flux de la mer entraîna vers l'île de Sithiu, qu'ils abordèrent en chantant un psaume [5]. On peut nier à priori pareil conte. Les moines du VIIe siècle étaient trop sensés pour risquer de semblables coups de folie et, lorsqu'ils essaimaient, ils le faisaient avec toutes les précautions indispensables au succès de leur entreprise. Il se peut que Mommelin ait gardé la conduite de son monastère, au moment où Bertin emmena un groupe fonder une nouvelle communauté. A quelque temps de là, Mommelin obtint de Clovis II († 657) le privilège d'immunité [6], que Clovis III confirma, en 691, à la demande de Bertin qui avait succédé à Mommelin en qualité d'abbé.

Un changement grave était survenu, en effet, dans la carrière de Mommelin. En 660, à la mort de saint Éloi, il avait recueilli sa succession épiscopale de Noyon-Tournai [7]; son élection semble devoir prendre place au début de l'année 661, et il allait gouverner cette double Église pendant un quart de siècle [8]. On le voit souscrire au privilège d'Émmon de Sens pour Saint-Pierre-le-Vif [9], privilège rédigé sous le pontificat et du vivant de son prédécesseur; l'explication de cette anomalie se trouve dans le fait que ledit privilège avait eu à subir un retard dans l'expédition.

Vers le jour anniversaire de la mort de saint Éloi, on voit l'évêque Mommelin procéder à la translation solennelle des restes de son prédécesseur [10]. En même temps, il conservait de bonnes relations avec ses anciens compagnons monastiques, puisqu'on le voit, le jour des calendes (1er) de février 663, en la VIe année du règne de Clotaire III, conclure un échange de terres avec l'abbé de Sithiu, Bertin, dans le *pagus Tarvanensis* (Thérouanne) [11]. Mommelin voulut que son compagnon Bertramne reçut sa part d'honneur; il le fit abbé de Saint-Quentin [12]. On retrouve la signature de Mommelin sur une charte de saint Omer affranchissant la basilique de Sithiu, depuis Notre-Dame de Saint-Omer, de la juridiction épiscopale : *In Christi nomine, Mummolenus acsi peccator, rogatus pro indiculo domni Audomari suscripsi* (6 septembre 663). On retrouve sa signature au bas du privilège de Soissons (26 juin 667) [13], et sous Childéric II, le 30 août 675, il signe aussi les lettres de Berchaire en faveur de l'abbaye de Montiérender [14]. Enfin, saint Mommelin signe en qualité de témoin au testament de saint Amand, le XV des calendes de mai (17 avril) 677 [15]. A la requête de ce dernier, il se serait rendu, le 25 avril 679, à Elnone, consacrer l'église dédiée aux apôtres Pierre et Paul.

L'épiscopat de saint Mommelin présente un intérêt particulier au point de vue des origines de notre langue nationale. Le choix qui fut fait de sa personne pour la succession de saint Éloi s'explique par les exigences spéciales du double diocèse de Tournai-Noyon, où Mommelin pouvait faire usage des langues romane et teutonique. Le plus ancien document attestant l'existence en Gaule d'une *lingua romana* distincte du latin, ce sont les actes des conciles de Tours et de Reims de l'année 813; on y ordonne aux prêtres d'employer la langue vulgaire, quand ils annoncent au peuple la parole de Dieu : *in rusticam romanam linguam aut thediscam* (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2628). Mais très souvent, on pourrait dire périodiquement, on cite un autre texte qui montrerait la *lingua romana*, la langue d'oïl de plus tard, employée par un prédicateur sacré qui n'est autre que saint Mommelin. En effet, dans une des Vies du saint évêque de Tournai-Noyon, il est dit de lui : *quia prævalebat non tantum in teutonica, sed etiam in romana lingua.* Chose curieuse, parmi ceux qui ont tiré parti de ce texte, aucun n'a paru éprouver la curiosité d'examiner la valeur de la *Vita Mummoleni* à laquelle il était emprunté. Depuis lors, l'examen indispensable a été fait et la conclusion est que le texte dont il s'agit ne peut, en aucune façon, être utilisé dans la question de la *lingua romana.* En effet, la Vie de saint Mommelin dont il est tiré n'est qu'un remaniement d'une Vie plus ancienne, et dans celle-ci, non seulement le passage correspondant se lit ainsi : *tum quia et latina et teutonica præpollebat facundia*, mais, de plus, le vieil auteur explique immédiatement sa pensée. Dans le diocèse de Noyon, dit-il, on se servait communément de la *lingua romana*, dans le diocèse de Tournai on employait surtout la *lingua teutonica*, et il ajoute *utraque autem (Ecclesia) eruditiori latinorum eloquio (utitur).* L'ensemble revient à faire voir que Mommelin, Allemand de naissance et connaissant la langue latine, était bien fait pour diriger le diocèse de Tournai-Noyon. Il ne semble pas qu'on puisse, en bonne logique, tirer davantage du texte original.

C'est même lui accorder peut-être un peu plus d'attention qu'il n'a droit, si on observe que la Vie d'où il est tiré n'est qu'un remaniement d'une Vie plus ancienne, laquelle remonterait au VIIIe siècle. Mais voici la mésaventure attendue. La Vie qui, il y a peu d'années, était la plus ancienne est devenue la moins ancienne et, au lieu du VIIIe, on parle de l'attribuer au Xe siècle. On en peut conclure, provisoirement, que ce passage obscur et tant discuté perd, par là-même, davantage encore de son importance [16].

D'après la *Vita Audomari*, saint Mommelin dut mourir vers 686; il fut inhumé à Noyon, en dehors de la ville, près du monastère des Apôtres ou abbaye de Sainte-Godeberte, à peu de distance de l'enceinte.

[1] *Vita S. Audomari*, c. XII. — [2] *Vita S. Audomari*, c. XIII. — [3] *Ibid.*, c. XIV; cf. *Acta sanctor.*, octobr. t. VII, p. 968, n. 27; *Monum. Germ. histor.*; Br. Krusch, *Scriptores rerum merov.*, t. IV, p. 726, n. 2. — [4] Yperius, dans *Novus thesaur. anecdot.*, t. III, col. 458, 476. — [5] Boulogne, ms. *107; Vita atque miracula sancti Bertini.* — [6] Les *Acta sanctorum*, Dutems et Lecointe croient que saint Mommelin garda le gouvernement du monastère jusqu'en 659. — [7] *Vita S. Audomari*, c. XIV; cf. Warichez, *Les origines de l'Église de Tournai*, in-8°, Louvain, 1902, p. 73. — [8] *Vita S. Audomari*, c. XIV, dans *Acta sanctorum*, sept. t. III, p. 399. — [9] *Monum. Germ. histor.*; K. Pertz, *Diplomata*, t. II, p. 113. — [10] *Vita S. Eligii*, c. XLVI, dans Ghesquière, *Acta sanct. Belgii*, t. III, p. 293, 294. — [11] *Monum. Germ. hist.*, *Diplomata*, t. I, p. 35; Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 121-123, date par erreur de 662; Mireus et Foppens datent de 660. — [12] Cf. *Vita Bertini secunda*, c. VI. — [13] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 138-141. — [14] Id., *ibid.*, t. II, p. 160, avec erreur de date. — [15] Id., *ibid.*, t. II, p. 166, avec erreur de date. — [16] *Biblioth. hagiogr. lat.*, n. 6025 et 6026; F. Novati, *Due vetustissime testimonianze dell' esistenza del volgare nelle Gallie ed in Italia esaminate e discusse*, dans *Rendiconti del R. Istit. lombardo di scienze e lettere*, IIe série, t. XXXIII, 1900; A. Pellizari, *Su la più antica testimonianza dell' esistenza del volgare nelle Gallie*, dans *Studi medieval*, t. II, 1906, p. 93-97; F. N., *Per la mia interpretazione*, dans *ibid.*, p. 98-100; V. Crescini, *Del passo relativo a' linguaggi nella bibliographia di S. Mummolino*, dans *Memorie storiche Forogiuliesi*, t. V, 1909, p. 1-12. — Pio Rajna, *S. Mommoleno e il linguaggio romanzo*, dans *Mélanges Wilmotte*, 1910, p. 541-567.

A une époque antérieure au XVIe siècle, les restes du saint furent transférés dans l'église cathédrale de Noyon et enfermés dans une châsse placée sous le maître-autel, à droite de la châsse de saint Éloi. A l'époque de la révolution française, le sacristain de la paroisse, Eustache Rohault, réussit, en sacrifiant la châsse, à sauver les ossements de saint Mommelin qu'il cacha en terre sous un amoncellement de pierres constaté par deux témoins; aussi, le 23 août 1795, lors de l'ouverture de la fosse, les reliques furent retirées et transportées dans la sacristie de la cathédrale, où on les conserva dans un coffre de bois sculpté, peint en bleu et rehaussé de dorures, contenant aussi les reliques de saint Médard (voir ce nom).

En 1463, Guillaume Fillastre, abbé de Saint-Bertin et évêque de Tournai, obtint une partie du chef de saint Mommelin, que deux moines, avec le bailli, rapportèrent à Saint-Omer le 19 juin, où la communauté, en habit de chœur, se rendit processionnellement à la rencontre de la relique. L'abbé fit exécuter une châsse d'argent représentant le buste du saint évêque, la tête coiffée de la mitre.

En 1791, cette châsse, qui avait été déposée dans le trésor du monastère de Saint-Bertin après la neuvaine annuelle, fut confisquée par le directoire du district de Saint-Omer, ainsi que les autres pièces du trésor. Les officiers municipaux du village de Saint-Mommelin réclamèrent au président et aux administrateurs du district ce reliquaire qui était la propriété de l'église paroissiale du village et ils obtinrent gain de cause le 9 décembre. Mais, en vertu de la loi du 10 décembre 1792, les administrateurs du directoire du district de Bergues, dont le village de Saint-Mommelin faisait partie, réclamèrent l'argenterie de l'église de cette commune : la municipalité fit la sourde oreille et le buste du saint fut sauvé par l'un des habitants du village, Pierre Degrave, qui le cacha dans son jardin; il appartient encore à la fabrique de l'église du village susdit [1].

Dès la fin du XVe siècle, la coutume s'établit de conduire en pèlerinage au Vieux-Moustier de Saint-Mommelin les enfants atteints de bégaiement ou de mutisme. Un pèlerinage solennel eut lieu le 22 juillet 1614 et fut officiellement mentionné dans les annales du monastère. Vers le même temps, dom Eustache Théry, grand questeur de l'abbaye de Saint-Bertin, affirmait à Malbrancq que des étrangers, venus de Paris, avaient obtenu des guérisons miraculeuses.

Jean Cousin, chanoine de Tournai et historien de cette ville, nous apprend qu' « on va en pèlerinage au Vieux-Moustier encore maintenant, servir Dieu et le saint, principalement pour les enfants qui ne parlent pas quand ils ont l'âge, ou pour ceux qui ont difficulté de parler ». Vers 1709, Antoine Pronier, épicier du Haut-Pont, surnommé Gilles Dindin, compose une chanson flamande dans laquelle il raconte son voyage de Saint-Omer aux Grandes-Indes (cabaret fameux de Dunkerque) et consacre deux couplets sur quarante-cinq à notre saint :

Entre l'Hollande et l'Angleterre,
Au petit mont de Saint-Mommelin,
J'ai vu un bateau sur la mer
Qu'on appelle un bacq en latin :
C'est un bateau plat et grossier
Pour passer le canal;
En payant on peut y passer
A pied et à cheval.
J'ai vu cette fameuse église
Que saint Mommelin a fait bâtir :
Quand un enfant n'a pas de devise
On le met derrière le tapis.
Me prosternant au pied du mont
Vers la sainte chapelle
Je fis à Dieu mon oraison
Avec ferveur et zèle.

La pieuse coutume de « servir saint Mommelin » s'est conservée jusqu'à nos jours. Son culte se retrouve à Saint-Omer, à Boulogne, à Saint-Quentin, à Bruges, à Gand, à Tournai et à Noyon; il n'en est pas question à Constance, sa patrie. La fête de saint Mommelin se célèbre le 16 octobre [2].

Il existe, avons-nous dit, deux Vies de saint Mommelin, classées dans la *Bibliotheca hagiographica latina* sous les numéros 6025 et 6026. Ces Vies ont été estimées à trop haut point par leurs éditeurs. Le n. 6025 a été édité par le P. Van Hecke, dans les *Acta sanctorum*, octobre t. VII, p. 980-984; et l'éditeur prétend en faire un morceau du VIIIe siècle; le n. 6026 fut édité en partie par Ghesquière, dans les *Acta sanctorum Belgii*, t. IV, p. 395-409, et doit être complété à l'aide des fragments parus dans le *Catalogus codd. hagiogr... Bruxellensis*, t. II, p. 529; ce morceau passait pour dépendant du précédent. Depuis lors, ces deux Vies ont été confrontées par divers critiques qui placent le n. 6025 au Xe siècle et le n. 6026 au XIe-XIIe siècle; opinion qui a recueilli le suffrage d'un bollandiste. En outre, et à raison de la provenance des manuscrits, le n. 6025 a été rebaptisé *Vita Noviomensis* et le n. 6026, *Vita Vallicellensis*. Et, cependant, critiques et bollandiste ont erré, puisqu'il faut, finalement, paraît-il, donner le premier rang d'ancienneté à la *Vita Vallicellensis* qui remonte à la fin du IXe siècle.

Cette conclusion résulte d'une démonstration fort bien conduite, mais que sa minutie ne permet pas d'introduire ici. On notera d'abord que le plan des deux biographies est sensiblement le même, ainsi que l'ordre des faits. La *Vita Noviomensis* est plus prolixe que la *Vita Vallicellensis*, mais il existe entre elles une relation facile à saisir par la comparaison de quelques passages :

V. — Et quidem quia beati Mummolini exhortationis frequenti irradiabantur jubare, non tantum de terreni regis transitoria servitute, verum etiam de cælestis vitæ essentia sedulo tractabant præmeditatione. Vir quippe venerabilis frequenter ejus recitabat *illud evangelicum, mundum videlicet cum omni eius concupiscentia esse periturum, regnum autem Domini in æternum mansurum.*

N. — Prædicabat indefecte pauperibus confessionem et pænitentiam, divitibus et palatio deservientibus sæcularem abnegare jactantiam, prædicabat impiis et infidelibus irremediabile supplicium, Deum autem timentibus vitam et requiem sempiternam edocebat omnes universaliter *mundum cum omni sua concupiscentia periturum, regnum autem Dei, sicut ab ore Christi didicerat, in æternum mansurum ;* exhortationem suam evangelicæ confirmabat sententia prædicationis...

L'allocution est plus développée dans N. Et voici encore un exemple :

V. — Quibus illatis vir Domini Mummolinus cum suis sociis, *a rege* honorifice *est susceptus et longo tempore intra regis palatium summa diligentia subrogatus.*

N. — ...his et aliis a viro Dei diligentissimo peroratis, *ab* ipso *rege* quam familiariter *est susceptus, atque intra ejus palatium non parvo temporis spatio cum multa reverentia est conversatus.*

De cette comparaison il est possible déjà de constater que N est postérieure à V, car elle est plus prolixe, elle développe et elle amplifie. C'est déjà un indice en faveur de la priorité de V, mais cet indice se change en preuve, si on tient compte, après Ghesquière qui, le

[1] C'est donc par erreur que les *Acta sanct.*, oct. t. VII, p. 975, disent que cette châsse fut fondue en 1793. —

[2] J. du Teil, *Le village de Saint-Mommelin (Artois et Flandre) 640-1789. Notice historique*, in-8°, Paris, 1891, p. 1-13.

premier, en fit la remarque, que V a copié en partie la *Vita Audomari ;*

Aud., c. xiii : *Beati igitur viri in Domini confidentes misericordia perfectum invenerunt consilium; protinus enim in navem ascendentes, sine gubernatore et remigio ac sine ulla cibi et potus cura, huc atque illuc in spatioso stagno, adhærente prædicto eorum habitaculo, navigantes omnipotentem rogabant Dominum, ut in locum, quem sua illis præparavit misericordia, eos deduceret inlæsos, dicentes invicem, quod non ascensuri essent de prædicto stagno, nisi quando navicula eorum aptum tenente portum contigisset illis secundum ordinem psalteri subsequentem cantare versiculum : Hæc requies mea in sæculum sæculi, hic habitabo, quoniam elegi eam.*	V. — *Beati igitur viri, in Domino confidentes misericordia, perfectum invenerunt consilium. Protinus enim in navim ascendentes, sine gubernatore ac remige, ac sine ulla cibi et potus cura, huc atque illuc in spatioso stagno adhærente prædicto eorum habitaculo navigantes omnipotentem rogabant Dominum, ut in locum quem sua illis præparavit misericordia, eos deduceret illæsos, dicentes invicem quod non ascensuri essent de prædicto stagno, nisi quando navicula eorum aptum tenente portum contigisset illis secundum ordinem psalterii subsequentem cantare versiculum : Hæc requies mea in sæculum sæculi; hic habitabo quoniam eligi eam.*

Cet emprunt n'est pas isolé. Outre ce qu'on vient de lire, on pourrait citer encore V, c. vi, tiré de *Aud.*, c. iv et ne prenant d'autre peine que de changer *Audemarus* en *Mummolinus*. Enfin, le c. viii est pris à *Aud.*, c. v.

Il y a plus, V ne s'est pas contenté d'emprunter à cette source, le reste est, presque mot pour mot, la reproduction de la *Vita Richarii* d'Alcuin; c'est à peine si quelques mots diffèrent pendant des phrases entières. On le constate sans peine [1], la relation entre la *Vita Vallicellensis* et la *Vita Richarii* d'Alcuin est évidente. Cette double constatation des relations avec les deux *Vitæ* de saint Omer et de Richard permet de résoudre avec certitude la question de la priorité de V par rapport à N. Puisque V est presque entièrement composé d'extraits textuels des deux sources signalées, il est clair qu'aucune biographie de Mommelin n'avait paru avant V. Or, on constate que N reproduit les passages que V avait tirés de la *Vita Audomari* et de la *Vita Richarii*, mais il les reproduit en les déformant; c'est qu'il ne les connaît pas directement, mais à travers les citations de V; dans le cas contraire, V n'aurait guère pu revenir à la citation correcte de ces deux sources. Ainsi V est antérieur à N.

Il reste à dater les deux biographies. Nous savons que V a copié la *Vita Audomari*, laquelle date certainement d'avant le milieu du ixe siècle, et la *Vita Richarii* qui fut écrite par Alcuin entre 800 et 804. D'autre part, V nous apprend, au chapitre ix, que Mommelin fut enseveli hors des murs de Noyon, près du monastère des Saints-Apôtres, où un monastère de nonnes s'éleva; on bâtit une basilique qui prit le nom de Saint-Mommelin. Or, ce monastère des Saints-Apôtres fut primitivement l'oratoire de Saint-Georges, puis l'abbaye de Sainte-Godeberte, tout en conservant son nom des Apôtres. Au xe siècle, il s'appelle *Abbatia* [*e*] *S. Godebertæ virginis, quæ est in honorem beatorum apostolorum Petri et Pauli*. Ce nom est resté; si donc l'auteur parle d'une basilique de Saint-Mommelin, ce dut être à une époque antérieure qu'elle fut dénommée ainsi, en tout cas avant l'épiscopat de Lindulphe (977-989). En outre, les nonnes de Sainte-Godeberte furent remplacées par des chanoines, mentionnés dans la bulle de Jean XV en 988. Enfin, Guidon, trésorier de la cathédrale de Noyon, vers 1050, dit : *ipsam abbatiam postea per privilegium apostolicum usibus canonicorum, cum omni integritate concessit*. Nouvelle preuve que V fut écrit avant 988 au moins.

On peut conclure que V fut écrit entre le milieu du ixe et le milieu du xe siècle, probablement à la fin du ixe [2].

H. Leclercq.

MOMMOLE. — Nous avons déjà fait connaître, dans le *Dictionnaire*, le rôle et le souvenir de ce saint personnage (voir t. iii, col. 1126-1128, fig. 2698; t. v, col. 1713-1716). Son nom est inséparable de la translation des reliques de saint Benoît du Mont-Cassin à Fleury-sur-Loire; nous ne reviendrons pas sur ce sujet, nous parlerons seulement de la châsse qui nous conserve le témoignage du degré de décadence des arts au viie siècle. C'est, en effet, un monument authentiquement daté du viie siècle, c'est-à-dire d'une époque où ils sont de la plus extrême rareté.

Le reliquaire de saint Mommole fut trouvé sous l'autel principal de l'église de Saint-Benoît ou Fleury-sur-Loire, au xvie siècle, lors de sa démolition. Les bénédictins avaient pris l'habitude de le désigner sous le nom de *scrinium*, lequel est bien celui qui lui convient, car c'est beaucoup moins une châsse qu'un reliquaire; on pourrait sans exagération dire un écrin, puisqu'il mesure 0 m. 13 en longueur sur 0 m. 11 en hauteur et 0 m. 05 en épaisseur. Sa forme est celle d'un sarcophage minuscule : une auge recouverte d'un toit à double pente. Sa carcasse se compose d'un bloc de bois de chêne, dans lequel est creusé une cavité rectangulaire, plus longue que large, ouverte dans le dessous de la châsse et se fermant au moyen d'une planchette engagée dans des rainures. On retrouve le même procédé rudimentaire dans la petite châsse de Saint-Bonnet-Avallouze que l'on s'accorde à attribuer au viie ou au viiie siècle. Sur cette carcasse de bois on a cloué des feuilles de cuivre mince qui ont reçu une décoration repoussée, différente pour chaque surface, mais uniformément encadrée dans une tresse ou une torsade grossière. Ces plaques de cuivre existent encore sur toutes les faces, sauf sur le petit côté de gauche, où il ne reste que quelques fragments d'entrelacs, quoique, au dire du P. Arthur Martin, l'abbé Rocher y signale une représentation de la sainte Vierge. Nous avons pu observer directement cet écrin que conserve soigneusement M. Fleureau, curé de Saint-Benoît, dont il connaît la basilique dans les moindres détails; pas plus que ce savant ecclésiastique, nous n'avons réussi à découvrir sur le petit côté gauche dudit écrin une représentation de la Vierge. Les versants du toit (t. iii, col. 1127, fig. 2698) sont couverts de personnages vus de face et du dessin le plus barbare, six de chaque côté; sur le petit côté de droite (fig. 8294) on voit un personnage debout surmonté, dans le pignon, d'un entrelacs qui rappelle ceux de la châsse de Saint-Bonnet-Avallouze. Sur les parois de l'auge, on voit, d'un côté, un dessin géométrique formé de dix cercles placés sur deux rangs parallèles; ces cercles sont remplis par une étoile à six rais pour le rang supérieur et par des croix pattées pour le rang inférieur. L'autre face de l'auge ne porte qu'une inscription en capitales mérovingiennes, tracée le long des trois côtés supérieurs et laissant un champ uni au milieu de l'encadrement qu'elle forme. Cette inscription donne un grand intérêt au reliquaire, puisqu'elle permet de lui attribuer une date. Voici la lecture qu'en a donné L. Palustre :

·MVMM · A · FIERI ·
IVSSIT IN AM◇RE SCE · MARIE · +
ET SCI·PETRI ·

L'écrin fut donc façonné par ordre de l'abbé Mommole pour l'amour de la vierge Marie et de saint

[1] L. Van der Essen, *Étude critique et littéraire sur les « Vitæ » des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, 1907, p. 380-381. — [2] Les sources de la bibliographie ont été citées dans les notes.

Pierre. Nous avons eu déjà l'occasion de dire que l'abbaye de Fleury-sur-Loire avait possédé, à l'époque des origines, deux oratoires dédiés l'un à saint Pierre, l'autre à la très sainte Vierge. Il y a là un rapprochement qui s'impose avec le reliquaire. Quant aux lectures qu'on en a proposées : *Mumm* [*olus*] *a* [*bbas*] ou bien *Mumma*, nous n'y reviendrons pas (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1127-1128). Mais comme il y a certainement un point entre M et A du premier mot, on a tout autant de raison de lire Mummole que Mumma et nous nous en tenons à Mommole abbé, dussions-nous pour cela commettre une hérésie contre la paléographie épigraphique mérovingienne.

Ceci nous amène à revoir la chronologie de l'abbé Mommole, laquelle présente quelques difficultés.

On a dit et considéré comme admise la fondation de Fleury après l'année 640 par l'abbé Léodebod, dans un lieu appelé *Floriacum*, qu'il avait obtenu par échange du roi Clovis II. Un premier abbé, nommé Rigomer, gouverna le monastère entre 653 et 658; il eut pour successeur Mommole qui envoya le moine Aigulfe au

8294. — Côté droit de la châsse,
d'après *Congrès archéologique de France*, t. LIX, 1892, p. 304.

Mont-Cassin s'approprier les reliques abandonnées de saint Benoît et de sainte Scolastique, sa sœur. Dom Chazal place cette expédition en 655; Mabillon préfère 653; nous avons établi que l'événement doit prendre place entre 690 et 707. L'abbé Mommole, sur ses vieux jours, alla fonder un monastère à La Réole, mourut à Bordeaux et fut inhumé, en 679, dans l'église du monastère de Sainte-Croix. Dès lors, Mommole se trouverait évincé de l'honneur d'avoir eu l'initiative de faire ramener en Gaule le corps délaissé du patriarche des moines d'Occident.

Si l'abbé Mommole succéda à Rigomer en 658, il est également impossible de lui faire honneur de la translation des reliques survenue, dit-on, en 653. Il y a bien aussi une date de 660, mais elle semble tout aussi sujette à caution, car l'inscription placée sous la châsse de saint Benoît qui la fournit rapporte cet événement au règne de Clovis II, fils de Dagobert; or, Clovis II était mort en 656 et, en 660, il n'y avait pas de souverain régnant portant le nom de Clovis.

Or, il existe un monument dont l'interprétation a varié et qui devrait permettre, néanmoins, de fixer la date de la mort de saint Mommole. Nous voulons parler d'une inscription, dont nous avons déjà donné la figure (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1073, fig. 1589) et qui rappelle la mémoire de Mommolenus, mort le 8 août 642. On a tenté de faire témoigner ce texte en faveur de l'abbé de Fleury-sur-Loire, et on a nié l'identification de ces deux homonymes. C'est l'opinion que nous avons admise, il y a trente ans, et c'est encore celle à laquelle nous nous rallions aujourd'hui.

Revenons-en à l'écrin qui, malgré sa grossièreté, offre dans son décor une particularité qui le distingue de la plupart des objets exécutés au VIIe siècle. Les tresses, les torsades, les entrelacs, le réseau avec sa décoration géométrique se retrouvent sur le reliquaire de Fleury et sur quelques autres monuments plus ou moins contemporains et qu'ils servent à caractériser. Il n'en est plus de même des figurines humaines qui s'étalent sur le couvercle et sur l'un des petits côtés. Celui-ci (voir fig. 8294) est peut-être moins informe que ses congénères; il représente un personnage debout, dans l'attitude classique de la prière, c'est-à-dire les mains élevées de chaque côté de la tête, vêtu d'une sorte de pèlerine qui enveloppe le corps jusqu'aux genoux. Le personnage est d'une extrême grossièreté, la bouche même a été oubliée; on n'a aucun indice qui mette sur la voie d'une identification. Quant aux douze figures du toit, on pourrait, d'après leur nombre, conjecturer une représentation du collège apostolique; mais avons-nous affaire à des saints ou à des anges? on croirait assez volontiers que ce sont des anges dont nous voyons le visage et les ailes repliées. Sur la face qui présente l'inscription, il semble que la quatrième figure à partir de la gauche ait une coiffure plus compliquée que les figures voisines; en outre, elle paraît vêtue d'un manteau retombant des épaules en longs plis ornés de lignes de trous frappés au poinçon. Sur la face aux rosettes, le personnage placé à côté de celui qui tient une épée provoque la même observation. Les bras de ces deux personnages ne sont pas apparents; les autres ont les bras repliés sur la poitrine et semblent tenir un attribut uniforme.

H. LECLERCQ.

MOMMSEN (Théodore). — I. La carrière. II. L'œuvre. III. Le caractère. IV. La méthode. V. La doctrine.

Le nom et l'œuvre de Théodore Mommsen appartiennent à toutes les disciplines scientifiques qui se rattachent à l'antiquité classique. A plusieurs reprises, il a abordé des questions relatives à l'histoire des origines chrétiennes et ce n'est pas seulement à ce titre qu'il appartient à nos études. Par sa connaissance prodigieuse du droit romain, par le *Corpus* des inscriptions, par les éditions d'historiens et de chroniqueurs, Mommsen a mis, entre les mains de ceux qui s'appliquent exclusivement à étudier l'histoire du christianisme primitif, des instruments d'une perfection à laquelle il ne reste presque rien à ajouter.

I. LA CARRIÈRE de ce savant qui atteignit l'extrême vieillesse peut se résumer en quelques lignes. Il naquit le 30 novembre 1817 à Gording, dans le Schleswig. Après de brillantes études d'histoire, de philologie et de droit aux universités d'Altona et de Kiel, de 1838 à 1843, il fut quelques mois professeur particulier à Altona. Bientôt après, il bénéficia d'une bourse de voyage accordée par l'Académie de Berlin et, de 1844 à 1847, il visita l'Italie et la France, y étudiant surtout les inscriptions romaines. Rentré en Allemagne, ses premiers travaux furent remarqués et lui firent obtenir une chaire de droit à l'université de Leipzig. Entre temps, il s'adonnait à la poésie et à la politique. Sur ce dernier terrain il connut plusieurs déboires qui faillirent traverser sa carrière, car il apportait dans la défense de ses opinions libérales la même rudesse

intransigeante qu'il montrait dans les conflits scientifiques. Des mécomptes, qui n'étaient pas entièrement immérités, le firent passer de Leipzig à Zurich, de Zurich à Breslau, de Breslau à Berlin, de Berlin à Leipzig, pour rentrer enfin à Berlin. Il eut avec Bismark un retentissant procès de diffamation qui passionna l'Allemagne; il fut condamné, mais gracié aussitôt, et, dès 1874, l'Académie des sciences de Berlin en fit son secrétaire perpétuel. A Paris, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait élu associé étranger; il était devenu dans sa partie, comme Hugo dans la sienne, le patriarche qu'on célèbre, la divinité qu'on encense; mais, contrairement à Hugo, il n'eut pas de déclin et mourut, à Charlottenbourg, près de Berlin, le 1er novembre 1903.

II. L'ŒUVRE est immense; elle comprend plus de douze cents publications, où se rencontrent des volumes de format in-folio, des in-quarto en série, des articles, des communications, etc. Cette bibliographie a été dressée par C. Zangmeister, en 1887, complétée depuis lors et, parmi la multitude des titres, il ne s'en trouve qu'un petit nombre ayant rapport aux études d'histoire ecclésiastique, dont il ne s'est presque jamais occupé *ex professo*. Nous n'entreprenons même pas un choix. Qu'il nous suffise de rappeler entre autres : *De collegiis et sodaliciis Romanorum*, à Kiel, en 1843, où il montre que l'Église primitive avait le fonctionnement licite d'un collège funéraire; et, la même année, *Liederbuch dreier Freunde*, Kiel, 1843. En 1848, il rédige la *Schleswig-Holsteinsche Zeitung* à Rendsburg. Puis, en 1850 : *Ueber den Chronographen vom Jahre 354*. Dès lors, dans ces fécondes et robustes années de jeunesse, on voit Mommsen tracer les directions diverses où il s'avancera, sa vie entière, un peu à la façon d'un bûcheron qui ébranche les sentiers dans la forêt.

Son premier travail scientifique, sa thèse de doctorat : *Ad legem de scribis et viatoribus*, avait été consacré à un sujet de droit public (8 nov. 1843). Cette année même, le *De collegiis* et, l'année suivante : *Die römische Tribus* ouvraient d'autres perspectives, sans aucun rapport avec sa thèse; mais, dès lors, il est possible de voir s'affirmer le professeur de jurisprudence qu'il demeurera jusqu'à son dernier jour, car sa dernière note d'érudition, communiquée à l'Académie de Berlin, a trait au jurisconsulte Ulpien et, dans les heures qui précédèrent sa mort, il préparait une édition du *code Théodosien*, telle qu'on pouvait l'attendre de celui dont le dernier grand ouvrage avait été un traité de droit pénal romain, le *Römisches Strafrecht*, en 1899. Une préoccupation a dominé cette vie, celle des institutions politiques de Rome, c'est elle qui a donné l'unité à sa carrière d'érudit, c'est d'elle que sortit le *Römisches Staatsrecht* en 1871, le plus célèbre peut-être de ses livres parmi ceux pour lesquels il écrivait. « Évidemment, a-t-on pu dire [1], personne n'a démonté et reconstitué le mécanisme des constitutions romaines avec une telle science et une telle dextérité; textes de tout genre et inscriptions viennent à chaque instant se juxtaposer et s'étayer pour bâtir la plus ingénieuse construction qu'un théoricien d'une législation disparue ait essayé de faire, et les Romains eussent trouvé que Mommsen leur révélait à eux-mêmes le système de leur droit public : principe des magistratures, rapport des pouvoirs sous la république, équilibre des forces sous l'empire, tout cela était exposé avec une richesse de réflexions et de preuves qui constituait un progrès inappréciable sur tous les ouvrages antérieurs, et on ne croit pas que, plus tard, la postérité sépare son nom de ceux de Cujas et de Godefroy. »

Nous avons exposé déjà le rôle et la part de Mommsen dans l'épigraphie latine (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 974-976). C'est à l'âge de vingt-six ans qu'il écrivait : « Jusqu'à quand nous fera-t-on attendre le *Corpus inscriptionum latinarum?* » et il donnait l'exemple de ce qu'il fallait faire en publiant la *lex Collegii Dianæ et Antinoi*. A partir de l'année 1845, il s'attaque à ce *Corpus* qu'il entrevoit et commence à exécuter. Chaque année, il publie plusieurs longues inscriptions, il revise les plus grosses « tables inscrites », il prend conseil de Borghesi et, en 1849, il commence la publication de ses *Epigraphische Analekten*, qui fondèrent sa réputation. En 1852, il donne sa mesure avec les *Inscriptiones regni Neapolitani*, qui amorcent le *Corpus* dont elles deviendront un des volumes. Aujourd'hui, l'œuvre achevée montre ce qu'elle fut dans le cerveau puissant qui la conçut et par la volonté farouche et indomptable qui l'exécuta. Pareille entreprise se terminant en triomphe ne peut surprendre, mais il est juste de rappeler de quel prix le triomphe fut payé. Pour mettre debout les volumes qui sont exclusivement son œuvre et ceux qu'il lut, corrigea, annota, compléta, il fallut consentir un sacrifice : l'*Histoire romaine* demeura inachevée. Mommsen en souffrit peut-être, mais cette souffrance était atténuée par le sentiment qu'il servait la science et lui élevait un temple plus spacieux, plus durable avec cette carrière de matériaux que s'il avait poursuivi et poussé à fond son monument personnel.

Le rôle d'éditeur de texte, lorsqu'on l'envisage suivant cette perspective, est un travail d'abnégation tel que, seules, de très grandes âmes peuvent l'envisager et l'accomplir. Mommsen se résigna, à un âge où il se trouvait capable des plus magnifiques écrits, à la besogne rebutante d'éditeur; il sembla trouver son plaisir à procurer aux laborieux des matériaux excellents, en l'espèce des textes utiles, presque toujours longs et très ennuyeux : les *Fragmenta Vaticana* (1861), *Die Chronik des Cassiodorus* (1861), les *Notarum laterculi* (1864), *Solin* (1864), le *Digeste* (1877), *Jordanis Romana et Getica* (1882), les *Chronica minora* (1892-1898), *Cassiodore* (1894), le *Liber pontificalis* (1898).

Entre temps, il publiait des articles d'une érudition très étendue, comme *Der Religionsfrevel nach römischen Rechte*, dans l'*Historische Zeitschrift*, 1890, où il exposa une théorie célèbre qui ramenait la plupart des poursuites contre les chrétiens à l'exercice du *jus coercitionis*, dont jouissaient les magistrats romains qui participaient à l'*imperium*, théorie dont nous avons dit qu'elle avait retardé et arrêté pendant de longues années le progrès de l'histoire du droit persécuteur (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1565 sq.; t. IV, col. 2119 sq.). Rappelons encore : *Christianity in the roman empire*, dans *The Expositor*, 1890; *Die Rechtsverhältnisse des Apostels Paulus*, dans *Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft*, 1890; *Die Pilatus Akten*, dans même revue, 1901. *Die lateinische Uebersetzung des Rufinus*, dans *Eusebius Werke*, *Die Kirchengeschichte*, 1903.

Au cours de ses voyages épigraphiques, Mommsen avait rencontré nombre d'inscriptions dialectales, osques ou autres, ce qui l'entraîna à une étude approfondie des linguistiques italiennes : *Die unteritalischen Dialekte* (1850), mais il se ravisa, abandonna les langues italiotes et se renferma dans son domaine, suffisamment vaste pour le retenir. Ce fut aussi une simple excursion que l'*Histoire de la monnaie romaine* (1860), traduite par M. de Blacas, qui ne rendit pas un moindre service à la connaissance de l'antiquité romaine que n'avait fait, dans sa partie, le *Droit public*.

Il y a des aspects que Mommsen a, sinon négligés, du moins laissés un peu à l'abandon; il ne toucha que

[1] C. Jullian, dans *Revue historique*, t. LXXXIV, 1904, p. 117.

dans de rares articles les problèmes relatifs à l'archéologie figurée, à la topographie, à l'histoire littéraire, à l'histoire religieuse et c'est là, assurément, une lacune de quelque envergure.

La direction du *Corpus inscriptionum*, la collaboration aux *Monumenta Germaniæ historica*, les publications de l'Institut de correspondance archéologique, sa réorganisation, le secrétariat perpétuel académique, et tant d'autres travaux et entreprises, sans parler des livres, des articles, des lettres, de tout ce qui, chaque jour, sortait de l'atelier de Charlottenbourg, font qu'on ne peut s'interdire de regretter que cet organisateur du travail d'autrui ait désorganisé son propre travail. Ce fut cependant le résultat onéreux de cette sorte de surintendance érudite sur la production de tout un pays. L'*Histoire de la monnaie* exigeait une revision qui ne vint jamais; les *Unteritalischen Dialekte* furent dans le même cas; les *Römische Forschungen* furent délaissés; le *Staatsrecht* réclamait une refonte et une présentation meilleure; les centaines d'articles, de notes sont disséminés, introuvables, inutiles, car on a très bien dit que « tout article paru dans une revue, s'il est plus vite lu de tous, est aussi plus vite oublié; et les œuvres scientifiques faites de mémoires détachés sont plus exposées que d'autres à être englouties sous les vagues montantes des écrits nouveaux, tandis que le bloc compact d'un Montfaucon ou d'un Tillemont demeure insubmersible [1]. »

« Quand on voit ce que sa plume pouvait livrer de pages d'écriture en une seule année (au moins un millier, quelquefois le double ou le triple), on se sent éperdu de vertige, et on se demande comment il a pu, matériellement, les remplir; et, cependant, elles sont bien de lui, de son écriture petite, fine, pincée, aiguë, jamais vieillie, et elles ont été toutes réfléchies et passées au crible d'un contrôle rigoureux. C'était la plus équilibrée et la plus infatigable des machines à travail que l'esprit de Mommsen. « Les nuits passées à veiller, » a dit admirablement Harnack, ont éclairé le labeur « de nos jours. » Tout compte fait, aucun érudit n'a eu moins de moments de somnolence, n'a commis moins souvent le péché d'étourderie [2]. »

Mommsen n'a écrit qu'un seul livre proprement historique, une *Histoire romaine*, que lui-même appelait : une histoire de l'Italie sous les Romains. Les trois volumes parurent en 1854, 1855, 1856, ce qui est peut-être la raison pour laquelle on l'a nommée une « œuvre de jeunesse ». L'auteur allait atteindre la quarantaine et, pour lui, c'était déjà la pleine maturité. Dans cette histoire, Mommsen s'est montré un pur classique, mais avec des échappées, des couleurs, des vivacités, des audaces d'expressions, des partis pris souvent regrettables, tellement que cet ouvrage d'un pur classique passerait facilement pour le manifeste d'un romantique. C'est un récit, tel qu'on l'entendait alors, sans aucune note et il n'y a pas lieu d'en faire un reproche si le texte contient tout ce que l'auteur voulait dire et tout ce que le lecteur doit savoir. Or, comme pour beaucoup d'autres historiens de ces temps révolus, on s'aperçoit en les lisant qu'ils possèdent à fond leur sujet et qu'ils en expriment tout le suc sans recourir aux annotations prétentieuses. A certains égards, cette *Histoire romaine* donne le meilleur de Mommsen, ce qui ne revient pas à dire que l'ouvrage soit parfait. Nous allons y revenir dans un instant.

L'*Histoire romaine* s'arrêta au t. III, à César [3]. Trente ans après, en 1885, parut un t. V : *Les provinces depuis César jusqu'à Dioclétien*. C'est un tableau économique, moral et politique des différentes régions de l'empire, mêlé au récit des guerres soutenues à l'extérieur. L'Occident y est sacrifié. Rome même et l'Italie sont absentes, comme si leur vie devait être associée au récit de l'existence des empereurs. Ce n'est donc pas un livre composé, homogène, nourri par une idée maîtresse, mais c'est un fichier que Mommsen étale et fait imprimer, afin que les recherches qu'il représente ne soient pas perdues pour tous. Restait à paraître le t. IV qui serait l'histoire impériale; il est certain que, à la fin de sa vie, l'historien y avait renoncé. Chose singulière, il abandonnait son histoire au moment où elle arrivait à la période de plein épanouissement.

III. Le caractère ne saurait être trop sévèrement jugé. En 1870, dans ce concert d'insultes et d'outrages dont la France fut l'objet, la voix la plus aigre, la plus cruelle a été peut-être celle de Théodore Mommsen. Sur cette France qui l'avait si bien accueilli, il déversa les plus basses et les plus haineuses calomnies de son répertoire, renchérissant sur lui-même chaque fois qu'il s'agissait de railler nos prétendus ridicules ou de fulminer contre nos vices imaginaires. De courageux Français, qui pouvaient traiter avec lui sur le pied d'égalité, Fustel de Coulanges, Gaston Boissier reprirent cet insulteur avec toute la gravité émue qu'on pouvait attendre de leur talent et de leur patriotisme, et ces patriotes eussent été surpris et attristés de lire que cette hostilité de Mommsen contre la France fut beaucoup plus superficielle qu'on ne le croit, tellement que son expression reflèta moins des sentiments intimes que l'intempérance presque enfantine de son langage [4]. Nous ne contestons pas et, même, nous reconnaissons et proclamons assez haut toute la valeur de l'œuvre de Mommsen, l'infatigable énergie de son labeur, la sûreté presque infaillible de sa documentation, l'originalité pénétrante de ses vues; mais nous ne pouvons approuver le mauvais usage qu'il fit de la situation éminente qu'il s'était justement acquise pour se livrer à des emportements passionnés. Son attitude a surpris ceux qui s'attendaient à une conduite différente de sa part; en quoi ils eurent tort, car, en cette circonstance, Mommsen se montra parfaitement fidèle à lui-même. Cet Allemand en était arrivé, dans son culte de la force brutale, à oublier son origine danoise et à approuver les rigueurs de la Prusse à l'égard du Danemark qui l'avait « richement mérité [5] »; à plus forte raison, ce moraliste prêchait-il aux Italiens l'ingratitude, quand il entreprenait de leur prouver qu'ils devaient travailler à démembrer cette France qui venait de rétablir leur unité territoriale. Tout cela pouvait se pressentir et se deviner dans les enseignements épars de son *Histoire romaine*, où on trouve, en germe, les principes et les théories que l'historien vulgarisait pour le service du grand état-major.

Cette *Histoire romaine* de Mommsen appelle la comparaison avec celle de Niebuhr; chacune nous montre la pensée allemande à un moment solennel de son évolution et la transformation du public allemand dans l'espace d'un demi-siècle. Niebuhr enseignait et écrivait pour ses compatriotes au lendemain de la catastrophe d'Iéna, à un moment où son pays, écrasé en quelques jours, tirait une leçon lucide de la catastrophe et lui demandait les moyens de guérir du mal qui avait failli tout perdre. Dans toutes les directions, la Prusse se mit au travail; elle distribua l'instruction, restaura les finances, encouragea les sciences, fonda des écoles, des gymnases, des universités. Par un rare bonheur, elle ignora alors la plaie de ces esprits logiques qui demandent à quoi des écoles peuvent servir contre des casernes et comment des professeurs peu-

[1] C. Jullian, *op. cit.*, p. 123. — [2] Id., *ibid.*, p. 120. — [3] Voir *Une lettre de Mommsen à Mme Cornu*, 12 avril 1864, dans *Revue archéologique*, 1905, t. II, p. 166-167. — [4] C. Jullian, *Mommsen*, dans *Revue historique*, t. LXXXIV, 1904, p. 113. — [5] *Lettre à Mme Cornu*, 12 avril 1864, dans *Revue archéologique*, 1905, t. II, p. 166-167.

vent faire reculer des soldats. Tous se mirent à l'œuvre et travaillèrent sans hésitation, sans désaccord, sans lassitude. Niebuhr, professeur à l'université de Berlin, alors de création récente, voyait autour de sa chaire un auditoire frémissant d'impatience à la pensée des erreurs commises et à l'espoir des réparations attendues. C'est devant cette jeunesse qu'il commença ses études sur l'histoire romaine, rompant avec les explications d'autrefois, refaisant à sa manière le passé de Rome. On l'écoutait avec enthousiasme, on adoptait sans réserves son système, on l'encourageait dans son entreprise aventureuse, lorsque, avec quelques textes mutilés, quelques lignes incomplètes d'auteurs disparus, il rendait le relief et la vie à un monde évanoui. Sa science réelle est dépassée de loin par son imagination merveilleuse. Il a le sens de l'antiquité, il la retrouve ou plutôt il la devine et la fait reparaître au gré de ses explications, de ses interprétations. Pour lui aussi, l'histoire est une résurrection, c'est même parfois une création. Seulement cette création offre tout l'imprévu et l'arbitraire d'une recréation. Un jour, il découvre les hordes barbares dont les noms sont à peine connus, il les voit se précipiter du haut des Alpes et des Apennins, chassant devant elles leurs prédécesseurs, et balayées à leur tour par ceux qui les suivent. Il les accompagne dans leurs voyages, il signale leurs divers établissements, il dépeint leurs mœurs, il nous apprend leur histoire. Rien ne lui échappe, c'est moins un historien qu'un voyant, avec une sorte d'enthousiasme calme et d'exaltation sereine qui font que son œuvre s'est évanouie, comme le rêve qu'elle décrivait, et que son édifice historique appartient exclusivement aujourd'hui à la poésie romantique.

Entre l'histoire présentée par Niebuhr et celle exposée par Mommsen il y a toute la distance de l'imagination à la réalité. Les légendes ne sont plus appelées à fournir la matière de l'histoire, elles sont non seulement écartées, mais encore dédaignées : « Les traditions venues jusqu'à nous, professe Mommsen, avec leurs noms de peuples défigurés, avec leurs légendes confuses, ressemblent à ces feuilles desséchées dont nous avons peine à dire qu'elles ont été vertes un jour. Ne perdons pas notre temps à écouter le bruit du vent qui les soulève. » A défaut de légendes ce sont les monuments, même les plus humbles, les plus frustes, les plus dédaignés qui seront appelés à rendre témoignage; et, lorsque les inscriptions font défaut, parce que l'écriture elle-même manque encore, ce seront les souvenirs des institutions, les vestiges des langues qu'on interrogera. La grammaire comparée rend des oracles moins complaisants que l'imagination surchauffée, c'est une base solide, une méthode sage et féconde au delà de laquelle Mommsen ne s'aventure pas.

C'est ainsi que, dans cette histoire romaine, il est à peine question des premiers rois. Romulus et Numa n'obtiennent qu'une mention incidente, les Horaces et Lucrèce demeurent absents. Ce que la Rome antique perd en poésie, elle le regagne en terre-à-terre; elle n'est plus un camp, elle redevient un marché. A défaut de la poésie et des belles chevauchées, on voit le commerce et les échanges; ainsi l'on comprend mieux qu'on se soit décidé à bâtir une agglomération, puis une ville sur un sol malsain et stérile que la peste dépeuple tous les ans, parce que cet emplacement « offre une escale facile aux bateliers qui descendent par le Tibre supérieur ou l'Anio, et un refuge assuré aux petits navires fuyant devant les pirates de la haute mer ».

Une vue si juste oblige l'auteur à étudier la situation économique de la cité naissante. Cette ville de commerce place avant tout le reste ses intérêts matériels. Dès l'origine de la république, trois question ses posaient aux hommes d'État romains. 1° Comment concilier en un peuple unique les deux populations ennemies dont se compose la cité? 2° Comment traiter les peuplades italiennes qui avoisinent la cité et réclament d'y être admises au nom des services rendus? 3° Comment régler l'organisation de territoires procurés, presque chaque année, par la victoire des armes? Ce dernier problème est celui qui offre le plus de gravité au jugement de Mommsen qui se préoccupe par-dessus tout de la condition faite aux petits propriétaires par l'extension croissante des grands domaines, de la création d'une noblesse de finance, de la situation créée par l'envoi à Rome du blé étranger, ce qui entraîne la ruine de l'agriculture italienne et du travail libre. Pour n'y avoir pas porté attention et remède dès les premiers temps, l'État sera entraîné vers la ruine qu'il ne veut pas comprendre toujours de plus en plus menaçante et qu'il s'imagine conjurer en développant sa politique de conquêtes militaires et d'annexions.

Bien loin de se façonner d'après Tite-Live qui, dit-il, pour raconter les événements anciens s'est fait une âme antique, Mommsen ramène toute l'étude du passé aux préoccupations du temps présent. Il a sans cesse devant les yeux l'histoire contemporaine et il lui arrive de créer des rapprochements dont, le moins qu'on puisse dire, est qu'il abuse. S'il lui arrive de mettre en parallèle César et Napoléon, on ne saurait s'en montrer surpris tellement ces deux hauts génies ont entre eux d'affinités, mais il y a de la maladresse et du mauvais goût à comparer Caton à don Quichotte et Pompée à un caporal. C'est d'ailleurs un genre qui a eu son temps et auquel ont sacrifié plusieurs qui ne désirent pas qu'on les en fasse souvenir.

Les rapprochements entre l'histoire romaine et l'histoire prussienne de 1813 reviennent avec une sorte d'obsession, et jamais Mommsen n'évoque ce passé, alors récent, sans un ton de violence. Selon lui, « la haine est le dernier trésor des nations victimes du plus fort »; et c'est là une maxime qui n'a été que trop inspiratrice d'un état de conscience douloureux. Après la revanche éclatante de 1815, la Prusse n'était plus victime de personne et, cependant, elle continuait à se nourrir de rancunes, à ressasser ses griefs, depuis la défaite de Witikind jusqu'à la déroute d'Iéna, s'exaltant davantage à mesure que s'éloignaient les événements qu'elle voulait venger; ainsi se formait une génération nouvelle qui haïssait la France beaucoup plus que celle qui avait souffert de nos conquêtes.

Mommsen appartenait à cette génération et, en sa qualité d'historien de Rome, comme il ne lui convenait pas de parler de Witikind, il remontait d'un trait jusqu'aux Gaulois, nos aïeux, à qui il disait leur fait sans détour : « Avec des qualités nombreuses, fortes, brillantes, nous dit-il, il leur manquait la profondeur du sens moral et le caractère politique, indispensables avant tout pour l'avancement des sociétés humaines dans la voie du bon et du grand. » A l'immoralité, nos aïeux joignaient l'indiscipline : « Le vieux Caton les avait dépeints en deux mots : les Gaulois recherchent deux choses avec ardeur, la guerre et le beau langage. Bons soldats, mauvais citoyens, est-il étonnant qu'ils aient ébranlé tant d'États et n'en aient pas fondé un seul? » Vercingétorix lui-même ne trouve pas grâce aux yeux de Mommsen; malgré son courage, ce n'est qu'une sorte de rêveur contaminé par son origine celte, ce n'est qu'un « preux ». La nation celte est encore plus maltraitée; elle n'a point tant que cela à s'enorgueillir d'avoir résisté à César. Selon Mommsen, elle ne fut énergique que dans quelques clans isolés, « germains ou demi-germains pour la plupart ». Quant aux Celtes véritables, ils ne surent pas faire la guerre de siège, ni la guerre de partisans, « cette lutte suprême

et populaire où s'affirme le sentiment profond de la nationalité ». Au jugement de Mommsen, le Gaulois est crédule et gobe-mouche, il a la parole redondante de métaphores et d'hyperboles, il aime le cabaret et la rixe, « il est tout vantardise », il provoque le danger éloigné, il fuit le danger présent, « il est absolument incapable de garder le solide courage qui ne connaît ni les témérités ni les faiblesses ». Et, pour qu'on ne s'y trompe pas et qu'on sache bien que ce sont les Français du XIXe siècle qu'il dépeint, l'historien prend soin de nous en avertir : « Dans tous les temps, dans tous les lieux, vous les trouvez toujours semblables, faits de poésie et de sable mouvant, à la tête faible, aux impressions vives, avides de nouveautés et crédules, aimables et intelligents, mais dépourvus de génie politique. Leurs destinées n'ont pas varié : telles elles furent autrefois, telles elles sont aujourd'hui. »

L'Italie n'obtient pas un meilleur traitement. Pense-t-elle avoir une littérature et pouvoir se réclamer des noms sonores de Catulle et Lucrèce, d'Horace et Virgile, c'est là une insupportable prétention. « Les Italiens, écrit Mommsen, n'éprouvent pas la passion du cœur; ils n'ont ni les aspirations surhumaines vers l'idéal, ni l'imagination qui prête à la chose sans vie les attributs de l'humanité; ils n'ont point, en un mot, le feu sacré de la poésie. » En ce qui concerne les beaux-arts, il faut bien reconnaître que l' « Italie triomphe dans la plastique et l'architecture », mais elle n'a pas sujet d'en être fière, car « ce ne fut point, nous dit Mommsen, dans les champs de l'idéal que l'artiste italien fit ses principales conquêtes; la beauté, pour l'émouvoir, dut apparaître à ses sens et non pas seulement à son âme. » Enfin, « la musique italienne, autrefois comme de nos jours, s'est moins distinguée par la profondeur de l'idée créatrice que par la facilité prodigieuse d'une mélodie qui s'élance en fioritures de virtuose : à la place de l'art vrai, intime, le musicien d'Italie a pour idole une divinité creuse et souvent aride ». En définitive, « il n'a été donné qu'aux Grecs et aux Germains de s'abreuver aux sources jaillissantes des vers et à la coupe d'or des muses ».

Les théories littéraires de Mommsen ne sont pas moins surprenantes. Il témoigne d'une extrême préférence pour la poésie des peuples primitifs, d'où il ne s'ensuit pas que ceux qui n'eurent pas la chance de naître en pleine barbarie ne connaîtront jamais la muse. Il faut encore à la poésie, pour être véritable, de pouvoir être nationale et même « elle ne prend couleur qu'au contact de la vie publique, en sorte que, lorsqu'on l'exile de la politique, elle manque du souffle de vie ». Et voici la nature déboutée de sa qualité d'inspiratrice, ce qui est certainement plus original que certain. Il n'y a là, peut-être, qu'une inadvertance, mais encore fallait-il l'éviter. Ailleurs, ce sont de franches contradictions dans lesquelles il ne fallait pas tomber. A l'occasion des premiers poètes de Rome, Mommsen nous dit : « Ce que je ne puis tolérer chez eux, c'est l'élégance de l'original grec étouffée sous l'enveloppe grossière de la traduction latine », et plus loin : « Sous une forme relativement parfaite, la littérature latine recouvre un fond de peu de valeur, souvent même un fatras qui jure avec elle. » Comment une enveloppe grossière est-elle devenue, en si peu de temps, une forme relativement parfaite?

La politique n'est pas seulement, au jugement de Mommsen, la source de la poésie, elle est pour lui un divertissement toujours nouveau et toujours délectable. Il lui arrive sans cesse de porter un jugement sur les événements ou sur les hommes et toujours avec une sorte d'âpreté qui n'exclut pas les contradictions.

Mommsen est partisan de l'autorité qu'il veut forte et vigoureuse. Dans la constitution primitive de Rome, il admire sans réserve la discipline et la subordination familiales. Il y voit une monarchie constitutionnelle en sens inverse. Le peuple romain est le souverain nominal dont l'autorité ne s'exerce que dans les grandes occasions. Cette constitution laisse au peuple les dehors de la souveraineté et lui en retire l'essentiel. Dans le gouvernement républicain, la république se montra très conservatrice et elle n'altéra pas le fond de la constitution ancienne. L'institution du consulat fut combinée pour rassurer les esprits contre toute tentative d'usurpation personnelle, sans porter atteinte au pouvoir souverain. Chacun des deux consuls possède l'autorité entière; ils ne restent qu'un an en charge, mais, l'échéance arrivée, ils abdiquent volontairement et paraissent élire leurs successeurs que leur a désignés le vote populaire. Ils pourraient se perpétuer au delà de leur année et leurs actes seront valables jusqu'au jour où il leur plaira de s'en aller. Tant que leur pouvoir dure, ils peuvent commettre tous les crimes, ils sont irresponsables, et c'est seulement lorsqu'ils ont quitté leur charge qu'on peut les livrer à la justice du pays. L'autorité royale survécut donc à la révolution qui chassa les rois.

Mommsen a horreur de la démocratie et il place volontiers le suffrage universel à l'origine de tous les maux. Les assemblées du peuple sont d'abominables institutions qui se dérobent au danger de l'État et sont hors d'état d'en prendre la défense à l'heure du danger. Il n'a pas assez de sarcasmes pour les démocrates qu'il avilit de son mieux, et ce n'est pas au profit des aristocrates à qui il ne rend justice que s'il ne peut la leur refuser. Le Sénat n'obtient qu'un brevet d'opiniâtreté et d'esprit de suite; il lui refuse la hauteur dans les vues et la souplesse dans l'exécution. Ce Sénat est imprévoyant : la lutte avec Carthage l'a surpris et dérouté. Il attaque une puissance maritime sans s'assurer d'une marine; il se préoccupe de défendre l'Italie après qu'Hannibal a passé les Alpes. Les sénateurs sont, de leur vrai nom, des politiciens, des jouisseurs, une « clique ».

Mommsen est donc partisan du césarisme? Il s'en est défendu. Le mot est mal porté et, vers la seconde moitié du XIXe siècle, il était malaisé de parler du système sans songer à de récentes applications. Ce système, tel qu'il a existé dans le passé, est d'ailleurs, selon lui, la plus amère critique de ces applications modernes. Jadis le despotisme pouvait avoir ses bons côtés; de nos jours il n'en est plus de même, et ses préférences personnelles le porteraient vers un régime libéral. Ces préférences sont d'ailleurs en contradiction avec l'ensemble de l'ouvrage et, si libéralisme il y a, il faut convenir que ce libéralisme s'arrange à merveille d'une forte dose d'absolutisme.

Pour un libéralisme ainsi teinté, on comprend la séduction que la force lui inspire : il l'aime, il l'admire, il la propose partout où il la rencontre. Par contre, la faiblesse, le malheur lui sont odieux. Une nation vaincue n'a plus qu'à disparaître, son rôle est fini; on ne lui doit pas permettre de finir en beauté, de retarder sa fin, c'est du temps perdu, du temps et des efforts qu'on emploierait plus utilement à autre chose. La Grèce elle-même n'obtient pas un autre verdict. Les individus n'obtiennent pas une autre mesure. L'acharnement qu'apportent les Romains à faire chasser de Carthage Hannibal vaincu est la chose du monde la plus justifiable, et il y aurait injustice à l'imputer à crime; il en est de même pour César, quand il fait périr Vercingétorix. Ces jugements procèdent d'une inspiration toujours identique; lorsque l'intérêt et le sentiment sont en balance, Mommsen penche pour l'intérêt; mais, lorsque celui-ci n'entre même plus en ligne de compte, comme c'est le cas pour Vercingétorix, Mommsen s'inscrit contre la générosité comme il condamnerait une faiblesse.

L'opinion qui le dirige, à propos des proscriptions de Sylla, est instructive. Les premières proscriptions suivirent les troubles excités par Sulpicius, et le dictateur manifesta une certaine modération. Le nombre des morts ne fut pas trop considérable, et Mommsen en prend son parti. Toute révolution exige des victimes et Sylla, en la circonstance, y alla carrément. « Il prit sans tant de façon les choses pour ce qu'elles étaient, et dans la guerre il ne vit que la guerre. » Les secondes proscriptions sont, non seulement sanglantes, mais hideuses par le sang-froid et la cruauté qui présidèrent à la confection des listes; on ne peut plus les excuser, cependant Mommsen ne les blâme pas. Il estime simplement « que c'est une grande faute en politique que d'afficher ainsi le mépris de tout sentiment humain »; finalement, il blâmera Sylla « d'avoir ainsi gâté sa cause dans l'estime des faibles de cœur, de ceux qui s'épouvantent du nom plus que de la chose ».

On ne s'étonne plus de cette indulgence, quand on entend l'auteur nous apprendre « que le code de la haute trahison n'a pas d'articles définis pour l'histoire », et il laisse entendre partout que la morale est d'un champ plus étroit pour les particuliers que pour les peuples. Ce sont là d'étranges principes et on est mal venu de se montrer scandalisé de l'immoralité du roman et du théâtre en France, où les femmes dupent leurs amants et les maris trompent leurs femmes lorsqu'on se montre si facile à excuser des hommes d'État qui confisquent la liberté de leur pays et qui assassinent juridiquement leurs adversaires.

IV. La méthode est très allemande; elle est précise et complète. L'historien n'avance rien qu'il n'appuie sur des faits ou des textes contrôlés et confrontés; ainsi, il réclame l'adhésion à laquelle il semble avoir tous les droits. Son information ne néglige aucun des matériaux qui peuvent entrer dans la construction d'une démonstration scientifique : chronologie, ethnographie, linguistique, jurisprudence, science de la religion, épigraphie, archéologie, philologie, numismatique, et le reste. Tout cela est combiné, dosé, machiné avec une adresse incontestable et des résultats qui le sont beaucoup moins, car il ne suffit pas de créer une machine et de la mettre en marche, il faut encore savoir la nature et la qualité du produit qu'on en retire. L'organisation matérielle des grandes entreprises dirigées par Mommsen a été presque impeccable: *Corpus* des inscriptions, *Corpus* des monnaies, *Monumenta Germaniæ* ont rendu à plein et formé des constructions scientifiques presque parfaites, mais la psychologie fait généralement défaut à ces puissants organisateurs qui sont plutôt doués de « l'esprit de géométrie » que de « l'esprit de finesse ». Sans doute, l'auteur de quelques portraits en pied qui ornent l'*Histoire romaine*, comme les statues d'un musée, les Gracques, Sylla, Pompée, César, ne peut être accusé de n'être pas psychologue, mais ce sont là des images dont il n'est peut-être pas très difficile de retrouver les principaux traits. Au contraire, lorsqu'il s'agit de masses amorphes, de multitudes disparues, l'historien nous apparaît un peu court et même insuffisant. Les volumes du *Corpus* des inscriptions font assez l'impression d'un immense cimetière où les tombes et les épitaphes se comptent par centaines de mille sur toute l'étendue de l'empire romain, mais celui qui a inventorié ces tombes innombrables ne possédait pas la trompette qui rappelle les morts à l'existence, qui revêt leurs ossements desséchés de nerfs, de muscles et de chair. Il n'a pas su, il semble n'avoir pas songé à faire ressusciter cette foule, à retrouver les états d'âme de ces défunts dont un très grand nombre nous ont fait leurs confidences, à faire revivre les allusions où dominent l'intelligence, la volonté, la passion consciente et sûre d'elle-même; Mommsen n'a pas retrouvé la vie mentale des simples, cette vie confuse et voilée et pourtant si diverse; il n'a pas pressenti l'impulsion instructive et l'émotion subconsciente de toutes ces générations anéanties et loquaces jusque dans la paix et l'oubli du tombeau.

La vérité est que cela ne l'intéressait pas. Tandis que Renan posait le point final de son *Histoire des origines du christianisme*, à l'heure où l'Église est devenue un organisme, Mommsen s'étonnait et demandait : « Pourquoi Renan abandonne-t-il l'histoire du christianisme au moment où elle cesse d'être mystérieuse? » A cette question Renan avait répondu déjà que « la recherche des origines suppose un esprit philosophique, une vive intuition de ce qui est certain, probable ou plausible, un sentiment profond de la vie et de ses métamorphoses, un art particulier pour tirer des rares textes que l'on possède tout ce qu'ils renferment en fait de révélations sur les situations psychologiques fort éloignées de nous ». Tout cela laissait Mommsen sceptique et indifférent.

V. La doctrine a d'autres lacunes. Nous avons dit son dédain pour le résidu historique possible des légendes; ajoutons sa méconnaissance de l'importance primordiale du facteur religieux. Voici, par exemple, la division topographique de Rome sous Servius Tullius : Mommsen déclare que c'est une réforme purement laïque — six cents ans avant notre ère! — alors que les chapelles des Argées, dans chaque quartier, et les autels des Lares, dans chaque rue, proclament bien haut l'intention de mettre sous la protection des dieux les diverses circonscriptions territoriales, et qu'au surplus cette intention est en parfait accord avec les tendances générales de l'époque Voici, un peu plus tard, les efforts obstinés du patriciat pour barrer aux plébéiens l'accès des hautes charges; Mommsen n'y veut voir qu'orgueil ou égoïsme de caste, et nullement l'effet de préventions religieuses; or, tout, dans l'antiquité, nous montre les actes de la vie publique strictement liés aux rites traditionnels, et tout nous montre aussi ces rites accessibles aux seules familles nobles; quoi qu'en dise Mommsen, un patricien, en laissant un plébéien devenir consul, croyait encore moins se dépouiller d'un droit que se rendre complice d'un sacrilège. Plus tard encore, Mommsen rencontre Scipion l'Africain, avec ses visions nocturnes, dans lesquelles les dieux viennent lui prédire l'avenir et qui lui donnent tant de confiance en lui-même et tant de prestige sur la foule. L'historien allemand ne reconnaît là qu'un simple charlatanisme, à peu près comme celui que les « philosophes » du XVIIIe siècle attribuaient aux fondateurs de religions. « Scipion était bien loin, dit-il, de croire naïvement, avec la masse, à l'origine divine de ses révélations, et trop adroit pour vouloir la désabuser. » C'est bien vite dit. Qui de nous peut savoir dans quelle mesure, chez un Romain du temps des guerres puniques, la foi sincère, l'enthousiasme mystique, se mêlait au calcul? — En général, Mommsen tend à restreindre le rôle de la religion dans la société romaine, ce rôle qu'au contraire Fustel de Coulanges [1] et ses disciples ont si bien mis en lumière, et qu'on ne saurait exagérer, s'il est vrai que toutes les institutions des peuples anciens ont été comme enveloppées pendant très long-

[1] Fustel de Coulanges fit paraître, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1872, un article sur *La manière d'écrire l'histoire en France et en Allemagne*, que Mommsen ne lui pardonna jamais. Il avouait à M. Sal. Reinach n'avoir pas lu *La Cité antique* et, à l'offre d'un exemplaire pour en lire les premières pages, il répondit qu'il ne l'ouvrirait pas. S. Reinach, dans *Revue archéologique*, t. I, 1927, p. 243. Et, cependant, la *Cité* était antérieure à *La manière*...

temps d'une atmosphère religieuse. A ce point de vue, on est tenté de trouver juste le mot sévère de Gaston Boissier : « Mommsen a vécu toute sa vie avec Rome, mais il ne l'a pas comprise. » Disons simplement qu'il en a compris l'organisation matérielle, politique, juridique, militaire ou commerciale, mais beaucoup moins bien l'âme profonde et secrète. Et ne nous en étonnons pas trop : le sentiment religieux, le plus obscur de tous en même temps que le plus puissant, est tel qu'on ne peut le comprendre, à moins d'une intuition très fine, quand on ne l'éprouve pas [1].

Il n'est pas aisé de sortir de soi-même pour comprendre des façons de penser qui nous sont étrangères, mais ce qui n'est pas aisé au grand nombre est chose impossible à Mommsen atteint d'égoïsme intellectuel congénital. Non seulement sa conscience historique et sa curiosité littéraire ne parviennent pas à le convaincre de l'obligation qui lui est faite, en tant qu'historien de Rome, de lire *La Cité antique*, mais cet égoïsme l'induit à des préférences aussi injustifiées que ses aversions. Qu'il lui convienne d'approuver le césarisme, c'est son affaire, mais qu'il s'applique à dénigrer les esprits qu'il blâme faute de les comprendre, c'est un déni de justice. L'attachement du vieux Caton aux traditions républicaines, l'hésitation de Cicéron entre César et Pompée sont révélateurs, non de l'ineptie d'un homme, mais de sa haute conscience, et à cela, les sarcasmes de Mommsen nous apprennent qu'il n'a rien compris.

Les sociétés ne sont pas traitées avec plus de ménagements que les individus. Mommsen admet l'existence des peuples élus, ce qui est une façon commode d'introduire ses compatriotes au rang privilégié qu'il leur destine. Selon lui, les deux races les plus importantes dans l'histoire sont celles des Araméens et des Indo-Germains, auxquelles il accorde une commune origine. Ses Araméens à lui, ce sont probablement les Phéniciens et les Carthaginois, à l'exclusion des Hébreux qui n'ont eu qu'une influence religieuse, toute spirituelle et qu'on dédaigne en comparaison de celle qu'ont exercée Tyr et Carthage avec leurs comptoirs et leurs colonies. Mais, une fois ce coup de chapeau donné à *ses* Araméens, Mommsen les abandonne pour se tourner vers les Indo-Germains, en d'autres termes les Aryens, entre les mains desquels sont remises les destinées morales de l'humanité, et chacun sait que les représentants authentiques des Aryens, ce sont les Allemands, héritiers des Germains qu'il nomme « les ennemis-nés et les égaux du monde gréco-romain ».

Il est vrai qu'il y a les Grecs à qui il lui faut céder une petite place à côté de ces chers Germains. Mais il y a Grecs et Grecs, et ceux de l'époque hellénistique n'ont guère plus droit qu'au mépris. Qu'il s'agisse de littérature, de morale, de philosophie ou de politique ils ne sont que des dégénérés. Les Romains vont-ils trouver grâce à ses yeux? Seront-ils le peuple fort et fier selon son cœur et son cerveau. Ou, plutôt, leur reconnaîtra-t-il les deux dons supérieurs qui marquent un peuple pour l'avenir : le génie artistique et le génie politique; celui-ci encore plus précieux que celui-là. Les Grecs ont eu le premier, les Romains le second, un seul peuple possédera l'un et l'autre : les Germains.

Rome possède certaines vertus. La première est sa capacité à se concentrer sur elle-même. « Elle poursuit l'idée d'unité avec une persistance, une logique et un bonheur qu'on ne retrouve nulle part. » Dès lors, Rome aboutit à la centralisation parfaite, et celle-ci se réalise dans la conquête extérieure, les annexions et l'absorption, symbole de l'unité, dans la lutte et par la lutte. La nation ainsi forgée dans le fer et le feu n'a rien d'une fédération fraternelle, c'est une tyrannie jalouse, intransigeante, fanatique. « Mommsen est de ceux qui arriveraient presque à rendre odieuse la sainte vertu du patriotisme, parce qu'ils la confondent avec ce qui n'en est que la grossière caricature, de ceux qui imaginent, entre la patrie et l'humanité, on ne sait quelle antithèse sacrilège qui, par bonheur, n'existe pas. Il le dit à propos de la culture grecque, de celle que les anciens appelaient du beau nom d'*humanitas*, et qu'il accuse d'avoir tué l'esprit national du Latium. Il l'insinue encore dans un curieux parallèle entre le druidisme et la religion catholique. « La Gaule, dit-il, « n'était plus à même d'être un état d'Église, avec son « pape et ses conciles, ses immunités, ses excommu- « nications et ses tribunaux spirituels. Seulement, à la « différence de l'Église moderne, loin de se mettre en « dehors de la nation, la constitution druidique restait « profondément nationale. » Nul doute que, pour Mommsen, la différence ne soit à l'entier avantage de la religion druidique. Teutatès est le Dieu d'un seul peuple; Jésus a le tort d'être le Dieu de tous les hommes. Cette conception du patriotisme, conception étroite et impie, n'est pas la nôtre [2]. »

Ainsi le génie national doit annuler toutes les manifestations individuelles. Nul théoricien n'a énoncé, avec plus de rigueur que Mommsen, la loi de l'effacement des personnalités, de l'assujettissement de chacun à tous, l'emprise et la mainmise de l'État sur l'homme et sur l'enfant, au détriment des droits imprescriptibles de la famille. Il faut, à l'entendre, s'exercer à « la science du sacrifice en soi en vue de l'utilité commune, et renoncer au bien-être actuel en vue du bonheur à venir », et ceci n'a plus rien de nouveau depuis que Cicéron et Tite-Live l'ont énoncé depuis très longtemps. Malheureusement, l'État, tel qu'il le conçoit et tel qu'il le construit, ne se contente pas de ces abnégations spontanées, il ne lui suffit pas de réclamer la soumission, il l'impose. Mommsen approuve la conception de la loi romaine qui érige en principe la toute-puissance de la cité et son intervention incessante dans le droit privé, dans les testaments, dans les contrats. Il juge très salutaire l'autorité absolue déférée aux censeurs et se console à l'instant de l'atteinte possible à l'indépendance des personnes. Ainsi on devine ce que son système laissera subsister de toutes les libertés individuelles : liberté de conscience, liberté de parole, liberté de la presse. Ce qui lui paraît digne d'admiration, c'est que, à Rome, les révolutions n'ont discuté que les formes du gouvernement, sans désarmer jamais « le droit suprême de l'État » au nom des soi-disant droits naturels de l'individu. Cette tyrannie, que Mommsen appelle une règle de fer, il la juge nécessaire à l'unité et au développement de la nation. S'il lui arrive d'admettre que Rome a payé trop cher sa grandeur collective par la perte des libertés individuelles, il se reprend et proclame que l'abdication des citoyens n'est rien du moment qu'elle sert à la suprématie de la cité.

Cet État monstrueux, il ne le tolère que suivant la formule césarienne, car le terme « monarchique » a quelque chose de trop pâle; seul le césarisme lui convient, parce qu'il suppose que le maître sait et veut l'être. Et il ne fait pas bon, avec Mommsen, d'être un César incomplet ou timide ou hésitant. L'aîné des Gracques a eu le tort de rester à mi-route dans la révolution qu'il a tentée et qui, normalement exploitée, l'eût conduit à la possession du pouvoir personnel. Marius et Cinna sont des trembleurs qui ne savent pas tirer parti pour eux-mêmes des excès commis par leurs partisans. Pompée est un godiche qui ne sait ni ce qu'il peut, ni ce qu'il veut. En regard de ces médiocres, Mommsen leur oppose ceux qui, comme Caius Gracchus,

[1] R. Pichon, *Mommsen et la mentalité allemande*, 1915. — [2] R. Pichon, *op. cit.*

ont été usurpateurs de propos délibéré; comme Sylla, ont su dédaigner tout ce qu'on blâme pour obtenir tout ce qu'on craint; comme César enfin, qui réalise la perfection rêvée.

Celui-ci n'a pas que du génie, des talents, certaines vertus même, il a une faiblesse, il tarde un peu trop à recourir à la force et à faire marcher son armée. N'importe, « César est le type de l'homme d'État qui renonce à la faveur du siècle en vue des bénédictions de l'avenir... Devant la grandeur de son œuvre, tous s'inclinent sans distinction d'époque, ni d'école. Du moment qu'ils savent apprécier les merveilles de l'humanité, ils sont tous émus, ils le seront toujours, jusqu'à la consommation des temps futurs! »

Ce culte effréné de la force n'a d'égal que le mépris du droit et de la liberté, mais le système présente une cohésion profonde. Un lien indissoluble unit la conception du gouvernement intérieur et la théorie de l'expansion nationale. Le César dont rêve Mommsen rassemble en lui-même les traits essentiels d'une double conception, celle du gouvernement intérieur et de l'expansion nationale. Celui à qui il abandonne tout, entre les mains duquel il concentre tout, n'obtient cette prépondérance qu'à la condition d'en faire usage pour s'assujettir le reste du monde. Le pouvoir absolu d'un homme dans l'État n'est accordé qu'en vue de procurer le pouvoir absolu de l'État dans l'univers. Les Germains de l'époque de César se résignaient à la servitude chez eux, afin d'être les maîtres chez les autres; ils souffraient sans peine d'être domestiqués, pourvu qu'on leur fît entrevoir des conquêtes : *omnia serviliter pro dominatione*.

Et, dans la pensée de Mommsen, c'est bien de domination qu'il s'agit. « La simple hégémonie, écrit-il, ne peut longtemps durer; elle devient toujours une souveraineté absolue. » Le métier de conquérant n'admet pas de demi-mesures et c'est en cela que Carthage fut inférieure à Rome et mérita son destin. Carthage n'a pas su ou n'a pas voulu assimiler complètement les nomades de Libye, les « dénationaliser », faire d'eux et malgré eux des Phéniciens; elle eut cette incroyable faiblesse de leur laisser leur idiome, au lieu que les Romains, gens prévoyants et conquérants logiciens, étouffaient partout les langues indigènes. Quand la langue s'est perdue, la nationalité ne s'attarde guère à durer et c'est grâce à cette tactique « que tout peuple constitué en État absorbe, tôt ou tard, les peuples voisins restés mineurs; que toute nation civilisée s'assimile celles qui sont intellectuellement au-dessous d'elle ».

Cependant, Mommsen n'excuse pas tous les crimes; il lui arrive même parfois de les condamner ou de flétrir ceux qui s'y sont laissés entraîner. Les mots « injustice », « déloyauté » se présentent à lui comme naturellement, quand il s'agit de certains abus de la force ou des erreurs que la politique ne suffit pas à excuser. Même il souhaite qu'on respecte les lois de la guerre; mais il ne dit pas exactement lesquelles parmi ces lois.

Il est permis, en effet, de se demander s'il ne s'en trouve pas dans le nombre qui échappent à sa rigueur, car, lorsqu'il condamne des actions perfides ou cruelles, on peut supposer qu'il ne les censure pas pour des raisons exclusivement morales. Arrive-t-il à César d'ordonner le massacre d'une tribu barbare en pleine trêve, c'est là une violation inexpiable du droit des gens, de laquelle César, lui-même, ne peut être excusé et que le Sénat romain a fait sagement de blâmer. Mais les victimes sont des Germains, et, s'il s'agissait d'autre peuplade, l'historien se relâcherait peut-être de sa rigueur. — Rome a soutenu les Mamertins contre Messine et les Mercenaires contre Carthage. Dans les deux cas, la faute contre l'équité est semblable; cependant Mommsen excuse la première et condamne la seconde; ne serait-ce pas parce qu'on peut impunément braver Messine quand on est Rome et qu'on ne le peut avec Carthage? Plus tard, Rome ordonne la destruction de Thèbes, de Chalcis, de Corinthe, et cette dernière seule est blâmée par l'historien qui estime, sans doute, que les deux premières villes sont trop chétives pour revendiquer de grands ménagements.

Même lorsque la révérence qu'il porte à une grande force détruite l'amène à juger sévèrement l'abus de pouvoir dont elle a eu à souffrir, l'historien ne peut se retenir de prendre un certain plaisir à voir un peuple qui se sait et qui se sent fort abuser de sa force, sûr qu'il est de n'avoir à en rendre compte à personne. C'est pour cette raison qu'il est favorable aux Romains, beaucoup moins parce qu'ils sont braves et disciplinés que parce qu'ils sont résolus à être les maîtres et à avoir tous les torts, si cela leur convient. Mommsen a des trésors d'indulgence pour la tyrannie sûre d'elle-même; il a aussi, à l'occasion, des trésors d'ironie. Lorsque le gouvernement de Rome cherche un motif valable à la rupture envisagée avec Philippe de Macédoine. Mommsen reconnaît la difficulté de découvrir ce motif, et cependant « il en fallait un, pour l'opinion publique, quoique [Rome], dans sa politique profonde, attachât assez peu d'importance à l'exposé régulier des motifs de la guerre ». Enfin, Mommsen a ce qu'on pourrait nommer des trésors d'impudence. Après la bataille des Fourches Caudines, l'armée romaine est sauvée de la destruction au prix d'un traité déshonorant; le Sénat refuse la ratification du traité et néanmoins utilise l'armée récupérée à ce prix. « Humainement et politiquement parlant, nous dit Mommsen, les Romains, à mon sens, n'encourent ici aucun blâme. Toute nation tient à honneur de déchirer avec l'épée les traités qui l'humilient. Comment donc l'honneur aurait-il pu commander aux Romains d'exécuter un pacte conclu par un général malheureux, sous la contrainte morale des circonstances? » L'immoralité de ce jugement suffit à juger la doctrine qui l'inspire et l'historien qui l'a écrit.

H. Leclercq.

MONACHISME. — I. Ascétisme et cénobitisme. II. Un pré-monachisme. III. L'ascèse de Jésus-Christ. IV. L'enseignement au Ier siècle. V. L'enseignement au IIe siècle. VI. Les dissidents. VII. Tertullien. VIII. Saint Cyprien. IX. En Occident. X. En Orient : Clément d'Alexandrie. XI. Origène. XII. Les épîtres aux vierges. XIII. Saint Méthode d'Olympie. XIV. Précepte et conseils. XV. L'ébauche du cénobitisme. XVI. La « Vie » de saint Antoine. XVII. La création de saint Antoine. XVIII. Les débuts et la « Vie » de saint Pakhôme. XIX. L'œuvre de saint Pakhôme. XX. Règle de saint Pakhôme. XXI. Règle de l'ange. XXII. La fondation de saint Basile. XXIII. Règles de saint Basile. XXIV. Le monachisme en Égypte. XXV. Le monachisme oriental : 1. Topographie. 2. Derniers ascètes. 3. Quelques anachorètes. 4. Quelques reclus. 5. Quelques excentriques : *a)* les *subdivales; b)* les stationnaires; *c)* les stylites; *d)* les acémètes; *e)* les pasteurs; *f)* les déments; *g)* les vagabonds; *h)* les sarabaïtes; *j)* les eustathiens; *k)* les origéniens, les adamites et les apostoliques; *l)* les audiens; *m)* les euchites ou massaliens. XXVI. L'appel divin. XXVII. Le recrutement monastique. XXVIII. Moines mariés. XXIX. Moines par contrainte. XXX. Profession et vœux. XXXI. Chasteté. XXXII. Pauvreté. XXXIII. La hiérarchie monastique. XXXIV. La discipline monastique. XXXV. Le vêtement monastique. XXXVI. L'habitation monastique. XXXVII. Le monachisme occidental et la vie romaine. XXXVIII. Le monachisme en Afrique. XXXIX. La lettre CCXI de saint Augustin. XL. Règle de saint Augustin.

XLI. Les premiers moines gallo-romains. XLII. Développement en Gaule. XLIII. Règle de Jean Cassien. XLIV. Règle de saint Honorat. XLV. Règles de saint Césaire d'Arles. XLVI. Règle de saint Aurélien. XLVII. Règle de saint Ferréol. XLVIII. Règle de Tarnat. XLIX. De quelques autres règles. L. Règles irlandaises : 1. Règle de saint Patrice. 2. Règle de sainte Brigit de Kildare. 3. Règle de saint Mochta. 4. Règle de saint Colman de Dromore. 5. Règle en vers de saint Ailbe d'Emly. 6. Règle en vers de saint Ciaran. 7. Règle de saint Brendan de Clonfert. 8. Règles de saint Columba ou Columbcille d'Hy. 9. Règle de saint Lua. 10. Règle de saint Comgall de Bangor. 11. Règle de saint Columban. 12. Règle de saint Kevin de Glendalough. 13. Règle de saint Mochuta ou Cartach de Rathin. 14. Règle de saint Molaisse ou Laserian de Leighlin. 15. Règle d'Adamnan. 16. Règle de Comman de Roscommon. 17. Règle de Maelmain de Tallaght. 18. Règle de Connac Mac Cullennain. 19. Règle des moines gris. 20. Règle de la communauté de Roscrea. 21. *Regula cujusdam patris ad monachos.* 22. *Regula cujusdam patris ad virgines.* 23. Règle du Maître. 24. Règle de saint Declan. LI. Le choix d'une règle. LII. Le monachisme occidental extra-bénédictin. LIII. Saint Benoît. LIV. Son pays et son époque. LV. Son entreprise. LVI. Sa règle : 1. Existence. 2. Date. 3. Originalité. 4. Sources. 5. Emploi de l'Écriture. 6. Plan. 7. Langue. 8. Texte. 9. Autographe. 10. Commentaires : *a)* Paul Diacre; *b)* Smaragde; *c)* Hildemar; *d)* Bernard du Mont-Cassin; *e)* Pierre Bohier; *f)* Turrecremata; *g)* Trithème; *h)* Perez; *i)* Dom Aug. Baker; *j)* Hugues Ménard; *k)* B. Haeften; *l)* Mège; *m)* Abbé de Rancé; *n)* Martène; *o)* Calmet. LVII. Sa pensée. LVIII. Physionomie des débuts : 1. Travail manuel. 2. Austérités corporelles. 3. Vêtement. 4. Horaire. 5. Aspect quotidien. LIX. Transformations intérieures. LX. La profession monastique. LXI. Les lettres dans la vie monastique. LXII. Une bibliothèque monastique au VIe-VIIe siècle. LXIII. L'apostolat monastique. LXIV. Les monastères de nonnes. LXV. Transition du monastère à l'ordre. LXVI. L'œuvre civilisatrice. LXVII. La culture littéraire et artistique. LXVIII. Cluny et sa réforme. LXIX. La branche de Cîteaux. LXX. Moines et monastères du IXe au XIIIe siècle. LXXI. Le monachisme du XIIIe au XVIe siècle. LXXII. Congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur.

I. Ascétisme et cénobitisme. — On désigne sous le nom d'ascétisme l'aspiration de la conscience religieuse à se rapprocher de Dieu et à s'unir à lui. L'ascétisme est individuel, il peut être poursuivi et atteint par l'effort isolé; cependant, on observe que le plus grand nombre de ceux qui s'imposent cette discipline ont recherché la société du prochain inspiré d'un semblable désir et tendant à parvenir au même but. Ainsi se sont formés des groupements qui ont réalisé, sous le nom de cénobitisme, la canalisation de l'ascétisme et ont abouti parfois à sa cristallisation. Le cénobitisme, et sa réalisation pratique — le monachisme — deviendra, de préférence à des méthodes plus indépendantes, et parfois même un peu suspectes, de l'érémitisme et du reclusage, la forme authentique et officielle de l'ascétisme, son expression sociale.

L'ascétisme n'est pas le monopole d'une croyance ou d'une confession; il peut se manifester sous divers aspects dans les différentes religions. Tour à tour débordant et capricieux ou capté et dirigé, il devient la révélation d'une âme éprise de perfection, au point de se soumettre, pour atteindre celle-ci, à l'épreuve austère d'une discipline. Le plus souvent voilée et à peu près insaisissable dans le paganisme plus rituel que religieux, la tendance ascétique se laisse entrevoir dans la législation et la littérature judaïques. La prière et la mortification des sens sont les formes authentiques de la sanctification dans la loi juive, mais elles sont le privilège de quelques êtres d'exception. Dans le paganisme, les cultes de Sérapis, de Mithra, d'Isis irritent l'inquiétude religieuse plus qu'ils ne la satisfont et fourvoient un vague ascétisme latent dans l'homme, en lui désignant un objet trompeur ou illusoire; seul le christianisme, modelé sur la vie d'abnégation et d'union à Dieu de Jésus son fondateur, fournira à l'ascétisme une source abondante et intarissable. Élément commun aux religions, l'ascétisme, cependant, n'a pas d'histoire avant la venue du Christ; faute de rencontrer nulle part les conditions suffisantes et nécessaires où il puisse s'acclimater, il ne fait que végéter et, partout où les documents le signalent, on constate qu'il s'étiole. Au contraire, au sein du christianisme, il s'enracine, il prospère, il pullule, il donne une récolte variée encore qu'inégale de fruits utiles et parfois savoureux.

Ce qui fait, dans le christianisme, la fécondité de l'ascétisme, fait en même temps son originalité. L'imitation aussi étroite que possible de la vie et des vertus du Christ, l'amour et le service du prochain à son exemple, voilà le ferment qui, faute d'avoir été déposé dans les applications ascétiques du paganisme, les a laissées devenir extravagantes ou stériles; inséré dans l'ascétisme chrétien, ce ferment — l'amour enté sur la foi — va tirer l'individu d'une oisiveté dénommée stoïcisme, pour l'entraîner dans l'action personnelle en vue du prochain, dans la fécondité de l'effort commun.

II. Un pré-monachisme. — C'est un fait fort singulier que l'apparition dans le judaïsme, vers le début de notre ère et en dehors du christianisme, d'institutions monastiques développées (voir *Dictionnaire*, t. II, col. 3058-3063); rien, dans le mosaïsme, ne menait à cela. Le mosaïsme a pour idéal la constitution d'une société juste, mais en même temps d'une société à la fois sacerdotale et laïque, société achevée où l'ascèse n'était pas représentée corporativement. S'il était difficile que le mosaïsme pût servir de code religieux et civil à une république durable, à un État puissant, le mosaïsme, d'autre part, ne conduisait nullement à l'idée de monastère. Ce qui pouvait y germer, c'était la synagogue; ce qui pouvait en sortir, c'était l'Église, c'est-à-dire des associations d'hommes rapprochés et même unis par un lien religieux, mais conservant d'ailleurs leur libre individualité dans la société générale de leur temps. Des vœux, comme ceux des nazirs ou des réchabites, ont peu de rapport avec des essais complets de vie ascétique, tels que nous les voyons pratiqués par les esséniens et les thérapeutes.

Les analogies et les dissemblances qu'on relève entre ces ascètes et les moines chrétiens ont donné lieu à d'interminables discussions (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3063-3075). On ne peut contester que le tableau des Églises chrétiennes primitives, que nous lisons tracé dans les Actes des apôtres et dans la lettre de Pline à Trajan, a beaucoup d'analogie avec les descriptions que nous donne Philon de la vie des thérapeutes du lac Maréotis. Beaucoup de passages des évangiles font également songer aux doctrines des esséniens, telles que les expose Flavius Josèphe. Ces rapprochements frappèrent de bonne heure et menèrent plusieurs Pères de l'Église à une supposition bizarre, c'est que les thérapeutes d'Égypte furent des chrétiens judaïsants, appartenant à une Église qu'on supposait avoir été fondée par saint Marc. Cette opinion fourmille d'impossibilités. Le caractère fondamental du chrétien primitif, c'est d'admettre le caractère messianique de Jésus, conçu comme le Fils de l'homme qui doit reparaître prochainement pour juger l'humanité et fonder le royaume de Dieu. Pas un trait

chez les thérapeutes qui indique une pareille croyance. Aussi le système inverse a-t-il obtenu, chez les critiques modernes, beaucoup plus de faveur. Il fut un temps où la mode voulait qu'on expliquât presque uniquement le christianisme par l'essénisme; Jésus n'était plus qu'un essénien qui développa certains côtés de la secte, fit bande à part et fut suivi; l'Évangile n'était autre chose qu'une codification de la morale essénienne. Une difficulté capitale s'élevait contre une telle hypothèse : pas un mot dans la littérature chrétienne du Ier ou du IIe siècle ne rappelle ni le nom, ni l'existence si caractérisée des solitaires de la mer Morte et des cénobites de l'Égypte. Saint Jean-Baptiste lui-même se rattache à la grande tradition vraiment israélite des prophètes, des agitateurs religieux, mais non à un ordre religieux quelconque. Son ascétisme est celui d'Élie, des anciens prophètes vivant fréquemment dans le désert, non celui d'un homme formé par une règle.

Comment se fait-il que ni le nom d'esséniens ni celui de thérapeutes ne se rencontrent une seule fois dans la littérature chrétienne primitive? Les doctrines sœurs ont des marques de naissance, des taches, pour ainsi dire, qui, plus que la ressemblance, marquent leur fraternité. On n'en découvre pas entre le christianisme et l'essénisme et on en est venu à abandonner l'idée d'origines communes. Peut-être y a-t-on renoncé de façon trop absolue, et aurait-il été permis et louable de tenir compte des mouvements latéraux du judaïsme, dont l'influence indirecte sur les premiers chrétiens a pu être plus considérable qu'on ne le suppose.

La difficulté que soulève la conception de moines juifs a porté quelques critiques vers une opinion qui supprime en partie cette difficulté. Cette opinion consiste à nier l'authenticité du traité de la *Vie contemplative* de Philon et à y voir l'ouvrage d'un gnostique ou d'un montaniste du IIe ou du IIIe siècle de notre ère. Mais c'est là un paradoxe insoutenable. Une autre solution consiste à retirer l'ouvrage à Philon pour en faire une œuvre fictive, composée par un juif et destinée à présenter un idéal de la vie ascétique. La question est toute philologique. Le traité de la *Vie contemplative* offre-t-il le style de Philon, ses tours favoris, ses expressions habituelles? Si oui, la question est tranchée; car de dire, avec certains critiques, que le faussaire aurait pu imiter le style de Philon, c'est ce qui doit arrêter très peu. Dans la vaste littérature pseudépigraphe des siècles qui précèdent et qui suivent immédiatement notre ère, nous ne connaissons pas un seul exemple où l'on soit allé à ce raffinement. La solution à laquelle il faut peut-être s'arrêter serait que l'opuscule, s'il n'est pas de Philon lui-même, est de son école et qu'il a été composé comme un développement du passage du traité *Que l'homme vertueux est libre*, relatif à l'essénisme.

Entre le « monachisme de Judée » et le « monachisme d'Alexandrie » on a relevé de nombreuses et profondes ressemblances; ce sont, de part et d'autre, les mêmes préceptes de charité mutuelle, la même façon d'honorer la vieillesse, la même glorification de la pauvreté, la même pratique du repos sacré, la même horreur du monde. Ces ressemblances ne vont-elles pas jusqu'à l'identité? Les noms des deux sectes ont peut-être plus d'analogie qu'on ne pense; car Philon reconnaît que le mot θεραπευτής, à côté du sens mystique, avait aussi un sens médical; or, la meilleure explication qu'on ait encore proposée pour le nom des esséniens est celle de אסיא, « les médecins » [1].

On ne songe pas à nier ce que ces explications avaient de séduisant; depuis lors, on en a mis en avant d'autres plus inattendues et dont l'essai de démonstration a réclamé un grand déploiement d'érudition. Ce n'est plus dans les milieux du judaïsme, mais en plein paganisme qu'on a découvert les origines du monachisme (voir *Dictionnaire*, t. II, col. 3053-3056). Et c'est une chose surprenante qu'une affirmation conforme au bon sens et à l'histoire passe communément inaperçue, tandis qu'un paradoxe bien invraisemblable provoque les discussions et encombre les livres pendant de longues années. Il y eut donc, vint-on dire un jour, des moines païens dont l'existence est attestée par Porphyre, des ascètes égyptiens vivant dans des temples et y pratiquant, loin du monde, une austérité et des mortifications portant sur la nourriture et le couchage. Les papyrus grecs interrogés attestèrent qu'il en allait ainsi à Memphis, d'où on exhumait la correspondance d'un certain Ptolémée et des sœurs jumelles Taüs et Taous, prêtresses d'Isis; une inscription vint à point nommé mettre sur la trace d'une institution monacale pleinement organisée dans les temples de Sérapis. Il y avait là une véritable vie claustrale pratiquée en commun par des reclus, κάτοχοι ou ἐγκατόχοι, ne communiquant avec le dehors que par une ouverture ménagée dans la muraille et servant à introduire la nourriture sans laquelle ces pauvres volontaires seraient morts d'inanition. Ces saintes gens veillaient et priaient, luttaient contre les démons, afin d'atteindre à la perfection et au dépouillement. Ce n'était pas que là, mais partout où s'élevait un temple à Sérapis que s'y adossait un *serapeion* d'ascètes pour la plus grande édification des pèlerins. Et voici où l'affaire devient admirable : on a observé que, sans les foyers du culte de Sérapis, il est probable que la flamme du monachisme chrétien n'eût jamais brillé. En effet, saint Antoine est né à Héracléopolis, à peu de distance du sérapéum de Memphis; saint Pakhôme a fondé son premier monastère à Tabennîsi, à proximité du temple d'Isis où on rendait un culte à Osiris et à Sérapis. La conclusion à en tirer c'est que le monachisme chrétien n'a fait que décalquer l'institution claustrale des temples de Sérapis. Les documents, qu'on pourrait nommer les « incunables » du monachisme : *Vita Pauli*, *Vita Antonii*, *Historia monachorum*, *Vitæ Patrum* et quelques textes isolés sont tous récusés et écartés; mais un examen plus rigoureux a permis de reconnaître un clergé libre attaché au service de Sérapis, sans idée de claustration, sans souci de pauvreté, sans préoccupation trop lancinante de progrès moral. Ils étaient ainsi quelques-uns, très peu nombreux, qui vivaient un siècle et demi environ avant notre ère et dont l'influence était complètement abolie au IVe siècle après Jésus-Christ [2].

En ce qui concerne un prétendu monachisme mithriaque, c'est une illusion qu'on ne peut plus défendre [3].

III. L'ascèse de Jésus-Christ. — Les systèmes qu'on vient d'exposer s'inspirent d'une pensée commune qui consiste à faire dériver le monachisme d'une impulsion morale, au lieu de reconnaître qu'il procède de la doctrine évangélique. Le judaïsme ou le paganisme — et peut-être une combinaison de l'un et de l'autre — aurait donné naissance à une discipline

[1] Cf. Philon, *De vita contemplativa*, 1; Flav. Josèphe, *De bello judaico*, l. II, c. VIII, n. 6; S. Épiphane, *Adv. hæres.*, XXXIX, 4; E. Renan, dans *Journal des savants*, 1874, p. 796-799; É. Bréhier, *Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie*, in-8°, Paris, 1925. — [2] P. Gobillot, *Les origines du monachisme égyptien et l'ancienne religion de l'Égypte*, dans *Recherches de science religieuse*, 1920, t. X, p. 303-354; 1921, t. XI, p. 29-86, 168-213, 328-361, etc. — [3] Reinach, *Orpheus*, p. 102; F. Cumont, *Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra*, t. I, p. 338 sq.; A. d'Alès, *Mithriacisme*, dans *Revue pratique d'apologétique*, 1907, p. 519 sq.

qui se serait, plus ou moins légitimement, rattachée à l'Évangile.

Il n'y a là rien de surprenant parce que la Réforme du XVIe siècle s'est efforcée de dissocier l'institution chrétienne de la pratique ascétique, afin de faire de la vie religieuse une superfétation du catholicisme. La découverte et la démonstration d'un lien de dépendance entre les reclus du sérapéum et les moines chrétiens paraissait ne pouvoir que discréditer l'origine et les applications de la vie claustrale. Celle-ci, avec son cortège de mortifications plus ou moins crucifiantes pour la nature humaine, était comme un reproche perpétuel adressé à ce christianisme où le sacrifice n'est plus représenté que par l'aumône, mais qui écarte le jeûne, l'abstinence, les privations, tout ce qui dérange, tout ce qui blesse, tout ce qui immole le bien-être. Dès lors, le monachisme, même sous ses aspects les plus modernes, n'a plus pu germer et prospérer dans les confessions protestantes qui ont conservé l'Évangile un peu à la manière d'une tige encore verte et vivace, mais privée de fleurs.

Ces fleurs dont l'ascétisme orne la doctrine chrétienne, nous les rencontrons dans la vie du Sauveur Jésus : le célibat, la pauvreté, le renoncement à toutes choses afin de suivre le Maître, la souffrance et la mort pour le salut d'autrui. Toute la vie du Christ est pénétrée d'ascétisme, à partir du moment où elle devient publique. Il s'y est préparé par une longue retraite silencieuse au désert, où il pratique le jeûne et se prépare à sa mission par une abstinence telle que nous savons qu' « il eut faim ». Il se soumet à l'humiliante épreuve de la tentation et il s'interdit tellement les plus innocentes récréations que ses disciples s'étonnent un jour de le voir parler seul avec une femme. De la pauvreté, Jésus avait fait l'expérience lors de son entrée dans la vie, il la retrouva au cours de ses années de prédication. N'ayant pas une pierre où il pût reposer sa tête, il ignorait les provisions, abandonnant à quelques pieuses femmes le soin de veiller à ses besoins, s'enfonçant au désert dans le risque d'y périr de faim et réduit à prendre sa part des restes de pain et de poisson, à étancher sa soif avec l'eau d'une fontaine. La prière occupait une part de son temps; après avoir prêché pendant la chaleur du jour, il se rendait la nuit dans la montagne pour s'y recueillir dans la solitude et y prier. Saint Luc nous apprend qu'il s'en était fait une habitude. Pour n'avoir pas l'aspect austère de la vie du précurseur, la vie du Sauveur est aussi éloignée de la douceur et des aises. Et la plus pénible des mortifications n'était-elle pas de passer des journées entières environné d'une foule orientale huileuse, visqueuse, suante et puante qui l'assaillait, l'enveloppait, l'étouffait, alternant les acclamations avec les reproches et les menaces?

L'Évangile n'est pas un traité ascétique, il est destiné, non aux seuls moines, mais à tous les hommes, à l'Église entière. Mais tous les hommes doivent pratiquer les vertus qui ouvrent le ciel, et les moines doivent y apporter une attention plus particulière; les uns comme les autres ont à consentir des sacrifices, à pratiquer des renoncements sans hésitation. Bien plus, tous ont à porter leur croix, ce qui peut s'entendre même du sacrifice de la vie, et être toujours prêt à donner son corps pour sauver son âme. D'autres enseignements s'adressent plus particulièrement à une élite, celle qui veut suivre le Maître afin de conquérir, fût-ce par la violence, le royaume des cieux.

Au sujet du mariage, Jésus énonce les motifs de la pratique du célibat, motifs que ceux-là seuls comprennent à qui cela a été donné. Les paroles ainsi prononcées ont l'autorité d'une invitation formelle faite à ceux-là seuls qui comprennent, tandis que l'engagement général s'adresse à tous. En réalité, Jésus reconnaît que certains se sont privés volontairement du mariage et pratiquent de plein gré ce que la nature impose à ceux qui sont eunuques dès le sein de leur mère : la continence perpétuelle. Ces conseils sont comme la charte de l'ascétisme, puisque la virginité en est la pratique essentielle et fondamentale. Les premiers ascètes, ceux que nous rencontrons dans les lettres de saint Ignace d'Antioche, ne se proposent d'autre but que d'honorer la chair du Sauveur, en conservant leur virginité.

Pour ce qui a trait à la pauvreté, il suffit de rappeler la question posée à Jésus par le jeune homme qui souhaitait atteindre la vie éternelle. La réponse distingue entre les commandements imposés par la Loi et qui ouvrent le ciel et une perfection plus haute. Celle-ci comporte le renoncement aux richesses par le don volontaire qu'on en fait aux pauvres, et l'union étroite à Jésus : « Viens et suis-moi ». Ceci, c'est le renoncement à la volonté propre, c'est la mise de tout son être à la disposition de Jésus qui donnera une destination précise à cette bonne volonté.

Quel fut le sort de ces maximes de Jésus parmi ceux qui l'entouraient? Et d'abord, quant au mariage, nous sommes très incomplètement instruits de la situation particulière de chacun des apôtres. Un seul était certainement marié parmi eux : saint Pierre. Pour tous les autres, nous ne savons rien, quoi qu'en puisse dire Tertullien devenu montaniste : *Petrum solum invenio maritum, per socrum; monogamum præsumo per Ecclesiam, quæ, super illum ædificata, omnem gradum ordinis sui de monogamis erat collocatura. Cæteros, cum maritos non invenio, aut spadones inveniam necesse est, aut continentes* [1]. Il faut remarquer que nous ne savons rien et que cette ignorance favoriserait plutôt la conjecture de la virginité des apôtres; il n'est pas jusqu'à saint Pierre, nanti d'une belle-mère, qui pourrait avoir été veuf à l'époque de son apostolat [2].

En ce qui concerne saint Jean, comme nous voyons le Sauveur lui confier sa sainte mère, on peut être porté à penser que cet apôtre était libre des obligations conjugales; et pour saint Paul, ayant à exposer son point de vue sur la virginité et le mariage, il nous dit : « Je voudrais que tous les hommes fussent comme moi; mais chacun reçoit de Dieu son don particulier, l'un d'une manière, l'autre d'une autre » (I Cor., VII, 7), et ceci a de tout temps été entendu de son célibat.

Parmi les apôtres, un seul a une réputation bien établie d'ascétisme, c'est Jacques (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2109-2116). Il était apparenté à Jésus, puisqu'on le compte au nombre de ceux qu'on nomme ses « frères », et sa vie était des plus austères. Sanctifié dès le sein de sa mère, il ne buvait ni vin, ni boisson fermentée et il était végétarien; jamais sa chevelure et sa barbe n'étaient tombées au contact du fer, jamais d'onctions, jamais de bains. Il était vêtu de lin.

Autour du collège apostolique nous entrevoyons quelques figures qui, dès ces lointains débuts du christianisme, ont interprété la voie des conseils évangéliques par l'adoption de la virginité. L'évangéliste Philippe avait quatre filles, toutes vierges et prophétesses, vivant à Césarée [3]. On ignore les raisons qui déterminèrent Philippe à quitter Césarée pour Hiérapolis, où ses filles le suivirent [4]. Deux d'entre elles y moururent, ayant persévéré dans la virginité, et furent enterrées avec leur père; une autre fut ensevelie à Éphèse [5].

Ce qui a trait au diacre Nicolas est peu clair; il est certain qu'il faisait école et que ses partisans étaient

[1] Tertullien, *De monogamia*, c. VIII. — [2] Ceci soit dit sans aucune intention de faire mourir sa femme prématurément. — [3] Actes, XXI, 8-9. — [4] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. XXXIX, n. 9. — [5] Id., *ibid.*, l. III, c. XXXI, 2-3.

désignés sous le nom de nicolaïtes. Que croyaient et pratiquaient-ils? On ne sait pas au juste. Clément d'Alexandrie rapporte que Nicolas avait quitté sa femme et que ses filles vécurent dans la virginité [1]. Il enseignait la mortification de la chair, donnant à ces mots un sens ascétique [2].

Il y eut encore la tentative de la première Église de Jérusalem [3] pour mener une existence à laquelle il serait inexact d'appliquer le mot *monastique*, mais qui s'essaie à en pratiquer certaines vertus. Ces gens — et ce n'était pas toute la communauté — vendaient leurs biens, en réalisaient le prix en numéraire et apportaient celui-ci aux apôtres qui faisaient la répartition suivant les besoins de chacun. On les voyait se rassembler dans les parvis du temple et y prier, ensuite se réunir par groupes dans leurs maisons pour y prendre leur nourriture avec joie et simplicité; ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme et mettaient en commun tout ce qu'ils possédaient. C'est déjà le germe de l'ascétisme chrétien et de la vie commune. (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 3078-3090.)

IV. L'ENSEIGNEMENT AU Ier SIÈCLE. — Les exemples du Sauveur et l'essai tenté à Jérusalem n'ont encore rien de méthodique. Vers la fin du Ier siècle, il devient possible d'entrevoir un enseignement ascétique, au moins dans les écrits de saint Paul et dans ceux de saint Jean. Dans la première communauté chrétienne de Jérusalem on avait manifesté plus de bonne volonté que de prévoyance, mais on ne semble pas avoir songé à la pratique de la virginité qui deviendra comme la base de l'ascétisme. La question ne tarda pas à se poser et ce fut dans l'Église de Corinthe, au sein d'une grande ville connue par sa corruption morale. Pendant le séjour de saint Paul dans cette ville, on avait eu certainement bien des sujets à étudier et peut-être celui du célibat avait-il été incomplètement traité; en tout cas, la pensée de l'Apôtre, sur cette matière, n'avait pas été comprise, puisque, après son départ, des convertis avaient dû manifester l'intention de vivre dans l'état de virginité. Ne pouvant se mettre d'accord entre eux, ils en écrivirent à saint Paul [4], l'interrogeant sur la perfection comparée de ces deux états : virginité et mariage. L'Apôtre avait gardé le célibat et trouvait que cet état avait du bon, mais seulement pour ceux qui étaient capables de le soutenir. A la question qu'on lui adressait, il ne pouvait répondre péremptoirement par un précepte du Seigneur, mais il avait son idée et la livrait sous forme de conseil : *præceptum Domini non habeo, consilium autem do*. Donc l'état de virginité est bon, car la vie a ses difficultés, le temps fuit et le célibataire appartient à Dieu sans partage; il le sert sans aucune soustraction, bref il jouit du bonheur. Mais cet état doit être librement choisi, il ne peut être imposé. Le père, qui a une fille en âge et en condition de se marier, peut la marier ou la laisser dans le célibat.

Ainsi la virginité est bonne; elle est préférable au mariage, parce qu'elle permet de servir Dieu sans distraction et de se sanctifier plus aisément; mais elle demande, de la part de celui qui l'embrasse, une vocation particulière, c'est pourquoi c'est un état libre.

L'Église de Colosses était troublée par d'autres préoccupations. Là, et ailleurs aussi probablement, on se plaisait à pratiquer un ascétisme qui se manifestait sous forme d'abstention de certains mets. On recourut à saint Paul [5] à qui cette pratique ne déplaisait pas, qui n'était pas éloigné d'y voir une certaine manière de dompter ce corps que lui-même recommandait de traiter durement et de réduire en servitude [6]. Néanmoins, il condamnait le fondement tout humain de ces méthodes susceptibles de conduire à l'orgueil [7]. Dans la lettre à Timothée, Paul lui recommande l'exercice de l'âme pour acquérir la piété et il conseille à cet évêque d'écarter les jeunes veuves que l'attrait des voluptés pourrait rendre infidèles à la foi donnée [8]. Ces textes permettent au moins de croire que l'Apôtre encourageait les pratiques de l'ascèse et envisageait l'utilité d'un enseignement méthodique sur ce point.

Avec saint Jean il est moins question d'enseignement que d'approbation donnée sous une forme magnifique. Jean connaît des ascètes, ce sont des vierges, ils ignorent la souillure du contact des femmes et la faute du mensonge. Leur troupe ne se détache pas de l'Agneau divin, à qui elle chante un cantique qu'elle seule peut chanter. Ce n'est pas le seul passage de l'Apocalypse qui soit sujet à interprétation et le plus sage est encore peut-être de ne pas lui faire témoigner plus qu'il ne peut nous apprendre; mais il reste permis d'y voir l'exaltation de l'état de virginité, présenté aux premières générations chrétiennes comme celui qui établit des rapports particuliers et assidus entre le Christ et l'ascète dans le ciel.

Ni les évangiles, ni les livres du Nouveau Testament n'offraient plus ou autre chose à ceux qui y cherchaient la base doctrinale à leur élan vers la vie parfaite; mais ce qui s'y trouvait condensé a suffi aux âmes d'élite des premières générations chrétiennes pour leur révéler la notion et l'aboutissement de l'ascèse. Un progrès s'accomplira, une codification donnera à ces indications des traits de plus en plus précis dans le sens d'un renoncement complet et d'une possession de plus en plus étroite de Jésus-Christ.

Ces premières générations ne s'y sont pas trompées; elles ont su parfaitement rattacher leur pratique à ces éléments fondamentaux. Tertullien, encore orthodoxe, écrit que « si le Paraclet se décidait à imposer la virginité dans son intégrité, de façon à ne pas permettre même de refroidir les ardeurs de la chair dans un mariage unique, il ne semblerait introduire là rien de nouveau. Le Seigneur lui-même a ouvert aux eunuques le royaume des cieux, étant eunuque lui-même. C'est à son exemple que l'Apôtre, demeuré vierge, préfère la continence [9]. » Et saint Méthode d'Olympie recommande d'honorer la virginité, à l'exemple de Jésus-Christ qui a conservé sa chair incorruptible dans la virginité [10]. L'auteur des épîtres *De virginitate* rappelle la rencontre de Jésus avec la Samaritaine et en tire cette leçon touchant la chasteté : N'est-ce pas la règle à maintenir, n'est-ce pas le modèle à suivre par tout le genre humain [11]? Il faut imiter le Christ dans ses pensées et dans ses actions; il est le prince des vierges [12] et son ascèse est le travail de la perfection [13].

Clément d'Alexandrie nous dit que le véritable gnostique ne se modèle pas seulement sur les exemples du Sauveur, il suit les traces des apôtres [14]. Origène décerne à l'état des ascètes le nom de « vie apostolique [15]» et saint Méthode d'Olympie y voit une institution des apôtres [16]. Ce que nous voyons là c'est que, dès les origines du christianisme, la règle de ceux qui veulent être parfaits se trouve dans l'Évangile, et l'ascétisme chrétien a pour fondateur Jésus-Christ.

V. L'ENSEIGNEMENT AU IIe SIÈCLE. — Les avertis-

[1] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. II, c. XVIII. — [2] L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. I, p. 78, note 2. — [3] Actes, II, 42 sq.; IV, 32. — [4] I Corinthiens, VII, 1. — [5] Colossiens, II, 23. — [6] I Cor., IX, 2. — [7] Coloss., II, 8. — [8] I Tim., V, 12. — [9] Tertullien, *De monogamia*, c. III. — [10] Saint Méthode, *Convivium*, orat. I, c. V, *P. G.*, t. XVIII, col. 45. — [11] *Epistolæ*, II, *De virginitate*, c. XV, 2. — [12] Saint Méthode, *Convivium*, orat. X, c. III. — [13] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. III, c. VI, *P. G.*, t. VIII, col. 1210. — [14] Id., *ibid.*, l. IV, c. IX, *P. G.*, t. VIII, col. 1286. — [15] Origène, *In evangelium Matth.*, III. — [16] Saint Méthode, *Convivium*, orat. X, c. II.

sements de l'apôtre saint Paul n'avaient pas été perdus : la communauté de Corinthe possédait un groupe de continents que nous pouvons apercevoir dans la lettre du pape saint Clément, à la fin du Ier siècle. « Que celui qui est chaste de corps, leur dit-il, ne s'en fasse pas un sujet de gloire, car il sait que c'est un autre qui lui accorde le don de la continence [1]. » Ce que nous avons vu à Corinthe, nous le retrouvons à Smyrne, où la lettre de saint Ignace d'Antioche à cette Église [2] salue les vierges dont le nombre et la ferveur méritaient ainsi d'être signalés. Il y eut donc, dans les communautés naissantes, un état nouveau, distinct, qui avait droit à une désignation particulière. On faisait profession de virginité, on était désigné et honoré comme tel. Nous ne voyons nulle part une distinction entre vierges suivant qu'il s'agit de l'un ou de l'autre sexe. Dans les énumérations, les vierges viennent à la suite du clergé et sont suivies par les veuves, ce qui a pu induire à penser qu'il s'agit de jeunes filles. Il est plus probable que ceux qui, appartenant au sexe masculin, avaient gardé la continence et s'appliquaient à la pratique de l'ascèse furent, de très bonne heure, répartis parmi les différentes catégories des clercs et qu'on évita l'organisation d'un groupe de vierges des deux sexes. Avec les hommes, on se bornait au présent, on n'insistait pas sur les mésaventures possibles du passé, lesquelles portaient moins à conséquence. C'est plus tard qu'on lira sur bon nombre d'épitaphes le titre de *virginius;* à ces débuts il n'y est pas fait allusion. Ce qu'on exige, c'est l'ascétisme.

Les ascètes n'étaient pas à l'abri d'un danger : l'orgueil. Ils en arrivaient à se persuader qu'ils étaient supérieurs à l'évêque et faisaient difficulté pour lui obéir. L'écueil devait être assez fréquent, puisque saint Ignace d'Antioche prémunit ceux qui y sont exposés : « L'ascétisme est bon, leur dit-il, il honore la chair du Seigneur, mais l'ascète est soumis à l'évêque qui est la tête de la communauté [3]. » Qu'est-ce qui pouvait induire les ascètes à cette attitude? Sans doute, l'évêque ne jouissait-il pas encore partout d'un prestige incontesté; néanmoins, sa situation hiérarchique était si disproportionnée à celle de l'ascète qu'on se demande comment celui-ci fut amené à l'oublier?

Cela tenait peut-être à la qualité éminente des dons spirituels de ceux qu'on désigne sous ce titre d'ascètes et que certains documents spécifient sous les noms d'apôtres, de prophètes, tels que nous les montre la *Didachè*. Ce sont des itinérants, des périodeutes, qui parcourent les villes et traversent les campagnes, prêchent l'Évangile et repartent sans prolonger leur séjour. On ne rencontre plus rien d'analogue de nos jours qui puisse aider à faire comprendre ces prédicateurs ambulants, qui font profession de pauvreté et ne peuvent recevoir que le vivre et le couvert, sans réclamer d'argent sous peine de ne plus être considérés comme prophètes.

Ne possédant ni famille, ni avoir, ces hommes avaient peu de ménagements à garder et, si l'humilité ne les gardait pas, ils pouvaient être tentés de se laisser aller à se considérer comme indépendants des évêques. Eusèbe dit qu'ils étaient nombreux ceux qui, épris d'un violent amour de la philosophie, suivaient le conseil du Seigneur et, après avoir distribué leurs biens aux pauvres, embrassaient la mission d'évangélistes. « Il nous est impossible, dit-il, d'énumérer et de citer par leur nom tous ceux qui, lors de la première succession des apôtres, devinrent les pasteurs ou les évangélistes des diverses Églises du monde [4]. »

Ceux-ci resteront toujours pour nous des anonymes; heureusement nous connaissons un de ces ascètes qui vécut vers le milieu du IIe siècle, Méliton, évêque de Sardes. Il fut un écrivain théologique, un apologiste de la foi et, plus encore, un partisan de la virginité. Dans une lettre adressée au pape Victor, Polycrate d'Éphèse lui donne le titre d'eunuque et dit qu'il vécut entièrement dans le Saint-Esprit : Τί δὲ δεῖ λέγειν Μελίτωνα τὸν εὐνοῦχον, τὸν ἐν ἁγίῳ Πνεύματι πάντα πολιτεύσαμενον [5]. Peu après sa mort, on célébrait son esprit de prophétie.

Nous avons déjà parlé d'Hermas (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce mot) qui nous transporte en Occident, à Rome, où il s'agit de prêcher la pénitence et de ranimer la ferveur. Hermas est le frère du pape Pie Ier et il fait profession de continence [6]. Ce continent est marié, mais sa femme sera pour lui comme une sœur [7]; cependant, il n'entend pas imposer à autrui une règle intolérable, puisqu'il admet le remariage d'une veuve sans qu'elle commette aucune faute, mais la veuve qui ne se remarie pas mérite une plus rare louange devant Dieu [8]. Hermas signale des ascètes dans la communauté chrétienne; ils sont pareils à de petits enfants que la pensée du mal a épargnés, ils ne le soupçonnent pas et sont demeurés purs [9]. Ils sont heureux, leur récompense est grande devant Dieu [10]. Ils jouiront d'une gloire plus grande que les autres, car les enfants tiennent la première place devant Dieu [11].

Vers le milieu du IIe siècle, nous voyons que l'institution ascétique est assez en progrès pour que saint Justin écrive : « Quant à nous, si nous nous marions, c'est pour élever nos enfants; si nous renonçons au mariage, nous gardons la continence parfaite [12]. » Ailleurs, le même écrivain dit encore : « Beaucoup d'hommes et de femmes, instruits dès leur enfance dans la loi du Christ, sont restés purs jusqu'à soixante ou soixante-dix ans : je me flatte de pouvoir vous en citer des exemples dans toutes les classes [13]. » Et ce même Justin écrit que les chrétiens mettent tout en commun pour le donner aux pauvres [14].

Les autres apologistes confirment ce que Justin nous a appris. Athénagore affirme qu'il existe, chez les chrétiens, un bon nombre d'hommes et de femmes qui demeurent célibataires jusqu'à la vieillesse dans le but de s'unir plus étroitement à Dieu. Ce faisant, ils ne se préoccupent pas tant d'une intégrité extérieure que de la pureté intérieure qui s'éloigne de tout mauvais désir, de toute mauvaise pensée [15]. C'est une affirmation nouvelle du but auquel tend l'union à Dieu, toujours plus intime, par la consécration virginale.

En approchant de la fin du IIe siècle, nous rencontrons le témoignage de Minucius Félix : « Plusieurs, dit-il, jouissent, plutôt qu'ils ne s'en glorifient, d'un corps sans tache dans une perpétuelle virginité; le désir de l'inceste est si éloigné de nous que même une union légitime est pour plusieurs un motif de honte [16]. » Minucius enseigne aussi la pauvreté [17].

Et il n'y a là aucune vantardise, pas la moindre gloriole, puisque nous avons un témoin païen qui, vers le temps de Septime-Sévère, nous dit que « les chrétiens observent une conduite digne des vrais philosophes; nous voyons, en effet, qu'ils ont le mépris de la mort et que, mûs par une certaine pudeur, ils ont en horreur les actes de la chair. Il y a parmi eux des hommes et

[1] Clément de Rome, *I Epist.*, XXXVIII, 2. — [2] S. Ignace, *Ad Smyrn.*, XIII, 1. — [3] S. Ignace, *Ad Polycarp.*, V, 2. — [4] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. III, c. XXXVII, n. 2, 4. — [5] Id., *ibid.*, l. V, c. XXVI, n. 5. — [6] Hermas, *Pastor*, vis. I, c. II; vis. II, c. III, 2. — [7] Id., *ibid.*, vis. II, c. II, 3. — [8] Id., *ibid.*, mand. IV, c. IV, 2. — [9] Id., *ibid.*, simil. XI, c. XXIX, 1. — [10] Id., *ibid.*, simil. XI, c. XXXI, 3. — [11] Id., *ibid.*, simil. IX, c. XXIX, 3. — [12] S. Justin, *I Apolog.*, c. XXIX. — [13] Id., *ibid.*, c. XV, 6. — [14] Id., *ibid.*, c. XIV, 2. — [15] Athénagore, *Legatio pro christianis*, c. XXXIII. — [16] Minucius Félix, *Octavius*, c. XXXI, *P. L.*, t. III, col. 337. — [17] Id., *ibid.*, c. XXXVI, *P. L.*, t. III, col. 357.

des femmes qui, pendant toute la vie, s'abstiennent de l'acte conjugal. Il y en a aussi qui, dans le gouvernement et la maîtrise de l'âme et dans la recherche passionnée de l'honnêteté, sont allés aussi loin que les vrais philosophes. »

Au cours du IIe siècle, nous voyons que l'ascétisme s'est développé en Orient et en Occident; nous constatons la présence d'ascètes en Syrie, en Asie Mineure, en Grèce et à Rome. L'ascétisme marche à la même allure que le christianisme et le nombre des ascètes va en augmentant à mesure que les chrétiens se multiplient. Partout où nous les rencontrons, les ascètes chrétiens sont marqués du même caractère et du même esprit. Ils sont vierges; d'autres sont continents dans le mariage, parce qu'ils considèrent que l'abstention des plaisirs charnels est le moyen le plus efficace pour atteindre la fin de l'ascétisme. Ils sont pauvres; non seulement par le détachement des richesses qu'ils possèdent légitimement, mais par l'abandon volontaire de leurs biens aux pauvres. Cette condition volontaire n'est pas transitoire; ceux qui se l'imposent l'embrassent pour la vie. En cela. leur but est double. Ils travaillent à se sanctifier, à rendre plus étroite leur union à Dieu et à travailler plus efficacement à étendre sa connaissance par l'apostolat, manifesté sous la double forme de l'apostolat de l'exemple et de l'apostolat de l'action.

Il y avait là de quoi surprendre les païens; mais, surtout, de quoi édifier les chrétiens. Voilà où l'ascétisme devient fructueux, où les ascètes font fermenter la pâte parfois un peu molle des simples fidèles. Et ce qu'il faut faire remarquer, c'est que tout ceci est, en un certain sens, spontané, individuel, inorganique. On n'aperçoit nulle part les traces d'une organisation, d'une centralisation; on ne saisit même pas l'action d'une personnalité transcendante qui imprime et qui règle ce mouvement. Ceux qui s'engagent dans la voie de l'ascétisme ont leur rang marqué entre le clergé et les fidèles. S'il s'en trouve parmi eux qui se signalent par des dons exceptionnels, on ne voit pas qu'ils en tirent avantage au sein de la hiérarchie, à laquelle ils sont soumis et de qui ils ne peuvent s'affranchir. Simplicité, modestie leur sont imposées durant leur carrière, n'ayant à attendre rien d'autre que l'union plus complète avec Dieu et la possession plus étroite du Christ.

Nous ne réussirons jamais à établir une statistique du nombre des chrétiens en ces temps héroïques, mais nous savons que ce nombre ne cessait de s'accroître. Cependant, disséminés parmi une société païenne et idolâtre, il leur fallait s'interdire beaucoup de rencontres qui eussent mis leur foi en danger, ou scandalisé leurs frères. Pour une grande multitude de chrétiens, la vie devait être jalonnée de refus, de renoncements, d'abstentions à des cérémonies, à des fêtes, à des spectacles où leur absence était remarquée; ils se trouvaient ainsi un peu dans l'attitude des « émigrés à l'intérieur ». Le chrétien qui voulait pratiquer à la rigueur les obligations de sa religion était, de ce fait, plus ou moins ascète et, pour peu qu'il se montrât fervent et austère, il se trouvait assez facilement classé parmi les vierges et les continents. Ceux-ci ne pouvaient pas ignorer l'excellence de leur état et devaient en ressentir une haute estime. Ils vivaient sous le coup d'une menace perpétuelle et qui suspendue pouvait toujours, au premier instant, redevenir menaçante. La profession chrétienne à elle seule comportait un risque, l'acte de foi était une dénonciation dirigée contre soi-même et à laquelle l'inattention et la tolérance pouvaient seules vous soustraire. Dans ces conditions, le relâchement était souvent très grand; parfois, au contraire, le danger stimulait les âmes jusqu'à l'héroïsme. Des fidèles, qui avaient le sentiment de la menace planant sur eux, se sentaient plus disposés à y renoncer à l'avance et à préférer l'ascèse aux plaisirs. La vie ascétique devenait une voie de préparation au martyre; on s'y endurcissait à la souffrance, on s'y préparait à l'abandon de la famille et à la privation des biens.

Enfin, un certain nombre, jetés au milieu d'un monde pervers et d'une société pourrie, ne doutaient pas que le temps fût proche du retour du Christ sur la terre. Saint Paul, Tertullien et d'autres y voyaient un puissant motif à embrasser la virginité. Le monde déclinait, il devenait superflu de prolonger l'existence de futures générations.

VI. Les dissidents. — Nous avons dit déjà ce qu'avait été le gnosticisme (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce mot) : un essai de conciliation entre la doctrine chrétienne et la culture hellénique, une sorte de métaphysique religieuse, où le christianisme est dénaturé de façon à devenir méconnaissable. Les gnostiques n'écartent pas l'ascétisme; plusieurs sectes le cultivent et le propagent de leur mieux en le combinant parfois avec le libertinage. Tels gnostiques prêchent une morale sévère comme la règle imposée à tous les fidèles; c'est le cas pour Saturnin, Cerdon et Marcion. Ce dernier interdit le mariage à tous ceux qui entrent dans son Église, et il refuse le baptême à tous conjoints qui ne commencent pas par la rupture de leurs liens. Ce n'est pas tout : tout marcionite doit s'interdire l'usage de la viande et du vin et s'imposer certains jeûnes; il peut vivre de poisson et d'eau et doit, à l'occasion, savoir souffrir le martyre. Ces dehors rigoureux trouvaient des partisans et des admirateurs parmi les chrétiens, à qui les exagérations ne déplaisaient pas. Marcion n'était pas seul à blâmer le mariage et à l'interdire, Saturnin y voyait une œuvre diabolique. Le marcionisme connut une très large vogue. Eusèbe nous dit que ses conquêtes s'étendirent partout, κατὰ πᾶν γένος ἀνθρώπων [1], et il sut donner une forte organisation à son Église.

Il ne faut pas penser, cependant, que le gnosticisme exerça une profonde influence sur l'ascétisme chrétien [2]. La gnose trouvait d'infatigables et habiles contradicteurs qui ne la ménageaient pas. Saint Justin, saint Irénée sont les plus connus et probablement les plus actifs; ensuite viendra saint Hippolyte, et les chefs du gnosticisme pourchassés, contredits en prendront leur parti de créer des sectes et de vivre en dehors des communautés catholiques. Le dissentiment ne porte pas seulement sur la doctrine, mais encore sur l'ascèse. Tandis que les gnostiques proclament la matière éternelle et essentiellement mauvaise, les Pères soutiennent que toute la création est bonne, parce qu'elle vient de Dieu. Relativement au mariage et à l'œuvre de la chair, même opposition, on pourrait dire pareille modération en regard des excès d'une continence qui ne se garde pas toujours des pires compensations. Quant à l'abstinence, elle porte sur des matières qui n'ont rien, en elles-mêmes, de défendu ni de mauvais, mais de nature à exciter les passions. L'abstinence n'est qu'un moyen jugé efficace pour parvenir plus sûrement à la virginité. Celle-ci n'est pas obligatoire pour les fidèles qui la considèrent comme un appel de Dieu, une grâce éminente qui, bien loin d'être imposée aux fidèles, n'est qu'un signalement donné de leur générosité.

En résumé, l'ascétisme gnostique, bien loin d'influencer l'ascétisme chrétien, n'a eu sur lui d'autre effet que de le tenir en garde contre les abus auxquels il aurait pu se laisser entraîner; il différait de façon trop essentielle de ce qui constituait la pratique de l'Église chrétienne, fondée sur l'exemple du Christ, des apôtres et de l'Écriture.

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XI, n. 9. — [2] Voir *Dictionn.*, t. II, col. 3089.

L'encratisme prétendait imposer l'ascétisme à tout fidèle; mais l'encratisme n'était pas une hérésie, il confessait tout ce que confessait l'Église touchant Dieu et le Christ, mais il s'en écartait sur le terrain de la morale; s'abstenant de ce qui a vie, ne buvant que de l'eau et condamnant le mariage. On pouvait être chrétien irrépréhensible dans la foi et encratite. Si Tatien fut le fondateur de la secte, on n'est que plus embarrassé à se prononcer sur ses tendances, car il est assez difficile de se mettre d'accord sur elles. Que Tatien ou tout autre ait fondé la communauté, il nous importe peu; ce que nous devons retenir, c'est que la secte connut son plus grand développement au IIe siècle. Les encratites eurent un moyen de propagande qu'on ne jugerait pas tellement ancien, le roman ou l'histoire romancée sous la forme d'Actes apocryphes des apôtres. Dans ces écrits l'encratisme constitue le fond de l'enseignement qu'on veut inculquer au lecteur.

Dans les Actes de Paul dus à la plume d'un prosélyte d'Asie, tout l'enseignement se concentre presque exclusivement sur la pureté et le renoncement au monde. Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu; bienheureux ceux qui conservent pure la chair, parce qu'ils deviendront le temple de Dieu; bienheureux les continents, parce que Dieu leur parlera; bienheureux ceux qui renoncent à ce monde, parce qu'ils se complaisent en Dieu; bienheureux ceux qui ont des femmes comme n'en ayant pas, parce qu'ils auront Dieu pour héritage; bienheureux les corps des vierges, parce qu'ils trouveront leur complaisance en Dieu. Et ce ne sont pas seulement ces promesses, Paul déclare à ceux qui l'écoutent qu'il n'y aura pas de résurrection pour eux s'ils ne restent purs, si au lieu de souiller la chair, ils ne la conservent pure. Ce roman de Paul et de Thècle n'a d'ailleurs pour objet que de recommander les pratiques encratiques : virginité, abstinence de vin et de viande.

Les Actes de Pierre nous montrent la même tendance. L'apôtre convertit des courtisanes et leur inculque l'amour de la continence; il décide une femme mariée à se soustraire au devoir conjugal. Les Actes de Jean nous montrent Drusiana préférant la mort à l'accomplissement du devoir conjugal. « Elle aima mieux mourir, dit le texte, que de commettre cette horreur. » Jean ne se contente pas de prêcher cette morale, il s'impose l'abstinence la plus rigoureuse, passant six jours sans prendre aucune nourriture et, le septième jour, acceptant un fruit.

Cette littérature resta en honneur jusqu'à l'époque du concile de Nicée, trouvant des adeptes comme cet Alexandre, Phrygien, qu'on rencontre parmi les martyrs de Lyon, en 177, qui ne vivait que de pain et d'eau en quantité minime; ou encore l'évêque Pinytos, de Cnosse, sous Marc-Aurèle qui entreprit d'imposer le célibat à tout son troupeau.

Des excès de cette nature soulevaient d'ailleurs le blâme des orthodoxes. A Lyon, Attale réprimandait Alexandre et, à Corinthe, l'évêque Denis écrivait à son collègue Pinytos pour l'exhorter à ne pas imposer aux frères le lourd fardeau de la chasteté, mais d'avoir en vue la faiblesse du grand nombre [1].

VII. Tertullien. — A Carthage, vers la limite du IIe au IIIe siècle, on rencontrait des ascètes en grand nombre. *Nos quoque ut possumus, os cibo excusamus, etiam sexum a congressione subducimus. Quot spadones voluntarii! Quot virgines Christo maritatæ! Quot steriles utriusque sexus naturæ infructuosis genitalibus structi* [2]! Dans ce nombre, il y avait des hommes et des femmes et celles-ci ne dédaignaient pas toutes le prestige qui s'attachait à leur condition. En effet, elles revendiquaient, de ce chef, le droit de se rendre à l'église la tête découverte, alors que, comme le leur disait Tertullien, tant d'eunuques volontaires ne réclamaient aucune distinction [3]. Il était difficile que ces eunuques ne fussent pas choisis pour faire partie du clergé, eux qui honoraient la communauté par l'austérité de leur vie; et, dès l'instant que leur nombre s'y multipliait, leur influence y grandissait et préparait les esprits à une discipline qui s'insinua dès lors, mais ne s'imposa que beaucoup plus tard : le célibat.

L'estime qui s'attachait à la continence induisit peu à peu, non seulement les prêtres et les clercs des rangs les plus élevés, mais encore les laïques engagés dans le mariage à adopter la continence : *Quod item qui consensu pari inter se matrimonii debitum tollunt voluntarii spadones pro cupiditate regni cœlestis* [4]. Une tendance se manifestait à entourer d'égards et de prévenances ceux qui s'imposaient volontairement la règle de l'ascèse. Était-ce le plus sûr moyen d'obtenir une sélection irréprochable? Ascètes et vierges pouvaient embrasser une carrière qui leur promettait les plus honorables témoignages et qu'ils n'auraient peut-être pas le courage de soutenir jusqu'à la fin.

Vierges et ascètes vivaient isolément et ne formaient pas de communautés. Les offices liturgiques étaient alors les réunions auxquelles on se rendait, où on communiquait entre soi et c'était tout ce qui devait suffire à ceux et à celles qui, ayant fait profession de virginité, vivaient hors du monde. La vanité est chose si subtile que la vierge devait baisser son voile, afin d'échapper, même parmi les femmes, aux curiosités; il devait lui suffire de n'être connue que d'elle-même et de Dieu [5]. On se rappelait et on se redisait certains exemples où la vocation virginale avait été inspirée par la vanité : *Æmulatio enim illas, non religio producit* [6]. Ou bien des parents se réjouissaient de voir leurs filles si honorablement placées, ou bien encore de jeunes vierges se réjouissaient à la pensée des égards, des caresses dont elles seraient l'objet. Il y eut ainsi des calculs humains qui aboutirent à des chutes, à des défections et, finalement, à des scandales. C'était là, certainement, l'exception, mais qui montrait combien une institution de cette nature réclamait de prévoyance.

L'ascète ou la vierge qui vivait avec sa famille ou isolément ne songeait sans doute pas à s'accorder une vie luxueuse, pas plus qu'à s'imposer un renoncement total de ses biens. Quand on sait ce que représente la dépense de certaines vies cachées, quels prodiges d'économie sait accomplir une personne vivant hors du monde, on peut se demander si la pauvreté conventuelle ne doit pas prendre place très loin en arrière de cette privation, qui porte sur tous les actes et sur tous les moments, de cette ingéniosité qui arrive à réduire l'existence à si peu de chose qu'on pourrait être tenté de prendre à la lettre ces mots : vivre de rien.

L'ascète ou la vierge émettait-il un vœu? Si on entend par là un engagement analogue à ce qu'on a appelé depuis vœu privé ou vœu public, il faut dire qu'on n'en trouve pas d'exemple chez Tertullien. On cite ces mots du traité *De velandis virginibus*, c. III : *Ambiunt virgines hominum adversus virgines Dei nuda plane fronte in temerariam audaciam excitatæ;* il s'agit ici des vierges qui se voilaient et de celles qui ne le faisaient pas. On n'est pas plus heureux en invoquant cette phrase du même traité, c. XIV : *Prolatæ enim*

[1] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. IV, c. XXIII, n. 7; l. V, c. III, n. 2. — [2] Tertullien, *De resurrect. carnis*, c. LXI; cf. *De cultu fœminarum*, l. I, c. IX. — [3] Tertullien, *De velandis virginibus*, c. X. — [4] Tertullien, *Ad uxorem*, c. VI. — [5] Tertullien, *De velandis virginibus*, c. XV. — [6] Tertullien, *De velandis virginibus*, c. XIV.

(virgines) in medium, et publicato bono suo elatæ, et a fratribus omni honore et caritatis operatione cumulatæ. Les vierges amenées au milieu de l'assemblée des fidèles, on publie leur bien, leur état, leur résolution de professer la virginité. Or, ici, Tertullien parle des vierges qui n'ont embrassé leur état que par vanité; c'est pour elles une longue série de fautes et le *prolatæ in medium* doit se traduire non pas « amenées au milieu de l'assemblée », mais « mises en vue », attirant l'attention des fidèles, non parce qu'elles font un vœu, mais parce qu'elles ne sont point voilées. Il n'y a donc pas à retenir l'idée de vœux publics.

Est-il question de vœux privés au temps de Tertullien? Il considère la virginité comme un état tout particulier par rapport à Dieu et au Christ. Les vierges sont, d'après lui, les épouses du Christ : *maritatæ Christo;* elles lui sont spécialement consacrées et, si le vœu n'est pas mentionné, il semble qu'il soit déjà envisagé. D'autres expressions semblent plus claires encore, par exemple *carnem suam sanctificare proposuit* semble désigner un vœu, mais ce n'est qu'une interprétation. Dans tout cela nous n'avons pas la preuve d'un vœu privé; on peut le supposer, on ne peut pas montrer qu'il ait fait partie de la discipline de l'ascète, à l'époque dont nous parlons. Mais ce qui ne peut être démontré, à la rigueur on peut l'entrevoir à condition de ne pas prétendre donner des précisions trop absolues. La vierge admise comme telle dans la communauté, ayant sa place marquée à l'église, appartenait à une catégorie distincte du reste des fidèles. Comment en recevait-elle l'attestation? Par une inscription, un diplôme, une tessère, un indice quelconque; aucun indice, aucun vestige n'a été conservé, et ce serait abuser, en un certain sens, que de prétendre suppléer à ce qui n'existe plus.

VIII. Saint Cyprien. — Vers le milieu du IIIe siècle, l'Église de Carthage possède un groupe de vierges que l'évêque environne de sa sollicitude : *ad has loquimur, has hortamur affectione potius quam potestate* [1]; ceci explique leur nombre croissant : *floret Ecclesia tot virginibus coronata et castitatis ac pudicitiæ tenorem gloriæ suæ servat* [2] et leur origine sociale variée [3]. Saint Cyprien place, sur la terre, les vierges, à la suite des martyrs, et il leur attribue le même rang dans le ciel : *Illic apostolorum chorus, prophetarum, martyrum,... virgines quæ concupiscenciam carnis et corporis, continentiæ robore subegerunt* [4]. La persécution a été pour elles l'occasion d'ajouter la gloire de la virginité à celle du martyre, *gloria geminata* [5]. Celles qui avaient embrassé la virginité et celles qui marchent sur leurs traces ont agi librement en vue d'atteindre une perfection plus haute, d'acquérir les vertus éminentes de justice, de religion, de foi, d'humilité, de patience, de miséricorde qui sont comme l'apanage de la virginité [6]. Leur récompense sera le royaume des cieux réservé aux eunuques volontaires [7].

Ces vierges sont consacrées au Christ : *puellæ et virgines Christi* [8], *quæ se Christo dedicaverunt et a carnali concupiscentia recedentes tam carne quam mente se Deo voverint* [9] et cette consécration doit durer autant que la vie : *Ne membra Christo dicata et in æternum continentiæ honore pudica virtute devota insultantium libidine et contagione fœdentur* [10]. Les vierges promettent en même temps de renoncer à la concupiscence et aux vices de la chair [11]. Cette démarche les constitue dans l'état de mariage spirituel, c'est le Christ qui devient leur époux [12] et, si elles manquent à leurs engagements, elles sont adultères vis-à-vis du Christ : *non mariti sed Christi adulteræ* [13].

Tout cela est fort bien, mais y a-t-il promesse et engagement de virginité ratifiés par l'Église? Celle-ci concède aux vierges un rang distinct, est-ce une reconnaissance officielle? Voici un exemple soumis à saint Cyprien par Pompeianus [14]. Il s'agit de vierges consacrées qui ont dormi avec des hommes et, notamment, avec un diacre. Les vierges reconnaissent le fait, mais affirment avoir conservé leur virginité. Saint Cyprien répond qu'on doit interdire, non seulement de coucher ensemble, mais d'habiter dans la même maison. Si ces vierges ont voulu se donner au Christ, qu'elles demeurent pures; si elles ne se sentent pas la force de persévérer, qu'elles se marient. Le fait d'avoir préservé leur virginité matérielle n'en laisse pas moins à leur conduite la gravité d'un adultère. L'évêque Pomponius a bien fait d'excommunier ces vierges. Après examen de la sage-femme, on verra si elles sont demeurées vierges et, en ce cas, on les recevra de nouveau dans l'Église; dans le cas contraire, elles auront à faire pénitence comme coupables d'adultère à l'égard du Christ; cette pénitence terminée, elles pourront rentrer dans l'Église. D'après la décision prise par saint Cyprien, on voit qu'à ses yeux la promesse de virginité constituait celle qui l'avait émise en état de mariage spirituel avec le Christ. La violation de la promesse entraînait l'excommunication et la pénitence. Cette décision équivalait à une reconnaissance du vœu, puisque sa violation était sanctionnée par les peines les plus sévères. Du moment que la promesse avait été violée, l'évêque de Carthage admettait l'état de mariage, puisque celui-ci est le correctif qui s'impose sous peine de s'exposer de nouveau à la débauche.

Vierges et ascètes de la communauté de Carthage ne sont pas tenus à la pratique de la pauvreté; les vierges qui sont de condition élevée entendent bien ne pas déchoir de leur rang social : *sunt aliquæ divites et facultatum ubertate locupletes, quæ opes suas preferant et se bonis suis uti debere contendant* [15]. L'évêque Cyprien serait personnellement d'une opinion différente, mais il ne peut la leur faire partager, du moins il demande d'elles le bon emploi de leur fortune [16] : *Divitem te sentiant pauperes, locupletem te sentiant indigentes; patrimonio tuo Deo fœnera; Christum ciba.*

Les ascètes doivent pratiquer une existence mortifiée, doivent lutter contre les passions de la chair et dominer le corps : *Neque enim fas est virgini ad speciem formæ suæ comi aut de carne et de ejus pulchritudine gloriari, cum nulla sit illi magis quam adversus carnem colluctatio et vincendi corporis ac domandi obstinata certatio* [17].

Aucun indice d'un vêtement spécial; il se trouve même des vierges qui apportent trop de soin à leur toilette et qu'on croirait préoccupées de plaire ou de séduire. On les voit user de la pourpre, de l'or et des pierreries [18], ce qui est incompatible avec le service particulier du Christ, qui requiert la modestie : *sericum et purpuram indutæ, Christum induere non possunt... Opus Dei et factura ejus et plastica adulterari nullo modo debeat adhibito flavo colore, vel nigro pulvere, vel rubore*

[1] S. Cyprien, *De habitu virgin.*, c. III, *P. L.*, t. IV, col. 443. — [2] S. Cyprien, *Epist. ad Antonianum*, *P. L.*, t. III, col. 785-786. — [3] S. Cyprien, *De habitu virgin.*, c. III. — [4] S. Cyprien, *De mortalitate*, *P. L.*, t. IV, col. 602. — [5] S. Cyprien, *Epist.*, LXXVII, 6, *P. L.*, t. IV, col. 418. — [6] S. Cyprien, *De habitu virg.*, *P. L.*, t. V, col. 444. — [7] S. Cyprien, *De habitu virg.*, c. XXI, XXIII, *P. L.*, t. IV, col. 460, 463. — [8] Id., *ibid.*, c. IX, *P. L.*, t. IV, col. 448. — [9] Id., *ibid.*, c. IX, *P. L.*, t. IV, col. 443. — [10] S. Cyprien, *Epist.*, LX, *P. L.*, t. V, col. 360. — [11] S. Cyprien, *De habitu virgin.*, c. VI, *P. G.*, t. IV, col. 445. — [12] Id., *ibid.*, c. XXII, *P. L.*, t. IV, col. 462. — [13] S. Cyprien, *De habitu virg.*, c. XX, *P. L.*, t. IV, col. 459. — [14] S. Cyprien, *Epistolæ*, LXII, *P. L.*, t. IV, col. 364-365. — [15] S. Cyprien, *De habitu virginum*, c. VII, *P. L.*, t. IV, col. 446. — [16] S. Cyprien, *De habitu virgin.*, c. XI, *P. L.*, t. IV, col. 449. — [17] S. Cyprien, *De habitu virginum*, c. V, *P. L.*, t. IV, col. 445. — [18] S. Cyprien, *De habitu virginum*, c. XIII-XV, *P. L.*, t. IV, col. 451-452, 454.

aut qualibet denique lineamenta nativa corrumpente medicamine.

IX. En Occident. — Nous savons fort peu de chose en ce qui concerne la Gaule, l'Espagne et l'Italie avant la paix de l'Église. A Rome, nous avons déjà rappelé Hermas, dont on ne peut tirer que bien peu de précisions. On croirait pouvoir s'attendre à des informations plus précises dans l'œuvre si touffue de saint Hippolyte, et c'est tout le contraire; on y relève, à grand'peine, quelques indications. Ce n'est qu'en passant qu'il nous apprend qu'Hyacinthe est ascète [1]; ailleurs, il recommande les exercices ascétiques et la méditation [2]; il condamne le mariage des clercs [3]. Dans la hiérarchie, il nous apprend qu'il faut compter sept catégories : les prophètes, les apôtres, les martyrs, les prêtres, les ascètes, les saints et les justes [4]. Les ascètes, éloignés de tout ce qui est terrestre et passager, ne recherchent que les choses célestes et visent à la possession des plus hautes vertus [5]. C'est déjà un acheminement vers ce que nous avons vu ailleurs, et on peut induire que l'ascétisme n'était pas entièrement ignoré dans l'Église romaine, moins féconde en vertus que plusieurs autres.

Que peut-on demander aux monuments figurés? On se trouve ramené à une fresque célèbre du cimetière de Priscille, où on croit voir la consécration d'une vierge [6]. En présence de l'évêque, avec le concours d'un prêtre ou d'un diacre, une vierge prononce son engagement et reçoit un voile qui la distinguera désormais. Mais tout ceci, il faut le reconnaître, laisse une part à la conjecture; nous ne sommes pas en présence de faits détaillés et il faut faire une large place à l'interprétation. Les Canons d'Hippolyte n'apportent pas non plus ce qu'on pourrait en attendre sur ce point particulier de l'ascétisme. On l'entrevoit, mais il faut espérer de l'avenir de nouvelles lumières sur ce sujet.

La Gaule nous échappe complètement, car il n'y a pas lieu d'interroger quelques légendes de basse époque. En Espagne, un document d'un très grand intérêt, les canons du concile d'Elvire, rédigés vers l'an 300-303, nous apprennent que l'ascétisme avait pris pied dans ce pays. On lit dans le canon 13e : *Virgines, quæ se Deo dicaverunt, si pactum perdiderint virginitatis atque eidem libidini servierint, non intelligentes quis admiserint, placuit nec in finem eis dandam esse communionem. Quod si semel persuasæ aut infirmi corporis lapsu vitiatæ omni tempore vitæ suæ hujusmodi fœminæ egerint pœnitentiam, ut abstineant se a coitu, eo quod lapsæ potius videantur, placuit eas in finem communionem accipere debere.* On voit par là que la vierge sacrée qui se marie n'est pas seulement adultère, elle est non mariée, parce qu'elle ne peut plus, en aucun cas, contracter un mariage légitime. Il est clair que cette législation s'applique à un cas d'une gravité exceptionnelle et que, au début du IVe siècle, l'ascétisme a pris sa forme essentielle dans l'Église d'Espagne.

X. En Orient. Clément d'Alexandrie. — Le chef du Didascalée d'Alexandrie est tout le contraire d'un spéculatif et il envisage l'ascétisme comme une réalité d'ordre pratique; il est le premier à donner à ces mots « ascèse » et « ascète » le sens chrétien que nous leur donnons encore. Dans sa pensée, le chrétien parfait, celui qui atteint à la gnose, doit aspirer à la ressemblance avec Dieu; mais il ne s'agit pas d'une ressemblance idéale, il s'agit d'atteindre à cette ressemblance parfaite par la charité et par la chasteté qui doit être pratiquée par amour pour Dieu. Le véritable gnostique concentre son effort sur le rapprochement de son âme avec Dieu et il y parvient lorsqu'il a réussi à triompher de ses vices et de ses passions.

Clément enseigne le détachement total de l'âme et son *apatheia* qui est une sorte d'indifférence par rapport à tout ce qui peut introduire le trouble dans l'âme du gnostique. Il admire la sainteté du mariage chrétien [7], il loue le chrétien qui se marie avec le désir de répandre la vie et qui, dans la suite, son œuvre charnelle et créatrice accomplie, se conduit comme s'il était vierge. Cette conduite lui semble plus louable que celle de l'ascète qui s'abstient du mariage [8]. En tout ceci, Clément s'efforce de relever la notion du mariage chrétien [9], parce qu'il voyait en son temps le mariage discrédité au point d'amener la dépopulation. Il ne lui convenait certainement pas de paraître justifier cet abus, même en louant la virginité qui aboutissait, pour des motifs très différents, à un résultat identique.

Clément faisait donc l'éloge du mariage, mais il ne dénigrait en rien la virginité, qu'il proclame, avec saint Paul, supérieure au mariage [10], qu'il se garde d'ailleurs de mépriser [11]. Mais il insiste sur les motifs qui doivent pousser vers cet état : la virginité doit être un moyen de travailler plus librement et plus efficacement au bien d'autrui [12].

En ce qui concerne la pauvreté, Clément se sent plus à l'aise. On peut s'attendre, de la part de celui qui a écrit le *Quis dives salvetur*, à une grande expérience et elle se révèle dans la modération avec laquelle il traite ce sujet. Les richesses en elles-mêmes ne sont ni bonnes ni mauvaises, elles sont un instrument [13]. Il ne conseille pas l'extrême pauvreté qui détourne de choses plus hautes, parce qu'elle absorbe dans une préoccupation trop impérieuse de la vie matérielle. La véritable pauvreté, c'est la pauvreté du cœur, qui se tient au-dessus des biens de ce monde; cependant, le dépouillement réel garde sa valeur. Selon lui, le gnostique est celui qui donne ce qu'il a et qui, selon la mesure de ses moyens, fait le bien par sa parole et par ses actes [14].

Clément recommande la mortification; il y voit le moyen de se préparer à supporter les souffrances inséparables de la vie [15], c'est un moyen non seulement d'empêcher les chutes, mais encore de prévenir les tentations [16]. Comment faut-il comprendre cette mortification extérieure? Clément conseille de tendre à en arriver à ce point où on ne tient plus compte de la chair, et, pour cela, il faut lui refuser tout ce qui n'est pas indispensable; il faut ne lui donner que ce qui doit l'empêcher de se dissoudre [17]. C'est que Clément voit dans le corps plutôt un obstacle qu'un auxiliaire à la sanctification, et l'âme doit s'en rendre, dès cette vie, aussi indépendante que possible. La mortification des sens s'étend loin : les aliments, les lits, les sièges, les parfums, les paysages, même la privation de sommeil; plus que tout cela, il faut s'imposer l'abstinence de vin et de chair [18], afin de s'affranchir du démon de l'intempérance, le plus nuisible de tous [19]. C'est pourquoi il faut encore éviter les aliments qui excitent la passion charnelle et notamment la chair et le vin [20].

[1] S. Hippolyte, *Philosophoumena*, l. IX, c. XII. — [2] S. Hippolyte, *In Proverbia*, *P. G.*, t. X, col. 617. — [3] A. d'Alès, *La théologie de saint Hippolyte*, p. 53-54. — [4] *In Proverbia*, *P. G.*, t. X, col. 625. — [5] *In Genesim*, *P. G.*, t. X, col. 601. — [6] Voir *Dictionn.*, t. X, col. 2000, au mot Marie. — [7] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. III, c. I, *P. G.*, t. VIII, col. 1103. — [8] Id., *ibid.*, l. VII, c. XII, *P. G.*, t. IX, col. 497-500. — [9] Id., *ibid.*, l. III, c. XVI, *P. G.*, t. VIII, col. 1205. — [10] Id., *ibid.*, l. IV, c. XXIII, *P. G.*, t. VIII, col. 1357. — [11] Id., *ibid.*, l. III, c. XVIII, *P. G.*, t. VIII, col. 1208. — [12] Id., *ibid.*, l. III, c. XII, *P. G.*, t. VIII, col. 1177 sq. — [13] *Quis dives salvetur*, c. XIV, *P. G.*, t. IX, col. 617. — [14] *Stromata*, l. II, c. XIX, *P. G.*, t. VIII, col. 1040. — [15] *Pædagogus*, l. III, c. VIII, *P. G.*, t. VIII, col. 612. — [16] *Stromata*, l. VII, c. VII, *P. G.*, t. IX, col. 465. — [17] *Stromata*, l. VI, c. IX, *P. G.*, t. IX, col. 296. — [18] *Pædagogus*, l. II, c. II, *P. G.*, t. VIII, col. 412. — [19] *Pædagogus*, l. II, c. I, *P. G.*, t. VIII, col. 406. — [20] *Pædagogus*, l. II, c. I, *P. G.*, t. VIII, col. 404; *Stromata*, l. II, c. XX, *P. G.*, t. VIII, col. 1069, 1072; l. VII, c. VI, *P. G.*, t. IX, col. 448.

Clément ne connaît pas d'occupation plus noble que la contemplation, mais il l'entend moins d'une spéculation philosophique que de la prière chrétienne. Il y a plusieurs sortes de prières. Celles de la communauté à tierce, à sexte et à none; puis, il y a la prière mentale, l'entretien de l'âme avec Dieu, et cette prière est ininterrompue, elle ne prend fin qu'avec la vie; tous les lieux, tous les instants lui sont favorables, et le gnostique fait porter sa prière, non sur les biens matériels, mais vers les biens spirituels. Dans ce but, il sollicitera avant tout la rémission de ses péchés, la grâce de n'y plus retomber, de faire le bien, de comprendre la création et l'économie divine [1].

Dans l'œuvre si abondante et si touffue de Clément on ne trouve pas la mention d'un vœu public de virginité, mais on peut tenir pour vraisemblable que ce vœu existe de façon privée.

Clément a eu une conception de l'ascète chrétien qu'il dépeint à peu près tel qu'on l'a connu dans la suite : chaste, pauvre, mortifié, priant sans cesse, s'employant au service du prochain, vivant dans le monde comme n'y étant pas. On peut voir dans ce programme certains traits de ressemblance avec les philosophes, mais l'inspiration en est chrétienne. C'est d'ailleurs l'esprit chrétien qui inspire et qui pénètre tout l'enseignement du chef du Didascalée et qui l'affranchit des conceptions philosophiques. Sa façon de concevoir la virginité est également toute chrétienne et, ainsi, son ascétisme est d'inspiration chrétienne.

XI. Origène. — Si celui-ci était venu à son heure, un siècle plus tard, il eût été moine. Encore jeune, il lui arriva de s'infliger la castration, ce qui prouve au moins avec quelle sincérité il se donnait à l'ascétisme. Chef du Didascalée, désigné comme tel par son maître, il se vit, à l'âge de 18 ans, entouré et comme enveloppé d'admiration si bruyante, qu'il entreprit de la faire taire parmi ses auditeurs et ses adversaires intempérants : il se mutila lui-même [2].

Il ne s'en tint pas là; il s'imposa un régime des plus austères, vendit sa bibliothèque moyennant une rente de quatre oboles par jour, somme dérisoire qui lui suffisait pour vivre; il marcha nu-pieds et ne porta qu'un vêtement. Jeûneur intrépide, il se privait de vin, dormait à peine, étendu sur la terre nue, passant une partie de ses nuits et tout ce qu'il pouvait de ses jours à l'étude des Écritures. Ce ne fut que l'âge et la maladie qui purent le persuader de ce qu'il y avait d'imprudence dans cette ascèse sans frein.

Sa doctrine ne se ressent pas trop de ces conceptions excessives; il lui a fallu comprendre, malgré son enthousiasme, la nécessité de faire certaines concessions ou de mettre, comme on dit, de l'eau dans son vin trop capiteux. Il admet la licéité du mariage et s'oppose à la doctrine d'une virginité contrainte [3]; ce qui ne l'empêche pas de dire que le mari est esclave des droits de sa conjointe, tandis que celui qui est vierge est libre [4] et il ne blâme pas les veuves qui se refusent aux secondes noces par crainte de l'enfer [5]; lui-même se contente de penser que ceux qui se marient deux fois, s'ils peuvent faire leur salut, ne doivent pas s'attendre à être couronnés par Jésus-Christ [6]. Voici qui n'est guère encourageant, mais Origène réserve tous ses sourires aux vierges, fleurs du parterre de l'Église qui est, elle-même, la fleur du Christ [7]. Les vierges marchent, dans la hiérarchie, immédiatement à la suite des martyrs [8]. Puisque la virginité mérite de tels privilèges, il faut imposer au corps le frein de la continence, lui infliger une rude discipline [9], ce n'est pas trop payer un état et des privilèges qui sont au-dessus de ceux du mariage. Précisément, pour cette raison, Origène prémunit les ascètes contre la tentation d'orgueil; il faut que la chasteté soit humble et modeste autant que pure, pour devenir agréable à Dieu.

Mais il n'y a pas que la virginité dans l'ascèse; il y a aussi le désir d'imiter Jésus-Christ [10], de partager sa croix [11] et c'est là ce qui élève la virginité chrétienne au-dessus de toute comparaison avec la continence philosophique.

Origène a-t-il connu, fait-il allusion à un vœu d'ascétisme? Il lui arrive de parler d'une résolution par laquelle on se consacre, on s'offre, on se voue à Dieu pour se livrer à lui entièrement et se soustraire aux choses du monde : *Qui se castitati et continentiæ devoverunt* [12]. *Semetipsum Deo offerre et non alieno labore, sed proprio placere, hoc est perfectius et eminentius omnibus votis* [13]. *Si quis enim seipsum devoverit Deo* [14]. *Ipsa abstinentiæ ratio diversa est pro voto et proposito voventis* [15]. Il compare cette consécration au vœu du naziréat. *Vovet autem se unusquisque verbi gratia, sicut nazarei faciebant, tribus aut quatuor annis* [16]. S'agit-il en cela d'un véritable vœu, d'une promesse explicite faite à Dieu. On peut apporter, en faveur de cette interprétation, le texte suivant : *Et nos ergo, cum venimus ad Deum et vovemus ei nos in castitate servire, pronuntiamus labiis nostris et juramus nos castigare carnem nostram vel male ei facere atque in servitutem eam redigere, ut spiritum salvum facere possimus* [17]. D'autres passages d'Origène paraissent admettre une profession temporaire ou perpétuelle [18].

Origène prêche la pauvreté sans aucun tempérament. Il veut que le prêtre néglige ce monde pour se concentrer tout entier sur le culte et la parole de Dieu, qu'il renonce à l'argent, aux possessions, au monde et à tout le reste [19]. Cette doctrine, il l'appuie sur l'Évangile, passages de saint Matthieu (xix, 21), de saint Luc (xiv, 33) [20]. Ce n'est pas tout; il exalte les excellences de la pauvreté [21], il fait valoir la fragilité de ces biens auxquels on renonce [22].

La mortification, telle que se l'imposait Origène, comportait de telles rigueurs qu'on peut lui faire sa place parmi les solitaires qui illustreront les déserts d'Égypte. Cependant, dans ses écrits, il parle peu de la mortification. Celle-ci est, à ses yeux, un moyen de purification de l'âme qui se consacre à Dieu, elle est un moyen efficace de protéger la chasteté et de se rendre dispos à l'étude des saintes Écritures. Quant aux formes de la mortification, Origène y fait entrer la pratique même de la virginité qui réclame de grands efforts [23], puis l'abstention des plaisirs qui amollissent le corps [24]. Il recommande aussi l'abstinence [25], les

[1] *Stromata*, l. VI, c. xii, *P. G.*, t. ix, col. 324. — [2] Eusèbe, *Historia ecclesias.*, l. VI, c. viii. — [3] Origène, *Contra Celsum*, édit. Lommatsch, t. xx, p. 192. — [4] Origène, *Ad Roman.*, t. vi, p. 12. — [5] Origène, *Homil.*, xix, *In Jerem.*, t. xv, p. 366. — [6] Origène, *Homil.*, xvii, *In Luc.*, t. v, p. 151. — [7] Origène, *Homil.*, iii, *In Genesim*, t. viii, p. 157. — [8] Origène, *Homil.*, ii, *In Numer.*, t. x, p. 19. — [9] Origène, *Homil.*, i, *In Luc.*, t. ix, p. 181. — [10] Origène, *In epist. ad Rom.*, t. vi, p. 141. — [11] Origène, *Homil.*, xxiv, *In Numeros*, t. x, p. 299. — [12] *In epistolam ad Romanos*, t. vi, p. 133. — [13] *Homiliæ*, xxiv, *In Numeros*, t. x, p. 299. — [14] *Homiliæ*, xi, *In Levitam*, t. ix, p. 374. — [15] *In epistolam ad Romanos*, t. vii, p. 347. — [16] *Homiliæ*, xi, *In Levitam*, t. ix, p. 374. — [17] Schiewietz, *Das Ascetentum des drei ersten Jahrhunderten*, Mainz, 1904, p. 17. — [18] *Homil.*, xvii, *In Jesu Nave*, t. xv, p. 155. — [19] *Homil.*, i, *In Cant. cant.*, t. xiv, p. 313. — [20] *Homil.*, xvii, *In Jesu Nave*, t. xi, p. 153; *Homil.*, xv, *In Levit.*, t. ix, p. 422; *Homil.*, xxvii, *In Num.*, t. x, p. 348. — [21] *Homil.*, ix, *In Levit.*, t. ix, p. 361; *Homil.*, xxvii, *In Num.*, t. x, p. 348. — [22] *In Cant. cant.*, t. xiv, p. 313. — [23] *De resurr. carn.*, t. xvii, p. 55. — [24] *Homil.*, xv, *In Gen.*, t. viii, p. 263. — [25] *In Matth.*, t. iii, p. 238; *Homil.*, xiii, *In Exod.*, t. ix, p. 159; *Homil.*, ix, *In Levit.*, t. ix, p. 361.

veilles, les méditations, les prières, les jeûnes, qui sont les vrais moyens d'offrir un holocauste méritoire à l'autel de Dieu et de transformer le prêtre lui-même en hostie agréable.

Origène fait une large place à la prière dans l'ascèse, il ne la sépare pas de la contemplation et de l'étude des saintes Écritures. Ses préférences vont à la vie contemplative et il dit que « les contemplatifs se trouvent dans la maison de Dieu, les actifs restant dans le vestibule de cette maison [1] ». La contemplation est la véritable conversation de l'âme avec Dieu [2], elle est le stimulant qui conduit vers de nouveaux progrès [3]. Sur ce sujet, Origène est intarissable, il rapproche les contemplatifs des apôtres et de Marie-Madeleine [4]; l'opération à laquelle ils se livrent constitue comme le sommet de la perfection; on y atteint en se dégageant des choses de ce monde, des distractions licites, pour se donner tout entier à la parole de Dieu et à la méditation de sa loi [5].

Qui dit contemplatif ne dit pas égoïste, et l'ascète doit être embrasé de zèle pour le salut et la sanctification de son prochain. Celui qui se consacre à la prière et au jeûne, de jour et de nuit, prie non seulement pour lui-même, mais pour tout le peuple [6]. Doit-il, pour influer sur son prochain, se mêler à lui ou bien se réfugier loin du monde dans la solitude? La pensée d'Origène sur ce point semble ondoyante, mais il est clair que, selon lui, l'ascète qui détache son cœur des affections créées se met au-dessus de tout ce qui l'entoure et, par-là, sa conduite est très supérieure à la recherche d'une solitude qui ne serait que matérielle [7]. Ce qu'il faut rechercher par-dessus tout, c'est la solitude de l'esprit et du cœur, rester dans le monde dégagé comme on le serait au désert, être utile au prochain dans la communauté, sinon se mettre à l'écart du bruit et des affaires.

C'est encore Origène qui a écrit, à propos de la parole de Jésus : « Va, vends ce que tu as et donne-le aux pauvres. » « Ce serait le propre d'hommes généreux et doués des qualités qui distinguent l'évêque d'exhorter ceux qui en auraient la possibilité et qui seraient dociles à recevoir leurs ressources d'une caisse commune et à en attirer d'autres à ce genre de vie; ce serait là comme une image de la vie des fidèles au temps des apôtres [8]. » C'est une première idée de vie monastique, considérée comme possible, mais encore à l'état de rêve. Ce n'est pas avant le IVe siècle que cet appel est entendu, car il n'est pas possible de confondre des essais individuels, comme celui de Nazaire de Jérusalem retiré au désert pendant plusieurs années, et la suggestion d'un commencement d'organisation monastique telle que nous venons de la lire. Ce qui paraît certain, c'est qu'Origène a eu l'intuition de la vie monastique et s'est soumis volontairement à une ascèse rigoureuse; aussi son exemple et son influence furent puissants, son prestige était immense et il ne cachait pas son désir d'entraîner ses disciples à l'imiter. S'il n'a rien fondé, il n'en a pas moins sa place parmi les fondateurs de la vie monastique ou, si l'on veut, ses inspirateurs. Grâce à son exemple et à son enseignement, l'ascèse a fait un pas décisif vers le monachisme.

XII. Les épitres aux vierges. — Il s'agit, sous ce nom, de deux écrits qui semblent remonter à la première moitié du IIIe siècle et qui abordent la question de la vie ascétique. Conservés dans une traduction syriaque, ils furent écrits en grec et leur grand intérêt consiste en ce qu'ils marquent une tendance vers l'anachorétisme. Le titre indique, à lui seul, que les ascètes commencent à prendre conscience de ce qu'ils sont, à communiquer entre eux; le voici : « Aux bienheureux frères vierges qui s'adonnent à la conservation de la virginité pour le royaume des cieux et aux sœurs vierges sacrées [9]. » L'auteur a eu en vue de répandre, parmi ceux qui pratiquent cette vie, la connaissance de la règle en usage dans la région qu'il habite : *Volo autem cognoscatis, fratres, quænam sit, in illis locis ubi versamur, nostra omniumque fratrum nostrorum vivendi ratio in Christo* [10]; il sait que des scandales se sont produits parmi les ascètes auxquels il s'adresse [11]. Tout ceci reste un peu vague et on n'est arrivé qu'à des conjectures. Il se pourrait que nous n'ayons qu'un seul écrit; puis la première lettre n'a pas de finale et la deuxième n'a pas d'*incipit*. Marouta, évêque de Maiphercat, ne connaissait qu'une lettre et non pas deux. On les a divisées pour tenir, à la fin des Bibles, la place des deux lettres de saint Clément de Rome aux Corinthiens, et c'est peut-être à cette occasion qu'on leur imposa le titre de « Lettres du bienheureux Clément, disciple de l'apôtre Pierre ». Cette dernière modification semble postérieure à Eusèbe qui n'a pas connu ces lettres qu'il ne mentionne pas. En somme, cette pièce peut être très ancienne; elle nous initie à une époque où il n'existait pas encore de monastère proprement dit, où les vierges et les personnes consacrées à Dieu habitent leur propre demeure, où les prédicateurs ambulants vont de localité en localité.

L'auteur semble habiter l'Occident ou l'Égypte et s'adresser à des ascètes de Syrie ou de Palestine. Il se fait la plus haute opinion de l'état de virginité pratiqué par les deux sexes pour l'édification des contemporains et de la postérité; il prodigue aux ascètes les épithètes élogieuses : ils sont, dit-il, « la semence bénie de Dieu, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis [12] ». C'est le style même de l'Écriture. A l'entendre, la virginité est un « office sublime [13] » et les vierges sont la gloire et la joie des serviteurs de Dieu [14]. La virginité n'est pas un but, mais un moyen et elle doit être accompagnée d'œuvres belles et excellentes [15]. Celles-ci conduisent l'ascète à sa sanctification et à l'imitation parfaite de Jésus-Christ dans sa vie personnelle : *Christum imitare in omnibus* [16]. Il doit donc rendre assidûment son culte à Dieu, se maintenir sans cesse en sa présence, s'efforcer de lui plaire en tout. Cette fin de l'ascète est celle qu'indiquait déjà l'Évangile et que signalait saint Paul : *Neque discessit ab eo (Deo) aliorsum, sed quovis tempore famulatur in puritate et sanctitate, in spiritu Dei sollicitus quomodo placeat Domino suo* [17].

La virginité est un moyen de sanctification personnelle, mais elle doit être plus et mieux encore : un souci des intérêts de Dieu, une forme d'apostolat. Le document que nous étudions ici relève principalement le caractère d'activité apostolique et, d'abord, par la prière. L'ascète doit supplier Dieu d'envoyer des ouvriers dignes de sa parole, des apôtres; lui-même se tiendra prêt aux interventions qui seront réclamées de lui, soit dans le soin des malades, soit dans la lutte contre les démons et l'expulsion des possédés [18].

A la prière, l'ascète joindra l'action; il s'emploiera à confirmer ses frères dans la foi en un seul Dieu [19].

[1] *Select. in psalm.*, XIII, p. 165. — [2] *Homil. in Exod.*, XII, IX, p. 143. — [3] *In epist. ad Rom.*, VII, p. 288. — [4] *Homil. in Genes.*, VIII, p. 115. — [5] *Homil.*, VI, *In Levit.*, IX, p. 272. — [6] *Homil.*, V, *In Num.*, X, p. 43. — [7] *Homil.*, XII, *In Levit.*, IX, p. 391. — [8] *In Matth.*, III, p. 361. — [9] *I Epist. de virginitate*, c. I. — [10] *II Epist. de virginitate*, I, 1. — [11] *II Epist. de virginitate*, X, 1. — [12] *I Epist. de virginitate*, IX, 4. — [13] *I Epist. de virginitate*, V, 2. — [14] *I Epist. de virginitate*, IX, 3. — [15] *I Epist. de virginitate*, III, 2. — [16] *I Epist. de virginitate*, VI, 1. — [17] *I Epist. de virginitate*, VIII, 2. — [18] *I Epist. de virginitate*, XII, 4 sq. — [19] *I Epist. de virginitate*, XIII, 1.

L'apostolat sera son occupation principale, l'expansion des grâces surnaturelles qui débordent en lui. On est encore proche de l'époque et des phénomènes des charismes qu'il faut faire servir au bien de l'Église [1]. Et ce sont des ascètes itinérants. Sans doute, ils ont une demeure à eux, mais ils n'y séjournent guère, toujours parcourant les villes et les provinces. Là nous les voyons agir. Ils arrivent, se rendent chez l'ascète qui leur est désigné ou chez un fidèle et y convoquent les frères. Ceux-ci accourent, écoutent la parole d'édification, plus sincère qu'éloquente, se disposent à imiter l'exemple qui leur est proposé. On lit, on commente l'Écriture sainte et on prie [2]. Ce n'est pas tout; il faut remplir les œuvres de miséricorde : visiter les orphelins et les veuves, les familles nombreuses surtout, enfin ceux qui sont possédés par les esprits mauvais pour les exorciser, et aussi les malades.

D'organisation monastique, de vie commune, il n'est pas question encore, mais on pressent qu'elle n'est pas loin. On met les ascètes en garde contre les dangers de la vie du monde. Les fidèles ne peuvent pas toujours être fréquentés sans inconvénient. Il y a des précautions à prendre précises, minutieuses. Les ascètes ne doivent jamais se départir de la modestie, de la gravité, de la piété[3]. S'il leur arrive de prêcher la parole de Dieu, ils ne consentiront à se laisser baiser la main par les femmes chrétiennes qu'en la recouvrant du pan de leur manteau, et ces femmes devront elles-mêmes cacher leurs mains sous leurs vêtements [4]. Il n'y a pas seulement à se mettre en garde contre la tentation, mais à se précautionner contre la médisance [5] : *Beatus autem ille qui castitatis (servandæ) causa, cautus est et pavidus omni in re* [6].

D'après le document dont nous parlons, on voit que l'ascétisme s'affirme de plus en plus comme une condition particulière. A Carthage, au temps de Tertullien, l'ascète vivait parmi les fidèles; ici, s'il n'a pas encore quitté villes et bourgades, il est cependant connu et désigné en qualité d'ascète.

Lorsqu'un périodeute est en tournée apostolique, c'est à l'ascète du lieu, s'il y en a un, qu'il demandera l'hospitalité. Celui-ci paraît vivre seul; en tout cas, il n'est fait aucune allusion aux précautions à prendre à l'égard de sa famille et il serait surprenant que, si elle se trouvait sur place, on ne donnât pas quelques conseils. La virginité devient un état qui tend à distinguer celui qui lui appartient, elle crée une catégorie.

Parallèlement à ce mouvement vers la solitude, il s'en produit un autre qui rapproche et tend à rassembler et à grouper les personnes vouées à l'ascétisme. Des préoccupations analogues les induisent à penser qu'elles trouveront un soulagement, une aide dans la compagnie des âmes qui partagent leurs aspirations. Une crevasse se forme déjà entre elles et les fidèles qui ont des soucis plus matériels, plus humains. L'ascète qui voit un autre ascète venir lui demander l'hospitalité ne peut ou n'ose s'y refuser, parce qu'il a le sentiment qu'un lien d'une nature particulière les unit, qu'ils partagent la même vie, professent le même état. Qui sait s'il ne commence pas à circuler une littérature à leur usage, comme le document dont nous parlons. A défaut d'une littérature, il y a les voyageurs, les gens de passage qui racontent ce qu'ils ont appris ou observé, qui mettent au courant des progrès de l'institution. On s'entretient de l'identité et de la disparité des usages d'une région à une autre région; on se rattache à ce qui se fait sur tel point, à ce qui se réclame de telle initiative, à ce qui se pratique sous tel personnage.

La tendance à la vie commune se révèle encore par certains abus. On voit des ascètes se réunir avec des vierges consacrées, manger et boire ensemble, critiquer ce qui se fait ailleurs, sous prétexte de lire l'Écriture et d'enseigner [7]. C'est ainsi qu'on forme un groupe, qu'on a des relations particulières, des fréquentations exclusives, des entretiens consacrés à des sujets particuliers. Écartons ce que ces assemblées peuvent offrir de désordonné ou de blâmable et nous avons déjà un commencement de conventualité.

Ces ascètes mènent une existence austère; ils fuient les plaisirs, les distractions du monde, ils se tiennent à l'écart du monde lui-même; ils sont purs, ils sont chastes, ils sont mortifiés, ils jeûnent, ils prient, ils veillent. C'est déjà comme un essai de ce qui se verra au désert, et cet essai s'inspire exclusivement de l'Évangile.

Ce n'est pas la moindre des mortifications que la pauvreté, dont la pratique est recommandée à l'ascète : « Triomphe, dit l'auteur, de ces vanités du monde qui passent, qui sont foulées aux pieds, qui se corrompent et ont une fin [8] », et il en donne la raison : « Nous pensons qu'il est mieux de haïr les choses d'ici-bas qui sont fragiles, de peu de durée et sujettes à la corruption, et d'aimer les autres qui sont des biens incorruptibles. »

Dans les *Épîtres aux vierges*, on voit que la virginité est considérée comme un état dans lequel on doit persévérer toute sa vie [9]. On s'y engage librement, d'une inébranlable résolution [10] prise en présence de Dieu [11]. Nous avons ici un vœu.

Comment de si saintes gens ne sont-ils pas plus fermes dans leur résolution? En Syrie et en Palestine, la conduite des ascètes n'est pas toujours exemplaire. On leur reproche l'oisiveté, un des vices les plus radicalement opposés à l'apostolat; il se trouvait des ascètes qui refusaient tout travail, afin de parler ou d'écouter parler [12]. On en signalait d'autres qui s'inspiraient de motifs peu avouables, comme la vanité de paraître éloquent [13] ou le désir d'amasser de l'argent [14]. Des abus plus graves encore naissaient des relations trop intimes entre ascètes et vierges. Sous prétexte de se rendre visite, de s'entretenir de l'amour de Dieu, on cultivait des passions qui ne tardaient pas à devenir coupables. Des réunions, en apparence innocentes, n'entraînaient pas de moindres inconvénients et on passait des saintes lectures aux fins soupers. Enfin, il y avait l'abus des cohabitations avec celles qu'on nommait les sœurs agapètes (voir *Dictionn.*, t. x, au mot Mariage, col. 1881-1888) et qui aboutissaient à des débauches, sur lesquelles il est superflu d'insister.

Ces abus enseignaient une chose, c'est que l'ascèse, malgré la pureté de ses intentions et la vertu de beaucoup de ceux qui la pratiquaient, n'était pas destinée à se soutenir seule; il lui fallait une organisation qui ne pouvait être que le monachisme. Ce n'était pas tout de fuir les dangers du monde, si on en faisait surgir d'autres entre soi par l'abus de fréquentations immodérées. On n'évitait un abîme que pour tomber dans un autre, et il devenait clair, pour tout individu de bon sens, qu'il fallait adopter un règlement précis prescrivant une séparation effective et matérielle. Cette transformation ne peut être beaucoup retardée, et les ascètes du IIIe siècle font prévoir les anachorètes du siècle suivant.

La transition se fera d'autant plus facilement que

[1] *I Epistolæ de virginitate*, XI, 10. — [2] *II Epistolæ de virginit.*, I, 3; IV, 2; V, 2. — [3] *II Epist. de virginit.*, IV, 2; V, 1; VII, 3. — [4] *II Epist. de virginit.*, II, 5. — [5] *II Epist. de virginit.*, V, 1 sq. — [6] *II Epistolæ de virginitate*, V, 6. — [7] *I Epist. de virginit.*, X. — [8] *I Epist. de virginit.*, V, 3. — [9] *I Epist. de virginit.*, V, 1. — [10] *I Epist. de virginit.*, II, 1. — [11] *I Epist. de virginit.*, III, 1. — [12] *I Epist. de virginit.*, XI, 1. — [13] Id., *ibid.*, XII, 2. — [14] Id., *ibid.*, XII, 4.

l'apostolat imposé aux ascètes peut s'interpréter autrement que par l'activité extérieure; il peut se satisfaire dans l'apostolat de la prière. Dès lors, l'anachorétisme, avec ses rudesses calculées, ses pénitences exténuantes qui attachent l'individu sur le lieu même de son sacrifice, pourra se hausser à la dignité et à l'utilité de l'ascèse. La prière peut tout ce que peut l'action. Mais ce n'est pas tout. Dans cette interprétation de l'ascèse, les mortifications prennent une importance particulière, bien qu'elles ne soient inspirées que par le désir de suivre l'Évangile et de purifier l'âme plus complètement.

Dès lors, dès le IIIe siècle, nous voyons des ascètes auxquels, pour être des moines, il ne manque que la vie en commun, tout le reste est déjà trouvé : chasteté, pauvreté, séparation du monde, prière, mortification.

XIII. Saint Méthode d'Olympie. — Cet évêque de Lycie a laissé un *Convivium* [1] qui contient l'éloge de la virginité chrétienne. L'enthousiasme qu'il éprouve pour cette vertu est presque sans limite; mais c'est la virginité chrétienne qu'il exalte pardessus tout, car il ne célèbre pas seulement l'intégrité matérielle du corps, mais surtout la pureté de l'âme. Cette pureté n'épargne rien, elle s'étend à la bouche, aux mains, aux pieds, à tous les membres. La pureté du cœur est essentielle; il faut que la vierge soit étrangère à l'orgueil, à la colère, que sa journée se passe dans la méditation de la loi de Dieu. Dès lors, la virginité est synonyme de perfection chrétienne; elle permet la réconciliation de la terre avec le ciel. L'évêque Méthode d'Olympie, comme l'auteur anonyme des *Épîtres aux vierges*, présente aux vierges, comme modèle de l'institution ascétique, Marie, Mère de Dieu, qu'il proclame vierge dans la conception de Jésus.

A Olympie, nous apprenons l'existence du vœu de virginité parmi les fidèles. Les vierges y sont appelées les épouses du Seigneur, du Fils de Dieu, du *Logos;* au Christ elles donnent le nom d'époux. Il n'existe pas d'oblation plus parfaite que celle de la virginité; mais, une fois faite, cette oblation ne doit pas être reprise. Cependant, la vierge qui ne se sent pas le courage de rester fidèle peut se marier, et en cela saint Méthode s'appuie sur le texte connu de saint Paul.

A Olympie, comme à Carthage, la pauvreté s'interprète de façon assez large, dans des limites fixées par la position sociale. Saint Méthode, comme saint Cyprien, condamne le luxe des étoffes précieuses, des bijoux, des pierreries et des parures féminines. Il estime que la virginité n'est pas compatible avec l'amour des richesses.

Quant à la mortification, elle est inséparable de la virginité; elle est la barrière opposée à l'effort des membres pour se dérégler. Toutefois, l'évêque Méthode paraît attacher moins d'importance aux austérités corporelles qu'aux pratiques de la mortification intérieure.

En ce qui regarde les occupations des ascètes, la vierge doit se tenir au-dessus des troubles de la concupiscence et des passions; son regard sera toujours tourné vers le ciel. Le monde intime doit, plus que le monde extérieur, préoccuper la vierge; elle doit s'efforcer de parer son âme au moyen d'actes religieux et par l'exercice des vertus. Il faut méditer l'Écriture sainte, lire et étudier.

Dans l'ouvrage de saint Méthode, nous relevons quelques indications sur la vie sociale des ascètes d'Olympie. Ils ne vivent pas à l'écart du monde; on les trouve au sein de la communauté, sans que rien les distingue à l'extérieur. L'évêque leur conseille d'éviter les places publiques, les banquets de noces et les danses. Ils doivent encore se tenir en garde contre les conversations légères et ils doivent vivre dans le monde comme s'ils ne lui appartenaient pas.

XIV. Précepte et conseils. — Les efforts ingénieux et stériles tentés dans le but de donner au cénobitisme, c'est-à-dire à l'institution monastique, une origine exotique et entièrement étrangère à l'inspiration surnaturelle ayant échoué, on imagina que la discipline monastique n'était pas autre chose, en définitive, que la « réalité idéale » de la vie chrétienne. Celle-ci tendait à une beauté si pure que, seuls, les parfaits pouvaient entretenir l'espoir d'y atteindre! Or, le royaume de Dieu, tel que Jésus l'a annoncé, comporte non seulement les parfaits, mais encore les fidèles. Ceux-ci ne pouvant, ni ne voulant mettre en pratique des conseils destinés à une élite et réservés à elle seule, il arriva que cette élite, composée de groupes distants entre eux, appliqua les conseils avec plus de zèle que d'uniformité. Suivant le tour d'esprit des directeurs, on raffina sur telle pratique, on sous-estima telle autre, en sorte qu'on vit affleurer, à la surface de l'océan chrétien, une multitude d'îlots de consistance et de fertilité très différentes, allant depuis la sainteté jusqu'à l'hérésie. Partout, cependant, on se réclamait de la règle intégrale de l'Évangile, partout on redisait la réponse de Jésus au jeune homme qui l'interrogeait sur le chemin de la vie éternelle : « Une seule chose te manque pour être parfait; va vendre tout ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres, tu auras un trésor dans le ciel; puis viens et suis-moi. »

Ainsi apparurent, comme au hasard, au sein de l'Église, parmi telle ou telle communauté, ces îlots où germa le cénobitisme avec la vigueur et l'opulence d'un grand organisme destiné à un immense développement. Ainsi s'ébaucha la cité idéale que l'inexpérience protégeait mal contre les périls de l'improvisation et de l'isolement. Pendant cette période d'essai, il y eut des exagérations, des outrances, des maladresses; ici on goûta la pauvreté jusqu'à l'indigence, là on exalta la continence jusqu'à l'excès; avec le temps qui calme les hommes et la grâce qui les éclaire, on atténua, on réglementa, on améliora. Alors on comprit que la perfection chrétienne n'est pas l'apanage de quelques-uns, mais le devoir imposé à tous. Pour atteindre cet idéal, les moyens sont différents et c'est à la volonté de chacun de les choisir. C'est ce choix qui introduit une distinction entre le précepte et les conseils. Les conseils n'ont d'autre but que d'éloigner les obstacles à l'action de la charité. L'ascèse, mot grec qui signifie *exercice*, n'est pas autre chose que l'effort méthodique et continu entrepris en vue de la pratique des conseils évangéliques. Pour réaliser cet effort avec le maximum d'utilité et de succès, il a paru bon de créer des asiles, où la pauvreté, la continence fussent observées. Jusqu'à la paix de l'Église, on s'en tint à de vagues essais, mais, quand les foules entrèrent en masse dans l'Église, quand le concile de Gangres, en 325, eut déclaré que les maximes évangéliques sur la pauvreté et la virginité n'étaient pas à l'adresse de tous les fidèles, « une scission profonde, depuis longtemps en préparation, s'opéra lentement au sein de la société chrétienne. Ascètes et vierges, qui avaient vécu jusque-là dans la communauté des fidèles, désertant la place qu'ils occupaient dans les réunions du culte pour la plus grande édification de tous, abandonnent le siècle afin de chercher la paix hors de l'enceinte des cités bruyantes et, parfois même, jusque dans les profondeurs du désert. Le cénobitisme se constitue en une société chrétienne distincte, en dehors de la société catholique séculière [2]. »

[1] *P. G.*, t. XVIII. — [2] D. Gorce, « *La lectio divina* » *des origines du cénobitisme à saint Benoît et à Cassiodore*, in-12, Paris, 1925, p. XI.

XV. L'ÉBAUCHE DU CÉNOBITISME. — Résumons les points acquis, d'après ce que nous venons d'exposer (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3078-3090).

Dès le temps des apôtres, l'Église de Jérusalem se livra à une tentative, qui semble avoir peu duré, mais dont le récit de saint Luc conserva le souvenir et suggéra le renouvellement. Il y eut là un essai de vie en communauté caractérisé surtout par la pratique de la pauvreté, et peut-être par le groupement dans un même quartier, les repas et la prière en commun. La concorde était générale, la soumission également, la joie circulait bienfaisante, vive et profonde. Néanmoins, cela s'évanouit bien vite, avant même que la catastrophe de l'an 70 et la ruine de Jérusalem eussent entraîné la disparition de tout. On en a conclu que cette tentative de vie commune relevait de l'utopie, mais il ne faut pas transporter à l'Orient ces jugements rigides, applicables, peut-être, à l'Occident.

L'exemple donné par l'Église de Jérusalem a pu être imité dans quelques communautés apostoliques. C'est ainsi qu'à Corinthe la question de la continence et de la virginité soulevait des préoccupations et provoquait des questions adressées à saint Paul lui-même. L'épître dite de Barnabé contient cet autre écho : « Partage toutes choses avec ton prochain et ne dis pas que tu possèdes en propre quoi que ce soit. » D'autres passages ont été détachés des textes qui les renferment, rapprochés les uns des autres et, après avoir lu tous les lambeaux de phrases au moyen desquels on a essayé d'autoriser l'opinion d'un développement ascétique s'achevant en une discipline cénobitique vers la fin du IIIe siècle, on demeure persuadé que, jusqu'au début du IVe siècle, l'ascèse chrétienne n'a pas même connu un commencement de codification. L'initiative individuelle reste prépondérante et l'ascèse n'est encore qu'une discipline volontairement choisie, arbitrairement réglée, courageusement supportée en vue d'une sanctification plus certaine; elle s'achemine vers un état distinct et une profession séparée.

Cependant, les ascètes sont déjà distingués et nommés à part. Saint Cyprien parle du groupe des vierges, « la partie la plus illustre du troupeau du Christ »; saint Hippolyte, Clément d'Alexandrie, Origène font mention des ascètes, des vierges, des continents. Que leur rang fût variable d'une Église à une autre, c'est possible, mais on observe qu'ils ont cessé généralement d'être confondus avec la foule des fidèles. Ce qui va créer une barrière, marquer une date, préluder à une organisation, ce sera l'émission d'un vœu. Or, dès le milieu du IIIe siècle, la discipline pénitentielle vient frapper la vierge — et probablement aussi l'ascète — infidèle à son vœu, du maximum de la peine dont elle dispose; vers l'an 300, le concile d'Elvire légifère sur les vierges qui ont violé le « propos » de virginité. Il est possible que, vers ce temps, ascètes et vierges aient, sur certains points, adopté un costume spécial. Les essais de cohabitation des continents avec les vierges avaient entraîné de si graves abus que l'Église l'interdisait absolument. C'est au IVe siècle qu'apparaît la consécration liturgique des vierges et une organisation fixe de l'ascétisme.

Les deux lettres « aux vierges », mises sous le nom de saint Clément de Rome et qui ne sont pas antérieures au IIIe siècle, témoignent, à cette époque, de l'existence d'agglomérations cénobitiques en Syrie et en Palestine, avec un commencement d'organisation. En Égypte, saint Épiphane signale une congrégation d'ascètes établis par Hiérakas, à la fin du IIIe siècle, mais ce fait paraît exceptionnel, car saint Athanase dit que les ascètes de ce pays vivaient isolément, non loin de leurs villages; au contraire, dès la fin du IIIe siècle, les vierges y étaient groupées dans des *parthénons*. L'Égypte chrétienne a été la profonde matrice dans laquelle s'est élaboré le cénobitisme, suivant une progression dont les étapes sont marquées par saint Paul de Thèbes (234-347) — forme érémitique; saint Antoine (251-356) — forme anachorétique; saint Pakhôme (276-349) — forme cénobitique.

XVI. LA « VIE » DE SAINT ANTOINE. — C'est le plus ancien essai hagiographique concernant un personnage parvenu à la sainteté sans goûter le martyre. La pièce est célèbre à tant de points de vue qu'on doit s'y arrêter quelques instants. Son auteur est saint Athanase, patriarche d'Alexandrie, qui l'écrivit à une date qu'on peut faire varier entre 356 et 357. Athanase était alors caché en Thébaïde pendant la persécution arienne de 356-357; il profitait de ces loisirs forcés et incertains pour satisfaire à la demande de moines étrangers, probablement occidentaux. Athanase semble voir, dans les circonstances difficiles qu'on traversait alors, la réalisation d'une prophétie de saint Antoine. Il présente son héros sous le jour le plus favorable, mais cette tendance au panégyrique laisse intactes les données historiques aussi; quoi qu'on ait pu dire, le *Bios Antoniou* appartient à l'histoire, mais c'était l'histoire telle qu'on la concevait au IVe siècle, c'est-à-dire que l'auteur pouvait, sans manquer aux règles du genre, concentrer ou développer à son gré un enseignement moral en lui donnant l'apparence d'un entretien, d'une discussion, d'un discours. Traqué et menacé, Athanase ne pouvait étendre son information à tous les témoins qu'il eût désiré questionner; du moins avait-il personnellement connu l'homme vénérable dont il allait parler, et il avait à sa portée un disciple du saint.

Cette Vie, écrite en grec, au lendemain de la mort d'Antoine, et destinée à l'usage de gens qui l'avaient observé et entretenu, a été lue et estimée trop longtemps pour qu'on ne nous assure pas aujourd'hui qu' « elle semble bien être la base principale de la légende... créée autour de lui et propagée par l'iconographie et le folklore ». On nous en apporte la preuve : « Au chapitre Ier de cette Vie il est raconté qu'il refusa d'aller à l'école, parce qu'il voulait rester en dehors de la fréquentation des autres enfants ». Le sens du passage est clair : attiré, dès sa plus tendre enfance, par la vocation anachorétique, il refuse tout contact avec *le siècle*, qui, à cet âge, est représenté pour lui par l'école. La légende, et même l'histoire, n'ont retenu de la phrase que la première incise détachée de son contexte, et ont fait d'Antoine un illettré. — Et, en lisant ces fantaisies, on se demande si elles sont écrites pour être prises au sérieux ou plutôt pour divertir les oisifs.

Moins de quinze ans après sa publication, le *Bios Antoniou* avait été traduit en latin par Évagrius d'Antioche, vers 371, et nous savons qu'on le lisait à la cour impériale de Trèves, en 384 [1]. Il y eut très anciennement une version syriaque, des traductions arabe et arménienne.

A cette source fondamentale viennent s'ajouter d'autres sources grecques; ce sont les Vies de saint Paul, premier ermite, de saint Hilarion, l'*Histoire lausiaque* de Palladius, et l'*Historia monachorum*. Palladius tenait de Didyme l'Aveugle le récit de ses entretiens avec Antoine [2], à Alexandrie; Didyme avait raconté ses souvenirs à saint Jérôme [3] et à Rufin d'Aquilée [4]; Isidore, hospitalier de l'Église d'Alexandrie, conservait et racontait volontiers quelques souvenirs du voyage d'Antoine dans cette ville [5]. A Nitrie

[1] S. Augustin, *Confessiones*, l. VIII, c. XV. — [2] Palladius, *Hist. lausiaca*, IV. — [3] S. Jérôme, *Epistol.*, LXVIII. — [4] Rufin, *Hist. eccles.*, l. II, c. VIII. — [5] Palladius, *Hist. lausiaca*, c. III.

et ailleurs, on rencontrait des moines qui l'avaient approché. Macaire l'Égyptien se glorifiait d'avoir été son disciple [1]. Après la mort de saint Pakhôme, les communautés de sa congrégation envoyèrent une sorte d'ambassade à Antoine qui fut harangué par eux et écrivit une lettre en réponse à la communauté de Tabennîsi; on se le rappelait bien des années plus tard. La littérature copte conserve les *Dires des anciens sur abba Antoine*, une traduction de la Vie grecque; la Vie copte de Théodore de Tabennisî contient le récit de l'ambassade des moines pakhomiens.

Antoine était né à Qeman, au sud de Masr (Memphis), qui est aujourd'hui Qeman-el-Arous, province de Benisouaf [2]. La date de sa naissance doit se rapprocher fort de l'année 250 ou 251; on sait avec certitude qu'il mourut en 356. Ses parents étaient chrétiens et riches; il n'avait qu'une sœur. Après la mort de ses parents, jeune encore puisqu'il avait vingt ans à peine, il avait une situation avantageuse et se trouvait être un des notables du village répondant des impôts devant l'État. Environ six mois après, il entendit à l'église le conseil évangélique : « Va, vends tout ce que tu possèdes... »; il le prit au pied de la lettre, mais afin de ne pas troubler la répartition des taxes et pour simplifier sa situation et celle de sa sœur, il abandonna ses terres à ses voisins. Une vente mobilière lui rapporta une somme, dont il mit une part en réserve pour subvenir aux besoins de sa sœur. Cependant, une autre lecture le frappa et, comme l'Évangile conseille de ne pas se mettre en peine du lendemain, il confia la fillette à quelques vierges vivant ensemble,distribua son bien aux pauvres et se donna tout entier à la vie ascétique.

Il n'était pas le premier, puisqu'il trouva un maître, vieillard établi près de Qeman, qu'il consulta et imita; il établit sa cabane près de son ancienne maison et consacra ses heures au travail et à la prière. Parfois, il sortait de sa retraite pour aller rendre visite aux ascètes du voisinage, les interroger, s'édifier de leurs exemples; allant chez l'un, qui était réputé pour sa manière de prier; chez un autre, pour ses veilles; chez un autre pour sa manière de bien lire. Étant donné son caractère, on pouvait prévoir qu'Antoine ne se tiendrait pas longtemps pour satisfait de cette vie, et, en effet, il quitta bientôt ces lieux qui lui étaient trop familiers, gravit les pentes de la chaîne libyque et s'abrita dans un tombeau égyptien, creusé dans la montagne; de temps à autre, un ami lui apportait des provisions. Celui-ci le trouva, un matin, gisant inanimé sur le sol de la chambrette où il vivait; il le crut mort, le rapporta au village, où on songea à ses funérailles. Vers le milieu de la nuit, il se ranima et exigea qu'on le reportât sur-le-champ dans sa caverne.

Ce qui nous semble un phénomène de catalepsie était interprété par l'auteur du *Bios Antoniou* comme une attaque du démon, et ce ne serait pas la seule; mais Antoine triomphait des violences et des mauvais traitements, grâce à l'intervention personnelle de Jésus. Craignant peut-être de nouvelles mésaventures, ne voulant pas que ces états extraordinaires fussent ébruités, il franchit le Nil et s'enfonça dans le désert; il était alors âgé d'environ trente-cinq ans. Il s'éloigna peu du fleuve et ne dépassa pas le village actuel de Meimoun, où il trouva une demeure abandonnée et envahie par les reptiles que sa présence mit en fuite. Il avait là une source et avait pris un arrangement pour qu'on lui apportât du pain pour six mois. Alors, il remplaça la porte par un mur en pierres sèches et ne sortit plus de vingt ans. Les arts se sont déridés à représenter des tentations de saint Antoine [3]; le biographe raconte qu'elles étaient fréquentes et bruyantes.

Ces manifestations attiraient des visiteurs dont le nombre allait croissant; les uns voulaient seulement voir, les autres demandaient à imiter cette existence singulière. Lorsque Antoine se décida à abattre le mur en pierres sèches, il fut bientôt entouré de disciples; ceci se passait vers l'an 305. A cette époque, il compta Hilarion parmi ses solitaires. Saint Athanase place vers ce moment le discours ascétique qu'il met sur les lèvres d'Antoine et qui peut être considéré comme la première règle proposée à cet embryon monastique. Il y est surtout question de combattre et de vaincre le démon. Les disciples vivaient dispersés dans la montagne.

Que se passa-t-il, que raconta-t-on parmi ces solitaires vers l'an 311? Il est difficile de le dire. A cette date, l'Égypte voyait succomber des martyrs par ordre de Maximin Daïa; les solitaires furent saisis du désir de secourir les héros de la foi et de succomber avec eux. Antoine, suivi d'un certain nombre de disciples, quitta le désert, vint à Alexandrie; la police les dédaigna. La persécution terminée, Antoine et ses compagnons reprirent le chemin du désert; mais, à partir de ce moment, il aggrava ses jeûnes, ses veilles, se refusa impitoyablement toute espèce de soulagement. Sa réputation devenait de la célébrité; des foules harcelaient sa retraite, réclamant des miracles; alors Antoine se joignit à une caravane de Bédouins et partit avec eux dans la direction de la mer Rouge. Après trois jours et trois nuits de marche, il s'arrêta au mont Qolzoûm, près d'une source qui arrosait une petite palmeraie. Les Bédouins lui apportaient du pain; ses disciples, qui l'eurent bientôt dépisté, lui donnèrent des outils et du froment qu'il sema. Il eut ainsi son jardinet qui fut l'origine du Deir-el-'Arab, un des rares couvents coptes qui existent encore.

A intervalles irréguliers, Antoine revenait visiter ses anciens disciples, près du Nil, à Pispir; à partir de 312, il habita à Qolzoûm, où il permit, vers 340, à deux de ses disciples, Macaire et Amathas, de le rejoindre. C'est à Qolzoûm qu'il reçut la visite de philosophes grecs et d'ariens dont il confondit les raisonnements; saint Athanase le vit plusieurs fois; c'est vers 340 également que se place la rencontre fameuse entre saint Antoine et saint Paul, ermite. En 343, Antoine consentit à écrire à l'évêque intrus, Grégoire d'Alexandrie, et au duc Balacius, qui persécutaient les orthodoxes. Balacius méprisa cette lettre et on raconta qu'une mort violente l'en avait puni.

Vers 354, ou 355, Antoine reparut à Alexandrie pour confondre les ariens; il opéra des miracles et convertit beaucoup d'infidèles. Peu après son retour, en la cent sixième année de sa vie, Antoine annonça à ses disciples sa mort prochaine et leur donna ses derniers enseignements. Il exigea de Macaire et d'Amathas l'engagement de ne révéler à personne le lieu de sa tombe, légua à saint Athanase son manteau de peau et la natte sur laquelle il dormait et qu'Athanase lui avait donnés neufs. Il mourut en l'an 356, et la tradition liturgique a fixé le jour au 17 janvier, dès le ve siècle.

XVII. La création de saint Antoine. — Il y a peut-être une gradation presque imperceptible entre l'ermite et l'anachorète. Le premier est l'homme du désert, l'anachorète s'est éloigné du monde, mais peut-être pas à cette distance qui décourage la curiosité. Quoi qu'il en soit, la distinction est un peu artificielle et on peut tenir que saint Antoine a pratiqué ces deux

[1] Rufin, *Apolog.*, II, xii. — [2] E. Amélineau, *S. Antoine et les commencements du monachisme en Égypte*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. lxv, 1912, p. 16-78; cf. *Analecta bollandiana*, 1913, p. 453. — [3] De Teniers à Willette en passant par Flaubert et une multitude d'autres, mais ceci n'est plus notre affaire.

formes de vie; la première, pendant une vingtaine d'années, lorsque, claquemuré dans une demeure en ruines, près du Nil, il ne voyait et n'entretenait personne; la seconde, lorsqu'il sortit de ce réduit et consentit à devenir le maître et le guide d'un certain nombre d'hommes établis dans le voisinage et qui le sollicitaient de les initier à la vie monastique. Ceci se passait à peu près de la manière suivante : des ascètes faisaient choix d'un coin de terre qui ne fût pas trop loin de quelques arbres et d'un filet d'eau; ils en tiraient quelques poignées de blé, des pastèques, se louaient à l'époque des semailles et de la moisson, gagnaient quelques pièces d'argent ou une bonne mesure de blé et rentraient dans leur solitude où ils lisaient et priaient, dormaient peu, mangeaient de même et voyageaient volontiers. Vers 306-310, Antoine vit son influence s'étendre beaucoup; il en usa pour multiplier le nombre des recrues de la vie ascétique. Peu après, les frères lui demandèrent un règlement et il rédigea une instruction en langue copte, précieux souvenir de cette période. A cette date de 310, les collines qui bordent le Nil voient se fonder des monastères composés de grottes ou de huttes dispersées, où les anachorètes lisent, psalmodient, jeûnent et travaillent; on commence à se réunir pour le repas et pour la prière en commun, du moins à certains jours.

Ce type de monachisme se répandit dans toute la partie nord de l'Égypte, depuis Assiout *(Lycopolis)* jusqu'à Alexandrie. Grâce à Cassien et à Pallade, nous pouvons savoir quelque chose de ce qui se passait dans les établissements de Nitrie et de Scété, où la vie fut semi-érémitique. Au dire de Pallade, Nitrie comptait jusqu'à 5 000 moines et un certain nombre d'entre eux habitaient le désert qu'on appelait « les cellules ». Disons tout de suite qu'il ne faut pas attacher une importance extrême aux chiffres et que, parfois, les milliers figurent à peine des centaines et, quelquefois même, des dizaines. Il n'y a pas lieu d'en être surpris et, moins encore, scandalisé. Dans les milieux monastiques, l'hyperbole est permise, à condition qu'elle paraisse édifiante. Or, tout le monde sait que les provinces de l'empire étaient dépeuplées; s'il avait fallu en retirer les milliers de moines qu'on expédie au désert, l'Égypte n'aurait plus guère renfermé que des femmes et des enfants; il en est de même en Gaule, où les milliers de moines qui suivent les funérailles de saint Martin se réduisent peut-être à une centaine. — Revenons à Nitrie.

Les habitants des cellules ne communiquaient entre eux que rarement, la distance qui les séparait était trop considérable; mais ils se réunissaient le samedi et le dimanche pour la célébration du culte divin. A Nitrie, on pouvait vivre seul ou bien dans la société de deux ou plusieurs confrères, et, là aussi, le samedi et le dimanche, tous se réunissaient à l'église; pendant le reste de la semaine, on célébrait les offices par petits groupes, dans les maisonnettes ou dans les monastères séparés. C'était le triomphe de l'individualisme, chacun se gouvernait comme il l'entendait, « suivant sa capacité et son attrait », dit Pallade. Point de règle commune; on avait égard à l'expérience et, pour cette raison, on se conformait aux conseils des anciens. Ceux-ci avaient sans doute vu et cotoyé assez de singularités pour mettre en garde ceux dont le cerveau donnait des signes alarmants, mais c'était là tout ce qu'ils pouvaient faire, n'ayant aucun pouvoir lorsqu'il s'agissait de réprimer ou d'empêcher les extravagances, et on peut faire crédit à la nature humaine que celles-ci ne manquaient pas. Les ascètes se visitaient l'un l'autre, ordinairement à deux ou trois au plus, s'entretenaient des saintes Écritures et de la vie spirituelle. A certains moments, on réunissait des assemblées générales. On ne pouvait empêcher la confiance et la sympathie de créer des liens entre les ascètes, tel d'entre eux adoptait un directeur d'âme et lui obéissait en toutes choses jusqu'au jour où il prenait son bâton et allait s'établir ailleurs; tel autre se risquait à faire une observation ou à gronder un confrère, et on ne nous dit pas comment il était accueilli.

On ne peut méconnaître que, si chacun avançait dans la vertu, il en avait le mérite, puisque c'était par un effort personnel à peu près ininterrompu. Tel se distinguait par une vertu plus éclatante et recevait le titre de « grand athlète »; c'était, en effet, comme nous dirions aujourd'hui, un « championnat » où on s'efforçait de se distinguer par des austérités, des mortifications, sans s'interdire toujours les excentricités. Un témoin nous dit que les moines de Nitrie « se surpassent l'un l'autre en vertus et, remplis de rivalité en ascèse, publient leurs vertus et travaillent à dépasser les autres ». Pallade nous montre à l'œuvre Macaire d'Alexandrie : « Si, parfois, il entendait parler de quelqu'un qui avait accompli une œuvre d'ascétisme, il brûlait du désir de faire de même. » Macaire apprit que certain moine ne mangeait qu'une livre de pain par jour et il s'imposa, pendant trois ans, de ne manger que les débris de pain qu'il pouvait tirer en une seule poignée du col étroit d'une jarre. Un jour, il sut que les moines pakhomiens ne mangeaient rien de cuit pendant le carême, il les imita pendant sept années de suite. Gardons-nous bien de sourire ou de hausser les épaules; ces gens sont des simples, pour qui un estomac vide représente une excellence hors de pair. En somme, pour ces moines égyptiens, l'ascétisme était d'autant plus parfait qu'on jeûnait plus longtemps, qu'on veillait plus tard, qu'on était engourdi de froid ou accablé de chaleur, qu'on dormait debout et qu'on surpassait les camarades dans ce genre de sport d'où le bien-être était banni, mais où l'orgueil arrivait à trouver subtilement sa place.

Jean Cassien a fait parler abondamment tous ces moines qu'il a fréquentés, mais c'est dans la Vie de saint Paul l'Ermite que nous lisons ces quelques mots trop négligés par les historiens, à savoir que « très souvent des discussions surgirent parmi les saints moines qui habitaient l'Égypte, pour savoir qui, le premier, avait vécu dans le désert », et les discussions étaient d'autant plus vives que les réponses différaient fort entre elles. Ce qui paraît devoir être accordé sans contestation à l'Égypte, c'est qu'elle vit éclore la vie monastique. Des tendances ascétiques et mystiques dominaient l'Église de ce pays, dont les habitants s'étaient trouvés moins loin du christianisme que tant d'autres païens de qui l'âme était moins préoccupée de la vie future, de qui la morale était moins épurée par un désir de pureté intérieure en ce monde qui mettaient les Égyptiens dans une sorte de disposition lointaine à accueillir et à pratiquer la religion chrétienne. De fait, l'Égypte fut une des provinces où l'accueil fait au christianisme fut le plus général et le plus fervent. Cette ferveur, répandue parmi les laïques, les aidait à trouver désirable et facile la pratique d'une vie qui les faisait imiter l'exemple de Jésus-Christ. Cette disposition générale devait rendre facile l'apparition de vocations isolées à une perfection plus haute, vocations faisant noyau assez rapidement autour d'elles. Ce n'étaient là encore que des ermites sans relations entre eux, sans organisation quelconque et, peut-être que si nous pouvions porter plus avant notre investigation sur ces ermites, on découvrirait en eux les résidus de ces foules chrétiennes qui, au moment des persécutions, ne se sentant pas l'héroïsme du martyre, fuyaient les villes, se dispersaient dans les campagnes, s'enfonçaient même dans les montagnes où la police renonçait à les poursuivre.

Voilà, semble-t-il, ceux dans les rangs desquels se

sont recrutés en partie les initiateurs de la vie monastique, sur le compte desquels nous ne savons rien et ne saurons jamais rien. On nous les représente comme sortis des milieux rustiques et populaires. Peut-être. On nous les montre très frustes, d'une foi naïve, ne cherchant à comprendre que les Livres saints et à les appliquer à la lettre. La force venait de les priver de tout ce qu'ils possédaient, la menace de mort leur interdisait de s'en ressaisir, la pauvreté s'imposait à eux, ils s'y soumettaient en se l'appliquant. La résignation, si elle ne créait pas la doctrine, la canalisait, et l'apparition d'un homme d'une capacité supérieure, tel que saint Antoine, amassait, condensait, amalgamait ce qui jusqu'à lui, avait existé, pour ainsi dire, en suspension. Les sources égyptiennes nous permettent d'entrevoir le rôle d'Antoine par la parole et par les écrits. Schenoudi, son compatriote et son contemporain, le présente en ces termes : « Ce saint vieillard, homme à la science pleine de profits pour toutes les âmes qui entendent ou lisent ses discours. » Il en fait une longue citation introduite par ces mots : « Voici ce qu'il a écrit. » Ailleurs, il parle de « ce qu'il a dit dans ses lettres »; et Besa, disciple de Schenoudi, s'exprime de même : « Comme Antoine l'a dit dans ses lettres. »

Le rôle d'Antoine est considérable; il n'est pas prééminent, car il n'est qu'un organisateur de ce qui existait avant lui, sans lui et en dehors de lui; sa part d'originalité semble inférieure à celle de saint Pakhôme, mort une dizaine d'années avant lui, dont il a connu l'institution qu'il appréciait fort, au dire des sources coptes: C'est le génie de Pakhôme qui comprit la non-viabilité du régime existant, qui s'alarma de ce qu'il renfermait d'anarchique et lui substitua une création viable : le cénobitisme. Ce fut lui qui traça le plan, qui assembla et polit les matériaux, qui éleva l'édifice dont les formes se retrouvent dans le monachisme grec et occidental.

XVIII. Les débuts et la « Vie » de saint Pakhôme. — C'est donc vers le milieu du IIIe siècle, au temps de la persécution de Dèce, que nous pouvons réussir à entrevoir les origines d'une vie nouvelle, qui, en se caractérisant, deviendra la vie monastique. Des individus isolés, par l'attrait de leur vertu, attireront dans le rayon de leur grotte ou de leur cabane des âmes de bonne volonté, désireuses de se conformer à leurs exemples et de recueillir leurs leçons; ainsi se forment des colonies d'ermites, et on peut attribuer un rôle considérable à saint Antoine dans l'éclosion de cette vie religieuse.

D'une de ces colonies, celle de Schenesît, dirigée par Palamon, se détachait Pakhôme qui venait s'établir à Tabennîsi où, en peu de temps, des centaines de disciples se groupaient autour de lui et inauguraient la conception du cénobitisme, vite répandue et pratiquée de proche en proche sous la forme d'une véritable congrégation. Il nous faut regarder de près cette question des rapports existant entre les reclus de Sérapis à Schenesît et les moines chrétiens de Tabennîsi.

Nous possédons la Vie de saint Pakhôme en plusieurs langues : grec, copte, arabe, syriaque.

1° *a) Vies grecques traduites du grec en latin : Vita S. Pachomii, abbatis Tabennensis, auctore græco incerto, interprete Dionysio Exiguo abbate romano,* dans H. Rosweyde, *Vitæ Patrum*, Antverpiæ, 1618, p. 111-114 et dans *P. L.*, t. LXXIII, col. 227-282; l'original grec n'a pas été retrouvé; — *b)* [1] *Vita S. Patris nostri Pachomii ex Simeone Metaphraste,* trad. par Hervet, dans Surius, *De probatis sanctorum vitis*, 3e édit., Coloniæ Agrippinæ, mai, p. 195-214, texte grec inédit publié par F. Nau; — *c)* Βίος τοῦ ἁγίου Παχουμίου, dans *Acta sanctorum*, mai t. III (1680), édit. Palmé (1864), texte grec, p. 23*-44*; trad. lat., p. 295-333; — *d)* Ἐκ τοῦ βίου τοῦ ἁγίου Παχουμίου, appelé, dans les bollandistes, *Paralipomena de SS. Pachomio et Theodoro*, dans *Acta sanct.*, mai, texte grec, p. 45*-53*, trad. lat., p. 334-345; — *e)* Βίος τοῦ μακαρίου Παχουμίου, J. Bousquet et F. Nau, dans *Patrologia orientalis*, t. IV, fasc. 5 (1907), p. 425-503, d'après le manuscrit *grec* de la Bibl. nat., n. *881*, fol. 222-255; — *f)* Autre vie grecque, dont J. Bousquet et F. Nau, *ibid.*, donnent, p. 504-511, les passages parallèles à la vie précédente et, au bas de celle-ci, les variantes pour les passages parallèles; d'après un manuscrit originaire du mont Athos, se trouvant actuellement, partie à la bibliothèque de Chartres, n. *1754*, partie à la Bibl. nat., *Suppl. gr.*, *480*. Il faut ajouter encore : Ἐπιστολὴ Ἀμμωνος ἐπισκόπου περὶ πολιτείας καὶ βίου μερικοῦ Παχουμίου καὶ Θεοδώρου, dans *Acta sanct.*, mai t. III, texte grec, p. 54*-61*; trad. lat., p. 346-355; Pallade, *Histoire lausiaque*, c. XXXII, édit. Butler, p. 87-96; édit. Lucot, p. 210-224; Sozomène, *Hist. eccl.*, l. III, c. XIV, *P. G.*, t. LXVII, col. 1069-1073. Sur toute cette question, il faut lire : F. Halkin, *Les vies grecques de saint Pachome*, dans *Analecta bollandiana*, t. XLVII, 1929, p. 376-388.

2° Vies coptes en dialecte sahidique (thébain), langue du pays où naquit Pakhôme et où il organisa ses communautés. Nous possédons actuellement les fragments plus ou moins longs de quatorze manuscrits. *a)* Fragments publiés et traduits par E. Amélineau, *Histoire de saint Pakhôme et de sa communauté*, dans *Annales du musée Guimet*, t. XVII, Paris, 1889, p. 295-334; le même, *Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne*, dans *Mémoires de la mission archéologique française au Caire*, t. IV, fasc. 2 (1895), p. 521-608. *b)* Deux vies fragmentaires publiées et traduites par W. E. Crum, *Theological texts from coptic papyri*, dans *Analecta Oxoniensia. Semitic series*, t. XII, Oxford, 1913, p. 86-94, 94-161. Il existe deux autres vies fragmentaires inédites, en dialecte sahidique. *c)* Vie copte en dialecte bohaïrique (memphitique), publiée et traduite par E. Amélineau, *Annales du musée Guimet*, t. XVII, p. 1-214. *d)* L.-Th. Lefort, *S. Pachomii Vita bohairice scripta*, in-8°, Paris, 1925, dans *Corp. scriptor. christian. orient. Scriptores coptici*, IIIe série, t. VII. La vie bohaïrique de Pakhôme et de Théodore était déjà quelque peu connue. Amélineau en a donné une édition tumultuaire, selon sa méthode habituelle, mais qui, provisoirement, a rendu d'estimables services. Au premier regard, dit le P. Paul Peeters, il semble que l'on n'aperçoive pas de changements considérables dans la nouvelle édition. Le texte est reproduit d'après le même manuscrit (Vatic., *copt. 69*). Il ne s'est guère augmenté que de deux fragments, retrouvés sur deux feuillets provenant de ce même volume. Mais, en y regardant de plus près, on ne tarde pas à se rendre compte de l'importance du travail critique auquel le document a été soumis. Au moyen d'observations minutieuses, l'éditeur est parvenu à reconstituer l'aspect primitif et la tenue du monument et, par là, à mesurer exactement l'importance des lacunes actuelles. Les deux narrations, Vie de Théodore et Vie de Pakhôme, sont réunies en une pièce unique, comme elles le sont dans la Vie arabe.

3° En arabe, les divers manuscrits se ramèneront probablement à l'un des trois types suivants : 1. Vatic.,

[1] Dans cette énumération, il faut dire que *b)* fut la plus connue dans le monde grec, si l'on en juge par le nombre des manuscrits existants. La collation du texte d'une douzaine d'entre eux démontre que la tradition textuelle est remarquablement fixe, exception faite peut-être pour le manuscrit de Vatopédi, *633*.

arabe 172 = traduction d'un original copte. 2. Paris, *arabe 261* = traduction d'un original grec. 3. Texte d'Amélineau = compilation de sources diverses : *a)* dans *Annales du musée Guimet*, t. XVII, p. 335-711; *b)* Vie publiée au Caire, en 1891, par l'higoumène du monastère de El-Baramous; Crum, *op. cit.*, p. 172-174, 177-183, indique les deux textes mentionnés ci-dessus, Vatic. et Paris.

4° En syriaque, dans P. Bedjan, *Acta martyrum et sanctorum syriace*, t. V (1893), p. 121-176; texte et traduction dans E. A. W. Budge, *The book of paradise*, in-8°, London, 1904; trad. franc. par F. Nau, dans *Patrologia orientalis*, t. IV, fasc. 5, p. 430-480, 494-498; au bas des pages correspondantes du texte grec édité par lui.

Recensions qui renferment la Vie de Pakhôme et de ses successeurs :

1. Le manuscrit de Florence, *Pl. XI. 9* qui est censé reproduit dans le texte des *Acta sanctorum*. Le manuscrit ayant une lacune, probablement de deux feuillets, les éditeurs ont comblé le vide de § 21 à § 23 au moyen du pseudo-métaphrastique Vatic., *819*, et de § 23 à § 39, au moyen des fragments de Milan *(D. 69 sup.)*. Les anciens bollandistes ont été indignement mal servis par un copiste qui a défiguré le texte de Florence par des fautes innombrables, des omissions de mots, voire de lignes entières.

2. Le manuscrit de Patmos, μοναστ. Ιοαννου, n. *9*, dont il existe une copie au Russicon, n. *667*. Cette recension est parallèle à celle de Florence, sauf vers le milieu où elle s'incline nettement vers la recension pseudo-métaphrastique. On la retrouve dans la traduction arabe de Paris, *261*.

3. La recension représentée par le manuscrit incomplet (Chartres, *1754*, Paris, *suppl. gr. 480*), publié par Nau, dans *Patr. orient.* Un texte complet existe à Dionysiau, n. *148*; un autre, où il manque quelques feuillets, à Iviron, n. *678*. Cette recension ou compilation débute par le texte des manuscrits de Munich, *gr. 3*, Lavra, *E 182;* Vatopédi, *435*, puis le copiste passe à la recension de Patmos qu'il suit jusqu'au bout.

4. Une nuée d'abrégés, *excerpta*, *paralipomena*, citations, tirés de l'une ou l'autre des recensions ci-dessus.

D'après E. Amélineau, la recension perdue, représentée par l'arabe, l'emporterait en valeur et en ancienneté sur les Vies grecques; quant aux autres, ce ne seraient que des traductions remaniées. Au contraire, P. Ladeuze a montré que la première biographie de Pakhôme fut écrite par des religieux venus de la basse Égypte qui, sachant le grec et le copte, servaient d'interprètes à leurs confrères moins instruits. Les Vies coptes n'ont droit qu'à une moindre confiance et la recension arabe, composée au XIIIe siècle, vient en dernier lieu [1].

Ce sont les documents coptes et arabes qui donnent des détails autorisant à faire de Pakhôme, avant son baptême, un reclus du sérapéum. De cela, on ne trouve rien dans les documents grecs. Ceux-ci racontent la jeunesse du saint, son enrôlement à l'âge de vingt ans, le voyage qu'il fait le long du Nil, en barque; ce qui l'amène dans une ville où des chrétiens le reçoivent à merveille; le licenciement du corps à la nouvelle d'une victoire de Constantin, le retour vers le Sud et l'arrêt à *Chenoboskion* ou *Schenesît*. Là, il devient aussitôt catéchumène, est baptisé peu après et s'adjoint à l'anachorète Palamon.

La chronologie de saint Pakhôme est un peu tiraillée; nous ne voyons pas de raison de nous détacher de celle que nous avions adoptée : naissance en 292; arrivée à Schenesît en 314; fondation de Tabennîsi vers 318; mort en 345.

D'après la vie en copte memphitique et la vie arabe, Pakhôme apprend, à Antinoé, la victoire de Constantin et il se dirige aussitôt vers le Sud, jusqu'à Schenesît où il ne trouve que peu d'habitants. Là, sur les bords du fleuve, il découvre un petit temple, appelé, depuis les temps anciens, temple de Sérapis, et il prie. L'Esprit de Dieu lui dit : « Combats et reste en ce lieu »; ce qu'il fit, vivant de quelques légumes et de dattes. Il parlait à tous ceux qui passaient en barque ou à pied et beaucoup venaient habiter le village, tellement il les réjouissait. Après quelques jours, il y eut une foule, on l'emmena à l'église où il fut baptisé et communié. Trois ans plus tard, se trouvant assiégé par une multitude toujours grandissante, il résolut de se faire moine et d'embrasser la vie anachorétique. Il se consultait encore sur la conduite à tenir quand on lui parla de l'abbé Palamon, qui vivait un peu en dehors du village; alors, il abandonna son habitation aux soins d'un autre et alla rejoindre Palamon.

Pour faire de Pakhôme un reclus de Sérapis, il faut dénaturer les textes. Ce que ceux-ci nous apprennent, c'est la rencontre de Pakhôme avec les chrétiens d'Esneh, où il devient chrétien de cœur à la vue de leur charité. « Mon Seigneur Jésus le Christ, Dieu de tous les saints, s'écrie-t-il, que ta bonté me secoure en toute hâte, sauve-moi de cette détresse et, moi aussi, je servirai les hommes, tous les jours de ma vie. » Son séjour à Schenesît n'a pas d'autre but que de remplir cette promesse. Les chrétiens du lieu veulent lui imposer le baptême, pour le rendre digne de recevoir les saints mystères du corps et du sang du Christ. Si Pakhôme avait été païen à ce moment, et reclus, aurait-on mis tant de précipitation à le baptiser, et lui, à peine baptisé, serait-il retourné au sérapéum pour y renouer avec son existence antérieure?

Ce temple de Sérapis servait-il encore au culte du dieu païen? Il semble, au contraire, que le nom qu'il portait lui venait des « anciens » et on a tout lieu de penser qu'il était abandonné, peut-être ruiné. Quant à y loger alors une communauté de reclus, on peut se demander d'abord si elle existait, ensuite si le bâtiment était logeable. On pourrait répondre négativement deux fois, puisque nous voyons Pakhôme fixer son choix sur Schenesît, parce que le village est à peu près désert; lorsque la présence de Pakhôme y attire la foule nous ne lisons pas que quelqu'un soit venu le rejoindre dans ce réduit et, quand il s'en éloigne, il charge un vieux moine d'entretenir le jardinet et les arbres qui servent à la nourriture des pauvres, ce qui montre bien qu'il y vivait seul, sinon un autre reclus aurait pu se charger de ce soin.

Pendant son séjour à Schenesît, Pakhôme n'a eu qu'une communication divine, tout à fait dans le style chrétien. L' « Esprit de Dieu » lui a dit : « Combats et reste en ce lieu. » Lorsqu'il quitte ce séjour, il s'est si peu exercé à la pratique ascétique qu'il lui faut s'y faire initier par Palamon.

Comme l'initiation sérapiste de Pakhôme est insoutenable, on s'est rabattu sur un emprunt manifeste de Pakhôme au culte de Sérapis, c'est l'organisation de ses moines en vingt-quatre classes distinctes d'après les lettres de l'alphabet, depuis *alpha* jusqu'à *oméga*. A cette organisation singulière préside un rapport mystique entre la forme des lettres et le caractère des

[1] P. Ladeuze, *Étude sur le cénobitisme pakhomien*, in-8°, Louvain, 1898, p. 1-108; C. Butler, *The Lausiac history of Palladius*, in-8°, Cambridge, 1898, p. 159-171; t. II, 1904, p. XIII, 206-259; S. Schiewietz, *Das morgenländische Mönchthum*, in-8°, t. I, Mainz, 1900, p. 119-148; W. E. Crum, *Theol. texts from coptic papyri*, Oxford, 1913, p. 170-193.

individus. Le *iota* s'applique aux moines humbles et simples, le *ksi* s'applique aux âmes complexes et revêches. Pour le reste, nous ne savons les raisons du classement et les moines n'en savaient pas plus que nous. Ces détails figurent dans la règle, dite de l'*ange*, dont on ne peut dire si elle est authentique, si elle remonte à Pakhôme. Elle ne paraît pas dans les Vies plus anciennes et, lorsque celles-ci montrent Pakhôme composant sa règle, il s'inspire de son expérience des âmes ou bien de l'Écriture, jamais d'une révélation surnaturelle. Les recensions de la règle indépendantes de la Vie ne mentionnent nulle part cette révélation. Tout cela semble imaginaire et la division en vingt-quatre classes, comme la règle de l'ange, paraissent bien n'avoir jamais existé. On sait que Pakhôme, dans sa correspondance avec les supérieurs des monastères, usait d'un langage secret, on ne sait lequel, et nous n'y trouvons aucun rapport avec les prétendues classes de religieux.

Quant aux rapports qu'on a voulu tirer du costume des moines pakhomiens pour les rattacher aux reclus de Sérapis, on arrive à des explications dénuées de sens commun : ainsi de l'origine pagano-égyptienne du monachisme pakhomien, il ne reste rien [1].

XIX. L'œuvre de saint Pakhôme. — Sous aucun prétexte, Antoine ne voulait être un organisateur, encore moins un administrateur (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3091). Ce rôle était destiné à Pakhôme, véritable fondateur du cénobitisme. Libéré du service militaire, il marcha jusqu'à Schenesît, où existait une fort mince agglomération; il s'installa dans une ruine, cultiva des légumes et quelques palmiers, secourut les pauvres et les voyageurs, reçut le baptême et, pendant une épidémie, soigna les malades. On le remarqua, la foule l'importuna, il quitta son potager, se rendit près du saint *apa* Palamon et vécut quelque temps près de lui. Puis Pakhôme s'aventura jusqu'au village abandonné de Tabennîsi, sur la rive orientale du Nil, vers l'endroit où le fleuve forme un coude au nord de Thèbes; quelques-uns des anachorètes vivant aux environs visitèrent ce nouveau voisin, élevèrent leurs cabanes non loin de la sienne, formèrent un petit troupeau, mangeant ensemble, faisant bourse commune, mais ne voulant pas renoncer aux cellules séparées et former une communauté. Pakhôme n'exigea rien de plus, comptant sur des recrues plus jeunes, des caractères plus souples; ils arrivèrent, d'abord trois, puis cinq, bientôt une centaine.

Le monastère de Tabennîsi était une innovation; on y pratiqua un essai loyal de vie commune et, vers l'an 315, on y fut en possession d'une règle. Une communauté va maintenant se développer jusqu'à contenir plusieurs centaines de moines, distribués en maisons de trente ou quarante individus chacune et pourvues d'un supérieur, d'un économe, d'une chapelle et d'un réfectoire. La règle laisse aux moines une certaine liberté dans le choix des austérités; il y a quelque chose comme une échelle des appétits qui résistent le plus longtemps possible à l'appel des estomacs. A Akhmîn (Panopolis), le réfectoire est garni de tables préparées et servies d'heure en heure, depuis midi jusqu'au soir, afin de permettre de « tenir » le plus tard possible. Saint Jérôme dit que ceux qui veulent s'abstenir tout à fait sont libres de le faire; certains obtiennent de se faire porter dans leur cellule du pain, de l'eau et du sel, tous les jours ou tous les deux jours.

Les moines de saint Pakhôme diffèrent de ceux de saint Antoine par la place qu'ils accordent au travail manuel. Sans doute, on ne doit pas mesurer l'admiration à ces hommes dont la vie n'était qu'une longue mortification, mais on ne peut s'interdire de relever par quel prodige ils réussissaient à laisser couler leur vie dans une inaction perpétuelle. Le jeûne produisait un affaiblissement physique qui les aidait certainement à atteindre dans une demi-somnolence la fin des heures torrides de la journée et à gagner la nuit, mais combien d'heures oisives! A Tabennîsi et dans les monastères de saint Pakhôme, on travaillait aux champs, dans les jardins, dans les officines; tous les métiers y étaient représentés : forgerons, boulangers, charpentiers, foulons, tanneurs, cordonniers, tailleurs. Les heures de travail alternent avec les heures réservées à l'office et à la prière, à la lecture des divines Écritures. C'est dans cette organisation du travail qu'est le grand progrès accompli en vue d'une production régulière, établie d'après les nécessités du monastère. A Nitrie, on semble n'avoir eu en vue que de « tuer le temps », d'occuper les doigts sans faire travailler la pensée, comme la vannerie, le tissage. On faisait, on défaisait, on recommençait!

Quand Tabennîsi ne suffit plus à contenir le nombre des disciples, Pakhôme implanta une colonie à Peboou, en face de Hou. Les cellules, l'église, les lieux réguliers étaient rassemblés sur un espace restreint et reliés, en quelque sorte, par la présence d'un mur d'enceinte; ce mur de clôture devint à la fois la limite matérielle et le symbole moral du monastère. Les fondations se multiplièrent : Temouschons, Thebiou, Tsi, Tesminé, Chmin, Schmin, Eschmin, etc. Partout, on pratiquait une forme nouvelle de vie, forme à laquelle les esprits étaient trop insuffisamment préparés pour qu'on pût éviter les conflits; aussi fallut-il beaucoup de temps et de patience pour inculquer et appliquer les institutions du cénobitisme naissant. Cependant, malgré l'inintelligence des uns et l'hostilité des autres, malgré les coupes sombres produites par une épidémie et une sécession, l'œuvre de saint Pakhôme triompha. Ascètes et anachorètes furent enrégimentés, soumis à une règle qu'applique un supérieur, astreints à des exercices qui mesurent la prière, le travail et le repos, engagés par des vœux à la pratique des vertus de chasteté et de pauvreté, obligés à recevoir une nourriture, un vêtement, une cellule et un mobilier plus que rudimentaires, par-dessus tout condamnés à l'inévitable compagnie d'hommes frustes, parfois grossiers, très souvent égoïstes. Ainsi, à la solitude anachorétique on substituait la société cénobitique, moins glaciale, mais plus décevante, tellement que ceux qui s'y agrégèrent portèrent le nom de « moine » *(monachos)*, qui veut dire *seul;* et ce simple mot vaut une définition et dispense de tout commentaire; c'est la revanche de l'étymologie (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3091-3098).

Les institutions pakhomiennes exercèrent un rôle important dans l'évolution du monachisme. D'un côté, elles pénétrèrent en Éthiopie, où nous retrouvons une version de la règle de Tabennîsi et où les plus illustres couvents se réclament de Pakhôme. De l'autre, tandis qu'en Thébaïde les communautés ascétiques, comme celle d'apa Bgoul, près d'Akhmîn, embrassaient le genre de vie nouvellement créé, la notion du cénobitisme descendait le long du Nil, avec tous les pieux voyageurs qui étaient venus s'édifier au spectacle des vertus des moines pakhomiens. Elle franchit bientôt les limites de l'Égypte et traversa les mers. Durant son second exil, de 340 à 346, Athanase, réfugié à Rome, fit connaître l'œuvre de Pakhôme. En 404, saint Jérôme livrait au monde latin le texte même des nouveaux règlements ascétiques et, dès lors, les moines et les religieuses de Bethléem s'inspiraient des règles pakhomiennes. Peu de temps après, Jean Cassien, dont l'action et les écrits jouèrent un rôle

[1] Ph. Gobillot, *Les origines du monachisme chrétien et l'ancienne religion de l'Égypte*, dans *Recherches de science religieuse*, t. XII, 1922, p. 46-68.

prépondérant dans le développement du monachisme occidental, proposait à l'imitation des moines des Gaules la vie des moines d'Égypte.

A une date reculée, le monachisme fut importé d'Égypte en Syrie par saint Hilarion, et par Mar Awgin en Mésopotamie. En Asie Mineure, les observances des moines d'Égypte et de Syrie furent introduites par Eustathe de Sébaste, personnage ondoyant qu'éclipse la haute et sereine figure de saint Basile, législateur du cénobitisme oriental.

XX. Règle de saint Pakhôme. — Lorsque Pakhôme commença l'organisation de sa communauté, la tâche fut délicate. « L'organisation de la discipline ne se fit pas sans de graves réactions qui nécessitèrent parfois de douloureuses amputations. De plus, comme les moines ne vivaient pas seulement de la parole de Dieu, leur chef se trouvait obligé à les pourvoir de toutes les choses matérielles nécessaires à leur entretien. La première solution donnée par Pakhôme à ce problème économique, et qui constitue sa première règle, est assez curieuse. La voici en peu de mots : les moines habitaient tous ensemble dans un même monastère, clos d'un mur, et faisaient en commun leurs exercices pieux, mais pour assurer la subsistance de la communauté, ils se rendaient tout simplement en groupes chez les paysans du voisinage et, moyennant salaire, ils participaient aux travaux des champs; Pakhôme administrait les biens communs, pourvoyait à l'entretien de chacun et même portait aux équipes de moines travailleurs leurs repas. Son plus ancien biographe raconte que le nombre des frères rendit pénible à Pakhôme ce service de ravitaillement, si bien qu'il se vit obligé d'acheter un âne pour transporter la nourriture. Malheureusement, ce système était loin de favoriser l'esprit de recueillement et de discipline qui convient à des moines; c'est ainsi que certains frères s'amusaient parfois, le travail terminé, à grimper sur l'âne, à le poursuivre en bande, à le ramener au monastère au galop en poussant de grands cris, et en laissant naturellement à apa Pakhôme le soin de rapporter sur son dos la vaisselle vide [1]. Cependant, peu à peu, à force de patience et d'énergie, la congrégation s'organisa selon une règle précise, voire méticuleuse, dans la forme que nous lui connaissons.

« C'est la règle de Pakhôme qui servit de modèle à la plupart des autres règles orientales et même occidentales. Traduite en latin par saint Jérôme, en 404 ou 405, elle fut rapidement connue en Occident; la règle bénédictine lui est certainement apparentée. Benoît d'Aniane (mort en 821) l'utilisa lors de l'assemblée de tous les abbés de France, en 818, pour la réforme des monastères [2]. Anselme d'Havelberg, au XIIe siècle, atteste qu'il existait de son temps encore, à Constantinople, un monastère suivant la règle de saint Pakhôme et abritant plus de 500 moines.

« En l'absence d'un original copte, nos sources, pour la connaissance de la règle de Pakhôme, sont de deux sortes. D'abord, les diverses recensions de la Vie du saint et des Vies de ses premiers successeurs; mais ces textes, du moins les plus anciens, sont très fragmentaires, et les recensions plus jeunes ne donnent guère qu'une esquisse rapide et plutôt occasionnelle. D'ailleurs, l'emploi de documents hagiographiques comme sources historiques est, chacun le sait, passablement délicat. Le même jugement s'applique également aux brèves notices conservées chez les historiographes tels que Pallade [3] et Sozomène [4].

« Plus intéressante comme document est la règle en cinquante articles, éditée d'après un manuscrit grec de Florence, par les bollandistes, à la suite de la Vie grecque de Pakhôme [5]; malheureusement, comme l'indique le titre : ἐκ τῶν ἐντολῶν, nous n'avons là qu'un abrégé [6]. Enfin, saint Jérôme, comme il a été dit plus haut, traduisit, en 404, la règle et plusieurs œuvres de Pakhôme, ainsi que celles de ses premiers auxiliaires, Théodore et Horsiîsi. La courte préface, placée par saint Jérôme en tête de sa traduction [7], vaut la peine d'être remarquée, car elle permet à la fois de dater son œuvre et de se rendre compte de la manière dont il a procédé. Il s'exprime ainsi :

Quamvis acutus gladius et levigatus, si diu in vagina conditus fuerit, sordescit rubigine et splendorem pristini decoris amittit. Unde et ego mœrens super dormitione sanctæ et venerabilis Paulæ, non quo contra præceptum Apostoli facerem, sed quo multorum incisa illius morte refrigeria suspirarem, accepi libros ab homine Dei Silvano presbytero mihi directos, quos ille Alexandria missos susceperat, ut etiam injungeret transferendos. Aiebat enim quod in Thebaidis cœnobiis et in monasterio Metanœæ [8], quod de Canopo in pœnitentiam felici nominis conversione mutatum est, habitarent plurimi Latinorum [9], qui ignorarent ægyptiacum græcumque sermonem, quo Pachomii et Theodori et Orsiesii præcepta conscripta sunt. Qui primi per Thebaidem et Ægyptum cœnobiorum fundamenta jecerunt juxta præceptum Dei et Angeli, qui ad eos ob hanc ipsam institutionem missus venerit. Itaque quia diu tacueram, et dolorem meum silentio devoraveram; urgebant autem missi ad me ob hanc ipsam causam Leontius presbyter et cæteri cum eo fratres, accito notario, ut erant de ægyptiaca in græcam linguam versa, nostro sermone dictavi, ut et tantis viris imperantibus, ne dicam rogantibus, obedirem, et bono, ut aiunt, auspicio longum silentium rumperem, reddens me pristinis studiis, et sanctæ feminæ refrigerans animam, quæ monasteriorum semper amore, flagravit... etc.

« L'authenticité de la traduction de saint Jérôme a soulevé certains doutes, aujourd'hui définitivement levés par la découverte du texte copte qui correspond d'une façon frappante au document traduit par le solitaire de Bethléem. Ce texte est contenu dans un fragment de manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale, fonds *copte 129*[3], fol. 4-6. Ces trois feuillets, comme tant d'autres appartenant au même fonds, sont originaires du célèbre monastère Blanc, ou monastère d'apa Schenoudi, situé près d'Akhmîn, dans la haute Égypte [10]; on peut dater ces feuillets du VIe siècle. Il résulte de cette comparaison que c'est bien la recension longue de saint Jérôme qui représente la rédaction originelle [11]. »

L'existence d'un *Codex regularum* de saint Pakhôme

[1] Ces détails sont empruntés au plus ancien manuscrit de la Vie, en grande partie inédit jusqu'à ces dernières années; il est à remarquer que les recensions postérieures, y compris les textes grecs, ont soigneusement élagué ces épisodes peu édifiants, sans doute pour ne pas choquer les lecteurs. — [2] Il la donne parallèlement à celle de saint Benoît, dans sa *Concordia regularum*, ouvrage qui avait pour but de ramasser des matériaux pour l'élaboration du plan de réforme. — [3] Pallade, *Historia lausiaca*, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1099. — [4] Sozomène, *Hist. eccles.*, *P. G.*, t. LXVII, col. 1072. — [5] *Acta sanct.*, mai t. III, p. 62*, *P. G.*, t. XL, col. 947. — [6] Un manuscrit grec de la bibliothèque nationale de Naples, *Cod. 53 B. 19*, renferme, aux fol. 81-86, une règle qui, par son étendue, paraît présenter des chances de nous livrer la recension longue. — [7] *P. L.*, t. XXIII, col. 61. — [8] C'est le monastère « de la Pénitence » qui suivait la règle de saint Pakhôme. — [9] Voir la lettre d'Ammon, dans *Acta sanctorum*, mai t. III, p. 62*. Cf. P. Resch, *La doctrine ascétique des premiers maîtres égyptiens du IVe siècle*, in-8°, Paris, 1931. — [10] Cf. A. Evetts, *Churches and monasteries of Egypt*, p. 235. — [11] Th. Lefort, *Un texte original de la règle de saint Pachôme*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1919, p. 341-348.

ne peut plus être mise en doute [1]. On vient de voir que saint Jérôme, qui n'entendait pas le copte, se servit d'une traduction grecque pour dicter en latin le texte qui nous est parvenu [2]. Cette traduction grecque fut-elle occasionnelle ou bien existait-elle déjà antérieurement? « La nécessité, dans laquelle s'est trouvé Pakhôme d'organiser un groupe (une maison) de moines étrangers et de le placer, au début, sous la direction de Théodore le Citadin (πολιτικός), ou l'Alexandrin, interprète et traducteur attitré de la communauté, nous permet de supposer qu'une version grecque des diverses prescriptions monastiques a dû être faite de bonne heure à l'usage de ces Gréco-Romains ignorant le copte. Est-ce un exemplaire de cette version « authentique » que le prêtre Sylvain reçut d'Alexandrie et envoya à Jérôme, en le priant de la traduire en latin pour le bénéfice de certains moines, spécialement de Canope et même de Thébaïde, qui ne connaissaient ni le copte, ni le grec? Il est raisonnable de répondre affirmativement à cette question d'importance relative. Bien plus intéressant, en effet, serait de savoir si la traduction de saint Jérôme est complète, c'est-à-dire ne se contente pas d'un ou plusieurs chapitres du *codex* original. La découverte des fragments coptes correspondant d'une façon remarquable, tant pour l'ordre des articles que pour la rédaction de chacun d'eux, au texte en 194 articles de saint Jérôme, permet seulement d'affirmer que, en 404, il existait, dans les monastères pakhomiens, un *codex* officiel de règles [3] auquel répond, tout au moins partiellement, la rédaction utilisée par saint Jérôme. A moins que le hasard ne livre aux fouilleurs du sol d'Égypte un manuscrit copte complet des règles pakhomiennes, nous devrons sans doute renoncer à satisfaire notre curiosité sur ce point [4]. »

« La traduction de la règle de saint Pakhôme, faite en 404 par saint Jérôme, attend toujours un éditeur au courant des méthodes modernes qui reprenne le travail d'Holsténius. L'œuvre du célèbre auteur du *Codex regularum* [5], malgré ses qualités, apparaît aujourd'hui comme bien insuffisante; car, pour ne parler que de ce seul point, si la recension en 194 articles éditée par lui offre des chances de nous fournir, dans son ensemble, une œuvre très proche de la traduction telle qu'elle est sortie de la plume du solitaire de Bethléem [6], le texte, et même partiellement l'ordonnance, sont loin de nous fournir toutes les garanties désirables. Le texte original copte ne nous est conservé que fragmentairement; la traduction grecque, qui certainement a dû exister de bonne heure, ne nous est pas non plus parvenue complète; non pas comme en copte, par suite de l'injure subie par les *codices*, mais sans doute parce que nombre de prescriptions pakhomiennes avaient perdu leur intérêt pratique aux yeux des moines grecs, ceux-ci se contentèrent dès lors d'*excerpta*, lesquels nous sont seuls parvenus. C'est vraisemblablement à la même cause qu'il faut attribuer, en Occident, ce qu'on appelle les recensions brèves du texte de saint Jérôme. Quand on compare ces trois sources (copte, grecque, latine), il est impossible de méconnaître leur intime parenté et de douter de l'affirmation de saint Jérôme : *ut erant de ægyptiaca in linguam græcam versa nostro sermone dictavi* [7]. » « Il est incontestable que celui-ci en a emprunté l'idée à l'Égypte; mais, sans vouloir contester le rôle attribué à saint Athanase, il est bien difficile de désigner avec précision les personnages qui, les premiers, transportèrent cette idée des bords du Nil aux bords du Tibre et, mieux encore, dans toutes les parties de l'empire romain. On ne doit pas, en effet, perdre de vue qu'au IVe siècle de notre ère l'Égypte était, depuis de nombreuses générations, une province romaine et que sa capitale, Alexandrie, était non seulement le chef-lieu administratif de la province et un port important, mais encore, depuis près de huit siècles, le centre intellectuel le plus réputé du monde gréco-romain. Dans ces conditions, les études, le commerce, l'administration provoquèrent fatalement des échanges nombreux et fréquents d'idées et de personnes entre l'Égypte et ce qu'on appela plus tard le monde latin. Il est donc hautement probable que de nombreux Coptes affluèrent dans la capitale et les autres villes occidentales de l'empire. On trouve de leurs traces même assez tard : en 589, il existe à Rome une confrérie d'Alexandrins; en 602, le pape Grégoire donne une lettre de recommandation à un groupe d'Égyptiens qui regagnent leur pays après avoir abjuré le monophysisme; un siècle et demi après la conquête de l'Égypte par l'Islam, l'influence des Coptes à la cour de Charlemagne est telle qu'Alcuin, dans une lettre à l'empereur [8], se plaint amèrement des Coptes de la cour qui veulent imposer le mois de septembre comme premier mois de l'année.

« Celui qui permit au monde latin de se faire une idée exacte de l'organisation des cénobites égyptiens fut saint Jérôme. Au cours de l'année 404, cédant aux instances de ses amis, qui lui faisaient remarquer que, même en Égypte, il y avait des moines ne comprenant que le latin, il traduit en latin la règle et d'autres pièces des premiers pakhomiens : ...*accito notario, ut erant de ægyptiaca in græcam linguam versa, nostro-sermone dictavi*... dit-il dans sa préface [9]. La traduction de saint Jérôme eut une influence considérable et durable dans le monde latin; d'après certains indices, il faut même se demander si la vie cénobitique en Occident ne fut pas d'abord principalement pakhomienne. Dans la règle attribuée au diacre Vigile (Ve siècle), le quart du texte de saint Jérôme est répété à la lettre; la règle de Tarnate (VIIe siècle) est toute farcie d'expressions reprises à saint Jérôme; les bibliothèques italiennes renferment un grand nombre de manuscrits du texte appelé « recension brève »; en réalité, cette recension paraît bien être une adaptation de la règle pakhomienne à un pays et à des mœurs occidentaux. On ne doit pas dès lors s'étonner de constater que la règle de saint Benoît est manifestement apparentée à celle de saint Pakhôme; le dernier éditeur de la règle de saint Benoît [10] fait trente-deux renvois aux *pakhomiana* de saint Jérôme; avant lui, les bénédictins du Moyen Age avaient déjà constaté cette parenté, puisque, dans les marges d'un vieux codex de la règle de Pakhôme, on lit des réflexions dans ce genre : *hoc quoque s. P. n.*

[1] D'après l'identification qui précède et celle de H. Munier, *Manuscrits coptes*, Le Caire, 1916, n. 9256. — [2] *P. L.*, t. XXIII, col. 65 sq. — [3] Il y eut bientôt un corps de règles définitivement reçues, puisque, quand la sœur du saint vint se faire religieuse, non loin de son monastère, il lui écrivit les règles des frères et les lui envoya, afin que les religieuses les apprissent. P. Ladeuze, *Étude sur le cénobitisme pakhomien*, 1898, p. 259. — [4] Th. Lefort, *La règle de S. Pachôme. Étude d'approche*, dans *Le Muséon*, t. XXXIV, 1921, p. 61-70. — [5] L. Holstenius, *Codex regularum monasticarum et canonicarum*, 1re édit., Romæ, 1661; 2e édit., Paris, 1663; 3e édit., Augsbourg, 1759. — [6] P. Ladeuze, *Étude sur le cénobitisme pakhomien*, Louvain, 1898, p. 266 sq. — [7] Th. Lefort, *La règle de saint Pachôme. 2e étude d'approche*, dans *Le Muséon*, t. XXXVII, 1924, p. 1-2; cf. P. P., dans *Anal. boll.*, t. XL, 1922, p. 247. L'édition P. Albers, *S. Pachomii abbatis Tabennensis regulæ monasticæ*, in-12, Bonn, 1923, est insuffisante. Il faut se reporter à A. Boon, *Pachomiana latina, Règle et épître de saint Pakhôme. Épître de saint Théodore et liber de saint Orsiésius. Texte latin de saint Jérôme avec un appendice : La règle de saint Pakhôme, fragments coptes et excerpta grecs*, in-8°, Louvain, 1932. Voir *Dictionn.* au mot PAKHÔME. — [8] *Épist.*, CXLIV. — [9] *Præf.*, § 1. — [10] Butler, *Sancti Benedicti regula*, 1927.

Benedictus. Quand, après la publication de tous les textes originaux pakhomiens, il sera possible de dresser un tableau complet du cénobitisme primitif, il ne faudra pas être autrement surpris de constater que le patriarche de Nursie fut bien plus un adaptateur qu'un créateur, et de devoir conclure que les institutions bénédictines se rattachent directement et intimement au génial Pakhôme, organisateur et législateur du cénobitisme chrétien [1] par l'intermédiaire de saint Jérôme. »

XXI. La règle de l'ange. — Nous lisons dans Gennade [2] qu'un ange dicta au fondateur de Tabennîsi la règle du cénobitisme. Au dire de Palladius [3], cet ange remit à Pakhôme une tablette portant le texte de la règle, et Sozomène [4] s'était laissé raconter qu'on conservait cette tablette chez les disciples du saint. Il n'y a rien à retenir de ces affirmations. Nulle part, dans les Vies de Pakhôme [5], les prescriptions du législateur ne sont attribuées à une révélation angélique; au contraire, on nous les propose partout comme le fruit des méditations et de la prudence de Pakhôme. On a proposé d'admettre [6], ce qui est inadmissible, à savoir que le saint aurait pris soin lui-même de rapporter ses règles à une inspiration divine. Doit-il justifier l'une ou l'autre, il assure simplement n'avoir pas été guidé, en la dictant, par des considérations humaines, mais par les avantages qui en devaient résulter : ὅτι νομίζουσιν ἐκεῖνοι ἀνθρώπινα εἶναι ταῦτα τὰ παραγγελματα... Εἰ μὴ ἦν ὠφέλημος ψυχῶν ἡ ἐντολὴ ἐκείνη, οὐκ ἂν παρεγγείλαμεν περὶ αὐτῆς. Un ami vient-il lui reprocher de ne pas recevoir les moines étrangers à l'intérieur de son monastère [7], il n'en appelle pas à l'ordre d'un ange, ce qui eût coupé court à toute discussion; il se contente d'apporter les raisons qui militent en faveur de ce règlement : ἡγησαμην ἀγαθὸν εἶναι καὶ πρὸς τιμὴν μᾶλλον τῶν παραβαλλόντω ἡμῖν Πατέρων καὶ Ἀδελφῶν, etc. Le plus grand titre au respect, que le saint et les auteurs de nos Vies connaissent à leurs règles, c'est qu'elles sont conformes à l'Écriture. Jamais, dans leurs œuvres, Pakhôme, Théodore ou Horsiîsi, même dans ces passages où ils recommandent l'observation des règles cénobitiques [8], ne parlent de l'intervention d'un ange. Ammon ne la connaît pas davantage, quoiqu'il rapporte à un avertissement d'en haut la vocation de Pakhôme au cénobitisme. Plus tard, saint Jérôme, qui n'ignore point le bruit commun d'après lequel un esprit céleste eût révélé à Pakhôme la connaissance d'un alphabet mystique, n'attribue nullement à cet esprit céleste les règles qu'il traduit. C'en est assez pour écarter les données de Palladius et de Gennade. Cette légende aura sans doute été fabriquée dans le courant du ve siècle [9].

XXII. La fondation de saint Basile. — Basile avait pu voir des moines en Asie Mineure, dans la partie où l'on parlait grec, mais ce fut le voyage qu'il entreprit en Égypte, depuis la Libye jusqu'à la Thébaïde, en vue d'étudier les institutions pakhomiennes, qui lui ouvrit des horizons nouveaux. Il consacra une année à ce voyage d'Égypte, revint chez lui par la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie et regagna le Pont (357-358), édifié par tout ce qu'il avait vu et décidé à imiter la vie des moines, « leur abstinence dans la nourriture, leur courage dans le travail, leur constance dans la prière nocturne, cette haute et indomptable disposition de l'âme qui leur faisait mépriser la faim, la soif, le froid, comme s'ils avaient été étrangers à leurs corps, véritables passants sur cette terre et déjà citoyens du ciel ». (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 3146-3153.)

Basile fit une première fondation sur les bords de l'Iris, en face du domaine d'Annesoi, près de Néocésarée, province du Pont, dans un site agréable. Il ne cessa, dès lors, d'envisager une formé mixte entre les grandes colonies monastiques et les cellules disséminées des anachorètes. « L'interprétation, pleinement cénobitique, de la vie monastique par saint Basile était en avance dans cette voie sur celle de saint Pakhôme. Nous avons vu que, dans les monastères de ce dernier, la communauté était divisée en maisons, chacune ayant sa vie séparée, conséquence nécessaire sans doute du grand nombre des moines, et que, même dans ces maisons, il y avait une grande liberté au sujet de la présence aux repas; ce n'était que pour les principales solennités que la communauté entière s'assemblait dans l'église publique. Saint Basile, au contraire, établit un toit commun, une table commune, le travail et la prière quotidienne en commun; si bien que nous rencontrons ici, pour la première fois dans la législation monastique chrétienne, l'idée complètement réalisée du *cœnobium* et de la vie commune proprement dite.

Dom Butler a dit que « saint Benoît, pour les idées foncières de sa règle, devait plus à saint Basile qu'à aûcun autre législateur monastique », et il est donc juste de citer ici les traits principaux de sa conception de la vie monastique. Saint Basile se déclare même contre la supériorité théorique de la vie érémitique sur la vie cénobitique. Il établit comme un principe que les moines s'efforceraient de faire du bien à leurs semblables; et, afin de mettre des œuvres de charité à leur portée, il attacha aux monastères des hôpitaux, ou hospices, pour les malades et les pauvres, où les moines exerçaient leur ministère; des orphelinats furent aussi établis, séparés, mais voisins des monastères et sous la direction des moines. De jeunes garçons furent également admis dans les monastères pour y recevoir l'éducation, mais non pas nécessairement dans le but de devenir moines. Un autre trait nouveau des idées de saint Basile sur la vie monastique fut son rejet de l'ascétisme excessif; il énonça le principe que le travail est de plus grande valeur que les austérités et tira la conclusion que le jeûne ne devait pas être pratiqué à un tel point qu'il fût préjudiciable au travail. Le temps était partagé entre la prière, le travail et la lecture de la sainte Écriture. Les moines se levaient pendant la nuit pour la psalmodie en commun et chantaient les louanges divines jusqu'à l'aurore; six fois par jour ils s'assemblaient à l'église pour la prière. Leur labeur consistait dans les travaux des champs et l'exploitation agricole. Saint Grégoire de Nazianze nous dit qu'ils labouraient, étaient vignerons, bûcherons, taillaient la pierre, plantaient et drainaient. Il nous décrit aussi la nourriture et le vêtement, le logement et toutes les conditions de la vie comme grossiers, rudes et austères. La vie monastique dans l'Europe orientale dérive de saint Basile. En Terre sainte, pendant le ve siècle, à côté des *cœnobia* ou monastères proprement dits, dont la vie reposait sur les bases données par saint Basile, s'éleva une autre espèce de monastère, la « laure » (voir *Dictionn.*, t. VIII, à ce nom, col. 1961-1988), dans laquelle on suivait

[1] L. Th. Lefort, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, 1933, p. 129. — [2] *De viris illustribus*, c. VII. — [3] *Hist. lausiaca*, c. XXXVIII. — [4] *Hist. eccles.*, l. III, c. XIV. — [5] Il faut en excepter naturellement les passages que les recensions postérieures ont empruntés à Pallade. — [6] Grutzmacher, *Pachomius und das aelteste Klosterleben*, Freiburg, 1896, p. 119. — [7] C'est pourtant un des points de la règle que Pallade attribue à l'ange. — [8] Ces sources ne parlent point de révélation angélique, là où elles *devraient* en parler. — [9] Il faut, en outre, remarquer qu'on n'a aucune preuve que la règle de Pakhôme ait été gravée sur une plaque de métal. P. Ladeuze, *Étude sur le cénobitisme pakhomien pendant le IVe siècle et la première moitié du Ve*, in-8°, Louvain, 1898, p. 257-258.

une vie semi-érémitique, les moines vivant dans des huttes séparées à l'intérieur de la clôture. Les ermites abondaient également en Palestine [1].

L'histoire du développement pris par le monachisme basilien se confond, presque dès le début de son existence, avec l'histoire de l'Église byzantine. L'influence augmenta à mesure que s'accrut le nombre des monastères. Ce que nous voulons retenir, au point de vue de l'histoire du monachisme, c'est que l'institution basilienne apporte un nouvel adoucissement aux austérités anachorétiques; elle attribue au supérieur un rôle plus paternel, tel qu'on le conçoit de la part de celui qui connaît plus intimement ses religieux; elle entraîne un amoindrissement de l'individualité du moine, qui s'en donnait parfois trop à l'aise dans les pratiques d'une ascèse indépendante de la règle et soustraite à la surveillance. Et, nonobstant ces conditions nouvelles, la séduction de la pénitence et de la solitude ne laissera pas de s'exercer et de reprendre le dessus; même dans l'Église grecque, la vie érémitique conservera son rang et son charme pour les âmes mieux douées de vaillance et d'initiative.

XXIII. Règles de saint Basile. — Saint Basile est un des écrivains ascétiques dont les ouvrages ont obtenu le plus large retentissement et ont exercé la plus grande influence sur le monachisme du IVe siècle et des siècles suivants. Basile ne s'est pas borné à des règles dont nous allons parler, il est également l'auteur de plusieurs traités, dont une critique vigilante a examiné les titres à l'authenticité, ce sont :

La *Prævia institutio ascetica* dont l'attribution à Basile est probable; ce traité a pu même passer sous les yeux de saint Benoît qui en aurait tiré la comparaison du prologue où le moine est *Domino Christo vero regi militaturus*.

Le *Sermo de renuntiatione sæculi*, le *Sermo de ascetica disciplina* et deux *Sermones ascetici* ne sont pas de Basile.

Enfin, le *De judicio Dei*, le *De fide*, les *Moralia*, les *Regulæ fusius tractatæ* et les *Regulæ brevius tractatæ* sont authentiques. On en a des témoignages extérieurs. Le saint docteur, dans son *Épître* XXII, parle d'un écrit qu'il compose sur des questions monastiques; saint Grégoire de Nazianze s'y réfère dans sa lettre IVe et dans son *Discours*, XLIII, 34, 62. Saint Jérôme, en 392, parle de saint Basile dans le *De viris illustribus*, c. CXVI, lui donnant le titre de τὸ ἀσκητικόν; Rufin d'Aquilée, revenu d'Orient en Italie, en 397, se mit à traduire *hoc opus* du grec en latin pour Urseius, abbé de Pinetum; il l'a accommodé de façon à faire, des *Regulæ (brevius* et *fusius) tractatæ*, un livre de 203 règles. Jean Cassien, dans la préface de ses *Institutiones*, se rapporte aux réponses « riches en témoignages de la sainte Écriture » que saint Basile adresse aux moines; enfin, Sozomène (*Hist. eccl.*, l. III, c. XIV), Justinien, saint Benoît y font allusion.

Rufin d'Aquilée nous apprend qu'il traduisit les règles de saint Basile [2]; il omet de nous dire avec quelle désinvolture il s'acquitta de ce travail. Au lieu de 55 longues et 313 courtes, il a réussi à faire une mixture de 203 règles. Des longues règles, il admet les n. 1-24, supprimant 11-13, 18 et 20; et il passe aux règles brèves, dont il supprime sans explication 121 numéros. Il paraphrase ou bien il supprime au gré de sa fantaisie; il met les longues règles dans le même ordre que les éditions modernes. Cette traduction de Rufin n'en est pas moins importante à nos yeux, parce que c'est par elle que saint Benoît a eu connaissance des règles basiliennes. Saint Benoît recommande à ses moines l'étude de la Bible, des écrits des saints Pères catholiques, les livres de Cassien et la règle de notre père saint Basile (c. LXXIII); le patriarche du Mont-Cassin a connu certains passages de saint Basile par une autre voie que la traduction de Rufin [3].

SAINT BASILE	SAINT BENOÎT
(Fus. 10 = Ruf. 6.) Donner du travail aux novices, *et quæ videantur opprobrio haberi a secularibus.*	(C. LVIII.) S'enquérir si le novice est disposé *ad obprobria.*
(Fus. 15 = Ruf. 7.) Les enfants offerts par leurs parents doivent être reçus *sub testimonio plurimorum.*	(C. LIX.) Ceux qui offrent leurs enfants doivent le faire *coram testibus.*
(Fus. 19 = Ruf. 9.) *Ut non usque ad satietatem persistamus in edendo.*	(C. XL.) *Ut non usque ad satietatem bibamus.*
(Fus. 19 = Ruf. 9.) *Sed si quid est [cibi] quod in unaquaque provincia facilius et vilius comparatur.*	(C. LV.) *Sed quales inveniri possunt in provincia qua degunt, aut quod vilius conparari possit.*
(Brev. 1 = Ruf. 12.) *Quod utique qui implere vult, sine dubio proprias sibi amputat voluntates, secundum imitationem ipsius Domini dicentis : Descendi de cælo...* (Joh., VI, 38.)	(C. VII.) *Secundus humilitatis gradus est, si propriam quis non amans voluntatem desideria sua non delectetur implere; sed vocem illam Domini factis imitetur dicentis : Non veni* (Joh., VI, 38).
(Brev. 85 = Ruf. 29.) *Si debet habere aliquid proprium qui inter fratres est?*	(C. XXXIII.) *Si quid debeant monachi proprium habere?*
(Brev. 100 = Ruf. 98.) *Tamquam inquietus et indisciplinatus confundatur.*	(C. II.) *Indisciplinatos et inquietos debet durius arguere.*
(Brev. 105 = Ruf. 192.) *Et Salomon : Otiositas inimica est animæ.*	(C. XLVIII.) *Otiositas inimica est animæ.*
(Brev. 105 = Ruf. 192.) *Sociari corpori congregationis.*	(C. LXI.) *Sociari corpori monasterii.*
(Brev. 201 = Ruf. 108.) *Si quis judicem suum videns vel principem, et loquens cum eo, non sibi credit licitum esse vagari oculis... quanto magis qui accedit ad Dominum nusquam debet movere oculum cordis.*	(C. XX.) *Si cum hominibus potentibus volumus aliqua suggerere, non præsumimus nisi cum humilitate et reverentia; quanto magis Domino Deo universorum cum omni humilitate et puritatis devotione supplicandum est.*
(Brev. 119 = Ruf. 69.) S'il y a une raison de ne pas travailler, *exponat hanc ipsam causam huic qui præest, et relinquat eius judicio.*	(C. LXVIII.) Si l'ouvrage excède ses forces, *impossibilitatis suæ causas ei qui sibi præest patienter et opportune suggerat, non superbiendo aut resistendo vel contradicendo.*
(Brev. 143 = Ruf. 103.) *[Ferramentis vel utensilibus] sicut vasis Dei, vel his quæ jam Deo consecrata sunt, uti debent.*	(C. XXXI.) *Omnia vasa monasterii cunctamque substantiam ac si altaris vasa sacrata conspiciat.*
(Brev. 146 = Ruf. 106.) *Qui seipsum et membra tradidit in alterius potestatem propter mandatum Dei.*	(C. LVIII.) *Quippe qui ex illo die nec proprii corporis potestatem se habiturum scit.*
(Brev. 147 = Ruf. 107.) Si le moine ne peut être présent *corporaliter... ad orationis locum, in quocumque loco inventus fuerit, quod devotionis est impleat.*	(C. L.) Les frères qui sont au travail et ne peuvent venir *ad oratorium..., agant ibidem opus Dei ubi operantur.*
(Brev. 160 = Ruf. 36.) *Quali affectu debemus infirmis fratribus ministrare? Sicut ipso Domino offerentes obsequium qui dixit* (Matth., XXV, 40).	(C. XXXVI.) *Infirmorum cura ante omnia et super omnia adhibenda est, ut sicut revera Christo, ita eis serviatur, quia ipse dixit...* (Matth., XXVI, 40.)

[1] W. K. Lowther Clarke, *Saint Basil the Great, a study in monasticism*, 1913; C. Butler, *Le monachisme bénédictin*, trad. Ch. Grolleau, 1924, p. 16-17. — [2] Rufin, *Histoire ecclésiastique*, l. II, c. IX, *P. L.*, t. CIII, col. 485-554. — [3] W. K. L. Clarke, *The ascetic works of saint Basil*, in-12, Londres, 1925.

(Brev. 184 = Ruf. 15.) *(Is qui præest) timens ne præter voluntatem Dei, vel præter quod in sacris Scripturis evidenter præcipitur, vel dicat aliquid vel imperet.*

(Brev. 116 = Ruf. 65.) [*Modum obedientiæ*] *Apostolus ostendit, proponens nobis obedientiam Domini* (Phil., II, 8).

(Brev. 135 = Ruf. 94.) *Hi qui præsunt observabant regulam illam quæ dicit* (Act., IV, 35).

(Brev. 198 = Ruf. 62.) *Humilitas est hæc. ut omnes homines æstimemus superiores nobis.*

(C. II.) *Ideoque abbas nihil extra præceptum Domini quod sit debet aut docere aut constituere vel jubere.*

(C. VII.) *Tertius humilitatis gradus est, ut quis pro Dei amore omni obœdientia se subdat maiori, imitans Dominum de quo dicit apostolus* (Phil., II, 8).

(C. LV.) *A quo tamen abbate semper consideratur illa sententia Actuum apostolorum quia* (Act., IV, 35).

(C. VII.) *Septimus humilitatis gradus est, si omnibus se inferiorem et viliorem... pronuntiet.*

D'autres rapprochements peuvent être établis entre la règle bénédictine et les règles basiliennes; le latin de ces dernières est le *vetus interpres* de Garnier.

XXIV. Le monachisme en Égypte. — Le voyage de saint Basile en Égypte nous a entraîné à le suivre, au retour, jusque dans le Pont, en Asie Mineure; il faut regagner l'Égypte où Horsiîsi et Théodore donnent à l'institution pakhomienne un grand développement (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3098) et c'est là encore que nous rencontrons Rufin d'Aquilée, en 372, lorsqu'il visite les plus célèbres monastères et qui écrit, à cette occasion, son *Historia monachorum in Ægypto*, si toutefois ce livre est de lui (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3098-3100). Enfin, vient l'*Historia lausiaca* de Pallade, dont nous avons déjà parlé et signalé l'importance (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3100-3104), et dont Jean Cassien nous a conservé des traits nombreux (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3108-3109).

Ce que nous avons dit déjà de Schenoudi et de l'organisation des monastères de Tabennîsi, de Peboou et d'Atripé (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3104-3108, 3110-3123), de celle des monastères de Scété et de Nitrie (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3123-3129), nous dispense d'entrer dans plus de développements. Nous pouvons rappeler encore un essai de classement de quelques monastères égyptiens (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3129-3136).

Le cénobitisme instauré par Pakhôme et réformé par Schenoudi s'étendit à de nombreux monastères de la haute Égypte; il s'accommodait toutefois d'un érémitisme relatif dont la survivance était due aux tendances naturelles du mysticisme égyptien. La basse Égypte se maintint dans le semi-cénobitisme qui caractérisa Scété à l'époque de Pallade. Alexandrie, à raison de son caractère de grande ville cosmopolite, présentait les formes les plus variées de la vie monastique, depuis l'ascétisme indépendant du solitaire jusqu'à la discipline organisée du cénobite. Aux portes de la ville, couvents et ermitages s'échelonnaient sur les routes et au bord de la mer. Entre ces moines, les relations étaient fréquentes, mais non officielles; chaque *cœnobium* était un état indépendant, auquel se rattachaient généralement des colonies de solitaires. Ceux-ci bravaient les canons des conciles et les édits des empereurs; la vie commune était devenue une obligation pour les moines, mais la solitude a ses charmes, et beaucoup d'âmes, éprises de surnaturel, ne voulurent pas y renoncer pour aller partager la vie souvent agitée des *cœnobia*.

Les usages variaient peu selon les divers monastères de l'Égypte. Les pratiques religieuses dans les communautés pakhomiennes n'étaient pas différentes de celles que nous voyons en vigueur à l'époque précédente. Ailleurs, les exercices étaient moins nombreux; ils se réduisaient, semble-t-il, à la synaxe de chaque nuit et à la messe du samedi et du dimanche avec communion générale. Le travail manuel, et parfois la rédaction des manuscrits, la récitation à haute voix de la Bible et le ministère exercé par les prêtres et les diacres de la communauté auprès des populations voisines, suffisaient à remplir la journée du moine. Le jeûne du mercredi et du vendredi de chaque semaine et celui du carême constituaient, dans les laures de la basse Égypte, la pénitence ordinaire du religieux.

L'influence des monastères fut grande. Ils fournirent plusieurs patriarches et de nombreux évêques à l'Égypte. Ils dirigèrent les grandes luttes dogmatiques de l'époque et résistèrent victorieusement à plusieurs empereurs. Leur culture intellectuelle n'était pas étendue; aussi faut-il chercher le secret de leur ascendant sur les foules dans leur vie généralement austère et dans les privilèges dont ils jouirent de bonne heure dans l'Église d'Égypte. Au point de vue moral, on peut dire que leur influence fut salutaire. Si l'on tient compte du niveau relativement bas de la mentalité copte à cette époque, il faut reconnaître que les moines ont fait réaliser de grands progrès aux populations encore à demi païennes de l'Égypte. Toute la littérature monastique copte témoigne de la guerre acharnée que les moines firent non seulement aux cultes idolâtres, mais surtout aux mœurs païennes qui avaient survécu aux anciennes religions. Au sein du monachisme lui-même, les véritables abus furent relativement rares. Sans doute, à lire les instructions des archimandrites, on a l'impression que les passions inférieures avaient de violents réveils chez ces natures sauvages. Néanmoins, on ne peut, sans injustice, affirmer que l'immoralité était chose courante chez les moines d'Égypte. Quand on voit un supérieur maudire les religieux qui soignent leur extérieur ou font de petits cadeaux à leurs proches, on peut se demander si ce même personnage a mesuré ses expressions, lorsqu'il dénonce les impudicités qu'il omet toujours de spécifier et qu'il ne dit jamais avoir constatées. S'il convient de faire la part des choses dans les doléances des supérieurs sur les moines infidèles, il est juste aussi de n'accepter qu'avec réserves les données des panégyriques. Toutefois, l'influence exercée par certains fondateurs de monastères et certains moines illustres nous fournit la preuve de leur valeur morale. A vrai dire, ces figures vaillantes n'atteignent pas le niveau des grands moines de jadis et leur nombre est restreint.

XXV. Le monachisme oriental. — Ce sujet a été traité dans le *Dictionn.*, t. II, col. 3140-3165, où nous avons passé en revue les principaux établissements en Mésopotamie, en Syrie, en Arménie, en Asie-Mineure, en Palestine, à Constantinople et ailleurs. C'est un lieu commun de parler des multitudes de moines; on ne peut mettre en doute que, dès le IVe siècle, ils furent nombreux, mais il est sage de ne hasarder aucun chiffre. Les auteurs anciens seraient, sans doute, très surpris et peut-être un peu contrariés, s'ils savaient que nous prenons à la lettre leurs exagérations; or, ils ne parlent que par milliers et milliers de moines, bornons-nous à penser qu'ils ne manquaient pas plus dans les villes que dans les déserts. Personne, pas même ceux qui en parlent avec le plus de complaisance, n'a jamais songé à les compter. Saint Grégoire de Nazianze, un poète, parle de multitudes (363) [1], saint Épiphane, un polémiste, n'en rabat rien (375-377) [2], saint Jean Chrysostome, un orateur, les montre en tous lieux (390) [3]; Zosime, un païen, se plaint de ce grand nombre

[1] S. Grégoire de Nazianze, *Orat. IV cont. Julianum*, I, LXXIII, *P. G.*, t. XXXV, col. 598. — [2] S. Épiphane, *Contra hæreses*, l. II, hær. LVIII, *P. G.*, t. XLI, col. 1015. — [3] S. Jean Chrysostome, *In Matthæum*, homil. XXXIII, *P. G.*, t. LVII, col. 393.

de célibataires [1]. Et on serait assurément mal venu de les contredire, mais on ne doit pas s'interdire de remarquer le vague de leurs affirmations. Ce n'est pas Théodoret, évêque de Cyr, qui les démentira ni qui les précisera, mais lui parle de ce qu'il n'a pas vu : « Il y a, dit-il, de nombreux camps spirituels, où des hommes et des femmes s'exercent à la piété. On les voit non seulement auprès de nous, dans le diocèse de Cyr, mais encore dans toute la Syrie, en Palestine, en Cilicie, en Mésopotamie. On affirme que certains monastères d'Égypte renferment jusqu'à cinq mille religieux [2]. »

1. *Topographie.* — L'Égypte a des profondeurs mystérieuses qui autorisent toutes les suppositions et abritent quelque peu la fantaisie. Sur ce sujet, saint Jean Chrysostome est intarissable : « Si vous allez en Égypte, dit-il, vous trouverez une solitude qui surpasse n'importe quel paradis; vous rencontrez six cents chœurs d'anges, revêtus d'une forme humaine, des peuples de martyrs, des assemblées de vierges. Dans ces lieux, l'empire de Satan est détruit, le royaume du Christ est resplendissant. Vos yeux contempleront l'armée du Christ, son peuple royal, le tableau d'une vie céleste. Les femmes rivalisent avec les hommes. Le ciel, avec les chœurs variés de ses étoiles, n'égale pas en beauté l'Égypte parée des tentes de ses moines [3]. » Ces affirmations font le meilleur effet dans la chaire, mais l'histoire, qui s'efforce d'être une science, recherche des précisions et ne rencontre que des exclamations. Rufin avance que la population du désert est égale à celle qui demeure dans les villes [4] et on se demande sur quelle enquête s'appuie cette statistique; Pallade dit qu'on ne voit, en Égypte et en Thébaïde, aucune ville qui n'ait autour d'elle une ceinture de monastères [5]. On rencontre des moines dans les villes, dans les faubourgs, dans les campagnes, dans les déserts. Les monastères s'établissent de préférence sur les deux rives du Nil [6], d'où on essaime dans le désert qui, sur certains points, finit par être complètement envahi [7].

En descendant le cours du Nil, on rencontrait une première colonie monastique à Syène (Assouan) [8]; puis venait le groupe des monastères pakhomiens dont le centre se trouvait à Tabennîsi, près de Denderah, au nord de Thèbes, qui eut bientôt de nouveaux monastères à Péboou, à Schedsîna et en face d'Akhmîn; en même temps, les monastères de Schenesît et de Monchôsis se rattachèrent à sa congrégation, et il fallut encore fonder Thebion, Tesminé et Phenoum. Son disciple Théodore fonda trois monastères, dont deux près d'Hermopolis. Enfin, les moniales eurent, elles aussi, trois monastères : à Tabennîsi, sur la rive opposée du fleuve, à Fakna près de Péboou et à Tesminé. Tout cela faisait bien du monde; saint Jérôme parle de cinquante mille [9]. Pallade tombe à sept mille; l'écart est sérieux, et on a pu abaisser le chiffre encore un peu plus [10].

En continuant à descendre le cours du fleuve, on trouvait Assiout (Lycopolis), dont le voisinage comptait des religieux [11]; auprès d'Hermopolis, Patermutios était entouré de disciples. Dans les environs d'Antinoé (voir ce nom), la chaîne arabique était, par endroit, criblée de trous servant de retraites à des moines incrustés dans d'anciens tombeaux [12]. Oxyrhinque, Héraclée, Arsinoé avaient leurs colonies monastiques.

A l'ouest du Caire, environ à quarante kilomètres du Nil et en avant des montagnes de la chaîne Libyque, s'ouvrent deux vallées séparées l'une de l'autre par un plateau qui mesure quatorze lieues dans sa plus grande largeur. Là se trouvaient les monastères de Nitrie et de Scété et, à trois ou quatre lieues au delà de Nitrie, le désert des Cellules. Ces lieux étaient fort peuplés et en grande réputation; saint Jérôme félicitait son ami Rufin d'avoir le bonheur de les contempler de ses yeux. Amon, le fondateur de Nitrie, s'étant séparé de sa femme, celle-ci se consacra à Dieu et vit affluer autour d'elle les compagnes; il n'y avait pas que ce monastère de femmes, mais un autre encore auquel s'affilièrent les sœurs des deux moines de Nitrie, Eusèbe et Euthyme.

Entre Nitrie et Scété, il n'y avait pas moins d'une journée de marche et le séjour de Scété n'admettait que des âmes bien trempées; et cependant, là encore, il fallait une solitude plus austère : ce fut la montagne de Phermé. Ceux qui étaient parvenus jusque-là pouvaient s'enfoncer plus avant jusqu'à la région des oasis; saint Hilarion y passa près d'une année. Macaire le Jeune gagnait même parfois la Libye, et le moine Étienne avait fait choix d'un abri tellement inaccessible que Pallade renonça à l'y aller relancer. Quelques moines s'engagèrent dans la Cyrénaïque. On peut être tenté de se demander le motif qui poussait ces solitaires dans ces lieux inhabitables, car nous nous expliquons difficilement que la perfection dépende d'un ou plusieurs degrés de latitude, mais il faut respecter ces singularités sans trop chercher à les comprendre.

Alexandrie, capitale civile et religieuse de l'Égypte, devait offrir une excessive répugnance à ces habitués du désert; ils se demandaient sans doute comment on y pouvait trouver Dieu. Heureusement, beaucoup de moines pouvaient leur répondre, car ils y étaient nombreux et on y voyait aussi des communautés de vierges. De préférence, ils s'installaient dans la banlieue. L'archevêque Théophile bâtit à Canope, sur les ruines d'un temple païen, un monastère dans lequel on pratiquait l'observance de Tabennîsi [13]. On voyait encore des monastères à Fouah, à Diolcos, à Panéphyse, à Thmuis, dans le delta du Nil [14]. Peluse en possédait plusieurs, soit dans ses murs, soit dans le désert avoisinant, en particulier sur le mont Lychnos. On en trouvait encore à Rhinocolura et à Clysma.

Clysma se trouvait, croyait-on alors, sur l'itinéraire suivi par les Hébreux à leur sortie de l'Égypte; et il semble que ce souvenir offrait un attrait particulier à l'imagination des moines de ce IVe siècle. On voit ceux-ci s'implanter de préférence dans les lieux qui leur rappellent les étapes de la sortie d'Égypte. Dans la péninsule sinaïtique, Raithe, près d'Ayoum-Mouça qui passait pour être Elim avec ses douze fontaines et ses soixante-dix palmiers, avait un monastère où périrent, vers 373, quarante-trois moines, massacrés par les barbares. Dans l'oasis de Feiran se trouvait le monastère de Pharan, dans les parages qu'on croyait être ceux de Raphidim. Le Sinaï posséda, de bonne heure, un monastère que visitait Ethéria au cours des dernières années du IVe siècle et où elle rencontra des cénobites et des anachorètes. En 390, saint Nil et son fils Théodule vinrent s'y fixer et le lieu y acquit une célébrité plus grande encore. Une église s'élevait sur l'emplacement

[1] Zosime, l. V, c. XXIII, édit. Bekker, p. 279. — [2] Théodoret, *Hist. relig.*, c. XXX, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1495. — [3] S. Jean Chrysostome, *In Matthæum*, hom. VIII, *P. G.*, t. LVII, col. 87-88. — [4] Rufin, *Historia monachorum*, c. VII, *P. L.*, t. XXI, col. 413. — [5] *Paradisum Patrum*, *P. G.*, t. LXV, col. 446; le *Paradisus* n'est qu'une traduction et un remaniement de Pallade. — [6] Sulpice-Sévère, *Dialogi*, c. I, édit. Halm, p. 170. — [7] Cassien, *Collatio*, XIX, 5, édit. Peschenig, p. 538-539. — [8] Rufin, *Hist, monachorum*, épilogue. — [9] S. Jérôme, *Translatio s. regulæ S. Pachomii*, préf., *P. L.*, t. XXIII, col. 66. — [10] P. Ladeuze, *Étude sur le cénobitisme pakhomien*, Louvain, 1898, p. 100-205. — [11] Cassien, *Instit.*, l. IV, c. XXIII; Pallade, *Hist. laus.*, c. XLIII. — [12] Pallade, *ibid.*, c. XCVI-XCIX. — [13] S. Jérôme, *Translatio regulæ S. Pakhomii*, préf., *P. L.*, t. LXXIII, col. 65. — [14] Cassien, *Instit.*, l. V; *Collat.*, XI, XIV, XVIII, XIX.

du buisson ardent, là-même où se trouve de nos jours le monastère de Sainte-Catherine. Des groupes de moines vivaient disséminés dans les environs.

Vers la fin du IVe siècle, Ethéria, venue en visite aux lieux saints, s'avisa de parcourir les sites illustrés par des souvenirs bibliques: le mont Nebo, Carnéas, patrie de Job, Thesbé, patrie du prophète Élie; partout elle rencontra des moines établis en ces lieux célèbres. Il en fut de même le long des rives du Jourdain. A peu de distance du fleuve, dans une vallée fertile, des moines habitaient le « jardin de saint Jean »; on y vénérait une fontaine où le Précurseur aurait donné le baptême de la pénitence. Entre le Jourdain et Jérusalem, on voyait des laures (voir ce nom). Jérusalem attirait les moines en grand nombre; les uns se trouvaient inscrits parmi les clercs, les autres n'appartenaient à aucune communauté. Il y avait aussi des monastères de femmes, entre autres celui de Mélanie (voir ce nom), et celui de Bethléem (voir ce nom et ceux de CASSIEN et JÉRÔME).

Les contrées voisines de la mer avaient vu des fondations monastiques plus nombreuses encore. Saint Hilarion, originaire de Tabath, près de Gaza, après un séjour de deux mois auprès de saint Antoine, revint dans son pays d'origine vers 306. Son exemple y attira une nombreuse communauté et ses disciples se répandirent dans la région qui va de la Méditerranée au désert de Cadès. Là encore, il est question de milliers de moines; nous savons qu'ils avaient un monastère à Béthel, lieu de naissance de Sozomène. Saint Hilarion fut le grand propagateur de la vie monastique en Palestine et dans l'île de Chypre où saint Épiphane l'acclimata de son mieux.

En remontant les côtes de Phénicie, on rencontre un monastère près de Tyr; ce n'était, sans doute, pas le seul.

En Syrie, le monachisme ne fut pas moins prospère. Antioche (voir ce nom) avait des moines dont les uns pratiquaient l'ascétisme dans leur propre maison, tandis que les autres se groupaient dans des monastères disséminés dans la ville. La plupart se réfugiaient sur les montagnes voisines; c'est là que saint Jean Chrysostome passa quelques années de sa jeunesse; il aimait à s'en souvenir et à parler de ceux qu'il avait connus. Théodoret se plaît à rendre hommage à ces moines, parmi lesquels se trouvaient Pierre le Galate, Pierre l'Égyptien, Romain, Sévère, Eutychios. C'est non loin d'Antioche que saint Siméon s'illustra par sa pénitence sur une colonne, autour de laquelle on bâtit une église et un monastère (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2380-2397, fig. 801-802).

Dans le désert de Chalcis, à l'est d'Antioche, vivaient des solitaires, parmi lesquels le moine Malc (voir ce nom) et saint Jérôme (voir ce nom). Un moine de Chalcis, Marcien, forma plusieurs disciples, entre autres Eusèbe, Agapet et Basile. Ce dernier fonda un monastère à Séleucie; Agapet en fonda deux à Nicertes, dans le diocèse d'Apamée, et d'autres encore.

A Apamée, nous nous trouvons dans la Cœlésyrie qui eut alors de nombreux solitaires et cénobites, entre autres Valentin d'Émèse, Valentin d'Aréthuse, Paul de Talmissa; puis encore Acace et Paul, contemporains de saint Épiphane.

Dans l'Osrhoène, le patriarche de la vie religieuse fut saint Julien Sabbas. Il se retira dans la solitude près d'Édesse, vers l'an 330, et y fut bientôt rejoint par des disciples dont le nombre s'éleva à une centaine environ; ce furent, à leur tour, d'ardents propagateurs du monachisme. Ethéria, qui visita Édesse, constate l'expansion de la vie monastique dans ce pays. Il y eut de bonne heure un monastère à Oemida au pied du mont Gangalion. Saint Publios en fonda un sur une colline, à peu de distance de Zeugma, sur les bords de l'Euphrate. (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2064.)

La Mésopotamie eut ses moines; saint Jérôme dit même qu'ils y furent nombreux [1] et Sozomène nomme Eugène qui n'est autre que Mar-Augwin dont nous avons parlé [2]. Ce fut saint Jacques de Nisibe qui exerça la plus grande influence sur le monachisme mésopotamien; saint Éphrem fut moine à Nisibe.

A Charran, patrie d'Abraham, il y avait un monastère où se rendit Ethéria. La visite de celle-ci coïncida avec la célébration de l'anniversaire du moine martyr Helpidius. Tous les moines du pays assistaient à la fête. Après avoir joui de ce spectacle, Ethéria se rendit au puits de Rachel, à six milles de Charran; là encore elle trouva une église, des clercs et des moines.

2. *Derniers ascètes.* — Le monachisme oriental offrait une grande bigarrure. « L'ennemi commun des hommes, dit Théodoret, a, dans sa malice, imaginé beaucoup de moyens pour les précipiter vers leur ruine; de même, les disciples de la piété ont trouvé des moyens nombreux et variés pour s'élever jusqu'au ciel. Les uns se réunissent par groupes; les autres embrassent une vie retirée. Il en est qui habitent sous des tentes ou dans des huttes; d'autres préfèrent vivre dans des cavernes ou dans des grottes. Plusieurs ne veulent ni grotte, ni caverne, ni tente, ni hutte; ils vivent en plein air. Parmi eux, on en voit qui se tiennent constamment debout, tandis que les autres passent leurs journées tantôt debout, tantôt assis. Quelques-uns entourent d'une barrière le lieu qu'ils occupent : d'autres ne prennent point cette précaution, ils restent exposés à la vue de tout le monde [3]. » Ce premier stade ne disparut pas tout de suite pour faire place à la vie monastique. On continua à rencontrer des hommes voués au célibat, vivant isolés et n'appartenant à aucune communauté monastique. Sous l'épiscopat d'Athanase le Grand, vivait à Alexandrie un jeune converti que l'évêque nomma parmi les lecteurs et à qui il fit bâtir dans les dépendances de l'église une cellule où il pût se livrer aux pratiques de l'ascétisme qu'il pratiqua ainsi pendant douze années. Ce qu'il vit du clergé pendant ce temps l'en dégoûta et il obtint d'Athanase la permission d'entrer à Tabennîsi[4]. Pallade rapporte un autre exemple [5]. Il s'agit encore d'un ascète alexandrin, nommé Euloge. Il distribua tous ses biens, ne se réservant que le nécessaire quotidien, car il était incapable de gagner sa vie par son travail, et l'idée de se retirer au désert lui faisait horreur. Il resterait donc dans une ville, mais il ne pouvait se résoudre à s'affilier à un monastère, pas plus qu'à vivre en reclus ou en solitaire; alors il se fit garde-malade, trouva un malheureux infirme sans mains et sans pieds, il le retira chez lui et, pendant quinze ans, lui prodigua les soins que réclamait son état. Le nombre de ces ascètes allait diminuant, mais ils ne disparaissaient pas. Saint Jean Chrysostome avait un ami nommé Stagyre, ascète, pour qui, il écrivit trois livres : *De Providentia* [6], et un autre ami, Démétrios, qui avait embrassé la même vie [7].

3. *Quelques anachorètes.* — Leur nombre ne peut être estimé, mais leur carrière les attachait au désert inviolablement. C'étaient des insociables, à la manière du

[1] Saint Jérôme, *Commentarium in Isaiam*, v, 20, *P. L.*, t. XXIV, col. 193. — [2] Sozomène, *Historia ecclesiastica*, t. VI, c. XXXVIII, *P. G.*, t. LXVII, col. 1391. — [3] Théodoret, *Historia religiosa*, c. XXVII, *P. G.*, t. LXXXII col. 1483-1486. — [4] Amélineau, *Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne au IVe siècle. Histoire de saint Pakhôme et de ses communautés*, dans *Annales du musée Guimet*, t. XVII, p. 141-147. — [5] Pallade, *Historia lausiaca*, c. XXVI, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1071. — [6] *P. G.*, t. XLVII, col. 423. — [7] *P. G.*, t. XLVII, col. 393.

P. de Foucaud, et il n'est pas toujours facile de dire s'ils cherchaient Dieu plus qu'ils ne fuyaient les hommes ou inversement. Les recueils édifiants sont remplis de belles réparties qu'on place sur leurs lèvres, mais ces recueils ont à peu près la valeur des *ana* du XVIIe siècle et les mots qu'on y lit ont été arrangés, retouchés. L'abbé Marc demandait à l'abbé Arsène : « Pourquoi fuyez-vous notre société? — Parce qu'il m'est impossible de vivre en même temps avec le Seigneur et avec les hommes [1]. » Postumianus rencontrait, dans les parages du Sinaï, un anachorète qui le fuyait. Il lui en demanda la raison : « Celui qui reçoit les visites des hommes ne peut recevoir celles des anges [2]. » Et tout cela est marqué de vanité plus que d'humilité, car on voudrait bien savoir si ces solitaires conversaient familièrement avec le Seigneur et avec les anges.

Des confrères en solitude se montraient moins rétifs; certains prenaient un compagnon à demeure ou à distance. Saint Jean Chrysostome fut ainsi, pendant quatre ans, le disciple d'un ancien [3]; à Rhodes, saint Porphyre signale le même cas [4] et saint Antoine donne, pendant un temps, l'hospitalité dans sa cellule à un compagnon [5].

Cette intimité a pu être quelquefois charmante : le jeune servait l'ancien et le service était si sommaire qu'il ne devait pas être fatigant; mais il arrivait de brusques orages, suivis d'une séparation bruyante, à la suite de laquelle le silence reprenait ses droits, ou bien on se retrouvait, penauds de la mésaventure, et on recommençait l'expérience [6]. Mais, pour éviter l'écueil, des anachorètes s'avisèrent de prendre un serviteur qui leur apportait de la ville ou du village voisin les nécessités quotidiennes [7]. Naucrate, frère de saint Basile, en se faisant solitaire dans les montagnes boisées des bords de l'Iris, emmène Chrysaphios, un ancien serviteur [8], comme saint Benoît, se rendant dans la solitude, emmène sa vieille nourrice.

On avait aussi la ressource des visites, ce qui se pratiquait au mont Sinaï, avec l'approbation de l'abbé Nil, qui jugeait qu'une solitude trop complète incline celui qui s'y livre à oublier les notions les plus élémentaires de la civilité et de la charité [9].

4. *Quelques reclus.* — On en trouve en Égypte; Jean de Lycopolis est un des plus célèbres [10] et Nilamnon inspira une telle admiration que les habitants de Géras l'élurent évêque [11]. La Syrie aussi eut ses reclus, et un certain Eusèbe introduisit ce genre de vie près de Carrhes en Mésopotamie [12]; d'ailleurs, on en rencontre partout : en Palestine [13], en Cappadoce [14], à Nicée [15], dans le voisinage de Constantinople [16]; il y eut aussi des recluses à Alexandrie [17], à Jérusalem [18], en Syrie [19].

L'installation des reclus était élémentaire; on peut citer, en l'espèce, comme un sybarite ce Jean de Lycopolis qui avait un appartement de trois pièces [20]; mais c'était là une exception. La plupart se trouvaient satisfaits de posséder un réduit [21], un tombeau abandonné [22], une citerne desséchée [23]. Plus les dimensions étaient restreintes, plus le reclus appréciait sa caverne dans laquelle il ne pouvait ni se tenir debout [24], ni s'étendre tout de son long [25].

Les reclus trouvaient qu'une barrière entre le monde et eux n'était jamais trop élevée ou trop inviolable: une porte ne leur suffisant pas, ils élevaient un mur; à peine conservaient-ils une lucarne pour le passage des aliments. Dans cette voie on rencontre des bizarreries qui sont peut-être admirables, mais où se mêle une part d'enfantillage. Tel reclus dispose sa lucarne en meurtrière, afin d'être invisible; un autre l'abaisse au niveau d'un soupirail; Siméon le Stylite évite tout visiteur sur sa colonne et Pierre le Galate n'est abordable que par le toit de la tour où il s'est enfermé [26].

Comme la réclusion était volontaire, chacun pouvait l'agrémenter à sa façon. On cite tels reclus qui se donnèrent un compagnon, d'autres qui choisirent une cellule d'où ils ne sortirent plus vivants, tandis que des collègues en reclusage se contentaient d'un séjour de quelques années. Le saint homme Acepsimas habita pendant soixante années le même réduit, d'où il sortait chaque semaine pour faire sa provision d'eau. Il ne manquait pas de gens qui se demandaient à quoi un reclus employait les heures interminables du jour; on contait des histoires pour faire réfléchir les curieux, mais il est bien difficile d'en tenir le moindre compte. Quand la foule avait dépisté un reclus, elle entourait le lieu de sa retraite et, bon gré, mal gré, il fallait parlementer avec elle, parfois se dérober à son importunité en faisant choix d'un autre réduit.

Mais il y avait des visiteurs recherchés, honorés, retenus pendant plusieurs jours; généralement les évêques étaient du nombre. Théodoret, de Cyr, se faisait ainsi ouvrir des cellules et même consentait à consacrer l'eucharistie et à communier le reclus Maris.

Une catégorie de reclus portait le nom d'*hésychastes;* ceux-ci s'imposaient un silence farouche, absolu, perpétuel. Acepsimas, dont nous venons de parler, n'avait pas cherché au loin sa cellule; il était sorti de son village natal, Capersana, avait traversé l'Euphrate et s'était installé. La célébrité lui vint et les gens de Capersana l'enlevèrent et le ramenèrent chez eux, où une cellule l'attendait. Là-dessus, les villageois d'en face traversèrent le fleuve, l'enlevèrent à leur tour et le ramenèrent dans sa première cellule; lui, laissait faire, et on ne le vit pas desserrer les lèvres [27].

A quoi se passait une existence de reclus, on peut se le demander. Contemplatifs, sans doute, mais inertes aussi et dans quelle mesure? Nous avons la réponse que fit à sainte Mélanie l'Ancienne une recluse d'Alexandrie, à laquelle la sainte demandait l'emploi de son temps : « Depuis le matin jusqu'à la neuvième heure (3 heures de l'après-midi), je prie. Après quoi, je file du lin; je relis la vie des saints Pères, des patriarches, des apôtres, des martyrs. Quand vient le soir, je glorifie le Seigneur mon Dieu, je prends un peu de pain, et je consacre à l'oraison plusieurs heures de la nuit [28]. »

[1] *Verba seniorum*, l. XVII; *Vitæ Patrum*, l. V, *P. L.* t. LXVIII, col. 923. — [2] Sulpice-Sévère, *Dialogi*, édit. Halm, p. 169-170. — [3] Pallade, *Dialogus de vita S. Joh. Chrysostomi*, c. V, *P. G.*, t. XLVII, col. 18. — [4] Marc, *Vita S. Porphyrii*, p. 24-25, *P. G.*, t. LXV, col. 1227-1228. — [5] Pallade, *Hist. lausiaca*, c. XXVIII, *P. G.*, t. XXXIX, col. 1085. — [6] *Apophtegmata Patrum*, dans *P. G.*, t. LXV, col. 311. — [7] *Verba seniorum*, XC; *Vitæ Patrum*, l. III, *P. L.*, t. LXXII, col. 779. — [8] S. Grégoire de Nysse, *De vita S. Macrinæ*, *P. G.*, t. XLVI, col. 966-967. — [9] S. Nil, *Narratio*, III, *P. G.*, t. LXXIX, col. 613, 619-622. — [10] Pallade, *Historia lausiaca*, c. XLIII, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1109-1110. — [11] Sozomène, *Historia ecclesiastica*, l. VIII, c. XIX, *P. G.*, t. LXVII, col. 1566. — [12] Sozomène, *Historia ecclesiastica*, l. VI, c. XXXIII, *P. G.*, t. LXVII, col. 1394. — [13] Évagre le Scolastique, *Historia ecclesiastica*, l. I, c. XXI, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 2479. — [14] S. Grégoire de Nazianze, *Poema ad Hellenium*, vs. 61-62, *P. G.*, t. XXXVII, col. 1455. — [15] S. Jean Chrysostome, *Epist.*, CCXXI, *P. G.*, t. LII, col. 733. — [16] *Vitæ Patrum*, l. III, *P. L.*, t. LXXIII, col. 749. — [17] Pallade, *Hist. lausiaca*, c. V, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1015-1016. — [18] Id., *ibid.*, c. XXXIV, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1095. — [19] Théodoret, *Hist. religiosa*, c. XXIX, XXX, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1490-1494. — [20] Pallade, *op. cit.*, c. XLIII, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1109-1110. — [21] *Verba seniorum*, l. V, c. XXVI, *P. L.*, t. LXXII, col. 880. — [22] Théodoret, *Hist. relig.*, c. IX, *P. G.*, t. LXXXI, col. 1379. — [23] Id., *ibid.*, c. XXVI, *P. G.*, t. LXXXI, col. 1470. — [24] Théodoret, *Historia religiosa*, c. XX, *P. G.*, t. LXXXI, col. 1431. — [25] Évagre, *op. cit.*, l. I, c. XXI, *P. G.*, t. LXXXVI, col. 2479. — [26] Théodoret, *Historia religiosa*, c. IX, XIX, *P. G.*, t. LXXXI, col. 1379, 1427-1430. — [27] Théodoret, *Historia religiosa*, c. XIX, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1427-1430. — [28] Pallade, *Historia lausiaca*, c. V, *P. G.*, t. XXXIV col. 1015-1016.

5. *Quelques excentriques.* — On peut réunir sous cette dénomination des moines qui s'évertuèrent à découvrir une forme de sainteté non employée et dont le mérite principal, à leurs yeux, était peut-être son originalité.

a) Les subdivales s'enfermaient dans un réduit fait de pierres sèches ou de planches, sans toiture, sans plancher et demeuraient ainsi sous le soleil et sous la neige, tour à tour calcinés ou congelés. On vit des femmes s'imposer cette pénitence [1], et un nommé Eusèbe d'Asicha voulut mieux faire et se posa au sommet d'une montagne où le froid était plus vif et le soleil plus brûlant [2]; mais c'était trop peu encore au jugement de certains, tels que Jacques, disciple de saint Maron, qui supprima la cloison et se planta debout sur une montagne, sous les yeux des curieux qui ne manquaient jamais [3]. Ce n'est pas le seul.

b) Les stationnaires se posaient un jour n'importe où, debout, immobiles, sans même s'accroupir ou se coucher pour dormir [4]. Ils ne manquaient pas en Syrie, où un moine nommé Baradatos imagina de se fabriquer, sur le haut d'une montagne, une sorte de niche où il s'accroupit plusieurs années; il fallut l'autorité de l'évêque d'Antioche, Théodote, pour l'en faire sortir; aussitôt Baradatos trouva mieux, il vivrait désormais debout et les bras au ciel [5].

c) Les stylites jouissent d'une sorte de célébrité et tout l'Orient en connut; on venait les visiter et les pèlerins venus d'Occident ne manquaient pas cette exhibition. Siméon commença par se jucher sur une colonne de six coudées, qu'il ne quitta ni jour ni nuit; de là, il passa à une colonne de douze coudées, et à une autre de vingt-quatre; finalement, il en était à une de trente-six coudées [6]. (Voir *Dictionn.* au mot STYLITES.)

d) Les acémètes, fondés par le moine Alexandre († 430), formaient une communauté ambulante qui fut assez mal accueillie [7] et chassée de Constantinople. Elle était divisée en groupes qui se succédaient, afin que le chant de la louange divine ne fut pas interrompu de jour et de nuit. Ils fondèrent le monastère de *Stoudion* [8]. (Voir *Dictionn.*, t. I, au mot ACÉMÈTES.)

e) Les pasteurs venaient de la Mésopotamie où ils vivaient dans les montagnes, s'abritant sous les arbres pendant la belle saison et se logeant dans une caverne pendant l'hiver. Ils étaient végétariens, mangeant les produits du sol, passant d'une montagne sur une autre, arrachant l'herbe par touffes. Saint Ephrem faisait d'eux un vif éloge. A l'entendre, ils ignoraient la faim et la soif, trouvaient leur couvert mis sur le sol et transportaient leur église partout où leur bouche entonnait des hymnes. Ils priaient douze heures sans interruption, couchaient sur la terre nue et ne cessaient de jeûner qu'en mourant [9].

f) Les déments contrefaisaient la folie [10]; on en cite quelques-uns qui simulaient la démence avec d'autant plus de succès que peut-être s'en rapprochaient-ils sans le vouloir ou sans le savoir; le nombre de ces pauvres gens semble n'avoir jamais été considérable.

g) Les vagabonds étaient des ermites dégoûtés de la solitude et de la mortification, à qui la paresse et l'ennui rendaient la vie monastique insupportable, mais qui n'avaient aucun métier, aucune profession dont ils pussent vivre et qui se transportaient d'un lieu en un autre pour exploiter la charité des fidèles. Le prétexte mis en avant était le désir de s'instruire, de comparer les observances, eux qui n'en suivaient aucune. Jean Cassien les traite bonnement de paresseux en quête du dîner quotidien [11]; saint Isidore de Péluse leur adresse le même reproche [12] et un moine jovial, de nos jours, ne croyait pas s'inspirer des saints Pères quand il nommait ces sortes de gens des « postulants à la soupe ». Ces vagabonds, qu'on nommait ainsi *gyrovagues*, étaient de simples hypocrites, dignes de tous les mépris.

h) Les sarabaïtes étaient quelques camarades vivant ensemble à deux ou trois, vendant quelques chétifs produits de leur industrie, ne connaissant ni règle, ni supérieur. Comment végétaient ces groupes, que divisaient d'interminables querelles, que déshonoraient les préoccupations de la bonne chère. On les voyait prendre parti dans les questions théologiques, se passionner pour ou contre des choses qu'ils n'entendaient pas, échapper à toute surveillance épiscopale et à toute juridiction régulière.

j) Les eustathiens, institués par l'évêque Eustathe de Sébaste, versèrent d'assez bonne heure dans l'erreur gnostique et manichéenne. Sous prétexte d'honorer la chasteté, ils vilipendaient le mariage, autorisant la séparation des époux, prescrivant l'abstention de la viande, imposant le jeûne dominical. Le concile de Gangres condamna quelques-unes de ces pratiques et déclara que ses sanctions ne s'appliquaient point à ceux qui s'exerçaient aux pratiques de l'ascétisme d'une manière conforme aux enseignements de l'Écriture sainte.

k) Les origéniens [13] et *les adamites* [14], ainsi que *les apostoliques* [15] ont formé des sectes dénoncées par saint Épiphane. Ces gens manquaient à certaines règles élémentaires de la pudeur.

l) Les audiens [16] avaient eu pour fondateur Audius, de Mésopotamie, qui dénonça avec une telle vigueur les mœurs du clergé que les évêques s'en alarmèrent et les interdirent. Vers 345, Audius se sépara de l'Église, suivi par son parti, et se mit à ratiociner sur le dogme, tombant en d'assez grossières erreurs sur la nature de Dieu, la célébration de la fête de Pâques et la pénitence. Ces gens vivaient principalement dans des monastères. Constantin exila Audius en Scythie, où il répandit la vie religieuse; ses disciples, chassés de cette région en 371, s'implantèrent sur les bords de l'Euphrate et en Syrie; ils eurent des monastères dans les montagnes du Taurus, en Palestine et en Arabie; leurs maisons disparurent définitivement au Ve siècle.

m) Les euchites ou *massaliens* connurent un assez large succès. Venus de la Mésopotamie vers le milieu du IVe siècle, ils professaient un renoncement absolu aux choses de la terre, condamnaient toute propriété, vivaient en groupes vagabonds, mendiaient et enseignaient que la prière doit occuper l'homme sans interruption, d'où ce nom d'euchites qu'on leur donna. Par-dessus tout, ces gens étaient atteints d'une paresse inguérissable et ils trouvaient de belles raisons mys-

[1] Théodoret, *Hist. religiosa*, c. XXIX, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1490-1491. — [2] Id., *ibid.*, c. XVIII, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1426. — [3] Id., *ibid.*, c. XXI, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1434. — [4] S. Grégoire de Nazianze, *Poema ad Hellenium*, vs. 70-85, *P. G.*, t. XXXVII, col. 1453. — [5] Théodoret, *op. cit.*, c. XVII, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1419. — [6] Id., *ibid.*, c. XXIV, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1463; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 347-391; H. Delehaye, *Les stylites*, dans *Comptes rendus du IIIe Congrès scient. international des catholiques*, 1894, Ve section, *Scienc. historiques*, p. 141 sq. — [7] S. Nil, *De voluntaria paupertate*, *P. G.*, t. LXXIX, col. 998. — [8] Tillemont, *Mém. pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XVI, p. 51-58. — [9] S. Ephrem, *Sermo III in Patres defunctos*, dans *Opera*, t. I, p. 175-180. — [10] Kovalewsky, *La folie pour le Christ* (en russe), 1895. — [11] J. Cassien, *Institut.*, l. X, édit. Petschenig, p. 177. — [12] S. Isidore, *Epistolæ*, l. I, ép. XLI, *P. G.*, t. LXXVII col. 207; cf. *Epistolæ*, l. I, ep. CLXXIII, col. 295; ep. CCCXIV col. 363. — [13] S. Épiphane, *Contra hæreses*, c. LXVIII, *P. G.*, t. XLI, col. 1063. — [14] S. Épiphane, *Contra hæreses*, c. XXXII, *P. G.*, t. XLI, col. 955. — [15] Id., *ibid.*, c. LXI, *P. G.*, t. XLI, col. 1039. — [16] Id., *ibid.*, c. LXX, *P. G.*, t. XLII, col. 339-374; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VI, p. 691-696.

tiques pour expliquer leur doctrine. En Égypte, les euchites pénétrèrent, mais n'obtinrent pas le succès attendu; il n'en fut pas de même en Syrie et en Mésopotamie [1] où leur doctrine provoqua des scandales et fut poursuivie par les évêques. Chassés de Syrie, ils vinrent en Pamphylie, furent condamnés par le concile de Side; ils envahirent la Petite-Arménie et l'évêque de Mélitène les en chassa; ils durèrent en Syrie jusqu'au VIIe siècle.

XXVI. L'APPEL DIVIN. — Au cours du IVe siècle nous voyons deux faits se développer parallèlement, la dissolution de l'empire et la croissance de l'Église; le déchirement de l'unité matérielle et la formation contemporaine de l'unité morale. L'intérêt de cette grande époque se trouve dans le double phénomène d'une vie qui se retire et d'une vie qui progresse; on assiste à une destruction et à une rénovation simultanées, et ces deux aspects sont inséparables et complémentaires. Se dérober à cette perspective, c'est ignorer volontairement une loi historique supérieure, la première de toutes, celle qui empêche les événements de nous sembler flotter à l'aventure. Pour être tombé dans cette erreur, Gibbon a méconnu le vaste sujet qu'il traitait, il n'a pas mesuré son ampleur parce qu'il n'en a embrassé que la moitié; la croissance de l'Église lui est apparue comme un simple accident survenu pour augmenter la désorganisation de l'empire et rendre plus funeste et plus inévitable l'invasion imminente des barbares.

Lorsqu'on s'efforce de saisir l'ensemble, au lieu de la vue désolée d'une décadence sans ressources, de la fin misérable d'une chose qui fut grande, on aperçoit les symptômes d'une autre chose qui ne sera pas moins grande. La religion chrétienne va s'implanter non seulement par sa hiérarchie dans la société, mais encore par son charme dans les âmes. Il y a une catégorie de chrétiens qui seront tels sans aucun calcul, sans profit comme sans espoir; ils ne verront que le service de Dieu et le progrès des âmes. L'abbé Paphnuce décrivait trois catégories principales des manifestations qui attachent l'homme à Dieu; dans la première, Dieu agit directement sur le cœur de l'homme, et nous en trouvons une manifestation frappante dans la vie de saint Antoine, racontée par saint Athanase. Comme, orphelin depuis six mois, il se rendait à l'église en réfléchissant sur la vocation des apôtres et le renoncement aux biens de ce monde, il entendit lire un passage de l'évangile de saint Matthieu : « Si tu veux être parfait, va vendre tout ce que tu possèdes; donnes-en le prix aux pauvres, puis viens et suis-moi, tu auras acquis un trésor dans les cieux. » (Matth., XIX, 21.) C'était la réponse publique à ses questions intérieures. Il vendit son bien, le distribua, ne réservant que ce qu'il fallait pour l'entretien de sa sœur. Quand il revint à l'Église, on lut ces mots : « Soyez sans sollicitude pour le lendemain. » (Matth., VI, 34.) Voilà un exemple de l'appel divin à la vie de renoncement et d'abandon, à la clarté duquel on ne peut rien ajouter. Et on trouve d'autres appels à la vocation monastique dans la vie d'Alexandre, fondateur des acémètes, dans celle de saint Siméon Stylite, dans celle de saint Basile.

Nous venons de voir l'emprise directe et, pour ainsi dire, personnelle de Dieu; il y a une autre forme d'appel : par rayonnement. Hilarion, jeune encore, est de passage à Alexandrie pour suivre les leçons des maîtres; il entend parler d'Antoine, désire le voir et, à l'instant, se résoud à embrasser la vie religieuse. Après avoir passé deux mois à côté d'Antoine, il revient en Palestine, y répand la formule de vie nouvelle et rassemble un grand nombre de disciples.

Puis, il y a l'enseignement de l'exemple. Les deux Macaire, faisant route ensemble, traversent le Nil sur un bateau avec plusieurs officiers; un de ceux-ci s'approche des deux moines qui se sont mis à l'écart et les félicite du genre de vie qu'ils ont embrassé. Macaire lui répond que ceux qui suivent Dieu se moquent du monde, tandis que le monde se moque de ceux qui lui appartiennent. L'officier frappé de cette parole se fait moine.

Qu'on ouvre les Vies, les recueils de Vies et on n'aura qu'à choisir parmi les circonstances diverses qui attirent les hommes à la vie monastique : promesses faites à l'heure du danger, tentations surmontées, repentirs tragiques. Sans accorder une confiance puérile à quelques-uns de ces récits, on doit reconnaître que beaucoup d'entre eux offrent de la vraisemblance; on s'explique sans peine qu'on prît plaisir à les conter pour exalter le rôle de la miséricorde de Dieu et le triomphe de la grâce dans les âmes. Celles-ci offraient une variété si grande qu'on peut se demander quelle était la composition d'un monastère : brigands venus à résipiscence fournissent un personnel toujours prêt aux coups de la grâce divine et que leurs compagnons choisissent pour leur confier la direction du monastère.

On avait pris, il est juste de le dire, quelques précautions avant de les recevoir; c'est ainsi que l'abbé Patermutios fut soumis à un catéchuménat de trois années avant de recevoir le baptême. Le fait n'était pas exceptionnel dans la Thébaïde. Tous les ans, on se réunissait à l'époque de Pâques pour recevoir au baptême, dans le monastère de Peboou, centre de la congrégation pakhomienne, ceux qui venaient du paganisme et que, pour différentes raisons, on avait jugés devoir offrir des garanties un peu prolongées. Saint Jean Chrysostome [2], saint Grégoire de Nazianze [3], saint Cyrille d'Alexandrie [4] insinuent la présence de moines catéchumènes dans les monastères d'Égypte, de Cappadoce et de Syrie.

XXVII. LE RECRUTEMENT MONASTIQUE. — On venait de partout, des rangs les plus divers de la société. Saint Grégoire de Nazianze ne manque pas de le dire à l'empereur Julien : « Parmi eux, il n'y a pas que des hommes obscurs et de basse extraction, que les exigences de leur condition première habituaient à la peine; on y en trouve encore de très haut rang, que recommandaient la fortune, la noblesse et l'autorité [5]. On nous assure que l'origine et les richesses étaient si complètement oubliées dès l'entrée au monastère que, dès lors, il n'en était plus question; il faudrait, pour le croire, admettre que les choses ont bien changé depuis lors. S'il régnait une sorte d'égalité, c'était assurément tant mieux, mais l'insistance que les auteurs mettent à nous en convaincre est une raison de plus d'en douter.

Il y avait quelques exemples de personnages du premier rang devenus moines; leur nombre a dû toujours être restreint. D'autres, appartenant à la bourgeoisie du temps et sur qui retombaient les fonctions accablantes et onéreuses de curiales, ne pouvaient obtenir de se soustraire à leurs devoirs civiques et, s'il leur prenait fantaisie de se dérober à leurs charges civiques et municipales, ils se voyaient contraints de quitter la solitude. L'armée considérait l'entrée dans les monastères comme une désertion déguisée et récupérait ses soldats. Quant aux esclaves, ils ne s'appartenaient pas eux-mêmes et ne pouvaient soustraire à leurs maîtres la marchandise qu'ils étaient, pour en faire jouir un

[1] S. Épiphane, *Adv. hæreses*, c. LXXX, *P. G.*, t. XLII, col. 755-770. — [2] *In epist. ad Hebræos*, homil. XXV, *P. G.*, t. LXIII, col. 177. — [3] *Oratio*, XL, n. 17. — [4] *Epistolæ ad episcop. Libyæ*, *P. G.*, t. XXXIII, col. 486-487. — [5] S. Grégoire de Nazianze, *Oratio IV in Julianum*, n. 73, *P. G.*, t. XXXV, col. 598.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS R F

monastère. Le canon 4e du concile de Chalcédoine, en 451 [1], consacre l'interdiction faite à l'esclave de se faire moine s'il n'en a pas reçu de son maître la permission. Le cas s'était présenté à saint Basile qui ordonna aux supérieurs de monastères de recevoir ces malheureux, de les exciter à la vertu, de leur conseiller la soumission et de les renvoyer à leurs maîtres [2]. Ceux qui, par un subterfuge, déguisaient leur condition, avaient des précautions à prendre pour ne pas être découverts. Si le maître était chrétien, la liberté pouvait être escomptée, sans quelle fût tout à fait certaine. Saint Grégoire de Nazianze avait affranchi deux esclaves de sa maison, afin de leur ouvrir l'accès de la vie religieuse [3]. Les esclaves, qui entraient dans un monastère où déjà se trouvait leur maître, n'étaient plus esclaves après la profession, mais réputés frères de leur ancien maître.

XXVIII. Moines mariés. — La vocation monastique ne s'est pas emparée que des célibataires, elle a séduit et entraîné des gens mariés, et parfois à leur corps défendant, comme ce moine de Scété qui s'exténuait de privations et de mortifications afin de triompher du souvenir de sa femme demeurée dans le monde [4]. Cette résolution de passer de la vie laïque à la vie monastique était parfois grosse de conséquences. Un moine laissa ainsi sa femme et deux petits enfants que la misère lui ramena un jour. Entre temps, ce moine était devenu abbé. Il renvoya sa femme et sa fille et se chargea du garçon [5]. Avait-il rempli tout son devoir envers eux?

Là où intervenait une séparation, on se demande s'il y avait eu consentement mutuel? Saint Basile, dans ses règles, n'admettait pas qu'il pût en être autrement et rappelait l'enseignement de saint Paul [6]. Il est à peu près certain qu'il y eut des ruptures obtenues par surprise ou par contrainte, mais il est assuré, que, dans certains cas, les époux s'étaient préalablement mis d'accord; ainsi le fondateur de Nitrie, Ammon, céda aux objurgations de sa femme; sainte Mélanie réussit à persuader son mari Pinianus [7]. Voici ce que saint Nil nous apprend de lui-même: « Un ardent désir d'habiter le désert du Sinaï et de posséder la paix et le repos dominait mon cœur, au point d'absorber toutes mes pensées; impossible de fixer mon esprit sur autre chose... L'amour de la solitude finit par me rendre le départ nécessaire; je n'avais plus la force de résister. Prenant par la main mes enfants, encore bien jeunes, je les plaçais devant leur mère, je lui en donnais un et gardais l'autre. C'est alors que je lui découvris ma volonté. Mon visage et le ton de ma voix lui faisaient comprendre que ma résolution était irrévocable. Inutile donc d'essayer de la fléchir; elle ne le tenta même point. Quand elle vit l'impossibilité de s'opposer à mon départ, elle me donna, non sans peine, son assentiment. Le chagrin l'étouffait, les larmes coulaient le long de ses joues. Vous savez combien est douloureuse la séparation de ceux qu'unit un mariage légitime. Cette souffrance n'est pas moins pénible que celle causée par un glaive plongé dans la poitrine [8]. » Nil prit le chemin du Sinaï emmenant son fils Théodule.

XXIX. Moines par contrainte. — Nous venons de voir saint Nil emmener d'autorité son fils dans le monastère. On trouverait beaucoup de cas semblables et qui n'en sont pas plus excusables, mais les gens d'autrefois avaient l'édification facile et, loin de blâmer, ils approuvaient. Saint Grégoire de Nazianze s'attendrissait à l'idée des beaux exemples que promettaient les enfants d'un de ses diocésains nommé Nicomède; celui-ci s'était fait moine et avait expédié son petit garçon chez les moines, sa petite fille chez les nonnes [9]. Cela pouvait donner de petits innocents, sans aucun doute, mais gare le jour où la nature se révélait! Un enfant élevé à Scété y avait grandi sans soupçonner l'existence des femmes; un rêve les lui fit connaître, mais il restait préoccupé de ce mystère. Lorsque son père le retira de Scété et l'emmena en Égypte, l'enfant s'écria : « Tiens, c'est ce que j'ai vu la nuit! » Son père, qui devait être un parfait imbécile, lui expliqua que c'étaient des moines vivant dans le monde et portant un habit d'une autre coupe [10]. L'histoire s'arrête là.

Il devait se passer bien des excentricités dans ces monastères; on s'y imposait des épreuves qui eussent été de purs assassinats, si personne avait pris pour du drame ce qui n'était que de la comédie. Un nommé Patermutios se présente avec son fils âgé de huit ans; on lui ordonne d'aller le jeter à la rivière; le père obéit, bien persuadé que l'enfant ne prendrait qu'un bain de pieds, et, en effet, des moines se précipitent et retirent de l'eau le gamin [11]. Même divertissement chez l'abbé Sisoi le Thébain [12]; ailleurs, le fleuve est remplacé par un four allumé d'où la victime sort en bon état [13].

On ne compte pas le nombre de ces petits innocents voués à Dieu dès leur naissance ou même auparavant; à tel d'entre eux il arrive de mourir prématurément, mais un saint homme d'ascète, installé dans les environs, exécute sur l'heure un miracle, rend la vie et rouvre la carrière monastique compromise [14]; ou bien, on opère une substitution, afin que l'oblation s'accomplisse sans trop de scandales ou de difficultés. Partout on rencontre cette pratique d'incorporer à la vie monastique, contre leur consentement ou sans ce consentement, de malheureux petits êtres, dont quelques-uns feront contre mauvaise fortune bon cœur et se résigneront à cette vocation forcée.

Il y avait tels moines à la bavette qui eussent utilement attendu, pour eux-mêmes et pour autrui, l'heure de la profession monastique. Théodoret raconte l'incorporation — car à cet âge il ne peut s'agir de vocation — du moine Héliodore, admis dans un monastère à l'âge de trois ans et qui, parvenu à l'âge de soixante-cinq, ignorait tout au monde jusqu'à ne pouvoir distinguer un porc d'une poule [15]; et on se demande à quoi de pareilles gens pouvaient servir.

Peu importe, disaient certains, en particulier saint Jean Chrysostome qui estimait que l'existence dans le monde apprendrait à des jeunes gens une multitude de choses dont ils avaient tout avantage à se passer [16]. Saint Basile était plus calculateur et voulait qu'on retardât l'admission des enfants jusqu'à l'âge du discernement [17].

On s'exposait, par leur admission, à de graves ennuis. Leur âge, leur gentillesse pouvaient parfois entraîner à une indulgence funeste qu'interdisait saint

[1] *Concil. Chalcedon.*, can. 4, dans Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1683. — [2] S. Basile, *Regulæ fusius tractatæ*, interr. XI, *P. G.*, t. XXXI, col. 947. — [3] *P. G.*, t. XXXVII, col. 390-391. — [4] *Verba seniorum*, *P. G.*, t. LXXIII, col. 886. — [5] *Apophtegmata Patrum*, *P. G.*, t. LXV, col. 250-251. — [6] S. Basile, *Regulæ fusius tractatæ*, interr. XII, *P. G.*, t. XXXI, col. 947-950. — [7] Pallade, *Hist. lausiaca*, c. CXIX, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1230. — [8] S. Nil, *Narratio*, II, *P. G.*, t. LXXIX, col. 602-603. — [9] S. Grégoire de Nazianze, *Carmen ad Hellenium*, vs. 145-147, *P. G.*, t. XXXVIII, col. 1461-1464. — [10] *Verba seniorum*, *P. L.*, t. LXXIII, col. 878. — [11] Jean Cassien, *Institut.*, l. IV, n. XXVII, édit. Petschenig, p. 65-67. — [12] *Verba seniorum*, *P. L.*, t. LXXIII, col. 949. — [13] *Verba seniorium*, *P. L.*, t. LXXIII, col. 952. — [14] Théodoret, *Historia religiosa*, c. XXI, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1439. — [15] Théodoret, *Historia religiosa*, c. XXVI, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1667. — [16] Saint Jean Chrysostome, *Adversus oppugnatores vitæ monasticæ*, III, *P. G.*, t. XLVII, col. 366-367. — [17] S. Basile, *Regulæ fusius tractatæ*, interrogatio XV, *P. G.*, t. XXXI, col. 955.

4° V 6695
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE RF IMPRIMÉS
D. L. (5361-1-6-14) A

Pakhôme [1]; leurs défauts naissants pouvaient exiger des corrections manuelles qui offraient d'autres inconvénients. Aussi Évagre du Pont écartait sans discussion tous les enfants [2]; Isaac de Thèbes se montrait intraitable : « Pas d'enfant ici, disait-il; à Scété, quatre églises sont devenues désertes à cause d'eux [3]. »

Ces rudes solitaires en venaient à avoir une sorte de hantise de la jeunesse, de la fraîcheur. L'abbé Paphnuce, de Scété, dit au jeune Eudæmon qui se présentait à lui : « Je ne veux pas permettre à quelqu'un qui porte encore un visage de femme d'habiter à Scété, parce que l'ennemi en profiterait pour diriger ses attaques contre nous [4]. » L'abbé Carion, que nous avons vu se débarrasser de sa femme et de sa fille en temps de famine, sauf à se charger de son fils Zacharie, fut bientôt obligé de quitter avec ce fils le désert de Scété pour la Thébaïde, afin d'apaiser les murmures de la communauté. Il crut qu'à son retour il n'en serait plus question; ce fut tout le contraire. Le jeune Zacharie ne trouva rien de mieux que d'aller se baigner dans un étang de nitre, d'où il sortit défiguré; ce qui parut admirable [5].

Saint Euthyme consentit à recevoir trois frères, à la condition que Gabriel, le plus jeune, serait enfermé dans une cellule dont il ne sortirait jamais, vu la bonne grâce de son visage [6].

XXX. Profession et vœux. — La vie religieuse imposait une période d'essai qui est devenue le noviciat, mais à l'époque des origines il y eut des hésitations, des retouches dont nous connaissons mal les vicissitudes jusqu'à l'aboutissement à une institution régulière. La version arabe de la Vie de saint Pakhôme [7] parle d'une épreuve préparatoire de trois mois et il en établit les règles qu'on va lire : « Si quelqu'un se présente à la porte du monastère pour renoncer au monde et entrer dans la communauté des frères, on ne lui accordera pas tout d'abord la faveur qu'il sollicite. On l'annoncera au Père du monastère. Il restera à la porte durant quelques jours. Pendant ce temps, on lui enseignera l'oraison dominicale et les psaumes qu'il sera capable de retenir. Il fournira toutes les indications nécessaires pour qu'on sache s'il a fait du mal avant son entrée, s'il a fui le monde dans un moment de crainte, s'il jouit de sa liberté et s'il aura les forces indispensables à quiconque veut abandonner sa famille et renoncer aux biens de la vie présente. Quand on aura constaté son aptitude à l'oraison et aux exercices réguliers, le moment sera venu de lui enseigner les autres pratiques du monastère qu'il devra observer, et les services qu'il lui faudra rendre soit dans l'assemblée des frères, soit à la cuisine ou au réfectoire [8]. » C'était l'affaire d'une dizaine de jours, pendant lesquels on éprouvait la patience et l'humilité du visiteur. On ne s'étonne pas, mais on regrette de rencontrer dès lors le recours à des procédés artificiels qui ne peuvent tromper et moins encore instruire personne. Le postulant s'agenouillera sur le passage des religieux, les priera de l'admettre parmi eux et n'en recevra qu'un refus méprisant avec le reproche d'être venu se faire héberger et nourrir; au besoin, quelques-uns particulièrement mal éduqués procéderont de façon offensante [9]. On cherchera du moins de ceux qui veulent entrer l'indice de ces vertus qui peuvent donner confiance pour l'avenir. Un jour, un vieillard se présente à Tabennîsi et demande à être reçu dans la communauté. Pakhôme l'en décourage, lui représente son âge qui le rendra inapte aux travaux et aux mortifications. Cependant, l'homme tient bon pendant une semaine entière, mangeant à peine et demandant sans cesse la faveur d'être admis jusqu'à ce qu'enfin sa demande fût exaucée. On ne connut que dans la suite à qui on avait affaire : c'était Macaire d'Alexandrie [10].

Le noviciat terminé, on introduisait le postulant dans la communauté en lui imposant l'habit religieux par les mains d'un ancien ou du supérieur; on procédait alors au rite de la tonsure. Saint Basile voulait que l'engagement fût pris en présence de témoins [11]. Le profès avait à répondre à plusieurs interrogations [12] et l'engagement se prenait de vive voix et en termes précis, de manière à ne laisser aucune place au doute [13]. La formule de profession en usage dans le monastère de Sehenoudi nous est parvenue et nous l'avons donnée déjà (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3116-3117), ainsi que ce qui a rapport à cette question.

Dans certains monastères d'Égypte, on n'introduisait pas immédiatement le nouveau moine dans la communauté; il demeurait quelque temps encore avec l'ancien chargé de recevoir les hôtes et trouvait de multiples occasions d'exercer ses aptitudes à la pratique de l'humilité, de la charité, de l'obéissance. Ainsi se passait une année entière, après quoi le jeune moine passait sous la direction d'un doyen qui lui enseignait comment gravir le chemin de la perfection [14].

En Syrie, en Palestine, en Égypte, on voyait des moines préférer l'anachorétisme au cénobitisme et s'attacher à un maître qu'ils accompagnaient dans la solitude. Pallade, l'auteur de l'*Histoire lausiaque*, passa ainsi trois ans auprès du solitaire Dorothée que sa santé l'obligea à quitter prématurément [15]. On se mettait parfois à la recherche d'un ancien en réputation de sociabilité plutôt que de sainteté [16]. C'était là un noviciat d'une nature particulière et très délicate, car, parmi les anciens, il s'en trouvait qui n'avaient jamais eu que de l'expérience sans la moindre dose de bon sens. Comment celui-là aurait-il formé un jeune moine? Heureux quand il s'en rendait compte, tel l'abbé Chérémon qui craignait de faire plus de mal que de bien à un disciple [17]. Cassien rapporte un conseil de saint Antoine qui énonce bien la conception qu'on se faisait de ces noviciats non cénobitiques : « Imitez en chacun, disait-il, la vertu qui le caractérise le mieux. » Mais encore fallait-il savoir découvrir cette vertu et connaître par quels procédés on pouvait l'acquérir.

La profession monastique obligeait celui qui l'avait émise et il ne devait plus s'y dérober. « Celui qui s'est consacré au Seigneur, dit saint Basile, et qui passe ensuite à la vie du siècle est un sacrilège. Il s'est lui-même ravi à Dieu; il a repris un don qu'il lui avait fait. Qu'on ne rouvre jamais la porte à ceux qui ont commis cette faute, ne fût-ce que pour leur donner un asile durant quelques heures [18]. » Il insiste sur cette discipline dans sa correspondance [19]. Saint Jean Chrysostome estimait, lui aussi, que le pacte ainsi conclu avec Dieu est irrévocable [20] et saint Éphrem ne pensait pas

[1] *Regula*, c. CLXVI, *P. L.*, t. XXIII, col. 86. — [2] Évagre, *Regula monachalium rationes*, 5, *P. G.*, t. XL, col. 1255. — [3] *Verba seniorum*, *P. L.*, t. LXXIII, col. 918. — [4] *Apophtegmata Patrum*, *P. G.*, t. LXV, col. 175. — [5] *Ibid.*, *P. G.*, t. LXV, col. 250-251. — [6] Cyrille, *Vita S. Euthymii*, VI, 40, dans *Acta sanct.*, janv. t. II, p. 471. — [7] *Vie arabe de Pakhôme*, dans *Annales du musée Guimet*, t. XVII, p. 349. — [8] *Sancti Pakhomii regula*, 49, *P. L.*, t. XXIII, col. 70. — [9] Cassien, *Institutiones*, édit. Petschenig, p. 49-59. — [10] Pallade, *Historia lausiaca*, c. XIX-XX, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1055. — [11] S. Basile, *Regulæ fusius tractatæ*, interr. 12, *P. G.*, t. XXXI, col. 947-950. — [12] S. Basile, *Epist.*, CXCIX, can. 19, *P. G.*, t. XXXII, col. 719. — [13] S. Basile, *Epist.*, CXCIX, can. 19, *P. G.*, t. XXXII, col. 719. — [14] Jean Cassien, *Institut.*, l. IV, VII-VIII, édit. Petschenig, p. 52. — [15] Pallade, *Hist. lausiaca*, c. II, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1013. — [16] *Verba seniorum*, *P. L.*, t. LXXIII, col. 932. — [17] J. Cassien, *Collatio*, XI, 4, édit. Petschenig, p. 316-317. — [18] S. Basile, *Regulæ fusius tractatæ*, interr. XIV, *P. G.*, t. XXXI, col. 950-951. — [19] *Epist.*, XLII; *Epist.*, CXCIX, 19, *P. G.*, t. XXXII, col. 347-350, 719. — [20] S. Jean Chrysostome, *Exhortatio II ad Theodorum lapsum*, *P. G.*, t. XLVII, col. 309.

autrement : « Nous sommes tenus, mes frères, dit-il, de persévérer dans la voie où nous sommes entrés [1]. »

En Égypte, non plus, les solitaires ne pouvaient abandonner la vie qu'ils avaient embrassée, mais les supérieurs prétendaient avoir le droit de chasser les moines qui ne leur donnaient pas satisfaction; aussi s'en trouvait-il qui, sans attendre la manifestation publique de la malveillance dont ils étaient l'objet, profitaient d'un moment pour quitter un monastère où ils n'avaient plus rien de juste et d'utile à attendre. En pareil cas, la nuit favorisait la fuite et, si l'inconstance ramenait les fugitifs au monastère, la porte ne s'ouvrait plus devant eux [2].

A un moment donné, vers le milieu du ve siècle, le nombre des moines qui avaient renoncé à leurs engagements monastiques était devenu assez considérable pour que le concile de Chalcédoine, 451, s'occupât de mettre un terme à cette situation et aux abus qu'elle engendrait. Le canon 16e du concile interdit les mariages de moines et de vierges et excommunie ceux qui se les permettent.

Il arrivait parfois qu'une communauté dégénérait de son observance et, en ce cas, on pouvait se séparer d'elle, après avoir cherché à ouvrir les yeux des coupables [3]. La stabilité dans le monastère n'existait pas dans l'institution pakhômienne, où le supérieur pouvait déplacer un religieux chaque fois qu'il le jugeait utile, ou lorsqu'il voulait s'en débarrasser [4]. Les moines qui désiraient sortir de la congrégation et passer dans d'autres monastères pouvaient l'obtenir sans difficulté [5].

XXXI. Chasteté. — La pratique du célibat s'imposait aux moines et aux vierges avec une telle évidence qu'on ne peut songer à un état différent. C'était pour eux la vertu capitale et la vertu obligatoire, à laquelle certains ne parvinrent qu'après une lutte prolongée et farouche contre leurs propres instincts. Pour y atteindre, il fallait avoir le courage de s'imposer des rigueurs extrêmes et d'exercer sur soi-même une vigilance incessante. A ce prix, l'homme se trouvait libéré du poids de sa chair; la vue de la femme ne faisait sur lui plus aucune impression et, même la nuit, son corps demeurait à l'abri des accidents et des frissons qui souillent l'imagination et dans lesquels saint Basile ne consentait pas à voir le moindre péché.

Au milieu d'un climat échauffant et d'une nature excitante par ses parfums et ses produits, des hommes s'imposaient la règle austère du renoncement aux plaisirs de la chair; certains devenaient le jouet d'une passion qu'ils prétendaient abolir au dedans d'eux-mêmes; d'autres s'en remettaient tout entiers à la grâce de Dieu qui, seul, pouvait les établir dans une pureté parfaite. Évagre du Pont n'hésitait pas à dire que l'homme ainsi soutenu pouvait vivre dans une sorte d'impassibilité qui se manifestait par l'éloignement des pensées déshonnêtes, des songes impurs et de toute distraction aux heures de la prière mentale et orale. Ceci conduisait à une erreur, car, pour certains, il y avait là une sorte d'anticipation de la bienheureuse éternité, erreur qui procédait des doctrines stoïciennes.

Cet apaisement relatif pouvait être le privilège de quelques-uns; il n'en était pas plus désirable pour tous. A l'abbé Jean qui en jouissait et s'en félicitait devant un ancien, celui-ci répondait : « Va prier le Seigneur de te rendre la lutte et de permettre aux tentations de te faire la guerre comme jadis; leurs assauts profitent beaucoup aux religieux [6]. » Cette *apatheia* pouvait entraîner à des illusions funestes [7].

On sait qu'Origène, dans un mouvement de ferveur peu raisonnée, se mutila; son exemple ne trouva qu'un très petit nombre d'imitateurs, et parmi ceux-ci, deux moines égyptiens qui s'étonnèrent que, loin de les admirer, l'archevêque d'Alexandrie les excommuniât. Ils s'en allèrent à Jérusalem plaider leur cause et furent repoussés; il en fut de même à Antioche et à Rome; alors ils s'adressèrent à saint Épiphane de Chypre qui les exhorta au repentir et les fit rentrer en grâce à Alexandrie [8].

XXXII. Pauvreté. — La loi de la pauvreté monastique a son fondement dans l'Évangile (Matth., xix, 21). Nous avons dit avec quelle impérieuse éloquence cette parole avait retenti dans la conscience de saint Antoine qui se dépouilla de tous ses biens [9] et fut imité par la plupart des moines égyptiens [10]. La valeur du sacrifice imposait sa totalité [11]. Il fallait que le dépouillement fût complet; une simple pièce de monnaie mise en réserve viciait l'acte jusque dans l'intention [12]. Par un sentiment de prudence louable, on interdisait à celui qui embrassait la vie religieuse de faire un présent au monastère, ce qui aurait pu l'induire à s'estimer au-dessus de ses frères. Un autre péril attaché aux dons, c'est que celui qui les avait faits pouvait un jour les réclamer et jeter le monastère dans l'embarras. Saint Basile permet de recevoir ce que la famille veut bien offrir, mais à condition d'y mettre une extrême réserve.

Saint Nil enseignait que le moine devait se contenter du strict nécessaire. La pauvreté de fait s'accompagnait de la pauvreté d'esprit; on aboutissait ainsi à de pieux enfantillages, le terme possessif se trouvait banni du langage. La propriété d'un seul se trouvait devenue celle de tous, communauté relative des biens, car il n'était pas impossible de récupérer à son usage personnel d'insignifiants objets et de s'y attacher. Cependant, en théorie, les vêtements, les chaussures, les nécessités quotidiennes de la vie étaient le bien de tous, et on devait s'accuser de les avoir détériorés. Toutefois, il était avec cette rigueur des accommodements. Le présent fait au monastère par les soins des parents pouvait, avec la permission de l'abbé, être attribué au fils des bienfaiteurs. Enfin, les religieux réussissaient à confectionner et à échanger entre eux de chétifs présents en signe d'amitié [13].

Les ermites, les anachorètes végétaient du produit de leur travail, c'était assez pour que s'infiltrât le vice de l'avarice qui réussit à attacher les moines à d'infimes possessions qu'ils arrivent à justifier par des textes de l'Écriture. Celui-ci invoque la pauvreté du monastère, la perspective de la vieillesse et de son cortège d'infirmités, les nécessités urgentes qui peuvent se présenter; d'autres, avec plus de raison, envisagent le désordre qui règne dans l'administration des biens, les lois de la prudence et le bien à faire autour d'eux.

XXXIII. La hiérarchie monastique. — Les moines vivant en communauté et les anachorètes groupés avaient un supérieur qui veillait sur leur con-

[1] S. Ephrem, *Sermo de non scandalizando proximo*, dans *Opera*, t. III, p. 34-36. — [2] S. Pakhôme, *Regula*, 136, 152, 153, *P. L.*, t. XXIII, col. 81-83. — [3] S. Basile, *Regulæ fusius tractatæ*, interr. XXXVI, *P. G.*, t. XXXI, col. 1007-1010. — [4] *Vie de Théodore*, dans *Annales du musée Guimet*, t. XVII, p. 257-258. — [5] Ammon, *Epist.*, XXI, dans *Acta sanctorum*, mai t. III, p. 355-356. — [6] *Apophtegmata Patrum*, *P. G.*, t. LXV, col. 207. — [7] Pallade, *Epist. ad Lausum*, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1005. — [8] S. Épiphane, *Expositio fidei*, *P. G.*, t. XLII, col. 807; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. X, p. 501. — [9] S. Athanase, *Vita S. Antonii*, 2, 3, *P. G.*, t. XXVI, col. 842-843. — [10] S. Épiphane, *Expositio fidei*, 24, *P. G.*, t. XLII, col. 831. — [11] S. Basile, *Regulæ brevius tractatae*, interr. CCV, *P. G.*, t. XXXI, col. 1218. — [12] J. Cassien, *Institutiones*, l. IV, édit. Petschenig, p. 50-51. — [13] S. Jérôme, *Epistola*, LXXI, *P. L.*, t. XXII; Théodoret, *Epistola*, XIII, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1186.

duite. C'est celui que les grecs appelaient προεστώς [1], les latins *præpositus* [2]; on rencontre encore les termes d'*archimandrite* [3] et d'*higoumène* [4]. Les titres *apa* et *ama* ont été étudiés au t. I (voir AMA et APA).

Dans le désert de Scété, les anciens jouissaient d'une sorte de supériorité; ils formaient un groupe qui veillait à l'observance sur tous les points. Il fallait être déjà d'un âge mûr, quoique dans certains cas on signale l'admission parmi les anciens de religieux d'un âge peu avancé. C'était là, probablement, une survivance de ce qui s'était vu dans la primitive Église, où les presbytres formaient une sorte de conseil de l'évêque. On prit l'habitude d'entourer d'égards ces bonnes gens; on recueillit leurs historiettes, leurs bons mots qui devinrent la matière du *Verba seniorum*, des *Apophtegmata Patrum*.

Dans un monastère, on recourait de préférence à l'autorité d'un seul, le supérieur ou abbé. Ce n'était pas pour le plus grand agrément de ceux-ci qui protestaient bien haut, puis, finalement, se calmaient et s'installaient dans la charge qu'ils avaient paru redouter tellement. Celui qui avait fondé un monastère en était ordinairement le premier abbé et cette perspective ne déplaisait pas à tous; il s'en trouvait même qui passaient par-dessus les tracas, afin de s'assurer l'espèce d'indépendance reconquise qu'apporte le titre de supérieur à celui qui en est pourvu. Des abbés, avant de mourir, désignaient leur successeur. Saint Pakhôme, se sentant vers sa fin, assembla les chefs des divers monastères de sa congrégation et les fit questionner par Horsisi; ils désignèrent Petronios, et Pakhôme approuva. Petronios mourut quelques jours après Pakhôme et après avoir, sur la demande des moines, désigné lui-même son successeur, Horsisi, qui, plus tard, démissionna et nomma son successeur.

Il fallait bien persuader aux moines que tout cela était pour le mieux, et on n'y manquait pas. Il est sorti de là une littérature de qualité médiocre qui donne une pauvre idée de la mentalité de ceux à qui elle était destinée. Saint Pakhôme est favorisé de visions qui lui font voir les supérieurs assistés par les anges. L'abbé Théodore voyait la communauté sous l'aspect d'un troupeau de brebis étendues sur le sol et gardées par un ange [5]. On serait intéressé de savoir s'il se trouvait de nombreux frères pour accueillir de pareils contes. Il y en avait certainement dans le nombre qui savaient qu'un chef incapable peut ruiner une communauté. Le doux rêveur que fut saint Ephrem le savait et ne s'en cachait pas [6]. Saint Basile recommandait à l'abbé d'être à la fois le médecin des âmes et le serviteur des frères [7]. Saint Pakhôme se chargeait à la fois de la direction des âmes et du service matériel du monastère, tour à tour cuisinier, jardinier, portier, afin que les moines pussent s'adonner à la contemplation. Cela ne pouvait durer longtemps et il devint nécessaire d'établir une distribution des offices avec un chef responsable à la tête de chaque service. Il institua des prieurs qui, aidés d'un second, surveillaient les groupes ou maisons [8]; ils avaient la mission de veiller à l'observance régulière. A cause de cela, ils participaient au pouvoir du supérieur, se conformaient à ses ordres s'inspiraient de sa pensée, veillaient sur les biens temporels. Si leur zèle tournait à l'espionnage ou à l'aigreur, leurs subordonnés les dénonçaient au Père du monastère [9].

L'administration temporelle incombait à l'économe qui avait le devoir de fournir aux cuisiniers, aux infirmiers, tout ce dont ils avaient besoin; il vendait et achetait [10]. L'hebdomadier était chargé de la répartition du travail pendant une semaine. A l'issue de la prière du matin, il prenait les ordres de l'abbé et les faisait parvenir au prieur de chaque maison. Il tenait un compte exact de toutes choses [11].

La nomination des officiers dépendait du supérieur qui devait tenir compte des aptitudes et des répugnances. On raconte de petits faits qui montrent comment, dans la réalité, se passaient les choses et on y retrouve les petitesses, les abaissements que la nature humaine, même amendée, insinue partout.

XXXIV. LA DISCIPLINE MONASTIQUE. — Saint Pakhôme avait gardé de son passage dans l'état militaire le goût de l'obéissance ponctuelle. Il supportait difficilement le murmure, se mettant au-dessus de la critique et la punissant sans pitié. A Pebôou, dix moines, d'observance irréprochables, le critiquaient; il pria, discuta sans rien obtenir. Un de ces moines mourut; il fut enterré sans honneurs, ni chants, ni bénédictions; sa défroque fut brûlée publiquement. Mais qui nous dira si la raison et la justice étaient du côté de Pakhôme ou du côté des dix moines?

Pour arriver à une domination incontestée, on inculquait au moine la conviction que le supérieur avait toujours reçu une assistance spéciale et des lumières divines devant lesquelles le moine, plongé dans l'ignorance, n'avait qu'à s'incliner et se soumettre. L'abbé Pynufe disait aux jeunes gens qu'il formait à la vie monastique : « Si tu veux arriver à la perfection, propose-toi d'imiter un petit nombre de frères : il est préférable de t'en tenir à un ou deux. Mais, pour bien mettre à profit leurs exemples, comporte-toi comme un sourd, un muet et un aveugle; montre toujours la plus entière simplicité et une obéissance absolue [12]. » Ces encouragements ne cesseront pas d'être donnés; on dira et on répétera au moine qu'il ne peut se tromper du moment qu'il accomplit les ordres de son supérieur; mais on n'ajoute pas que celui-ci peut manquer de jugement à un degré qu'on imagine à peine et prescrire des actes dépourvus de la plus élémentaire sagesse. Il suffit de rappeler certains ordres absurdes qui bravaient non seulement la prudence humaine, mais encore la loi divine. L'ancien, chargé de la formation du jeune moine Sisois, pour expérimenter son obéissance, lui ordonnait d'aller voler, ce dont le gamin s'acquittait à merveille; le moine restituait ensuite le larcin [13]. On s'étonne peu de ces choses, lorsqu'on sait ce que peut s'agiter d'idées biscornues dans un cerveau de moine désœuvré sous couleur de contemplation. On voit l'abbé Sylvain exiger d'un disciple qu'il prenne un sanglier pour un veau, et le disciple abonde dans ce sens [14]; ou bien, c'est la vieille histoire de la canne qui

[1] S. Basile, *Regulæ brev. et fus. tractatæ*, passim; S. Grégoire de Nyssé, *De instituto christiano*, *P. G.*, t. XLVI, col. 293; S. Jean Chrysostome, *In Matth.*, hom. LXVIII, *P. G.*, t. LVIII, col. 644; *In epist. I ad Tim.*, homil. XIV, *P. G.*, t. LXII, col. 575, 576; *Constitut. monast.*, 22, *P. G.*, t. XXXI, col. 1402. — [2] J. Cassien, *Collat.*, XVIII, édit. Petschenig, p. 514; *Instit.*, l. V, *ibid.*, p. 103; S. Jérôme, *Epist.*, CXXV, *P. L.*, t. XXII, col. 1083. — [3] Pallade, *Hist. lausiaca*, c. VII, XIX, XX, XXV, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1022, 1055, 1071; S. Épiphane, *Contra hæreses*, *P. G.*, t. XLI, col. 156; S. Isidore de Péluse, *P. G.*, t. LXVIII, col. 211, 259, 338, 355, 366, 403; *Constitut. monasticæ*, 27-28, *P. G.*, t. XXXI, col. 1418; Théodoret, *Epist.*, *P. G.*, t. LXXXIII, col. 1206, 1226, 1336, 1339, 1366; *Verba seniorum*, *P. L.*, t. LXXIII, col. 963. — [4] S. Nil, *Epist.*, *P. G.*, t. LXXIX, col. 98-230; *Apopht. Patr.*, *P. G.*, t. LXV, col. 187. — [5] *Vie copte de saint Pakhôme*, dans *Annales du musée Guimet*, t. XVII, p. 131, 147. — [6] S. Ephrem, *De humilitate*, dans *Opera*, t. I, p. 207. — [7] S. Basile, *Regulæ fusius tractat.*, interr. XXX, *P. G.*, t. XXXI, col. 991-994. — [8] S. Pakhôme, *Regul.*, 82, 183, *P. L.*, t. XXIII, col. 84. — [9] Id., *ibid.*, 158, 152, 153, 147, 154, *P. L.*, t. XXIII, col. 79-80. — [10] *Pachomii Acta*, 19, dans *Acta sanct.*, mai t. III, p. 303. — [11] S. Pakhôme, *Reg.*, 25-27, *P. L.*, t. XXIII, col. 68. — [12] J. Cassien, *Institut.*, l. IV, édit. Petschenig, p. 76-77. — [13] *Apophtegmata Patrum*, *P. G.*, t. LXV, col. 419. — [14] *Ibid.*, *P. G.*, t. LXV, col. 295.

prend racine dans le sable. On parle sans cesse d'obéissance, d'abnégation, d'humilité, admirables vertus; il ne faut pas oublier de mentionner, pour être juste, l'arbitraire et la sottise. On représente le moine comme un instrument, mais en pareil cas, c'est un instrument dont souvent on abuse.

Il faut bien se garder de croire que ces saintes gens sont tous d'esprit tempéré; il se trouve parmi eux des exaltés, des fanatiques, des énergumènes qui tournent leur effort vers l'acquisition de réelles vertus, mais qui, hantés par une idée fixe, sont de vérîtables malades. Certains aboutissent à des crises physiques et à des chutes scandaleuses; on les cite, parce que leur cas a fait trop de bruit parmi les solitaires pour qu'il soit possible de le tenir secret, mais on s'attache régulièrement à rattacher leur faiblesse à quelque manquement dont elle est le châtiment, alors que, le plus souvent, c'est le résultat d'une exaltation produite par l'exagération de l'ascèse. Le nombre des saints ira en diminnuant et celui des fous en augmentant, car la folie guette beaucoup de ces gens que le relâchement achemine vers l'inconduite. On lui donne les noms variés d'avarice, d'amour propre, de gourmandise; il faudrait accuser surtout la paresse.

Ce qui peut germer et se développer, dans une communauté monastique, de défauts et de vices est fait pour confondre l'imagination. D'ailleurs les réformes multipliées des monastères et des ordres religieux en sont l'irréfutable démonstration. Certains abbés énergiques, comme saint Pakhôme, n'hésitent pas à retrancher les éléments perturbateurs et incorrigibles; parfois, on recourt donc à l'expulsion des sujets indésirables; mais cette mesure n'est prise qu'à la dernière extrémité.

La détraction, la colère, la calomnie, le murmure, la désobéissance, la familiarité avec les enfants, le bavardage, la négligence, tels sont les principaux manquements. La réprimande précède le châtiment, et le nombre des avertissements varie suivant la gravité de la faute. Si tous ces avertissements demeurent inutiles, on séquestre le coupable pendant plusieurs jours. Si la faute est grave, la correction est infligée hors de l'enceinte du monastère; quant aux enfants, on abrégeait les explications et on leur donnait la fessée.

Pour ces hommes rudes, la répression prenait vite l'aspect d'un supplice et il fallait les garder de s'abandonner sur cette pente; les supérieurs avaient à prendre sur eux-mêmes pour ne pas se laisser aller à un sentiment de colère ou de vengeance. C'est ce qu'avouait, à son lit de mort, l'abbé Romain. « Je ne me souviens pas, disait-il, d'avoir donné à l'un d'entre vous un ordre quelconque, sans avoir préalablement résolu de ne point me mettre en colère, s'il ne s'y conformait pas [1]. » Entre abbés on se menace, on s'excommunie : Macaire l'Égyptien contre Macaire l'Ancien. La première impulsion est généralement toute de violence; mais on réfléchit, on s'attendrit, on pardonne et tout finit par un récit édifiant à l'usage de ceux qui veulent s'édifier quand même.

Ce qui est incontestable, c'est que les fautes sont nombreuses et graves, mais l'aveu est souvent spontané. Un coupable se présente devant la communauté; il montre, s'il le peut faire, le corps du délit. Celui qui a commis une faute pendant la psalmodie, parlé avec arrogance, murmuré, montré de la négligence dans l'accomplissement d'un devoir, parlé avec un parent ou un ami en dehors de la présence de l'ancien, prié avec un excommunié ou qui s'est rendu coupable d'infractions analogues fera satisfaction dans l'oratoire, en présence de tous, pendant la durée de l'office jusqu'à ce que le signal lui permette de se relever.

Il faut compter encore avec les gens sans éducation, comme certain abbé Paul qui, recevant des hôtes, trouve le service mal fait, trop lent et gifle le moine qui s'en acquitte. On ne manque pas aussi de rappeler les accusations mensongères, cette brimade odieuse qui autorise un supérieur à imputer publiquement à un religieux des fautes que celui-ci n'a pas commises. Il est vrai qu'à la deuxième ou à la troisième fois chacun savait à quoi s'en tenir, et l'abbé aurait pu accuser un religieux de crimes monstrueux ou de peccadilles infimes, on n'en croyait plus un seul mot.

Un des plus raisonnables parmi les législateurs monastiques, saint Basile, insiste sur les qualités qu'un supérieur doit savoir révéler dans le choix d'un châtiment disciplinaire. La correction d'un coupable ne regarde pas le premier venu. Le supérieur en personne ou un religieux expérimenté doit être chargé de reprendre le coupable et, jamais sous l'influence de la passion. La douceur et la miséricorde doivent tempérer le langage et les sentiments, en sorte qu'il soit manifeste que ce n'est pas la vengeance ni la colère, mais le devoir et la miséricorde qui l'inspirent. Qu'il prenne exemple sur les médecins. Voit-on ceux-ci s'irriter contre un malade, lorsqu'ils combattent la maladie? La mansuétude, en effet, n'exclut pas la vigueur, toutes les fois qu'il est nécessaire d'y recourir.

Contre les obstinés, il faut en venir à l'excommunication. Saint Basile distingue deux classes d'excommuniés; les uns devront manger une nourriture qui n'a pas reçu la bénédiction donnée à celle des frères; les autres sont exclus de la table commune.

Nul ne doit prendre la défense d'un religieux puni.

XXXV. Le vêtement monastique. — On comprend sans peine que les moines qui s'enfonçaient dans le désert, pour y vivre sans rencontrer personne pendant des années, finissent par réduire leur garde-robe à l'état le plus sommaire. Leurs vêtements les quittaient et certains d'entre eux estimaient très superflu de les remplacer. En Mésopotamie, les moines pasteurs étaient vêtus de leur chevelure [2]; quelque part dans la presqu'île du Sinaï, un être velu et poilu passa un demi-siècle loin de toute société humaine [3]. On peut mentionner quelques autres originaux qui usaient du même costume; ils furent toujours à l'état d'exception.

Les moines n'ignoraient pas les devoirs de la décence et de la modestie. L'abbé Isaïe leur en faisait un devoir [4]; saint Antoine leur en donnait l'exemple [5]; saint Nil avait parmi son répertoire l'histoire d'un jeune moine qui fut massacré par les Sarrasins plutôt que de se dévêtir devant eux [6]. Mais en quoi consistaient ces vêtements? Sérapion était drapé dans un linceul [7], c'était un peu sommaire; d'ailleurs l'homme, en tout temps, a recherché les vêtements ou les insignes qui lui ont permis de se reconnaître parmi ceux qui pratiquent la même vie ou suivent les mêmes observances.

Le vêtement le plus simple est une robe ou tunique qui enveloppe le corps et une ceinture qui entoure la taille et évoque des souvenirs bibliques. L'ermite Paul s'était tressé une tunique avec des feuilles de palmier [8]; ce fut tout son vestiaire et tout son héritage, que saint Antoine emporta et dont il usa dans la suite le jour de Pâques et le jour de la Pentecôte. Le vêtement de saint Antoine était une tunique de poils de

[1] *Apophtegmata Patrum*, *P. G.*, t. LXV, col. 391. — [2] S. Ephrem, *Sermo in Patres defunctos*, dans *Opera*, t. I, p. 177. — [3] Sulpice-Sévère, *Dialogi*, l. I. — [4] Isaïe, *Regul.*, 4, *P. L.*, t. CIII, col. 429. — [5] S. Athanase, *Vita S. Antonii*, 41, *P. G.*, t. XXVI, col. 911. — [6] S. Nil, *Narratio*, V, *P. G.* t. LXXIX, col. 691. — [7] Pallade, *Hist. lausiaca*, c. LXXXIII, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1182. — [8] S. Jérôme, *Vita S. Pauli*, c. XVI, *P. L.*, t. XXIII, col. 28.

chameau, avec un manteau et deux mélotes dont il légua une à saint Athanase et l'autre à l'évêque Sérapion. Il possédait un manteau neuf, don du patriarche d'Alexandrie.

Nous savons ce qu'est la mélote (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 280-281), vêtement fait de peaux de bêtes laineuses, pour couvrir les épaules et le buste. Celle de saint Paul le Simple était taillée dans une peau de chèvre [1] et celle de saint Antoine dans une peau de mouton.

Pour sortir et pour voyager, le moine s'appuyait sur un bâton, qui pouvait servir à écarter ou à tuer les animaux nuisibles.

La tunique était ordinairement faite de toile, comme le vêtement des gens du peuple; elle était pourvue de manches qui ne dépassaient pas les coudes; en outre, on avait une autre tunique de toile plus courte et plus fine. La ceinture, généralement en cuir, était taillée dans la dépouille d'un animal; parfois, la ceinture était de lin. Les moines orientaux portaient, en outre, une sorte de corset nommé ἀναλάβους, dont on ne retrouve pas l'analogue dans le vestiaire occidental et que Cassien nomme *subcinctoria*, *redimicula*, *rebracchiatoria*. C'était une sorte de scapulaire qui entourait le cou, descendait sur la poitrine et sur le dos, laissant aux bras leur liberté au-dessous des aisselles. La tête était abritée, ainsi que la nuque, par un capuchon (voir ce mot). Les moines le gardaient jour et nuit. Ce capuchon était quelquefois cousu à une sorte de pèlerine.

Ce vêtement n'était pas commun à tous les monastères, de façon qu'on pouvait reconnaître un religieux à l'habit qu'il portait. Cassien nous apprend que chaque pièce du vêtement devenait le prétexte à des élucubrations symboliques qu'on devine sans peine. La tunique signifie la mort au monde, la ceinture marque l'obéissance. Dans cette voie, chacun peut découvrir ce qui lui agrée. Évagre du Pont, répondant à une question à lui adressée, disait que : « La cuculle est le signe de la grâce de Dieu et de l'enfance du moine dans le Christ. L'anabale symbolise la croix du Sauveur et la foi au Christ qui reçoit les hommes doux et écarte les obstacles. La ceinture rappelle la chasteté; la mélote, la mortification de Jésus, qui domine les passions coupables et fait aimer la pauvreté et haïr l'avarice. Le bâton évoque le souvenir de l'arbre de vie, où trouvent force et sécurité ceux qui se reposent à son ombre [2]. »

La couleur, la taille, la qualité des vêtements donneraient lieu à beaucoup de descriptions qui nous apprendraient peu de chose d'utile. Nous savons qu'Apollonios d'Hermopolis affectait toujours une extrême propreté [3], tandis que l'abbé Agathon choisissait des habits qui ne parussent ni neufs, ni usés, ce qui permettait de passer plus facilement inaperçu [4].

On n'est pas très surpris d'apprendre que le plus grand nombre des moines portaient des vêtements usés, rapiécés, et qui ne pussent faire envie à personne; c'est déjà fort bien s'ils n'inspiraient pas le dégoût. Quand le relâchement s'introduisit en Égypte, il arriva que des moines firent tailler leur cuculle sur un modèle plus élégant.

La tunique était faite de toile ou de peaux cousues. Les moines qui conservaient quelque soin de leur personne avaient deux tuniques, dont une leur servait la nuit, ce qui leur permettait de sentir moins mauvais: on cite l'abbé Joseph qui en avait trois, une quasi neuve pour les jours de fête, une très usée pour les jours ordinaires, une presque hors d'usage pour les gros travaux [5]. Entre moines, il n'était pas rare qu'on s'offrit un vêtement en témoignage d'affection fraternelle, ou bien on échangeait un vêtement contre un autre : tunique contre manteau [6].

A Tabennîsi, le vestiaire de chaque moine se composait de deux lévitons, dont un usé, pour la nuit et pour le travail; un manteau de toile, deux cuculles, une mélote en peau de chèvre, une ceinture de lin, des sandales, un bâton de voyage [7]. Saint Pakhôme et beaucoup de moines ajoutaient à ce vestiaire un cilice. Sur le capuchon on traçait un signe de reconnaissance pour qu'on pût reconnaître à quel monastère il appartenait. Pendant les allées et venues, pendant les repas, en se rendant aux offices, on avait la tête encapuchonnée. La mélote s'attachait au cou, retombait sur le dos et servait chaque fois qu'on sortait du monastère. On dormait vêtu du léviton, de la ceinture et de la mélote. Pour se rendre à la sainte communion, on n'était vêtu que du léviton et de la cuculle. Quand la nécessité s'en faisait sentir, on envoyait les vêtements au lavage.

Les chaussures consistaient en sandales grossières qu'on mettait en sortant de la maison, là on gardait les pieds nus. Il était imprudent et parfois dangereux de sortir sans chaussures, car le sable est souvent brûlant et on pouvait s'enfoncer une épine dans le pied. Autre inconvénient, les nuits sont quelquefois glaciales jusqu'au lever du soleil et, en sortant nu-pieds, on marche sur le sol glacé. Ces changements extrêmes de température sont fréquents dans la région désertique et ils ont de tels inconvénients que, parfois, il fallait allumer du feu, ce que saint Pakhôme interdisait dans l'intérieur des cellules. Il va de soi qu'on allumait le feu en frappant un silex.

En Palestine, saint Hilarion était vêtu d'un sac grossier qu'il ne nettoyait jamais; il portait aussi une mélote, que lui avait donnée saint Antoine, et une cuculle [8]; dans sa vieillesse, saint Jérôme faisait usage d'une calotte à lui envoyée par saint Paulin [9]. Dans les monastères, le vestiaire était commun à tous et identique. Dans celui de Sainte-Paule, à Bethléem, on ne portait pas de linge; on n'en usait que pour s'essuyer les mains.

En Syrie, l'uniformité n'existait pas; tel faisait usage du poil de chèvre, tel du poil de chameau; d'autres avaient recours à des peaux que l'usage avait un peu assouplies [10]. On laissait à ces objets leur couleur naturelle [11] et la tunique avait l'aspect d'un sac [12]. Point de chaussures; le cilice était d'un usage courant [13]. On retrouve là la tunique en poil de chèvres en feuilles de palmier ou en peaux de bêtes cousues. Le moine Baradatos s'était façonné une sorte de gaine qui lui emprisonnait tout le corps, sauf un trou pour les narines et un pour la bouche [14]. On ose à peine se demander dans quelle atmosphère d'ordure vivaient ces gens-là.

En Asie Mineure, tunique grossière, ceinture rugueuse, chaussures épaisses, ensemble sordide, telle est la recommandation que saint Basile adresse à saint Grégoire de Nazianze. Il veut qu'on réduise ses

[1] Pallade, *Hist. lausiaca*, c. XXV, XXVII, XXVIII, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1072-1085. — [2] Évagre, *Capita practica ad Anatolium*, *P. G.*, t. XL, col. 1219-1222. — [3] Rufin, *Historia monachorum*, c. VII, *P. G.*, t. XXI, col. 413. — [4] *Verba seniorum*, *P. L.*, t. LXXIII, col. 773. — [5] *Verba seniorum*, *P. L.*, t. LXXIII, col. 753. — [6] S. Isidore de Péluse, *Epist.*, l. I, CCXVI-CCXVII, *P. G.*, t. LXXVIII, col. 318-319. — [7] S. Jérôme, *Pref. in regul. S. Pachomii*, 4, *P. L.*, t. XXIII, col. 63-64; Horsîsi, *De institut. monachorum*, 22, *P. G.*, t. XL, col. 879. — [8] S. Jérôme, *Vita S. Hilarionis*, c. I. — [9] S. Jérôme, *Epist.*, LXXXV, *P. L.*, t. XXII, col. 754. — [10] S. Jean Chrysostome, *In Matth.*, homil. LXVIII, *P. G.*, t. LVIII, col. 644. — [11] Id., *De virginitate*, 7, *P. G.*, t. XLVIII, col. 538. — [12] Id., *Homil. de verbis Apostoli : Habentes eumdem spiritum*, *P. G.*, t. LI, col. 279. — [13] Théodoret, *Historia religiosa*, c. XI, XX, XXIV, XXX, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1394 sq. — [14] Théodoret, *Historia religiosa*, c. XXXVIII, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1486.

besoins autant que possible. « Il faut, dit-il, se régler d'après les exigences de l'inévitable nécessité. Tout ce qui va au delà provient soit de l'avarice, soit de la volupté, soit de la vaine gloire [1]. » On doit réduire ses besoins autant que possible et choisir ce qu'il y a de plus pauvre, sans dépasser en rien le but qu'impose la nature; le moine n'a qu'à vêtir sa nudité et à protéger ses membres contre les intempéries. Chercher le superflu serait tomber dans les pièges de la vanité [2]. Dans chaque maison un moine est chargé du vestiaire; en hiver, il donne des vêtements plus chauds; les religieux ne doivent pas se prêter entre eux des vêtements.

En Égypte et en Orient, on portait la barbe, mais pas toujours de la même longueur; celle de l'abbé Hôr était abondante, celle de Jean de Lycopolis rare et maigre, celle de l'abbé Arsène flottait sur sa poitrine. La coupe des cheveux variait.

XXXVI. Habitation monastique. — Il est superflu d'expliquer le nom de monastère, mais ce terme n'était pas le seul qui servit à désigner une habitation de moines, on faisait usage de *cœnobium*, *congregatio*, *fraternitas*, *asceterion*, *gymnasion*, etc. On distinguait chaque monastère par le nom du lieu où il s'élevait; l'usage de désigner une maison par le nom de son fondateur ne s'introduira que dans la suite.

Le nom de « Pères du désert », sous lequel on a pris l'habitude de désigner les moines orientaux des premiers siècles, a induit à croire que leur existence à tous s'écoulait dans les déserts. Il n'en est rien. Beaucoup d'entre eux n'ont jamais quitté les grandes villes d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople et s'y sont sanctifiés. D'autres ont préféré la solitude et l'ont célébrée avec un enthousiasme probablement sincère. Le malheur c'est que la solitude a trouvé des enthousiastes qui semblent parfois un peu échauffés, comme saint Jean Chrysostome ou saint Jérôme. Celui-ci écrit à son ami Rusticus : « Pourquoi désirerions-nous errer au milieu des villes, nous qui sommes inscrits parmi les habitants de la solitude [3] »; et à Paulin de Nole il dit : « Si tu veux être ce que signifie ton nom de moine, c'est-à-dire « solitaire », que fais-tu dans les villes [4]? » Saint Basile dit avoir abandonné le séjour des villes « comme une source de maux innombrables. Dans le monde, chaque journée augmente les ténèbres qui envahissent le cœur; qui désire leur échapper n'a qu'à prendre la fuite. L'oubli des choses du siècle est indispensable à qui veut être un saint. La solitude calme les passions et assure le repos de l'esprit [5] ». Au IVe siècle, peut-être? Il n'est pas contestable qu'il y a dans toutes ces exclamations une large part d'artificiel. On peut vivre au milieu des villes et s'y créer une solitude plus profonde, plus sanctifiante que ne le seront jamais tous les déserts agrestes et ruraux; il est superflu d'entrer dans des comparaisons, il suffit d'observer le spectacle des petitesses, des jalousies qui pullulent dans les abris réputés solitaires. D'ailleurs, si ces pieuses exagérations devaient être prises au pied de la lettre, on pourrait se demander en vertu de quelle contradiction la vie religieuse se développe et prospère dans les villes les plus populeuses depuis tant de siècles; comment il se fait qu'on y trouve tant et tant de couvents et, dans ceux-ci, tant et tant de sujets qui y cherchent la sainteté et que l'Église autorise à y demeurer, dont elle approuve et parfois proclame la sainteté.

Théodoret faisait preuve de plus de bon sens, lorsqu'il reconnaissait que la sainteté fleurit partout [6], et il aurait pu ajouter que l'exemple d'une sainte vie vaut la peine d'être donné aux habitants des villes qui n'auront pas le loisir d'aller s'en pénétrer à la campagne. Et qu'importe les milliers d'individus qui s'agitent sur les places et dans les rues d'une capitale, ils ne troublent en rien le recueillement de celui qui demeure attaché à sa cellule. Ce qui vient battre contre les murailles, ce sont quelques hommes, ce sont quelques correspondances. A Bethléem, saint Jérôme avait les conditions idéales de la solitude et jamais son âme n'y fut plus bouillante, sa polémique plus continuelle, ses offensives plus acerbes.

On a dit que le paysage est un état d'âme, c'est celui de notre imagination, de nos nerfs, de notre estomac, que nous créons et défaisons tour à tour. Les grands moines d'Orient sont accessibles aux moindres émotions, décrivent une solitude idéale, recherchent un spectacle grandiose, célèbrent la nature, les eaux, les forêts, la verdure comme des gens qui ont des loisirs et qui se plaisent à une composition littéraire. Les Égyptiens se gardent de ce travers, eux dont la vue se repose sur un paysage brûlé, aride, qui décourage l'imagination. Le pays où ils vivent les inviterait plutôt à songer à l'enfer [7]. Aussi un certain nombre se fixait non loin du fleuve qui leur valait l'humidité, la fraîcheur, la verdure et un peu de circulation.

On trouve des moines qui font choix d'une caverne, d'une anfractuosité de rocher et se satisfont d'un tel abri où ils se rassemblent chaque soir. On en trouve aussi qui vivent en plein air, mais ceux-ci sont exceptionnels. Le plus souvent, on s'insinue dans une grotte qu'on élargit un peu, on s'installe; des admirateurs surviennent et se logent dans d'autres grottes; une cavité plus grande est transformée en église : on vivait ainsi en formation linéaire le long d'un banc calcaire et on formait un embryon de communauté. Ou bien on construisait une cellule, c'est-à-dire une cabane semblable à celles où se réfugiaient les pâtres les plus misérables. Si le lieu s'y prêtait, on coupait quelques branches dans le voisinage; on les appuyait à un rocher, à un pan de mur, on se glissait sous les branches et c'était fait. Parfois, on était à proximité d'une construction ancienne qu'on exploitait sans vergogne; on tirait de là des briques, on gâchait de la boue, on se procurait de l'eau, du bois et, en quelques heures, on avait un taudis suffisant.

L'abbé Dorothée, qui habitait le voisinage d'Alexandrie, avait une dévotion particulière à bâtir des cellules de moines. Il prenait son temps, choisissait ses matériaux et passait une année parfois à construire une cellule qu'il offrait à un nouveau venu [8]. Cassien avait connu un moine qui passa sa vie à construire des cellules [9]. Au désert des Cellules, il était d'usage d'offrir sa cellule à un moine survenant [10]. La cellule de saint Hilarion consistait en une cabane de quatre pieds de large sur cinq pieds de haut, en sorte qu'il ne pouvait ni se tenir debout, ni s'y coucher tout de son long [11]. Les cellules étaient généralement construites pour un seul homme, mais on connaît des cas où deux moines partageaient un logement de deux pièces [12]. Nous avons dit que Jean de Lycopolis avait trois pièces : chambre à coucher, cabinet de travail et oratoire [13]; d'autres moines avaient différentes cellules, ils allaient de l'une à l'autre; c'est ainsi que Macaire d'Alexandrie en avait quatre : une à Scété, une à Nitrie, une en Libye, et une

[1] S. Basile, *Regul. brev. tract.*, interr. XX, *P. G.*, t. XXXI, col. 1131. — [2] Id., *Regul. fus. tractat.*, interr. XXII, *P. G.*, t. XXXI, col. 977-982. — [3] S. Jérôme, *Epist.*, CXXV, n. 8, *P. L.*, t. XXII, col. 1076. — [4] Id., *ibid.*, LVIII, *P. L.*, t. XXII, col. 583. — [5] S. Basile, *Epist.*, II, *P. G.*, t. XXXII, col. 223-226. — [6] Théodoret, *Hist. relig.*, c. IV, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1339. — [7] *Verba seniorum*, *P. L.*, t. LXXIII, col. 740. — [8] Pallade, *Historia lausiaca*, c. II, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1013. — [9] J. Cassien, *Institutiones*, l. V, édit. Petschenig, p. 109. — [10] Rufin, *Historia monachorum*, c. XXII, *P. L.*, t. XXXI, col. 445. — [11] S. Jérôme, *Vita S. Hilarionis*, c. I. — [12] *Verba seniorum*, *P. L.*, t. LXXIII, col. 380. — [13] Pallade, *Historia lausiaca*, XLIII, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1109-1110.

au désert des Cellules [1]. Mieux encore : Ammon de Nitrie avait cour et jardin, il s'en dégoûta [2]; d'autres eurent jusqu'à quatre ou cinq cellules, toutes vastes et décorées.

Une cellule était généralement munie d'une porte avec fermeture, ce qui permettait de s'enfermer et d'éviter les importuns. Lorsqu'on n'était pas loin d'un fleuve, on pouvait creuser un puits où l'eau filtrait, mais il s'en fallait qu'elle eût toujours les qualités de l'eau du Nil; à Scété, notamment, elle avait une saveur de bitume très désagréable [3]. Parfois, il fallait organiser une corvée et aller assez loin; ceux qui étaient prévoyants repartaient le dimanche soir de la communauté, emportant une cruche d'eau pour toute la semaine. Quant à ceux qui vivaient en plein désert, où ils n'avaient pas une goutte d'eau à espérer ni à attendre, ils imitaient le solitaire Ptolémée qui recueillait la rosée des mois de décembre et de janvier dans les récipients à sa disposition et vivait là-dessus toute l'année [4].

Dans la presqu'île du Sinaï et en Palestine, les puits n'eussent pas laissé filtrer une goutte d'eau; il fallait creuser des citernes et y retenir les eaux pluviales.

XXXVII. Le monachisme occidental et la vie romaine. — Lorsque nous avons étudié la question des lettres classiques (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2885-2942), nous avons montré le rôle des lettres dans la vie romaine. A Rome, dans la Gaule et dans d'autres provinces, les empereurs intervenaient, au IVe siècle, pour assurer l'enseignement des arts libéraux dans les écoles publiques. Leur ingérence est prouvée par plusieurs documents officiels : un rescrit de Julien en 362, un rescrit de Gratien en 376, et tous les témoignages s'accordent à montrer que jamais plus qu'à cette époque l'action romaine ne s'était exercée, notamment sur la Gaule, avec plus d'efficacité. La notion de la domination romaine était inséparable de l'idée de régime impérial. L'enseignement donné dans les écoles était en parfaite concordance avec l'idéal romain qui était devenu, dans une large mesure, celui de tous les peuples romanisés. Tant que persistait l'organisation romaine, la culture classique gardait sa raison d'être. Toutefois, une cause aurait pu produire dans les mœurs une perturbation profonde et orienter les esprits vers un autre idéal. Le christianisme était en lutte ouverte contre les habitudes et les croyances du monde antique. Mais l'État romain avait su faire la part de l'enthousiasme et, quand il avait vu les foules sortir du paganisme pour embrasser la religion nouvelle, il avait pris ses mesures pour sauvegarder les institutions impériales, afin que l'abandon de l'ancienne croyance ne correspondît pas tout de suite à une transformation des mœurs.

Cette situation fut entretenue par les lois. Il eût été d'un fâcheux exemple que les principes qui soutenaient l'État fussent entamés et que les devoirs du citoyen fussent en contradiction avec ceux des chrétiens. En pareille circonstance, les chrétiens se montraient intransigeants, renonçaient aux charges publiques et ces désertions désorganisaient l'administration, menaçaient l'État lui-même. Les empereurs y veillèrent et s'opposèrent à ce qu'on prêchât le dédain de la vie romaine. Ainsi firent Julien et Valentinien Ier.

L'organisation de l'Église ne put qu'affermir les esprits dans la croyance que rien n'était changé, que toute institution nouvelle devait être façonnée sur le modèle de l'administration impériale. Ce fut ce qui rassura beaucoup de convertis que ne séduisait pas l'idée d'une religion humble et de coreligionnaires minables, mais qui préféraient beaucoup un organisme bien hiérarchisé, analogue à celui que présentait la société civile, où l'épiscopat offrait un débouché nouveau parmi les carrières enviables. Ceci n'était pas de nature à aider le christianisme à donner partout ses pleins effets. A la fin du IVe siècle, on eût rencontré dans toutes les provinces des chrétiens d'une tiédeur parfaite, comparables à Ausone qui aime les lettres, la vie et ne s'occupe guère de ce qui suivra.

Une fois sa prière quotidienne récitée, et combien d'autres doivent l'oublier régulièrement, la conscience d'Ausone est en repos. Remplir ses vers ou sa conversation avec tout le personnel de l'Olympe ne semble nullement chose indigne d'un chrétien; qu'importe que la page soit obscène, à condition que la vie soit pure? Au temps des persécutions, ces gens ne s'expliquaient pas qu'un chrétien mourût pour confesser sa foi; depuis, ils ne pouvaient admettre qu'un Romain embrassât une religion suspecte au gouvernement impérial. Ausone ressemble à bien d'autres qui, pas plus que lui, ne découvrent d'opposition entre les devoirs religieux et les devoirs civiques, entre la vie chrétienne et la vie romaine. Avancé en âge, il contemple sa longue vie et s'en trouve satisfait, enorgueilli : il a été rhéteur, précepteur d'un prince, conseiller de l'empereur, comblé d'honneurs et de dignités. Voici une vie modèle et d'où ont été absentes les préoccupations de la vie future et du salut.

Cet idéal est celui de la plupart des contemporains. Mais combien peu d'entre eux nous sont connus. Pour un Paulin de Nole que la foi transfigure, combien d'autres demeurent attachés à tout ce qui fait la joie et le charme de la vie. A un degré moindre nous pourrions nommer Sulpice-Sévère et, au-dessous, combien de milliers de laïques qui parviennent à faire faire bon ménage entre leur croyance et leur intérêt. A un degré inférieur encore, c'est la multitude de ceux pour qui l'idée même de conciliation ne se pose pas; ils regardent avec un sourire ceux qui entrent dans les monastères et ne songent nullement à les imiter. La vie terrestre les a saisis, elle les garde.

Mais pas tous. Le christianisme n'est pas venu en vain sur la terre; la semence a germé et, au IVe siècle, va donner naissance à la vie monastique. On l'a pu entrevoir, soupçonner jusqu'alors, mais, à partir de la paix de l'Église, elle va triompher, accaparer, s'imposer. Cet état d'esprit était fait de tous les principes d'intransigeance qui s'étaient manifestés dans les siècles précédents. Rassemblez l'exaltation de Tertullien, la sérénité de saint Cyprien, l'endurance de sainte Perpétue et vous aurez les éléments qui se rencontrent à la base de cette ferveur qui produit la vie monastique : lutter contre l'erreur, travailler et souffrir pour le Christ. C'est pourquoi, à leur manière, et maintenant que le sang ne coule plus à flots, les moines sont les continuateurs des martyrs.

Ceux-ci ont rompu avec un monde coupable qui les a retranchés, ceux-là se sont séparés d'une société souillée qui leur est à charge, car, entre elle et eux, toute entente devient impossible. On ne peut satisfaire à la fois le Christ et le monde et l'amour du Christ ne tolère aucun partage, aucune hésitation.

Choisir, c'est hésiter. On doit aller au Christ comme on se tourne vers la lumière. Pas de partage, pas de mesure, le don total, immédiat. Il faut s'isoler, rompre, couper tous les liens, fuir au désert. Et on invoquait des exemples, principalement venus des pays orientaux, où un Antoine, un Paphnuce s'étaient retranchés de la vie sociale et avaient entrepris un combat infatigable contre la chair, afin de s'élever jusqu'à la sainteté. Cette rupture était un procédé révolutionnaire.

[1] Pallade, *Hist. laus.*, c. XIX, XX, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1056-1061. — [2] Id., *ibid.*, LXX, *P. G.*, t. XXXIV, col. 1175. — [3] *Hist. monach.*, c. XXIX, *P. L.*, t. XXI, col. 453. — [4] Pallade, *Hist. lausiaca*, c. XXXIII, *P. G.*, t. XXXI, col. 1094.

De même que les martyrs s'étaient refusés à partager la vie d'une société idolâtre, de même les moines se soustrayaient à jouer un rôle dans la cité; ils étaient, eux aussi et à leur manière, des *molitores rerum novarum*.

Mais l'anachorétisme conduisit au cénobitisme et le cénobitisme redevenait une manière de vie sociale pour ceux qui se flattaient d'en être sortis. Ce n'était plus la cité des hommes, mais la cité de Dieu qu'ils s'efforçaient de réaliser sur cette terre, dans la mesure de leurs moyens. Dès lors, en regard de la société romaine modelée et maîtrisée par la domination impériale, on vit une organisation sociale conçue et réalisée sur les principes du christianisme. On vit apparaître des essais de vie monastique à Trèves dès la deuxième moitié du IVe siècle [1], aux îles de Lérins vers le même temps [2], renouvelant, avec des atténuations, ce que saint Antoine avait réalisé en Orient.

En Gaule, saint Martin fonde Ligugé (vers 360) et Marmoutier en 372. La foule des moines y est grande, puisque, un quart de siècle plus tard, on parle avec quelque exagération de 2 000 moines [3]; peu importe le chiffre, c'est le nombre qu'on doit retenir.

Au commencement du Ve siècle, saint Honorat fonde Lérins, Cassien fonde Saint-Victor de Marseille, Castor d'Apt et Romain fondent Minerve et Condat. Le mouvement est donné. A ces débuts on est encore saturé d'orientalisme; on vit le plus près possible des Pères de Nitrie qu'ont rendu familiers les *Institutiones* de Cassien et ses *Collationes*. Ces traditions et ces écrits inculquent l'idée d'une autorité vigilante et absolue, celle de l'abbé, tempérée par l'infirmité de ceux qui lui sont soumis; on ne connaît pas encore une règle, quoique Pakhôme en ait écrit une que saint Jérôme a traduite et qui commence à faire son chemin. L'idée de règle va progresser rapidement. Par elle la discipline se précise, les habitudes, les traditions tempèrent la tyrannie toujours possible d'un abbé. Il est probable qu'il y en avait une à Lérins et celle de saint Césaire nous a été conservée.

XXXVIII. Le monachisme en Afrique. — Vers le temps de sa conversion, Augustin, toujours accompagné de son inséparable ami Alypius, reçut la visite d'un compatriote, Pontitianus, fonctionnaire de la cour impériale. L'entretien dériva du christianisme vers le monachisme, l'Égypte, saint Antoine, les monastères. Ce n'était déjà plus une nouveauté, même en Occident où on savait que des groupements monastiques existaient dans les Gaules et en Italie. Pendant les semaines de recueillement qui s'écoulèrent pour lui à Cassiacum, avant son baptême, Augustin envisagea la perspective d'une existence séparée du monde. Sans s'éloigner de Milan, le nouveau converti avait pu voir le monastère créé par saint Ambroise aux portes de cette ville [4]; après la mort de sainte Monique à Ostie, son fils séjourna quelque temps à Rome, où il visita des monastères « gouvernés par des hommes qui possédaient à un haut degré la gravité, la prudence et la science des choses de Dieu. La charité chrétienne, la sainteté et la liberté régnaient parmi leurs frères. Personne ne voulait être à charge à autrui; mais, conformément aux usages monastiques de l'Orient et aux préceptes de l'apôtre Paul, tous vivaient du travail de leurs mains [5]. » Là se trouvaient des moines qui pratiquaient des jeûnes incroyables, passant trois jours et plus sans boire ni manger. Il existait aussi des monastères de femmes, vierges et veuves, qui « gagnaient leur vie en travaillant la laine et la toile [6] ».

Ces exemples n'avaient pas été perdus et, de retour à Tagaste (fin 388), Augustin vendit quelques champs qui formaient l'héritage paternel, il en distribua le prix aux pauvres; mais il conserva la maison pour s'y installer avec ses amis et la transformer en monastère [7]. Ils vécurent ainsi, vrais moines : Augustin, Alypius et Évodius, jeûnant, priant, méditant, étudiant. L'évêque Possidius, biographe d'Augustin, ne les nomme pas *monachi*, mais *servi Dei* qui présente le même sens et qui est équivalent chez saint Augustin lui-même [8].

La communauté de Tagaste s'accroissait, et il exhortait ses amis à l'y rejoindre [9]. Sévère écouta son appel [10]. Nebridius mourut au moment où il s'apprêtait à le rejoindre [11]. Possidius ne nous apprend pas le nombre des compagnons d'Augustin dans son monastère de Tagaste, mais il nous dit que, trois ans après son retour d'Italie, il envisageait la fondation d'un nouveau monastère; il hésitait sur le choix d'une ville, pressentant par divers exemples qu'on profiterait de sa présence pour l'en faire évêque. Appelé à Hippone par un ami qui voulait l'entretenir de ce qu'il croyait être une vocation, il s'y rendit dans l'espoir de le persuader et n'y réussit pas [12]. Mais on s'empara de lui, on l'ordonna prêtre par contrainte; il se soumit, mais demeura moine. Et d'abord, du consentement de l'évêque Valère, il implanta le monachisme à Hippone (voir ce nom), bâtit un monastère [13], fut rejoint par Alypius, par Évodius [14], par Possidius [15] et plusieurs autres [16]. Pour certains parmi eux, la profession monastique ne paraît pas suffisamment établie; pour d'autres, on ne saurait dire avec certitude s'ils ont appartenu au premier monastère d'Hippone ou à celui qui fut fondé plus tard dans la maison épiscopale.

Il arriva que ce monastère se transforma en séminaire, au sens que nous donnons couramment à ce mot. L'évêque Valère, qui peut-être n'avait pas beaucoup de vocations, trouva que des moines si louables feraient de très bons prêtres et fourniraient les cadres hiérarchiques de son Église. On célébrait ces saintes gens et ce ne fut pas seulement le diocèse d'Hippone qui puisa parmi eux pour son clergé, on s'y adressa des diocèses voisins [17]. Ceux qui se trouvaient ainsi appelés ressentaient peut-être quelque appréhension, qu'ils surmontaient en s'affermissant dans leur obligation monastique. On dira plus tard de saint Fulgence de Ruspe qu'il devint évêque sans cesser d'être moine [18]. Satisfaction intime, car, pour le reste des hommes, leur

[1] S. Augustin, *Confessiones*, l. VIII, c. VI, *P. L.*, t. XXXII, col. 755. — [2] Saint Hilaire d'Arles, *Sermon.*, IV, *P. L.*, t. L, col. 1259. — [3] Sulpice-Sévère, *Epistolæ.*, III, 18. — [4] S. Augustin, *Confessiones*, l. VIII, c. VI, *P. L.*, t. XXXIII, col. 735 : *et erat monasterium Mediolani plenum bonis fratribus, extra urbis mœnia, sub Ambrosio nutritore.* Cf. S. Augustin, *De moribus Ecclesiæ catholicæ*, c. XXXIII, *P. L.*, t. XXXII, col. 1339 : *Vidi ergo diversorium sanctorum Mediolani, non paucorum hominum, quibus unus præerat vir optimus et doctissimus.* — [5] *P. L.*, t. XXXII, col. 1340. — [6] *Ibid.* — [7] *Serm.*, CCCLV, *P. L.*, t. XXXIX, col. 1569 : *Veni ad istam civitatem* (Hippone) *propter videndum amicum quem putabam me lucrari posse, ut nobiscum esset in monasterio.* — [8] S. Augustin, *Epist.*, CCXX, *P. L.*, t. XXXIII, col. 993 : *servitutem Dei in qua servi Dei monachi vivunt.* Cf. *Epist.*, CXLV, *ibid.*, col. 592; *Epist.*, CLVII, col. 692; *Epist.*, CLVIII, col. 694; *Epist.*, CLIX, col. 698; *Epist.*, CLXXXVI, col. 816; *Epist.*, CCXIII, col. 966; *Epist.*, CCXX, col. 993; *Epist.*, LX, col. 227; *Epist.*, LXXI, col. 241; *Sermo*, XI, *P. L.*, t. XXXVIII, col. 198. — [9] S. Augustin, *Epist.*, CLVII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 692; *...et ad hoc propositum quantis possum viribus aliis exhortor in nomine Domini habeo consortes quibus hoc per ministerium meum persuasum est.* — [10] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl.*, t. XIII, p. 127. — [11] *P. L.*, t. XXXIII, col. 67; Tillemont, *op. cit.*, p. 134. — [12] Possidius, *Vita Augustini*, c. III. — [13] Id., *ibid.*, c. V; S. Augustin, *Serm.*, CCCLV, *P. L.*, t. XXXIV, col. 1570. — [14] *Epist.*, CLVIII, CLXII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 698, 793; Tillemont, *op. cit.*, t. XIII, p. 212. — [15] Possidius, *op. cit.*, c. XXXI, *P. L.*, t. XXXII, col. 65. — [16] Tillemont, *op. cit.*, t. XIII, p. 154-155. — [17] Possidius, *op. cit.*, c. XI, *P. L.*, t. XXXII, col. 42. — [18] *Vita S. Fulgentii*, *P. L.*, t. LXV, col. 135-136.

titre épiscopal ou sacerdotal rejetait dans l'ombre leur titre monastique. Saint Augustin lui-même désignera les religieux de sa maison épiscopale sous le nom de *clerici*.

La perspective de la cléricature devint pour certains moines médiocres une porte de sortie du monachisme. Il en fut ainsi à Hippone, d'où deux moines, Donat et son frère, s'éloignèrent un jour sans le consentement d'Augustin; ils se rendirent à Carthage, se présentèrent à l'évêque Aurélius, qui conféra un ordre sacré à Donat sans prendre l'avis de son collègue d'Hippone qui ne lui cacha pas que Donat n'était pas de ces religieux qu'on élève en dignité sans risque de faire affront aux clercs et de scandaliser les fidèles. L'affaire était assez importante pour retenir l'attention d'un concile de Carthage, en 401. Il fut décidé qu'on ne pouvait élever à la cléricature les moines fugitifs ou chassés de leur monastère [1]. Cette disposition fut confirmée par un autre concile de Carthage (534) qui interdit de conférer à un religieux soit la cléricature, soit une dignité ecclésiastique, sans le consentement de son abbé, qui, en l'accordant, témoignerait de sa bonne conduite [2].

Les monastères se composaient en majeure partie de laïques; les supérieurs eux-mêmes l'étaient parfois, comme Augustin pendant les années passées à Tagaste, Valentin qui fut abbé d'Hadrumète, Fulgence de Ruspe. Les prêtres et les clercs y étaient peu nombreux et s'y trouvaient exposés parfois à des jalousies.

Saint Augustin nous a conservé les noms de plusieurs membres de son monastère épiscopal [3]. C'étaient les prêtres Januarius, Barnabas et Leporius; les diacres Lazare, Valens, Faustinus, Severus qui devint aveugle, Héraclius et un sixième qu'il désigne sous le nom de *diaconus Hipponensis*. Son neveu Patricius était sous-diacre. Il faut encore nommer le diacre Lucillus, frère de l'évêque Novatus, qui savait parler la langue punique [4], et aussi Héraclius, successeur d'Augustin, Saturninus, Fortunatianus et Rusticus, qui prirent part à son élection [5]. Et dans cette sainte maison, il se produisait tels scandales sur lesquels il faut dire quelques mots.

Un jour, le moine Boniface accusa un de ses jeunes confrères, Spes, de lui avoir fait des propositions dégoûtantes. Spes rejeta le crime sur Boniface et, à quelque temps de là, sollicita la collation d'un ordre. Rebuté, il renouvela son accusation contre le moine âgé et demanda qu'il fût déposé de ses fonctions. Boniface s'y résigna sous prétexte d'éviter un scandale et Augustin adopta un moyen terme : il maintint son nom sur les diptyques. Finalement, le scandale éclata et ce fut, à Hippone, un beau tapage. Nous n'avons pas à prendre parti entre les deux religieux; il suffit de raconter le conflit pour montrer quelles passions couvaient sous une apparente correction de vie soi-disant édifiante. Parmi ceux des moines qui furent élevés à l'épiscopat, il se trouvait des hommes comme Paul de Cataqua et Antoine de Fussala qu'il fallut excommunier et, rendant compte de ces misères au pape Célestin, l'évêque d'Hippone ne cachait pas son chagrin : « Je confesse à Votre Béatitude, disait-il, que cette affaire me remplit de crainte et d'angoisse; c'est au point que je songe à me démettre de mes fonctions épiscopales pour expier dans les larmes d'une juste pénitence la faute que j'ai commise en élevant à l'épiscopat celui qui ravage l'Église de Dieu. »

Ces exemples, pour fâcheux qu'ils soient, ne doivent pas faire oublier le bien qui se fit par le monastère épiscopal d'Hippone, d'où, au dire de Possidius, il sortit au moins dix évêques dont plusieurs occupèrent des sièges importants [6]. Alypius fut envoyé à Tagaste [7]; Profuturus fut appelé à Cirta, où Fortunatus lui succéda [8]. Severus occupa le siège de Milève [9] et Possidius celui de Calama [10]; quelques années plus tard, Évodius devint évêque d'Uzala [11], Boniface évêque de Cataqua [12], Urbain évêque de Sicca [13]. La plupart d'entre eux dotèrent leurs diocèses de monastères analogues à celui d'où ils étaient sortis. Les lettres d'Augustin à Alypius [14] et à Évodius [15] font allusion à des « frères » dans lesquels on peut voir des religieux; il en est de même dans une lettre d'Augustin à Possidius [16]. Dans une lettre à Valentin, supérieur du monastère d'Hadrumète, Augustin salue les frères qui vivent avec lui : *...et fratribus qui tecum sunt* [17]. C'était l'usage que les moines évêques s'envoyassent les salutations de leur communauté respective.

Un évêque nouvellement élu, comme Aurélius appelé sur le siège de Carthage, ne manquait pas d'annoncer son élection et de solliciter des prières; parfois il demandait une fondation monastique dans son propre diocèse. Au commencement du ve siècle, le seul diocèse de Carthage comptait déjà plusieurs monastères [18] qui y tenaient une place assez importante.

Dans le diocèse d'Hippone, Augustin avait vu les monastères se multiplier. Éleusinus abandonna une villa au moine Barnabas qui fit la fondation [19]; Leporius, moine et prêtre, en établit un autre avec les débris de sa fortune personnelle [20]; cela faisait donc quatre monastères dans le diocèse et, en 430, ils étaient pleins de religieux [21].

Ce qui ne veut pas dire qu'ils fussent aimés de tout le monde. A Calame, le monastère fut incendié, en 408, les moines pourchassés et le seul qu'on put atteindre fut massacré [22]. Sans aller partout jusqu'à ces excès, on ne leur ménageait pas les manifestations hostiles; on espionnait, on critiquait, on calomniait. Il ne manquait pas de gens pour s'étonner qu'un homme aussi intelligent, aussi saint qu'Augustin, montrât une telle faveur à une engeance qui en était, disait-on, si peu digne. Un certain Petilianus ne trouvait à cela qu'une seule explication. Augustin aimait tellement les moines parce qu'il les avait inventés [23]. Il laissait dire et conservait sa confiance et sa faveur à la vie monastique. Beaucoup ne s'y montraient pas moins favorables, tel le comte Boniface qui, affligé d'un premier veuvage, voulait se faire moine et en fut détourné par Augustin [24], qui fut mal inspiré en cela, car c'est ce même Boniface dont la trahison devait attirer les Vandales en Afrique.

En Afrique, comme presque partout, nous voyons

[1] Saint Augustin, *Epist.*, LXIV, *P. L.*, t. XXXIII, col. 234 : *Recenti concilio statutum est ut de aliquo monasterio qui recesserint vel projecti fuerint, non fiant alibi clerici.* — [2] Labbe, *Coll. concil.*, t. V, col. 932 : *Ut sine bono testimonio abbatis, vel concessione, nullus monachum in aliqua ecclesia teneat ad clericatum vel promoveat ad honorem.* — [3] *Sermones*, CCCLV, CCCLVI, *De vita et moribus clericorum suorum*, *P. L.*, t. XXXIX, col. 1568-1581; P. Moncaux, *La formule « qui mecum sunt fratres » dans la correspondance de saint Augustin*, dans *Mélanges Paul Thomas*, 1930, p. 529-537. — [4] S. Augustin, *Epist.*, LXXXIV, *P. L.*, t. XXXIII, col. 294. — [5] S. Augustin, *Epist.*, CCXIII, *P. L.*, t. XXXIII, col. 966. — [6] Possidius, *Vita Augustini*, c. II, *P. L.*, t. XXXII, col. 42. — [7] Tillemont, *op. cit.*, t. XIII, p. 207. — [8] Id., *ibid.*, p. 187. — [9] Id., *ibid.*, p. 188. — [10] Id., *ibid.*, p. 298. — [11] Id., *ibid.*, p. 606. — [12] Id., *ibid.*, p. 438. — [13] Id., *ibid.*, p. 606. — [14] *Epist.*, LXXXIII, col. 291. — [15] *Epist.*, CLVIII, col. 693; *Epist.*, CLIX, col. 693, 698; *Epist.*, CLXI, col. 702; *Epist.*, CLXII, col. 704. — [16] *Epist.*, CCXLV, col. 1060. — [17] *Epist.*, CCXIV, col. 968; *Epist.*, CCXV, col. 971. — [18] S. Augustin, *Retractationum*, l. II, c. XXI, *P. L.*, t. XXXII, col. 638. — [19] S. Augustin, *Serm.*, CCCLVI, *P. L.*, t. XXXIX, col. 1580-1581. — [20] Id., *ibid.*, col. 1575. — [21] Possidius, *Vita Augustini*, c. XXXI, *P. L.*, t. XXXII, col. 64. — [22] S. Augustin, *Epist.*, XCI, *P. L.*, t. XXXIII, col. 316-317. — [23] S. Augustin, *Contra litteras Petiliani*, l. III, c. XXXIX, *P. L.*, t. XLII, col. 1572. — [4] S. Augustin, *Epist.*, CCXX, *P. L.*, t. XXXIII, col. 993.

que les monastères s'ouvraient aux jeunes enfants, et peut-être cette condescendance ne leur profitait pas toujours. Saint Martin en sut quelque chose avec Brice, reçu tout enfant à Marmoutier et à qui la dignité épiscopale tourna la tête; saint Augustin connut la même épreuve avec Antoine de Fussala [1]. Januarius avait deux enfants qu'on dirigea sur deux monastères : *Filia ipsius in monasterio feminarum est, filius ipsius in monasterio virorum* [2]. A Hadrumète, parmi les compagnons de martyre de l'abbé Liberatus se trouve le moine Maxime, un moine et cependant encore un enfant : *Infantulus videbatur... Maximus monachus* [3]. A Beneffe, le monastère où se retira saint Fulgence, on voyait un grand nombre de moines qui se trouvaient là depuis leur enfance... *ab infantia sua* [4]. Ces enfants n'étaient pas, à l'occasion, moins héroïques que les hommes faits [5].

Nous connaissons Hadrumète (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1981-2010); il s'y trouvait un monastère dont un des religieux, nommé Florus, se rendit à Uzala, sa ville natale, où il eut l'occasion de lire, dans le monastère de cette ville, des écrits de l'évêque d'Hippone et en particulier sa lettre au prêtre romain Sixte où il le met en garde contre l'hérésie pélagienne [6]. Avec l'autorisation de ses confrères d'Uzala, il en prit copie, sous la dictée de Félix, son compagnon de route, et gagna Carthage pendant que Félix rentrait à Hadrumète avec cette copie. On la lut, et quelques moinillons expliquèrent ce texte où ils trouvèrent tout le contraire de ce qui y était. Ces cinq jeunes gens suffirent à mettre la communauté à l'envers, d'autant mieux que le supérieur Valentin était en voyage. Florus fut bien surpris à son retour de trouver cette effervescence. Valentin crut apaiser tout le monde en demandant une explication par lettre à Évodius, évêque d'Uzala. Celui-ci s'y prêta, mais perdit son temps et sa peine [7]; les cinq rêvaient d'un voyage à Hippone, il fallut en passer par là; ils partirent et Hadrumète retrouva la paix. Les voyageurs arrivèrent à Hippone dont l'évêque condescendit à les écouter et à discuter avec eux. Il profita même du séjour de ces moines pour composer le traité : *De gratia et libero arbitrio*, adressé à « Valentin et à ceux qui servent Dieu ensemble dans la congrégation du monastère d'Hadrumète [8] ». Avant leur départ, il tint à leur en donner lecture, expliquant les passages les plus difficiles. Maintenant, ces jeunes moines en étaient à rejeter les uns sur les autres le motif de leur démarche; finalement, ils chargèrent Florus d'avoir provoqué toute cette agitation et Augustin pria l'abbé Valentin de le lui envoyer [9]. Florus vint à Hippone et annonça au grand évêque que le calme était rétabli à Hadrumète [10].

A force de ratiociner sur Pélage et sur la grâce et sur la prédestination, certaines cervelles étaient en pleine déroute. A Hippone, un moine se permettait toutes choses gravement défendues et répondait aux observations qui lui étaient faites : « Peu importe ce que je puis être maintenant, je serai ce que Dieu a prévu [11]. » Des confrères d'Hadrumète déraisonnaient de la même façon : « Puisque Dieu accomplit en nous la volonté du bien et la force de l'exécuter, pourquoi nous ordonner de faire le bien et de fuir le mal? Pourquoi ne pas se borner à nous commander, à nous donner des ordres et à prier Dieu de nous les faire exécuter [12]? »

XXXIX. La lettre CCXI de saint Augustin. — L'institution de la vie monastique fut, de bonne heure, appliquée aux femmes. Nous avons vu que, vers l'an 270, saint Antoine d'Égypte, en quittant le monde, remettait sa jeune sœur aux mains d'une communauté de femmes; les *Épîtres aux vierges* (voir ci-dessus, § XII, col. 1819-1823) permettraient de remonter plus haut encore; quoi qu'il en soit, au IVe siècle, en Afrique, on rencontre des communautés féminines et on a pu se demander si saint Augustin en était le fondateur? Tillemont [13] et Mabillon [14], sans l'affirmer, paraissent disposés à l'admettre; on ne trouve pas trace avant lui de cette institution. C'est en 397, pour la première fois, que le concile de Carthage prescrit aux évêques et aux prêtres de faire entrer dans des monastères de femmes les vierges consacrées qui n'ont plus leurs parents [15]. Nous savons qu'à Hippone il existait un de ces monastères [16] gouverné par la sœur de saint Augustin, devenue veuve, et à qui succéda une autre supérieure, ce qui entraîna des discussions, des rivalités dont nous avons fait le récit (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2516-2519). L'évêque écrivit une lettre sévère [17] et il fallut en venir à une règle. C'est pour cette communauté qu'Augustin écrivit, en 423, une lettre qui fut, depuis, considérée comme cette règle [18]. Ce faisant, son intention n'était pas de légiférer sur la vie monastique, bien moins encore de fonder un ordre, ou ce que nous entendons par ce mot. Il trace seulement à une communauté religieuse de son diocèse une ligne de conduite générale, à la fois ferme et modérée, telle qu'on pouvait l'attendre de lui. Cette règle, bien que destinée à des nonnes, peut s'adapter très facilement à un monastère d'hommes, au moyen de quelques retouches ou suppressions. Saint Benoît d'Aniane n'a pas manqué de l'accueillir, sous le nom de *Regula ad servos Dei*, dans son *Codex regularum* [19]. La règle dite de saint Augustin a exercé une grande influence sur le développement de la conception religieuse en Occident; elle fut connue de saint Césaire d'Arles qui s'en servit; elle fournit une dizaine de chapitres à l'auteur de la *Regula Tarnatensis* (du VIe siècle) [20]; enfin saint Benoît lui-même s'en est inspiré.

Cette lettre CCXI ne suffirait pas à initier à la pensée de saint Augustin, il faut y joindre le *De moribus Ecclesiæ catholicæ* [21] et le *De opere monachorum* [22].

Dans le *De moribus*, composé à Rome, en 388, aussitôt après son baptême, Augustin se montre tout imbu de la tradition égyptienne. « Qui n'admirerait et ne célébrerait, dit-il, ces hommes qui, après avoir méprisé et abandonné les plaisirs du monde et s'être réunis pour mener une existence très chaste et très sainte, vivent toujours ensemble, occupés à la prière, à l'étude et à des entretiens graves? Ils ne se laissent point enfler par l'orgueil, ni agiter par la malice, ni aller à l'envie. Ils sont modestes, respectueux et paisibles. Ils offrent à Dieu, comme un sacrifice très agréable, cette concorde étroite et cette application à son service qui est le fruit de sa grâce. Personne

[1] S. Augustin, *Epist.*, CCIX, col. 954 : *in monasterio quidem a nobis a parvula ætate nutritum.* — [2] S. Augustin, *Serm.*, CCCLV, *P. L.*, t. XXXIX, col. 1571. — [3] *Passio Liberati et sociorum ejus*, dans *P. L.*, t. LVIII, col. 264. — [4] *Vita S. Fulgentii*, c. XV, *P. L.*, t. LXV, col. 132. — [5] Victor de Vite, *De persecutione vandalica*, l. V, c. XIX, *P. L.*, t. LVIII, col. 257. — [6] S. Augustin, *Epist.*, CXCIV, *P. L.*, t. XXXII, col. 874-897. — [7] G. Morin, *Lettre inédite de l'évêque Évodius aux moines d'Hadrumète*, dans *Revue bénédictine*, t. XIII, 1896, p. 482-486. — [8] *P. L.*, t. XLIV, col. 841-892. — [9] S. Augustin, *Epist.*, CCXV, *P. L.*, t. XXXII, col. 974. — [10] S. Augustin, *De correptione et gratia*, c. I, *P. L.*, t. XLIV, col. 916-917. — [11] S. Augustin, *De bono perseverantiæ*, c. XV, *P. L.*, t. XLV, col. 1017. — [12] S. Augustin, *De correptione et gratia*, c. III, *P. L.*, t. XLIV, col. 918. — [13] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. ecclésiastique*, t. XIII, p. 160. — [14] *Vita S. Augustini*, l. III, c. V, n. 8, *P. L.*, t. XXXII, col. 182. Cette vie, placée en tête de la grande édition, a été revue par Mabillon. — [15] Labbe, *Collectio conciliorum*, t. II, col. 1404. — [16] Possidius, *Vita Augustini*, c. XXVII, XXXI. — [17] S. Augustin, *Epist.*, CCXI, *P. L.*, t. XXXIII, col. 958-965. — [18] S. Augustin, *Epist.*, CCXI, *P. L.*, t. XXXIII, col. 960-965. — [19] *P. L.*, t. XXXII, col. 1377-1384. — [20] *P. L.*, t. LXVI, col. 977-986. — [21] *P. L.*, t. XXXII, col. 1039-1378. — [22] *P. L.*, t. XL, col. 549-592.

parmi eux ne possède quoi que ce soit; personne n'est à charge à autrui. Ils se livrent à des travaux manuels qui leur permettent de gagner leur vie sans détourner leur âme de la pensée de Dieu. Chacun apporte son travail à des religieux qu'ils appellent « doyens », parce qu'ils ont à conduire dix frères; ce sont eux qui prennent soin de toutes leurs nécessités corporelles : nourriture, vêtements, santé, de sorte que les religieux n'ont pas à s'en occuper personnellement. Ces doyens disposent toutes choses avec grande sollicitude et donnent sans retard tout ce que la faiblesse du corps exige pour mener ce genre de vie. Ils rendent compte de tout à quelqu'un qu'ils nomment Père. Ces Pères sont des hommes d'une conduite très sainte. Ils possèdent, en outre, à un haut degré, la science des choses de Dieu et ils maintiennent leur âme dans une région supérieure à tout ce qui passe. L'orgueil ne les atteint jamais dans l'accomplissement de leurs devoirs vis-à-vis de leurs fils; leur autorité pour commander est fort étendue; la disposition à obéir ne l'est pas moins chez leurs subordonnés. Chaque jour, à la dernière heure, les frères quittent leurs cellules, avant de prendre leur repas, et viennent écouter les enseignements de leur Père. Et on voit ainsi, réunis autour d'un Père, trois mille religieux au moins; car ils sont parfois beaucoup plus nombreux sous la conduite d'un seul supérieur. Ils écoutent sa parole avec une attention incroyable et dans un profond silence : un gémissement, des larmes, une élévation de la voix modeste et grave traduisent les sentiments que leur inspire la parole de celui qui les instruit. Ils donnent ensuite à leur corps tout ce qu'il faut pour lui conserver la santé; chacun réprime son appétit dans la crainte de prendre un plaisir même en se nourrissant de mets pauvres et grossiers. Il ne leur suffit pas de se priver de viande et de vin, afin de pouvoir dominer leurs passions, mais ils s'abstiennent encore de ces mets délicats dans lesquels la viande n'entre pour rien et qui provoquent l'estomac et flattent le palais. Tout leur superflu (il est assez considérable à cause de leur application au travail et de la sobriété de leur repas) est distribué aux pauvres avec plus de soin qu'ils n'en ont mis à se le procurer. Ils ne cherchent pas à conserver des provisions abondantes, mais, au contraire, ils affectent de ne rien garder; c'est ainsi qu'ils envoient des bateaux chargés dans les pays occupés par les pauvres [1]. »

Cette description est antérieure à la fondation du monastère de Tagaste, où on aura dû s'y conformer le plus possible, mais avec des préoccupations pour adapter cet idéal aux observances praticables en Afrique. Entre 388 et 423, date de la lettre CCXI, saint Augustin n'a pas cessé de pratiquer et de faire pratiquer autour de lui la vie monastique; l'expérience lui a appris assez de choses pour qu'il ose écrire aux moniales : *Hæc sunt quæ ut observatis præcipimus in monasterio constitutæ* [2]. « Voici ce que nous vous ordonnons d'observer dans le monastère. » Et il termine par ces mots : « De peur que l'oubli ne vous fasse négliger quelque point, on vous lira cet opuscule une fois la semaine [3]. »

La pauvreté est le fondement de l'édifice entier de la vie religieuse; ensuite vient la charité fraternelle, avec cette recommandation : *Omnes ergo unanimiter et concorditer vivite; et honorate invicem in vobis Deum, cujus templa factæ estis* [4]. La supérieure en donnera l'exemple, s'estimant heureuse de servir plus que de commander : *Ipsa vero non se existimet potestate dominante, sed caritate serviente, felicem*, souhaitant plus d'être aimée que d'être redoutée : *plus a vobis amari appetat quam timeri* [5]. Les inférieures doivent se montrer obéissantes; ce qui est une façon de pratiquer la miséricorde; elles doivent se demander pardon entre elles des manquements qu'elles se reprochent les unes à l'égard des autres [6]; c'est à la supérieure de juger si cela suffit ou s'il faut pousser le châtiment plus à fond

La prière se fait en commun à l'oratoire, aux heures fixées et suivant les formes déterminées. Ces offices se composent d'hymnes et de psaumes : *Orationibus instate horis et temporibus constitutis... psalmis et hymnis cum oratis Deum* [7]. Saint Augustin ne dit rien de la composition des offices qui étaient probablement ceux de l'Église d'Hippone. Il y avait certaines parties qu'on lisait, d'autres qu'on chantait : *Et nolite cantare, nisi quod legitis esse cantandum; quod autem non ita scriptum est ut cantetur, non cantetur.* Après les offices, celles qui voulaient prolonger leur oraison pouvaient demeurer dans l'oratoire, à condition de ne s'y livrer qu'à la prière.

La supérieure était assistée par des religieuses, à qui elle confiait les diverses charges de la maison; il y avait une infirmière, une couturière, une cellérière, une bibliothécaire. On distribue les vêtements dont les nonnes ont un besoin immédiat; en outre, le vestiaire contient un approvisionnement de réserve. Saint Augustin fait allusion à la tunique, au voile, à la ceinture [8]; le voile est assez épais pour cacher la chevelure; il y a habits d'hiver et d'été [9].

Le jeûne et l'abstinence étaient proportionnés aux forces de chacune, *quantum valetudo permittit* [10]. Saint Augustin pousse la condescendance jusqu'à permettre des soins particuliers à celles qui ont joui, dans leur famille, d'un régime délicat et qui ne pourraient s'habituer à la frugalité de la table commune : *Et si eis qui venerunt ex moribus delicatioribus ad monasterium, aliquid alimentorum, vestimentorum, stramentorum, operimentorum datur, quod aliis fortioribus et ideo felicioribus non datur* [11]. Celles qui sont d'un tempérament plus faible peuvent devancer l'heure du repas, les jours de jeûne [12]. Quant aux malades, voici les prescriptions de la règle : « Si une servante de Dieu se plaint de quelque souffrance, il faut la croire sur-le-champ, dans la crainte que, sous prétexte de chercher un soulagement à son mal, elle ne vienne à exiger des choses propres uniquement à flatter sa sensualité; on consultera le médecin et on suivra fidèlement son avis. La sœur attachée au service des infirmes leur procurera tout ce dont elles ont besoin, sans établir la moindre distinction entre les riches et les pauvres. Les soins se prolongeront durant la convalescence jusqu'à ce qu'elles soient à même de revenir à la pratique exacte des observances régulières [13]. » Dans certains cas, on pouvait accepter des aliments préparés hors du monastère par des séculiers : *Non prohibeo religiosos vel religiosas mittere eis quod eis videtur ut mittant* [14].

Cette lettre CCXI est-elle devenue la règle suivie dans les monastères d'hommes fondés par saint Augustin? On ne saurait l'affirmer. D'ailleurs, cette lettre, si intéressante soit-elle, ne donne pas une idée totale de l'observance suivie dans les monastères africains. On doit se reporter à la *Vita* d'Augustin écrite par Possidius [15], au *De opere monachorum* [16], aux sermons CCCLV et CCCLVI [17]. Dans ces deux derniers écrits, on voit que l'évêque d'Hippone exigeait de ses moines une désappropriation complète et définitive. Quelques moines

[1] S. Augustin, *De moribus Ecclesiæ catholicæ*, c. XXXI, *P. L.*, t. XXXII, col. 1338-1339. — [2] S. Augustin, *Epist.*, CCXI, *P. L.*, t. XXXII, col. 960. — [3] Id., *ibid.*, col. 905. — [4] Id., *ibid.*, col. 960. — [5] Id., *ibid.*, col. 964-965. — [6] Id., *ibid.*, col. 964. — [7] Id., *ibid.*, col. 960. — [8] Id., *ibid.*, col. 963. — [9] Id., *ibid.*, col. 961. — [10] Id., *ibid.*, col. 960. — [11] Id., *ibid.*, col. 961. — [12] Id., *ibid.*, col. 960. — [13] Id., *ibid.*, col. 961, 963. — [14] *Serm.*, CCCLVI, *P. L.*, t. XXXIX, col. 1580. — [15] *P. L.*, t. XXXII, col. 33-66. — [16] *P. L.*, t. XL, col. 549-592. — [17] *P. L.*, t. XXXIX, col. 1570-1581.

s'efforçaient d'ériger la paresse en vertu; la loi du travail ne pouvant, à les en croire, se concilier avec l'esprit de prière et de confiance en Dieu. C'est à de pareilles insanités que répondait le *De opere monachorum*, où le bon sens de saint Augustin triomphe assez aisément de ces aberrations d'un faux mysticisme. Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans une discussion touchant l'existence d'une règle de saint Augustin dont se réclamaient, au Moyen Age, les chanoines réguliers, ce serait vouloir transporter au IVe siècle des institutions qui ne sont pas antérieures au XIIe.

XL. Règle de saint Augustin. — Nous avons écrit (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3228) qu'on a attribué à saint Augustin une *Regula pro monachis* [1], qui est une œuvre supposée offrant une adaptation aux moines de la lettre CCXI pour les nonnes. Voici ce qu'en disait dom Hugues Ménard, dans sa *Préface* à la *Concordia regularum : Regula sancti Augustini nulla alia est quam ea quæ vulgo observatur a canonicis regularibus, eremitis augustinianis, et cæteris hujus instituti professoribus, sumpta ex ejusdem doctoris epistola centesima nona* (= CCXI) *ad sanctimoniales : quam quidem ut accommodaret suo proposito hujus Concordiæ auctor Benedictus (Anianensis) nomina feminina in masculina mutavit, ut fecit in regulis sancti Cæsarii, cujusdam Patris et sancti Aureliani episcopi, quæ a suis auctoribus ad sanctimonialium usum scriptæ sunt. Hæc autem regula olim divisa est in quadraginta capita. Nam in cap. LXXI Concordiæ profertur caput quadragesimum regulæ sancti Augustini, quod est ultimum in eadem regula excusa, quæ in editione Coloniensi anno Domini 1575 dividitur in quinque et quadraginta capita, etsi in recentioribus editionibus vulgo dividatur in pauciora. Sed et in bibliotheca Corbeiensi exstat ms. vetustissimis characteribus exarata sine ulla capitum divisione, etiam ad usum virorum mutato genere accommodata* [2].

Depuis le milieu du XVIIIe siècle, on avait perdu la trace de ce manuscrit de Corbie dont parle dom Hugues Ménard, qui y avait lu une *Regula ad servos Dei*. Ce manuscrit a été identifié [3]; il se trouve en partie à la bibliothèque de Pétrograd et en partie à la Bibliothèque nationale de Paris, ms. *lat. 12634*. C'est dans la partie conservée à Paris que se trouve la *Regula* en question. On s'explique ainsi que la tradition manuscrite de la règle monastique de saint Augustin soit demeurée longtemps obscure, et dans l'état actuel des recherches on ne commence à l'entrevoir que vers la fin du VIIe siècle ou tout au début du VIIIe. Le manuscrit de Corbie a précisément le mérite de sortir de l'incertitude cette histoire et d'en fixer le point de départ; il fut, en effet, écrit vers cette date. Les derniers éditeurs de l'épître CCXI et de la *Regula ad monachos*, Goldbacher (1911) et Schrœder (1926), voient dans la règle le texte de l'épître à peine retouché. De la comparaison du manuscrit de la *Regula* avec le manuscrit capital de l'épître, on a conclu qu'il résulte que le reviseur de l'épître fut scrupuleusement conservateur; il n'altéra le texte que lorsqu'il ne pouvait s'en dispenser : la règle serait donc entièrement l'ouvrage de saint Augustin [4].

XLI. Les premiers moines gallo-romains. — Vers l'âge de douze ans, l'enfant païen qui devait devenir illustre sous le nom de saint Martin, habitait avec ses parents venus de la Pannonie dans l'Italie septentrionale et il s'étonnait de rencontrer, dans les environs de Pavie, des ascètes isolés ou groupés dans la campagne. Il les eût imités volontiers, nous apprend Sulpice-Sévère [5], mais le père de Martin, inquiet de cette disposition, crut couper court en éloignant son fils et en l'incorporant dans les rangs de l'armée. Martin y passa des années, faisant déjà en quelque sorte l'apprentissage de la vie monastique [6]. Libéré du service et baptisé, il séjourna quelque temps à Poitiers parmi un groupe d'ascètes, à qui il confia la peine qu'il ressentait de se séparer d'eux pour retourner en Pannonie [7]. Lorsqu'il en revint, il s'arrêta à Milan et y établit un monastère [8], c'est-à-dire une habitation de quelques cellules, que partageaient ses compagnons. Ses rapports connus avec saint Hilaire de Poitiers le signalaient à l'hostilité de l'évêque arien Auxence, dont Martin évita les tracasseries en se réfugiant quelque temps dans l'île de Gallinaria, d'où il revint à Poitiers après le retour de l'évêque Hilaire. Il ne s'y fixa pas et se retira à Ligugé [9], situé à une courte distance, où il réunit autour de lui quelques moines [10]. Devenu évêque de Tours, il voulut habiter une cellule contiguë à son église [11]. De là il se transporta à Marmoutier [12], d'où il pouvait venir rapidement à Tours, amenant avec lui les moines nécessaires aux fonctions épiscopales qu'il avait à remplir. Il conservait sa simplicité extérieure, que certains trouvaient excessive [13]; parmi ses confrères dans l'épiscopat, on lui en faisait un grief, mais le peuple se montrait moins difficile.

Ce que pouvait être un monastère comme Marmoutier ou Ligugé à l'heure des débuts, nous ne pouvons le dire de façon précise. Ce ne sont d'ailleurs pas les seuls qu'on voudrait décrire et les autres ne sont pas mieux connus. La fondation de saint Paulin à Nole, celle de Sulpice-Sévère à Primuliac ne sont que des noms environnés de quelques rares détails. De là sortirent des évêques, car les Églises mettaient leur honneur à posséder à leur tête un disciple de saint Martin [14]; mais ce n'était pas le rang mondain qui en ouvrait l'accès, car, s'il s'y trouvait des nobles [15], comme le futur saint Clair [16], on y accueillait aussi des indigents comme le futur saint Brice [17]. Celui-ci avait été admis tout enfant, et Sulpice-Sévère recevait d'un de ses amis, Cythère, un enfant à préparer au service de Dieu [18]. En Gaule [19], comme en Orient [20], on recevait des catéchumènes à la profession monastique avant leur baptême; on voyait aussi des moines engagés dans les liens du mariage, chacun des époux se retirant dans une communauté [21].

[1] *P. L.*, t. XXXII, col. 1449-1452. — [2] *P. L.*, t. CIII, col. 708. — [3] A. Casamassa, *Il piu antico codice della regola monastica di sant' Agostino*, dans *Rendiconti della pontificia Accad. di archeol.*, in-8°, t. I (1923), p. 95-105. — [4] B. Capelle, *L'épître CCXI et la règle de saint Augustin*, dans *Analecta præmonstratensia*, t. III, 1927, p. 369-378. — [5] Sulpice-Sévère, *Vita sancti Martini*, édit. Halm, p. 112 : *Mox mirum in modum totus in Dei opere conversus, cum esset annorum duodecim, eremum concupivit, fecissetque votis satis si ætatis infirmitas non obstitisset.* — [6] Id., *ibid.* : *Frugalitatem in eo laudare non est necesse, quia ita usus est, ut jam illo tempore non miles sed monachus putaretur.* — [7] Id., *ibid.*, p. 115 : *Mœstus, ut ferunt, peregrinationem illam ingressus est, contestatus fratribus, multa se adversa passurum.* — [8] Id., *ibid.*, p. 116 : *Mediolani sibi constituit monasterium.* — [9] Voir *Dictionnaire*, t. IX, au mot Ligugé. — [10] Sulpice-Sévère, *op. cit.*, p. 117 : *Haud longe sibi ab oppido monasterium conlocavit.* — [11] Id., *ibid.*, *Aliquandiu ergo adhærenti ad ecclesiam cellula usu est.* — [12] Id., *ibid.* : *Dein cum inquietudinem se frequentantium ferre non posset, duobus fere extra civitatem millibus monasterium sibi statuit.* — [13] Id., *ibid.*, p. 119 : *dicentes contemptibilem me personam, indignum esse episcopatu hominem, vultu despicalitem, veste sordidum, crine deformem.* — [14] Sulpice-Sévère, *op. cit.*, p. 120 : *Pluresque ex eis postea episcopos vidimus. Quæ enim esset civitas aut ecclesia, quæ non sibi de Martini monasterio cuperet sacerdotem.* — [15] *...multi inter eos nobiles...* — [16] Sulpice-Sévère, *op. cit.*, p. 132 : *Clarus quippe, adolescens nobilissimus.* — [17] Id., *ibid.*, p. 213-214 : *qui a primis annis in monasterio inter sacras Ecclesiæ disciplinas ipso Martino educante crevisset.* — [18] S. Paulin, *Carmina* XXIV, édit. Hartel, t. II, p. 223. — [19] Sulpice-Sévère, *op. cit.*, p. 112 : *Quo tempore se ei quidam catechumenus junxit, cupiens sanctissimi viri institui disciplinis.* — [20] Cavallera, *Saint Jérôme*, p. 216; J.-M. Besse, *Les moines d'Orient*, 1900, p. 104-110. — [21] Sulpice-Sévère, *op. cit.*, p. 142-143.

Le vêtement consistait en une tunique de laine grossière [1], conservant encore la bourre; par-dessous, la plupart des moines portaient le cilice, à l'exemple de saint Martin [2], ou bien un vêtement tissé avec des poils de chameau [3]. Le *Bios Antoniou* avait montré saint Athanase offrant plusieurs fois un manteau à saint Antoine, et d'autres procédaient à de pareils présents. Sulpice-Sévère envoyait de Primuliac à Nole un cilice que Paulin ne pouvait s'empêcher de trouver bien rugueux; en échange, il envoyait à Sulpice une tunique taillée et cousue par sainte Mélanie la Jeune.

Point de linge ou de chemise sous la tunique qui râclait la peau et, pour se préserver du froid, on faisait usage d'un manteau long d'étoffe noire [4]. Les cheveux étaient coupés ras ou tondus inégalement, le front rasé; tout l'ensemble hirsute et quelque peu malpropre [5].

Il ne fallait rien moins que la volonté de saint Martin pour maintenir cette austérité qui paraissait trop rigoureuse à certains moines. Un jour que Lycontius témoignait sa reconnaissance au saint par un don de cent livres d'argent, cette somme fut refusée et appliquée au rachat des captifs. Cependant, le monastère manquait du strict nécessaire et on en fit l'observation à Martin, qui répondit que l'Église y pourvoirait le jour où on n'aurait plus de quoi se nourrir ni se vêtir. La règle de la pauvreté était sans échappatoire possible; tout était en commun et personne n'avait le droit de vendre ou d'acheter pour son compte; il semblerait même qu'on ne vendît pas le produit du travail commun, ce qui était pourtant d'un usage général [6]. Le diacre Caton remplissait la charge d'économe et, quand la caisse était trop mal garnie, il s'en allait pêcher le dîner de la communauté dans la Loire, où les frères admiraient son habileté [7].

Point d'artistes dans le monastère, seulement un *scriptorium* où les jeunes religieux étaient employés à la transcription des manuscrits; les anciens donnaient tout leur temps à la prière [8]; quelques serviteurs s'acquittaient des gros travaux journaliers; on ne nous dit rien touchant la cuisine qui, probablement, incombait aux moines. La charge ne devait pas être bien accablante. Pendant son séjour à Gallinaria, saint Martin avait vécu de racines [9]; il était d'une grande frugalité, mais ce mot de « racines » s'entendait de beaucoup de légumes que nous appelons tubercules, oignons, etc. Le résultat dépendait du savoir-faire du cuisinier. On a cité vingt fois une lettre de saint Paulin à Sulpice-Sévère qui l'avait fourni d'un certain frère Victor qui était réputé maître queux [10]. Dans une grande quantité d'eau tachée de quelques gouttes d'huile, il cuisait légumes et ragouts où foisonnaient fèves et lentilles, millet, orge et farine. Jusque-là les moines de Nole avaient été réduits à la portion congrue pour le pain; grâce à Victor, ils eurent désormais en abondance le pain et la bouillie. Il mettait, comme on dit vulgairement, la main à la pâte et tirait du pot la farine et les légumes pétris de ses mains. Tous s'arrangeaient de sa cuisine; les estomacs des enfants et ceux des vieillards s'en accommodaient. A ventre affamé point d'oreilles et ils dévoraient les fèves et les bettes au vinaigre ou au jus, car s'il ignorait les condiments recherchés, tels que le poivre, il prodiguait le cumin pilé et les fines herbes écrasées. Et tout cela, rien qu'à y songer, devait être exécrable.

Ce que devait offrir à la vue un monastère du IVe siècle ne ressemblait peut-être que d'un peu loin à ces gigantesques édifices, construits au Moyen Age sous le nom d'abbayes. Quelques abris naturels étaient d'abord utilisés et groupaient, tant bien que mal, les solitaires sur le flanc d'un coteau ou la rive d'un cours d'eau. A mesure que le nombre des frères croissait, des abris s'élevaient, d'une pauvreté impressionnante, cabanes de planches ou de rondins, maisonnettes en pierres sèches, en paillotis, en torchis. Là vivaient les solitaires qui n'en sortaient que pour se rendre à l'oratoire ou au réfectoire [11]. La maisonnette occupée par saint Martin se trouvait au centre d'une courette, où il aimait à s'asseoir sur un siège de bois. A un moment donné, il eut là, groupés autour de lui, quatre-vingts religieux. On avait construit un oratoire dédié aux apôtres Pierre et Paul [12], un réfectoire qui pouvait contenir toute la communauté, et peut-être, était-ce dans un autre bâtiment que se trouvait un *brasero* qui pourrait les recevoir tous et les chauffer pendant l'hiver [13]. En outre, il devait exister une cuisine pour la préparation des aliments et un cellier pour leur conservation. Comme il fallait se garder des indiscrétions de l'extérieur et de l'inconstance à l'intérieur, une clôture, percée d'une porte et d'une poterne, servait d'enclos [14].

L'accès du monastère était rigoureusement interdit aux femmes. Saint Martin avait prescrit « que la femme ne pénètre jamais dans le camp des hommes. Que les soldats soient à part, et que la femme vive retirée dans sa demeure [15] ».

Le mobilier des cellules à Marmoutier était d'une pauvreté très grande. Le siège consistait en une sellette de bois sur trois pieds [16]; la couche était la terre nue couverte d'un cilice [17]. A Primuliac, on s'asseyait à l'orientale sur un tapis [18] et on usait de couvertures pour dormir [19]. La vaisselle devait être de terre, comme on la trouve dans les tombeaux.

XLII. Développement en Gaule. — Après les semailles faites par saint Martin, le monachisme va prospérer rapidement en Gaule, mais tout ce que nous pouvons en dire se réduit à des indications isolées (voir Primuliac).

Au Ve siècle, la Provence devient le champ d'action de Jean Cassien et de saint Honorat. Le premier avait reçu sa formation intellectuelle et ascétique en Orient et en rapporta une expérience conservée dans deux écrits précieux : les *Institutiones* et les *Collationes*. Établi à Marseille, il y fonda le monastère de Saint-Victor et, sous le vocable Saint-Sauveur, un deuxième monastère pour les femmes (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2238-2243).

Vers le même temps, saint Honorat avait pris possession d'un petit groupe d'îles désignées sous le nom de Lérins (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 2596-2627), qui prit en peu d'années une grande importance. Les îles

[1] Sulpice-Sévère, p. 183 : *in veste hispida.* — [2] Id., *ibid.*, p. 127. — [3] Id., *ibid.*, p. 120. — [4] Id., *ibid.*, p. 183 : *nigro et pendulo pallio circumtectum.* — [5] Id., *ibid.*, *Epist.*, xxii, p. 155. — [6] Id., *ibid.*, *Vita Martini*, p. 120 : *Nemo ibi quicquam proprium habebat, omnia in medium conferebantur. Non emere aut vendere, ut plerisque monachis moris est, quicquam licebat.* — [7] Id., *ibid.*, p. 207. — [8] Id., *ibid.*, p. 120. — [9] Id., *ibid.*, p. 117 : *Hic aliquamdiu radicibus vixit herbarum.* — [10] S. Paulin, *Epistolæ*, xxiii, p. 162-167. — [11] Id., *ibid.*, p. 120 : *Ipse ex lignis contextam cellulam habebat, multique ex fratribus in eumdem modum. Plerique saxo a superjecti montis cavato receptacula sibi fecerant. Rarus cuiquam extra cellulam suam egressus, nisi cum ad locum orationis conveniebant.* — [12] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. xxxi. — [13] Sulpice-Sévère, *Vita S. Martini*, p. 213. — [14] Id., *ibid.*, p. 211-212 : *Vidi postea ad pseudoforum monasterii ipsius adductum energumenum.* — [15] Id., *ibid.*, p. 192-193. — [16] Id., *ibid.*, p. 181 : *Sedentem vero Martinum in sellula rusticana, ut sunt istæ in usibus servulorum, quas nos rustici Galli tripeccias, vos... tripodas nuncupatis*, p. 213 : *Quodam itidem die, dum in area, quæ parva admodum tabernaculum illius ambiebat, in illo suo, quod nostis omnes, sedili ligneo resedisset.* — [17] *Epist.*, i, p. 140 : *uno tantum cilicio superjecto, cubare consueverat.* — [18] Sulpice-Sévère, *Vita S. Martini*, p. 152-154 : *Expansis in terram ciliciis consedimus.* — [19] Id., *ibid.*, p. 190.

d'Hyères reçurent, elles aussi, leurs habitants monastiques, parmi lesquels Jovinien, Léonce, Minerve, Théodore, correspondants de Cassien.

Bientôt les îles essaimèrent sur la côte voisine. Lérins fonda, dans une île du Rhône, le monastère que devait gouverner saint Césaire d'Arles et dont les ruines mêmes ont péri. Ce même Césaire, élevé sur le siège d'Arles, y fondait un monastère de nonnes dont sa sœur Césarie fut la première abbesse [1]. Nous retrouvons la trace d'un autre monastère de nonnes dans ce diocèse. La *Regula ad virgines* de Césaire est complétée par quatre instructions, dont une a pour auteur l'abbesse Oratoria qui dirigeait ce deuxième monastère. L'évêque Aurélien, profitant des largesses du roi Childebert, bâtit deux monastères de plus, celui de Sainte-Marie pour les nonnes, celui de Saint-Pierre pour les moines; aux unes et aux autres il donna une règle à suivre.

Ce ne sont là, malheureusement, que des noms, mais ces noms ont leur utilité, puisqu'ils nous révèlent l'existence de monastères dont, par ailleurs, rien ne s'est conservé. Nous pouvons encore mentionner une fondation de l'évêque d'Apt, Castor (419-426), située dans un de ses domaines, et encore celui auprès duquel vécut le reclus Hospitius [2], la maison de Ferréolac fondée par saint Ferréol [3], au diocèse d'Uzès, le monastère de Bodon *(Bodanense)* fondé par saint Marius [4] et celui de Sainte-Marie de Lure, au diocèse de Sisteron [5]. Dans le livre qu'il consacre à l'exaltation des vertus de saint Julien de Brioude, Grégoire de Tours se trouva amené à parler de la translation des reliques du martyr Ferréol, par saint Mamert de Vienne, et *advenit ad hoc opus abbatum atque monachorum magnus numerus*.

On rencontre, en effet, des noms disséminés un peu partout. La *Vie des Pères du Jura* [6] (voir ce dernier nom) nous parle d'un abbé Léonien, originaire de la Pannonie, qui vécut longtemps à Autun, se fit reclus, ce qui ne l'empêchait pas de gouverner un monastère d'hommes voisin de sa cellule et un monastère de femmes comprenant soixante moniales et situé à quelque distance. Ces deux monastères ont été identifiés avec Saint-Pierre et Saint-André-le-Haut [7].

Le diocèse de Vienne vit plusieurs fondations monastiques. Outre Léonien, qui s'y retira, nous y rencontrons saint Theudaire qui fonda le monastère de Sainte-Marie [8]. A peu de distance de Vienne se trouvait le groupe des moines de Grigny [9], répartis entre plusieurs monastères peu éloignés les uns des autres et qui offrirent parfois l'hospitalité à saint Avit. L'emplacement paraît être la hauteur de Sainte-Colombe [10]. Ce même Theudaire ne s'en tint pas là, au dire de son biographe; il fonda, en outre, Saint-Maurice d'Arcisse [11], Saint-Pierre d'Alarma, et deux autres situés l'un à proximité de la Vienne, l'autre sur les rives du Gère, affluent du Rhône [12]. Et ce n'est pas tout; une vie de saint Clair, écrite au VIIIe siècle, mais qui contient des indications sur les monastères viennois au commencement du VIIe siècle, parle, en plus, d'un second monastère de Saint-André et d'autres placés sous les noms des Saints-Gervais-et-Protais, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Vincent, de Saint-Martin, de Saint-Nizier et de Sainte-Blandine [13].

Dans les environs de Lyon dont nous avons parlé (voir *Dictionn.*, t. IX, à ce mot), on peut mentionner l'Ile-Barbe si mal connue, et le groupe des moines du Jura (voir ce nom). Fondés par les deux frères Romain et Lupicin, ils s'établirent à Condat qui est devenu Saint-Claude [14]. Leur célébrité attira un si grand nombre de vocations qu'ils furent obligés de faire plusieurs fondations, parmi lesquelles nous ne connaissons que Lauconon [15] et Romainmotier [16]. Il y eut aussi un monastère de nonnes à Baume. Enfin, il suffit de rappeler d'un mot le monastère d'Agaune (voir ce nom).

XLIII. Règle de Jean Cassien. — Gennade a consacré une notice à Jean Cassien dans son *De viris illustribus* et il nous dit, en deux mots, qu'il était *natione Scytha*. On a mis longtemps à s'accorder sur la traduction de ce nom; on a proposé de lire tout, excepté ces six lettres, sauf à y revenir; ce qu'avait déjà fait, à la fin du XVIIe siècle, ce bon monsieur Bulteau qui écrivait dans son *Essai de l'histoire monastique d'Orient* (1680) : « Le bienheureux Jean Cassien était Scythe de nation, comme dit Gennadius. Un sçavant homme a crû qu'il avoit été François, et originaire de Provence. Cassien semble dire dans ses ouvrages qu'il étoit de Constantinople. L'ancien bréviaire de Saint-Victor de Marseille le fait naître à Athènes. On pourroit douter s'il n'étoit pas plutôt de Scythopole, ville épiscopale de la Palestine (comme un autre Cassien qui a vécu depuis), puisque, dès sa jeunesse, et, comme il parle, « dès son enfance », il fut élevé dans un monastère de la même province. Mais sans une plus forte preuve on ne doit pas rejeter le témoignage de Gennadius, qui a fleuri à Marseille en même temps que lui [17]. » C'est là un point désormais acquis [18] et qui corrige ce qui a été dit autrefois (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2348).

Le nom de Cassien évoque le souvenir de ses écrits célèbres et dont l'influence a été si générale en Occident. Les douze livres *De cœnobiorum institutis* et la collection des *Collationum XXIV* prennent place entre 417 et 427; il n'y a pas lieu d'y revenir après ce qu'on en a dit (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2350-2357). Mais Cassien est-il l'auteur d'une règle monastique? Grégoire de Tours nous dit de lui : *Cœnobium fundavit, in quo non modo Cassiani, verum etiam Basilii et reliquorum abbatum qui monasterialem vitam instituerunt, celebrantur regulæ* [19]. Mais cette règle est-elle l'ouvrage propre de Cassien? On n'oserait le soutenir après que Gennadius, Photius et d'autres collecteurs de notices littéraires n'y ont fait aucune allusion. Brockie et dom Hugues Ménard ont bien mentionné une *Regula sive Institutiones D. J. Cassiani abbatis Massiliensis libris IV comprehensæ* [20], mais cette soi-disant règle est un extrait des *Institutiones* conforme au texte établi par Alard Gazée. On sait que saint Benoît a fait de nombreux emprunts aux *Institutiones* et aux *Collationes* relativement au vestiaire, à la prière commune,

[1] G. Morin, *Problèmes relatifs à la règle de saint Césaire d'Arles pour les moniales*, dans *Revue bénédictine*, t. XLIV, 1932, p. 5-20. — [2] S. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. VI. — [3] *Regula S. Ferreoli*, præfatio. — [4] Isnard, *Études historiques sur l'abbaye de Bodon, à Saint-May*, dans *Bull. de la Soc. départ. d'archéol. de la Drôme*, t. I, 1866, p. 46-52. — [5] Mabillon, *Annales O. S. B.*, t. I, p. 132. — [6] *Vitæ Patrum Jurensium*, III, 5, édit. B. Krusch. — [7] Mabillon, *Annales benedictini*, t. I, p. 31-32. — [8] Arrondiss. de la Tour-du-Pin, département de l'Isère. — [9] *Epist. S. Aviti ad Maximum episcopum*, édit. Peiper, p. 91. — [10] Canton de Vienne, Isère; cf. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-4°, Paris, 1877, p. 425. — [11] Commune de Saint-Chef. — [12] Mabillon, *Annales benedictini*, t. I, p. 106. — [13] Id., *ibid.*, le même, *Acta sanct. ordinis Sancti Benedicti*, t. II, p. 483-485. — [14] Arrondissement de Saint-Claude, Jura. — [15] Arrondissement de Saint-Claude, Jura. — [16] District d'Orbe, canton de Vaud, Suisse. — [17] L. Bulteau, *Essai de l'histoire monastique de l'Orient*, Paris, 1680, p. 146. — [18] A. Ménager, *La patrie de Cassien*, dans *Échos d'Orient*, t. XXIV, 1921, p. 330-358; J. Thibaut, *Autour de la patrie de Cassien*, dans même revue, t. XXIV, 1921, p. 447-450. — [19] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XXIX, édit. Arndt, p. 441. — [20] Brockie, *Codex regularum*, t. II, p. 1-37; Ménard, *Codex regularum* dans *P. L.*, t. CIII, col. 708.

au choix des supérieurs, à la satisfaction publique des fautes, à la réception des novices, etc. [1].

XLIV. La règle de saint Honorat. — Parmi les monastères de la Gaule, la première place appartient, suivant l'ordre chronologique, à la règle des moines de Lérins qui eut pour auteur saint Honorat. (Voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot Lérins.) En quoi consistait-elle? Un enseignement oral, des exemples qu'on se répétait les uns aux autres. Fauste, qui devait occuper le siège épiscopal de Riez, invitait les moines à puiser à cette source les éléments de leur sanctification [2]. Paulin de Nole, afin de capter cette source à son profit, envoyait à Lérins trois de ses disciples : Gélase, Oyant et Tigride, qui lui rapporteraient de vive voix ce qu'ils avaient vu et entendu [3]. Épiphane de Pavie n'était pas moins curieux de s'instruire de ces beaux exemples [4] qui attiraient à Lérins saint Jean de Réomé, désireux de connaître cette *forma religionis* [5].

A défaut de renseignements plus exacts et plus abondants, nous pouvons conjecturer que la règle proposée par Honorat n'était autre chose que la tradition des enseignements et des exemples rapportés d'Égypte par Cassien. Les deux personnages étaient liés d'amitié. Cassien avait dédié la IIe série des *Collationes* à Honorat. A Lérins, on devait collectionner tout ce qui portait l'estampille égyptienne; c'est là, sans aucun doute, que Jean de Réomé découvrit et fit copier une règle d'un abbé Macaire qu'il rapporta dans les Vosges et fit observer par ses moines, comme nous l'apprend Jonas de Bobbio : *Regressus ergo ad præfatum locum, studuit denuo salubria pocula sub regulæ tenore, quam beatus Macharius indedit, monachis ministrare atque educatam in melius plebem ad cœlestia gaudia provocare* [6]. On ne se privait pas, sans doute, de faire circuler des sentences, des récits, des enseignements qui, rapiécés tant bien que mal, pouvaient, avec quelque bonne volonté, prendre une apparence didactique.

Ce qui est certain, c'est que la règle de Lérins ne nous a pas été conservée et qu'on peut se demander si saint Honorat se préoccupa jamais d'écrire une règle qui aurait porté son nom.

Fauste de Riez, Eucher de Lyon, tous ceux qui ont entretenu des rapports avec Lérins ou qui y ont séjourné ont laissé quelques souvenirs de ce qu'ils y avaient vu ou entendu; on peut croire que saint Césaire, qui fut moine lérinien, s'en est souvenu quand il a rédigé la *Regula ad virgines;* il put même lui faire des emprunts, il n'a pas jugé à propos de nous le dire et nous n'avons aucun moyen de suppléer à son silence.

XLV. Règles de saint Césaire d'Arles. — L'évêque d'Arles, clerc de Chalon, moine de Lérins (voir ce nom), devint évêque d'Arles en 503. Il écrivit deux règles monastiques, dont nous avons déjà parlé longuement [7] (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3199-3205). Ce fut d'abord une *Regula ad monachos* qui comprend vingt-quatre articles fort courts et une exhortation finale. Saint Césaire emprunte volontiers les maximes qu'il propose aux textes des Livres saints et aux écrits de saint Augustin, principalement les sermons CCCLV et CCCLVI : *De vita et moribus clericorum suorum.* La *Regula ad virgines* est une œuvre plus approfondie et dont l'influence a été plus large; on peut dire qu'elle a absorbé la *Regula ad monachos.* Césaire s'inspira de ce qu'il avait lu et pratiqué : règle de Lérins, lettre CCXI de saint Augustin, *Institutions* de Cassien. Une première rédaction de la *Regula ad virgines* comprenait quarante-quatre articles; quelques années plus tard, il ajouta dix-neuf articles, auxquels on en rapporta deux de plus, empruntés à la règle bénédictine. Les emprunts à saint Augustin continuent à fournir Césaire, notamment dans les articles 8, 15, 18, 19, 20, 21, 23, 26, 27, 29, 31 et 32. Toutes les questions relatives à la pauvreté et à l'usage des biens par testament portent la marque des deux sermons CCCLV et CCCLVI déjà mentionnés. Cassien a inspiré les articles 12 et 13 qui traitent des hebdomadaires et du travail des mains durant les lectures à l'office de nuit. Fauste de Riez a eu, lui aussi, sa part d'influence. Comme saint Césaire est contemporain de saint Benoît, qu'il traite le même sujet, recourt aux mêmes sources d'inspiration, on ne doit pas être surpris de rencontrer, dans la *Regula ad virgines* d'Arles et dans la *Regula monachorum* du Mont-Cassin, des dispositions analogues. C'est la règle de saint Césaire que sainte Radegonde rapporte d'Arles pour le monastère de Sainte-Croix à Poitiers; elle la superposa aux observances déjà acceptées; ce fut une sorte de combinaison qui se rencontre dans nombre de monastères à l'époque mérovingienne. Contre les dispositions malveillantes de son propre évêque Mérovée, l'abbesse pouvait s'adresser aux évêques de la région qui, presque tous, avaient des diocésaines à Poitiers [8].

XLVI. Règle de saint Aurélien. — Aurélien succéda sur le siège d'Arles à saint Césaire, en 546, et voulut faire œuvre personnelle en ne donnant pas une règle déjà connue; il en rédigea donc une spéciale pour les moines qu'on adapta aux moniales, moyennant quelques retouches. Toutefois, les emprunts faits à saint Césaire sont à peine dissimulés; on y trouve aussi l'influence de Cassien, de saint Augustin et peut-être aussi celle de saint Benoît qui devait commencer à pénétrer en Gaule [9]. Cette nouvelle production de la littérature monastique porte le nom de *Institutio sanctæ regulæ* [10] et de *Instituta sanctæ regulæ* [11]. Aurélien a su introduire des observances nouvelles, originales et donner à sa règle une valeur distincte.

XLVII. Règle de saint Ferréol. — Cet évêque d'Uzès, mort en 581, fonda dans son diocèse un monastère dit de Ferréolac, pour lequel il composa une règle en trente-huit chapitres [12] pour la rédaction desquels il s'est inspiré des écrits similaires de saint Césaire et de saint Aurélien. L'influence de saint Benoît est manifeste. « Malgré ces emprunts, qu'on appellerait plus justement des utilisations, la règle de saint Ferréol est une œuvre très personnelle; c'est le monument le plus original qui nous reste de la discipline monastique de cette époque. Si la langue en est moins précise, il présente un grand nombre de détails pris sur le vif, fort utiles pour la reconstitution du milieu. L'auteur semble tenir beaucoup à motiver tous ses règlements. L'autorité de l'Écriture ne lui suffit pas d'ordinaire.

[1] P. Albers, *Cassians Einfluss auf die Regel des hl. Benedickts*, dans *Studien und Mittheilungen zur Gesch. des Benediktiner Ordens und seine Zweige*, t. XLIII, 1925, p.32-53. — [2] Fauste de Riez, *Serm.*, XXIII, édit. Engelbucht, p. 318. — [3] S. Paulin de Nole, *Epist.*, XLI. — [4] Ennodius de Pavie, *Vita beati Epiphanii*, édit. Hartel, p. 351-355. — [5] Jonas de Bobbio, *Vita sancti Joannis Reomensis.* — [6] Id., *ibid.* — [7] La première édition de la règle de saint Césaire est celle de Ét. Moquot, à Poitiers, en 1621, avec des éclaircissements de Fr. Meinard. Réédition de Stellartius, *Fundamina et regulæ omnium ordinum monasteriorum*, in-4°, Duaci, 1626; dans *Acta sanctorum*, maii t. II, p. 12-19; Le Cointe, dans *Annales ecclesiastici Francorum*, in-fol., t. I, Paris, 1665, p. 458-520; Holstenius, *Codex regularum*, t. III, p. 18-42, *P. L.*, t. LXVII, col. 1099-1125. — [8] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XXXIX, XLII, édit. Arndt, p. 395-396, 401. — [9] Mabillon, *Annales benedictini*, t. I, p. 129. — [10] Holstenius, *Codex regularum*, t. II, p. 101-115. — [11] Id., *ibid.*, t. III, p. 63-73. Saint Benoît d'Aniane a inséré ces deux règles dans son *Codex regularum;* Le Cointe, dans ses *Annal. eccl. Franc.*, t. I, p. 712-732, *P. L.*, t. LXVIII, col. 385-404. — [12] Holstenius, *Codex regularum*, t. II, p. 119, 146; Le Cointe, *Annales*, t. I, p. 833-841, *P. L.*, t. LXVI-col. 960-976.

Les raisons qu'il propose dénotent une grande expérience des hommes et de la vie religieuse. La défiance qu'il avait de ses propres lumières lui inspira la résolution de confier l'examen de sa règle à Lucrèce, personnage inconnu par ailleurs, qu'il qualifie du titre de *papa*. La lettre qu'il lui écrivit à ce sujet [1] témoigne des sentiments qui l'avaient guidé dans la fondation de ce monastère. « Il a été nécessaire, dit-il, d'imposer à un peuple nouveau le joug d'une loi nouvelle, non pour l'accabler, mais pour incliner doucement les âmes; c'est dans ce but que nous avons, après avoir sollicité et obtenu votre assentiment, entrepris de rédiger une règle qu'ils auront à suivre. Si vous y trouvez des règlements durs et sévères, ou des observances molles et trop douces, le texte recevra les corrections que vous jugerez utiles [2]. » Cette règle ne paraît avoir exercé aucune influence en dehors du monastère [3].

XLVIII. Règle de Tarnat. — L'influence de la règle de saint Césaire se fit sentir, non seulement autour d'Arles, mais dans tout le bassin du Rhône. Comme la règle de saint Ferréol, celle de Tarnat eut une influence toute locale. Nous ne savons rien sur le *monasterium Tarnatense;* son emplacement même est inconnu; on a proposé Agaune [4] (voir ce nom) à cause du voisinage de l'ancienne *Tarnaiæ* des Romains, ce qui n'est pas soutenable, pour cette raison décisive que la règle de Tarnat exclut la *laus perennis*, un des éléments fondamentaux de la fondation du monastère d'Agaune. La conjecture de Mabillon en faveur de Ternay ou Tarnay, ancien monastère peu connu, dans le voisinage de Vienne a paru peu acceptable [5]. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que le monastère était situé au bord d'un fleuve, qui ne peut être que le Rhône, et au centre d'un territoire propice à la culture du blé, de la vigne, à l'élevage des troupeaux; activités dont il est question dans la règle. La règle de Tarnat témoigne d'un progrès réel dans l'organisation du monastère : les épreuves du noviciat, la distribution des offices et du travail quotidien méritent, à ce point de vue, une attention particulière. Par contre, le latin en est médiocre et obscur, et il n'est pas facile de trouver une suite dans les idées et les règlements. Cette règle se compose de deux parties distinctes. La seconde, qui pourrait bien être une simple addition faite par un abbé d'une époque postérieure, contient une adaptation aux hommes de la règle de saint Augustin [6]. Dans la première partie, l'auteur a utilisé Cassien et saint Césaire. Il y a quelques analogies avec les règles de saint Aurélien, de saint Benoît et de saint Ferréol [7].

Par la volonté de leurs auteurs, ces règles étaient lues une fois par mois (saint Aurélien [8], saint Ferréol [9]) ou même une fois par semaine (saint Augustin [10], Tarnat).

XLIX. De quelques autres règles. — Nous ne dirons rien de certains rameaux détachés de la branche de saint Césaire, tels que la *Regula incerti auctoris* [11]. C'est également dans la direction d'Arles que nous devrions chercher la provenance de la règle dite des « Pères du Jura » [12].

L. Règles irlandaises. — Les documents dont nous allons parler sont rédigés soit en latin, soit en irlandais. Il faut se garder de voir un règlement monastique partout où ce mot est accolé à un nom de saint; dans de nombreux cas, les termes de « loi » ou de « règle » visent tantôt une réforme ecclésiastique et sociale, tantôt un tribut prélevé par un monastère au nom ou en mémoire d'un saint [13]. Souvent, dans les Vies de saints, le mot « règle » signifie l'interprétation pratique d'un enseignement ascétique, c'est-à-dire l'observance traditionnelle non codifiée d'un monastère. Un document bien connu du VIIIe siècle, le *Catalogue des trois ordres de saints d'Irlande*, nous apprend que les saints moines du second ordre (de 342 à 544) et ceux du troisième (544-598) suivaient des règles de vie différentes *(habebant et diversas regulas vivendi);* ceci a pu induire tout à fait gratuitement les hagiographes à leur attribuer des règles. On verra, dans le catalogue qui va suivre, que certaines règles sont rédigées en vers irlandais; quoique les détails précis n'y manquent pas, on y trouve surtout des sentences morales, des exhortations ascétiques sans aucun lien entre elles.

1° *Règle de saint Patrice.* — Dès le temps de l'apostolat du saint, il existait des monastères de moines et de nonnes en Irlande [14]; reste à savoir si Patrice leur donna une règle. Il n'y a pas à retenir un texte d'Alcuin qui ne dit rien de ce qu'on veut y voir [15]; d'autres témoignages sont plus considérables. Dans une Vie de saint Ciaran de Clonmacnoise, rédigée à une date incertaine, on lit ces lignes : *Numeratur* [*Kiaranus*] *inter octo præcipuos regularum conditores, quibus monasteria prope innumera regni Hiberniæ regebantur. Prima enim regula fuit sancti Patricii, secunda sanctæ Brigidæ, tertia sancti Brendani, quarta sancti Kierani, quinta sanctæ Columbæ Hiensis, cujus ordo dicebatur pulchræ societatis, sexta sancti Comgalli, septima sancti Molassi, octava sancti Adamnani* [16].

Muirchu et Tirechan, les premiers biographes de saint Patrice et qui vécurent au VIIe siècle [17], ne disent rien d'une règle dont il serait l'auteur; il faut attendre beaucoup plus tard, Probus au Xe siècle et Jocelin de Furness au XIIe.

Il n'y a pas lieu de prêter attention à une assertion de ce même Jocelin, d'après lequel saint Gwennolé de Landevenec (voir ce nom) projeta de rejoindre saint Patrice *ut vivendi normam ex eius sanctissima institutione capesseret;* or, quand mourut saint Patrice, Gwennolé n'était encore qu'un enfant.

L'attribution d'une règle à saint Patrice ne repose sur rien.

2° *Règle de sainte Brigit de Kildare.* — Dans la *Vita Kiarani*, citée plus haut (n. 1), on trouve la mention d'une *regula Brigidæ*. Dans la *Vita Brigidæ* de Cogitosus, au VIIe siècle [18], on lit ceci : *...prudenti dispensatione de animabus eorum* [*discipulorum*] REGULARITER *in omnibus* [*Brigida*] *procurasse*. Pour faire de cet adverbe une règle monastique, il faut quelque complaisance. Le monument original ne se trouve nulle part, à supposer qu'il ait existé. Haeften dit que les

[1] Holstenius, *op. cit.*, t. II, p. 119. — [2] M. Besse, *Les moines de l'ancienne France*, 1906, p. 57-58. — [3] Mabillon, *Annales benedictini*, t. I, p. 139. — [4] *Acta sanctorum*, nov. t. I, p. 547-548. — [5] Mabillon, *Annales bened.*, t. I, p. 29-30; *Disquisitio de regula et monasterio Tarnatensi*, p. 678-680. — [6] Elle commence au c. XIV et va jusqu'à la fin. C'est le premier exemple connu de la transformation de l'épître CCXI en règle pour les hommes. — [7] Holstenius, *Codex regularum*, t. II, p. 179-194; Le Cointe, *Annal.*, t. I, p. 521-533, *P. L.*, t. LXVI, col. 977-986. — [8] S. Aurélien, *Instit.*, 55, dans Holstenius, *Codex*, t. II, p. 109. — [9] S. Ferréol, *Regul. monast. Ferriolac.*, 39, dans *ibid.*, t. II, p. 146. — [10] Cf. D. Calmet, *Comment. sur la règle*, t. II, p. 432-433. — [11] Voir *Dictionn.*, t. II, col. 3204. — [12] Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 430-438. — [13] W. Reeves, *Primate Colton's Visitation of the diocese of Derry*, in-8°, Dublin, 1850, p. III sq. — [14] S. Patrice, *Confessio*, 41, édit. Newport J. D. White, dans *Proceedings of the royal irish Academy*, Ve série, t. XXV, 1905, p. 248; *Epistola*, XII, édit. White, p. 256-257. — [15] Alcuin, *Carmen*, CXLV, *P. L.*, t. CI, col. 761. — [16] Colgan, *Trias thaumaturga*, Louvain, 1647, p. 471. — [17] *Vita Patricii;* cf. L. Gougaud, *Invent. des règles monastiques irlandaises*, dans *Revue bénédictine*, t. XXV, 1908, p. 171. — [18] Cogitosus, *Vita Brigidæ*, dans *Acta sanct.*, févr. t. I, p. 136 sq. Ce Cogitosus était père de Muirchan, biographe de saint Patrice; il mourut vers 670.

frères mineurs de Louvain en possédaient un *compendium* en irlandais [1]; O'Reilly [2] confirme l'existence d'un exemplaire de par le monde, mais où? Il n'en sait rien. Nous non plus.

3° *Règle de saint Mochta.* — Disciple de saint Patrice, il construisit le monastère de Kilmore, dans les bois d'Hy Meith Macha et donna une règle aux frères, au dire du manuscrit de Salamanque : *Ac ne quid hujus religionis aliqua posset oblivione negligi, et non solum apud presentes sed etiam futuros sine defectu persisteret, sancte institutionis regulam scripsit* [3].

4° *Règle de saint Colman de Dromore.* — C'est encore un passage du manuscrit de Salamanque qui est invoqué et on ne peut guère lui faire confiance [4].

5° *Règle en vers de saint Ailbe d'Emly.* — Ce personnage est mort vers 540. Il existait un manuscrit, cité par Ussher, où on lisait quatre règles *hibernico sermone antiquissimo exaratæ et nostris temporibus pene ignorabili* [5]; une de ces règles était d'Ailbe. Ce manuscrit a disparu, mais la règle d'Ailbe se retrouve dans quatre manuscrits de mélanges contenant les textes de plusieurs règles en irlandais. Ce sont Bruxelles, bibl. roy., *5100-5104*; Dublin, bibl. de l'Acad. roy. d'Irlande, ms. *23. N 10;* ms. *23. P. 3* et enfin Dublin, Trinity College, ms. *H. 1. 11.*

Nous n'avons pas à nous occuper des questions de métrique; au point de vue des observances monastiques, voici ce qu'on peut retenir : les strophes 16-20, 22, 24-25 *a*, 25 *c*, 28, 29, 53 traitent de l'office divin et de différentes pratiques d'austérité. En ce qui concerne l'organisation de la vie monastique, on peut noter : emploi du temps (str. 26, 39); devoir du réglementaire (str. 27); clôture (str. 33, 48, 52); éloignement des gens de guerre et des femmes (37 *a*); nourriture (30-32, 34, 35); l'économe (40 *a*); l'hôtellerie (41); l'*airchinnech* (41 *a*); les officiers du monastère (42); le cérémoniaire? (43); le messager (44); la confession (37). Silence et sobriété (21, 23); charité fraternelle (27 *a*, 27 *b*, 27 *d*); pureté de cœur (27 *c*); patience et humilité (38).

Il existe une traduction anglaise par J. O'Neill, *The rule of Ailbe of Emly*, dans *Eriu*, t. III, 1907, p. 92-115.

Le texte est le vieil irlandais parlé et écrit en Irlande entre le VIIe et le Xe siècle. Saint Ailbe, autant qu'on puisse en juger, a dû mourir vers 540; il a donc vécu à l'époque dite *ogamique*, et ce qui peut venir de lui, cette règle entre autres choses, compte au nombre des plus anciens témoins de l'idiome gaélique, de même que la *Lorica* (voir ce nom) de saint Patrice. Dans le texte cité plus haut (n. 1) de saint Ciaran, nous ne trouvons pas la mention de saint Ailbe parmi les auteurs de règles monastiques; il n'en est pas non plus question dans la Vie de saint Ailbe du manuscrit de Salamanque. On peut donc douter que cette attribution soit authentique et admettre que c'est une composition en vieil irlandais due à un successeur d'Ailbe.

6° *Règle en vers de saint Ciaran.* — Ciaran Mac In Tsair, né vers 512, fonda vers 544 Clonmacnoise (voir ce nom) et mourut en 549. On a vu, dans le texte cité (n. 1), qu'il est un des *octo præcipuos regularum conditores*. Dans le *Book of Lismore*, on nous montre en lui « un homme qui fonda une grande Église de laquelle sortirent une règle et la sagesse et l'instruction pour toutes les Églises d'Irlande », ...« que les anciens de ce monastère gardent les règles et les enseignements des coutumes qu'ils ont reçus du maître Ciaran; car ce sont ces règles et ces coutumes qui ont été répandues à l'étranger et portées à tous les monastères des saints d'Irlande [6]. » Ussher a admis l'existence d'une règle monastique de Ciaran, mais le « livre de Navan » où elle se trouve est perdu. O'Curry mentionne une règle de saint Ciaran en 64 vers, sans décider si elle est de Ciaran de Saighir ou de Ciaran de Clonmacnoise; elle a été publiée sans traduction par J. Strachan dans *Eriu*, d'après le ms *23. P. 3*, fol. 14, de l'Académie royale d'Irlande, *Two monastic rules*, dans *Eriu*, t. II, 1905, p. 227-228.

7° *Règle de saint Brendan de Clonfert.* — Le texte de la *Vita Kiarani* (ci-dessus, n. 1) donne la troisième place parmi les règles à celle de saint Brendan, appelé « le Navigateur ». Elle avait été dictée par un ange [7] (voir, ci-dessus, la règle de saint Pakhôme) et, naturellement, elle a disparu [8].

8° *Règles de saint Columba ou Colombcille d'Hy.* — Il existe, sous le nom de Colombcille, une règle en prose irlandaise conservée dans deux manuscrits : Bruxelles, ms. *5100-5104*, p. 23, et Oxford, Bodl., ms. *Rawl. B 512*, fol. 40 *b* 2. Au XVIIe siècle, Colgan fit une traduction latine [9], à propos de laquelle Haeften remarque que : *non videtur esse cenobitica S. Columbæ regula se*[*d*] *eremitica seu præscripta fratribus in eremo degentibus* [10]. Il existe une édition et traduction anglaise facilement abordable [11]. En plus de cette règle destinée à des ermites, Columba a-t-il composé une règle pour les cénobites? On peut bien dire hardiment qu'on n'en sait rien. Il reste le témoignage de la *Vita Kiarani* qui fait de Columba un des *regularum conditores;* on peut admettre la vraisemblance que le fondateur d'Hy ait écrit une règle pour ceux qui faisaient partie de la *familia Columbæ* [12], et on notera à l'appui que, dans un catalogue de la bibliothèque de Fulda, au IXe siècle, on lit la mention d'une *Regula abbatis Comgelli* et d'une *Regula abbatis Columbi cellæ* [13]. Resterait à décider s'il s'agit de la règle pour les ermites ou d'une règle pour le monastère d'Hy.

9° *Règle de saint Lua.* — Lua, fondateur de Clonfert-Mulloe, aurait écrit une règle que l'évêque Dagan soumit au pape saint Grégoire Ier qui la loua [14] : *Vir cujus est regula circumsepsit circa familiam suam usque ad cœlum.* L'auteur de la *Vita Lugidi* semble résumer la règle susdite dans ce passage : *Lugidus diem in tres partes dividebat : prima ad orationem, secunda ad lectionem, tertia ad operationem* [15]. Le texte en vers irlandais avait été traduit en latin [16]; tout cela a disparu.

10° *Règle de saint Comgall de Bangor.* — Règle en vers irlandais, contenue dans les quatre mêmes manuscrits que la règle de saint Ailbe (ci-dessus, n. 5), publiée avec traduction anglaise par J. Strachan, *An Old Irish metrical rule*, dans *Eriu*, t. I, 1904, p. 191-208. Cette règle ne compte que trente-six strophes, encore a-t-elle été interpolée. Ce qui concerne l'office divin, la prière privée, les pratiques de mortification

[1] Haeften, *Disquisit. mon.*, p. 61. — [2] E. O' Reilly, *Transact. of the Iberno Celtic soc.*, t. I, part. 1, Dublin, 1820, p. XXXIII. — [3] *Acta S. Moctei*, dans *Acta sanctorum Hiberniæ ex codic. Salamant.*, édit. C. de Smedt et de Backer, 1888, col. 905. — [4] *Vita Colmani*, n. 4, dans *Acta sanct.*, juin t. II, p. 26. — [5] Ussher, *Britann. Eccles. antiquitates*, dans *Works*, t. VI, p. 483. — [6] *Life of Ciarān of Clonmacnois*, dans *Book of Lismore*, édit. Whitley Stokes, Oxford, 1890, p. 263. — [7] *Acta S. Brendani*, 1, dans *Acta sanct. Hibern. ex cod. Salmant.*, col. 113. — [8] *The ecclesiastical record*, t. VIII, p. 178; O' Donoghue, *Brendaniana. S. Brendan the Voyager in story and legend*, Dublin, 1893, p. 67. — [9] Colgan, *Trias thaumaturga*, p. 471. — [10] Haeften, *Disquisitiones monasticæ*, t. I, tract. VI, disq. VIII, p. 63-64. — [11] Reeves, *Primate Colton's Visitation*, p. 109; *Vita Columbæ by Adamnan*, p. 337; Haddan et Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*, t. II, p. 119; G. W. Skene, *Celtic Scotland*, t. II (1877), p. 508; Smith and Wace, *Dictionary of christian biography*, t. II, p. 1238. Cf. K. Meyer, dans *Zeitschrift für celtische Philologie*, t. III, 1901, p. 28-30. — [12] Bède, *Hist. eccl.*, l. V, c. IX, *P. L.*, t. XCV, col. 242. — [13] G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, Bonnæ, 1885, p. 30. — [14] *Vita Lugidi*, c. LXIV, dans *Acta sanctor. Hiberniæ ex codicice Salamanticensi*, col. 285. — [15] *Acta sanct.*, août t. I, p. 352. — [16] O' Reilly, *Rule of Columcille*, n. 16.

se trouve dans des strophes interpolées : 3 *a*, 3 *b*, 13, 13 *a*, 13 *b*, 13 *c*, 27 *a*. La pièce est, dit-on, antérieure à l'an 800; elle aurait encore quelque chemin à faire pour remonter jusqu'à saint Comgall, qui mourut en 601 ou 602. Que cet abbé ait doté d'une règle sa fondation de Bangor, c'est assez vraisemblable. L'antiphonaire de Bangor (voir ce mot) conserve une hymne intitulée : *versiculi familiæ Benchuir* qui débute ainsi [1] :

Benchuir bona regula,
Recta atque divina,
Stricta, sancta, sedula,
Summa, justa, ac mira.

On a quelques raisons d'attribuer une règle à saint Comgall en plus de celle qu'on vient de dire. Un de ses biographes parle de Conathus *qui mansit deinceps sub regula sancti Comgalli* [2], et la *Vita Munnu seu Fintani* nous montre ce personnage *legem apud eum* [Comgall] *et addiscens regulam ejus* [3]. Enfin, un fragment de vieil irlandais offre un bout de phrase sur le jeûne : « Du jeûne de la règle de Comgall [4]. »

11° *Règle de saint Colomban.* — Voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2733-2735.

12° *Règle de saint Kevin de Glendalough.* — La Vie de saint Kevin dit qu' « il enseigna sa règle à ses moines », mais c'est la Vie telle que l'ont pu lire des auteurs assez peu sûrs [5]; on ne trouve rien de semblable dans le manuscrit de Salamanque et dans les Vies inédites des manuscrits d'Oxford et de Dublin.

13° *Règle de saint Mochuta ou Cartach de Rathin.* — Ce saint est l'auteur d'une règle qui traite des devoirs des chrétiens en général, de ceux de l'évêque, du prêtre, de l'abbé d'une église, du confesseur, des moines, des culdées; enfin, il est question de l'ordre du réfectoire. Le tout forme un poème irlandais de 135 ou 145 strophes ou même plus. Cette règle, signalée par Ussher [6], est conservée aujourd'hui dans les manuscrits suivants : 1. Le *Leabhar Breac*, à la bibl. de l'Acad. roy. d'Irlande, coté *23 P. 16*, p. 261 *a*-262 *a*; 2. Dublin, Trinity College, *H. 2. 16*, col. 224-225; 3. même bibliothèque, *H. 1. 11*, fol. 125 *b*; 4. Acad. roy. d'Irlande, ms. *23 N 10*, p. 28 sq. Il existe une traduction de O' Curry (?) dans *Irish ecclesiastical record*, 1864, p. 112 sq.

14° *Règle de saint Molaisse ou Laserian de Leighlin.* — C'est le septième parmi les auteurs de règles mentionnés par la *Vita Kiarani* (n. 1). Or, il y a deux saints de ce nom, tous deux appelés aussi Laserian : l'un était abbé de Devenish, dans le Lough Erne, mort dans la seconde moitié du VIe siècle; l'autre, abbé et évêque de Leighlin (comté de Carlow), mort en 639. C'est probablement au dernier des deux que fait allusion l'auteur de la *Vita Kiarani*. Par ailleurs, on ne connaît rien qui mette sur la voie de cette règle.

15° *Règle d'Adamnan.* — Le texte de la *Vita Kiarani* place cette règle la huitième et dernière de celles qu'il énumère. On sait qu'Adamnan fut abbé d'Hy, ou Iona, de 679 à 704 (voir *Dictionn.*, au mot IONA). Adamnan avait trop le respect de Columba pour avoir songé à changer la discipline établie par celui-ci. Adamnan est l'auteur de canons relatifs à des interdictions alimentaires [7] et qui se rattachent à la littérature des pénitentiels. Les *Annales* de l'Ulster [8], le *Martyrologe* d'Œngus [9] et d'autres ouvrages [10] attribuent à Adamnan une « loi » dont les dispositions furent arrêtées au synode Birr, en 697. C'est la *Lex Adamnani*, ou *Câin Adamnâin*, traité gaélique [11] qui n'a rien de commun avec une règle monastique.

16° *Règle de Comman de Roscommon.* — On ne sait rien sur ce personnage, rien d'une règle monastique dont il serait l'auteur.

17° *Règle de Maelruain de Tallaght.* — Le *Leabhac Breac* conserve un traité en prose intitulé : « La règle des culdées tirée du poème que Maelruain composa. » C'est un règlement destiné à des culdées et non à des moines (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CULDÉES). On trouve dans cette règle des prescriptions relatives à la prière, à la conversation, au jeûne, à la confession, aux ablutions, aux récréations, au sommeil. Il en existe une traduction [12].

18° *Règle de Cormac Mac Cuilenan.* — Cette règle a été connue de Hæften [13]; ce serait un poème de quatorze strophes [14] qui a été édité et traduit [15] et dont l'attribution serait exacte : Cormac Mac Cuilenan, roi, évêque et martyr en 908.

19° *Règle des moines gris.* — Dix strophes en vieil irlandais, conservées dans un seul manuscrit et éditées par J. Strachan, *Two monastic rules*, dans *Eriu*, t. II, p. 229.

20° *Règle de la communauté de Roscrea.* — Règle métrique en 84 strophes, inédite. L'auteur serait Echtgus hua Cuanain, inconnu.

21° *Regula cujusdam patris ad monachos.* — Cette règle est étroitement apparentée à la *Regula monachorum* et à la *Regula cœnobialis* de saint Colomban [16]; reste à savoir laquelle est antérieure et qui en est l'auteur. Le plus court et le plus sûr est d'avouer qu'on l'ignore. Brockie veut que ce soit saint Columba de Hy [17], Calmet que ce soit saint Comgall [18], dom Hugues Ménard est dans le vrai en avouant qu'on n'en sait rien [19]; enfin, dom L. Gougaud suppose qu'elle fut « destinée à un monastère situé non loin de la mer et dans une région montagneuse ou qui avait des fondations en de tels lieux. La troisième *abrenuntiatio* requise au c. XV embrasse, en effet, *quæcumque videntur, sive in cælo sive in terra, sive in mari*, et, au c. XXII, il est dit : *in montanis modicum lactis permittimus cum aqua mixtum.* Au surplus, des prescriptions comme les suivantes : *Sorores igitur raro videndæ sunt et frequenter loqui ad eas velle prohibemus... Beneficia tamen et munificentia præstare illis ex toto corde præcipimus, quoniam sunt membra Christi et matres Domini; et per Virginem nos redemit Christus*, et le reste [20] donnent à penser que la communauté d'hommes, pour laquelle la règle fut édictée, faisait partie d'un monastère double ou, du moins, était établie en connexion avec un cloître de vierges situé dans le voisinage. Nous ne sommes pas en mesure de pousser plus avant nos recherches sur l'origine de cette règle [21]. »

[1] *The antiphonary of Bangor*, édit. J. E. Warren, *London*, 1885, part. II, p. 28. — [2] Cf. Fleming, *Collectanea sacra*, p. 434. — [3] Id., *ibid.*, *Acta sanct.*, oct. t. IX, p. 334, 335. — [4] O. J. Bergin, *A fragment of Old Irish*, dans *Eriu*, t. II, 1905, p. 224-225. — [5] Ware, *Writers in Ireland*, p. 22, suivi par Fleming, O' Reilly, J. Harly. — [6] *Antiq. Britann. eccl.*, dans *Works*, t. VI, p. 483. — [7] *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 815; Wasserschleben, *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche*, Halle, 1851, p. 120 sq. — [8] *Annals of Ulster*, A. D. 726, édit. Hennessy, p. 179. — [9] *The martyrology of Oengus*, édit. Whitley Stokes, 1906, p. 210. — [10] *The Irish liber hymnorum*, t. II, p. 122, édit. Bernard et Atkinson, 1898. — [11] *Câin Adamnâin*, édit. Kuno Meyer, Oxford, 1905. — [12] Reeves, *Culdees*, p. 7. — [13] *Disquisitiones monasticæ*, t. I, p. 84. — [14] O' Curry, *Manuscript materials*, p. 375. — [15] J. Strachan, *Cormac's rule*, dans *Eriu*, t. II, p. 62-68. — [16] O. Seebass, *Ueber Columbas Klosterregel*, Dresden, 1883, p. 60 sq. — [17] Brockie, *Codex regularum*, p. 220, *P. L.*, t. LXVI, col. 187. — [18] Calmet, *Commentaire de la règle de saint Benoît.* — [19] *P. L.*, t. CIII, col. 714. — [20] C. XVIII. — [21] L. Gougaud, *op. cit.*, t. XXV, 1908, p. 326-327. Ces deux règles latines *(ad monachos* et *ad virgines)* figurent dans l'exemplaire du *Codex regularum* de saint Benoît d'Aniane, de Saint-Maximin de Trèves, aujourd'hui à Munich, *lat. 28118*, première moitié du IXe siècle. Saint Benoît d'Aniane les a mises à contribution dans sa *Concordia*. Elles se trouvaient aussi à la bibliothèque de Fulda, au IXe siècle; cf. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, p. 30.

22° *Regula cujusdam patris ad virgines.* — Cette *regula* contient plusieurs dispositions empruntées à la règle de saint Benoît, qui resta toujours étrangère à saint Columba de Hy, et à la règle de saint Colomban qui lui est postérieure; l'attribution faite par Brockie à saint Colomba est donc insoutenable [1]; dom Hugues Ménard, mieux avisé, y voit simplement la règle bénédictine adaptée à l'usage des femmes, quelque temps après saint Grégoire [2] et quelque part en Gaule.

On a observé que le chapitre VI de cette règle *ad virgines* prescrit aux nonnes un triple aveu quotidien à leur abbesse de leurs manquements à la règle; or, cette pratique se retrouve identique à Faremoutiers, au temps de sainte Burgundofara. On lit dans la *Vita Burgondofaræ : Erat enim consuetudinis monasterii et regulæ, ut ter in die per confessionem unaquaque earum mentem purgaret* [3]. Comme la *Regula cujusdam ad virgines* est seule à prescrire cet usage, on en peut conclure que c'est elle qui est visée dans le texte cité à l'instant, c'est elle qu'on observait à Faremoutiers. Quant à l'auteur de la règle suivie à Faremoutiers, un passage de la Vie de saint Eustase de Luxeuil nous met sur la voie : *Monasteriumque Christi virginum supra paternum solum inter fluvios Mugram et Albam ædificat* [*Eustasius*] *fratresque, qui ædificandi curam habebant, deputat; germanumque puellæ* [*Burgondofaræ*] *Chagnoaldum et Waldebertum, qui ei postea successit,* UT REGULAM DOCEANT *decernit* [4]. Ce furent donc Chagnoald, futur évêque de Laon, et Walbert, futur successeur d'Eustase, qui furent chargés par celui-ci d'enseigner une règle aux nonnes de Faremoutiers. Quelle règle? Probablement une règle de l'invention de Walbert, réputé en ces matières [5]. La *Regula cujusdam ad virgines* aurait donc pour auteur Walbert.

23° *Règle du Maître.* — Auteur inconnu de la fin du VIIe ou du commencement du VIIIe siècle [6].

24° *Règle de saint Declan.* — Personnage d'une chronologie incertaine, dont les actes sont suspects et à qui l'attribution d'une règle offre un minimum de certitude.

LI. LE CHOIX D'UNE RÈGLE. — On raconte que, de nos jours, lorsqu'il se fonde une congrégation religieuse, c'est un spectacle plein d'imprévu que la rédaction de la future règle. Il n'en allait pas autrement du VIe au IXe siècle, où tous ceux qui instituaient un monastère, sans le rattacher à une observance déjà connue, s'ingéniaient à combiner toutes les particularités qui les avaient charmés ailleurs. Le fondateur est la règle vivante; il impose ce qui lui convient, mais il emprunte de ci, de là, les usages qu'il soumet à une règle uniforme; dès lors, chaque fondation présente son aspect particulier; on se préoccupe moins peut-être de copier la la maison voisine que de n'y pas ressembler. Heureusement, l'expérience des conciles veille à tempérer les inconvénients qui pourraient résulter de cet état de choses; ils tendent à établir une certaine unité. Lorsqu'un fondateur de monastère prescrit l'observance simultanée de plusieurs règles monastiques, il se produit une espèce de réduction sur les points où elles seraient en opposition ou en conflit; on combine, on arrange, on obtient ce qu'on appelle une *Regula a patribus instituta.*

Cependant, tels fondateurs tiennent à remonter directement à une source et entreprennent de longs voyages. L'abbé Abraham, qui gouverne le monastère de Saint-Cyrgue, en Auvergne, est allé parcourir les monastères de Syrie; il connut cette mésaventure d'être arrêté par des païens et réduit en esclavage pendant cinq ans; après quoi, il regagna la Gaule et fonda un monastère à Clermont. L'abbé Jean, fondateur du monastère de Réomé, se sent pris de scrupules et va les éclaircir à Lérins, d'où il pense bien ne jamais revenir, mais il avait compté sans son évêque qui lui fait réintégrer Réomé et il y rapporte l'expérience de ce qu'il a vu et lu, et pratiqué; notamment, il s'est pénétré des *Collationes* de Jean Cassien; il rapporte la règle de l'abbé Macaire qui lui paraît satisfaire à toutes les exigences [7].

C'est également à Lérins que saint Léobin de Chartres se fournit de règles monastiques [8]; saint Aredius fait une combinaison des règles de saint Basile, des prescriptions de Cassien et de plusieurs autres pour son monastère d'Atane [9].

Jusqu'ici nous n'avons pas parlé de la règle monastique la plus célèbre en Occident et de l'institut dont elle assura, pendant plus de quatre siècles, la prospérité, la prépondérance, lui soumettant tous les autres, en sorte que, pour la période chronologique à laquelle se limitent nos études, l'idée de monachisme en Occident s'absorbe dans la destinée de l'ordre bénédictin.

Au VIe siècle, lorsque saint Benoît écrivit sa *règle*, il existait, en Italie et en Gaule surtout, en Espagne et en Afrique aussi, un nombre déjà considérable de monastères. De règle, ils n'en avaient pas, tout au plus des observances, à moins qu'ils ne suivissent plusieurs règles, dans lesquelles ils choisissaient ce qu'ils trouvaient à leur convenance. Dans la Gaule toute seule, on connaissait alors, soit par des traductions du grec, soit dans le texte latin original, une vingtaine de règles monastiques, désignées par le nom de leur auteur ou du monastère dont elles se réclamaient. Ces règles codifiaient des principes ascétiques plutôt qu'une législation pratique, et ceci aide à comprendre comment plusieurs règles pouvaient coexister dans un monastère. Dans les monastères fondés à Limoges et aux environs par saint Yrieix, on pratiquait simultanément la règle de Cassien, celle de saint Basile et plusieurs autres. A Saint-Symphorien d'Autun, on suivait les règles de saint Antoine et de saint Basile; à Jumièges, on combinait celles de saint Basile, de saint Macaire, de saint Colomban et de saint Benoît; à Fleury-sur-Loire, le fondateur Léodebod imposait les règles de saint Colomban et de saint Benoît. Cette adoption des deux règles, la colombanienne et la bénédictine, exprimait l'antagonisme de deux conceptions spirituelles : la celtique, violente, agressive, brutale; la romaine, tempérée, lénitive, polie. Les missions irlandaises implantées sur le continent eurent bientôt lassé l'attention et émoussé la sympathie par leurs excentricités; pendant ce temps, la règle bénédictine cheminait, s'introduisait dans les monastères d'où elle éliminait les règles moins modérées. A ceux qui

[1] Brockie, dans *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 1053-1054. — [2] Ménard, *Concordia*, præf., *P. L.*, t. CIII, col. 714. — [3] Jonas, *Vita Columbani discipulorumque ejus*, II, 19, dans *Script. rer. meroving.*, t. IV, p. 139. — [4] Id., *ibid.* — [5] *Vir omnium fama laudabilis eximiæque sanctitatis, et in ecclesiasticis disciplinis non mediocriter eruditus. Vita S. Sabergæ*, dans Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, IIe siècle, p. 426. — [6] Cf. L. Gougaud, *op. cit.*, t. XXV, p. 331; Malnory, *Quid Luxovienses monachi discipuli sancti Columbani ad regulam monasteriorum atque ad communem Ecclesiæ profectum contulerint*, Parisiis, 1894, p. 41 sq.; H. Plenkers, *Untersuchungen zur Ueberlieferungsgeschichte der ältesten lateinischen Mönchsregeln*, München, 1906, p. 51. — [7] Jonas de Bobbio, *Regressus ergo ad præfatum locum, studui denuo salubria pocula sub regulari tenore quem beatus Macharius indedit, monachis ministrare*, dans *Script. rer. merov.*, t. III, p. 508-509. On trouve cette règle de saint Macaire dans Holstenius, *Codex*, t. I, p. 46-52 : *Regula sancti Macarii qui habuit sub ordinatione sua V millia monachorum.* — [8] *Vita S. Leoboni*, dans Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, t. I, p. 77. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XXIX, dans *Monumenta Germaniæ historica*, édit. Arndt, p. 441 : *Cœnobiumque fundavit, in quo non modo Cassiani, verum etiam Basilii vel reliquorum abbatum, qui monasterialem vitam instituerunt, celebrantur regulæ.*

l'interrogeaient, elle donnait des réponses consolantes, facilitant le progrès de la vie intérieure à l'abri des institutions prescrites. En outre, à une époque où l'idée de confédération et de congrégation à la manière pakhomienne se heurtait en Occident à une véritable impossibilité, la règle bénédictine apportait aux monastères qui l'adoptaient une organisation indépendante.

L'un après l'autre, les monastères de la Gaule adoptent la règle bénédictine : Saint-Arnoul de Metz, Saint-Martin d'Ainay, à Lyon, Saint-Remi de Reims, Marmoutier, l'Isle-Barbe, Lérins, Condat, Glanfeuil, Saint-Denis. Du moment où la Gaule monastique s'est prononcée avec cet ensemble, la règle bénédictine a cause gagnée. Dès le VIIe siècle, un concile d'Autun enjoint l'observance de cette règle à tous les moines. A partir de cette époque, les décisions des conciles travaillent à établir l'uniformité parmi les moines par l'adoption d'une règle considérée comme le code unique. Mais c'est surtout aux VIIIe et IXe siècles, grâce à Pépin, à Charlemagne, à Louis le Débonnaire et à saint Benoît d'Aniane, que le mouvement s'accélère. Une idée nouvelle pénètre et s'impose, celle d'un *ordre bénédictin*, auquel sont affiliés tous les monastères vivant sous la discipline de la règle.

LII. MONACHISME OCCIDENTAL EXTRA-BÉNÉDICTIN. — Au cours du *Dictionnaire*, l'occasion s'est présentée à nous maintes fois d'étudier les aspects de la vie monastique, et il n'y a pas lieu de revenir ici sur ce qui a été déjà exposé en détail dans des articles disséminés, mais que nous allons grouper ici, de façon sommaire, afin de diriger les lecteurs désireux de ressaisir la suite des idées et de retrouver les principaux passages, qui permettent de se faire une notion complète des origines monastiques, et l'infiltration de l'institution en Occident.

Nous avons montré ce qu'elle fut à Rome, dès ses débuts (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3175-3179); on y ajoutera ce que nous avons dit du rôle exercé par saint Jérôme (*ibid.*, t. VII, col. 2252-2260). L'implantation du monachisme en Italie et son expansion rapide sont présentés également (*ibid.*, t. II, col. 3179-3192). En ce qui concerne la Gaule, dont nous avons rappelé un peu plus haut (col. 1863) les premiers établissements à Lérins (*ibid.*, t. VIII, col. 2596-2627), à Agaune (*ibid.*, t. I, col. 850-871), à Ligugé (*ibid.*, t. IX, col. 1014-1017), à Marseille (*ibid.*, t. X, col. 2238-2243), nous en avons encore dit quelque chose (*ibid.*, t. VI, col. 423-430) à propos des Pères du Jura (*ibid.*, t. VIII, col. 430-438) et de la Gaule monastique (*ibid.*, t. II, col. 3192-3205), en attendant que nous parlions du monastère de Primuliac (voir ce mot).

Sur l'Espagne, nous ne reviendrons pas après ce que nous en avons dit (*ibid.*, t. II, col. 3218-3225; t. VI, col. 453-454); de même pour l'Afrique du Nord (*ibid.*, t. II, col. 3225-3232), où nous connaissons plus particulièrement la vie monastique par ce qu'elle était à Hippone (*ibid.*, t. VI, col. 2516-2519).

De la Bretagne continentale ou péninsule armoricaine, on trouvera la description de ce qui se rattache au monachisme (*ibid.*, t. II, col. 1245-1262); nous avons déjà parlé de LANDEVENNEC (*ibid.*, t. VIII, col. 1237-1256), LANN (*ibid.*, t. VIII, col. 1312-1313). Nous en avons également parlé à l'article MIGRATIONS; nous y reviendrons à propos de REDON.

Pour la Germanie, nous y avons montré l'action et l'œuvre de saint Boniface et de ses collaborateurs (*ibid.*, t. VI, col. 1195-1206).

Enfin, le monachisme en Bretagne insulaire, en Écosse et en Irlande, nous a longuement retenu déjà (*ibid.*, t. II, col. 3205, 3210-3218; t. IV, col. 1894-1898; t. VI, col. 1425-1461, 1478-1489; t. VIII, col. 1186-1192), en y ajoutant ce que nous avons dit de Saint-Gall (*ibid.*, t. VI, col. 80-248) et de Luxeuil (*ibid.*, t. IX, col. 2725-2742). Nous mentionnerons la *Règle des saints Étienne et Paul* dont on ne peut fixer le lieu d'origine : Italie, France, Espagne? et la date VIe-VIIe siècle. Cf. U. Berlière, *La règle des saints Étienne et Paul*, dans *Mélanges Paul Thomas*, in-8°, Bruges, 1930, p. 39-53.

LIII. SAINT BENOÎT. — Saint Benoît est, historiquement, assez peu connu. Il naquit à Nursie, siège d'un municipe, sur les pentes des Apennins de la Sabine, dans l'Ombrie, non loin de Spolète; on a parlé de l'année 480, c'est là une date approximative, mais qui semble probable. Saint Benoît fonda, de son vivant, plusieurs monastères et leur imposa une règle qui porte son nom. A ce seul titre, il a droit, dans l'histoire, à une place supérieure à celle que peut y occuper un fondateur d'empire, car il n'est pas seulement le chef, l'inspirateur et le législateur obéi et aimé de cette multitude glorieuse de bénédictins, qui, en l'espace de quinze siècles, ont donné à la chrétienté vingt-quatre papes, deux cents cardinaux, cinq mille archevêques et évêques, quinze mille écrivains, bons ou médiocres, et tant de saintes âmes dont la vertu, le labeur et l'exemple ont édifié, purifié, instruit et ennobli l'Église du Christ, mais encore il est l'inspirateur de toutes les règles monastiques des grands ordres qui ont servi, pendant plus de mille ans, de guides à l'humanité. Règle admirable, qui adoucit les rigueurs de la vie ascétique et place, à côté de la prière, le travail sous tous ses aspects : le travail manuel, la culture de la terre; le travail intellectuel, la culture de l'esprit, l'éducation de la jeunesse. Grâce à cette règle, les moines bénédictins ont tenu tête à la barbarie, l'ont fait reculer, ou reconquis sur elle les terres demeurées ou redevenues incultes, ont implanté la foi chrétienne, préparé et rendu possible le progrès du christianisme et de la civilisation.

De toute la vie de saint Benoît nous ne connaissons avec certitude qu'une date : sa rencontre avec le roi Totila, en l'an 542. Benoît était alors avancé en âge; il mourut, nous dit-on, peu de temps après; on a parlé de l'année 543, d'autres ont proposé 553 à 555. Les uns et les autres n'en savent rien. Ce que nous savons de sa vie se trouve dans les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, qui lui consacre en entier le second livre de ses récits rédigés d'après les souvenirs de quatre disciples du patriarche que le pape avait personnellement connus et dont il cite les noms. Cette Vie de saint Benoît est un récit précieux sur la portée historique duquel l'accord n'est pas fait.

Tracer de saint Benoît ce qu'on a appelé un « portrait d'âme » est une ambition qui, jusqu'à ce jour, n'a pas été récompensée par le succès et, peut-être, ne pouvait pas l'être. Fixer les traits d'une âme est chose hasardeuse et, à proprement parler, impossible. Suppléer à tout ce qui nous manque par un document légendaire de la qualité de la *Vita Benedicti* et par un document impersonnel de la valeur de la *Regula monachorum* est une gageure. Le récit de saint Grégoire le Grand n'autorise pas à évoquer un personnage historique dans la complexité de ses actes journaliers. Le biographe a pris soin de nous apprendre les sources auxquelles il a eu recours : ce sont quatre moines, tous notablement plus jeunes que saint Benoît et qui n'ont pu savoir ce qu'ils racontaient sur son compte que par des récits oraux dont les auteurs sont inconnus, et une critique respectueuse est obligée de tenir ces intermédiaires en suspicion. Tout ce qui a trait à la jeunesse, au séjour à Subiaco et aux événements qui s'y rapportent n'est donc garanti que par des inconnus; les faits relatifs au séjour au Mont-Cassin concernent une période pour laquelle le témoignage de l'abbé Constantinus, successeur immédiat de Benoît, peut être

seul invoqué. Mais ce n'est pas uniquement lui qui atteste puisque saint Grégoire a interrogé trois autres abbés. Leurs personnes doivent être dignes de tout respect, cela ne rend pas des témoignages historiquement incontestables ; quant à en faire usage pour tracer une figure traditionnelle, c'est une autre affaire ; en ce cas, il n'est plus question de l'être historique et des actes réels. La *Regula* ne peut apporter à la *Vita* le témoignage qui manque à celle-ci. Toutes les deux nous instruisent sur la pensée et sur le dessein du grand moine; ni l'une ni l'autre ne nous permet d'établir un point de fait touchant son individualité propre. *Vita* et *Regula* rapprochées, compénétrées l'une par l'autre, nous donnent l'image-type d'un législateur religieux qui vécut dans l'Italie du Sud, dans la première moitié du VIe siècle. Dans cette vie, où toute la chronologie n'est que très probable, où les événements sont présentés d'après une tendance avouée d'édification et en vue de rassembler, dans la personne de saint Benoît, l'esprit et les prodiges des justes de l'Ancien Testament, il faut se garder d'introduire une rigueur, une précision qui n'ajoutent rien à ce qu'elle doit nous apprendre. A vouloir représenter saint Benoît vivant tel que les siècles l'ont fait, on court le risque de s'égarer. Ses contemporains, ses religieux ne se le sont pas figuré sous les traits majestueux d'un fondateur d'ordre, d'un patriarche, d'un législateur; ils ont seulement vu en lui l'abbé d'un monastère, qui n'était pas alors, il s'en fallait de beaucoup, le plus important de l'Occident, l'auteur responsable d'une règle qui ne prendrait son essor que deux siècles plus tard. Cela est si vrai que le monastère de saint Benoît ne lui survécut pas quarante ans et sa règle ne prévalut pas tout de suite contre celle de saint Colomban et celle de saint Césaire. Dans la seconde moitié du VIIIe siècle, quand Paul Diacre tenta d'évoquer, au cœur de la tradition cassinienne, cette grande et majestueuse figure, il ne trouva plus qu'un grand nom [1].

Tel critique qui ne consentait, il y a peu d'années, à voir dans les *Dialogues* que les « récits charmants de la légende tracés de main de maître par l'immortel Grégoire [2] » a rejeté depuis, « sans ambages, l'interprétation rationaliste risquée à propos de certains passages embarrassants ». Tel autre critique estime que, encore que « le livre des *Dialogues* semblerait de nature à dérouter l'esprit moderne, néanmoins l'esquisse de la vie du saint peut être tracée d'après cette source avec une entière sécurité ». Nous pensons que la Vie prodigue, sur une armature d'apparence historique solide, certains embellissements d'un caractère merveilleux dont le degré de créance n'est pas encore suffisamment établi. Ce qui est certain, c'est que, un demi-siècle environ après la mort de saint Benoît, un des papes qui ont le plus honoré l'Église par leur sainteté, leur science, et leur modération s'est trouvé en mesure de lui attribuer tels prodiges : prophéties, résurrections, qu'on ne peut mettre au compte que d'un homme qui a laissé parmi les contemporains un souvenir extraordinaire. La célébrité de Benoît devait être grande dans le sud et dans le centre de l'Italie; elle devint immense après que le livre IIe des *Dialogues* l'eut répandue dans tout l'Occident. Le petit opuscule de saint Grégoire rivalisa avec celui de Sulpice-Sévère et la gloire de saint Benoît n'eut d'égale que celle de saint Martin.

Saint Grégoire nous apprend que Benoît était né *liberiori genere*, ce qui peut évoquer l'idée d'une petite noblesse provinciale, assez à l'aise. Quand l'âge vint, ses parents l'envoyèrent à Rome y faire ses études; mais ce qu'il vit et ce qu'il entendit, parmi la jeunesse où il devait vivre, le dégoûta et l'inquiéta tellement « qu'il retira le pied posé à l'entrée du monde et, méprisant l'étude des belles-lettres, abandonna la demeure et les biens de son père; désirant plaire à Dieu seul, il décida de devenir moine ». En pareil cas, à l'aube du VIe siècle, la première pensée qui devait venir était de s'éloigner de Rome et de chercher un lieu écarté. C'est ce que fit Benoît qui, accompagné de celle qui avait été sa nourrice, quitta Rome et gagna le Latium, puis se rendant compte que ce n'était pas une retraite que Dieu exigeait de lui, mais une rupture avec le monde, le jeune homme (*puer*, s'entend parfois d'un étudiant d'une vingtaine d'années et même plus), se sentant trop près des séductions qu'il voulait fuir et dont le souvenir le harcelait, se décida à s'enfoncer seul à l'aventure dans le pays et poussa jusqu'au lac artificiel de Sublacum, près du palais ruiné de Néron, sur l'Arno.

LIV. Son pays et son époque. — Il faut se représenter, si tant est qu'on puisse se représenter ces choses, une désorganisation complète, dans une Italie misérable et dépeuplée, épuisée d'hommes et d'argent par les guerres et par les impôts, ne comptant presque plus de propriétaires terriens, envahie, foulée par un nombre excessif de soldats mercenaires barbares qui exigeaient qu'on leur donnât ce qu'ils ne pouvaient prendre. Plus de résistance, plus de travail, plus d'instruction. Ce qui subsiste de la population indigène va disparaître, massacrée ou abâtardie par les envahisseurs teutons et autres barbares, authentiques ancêtres de ce qui se dit Italien aujourd'hui. On semble dresser une statistique quand on raconte cette histoire. En 400, Alaric avec les Wisigoths ravage l'Italie du Nord; en 405, Radagaise et les Goths viennent se faire écraser près de Florence; en 408, en 409 et en 410, Alaric reparaît, assiège et prend Rome qu'il livre au pillage, d'où il se rend dans l'Italie méridionale. En 454, Attila, avec les Huns, ravage la vallée du Pô; en 455, Genséric, avec les Vandales, assiège, prend et saccage Rome. Alors, pendant des années confuses (voir *Dictionn.*, au mot Italie), tourbillonnent dans la péninsule tout ce que l'Allemagne peut vomir de barbares : Alains, Hérules, d'autres encore trop proches de l'animalité pour qu'on leur ait gardé un nom, et, en 472, Ricimer avec les Teutons assiège une fois de plus et saccage Rome. En 476, ces gens réclament l'abandon d'un tiers de l'Italie; on le leur refuse; ils se révoltent, prennent et pillent Pavie et Ravenne. Odoacre, leur chef, règne pendant dix-sept ans et distribue les terres convoitées. Entre 489 et 493, Théodoric mène les Ostrogoths à l'assaut d'Odoacre, finit par l'égorger, devient roi d'Italie, reconnu comme tel par l'empereur de Byzance. C'est alors une période d'accalmie qui dure jusqu'en 526, et l'Italie connaît un retour de paix pendant les années de ce règne où la tolérance religieuse est pratiquée par un souverain arien.

La mort de Théodoric provoque Justinien à reconquérir l'Italie pour l'arracher aux barbares, et Bélisaire, arrivé en Sicile en 535, débarque l'année suivante en Italie. Alors la misère est à son comble. Bélisaire s'empare de Naples et de Rome que les Goths viennent assiéger douze mois durant. Entre 537 et 542, il faut renoncer à dresser le bilan de l'horreur. La guerre s'étend à toute l'Italie, Rimini, Urbin, Orvieto, Milan, Fiesole, Osimo, Ravenne sont assiégées; une armée de 100 000 Francs pénètre en Italie, attaque les Goths et les Romains et ne se retire que devant les ravages que la peste cause dans ses rangs. La peste, la famine règnent sur le pays. A ce moment, Totila devient roi des Goths, en 541, et la guerre reprend partout.

[1] H. Schrörs, *Das Charakterbild des heiligen Benedikt von Nursia und seine Quellen*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1921, p. 169-207. — [2] Dom G. M., *Fête de saint Benoît*, dans *Messager des fidèles*, 21 mars 1887, t. IV, p. 1.

Si on adopte les dates les plus probables de la chronologie de saint Benoît : 480-543, on voit qu'elles correspondent à peu près à la période de domination des Ostrogoths : 489-553. C'est donc au milieu d'épreuves et de calamités incessantes que saint Benoît a créé l'institution appelée à prendre un si grand développement. La mort du patriarche survient à un moment où rien n'est encore pacifié. En 545, commence le siège de Rome qui se prolongera jusqu'au mois de décembre 546 et, à cette date, la ville est vidée de ses habitants et demeurera déserte pendant quarante jours. La guerre se poursuit pendant six ans entre Totila et Bélisaire, puis Narsès. Totila périt en 552, son armée est écrasée en 553; l'année suivante, c'est au tour des Allemands devant Capoue et, en 568, des Lombards.

Ce n'est pas seulement l'Italie qui est traitée de la sorte; on pourrait dire que le sort de l'Occident n'en diffère pas. Partout où on regarde, en Gaule, en Espagne, dans la Grande-Bretagne, ce n'est qu'invasions, massacres, violences des barbares. « Pour que l'Église pût sauver la société, a écrit Montalembert, il fallait dans la société un nouvel élément, et dans l'Église une force nouvelle; il fallait deux invasions : celle des barbares au Nord, et celle des moines au Midi. » Et un peu plus loin : « L'empire romain sans les barbares, c'était un abîme de servitude et de corruption; les barbares sans les moines, c'était le chaos. Les barbares et les moines réunis vont refaire un monde qui s'appellera la chrétienté [1]. » Affirmations majestueuses et contestables, car il faudrait montrer d'abord, et ensuite prouver, que l'immixtion des barbares en Occident ait rendu aucun service qui ne reste bien au-dessous du mal qu'ils y ont fait. Littré a eu toute raison d'ajouter que le débat ne consiste pas à discuter le point de savoir si la vitalité manquait aux populations romaines et leur fut rendue par les Germains et si la dépravation romaine gâta la barbarie et empira les conditions sociales; ce débat doit être porté dans un ordre plus décisif. « Quelle est la grande œuvre de l'époque comprise entre Auguste et Augustule, et quels furent les agents de cette œuvre suprême? La grande œuvre fut l'établissement du christianisme; les agents en furent les populations gréco-romaines, ou les gentils, comme dit l'Apôtre qui les appela le premier à la conversion. C'est parmi eux que, désormais, abondent les prédicateurs, les martyrs et les saints. C'est de leur giron que partent les polémiques victorieuses et les livres des docteurs écoutés et révérés. En tout cela, les barbares ne peuvent rien donner : ils ne font que recevoir. Nulle lumière, nulle moralité, nulle sainteté ne vient d'eux. Devant ce spectacle, toute reconnaissance philosophique et sociale se tourne vers ceux qui, ayant christianisé le monde ancien avant qu'il fût livré aux barbares, christianisèrent les barbares eux-mêmes, et, du moins, jetèrent en eux les germes d'une moralité nouvelle. Quelque grandes qu'aient été les misères morales de cette société livrée à la décadence d'une part, à la rénovation de l'autre, toute excellence lui reste par-dessus les demi-sauvages qui l'envahirent [2]. » Les sectaires du XVIIIe siècle qui, sous le nom de « philosophes », déploraient l'échec de Julien l'Apostat dans sa tentative de restauration du paganisme, parce que, à les entendre, la société aggravait sa condition morale en passant d'une ignorance à une superstition, ces historiens à courte vue auraient pu insister sur cette prétendue déchéance sans s'apercevoir que le paganisme épuisé n'avait plus rien à produire et que deux notions nouvelles : la vertu et la liberté, allaient sortir de l'Église. Mais, dans cette Église, les populations gréco-latines tenaient le premier rang et les barbares ne dépasseraient jamais le second. Quand, après la déchéance du sénat et du forum romains, la première assemblée libre se tint à Nicée pour discuter les suprêmes questions de dogme et de morale, la science, la sainteté, la liberté y brillèrent; tout cela baissa plus tard quand les barbares eurent apporté leur sauvagerie, leur ignorance et leur brutalité sans frein. Mais la vraie vitalité avait dès lors repris vigueur et par les seules forces de la société gréco-latine. A ce moment, une nouvelle croyance allait prendre la direction spirituelle et la direction morale de l'humanité; nous avons montré que, dès ses origines, plus effectivement au IIIe siècle et de manière évidente au IVe, la société gréco-romaine s'était exercée à l'ascèse et avait consacré son effort à l'élaboration du monachisme, dans les origines duquel les barbares ne comptèrent pour rien ou si peu que ce fût.

Ces Barbares, ces demi-sauvages, auxquels on accorderait un peu trop volontiers une part de collaboration dans l'édifice du monde moderne, étaient de pitoyables chrétiens, quand ils l'étaient; aussi, ce serait leur faire la part trop belle de les présenter en régénérateurs d'une morale qu'ils piétinaient; il a bien fallu le reconnaître : « Tout en respectant la liberté de la foi catholique, tout en la professant extérieurement, ils violaient sans scrupule tous ses préceptes en même temps que les plus simples lois de l'humanité. Après s'être prosternés devant le tombeau de quelque saint martyr ou confesseur, après s'être quelquefois signalés par un choix d'évêque irréprochable, après avoir écouté avec respect la voix d'un pontife ou d'un religieux, on les voyait, tantôt par des accès de fureur, tantôt par des cruautés de sang-froid, donner libre carrière à tous les instincts de leur nature sauvage [3]. »

Ceci n'a rien d'inexplicable pour les lois de l'hérédité qui conservent leur empire bien au delà du moment où le genre de vie et le milieu ont changé. D'où l'impossibilité absolue et l'invraisemblance pour les barbares de s'approprier sans transition de nouvelles idées, de nouvelles habitudes, de nouvelles mœurs. La tête et le cœur y sont également réfractaires et, en changeant de religion, on change à peine de culte. Le barbare traite les reliques des saints avec la même désinvolture superstitieuse qu'il mettait à traiter ses dieux; il les redoutait, il ne les aimait pas, il ne s'inspirait pas des exemples du Christ, mais il s'inquiétait de ses vengeances.

Les invasions, le tourbillonnement de barbares que nous avons esquissé plus haut étaient donc loin d'apporter une collaboration providentielle à l'apostolat monastique, entamé dès le IVe siècle et repris au VIe par saint Benoît. La plaie hideuse des Germains ne pouvait se cicatriser et se guérir au premier contact des vertus chrétiennes. Il faut du temps et des soins réitérés pour venir à bout d'une hérédité. Même en admettant que Tacite, afin d'obtenir un effet de contraste, ait exagéré les qualités des Germains, on ne peut mettre en doute que, entre le Ier et le IVe siècle, la moralité de ces peuplades avait beaucoup baissé depuis que tous les freins de leur milieu natal avaient été relâchés pendant des siècles de guerres et de violences, donnant un champ illimité à toutes leurs passions. La série des empereurs avait compté des monstres qui n'avaient rien à envier aux chefs barbares dont nous avons cité les noms baroques et tragiques; mais si monstrueux que fussent Caligula ou Néron, la société gréco-latine portait en soi des germes de civilisation, de sainteté, de politesse qui manquaient aux barbares, réduits à tout apprendre : religion, lettres, sciences et arts. Ce qu'il fallait à ces nations farouches, c'était l'éducation par le travail et la culture des champs, c'était la discipline qu'ils reçurent individuel-

[1] Ch. de Montalembert, *Les moines d'Occident*, t. I, p. 29-36. — [2] E. Littré, *Étude sur les barbares et le Moyen Age*, p. 125. — [3] Montalembert, *op. cit.*, t. II, p. 248.

lement lorsqu'ils s'agrégèrent aux monastères disséminés en Occident. La religion les prit, la terre les courba, la foi les soumit et l'œuvre s'accomplit; alors l'élément germain et barbare se trouva absorbé et transformé par l'élément latin.

Ainsi, une civilisation païenne et illettrée rencontra une civilisation chrétienne et lettrée; elles se mêlèrent et de ce mélange résulta un amoindrissement intellectuel et moral. C'était un recul et une perte. Dire que ce recul fut un progrès, que sans lui les populations de l'Occident latin auraient moins valu, est une gageure démentie par l'héroïsme avec lequel les âmes latines avaient embrassé, soutenu, propagé le christianisme. Ce qu'on peut dire, c'est que le recul n'entraîna pas la déroute et que l'établissement des barbares fut un retard qui contraria, sans l'empêcher, le triomphe de la civilisation chrétienne.

LV. Son entreprise. — A la date où saint Benoît s'éloignait de Rome et se réfugiait dans les collines du Latium, la solitude devait y être à peu près complète. Les rares habitants des campagnes n'étaient encore chrétiens que de nom et attachés aux divinités et aux coutumes du paganisme. Dans les villes, la foi catholique se trouvait en conflit avec l'arianisme et il fallait la volonté de Théodoric pour imposer une tolérance qui n'était ni dans les idées, ni dans les mœurs. Le tout jeune homme réfugié à Subiaco y vécut trois années environ dans une ignorance complète de toutes choses, puisqu'il en était arrivé au point de ne pas savoir le jour où on célébrait la fête de Pâques. Une grotte, connue depuis sous le nom de Sacro Speco, lui procurait un abri ; un bon ascète des environs pourvoyait à sa nourriture, mais sans le rejoindre ni l'entretenir, il se contentait de faire parvenir quelques vivres à l'aide d'une corde. Ce fut donc la solitude dans toute sa rigueur jusqu'au moment où des pâtres découvrirent l'anachorète et où des disciples le prièrent de diriger leur bonne volonté. Un groupe se forma qui devint une véritable communauté, bientôt assez importante pour que Benoît jugeât nécessaire de la répartir en douze monastères de douze moines chacun, avec des supérieurs nommés par lui. Cela représente un effectif de cent cinquante moines environ, dont la qualité et le rang social étaient sans doute assez mélangés. Des nobles romains, des patriciens confièrent à Benoît leurs enfants et on pouvait penser que tout se développerait régulièrement lorsqu'un incident survint. Un prêtre du voisinage, vexé de ce succès, jaloux de cette influence, imagina de jeter le trouble dans le monastère qui se trouvait près de chez lui. On peut penser que ce ne fut qu'après beaucoup de mauvais procédés qu'il recourut à celui qui donne une juste idée de l'homme et de ses ouailles. Il réunit sept femmes qui vinrent danser, nues, à la vue des moines. Benoît, averti, ne voulut pas continuer la lutte; il s'éloigna avec quelques moines et prit la direction du Sud jusqu'à Casinum, situé à mi-chemin entre Rome et Naples.

Derrière la ville se trouve une montagne élevée et solitaire; elle sembla propre à Benoît pour la fondation d'un monastère. Dans ces temps troublés, si la terre était souvent sans maître, le roc n'en avait jamais connu. Il n'est pas probable que le petit groupe de moines ait eu besoin d'exproprier le sol ou de l'acquérir; il appartenait à l'occupant. Parfois on voyait quelques païens gravir la montagne pour venir sacrifier à Apollon qui avait eu un temple au sommet. Le temple fut transformé en chapelle de Saint-Martin et le bois sacré qui l'entourait fut abattu. Sur l'emplacement, on éleva quelques masures : ce fut le premier monastère du Mont-Cassin.

La date de cette fondation ne peut être que conjecturale; on a proposé l'année 525. Le saint abbé devait y vivre une vingtaine d'années environ, attirant à lui de nouveaux disciples et formant une nouvelle communauté. La Vie écrite par saint Grégoire nous le laisse entrevoir jouissant d'une autorité et d'un prestige considérables sur la population environnante composée de rustres qu'il secourt de son mieux. Ce devait être un homme d'une grande simplicité, travaillant aux champs, s'asseyant devant l'entrée du monastère, lisant, priant, entretenant de cordiales relations avec l'évêque de Capoue, Germain. Ce que les paysans savaient de lui et ce qu'ils retenaient, c'était sa disposition à soulager les misères pendant les famines et les épidémies; des récits circulaient le montrant secourable à tous, donnant jusqu'à la dernière goutte d'huile du cellier; on accourait à lui, lui proposant de ressusciter les morts. De la tour du monastère, comme d'un observatoire, il voyait au loin des caravanes armées pillant, brûlant, et les paysans qui avaient maille à partir avec les soldats se réclamaient de l'abbé à qui, disaient-ils, ils avaient confié leurs biens. Sa réputation de prophète, de thaumaturge était solidement établie; il était devenu le personnage le plus fameux de la région, tellement que sa réputation décida le roi Totila à venir le visiter en 542. Sceptique, il ne croyait guère au don de seconde vue et, pour vérifier ce qu'on contait du saint homme, il voulut l'éprouver. Se croyant subtil, il changea de vêtements avec un de ses écuyers et fut confondu en voyant Benoît s'adresser à lui, qu'aucun insigne ne distinguait. Ces choses frappent facilement les imaginations, encore qu'elles puissent tolérer une explication. Totila n'en fut pas moins ému et, de ce jour, on observa chez lui, rapporte saint Grégoire, une tendance à se montrer moins cruel.

Les dernières semaines de la vie de Benoît furent attristées par la mort de sa sœur, Scholastique, qui vivait en religieuse avec quelques compagnes, non loin du monastère; leur dernier entretien se prolongea une nuit entière (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot Larmes, col. 1398). Bientôt saisi et accablé par la fièvre, Benoît compris que sa fin était proche; il se fit porter dans l'oratoire, reçut la communion sous les deux espèces et, défaillant, mais soutenu par les bras des moines, il se tint debout, les mains élevées vers le ciel, jusqu'au moment où son âme se détacha paisiblement de son corps.

LVI. Sa règle. — Plus révélatrice encore que la Vie, parce que plus directe, plus intime, plus ancienne, est la *règle* de saint Benoît, œuvre si personnelle que presque chaque page trahit par quelque endroit le caractère de l'auteur. Tout ce qu'il y a de robuste et de romain dans ce mince cahier d'une cinquantaine de pages, tout ce qu'il y a de beau et de vigoureux, avec certains agréments un peu chétifs, tels que les jeux de mots, les allitérations, tout cela est l'indice d'un style personnel, d'un langage caractéristique qui se détache sur le fond des autres productions de même nature par la concision, la netteté, l'énergie, la grandeur. Ces qualités ont pu n'être pas étrangères au progrès rapide de la règle qui, dans un laps de temps relativement court, s'assura pour des siècles la suprématie exclusive sur les autres règles monastiques, même accréditées par les noms les plus fameux. Cette prééminence, la règle la dut beaucoup moins à son mérite littéraire qu'à la sagesse de ses dispositions, la modération de ses exigences et la sève de sa doctrine ascétique. Il est permis de plaindre ceux qui ne savent y découvrir qu'une compilation et n'y relever que des emprunts; il est facile d'y reconnaître, après l'avoir vécue et pratiquée, un foyer de lumière et de chaleur accessible à ceux qui s'inspirent de son enseignement. Dans la règle, il se rencontre telles remarques d'une expérience si achevée, telles observations d'une psychologie si fine, telles formules d'un art si délicat qu'il

est impossible de ne pas sentir le contact d'une personnalité, d'un caractère, d'un homme.

1° *L'existence de la règle* est attestée par le témoignage de saint Grégoire le Grand († 604), qui nous dit que saint Benoît *scripsit monachorum regulam discretione præcipuam sermone luculentam* [1]; c'était alors un opuscule très connu, abordable à qui voulait se donner la peine de se le procurer.

2° *La date* de la rédaction ne peut être donnée avec précision, mais un premier fait certain, c'est qu'elle représente une longue pratique et qu'elle a dû être composée à la suite de réflexions prolongées. Or, au chapitre LXV, on lit que le *præpositus*, ou prieur (en second) d'un monastère doit être nommé par l'abbé et non par l'évêque ou par les abbés qui ont institué l'abbé lui-même; c'est le moyen d'éviter de graves désordres, comme saint Benoît le savait par expérience. Or, saint Grégoire nous apprend que, lors de la fondation de Terracine par le Mont-Cassin, saint Benoît nomma l'abbé et le prieur [2]. D'où on peut induire que le chapitre LXV a été écrit après la fondation de Terracine, donc après l'établissement au Mont-Cassin.

Cette observation n'a pas suffi, et on a ingénieusement entrepris d'arriver à une date, approximative encore, mais possible à énoncer; dans ce but, on a cherché à ressaisir, dans les œuvres du VIe siècle, et de tout genre, l'influence de la règle. Dom John Chapman a montré cette influence s'exerçant sur quelques lois de Justinien, sur saint Césaire, sur Cassiodore, sur saint Fulgence Ferrand et sur saint Ferréol. En revanche, saint Benoît a connu la collection de Denys le Petit. La règle doit donc être localisée entre 523 et 526 [3]. Tout n'est pas nouveau ni convaincant dans cet essai de démonstration, mais ce qu'il présente de plus ingénieux, c'est les rapports existant entre la règle et les lois de Justinien.

Au chapitre LXIV, saint Benoît prévoit la conduite à suivre pour l'élection de l'abbé, qui sera non le plus ancien, mais le plus digne. Or, on retrouve cette disposition au *Code Justinien*, l. I, tit. III, l. 46 [47], 17 novembre 530. Il n'y a pas similitude absolue, mais analogie dans les détails. Cette loi du Code est confirmée par la novelle V, chap. IX, du 20 mars 535, mais la novelle ne parle pas d'élection. Enfin, la novelle CXXIII, chap. XXXIV, du 1er mai 546, revient à l'élection du plus digne. Dom Chapman voit la source de ces dispositions dans le chap. LXIV de la règle. Mais reste à savoir si Justinien l'a connue. La preuve qu'on en donne ne s'élève pas au-dessus de la vraisemblance, à savoir que trois novelles de Justinien : V, chap. III (en 535); CXXXIII, chap. I (en 539); CXXIII, chap. XXXVI (en 546) ont subi l'influence de cette règle relativement à des points de détail, tels que communauté de réfectoire, de dortoir. Les novelles CXXIII et CXXXIII se réfèrent aux *canones monachici*, aux *sacræ regulæ* et aux *antiqui patres* et ces désignations vagues ne peuvent, dit-on, viser que saint Benoît et sa règle; c'est peut-être tirer une conséquence disproportionnée; en tout cas, en 530, il fallait une forte dose d'imagination pour placer saint Benoît encore vivant parmi les *antiqui patres*, et il n'en fallait guère moins pour décerner à une règle à peine écrite et observée dans un canton de l'Italie, les titres de *sacra regula* et de *canones*. La jurisprudence de Justinien ne marchait pas à cette allure. Nous pensons qu'il est bien prématuré d'écrire que la règle de saint Benoît date de 525 ou peu après [4].

Quant à compléter l'hypothèse en montrant « comment Justinien a pu connaître [entre 525 et le 17 novembre 530] la règle de saint Benoît, il semble bien que la tentative a échoué [5].

3° *L'originalité* de la règle ressort comme la conclusion de l'étude qui a été faite des sources. On avait relevé, non sans une pointe de malice peut-être, un nombre assez considérable d'emprunts faits par saint Benoît à des Pères, à des écrivains et on en avait conclu que la règle se composait d'extraits tirés de Cassien et des règles de saint Pakhôme et de plusieurs autres. Or, c'est là une opinion insoutenable depuis l'édition *critico-practica* de dom Butler, en 1912, édition fondée sur une étude scrupuleuse du texte, où on relève seulement trois passages, la partie centrale et la fin du chapitre VII, puis le début du chapitre XLIX, extraits d'autres écrivains. Pour le reste, il ne s'agit que de citations si brèves qu'elles témoignent seulement de la vaste lecture de saint Benoît et de l'étendue de sa mémoire. C'est sous cette réserve qu'on a pu écrire que « saint Benoît cite souvent saint Augustin, plusieurs fois saint Jérôme; il a lu saint Cyprien, saint Léon, Sulpice Sévère. Les réminiscences des *Institutions* et des *Conférences* de Cassien sont perpétuelles. De multiples emprunts sont faits aux deux recueils des règles de saint Basile : *Regulæ fusius tractatæ*, *Regulæ brevius tractatæ*, ou plutôt à la réduction et à la fusion opérées par Rufin, leur traducteur latin. Saint Benoît reproduit maint passage de la règle de saint Pakhôme, traduite par saint Jérôme. Il cite les règles de saint Césaire *Ad monachos* et *Ad virgines*, la règle de saint Macaire d'Alexandrie; les deux premières règles dites des « saints Pères »; la règle *orientale*, la *Doctrine* de saint Orsiesius. Il connaissait aussi différents recueils hagiographiques groupés depuis sous le titre générique de *Vitæ Patrum : Vie de saint Antoine*, *Histoire lausiaque* de Pallade, *Histoire des moines d'Égypte*, traduite par Rufin, *Verba seniorum* [6]. »

En ce qui concerne le chapitre IV de la règle, consacré à l'énumération des « Instruments des bonnes œuvres » qui se présentent sous un aspect si particulier et, pour ainsi parler, litanique, on a cru longtemps que saint Benoît avait introduit ce catalogue d'après une liste plus ancienne; même on suggérait un emprunt à la lettre de Clément le Romain à Jacques qui ouvre le recueil des *Fausses décrétales* d'Isidore Mercator. A l'exception de neuf cas, où saint Benoît fait des emprunts à des textes bibliques, qui paraissent bien être la source des Instruments, tout le reste semble être le produit de la réflexion personnelle de saint Benoît; les conjectures présentées sont gratuites, car on n'a pu apporter aucun document qui doive être considéré comme la source de ce chapitre ou d'un fragment de ce chapitre.

Nous avons parlé d'originalité et elle est évidente, si on compare la règle de saint Benoît aux autres règles anciennes. Parmi celles-ci, plusieurs sont de simples listes de « statuts ». La règle de Pakhôme se compose de préceptes négatifs; d'autres règles ne présentent que des maximes spirituelles ou des conseils pratiques; la règle de saint Césaire est un abrégé de ce qu'on doit faire. La règle de saint Benoît diffère essentiellement de ces recueils en ce qu'elle est un code de lois destinées à réglementer le fonctionnement d'un monastère.

Ce code est, en même temps, une exposition de principes. Le chapitre consacré à l' « abbé » est une œuvre de réflexion dont on ne trouve l'analogue dans aucune règle monastique. C'est presque un portrait, qu'il dépendrait des intéressés de rendre ressemblant.

[1] *Dialogi*, l. II, c. XXXVI. — [2] *Dialogi*, l. II, c. XXII. — [3] J. Chapman, *Saint Benedict and the sixth century*, in-8°, London, 1929, p. 32. — [4] Id., *ibid.*, 74. — [5] P. Collinet, *La règle de saint Benoît et la législation de Justinien*, dans *Revue de l'hist. des relig.*, t. CIV, 1931, p. 272-278. — [6] P. Delatte, *Commentaire de la règle de saint Benoît*, 1913, introd., pl. V.

L'homme qui a conçu ce type de chef ne l'a pas tracé seulement d'après des livres, ceux de Pakhôme, de Basile ou de Cassien qu'il avait pu consulter, il y a mis toute son expérience et toute son âme. Et ce n'est pas dans un chapitre seulement, c'est dans tout le tissu de la règle que son auteur a montré, par la combinaison d'anciens éléments, son caractère d'originalité.

4° *Les sources* de la règle sont, les unes, d'ordre monastique, les autres d'ordre général. C'est principalement à Cassien que saint Benoît est redevable quant aux citations directes. Nous voyons qu'il avait connaissance des Vies de saint Antoine et de saint Pakhôme, puis encore de la traduction de l'*Historia monachorum* mise sous le nom de Rufin, des *Apophtegmata Patrum* ou Sentences de Pères égyptiens.

En ce qui regarde les règles monastiques anciennes, Benoît fait un usage fréquent des traductions de règles monastiques anciennes de Pakhôme, Basile, Macaire et quelques autres Orientaux; pour les règles monastiques occidentales, il recourt à saint Césaire, à la lettre CCXI de saint Augustin qu'il cite plusieurs fois textuellement, et ce sont là, avec la sienne, les règles les plus répandues en Occident.

Cela n'a pas suffi à tout le monde et, à propos des différentes « Règles de saint Augustin », on a voulu que l'opuscule *De ordine monasterii*, connu depuis longtemps sous le nom de *Regula secunda sancti Augustini* et joint d'ordinaire à la *Regula tertia* du même, c'est-à-dire à l'adaptation de l'*Epistola CCXI* pour les monastères d'hommes, on a voulu, dis-je, que ces deux documents, qui sont incontestablement du ve siècle ou du début du vi^e^, soient un « code monastique précurseur de la règle bénédictine [1] » à laquelle il ressemble étroitement. Dès lors, on a présenté le *De ordine monasterii* comme étant la « première règle de saint Benoît » qui, en outre, aurait adapté l'*Epistola CCXI* pour en faire le code monastique fondamental de ses moines [2]. A cela on a répondu [3] que la différence de style ne permet guère d'attribuer la règle de saint Benoît et le *De ordine monasterii* à un seul et même auteur; d'autre part, les prescriptions au sujet de l'ordonnance de l'office divin et des repas supposent de part et d'autre deux milieux différents tant au point de vue du climat que des traditions et influences liturgiques. La liturgie décrite dans le *De ordine monasterii*, très spéciale et très différente de celle de saint Benoît, correspond exactement à celle que l'on suivait à Vivarium, dans le monastère de Cassiodore. C'est dans cette région, toute pénétrée d'influences africaines, qu'il faut, selon toute vraisemblance, chercher l'auteur du précieux document. Ce qui ressort avec évidence de l'ensemble de ces études, c'est que le *De ordine monasterii* a exercé une influence considérable et qu'il faut le ranger parmi les sources principales de la règle de saint Benoît, ainsi que les deux règles de saint Césaire et la *Regula Tarnatensis* [4].

Quant aux sources générales, elles sembleraient devoir nous apprendre la variété des connaissances littéraires de saint Benoît et en donner une haute opinion, surtout pour un homme qui a écourté ses études universitaires pour se retirer, très jeune, dans la solitude. L'*Index scriptorum*, qu'on a réussi à identifier, renvoie, en effet, à quelques auteurs classiques; mais il n'y a là rien qui autorise à penser que saint Benoît pratiquait Porphyre, Térence ou Virgile; ce qui s'en rapproche ce sont des citations devenues proverbes et entrées dans le bien commun.

Le seul fragment de quelque longueur provenant d'un Père est le début du chapitre XLIX qui s'inspire des sermons de saint Léon pour le carême; il faut ici remarquer que ce passage est, pour ainsi dire, tissé au moyen de fragments tirés de trois sermons différents, d'où on peut induire que saint Benoît avait une connaissance approfondie de ces sermons de carême. Pour les autres Pères, on signale une citation certaine et une probable de saint Cyprien, plusieurs citations de l'épître XXII de saint Jérôme qui décrit la manière de vivre des moines égyptiens, deux citations certaines et trois ou quatre probables d'autres épîtres du même docteur; deux citations certaines de sermons de saint Augustin et d'autres ouvrages du même, tels que les *Enarrationes in psalmos*, le *De opere monachorum*, le *De civitate Dei;* enfin des citations de Sulpice-Sévère et des actes des martyrs Agape, Chionie et Irène.

Il semble que saint Benoît a lu divers traités de saint Cyprien, le *De oratione Dominica*, le *De habitu virginum;* il était familier avec les lettres de saint Jérôme; nous en avons la preuve dans la citation qu'il fait de l'épître XXXVII, où il reprend une comparaison de saint Jérôme : *cum et Daniel puer senes judicet*, dont il fait : *quia Samuhel et Danihel pueri presbyteros judicaverunt.*

On ajoutera que saint Benoît avait une connaissance générale des sermons de saint Augustin et de plusieurs de ses ouvrages. Il faut noter encore que certains des écrits en question n'ont pas une tendance religieuse marquée et ne sont pas, au sens strict, des « lectures spirituelles »; l'épître XXXVII de saint Jérôme est la discussion d'un point d'érudition technique, tandis que son épître XCVIII est la traduction d'une des lettres festales de Théophile contre les doctrines d'Origène.

Nous montrerons ici quelques exemples des citations faites par saint Benoît :

Regula, c. VII.	*Acta S. Agapes, etc.*
Item dicit Scriptura : Voluptas habet pœnam, et necessitas parit coronam.	*Voluptas habet pœnam et necessitas parat coronam.*
Regula, c. LIV.	Augustin, *Epist.*, CCXI, 11.
Nullatenus liceat monacho... nec sibi invicem litteras eulogias, vel quælibet munuscula accipere.	*Quæcumque... occulte ab aliquo litteras vel quodlibet munuscula accipiat.*
Regula, c. LXIV.	Cassien, *Collat.*, II, 4.
Hæc ergo aliaque testimonia discretionis matris virtutum sumens.	*Omnium namque virtutum generatrix, custos moderatrixque discretio est.*
Regula, c. XLIX.	Léon Ier, *Serm. de Quadr.*
Licet omni tempore vita monachi Quadragesimæ debet observationem habere tamen quia paucorum est ista virtus, ideo suademus istis diebus quadragesimæ omni puritate vitam suam custodire, omnes pariter et neglegentias aliorum temporum his diebus sanctis diluere. Quod tunc digne fit, si ab omnibus vitiis temperamus, orationi cum fletibus, lectioni, et compunctì cordis atque abstinentiæ operam damus.	I, 2 : *Hæc autem præparatio, licet omni tempore salubriter assumatur... Scientes enim adesse sacratissimos Quadragesimæ dies... omnes negligentiæ diluuntur...* IV, 1 : *Debebatur quidem... Sed quia hæc fortitudo paucorum est... in quibus aliorum temporum culpas et pia opera redimerent.* IV, 6 : *Deo ita demum sacrificium veræ abstinentiæ et veræ pietatis offerimus, si nos ab omni malitia contineamus.*

5° *L'emploi de l'Écriture* témoigne que saint Benoît en avait une connaissance familière. Ce sont les psaumes et les Livres sapientiaux de l'Ancien Testament qui sont le plus souvent cités, puis les Prophètes;

[1] Lambot, *Un code monastique précurseur de la règle bénédictine*, dans *Revue liturgique et monastique*, t. XIV, 1929, p. 331-337. — [2] D. de Bruyne, *La première règle de saint Benoît*, dans *Revue bénédictine*, t. XLII, 1930, p. 316-342. — [3] G. Morin, *L'ordre des heures canoniales dans les monastères de Cassiodore*, dans *Revue bénédictine*, t. XLIII, 1931, p. 145-152. — [4] J. Huijben, dans *La vie spirituelle*, t. XXX, 1932, p. 171.

pour les livres du Nouveau Testament, il les cite constamment. L'emploi se fait, non sous forme de citation proprement dite, mais plutôt de réminiscence ou d'allusion. Voici un exemple choisi par dom C. Butler, à propos de la nomination des « doyens ». *Elegantur fratres boni testimonii et sanctæ conversationis, et constituantur decani... Qui decani tales elegantur, in quibus securus abbas partiat onera sua.* Saint Benoît, sans doute, prit son idée des doyens dans saint Jérôme (*Epist.*, XXII, 35) et dans Cassien (*Instit.*, IV, 10), quoique le mot *decanus* ne se trouve pas chez eux, mais chez saint Augustin (*De morib. Eccl.*, I, 67). Il est permis, sans outrepasser les droits de la critique, de dire que le fragment ci-dessus a été soigneusement élaboré d'après les passages où l'on voit Moïse nommer les « chefs des mille, des cent, des cinquante et des dix ».

Regula, c. XXI.	*Deuter.*, I, 13, 15.
Si major fuerit congregatio elegantur de ipsis fratres boni testimonii et sanctæ conversationis, et constituantur decani.	Date ex vobis viros sapientes et gnaros, et quorum *conversatio sit probata*... Tulique de tribubus vestris viros sapientes et nobiles et *constitui* eos principes, tribunos, et centuriones, et quinquagenarios, ac *decanos*.
	Exod., XVIII, 21, 22.
Qui decani tales elegantur in quibus securus abbas partiat onera sua.	Provide... de omni plebe viros potentes... et *constitue* ex eis tribunos et centuriones et quinquagenarios et *decanos*... Leviusque sit tibi, *partito in alios onere*.

Les coïncidences frappantes qu'offrent les derniers mots ne permettent guère de douter que saint Benoît avait présents à l'esprit des passages du Deutéronome et de l'Exode, et cela dans un temps où l'absence de toute concordance permet de lui attribuer une familiarité assez grande avec les livres de l'Écriture. Les textes bibliques qu'on vient de citer sont pris dans la Vulgate, et les anciennes versions latines connues ne montrent pas de ressemblances avec la règle. Enfin, on a replacé les citations scripturaires de saint Benoît dans le milieu de la tradition et on a pu relever un nombre considérable de citations patristiques concordant avec le texte scripturaire utilisé par le saint. Près de la moitié des citations bibliques de la règle sont prises au psautier. La version utilisée par saint Benoît était très voisine de celle de Cassiodore, c'est le texte du psautier romain avec certaines influences africaines et milanaises [1].

6° *Le plan* imaginaire de la règle est un sujet abandonné à l'imagination de certains religieux qui en sont douloureusement surchargés. Nous avons si souvent entendu exposer le développement *logique* de la règle, déduire les raisons qui veulent que tel sujet soit traité avant tel autre ou bien après, que nous sommes persuadé que ce plan est arbitraire.

A l'entrée prend place un prologue qui peut donner une idée de ce qu'étaient les instructions spirituelles du saint abbé à sa communauté. Suivent soixante-treize chapitres, dont le dernier peut être considéré comme un épilogue donnant l'impression que saint Benoît a voulu bien réellement, non seulement grouper des sentences, des conseils et des instructions, mais faire du tout un règlement complet destiné à une catégorie de moines : les cénobites.

On peut entrevoir dans la règle, telle que les manuscrits nous l'ont conservée, une disposition ou un groupement de chapitres qui se présente ainsi :

Prologue adressé à ceux qui pratiquent la règle.
C. I. Destination de la règle pour les cénobites.
II-III. Gouvernement du monastère.
IV-VII. Principes ascétiques.
VIII-XX. Distribution de l'office canonial.
XXI-XXII. Les doyens et le dortoir.
XXIII-XXX. Code pénitentiel.
XXXI-XXXIV. Administration des biens temporels.
XXXV-LVII. Vie journalière.
LVIII-LXIII. Recrutement.
LXIV-LXV. Nomination de l'abbé et du prieur.
LXVI-LXVII. Clôture.
LXVIII-LXXII. Vie de communauté.
LXXIII. Épilogue.

On a naturellement parlé d'une première édition de la règle s'arrêtant au c. LXVI, qui se termine par l'injonction de lire fréquemment la règle à la communauté, afin que personne ne prétexte l'ignorer; l'addition des c. LXVII-LXXIII marquerait une deuxième édition. Cette distinction ne s'appuie sur rien; le texte lui refuse toute base, car on ne trouve pas un seul manuscrit se terminant avec le chapitre LXVI [2]. Si l'avertissement final du chapitre LXVI avait marqué l'achèvement de la règle lors de la 1re édition, il n'y avait qu'une chose à faire, le transporter à la fin du chapitre LXXIII de la soi-disant 2e édition. En somme, chacun est libre d'en penser ce qu'il lui plaira.

7° *La langue* dont fit usage saint Benoît était celle qu'on parlait autour de lui et qu'il parlait lui-même, *sermo vulgaris*, ce fameux « latin vulgaire » dont on a tant disputé. Ce n'était pas un langage bien poli, comme nous pouvons en juger par le texte du manuscrit *914* de Saint-Gall, le témoin le plus sûr du texte primitif. De ce manuscrit, et de lui seul, comme on le verra plus loin, nous savons qu'il a été transcrit avec un soin minutieux sur une copie très rapprochée de l'autographe. Que cettes crupuleuse exactitude de l'ensemble laisse place à des distractions, assez grosses parfois, personne ne songe à le nier, mais il n'existe presque pas de cas où son caractère fautif soit bien avéré, de sorte qu'il est permis de voir dans le texte ainsi conservé le langage fort et naïf de saint Benoît. Il faut s'attendre, dès lors, à rencontrer beaucoup de fautes de grammaire, au point de vue de la latinité classique : les accusatifs et les ablatifs suivent les prépositions d'une façon arbitraire; il y a des concordances rompues dans les genres et dans les cas, des irrégularités dans les déclinaisons et les formes et dans l'emploi des modes et des temps. Tout cela a disparu dans les manuscrits du Xe siècle et depuis, et aussi des éditions imprimées. Rien ne prouve, en somme, que saint Benoît eût été incapable d'écrire en bon latin, peut-être jugea-t-il que c'était superflu; il voulait être compris de ses auditeurs et de ses lecteurs, le reste lu importait peu. Saint Benoît ne songeait pas plus à faire de ses monastères des salons littéraires que des académies savantes; lui-même, probablement, qui avait quitté le monde *scienter nescius et sapienter indoctus*, s'y fût senti mal à l'aise. Moine avant tout et par-dessus tout, il avait en vue la prière et le travail. Or, l'aliment de la prière, c'est la lecture et, plus que toute autre, la *lectio divina*, l'Écriture sainte et les Pères : *nominatissimi, orthodoxi, catholici*. Sans être rompu au latin classique et sans essayer d'en faire usage, saint Benoît n'avait besoin que de se rappeler les compagnies, au milieu desquelles il avait grandi,

[1] P. Volk, *Die Schriftzitate der Regula sancti Benedicti*, dans *Texte und Arbeiten*, fasc. 15-17, Beuron, 1929. — [1] La *Regula Magistri*, règle anonyme du VIIIe siècle, en quatre-vingt-quinze chapitres; basée sur celle de saint Benoît, elle se termine par le chapitre sur le portier et a été prise comme preuve d'une copie de la règle finissant au c. LXVI. Mais le chapitre LXVII peut être discerné dans les c. XXVIII et LXVI de la *Regula Magistri*.

pour entendre un langage qui lui était devenu moins familier parmi son entourage.

Entendait-il le grec? Vivant dans l'Italie méridionale, il ne lui manquait pas d'occasions de l'entendre, mais le parlait-il? On l'ignore et on ne peut découvrir aucune preuve qu'il le sût. Si, au temps où il quitta Rome, il est douteux qu'il eût eu le temps de l'apprendre, on peut penser qu'il avait à sa portée tout le nécessaire pour y suppléer. Les règles de saint Basile lui étaient accessibles dans la traduction de Rufin et, quand il écrit un mot grec, il est souvent méconnaissable.

8° *Le texte* de la règle n'a pas attiré l'attention avant l'époque où Daniel Haneberg, abbé et, depuis, évêque de Spire, entreprit de rassembler les variantes des manuscrits les plus anciens à sa connaissance. Il remit son travail à dom Edm. Schmidt, de Metten, en Bavière, qui, en 1880, donna des Prolégomènes concernant l'étude critique du texte. Suivant lui, les plus anciens manuscrits, antérieurs au xe siècle, se partagent en deux familles assez peu différentes entre elles, mais qui établissent le fait d'une double tradition du texte, et cette double tradition remonte à deux rédactions de la règle, dont la plus ancienne est représentée par le manuscrit d'Oxford [1]. Celui-ci vient d'être publié par E. A. Lowe, *Regula S. Benedicti : Specimina selecta e codice antiquissimo Oxoniensi*, in-8°, Oxonii, 1929, 15 p. et 5 pl. (les parties reproduites sont fol. 1 : prologue (pl. I); fol. 24 v°, c. VIII (pl. II); fol. 33, c. XIX-XX (pl. III); fol. 44 v°, c. XXXVIII (pl. IV); fol. 42, c. XXXV, et 49 v., c. XLIII (pl. V).

Un philologue et paléographe allemand, à qui on a fait une réputation disproportionnée à son mérite, Ludwig Traube, a repris l'étude des manuscrits et estime que celui d'Oxford contient un type de texte répandu dans toute l'Europe occidentale aux VIIe et VIIIe siècles; texte admis alors en Italie, en France, en Angleterre et en Germanie jusqu'au IXe siècle. Au début du IXe siècle, un autre texte éclipsa le précédent.

Le texte original peut être considéré comme représenté par Ω, à savoir par le manuscrit que l'on donnait au Mont-Cassin, du VIIIe au Xe siècle, comme l'autographe même de saint Benoît. Que cette qualité lui appartienne en réalité, c'est ce que les témoignages extrinsèques ne suffisent peut-être point à établir d'une façon rigoureuse. Mais peu importe; c'est ici un des cas où la critique philologique supplée au manque de témoignages externes; or, elle démontre à l'évidence que Ω a contenu le texte intrinsèquement le meilleur de tous, celui auquel nous avons le plus de raisons de nous fier.

Nous ne possédons malheureusement plus ce précieux manuscrit Ω : il fut la proie de l'incendie qui consuma, en 896, le monastère de Teano où s'était réfugiée la communauté du Mont-Cassin; nous n'avons même plus la copie de Ω, envoyée à Charlemagne en 787 par l'abbé Théodemar (= Ψ). Mais celle-ci, du moins, a servi de modèle à divers autres témoins venus jusqu'à nous et dont les principaux sont : A. le ms. *914* de Saint-Gall, transcrit sur Ψ, au début du IXe siècle, par deux moines de Reichenau, Grimalt et Tatto, à la demande de leur abbé Reginbert; c'est, sans conteste, le meilleur de tous ceux qui nous restent, celui dont le P. G. Morin a donné, en 1900, une édition diplomatique. Ainsi, le ms. *914* n'est séparé de l'autographe de saint Benoît que par un intermédiaire, ce qui le met dans une situation probablement unique, quand il s'agit d'un ouvrage des six ou sept premiers siècles. On peut se demander s'il existe un autre ouvrage séparé de l'original par une seule copie. B. Le ms. *2232* de Vienne, également copié à la même époque; C. le ms. *28118* de Munich, représentant le texte inséré par Benoît d'Aniane dans son *Codex regularum;* T. ms. *19 408*, de Munich, provenant de Tegernsee; *Smar*, c'est-à-dire le texte que suppose le Commentaire sur la règle composé par l'abbé Smaragde vers le milieu du IXe siècle. Ces divers témoins constituent ce que dom Butler appelle « la tradition carolingienne ».

Il est une autre catégorie de témoins qui proviennent aussi plus ou moins directement de Ω, mais sans dépendre de Ψ : ce sont les manuscrits du Mont-Cassin, dont le plus ancien, le *Casinen. 175* (= *K*) fut transcrit au sein de la communauté exilée à Capoue, une vingtaine d'années environ après la destruction de Ω. Pris dans leur ensemble, ils représentent une tradition de famille qui a bien sa valeur; les plus anciennes transcriptions et l'usage quotidien qu'on fit, dans le premier monastère de l'ordre, de l'exemplaire de la règle considéré comme autographe, durant les cent cinquante ans qu'on l'y posséda en sont la preuve.

En dehors de cette double tradition, carolingienne et cassinienne, nous avons encore un manuscrit isolé, le *Casinen. 499*, justement désigné par X, car il constitue une véritable énigme, à cause de son origine inconnue, mais tardive (XIIIe-XIVe siècle), à cause surtout du nombre considérable d'excellentes leçons, même de particularités orthographiques, qu'il a conservées, ou en compagnie de A, ou même seul, entre tous les documents pouvant nous renseigner sur la teneur de Ω.

Ces six manuscrits, ABCTKX, se réfèrent donc à Ω. Mais, avant ce texte de Ω, il y en avait un autre répandu à travers l'Europe, du VIe au VIIe siècle; c'est celui de Σ, lequel est représenté principalement par les trois manuscrits : O (Oxford, Hatton *48*, al. *93*, fin du VIIe siècle), V (Vérone, *LII*, al. *50*, VIIIe-IXe siècle), S (Saint-Gall, *916*, même date). On a cru voir d'abord dans ce texte, plus anciennement attesté et assez différent de Ω, une première édition de la règle, Ω lui-même en constituant une seconde. L. Traube démontra que ces différences que l'on constate dans Σ sont simplement le résultat des tentatives diverses des scribes pour amender ce qu'ils trouvaient de plus défectueux dans le texte original, réellement représenté par Ω. Pareilles tentatives se sont fait jour de bonne heure et, en dehors de OVS; elles ont constitué, dès le VIIIe-IXe siècle, une sorte de Vulgate de la règle, désignée par le terme de *Textus receptus*.

Il va sans dire que, pour reconstituer autant que possible le texte de Ω, dom C. Butler a pris comme base le ms. A, quitte à le contrôler et à le corroborer, au moyen surtout, soit de BCT, soit de K et de X, soit même de Σ; il ne s'en écarte que dans un très petit nombre de cas, où le transcripteur, par distraction ou par habitude, a délaissé Ψ pour se conformer au *Textus receptus* [1].

On a vu que E. Schmidt en fait une première rédaction de la règle, ce que L. Traube accepte et prouve en plus de vingt endroits dispersés dans toute la règle, montrant que les variantes du manuscrit d'Oxford sont des essais de corrections ou même de simples altérations du texte autographe de saint Benoît. Ce phénomène d'une forme corrompue du texte entrant à une date fort reculée dans la circulation générale, pendant que le texte authentique subit une éclipse de plusieurs siècles, ne peut surprendre ceux qui connaissent l'histoire du texte grec du Nouveau Testament, où

[1] G. Morin, *Vers un texte définitif de la règle de saint Benoît*, dans *Revue bénédictine*, t. XXIX, 1912, p. 395-397, On peut lire en outre H. Plenkers, *Neue Ausgaben und Uebertsetzungen der Benedictinerregel*, dans *Studien und Mitteilungen zur Geschichte der Benediktinerordens*, t. XLVII, 1929, p. 183-193.

le texte dit « occidental » connut une vicissitude presque identique à celle de la règle bénédictine.

9° *L'autographe* de saint Benoît! Est-ce bien de ce nom qu'il faut désigner le manuscrit du Mont-Cassin, brûlé à Teano en 896, mais copié dès 787 et représenté par le manuscrit *914* de Saint-Gall?

A la fin du VIIIe siècle, on tenait au Mont-Cassin que le manuscrit était l'autographe, ayant été donné en présent au monastère par le pape Zacharie, vers 750. Auparavant, on sait par Paul Warnefrid, que le Mont-Cassin fut détruit par les Lombards, en 581, et les moines s'enfuirent emportant à Rome un manuscrit de la règle que saint Benoît avait composée. Voici donc l'occasion de la sortie et de la rentrée dudit manuscrit. C'est l'opinion de L. Traube, assez généralement acceptée, sauf par dom C. Butler qui veut n'y voir rien de plus qu'une hypothèse. D'abord, les moines emportèrent un manuscrit de la règle, mais Paul Warnefrid ne dit pas que ce fut l'autographe, il écrit : *Codicem sanctæ regulæ quam præfatus pater composuerat;* il lui fallait écrire *quem* et non pas *quam* et, s'il voulait être tout à fait clair, il devait employer *conscripserat* au lieu de *composuerat*. Lorsque ce même Paul Warnefrid parle du présent du pape Zacharie, il sait fort bien préciser et dire : *Regulam quam beatus pater Benedictus cum suis sanctis manibus conscripsit.* Les moines fugitifs du Mont-Cassin furent installés près du Latran, en 581. Lorsque, en 717, on restaura le Mont-Cassin et on y fit revenir une communauté, ce ne fut pas celle du Latran qui revint, rapportant ses souvenirs, ce fut une fondation entièrement nouvelle. D'ailleurs, d'où qu'elle vînt, elle n'avait pas le précieux manuscrit qui n'y rentra que vers 750, par cadeau du pape qui l'aura tiré de la bibliothèque papale. Était-ce celui du monastère du Latran qui avait passé chez le pape? C'est possible, mais ce n'est qu'une supposition. En définitive, son caractère d'autographe ne repose que sur le fait que, au milieu du VIIIe siècle, on le tenait pour tel à la bibliothèque papale.

Autographe ou non, le manuscrit du Mont-Cassin offrait le meilleur de tous les textes connus et c'est là son titre le plus incontestable à se faire admettre comme l'autographe.

Sur ce qui précède, on peut consulter pour trouver plus de détails :

Edmund Schmidt, *Regula S. P. Benedicti iuxta antiquissimos codices recognita*, Ratisbonne, 1880; et plusieurs dissertations du même auteur dans *Studien und Mittheilungen aus dem Benediktiner- und dem Cistercienser Orden*, 1880 sq. — Eduard Wölfflin, *Benedicti regula monachorum*, Lipsiæ, 1895. — Ludwig Traube, *Textgeschichte der Regula S. Benedicti*, Monachi, 1898, 2e édit., revue par H. Plenkers, 1910. — Cuthbert Butler, *The text of S. Benedict's rule*, dans *Downside review*, t. XVIII, 1899; *The Monte Cassino, text of S. Benedict's rule*, dans *The journal of theological studies*, t. III, 1902; *Rule of S. Benedict, Notes*, dans même revue, t. XI, 1910; t. XII, 1911; *Sancti Benedicti regula monachorum editionem critico-practicam adornavit D. Cuthbertus Butler*, in-12, Friburgiæ Brisgoviæ, 1913; 2e édit., 1927; on pourrait encore mentionner les éditions : F. Segmuller, Einsiedeln, 1909; E. Schmidt, Ratisbonne, 1911; B. Linderbauer, *Sancti Benedicti regula monachorum herausgegeben und philolog. erklaert*, Metten, 1922. A propos du texte même de la règle, nous signalerons O. Gradenwitz, *Die Regula sancti Benedicti nach der Grundsätze der Pandektenkritik behandelt*, in-8°, Weimar, 1929, où il signale des retouches faites par saint Benoît lui-même; cf. A. Steinwenter, dans *Zeitschrift der Savigny Stiftung, Röm. Abtheil.*, t. LI, 1933, p. 464-468.

10° *Les commentaires* de la règle sont anciens, nombreux et continuent de nos jours à occuper les loisirs des bénédictins. Pour la période ancienne, on peut retenir ceux de Paul Diacre, de Smaragde et de Hildemar.

a) Paul Diacre, fils de Warnefrid, a été un des érudits les plus consommés d'un siècle qui en compta plusieurs, tels qu'Alcuin. Il était Lombard d'origine, bien vu de ses souverains dont il vit la chute, sachant à peu près ce qu'on pouvait savoir de son temps, même le grec. Il y a, dans sa vie, une période mal connue et on va voir ce qui en résulte à notre point de vue. Après avoir vécu à la cour de Didier, on le rencontre à celle de Charlemagne; entre temps, il s'était fait moine, en 780, et il mourut vers 799 environ. Ses dernières années se passèrent au Mont-Cassin, où il écrivit une précieuse *Historia Langobardorum* que la mort interrompit. Est-ce également au Mont-Cassin qu'il composa son *Expositio super regulam sancti Benedicti abbatis?* On l'a soutenu longtemps; c'était une sorte de vérité de foi pour dom Tosti [1]; en y regardant de plus près, L. Traube a entrepris la démonstration que l'*Expositio* fut composée dans l'Italie septentrionale, dans le Milanais [2]. Selon lui, Paul Warnefrid aura été moine dans ces parages avant d'aller au Mont-Cassin. Dom C. Butler est venu ajouter des arguments décisifs; les voici : *a.* au c. XXXVI, Paul discute si c'est seulement la chair des quadrupèdes qui se trouve défendue par la règle ou si la chair des volatiles l'est aussi, et il conclut par la négation, ce qui l'oppose à l'opinion admise à la même époque au Mont-Cassin et exposée par l'abbé Théodemar dans une lettre à Charlemagne écrite par Paul lui-même; *b.* au c. IX, Paul donne la triple formule du vœu, alors que la lettre susdite de Théodemar ne fait mention que de la stabilité et de l'obéissance; *c.* au c. XXXIX, Paul explique qu'une des clauses de saint Benoît est « selon la coutume de cette région, de la région romaine et des autres provinces », montrant qu'il écrit ailleurs.

Paul compose son commentaire sur le *textus receptus* et apporte des renseignements de valeur pour la peinture de la vie de communauté au VIIIe siècle, renseignements qu'il est seul à fournir à cette date pour l'histoire bénédictine antérieure à la réforme de Benoît d'Aniane, c'est-à-dire à une date où elle fonctionne régulièrement depuis deux siècles et où le Moyen Age ne l'a pas encore dénaturée. On ne peut que regretter que son interprétation ne puisse plus être considérée comme un tableau de la vie intérieure du Mont-Cassin.

b) Smaragde est l'auteur d'une *Expositio regulæ B. Benedicti ab.* [3] Cet abbé de Saint-Mihiel, près Verdun, a écrit fort peu de temps avant 820, et avec l'intention de stimuler le mouvement réformateur lancé par saint Benoît d'Aniane. Smaragde connaissait l'*Expositio* de Paul Diacre, mais il n'a pas la même valeur.

c) Hildemar a laissé une *Expositio regulæ ab Hildemaro tradita*, à Ratisbonne, 1880. Celui-ci était un Franc qui passa les Alpes et se fit moine à Civate, près de Milan, vers 850. Il fit dans ce monastère des conférences qu'on publia dans la suite, d'après les cahiers de notes de ses élèves, à qui il donnait lecture de l'*Expositio* de Paul Diacre presque en entier et, en cours de route, y ajoutait quelques fioritures.

Pour la période du Moyen Age, les commentaires ont un intérêt moindre, ce sont plutôt des livres de dévotion; à ce titre, on peut négliger ceux de Rupert

[1] *Bibliotheca Casinensis*, t. IV, *Florilegium*, et en tirage à part : *Pauli Warnefridi in S. regulam commentarium*, Montis Casini, 1880. — [2] *Textgeschichte der Regula S. Benedicti*, Monaci, 1910, p. 37-41, 102-107. — [3] Imprimé avec le Commentaire de Turrecremata, Coloniæ Agrippinæ, 1575, *P. L.*, t. CII.

de Deutz et de sainte Hildegarde pour en venir tout de suite à :

d) Bernard du Mont-Cassin dont l'*Expositio in regulam* a été éditée en 1894. Ce Bourguignon gouverna le Mont-Cassin de 1263 à 1282, avec piété, science et sagesse, également capable de procurer la prospérité temporelle que le progrès spirituel. On trouve dans son commentaire une peinture achevée de la vie bénédictine au Mont-Cassin dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Quoiqu'il ait connu et utilisé les *Expositiones* de Paul Diacre et de Smaragde, il a su rester original. Il est, en outre, l'auteur d'un traité intitulé *Speculum monachorum*, publié en 1901.

e) Pierre Bohier, encore un Français, qui composa un *In regulam sancti Benedicti apparatus*, édité à Subiaco, en 1908. L'auteur a un penchant pour l'érudition; il s'inspire de Jean Cassien, de saint Jérôme et d'autres.

f) Turrecremata, dominicain, cardinal, siégea aux conciles de Bâle et de Constance dont il s'efforça de faire passer les idées réformatrices dans son *Expositio in regulam S. P. Benedicti*, Parisiis, 1494; Venetiæ, 1500; Coloniæ Agrippinæ, 1575.

g) Trithème, ou plutôt Jean de Trittenheim, abbé de Spanheim, moine et réformateur, mort en 1516. Son *Commentarium in S. Benedicti regulam* s'arrête à la fin du c. VII de la règle, qu'il envisage surtout au point de vue spirituel.

h) Perez, général de la congrégation bénédictine de Valladolid, archevêque de Tarragone, mort en 1637; auteur de *Commentaria in regulam S. Patris Benedicti*, Lugduni, 1624; c'est l'esprit issu de la réforme de Trente.

i) Dom Augustin Baker a laissé en manuscrit une *Expositio of the rule*, composée à Cambrai en 1632. L'auteur a consulté Turrecremata, Trithème, Smaragde, Perez et il a réalisé une explication pratique de la règle appropriée aux besoins des Dames anglaises bénédictines de Cambrai, sous le rapport de l'observance extérieure et de l'instruction spirituelle.

Pour la période des XVIIe et XVIIIe siècles :

j) Ménard, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, se sert de la *Concordia regularum*, composée au IXe siècle par saint Benoît d'Aniane; il y ajoute des notes excellentes, ce sont les *Notæ et observationes*, publiées en 1638 (*P. L.*, t. CIII).

k) Haeften, prieur d'Afflighem en Belgique, publie, en 1644, ses *Disquisitionum monasticarum libri duodecim*, dans lesquels les chapitres de la règle sont groupés en douze sections suivant les sujets. Il y a beaucoup d'érudition et de méthode, même de la critique. L'ouvrage est parmi les meilleurs; l'auteur est à peine connu et mériterait de l'être.

l) Mège, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. En 1683, l'abbé de Rancé avait lancé son brûlot, *Les devoirs de la vie monastique*, où il malmenait fort l'interprétation de la règle en honneur à Saint-Maur. (Voir *Dictionn.*, t. X, col. 560-585.) On y fut très mécontent, mais le trappiste jouissait de hautes protections et il fallait se montrer prudent. Dom Mège n'avait rien d'un casse-cou et il prépara un *Commentaire sur la règle de saint Benoist* qui fut prêt en 1687 et dans lequel il contredisait l'enseignement de Rancé sur le silence, sur les études, sur les humiliations fictives. Du moment que Rancé était à la mode, Mège fut honni; on l'accusa de relâchement et les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur le désavouèrent.

m) Rancé. Je crois avoir exposé suffisamment tout ce conflit, qui fait si peu d'honneur à la mémoire du trappiste, pour pouvoir me borner ici à transcrire le titre de son livre : *La règle de saint Benoît expliquée selon son véritable esprit*, 1689.

n) Martène. Celui-ci revint au latin, ce qui était une manière d'éliminer du débat un certain nombre d'adversaires à qui l'usage de cette langue était moins familier qu'il ne l'était à la génération précédente. De celui-ci aussi nous avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2297-2322); il contredisait Mège et Rancé avec beaucoup de ménagements. Mabillon l'avait lu et n'eût pas permis que ses notes servissent à un ouvrage de polémique. Martène ignorait l'art d'être bref.

o) Calmet, abbé de Sénones, donna, en 1732, un *Commentaire sur la règle de saint Benoît* et, en 1750, la traduction latine. C'est moins lent et moins lourd que Martène, sans que cependant rien n'y manque. Peut-être même est-ce le meilleur commentaire de la règle, encore à l'heure actuelle.

Pour la période moderne :

On peut mentionner l'excellent *Commentaire*, à peine connu, de dom Alb. L'Huillier, *Explication ascétique et historique de la règle de saint Benoît*, 1901; celui de dom C. Butler, *Le monachisme bénédictin : Études sur la vie et la règle bénédictines;* celui de P. Delatte, *Commentaire sur la règle de saint Benoît*, 1913.

LVII. SA PENSÉE. — « Combien l'histoire et l'œuvre des bénédictins dans le monde, a-t-on écrit, ont dépassé tout ce que saint Benoît avait pu concevoir! Combien peu il a pu songer que ses moines seraient un jour apôtres, missionnaires, civilisateurs, éducateurs, éditeurs des ouvrages des Pères de l'Église! Quelle eût été sa surprise de voir un abbé mitré du Moyen Age, tel un baron féodal, faisant fonction de grand seigneur et d'homme d'État! N'aurait-il pas été déconcerté devant les offices somptueux et le majestueux cérémonial qui sont devenus les traditions les plus chères au cœur de ses fils? Combien le travail particulier, que l'on a coutume de considérer comme la caractéristique du bénédictin, paraîtrait insignifiant à ses yeux, et l'épithète de « savant », associée à ce nom comme une sorte de *constans epitheton*, ne résonnerait-elle pas d'une manière étrange aux oreilles de celui qui (pour employer la phrase originale de saint Grégoire) s'enfuit des écoles de Rome, *scienter nescius et sapienter indoctus!* Quel développement ! quelle transformation! Cependant, malgré cela, on reconnaît d'un commun accord que, dans l'ensemble et dans ses grands courants, l'histoire bénédictine a été conforme à la pensée de son fondateur et en a été le développement normal et non une contrefaçon[1].»

Saint Benoît nous livre sa pensée dans le prologue de sa règle : « Nous allons, dit-il, instituer une école au service du Seigneur, dans laquelle nous espérons ne rien établir de dur ni de pénible. » Il n'eût pas écrit ces derniers mots lorsqu'il fuyait au désert. Alors, sans doute, il ne trouvait rien de trop dur, de trop pénible pour mâter la chair. Les années lui avaient amené des disciples et il s'était convaincu qu'il faut savoir pratiquer l'indulgence quand on conduit les hommes. Leur demander l'héroïsme des renoncements quotidiens, c'est trop demander; aussi il se contente de la période du carême[2]; les persuader que le vin ne leur convient pas, il y renonce, aussi se borne-t-il à les faire convenir d'en user avec modération[3]. Et, en terminant sa règle, lui-même ne veut y voir qu'un commencement de vie monastique et une très petite règle pour les débutants[4].

Est-ce à dire que, déçu, découragé, il s'est contenté de solliciter le moindre effort? Non, car il s'adresse à ceux qu'il estime les meilleurs parmi les moines : les cénobites[5], ceux qui persévèrent jusqu'à la mort[6], parce qu'ils ont émis le vœu de stabilité.

Aussi, entre la vie qu'a vécu saint Benoît et la règle

[1] C. Butler, dans *Hibbert journal*, 1906, p. 490. — [2] *Regula*, c. XII. — [3] *Ibid.*, c. XL. — [4] *Ibid.*, c. LXXIII. — [5] *Ibid.*, c. I. — [6] *Prologus*.

qu'il a rédigée il y a pleine et entière concordance, accord d'idées, unité de doctrine.

Ce qui fait l'originalité de cette vie, ce ne sont pas les événements qui la remplissent, mais l'innovation qu'elle introduit en Occident. Jusqu'alors, l'anachorète, en Égypte, en Palestine et ailleurs, pour se livrer plus exclusivement à la recherche de Dieu et à sa sanctification individuelle, priait avec ferveur, s'interdisait le travail trop absorbant et ne conservait d'activité extérieure que dans la stricte mesure de ses besoins; en outre, il fuyait le monde et se créait une solitude. Quand saint Benoît s'établit à Subiaco, il était visiblement influencé par les traditions du monachisme oriental; il ne recherchait que la vie érémitique avec son cortège de solitude, de privations et de prière : un désert, une grotte, la faim et la soif, le chaud et le froid, la tentation chassée par la douleur. Puis des pâtres le découvrent, l'abordent; il les catéchise; un vieux moine le ravitaille; des disciples l'entourent, il les organise; mais, suivant la méthode pakhomienne, il les répartit entre douze monastères de douze moines chacun, sous son autorité personnelle.

Dans la suite, ce caractère oriental s'atténue. Benoît accueille les ermites, mais ne les attire pas; à la congrégation faite d'unités nombreuses, il préfère le monastère unique, concentrant les moines sous l'autorité directe de l'abbé; aux prouesses ascétiques des Pères d'Orient et de sa belle jeunesse il substitue la modération : « Rien d'austère, rien de lourd », dit-il maintenant. La règle bénédictine introduit une importante mitigation par rapport à ses devancières; nul doute que les rigoristes du VIe siècle ne se soient scandalisés de son relâchement. Alors qu'à Tabennîsi on ne mange que pour ne pas mourir de faim, on ne dort que pour ne pas tomber de sommeil, on n'a qu'un escabeau pour tout mobilier, au Mont-Cassin, le moine est vêtu, chaussé, nourri; il couche sur un lit, partage son temps entre le travail, la prière et quelques loisirs. Cette règle, l'auteur la destine à celui qui « cherche Dieu » par la vie parfaite; elle n'est sans doute qu'un « commencement de conversion », mais c'est néanmoins une école où ceux qui veulent le bien pourront se donner carrière et, afin de ne décourager personne, il l'a rendue accessible au grand nombre. Tel est le caractère de l'ascétisme bénédictin. Saint Benoît n'écrit nulle part le mot « mortification », ne fait aucune place aux macérations, il recommande la pratique des conseils évangéliques, la soumission, la stabilité, la « conversion des mœurs », la fidélité aux observances. Le régime bénédictin primitif, pour autant qu'on peut le ressaisir d'après les indications de la règle, et en prenant pour type normal une journée d'été, comporte environ trois heures et demie pour l'office, quatre heures et demie pour la lecture, six heures et demie pour le travail, huit heures et demie pour le sommeil, une heure pour les repas. L'abstinence perpétuelle et les jeûnes fréquents marquaient une légère aggravation sur la vie des fidèles; la pauvreté consistait plutôt en désappropriation qu'en dénuement, frugalité plutôt que besoin; c'est la condition de l'enfant dans la famille, il ne possède rien et ne manque pas du nécessaire; à certains jours, il peut même jouir de quelques douceurs. Dans la pensée de saint Benoît, la prière et le travail s'équilibrent; ce sont des influences postérieures qui faussent la balance en faveur de l'office qui n'est, au jugement du fondateur, que le plus noble et le premier en dignité de leurs devoirs.

Entre la manière encore rigide, pratiquée à Subiaco, et la conception plus condescendante appliquée au Mont-Cassin, il y a toute la place d'une réaction et, pour être tout à fait clair, d'un désaveu que saint Benoît s'est infligé à lui-même et qui éclaire sa physionomie, en même temps qu'il nous découvre les raisons de l'immense expansion de la règle. Gouvernement absolu d'un supérieur que pénètre la pensée de sa responsabilité devant Dieu, modération introduite dans les austérités conventuelles; allègement notable apporté dans la durée des prières et dans la réglementation du travail; organisation experte d'un groupement humain en vue de lui faciliter l'existence matérielle et de lui assurer le progrès spirituel; illusion entretenue et propagée d'une sorte de vie familiale restaurée sous l'autorité paternelle de l'abbé, symbole visible du Christ. Ainsi toute rigueur excessive, toute aspérité rebutante ont disparu pour faire place à une charité prévoyante et indulgente; le caractère durable de la règle nouvelle se dégage et s'impose bien vite; saint Grégoire le définit d'un mot : *discretione præcipua;* c'est la délicatesse, le tact, la discrétion.

La véritable pensée de saint Benoît, c'est d'accomplir l'œuvre de Dieu : *Nihil operi Dei præponatur* [1], écrit-il. La règle est destinée à sanctifier ceux qui s'y soumettent, en s'appliquant aux besognes qu'on leur imposera, sans que ces besognes, quelles qu'elles soient, fassent partie de la vocation essentielle d'être moine. C'est ce qu'a exprimé fort lucidement le cardinal Gasquet, d'après qui la vie monastique « n'est rien de plus que la vie chrétienne des conseils de l'Évangile conçue dans son entière simplicité et perfection. Elle n'a en vue aucun objet déterminé autre que celui-ci, elle n'a ni systèmes, ni méthodes spéciales. La loi complète de la liberté chrétienne est son seul guide, elle n'est ni rigoureuse, ni relâchée; elle ne vise pas à des choses trop élevées et ne se contente pas davantage d'un niveau inférieur de conduite; mais elle s'adapte au travail de la grâce dans chaque âme en particulier et parvient à son but quand elle a amené cette âme individuelle à la plus haute perfection dont la rendent capable ses dons naturels et surnaturels [2]. »

L'*opus Dei* auquel rien ne doit être préféré, c'est d'ailleurs le devoir, *pensum*, l'obligation de notre service, *servitutis officium*, dont il règle l'exécution pratique en onze chapitres consacrés à l'ordonnance de la psalmodie et de l'office public. Or, c'était là une innovation dans la vie monastique et qui ne faisait pas partie de la tradition de l'ancien monachisme.

La célébration publique de l'office canonial n'apparaît pas au même degré dans les monastères pakhomiens, à Nitrie, et dans la règle basilienne comme formant l'essence de la vie cénobitique. C'est là une pensée propre à saint Benoît, qui a vu, dans la célébration publique de l'office, l'essence d'un état religieux centralisé dans le culte solennel rendu à la divinité, pour en faire une anticipation de notre fonction dans le ciel. L'aspiration est haute, mais, eu égard au nombre immense d'hommes qui, à des époques et sous des climats différents, ont réussi à l'atteindre, on ne peut qu'admirer le courage tranquille avec lequel le fondateur a assigné à ceux qui l'ont suivi le but marqué à leur généreux effort.

LVIII. Physionomie des débuts. — 1° *Le travail manuel.* — Au temps de saint Benoît, un monastère organisé selon la *règle*, au Mont-Cassin, à Terracine et ailleurs, n'offrait guère de ressemblance avec les monumentales abbayes bénédictines du Moyen Age. C'était plutôt une agglomération de bâtiments disparates, épars et modestes; quelques-uns plus vastes et plus solides, dans la construction desquels entraient des poutres, des madriers, des pierres taillées, servaient de chapelle et de réfectoire; d'autres, faits de pierres sèches, de torchis, utilisaient tout ce qu'on avait sous la main; l'ensemble pouvait présenter une certaine

[1] *Regula*, c. XLIII. — [2] A. Gasquet, *Sketch of monastic history*, 1895, p. XIV.

analogie avec un pauvre hameau, ramassé autour d'une chapelle et qu'envelopperait un mur d'enceinte. La communauté n'était pas moins différente de ce que nous imaginons. Elle se composait d'hommes venus des conditions les plus extrêmes : patriciens, affranchis, esclaves libérés, barbares incultes, qui vivaient, priaient et besognaient ensemble. Une ferme discipline les maintenait en ordre et en silence; les textes ont conservé rarement l'écho de querelles. Tous étaient laïques, à part un très petit nombre de prêtres, agrégés à la communauté, astreints à la même observance que les autres moines et chargés de la célébration des messes et de l'administration des sacrements. Les psalmodies, les prières, les lectures faites en commun, tout ce qu'on nommait l' « œuvre de Dieu », *opus Dei*, occupait plusieurs heures tant de la nuit que du jour. Il en restait d'autres qu'on employait selon les attributions de chacun : cuisiniers, boulangers, maçons, jardiniers, tailleurs d'habits, tailleurs de pierres·ne s'éloignant pas du monastère, tandis que les frères chargés de la culture et du défrichement, ceux qui menaient paître vaches, porcs et moutons franchissaient la clôture. Ce qui semble avoir été oublié dans la *règle* du Mont-Cassin se trouvait dans celle de Vivarium et, l'expérience de Cassiodore s'ajoutant à celle de saint Benoît, on vit faire une place honorable dans le monastère à l'étude des lettres, non seulement de l'Écriture sainte, mais des auteurs profanes. Soit prévention venue de ses souvenirs de jeunesse, soit méconnaissance ou oubli, saint Benoît avait passé sous silence l'étude et la transcription des manuscrits; Cassiodore comblait cette lacune, recommandait aux moines cette occupation, les exhortait à y apporter tous leurs soins et, pour cela, à se familiariser avec les règles de l'orthographe et l'étude des belles-lettres. Son appel devait être entendu et les bénédictins engagés dans cette voie devaient, à diverses reprises, y occuper la première place; il leur fallait composer, entretenir et développer la collection de livres prévue par la règle et indispensable à la formation spirituelle des moines.

Les hasards du recrutement risquaient d'amener un fléchissement dans le personnel du monastère; la prévoyance de saint Benoît y pourvut en organisant une école d'enfants destinés à fournir dans la suite le noviciat et la communauté. Leur petite troupe vivait un peu à l'écart, sous une surveillance très stricte.

A l'intérieur du monastère, l'abbé était secondé par un prieur, des doyens et un cellérier. Cette hiérarchie veillait à l'observation de la règle, afin que personne ne s'ingérât dans les affaires d'autrui et ne manquât aux obligations contractées. Saint Benoît avait voulu que le monastère, tel qu'il le concevait, réunît dans son enceinte tout ce qui est indispensable à la vie : de l'eau, un moulin, un potager, un pétrin et les divers ateliers qui permettent d'exercer les métiers manuels; ainsi, les moines n'auraient aucun prétexte d'aller traiter d'affaires au dehors. Cette réclusion, toutefois, n'était pas si rigoureuse qu'on ne prévît le cas où des moines sortiraient du monastère par ordre de l'abbé et avec la prière de tous; les voyageurs recevaient des vêtements neufs ou moins grossiers à leur départ et les restituaient au vestiaire à leur retour.

Les règles monastiques anciennes ont toujours accordé une attention et une estime particulière au travail manuel. Imposé par Dieu à l'homme pécheur, ennobli par l'exemple de Jésus-Christ, pratiqué et loué par les apôtres et par saint Paul, le travail fut, dès lors, considéré par les guides et les législateurs du monachisme comme le meilleur et, parfois, comme le seul moyen efficace de préservation contre l'oisiveté et les vices de la chair, en même temps qu'ils y voyaient le procédé le plus naturel pour s'assurer des moyens d'existence et un peu de ce superflu qui permet d'en faire jouir les pauvres. Le travail des mains était une occupation principale et un devoir rigoureux pour tous, excepté pour l'abbé occupé par d'autres soins; seul, saint Augustin en dispense ceux qui, appartenant aux rangs de la haute aristocratie, n'ont jamais fait œuvre servile. La règle du maître prescrit aux hôtes du monastère, dès le troisième jour de leur présence à l'hôtellerie, de rejoindre les frères aux champs ou aux ateliers; si des prêtres s'y refusaient dans la crainte de s'égaler aux moines, on devait les éconduire; seuls, les malades étaient exempts. Saint Benoît ne se montrait pas moins partisan du travail, à tel point que l'habit qu'il prescrit est conditionné en vue du travail : *scapulare propter opera*. Facilement, il dispense les moines, que le travail agricole éloigne, de rentrer au monastère pour y chanter l'office; ils s'en acquitteront sur place; quant aux moines de « petite santé », *imbecilles*, ils ne sont pas dispensés du travail, mais on leur en assignera un mieux approprié à leurs forces. En Espagne, saint Isidore de Séville corrigea la règle bénédictine par l'interdiction faite aux moines de travailler loin du monastère; ces cultures éloignées devaient être confiées à des serfs.

Cette prescription du travail manuel n'avait pas pour but d'enrichir le monastère, mais de sanctifier les moines; à cette fin, il doit être prescrit par l'obéissance, entrepris par l'humilité, sanctifié par le silence et par la prière. La règle de saint Macaire imposait le travail depuis tierce jusqu'à none; Horsisius, successeur de saint Pakhôme, assignait les mêmes heures. D'après saint Benoît, le travail durait de prime à vêpres avec une sieste en été, de tierce à none pendant l'hiver, et, pendant le carême, jusqu'à la dixième heure (4 heures de l'après-midi). Saint Isidore et saint Fructueux de Braga imposent le même règlement. Pour les moines de saint Benoît, le travail se faisait aux champs et dans les ateliers; la vente des produits du monastère devait être confiée à des sujets choisis avec discernement, et se faire sans trop marchander et à bas prix. Les doyens *(decani)* surveillent le travail du groupe qu'ils dirigent et en rendent compte à qui de droit.

Ces principes, admis et appliqués pendant les premiers siècles dans toute leur vigueur, seront adoucis et, en partie, délaissés par l'influence de Cluny, revendiqués et rétablis dans l'observance de Cîteaux; ces deux conceptions trouveront leurs apologistes et leurs censeurs; nous y reviendrons.

2° *Les austérités corporelles.* — Une opinion s'est insinuée et a prévalu dans certains esprits qui découvrent, dans les austérités corporelles et les privations volontaires ou délibérément acceptées, une forme authentique de l'ascétisme, la plus expressive et, peut-être, la plus efficace de toutes.

De ces rigueurs, on ne relève aucune trace dans la règle de saint Benoît ou dans sa Vie par saint Grégoire, pas plus pour les recommander que pour les tolérer ou pour les interdire; il n'en est pas question. On ne peut nier cependant que saint Benoît n'ait eu une familiarité personnelle avec le froid, la faim, le coucher sur la dure et le recours à une pénitence sanglante quand il se roula dans les épines; cependant, il ne dit rien des cilices, des chaînes, des flagellations qui ont pris une part considérable dans l'attirail de la sanctification médiévale et moderne. Il prévoit le recours à des moyens de rigueur, mais seulement pour réduire des tempéraments intraitables ou pour châtier des individus révoltés. Si saint Benoît a éliminé de sa règle ces pratiques, ce n'est pas faute d'en avoir entendu parler. Les moines syriens s'infligeaient des pénitences bizarres; les moines gaulois avaient adopté

des méthodes analogues : chaînes, poids qui exténuaient le patient, le torturaient, ou bien le réduisaient à l'impuissance. Quant aux moines irlandais, on sait de quelles aberrations ils étaient capables. Rien de tout cela n'agréait à saint Benoît, car nous savons que, ayant appris qu'un moine du voisinage s'était attaché à un rocher, il l'en blâma : « Si tu es le serviteur de Dieu, dit-il, que la chaîne du Christ t'attache et non une chaîne de fer [1]. »

Un autre aspect des austérités infligées par la règle s'offre à nous dans le régime de la nourriture, de la boisson, du vêtement. Chez les Orientaux, nous avons vu la préoccupation constante d'infliger à l'individu des privations, des mortifications, dont le cumul semble avoir pour objet d'exténuer la vigueur physique, afin de triompher de la tentation des sens plus facilement et plus complètement. Quand on lit les récits que nous ont conservés Palladius et Cassien et les nombreuses Vies des saints moines que conservent les littératures grecque et orientale, on ne peut se soustraire à cette constatation que le moyen n'était pas d'une efficacité constante, car nous avons l'exemple de chutes déplorables. Quant à l'affaiblissement du corps, recherché et procuré comme moyen préventif, saint Benoît lui-même savait à quoi s'en tenir et ne s'était pas caché de raconter l'épisode de sa tentation au souvenir d'une femme.

La réflexion lui fit adopter, en matière de nourriture, de sommeil, de vêtement, une mesure modérée. Pour la nourriture, il prescrivit l'octroi d'une livre de pain par jour avec deux plats d'aliments cuits et un troisième de fruits ou de légumes frais. Comme saint Benoît explique que les deux plats sont accordés, afin que celui qui ne peut pas manger d'un plat puisse se dédommager avec l'autre, on s'est demandé si les moines devaient choisir un plat ou pouvaient se servir des deux; cette dernière opinion paraît plus probable. La mesure de vin dont on a tant parlé (voir *Dictionn.*, t. VI, au mot HÉMINE) paraît être le demi-setier. Pour les rigoristes, cela paraissait une bombance quotidienne; un réfectoire bénédictin les scandalisait. Que devaient-ils dire du dortoir?

Une fois encore, saint Benoît se montre modéré. Il avait su ce que c'était de dormir sur le sol, tout au plus avec un lit de feuilles; et on peut croire que, à l'exemple des saints moines dont il s'inspirait dans la grotte de Subiaco, il se mesurait parcimonieusement le sommeil. A ses disciples, il accorda, pendant la plus grande partie de l'année, plus de huit heures de sommeil ininterrompu; pendant l'été, on faisait une coupure après cinq ou six heures de nuit, réservant le reste pour la sieste indispensable dans les pays chauds. Quant à la literie, elle consistait en une couverture, un matelas, un couvre-pieds et un oreiller; il y avait loin de ces concessions à ce qui se voyait en Égypte, quelques nattes de papyrus, une pierre pour reposer la tête. Une couverture de laine était un raffinement que l'abbé Jean ne pouvait, disait-il, mentionner sans honte.

Les vêtements des moines égyptiens étaient de véritables loques; saint Benoît accordait à chaque moine deux habits, plus chauds en hiver, plus légers en été; on dormait avec un vêtement de nuit, on les lavait quand le besoin s'en faisait sentir; par conséquent, deux tuniques, deux coules, un scapulaire, des souliers, des bas, une ceinture, un couteau, une aiguille, un mouchoir, des tablettes et un stylet pour écrire.

3° *Vêtement.* — Depuis qu'il existe des commentateurs de la règle de saint Benoît, le contenu du chapitre LV a été tiraillé en divers sens, afin de retrouver la forme et le nom des vêtements monastiques primitifs. La question est d'autant plus obscure qu'on connaît en quoi consiste le vestiaire bénédictin, mais qu'on ignore en quoi il différait du costume séculier. En différait-il? Beaucoup d'auteurs n'en ont pas douté et ont fait partager leur manière de voir si généralement que la plupart des historiens parlent de la prise d'habit au VIe siècle comme d'une cérémonie prévue et ordonnée dans ses moindres détails. Tout ce qu'on en peut dire c'est que, d'après le chapitre LVIII de la règle, le novice qui faisait profession quittait ses vêtements séculiers pour recevoir ceux du monastère. Rien ne s'oppose à ce qu'ils fussent exactement semblables, au moins dans la plupart des cas. Pour les moines qui venaient de la haute société, les *filii nobilium*, cela n'est guère douteux. Ceux-ci portaient dans le monde des habits tels que nous les voyons figurés sur quelques mosaïques ou sur des épitaphes. Par-dessus la chemise *(camisia* ou *subucula)*, ils portaient une tunique courte, ou bien la *dalmatica* à manches, à moins qu'ils ne préférassent le *colobium* sans manches. Une autre mode, celle de la culotte, *braccæ*, avait commencé à se répandre. Ceux qui portaient encore l'ancienne tunique longue, retenue à la taille, voulaient qu'elle fût ornée de chaque côté de la poitrine des *clavi* ou bandes de pourpre. Tout ce luxe ne pouvait trouver sa place dans un monastère. Mais les nobles n'y étaient qu'en petit nombre et la communauté se recrutait parmi les humbles, artisans des villes ou agriculteurs des campagnes, vêtus de la *cuculla*, aussi pauvre que celle qu'ils allaient porter désormais. Pourquoi la changer, dès lors? Pour que, si la persévérance ne soutenait pas le religieux et qu'il retournât au siècle, on pût lui restituer au vestiaire l'habit avec lequel il s'était présenté et lui retirer celui qu'il renonçait à porter désormais. Cela se valait peut-être au point de vue matériel, mais c'était le point de vue symbolique qui comptait seul ici. Il fallait que les moines ne portassent plus des habits achetés par eux, qu'ils reçussent des mains de leur abbé ceux qu'il leur attribuait et que d'autres, avant eux, avaient portés peut-être; ainsi étaient-ils tellement pauvres qu'ils devaient leur vêtement à la charité.

C'était, on l'a dit, une *cuculla* avec un *cingulum* [2], c'est-à-dire la tunique qui était d'un usage général depuis le IIIe siècle. La laine avait fait place à la toile de lin, mais, dans le peuple, on avait dû conserver l'usage de la laine. Cette tunique était retenue et légèrement relevée par la ceinture, soit pour le travail, soit pour la marche. La *cuculla*, ou manteau à capuchon (voir ce mot), était plus rare et réservée aux esclaves et aux ouvriers.

Tout ce que saint Benoît recommande, c'est que les habits soient à la taille de celui qui les porte; quant à leur couleur, peu importe; *de quarum rerum omnium colore non causentur monachi*, ce qui permet de supposer toutes les nuances que peut prendre le tissu exposé alternativement aux averses et au soleil. On ne nous dit rien des taches qui eussent formé, avec le temps, de véritables constellations, si nous ne savions que les Romains possédaient une industrie savonnière extrêmement développée et qui leur permettait de se tenir propres. Les anciens tissus coptes ou égyptiens trouvés en Égypte sont aussi généralement fort propres.

Quand, pour une raison quelconque, un vêtement était hors d'usage, le moine en recevait un nouveau et restituait l'ancien, afin qu'on le donnât aux pauvres. C'est donc que les pauvres ne risquaient pas d'être pris pour des moines lorsqu'ils portaient ces guenilles, car c'est vraisemblablement le seul nom auquel elles eussent droit lorsqu'elles arrivaient au terme de leur carrière. Probablement, elles n'eussent pas supporté alors une transformation.

En cas de voyage, un moine devait faire honneur à

[1] S. Grégoire, *Dialogi*, l. III, c. XVI. — [2] *Regula*, c. XX, LV.

son ordre et n'être pas d'apparence trop misérable; on lui donnait au vestiaire une coule et une tunique un peu meilleures, et on y ajoutait des *femoralia*, une culotte. Était-ce par un motif de décence, peut-être aussi de propreté et d'hygiène, car Dieu sait à quels attouchements on devait être exposé dans les auberges et les lits qu'elles vous offraient.

Ce costume monastique primitif ne présentait donc guère de différence avec celui des paysans, des pauvres, des petites gens.

Une autre pièce du vêtement est le scapulaire : *scapulare propter opera*. Quel est le vêtement ainsi désigné? On ne le trouve pas employé chez les laïques, ou, du moins, pas désigné sous ce nom. La brève description qu'en donne saint Benoît montre que c'était un vêtement qui touchait aux épaules et qu'on n'employait que pour le travail manuel; peut-être d'un usage facultatif, car chaque moine possédera deux tuniques et deux coules, mais un seul *scapulare*, et saint Benoît ne le mentionne même plus lorsque, à la fin du chapitre, il fait l'énumération des vêtements. Quand on sait les transformations qu'ont eu à subir certains vêtements liturgiques, on se dit qu'il faut être prudent en ces matières. La *stola*, qui était une robe, est devenue une lanière; la *casula* s'est transformée en un double tableau : que peut-on bien attendre du *scapulare?* Nous en avons dit quelques mots déjà (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2132), on en rapprochera l'opinion de dom de Bruyne.

« La forme définitive du scapulaire est déterminée par le but auquel il devait servir. On pourrait croire qu'il était destiné à protéger les habits contre les souillures et qu'il avait, par conséquent, la forme d'un tablier couvrant la majeure partie du costume. Cette conception me paraît trop moderne. Voit-on jamais des paysans mettre un tablier? D'ailleurs, pour obtenir la propreté, Benoît connaît un autre moyen : si la tunique est sale, le moine la lavera; c'est pour ce motif qu'il en a une de rechange; *propter lavare ipsas res*. Il semble donc que le scapulaire était destiné à serrer sur la poitrine la tunique plus ou moins flottante. Cassien a minutieusement décrit quelque chose de ce genre en usage chez les moines d'Égypte : *Gestant etiam resticulas duplices laneo plexas subtemine quas græci ἀναβόλας vocant, nos vero succinctoria seu redimicula vel proprie rebrachiatoria possumus appellare. Quæ descendentia per summa cervicis et e lateribus colli divisa utrarumque alarum sinus ambiunt atque hinc inde succingunt, ut constringentia latitudinem vestimenti ad corpus contrahant atque conjungant, et ita constrictis brachiis inpigri ad omne opus explicitique reddantur* [1]. On a proposé de voir dans ces brassières, ou ἀναβόλαι, l'origine de notre amict liturgique, ou ἀναβολάιον, dont on ne constate l'usage que depuis le VIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où un emprunt au monachisme égyptien, à peu près disparu, ne s'expliquerait plus. Il ne peut pas plus être question d'emprunt fait directement par l'Église au livre de Cassien. Dom de Bruyne propose de voir dans le *scapulare propter opera* l'équivalent de l'ἀναβόλη qui, au dire de Cassien, rend les moines *expliciti ad omne opus;* ensuite de donner au scapulaire, ἀναβόλη, comme aux autres habits des moines, une origine séculière. Que ces bandelettes soient une particularité monastique, inusitée dans le monde, cela paraît très vraisemblable. Même si aucun document littéraire, aucune représentation ne nous en certifiait l'usage chez les paysans et les ouvriers, il faudrait le supposer. Ces gens-là, qui portaient la même tunique que les moines, ont dû, pendant le travail, éprouver le besoin de serrer autour du corps cet habit flottant.

Concluons que l'habit que saint Benoît a donné à ses moines ne se distinguait en rien du costume séculier, bien entendu celui des paysans et des pauvres; le scapulaire consistait en bandelettes qui serraient sur la poitrine la tunique plus ou moins flottante et il est devenu l'amict liturgique. La première conclusion est certaine; la seconde n'est que probable [2].

4° *L'horaire.* — Nous empruntons le sujet traité dans ce paragraphe à l'exposé « technique et aride » de dom C. Butler, qui apporte des faits et des chiffres pour déterminer l'*horarium* des différentes saisons, tel qu'il a été fixé par la règle [3].

Au Mont-Cassin, au VIe siècle, la méthode en usage pour supputer le temps était celle des Romains, la suivante :

Le jour, entre le lever et le coucher du soleil, était divisé en douze heures égales, de même la nuit. Aux équinoxes (25 mars et 24 septembre), toutes ces heures avaient la même durée de soixante minutes; pendant le semestre d'été, une heure de nuit était plus longue qu'une heure de jour et inversement pendant le semestre d'hiver.

A Rome, dont le Mont-Cassin est assez proche pour adopter le calendrier romain, le jour le plus long renfermait 15 de nos heures équinoxiales et une heure de jour valait 75 de nos minutes; le jour le plus court comprenait 9 heures équinoxiales, donc une heure de jour était de 45 minutes; pour la nuit, ces chiffres étaient renversés. Ceci est plus évident, si on l'applique aux règlements de saint Benoît. Sa première référence à l'*horarium* est au chapitre VIII, où il dit que, pendant l'hiver, c'est-à-dire du 1er novembre à Pâques, les moines doivent se lever pour l'office de nuit à la huitième heure de la nuit : *octava hora noctis surgendum est.*

Au 1er novembre, à Rome, le soleil se couche à 4 h. 45 et se lève à 6 h. 30, ce qui donne une nuit de 13 h. 3/4, et les heures de nuit romaines étaient de 69 minutes; donc, si nous comptons sept heures de 69 minutes à partir de 4 h. 45, nous voyons que la huitième heure va de 12 h. 48 à 1 h. 57 du matin, en sorte que la huitième heure de nuit correspondait à peu près à 2 heures du matin dans notre manière actuelle de compter.

Passons au milieu de l'hiver. Le 25 décembre, à Rome, le soleil se couche à 4 h. 30 et se lève à 7 h. 30 : la nuit a donc une durée de 15 heures et les heures de nuit romaines étaient de 75 minutes; donc la huitième heure allait de 1 h. 15 à 2 h. 30 du matin. A partir de Noël, la fin de la huitième heure de nuit revenait graduellement à 2 heures du matin, au 25 mars, jour de l'équinoxe. Dans le cas où Pâques se trouvait reporté vers le 20 avril, le coucher du soleil était environ à 6 h. 45 et le lever du soleil à 5 h. 15; la nuit durait environ 10 h. ½ et l'heure de nuit durait 53 minutes environ. Par conséquent, la huitième heure de nuit allait à peu près de minuit 56 à 1 h. 49 du matin.

Après Pâques, jusqu'au 1er novembre, l'heure du lever pour l'office de nuit était fixée d'après un autre principe que nous expliquerons maintenant.

Qu'entend saint Benoît quand il dit que « les moines doivent se lever à la huitième heure », ce qui signifie un point du temps. Ce texte a longuement retenu les commentateurs de la règle. Heureusement, il n'y a aucune équivoque dans l'emploi que fait saint Benoît des termes indiquant le temps. Un passage du chapitre XLVIII est ainsi rédigé : *usque in horam secundam*

[1] J. Cassien, *Institutiones*, I, v. — [2] D. De Bruyne, *Note sur le costume bénédictin primitif*, dans *Revue bénédictine*, t. XXXIII, 1921, p. 55-61. — [3] C. Butler, *Le monachisme bénédictin. Études sur la vie et la règle bénédictines*, traduction C. Grolleau, in-8°, Paris, 1924, p. 286-303.

plenam lectioni vacent : hora secunda agatur tertia, c'est-à-dire : les frères doivent lire jusqu'à la fin de la seconde heure, et alors, « à deux heures », ils doivent lire l'office de tierce; l'heure de « deux heures » étant deux heures réelles après le lever du soleil; ainsi donc, « la huitième heure » veut dire la fin de l'heure naturelle.

Ainsi, lorsque saint Benoît ordonne que, pendant le semestre d'hiver, les moines se lèveront à la huitième heure de la nuit, il veut dire la fin de la huitième heure de la nuit romaine. Naturellement, même en possession d'horloges hydrauliques, il eût été très difficile de surveiller les heures de nuit, et sans doute on ne comptait le temps que d'une façon approximative; il ne faut pas supposer non plus que le lever et le coucher du soleil étaient correctement observés chaque jour et que la longueur des heures de la nuit et du jour était calculée avec une exactitude astronomique. Toutefois, l'idée de saint Benoît était, et la pratique concordait probablement à peu près avec elle, que pendant le semestre d'hiver les moines devaient se lever à une heure correspondant à environ 2 heures du matin de notre temps, au 1er novembre, et cette heure devenait progressivement plus tardive jusqu'à ce qu'à Noël elle correspondît à 2 h. 30 de notre époque; alors, jusqu'au 25 mars, elle rétrogradait jusqu'à 2 heures, et, si Pâques arrivait tardivement, vers la fin d'avril, cette heure en venait à être avancée de 10 (ou peut-être 15) minutes avant 2 heures, mais pas plus tôt. Ainsi, on peut dire qu'en général, pendant l'hiver, l'heure du lever variait entre 2 heures et 2 h. 30.

Il sera préférable de suivre la journée entière pendant la saison d'hiver.

Aussitôt levés, les moines se rendaient à l'oratoire pour la récitation des vigiles dont il est difficile de fixer la durée. Les jours de férie, elles se composaient de 14 psaumes et 3 leçons, suivies chacune d'un répons. Les psaumes étaient chantés ou modulés et les répons chantés [1], mais il est probable que les tons des psaumes étaient très simples. L'idée quelquefois émise que les antiennes étaient répétées après chaque verset ou chaque couple de verset des psaumes pendant toute la durée de l'office, ainsi que cela se pratique pour le psaume invitatoire de matines, semble, comme le dit justement dom Butler, « à peine croyable ». Nous n'avons aucun indice de la longueur des leçons; on peut croire qu'elles étaient longues, puisqu'on les abrégeait pour compenser le temps en retard en cas de réveil tardif. On peut, pour ne pas s'écarter de la vraisemblance, croire que l'office de nuit en hiver durait une heure et demie environ; par conséquent, au commencement de novembre, il se terminait vers 3 h. 30 et, à Noël, vers 4 heures.

L'office du matin, à qui appartiendrait vraiment ce nom de « matines » qu'on anticipe en l'appliquant à la vigile, et à qui on impose le nom de *laudes*, commençait à l'aube du jour, *incipiente luce* (c. VIII). Au 1er novembre, à Rome, cet office commence à 5 heures et, à Noël, à 5 h. 45 seulement. Par conséquent, entre vigiles et laudes, il s'écoulait un intervalle de 1 h. ½ à 1 h. ¾ en hiver; cet intervalle se réduisait en mars et en avril à tel point que, si Pâques était tardif, il n'existait plus. Cette période de temps plus ou moins prolongée était remplie par l'étude des psaumes, des leçons et par la méditation (c. VIII); ce dernier mot vise la lecture et la prière.

Conservons à cet office du matin le nom de laudes qui s'y est attaché et observons que sa durée variait entre 30 et 45 minutes environ. Le temps qui s'écoulait depuis ce moment jusqu'à la fin de la deuxième heure était employé par la lecture, dont la durée était variable : 5 h. 45 à 8 h. 15 au 1er novembre; 6 heures à 9 heures à Noël. On récitait prime au lever du soleil : 6 h. 30 et 7 h. 30 à ces deux dates; déduction faite des vingt minutes que réclame la récitation de prime, on voit que, au cours de l'hiver, la lecture du matin comportait 2 h. ½ environ. A la fin de la seconde heure, entre 8 h. 15 et 9 heures, on disait tierce, ensuite on travaillait jusqu'à la fin de la neuvième heure, 2 h. 30 de l'après-midi au 1er novembre, 2 h. 45 à Noël. Cela donnait 5 h. ¾ au 1er novembre et 5 h. ¼ à Noël, dont il fallait déduire 15 minutes pour la récitation de sexte à midi, et ainsi la moyenne du temps fixé pour le travail était de 5 h. ¼ en hiver. None demandait également 15 minutes et était suivi du seul repas de la journée, vers 2 h. 30. Après le repas, nouvelle lecture jusqu'à l'heure de vêpres qui étaient chantées une demi-heure environ avant le coucher du soleil, soit à 4 h. 15 au 1er novembre et à 4 heures à Noël. Dans les soirées d'hiver, la lecture durait environ une heure.

Les vêpres s'achevaient au moment du coucher du soleil; après un court intervalle, pendant lequel on utilisait le crépuscule en lisant publiquement les *Conférences* de Cassien ou d'un livre analogue, ce qui durait un quart d'heure peut-être, on récitait les complies sans lumière et on se retirait afin de se coucher, toujours sans lumière. Sur ce point, la règle est formelle : « Que toutes choses soient terminées pendant qu'il est encore jour. » (C. XLI.) Vers le 1er novembre, on se couchait donc à 5 h. 15; vers Noël, à 5 heures. Nous avons vu qu'à ces dates-là les moines se levaient à 2 heures ou à 2 h. 30 du matin; ils dormaient donc, pendant la période d'hiver, 8 h. ¾ ou même 9 h. ½.

Pendant le semestre d'hiver, nous pouvons donc établir l'horaire suivant :

Vigiles à l'église, 1 h. ½; *meditatio* après les vigiles, 1 h. ½; laudes, 40 minutes; prime et les trois petites heures, 50 minutes; lecture, 3 h. ¾; travail, 5 h. ¼; repas, ½ heure; vêpres, ½ heure; conférence et complies, ½ heure; sommeil, 9 heures environ.

L'horaire est différent pendant le carême, dont les dates extrêmes peuvent varier entre le 4 février et le 25 avril; prenons une date intermédiaire, vers la mi-mars. A cette époque, le lever et le coucher du soleil sont près de 6 heures, de sorte qu'on peut adopter les heures équinoxiales de 60 minutes pour le jour et pour la nuit. Voici l'horaire que cela donne :

Matin :		*Après-midi :*	
2 heures	Lever	4 heures. .	None.
2 h. à 3 h. 30. .	Vigiles	4 h. 30. . .	Vêpres.
3 h. 30 à 4 h. 30	*Meditatio*	5 heures. .	Repas.
4 h. 30	Aurore.	5 h. 45. . .	Conférence.
4 h. 30 à 5 h. . .	Laudes.	6 heures. .	Complies.
5 h. à 9 h. . . .	Lect. (prime à 6 h.).	6 h. 30. . .	Coucher.
9 heures	Tierce.		
9 h. ¼	Travail (sexte à 12 h.).		

D'après cet horaire, il y avait environ 3 h. ¾ de lecture, 6 h. ½ de travail, 1 heure de *meditatio*, 7 h. ½ de sommeil.

Même lorsque Pâques venait à une date tardive, l'heure du lever n'était pas avancée de plus de 10 ou 15 minutes avant 2 heures du matin; mais l'aurore arrivait presque une heure plus tôt; de sorte que, vers le temps de Pâques, la *meditatio* se trouvait extrêmement réduite. Le sommeil, à Pâques, n'était plus que de 7 heures, tandis que le travail, en une année de Pâques tardives, comptait presque 8 heures.

Dans le semestre d'été, compris entre Pâques et le 1er novembre, c'était un horaire encore tout différent.

L'heure du lever devait être calculée de telle façon que les vigiles prissent fin avant l'aube, moment où

[1] Il n'y a aucune distinction de sens pour saint Benoît entre *dicere*, *canere*, *cantare*, *modulare*, *psallere;* il n'y a aucun doute que l'office entier était modulé avec des notes

les laudes commençaient (c. VIII). La brièveté des nuits faisait supprimer leçons et répons à l'office de nuit qui se trouvait réduit au chant des quatorze psaumes, ce qui pouvait demander une heure environ. Ainsi donc, les années où Pâques tombait le 25 mars, l'aurore était à 4 h. 15, les vigiles commençaient à 3 heures, suivies des laudes, qui se terminaient peu avant 5 heures.

On récitait l'office de prime au lever du soleil, à 6 heures, et, 20 minutes plus tard environ, on se rendait au travail jusqu'à près de 10 heures; à ce moment, on récitait tierce et, ensuite, de 10 heures jusqu'à 11 h. 30 environ, on lisait, *usque hora quasi sexta agente;* puis, venait la récitation de sexte, suivie du dîner qui se terminait un peu après midi. Alors venait la sieste jusque vers le milieu de la huitième heure, soit 1 h. 30; après quoi on récitait none et on reprenait le travail jusqu'à vêpres, à 5 heures. Le souper prenait place à 5 h. 30, suivi de la lecture des *Conférences* de Cassien, l'office de complies et le coucher à 6 h. 30, au moment où une dernière lueur de crépuscule permettait de se passer encore de lumière. Cet horaire convenait jusqu'au milieu d'avril, en sorte qu'on avait 3 heures pour la lecture, 7 heures pour le travail et plus de 8 heures pour le sommeil. Si la sieste du milieu du jour était écourtée ou supprimée, le temps qui lui est attribué était affecté à la lecture, ce qui pouvait donner une heure de plus.

Au solstice d'été, vers le 24 juin, l'aurore était à 2 h. 15, ce qui mettait le commencement des vigiles à 1 heure, afin de commencer laudes à 2 h. 15. Les laudes finissaient avant 3 heures et, depuis ce moment jusqu'au lever du soleil, à 4 h. 30, les moines consacraient peut-être ce temps à la *meditatio*. De 5 à 9 h. 15, le travail; à 9 h. 15, tierce. De 9 h. 30 à 11 h. 30, lecture, récitation de sexte et dîner. De midi à 2 heures, la sieste. Récitation de none à 2 heures, travail jusqu'aux vêpres qui se chantaient à 6 h. 30; souper à 7 heures, lecture des *Conférences*, complies à 7 h. 30, coucher à 8 heures.

En été, on avait donc la répartition suivante : office, 3 h. ½; lecture, 2 heures; *meditatio* (?), 1 h. ½; travail, 9 heures; sommeil, 5 heures de nuit et 2 heures de sieste; repas, 1 heure.

L'emploi du temps, le dimanche, était très différent. L'office des vigiles comportait 14 psaumes, 3 cantiques, 12 leçons avec leurs répons, le *Te Deum* et une péricope de l'Évangile; tout cela pouvait réclamer entre 2 heures et 2 h. ½. Dès lors, le lever était avancé. Ainsi, au cœur de l'été, quand l'aurore est à 2 h. 15, il fallait se lever à minuit au plus tard, afin de pouvoir commencer les laudes à l'aube. Les dimanches et jours de fête, on célébrait la sainte messe et on communiait. Comme il n'y avait pas de travail manuel, c'était la lecture ou la *meditatio* qui en tenait lieu.

En semaine, il n'y avait ni messe, ni communion quotidiennes.

Un temps considérable était donné au sommeil et cela en une fois ou en deux fois, suivant la saison; tout était réglé pour que le coucher se fît sans lumière; pour le lever, pendant une partie de l'année, on ne pouvait se passer d'éclairage, mais comme le dortoir était éclairé, cette faible lueur suffisait pour une toilette sommaire.

5° *Aspect quotidien.* — Dans le monastère de saint Benoît, l'heure du lever varie peu, c'est 2 heures du matin, avec un écart d'un quart d'heure en avance ou en retard suivant les saisons. Le lever silencieux comportait des soins de toilette sommaires et rapides, probablement une ablution du visage et des mains, et on endossait un vêtement; on enfilait une chaussure pour se rendre à l'oratoire où les vigiles duraient une heure environ en été, une heure et demie en hiver.

Sitôt les vigiles achevées, en été, on commençait les laudes; en hiver, on les séparait par une heure de *meditatio*.

Le jour brillait; on allait au travail qu'interrompait à quatre reprises le retour à l'oratoire pour prime, tierce, sexte et none.

Les moines qui étaient attachés au jardin, aux ateliers, à la cuisine, au fournil, au moulin pouvaient rejoindre le monastère presque sans retard; ceux qui étaient aux champs revenaient-ils à chaque heure canoniale, nous ne savons.

Le dîner était à midi, en été, et à 2 h. 30 environ en hiver. Il était simple, mais abondant : deux plats cuits de légumes, probablement des œufs, peut-être du poisson, avec de la salade, du pain et du vin, pas de viande. Jusqu'à vêpres, travail et lecture, puis le souper, en été. Après cela, lecture publique des *Conférences* de Cassien, complies et le coucher dans des dortoirs sans cellules, ni cloisons. La vie entière se passait ainsi « en commun, à découvert, sans aucune espèce d'isolement ». On vivait sous l'œil d'autrui, sous l'espionnage atténué des yeux mi-clos, des lèvres susurrantes, des soupçons déguisés de tendre vigilance. Sans doute, les âmes fières se roidissaient, se découvraient un abri où elles se retrouvaient seules, mais, à part ces instants fugitifs, c'étaient la journée et la nuit livrées à l'angoisse des argus qui observent, qui interprètent, qui dénoncent...

On arrive, pour la période d'été, à une répartition du temps qui se rapproche de ceci :

Opus Dei	3 h. ½
Studium orationis	½ heure.
Lecture	4 heures.
Travail	6 h. ½.
Sommeil	8 h. ½.
Repas	1 heure.
Total	24 heures.

Faisait-on une place, dans le courant de la journée, pour ce qu'on a établi depuis sous le nom de « récréation » ? C'est peu probable; en tout cas, on n'en découvre nulle part, dans la règle, le nom ou le moment. Le rare bon sens de saint Benoît lui avait fait comprendre l'inutilité et le péril de cette gageure qui consiste à faire causer des gens qui n'ont absolument rien à se dire et à sauvegarder les droits de la charité à ceux que leur horizon restreint condamne à ne parler que des uns ou des autres. Mieux avisé, il admettait que les moines s'entretinssent quand les nécessités de la vie le demandaient, sauf au réfectoire où la lecture ne devait pas être interrompue, et à l'oratoire d'où tout entretien profane était banni.

Tous les législateurs monastiques ont témoigné une haute estime au silence; ils lui ont reconnu une vertu et lui ont fait la place la plus large possible. Pendant la durée de la nuit, nul ne pouvait se permettre de le rompre (c. XXXVIII, LII); à l'issue de complies, on ne pouvait l'enfreindre que pour le service des hôtes (c. XLII). Au moment où les moines se levaient pour se rendre aux vigiles, le *summum silentium* prenait fin; on pouvait se dire quelques mots, se donner le bonjour, « s'encourager doucement, à cause des excuses des somnolents » (c. XXII), c'est-à-dire peut-être stimuler sur leur couche ceux qui s'apprêtaient à faire la sourde oreille et à se rendormir. Ce n'était pas une conversation, tout au plus un appel, une pieuse formule appelant la réponse prévue qui rompt le sommeil. Dans le courant de la journée, pendant les heures consacrées à la lecture, il y avait quelquefois des bavardages que les anciens réprimaient, parce que les frères ne devaient pas se fréquenter aux heures non appropriées (c. XLVIII). Ces heures non appropriées étaient celles où les conversations étaient interdites,

tandis que d'autres heures étaient prévues où il était permis d'aller trouver le cellérier et de lui exposer les besoins qu'on éprouvait (c. XXXI).

Tout cela suffisait à certains, d'autres y ajoutaient quelque peu, tellement que saint Benoît leur recommandait de se retrancher quelque chose à eux-mêmes en carême sur la loquacité (c. XLIX). En somme, saint Benoît prescrit, en des lieux et des temps déterminés, le *silentium* et il recommande en tout temps la *taciturnitas;* il interdit la *loqualitas*, la *scurrilitas*, il tolère la parole sans rire, ni raillerie, sans éclats de voix.

A la fin du VIIIe siècle, le Commentaire de Paul Diacre fait mention d'une salle commune, chauffée en hiver, où les moines pouvaient se réunir, mais ne devaient pas parler.

LIX. TRANSFORMATIONS INTÉRIEURES. — La destruction du Mont-Cassin par les Lombards, moins d'un demi-siècle après la mort de saint Benoît, fut plus qu'une douloureuse épreuve, ce pouvait être la ruine de la réforme, ce pouvait être aussi sa déviation. Au Cassin, c'était une communauté de frères lais, adonnés aux travaux agricoles et aux emplois manuels d'une grande maison, avec un supérieur et quelques prêtres en très petit nombre, pour subvenir aux besoins spirituels. L'abbé était-il prêtre, on ne sait pas [1]. A Rome, où les fugitifs s'étaient regroupés dans un monastère voisin de la basilique du Latran, les conditions d'existence étaient très différentes. Les campagnards devenaient des citadins et les citadins se muaient en jardiniers. Les longues heures passées dans les champs étaient remplacées par les heures écoulées dans le cloître et ses dépendances, ses officines. Dans quelles conditions s'opéra la transformation, nous l'ignorons, mais le fait que le monastère du Latran dura est déjà une preuve qu'on sut ménager l'adaptation. Bientôt Rome vit un autre monastère, Saint-André sur le mont Cœlius, où la règle bénédictine fut pratiquée avec régularité. Pour les monastères de Subiaco et de Terracine, nous n'avons aucun indice utilisable. Ce que nous commençons à constater dans les monastères bénédictins, c'est que, vers la fin du VIe siècle, ils renferment déjà un certain nombre de moines aptes à être promus, non seulement au sacerdoce, mais même à l'épiscopat.

Le fait qui a contribué à la transformation de l'idée monastique en Occident, c'est plus que tout autre l'introduction du sacerdoce comme le couronnement et le complément de la profession religieuse. Il y eut, dès lors, qu'on le voulût ou non, deux catégories inégales en nombre, en dignité, en aptitudes, d'un côté les frères lais adonnés aux besognes matérielles et agricoles, de l'autre côté les prêtres préoccupés de soins plus relevés et cultivés intellectuellement de façon à remplir toutes fonctions du sacerdoce. Au début, vers 529-543, ils n'étaient pas nombreux, deux siècles plus tard, la situation avait changé, puisque, dans son Commentaire, écrit vers 775, Paul Diacre parle de nombreux prêtres dans le monastère et le sacerdoce paraît être la perspective ouverte à tous les moines ou, du moins, au plus grand nombre. En 895, au monastère de Saint-Gall, sur un total de 101 moines, on trouve 42 prêtres, 24 diacres, 15 sous-diacres : ainsi donc un cinquième seulement n'était pas ordonné. Ce qui se passait à Saint-Gall devait se reproduire ailleurs, en sorte que, vers l'an 1000, l'impulsion était donnée vers l'ordination de tous les moines.

Cette transformation de la condition de laïques à l'état clérical entraîna de graves conséquences. A l'origine, on ne célébrait la messe dans les monastères que les dimanches et jours de fêtes; on en vint à la célébrer chaque jour : ainsi la messe devint peu à peu le centre de la liturgie monastique. Le séjour dans les villes, l'abandon progressif et définitif du travail agricole laissant la communauté groupée dans le monastère, elle assista à cette messe quotidienne qui était déjà bien implantée dans le monastère où écrivait Paul Diacre, dans la seconde moitié du VIIIe siècle. Cette messe était célébrée aux heures liturgiques : vers 9 heures du matin, pendant l'été; à 1 heure de l'après-midi pendant l'hiver; pendant le carême, à une heure plus tardive encore, une heure avant les vêpres (c. XXXV). S'il arrivait que la solennité d'un saint tombât un dimanche, on disait une messe après prime et une autre messe après tierce (c. XI). Lorsqu'un moine mourait, on célébrait l'office des morts dans l'oratoire (c. LII). Le Commentaire de Paul Diacre nous apprend que l'office canonial institué par saint Benoît ne subit aucun changement, sauf l'introduction de la messe conventuelle quotidienne.

Ce même Commentaire nous apprend encore que, nonobstant l'élévation du plus grand nombre des moines à la cléricature, le travail manuel conservait sa place dans la vie bénédictine : « A des moments fixés, les frères seront occupés à un travail manuel et, à d'autres, d'une pieuse lecture. C'est parce que saint Benoît savait que ces deux vies, l'active et la contemplative, sont nécessaires pour chaque homme parfait, qu'il les a réparties à divers moments. » Enfin, ce Commentaire nous apprend qu'on recourait à des serviteurs pour le jardin et la cuisine (c. XXXI).

Au IXe siècle, nous venons de le voir, la vie monastique s'était de plus en plus développée dans le sens sacerdotal et les moines, devenus prêtres, tendaient à donner une importance croissante à l'office canonial. C'est avec l'influence de saint Benoît d'Aniane que ce caractère s'affirme de plus en plus. C'est lui qui introduisit certainement la pratique de chanter les quinze psaumes graduels avant les vigiles et, probablement aussi, celle de dire chaque jour l'office des morts. Cette aggravation du *pensum servitutis nostræ* se justifiait probablement par la nécessité d'éviter l'oisiveté à des gens dont le travail manuel et la lecture ne remplissaient pas toutes les heures, tant s'en fallait. Une fois ces pratiques implantées dans les monastères de l'empire carolingien, elles se généralisèrent et, l'influence de Cluny aidant, l'allongement de l'office s'accentua rapidement à partir du Xe siècle.

La *Regularis concordia* admet une série de suppléments qui semblent être l'œuvre de saint Éthelwold, inspiré par l'esprit de saint Dunstan et que l'autorité royale imposa à tous les monastères anglais. Avant les vigiles, on disait les sept psaumes de la pénitence et les quinze psaumes graduels; pendant le cours de la journée, on réussissait à glisser l'office des morts, une deuxième fois les psaumes de la pénitence, les litanies et une série de commémorations et de suffrages. Ce n'est pas fini. On avait composé un office de tous les saints comprenant laudes et vêpres; enfin, on concluait chaque heure canoniale par la récitation de deux ou trois psaumes pour les bienfaiteurs et les familiers des monastères. On se demande par quel miracle des hommes pouvaient résister à pareil régime sans tomber dans l'ahurissement.

Ajoutons à cela que l'office canonial était chanté d'un bout à l'autre, que la messe conventuelle était précédée d'une autre messe chantée quotidienne après prime et désignée sous le nom de messe matutinale; avec le temps, on ajouta une troisième messe, dite *De Beata*. Comme, malgré tout, il pouvait y avoir encore quelques instants inoccupés, on donna à l'office des vigiles des leçons un peu longues et dont nous pouvons juger; à Cluny, on lisait aux vigiles la Genèse en une semaine (soit environ sept chapitres par nuit) et

[1] Edm. Schmidt, *War der heil. Benedict Priest?* dans *Studien und Mittheilungen*, 1901, p. 3-22; 1904, p. 42-62.

l'épître aux Romains en deux nuits. Il paraît que ce régime s'était imposé dans tous les monastères d'Angleterre, de France, d'Italie et d'Allemagne, dès la fin du xe siècle.

L'abus était tellement manifeste, la déviation infligée à l'institution primitive de saint Benoît si choquante, que, malgré l'influence de Cluny, prépondérante pendant les xie et xiie siècles, on vit la réaction se produire, timidement au xiie siècle, dans le sens de la suppression des pratiques additionnelles. Les cisterciens virent sans indulgence le luxe liturgique, la somptuosité artistique et le développement cérémoniel s'étendre sous l'inspiration et grâce aux encouragements des clunisiens. Ils procédèrent à des coupes sombres, insuffisamment hardies pour rendre à l'observance son caractère originel. L'office des morts quotidien fut épargné; la messe conventuelle quotidienne le fut aussi, de même que la messe matutinale pour les dimanches, les fêtes de la vierge Marie et quelques autres. Quant aux bénédictins, ils laissèrent élaguer et n'abandonnèrent rien de leur pieuse routine.

Il semblait dit que rien du passé antique ne serait épargné. Le lever de nuit avait été placé par saint Benoît vers 2 heures du matin, après une nuit complète de sommeil; on y renonça pour imiter les chartreux et les dominicains avec leur office de minuit coupant le sommeil en deux périodes; à partir du xiie jusqu'au xviiie siècle, le lever de nuit entre deux périodes de sommeil devint le signe d'une bonne observance.

On a eu donc toute raison d'écrire que la vie bénédictine, à l'époque médiévale, fut une transformation — et, plus rigoureusement, une déformation — complète de la conception réalisée par saint Benoît au Mont-Cassin. Nous disons bien « déformation »; car c'était tout à fait délibérément qu'il avait écarté les méthodes favorites du monachisme oriental, qui se perdait dans des récitations vocales sans mesure. Il écrivait au c. xviii : « Bien que nous lisions que nos saints Pères récitaient chaque jour le psautier entier, nous qui sommes moins fervents, récitons-le, dans tous les cas, chaque semaine. » L'office qu'il institua consistait, pour les jours ordinaires, en quarante-trois psaumes ou cantiques; celui qu'on y substitua représentait, à peu près, la valeur d'un psautier quotidien.

La création monastique de saint Benoît, avons-nous montré plus haut, était en contradiction avec les méthodes du monachisme oriental essentiellement érémitique et contemplatif, raffinant sur les austérités corporelles de toutes sortes et donnant à la solitude et à l'oraison toute la place que saint Benoît accorde à la vie de communauté et au travail. Ce faisant, saint Benoît rompait avec une longue tradition enracinée dans la nature humaine et autorisée par la pratique des saints; néanmoins, il connut un succès si étendu et si prolongé pendant à peu près quatre siècles, de 650 à 1100 environ, qu'on pouvait croire qu'il avait donné à la conscience religieuse sa règle définitive. Cependant, à la fin du xe siècle et pendant le xie, le goût de la vie érémitique se réveilla. Un exode de moines grecs en Sicile et dans l'Italie méridionale put n'y être pas étranger. On vit successivement camaldules (975), grandmontins (1076), chartreux (1084), ressusciter la vie érémitique, puis encore carmes (1245) et ermites de Saint-Augustin (1256). Tous, sans parler des grands ordres mendiants, possèdent une organisation en opposition formelle avec le fonctionnement de l'institut bénédictin. Tous adoptent des pratiques d'austérité corporelle, des mortifications volontaires, un principe de vie spirituelle différents de ce qui se voyait et se faisait dans la vie bénédictine. En sorte qu'on peut dire que toute l'histoire de la vie monastique et de la vie religieuse, depuis la fin des siècles bénédictins, a donc été une suite de retours aux éléments du monachisme primitif d'Égypte, avec lequel avait rompu saint Benoît; il y a eu, d'une manière ou d'une autre, une réaction constante contre la reconstitution de la vie religieuse par saint Benoît.

LX. La profession monastique. — Parmi les diverses formes des professions monastiques (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3116-3117), la profession bénédictine marque une étape d'évolution. Ayant en même temps l'avantage d'être fixée très nettement dans la règle de saint Benoît, ce qu'on chercherait en vain avant lui, elle se prête particulièrement bien à l'étude. Les formalités observées dans l'acte de réception (c. lviii) mettent en pleine lumière la pensée fondamentale du fondateur et l'originalité de son œuvre en ressort clairement par rapport au monachisme oriental dont Cassien a présenté le point de vue. L'objet juridique de la promesse, c'est la *conversatio morum*, promesse à laquelle saint Benoît ajoute une si haute importance et qui, pourtant, devait connaître, au cours des siècles, une histoire si mouvementée. C'est la *conversatio* qui donne aux deux autres promesses qui l'encadrent *(de stabilitate, de obœdientia)* leur sens et leur réalité; elle implique tout le travail de perfectionnement moral, c'est-à-dire l'extirpation des vices et la pratique des vertus chrétiennes et, pour autant, l'observation de la règle; elle réalise proprement le cénobite bénédictin, le reste n'apportant qu'une précision extérieure.

Dans le c. lviii de sa règle, saint Benoît trace les grandes lignes de l'action liturgico-juridique, qui constitue la réception du jeune moine dans la communauté. C'est la *promissio* orale et la *petitio* écrite de la part du récipiendaire, c'est l'acceptation de ces promesses et la réception du candidat de la part de l'abbé, entouré de la communauté. Quelle était la nature juridique de la promesse orale? C'est une *promissio jurata* faite à Dieu, terme du droit romain qui touche de très près au concept du vœu. Mais l'élément le plus caractéristique dans l'acte de réception, élément introduit, semble-t-il, par saint Benoît, c'est la rédaction d'un acte écrit. Cet acte n'est pas une simple confirmation des vœux, mais plutôt une pétition pour être reçu; saint Benoît l'appelle constamment *petitio*. L'acte lui-même, dans la rédaction, structure et tradition suit — constatation d'un très grand intérêt — les règles des actes romains. Avant la remise de la *petitio*, vient s'interposer la solennité liturgique, une touchante prière que Dieu daigne recevoir le profès. Suit la tradition de la charte. Après l'acte juridique du récipiendaire, confirmé par le langage symbolique de la liturgie, qui le complète et l'achève, vient l'action du *recipiens*, c'est-à-dire l'acceptation de la pétition écrite et la réception du nouveau moine au sein de la communauté.

Dans la profession bénédictine, telle qu'on l'émet de nos jours conformément au chapitre lviii de la règle que nous venons d'analyser, on promet trois choses : *obœdientia, conversio morum, stabilitas in congregatione*. Le deuxième terme est particulièrement remarquable. En fait, c'est une expression peu ordinaire et d'une difficulté de sens qui ne date pas d'aujourd'hui. La critique du texte de la règle a établi que le terme original employé par saint Benoît était *conversatio morum*, et non pas *conversio* (encore que le sens soit le même). Le sens du vœu a-t-il donc changé? Qu'entendait saint Benoît par la *conversatio morum?*

Si on interroge les diverses règles monastiques d'Orient et d'Occident, les écrits des Pères de l'Église latine comme de l'Église grecque, les ouvrages ascétiques des premiers siècles et les travaux qui leur ont succédé jusqu'à nos jours, on arrive, sur ce point particulier, à une conclusion très claire. Saint Benoît connaissait à fond l'enseignement ascétique de Cassien,

qui, à son tour, reflète dans ses écrits la tradition et la pratique des ascètes des siècles qui l'ont précédé, car c'est Cassien qui transplanta la terminologie d'Orient dans les monastères latins d'Occident. Or, Cassien connaît aussi la *conversatio morum* sous la *conversatio actualis*, *vita actualis* (πρακτική), ou d'*emendatio morum*. Or, le choix que l'on fait de la vie monastique comporte, en premier lieu, l'*abrenuntiatio* ou *conversio prima*, consistant dans l'abandon pur et simple de la famille, des richesses, des plaisirs du monde, d'où les épithètes *corporalis*, *localis*, qui lui sont attribuées. Mais le but du monachisme étant — toujours dans le langage de Cassien — « la pureté du cœur », le seul renoncement extérieur ne suffit pas. Il faut déraciner du cœur, progressivement, les penchants pervers, et c'est le travail de l'*abrenuntiatio secunda* ou *renuntiatio cordis*, ou encore, suivant un autre terme emprunté par l'ancienne éthique chrétienne à la philologie grecque, le travail de la *vita* ou *conversatio actualis* (πρακτική), *ethica (morum)*.

Le troisième degré que Cassien propose à son disciple, c'est l'*abrenuntiatio tertia* qui est la *contemplatio* ou *theoria* (θεωρητική), terme normal de l'état anachorétique. Il est précisément remarquable que saint Benoît, tout en accordant son admiration aux anachorètes, veuille s'en tenir modestement au cénobitisme organisé, qu'il identifie avec la *conversatio morum;* son monastère est, avant tout, une *scola*, et la *promissio* qu'il impose au *frater novicius* est celle qui, soumettant celui-ci à l'abbé et l'engageant pour la vie dans la communauté, l'oblige à l'exercice constant de la vertu, à une « conduite morale ».

C'est ainsi que le législateur du monachisme occidental comprenait le vœu. Mais, à partir du moment où se perd la tradition vivante de cette terminologie et le sens exact des autres expressions que saint Benoît emploie en parlant de la profession, il y eut une période d'incertitude dans les formules de la profession, jusqu'à ce que, revenant à l'étude du texte de la règle, on reprit la formule primitive. Cependant, on ne le fit qu'en rendant, par une légère modification philologique *(conversio* au lieu de *conversatio)*, la formule plus intelligible. Toutefois, celui qui déclara la *conversatio morum* identique avec la *conversio morum* quant au terme et au sens, ne fit qu'exprimer ce que saint Benoît avait pensé.

Nous venons de retracer à grands traits le schéma de la profession, par laquelle on était admis de droit dans le monastère, au temps de saint Benoît; mais la promesse *de stabilitate et conversatione morum et obœdientia* a, comme toutes les choses humaines, subi des transformations. Quelle a donc été la pratique suivie par les moines bénédictins au Moyen Age, après saint Benoît? Les documents qui pourraient nous l'apprendre ne sont pas nombreux; et ce qu'on constate tout d'abord, c'est qu'il faut encore renoncer, pour le moment du moins, à recouvrer de ce côté la formule complète de la profession bénédictine du VIe siècle. Cependant, un texte d'Albi, publié par dom Martène, et qui, jusqu'à nos jours, n'a pas été retrouvé, nous a conservé une *promissio* en forme de questionnaire qui a chance de représenter, sauf une clause qui sent son droit franc, la pure formule bénédictine; elle est, en effet, d'accord avec l'énoncé de la règle, c'est-à-dire qu'elle comporte trois membres : *de stabilitate et conversatione morum et obœdientia*. Il est naturel, à propos de ce texte précieux entre tous, de faire état de la lettre de Venerandus à l'évêque d'Albi Constantius (vers 623) concernant l'envoi de la *Regula sancti Benedicti abbatis romensis* pour le monastère d'Altaripa. Il y a apparence que Venerandus s'est soucié de procurer à sa fondation, autrement dit de faire venir de Rome, non seulement la règle bénédictine, mais la forme authentique, « romaine », de la profession dont la première partie est venue jusqu'à nous, comme par miracle.

Après ce texte qui représente, pour ainsi parler, l'incunable du formulaire de profession, on constate, en parcourant les recueils de formules de la profession bénédictine publiés par dom Edmond Martène, par Charles Zeumer et par dom Albers, on constate, disions-nous, que la teneur en varie. Tous ces différents textes se ramènent à deux types, l'un de deux, l'autre de trois membres. Nous venons de voir la formule des trois membres se répandant du Mont-Cassin dans les fondations et rencontrée à Albi au début du VIIe siècle. Mais la formule à trois membres fit place à une formule à deux membres. Avant la fin du VIIIe siècle et même un peu au delà, nous ne trouvons que des rédactions plus ou moins variées d'une formule où la *conversatio morum* est passée sous silence. A Flavigny, en Bourgogne (début du VIIIe siècle), dans une *petitio monachorum;* — à Reichenau, colonie franque en pays aléman, ailleurs encore en France, une *petitio* et *promissio* connexes (noter l'interversion), dont l'une mentionne l'obéissance et la *stabilitas conversationis*, l'autre l'obéissance seulement; — à Albi de nouveau, une *promissio* conservée à la suite du texte pur indiqué tout à l'heure, mais d'une inspiration profondément différente : l'engagement ne porte que sur l'obéissance *vel* (= *et*) *caritatem;* — à Saint-Gall, centre aléman, une série de promesses personnelles, codifiées vers l'an 800 et consignées jusqu'en 830-850, sous cette forme invariable : *obedientia, stabilitate;* — en Bavière de même, une promesse de *stabilitate et obedientia*, incluse dans un *ordo* réformé du commencement du IXe siècle; — enfin au Mont-Cassin, pour le VIIIe siècle, l'*exemplum promissionis*, communiqué par Paul Diacre à Charlemagne, selon lequel les moines de la restauration de l'abbé Petronax (vers 717) notifiaient par écrit, la tradition de la *petitio* ayant été perdue, *omnibus diebus meis... amodo et deinceps perseveraturum et in omni obœdientia... obedituru*m.

Nous voici arrivés à la formule à deux membres. D'où vient-elle? Le prototype s'en est développé sous l'influence de l'ancien droit germanique. La *petitio monachorum* de Flavigny, du début du VIIIe siècle, en fournit la plus ancienne attestation. Le moine franc d'alors promet l'*obœdientia* et la *stabilitas in congregatione*. En plus, l'*obœdientia*, fait notable, a revêtu le caractère juridique de la *fidelitas* franque; l'abbé, c'est le *senior*, le moine est son *vassus*. En s'implantant dans le sol franc, le monachisme a fait un compromis avec le droit national.

Il est difficile de constater l'ampleur de la vogue de la formule à deux membres. Les données recueillies, que renforcent nombre de survivances tardives, particulièrement en France, manifestent l'oubli général de la promesse spéciale de la *conversatio morum;* et cet oubli est contemporain, autant qu'on peut voir, des débuts mêmes de l'établissement en France de la règle de saint Benoît : la *Regula ad virgines* de Donat de Besançon et la *Regula magistri*, l'une et l'autre du VIIe siècle et rédigées sous l'influence bénédictine, n'admettent déjà que les vœux d'obéissance et de stabilité. Comment expliquer ce grave changement apporté à la pensée et à la volonté du législateur, changement d'autant plus étrange au premier abord que la recension interpolée de la règle, celle qui a eu cours presque partout aux VIIe et VIIIe siècles, a respecté le texte authentique du chapitre LVIII? Une seule réponse est possible, et d'ailleurs assez simple : on ne comprenait plus la vieille expression ascétique *conversatio morum* (= *conversatio ethica*); on l'a donc laissé tomber sans autre intention, et l'on a élargi la notion de l'obéissance, pour y faire entrer toutes les

obligations monastiques, sans s'interdire, comme on l'a vu, d'y mêler des considérations tirées du droit barbare qui rapprochaient sensiblement le vœu d'obéissance du serment profane de fidélité.

A partir de la fin du VIIIe siècle, nous assistons au retour de la profession tripartite, sous cette forme : stabilité, *conversio morum*, obéissance. Paul Diacre, dans sa lettre à Charlemagne, nous donne à ce sujet les premiers renseignements; peut-être son Commentaire de la règle a-t-il donné l'impulsion au mouvement de retour. Et c'est aussi dans le Commentaire sur la règle du célèbre abbé de Saint-Mihiel, Smaragde, que le nouveau type tripartite est nettement dessiné; et ce type marque, en quelque sorte, la fin du développement, dont les causes sont bien mises en lumière par les précieux textes que Smaragde nous a légués. Il serait trop arbitraire de prétendre mesurer la part de Paul Diacre et celle de Smaragde. Ce dernier était bien placé pour se rendre un compte exact de ce qui s'était passé en Gaule; Paul connaissait de première main les souvenirs du Cassin et chacun, de son côté, pouvait constater qu'à un certain moment, *conversatio* n'étant plus compris, on y avait renoncé. Ce fut l'étude de la règle qui y ramena ces deux commentateurs et Paul substitua *conversio*, qui s'entendait facilement. Sans dire mot, il glissa cette expression, non seulement dans la formule de profession qu'il envoya à Charlemagne, mais encore dans le texte de la règle même, interpolation ingénieuse qui ramena toute la postérité à la tradition primitive.

A Saint-Gall, la formule rectifiée commença à être employée en 830 et, à partir de 850, elle demeura seule en usage. La règle l'emportait sur la coutume. Paul Diacre avait renoué le fil de la tradition; après lui saint Benoît d'Aniane travailla à étendre et à affermir la réforme monastique. C'était la réalisation d'un vœu implicite de Charlemagne, qui s'était préoccupé de restaurer le texte primitif de la règle bénédictine. Pourtant, ce rétablissement de la formule à trois membres n'alla pas sans une modification notable. L'initiative de Paul Diacre fut pleinement adoptée. *Conversio* remplaça *conversatio* qui lui ressemblait, tout en ayant l'avantage d'être plus clair et d'avoir le même sens. Les deux idées forment un groupe lié, et saint Benoît d'Aniane a eu le mérite de sauvegarder, par ce léger artifice, l'héritage antique. Si l'on veut apprécier au juste la distance qui sépare sa réforme du point de vue des moines francs du VIIIe siècle, il faut placer en regard de la *petitio* de Flavigny la propre *petitio* de Smaragde, doublant conformément à la règle la promesse orale et rédigée selon l'esprit même de l'abbé de Cornelimunster : l'une est une formule du droit barbare qui exténue l'idée chrétienne et monastique d'obéissance, l'autre, d'une rhétorique un peu exagérée, exprime néanmoins le pur ascétisme bénédictin [1].

A l'abbaye de Saint-Remi de Reims, au cours des IXe et Xe siècles, on enregistrait les offrandes d'enfants sur des cahiers spéciaux, dont quelques débris nous ont été conservés dans le manuscrit *lat. 13 090* de la Bibliothèque nationale. On trouve là trente-huit actes dont nous reparlerons (voir OBLATION). Parmi ces actes d'offrandes d'enfants, tous rédigés d'après un modèle unique, il faut distinguer la pièce suivante, n. 12, copiée au bas du fol. 73, où l'on voit comment un religieux, après un an de noviciat, prenait l'engagement solennel et irrévocable de vivre suivant la règle de saint Benoît. Cet acte, qui appartient à l'administration du célèbre Hincmar (845-882), est calqué sur une formule qu'un manuscrit de Bamberg a fournie à E. de Rozière [2] et qui est intitulée : *Petitio novitiorum*.

« Ego Rotfridus, initium conversionis meæ diligenter adtendens, considero quod petitionibus meis primum non facilis concessus est introitus, sed diu pulsanti mihi vix hospitii locus est misericorditer adtributus, in quo per paucos dies commemoratus novitiorum sum domum progressus, in qua dura et aspera mihi primum a seniore sunt predicata, et stabilitatis meæ promissio expetita, et ter in anno lecta atque tradita est regula cum admonitione dicentis : « Ecce lex sub qua militare « vis; si potes observare, ingredere; si vero non potes, « liber discede. » Hoc ergo videns ordinatissimum mihi atque morosum spatium adtributum dubitationis aditum pretermitto [3], et ut me jam vestro corpori sociare dignemini humiliter deposco. Ego tamen hujus regulæ instituta, Domino juvante, servare promitto, et propter vitæ æternæ premium, coram Deo et angelis ejus, me humiliter militaturum subicio, ita ut ab hac die non mihi liceat collum de sub jugo excutere regulæ, quia sub annali optione aut excusare licuit aut suscipere. Et ut hæc professionis meæ petitio a vobis firmiter teneatur, ad nomen sancti Remigii vel quorum hic reliquiæ continentur ac presentis abbatis, domni videlicet Hincmari archiepiscopi, conscriptam trado [in [4] perpetuum habendam, et manu mea roboratam super altare pono in hoc monasterio perenniter rescivandam] [5]. »

Ici, aucune mention de stabilité, d'obéissance, mais seulement de *conversio*.

LXI. LES LETTRES DANS LA VIE MONASTIQUE. — On a si souvent représenté les moines défrichant le sol et transcrivant les manuscrits, que c'est à peine si on ose y revenir. Saint Augustin, traçant un plan d'éducation pour les clercs, avait fait une place aux lettres classiques. Saint Benoît l'imita-t-il? Lui, qui avait quitté Rome soudainement, au cours de ses études, *despectis litterarum studiis*, ne devait pas sans doute porter aux lettres profanes un intérêt très vif; il aurait plutôt partagé, dans une certaine mesure, la méfiance qu'elles inspiraient à certains moines du IVe siècle.

Il a bien fallu reconnaître, comme nous l'avons déjà dit, que nulle part, dans la règle, saint Benoît ne prescrit l'étude ou la transcription des manuscrits; cependant, on a tiré argument du chapitre XLVIII, qui prescrit la lecture divine, pour conclure à l'obligation qui en dériverait pour les moines d'étudier les arts libéraux. Mabillon [6] et dom Martène [7] ont soutenu ce point de vue, qu'ils ne pouvaient abandonner sans compromettre la thèse des études monastiques qu'ils soutenaient contre l'abbé de Rancé; mais une polémique du XVIIe siècle ne peut influer sur cette question. Il faut se rappeler qu'au VIe siècle la connaissance des Livres saints et la prédication étaient abandonnées à des clercs fort peu cultivés et incapables de s'élever à un niveau de culture supposant la connaissance des écrivains classiques et des Pères. D'ailleurs, nous ne voyons pas que la fondation du Mont-Cassin ait coïncidé avec un développement de l'exégèse; d'autre part, quand saint Benoît prêche lui-même ou envoie des moines prêcher [8], c'est pour exposer à de pauvres villageois les plus simples

[1] M. Rothenhausler, *Studien zur benediktinischen Profers*, I, *Zur Aufnahmeordnung der Regula S. Benedicti;* I. Herwegen, *Geschichte der benediktinischen Professformel*, in-8°, Münster, 1912. — [2] E. de Rozière, *Recueil génér. des formules*, t. II, p. 693, n. 555. — [3] *Aditu prætermisso*, ms. de Bamberg. — [4] Restitué d'après le ms. de Bamberg. — [5] L. Delisle, *Littér. latine et hist. du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1890, p. 16. — [6] *Traité des études monastiques* t. I, p. 55, 90, 178; *Réflexions sur la réponse au Traité des études monastiques*, p. 48. — [7] *Commentarius in regulam sancti P. Benedicti*, 1690, p. 619. — [8] S. Grégoire, *Dialogi*, II, 8, *P. L.*, t. LXVI col. 152.

vérités de la foi. Il ne paraît donc pas que, sans recommander explicitement les lettres, saint Benoît en ait imposé l'usage en inscrivant, dans sa règle, la lecture sacrée, comme la seule occupation intellectuelle à laquelle les moines dussent se livrer. La présence d'enfants, tels que Maur et Placide, amenés jeunes au monastère, ne rendait pas davantage l'enseignement des lettres indispensable au Mont-Cassin. Nous n'avons pas le moindre indice qu'ils aient jamais su autre chose que les autres religieux. Mabillon invoque encore l'exemple de Marc, moine du Mont-Cassin, auteur de distiques consacrés à saint Benoît [1]. Les vers sont corrects, mais on ignore tout de la carrière de Marc, où avait-il appris à versifier? Quand était-il entré au Cassin [2]?

Prenons la question sous un autre point de vue.

La lecture suppose un temps considérable qui peut varier entre trois et quatre heures, et plus encore le dimanche. Or, ce qu'un homme d'une culture moyenne peut engloutir de matière lisable en un pareil laps de temps, tous les jours, pendant toute sa vie, représente une immense bibliothèque. Même en supposant qu'il lise lentement, qu'il relise, on est bien obligé de faire à la lecture une part importante dans la règle; au début du carême, on distribue des livres à chacun des moines. De toutes ces indications, il ressort la nécessité d'une copieuse collection de manuscrits. Pour se les procurer, à quel moyen recourait-on? La transcription ou l'acquisition? Probablement l'une et l'autre. Saint Benoît prévoit le cas de monastères si pauvres que les moines soient obligés de rentrer eux-mêmes la moisson; mais il ne dit pas que, dans ces monastères, la lecture sera délaissée; or, on n'y avait pas le moyen d'acheter des livres autres que ceux qu'on copiait, d'où on peut conclure que les monastères possédaient tous quelques copistes. C'était pour eux à la fois une nécessité et une économie; cela pouvait aussi être une ressource, pour peu qu'il se rencontrât parmi les copistes un scribe ayant une belle main. A Marmoutier, les jeunes moines étaient mis à contribution pour la copie des manuscrits; il serait surprenant qu'il n'en ait pas été de même au Mont-Cassin.

Et encore une fois, il y avait sans doute, dans chaque monastère, quelques illettrés, mais c'était l'exception. Si leur nombre avait été tel qu'il eût fallu compter avec eux, saint Benoît n'aurait pas considéré comme des sujets médiocres et paresseux ceux qui ne pouvaient consacrer de longues heures, le dimanche, à la lecture et à la *meditatio*, qu'on ne se représente pas sans le soutien de la lecture; or, ceux-là, il ne les épargne pas et il dit d'eux : *si quis ita negligens et desidiosus fuerit ut non velit aut non possit meditare aut legere* (c. XLVIII). Il admet qu'un moine ne puisse écrire (c. LVIII), mais il ne prévoit pas le cas où il ne saurait lire.

Dès lors, supposons au Mont-Cassin un effectif d'une centaine de moines, lisant chacun un livre par mois, cela fait déjà un total respectable et, si on calcule sur une seule année, on se demande quelles sommes auraient eu à dépenser un monastère pour commander aux libraires des villes leur fonds de bibliothèque. De plus, les ouvrages qu'ils lisaient n'étaient pas de ceux que les libraires tenaient en nombre; il leur fallait une littérature de théologie, d'hagiographie, de liturgie, toutes choses qu'eux seuls étaient en mesure d'atteindre et de multiplier.

S'il était possible, dans un monastère, de se désintéresser de l'étude, l'Église ne pouvait montrer pareille indifférence; c'est pourquoi, en 535, Cassiodore, ministre de Théodoric, entreprit, d'accord avec le pape Agapet, de créer à Rome une école chrétienne où l'on enseignât les arts libéraux [3]. Là, des maîtres publics professeraient les lettres sacrées et les fidèles seraient nourris d'une éloquence chaste et pure, tout en préparant le salut éternel [4]. Ce ne fut là qu'un projet, que la mort du pape, en 536, fit abandonner, mais pour revivre peu de temps après sous une forme différente.

Vers 540, Cassiodore se retira à Vivarium et il reprit ses vues, sur de moins larges proportions. Lui aussi se trouvait, comme saint Benoît, à la tête d'un monastère et il sentait le besoin de créer à l'usage du religieux un enseignement théologique. C'est dans ce but qu'il écrivit ses *Institutiones divinarum et sæcularium lectionum* [5], divisées en deux livres consacrés l'un à la lecture sacrée, l'autre aux arts libéraux; cet ouvrage fut écrit vers 544 [6]. En même temps que Cassiodore traçait une direction et un plan détaillé pour le travail intellectuel des moines, il réunissait dans leur bibliothèque tous les ouvrages qu'il jugeait nécessaire à leur instruction, tant dans le domaine de l'Écriture que dans celui des lettres classiques.

L'œuvre était nécessaire, mais l'entreprise malaisée [7]; le rapprochement dans un même ouvrage des méthodes intéressant la science profane et la science sacrée avait une grande portée; elle montrait que Cassiodore en admettait l'étude parallèle et leur contrôle réciproque. L'étude du traité permet d'y relever bien des traits qui annoncent une orientation particulière des arts libéraux.

Dans la préface du livre Ier, Cassiodore déclare que l'unique objet des religieux doit être de s'élever à la pleine intelligence des Livres saints [8]. Or, de l'avis de tous, il était exceptionnel qu'on y parvînt avec le seul secours de l'inspiration divine [9]. Les moines doivent donc associer l'étude à la méditation; et, pour cela, ils liront les Livres saints [10], les Pères [11] et les historiens chrétiens [12]. Ils travailleront sans hâte [13] comme sans subtilité [14]; mais Cassiodore ne s'en tient pas là.

Il conseille aux moines l'étude de la géographie, au moins pour qu'ils sachent la position des lieux mentionnés dans la Bible [15]; et il légitime l'étude des arts libéraux : « Nous croyons aussi devoir avertir, dit-il, que, dans les lettres sacrées aussi bien que dans leurs plus savants interprètes, beaucoup de choses sont comprises par les images, beaucoup par les définitions, beaucoup par la grammaire, beaucoup par la rhétorique, beaucoup par la dialectique, beaucoup par l'arithmétique, beaucoup par la musique, beaucoup par la géométrie, beaucoup par l'astronomie [16]. » La connaissance de tous les arts libéraux est donc utile, et il ne faut pas la fuir [17], *non refugienda*, et dans un autre manuscrit : *Scripturæ sæcularis non debent respui* [18]. Cassiodore s'abrite derrière l'autorité des Pères de l'Église [19], et il justifie l'étude des tropes, des règles, etc., en faisant remarquer qu'ils apparaissent dans les lettres sacrées, source de la sagesse commune et parfaite [20]. Mais il indique aussitôt que les arts libéraux

[1] *Traité des études monastiques*, t. I, p. 90. — [2] Cf. *Historia Langobardorum*, I, XXVI; *Chronicon Cassinense*, VI; Manitius, *Geschichte der christlichen lateinischen Poesie*, p. 388. — [3] Cassiodore, *Institutiones*, I, præf., *P. L.*, t. LXX, col. 1105. — [4] Cassiodore, *ibid.*, l. I, præf., *P. L.*, t. LXX, col. 1106. — [5] V. Mortet, *Notes sur le texte des Institutiones de Cassiodore*, dans *Revue de philologie*, avril 1900. — [6] V. Mortet, *op. cit.*, p. 2. — [7] *Institutiones*, l. I, c. XXVII, *P. L.*, t. LXX, col. 1141. — [8] *Instit.*, præf. et l. I, c. XVI, *P. L.*, t. LXX, col. 1107, 1131. — [9] *Institutiones*, præf., col. 1108. — [10] *Instit.*, l. I, c. I, col. 1110. — [11] *Instit.*, l. I, c. XVIII, col. 1134. — [12] *Instit.*, l. I, c. XVII, col. 1133. — [13] *Instit.*, præf., col. 1108. — [14] *Instit.*, c. XXIV, col. 1138. — [15] *Instit.*, l. I, c. XXV, col. 1139. — [16] *Instit.*, l. I, c. XXVII, col. 1140. — [17] *Instit.*, l. I, c. XXVII, col. 1141. — [18] V. Mortet, *op. cit.*, p. 18. — [19] *Conclusio*, *ibid.*, p. 18. — [20] Cf. præf., col. 1108, et *In psalterium*, præf., c. XV, *P. L.*, t. LXX, col. 21.

doivent servir à un usage nouveau : après avoir été employés pour développer la subtilité, ils doivent servir à la recherche de la vérité; la science humaine n'est pas désirable pour elle-même; il faut la considérer non comme un but, mais comme un moyen, comme une voie qui nous mène à la sagesse [1]. C'est faute de l'avoir compris que de grands philosophes ont connu les lettres séculières, sans atteindre à la source de la sagesse.

Si celle-ci est atteinte, dira-t-on, grâce aux sciences séculières, est-elle inaccessible à ceux qui ne les ont pas étudiées? Non, répond Cassiodore. Dieu donne la sagesse à qui il lui plaît de la donner [2]. Là-dessus, il s'embarque dans des explications peu claires pour défendre l'utilité de l'étude, sans décourager ceux qui ignorent les lettres.

Une autre raison pèse sur Cassiodore pour lui faire agréer les lettres profanes et principalement la grammaire, c'est le besoin de former des copistes capables de transcrire et, au besoin, de corriger les Livres saints [3]. Corriger, voilà la grande affaire. Lorsqu'il s'agit d'ouvrages classiques, on peut s'y risquer, mais si c'est l'Écriture, il faut apporter la plus grande vigilance sous peine de toucher maladroitement à la pensée de Dieu. Il faut donc établir une distinction entre les corrections permises et celles qui ne le sont pas. Le second livre de Cassiodore tend à une double fin : fournir, en un manuel, un résumé des arts libéraux, tracer un plan de travail pour ceux à qui cette étude sommaire ne suffirait pas.

Parvenu à l'âge de quatre-vingt-treize ans, Cassiodore composa un traité d'orthographe. Ses moines lui avaient fait remarquer qu'il leur transmettait des connaissances, mais qu'il fallait leur donner le moyen de les noter correctement; et Cassiodore s'appliqua à faire des extraits dans les auteurs anciens qui avaient traité de l'orthographe; il dit qu'il a compilé douze auteurs; en réalité, il a extrait douze passages de huit auteurs. « Les lettres n'étaient pas sauvées, parce que, à propos de grammaire et de rhétorique, Cassiodore citait des auteurs profanes. La lecture des quelques phrases qui leur sont empruntées et que les moines rencontraient occasionnellement dans un traité technique, sous forme d'exemples, ne remplaçait pas celle des textes. Cassiodore conseille de lire l'*Ars* de Donat, ou les *Topiques* de Cicéron; nulle part, il ne recommande explicitement de lire Virgile. A la différence des maîtres irlandais et anglo-saxons qui se serviront de lui, il ne prescrit pas l'étude de la quantité et de la versification [4]. Il importe de le noter, à cause du rôle conservateur du vers latin dans l'histoire des lettres antiques. Nulle part, il ne manque à son programme, qui est de mettre les arts libéraux au service exclusif de la lecture sacrée. Il serait donc inexact de voir en Cassiodore le sauveur réfléchi de la culture antique et de ses formes d'art. Ce qu'on peut dire, c'est que, avec le plan qu'il avait tracé et avec les moyens d'étude dont les moines de son abbaye disposaient, il y avait des chances pour que les intentions de Cassiodore fussent dépassées. Avec une largeur de vue dont les lettres lui sont reconnaissantes, mais qui, étant donné son but, n'allait pas sans quelque imprudence, Cassiodore incitait ses élèves à pousser très loin leurs études. Fréquemment, après avoir résumé une partie de la grammaire ou de la rhétorique, il suppose que certains d'entre eux voudront en savoir davantage, et il leur indique un texte plus complet où ils pourront satisfaire leur désir. Il abaissait ainsi les barrières devant leur curiosité. Cette tendance, qu'on ne remarque pas chez Cassiodore quand on n'a lu que lui, devient frappante quand on se souvient avec quel soin et quelle insistance d'autres auteurs sacrés combattent la curiosité humaine.

« Cassiodore dut être plus d'une fois compris. Vraisemblablement, le monastère n'abritait pas que les simples dont il parle ou les ignorants auxquels il destine le *De orthographia*. Des religieux avaient dû apporter à Vivarium le goût, tout au moins le souvenir des auteurs profanes. Incités par leur exemple ou leurs regrets, entraînés par les études qui leur étaient recommandées, quelques-uns, au moins, durent pénétrer dans un domaine d'où l'on s'écartait, mais qui n'était pas positivement interdit [5]. »

LXII. Une bibliothèque monastique au VIe-VIIe siècle. — Cassiodore avait rassemblé, à Vivarium, une bibliothèque considérable; nous en avons parlé déjà (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2357-2365), nous y revenons ici pour montrer que ce noyau d'une bibliothèque monastique, au VIe-VIIe siècle, devint en partie la bibliothèque de Bobbio (voir ce nom). Ainsi, l'estime qu'on avait des livres leur assurait une destinée sans sortir des monastères. La méthode qui conduit à cette conclusion consiste à rapprocher la liste des livres anciens conservés à Bobbio pendant le Moyen Age et la liste des livres cités, recommandés, analysés par Cassiodore dans ses ouvrages, particulièrement dans les *Institutiones* et le *De artibus*. Nous suivons ici l'étude de R. Beer et de P. Lejay [6].

Bobbio a été fondé, en 612, par saint Colomban. Cette abbaye a possédé d'assez nombreux manuscrits, bien antérieurs à sa fondation. Il suffit de mentionner le *Mediceus* de Virgile. Ce qui frappe le plus, quand on établit la liste des livres de Bobbio, c'est le nombre des palimpsestes. Comme il est utile de s'en faire une idée précise, on nous permettra d'en dresser un catalogue sommaire, d'après les listes de Em. Chatelain [7] et de L. Traube [8]. Le texte qui a été copié plus récemment, sur l'écriture ancienne grattée, est mentionné entre parenthèses avec sa date.

1° *Milan.* — 1. *C 73 inf. :* Commentaire sur saint Luc, fragments du Pentateuque (Eugippius, du VIIIe siècle); 2. *C 77 sup. :* Récognitions clémentines (Sentences d'Isidore, VIIIe siècle). — 3. *E 147 sup. :* Scolies sur les discours de Cicéron, Fronton et traité théologique arien (voir pour ces deux articles *Vat. 5750*), discours de Symmaque, panégyrique de Trajan par Pline le Jeune, évangiles gothiques de Wulfila (actes du concile de Chalcédoine, VIIe siècle). — 4. *G 82 sup. :* Plaute, tragédies de Sénèque (Livre des Rois dans la Vulgate latine, VIIe ou VIIIe siècle); — 5. *R 57 sup. :* discours de Cicéron (Sédulius du VIIe siècle).

2° *Naples.* — *IV A 8 :* Gargilius Martialis. Digeste de Justinien. Bible hiéronymienne. Lucain (voir Vienne, *16*). (*Liber pontificalis* du VIIe-VIIIe siècle.)

3° *Rome.* — 1. Vatican, *5750* (complément de l'Ambrosianus *E 147 sup.*) : Fronton, traité théologique arien, Perse, Juvénal (actes conciliaires du VIIe siècle). — 2. Vatican, *5757 :* République de Cicéron (saint Augustin sur les psaumes, du VIIIe siècle). — 3. Vatican. *5766 :* droit antéjustinien, code Théodosien, loi des Burgondes (Collations de Cassien du VIIIe siècle).

4° *Turin.* — 1. *A II, II* :* discours de Cicéron,

[1] *Conclusio*, dans Mortet, *op. cit.*, p. 18; *Instit.*, c. XXVIII, *P. L.*, t. LXX, col. 1142. — [2] *Instit.*, c. XXVIII, *P. L.*, t. LXX, col. 1141. — [3] *Instit.*, l. I, c. XXX, *P. L.*, t. LXX, col. 1144. — [4] Il se contente de citer l'étude des pieds dans l'énumération des parties de la grammaire empruntées à Donat, l. II, c. I, *P. L.*, t. LXX, col. 1152-1153. — [5] M. Roger, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, in-8°, Paris, 1905, p. 184-185. — [6] R. Beer, *Anzeiger* de l'Acad. de Vienne. *Philosoph.-histor. Klasse*, 1911, p. 78-104; P. Lejay, *Bobbio et la bibliothèque de Cassiodore*, dans *Bulletin d'anc. littér. et d'archéol. chrét.*, t. III, 1913, p. 265-269. — [7] *École pratique des Hautes-Études. Annuaire*, 1904, p. 5 sq. — [8] *Vorlesungen und Abhandlungen*, in-8°, t. I, München, 1909, p. 161 sq.

épîtres de Cicéron, troisième décade de Tite-Live (saint Augustin, du VIIIe siècle); *Verrines* de Cicéron (saint Cyprien, du VIIIe siècle). — 2. *A II 2 :* code Théodosien (Julius Valerius, du VIIIe siècle; collations de Cassien, du VIIIe siècle : cf. *Vat. 5766*). — 3. *E IV 1:* arithmétique de Boëce.

5° *Vérone.* — 1. *XL (38)* : Virgile avec scolies, première décade de Tite-Live, Euclide latin (*Morales* de saint Grégoire, du IXe siècle). — 2. *LV (53) :* Fastes consulaires de 439 à 486, continués jusqu'en 494, *Didascalie des apôtres* (Sentences d'Isidore, du VIIIe siècle).

6° *Vienne.* — 1. *N. 16 :* Lucain (voir Naples); Actes apocryphes des apôtres. Hippiatrica de Pelagonius (grammairiens, VIIIe siècle). — 2. *N. 17 :* Livre des Rois (grammairiens, du VIIIe siècle). — 3. Évangile de Nicodème.

7° *Wolfenbüttel.* — *N. 474* ou *Weissenburgensis 64* (codex Carolinus) : épître aux Romains, en gothique et en une version particulière latine, Vulgate latine (Origines d'Isidore, du VIIIe siècle). Ce manuscrit doit être complété par un fragment du *Vat. lat. 5763.*

Cette liste est incomplète. P. Lejay écarte les palimpsestes de Bobbio dont la première écriture est trop récente; il faut probablement, pour cette raison, éliminer la loi des Burgondes (dans le *Vat. 5766*). Au contraire, il fait entrer, dans cette liste, des manuscrits que les recherches de R. Beer ont permis d'attribuer à Bobbio. On voit par là que, aux VIIe et VIIIe siècles, on a possédé à Bobbio les débris de toute une bibliothèque. Quelques volumes étaient presque entiers : Plaute, Fronton, la première décade de Tite-Live, la Didascalie. Quand on dit « presque », on entend avec des lacunes assez fortes. D'autres manuscrits n'existaient plus, sans doute, que par bribes. Tous ces morceaux ont été patiemment combinés, collés, repliés et ont servi à copier des œuvres nécessaires à la vie d'un monastère. Nous devons savoir gré aux moines de Bobbio d'avoir sauvé pour nous, sous cette forme, les restes de la littérature ancienne. Il est fort heureux qu'ils n'aient pas compté parmi eux un Mai (voir ce nom) qui les aurait irrémédiablement détruits.

Il y a quelques textes grecs parmi ces reliques : fragments d'évangiles (Wolfenbüttel, *474*), Galien *(ibid.)*, Dioscoride et recettes médicales (Vienne, *16*); Problèmes de mathématiques et de mécanique (Milan, *L 99 sup.*); Commentaire du Parménide de Platon (Turin, *F VI 1*).

L'époque de la première écriture est difficile à déterminer, puisqu'il s'agit de capitale ou d'onciale. En général, les manuscrits primitifs étaient calligraphiés et peuvent être considérés comme d'excellents modèles de l'écriture du Ve et du VIe siècle. Nous avons deux données plus précises : le *Mediceus* de Virgile a été copié avant 494, si l'on admet que la suscription d'Astérius est originale; dans le ms. de la *Didascalie*, les fastes consulaires ont été continués par un « usager » jusqu'à cette même date. Cette fin de l'antiquité, jusqu'au temps de l'invasion lombarde, est particulièrement féconde pour la culture des lettres. Les études classiques jettent un dernier éclat et font l'occupation d'une société aristocratique.

L'époque étant à peu près fixée, la provenance de ces manuscrits est plus facile à déterminer. Ils supposent une très grande bibliothèque, de contenu varié, répondant à toute espèce de curiosités. Le pape Agapit (535-536) avait réuni une collection de ce genre à Rome, dans sa maison paternelle, *ad clivum Scauri*, sur le Cœlius. Mais Cassiodore [1] nous apprend qu'elle fut détruite par une invasion barbare, *gentili incursione;* il s'agit du pillage de Rome par Totila, en 546. La bibliothèque du prêtre Eugippius, conservée au monastère de Saint-Séverin, à Castellum Lucullanum (château de l'Œuf), près de Naples, paraît avoir été surtout une bibliothèque ecclésiastique [2]. Cassiodore est le seul lettré qui, à ce moment, possède une culture assez étendue pour correspondre à l'importance de la bibliothèque à identifier.

Quelques passages de ses œuvres confirment cette conjecture. Il avait une armoire réservée aux manuscrits grecs et, parmi ces manuscrits, un recueil de recettes médicales, *commixtiones specierum* [3]. Cicéron et Virgile étaient pour lui les maîtres de l'éloquence et de la poésie; dans Cicéron, il cite et loue précisément les discours contenus dans les palimpsestes de Bobbio. Ce qui est plus caractéristique, en recommandant aux moines le soin des jardins, il les renvoie à Gargilius Martialis [4]. Les discours de Cassiodore lui-même ne nous sont connus que par des fragments de Bobbio [5]. Traube [6] jugeait l'écriture contemporaine de l'auteur. R. Beer a multiplié ces rapprochements. Aucun d'eux n'est une preuve. Mais, réunis, ils font une certaine impression.

R. Beer mentionne quelques manuscrits non palimpsestes. En voici une liste complétée d'après Traube. P. Lejay n'indique pas d'ordinaire la date de l'écriture; elle n'est pas toujours aisée à fixer et, pour notre sujet, il suffit de savoir qu'elle est antérieure au VIIIe siècle.

8° *Bamberg.* — *B IV 21 :* saint Jérôme et Gennadius, *De viris;* demi-onciale du VIe siècle [7].

9° *Florence.* — *Plut., XXXIX, 1 :* Virgile, dit *Mediceus*, avec une suscription placée à la fin des *Bucoliques* attestant que le manuscrit a été revu par Turcius Rufius Apronianus Asterius, consul (494).

10° *Milan.* — *A 138 sup. :* saint Ambroise. — *C 39 inf. :* évangiles. — *D 36 sup. :* Prudence. — *D 84 inf. :* Vulgate.

11° *Naples.* — *VI D 59 :* lettres de saint Jérôme.

12° *Rome.* — Vatican, *3225 :* un feuillet provenant du *Laur., XXXIX, 1 (Mediceus).* — *5768 :* sermons de saint Augustin et de Pierre Chrysologue.

13° *Turin.* — *E IV 42 :* Sedulius, écriture onciale et capitale rustique; à la fin, une note de Turcius Rufius Asterius, dont les fautes indiquent une copie : voir Florence, *XXXIX, 1.* — *E IV 43 : Cerealis contra Maximinum* (polémique arienne); cet ouvrage appartenait primitivement au même volume que le précédent. — *F IV 1 :* Augustin, sur les psaumes, deux feuillets. — *F IV 27 :* Cyprien. Lettres; des fragments de ce manuscrit se trouvent à Milan, Ambros., *D 519 inf.* — *F VI 1 :* évangiles; ms. que R. Beer rapproche des avis de Cassiodore [8]. — *G V 37 :* Cyprien, *De opere et eleemosynis. De sacramento calicis.* — *G VII 15 :* célèbre ms. des évangiles présentant la version dite africaine et noté habituellement par le sigle *k;* l'écriture est semblable à celle de Pelagonius, du Gargilius Martialis et du ms. *17* de Vienne; R. Beer le classe, en conséquence, avec ces manuscrits et cite un passage des *Institutiones* [9], qui prouve que Cassiodore se procurait directement des manuscrits d'Afrique : *Qui (liber Petri abbatis provinciæ Tripolitanæ) vobis inter alios codices de Africana parte mittendus est.* — *a II*** :* feuillets provenant d'un manuscrit des *Panégyriques* de Cassiodore, dont d'autres débris se trouvent dans l'*Ambrosianus* (Milan), *G 58 inf.*, et dans le manuscrit de Nancy, *317.* — Archives *I b VI 28 :* Lactance,

[1] *Institut.*, dans *P. L.*, t. LXX, col. 1212. — [2] Traube, *Vorlesungen*, t. I, p. 108. — [3] *Institut.*, c. VIII, XIV, XXXI, *P. L.*, t. LXX, col. 1121, 1126, 1146. — [4] *De instit.*, c. XXVIII, *P. L.*, t. LXX, col. 1142. — [5] Milan, *G 58 sup.*, Milan, *A II 2***, brûlé en 1904. — [6] Édit. des *Monumenta*, p. 462. — [7] Cf. Cassiodore, *Instit.*, c. XVII, *P. L.*, t. LXX, col. 1134. — [8] *Institut.*, c. I et XXXII, *P. L.*, t. LXX, col. 1112, 1147. — [9] *Institut.*, c. VIII, *P. L.*, t. LXX, col. 1120.

De opificio Dei et *Epitome : Origo humani generis;* Hilarianus, *De ratione Paschæ;* homélies d'Origène. On y a joint postérieurement des extraits des *Acta Archelai*.

14° *Vienne. — 847 :* fragment d'un évangéliaire grec et partie des canons d'Eusèbe; ce ms. porte des notes du xve siècle de la même main que le manuscrit *16*, d'où R. Beer conclut à la même provenance.

15° *Wolfenbüttel. — Aug. F° 36, 23 :* manuscrit des *Agrimensores*, dit *Arcerianus*. Ce célèbre manuscrit, illustré de figures, n'est pas mentionné par R. Beer; mais sa provenance est certainement Bobbio.

On pourrait allonger cette liste. On a à peine parlé d'Ulfilas. La liste des palimpsestes montre que Cassiodore le connaissait (Milan, *E 147 sup.*). On doit ajouter un manuscrit partagé entre Milan, *S 36 sup.*, et Turin, *F IV 1*, qui contient de première main Ulfilas sous les homélies de saint Grégoire sur Ézéchiel, copiées au VIIIe siècle. On a pu remarquer l'ouvrage de Cerealis à Turin, *E IV 43*. R. Beer rappelle que Cassiodore est le seul écrivain orthodoxe d'Occident qui nous donne sur Ulfilas des renseignements de première main; car Jordanès lui fait des emprunts. Sa double culture l'avait fait qualifier de *gothoromanus* par Mommsen. Nous ne savons d'où provient le manuscrit de la Bibliothèque nationale, *lat. 8807*. Il se trouvait à Chartres avant la révolution française, mais M. Kauffmann ne doute pas de son origine italienne. Il contient une série de pièces que M. Kauffmann rattache à l'école d'Ulfilas. Serait-ce une copie faite pour Cassiodore? Si oui, cette question entraînerait la même réponse pour l'Oribase de la Bibliothèque nationale, *lat. 10233*. R. Beer nous ouvre une autre perspective en constatant que, à Vérone, il n'y eut pas d'école calligraphique dans le haut Moyen Age. Le manuscrit de la bibliothèque du chapitre, *XXXVIII (36)*, exécuté à Vérone même, est une exception. Maintenant encore, pour nous, Vérone est un des centres les plus intéressants pour le bibliographe, le philologue et l'historien. Beaucoup de manuscrits précieux et anciens y sont conservés. Si l'on pouvait fixer l'origine de ces livres à Bobbio, on aurait du même coup donné un nouvel enrichissement à la bibliothèque mère de celle de Bobbio.

Ces données mériteraient d'être pesées et contrôlées. Une étude des particularités paléographiques des manuscrits en cause serait indispensable. La dispersion de la bibliothèque Bobbio est un fait malheureux, dont L. Traube a tracé un tableau saisissant. Nous, cependant, entretenons l'espoir de retrouver encore quelques nouvelles épaves. Si incomplètes qu'elles soient, les listes qui précèdent attestent au moins la variété et l'étendue de culture qu'une pareille collection suppose chez le possesseur primitif. On fera bien aussi de relever les lacunes les plus importantes. Les traductions que Cassiodore fit exécuter sur le grec ne sont, pour ainsi dire, pas représentées. Parmi les auteurs classiques, Horace manque. Tous ces points et d'autres encore réclament un examen. Ainsi, Hauler a constaté la similitude de l'écriture de la *Didascalie* (Vérone, *LV-53*) et des *Récognitions* (Ambr., *C. 77 sup.*). Par une rencontre curieuse, ces deux palimpsestes ont été utilisés pour une copie des Sentences d'Isidore. Une nouvelle lecture des *Institutiones* apportera sans doute quelques autres renseignements. Quoi qu'il en soit, on entrevoit, par ce qui précède, la possibilité de reconstituer les cadres d'une des dernières bibliothèques de l'antiquité et de remplacer par des faits certains les phrases sonores et vagues sur la reconnaissance due aux moines qui sauvèrent les lettres anciennes.

Nous avons donné dans le *Dictionn.*, t. II, col. 878-884, le catalogue de la bibliothèque d'un couvent copte, celui d'Amba Helias de Tpe...

LXIII. L'APOSTOLAT MONASTIQUE. — L'ordre bénédictin n'avait encore qu'un demi-siècle à peine d'existence lorsqu'un de ses membres fut élevé au souverain pontificat. Le passage de saint Grégoire le Grand sur le siège apostolique entraîna, pour l'Église, des résultats d'une importance capitale. La politique, l'administration, la liturgie reçurent de ce grand homme une impulsion qui dure encore. Pour l'ordre bénédictin, l'avènement de ce pape décida de son avenir. A l'heure difficile, où, parfois, un institut se déforme, déchoit des hauts desseins entrevus par son fondateur dont l'enseignement et l'influence s'estompent dans le lointain, Grégoire fut le maître génial qui traça la route à suivre et l'œuvre à entreprendre, qui infusa une idée et désigna un but à cette force jeune, souple et vibrante qui ne demandait qu'à se dévouer et à agir.

A la vue des maux qui, vers la fin de ce triste VIe siècle, accablaient l'Église opprimée, ravagée, ruinée, ainsi que les populations, Grégoire, manquant de prêtres pour le service pastoral, découvrit ceux qui devaient soulager le clergé séculier d'un ministère accablant. Il s'adressa aux monastères encombrés d'un personnel sain, actif, impatient de se rendre utile, sans savoir encore vers quoi se tourner. Pour certains tempéraments, à qui la moite torpeur du cloître procure un pieux engourdissement et qui savourent, au sein de cette routine, une variété d'événements à la mesure de leur capacité, il s'en trouve d'autres à qui pèse à la longue cette existence végétative, dont l'esprit travaille, dont le cœur s'émeut, dont la pensée s'élève et qui rêvent d'un emploi plus large, plus fatigant, au besoin plus périlleux des forces qu'ils sentent prêtes à les emporter n'importe où le devoir les conduira. A ces emmurés, le pape découvrit soudain une perspective si profonde, un horizon si vaste, un projet si magnifique qu'ils furent émerveillés. L'esprit d'aventure, qui survit au cœur de certains moines, entendant parler de missions, les entraîna; l'apostolat couvrait tout par la sainteté de son but et faisait taire les résistances par la beauté de son nom. Ce n'en était pas moins une pensée audacieuse et comme une rupture avec les idées reçues, que la transformation de moines en missionnaires; il est permis de penser que cette décision prise par saint Grégoire, qui avait observé et écouté autour de lui pendant de longues années de vie monastique, avait été mûrement réfléchie.

Quarante moines partirent de Rome sous la conduite d'Augustin et, par eux, la foi chrétienne reparut en Angleterre (597). Quelques années après, une deuxième mission vint renforcer la première; des diocèses se formaient et le pape écrivait à Augustin : « Pour vous, formé aux règles de la profession monastique, vous ne pouvez pas vivre séparé de vos clercs. Il faut donc établir, dans l'Église naissante des Angles, le genre de vie pratiqué par nos pères dans la primitive Église. » Dès lors, l'évangélisation se poursuivit, contrariée par des rivalités entre moines romains et moines celtiques attachés à des observances différentes. Dès la seconde moitié du VIIe siècle, presque toute l'Angleterre était chrétienne, mais le progrès réalisé était superficiel; il fallait organiser l'Église naissante, réunir Bretons et Romains, affermir l'autorité papale, implanter la hiérarchie ecclésiastiques codifier la législation. Ce fut l'œuvre de quatre moine, élevés à l'épiscopat : Wilfrid, Benoît Biscop, Cuthbert et Théodore. Les monastères s'élèvent alors de toutes parts : Westminster, Ripon, Peterborough, Wearmouth, Jarrow, Malmesbury, etc. La chrétienté anglo-saxonne acquiert un grand éclat avec Aldhelm de Malmesbury, et l'histoire de cette évangélisation par les moines nous a été conservée par le plus illustre d'entre eux, Bède le Vénérable, qui a su tout ce qu'on pouvait savoir de son temps (673-735).

Convertis au Christ, les Anglo-Saxons se firent convertisseurs; un d'entre eux jeta son dévolu sur la Germanie. Wilfrid d'York s'y est fait un nom immortel (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1196-1206). Avant lui, le christianisme avait été prêché en Frise, mais n'y avait pas pénétré, on y avait vu successivement les moines Wiebert, Willibrord obtenir quelques succès suivis de graves revers. Quand, en 718, Wilfrid d'York, devenu Boniface, aborda la Frise, il y apportait tout un plan d'évangélisation et entendait ne rien entreprendre sans l'approbation du pape Grégoire II. L'apostolat de Boniface se développa toujours en union intime avec Rome, accord avec les chrétientés et les monastères d'Angleterre, entente politique avec le prince franc. Boniface entraîne ses compatriotes à sa suite et manœuvre son plan un peu à la façon dont ses grands compatriotes abordent une colonie, y crèent des comptoirs. Lui, fonde Fulda et d'autres monastères, car il lui semble, au dire de Rodolphe de Fulda, « que ces monastères de moines et de vierges ont plus de puissance que la grâce du ministère ecclésiastique, de la prédication, pour entraîner les populations à la foi catholique ». Rapprochés les uns des autres, ces monastères se soutiennent entre eux et supportent l'œuvre commune. Ils sont des centres agricoles, des séminaires, des écoles. Ces progrès accomplis permettaient d'affermir la hiérarchie et d'organiser l'Église de Germanie, comprenant la Bavière, l'Alamanie, la Hesse et la Thuringe. En Bavière, les évêchés furent rétablis et vingt-neuf monastères érigés. En Hesse et en Thuringe, l'œuvre était plus difficile et, toujours appuyé sur l'ordre monastique, Boniface venait d'entreprendre l'évangélisation de la Frise septentrionale, lorsqu'il fut assassiné (5 juin 754).

La création d'un réseau de monastères fut l'ébauche originale de l'organisation hiérarchique, et celle-ci ne fut parfois que la substitution d'un évêque à un abbé. Après le martyre de saint Boniface, son œuvre apostolique fut poursuivie par les moines missionnaires d'Utrecht : Alabert, Liafwin et Ludger, qui poussa jusqu'à Helgoland; à la fin du VIIIe siècle, toute la Frise était chrétienne.

La conversion de la Saxe ne fut pas exclusivement, il s'en faut de beaucoup, l'œuvre des moines. Les missionnaires anglo-saxons qui s'y aventurent succombent très vite; il faudra l'épée victorieuse de Charlemagne pour leur assurer la vie sauve et leur permettre la prédication. Alors les monastères s'élèvent et, bientôt, se multiplient : Werden, Corvei, Visbeck, Meppen, Hameln, Nottuln, Herford. Un acte de Louis le Débonnaire en faveur de Visbeck déclare formellement que les moines ont la mission de prêcher l'Évangile.

L'œuvre d'apostolat s'étend, à partir de la fin du VIe siècle, parmi les Slaves et on voit fonder, ainsi qu'on planterait des jalons, les monastères d'Inmichen, de Schledorf, de Scharnitz, de Kremsmunster et de Mondsee. Les Slaves du Nord, établis sur les bords de la Baltique, ne furent gagnés qu'au IXe siècle et, parmi ceux qui y travaillent, nous voyons le moine Boson. C'est encore un moine romain que cet Adalbert, venu de l'Aventin pour convertir la Prusse et qui y souffrit le martyre (23 avril 997).

Le dernier de ces grands apôtres monastiques fut saint Anschaire, sorti de Corbie pour tenter la conversion du Danemark. Il prit Hambourg comme base d'opérations, y attira quelques moines et travailla à pénétrer chez les Danois, poussa même une pointe en Suède, mais n'obtint que des résultats partiels († 865). Il reste que la conversion de l'Angleterre et de l'Allemagne fut l'œuvre des missionnaires bénédictins.

LXIV. Les monastères de nonnes. — Sous la protection de la règle bénédictine furent fondés des couvents de femmes, nombreux et prospères. Saint Benoît avait favorisé chez sa sœur, entourée de quelques compagnes, l'adaptation de la vie monastique à leurs aptitudes particulières. En Gaule, Chelles, Jouarre, Remiremont, Maubeuge, Nivelles et tant d'autres monastères s'établissent et prospèrent; en Angleterre, le plus ancien de tous est construit à Folkestone, vers 630; d'autres s'élèvent dans le Kent et les règles des nonnes s'inspirent de la règle bénédictine. Les abbesses occupent dans la hiérarchie ecclésiastique un rang élevé; elles signent les chartes et leurs noms se lisent immédiatement après ceux de l'archevêque de Cantorbéry et de l'évêque de Rochester. Abbesses et nonnes avaient la passion des voyages, et ceci ne plaisait guère à saint Boniface qui écrivait à Cuthbert de Cantorbéry : « Ce serait une chose qui ferait honneur à votre Église et atténuerait certains maux, si le synode et vos princes défendaient aux femmes qui ont pris le voile de voyager et de séjourner à l'étranger, comme elles le font, allant et venant dans les États romains. Elles arrivent en grand nombre et peu s'en retournent pures. » Cependant, l'abbesse Eangith consultait le saint sur son désir de visiter Rome, « parce que bien des gens tournent ce désir en dérision et y sont opposés, et défendent leur manière de voir en alléguant les canons »; l'abbesse Bugga posait la même question et se mettait en route; d'autres l'imitaient. Néanmoins, l'idée que les nonnes doivent rester dans le cloître gagnait petit à petit; mais, sur ce point, la Germanie n'était pas en avance sur la Grande-Bretagne, car l'abbesse Hathumod est louée, comme d'un exploit insigne, d'avoir introduit un semblant de clôture à Gandersheim. « Il y était interdit aux sœurs de dîner au dehors avec des parents et des amis, ou de causer avec eux sans autorisation. Elles n'avaient pas la permission de s'absenter pour faire séjour chez des parents ou pour visiter les biens dépendant du monastère. Enfin, il leur était défendu de manger, si ce n'est à la table commune et aux heures fixées, excepté en cas de maladie. »

Les monastères de femmes n'échappèrent pas à un grave écueil : la richesse, avec la puissance qui en découle. Dans beaucoup de ces grandes maisons, les familles royales et princières firent faire carrière à leurs filles; le train des abbesses était magnifique, l'hospitalité grandiose, les privilèges exorbitants. L'abbesse de Shaftesbury avait sa cour de justice, celle de Gandersheim siégeait à la diète. Sainte Lioba, abbesse de Bischofsheim, près de Mayence, faisait de fréquents séjours à la cour de Charlemagne, où elle avait de l'influence, et l'abbesse de Quedlinbourg, Mathilde, profitait des visites prolongées des rois saxons dans son couvent pour se tenir au courant des affaires publiques. L'abbesse de Whitby, Hild, était femme de grande prudence, à qui, au dire de Bède, les rois et les princes recouraient dans leurs difficultés. Whitby était son œuvre personnelle, élevé en moins de dix ans (655-664); ce temps lui avait suffi pour bâtir, organiser, aménager au bord de la mer du Nord, sur un rocher, des bâtiments assez vastes pour donner asile à deux communautés, recevoir un roi, des princes, des évêques, des abbés et leurs gens venus tenir un synode, aux discussions duquel l'abbesse fut présente, mais se refusa de prendre part.

L'influence de l'abbesse Hild était telle que « tous les hommes religieux qui la connaissaient, dit Bède, avaient coutume de la visiter constamment, de l'aimer avec dévotion et de l'instruire diligemment, à cause de la sagesse qui était en elle et du plaisir qu'elle prenait à servir Dieu ». Une partie de sa journée se consumait en audiences, une autre en soins de gouvernement du monastère; il lui fallait, en outre, s'occuper des études des sœurs et des enfants. Whitby était une maison d'éducation pour les filles et pour les garçons;

parmi ces derniers, on nomme un archevêque d'York et quatre évêques, sans parler de nombreux moines et prêtres qui contrastèrent par la douceur de leurs mœurs et l'éminence de leurs vertus avec leurs collègues venus d'ailleurs. L'influence de l'abbesse Hild fut éminemment civilisatrice.

L'abbesse Ethelburg, de Barking, fut une maîtresse femme qui laissa une maison assez prospère pour permettre à Hildelith, qui lui succéda, de se plonger, avec toute sa communauté, dans l'érudition. L'abbesse et les nonnes écrivaient, dissertaient, ergotaient, découvraient le sens littéral, l'allégorique, le tropologique et l'anagogique, dissertaient sur la philosophie et l'exégèse, communiquaient leurs livres aux savants, faisaient des vers « dans les mètres les plus divers ». Eadburg, abbesse dans l'île de Thanet, copiait et enluminait des manuscrits qu'elle expédiait à saint Boniface.

Les monastères de femmes eurent ainsi leur atelier de copistes, *scriptorium*, et les nonnes de Germanie ne tardèrent pas trop à rivaliser avec leurs compagnes de Grande-Bretagne. La sœur Diemud, de Wessobrunn, en Bavière, eut, au XIe siècle, une sorte de célébrité et écrivit de sa main quarante-cinq volumes. La nonne Leukardis, sa contemporaine, était également infatigable. Herrade de Landsperg, abbesse de Hohenburg, en Alsace, exécuta, entre 1160 et 1170, le célèbre manuscrit de l'*Hortus deliciarum*, abondamment illustré de miniatures. Plus célèbre encore est Hrotswitha, née vers 932 et qui fut nonne à Gandersheim, en Saxe. Comme ses compagnes, elle avait accès à une bibliothèque où les classiques voisinaient avec les Pères de l'Église. Non seulement on y trouvait Virgile, Horace, Ovide, Lucain, Térence, mais on les y lisait. Les légendes en vers et les comédies de Hrotswitha offrent un mélange de naïveté et de cynisme, par où se découvre aux yeux, en même temps que l'honnêteté de l'auteur, sa familiarité avec des idées qui ne sont ni monastiques, ni même féminines. Tel sujet qu'on ne sait comment raconter, tel détail « comique », qu'on ne passerait pas même de nos jours à des collégiens, donnent raison aux moralistes et aux gens d'Église qui protestaient alors contre la liberté des cloîtres, les lectures trop profanes, les contacts trop fréquents avec le monde.

Il faut se garder de prendre ces exceptions pour un type commun, de même que les monastères riches et privilégiés avec leurs abbesses de sang royal. Dans la multitude de maisons où vivent, silencieuses et oubliées, des milliers et des milliers de nonnes, elles s'y appliquent à d'humbles travaux qui sont le privilège de leur sexe. Les unes tissent de lourdes étoffes dont on fera des tentures; les autres couvrent de broderies mélangées d'incrustations de métaux et de pierres précieuses les vêtements liturgiques. D'autres encore, et ce sont les plus utiles, filent la laine et le lin dont on fera les vêtements de drap et de toile des sœurs ou qu'on vendra aux séculiers pour subvenir aux dépenses de la communauté.

L'administration de celle-ci réclamait une réelle capacité et une grande vigilance, car la prospérité d'un monastère dépendait, en grande partie, de ses revenus et leur rentrée était une opération très compliquée, exigeant beaucoup de savoir-faire, lorsqu'il s'agissait des redevances en argent et des dîmes en nature, des péages à percevoir, des maisons à louer, des rentes bizarres à réclamer sur d'autres couvents ou sur des églises lointaines, des menus profits à tirer des peaux de bêtes, de la triperie, de l'excédent de suif et de miel, de foin et d'avoine.

Dans un monastère célèbre par son opulence, l'abbesse avait recommandé à la « maîtresse de la garderobe », chargée de l'achat et de l'entretien de la literie, des choses simples et solides, « pas excentriques, sans bariolages de soies de couleurs bizarres, d'or ou d'argent ». Nous voyons, par la liste des acquisitions, que les choses « simples et solides » comportaient des dentelles, des gants et des manteaux de fourrure. Nous voyons aussi que la literie devait être douillette. D'autre part, la règle recommandait aux sœurs de s'administrer mutuellement la discipline et de faire, bravement, leur service à l'hôpital ou à l'infirmerie, d'y nettoyer un gâteux ou de panser un malade et de le changer de linge. Les nonnes servaient au réfectoire, enlevaient le couvert, lavaient la vaisselle avec politesse et simplicité. Pas une seule d'entre elles ne se serait cru abaissée pour avoir manié un torchon ou un balai. Descendue du trône pour vivre au cloître, la reine Radegonde faisait alterner l'écritoire et l'évier, quittant le parloir et la poésie de l'évêque Fortunat pour la laverie où, la lavette à la main, elle donnait l'exemple sans cesser d'être reine et moniale à la fois.

L'expérience ne tarda pas à montrer que l'idéal monastique s'accommodait mieux des monastères pauvres, où on jeûnait par nécessité, que de ceux où on se bourrait de friandises. Sous l'influence du clergé, l'ascèse s'insinuait dans les riches maisons et la réforme se faisait sentir sur la table, la garde-robe, les serviteurs, les voyages, les études classiques et les lectures profanes. L'opinion publique, à mesure que le christianisme la pénétrait, se faisait une notion plus juste de ce qu'il convient de demander à la vie religieuse et d'attendre d'elle. L'idée que des nonnes ne doivent pas frayer avec le dehors était entrée dans les esprits, et aussi qu'un monastère doit se rattacher à un ordre régulier. On constate d'ailleurs, à cette époque, une tendance générale à rogner l'indépendance de la femme. Le clergé profita de l'occasion pour étendre ses prérogatives et affermir son autorité. Les monastères de femmes tombèrent, l'un après l'autre, sous la dépendance d'abbés ou d'évêques, et les conséquences ne se firent pas attendre. La première fut le progrès de l'uniformité se substituant aux fantaisies individuelles; la seconde le triomphe de la clôture, et la troisième la décadence des études et de la vie intellectuelle en général. Il ne fut plus question d'humanités, bientôt même on oublia le latin. Les lectures furent limitées aux ouvrages de piété; les idées se rétrécirent, on fut moins cultivé, mais on fut aussi plus attentif à l'observance. Le mélange des classes porta le dernier coup aux monastères destinés à abriter des reines, des princesses ou des dames du plus haut rang: la politesse y perdit sans doute, moins toutefois que ce qu'y gagna la piété.

On courrait risque de se méprendre, si on confondait la piété dans ses manifestations officielles et régulières, telles que la récitation de l'office canonique, ou dans ses impulsions plus tendres et moins prévues, telles que la méditation et l'oraison privée, avec les phénomènes solennels de la vie mystique qui ont illustré sainte Hildegarde, abbesse de Bingen, sainte Élisabeth, moniale de Schönau, sainte Gertrude, abbesse d'Helfta, et sainte Mechtilde. Ces noms illustres sont quelques-uns seulement, tandis que c'est par milliers qu'il faudrait compter ceux des âmes saintes qui gardèrent l'anonymat sous la profusion des grâces divines qui leur furent accordées, par milliers aussi qu'il faudrait compter celles dont la foi agissante et la charité héroïque pesèrent sur la conscience des hommes pour les attirer ou les soumettre à l'esprit de l'Évangile.

LXV. Transition du monastère a l'ordre. — Nous avons signalé et décrit plus haut (§ LIX) quelques-unes des transformations subies par la conception primitive de saint Benoît; nous n'y reviendrons pas. A défaut de documents nombreux, il n'est pas possible de présenter l'exposition détaillée de cette

évolution qui amena progressivement le monastère, organe solitaire, à devenir le modérateur d'un groupement de plus en plus agrandi. Les phases principales de cette transformation, nous les avons énumérées. A la suite de la destruction du Mont-Cassin, abandon de la campagne pour la ville avec toutes les modifications qu'entraîne ce transfert sur les observances. Prépondérance de l'élément clérical sur l'élément laïque dans l'effectif monastique. Amoindrissement du travail manuel, développement du travail intellectuel et création de deux catégories de religieux : moines de chœur et frères lais que leur origine, leur ignorance ou leur inaptitude écarte de l'espoir du sacerdoce. Dès lors, nonobstant les effusions fraternelles, les protestations grandiloquentes, le personnel monastique est scindé, l'unité fait place à l'uniformité. Cette conséquence était probablement inévitable.

Une autre transformation est en voie de s'accomplir. En 781, Charlemagne rencontre le moine Alcuin, l'appelle près de lui et lui confie le soin de restaurer les lettres dans l'empire franc. La faveur d'Alcuin assura son autorité et le succès de ses efforts. L'instruction publique devient entre ses mains un élément de pénétration et un moyen d'unité; l'école du palais suscite, inspire et gouverne les foyers intellectuels. Tours, Saint-Gall, Reichenau, Seligenstadt reçoivent d'elle ce qu'ils transmettent autour d'eux et sous eux à Ferrières, à Fulda, à Novalèse. Le rayonnement d'un foyer unique a préparé les esprits à chercher dans l'unité, appliquée aux institutions religieuses, comme aux institutions administratives et à l'État lui-même, la condition de la puissance et du succès. Saint Benoît d'Aniane travaille, non seulement au progrès de cette idée, mais à son application par la « Concorde des règles » qui assure la prépondérance de la règle bénédictine et l'unification des monastères sous elle. La « Concorde » et le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, marquent le premier pas vers le groupement des communautés monastiques. Au xe siècle seulement, Cluny établira une véritable confédération, enlevant même aux monastères de second ordre leur autonomie pour les réduire au rang de prieurés dépendant de l'abbaye mère.

Pendant la période plusieurs fois séculaire, où s'accomplit cette double évolution du régime bénédictin chez les individus et dans l'institution, le caractère essentiel persiste inaltéré : le moine reste un contemplatif. La contemplation, ainsi qu'il l'entend, n'exclut pas l'action; aussi il intervient dans les affaires de ce monde, mais il ne s'y abandonne pas. La retraite où il vient se retremper et la prière qu'il prolonge, autant qu'il le peut, sont les leviers surnaturels de cette action qu'il fuit parce qu'elle le dissipe; cette retraite, il l'aime et elle le séduit pour les moyens qu'elle lui donne de travailler au règne de Dieu et à la conquête des âmes. Ceux dont l'action s'exerce sans que le mouvement paraisse à la surface, ceux qui prient dans la persuasion que la prière est une force dont dépend la direction des choses d'ici-bas, parce que Dieu agrée ou rejette les supplications que l'homme lui adresse, ceux-là aussi pèsent du poids de leur ferveur sur le présent et sur le monde. Interprétée et pratiquée de la sorte, la contemplation est une force religieuse agissante d'une efficacité réelle, c'est une force plastique qui se laisse adapter aux destinations les plus variées et aux entreprises les plus originales et les plus fécondes. Saint Grégoire le Grand avait saisi d'un coup d'œil tout ce qu'on pouvait tirer d'un organisme, si puissant et si souple à la fois, pour lui montrer une destination nouvelle. Saint Benoît d'Aniane, avec moins de hardiesse, entrevit quelque chose de ce qu'on pouvait attendre d'une institution florissante et unifiée pour lutter contre les forces centrifuges qui menaçaient la civilisation.

LXVI. L'œuvre civilisatrice. — Pendant ces siècles si sombres du haut Moyen Age où, dans de vastes pays et pendant de longues périodes, on a l'impression qu'il n'existe plus rien, partout et toujours on rencontre des monastères donnant la vision de citadelles où s'abritent les défenseurs de ce qui ne doit pas périr. Tous les monastères, sous certains rapports, se ressemblent. Asiles, formidables en apparence, avec leur enceinte, leur vaste église, leurs bâtiments, leurs reliques, leurs châsses, leurs terres et les diplômes ou les chartes conservés avec vigilance. Survient une invasion, un incendie, un prince sans scrupule et tout s'effondre, tout se disperse; seulement, on se reforme, on recommence et la vitalité du monastère est si grande qu'il se reconstitue, sur place ou ailleurs, avec sa règle, sa constitution, ses patrons, sa hiérarchie, ses traditions, ses intérêts et ses préventions. Infatigables et obstinés, les moines de ces temps lointains paraissent inaccessibles, sinon à la paresse, du moins au découragement. Dès que les bâtiments conventuels sont élevés, que l'église, le cloître, le réfectoire et le dortoir abritent ceux qui doivent y vivre et y mourir, les frères laissent la truelle pour saisir la faulx, la houe et la serpe, s'enfoncent dans la forêt, créent des clairières, assèchent les marais, organisent les cultures, drainent les prairies, améliorent les céréales, les légumes, les vergers, les vignobles, installent des fermes, règlent le cours de l'argent, frappent la monnaie, tracent des routes et élèvent des ponts qui conduisent aux foires et marchés. Ceux que leur âge, leur santé ou leur capacité spéciale retient ou désigne pour l'intérieur du monastère décorent ses murailles, accroissent sa bibliothèque, dirigent la comptabilité, instruisent la jeunesse. A l'occasion, l'abbé, le prieur ou le cellérier intervient dans une catastrophe, prend la défense des faibles contre leurs oppresseurs, lutte contre la misère ou l'épidémie par des distributions de graines, de remèdes, de breuvages, par des allocations de travaux et de corvées à ceux qui n'ont au monde que leurs bras.

Le monastère est à la fois un sanctuaire et une place forte, vers lesquels tout converge : écoles, hôtelleries, entrepôts; au viiie siècle, Fulda possède 15 000 charrues. Aux cabanes de torchis, aux cellules de pierres sèches succèdent maintenant, partout, les constructions vastes et solides, où le bois est encore trop généralement employé, parce que le voûtage dépasse le savoir des constructeurs. Au début du ixe siècle, Corbie, entourée de murailles, s'étend sur un vaste terrain; on y trouve trois basiliques et quatre oratoires, des logements pour quatre cents moines et cent cinquante prébendiers. Dans l'enceinte on a ménagé une hôtellerie divisée en plusieurs logements : quartiers réservés aux évêques, aux seigneurs, aux moines et aux pauvres avec un oratoire séparé pour chaque classe; plus loin viennent les écoles, les casernes des vassaux et des guetteurs, les ateliers des foulons, cordonniers, forgerons, bourreliers, parcheminiers, fondeurs, maçons, charpentiers, menuisiers, brasseurs, sans parler des jardiniers. Le monastère était le siège d'un comté, dont l'administration requérait un personnel considérable : c'est une agglomération qui s'élève donc environ à 700 personnes. On en dirait autant de l'abbaye de Saint-Gall, qui nous est connue par un plan du ixe siècle. (Voir *Dictionn.*, t. vi, au mot Gall.)

L'histoire des monastères, au point de vue économique, est à peine entamée; le célèbre *Polyptyque* d'Irminon nous indique, d'après l'exemple de Saint-Germain-des-Prés, quelles révélations nous aurions à attendre dans cet ordre de choses. La mise en valeur des domaines entraînait d'immenses sacrifices et soulevait de sérieuses difficultés, car, avant de toucher les revenus, il fallait supporter longtemps les charges.

Jusqu'au XIe siècle, les monastères furent suffisamment occupés par l'organisation des vastes domaines qu'ils recevaient coup sur coup et ne purent songer à une transformation systématique du sol. Lorsque, au XIe siècle, les donations se firent plus rares et moins importantes, la grande période de colonisation était passée; on put reprendre avec plus d'intensité le travail de défrichement et s'appliquer à la culture intensive du sol.

On sait aujourd'hui la part qui appartient aux monastères dans le progrès de la culture maraîchère et dans la greffe des arbres fruitiers; la pisciculture doit beaucoup aux moines, obligés par leur règle à garder l'abstinence; l'apiculture, à raison du miel et de la cire, retint aussi leur attention; la viticulture enfin leur dut des méthodes d'irrigation qui leur permirent de cultiver la vigne dans des contrées où on ne la rencontre plus.

Outre la culture du sol, les moines développèrent l'industrie. Dans certains cas, un monastère provoqua un mouvement industriel important, par exemple Braunau en Bohême pour le tissage de la laine. La technique des métiers fut perfectionnée et l'outillage fut affiné.

Il ne s'ensuit pas que la vie fut une idylle pour ceux qui vivaient dans la dépendance des monastères. L'Église ne manifestait pas de répugnance pour le servage et s'accommodait du système féodal; les monastères ne prirent pas l'initiative d'une lutte contre l'état social existant; tout ce qui fut tenté visa, non l'abolition, mais l'adoucissement du servage, et, indirectement, l'émancipation graduelle de la classe rurale; mais ce progrès fut très lent et souvent imperceptible.

En qualité de grands propriétaires, les monastères furent, dans le haut Moyen Age, des facteurs économiques de première importance. A défaut de villes, ils tinrent lieu de magasin et de marché et peut-être faut-il chercher une des origines de la gilde dans les sociétés marchandes des abbayes à l'époque mérovingienne, dans la constitution de leurs marchés la genèse d'une coutume nouvelle, dans le territoire même où ce marché est établi la cellule d'où sortiront quelques-unes des cités marchandes du XIIe siècle.

Outre la multitude des moines vivant et travaillant d'après la discipline de la règle bénédictine, il faut tenir compte d'une population considérable d'associés qui, sous le nom d'oblats ou donnés, sont admis à la vie monastique et lui appartiennent dans une mesure restreinte. Les femmes sont parmi les plus fervente : pour cette affiliation; elles s'installent à proximité du monastère — comme à Saint-Martin de Tournai — qui leur garantit une rente viagère contre l'abandon total ou partiel de leur petit avoir. Le contrat d'oblation n'est pas uniquement une donation conditionnelle inspirée par la dévotion, mais encore un procédé économique et avantageux à l'oblat, qui résout à peu de frais le problème de l'usufruit et de la rente viagère.

LXVII. La culture littéraire et artistique. — Les exigences de l'ascèse avaient imposé la lecture; celle-ci réclamait l'existence d'une bibliothèque, dont la formation imposa l'organisation d'un *scriptorium;* en outre, l'éducation des enfants obligeait à une certaine culture de la littérature classique; ainsi on se vit amené à faire une place de plus en plus grande aux lettres. Ce mouvement intellectuel reçut une nouvelle impulsion, à partir du jour où les moines furent élevés en grand nombre au sacerdoce. La littérature n'eut pas seulement une destination utilitaire; parmi les moines il se rencontra des esprits curieux, avides de connaissances, appliqués à les étendre et à les approfondir, épris de beauté, désireux d'y atteindre faute de mieux, sensibles au nombre de la prose et à la mesure des vers qu'ils s'exercaient à imiter avec une obstination que ne récompensait pas souvent le succès.

On a répété cent fois que moines et clercs ont sauvé la culture antique, et c'est vrai. Si plusieurs d'entre eux l'ont fait, sans comprendre le service qu'ils rendaient, d'autres, ceux qui donnèrent et transmirent l'impulsion, comprenaient à merveille ce qu'ils faisaient et le but qu'ils poursuivaient. Quand la barbarie eut tout recouvert à Rome, en Italie et en Gaule, aux VIe et VIIe siècles, la connaissance et l'estime des lettres demeurèrent vivaces en Irlande. Aldhelm de Malmesbury, Anglo-Saxon de naissance, en souffrait et voulait, au prix d'un labeur frénétique, initier ses compatriotes à la haute culture intellectuelle de Rome; Wilfrid d'York, formé à Lindisfarne, partageait son enthousiasme pour l'étude des lettres sacrées et classiques; même ferveur chez Benoît Biscop, chez Ceolfrid, le maître de Bède, qui se survécut dans Alcuin par qui le continent fut initié au savoir anglais, dernier reflet de la culture antique.

Ce grand nom de Bède le Vénérable doit être salué au passage. Il était entré enfant au monastère de Monkwearmouth; il fut vraiment le fruit le plus savoureux de la formation bénédictine au Moyen Age, un type bien complet et déjà un érudit à sa façon, en un siècle où la chose et le nom étaient inconnus. Sa préoccupation dominante était la connaissance de l'Écriture sainte dont il scrutait le texte en latin et en grec, qu'il traduisait en anglo-saxon et qu'il commentait avec piété, mais aussi avec une sorte de critique. Quelqu'un l'a qualifié d' « abbé Migne, de son temps ». Migne (voir ce nom) a rendu de précieux services; Bède en a rendu de non moins précieux. Il avait lu tout ce qu'il pouvait atteindre, l'avait ruminé et s'était formé une connaissance personnelle, une idée parfois originale des questions et des docteurs. Il avait pratiqué saint Augustin et en avait fait son profit. Ses commentaires, ses homélies sont des ouvrages réfléchis. Ses écrits historiques sont estimables. Il avait la conscience et la patience, ces qualités maîtresses de l'historien, et on peut dire de lui, comme d'Eusèbe de Césarée et de Grégoire de Tours, que si nous n'avions pas son histoire, il y a beaucoup de choses que nous ignorerions pour toujours.

Ce fut au moine Alcuin que Charlemagne confia la mission de faire revivre l'étude et de ressusciter la science. Alcuin fut un écrivain estimable et un grand pédagogue; son influence fut considérable, parce qu'il voulut former des hommes de caractère autant que de savoir. L'école du palais fut, au IXe siècle, une école normale, dont les plus brillants sujets prenaient la direction des écoles monastiques de Tours, de Saint-Gall, de Reichenau, de Fulda, de Saint-Wandrille. Ces écoles monastiques virent leur auditoire s'élargir de plus en plus, quand le concile de Mayence, en 813, eut ordonné aux parents d'y envoyer leurs enfants. On avait vu les moines devenir missionnaires, on les vit se faire écolâtres, mais ceci entraîna une grave conséquence. Comme, petit à petit, des agglomérations s'étaient formées autour des monastères, la culture des champs devenait impossible; d'autre part, les moines élevés au sacerdoce se détournaient des métiers manuels et en laissaient la charge aux frères laïcs et aux oblats. Les moines, pour ne pas rester oisifs, allongèrent l'office divin qui envahit toute la journée; on y ajouta des dévotions particulières, telles que l'office des morts, l'office des saints, tellement que des plaintes s'élevèrent; des réductions s'imposèrent, mais, timides et tardives, elles ne réussirent pas à renouer le fil de la tradition, à restaurer l'équilibre harmonieux du passé, et, pendant un temps fort long, l'étude cessa d'être en honneur et l'enseignement échappa à l'ordre bénédictin.

Au IXe siècle, néanmoins, des écoles s'ouvrirent partout, à Corbie, Saint-Riquier, Metz, Fulda, Saint-Gall, Reichenau, Prüm, Stavelot, Corvei; on vit briller Notker, les Ekkehard, Walafrid Strabon, Einhard, Loup de Ferrières, Haymon d'Halberstadt, Otfrid de Wissembourg et Rhaban Maur. La fin du IXe siècle marque un affaissement dans la production littéraire des monastères. Vers la seconde moitié du Xe et la première moitié du XIe siècle, un relèvement se produit qui a pour conséquence immédiate une renaissance des études. Moines et clercs cultivent, avec la même ardeur, la théologie, l'exégèse, l'histoire, la poésie, les mathématiques, entre le VIIIe et le XIIe siècle. Sans doute, tout cela est bien fruste et bien sommaire; ce n'est encore que des promesses, mais que l'avenir tiendra. Si l'histoire n'est représentée que par des chroniques et la poésie par des séquences, il faut se rappeler de quel abîme on remonte peu à peu vers la lumière. Tout est à faire et ce qu'on entreprend, il faut le recommencer plusieurs fois; avant tout, il est nécessaire de créer des bibliothèques, d'atteindre les auteurs, de les copier, de les défendre contre le vol, les guerres, l'incendie. Loup de Ferrières est un véritable bibliophile, dont l'érudition sait choisir entre les manuscrits, dont l'entregent sait se ménager d'utiles relations qu'il utilise pour emprunter des volumes et en tirer copie. Jamais on n'a autant lu, traduit, expliqué, commenté, imité Virgile, Ovide, Horace et Juvénal que du IXe au XVe siècle. La continuité de cette pénétration pédagogique, qui, d'Irlande, de certains cloîtres allemands, où les Carolingiens l'instituèrent ou l'entretinrent, d'Italie surtout, et même d'Orient, ne cessa de venir alimenter la vie intellectuelle dans les écoles cathédrales et les écoles monastiques, est un fait incontestable. La liste des auteurs anciens, qui furent lus et commentés dans ces écoles, la liste, plus éloquente, des traductions et imitations qui en furent faites, les attestations sans nombre d'un goût passionné pour cette matière vivante alors, morte aujourd'hui, qui était la seule distraction intellectuelle d'une société trop méconnue, les allusions et les emprunts aux textes latins (et même aux textes grecs) qui fourmillent dans les écrits de toute nature, ne peuvent se justifier que par une familiarité de tous les jours.

Les grands monastères ne se contentèrent pas de transmettre la culture littéraire; ils se plurent à entretenir la tradition artistique. Des Syriens, des Grecs venaient y offrir des bijoux, des tissus, des miniatures apportés d'Orient et qui éblouissaient par leurs chatoiements et leurs ors; des artisans s'offraient à sculpter, à ciseler, à damasquiner, et on les embauchait pour la décoration d'une châsse, la voûte en mosaïque d'une chapelle; mais il restait sur place des maçons, des latomiers, des menuisiers qui savaient par tradition les méthodes et les procédés des architectes et des constructeurs gallo-romains, et, tous ensemble, mettant en commun leur expérience et leur technique, stimulés par un abbé énergique et riche, pouvaient tenter encore de bâtir, de décorer, de créer. Sous l'inspiration et avec la coopération des ateliers monastiques, s'élevèrent les grandes églises des XIe et XIIe siècles. Il n'y eut pas que des abbés qui furent architectes et que des moines qui furent maçons, mais il faut faire aux ateliers monastiques une part prépondérante dans l'essor monumental qui a produit les plus beaux édifices romans de notre pays : Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Étienne de Caen, Sainte-Madeleine de Vezelay, Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Trophime d'Arles, Saint-Sernin de Toulouse, Sainte-Croix de Bordeaux, Saint-Martial de Limoges, Saint-Savin de Poitiers. Les dimensions de ces édifices dépassent de loin celles qu'une communauté, même vaniteuse, pourrait ambitionner : une centaine de moines s'y trouvent comme perdus; c'est que la communauté la plus prospère n'est désormais que le personnel attaché à un lieu de pèlerinage, dont il travaille à accroître de jour en jour la notoriété. Le culte des reliques attire, autour d'une tombe en réputation de miracles, des foules de pèlerins pour la commodité desquels il faut agrandir les nefs, créer les déambulatoires, prodiguer la richesse, afin de provoquer la générosité; car ces monuments, avec leurs cryptes, leurs chapiteaux, leurs trésors, leur mobilier, ont été payés sol à sol par les petits, les humbles, les malingres qui s'y sont rendus ou fait porter pour implorer la guérison ou le miracle.

L'art roman, qui se constitue vers la fin du Xe siècle, s'affranchit des souvenirs de la basilique romaine et se laisse impressionner par l'influence byzantine; après une longue série d'entreprises où les tâtonnements sont visibles, il s'épanouit au XIIe siècle dans un prestigieux ensemble de créations originales qui laisse présager l'art ogival.

En ce qui concerne les arts plastiques, pendant tout le haut Moyen Age, on ne les cultive que dans les monastères : calices, châsses, reliquaires, reliures des livres liturgiques, enluminure. Jusqu'à la fin du XIe siècle, on imite, on ne crée plus. La tradition monastique s'attache à des types qu'elle ne sait plus renouveler; on ne saurait dire avec certitude si l'invention personnelle est proscrite ou suspecte, en tout cas elle cesse de s'affirmer. L'évangéliaire d'Ebbon, le psautier d'Utrecht sont des œuvres isolées et sans influence. Ainsi qu'il arrive aux époques de décadence, les arts mineurs font la loi à ceux de qui ils devraient s'inspirer; la peinture s'inspire de la miniature et la sculpture de l'orfèvrerie. L'art irlandais, importé sur le continent, impressionne plus qu'il n'instruit, et d'ailleurs il lui faut céder parfois aux influences byzantine, orientale et arabe. C'est le même art, ce sont les mêmes procédés, mais avec des nuances dans les applications.

La peinture murale n'est que l'amplification de la miniature et sa déformation. Ce qui est flatteur dans des dimensions minuscules devient grimaçant et pénible en grandeur naturelle. Peu de chose s'est conservé et la plupart des peintures ne sont connues que par des attestations textuelles. Au IXe siècle, l'école de Reichenau décora le monastère de Saint-Gall et on a retrouvé, de nos jours, un cycle de peintures dans l'église de Saint-Georges d'Oberzell, à Reichenau; un autre cycle à Goldbach, près d'Ueberlingen, par les successeurs des décorateurs de Reichenau.

On pourrait rappeler d'autres manifestations artistiques, ivoires, émaux, vitraux, orfèvrerie, glyptique, sans ajouter rien d'utile à cette énumération. Ce qu'il faut retenir, c'est le labeur monastique et l'habileté technique des ouvriers. Ces artisans ne se contentaient pas de travailler pour le bon Dieu, vaille que vaille, ils y apportaient toute l'expérience dont ils étaient héritiers et toute la conscience dont ils étaient capables; de plus, ils y mettaient leur goût : ils voulaient évidemment que ce qui sortait de leurs mains fît honneur à leur monastère et à leur famille religieuse.

LXVIII. Cluny et sa réforme. — L'histoire intérieure de l'ordre bénédictin est celle des réactions qui, périodiquement, s'y sont produites. A diverses reprises, des efforts s'y sont dessinés en faveur d'une interprétation de la règle dans le sens d'un cénobitisme moins mitigé, plus âpre, plus rapproché de la conception orientale. On désigne généralement ces tentatives sous le nom de « réforme ». Elles durent peu de temps et font place à un retour au bon sens qui ramène l'interprétation modérée que saint Benoît a voulue et imposée. A la faveur de ces réformes successives, quelques notions surnagent et s'imposent, essais de centralisation administrative qui substituent au vœu

de gouvernement patriarcal que saint Benoît a voulu réaliser, les réalités d'un système régimentaire qu'on nomme « congrégation » ou « ordre ». Tour à tour missionnaire, éducateur, scientifique, l'ordre bénédictin n'a jamais été cristallisé dans une destination spéciale et une aptitude exclusive. Son fondateur n'a poursuivi d'autre but que de faire travailler des groupes d'hommes à la recherche de la vie parfaite; pour le reste, il s'en remettait à Dieu. Il se trouva ainsi avoir façonné un excellent outil dont l'Église usa maintes fois. Si la trempe de l'outil s'altérait par l'inaction, l'Église entreprenait sa réfection; alors une réforme officielle s'imposait.

Celle de Cluny fut mémorable. Le 11 septembre 910, Guillaume, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, fonda à Cluny, en Bourgogne, un monastère que gouverna l'abbé Bernon et qui fut placé directement sous la juridiction du Saint-Siège. Cette mesure préparait le rôle international de Cluny en Occident.

Au seuil du xe siècle, le relèvement de la discipline monastique, tenté un siècle auparavant par saint Benoît d'Aniane, a échoué. En France et en Allemagne, de grands monastères ont conservé la tradition littéraire et artistique de la renaissance carolingienne, mais la discipline claustrale s'est relâchée dans le contact journalier avec le monde; en outre, les monastères sont devenus une proie que guettent les abbés laïcs et qui servent de récompenses aux grands vassaux. A ce régime, la diminution de ferveur est rapide; les ravages des Sarrasins et des Normands, l'asservissement de la papauté aux factions romaines, paraissent rendre cette déchéance irrémédiable et générale. Dans cette décadence, Guillaume d'Aquitaine a-t-il été l'homme de génie qui conçoit un moyen de salut? Peut-être, puisqu'il semble avoir compris que, en mettant le nouveau monastère à la disposition du pape, il donnait un point d'appui à une politique de restauration religieuse, et l'avenir a prouvé qu'il avait vu juste.

L'abbé Bernon avait gagné à son observance quelques monastères : Baume, Déols, Massay, Gigny, Cluny. En 926, il se démit de sa charge et fit deux lots de ces monastères qu'il partagea entre Widon et Odon; celui-ci reçut Cluny, Déols et Massay. Bernon recommanda aux frères l'exactitude dans l'observance de la psalmodie, du silence, de la nourriture et du vêtement, leur rappela le devoir de la pauvreté et l'obligation de maintenir l'union entre les monastères. Odon se mit à l'œuvre et inculqua un programme de vie monastique qui fit, pendant deux siècles, la force et la gloire de Cluny. Cette vie de silence, de prière et de travail est une protestation et un exemple adressés aux laïques et aux clercs. Le silence place le moine bien loin des bruits et des passions du monde; il l'achemine, avec les privations d'une vie frugale, vers un idéal conforme à celui des saints et lui restitue le prestige attaché, aux yeux des hommes, à la pratique d'une vie d'abnégation. Le travail agricole et celui des métiers sont répartis entre les frères laïques, les donnés, les prébendiers, tandis que les moines clercs s'appliquent généralement à d'interminables psalmodies, à la lecture et à l'administration temporelle. Cluny releva la tradition de saint Benoît d'Aniane et occupa les moines à l'église, puisque la mode ne voulait plus qu'ils allassent aux champs. Non seulement on ajouta au nombre des psaumes, mais encore on multiplia les offices, qu'on s'ingénia à prolonger par la complication des cérémonies, la lenteur du chant, la somptuosité calculée des cortèges et des défilés, ressemblant à des parades. A la prière fervente et brève, recommandée par saint Benoît, on substituait le spectacle édifiant et magnifique où le corps prenait, peut-être, une part plus grande que l'âme; mais on touche ici au mystère de la vie intérieure chez les individus et en communauté, mystère que l'historien a le devoir de signaler, en avouant qu'il ne peut suppléer au silence de ces moines qui ont voulu que leur nom et les événements de leur vie demeurassent cachés aux hommes. Ce souhait a été rempli et aucune investigation ne pourra percer le mystère dont s'est enveloppée leur humilité.

L'office divin n'absorbait pas toutes les heures de la journée des moines clunisiens, mais il ne leur laissait, en dehors du chœur, que des intervalles qu'ils employaient à l'étude lorsque la fatigue de ces ingestions liturgiques n'induisait pas ceux qui y étaient soumis à une certaine dissipation et à des flâneries compensatrices. Mathieu d'Albano, moine de Cluny, s'en ouvrait clairement aux abbés bénédictins de Reims, vers 1131-1132 : le travail de la psalmodie a remplacé le travail manuel; ce qu'on supprimera à l'église, il faudra le restituer aux champs. Cependant, cette rude main-d'œuvre effrayait; plutôt que d'y revenir, on préférait la somnolente corvée de l'office que dénonçaient des plaintes de plus en plus fréquentes. Mais on ne supprime que ce qu'on remplace; à la place du travail manuel il aurait fallu organiser le travail intellectuel; on n'y pensa pas, ou bien on ne le voulut pas. La transcription des livres continua, car il est certain que les moines clunisiens ne se livrèrent pas à l'oisiveté : les listes de copies en témoignent; mais il y avait plus à faire, et il eût été possible, avec le nombre de monastères et le personnel dont on disposait, d'instituer et d'organiser, en Europe, l'instruction publique; au lieu de cela, on continua à entretenir pour les besoins particuliers de chaque maison, une petite classe de quelques enfants, dont, le moment venu, on ferait des novices. Le mouvement scolaire clunisien n'exista jamais.

Le mouvement littéraire y eut de rares représentants et peu d'éclat, car Lanfranc et saint Anselme, ainsi que l'école du Bec, sont un peu hors de la ligne de Cluny. Le chant sacré y fut très étudié; cela rentrait dans la conception liturgique clunisienne. La décoration des chapiteaux du chœur, représentant les tons de l'octave, avec leurs inscriptions mystiques, caractérise bien cette mentalité : sa raison d'être, son office principal, ou plutôt sa seule occupation, c'est le chœur.

Cluny, à ses débuts, incarnait une grande pensée religieuse et sociale : la régénération de la société chrétienne; et cette pensée se fit sentir de proche en proche. Ceci imposait la rédaction des *Coutumes* monastiques de Cluny, dont l'observance s'étendait de plus en plus et qui devinrent, en France, en Espagne, en Allemagne, en Belgique et en Italie, le directoire pratique et comme le commentaire officiel de la règle bénédictine. En 931, le pape Jean XI autorisait l'abbé Odon de Cluny à propager l'œuvre de la réforme, « en ce temps où presque tous les monastères sont infidèles à leur règle », et à soumettre à Cluny les monastères qui consentiraient à se réformer; ainsi fut posée la base de la confédération clunisienne. Dès lors, les monastères s'offrent et réclament, les princes et seigneurs proposent et supplient; aussi, le 18 novembre 942, saint Odon pouvait mourir, son œuvre était assurée de vivre. Ses successeurs, qui furent saint Mayeul, saint Odilon et saint Hughes, furent des organisateurs, et, par certains côtés, des hommes d'État. La réforme clunisienne prend un tel développement que l'abbé traite désormais avec les princes et les souverains. Il est une puissance avec laquelle il faut compter, et le monastère bourguignon est devenu un centre d'idées et d'aspirations dont on ne peut plus méconnaître l'importance. Les princes avisés, comme Hugues Capet et Robert II, en France, Otton le Grand et Henri II, en Allemagne, ne s'y trompent pas;

d'autant moins que l'aristocratie, en possession des sièges épiscopaux, prodigue, à l'exemple de l'évêque Adalbéron, les témoignages d'aversion et d'hostilité aux réformateurs de Fleury et de Cluny qui menacent ses apanages ecclésiastiques.

L'abbé Odilon se montre l'égal de saint Mayeul et son influence s'étend sur une partie de la chrétienté. Son souvenir est inséparable de deux institutions qui témoignent de sa charité. La « trêve de Dieu », en vertu de laquelle toute attaque à main armée était interdite depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin de chaque semaine, et la « commémoration des défunts », le 2 novembre de chaque année.

L'élévation de Hugues de Semur, qui gouverna Cluny pendant soixante ans, marque l'apogée, où se laissent entrevoir des symptômes de décadence: L'abbé de Cluny, prince temporel, exerçant les droits de haute et moyenne justice avec le privilège de battre monnaie, préside une confédération de près de deux mille monastères et, par l'intermédiaire de leurs prieurs, gouverne un domaine et perçoit des rentes qu'envierait un roi de France. Non seulement l'empereur et les princes recourent à son arbitrage, mais ils acceptent son hospitalité, se rencontrent à l'occasion avec le souverain pontife dans cette abbaye qui semble devenue la succursale du Latran. Les papes lui prodiguent les privilèges, tellement que la vie de l'Église ne semble assurée qu'à l'abri de la vigilance des moines de Cluny.

Cependant, cette période de prospérité va subir une terrible épreuve. Jusque-là, les papes ont envisagé la réforme de l'Église avec l'aide des empereurs et comme sous leur direction; désormais, ce droit d'intervention impériale est contesté et nié. La prétention d'Henri III à nommer des papes allemands avait éclairé les plus aveugles et montré la mise en tutelle de la papauté par l'empire. L'abbé Hugues pouvait être l'ami et le conseiller de Henri III, le parrain de son fils, le négociateur de ses affaires les plus délicates; il était surtout dévoué à la réforme de l'Église et allait y mettre le poids de Cluny tout entier, c'est-à-dire de près de deux mille monastères : abbayes, prieurés, doyennés et celles. L'ordre bénédictin, sous cette forme nouvelle, s'est modelé sur l'état féodal, avec ses fiefs et ses arrière-fiefs; mais l'administration reste d'une grande simplicité jusqu'au milieu du XIIe siècle. L'abbé de Cluny est tout-puissant et il est obéi; son prestige est fait de son rang et de son pouvoir sans doute, mais plus encore peut-être de la vénération et du dévouement qu'on a pour lui. Base fragile. Si l'abbé manque, son successeur ne le remplacera pas et l'œuvre vacillera, menacée moins encore par la ruine que par la décadence. L'abbé Hughes ne redouta pas cette alerte; il ne la prévit même pas et prit sa part dans la lutte des investitures à la seule place qui convînt à un abbé de Cluny : sous les ordres du pape et à côté de lui.

A-t-il partagé toutes les idées de Grégoire VII? Il est permis de se le demander; mais il a fait abstraction de sa manière de voir personnelle et l'a toujours soutenu. Reprenant le programme de réforme de Léon IX, de Victor II, d'Étienne IX, de Nicolas II et d'Alexandre II, ses prédécesseurs, Grégoire VII s'est, autant qu'eux tous, appuyé sur Cluny pour triompher dans sa lutte, afin de défendre la pureté des mœurs cléricales et la liberté des élections épiscopales et abbatiales. En face de lui se trouvait l'empereur d'Allemagne, Henri IV, représentant la tradition césarienne qui revendique le droit de disposer sans contrôle des évêchés et des abbayes. Le pape ne reconnaissait pas la théorie de l'inviolabilité du souverain par droit d'hérédité; il le déposa. Dans cette lutte ouverte, l'ordre monastique, régénéré et discipliné, commandé par l'abbé de Cluny, était prêt à tout. Il venait de fournir deux titulaires à la papauté et, quand vint le tour de Grégoire VII, c'était peut-être encore un moine de Cluny pour les idées duquel il allait lutter et qui lui adressait cet appel : « En un si grand labeur, soyez notre soutien, je vous le demande au nom de la charité fraternelle. Venez à notre secours autant qu'il vous est possible, ne cessez pas d'encourager et d'exhorter ceux qui aiment saint Pierre. » Entre deux adversaires également surexcités, l'abbé de Cluny remplissait le rôle de conseiller et de médiateur; la situation de ses monastères en France ne lui permettant pas de se poser en chef de parti dans une question politico-religieuse qui intéressait directement l'Allemagne et l'Italie. Le 7 mars 1080, au concile de Rome, le pape s'exprimait en ces termes : « Sachez, mes frères dans le sacerdoce, vous tous qui composez cette sainte assemblée, qu'entre tous les nobles monastères fondés au delà des monts à la gloire de Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, il en est un qui est le bien propre de saint Pierre, qui est uni à l'Église de Rome par un droit spécial. Ce monastère est celui de Cluny. Voué principalement dès sa fondation à l'honneur et à la défense du Siège apostolique, par la grâce et la clémence divines, il est arrivé, sous de saints abbés, à une telle grandeur, à une telle sainteté, qu'il dépasse tous les monastères d'outremonts dans le service de Dieu et la ferveur spirituelle; aucun autre ne l'égale. »

Lorsque, en 1122, le concordat de Worms mit fin à ces luttes, ou plutôt y apporta une trêve, Cluny poursuivit sa vie de prière et de recueillement. Urbain II l'appelait « un nouveau soleil », Pascal II « un foyer lumineux », Calixte II « le miroir de l'ordre monastique »; et vraiment Cluny était le chef et comme l'abrégé de l'ordre bénédictin. Son rôle avait duré deux siècles et ce rôle demeurait un des plus remplis qu'aucune institution humaine ait jamais assumé : restauration de la ferveur monastique, réhabilitation de la continence sacerdotale, régénération de la tradition épiscopale, rétablissement du prestige de la papauté; enfin relèvement moral de la société par le retour aux vertus et aux pratiques chrétiennes. Pendant plus de deux siècles, Cluny ne déchoit pas de l'idéal monastique et présente cette particularité de n'avoir eu que six abbés, dont l'élection fut influencée par l'abbé en charge qui désignait son successeur avec l'approbation des moines. Cette dérogation au droit commun pouvait se justifier par la nécessité de maintenir les traditions, de ne pas livrer à l'imprévoyance d'électeurs improvisés une œuvre qui les dépassait et de les sauver de leur propre inexpérience. Comme à l'époque des Antonins, le principe de la puissance au plus digne donna des résultats meilleurs que ceux qu'eût pu procurer tout autre système connu.

Cluny, en s'appuyant sur la papauté, fut conduit à l'affirmation de la suprématie pontificale et à la revendication de l'indépendance du pouvoir ecclésiastique. La lutte entreprise et soutenue dans ce but aboutit à la restauration, parmi le peuple chrétien, de la vraie notion de la nature de l'Église et de sa mission.

L'attachement inflexible aux principes s'alliait, chez les abbés de Cluny, à la modération dans les actes et la conciliation dans les discours. Cet esprit facilita l'éclosion ou le renouvellement, dans les monastères clunisiens, de la culture des arts. Les bibliothèques furent entretenues et développées; néanmoins, les écrivains furent rares et on aperçoit, çà et là, une tendance rigoriste défavorable à la culture des sciences et des lettres profanes tenues pour incompatibles avec la profession monastique. Dans les centres intellectuels, où l'influence clunisienne ne parvient que tamisée par une forte tradition locale, le *scriptorium* conti-

nue à multiplier les copies. Toutefois, les noms et les ouvrages de Raoul Glaber, d'Herman Contract et de Gui d'Arezzo montrent que l'étude conserve son charme auprès des meilleurs.

Mais, si Cluny ne fut pas toujours et partout la plus haute expression du monachisme au Moyen Age, aucun nom cependant n'est plus évocateur que le sien : Cluny a été, au moment de la crise redoutable qu'a traversée l'Église aux xe-xie siècles, le suprême asile de toutes les traditions chrétiennes; c'est là que se sont réfugiées les âmes pieuses, écœurées par la corruption du siècle, pour y vivre selon la règle de saint Benoît, dans la chasteté et dans la pénitence, pour y glorifier Dieu par le travail et la charité et, si l'on a exagéré bien à tort le rôle du mouvement clunisien dans la réforme générale de l'Église, il n'est pas douteux, en revanche, que jamais ordre religieux n'a été plus fortement organisé, que jamais aussi l'idéal chrétien n'a donné naissance, autant que dans les abbayes clunisiennes, à de sublimes expressions d'art. Malheureusement, si l'on peut encore retrouver, à Paray-le-Monial, à la Charité-sur-Loire, ailleurs encore, de fort beaux échantillons de l'architecture clunisienne, l'abbaye mère a disparu, victime du plus stupide vandalisme.

L'art monumental trouve, à Cluny et dans les riches monastères qui s'attachent à lui, un milieu favorable, en sorte que la période si troublée des xe et xie siècles coïncide avec une magnifique expansion architecturale. Cluny et Fleury sont des foyers de culture artistique qui rayonnent sur toute la France, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et jusqu'en Pologne. Aux derniers jours du xie siècle, un antagonisme se révèle; le type clunisien trouve un rival et l'architecture elle-même subit l'influence des idées réformatrices qui se font jour à Cîteaux.

LXIX. La branche de Cîteaux. — Les soixante années d'abbatiat de saint Hughes furent une apogée, avec l'éclat d'une apothéose. L'ordre monastique avait été si étroitement mêlé à la vie et aux luttes de l'Église, si intimement associé à son triomphe qu'on avait dû reconnaître que sa destination sociale est inséparable de son dessein spirituel. La sanctification de ses membres par la prière, le travail et la retraite ne les dispense, ni ne les détourne d'une action extérieure et d'une intervention énergique et prolongée dans les affaires humaines. La participation à une lutte tragique trempait les âmes, comme l'eût pu faire la plus rude discipline; la victoire laissa une sorte de lassitude, une incapacité de se renouveler, un besoin de se replier pour jouir des services rendus, un désintéressement à l'égard de ce qui pouvait survenir. Cluny s'ankylosa. Quand on a, pendant près de deux siècles, combattu sur terre et plané dans l'idéal, on ressent la fatigue; le poids du corps se fait lourd et l'âme aussi devient moins aérienne; la perfection finit par peser. La fatigue du chant liturgique, des longues séances d'immobilité, n'épargne pas les bonnes volontés les plus généreuses; elles fléchissent et la lassitude l'emporte sur la ferveur.

La plupart des monastères présentaient le spectacle de masses compactes de religieux, accaparés par les offices et consacrant à d'inutiles bavardages leurs rares loisirs; certains dormaient une partie de la matinée, ayant perdu le goût et jusqu'à l'idée du travail; d'autres se traînaient languissants, s'appuyaient sur un bâton, fréquentaient l'infirmerie, plus édifiants en paroles qu'en actions, pensionnaires replets et componcts de cette sorte de sanatorium mystique qu'est une abbaye en décadence. L'abbaye, dotée et rentée à souhait, était généralement très riche, trop riche, et tout s'en ressentait : table copieuse, boissons capiteuses, vêtements précieux ou élégants. D'autre part, la splendeur des édifices, la somptuosité des vases sacrés, la magnificence conventuelle, l'atmosphère de puissance et de grandeur que dégageaient ces rois, ces empereurs et ces papes traités fastueusement à l'hôtellerie, tout cela dégageait une subtile fumée d'orgueil dont s'enivraient les cerveaux un peu faibles. En pareil cas, ceux-là conçoivent le plus de vanité qui en auraient le moins de droit.

Le jour où la série providentielle des grands abbés de Cluny prit fin, l'armature merveilleuse flancha et l'œuvre s'affaissa. Il suffit du passage de l'abbé Ponce de Melgueil sur le siège abbatial pour donner carrière aux tendances désorganisatrices, maintenues jusque-là à l'état latent. Pierre de Montboissier, appelé Pierre le Vénérable, constata le mal, l'avoua, en gémit. Sa nature discrète, délicate, distinguée, pondérée, un peu timide, ne le prédisposait pas à ces opérations énergiques qui sauvent quelquefois les malades. Il n'était pas le caractère qu'il eût fallu pour couper, tailler, sacrifier : c'était un homme excellent à l'heure où il fallait un homme de génie.

Celui-ci était venu et allait donner sa mesure, mais pas à Cluny.

En 1027, était né à Troyes, en Champagne, saint Robert de Molesmes. Après plusieurs tentatives pour restaurer la stricte observance de la règle bénédictine, Robert éleva, avec des compagnons, quelques huttes à Molesmes et y vécut saintement. L'affluence des visiteurs, leur générosité compromirent l'austérité renaissante et Robert quitta Molesmes avec vingt et un moines pour gagner Cîteaux, au diocèse de Chalon-sur-Saône. Là, ce fut le retour sans mitigation à la primitive observance : complète solitude, pauvreté allant jusqu'à l'indigence dans la nourriture et le vêtement, travail manuel, refus de toute activité en dehors de l'enceinte du monastère, ni écoles, ni paroisses (1098). L'abbé Robert fut ramené à Molesmes par les réclamations de ses religieux et la volonté d'Urbain II; ainsi Molesmes fut moins le trait d'union que la transition entre Cluny et Cîteaux.

Après saint Robert, Cîteaux fut gouverné par saint Albéric et par saint Étienne Harding, qui régla le cérémonial et revisa les livres liturgiques dans le sens d'une extrême simplicité pour la pompe extérieure. La rigueur de l'observance pratiquée à Cîteaux détournait les novices, et le nombre déjà restreint des moines fut sérieusement réduit par une épidémie, en 1111. L'abbé Étienne Harding commençait à douter de l'avenir de Cîteaux, lorsque, en 1113, un jeune homme vint s'offrir à lui suivi de trente compagnons; c'était saint Bernard.

Cîteaux, en un jour, devenait célèbre et, dès l'année même, essaimait, devenait bientôt chef d'ordre, de sorte que, à la fin du xiie siècle, il commandait à 530 monastères d'hommes et, à la fin du xiiie siècle, à 694 monastères. Cîteaux prétendait moins réformer que rétablir l'observance dans sa lettre primitive; mais le problème à résoudre regardait moins encore l'observance que l'organisation. La règle de saint Benoît n'a pas envisagé les relations entre monastères; elle ne parle pas de groupements. Jusqu'au xe siècle, les liens qui unissaient entre eux les monastères étaient surtout d'ordre moral; la subordination hiérarchique n'existait que pour les prieurés relevant des grandes abbayes. Cluny avait créé la centralisation, avec tout ce qu'elle entraîne d'étouffant pour ce qui voudrait vivre et prospérer. Cette poussière d'abbayes et de prieurés vivant dans la dépendance d'un abbé unique et lointain, dont l'action s'exerçait tardivement, vivait moins qu'elle ne végétait. Cîteaux eut le mérite de voir cette faiblesse et d'y porter remède, en découvrant la juste proportion entre l'isolement et la centralisation. L'autonomie des monastères et l'autorité abbatiale étaient respectées, mais le pouvoir de l'abbé et l'obser-

vation de la discipline, de même que l'interprétation de la règle, étaient soustraits au caprice individuel par la subordination à l'observance commune. Chaque monastère progressait suivant la protection de Dieu, la capacité de son abbé et le zèle de ses moines, sous le contrôle du statut fondamental, encore en vigueur de nos jours, sous son nom de « Charte de Charité » (1119).

Cîteaux remontait à la source de l'ascèse bénédictine et s'y abreuvait : prière, travail, lecture, pauvreté, abandon entier du monde pour servir Dieu. L'office liturgique était allégé et simplifié; le travail manuel restauré et, même, aggravé; il n'était plus seulement un utile emploi du temps, mais une pénitence. Celle-ci fut héroïquement pratiquée et donna son caractère à la branche de Cîteaux. L'idéal cistercien provoqua partout l'enthousiasme, et le plus sincère de tous, celui qui se traduit par l'imitation. Dans tous les rangs de la société, parmi les clercs, les nobles, les étudiants, ce ne sont pas des recrues qui s'offrent, ce sont des groupes qui s'agrègent; ce sont même des chanoines, des évêques qui affluent tellement que les monastères se multiplient : La Ferté, Pontigny, Clairvaux, Morimond, Villers, Hemmerode, Heisterbach, etc.

L'homme de foi et de génie en qui s'incarne l'esprit de Cîteaux, c'est l'abbé de Clairvaux, saint Bernard, qui dirige, instruit et domine un siècle — son siècle! Il fut un entraîneur d'hommes, que l'amour du Christ embrasait et qui eût bousculé le monde pour gagner une seule âme à Jésus-Christ; le royaume du ciel souffre violence et il voulait en forcer l'entrée, pour que l'humanité entière y entrât avec lui. Bernard ne fut pas un missionnaire à la façon de saint Boniface, il eut plutôt l'impétuosité d'un apôtre unie à l'éloquence d'un tribun. Papes, rois, conciles, multitudes, dialecticiens, hérétiques — il parle, il excite, il convainc, il entraîne, il réfute. Entre temps, il prêche, il écrit, il gouverne son monastère et, dans l'espace de trente-cinq ans, fonde soixante-huit monastères disséminés en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Irlande, en Suède, au Danemark, en Sardaigne et en Belgique.

Dans l'ordre bénédictin, tel que Cluny l'avait unifié, Cîteaux n'avait paru être d'abord qu'un rameau d'une exceptionnelle vigueur; mais son idéal, son habit, sa constitution surtout en faisaient un ordre distinct et nouveau. Les monastères clunisiens répandus en Europe observaient avec stupeur la croissance et sans bienveillance la gloire de Cîteaux, vers qui le monde entier avait les yeux tournés; il n'est pas d'épreuve plus cuisante à une famille religieuse que la rivalité heureuse d'une autre famille. Au début, l'antagonisme entre Cîteaux et Cluny se nuançait ici d'un sentiment de supériorité, là d'un sentiment de déférence, mais les nuances durent peu! Chez les clunisiens, on loue affectueusement les cisterciens; Pierre le Vénérable, Pierre de Celle, même Orderic Vital et Robert de Torigny ne cachent pas leur admiration pour Cîteaux. C'est que ces hommes, très intelligents et très avertis, savent à merveille que le mouvement de réforme auquel ils assistent part des monastères et ne peut qu'exercer une profonde influence sur l'organisation monastique. Ils ont recueilli les échos alarmants des premiers prédicateurs ambulants de France qui exaltent la pauvreté et la pénitence et appellent le peuple à prendre part à l'œuvre de la réforme du clergé et des fidèles. A ce prix, les revendications de Cîteaux, qui ne demande que le retour à la règle bénédictine, sont rassurantes et doivent être encouragées; aussi voit-on un certain nombre de bénédictins passer à Cîteaux; même des abbés se font simples moines sous l'habit blanc et des monastères entiers, comme Savigny, Obazine, Cadouin, Dalon, s'affilient à Cîteaux. L'abbé de Clairvaux approuvait et encourageait ces transfuges qui lui semblaient quitter le monde pour embrasser la voie ardue de la perfection.

Malheureusement, les cisterciens, convaincus de leur supériorité, ménageaient peu les clunisiens, si peu que les abbés entrèrent en lice, saint Bernard contre Pierre le Vénérable. Celui-ci avait à cœur d'éviter les brouilleries qui, entre moines, sont immortelles, et il se flattait de ramener l'accord en donnant raison à tout le monde : à Cîteaux qui s'attache à la lettre de la règle, oublie l'expérience de six siècles et veut réaliser la perfection par les méthodes les plus rigoureuses; à Cluny qui se réclame de l'esprit de cette règle, invoque les retouches que la tradition apporte et se propose d'atteindre la perfection par des moyens plus accessibles à la faiblesse humaine. L'institut clunisien, déjà séculaire, n'avait pas échappé à quelques abus que Cîteaux condamnait un peu trop bruyamment et auxquels il n'échapperait pas lui-même.

Le temps n'était pas encore venu d'une parfaite entente, et l'ordre cistercien allait poursuivre désormais son développement en dehors de l'autorité et de l'influence de l'ordre bénédictin; mais celui-ci lui devrait beaucoup au point de vue de la constitution intérieure. A la centralisation de Cluny, Cîteaux opposa l'autonomie des monastères groupés en une sorte de confédération sous une autorité effective, tempérée par la représentation du corps entier de l'ordre dans les chapitres généraux. A d'autres points de vue, Cluny maintint sa conception, en particulier sur l'exemption monastique du pouvoir épiscopal. La lutte des investitures venait de faire la preuve des services que l'indépendance de l'ordre monastique lui avait permis de rendre à la papauté contre un épiscopat asservi, dégénéré ou rebelle. La richesse et les abus qu'elle entraîne ne pouvaient être défendus contre les véhémentes apostrophes des cisterciens; mais ceux-ci excédaient en posant en principe que le travail manuel réalise seul l'obligation imposée par la règle. Celle-ci considérait ce travail accompli à l'intérieur du monastère, comme une exception et, en dehors du travail agricole, les arts et les lettres offraient aux forces physiques et intellectuelles un emploi qui remplaçait utilement l'effort des muscles. L'écueil, c'était que le travail intellectuel ne devînt qu'un prétexte et ne fût, en réalité, qu'une forme d'inertie.

La fondation de Cîteaux avait été un grave avertissement pour l'ordre bénédictin, qui sentit passer sur lui un vent de tempête, frémit, puis se rassura. Si l'avertissement avait été entendu, on eût organisé le travail intellectuel et artistique, et surtout développé l'enseignement, prévenant la catastrophe imminente qui allait fondre sur l'ordre dès le milieu du XIIe siècle. On n'en fit rien; on se renferma dans un conservatisme à outrance; on ne comprit pas que le passé avait eu son utilité et sa gloire, mais que le présent et l'avenir amèneraient d'autres nécessités. Sans intelligence nette des temps nouveaux qu'allaient vivre l'Église, l'État et la société, les anciennes corporations firent place, à leur insu et, plus tard, contre leur gré, à d'autres familles religieuses créées sous l'empire de ces nécessités. « Les institutions humaines, quand elles sont créées sous l'empire d'un besoin social, grandissent et s'épanouissent pour le bien commun; puis elles languissent et meurent, lorsque leur rôle utile est terminé. Malheur à elles si elles ne se transforment pas à temps, si elles essaient de se survivre et de prolonger un organisme devenu suranné; leur vie factice est frappée d'impuissance et de stérilité; souvent même, elle engendre les abus et le scandale. Leurs richesses paraissent excessives; les privilèges dont elles jouissent, injustifiés. Elles provoquent l'envie,

suscitent la colère des foules, jusqu'à ce que le souffle des révolutions emporte l'institution tout entière, sans égard pour les services rendus autrefois. »

LXX. Moines et monastères du IXe au XIIIe siècle. — Vers la fin du XIIe siècle, la gêne financière entraîne la décadence de la discipline monastique, mais l'influence acquise, deux siècles plus tôt, continue à s'exercer. Cette influence avait sa source dans les idées dont s'inspirait Cluny, dans la force expansive que leur donnèrent ses grands abbés, dans le nombre et l'union des monastères qui vinrent se grouper dans la hiérarchie féodale de ses fondations. L'histoire de cette influence en Europe est à écrire depuis le XIIIe siècle; c'est la période la moins éclatante, mais non la moins agissante de cette robuste congrégation répandue dans toute la chrétienté, avec son organisation féodale, ses attaches étroites avec le chef d'ordre, ses chapitres et ses visites canoniques.

Mais les noms fameux de Cluny et de Cîteaux, le souvenir des confédérations immenses dont ils furent les moteurs, ont trop rejeté dans l'ombre ce qui se fit ailleurs, hors de leur influence. Le Mont-Cassin jouissait d'une considération particulière due au souvenir de saint Benoît; mais, pillé, saccagé, ruiné tour à tour par les Lombards et les Sarrasins, restauré par les papes, comblé de richesses par les empereurs et les princes, trop accessible au relâchement, il n'avait joui, pendant plusieurs siècles, que d'une existence menacée et précaire, incompatible avec une action permanente sur les autres monastères. Ceux-ci, indépendants les uns des autres, affranchis de la juridiction épiscopale, alternaient les périodes de ferveur avec les périodes de relâchement et, après le spectacle des intrusions et des usurpations, donnaient celui des tentatives de réforme et de réorganisation.

Les tentatives de réforme de saint Benoît d'Aniane et Gérard de Brogne visaient l'observance plutôt que l'organisation et ne produisirent que des bienfaits locaux; l'initiative du pape Grégoire II, jadis moine au Latran, qui attira les moines auprès des grandes basiliques de Rome, eut de plus vastes conséquences. L'expansion monastique s'affirme par la création de maisons si nombreuses qu'on doit s'interdire des énumérations qui prendraient l'apparence de catalogues. Parmi ceux dont l'œuvre ne peut être passée sous silence, il est permis de rappeler les noms d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, et du moine Usuard, du même monastère; de Beatus, abbé de Valcabado, qui combattit l'adoptianisme, et de Paschase Radbert de Corbie, auteur d'un traité *De corpore Christi;* Hilduin, abbé de Saint-Denis; Loup, abbé de Ferrières, et Rhaban Maur qui réfuta les erreurs de Gottescalc sur la grâce. En Italie, Paul Diacre; en Allemagne, Réginon de Prüm et Notker le Bègue sont les principales illustrations du IXe siècle.

Au Xe siècle, saint Abbon de Fleury et Aimoin, du même monastère, font figure de savants, comme le moine Flodoard de Reims, Hucbald de Saint-Amand et le moine Gerbert qui illustra le siège de Reims, et celui de Rome sous le nom de Sylvestre II. Ses connaissances en géométrie, en mécanique, en astronomie, parurent si extraordinaires à ses contemporains qu'ils les attribuèrent à un pacte conclu avec le démon.

Le XIe siècle, qui voit l'ascension rapide de Cluny, est signalé par d'autres essais heureux de réforme : en Toscane, saint Romuald fonde les camaldules qui rappellent l'observance des *laures* palestiniennes, où l'érémitisme était combiné avec le cénobitisme; quelques années plus tard, dans cette même Toscane, saint Jean Gualbert institue les moines de Vallombreuse et saint Pierre Damien fonde cinq monastères qu'il soumet aux camaldules; plus tard, en Apulie, saint Guillaume de Verceil fonde la congrégation de Mont-Vierge et saint Jean Meda celle des humiliés, en Lombardie. Saint Étienne de Muret fonde l'ordre de Grandmont, en Limousin, et saint Guillaume d'Hirsau fait triompher, dans ce monastère et dans toute l'Allemagne, la réforme de Cluny. Il rédige des *Coutumes* qui reproduisent celles qu'avait compilées le moine Udalric de Cluny.

Quelques écrivains suivent alors d'assez loin le bienheureux Lanfranc et saint Anselme; ce sont Lambert d'Aschafenbourg et Sigebert de Gembloux, chroniqueurs, Rupert de Deutz, Thierry de Saint-Évroult, Geoffroy de Vendôme et saint Bruno de Segni; il est permis de faire une place aussi à Gottshalk, moine de Limburg-sur-l'Hardt, auteur de séquences. Peut-être a-t-on trop oublié de rendre la justice due à Gauzon, par qui furent jetés les fondements de la grande basilique de Cluny qu'acheva le moine Hézelon, ancien chanoine de Liége.

Le XIIe siècle appartient surtout à Cîteaux, mais l'influence de saint Bernard n'est pas seule à s'exercer. En Espagne, saint Raymond, abbé de Fitero, institue l'ordre militaire de Calatrava en Castille (1157), presqu'en même temps que celui d'Alcantara, en Léon, reçoit de Cîteaux ses règles (1161); au Portugal, Alphonse Ier et l'abbé Jean de Tarouca créent l'ordre d'Avis (1167). Pendant ce siècle, l'abbé de Saint-Denis, Suger (1082-1152), exerce avec sagesse le gouvernement du royaume, pendant qu'en Angleterre, Simon Langton, archevêque de Cantorbéry, décide Jean sans Terre à signer la *Magna charta*, et, en Allemagne, l'abbé Wibald, de Stavelot, remplit près de Conrad III un rôle analogue à celui de Suger près de Louis VII.

L'étude est représentée par Guibert de Nogent qui eut l'intuition de la critique historique, par Ordéric Vital et d'autres chroniqueurs utiles ou même estimables comme Guillaume de Malmesbury et le moine Eadmer, par Philippe de Harvengt, abbé de Bonne-Espérance, et par Gratien, l'auteur du *Décret* qui a conservé son nom.

Il faudrait encore rappeler l'influence artistique de Cluny et, notamment, son action sur la sculpture romane, résumer la liste des bibliothèques monastiques et calculer l'effort déployé avec les difficultés vaincues pour amasser ces trésors, énumérer les basiliques, les cloîtres et la légion d'architectes, de peintres, de miniaturistes, d'orfèvres, qui dressent les plans, peignent à fresque, dirigent les chantiers, organisent les ateliers, ou bien écrivent le résumé de l'expérience acquise, comme fait le moine Théophile dans son traité célèbre intitulé : *Diversarum artium schedula.*

LXXI. Le monachisme du XIIIe au XVIe siècle. — Le XIIIe siècle vit une chose nouvelle. Depuis longtemps on ne connaissait d'autre forme de vie religieuse que la profession monastique; dès le Xe siècle, avant Cluny, les prescriptions disciplinaires offraient presque partout un caractère d'uniformité remarquable : à Gorze, à Reichenau, à Ratisbonne, à Trèves, à Gand, à Fleury, en Angleterre; ce sont, au fond, les mêmes coutumes. Cluny survient, centralise, absorbe, étouffe et fonde l'indépendance de l'abbé vis-à-vis de l'ordre entier. Une réaction suit et Cîteaux trouve la solution pratique de la corporation organisée. La réaction contre Cluny se manifesta, au XIIe siècle, par le rejet de ses constitutions et l'établissement de chapitres annuels spontanément convoqués. Plus tard, les papes Innocent III, Grégoire IX, Benoît XII réglementèrent ces assemblées et leur donnèrent force de loi : l'ordre fut divisé en provinces et les monastères obligés aux chapitres triennaux; ce ne fut qu'un remède illusoire qui ne parvint pas à rendre une nouvelle vie aux monastères.

Car il semblait bien que ce fût la vie qui s'éloignât d'eux à l'heure où apparaissaient les ordres mendiants. Les hommes de ce temps (et ceux du nôtre) se sont fait sans peine à cette idée que, au XIIIe siècle, l'ordre bénédictin n'avait qu'à se retirer à l'arrière-plan où le réléguaient des sociétés religieuses d'un type plus moderne et mieux adapté à des besognes rajeunies. Cependant, l'apostolat bénédictin s'était déjà exercé sous des formes identiques à celles qu'assumaient les ordres nouveaux; mais l'immense machine clunisienne ou cistercienne manquait un peu de la souplesse et de la promptitude qui savent transformer, improviser instantanément. Pour avoir manqué la minute décisive, l'instant qu'on ne retrouve pas, l'ordre fut distancé pour plusieurs siècles, supplanté, mis de côté par des rivaux tels que les franciscains et les dominicains, approuvés tous les deux en 1215.

Vivant au milieu du peuple, associé à tous les épisodes de la rue et du foyer, populaire et, à l'occasion, populacier, le frère mendiant sait trouver la parole qui émeut et celle qui persuade, soit qu'il parle sur la borne du chemin ou dans la chaire des universités. Il est un fascinateur. En face de lui les moines n'ont plus que le prestige de la richesse et le privilège de la charité. Dans certaines contrées, en Allemagne par exemple, on voit des monastères, tels que Reichenau, Waldkirch et Säckingen, ne s'ouvrir désormais qu'aux moines de naissance noble. Cependant, on voit encore la sève monter dans le vieil arbre et produire de nouvelles souches : congrégations des olivétains, des silvestrins, du *Corpus-Christi;* la sainteté individuelle produit alors deux mystiques célèbres au monastère d'Helfta, sainte Gertrude et sainte Mechtilde; elles appartiennent très probablement à la réforme cistercienne.

En Angleterre, l'ordre bénédictin conservait de la vigueur et de l'éclat; il était parvenu à s'organiser d'après les règles posées par Innocent III et y restait fidèle. Il est vrai que la position de l'épiscopat ne lui permettait pas d'empiéter facilement sur les monastères, dont l'influence sociale était trop grande et pour qui le recours au roi était si facile. En 1275, le chapitre général des bénédictins, tenu à Abingdon, décidait l'érection d'un établissement auprès de l'université d'Oxford; en 1283, un prieuré fut établi qui devint le centre de la colonie bénédictine et reçut dans ses *cameræ* de nombreux étudiants. Nul doute que ces jeunes moines ne prissent parti avec vivacité, comme faisait leur confrère de Saint-Albans, le chroniqueur Mathieu de Paris, mort depuis peu. L'ordre bénédictin avait atteint alors, en Angleterre, l'apogée de sa puissance; mais il s'affaissait, là comme partout ailleurs, sous le poids de ses grandeurs passées et se trouvait trop souvent réduit à n'être plus qu'un rouage du monde féodal. Comme institution sociale, il occupait encore une place importante et bienfaisante au sein de la nation qu'il avait autrefois convertie, et dont il avait dirigé l'éducation pendant des siècles. Toutefois, l'influence religieuse et intellectuelle lui échappait. La féodalité lui formait un vêtement brillant, mais trop lourd pour qu'il pût s'en débarrasser, et, replié sur lui-même, il s'était fait de la vie locale, isolée, machinale, dans son conservatisme exclusif, un idéal et un but. Ce n'est plus dans ses monastères qu'on va chercher les évêques, ce n'est plus dans son sein, à part quelques annalistes, qu'on trouve les hommes d'études. Corps aristocratique, dont les chefs siègent aux États du royaume, les monastères ont une vie honnête, grande, si l'on veut, par l'attachement aux traditions du passé, par leur action bienfaisante sur les peuples qui vivent sous la crosse, utile par les bienfaits d'une charité qui n'a jamais tari, mais enfin d'une vie qui n'est plus que l'ombre majestueuse de celle des siècles antérieurs au XIIe, des siècles où l'activité s'épanchait forcément au dehors et se traduisait en actes sur la nation entière et sur l'Église. L'Église, il est vrai, parla de réforme; l'ordre parla de droits acquis et de traditions. Personne ne voulait être inutile, mais personne ne savait plus se rendre utile; on continua comme par le passé et en invoquant l'histoire on ne s'aperçut pas qu'on passait dans l'archéologie.

Au XIVe siècle, la décadence s'accentue à tel point qu'on n'essaie plus de la nier; tout au plus cherche-t-on encore à en découvrir les raisons. La guerre de Cent ans (1337-1437), le Grand Schisme d'Occident (1378-1417) et la commende expliquent la plénitude de cette décadence. La commende perpétuelle avait commencé dans des conditions qui la rendaient plausible. Un évêque de Sicile ayant été obligé d'abandonner son Église dévastée par les barbares, saint Grégoire le Grand donna à l'évêque de Messine l'autorisation de conférer à l'évêque fugitif la conduite d'un des monastères de cette ville. Inversement, le pape remit à des abbés et à leurs moines quelques églises desservies par des clercs négligents. Ce faisant, le pape exerçait un droit légitime de transfert des bénéfices des réguliers aux séculiers et des séculiers aux réguliers. Les laïques s'offrirent, promettant de faire mieux que les gens d'Église. On les crut et, alors, on les vit à l'œuvre. Charles-Martel distribua tout ce qui lui tombait sous la main à ses compagnons, disant qu'il est juste que ceux qui défendent l'Église aient quelque part à ses biens. Sous Charles le Chauve et Louis le Bègue, les concessions aux laïques redoublèrent; il arriva que les charges, imposées à tout domaine foncier pour le service militaire et l'administration de la justice, obligèrent le clergé à recourir aux avoués laïques qui finirent par s'assurer d'un droit héréditaire sur les biens dont ils ne devaient avoir que la représentation. Ces causes agirent plus puissamment contre les moines que contre les évêques, mieux armés pour se défendre. Les biens monastiques offrirent une proie certaine et facile aux convoitises des séculiers et des laïques. Peu à peu l'envahissement des bénéfices monastiques se régularisa. Pour prendre et garder avec sécurité le titre d'abbé, les laïques se soumirent à la tonsure, au célibat et à quelques apparences de cléricature. La fiction de la commende les dispensait de la résidence et de l'observance régulières.

Clément V et Jean XXII accordèrent de nombreuses commendes contre paiement d'une partie des revenus. Innocent VI se vit en présence d'abus si graves qu'il supprima les commendes, à l'exception de celles des cardinaux (18 mai 1353), mais cette décision fut esquivée et, pendant le schisme d'Occident, la commende devint une plaie mortelle. Pontifes, prélats, souverains en usèrent sans frein jusqu'à ce triste concordat de 1515 entre Léon X et François Ier, où le pape livrait au roi la nomination des commendataires, sous certaines clauses qui ne furent pas respectées.

Le XVe siècle fut une période de rénovation monastique : le système de congrégation se développe, s'affermit et s'établit à demeure, mais on y distingue deux courants. Là où il faut lutter contre la commende, malheureusement tolérée par la cour de Rome, c'est le système de la triennalité des offices et l'autorité du chapitre général qui prévaut : en Italie, en France, en Espagne, au Portugal, abandonnant ou conservant le lien qui unit le moine à un monastère déterminé. C'est la congrégation fondée par Louis Barbo, abbé de Sainte-Justine de Padoue, qui établit ces principes dans plus de quatre-vingt-quinze maisons. Ailleurs, c'est le cas de la grande union de Bursfeld, créée par l'abbé Jean de Minden; on maintient les traditions des supérieurs perpétuels et de la stabilité monastique;

cette union arrivera à compter jusqu'à cent quarante-sept monastères; en Autriche, on réforme l'abbaye de Melk, dont l'observance est adoptée par la plupart des monastères autrichiens. Bientôt, les nouvelles congrégations se forment, nationales, locales; c'est le système préconisé par le concile de Trente et adopté depuis. Ce mouvement de réforme entraîne un retour de ferveur. On voit sainte Françoise Romaine fonder les oblates du monastère de Tor di Specchi (1432), et Garcias de Cisneros restaure la discipline au Montserrat, où il compose un *Exercitatorium vitæ spiritualis* qui a été lu avec fruit par saint Ignace de Loyola. Celui qu'on nomme le « moine de Salzbourg » a laissé des poésies sacrées estimables. Enfin, au XVe siècle, on signale l'apparition de la médaille dite de Saint-Benoît.

LXXII. Congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur. — Malgré la plaie de la commende, le XVIe siècle fut témoin de quelques efforts énergiques et heureux, mais dispersés et de peu d'efficacité pour le relèvement de l'ordre bénédictin dans son ensemble. En France, l'abbaye de Chezal-Benoît s'unit à plusieurs monastères, en vue de revenir à l'observance primitive, et le pape Léon X les établit en congrégation (1516); Lérins revient à la discipline, grâce à son prieur, Denis Faucher; dans la Flandre et l'Artois, se forme la congrégation dite des « exempts » (1580), et des tentatives analogues se rencontrent chez les cisterciens, arrivés, eux aussi, à l'heure des réformes.

Ce n'étaient là, toutefois, que des lueurs d'espoir au moment où l'ordre monastique paraissait menacé de disparaître. L'Allemagne, l'Angleterre et une partie des Pays-Bas, avec le Danemark et la Suède, en adoptant la réforme protestante, ne dédaignèrent pas la confiscation des monastères depuis les plus opulents jusqu'aux plus modestes, dispersèrent les moines et renouèrent une tradition bénédictine, celle du martyre. Il ne s'agissait plus cette fois d'hécatombes comme celles de Saint-Honorat de Lérins et de Saint-Pierre de Cardeña, mais on vit des abbés et des moines donner leur sang pour leur foi : Richard Whiting, Hugh Faringdon, John Beche et plusieurs autres. Une illustration moins tragique s'attache à la mémoire du vénérable Louis de Blois, abbé de Liessies à l'âge de vingt-deux ans, qui se contenta de rétablir l'observance et de donner l'exemple de l'exactitude et de la ferveur à sa communauté. Son influence dépassa de beaucoup les limites de la clôture, grâce à ses ouvrages dont la suave onction plaisait à saint François de Sales, à Fénelon et à Bossuet et séduisait le rude Lamennais, qui se fit le traducteur du *Guide spirituel*.

Vers la fin du XVIe siècle, il devenait manifeste qu'une réforme profonde et générale pouvait seule sauver l'ordre bénédictin d'une déchéance complète, prélude d'une disparition prochaine. La Ligue n'avait pas causé moins de ruines que le protestantisme aux intérêts spirituels et temporels. En 1591, le pape Grégoire XIV confia au cardinal Charles de Lorraine la mission d'établir la réforme bénédictine dans les « Trois évêchés » (Metz, Toul, Verdun), ainsi que dans les duchés de Lorraine et de Bar. Deux chapitres généraux, convoqués en 1595 et 1597, ne donnèrent aucun résultat et le cardinal envisageait la suppression totale des bénédictins en Lorraine, quand l'évêque de Verdun sollicita pour dom Didier de la Cour, profès de l'abbaye de Saint-Vanne à Verdun depuis 1575 et prieur en 1598, un bref pontifical autorisant ce religieux à prendre toutes mesures utiles au rétablissement de la discipline.

Le 30 janvier 1600, cinq religieux s'engagèrent à pratiquer exactement la règle de saint Benoît; le 7 avril 1604, une bulle de Clément VIII érigeait la congrégation de Saint-Vanne-et-Saint-Hydulphe. En peu d'années, elle compta plus de quarante monastères et plusieurs abbayes françaises demandèrent à s'y affilier, mais alors la Lorraine n'appartenait pas à la France et un chapitre général, tenu à Saint-Mansuy de Toul, en 1618, décréta la création d'une congrégation française. Dom Laurent Bénard, docteur en Sorbonne et prieur du collège de Cluny, à Paris, fut désigné pour exécuter les décisions du chapitre général. Au mois d'août 1618, munis des lettres patentes de Louis XIII, les bénédictins réformés français, siégeant au couvent des Blancs-Manteaux de Paris, tinrent le premier chapitre général de la congrégation de Saint-Maur. Celle-ci parvint à l'âge adulte au mois d'avril 1630, lorsque dom Grégoire Tarrisse fut élu supérieur général.

Dom Tarrisse ramena la congrégation dont il avait la conduite à l'idée primitive et féconde d'équilibre entre la prière et le travail. Les nécessités de l'heure étaient scientifiques; on aborda le domaine de la science, mais ce ne fut pas sans soutenir une lutte parfois vive. Beaucoup, même parmi les plus zélés, soutenaient que l'office principal du moine est de prier et que, en s'adonnant aux études, le religieux nourrit un fâcheux esprit de curiosité qui le dissipe. Dom Tarrisse réfuta les uns, fit taire les autres et tout le monde (ou presque) travailla. Les programmes qu'il a laissés, et que tant d'hommes éminents appliquèrent, ont fait la gloire et l'utilité de l'ordre bénédictin pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. Si la famille bénédictine porte, aujourd'hui encore, une auréole, elle en doit l'éclat aux ancêtres de Saint-Maur et de Saint-Vanne. L'opulence du passé compense l'indigence du présent.

Outre les soins donnés à l'administration temporelle et la reconstruction d'une vingtaine de monastères, dom Tarrisse se voua à la restauration intellectuelle, appliquant chaque religieux, suivant ses goûts et ses aptitudes, aux travaux qui lui convenaient le mieux, établissant des cours de philosophie et de théologie dans les provinces, ordonnant une reconnaissance à peu près complète des bibliothèques et des archives de la congrégation, rassemblant à Saint-Germain-des-Prés tous les moyens de travail nécessaires au succès des hautes études. Le soin de réunir tout ce qui se rapportait à l'histoire de l'ordre, en France, et à celle de l'Église lui semblait une garantie et un stimulant pour la régularité et l'édification. L'élan donné, dom Tarrisse découvrit dom Luc d'Achery, qui fut l'initiateur de Mabillon, dont le nom illustre ramasse toute la gloire et toute la vertu d'une méthode qui donna, à ceux qui s'y dévouèrent, la sainteté et la célébrité.

On raconte que le jésuite Sirmond, au lieu de se donner la peine de rechercher aux diverses sources les passages qui lui manquaient, allait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés trouver le P. Ménard qui lui indiquait sur-le-champ le livre et le chapitre de l'ouvrage où ils étaient imprimés. Mais, jusqu'à l'année 1655, date de la publication des premiers volumes du *Spicilegium* de dom Luc d'Achery, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur n'avaient encore mis au jour aucune composition ou compilation importante pour l'histoire du Moyen Age. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés était comme le centre commun de la congrégation. Le roi Louis XIII ayant repris Corbie, en 1636, les nombreux manuscrits que renfermait l'abbaye de cette ville, et qui se distinguaient moins encore par leur nombre que par leur ancienneté, furent transportés à Saint-Germain-des-Prés et composèrent le fonds le plus précieux de la bibliothèque de ce monastère, la plus riche de France en manuscrits après celle du roi. Les bénédictins y trouvèrent une mine presque inépuisable pour leurs publications, qui, bientôt, se succédèrent avec rapi-

dité et que nous allons passer en revue. Les *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, de dom d'Achery et de dom Mabillon, suivirent le *Spicilegium;* puis vinrent les *Annales*, les *Vetera analecta* et la *Diplomatique* publiés par le même Mabillon; les *Concilia Rotomagensis provinciæ*, de dom Bessin; le *Thesaurus anecdotorum* et l'*Amplissima collectio*, par Martène et Durand; les *Anciens rits de l'Église*, par dom Martène seul; le *Recueil des lettres des papes*, par dom Coustant; le *Gallia christiana*, par le P. de Sainte-Marthe et ses continuateurs; l'*Antiquité expliquée*, avec le supplément et les *Monuments de la monarchie française*, par Bernard de Montfaucon; le *Bibliotheca bibliothecarum*, par le même; la nouvelle édition du *Glossaire*, de Du Cange, avec le supplément par dom Dantinne et dom Carpentier; l'*Histoire littéraire de la France*, par dom Rivet et ses continuateurs; le *Nouveau traité de diplomatique*, par dom Toustain et dom Tassin; le *Recueil des historiens de la Gaule et de la France*, par dom Martin Bouquet et ses continuateurs. Parmi les histoires particulières des provinces, nous distinguerons l'*Histoire des abbayes de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Amand* de la même ville et de *Sainte-Catherine du Mont*, par dom Pommeraye; l'*Histoire des archevêques de Rouen* et celle de l'église cathédrale de la même ville, par le même; l'*Abrégé de l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît*, par Bulteau; l'*Histoire de Notre-Dame de Soissons*, par dom Germain; l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis* et celle de *la ville de Paris*, par dom Félibien; cette dernière continuée par dom Lobineau; l'*Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, par dom Bouillart; l'*Histoire de Bretagne* et la *Vie des saints* de cette province, par dom Lobineau; l'*Histoire de Languedoc*, par dom Devic et dom Vaissete; celle de *Bourgogne*, par dom Plancher et dom Merle; celle de *Bretagne*, par dom Morice; l'*Art de vérifier les dates*, par dom Clément; l'*Histoire de Coucy* et celle de l'*Église de Meaux*, par dom Toussaint-Duplessis; la *Description de la Haute-Normandie* et les *Nouvelles annales de Paris*, par le même; l'*Histoire de la ville de Bordeaux*, par dom de Vienne, etc., en tout, quarante auteurs environ et plus de cent soixante volumes, la plupart in-folio. Si nous ajoutons à ces ouvrages, qui se rapportent tous aux sciences historiques, les éditions des écrivains ecclésiastiques et laïques, et les autres livres de tous genres que nos bénédictins ont mis au jour, nous trouverons une masse d'écrits formant la matière de plus de quatre cents volumes in-folio. Enfin, si nous faisons entrer dans notre calcul les ouvrages qu'ils ont laissés en manuscrits, et dont quelques-uns sont très considérables, nous devrons plus que doubler le chiffre que nous avons obtenu, et porter au moins à mille volumes in-folio les écrits des religieux de la congrégation de Saint-Maur [1].

Vers le milieu du XVIIIe siècle, cette congrégation, étendant de plus en plus le cercle de ses travaux, entreprit de doter notre pays de l'histoire et de la topographie particulière de chacune des provinces dont il se compose; et, pour mettre plus d'ordre dans l'exécution de cette entreprise, elle partagea le royaume entre ses ouvriers les plus habiles. La Normandie et le pays chartrain échurent à dom Lenoir, la Picardie à dom Caffiaux et à dom Grenier, l'Orléanais et la Touraine à dom Gérou, la Bourgogne et la Bresse à dom Villevieille, le Berry à dom Turpin, les autres provinces à d'autres de leurs confrères. Il suffira, pour donner une idée de la tâche que s'étaient imposée ces religieux, de dire que le travail exécuté par dom Grenier sur la province de Picardie et qui nous a été conservé en liasses et en portefeuilles, remplirait seul plus de cinquante volumes in-folio. Ajoutons que nos bénédictins avaient, en outre, accepté la principale part qui leur avait été dévolue dans le travail exécuté par l'ordre et sous les auspices du gouvernement pour la collection des chartes et diplômes. « Il faut, avait dit le chapitre général assemblé en 1766, que la congrégation montre à l'État des hommes utiles dans tous les genres, et que leurs occupations, marquées au coin de l'amour de la patrie, apprennent aux François qu'il est dans nos cloîtres d'autres François estimables, qui, contents de peu, s'efforcent de servir la patrie par des travaux utiles à la nation. »

Parmi les œuvres mémorables de l'érudition bénédictine, il faut faire une place de premier rang aux éditions des Pères de l'Église : *saint Augustin*, par dom Blampin; *saint Bernard*, par dom Mabillon; *saint Irénée*, par dom Massuet; *saint Jean Chrysostome*, par dom Montfaucon; *saint Justin*, par dom Maran; *Origène*, par dom Charles et dom Vincent Delarue; *saint Ambroise*, *saint Basile*, *saint Cyrille*, *saint Hilaire*, le *Sacramentaire de saint Grégoire*, par dom Hughes Ménard; les *Actes des martyrs*, par dom Ruinart et tant d'autres auxquels travaillèrent d'estimables érudits, comme dom Touttée, dom Fonteneau, dom Michel Germain, dom Claude Estiennot et bien d'autres, dont le bagage littéraire suffirait à la célébrité s'ils n'avaient recherché de préférence l'utilité et l'oubli. La congrégation de Saint-Vanne, s'inspirant des mêmes principes et des mêmes méthodes, parvenait de son côté à d'honorables résultats, et les noms de dom Calmet et de dom Remy Ceillier n'ont rien à envier à ceux de leurs confrères.

Les services et la gloire de Cluny étaient égalés, dépassés peut-être, par cet effort auquel rien ne pouvait être comparé dans le passé et dont les temps qui ont suivi n'ont pas su s'inspirer pour le reproduire. L'exemple donné par Saint-Germain-des-Prés était un stimulant qui provoquait des essais d'imitation en Autriche, en Allemagne, en Suisse, en Italie où les noms de dom Bernard Pez, Ziegelbauer, Martin Gerbert, Bacchini, Gattola, enfin Mekhitar, qui établit à Venise une congrégation arménienne vouée aux travaux intellectuels. Ce qui fit la force et la fécondité de l'œuvre, ce fut sa solidité et la solidarité de ses membres. Sur un grand nombre d'ouvrages, on lit les noms de ses deux auteurs; la confiance et l'amitié les unissaient, l'intérêt d'une entreprise commune les associait; ils osaient entreprendre ensemble ce que les collaborateurs futurs continueraient après eux, la mort elle-même s'avouant impuissante à dissoudre les groupes ainsi organisés et disciplinés. La rédaction du *Gallia christiana* demandera près de quatre-vingts ans; l'édition de saint Augustin réclamera les efforts d'une quinzaine d'érudits, celle de saint Jean Chrysostome en occupera dix-huit. Mieux encore que cette solidarité et au-dessus d'elle, il y a l'esprit de suite chez les supérieurs, trop vertueux et trop intelligents pour être bassement jaloux des religieux mieux doués qu'eux-mêmes, trop pénétrés de l'idée d'aboutir au but assigné par leurs prédécesseurs pour le compromettre, de gaieté de cœur, parce que ce but leur échappe par sa noblesse, son utilité et sa grandeur.

Pendant un siècle et demi, l'Europe savante interroge les bénédictins : Du Cange, Baluze, le P. Quesnel, Magliabechi, Maffei, et presque tout ce qui pense et qui écrit entretient avec eux une correspondance où sont traitées les questions d'histoire, de philologie, de chronologie, de diplomatique et même d'exégèse et de théologie. Presque chaque année voit quelques pièces de ce trésor livrées au public. Des controverses ardues et parfois passionnantes, comme celle de Mabillon et de l'abbé de Rancé sur les études monastiques,

[1] Un autre bon serviteur de la France fut dom Pérignon, l'inventeur du vin mousseux de Champagne.

aboutissent à des résultats qui, le plus souvent, ne sont pas contestés.

L'histoire et l'érudition n'accaparaient pas tout entier l'ordre bénédictin. Un grand nombre parmi les moines était employé au service paroissial; d'autres dirigeaient des écoles. Le 28 mars 1775, Louis XVI leur confiait la direction des six écoles militaires de Sorèze, Rebais, Pontlevoy, Tiron, Beaumont et Auxerre. A Sorèze, dom Fougeras inaugura un enseignement qui jeta autant d'éclat qu'il rendit de services et valut à ce collège une réputation universelle. Le latin avait dû faire place à l'étude des langues vivantes et l'université jeta les hauts cris. C'est assez sa coutume. Dom Ferlus défendit les programmes et réduisit ses contradicteurs au silence. En 1800, sous le Consulat, les inspecteurs généraux proposaient Sorèze et Pontlevoy en exemple.

Les querelles du jansénisme avaient pénétré chez les bénédictins et certains d'entre eux s'étaient montrés des plus exaltés parmi les « appelants ». La Commission des Réguliers avait conclu à la suppression de monastères et, dans plusieurs, la ferveur avait complètement disparu; on y végétait. La Révolution arriva, fermant les cloîtres, dispersant les religieux, confisquant les biens, les reliquaires et les bibliothèques. On revit alors les drames qui se jouent chaque fois que les hommes sont aux prises avec des événements tragiques. Il y eut des apostasies, des chutes, mais la plupart furent presque silencieuses; il y eut aussi des souffrances, des remords chez ceux qui firent le serment constitutionnel par ignorance, par faiblesse et le rétractèrent; il y eut enfin l'héroïsme discret de ceux qui se cachèrent pour entretenir la flamme de la foi chez les fidèles, de ceux qui allèrent à l'étranger chercher une sécurité pleine de douleurs et de misères, de ceux qui, comme dom Nicolas de Bras, supérieur de la congrégation de Saint-Vanne, périrent d'épuisement sur un grand chemin, ou comme dom Ambroise Chevreux, supérieur de la congrégation de Saint-Maur, dom Louis Barreau et dom René Massey, donnèrent leur vie dans les massacres de septembre.

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés fut supprimée, avec tous les monastères, le 13 février 1792. De tous les édifices qu'elle enfermait dans son enceinte, il ne reste plus que l'église; la chapelle de la Vierge, l'une des plus jolies productions de l'art au XIIIe siècle, a été détruite; la tombe de dom Tarrisse a disparu; il ne s'est conservé que la dalle funèbre de Mabillon. Le 21 août 1794, l'incendie qui éclata dans la bibliothèque détruisit une partie des richesses accumulées; alors on vit, pendant des années, des ombres se pencher sur des amas de papier et de cendres, les disputer à un « acheteur » qui expédiait ces reliques hors de France, les inventorier, les classer, les préserver quand même, les transporter en lieu sûr; c'étaient dom Grappin, dom Béthencourt et dom Brial qui conservaient à la nation les trésors qu'elle leur avait volés.

***. — Nous ne dépasserons pas cette limite. La révolution française marque la disparition momentanée du monachisme dans presque toute l'Europe, et il nous suffit d'avoir suivi sa destinée en Occident jusqu'à cette époque tragique. Il ne nous convient pas d'écrire une conclusion et, d'ailleurs, l'histoire du monachisme basilien et celle du monachisme bénédictin seront sans doute esquissées dans des publications parallèles à celle-ci. Puissent-elles ne contenir que des pages glorieuses!

H. LECLERCQ.

MONARCHIANISME. — I. La doctrine de Noët. II. La doctrine de Praxéas. III. Épigone et Cléomène. IV. Le personnage de Sabellius. V. La destinée du sabellianisme. VI. La disparition du monarchianisme. VII. Bibliographie.

I. LA DOCTRINE DE NOET. — Quand on se reporte aux premiers siècles du christianisme qui font l'objet des recherches de ce *Dictionnaire*, on constate, à maintes reprises, la vérité de cette sentence fameuse de saint Paul : *Oportet hæreses esse*. C'est très souvent le stimulant de l'hérésie qui a provoqué des discussions théologiques d'où sont sorties les formules lumineuses du dogme chrétien. Il s'est produit un travail séculaire dont la foi chrétienne a bénéficié, travail rendu nécessaire par une certaine ignorance, une certaine inexpérience qui laissaient subsister une marge fâcheuse entre la foi des simples et les définitions des théologiens. Dieu, évidemment, peut éclairer l'âme du fidèle qui ne sait ni *a* ni *b*, mais qui est rempli de bonne volonté et de charité; de bonne heure l'ascèse chrétienne s'est plu à montrer l'éclat et l'abondance des prévenances de la grâce divine dans certaines natures d'élite qu'elle illumine. Mais on peut soutenir qu'à ceux qui ont reçu le don d'intelligence et qui en sont justement fiers, la foi requiert d'abord l'hommage et le service de cette intelligence. C'est la raison qui a porté les chefs des Églises et des communautés chrétiennes, dès l'origine, à faire reculer de plus en plus le malentendu toujours possible entre ceux qui ont la mission d'instruire et ceux qui ont le devoir d'apprendre. Ce faisant, ils savaient qu'ils se conformaient à la recommandation de Jésus : « Allez, enseignez toutes les nations. »

Avec tout ce que nous ignorons et le peu que nous savons sur les origines des premières communautés chrétiennes, nous ne pouvons douter qu'il ne s'y rencontrât beaucoup d'ignorants. S'adressant à une Église particulièrement florissante, celle de Corinthe, saint Paul pouvait dire, sans redouter un démenti : « Parmi vous qui avez été appelés, il n'y a ni beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles [1]. » Sans revenir à cette place sur la composition des premières Églises, nous sommes fondés à soutenir qu'elles se composaient en majeure partie d'ignorants. En dehors des apôtres et de quelques évêques comme Ignace d'Antioche, Polycarpe de Smyrne, nous entrevoyons une foule fervente, mais peu instruite, fervente néanmoins et appartenant aux classes sociales infimes. Or, ce n'était pas là que l'on cultivait les dons de la pensée. A chacun la vie ménageait des luttes quotidiennes pour assurer l'existence matérielle, le temps s'écoulait sans les loisirs indispensables à l'étude et à la méditation. Peut-être aussi qu'à ces débuts certains pensèrent que cette bienheureuse ignorance favorisait l'acquiescement sans réserve à l'enseignement des docteurs, ne prévoyant pas les subtilités et les artifices auxquels les esprits les plus simples et les mieux disposés en apparence soumettraient la parole qu'on leur porterait au nom du Christ Jésus. Cette confiance, si elle exista, fut bientôt dissipée. Dès le temps des apôtres, Simon le Mage ouvrit la voie dans laquelle, à sa suite, s'engageraient tous les fauteurs d'hérésie.

Le IIe siècle voit le recrutement des fidèles prendre un essor et une direction inespérés. La foule ne diminue pas, mais elle commence à relever son niveau; ce ne sont plus seulement des esclaves et des gens de la dernière condition qui embrassent la foi nouvelle, l'aristocratie commence à se laisser pénétrer, et des hommes instruits, lettrés même, s'intéressent à cette secte jusqu'alors méprisée et dédaignée. Les païens s'aperçoivent de ce péril nouveau et commencent à le dénoncer. Épictète, Galien, Marc-Aurèle lui décochent quelques traits; le rhéteur Fronton n'estime pas au-dessous de lui d'écrire contre les chrétiens. Lucien, en 167, les enveloppe dans l'attaque qu'il dirige contre les cyniques. Ælius Aristide écrit, lui aussi, contre eux, et

[1] I Cor., I, 26.

Celse leur assène, vers 178, un pamphlet chargé d'invectives et de haine.

Parallèlement à cette offensive, les recrues nouvelles du christianisme entament une campagne originale qui gardera le nom de « mouvement apologétique ». Pendant une période de trois quarts de siècle environ, des esprits cultivés vont entreprendre la défense de la foi nouvelle et la revendication de ses droits. Tous ces apologistes sont frottés de littérature et imbus de philosophie. Aristide, saint Justin et Méliton sont des adversaires avec lesquels il faut compter; Tatien, plus original, Athénagore, plus instruit, Minucius Félix, plus littéraire, Tertullien, enfin, déjà génial, ne s'adressent pas seulement en leur nom personnel aux païens, ils parlent au nom de leurs coreligionnaires qui les écoutent, qui les entendent, dont la multitude anonyme s'associe à leurs revendications qu'elle ne saurait pas formuler peut-être.

Le christianisme commençait à prévoir, après un siècle à peine d'existence, la possibilité de conquérir le nombre, mais les hommes qui dirigeaient les Églises avaient une ambition plus haute. Il ne leur suffisait pas de s'emparer de l'âme des foules, ils cherchaient à gagner les intelligences qui, seules, assurent la victoire en la consacrant et en l'organisant. Mais la difficulté était grande, les lettrés résistaient. Vivant surtout par l'esprit, ils repoussaient les séductions du mystère et de la foi. D'autres lettrés entreprenaient de les éclairer, de les convaincre et puis, aussi, de rehausser à leurs yeux cette religion qui paraissait être la propriété des ignorants et la garantie de leur ignorance. Les apologistes tentèrent non seulement de persuader les empereurs, mais en même temps d'instruire les fidèles, de leur apprendre qu'ils sont en possession d'une doctrine qui n'a rien à envier aux philosophies païennes. Ces fidèles, pauvres gens, fort peu instruits de tout ce qui n'était pas leur foi religieuse proprement dite, s'ils s'aventuraient à lire saint Justin ou Tatien, devaient bien vite perdre pied; le mieux qu'ils pouvaient faire était d'admirer sans comprendre ce qui les dépassait.

Il était grand temps, néanmoins, de passer d'une bonne volonté générale à une connaissance positive. Hégésippe nous dit que, « au temps des apôtres, l'Église resta comme une vierge pure et sans souillure; mais, après la mort des apôtres, l'erreur impie reçut un commencement d'organisation par la tromperie de ceux qui enseignaient une autre doctrine [1] ». Clément d'Alexandrie précise ce point : « L'enseignement de Notre-Seigneur, dit-il, commence avec Auguste et s'achève vers le milieu du règne de Tibère; la prédication des apôtres, jusqu'à la fin du ministère de Paul, s'achève sous Néron; les hérésiarques, au contraire, ont commencé bien plus tard, au temps du roi Hadrien et ont duré jusqu'à l'époque d'Antonin l'Ancien, tel Basilide, bien qu'il se vante d'avoir eu pour maître Glaucias, qu'ils disent l'interprète de l'apôtre Pierre; et, de même, ils prétendent que Valentin a écouté Théodas, disciple de Paul. Quant à Marcus, il appartenait à la même époque et vivait avec eux comme un homme plus âgé parmi des gens plus jeunes et, après lui, Simon a été peu de temps disciple de Pierre [2]. » Ainsi, c'est dès le règne d'Hadrien que le besoin d'instruction se fait sentir, et ce mouvement prend son point de départ dans les sectes gnostiques. Mais les catholiques, s'ils se sont laissés devancer, ne tardent pas à sentir la nécessité de développer la connaissance sans altérer l'unité de la doctrine chrétienne.

« Comme le soleil, créature de Dieu, est unique dans le monde entier et toujours identique à soi, dit saint Irénée, ainsi la vérité est partout prêchée et illumine tous les hommes qui veulent parvenir à la connaissance de la vérité. Et de cette foi ne différera ni le langage du plus savant d'entre les chefs des Églises — il n'y a personne au-dessus du Maître — ni le langage de celui qui n'est pas éloquent. La foi est une et identique : donc elle ne sera ni augmentée par celui qui peut en parler longuement, ni diminuée par celui qui ne le peut pas. Le plus ou moins d'intelligence des hommes n'apparaît pas dans l'hypothèse d'un autre Dieu, différent de celui qui est le démiurge et le créateur et le nourricier de cet univers, comme s'il ne nous suffisait pas, ou d'un autre Christ, ou d'un autre Fils unique; mais dans l'étude de ce qui a été dit en paraboles, en vue de l'assimiler à la foi, dans l'exposé de l'action et de l'économie de Dieu qui a eu pour objet l'humanité : montrer comment Dieu a été magnanime et dans l'apostasie des anges rebelles et dans la désobéissance de l'homme; exposer pourquoi un seul et même Dieu a fait des choses temporelles et des choses éternelles, des choses célestes et des choses terrestres; comprendre pourquoi ce Dieu invisible a voulu se faire voir aux prophètes, et non pas sous une seule forme, mais sous des formes différentes; dire pourquoi l'humanité a reçu plusieurs testaments, et enseigner quel est le caractère propre de chacun d'eux; comprendre avec reconnaissance pourquoi le Verbe de Dieu est devenu chair et a souffert; exposer pourquoi la venue du Fils de Dieu a eu lieu dans les derniers temps, c'est-à-dire pourquoi le principe a apparu à la fin; mettre en lumière tout ce qui est contenu dans les Écritures au sujet de la fin des choses futures; ne pas manquer d'expliquer comment il se fait que les nations qui semblaient condamnées à être appelées par Dieu à l'héritage, à l'incorporation (dans le Christ), à la communion des saints; montrer comment cette chair mortelle revêtira l'immortalité, cette chair corruptible, l'incorruptibilité; annoncer comment (Dieu) dira : Celui qui n'était pas son peuple est devenu son peuple; celle qui n'était pas aimée est devenue aimée; et comment la femme abandonnée a eu plus d'enfants que celle qui avait un mari. Car c'est à propos de toutes ces choses et de choses semblables que l'Apôtre s'écriait : O profondeur de la richesse et de la sagesse et de la science de Dieu! Comme ses jugements sont insondables! Comme ses voies sont inaccessibles! [3] »

Dans ce passage, le grand docteur des Gaules décourage l'entreprise de ceux qui prétendent enrichir la foi, mais il se garde de blâmer l'étude de cette foi et l'effort de ceux qui tentent d'introduire une distinction entre la spéculation théologique et la foi. La perspective qu'il leur ouvre diffère de celle où s'engageaient les apologistes; ceux-ci s'appliquaient de préférence à l'étude et à l'exposition des mystères de la nature divine ou de la création du monde. Irénée les attire vers les problèmes de la chute, de la rédemption, du salut. Mais Irénée vivait à Lyon, dans un milieu contaminé de gnosticisme (voir *Dictionn.*, t. x, col. 130-134), et il savait mieux que personne les dangers d'une intempérance de la pensée que rien n'arrête; il en arrivait donc à dire qu' « il est meilleur et plus utile d'être simple et peu savant, et d'être près de Dieu par la charité, que de paraître très savant et très habile, et de blasphémer son Maître. C'est pourquoi Paul s'écriait : « La science enfle, mais la charité édifie »; à coup sûr, il ne mettait pas en cause la véritable science de Dieu — il se serait accusé le premier — mais il savait que quelques-uns s'enflaient sous prétexte de science et perdaient l'amour de Dieu... Il est donc meilleur, comme je l'ai dit plus haut, de ne rien savoir, d'ignorer la cause de tout ce qui existe, mais de croire en Dieu et de persévérer dans son amour, plutôt que de s'enfler par cette science et de déchoir de cet amour

[1] Hégésippe, dans Eusèbe, *Histoire eccl.*, l. III, c. XXXII. — [2] Clément d'Alexandrie, *Stromata*, l. VII, c. XVII. — [3] S. Irénée, *Adv. hæres.*, l. I, c. x, 2-3.

qui fait vivre; mieux vaut laisser toute autre recherche scientifique pour ne connaître que Jésus-Christ, Fils de Dieu, crucifié pour nous, plutôt que d'être entraîné dans l'impiété par les subtilités et les minuties des questions [1]. »

On croit entendre dans ces avis l'écho d'une lutte au cours de laquelle le docteur aura eu à déplorer les ravages de la science et un recul subi dans la ferveur de sa communauté. Dès lors, il n'hésite pas à prévenir le danger par l'adoption d'une règle qui est la première qui s'impose au conducteur d'âmes : le Christ avant tout et par-dessus tout. Mais on s'apercevra bientôt qu'il est possible et nécessaire, sans rien sacrifier d'essentiel, de se montrer moins intransigeant.

Tertullien, lui aussi, s'alarme des spéculations et condamne les excès auxquels elles entraînent; il le fait d'ailleurs sans aménité : « Tant pis pour ceux qui ont mis au jour un christianisme stoïcien, platonicien, dialecticien! Nous, nous n'avons pas besoin de curiosité après Jésus-Christ, ni de recherche après l'Évangile. Dès que nous croyons, nous n'avons plus besoin de rien croire au delà. Car le premier article de notre foi, c'est qu'il n'y a rien que nous devions croire au delà [2]. »

Cependant, cette fin de non-recevoir ne le satisfait pas, il faut « chercher encore », dit-il, mais il comprend qu'il inquiète et n'est pas suivi. « Les simples, pour ne pas dire les maladroits et les ignorants — et ces gens-là forment toujours la grande masse des fidèles — voyant que la règle de foi nous fait passer d'un polythéisme païen à un Dieu unique et véritable, ne comprennent pas qu'il faut croire, en effet, en un Dieu unique, mais avec son économie, et ils prennent peur; ils s'imaginent que l'économie introduit une pluralité, que la distinction de la trinité divise l'unité, alors que, tout au contraire, l'unité, en répandant de son sein la trinité, n'en est pas détruite, mais ordonnée. Ils s'en vont donc répétant que nous prêchons deux et trois dieux, mais ils se vantent, eux, d'être les adorateurs du Dieu unique, comme si ce n'était pas une hérésie de ramasser la divinité en une unité que la raison condamne, et, au contraire, une vérité, de déployer la trinité comme la raison le veut. Nous tenons la monarchie, disent-ils, et les Latins eux-mêmes répètent ce mot, et avec tant d'emphase qu'on croirait qu'ils le comprennent aussi bien qu'ils le prononcent [3]. »

De ces quelques mots on a conclu que le monarchianisme avait régné quelque temps presque en maître dans l'Église [4]; opinion insoutenable, mais à condition de dire pourquoi.

Il a existé, vers le IIe-IIIe siècle, à Rome et ailleurs, une hérésie désignée sous le nom peu clair de « monarchianisme patripassien », qui provoqua d'importants débats. Le christianisme ne pouvait être que monothéiste et le Christ Jésus était Dieu. N'allait-il pas s'ensuivre une contradiction ou, à tout le moins, une difficulté? Mais il semble qu'on y pensait sans une vive préoccupation. « Il faut que nous pensions de Jésus-Christ comme de Dieu, comme du juge des vivants et des morts [5] », et on n'allait pas au delà. Cependant, les apologistes y regardaient de plus près et Tatien, le plus original du groupe, soutenait que le Verbe ne provient pas d'une division de la nature divine : « Ce qui est divisé est retranché de ce dont il est divisé, écrit-il, mais ce qui est distribué suppose une dispensation volontaire, et ne produit aucun défaut dans ce dont il est tiré. Car, de même qu'une seule torche sert à allumer plusieurs feux, et que la lumière de la première torche n'est pas diminuée parce que d'autres torches y ont été allumées, ainsi le *Logos* en sortant de la puissance du Père ne priva pas de *Logos* celui qui l'avait engendré. Moi-même, par exemple, je vous parle, et vous m'entendez; et moi qui m'adresse à vous, je ne suis pas privé de mon *Logos* parce qu'il se transmet de moi à vous; mais en émettant ma parole, je me propose d'organiser la matière confuse qui est en vous [6]. »

Cette explication ne satisfaisait pas, ou bien elle laissait place à autre chose dont nous entendons l'écho dans un passage de saint Justin : « On ne peut, soutenaient certains, ni couper ni séparer cette puissance du Père, pas plus qu'on ne peut couper et séparer la lumière du soleil sur la terre, du soleil qui est dans le ciel : lorsqu'il se couche, la lumière disparaît. De même le Père peut, lorsqu'il le veut, disaient-ils, projeter sa puissance, et, lorsqu'il le veut, la ramener en lui-même [7]. »

Un demi-siècle plus tard, vers la limite du IIe au IIIe siècle, nous voyons reparaître la préoccupation de régler la monarchie divine, et ce n'est qu'alors qu'on voit une hérésie monarchienne et des monarchiens. Il est plus difficile de préciser où on les aperçoit; cependant saint Irénée n'en fait aucune mention, pas même une allusion dans son grand traité, *Contra hæreses*, ce qui permet de penser que l'erreur, qui semble d'origine asiatique, lui était inconnue lorsqu'il quitta l'Asie et même quand il écrivit son ouvrage. Les doctrines monarchiennes n'apparaissent pas avant un certain Noët, qui prêchait à Smyrne entre l'an 180 et l'an 200.

Saint Hippolyte donne Noët comme le premier fauteur du monarchianisme; il nous en parle dans un fragment assez étendu intitulé : *Homélie contre l'hérésie de Noët*, et qui a pu faire partie primitivement du *Syntagma;* à ce fragment on peut ajouter quelques données contenues dans les *Philosophoumena* [8]. Saint Épiphane consacre un chapitre de son traité, le LVIIe, à cette hérésie; il s'inspire d'Hippolyte, le suit parfois littéralement, mais y apporte quelques corrections utiles [9]. Saint Hippolyte dit expressément que Noët et ses partisans voulaient sauvegarder l'unité divine et maintenir la pleine divinité de Jésus-Christ. Ils n'y réussissaient qu'en sacrifiant la distinction personnelle du Père et du Fils, et en faisant d'eux les deux aspects d'une même personne [10].

Noët soutenait l'existence d'un seul Dieu, le Père. C'était lui qui s'était incarné, qui avait souffert la passion et la mort. Quant au Christ, il ne pouvait être Dieu qu'à la condition d'être le Père; autrement, il ne serait pas Dieu, et si le Christ a souffert, Dieu a souffert car il est unique [11]. A l'appui de ces affirmations, Noët invoquait les Écritures : Ex., III, 6; XX, 2; Is., XLIV, 6; LXV, 5, 14; Baruch, III, 36; Joa., X, 30; XIV, 8; Rom., IX, 5.

Noët faisait donc appel à l'évangile de saint Jean pour prouver l'unité de Dieu, ce qui ne l'empêchait pas de repousser la doctrine du *Logos*, dans lequel il ne voyait qu'une allégorie [12]; aussi, condamnait-il ses contradicteurs qu'il nommait dithéistes [13], estimant n'avoir rien de plus à faire que de soutenir la pleine et parfaite divinité de Jésus-Christ.

« L'enseignement de Noët était trop évidemment contraire à la tradition chrétienne pour ne pas appeler des résistances. Il n'est pas impossible que Noët ait

[1] S. Irénée, *Adv. hæres.*, l. II, c. XXVI, 1. — [2] Tertullien, *Apologeticum*, c. VII, 12-13. — [3] Tertullien, *Adv. Praxeam*, 3. — [4] A. Harnack, *Monarchianismus*, dans *Realencyklopædie*, t. XIII, p. 303-336. — [5] *II Clem.*, I, 1. — [6] *Orat.*, c. V, *P. G.*, t. VI, col. 816-817. — [7] S. Justin, *Dial. cum Tryphone*, c. XXVIII, 3, *P. G.*, t. VI, col. 776. — [8] S. Hippolyte, *Contra Noetum; Philosoph.*, IX, 7-12; X, 27. — [9] S. Épiphane, *Hæreses*, LVII, LXII, cf. Ps.-Tertullien, 25; S. Philastre, *Hæres.*, LIII-LIV. — [10] S. Hippolyte, *Contra Noetum*, 1-9; J. Tixeront, *Histoire des dogmes dans l'antiquité. chrétienne*, in-12, Paris, 1915, p. 354. — [11] S. Hippolyte, *Contra Noetum*, 2. — [12] S. Hippolyte, *Contra Noetum*, 15, *P. G.*, t. X, col. 821-824. — [13] S. Hippolyte, *Contra Noetum*, 11-14, *P. G.*, t. X, col. 817, 821.

lui-même occupé une haute situation dans l'Église, peut-être qu'il ait été évêque [1]. En tout cas, saint Hippolyte nous apprend que les « bienheureux presbytres », émus par les prédications de Noët, le firent comparaître devant eux; s'agit-il d'une simple assemblée du *presbyterium* de Smyrne ou, comme l'a supposé C.-H. Turner, d'un véritable concile qui aurait réuni les évêques des cités voisines? On ne saurait le dire. Noët, cependant, parvint à se disculper, et reprit le cours de son enseignement; il parvint à grouper autour de lui quelques disciples; si bien que les presbytres se réunirent de nouveau et examinèrent avec une attention accrue les doctrines de Noët. Celui-ci essaya en vain de se disculper. A sa profession de foi, les presbytres opposèrent une formule qui exprimait la croyance catholique : « Nous aussi, nous honorons un seul Dieu, mais que nous savons justement honorer; et nous tenons un seul Christ, mais comme nous savons un seul Christ, mort comme il est mort, étant ressuscité, étant monté au ciel, étant à la droite du Père, venant juger les vivants et les morts. Ce que nous savons, nous disons l'avoir appris des Écritures divines [2]. » En conséquence, ils chassèrent Noët de l'Église.

« La condamnation de Noët peut se placer aux environs de l'an 200 : lorsque, vers 210-215, saint Hippolyte rédigea son *Anti-Noët*, les événements de Smyrne appartenaient au passé, mais à un passé encore assez proche [3] et, d'autre part, le monarchianisme, propagé à Rome par les disciples de Noët, avait eu le temps, dans l'intervalle, d'agiter profondément les esprits. La décision des presbytres de Smyrne fut immédiatement connue à Rome [4]. Il est même possible que les actes de l'assemblée aient été communiqués au pape, et que ces actes aient servi à saint Hippolyte pour composer sa réfutation de l'hérésiarque [5]. »

II. La doctrine de Praxéas. — Après cet épisode, on n'entend plus parler de Noët; mais son enseignement est recueilli par un disciple nommé Épigone, tout aussi énigmatique que son maître. Ce fut probablement la condamnation prononcée à Smyrne qui le décida à tenter un meilleur succès en Occident; il apporta à Rome la doctrine patripassienne, sous le pontificat de Zéphyrin, ou assez peu de temps avant (vers 198-210). Mais Épigone ne fit que passer, ou, du moins, son action est à peine connue. Que tenta-t-il à Rome? Il semble qu'il y avait été précédé par un personnage plus important, venu d'Asie et qui s'appelait Praxéas.

Praxéas n'est qu'un nom entouré de mystère, mais, sous ce nom, on commence à entrevoir sinon des réalités, du moins des ombres. Saint Hippolyte semble l'ignorer et, comme la chose paraît impossible, on s'est demandé si Praxéas ne serait pas Épigone ou Cléomène, mentionnés dans les *Philosophoumena*. C'est un pis-aller. Peut-être le silence d'Hippolyte doit-il s'expliquer plus aisément par l'éloignement de Praxéas au moment où Hippolyte écrivait son traité. Quant à celui que Tertullien intitula *Adversus Praxeam*, il a été écrit après l'an 213, c'est-à-dire à une date où l'ancien apologiste africain était sorti de l'Église pour se donner au montanisme. Or, Tertullien faisait retomber sur Praxéas la responsabilité de cette rupture; bien plus, il lui reprochait d'avoir manqué à des engagements pris à Carthage par suite d'une intervention de Tertullien lui-même. D'où le ton acerbe du pamphlet.

Tout ce que nous savons, c'est que Praxéas, originaire d'Asie Mineure, fut emprisonné pour sa foi qu'il confessa. De là, il vint à Rome et y trouva le clergé fort préoccupé des progrès du montanisme qui commençait à s'infiltrer en Occident; mais on inclinait vers les ménagements afin de conserver la paix. Praxéas, venu à Rome sous Éleuthère ou Victor (vers 180-200), réussit à obtenir de Victor (ou de Zéphyrin) une condamnation formelle du montanisme. Ce fut cette condamnation portée (ou confirmée) par Zéphyrin qui jeta Tertullien dans le schisme. Or, Tertullien lui en garda une rancune qui, avec un pareil adversaire, ne pouvait que mal finir. Praxéas, ce défenseur de l'orthodoxie, était lui-même hérétique! Disciple de Noët de Smyrne, il enseignait que le Christ était simplement une modalité de Dieu; il soutenait que « le Père lui-même était descendu dans le sein de la Vierge, était lui-même né d'elle, avait lui-même souffert la passion, enfin était lui-même Jésus-Christ ». Praxéas ayant peut-être rencontré quelques contradictions à Rome, s'avisa de passer en Afrique; il vint à Carthage, y prêcha sa doctrine et gagna à ses idées quelques partisans.

Il avait mal choisi son terrain de propagande. Tertullien, qui n'ignorait pas son intervention dans la condamnation du montanisme, le prit à partie, le convainquit d'erreur, réussit même à le convertir et à lui faire signer une rétractation en règle que l'on conservait dans les archives de la communauté catholique de Carthage. Peut-être cette rétractation explique-t-elle le silence de saint Hippolyte à l'égard de Praxéas.

Quoi qu'il en soit, lorsque, quelques années plus tard, Praxéas recommença à prêcher le patripassianisme ou monarchianisme, Tertullien décida d'en finir avec l'hérétique et de le traiter comme il savait le faire. Il avait sur le cœur l'intervention déjà ancienne de Praxéas dans la condamnation du montanisme, intervention sans laquelle le pape aurait reconnu officiellement les prophéties montanistes. Tertullien l'assure, il est probable qu'il le croyait, mais il aurait bien dû nous livrer le nom de ce pape à qui Praxéas avait épargné une si grave décision. On suppose de nos jours que ce serait le pape Victor [6]; ce n'est qu'une supposition. En tout cas, ce serait sous ce pontificat que Praxéas aurait prêché à Rome.

L'inculpation portée contre le pape Victor doit être discutée avant d'être retenue. La finale apocryphe d'un traité de Tertullien [7] laisse, en effet, planer une accusation sur ce pape, accusation d'excessive bienveillance en faveur de l'hérésie : *Sed post hos (hæreticos) omnes etiam Praxeas quidam hæresim introduxit quam Victorinus corroborare curavit.* Le *Victorinus* ici nommé est le pape Victor, qui paraît n'avoir aucunement mérité cette accusation d'hérésie. Le peu qu'on sait du pape Victor nous le montre comme un homme énergique et défenseur résolu de la foi. Vers l'an 192, ou un peu après, il porta l'excommunication solennelle contre Théodote de Byzance, hérétique établi à Rome où il enseignait que « Jésus n'était qu'un homme né d'une vierge, qui avait vécu plus religieusement que ses semblables. A son baptême dans le Jourdain, le Christ était descendu en lui sous la figure d'une colombe, et lui avait communiqué les puissances dont il avait besoin pour remplir sa mission [8]. » Théodote fut excommunié par le pape Victor et sa condamnation aura pu sembler, à des esprits légers ou prévenus,

[1] C. H. Turner, *The blessed presbyters who condemned Noetus*, dans *The journal of theological studies*, 1921-1922, t. XXIII, p. 28-35. — [2] S. Épiphane, *Hæres.*, LVII, 1. — [3] *Contra Noetum*, 1, *P. G.*, t. X, col. 804. — [4] A. von Harnack, *Die Briefsammlung des Apostels Paulus*, in-8°, Leipzig, 1926, p. 80. — [5] G. Bardy, *Monarchianisme*, dans *Dictionn. de théol. cathol.*, t. X, col. 2196. — [6] G. La Piana, *The roman Church at the end of the IInd century*, dans *The Harvard theological review*, t. XVIII, 1925, p. 245. — [7] Ps.-Tertullien, finale apocryphe du *De præscript.*, c. XXV, *P. L.*, t. II, col. 74. — [8] J. Tixeront, *Histoire des dogmes dans l'antiquité chrétienne*. I. *La théologie anténicéenne*, 1915, p. 350.

un encouragement donné au monarchianisme de Praxéas.

Ce qui plaide plus haut encore en faveur de Victor, c'est le silence de Tertullien qui ne reproche aucune défection sur la question du dogme trinitaire au pape qu'il accuse d'une complaisance coupable dans la condamnation du montanisme. Si Victor s'était compromis par une approbation quelconque donnée à Praxéas, le prêtre africain l'eût crié bien haut. Mais, à défaut de cet encouragement venu de haut, Praxéas pouvait se vanter de l'accueil fait à sa prédication parmi les simples : « On n'entend que gens qui parlent de monarchie. » Même en supposant une exagération dans ces paroles, on est en droit de dire que Praxéas obtint un certain succès à Rome. Les fidèles appréciaient, dans la doctrine monarchienne, sa simplicité. Un seul Dieu, tel est le cri de ralliement : quel chrétien pourra s'y soustraire? « Le vulgaire ne cherche pas à savoir ou à comprendre davantage : il s'effraie de l'économie », déclare Tertullien. Pourvu qu'on affirme à la fois l'unité de Dieu et la divinité du Christ, on est assuré d'avoir l'oreille des simples.

C'était ce que Tertullien ne voulait pas et, en s'attaquant à Praxéas, il dénonce d'abord l'inconstance et la déloyauté de son adversaire, « qui s'est caché quelque temps par hypocrisie, avec une fourberie obstinée et qui, maintenant, éclate [1] ». Il raille ce vaniteux confesseur qui « a accompli à Rome deux œuvres diaboliques : il a chassé la prophétie et importé l'hérésie, il a mis en fuite le Paraclet et il a crucifié le Père [2] ». Voilà celui qui ose s'attaquer au dogme de la Trinité et qui le déclare inconciliable avec la croyance au Dieu unique [3]. Il est clair, pourtant, que le Fils est une personne distincte. Le Verbe existait avant toute chose, puisque, de toute éternité, il était en Dieu [4]. Il a été révélé définitivement quand Dieu a dit : Que la lumière soit [5]. C'est en vain qu'on affecte de confondre cette génération du Fils, puis de l'Esprit, avec l'émanation des éons valentiniens [6]. Les trois personnes de la Trinité sont, à la fois, distinctes l'une de l'autre et inséparables, enveloppées dans une unité supérieure [7]. Tout cela est attesté par d'innombrables textes de l'Écriture [8]. Praxéas et ses partisans ont bien soin de passer sous silence ces témoignages décisifs [9], pour insister sur quelques textes isolés qu'il est d'ailleurs facile de retourner contre eux [10]. La distinction du Père et du Fils est prouvée par les propres paroles du Christ et par le fait seul de sa mort [11]. En refusant d'admettre la Trinité dans l'unité divine, Praxéas croit révéler au monde chrétien une vérité sublime : il reproduit simplement la vieille erreur des juifs, et, comme eux, il est par là convaincu d'aveuglement ou d'imposture.

Les gens simples, qui se félicitaient de comprendre l'enseignement de Praxéas à raison de sa simplicité, étaient loin de compte. Cet enseignement avait ses complications : non content d'affirmer le monothéisme le plus strict, il expliquait, en termes philosophiques, les noms de Père, de Fils et de Saint-Esprit, il interprétait les textes évangéliques et il exposait que le Père avait compati au Christ [12]; d'où ce nom de *patripassiani* que Tertullien décochait à Praxéas et à ses disciples.

Mais Tertullien nous a rendu ce grand service de nous révéler le fond de la doctrine de Praxéas qui peut se résumer ainsi : le Père et le Fils ne sont qu'une seule et même chose : *duos unum volunt esse ut idem pater et filius habeatur* [13]. Dès lors, le Verbe n'existe pas à part et individuellement; il n'est qu'un autre nom du Père, un *flatus vocis : vox et sonus oris... aer offensus... ceterum nescio quid* [14]. C'est la théorie stoïcienne appliquée à la Trinité et il est curieux de remarquer le caractère nominaliste des thèses monarchiennes [15]. C'est, en réalité, le Père qui est descendu dans le sein de la Vierge, qui est né, et, en naissant, est devenu Fils, son propre Fils à soi, procédant de lui-même : *Ipse se sibi filium fecit* [16]. C'est lui qui a souffert et qui est mort : *Ipsum dicit patrem... passum* [17]; *post tempus pater natus et pater passus* [18]; c'est lui qui s'est ressuscité, présentant en conséquence, suivant qu'on le considère dans un état ou dans un autre, des attributs en apparence contradictoires, invisible et visible, inconnaissable et connaissable, incréé et créé, éternel et mortel, inengendré et engendré [19].

Cette affaire du monarchianisme nous fait donc passer de Rome à Carthage où Praxéas continua sa prédication; car tel est le sens du texte de Tertullien : *Fructificaverunt avenæ Praxeanæ hic quoque, superseminatæ dormientibus multis in simplicitate doctrinæ ; traductæ dehinc per quem Deus voluit, etiam evulsæ videbantur.* Le lieu est indiqué d'une manière vague; les uns y ont cru reconnaître Carthage, les autres Rome. Une lecture attentive du texte depuis *Ita duo negotia...* jusqu'à *in simplicitate doctrinæ* laisse voir une opposition directe entre *hic quoque* et *Romæ*, marquant ainsi que la scène se transporte en un lieu qui ne peut être que Carthage. Est-ce Praxéas lui-même qui y introduisit le patripassianisme? L'expression *avenæ Praxeanæ* est bien peu précise, mais on lit, quelques lignes plus bas, la déconvenue du *doctor* et sa rétractation; dès lors, c'est lui qui doit être visé dans tout le passage comme le prédicateur du monarchianisme à Carthage.

A Carthage, de même qu'à Rome, l'hérésie avait dû une partie de son succès à la simplicité des fidèles que le mot de « monarchianisme » satisfaisait. Ce succès fut coupé net quand intervint « celui qu'il plut à Dieu de désigner », *per quem Deus voluit.* Tout paraissait terminé lorsque Praxéas, acculé, eut signé une rétractation qui, nous l'avons dit, restait entre les mains des catholiques. Après avoir dissimulé pendant quelque temps, il se remit à l'œuvre; mal lui en prit, l'*Adversus Praxeam* l'acheva. Nous disons bien : l'acheva, car la carrière de Praxéas s'achève, pour nous, à Carthage.

III. Épigone et Cléomène. — Pour suivre les destinées du monarchianisme, il faut revenir à Rome où Épigone, ce disciple de Noët déjà mentionné, connut un certain succès. Épigone, flanqué de son disciple Cléomène, furent combattus par saint Hippolyte. Celui-ci nous apprend que leur prédication rencontra d'abord le même succès qui avait accueilli Praxéas. On voudrait ici n'avoir qu'à suivre le récit d'Hippolyte, mais il faut se rappeler que ce récit est tiré des *Philosophoumena*, pamphlet dirigé contre l'Église de Rome et où il est d'une élémentaire prudence de se tenir sur ses gardes. Sous cette réserve, Hippolyte raconte que, « en ce temps-là, Zéphyrin s'imaginait gouverner l'Église. Esprit borné, d'une avarice sordide, il autorisait, moyennant finances, ceux qui l'allaient trouver, à suivre les leçons de Cléomène. Lui-même, avec le temps, se laissa gagner aux mêmes doctrines, par le conseil et avec la complicité de Calliste... Sous Épigone, puis sous Cléomène, l'école s'affermit et se développa, grâce au concours de Zéphyrin et de Calliste et, malgré notre opposition constante, car, à

[1] *Adv. Praxeam*, 1. — [2] *Ibid.*, 1. — [3] *Ibid.*, 2-4. — [4] *Ibid.*, 5. — [5] *Ibid.*, 7. — [6] *Ibid.*, 8. — [7] *Ibid.*, 9-10. — [8] *Ibid.*, 11-17, 21-23. — [9] *Ibid.*, 20. — [10] *Ibid.*, 18-19, 24-26. — [11] *Ibid.*, 29-30. — [12] *Ibid.*, 29 : *Filius sic quidem patitur, Pater vero compatitur.* — [13] *Ibid.*, 5; *Philosophoumena*, l. IX, c. x. — [14] *Adv. Praxeam*, 7. — [15] Cf. H. Hagemann, *Die römische Kirche und ihr Einfluss auf Disziplin und Dogma in den ersten drei Jahrhunderten*, in-8°, Freiburg im Br., 1864, p. 164, 347-348. — [16] *Adv. Praxeam*, 10. — [17] *Ibid.*, 1. — [18] *Ibid.*, 2. — [19] J. Tixeront, *op. cit.*, p. 355.

maintes reprises nous leur tînmes tête, les réfutant et les forçant de confesser malgré eux la vérité; dans un premier instant de confusion, ils cédaient à la force de a vérité; mais bientôt, ils retournèrent se rouler dans la même fange [1]. »

L'expression manque de sérénité; elle est révélatrice de l'acuité du conflit où nous apercevons, d'une part, Épigone et Cléomène continuant l'enseignement de Noët; d'autre part, saint Hippolyte les réfutant sans mansuétude. Son enseignement, tout en restant correct au fond, courait le risque de se laisser entraîner, par réaction, à exagérer la distinction du Père et du Fils. Pour réfuter l'erreur monarchianiste, saint Hippolyte et ceux qui s'inspiraient de lui inclinaient manifestement vers l'erreur contraire. Entre l'erreur certaine et sa réfutation intempérante, l'Église de Rome avait à garder la tradition et à distinguer la vérité. Son rôle était difficile entre des polémistes comme Tertullien et Hippolyte et des novateurs comme Épigone et Cléomène; malgré tout ce qu'on pouvait reprocher à ces derniers, ils paraissaient peut-être moins inquiétants avec leurs formules monarchiennes que les premiers avec les conclusions hardies de leur théologie du Verbe inspirée des apologistes.

A Rome, ces outrances faisaient peur, ce déploiement de science en vue d'expliquer le mystère chrétien paraissait moins sûr que la disposition de ceux qui invoquaient leur foi toute simple en un Dieu unique. Le pape Zéphyrin qu'Hippolyte traite d'ignorant et d'illettré, ἰδιώτης καὶ ἀγράμματος [2], devait s'alarmer en entendant ces docteurs qui exaltaient la science et semblaient tendre à changer l'Église du Christ en didascalée. Ne s'efforçaient-ils pas d'y introduire les méthodes et les raisonnements en usage dans les écoles profanes? Des caractères de la trempe d'Hippolyte et de Tertullien se sentant suspects, surveillés, devaient aussitôt passer à une opposition ouverte et des accusations formelles. C'est ce qui aide à comprendre que, d'après eux, les évêques de Rome, Victor, Zéphyrin et Calliste favorisèrent ou professèrent l'hérésie.

L'accusation contre Victor est insinuée par Tertullien [3] et affirmée par l'auteur du chapitre final du traité *De præscriptione* [4] : *Sed post hos (hæreticos) omnes etiam Praxeas quidam hæresim introduxit, quam Victorinus corroborare curavit.* L'insinuation dans Tertullien est vague et, dans le catalogue final, elle a un anonyme pour auteur. Il y est question de *Victorinus* qui n'est pas Victor et, si la leçon est altérée, elle désigne peut-être Zéphyrin. Les *Philosophoumena* ne font aucun reproche à Victor, et l'on comprendrait fort bien, d'ailleurs, qu'ayant reçu de Praxéas, dans l'affaire du montanisme, un utile conseil, ce pape lui ait témoigné d'abord de la bienveillance, et ne l'ait pas repris d'une erreur que l'hérétique n'a dû développer que plus tard. C'est assez pour qu'on écarte l'accusation du nom et de la mémoire du pape Victor [5].

Mais, en ce qui concerne Zéphyrin, l'accusation d'Hippolyte est précise; il lui attribue une profession de foi nettement monarchienne. Après avoir permis d'aller écouter Épigone et Cléomène, il adopta leur doctrine : Ἐγὼ οἶδα ἕνα θεὸν Χριστὸν Ἰησοῦν, καὶ πλὴν αὐτοῦ ἕτερον οὐδένα γενητὸν καὶ παθήτον. Ποτὲ δὲ λέγων· οὐχ ὁ πατὴρ ἀπέθανεν, ἀλλὰ ὁ υἱός. « Je ne connais qu'un Dieu, disait-il, Jésus-Christ et, en dehors de lui, aucun autre, qui est né et qui a souffert. » Et il ajoutait : « Ce n'est pas le Père qui est mort, mais le Fils [6]. » Et Hippolyte ajoute que : οὕτως ἄπαυστον τὴν στάσιν ἐν τῷ λαῷ διετήρησεν. « Cela causait dans le peuple de continuelles disputes. »

« A vrai dire, on peut porter un jugement moins sévère sur cette formule que celui d'Hippolyte. La foi de Zéphyrin s'exprime par deux thèses qu'Hippolyte sépare l'une de l'autre, mais qui sont également indispensables l'une et l'autre. La seconde, tout au moins, est strictement orthodoxe et traduit l'opinion commune : ce n'est pas le Père qui est mort, mais le Fils; et la première doit être lue à la lumière de l'autre : elle affirme surtout la divinité du Christ, en termes qui ne sont peut-être pas très heureux, mais qui sont vrais : en dehors du Christ, il n'y a pas d'autre Dieu qui soit nascible et passible. Ces expressions rejettent sans aucun doute les spéculations aventureuses des apologistes et de leurs successeurs : le pape devait médiocrement goûter les théories savantes d'Hippolyte. Mais elles contiennent l'essentiel de la foi populaire : la divinité du Christ et l'attribution au seul Christ de l'incarnation et de la passion [7]. »

IV. Le personnage de Sabellius. — Zéphyrin mourut en 217. Dans les derniers temps de son pontificat, on vit paraître un nouveau personnage destiné à une grande renommée : Sabellius. On le connaissait si généralement qu'Hippolyte ne prend même pas le soin de le présenter aux lecteurs du *Philosophoumena*. Au IVe siècle, on le disait Africain, ou Libyen, et l'indication est à retenir car, dès le milieu du IIIe siècle, sa doctrine était très répandue dans la Pentapole et donnait fort à faire à saint Denis d'Alexandrie. Dès son arrivée à Rome, il donna à l'hérésie modaliste un regain de succès. « Nous sommes malheureusement mal renseignés sur sa doctrine authentique : nous savons assez bien ce que disaient ses disciples et les docteurs du IVe siècle nous font connaître, sous le nom de sabellianisme, une théorie assez compliquée, qui se rapproche en bien des points de celle que prêcha Marcel d'Ancyre. Comme Hippolyte, son contemporain, ne signale entre son enseignement et celui de Cléomène aucune divergence, il est prudent d'attribuer à ses continuateurs les développements sur lesquels nous aurons à revenir, et d'admettre que Sabellius lui-même, se contentait de prêcher à Rome le modalisme sous sa forme la plus simple [8]. » Si imposante que fût la personnalité de Sabellius, elle ne pouvait balancer celles des deux hommes entre lesquels allait se concentrer la rivalité : Hippolyte et Calliste (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Calliste; t. VI, au mot Hippolyte). Leur rôle à tous les deux était de premier plan dans l'Église de Rome, d'autant plus que le pape Zéphyrin ne se départait pas de sa simplicité. On admettra bien volontiers, rien qu'à en juger par sa carrière, que Calliste était un homme également actif et capable et qui avait l'œil sur Sabellius. Tiraillé entre Hippolyte et Calliste, Sabellius allait de l'un à l'autre, abondant tour à tour dans le sens de chacun. Parfois, Hippolyte se flattait de l'avoir persuadé et conquis mais, au lendemain d'une entrevue de Sabellius avec Calliste, tout le terrain gagné se trouvait perdu et Sabellius redevenait le partisan de Cléomène [9]. Hippolyte imputait ce mécompte à Calliste. Il lui imputait bien autre chose.

Les derniers temps du pontificat de Zéphyrin se passèrent dans ces disputes. Sabellius enseignait l'erreur sans qu'une condamnation l'atteignît grâce à la faveur discrète de Calliste. Hippolyte professait une doctrine contraire et le pape laissait les rivaux s'affronter, se bornant, pour sa part, à soutenir la doctrine de l'unité de Dieu et de la divinité du Christ. Peut-être une répugnance naturelle le détournait d'intervenir par une condamnation; peut-être espérait-il laisser au savoir-faire de Calliste le soin de rétablir la paix.

[1] S. Hippolyte, *Philosophoumena*, l. IX, c. VII. — [2] *Ibid.*, l. IX, c. VII-XI. — [3] *Adv. Praxeam*, 1. — [4] *Ibid.*, 25. — [5] J. Tixeront, *op. cit.*, p. 357. — [6] *Philosophoumena*, l. IX, c. XI, 3. — [7] G. Bardy, dans *Dictionn. de théol. cathol.*, t. X, col. 2201. — [8] Id., *ibid.*, col. 2202. — [9] *Philosophoumena*, l. IX, c. XI.

En cela il se trompait, car la vacance du siège de Rome dressa face à face l'ambition de Calliste et l'ambition d'Hippolyte. Celui-ci savait ce qu'il valait et s'estimait digne et capable de recueillir la succession vacante. Il était prêtre de l'Église de Rome et nul, parmi ses confrères, n'égalait sa science. Mais Calliste avait ses partisans; on l'avait vu à l'œuvre sous le précédent pontificat et cette œuvre paraissait bonne et sage. Calliste fut élu évêque de Rome. Nous pouvons ressaisir l'écho de ce conflit dans un passage des *Philosophoumena* : « A la mort de Zéphyrin, écrit saint Hippolyte, Calliste crut toucher au but de son ambition. Il excommunia Sabellius en reprenant sa doctrine, car il avait peur de moi, et sentait le besoin de donner le change aux Églises sur sa propre hétérodoxie. Par ce charlatanisme, le misérable fit en son temps bien des conquêtes. Le cœur plein de venin, l'esprit plein d'idées fausses, n'osant plus dire vrai depuis qu'il nous avait traités publiquement de dithéistes, d'ailleurs en butte aux reproches de Sabellius qui l'accusait constamment d'avoir trahi sa première foi, il inventa un nouveau système... et ne rougit pas de donner tantôt dans les erreurs de Sabellius, tantôt dans celles de Théodote. A force d'audace, le charlatan se fit une école et enseigna contre l'Église [1]. »

La violence de ce langage peut s'expliquer par la gravité de la lutte engagée par les deux rivaux. L'élection régulière de Calliste avait déterminé Hippolyte à se séparer de la communauté romaine et à s'ériger en chef d'Église schismatique. On ignore s'il fut excommunié et Hippolyte n'a pas jugé à propos de nous l'apprendre; d'ailleurs, la sentence solennelle de Calliste n'eût fait que proclamer ce que la révolte d'Hippolyte avait accompli par elle-même. Mais, ce que fit Calliste, ce fut de condamner la doctrine des partisans de l'école trinitaire qu'il qualifia de dithéisme.

Calliste ne s'en tint pas là. Non content de dénoncer l'erreur d'Hippolyte, il condamna aussi la doctrine de Sabellius. Au dire des *Philosophoumena*, c'était la peur qui le faisait agir; et Hippolyte expose en ces termes les opinions professées par Calliste : « Le Verbe est le Fils même; il est le Père même; au nom près, il n'y a qu'un même Esprit indivisible. Le Père n'est pas une chose et le Fils une autre : ils sont une seule et même chose, l'Esprit divin qui remplit tout, de haut en bas. L'Esprit fait chair dans la Vierge n'est pas autre que le Père, mais une seule et même chose. D'où cette parole de l'Écriture : Ne croyez-vous pas que je suis dans le Père et le Père en moi? L'élément visible, l'homme, voilà le Fils, et l'Esprit qui réside dans le Fils, voilà le Père. Je ne parlerai pas de deux, le Père et le Fils, mais d'un seul. Car le Père qui s'est reposé dans le Fils, ayant assumé la chair, l'a divinisée en se l'unissant et l'a faite une avec soi, en sorte que les noms de Père et de Fils s'appliquent à un seul et même Dieu. La personnalité de Dieu ne peut se dédoubler; conséquemment, le Père a compati au Fils [2]. »

Cette formule, et principalement la phrase finale, rappelle presque littéralement l'expression que Tertullien impute à Praxéas. C'est la même doctrine modaliste et certains en ont conclu que Praxéas devait être identifié avec Calliste [3], ce qui ne paraît pas soutenable. Reste à savoir si Hippolyte, en la circonstance, doit être considéré comme historien ou comme pamphlétaire? En un mot, a-t-il calomnié la doctrine du pape Calliste qu'il haïssait? Mais Tertullien le haïssait autant que pouvait le faire Hippolyte, il ne l'a pas épargné, néanmoins il ne l'a pas accusé d'hérésie. Le témoignage d'Hippolyte est isolé et c'est celui d'un ennemi encore plus que d'un adversaire. Au point où en était la rivalité entre le pape et l'antipape, celui-ci se jugeait le droit de tout dire sans se préoccuper de rien prouver. C'est que, en effet, son accusation n'est corroborée par aucun vestige, qui soit resté dans la doctrine romaine du temps, d'un enseignement modaliste quelconque. Dans ces conditions, a-t-on dit avec raison, on ne saurait l'accepter comme l'expression de la simple et pure vérité. Jusqu'à nouvel ordre, et en s'appuyant uniquement sur les faits, Calliste doit être considéré comme orthodoxe [4].

Sa formule, citée plus haut, n'est sans doute d'une clarté limpide que pour les théologiens à qui il faut laisser le soin de l'expliquer dans certains passages. Ce qui semble pouvoir en être dégagé, c'est la position de l'Église romaine dans ce conflit à égale distance entre le modalisme et le dithéisme. A moins d'un demi-siècle de distance, la profession de foi de Calliste laisse pressentir celle de Denis d'Alexandrie.

On ne peut passer ici sous silence un apocryphe insigne, intitulé *Constitutum Silvestri*, qui accuse Calliste de sabellianisme et de quelques autres erreurs [5]; c'est un document qu'on ne saurait admettre à témoigner. En définitive, le personnage et la doctrine de Sabellius trouvèrent chez Calliste celui qui excommunia l'hérésiarque et l'hérésie à Rome et, par ce coup de vigueur, coupa court à l'expansion du monarchianisme en Occident. Ainsi prit fin cette erreur dans nos contrées, tandis qu'elle connut un regain de succès dans une partie de l'Orient.

V. La destinée du sabellianisme. — Peut-être trouvons-nous chez Origène, qui séjourna à Rome vers 212, une allusion à l'hérésie modaliste. « Il y a, dit-il, des gens qui regardent le Père et le Fils comme n'étant pas numériquement distincts, mais comme étant un, οὐ μόνον οὐσίᾳ ἀλλὰ καὶ ὑποκειμένῳ, et comme multiples seulement κατά τινας ἐπινοίας, οὐ καθ' ὑπόστασιν [6]. » Quels sont ces gens hérétiques? Origène ne le dit pas.

Vers le milieu du IIIe siècle, aux environs de 244, une autre forme d'erreur trinitaire était enseignée par Bérylle, évêque de Bostra, en Arabie. Celui-ci soutenait que le Sauveur ne préexistait pas à son incarnation, selon la propre détermination de l'ousie, κατ' ἰδίαν οὐσίας περιγραφήν, et qu'il n'avait pas de divinité propre, mais seulement la divinité du Père habitant en lui [7]. Il se pourrait que ce soit à l'erreur de Bérylle que fait allusion le passage suivant d'Origène. Il parle de docteurs *qui hominem dicunt dominum Jesum præcognitum et prædestinatum, qui ante adventum carnalem substantialiter et proprie non existiterit, sed quod homo natus Patris solam in se habuerit deitatem* [8]. On serait d'autant plus fondé à supposer une allusion à Bérylle que nous savons qu'Origène s'occupa particulièrement de lui et réussit même à le convertir à l'orthodoxie.

Pendant ce temps, on perd la trace de Sabellius; il se peut que, condamné et compromis à Rome, il ait regagné son pays d'origine puisqu'on sait que la Pentapole libyenne connut un développement modaliste; mais on ignore à qui il est dû. Ce qu'on sait mieux, c'est que la doctrine naguère enseignée à Rome avait pris des accroissements. « Les modalistes romains, en effet, et Sabellius parmi eux, ne s'étaient jamais préoccupés de formuler un système complet pour expliquer le mystère de la Trinité. Il leur suffisait d'affirmer

[1] S. Hippolyte, *Philosophoumena*, l. IX, c. XII. — [2] *Philosophoumena*, l. IX, c. XII. — [3] H. Hagemann, *Die römische Kirche und ihr Einfluss auf Disziplin und Dogma in den ersten drei Jahrhunderte*, in-8°, Freiburg im Br., 1864, p. 2342-2357; Kroymann, *Tertullian. Adversus Praxeam*, in-8°, Tübingen, 1907. — [4] J. Tixeront, *op. cit.*, p. 359-360. — [5] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. II, col. 621. — [6] Origène, *In Joh.*, X, 21; II, 2, *P. G.*, t. XIV, col. 376 et 108-109. — [7] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XXXIII, 1. — [8] Origène, *In epist. ad Tit.*, fragm. 2, *P. G.*, t. XIV col. 1304.

l'unité de Dieu et la divinité du Christ, en déclarant que Dieu avait souffert dans le Christ. La personne du Saint-Esprit restait en dehors de leurs perspectives; ou, lorsqu'ils parlaient de l'Esprit, ils entendaient par là l'élément divin dans le Christ. Au contraire, les sabelliens s'efforcent à la fois de tenir un plus grand compte des données traditionnelles, en affirmant que le Fils, et non le Père, a souffert, et d'éclairer le dogme trinitaire en rendant sa place nécessaire au Saint-Esprit. Ils aboutissent ainsi à la construction suivante qui nous est surtout connue par saint Épiphane [1] : « Dieu, monade simple et indivisible, est une personne unique; on le nomme υἱοπάτωρ, Père-Fils; mais, en tant qu'il crée le monde, il prend le nom de Verbe. Le Verbe, c'est Dieu, l'υἱοπάτωρ, se manifestant par la création. Cette manifestation dure naturellement autant que le monde et fait que l'aspect Verbe est en Dieu permanent. Or, à ce monde ainsi créé, la monade se révèle, dans l'Ancien Testament, comme législateur : c'est le Père; dans le Nouveau Testament, comme rédempteur par l'incarnation : c'est le Fils; et comme sanctificateur des âmes : c'est le Saint-Esprit. Mais ces trois états successifs de la monade ne constituent pas trois personnes distinctes, ils sont seulement trois aspects, trois virtualités, trois modalités et comme trois noms du même être, ὡς εἶναι ἐν μίᾳ ὑποστάσει τρεῖς ὀνομασίας [2]. »

« Les modalités ainsi réalisées ou manifestées en Dieu sont essentiellement transitoires. Elles ne durent que dans la mesure où elles agissent. Le Père cesse d'être père aussitôt qu'apparaît le Fils; et celui-ci n'existe plus quand se montre l'Esprit-Saint. Il y a, dans la monade divine, un double mouvement d'expansion et de retrait, πλατυσμός et συστολή, dont l'ensemble constitue la διάλεξις, et dont l'auteur du IVe discours contre les ariens attribue justement l'origine aux théories stoïciennes [3]. Cette doctrine subtile constitue un progrès par rapport au patripassianisme occidental, car elle rend inefficace l'objection soulevée par les souffrances du Père : ici la passion est vraiment subie par le Christ; elle évite, d'autre part, le reproche capital, adressé à la théologie du Verbe, celui de subordinatianisme, puisqu'elle ne reconnaît pas au Père une place privilégiée dans le développement de la Triade, et que celui-ci est, comme les autres personnes, une manifestation temporaire de l'unique monade. Mais un tel progrès est tout extérieur; et l'on s'aperçoit sans peine de tout ce que présente de contraire à la tradition le sabellianisme que nous venons de décrire. En réalité, il aboutit à la négation de la Trinité, telle que l'a toujours adorée l'Église catholique [4]. »

Denys d'Alexandrie, dont la juridiction s'étendait sur la Cyrénaïque, écrivit plusieurs lettres pour réfuter cette hérésie [5]; une de ces lettres était adressée aux évêques Ammonius et Euphranor [6]. Disciple d'Origène, Denys ne ménageait pas la doctrine modaliste et la vigueur de son langage choqua certains fidèles d'Alexandrie, qui, « négligeant d'interroger Denys pour apprendre de lui quel sens il donnait à telle de ses formules, se rendirent à Rome et l'accusèrent auprès de son homonyme, l'évêque de Rome, Denys [7] ». Celui-ci écrivit à l'évêque d'Alexandrie pour l'inviter à donner des explications sur sa propre doctrine, et, en même temps, il écrivit à l'Église d'Alexandrie pour lui faire connaître la doctrine de l'Église de Rome sur le dogme de la Trinité. « Je dois m'adresser, disait-il, à ceux qui divisent, qui séparent, qui suppriment le dogme le plus vénérable de l'Église de Dieu, la monarchie, en trois puissances ou hypostases séparées et en trois divinités. Car j'ai appris que, parmi ceux qui, chez vous, sont catéchistes et maîtres de la doctrine divine, il en est qui introduisent cette opinion; qui sont, pour ainsi dire, diamétralement opposés à la pensée de Sabellius. Son blasphème, à lui, c'est de dire que le Fils est le Père, et réciproquement; mais eux prêchent, en quelque façon, trois dieux, divisant la sainte unité en trois hypostases étrangères, entièrement séparées. Car il est nécessaire que le Verbe divin soit uni au Dieu de l'univers; et il faut que l'Esprit-Saint ait en Dieu son séjour et son habitation. Et il faut, de toute façon, que la sainte Trinité soit récapitulée et ramenée à un seul comme à son sommet, je veux dire le Dieu tout-puissant de l'univers; car couper et diviser la monarchie en trois principes, c'est l'enseignement de Marcion l'insensé, c'est une doctrine diabolique, et non de ceux qui sont vraiment disciples du Christ et qui se complaisent dans les enseignements du Sauveur. Car ceux-là connaissent bien la Trinité prêchée par l'Écriture divine, mais (ils savent que) ni l'Ancien Testament ni le Nouveau ne prêchent trois dieux. »

Et, après avoir exposé le dogme de la génération éternelle du Fils, Denys de Rome termine ainsi sa lettre :

« Il ne faut donc pas partager en trois divinités l'admirable et divine unité, ni abaisser par (l'idée de) production la dignité et la grandeur excellente du Seigneur, mais croire en Dieu le Père tout-puissant et au Christ Jésus son Fils et au Saint-Esprit, et (croire que) le Verbe est uni au Dieu de l'univers. Car il dit : Moi et mon Père nous sommes une seule chose; et : Je suis dans le Père et le Père est en moi. C'est ainsi qu'on assure la Trinité divine, et en même temps la sainte prédication de la monarchie [8]. »

Par le recours à deux lettres, le pape de Rome avait réussi à ménager l'autorité de l'évêque d'Alexandrie et à se faire lire de tous ceux qui, dans cette ville, soutenaient des thèses incriminées. La lettre qu'on vient de lire ne nommait pas Denys, mais condamnait sa doctrine. On a eu raison de dire [9] que « ce document est d'une importance capitale dans l'histoire du dogme nicéen; mieux qu'aucun autre peut-être il éclaire les relations de la théologie et de la foi, soit par les adversaires qu'il vise, soit par les affirmations qu'il porte. Denys de Rome parle de ceux qui, à Alexandrie, sont « catéchistes et maîtres de la doctrine divine »; manifestement il a en vue l'école catéchétique et sa tradition origéniste. Sans doute, au sein même de cette école, l'influence d'Origène n'est pas incontestée : la réserve d'Héraklas et de Denys envers leur ancien maître le montre assez; cette école d'ailleurs était discutée à Alexandrie : la dénonciation portée contre l'évêque le prouve, et Denys de Rome a soin de marquer que, parmi les catéchistes, quelques-uns seulement soutiennent les thèses incriminées. Mais, encore une fois, Denys d'Alexandrie n'est pas seul; il a autour de lui tout un groupe, et les idées qu'il a exposées et défendues, il les a empruntées à la tradition doctrinale de cette école. Et c'est ce qui explique la procédure suivie : la convocation du concile romain, et cette lettre publique et si grave adressée à l'Église d'Alexandrie.

« Les thèses que les Romains imputent aux catéchistes d'Alexandrie se résument en un mot : le tri-

[1] S. Épiphane, *Hæres.*, LXII, *P. G.*, t. XLI, col. 1502-1061. — [2] J. Tixeront, *op. cit.*, p. 483-484. — [3] Pseudo-Athanase, *Contra arianos*, IV, XIII, *P. G.*, t. XXVI, col. 484-485. — [4] G. Bardy, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. X, col. 2205-2206. — [5] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXVI, 1, *P. G.*, t. XX, col. 704. — [6] S. Athanase, *De sentent. Dionys.*, 10, *P. G.*, t. XXV, col. 493. — [7] Id., *ibid.*, 13, *P. G.*, t. XXV, col. 500. — [8] S. Athanase, *De decretis Nic. Syn.*, XXVI, *P. G.*, t. XXV, col. 461-465. — [9] J. Lebreton, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1924, p. 8-10.

théisme : « ils prêchent en quelque façon trois dieux, « divisant la sainte unité en trois hypostases étrangères « entre elles, entièrement séparées ». L'accusation est sévère : elle n'est pas nouvelle; on y a vu, non sans raison, un écho des dénonciations portées contre Origène et aussi des reproches faits à Hippolyte par Calliste [1]. »

« En face de ces thèses, la position prise par Denys de Rome et son concile est la position traditionnelle de l'Église de Rome : son premier soin est celui de l'unité divine, de la « monarchie »; il l'affirme en tête de sa lettre, il y revient en conclusion. Et l'on remarquera aussi la forme de ce jugement : ici, comme dans les autres documents romains, ce qu'on trouve, c'est l'expression authentique de la foi; point de spéculations théologiques, point de subtilités dialectiques, peu d'érudition scripturaire; mais la déclaration catégorique de la foi professée par l'Église. Denys de Rome avait une haute valeur personnelle. Denys d'Alexandrie en rendait témoignage comme nous l'avons rappelé ci-dessus; saint Basile aussi en fait un grand éloge [2]; mais ici ce n'est ni l'érudit, ni le théologien qui parle, c'est le pape. Il ne se complaît pas pour sa part dans les spéculations théologiques, et il se soucie peu de celles des autres; on a remarqué que son argumentation ne tient pas compte des subtiles distinctions alexandrines sur les trois personnes ou sur le double état du *Logos;* il ne se soucie que des conclusions les plus apparentes, soit que les auteurs de ces doctrines les aient formulées eux-mêmes, soit qu'elles lui paraissent s'en dégager spontanément et, parce que ces conclusions sont un danger pour la foi, il les rejette et, avec elles, la théologie qui les a portées [3]. »

VI. La disparition du monarchianisme. — Denys d'Alexandrie ne pouvait demeurer sous le coup de ce grave avertissement à lui adressé; il répondit d'abord par une lettre, ensuite par un traité intitulé : Ἔλεγχος καὶ ἀπολογία, qui contenait sa justification. Il protestait n'avoir jamais voulu diviser et séparer le Père d'avec le Fils et le Saint-Esprit; « et c'est ainsi, disait-il, que nous étendons en Trinité l'indivisible unité et que nous ramenons à l'unité la Trinité incapable de diminution : οὕτω μὲν ἡμεῖς εἴς τε τὴν τριάδα τὴν μονάδα πλατύνομεν ἀδιαίρετον, καὶ τὴν τριάδα πάλιν ἀμείωτον εἰς τὴν μονάδα συνκεφαλαιούμεθα. Et l'incident fut clos. Le monarchianisme était au terme de sa carrière. Peut-être alla-t-il se disperser et se perdre dans la Pentapole, mais il paraît certain que, après l'année 260, sa destinée est achevée, on n'entend plus parler de lui ni en Orient, ni en Occident; de même, le souvenir de Sabellius et de Noët semble aboli. Un siècle plus tard environ, après l'an 370, saint Épiphane mentionne l'existence de sabelliens en Mésopotamie et à Rome; on ne sait pas sur quels renseignements il s'appuie.

VII. Bibliographie. — A. d'Alès, *La théologie de saint Hippolyte*, in-8°, Paris, 1906. — Anonyme, *Der Monarchianismus und die rœmische Kirche in III. Jahrhundert*, dans *Der Katholik*, t. XXXII, 1905, p. 1-15, 113-128, 182-201, 266-282. — G. Bardy, *Monarchianisme*, dans *Dictionn. de théol. cathol.*, t. x, 1929, col. 1203-1209. — P. Corssen, *Monarchianische Prologe zu den vier Evangelien*, in-8°, Leipzig, 1896; cf. *Rev. bibl.*, t. VI, 1897, p. 498-499; *Revue critique*, 1897, p. 135-136. — I. Doellinger, *Hippolytus und Callistus, oder die rœmische Kirche in der ersten Hälfte des III. Jahrhunderts*, in-8°, Ratisbonne, 1853. — A. Donini, *Ippolito di Roma*, Roma, 1925. — J. Dræseke, *Noetos und die Noetianer in der Hippolytos Refutatio*, dans *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*, t. XLVI, 1903, p. 213-232. — V. Ermoni, *Les monarchiens anténicéens*, dans *Revue des questions historiques*, t. LXX, 1901, p. 5-36. — G. Esser, *Wer war Praxeas?*, in-8°, Bonn, 1910. — H. Hagemann, *Die rœmische Kirche und ihr Einfluss auf Disziplin und Dogma in den ersten drei Jahrhunderten*, in-8°, Freiburg im Br., 1864. — A. Harnack, *Monarchianismus*, dans *Protest. Realencyklopædie*, 3e édit., t. XIII, 1903, p. 303-336; *Altchristliche Literatur. Die Chronologie*, t. II, Leipzig, 1904, p. 201-256. — J. Lebreton, *Le désaccord de la foi populaire et de la théologie savante dans l'Église chrétienne au IIIe siècle*, dans *Revue d'hist. ecclésiast.*, t. XIX, 1923, p. 481-506; t. XX, 1924, p. 5-37. — G. Lefebvre, *Égypte chrétienne*, dans *Annales du service des antiquités*, t. x, 1re part., 1909, p. 50-55. — K. J. Neumann, *Hippolytus von Rom in seiner Stellung zu Staat und Welt*, in-8°, Leipzig, 1902.

H. Leclercq.

1. MONARCHIE CAROLINGIENNE. — I. Les sources. II. Le mot « carolingien ». III. La dynastie des Carolingiens. IV. Les ancêtres de Charlemagne. 1. Arnulf. 2. Pépin de Landen. 3. Grimoald. 4. Pépin d'Héristal. 5. Austrasie et Neustrie. 6. Charles-Martel. 7. Pépin le Bref et Carloman. V. Pépin roi. Avènement ou usurpation. VI. Caractère de l'acte de 753. VII. La formule *Gratia Dei*. VIII. Sacre des rois. IX. Serment de fidélité au roi. 1. Les grands. 2. Les particuliers. 3. Les conséquences du serment. X. Transmission du pouvoir royal. XI. Le titre d'empereur. 1. Continuité de l'empire romain. 2. Alliance du roi des Francs et du pape. 3. Le roi des Francs, patrice des Romains. 4. Le roi des Francs, empereur. XII. Le palais. 1. Organisation. 2. Gouvernement de l'État par le palais. XIII. Les optimates. XIV. Le conseil du roi. XV. Les assemblées générales. 1. Le plaid militaire. 2. Le champ de Mai. 3. L'assemblée judiciaire. 4. La réunion politique. XVI. L'administration provinciale. 1. Les divisions administratives : *pagus*, *comitatus*, *ducatus*, *marca*. 2. Les comtes. 3. Les vicaires. 4. Les vicomtes. 5. Les dizainiers. XVII. De la confection des lois. 1. L'autorité législative appartient au roi. 2. Promulgation des lois. XVIII. De la justice. XIX. Impôts. XX. Service militaire. XXI. Les *missi dominici*. XXII. La renaissance carolingienne.

I. Les sources. — La période historique que nous désignons par ces mots de *monarchie carolingienne* se place chronologiquement à la suite de la période qui sera étudiée sous le nom de *monarchie franque*. La distinction s'explique par le changement de dynastie; nous verrons que celle-ci a amené, sur bien des points, des changements dans les institutions. Pour cette période nouvelle, il nous faudra utiliser des documents contemporains dont il est nécessaire d'énumérer les titres et de fixer la valeur.

Ils se composent, en majorité, de compositions littéraires désignées sous le nom d'*Annales*. Qu'on ne s'attende pas à des œuvres attrayantes, ce sont des chroniques latines, toutes anonymes, impersonnelles, rebutantes et, néanmoins, dans la disette générale d'écrits historiques, possédant une certaine valeur de véracité. Les auteurs de ces annales écrivaient par ordre ou par calcul; ils savaient que les princes carolingiens aimaient à ce qu'on parlât d'eux, à ce qu'on racontât leurs actions, et ils s'y employaient.

En suivant l'ordre chronologique, nous rencontrons d'abord le *Continuateur de Frédégaire*, ce qui est une façon de s'exprimer puisque l'écrivain appelé Frédégaire n'a jamais existé (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2578-2582) et que le susdit « continuateur » ne prend pas la

[1] Hagemann, *op. cit.*, p. 334-335, rappelant la condamnation d'Origène par le synode romain, estime que cette sentence est identique à celle qui est portée vingt-cinq ans plus tard contre Denys. — [2] S. Basile, *Epist.*, II, 70, *P. G.*, t. XXXII, col. 436. — [3] J. Lebreton, *La foi populaire et la théologie savante*, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, 1924, p. 9-10.

suite de la *Chronique* de Frédégaire. Le document en question est conservé dans plusieurs manuscrits du Vatican; il est imprimé dans dom Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. II, p. 456 sq.; t. V, p. 1-9, et dans *Monumenta Germaniæ historica, Script. rer. meroving.* (1889). Cette « continuation » s'étend de 736 à 768, comprenant les actes de Charles-Martel et de Pépin. En l'année 752, l'auteur nous avertit que *usque nunc inluster vir Childebrandus comes, avunculus rege predicto Pippino, hanc historiam vel Gesta Francorum diligentissime scribere procuravit. Abhinc ab inlustre viro Nibelungo filium ipsius Childebrando, itemque comite, succedat auctoritas* [1].

Nous rencontrons ensuite les *Annales Laurissenses majores*, dont il a déjà été question ici (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2586-2589; t. IX, col. 2517-2519). Il faut nommer encore les *Annales* d'Einhard qui ressemblent fort aux précédentes (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2572-2574; t. VI, col. 2591-2592) et qui ont été écrites par un personnage bien au courant de ce qui se passait à la cour de Charlemagne et de Louis le Débonnaire.

Puis viennent les *Annales* de Murbach, de Lorsch, de Saint-Amand, de Petau, de Salzbourg, de Metz, que nous avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2589-2591), avec quelques autres également décrites. Ce qui donne le plus sûr intérêt à ces écrits, c'est, comme nous venons de le dire, le fait qu'ils sont rédigés par des gens avertis. Le « continuateur » de Frédégaire écrivait après avoir pris conseil du comte Hildebrand, oncle du roi Pépin, ou du comte Nibelung, cousin du même roi; l'auteur des *Annales* de Metz écrit de son côté sous l'inspiration évidente de la famille de Charlemagne. On a eu raison de faire remarquer que ces annales ne sont pas toujours l'ouvrage des moines; ainsi celles qui portent le nom de Saint-Bertin sont l'ouvrage de Prudence de Troyes et de Hincmar de Reims, deux évêques fort au courant des grandes affaires. Lorsque ce sont des moines qui tiennent la plume, cela ne leur enlève pas toute autorité, car, parmi ces moines, il s'en trouve d'intelligents et qui se sont mêlés au monde; c'est le cas pour la *Chronique* de Moissac. Mais qu'il s'agisse d'évêques, d'abbés ou de moines, le genre est admis et ne varie pas; on enregistre les événements sans chercher à les expliquer.

C'est l'affaire des historiens de s'y risquer. Le premier qui s'offre à nous, c'est Einhard, auteur d'une *Vita Karoli* [2] que personne mieux que lui ne pouvait entreprendre de raconter (voir *Dict.*, t. VI, col. 2592-2596); puis c'est Notker le Bègue, longtemps connu sous le nom de « moine de Saint-Gall [3] », dont l'ouvrage est un modèle d'incohérence (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2596-2600; t. XI, col. 1614-1624). Il y a encore une Vie de Charlemagne en vers latins par celui qu'on nomme *Poeta Saxonicus*, où il ne faut pas chercher l'exactitude [4], pas plus que dans un *Carmen de Carolo Magno*, d'Angilbert [5].

Malgré son insignifiance personnelle, Louis le Débonnaire s'est trouvé mêlé à des événements si graves que les historiens ne lui ont pas manqué. Thégan écrivit sa Vie, en 835, et il y mit tout son dévouement, toute son affection [6]; ensuite, vient la Vie de cet empereur par l'Astronome [7], personnage inconnu qui fut mêlé aux affaires de l'État. Les luttes fratricides des fils de Louis le Débonnaire ont été racontées par Nithard, qui faisait partie de la famille de Charlemagne [8], et Radbert a écrit la *Vita Adalhardi* [9] et la *Vita Walæ* [10]. Comme son père, Louis a eu sa Vie en vers, par Ermold le Noir [11]. Enfin, on peut mentionner encore le poème du clerc de la chapelle, Naso; quelques poésies de l'évêque d'Orléans, Théodulfe, sur la cour; un poème de Walafrid Strabon intitulé *Strabus et Scintille*, autre tableau de la cour carolingienne; de même, quelques épîtres en vers; enfin, une *Querela de divisione imperii* du diacre Florus, et quelques ouvrages de Sedulius Scottus [12].

A l'époque carolingienne, les correspondances sont nombreuses et importantes. Nous avons dit quelques mots des *Epistolæ Karolini ævi*, rassemblées et éditées par E. Duemmler (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2878-2882); vu leur nombre, il n'est pas possible d'en donner ici une analyse. On peut seulement tracer des catégories.

D'abord, les lettres écrites par les rois ou adressées aux rois. L'administration royale des Carolingiens était très active; outre la chancellerie, il y avait les ministères qui entretenaient une active correspondance avec les fonctionnaires des provinces. Cela faisait un échange presque incessant, une paperasserie énorme dont il ne s'est rien conservé. Les archives du palais ont péri tout entières; quelques instructions du roi à ses agents ont été épargnées grâce à cette circonstance qu'elles ont pris place parmi les capitulaires [13]. Les rapports des *missi dominici*, des ducs, des comtes sont perdus [14]. Un rapport de Théodulphe d'Orléans, envoyé en qualité de *missus*, s'est conservé, sans doute parce qu'il était rédigé en vers latins [15]; autre récit en vers d'Amalaire de Trèves sur sa mission à Constantinople [16].

Les rois carolingiens entretinrent une correspondance très active avec les souverains pontifes. Ces lettres se sont perdues, mais non pas toutes. En 791, Charlemagne fit exécuter des copies sur parchemin de cette correspondance. Une de ces copies, incomplète, est conservée en manuscrit à Vienne [17]; on la désigne sous le nom de *Liber Carolinus* et ne comprend que des documents authentiques concernant les intérêts des papes et, parfois, ceux des princes francs. Il s'y trouve quatre-vingt-dix-huit lettres des papes Grégoire III, Zacharie, Étienne III, Paul Ier et Hadrien Ier, adressées à Charles-Martel, à Pépin, à Charlemagne, ensuite dix lettres du pape Léon III à l'empereur (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2880).

Ce n'est pas tout; il y a encore les lettres d'Alcuin (*ibid.*, t. VIII, col. 2878, n. 1) au nombre de près de trois cents, adressées à de nombreux destinataires : Charlemagne, son fils Pépin, les papes Hadrien Ier et Léon III, des évêques, des ducs, des comtes, des amis. Einhard a laissé soixante-onze missives, pour la plupart des lettres d'affaires adressées aux empereurs Louis le Débonnaire et Lothaire et à d'importants per-

[1] Les copistes ont supprimé cette phrase qui interrompt la *Chronique;* on ne la lit que dans le ms. *Vatic.;* cf. Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 460. — [2] *Vita Caroli auctore Einhardo*, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. II, p. 426-463. — [3] Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 106-135; Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 726-763; Jaffé, *Monumenta Carolina*, p. 628-700. — [4] Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 136-184; Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 225-279; Jaffé, *op. cit.*, p. 542-627. — [5] Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 391-403. — [6] Bouquet, *Recueil*, t. VI; Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 585-603. — [7] Bouquet, *Recueil*, t. VI; Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 604-648. — [8] Bouquet, *Recueil*, t. VI; Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 649-672. — [9] Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 276; Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 524-532. — [10] Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 279 sq.; Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 533-569. — [11] Bouquet, *Recueil*, t. VI; Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 464-523. — [12] Duemmler et Traube, *Poetæ latini ævi Karolini*, dans *Mon. Germ. hist.* — [13] Voir une instruction de Charlemagne à des *missi* qu'il envoie à Rome, dans Jaffé, *op. cit.*, p. 341-342; une autre sur l'enseignement dans les écoles monastiques, *ibid.*, p. 343; une autre à Angelbert, envoyé à Rome, *ibid.*, p. 353; une instruction envoyée par deux *missi* à un comte sur les obligations, *ibid.*, p. 417. — [14] Un fragment peu important dans *ibid.*, p. 346. — [15] Théodulphe, *Carmina*, VII; *In judices*, dans Duemmler, t. I, p. 493. — [16] Jaffé, *op. cit.*, p. 426-428. — [17] Édition Jaffé, 1867.

sonnages du palais impérial [1]. Mentionnons encore les lettres de Frothaire, évêque de Toul, et celles de Loup, abbé de Ferrières, au nombre de cent trente.

Deux personnages ecclésiastiques dont la carrière connut des vicissitudes, Agobard de Lyon et Hincmar de Reims, se mêlèrent activement à la politique. Agobard écrivit sur l'application de la loi des Burgondes (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1988-2027) et sur le partage de l'empire où il prenait parti pour les fils de Louis révoltés contre leur père. Hincmar a laissé un traité, *De regis persona et regio ministerio*, un mémoire adressé *Ad proceres palatii*, et un livre, *De ordine palatii*, sorte de règlement intérieur de ce qu'on appelait le palais.

A ces sources, dont l'importance est considérable, viennent s'ajouter les lois et les chartes.

Des lois, nous avons parlé déjà, à propos des capitulaires (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2051-2059 et t. III, col. 725-729). Leur nombre, sans être considérable, est déjà important : 7 de Pépin et Carloman, 46 de Charlemagne, 20 de Louis le Pieux, 41 de Charles le Chauve. Cette littérature ne doit pas être isolée de celle des conciles ainsi que nous l'avons montré dans l'*Histoire des conciles*.

Les diplômes ou chartes, conservés en original, sont, pour l'époque carolingienne, au nombre de cent soixante-six; il faut y ajouter plusieurs centaines de chartes parvenues jusqu'à nous dans des copies ou dans des cartulaires.

Les diplômes royaux consistent en différentes catégories : 1° des actes de donation de terre à des églises ou à des abbayes; 2° des actes de jugement, c'est-à-dire des arrêts rendus par le tribunal du roi, avec mention de la nature du procès et de la procédure suivie; 3° des actes d'immunité accordés à des évêques, à des abbayes, à des corporations ou à des particuliers.

Les chartes privées sont : 1° des testaments; 2° des actes de donation ou de vente; 3° des affranchissements d'esclaves; 4° des compositions. Ces actes contiennent des faits précis qui nous sont très utiles afin de connaître les usages, les mœurs, l'état et la pratique du droit. Grâce à eux, nous pouvons pénétrer ce qui a trait au régime de la propriété, aux règles de succession, à l'état des personnes, à la condition du bénéfice.

Les formules nous apprennent également ce qu'était l'usage en Bourgogne, à Paris, en Alsace, en Alémanie (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1911, D).

Nous avons déjà parlé assez longuement du polyptique d'Irminon (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1132-1145, 1890-1900; t. VII, col. 1552-1553) et du polyptique de Marseille (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2232-2237) pour n'y pas revenir.

Enfin, il faut mentionner les Vies de saints nombreuses, pas toujours très sûres, mais où on court moins de risques en s'attachant au détail, aux anecdotes qu'aux individus.

Pour la vie intellectuelle, nous avons les œuvres d'Alcuin, de Théodulphe, d'Hincmar et les souvenirs laissés par l'entourage de Charlemagne (voir *Dictionn.*, t. III, col. 710-712).

II. Le mot « carolingien [2] ». — Ce vocable a été employé très anciennement, au moins dès le Xe siècle. A cette époque, le moine saxon Widukind écrit : *Ultimus vero* Karolorum *apud orientales Francos imperantium Hluthovicus* (Louis l'Enfant) *ex Arnulfo fratruele Karoli, hujus Lotharii regis proavi* [3], *natus erat* [4]. A la fin de ce même siècle, l'historien Richer écrit dans le prologue de son ouvrage dédié à Gerbert, alors archevêque de Reims : *Et hoc inquam ne* Karolorum *aliorumque frequens in utroque opere repetitio, operis utriusque ordinem turbet...*

Désormais, le mot est consacré par l'usage : au XIe siècle, dans le *Chronicon Vedastinum : Anno imperii sui XXX Beretrudis regina obiit; ex qua idem Lotharius Dagobertum et sororem ejus Blithildem genuerat, ex qua* Karlensium *regia pullulavit prosapia* [5]; puis encore dans le *Chronicon Epternacense breve : Hic* [Conrad II] *genuit Henricum* imperatorem ex Gisla de Limpurch, cujus avia, Mathildis, regis cujusdam egregii Ludovici de Francia [6], qui de *genere* Karolorum *processerat, fuit filia* [7]. — Au XIIe siècle, nous lisons dans Otton de Freising : *Ultimus Augustorum Augustulus, ultimus* Karolorum *Zuendebaldus fuit... anno ab inc. Dom. 913 Conradus... orientalis Franciæ rex creatur. Hanc quidem Lodewici fratris filium fuisse dicunt et ob hoc eum novissimum* Karolorum *ponunt* [8]; dans la *Genealogia Aquicinctina*, composée de 1180 à 1184 : *Genealogia regum Francorum Merovingorum seu* Karlensium *et Hugonis Capet ducis Parisiorum* [9]; dans l'*Historia regum Francorum* d'André de Marchiennes sous la forme *Karlenses* [10].

On pourrait aligner d'autres textes pour les XIIIe et XIVe siècles, mais ceux qu'on vient de lire sont suffisants.

Les Capétiens aimaient à faire croire qu'ils descendaient des Carolingiens; nous en trouvons une des plus anciennes preuves dans la *Philippide* de Guillaume le Breton qui donne à Philippe Auguste l'épithète de « Karolide » [11]. Un écrit du XIe siècle environ donne plus justement ce titre à Louis le Bègue [12].

C'est surtout parmi les auteurs étrangers à la France qu'on emploie le mot « carolingien », mais ils étendent de bonne heure la signification de ce nom et l'appliquent non seulement à la dynastie, mais aux sujets du roi carolingien, c'est-à-dire à tous les Français. En voici quelques exemples : 1° Widukind : *Unde usque hodie* (milieu du Xe siècle) *certamen est de regno Karolorum stirpi et posteris Odonis* (Eudes Ier), *concercatio quoque regibus* Karolorum *et Orientalium Francorum super regno Lotharii* [13]; 2° Thietmar : *Post hæc autem imperator omni studio ordinavit expeditionem suam adversus Lutharium regem* Karelingorum [14]; 3° Annales de Cologne (en 978) : *Otto imperator exercitum du xi*

[1] Édition Jaffé, 1867. — [2] La génération romantique disait « carlovingien ». Aug. Thierry, Arc. de Caumont, etc. L. Delisle a conservé cette graphie jusqu'à sa mort. — [3] Lothaire roi de France (954-986); Charles le Chauve était son trisaïeul, non pas son bisaïeul, comme dit Widukind. — [4] Widukind, l. I, c. XVI, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. III, p. 425. Copié par Ekkehard, *ibid.*, t. VI, p. 175. — [5] *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XIII, p. 692. — [6] Mathilde, fille de Louis d'Outremer, épousa Conrad, roi de Bourgogne, dont elle eut Gerberge, qui fut mariée à Herman II, duc de Souabe. Gisèle, fille d'Herman et de Gerberge, épousa Conrad II le Salique. Par sa mère, l'empereur Henri III se rattachait donc aux Carolingiens. Cf. *Genealogia ex stirpe S. Arnulfi descendentium Mettensis*, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XXV, p. 383; cf. t. III, p. 215, et *Historia monasterii Marchtelanensis*, dans *ibid.*, t. XXV, p. 664. — [7] *Scriptores*, t. XV p. 1307; reproduit par Otton de Freisingen, l. VI, c. XXXII et Godefroid de Viterbe (*Panthéon*, partic. 23). — [8] Otton de Freising, l. VI, c. XV-XVI, dans *Scriptores*, t. XX, p. 235; Godefroid de Viterbe, *ibid.*, t. XXII, p. 231. — [9] *Mon. Germ. hist., Script.*, t. XXVI, p. 620-621. — [10] *Ibid.*, t. XXVI, p. 206, cité au XIIIe siècle par Guillaume d'Andre, *ibid.*, t. XXIV, p. 690. — [11] *Philippide*, dédicace, vers 28, p. 3 de l'édit. Delaborde. — [12] Bouquet, *Recueil*, t. IX, p. 271 : *Sermo in tumulatione SS. Quintini, Victorici*, etc. — [13] Widukind, l. I, c. XXIX. Ici *Karoli* a un double sens; il désigne : 1° le roi de France; 2° ses sujets. Widukind a été suivi par l'*Annalista Saxo*, dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. VI, p. 549. — [14] *Thietmari Merseburgensis episcopi chronicon*, l. III, c. VI, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. III, p. 761. Thietmar parle de l'expédition d'Otton II en France, en l'an 978. Thietmar composa son livre III en 1013. Cf. Fr. Kurze, dans *Neues Archiv*, t. XIV, p. 59 sq.

super Karlenses [1]; 4° Vie de saint Adalbert (en 978) : *...exercitus grandis nimis valde congrediuntur cum* Karolinis *Francis* [2]; 5° *Les Annales de Nieder-Altaich* appellent les Français *Karlingi*, même au milieu du XIe siècle [3]; 6° Gestes des évêques de Cambrai, vers le milieu du XIe siècle, désigne couramment les Français des Xe et XIe siècles sous ce nom, par opposition aux Allemands et aux Lorrains. C'est ainsi que *Partes Karlensium* signifie la France [4]; le roi Lothaire est *rex Karlensium* [5], les *Karlenses custumiæ* [6] sont les coutumes de France; l'évêque de Cambrai, Gérard, est né *non infimis parentibus Lothariensium atque Karlensium*. L'expression était devenue tellement courante qu'on continua de l'employer longtemps après la chute définitive de la dynastie carolingienne. Les *Annales de Magdebourg* donnent à Hugues Capet le titre de *rex Karolingorum;* l'auteur des *Gestes des évêques de Cambrai* donne à Robert le Pieux celui de *rex Karlensium*. Les *Annales de Nieder-Altaich* donnent à Henri Ier les titres de *rex Carlinorum* et de *rex Caralingorum*. Même ce titre est étendu aux grands vassaux. Le *Chronicon Sævicum*, parlant d'Eudes Ier de Champagne, le désigne sous le nom de *princeps Karlingorum*.

Ce n'est pas tout, l'expression est appliquée au pays. *Regnum Karoli* sert à désigner la France, même si le souverain ne porte pas le nom de Charles. Au milieu du Xe siècle, Widukind nous dit que, en 939, le duc Henri, révolté contre son frère Otton Ier, roi de Germanie, se réfugia dans le *regnum Karoli* dont, à cette date, le roi s'appelait Louis d'Outremer. Dans les *Gesta Treverorum*, nous lisons que : *iste* (Robert, archevêque de Trèves en 931), *primus, ut ferunt, Treberensem Ecclesiam regno quod Lotharingiam vocatur adjecit; pro eo quod soror ejus imperatori in matrimonio juncta fuit; cum usque ad ejus tempora Francorum regno,* quod a Karolo nomen habet, *subjecta, multis fuisset honoribus illustrata.*

L'exemple le plus complet et le plus curieux des différents sens du mot nous est donné par Godefroi de Viterbe. Nous voyons qu'il n'est pas jusqu'à la langue française qui ne fût, pour les Allemands, la langue carolingienne: *Eodem tempore pars illa Gallie in qua est Sequana fluvius et Ligeris vocabatur Gaudina. Ibi duo reguli fratres ex consilio matris invadunt regnum Francorum, cum ibi tunc rex non esset. Et primo impetu Guarmatiam (Worms) invadunt, ubi a Francis bello regressi, iterum, reparatis viribus, civitatem Maguntiam obsidione cingunt. Ad hæc Franci, regem non habentes, Karlum Martellum, filium Pipini Grossi ex Alfeida, regem facere decreverunt. Qui coronam quidem recipere rennuit, set vexillum eorum contra Gaudinos* suscepit, et cum regibus prefatis prelio conserto utrumque manu sua in prelio occidit; atque cum ipsa victoria procedens, Remis et Parisius omnemque Gaudinam provinciam subjugavit. Tunc idem Karlo Martellus perpetuo decreta constituit illam provinciam Gaudinam eo nomine non nominari, sed Francigenam appellari. In lingua vero *teutonica jussit eamdem provinciam vocari nomine suo* Carlingam *et eos homines nomine suo vocari* Carlingas, *sicut a Cesare Cesaria dicitur. Quod vocabulum omnes teutonici usque hodie servaverunt. Dicunt enim* : Vado in Carlingam venio de Karlingo, homo ille Karlingus est; et linguam habet Karlingam [7].

III. La dynastie des Carolingiens. — On peut discuter sur l'application du mot à la famille qu'il désigne, le sens en est clair pour tout le monde et cela vaut mieux qu'un terme plus savant qui demanderait à être expliqué.

Quand la famille devint dynastie royale, il y avait deux siècles qu'elle faisait partie de l'aristocratie mérovingienne. En remontant quelques générations, on s'arrête au VIe siècle avec les deux ancêtres :

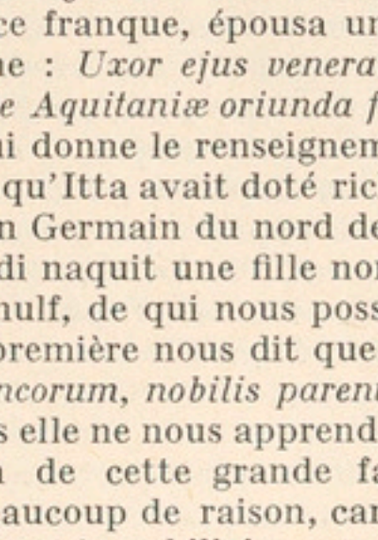

Du premier Carloman nous savons ceci : *Fuit Pippinus Carolomanni filius* [8], et c'est tout; aussi est-ce le plus gratuitement du monde qu'on l'a représenté comme « un duc puissant qui gouvernait tout le pays entre la forêt Charbonnière, la Meuse et le pays des Frisons [9] ». Personne n'en sait rien. Était-il duc et Austrasien, c'est fort vraisemblable. Il eut un fils qui nous est mieux connu, c'est lui que les *Annales* de Metz nous présentent comme un *præcellentissimus princeps qui populum inter Carbonariam silvam usque ad Frisionum fines gubernabat* [10]. Ce Pépin, qui devait être de pure race franque, épousa une riche propriétaire d'Aquitaine : *Uxor ejus venerabilis Itta ex clarissima nobilitate Aquitaniæ oriunda fuit* [11], et ceci est sûr, car celui qui donne le renseignement appartenait à un monastère qu'Itta avait doté richement [12]. De ce mariage entre un Germain du nord de la Gaule et une Romaine du Midi naquit une fille nommée Begga.

Passons à Arnulf, de qui nous possédons deux biographies [13]. La première nous dit que *Arnulfus, prosapia genitus Francorum, nobilis parentibus, nobilior in fide Christi,* mais elle ne nous apprend ni le nom de son père, ni le nom de cette grande famille parmi les Francs, avec beaucoup de raison, car, au VIe siècle, il n'existait pas de caste nobiliaire parmi les Francs.

Qu'est-ce à dire? Les Vies de saints de cette époque exaltent régulièrement la noblesse du personnage. En voici quelques exemples, tous postérieurs au VIe siècle : *Landelinus ex progenie celsa Francorum oriundus* [14]; *Trudo nobilissima Francorum prosapia ortus* [15]; *Viro Francorum orto natalibus* [16]; *Blandinus ex Sicambrorum prosapia spectabili ortus* [17]; *Autharius ex præclara Francorum progenie* [18]; *Eurardus et Popita claram de stirpe Francorum originem duxere* [19]. Si on compare ces divers passages, on voit qu'aucune idée spéciale ne s'attache à l'expression employée; celle-ci est synonyme chez les hagiographes qui, simplement, veulent affirmer que leur héros n'était pas sorti de la canaille, mais

[1] *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. I, p. 98. — [2] *Ibid.*, t. IV, p. 598. — [3] *Annales Altahenses*, ad ann. 1043, 1044, 1056; *ibid.*, t. XX, p. 798, 801, 806. — [4] *Gesta episcoporum Cameracensium*, l. I, c. XCVI, dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. VII, p. 440. — [5] *Ibid.*, l. I, c. XCVII, CV. — [6] *Mon. Germ. Script.*, t. VII, p. 481, ligne 20. — [7] Godefroi de Viterbe, *Panthéon*, dans *Monum. Germ. hist.*, t. XXII, p. 203; F. Lot, *Origine et signification du mot « carolingien »*, dans *Revue historique*, t. XLVI, 1891, p. 68-73. — [8] *Vita Pippini ducis*, dans Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. II, p. 603. — [9] Gérard, *Histoire des Francs d'Austrasie*, t. I, p. 429. — [10] *Annales Mettenses*, dans Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 677; dans Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 316. — [11] *Vita Pippini ducis*, dans *Acta sanct.*, 21 février; Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 605. — [12] *Ibid.* — [13] *Vita S. Arnulfi*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 150; Krusch, *Script. rer. meroving.*, t. II, p. 426 (donnent la première), *Acta sanct.*, juillet t. IV, p. 439-445 (donnent les deux). — [14] *Vita Landelini*, c. I, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 873. — [15] *Vita Trudonis*, c. I, *ibid.*, t. II, p. 1072. — [16] *Vita Salabergæ*, c. V, *ibid.*, t. III, p. 605. — [17] *Vita Salabergæ*, c. IX, *ibid.*, p. 606. — [18] *Vita Agili*, c. XIV, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 512. — [19] *Vita Humberti*, c. I, *ibid.*, t. II, p. 801.

qui, jamais, ne se préoccupent d'opposer la race franque à la romaine.

« Pour comprendre ces mots *prosapia Francorum* que six ou sept hagiographes emploient, et seulement à partir du VIIe siècle, il faut songer que le mot *Franci* n'avait pas un sens ethnique et qu'il désignait tous les sujets du royaume des Francs. Il est impossible d'avoir lu les textes sans être frappé de cette vérité. Les mots *rex Francorum* ne signifiaient pas que le roi ne régnât que sur les Francs de race; si *Francorum* avait ici son sens ethnique, il en résulterait que le roi mérovingien n'aurait eu aucun titre qui indiquât son autorité sur les hommes de race romaine. Nous rencontrons fort souvent l'expression *palatium Francorum* ou *proceres Franci;* or, nous savons par de nombreux exemples que beaucoup d'hommes de race romaine figuraient dans les plus hauts rangs du palais et parmi les *proceres*. On trouve cent fois l'expression *exercitus Francorum;* or, nous savons que ces armées comptaient, au moins en Neustrie, plus de Romains que de Francs; nous savons aussi que le service militaire était obligatoire pour tous indistinctement, et qu'il y eut même des Romains qui commandèrent les armées. L'armée était donc un mélange de races, et pourtant on l'appelait toujours *exercitus Francorum;* cela ne signifiait pas autre chose que l'armée du pays ou du royaume des Francs. Dans ces expressions, comme dans beaucoup d'autres, le mot *Francus* avait perdu son sens ethnique. On était un *Francus* dès qu'on était un membre du royaume des Francs.

« Lors donc que l'auteur de la Vie de saint Arnulf dit que cet homme était d'une grande famille des Francs, il n'est nullement certain qu'il entende par là qu'Arnulf appartînt à la race franque, ni qu'il descendît d'un compagnon de Clovis. Vraisemblablement, il se sert d'une expression vague et ne songe pas à chercher si son héros est un Franc ou un Romain. Il ne nous dit pas quel était son père, pas plus d'ailleurs que ne le fait Paul Diacre : *Arnulfus ex nobilissimo fortissimoque Francorum stemmate ortus* [1].

Ce qu'on ne nous apprend pas à l'occasion d'Arnulf, on nous le dit à propos de son fils Clodulf, dont la vie semble avoir été écrite sous Pépin le Bref [2]. L'hagiographe nous apprend que Clodulf était *prosapia nobilis, inclyta... Arnulfus genitor ejus est. Qui ex antiquo senatorum genere procreatus, Franciam omnem imo totam Galliam nobilitate superavit* [3]. Lorsque Grégoire de Tours fait usage de ce mot *senator*, il l'applique toujours à des Romains, jamais à des Francs. Le titre de sénateur avait été héréditaire sous l'empire et sous les rois mérovingiens, au moins jusqu'à la fin du VIe siècle; mais il ne faut pas s'étonner de le voir porté par un personnage à nom germanique, comme le duc Gundulf, *genere senatorio*, parce que nous savons que c'était la mode, parmi les Gallo-Romains, de prendre des noms germaniques.

Arnulf avait eu pour père Arnoald, ou Ansoald, fils d'Ansbert, *qui ditatus non solum rerum opulentia, verum fratrum dignitate, fulsit* [4]. D'Ansbert on ne disait rien, sinon qu'il avait plusieurs frères évêques, diversement nommés. Tout cela faisait un tableau généalogique fort respectable, conservé dans cinq manuscrits au moins et, dans un sixième, un poème en vers sur cette généalogie [5]. Ces six manuscrits, sans dépendre d'un texte unique, s'accordent néanmoins entre eux et confirment les indications fournies par la Vie de saint Clodulf. Tous concordent dans la filiation : Ansbert, Arnoald, Arnulf; tous mentionnent les frères d'Ansbert qui sont Déotarius, Firminus, Agiulfus, Gamardus et Ragenfrid. Tous les manuscrits présentent cette famille comme sénatoriale et plusieurs comme romaine. Un des frères, nommé Gamardus, fut père de Goeric, lequel fut saint et dont on écrivit la Vie; celle-ci confirme la généalogie [6].

Toutes les généalogies sont unanimes à faire résider cette nombreuse famille en Aquitaine; or, une seconde Vie de saint Arnulf, laquelle date du IXe siècle [7], dit que le père d'Arnulf était Aquitain. En outre, toutes les généalogies s'arrêtent à Ansbert, dont la carrière se place vers l'an 500; or, nous avons dit que, parmi ses frères, il s'en trouvait un nommé Firminus, qui fut évêque d'Uzès et saint, ce qui lui valut un biographe [8] qui nous donne le nom du père des six frères; il s'appelait Ferréolus, issu d'une grande famille de la Gaule. Lorsque la vocation sacerdotale se manifesta, Firminus vint trouver un évêque nommé Roricius qui lui demanda : « Qui es-tu? — Je suis né à Narbonne, dit l'enfant; mon père s'appelle Ferréolus et ma mère Industria. » La famille des Ferréolus avait tenu un rang distingué en Gaule; elle avait compté parmi ses membres des préfets du prétoire au Ve siècle, avec peut-être une brève éclipse au temps des Wisigoths.

Ces Ferréolus étaient originaires de Narbonne : *Narbona civitate ortus sum*, dit le jeune Firminus, et on sait que cette ville, après la bataille de Vouillé, continua à faire partie du royaume wisigoth pendant tout le VIe siècle; mais les membres de la famille quittent Narbonne. Or, cela coïncide avec une expédition du roi d'Austrasie, Théodebert (533), qui conquit sur les Goths les villes d'Uzès et d'Alès. On a vu que l'évêché d'Uzès fut attribué à Firminus et à un fils d'Ansbert, Ferréolus. Alès représente *Arisitum*, au dire de Fustel de Coulanges; comme nous avons soutenu une autre opinion (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 758-764), nous n'y revenons pas et laissons ce point à décider; mais nous voyons qu'un autre membre de la famille, Agiulfe, obtint du roi d'Austrasie le siège épiscopal de Metz, en sorte qu'on peut conclure que, vers 533, la famille des Ferréolus avait quitté Narbonne et le royaume des Goths pour se lier à la fortune des Francs.

Si le personnage d'Ansbert est éclipsé par ses frères, il n'en faut pas conclure à sa nullité ou à sa médiocrité, puisqu'un roi mérovingien consentit à lui faire épouser sa fille. Le fait est certain [9] et n'offre, d'ailleurs, rien d'invraisemblable. On peut donc conclure que la famille carolingienne se rattachait par Arnulf et Ansbert aux Ferréolus; elle avait du sang romain.

Il n'y a là rien d'inadmissible, sauf pour ceux qui font de cette affaire un point d'honneur national [10]. Si on compte et si on pèse les documents, on voit l'accord de huit textes [11] sur un seul fait, sans que leurs auteurs se soient copiés entre eux, ni aient suivi un modèle

[1] *P. L.*, t. XCV, col. 704; Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, 1892, p. 128-130. — [2] *Vita Clodulfi*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 1044. — [3] *Vita Clodulfi*, c. II. — [4] *Ibid.* — [5] Édit. Duemmler, t. II, p. 141. Ajoutez une généalogie dans Duchesne, *Historiæ Francorum Scriptores*, t. II, p. 1-2 et dans Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 699. — [6] *Vita (prior) S. Goerici*, c. II. — [7] *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 149 ; *Acta sanct.*, juill. t. IV, p. 441. — [8] *Vita S. Firmini*, dans *Acta sanct.*, oct. t. V, col. 640. — [9] Dans la *Vita Arnulfi ab Umnone*, dans Mabillon, *op. cit.*, t. II, p. 149 : *Chlotarii filiam Blithildem in matrimonium accepit Ansbertus;* de même dans les généalogies. Il s'agit de Clotaire Ier, qui gouverna l'Aquitaine de 553 à 561. Les généalogies donnent le nom de Blithilde, mais une fille de Clotaire II et sœur de Dagobert Ier, ce qui n'est pas possible, puisque Arnulf, son petit-fils, était plus âgé que Clotaire II. L'auteur du petit poème la dit fille de Clotaire Ier. — [10] Déjà Dominicy, *Ansberti familia rediviva*, 1648, cherche à accaparer pour le Midi la famille de Charlemagne, tandis que Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 307, et Bonnell, *Die Anfänge des karolingischen Hauses*, p. 10, s'efforcent à l'attirer dans les pays du Nord. — [11] Vie de saint Clodulf, trois généalogies, le poème sur Ansbert, la seconde Vie de saint Arnulf, la Vie de saint Goéric, la Vie de saint Firmin.

commun. Aucune règle de critique ne permet d'écarter un pareil accord. Il est vrai que ces textes sont peu anciens; ils remontent au règne de Pépin le Bref, de Charlemagne, de ses fils et même de Charles le Chauve. Voilà le point faible, et on peut dire que ce sont là des documents de complaisance rédigés en vue de flatter les Carolingiens. Mais sont-ils tellement flattés? C'est qu'alors ils n'étaient pas bien exigeants et puis, si ces généalogies sont fabriquées [1] par ordre, comment se fait-il qu'elles rattachent la dynastie, non à des Germains mais à une famille romaine?

Si les généalogies sont authentiques, elles nous apprennent que les Carolingiens descendaient en partie d'une grande famille romaine; si elles ne sont pas authentiques, elles nous montrent que Charlemagne trouvait bon qu'il en fût ainsi et qu'on le crût ainsi. En somme, vrais ou faux, ces documents nous apprennent que la dynastie carolingienne n'était pas purement germanique et ne se vantait pas de l'être; elle représentait un mélange de races, ce qui laissait les contemporains indifférents.

Ce qui avait à leurs yeux une très grande valeur et ce dont les Carolingiens pouvaient se vanter bien haut, c'était de compter beaucoup de saints et de posséder de nombreux domaines. A ces deux points de vue, personne ne pouvait rivaliser avec eux. Ansbert était particulièrement favorisé, puisque ses frères Déotarius, évêque d'Arisitum, Firminus, évêque d'Uzès, Agiulfe, évêque de Metz, et son neveu Goéric, furent tous évêques et saints. Ses fils n'avaient pas dégénéré d'un si bel exemple : Arnoald finit évêque de Metz, Ferréolus évêque d'Uzès, Modéric évêque d'Arisitum; ces deux derniers furent saints et leur sœur, Tarsitia, devint sainte. Les petits-fils ne pouvaient moins faire : Arnulf, après avoir rempli une carrière politique, devint évêque de Metz, moine à Remiremont et saint à miracles. Clodulf, son fils, fut évêque de Metz et saint. C'était une contagion! On ne s'en tint pas là. Le premier Pépin, sa femme Itta et sa fille Gertrude devinrent saints! Tous ces gens-là étaient très riches. Le premier Carloman possédait de grands domaines dans le pays de Liége et ces biens s'accrurent de tous ceux qu'Itta apporta à Pépin le Bref en l'épousant. Au dire des généalogistes, Ansbert était fort riche : *in multis divitiis pollens* et *præpotens divitiis*. Saint Arnulf également : *præpotens divitiis; opulentissimus in rebus sæculi*. Mais que faut-il entendre par là? Une liste de domaines nous en dirait plus que tous les superlatifs. Puisque nous ignorons ce que possède cette famille, du moins savons-nous quelque chose de ce qu'elle donne. C'est, dans l'Ardenne, le *castrum Ambra*, dans le *pagus* de Reims la *villa* Germigny [2], dans le diocèse de Verdun la *villa* Nugaretum [3]. Les monastères de saint Remacle obtiennent un domaine dans la Hesbaye et un autre dans l'Ardenne [4]; le monastère de saint Trond, deux domaines [5]; le monastère de Lobbes, une forêt dans le bassin de la Sambre [6]. Tout cela n'est que parcelles, mais, comme nous ne pouvons rien établir de complet, il n'importe.

Ce que nous devons retenir, c'est que la famille carolingienne n'est pas moins bien partagée d'évêques, de saints, de thaumaturges qu'elle n'est abondamment fournie de domaines situés dans toute la Gaule, principalement dans le Nord-Est. Avec deux moyens semblables, on pouvait beaucoup en ce monde et dans l'autre et c'était là ce qui impressionnait le plus les contemporains.

IV. Les ancêtres de Charlemagne. — 1° *Arnulf*. — Nous le connaissons (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot Metz) par une Vie d'un contemporain qui l'a observé de près. Il ne donne pas la date de sa naissance, mais l'auteur de la seconde Vie dit qu'il naquit dans la *villa* Layum, domaine de sa famille, probablement Lay, près de Nancy, « au temps de l'empereur Maurice », ce qui reporterait vers l'an 582. « Arnulf apprit les lettres et fut mis dans les mains d'un précepteur; il se distingua, parmi ses camarades, par la sagacité de son esprit et par la force de sa mémoire. [7] » Au VIe siècle, cela n'allait pas bien loin; il tint du moins à ce que son fils Clodulf reçût une éducation pareille [8]. Quand l'éducation d'Arnulf fut complète, il entra au palais, c'était la filière en ce temps-là; on y faisait son éducation de futur fonctionnaire soit militaire, soit administrateur, soit gouverneur. On confiait les débutants à de vieux routiers, ce fut le cas pour Arnulf qui « fut remis aux mains de Gundulf, qui était le premier après le roi, chef du palais et conseiller du roi, pour être instruit et exercé par lui en toutes choses utiles [9] ».

Ce Gundulf n'est pas un inconnu, grâce à Grégoire de Tours [10] qui nous le montre faisant carrière dans le palais d'Austrasie; en 580, il était *domesticus* (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot); *dux* en 581 et chargé d'une importante mission dans le midi de la Gaule. Ce doit être le même personnage qui fit l'éducation d'Arnulf dans ce même palais d'Austrasie où il était monté en grade et était devenu *subregulus* [11]. C'était un Romain de famille sénatoriale d'Auvergne, oncle de Grégoire de Tours, qui s'était élevé au premier rang et à qui on confia Arnulf pour lui apprendre l'art d'administrer. Quand ce fut fait, le jeune homme fut inscrit au service du roi Théodebert [12], comme soldat et, plus souvent, comme administrateur. Sa compétence en la matière devait s'imposer, puisqu'on lui confia la gestion des domaines de six provinces [13]. Paul Diacre nous dit en outre qu'Arnulf devint maire du palais [14], ce dont le biographe ne dit rien. Il est possible qu'Arnulf ait exercé une charge importante, d'après l'auteur de la deuxième Vie, celle de *comes palatii* [15] et ensuite celle de *major domus* [16], ce qui confirme l'assertion de Paul Diacre. Quant à l'auteur de la Vie de saint Clodulf, il dit qu'Arnulf était le plus intime des confidents du roi et le plus écouté de ses conseillers [17].

En 611, Arnulf, qui « était en grande faveur auprès du roi », fut élevé sur le siège de Metz [18]; mais il ne fut pas un évêque très attaché à la résidence et il continua de vivre le plus souvent à la cour : *Sic deinceps episcopales infulas gestavit ut etiam domesticatus sollicitudinem atque primatum palatii teneret* [19]. Nous le voyons même suivre le roi dans une expédition en Thuringe [20]. Paul Diacre et l'auteur de la deuxième Vie arrangent tout cela le mieux possible : *Ita Dei Ecclesiæ præfuit ut et palatii moderator existeret* [21]. En 613, il prit sa large

[1] D'ailleurs, la Vie de saint Clodulf et celle de saint Firmin font seules connaître l'attache avec les Ferréolus; aucun des tableaux généalogiques n'allait jusque-là. — [2] Pardessus, *Diplomata*, t. II, n. 316, n. 409. — [3] Id., *ibid.*, t. II, p. 414. — [4] Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 527. — [5] *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 1083. — [6] Pardessus, *Diplomata*, t. II, n. 443. — [7] *Vita S. Arnulfi*, c. III; *Vita altera*, c. II. — [8] *Vita Chlodulfi*, c. III. — [9] *Vita S. Arnulfi*, c. IV; *Vita altera*, c. II. — [10] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XI. — [11] De ce Gundulf on a voulu faire un évêque de Maëstricht, voir *Dictionn.*, t. X, col. 949; Fustel de Coulanges, *Les transformations*, p. 152, note 4. — [12] *Vita S. Arnulfi*, c. IV; *Vita altera*, c. II. — [13] *Ibid.* — [14] *De episcopis Mettensibus*, et *Historia Langobardorum*, l. VI, c. XVI; même assertion dans la *Vita Pippini*. — [15] *Vita altera*, c. III. — [16] *Vita altera*, c. III; cf. Pertz, *Scriptores*, t. X, p. 539. — [17] *Vita S. Clodulfi*, c. V. — [18] *Vita S. Arnulfi*, c. VIII : *qui a principi acceptissimus haberetur*, mais cela n'aurait pas suffi et le peuple se prononçait en sa faveur : *una vox populorum Arnulfum adclamavit*. On trouve mention d'Arnulf dans le testament de saint Bertrand du Mans (*Dictionn.*, t. X, col. 1513). — [19] *Vita S. Arnulfi*, c. VIII. — [20] *Ibid.*, c. XII. — [21] *De episcopis Mettensibus*.

part dans la révolution qui renversa la reine Brunehaut. Il fut un de ceux qui s'allièrent au roi de Neustrie, Clotaire II [1], prirent rang parmi ses conseillers [2], puis parmi ceux de son fils Dagobert [3].

Un jour vint, en 626 [4], où Arnulf renonça à tout : l'administration, la faveur royale, l'épiscopat et se retira dans un monastère. Toutefois, il avait pourvu à la carrière des siens. Un de ses parents, Goéric, avait recueilli le siège de Metz [5]; Clodulf et Anségise restaient dans le palais. Clodulf devint évêque de Metz en 656 [6] et Anségise fut assassiné en 685.

2° *Pépin de Landen.* — Celui-ci tire ce qualificatif d'une de ses villas; l'usage s'est établi de le désigner ainsi; on s'y conforme, mais en faisant observer que cette désignation est moderne. On sait peu de chose à son sujet; il était probablement Franc de naissance et de race et avait épousé une femme de l'Aquitaine [7]. Sur ses débuts, autant dire qu'on ignore tout; on le voit paraître pour la première fois en 613, lorsque cet Austrasien invite le roi de Neustrie à envahir son pays [8]; il était alors en plein accord avec Arnulf pour réunir l'Austrasie à la Neustrie. Clotaire II l'en récompensa, sans qu'on sache comment, mais il est probable qu'il lui donna la mairie du palais dès qu'elle fut vacante. Pépin se trouvait ainsi à la tête de l'État mérovingien, car si le palais gouvernait le pays, le maire gouvernait le palais au nom du roi. Il était, en réalité, le chef des fonctionnaires, choisi par le roi, ou bien, si le roi est en bas âge, choisi par les premiers fonctionnaires du palais. Il est vrai que Einhard semble dire que les maires étaient élus par le peuple [9] : *Qui honor non aliis a populo dari consueverat quam his qui et claritate generis et opum amplitudine ceteris eminebant;* ce qui ne concorde pas avec les faits.

Le maire se considérait comme le premier des agents royaux; il est arrivé qu'un maire abusât du pouvoir de son maître, mais on ne voit pas qu'il l'ait jamais combattu. Il lui suffisait d'imposer l'obéissance à ses subordonnés, d'abord tous les fonctionnaires du palais, ensuite tous les administrateurs des provinces, comtes, domestiques, gouverneurs, etc., sur lesquels il prononçait des sanctions pouvant aller jusqu'à la peine de mort inclusivement. Maître de l'administration, il la recrutait à sa fantaisie, sans même en référer au roi si celui-ci était mineur ou absent; non seulement il nommait, mais encore il destituait. Tout était entre ses mains : les honneurs, les richesses. Enfin, il jouissait d'un privilège exorbitant. Au VIe et au VIIe siècle, un homme pouvait se mettre spontanément sous la protection d'un personnage puissant, et le plus puissant de tous alors était le roi qui distribuait à son gré les fonctions et les terres, et cela par l'intermédiaire de son maire du palais.

L'*Historia epitomata*, c. LIX, nous montre des grands du palais faisant hommage au maire en personne, alors qu'ils se sont donnés à la mainbour du roi. Chaque grand se présente et s'incline assez bas pour que le maire lui pose le bras sur le cou. Dans cette cérémonie le roi ne paraît pas. Or, nous lisons une formule de Marculfe (I, n. 24) dans laquelle le roi s'exprime ainsi : « Nous avons reçu tel homme sous la force de notre protection, de telle sorte qu'il soit désormais sous la mainbour et défense de notre maire du palais. » On voit par là que la mainbour du roi entraînait celle du maire; l'une des deux était nominale, l'autre effective. De plus, la formule déjà citée nous apprend que les procès du protégé seront jugés par le maire du palais.

Ceux qui avaient leur fortune politique à faire ou à rétablir savaient fort bien qu'ils avaient à la lier à celle du maire et ils n'y manquaient pas; c'est ce qui valait au maire une clientèle avec laquelle il fallait compter, parce qu'elle n'ignorait pas que la disgrâce et la disparition du maire entraînait la ruine de la plupart de ceux qui s'étaient donnés à lui.

Celui que, faute d'une meilleure désignation, nous avons nommé Pépin de Landen, fut maire du palais d'Austrasie de 615 à 639 et on peut dire qu'il y fut seul maître pendant ce quart de siècle. En effet, de 615 à 622, le roi d'Austrasie, Clotaire II, résida presque toujours en Neustrie. De 622 à 628, le roi fut Dagobert enfant et, de 628 à 632, Dagobert résida en Neustrie; enfin, de 632 à 639, le roi Sigebert II était un enfant. Dans ces circonstances, le maire exerçait le pouvoir, et Pépin sut se faire bien voir de ses subordonnés. Pseudo-Frédégaire nous dit qu' « il gouverna les leudes d'Austrasie avec prudence, avec douceur, avec bonté, et se les attacha par les liens de l'amitié [10] ». Cette habile conduite fortifia l'institution qui s'incarnait dans sa personne.

3° *Grimoald.* — Le palais mérovingien ne comportait pas de fonctions héréditaires; cependant il y avait des moyens de s'implanter et de se transmettre une charge, une fonction, de même que, dans l'Église, certains sièges épiscopaux devenaient quelque chose comme des apanages de famille.

Pépin s'était fait aimer par les leudes; il laissait à son fils Grimoald une grande fortune et une clientèle nombreuse : c'était déjà une sorte de désignation, on hésita, on attendit, puis, finalement, on se rendit après une vacance. Grimoald avait un concurrent en la personne d'Otto, fils du *domesticus* Uro, c'est du moins ce qu'on peut conclure de la *Chronique* de Frédégaire (c. LXXXVI), tandis que les *Gesta Francorum* (c. XLIII) ne font aucune mention d'Otto. D'après la *Vita Pippini*, Grimoald aurait été nommé maire du palais immédiatement, mais il aurait senti la nécessité de se débarrasser d'Otto. Sigebert de Gembloux dit qu'Otto avait un parti dans le palais. Les *Annales* de Moissac disent qu'Otto fut nommé maire et, après son assassinat par Leuthaire, Grimoald lui succéda.

Quoi qu'il en soit de ce détail, Grimoald fut élevé à la mairie, et la raison c'est qu'il s'était fait bien voir, suivant la méthode employée par Pépin de Landen : *Grimoaldus ad instar patris diligeretur a plurimis.* Pépin avait préparé les voies, Grimoald avait fait de son mieux et recueillait l'héritage et le fruit de son habileté personnelle. Il gouverna donc l'Austrasie et fut le maître pendant seize années. Quelques actes ont été conservés de la mairie de Grimoald : une lettre par laquelle il défend à l'évêque de Cahors de réunir un concile sans autorisation royale [11], des actes de donation royale [12].

Mais Grimoald voulut brûler l'étape et, à la mort de Sigebert II, qui laissait le trône à un enfant, il crut le moment venu de s'emparer du trône et d'y asseoir son propre fils aux dépens des Mérovingiens. Il avait mal calculé. L'héritier des Mérovingiens, exilé par lui, fut rappelé, parce que, sans doute, les leudes d'Austrasie consentaient à obéir à un maire, mais ne voulait pas que celui-ci se substituât à la dynastie royale. Les temps de l'usurpation n'étaient pas encore venus [13].

[1] Pseudo-Frédégaire, *Chronicon*, c. XL. — [2] *Vita S. Arnulfi*, c. XVI. — [3] Ps.-Frédégaire, *Chronicon*, c. LII, LIII, LVIII; *Vita S. Arnulfi*, c. XVII. — [4] Ou bien en 629 ou 630. — [5] *Vita altera*, c. XXIV. — [6] *Vita S. Clodulfi*, c. IX. — [7] *Annales Xantenses*, II, ann. 685. — [8] Ps.-Frédégaire, *Chronicon*, c. XL. — [9] *Vita Caroli*, c. II. — [10] Pseudo-Frédégaire, *Chronicon*, c. LXXXV. — [11] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 83, n. 308. — [12] Id., *ibid.*, t. II, n. 313. — [13] Ces détails sur la tentative d'usurpation nous sont donnés par les *Gesta Francorum* et par la *Chronique* de Moissac, de même que par un fragment incertain dans Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 692.

4° *Pépin d'Héristal.* — Grimoald disparu, la mairie perdue, la famille carolingienne ne renonça pas à ses ambitions. Un fils d'Arnulf, nommé Anségise, demeura au palais, y occupa de hauts emplois, mais non pas celui de maire, quoiqu'on en ait pu dire. Assassiné en 685, il laissait un fils, Pépin, qu'on trouve désigné sous les noms de *nobilissimus princeps*, de *Pippinus junior* et que les historiens reconnaissent aujourd'hui sous le nom de Pépin d'Héristal.

L'auteur inconnu des *Annales Mettenses sancti Arnulfi*, qui fut un intrépide copiste, a composé son récit à l'aide de citations qui, toutes, ont été identifiées sauf les quelques pages relatives au début de la carrière de Pépin d'Héristal. Sont-elles de son cru? C'est douteux. Ici encore il a dû copier, mais sa source n'a pas été retrouvée. D'après son dire, « le commencement de la grande fortune de Pépin fut la vengeance qu'il tira du meurtre de son père Anségise en tuant de sa main le meurtrier avec ses suivants et, s'emparant de leurs biens, il les distribua à ses propres fidèles ». Il y a des vainqueurs qui ont dépouillé les vaincus. Godwin a payé les frais non seulement par sa vie, mais par ses biens et ses dignités. Pépin a comblé ceux qui l'avaient suivi et c'est alors, dit l'annaliste, que « la renommée de Pépin se répandit ». On vit « les ducs et les grands, que son glorieux père avait eus dans sa mainbour, et qu'il avait élevés aux grandes fonctions, courir joyeux vers son fils Pépin, se donner à lui, et lui donner du même coup les hommes qui étaient sous eux [1] ». La plupart des chroniqueurs nous disent qu'en l'année 679 ou 680 Pépin « était le maître de l'Austrasie [2] ».

Fut-il maire tout de suite? Nous n'en savons rien. Tous les documents lui donnent d'abord le titre de *dux* ou de *princeps*. Ce qui paraît vraisemblable c'est que Pépin, qui n'avait pas suivi la carrière, se fit maire lui-même et ceux qui s'étaient attachés à sa fortune avaient tout intérêt à ce qu'il en fût ainsi. La nature de son autorité est bien caractérisée : « Tous les grands du pays des Francs affluaient à la cour; il devint le défenseur de ces grands contre tous adversaires possibles, et fut en même temps un juge très équitable de leur conduite. » En un temps où les rois n'exerçaient plus aucun pouvoir, on voit dans les diplômes que les fonctions judiciaires des rois sont exercées désormais par le maire qui rend les arrêts en son nom propre [3], nomme les administrateurs des provinces, distribue les duchés et les comtés, et sans nul doute les terres fiscales aussi. Bien plus, le maire commande l'armée, dirige les expéditions, fait la guerre ou la paix. Pépin fut donc un véritable roi, sans en porter le titre. Il fut maître incontesté en Austrasie.

5° *Austrasie et Neustrie* (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2125-2134). — Le développement politique de la Neustrie ne s'était pas accompli parallèlement à celui de l'Austrasie. La Neustrie avait eu des maires du palais d'une autorité très inférieure à celle de leurs collègues d'Austrasie; ministres de la royauté, ils ne la supplantèrent pas; et soit incapacité, soit jalousie, au lieu de s'unir aux maires du palais d'Austrasie et de les imiter, ils se firent les défenseurs de la royauté. Il y eut conflit et les Austrasiens subirent un double échec, à Lucofaus [4], en 680, près de Namur [5], en 683. Cependant, rien ne fut décidé, car beaucoup de Neustriens appréhendaient le succès de leur parti; traités cruellement par Ébroïn, on les vit passer de Neustrie en Austrasie et se réfugier auprès de Pépin [6]. L'année suivante, Ébroïn fut assassiné par Ermanfred [7], qui se réfugia en Austrasie [8] où il fut bien accueilli par Pépin et se joignit à d'autres Neustriens fugitifs [9]. Cette émigration se renouvela les années suivantes. Le prétendu continuateur de Frédégaire nous dit que « plusieurs grands de Neustrie, ne se trouvant pas assez en faveur auprès du nouveau maire Berthaire, tels que Andéramn, Réolus, et beaucoup d'autres, laissèrent là Berthaire et allèrent se joindre à Pépin; ils contractèrent avec lui le lien de l'amitié [10], c'est-à-dire de la fidélité. Dans le nombre de ces réfugiés se trouvaient des prêtres, des abbés, des évêques, les uns dépossédés de leurs sièges, les autres dépouillés de leurs terres. Pépin ne repoussait personne, il se faisait ainsi un parti nombreux. Un chroniqueur nous montre ces réfugiés impatients de vengeance. « Ils excitaient Pépin contre le maire Berthaire et l'autre partie contre l'État franc [11]. » Un chroniqueur nous dit que « ces émigrés qu'il avait accueillis en sa protection, ne cessaient de se plaindre à lui et de le supplier de redresser le tort qui leur avait été fait [12] ». Ainsi, il se trouvait entraîné à prendre parti pour ces mécontents désireux de rentrer en possession de leurs biens. Il se pourrait aussi que, parmi les Austrasiens, il s'en trouvât qui espérassent obtenir leur part des dignités ou des bénéfices vacants en Neustrie. Pépin jugea le moment venu de corriger la fortune, entra en campagne à la tête d'une armée à la fois austrasienne et neustrienne et battit les Neustriens à Testry [13], en 687. Pépin fit tuer le maire Berthaire, s'empara de la personne du roi, du trésor royal et de la mairie du palais [14].

Être maire du palais, tout était là; mais Pépin d'Héristal montra moins d'empressement que Grimoald à s'emparer de la royauté. Chaque roi qui mourut reçut un successeur et ceux-ci sont désignés sous une épithète désobligeante qui n'est pas rigoureusement exacte. Les rois fainéants furent, pour la plupart, des enfants qu'entourait encore un certain décor royal. Les diplômes qu'ils signent nous les montrent dans différents domaines, tels que Compiègne [15], Chatou [16], Saint-Cloud [17], Luzarches [18], Valenciennes [19], Quieroy [20], Montmacq [21] et Paris [22]. Quelques chartes nous apprennent qu'ils continuaient à disposer des terres fiscales : Thierry III fait donation de la terre de Lagny [23], Childebert III fait des échanges de terres [24]; Childebert III donne un domaine de Nassigny en Berry [25], et Chilpéric II fait donation de la forêt de Rouvrai [26].

Il existe une série de diplômes qui montrent ces « monarques indolents » présidant le tribunal suprême du pays, en théorie du moins, ce qui prouve qu'ils restent les chefs de la justice [27]. On les voit faire des actes administratifs, relatifs aux impôts publics et aux tonlieus [28]; ou bien encore conférer l'immunité publique [29], signer le *præceptum* de nomination des évêques [30], et peut-être aussi ceux des ducs et des comtes. Si peu qu'ils fussent, ces rois n'étaient pas tout à fait des mannequins, on dirait plutôt des symboles. Leur signature nécessaire symbolisait leur puissance évanouie et cette puissance apparente continuait à rehausser leur personnage aux yeux de la foule. Celle-

[1] *Annales Mettenses*, dans Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 316; Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 676. — [2] *Gesta*, c. XLVI; Continuateur de Frédégaire, c. XCVII; Paul Diacre, *Historia Langobardorum*, l. VI, c. XXXVII; *Chronicon Moissiacense*, ad ann. 679. — [3] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, n. 509, 591. — [4] *Continuateur* de Frédégaire, c. XCVII. — [5] *Ibid.*, c. XCVIII. — [6] *Annales Mettenses*, ad ann. 681. — [7] *Vita Leodegarii ab Anonymo*, c. XVII. — [8] *Continuateur* de Frédégaire, c. XCVIII. — [9] *Annales Mettenses*. — [10] *Continuateur* de Frédégaire, c. XCIX. — [11] *Ibid.* — [12] *Annales Mettenses*. — [13] Somme. — [14] *Continuateur*. — [15] Tardif, *Monum. hist., Cartons des rois*, n. 25. Id., *ibid.*, n. 34, 35, 38, 46, 47, 48, 49, 50. — [16] Id., *ibid.*, n. 28, 36. — [17] Id., *ibid.*, n. 31, 37. — [18] Id., *ibid.*, n. 32. — [19] Id., *ibid.*, n. 33. — [20] Id., *ibid.*, n. 43. — [21] Id., *ibid.*, n. 44, 45. — [22] Id., *ibid.*, n. 51. — [23] Id., *ibid.*, n. 25. — [24] Id., *ibid.*, n. 39. — [25] Id., *ibid.*, n. 34. — [26] Id., *ibid.*, n. 50. — [27] Id., *ibid.*, n. 28, 30, 32, 33, 35, 38, 42, 43, 44, 48; ces actes s'échelonnent entre 691 et 716. — [28] Id., *ibid.*, n. 31, 34, 47. — [29] Id., *ibid.*, n. 37, 41, 46. — [30] *Vita S. Boniti*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. III, 1re part., p. 91, c. 6.

ci comptait le temps par les années de leur règne et l'acte n'était valide qu'à condition d'être daté. Le nom du roi restait une valeur et une garantie dont on n'était pas disposé à se passer de gaîté de cœur.

Sans doute, le maire était tout-puissant; il l'était au point de pouvoir déposséder de son siège un archevêque et l'enfermer dans un monastère, et mieux encore de pouvoir convoquer un concile d'évêques et lui prescrire sa besogne. Pépin d'Héristal ne réunit pas la Neustrie à l'Austrasie; il imposa à la Neustrie des maires du palais dans sa dépendance : son fils Grimoald, son petit-fils Théodoald; il se chargeait de gouverner en leur nom. Il mourut après avoir gouverné pendant vingt-sept ans le royaume des Francs.

6° *Charles-Martel.* — Il était fils de Pépin d'Héristal et de la concubine Alpaïde; c'était un obstacle de plus pour arriver à une grande situation. Pépin avait perdu ses deux fils, Drogon et Grimoald, qui laissaient chacun un fils après eux : Hugo et Théodoald; et, cependant, ils succédèrent à leur aïeul comme auraient pu le faire des rois. La mairie était devenue tellement héréditaire qu'on institua pour ces deux enfants une régence et cela semble aux chroniqueurs la chose du monde la plus régulière et la plus naturelle : *Post obitum Pippini*, écrit le *Continuateur* de Frédégaire, *Plectrudis matrona suo consilio atque regimine cuncta agebat* [1]. En Austrasie, tout alla bien; en Neustrie, un parti fit de l'opposition [2] et on se battit, entre Neustriens, près de Guise [3]. Le parti de Théodoald fut vaincu et on lui donna comme remplaçant Ragenfrid [4]; alors, dit le *Continuateur* déjà cité : *Magna et valida perturbatio et persecutio extitit apud gentem Francorum.* Tous les partisans de Pépin d'Héristal furent obligés de fuir la Neustrie [5].

Les Neustriens commencèrent par un succès, dévastant tout devant eux jusqu'à la Meuse; l'armée de Chilpéric et de Ragenfrid chassa tous ses adversaires jusqu'au Rhin et entra à Cologne [6]. Pendant ce temps, Charles-Martel, soutenu financièrement par Plectrude, revint à la charge, leva une armée et fut vainqueur à Vinci; la Neustrie tomba entre ses mains. Charles ne perdit pas de temps à s'enorgueillir ou à s'apitoyer. Il connaissait ses partisans, il les récompensa aussitôt de leur fidélité au moment de l'épreuve; il déposa certains évêques et donna leurs sièges à ceux qui avaient été avec lui [7]. Il y eut une distribution d'évêques passablement scandaleuse. L'archevêque de Reims, Rigobert, fut déposé et son siège donné à un guerrier nommé Milo; pour que celui-ci eût la part plus belle, on y ajouta le siège de Trèves [8]. Milo se trouva là comme chez lui étant fils et neveu d'évêques de Trèves. Un neveu de Charles-Martel fut comblé; il eut trois évêchés : Paris, Bayeux et Rouen avec les deux abbayes de Fontenelle et de Jumièges.

En agissant de la sorte, Charles prétendait bien ne faire autre chose qu'acte de maire du palais; il recommencera en Burgundie, en 733, ce que nous venons de le voir faire en Neustrie, en 717. Comme son père, il conserve la royauté, il a toujours un roi sous la main : Clotaire, Chilpéric, Thierry, afin de justifier sa situation personnelle de maire du palais.

Il ne veut pas être autre chose et il ne prend pas d'autre titre dans les actes officiels : en 722, *Ego in Dei nomine illuster vir Carolus major domus* [9]; en 724, *Episcopis, ducibus, comitibus, illustris vir Carolus major domus* [10]. Peut-être est-ce une affectation; en tout cas, les chroniqueurs se montrent moins protocolaires et l'appellent tout simplement *princeps*, sans doute parce qu'ils s'aperçoivent qu'il l'est véritablement [11]. Et ils ont raison. Le maire, sous quelque nom qu'on le désigne, est le véritable détenteur du pouvoir [12]. A lui appartiennent les attributions judiciaires de la royauté; à lui la présidence du tribunal royal et le prononcé des arrêts : *Cum resedisset inluster vir Carolus major domus cum pluribus personis Glaman, villa ad universorum causas audiendas vel recta judicia terminanda* [13]... A lui encore la nomination des ducs et des comtes chargés de l'administration des provinces [14]; la convocation des grands qu'il questionne ainsi qu'il l'entend [15]. Ces grands ne sont plus comme jadis les grands du roi, ce sont ses grands à lui, Charles [16]. Évêchés et abbayes reçoivent leurs titulaires ou en sont privés suivant la volonté de Charles [17] qui dispose à son gré des terres de l'Église comme si elles étaient terres fiscales [18]. Enfin, c'est Charles qui décide de la paix ou de la guerre, qui lève et conduit les armées. Il n'a pas seulement la puissance, il a la toute-puissance, aucun pouvoir ne compte plus en regard du sien; « c'est lui qui, à l'extérieur, arrête l'invasion musulmane, assujettit les Frisons, les Bavarois, les Saxons, et fait enfin de l'État franc la grande puissance de l'Occident [19] ».

7° *Pépin le Bref et Carloman.* — En droit, la mairie du palais n'était pas héréditaire; en fait, on procédait comme si elle l'était. Nous l'avons vu à propos de la tutelle ou régence de Plectrude. Mais il faut croire que, de tout temps, en France, on considéra les régences comme un pis-aller, surtout les régences féminines. Quand Charles-Martel comprit qu'il n'avait plus que peu de temps à vivre, « il convoqua ses grands, les réunit autour de lui et partagea entre ses deux fils les pays qu'il gouvernait [20]. Pépin et Carloman se trouvaient nantis [21], au moyen de cette cérémonie dont l'issue n'était pas douteuse, car on ne nous dit pas de Charles qu'il consulta ou qu'il requit l'acquiescement des grands, lequel n'était pas douteux vu leur intérêt évident à ce qu'une famille nouvelle ne s'emparât pas de la mairie. En 741, Pépin et Carloman succédèrent à leur père, chacun dans le pays qui lui était assigné, avec le titre de maire du palais [22]; mais, ainsi que nous l'avons vu pour leur père, les chroniqueurs leur donnent volontiers le titre *principes* [23].

A cette date, il n'y avait plus de roi mérovingien depuis la mort de Thierry IV en 737 [24], et il semblait

[1] *Continuateur* de Frédégaire, c. CIV, 8; les *Gesta*, c. LI, disent de même : *Plectrudis cum nepotibus suis vel rege cuncta gubernabat sub discreto regimine.* Voir aussi la *Chronique* de Moissac. — [2] *Continuateur* de Frédégaire, c. CIV. — [3] *Gesta*, c. LI. — [4] *Continuateur* de Frédégaire, c. CV; *Gesta*, c. LI; *Annal. Mettenses.* — [5] *Chronicon Fontanellense*, dans Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 659. — [6] *Continuateur* de Frédégaire, c. CV, CVI; *Gesta*, c. LII, LIII. — [7] *Vita S. Rigoberti*, c. IV, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 657. — [8] *De gestis episcoporum Trevirorum*, dans Bouquet, t. III, p. 649. — [9] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, n. 521. — [10] Id., *ibid.*, t. II, n. 532; cf. n. 509, 537, 563. — [11] *Continuateur* de Frédégaire, c. CIX, CX; *Gesta regum Francorum*, c. XLVII, XLIX, L; Paul Diacre, *Historia Langobardorum*, l. VI, c. LIII. — [12] Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté*, p. 191. — [13] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, n. 509. — [14] *Continuateur* de Frédégaire, c. CIX. — [15] *Idem*, c. CIX : *Carlus, inito consilio procerum...;* c. CX : *Consilio optimatum; Annales* de Metz : *Congregatis in unum omnibus optimatibus.* — [16] *Continuateur*, c. CIX : *...procerum suorum;* c. CX : *...optimatum suorum; Annales* de Metz : *optimatibus suis.* — [17] *Vita S. Eucherii*, dans *Acta sanct.*, 20 févr. et dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 346, 656; *Chronicon Fontanell.*, c. XI, dans Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 662. — [18] Adrevald, *Miracula S. Benedicti*, I, XIV. — [19] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 192. — [20] *Continuateur* de Frédégaire, c. CX; *Gesta*, appendice; *Chronicon Fontanellense*, dans Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 662; *Annales Mettenses.* — [21] Charles laissait une part entre la Neustrie et l'Austrasie à son bâtard, Grippo, qui ne réussit pas à en prendre possession. Einhard, *Annales*, 741. — [22] *Annales Fuldenses.* — [23] *Continuateur*, c. CXI; *Gesta*, appendix; *Annales Mettenses.* — [24] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, n. 563; cette charte est ainsi datée : *... annum quintum post defunctum Theodoricum regum.*

que la famille fût éteinte; cependant ni Charles-Martel, ni ses fils Pépin et Carloman, ne s'attribuèrent le titre vacant. On ignore pour quelle raison, en 743, on fit choix de Childéric III [1], de qui la filiation n'était pas certaine. De toute façon, on peut dire que la famille carolingienne ne mit pas de hâte à faire disparaître les derniers Mérovingiens. De 743 à 753, le nom de Childéric III fut transcrit sur les diplômes royaux et sur les chartes des particuliers [2], mais ce fut tout. Pépin et Carloman décident et gouvernent, jugent et légifèrent. Sur les trois capitulaires conservés, le nom de Childéric est omis [3], c'est Pépin et Carloman qui ordonnent et décrètent, comme ce sont eux qui convoquent les conciles. Lorsque les papes écrivent relativement aux intérêts de l'Église en Gaule ou en Germanie, c'est à Pépin ou à Carloman qu'ils s'adressent.

Ce Carloman aurait pu gêner son frère, d'autant plus qu'il avait la cervelle un peu éventée. Allait-on revoir les partages d'États comme chez les Mérovingiens? Un jour, en 747, la fantaisie prit à Carloman de se faire moine; cela lui allait à merveille, il partit pour le Mont-Cassin. Son fils Drogon ne compta pour rien. Pépin fut seul maître.

V. Pépin roi. Avènement ou usurpation. — Vers le milieu du VIIIe siècle, la question se pose à Pépin III, que l'histoire connaît sous le sobriquet de « Pépin le Bref ». Laissera-t-il durer ce qui existe ou bien y apportera-t-il une modification? La décision semble dépendre de lui seul, peut-être un peu de son entourage, très peu à coup sûr de son peuple. Cependant, il la complique volontairement. Il lui eût suffi de dire sa volonté et, à l'instant, elle eut fait loi. Il s'y est pris autrement et le changement de dynastie est devenu une opération longue et difficile. Au lieu de s'adresser à la nation franque, il a interrogé le pape de Rome. On peut s'en étonner, mais il semble que cette démarche a dû être profondément calculée. A cette date, l'épiscopat franc et les fidèles n'avaient pas encore traversé la crise ultramontaine qui sévira pendant la deuxième moitié du VIIIe siècle; néanmoins, le chef de l'Église de Rome bénéficie d'un certain prestige et Pépin trouve bon de s'en servir à son avantage.

En 752, il envoie au pape Zacharie l'évêque Burchard et le chapelain Fulrad qui l'interrogent sur la situation des rois qui n'exercent pas le pouvoir royal. Quelle conduite tenir? Faut-il conférer le titre de roi à celui qui n'en fait aucun usage ou à celui qui porte tout le fardeau des affaires [4]? Est-ce Pépin qui a eu l'initiative de cette démarche? Il semble qu'il y ait été poussé par les Francs : *Franci... voluerunt elevare in regem Pippinum, qui noluit adquiescere* [5]; ainsi s'expliquerait l'envoi de Burchard et de Fulrad. Le pape Zacharie fut dupe de cette manœuvre et répondit : *melius esse illum vocari regem apud quem summa potestatis consisteret* [6], afin que *non conturbaretur ordo* [7]; il ne se contenta pas d'une réponse verbale, il donna une ordonnance, *auctoritas*, nous disent les différents chroniqueurs [8], et, pour des gens qui ne savaient plus le latin, ce mot prêtait à interprétation, ce qui est arrivé. L'annaliste de Fulda et celui de Metz, au lieu d'interpréter cela d'une ordonnance, y voient une décision à laquelle la puissance spirituelle était intéressée : *ex auctoritate sancti Petri*, et *secundum auctoritatem apostolicam*. Cela leur est d'autant plus facile que la lettre en question n'a pas été conservée, ce qui peut sembler inexplicable. Ces mêmes annalistes de Fulda et de Metz nous apprennent que la lettre était adressée *Pippino et populo Francorum*. Tous attribuent à ce mandat du pape un caractère impératif : *Per auctoritatem apostolicam jussit Pippinum regem fieri* [9]; *jussit Pippinum regem constitui* [10]; *ut Pippinus regia dignitate frueretur* [11]. C'est donc une conviction générale que Pépin devint roi par ordre du pape et que la famille des Mérovingiens s'éteignit en vertu du même ordre.

Cette opinion des contemporains se trouve attestée par onze documents dont quelques-uns ont pu s'attacher à inculquer ce qui leur paraissait de nature à rehausser l'autorité du Saint-Siège, ce qu'ils ont réussi à faire croire autour d'eux. Dans cette affaire, Pépin fit preuve d'une grande habileté, il sut persuader que son élévation était voulue par le chef de l'Église.

La volonté de celui-ci était-elle suffisante? Pépin n'eut-il pas à recourir à une élection? Si on se rapporte aux paroles du *Continuateur* de Frédégaire, on n'en doute pas, car celui-ci écrit textuellement : *Missa relatione ad sede apostolica, auctoritate præcepta, Pippinus electione totius Franciæ* [al. Francorum] *in sedem regni cum consecratione episcoporum et subjectione principum, una cum regina Bertradane, ut antiquitus ordo deposcit, sublimatur in regno* [12]. Les *Annales* de Lorsch contiennent une affirmation semblable : *Pontifex jussit Pippinum regem fieri... Pippinus secundum morem Francorum electus est ad regem*. A ces affirmations aucun texte ne répond, dans ces onze annalistes, montrant une assemblée générale du peuple franc en 752. Le *Continuateur* et les *Annales* dont on vient de lire les paroles se trouvent démentis par Einhard au dire duquel : *Hoc anno* (753) *secundum romani pontificis sanctionem Pippinus rex Francorum appellatus est, et ad hujus dignitatem honoris... unctus manu Bonifacii... et more Francorum elevatus in solium regni in civitate Suessona*. Ceci est clair; Pépin, conformément à l'ordre du pape, fut appelé du nom de roi et, après avoir été sacré par Boniface, il fut, suivant l'usage des Francs, élevé sur le trône dans la ville de Soissons. Les *Chroniques* de Moissac, de Fulda, de Fontenelle, de Metz ni aucun autre document ne décrivent une élection.

Il faut bien se garder de transporter les institutions d'une époque en un temps qui n'en avait aucune idée. Une élection royale, analogue à ce qu'est de nos jours l'élection présidentielle aux États-Unis, n'entrait pas dans une cervelle carolingienne; pas davantage une opération du genre de celle qu'en France nous nommons Congrès des représentants des pays convoqués pour un même but. Ce qui a pu se produire alors, ce fut une assemblée de grands personnages, optimates, évêques, fonctionnaires à qui Pépin fit part de la réponse du pape Zacharie, ce qu'ils approuvèrent sans hésitation, après quoi on procéda, à Soissons, à l'installation du nouveau roi [13].

Pépin était décidément un profond psychologue; il ne lui suffit pas de mêler le pape à son affaire, il voulut avoir l'air de lui obéir et, bien mieux, il s'y prit de

[1] Peut-être à la fin de 742; cf. *Genealogia regum Francorum*, dans Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 695. — [2] Pardessus, *op. cit.*, t. II, n. 569, 570, 571, 575, 578, 584, 585, 587, 588, 589, 591, 592, 594, 595, 596, 597, 603, 604. Exceptions n. 576, 577. — [3] Boretius, *Capitularia*, p. 24-30. — [4] *Annales* de Lorsch; *Annales* de Fulda. — [5] *Chronique d'Adhémar*, Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 576. — [6] Einhard, *Annales; Annales Mettenses*, dans Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 647; *Ann.* de Lorsch. — [7] *Annales* de Lorsch. — [8] Einhard, *Continuateur* de Frédégaire, *Annales* de Lorsch. — [9] *Annales* de Lorsch. — [10] Einhard, *Annales*. — [11] *Annales* de Fulda. — [12] *Continuateur* de Frédégaire, c. CXVII. — — [13] Nous lisons dans la *Vita S. Burchardi*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. III, 1re part., p. 704 : *Zacharias papa consultus remandavit per Burchardum et Folradum melius esse vocari illum regum apud quem summa potestas consisteret; dataque auctoritate sua Pippinum jussit constitui. Qua legatione peracta, Pippinus per auctoritatem apostolicam quam tam probabiles viri* in audientia primatum *scriptis ac dictis deferebant, more Francorum electus ad regnum, per manus Bonifacii elevatus est in solium in Suessionum civitate.*

telle façon que son autorité un peu récente connût un prestige sans comparaison avec celui qui entourait les Mérovingiens. A cet effet, lui, ou quelqu'un de son entourage, imagina une cérémonie religieuse entièrement nouvelle. Ni les empereurs romains, ni les rois mérovingiens n'avaient connu rien d'analogue à ce que devint le sacre des rois carolingiens et de leurs successeurs. Pour trouver quelque chose de semblable, il fallait remonter aux rois d'Israël qu'enveloppait une grandeur sans pareille, car on évoquait les souvenirs et les noms de David et de Salomon qui tenaient lieu de toute la série. Après que les fonctionnaires eurent placé le roi sur le trône, ce qui pouvait rappeler le pavois des Mérovingiens, on vit que le temps avait marché. Ce n'étaient plus seulement les leudes qui proclamaient et imposaient un compagnon tiré de leurs rangs, c'étaient les évêques qui répandaient l'huile sainte sur son front et lui conféraient un caractère sacré. Il ne serait plus question désormais — du moins on pouvait le croire — de secouer une autorité de cette nature et de s'en affranchir. Un roi sacré était un homme consacré qu'on ne pouvait plus déposer, exiler, massacrer, sans encourir les anathèmes qui frappent ceux qui s'attaquent aux oints du Seigneur.

Ce n'est pas assez. Pépin reçut le sacre des mains d'un personnage qualifié s'il en fût, l'archevêque de Mayence, Boniface (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1197-1206; cf. col. 449-455); mais si celui-ci tenait une grande place, son autorité n'allait pas sans être contestée. Il pouvait venir un moment où son prestige n'en imposerait plus. Pépin voulut prendre ses précautions et, l'année suivante, comme le pape de Rome était son obligé et se trouvait en France pour solliciter le secours du nouveau roi contre les Lombards, l'occasion parut bonne de le faire intervenir. Pépin et Étienne (car Zacharie avait disparu) s'entendirent : donnant, donnant, Einhard nous le dit fort simplement, comme un échange bien conduit : *Stephanus papa postquam a rege Pippino Ecclesiæ romanæ defensionis firmitatem accepit, ipsum sacra unctione ad regiæ dignitatis honorem consecravit.*

Pépin mit son concours au prix le plus élevé; il voulut que le pape de Rome sacrât lui-même et ses deux fils, Charles et Carloman, deux enfants, mais sur lesquels s'étendrait le caractère sacré conféré à leur père. Le pape accorda tout : le concours du roi des Francs lui était trop nécessaire pour discuter. Ainsi, la royauté nouvelle s'imposa; elle effaça la dynastie mérovingienne, la rejeta dans l'ombre et dans l'oubli. L'avènement de la dynastie nouvelle marquait le triomphe du fonctionnarisme et l'alliance du clergé, en sorte que c'est bien depuis cette époque qu'on voit l'association du trône et de l'autel.

VI. Caractère de l'acte de 753. — La famille carolingienne a servi la dynastie mérovingienne. Il est vrai qu'elle l'a servie à sa manière, en la supplantant, en l'absorbant, mais pendant un siècle et demi, sauf la tentative de Grimoald, si elle a eu des desseins hostiles à cette dynastie, elle ne les a pas révélés. L'essai d'usurpation de Grimoald en faveur de son fils n'était d'ailleurs pas dirigé contre le pouvoir monarchique, puisque c'était une tentative pour s'en emparer. Cette famille carolingienne se développe parallèlement à la dynastie, leurs destinées sont associées, leur but est commun : exercer le pouvoir; mais la dynastie délègue (ou abandonne) cet exercice à la famille qui en fait son affaire.

Quand la famille se substitue à la dynastie, elle ne sacrifie rien des droits de celle-ci. Loin de là, elle les affirme, et le plus grave reproche qu'on adresse aux Mérovingiens, c'est d'avoir manqué de vigueur, de puissance. Toute la question est là : celui qui exerce la puissance doit la posséder; celui qui la possède et n'en use pas doit quitter la place. C'est l'opinion du pape Zacharie, c'est aussi celle des optimates, des fonctionnaires, des évêques à qui l'affaire est soumise. Au début de sa *Vita Karoli*, Einhard ne fait pas d'autre reproche aux Mérovingiens; ils ne comptaient guère, donc ils ne comptent plus.

S'ils étaient si peu, la famille carolingienne en était sans doute responsable. Sans doute, mais à celle-ci on faisait un mérite de ce dont on faisait un reproche aux autres. Contradiction, peut-être? Mais un peuple ne fait pas tant et de si fines distinctions. Sigebert de Gembloux a parfaitement exprimé cette situation : « La famille d'Arnulf, dit-il, a relevé l'honneur de la dignité royale que les rois mérovingiens avaient laissé périr [1]. »

L'apprentissage qu'avait été la mairie du palais pour la famille carolingienne allait la conduire à la maîtrise. Au fond, elle n'aura qu'à poursuivre la tâche commencée; elle fera des donations, des confirmations de donations, elle concédera des immunités, rendra des arrêts judiciaires, pourvoira l'État de fonctionnaires, l'Église d'évêques, auxquels elle assignera ce qu'ils ont à faire dans les assemblées de conciles. En somme, les Carolingiens gouvernent et légifèrent. Ils continuent ce qui s'est fait et de la façon dont on l'a fait. La chancellerie conserve ses formules. Comme leurs prédécesseurs, les Carolingiens se disent *rex Francorum* et *vir illuster;* comme eux, ils prennent, en signant, l'épithète de *gloriosissimus*. Comme leurs prédécesseurs encore, ils confirment donations et immunités dans les mêmes termes et ils les nomment : *anteriores reges*, *antecessores*, *prædecessores* [2]. Quant aux arrêts judiciaires et aux concessions d'immunités, ils sont rédigés exactement dans les mêmes termes qu'à l'époque précédente.

VII. La formule *gratia Dei*. — Nous venons de voir que la famille carolingienne, en accédant au trône, a jugé prudent de se faire reconnaître un caractère religieux et, pour ainsi dire, sacré. Or, nous lisons dans l'en-tête de ses diplômes deux mots qui semblent révélateurs de ce calcul, les mots *gratia Dei*. Il est vrai qu'on peut les lire dans certains diplômes des rois mérovingiens, mais aucun de ceux qui portent ces mots ne s'est conservé en original [3]; tous sont des copies et où on ne s'est pas fait faute de rajeunir le style. Les formules qui portent ces mêmes mots paraissent également d'âge carolingien [4].

Quel sens s'attachait alors à ces deux mots? Était-ce la théorie du droit divin des rois opposée à la volonté populaire qu'on y trouvait exprimée? Assurément non. (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1568-1574 [5].) Au VIIIe siècle, le mot *gratia* éveille l'idée de faveur gratuite accordée par Dieu à l'homme et, semblablement, accordée par le souverain à un sujet : *Si gratiam nostram optatis habere* [6]; *Si gratiam Dei vel nostram vultis habere* [7].

Dans l'étude consacrée aux formules de dévotion (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 706-725), nous avons montré combien il fallait se garder de prendre certaines manières de parler pour l'expression de sentiments intérieurs; ces façons de dire ont quelque chose de mécanique que ceux-là mêmes qui en font usage trans-

[1] Sigebert de Gembloux, *Vita S. Sigiberti regis*, c. x, dans Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 600. — [2] Tardif, *Cartons*, n. 61; Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 706, n. 14; p. 710, n. 19; Martène, *Ampliss. coll.*, t. I, col. 32; *P. L.*, t. XCVI, col. 1578. — [3] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 91, 252, 289, 306, 321, 395, 462, 548. — [4] Rozière, *Recueil*, n. 57; Zeumer, *Formulæ*, p. 119, 120, 121, 124, 125. — [5] Avec la bibliographie de cet article. — [6] Marculfe, *Formulæ*, l. I, n. 11; *Senonicæ*, n. 18; Rozière, *Recueil*, n. 436. — [7] Rozière, n. 432; Zeumer, p. 120.

crivent, sans y songer, automatiquement, et qui seraient bien fâchés qu'on les prît au mot. Cette terminologie a fleuri de tout temps dans le clergé et ce sont les ecclésiastiques qui dès le temps des Mérovingiens, en font le plus d'usage. Dans une formule, il devient de mode de se déclarer *gratia Dei episcopus* [1] et aussitôt c'est à qui se fera une parure de cette modestie : *Cunibertus gratia Dei Coloniensis episcopus* [2]; *Divina largiente gratia Landericus Parisiorum Ecclesiæ episcopus* [3]; les abbés ne manquent pas d'adopter la formule; en 745, un simple prêtre se drape de même dans une signature de concile : *Stephanus gratia Dei presbyter sanctæ romanæ Ecclesiæ tituli Sancti Marci* [4], ce qui lui donne un certain air.

L'expression a donc été employée dans un sens bien déterminé par des gens d'Église avant d'être adoptée par les rois carolingiens. D'une façon générale, les clercs ont l'intention, si on leur laissait développer leur pensée, d'exprimer ce que nous lisons dans une formule de Bourges : *Ille, etsi peccator, gratia Dei episcopus* [5].

Lorsque Pépin adopte le *gratia Dei* à son usage, il n'entend pas dire qu'il ne tient sa puissance que de Dieu seul, sans que la nation aie rien à y voir; dans un diplôme de 768, il s'exprimera plus clairement en disant : *Quia per Dei misericordiam regna terræ gubernare videmur* [6]. D'ailleurs, il ne trouve pas mauvais qu'un fonctionnaire royal se dise *gratia Dei comes*, ne voyant pas là une façon de se dérober à la soumission qu'on lui doit : *Willelmus gratia Dei comes* [7].

Avec le temps, la formule se modifiera. Charlemagne se dira : *...per misericordiam Dei rex Francorum* [8], ou bien encore : *Karolus Dei fretus auxilio rex Francorum et Langobardorum* [9]; enfin l'auteur de la *Vita Alcuini* [10] met cette phrase sur les lèvres de Charles : *Honor iste (id est regnum) quem quanquam indigno dedit mihi Deus*. Avec Louis le Débonnaire, nouvelle altération; *Divina ordinante providentia* [11], *Divina propitiante clementia* [12] et *Misericordia Dei* [13]. Dans un capitulaire de 818, l'empereur s'exprime en ces termes : *Ejus est muneris quod regnamus... cum nos nullis existentibus meritis divina pietas ad hujus imperii culmen provexisset* [14].

« Or cette pensée n'avait pas été étrangère aux rois mérovingiens. Elle était déjà dans le style de leur chancellerie. S'ils ne l'exprimaient pas par les mots *gratia Dei*, ils avaient des expressions fort analogues. Clotaire II signait *Chlotacharius in Christi nomine rex* [15]. Il parlait de « son royaume qu'il devait à la bonté de Dieu [16] »; cette dernière formule était de style sous les Mérovingiens et nous la trouvons encore dans un diplôme de Thierry III [17]. Toutes ces formules, aussi bien que l'expression *gratia Dei*, ne sont qu'un hommage rendu à la puissance divine. Toutes signifient uniquement que rien ne se fait sans la volonté de Dieu, et les hommes exprimaient la même pensée en disant que c'est par Dieu que règnent les rois [18]. »

VIII. Sacre des rois. — (Voir *Dictionn.*, au mot Sacre.)

IX. Serment de fidélité au roi. — Voici une institution qui mérite qu'on s'y arrête; nous l'avons rencontrée déjà sous l'empire et sous les rois mérovingiens; elle prend plus d'importance au temps des Carolingiens et il se pourrait que, de ce serment prêté au roi, dérive le serment féodal.

1° *Les grands.* — Chaque avènement royal était marqué par une cérémonie dont les textes gardent le souvenir sous le nom de *sublimari* ou *elevari in solio*. Qu'est-ce à dire? Le *Continuateur* de Frédégaire nous dit que Pépin le Bref « fut élevé sur le trône avec la consécration des évêques et la soumission des grands [19] »; par conséquent deux actes : *consecratio episcoporum* et *subjectio principum*, sans plus de détails sur la nature de cette *subjectio*. Lorsqu'il s'agit de l'avènement de Charles et de Carloman, en 768, le même chroniqueur est encore plus concis : *A proceribus eorum et consecratione sacerdotum sublimati sunt in regno* [20]. En 771, la disparition de Carloman donne à Charles un nouveau royaume : *Consensu Francorum rex constituitur*, dit la *Chronique* de Moissac, ce que répète la *Vita Karoli*. D'autres chroniqueurs sont un peu plus loquaces; ils nous montrent Charles arrivant à Corbény [21], où « les évêques et les abbés, les ducs et les comtes, qui avaient été à son frère, vinrent à lui et il les reçut [22] ». Ceux qui répugnèrent à se soumettre à cette obligation n'eurent qu'un parti à prendre, ils s'enfuirent en Italie [23]. Charles reçut les autres, *ad se venientes suscepit*, un mot qui, dans la langue du temps, signifie « recevoir en sujet »; ce que dit *Poeta Saxo :*

... summos proceres omnesque potentes
Fraternæ quondam partis susceperat illic,
Haud retractantes domino SE SUBDERE tali

Trente-cinq ans plus tard, en 806, Charlemagne partage ses États entre ses trois fils; il réunit les grands, leur désigne le prince de qui ils dépendront et fait faire de ce partage un acte écrit qu'ils acceptent par serment [24]. Cette exigence du serment s'explique, parce qu'il s'agit de l'avènement de trois rois, et c'est à chacun d'eux que les grands qui seront sous sa dépendance sont obligés de prêter serment.

En 814, Louis le Débonnaire hérite de l'empire et, au cours de son voyage d'Aquitaine à Aix-la-Chapelle, reçoit les serments de beaucoup de grands venus à sa rencontre; ceux qui ne purent le joindre l'attendirent à Aix et tous lui promirent fidélité et obéissance [25].

En 817, Louis le Débonnaire procède au partage de sa succession entre ses trois fils, et un des témoins, Agobard, archevêque de Lyon, rapporte que l'empereur fit mettre par écrit sa décision, à laquelle tous durent apposer leur signature, jurant l'observation du choix et du partage [26].

En 821, Louis le Débonnaire revise cet acte de partage [27]; il réunit en *conventus*, à Nimègue, une partie des comtes de l'empire pour les obliger « à garantir par leurs serments » l'acte nouveau. Ceux qui n'ont pu s'y rendre sont convoqués à Thionville pour prêter le même serment [28].

En 832, Charles devient roi d'Aquitaine, et aussitôt « les chefs du pays lui jurent obéissance [29] ».

En 837, il devient roi de Neustrie et reçoit le serment

[1] Marculfe, *Formulæ*, l. II, n. 40; *Bituricenses*, n. 8; Rozière, *Recueil*, n. 92. — [2] Pardessus, *Diplomata*, n. 258. — [3] Id., *ibid.*, n. 320. — [4] Concile de Rome, dans Jaffé, *Monum. Moguntina*, p. 116. — [5] *Formulæ Bituricenses*, n. 8. — [6] *P. L.*, t. xcvi, col. 1570. — [7] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. ii, p. 179. — [8] Boretius, *Capitularia*, p. 126, 168, 169, 211, 241, 246, 397. — [9] Id., *ibid.*, p. 80. — [10] *Vita Alcuini*, c. x, dans Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 446. — [11] Tardif, *Cartons des rois*, n. 104, 107, 108, 109, 112, 113, etc. — [12] Id., *ibid.*, n. 129. — [13] Boretius, *Capitularia*, p. 355. — [14] Id., *ibid.*, p. 274, lignes 11 et 25. — [15] Édit de 614; Boretius, *Capitularia*, p. 23. — [16] *Ibid.*, p. 20 : *In regna, Deo propicio, nostro.* — [17] Acte de 681; Tardif, n. 23. — [18] Étienne IV à Charlemagne : *Deus omnipotens per quem reges regnant et principes imperant, sua vos protegat gratia.* Jaffé, *Mon.*, p. 167; Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 225. — [19] *Continuateur* de Frédégaire, c. cxvii, dans Bouquet, *Recueil*, t. ii, p. 460. — [20] *Continuateur*, c. cxxxvii, dans *ibid.*, t. v, p. 19. — [21] *Carbonacum villam venit*, Corbény-en-Laonnais. — [22] Einhard, *Annales*, en 771. — [23] *Annales Fuldenses.* — [24] Einhard, *Annales; Annales Laurissenses.* — [25] Thégan, 16. — [26] Bouquet, *Recueil*, t. vi, p. 367. — [27] Einhard, *Annales*, ad ann. 821. — [28] Id., *ibid.*, ann. 821. — [29] Nithard, i, 4.

de fidélité des grands de la région formés en *conventus* [1].

En 838, Louis le Débonnaire tient un *conventus* à Kiersy; il attribue la Neustrie à Charles le Chauve, et les grands de Neustrie enchaînent leur fidélité par un serment; les absents prêtent ce serment plus tard [2].

En 839, même prestation de serment en Aquitaine, à Charles le Chauve en présence de son père Louis [3].

En 877, à l'avènement du fils de Charles le Chauve, Louis le Bègue, sacré et couronné roi, les évêques « se réunirent à lui, eux et leurs Églises, s'engageant à lui être fidèles en conseil et en aide, de tout leur savoir et de tout leur pouvoir [4] ». Les abbés dirent comme les évêques, les grands promirent fidélité suivant la coutume.

Concluons : chaque avènement royal est marqué par un acte de soumission de la part des grands; peu importe le nom qu'on lui donne : *subjectio principum*, comme dit le *Continuateur* de Frédégaire; *fides et obsequium*, comme dit Thégan; *obsequium, fides commendatio*, comme s'exprime Nithard; *commendatio* et *fidelitas*, pour parler comme Hincmar. Voici une des formules de ce serment; c'est un évêque qui dit : *Quantum sciero et potuero, adjuvante Domino, consilio et auxilio secundum meum ministerium fidelis vobis adjutor ero, ut regnum quod vobis Deus donavit vel donaverit, ad ipsius voluntatem et sanctæ Ecclesiæ ac debitum regium honorem vestrum et vestram fideliumque vestrorum salvationem habere et continere possitis* [5].

2° *Les particuliers.* — Il n'y avait pas que les grands qui devaient prêter serment. Tous y étaient soumis et devaient prononcer la formule officielle, ce à quoi les fonctionnaires veillaient exactement. Un capitulaire de 792 énumère toutes les catégories soumises au serment, autant vaut dire que nul n'y échappe : évêques, abbés, archidiacres, chanoines, prêtres de paroisses, tous clercs et moines et enfin « toute la généralité du peuple ». Dès l'âge de douze ans, les enfants sont tenus au serment. On pourrait croire que, seuls, ceux de naissance libre sont visés; mais non, les hommes des évêques, les hommes des comtes, les hommes des autres, en un mot ceux qui ne sont libres que de nom : colons, serfs, chefs de culture, tous doivent jurer, *omnes jurent*.

Il semble que le serment soit une partie de plaisir : on le prodigue, on le renouvelle, on saisit toute occasion de l'exiger. Vous devenez roi, il faut prêter serment; vous devenez empereur, il faut un nouveau serment; vous êtes empereur depuis quelques années, on vous fait observer qu'il y a beaucoup de retardataires, beaucoup d'enfants qui doivent s'exécuter; vous partagez votre royaume ou votre empire, encore une occasion d'exiger le serment. Qu'il s'agisse de Francs, d'Aquitains, de Romains, il n'y a pas d'exception. Quelle belle occasion pour le fonctionnarisme! Le *missus* ou le comte parcourt la province, réunit la population de la ville ou du canton, prend les noms, dresse des listes et expédie le tout au palais.

On possède deux de ces listes [6]. L'une contient 180 noms, l'autre 67; l'une n'est pas datée, l'autre est de l'année 854. La première paraît avoir été dressée dans un canton de l'Italie soumis à Charlemagne; on y trouve deux *gastaldi*, deux *scabini*, trois *notarii*, on y relève 54 noms de forme latine. La deuxième liste contient des noms d'hommes qui ont juré *in mallo Remis;* sur les 64 noms, il s'en trouve 60 de forme germanique. Ces gens-là sont des hommes libres, des gens de peu qui ont juré fidélité au roi.

Voici une de ces formules de serment : « De ce jour en avant, je suis fidèle au seigneur Charles, sincèrement, sans fraude ni mauvaise foi de ma part contre lui et pour l'honneur de son royaume, comme par droit un homme doit être fidèle à son maître [7]. Qu'à cette condition Dieu me soit en aide et les saints dont les reliques protectrices sont ici; car tous les jours de ma vie, par ma volonté et avec toute l'intelligence que Dieu m'aura donnée, je m'appliquerai et adhérerai de cœur à cette fidélité [8]. »

Le serment était prêté sur des reliques : *Ista sanctorum patrocinia quæ in hoc loco sunt.* C'était un serment religieux et qui, dans la pensée de ceux qui le prêtaient, exposait le parjure à des châtiments redoutables.

La formule comprend le mot *fidelis* dont Charlemagne a pris soin d'expliquer la valeur et la portée dans un capitulaire. « Il faut, dit-il, que tous les hommes comprennent combien sont grandes et nombreuses les choses contenues dans ce serment. Il ne s'agit pas seulement, comme beaucoup l'ont cru jusqu'ici, d'être fidèles au seigneur empereur jusqu'à ne pas attenter à sa vie et ne pas introduire d'ennemis dans son royaume. Il faut que tous sachent que le serment de fidélité contient toutes les choses que nous allons indiquer :

« Premièrement, que chacun doit personnellement se maintenir dans le service de Dieu et dans ses préceptes, de toute son intelligence et de toutes ses forces, parce que le seigneur empereur ne peut pas avoir, lui seul, la surveillance et la correction de chacun de ses sujets.

« Deuxièmement, que nul ne doit, ni par parjure, ni par mauvais moyen, ni par fraude, ni par séduction, ni à prix d'argent, s'emparer d'un serf du seigneur empereur, ni usurper sa terre, ni rien prendre qui lui appartienne; si un des colons du fisc s'enfuit, nul ne doit être assez hardi pour l'attirer chez lui ou le cacher.

« Que nul ne doit commettre fraude, rapine ou injure contre les saintes églises de Dieu, contre les veuves, les orphelins, les voyageurs, par le motif que le seigneur empereur a été établi pour les protéger et les défendre.

« Que nul, ayant une terre bénéficiale du seigneur empereur ne ruine et n'épuise cette terre ou n'en fasse son bien propre.

« Que nul ne soit assez hardi pour désobéir au ban d'ost du seigneur empereur, c'est-à-dire que chacun s'arme et aille à la guerre à toute réquisition du prince.

« Que nul n'ose désobéir à aucun ban ou ordre du seigneur empereur, ni s'opposer à ce qui est de son service, ni aller à l'encontre de sa volonté ou de ses ordres. Que nul ne soit assez hardi pour ne pas lui payer le cens ou toute autre chose qui lui est due [9]. »

Voilà, dit Fustel de Coulanges [10], des obligations fort diverses et fort étendues. Elles sont toutes comprises dans ce qu'on appelle la fidélité au roi. Tous les sujets ont implicitement juré de les remplir. Car, pour que nul ne s'y trompât, le fonctionnaire royal, avant de faire jurer, a prononcé devant la foule assemblée un discours où il a expliqué tout le sens et toute l'étendue de ce serment.

3° *Les conséquences du serment.* — La première est produite par la formule même qui imprime à quiconque fait serment l'épithète de *fidelis*. Ce mot conserve encore, aux VIIIe-IXe siècles, sa signification primitive : avoir foi au Christ; mais il prend déjà couramment une acception législative et marque le devoir du sujet

[1] Nithard, I, 6. — [2] L'Astronome, c. LIX. — [3] *Ibid.*, c. LXI. — [4] *Annal. Bertiniani*, 877. — [5] Rozière, n. 6. — [6] Boretius, *Capitularia*, p. 377; Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II, p. 71. — [7] Boretius, *Capitularia*, p. 101; cette formule a été usitée en 802, lorsque toute la population a dû renouveler le serment, *repromittere*. Autre formule, dans un capitulaire de 860; Baluze, *Capitularia*, t. II, p. 146. — [8] Cf. Boretius, *op. cit.*, p. 102; De Rozière, *Recueil*, n. 3, 3 *bis*. — [9] Capitulaire de 802, art. 2-8, dans Boretius, *Capitularia*, p. 92. — [10] *Les transformations de la royauté à l'époque carolingienne*, 1892, p. 252.

envers le roi. Le résultat est que les deux expressions s'associent, et le roi adresse ses diplômes « à tous les fidèles de la sainte Église et de nous ». Cette formule s'imposera depuis le règne de Pépin le Bref jusqu'à celui de Charles le Chauve [1].

De même qu'on est fidèle quand on obéit, on est infidèle quand on désobéit [2]; mais on a bien des manières d'être infidèle; la simple usurpation d'une terre suffit [3]. Le crime d'infidélité entraîne la plus haute pénalité : la mort et la confiscation des biens [4].

En résumé, le serment a, pour celui qui le prononce, des conséquences redoutables; il implique une soumission sans réserve, une sujétion effective qui entraîne l'obéissance active à tous les actes du souverain; sujétion qui oblige même la conscience et qui s'étend à toutes les volontés du roi; selon l'expression d'un contemporain, il faut se soumettre « à un simple signe de tête », *se principis nutui subdere*.

On s'explique que le plus grand nombre possible s'efforçât d'échapper à une pareille contrainte, avec la conviction que, dès lors, il ne devait rien. Un capitulaire de 792 fait allusion à des « infidèles » qui, l'année précédente, ont conspiré contre le roi, et dans leur interrogatoire ont prétendu se justifier en disant qu'ils n'avaient jamais juré fidélité au roi [5].

Comme les changements de règne ou de souverains étaient fréquents, le serment dut être souvent renouvelé et, comme les dispositions jurées n'étaient pas toujours semblables, il arrivait qu'on violait le serment émis précédemment. On en eut l'exemple sous Louis le Débonnaire qui transforma à plusieurs reprises le lotissement de ses États entre ses fils. Les serments ainsi renouvelés donnaient une impression de fidélité intermittente.

Il arriva aussi que les hommes ne consentirent à prêter serment que sous conditions et moyennant des promesses fermes. Alors le serment fut gagé par des dons de terres, de dignités; ce fut beaucoup moins un serment qu'un contrat. Ce qui résulta de là, c'est que la multitude des serments eut pour effet de relâcher le lien de la sujétion.

X. Transmission du pouvoir royal. — Nous sommes mal renseignés sur ce point. Et d'abord, il n'existe aucune loi qui le règle; il faut recourir aux écrivains et ceux-ci se contredisent. Voici, par exemple, Einhard qui nous apprend qu'à la mort de Pépin le Bref *filii ejus Carolus et Carlomannus consensu omnium Francorum reges creati* [6]. Dans sa *Vita Caroli*, il ne s'exprime plus de même : *Franci, facto sollempniter generali conventu, ambos sibi reges constituunt* [7]. Ainsi, dans les *Annales*, c'est tous les Francs, dans la *Vita*, c'est un *conventus*. Voici autre chose. Les *Annales* de Metz parlent bien d'une élection, mais faite, non plus par la nation entière, par les grands seulement : *per electionem omnium optimatum in regni solium elevati sunt* [8]. Enfin, un capitulaire de Charlemagne, en 806, parle du roi *quem populus eligere velit* [9] et Louis le Débonnaire, en 817, prévoit la réunion du peuple pour choisir entre plusieurs héritiers : *populus conveniens unum ex eis eligat* [10].

On se heurte à des difficultés. Comment se fait-il que l'élection appelle invariablement celui que désigne l'hérédité? Comment les réunions électives du peuple n'entraînent-elles jamais les désordres presque inévitables en pareil cas? N'est-ce pas nous qui avons tort de parler d'élection et d'entendre ce terme au sens qu'il a pour nous aujourd'hui? *Eligere* et *electio* ont-ils, au IXe siècle, le sens que nous leur donnons? Une *electio omnium Francorum* signifie-t-elle une élection nationale, telle que nous l'entendons? Abordons le détail des faits historiques.

En 754, le pape Étienne II, venant en France, Pépin lui fit sacrer ses deux fils : *Ad regiæ dignitatis honorem consecravit cum eo duos filios ejus* [11]. S'il en fut ainsi, c'est que Pépin et Étienne estimaient inutile le recours à une élection en faveur de ces enfants, car leur consécration royale annulait d'avance ce procédé. De ce jour, les deux jeunes princes sont rois. Le pape Paul Ier ne leur donne jamais d'autre titre quand il parle d'eux [12] ou quand il s'adresse à eux [13]; on en citerait de nombreux exemples : Charlemagne, son frère et leur père Pépin en sont tout autant persuadés. Mais on pourra dire que c'est de la littérature officielle; voici un témoignage privé. En 767, un copiste achève un manuscrit de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours et, à la dernière page, il écrit : *Si nosse vis, lector, quibus hic libellus temporibus videatur esse conscriptus... invenies anno ab incarnatione Domini septingentesimo sexagesimo septimo... temporibus felicissimi atque tranquillissimi et catholici Pippini regis Francorum et patricii Romanorum... et filiorum ejus eorumdemque regum Francorum Caroli et Carlomnani.*

Ce même copiste ajoute que, le jour même où il les a sacrés, *tali omnes interdictu et excommunicationis lege constrinxit ut nunquam de alterius lumbis regem in ævo presumant eligere, sed ex ipsorum...* Qu'en sait-il? Qui est-il pour nous faire connaître ces particularités? Comment est-il seul à nous apprendre que le pape se soit exprimé en termes si formels? On peut épiloguer tant qu'on voudra, récuser même ce témoin inconnu qui s'exprime de façon si claire, treize ans après l'événement, on ne pourra empêcher cette voix qui s'élève des rangs du peuple d'exprimer ce qui se disait et se colportait parmi le peuple. Et ceci est si vrai que Sigebert de Gembloux écrit dans le même sens : *Pippinus in regem ungitur cum filiis suis, et per eos generatio eorum in hereditatem regalis successionis in perpetuum benedicitur, et omnis alienigena ab ejus invasione apostolico anathemate interdicitur* [14].

Mais la disposition finale est à retenir; elle nous apprend que le trône est désormais interdit à tout personnage étranger à la famille royale carolingienne; mais un choix n'est donc pas interdit entre les divers membres de cette famille. Le sacre royal n'a donc pas eu pour effet d'introduire l'hérédité absolue. Le fils succède au père, mais non pas de plein droit comme pour un héritage privé.

Que se passe-t-il quand un roi meurt? C'est le cas, en 768, à la mort de Pépin le Bref. Celui-ci, sentant sa fin prochaine, appelle à lui tous ses grands : ducs, comtes, évêques et prélats. Avec l'assentiment de tous les *Franci*, des grands et des évêques, il partage le royaume par part égale entre ses fils. Charles, l'aîné, reçoit l'Austrasie; Carloman, le cadet, hérite de la Burgondie, la Provence, la Septimanie, l'Alsace et l'Alamannie; l'Aquitaine est partagée [15]. Pépin a réuni les grands de son royaume pour leur manifester sa volonté, les instruire du partage qu'il a fait sans demander leur avis et tout au plus leur assentiment : *cum concensu*. Quand Pépin est mort, ses fils se rendent dans leurs

[1] Acte de Pépin, en 755, dans Tardif, *Cartons des rois*, n. 56; acte de Carloman, en 770, *P. L.*, t. XCVI, col. 1578; acte de 814, dans Tardif, *Cartons des rois*, n. 104; Traité de Mersen, en 851, dans *Annales Bertiniani*, p. 75; édit. de Pistes en 864, art. 34. — [2] Tardif, *Cartons*, n. 96. — [3] Capitulaire de 819, art. 20, dans Boretius, *Capitularia*, p. 285. — [4] *Lex ripuaria*, tit. LXIX. — [5] Capitulaire de 792, art. 1, Boretius, *op. cit.*, p. 66. — [6] Einhard, *Annales*, ad ann. 768. — [7] Einhard, *Vita Caroli*, c. III. — [8] *Annal. Mettenses*, ad ann. 768. — [9] *Divisio imperii*, en 806, c. v. — [10] *Divisio imperii*, en 817, c. XIV. — [11] Einhard, *Annales*, ad ann. 754. — [12] Jaffé, *Monum. carol.*, p. 85. — [13] Id., *ibid.*, p. 103. — [14] Voir Mabillon, *De re diplomatica*, p. 384; *Gregorii Opera*, édit. Arndt et Krusch, p. 465-466; Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 261-262. — [15] *Continuateur* de Frédégaire, c. CXXXVI.

capitales respectives : Charles à Noyon, Carloman à Soissons, tiennent chacun un plaid et sont élevés, le même jour, sur le trône avec la bénédiction des évêques[1]. Dans tout ceci, il n'y a pas trace d'élection, mais une cérémonie rituelle. Einhard ne manque pas de signaler celle-ci qui consiste en une prise de possession des insignes de la royauté [2], en grande pompe, en présence des grands du royaume.

Lorsque, trois ans plus tard, Carloman disparut sans avoir transmis officiellement le pouvoir à ses fils, la nation ne fut pas appelée à choisir entre les fils et le frère survivant; elle laissa cette affaire aux grands. « Les évêques et les abbés, les ducs et les comtes qui avaient été les sujets de Carloman, allèrent trouver Charles, il les reçut comme sujets; plusieurs de ces grands se déclarèrent pour les fils de Carloman et, se sentant trop faibles, se réfugièrent en Italie [3]. »

Il est préférable de s'attacher à Charlemagne et de voir comment il procède.

En 781, se trouvant en Italie, il fait sacrer ses deux fils par le pape : l'un est âgé de cinq ans, l'autre de trois et ils reçoivent l'un la Lombardie, l'autre l'Aquitaine où ils font acte de royauté [4]: promulguent des lois, signent des diplômes, commandent des armées sous l'autorité de leur père. En 806, bien des conditions ont changé et Charlemagne, qui a trois fils, « réunit une assemblée des grands et des optimates, afin d'assurer la paix entre ses fils et pour que chacun d'eux sût d'avance quelle part il aurait à gouverner [5] ». Dans ces deux cas, il n'y a eu ni élection populaire, ni consultation proprement dite des grands; toutefois, on rédigea un acte écrit : *De hac partitione testamentum factum et jurejurando ab optimatibus Francorum confirmatum*, acte signé par les grands et qui fut transmis au pape Léon III qui le signa également [6].

Cette *divisio regnorum* est datée du 6 février 806; on lit ces paroles de l'empereur à ses sujets : « De même qu'il est connu de vous tous que la bonté divine nous a donné trois fils, de même nous voulons que vous sachiez que nous décidons de lès avoir pour associés à la royauté que Dieu nous a donnée, et de les laisser après nous comme héritiers de notre empire et de notre royaume, si telle est la volonté de Dieu. Pour éviter toute contestation, nous avons partagé l'ensemble du royaume en trois parts, et nous avons fait décrire et délimiter la part que chacun des trois devra défendre et gouverner, afin que chacun d'eux, content de la part que notre ordre lui assigne, défende ses frontières sans empiéter sur celles de ses frères [7]. » La mort rendit caduques ces dispositions et, en 813, l'empereur n'avait plus qu'un seul fils à qui il voulait transmettre l'empire. C'est alors qu'il fit venir d'Aquitaine, où il régnait, Louis le Débonnaire et *congregatis sollempniter de toto regno Francorum primoribus, cunctorum consilio, consortem sibi totius regni et imperialis nominis heredem constituit, impositoque capiti ejus diadamate, imperatorem et augustum jussit appellari* [8]. Comprenant sans doute que le pauvre Débonnaire en avait plus qu'il n'en pouvait tenir, Charlemagne décida que son petit-fils, Bernard, gouvernerait l'Italie en qualité de roi. En somme, il fait ce qui lui plaît, et, naturellement, tout le monde approuve et admire. Einhard nous dit que : *Susceptum est hoc ejus consilium ab omnibus qui aderant magno cum favore; nam divinitus ei propter regni utilitatem videbatur inspiratum.* Les choses se passeraient de la même façon de nos jours, mais il n'importe. Quelques semaines plus tard, Charlemagne mourut et Louis le Débonnaire *summo omnium Francorum consensu et favore patri successit.*

Le récit de Thégan est plus explicite. Le voici : « Charlemagne sentant sa fin approcher, car il avait beaucoup vieilli, manda près de lui son fils Louis ainsi qu'un *conventus* général : évêques, abbés, ducs, comtes et leurs lieutenants. Il eut avec eux, dans son palais d'Aix-la-Chapelle, une conférence, *colloquium;* il les harangua avec autant de douceur que de noblesse, les avertissant qu'ils eussent à montrer leur fidélité envers son fils. Puis, il les interrogea tous, l'un après l'autre, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, leur posant cette question s'il leur plaisait qu'il transmît à son fils Louis son titre d'empereur [9]. » La réponse n'est pas douteuse, mais ce que le vieil empereur veut, c'est un engagement individuel qu'il est d'ailleurs assuré d'obtenir. S'il pensait par ce moyen enchaîner l'avenir, il ne nous l'a pas dit, mais il a fait semblant d'y croire, ce qui, en bonne et adroite politique, était tout ce qu'il pouvait faire. A quelques jours de là, un dimanche, Charlemagne se rend à l'église entouré des grands, prend la parole et adresse à son fils les recommandations d'usage en pareil cas, l'interrogeant s'il veut s'y conformer. Louis s'y engage; alors son père lui ordonne de prendre la couronne qui se trouve sur l'autel, de la ceindre, et le voilà empereur. A quelque temps de là, quand Charlemagne sera mort, son fils reviendra d'Aquitaine à Aix-la-Chapelle, recevant tout le long du chemin les hommages des grands [10]. A Aix, il réunit les membres de sa famille « et plusieurs milliers de Francs » et, pour la deuxième fois, il est déclaré empereur. Après cette manifestation extérieure, il n'y avait plus rien à ajouter, ni à changer.

Ce qui est frappant, c'est la préoccupation de ces princes à assurer leur succession. Ils s'y emploient de leur vivant, ils s'y reprennent à diverses fois, ils multiplient les cérémonies et tout ce qui peut frapper l'imagination des hommes. Ils paraissent appréhender que ceux-ci ne se sentent pas suffisamment liés et compromis. Afin de ménager la transition d'un règne au règne suivant, ils croient fort habile d'associer de leur vivant celui qui devra leur succéder. C'est ce que fait, à peine empereur, Louis le Débonnaire. En 817, il réunit à Aix-la-Chapelle un *conventus* général, dans lequel il couronne son fils Lothaire et l'associe à son titre et à son pouvoir. Pépin et Louis, ses deux autres fils, recevront l'Aquitaine et la Bavière avec le titre de rois [11]. Nithard soutient qu'il fit les parts à sa guise [12] et Thégan explique que Lothaire doit succéder à Louis sur tous les États que celui-ci tient de Charlemagne[13], avec Einhard pour le guider [14]. La *Chronique* de Moissac entre dans des détails plus précis [15], dont il ressort que Louis veut s'affranchir de la coutume mérovingienne, si onéreuse à l'État et si funeste à la dynastie, de procéder, à chaque succession royale, à un partage des pays, partage dont les bénéficiaires ne se montrent jamais satisfaits. En 806, Charlemagne, qui a eu le loisir de méditer sur les inconvénients et les périls de cette méthode, ne s'en affranchit que partiellement quand il fait le partage de l'empire entre ses trois fils, mais il indique la voie à suivre en avantageant Charles, l'aîné, qui, de ce fait, se trouvera le plus fort. La mort empêche l'application de ce plan, qui est repris par Louis le Débonnaire, en 817. Celui-ci, comprenant la gravité de l'affaire, l'entoure de précautions qui doivent aider à sa réussite. Il convoque un *conventus* à Aix-la-Chapelle, mais il ne livre sa pensée que petit à

[1] Id., *ibid.*, c. CXXXVII. — [2] Einhard, *Annales*, ad ann. 768. — [3] *Annales Fuldenses*. — [4] Einhard, *Annales*, ad ann. 781. — [5] Einhard, *Annales*, ad ann. 806. — [6] Einhard le lui porta. — [7] Boretius, *Capitularia*, p. 126. — [8] Einhard, *Vita Caroli*, c. XXX. — [9] Id., *ibid.* — [10] Thégan, *Vita Ludovici*, c. VI. — [11] L'Anonyme, *Vita Ludovici*. — [12] Einhard, *Annales*, ad ann. 817. — [13] Nithard, I, 2. — [14] Thégan, *Vita Ludovici*, XXI. — [15] Einhard, *Epist.*, édit. Jaffé, n. 7, p. 445. — [16] Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 171-172.

petit. D'abord, il introduit une hiérarchie entre l'empereur qui sera unique et les rois qui seront plusieurs. Ceci est accepté. Il attend trois jours avant de désigner l'empereur de son choix et, après ce temps, il désigne Lothaire, son fils aîné. En cela, il revient à la tradition paternelle qui confère un avantage à l'aîné.

Seize ans plus tard, l'archevêque de Lyon, Agobard, récapitule les circonstances de cet événement dans une lettre adressée à Louis le Débonnaire et montre bien la difficulté de faire accepter le choix préférentiel; il ne faut pas invoquer la volonté de l'empereur régnant: elle ne suffisait certainement pas, c'est Dieu lui-même qui est mis en cause. « Vous fîtes, lui dit-il, tout ce qu'il fallait faire pour qu'aucun de nous ne doutât que votre décision ne vous eût été inspirée par Dieu et mise par lui en votre âme », *Perfecistis omnia quæ in tali re facienda erant ut hoc a Deo vobis infusum et inspiratum nemo dubitaret.* Le résultat est que Louis et Pépin recevront deux parts du royaume et que Lothaire seul succédera au royaume entier et au titre. En conséquence, on rédige un acte qu'on signe.

Ce capitulaire est parvenu jusqu'à nous; il retrace tout l'historique de ce *conventus* et contient des remarques telles que celle-ci : « Il ne nous parut pas que, pour l'amour de nos fils, nous dussions rompre l'unité de l'empire que Dieu nous avait donné. » C'est toujours à Dieu qu'on fait appel au moment où il s'agit de contredire l'usage établi. Car les grands réunis en *conventus* étaient d'avis que l'empereur fît un partage égal entre ses trois fils. Louis ne le veut pas ainsi, d'accord avec quelques sages conseillers : *nobis et his qui sanum sapiunt visum fuit;* et il décide que les parts seront inégales; en réalité, il veut maintenir l'unité de l'empire. Il décide, il veut avec quelques conseillers sages, *paucissimi;* les grands et le peuple ne sont mentionnés que pour faire nombre et prendre leur responsabilité dans des dispositions qu'on leur a imposées.

Ce qui ressort des dispositions contenues dans les soixante-huit articles du capitulaire, c'est la volonté de mettre fin aux partages de l'État. Si Pépin ou Louis meurt sans enfant, sa part retourne à Lothaire; si Lothaire meurt sans enfant, le peuple choisira un des deux survivants pour avoir sa part.

XI. Le titre d'empereur. — Voici une nouveauté. Le titre royal se trouve supplanté et éclipsé par un autre titre, au sujet duquel on n'a pas manqué de soutenir qu'il consacrait le triomphe du germanisme ou bien qu'il reliait celui-ci et le subordonnait à l'ancienne tradition politique romaine. Ce qu'il faut examiner de près.

1° *Continuité de l'empire romain.* — En 476, le sénat romain eut l'initiative d'une économie assez rare; il supprima un empereur et expédia ses insignes officiels à Constantinople. Un seul paraissait suffisant, il résidait à Constantinople et portait le titre d'*imperator Romanorum*. Pour les Gallo-Romains et leurs contemporains francs, il n'y eut rien de changé. Constantinople demeura la capitale de l'empire romain qu'ils désignent tantôt sous le nom d'*imperium romanum*, tantôt de *respublica romana*. Ce dernier terme est encore employé par le *Continuateur* de Frédégaire, qui écrit vers 768 [1]. Empire grec, empire byzantin sont choses inconnues, inexistantes pour eux; il y a un empire et des empereurs romains : *Romanis imperatoribus*, écrit Einhard [2] en parlant d'Irène et de Nicéphore. Il est vrai que l'Italie est alors soumise à de terribles bouleversements : Lombards, Byzantins, Ostrogoths, Gaulois avancent ou reculent, mais, à distance, on distingue mal et ce qu'on aperçoit, c'est que Rome, Naples et Ravenne sont toujours villes impériales, avec des éclipses peut-être, mais peu importe. Toutefois, on sait et il est admis que Rome n'est plus capitale; le titre a passé à Constantinople. A Rome et dans les principales villes, l'empereur envoie son image, à laquelle on rend des honneurs exceptionnels; elle prend place dans les églises [3], le nom de l'empereur est inséré dans la liturgie; ses années de règne servent à dater les événements.

Le pape n'en est pas là. Sujet de l'empereur, élu par le clergé et le peuple de Rome, il doit faire valider son élection à Constantinople et ne peut prendre possession qu'au reçu de la réponse impériale [4]. Par une condescendance qui est un surcroît d'humiliation, afin d'abréger les délais, l'exarque de Ravenne peut confirmer l'élection; l'élu devra son titre à un sujet de l'empereur.

Cet exarque est le supérieur du pape, le duc de Rome est son égal. Ils lui transmettent les ordres de l'empereur et l'obligent à s'y conformer. En 653, l'exarque fait arrêter le pape Martin Ier, coupable de désobéissance à l'empereur; il l'embarque et l'expédie en Chersonèse [5]. Il y avait sans doute quelques querelles, mais ordinairement on vivait sur pied de paix, et le pape ainsi que ses collègues d'Italie s'en arrangeaient. Avec un pouvoir lointain, Rome prit une indépendance relative; son évêque réussit à s'affranchir d'une sujétion trop étroite et d'une surveillance trop proche. Il ne cessa pas d'obéir, mais il mit le plus de temps et le plus de formes possibles afin de laisser croire qu'il échappait à une autorité humaine.

2° *Alliance du roi des Francs et du pape.* — Il fallait d'ailleurs compter avec lui, car, au VIIIe siècle, l'évêque de Rome était devenu un propriétaire qui ne possédait guère moins d'un million ou deux de serfs ou de colons. En outre, l'Occident voyait en lui son chef suprême ecclésiastique; il le consultait, il lui obéissait; il étendait son pouvoir spirituel sur l'Italie, la Gaule, l'Espagne, la Grande-Bretagne, en partie, et la Germanie également en partie. Autant ce pouvoir était tiraillé et contesté en Orient, autant il était accepté et honoré en Occident, qui faisait masse derrière l'évêque de Rome.

Il était difficile que cette situation se prolongeât longtemps, lorsque des incidents vinrent coup sur coup hâter la solution. Ce fut d'abord le monothélisme. Quand, vers 712, on apprit à Rome que l'empereur Philippicus était monothélite, « le peuple romain décida qu'il ne recevrait pas le nom, ni les lettres d'un empereur hérétique, que son image ne serait pas introduite dans les églises, que son nom ne serait pas prononcé dans les cérémonies de la messe [6] ». Ce n'était pas encore la rupture, mais un essai qui montrait ce qu'on pouvait se permettre. A quelques années de là, le pape Grégoire II interdit la levée des impôts par l'empire [7]. Et bientôt après il reçut l'ordre de l'empereur Léon l'Isaurien d'avoir à procéder à la destruction des images dans les églises, sous peine de destitution (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 242). Grégoire II refusa d'obéir et toute l'Italie se rangea derrière lui, mais sans parler de rupture; loin de là, on ne songeait qu'à choisir un autre empereur et le conduire à Constantinople [8]. Le pape trouvait cela un peu hardi et craignait que, en se détachant des Byzantins, on ne se jetât en proie aux Lombards [9]; selon lui, il ne fallait pas cesser d'être attachés et fidèles à l'empire romain [10].

Son successeur, Grégoire III, adopta la même politique, mais avec un peu plus de hardiesse (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 249); un concile d'évêques italiens prononça l'excommunication contre quiconque brise-

[1] *Continuateur* de Frédégaire, c. CXX. — [2] Einhard, *Vita Caroli*, c. XXVIII. — [3] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 392. — [4] Id., *ibid.*, t. I, p. 343, 355. — [5] Id., *ibid.*, t. I, p. 338. — [6] Id., *ibid.*, t. I, p. 392. — [7] Id., *ibid.*, t. I, p. 403. — [8] Id., *ibid.*, t. I, p. 404-409. — [9] Id., *ibid.*, t. I, p. 405, 407. — [10] Id., *ibid.*, t. I, p. 407.

rait les images, c'est-à-dire obéirait aux ordres de l'empereur [1]. Mais le pape n'alla pas jusqu'à proclamer son indépendance par rapport à l'empire; il craignait de se trouver sans moyens pour résister aux Lombards et pensa faire un coup de maître en s'adressant à Charles-Martel. Il lui écrivit; deux de ses lettres ont été conservées [2] (739 et 740), demandant son appuï contre les Lombards sans parler de l'empire. C'était vraiment faire trop bon marché de la capacité politique d'un homme qui n'en était pas dépourvu. En 741, Grégoire III envoya en France des ambassadeurs munis d'instructions plus précises, peut-être, et chargés de solliciter l'appui du chef franc contre l'oppression des Lombards. En même temps, le pape de Rome lui envoyait les clefs du tombeau de saint Pierre [3].

On s'aventure très peu, croyons-nous, en supposant que ce présent laissa Charles-Martel d'une froideur de glace. C'était un soldat que la dévotion n'étouffait guère. Peut-être, si on lui avait présenté les clefs du tombeau de l'Apôtre, les aurait-il soupesées un instant avec curiosité, mais il savait à quoi s'en tenir; ces clefs étaient moulées sur le modèle des originaux et, depuis un siècle et demi, les successeurs de saint Grégoire le Grand, à son exemple, les prodiguaient à qui bon leur semblait. Grégoire Ier en avait distribué à une vingtaine de personnes; ses successeurs l'imitaient, ajoutant une pincée de limaille des chaînes. C'était vraiment beaucoup attendre de la candeur de certains destinataires que de leur mander, comme faisait Grégoire Ier à Childebert, de suspendre cet objet au cou : *Claves sancti Petri vobis direximus, quæ collo vestro suspensæ a malis vos omnibus tueantur.* Jamais jusqu'à ce moment les clefs n'avaient été le symbole du pouvoir politique, et c'est pourquoi le pape en faisait présent à des femmes, à un médecin, à un évêque, etc. Ce que les ambassadeurs de Grégoire III apportaient à Charles-Martel ne devait compter pour rien à ses yeux.

Une phrase du *Continuateur* de Frédégaire voudrait être plus claire, elle n'est qu'inintelligible : *Eo pacto patrato ut a partibus imperatoris recederet, et romanum consulatum principi Carolo sanciret.* La *Chronique* de Moissac et les *Annales* de Metz parlent, il est vrai, d'une alliance conclue, en vertu de laquelle « le peuple romain se séparait de l'empereur des Grecs, et se remettait en la protection du prince franc ». Les *Annales* de Fontenelle et de Fulda ne disent rien de cette alliance bien imprudente de la part d'un pape qui savait l'étroit accord qui unissait Charles au roi des Lombards. Quoi qu'il en soit, il n'y eut ni traité, ni alliance; le maire du palais et le pape moururent quelques semaines après.

Cette mort retarda les solutions extrêmes. Le nouveau pape Zacharie était Grec et entretint de bons rapports avec l'empereur romain de Constantinople, mais le lien de subordination se relâchait de plus en plus. Rome devenait presque un État libre entre les mains de son évêque. Étienne II (752-757), voyant les Lombards désireux de s'emparer de Rome, s'adressa à l'empereur sans résultat; après un essai tout aussi inutile pour s'entendre avec les Lombards, il vint passer un hiver en France et fit un contrat avec Pépin : *promissio manu firmata.* Il fut entendu que Pépin serait sacré roi par le pape et qu'il ferait une expédition en Italie contre les Lombards. Aucun indice que le pape réclame l'appui du roi franc contre les Grecs, ni qu'il veuille se détacher de l'empire.

Cependant, il y a eu engagement pris par le roi franc d'exercer une protection perpétuelle sur l'Église de Rome [4], par lui-même et par ses successeurs. Cette convention de 754, nous la voyons affirmée en 755, en 756, et, de la façon la plus claire, en 806 [5].

3° *Le roi des Francs, patrice des Romains.* — L'auteur anonyme de la *Clausula de Pippini consecratione*, qui est probablement un moine de Saint-Denis, écrivant en 764, nous dit que *per manus Stephani pontificis in regem et patricium una cum prædictis filiis Carolo et Carlomanno unctus et benedictus est* [6]. Voilà l'origine du titre de patrice porté par le roi Pépin depuis l'hiver de 754. A partir de l'année 755, toutes les lettres papales adressées au roi des Francs portent *Pippino regi Francorum et patricio Romanorum* et ses jeunes fils reçoivent le même titre : *Carolo et Carlomanno regibus et patritiis Romanorum* [7].

Ce titre de « patrice » était conféré aux plus hauts dignitaires de l'empire [8] et il était inamissible. En Italie, on avait contracté l'habitude de voir ce titre porté par l'exarque qui est toujours désigné dans le *Liber pontificalis* par ce titre : *patritius et exarchus Italiæ* [9]. Mais de quel droit le pape conférait-il une dignité qui relevait de l'empereur seul? On a proposé une explication bien difficile à admettre. Le pape, d'accord avec l'empereur, était nanti d'un diplôme. D'abord on n'y trouve aucune allusion dans les textes. Pépin serait devenu subordonné de l'empereur et, dans leurs rapports, on n'en trouve pas trace. Les fils de Pépin ayant été nommés patrices en même temps que leur père, c'est une nouvelle difficulté, car le patriciat n'était pas héréditaire. Cependant, peut-on croire que le pape avait laissé entendre qu'il était d'accord avec l'empereur et que Pépin et lui s'étaient entendus, pour feindre que le protocole avait été respecté? Ce petit problème n'est pas résolu.

Le pape croyait faire une excellente opération. Nominalement, il demeurait sujet de l'empereur; politiquement, il déboutait le roi des Lombards de toute prétention et il se réclamait du roi des Francs, qui n'était que patrice et qui habitait fort loin. Ce dernier était un maître très généreux et qui avait toujours la main ouverte pour donner. Nous ne savons pas si Pépin a pris dans ses actes la qualification de patrice [10]. Charlemagne se pare volontiers de ce titre et, dans ses voyages à Rome, il est reçu avec le cérémonial usité pour les patrices et les exarques.

Après qu'il eut conquis le royaume lombard, Charlemagne mit la main sur Rome. Paul Diacre ne fait pas de façons pour l'avouer : *Langobardorum gentem suæ subdidit ditioni : Romanos præterea ipsamque urbem Romuleam suis addidit sceptris*, en 777. Avec toute leur finesse, les papes n'avaient pas prévu cette brusque liquidation du royaume lombard qui les rendait voisins et sujets du roi des Francs. En 795, le pape Léon III envoya à Charlemagne « les clefs du tombeau de saint Pierre et l'étendard de la ville [11] »; ce qui était décisif, c'était la demande qui accompagnait ces présents. Léon réclamait de Charles l'envoi à Rome d'un délégué pour recevoir les serments du peuple romain : *qui populum romanum ad suam fidem atque subjectionem per sacramenta firmaret.*

4° *Le roi des Francs, empereur.* — En l'année 800, Charlemagne, de patrice, devint empereur. Il est difficile d'ajouter foi au récit d'Einhard [12] qui montre Charlemagne à tel point surpris et mécontent qu'il proteste que, en ce jour de Noël, il eût préféré ne pas se rendre

[1] Id., *ibid.*, t. I, p. 416. — [2] *Liber Carolinus*, édit Jaffé, n. 1-2. — [3] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 420. — [4] *Liber Carolinus*, p. 38, 53-54. — [5] Capitulaire de 806; *Divisio imperii*, art. 15, dans Boretius, *Capitularia*, p. 129. — [6] Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 10. — [7] *Liber Carolinus*, édit. Jaffé, n. 6, 7, 8. — [8] *Code Théodosien*, tit. VI, lex 6, dans Godefroid, t. II, p. 72, note 2. — [9] P. 312, 328, 332, 372, 383, 403. — [10] Les actes relatifs à l'Italie sont perdus. — [11] Einhard, *Annales*, ad ann. 796. — [12] Einhard, *Vita Caroli*, c. XXVIII.

à l'église s'il avait prévu la scène qui s'y passerait.

L'entourage intime de Charles ne manquait pas de lui dire que la dignité impériale dépassait la dignité royale [1]; restait à découvrir le moyen de s'y élever. On pouvait recourir au pape. Celui-ci — Léon III — était dans des grands embarras, fugitif de Rome et l'hôte du roi des Francs dans le palais duquel il passa tout un été. Rien ne transpira de leurs entretiens. Alcuin s'en plaignait [2]. Jean Diacre était mieux instruit; il est vrai qu'il écrivait soixante-dix ans plus tard, mais peut-être avec plus d'indépendance que les contemporains de l'événement. D'après lui, *Leo fugiens ad Carolum regem spopondit ei, si de suis illum liberaret inimicis, augustali eum diademate coronaret.* L'engagement était grave, mais le cas de Léon III ne l'était pas moins. Il avait fui devant une révolte [3] qui l'accusait, entre autres choses, d'adultère et de parjure [4]. Une enquête prescrite par Charles ne l'avait pas satisfait et le roi des Francs se rendit à Rome pour y voir clair sur ces crimes *quæ pontifici objiciebantur.* Une armée franque avait rétabli le pape dans Rome, mais il s'agissait maintenant de comparaître devant le roi et sa cour laïque, afin de s'y justifier par le serment judiciaire : *Qui (pontifex) postquam nullus eorumdem criminum probator esse voluit, coram omni populo, in basilica Sancti Petri, evangelium ferens, ambonem conscendit, invocatoque sanctæ Trinitatis nomine, de objectis se criminibus jurejurando purgavit* [5]. Les circonstances étaient tellement graves qu'il n'était pas possible de se dérober. Léon avala le calice et, comme s'il avait voulu bien montrer qu'il en savourait toute l'amertume, il eut soin de dire, dans son serment, que nous possédons [6], qu'il ne se regardait pas comme jugé et que ce serment, contraire aux canons, ne devrait jamais être invoqué comme un précédent contre ses successeurs [7].

Le surlendemain, Charles était couronné empereur par Léon, et on aura quelque peine à croire que le personnage qui venait de subir une pareille humiliation ait joui d'une indépendance soudaine telle qu'elle lui permît une initiative de cette nature qui risquait de déplaire au maître et qui, au dire d'Einhard, lui aurait déplu.

Le véritable motif du couronnement impérial du 25 décembre 800 fut dans la volonté de Charlemagne.

Les chroniqueurs, moins préoccupés de dissimuler le mobile véritable, nous disent que, chez les Grecs, le trône impérial était vacant, puisqu'une femme, Irène, l'occupait. Dès lors, il parut convenable au pape Léon de nommer empereur le roi des Francs, Charles, qui avait déjà sous son autorité Rome où les anciens Césars avaient eu coutume de siéger. C'est le témoignage des *Annales* de Lorsch [8]; celui de la *Chronique* de Moissac n'en diffère pas [9], et on retrouve le même ordre d'idées chez les annalistes postérieurs [10] et jusqu'à Ordéric Vital [11].

Ce couronnement impérial du roi des Francs consacrait la rupture avec Constantinople qui le comprit et protesta [12]. Mais une pareille décision donnait à réfléchir au pape qui trouva bon de partager les responsabilités. Au dire des *Annales* de Lorsch, « il parut convenable au pape Léon, aux vénérables évêques réunis en assemblée et à tout le peuple chrétien, de nommer Charles empereur. Même assertion dans la *Chronique* de Moissac et d'autres. Le *Liber pontificalis* fait intervenir « tous les fidèles romains [13] ». A cela, Fustel de Coulanges observe qu'il n'a pas dû y avoir une véritable délibération, un vote, un plébiscite, mais on peut en induire qu'il y eut un simulacre de cela. Quelques pourparlers précédèrent le couronnement, lequel fut, d'une certaine façon, un acte collectif [14].

La cérémonie est connue par la description du *Liber pontificalis* [15] : « Étant venu le jour de Noël dans la basilique de Saint-Pierre, tous se réunirent de nouveau. Alors le pontife, de sa propre main, posa la très précieuse couronne sur la tête de Charles. Et, à ce moment, tous les fidèles romains, unanimes et d'une seule voix, sous l'inspiration de Dieu et de saint Pierre, s'écrièrent : « A Charles, très pieux auguste, couronné « de Dieu, grand et pacifique empereur, vie et victoire! » L'acclamation fut répétée trois fois et ainsi, par tous, il fut établi empereur des Romains. »

Le cérémonial était tout romain, les titres aussi. Si on se reporte au *Liber de cærimoniis aulæ byzantinæ* de Constantin Porphyrogénète (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2695-2713), on verra la description du couronnement impérial [16] et on y lira les mêmes acclamations ou des acclamations analogues. Le couronnement de Charlemagne a donc été conforme au cérémonial et, quand il fut terminé, Einhard nous dit que le pape Léon se prosterna devant l'empereur : *ab eodem pontifice more antiquorum principum adoratus est.*

Ce qu'on venait de proclamer, c'était un empereur romain et non pas franc ni germanique; ce n'était pas non plus un empire franc ou germanique, c'était un empire romain d'Occident. Ceci pouvait déplaire à l'empereur romain de Constantinople, à qui, sans sa permission, on soustrayait la moitié de son empire, purement nominal, il est vrai. On s'explique alors que les empereurs grecs aient essayé de tourner la difficulté en qualifiant Charlemagne *imperator Francorum* [17]. Un siècle plus tard, ou peu s'en faut, ils s'efforçaient encore d'y réussir et interrogeaient Louis II qui leur répondait : *Miraris quod non Francorum sed Romanorum imperator appellemur, sed scire te convenit quia nisi Romanorum imperator essemus, utique nec Francorum a Romanis enim hoc nomen et dignitatem assumpsimus* [18]. Après le 25 décembre 800, Charlemagne fut à la fois roi des Francs, roi des Lombards et empereur des Romains. Ce dernier titre prévalut sur les autres; *augustus* est le titre le plus relevé qu'on lui décerne [19] et, dans les cérémonies, Charlemagne et ses successeurs portent le costume impérial.

Roi et empereur, Charlemagne l'est partout où il règne; il est vrai que, parfois, le titre *imperator Romanorum* est remplacé par *Romanum gubernans imperium*, mais, en 802, les *missi* envoyés dans toute l'étendue des États ont le devoir d'exiger « que tout homme, ecclésiastique ou laïque, qui lui avait prêté serment à titre de roi lui renouvelât son serment à titre de césar [20] ». D'ailleurs, personne en Gaule — même ceux de race franque — ne s'indigna d'entendre le roi s'appeler *cesar* et se dire « Romain ». Ce nom était resté familier à tous et son adoption fit l'effet d'une reprise légitime de possession.

En réalité, ce nouveau titre ne changea rien à ce qui existait. Il y avait beau temps que la monarchie

[1] *Monumenta Alcuiniana*, p. 464. — [2] *Ibid.*, p. 491. — [3] C. Bayet, *Léon III et la révolte des Romains en 799*, dans *Ann. de la fac. des lettres de Lyon*, 1883. — [4] *Monumenta Alcuiniana*, p. 489. — [5] Einhard, *Annales*, ad ann. 800. — [6] *Liber Carolinus*, édit. Jaffé, p. 378. — [7] Id., *ibid.*, p. 379. — [8] *Annales Laureshamenses*, dans Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 38. — [9] *Chronic. Moissiac.*, dans Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 78. — [10] *Vita S. Willehadi*, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. III, 2e part., p. 406. — [11] Ordéric Vital, I, XXIV, édit. Aug. Le Prevost, t. I, p. 156. — [12] Einhard, *Vita Caroli*, c. XXVIII. — [13] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 7. — [14] *Les transformations de la royauté*, p. 315. — [15] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 7; Einhard, *Annales*, ad ann. 801. — [16] Édit. Bonn, c. XXXVIII, XL, XLIII, p. 191-224. — [17] Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 336. — [18] Id., *ibid.*, t. VII, p. 574. — [19] Jaffé, *Liber Carolinus*, p. 308; Tardif, *Cartons*, n. 101; Bouquet, *op. cit.*, t. VI, p. 174; t. VII, p. 309. — [20] Capitulaire de 802, Boretius, *Capitularia*, p. 92.

franque s'était modelée sur l'administration et les procédés romains; il n'y avait rien à y modifier, sauf les titres et quelques formes extérieures. Affaire de protocole. Par une sorte de contradiction, un mot devient de plus en plus fréquent, celui de *respublica*. L'idée qui s'y attache, c'est que le gouvernement est la chose de tous que l'empereur seul peut gérer. Sa responsabilité s'étend à tout : sécurité, prospérité, ordre, croyance. Les empereurs ont sans cesse sous leur plume le mot *respublica* [1] et les écrivains comme Einhard, Nithard, Thégan en usent volontiers [2]. Le mot gardera cette signification dans la langue française pendant des siècles, jusqu'au jour où il l'échangera contre une signification opposée.

XII. Le palais. — 1° *Organisation*. — Ce qu'on entendait à l'époque mérovingienne par ce mot de *palais* garde le même sens sous la dynastie carolingienne et n'a pas d'équivalent dans nos expressions qui désignent le palais (royal) ou le palais (de justice); on approcherait plus près avec notre mot *ministère*, et cependant ce serait incomplet.

D'abord *palatium* désigne le personnel et non les bâtiments; il existe une *disciplina palatii* [3], on rédige le *de ordine palatii* [4], on se rend *ad palatium regis*, c'est-à-dire chez le roi [5]; enfin *palatium*, c'est le trésor [6] ou c'est la royauté [7]; de là tous ces noms variés : *palatium regis*, *aula regia* [8], *domus regia* [9], *regis comitatus* [10], pour chacun desquels on citerait de nombreux exemples. Le moine de Saint-Gall (Notker le Bègue) lance un terme nouveau : *curia regis* [11]. Comme tout se fait à la mode de Rome, on décore le *palatium* de l'épithète de *sacrum* [12] et ceux qui y font carrière s'appellent *palatini* [13] ou *aulici* [14] et dans la langue du temps, on dit d'eux *serviunt* ou *militant in palatio* [15]; ce sont les *aulæ regiæ milites*.

Lorsque Pépin quitta la mairie pour la royauté, il se garda bien de faire revivre la mairie qui disparut pour toujours. Néanmoins, il y eut un *comes palatii* comme par le passé [16] exerçant la surveillance et le gouvernement de tout le palais [17]; il y en eut même plusieurs simultanément, trois au moins, et peut-être quinze, mais plus souvent, semble-t-il, il n'y en a qu'un. Hincmar ne parle que d'un seul [18].

Le personnel placé sous les ordres du *comes palatii* forme des services différents nommés *officia* ou *ministeria*, comme au temps de l'empire romain. Chaque groupe obéit à un *magister*, sous les ordres duquel travaillent les *ministri* ou *juniores*.

Tout d'abord, on rencontre les services domestiques, c'est-à-dire ceux qui ont pour objet la table du roi, l'écurie du roi, la chambre du roi.

1. Le chef du service de la table gardait son titre germanique de sénéchal qu'on rencontre à l'époque mérovingienne [19], sous Charlemagne et sous Charles le Chauve. Tout ce qui concerne la bouche lui revient, tant pour le roi que pour sa famille; c'est lui qui porte les plats à la table royale, qui dirige la cuisine et la boulangerie.

2. Ce qui, beaucoup plus tard, s'appellera le « gobelet » est encore désigné sous le titre ancien de *magister pincernarum*, celui qui dirige les échansons. C'était une fonction importante, et nous lisons dans Théodulfe :

Adveniat pincerna potens Eppinus et ipse
Pulchraque vina manu vinaque grata vehat.

Dans Hincmar (c. xxiii) et dans le *Capitulaire* de Villis (c. xvi), nous le voyons désigné sous le nom de *buticularius*, « bouteiller », titre qui se transmettra à l'époque capétienne.

3. A l'écurie, point de changement depuis l'empire; nous retrouvons le *comes stabuli* qui commande aux *marescalci*.

4. Le trésor est désigné par le local qui enferme le numéraire, *camera* [20]; on dit aussi *arca publica* [21] et *sacellum regis* [22]. C'est là qu'on garde les impôts, les dons des sujets, les présents des ambassadeurs étrangers; c'est aussi une sorte de garde-meuble où on entasse bijoux, ornements, tissus, vaisselle d'or, même les livres. La clef en est confiée au *camerarius* [23]. Nous trouvons aussi le terme *sacellarius*, qui est peut-être synonyme de *camerarius*, bien que, dans Hincmar, il paraisse subordonné [24].

5. La chambre du roi retient tout un personnel : les *cubicularii* ou chambellans; les *ostiarii*, « huissiers »; les *venatores*, « veneurs »; les *satellites*, « gardes du corps », et celui qui, sous le titre de *mansionarius*, cumule les fonctions que, dans le cours des âges, on verra remplir par le premier gentilhomme de la chambre ou par le maréchal de la cour.

Tout ce que nous venons de voir regarde le service domestique et personnel, mais il faut faire leur place aux services publics, à ce que nous appellerions les bureaux et ce que la langue du temps nommait *scrinia*.

6. La chancellerie travaillait non seulement à la rédaction des lois et ordonnances, elle composait les instructions destinées aux fonctionnaires, préparait les diplômes d'immunités et de donations, les confirmations de chartes, entretenait une correspondance très active entre le roi ou l'empereur, le pape et les évêques. Toute cette besogne demandait un nombre considérable de plumitifs, de qui on exigeait, dit Hincmar, « le désintéressement et la discrétion [25] ». On les nommait *notarii* [26] ayant sous eux des *scribæ*. Le terme de « référendaire », fréquent sous les Mérovingiens, ne se retrouve plus sous la nouvelle dynastie. Le chef de ces bureaux s'appelait protonotaire ou chancelier [27]; dans le personnel de l'ancien palais impérial, il portait le titre de *a secretis* [28]. C'était lui qui, ayant la responsabilité de la rédaction des actes royaux, les signait le plus souvent. A partir de Louis le Pieux, c'est souvent un subordonné, *notarius*, qui signe *ad vicem* du chancelier.

7. La conservation des actes était dévolue à l'*archivum palatii* [29]; on dit aussi *archivum publicum* [30], *armarium palatii*, *nostrum armarium*, ou enfin plus simplement *scrinium* [31]. Tout acte royal était copié en plusieurs exemplaires, dont l'un était conservé [32]; ainsi, lorsque Charlemagne règle le sort de Tassillon, il fait faire trois exemplaires de cet acte, *tres breves ex hoc capitulo uno tenore conscriptos fieri præcepit, unum in palatio retinendum*. Il en est de même pour les capitulaires [33] et aussi pour les diplômes d'un caractère privé,

[1] Tardif, *Cartons*, n. 126, 135; Bouquet, *Recueil*, t. vi, p. 367, 464, 588. — [2] Nithard; Hincmar, *Epistola ad Carolum; Vita Walæ*, ii, 2, etc. — [3] Capitulaire de 820, Boretius, *Capitularia*, p. 297. — [4] Hincmar, cf. Baluze, *Capit. reg. Franc.*, t. ii, p. 285. — [5] *Capitulare Pippini*, dans Boretius, *Capit.*, p. 32. — [6] Boretius, *Capitularia*, p. 123, 226. — [7] Bouquet, *Recueil*, t. vi, p. 650. — [8] *Vita sancti Benedicti Anianensis*, c. xli. — [9] *Vita S. Willelmi ducis*, c. xviii. — [10] Einhard, *Annales*, ad ann. 787. — [11] Moine de Saint-Gall, l. II, c. xxi. — [12] Hincmar, *Epist.*, xxiii; *De ordine palatii*, c. i. — [13] Moine de Saint-Gall, l. I, c. xxv. — [14] Einhard, *Annales*, ad ann. 778, 785. — [15] Id., *ibid.*, 796; *De translatione*, i, 1. — [16] Tardif, *Cartons*, n. 55, 75, 103; Einhard, *Annales*, 782. — [17] Capitulaire de 820; Boretius, *Capit.*, p. 298. — [18] Hincmar, *De ordine palatii*, c. xix, xxi. — [19] *Lex Alamannorum*, tit. lxxi. — [20] *Gesta Dagoberti*, c. xxxiii. — [21] L'Astronome, c. xxiii. — [22] Boretius, *Capit.*, p. 32. — [23] Hincmar, c. xxii. — [24] Hincmar, c. xvii. — [25] Hincmar, c. xvi. — [26] *Codex Laureshamensis*, t. i, p. 48, n. 20. — [27] Hincmar, c. xvi. — [28] Hincmar, c. xvi. — [29] Einhard, *Annales*, ad ann. 813; Tardif, *Cartons*, n. 124, p. 188. — [30] Boretius, *Capitularia*, p. 275, cf. p. 264. — [31] Capitulaire de 853; Muhlbacher, *Regesta*, p. 577. — [32] Boretius, *Capitularia*, p. 74. — [33] Voir capitulaire de 808, c. viii, dans Boretius, *op. cit.*, p. 138.

dont on faisait deux exemplaires. Tous ces bureaux étaient sous la direction du chancelier.

8. La chapelle représentait une administration importante dans le palais carolingien (voir *Dictionn.*, t. III, col. 408-414). On y conservait des reliques précieuses et nombreuses qu'on exhibait pour rendre la justice et pour tenter le sort des armes. Le gardien des reliquaires et des reliques était aussi le directeur du personnel; on le nommait chapelain, archichapelain, plus tard apocrisiaire [1].

9. L'école du palais, malgré tout ce qu'on en a dit [2], est mal connue (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1876).

2° *Gouvernement de l'État par le palais.* — Cet organisme était remarquable par sa cohésion; chacun des palatins dépendait du roi et tous s'accordaient entre eux à le servir. L'admission n'était pas un droit, et personne n'était dispensé de se *commender* au roi [3]. *Commendatus est regi a parentibus*, lisons-nous, et, une fois accepté par le roi, on ne pouvait se retirer sans son agrément. Einhard, lui-même, en est là; il lui faut demander *a curis sæcularibus absolutum et liberum fieri* [4]. L'accord, avons-nous dit, est parfait, c'est l'*unanimitas*. En 829, le synode de Paris s'exprime ainsi : *Hi autem qui palatinis honoribus fulciuntur, sive clerici sint sive laici, dignum est ut vinculo caritatis connectantur* [5]. C'était un ministère et une confrérie, où le prince était à la fois un maître et un père.

« Les titres de services domestiques ne doivent pas faire illusion. Les fonctions ne sont domestiques que par un côté [6]. En effet, les documents montrent que les hommes appelés bouteillers, échansons, sénéchaux, chambriers, chefs d'écurie, remplissaient fréquemment des fonctions de tout autre nature.

« En 782, Charlemagne, envoyant trois armées en Saxe, met à leur tête le chambrier Adalgise, le chef d'écurie Grilon, le comte du palais Worad [7]. En 781, il charge d'une mission importante en Bavière un diacre de sa chapelle et son grand échanson [8]. En 786, le chef de la table ou sénéchal est chargé de combattre les Bretons [9]. En 791, le chambrier Mégenfried est à la tête d'une armée. En 807, le chef d'écurie Burchard commande une flotte. Un huissier, *ostiarius*, est chargé d'une mission auprès du pape Hadrien Ier. Un chef des huissiers est placé par Louis le Débonnaire auprès de son fils Lothaire comme conseiller et comme chef de gouvernement [10]. Un notaire est chargé d'une importante mission auprès du pape Étienne II. Un autre notaire ou chancelier, Hélisachar, commande une armée en 824 et administre la plus difficile des provinces frontières en 829. Il y a donc un mélange et une confusion des services domestiques et des fonctions publiques. Il ne faudra donc pas s'étonner plus tard de voir le connétable et le maréchal devenir des chefs d'armée, le chambrier devenir un ministre des Finances, le bouteiller et le chef de la bouche *(dapifer)* devenir de vrais ministres d'État.

« Dès le temps de Charlemagne, les bureaux du palais ressemblent quelque peu à ce qu'on a appelé plus tard des ministères. L'archichapelain n'est pas seulement le prêtre de l'oratoire royal. Il est le juge de tous les débats qui surviennent entre les ecclésiastiques. Il a la décision de toutes les affaires qui concernent la religion, la discipline de l'Église, les intérêts ou les devoirs des évêques, des chanoines, des moines [11]. Tous les évêques de l'empire s'adressaient à lui pour les affaires de leur diocèse, et il en avait la décision [12]. Sa charge était un véritable ministère ecclésiastique [13]. Le comte du palais était le chef de la justice; c'était lui qui présidait au tribunal suprême du royaume [14], et Hincmar ajoute que ce n'était là qu'une de ses innombrables attributions. Toute l'administration du royaume aboutissait à lui. Il était le premier ministre du roi pour la société laïque, comme l'archichapelain l'était pour la société ecclésiastique [15]. »

XIII. Les optimates. — Les documents nous font connaître une catégorie de serviteurs royaux désignés sous les noms d'*optimates*, *proceres* et encore *primates* ou *regni primores*. Ces termes avaient été en usage dans la période mérovingienne et ceux qui sont ainsi désignés sont les « grands du roi », les « grands du palais » [16]. La cour franque n'en a pas le monopole [17] puisque nous les retrouvons à la cour pontificale [18] et à celle de Byzance [19].

Les *optimates* ne sont tels ni par droit de naissance, ni par privilège de fortune, mais par volonté royale et ce titre entraîne pour celui qui le porte un devoir de fidélité plus strict [20], une *commendatio* plus étroite. C'est le roi qui confère ce titre, et celui qui le reçoit s'en fait gloire : *glorioso optimati* [21].

Sous l'empire romain, nous avons rencontré des documents qui font état du titre d'*amicus Cæsaris* proposé à des confesseurs de la foi pour obtenir leur apostasie; ce titre reparaît à peine modifié sous l'empire carolingien, où on rencontre un grand nombre de personnages qualifiés *amicus principis* [22]. Il semble qu'ils aient été admis au lever du roi [23] et au bain du roi [24]. Cette vieille qualification reprit peut-être quelque vie sous Charlemagne.

On trouve fréquemment l'épithète de « noble » qui paraît d'un emploi plus large que « optimate », mais qui ne désigne pas une caste sociale. Les *nobiles* sont des dignitaires ou des fonctionnaires royaux. La noblesse, telle qu'on l'entend alors, est l'aveu qu'on appartient à une famille en possession de figurer dans le palais. Nous lisons dans la *Vita Angilberti* « qu'il était d'une noblesse distinguée, car tous les hommes de sa famille avaient été dans le service particulier des rois des Francs; ses ancêtres avaient exercé les pre-

[1] Diplôme de 768; Tardif, *Cartons*, n. 60; Einhard, *Annales*, ad ann. 750; L'Astronome, c. XXVI; Diplôme de 819; Tardif, n. 112; Diplôme de 827; Tardif, n. 119; Alcuin, *Epist.*, CXXVIII. — [2] Alcuin, *Epist.*, LXXVIII, CXI, CXII; *Annales Bertiniani*, p. 31; *Vita S. Adelardi*, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. IV, p. 310. — [3] *Vita Willelmi ducis*, dans Mabillon, *op. cit.*, t. IV, p. 74. — [4] Lettre, dans Jaffé, n. 14, p. 453. — [5] Mansi, *Concil. ampliss. coll.*, t. XIV, col. 582. — [6] Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 335. — [7] Einhard, *Annales*, ad ann. 782. — [8] Id., *ibid.*, 781. — [9] Id., *ibid.*, 786. — [10] Id., *ibid.*, 822. — [11] Hincmar, *De ordine*, c. XX : *Apocrisiarius de omni ecclesiastica religione vel ordine necnon de canonica vel monastica altercatione seu quæcumque palatium adibant pro ecclesiasticis necessitatibus sollicitudinem haberet.* — [12] Hincmar, *op. cit.*, c. XIII : *Apocrisiarium, id est responsalem negotiorum ecclesiasticorum.* — [13] Loup de Ferrières, *Epist.*, CX : *Magister ecclesiasticorum;* Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIV, col. 634. — [14] Hincmar, *op. cit.*, c. XIX : *Comes palatii de omnibus sæcularibus causis vel Judiciis suscipiendi curam habebat;* c. XXI : *Comitis palatii inter cetera pene innumerabilia, in hoc maximae sollicitudo erat ut omnes contentiones legales quæ alibi ortæ palatium aggrediebantur, juste determinaret, seu perverse judicata ad æquitatis tramitem reduceret.* — [15] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, t. VI, p. 336-337. — [16] Tardif, *Cartons des rois*, n. 60; *Annales Laureshamenses*, ad ann. 787; *Annales Bertiniani*, ad ann. 857; *Vita Theodulfi*, c. II, dans Mabillon, *Acta*, t. I, p. 346; *Translatio Sebastiani*, dans *ibid.*, t. IV, p. 398; Boretius, *Capitularia*, p. 274. — [17] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 448. — [18] Paul Ier à Charlemagne en 757, dans *Liber Carolinus*, édit. Jaffé, p. 68. — [19] Einhard, *Annales*, ad ann. 821. — [20] Thégan, *op. cit.*, c. XII. — [21] Einhard, *Epist.*, dans Jaffé, n. 12, 49. — [22] L'Astronome, c. XXIX : *Eggideo regalium primus amicorum : Piccopinus de amicis regis defunctus est;* Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 170, cf. t. VI, p. 219. — [23] *Vita Caroli*, c. XXIV : *Cum calciaretur et amiciretur, non tantum amicos admittebat, verum etiam.* — [24] *Ibid.*, c. XXII : *Carolus non solum filios ad balneum, verum optimates et amicos...*

mières fonctions ou avaient été parents de ceux qui les exerçaient [1]. »

XIV. Le conseil du roi. — Dans la monarchie carolingienne, le roi est inséparable du palais et cela pendant toute la durée où nous l'étudions. Pépin le Bref, qui paraît avoir toujours eu le souci de mettre à couvert sa responsabilité, ainsi que nous l'avons vu à l'occasion du changement de dynastie, ne manque pas de recourir au conseil permanent qu'il a sous la main au palais. En 754, il ne se rend à la prière du pape de faire une expédition en Italie « qu'après avoir tenu conseil avec ses grands [2] ». Et c'est encore sur l'avis conforme de ceux-ci qu'il accorde la paix au roi lombard [3]; après la mort de celui-ci, il lui désigne un successeur sur le conseil de ces mêmes grands [4]. On citerait facilement d'autres circonstances analogues; et ce n'est pas seulement pour se tirer d'embarras que les rois procèdent ainsi, c'est pour se conformer au droit qu'ils énoncent dans les capitulaires où ils se font honneur d'avoir agi *per consilium*, *cum consilio* [5], conseil qui se compose des évêques et des grands du roi.

Ces consultations n'étaient pas de pure forme. En 754, Pépin soumit à son conseil la demande du pape au sujet d'une intervention en Italie contre les Lombards; personnellement, Pépin y était favorable, mais il souleva une vive opposition de la part de « quelques-uns des grands, et de ceux qu'il avait l'habitude de consulter, qui s'opposèrent tellement à sa volonté qu'ils allèrent jusqu'à déclarer tout haut qu'ils quitteraient le service du roi et retourneraient dans leurs maisons [6] ». Nous dirions aujourd'hui qu'ils présentèrent leur démission. Leur protestation fut étouffée. On ne dit pas qu'ils aient démissionné et, à l'issue du conseil, la guerre fut décidée, l'armée convoquée et mise en marche [7].

Charlemagne imite Pépin. En 773, il ne décide la guerre d'Italie qu'après avoir consulté ses grands [8]; et il agit de même avant l'expédition contre les Avares [9]. En 787, Charlemagne se trouve en Italie où le duc lombard de Bénévent lui propose la paix, mais ces propositions déplaisent au pape et aux grands qui tiennent conseil [10].

Ceux qui font partie de ce conseil sont les *consiliarii regis* [11]. Hincmar dit que Charlemagne avait « des officiers et des conseillers [12] et dès qu'un homme de l'une ou de l'autre catégorie venait à mourir, il avait soin de lui choisir un successeur compétent [13] ».

La Vie de saint Guillaume nous renseigne exactement sur ce conseil : « Guillaume fut, dès sa jeunesse, *commendé* par son père au roi Charles et, dès lors, il vécut sous ses yeux, dans le palais. Plus tard, il devint comte, et exerça quelques commandements militaires. Après cela, il entra dans les conseils du roi, et délibéra avec lui sur toutes les affaires du royaume. » Quand on apprit que les musulmans d'Espagne avaient fait une incursion en Aquitaine, « le roi appela, suivant sa coutume, les premiers de son palais et ses conseillers; il demanda leur avis sur ce qu'il convenait de faire; après une longue délibération, le conseil opina pour l'envoi d'une armée en Aquitaine sous la conduite du comte Guillaume; le roi se rangea à cet avis et chargea Guillaume du commandement [14]. »

Toutefois, il faut savoir que le conseil du souverain carolingien n'est pas un corps constitué; il ne jouit pas d'une existence propre; il ne s'assemble qu'à l'appel et en la présence du prince qui peut mander tel ou tel, négliger tels autres. Dans les affaires importantes, le prince appelle qui bon lui semble; dans les affaires ordinaires, Hincmar nous dit que Charlemagne « avait toujours soin d'avoir auprès de lui trois de ses meilleurs conseillers; à cet effet, ils se succédaient dans le palais à tour de rôle; et comme il lui arrivait souvent, la nuit, de réfléchir aux intérêts de l'Église ou de l'État, il notait ses réflexions sur des tablettes, et, le jour venu, il en délibérait avec trois conseillers [15]. » Il n'en faisait qu'à son idée. Le Cartulaire de Lorsch nous le montre réunissant, un matin, tous les conseillers présents, écoutant leur opinion et se décidant contre leur avis [16].

Louis le Débonnaire conservera le conseil et le consultera sur chaque affaire. Nous en avons maints exemples en 822, 826, 832, 834 [17]. Ce même empereur, consulté par un fonctionnaire sur quatre sujets, donne des solutions sur trois de ces sujets et il ajoute : « Quant au quatrième article, nous avons décidé d'attendre que nous ayons auprès de nous un plus grand nombre de nos fidèles pour en délibérer [18]. » Le conseil comprenait toujours un élément ecclésiastique et un élément laïque [19]. Et ce que nous avons vu sous Pépin et sous Charlemagne se continuera sous Louis et sous Charles le Chauve, qui, comme ses prédécesseurs, agit toujours en consultant des évêques et des grands ou avec le conseil de ses fidèles. Quant au nombre des conseillers, il varie et nous ne pouvons donner aucun chiffre précis.

XV. Les assemblées générales. — Tout ne s'arrête pas au conseil; il existe une assemblée générale dont les annalistes nous entretiennent souvent. Entre l'avènement de Pépin le Bref et la fin de Charles le Chauve, pendant une période de cent vingt années, nous relevons environ cent vingt-cinq assemblées; on pourrait donc croire que c'est presque une institution annuelle, d'un fonctionnement bien régulier et bien défini. Il n'en est pas ainsi. Et, d'abord, cette assemblée est désignée par des mots vagues, pris dans la langue latine : *conventus*, *placitum*, *synodus* qui ne définissent rien. On le comprend sans trop de peine, quand on s'aperçoit que l'assemblée se modifie de règne en règne et que, dans le même règne ou dans la même année, deux assemblées peuvent différer par leur nature et par leur objet.

Une assemblée, *conventus generalis*, comporte une convocation militaire, une assemblée judiciaire, une réunion politique.

1° *Le plaid militaire.* — En 754, au début de son règne, le roi Pépin convoque aux calendes de mars tous les Francs à sa résidence, la villa royale de Braisne; là, il prend conseil des grands et donne l'ordre à son armée de Francs et de peuples soumis de marcher contre le pays des Lombards, ce qui est exécuté [20]. L'auteur des *Annales* de Metz s'exprime à peu près dans les mêmes termes, sauf qu'à cette réunion des Francs il donne le nom de *placitum* [21]; la délibération se fait avec les grands et l'ordre de marche suit aussitôt

[1] *Vita S. Angilberti*, dans Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 475. — [2] *Continuateur* de Frédégaire, c. cxx; Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 2. — [3] Id., *ibid.*, c. cxxi; Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 4. — [4] Id., *ibid.*, c. cxxii; Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 4. — [5] Capitulaires de 742, 744, dans Boretius, *Capitularia*, p. 24, 29. — [6] Einhard, *Vita Caroli*, c. vi; Adrevald, *Miracula sancti Benedicti*, l. I, c. xviii. — [7] *Continuateur* de Frédégaire, c. cxx. — [8] *Annales Tiliani*, ad ann. 773, dans Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 19. — [9] *Annales Mettenses*, ad ann. 791. — [10] *Annales Laureshamenses*, ad ann. 787, dans Bouquet, *op. cit.*, t. v, p. 44. — [11] Capitulaire de 789. — [12] *De ordine palatii*, c. xii. — [13] *Ibid.*, c. xxvi. — [14] *Vita S. Willelmi*, c. iv, v, dans Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. iv, p. 73-74. — [15] *Capitula in synodo apud S. Macram*, c. viii, dans Hincmar. — [16] *Codex Laureshamensis*, t. i, 1768, p. 42-43. — [17] Einhard, *Annales*, ad ann. 822; *Vita Ludovici ab Anonymo*, c. xl; *Annal. Bertiniani*, ad ann. 832-834. — [18] Boretius, *Capitularia*, p. 297. — [19] Id., *ibid.*, p. 245. — [20] *Continuateur* de Frédégaire, c. cxx, dans Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 2. — [21] *Annales Mettenses*, ad ann. 754, dans id., *ibid.*, t. v, p. 335.

la décision prise. Cependant, tout *placitum* n'est pas déterminé par une menace de guerre. C'est ainsi qu'en 761, le *placitum* se tient à Duren, au champ de Mai *pro salutem patriæ et utilitatem Francorum tractandum*[1] ; il s'agit ici d'une assemblée politique, à laquelle assistent « tous les grands », *omnes obtimates*. Cependant, quelques mois plus tard, nouveau *placitum* convoqué à l'occasion d'une prise d'armes de Waïfer et « tous les Francs », *omnes Francos*, se rendent en tenue de guerre sur la Loire[2]. Voilà deux assemblées espacées par quelques semaines seulement, toutes les deux sont appelées *placitum*, quoiqu'elles n'aient rien de commun. En 767, voici un champ de Mai, *campus madius*[3], tenu à Bourges et qui n'est autre chose que la réunion d'une armée, le choix du point de concentration. Sous le règne de Charlemagne, nous retrouvons plusieurs assemblées ayant le même caractère, notamment en 773[4], et en 775[5]. En 777, c'est encore Einhard qui nous dit dans ses *Annales* que « le roi, voyant qu'il ne pouvait pas se fier aux promesses des Saxons, partit (de Nimègue) pour aller tenir la réunion générale de son peuple au lieu appelé Paderborn et, avec une grande armée, se porta sur la Saxe ». Ici, le *conventus* et l'*exercitus* sont visiblement la même chose; faute d'armée permanente, l'armée qui entre en Saxe est la multitude réunie autour de Charlemagne.

2° *Le champ de Mai.* — Les *Annales* de Lorsch et celles de Saint-Nazaire s'accordent à donner à cette réunion le nom de champ de Mai, qui a remplacé le nom de champ de Mars[6], comme l'explique Hincmar : *Campum martium... sic conventum illum vocabant a Marte quem pagani deum belli credebant a quo et martium mensem et diem Martis appellaverunt, quem conventum posteriores Franci maii campum, quando reges ad bella solent procedere, vocari instituerunt*[7]. Ce nom de champ de Mai exprime l'idée d'un groupement d'armée qui se prépare à entrer en campagne; ces deux idées sont même inséparables. Le mot *campus* faisait songer à une armée sous la tente; notre mot « camp » est venu de là. Il y avait plus; parfois le mot *campus* signifiait la rencontre de deux armées ou l'assaut de deux adversaires[8]. Dans les *Annales Nazariani*, nous lisons *Maii campus ad Dura* (Duren) et *Franci cum rege in Saxoniam*[9].

3° *L'assemblée judiciaire.* — Dans le *conventus generalis* il n'est pas toujours et exclusivement question de faire la guerre; néanmoins, on tient le *placitum*[10] et on y rend des jugements. Nous possédons huit exemples de jugements rendus dans les *conventus*, en 771, 782, 786, 788, 792, 818, 820, 828. Tantôt c'est un procès de famille[11], ou bien un différend entre un évêque et un abbé[12], ou encore une conspiration et des crimes analogues.

Ceci ne veut pas dire que le *conventus generalis* soit investi du pouvoir judiciaire. Reprenons l'exemple de 771, celui d'un procès de famille. Le plaid se tient à Valenciennes, où Charles a ordonné la réunion d'un grand champ de Mai, suivant l'usage des Francs[13]. Tous les grands s'y sont rendus, tous les chefs de province, toute la population, et le camp forme un vaste cercle. Quand tous sont réunis, il s'y trouve un duc particulièrement chéri du roi; mais les deux sœurs du duc viennent se plaindre, disant : « Très glorieux roi, aie pitié de nous qui sommes orphelines et ordonne à notre frère de nous rendre notre part d'héritage. » Charles mande aussitôt le frère et s'enquiert avec soin, en l'interrogeant, s'il avait quelque juste droit de posséder la part de ses sœurs; et il lui ordonne de leur rendre leur héritage. Charles décide, après avoir appris le refus du frère, que celui-ci prêtera serment sur le tombeau d'un saint et, dans ce serment, le duc est frappé de mort. Il y avait bien une assemblée, mais c'est le roi qui a jugé, interrogé et prononcé l'arrêt ; l'assemblée est demeurée passive.

On peut dire même que nous ignorons si tout cela s'est passé en présence de l'assemblée, si elle a eu un rôle quelconque, même muet, ou bien si le roi n'a pas attrait l'affaire par-devant lui seul, sous sa tente, dans une maison voisine ou dans son palais à Valenciennes. Il serait possible d'analyser de cette façon chacun des huit exemples mentionnés plus haut et qui sont tous décrits de façon suffisamment claire dans les documents. Or, « dans deux d'entre eux, ceux de 781 et de 786, le roi est représenté comme jugeant et décidant seul, ce dont il ne faut pas conclure qu'il n'eût pas son conseil et son tribunal autour de lui. Dans un troisième celui de 782, il est bien marqué que le jugement est rendu par un conseil de grands et d'évêques bien distinct du *conventus generalis*. Ceux de 788 et de 792 l'ont été par des vassaux et fidèles du roi; l'arrêt de 818 est l'œuvre du « jugement des Francs » ou du « jugement des grands du roi », ce qui est la même chose. Ceux de 820 et de 828, malgré les termes vagues des annalistes, semblent bien avoir été rendus dans les mêmes conditions. Enfin, dans les huit jugements, la vraie et définitive sentence est toujours prononcée par le roi seul, souvent en opposition avec l'opinion que le tribunal a émise[14].»

4° *La réunion politique.* — Il s'agit encore de *placitum*, mais, cette fois, on y traite des affaires politiques, ou d'administration. Essayons d'en dégager brièvement le caractère.

En 761, plaid tenu à Duren, ayant pour objet « de traiter du bien de l'État et des intérêts du royaume des Francs »[15]; mais, seuls, les grands sont convoqués *omnes obtimates... ad se venire præcepit*. Tous ces comtes et évêques ont amené leur suite, mais celle-ci piétine sur place et n'est pas consultée. En effet, nous lisons dans les *Annales* de Metz que, en cette année, le roi tint le *conventus* des Francs dans la villa royale de Duren et, traitant des affaires du royaume, il y réunit tous ses grands[16]. Voilà bien le type de la réunion générale; la population s'y trouve, mais c'est avec les grands que le roi délibère.

Le règne de Charlemagne vit de nombreuses assemblées générales dont les annalistes ne parlent guère; ce sont, en 770, à Worms; en 771, à Valenciennes; en 772, à Worms; en 773, à Genève; en 775, à Duren; en 776, à Worms; en 777, à Paderborn; en 779, à Duren; en 780, en Saxe. En 774, 778 et 781, il n'y en eut aucune ou bien le souvenir s'en perdit. Pour l'assemblée de 787, Einhard nous dit que « le roi, qui avait passé l'hiver en Italie, revint en France et décida que la réunion générale de son peuple aurait lieu à Worms. Là, il exposa, devant ses grands, ce qu'il avait fait dans son voyage d'Italie et termina en rapportant les promesses de fidélité que le duc des Bavarois lui avait faites à Rome[17]. » Ainsi, le roi profitait du *conventus* pour faire connaître ses actes et ses intentions.

En 802, il y eut un *conventus* très important dont

[1] *Continuateur* de Frédégaire, c. CXXV. — [2] *Continuateur* de Frédégaire, c. CXXV. — [3] *Continuateur* de Frédégaire, c. CXXXII. — [4] *Annales Laureshamenses*, ad ann. 773. — [5] Einhard, *Annales*, ad ann. 775. — [6] *Annales Petaviani*, dans Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 13. — [7] *Vita S. Remigii auctore Hincmaro*. — [8] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. X; capitulaire de 806, art. 14; capit. de 819, art. 10. — [9] *Annales Nazariani*, ad ann. 779. — [10] *Annales Petaviani*, dans Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 15. — [11] *Vita sancti Salvii*, c. XVII, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 647. — [12] *Miracula S. Goaris*, c. IV, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 291. — [13] *Vita S. Salvii*, c. XVII. — [14] Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté*, p. 384. — [15] *Continuateur* de Frédégaire, c. CXXV. — [16] *Annales Mettenses*, dans Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 338. — [17] Einhard, *Annal.*, ad ann. 787.

plusieurs annalistes ne disent rien [1]. Il se tint au mois d'octobre à Aix-la-Chapelle et se composa d'une assemblée ecclésiastique et d'une laïque, ce qui se comprend assez lorsqu'on voit que cette assemblée procéda à une réforme de la discipline ecclésiastique et à une revision de la législation civile. Voici ce que nous savons touchant la première : « L'empereur rassembla à Aix un synode général d'évêques, de prêtres, de diacres et leur fit donner lecture des canons de l'Église et des décrets des souverains pontifes. Il rassembla, dans le même synode, tous les abbés de ses États et tous les moines qui étaient venus; ils firent une réunion entre eux; on leur donna lecture de la règle de saint Benoît, et copie en fut remise, écrite par des hommes instruits, aux abbés et aux moines. Cela fait, ordre fut donné par l'empereur à tous évêques, abbés, prêtres, diacres, ecclésiastiques de tout rang d'avoir à veiller à ce que chacun, dans les évêchés, monastères et toutes Églises, se conformât aux constitutions de l'Église; en sorte que les chanoines vécussent suivant les canons, que les fautes des ecclésiastiques ou des laïques fussent amendées, et que, dans les monastères, la règle de saint Benoît fût rétablie [2]. » Et voici ce qui a trait aux lois civiles : « Pendant que cela se passait, l'empereur réunit les ducs, les comtes, le peuple chrétien, avec tous ceux qui connaissaient les lois. Il fit lire toutes les législations en usage dans son royaume, et fit remettre à chaque homme la sienne. Il fit corriger là où il était nécessaire de corriger, et fit mettre en écrit la loi corrigée. Il ordonna que tout juge jugeât d'après le texte écrit. Il défendit aussi aux juges de recevoir des présents et voulut que les pauvres comme les riches eussent la justice dans son royaume [3]. »

Dans ces assemblées, comme dans celles qui se tiendront au cours des années suivantes, ce qui n'est pas contestable, c'est l'autorité du roi qui impose ses volontés : Nous voulons..., nous décidons..., nous assignons... On ne relève jamais un mot qui témoigne de la consultation des grands, encore moins de la volonté populaire. Il en est de même sous Louis le Débonnaire, mais alors le caractère militaire s'efface un peu parce que les guerres sont plus rares et moins importantes.

Si nous cherchons à résumer ce que nous devons retenir sur ces assemblées, nous voyons que ce ne sont ni les lois, ni les capitulaires qui les régissent; elles sont devenues, à la longue, une institution. Sous Clovis, ses fils et ses petits-fils, rien de comparable. Dans la suite, nous voyons des assemblées de grands; sous Pépin d'Héristal, on commence à voir des réunions de l'armée avec consultation des chefs. Sous Pépin le Bref, le caractère militaire prévaut, de même sous Charlemagne; il s'atténue sous ses successeurs.

La réunion militaire est le premier germe et reste le principal élément de l'institution qui tend à devenir annuelle, mais à condition qu'intervienne un ordre du roi, car jamais le *conventus* ne s'assemble de lui-même et spontanément. De même, elle n'a pas une date réglée dans le cours de l'année, ni une localité assignée d'avance. La règle est de tenir l'assemblée là où se trouve le roi et, par conséquent, dans un palais ou dans une *villa* royale, les grands y sont admis et logés, la foule campe aux environs. L'assistance au *conventus* n'est pas facultative mais obligatoire. Les Francs, les étrangers, les vaincus y doivent faire acte de présence; les grands aussi, et ils amènent leurs hommes, que ce soient les hommes de l'évêque ou ceux du comte. Le roi consulte, délibère, décide, mais, finalement, n'en fait qu'à son idée; quant à la foule que les grands ont amenée avec eux, elle représente le peuple, mais on ne la consulte pas, parfois on lui communique une décision prise, qu'elle a le devoir d'applaudir. Au IXe siècle, une coutume s'introduisit. Le roi prit la parole, s'adressa à cette foule, lui donna des conseils, la gourmanda. Quand le roi en avait assez, il renvoyait tout ce monde, mais il n'était pas permis de s'en aller avant qu'il en donnât l'ordre.

XVI. L'ADMINISTRATION PROVINCIALE. — La résidence royale des Carolingiens était nomade; il n'existait pas de capitale et, cependant, le palais représentait un gouvernement centralisé qui, même lorsqu'il se déplaçait, exerçait une autorité incontestée par de nombreux intermédiaires.

1° *Les divisions administratives.* — Le maître de l'empire carolingien porte le titre de *rex Francorum* qui s'applique à toutes les populations, depuis l'Èbre jusqu'à l'Oder. Par un sentiment dont nous lui devons être reconnaissant, Charlemagne n'a jamais étendu cette appellation à l'Italie; pour ces gens-là, il a une appellation distincte : *Langobardi*. De même, le mot *Francia* s'étend à tout l'empire, la partie italiote toujours exceptée.

L'empire se divise en Gaule et en Germanie, mots d'un emploi courant parmi les gens d'Église et parmi les annalistes, qui n'hésitent pas sur la limite géographique qui est le Rhin. Dans la Germanie, il existait des divisions nationales telles que : Bavière, Alémanie, Thuringe, Saxe, Frise. Dans la Gaule, on distinguait la France proprement dite avec la Neustrie et l'Austrasie (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2122-2134) et l'Aquitaine, la Burgundie, la Septimanie ou Gothie et la Provence. Dans la *divisio imperii* de l'an 806, Charlemagne, qui partage ses États, les énumère tous. Il cite à l'article 1er l'Aquitaine, la Vasconie, l'Espagne, une portion de la Burgundie, la Provence, la Septimanie ou Gothie; aux articles 2 et 3, la Bavière, l'Alémanie, la Thuringe, la Saxe, la Frise; entre les deux groupes, à l'article 3, la *Francia* [4] qui va de la Loire au Rhin.

Dans les régions se place la subdivision en *pagi;* celle-ci, très ancienne, correspondant au territoire d'une *civitas* et à tout le ressort qui dépendait d'elle. Le *pagus* était la circonscription que les hommes connaissaient le mieux et de laquelle ils se réclamaient le plus couramment; un peu de la manière dont on se dit de nos jours de tel ou tel département.

La division ecclésiastique en évêchés et archevêchés était à peu près calquée sur l'ancienne division romaine en *civitates* et en *provinciæ*.

Il y avait d'autres divisions : le *comitatus* qui s'adaptait à la division en *pagi* et en *civitates*, mais ce qui signifiait une fonction à l'époque mérovingienne était alors devenu un terme géographique. Le *comitatus* ou « comté » fut une institution générale dans tout l'empire de Charlemagne.

Le *ducatus*, « duché », se trouve avec le sens de circonscription dans un capitulaire de Pépin le Bref [5] et dans la Loi des Ripuaires le pays ripuaire est nommé *ducatus* [6], tandis que la Loi des Chamaves parle du *ducatus* comme d'une circonscription qui comprend plusieurs *comitatus* [7]. Il faut attendre la période carolingienne pour voir *ducatus* prendre une signification permanente et fixe. Au VIIIe et au IXe siècle, le *ducatus* est plutôt un commandement que l'on confie à un personnage en le mettant au-dessus de plusieurs comtes.

[1] Passé sous silence par les *Annales* d'Einhard, les *Tiliani*, les *Laurissenses*, les *Fuldenses* et les *Mettenses*, mentionné par les *Laureshamenses*, la *Chronique* de Moissac et la lettre CXCI d'Alcuin. — [2] *Annales Laureshamenses*, ad ann. 802, dans Boretius, *Capitularia*, p. 105; *Chronicon Moissiacense*, dans Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 80. — [3] Mêmes références que la note précédente. — [4] Boretius, *Capitularia*, p. 127; cf. p. 272, un capitulaire de 817. — [5] Boretius, *Capitularia*, p. 41, art. 9. — [6] *Lex Ripuariorum*, tit. XXX, XXXIII, LXXII. — [7] *Lex Chamavorum*, tit. XLIV.

La *marca* est une circonscription particulière à l'époque carolingienne. Le mot *marca* signifie toute espèce de limite. C'est la frontière de l'empire, mais c'est aussi les provinces frontières. *Marca* correspond au latin *limes* (voir ce mot) et c'est ainsi qu'on dit la Marche d'Espagne, *Hispanicus limes* [1] et *Hispanica marca* [2], la Marche de Bénévent, la Marche de Frioul, la Marche de Bretagne : *Britannicus limes* et *Britannica marca* [3], la Marche de Septimanie : *Dispositis markis Hispaniæ, Septimaniæ, sive Provinciæ* [4].

A l'exception de quelques duchés et de quelques Marches, la division normale et constante du royaume était la division en comtés; l'étendue de ceux-ci pouvait différer beaucoup. Le nombre des comtés carolingiens, par rapport au territoire actuel de la France, était environ de cent dix.

Le *comitatus* se divisait en *centenæ*, terme exceptionnel à l'époque mérovingienne et d'un usage fréquent à partir de Charlemagne [5]. A côté de la *centena* vient la *vicaria* qui lui est synonyme. Dans quelques cas, au IXe siècle, une vicairie comprend plusieurs *centenæ* [6].

2° *Les comtes.* — Parmi les administrateurs qui ont la charge de cette vaste organisation, le comte est le personnage hiérarchique le plus important. Il y avait des comtes sans fonctions et sans *comitatus*, il y avait aussi des comtes palatins, les compagnons du prince et qui pouvaient, à l'occasion, recevoir un commandement militaire ou une mission diplomatique; le cas le plus fréquent est d'exercer une fonction administrative. Néanmoins, ce qui fait le comte, ce n'est ni la naissance, ni la fonction, c'est le choix du prince. Une carrière de comte débute ordinairement par l'apprentissage au palais pendant plusieurs années après lesquelles le comte reçoit la direction d'un comté où il montrera son savoir-faire.

Sous Charlemagne, nous voyons une disette de comtes, tous les disponibles ayant reçu une destination en Aquitaine ou en Lombardie. Adrevald nous apprend comment on s'y prit pour y suppléer. Charles prit jusqu'à des serfs de ses domaines qu'il fit comtes après les avoir affranchis : Rahon fut fait comte d'Orléans; Sturminius, comte de Bourges; Bertmund, comte d'Auvergne; et ce ne sont pas les seuls, « il nomma qui il voulut ». *aliisque alios præfecit, ut ei visum est* [7]. A quelques années de là, en 786 et en 792, à la suite de deux révoltes, il y a eu nombre de destitutions et il faut pourvoir aux emplois : même procédé.

Le roi nomme, mais aussi il révoque, et ceux qui l'ont été ne retrouveront jamais la faveur [8]; ses successeurs, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, n'auront pas la même fermeté, l'avertissement du vieil empereur mourant à son fils n'a pas été compris : « Ne faites que de bons choix, lui avait-il dit, et ensuite ne révoquez personne sans cause [9]. »

Les attributions du comte étaient fort diverses. C'est à lui de transmettre aux sujets les volontés du prince qui, d'ordinaire, lui adresse directement les diplômes royaux afin qu'il les promulgue dans chaque district de son ressort [10]. C'est à lui aussi de faire prêter le serment au roi et d'immatriculer tous ceux qui ont prêté ce serment. C'est à lui encore de veiller à l'exécution des lois et à la sécurité du pays. Enfin, c'est aussi à lui de représenter et d'agir comme aurait fait le roi en personne. Particulièrement, il juge les crimes et les procès; il fait rentrer les quelques impôts et veille à la levée des soldats.

Aucun pouvoir ne contrôlait celui du comte qui était, dans son comté, souverain absolu au nom du roi à qui il répond de tout. « Si l'un de vous, leur écrit Charlemagne, est négligent à exécuter ce que je prescris et s'écarte de mon capitulaire, qu'il sache qu'il sera appelé en notre présence pour rendre compte de sa conduite [11]. » Chaque année, il se rend auprès du roi pour plusieurs semaines employées à rendre ses comptes, à être interrogés et à s'instruire. Dès qu'il est de retour dans son comté, il doit s'attendre à être surveillé par des *missi*.

La dépendance du comte serait complète sur tous les points s'il ne s'en trouvait un où il ne doive rien attendre du roi : il ne reçoit aucun traitement. Mais, comme il lui faut vivre, il a ses ressources prévues. Un capitulaire de 793 lui abandonne le tiers du produit des amendes judiciaires [12]. En outre, le comte perçoit un droit d'expédition sur les actes de jugement [13], et il s'approprie le droit de gîte [14]. Enfin, le principal avantage du comte est que des terres sont attachées à sa fonction et qu'il en perçoit tous les revenus. Des terres fiscales une part est exploitée au profit du roi [15], une autre part est donnée en bénéfice aux vassaux royaux [16]; le reste appartient au comte.

3° *Les vicaires.* — Ceux qu'on nomme ainsi sont-ils les mêmes que les centeniers? D'après certains textes, on n'en devrait pas douter. Il semble qu'il n'y ait pas eu de règle absolue et que, le plus souvent, vicaires et centeniers soient des fonctionnaires du même ordre. Chaque comté comporte habituellement plusieurs vicaires qui ont chacun une circonscription à administrer.

4° *Les vicomtes.* — Ceux-ci diffèrent des vicaires; il n'y a, dans chaque comté, habituellement, qu'un seul vicomte résidant d'ordinaire auprès du comte et, en cas d'absence, tenant sa place, ou bien même déchargeant le comte du soin des petites affaires.

5° *Les dizainiers.* — En latin : *dicani;* chacun a sa petite circonscription. Ce sont là d'ailleurs des termes de convention auxquels ne répondent pas des lots de cent ou de dix familles.

Au-dessous, vient un personnel si humble qu'on pourrait l'appeler une poussière d'agents, si modestes qu'on ne s'est jamais avisé de les inscrire dans les actes officiels.

La liste qu'on vient de dresser laisse bien voir que le personnel administratif était plus nombreux à l'époque carolingienne qu'il n'avait été à aucune des époques précédentes et que cette hiérarchie de fonctionnaires royaux pénétrait fort avant dans la population. Il est assez curieux que ce développement du réseau de fonctionnaires se soit justement opéré à la veille du jour où le régime féodal allait l'emporter.

« Ainsi, l'administration carolingienne, toute monarchique qu'elle est, renferme pourtant des germes qui contribueront à former le régime féodal. La hiérarchie des ducs, comtes, vicomtes, vicaires, centeniers et dizainiers se retrouvera sous ce régime. Quelques-uns de ces noms, à la vérité, disparaîtront, comme trop humbles, mais on aura des ducs, des comtes, des vicomtes, des châtelains, des barons. A cette hiérarchie correspondra toute une échelle de fiefs et d'arrière-fiefs. Ceux qui ont dit que la féodalité était une

[1] Einhard, *Annales*, ad ann. 810, 826. — [2] *Ibid.*, ad ann. 788, 821, 822, 827, 828. — [3] *Ibid.*, ad ann. 779, 826. — [4] *Annal. Bertiniani*, ad ann. 835. — [5] Capitulaire de 786 ou 792, dans Boretius, p. 67, art. 4. — [6] Guérard, *Polyptyque... Prolégomènes*, p. 43, note 5; p. 44, note 6. — [7] Adrevald, *Miracula sancti Benedicti*, l. I, c. XVIII, édit. de Certain, p. 43. — [8] Le moine de Saint-Gall, II, XI. — [9] Thégan, c. XI. — [10] *Capitularia*, édit. Boretius, p. 112. — [11] *Capitularia*, édit. Boretius, p. 203-204. — [12] *Capitulare italicum*, c. V, dans Boretius, *Capitularia*, p. 201. — [13] *Responsum* de 800-818, dans id., *ibid.*, p. 145. — [14] Ce qui se prouverait au besoin par les chartes d'immunités. — [15] *Capitulare de villis*, art. 1, dans Boretius, *op. cit.*, p. 83. — [16] *Annal. Bertiniani*, p. 212 : *villæ vassalorum.*

armée qui était venue s'établir sur le pays et qui s'était découpé le territoire en conservant ses généraux, ses colonels, ses capitaines et ses soldats, ont exprimé une hypothèse, c'est-à-dire une pure idée de l'esprit, qui n'a jamais eu aucune réalité. La hiérarchie féodale n'est pas autre chose, à quelques nuances près, que la hiérarchie administrative de Charlemagne. Sous Charlemagne, elle obéissait; plus tard, elle a cessé d'obéir, et le système féodal s'est constitué. La hiérarchie administrative a été la charpente et comme l'ossature de ce système [1]. »

XVII. De la confection des lois. — Voyons si les rois carolingiens ont hérité du pouvoir législatif que possédaient et exerçaient les empereurs romains et les rois mérovingiens?

1° *L'autorité législative appartient au roi.* — Il en est ainsi sous Pépin, sous Charlemagne et sous leurs successeurs. Nulle place n'est faite à l'assemblée ou *conventus generalis*, le prince seul légifère et il l'affirme quand il dit : « Nous ordonnons, nous prescrivons, nous défendons » sans que ce pluriel énonce un partage quelconque d'autorité, car s'il arrive que les grands expriment leur adhésion c'est à titre personnel et non pas en qualité de mandataires de la nation. Si, parfois, le peuple intervient, c'est sous la forme de pétition, en dehors de toute réunion d'assemblée nationale. Nous possédons encore une *petitio populi ad imperatorem*, datée de l'année 803 [2], à laquelle l'empereur, dans sa réponse, dit en décider *quando ad generale placitum venerimus*.

Il faut admettre une distinction entre les lois et les capitulaires, mais il est malaisé de déterminer cette distinction parce que capitulaires et lois embrassent les mêmes matières, s'appliquent au droit civil comme au droit criminel. Et, cependant, cette différence, imperceptible en bien des cas, existe puisque les rois transforment à leur gré leurs capitulaires en lois ou bien leur attribuent l'autorité des lois : *Capitula quæ in lege Salica mittenda sunt* [3]; *Capitula quæ domnus Karolus imperator jussit ponere inter alias leges* [4]; *Capitula quæ ad Legem Bajuariorum, Karolus imperator addere jussit* [5]. En somme, les capitulaires ressemblaient à ces *edicta*, *decreta*, *constitutiones* qui, quatre siècles auparavant, partaient du palais des empereurs romains.

En ce qui concerne les lois proprement dites, la difficulté est plus grande à résoudre.

Nul ne songe à contester à Charlemagne son caractère de législateur agissant de son plein gré. « Il songea, écrit Einhard, à réformer les lois de son peuple, à y ajouter ce qui manquait, à en retrancher les contradictions, à corriger ce qu'il y avait de vicieux en elles; il y fit d'ailleurs peu de changements et se contenta de les augmenter d'un petit nombre de chapitres [6]. »

En 803, l'empereur ajoute quelques chapitres à la Loi salique : « Ici, lit-on, commencent les chapitres que le seigneur auguste Charles, en la IIIe année de son autorité impériale, a ordonné d'ajouter à la Loi salique [7]. » Sur un autre manuscrit on lit ceci : « Voici les chapitres que le seigneur Charles, empereur, a ordonné d'écrire dans son conseil et a prescrit de placer entre les autres lois [8]. » Enfin, un autre manuscrit porte seulement ces mots : « Ici commencent les chapitres de la Loi salique qu'établit l'empereur Charles [9]. Qu'il s'agisse de la Loi des Lombards [10] ou de celle des Bavarois [11], le procédé est analogue : ... nous avons fait ajouter ces nouveaux articles qui manquaient à la loi, afin que les cas douteux fussent décidés non par l'arbitraire des juges, mais d'après les règles émises par notre autorité royale. »

Hincmar, dans le *De ordine palatii*, attribue formellement au prince le droit de faire des lois nouvelles et même d'abolir les lois existantes [12], ce qui est d'accord avec le préambule d'un capitulaire de l'an 802 dans lequel on lit ceci : « Le sérénissime empereur a envoyé dans les différentes parties de son royaume les plus sages de ses grands; partout où il se trouve dans les lois quelque chose qui soit contraire au bien et à l'ordre, il a ordonné qu'on le lui fît savoir, parce qu'il veut lui-même, avec l'inspiration de Dieu, le corriger [13]. »

La chancellerie carolingienne ne manque pas d'orner les préambules de belles phrases faisant mention de la consultation des fidèles et de leur consentement, mais c'est une manière de parler; en réalité, la loi a été faite dans le plaid, mais pas par lui. Le chroniqueur de Moissac écrit, en 813, que « l'empereur réunit la grande assemblée du peuple, c'est-à-dire les évêques, les abbés, les comtes et tous les seigneurs du royaume des Francs et là il établit ses capitulaires [14] ». Voici ce que nous apprend Hincmar, qui écrit en 881 : « Lorsque les grands étaient réunis, on leur présentait, par la volonté du prince, les capitulaires que sa pensée avait conçus par l'inspiration de Dieu, ou dont le besoin lui avait été manifesté dans l'intervalle des réunions. Après les avoir reçus en communication, ils en délibéraient article par article; le résultat de leur examen était mis ensuite sous les yeux du glorieux prince qui, avec la sagesse qu'il avait reçue de Dieu, adoptait une résolution à laquelle tous devaient obéir [15]. »

2° *Promulgation des lois.* — Une fois la loi rédigée, il fallait en faire connaître le contenu aux intéressés. Voyons comment on s'y prend. En 803, une pétition est adressée à l'empereur sollicitant la modification permanente des règles du service militaire. Charlemagne y consent, mais sa décision ne prendra forme de loi que lorsque, se trouvant au milieu de son plaid général, parmi les évêques et les comtes, il pourra faire un acte législatif ayant un caractère de perpétuité. Simple formalité car il n'y aura ni délibération ni vote des assistants, mais pour qu'une décision prenne force de loi il faut que le prince la manifeste dans l'assemblée générale. Celle-ci se livre-t-elle à une discussion? On n'en trouve pas la trace dans un seul document. Le peuple n'aura qu'à accepter, c'est le seul droit qu'on lui abandonne, c'est le *consensus omnium*.

Qu'est-ce que le *consensus?* Une lettre de Charlemagne à son fils Pépin, en 809, va nous en instruire : « On nous a rapporté, lui écrit-il, qu'au sujet de quelques capitulaires que nous avons ordonné d'écrire dans la loi, il y a des pays où les hommes disent que nous ne les avons pas portés à leur connaissance et, pour cette raison, ils refusent d'y obéir, d'y *consentir*, de les tenir pour loi. Tu sais pourtant ce que je t'ai dit sur cette matière; je te rappelle que dans tout le royaume confié à tes soins tu dois donner connaissance au peuple des nouveaux capitulaires et exiger qu'on leur obéisse [16]. »

Comme cette formalité était parfois remplie dans le champ de Mai, en plaid général, on explique ainsi la mention du plaid qui est faite sur la plupart des capitulaires. On ne nous a pas dit comment le peuple marquait son assentiment, simple formalité à laquelle on n'a pas attaché assez d'importance pour nous en instruire.

[1] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 452-453. — [2] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 405-408. — [3] Boretius, *Capitularia*, p. 112. — [4] Id., *ibid.*, p. 113. — [5] Id., *ibid.*, p. 157. — [6] Einhard, *Vita Caroli*, c. XXIX. — [7] Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 387. — [8] Id., *ibid.*, t. I, p. 113. — [9] Id., *ibid.*, t. I, p. 112 — [10] Id., *ibid.*, t. I, p. 205. — [11] Id., *ibid.*, t. I, p. 157. — [12] *De ordine palatii*, c. XXI. — [13] Boretius, *op. cit.*, t. I, p. 92. — [14] Id., *ibid.*, t. I, p. 170. — [15] *De ordine palatii*, c. XXXIV. — [16] Boretius, *op. cit.*, t. I, p. 212.

Il n'était pas absolument indispensable que les nouveaux capitulaires fussent présentés au plaid général. Les assistants : fonctionnaires, ducs, comtes, évêques, *missi* recevaient chacun une copie qu'ils emportaient pour en donner lecture à la population au milieu de laquelle ils vivaient. Un capitulaire de 805 porte cet intitulé : *Capitula quæ volumus ut episcopi, abbates et comites qui modo ad casam redeunt, per singula loca nota faciant et observare studeant* [1]. On trouve des formules plus explicites encore sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve.

A leur arrivée, les fonctionnaires ou les prélats réunissaient une petite assemblée locale comme nous le voyons dans ce document daté de 803 : « L'an IIIe de notre maître Charles, auguste, ces chapitres de loi ont été faits, copie en a été remise au comte Étienne, afin qu'il les publiât dans la cité de Paris au mail public et en fit donner lecture en présence des scabins; ce qu'il a fait, et tous d'un commun accord ont déclaré qu'ils voulaient observer ces capitulaires à toujours dans l'avenir; et tous, scabins de l'évêque, scabins de l'abbé, scabins du comte, ont apposé leurs signatures [2]. »

XVIII. De la justice. — Le roi carolingien nomme les juges et les destitue; il les appelle « nos juges », *judices nostri;* et si on rencontre l'expression *judices publici* il faut, pour bien l'entendre, savoir qu'elle s'oppose à *judices ecclesiastici* et désigne toujours des juges royaux, car *publicus* a ce sens dans la langue du IXe siècle.

Les fonctionnaires du roi doivent rendre pleine justice et bonne justice; pour cela, il leur faut connaître les lois, c'est ce que les capitulaires recommandent avec insistance [3]. Le tribunal où le comte rend ses jugements s'appelle *mallus comitis*, *placitum comitis*, *mallus centenarii* [4]; il consiste en une salle couverte et bien entretenue, été comme hiver [5]. Là, le comte est maître. « Nous voulons, dit un capitulaire, que le comte ait toute puissance dans son plaid, sans que nul le contredise; s'il fait quelque chose qui soit contre la justice, c'est à nous que la plainte doit être adressée [6]. » Toutefois, le comte, conformément à une ancienne règle, doit consulter les hommes qui l'entourent. Il en était ainsi dans la Germanie et sous l'empire romain et aussi sous les Mérovingiens.

Ce conseil avait la connaissance et l'expérience des lois, mais de qui se composait-il? Les lois n'en disent rien. Dans les textes du VIIe siècle, les membres du tribunal sont appelés rachimbourgs ou *boni homines*, dans les textes des VIIIe et IXe siècles : *franci homines*. Tout cela est vague, mais il faut se souvenir que la société de l'époque se compose surtout d'esclaves, d'affranchis et de colons; en dehors d'eux, il reste peu de monde. Quelles règles observait le comte pour composer son plaid? Cela aussi nous l'ignorons. Mais nous savons que les hommes ne demandaient qu'à se dérober à l'appel du comte qui devait les contraindre à venir au plaid et frapper d'une amende les récalcitrants. Charlemagne décida que les hommes ne pourraient être contraints [7]. Il s'ensuivit que les plaids ne furent plus composés que de *vassi comitis* et de *scabini*, ceux-ci choisis par le comte ou par les *missi* et subordonnés au comte qui répondait de leur conduite.

De tous les jugements on pouvait faire appel au prince de qui le plaid se tenait dans le palais. Là, il consultait ses fidèles : des évêques, des abbés, des courtisans, des fonctionnaires. Le plaid est habituellement présidé par le comte du palais; le roi ne se montre que pour les causes importantes [8]. Il interrogeait d'ordinaire les membres du plaid, mais il n'était pas tenu de se conformer à leur opinion [9]. Un capitulaire de 813 nous dit que : *Rex super eos districtionem faciat carcerandi, exitiandi usque ad emendationem illorum* [10].

XIX. Impôts. — Nous avons parlé déjà de ce sujet, voir *Dictionn.*, t. VII, col. 447 : L'impôt sous la première race; col. 453 : Transformation des impôts en redevance; col. 456-462 : Époque de transition au début du IXe siècle.

XX. Service militaire. — Les règnes de Pépin et de Charlemagne ont été des règnes guerriers; cependant, il n'existait pas d'armées permanentes; les princes n'avaient autour d'eux que des gardes que les document appellent *satellites* ou *custodes* et on n'a pas d'indice qu'ils fussent nombreux. De garnisons, il n'en existait pas dans l'intérieur du pays, tout au plus voyait-on quelques *castella* échelonnés le long des frontières les plus menacées. Les documents ne font nulle part mention d'une troupe toujours réunie. Lorsqu'il s'agit de faire la guerre, on lève une armée et, la campagne finie, elle se dissout.

D'ailleurs, la profession militaire proprement dite n'existe pas. Le mot *milites* s'applique à des hommes incorporés dans l'armée, mais seulement pour la durée de cette incorporation. Dans une armée carolingienne, on trouve des hommes appartenant à toutes les professions : propriétaires, agriculteurs, marchands, qui, la campagne finie, reviendront à leurs affaires. En cela ils prennent exemple de leurs chefs, les comtes, qui, eux aussi, redeviendront administrateurs.

Tous les hommes libres doivent le service de guerre et nul n'oserait s'y soustraire [11]. L'appel qui est adressé est aussi pressant que l'est, de nos jours, l'ordre de mobilisation : *Ut omnes pleniter bene parati sint, quandocunque jussio nostra vel annuntiatio advenerit. Si quis autem tunc se imperatum esse dixerit, et præterierit mandatum, ad palatium perducatur* [12], et un capitulaire d'Aix-la-Chapelle, de date incertaine, prescrit à chaque comte « d'obliger les hommes à partir pour l'armée, sous peine, pour chacun, d'une amende de 60 *solidi*, afin que chacun se rende au jour fixé au lieu où nous leur ordonnons de se rendre [13]. »

Gaulois et Francs se confondaient sous les drapeaux; on ne distinguait pas davantage les Aquitains des Austrasiens et même les peuples assujettis comme Alamans et Bavarois ou même les Saxons, à peine soumis. Les hommes d'Église sont exemptés, mais cette dispense concerne surtout l'obligation de combattre en personne et de verser le sang [14].

Pendant sa présence à l'armée, l'homme ne reçoit aucune prestation; il n'est ni payé, ni nourri. Lors de l'entrée en campagne, il a le devoir d'être pourvu de vivres pour trois mois [15] comptés du jour où on franchit la frontière, si celle-ci se trouvait à 20 jours de son foyer. Ce qui est plus surprenant encore, c'est que le soldat ne reçoit ni armes, ni vêtements. Chaque homme se sera pourvu d'une lance, d'un bouclier, d'un arc et de flèches et, s'il en a le moyen, il aura même un casque et une cuirasse, tout cela en assez bon état pour durer six mois.

Ces conditions seraient, pour nous, incompréhen-

[1] Id., *ibid.*, t. I, p. 141. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 112. — [3] Capitulaire de 779, art. 11; 3e capitulaire de 803, 2e part., art. 4; 2e capitulaire de 805, art. 12, Boretius, *op. cit.*, p. 49, 124, 144. — [4] Capit. de 769, art. 12; 2e capit. de 809, art. 5; Boretius, *op. cit.*, p. 46, 418. — [5] 1er capit. de 809, art. 25; 2e capit. de 809, art. 13; Boretius, *op. cit.*, p. 149, 151. — [6] 2e capit. de 819, art. 5; Boretius, *op. cit.*, p. 296. — [7] Capitulaire de 809, art. 5; Boretius, *op. cit.*, p. 148. — [8] 3e capitulaire de 812, art. 2; Boretius, *op. cit.*, p. 176. — [9] *Chronicon Moissiacense*, ad ann. 788. — [10] 2e capit. de 813, art. 12, Boretius, *op. cit.*, p. 171. — [11] Capitulaire de 802, art. 7, Boretius, *op. cit.*, p. 93. — [12] Même capitulaire, art. 34, id., *ibid.*, p. 97. — [13] Capitul. de date incertaine, id., *ibid.*, p. 171. — [14] Capitulaires de 742, art. 2; capitulaire de 769, art. 1-2, id., *ibid.*, p. 25, 43. — [15] Capitulaire de 811, art. 8, id., *ibid.*, p. 167.

sibles, si on ne savait que ces obligations n'atteignaient pas la population servile, laquelle restait attachée à la culture du sol. Avec un pareil régime, les petits propriétaires ne tardaient pas à se ruiner et à disparaître. Les autres, qui possédaient de quoi se vêtir, s'armer et faire cultiver leurs champs pendant une absence pouvant durer six mois, étaient astreints à une série de règles énoncées dans les capitulaires.

On distinguait plusieurs catégories d'hommes inégalement astreints au service de guerre non suivant leur race, mais suivant leur fortune.

La première classe se composait de ceux qui détenaient des bénéfices royaux; ils étaient astreints, tous et sans exception, au devoir de guerre à leurs frais [1], et non en vertu d'une condition attachée au bénéfice, mais parce qu'ils sont hommes libres et occupent une terre assez étendue pour subvenir aux dépenses de l'expédition.

La deuxième classe est celle des propriétaires de cinq manses au moins [2]. L'étendue du manse (voir ce mot) varie suivant la nature du terroir; d'ordinaire il représente ce qu'une famille serve peut cultiver. Cette limite de cinq est même abaissée à quatre et à trois manses [3], ce qui montre un fort petit propriétaire. Celui qui n'a que deux manses se réunira à un autre propriétaire qui en possède un ou deux et un de ces hommes partira, l'autre paiera les frais. Si trois hommes possèdent chacun un manse que, peut-être, ils cultivent eux-mêmes, ils s'associent; un des trois part, les deux autres lui fournissent ses armes et ses vivres [4]. S'il s'agit de propriétaires d'un demi-manse, ils s'associent par six [5]. D'après ceci, on peut calculer que la charge, même si partagée, ne laisse pas d'être fort lourde pour chacun, d'autant qu'elle se renouvelle presque chaque année et qu'elle dure presque toute la vie. C'est sans doute pour cette raison qu'un capitulaire de l'année suivante (808) fixe à quatre manses le minimum de terre qui oblige au service complet. Cet adoucissement apporté au capitulaire de 807 aura sans doute été imposé à Charlemagne par la pauvreté croissante des petits propriétaires. On voit que le service militaire est une charge inhérente à la possession de la terre.

Ceux qui ne sont ni propriétaires, ni agriculteurs n'échappent pas plus que les autres. Ce même capitulaire de 807 [6] dit que « les hommes qui ne possèdent pas de terres, mais qui possèdent en biens meuble la valeur de vingt sous d'argent, doivent s'associer à six, de manière que l'un d'eux parte et que les cinq autres fassent les frais ». Un capitulaire de 809, donné à Thionville, règle les peines encourues par ceux qui manquent au service militaire, suivant l'état de fortune de chacun; on en peut donc déduire quelle était pour chacun l'étendue de ce service. Celui qui possède la valeur de six livres d'argent, *in auro*, *in argento*, *bruneis*, *æramento*, *pannis integris*, *caballis*, *boves*, *vaccis vel alio peculio*, paiera l'amende complète, c'est-à-dire 60 *solidi*. Celui qui ne possède que la valeur de trois livres d'argent paiera la moitié de l'amende : 30 *solidi*. Celui qui ne possède qu'une livre paiera seulement 5 sous, ce qui est une proportion moindre [7]. Les commerçants et artisans quelque peu aisés n'étaient donc pas exempts.

Si l'on compte, d'après le calcul de B. Guérard [8], vers le milieu du XIXe siècle, la valeur de la livre d'argent, en l'année 807, pour 563 francs, on voit qu'il suffisait de posséder cette valeur en meubles pour être astreint, presque chaque année, ou bien à faire la guerre soi-même, ou bien à fournir la cinquième partie des charges comprises sous le nom de service de guerre [9].

Évêques, abbés, seigneurs laïques ont sous leurs ordres des catégories d'hommes que le roi ne convoque pas, mais marcheront quand même, parce que le service de guerre étant proportionnel à la fortune, l'évêque, l'abbé ou le seigneur laïque doit aligner un certain chiffre de soldats en rapport avec sa fortune foncière; à lui de les armer et de les équiper. Une lettre d'Einhard nous apprend que « ses hommes » ont dû, en vertu d'un ordre du roi, faire la garde du littoral [10]. Or, ces « hommes » ne sont pas des serfs attachés à la culture des manses, ce sont des hommes libres ou des affranchis, des hommes libres en vasselage, comme nous l'apprend ce capitulaire : *Liber homo qui quatuor mansos vestitos de alicujus beneficio habet, ipse se præparet et per se in hostem pergat cum seniore suo* [11]. L'évêque et l'abbé, dispensés de combattre en personne, faisaient la levée de leurs hommes et leur donnaient un chef : *Abbates hostem non faciant, homines eorum transmittant* [12]. Les abbesses étaient soumises exactement aux mêmes obligations que les abbés et les évêques.

Voici un ordre de guerre adressé par Charlemagne à l'abbé du monastère de Saint-Quentin en Vermandois, Fulrad [13] : « Charles, sérénissime auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur et, avec l'aide de Dieu, roi des Francs, à l'abbé Fulrad. Nous te faisons savoir que nous avons fixé notre rendez-vous général pour la présente année en Saxe, dans la partie orientale, près de la rivière Boda [14], au lieu nommé Starasfurt [15]. En conséquence, nous t'ordonnons que tu te rendes en cet endroit en plein service avec tes hommes, bien armés et fournis de tout, et que tu t'y trouves le XIV des calendes de juillet [16]. Vous serez, toi et tes hommes, si bien garnis de toutes choses nécessaires, que vous puissiez aussitôt marcher en guerre du côté où vous recevrez l'ordre de marcher, c'est-à-dire que vous devrez avoir avec vous tout ce qu'il faudra en armes, vêtements, vivres, ustensiles et tous instruments [17]. Chaque cavalier aura l'écu, la lance, l'épée longue et l'épée courte, arc, carquois, flèches. Dans vos chariots, vous aurez des cognées, des haches, des pioches, des pelles en fer et tout ce qui est nécessaire à l'armée. Vos chariots devront porter des vivres pour trois mois, des vêtements et armes pour six mois, à compter du jour du rendez-vous à Starasfurt... Aie soin de n'apporter à tout cela aucune négligence, si tu veux mériter nos bonnes grâces. »

Et voici une lettre écrite par Hetti, métropolitain de Trèves, à son suffragant Frothaire, évêque de Toul, en 817, non à titre de supérieur ecclésiastique, mais en qualité de *missus* impérial [18] : « Sache que j'ai reçu de notre seigneur, l'empereur, un ordre qui ne souffre pas de désobéissance : c'est de faire savoir à tous les hommes de notre ressort que tous se préparent pour partir en guerre en Italie. En conséquence, nous te

[1] Capitulaire de 807, Boretius, *op. cit.*, p. 134. — [2] Capitul. de 807 et de 808. — [3] Capitul. de 807. — [4] Capitul. de 807. — [5] Capitul. de 807. — [6] Capitulaire de 807, art. 2, édit. Boretius, p. 135. — [7] Capitulaire de 809, art. 19, édit. Boretius, *op. cit.*, p. 125. — [8] Guérard, *Prolégomènes* ou *Polyptyque d'Irminon*, p. 158. — [9] De même dans l'édit de Pistes, de 864, art. 26 et 27. — [10] Einhard, *Lettres*, édit. Jaffé, n. 18. — [11] Capitul. de 808, art. 1; édit. Boretius, *op. cit.*, p. 137. — [12] Capitul. de 744, édit. Boretius, *op. cit.*, p. 29. — [13] *Karoli ad Fulradum epistola*, dans *Liber Carolinus*, édit. Jaffé, p. 387, et dans Boretius, *Capitularia*, p. 168. — [14] La Boda, affluent de la Saale, qui se jette dans l'Elbe. — [15] Strassfurt, non loin de Magdebourg. — [16] Le 18 juin. — [17] Le ton de la lettre semble indiquer que l'abbé doit se rendre en personne au rendez-vous; mais il faut faire attention que cette lettre est une circulaire qui était faite aussi bien pour les seigneurs laïques que pour les ecclésiastiques, ces derniers ayant le droit reconnu de se faire représenter. — [18] *Frotharii seu ad Frotharium epistolæ*, n. 25, dans Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 395.

mandons et ordonnons, au nom de l'empereur, que tu veilles avec grand soin à ce que tous abbés, abbesses, comtes, vassaux, et toute la population de ton diocèse qui doit le service de guerre se tiennent prêts à partir, si bien que, l'ordre du départ leur arrivant le soir, ils partent le lendemain matin, l'ordre arrivant le matin, ils partent le soir, sans nul retard, pour l'Italie. »

« Tel était le service militaire au temps des Carolingiens. Tous les hommes, à l'exception des serfs, y étaient astreints, et toute leur vie, chaque fois qu'il plaisait au roi de décider une guerre [1]. Chacun marchait sous les ordres du comte, s'il était sujet direct du roi; s'il était sujet d'un seigneur, d'un abbé ou d'un évêque, il marchait sous les ordres de ce seigneur ou du représentant de cet abbé ou de cet évêque [2]. »

XXI. Les *missi dominici*. — A l'époque où l'histoire du passé de la France était enseignée avec respect aux écoliers, le personnage de Charlemagne était un de ceux qu'on leur apprenait à admirer. Ses conquêtes trop lointaines appelaient bien quelques critiques, ses réformes y échappaient et la plus louée de toutes était l'institution des *missi dominici*, dont le nom latin entrait dans la mémoire et ne la quittait plus.

Missi dominici, c'est-à-dire les « envoyés du maître », de même qu'on dit *vassalli dominici* ou *fiscus dominicus*. On parlait ainsi alors et on était compris. Les formules ne s'expriment pas autrement. Sur un acte de *mandatum* on lit ceci : *Ante vicarios, comites, missos dominicos* [3] ; sur un acte de jugement : *Ab ipsis dominicis* [4], ou encore : *ante ipsos missos dominicos* [5]; *abbas ille et ille comes, missi dominici* [6]; *judicaverunt ipsi viri dominici* [7]. L'expression ne se lit pas seulement dans la littérature officielle, on la retrouve dans les lettres du temps : *Misso dominico Einhartus* [8]; *missis dominicis impedientibus* [9]. Les capitulaires et les actes officiels émanant des rois disent plutôt *missi nostri;* encore trouvons-nous quelquefois *missi dominici*, expression illogique dans la bouche royale, mais qui était devenue courante et qu'on employait sans y regarder de plus près [10].

Fréquemment on trouve *missi regis* [11], *missi domni regis* [12], *missi regales* [13], *jussu missorum imperatoris* [14] et *missi a latere regis legati* [15]. On rencontre aussi l'expression imagée : *missi discurrentes* [16] ou bien encore *missi a palatio* [17], *a palatio directi* [18] et enfin *legati* [19].

L'institution est antérieure à Charlemagne, puisqu'on voit certains rois mérovingiens envoyer dans les provinces des serviteurs vivant au palais, *a palatio*, ou à leurs côtés, *a latere regis*, avec des ordres à transmettre. Le regeste de Pépin le Bref s'ouvre par un diplôme adressé « aux ducs, comtes, vicaires, centeniers, et à tous les *missi* parcourant les provinces. Ce qui, avant Charlemagne, est irrégulier devient, sous son règne, une institution régulière, annuelle, mais non permanente; les *missi* sont désignés par le roi pour une inspection qui ne dure que quelques semaines. Charlemagne s'impose de ne choisir ces fonctionnaires que parmi les comtes et les évêques, afin, sans doute, qu'ils se trouvent partout sur le pied d'égalité avec les personnages de ce rang auprès desquels ils étaient envoyés. L'annaliste de Lorsch donne une raison différente. C'est, dit-il, pour que ces grands seigneurs fussent incorruptibles, n'ayant pas à s'enrichir par les présents de leurs justiciables [20]. C'est également la pensée du chroniqueur de Moissac [21]. Autre innovation, les *missi* sont toujours au nombre de deux, au moins. Pour quelle raison? Est-ce pour se partager les fonctions? Un des deux instrumente sur les choses d'Église, l'autre sur la société laïque? C'est possible, mais on n'en a la preuve nulle part. Dans les formules, par exemple, les deux *missi* sont inséparables. Dans la pratique, il se peut qu'on ait envisagé une surveillance réciproque et une aide mutuelle.

Les *missi* ont des ressorts d'inspection qu'on nomme *missatica* ou *legatio*. On lit dans un capitulaire : *missi nostri qui hac legatione fungi debent* [22]. On rencontre, avec le même sens, *missaticum* [23]; en même temps, *legatio* et surtout *missaticum* se disent de chaque ressort qu'un groupe de *missi* doit inspecter.

Nous possédons plusieurs arrêtés royaux sur ce sujet. En 802, Charlemagne décide que Frédulfe, abbé de Saint-Denis, et Étienne, comte de Paris, auront à visiter le Parisis, la Brie, les pays de Melun, de Provins, d'Étampes, de Chartres et de Poissy [24]. De même, l'archevêque de Rouen, Magénard, et le comte Madelgaud devront inspecter le Maine, le Hiémois, le pays de Lisieux, de Bayeux, de Coutances, d'Avranches, d'Évreux et de Rouen [25]. D'autres ont leur itinéraire tout tracé d'avance; l'archevêque de Sens, Magnus, et le comte Godefroi durent partir d'Orléans, rejoindre la Seine en ligne droite, inspecter tout le pays de Troyes, se porter vers Langres, de Langres à Besançon, puis revenir de Besançon à Autun, et d'Autun à Orléans [26].

Les frais d'inspection sont supportés par les pays visités. Les habitants, aussi bien à l'aller qu'au retour et dans la *legatio*, défrayent de tout [27]. Un acte particulier à quelques Espagnols admis à s'établir dans le midi de la France, en 815, dit qu'ils devront, *sicut cæteri liberi homines*, fournir aux *missi* la nourriture et les chevaux, *paratas et veredos* [28]. Au départ du palais, les *missi* emportent une lettre marquant à quelles fournitures ils ont droit [29]. Un règlement daté de l'année 819 précise les prestations quotidiennes en nature : *Panes XL, friskingas III, de potu modii III, porcellus unus, pulli III, annona ad caballos modii IV* [30]; tout cela pour chaque *missus* et pour chaque jour. Le comte recevait un peu moins que l'évêque. Si le *missus* laïque n'avait que le rang de *vassalus*, cas assez rare, sa pitance se trouvait réduite à dix-sept pains, un boisseau de vin, deux poulets, etc. [31]. Les *missi* devaient rendre compte au roi de la durée de leur séjour en chaque localité et du nombre d'hommes de leur suite [32]. Notons encore qu'il était enjoint aux *missi*, lorsqu'ils se trouvaient à portée d'une de leurs terres, de s'y loger et de s'y nourrir [33].

Les *missi* avaient le droit de loger chez l'habitant et ils choisissaient de préférence ceux-là mêmes dont

[1] Il y avait quelques exemptions à la discrétion des seigneurs. — [2] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, t. VI, p. 523. — [3] *Formulæ*, édit. Zeumer, p. 216. — [4] *Formulæ Senonenses*, n. 4. — [5] *Ibid.*, n. 7. — [6] *Formulæ Augienses*, n. 22. — [7] *Formulæ*, édit. Zeumer, p. 464. — [8] Einhard, *Epistolæ*, édit. Jaffé, n. 18. — [9] Frothaire, *Epist.*, n. 15, dans Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 392. — [10] *Capitulare italicum* de Pépin, dans Boretius, *Capitularia*, p. 201, art. 5 et 8; *Capitulare legi Ripuariæ additum*, ann. 803, art. 8, Boretius, *op. cit.*, p. 118; cf. p. 137. — [11] *Traditiones Sangallenses*, n. 120. — [12] *Formulæ Senonenses*, n. 7, édit. Zeumer, p. 214. — [13] Capitul. de 797, art. 4, Boretius, *Capitularia*, p. 71. — [14] Zeumer, *op. cit.*, p. 384. — [15] Capitul. de 844, art. 2. — [16] *Formulæ imperiales*, n. 21 et 35; Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 464. — [17] Boretius, *Capitularia*, p. 207, art. 13. — [18] *Formulæ imperiales*, n. 14 et 53. — [19] *Formulæ imperiales*, n. 14. — [20] Pertz, *Scriptores*, t. I, p. 38-39. — [21] Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 79-80. — [22] Capitul. de 808, art. 7, édit. Boretius, p. 138. — [23] Capitul. de 810, art. 1, *ibid.*, p. 160. — [24] *Capitulare missorum*, en 802, édit. Boretius, p. 100. — [25] *Ibid.* — [26] *Capitulare missorum Aurelianense.* — [27] Capitul. de 802, art. 28 et de 803, art. 17. — [28] Louis le Débonnaire, *Præceptum pro Hispanis*, art. 1, dans Boretius, *op. cit.*, p. 261-262. — [29] Marculfe, *Formulæ*, l. I, n. 11. — [30] Capitul. de 819, art. 29, dans Boretius, *Capitularia*, p. 291. — [31] Chiffres un peu différents dans les *Formulæ imperiales*, n. 7. — [32] Capitul. de 803, art. 26, dans Boretius, *Capitularia*, p. 116. — [33] Capitul. de 819, art. 26, dans *ibid.*, p. 291.

ils avaient à inspecter la conduite, évêques et abbés, comtes et centeniers. Pour les hôtes, c'eût été s'exposer gravement que de leur refuser la porte, ils pouvaient être privés de leurs fonctions ou de leurs bénéfices [1]; ce qui prouverait, si c'était nécessaire, que les institutions, même les plus surveillées, ont leurs inconvénients presque aussi graves que les abus qu'elles ont pour devoir de prévenir. En somme, l'hospitalité des *missi* ressemblait un peu à celle des garnisaires. Nous lisons dans un capitulaire de 779 : « Si un comte a manqué à l'un de ses devoirs, il devra entretenir les *missi* dans sa maison jusqu'à réparation du mal [2]. » Les mêmes rigueurs sont prescrites contre les évêques et les abbés par Louis le Pieux [3]. Au contraire, le séjour des *missi* sera bref chez les fonctionnaires sans reproches [4].

Des attributions des *missi* nous sont connues par les instructions royales qui leur étaient remises à leur départ du palais. Un certain nombre d'entre elles se sont conservées; elles appartiennent respectivement aux règnes de Charlemagne en 789, 792, 802, 803, 805, 806, 808, 810; de Louis le Débonnaire, en 819, 821, 825, 826; de Charles le Chauve en 853, 854, 860, 865.

Ces instructions concernent autant l'Église que la société laïque.

Les *missi* doivent faire connaître partout les volontés royales; ils en sont chargés par Charlemagne [5], par son successeur [6] et ceci devient presque de règle sous le règne de Charles le Chauve; à cette époque, les comtes cessent presque d'être des agents de transmission [7].

Représentants directs de l'autorité royale, c'est à eux, de préférence, que les rois font prêter par les peuples le serment de fidélité [8], parce que, de cette manière, aucune hésitation n'est possible. Parfois aussi les *missi* sont chargés des levées militaires [9], de l'entretien des routes ou de la construction des ponts [10]. Ils ont à exercer une surveillance générale : « Nous voulons savoir par nos *missi*, dit le roi, si tous les ecclésiastiques, évêques, abbés, prêtres, moines et religieuses, ont bien observé notre ban et notre décret; nous voulons savoir aussi si les laïques en tout lieu obéissent à nos ordonnances et à nos volontés, et comment ils gardent notre ban, afin que nous récompensions ceux qui font bien et que nous corrigions ceux qui font mal [11]. »

Ils veilleront à la conservation des domaines royaux, des terres fiscales [12]. Les forêts royales feront l'objet de leur attention [13]. Ils exerceront une surveillance générale, s'assureront que la police est bien faite, que les voleurs sont punis [14], que les vagabonds sont surveillés [15], qu'il ne se forme pas d'associations illicites [16], que les ordonnances royales sur les poids et mesures sont observées [17]; enfin, ils sont chargés de poursuivre les faux monnayeurs [18] et ceux qui refusent la monnaie du roi [19]. Ils veillent à ce que nul ne se dérobe à l'obligation du service de guerre [20].

Représentants et agents de l'autorité royale, les *missi* doivent veiller à la faire respecter et, à l'occasion, ils prêteront main-forte à un comte ou à un évêque mal obéi. Mais il arrive parfois que le comte ou l'évêque ne sont pas à l'abri du reproche et c'est encore aux *missi* de s'informer de l'état des choses et d'intervenir; évêques, abbés, abbesses auront à se justifier devant eux s'ils exercent sur leurs subordonnés un pouvoir tyrannique [21]. Les *missi* enquêtent sur la façon dont les dépositaires du pouvoir s'acquittent de leurs fonctions : vidames, prévôts, avoués chargés de rendre la justice à la population [22] au nom des dignitaires ecclésiastiques. A plus forte raison, ils surveillent les fonctionnaires laïques : ducs, comtes ayant droit de justice. Voici la formule de la lettre que les *missi* adressent à un comte pour lui notifier leur arrivée [23] : « Nous vous écrivons pour vous ordonner, au nom de l'empereur, de porter tout le zèle possible dans l'exercice de votre fonction. Car l'empereur nous a enjoint de lui faire rapport au milieu du mois d'avril, de la manière dont tous ses ordres sont exécutés. A ceux qui font bien, il donnera des récompenses; à ceux qui n'agissent pas suivant sa volonté, il adressera les reproches qu'ils méritent. Relisez attentivement les instructions qui vous ont été précédemment envoyées, rappelez-vous aussi les instructions verbales que vous avez reçues et ayez le plus grand zèle afin d'être récompensé par Dieu et par notre maître, le grand empereur. N'apportez aucune négligence à maintenir tous les droits du prince. Maintenez aussi leurs droits aux églises, aux veuves, aux orphelins, à tous sans nulle fraude, sans recevoir d'argent. N'allez pas surtout, pour retarder l'exercice de la justice, dire aux parties : « Ne dites rien jusqu'à ce que les *missi* soient passés, « nous nous arrangerons après entre nous »; car si vous faites quelque fourberie de cette sorte, soyez sûrs que nous en ferons un sévère rapport contre vous. Relisez plusieurs fois la présente lettre et gardez-la bien pour qu'elle serve de témoignage entre nous et vous. »

Le droit des *missi* n'allait pas jusqu'à destituer les comtes, comme ils eussent fait pour de simples vicaires ou des centeniers, mais ils faisaient un rapport au roi contre le comte [24]. D'une manière générale, ils avaient le droit d'agir [25], à moins que, ne se sentant pas assez forts pour opérer eux-mêmes, ils en réfèrent au roi [26]. Dans les questions difficiles ou douteuses, ils lui écrivaient en hâte pour lui demander ses instructions; aucune de ces lettres ne nous est parvenue, mais on conserve une réponse de Charlemagne aux questions posées par un de ses *missi* [27].

La charge principale des *missi* était de rendre la justice au nom du roi; par conséquent, ils possédaient le pouvoir judiciaire dans toute son étendue. C'était à eux que ressortissaient les appels qui ne pouvaient tous être jugés par le tribunal du palais. Ils devaient rechercher soigneusement si tel homme n'avait pas à se plaindre d'un autre homme [28]; ils revisaient les sentences rendues par les évêques, les abbés et leurs offi-

[1] Capitul. de 818, art. 16, dans *ibid.*, p. 284. — [2] Capitul. de 779, art. 21, dans *ibid.*, p. 51. — [3] Capitul. de 819, art. 23, dans *ibid.*, p. 291. — [4] Capitul. de 819, art. 24, dans *ibid.*, p. 291. — [5] *Capitul. anni incerti* (803-813), n. 67, dans Boretius, *op. cit.*, p. 156. — [6] Capitul. de 818, n. 136, dans Boretius, *op. cit.*, p. 281. — [7] Capitul. de 853, de 857, de 860. — [8] Capitul. de 792, de 806, de 865. — [9] Capitul. de 808, dans Boretius, *op. cit.*, p. 137. — [10] Capitul. de 821, dans Boretius, *op. cit.*, p. 301. — [11] *Capitulare missorum*, en 802, art. 40, dans Boretius, *op. cit.*, p. 98. — [12] Capitul. de 789, art. 35, dans Boretius, *op. cit.*, p. 64. — [13] Capitul. de 802, art. 39; capitul. de 819, art. 22, *ibid.*, p. 98, 291. — [14] Capitul. de 802, art. 25, 32; capitul. de 808, art. 8; capitul. de 810, art. 11, dans Boretius, *op. cit.*, p. 96, 140, 153. — [15] Capitul. de 803, art. 6; de 809, art. 5-6, dans *ibid.*, p. 115-150. — [16] *Capitulare missorum Aquitanium*, en 789, art. 15; *capitulare minorum* en 805, art. 15, dans Boretius, *op. cit.*, p. 66, 124. — [17] *Capitulare missorum*, en 803, art. 8; *Capitulare missorum*, en 809, art. 8, dans Boretius, *op. cit.*, p. 115, 150. — [18] *Capitulare missorum*, en 803, art. 28; capit. de 805, art. 18, *ibid.*, p. 116, 125. — [19] *Capitul. missor. Aquisgran.*, art. 7, dans *ibid.*, p. 152. — [20] Capitul. de 792, art. 6; de 805, art. 19; de 810, art. 12, dans Boretius, *Capitularia*, p. 67, 125, 153. — [21] *Capitulare missorum* de 802, art. 11, dans Boretius, *op. cit.*, p. 93. — [22] *Ibid.*, art. 13, dans *op. cit.*, p. 93. — [23] *Liber Carolinus*, édit. Jaffé, p. 417-419; Boretius, *op. cit.*, p. 183-184. — [24] Capitul. de 805, art. 12, dans Boretius, *op. cit.*, p. 124. — [25] Capitul. de 810, art. 2, Boretius, *op. cit.*, p. 155 : *Quicquid de imperatoris jussione commendare debent, potestative præcipiant.* — [26] Capitul. de 802, art. 59, p. 104; capitul. de 810, art. 1, p. 155. — [27] *Responsa misso cuidam data*, dans Boretius, *op. cit.*, p. 145. — [28] Capitul. de 802, art. 1, dans Boretius, *op. cit.*, p. 92.

ciers [1]; ils réformaient les arrêts des comtes et des agents royaux.

Leurs décisions portaient principalement sur les débats relatifs à la propriété foncière ou à la liberté civile. Les capitulaires s'en occupent fréquemment. Les *missi* passaient donc une grande partie de leur temps à juger, et la population voyait en eux surtout des juges. Lorsque Théodulfe d'Orléans parcourut la Septimanie en qualité de *missus*, il laissa une relation poétique de son voyage et il n'y parle guère que de ses fonctions judiciaires [2]. Il arrive parfois que les *missi* rencontrent un cas embarrassant; ils s'en réfèrent au souverain qui prononcera [3].

Le comte et l'évêque du diocèse sont tenus d'assister au plaid judiciaire des *missi*, sauf dans le cas de maladie ou d'une mission du roi qui les tient éloignés, et même alors ils doivent se faire représenter. Si le comte était absent pour le service du roi, les *missi* ne devaient pas tenir leur plaid.

Les souverains carolingiens estimaient de leur devoir de gouverner les peuples et d'acheminer leurs sujets vers le ciel. Comment s'y prenaient-ils pour aboutir dans cette deuxième obligation? C'est ce que nous n'avons pas à rechercher dans le détail. « Du moins voyons-nous que leurs *missi* examinaient la conduite privée des évêques et des prêtres [4]. Ils s'assuraient que ces ecclésiastiques vivaient conformément aux canons [5], qu'ils fuyaient les longs festins et le jeu [6], qu'ils n'avaient ni chiens de chasse, ni faucons [7], qu'ils connaissaient et comprenaient bien les dogmes [8], qu'ils savaient les enseigner aux autres par la prédication [9]. Il était dans les instructions des *missi* de veiller à ce que la liturgie fût bien observée [10], à ce que les chants d'église fussent conformes aux règles [11], à ce que le baptême fût donné suivant le rite romain [12]. Ils visitaient le trésor de chaque église et en faisaient l'inventaire, de peur que l'évêque n'en aliénât quelque partie [13]. Ils examinaient aussi les livres de l'église et s'assuraient qu'ils ne contenaient pas trop de fautes de copie [14].

« Tous les monastères, même ceux de femmes, leur étaient ouverts [15]. Ils devaient observer si les abbés, si les abbesses connaissaient bien la règle de leur ordre et y conformaient exactement leur conduite [16]. Ils devaient veiller à ce que les supérieurs fussent bien obéis [17], tout en leur interdisant d'abuser des punitions [18]. La conduite de tous les moines, de toutes les religieuses était soumise à leur inspection [19]. On sait que la grande réforme des monastères, conçue par saint Benoît d'Aniane et prescrite par Louis le Débonnaire, a été opérée surtout par les *missi*. Ermold le Noir résume ainsi les instructions données aux *missi* [20]:

Canonicumque gregem sexumque probate virilem
Femineum necnon quæ pia castra colunt.
Qualis vita, decor, qualis doctrina, modusque,
Quantaque religio, quod pietatis opus, etc.

« Ils avaient le même droit d'inspection sur la conduite des laïques. Ils devaient tenir la main à ce que tout le peuple chrétien sût par cœur le symbole de la foi catholique et l'oraison dominicale [21], à ce que le repos du dimanche fût religieusement observé [22], à ce qu'il n'y eût ce jour-là ni marchés, ni plaids judiciaires, ni spectacles [23], à ce que le dimanche fût consacré à la prière [24].

« Ils devaient faire défense aux laïques de consulter les sorciers, d'observer les songes, de vénérer les arbres ou les sources [25]. Il leur appartenait de faire régner la paix et la concorde entre tous, parce que Dieu n'aime rien tant que la paix [26], et de faire en sorte que les laïques vécussent en charité parfaite les uns envers les autres [27]. Ils devaient obliger tous les hommes à payer la dîme à l'église [28], à jeûner [29], à faire l'aumône [30]. Ils ordonnaient la vertu d'hospitalité [31] et interdisaient le vice d'ivresse [32]. Ils faisaient la guerre à l'usure, et pour cela leurs instructions leur expliquaient longuement que, tout prêt à intérêt étant usure, le prêt à intérêt était toujours défendu [33].

« Pour exercer cette surveillance des mœurs et pour faire pénétrer partout cet esprit religieux par lequel les rois voulaient gouverner, les *missi* devaient, dans chaque partie de leur ressort, rassembler les hommes et les instruire par leur propre bouche de toutes ces vérités morales. Ces sortes de réunions s'appelaient *conventus missorum*. Pour faire comprendre cet usage, nous ne pouvons mieux faire que de présenter une instruction à eux adressée par Louis le Débonnaire [34] :

« Nos *missi* devront, vers le milieu du mois de mai, « chacun dans son ressort, tenir un *conventus* avec les « évêques, les abbés, les comtes, les vassaux royaux, les « avoués des abbesses et les représentants de ceux qui « seront empêchés de venir. Pour plus grande commo- « dité, ils tiendront le *conventus* successivement en deux « ou trois endroits. Là, chaque comte viendra, amenant « avec lui ses vicaires et centeniers, et trois ou quatre « scabins. Dans cette réunion on fera d'abord porter « l'examen sur la manière dont la religion est suivie et « sur la bonne conduite de l'ordre ecclésiastique. En « second lieu, nos *missi* rechercheront comment chacun « des hommes établis par nous dans les fonctions « remplit l'office que nous lui avons confié, s'il admi- « nistre cet office parmi le peuple suivant la volonté de « Dieu et la nôtre, si tous ces hommes revêtus de l'au- « torité gardent la concorde entre eux et s'aident pour « l'accomplissement de leurs fonctions. »

« Ce *conventus* était donc la réunion des fonctionnaires et des ecclésiastiques d'un district sous la présidence des deux *missi*. Ceux-ci donnaient leurs instructions, faisaient part des ordres du roi, s'enquéraient de la conduite de chacun, distribuaient l'éloge ou le blâme, annonçaient les récompenses du prince ou sa disgrâce [35]. Nous pouvons admettre aussi que, dans ces entretiens, les intérêts de la province étaient présentés et discutés, et que les *missi* voyaient se produire les vœux ou les questions qu'ils auraient à soumettre au prince à leur retour au palais.

« Outre ces conférences avec les ecclésiastiques et les

[1] Capitul. de 819, art. 1, dans Boretius, *op. cit.*, p. 289. — [2] Théodulfe, *Parænesis*, *P. L.*, t. cv, col. 283-300. — [3] *Formulæ imperiales*, n. 5, arrêt de l'empereur qui réforme un jugement d'un comte d'après le rapport de ses *missi*. — [4] Capitul. de 806, art. 3, dans Boretius, *op. cit.*, p. 131. — [5] Capitul. de 802, art. 10, dans *ibid.*, p. 93. — [6] *Ibid.*, art. 23. — [7] Capitul. de 789, art. 31, *ibid.*, p. 64. — [8] Capitul. de 802, art. 2, *ibid.*, p. 100. — [9] Capitul. de 810, art. 6, dans *ibid.*, p. 153. — [10] *Ibid.*, art. 28, *ibid.*, p. 103. — [11] Capitul. de 805, art. 2; de 806, art. 3; de 810, art. 28, dans *ibid.*, p. 121, 131. — [12] Capitul. de 789, art. 23, *ibid.*, p. 64. — [13] Capitul. de 806, art. 3 et 4, *ibid.*, p. 131. — [14] Capitul. de 810, art. 1, dans Boretius, *op. cit.*, p. 147; capitul. de 805, art. 3, dans *ibid.*, p. 121; capitul. de 819, art. 28, dans *ibid.*, p. 279. — [15] Capitul. de 806, art. 3, dans *ibid.*, p. 131; capitul. de 802, art. 18, *ibid.*, p. 95. — [16] Capitul. de 802, art. 3, dans *ibid.*, p. 100; *ibid.*, art. 35. — [17] Capitul. de 789, art. 4, dans *ibid.*, p. 63. — [18] *Ibid.*, art. 16 et 22. — [19] Capitul. de 789, art. 1, 10; Capitul. de 802, art. 17, dans Boretius, *op. cit.*, p. 63, 94. — [20] Ermold le Noir, l. II, p. 511 sq. — [21] Capitul. de 802, art. 30, dans Boretius, *op. cit.*, p. 103. — [22] *Ibid.*, art. 46, dans *ibid.*, p. 104. — [23] Capitul. de 813, art. 2. — [24] Capitul. de 813, art. 1, dans *ibid.*, vers 181. — [25] Capitul. de 802, art. 40-41, dans *ibid.*, p. 104. — [26] Capitul. de 802, art. 31, dans *ibid.*, p. 103. — [27] Capitul. de 802, art. 1, dans *ibid.*, p. 92. — [28] Capitul. de 789, art. 11, dans *ibid.*, p. 65. — [29] Capitul. de 802, art. 23 dans *ibid.*, p. 103. — [30] Capitul. de 810, art. 5, dans *ibid.*, p. 153. — [31] Capitul. de 802, art. 27, dans *ibid.*, p. 96. — [32] Capitul. de 789, art. 26; de 810, art. 7, dans *ibid.*, p. 64, 183. — [33] Capitul. de 806, art. 11-17, dans *ibid.*, p. 132. — [34] Capitul. de 826, dans *ibid.*, p. 309-310. — [35] Capitul. de 811, art. 12, dans *ibid.*, p. 177.

officiers royaux, nous voyons que les *missi* avaient l'habitude de réunir et de haranguer la population [1]. La harangue du *missus* s'appelle, dans la langue du temps, *admonitio*, c'est-à-dire un avertissement, une admonestation, presque un sermon.

« De quelque nom qu'on le désigne, son cadre est tracé dans les instructions adressées aux *missi* par Charlemagne et par Louis le Débonnaire :

« Vous avertirez toute la population, dit Charle-« magne, que, suivant l'autorité de l'Évangile, les « œuvres de chacun doivent briller devant les hommes, « de manière à glorifier notre Père qui est dans les « cieux [2]. » Et ailleurs : « Vous avertirez les hommes que « le peuple chrétien doit employer le jour du dimanche « à la prière, qu'il doit s'abstenir des spectacles, et « qu'il doit donner la dîme [3]. » Ailleurs encore, l'empereur a fait rédiger d'avance un modèle d'*admonitio* qui s'adressera particulièrement aux prêtres [4]. On leur recommandera « d'avoir la foi droite [5] », d'instruire leurs paroissiens, de leur faire réciter l'oraison dominicale et le *credo*, de bien connaître, par la confession, la conduite de chaque homme, de chaque femme, « parce qu'il en rendra compte à Dieu [6] » ; de se garder eux-mêmes du péché d'avarice ou de gourmandise, d'employer leur argent à acheter des livres ou les objets nécessaires au culte.

« Une de ces harangues édifiantes d'un *missus* de Charlemagne nous est parvenue. Nous la citons, parce qu'elle donne l'idée du tour d'esprit de l'époque et des préoccupations du gouvernement [7]. « Écoutez, très « chers frères, l'avertissement que vous adresse par « notre bouche notre seigneur, l'empereur Charles. « Nous sommes envoyé ici pour votre salut éternel et « nous avons charge de vous avertir que vous viviez « vertueusement selon la loi de Dieu, et justement « selon la loi du siècle. Nous vous faisons savoir « d'abord que vous devez croire en un seul Dieu, le « Père, le Fils, le Saint-Esprit, vraie trinité et unité « tout ensemble, créateur de toute chose, en qui est « notre salut... Croyez au Fils de Dieu fait homme « pour sauver le monde... Croyez qu'il viendra juger « un jour les vivants et les morts et rendra à chacun « selon ses œuvres. Croyez qu'il n'y a qu'une Église, « qui est l'association de tous les hommes pieux par « toute la terre, et que ceux-là seuls sont sauvés qui « persévèrent jusqu'à la fin dans la foi et la commu-« nion de cette Église... Aimez Dieu de tout votre « cœur. Aimez vos proches comme vous-mêmes; faites « l'aumône aux pauvres suivant vos moyens. Recevez « les voyageurs dans vos maisons, visitez les malades, « ayez pitié des prisonniers. Remettez-vous vos dettes « les uns aux autres, comme vous voulez que Dieu « vous remette vos péchés. Rachetez les captifs, « donnez aide aux opprimés, défendez les veuves et les « orphelins. Fuyez l'ivresse et les longs repas. La haine « et l'envie éloignent du royaume de Dieu... Que les « femmes soient soumises à leurs maris. Que les maris « n'adressent jamais à leurs femmes de paroles injurieuses. Que les fils respectent leurs parents, et que, « parvenus à l'âge d'homme, ils prennent femme en « légitime mariage s'ils n'aiment mieux se consacrer à « Dieu. Que les clercs obéissent à leur évêque. Que les « moines obéissent à leur règle. Que les ducs, comtes et « autres fonctionnaires rendent la justice et soient « miséricordieux. Rien n'est caché à Dieu. La vie est « brève. Le moment de la mort est caché. Soyons tou-« jours prêts [8]. »

XXII. La renaissance carolingienne. — A maintes reprises, nous avons, dans le *Dictionnaire*, parlé d'une renaissance constantinienne et d'une renaissance carolingienne. L'une et l'autre furent éphémères, mais il faut dire ici quelque chose de la seconde.

Sous ce nom de renaissance carolingienne on entend non seulement une impulsion donnée dans le sens littéraire et artistique par les savants attirés autour de Charlemagne et acquis à ses idées, mais encore une entreprise de réorganisation politique et religieuse faite en vue de donner à la civilisation franque un éclat sans comparaison avec tout ce qui s'était vu jusqu'alors. C'est le caractère commun des tentatives de cette nature de faire trop peu de cas de ce qui a précédé et de s'illusionner au point de croire que la bonne volonté permettra d'atteindre ou de dépasser ce qui s'est fait aux époques les plus glorieuses. A vrai dire, il y avait bien un peu de quoi perdre la tête et mesurer toutes choses d'après l'imagination, quand on voyait une dynastie compter Charles-Martel, Pépin et Charlemagne et accumuler les victoires et les conquêtes. Ce ne fut pas seulement le royaume mérovingien qui disparut, mais encore les duchés nationaux en Germanie, les établissements barbares en Espagne et en Italie absorbés par la nouvelle royauté franque qui recevait les avances de la papauté et les ambassadeurs du basileus de Byzance et du calife de Bagdad. Avec les rois de Mercie et de Northumbrie, le souverain franc tranche du suzerain; quant au roi de Galice et aux chefs irlandais, il les traite en vassaux. Conquérants et tout autant administrateurs, les rois francs avaient, par des guerres continuelles, rétabli, dans une certaine mesure, l'ordre et la paix en Occident et introduit dans ces pays, qui en avaient perdu jusqu'au souvenir, une sorte d'unité morale assurée par une nombreuse et vigoureuse armature de fonctionnaires. Pareil spectacle ne pouvait pas ne pas frapper l'imagination de ceux qui en étaient les témoins et qui s'efforcèrent d'en tracer, vaille que vaille, un tableau historique. Si Einhard et Notker ne s'y montrèrent pas d'un mérite supérieur, on ne peut s'en prendre qu'à eux. L'ascension de la dynastie carolingienne au VIIIe siècle ne put donner naissance à une littérature historique; la décadence et l'effondrement de cet empire inspira quelques réflexions pénétrantes chez Nithard et chez Réginon; mais, somme toute, il n'y a alors ni une intelligence, ni une capacité sachant dominer les événements et porter sur eux un jugement supérieur. Dès que Charles le Chauve a disparu, il ne subsiste rien; on vit au jour le jour, sous la crainte de l'heure prochaine, des désastres qu'elle peut apporter. Normands, Hongrois, Sarrasins balaient tout, ravagent tout, interrompent tout; on n'a plus le loisir de penser et on ne prend même plus le temps d'écrire.

Ce que les hommes de ce temps ont pu savoir et retenir touchant Pépin d'Héristal et Arnulf, nous sommes embarrassés pour le dire; ils se sont fait une idée moins vague de Charles-Martel et, grâce à l'homonymie, il leur est arrivé de le confondre ou de le distinguer imparfaitement de Charlemagne. Entre ces deux héros de grandeur surhumaine, Pépin le Bref a moins frappé les imaginations; cependant, le moine de Saint-Gall ne l'a pas tout à fait méconnu ou négligé. Quant à Louis le Débonnaire, il a pour lui un sobriquet touchant qui supplée en partie à tout ce qui lui manque. Il n'était ni guerrier, ni législateur, ni politique, mais il semble avoir été un prince faible, indulgent et pieux, que la vie traita durement, qui connut d'étranges extrémités et qui sut conserver deux vertus éminentes : la piété et la bonté; on lui en tint compte et il s'en fallut de peu qu'on ne l'appelât un héros et un saint.

[1] Capitul. de 813, dans *ibid.*, p. 182. — [2] Capitul. de 810, art. 8, dans Boretius, *op. cit.*, p. 153. — [3] Capitul. de 813, dans *ibid.*, p. 181-182. — [4] *Capitul. de presbyteris admonendis*, dans *ibid.*, p. 237-238. — [5] *Ibid.* — [6] *Ibid.* — [7] *Missi cujusdam admonitio*, dans Boretius, *op. cit.*, p. 238-239. — [8] Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté*, p. 566-569.

Ce pauvre monarque est un exemple frappant de l'argument le plus irréfutable qu'on peut adresser à toute monarchie héréditaire : elle lègue le pouvoir à l'homme qui n'est pas apte à le porter. Louis aurait fait un abbé fort distingué, ou bien il eut dirigé brillamment un *scriptorium*, car il était capable de corriger les Livres saints avec l'aide d'interprètes grecs et syriens. Son père n'y eût pas réussi, quoiqu'il ne fût pas ignorant, mais il savait mieux autre chose.

Cette renaissance carolingienne n'était pas de l'invention de Charlemagne; il avait trouvé le mouvement lancé; lui-même avait reçu une éducation assez soignée pour que l'amour et l'intérêt qu'il ressentait pour les belles-lettres ne fût pas, de sa part, pure ostentation, mais conviction réfléchie. Paschase Radbert nous apprend qu'Adalhard, neveu de Pépin le Bref, fut élevé à la cour *inter palatii tirocinia* et eut les mêmes maîtres que Charlemagne éduqué *omni mundi prudentia*. Cependant, il eut d'autres occupations, passa les trente-cinq premières années de son règne à batailler et, ainsi qu'il survient à ceux qui ferment leurs livres une fois pour toutes sans occasion de les rouvrir, il lui arriva d'acquérir encore et de développer ce qu'il savait, mais par la pratique et la fréquentation des hommes de talent qui l'environnaient. Il faisait assez de cas de l'étude et de la science pour s'appliquer à parler correctement la langue latine et la langue franque, à entendre le grec, à chanter les hymnes de l'Église et à parler avec l'aisance d'un professeur : *Adeo facundus erat, ut etiam didascalus appareret* [1]. Il n'écrivit que sur le tard et toujours assez mal parce qu'en ces temps-là l'art du calligraphe demandait beaucoup de soins pour n'arriver qu'avec le temps à de chétifs résultats lorsqu'on ne le cultivait pas assidûment dans un monastère et qu'on avait autour de soi une chancellerie qui vous dispensait de tout autre soin que celui de signer des diplômes.

Charlemagne demeura toute sa vie passionné pour l'étude; il mit à apprendre et à répandre l'instruction la même fougue qu'il apportait à vaincre; peut-être n'eut-il pas corrigé des erreurs, apprécié des variantes, choisi la leçon la plus correcte : il fit mieux et incomparablement plus : il inspira, il initia, il stimula autour de lui; il encouragea, il récompensa, mais surtout il assigna des besognes nouvelles et utiles à ceux qui savaient et ne pouvaient faire œuvre de leur science. Charlemagne ne se borna pas à édicter des lois sages; il les réunit en une législation uniforme, il eut le sens de l'ordre et du temps gagné par les recueils méthodiques et les collections bien faites, qu'il s'agît des lois, de la théologie, de la tradition ou de la langue. Personne ne lui avait inspiré la pensée de rassembler en un recueil les chants épiques de la nation franque, de faire rédiger une grammaire de la langue franque, de conserver le passé national sans lui sacrifier le culte de l'antiquité classique. Il réglait lui-même l'éducation de ses fils et de ses filles, partageant leur temps entre l'étude des lettres, les exercices du corps et les soins domestiques, s'inquiétant lorsqu'il voyait Louis, entouré de ses clercs gallo-romains, perdre peu à peu en Aquitaine les habitudes et le caractère de sa famille et de son peuple. Quand on voit en Charlemagne un esprit si actif, si inventif, si constamment préoccupé d'apprendre, de créer, d'organiser, on ne peut s'empêcher de penser qu'il a été secondé par des hommes d'un rare mérite; c'est lui cependant qui a rendu leurs efforts si féconds en les provoquant et en les coordonnant; c'est lui qui a été le véritable promoteur et le vrai chef de la Renaissance du VIIIe et du IXe siècle; c'est lui qui a inspiré un grand nombre des œuvres écrites sous son règne et, en particulier, des œuvres d'histoire.

Le mérite exceptionnel de Charlemagne n'est pas d'avoir tout fait par lui-même, mais d'avoir su découvrir et appliquer à l'entreprise conçue les hommes les plus capables de l'entreprendre et de la poursuivre. Pour cela, il a pris partout où s'offraient à lui les collaborateurs, en Italie aussi bien qu'en Angleterre. En Italie, dans les monastères de Bobbio ou du Mont-Cassin, dans les villes de Milan, d'Aquilée ou de Pavie; en Angleterre, dans l'Église anglo-saxonne et dans les clergés breton et irlandais, des disciplines et des traditions s'étaient conservées qu'il fallait faire revivre et épanouir en les mettant en contact avec la nation franque prête à se livrer à l'impulsion qu'on allait lui donner. Ceux qui jetteraient la semence dans le sol étaient, sans doute, des clercs et des moines, préoccupés avant tout et par-dessus tout du salut des âmes, mais sans étroitesse et capables de mener de front le service de l'Évangile et celui de la civilisation. Celle-ci, réfugiée et concentrée dans l'île de Bretagne, y était restée à l'abri de toute contamination, s'y était conservée romaine, et deux fois romaine pourrait-on dire, par la connaissance et l'admiration des chefs-d'œuvre antiques et par l'attachement inviolable au siège de Rome.

Charlemagne ne se rendit jamais en Angleterre, mais il avait pu avoir, parmi ses maîtres, des Anglo-Saxons; en tout cas, il eut la main heureuse lorsqu'il appela Alcuin et ses disciples.

Le roi des Francs se rendit plusieurs fois en Italie, et il entretint des relations avec des hommes cultivés. Dès 776, il fait une donation à ce Paulin qu'il élèvera en 787 sur le siège patriarcal d'Aquilée [2] et qu'il chargera de réfuter Félix d'Urgel. Paulin aura probablement franchi les Alpes pour venir à la cour du roi des Francs, puisqu'une pièce de vers d'Alcuin, composée en 780, le mentionne à côté de Pierre de Pise [3]. Ce dernier, appelé de bonne heure à cette même cour, peut-être dès 774, devint le maître de grammaire de Charlemagne; en tout cas, entre 782 et 786, Pierre tenait la plume dans une joute poétique avec Paul Diacre. Après l'expédition de 781, Paul Diacre entra en relations avec Charlemagne, et à un peu de réserve au début, succéda très vite une réelle intimité. Entre 782 et 786, le roi des Francs et le religieux échangent une correspondance en vers où Pierre de Pise tient la plume au nom de Charlemagne [4]; ceci pourrait sembler n'être qu'un enfantillage, mais le roi des Francs, même quand il badine, demeure toujours pratique et il charge Paul Diacre d'enseigner le grec aux clercs qui feront partie de la « maison » de la princesse Rotrude qui doit aller se marier à Constantinople; en même temps, il lui fait composer des homélies qui serviront aux prêtres des églises franques.

On sait qu'en 787 Paulin d'Aquilée, Pierre de Pise et Paul Diacre avaient regagné l'Italie, laissant le champ libre à ceux qui furent les véritables maîtres de la renaissance carolingienne, les Anglo-Saxons, et le plus illustre de tous, Alcuin. En 780, Alcuin, traversant la France, y était chargé d'une mission de son maître Aelbert auprès de Charles [5]. L'année suivante, celui-ci rencontra Alcuin à Parme et consentit à l'attacher à lui. En arrivant à la cour du roi des Francs, il n'y paraissait pas comme un lettré parmi des barbares, lui-même y avait de nombreux amis qu'il cite dans une pièce de vers écrite vers 779-780 : c'étaient Riculf, évêque de Cologne; Samuel, abbé d'Echternach; Paulin, Pierre-Jonas, Raefgot, le chancelier Radon; Lull, archevêque de Mayence; Bassin, évêque de Spire; Paul Fulrad, abbé de Saint-Denis [6]. Parmi eux se

[1] Einhard, *Vita Caroli*, c. XXV. — [2] Jaffé, *Monumenta Alcuiniana*, p. 162. — [3] Duemmler, *Poetæ ævi carolini*, t. I, p. 222. — [4] Id., *ibid.*, t. I, p. 48-56. — [5] *Vita Alcuini*, c. VI. — [6] Duemmler, *op. cit.*, t. I, p. 222.

trouvaient des Anglo-Saxons, Lull, en particulier. Tous n'habitent pas la cour, ils sont dispersés sur les rives du Rhin, de la Meuse, de la Moselle, depuis Maëstricht jusqu'à Spire; et c'est tout un voyage littéraire que nous fait faire Alcuin dans cette épître en vers, en remontant le cours de ces fleuves.

A partir de 786, Alcuin réside à la cour et y exerce une influence; pour la période qui s'écoule entre 781 et 786 on ne peut rien affirmer, on n'a que trop peu de traces de son séjour dans le Nord. Le biographe, qui le fait venir en France après l'entrevue de Parme, lui fait donner aussitôt les monastères de Saint-Loup de Troyes et de Ferrières, où nous ne le voyons qu'après 793. Une lettre d'Alcuin à Charlemagne, datée de 799, semble indiquer d'une manière bien nette qu'Alcuin ne s'est pas trouvé à la cour en même temps que Pierre de Pise, qui a dû la quitter vers 786. Comme Alcuin a connu Paulin, on peut admettre qu'il vint à la cour en 786. C'est probablement alors qu'il eut Angilbert pour élève, mais sa grande influence suivit immédiatement le départ des Italiens, en 786-787. Ce fut alors sur lui seul que reposa l'enseignement de l'école palatine. Cet enseignement fut peu après interrompu lorsqu'il dut se rendre en Angleterre pour y remplir une mission religieuse et politique, de 790 à 793. De 793 à 796, il reparut à la cour, mais une grande partie de son temps fut alors consacrée à la réfutation de l'hérésie adoptianiste. De 796 à 801, il se partagea entre la cour et son abbaye de Saint-Martin de Tours où il se fixa en 801 jusqu'à sa mort, en 804. On voit par là que le nombre d'années consacrées par Alcuin à la pédagogie est bien peu considérable et il est constamment dérangé par des occupations fort différentes : affaires politiques, cérémonies officielles, divertissements protocolaires; d'autre part, il ne s'agissait pas d'un enseignement didactique administré à jours et à heures fixes. Ce ne sont pas des cours donnés à des enfants, ce sont des entretiens accordés à des jeunes gens, à des hommes faits qui savent déjà les principes de la science de la grammaire. Alcuin les saisit au moment qui lui convient le mieux, il les entraîne à des exercices imprévus de dialectique, de métrique, de grammaire, ou bien il les attire dans des discussions et des conversations semblables à celles qu'il nous a conservées et où il se donne pour interlocuteurs Charlemagne et son fils Pépin. Il excite, par ses exhortations et ses exemples, à étudier les bons auteurs, à écrire sur leur modèle en vers et en prose; il crée autour de lui un mouvement littéraire, qui se continue loin de lui et en son absence. C'est pour cette raison qu'on a pu donner au groupe d'hommes instruits, qui entouraient Charlemagne, le nom d'*Académie palatine*.

L'influence d'Alcuin ne s'exerça pas seulement sur Charlemagne, Arno de Salzbourg, Ratbod de Trèves, Leidrad de Lyon, Angilbert, Adalhard, Einhard; elle fut plus grande encore sur les élèves réguliers des écoles monastiques qui furent sous sa direction. L'école de Ferrières, qui devait être illustrée par Servat Loup et par Adon, plus tard évêque de Vienne, avait été créée par Alcuin et son élève Sigulf; Adalbert et Aldric, formés à Tours, allèrent y enseigner. A Tours, il eut pour élèves Hatton, Samuel, Rhaban Maur, Haimon d'Alberstadt, Aldric, Adalbert de Ferrières et Amalaire par qui son influence se maintint et se répandit au IXe siècle.

Ici, nous empruntons à Gabriel Monod l'appréciation qu'il a portée sur Alcuin et sur son œuvre.

Publius Albinus Alcuinus, que l'on désigne d'ordinaire par son nom saxon d'Alcuin (*Alhwin*=ami du temple) et qui était plus souvent désigné, par ses contemporains, par son nom latin d'*Albinus*, méritait que son nom brillât au-dessus de tous les autres et devînt le symbole même de la renaissance carolingienne. Non seulement il nous apparaît, dans sa correspondance et dans ses vers, comme l'esprit le plus aimable, le cœur le plus affectueux, admirablement doué pour exercer sur ses élèves cet ascendant que les qualités morales unies aux qualités intellectuelles peuvent seules donner, mais il a été, au VIIIe siècle, le maître par excellence; tous ses écrits ont l'enseignement pour but, et il n'est pas un seul des objets de l'enseignement qu'il ait négligé. Il compose des ouvrages sur la grammaire, l'orthographe, la rhétorique, la morale, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la musique. Dans ses commentaires sur la Bible, dans ses livres de controverse, dans ses opuscules liturgiques et moraux, dans son grand recueil d'homélies, partout il se montre le même : un esprit très cultivé, très clair, très bien ordonné, dépourvu de toute originalité, qui n'a d'autre pensée que de transmettre dans toute leur pureté les saines doctrines qu'il a reçues de ses maîtres. Il est professeur, il est pédagogue dans l'âme. Charlemagne s'adresse à lui, aussi bien pour résoudre les difficultés chronologiques soulevées par les dates de fêtes ecclésiastiques que pour réfuter les hérésies de Félix d'Urgel, ou pour faire exécuter, avec un sion scrupuleux, d'admirables copies des Livres saints. A Tours, il forme une troupe de copistes qu'il dirige et gourmande; il n'est pas un monastère où il ne compte des amis ou des élèves, et on le voit fabriquer, avec une inépuisable fécondité, des inscriptions en vers pour les églises, les dortoirs, les réfectoires et les bibliothèques des couvents. Ses disciples remplissent les sièges épiscopaux et abbatiaux et le moine de Saint-Gall dit de lui, à la fin du IXe siècle, que, grâce à son enseignement, les Gaulois et les Francs peuvent s'égaler aux Romains ou aux Athéniens.

Il eut cependant, à la fin de sa vie, à une époque où la faiblesse se faisait sentir à lui par de douloureuses infirmités, le chagrin d'entrer en lutte avec l'évêque d'Orléans, Théodulfe, et d'encourir, à cette occasion, les reproches de Charlemagne. Il y avait peut-être, au fond de cette querelle, une secrète rivalité d'école. Théodulfe était un Goth d'Espagne qui, attiré par Charlemagne à la cour au moment où Alcuin se sentait de plus en plus absorbé par ses devoirs monastiques, resta indépendant de ce groupe d'amis où l'on se désignait familièrement par des noms de guerre empruntés à l'antiquité sacrée ou profane : David, Flaccus, Bezeel, etc.

« Les Italiens de la première époque et les Anglo-Saxons avaient entre eux de nombreux points de rapprochement, tandis que Théodulfe pouvait leur paraître un intrus. Il fut comblé de faveurs, reçut les abbayes de Saint-Aignan, de Saint-Mesmin, de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Lifard et d'autres encore avec l'évêché d'Orléans; en 798, il fut investi, avec Leidrade de Lyon, des fonctions de *missus* dans la Narbonnaise; il était reçu familièrement à la cour, et ce prélat magnifique, lettré et ambitieux, beaucoup plus jeune qu'Alcuin et formé en dehors de son influence, contribua, pour sa part, à faire fleurir les études dans son diocèse et à rehausser l'éclat des dernières années du règne de Charlemagne. Alcuin vit-il avec une certaine mélancolie sa place prise par des hommes plus jeunes que lui et qui ne le valaient pas? il serait téméraire de l'affirmer mais le ton des lettres postérieures à 801 le ferait soupçonner. »

Cette renaissance carolingienne ne doit pas être envisagée tout d'une pièce; elle a eu trois périodes distinctes. Une première période, de 773 à 786, pendant laquelle les germes semés par les maîtres anonymes anglo-saxons et irlandais lèvent et prospèrent sous la responsabilité de trois Italiens; de 786 à 800, une deuxième période, qui marque l'apogée, inséparable du

nom d'Alcuin, qui bénéficie personnellement du succès de ses élèves; à partir de 800, commence une troisième période, encore brillante, mais où Théodulfe, Angilbert, Einhard, Dungal se préoccupent fort de leur réputation.

Il faut cependant accorder une place à ces anonymes, moines celtes et irlandais, presque insaisissables, qui ont ouvert les premières écoles dès le VIIe siècle, mais qui, vagabonds et modestes, n'ont su se fixer nulle part. Comment dire la part qui leur appartient dans l'expansion de la culture scientifique? C'est chose presque impossible. Ceux d'entre eux dont le nom s'est conservé le doivent à une dérogation consentie à ce qu'ils mettaient au-dessus de tout au monde : l'indépendance et l'humilité. Ceux-là consentirent à s'arrêter quelque temps et à enseigner à la cour de Charles ou dans les monastères. Le catalogue des abbés de Fulda parle d'un personnage désigné sous le nom de Clément le Scot, qui enseignait vers le même temps qu'Alcuin et Einhard [1]. Le moine de Saint-Gall présente deux Irlandais nomades et savants que Charlemagne retient auprès de lui, donnant à l'un l'abbaye de Saint-Augustin de Pavie, à l'autre, encore un Clément, la direction de l'école du palais qu'il exercera sous Louis le Débonnaire. Alcuin avait ramené un nommé Joseph qui devint abbé. Car, d'une manière générale, ces *Scotti* sont fort accessibles aux honneurs; leur modestie très sincère, on veut bien le croire, est une modestie à éclipses, tandis que leur caractère, bien irlandais, est constamment, uniformément et universellement intraitable.

Ces défauts peuvent être à charge à ceux qui sont tenus de vivre sur pied d'infériorité ou d'égalité avec les *Scotti*, qui possèdent l'art de les dissimuler lorsqu'ils fréquentent ceux de qui ils dépendent. C'est ainsi que Charlemagne n'a, sans doute, jamais soupçonné à quelle épreuve il soumettait ceux qu'ils livraient à des maîtres qu'il comblait d'honneurs et de faveurs. Le sourire aux lèvres, la bouche emmiellée, les *Scotti*, insociables et avides à l'égard de tous, se montraient à Charlemagne les plus utiles et les plus dévoués instruments de ses vues politiques. Lui-même a été la plus illustre victime de ce choix malencontreux et la renaissance, qu'il se flattait d'acclimater avec leur aide, s'est desséchée et a péri sur place. On ne fonde rien de durable avec le Celte pour architecte et pour ouvrier : intelligence brillante, étroite et stérile. Ce fut la tragique mésaventure de ce grand prince de concevoir une renaissance et de ne rencontrer, pour l'exécuter, que des instruments d'illusion et d'impuissance; il ne pouvait savoir ce que donneraient, à l'épreuve, ces funestes instruments, et lui s'obstinait à vouloir et à fonder. « Il exhortait les évêques à scruter les Écritures et à enseigner une saine doctrine, le clergé tout entier à suivre la discipline, les savants à s'instruire des choses divines et humaines, les moines à observer les règles, tous les hommes à rechercher la sainteté; il enseignait aux grands la sagesse dans les conseils, aux juges la justice, aux soldats l'art militaire, aux prélats l'humilité, aux sujets l'obéissance, à tous la prudence, le courage, la tempérance et la concorde. Il ne cessait de grandir l'Église et se montrait aussi admirable dans l'administration des affaires civiles que des affaires ecclésiastiques [2]. »

Cette préoccupation, qui s'étendait à toutes choses, répondait à la conviction profonde que tout dépendait d'une impulsion volontaire, régulière, calculée sur le développement des études dans toutes les directions. Aucune discipline ne lui paraissait indifférente. Qu'il s'agît des lois, de l'administration, de la littérature ou des arts, Charlemagne apportait la même attention à la rédaction des capitulaires, à l'envoi des *missi*, à la confection des manuscrits et à la construction des édifices. Sa pensée était tournée sans cesse, et néanmoins sans effort pénible, vers les acquisitions nécessaires à son instruction personnelle. Le temps de sa toilette, celui de ses repas, comme celui de ses délassements, était calculé pour lui apporter toujours quelque connaissance nouvelle; à quoi on reconnaît celui qui aime la science pour elle-même. Avec cela une large ouverture d'esprit. Il écoute le chant des hymnes liturgiques, il se fait lire saint Augustin, mais il se récrée aux productions sinon frivoles, du moins laïques; sa cour n'est ni ennuyeuse, ni morose, on y cultive l'histoire, la poésie profane, le chant et la littérature nouvelle.

Cet aspect profane ne doit pas nous surprendre parce que, dans son ensemble, la renaissance carolingienne conserve un aspect ecclésiastique prépondérant. L'œuvre civilisatrice conçue et réalisée par Charlemagne est entée sur le christianisme qui lui imprime un caractère profondément religieux. Ceci est d'autant moins surprenant que tous les maîtres de la renaissance du VIIIe siècle ont été des hommes d'Église : Paulin d'Aquilée, Paul Diacre, Alcuin, Théodulfe, peut-être aussi Pierre de Pise. Les esprits accordent aux questions religieuses une importance considérable. Charlemagne en donne l'exemple, lui, pour qui la liturgie, le dogme sont des matières de première importance. Avec quel empressement il s'emploie dans les affaires théologiques de l'iconoclasme et de l'adoptianisme : terrains favorables aux belles discussions où les clercs des écoles épiscopales et monastiques voient une chance de se distinguer. Sur ce point, Charlemagne a été mieux secondé par les circonstances, il n'a pas été obligé de recourir aux *Scotti* et ses théologiens ont duré plus que ses grammairiens; et ce sont eux qui continuent la tradition qui se maintiendra sans interruption jusqu'au XIIe siècle où elle verra naître l'université de Paris. C'est ainsi, d'une façon tout à fait indirecte, mais réelle et efficace cependant, que Charlemagne a contribué à la création de cette université par la multiplication des écoles dans tout l'empire et par l'établissement d'une étroite solidarité entre l'école et l'Église.

Plus heureux en ceci que dans la création de l'école du palais, Charlemagne put recourir à ses évêques et, à l'occasion, il les stimule dans le devoir d'instruire leur clergé. « Je m'étonne beaucoup, écrit-il à Lull, archevêque de Mayence, que toi, qui t'occupes si activement de conquérir avec l'aide de Dieu les âmes des fidèles, tu ne t'inquiètes nullement d'instruire ton propre clergé dans les lettres. Tu vois de tous côtés les cœurs de tes subordonnés plongés dans les ténèbres de l'ignorance et, lorsque tu pourrais les inonder de la lumière de la science, tu les laisses croupir dans l'ombre de leur aveuglement [3]. »

Ce document n'est pas isolé. Dans une circulaire, qui s'est conservée, Charles, s'adressant à l'abbé de Fulda, Bangolf, lui rappelle que, évêchés et monastères, indépendamment de leurs fonctions religieuses, « doivent encore s'occuper de l'enseignement des lettres pour ceux qui peuvent apprendre ». En voici les raisons : il faut plaire à Dieu non seulement en vivant bien, mais aussi en parlant correctement, car il est dit : *Aut ex verbis tuis justificaberis, aut ex verbis tuis condemnaberis*. Il faut donc savoir prier et parler des choses religieuses en termes corrects, et, de plus, on ne peut bien comprendre les saintes Écritures sans connaître à fond les formes grammaticales; on en saisira d'autant mieux l'esprit qu'on aura été mieux instruit dans les belles-lettres. Il recommande donc de choisir, pour donner

[1] *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XIII, p. 272. — [2] Théodulfe à Magnus de Sens, dans Jaffé, *Monumenta Carolina*, p. 414. — [3] Jaffé, *Monumenta Carolina*, p. 369.

l'instruction, des hommes capables d'apprendre et désireux d'enseigner. Il faut que les clercs et les moines sachent instruire dans la lecture des Livres saints et le chant des cantiques [1]. « Peu de temps après, Charlemagne adresse à tous ses sujets laïques, moines, clercs et évêques, une *admonitio generalis* dans laquelle il recommande aux évêques d'attirer à eux non seulement les enfants de condition servile, mais même les fils des hommes libres, d'organiser dans les églises cathédrales et dans les monastères des écoles pour enseigner aux enfants à lire, à chanter, à compter, enfin de veiller à ce que les psautiers, les livres de musique, d'arithmétique et de grammaire soient d'une parfaite correction [2]. » Vers le même temps ou peu après, Charles adresse à tous les clercs l'homiliaire de Paul Diacre [3] avec cet avertissement : « Comme nous avons souci d'améliorer sans cesse l'état de nos Églises, nous nous efforçons de relever par des soins incessants les études littéraires presque oubliées par la négligence de nos devanciers et nous encourageons, par notre exemple, tous ceux que nous pouvons à se consacrer aux arts libéraux. »

Ces avertissements furent entendus. L'usage d'envoyer les enfants à l'école entra dans les mœurs tellement qu'en 803 nous lisons dans une recommandation adressée par un évêque : « Que chacun envoie son fils à l'école et qu'il y reste scrupuleusement jusqu'à ce qu'il soit complètement instruit [4]. » Ce fait n'est pas isolé. Nous avons vu déjà Leidrade, archevêque de Lyon (voir ce mot), rendre compte à Charlemagne de la manière dont il avait appliqué ses prescriptions dans son diocèse et il lui montrait les écoles de chantres, les écoles de lecteurs, les écoles de scribes en pleine activité. Leidrade, qui sait faire sa cour, ne manque pas d'ajouter que l'exemple vient du palais lui-même : *secundum ritum sacri palatii*. Théodulfe, dans un capitulaire adressé aux prêtres du diocèse d'Orléans, leur prescrit de tenir des écoles dans les hameaux et les bourgs, et d'y recevoir tous les enfants de leurs fidèles pour les instruire gratuitement. Les conciles s'associent à ce mouvement. En 813, le concile de Chalon-sur-Saône, dans son canon 3, décrète que *oportet etiam ut, sicut d. imp. Carolus... præcepit, scholas constituant, in quibus... tales erudiantur... qui condimentum plebis esse valeant;* et, en 829, le concile de Paris, dans son canon 12, demande la création de trois grandes écoles publiques qui eussent été sans doute comme le renouvellement des anciennes écoles gallo-romaines ou plutôt encore comme des premiers essais d'universités : *Suggerimus ut morem paternum sequentes, saltem in tribus congruentissimis imperii vestri locis scholæ publicæ ex vestra auctoritate fiant, ut labor patris vestri et vester per incuriam quod absit, labefactando non pereat.*

Pendant le IXe siècle, on voit partout se multiplier les écoles. Les villes épiscopales d'Utrecht, de Mayence, de Salzbourg, de Metz, de Verdun, de Lyon, de Reims, de Sens, d'Auxerre, d'Orléans, du Mans, de Pavie, de Vienne deviennent des foyers d'étude; les écoles monastiques de Tours, de Fleury-sur-Loire, de Saint-Denis, de Saint-Germain d'Auxerre, d'Aniane, de Saint-Mihiel, de Prüm, de Corbie, de Saint-Riquier, de Saint-Bertin, de Saint-Wandrille, de Saint-Amand, de Fulda, de Henfeld, de Corvei, de Reichenau, de Saint-Gall exercent peut-être une action encore plus puissante, car on y est mieux protégé contre les bruits du monde, on y trouve des maîtres qui peuvent se donner plus entièrement à l'étude et à l'enseignement. Tel ce Ratpert de Saint-Gall, à qui l'ivresse du travail faisait tout oublier, y compris l'office divin et la sainte messe et qui s'en excusait en disant que la meilleure manière de dire la messe est d'enseigner aux autres à la célébrer.

La tradition d'Alcuin se transmet et se perpétue d'Alcuin à Rhaban Maur et à Haimon d'Alberstadt, de Rhaban à Servat Loup et d'Haimon à Héric d'Auxerre, de Héric à Remi d'Auxerre et à Hucbald le Chauve, et de ceux-ci aux écoles de Belgique, de Reims, de Bourgogne et de Paris. Les écoles subsistent au milieu des circonstances tragiques qui remplissent le IXe et le Xe siècle; au XIe, elles renaîtront en Normandie, dans l'Orléanais, la Bourgogne, la Touraine et l'Anjou. Dès lors, on touche au XIIe siècle et l'avenir est assuré.

Ces écoles du VIIIe siècle avaient un programme d'études, mais quel était-il? Ceux qui l'ont voulu découvrir dans la règle de saint Benoît ont été obligés de descendre jusqu'à Cassiodore, et il faut reconnaître que Cassiodore eut des préoccupations intellectuelles et pédagogiques plus précises que n'en avait eu saint Benoît; aussi les *Institutiones divinarum et sæcularium lectionum* peuvent donner une idée approchante du programme scolaire du VIIIe siècle; en premier lieu les sciences divines, en second lieu les sciences humaines résumées dans les sept arts libéraux tels que Martianus Capella les a exposés au IIe livre de ses *Noces de Mercure et de la Philologie*.

Le caractère religieux, liturgique et théologique de la renaissance carolingienne s'accentua sous l'influence exercée par Alcuin dans l'école de Tours et par les élèves qu'il y forma.

Au premier rang, parmi les sciences qu'on entreprit de réformer, se trouvait le chant sacré, réforme à la fois liturgique et musicale qui se rattachait à une des quatre sciences du quadrivium. La réforme du chant est inséparable de celle de la liturgie tout entière; celle-ci donne un intérêt pratique à tout ce qui touche les questions d'astronomie et de chronologie qui sont essentielles pour la fixation des fêtes religieuses.

Autre aspect. L'importance qu'on attache aux formules liturgiques entraîne à mettre à haut prix l'art des scribes qui, dans les *scriptoria* monastiques et principalement dans celui de Tours, ont laissé des preuves de leur habileté. C'est à ces scribes que nous devons la minuscule carolingienne qui procède directement de l'écriture anglo-saxonne.

Les scribes ne sont pas de simples machines à copier; on réclame de ceux d'entre eux qui savent quelque chose assez d'instruction pour corriger les fautes des manuscrits. Il leur a fallu pour cela s'instruire dans le trivium, qui comporte grammaire, dialectique et rhétorique, principalement dans la grammaire. L'étude de la grammaire amène un rapide progrès dans le style des écrivains du VIIIe siècle, car on ne parvient pas à la séparer de l'étude des auteurs anciens. Alcuin, qui n'en est pas à une contradiction près, condamne la lecture des auteurs païens et surtout des poètes; il en fait un grief à l'archevêque de Trèves, Ricbod, trop vif admirateur de Virgile [5], mais lui-même écrit aux moines i landais que l'étude des lettres profanes est nécessaire pour s'élever à la connaissance de la vérité évangélique [6].

Pour la dialectique, il fallait bien s'initier à cette science dès le temps de l'école afin de savoir raisonner sur les sciences divines et interpréter l'Écriture avec plus de profondeur. L'histoire était, elle aussi, indispensable.

Ainsi les écoles du VIIIe siècle avaient un bagage de connaissances déjà assez encombrant plutôt que complet; on y trouvait le mélange du profane au sacré et, si on prenait modèle sur les auteurs les plus renommés,

[1] Boretius, *Capitularia*, p. 79. — [2] *Admonitio generalis*, c. LXXII. — [3] Boretius, *Capitularia*, p. 80. — [4] Boretius, *Capitularia*, p. 235. — [5] Alcuin, *Epist.*, CCXVI. — [6] Alcuin, *Epist.*, CCXVII.

Isidore et Bède, on se trouvait entraîné à des études fort étendues. Bède avait à son actif un traité de métrique, un traité de cosmographie, une chronique des six âges du monde, un traité de chronologie, une histoire des Anglo-Saxons, et des traités de théologie, des commentaires à intentions exégétiques, des compilations hagiographiques. Rien qu'à le lire, on pouvait se trouver entraîné assez loin. Isidore était grammairien, astronome, historien, une encyclopédie faite homme, Cassiodore ne boudait aucune science et Boèce, leur maître à tous, allait de la musique à l'arithmétique, de la géométrie à la poésie, même la philosophie le conduisait à l'antiquité sans exclure Aristote et Porphyre, qui devront acheminer leurs lecteurs vers l'intelligence de la révélation. Enfin, Paul Orose enseigne l'histoire profane en cherchant à montrer de combien de maux l'humanité avait été affligée avant d'être devenue chrétienne.

Alcuin nous apprend de quoi se composait le programme en honneur dans les écoles carolingiennes, lorsqu'il nous donne la matière des leçons de son maître Aelbert : grammaire, rhétorique, jurisprudence, poésie et musique, astronomie, histoire naturelle, arithmétique, chronologie, explication de l'Écriture :

His dans grammaticæ rationis gnaviter artes,
Illis rhetoricæ inlundens refluamina linguæ;
Illos juridica curavit cote polire,
Illos Aonio docuit concinnere cantu,
Castalida instituens aliis resonare cicuta
Et juga Parnassi lyricis percurrere plantis.
Ast alios fecit prefatus nosse magister
Harmoniam cœli, solis lunæque labores,
Quinque poli zonas, errantia sidera septem,
Astrorum leges, ortus simul atque recessus,
Aerios motus pelagi terræque tremorem,
Naturas hominum, pecudum, volucrumque ferarum,
Diversas numeri species variasque figuras,
Paschalique dedit solemnia certa recursu,
Maxime Scripturæ pandens mysteria sacræ,
Nam rudis et veteris legis patefecit abyssum [1].

Alcuin nous a conservé la liste des livres que son maître Aelbert laissa en mourant : saint Jérôme, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Augustin, saint Athanase, Paul Orose, saint Grégoire le Grand, saint Léon, saint Basile, Fulgence, Cassiodore, saint Jean Chrysostome, Aldehme, Bède, Victorius, Boèce, Trogue Pompée, Pline, Aristote, Cicéron, Sedulius, Juvencus, Avitus, Clément, Prosper, Paulin de Nole, Arator, Fortunat, Lactance, Virgile, Stace, Lucain, Probus et Phocas, Donat et Priscien, Servius, Euticius, Pompeius, Comminien et d'autres encore « qu'il serait trop long de nommer [2] ».

C'est surtout au point de vue de l'histoire que l'influence des maîtres italiens et anglo-saxons s'est fait sentir sur leurs élèves francs. « La composition des *Annales* a évidemment pour principale cause les circonstances historiques elles-mêmes, mais on ne doit pas oublier que les tables de Pâques, sur lesquelles elles ont tout d'abord été écrites, venaient d'Angleterre, et probablement aussi les premiers modèles d'*Annales* [3]; que c'est en 787-788, au moment où l'école du palais prend, avec Alcuin, sa plus grande activité, que sont rédigées les premières *Annales* royales, enfin que ces *Annales*, écrites dans une langue d'abord rude et incorrecte, puis de plus en plus soignée et élégante, ont été ensuite remaniées d'un bout à l'autre pour répondre à des besoins littéraires nouveaux. L'*Histoire universelle* de Fréculfe de Lisieux est un livre d'enseignement historique qui résume tout ce qu'on apprenait dans les écoles d'alors sur l'histoire sacrée et profane; celle d'Adon de Vienne est une imitation des *Chroniques* de Bède et d'Isidore. Les histoires de Nithard, les biographies de Charlemagne et de Louis le Débonnaire sont directement inspirées par l'étude de Salluste et de Suétone. C'est Paul Diacre qui donne le premier modèle d'une histoire épiscopale et, si de nombreuses histoires épiscopales et monastiques ont été composées à l'imitation des *Gesta episcoporum Mettensium*, elles l'ont été précisément dans les églises et les monastères où avaient prospéré les écoles créées par Charlemagne. L'hagiographie, qui ne produit plus autant d'œuvres originales qu'aux siècles précédents, devient pour Alcuin et ses élèves l'objet d'un travail de remaniement. Ils récrivent en entier des vies de l'époque précédente pour les mettre en meilleur style et en tirer des enseignements religieux plus développés. Nous regrettons aujourd'hui un travail dont le mérite ne nous touche guère et qui a été cause de la perte des œuvres originales, bien plus instructives et plus expressives dans leur barbarie pittoresque que la phraséologie des remanieurs; mais on doit à ces efforts littéraires quelques vies de saints contemporaines (Sturm, Eigil, Benoît d'Aniane, etc.), qui, par leur étendue, la richesse de leur contenu historique et leur forme soignée, l'emportent de beaucoup sur les œuvres hagiographiques antérieures. Ceci peut s'appliquer aussi aux recueils de miracles, où le récit des faits locaux laisse filtrer parfois les événements de l'histoire générale.

Enfin, nous devons faire entrer dans l'historiographie quelques poèmes narratifs et épiques de l'époque carolingienne. Ces poèmes sont le fruit le plus certain des leçons de Pierre de Pise, de Paul Diacre, d'Alcuin, de Théodulfe. Au point de vue littéraire, ils ne peuvent pas être isolés des nombreux poèmes composés dans l'empire franc au VIIIe et au IXe siècle. Rien n'a plus charmé les esprits nouvellement éclos à la vie littéraire que les jeux de la métrique; le vers fut une révélation, un luxe, seul digne d'être employé dans les relations avec les princes et avec Dieu. On en mit partout, on écrivit en vers non seulement des lettres, des dédicaces, des inscriptions, mais encore des vies de saints, des panégyriques, des martyrologues et il y a un grand nombre de ces pièces où la poésie est moins représentée que l'histoire; mais on peut dire que dans aucune branche de la littérature, l'influence de la renaissance des lettres ne s'est aussi directement fait sentir.

H. Leclercq.

2. MONARCHIE FRANQUE. — I. L'épopée dans l'histoire. II. Chronologie des rois mérovingiens : Catalogues I, II, III, IV. 1. Clovis. 2. Thierry Ier. 3. Théodebert Ier. 4. Théodebald. 5. Clodomir. 6. Childebert Ier. 7. Clotaire Ier. 8. Caribert Ier. 9. Gontran Ier. 10. Sigebert Ier. 11. Childebert II. 12. Théodebert II. 13. Thierry II. 14. Sigebert II. 15. Chilpéric Ier. 16. Clotaire II. 17. Dagobert Ier. 18. Caribert II. 19. Sigebert III. 20. Dagobert II. 21. Childebert, fils de Grimoald. 22. Clovis II. 23. Clotaire III. 24. Childéric II. 24*a*. Clovis, fils de Clotaire III. 25. Thierry III. 26. Clovis III. 27. Childebert III. 28. Dagobert III. 29. Chilpéric II. 30. Clotaire IV. 31. Thierry IV. 31*a*. Interrègne. 32. Childéric III. III. La première dynastie franque. 1. Établissement. 2. Type national. 3. Traditions franques. 4. Clodion. 5. Mérovée. 6. Childéric. 7. Clovis. IV. Les successeurs de Clovis .V. Les sources. VI. Le problème franc. VII. La royauté. 1. Était-elle élective? 2. L'acte de reconnaissance. 3. La prestation du serment de fidélité. VIII. Les assemblées du peuple. IX. Existence d'une noblesse. 1. Les *leudes*. 2. L'*antrustion*. 3. Les *optimates* et les *proceres*. 4. Les *principes* ou *primates*. 5. Les *nobiles*. X. Le conseil du roi. XI. Le pouvoir législatif.

[1] *Versus de SS. Eboracensis Ecclesiæ*, ℣ 1433-1448. — [2] *Ibid.*, ℣ 1140-1161. — [3] Les *Annales Cambriæ* paraissent contenir les plus anciens fragments d'annales connues.

XII. Étendue du pouvoir royal. XIII. Le palais. 1. Les échansons. 2. Les chambellans. 3. Les sénéchaux. 4. Les maréchaux. 5. Le porte-glaive. 6. La chapelle. 7. Les médecins. 8. Les musiciens. 9. Les poètes. 10. Les bureaux. 11. Le trésor. 12. Le costume. XIV. Le maire du palais. XV. L'administration provinciale. 1. Les comtes des cités. 2. Les ducs. 3. Les *vicarii*. 4. Les *tribuni*. 5. Les *centenarii*. 6. Les *tungini*. 7. Les *senatores*. 8. Les *judices*. 9. Assemblées délibérantes. XVI. Les impôts. XVII. Le service militaire. XVIII. L'organisation judiciaire. 1. Le tribunal du roi. 2. Le tribunal du comte. 3. Les assesseurs. 4. Autres juridictions. 5. Les profits de la justice. XIX. La procédure. 1. L'acte de citation en justice. 2. Épreuves judiciaires. 3. Le serment judiciaire. 4. Le combat judiciaire. 5. La pénalité. 6. Le *Wergeld*. XX. Rapports avec l'Église. XXI. Les rois francs et l'épiscopat. XXII. Puissance de l'épiscopat. XXIII. Amoindrissement des Mérovingiens. XXIV. Disparition des impôts. XXV. Disparition du pouvoir judiciaire. XXVI. Disparition du système administratif. XXVII. Apparition d'une aristocratie féodale. XXVIII. Elle s'affranchit du pouvoir royal. XXIX. Elle s'impose à lui.

I. L'ÉPOPÉE DANS L'HISTOIRE. — On a signalé depuis longtemps l'existence, chez les auteurs de l'époque mérovingienne, de récits poétiques qui semblent provenir de chants épiques et qu'on peut rapprocher des traditions épiques allemandes, anglo-saxonnes et scandinaves d'une part, de l'autre de nos chansons de geste carolingiennes et capétiennes. Fauriel avait le premier indiqué ce caractère poétique, complètement méconnu avant lui par les historiens ou réputés tels de nos origines nationales. Ceux-ci gardaient une gravité imperturbable au contact de ces récits qui avaient égayé nos pères, amis de la gaieté, même un peu déplacée ou, du moins, mal placée dans une histoire qu'on imagine sérieuse. L'origine semi-divine de Mérovée s'expliquait, au dire de J. von Eckhart, par une allégorie faisant allusion à un premier mariage de la femme de Clodion [1], tandis que l'honnête Mezeray y voyait un artifice de Mérovée lui-même « pour couvrir la faute de sa mère, s'il est vray qu'il fust bastard comme quelques-uns l'asseurent, ou pour imprimer dans l'esprit des siens une plus respectueuse obéissance [2] ». Les aventures du roi Childéric mettaient ses biographes dans une position délicate. Le P. Lecomte voulait que Basine, malheureuse en ménage et fugitive du foyer conjugal, n'ait consenti à céder aux instances du roi qu'après avoir appris la mort de son premier mari [3]. Velly n'avait pas les mêmes scrupules et, d'ailleurs, il tenait, on ne sait d'où, que « Basine était belle, avait de l'esprit; Childéric, trop sensible à ce double avantage de la nature, l'épousa au grand scandale de tous les gens de bien, qui réclamèrent en vain les droits sacrés de l'hyménée et les lois inviolables de l'amitié [4] ». Quant au jésuite Daniel, il déclarait tout net que l'histoire des amours de Childéric avec Basine était un pur roman [5]. Les frères Grimm reléguèrent parmi les légendes allemandes quelques épisodes de l'histoire des Mérovingiens, mais Fauriel, avons-nous dit, fut le premier à reconnaître l'existence de traditions nationales sur leurs origines chez les Francs du VIe siècle. Il fut le premier qui prononça, à ce sujet, un mot qui découvrait tout un horizon, il parla de « chants épiques [6] », même il essaya d'en retrouver les éléments. Les uns, selon lui, étaient d'origine purement germanique — tel l'histoire de Viomad — d'autres, en passant par les milieux romains, avaient reçu des additions, notamment des personnages tels que Aredius ou Aurélien (1836).

Ce que disait Fauriel ne passait pas inaperçu et, peu de temps après (1839), un esprit curieux, quoique un peu superficiel, J.-J. Ampère, disait avoir « cru trouver dans Grégoire de Tours des portions de récits empruntés à de vieux chants épiques. On sait, ajoute-t-il, que toutes les nations germaniques ont eu de ces chants; on le sait en particulier des Francs, puisque Eginhard nous apprend que Charlemagne avait recueilli *des chants très anciens*, composés dans la langue de ses pères. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que des fragments de Grégoire de Tours qui ont un caractère particulièrement épique eussent réellement cette origine. Il serait arrivé là ce qui est arrivé dans d'autres pays, où les anciens chants se sont fondus dans l'histoire. Parmi les passages du récit de Grégoire de Tours qui me semblent des fragments d'épopées perdues, je citerai le récit de la guerre contre les Thuringiens [7]. »

A deux années de là (1841), Aug.-Guill. Schlégel avançait que « les aventures de Childéric, son exil, son séjour en Thuringe et la passion de la reine Basine pour lui sont romanesques sans être incroyables. Cependant, je crois que Grégoire de Tours a déjà puisé son récit dans la tradition poétique. Frédégaire y ajoute un nouveau trait, les visions de Childéric pendant la nuit de ses noces. C'est une satire ingénieuse, sous forme de prophétie, sur le déclin de la dynastie mérovingienne et sur l'anarchie qui désolait la France sous des rois faibles, avant que les maires du palais se fussent emparés du pouvoir. Les intrigues secrètes entamées par un ambassadeur de Clovis avec la pieuse et rusée Clotilde sont aussi tirées d'un chant populaire [8]. »

L'idée faisait timidement son chemin lorsqu'elle rencontra un prôneur maladroit qui faillit la compromettre pour longtemps. C'était un certain de Douhet qui, sous le pseudonyme de J. de Rathaïl, publia, en 1848, un opuscule dont le titre seul était recommandable : *De l'existence d'une épopée franque* [9]. L'auteur soutenait que cette épopée consignée par écrit, au VIe siècle, par le grammairien Virgile de Toulouse, était venue aux mains de Frédégaire qui en avait extrait toutes les légendes relatives aux aventures des prédécesseurs de Clovis. L'auteur restituait les chants, retrouvait le rythme (des vers octosyllabiques rimés et allitérés) et, libéralement, offrait le tout à l'Allemagne. Cette ineptie ne fut réclamée pas même par les Allemands.

En Allemagne, l'idée que l'histoire avait un profit à retirer de ces excursions tentées sur son domaine par la philologie laissait indifférent ou sceptique. En 1839, un certain Kries admettait que Grégoire de Tours avait pu faire usage de chants barbares pour raconter l'histoire des rois francs [10]; cette même année, Lœbell consacrait un livre à Grégoire de Tours, dans lequel il admettait un apport légendaire à propos des amours de Clovis et de Clotilde, apport qu'il écartait résolument du récit des prétendus meurtres de Clovis [11]. L'année suivante (1840), Augustin Thierry publiait des *Considérations* [12] qui nous apprennent qu'il ne soupçonna jamais rien de la question posée par Fauriel. On ne s'attend pas, sans doute, à ce que Henri Martin, cette « ganache nationale », en sache ou en dise plus. D'ailleurs, les historiens de ce temps ferment résolu-

[1] *Commentarii de rebus Franciæ Orientalis*, in-4°, t. I, Virceburgi, 1729, p. 29. — [2] *Histoire de France*, in-4°, t. I, 1643, p. 13. — [3] *Annales ecclesiastici Francorum*, t. I, p. 94. — [4] *Histoire de France*, in-4°, t. I, Paris, 1766, p. 49. — [5] *Histoire de France*, in-4°, t. I, Paris, 1713, p. XIII. — [6] *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des Germains*, in-8°, t. II, Paris, 1836, p. 273. — [7] *Histoire littéraire de France avant Charlemagne*, 1re édit., 1839; 2e édit., t. II, p. 285-286. — [8] A.-G. Schlegel, *Essais littéraires et historiques*, Bonn, 1841; cf. *Romania*, 1885, p. 400. — [9] J. de Rathaïl, *De l'existence d'une épopée franque à propos de la découverte d'un chant populaire mérovingien*, Paris, 1848. — [10] C. Kries, *De Gregorii Turonensis vita et scriptis*, in-8°, Breslaviæ, 1839, p. 53. — [11] J. Lœbell, *Gregor von Tours und seine Zeit*, in-8°, Bonn, 1839, p. 342. — [12] *Lettres sur l'histoire de France: Considérations sur l'histoire de France*, in-8°, Paris, 1840.

ment les yeux sur tout ce qui peut avoir trait à ce sujet. Charles Lenormant [1] (voir ce nom) et l'abbé Gorini [2] (voir ce nom) plaident en faveur de Clovis et de Clotilde les circonstances atténuantes.

Enfin, en 1856, W. Junghans chercha dans son Histoire de Childerich et de Chlodovech [3] à séparer les faits historiques de l'élément légendaire. Il y revint l'année suivante [4] et on peut dire que ce que l'auteur a éliminé du domaine de l'histoire devra lui rester étranger désormais. Toutefois, il cédait fâcheusement à la manie de certains philologues qui prétendent retrouver dans les légendes mérovingiennes les traces de la mythologie barbare. Survint alors une dissertation dont on a dit trop de bien et trop de mal. A. Lecoy de La Marche, traitant de l'autorité de Grégoire de Tours [5], montra dans les meurtres politiques de Clovis une « sorte de légende agencée par le génie populaire avant d'avoir été confiée à l'écriture » et il y vit « des traditions mises en œuvre par l'esprit inventif et commentateur du peuple gaulois ». On se récria, on parla d'esprit de parti.

Cependant, en 1872, Gabriel Monod rapportait d'Allemagne son travail estimable sur les sources de l'histoire mérovingienne, où il faisait place à la question des sources épiques [6] et, en 1879, il traduisait en français le livre de Junghans [7], indiquant les passages de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours qui paraissaient empruntés à des chants populaires, ceux qui devaient être empruntés à des traditions orales populaires non poétiques, ceux ayant pour origine des récits ecclésiastiques. Cette affirmation n'entraîna pas d'adhésions. En 1883, Léopold Ranke continuait à admettre sans distinction comme sans discussion les données légendaires de Grégoire de Tours, du pseudo-Frédégaire et du *Liber historiæ* [8], donnant la préférence à ces deux dernières qui, à ses yeux, n'avaient pas la « souillure indélébile » de l'épiscopat catholique [9]; en 1886, Fustel de Coulanges soutenait que l'opinion des sources épiques est « une pure hypothèse sans aucun fondement [10] ».

Les historiens aboutissaient à un cul-de-sac, les philologues s'obstinaient à marcher de l'avant. En 1865, Gaston Paris écrivait que l'épopée carolingienne avait été « déterminée et préparée par des végétations puissantes, enracinées dès longtemps dans le sol [11] ». Il admettait « qu'avant Charlemagne, bien d'autres avaient vécu et avaient été célébrés qui perdirent leurs splendeur poétique, quand il fut devenu le centre de tous les souvenirs héroïques et nationaux [12] ». Dans le livre qui contenait ces affirmations, l'auteur avait noté le caractère épique de plusieurs épisodes du règne de Dagobert Ier, notamment l'histoire du châtiment bizarre infligé à Sadrégisile, histoire qu'il retrouvait dans le *Floovent*, chanson de geste du XIIe siècle. Depuis lors, en 1877, A. Darmesteter, dans sa thèse latine sur *Floovent* [13], y cherchait les restes d'un cycle épique mérovingien et arrivait à cette conclusion que l'histoire de Dagobert Ier avait fourni de bonne heure le thème de chants populaires d'où dérivait, par une série d'intermédiaires, la version du poème du Moyen Age. Finalement, il résumait sa pensée dans ces propositions : « Il y a eu un cycle épique mérovingien. Les légendes mérovingiennes ont revêtu la forme de chants populaires. Le cycle carolingien s'est formé sur le type du cycle mérovingien. »

Enfin, en 1884, Pio Rajna, dans son bel et aventureux ouvrage : *Delle origini dell' epopea francese*, s'efforça, en comparant les récits des chroniqueurs mérovingiens aux chansons de geste, d'y retrouver les principaux thèmes qui ont été répétés sous cent formes diverses par la poésie épique du Moyen Age, et de démontrer ainsi l'existence d'un cycle mérovingien perdu qui aurait précédé et engendré le cycle carolingien.

Quelque séduisante que soit l'hypothèse de P. Rajna et quel que soit le talent qu'il ait dépensé pour le faire passer du domaine des vraisemblances dans celui des certitudes, elle souffre, dès qu'on veut la suivre dans le détail, de nombreuses objections. Là-dessus, en 1893, G. Kurth est intervenu et, dans son *Histoire poétique des Mérovingiens*, il a tenté de déterminer avec exactitude quelles traditions épiques sont mêlées à l'histoire mérovingienne, et quels sont les passages de Grégoire de Tours, de Frédégaire et des *Gesta* qui sont empruntés à des chants populaires. Il range dans cette catégorie les passages de Grégoire de Tours sur l'origine des Francs, sur Clodion, sur l'exil de Childéric, sur son mariage avec Basine, sur la guerre avec Syagrius, sur le mariage de Clovis, sur le siège d'Avignon par Clovis, sur les meurtres de Clovis, sur le rôle de Clotilde dans la seconde guerre de Burgondie, sur les guerres de Théodoric contre les Frisons et contre les Thuringiens, sur la guerre de Clotaire contre les Saxons; les passages de Frédégaire et des *Gesta* se rapportant aux mêmes faits et, de plus, ceux qui sont relatifs à Frédégonde, à Brunehaut et à ses petits-fils, à la guerre de Clotaire II contre les Saxons, à Dagobert et, en particulier, à la guerre contre les Wascons; enfin, la consultation de saint Ouen par Ébroïn dans les *Gesta*. Chemin faisant, G. Kurth montre que d'autres passages auxquels on a pu attribuer un caractère poétique sont empruntés, soit à des traditions orales non poétiques, comme c'est le cas pour les récits de Grégoire de Tours sur la guerre contre les Wisigoths, soit à des sources écrites comme c'est le cas pour l'histoire du vase de Soissons et le récit du baptême de Clovis, qui ont été pris dans une *Vita Remigii* perdue.

G. Kurth fonde sa démonstration, d'une part, sur la comparaison des passages où il trouve des éléments épiques avec ceux qui ont un caractère strictement historique, et sur les caractères internes des récits où se manifeste le travail spontané de l'imagination populaire, de l'autre sur la comparaison de ces légendes mérovingiennes avec les autres légendes germaniques, anglo-saxonnes et scandinaves. Il a apporté, dans cette démonstration, beaucoup d'érudition et une ingéniosité remarquable. Ses rapprochements sont très instructifs et on peut admettre certains points comme bien établis, entre autres le caractère épique du personnage de Théodoric le Franc, son identification avec le Hug-Dieterich de la légende allemande, et celle du Chochilaicus de Grégoire avec le Hygelac de Béowulf, le célèbre poème anglo-saxon. La remarque est curieuse et paraît juste; on peut même, semble-t-il, à l'aide du récit du poète anonyme, compléter, dans une certaine mesure, le texte de Grégoire, le fait d'une invasion danoise dans cette partie de l'empire franc n'ayant rien d'invraisemblable.

[1] *Questions historiques*, in-8°, t. II, Paris, 1845, p. 163, 168. — [2] *Défense de l'Église contre les erreurs historiques*, in-8°, Paris, 1853, c. XIII : Clovis et le clergé gaulois. — [3] *Kritische Untersuchungen zur Geschichte der frænkischen Kœnige Childerich und Chlodovech*, Gœttingen, 1856. — [4] *Die Geschichte der frænkischen Kœnige Childerich und Chlodovech*, Gœttingen, 1857. — [5] *De l'autorité de Grégoire de Tours*, in-8°, Paris, 1861; *Clovis, ses meurtres politiques*, dans *Revue des questions historiques*, t. I, 1866, p. 447-468. — [6] G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, in-8°, Paris, 1872, p. 89-100. — [7] *Histoire critique des rois Childéric et Clovis*, traduction. Monod, in-8°, Paris, 1879. — [8] L. Ranke, *Weltgeschichte*, t. IV, appendice. — [9] Cf. G. Kurth, *L'histoire de Clovis d'après Frédégaire*, dans *Revue des questions historiques*, 1890. — [10] *Histoire des institutions politiques de la France*, t. II : *La monarchie franque*, 1888, p. 6, note. — [11] *Histoire poétique de Charlemagne*, in-8°, Paris, 1865, p. 445. — [12] Id., *ibid.*, p. 437. — [13] A. Darmesteter, *De Floovent vetustiore gallico poemate*, in-8°, Parisiis, 1877, p. 110, 113.

Le plan adopté est le plus simple et le plus rationnel; suivant l'ordre chronologique, l'auteur étudie, siècle par siècle, tous les faits historiques dont le récit lui a paru offrir des traces de traditions populaires. Il prouve tout d'abord fort aisément, à l'aide du passage si souvent allégué du *De moribus Germanorum* et de quelques phrases de Jordanès, de Paul Diacre et de Widukind, que les Germains, comme la plupart des populations primitives, avaient des chants nationaux, des traditions populaires; à ses yeux, le fameux prologue de la Loi salique est le plus ancien de ces chants. Il montre encore comment les différentes traditions rapportées par lui se rattachent, par certains traits particuliers, à l'ancienne mythologie germanique et se retrouvent dans le *folklore* soit des races germaniques, soit des autres populations primitives de l'Europe. Il rappelle encore fort justement ailleurs que, dans Grégoire de Tours, dans le pseudo-Frédégaire, le style ou plutôt la forme extérieure du récit change toutes les fois qu'au lieu d'annales brèves, mais exactes, ces auteurs prennent pour guides des traditions orales; les détails pittoresques abondent et se multiplient, la narration devient plus imagée, plus longue, plus abondante.

Passant ensuite aux règnes de Clodion et de Mérovée, on voit sans peine que, sur le premier de ces princes, on ne possède que le texte célèbre de Sidoine et quelques lignes de Grégoire de Tours. Néanmoins, ces sources se transforment comme on va le voir. « On raconte, nous dit G. Kurth, qu'à cette époque Clodion, homme vaillant et le plus remarquable de sa race, régnait sur les Francs et qu'il demeurait à Dispargum... Clodion envoya ses éclaireurs reconnaître tout le pays jusqu'à la ville de Cambrai; lui-même arriva à leur suite, écrasa les Romains, s'empara de la ville, où il résida peu de temps, puis occupa tout le pays jusqu'à la Somme. » On n'a sans doute pas reconnu dans ces lignes un fragment poétique; G. Kurth non seulement l'a reconnu, mais il sait que la chanson de Clodion « avait une rare saveur ».

Pour Mérovée, il faut renoncer à lui découvrir une chanson, puisqu'on ne sait rien d'autre, sur son compte, que son nom; tout ce qu'on peut faire en bonne critique, c'est d'admettre l'existence même du chef éponyme de la Ire dynastie franque.

Avec Childéric, on est, semble-t-il, sur un terrain plus solide; à ce roi, Grégoire de Tours a consacré un chapitre tout entier, et l'*Historia epitomata* complète ce récit sommaire en l'enjolivant de mille circonstances. Kurth accepte sur ce point la théorie de Junghans; ce récit vient de la tradition populaire et il est bien difficile d'y reconnaître les éléments historiques. Tout dans l'anecdote : fidélité des serviteurs, anneau rompu et servant de signe de reconnaissance, mariage de Basine, chacun de ces traits se retrouve partout dans les produits de l'imagination populaire. Quant au prétendu séjour de Childéric à Constantinople, à ses relations avec un empereur Maurice, on peut y voir un souvenir confus de l'aventure du prétendant Gondovald, révolté contre le roi Gontran.

On pourrait être tenté de croire que les sources épiques deviennent plus rares à mesure que le temps s'écoule et qu'on passe des ascendants de Clovis à Clovis lui-même et à ses fils; ici, l'histoire doit prendre sa revanche de l'épopée! Or, c'est, paraît-il, le contraire. Ici, la matière épique devient plus riche et, après avoir lu l'exposé touchant la guerre de Syagrius, le mariage de Clovis, la première guerre de Burgondie et le reste, on est tenté de se demander avec quelque inquiétude quels renseignements précis nous possédons sur l'histoire de la Gaule franque de l'an 480 à l'an 540. Ce résultat négatif ne figurera peut-être jamais dans les livres d'enseignement, ne fût-ce que pour épargner aux professeurs l'embarras de confesser que de Clovis on ne sait à peu près rien. Et puis n'y aurait-il pas mauvaise grâce à rayer des programmes tant d'anecdotes amusantes et inoffensives, si fausses qu'elles puissent être (actuellement du moins); les enfants n'ont pas besoin de leçons de scepticisme et l'histoire du vase de Soissons a une précieuse qualité, celle de les distraire. Précisément G. Kurth essaie de repêcher du naufrage cette histoire du vase de Soissons, laquelle a une origine particulière et doit venir de Reims. C'est bientôt dit, mais qu'en sait-on? Les luttes des Francs contre le Romain Syagrius, le mariage de Clotilde sont des faits réels, sans que nous puissions rien affirmer des circonstances qui les ont accompagnés; pour l'anecdote du vase, elle est de tout point inadmissible et il n'en faut conserver que les variations auxquelles elle a donné lieu [1]. A propos du meurtre de Sigismond, roi des Burgondes, il n'y avait pas lieu d'alléguer la *Passio Sigismundi*, dont l'auteur anonyme du VIIIe siècle n'a fait que développer quelques phrases de Marius d'Avenches et du pseudo-Frédégaire.

II. Chronologie des rois mérovingiens. — Il a existé de bonne heure des généalogies de rois mérovingiens; elles se ramènent à quatre catalogues conservés dans les manuscrits suivants :

Catalogue I. — *A* 1) Wolfenbüttel *(olim Wissemburgensis)*, n. *97*, de la seconde moitié du VIIIe siècle, fait suite au texte de la Loi salique (fol. 37-37′) et est suivi par une partie du Bréviaire d'Alaric (fol. 37′-87). Au fol. 87′, on lit ces mots : *Ora pro Agamberto.* A. Holder ayant trouvé ce nom porté par un moine de Tours dans le *Liber confraternitatum Sangallensium*, en conclut que le manuscrit provenait de Tours, mais on trouve un autre moine, *Agambertus*, dans le *Liber confraternitatum Augiensium*, et c'est là qu'il faut l'acheminer.

Bibl. — Ce catalogue a été édité par Eckhart, *Leges Francorum Salicæ et Ripuariorum*, Francofurti, 1720, p. 139 sq.; J.-M. Pardessus, *Loi salique ou recueil contenant les anciennes rédactions de cette loi et le texte connu sous le nom de « Lex emendata »*, Paris, 1843, p. 192; A. Holder, *Lex salica mit der Mallobergischen Glosse nach den Handschrift von Tours-Weissenburg-Wolfenbüttel und von Fulda-Augsburg-München*, Leipzig, p. 40; J.-H. Hessels, *Lex salica*, London, 1880, p. 426, qui a ajouté les variantes des autres manuscrits; B. Krusch, *Chronologica regum Francorum stirpis merovingicæ, catalogi, computationes annorum vetustæ cum commentariis*, dans *Passiones vitæque sanctorum*, formant le t. VII, 1re part. des *Scriptorum rerum merovingicarum*, dans *Mon. Germ. hist.*, 1919, p. 471-472, 479, pl. (fig. hors texte 8295). Le manuscrit a été décrit par Pertz, dans *Archiv*, t. VII, 1839, p. 732 sq., et par A. Holder, *loc. cit.*, p. 80 sq.

A 2 *a*) Berne, n. *263* (*olim* Strasbourg), IXe siècle, à la suite du Bréviaire d'Alaric (fol. 14′-136) et de l'édit relatif au *Corpus Theodosianum;* au fol. 161, le catalogue.

Bibl. — Br. Krusch, *op. cit.*, p. 471, pl. 3 *a*.

Cf. H. Hagen, *Catalogus codicum Bernensium* (*Bibliotheca Bongarsiana*, Bernæ, 1875, p. 297).

A 2 *b*) Vatican (Ottoboni), n. *2225*, du IXe siècle, fait suite au texte complet du *Breviarium;* fol. 187′, le catalogue.

Bibl. — Pertz, *Script.*, t. II, p. 308; Mommsen, *Theodosiani libri*, p. XCVII.

A 2 *c*) Paris, *4409 (olim Colb. 1197; Reg. 5184)*, du IXe siècle, comme *A* 2 *a* fait suite au *Breviarium* abrégé, fol. 10′-120, et à l'édit; fol. 120-120′, le catalogue, etc.

Bibl. — Pertz, *Archiv*, t. VII, 1839, p. 744; G. Hænel, *op. cit.*, p. LXXI; cf. Mommsen, *Theodos. libr.*, p. XCV, XCVII.

A 2 *d*) *Vatic. Regin.*, *1048*, du Xe siècle, fol. 224.

[1] Tout le monde connaît le thème : Un inspecteur interroge un bambin : « Qui a brisé le vase de Soissons? — C'est pas moi, m'sieu »; et le développement qui suit.

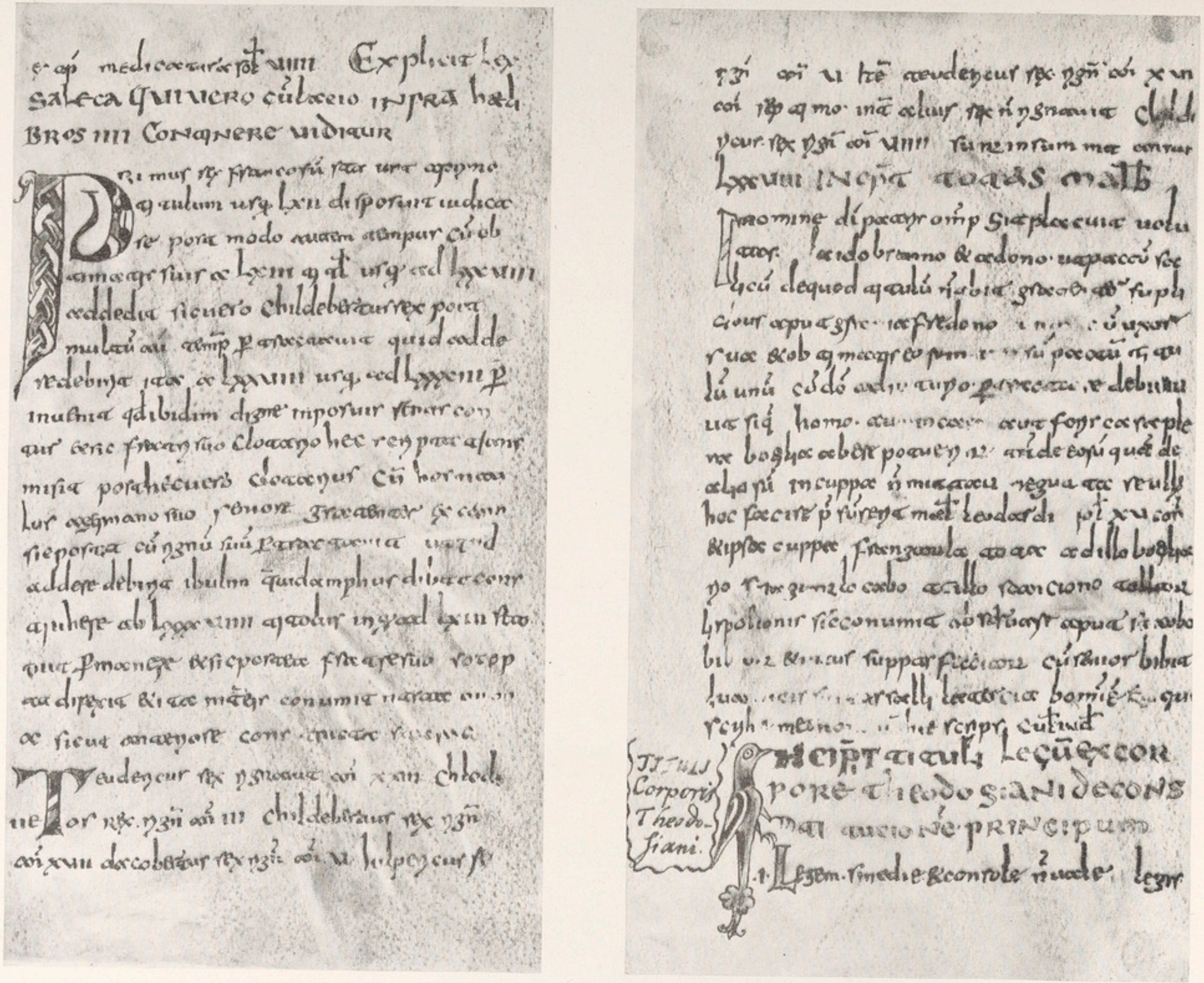

8295. CATALOGUE DES ROIS FRANCS.

D'après le manuscrit de Wolfenbüttel (olim Wissembourg, n° 97)

A 3) Montpellier, *H 136*, du IXe siècle, à la suite de la Loi salique et de la *Decretio Childeberti II*, fol. 184′, le catalogue.

Cf. G. Waitz, dans *Archiv*, t. VII, p. 741 sq.; les variantes notables dans Hessels, *op. cit.*, p. 426.

A 4) Paris, *lat. 4627*, du Xe siècle, donne les formules de Sens; fol. 59′, le catalogue.

Texte dans J.-H. Hessels, *op. cit.*, p. 426; A. Holder, *Lex salica mit der Mallobergischen Glosse nach der Handschrift von Sens-Fontainebleau-Paris 4627*, in-8°, Leipzig, 1880, p. 37; cf. p. 38 sq.

A 5 *a*) Paris, *lat. 4628 A* (*olim* Saint-Denis-en-France), du Xe siècle, fol. 80.

A 5 *b*) Paris, *lat. 10758* (*olim* suppl. *lat. 164* bis), du Xe siècle (*olim* Saint-Remi de Reims, puis Collège de Clermont, *620*; p. 140), le catalogue associé à la Loi salique. Les variantes de ce manuscrit et du précédent dans J.-H. Hessels, *op. cit.*, p. 426.

André du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores coætanei*, in-fol., t. I, Lutetiæ Parisiorum, 1636, p. 781, a publié le catalogue d'après le manuscrit de Reims (= Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, t. II, p. 691; avec la même interpolation finale qu'on retrouve dans *A* 5 *b*, dont il se sera servi).

Catalogue II. — *B*, Saint-Gall, *731*, écrit par Vandalgaire le vendredi des calendes de novembre, de la XXVIe année du règne de Charlemagne, en 793, en écriture lombarde avec quelques indices comme *tutti* pour *toti*, qui montrent que ce scribe vivait en Italie; Bréviaire d'Alaric (p. 1-230), Loi salique (235-286), *Decretio Childeberti* (p. 287-292) et, p. 293 sq., le catalogue avec addition d'Isidore.

Bibl. — Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 308; Hænel, *op. cit.*, p. LXXIII; A. Holder, *Lex salica mit der Mallobergischen Glosse nach den Handschrift von Besançon-Sanct-Gallen 731 und Johannes Herold*, in-8°, Leipzig, 1880, p. 35 sq.; J.-H. Hessels, *op. cit.*, p. 426; R. Behrend, *Lex salica*, Weimar, 1897, p. 183[1], avec des variantes. Br. Krusch, *op. cit.*, p. 472, pl. IV. Description du manuscrit dans Pertz, *Archiv*, t. V, p. 213 sq.; t. VII, p. 741; Holder, *op. cit.*, p. 88 sq., qui fait erreur sur la date et sur le lieu d'origine.

Catalogue III. — *C* 1 *a*) Paris, *lat. 4409 (Colb. 1197; Reg. 5184)*, du IXe siècle; fol. 125, le catalogue.

Bibl. — Pertz, dans *Archiv*, t. VII, p. 744; *Scriptores*, t. II, p. 308; Hessels, *op. cit.*, p. 426; B. Krusch, *op. cit.*, p. 473.

C 1 *b*) *Vatic. Regin.*, *846* (*Petau*, *1287*, *1170*) *olim* Tilianus, du IXe siècle; à la suite du Bréviaire d'Alaric et du chapitre de saint Isidore. *Origin.*, l. V, donne au fol. 79′ les noms des rois francs jusqu'à Pépin; suit la Loi salique, la *Decretio Childeberti II*.

Bibl. — A. du Chesne, *Hist. Franc. script. coætanei*, p. 781 (= Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 691).

C 2 *a*) Berne, n. *83*, du IXe ou du Xe siècle, *olim* « *Liber sancti Remigii Remensis* » contient la Chronique de Lorsch et, au fol. 86, le catalogue jusqu'à Louis le Pieux, terminé avant 840 puisque c'est une main étrangère qui a ajouté les années de règne de celui-ci. Les rois légitimes de la dynastie mérovingienne se distinguent par l'addition du mot *regius* des princes carolingiens pour lesquels, jusqu'à Carloman et Pépin, une autre plume a ajouté *nothus*.

Bibl. — G. Waitz, *Scriptores*, t. XIII (1881), p. 724, cf. p. 382; Br. Krusch, *op. cit.*, p. 473, pl. III.

C 2 *b*) *Vatic. Palat.*, *243*, IXe-Xe siècle, fol. 61, le catalogue, jusqu'à Lothaire I († 855).

Bibl. — O. Holder-Egger, dans *Neues Archiv*, t. X, p. 232 sq.

C 2 *b**) Munich, bibl. de l'université, du XIe siècle, grand format; fol. 41-44, le catalogue.

Bibl. — Pertz, *Scriptores*, t. XIII, p. 224*; *Auct. antiq.*, t. IX, p. 621-623.

Catalogue IV. — Le Havre, n. *332*, du XIe siècle (*olim* Fontenelle), contient la vie et les miracles de saint Wandrille, avec un sermon pour sa fête; fol. 77, le catalogue de Clovis à Charles le Chauve.

Bibl. — O. Holder-Egger, dans *Neues Archiv*, t. XVI, p. 606; Br. Krusch, *op. cit.*, p. 474.

Catalogue Ier. — INCIPIT [1] REGNORUM, *add. A* 3, 4, 5 *a b.*

Teudericus [2] rex [3] rignavit [4] an. [5] XVII.
Chlodoveos [6] rex [7] rignavit [8] an. III.
Childebertus [9] rex [10] rignavit [11] an. XVII.
Dacobertus [12] rex rignavit an. [13] V.
Hilpericus [14] rex [15] rignavit an. V.
Item [16] Teudericus [17] rex rignavit an. XVII.
Anno [18] septimo interim [19] alius rex [20] non rignavit.
Childericus [21] rex [22] rignavit an. VIIII [23].
Sunt in summa* annus [24] LXXVIII.
[*Add.* Pipinus rex regnavit annus [25] XVIII [26] *A* 2 *a. b. c. d.*
[*Add.* Explicit feliciter *A* 2 *d*, feliciter amen *A* 3.

Catalogue II. — Isidori Chron. — Eraglius [27] dehinc quintum annum ait [28] sui imperii. Sisbodus Godorum gloriosissimus principis in Spania plurimas Romane milliciæ orbis bellando subgicit et Judeis suis regni subditus a fidem Christi convertit.

Fiunt igitur ab exordio mundi usque in [29] Eragli et quarto relegiosissimo principis Sisbodo et Dagoberto regi Francorum anni XI.

Chlotario sunt XLVIII [30].

Ab inicio mundi usque ad Heraglio imperio et Sisbodo rege Godorum et Dagoberto regi Franchorum sunt anni $\overline{V}$DCCCXIII.

Regnavit [31] Dagobertus annus XVII [32].
Regnavit Segobertus annus XXII.
Regnavit Heldobertus annus VII.
Regnavit Heldericus annus XV.
Regnavit Theodoricus annus XVII.
Regnavit Chlodovius annus III.
Regnavit Chelbertus annus XVII.
Regnavit Dagobertus annus V.
Regnavit item Helperigus annus V.
Regnavit item Theoderigus annus XVII.
Annum [33] septimum intrim alius rex non fuit.

[1] De *add. A* 4. — [2] Teodericus, *A* 2 *d*. 5 *a;* Teodoricus, *A* 2 *a. b. c.;* Theudericus, *A* 4; Theodericus, *A* 3; Tedericus, *A* 5 *b*, *ut infra*. — [3] rex *constanter om. A* 4; *item om., excepto ultimo loco*, *A* 5 *a*. (b). — [4] *ita A* 1; regnavit *semper rell.* — [5] XVII an. *et sic deinceps A* 2 *c;* anno *A* 2 *d;* annus *constanter A* 2 *a*. — [6] *ita A* 1; Clodoveus, *A* 2 *b. c. d;* Chlodoveus *rell.* — [7] *om. A* 2 *a. c. d.* — [8] *om. A* 5 *a*. — [9] Hildeb., *A* 2 *a. b. c. d.*, 5 *a. b.* — [10] *om. A* 3, *et sic deinceps*. — [11] regnavit, *A* 2 *a*. — [12] *ita A* 1; Dagobertus *rell.* — [13] annu *h. l. A* 2 *a*. — — [14] Hilperigus, *A* 2 *a (littera initialis deest)* Ilpericus, *A* 2 *d;* Chilpericus, *A* 3. 4. — [15] *parva litura sequitur A* 1. — [16] *om. A* 2 *b*. (5 *b*.); *totum versum* Item-XVII *om.* A 4. — [17] Teodericus, *A* 2 *b. c. d;* Teodoricus, *A* 2 *a;* Theodericus, *A* 3. — [18] An. septimo *A* 1; annus septimo *A* 3; annos VIII, *A* 5 *a. b;* annum septimum *A* 2 *a. b. c. d.* — [19] int. *A* 1; inter his *A* 4. — [20] *superscr. A* 4, *habent A* 3. (5 *a. b.*). — [21] Hildericus, *A* 5 *a. b.;* Hilpericus, *A* 2 *a. b. (usque ad* regnavit *in litura scr.) c. d.* — [22] *h. l. habent etiam A* 5 *a. b.* — [23] VII. *A* 2 *d*. — * numeri annorum, quibus (quos *A* 5 *b*) isti reges regnarunt (regnaverunt *A* 5 *a;* regnarent *A* 5 *b*) *add. A* 5 *a. b.* — [24] anni LXXVIII, *A* 5 *a. b*; anni LXXVIII, *A* 2 *a. b. c. d.* 3 (ubi septuaginta et octo *add.;* anni LXIII, *A* 4. — [25] *ita A* 2 *a;* annos *rell.* — [26] XVIII a, *corr.* XVIII a. *A* 2 *c Rectius 16 ½ annos Pippino regi attribuit auctor C* 1 *b Catalogi III.* — [27] Au début et à la fin extraits de la *Chronique* d'Isidore. — [28] *ita pro* agit *etiam codex* X 25 Isidori scil. Londin., *Harl. 5251.* — [29] *Verba* anno quinto imperatoris *desiderantur.* — [30] *Chlotarius II a 46 regni obiit;* cf. Fredeg., IV, 56. — [31] Regn. *semper B.* — [32] *Anni regum nonnullorum iusto maiores sunt.* — [33] Regn. *B. corr.*

Regnavit item Helderigus annus VIIII.
Regnavit Pipinus annus XVII.
De Dagoberto usque ad Pipino sunt anni CLVIII.
Tutti in semul [1] sunt anni V DCCCCLVIII.

Isidori Chron. — Residuum sæculi tempus humane investigacionis incertum est; omnem enim quescionem de hac re dominus noster Iesus Christus abstullit, dicens : Non est vestrum scire tempore vel momenta, que Pater posuit in sua potestate, et aliut : De die autem illa, inquid, et hora nimo scit neque angeli cælorum nisi solus Pater, sed unusquisque ergo de suo cogitet transito, sicut sagra Scriptura ait : In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in eternum non peccabis.

Catalogue III : [Hæc sunt *add. C* 1 *a. b*] Nomina [2] regum Francorum.

Chlotarius [3] regnavit annus [4] XLVII [5].

Dagobertus [filius suus *add. C* 1 *b*] regnavit [6] annus XVII.

[Regii hucusque *m. al. in mg. add. C* 2 *a*). Sigobertus [7] [nepus suus *add. C* 1 *b*] regnavit [8] annus XXIII [9].

Hildebertus [10] [id est *add. C* 1 *a*] adoptivus [filius *add. C* 1 *b*] [annum I *add. C* 2 *a. b. b**].

Grimoaldus [11] <nothus> regnavit annus [12] VII.

Hildericus [13] regnavit annus XIIII [14].

[Regius *m. al. in mg. add. C* 2 *a*]. Theodericus [15] regnavit annos XVII.

[Pippinus <nothus> filius Ansigisi [16], maior domus *add. C* 2 *a. b. b**] [ann. XXVII *m. al. add. C* 2 *b**].

[Regius *m. al. in mg. add. C* 2 *a*]. Chlodoveus [17] regnavit annos IIII [18], obiit in V.

Childebertus [19] regnavit annos XVII.

[Regius *m. al. in mg. add. C* 2 *a*]. Dagobertus regnavit annos IIII [20], obiit in V.

[Karlus [21] <nothi> maior domus, filius Pippini *add. C* 2 *a. b. b**] [añ. VII *m. al. add. C* 2 *b**].

Hilpericus [22] regnavit annos V.

[Regius *m. al. in mg. add. C* 2 *a*]. Theodericus [23] regnavit annos XVII.

Carolus [24] sine alio rege imperavit annos VII [25]. — Carlomannus et Pippinus < nothi deinceps > ann. VII.

Hildericus [26] regnavit annos VIIII.

Pippinus regnavit annos [XV et dimidio anno *C* 1 *a;* XVI et dimedio *C* 1 *b;* XXVII et dim. *C* 2 *a. b. b**].

[Carlus annos XLVII *C* 2 *a;* Carlus [27] ann. XLVI *C* 2 *b, b**.

Hludowicus annos † *C* 2 *a;* Hludowicus ann. XXVI *C* 2 *b. b**.

Hlotarius [28] ann. XVI] (en 855).

Catalogue IV. — Nomina regum Francorum.

Hludoveus rex an. XXX	Hildebertus ann. XVII.
Hlotarius an. LI.	Dagobertus an. V.
Hilpericus an. XXIII.	Hilpericus an. IIII.
Hlotharius an. XLVI.	Hlotharius anno uno.
Dagobertus an. XX [29]...	Teodericus an. XVIIII.
Hludoveus an. XX.	Hildericus an. XI.
Hlotharius an. XIIII [30].	Pippinus an. XXVII.
Hildricus an. II [31].	Karolus imper. an. XLVII.
Theodericus an. XX.	Hludowicus imp.an.XXVII.
Hludoveus an. V.	Karolus rex an. XXVIII [32].

1° *Clovis.* — Le sixième jour des ides du cinquième mois, sous le consulat de Félix, par conséquent le dimanche 10 juillet de l'an 511, les évêques convoqués en concile à Orléans par le roi Clovis, lui écrivirent [33]; sa mort doit être postérieure à cette date, elle est postérieure aussi au 29 octobre [34], mais le jour de l'inhumation n'est pas connu avec certitude.

A partir du XIIIe siècle, on trouve la mémoire de Clovis dans les missels et nécrologes de Paris et cela dans trois églises. Dans la basilique de Sainte-Geneviève, la fête de Clovis était célébrée le 29 novembre avec cette mention [35] : *III kl. dec. deposicio magni Clodovei;* au 27 novembre on lisait, dans deux anciens calendriers, la *Depositio magni regis Chlodovei* [36], mais ces *vetera* calendriers sont plutôt des missels [37] composés aux XIIIe-XIVe siècles précédés d'un calendrier annuel. Enfin, au monastère de Saint-Denis un nécrologe du XIIIe siècle fixait cette commémoraison au 3 janvier [38] : *3. non. jan. Clodoveus rex primus christianorum.* Il se pourrait bien que cette fête ait été attirée par celle de sainte Geneviève qui se célébrait en ce jour. On admettra avec difficulté que la mémoire de Clovis ait fait l'objet d'une commémoraison ininterrompue depuis l'époque de sa mort, alors que Clotilde n'a reçu un culte public qu'à une époque très postérieure [39]. Ce n'est guère, semble-t-il, qu'au XIIIe siècle qu'on songea à rendre un culte à Clovis et on hésita entre le 27 ou le 29 novembre et le 3 janvier. Mais, dans le nécrologe de Sainte-Geneviève [40] on lit, à la date du 19 septembre : *Anniversarium regis Ludovici junioris* († 1180). *Hoc anniversarium sub eadem sollempnitate et devotione celebrari debet a fratribus, sub qua et anniversarium magni regis Clodovei, qui fundator fuit huius ecclesie.* L'église de Sainte-Geneviève ayant été incendiée par les Normands, il n'en resta debout que les murs; mais elle fut relevée par l'abbé Étienne [41], depuis évêque de Tournai.

Au XVIIIe siècle, on célébrait au monastère de Sainte-Geneviève, à Paris, la fête de Clovis le 27 novembre et on pensait posséder sa tombe, mais tous n'y croyaient pas. Dubos ne se hasardait pas à fixer la mort de Clovis au 27 novembre [42]; d'autres admettaient que ce jour rappelait quelque anniversaire [43] et c'est probablement la solution la plus prudente [44].

[1] in summa *Catal. I.* — [2] Nom. *C* 2 *a.* — [3] *ita C* 1 *b;* Clotharius *C* 1 *a;* Hlotharius, *C* 2 *a;* Hlutharius, *C* 2 *b;* Hluharius, *C* 2 *b** — [4] *corr.* annos *C* 1 *b, et sic vel* añ, ann. *rell.* — [5] *ita C* 1 *a b;* XLIIII *C* 2 *a. b;* XLIII *C* 2 *b** ; XLVIII *Catal. II.* — [6] *om. C* 2 *a. b.* — [7] Sigebertus, *C* 2 *a;* Segobertus, *Catal. II.* — [8] *om C* 2 *a. b. b*.* — [9] *in litura C* 1 *b;* XXII *Catal. II.* — [10] *ita C* 2 *a;* Hildibertus, *C* 2 *b b*;* Childebertus, *C* 1 *a. b;* Heldobertus, *Catal. II.* — [11] Grimoald (*i. e.* Grimoaldus, *non* Grimoaldi), *C* 1 *b;* Grimaldus, *C* 1 *a.* — [12] *ita Catal. II.;* añ. *C* 1 *b.* 2 *b;* annos *rell.* — [13] *ita C* 2 *a;* Hildricus, *C* 2 *b. b*;* Childricus, *C* 1 *a. b;* Heldericus, *Catal. II.* — [14] XV *Catal. II.* — [15] *ita C* 1 *b;* Theodricus, *C* 2 *a;* Theudericus, *C* 1 *a;* Thiedericus, *B* 2 *b;* Thiodricus, *C* 2 *b*;* Theodoricus, *Catal. II.* — [16] Ansgisi, *C* 2 *b. b*.* — [17] Chlodeveus, *C* 2 *b;* Clodoveus, *C* 1 *a;* Hlodoveus, *C* 2 *a.* — [18] III *m. al. corr.* IIII *C* 2 *b*;* III *Catal. II.* — [19] Hildebertus, *C* 2 *a;* Hildibertus, *C* 2 *b. b*;* Chelbertus, *Catal. II.* — [20] V *Catal. II.* — [21] Carlus, *C* 2 *b*;* Carolus, *C* 2 *b.* — [22] Chilpericus, *C* 1 *a;* Helpricus, *C* 2 *b;* Helperigus, *Catal. II.* — [23] *ita C* 1 *b;* Theudericus, *C* 1 *a;* Theodricus, *C* 2 *a;* Thiodricus, *C* 2 *b. b*.* — [24] Charolus, *C* 1 *b.* — [25] IIII *corr.* VII, *C* 1 *a.* — [26] *ita C* 2 *a;* Childericus, *C* 1 *a;* Childricus, *C* 1 *b;* Hildricus, *C* 2 *b. b*;* Helderigus, *Catal. II.* — [27] Carolus, *C* 2 *b.* — [28] Hlutharius, *C* 2 *b.* — [29] *m. al. corr.* XLII. — [30] Chlot. a 16 obiit, sed calculatores Fontanellenses ei 14 tantum annos tribunt. — [31] Hildericus regnavit in Neustria an. II et menses VI. — [32] VIII rectius reliqui Catalogi. — [33] *Mon. Germ. hist.;* Fr. Maassen, *Conc. ævi meroving.*, 1893, p. 2 sq. — [34] W. Levison, *Zur Geschichte des Frankenkönigs Chlodowech*, dans *Bönner Jahrbücher*, t. CIII, 1898, p. 48. — [35] A. Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, t. I, Paris, 1902, p. 516. — [36] A. de Valois, *Res francicæ*, t. I, 1646, p. 313. — [37] Ch. Kohler, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, in-8°, Paris, 1893, p. 58-583; ce sont le n. *90*, fol. 7 et le n. *1259*, fol. 8; cf. Levison, *loc. cit.*, p. 48, n. 2; G. Kurth, *Clovis*, in-8°, t. II, Paris, 1901, p. 197. — [38] A. Molinier, *op. cit.*, p. 306. — [39] *Acta sanct.*, juin t. I, p. 292. — [40] A. Molinier, *op. cit.*, p. 510. — [41] *Stephani Epistulæ, P. L.*, t. CCXI, col. 431, 433, 435. — [42] Dubos, *Histoire critique de la monarchie françoise dans les Gaules*, t. III, Amstelodami, 1734, p. 50. — [43] C. Janning, dans *Acta sanctorum*, juin t. V, p. 409. — [44] W. Junghans *Die Geschichte der fränkischen Könige Childerich und Chlodovech*, in-8°, Göttingen, 1857, p. 119; G. Monod, dans *Revue critique*, 1879, Ire part., p. 92.

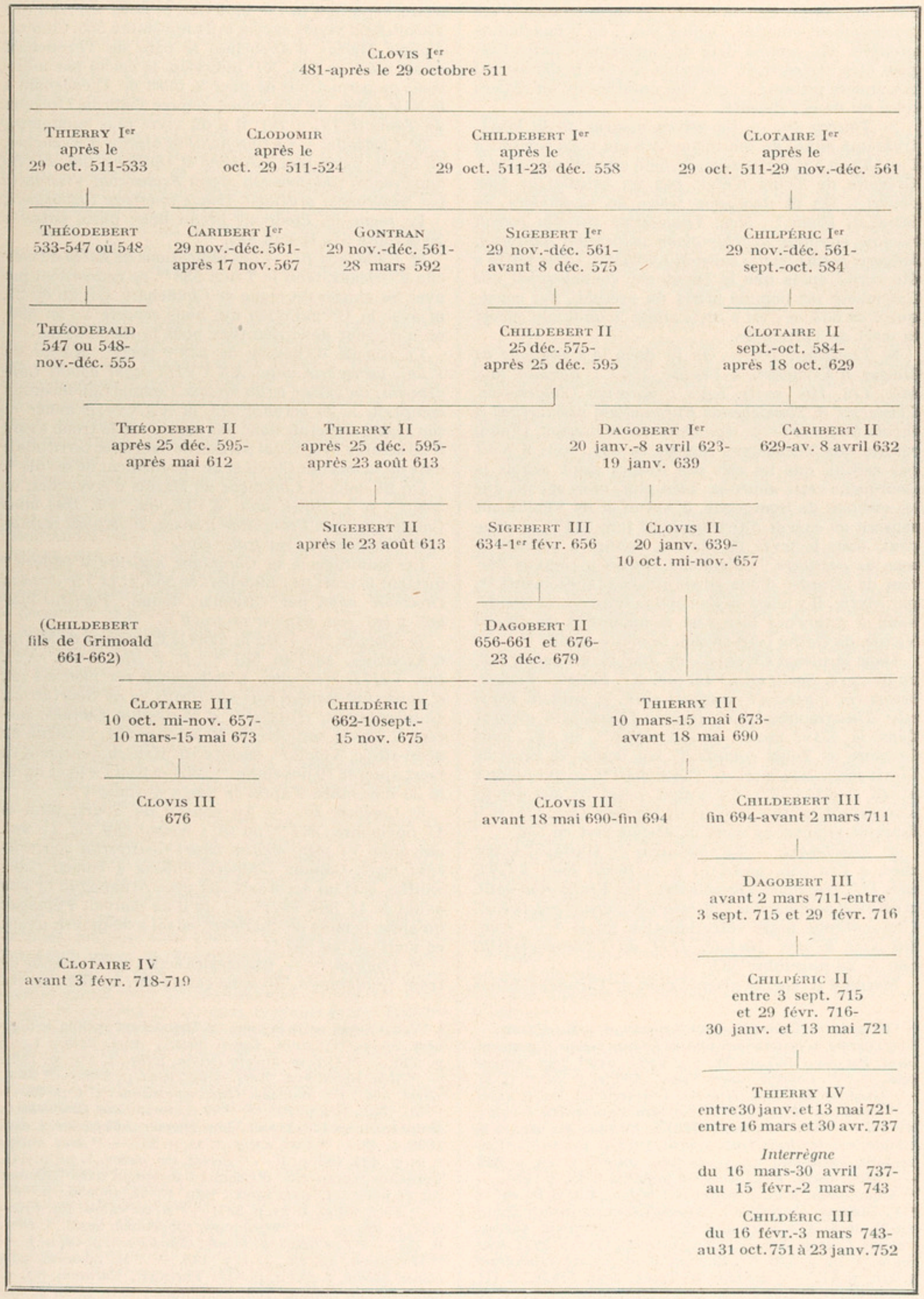
Clovis Ier
481-après le 29 octobre 511
Thierry Ier
après le
29 oct. 511-533
Clodomir
après le
oct. 29 511-524
Childebert Ier
après le
29 oct. 511-23 déc. 558
Clotaire Ier
après le
29 oct. 511-29 nov.-déc. 561
Théodebert
533-547 ou 548
Caribert Ier
29 nov.-déc. 561-
après 17 nov. 567
Gontran
29 nov.-déc. 561-
28 mars 592
Sigebert Ier
29 nov.-déc. 561-
avant 8 déc. 575
Chilpéric Ier
29 nov.-déc. 561-
sept.-oct. 584
Théodebald
547 ou 548-
nov.-déc. 555
Childebert II
25 déc. 575-
après 25 déc. 595
Clotaire II
sept.-oct. 584-
après 18 oct. 629
Théodebert II
après 25 déc. 595-
après mai 612
Thierry II
après 25 déc. 595-
après 23 août 613
Dagobert Ier
20 janv.-8 avril 623-
19 janv. 639
Caribert II
629-av. 8 avril 632
Sigebert II
après le 23 août 613
Sigebert III
634-1er févr. 656
Clovis II
20 janv. 639-
10 oct. mi-nov. 657
(Childebert
fils de Grimoald
661-662)
Dagobert II
656-661 et 676-
23 déc. 679
Clotaire III
10 oct. mi-nov. 657-
10 mars-15 mai 673
Childéric II
662-10sept.-
15 nov. 675
Thierry III
10 mars-15 mai 673-
avant 18 mai 690
Clovis III
676
Clovis III
avant 18 mai 690-fin 694
Childebert III
fin 694-avant 2 mars 711
Dagobert III
avant 2 mars 711-entre
3 sept. 715 et 29 févr. 716
Clotaire IV
avant 3 févr. 718-719
Chilpéric II
entre 3 sept. 715
et 29 févr. 716-
30 janv. et 13 mai 721
Thierry IV
entre 30 janv. et 13 mai 721-
entre 16 mars et 30 avr. 737
Interrègne
du 16 mars-30 avril 737-
au 15 févr.-2 mars 743
Childéric III
du 16 févr.-3 mars 743-
au 31 oct. 751 à 23 janv. 752

Grégoire de Tours nous apprend, au sujet du règne de Clovis, que *omnes dies regni ejus anni 30* [1], ce qui permet d'en reporter le début à l'année 481, s'il mourut avant la fin de l'année 511 [2]; cette opinion a été généralement adoptée. Depuis lors [3], on a imaginé de proposer 482 comme date de l'avènement parce que, peut-être, Grégoire de Tours n'a pas fait la distinction des années pleines [4]. C'est une question qu'on réglera avec lui dans l'éternité.

2° *Thierry Ier*. — Ce prince mourut en la vingt-troisième année de son règne [5], ce qui nous conduit à l'an 533 ou 534; cette seconde date est plus probable [6]. Grégoire de Tours n'était pas un calculateur bien expert [7]. On lit dans une lettre de Cassiodore au Sénat de Rome [8] : *Nam Theodericus ille diu potenti nomine gloriatus in triumphum principum nostrorum langoris potius pugna superatus occubuit.* Cette lettre a été écrite après que le Sénat eut connaissance que Cassiodore fut nommé préfet du prétoire, par conséquent en 533, et c'est à cette année-là qu'il faut placer la mort de Thierry Ier.

3° *Théodebert Ier*. — On lit dans la *Chronique* de Marius d'Avenches, à l'année 534 [9] : *Paulino iun. ind. XII. His conss. reges Francorum Childebertus, Chlotarius et Theudebertus Burgundiam obtinuerunt et fugato Godomaro rege regnum ipsius diviserunt.* D'où il résulte que Théodebert régnait en 534, mais il n'est pas certain que les rois des Francs aient acquis la Bourgogne cette année-là; bien plus, nous savons que les évêques de Bourgogne, d'Autun et de Vienne ont souscrit au concile d'Orléans le 23 juin 533 [10], et on ne peut, dans le texte de Marius, donner à *obtinere* le sens de *possidere* [11]; d'ailleurs, Marius a commis l'erreur de retarder d'une année plusieurs événements [12]; par contre, il a placé en l'an 500 la fuite du roi Gondebaud à Avenches bien que le manuscrit de Pascal Victor, de Gotha (VIIe siècle), la mette en 501 [13].

Dans la même *Chronique* de Marius, à l'année 548, on lit : *p. c. Basili ann. VII, ind. XI. Eo anno Theudebertus rex magnus Francorum obiit, et sedit in regno eius Theudebaldus filius ipsius.* Théodebert mourut dans la XIVe année de son règne [14], en 547, mais Grégoire de Tours compte 37 ans depuis la mort de Clovis jusqu'à la mort de Théodebert [15], ce qui reporte à 548 (= 511 + 37). S'il s'était passé 29 ans depuis Théodebert jusqu'à la mort de Sigebert (déc. 575) [16], il faudrait reporter la mort de Théodebert en 546.

4° *Théodebald*. — La *Chronique* de Marius d'Avenches, à l'an 555, porte [17] : *p. c. Basili ann. XIIII, ind. III. Hoc anno Theudobaldus rex Francorum obiit, et obtinuit regnum eius Chlotacarius patruus patris eius.* Une épitaphe porte cette mention finale [18] : *...transiit VIII k. dec. [in]dic. IIII dñ [Theudov]a[l]di regi* = 24 novembre 555.

Marius d'Avenches place la mort de Théodebald sous la IIIe indiction qui finissait avec le mois d'août 555; mais le texte de l'inscription qu'on vient de lire et où le nombre propre peut être restitué à l'aide d'une seule lettre, reporte à la IVe indiction et nous apprend que Théodebald vivait encore le 24 novembre 555. Comme, d'après Marius d'Avenches, le père de Théodebald serait mort en 548, XIe indiction, le calcul par indictions ne permet pas de fixer la mort de Théodebald à la VIIe année de son règne, comme l'affirme Grégoire de Tours (l. IV, c. IX); il a dû vivre plus longtemps.

5° *Clodomir*. — La *Chronique* de Marius d'Avenches, en 524 [19], porte ceci : *Justino et Opilione, ind. II. Eo anno contra Chlodomeren regem Francorum Viseroncia* (= Vézeronce) *præliavit, ibique interfecto Chlodomere.*

Le règne de Clodomir prend donc place entre le 29 octobre 511 et l'an 524.

6° *Childebert Ier*. — Les indications de dates du concile d'Orléans, tenu le 7 mai 538 [20], ne concordent pas avec les années du règne de Childebert, soit 26 ou 27, ni avec la IIe indiction qui nous reporte à l'an 539; on n'en peut donc rien tirer pour la chronologie.

Le concile d'Orléans de 549 [21] porte : *Notavi die V kal. novembris anno XXXVIII regni domni Childeberthi, indictione tertia decima.* Comme Childebert Ier comptait, le 28 octobre 549, la XXXVIIIe année de son règne, il n'était donc pas monté sur le trône avant le 29 octobre 511, ce qui permet de fixer avec certitude la date de la mort de Clovis et de l'avènement de ses fils [22].

On lit dans la *Chronique* de Marius d'Avenches, en 558 [23] : *p. c. Basili ann. XVII, ind. VI. Hoc anno Childebertus rex Francorum transiit, et obtinuit regnum eius Chlothacarius rex frater eius.*

Les additions à la *Chronique majeure* d'Isidore [24] mettent la mort de Childebert en 559, et la *Vie de saint Droctovée abbé*, par Gislemar, donne : *Parisius civitate X kal. jan. feliciter migravit* [25].

7° *Clotaire Ier*. — On lit dans la *Chronique* de Marius d'Avenches, en l'an 561 [26] : *p. c. Basili an. XII, ind. VIIII. Hoc anno Chlothacarius rex mortuus est, et diviserunt regnum eius filii ipsius, id est Charibertus, Guntegramnus, Hilpericus et Sigibertus.* Clotaire succéda à Clovis, son père, le 29 octobre 511, et régna un demi-siècle. Valois [27], ensuite Br. Krusch, plaçaient sa mort après le 19 novembre [28]; W. Levison l'a fixée après le 28 novembre d'après le pacte d'Andelot [29].

8° *Caribert Ier*. — Au concile de Tours, tenu le 17 novembre 567 [30], on lit : *Notavi sub die XV kal. dec. anno VI regni domini nostri Chariberthi gloriosissimi regis.* Comme Chilpéric épousa à Rouen Galswinthe, que lui accordait son père Athanagild († peu avant le 14 juin 567) [31], et qu'il ne pouvait l'épouser qu'après la mort de Charibert, ce roi a dû mourir avant ce mariage, en 567 [32].

9° *Gontran Ier*. — Frédégaire écrit (IV, 14) : *Anno 33 regni Gunthramni. Eo anno quinto kal. aprilis ipse rex*

[1] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. XLIII. — [2] Ph. Labbe, *L'histoire des roys de France depuis Faramond*, in-4°, Parisiis, 1667, p. 23. — [3] Valois avait déjà proposé cela. — [4] W. Levison, dans *Neues Archiv*, t. XXXV, p. 37. — [5] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. III, c. XXIII. — [6] Valois, *op. cit.*, p. 395; W. Levison, dans *op. cit.*, t. XXXV, p. 38. — [7] W. Junghans, *Histoire critique des règnes de Childeric et de Clovis*, trad. Monod, 1879, p. 155 sq. — [8] Cassiodore, *Variarum*, XI, 1, *Auctores antiqui*, t. XII, p. 329. — [9] *Mon. Germ. hist., Auctores antiqui*, t. XI, p. 235. — [10] *Mon. Germ. hist., Concilia ævi merov.*, t. I, p. 64 sq. — [11] C. Binding, *Geschichte d. burgundisch-romanischen Königreichs*, in-8°, t. I, Leipzig, p. 271. — [12] Mommsen, *Auctores antiqui*, t. XI, p. 229. — [13] *Neues Archiv*, t. IX, p. 277; *Auct. antiq.*, t. IX, p. 729; W. Levison, dans *Bonner Jahrbücher*, t. CIII, p. 51. — [14] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. XXXVII. — [15] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. LI. — [16] A. de Valois, *Res Francicæ*, t. I, p. 61, met en doute la période de 18 jours que Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. LI, met entre la mort de Théodebert et celle de Sigebert Ier. — [17] *Monum. Germ. histor., Auct. antiq.*, t. XI, p. 236. — [18] *Corpus inscriptionum, latin.*, t. XIII, n. 1481. — [19] *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. XI, p. 235. — [20] *Mon. Germ. hist.*; Fr. Maassen, *Conc. ævi merov.*, t. I, p. 72. — [21] Id., *ibid.*, t. I, p. 108. — [22] W. Levison, *Zur Geschichte d. Frankenkönigs Chlodowech*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. CIII, 1898, p. 48. — [23] *Auct. antiq.*, t. XI, p. 237. — [24] *Auct. antiq.*, t. XI, p. 492, 498, n. 1. — [25] *Script. rer. merov.*, t. III, p. 541. Plusieurs manuscrits d'Usuard s'accordent avec Gislemar sur ce point, cf. *Acta sanct.*, juin t. VII, append., p. 760. — [26] *Auct. antiq.*, t. XI, p. 237. — [27] A. de Valois, *Res Francicæ*, p. 486 sq. — [28] *Forschungen zur deutsch. Gesch.*, t. XXII, p. 455. — [29] *Zur Gesch. d. Frank. Chlodowech*, p. 48, n. 1. — [30] Mommsen, *op. cit.*, t. I, p. 135. — [31] K. Zeumer, dans *Neues Archiv*, t. XXVII, p. 419; Fortunat, *Carmina*, VI, V, 236. — [32] Le Cointe, *Ann. eccl. Franc.*, t. II, 1666, p. 92; cf. *Script. rer. merov.*, t. I, p. 759, n. 2; W. Levison, dans *Neues Archiv*, t. XXXV, p. 39.

moritur; sepultus est in ecclesia Sancti Marcelli, in monasterio quem ipsi construxerat. Regnum eiusdem Childebertus adsumsit.

Adrien de Valois fut le premier qui soutint que la mort de Gontran se plaçait en 592, le 28 mars [1]. Cette date a été admise et défendue par des raisons excellentes par Br. Krusch [2] et W. Levison [3].

10° *Sigebert Ier*. — Marius d'Avenches écrit en 576, dans sa *Chronique* [4] : *An. X Justini iun. aug. ind. VIIII. Hoc anno Sigibertus rex Francorum bellum contra fratrem suum Hilpericum movet, et cum eum iam inclusum haberet et de eius interfectione cogitaret, ab hominibus Chilperici per fraudem interfectus est, et suscepit regnum eius Childebertus filius ipsius.*

L'assassinat du roi Sigebert se rapporte plutôt à l'année précédente; l'épitaphe de Casarie [5] (voir *Dict.*, t. II, col. 1173) montre qu'il succomba avant le 8 décembre 575 [6].

11° *Childebert II*. — On lit dans Grégoire de Tours : *Qui die dominici natalis regnare cœpit..., rex nihilominus in diem sanctum dominicæ nativitatis est elevatus* [7]. Les rois étaient solennellement élevés à leur dignité nouvelle en un jour de grande fête d'Église suivant de près la mort de leur prédécesseur; par exemple, le roi Pépin mourut le 24 septembre et ses fils Charles et Carloman furent proclamés le 9 octobre 768, en la fête de saint Denis.

Avant sa proclamation solennelle, le 25 décembre, le roi exerçait le pouvoir au moins depuis le 8 comme nous le voyons par l'inscription de Casarie, trouvée à Saint-André, près d'Avignon : † *obiit bonm. Casaria medium noct. d. dñi conluciscente VI id. decemb. quatragies et VI p. c. Basil. iunioris vc. c. ann. XII regn. domni Cheldeberti regi. indict. quinta* (= dimanche 8 décembre 586) [8].

Marius d'Avenches place les débuts du règne de Childebert II en 576, en quoi il se trompe d'une année [9]; et Frédégaire écrit (IV, 16) : *Quarto anno, post Childebertus regnum Guntramni acciperat defunctus est; regnumque ejus filii sui Teudebertus et Teudericus adsumunt.* L'année 595 a été soutenue par Valois [10] et Krusch [11]. En 596, au mois de juillet, le pape Grégoire Ier écrivit à Thierry II et à Théodebert II [12]; il avait écrit à leur père Childebert l'année précédente, au mois de septembre [13].

12° *Théodebert II*. — On lit dans la *Chronique* du pseudo-Frédégaire (IV, 38) : *Anno XVII regni sui Lingonas de universas regni sui provincias mense madio exercitus adunatur. — Vestis regalibus Theudebertus expoliatus... Theudebertus vinctus Cabylonno distinatur.*

13° *Thierry II*. — Deux comput d'années, dont le premier, composé sous Thierry II, nous apprend que : *Ab Adam usque ad resurreccionem domini nostri Jesu Christi anni V milia CCXX et CIII et a resurreccione domini nostri Jesu Christi usque ad præsentem anno in quo fuit pascha XI. kl. aprls, regnante domno Theoderico rege anno VIII, indiccionis septima, anni sunt VI centi. IIII. Et fiunt simul omnes anni V milia octingenti et duo.* Ce comput est calculé d'après le cycle de Victor, suivant lequel toutes les années écoulées depuis Adam font 5228 + 577, soit 5805, en sorte que le dernier nombre II se corrige en V. Si cette année 604 après J.-C. s'accorde avec l'an VIII de Thierry II, c'est que celui-ci sera monté sur le trône peu après le 25 décembre 595.

La IVe année du règne de Thierry concorde avec la XIIe indiction sur une inscription de Guilheraud (Ardèche) : *Idas kalendas novenbras annum quartum renum domini notri Teodorici riges indicciune dudecema* [14], mais cela ne peut se soutenir; pour *renum*, il faut lire *regnum*.

Le 23 du mois d'août 613, le pape Boniface IV écrivit au roi Thierry II au sujet de l'évêque d'Arles, Florian [15]. Cette lettre n'apporte aucun élément chronologique, mais, vers la même époque, ou peut-être le même jour, le pape écrivait audit Florian et lui disait [16] : *Data decimo kl. septembris impp. dd. nn. piissimis augustis Heraclio anñ III, pc. eiusdem anñ II et Heraclio Constantino novo filio eius añ primo, indictione prima.*

14° *Sigebert II*. — Frédégaire, I, 24 : *Itaque fiunt simul ab Adam usque ad prædicationem Christi et 15 annum Tiberii anni 5228.*

A 15 anno Tiberi principes Romanorum et ab ipsa passione domini nostri Jesu Christi usque ad Constantinum et Rufum consules (an. 457 p. Chr.) *anni 430.*

A Constantino et Rufo usque ad ann. primum regni Sygiberti regis Francorum filio Theuderici regis, explentur anni 156.

Itaque fiunt ab Adam usque ad annum primum regni Sygiberthy regis anni 5815 = 613 p. Chr., mais il faut corriger 5815 en 5814 [17].

15° *Chilpéric Ier*. — Grégoire de Tours écrit [18] : *Interim, advenientibus kalendis septembribus. Gothorum magna legatio ad regem Chilpericum accedit.*

Ce roi mourut *maturatis uvis* [19], c'est-à-dire à la fin du mois de septembre; on lit à son sujet dans le martyrologe de Wandalbert [20] : *Miti sebtember prægustans pocula Bacho*, peut-être le début d'octobre. Or, le 28 mars, l'Église de Tournai célébrait la mémoire du roi Chilpéric par un office précédé d'une vigile et cela jusqu'au XVIIe siècle. On lit dans le chanoine Jean-Cousin Tournesien, *Histoire de Tournay ou quatre livres des chroniques, annales ou démonstrations du christianisme de l'évesché de Tournay*, t. I, Douai, 1619, p. 330 : *Quinto calend. april. obitus gloriosi regis Francorum Chilperici, qui hanc ecclesiam ita larga Christi charitate dotavit ex ipso antiquissimo iure regni sui, ut perpetuo atque absolute possidendum contraderet ei, quidquid prorsus in civitate ista regia potestas obtinebat, et usque in hodiernum diem Deo militantes in eadem ecclesia stipendiis regalibus pascat.* Mais le P. Le Cointe, *Annal. eccles. Francorum*, t. II, 1666, p. 263, qui savait que Chilpéric mourut aux vendanges, flairait ici un mensonge. Étienne de Tournai, dans une lettre à l'évêque de Reims [21] ne manque pas de faire remonter au roi Chilpéric les libertés de la ville; il existe encore un faux diplôme qui concède un tonlieu à l'Église de Tournai [22].

16° *Clotaire II*. — L'année 46 de Clotaire II, le 18 octobre, IIIe indiction = l'an 629 de l'ère chrétienne, comme nous le voyons par une inscription funéraire trouvée en Bourgogne, à Veyle près de Briord [23] :

† *Hic requiiscit bone memoreæ in Christi no Carusus prbs, qui fuit ad Dei officio paratus, umanetas in eo sates*

[1] Valesius, *op. cit.*, t. II, 1658, p. 450. — [2] Br. Krusch, dans *Script. rer. merov.*, t. II, p. 576 sq.; t. VII, p. 488, 512 sq. — [3] *Neues Archiv*, t. XXXV, p. 40; *Von Sybel Historische Zeitschrift*, t. LXXXVII, 1901, p. 298. — [4] *Auct. antiq.*, t. XI, p. 239. — [5] E. Le Blant, *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 418; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n. 1045. — [6] *Scriptores rerum meroving.*, t. I, p. 191, n. 3. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. I; l. VIII, c. IV. — [8] Voir les références de la note 1 ci-dessus. — [9] *Auct. antiq.*, t. XI, p. 239. — [10] *Res Francicæ*, t. II, p. 64. — [11] *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 577. — [12] Jaffé, *Reg. pontif. rom.*, n. 1432; S. Grégoire, *Epist.*, l. VI, c. XLIX. — [13] Jaffé, *Reg.*, n. 1385; S. Grégoire, *op. cit.*, l. VI, c. VI. — [14] Le Blant, *Inscrip. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 175, n. 474; *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n. 2654. — [15] Jaffé, *Regesta pontif. rom.*, n. 2002; *Monum. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 455. — [16] *Mon. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 453 sq. — [17] Cf. *Neues Archiv*, t. VII, p. 436 sq. — [18] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XLV. — [19] *Script. rer. merov.*, t. I, p. 285, lig. 23. — [20] *Mon. Germ. hist., Poetæ*, t. II, p. 593. — [21] *P. L.*, t. CCXI, col. 508. — [22] Pertz, *Diplom.*, t. I, p. 130 sq. — [23] Le Blant. *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 375.

laudanda, amicus omnebus, qui vixit in pace annus LXV, transiet XV k. novembris an XXXXVI rig. Clotario DIII.

17° *Dagobert Ier.* — 1. Frédégaire, IV, 47 : *Anno 39 regni Chlothariæ Dagobertum, filium suum, consortem regni facit eumque super Austrasius regem instituit, retinens sibi, quod Ardinna et Vosacos versus Neuster et Burgundia excludebant* = 623, 20 janvier au 8 avril, rapprochant le jour de la mort et celui de l'élévation [1].

2. Frédégaire, IV, 53 : *Anno 42 regni Chlothariæ Dagobertus cultu regio et jusso patris honeste cum leudibus Clippiaco* (Clichy) *nec procul Parisius venit, ibique germanam Sichieldæ regini nomen Gomatrudæ in coniugium accepit. Transactis nupciis, diæ tercio inter Chlotharium et filium suum Dagobertum gravis horta fuit intencio, petensquæ Dagobertus cuncta que ad regnum Austrasiorum pertinebant suæ dicione vellere recipere; — tandem a pontificebus vel sapientissimis viris procerebus pater paceficatur cum filio. Reddensque ei soledatum quod aspexerat ad regnum Austrasiorum, hoc tantum exinde, quod citra Legere vel Provinciæ partibus situm erat, suæ dicione retenuit.*

J. Havet [2] a soutenu que l'Aquitaine appartenait alors à Dagobert; Br. Krusch soutient l'opinion contraire [3]. Dagobert donna un diplôme à Barontus, comte de Limoges : *Factum pactum sub die XII kal. julias anno IIII regni domni nostri Dagoberto regis*, le 20 juin 626. Théodetrude ou Théodile, fille de Brodulfe, oncle du roi Caribert et peut-être frère de la reine, Sichieldis, femme de Clotaire, l'an XLIIIe de Clotaire, 20 avril 627 [4], donna des biens situés en Limousin au roi Dagobert qui les transmit à Saint-Denis.

3. Vie de saint Didier de Cahors [5], c. XIII : *Dagobertus rex Francorum episcopis et ducibus cunctoque populo Galliarum finibus constituto... Data sub die VI idus aprilis anno VIII Dacoberti regis* = 8 avril 630.

4. Épitaphe de Veyle, près Briord [6] : † *Hic tua, venerabilis Amate, requicunt membra sepulcro, qui fuit insignis meritis Veseroncia prior prbr officio altarebus sacris prelictus adesit. Ver magnus ac mente benignus, abstutus, passiins, dulcissemus, aptus, non et novilior criscit ex mure parentum. Consili magnas dum feneraris opis, rapuit inveda mors de corpore vita. Hoc ergo frater plenus amure cum nimio tumulavit dulure, cui sistint lacreme et cesint su[spiria] fetus. Vixit in pace añ XXXXVIII, obiit XV k[al]... ano V̄ e rigno Dagoberti re. D. VII.*

5. Frédégaire, IV, 79 : *Anno sexto decemo regni sui Dagobertus profluvium ventris Spinogelo villa super Secona fluvio nec procul a Parisiis ægrotare cepit... Hys gestis, post paucus dies Dagobertus amisit spiritum* = 639.

6. *Gesta Dagoberti*, c. XLII : *His taliter expletis, post paucos dies XIV kalendas febroarias christianissimus rex Dagobertus humanis rebus exemptus est* = 19 janvier 639 [7].

18° *Caribert II.* — Frédégaire, IV, 56 (après la mort de Clotaire II, lorsque régnait Dagobert) : *Airibertus frater suos nitibatur, si potuisset, regnum adsumeret; sed eius voluntas pro simplicitate parum sortitur effectum.*

Ibid., IV, 57 : *Hoc tantum Chairiberto regendum concessit, quod et per pactiones vinculum estrinxit, ut amplius Airibertus nullo tempore adversus Dagobertum de regno patris repetire presumerit. Airibertus sedem Tholosa æliens, regnat in partem provinciæ Aquetaniæ.*

Post anno tercio (= 631-632) *quod regnare cœpisset, tota Wasconia cum exercito superans, suæ dicione redegit.* Id., IV, 67 : *Anno nono regni Dagoberti Charibertus rex moreretur* = avant le 8 avril 632.

19° *Sigebert III.* — 1. Frédégaire, IV, 75 : *Anno undecimo regni Dagoberti, cum Winidi iusso Samone forteter severint et sepius, transcesso eorum limite, regnum Francorum vastandum Toringia et relequos pagus ingrederint, Dagobertus Mettis orbem veniens, cum consilio pontevecum seo et procerum, omnesque primatis regni sui consencientebus, Sigybertum filium suum, in Auster regem sublimavit* = 634.

2. Un deuxième comput du manuscrit de Wurzbourg, *Mp. th. f. 28* (autrefois n. *35*) du VIIIe siècle, contient une *ratio mundi* que nous abrégeons : *A principio mundi usque ad diluvio... Et ab ascensione domini nostri Jesu Christi usque ad anno XL. II. regnum gloriosissimi domni nostri Chlotari regis anni DC. I, qui faciunt in summa ab inicio mundi anni V milia DCCC.XX.C.IIII. Item et ab inicio mundi usque ad anno decimo Seggeberti regis anni V milia DCCC.XX. C.IIII. Et remanent dies sexto miliario, ut pro conpleatur anni C.XXXX tantum.* Le computiste compte depuis l'Ascension jusqu'à l'année XLV (car II est ici pour V) du roi Clotaire II, un total de 601 années, soit l'an 628 après J.-C. et cette année-là le total des années depuis le commencement du monde répond à *V DCCCXXϛIII*, et le scribe a pris ici le sigle ϛ *(episemon)* qui égale le chiffre 6, pour les lettres numérales CI. Donc, jusqu'à la Xe année du règne de Sigebert III, il a compté V DCCCXXCIIII.

3. *Vita Sigiberti regis auctore Sigeberto monacho Gemblacensi*, dans *Acta sanct.*, févr. t. I, p. 230 : *Obiit autem kalendis februarii, ætatis suæ anno fere tricesimo primo, regni vicesimo octavo, ab incarnatione Domini anno 662, a transitu sancti Martini anno 263. Et qui in multis locis insignia sui monimenta reliquerat, sepeliri eligit in urbe Metis, quæ regni sui sedes fuerat, in basilica, quam ad gloriam et laudem Dei in honore S. Martini gloriosi confessoris regia liberalitate construxerat.*

20° *Dagobert II.* — 1. Une charte de Grimoald, maire du palais, donnant la villa de Germigny à l'évêque Rimagile et à la communauté de Stavelot-Malmédy, se termine par ces mots [8] : *Facta exemplaria sub die kalendis augusti anno IIII regni domini nostri Dagoberti regis* = 1er août 659. Cf. E.-J. Tardif, *Études mérovingiennes.* I. *Les chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutier avec une étude sur la chronologie du règne de Dagobert II*, in-8°, Paris, 1899.

2. Après l'assassinat de Childéric II (675), Dagobert II fut rappelé de l'exil par ses amis et ses proches et rétabli sur le trône paternel; la IIe année de son règne, l'évêque de Poitiers, Ansoald, donne une charte à Philibert, abbé de Noirmoutier ainsi datée : *Data kl. iul. anno secundo regni domno Dagoberti regis*, il la fit enregistrer : *Data kl. april. anno secundo regno domni Dagoberti regis.* Dagobert ne peut avoir repris son royaume qu'entre le 2 avril et le 30 juin 676.

3. Dans la Vie de Dagobert, c. XV, on lit [9] : *Ex iussu enim vero regis mundi et ex voluntate regis superni preceperunt episcopi, per singulos annos celebrari sollempniter diem martyrii domni Dagoberti regis, qui est X kalendas ianuarii.* L'auteur a voulu écrire la vie du martyr Dagobert (Dagobert II), mais il a fait erreur de personne. On lisait la même date dans le calendrier ancien qui se trouvait dans le psautier de la reine Emma († 988), épouse de Lothaire [10] : *X kalendas ianuarii sancti Dagoberti regis et martyris;* les exemplaires interpolés du martyrologe d'Usuard [11] hésitent

[1] B. Krusch, dans *Forschungen*, t. XXII, p. 415; J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 139, n. 1; W. Levison, dans *Neues Archiv*, t. XXXV, p. 42 sq. — [2] *Op. cit.*, t. I, p. 205. — [3] *Forschungen*, t. XXVI, p. 172; *Script. rer. merov.*, t. VII, p. 491. — [4] Havet, *Œuvres*, p. 236. — [5] *Scriptores rerum meroving.*, t. IV, p. 571. — [6] E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 473 *a*; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2478. — [7] Krusch, *Forschungen*, t. XXII, p. 459 sq.; J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 139, n. 1; Levison, dans *Neues Archiv*, t. XXXV, p. 43. — [8] *Monum. Germ. histor.*; K. Pertz, *Diplomata*, t. I, p. 91. — [9] *Script. rerum meroving.*, t. II, p. 521. — [10] Mabillon, *Annal. ord. S. Bened.*, t. I, 1739, p. 511. — [11] *Acta sanct.*, juin t. VII, append., p. 762-764.

entre le 23 et le 24 décembre, et il s'en trouve un [1] qui place cette fête au 11 septembre.

21° *Childebert, fils de Grimoald.*

22° *Clovis II.*

23° *Clotaire III.* — La date de la succession de Clotaire III à Clovis II serait l'année 657. Déterminée par Br. Krusch [2], elle a été confirmée et précisée par J. Havet [3].

1. On lit dans la Vie de saint Jean de Réomé, par Jonas de Bobbio, au prologue : *Anno centesimo post explicionem numeri sancti Victori episcopi, ciclum recapitulantem, anno tercio regni domni Clotharii regis indolis, ex iusso ipsius principes vel genetrices suæ præcelse domne Baltilde regine cum ad orbem Cabalonnensem noni mensis secunda ebdomada Jonas abbas per Riomao sancti Johannis monasterio preteriens, paucis diebus inibi pro labore itineris quievit, cumque victus precibus fratrum ipsius cœnubii, ut que per discipulus memorati confessoris Christi vel posteris eorum veraciter conperta erant de actuale vita hac spiritale contemplatione articulo dicendi convertit, prædictus Jonas Hunnane abbati inquid* = avant le 15 novembre 659.

2. Épitaphe trouvée à Saint-Pierre de Vienne : † *Hic requiescit in pace bonememorius Maurolenus, quim rapuit mors inveda, cuius infancia bona fuit, qui vixit annus plus menus* XXIII. *Obiit ka madias indic. III an. III rig. dom. nost. Clottari regis* = 1er mai 660. Il ressort de ce texte que Clotaire devint roi après le 1er mai 657.

3. Sur un manuscrit qui a appartenu au château de Troussures (Oise) et qui portait une suscription écrite à Luxeuil au VIIe siècle (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LUXEUIL) : *Explecitum opus, favente Domino, apud cœnubium Lussovium anno duodecimo regis Chlothacharii, indictione tercia decima, añ XLsimo pis ni* (c'est-à-dire *patris nostri*, l'abbé Waldebert) *feliciter peracto* = 1er septembre 669 au 15 novembre 669. En 669, la XIIIe indiction ne commençait que le 1er septembre [4].

4. *Chronica majora* de saint Isidore, ms. Paris, *17544* : *Post hanc supputationem usque in annum præsentem, quo Chlotarius exercitum contra Wascones movit, id est quinto decimo regni ipsius, additi sunt anni LX. A tempore item Chlotarii abavi ipsius, in quo anno apostolicus vir domnus Chado episcopus et Barcelaicus abbas baselicæ sancti Sulpicii a fundamento edificare ceperunt, circa illa priora, ubi in corpore requiescunt — qui annus centesimus tercius decimus cum bissexto in ciclo Victorii repperitur et ab obitia sancti Sulpicii* XXus VIus *esse probatur — sunt a exordio mundi usque ad predictum tempus anni V DCCCLXXIII* [5].

5. Manuscrit *Ambros., H 150 inf.*, écrit vers 810 : *A mundi principio usque ad diluvio... In summa enim ab initio mundi usque in presente anno, id est sexto et decimo anno regnante Clothario, filio Chlodoveo sunt anni V DCCCLXXIIII. — Restant de sexto miliario anni CXXVI* [6] = 673.

6. Donation de Chrodielde pour la fondation d'un monastère dans l'Étampois : *Morlacas vico pub. quod fecit minsis marsius dies decim ann. XVI regn. domini nostri Chlotachariæ gloriosissimi regis* = 10 mars 673.

24° *Childéric II.* — Le computiste neustrien de 675 a fait suivre les *Chronica majori* d'Isidore d'un calcul qui va jusqu'à Childéric II, dont nous extrayons ce passage [7] :

Ab inicio mundi usque quando passus est dominus Jesus Christus anni V CCXXVIII.

A passione domini nostri Jesu Christi usque ad transitum Childeberti regis, in quo anno cyclus Victorii rurso ex passione dominica circulum annorum ad inicium rediit, sunt anni DXXXII.

In summa ab inicio mundi usque in prædicto anno sunt anni V DCCLX.

Ab eo anno usque primo anno regni Clotharii, filii Chlodovei, sunt anni LXXXVIIII.

Ab inde usque transitum illius, quando Heldericus, germanus suus, tria hec regna, Neustria, Austria et Burgundia subiugavit, sunt anni quindecim et menses V.

Hildericus regnavit in Neustria an. II et menses VI.

Cui germanus suus Teodericus successit in regno. Ab eo anno, quando passus est dominus noster Jesus Christus usque primo anno Teoderici regis anni sunt DCLXVIII.

Fiant insimul ab inicio mundi usque in prædicto primo anno regni Teodorici incliti regis anni V DCCCLXX et VI et restat de sexto miliario anni CXXIIII.

Le concile de Saint-Jean-de-Losne, can. 11 [8] : *Hoc specialius placuit adserendum ut senodalis concilius medio mense septembris, quod evenit in anno quarto decimo regnante domno nostro Childerico rege, ubi iussum fuerit, celebretur.*

24ao *Clovis, fils de Clotaire III.* — 1. *Passio Leudegarii*, I, c. XIX [9] : *Denique acceperunt quemdam puerolum, Chlothario fuisse confixerunt filium, hunc in partibus Austri secum levantes in regnum;* le c. XV mentionne la comète du mois d'août 676.

2. Charte de Thierry III [10] : *Mense septembri dies IIII, anno quarto regnante Theuderico rege* = 676, le 4 septembre.

25° *Thierry III.* — 1. Manuscrit de Paris, *lat. 7530* [11] : *Servii grammatici scripsit Deo propitius Papulus cons. Theyderichi indic. II, mensis februarii* XXV, *dies Saturni, hora III, d(i)ei de pedibus* = 25 février 674. Thierry III succéda à son frère Childéric II, tué en 675, mais il avait déjà recueilli la succession de Clotaire III en 673, car on lit dans Grégoire de Tours : *Theudericus, frater eius, elevatus est rex Francorum.*

2. Formules d'Anjou [12] : *Incipit compotum annorum ab inicio mundi usquæ annum 3. Theudorigo regis... A principio mundi usque ad passionem Christi 5 milia 229 anni fuerunt; ab unde peractis regnum Chlodoveo, Chlothario, Theodorigo et Childerigo, a mundi inicio anni sunt 5 milia 880 in anno tercio Theudorico regis.*

3. Charte de Vandemir et Ercamberta [13] : *Actum Camiliaco vico publico, quod ficit minsis... anno XCI rigni domni nostri Theoderice gloriosissimi regis.*

26° *Clovis III.* — 1. Épitaphe trouvée à Toulaud, près Valence (Ardèche) [14] : *In hoc tumolum requiscit Saturninus dia, qui vixit in pace annus XLVII et transiit de hunc secol. rigni doi nostre Clodoveo reges IIII, indic. octava;* l'indiction VIIIe court du 1er septembre 694 au 31 août 695 et coïncide avec la IVe année de Clovis III, en sorte que celui-ci fut fait roi après le 2 septembre 690, à la mort de Thierry III.

2. Charte de Leotheria au monastère de Saint-Pierre de Sens [15] : *Quinto decimo kl. jun. anno quinto regni [domini] nostri Chlodovei regis* = 18 mai 694.

[1] *Acta sanct.*, juin t. VII, app. p. 528. — [2] *Forschungen*, t. XXII, p. 462. — [3] *L'avènement de Clotaire III*, dans *Œuvres*, t. I, p. 102. — [4] Cf. J. Havet, *La date d'un manuscrit de Luxeuil*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVI, 1885, p. 430 sq.; *Œuvres*, t. I, p. 91 sq. — [5] *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. XI, p. 493. — [6] *Auct. antiq.*, t. IX, p. 674. — [7] G. Waitz, dans *Neues Archiv*, t. IV, p. 383; J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 96, note, et Mommsen, *Auct. antiq.*, t. XI, p. 492. — Fr. Maassen, *Zwei Synoden unter König Childerich II.*, 1867, p. 22; *Conc. ævi merov.*, t. I, p. 218. — [9] *Scriptores rerum merovingicarum*, t. V, p. 300. — [10] Pertz, *Diplomata*, t. I, p. 43. — [11] P. Lejay, dans *Rev. de philologie*, t. XVIII, 1894, p. 53. — [12] C. Zeumer, *Formulæ*, p. 2. — [13] Tardif, *Monum. hist.*, 1866, p. 637; De Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, t. I, 1887, p. 19. — [14] Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, t. II, Paris, 1865, p. 195, n. 477. — [15] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 231.

E. Vacandard [1] attribue à cette date une grande importance, en ce qu'elle permet de fixer l'avènement de Clovis III et la fin du règne de Thierry III avant le 18 mai 690; tandis que W. Levison [2] s'appuie sur l'épitaphe de Toulaud pour décider que le changement eut lieu après le 1er septembre 690; il estime que, sur la charte, la date de l'année est erronée ou qu'elle se rapporte à Clovis II. La charte de Leotheria semble appuyée par le premier privilège du règne de Clovis III, portant confirmation d'immunité pour le monastère de Sithiu [3] : *Actum sub die I kalendas junias. Anno I regni nostri*, ce qui favorise le calcul qui place le début du règne au 1er juin 690.

27° *Childebert III.* — 1. Manuscrit de Berne (*olim* Fleury), n. *219*, du VIIe siècle, p. 1 [4] : *In annum V Childeberti regis Francorum, Pippino iubente, ab Adam sunt anni V milia DCCCC. Fuit pasca X k. aprilis, ascensio Domini fuit k. madias, per cyclum numerum annorum CXL. Repeticio a càpite cychli* = 699.

2. *Gesta abbatum Fontanellensium*, c. VII [5] : *Anno sexto decimo Hildeberti regis. — Anno septimo decimo eiusdem regis Ebrinus partem de Gentiaco et Fontanas contradidit, nam et filium suum nomine Esdonem istinc clericum habebat.*

3. Annales de Lorsch [6] : 711, *aquæ inundaverunt valde et mors Hildeberti.* Il faut que Childebert III soit mort avant le 2 mars puisque Dagobert III, son successeur, marque, le 2 mars 714, la IVe année de son règne. Dans les *Annales* de Saint-Médard de Soissons (milieu du XIIIe siècle), on lit ceci [7] : *Childebertus rex Francorum obiit decimo octavo kalendas maii sepultusque est apud Causiacum in basilicia sancti Stephani prothomartyris.* Choisy-au-Bac appartenait bien à Saint-Médard, mais on n'a pas de preuves que la sépulture de Childebert y ait joui d'un culte jusqu'au XIIIe siècle.

28° *Dagobert III.* — 1. Charte de Pépin et de sa femme Plectrude concédée à l'évêque Willibrord : *Actum Bago oso villa publice die secundo martii anno IIII regni domini nostri Dagoberti regis. Et quia nos propter egritudinem in ipsa carta scribere non potuimus, Blittrudem coniugem nostram rogavimus et potestatem dedimus, ut ipsam firmare ad nostram vicem deberet, quod ita et fecit.* Cette charte est datée du 2 mars 714. Pépin, alors très malade, mourut le 16 décembre suivant.

2. Manuscrit Paris, *lat. 10910* du VIIe-VIIIe siècle, contenant la *Chronique* de Frédégaire, p. 184.

> + *Invenit Lucerios presbeter monacos dom*
> *tum a... per ista croneca et per alia crone*
> *su. quod septoagenta et quattuor ann*
> *.....u. avid quod sextus miliarios*
> *....esse explitos conpotavit ipsos..*
> *an. s X in indiccione exsiente te....*
> *.o quarto Dagoberto rignante.*

Le chiffre de l'indiction a été lu de plusieurs façons, le texte étant effacé. Le P. Labbe, qui a vu le manuscrit il y a deux siècles, adopte la lecture *ind. XIII* et reporte la note de Lucerius à l'année 715; de même, Br. Krusch.

3. Annales de Lorsch : 715, *pugna Francorum et mors Dagoberti regis.*

29° *Chilpéric II.* — Les chartes de ce roi, datées de Compiègne, la Ire année de son règne, les 29 février, 7, 16 et 25 mars, ne peuvent être que de l'année 716 puisque, le 21 mars 717, ce roi était fugitif au combat de Vinchy. C'est aussi en 716, au début de son règne, que Chilpéric II aura donné des privilèges de confirmation d'immunité au monastère de Saint-Denis.

30° *Clotaire IV.* — Vainqueur au combat de Vinchy, le 21 mars 717, Clotaire, fait roi, régna moins d'une année. On le trouve mentionné sur plusieurs chartes :

a) sub die mensis febr. III, anno primo regni domni nostri Hlutharii regis.

b) sub die quod fecit mensis februarias dies XIII, anno primo regni domini nostri Luttharii regis.

c) die mensis februarii XXIII [anno I regni domini nostri Clotharii regis].

d) sub die kalandas octobris anno primo regnante domino nostro Lutarii rege.

e) anno primo Hlotharii regis.

Cf. Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 448, n. 40; p. 447, n. 38; Pertz, *Diplomata*, t. I, p. 97; Pardessus, *op. cit.*, p. 448, n. 39; *Gesta abb. Fontanell.*, c. VIII, édit. Lœwenfeld.

31° *Thierry IV.* — 1. Charte d'Abbon de Maurienne, fondant le monastère de Novalèse [8] : *Ego in Dei nomine Saxo diaconus iussus a domino Abbone hunc previlegium scripsi sub die tercio kal. februar. anno quinto regnante domino nostro Theoderico rege in indictione nona* = 30 janvier 726. Br. Krusch [9] avait fixé le 30 janvier 722 dans la Ire année du règne de Thierry IV; J. Havet [10] a pu placer l'avènement entre le 31 janvier 721 et le 30 janvier 722.

2. Privilège de l'évêque Widegern au monastère de Murbach [11]: *Actum Stratburgo civitate publice die tercio decimo mense madio in ascensione Domini anno octavo regnum domini nostri Theoderico rege* = 13 mai 728. D'après cette charte, J. Havet [12] a pu conclure qu'il n'est pas monté sur le trône après le 13 mai 721; il a dû disparaître entre le 30 janvier et le 13 mai 737.

3. Thierry IV vivait encore en mars 737, d'après une charte de Saint-Bénigne de Dijon, datée d'un vendredi de mars de cette année. Cette charte, mentionnée par le P. Labbe [13], invoquée par W. Levison [14] se trouve dans Pérard [15] et dans Pardessus [16] : *die Veneris mense martio in anno XVII regni domini nostri Chilperici regis*, mais placée avec le règne de Chilpéric Ier qui n'eut jamais la Bourgogne. Il n'y a pas lieu d'admettre la conjecture de Bougaud et Garnier [17], qui croyaient y voir Childéric II, successeur de Clotaire III (673-675), car ni ce roi ni aucun de ses successeurs ne régna pendant dix-sept années, sauf Thierry III ou IV; c'est peut-être ce qui a décidé du choix du P. Labbe. Comme l'abbé Bobolein, de Saint-Bénigne, était mort en 715, le nom de Childéric II conviendrait peut-être mieux que celui de Thierry IV, ainsi qu'y avait songé le P. Le Cointe; si on adopte le nom de Childéric (que certaines chartes dénaturent en Chilpéric), il faudrait corriger XVII en XIIII, en sorte que la charte aurait été donnée en mars 675.

4. Le manuscrit de Saint-Vincent de Metz (ensuite *Claramont.*, Phillips et, aujourd'hui, Berlin, n. *1831*) contient un comput : *Ab inicio ergo mundi... a nativitate autem Domini usque ad præsentem annum, in quo*

[1] E. Vacandard, *Le règne de Thierry III et la chronologie des moines de Fontenelle*, dans *Revue des questions historiques*, t. LIX, 1896, p. 491-506. — [2] *Neues Archiv*, t. XXVII, p. 363 sq. — [3] Pertz, *Diplomata*, t. I, p. 53. — [4] Zangemeister et Wattenbach, *Exempla cod. lat., Suppl.*, 1879, p. 7; H. Zimmermann, *Vorkarolingische Miniaturen*, 1916, Text, p. 181; Cf. *Neues Archiv*, t. IX, p. 134; *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXII, p. 489; W. Levison, dans *Neues Archiv*, t. XXVII, p. 362. — [5] Edit. Loewenfeld, p. 25. — [6] *Script.*, t. I, p. 24; t. XVI, p. 494. — [7] *Scriptores*, t. XXVI, p. 519. — [8] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 481; Cipolla, *Monumenta Novaliciensia*, t. I, 1898, p. 12, pl. II. — [9] *Neues Archiv*, t. X, p. 94. — [10] J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 242. — [11] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 355. — [12] J. Havet, *op. cit.*, t. I, p. 446. — [13] *L'histoire des roys de France depuis Faramond*, Paris, 1667, p. 101. — [14] *Neues Archiv*, t. XXXV, p. 50. — [15] *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, Paris, 1664, p. 6. — [16] *Op. cit.*, t. I, p. 146. — [17] *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, Dijon, 1875, p. 64.

Teudericus rex Francorum defunctus est, DCCXXXVII, In quo anno indictio V, epacte XV, concur. I, lunæ circulum XIII, XIIII, XII, kl. apr. pascha VIIII kl. apr. luna XVII, XXIIII.

Le computiste qui a calculé 737 années depuis la naissance du Christ jusqu'à la mort de Thierry IV, est le premier parmi les Francs qui ait fait usage du canon de Denys le Petit.

31ª *Interrègne.* — Pendant la durée de cette période, les actes sont ainsi datés :

Anno primo post transitu Theuderici regis = 19 juin (Pardessus, t. II, p. 459).

Anno II post morte Theoderici regis = après le 15 mars (*ibid.*, p. 462).

Anno III post obitum Theoderici regis = 19 juin (*ibid.*, p. 463).

Anno tercio post transitum Theoderici regis = ... (*ibid.*, p. 464).

Anno III post obitum regni domini nostri Theotirichi regis = 23 octobre (*ibid.*, p. 465).

Annum quintum post defunctum Theodericum regem = 17 septembre (Pertz, *Dipl.*, p. 102).

32º *Childéric III.* — 1. Charte de Grimhildis adressée au monastère de Wissembourg [1] : *Actum in monasterio Wizenburc. sub die XV feb. anno secundo principatu Carlomanno et Pippino ducibus Francorum, quando successerunt in regnum, regnante Domino nostro in perpetuum* = 15 février 743.

2. *Codex annalium Saxonicorum* [2] : *In Christi nomine incipit cyclus per indictionem undecimam et anno quota fuerit luna kal. ian. prima. Et dies dominicus festi paschalis XVIII kal. mai, luna XV. Et quotus annus est ab incarnatione domini nostri Jesu Christi 743, Et recapitulatio Victurino 184 annus est. Et primus annus Childerici regis Francorum cum consulibus suis Carlemanno et Pippino* [3].

En la Ire année de son règne, le 23 avril, Childéric III confirme le privilège d'immunité de Sithiu [4].

3. Capitulaire de Soissons [5] : *Anno septingentesimo quadragesimo quarto ab incarnacione Christi sub die V nonas martii et luna XIIII, in anno secundo Childerici regis Francorum ego Pippinus dux et princeps Francorum* = 3 mars 744 [6].

Vers la fin de 751 et le début de 752 disparaît la dynastie mérovingienne. Le dernier acte qui fasse mention de Childéric III est un diplôme pour Saint-Denis : *Datum quod fecit mensis junius dies viginti, annum nono. VIIII. Childerico rege* = 20 juin 751.

III. La première dynastie franque. — 1º *Établissement.* — La nation des Francs était divisée en deux grandes fractions, les Saliens et les Ripuaires (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2134-2145) qui avaient chacune leur législation et leurs coutumes particulières. Cette division est déjà signalée par Sidoine Apollinaire qui nous montre Aétius triomphant des Saliens à la course et des Ripuaires à la nage : *Vincitur illic... Francus natatu... Salius pede.* Tandis qu'une partie de la nation burgonde restait fixée sur la rive droite du Rhin, les Alamans se répandaient dans la plaine d'Alsace, dans la vallée du Doubs, en Suisse et dans la vallée de la Moselle. Quant aux Francs de l'Est, formés de la réunion en un seul corps des anciennes tribus des Cattes, des Bructères, des Chamaves, etc., ils avaient pris Trèves vers 413 et s'y étaient établis; de là, ils gagnèrent peu à peu jusqu'à la Meuse, ensuite jusqu'à la Sambre et s'étendirent dans la direction du Sud. L'étude des frontières linguistiques permet de déterminer dans quelles régions les Germains s'établirent en masse : cette frontière n'a guère varié depuis le VIe siècle [7].

Les Francs du Nord avaient pénétré dans la Toxandrie au IVe siècle; mais où se trouvait la Toxandrie? On a parlé de la Campine et peut-être la précision est-elle excessive; il suffirait de parler de la rive gauche du Rhin. Les Francs se dirigeaient vers Tournai, Cambrai, Amiens et les autres cités de la Belgique occidentale. Ils avaient une ville appelée Dispargum qu'il est impossible d'identifier. Tout ce qu'on peut avancer, avec une sorte de certitude, c'est que l'immigration franque se développa librement au nord de la forêt Charbonnière, immense massif boisé qui s'étendait des rives de l'Escaut jusqu'aux Ardennes et que les Romains avaient plutôt contourné que pénétré. Ici encore, la frontière linguistique nous apporte d'utiles informations. Dans la Belgique occidentale et dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, on trouve de nos jours encore un nombre considérable de noms de lieux dont la désinence *hem*, *ghem*, *ghien*, *ain*, *sela*, *seele*, *zele*, indique des habitations. On y trouve, en outre, les suffixes germaniques : *hof*, *hove*, ferme; *burg*, *bourg*, hauteur fortifiée; *forth*, *furt*, *woorde*, gué; *loo*, bois; *dal*, vallée. Au Sud-Est, les Francs rencontrèrent un obstacle à leur expansion, ce fut la route romaine de Bavay à Cologne, bordée de forts. Lorsqu'ils s'établirent dans ces régions, ils y furent peu nombreux et disséminés; en effet, les noms de lieux de forme franque sont rares dans la région de Cambrai et l'Artois méridional. Le vrai pays franc eut pour limites méridionales la Lys et la forêt Charbonnière [8].

2º *Type national.* — Sidoine Apollinaire nous a laissé une description des guerriers francs, et ceux-ci représentaient alors la nation entière. « Leurs cheveux roux sont ramenés du sommet de la tête vers le front, laissant la nuque à découvert; leurs yeux sont verdâtres et humides, leur visage est rasé, et le peigne, au lieu de barbe, ne rencontre que de maigres moustaches. Des vêtements collants serrent les membres de ces guerriers à la haute stature et laissent à nu le jarret. Un large ceinturon presse leur ventre étroit. C'est pour eux un jeu de lancer au loin leurs francisques, sûrs qu'ils sont d'avance du coup qu'ils porteront, de faire tourner leurs boucliers et, d'un bond, de sauter sur

[1] Pardessus, *Dipl. chartæ*, t. II, p. 472; cf. E. Mühlbacher, *Karol. reg.*, t. I, p. 23[2]; L. Levillain, *Contr. à la chronol. des rois mérovingiens*, dans *Le Moyen Age*, t. XVI, 1903, p. 6. — [2] *Monum. Germ. hist., Script.*, t. XVI, p. 480. — [3] Cf. Hahn, *Jahrb. des fränk. Reichs, 741-752*, Berlin, 1863, p. 164; *Neues Archiv*, t. IX, p. 139. — [4] Pertz, *Diplomata*, t. I, p. 87. — [5] *Monum. Germ. hist. Leges*, t. I, p. 20; *Capitularia*, t. I, p. 29. — [6] P. Labbe, *L'histoire des roys de France*, p. 104. Sur cette chronologie, on peut consulter : Br. Krusch, *Zur Chronologie der merowingischen Könige*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXII, 1882, p. 449-490; J. Havet, *Questions mérovingiennes*, III-VI, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1885-1892 et dans *Œuvres*, t. I, 1896; W. Levison, *Kleine Beiträge zu Quellen der fränkischen Geschichte*, t. II, dans *Neues Archiv*, t. XXVII, 1902, p. 356 sq.; Le même, *Das Nekrologium von Dom Racine und die Chronologie der Merovinger*, dans même revue, t. XXXV, 1909, p. 15-53 (on ne peut se fier à dom Racine qui s'est servi de plusieurs nécrologes discordants et s'est appuyé sur de simples conjectures); L. Levillain, *Contribution à la chronologie des rois mérovingiens*, dans *Le Moyen Age*, 1903, p. 1-11; *La succession d'Austrasie au VIIe siècle*, dans *Revue historique*, t. CXII, 1913, p. 67 sq.; E. Vacandard, *Le règne de Thierry III et la chronologie des moines de Fontenelle*, dans *Revue des questions historiques*, t. LIX, 1896, p. 491-506; J. Depoin, *Essai de fixation d'une chronologie des rois mérovingiens de Paris aux VIe et VIIe s.*, dans *Bull. du Comité hist. et philol.*, 1905, p. 205-214; *Questions mérovingiennes et carolingiennes*, dans *Rev. des études hist.*, t. LXX, 1904, p. 377-385; Br. Krusch, *Chronologia regum Francorum stirpis merovingicæ*, dans *Monum. Germ. historica, Scriptores rerum merov.*, t. VII (1920), p. 468-516. — [7] C. Pfister, *La limite de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine*, 1888. — [8] G. Kurth, *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, 1895; H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I (1900).

l'ennemi, devançant le javelot qu'ils ont lancé. Dès l'enfance la guerre est leur passion. S'ils sont écrasés sous le nombre, ou par suite d'une mauvaise situation, la mort les terrasse, non la crainte. »

« Sur divers points de la Belgique, notamment dans les pays de Namur et de Charleroi, les fouilles archéologiques ont mis au jour les traces de l'occupation franque. Des cimetières de Samson, de Spontin, de Furfooz sont sortis en abondance des bijoux, des armes qui permettent de reconstituer la physionomie du guerrier franc. La saie ou tunique était attachée par des boutons ou des fibules; un ceinturon de cuir, fermé par une large boucle en fer damasquiné d'argent ou en bronze gravé, la serrait à la taille. A ce ceinturon pendaient la longue épée à manche de bois ou d'os, ou le glaive court, le coutelas, *scramasax*, dans un fourreau de bois recouvert de cuir, un poignard, un peigne en os ou en bois, des ciseaux, une bourse contenant des pièces de monnaie, de menus objets, tels que des poinçons, des clefs. C'est là encore que s'attachait la hache à un seul tranchant ou *francisque*, l'arme par excellence des Francs, dont ils se servaient soit de près, soit de loin, en la lançant contre l'ennemi. L'*angon* était un javelot en fer, dont le manche en bois était pourvu d'une corde; la pointe en était armée de crochets qui rendaient les blessures fort dangereuses. La lance, *framée*, présentait au bout de la tige de bois un fer plat, solidement emmanché, quelquefois décoré de dessins en creux. Ils se servaient aussi de l'arc : l'arme, qui était en bois, a disparu, mais on retrouve les fers des flèches. Point d'autre arme défensive que le bouclier en bois ou en osier tressé et couvert de peau, tantôt ovale, tantôt rond, et mesurant de 50 à 70 centimètres. A l'intérieur, il était muni d'une poignée; à l'extérieur, il présentait au centre une pièce en métal, l'*umbo*, que des tiges de fer rattachaient souvent à une bordure circulaire également en fer. Les tombes ne contiennent pas de casques. Des anneaux de bronze ornés soit de lettres, soit de chatons, sont passés aux doigts. Dans les tombes de femmes se trouvent des colliers de perles, d'or, d'ambre, de verre, des boucles d'oreille, des bracelets [1]. »

3° *Traditions franques.* — Saliens et Ripuaires eurent non seulement à conquérir le sol qu'ils foulaient, mais encore à le défendre contre les peuples de race germanique appartenant à des ligues ou confédérations différentes; les Ripuaires ayant sans cesse à se garder des attaques des Allemands et des Thoringiens, les Saliens se trouvant aux prises, vers les bouches du Rhin et de l'Escaut, avec les Saxons et les Frisons.

Cette distinction est essentielle à établir, car elle empêche de confondre les dynasties qui furent placées à la tête des deux peuples. Les Saliens, placés sous la dépendance des Romains et tellement impliqués dans les affaires intérieures de l'empire d'Occident qu'on ne peut écrire l'histoire des derniers empereurs sans y rencontrer, à chaque page, le nom d'un guerrier franc, n'eurent longtemps que des chefs, distingués simplement par les titres de vice-rois *(sub reguli)* ou de ducs. Un passage de Libanius et le prologue de la Loi salique nous montrent encore le pouvoir partagé entre plusieurs personnages. Libanius, après avoir raconté la soumission des Saliens par Julien, ajoute que des *inspecteurs*, c'est-à-dire des chefs dévoués au vainqueur, furent chargés de les surveiller. Dans la Loi salique, quatre notables sont désignés comme ayant concouru a la codification et à la rédaction des lois nationales, sans qu'il soit fait mention d'un roi.

Cette situation paraît s'être modifiée complètement lorsque la grande invasion de la Gaule en 406, à laquelle les Francs cherchèrent en vain à s'opposer, ruina la domination romaine dans la Gaule septentrionale. A partir de ce moment, les Francs devinrent plus libres de s'organiser d'une manière indépendante. Un passage souvent cité de Grégoire de Tours a trait à cette époque : « Plusieurs rapportent, dit-il, que les Francs sont sortis de la Pannonie; qu'ils se fixèrent d'abord sur les rives du Rhin; qu'ensuite, ayant franchi ce fleuve, ils passèrent dans la Thoringie, et que, là, ils élevèrent, par cantons ou par cités, des rois chevelus, sortis de la première et, pour ainsi dire, de la plus noble famille d'entre eux [2]. » Ce passage est d'autant plus inattendu qu'il fait suite à l'aveu, du même Grégoire, de la déception où l'ont conduit ses recherches sur les origines du peuple franc et de ses rois. Ni les *Annales d'Angers*, ni les *Annales consulaires*, ni les historiographes Renatus Frigeridus et Sulpice Alexandre n'avaient pu satisfaire sa curiosité : *Hanc nobis notitiam de Francis memorati historici relinquere, regibus non nominatis* [3].

Il faut croire que la tradition s'était montrée plus loquace et plus précise : *Tradunt multi :* tradition nationale peut-être sur les émigrations primitives de la nation.

A la suite du passage que nous venons de citer on lit encore : *Nam et in consolaribus legimus, Theudomerem regem Francorum filium Richimeris quondam, et Ascylam matrem ejus, gladio interfectus.* Les *Annales consulaires* n'ont pu fournir que la mention de la mort du roi franc et de sa mère; quant au passage de Grégoire, il signifie qu'il existait une tradition orale sur l'existence des rois francs à partir d'une certaine époque, tradition confirmée par les *Annales consulaires* qui mentionnent le roi franc Theudemir. Si les *Annales* avaient contenu autre chose, Grégoire n'eût manqué de s'en emparer.

Grégoire écrit encore : *Quod postea probatum Chlodovechi victuriæ tradiderunt, itaque in sequenti digerimus.* Les agrandissements successifs de Clovis prouvent que les Francs ont eu à leur tête plusieurs rois d'une même famille. En effet, Clovis était apparenté aux rois de Cologne, de Cambrai et cette parenté ne pouvait reposer sur un témoignage écrit, autrement Grégoire aurait cité cette source qui n'avait pas besoin de confirmation. C'est donc à une tradition orale qu'on doit l'attestation de ce lien de parenté.

Cette tradition a eu à subir des interpolations hardies dans le pseudo-Frédégaire et dans le *Liber historiæ.*

Frédégaire fait descendre les Francs du roi Priam (voir *Dictionn.*, t. v, col. 2118-2119), donnée de fantaisie qui jette l'auteur dans de graves embarras. Rencontrant les ducs dont parle Grégoire, Frédégaire suppose que le peuple avait renoncé quelque temps à la dynastie, mais l'apparition du roi Theudemir le persuade que les ducs avaient fait place aux Priamides : *dehinc extinctis ducibus, in Francis dinuo regis creantur ex eadem stirpe, qua prius fuerant.* Finalement, il crée entre Theudemir et Clodion un double lien de succession et de filiation tout à fait imaginaire.

Le *Liber historiæ* n'est pas moins arbitraire. Il nous montre les Francs sortis de Sicambria avec leurs princes Marcomir, fils de Priam, et Sunno, fils d'Antenor, s'établissant dans la Thoringie située, cela va sans dire, sur la rive droite du Rhin. Après la mort de Sunno, ils lui donnent Pharamond, son fils, comme successeur, ce qui d'ailleurs a été fait sur l'avis de Marcomir : *Marchomiris quoque eis dedit hoc consilium.* Tout ceci est un pur roman qui ne peut mettre en balance les quelques vagues notions conservées par

[1] Van Bastelaer, Tahon, De Loé, Bequet, *Mémoires, rapports en vue du congrès de Charleroi en 1888; Comptes rendus du congrès.* — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. IX. — [3] Id., *ibid.*

Grégoire de Tours, dont le récit, avec son extrême concision, permet de penser à ce que nous rencontrons chez la plupart des peuples barbares qui veulent conserver le souvenir de leurs origines.

On peut admettre l'existence, parmi les Francs, d'une tradition populaire relative à leur passage sur la rive gauche du Rhin, tradition dont les grandes lignes paraissent conformes à l'histoire : passage du fleuve, fractionnement du peuple en plusieurs groupes, choix de souverains issus d'une famille unique. Il est vrai qu'il y a la mention de la *Thoringia*, qui soulève des difficultés. En effet, Grégoire nous a montré les Francs venus de Pannonie, franchissant le Rhin et ensuite s'établissant en Thuringe, ce qui conduira à Cambrai et sur la Somme. Mais le passage en Thuringe exige un retour vers l'Allemagne centrale. Le *Liber historiæ*, rédigé au VIIIe siècle, a cru tout arranger en arrêtant les Francs en Thuringe tout le temps nécessaire pour permettre à leur roi d'envoyer des espions reconnaître le Cambraisis et lui donner les renseignements d'après lesquels il se décide à passer le Rhin : *Clodio autem rex misit exploratores de Disbargo castello Toringorum usque ad urbem Cameracum. Ipse postea cum grande exercitu Renum transiit, multo Romanorum populo occidit atque fugavit.* Ceci est fabuleux au premier chef. Voici *Dispargum* en Thuringe d'outre-Rhin et le roi des Francs doit traverser et vaincre l'Allemagne, franchir le Rhin, soumettre la Belgique, et arriver à Cambrai. Au contraire, Grégoire de Tours nous montre le roi des Francs à peine séparé de Cambrai par l'épaisseur de la forêt Charbonnière et nous rentrons de la fable dans l'histoire. Mais le Moyen Age, au lieu de suivre le récit de Grégoire, ne voulut connaître que l'explication du *Liber historiæ* dont la popularité fut générale.

Quand on reprit le goût et la critique des sources, l'embarras fut grand. Adrien de Valois remplace *Reno* par *Mœno*, et réussit à montrer les Francs venant de Hongrie, passant le Mein et entrant en Thuringe [1]. L'explication était ingénieuse mais arbitraire. D'autres imaginèrent un premier passage du Rhin, suivi d'un deuxième, pour gagner la Thuringe et d'un troisième pour se rendre en Belgique [2]. Cependant, l'explication était en chemin; on avait remarqué la ressemblance des noms *Thuringi* et *Tungri* et la possibilité de placer la *Thoringia* de Grégoire de Tours sur la rive gauche du Rhin, au sud de l'île des Bataves; il fallait donc voir la *Thoringia* dans le pays de Tongres. Il faut préciser.

Rappelons d'abord que les Francs sont établis dans l'île des Bataves, d'où ils sortent en passant sur la rive gauche, au midi de ce fleuve [3]. Or, le pays limitrophe de la Batavie, séparé d'elle par le Rhin, est la *Civitas Tungrorum*.

C'est à celle-ci que Grégoire de Tours donne le nom de *Thoringia*. Et, en effet, la plus ancienne mention du passage des Francs en Belgique nous les montre s'établissant en Toxandrie, région qui comprend la partie septentrionale de la *Civitas Tungrorum*. L'histoire et la tradition sont d'accord, et Grégoire de Tours l'est aussi avec Ammien Marcellin, qui, au sujet d'une expédition de Julien l'Apostat contre les Francs, en 358, écrit ceci : *Quibus paratis petit primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit, ausos olim in Romano solo apud Toxiandriam locum habitacula sibi figere prælicenter. Cui cum Tungros venisset, occurrit legatio prædictorum* [4]. Au témoignage d'Ammien Marcellin s'ajoute celui de Procope : « Les Francs, dit-il, sont établis dans des contrées marécageuses sur les bords de l'Océan; ils ont, à l'Ouest, les Arboryches (Gallo-Romains de Neustrie) et, à l'Est, les Thuringiens établis dans les terres que leur a concédées l'empereur Auguste » : Μετὰ δὲ αὐτοὺς (Φράγγους) ἐς τὰ πρὸς ἀνίσχοντα ἥλιον Θόριγγοι βάρβαροι, δόντος Αὐγουστου πρώτου βασίλεως, ἱδρύσαντο [5]. Or, Procope parle ici des Francs Saliens du VIe siècle, établis dans le Brabant et dans les deux Flandres, en sorte que sa double indication relative aux Thuringiens ne peut se rapporter qu'aux Tongres; ce sont les Tongres, voisins orientaux des Saliens, qui ont été établis par Auguste sur le sol de la Germanie.

L'emploi du mot *Thoringia* pour désigner le pays de Tongres est attesté par la Vie de saint Arnould de Metz, écrite au IXe siècle par Unno : *Idem præsul cum præfato rege Dagoberto Turingorum regionem intraverat, quæ non modica provinciæ pars est Germaniæ secundæ, in qua est Colonia metropolis.* Or, l'hagiographe paraphrase ici une Vie plus ancienne du même saint, Vie écrite au VIIe siècle, et dans laquelle la Thuringe est citée sans aucune désignation qui permette d'y voir la Thuringe cisrhénane ou la Thuringe transrhénane; si donc il interprète comme il le fait le texte du VIIe siècle : *Post hæc autem cum patrias Thoringorum cum eodem rege invisendas intrasset* [6]..., c'est que l'interprétation était encore obvie de son temps et cela nous suffit [7]. C'est donc bien dans la *civitas Tungrorum*, c'est-à-dire dans les vastes plaines de la Campine, de la Hesbaye et du Brabant actuels que, d'après la tradition recueillie par Grégoire, les Francs sont venus s'établir après avoir quitté l'île des Bataves et franchi le Rhin.

Nous sommes moins avancés avec le *Dispargum castrum* que Grégoire de Tours attribue comme résidence au premier roi connu des Francs Saliens; il nous apprend que cette localité est située *in terminum Thoringorum*, c'est-à-dire dans le pays des Tongriens. Les recherches faites pour découvrir cette ville ou ce palais sont demeurées infructueuses. Les conjectures n'ont pas manqué, on a proposé Diest et Duysbourg en Brabant ou encore Famars; il semble qu'il faille y renoncer.

Resterait à expliquer le *Pannonia* de la tradition rapportée par Grégoire de Tours. Faut-il y voir une trace de la légende érudite accueillie par le pseudo-Frédégaire et par le *Liber historiæ* et la mettre en rapport avec la légende de l'origine troyenne des Francs? Mais la légende érudite ne parle pas de la *Pannonia*. De *Sicambria*, leur prétendue ville sur le Palus Meotides, elle fait directement venir les Francs jusqu'au Rhin. Mais, si la *Pannonia* ne figure pas dans la légende érudite, est-il croyable que ce nom tout officiel se soit rencontré dans une tradition populaire des Francs? Il se pourrait qu'il y ait ici une déviation populaire que nous ne sommes pas en mesure d'expliquer.

Ainsi donc, de tout le passé de la nation franque, il nous reste très peu de chose : une tradition qui permettrait de faire remonter vers le milieu du IVe siècle l'origine de la dynastie mérovingienne. Grégoire de Tours a fait effort pour retrouver, dans les chroniqueurs et les annalistes, les traces des premiers rois il a échoué et il en est venu à se demander si ces rois n'étaient pas de simples ducs. Mieux instruit, Grégoire aurait pu rassembler quelques noms. Celui de Genobaud qui, à la fin du IIIe siècle, se soumit à Maximien; ceux d'Ascaric et Ragaise que Constantin fit dévorer par les bêtes

[1] A. de Valois, *Rerum Francicarum libri VIII*, in-4°, Parisiis, 1646, p. 128. — [2] D. Bender, *Ueber Ursprung und Heimat der Franken*, in-8°, Braunsberg, 1857, p. 23. — [3] Eumène, *Paneggyr. Constantini;* cf. Teuffel, *Geschichte der römischen Literatur*, n. 401, 6. — [4] Ammien Marcellin, XVII, VIII, 3. — [5] Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XII. — [6] *Vita S. Arnulfi*, c. XII, dans *Script. rer. merov.*, t. II, p. 436. — [7] G. Kurth, *Hist. poétiq. des Mérovingiens*, p. 101-118.

féroces dans l'amphithéâtre de Trèves; celui de Nebisgast, fils d'un prince franc, et qui tomba entre les mains de Julien l'Apostat; Mellobaud, allié fidèle de l'empereur Valentinien. Ce ne sont pas les seuls noms connus; il y a encore Genobaud, Marcomir et Sunno, qui envahirent la Gaule sous Théodose le Grand. Enfin, Grégoire de Tours a connu les noms du roi Ricimer dont le fils Théodemir fut prisonnier des Romains ainsi que sa mère Ascyla. Théodemir et Ascyla furent mis à mort. Ces trois personnages sont mentionnés par Grégoire immédiatement après le passage où il a raconté l'origine des rois chevelus, et avant celui où il fait mention du roi Clodion pour la première fois [1]. Il se pourrait que, dans sa pensée, ils appartinssent à la même famille que ce dernier.

4° *Clodion.* — Des données qui sont acceptables font de Ricimer ou Richomer un *comes domesticorum* désigné pour le consulat en 384. On vient de voir comment périrent sa femme Ascyla et son fils Théodemir dont la mort est placée en 418 et on suppose qu'elle fut le châtiment de la participation de Théodemir à la révolte de Constantin et Jovin contre l'empereur Honorius. On possède une monnaie d'or à l'effigie et la légende de Teudemer, que les uns font roi des Francs et d'autres, chef des Taifales. Ce Théodemir ou Teudemer serait père de Clodion dont l'existence nous est garantie, mais dont nous savons à peine le nom, car celui sous lequel il est connu n'est qu'un diminutif. Voici ce que Grégoire de Tours a su de lui :

« On raconte qu'à cette époque Chlodio, homme vaillant et le plus remarquable de sa race, régnait sur les Francs, et qu'il demeurait à Dispargum, qui est dans le pays des Thuringiens. Chlodio envoya des éclaireurs reconnaître tout le pays jusqu'à la ville de Cambrai; lui-même arriva à leur suite, où il résida peu de temps, puis occupa tout le pays jusqu'à la Somme. » Il faut se résoudre à n'en savoir pas plus sur son compte, car tout ce que Frédégaire et le *Liber historiæ* ont ajouté à cette notice ne doit pas même être discuté, leur prose est inexistante pour l'histoire. Nous ne revenons pas sur ce qui vient d'être dit au sujet de l'emplacement de la *Thoringia*. Le *Liber historiæ* n'a pu se résoudre à laisser Clodion traverser la forêt Charbonnière en direction de Cambrai sans lui faire conquérir Tournai au passage : *Carbonaria silva ingressus, Turnacinsem urbem obtenuit.* De ceci aucune preuve. *Exinde usque Camaracum civitatem veniens, illicque resedit pauco temporis spacio; Romanos quos ibi invenit interficit,* autre invention. Et on conviendra que Grégoire n'a pas eu la main heureuse relativement à Clodion; il a ignoré ce que dit de lui Sidoine Apollinaire dans son panégyrique de Majorien.

Quant à imaginer un chant populaire sur la prise de la Gaule Belgique par les Francs de Clodion, quant à mettre ce document entre les mains de Grégoire de Tours qui en extrait ce qu'il considère comme historique, c'est pure conjecture. En lisant les lignes suivantes de Godefroid Kurth, on peut se demander si celui-ci est un historien ou un mystificateur. « Dépouillé de son caractère barbare et poétique par le résumé incolore du chroniqueur, le chant sur les victoires de Clodion est, dit-il, le plus effacé de tous ceux dont nous pouvons deviner l'existence. Et, cependant, il devait avoir une rare saveur [2]. » C'est la phrase qu'on vient de lire qui ne manque pas de saveur. A force de vouloir découvrir des chants barbares on en trouve partout. Laissons ce petit jeu.

On peut croire que Clodion, parti de la *Thoringia* et parvenu à Cambrai, s'était assuré ses communications et avait établi son autorité à Tournai. Si, de Cambrai, il chercha à gagner les rives de la Somme et à occuper le pays intermédiaire, il n'y a là rien d'impossible ni d'invraisemblable. Le seul texte où, en dehors de Grégoire de Tours, nous trouvions le nom de Clodion est un passage de Sidoine Apollinaire, mais ce récit poétique a surtout de la valeur en ce qu'il nous montre les Francs sous la conduite de Clodion campés dans les plaines de l'Artois. Sidoine s'adressant à Aétius et à Majorien leur dit qu'ils combattaient ensemble, dans le pays des Atrébates, envahi par Clodion. Le champ de bataille était un lieu resserré, où venaient aboutir plusieurs défilés; non loin de là on voyait le *Vicus Helena* (Vieil-Hesdin); entre ce bourg et ces défilés coule une rivière traversée par un pont construit en planches. Majorien, alors simple chevalier, était posté à la tête du pont. Soudain, on entend un bruit venu d'une colline peu éloignée. Les Francs célèbrent un hyménée par des chants et des danses, à la manière des Scythes; une blonde épousée se mariait à un époux blond comme elle. Majorien court à eux, les défie. Les barbares, surpris, saisissent leurs armes. Bientôt mille glaives retentissent à coups pressés sur le casque de Majorien; de toutes parts les lances et les flèches volent et s'émoussent sur sa cuirasse. Rien n'égale son courage. Enfin, les Francs sont écrasés. Sur les chariots on voyait briller les apprêts de la fête, les plats, les mets, les chaudrons débordants, couronnés de guirlandes; avec les chars, l'épousée tomba au pouvoir du vainqueur [3]. Voici peut-être beaucoup de bruit pour peu de chose. Une noce de campagne surprise, battue, dispersée par une bande de soldats. On ignore la date de l'épisode, aux environs de 431, et on n'a pas le plus petit indice que le roi Clodion s'y soit trouvé en personne. Quant à nous faire assister « à un échec des armes franques qui, loin d'avoir dès lors pénétré jusqu'à la Somme, auraient été arrêtées au nord de l'Artois [4] », cela ressemble trop à une plaisanterie pour appeler la discussion. Ce qu'on a dit de plus raisonnable sur Clodion, c'est que ce guerrier aura su profiter des circonstances qui s'offraient à lui; il osa au moment où il était permis d'oser. Son rôle se place vers 431; il avait pris fin en 451. (Voir *Dictionn.*, t. v, col. 2164-2165.)

Cf. L. des Ours de Mandajors, *Nouvelles découvertes sur Clodion et sur les Francs*, in-4°, Paris, 1734; A. Wauters, *Clodion*, dans *Biographie nationale de Belgique*, t. iv (1873), p. 175-182; G. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, in-8°, Paris, 1893, p. 133-146; G. Kurth, *Clovis*, 2e édit., t. i, 1901, p. 156-181. Le *Vicus Helena* ne peut être que Vieil-Hesdin (Pas-de-Calais); cf. W. Schultze, *Das merowingische Frankenreich*, p. 50.

5° *Mérovée.* — Clodion n'est qu'une ombre, Mérovée n'est qu'un nom, mais ce nom est comme un des anneaux d'une chaîne et, par un hasard singulier, c'est ce prince inconnu qui a imposé son nom à la dynastie qui n'a pas su garder son souvenir. On ne sait rien de la fin du règne de Clodion, ni la date, ni les circonstances. Le *Liber historiæ* lui attribue gratuitement vingt années de règne et Roricon prétend savoir que Clodion habitait à Amiens, sa capitale [5]; mais ceci est suggéré par la mention de la Somme qui se lit dans le *Liber : usque ad Summam fluvium occupavit et ingressus Ambianorum urbem ibidem, et regni sedem statuit et deinceps pacato jure quievit.* Si Clodion se fixa et posséda une capitale, ce dut être Tournai ou Cambrai. La monarchie qu'il avait fondée ne lui survécut pas, du moins elle eut le sort des royaumes barbares, elle fut

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. IX. — [2] G. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, p. 140, 142-143. — [3] Sidoine Apollinaire, *Carm.*, V, 214 sq. — [4] G. Kurth, *op. cit.*, p. 144. — [5] Roricon, dans Bouquet, *Recueil des histor. de la France*, t. III, p. 4; cf. Du Cange, *Histoire des comtes d'Amiens*, p. 14-16; A. de Valois, *Rerum francicarum*, t. I, p. 130, 146, 319.

morcelée. A défaut de textes qui en témoignent, les faits le prouvent. En 486, on constate la présence d'un roi franc à Tournai, il y en a un autre à Cambrai« ils sont parents, car c'est à ce titre que, conformément au droit barbare, ils ont partagé la monarchie ainsi qu'un héritage privé; enfin, il existe encore un roi franc dans la *Thoringia*. Ainsi donc trois royaumes : l'un qui comprend Tournai avec la Morinie et la Ménapie s'étendant du Wahal à la Somme; le deuxième, qui a Cambrai pour capitale, correspond à peu près aux provinces de Hainaut et de Brabant; le troisième représente la Thoringie cisrhénane, c'est-à-dire quelque chose comme la « cité » de Tongres en tout ou en partie.

De ces royaumes, celui de Tournai devient le plus important, non par la position stratégique, mais plus probablement par la capacité de ses maîtres. De Clodion nous ne savons que dire. Son successeur *Merovechus*, dont on a fait Mérovée, ne semblerait pas négligeable, mais l'embarras n'est pas moins grand dès qu'il s'agit de lui attribuer quelque action. Qu'il ait existé, Grégoire de Tours en témoigne : *De huius (Clodionis) stirpe quidam Merovechum regem fuisse adserunt* [1]; et, quoi qu'on en ait dit, la formule est fort dubitative. Seulement, il planait sur la naissance de Mérovée des histoires du genre de celles qui se racontent en des temps plus proches du nôtre sur les plages à la mode. L'épouse de Clodion aimait prendre son bain et ne le prenait pas toujours seule, en sorte qu'on parla de certaine aventure où Clodion ne jouait son rôle que sur la plage, tandis qu'un dieu marin le suppléait à bonne distance [2].

Fréret a fort bien compris que Grégoire de Tours « n'aura pas voulu s'engager dans un détail trop puéril, mais encore peu convenable à la pureté de son caractère épiscopal ». Il s'est tiré d'embarras avec une formule adroite : « Quelques-uns croient que Mérovée est de la race de Clodion », laissant courir l'historiette que Frédégaire a recueillie et utilisée. Il y avait évidemment là quelque chose de trouble. L'auteur du *Liber historiæ* le savait et évitait prudemment les détails; il lui suffisait de dire que Mérovée était parent de Clodion : *Chlodione rege defuncto, Merovechus de genere ejus regnum accepit*. D'autres, qui n'avaient pas la même souplesse de langage, passaient sous silence ce malencontreux Mérovée; c'est le cas d'une généalogie royale du VIIIe siècle qui présente ce résumé de Pharamond à Clovis : *Faramundus genuit Chlenum et Chlodionem. Chlodius genuit Chlodebaudum. Chlodebaudus genuit Chlodericum. Chlodericus genuit Chlodovacum et Chlodmaram*. Ainsi Mérovée est supprimé et Clovis se rattache par Chlodéric (Childériç) à un fils de Clodion qui s'appelle Chlodebaud.

On a proposé autre chose encore : Mérovée serait une fiction inventée pour rendre compte du nom de Mérovingiens donné à la race, et il remonterait à une époque antérieure à Clodion. Ceci n'est plus une explication, mais une légende étymologique suggérée par le désir d'interpréter le nom de Mérovée, qui voudrait dire : « le fils de la mer ». Mais ce qu'il s'agit d'expliquer, c'est le nom de *Merovingi* porté par les descendants d'un personnage qui n'a guère fait parler de lui : *Per eo regis Francorum post vocantur Merohingii*, nous dit Frédégaire.

A une époque où l'on continuait de se servir du suffixe *-ing* pour former des noms patronymiques, il était difficile qu'on se trompât sur la valeur du radical qui précédait le nom et on peut penser que la plupart sentaient encore le nom de *Merovech* à travers celui de *Meroving*. Si les formes *Meroveching* ou *Meroving* n'apparaissent jamais dans nos textes, c'est que le nom lui-même y est très rare : Grégoire de Tours n'en use pas; Frédégaire et le *Liber historiæ* y recourent une seule fois chacun; après cela, on ne le lit que dans la *Vita sancti Columbani* de Jonas de Bobbio, dans le prologue de la *Lex Alamannorum et Bavariorum*, dans la *Vita sancti Agili*, la *Vita Karoli* d'Einhard et quelques autres [3]. La rareté du terme se comprend peut-être, mais elle nous permet d'expliquer l'absence d'une forme *meroveching* qu'on ne découvre absolument nulle part.

La chute de l'aspirée *ch* se montre dès le VIIe siècle dans *Meroveus*, *Chlodoveus*, etc., à plus forte raison devait-elle avoir lieu de bonne heure dans *Meroveching*, forme où l'aspiration gutturale était encore plus difficile à rendre pour des gosiers romains. D'ailleurs, la preuve que *Meroving* se rattache bien à *Merovech* par un hypothétique *Meroveching* est fournie par le poème anglo-saxon de Beowulf, qui le contient sous la forme *Meroviving* dérivé de *Merovio* qui est lui-même la forme saxonne du *Merovich* franc. *Meroving* est donc bien le patronymique de *Merovech*. Et il reste constant que les Francs, comme tous les autres peuples, ont entendu désigner par ce patronymique la descendance de leurs rois d'un héros national, que celui-ci soit historique ou purement légendaire.

L'historicité de Mérovée en devient plus probable, mais faut-il renoncer à découvrir ce personnage dans un récit de l'historien byzantin Priscus, d'après lequel, à la mort d'un roi des Francs, l'aîné de ses fils fit appel à Attila pendant que le cadet s'adressait à Aétius qui l'adopta comme son fils, l'envoya à Rome où Priscus l'avait vu imberbe et chevelu [4]? On ne peut, en aucun cas, reconnaître ici Mérovée de façon à en faire un personnage réel; ce prince insaisissable continue à nous échapper. Nous ne le voyons pas, mais peut-être est-il possible de l'entrevoir. Priscus a prononcé le nom d'Attila et, vers le milieu du Ve siècle, l'histoire de la Gaule est dramatiquement dominée par ce nom. Cet être monstrueux amenait à sa suite sur notre pays des hordes sauvages plus voisines de l'animalité que de l'humanité, ne possédant qu'une forme de génie, celui de la destruction. Le nom d'Attila évoque encore un souvenir atroce et hideux et les hommes ont perdu le souvenir de celui qui, pareil à Joffre, sauva, en 451, la civilisation. Ce nom d'Aétius a d'autant plus de droit à notre reconnaissance que sa tâche fut plus écrasante. Il lui fallait grouper et conduire, avec son armée, les alliés de l'empire qu'il avait précédemment contenus ou vaincus. Aétius réussit à faire, devant le Germain, l'union sacrée et mena les Saliens, les Ripuaires à côté des Alains, des Burgondes et des Wisigoths à l'assaut du roi des Huns et des multitudes qu'il entraînait à sa suite comme une avalanche. Après avoir franchi le Rhin, Attila arriva devant Metz (voir ce nom), gagna la Champagne et déboucha dans la vallée de la Seine, *nach Paris!* que défendit sainte Geneviève (voir ce nom). Arrêté devant Orléans,

[1] Grégoire de Tours, *Histor. Francor.*, l. II, c. IX. — [2] Frédégaire, *Chronicon*, c. IX, *Fertur super litore maris æstatis tempore Clodeo cum uxore residens, meridiæ uxor ad mare lavandum vadens, bistea Neptuni Quinotauri similis eam adpetissit. Cumque incontinuo aut a bistea aut a viro fuisset concepta, peperit filium nomen Meroveum.* — [3] *Liber historiæ*, c. V : *Vita sancti Columbani*, c. LVII; *Vita Karoli*, I; *Lex Bajuwariorum*, I; *Miracula S. Agili*, c. III; Hariulf, *Chron. Centul.*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, col. 349; Roricon, dans *ibid.*, t. III, col. 4. — [4] Priscus, *Fragmenta*, VIII, p. 152, édit. Bonn; Fréret, *Œuvres complètes*, t. VI, p. 79; De Petigny, *Études*, t. II, p. 107; favorable à l'identification; Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. I, p. 127, l'écarte; A. de Barthélemy, dans *Revue des questions historiques*, t. VIII, 1870, p. 379, ne se prononce pas sur la nationalité du personnage vu par Priscus; enfin du Bos, *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française*, t. II, p. 85; A. Thierry, *Histoire d'Attila*, t. I, p. 130 et G. Kurth, *Clovis*, 2e édit., t. I, p. 187, repoussent l'identification avec Mérovée.

Attila recula devant l'offensive d'Aétius et revint en Champagne où il lui fallut livrer cette bataille des champs Catalauniques qui terrifia les contemporains. Le plus ancien écrivain qui ait parlé de la présence de Mérovée à la bataille de Mauriac est l'auteur d'une *Vie de saint Loup de Troyes*, écrite au IXe siècle : *Postremo Aurelianis eis (scil. Hunnis) obsidentibus, ad subsidium Galliarum advolavit patricius Romanorum Etius, ful tuset ipse Theoderici Wisigothorum et Merovei Francorum regis aliarumque gentium copiis militaribus* (451). Mérovée disparut dès lors; en 456, nous voyons son fils Childéric. Cf. Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. VI, 1738, p. 199-201, 683-685; G. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, 1893, p. 149-159; le même, *Clovis*, 2e édit., t. I, p. 182-196. (Voir *Dictionn.*, t. V, col. 2165.)

6° *Childéric.* — Childéric est un personnage dont la légende s'est emparée. Les Francs, qu'on n'aurait pas supposés aussi prudes, ne pouvant supporter les débauches de leur prince, le chassent de chez eux et il se réfugie en Thuringe. De quelle Thuringe est-il question? En deçà du Rhin ou au delà de ce fleuve? Childéric laisse des partisans qui travailleront à préparer son retour; il convient avec un d'entre eux d'un signe de reconnaissance, une pièce d'or brisée dont l'envoi voudra dire que l'heure de la restauration a sonné. Ayant ainsi arrangé ses affaires, Childéric se retire chez le roi de Thuringe et lorsque, après huit années d'exil, un messager lui apporte la pièce d'or rompue, la reine Basine ne peut se résoudre à le laisser partir seul et l'accompagne chez les Francs (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2166). Il faut supposer que ceux-ci étaient devenus plus indulgents, mais un bon mariage arrangea toutes choses; il leur naquit un fils qui fut vaillant guerrier et qu'on nomma Clovis.

Sans doute, la légende a sa part, mais n'y a-t-il que légende dans tout ceci? Childéric avait pris la route de Thuringe et Egidius, maître des milices, l'avait remplacé. Or, des renseignements à moitié sûrs, mais qui ne sont cependant pas négligeables, nous apprennent que, vers 463, Childéric et Egidius étaient alliés contre les Wisigoths, qu'ils combattaient ensemble dans la région de la Loire.

Le rôle de Childéric paraît avoir été amoindri au bénéfice de la réputation de Clovis à qui on fait honneur d'avoir établi les Francs Saliens dans la Gaule du Nord. Mais Childéric possédait une autorité solidement assise sur diverses cités romaines, bien loin, au sud de Tournai. C'est du moins ce qu'on croit pouvoir conclure de plusieurs textes [1].

D'abord Grégoire de Tours nous montre Childéric sur la Loire ou non loin de ce fleuve. En 463, il combat les Wisigoths à Orléans et, vers 469, les Saxons à Angers. Il est alors l'allié d'Egidius, puis du comte Paul, mais ces deux personnages ayant disparu, c'est lui Childéric qui s'empare d'Angers : *civitatem obtinuit*. Ensuite, la Vie de sainte Geneviève (voir ce nom) nous montre Childéric implanté à Paris où il a sa résidence et y faisant acte d'autorité, puisqu'il est obéi lorsqu'il ordonne d'en fermer les portes. Puis c'est la lettre de saint Remi de Reims à Clovis avant le baptême de celui-ci, lettre dans laquelle il lui dit que « le bruit d'une grande chose est arrivée jusqu'à nous. Vous venez de prendre en mains l'administration de la Belgique Seconde. Ce n'est pas une nouveauté; vous commencez d'être ce que furent toujours vos ancêtres. » *Rumor ad nos magnum pervenit, administrationem vos Secunde Belgice suscepisse. Non est novum ut cœperis esse, sicut parentes tui semper fuerunt* [2]. Ce *parentes* ne vise guère que Childéric, mais cela suffit, et même Childéric n'avait pas soumis toute la Belgique Seconde sous son autorité, mais une partie seulement, puisque, longtemps après lui, Syagrius tenait toujours à Soissons. Enfin, la *Præceptio Chlotharii* [3] — qui n'est pas au-dessus de tout soupçon — et qu'on attribue à Clotaire Ier ou à Clotaire II, mais il semble que la préférence doive être donnée à Clotaire Ier [4]. Or, on lit dans l'article 11 que le roi confirme aux églises les immunités financières accordées par ses prédécesseurs : « notre aïeul et notre père ou notre frère », mais cet aïeul qui octroie des immunités à certaines églises, c'est le païen Childéric. Pour le comprendre, il suffit de se dire que ce païen était intelligent et savait qu'il faut savoir accorder quelque chose même à ceux qui pensent autrement que vous. Que Childéric ait été un politique tolérant et même bienveillant pour les catholiques de son royaume, c'est une raison de croire que son administration ait laissé à saint Remi d'heureux souvenirs.

On a imaginé un désastre final où sombrait la puissance de Childéric après sa victoire d'Angers, en 469 [5]. Il perdait toutes ses conquêtes; il serait plus scrupuleusement vrai de dire qu'à partir de cette date nous n'avons plus de renseignements sur lui susceptibles d'être datés avec précision. Ni l'alliance avec le Saxon Odoacre, ni le séjour à Paris, ni les immunités concédées aux églises ne peuvent être datées, même de loin. Nous ne savons pas la configuration du royaume de Childéric, mais la lettre de saint Remi nous apprend que, vers la fin du règne, une grande partie de la Belgique Seconde lui était soumise.

Childéric mourut à Tournai en 481; il fut enterré avec son cheval de guerre, ses armes, les insignes de son pouvoir royal et peut-être réunit-on les ossements de la reine Basine aux siens. Cette tombe, une des plus précieuses et des plus instructives qui aient jamais été trouvées, fut découverte en 1653; nous la décrirons ailleurs.

Childéric laissait un royaume à un enfant de quinze ans, mais cet adolescent s'appelait Clovis.

Cf. Anselme, *Généalogie de la maison de France*, t. I, 1726, p. 3-4; Baronius, *Annales ecclesiastici*, ad ann. 456, n. 6-7; 484, n. 131; cf. Pagi, *Critica* (1689), ad ann. 464, n. 5-6; 465, n. 10-11; n. 484, n. 25. W. Junghans, *Die Geschichte der fränkischen Könige Childeric und Clodovech, kritish untersucht*, in-8°, Göttingen, 1857; trad. franç. augmentée d'une introduction et de notes nouvelles par G. Monod, in-8°, Paris, 1879: God. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, in-8°, Paris, 1893, p. 161-210; G. Kurth, *Clovis*, 2e édit., t. I, 1901, p. 195-221; L. du Four de Longuerue, *Disquisitio de annis Childerici I Francorum regis*, dans Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. III, p. 681-684.

La bibliographie relative au tombeau du roi Childéric sera donnée avec la description de ce tombeau.

7° *Clovis.* — Le règne de Clovis, s'il est capital par ses conséquences, se réduit, si l'on se borne aux faits, à quelques événements importants, sur lesquels nous sommes assez peu renseignés. A défaut d'archives, qui sont totalement perdues, et de préférence à des conjectures qui sont absolument gratuites, ne doit-on pas croire que la pensée qui amena Clovis à prendre possession de la Gaule fut d'abord de donner à ses fidèles une terre fertile, facilement irrigable, sillonnée de routes et de chemins, et aussi l'idée plus politique de trouver, encore solide et capable d'être utilement con-

[1] M. Bloch, *Observations sur la conquête de la Gaule romaine par les rois francs*, dans *Revue historique*, t. CLIV, 1927, p. 161-178. — [2] *Monum. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 113. — [3] *Capitul.*, édit. Boretius, t. I, n. 8. — [4] E. Perrot, *Le soi-disant précepte de 614*, dans *Le Moyen Age*, t. XXVII, 1926. — [5] Kurth, *Clovis*, 3e édit., t. I, p. 231 sq.

solidé et réparé, le cadre presque intact de la vieille administration romaine? Ce sont là des mobiles assez naturels et assez simples pour qu'on n'en refuse pas le bénéfice au roi franc.

Sous prétexte de hausser le personnage de Clovis, il ne peut s'agir d'amoindrir la puissance longtemps subsistante de l'administration romaine. On reconnaît que les empereurs d'Orient se trouvent les seuls souverains nominaux du monde civilisé, qu'eux seuls parlent en maîtres dans la Gaule et qu'eux seuls, en droit, peuvent lui envoyer des ordres; mais, si le pouvoir officiel subsiste, il subsiste seul, le pouvoir effectif et le pouvoir moral n'existent plus. Cette présentation tendancieuse a pour but de relever le rôle de l'Église; or, il doit ici être question d'histoire et non d'apologétique. Du moment que la politique des officiers de l'empire n'a pas de représentants, ou que ceux-ci sont dépourvus de toute influence, entre quelles mains tombera le pouvoir au milieu du désarroi général. L'épiscopat catholique devient maître de la situation et c'est à lui qu'échoit la protection de l'ordre social. Il n'est pas nécessaire de recourir à ces exagérations pour rendre justice au clergé et on peut, en se fondant sur les documents historiques incontestés, établir un catalogue imposant des villes dont l'évêque est devenu l'arbitre, mais rien n'est plus regrettable que de voir un fanatisme s'efforcer maladroitement de glorifier ce qu'un fanatisme en sens opposé s'emploie à dénigrer.

Pendant cinq ans environ, on ne sait rien de précis sur le rôle et les actions de Clovis qui ne change rien à ce qui existe et semble admettre, lui-même, que la Gaule est une province romaine. Le fils d'Egidius réside à Soissons où il groupe autour de lui les troupes qui continuent à obéir à l'empire. Mais quel est le rôle vrai de ce Syagrius? Quelle est sa situation officielle? Pour réduire le pouvoir de Syagrius à un pouvoir de fait, seulement reconnu par les cités qui préfèrent sa domination à celle d'un autre, on invoque des raisons inexistantes : « Il ne portait pas, nous dit-on, comme son père Egidius, le titre de maître des milices, moins encore celui de duc ou de patrice. Nulle part on ne voit qu'il ait tenu d'une délégation impériale le droit de diriger les destinées de la Gaule. » Cette absence de titre officiel et de délégation impériale, loin de montrer l'affaiblissement du prestige du nom romain sur la Gaule, ne prouve-t-elle pas, au contraire, que la hiérarchie établie jadis dans les provinces par les empereurs était assez forte et assez puissante pour subsister en dépit de l'énervement du pouvoir central? D'ailleurs, il se pourrait que les titres de duc et de comte se soient confondus, à une certaine époque, avec certains grades de la hiérarchie romaine, et même aient été délivrés simultanément avec eux à des titulaires qui, bien qu'appartenant à un ordre social nouveau, jugeaient encore bon de se revêtir du souvenir de la puissance romaine.

En 486, Clovis, âgé de vingt ans, marche contre Syagrius, le bat près de Soissons et, le sachant fugitif près du roi Alaric, à Toulouse, le réclame et le fait mettre à mort. A cette date, Clovis est païen, et rien ne lui conseille l'indulgence. On a plaidé à sa décharge, pour mettre au compte de la légende, quelques condamnations sanglantes qui font, d'après nos idées, tache sur sa vie; on y a découvert des traces épiques, des restes de chansons et tout cela est fort ingénieux et tout aussi arbitraire. Godefroid Kurth découvrait des meurtres imaginaires là où Gaston Paris n'apercevait que des assassinats bien atroces, et ces deux savants hommes se laissaient aller peut-être tout simplement à des préoccupations auxquelles l'histoire sereine était à peu près étrangère. Légende, le mot est vite dit! Mais si nous en étions réduits à lire la geste de Napoléon Bonaparte dans quelque vieil historien tel que Grégoire de Tours, qui consentirait à croire que le héros se croyant menacé fit violer le royaume d'un voisin, y envoya ses soldats pour enlever un jeune prince qu'il fit assassiner? Ah! le beau thème légendaire, invraisemblable, inexécutable, impossible.

Après cette légende, une autre : celle du vase de Soissons. On n'a pas une seule preuve à en apporter, mais on n'est pas mieux pourvu quand il s'agit de la nier; elle semble inacceptable, mais elle nous montre un chef avec lequel, déjà, on ne discute plus.

La bataille de Soissons est, pour le roi des Francs, l'étincelle de la grande ambition; dès lors, il peut songer à s'emparer des pays de la Seine et de la Loire, contrée attrayante, bien organisée, avec des routes, des établissements de charité et des écoles bien aménagées; et cela seul montre que l'autorité romaine n'était pas tellement déchue qu'elle ne fût restée assez forte pour maintenir et garantir les créations de sa période civilisatrice. L'histoire de ces conquêtes est mal connue. Comment Clovis s'implanta-t-il dans ce pays? Fut-ce par la guerre ou par des négociations pacifiques? Il est question d'un blocus prolongé de Paris et de la dévastation du pays d'alentour; c'est alors que sainte Geneviève, pour conjurer la famine, réussit à faire entrer des convois de vivres qu'elle est allée ramasser jusqu'à Arcis-sur-Aube et même Troyes. Plus tard, les troupes au service de Rome, qui se maintenaient encore çà et là dans la Gaule du Nord, se soumirent à Clovis, mais conservèrent quelque temps encore leur organisation et leurs enseignes militaires. Clovis s'étendit vers l'Ouest, du côté de l'Armorique (voir *Dictionn.*, au mot MELAINE) où la crainte inspirée par les pirates saxons, établis à l'embouchure de la Loire, faisait rechercher l'alliance et la protection des Francs.

Si on peut faire une place aux négociations, il semble excessif de ne pas laisser leur part aux opérations militaires, afin de faire plus grande l'influence de l'épiscopat gaulois. Cette préoccupation apologétique est maladroite et ne répond pas à la réalité des faits ni à la vraisemblance. On voudrait représenter les villes comme des sortes de républiques indépendantes, les troupes romaines sans chef et livrées à elles-mêmes et attribuer aux évêques une autorité effective, matérielle, assez puissante pour remettre entre les mains du roi franc le gouvernement et la libre disposition de leurs ouailles. Puis, comme il faut bien admettre, qu'en dépit du pacte qui aurait réglé la possession, quelques violences furent commises, on accepte le récit d'un siège, peut-être bien purement imaginaire, de la ville de Nantes.

Le mariage de Clovis avec Clotilde, nièce du roi burgonde Gondebaud, fut un événement d'une importance exceptionnelle au point de vue historique. Ce mariage fameux s'inspirait d'une politique très réfléchie et très calculée, car l'ambition toujours éveillée de Clovis se tournait vers la Saône et le Rhône. Entre temps, il envoyait de fréquents messagers en Burgondie. Ceux-ci s'assurèrent que la fiancée du roi des Francs était belle et sage et Clovis obtint sa main de Gondebaud, vers 493. Un conteur belge a découvert à ce propos que « le chef barbare resta fidèle à son épouse, sans lui avoir jamais infligé l'injurieux partage de son affection avec des rivales ». On se demande comment il a su ces choses-là! Mais des historiens antérieurs étaient dans une erreur plus grave lorsqu'ils avaient représenté Clovis obéissant dans cette affaire aux injonctions des évêques et ceux-ci décidant et consacrant cette union, si grosse de conséquences. En réalité, la politique seule guida Clovis qui fut assez adroit et assez prévoyant pour avoir l'air de se faire imposer un mariage dont il savait devoir tirer de si grands

avantages, par les prélats influents, qu'il sentait devoir être pour lui de précieux auxiliaires.

Le personnage de la reine Clotilde est un des plus dignes de fixer l'attention. Il est permis de lui prodiguer les vertus fortes, jusqu'à une énergie, une roideur qui semblent n'ajouter rien à la séduction de son sexe et de son rang, mais il est certain qu'elle eut sur Clovis une influence prépondérante. Épouse catholique d'un roi païen, elle exerça sur lui un ascendant tel qu'il consentit au baptême de leur premier fils, bien qu'il ne fût pas sans crainte sur les vengeances qu'en tireraient ses dieux. L'enfant mourut. Clovis y découvrit la faiblesse du Dieu de Clotilde hors d'état de protéger le petit être qui lui était confié; cependant, quand vint le second fils, Clotilde triompha encore et l'enfant fut baptisé. Malade, il guérit, et le père commença à croire à la toute-puissante efficacité des prières de la reine.

Mais la vie domestique n'absorbait pas toute l'attention de Clovis. Toujours vigilant, il regardait vers l'Est où s'amassait le péril alaman. Dès le milieu du ve siècle, ce peuple occupait, sur la rive gauche du Rhin, le pays qui s'étend entre le fleuve et les Vosges et qui porte le nom d'Alsace. Au Sud, les Alamans avaient gagné du terrain jusqu'au lac de Constance et jusqu'aux Alpes. Dans la région rhénane, ils ne cessaient d'assaillir les Saliens et le roi Sigebert, vivement pressé, demanda du secours à Clovis dont les renforts arrivèrent trop tard, de sorte que la fameuse bataille de Tolbiac ne les vit pas. Cependant, Clovis revint à la charge, livra bataille aux Alamans dans la vallée du Rhin, sur un point qu'on ne peut déterminer avec certitude et, voyant ses soldats faiblir, il poussa cette invocation fameuse qu'on n'a pas de raison de suspecter malgré sa longueur : « Jésus-Christ, toi que Clotilde déclare fils du Dieu vivant, toi qui, dit-on, accordes ton secours à ceux qui sont en danger, la victoire à ceux qui espèrent en toi, si tu me donnes de triompher de ces ennemis et que je fasse l'expérience de ton pouvoir, je croirai en toi, je me ferai baptiser en ton nom. Car j'ai invoqué mes dieux, mais, je le vois, ils se sont éloignés de moi, s'ils n'aident point leurs fidèles, c'est qu'ils sont sans force. »

Où se passa cet événement? On ne peut le situer que d'une façon approximative dans la vallée du Rhin; quant au nom, devenu familier, de Tolbiac, il y faut renoncer. C'est à Tolbiac que s'était livré le combat entre Sigebert le Boiteux et les Alamans et ce nom a paru pouvoir servir encore à la rencontre de Clovis et de ces mêmes Alamans. L'identification remonte à Paul Émile, historiographe de France, dans son *De rebus gestis Francorum*, publié à Paris en 1539; dès le XVIIe siècle, elle a soulevé la contradiction de Vrède, *Historiæ Flandriæ christianæ*, Bruges, 1650, p. 1 et 2, qui situe la victoire de Clovis à Toul; le P. Henschen, dans ses notes à la Vie de saint Vaast (*Acta sanct.*, févr. t. I, p. 796 *a*) préfère Strasbourg; de nos jours encore, Tolbiac conserve des partisans.

L'événement n'a obtenu qu'une brève mention dans les annales franques; nous le trouvons mentionné dans Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. XXX; dans la *Vita sancti Vedasti*, c. II; dans la lettre XLVI (al. 41) de saint Avit de Vienne; dans une lettre de Cassiodore, II, 41. Quant à Frédégaire, *Chron.*, III, 21, il lui suffit de résumer le récit de Grégoire; le *Liber historiæ*, c. XVI, toujours inventif, fait intervenir le fabuleux Aurélien dans l'affaire. L'archevêque Hincmar, auteur d'une *Vita sancti Remigii*, suit le *Liber historiæ*, mais tient à mettre sur les livres de Clovis le souvenir de Remi associé à celui de Clotilde. Roricon a suivi, lui aussi, le *Liber historiæ;* quant à Aimoin, il combine le récit de Grégoire de Tours et celui de la *Vita sancti Vedasti*. Ceux-ci se contredisent sur un point : la destinée du roi des Alamans.

Après l'appel jeté au Dieu de Clotilde, on vit les Francs reprendre le dessus, les Alamans plièrent, perdirent leur chef et, mettant bas les armes en pleine campagne, capitulèrent. Clovis les reçut à merci; nous le savons par Grégoire de Tours et par Avit de Vienne. La défaite des Alamans les rejetait sur la rive droite du Rhin, leur arrachait la vallée du Mein et une partie de celle du Neckar. Clovis crut pouvoir se contenter de ces résultats; il eut l'inexpérience de croire aux protestations larmoyantes des vaincus qu'il épargnait. Il connaissait mal ce peuple qui, bien vite, releva la tête et tint pour un acte de faiblesse la générosité du vainqueur. La guerre recommença et dura quelques années encore, elle ne prit fin que dans les premières années du VIe siècle; mais alors ce ne fut plus la défaite, ce fut l'écrasement.

Les fugitifs se cachèrent en Souabe, les plus alertes gagnèrent la Suisse, abandonnant les régions que peuplèrent les colons francs et qui ont gardé depuis lors le nom de Franconie.

Clovis aurait eu avantage à poursuivre sans pitié les débris des Alamans et à anéantir cette nation; mais les fuyards devaient trouver un protecteur et presque un défenseur en la personne de Théodoric, roi des Ostrogoths.

Celui-ci, établi dans la Haute-Italie, avait intérêt à en tenir le plus loin possible les Alamans réduits à l'extrémité et capables de tout oser pour éviter la mort; en même temps, il appréhendait de voir les Francs devenir ses voisins immédiats. Alors, considérant que les hauts plateaux de Rhétie étaient sous sa dépendance, Théodoric en fit abandon aux Alamans. Ce trait de politique ressemblait à la générosité et arrachait à Clovis une partie des fruits de sa victoire. L'Ostrogoth ne s'y trompait pas, mais acclimaté en Italie il en avait adopté la ruse sous les dehors de la grandeur. Il pouvait calculer que le roi des Francs hésiterait à s'éloigner de ses bases pour s'engager dans une entreprise que la distance rendait hasardeuse et il insinuait à Clovis qu'il serait prudent de ne pas poursuivre ses succès.

« Nous nous réjouissons, écrivait Théodoric, par la plume de Cassiodore, de la parenté glorieuse qui nous rattache à vous. Vous avez, d'une manière heureuse, éveillé à de nouveaux combats le peuple franc, depuis longtemps plongé dans le repos. D'une main victorieuse, vous avez soumis les Alamans abattus par la mort de leurs plus vaillants guerriers. Mais puisque c'est toujours les auteurs de la perfidie qu'on doit punir, et que le châtiment mérité par les chefs ne doit pas frapper tout le monde, modérez les coups que vous portez aux restes d'une nation écrasée. Considérez que des vaincus qui se réfugient sous la protection de vos parents ont quelque titre à vos égards. Soyez clément pour des hommes qui se cachent, épouvantés, derrière les frontières de notre royaume. Vous avez remporté un triomphe mémorable en inspirant au farouche Alaman une telle terreur, qu'il a été réduit à vous demander humblement la vie sauve. Qu'il vous suffise d'avoir vu leur roi succomber avec l'orgueil de la race, et d'avoir en partie exterminé, en partie asservi cette innombrable nation. Faire la guerre à ses débris, c'est vous donner l'apparence de ne pas l'avoir vaincue toute. Croyez en ma vieille expérience dans ces matières. Les guerres qui ont eu pour moi les résultats les plus heureux, ce sont celles où j'ai mis de la modération dans mon but. Celui-là est sûr de vaincre toujours qui sait être mesuré en tout et la prospérité sourit de préférence à ceux qui ne déploient pas une rigueur et une dureté excessives. Accordez-nous donc gracieusement ce qui ne se refuse pas même entre nations barbares : de la sorte, vous n'aurez pas repoussé notre prière et vous n'aurez rien à craindre

du côté des pays qui nous appartiennent [1]. » Le compliment ne déguisait pas même la menace.

Nous avons déjà étudié tout ce qui a trait au baptême de Clovis (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2037-2070). Noël 496. Cet événement ne tient pas une moindre place dans l'histoire humaine que la conversion de Constantin; on l'a montré avec une complaisance excessive. Quant à Clovis, devenu chrétien, il a paru devoir être purifié de tous les récits qui nous le montraient violent et sanguinaire. Les assassinats qu'il prodigue deviennent légendaires et parfaitement anodins. Il y a un proverbe qui dit qu' « on ne prête qu'aux riches » et peut-être l'imagination populaire a-t-elle un certain plaisir à se représenter un roi toujours disposé à dégainer l'épée et à tirer le poignard pour supprimer tous ceux qui le gênent. On a créé ainsi un Clovis humble et modeste, chaste et doux, qui semble plus légendaire encore que celui de la légende sanglante. Ce qui parut plus probable, c'est que le baptême, les campagnes et les assassinats s'expliquent par la politique d'un souverain qui a pu se montrer un mari fort épris, un chrétien très sincère, un chef de guerre habile et impitoyable sans que nous soyons en droit d'en être surpris ou indignés.

Le 25 décembre 496, comme l'évêque de Reims lisait au roi des Francs l'évangile de la passion, Clovis mit la main sur la garde de son épée et dit : « Ah, si j'avais été là avec mes Francs. » Il y avait dans ce geste et ces mots tout un programme; celui que, à travers beaucoup d'hésitations et de vicissitudes, la monarchie appliqua depuis ce jour jusqu'en 1789. Il y eut dès lors, en France, une religion d'État. Les catholiques le comprirent et se comportèrent en conséquence, recourant trop souvent aux interventions rigoureuses du bras séculier. Ils associèrent leur foi à la cause royale et il y eut ainsi, pendant quinze siècles environ, une conception encore plus qu'une doctrine qu'on énonça en deux mots : le trône et l'autel. En cette fin du ve siècle, il était permis encore de se demander quelle serait la destinée de l'arianisme soutenu par les rois ariens Théodoric, Gondebaud, Alaric, Hunerich. La conversion de Clovis donna aux catholiques un chef, aux évêques un allié. Saint Avit de Vienne ne s'y trompa pas et lui écrivit : « Votre adhésion à la foi est notre victoire. » Bien plus, il lui traçait un programme : étendre le catholicisme chez les peuples que l'hérésie n'a pas encore infectés de son erreur.

Clovis se trouvait désormais en posture de protecteur du catholicisme et sa situation s'en trouvait grandie et affermie aux yeux mêmes des barbares. Les Francs, nous dit-on, vénéraient en lui le représentant le plus glorieux de nos dynasties nationales. C'est une opinion qu'on serait fort embarrassé d'établir sur de bonnes preuves. C'est donner à des barbares une idée bien civilisée, c'est-à-dire bien romaine, car à cette époque de trouble et de désarroi général les deux mots de Rome et de civilisation se confondent. Les Francs barbares ne vénéraient-ils pas plutôt, dans leur roi, celui qui leur avait donné à profusion des terres facilement labourables, capables de porter chaque année les plus riches moissons, et n'étaient-ils pas, au contraire, à peu près indifférents au triomphe du « représentant le plus glorieux de leur dynastie nationale »? Ils songeaient si peu à lui en faire un mérite sans égal que ce fut, nous l'avons vu, le nom de Mérovée et non celui de Clovis qui servit comme d'estampille à la dynastie.

Et, pourtant, au moment où s'ouvre pour Clovis l'ère des grandes conquêtes, sa puissance est indiscutable; il se sent vraiment roi. Où donc puisait-il cette force, sinon dans l'appui qu'il trouva chez les Gallo-Romains qui le saluaient, depuis sa conversion, comme le défenseur de leur foi et de leur civilisation? Mais pour que les administrateurs romains aient pu transmettre à Clovis une pareille puissance, il faut bien convenir que leur influence était encore considérable et leur autorité partout présente. Clovis, en effet, quelques années auparavant, n'était qu'un simple chef de bandes et, s'il devint chef de peuple, c'est parce qu'il eut l'habileté non seulement de se faire chef religieux, bien que l'Évangile dût le laisser au fond assez indifférent, mais encore chef romain, dépositaire de la grande tradition qui ne devait pas sombrer entre ses mains.

Ce fut avec des ressources relativement médiocres et dans une période assez rapide que Clovis réalisa la conquête de vastes pays, tels que la Burgondie, l'Aquitaine et la Provence. La situation des rois burgondes était peu sûre, inquiétés à la fois par les troubles confessionnels, par le mauvais accord séparant indigènes et barbares qu'ils n'avaient pas eu l'habileté de réunir en se substituant directement à l'autorité romaine, divisés enfin par les querelles intestines régnant dans la famille royale elle-même. Mais le détail des faits ne peut trouver place ici.

Il en est de même pour la guerre contre les Wisigoths qui donna à Clovis l'Aquitaine et pour la guerre de Provence. Dans ces événements, le rôle prédominant des évêques se montre sans cesse et surtout dans la période qui précéda la guerre contre Alaric. La jalousie des catholiques contre les ariens, exaspérée et habilement exploitée par les prélats, fournissait, en effet, des motifs suffisants pour légitimer l'ambition de Clovis.

Tout à la fin du règne prend place le concile tenu à Orléans, en 511, concile qui fut un triomphe pour l'Église catholique, car un de ses principaux objets était de régler les conséquences des victoires récentes de la foi orthodoxe et de partager les dépouilles de l'arianisme vaincu. Les évêques des provinces conquises depuis peu sur les Wisigoths y assistaient en grand nombre sous la présidence de Cyprien, évêque de Bordeaux.

Nous aurons bientôt l'occasion de parler de ce concile de 511, mais il faut placer ici la lettre qu'avant de se séparer les évêques adressèrent au roi des Francs :

« A leur seigneur et maître, le fils de l'Église catholique, Clovis, roi très glorieux, tous les évêques assemblés en concile par ses ordres. Votre sollicitude pour l'honneur de la religion catholique et la propagation de sa foi glorieuse est telle, qu'inspiré par le véritable esprit du sacerdoce, vous avez voulu réunir les évêques pour traiter avec eux des mesures nécessaires au bien de l'Église. Selon votre volonté, nous avons répondu aux questions sur lesquelles vous nous avez consultés et aux articles qui nous ont été présentés par vous, afin que, si votre jugement approuve ce que nous avons décidé, les sentences portées par une assemblée si vénérable soient fortifiées dans l'avenir par l'assentiment d'un si grand roi. »

Ceux qui s'expriment en ces termes exercent sur les contemporains une autorité morale presque sans limites. Montesquieu découvre en eux des flatteurs et des courtisans; il lui est rarement arrivé de se méprendre plus complètement. Qu'on se souvienne qu'une partie d'entre ceux qui siégèrent à Orléans, en 511, avaient assisté au concile d'Agde, en 506. Leur langage envers Alaric était déférent, mais c'était une déférence contrainte et, en se séparant, ils avaient dit : « Puisque, après avoir pris ces décisions salutaires, il nous est permis de nous retirer en paix, remercions

[1] Cassiodore, *Variarum*, II, 41; cette lettre est postérieure de plusieurs années à la bataille de 496; elle peut prendre place vers 501 ou les années suivantes. Mommsen, préface à son édition des *Variarum*, p. XXXII sq.; Schubert, *Die Unterwerfung der Alamannen unter die Franken*, in-8°, Strasbourg, 1884.

Dieu d'abord et le seigneur notre roi, et prions la divine clémence de faire en sorte que nous puissions longtemps encore agir et enseigner ainsi pour l'honneur de la religion. » Le contraste dans l'expression laisse entrevoir celui qui existe dans les situations. A Agde, l'Église est séparée de l'État, le roi et le concile sont étrangers l'un à l'autre, ce sont deux adversaires qui signent une trêve et qui s'observent avec défiance. A Orléans, c'est l'union et l'accord, la reconnaissance qui attache le clergé au roi des Francs, l'union du trône et de l'autel dans leur marche vers un même but, le règlement des mêmes intérêts moraux et matériels. Clovis enrichit l'Église de ses libéralités, il lui donne de vastes domaines, il l'établit sur la base solide de la propriété foncière et, pour mieux en assurer la propriété, il déclare que ces biens ne sont pas sujets à la prescription. Il reconnaît les privilèges du droit d'asile, confirme le droit des clercs de ne relever que de la juridiction ecclésiastique et soustrait leurs personnes aux tribunaux en même temps que leurs biens au fisc. De telles concessions sont payées de garanties et le clergé ne lésine pas à les accorder. Ainsi le concile décide qu'aucun homme libre ne pourra recevoir les ordres sacrés sans l'autorisation du roi, aucun esclave sans le consentement de son maître. Les privilèges du droit d'asile sont réglés et les évêques ne peuvent excommunier ceux qui plaident contre eux; les clercs ne peuvent aborder le roi sans une lettre de leur évêque; enfin le concile soumet toutes ses décisions à l'approbation royale qui les rendra exécutoires.

Clovis a fondé l'État le plus ancien du monde moderne, celui qui a été le noyau de la formation politique de l'Occident. Il y a implanté une dynastie qui, nonobstant des changements de race, a conservé son unité morale pendant quinze siècles. Dans l'œuvre accomplie sous son nom, sa part personnelle doit être grande; ce qui est certain, c'est qu'elle a été féconde car elle a duré et s'est développée sur la base que son génie a prévu. Clovis a fondé la première monarchie chrétienne, il en a formulé la règle et tracé le plan, et l'un et l'autre ont réussi à élever la plus puissante nation qu'ait connue l'histoire. Clovis a créé et sa création abrite encore, sous la mascarade de la parure laïque, la plus grande nation chrétienne. On ne doit pas s'étonner de ce succès qui, à vrai dire, est un triomphe, parce que Clovis, en un règne de trente années seulement, a su accomplir ce que pas un seul des rois barbares n'a réussi au même degré; il a su fondre la société et l'administration gallo-romaine avec le monde barbare en une nation unique. Dans ce pays où des voix s'élèvent pour prêcher la lutte des classes, lui, Clovis, a accompli, en son temps et jusqu'à nous, la paix des races, leur association intime, leur coordination étroite en une société civile et politique inébranlable. Pour y réussir, ce chef barbare a découvert une formule qui devint la loi fondamentale des rapports entre les deux races qu'il rapprochait et fusionnait : unité religieuse et égalité politique.

Désormais, dans ce pays de Gaule en train de devenir la France, il y eut des Gallo-Romains habilités à jouir de tous les droits des Francs et des Francs grandis jusqu'à la possession du titre de chrétiens. Les premiers se sentirent rajeunis, les seconds furent purifiés; les deux races eurent conscience qu'elles étaient associées en vue d'une œuvre nouvelle. Avant la fin du VIe siècle, l'on ne pouvait plus reconnaître en Gaule à quelle race appartenait un homme, à moins qu'il ne le sût par des traditions de famille. La dynastie mérovingienne était acceptée par tous comme l'expression de la nouvelle nationalité, comme l'image de la patrie. Les plus anciens sacramentaires de l'Église franque nous apportent l'écho de ce loyalisme : *Ut regni Francorum nomenis secura libertas in tua devotione semper exultet. Et Francorum regni adesto principibus. Et Francorum regum tibi subditum protege principatum. Hanc igitur oblationem servitutis nostræ quam tibi offerimus pro salute et incolomitate vel statu regni Francorum.*

Lorsque l'empire déchu et défaillant laissait à l'abandon cette Gaule qui, grâce à lui, avait connu une longue prospérité et avait pris conscience du rôle qui lui appartient dans le progrès de la civilisation, lorsqu'il n'y eut plus rien que la lassitude, le dégoût et l'impuissance, une force apparut qui devait certains de ses moyens à l'administration impériale d'après laquelle elle s'était modelée : l'épiscopat. Ce fut lui, ou plutôt ce furent quelques évêques, d'une capacité hors de pair, qui donnèrent à l'institution épiscopale sa vertu créatrice; ils entraînèrent leurs collègues, ils déterminèrent une action uniforme et leur initiative décida de l'avenir. Ce furent eux qui eurent le sentiment et qui réalisèrent l'application du double idéal : égalité des races, unité religieuse. Néanmoins, leur conception, pour géniale qu'elle fût, aurait échoué si la Providence n'avait fait surgir l'homme destiné à rassembler entre ses mains la puissance et la force sans lesquelles les desseins les plus sages demeurent vains et les projets stériles. La rencontre de Remi de Reims et de Clovis fut, dans l'ordre historique, ce que, dans la stratégie, on nomme l'événement. Ce fut la mise en contact de l'esprit et de la volonté. Qui sait si, dans tout l'épiscopat franc, un autre que Remi eût été capable de faire entendre à Clovis ce qu'on devait entreprendre. Il ne s'agissait pas de recommencer ce que Constantin avait tenté, d'exercer sur l'Église une tutelle qui n'était qu'une subordination à peine déguisée; il s'agissait d'une entreprise sans précédent. Dans un État dont le roi est le maître par la naissance et par la conquête et qui appartient par droit d'héritage à ses enfants, il lui faut compter avec l'Église représentée par l'épiscopat. La société politique est contenue par la société religieuse; la force trouve en face d'elle le droit et la tradition qui lui imposent le respect de ce qui existe. C'est, dans un monde en formation, le premier essai de l'accord du temporel avec le spirituel. Il fallait à ce chef barbare, toujours prêt à recourir aux armes et, au besoin, à verser le sang, une supériorité intellectuelle à laquelle nous devons rendre hommage et une aptitude exceptionnelle d'homme d'État pour comprendre cette conception de la politique épiscopale, pour s'en faire le représentant convaincu, malgré les répugnances qu'elle pouvait lui inspirer. La véritable gloire de Clovis est d'avoir compris l'importance de l'autorité épiscopale et pressenti quel puissant moyen d'action posséderait celui qui l'aurait à son service; c'est ensuite d'avoir su se donner de précieux auxiliaires en les empêchant de devenir ses maîtres; enfin, d'avoir utilisé et rajeuni les cadres de l'administration impériale.

Cf. la bibliographie dans *Dictionn.*, t. III, col. 2074-2075.

IV. Les successeurs de Clovis. — Il suffit de rappeler ici que ce sujet a été déjà traité dans le *Dictionnaire*, t. V, col. 2168-2190. Voici le titre des paragraphes qui y ont été consacrés : Partage du royaume de Clovis. Royaume de Clodomir. Royaume de Thierry Ier. Royaume de Childebert Ier. Royaume de Clotaire Ier. L'héritage de Clovis et de Clotaire. Royaume de Caribert. Royaume de Gontran. Royaume de Chilpéric. Royaume de Sigebert. Burgondes, Wisigoths et Ostrogoths en Gaule. Les années qui suivent jusqu'au règne de Childéric III ne présentent plus le même intérêt pour nos études.

V. Les sources. — C'est donc principalement une période chronologique comprenant les VIe et VIIe siècles que nous allons faire connaître au point de vue des

institutions de notre pays; c'est-à-dire depuis la réunion de toute la Gaule sous le sceptre de Clovis vers l'an 506 jusqu'au moment où l'autorité de ses derniers descendants n'est plus que nominale. Ces deux siècles que nous désignons sous le nom de *monarchie franque* n'ont pas été sans grandeur et sans gloire, mais surtout ils marquent une période de transition entre les méthodes de gouvernement et d'administration romaine et les premiers symptômes de la féodalité. C'est en se plaçant à ce point de vue qu'on pourrait écrire sans exagération que cette époque de notre histoire ne présente pas moins de questions obscures et importantes que toutes les autres. Ce qui en rend la solution peut-être plus difficile, c'est que les documents sont rares, souvent fragmentaires et d'une interprétation d'autant plus laborieuse que le style est plus barbare, lorsqu'il n'est pas inintelligible. Les efforts obstinés de la science moderne ont répandu sur ces questions quelques éclaircissements, ils n'en ont pas dissipé toutes les incertitudes, parfois ils ont contribué à les aggraver. Il n'est pas jusqu'à la politique qui, avec l'abbé Dubos, Montesquieu, Augustin Thierry, ne s'en soit emparé pour les faire servir à des rivalités de classes et des revendications d'influence (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 49-70; t. VII, col. 1272-1293). Ainsi on mit en oubli les règles d'une critique prudente. La première de toutes ces règles conseillait l'étude sans parti pris des textes afin d'en faire sortir ce qu'ils contiennent, ni plus ni moins. Règle plus facile à prescrire qu'à observer. En effet, si l'historien consentait à se borner à ce qu'il peut connaître d'une façon certaine et s'interdisait les inductions et les conjectures, sa science serait fort souvent très limitée. Après qu'il a rassemblé tous les éléments qui doivent entrer dans son enquête, il n'a encore exécuté que la moitié de sa tâche. Il lui reste la mise en œuvre, la critique, la confrontation, tout ce qui doit lui permettre d'évoquer l'aspect de la société humaine à une époque donnée. Le résultat ainsi obtenu sera sans doute provisoire, mais il suffit que ce résultat soit probable pour que la tentative de l'historien soit légitime. En ce sens et dans cette mesure l'induction et l'analogie sont des procédés dont il ne peut se passer, mais, avant d'y recourir, il a le devoir d'étudier impartialement les textes. Ceux-ci sont de trois sortes : les histoires ou chroniques, les lois, les chartes.

On ne se dérobe plus guère de nos jours à cette étude préparatoire qu'on écartait jadis comme fastidieuse et superflue. On sait que rien ne dispense d'étudier le texte en lui-même, pour y découvrir au besoin les contradictions, les interpolations, les falsifications possibles; pour y reconnaître les sources de l'auteur, s'assurer s'il est intelligent et impartial, déterminer sa valeur au point de vue historique et littéraire.

Le premier auteur sur lequel porte cet examen est aussi le plus important de l'époque mérovingienne : Grégoire de Tours et son *Historia Francorum*. Nous en avons déjà parlé assez longuement dans le *Dictionnaire* pour être dispensé d'y revenir (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1711-1753). Nous pouvons en dire de même pour Marius d'Avenches (voir *Dictionn.*, t. X, col. 2167-2177), pour Fortunat (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1982-1997) et pour le pseudo-Frédégaire (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2578-2581). A la suite viennent les chroniques, et tout d'abord les *Gesta regum Francorum* composés en 726-727 par un moine de Neustrie vivant à Rouen et, plus probablement, à Paris. C'est d'abord un abrégé des livres II-VI de Grégoire de Tours, tout farci de légendes, auquel fait suite l'histoire des années 642 à 700. L'auteur a pu faire usage d'une source écrite, sauf peut-être pour le règne de Clovis II. Ces *Gesta* pénétrèrent de bonne heure en Austrasie et, en 736, un anonyme vivant sur la rive gauche du Rhin les compléta à l'aide de Grégoire de Tours et d'Isidore de Séville; ce nouvel ouvrage, mis parfois sous le nom de Grégoire, fournit les éléments de la première continuation de Frédégaire.

Ce sont les *Gesta regum Francorum* qui ont donné à la légende de l'origine troyenne des Francs (voir *Dictionn.*, t. V, col. 2118-2122) son entier développement; désormais, les chroniqueurs médiévaux s'en empareront et en feront la fable qu'on connaît. Depuis quelques années, les *Gesta* ont été rebaptisés sous le nom de *Liber historiæ*.

Les *Gesta Dagoberti* sont un écrit du IXe siècle, sorti de la plume d'un moine de Saint-Denis empressé à célébrer la mémoire du fondateur de cette abbaye. Trop longtemps dédaignés, ces *Gesta* ont été réhabilités; on a reconnu que l'auteur écrivait un peu avant 832, qu'il a utilisé des vies de saints, les *Gesta regum* et le pseudo-Frédégaire, mais surtout il a eu à sa disposition les diplômes et les actes du chartrier de Saint-Denis et en a tiré bon parti.

Une source demande une attention particulière, c'est celle des Vies des saints. Grégoire de Tours n'avait pas dédaigné cette littérature dans ses *Miracula martyrum* (deux livres), *De gloria confessorum* (un livre), *De virtutibus sancti Martini* (quatre livres) et les *Vitæ Patrum*. A son exemple et même sans son exemple, les hagiographes ont pullulé. Il y avait là une tradition déjà ancienne, puisqu'elle remontait aux origines du christianisme où on avait recueilli et quelque peu développé le récit des souffrances et du sacrifice des martyrs. Mais le triomphe de l'Église avait rendu leur recrutement plus rare; on ne se résigna pas au silence et on célébra comme des héros les confesseurs, les chefs de communautés, les solitaires, les ascètes, tous ceux, en un mot, qui avaient, par leurs vertus, illustré l'Église. Tantôt c'étaient des évêques qui avaient défendu leur ville et leur troupeau contre des barbares, d'autres qui avaient pratiqué les vertus les plus hautes, la pénitence la plus rigoureuse et qui en avaient été récompensés par le don des miracles ou celui de prophétie. Il y avait là matière à louange et on ne s'en faisait pas faute, d'où l'exaltation de personnages fort modestes et leur rôle considérable dans la dévotion populaire. Leurs reliques, leurs tombeaux, les *brandea* qui y ont touché sont en possession de préserver la personne et les biens des croyants des maladies, des fléaux, des dangers. Ceci entraîna des abus. Les canonisations par la voix populaire furent trop nombreuses, irréfléchies; on vit des rivalités entre Églises, entre monastères, entre paroisses pour l'exaltation d'un saint ou d'un patron en l'honneur duquel il ne manquait pas de gens trop ingénieux pour leur confectionner de toute pièce une vie et des miracles.

Le goût s'en mêla; on lut alors des vies de saints comme à d'autres époques on lut des romans, et on vit surgir une abondante littérature hagiographique. Sans doute, cette littérature relève de l'histoire, mais la critique en est extrêmement délicate. Jusqu'à la fin du Moyen Age, presque personne ne s'avisa d'en suspecter la véracité; à peine semble-t-on s'être aperçu des incohérences, des contradictions qu'on y relevait et cela même ne décidait personne à les rejeter, on croyait pouvoir réussir à découvrir une version permettant de tout arranger. Au XVIe siècle, les protestants dénoncent toute cette friperie historique avec une si belle indignation que les catholiques en prennent résolument la défense comme de vérités de foi. Alors la critique historique réclame ses droits, énonce ses règles, les applique à ces légendes dont elle cherche à dégager les éléments historiques. Deux écoles se dressent et oublient souvent le sujet de leur docte querelle pour porter à l'adversaire des coups provoqués par l'animosité personnelle. Une de ces écoles prétend

défendre les intérêts de l'Église qui ne les lui a pas délégués, tandis que l'autre école prodigue les sacrifices et fait presque trop large la part du feu.

Sans vouloir départager les adversaires en présence, on peut affirmer avec un historien circonspect, Auguste Molinier, que ces opinions contraires sont également excessives, et ceux qui les professent ne font pas suffisamment état des intentions des hagiographes. Pour les uns, ceux-ci, hommes pieux, n'ont pu vouloir égarer leurs lecteurs et propager des fables et, dans une certaine mesure, ces écrits d'édification participeraient de l'infaillibilité évangélique; pour les autres, ces mêmes hagiographes ne sont pas des historiens sujets à l'erreur et plus ou moins bien informés, mais de vrais imposteurs qui ne méritent aucune créance. Les deux sentiments font trop d'honneur à ces pauvres écrivains. Tout d'abord, il ne faut pas oublier dans quelles conditions ils ont composé leurs écrits; sauf le cas où le biographe parle d'un personnage qu'il a connu et aimé, il écrit d'ordinaire longtemps après la vie de son héros; il sait vaguement qu'il a vécu sous tel prince, la voix publique lui attribue des miracles, on vante en termes généraux ses vertus. Ces renseignements vagues et imprécis vont fournir à l'écrivain la trame de son travail; il veut moins faire œuvre d'historien que, sur un thème donné, développer quelques généralités pieuses, propres à édifier les dévôts le jour de la fête du saint. Les idées, si ce terme prétentieux peut être employé ici, vont se suivre dans un ordre pour ainsi dire consacré; tout saint sera de haute naissance et aura renoncé aux joies et aux pompes mondaines pour suivre le Christ; a-t-il été évêque, ses vertus lui ont valu les suffrages des fidèles; a-t-il été solitaire, fuyant sa famille, renonçant au mariage, il a vécu dans des forêts profondes, nourri de miel et de fruits sauvages, s'abreuvant aux sources; mais, comme Dieu ne permet pas à la lumière de se cacher sous le boisseau, bientôt les hauts mérites du pieux anachorète se manifestent, les populations des alentours viennent à l'envi lui demander conseil, secours et prières; des disciples nombreux se groupent autour de l'humble ermitage, et ainsi se forme une pieuse communauté, qui édifie et sanctifie toute la contrée. Évêque ou simple solitaire, le saint gourmande les puissants du siècle, prédit l'avenir, défend le pauvre, la veuve et l'orphelin, accomplit une foule de merveilles et meurt plein de jours après avoir longtemps à l'avance prédit l'heure de son trépas. A sa dernière heure, des chœurs se font entendre, des odeurs suaves s'exhalent et, au cours des funérailles, s'opèrent de nombreux prodiges.

Tel est le thème de la plupart des Vies de saints de l'époque mérovingienne; rien assurément de plus banal. Même banalité dans les recueils de miracles; on a depuis longtemps remarqué que la plupart des prodiges attribués aux saints sont la répétition de ceux de l'un ou de l'autre Testament : guérison de malades et surtout de possédés, résurrection de morts, etc. Comme Jésus, les apôtres et les prophètes, les saints commandent aux éléments, apaisent les tempêtes, font jaillir des sources; ils expulsent des monstres, dragons et serpents venimeux, apprivoisent les animaux sauvages, etc. On a encore noté que certains miracles sont la reproduction exacte de ceux que les superstitieux anciens attribuaient à leurs divinités; les prodiges qui illustrent si souvent la basilique de Saint-Martin à Tours ne diffèrent point de ceux dont le temple d'Esculape à Épidaure était le théâtre; les circonstances extérieures sont absolument les mêmes (voir *Dictionn.*, t. VII, au mot INCUBATION). Comme le divin thaumaturge, saint Martin apparaît en songe aux malades endormis dans le saint lieu et les guérit par un simple attouchement de la partie souffrante. En un mot, tout cela, le plus souvent, est conforme à de vieux thèmes bien connus, répond à des besoins éternels de l'esprit humain, besoins et conceptions qui ne changent jamais et se retrouvent les mêmes dans tous les temps et sous toutes les latitudes.

Un genre littéraire qui s'est développé dans les conditions qu'on vient de dire n'a pu échapper à un écueil grave, la banalité. Parfois, il est permis de distinguer dans un récit, par exemple le *De virtutibus sancti Martini*, la mention de faits réels, observés avec des préventions qui leur donnent un caractère miraculeux caractérisé; les faits subsistent et leur énoncé conserve son importance pour l'histoire des mœurs et des croyances. Il n'en est plus de même pour une multitude d'anecdotes de même ordre consignées dans des vies de saints, même les meilleures et les plus authentiques. Ici les auteurs ont eu en vue d'édifier le lecteur et de composer une œuvre agréable à lire. C'est peut-être dans les ouvrages d'hagiographie que les traditions des écoles de rhétorique de la fin de l'empire se sont le plus fidèlement conservées. Il y a des règles de composition exactement suivies, des modèles de développements oratoires qu'on copie avec amour, et, assurément, beaucoup de ces vieux auteurs, s'ils revenaient au monde, seraient fort surpris de voir des historiens modernes prendre au pied de la lettre toutes leurs assertions. Toute Vie de saint est un panégyrique, et jamais la sincérité n'a passé pour la qualité maîtresse de ces sortes de compositions; souvent aussi, quand il s'agit de saints célèbres, c'est une réponse à des attaques dont le bienheureux a été l'objet. D'autres compositions ont plus particulièrement un caractère oratoire. On ne s'en cache pas; au besoin même on s'en ferait gloire. Pas plus qu'on ne se défend d'avoir copié de longues pages dans une Vie plus ancienne pour les transporter avec les changements de noms nécessaires dans une vie plus récente.

Le point de vue le plus étranger aux hagiographes des VIIe et VIIIe siècles, c'est l'histoire, si par ce mot on entend la vérité. Presque aussi étranger leur est cet autre point de vue qu'on appelle l'édification; ce qui prédomine probablement chez eux, c'est la pensée du lucre, le point de vue commercial. Une Vie de saint et un recueil de miracles ont pour destination principale d'inculquer l'estime du saint, d'élargir la confiance qu'il inspire et, par ces moyens, de répandre son culte et d'assurer la prospérité de l'église ou du monastère qui se réclame de lui. Une biographie est alors le procédé le plus efficace pour achalander un lieu de pèlerinage, et les *miracles* sont une suggestion adressée à la reconnaissance des fidèles. Ceci explique le nombre des *Vitæ* et des *Miracula* dont un certain nombre seulement nous sont parvenus dans une rédaction primitive; toutes les autres ont été retouchées, amplifiées et non pas seulement une fois, mais plusieurs fois. Chaque siècle ajoutait à son gré les remaniements et les additions qui lui paraissaient devoir produire les meilleurs résultats; mais la distinction est toujours difficile entre le texte primitif et les retouches.

C'est pour cette raison que l'emploi de cette catégorie de documents impose beaucoup de prudence. Dans une *Vita* ce qui compte probablement le moins, c'est le personnage central qui reste à peine une créature humaine, tellement elle est exaltée par-dessus toutes les autres. Mais, cette complaisance mise à part, l'hagiographe n'a pas pu ni voulu tout inventer, il lui a fallu, pour demeurer sinon véridique, du moins vraisemblable, évoquer des détails bien réels, dépeindre des usages et des mœurs qu'on ne peut ni inventer ni déformer. Dans les *Miracula*, la bonne foi du narrateur peut être intacte, mais pour que la nôtre ne soit pas surprise il faut qu'il retrace un ensemble de détails conformes à la vérité, selon les lieux, les coutumes, les individus.

Et on a justement fait observer que ces saints des VIe et VIIe siècles n'étaient pas des reclus, mais des gens qui vivaient dans le monde, à la cour des rois, qui exerçaient des fonctions civiles. Parmi ceux qui furent évêques, beaucoup avaient été comtes, d'autres menaient de front l'épiscopat et la chancellerie royale ou l'administration publique, et ceci nous révèle l'aspect sous lequel ces Vies importent à la connaissance des institutions du pays. On doit regretter les erreurs de date, les confusions de noms, les faits inexactement rapportés ou inventés; mais ce qui subsiste malgré ces malfaçons, ce sont les faits généraux et permanents, les circonstances impossibles à modifier sous peine, pour l'auteur, de braver la confiance de ses lecteurs et de ruiner leur créance dans son récit et les vertus surnaturelles de son saint.

Nous ne pouvons songer à inventorier ici les Vies des saints et les Miracles. « Il y en a plus de cent cinquante pour ces deux siècles », estime Fustel de Coulanges, et Auguste Molinier, qui en a dressé la liste par régions, en compte plus de trois cent cinquante.

Ce ne sont pas les seuls textes dont la connaissance critique importe à l'étude de la monarchie franque. Parmi ceux que nous avons à énumérer nous mentionnerons les *Capitulaires* (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2051-2059) qui, dans leur signification la plus générale, désignent toute espèce d'ouvrage divisé en articles, et qui ont été édictés par les rois eux-mêmes. Le nom de « capitulaires » évoque tout d'abord le souvenir de la législation des Carolingiens, mais, dès avant l'avènement de cette race, plusieurs rois de la dynastie mérovingienne ont légiféré sous cette même forme. Leurs monuments sont conservés pour la plupart dans des manuscrits du IXe siècle; les textes ont été établis par Baluze et par Boretius.

Un d'eux est désigné sous le nom de *Pactus pro tenore pacis* et attribué à Childebert Ier et Clotaire Ier mentionnés dans les manuscrits sous la forme : *Childeberti... Chlotarii*. C'est un règlement de droit pénal et de police en dix-huit articles. A l'article 16, les deux auteurs de la loi écrivent ces mots : *inter nos germanitatis caritatis*, d'où on a conclu que Childebert et Clotaire étant frères, cette loi doit être attribuée à ces deux princes, qui sont désignés comme les premiers parmi leurs homonymes.

Il existe une loi spéciale du même Childebert Ier, prescrivant la suppression des idoles et l'observation du repos dominical.

Un roi ayant porté le nom de Clotaire — Ier ou II — a établi une constitution importante; Baluze, dom Bouquet, K. Pertz et Fustel de Coulanges l'attribuent à Clotaire Ier. Fustel s'appuie sur l'article 11 qui, selon lui, tranche la question. Le roi, dit-il, y rappelle que des églises ont obtenu l'immunité *avi et genitoris et germani nostri*. L'auteur a donc eu un frère qui a régné avant lui. C'est le cas pour Clotaire Ier et pour lui seul; il a succédé à son frère Childebert pour le tiers du royaume. Quant au mot *avi*, si c'est de Clotaire Ier qu'il est question, il ne peut s'agir que du roi Childéric qui n'était pas chrétien, mais a pu néanmoins donner des terres et accorder des immunités à diverses Églises chrétiennes. Pour le mot *germani*, il faut tenir compte que, dans le latin du VIe siècle, il signifie « frère » et non pas « cousin », par conséquent ce titre ne peut s'entendre de Childebert d'Austrasie, cousin de Clotaire II et celui-ci n'a pas hérité de Childebert, mais de ses deux fils Théodebert et Thierry. Il faut donc retenir *germani nostri* avec son sens strict et attribuer ladite constitution à Clotaire Ier. Ajoutons à cela un édit de Chilpéric, conservé dans un manuscrit fort incorrect et sur beaucoup de points inintelligible.

Enfin, nous possédons deux édits très importants de Childebert II, en 595, et de Clotaire II, en 614.

Ce ne sont pas les seuls actes législatifs. Il y a les lois barbares qui forment un recueil considérable auquel nous avons consacré une étude (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1947-2186) qui nous dispense d'y revenir. Parmi ces lois, celles qui présentent le plus d'importance pour notre sujet sont la Loi salique, la Loi ripuaire, la Loi des Burgondes; on ne peut omettre la Loi romaine des Burgondes et la Loi romaine des Wisigoths, d'un caractère tout romain quoique rédigées en pays burgonde et wisigoth. Ces codes ont continué d'être appliqués dans le royaume des Francs. La Loi romaine des Wisigoths a plus fait que durer, elle s'est étendue au delà des limites qu'avait eues leur domination et elle a été la législation des populations romaines des deux tiers de la Gaule.

Le nom de « Lois barbares » donné à cette législation ne doit pas nous induire à y voir d'anciennes coutumes germaniques plus ou moins cohérentes et rajeunies après la conquête et l'établissement des barbares en Gaule. En réalité, ce sont des codes qui datent de l'époque où ils furent écrits, qui ont subi l'influence du pays, celle de l'époque et celle de l'Église chrétienne.

Une autre source d'information se trouve dans les canons des conciles tenus à l'époque mérovingienne. Ce qu'on en sait a été groupé à plusieurs reprises dans des collections anciennes, telles que celles de Sirmond, de Labbe, de Mansi, de dom Labat et, plus récemment, dans les *Concilia ævi merovingici* de Fr. Maassen. On en trouvera l'analyse dans *Dictionn.*, t. VI, col. 457-467. Les conciles se sont occupés de préférence des intérêts religieux, mais on y trouve beaucoup de faits relatifs aux affaires civiles. Ils ont touché d'une certaine façon au gouvernement, à l'administration, à la justice.

Ajoutons les lettres de plusieurs rois et de quelques évêques, celles des papes adressées aux évêques de Gaule ou aux rois. Puis encore une *Exhortatio ad Francorum regem*, dont l'auteur est inconnu, mais qui fut certainement adressée à l'un des fils de Dagobert Ier, c'est-à-dire à Clovis II ou à Sigebert d'Austrasie [1].

A ces séries viennent encore s'ajouter les pièces en nombre incalculable qui réglaient les intérêts particuliers, en un mot les chartes et diplômes dont nous n'avons aucun moyen d'évaluer le nombre et d'estimer l'importance.

On s'étonne souvent du développement qu'a pris la « paperasserie » administrative de nos jours; on s'étonnera peut-être plus encore de constater qu'elle succède à un excès comparable à une époque où, volontiers, on douterait qu'il en fût ainsi. A l'origine de notre histoire nationale, tout semble fournir matière aux écritures. Chaque donation de terre, chaque concession de privilège, chaque nomination de fonctionnaire, chaque jugement donne lieu à un acte écrit. Il en va de même chez les particuliers. Les ventes se faisaient par charte le plus souvent : *Si quis alteri aliquid vendiderit et emptor testamentum venditionis accipere voluerit... testamentum publice conscribatur*, lit-on dans la Loi ripuaire [2]. De même encore pour la constitution de dot [3]; pour l'institution d'héritier [4]; pour la donation [5]; pour les arrêts de jugement [6]. Toute donation réclame une charte et presque toujours un acte d'affranchissement d'esclave. Les dépôts d'archives étaient multipliés, car, outre le palais des rois qui n'allait pas sans une chancellerie, chaque diocèse, chaque monastère entassait dans un local plus ou moins vaste les parchemins sur lesquels se fondait sa richesse, ses droits, et qu'il fallait entretenir et classer afin de pouvoir, le cas échéant, y avoir recours. On lit dans la *Vita Frodoberti* ce passage significatif : *Quod privilegium, quia in*

[1] *P. L.*, t. LXXXVII, col. 653. — [2] Tit. LIX. — [3] Tit. XXXVII. — [4] Tit. XLVIII. — [5] Tit. LIX, 7. — [6] Tit. LIX, 7.

archivis cœnobii nostri usque hodie continetur, hic inserere superfluum duximus, quoniam legere cuique volenti adest [1]. Outre les archives municipales, il existait des milliers d'archives domestiques où chaque famille enfermait ses titres de propriété, ses actes de vente ou de partage, ses titres de créances, les jugements qui la concernaient, en un mot toutes les pièces qui constataient ses droits ou garantissaient ses intérêts.

Le peu qui nous a été conservé de ces chartes permet de reconstituer les actes de l'administration et de retrouver les bases du régime de la propriété et de l'état des personnes. Nous ne dirons rien des diplômes royaux dont il a déjà été donné un classement et une analyse (voir *Dictionn.*, t. III, col. 919-930). Les chartes des particuliers sont d'une conservation ordinairement moins bonne; elles nous sont parvenues par des copies sensiblement postérieures aux originaux ou par des cartulaires composés du Xe au XIVe siècle. Qui dit copie sait bien qu'il doit s'attendre à des transcriptions parfois peu exactes ou bien volontairement inexactes. Mais avant d'écarter le texte d'une charte à raison d'une erreur, même volontaire, il faut s'assurer que cette erreur ne provient pas d'une difficulté insurmontable pour le copiste. Celui-ci a pu lire trop vite, ou bien ne pas lire du tout et mettre quelque chose — n'importe quoi — à la place du blanc qui eût dénoncé son ignorance. Parfois encore, un copiste du IXe ou du Xe siècle n'était pas un pur imbécile, il savait même fort bien que dans le texte qu'il sauvait de la disparition ou de la ruine se trouvaient des locutions désuètes que d'autres locutions avaient remplacées et dont il faisait usage avec la certitude qu'elles seraient lues et comprises. Ce sont là fautes vénielles.

Il en est malheureusement de plus graves et qui ne permettent pas d'excuses; c'est le cas pour les chartes restituées de mémoire, pour les donations intercalées dans le texte d'une charte refaite, pour les additions introduites de toutes pièces. On ne peut entreprendre de réhabiliter de pareilles pièces, mais on ne peut nier que leur fausseté ne leur enlève pas toute signification, car une fausse donation, un faux testament, un faux partage de succession, un faux affranchissement, une fausse précaire, nous apprennent du moins ceci : que certaines règles du droit étaient tellement obligatoires que le faussaire lui-même avait le devoir de s'y conformer.

A côté des actes, il y a les formulaires servant à la rédaction des actes et, sur ce point encore, nous renvoyons à ce que nous avons dit des recueils de formules qui envisageaient les cas les plus fréquents (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1899-1948). Ces cahiers n'ont pas été rédigés pour l'histoire, et, cependant, ils nous aident à pénétrer celle-ci en mettant devant nos yeux à peu près tout ce qui est essentiel à savoir touchant le régime de la propriété, l'état des personnes, le droit privé, la procédure, les règles de l'administration, les usages du palais.

Il y a encore d'autres sources, mais d'un débit si faible qu'on a fort peu de chose à en attendre pour l'histoire des institutions de la monarchie franque. C'est d'abord l'épigraphie qui nous apporte des noms propres, des formules, des symboles, des dates, mais il n'y a là que des épitaphes ou des dédicaces qui expriment un sentiment religieux en des termes généralement vagues et qui apprennent peu de chose. Au point de vue de la société et des institutions, on peut dire que l'épigraphie franque n'apporte à peu près rien.

La numismatique n'est pas beaucoup plus utile au point de vue auquel nous nous plaçons. Les monnaies du temps, par une particularité singulière, rendent davantage de services à la géographie qu'à l'histoire. L'observation la plus importante que l'historien puisse en tirer est que les monétaires de la Gaule ont longtemps reproduit ou imité les types impériaux de Constantinople.

L'art, ou ce qu'on est obligé d'appeler de ce nom, est si fruste qu'il ne peut rendre de véritables services.

VI. Le problème franc. — Il existe un problème de ce nom au sujet duquel trois opinions sont en présence. Une d'elles ne consent à voir dans l'État mérovingien que la continuation ou la copie de l'empire romain, et ramène l'origine de toutes nos institutions aux institutions romaines. B. Guérard et Ém. Littré n'ont cessé de poursuivre et de défendre ce point de vue. Une autre soutient que le royaume franc vécut sur la base des institutions germaniques plus ou moins transformées. Une troisième consent à reconnaître à la société franque le caractère d'une création nouvelle, ayant son principe de vie en elle-même et faisant de copieux emprunts au monde romain et au monde germanique. C'est le point de vue adopté par G. Waitz et dont G. Kurth (voir ce nom) déclare que c'est le seul fondé, apparemment parce que c'est celui qu'il adopte. Fustel de Coulanges se contentait d'être « romaniste » et soutenait avec infiniment de vraisemblance que la monarchie franque s'est bornée à continuer le gouvernement romain qu'elle a trouvé établi en Gaule, et que, dans la vie politique, l'appoint des barbares a été à peu près nul.

« Romaniste », Fustel le fut peut-être trop et il ne réussit pas à s'affranchir du prestige latin et impérial qui fonda pour des siècles la supériorité et la perfection imaginaires de l'empire romain. S'il le vit, il ne distingua pas assez l'événement nouveau, la coexistence des deux pouvoirs, l'équilibre des deux forces que représente, au seuil du monde moderne, la royauté ecclésiastique fondée sur l'union intime du pouvoir civil et du clergé. Si la monarchie franque n'avait été rien de plus que le prolongement de l'empire romain, elle eût succombé comme celui-ci par les mêmes causes et avec la même promptitude; cependant, elle a subsisté et triomphé dans tous les conflits qui paraissaient devoir procurer sa ruine. Pour quelle raison? C'est que, peut-être, sa constitution différait. Étudions d'abord la royauté.

VII. La royauté. — 1° *Était-elle élective?* — Ni les lois ni les historiens ne parlent d'élection. Il suffit de lire Grégoire de Tours pour se convaincre que les rois mérovingiens se transmettaient le pouvoir comme un héritage, et que le territoire se partageait entre les fils du roi défunt comme une terre patrimoniale. Si nous interrogeons la Loi salique, la Loi des Francs Ripuaires et les capitulaires des rois mérovingiens, nous n'y trouvons pas trace d'élection par le peuple franc, pas même une allusion à cet usage. Passons aux historiens. Grégoire de Tours nous apprend que « Childéric étant mort, son fils Clovis régna à sa place [2] ». Aucune idée d'élection dans ces quelques mots. Même conséquence en ce qui concerne le petit royaume de Cologne. Là, Clovis fait dire au fils du roi Sigebert : « Tu vois, ton père se fait vieux; s'il venait à mourir, le royaume te reviendrait de droit [3]. » Voici encore une suggestion bien étrangère à l'idée d'élection, et si le mot n'a pas été prononcé, ceux qui l'ont inventé et transmis ne croyaient donc pas à une royauté élective. Sigebert meurt, son fils lui succède dans la possession de la couronne et du trésor. Mais ce fils périt assassiné et on procède, faute d'héritier désigné, à un choix nouveau en faveur de Clovis; or, c'est moins une élection proprement dite qu'une acclamation : *Plaudentes tam parmis quam vocibus*. S'agit-il des Francs de Chararic et de Ragnacaire, Clovis fait périr les héritiers du roi défunt, alors il s'offre comme roi et il est accepté.

[1] *Vita Frodoberti*, c. XI, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 631. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XXVII. — [3] *Ibid.*, l. II, c. XL.

A ce droit électif on ajoutait une restriction, à savoir que le choix devait se porter sur un membre de la famille. La restriction est imaginaire, car nous voyons que c'est toujours un fils, ou tous les fils, ou à leur défaut, un frère qui succède au roi défunt. Clovis laissait, en mourant, quatre fils; ceux-ci prirent le royaume et se le partagèrent [1]. Ils le divisèrent « par parts égales », *æqua lance*, et ces mots excluent encore l'idée d'élection, car *lanx* signifie le plateau d'une balance et l'expression reparaît plusieurs fois chez Grégoire de Tours et dans les formules mérovingiennes; elle s'applique de préférence aux partages de succession en droit privé. Ainsi il y a eu répartition, mais dans cette opération on ne voit pas que le peuple ait été consulté, se soit prononcé.

Un des quatre fils de Clovis meurt et ses deux enfants en héritent si naturellement que, pour les évincer, leurs oncles ne voient d'autre moyen à prendre que de les égorger, de s'emparer du lot et de se le partager [2]. Après Clodomir c'est Childebert qui meurt, celui-ci n'a pas d'enfants, l'élection va-t-elle intervenir? Non. Le survivant, Clotaire, s'empare du royaume et des trésors [3]. La mort de Théodoric n'entraînera pas non plus une élection, car il a un fils et celui-ci « est défendu par ses hommes et maintenu dans la royauté [4] ».

Nulle part nous ne voyons l'élection, nous en voyons même la négation. A la mort de Clotaire Ier, qu'arrive-t-il? Les quatre frères « se partagent le royaume et tirent les parts au sort [5] ». Le tirage au sort détermine les parts de chacun, ainsi le principe électif ne joue pas. A-t on essayé d'improviser une combinaison afin de s'en débarrasser? Non pas, car, au dire de Grégoire de Tours : « Les quatre frères firent le partage conformément à la loi [6]. » Quelle loi? Il ne nous en est parvenu aucune qui règle la transmission de la royauté; ce n'est donc pas une loi politique, mais plutôt une loi de droit privé qui règle la succession entre les particuliers.

La Loi salique renferme un chapitre intitulé « Des successions », *De alodis* (tit. LIX), où nous lisons que « Si un homme meurt et qu'il ne laisse pas de fils, sa mère héritera, et, si sa mère est morte, son frère, sa sœur, puis ses collatéraux, suivant le degré de parenté. » Voici qui est clair. Celui qui hérite avant tout autre, c'est le fils, ou même les fils, car la loi écrit *filios* et les chartes mérovingiennes, ainsi que les formules, montrent que les fils se partageaient la succession et se la partageaient également. A défaut de fils, la succession passe aux collatéraux, sauf la terre qui, elle, ne se transmet que de mâle en mâle. Même disposition dans la Loi ripuaire.

Tout ceci fait partie du droit privé, il s'agit de particuliers sans doute, mais ces règles sont applicables à la royauté. On hérite du royaume suivant les mêmes règles qui régissent une terre patrimoniale. Un fils unique obtient le royaume de plein droit; plusieurs fils se le partagent par lots égaux; les filles sont exclues. Le bas âge d'un fils ne l'empêche pas d'hériter de son père. Childebert est âgé de cinq ans lorsqu'il succède à son père Sigebert et Clotaire II n'a que quatre mois quand meurt son père, Chilpéric. Après la mort de Childebert, ses deux fils Théodebert et Thierry héritent, quoique enfants, de la Burgundie et de l'Austrasie qu'on tire au sort entre eux. Jamais, à aucune époque, ni sur aucun point, cette règle n'a été abandonnée pendant le VIe siècle. Nulle part on ne voit une assemblée élective ni un roi élu. Les règles en usage pour la transmission de la royauté sont celles qui régissent le droit privé du temps.

Personne, alors, ne songe qu'il pourrait en aller autrement. Voici, par exemple, Mundéric qui aspire à la royauté; il se contente d'invoquer son droit : « Je suis, dit-il, de la famille royale, donc le trône m'est dû, et je suis tout aussi bien roi que le roi Thierry [7]. » Celui-ci se contente de répondre : « Prouve seulement que tu es de la famille royale, et tu auras la part du royaume qui t'est due [8]. » Voici, certes, deux rivaux fort honnêtes et que l'idée d'élection n'effleure pas. Gundevald se dit fils de Clotaire et revendique la couronne; on ne lui demande que de faire la preuve du bien-fondé de sa réclamation [9]. Et voici peut-être le témoignage le plus frappant. Au traité d'Andelot, en 585, Gontran, Childebert et Brunehaut sont d'accord que, si Childebert meurt, Gontran maintiendra ses deux fils en possession du royaume de leur père. Et cela ne suffit pas. On prévoit le cas de la naissance d'un troisième fils; à celui-ci également Gontran fera sa part du royaume. Le droit au trône est réservé au fils qui n'est pas né.

Ce sont là, avons-nous dit, des règles générales et partout applicables. Gontran parle pour l'Austrasie, mais l'évêque Bertramn, du Mans (voir *Dictionn.*, t. x, col. 1490-1520), sait très bien que « sa cité doit, suivant la loi, revenir à Clotaire », à titre « d'héritage paternel ». Les Francs de Tournai connaissent ce même droit et s'y conforment.

Non seulement on est roi de père en fils, mais le fils est roi du vivant du père. Grégoire de Tours donne le titre de *reges* à des fils de rois avant qu'ils ne règnent [10]; mais il y a plus, le titre de *regina* est donné à toute fille de roi [11].

Un roi fait souche de rois, mais encore il désigne son successeur politique comme il pourrait léguer un domaine privé. Le roi Gontran mande son neveu Childebert et lui dit : « Je te donne tout mon royaume; mes provinces seront à toi comme un bien propre; prends-les sous ta puissance; c'est toi seul qui seras mon héritier, je déshérite tous les autres. » Et, en signe de tradition, il place une lance dans ses mains. Un peu plus tard, Gontran convoque ses guerriers et leur dit : « Voici le roi à qui vous devez désormais obéir [12]. »

Gontran ne fait en cela aucune innovation, car Clotaire a fait de même à l'égard de son fils Dagobert, en l'associant à la royauté et, à son tour, Dagobert élève son fils Sigebert comme roi des Austrasiens, en présence d'une réunion d'évêques et de grands qui n'ont qu'à approuver [13].

Au VIIe siècle, on constate quelques tentatives pour faire disparaître le partage entre frères. Au cours des guerres civiles, on voit des factions renverser un roi et lui donner un remplaçant, mais l'audace s'arrête là et nul ne s'avise de supprimer l'hérédité, ni d'établir des élections régulières. Lors de ces dépositions de rois suivies d'une nomination d'un roi nouveau, on ne voit nulle part la réunion régulière et légale d'un peuple [14], l'expression d'un droit national, rien autre chose que la victoire d'un parti armé sur un autre parti.

Voici où ils en sont avec l'élection populaire. Gontran proclame que « c'est le Très-Haut qui lui a confié le pouvoir de régner et qu'il encourt la colère de Dieu

[1] *Hist. Franc.*, l. III, c. I. — [2] *Ibid.*, l. III, c. XVIII. — [3] *Ibid.*, l. IV, c. XX. — [4] *Ibid.*, l. III, c. XXIII. — [5] *Ibid.*, l. IV, c. XXII. — [6] *Ibid.* — [7] *Ibid.*, l. III, c. XIV. — [8] *Ibid.* — [9] *Ibid.*, l. VII, c. XXVII. — [10] *Ibid.*, l. II, c. XLII; l. III, c. XXII; l. IV, c. XIII; l. V, c. L; l. IX, c. XX; l. IX, c. XL. — [11] Chrodielde, fille de Caribert, et Basine, fille de Chilpéric, restées vierges et entrées jeunes dans des monastères, sont qualifiées de « reines »; *Ibid.*, l. IX, c. XL; de même Chrodosinthe; Fortunat, *Vita Germani*, 21. — [12] *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXXIII. — [13] Frédégaire, *Chronicon*, c. XLVII. — [14] Au VIe siècle, une partie des Francs abandonne Chilpéric pour Sigebert, en pleine guerre civile, *Hist. Franc.*, l. IV, c. LII.

s'il n'a pas soin du peuple qui lui est soumis [1] ». Dagobert Ier proclame que « c'est Dieu qui lui a donné provinces et royaumes [2] ». Clotaire III, Thierry III écrivent dans leurs diplômes que « c'est Dieu qui les a fait monter sur le trône [3] ». Voici les premières affirmations de la théorie du droit divin que l'influence du clergé dicte aux souverains. Il est permis de penser qu'il insiste d'autant plus sur cette conception qu'il sait pouvoir en tirer profit, car il n'a rien à espérer de l'élection qui n'existe pas et qu'il ne peut imposer.

Nous voyons ici les origines de la royauté française qui se confondra avec l'histoire même de la formation et de la constitution de notre pays. Ce que ne fait qu'entrevoir la royauté franque s'accomplira et s'achèvera, à travers bien des obstacles, par la royauté capétienne qui, très lentement, mais sans jamais d'hésitation, arrivera à conquérir successivement les territoires dont la réunion, la cohésion et la centralisation ont constitué, politiquement, la France moderne; c'est appuyés sur l'institution monarchique capétienne que, en soumettant à leur domination les autorités et puissances rivales, nos rois ont successivement réduit les anciennes institutions politiques à n'être plus guère que des formes sans consistance et, à la veille de la révolution française, un débris, un simulacre, un souvenir [4]. C'est que la royauté française arrive à sa pleine conscience et, au moment où elle va disparaître, à se définir en quelque sorte, elle-même, dans la personne de Louis XV répondant au parlement de Paris, le 3 mars 1766 : « C'est en *ma* personne seule que réside l'autorité souveraine... c'est à *moi seul* qu'appartient le pouvoir législatif, sans dépendance et sans partage. L'ordre public tout entier *émane de moi*, j'en suis le gardien suprême. *Mon* peuple n'est qu'un *avec moi;* les droits et les intérêts de la nation, dont on ose faire un corps séparé du monarque, sont *nécessairement* unis avec les miens et ne reposent qu'entre mes mains [5]. »

2° *L'acte de reconnaissance.* — Deux conditions sont nécessaires pour compléter la prise de possession du pouvoir royal. C'est d'abord l'acte de reconnaissance et d'installation par le peuple ou plutôt par les grands. La cérémonie de l'installation était d'origine germaine. La plus ancienne description nous est donnée par Tacite. « Brinno, dit-il, fut placé sur un bouclier et balancé sur les épaules de quelques guerriers; tel est l'usage du pays [6]. » On peut se représenter cette cérémonie, telle qu'elle avait lieu à l'époque mérovingienne, à l'aide du manuscrit *gr. 139* de la Bibliothèque nationale, où nous voyons David élevé sur le pavois par ses guerriers. (Voir *Dictionn.*, t. x, col. 1636, fig. 7610) Ce rite est-il strictement d'origine et d'application barbare? On peut en douter puisque, au IVe siècle, quand Julien est proclamé empereur par ses soldats, ils l'élèvent sur un bouclier [7]. Quoi qu'il en soit de l'origine et des applications, nous voyons Clovis se faire proclamer roi de cette façon par les Francs de Cologne : *At illi, plaudentes tam parmis quam vocibus, eum clypeo evectum super se regem constituunt* [8]. Lorsque des Francs substituent Sigebert à Chilpéric, ils l'élèvent sur un bouclier et l'établissent roi sur eux [9], et ceci ne consiste pas seulement en une élévation, mais en une promenade, car lorsque l'usurpateur Gondovald, « dans le bourg de Brives, fut placé sur un bouclier et porté comme roi, mais au troisième tour qu'on lui fit faire, il tomba [10] ».

La cérémonie dont nous parlons est ordinairement désignée par le mot *sublimare*. Lorsque les frères de Clodomir veulent s'emparer de leurs neveux pour les tuer, ils donnent pour prétexte à leur grand'mère Clotilde la nécessité de l'élévation de ces enfants sur le pavois : *Dirige parvulos ad nos ut sublimentur in regno* [11]. C'est le rite de l'intronisation lors de la consécration des évêques : *Præjectus sublimatus est in cathedra* [12] et lors du couronnement d'une reine : *Dagobertus reginam sublimavit* [13]. L'élévation sur le pavois était un rite personnel et pour lequel on ne pouvait se faire remplacer; c'est pour cette raison qu'on réclame les deux petits princes à leur aïeule, pour cette raison aussi que Gondovald enleva le jeune Childebert à Paris et l'emporta en Austrasie pour y être établi roi [14]. Toutefois, rien ne pressait et nous voyons Dagobert Ier monter en 622 sur le trône d'Austrasie où son installation n'aura lieu que trois ans plus tard [15]. Et voici ce qui se passe à l'avènement de Thierry III (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2475) : le maire du palais, Ébroïn, le désigne comme roi et aussitôt on se porte vers le lieu de sa résidence pour assister à la cérémonie. La Vie de saint Léger d'Autun [16] ne manque pas de nous instruire que : *convocatis optimatibus solemniter, ut mos est, debuisset sublimare in regnum*, mais pas du tout : *eos noluit convocare.* Ébroïn fit avertir les nobles qui arrivaient en foule d'avoir à rentrer chez eux : *multitudo nobilium qui ad regis novi properabant occursum, itineris accepissent repudium.* Ce qui les irrita, ce fut l'omission de la reconnaissance publique laquelle devait s'accomplir « pour l'éclat de la royauté et du pays » : *regem quem ad gloriam patriæ publice debuerat sublimare.*

Nous savons bien que le nouveau roi était élevé sur un bouclier et promené trois fois (au moins) sur les épaules de ses guerriers autour de l'assemblée probablement, mais s'il y avait autre chose, nous l'ignorons. Les grands exerçaient-ils un rôle? posaient-ils des conditions? nous n'en savons rien. Toutefois, le rite connu est assez significatif : porter un homme sur ses épaules est une façon de témoigner la sujétion dans laquelle on se place à son égard. Il pourrait se faire qu'à une époque tout à fait primitive pareille cérémonie ait été le complément d'une élection et comme la proclamation publique du résultat, mais ce n'est là qu'une conjecture.

3° *La prestation du serment de fidélité.* — Voici un usage romain, et peut-être aussi germanique, que les rois francs adoptent et qui marque l'inauguration de leur règne. Le serment est prêté directement au souverain, ou bien par intermédiaire, entre les mains de ses fonctionnaires. A cette formalité personne ne peut se soustraire et tous doivent se soumettre, les hommes de race franque comme ceux de race romaine.

S'agit-il d'un enfant de quatre mois, comme Clotaire II, ses fonctionnaires parcourent les cités et obligent chacune d'elles « à jurer d'être fidèle au roi et à son tuteur [17] ». S'agit-il d'un usurpateur, Mundéric, Gondovald, il n'a pas de plus vive préoccupation que de faire prêter serment « par la plèbe rustique [18] ». Le serment qu'on prête est individuel : « J'ai prêté

[1] *Præceptio Guntramni*, dans Boretius, *Capitularia*, p. 11. — [2] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 246; K. Pertz, *Diplomata*, n. 13. — [3] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 351; K. Pertz, *Diplomata*, n. 41. — [4] H. Taine, *L'ancien régime*, t. I, 1876, p. 16. — [5] *Réponse faite par le roi tenant son parlement de Paris, le 3 mars 1766, aux remontrances de la dite cour, sur ce qui s'est passé à Pau et en Bretagne*, dans la collection des *Arrests du Conseil*, t. I, Paris, 1766, p. 4; M. Thévenin, *Sur l'hist. des orig. de l'institut. monarch. franç.*, dans *Annuaire de l'École pratique des hautes études*, 1899, p. 6. — [6] Tacite, *Hist.*, l. IV, c. XV. — [7] Ammien Marcellin, XX, IV, 17. — [8] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XL. — [9] Id., *ibid.*, l. IV, c. LII. — [10] Id., *ibid.*, l. VII, c. X. — [11] Id., *ibid.*, l. III, c. XVIII. — [12] *Vita Præjecti*, c. XXII. — [13] Frédégaire, *Chron.*, c. LVIII. — [14] Grégoire de Tours, *op. cit.*, l. V, c. I. — [15] *Gesta Dagoberti*, 12, 13, 14. — [16] *Vita Leodegarii*, c. III, dans *Acta sanctorum ordinis S. Bened.*, t. II, p. 680. — [17] Grégoire de Tours, *Historia Francorum.*, l. VII, c. VII. — [18] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. III, c. XIV.

serment au roi Clotaire, écrit Bertramn dans son testament, comme à l'héritier légitime du roi Chilpéric [1]. » C'est là un serment qui n'est ni spontané ni volontaire, mais obligatoire, c'est un serment monarchique.

Sa formule ne nous a pas été conservée, mais le Formulaire de Marculfe [2] nous a gardé l'instruction qui était envoyée aux fonctionnaires chargés de procéder à cette grande opération. Elle est conçue ainsi : « Tel roi à tel comte. Comme nous avons prescrit, de concert avec nos grands, que notre glorieux fils fût roi avec nous dans notre royaume, nous vous ordonnons que vous convoquiez tous les hommes de votre ressort, Francs, Romains, hommes de toute race, et que vous fassiez en sorte qu'ils se réunissent en lieux convenables, dans les cités ou bourgs, afin que, en présence de notre envoyé à qui nous avons confié cette mission spéciale, ils soient tenus de promettre et jurer fidélité et hommage à notre fils, près des lieux saints, et sur les reliques que nous faisons transporter à cet effet. »

Le caractère de ce serment saute aux yeux, c'est celui qui, depuis un peu plus d'un demi-siècle, a cessé d'être imposé aux citoyens et fonctionnaires français; c'est le serment contraint. Ce serment était-il réciproque? On l'a soutenu, mais on n'a pas fourni la preuve que le roi s'engageait envers la population, comme la population envers le roi. En faveur de cette opinion on n'a pu apporter qu'un texte unique, lequel ne mérite pas une entière confiance. Voici le passage visé. En 589, l'évêque de Tours, Grégoire, voit arriver dans sa ville épiscopale des fonctionnaires de Childebert chargés d'établir un nouveau cadastre et de nouvelles contributions. Ce voyant, il leur dit : « Le registre des impôts pour la cité de Tours a été jeté au feu par le roi Clotaire, par crainte de saint Martin; puis, après la mort de Clotaire, cette cité a prêté serment à Caribert, et celui-ci de même a promis avec serment qu'il n'infligerait à la cité aucune loi ni coutume nouvelle. » Les fonctionnaires laissèrent parler l'évêque et persistèrent dans leur dessein de lever des contributions. Nous ne savons s'ils mettaient en doute son affirmation dont il n'apportait aucune preuve; mais celle-ci visait trop évidemment un cas spécial, exceptionnel, concernant la seule ville de Tours vingt-sept années auparavant. Si Caribert prêta le serment dont parle Grégoire, ce serment ne fut pas renouvelé par Sigebert, Chilpéric et Childebert qui lui succédèrent dans la possession de la ville de Tours. Grégoire n'en dit rien d'ailleurs, et si on se reporte au texte cité plus haut de la formule de Marculfe, on observera qu'elle ne contient aucune allusion à un serment prêté par le roi.

En résumé, point d'élection, un acte de reconnaissance de la part des grands, un serment de fidélité de la part de tous. Cette double coutume peut être ancienne; néanmoins, elle ne donna aux institutions monarchiques qu'une force apparente. Il y avait une contradiction absolue, mais qui ne pouvait pas ne pas être sentie, entre l'absence d'un droit régulier d'élection et le serment de fidélité prêté à l'avènement de chaque nouveau roi par ceux qui n'avaient pas eu à se prononcer sur le choix. Ce serment se trouvait soumis à tous les abus par suite de l'instabilité qui y présidait du moment que vainqueurs et usurpateurs l'exigeaient comme une chose due et que les assermentés le prêtaient comme un acte imposé par la force, par conséquent personnel et temporaire.

Ceci n'altéra nullement le caractère purement héréditaire de la royauté et il en a été de même dans tous les États germaniques. Cette question n'est guère controversée aujourd'hui. En France, G. Guizot et Jules Tardif, en Allemagne, G. Waitz, y répondent à peu près dans les mêmes termes. Il n'en est pas de même de la question de savoir s'il existait des assemblées du peuple franc.

VIII. Les assemblées du peuple. — Dans la Gaule romaine, il y avait deux sortes d'assemblées : le *concilium*, composé de notables d'une province qui suggèrent des décisions à prendre; le *conventus* composé de la foule qui reçoit les ordres du gouverneur de qui elle est justiciable. A l'époque des invasions, le *concilium* cessa d'être un souvenir et disparut; les rois francs ne le firent pas revivre.

Chez les Germains, on avait connu des assemblées nationales et souveraines discutant et décidant sur tous les intérêts généraux [3]. Qu'étaient devenues ces assemblées pendant le régime de la monarchie franque? D'abord, on tenait des assemblées, mais est-il possible de leur appliquer le nom d'assemblées nationales, c'est-à-dire de réunions régulières d'un peuple organisé ou de ses représentants? Voyons ce que nous apprennent les textes :

« Le roi [Clovis], nous dit Grégoire de Tours, ordonna à toute la phalange de venir près de lui en tenue de guerre, pour montrer en champ de Mars si ses armes étaient en bon état [4]; il les passa en revue. » Et c'est bien d'une revue d'armes qu'il s'agit puisque le roi gourmande un guerrier dont la lance, l'épée et la hache ne sont pas en état de servir. Le roi, mécontent, fracasse la tête de ce guerrier dont les camarades « se retirent, saisis de crainte [5] ».

Autre texte, qui se rapporte à l'année précédente. Les mêmes soldats, à la suite d'une victoire et d'un pillage d'églises s'étaient réunis à Soissons pour partager le butin [6]. Le roi demande qu'on lui accorde, outre sa part, le vase qu'il désigne, et les plus sensés répondent affirmativement, mais un guerrier frappe le vase de sa hache disant : « Tu n'auras que ce que le sort te donnera. » Les autres ne s'associèrent pas à ce langage et Clovis put récupérer le vase qu'il rendit à l'évêque de Reims. Il n'y a rien dans tout cela qui ressemble de près ou de loin à une assemblée nationale.

Il n'en est pas plus question lorsque nous entendons Clovis répondre à saint Remi qui l'engageait à renoncer aux idoles [7] : « Je t'écouterais volontiers, très saint Père; la seule chose qui m'arrête est que le peuple qui me suit ne veut pas abandonner ses dieux; mais je vais leur parler. Il se rendit alors vers les siens, et avant même qu'il eût parlé, la volonté divine fit que tout le peuple s'écria : « Nous rejetons les dieux mortels et nous voulons suivre le Dieu que Remi prêche. » Il est clair que nous assistons ici à une consultation du peuple par Clovis, mais est-il possible d'y voir une assemblée nationale délibérante? C'est tout le contraire. Le roi s'adresse à son peuple qui ne délibère ni ne vote, qui approuve sans peut-être bien comprendre l'affaire qu'on lui soumet.

Allons-nous voir enfin une assemblée nationale lorsqu'il s'agira de décider l'expédition contre les Wisigoths? Voici le texte : *Rex ait suis*, ce qu'on traduira : « Le roi dit aux siens : Il me déplaît que ces ariens occupent une partie des Gaules; marchons, avec l'aide de Dieu, et réduisons leur pays en notre pouvoir. Ces paroles plurent à tous; alors il ordonna la levée de l'armée, *commoto exercitu*, et il se porta vers Poitiers [8]. » Dans ce récit, il faut établir une distinction entre « les siens » et « l'armée ». Les siens c'est l'entourage du roi, ses fidèles, ses conseillers. L'adjectif *sui* ne désigne pas un peuple. A ceux qui sont les *siens*, Clovis a exprimé son intention, mais stylés comme le sont des

[1] *Testamentum*, dans Pardessus, *Diplom., chart.*, t. I, n. 230, p. 201. — [2] I, XL, dans Rozière, n. 1; dans Zeumer, p. 68. — [3] Tacite, *Germania*, c. XI. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXVII. — [5] Id., *ibid.* — [6] Id., *ibid.* — [7] Id., *ibid.*, l. II, c. XXXI. — [8] Id., *ibid.*, l. II, c. XXXVII.

courtisans, ils ont su découvrir sa volonté et ils ont approuvé. Alors on rassemble l'armée et elle s'ébranle.

Ce qui ressort de là c'est que Clovis, en aucun cas, n'a consulté son peuple ni son armée; les deux ou trois circonstances qu'on a voulu faire servir à prouver ces consultations nous apprennent seulement que le roi a passé une revue de son armée, il a manifesté le projet de changer de religion devant une foule plus ou moins compacte, enfin il a exposé le projet d'une entrée en campagne devant son entourage.

Sous les successeurs de Clovis, c'est en vain que, pendant un siècle entier, on cherche une assemblée du peuple franc. Quand les fils de Clovis portent la guerre chez les Burgondes, ils n'y sont pas poussés par une assemblée nationale [1]. Le roi Thierry, seul, a décidé la guerre contre les Thuringiens et le roi Childebert fait une expédition en Italie, sans y être autorisé par la nation [2]. S'il y avait eu des assemblées, Grégoire de Tours se serait trouvé obligé d'en parler parce que, historien, il les eût rencontrées dans son récit. C'est chose vraiment trop facile de dire ce qui convient et d'omettre ce qui ne convient pas à l'opinion que nous nous faisons d'un peuple ou d'une nation. Lorsque ce peuple a trouvé un historien exact, averti, consciencieux, on n'a pas la liberté de se substituer à lui et de dire autre chose que ce qu'il a écrit, à moins de remplacer l'histoire par des impressions.

Si nous n'avions pas Grégoire de Tours, nous ignorerions tant de choses qu'on pourrait être tenté de réduire les limites de cette ignorance, mais nous l'avons et nous ne devons pas nous substituer à lui. Grégoire parle de l'institution du champ de Mars, qui était une sorte d'inspection militaire au printemps; il ne la mentionne plus désormais et on peut conjecturer qu'elle tomba en désuétude sous les successeurs de Clovis. Nulle part, Grégoire ne nous dit et ne nous laisse entendre que le roi consulte l'armée sur l'opportunité d'une guerre à entreprendre. Cette armée n'est pas des plus dociles, mais les actes d'indiscipline y sont rares et n'ont rien de commun avec le droit qu'auraient les hommes de voter librement la guerre. Ils impliquent même l'absence de ce droit.

Point d'assemblées au VIe siècle; c'est au VIIe seulement qu'on voit apparaître une sorte d'assemblée nationale, composée de grands, délibérant autour du roi. Glasson a formulé une opinion intermédiaire [3]. Tout en reconnaissant que les assemblées n'avaient aucun droit propre, il admet cependant qu'elles étaient convoquées de temps à autre par le roi et qu'elles donnaient des conseils. Mais les passages de Grégoire de Tours, allégués à l'appui de cette opinion, sont beaucoup trop vagues pour qu'on en puisse rien conclure [4]. On voit bien, par exemple, que Clovis, voulant se faire proclamer roi des Ripuaires, se rend à Cologne; *in eumdem locum adveniens*, dit Grégoire de Tours, *convocat omnem populum illum* [5]. Mais la suite du texte démontre qu'il s'agit d'une réunion purement militaire, et non d'une assemblée nationale délibérante. Les termes du traité ou pacte d'Andelot, en 587, ceux du décret de Childebert, roi d'Austrasie, en 595, sont plus explicites [6]. On y voit que le traité d'Andelot a été conclu *pleniori consilio, mediantibus sacerdotibus atque proceribus*. Le décret de Childebert porte *una cum nostris optimatibus pertractavimus; convenit cum leudis nostris*. Ces conventions entre le roi et ses leudes ont eu lieu en différents endroits, à Attigny, à Maëstricht, à Cologne, et toujours aux calendes de mars. On lit notamment dans l'article 4 ces mots : *Convenit cal. mart., omnibus nobis adunatis*. Ces textes confirment ce que dit Hincmar, qui écrivait au IXe siècle, il est vrai, mais qui rapporte tout au moins une ancienne tradition d'après laquelle les réunions de l'armée franque auraient eu lieu tous les ans au champ de Mars, tandis que, plus tard, elles furent reportées au champ de Mai [7]. Fustel fait peut-être un peu trop bon marché de ces textes [8]. Qu'il ne s'agisse pas là, à proprement parler, d'assemblées nationales, c'est ce qu'on lui concédera volontiers; mais il faut convenir que les assemblées des grands du royaume ont commencé plus tôt qu'il ne le dit et qu'elles se rattachaient, au moins nominalement, aux anciennes traditions.

IX. Existence d'une noblesse. — Question importante; car, s'il y avait une noblesse sous les Mérovingiens, on pourrait y chercher l'origine de la noblesse féodale. Les textes qui servent de matière à nos recherches mentionnent souvent diverses catégories d'hommes qui se trouvent classées sous deux termes germaniques : *leudes* et *antrustions;* et sous trois termes latins : *optimates*, *proceres*, *nobiles*. Tous ces termes ont été étudiés, aussi pourrons-nous en parler ici assez brièvement.

1° *Leude* se dit par rapport à quelqu'un; on est « le leude d'un autre ». Ragnacaire avait ses leudes [9], comme Théodebert avait les siens [10]. Il faut se garder d'y mettre une idée de grandeur ou de noblesse, ce serait plutôt une idée de dépendance. Dans divers édits et diplômes où les rois sont censés prendre la parole, ils disent invariablement « nos leudes », par exemple : *leodibus nostris* [11], ou bien : *leodes qui patri nostro fuerunt* [12], ou bien encore : *cunctis leodibus nostris* [13]. Le mot « leude » n'exprime ni une dignité, ni un rang social, il est l'indice d'une dépendance, d'une subordination par rapport au roi. Cela est si vrai que, dans le langage de Grégoire de Tours, le mot « leudes » est l'équivalent de *homines;* on lit dans son *Historia Francorum* ces expressions : *Homines Childeberti* [14] et *Homines regis* [15]; or, dans la langue latine, à partir du IVe siècle, le terme *homo* implique une idée de dépendance; il s'applique à celui qui, sans être de condition servile, a contracté un lien de sujétion personnelle. Le mot « leude » avait la même acception que nous retrouvons jusqu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, lorsqu'on disait, par exemple, de Gourville, qu'il « était à M. le Prince », ou lorsque M. le Prince disait, en parlant de La Bruyère, que c'était « un homme à lui ». Le mot « leude » avait la même signification et il est demeuré, en allemand, sous la forme *Leute* qui signifie les gens inférieurs, les gens en subordination. Le leude est celui qui a un maître [16]. Le plus ancien texte qui nous offre l'emploi de ce mot est la Loi des Burgondes qui partage les hommes libres en trois catégories : les *optimates*, qui se trouvent au sommet; les *mediocres*, qui se trouvent à mi-chemin; et les *leudes*, au degré inférieur; ailleurs, ils sont désignés sous le nom de *mediocres personæ* [17]. Ainsi, plus on remonte, plus on s'aperçoit que le mot « leude » a une origine très humble.

Au VIIe siècle, l'emploi du mot s'étendit; il s'appliqua également aux pauvres et aux riches, aux grands et aux petits, mais considérés tous comme sujets du roi. « Dagobert, dit un chroniqueur, jugeait avec la même équité tous ses leudes, les pauvres comme les

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. VI. — [2] Id., *ibid.*, l. IX, c. XXIX; l. X, c. III. — [3] M. Glasson, *Hist. du droit et des institut. de la France*, in-8°, t. II, Paris, 1888, p. 321-323. — [4] Fustel de Coulanges, *Hist. des institut. polit. de l'anc. France. La monarchie franque*, in-8°, Paris, 1888, p. 73-74, note 3. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XL. — [6] Voir ces textes dans Pertz, *Leges*, t. I, p. 5 et 9. — [7] Bouquet, *Rec. des histor. de la France*, t. IV, p. 374; Hincmar, *Vita sancti Remigii*. — [8] Autres textes dans J. Tardif. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XLII. — [10] Id., *ibid.*, l. III, c. XXIII. — [11] *Edictum Chilperici*, art. 2. — [12] *Ibid.*, art. 3. — [13] *Childeberti decretio*, c. II. — [14] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. XIII. — [15] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XI. — [16] Id., *ibid.*, l. II, c. XLII. — [17] *Lex Burgundionum*, tit. CI.

puissants [1]. » Ce mot ne désignait donc pas spécialement une classe d'hommes; tout sujet du roi, pour le chroniqueur, était son leude. « Leude » et « sujet » étaient synonymes. Un écrivain du siècle suivant a reproduit textuellement la phrase du chroniqueur que nous venons de citer; il a seulement changé *leudibus* en *subditis* [2] qui en était synonyme.

Le leude doit le service, mais le service d'homme libre, non celui de l'esclave ou de l'affranchi. La Loi salique l'ignore; au-dessus des esclaves et des lètes (voir ce mot) elle ne connaît que des hommes libres, tous de même rang, tous payant le même « Wergeld ». (Voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LEUDES.)

2° *L'antrustion.* — Celui qui porte ce titre appartient à la *truste* du roi, terme qui n'évoque aucunement l'idée de noblesse, mais seulement la fidélité d'une part et la protection d'autre part [3]. L'antrustion dépend du roi à qui il appartient; une fois de plus, nous voyons une sujétion recherchée et qui ne laisse pas d'être avantageuse, mais qui ne peut être confondue ni assimilée aucunement à la noblesse. L'antrustionat n'est pas héréditaire, on devient antrustion par une prestation de serment d'une part et une sorte d'adoption d'autre part [4]. Parmi les antrustions, on rencontre un personnel très mélangé : affranchis, lètes, *romani*. L'antrustion lète restait toujours au-dessous de l'antrustion ingénu et la distance entre l'antrustion et le lète demeurait toujours la même. Il s'en fallait donc de tout que l'antrustion conférât la noblesse. Il ne faisait pas sortir l'homme de la classe où il était né; il lui donnait seulement un prix plus élevé qu'aux autres hommes de sa classe. La faveur du roi le lui accordait et la disgrâce pouvait le lui faire perdre.

3° *Les optimates et les proceres.* — Ceux-ci sont les grands, ils appartiennent en quelque façon au roi qui, lorsqu'il les désigne, emploie toujours le pronom possessif : *Una cum nostris optimatibus* [5]; *cum optimatibus aut fidelibus nostris* [6]; comme un roi de France aurait dit : ma noblesse, ma cour. Ceci est si bien accepté de tout le monde que les écrivains ne s'expriment pas différemment et disent : *optimates regis* [7]; *optimates Childeberti regis* [8]; *ad regem proceresque ejus* [9]. La plupart du temps, ces gens-là habitent les maisons royales, ce sont les grands du palais, les grands de la cour, les courtisans : *optimates palatii* [10]; *palatini optimates* [11]; *palatii proceres* [12]. Ils gravitent autour de la personne du roi et ne s'éloignent guère de sa cour, si ce n'est pour remplir quelque fonction administrative, s'acquitter de quelque ambassade. En dehors du roi, on ne les voit guère agir, ils semblent n'avoir pas de droits personnels, de valeur propre.

La Loi des Ripuaires nous fait connaître ceux qu'on énumère parmi les *optimates :* c'est d'abord le maire du palais, qui est nommé par le roi, ensuite les *domestici* du roi, les comtes ou grafions, les chanceliers du palais [13]. Tous sont des dignitaires ou des fonctionnaires. On est optimate par la grâce du roi : *Domno inclito atque regali gratia sublimato inlustri viro optimati illi* [14]. Le titre d'optimate est rigoureusement personnel.

Dans l'empire romain, les dignitaires du palais impérial étaient qualifiés *optimates* ou *proceres;* le même sens leur est conservé chez les Mérovingiens; ces dignitaires forment une noblesse de courtisans et de fonctionnaires. Désidérius, avant d'être évêque, était trésorier du roi; à ce titre, il avait le rang d'optimate [15]; ce qui prouve que les hommes de race romaine pouvaient entrer dans cette noblesse de cour, aussi bien que les hommes de la race franque.

4° *Les principes* ou *primates* se rencontrent non dans les textes officiels, mais chez les écrivains. Ces deux termes ont un sens vague; ils se disent des hommes d'un haut rang, quelle que soit leur race, et ils s'appliquent surtout aux courtisans et aux fonctionnaires du royaume.

5° *Les nobiles.* — Il ne s'agit pas de « nobles » avec le sens que nous donnons à ce mot. Les Vies de saints nous présentent fréquemment leur héros comme étant *nobilis genere, sed nobilior fide* [16], ce qui ne veut pas dire grand'chose et, au point de vue généalogique, rien du tout. C'est d'ailleurs une expression vague dont abusent les hagiographes parce qu'ils vivent et écrivent à une époque où il est utile et parfois indispensable de pouvoir se réclamer d'une parenté imposante; on peut donc n'attacher qu'une importance presque nulle à des mentions telles que celles-ci : *nobili genere ortus* [17]; *progenitus ex nobilibus parentibus* [18]; *generosis parentibus ortus* [19]; *nobilibus parentibus ortus* [20], et d'autres de même espèce. Surtout, il ne faut pas essayer de retrouver, comme on peut y réussir parfois avec les inscriptions païennes, à reconstituer une famille héréditairement noble et dont la noblesse remonte à une date antérieure aux invasions. Être « noble » ne veut pas dire autre chose sinon qu'on appartient à une famille qui n'est ni esclave, ni affranchie, ni indigente. Beaucoup de ceux qu'on qualifie « nobles » sont de simples fonctionnaires du palais mérovingien. On lit dans la Vie de saint Eustase que *Romaricus primus fuerat inter nobiles apud Theodebertum habitus* [21] et, dans la Vie de saint Ghislain : *Nobilis in palatio regis Dagoberti* [22].

Ainsi donc, point de noblesse féodale, aucune trace d'une institution de ce genre. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'on ne trouve dans les documents rien qui ressemble à une aristocratie héréditaire. La seule distinction établie entre les hommes libres est celle qui résulte de la richesse et du mérite d'abord, et aussi des fonctions et des dignités. Lors donc que nous voyons les rois mérovingiens traiter les affaires dans un conseil composé des évêques et des grands, il ne faut pas prendre ce conseil pour une assemblée aristocratique. Les grands dont il s'agit sont, non pas des seigneurs, mais de simples fonctionnaires appelés par le roi, et siégeant à titre purement consultatif. C'est une copie du *consistorium principis* de l'empire romain.

X. LE CONSEIL DU ROI. — Le roi, lorsqu'il gouverne, est toujours entouré par son conseil, qui délibère et discute avec lui sur toute chose. Nous ne le voyons jamais s'affranchir de cette obligation. Aux députés de Childebert, le roi Gontran répond qu'il étudiera

[1] Frédégaire, *Chronicon*, c. LVIII : *Cum Lingonas venisset tanta in universis leudibus suis tam sublimibus quam pauperibus tanta judicabat justicia.* — [2] *Gesta Dagoberti*, c. XXI : *Cum Lingonas venisset, tantam universis sibi subditis tam sublimibus quam pauperibus judicabat justitiam.* — [3] M. Deloche, *La truste et l'antrustion royal*, in-8°, Paris, 1873. — [4] Marculfe, *Formulæ*, l. I, form. 18; de Rozière, n. 2; Zeumer, p. 55. — [5] *Childeberti decretio*, dans Pertz, t. I, p. 8. — [6] *Edictum Chlotarii II*, art. 14. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. II. — [8] Frédégaire, *Chronicon*, c. VIII. — [9] *Vita Aigulfi*, c. VII. — [10] *Vita Agili*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 316. — [11] *Vita Leodegarii ab anonymo*, c. VII. — [12] *Vita Ebrulfi Bellov.*, c. V, dans *Acta sanct. ordin. S. Bened.*, t. I, p. 367. — [13] *Lex Ripuariorum*, tit. LXXXVIII. — [14] *Formules*, édit. de Rozière, n. 847. — [15] Bouquet, *Recueil.* — [16] *Vita S. Agili*, dans Mabillon, *Acta sanct. ordin. S. Bened.*, t. II, p. 316; *Vita S. Remacli*, c. I; *Vita S. Wandregisili; Vita sancti Maximini*, c. XXXVI. — [17] *Vita S. Sigiranni*, c. I, dans Mabillon, *op. cit.*, t. II, p. 432. — [18] *Vita sancti Geremari*, c. I, dans *ibid.*, t. II, p. 475. — [19] *Vita sancti Paterni*, dans *ibid.*, t. I, p. 152. — [20] *Vita sancti Maxentiii* dans *ibid.*, t. I, p. 578. — [21] *Vita sancti Eustasii*, c. XIII, dans *ibid.*, t. II, p. 121. — [22] *Vita sancti Gisleni*, c. XI, dans *ibid.*, t. II, p. 793; cf. *Vita sancti Mauri*, c. XLVIII, *Optimatibus ac nobilibus viris qui eum de palatio regis fuerant secuti.*

l'affaire en conseil, « car c'est en conseil, dit-il, que nous décidons toute chose et que nous délibérons sur tout ce qu'il importe de faire [1] ». Quelle est la composition de cette assemblée? Childebert II nous dit que, chaque année, aux calendes de mars, il traite de toutes les affaires de l'État *cum nostris optimatibus* [2]; plus loin, il dit *cum leodos nostros;* or, tous les leudes ne sont pas optimates, mais tous les optimates sont leudes, et engagés avec le roi par le lien du *leudes amium*. Gontran réunit un conseil, *placitum*, dont les membres sont Æthérius, évêque de Lyon; Syagrius, évêque d'Autun; Flavius, évêque de Chalon, d'autres évêques à son gré *et reliquis quos voluit*, en outre des *domestici* et des *comites* [3]. Childebert réunit un autre *placitum*, lequel se compose du roi et de ses grands : *Childebertus cum proceribus suis* [4]. De même, le pacte d'Andelot, avant d'être conclu, a été préparé par un conseil composé d'évêques et de grands : *Mediantibus sacerdotibus atque proceribus* [5].

On peut, sans difficulté, multiplier les exemples. S'agit-il d'un édit, il est préparé par le roi Clotaire II de concert avec les évêques et les optimates [6]; ou bien s'agit-il d'une nomination de haut fonctionnaire, le roi procède à une consultation de grands et de leudes [7]. La reine Nantechilde, tutrice et régente de son fils Clovis II, veut tenir un conseil et convoque, à cet effet, *omnes seniores, pontifices, duces, primates* [8]; la reine Bathilde agit de même lorsqu'il s'agit de la fondation d'un monastère. La *Chronique* de Frédégaire mentionne un *placitum* tenu en 641 par un maire du palais au nom du roi et où se rassemblent des évêques et des ducs pour « délibérer sur les intérêts du pays » : *pro utilitate patriæ tractandum* [9]. A ces témoignages viendraient s'ajouter ceux de nombreux diplômes dans lesquels nous lisons que le roi a statué « étant dans son palais avec les vénérables évêques et les ducs et comtes [10] » : *una cum concilio procerum nostrorum*.

Les hagiographes nomment volontiers cette assemblée : *conventus generalis*, dont la composition est généralement fort aristocratique, puisque, parfois, elle ne se compose que de *primates*. Un diplôme de Childéric II, daté de 661, nous apprend que ce prince a pris conseil *omnium Francorum prudentium palatium nostrum inhabitantium* [11]. Qu'on aie bien soin de remarquer ces derniers mots; il ne s'agit pas d'une consultation nationale, mais d'un conseil restreint aux seuls Francs tenus pour hommes sages parmi ceux qui habitent le palais du roi, ce qui peut aboutir à un nombre très restreint.

Les membres dudit conseil sont des évêques, des abbés, des dignitaires de la cour ou des fonctionnaires de l'administration, tous gens « du palais ». Mais nous pouvons préciser plus encore grâce aux diplômes où chaque membre est désigné par son nom et par son titre. En 653, Clovis II signe un diplôme « avec le conseil des évêques et de ses grands [12] ». Ceux-ci sont au nombre de vingt-huit évêques ou abbés et dix-huit *viri illustres*, par conséquent hauts fonctionnaires du royaume. En 648, Sigebert II énumère les fidèles qui lui donnent leur consentement, ce sont l'archevêque de Cologne, Cunibert, les évêques Attelanus, Theudefridus, Gislocardus; les *viri illustres* Grimoald, Folcoard, Bobo, Adrégisile; les *domestici* Frodulphe, Ansigise, Bertolin et Garipert [13]. Ainsi, ce que le roi appelle pompeusement « nos fidèles » se réduit, cette fois, à quatre évêques, quatre hauts fonctionnaires et quatre *domestici*. En 692, Clovis III rassemble un *placitum* dans son palais de Luzarches; nous y trouvons quatre évêques, trois optimates, deux comtes ou grafions, deux sénéchaux et le comte du palais [14].

Ce conseil ne jouissait guère de l'indépendance qu'il ne connaissait pour ainsi dire pas. Les évêques avaient été choisis et nommés par le roi, il en était de même des fonctionnaires; ainsi, personne parmi eux n'était le mandataire d'un peuple et personne ne se flattait de l'être. A titre d'évêques ou de fonctionnaires, ils donnaient des conseils, c'était leur fonction; ils s'en acquittaient selon qu'on les convoquait. Ces conseillers n'étaient pas nommés à vie ni pour une période fixe; ils étaient convoqués tel jour et pouvaient ne pas l'être le lendemain. De véritable liberté, il n'y en avait pas, et il est visible qu'un tel conseil, quelque nom pompeux qu'on lui donnât, ne jouissait d'aucune indépendance.

La procédure en usage dans ce conseil nous est connue grâce à trois documents. Dans une *exhortatio* adressée à Clovis II, nous lisons ceci : « Lorsque tu sièges au milieu de tes conseillers, prête toujours une oreille bienveillante à leurs discours; examine avec attention comment parle chacun de ceux qui t'entourent, ce qu'il dit pour le bien du pays, pour le jugement des procès, pour l'intérêt de ta personne, enfin sur tous les objets qui sont à traiter dans ton palais [15]. » Cela ne signifie pas que le roi soit soumis aux volontés de ce conseil, on pourrait même dire que, suivant l'expression triviale : « il en prend et il en laisse à son gré ». Dans les *Gesta Dagoberti*, l'auteur décrit une séance du conseil, non pas telle qu'elle s'est tenue, mais telle qu'il se la figure. En 653, Clovis II, « résidant dans sa villa de Clichy, convoqua les évêques et les grands du royaume; là, la tête ceinte du diadème, suivant l'usage des rois, après avoir traité d'autres affaires d'État, pour lesquelles, dans l'intérêt du royaume, il avait réuni les grands, il s'occupa d'un privilège que l'évêque de Paris, Landri, avait donné à l'abbaye de Saint-Denis. Il prit la parole et fit un discours assez long, disant qu'avec le conseil des personnes présentes, il voulait confirmer l'acte de l'évêque. » L'historien ajoute que tous les grands prêtèrent une oreille attentive à la harangue royale, et que les évêques, approuvant la pieuse générosité du roi, tous ceux qui étaient présents, évêques et optimates, mirent leur signature au bas du diplôme que le roi avait déjà fait écrire auparavant [16]. Et voici le troisième document dont nous avons parlé : le x avant les calendes de juin de l'année 635, le roi Dagobert, ayant convoqué tous les grands du royaume, tint un *placitum generale* dans son palais de Garches. Là, assis sur un trône d'or et portant la couronne, tous s'étant placés devant lui, il prononça un discours. Il s'agissait d'un testament par lequel il léguait des terres à plusieurs Églises de son royaume. Il dit : « Nous avons décidé de faire ces donations avec votre assentiment, *vobis consentientibus*, afin que, ce décret ayant été fait en commun, vous le fassiez observer, *ut hoc commune nostrum decretum faciatis conservare*, et que vous n'agissiez jamais à l'encontre, *et hæc non præsumatis*

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. VII. — [2] *Decretio Childeberti*, dans Boretius, *Capitularia*, p. 11. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XXVIII. — [4] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XXI. — [5] Id., *ibid.*, l. IX, c. XX. — [6] *Edictum Chlotarii*, art. 24, dans Boretius, *op. cit.*, p. 23. — [7] Frédégaire, *Chronicon*, c. LIV, LV. — [8] Id., *ibid.*, c. LXXXIX. — [9] Id., *ibid.*, c. XC. — [10] Tardif, n. 11, 15, 16, 17, 21; Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 255, 281, 289, 309, 388; autres exemples dans le même recueil, n. 313, 322, 429, 431, etc. — [11] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 342. — [12] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 322. — [13] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 313. — [14] Pardessus, *ibid.*, n. 429. — [15] *Exhortatio ad Francorum regem*, dans A. Mai, *Veter. scriptor. coll.*, et *P. L.*, t. LXXXVII, col. 653. — [16] *Gesta Dagoberti*, c. LI, sur la valeur desquels nous nous sommes expliqué au début de ce travail. Ce diplôme existe aux Archives nationales, cf. Tardif, *Cartons des rois*, in-4°, Paris, n. 11.

convellere. » Or, non seulement la volonté du roi était déjà arrêtée avant la séance, mais le décret était rédigé en quatre exemplaires et il en tenait un dans sa main. « En conséquence, ajouta-t-il, nous allons apposer notre signature sur cet acte, et nous vous ordonnons, à vous évêques, abbés, optimates et dignitaires, d'y mettre également votre signature ou votre sceau [1].» Et tous, sans nulle observation, signèrent l'acte.

Ce qui résulte de ces documents c'est, pour nous, une certaine connaissance du conseil du roi. Nous savons à peu près de combien de membres il se compose et quels sont ceux qui en font partie. Quant à la procédure du conseil, elle ne comporte ni discussion, ni vote. Le conseil s'assemble plutôt, à ce qu'il semble, pour entendre les volontés du roi que pour lui imposer la sienne. Il est vrai que la physionomie des séances peut varier suivant la nature des affaires, suivant le caractère du roi et même suivant les dispositions des membres du conseil; là-dessus, nous en sommes réduits aux conjectures, mais en aucun cas nous ne pouvons supposer que le conseil ait des droits vis-à-vis et à l'encontre du roi; si, d'ailleurs, il en était ainsi, comment les ferait-il valoir?

Quoi qu'il en soit du rôle que peut jouer le conseil, on remarquera que le roi n'agit jamais sans recourir à lui; il le consulte et ne manque pas de dire, dans chacun de ses actes, qu'il l'a consulté; à plus forte raison, s'il fait une loi il tient à en porter la responsabilité avec les grands : *Pertractantes in Dei nomine cum viris magnificentissimis optimatibus vel antrustionibus et omni populo nostro* [2]. Même s'il s'agit d'un traité conclu avec un autre roi, la présence des grands et des évêques s'y trouve mentionnée [3]; si c'est un partage de l'État entre les fils du monarque [4], ou si c'est un don de *villæ* [5] ou l'affranchissement d'un esclave *per denarium* [6] les grands y assistent ou y souscrivent : *ante nos vel procerum nostrorum præsentia* [7].

« Ce qui est curieux ici, suivant la remarque de Fustel, ce n'est pas que le roi ait un conseil : il n'est pas de souverain si absolu qui n'en ait un; c'est qu'il semble obligé de le consulter toujours. » Les empereurs romains consultaient leur consistoire, mais ils en laissaient peu de traces; ils recouraient à un conseil de jurisconsultes et de grands personnages sans le dire. La chancellerie mérovingienne procède de façon différente, elle atteste que l'acte a été élaboré en conseil. En réalité, la part du conseil était médiocre, le roi le réunissait moins pour suivre ses volontés que pour donner plus de force à la sienne; mais il y a une chose à retenir dans ce procédé, c'est la préoccupation d'ajouter à la valeur de la volonté royale par l'assentiment des grands et des prélats. « Nous ne pouvons voir là la manifestation d'un nouveau système gouvernemental; mais nous y voyons le symptôme d'habitudes d'esprit qui, au milieu même d'une monarchie absolue, pouvaient altérer quelque peu cette monarchie, et qui, en se développant, pouvaient conduire insensiblement à un autre régime [8]. »

XI. Le pouvoir législatif. — Plus on y regarde de près, moins on trouve de différence entre le roi mérovingien et l'empereur romain. De l'un comme de l'autre, il était vrai de dire : *quod principi placuit legis habet vigorem.* Les lois franques peuvent être délibérées en conseil, préparées par des jurisconsultes; elles peuvent n'être qu'une rédaction de coutumes antérieures; mais toujours, sous quelque forme qu'elles se présentent, c'est du roi qu'elles émanent. C'est le roi qui les promulgue et leur confère la force exécutoire. Vainement a-t-on quelquefois prétendu distinguer entre la loi, qui n'aurait pu être faite ni modifiée que par le peuple, et l'ordonnance ou le règlement qui n'aurait dépendu que du roi. Cette distinction est démentie par tous les textes et, sur ce point encore, Fustel de Coulanges est complètement d'accord avec G. Waitz. Le pouvoir législatif appartenait donc exclusivement au roi.

Il ne faut cependant pas chercher de lumière sur ce sujet dans la Loi salique qui ne fait nulle mention du roi en qualité de législateur et qui ne parle pas non plus du peuple. Cette loi est précédée de deux prologues, mais qui ne font pas corps avec la loi; ils ne sont ni du même style ni de la même langue que la loi. Ces prologues mentionnent une première rédaction faite à une date inconnue, dans des lieux inconnus et par des hommes dont les noms sont légendaires. L'auteur du grand prologue assure que « tout ce qui, dans l'ancienne loi, n'était pas convenable, fut éclairci et corrigé par Clovis, proconsul et roi, et par ses fils Childebert et Clotaire ». Il se peut, en effet, qu'à partir de Clovis, les rois aient eu le droit et le pouvoir de modifier, de corriger, de faire la loi.

Quelques manuscrits offrent un épilogue qui est, peut-être, l'œuvre d'un praticien du VIIe siècle. Nous y voyons : 1° que Clovis a institué la loi depuis le titre Ier jusqu'au titre LXII; 2° que le même Clovis fit des additions jusqu'au titre LXXVIII, d'accord en cela avec ses optimates; 3° que le roi Childebert ajouta à la loi les titres LXXIX-LXXXIII; 4° que ce roi « communiqua ces additions à son frère Clotaire, qui les reçut avec joie, les discuta dans son royaume (ou bien, avec les sages de son royaume), les ajouta aussi à la loi et en envoya une nouvelle copie à son frère; 5° qu'enfin les deux rois « décidèrent entre eux que tout ce qu'ils avaient ainsi établi serait stable et demeurerait à perpétuité ». Tout ceci montre de la façon la plus claire que, dans la pensée de celui qui écrit ce passage, les rois avaient le pouvoir législatif.

Dans le corps même de la Loi salique, on ne relève pas un seul indice de l'intervention d'un peuple ou d'une assemblée nationale. Le roi porte le titre de maître, *dominus;* la désobéissance à son égard est punie autant que le meurtre.

La Loi des Ripuaires ne contient aucune formule de promulgation; elle est précédée d'une sorte de prologue qui n'a rien d'officiel et le corps de cette loi ne contient aucun indice du droit populaire. Le roi parle et ordonne, c'est lui-même, dit-il, qui a fait écrire la loi. Celle-ci est son œuvre, une œuvre entièrement monarchique et où la désobéissance au roi est punie de la peine de mort.

Outre la Loi des Francs Saliens et celle des Francs Ripuaires, nous lisons sur quelques monuments législatifs carolingiens les noms d'*edicta*, de *decreta*, de *constitutiones*, et encore *præcepta* et *auctoritates*. Tous ces monuments législatifs confèrent ou reconnaissent au roi le droit de légiférer. Voici comment s'exprime Childebert Ier : « Comme il faut que le peuple, s'il ne suit pas les préceptes du prêtre, soit corrigé par notre autorité, nous avons décrété d'envoyer cette lettre dans tous nos États, ordonnant que tout homme qui aura des idoles dans sa propriété, soit amené en notre présence pour être jugé par nous [9]. » Une *constitutio* de Clotaire Ier, publiée vers 560, nous dit que « c'est le propre de la clémence du prince de s'occuper avec sollicitude des intérêts des provinciaux et de tous les autres sujets, et de faire écrire dans une constitution

[1] *Gesta Dagoberti*, c. XXXIX. — [2] *Edictum Chilperici*, dans Pertz, *Leges*, t. II, p. 10. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XX. — [4] Frédégaire, *Chronicon*, c. LXXV. — [5] *Diploma Childeberti*, en 558; *Chlodovei*, en 653; *Childéric II*, en 661. — [6] De Rozière, *Formules*, n. 55, 59, 60. — [7] Id., *ibid.*; Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 497. — [8] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 97-98. — [9] Pertz, *Leges*, t. I, p. 1; Boretius, *Capitularia*, p. 2.

tout ce qui doit être observé dans l'intérêt de leur repos [1] ». Et, afin qu'on ne se méprenne pas sur ses intentions, le roi conclut : « En conséquence, par la présente ordonnance qui s'applique à tous, nous prescrivons que [2]... » Suit une série de treize articles se terminant par cet avertissement : « Que votre zèle pourvoie à ce que notre ordonnance soit complètement et toujours observée. »

La mention du mot « peuple » ne se lit que dans un seul document, un édit de Chilpéric qui commence ainsi [3] : « Examinant avec soin, au nom de Dieu, avec nos optimates, hommes magnifiques, nos antrustions et tout notre peuple, *et omni populo nostro*, il a été décidé »; mais il semble bien que le peuple ne soit mentionné ici que pour la forme. L'édit ne dit nulle part que ce peuple ait rien décidé, rien statué, pas même qu'il ait été consulté; en sorte que tout s'est passé entre le roi, les optimates et les antrustions; quant au peuple, il n'a dû avoir aucune part à ce qui s'est fait.

En 614, Clotaire II promulgue un édit préparé par un concile d'évêques : *Hanc deliberationem quam cum pontificibus vel tam magnis viris optimatibus aut fidelibus nostris in synodali concilio instituimus*. Cet édit ne renferme aucune allusion au droit populaire. Le roi s'y exprime comme peut le faire l'unique législateur, c'est, dit-il, son édit : *edictum nostrum*. Il ne doute pas que son règne ne soit heureux s'il réussit à conserver les bonnes lois et à corriger les mauvaises, ceci l'induit à légiférer et il le fait avec une telle confiance qu'il décide que « quiconque osera violer son édit sera puni de mort ».

Le pouvoir législatif est donc bien une prérogative royale. Pour rendre celle-ci plus acceptable, le souverain ne dédaigne pas quelques légères concessions apparentes qui l'aideront à appesantir plus lourdement son bras. Il est l'auteur de la loi, mais il tolère qu'on lui donne des collaborateurs : *una cum nostris optimatibus pertractavimus*, et même ces collaborateurs pensent là-dessus comme lui : *convenit omnibus nobis adunatis*. Ces réserves de pure forme se retrouvent en termes analogues au temps des empereurs. Voici ce que nous lisons dans le *Code Justinien*, dans une loi datée de l'année 446 (l. I, tit. XIV, lex 8) : « Lorsque nous jugeons nécessaire d'introduire une loi nouvelle, nous la faisons examiner d'abord par les grands de notre palais, puis par le sénat, et si elle plaît à la fois à nos grands et au sénat, nous la faisons mettre en écrit et en faisons donner lecture dans une nouvelle réunion de tous; enfin, lorsque tous ont donné leur assentiment, nous confirmons cet assentiment général, ce consentement de tous, par un acte de notre autorité. » Supprimez le sénat, tout le reste est exactement ce qui se passe dans l'État mérovingien : les grands discutent la nouvelle loi et, quand tous sont d'accord ou paraissent l'être, le roi fait la loi.

Les rois francs évitaient l'emploi du mot *lex*, auquel ils préféraient d'autres termes adoptés par les empereurs, tels que *edictum*, *decretum*, *constitutio*. Le nom de loi paraît avoir été réservé, d'une part, aux lois romaines toujours vénérées, d'autre part à des coutumes nationales remontant aux générations disparues. Il peut y avoir là une pratique qu'on serait embarrassé de justifier par une décision du droit public. On ne voit nulle part que le pouvoir des rois ait été limité à telle ou telle sorte d'actes législatifs. Ce qui est vrai, c'est que, en pratique, les rois ne touchaient aux *leges* existantes qu'avec le plus grand scrupule, et que, rarement, ils osaient donner à leurs actes le nom de *leges*. Mais ce n'était pas un principe constitutionnel de l'État qui les en empêchait. En matière législative, ils allaient jusqu'où ils voulaient et osaient aller [4].

XII. Étendue du pouvoir royal. — Le pouvoir législatif appartenait donc exclusivement au roi. Il en était de même du pouvoir judiciaire, en ce sens, du moins, que le roi jugeait soit par lui-même, soit par ses délégués. Seul maître du gouvernement et de l'administration, investi de la suprême autorité militaire et financière, traitant le domaine de l'État comme sa chose, disposant arbitrairement des biens des particuliers par l'impôt, les amendes et les confiscations, disposant même de leur vie par des ordres qui trouvent toujours des exécuteurs dévoués, le roi des Francs exerce un pouvoir aussi absolu, aussi illimité que celui des Césars. La royauté, dit très énergiquement Fustel de Coulanges, est la seule force légale, bien qu'il puisse y avoir à côté d'elle la force brutale des grands et la force morale des évêques, et cette force se fait sentir également à tous, aux Francs comme aux Romains. Dès le VIe siècle, on n'aperçoit plus de différence entre les deux populations. Les Francs se sont absorbés dans la masse des Romains, infiniment plus nombreux, et toutes les têtes se sont également courbées sous le même niveau.

C'est en ce sens que la fusion est faite et qu'il n'existe plus qu'une seule masse à laquelle s'applique le mot *populus*. Ce mot se rencontre maintes fois dans les documents des VIe et VIIe siècles, mais il ne désigne pas un corps politique, tout simplement la masse des fidèles réunie dans une église [5], témoins d'une cérémonie [6], habitant une contrée [7]; en somme, la véritable traduction de *populus* est non pas « peuple », mais « population ».

Et voici un autre exemple bien frappant du sens différent que certains mots peuvent offrir selon l'époque où on en fait usage et de ce qu'ils peuvent nous apprendre touchant la condition politique. En ce VIe siècle, la royauté franque a pris un tel développement que, en fait, elle seule existe, ayant absorbé le peuple et l'État. Nous venons de voir que *populus* n'a pas un sens politique, le mot *publicus* est dans le même cas; il ne signifie nullement « populaire », mais « royal ». Les exemples sont si nombreux qu'on n'a que l'embarras du choix : la *villa publica Bernacum* [8], c'est le domaine royal de Bernay, comme le *Vernum palatium publicum* [9] est le palais royal de Vern et on ajouterait Attigny [10], Herstal [11], etc.

De même un *vicus publicus* n'est pas un village du peuple, mais un domaine qui appartient au roi. Le domaine royal de Compiègne est tour à tour désigné par ces mots : *Compendium villa nostra* [12], *Compendium palatium* [13] et *Compendium vicus publicus* [14]. On trouve aussi l'emploi de *possessiones publicæ* [15] avec le sens de domaines royaux, *fiscus publicus* pour « trésor royal [16] », de même *census publicus* [17]. L'impôt payé au roi s'appelle *publicum tributum* ou *publica functio* [18], et un paiement à faire au trésor royal se dit : *reddere in publico*,

[1] Boretius, *op. cit.*, p. 18. — [2] *Ibidem*. — [3] Le texte de cet édit nous a été conservé dans le ms. *Vossianus 119*, de Leyde, du Xe siècle; il a été publié par Pertz, *Leges*, t. II, p. 10; Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 143; Holder, *Vossianus*, p. 44-47. — [4] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 111-112. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. VIII; *Conc. Agathense*, en 506, can. 47; *Conc. Aurelian.*, en 511, can. 26. — [6] Grégoire de Tours, *Miracula S. Martini*, l. I, c. XVIII; Fortunat, *Vita S. Marcelli*, c. X; *Miracula S. Benedictini*, l. I, c. XXII. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XXX; l. IX, c. XX; l. X, c. III, XXVII. — [8] *Contin. Frédég.* dans Bouquet, *Recueil*, t. V, col. 2. — [9] Boretius, *Capitularia*, p. 33. — [10] Id., *ibid.*, p. 221. — [11] Charte de 780. — [12] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 433. — [13] Id., *ibid.*, n. 367, 394, 400. — [14] Bède, *Hist. eccles.*, l. III, c. XXVIII. — [15] *Vita S. Galli*, c. XXI, dans *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. II, p. 242. — [16] Grégoire de Tours, *Miracula sancti Juliani*, c. XVII. — [17] *Vita sancti Eligii*, I, XV. — [18] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XXVII; l. VII, c. XXIII.

solvere in publico [1]. Grégoire de Tours, dans une même page, désigne le trésor tantôt sous le nom de *thesauri publici* et de *thesauri regum* [2].

Ainsi, l'idée et le souvenir du peuple se sont retirés des mots qui, autrefois, lui étaient spécialement appliqués. Cependant, *publicus* conserve quelques significations anciennes : *publice* veut dire en public; *curia publica* désigne la curie de la cité; les *codices publici* sont les registres municipaux, et *respublica* désigne une municipalité; mais ce sont là presque des exceptions. Et ceci s'explique d'autant plus facilement que la royauté est désormais la seule institution debout et vivante, avec, à un degré moindre, l'épiscopat.

Le gouvernement de l'époque mérovingienne est la monarchie pure. Celui qui porte le titre de roi est qualifié *rex Francorum*, qu'on lit sur tous les diplômes et parfois *vir inluster* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 966-972). La mention *Francorum* n'exclut pas *Romanorum;* elle désigne la nationalité nouvelle qui s'étend du Rhin aux Pyrénées; c'est le royaume franc parce que son roi est un Franc et que l'idée ne viendrait pas alors de disputer ce nom qui s'étend du chef à la nation entière.

De même qu'il n'y a qu'un roi, ce roi exerce le même pouvoir sur tous les individus de l'une ou de l'autre race, par l'intermédiaire des mêmes agents. Jamais les rois ne séparent les Francs des Romains, ils les soumettent tous au même arbitraire. Car c'est bien d'arbitraire qu'il faut parler et nous en avons la preuve lorsque Clovis, s'adressant aux Francs de Cologne, leur dit : « Vous n'avez plus de roi, tournez-vous vers moi, afin d'être sous ma protection [3]. » Ce n'est pas la protection des lois, ni des coutumes, c'est celle du roi seul, maître unique et absolu.

Les successeurs de Clovis sont également absolus; ils partagent entre eux le royaume, ils déclarent la guerre, décident des levées de soldats et d'impôts. Un d'entre eux ira plus loin : on le voit faire une ordonnance sur le dogme de la Trinité [4]; modifier l'alphabet latin en y ajoutant des lettres grecques et le rendre obligatoire dans toutes les écoles du royaume [5]. Or, ce Chilpéric est un prince qui ne badine pas et qui insère dans ses ordonnances cet avertissement : « Si quelqu'un n'obéit pas à nos ordres, nous lui ferons crever les yeux [6]. » Mais il n'est pas seul à se rendre redoutable. Clovis, qui, dit-on, a grief contre un de ses soldats, lui casse la tête d'un coup de hache sans autre forme de procès; Gontran s'adresse aux principaux personnages de son royaume et leur dit : « Si vous désobéissez à mes ordres royaux, sachez que la hache abattra votre tête [7]. »

Ceci peut nous paraître tyrannique, mais c'est strictement légal, car la Loi salique marque dans plusieurs articles que le roi est le juge suprême des procès et des crimes [8]. La situation faite au roi n'est pas seulement privilégiée ou exceptionnelle, elle est unique : la désobéissance à une lettre royale est soumise à la même peine que le meurtre [9]. Tout ce qui appartient au roi, tout ce qui en approche, tout ce qui se réclame de lui jouit d'une distinction, en sorte qu'on peut soutenir que cette loi a deux mesures de justice suivant que le coupable est un simple Franc ou un homme connu du roi.

La royauté est devenue, pour la famille qui a su s'en emparer, un droit de propriété sur le royaume qui est traité en conséquence. Le roi est maître, non seulement des affaires publiques, mais il intervient avec la même autorité dans les affaires privées. C'est ainsi que des rois prescrivent à de riches orphelines d'épouser tel mari qu'ils leur destinent [10].

L'expression de la volonté royale se dit *bannus*, terme qu'on rencontre pour la première fois dans Grégoire de Tours [11], mais qu'employaient déjà les Gallo-Romains; on trouve le verbe *bannire* avec le sens d'ordonner [12], mais ce mot, qui se trouve dans la Loi ripuaire [13], manque dans la Loi salique; on le retrouve chez Marculfe [14], il est fréquent dans Frédégaire; ce sera désormais notre expression, « le ban du roi ».

Le titre de *rex Francorum* est d'origine germanique. Les princes qui l'adoptèrent, de préférence à tous autres tels que *rex Galliæ*, *rex Burgundiæ*, etc., n'ont probablement pas songé à répudier un titre nouveau, ils ont simplement voulu conserver celui qui était traditionnel dans les nations qu'ils gouvernaient. Celles-ci — qu'il s'agisse de Francs, de Burgondes, de Wisigoths, peu importe — étaient assez nomades et avaient pu oublier, au cours de leurs déplacements successifs, le nom de la terre ou du sol d'où elles avaient tiré leurs vocables particuliers. La Francie, la Burgondie étaient loin depuis beau temps; on ne se réclamait plus d'elles, à peine savait-on où elles se trouvaient, tandis que des Francs, des Burgondes ou des Wisigoths chacun pouvait les connaître et les différencier les uns des autres. En 1790 et en 1830, on pensa faire une trouvaille en substituant le titre de « roi des Français » à celui de « roi de France », ce n'était qu'un anachronisme, car il existait alors depuis plus de dix siècles une véritable France et celui qui en était légitimement roi l'était, par le fait même, de tous les millions de Français qui habitaient son territoire.

Grégoire de Tours donne aux rois francs le titre de *princeps* [15], titre qu'on rencontre dans certaines Vies de saints [16], dans le testament de saint Léger [17], dans plusieurs diplômes [18]. Le roi Clotaire dit, en parlant de sa royauté : *Clementia principalis*, on lit également le mot *princeps* dans l'édit de 614 [19] et dans la Loi ripuaire [20].

Chez les Germains, on avait recours à des insignes pour distinguer le roi; chez les Francs, on adopta les insignes romains. La chlamyde et la tunique de pourpre des anciens consuls ne suffirent pas; les rois eurent recours au sceptre, au trône, à la couronne d'or [21]; leur habitation devint le *sacrum palatium* [22].

La titulature de ces rois est divertissante. Ces mêmes hommes qui les redoutent et qui ne les servent que pour ce qu'ils peuvent obtenir ou éviter de leurs passagères fantaisies leur décernent des titres dont la platitude nous étonnerait si nous n'avions pas dépassé leur mesure. On leur dit : « Votre Gloire [23] », « Votre Sublimité [24] », « Votre Excellence [25] »; le roi dit en parlant de lui-même « Notre Sérénité [26] », « Notre Clémence [27] », mais il n'a pas fait usage de la « Majesté».

[1] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXIII: Cf. *Lex Alamannorum*, tit. XXXI, *Edictum Chlotarii*, art. 7, 23. — [2] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VI, c. XLV. — [3] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. II, c. XL. *Convertimini ad me, ut sub mea sitis defensione.* — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. V, c. XLV. — [5] Id., *ibid.* — [6] Id., *ibid.*, l. VI, c. XLVI. — [7] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XXX. — [8] *Lex salica*, XVIII, XLVI, LVI. — [9] *Lex salica*, XIV, 4. — [10] Grégoire, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XIII, c. XLVII; l. VI, c. VI. L'édit de Clotaire de 614, art. 18, fait allusion à cet abus et promet de ne pas le renouveler, au moins pour les religieuses. Il y est fait allusion aussi dans les canons du concile d'Orléans de 541, can. 22, et dans ceux du IIIe concile de Paris de 557, art. 6. — [11] *Historia Francorum*, l. V, c. XXVII. — [12] *Decretio Childeberti*, art. 8. — [13] *Lex ripuaria*, LXV, LXVII, 2. — [14] *Formul.*, I, n. 40. — [15] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XXVI; l. VII, c. XIII; l. VIII, c. XIV. — [16] *Vita S. Sigismundi*, *Vita S. Mauri*, c. LVIII. — [17] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 174. — [18] Id., *ibid.*, n. 354, 385, 399. — [19] Art. 3 : *si quis ad principem expetierit.* — [20] *Lex ripuaria*, LXXIII, 1; LXXIX. — [21] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXXVIII. — [22] Marculfe, *Formulæ*, l. I, n. 34; Pardessus, *Diplomata*, n. 348. — [23] *Hist. Franc.*, l. IV, c. XLVII. — [24] *Vita S. Mauri*, c. XLVII. — [25] Bouquet, *Recueil*, t. IV, col. 34. — [26] Pardessus, *op. cit.*, n. 319. — [27] Tardif, *op. cit.*, n. 6.

C'est une chose qu'on ne peut pas se lasser d'admirer que la servilité des hommes associée à leur orgueil. Ils se décernent des titres qu'on leur prodigue sans y croire. Le roi franc donnait le nom de sujets, *subjecti* [1], à des hommes qui, en fait de soumission, n'hésitaient qu'entre la révolte ou l'assassinat, et n'attendaient que le moment de se débarrasser de celui qu'ils appelaient à pleine bouche : *dominus noster* [2]. Tous, indistinctement, disaient au roi qu'ils étaient ses serviteurs, *servi vestri* [3], et le terme qui désignait l'obéissance envers le roi était *servire* [4]. Un jour, le roi Gontran dit à une réunion des principaux guerriers francs, en leur montrant son neveu Childebert : « Voilà le roi que vous devrez servir [5]. » Les grands du pays de Soissons et de Meaux s'adressent à ce même Childebert et lui disent : « Donne-nous pour roi l'un de tes fils afin que nous le servions [6]. » Les familiers de Chilpéric lui disent : « Le roi daigne-t-il écouter avec bonté les paroles de ses esclaves [7]? » Et voici le duc Helping qui s'adresse au roi Thierry Ier : « Écoute, très glorieux roi, le conseil de ma petitesse [8] », *Audi, gloriosissime rex, consilium parvitatis meæ.*

On rencontre des formules analogues dans les chartes et ce sont des hommes de guerre ou des gens d'Église qui mettent une sorte de renchérissement dans les formules qu'on voudrait supposer n'être jamais sorties de leur plume ou de leurs lèvres. Tout ceci n'est pas nouveau, car une longue tradition courtisanesque et bureaucratique y a préparé les esprits. A ce point de vue, on peut dire que le protocole usité dans les capitulaires procède de celui des constitutions impériales. Le préambule de ces ordonnances est très variable. L'édit de Chilpéric porte *pertractantes in Dei nomine cum optimatibus*, etc., ce qui n'est pas la formule romaine. Il en est de même du décret de Childebert II. Le préambule du *Pactus pro tenore pacis* ne s'est pas conservé; et tel préambule d'un édit de Clotaire est copié presque textuellement sur une novelle de l'empereur Valentinien III [9].

Comme les empereurs romains, les rois francs parlent volontiers de l'intérêt matériel ou moral des peuples qui leur sont confiés par Dieu; en même temps, les rois francs faisaient revivre les lois impériales sur le crime de lèse-majesté [10]. La pénalité était la même que sous l'empire romain.

Ce pouvoir monarchique n'a pas été imposé par la force, il existait, on le subit; il fonctionna, on crut volontiers qu'on ne pouvait s'y dérober et on se résigna.

XIII. Le palais. — Si la royauté mérovingienne ressemble à l'empire, la ressemblance n'est pas moins grande entre les organes du pouvoir. Autour du chef de l'État nous trouvons d'abord le palais, c'est-à-dire l'ensemble des gens qui sont attachés à la personne du roi, dignitaires, fonctionnaires, officiers de la maison, employés, serviteurs. Comme à Rome et à Constantinople, les palatins forment une *milice*, où l'on avance de grade en grade. Les uns rendent des services personnels. Ce sont les échansons, les sénéchaux, les maréchaux, etc. Les autres traitent les affaires politiques ou administratives. Ils sont répartis entre différents bureaux, ou *scrinia*, comme à Rome. Parmi ces derniers, on distingue les écrivains, *notarii, scribæ, commentarienses*, les rédacteurs, *cancellarii*, et les référendaires qui sont chargés de présenter les actes à la signature et d'y apposer le sceau. Viennent ensuite les archivistes, les trésoriers, les intendants ou administrateurs des domaines, *domestici*, enfin les comtes du palais, chargés de diriger et de préparer la procédure devant le tribunal du roi. Comme on le voit, les rois francs, en s'appropriant les institutions impériales, ne prirent même pas la peine de changer les noms.

Regardons tout ceci dans un plus grand détail. Le mot *palatium* — qu'on rencontre souvent — a deux sens : il désigne un édifice servant de demeure royale, un « palais »; ou bien encore l'entourage du roi qui se déplace à sa suite. Nous lisons la mention de *priores palatii* [11], de *proceres palatii* [12], de *comes palatii* [13]. L'ensemble du personnel est désigné *universus palatii ordo* [14] et son chef Ega, nous dit-on, *palatium gubernabat* [15].

On l'appelle aussi *aula, aula palatina* et *domus regia* [16]. Tout ce langage s'employait sous l'empire, mais on a laissé tomber les épithètes *sacra* et *divina* qui ne reparaissent plus que rarement [17].

Ceux qui étaient au service du palais portaient les noms de *aulici* ou *palatini*, termes déjà en usage sous l'empire [18]. L'emploi qui en est fait montre qu'on attachait à ces mots un sens des plus honorables et ils représentaient une situation privilégiée. Au jugement des hagiographes, il est peu de traits plus honorables pour celui dont ils écrivent la vie que d'avoir passé un long temps en qualité d'attaché au service du palais. On croirait volontiers que la cour des rois rivalise d'austérité avec les cloîtres, car ces saintes gens ont toujours réussi à y mettre en lumière leur sainteté et leur savoir. Ceux qui vivaient ainsi au palais étaient appelés les *nutriti* du roi. Lorsque Childebert élève son fils à la royauté, il lui forme une cour, un *palatium*, et Grégoire de Tours nous en parle en ces termes : *Cui comitibus, domesticis, majoribus atque nutritiis, vel omnibus qui ad exercendum servitium regale erant necessarii, delegatis, eum direxit* [19]. Du Cange propose *nutritis*, ce qui paraît très vraisemblable à Fustel de Coulanges. D'autres textes marquent bien que le terme *nutritus* était d'un usage ordinaire et désignait les membres du *palatium* dans leur relation la plus visible à l'égard du roi [20]. L'auteur de la Vie de sainte Bathilde désigne ceux qui avaient vécu à sa cour par ces mots : *quos ipso dulciter nutrierat* [21]. Abbon écrit à saint Didier : *In palatio regis ubi innutriti fuistis* [22].

Être « convive du roi » est un autre titre d'honneur qu'on trouve mentionné dans la Loi des Burgondes, dans la Loi salique et dans plusieurs Vies de saints [23]. Ce titre faisait de celui à qui le roi le conférait un des premiers personnages du palais et de l'État. Fortunat [24] nous montre l'ascension de Chondo qui est successivement *tribunus*, puis *comes*, puis *domesticus;* enfin, le roi *jussit et egregios inter residere potentes, convivam reddens proficiente gradu.* A Rome, il existait des *amici Cæsaris*, mais également des convives du roi. A défaut du terme nous trouvons la périphrase au *Code Théodosien : Præpositos ac tribunos scholarum, qui divinis epulis adhibentur* [25]. Le *honos mensæ regalis* est signalé par Ammien Marcellin [26] et par Libanius [27].

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XVIII. — [2] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XLIII; l. X, c. XIX. — [3] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 7, 34. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. XIII. — [5] Id., *ibid.*, l. VII, c. XXXIII. — [6] Id., *ibid.*, l. IX, c. XXXV. — [7] Id., *ibid.*, l. V, c. XXI. — [8] *Vitæ Patrum*, l. IV, c. II. — [9] Tit. XXVI, édit. Haenel, p. 212; Novelle insérée dans la *Lex romana Wisigothor.*, tit. VIII. — [10] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XXVI; l. IX, c. XIII; l. X, c. XIX. — [11] *Vita S. Audoeni*, c. III. — [12] *Vita S. Walarici*, c. XXII. — [13] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XVIII; l. IX, c. XII; l. IX, c. XXX. — [14] *Vita S. Eligii*, I, XIII. — [15] Frédégaire, *Chronicon*, c. LXXX. — [16] *Vita S. Lantberti*, c. III; *Vita S. Sigiranni*, c. III; Pardessus, *Diplomata*, n. 323. — [17] *Vita S. Tigriæ*, c. XII; *Vitæ S. Leodegarii*, etc. — [18] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XIX; l. VI, c. XXXV. — [19] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XXXVI. — [20] *Vita S. Wandregisili*, dans *Acta sanct. ordin. S. Bened.*, t. II, p. 536. — [21] *Vita S. Bathildis*, c. X. — [22] Bouquet, *Recueil*, t. IV, p. 46. — [23] *Lex Burgund.*, XXXVIII; *Lex salica*, XLI, 3; Fortunat, *Carmina*, l. VII, n. 16; *Vita S. Columbani*, c. L; *Vita S. Agili*, c. I. — [24] Fortunat, *Carmina*, l. VII, n. 16. — [25] VI, XIII, 1. — [26] XV, V, 27. — [27] *Epist. LX, ad Themistiam.*

Parmi ceux qui vivaient au palais, il y avait des rangs : *principes palatii, primi de latere regis, primi apud regem, majores natu regni* [1]. Tous ceux-ci faisaient partie de l'entourage du roi. Aux uns on décernait l'épithète de *viri magnifici*, de *viri illustres*, ou de *magnificentissimi*. On leur disait : « Votre Grandeur », et ils se sentaient gaillards [2].

Nul ne faisait partie du palais que par la volonté du roi, qui en pouvait exclure qui bon lui semblait. La naissance n'y donnait point droit, mais l'admission constituait une sorte d'obligation à n'en plus sortir qu'avec la permission du roi. On trouve un exemple à l'appui de cette règle dans la Vie de saint Wandrille. Celui-ci avait fait partie du personnel du palais assez longtemps, puis il avait voulu se faire moine et était parti. Le roi Dagobert Ier le fit arrêter et ramener de force; il lui ordonna de reprendre son costume d'homme de cour; non que le roi voulût l'empêcher de se faire moine, mais il le punissait d'avoir pris congé et quitté son service sans autorisation : *quod habitum mutasset sine ejus permissu* [3]. Wandrille obéit, sollicita la permission et l'obtint. On trouve d'autres exemples de démission régulièrement accordées, par exemple saint Hermeland : *Præsentiam adiit regis petivitque ut regalis clementia licentiam daret quatenus, relicta palatina militia, regulari se cœnobio Christo militaturus traderet* [4]. Dans le cas d'indignité par suite de graves délits, le roi prononçait l'exclusion [5].

On pouvait entrer jeune au palais et y passer toute une longue vie, c'était une carrière avec son avancement régulier que nous décrit Fortunat à propos de Chondo [6]. Celui-ci entre jeune au palais et y demeure sous cinq rois. Thierry le fait *tribunus*, Théodebert le fait *comes;* il obtient un nouvel avancement sous Théodebald, probablement *domesticus* sous Clotaire Ier et Sigebert fait de lui un *conviva*. Tout cela se passe sous les premiers rois d'Austrasie. Autres exemples de *cursus honorum* dans la Vie de saint Bonitus [7] et dans celle de saint Didier de Cahors.

Voici comment un contemporain s'exprime en s'adressant à un haut personnage [8] :

Principis arbitri Sigiberti magnus haberis;
Judicium regis fallere nemo potest.
Elegit sapiens sapientem et amator amantem.
. . . . . .
Illius ex merito didicisti talis haberi,
Et domini mores, serve benigne, refers.

« C'est le choix du prince qui t'a fait grand, et le jugement du prince est infaillible. Il t'a choisi pour ta sagesse et il a fait de toi son ami. C'est lui qui t'a appris à être tout ce que tu es; tu reproduis, fidèle serviteur, les vertus de ton maître. »

Les vies de saints évêques et de saints abbés nous les montrent assez souvent à la cour, dès leur prime jeunesse. *Dum apud regem puerulus habitarem*, dit saint Ouen dans la *Vita S. Eligii*, I, 6. Il était assez d'usage, en effet, d'envoyer un fils « à la cour du roi », « pour qu'il soit nourri au palais », et « pour qu'il y soit instruit [9] ». Quelquefois un jeune homme entre directement au service du roi; d'autres fois, il commence par se mettre au service d'un des grands avant de passer à celui du roi [10]. Ici se place la question de l' « école du palais », dont nous avons déjà déterminé le caractère (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1805-1813).

Après quelques années de formation à la cour, le jeune homme prenait rang *inter aulicos*. Son service commençait, service qu'on désignait sous le nom de *militia* [11], *militare*, et nous retrouvons encore dans Flodoard : *In palatio militare* [12]. Cette milice comprenait plusieurs catégories d'emplois et de fonctions sous le vocable général de *ministeria* ou *officia palatina* [13]; il y avait les emplois de service domestique et les emplois de service politique.

Dans la haute domesticité, nous rencontrons : 1° les échansons, *pincernæ*, sous un *princeps pincernarum*, personnage considérable [14]; nous savons que saint Bonitus fut *princeps pincernarum* [15] et saint Jérôme avait remarqué que la dignité d'échanson était très élevée chez les rois barbares : *cum apud reges barbaros maximæ dignitatis sit regi poculum porrexisse* [16]. A côté de ces dignitaires se trouvent les *mapparii* qui présentent au roi la serviette lorsqu'il se met à table et la reçoivent de ses mains lorsqu'il en sort [17].

2° Ensuite viennent les *cubicularii* ou chambellans (voir *Dictionn.*, t. III, col. 140-149) qui ont la garde et le soin de la chambre du roi [18]; ce sont gens puissants et qui peuvent prétendre à tout : Berthaire arrivera à commander une armée [19].

3° Les sénéchaux, *senescalci*, ont soin des maisons royales et gouvernent le personnel d'ordre inférieur. Le nom et la fonction sont d'origine germanique, mais, si le point de départ est fort humble — le sénéchal peut être esclave — le point d'arrivée ne connaît pas de limite, puisqu'on relève les signatures de sénéchaux sur les diplômes royaux après celles des optimates et des comtes. On lit le nom d'un sénéchal, Waldebert, qualifié *vir inluster*, sur un diplôme (douteux) de 637 [20]; mais sur un diplôme authentique de Clotaire III, en 658, on lit les noms de plusieurs sénéchaux [21]. Sur un diplôme de Clovis III, en 692, les deux sénéchaux Benedictus et Chardoinus signent à la suite des optimates et des grafions [22]. Dans une formule de Marculfe [23], les sénéchaux sont signalés au milieu des *referendarii*, des *domestici*, des *cubicularii*.

4° Les maréchaux, *marescalci* — encore un nom germanique — ont la charge de l'écurie; mais ce titre ne se rencontre pas dans les documents d'origine franque. Il manque dans la Loi salique, sauf le texte d'Hérold, et se lit dans la Loi des Alamans : *Marescalcus cujusque qui super duodecim caballos* [24]. Au mot *marescalcus* on préférait les mots *stabularius* [25], *equorum custos* [26]. Le chef s'appelait *comes stabuli*, comme dans le *Code Théodosien* [27]. Nous connaissons plusieurs personnages ayant porté ce titre : *Cuppa, comes stabuli Chilperici*

[1] *Vita S. Audoeni*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, col. 612; *Vita S. Martini Vertav.*, c. VI; Frédégaire, *Chronicon*, c. XXXVI; *Vita S. Leodegarii*, c. VI; *Vita S. Rusticolæ*, c. XXIII; Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IV, c. XIII; l. V, c. XXXIII; l. VII, c. XXXII. — [2] Marculfe, l. I, n. 24. — [3] *Acta sanct. ordin. S. Bened.*, p. 528, 536. — [4] Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 633. — [5] *Decretio Childeberti II*, dans Boretius, *Capitularia*, p. 8; Frédégaire, *Chronicon*, c. LXXXVI. — [6] *Carm.*, l. VII, n. 16. — [7] *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 352. — [8] Fortunat, *Carmina*, l. VII, n. 1. — [9] *Vita S. Austregisili*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 95; *Vita S. Hermelandi*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, col. 633; *Vita Lantberti*, c. III; *Vita Licinii*, dans *Acta sanct.*, févr. t. II, col. 678; *Vita S. Filiberti*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 818. — [10] *Vita Lantberti*, c. III; *Vita S. Arnulfi*, c. IV. — [11] *Vita S. Valentini*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 411. — [12] *Histor. Remens. Eccles.*, II, 5. — [13] *Vita S. Desiderii Caturcensis*, c. I; *Vita S. Wandregisili*, c. VI. — [14] *Vita S. Sigiranni*, c. I, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 433; *Vita S. Hermelandi*, c. III. — [15] *Vita S. Boniti*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 352. — [16] S. Jérôme, *Quæst. in Genesim*, XL, 1. — [17] *Vita S. Austregisili*, c. I, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 95. — [18] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. LII; *Vita S. Severini Agaunensis*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, p. 569. — [19] Frédégaire, *Chronicon*, c. XXXVIII. — [20] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 284. — [21] Tardif, n. 15; Pertz, *Diplomata*, n. 35. — [22] Tardif, n. 32; Pertz, n. 64; Pardessus, n. 429. — [23] Marculfe, *Formulæ*, l. I, n. 25. — [24] *Lex Alamann.*, tit. LXXIX, 4; alias, tit. LXXXI, 4. — [25] Grégoire de Tours, *Mirac. S. Martini*, l. I, c. XXIX. — [26] Id., *ibid.*, l. V, c. XLIX. — [27] *Code Théodosien*, l. XI, tit. XVII; l. VI, tit. XIII.

regis [1], *Leudegisilus comes stabuli Guntehramni* [2]; *Æborinus comestabulus* [3]; un *stabulariorum præpositus* [4]. Ces fonctionnaires seront appelés parfois au commandement des armées [5]; ils ouvrent la liste des connétables.

5° Le *spatharius*, ou porte-glaive, est signalé dans une lettre de Childebert à l'empereur Maurice; on le retrouve chez les Francs, les Burgondes [6], les Wisigoths [7], et à la cour de Constantinople [8]. Nous lisons dans la VIe lettre de Léon III : *Misit imperator patricium et spadarios.*

6° La chapelle du roi, riche principalement de reliques qui suivaient le prince dans ses déplacements [9]: *Rex pignora multa sanctorum quæ secum deferebat, ut mos est regum.* Nous aurons l'occasion de dire la place que tenaient les reliques dans les idées et les croyances du temps; elles alimentaient nombre de superstitions. Il n'y avait guère de justice ni de procédure sans les reliques de quelque saint. Sans elles, le serment de fidélité et d'obéissance au roi n'eût probablement pas été valable. On lit dans une formule de Marculfe (l. I, n. 40) : *Per pignora sanctorum quæ illuc direximus, debeant promittere et conjurare.* La chapelle était desservie par un personnel assez nombreux. Le titre d'*archicapellanus*, qui apparaît dans la Vie de saint Berthaire, pourrait y être une addition de date postérieure. Il est probable qu'on désignait le chef de ce personnel clérical par ces mots : abbé de l'oratoire du palais, que nous lisons dans la Vie de saint Didier de Cahors : *Rusticus abbatiam palatini oratorii gessit;* on a peut-être aussi fait usage de *custos reliquiarum* qu'on retrouve encore au temps d'Hincmar [10].

7° Le roi avait ses médecins [11], dont le premier portait le titre d'*archiater* (voir MÉDECINS). Nous connaissons Marileife, premier médecin de Chilpéric [12], et Pierre, premier médecin de Thierry II [13].

8° Parmi ceux qui vivaient à la cour pour y trouver l'occasion de briller ou de plaire, il faut encore signaler les musiciens et les chanteurs. Dans la Vie de saint Ansbert, nous lisons ceci : *Cum coram rege consueto more diversa musicæ artis instrumenta in chordis et tibiis audiret personantia* [14]. Dans la Vie de saint Éloi, nous entrevoyons un *cantor in regis palatio laudatus* (II, 6), et nous savons que Théodoric, roi des Ostrogoths, envoya à Clovis un *citharœdus in arte sua doctus* qui lui avait été demandé par le roi franc [15].

9° Faut-il mentionner les poètes de cour? Nous ne connaissons que Fortunat (voir ce nom), mais il a dû avoir des émules, la matière et la clientèle ne manquaient pas, d'autant que plusieurs rois francs eurent un goût marqué pour les vers latins. S'il y avait des artisans en vers germaniques, nous ne les connaissons pas et leur production non plus. Certains ont avancé l'existence d'une poésie qui chanta les actions de Clotaire II et de Dagobert Ier et d'où sortit peut-être l'abondante floraison des chansons de geste du Moyen Age [16]. C'est possible et même probable, mais ce qui en reste est si peu de chose qu'on ne peut guère en parler.

10° Le palais n'était pas seulement ce qu'on vient de dire, c'était encore le centre du gouvernement, la capitale administrative du royaume, en un mot : les bureaux ou les ministères. La paperasserie régnait alors comme elle le fait de nos jours; on ne voyait que diplômes royaux, *testamenta regalia;* ordres, *præcepta* ou *auctoritates;* ordonnances d'intérêt général, *decreta, edicta, capitula;* lettres de donation, de vente, d'échange, *chartæ.* La Vie de saint Austrégisile a conservé l'histoire d'un homme qui se fit faire, par un employé du palais, un faux diplôme, afin de se mettre en possession d'une terre du fisc [17]; c'est donc que la cession d'une terre n'allait pas sans un acte écrit. Ces écritures réclamaient des scribes nombreux parmi lesquels nous arrivons à distinguer les *notarii* [18] ou *amanuenses*, les *scriptores* [19] ou *scribæ* [20], les *commentarienses* [21]. Fustel de Coulanges fait remarquer que tous ces noms sont latins, ce sont ceux qui étaient en usage dans l'empire romain et les rois francs n'ont guère fait que prendre à leur service les bureaux de l'ancien préfet du prétoire ou du maître des milices. Rien n'est plus vivace qu'une bureaucratie; elle est en possession d'une langue et de formules qui possèdent le mystérieux pouvoir de produire les mêmes effets en des circonstances différentes et ceux qui savent en user sont des gens dont on ne se sépare pas volontiers. Aussi, les *cancellarii* durent, sauf pour eux à changer de noms ou de titres. Chanceliers, référendaires ont su se rendre indispensables, ils jouissent d'une sorte de faveur que eur procure la familiarité de leurs fonctions, car il leur appartient de présenter au roi les diplômes à la signature; même l'un d'entre eux est dépositaire de l'anneau et du sceau royal, et il les appose sur les diplômes [22]. Nous connaissons plusieurs de ces référendaires; Ausebald sous Théodebert Ier en Austrasie, Flavius et Asclépiodote sous Gontran en Burgondie, Marcus et Faramund en Neustrie sous Chilpéric, Boso et Siggo sous Sigebert, Charimer, Gallomagnus et Otto sous Childebert, Baudin et Charégisile sous Clotaire II, Audoenus et Chadoinus sous Dagobert Ier [23].

11° Le trésor consiste en trois choses : 1. un dépôt contenant l'or et l'argent monnayé : *ærarium* [24], *fiscus* [25] ou *camera* [26]; 2. des chambres où se conservaient les objets précieux et les objets d'art [27]; 3. un endroit où on entassait les diplômes, les lettres royales [28]; en somme, quelque chose comme la concentration des caves de la Banque de France, des galeries du Garde-meuble et des salles des Archives nationales. A ces différents services sont attachés des *camerarii* [29] et des *thesaurarii*. Pour ces derniers, nous lisons cette bonne définition de leur emploi chez un hagiographe : *Opulentissimos thesauros summamque palatii supellectilem hujus arbi-*

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. v. — [2] Id., *ibid.*, l. III, c. XXXII. — [3] Frédégaire, *Chronicon*, c. II. — [4] *Lea Wisigothorum*, IV, 4. — [5] *Vita S. Licinii.*, c. VII, dans *Act. sanct.*, févr. t. II, p. 678. — [6] *Lex Burgond.*, tit. LII. — [7] *Conc. Toletan. VIII*, en 683. — [8] Jaffé, *Reg. pont. rom.*, p. 383. — [9] *Vita Bertharii*, dans *Acta sanct.*, août t. I, p. 170. — [10] Hincmar, *De ordine palatii*, c. XVI. — [11] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. XXXVI; l. VIII, c. XXXI. — [12] Id., *ibid.*, l. V, c. XIV; l. VIII, c. XXIX; cf. l. X, c. XV. — [13] Frédégaire, *Chron.*, c. XXVII. — [14] *Vita S. Ansberti*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 1050. — [15] Cassiodore, *Variar.*, II, XLI. — [16] A. Darmesteter, *De Floovante vetustiore gallico poemate et de merovingico cyclo. Adjecit nunc primum edita Olavianam Flovents Sagæ versionem et excerpta e Parisiensi codice : « Il libro di Fioravante »*, in-8°, Parisiis, 1877. — [17] *Vita S. Austregisili*, c. III, dans *Acta sanct. ordin. S. Bened.*, t. II, p. 96. — [18] *Vita S. Eustasii*, c. VI, dans *ibid.*, t. II, p. 118; Pardessus, *Diplomata*, n. 163; *Vita Rictrudis*, c. XV, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 539. — [19] *Vita S. Mauri*, c. LII; Pardessus, *Diplomata*, n. 190. — [20] *Vita S. Ansberti*, c. VII. — [21] *Vita S. Medardi*, c. IX; *Vita Maximini*, c. XI; dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 394. — [22] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. III; *Vita S. Agili*, c. XIV, dans *Acta sanct., ord. S. Bened.*, t. II, p. 321. — [23] Grégoire de Tours, *Hist.Franc.*, l. V, c. XXIX; l. V, c. XLVI; l. IX, c. XII, XXIII, XXVIII; l. X, c. XIX, XXXI; Fortunat, *Carmina*, l. VII, n. 22; l. IX, c. XII; *Mirac. S. Martini*, l. I, c. XXV; *Gesta Dagoberti*, c. XLII; Mansi, *Conc. ampl. coll.*, t. IX, col. 945. — [24] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XXXVI; l. IX, c. IX; Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 268. — [25] Frédégaire, *Chronicon*, c. XXVII; *Gesta reg. Francor.*, 42. — [26] *Gesta Dagoberti*, c. XXXIII; ce mot ne se lit pas dans les documents d'époque mérovingienne, mais il est d'usage officiel au IXe siècle, par exemple : *Edictum Pistense*, c. XIV, en 864. — [27] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XXXV. — [28] *Gesta Dagoberti*, c. XXXIX; Tardif, n. 34; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XIX. — [29] Id., *ibid.*, l. IV, c. XXVI; l. VI, c. XLV; Frédégaire, *Chronicon*, c. IV.

trio rex Dagobertus commisit, ad ejus obtutum data recondebantur, ad ejus nutum danda proferebantur [1].

Dans ces bureaux, on gardait, au moins dans les premiers temps, les registres des impôts. Cela ressort d'une remarque faite par Grégoire de Tours : comme on lui montre un registre d'impôts relatif à sa cité, il dit que ce registre est faux et « qu'il ne vient pas du trésor du roi » : *hic liber a regis thesauro delatus non est* [2]. Il est probable que le trésor conservait quelques comptes de recettes et de dépenses.

Nous avons parlé déjà des *domestici* qui, sous l'empire, étaient des gardes du corps (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 632-648); ce nom avait été conservé dans le palais mérovingien, mais il y avait changé de sens. Dans ce palais, le mot *domesticus* s'appliquait à deux catégories de fonctionnaires : ceux qui exerçaient la surveillance, en dehors du palais, sur les domaines royaux, *villæ fiscales*, disséminés partout [3]. Pour cette raison, on les nommait *custodes villarum regalium* [4]. L'ensemble de ces propriétés royales était partagé en circonscriptions, dont chacune avait à sa tête un de ces fonctionnaires [5]; ils représentaient les directeurs du domaine. Dans l'intérieur même du palais, on trouve d'autres *domestici* ou *regalis aulæ domestici* dont les attributions étaient d'ordre purement financier.

Ils surveillaient et réglaient les dépenses des différents services et les documents officiels les font figurer à côté des optimates, des comtes et des maires. C'était un titre auquel on ne parvenait qu'assez tard, après avoir suivi la filière comme cet Austrasien nommé Chondo qui, après avoir été *tribunus*, devient *comes* et, finalement, *domesticus*. De même, Charégisile sera successivement *referendarius* et *domesticus*. Ces personnages ont le titre de *vir illuster* [6], ils figurent d'habitude avec les plus hauts fonctionnaires, parmi les juges du tribunal royal [7] et parmi les conseillers du roi. On ignore leur nombre, mais deux diplômes en nomment quatre comme siégeant à la fois [8]. La Vie de saint Arnoul de Metz nous dit que cette charge « entraînait la surveillance et le soin de toute la maison » en même temps qu'elle valait à celui qui en était titulaire l'un des premiers rangs dans l'entourage royal [9]. Au VIe siècle, Fortunat écrit que, sous l'autorité d'un *domesticus*, « le vénérable palais était florissant et la maison était heureuse sous l'œil vigilant de ce gouverneur »,

Florebant pariter veneranda palatia tecum,
Plaudebat vigili dispositore demus [10].

Enfin, il existait un *comes palatii*, « comte du palais » [11], qui avait surtout des attributions judiciaires. Il lui appartenait de diriger la procédure dans le tribunal royal, d'introduire les parties, d'écouter les témoignages, d'examiner les pièces écrites; c'était lui surtout qui rédigeait le rapport sur chaque affaire, rapport d'après lequel le roi rendait sa sentence [12]. Il est à peine besoin d'ajouter que ce personnage, comme tous les membres du palais, pouvait être chargé de missions au dehors, d'ambassades, de charges administratives ou de commandements militaires.

Il n'existait aucune différence, au point de vue de l'organisation, entre le palais de Neustrie et le palais d'Austrasie. Les mêmes emplois existaient dans tous les deux; ils paraissent avoir été créés dès l'origine, par exemple dès le temps de Thierry et de Théodebert en Austrasie. Ces emplois ne sont pas militaires, bien que ceux qui en sont pourvus soient, d'ordinaire, des guerriers. On serait donc loin de la vérité en se figurant le roi mérovingien vivant dans un pur entourage de guerriers.

12° En ce qui concerne le costume, nous sommes fort mal renseignés. Un contemporain qui vivait dans le palais dépeint un de ses collègues vêtu d'une robe de soie avec une ceinture d'or et de pierres précieuses : *Utebatur auro et gemmis in habitu, habebat zonas ex auro et gemmis comptas, necnon et bursas eleganter gemmatas, lineas vero metallo rutilas, orasque sarcarum auro opertas, cuncta quidem vestimenta pretiosissima, nonnulla etiam holoserica* [13]. D'après quelques statues et bas-reliefs qui nous sont restés, il semble que le costume romain, tel qu'il avait été au Ve siècle, se soit maintenu dans le palais, au moins en temps de paix. L'insigne des fonctionnaires était, comme au temps de l'empire [14], la ceinture d'or, *cingulum aureum*, *balteus aureus*. Saint Éloi portait le *cingulum aureum* [15]. Saint Ouen figurera longtemps parmi les *proceres*, *sub aureo balteo* [16]. Nous voyons un certain Ulfus, *ministro reginæ Chrodosinthæ*, demander à saint Germain la guérison et lui en donner le prix en jetant aux pieds du saint son *balteus* [17]. Ce baudrier ou ceinturon d'or n'était pas un insigne militaire, puisque nous voyons que saint Éloi et saint Ouen le portaient. De même, saint Licinius fut honoré par le roi *cingulo militiæ* [18]; or, sa *militia*, son service, consistait dans l'emploi de *procurator*. Saint Sigiranne portait aussi le *cingulum* [19]. Déjà au temps de l'empire, le *cingulum* était l'insigne des fonctionnaires civils aussi bien que des officiers de l'armée; même les employés de bureau avaient le *cingulum* [20].

Le palais était à la fois une cour et un centre administratif; on y passait du service domestique dans le service gouvernemental.

Les rois francs n'avaient pas de capitale, dans le sens moderne du mot. Paris, Metz, Orléans l'emportaient sur les autres villes, mais n'étaient pas résidences royales et siège de l'administration. Le gouvernement résidait dans le palais, c'est-à-dire dans cet entourage du roi; il se déplaçait avec lui, le suivait de *villa* en *villa*, et ne le quittait jamais. Le palais avait conservé en partie le caractère des résidences royales dans la Germanie, c'était une capitale sans doute, mais une capitale nomade.

De plus, le palais était le tribunal suprême de tout le royaume. La justice appartenait, en dernier ressort, aux hommes du palais, siégeant autour du roi. Les juges des plus graves débats étaient les chambellans, les sénéchaux, les référendaires. On lit dans la Vie de saint Évroult « qu'il servait dans les emplois du palais; doué d'une grande facilité de parole, il siégeait parmi les courtisans pour juger les procès et se montrait le plus habile d'entre eux [21] ».

Le palais était aussi le conseil suprême de l'État. Les principaux d'entre les *aulici* étaient les conseillers

[1] *Vita S. Desiderii Cadurcensis*, c. III. — [2] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IX, c. XXX. — [3] Marculfe, l. I, n. 39; l. II, n. 52. — [4] *Chronicon Fontanellense*, c. I. — [5] *Vita sancti Arnulfi Mettensis episcopi*, c. IV. — [6] Fortunat, *Vita Germani*, c. LX; Pardessus, *Diplomata*, n. 359, 377. — [7] Marculfe, l. I, n. 25. — [8] En 648, Pardessus, *op. cit.*, n. 313; en 693, *ibid.*, n. 431. — [9] *Vita S. Arnulfi Mett. ep.*, c. VIII, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 152. — [10] Fortunat, *Carmina*, l. VII, n. 16. — [11] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XIX; l. IX, c. XII, XXX. Un diplôme de 663, dans Pardessus, *op. cit.*, n. 349, fait supposer qu'il y avait deux ou plusieurs comtes alternant entre eux pour le service; peut-être y avait-il un suppléant à côté du titulaire. — [12] Archives nationales, Tardif, n. 14, 15, 22, 28, 32; Pardessus, *Diplomata*, n. 331, 332, 394, 418, 429; Marculfe, l. I, n. 37. — [13] *Vita sancti Eligii ab Audoeno*, I, 12. — [14] *Code Théodosien*, l. VIII, tit. I, lex 11; l. X, tit. XXVI, lex 1. — [15] *Vita sancti Eligii*, I, 13. — [16] *Vita sancti Filiberti*, dans *Acta sanct. ord. sancti Bened.*, t. II, p. 818. — [17] Fortunat, *Vita sancti Germani*, c. XXI. — [18] *Acta sanct.*, févr. t. II, p. 683. — [19] *Vita Sigiranni*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 433. — [20] *Code Justinien*, l. I, tit. XXIII, lex 7; l. I, tit. XL, lex 14. — [21] *Vita sancti Ebrulfi*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, p. 354.

du roi. Plusieurs vies de saints, Colomban, Agile, nous montrent qu'on leur donne ce titre de *consiliarius* [1]. Lorsqu'ils se trouvent réunis, ils traitent les questions les plus graves, préparent les actes législatifs, les traités. C'est du palais que partent tous les diplômes, toutes les nominations de comtes et d'évêques, tous les décrets de donation de terre ou de confiscation, tous les ordres de levées d'impôts ou de levées d'hommes pour la guerre. Beaucoup d'évêques sortaient du palais; ils y avaient été élevés; ils y avaient rempli des emplois durant de longues années. La plupart des comtes et des ducs en avaient traversé les offices avant d'aller administrer les provinces. Les ambassadeurs envoyés à l'étranger, les *missi* chargés de parcourir et de surveiller les provinces, étaient toujours des hommes du palais.

« Le palais, conclut Fustel de Coulanges, était un grand corps qui ne se séparait pas du roi et duquel le roi ne se séparait pas. Le roi n'agissait pas sans consulter le palais. Il gouvernait le royaume par l'intermédiaire du palais. Si le roi était mineur, c'était le palais qui gouvernait au nom de l'enfant. On peut regarder le palais comme l'institution capitale, l'institution maîtresse de l'époque mérovingienne [2]. »

XIV. Le maire du palais. — (Voir *Dictionn.*, t. x, col. 1219-1222.) A la tête des palatins était le maire du palais, c'est-à-dire l'intendant général chargé de commander cette armée de fonctionnaires. Tous les grands propriétaires romains avaient leur *major domus*. La *cura palatii* était la première charge de la maison impériale. Il paraît donc naturel de rattacher l'institution du maire du palais aux habitudes romaines. « On n'avait pas songé, dit très justement Fustel de Coulanges, en instituant ce maire, à faire de lui un homme politique et un chef de l'administration; mais il le fut pour cette seule raison que toute la vie politique et toute l'administration se concentraient dans le palais. On n'avait pas pensé à fixer ses attributions, mais il se trouvait que le palais possédait en soi la justice suprême, la gestion des finances, le gouvernement tout entier; le chef de ce palais fut donc le premier des juges, le premier des trésoriers, le premier des administrateurs... Ses attributions, sans être bien définies, s'étendent à tout. »

C'est, de fait, un premier ministre, ou plutôt un ministre unique, et — si l'on veut bien nous passer la comparaison — un grand vizir. Quelques historiens modernes ont cru que le maire du palais était élu par les grands eux-mêmes et jouait ainsi le rôle d'un chef de l'aristocratie contre les rois; mais cette opinion, qui ne s'appuie que sur un passage équivoque de l'abréviateur de Grégoire de Tours, est démentie par l'ensemble des textes. Tout ce qu'on peut concéder, c'est que le roi, avant de nommer le maire du palais, prenait quelquefois l'avis des grands. Telle était du moins la règle primitive. « Les choses ont changé plus tard. Dans le dernier tiers du VIIe siècle, les relations du palais avec le roi se sont altérées; le développement du système des bénéfices a modifié la situation du maire. Pour ces raisons, des guerres civiles ont éclaté, et l'on a vu le palais élire à la fois son maire et son roi. Un peu plus tard encore, le maire est devenu un personnage tout à fait indépendant. Il a fini par s'emparer du trône. Mais il faut bien entendre que, pendant les trois premiers quarts de la période mérovingienne, le palais n'était que l'ensemble des serviteurs du roi, et que le maire du palais n'était que celui d'entre eux que le roi chargeait du commandement en son nom [3]. »

XV. L'administration provinciale. — Le mode d'administration importe d'autant plus à connaître qu'il doit nous apprendre comment un gouvernement touche aux sujets et pénètre la vie des hommes. Le caractère de l'administration provinciale répond à celui du pouvoir central. Ici encore, le fond est tout romain. La division de la Gaule en dix-sept provinces est tombée en désuétude; mais les cités subsistent, avec leurs circonscriptions à la fois urbaines et rurales, à peu près égales à celles de nos départements. Le territoire de chaque cité comprenait, en nombre indéterminé, des cantons ou *pagi*, et des villages ou *vici*, pourvus de chefs locaux et, néanmoins, faisant partie intégrante de la cité. L'union de la ville et de la campagne en une même cité était l'un des traits essentiels du système romain.

Dès avant l'arrivée des Francs, la préfecture des Gaules a disparu et les provinces aussi, du moins en tant que grandes circonscriptions administratives; ainsi le mot *provincia* a perdu son sens dans la langue des Mérovingiens. Grégoire de Tours s'en sert avec le sens vague de « pays », de « région »; mais le sens ancien se conserve dans la langue ecclésiastique. De même que la *provincia* disparaît, les noms anciens de *Belgica prima* ou *Lugdunensis prima* disparaissent et sont remplacés par des noms de régions : *Francia*, *Burgundia*, *Britannia*, qui répondent à des conditions nouvelles, ou bien *Aquitania*, *Provincia*, qui répondent à des conditions anciennes. *Gallia* n'a plus qu'un sens géographique.

Cependant, les cités persistent parce que c'est l'ancienne division qui reste officielle. Dans le pacte d'Andelot, il est parlé « de la cité de Paris avec tout son territoire et sa population »; de même, il est question des « cités de Senlis, de Meaux, de Tours, de Poitiers, d'Avranches, de Limoges, de Bordeaux, de Cahors, d'Albi [4] ». Or, ce sont toutes les mêmes cités qu'au IVe siècle.

Au temps de l'empire gallo-romain, principalement aux IIIe et IVe siècles, lorsqu'une ville gagnait de l'importance, elle tendait à se détacher de l'ancienne cité et à former une cité nouvelle. Le mouvement se continua, mais si le nombre total augmente de quelques unités, il demeure vrai de dire que, en général, les *civitates* sont demeurées, sous la domination franque, ce qu'elles avaient été sous l'empire romain.

Par conséquent, maintien de la division administrative ancienne, la *civitas*, et dans la *civitas*, maintien de l'union entre la ville et la campagne.

Cette union a duré, la cité a subsisté comme circonscription administrative; mais, à l'époque mérovingienne, la *civitas* est quelquefois désignée par les mots *territorium* ou *terminus*, notamment chez Grégoire de Tours, par qui nous voyons employer des termes qui sont devenus les noms de nos provinces : *Lemovicinum*, le Limousin; *Tolosanum*, le Toulousain; *Turonicum*, la Touraine; *Pictavum*, le Poitou [5].

A l'époque mérovingienne, il est non seulement question de *civitates*, mais encore de *pagi*, ancienne division remontant à l'époque gauloise et gallo-romaine qui, ni à l'époque des empereurs, ni sous les rois francs, ne fut division officielle. Grégoire de Tours emploie souvent le mot *pagus* pour désigner une fraction de cité, comme dans les exemples suivants : *Nobiliacensis pagus urbis Turonicæ* [6]; *Vosagensem territorii Biturigi pagum* [7]; *pagus Carnotensis qui in Andegavo territorio habetur* [8]; Le même écrivain mentionne aussi d'autres petits *pagi*, comme le *pagus Berravensis* [9] et

[1] *Vita S. Columbani*, c. L; *Vita Agili*, dans *ibid.*, t. II, p. 316-317. — [2] Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, p. 163-164. — [3] Id., *ibid.*, p. 166-182. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XX. — [5] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VII, c. X; l. VIII, c. XXXIX; l. VI, c. XXXI; l. X, c. XXI. — [6] Id., *De gloria confess.*, c. VII. — [7] Id., *Hist. Franc.*, l. IX, c. XIX. — [8] Id., *De mirac. S. Martini*, l. II, c. XLVIII. — [9] Id., *Hist. Franc.*, l. VI, c. XII.

le *pagus Iciodorencis* (Issoire) qu'il appelle également *vicus* [1]. Parfois, cependant, *pagus* se dit de toute une *civitas*, comme dans *pagus Turonicus*, *pagus Suessionicus*. Dans la langue du temps, le mot *pagus* devient un terme assez vague, il a les acceptions que nous donnons aujourd'hui au mot « pays ». Il se dit d'un village comme d'une province; Grégoire s'en sert pour désigner la « campagne » par opposition à la ville [2]. Les chartes, les actes témoignent du même langage et permettent de constater que le mot *pagus* signifie à la fois canton et *civitas*. Dans le langage de la chancellerie mérovingienne, l'emploi fréquent de *pagus* a sa signification la plus large; il n'est pas appliqué à de simples cantons, mais à des cités [3], sauf de très rares exceptions [4]. Le *pagus*-canton a subsisté dans la langue du peuple et dans les habitudes des campagnes; mais, officiellement, il n'existe que le *pagus*-cité. Avec les habitudes de redondance du style mérovingien, il faut s'attendre à rencontrer fréquemment l'expression *pagos vel civitates* [5].

La *condita* est une division territoriale qui ne se rencontre que dans quelques provinces de l'ouest de la Gaule; on la trouve mentionnée dans les formulaires d'Angers et de Tours, où on lit des précisions dans ce genre : *Villa juris mei nuncupante illa, sitam in pago illo, in condita illa* [6]; *res nostras quæ sunt in pago illo, in condita illa, in loco qui vocatur sic* [7]; une charte de 718, relative au Cotentin, porte ces mots : *in pago Constantino, in condeda Quasnacense* [8]. Or, ces formules, rassemblées au VIe siècle environ, reproduisent des usages et des termes antérieurs, probablement, aux invasions. En quoi consistait la *condita?* Nous serions fort gênés de le dire, d'autant plus que cette division n'a jamais rien eu d'officiel ni d'administratif. La *condita* se retrouve au Maine où un canton s'appelle *condita Diablintica*, aujourd'hui Jublains [9]; *condita Sagonnensis* [10] et *condita Noviacensis* [11]. La *condita* se trouve aussi en Bretagne [12] et dans le Cotentin [13].

Plus tard, vers le VIIIe siècle, apparaît une subdivision territoriale appelée *centenæ*, qui semble n'avoir été, dans le principe, qu'un district de police. Les érudits G. Waitz [14] et R. Sohm [15] ont cru découvrir dans la « centaine » une institution toute germanique, aussi ancienne que l'État franc et formant la base de l'administration locale. Mais c'est là encore un de ces systèmes qui s'évanouissent à l'étude des textes. Les centaines n'ont existé en Gaule qu'au VIIIe siècle; on trouve mention de la centaine dans la *Lex Alamannorum*, 36, loi qui n'est pas antérieure au VIIe siècle. En définitive, les *centenæ* sont des associations de propriétaires assurant l'ordre public par un système de poursuite en commun et une sorte d'assistance mutuelle contre le vol. « Les vraies centaines territoriales n'apparaissent pas avant le VIIIe siècle. Sans doute, on ne peut pas affirmer qu'il n'y en ait eu plus tôt dans quelques provinces. Comme nous pensons que les centaines se sont formées peu à peu et à la longue, par une habitude insensible des populations plutôt que par un acte du gouvernement, il est probable qu'avant d'être une institution régulière et générale, ce qui n'eut lieu qu'au temps de Charlemagne, les centaines se constituèrent ici ou là, suivant les besoins particuliers [16]. »

1° *Les comtes des cités.* — Chaque cité avait son évêque. Sous les Romains, au Ve siècle, on trouve, dans la plupart d'entre elles, un agent du pouvoir central qui porte le titre de comte. Les barbares n'ont rien changé à cette organisation. Le comte de la cité, nous dirions aujourd'hui le préfet, est le fonctionnaire par excellence, nommé et révoqué par le roi, sans aucune intervention de la population.

La plaie du fonctionnarisme, ainsi qu'on dit de nos jours, avait été se développant dans l'empire. Au Ier siècle, il n'y avait pour toute la Gaule que quatre gouverneurs de provinces; ils étaient dix-sept au IVe siècle, leur nombre avait cru encore au siècle suivant. Le gouverneur impérial ne se contentait plus d'être représenté dans les *provinciæ*, il l'était aussi dans les *civitates* et ici par des *comites*. Cette réforme, commencée par l'empire, fut continuée par les rois barbares. Déjà les rois burgondes avaient des comtes; on en dénombre trente-deux qui signent la *Lex Burgundionum;* les rois wisigoths avaient aussi des comtes de cités et, chez les Francs, nous constatons l'existence de comtes administrant les cités dès le temps des fils de Clovis [17]; il se pourrait que cette organisation remontât au règne de Clovis.

Dès le VIe siècle, il y avait un comte pour chaque cité, résidant au chef-lieu et administrant tout le territoire. On peut induire des renseignements donnés par Grégoire de Tours que la liste des comtes correspondait à la liste des cités [18]. S'il arrive qu'on voit un comte mérovingien résider dans une ville qui n'avait pas été une cité romaine, cela vient de ce que, avec le temps, quelques villes sont devenues cités, soit parce qu'elles ont acquis une grande importance, soit par suite de partage entre deux rois. Si nous voyons un comte à Châteaudun, qui n'était qu'un simple *castrum*, c'est que cette ville a été détachée de la cité de Chartres, à la suite du partage des états de Caribert [19].

Le comte n'est pas l'unique fonctionnaire, mais il est, à l'époque mérovingienne, le fonctionnaire-type, parce qu'il administre la vraie et essentielle division administrative qui est le comté. Mais il est bon d'observer que ce mot *comitatus*, très employé au VIe siècle, ne désignait pas une circonscription géographique; c'était le nom d'une fonction, d'une dignité [20].

Quand Grégoire emploie le mot *comitatus*, ce n'est pas pour désigner un territoire, mais pour marquer la fonction de celui qui administre ce territoire : *comitatus Meldensis* indique la fonction de comte dans la cité de Meaux [21]. Le sens du *comitatus* est tout à fait clair dans cette phrase : *Firminum a comitatu urbis abegit*, le roi déposa Firmin de la dignité de comte dans cette ville [22]; ou dans celle-ci : *Palladius comitatum in urbe Gabalitana promeruit*, Palladius obtint la dignité de comte dans la cité du Gévaudan [23]. Dans la langue officielle de la chancellerie, la dignité de comte s'ap-

[1] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VI, c. XII et *De glor. confess.*, c. XXX. — [2] Id., *Hist. Franc.*, l. V, c. XIV; l. VIII, c. XVIII. — [3] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 103, 117, 135, 162, 259, 265, 268, 269, 271, 284, 291, 316, 336. — [4] Id., *ibid.*, n. 285, 344. — [5] Frédégaire, *Chronicon*, c. XXIV; Marculfe, *Supplément*, dans Zeumer, *op. cit.*, p. 112. — [6] *Formulæ Turonenses*, n. 4. — [7] *Formulæ Lindenbrogianæ*, n. 26. — [8] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 450. — [9] *Vita S. Dumnoli*, c. VIII, dans *Acta sanct.*, 16 mai. — [10] *Vita S. Rigomeri*, c. IV, dans *ibid.*, 24 août. — [11] *Gesta Aldrici*, c. XXXVI. — [12] A. de Courson, *Cartul. de Redon*, p. 644, 687, 688. — [13] Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 450. — [14] *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 3e édit., t. I, p. 138-139, 216-221. — [15] *Reichs und Gerichts Verfassung*, p. 76, 192-196. — [16] Guérard, *Prolégomènes* au *Polyptyque d'Irminon*, p. 43-44; Fustel de Coulanges, *La monar. franque*, p. 193. — [17] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XIII; *Mirac. S. Martini*, l. I, c. XXIV. — [18] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XIII, XXXV, XL, XLII; l. V, c. XXIV, XXXVII, XLVIII; l. VI, c. XXXI, XLV; l. VII, c. XIII, XXXVIII; l. VIII, c. VI, XVIII, XXII, XXX; *Mirac. S. Martini*, l. I, c. XXIV; *De glor. mart.*, c. LIV, LXXVIII. — [19] On essaya quelque temps d'en faire une cité ecclésiastique; cf. A. Longnon, *Géographie de la Gaule*, 1877, p. 31. — [20] *Vita S. Desiderii Cadurc.*, I, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 527; *Comitatus dignitatem apud Albigem gessit.* — [21] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII. — [22] Id., *ibid.*, l. IV, c. XIII. — [23] Id., *ibid.*, l. IV, c. XL.

pelle *comitatus* ou *comitiva* et l'exercice de cette fonction : *actio comitivæ* [1].

Le mot *comes* garda, sous les rois mérovingiens, le sens qu'il avait sous l'empire; nous savons qu'il exprime l'idée de compagnon, on pourrait dire d'« inséparable », et c'est ce qui a valu à un livre liturgique le nom de *comes*. Le prince a ses *comites* qui, au Ve siècle, exercent dans le palais impérial les plus hautes fonctions; il suffit de rappeler le *comes sacrarum largitionum*, le *comes rei privatæ;* le conseil du prince se compose de *comites consistorii* [2]; comme ce sont des *comites per provincias constituti* qui le représentent [3].

Il en est de même sous les rois francs; le *comes* est un compagnon du roi, la *comitiva* est une dignité du palais que le roi confère à qui bon lui semble. Tels comtes ont des fonctions qui les éloignent de la personne royale, tels autres vivent auprès d'elle, prêts à aller remplir les missions, tels sont, pour ainsi dire, incrustés dans le palais au titre même de leur office; tels le *comes palatii*, le *comes stabuli*.

Le mot *comes* a un analogue, qui est *graf* ou *grafio* tiré de la langue germanique et qu'on rencontre dans la Loi salique [4] et la Loi ripuaire [5]. Nous ne le lisons pas dans Grégoire de Tours, mais dans Frédégaire [6] et dans la Vie de saint Éloi (II, 47, 52, 54). Il apparaît dans les formules de Bignon (n. 8) et dans les diplômes à partir de l'an 640 [7], sous le règne de Clovis II. Le premier témoin de la donation d'Adroald en faveur de Saint-Bertin, en 645, est qualifié *grafio;* on lit : *signum Chuniberti grafionis* [8]. Le terme devient plus fréquent au VIIIe siècle.

Comes et *grafio* étaient synonymes dans la langue de l'époque que nous étudions. Dans la Vie de saint Éloi, le même personnage est appelé successivement *comes* et *grafio* [9] et Paul Diacre nous dit que les Bavarois appellent *grafio* ce que, lui, il appelle *comes* [10]. A ces deux titres était attaché l'honneur du *vir inluster* [11]; mais *comes* a eu plus de succès et la chancellerie mérovingienne s'en est servie pendant un siècle et demi. On rencontre une fois *grafio* dans un diplôme royal de Clotaire Ier, et, par malchance, ce diplôme est faux [12]; c'est également *comes* qui est employé dans les chartes privées, dans les actes de jugement, c'est lui que donnent les formules de Marculfe et de Sens.

Dans les diplômes qui font usage du terme *grafiones*, ce mot tient la place de *comites* dans d'autres diplômes, et il désigne des gouverneurs de provinces ou de hauts fonctionnaires du palais. Dans un diplôme de Clovis II, le grafio Ebérulf est un personnage considérable [13]; un diplôme de Clotaire III est adressé à des *grafiones* qui sont nommés avant les sénéchaux et le comte du palais [14]. Un diplôme de Clovis III montre deux *grafiones* qui siègent au tribunal du roi, après les optimates, avant les sénéchaux, et à la place exacte qu'occupent les *comites* dans les diplômes semblables [15]. Un autre diplôme du même roi nomme, dans le tribunal royal, douze évêques, douze optimates, huit comtes, puis huit grafions, ensuite quatre *domestici*, quatre référendaires, deux sénéchaux; il semble qu'ici les *grafiones* soient distincts des *comites;* en tout cas, ils ont le même rang et on les place les uns à côté des autres, avant les *domestici* et les référendaires; il est possible que les deux titres fussent également portés, mais ils indiquaient des fonctions semblables.

Le *comes* ou *grafio* est à la nomination du roi; il ne dépend que de celui-ci et la population de la cité n'a rien à voir dans le choix de son administration [16]. Un diplôme royal, *præceptum*, établit le comte suivant une formule que nous connaissons et qui débute ainsi [17] : *Præcipue regalis in hoc perfecte laudatur clementia ut inter cuncto populo bonitas et vigilantia requiratur personarum; nec facile cuilibet judiciariam convenit committere dignitatem, nisi prius fides seu strenuitas videatur esse probata. Ergo dum et fidem et utilitatem tuam videmur habere compertam, ideo tibi actionem comitiæ, ducatus, aut patriciatus, in pago illo quem antecessor tuus ille usque nunc visus et egisse, tibi ad agendum regendumque commisimus.*

Dans le plus grand nombre de cas, le roi arrête le choix des comtes parmi les courtisans qui l'entourent. En voici des exemples : Bonitus est successivement *princeps pincernarum*, puis *referendarius*, enfin *erigitur præfecturæ Massiliæ provinciæ;* Siagrius, *post diutina palatii ministeria, comitatus dignitatem apud Albigem gessit;* Licinius élevé dans le palais, *comes stabuli* et puis *comes Andegavensium*.

Le choix du roi n'est contraint d'aucune manière, il dépend de lui seul de désigner un homme de la province ou de la cité même, un Franc ou un Germain, un guerrier ou un homme qui s'est avancé dans les carrières civiles. Les sources du VIe siècle nous ont conservé les noms de cinquante-cinq comtes qui ont gouverné des villes de la Gaule. En voici la liste dans l'ordre alphabétique, avec le nom de la ville gouvernée (quand elle est connue) et les sources [18] :

1. Alpinus, comte de Tours, *Virt. S. Martini*, l. I, c. XXIV-XXV. — 2. Armentarius, comte de Lyon; *Vitæ Patrum*, VIII, 3. — 3. Audo, comte de Paris; *Hist. Franc.*, l. VII, c. XV. — 4. Audovarius; *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXX. — 5. Austrovaldus, comte de Toulouse; *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XLV; l. IX, c. VII, XXXI. — 6. Becco, comte de Clermont-Ferrand; *Virt. S. Juliani*, 16. — 7. Britianus, comte de Clermont-Ferrand; *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXIX. — 8. Berulfus, comte de Tours et de Poitiers; Fortunat, *Carm.*, l. VII, n. 15. — 9. Chramnulfus, comte d'Angoulême; *Hist. Franc.*, l. VI, c. VIII. — 10. Conda; Fortunat, *Carm.*, l. VII, n. 16, 19. — 11. Domigisilus, comte d'Angers; *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII. — 12. Eborinus, comte de Tours; *Virt. S. Martini*, l. III, c. XXXIV. — 13. Eleutherius, comte (puis évêque) de Tournai; Ps.-Fort., *Vita S. Medardi*, II, 6. — 14. Ennodius, comte de Poitiers; *Hist. Franc.*, l. V, c. XXIV. — 15. Eulalius, comte de Clermont-Ferrand; *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII, XXVII; l. X, c. VIII. — 16. Eunius Mummolus, comte d'Auxerre; *Hist. Franc.*, l. IV, c. XLII. — 17. Eunomius, comte de Tours; *Hist. Franc.*, l. V, c. XLVII, XLIX; l. VII, c. XXIII. — 18. Evodius, comte de Clermont-Ferrand; *Vita S. Dalmatii*. — 19. Firminus, comte de Clermont-Ferrand; *Hist. Franc.*, l. IV, c. XIII, XXX, XXXV, XL. — 20. Gaiso, comte de Tours; *Hist. Franc.*, l. IX, c. XXX. — 21. Galactorius, comte de Bordeaux; Fortunat, *Carm.*, l. VII, n. 15; l. X, n. 19. — 22. Galienus, comte de Tours; Fortunat, *Carm.*, l. X, n. 12; *Hist. Franc.*, l. V, c. XLIX. — 23. Gallus, comte de Chalon-sur-Saône; *De glor. mart.*, c. LIII. — 24. Garacharius, comte de Bordeaux; *Hist. Franc.*, l. VIII, c. VI. — 25. Georgius, comte de Clermont-Fer-

[1] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 8. — [2] *Code Justinien*, l. II, tit. VII, lex 23; l. II, tit. XII, lex 25. — [3] *Ibid.*, l. I, tit. XL, lex 3. — [4] *Lex salica*, tit. XLV, LIV. — [5] *Lex ripuar.*, tit. LXXXIV, LXXXVIII. — [6] *Chronicon*, c. XLII, XLVII, LXXIV. — [7] Pardessus, *Diplom.*, n. 294. — [8] *Cartul. de Saint-Bertin*, p. 19. — [9] *Vita S. Eligii*, II, 47, 52, 54. — [10] *Histor. Langobardorum*, l. V, c. XXXVI. — [11] *Vita S. Eligii*, II, 54. — [12] Pardessus, *Diplomata*, n. 136. — [13] Id., *ibid.*, n. 294. — [14] Id., *ibid.*, n. 334. — [15] Id., *ibid.*, n. 429. — [16] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IV, c. XL, XLII; l. VIII, c. XVIII. — [17] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 8; Rozière, n. 7; Zeumer, p. 47. — [18] On ne doit pas chercher dans cette liste les noms des comtes qui ont exercé leurs fonctions en Gaule, dans d'autres royaumes que celui des Francs. Tels sont le comte Gomacharius d'Agde, alors dans le royaume des Ostrogoths, tels encore plusieurs personnages qui paraissent avoir été comtes du royaume burgonde antérieurement à la conquête par les Francs.

rand; *De glor. confess.*, c. XXXIV. — 26. Gundegisilus, comte de Saintes; *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XXII. — 27. Gundovaldus, comte de Meaux; *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII. — 28. Hilarius; Fortunat, *Carm.*, l. IV, n. 12. — 29. Hortensius, comte de Clermont-Ferrand; *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXV; *Vit. Patr.*, IV, 3. — 30. Innocentius, comte de Gévaudan; *Hist. Franc.*, l. VI, c. XXXVII, XXXVIII; l. X, c. VIII. — 31. Justinus, comte de Tours; *Virt. S. Martini*, l. I, c. XL. — 32. Leudastes, comte de Tours; *Hist. Franc.*, l. V, c. XIV, XLVII, XLVIII. — 33. Macco, comte de Poitiers; *Hist. Franc.*, l. IX, c. XLI; l. X, c. XV, XVI, XXI. — 34. Maracharius, comte d'Angoulême; *Hist. Franc.*, l. V, c. XXXVI. — 35. Nantinus, comte d'Angoulême; *Hist. Franc.*, l. V, c. XXXVI. — 36. Nicasius, comte d'Autun; Fortunat, *Vit. S. Germ. Par.*, c. LXXXVI, XCI. — 37. Nicetius, comte de Clermont-Ferrand; *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII. — 38. Nicetius, comte de Dax; *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXXI; l. VIII, c. XX. — 39. Nunnichius, comte de Limoges; *Hist. Franc.*, l. VI, c. XXII. — 40. Ollo, comte de Bourges; *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXXVIII. — 41. Palladius, comte de Gévaudan; *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXIX. — 42. Papulus; Fortunat, *Carm.*, l. VI, n. 8. — 43. Peonius, comte d'Auxerre; *Hist. Franc.*, l. IV, c. XLII. — 44. Romanus, comte de Gévaudan; *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXIX. — 45. Salustius, comte de Clermont-Ferrand; *Hist. Franc.*, l. IV, c. XIII. — 46. Sicharius, comte de Bourges; *Hist. Franc.*, l. VII, c. XIII. — 47. Sigoaldus; Fortunat, *Carm.*, l. X, n. 16, 11; n. 18, 2, 8; cf. l. X, n. 17. — 48. Syagrius; Frédégaire, *Chron.*, c. IV, 5. — 49. Terentiolus, comte de Limoges; *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XXX. — 50. Theodulfus, comte d'Angers; *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII. — 51. Venerandus, comte de Clermont-Ferrand; *Vit. Patr.*, II, 2. — 52. Waddo, comte de Saintes; *Hist. Franc.*, l. VI, c. XLV. — 53. Wado, comte de Cambrai; *Vita S. Gangerici*, c. VII. — 54. Willacharius, comte d'Orléans; *Hist. Franc.*, l. VII, c. XIII; l. X, c. IX. — 55. Werpinus, comte de Meaux; *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII.

De ces cinquante-cinq comtes, il en est huit dont nous ne connaissons pas le comté : ce sont Audovarius, Berulfus, Conda, Eleutherius, Hilarius, Papulus, Sigoaldus et Syagrius. Nous voyons seulement qu'Eleutherius et Berulfus appartiennent à la Neustrie, Audovarius à l'Aquitaine, Syagrius à la Burgundie, Conda, Papulus, Hilarius et Sigoaldus à l'Austrasie.

Les quarante-sept autres se répartissent sur vingt villes, comme on le voit par ce tableau :

I. — *Aquitaine* (37 comtes).

Angoulême.	3	comtes :	Chramnulfus, Maracharius, Nantinus.
Bordeaux.	2	—	Galactorius, Gararicus.
Bourges.	2	—	Ollo, Sicharius.
Clermont-Ferrand.	10	—	Becco, Britianus, Eulalius, Evodius, Firminus, Georgius, Hortensius, Nicetius, Salustius, Venerandus.
Dax.	1	—	Nicetius.
Gévaudan.	3	—	Innocentius, Palladius, Romanus.
Limoges.	2	—	Nunnichius, Terenciolus.
Orléans.	1	—	Willacharius.
Poitiers.	2	—	Ennodius, Macco.
Saintes.	2	—	Gundegisilus, Waddo.
Tours.	7	—	Alpinus, Eborinus, Gaiso, Justinus, Leudastes, Eunomius, Galienus, et Willacharius mentionné à Orléans.
Toulouse.	1	—	Austrovaldus.
—	1	—	Audovarius.

II. — *Burgundie* (6 comtes).

Autun.	1	comte :	Nicasius.
Auxerre.	2	—	Eunius, Peonius.
Chalon-sur-Saône.	1	—	Gallus.
Lyon.	1	—	Armentarius.
—	1	—	Syagrius.

III. — *France* (12 comtes).

a) Neustrie (8).

Angers.	2	comtes :	Domigisilus, Theodulfus.
Cambrai.	1	—	Wado.
Meaux.	2	—	Gundovaldus, Werpinus.
Paris.	1	—	Audo.
—	1	—	Eleutherius.
—	1	—	Berulfus.

b) Austrasie (4).

—	1	—	Conda.
—	1	—	Hilarius.
—	1	—	Papulus.
—	1	—	Sigoaldus.

Grégoire de Tours mentionne encore les villes de Vermand, Rouen et Châteaudun qui avaient des comtes. Quant à un comté de Brioude, il faut y renoncer à cette date. La majorité des villes sur lesquelles nous sommes renseignés, soit treize sur vingt, appartiennent à l'Aquitaine, où Grégoire de Tours est né, où lui-même et Fortunat ont été évêques. C'est donc sur la France au sud de la Loire qu'ils nous renseigneront le plus exactement.

Si nous examinons les cinquante-cinq noms de la liste, nous voyons qu'ils se partagent en deux groupes presque égaux : 30 noms latins et 25 noms germaniques :

Lat. : Alpinus, Armentarius, Britianus, Eleutherius, Ennodius, Eulalius, Eunius, Eunomius, Evodius, Firminus, Galactorius, Galienus, Gallus, Georgius, Hilarius, Hortensius, Innocentius, Justinus, Nicasius, Nicetius (de Clermont), Nicetius (de Dax), Nunnichius, Palladius, Papulus, Peonius, Romanus, Salustius, Syagrius, Terenciolus, Venerandus.

Germ. : Audo, Audovarius, Austrovaldus, Becco, Berulfus, Chramnulfus, Conda, Domigisilus, Eborinus, Gaiso, Garacharius, Gundegisilus, Gundovaldus, Leudastes, Macco, Maracharius, Nantinus, Ollo, Sicharius, Sigoaldus, Theodulfus, Waddo, Wado, Willacharius, Werpinus.

Voici la proportion suivant laquelle ces noms se répartissent entre les trois royaumes :

Lat. : Aquitaine, 21; Burgundie, 6; France, 3 = 30.

Germ. : Aquitaine, 16; Burgundie, 0; France, 9 = 25.

Ici se pose la question du rapport des noms propres à la nationalité de ceux qui les portent. Cette question a été étudiée avec minutie [1] et peut être résumée comme il suit :

a) Avant l'époque d'Auguste, on doit considérer comme Germain quiconque porte un nom germanique, et comme Romain quiconque porte un nom romain.

b) A partir de l'époque d'Auguste, il faut cesser de conclure du nom à la nationalité en ce qui concerne les porteurs de noms romains; beaucoup de Germains, servant dans les armées impériales, portent un nom romain.

c) Cette mode s'affaiblit dès le début du IVe siècle: ceux-mêmes qui servent l'empire conservent volontiers leur nom germanique.

d) La conquête de la Gaule par Clovis décide beaucoup de Gallo-Romains à prendre des noms germaniques.

D'où l'on peut conclure que « tous ceux des comtes francs qui portent un nom romain sont de nationalité

[1] G. Kurth, *Études franques*, in-8°, t. I, Paris, 1919, p. 122-130.

gallo-romaine; aucun d'eux ne peut être considéré comme ayant une origine barbare. Ce sont des fonctionnaires royaux recrutés parmi la population indigène. Quant à ceux qui portent un nom germanique, il n'est pas possible de déterminer leur nationalité sur la foi de ce seul indice. Les uns sont d'origine barbare sans doute, les autres de race gallo-romaine [1]. Quand Fustel de Coulanges écrit que le nom romain ne prouve pas la nationalité romaine, il se trompe tout au moins en ce qui concerne le VIe siècle [2].

Le comte n'est pas nommé à vie, il l'est peut-être pour une année, il doit obtenir son renouvellement. Le roi peut révoquer un comte et les destitutions ont dû être fréquentes au VIe siècle, d'après Grégoire de Tours [3]; plus fréquentes encore au VIIe siècle d'après la *Chronique* de Frédégaire et la Vie de saint Léger.

Dans chaque cité nous ne trouvons qu'un seul comte qui, d'après la formule même de nomination, doit commander au nom du roi « les hommes de toute race, Francs, Burgondes, Romains, qui vivent dans sa circonscription [4] ».

Cette même formule de nomination montre les attributions du comte : il garde au roi une fidélité inaltérable; il maintient la paix parmi toute la population qui lui obéit; il rassemble l'impôt qu'il apporte chaque année en personne et dépose au trésor [5]. C'est au comte de faire arrêter les malfaiteurs, exécuter les jugements, procéder aux saisies, présider aux supplices, recruter les soldats, les conduire en campagne et, au retour de la campagne, punir ceux qui ont refusé de servir [6].

Telles formules ou diplômes nous apprennent que le roi, par un privilège spécial, soustrait une terre d'église à l'autorité du comte : « Vous n'entrerez pas, dit-il, dans ce domaine; vous n'y jugerez pas les procès, vous n'y percevrez pas les amendes judiciaires, vous n'y lèverez aucun tribut, vous n'y ferez aucune réquisition, vous n'y prendrez ni le droit de gîte, ni les fournitures à votre usage, vous n'y exercerez de contrainte à l'égard d'aucun homme, vous n'y exigerez pas le ban militaire [7]. » (Voir *Dictionn.*, t. VII, au mot IMMUNITÉ.)

L'administration du domaine royal était soustraite à l'action des comtes.

Le comte qui avait à régir une cité se transportait de sa personne dans les divers cantons du territoire [8]; il rendait alors la justice et percevait les impôts. Il convoquait son plaid, auquel les hommes libres devaient se rendre. Nous en avons un exemple dans une formule de Marculfe où le roi enjoint aux comtes *ut omnes pagenses vestros bannire et locis congruis per civitates, vicos et castella congregare faciatis* [9]. Ce n'étaient pas seulement les Francs, mais tous les hommes libres sans distinction de race : *omnes pagenses vestros, tam Francos, Romanos, vel reliquas nationes*, qui y comparaissaient.

Le traitement fixe dont jouissaient les fonctionnaires romains avait disparu, mais il restait au comte mérovingien des fournitures en nature et une part des amendes; ceci suffisait pour lui procurer un gros revenu.

2° *Les ducs.* — Ceux-ci sont des fonctionnaires placés hiérarchiquement au-dessus du comte [10]; ils ont gardé leur nom romain : *duces*. Comme à l'époque romaine, ce sont des chefs militaires, mais se transforment assez vite en gouverneurs de provinces, cela dès le VIe siècle. Au VIIe, il n'existe plus guère de différence entre ducs et comtes, c'est pour les uns et les autres la même formule de nomination [11]. Un duc gouverne en général plusieurs comtés. Nous rencontrons dans Grégoire de Tours un duc qui commande aux *civitates* d'Auvergne, de Rodez et d'Uzès [12]; un autre qui régit celles de Tours et de Poitiers [13]; un autre encore a sous ses ordres toutes les cités de la Garonne [14]; un autre exerce son pouvoir sur les cités d'Angers, de Rennes et plusieurs autres [15]. Il y a un duc qui a la Champagne sous ses ordres [16], un qui est le maître de plusieurs cités entre la Seine et la Loire [17]; un dernier enfin qui commande aux populations entre les Alpes et le Jura [18].

Si les duchés sont nombreux, il ne s'ensuit pas que le royaume franc soit divisé en duchés, et d'ailleurs ceux-ci ne correspondent pas aux provinces romaines. Un *ducatus* n'est pas une circonscription géographique, c'est le nom d'une dignité ou d'une fonction, qui n'oblige pas celui qui en est revêtu à quitter la cour, pas plus qu'elle ne l'oblige à résider en province. Les fonctions de duc ne sont pas permanentes, le titre disparaît en même temps que la fonction; celle-ci peut être supprimée si des réclamations la font juger inutile.

Ce titre de duc n'est pas le seul qui rappelle l'empire romain, il y a encore ceux de recteur ou de patrice, de qui les attributions ne diffèrent pas de celles des ducs ou des comtes.

3° *Les « vicarii »*. — Ils sont les lieutenants du comte de qui, au besoin, ils tiennent la place. On les rencontre dans toute cité importante; à Tours, le comte Eunomius a pour vicaire Injuriosus [19], et il n'est pas seul dans ce cas [20]. Le *vicarius* est au service du comte et non pas du roi [21]; il est *vicarius comitis* [22] qu'il aide dans son travail comme ferait un assesseur; nous lisons dans une formule : *...et per manu vicarii per jussionem comitis recepit* [23]. Parfois, le vicaire remplace le comte pour le jugement, et l'arrêt qu'il prononce a la même force que s'il était émané du comte [24] dont il est un simple agent. Il est douteux qu'il soit nommé par le roi, on n'en trouve aucune preuve. Le terme *vice comes* ne se rencontre pas dans les textes mérovingiens, mais seulement dans un document de basse époque, la *Vita S. Mauri* [25], du IXe siècle (voir *Dictionn.*, t. VII au mot GLANFEUIL).

4° *Les « tribuni »*. — Quels sont-ils? Sous l'empire, ce sont des chefs de soldats ou bien des fonctionnaires civils. Nous connaissons le *tribunus stabuli* [26], les *tribuni notarii* [27], les *tribuni palatini* [28], le *tribunus voluptatum* [29]. Il est possible qu'il y ait eu des *tribuni* dans le palais mérovingien, c'est le sens qu'on peut donner à ce passage de Fortunat : *Theodericus ovans ornavit (te) honore tribunum* [30]. Il semble que ce fut un grade inférieur à celui de *comes*.

Dans les textes mérovingiens, le tribun apparaît

[1] G. Kurth, *De la nationalité des comtes francs au VIe siècle*, dans *Études franques*, t. I, 1919, p. 170-177. — [2] *La monarchie franque*, p. 208, note 2. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XIII, XXIV, XL, XLIV; l. V, c. XIV, XLVIII; l. VI, c. XXII; l. VIII, c. XVIII; l. IX, c. VII, XIV. — [4] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 8. — [5] Marculfe, *ibid.* — [6] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VII, c. XII. — [7] Marculfe, *Formulæ*, l. I, n. 3; l. I, n. 4. — [8] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VIII, c. XVIII. — [9] Marculfe, *Formulæ*, l. I, n. 40. — [10] Fortunat, *Carmina*, l. VII, n. 31; l. X, n. 20. — [11] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 8. — [12] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII. — [13] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XXVI. — [14] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XVIII. — [15] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XLII. — [16] Id., *ibid.*, l. VI, c. IV. — [17] *Vita Ragnoberti*, c. II. — [18] *Vita sancti Columbani*, c. XXII. — [19] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VII, c. XXIII. — [20] Id., *ibid.*, l. X, c. V. — [21] *Formulæ Bignonianæ*, n. 7. — [22] *Lex Wisigothorum*, II, I, 23; III, VI, 1; VII, IV, 2; IX, II, 4. — [23] Rozière, *Formules*, n. 477. — [24] Eug. de Rozière, *Formules*, n. 460, 502, 499, 462. — [25] *Vita S. Mauri*, c. XLIV, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, p. 291. — [26] Ammien Marcellin, XIV, X, 8; XX, IV, 4; XXX, V, 19. — [27] Ammien Marcellin, XXX, II, 11; cf. Zosime, V, XXXIV. — [28] *Notitia dignitatum*, édit. Bœcking, *Occid.*, p. 300. — [29] Cassiodore, *Variar.*, VI, 25; VII, 10. — [30] Fortunat, *Carmina*, l. VII, n. 16.

d'ordinaire comme le chef d'une petite troupe de soldats; à ce titre, il garde les prisons [1], il exécute les sentences capitales [2]; d'autres fois, c'est un administrateur civil dont on n'aperçoit pas nettement les attributions [3]. On le voit, dans certains cas, lever les impôts et en porter les produits au palais [4].

5° *Les « centenarii »*. — On ne voit pas clairement leur origine. Le *centenarius* existe dans la Gaule avant la chute de l'empire; à l'armée, il remplaçait le *centurio* et désignait le chef d'une centaine d'hommes [5]. De l'armée ce titre a pu passer, comme bien d'autres, dans le service civil; en 315, nous trouvons des *centenarii* auprès des fonctionnaires impériaux, et nous savons au moins une de leurs attributions qui consiste à saisir les biens des débiteurs du fisc [6]. Sous les Mérovingiens, on retrouve les *centenarii* aux attributions toujours peu précises [7]; ils paraissent avoir été des officiers de police, nommés par les comtes. Un capitulaire de Clotaire porte *in truste electi centenarii*. On est parti de là pour soutenir qu'ils étaient élus par la population, mais *electi* veut dire « choisis » et non élus.

6° *Les « tungini »*. — Malgré son nom d'apparence germanique, ce fonctionnaire paraît fort semblable au centenier, et peut-être lui est-il identique. Le mot ne se rencontre que dans la Loi salique [8] et nulle part ailleurs. Les quatre passages susdits qui renferment le mot *thunginus* sont ceux qui, par leur contenu, semblent des plus antiques et se rapporter aux plus vieux usages. Absent des diplômes, inconnu dans les dialectes allemands, ce mot paraît avoir été peu usité et avoir disparu de bonne heure. Dans les deux premiers passages de la Loi salique, nous lisons : *Qui eam (viduam) voluerit accipere, antequam sibi copulet, ante thunginum aut centenarium, hoc est ut thunginus aut centenarius mallum indicant;* et *hoc convenit observare ut thunginus aut centenarius mallo indicant;* le rapprochement des mots *thunginus* et *centenarius* semble les faire synonymes, la conjonction *aut* n'indiquant pas une opposition entre les deux termes. Reste à savoir si les mots *aut centenarius* n'ont pas été ajoutés postérieurement pour expliquer *tunginus* qui était tombé en désuétude.

7° *Les « senatores »*. — Il faut, avant de poursuivre cette nomenclature, s'arrêter à une catégorie de personnages que Grégoire de Tours et divers auteurs, ses contemporains, qualifient du nom de « sénateurs ». Le sens de ce mot n'est pas fixé parce qu'il a eu deux acceptions suivant qu'on parle du sénat romain ou des sénats municipaux. Ceux qui appartenaient à ces assemblées si différentes portaient également, dans le langage courant, l'appellation de sénateurs. Lorsque nous rencontrons des *senatores* dans nos documents du VIe siècle, il importe de savoir à qui nous avons affaire. Des savants fort instruits dans nos antiquités nationales ont soutenu, après Du Cange, que les passages visés se rapportent à des sénateurs d'empire et à leurs descendants incrustés pour ainsi dire dans le cadre vermoulu de l'ancienne aristocratie impériale [9]; d'autres savants, à la suite de Savigny, se sont prononcés pour les sénateurs municipaux représentant l'ancienne curie locale [10]; enfin, un ingénieux et parfois aventureux érudit, G. Kurth (voir ce nom), a soutenu que, dans les sources des VIe et VIIe siècles, le mot « sénateur » désigne simplement un aristocrate riche et distingué [11].

La confusion qui s'est établie à une date tardive entre sénateurs romains et sénateurs municipaux n'existait pas sous l'empire. En 393 encore, une loi de Théodore permet aux curiales qui se sont acquittés de toutes les fonctions municipales dans leur ville d'arriver à l'ordre sénatorial *(ad senatorium ordinem transire)*, à condition que leurs enfants continuent à appartenir à la curie [12]. D'autres lois prennent soin de maintenir dans la curie les curiales qui tenteraient de s'y soustraire. Nulle part le langage officiel ne se laisse entraîner à confondre le sénateur et le simple curiale; mais l'usage était plus libéral que la loi et il était passé dans l'usage courant de donner aux curiales municipaux le nom de sénateur [13]. Bien mieux, un document officiel, la Table d'Héraclée, le leur accordait aussi et même parfois des constitutions impériales semblaient tolérer l'usage populaire : *Curiales servos esse reipublicæ ac viscera civitatum nullus ignorat, quorum cœtum recte appellavit antiquitas minorem senatum* [14]. D'après cela, on pourrait être tenté de croire que les deux acceptions du mot « sénateur » sont valables au VIe siècle, mais il faut se rappeler que la langue avait changé et le mot *senator* en particulier avait évolué. Cette évolution s'est produite à la fois à Rome et en Gaule, mais nous pouvons nous en tenir à ce dernier pays.

La source la plus importante est Grégoire de Tours et la plupart des passages de cet auteur où figure le mot *senator* se rapportent à des membres de sa famille. Grégoire est persuadé que sa famille est la plus illustre de la Gaule et il ne manque aucune occasion de le rappeler; à l'entendre, tous sont nobles autant qu'il est possible de l'être; mais il n'y a pas que sa famille directe, il y a des parents dont il ne précise pas le degré de parenté avec lui, notamment plusieurs évêques de Tours qui, tous, sont *de genere senatorio*. Outre les personnages dont il est établi qu'ils sont de la famille de Grégoire, un bon nombre d'autres Arvernes sont qualifiés par lui de « sénateurs ». Les autres textes francs en font connaître quelques-uns de plus. Bref, les sénateurs du VIe siècle, en Gaule, sont nombreux, très nombreux, et Grégoire ne leur donne jamais d'autre nom que *senatores*, jamais il ne les appelle *senatores romani*, comme il fait lorsqu'il a occasion de parler de ceux du IVe siècle. Chaque fois, il se borne à employer le mot *senator* comme synonyme de « noble ». Ce sont donc des nobles indigènes dont il est question. Marius d'Avenches nous dit que c'est avec eux, non avec le reste de la population, que les conquérants burgondes partagèrent le sol; cela suffit à montrer qu'on ne peut penser ici à des sénateurs romains,

[1] *Vita S. Columbani*, c. XXXIV, XXXV, dans *Acta sanct. ordin. S. Bened.*, t. II, p. 20. — [2] *Vita S. Dalmatii*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, col. 420. — [3] Voir les exemples cités par Fustel, *La monarchie franque*, p. 223, note 4. — [4] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XLI; *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXXIII. — [5] Végèce, II, 8; II, 13. — [6] *Code Théodosien*, l. XI, tit. VII, lex 1. — [7] Parfois, *Vita S. Eligii*, II, 60, aucune fonction n'est indiquée. — [8] *Lex salica*, XLIV, XLVI, L, LX. — [9] Du Cange, *Glossarium*, au mot *Senatores;* T. Ruinart, dans *Gregorii Turon. Opera, Hist. Franc.*, l. VII, c. XI; Raynouard, *Hist. du droit municipal en France*, in-8°, t. I, Paris, 1829, p. 341 sq.; F. Bourquelot, *Étude sur les noms propres et leur valeur historique au temps des deux premières dynasties franques*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXVIII, 1865; Fustel de Coulanges, *L'invasion germanique et la fin de l'empire*, p. 171-183; Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, p. 92; K. Hégel, *Geschichte der Städteverfassung von Italien*, t. II, p. 390; A. Bayet, dans Lavisse, *Histoire de France*, t. II, p. 198; Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 1901, p. 84; M. Prou, *La Gaule mérovingienne*, 1897, p. 151. — [10] Savigny, *Geschichte des römischen Rechts im Mittelalter*, 2e édit., t. I, p. 78, note; Lœbell, *Gregor von Tours und seine Zeit*, 2e édit., p. 106; G. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 3e édit., t. II, 2e part., p. 368; Dahn, *Die Könige des Germanen*, t. VII, p. 147; Kiener, *Verfassungsgeschichte der Provence seit der Ostgotenherrschaft*, p. 68. — [11] G. Kurth, *Les sénateurs en Gaule au VIe siècle*, dans *Études franques*, t. II, 1919, p. 97-115. — [12] *Code Théodosien*, l. XII, tit. I, lex 130. — [13] On trouvera de nombreux exemples dans E. Otto, *De ædilibus coloniarum et municipiorum*, p. 59-61. — [14] *Novell. Majorian.*, I, 1.

qui n'auraient pu être qu'une toute petite élite, une fraction minuscule de la population.

Il y a plus : Grégoire a raconté la vie d'un saint reclus d'Auvergne, nommé Leobardus : *Igitur beatissimus Leobardus Arverni territurii indigena fuit, genere quidem non senatorio, ingenuo tamen, qui ab initio Deum in pectore tenens cum non floreret natalibus, gloriosis meritis præfulgebat* [1]. Le sens est clair : Leobardus était de famille libre, mais non noble; toute autre interprétation serait absurde.

« En résumé, nos sources du VIe siècle ne connaissent plus de sénateur romain en Gaule. C'est seulement à la fin du VIIe et au commencement du VIIIe, lorsqu'on n'avait plus conscience de la différence primitive entre les deux catégories de sénateurs, que l'on voit reparaître le nom de *senator romanus*, mais il n'a plus d'autre valeur que celle de noble. C'est le sens qu'il a dans la Vie de saint Bonnet de Clermont [2], de saint Didier de Cahors [3] et dans quelques autres.

« Mais, si nos sénateurs ne sont pas des sénateurs romains, qu'est-ce qui nous défend de voir en eux, comme au Ve siècle, des sénateurs municipaux, des curiales?

« Ici, nous sommes obligés d'aborder une question des plus obscures et que les historiens semblent avoir généralement évitée; celle de savoir ce que sont devenues, à partir du VIe siècle, les institutions municipales en Gaule [4]. Elles n'ont pas disparu brusquement, comme celles du gouvernement central; elles ont survécu pendant quelques siècles à l'empire. Au VIe et au VIIe siècle, nous rencontrons encore des curies à Clermont, à Bourges, à Poitiers, à Sens, à Angers, à Tours [5]; leurs membres figurent sous le titre de *curiales* dans les formules de Clermont, de Sens, d'Angers et de Bourges, ainsi que dans celles de Marculfe et dans un acte de Poitiers [6]; ils sont désignés collectivement sous le nom d'*ordo curiæ* [7]; on distingue parmi eux, comme à l'époque romaine, des *honorati* et des *principales* [8]; ils ont à leur tête le *defensor* [9], quelquefois le *curator civitatis;* ils enregistrent les actes de transport et délivrent des ordonnances d'*appennis*. On pourrait donc croire, à les voir fonctionner ainsi, que rien n'est changé, mais ce serait une erreur profonde. En réalité, les actes de juridiction gracieuse où nous trouvons les curies occupées épuisent tout ce qui leur est laissé d'activité. Elles ont perdu leurs attributions; elles ne président plus aux destinées de la cité qui sont désormais aux mains du comte et de ses agents; elles n'ont plus d'autre juridiction, ni criminelle, ni civile; elles n'ont gardé que la modeste mission d'attester les mutations de propriété, et même ce dernier rôle leur sera-t-il enlevé dès que naîtra un ordre nouveau. Étant à ce point déchues de leur importance première, les curies, cela va sans dire, n'ont plus aucun attrait pour l'aristocratie, qui prendra en pitié leurs humbles fonctions, et aucun grand seigneur ne consentirait à siéger parmi les petites gens qui, désormais, les composent seuls. Ce sont des personnages de rang inférieur, classés officiellement après les *tribuni*, qui sont les agents du juge; ils portent le titre de *laudabiles*, qui est un des plus modestes de l'annuaire impérial; les chroniqueurs ne parlent jamais d'eux, ne prononcent pas même leur nom et ne semblent pas se douter de leur existence, et les rares fois que leur chef, le *defensor*, est mentionné par un écrivain, c'est en des termes qui ne permettent pas de voir en lui un membre de la haute société. Ce n'est pas tout. Il vient d'assez bonne heure un moment où les gens qui font une donation à une église se dispensent de la faire enregistrer par la curie, et cela, à cause du discrédit où est tombée cette institution : *Presentem vero donationem nequaquam a curialium vilitate gestis municipalibus alligare curavimus* [10]. On le voit, la *curialium vilitas* n'a rien de commun avec les sénateurs qui sont, eux, l'élite de la population gallo-romaine.

« Si donc nos sénateurs ne sont ni des sénateurs d'empire, ni des curiales, que sont-ils? Simplement des grands que la langue décadente de l'époque orne du nom de sénateurs, parce qu'il sonne bien, et qui se parent volontiers de ce titre qui attache à leur supériorité sociale le prestige toujours survivant de la majesté romaine. S'il en était autrement, comment s'expliquer leur nombre, comment interpréter les expressions comme *de senatoribus primis*, et quel sens faudrait-il attribuer au titre de *senatus* donné à des femmes [11]?

« Quand Grégoire de Tours veut louer saint Quentien de Clermont de n'avoir jamais fait de distinction entre le riche et le pauvre, il oppose les mots *pauper* et *senator* [12]. Les *senatores* du VIe siècle ne sont donc autre chose que les riches, c'est-à-dire les grands propriétaires fonciers [13]. »

8° *Les « judices »*. — Tous ceux qui font partie de la hiérarchie administrative sont désignés sous le nom de *judices*, ce qui ne veut pas dire un magistrat de l'ordre judiciaire, et moins encore un particulier investi d'un droit de judicature. *Judex*, dans des centaines d'exemples que nous en offrent les textes mérovingiens les plus divers, n'a d'autre signification qu'un fonctionnaire de l'État. Dans les derniers siècles de l'empire romain, le mot s'entendait des gouverneurs de provinces [14]; il en était de même chez les Francs, où il s'appliquait aux ducs, aux comtes et, par extension, aux vicaires et aux centeniers.

Au mot *judex* on ajoutait fréquemment l'épithète *publicus*, qui signifie l'État ou le roi, puisque ces deux notions sont inséparables. Sous l'empire, le *judex publicus* désignait le fonctionnaire impérial, le gouverneur de province [15]. Sous la monarchie franque, ce terme désigna les fonctionnaires [16]. Le mot *publicus* est si fréquent dans les textes mérovingiens que le sens n'en peut être douteux; il s'impose à mesure qu'on voit apparaître des *judices privati* et des *judices ecclesiastici*. Il était dans les habitudes de l'Église d'appeler *judices publici* les fonctionnaires royaux [17]. Dans l'*Edictum Chlotarii*, les mots *personna publica* signifient toute personne dépendante du roi, par opposition aux hommes dépendants de l'Église. Quelquefois, l'adjectif *publicus* est remplacé par *fiscalis* et celui qu'on nomme *judex fiscalis*, c'est le comte [18].

Dans leurs diplômes, les rois appellent souvent les

[1] *Vitæ Patrum*, XX, 1. — [2] *Cujus pater Theodatus, mater vero Syagria vocitata est, e senatu romano dumtaxat nobili prosapia.* — [3] *Bobila senatrix romana.* — [4] J. Quicherat, *De l'enregistrem. des contrats à la curie*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1860; Chénon, *Étude histor. sur le « Defensor civitatis »*, dans *Revue hist. de droit franç. et étranger*, 1889. — [5] *Formul. Andec.*, n. 1, 48; *Arvern.*, n. 1 *b*, 2 *b; Senon.*, n. 39; *Turon.*, n. 2, 3, 20, 23, 28; *Bituric.*, n.3, 7; Marculfe, l. II, n. 37; *Bibl. École des Chartes*, t. LIX, p. 244. — [6] *Formul, Andec.*, n. 32; *Arvern.*, n. 2 *b; Senon.*, n. 39; *Bituric.*, n. 15 *c;* Marculfe, l. II, n. 3, 36, 37; *Bibl. École des Chartes*, t. LIX, p. 244. — [7] *Form. Arvern.*, n. 1 *a*, 2 *b*; *Turon.*, n. 3; *Bituric.*, n. 6, 15 *c*. — [8] *Form. Andec.*, n. 1; *Arvern.*, n. 1 *b*; *Turon.*, n. 8; *Bitur.*, n. 6, 15 *b. d.* — [9] *Form. Andec.*, n. 1; *Arvern.*, n. 1 *b; Turon.*, n. 2, 3, 28; *Bitur.*, n. 3; *Senon.*, n. 39; Marculfe, l. II, n. 37. — [10] Marculfe, *Formulæ*, n. 1 *b*; avec la note de l'éditeur Zeumer, p. 75[2]. — [11] *Vita sancti Cæsarii*, I, XLII; *Vitæ Patrum Jurensium*, c. XIV; *Vita sancti Apollinaris*, c. X. — [12] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, IV, 5. — [13] G. Kurth, *op. cit.*, t. II, p. 113-115. — [14] *Code Justinien*, l. I, tit. XXII, lex 6; l. I, tit. XXIV, lex 2; l. I, tit. XXIV, lex 4; l. I, tit. XL, lex 3, 5, 8; l. I, tit. XL, lex 15; l. I, tit. LII, lex 1. — [15] *Code Justinien*, l. I, tit. XI, lex 7, loi de 451; le *judex publicus* y est appelé un peu plus bas : *rector provinciæ*. — [16] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 258 : *nullus ex publicis judicibus.* — [17] *Conc. Aurelianense*, 540, can. 20. — [18] *Lex ripuaria*, tit. LIII, et les commentateurs anciens.

fonctionnaires *agentes nostri*, « nos agents [1] ». De même que les évêques et les grands propriétaires ont leurs agents pour administrer leurs domaines et gouverner le nombreux personnel qui les habite [2], de même le roi a ses « agents » pour régir les différentes parties de son royaume. Comme ces hommes sont des *agentes*, leur fonction s'appelle *actio* [3].

9° *Assemblées délibérantes.* — Il est important de remarquer qu'à côté du comte il n'y a pas d'assemblée délibérante. Même dans les cités où les curies romaines existent encore, elles n'ont plus d'autres attributions que celles de recevoir les actes des particuliers, les testaments surtout, et de les enregistrer. Les comtes ne dépendent que du roi et ne sont responsables qu'envers lui; c'est au roi seul que les parties lésées peuvent adresser un recours.

Pas d'assemblée délibérante et pas d'assemblée générale ou provinciale. Le comte a de bonnes raisons pour ménager les grands, les riches, l'évêque, mais il n'a jamais en face de lui une assemblée régulièrement constituée pour l'aider à administrer ou pour contrôler ses actes. Les assemblées provinciales avaient disparu comme d'elles-mêmes, sans que les Francs eussent à les supprimer. Les curies municipales existaient encore, mais réduites presque à rien. Quant à des assemblées d'hommes de race franque, on n'en aperçoit nulle part.

Ce que nous dirons des assemblées de canton ou de centaine sera bref. Nulle part on n'a pu découvrir la preuve de leur existence, ni de leur fonctionnement. Sans doute le comte parcourt fréquemment son ressort administratif, prend contact avec la population, mais ce n'est pas une assemblée délibérante. Ces sortes de convocations ont pour objet ou bien de réunir des hommes valides pour une expédition militaire ordonnée par le roi, ou bien de donner lecture aux habitants d'une loi nouvelle en exigeant leur assentiment, ou encore de notifier aux hommes l'avènement d'un nouveau roi et de les obliger à lui prêter serment. Dans aucune de ces réunions, il n'est question de délibérer ni de voter. C'est ce qui est bien visible dans une formule de Marculfe, I, 40. On y lit que le comte réunit les hommes où il veut, *locis congruis*, sans distinction de race, *tam Francos, Romanos, vel reliqua natione degentes* et qu'il les oblige *ut debeant fidelitatem promittere et conjurare.*

Le comte ne relevait que du roi et n'avait à se préoccuper d'aucun pouvoir légal. Les récits du temps nous font bien voir les hommes n'ayant d'autre ressource que de s'adresser au roi lorsqu'ils s'estiment victimes de quelque oppression. Les comtes dont Grégoire de Tours signale les méfaits n'en font qu'à leur fantaisie; ils confisquent, frappent d'amendes, exigent des impôts, lèvent des soldats et jamais la population n'est consultée.

Le comte et le duc mérovingiens appartiennent encore à une conception impériale; ils sont des fonctionnaires, ils ne sont pas des vassaux. Nous ne sommes pas encore au seuil de la féodalité.

XVI. Les impôts (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 438-462). — Les Germains, avant l'invasion, payaient-ils des impôts? On a dit qu'ils étaient trop fiers pour en payer; mais ce n'est pas là un langage sérieux. Il n'y a pas d'état qui puisse exister sans certaines contributions; or, il y avait en Germanie des états. En cherchant bien, on trouve dans quelques textes la trace de ces contributions, sans qu'on puisse dire au juste en quoi elles consistaient. Au surplus, le bon sens indique suffisamment que les rois francs, ayant trouvé dans les Gaules un système financier complet, fonctionnant depuis des siècles, et donnant des résultats utiles, ont dû le conserver autant que possible. C'est ce qui est arrivé, incontestablement, pour le droit de péage ou tonlieu, *teloneum*, qui, sous les empereurs romains, était fixé à 2 et demi pour 100 *ad valorem* et qui se percevait sur toutes les routes et sur tous les fleuves navigables, de distance en distance. Ces péages n'étaient, à proprement parler, ni des douanes ni des octrois. Il ne s'agissait pas de savoir si la marchandise entrait ou sortait, ni quelle en était la provenance, ni en quel lieu elle devait être consommée. Elle payait pour passer. De nombreux documents attestent la permanence de cet impôt sous les rois mérovingiens. Il faut y joindre des taxes désignées sous les noms de *pulveraticus*, *rotaticus*, *temonaticus*, *saumaticus*, *cespitaticus*, *ripaticus*, et qui sont ou le droit de péage sous un autre nom, ou un droit de stationnement, ou bien enfin une taxe spéciale et destinée à l'entretien des routes et des rivières navigables, perçue sur chaque voiture, sur chaque cheval ou sur chaque bateau.

Il faut en dire autant du droit de gîte, *hospitalitas*, et des prestations en nature. Le chef de l'État, en voyage, avec toute sa suite, les fonctionnaires avec tout leur personnel, les soldats se rendant à l'armée, les agents et courriers du gouvernement, les ambassadeurs venant de l'étranger ou s'y rendant, avaient droit au logement et à la nourriture partout où ils passaient. Cet impôt avait été réglé dans tous ses détails par les empereurs. Les rois francs le maintinrent. Ils en usèrent et abusèrent largement.

Ils conservèrent aussi l'impôt foncier, frappant la terre, et établi en Gaule après la conquête romaine. On l'appelait *tributum*, *census* ou *functio publica* et, jusqu'ici, il a été impossible d'en fixer le taux, c'est-à-dire de savoir exactement la proportion existante entre les produits d'une terre et la contribution qu'elle payait. En ce qui regarde le mode de répartition et les procédés de perception, nous sommes mieux instruits.

Le gouvernement impérial avait établi un cadastre qu'il suffisait de tenir à jour pour savoir les modifications survenues dans l'état de la propriété et dans la culture. Les procédés décrits dans le *Code Théodosien* furent toujours suivis.

Quand les rois francs arrivèrent en Gaule, ils y trouvèrent cette organisation de l'impôt et la conservèrent aussi longtemps qu'ils purent. Rien ne fut changé, pas même les noms.

A la suite des canons du concile d'Auvergne, tenu en 535, nous trouvons une lettre des évêques gaulois adressée à Théodebert, roi d'Austrasie, petit-fils de Clovis. Ces évêques sont ceux de Cologne, de Trèves, de Verdun, de Reims, de Chalon, de Langres, et ceux de Limoges, d'Auvergne et de Rodez. On lit dans cette lettre la phrase suivante : *Ut securus quicumque proprietatem suam possidens debita tributa dissolvat domino (regi)... Quod et thesauris vestris utilius esse censemus si salvata possessio consuetudinariam intulerit functionem.* Le sens de cette phrase ressort de l'objet général de la lettre. A cette époque, les évêques et les grands propriétaires possédaient des domaines épars dans toute la Gaule (voir le testament de Bertram, évêque du Mans, *Dictionn.*, t. X, col. 1499-1520); cela n'avait aucun inconvénient lorsque la Gaule entière était soumise à l'empereur, mais, en 535, la Gaule était divisée en trois royaumes. La lettre épiscopale signale à Théodebert, roi d'Austrasie, les plaintes des propriétaires, ecclésiastiques ou laïques, résidant dans un autre royaume et, en même temps, propriétaires dans le sien. Ces propriétés étaient, paraît-il, mal protégées

[1] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 264, 270, 279, 337, 428; Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XIX; *Chlotarii præceptio*, c. XI; Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 2; *Epist. Desiderii*, dans Bouquet, *Recueil*, t. IV, col. 42. — [2] *Edictum Chlotarii*, c. XX. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XLVIII : *me ab actione remoto;* l. IV, c. XLII : *ad renovandam actionem.*

par le roi et parfois envahies ou dévastées par des voisins. Les évêques prient Théodebert d'y veiller comme si les propriétaires étaient ses sujets et ils arguent de ce fait qu'ils paient des contributions pour avoir droit à la protection.

La situation nouvelle créée par le partage de la Gaule en plusieurs royaumes n'avait pas atteint le cadastre, mais il fallait souvent retoucher celui-ci. Sous Clotaire Ier on en dresse un nouveau « et les registres des contributions sont portés au palais [1] ». Un peu plus tard, vers 565, les rois francs établissent de concert un rôle des contributions, et en ordonnent la levée par un édit [2]. Vers 580, Chilpéric fait majorer les nouveaux rôles de contribution [3]; les habitants du Limousin se révoltèrent, brûlèrent les registres, qui furent refaits et l'impôt fut payé [4].

Une anecdote rapportée par Grégoire de Tours [5] nous montre la reine Frédégonde conseillant à son mari Chilpéric de brûler les registres et de revenir à ceux du règne de Clotaire Ier; en conséquence, on jette au feu les registres et on en fait d'autres. Clotaire II, successeur de Chilpéric, se propose d'augmenter l'impôt, mais il est obligé d'y renoncer pour apaiser les évêques et la population.

Voici un passage de Grégoire de Tours utile à relever pour la connaissance de la répartition de l'impôt foncier. « Le roi Childebert, dit-il, envoya dans la cité de Poitiers, sur la demande de l'évêque, des officiers chargés de refaire le cadastre. Il voulait que la population prise d'ensemble payât le même cens qu'au temps du roi Sigebert, mais que, pour la répartition, il fût tenu compte des changements qui s'étaient produits. En effet, beaucoup de ces hommes étaient morts et, à cause de cela, le poids de l'impôt retombait sur des veuves, des orphelins et des personnes hors d'état de payer. Les fonctionnaires royaux, après un examen sérieux, déchargèrent les faibles et les peuples, et firent porter l'impôt public sur ceux-là seuls que l'équité y assujettissait [6]. » L'emploi, dans ce texte, des mots *descriptio*, *census*, *tributum*, ne permet pas de douter qu'il y soit question de l'impôt foncier; mais pourquoi le cadastre tient-il compte des morts? C'est que, sous l'empire, la règle était établie de calculer la contribution d'un domaine d'après le nombre des tenanciers ou colons. Ces colons étaient « ascrits » sur les registres du cens, l'homme comptant pour une tête, la femme pour moitié. Le propriétaire était responsable du paiement d'autant de taxes qu'il y avait de tenanciers; mais la diminution ou l'accroissement de la population rurale avait entraîné la refonte des cadastres à des intervalles rapprochés, cela aussi bien sous l'empire que sous les rois francs. Voici pourquoi, à la demande de l'évêque de Poitiers, le roi Childebert fit refaire les registres, « en tenant compte des changements survenus ». Dans tel domaine où la population mâle avait diminué et où il se trouvait beaucoup de veuves et d'orphelins, le chiffre des taxes dut être réduit. Le roi avait consenti à cette opération moyennant que l'ensemble de la population du Poitou payât toujours la même somme totale. Les officiers royaux, d'accord avec l'évêque, firent une nouvelle distribution des taxes, dégrevant tel domaine, surchargeant tel autre, « conformément à l'équité ». Tel est le sens du passage de Grégoire de Tours; il nous montre que le régime de la grande propriété, de la *villa* romaine, a subsisté sous les Mérovingiens, puisque le mode de répartition de l'impôt foncier, image du mode de propriété, s'est continué de l'époque romaine à l'époque franque. L'impôt n'est pas inhérent à la terre, il est inhérent à la personne du cultivateur [7].

Le mode de perception ne fut pas changé et l'impôt continua à être perçu par des hommes tirés de la population, les *exactores*, qui ne sont pas des agents de l'État et, néanmoins, sont responsables de la levée intégrale de l'impôt et se trouvent ruinés s'ils ne peuvent obtenir du contribuable le paiement de l'impôt dû à l'État.

C'est devenu presque un lieu commun de s'apitoyer sur la condition misérable des curiales sous l'empire, personnellement responsables de l'impôt dû à l'État et dont la perception leur était confiée, à charge de fournir la différence. On a répété cent fois que les curiales ne pouvaient se soustraire à cette obligation et, par conséquent, à la perspective d'une ruine plus ou moins prochaine et plus ou moins complète. Tout ceci est abondamment démontré par des exemples, mais il faut tout de même admettre que les curiales devaient avoir quelques façons d'échapper à la ruine, sinon de faire fortune. Ils fuyaient, paraît-il, pour mieux échapper à l'obligation de faire les recouvrements d'impôts, mais tous ne fuyaient pas puisque les impôts se recouvraient et, comme tous ceux qui prennent à ferme une contribution de l'État, les curiales devaient avoir leurs compensations et leur part de bénéfices, soit qu'ils touchassent plus qu'ils n'avaient à verser, soit qu'ils obtinssent une réduction sur le chiffre total dû à l'État. Nous avons encore un passage de Grégoire de Tours qui montre qu'on ne peut pas indéfiniment ruiner les agents qu'on emploie sous peine de n'en plus rien tirer. « Dans la cité d'Auvergne, le roi Childebert fit remise du *tributum* aux églises, aux monastères, et à tous ceux qui tenaient des terres d'Église; c'est que les exacteurs de cet impôt étaient ruinés, parce que depuis longtemps la perception en était fort difficile; le roi prit des mesures pour que, à l'avenir, l'exacteur ne fût plus passible de dommage pour les retards du paiement [8]. » Évidemment, une fois ruiné lui-même, il devenait impossible à l'exacteur de continuer sa charge du moment que celle-ci lui imposait l'obligation de faire la différence entre ce qu'il touchait des particuliers et ce qu'il versait au trésor. Ruiné, insolvable, il était inutilisable; il fallait donc bien que, pour continuer sa fonction, il possédât les moyens de payer à la place du débiteur ou qu'il cessât d'en être responsable.

Nous avons vu que le comte était chargé de veiller à la rentrée de l'impôt. Si les exacteurs ne pouvaient lui fournir la somme attendue, il fallait recourir aux banquiers, ou prêteurs d'argent. Un comte de Tours en avait été réduit là; il s'était entendu avec quatre associés, deux juifs et deux chrétiens qui lui avançaient l'argent des impôts [9]. Comme bien on pense, c'étaient les contribuables qui acquittaient le capital et les intérêts de l'emprunt.

En résumé, l'impôt foncier persista jusqu'au milieu du VIIe siècle, mais, dès lors, il cesse d'être mentionné ailleurs que dans les chartes d'immunité par lesquelles les rois en font l'abandon à un évêque ou à un abbé. Cela montre qu'il avait encore une existence théorique et légale; aussi ne fut-il jamais aboli par un acte formel des rois.

Ici se présente une question importante, et autrefois très discutée, celle de savoir si les Francs, devenus propriétaires en Gaule, étaient, comme les Romains, assujettis au paiement de l'impôt. L'abbé du Bos avait soutenu l'affirmative. Montesquieu le combattit avec une vivacité qui nous surprend. Depuis, la question a

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XXX. — [2] *Vita sancti Aridii*, c. XXIV. — [3] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. V, c. XXIX. — [4] *Ibidem*. — [5] *Ibid.*, l. V, c. XXXV. — [6] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IX, c. XXX. — [7] Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, p. 271. — [8] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. X, c. VII. — [9] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VII, c. XXIII.

été reprise par Guérard, Pardessus, Le Huërou, Vuitry, Tardif; elle a été longuement discutée par Waitz. Elle peut l'être indéfiniment, car les textes manquent. Ce qu'il y a de certain, c'est que rien n'indique que les Francs aient été, en droit, exempts de l'impôt. On peut ajouter qu'ils l'ont payé tout au moins en plusieurs occasions, malgré leur résistance.

Une première constatation qui s'impose, c'est que pas une seule ligne parmi de nombreux documents ne dit que les Francs ne payaient pas d'impôts; cela n'est affirmé nulle part, insinué nulle part. Au contraire, lorsque les écrivains du temps parlent des impôts, ils en parlent comme d'une chose commune à tous. Dans la Vie de saint Yriex *(Aredius)* attribuée à Grégoire de Tours, on lit que « le rôle des contributions établi par l'édit des rois fut appliqué à toutes les cités de la Gaule [1] »; on ne voit pas que cette mesure ne concernât que les régions du Centre et de l'Ouest restées romaines. Grégoire de Tours nous apprend que le roi Chilpéric fit faire un nouveau cadastre et augmenta l'impôt *in omni regno suo* [2]. Grégoire n'ignore pas que Tournai fait partie de ce royaume et que c'est un pays de population franque; mais surtout Grégoire, qui réside à Tours, connaît bien cette ville ainsi que Poitiers où beaucoup de Francs sont devenus propriétaires. Si, à titre de propriétaires, ils étaient exempts de contributions, l'évêque l'aurait su et aurait eu maintes occasions de le dire.

Aucun écrivain du VIe ou du VIIe siècle ne laisse entrevoir l'exemption des Francs en matière d'impôts. Or, si une telle inégalité subsistait, ce serait au détriment des Gallo-Romains qui porteraient toute la charge, puisque chaque cité était imposée et devait toujours payer le même total [3]. Pour les Romains, c'était la ruine prompte et certaine et le passage de leur biens-fonds entre les mains des Francs; or, nous savons pertinemment qu'il n'en fut pas ainsi et qu'une très grande partie du sol resta dans les mains des Gallo-Romains. Ni les Vies des saints ni les actes des conciles ne permettent d'entrevoir, en matière d'impôts, une distinction de races. L'édit de Clotaire II, où il est fait mention de l'impôt, ne signale pas qu'il ne frappe qu'une seule race. Grégoire de Tours nous apprend que la ville de Lyon et le pays de Tours jouissaient d'exemptions, mais la première avait été accordée par l'empire et respectée par les rois francs, la deuxième accordée par un roi franc en considération de saint Martin.

Dans ces deux cas, il n'est pas question de la race franque. Si nous en venons aux diplômes d'immunité, nous voyons l'exemption d'impôt accordée soit à des évêques, soit à des particuliers, pour des raisons déterminées parmi lesquelles il n'est jamais fait allusion à un privilège général des Francs. Testaments, actes de donation, actes de jugement ne portent jamais l'indice d'une distinction de race, au bénéfice du Franc.

Par contre, à deux reprises, Grégoire de Tours signale les Francs comme payant l'impôt. En Austrasie, sous Théodebert, « les Francs étaient soumis aux tributs [4] », ce qui, d'ailleurs, leur plaisait assez peu, mais ils s'en acquittaient sans protestation et sans révolte. Chilpéric aussi fit payer l'impôt à beaucoup de Francs.

Il n'y a pas lieu de se demander comment le gouvernement royal réussit à soumettre les Francs à l'impôt foncier. Lorsqu'un Franc achetait un domaine, il savait que ce domaine était inscrit au cadastre pour une taxe déterminée, taxe attachée au domaine, quel qu'en fût le propriétaire. On ne pouvait pas retoucher le cadastre de toute une cité parce qu'un Franc achetait une terre [5].

Rien n'autorise à croire que l'impôt ait été supprimé pour les Francs. Ils payaient toutes les taxes indirectes, comme les tonlieus; ils payèrent de même la contribution foncière. Quand un ordre du roi suffisait pour leur ôter leurs biens, leur vie même, comment auraient-ils pu se soustraire au paiement de l'impôt? Sans doute, dans la pratique, quiconque jouissait d'un rang élevé chercha à s'affranchir de cette contribution. Les évêques y arrivèrent pour leurs nombreux domaines; nous pouvons croire que beaucoup de Francs y réussirent pour les leurs et que les riches Romains firent comme eux. Mais il n'y eut pas de privilège légal; il n'y eut pas de privilège de race [6].

Il ne faut pas oublier non plus que les terres du fisc impérial n'étaient pas cadastrées et ne payaient pas l'impôt foncier. Ces terres demeurèrent exemptes entre les mains des rois mérovingiens. Il est probable tout au moins qu'elles le furent encore entre les mains des donataires qui en reçurent de la faveur royale ou comme récompense de services rendus.

L'impôt foncier se transforma dès le VIIe siècle. C'était un mécanisme trop compliqué et trop savant. L'impôt de répartition devint un impôt de quotité, et finit par n'être plus qu'une sorte de rente foncière.

XVII. Le service militaire. — L'empire romain, qu'on se figure tout militaire, avait eu à cœur « de décharger la population du souci et des dangers de la guerre, grâce à une armée permanente et soldée. Cette armée était cantonnée aux frontières et défendait les provinces contre l'ennemi. Elle ne paraît pas avoir jamais dépassé 300 000 hommes pour une population qu'on peut évaluer à soixante-quinze millions d'âmes. Elle se recrutait en grande partie par des engagements volontaires, en partie par une sorte de conscription. Mais cette conscription n'était pas une lourde charge, puisqu'il ne se pouvait agir, en moyenne, chaque année, que de quinze à vingt mille conscrits. Cette charge même fut encore fort diminuée au IVe siècle, quand l'empire prit l'habitude d'enrôler des barbares, Germains, Asiatiques, Africains, pour tenir dans les troupes auxiliaires la place de ses sujets romains. Moyennant quelque augmentation de l'impôt, le service militaire fut aussi réduit qu'il était possible; et l'on peut dire que, par ce système des armées permanentes, la population civile était toute à la paix et au travail. Cette combinaison salutaire d'une armée permanente et d'une population paisible fut détruite par le triomphe des Germains [7]. »

Après avoir vaincu cette armée permanente à Soissons, Clovis n'eut garde de la dissoudre. Les troupes romaines cantonnées en Gaule se joignirent à lui, en conservant leur nom, leur uniforme et même leurs enseignes, ainsi que nous l'apprend Procope [8]. C'est avec cette armée que Clovis a achevé la conquête du pays et fondé la monarchie franque. Mais le système de recrutement institué par l'empire ne fut pas maintenu; on ne sait si les fils de Clovis le conservèrent, mais il n'existait plus sous ses petits-fils; ces derniers n'avaient pas d'armée. Celle-ci s'était désorganisée et avait disparu; au VIe siècle, on n'en rencontre plus trace dans les documents. Ils firent la guerre cependant, mais avec des levées en masse, ou des milices provinciales, composées de tous les habitants sans distinction, Francs et Romains. Qu'on ne se figure pas une armée franque postée dans les garnisons à proximité des frontières ou occupant les conquêtes récentes. L'armée mérovingienne n'a eu ni garnisons à l'intérieur ni troupes aux frontières; elle n'existait pas.

[1] *Vita S. Aridii*, c. XXIV. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XXIX. — [3] Id., *ibid.*, l. IX, c. XXX. — [4] Id. *ibid.*, l. III, c. XXXVI. — [5] Id., *ibid.*, l. VII, c. XXIII; l. IX, c. XXX. — [6] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 284. — [7] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 288. — [8] Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XII.

Et, cependant, ses maîtres, les rois francs, se servaient d'elle pour satisfaire leur avidité et celle de leur entourage. Ils se firent la guerre entre eux continuellement. La Gaule avait connu, sous les empereurs, des siècles pacifiques qu'elle ne revit plus jamais. Ses nouveaux maîtres se battaient sans cesse contre qui la fantaisie leur prenait de le faire.

« Aucune constitution, aucune règle sur ce point ne limitait son droit. Il n'avait à consulter ni peuple ni assemblée et nous voyons, en effet, dans tous les récits de guerre, qu'il n'a jamais consulté une nation. Pourvu que les grands de son entourage et de son conseil fussent de son avis, il faisait la guerre quand il voulait et où il voulait : en Italie, si l'empereur lui avait donné de l'argent pour attaquer les Lombards; en Espagne, sous quelque prétexte futile et toujours sans politique suivie, sans souci d'aucun intérêt national. N'ayant pas d'armées permanentes pour faire tant de guerres, ces rois imaginèrent les levées en masse. Pour satisfaire leur ambition ou leur cupidité, ils firent marcher la population civile.

« Voici comment les choses se passaient chaque fois. Dès que le roi avait résolu une guerre, il envoyait à ses fonctionnaires dans les provinces, c'est-à-dire à ses ducs et à ses comtes, l'ordre de lever l'armée, c'est-à-dire de réunir la population en armes, et de la faire marcher à l'endroit qu'il indiquait. Le terme ordinairement employé dans le langage du temps pour désigner cette levée de la population était *commovere exercitum*, *commovere populum*, *commovere gentes* [1]. Ainsi, Chilpéric reçoit la nouvelle d'une entreprise de Gontran; aussitôt il envoie des courriers à ses ducs, à ses comtes, à tous ses agents, avec ordre de faire la levée de l'armée et d'envahir le royaume de son frère [2]. » Ailleurs, c'est le roi Gontran qui « fait une levée de la population de son royaume et se forme ainsi une grande armée [3] ». Le même Gontran, un peu plus tard, lève une armée et lui ordonne de marcher en Espagne; aussitôt Burgondes, gens d'outre-Saône, gens du Berry, du Périgord, de l'Angoumois, de la Saintonge, de l'Auvergne, et la population de beaucoup d'autres cités, tous se mettent en marche [4]. Une autre fois, c'est contre les Bretons qu'il envoie combattre ses hommes de Burgundie [5]. Ainsi font tous ces rois [6].

Dès que le comte a reçu l'ordre du roi et publié le « ban », tous les hommes valides prennent les armes et se rendent au lieu assigné. On n'aperçoit rien qui ressemble à une limite d'âge, puisque, même un vieillard peut être astreint au service de guerre. Une formule de Sens nous montre le roi exemptant du service, par faveur personnelle, un homme déjà âgé : *dum senex esse videtur* [7]. Pas de limitation non plus dans le temps de service, ni à la nature de ce service. Au contraire, on voit des hommes expédiés fort loin et pour un temps fort long. On voit des Burgondes envoyés en Espagne, des Auvergnats en marche pour la Thuringe. On est convoqué, il n'y a qu'une chose à faire : obéir, car le refus d'obéissance entraîne pour le délinquant une amende de 60 *solidi* [8]. En principe, il faut marcher; dans la pratique, il y a beaucoup d'exemptions. Une formule d'Angers [9] montre un fils qui remplace son père, parce que sans doute lui-même n'a pas été appelé.

Pour le service militaire, on n'admet aucune distinction de races. Dans les récits de Grégoire de Tours et de Frédégaire, lorsqu'ils parlent des corps d'armée des Bituriges, des Arvernes, des Poitevins, il s'agit chaque fois de troupes fort nombreuses qui ne pourraient pas être composées de Francs seuls. Les armées des rois francs englobaient donc non pas exclusivement des Francs, mais toutes les races.

Il est même douteux, à voir l'effectif respectable de ces armées, qu'elles fussent composées uniquement d'hommes libres et de propriétaires fonciers. Deux passages de Grégoire de Tours nous apprennent que les simples tenanciers des terres d'Église étaient appelés à l'armée, ou bien, faute de s'y rendre, étaient condamnés à l'amende [10]. Dans le premier passage, Chilpéric exige le *bannus* des *pauperes et juniores Ecclesiæ*, c'est-à-dire des hommes dépendant de l'Église de Tours, et qui auraient dû être, à titre d'hommes dépendants, libres de toute obligation envers l'État, *nullam solverent publicam functionem*. Dans le second, les agents d'un comte se présentent dans un domaine qui est la propriété de l'église de Saint-Martin et prétendent lever l'amende sur les tenanciers de ce domaine. La Loi ripuaire montre que les hommes qu'on appelait *romani*, *ecclesiastici* ou *regii*, c'est-à-dire les hommes en condition d'affranchis, étaient astreints au service [11]; l'amende n'était d'ailleurs pour eux que la moitié de celle des hommes libres. Quant aux esclaves, ils étaient exempts.

L'armée mérovingienne n'étant pas autre chose que la population virile du royaume, Grégoire de Tours la nomme uniment *exercitus* ou *populus*, ces deux mots étant synonymes [12].

L'armée mérovingienne n'était pas répartie en légions ou en régiments, sa composition était régionale; on y trouve différents corps d'armée composés d'Arvernes, de Bituriges, de Poitevins, de Tourangeaux, de Périgourdins. Chose plus surprenante, il n'y avait point de cadres, sinon un personnel improvisé. Le comte, ses vicaires, ses centeniers recrutaient, instruisaient, faisaient manœuvrer et conduisaient au combat leurs administrés devenus soldats. Pour éviter un fractionnement excessif ou des rivalités inquiétantes, le roi plaçait quelquefois un duc au-dessus de plusieurs comtes.

Les rois étaient francs, mais les Francs n'étaient pas seuls à obtenir les grades militaires; on voit parfois des Romains qui commandaient en chef. Le roi Gontran confiait ses armées à Eunius Mummolus [13] et à Celsus [14] qui furent vainqueurs des Lombards et des Arvernes. Chilpéric confiait la sienne à Desiderius [15] et Dagobert employait deux chefs appelés Abundantius et Venerandus [16].

« Par ces levées en masse, la population se trouvait arrachée presque chaque année à ses travaux. D'ailleurs, nous ne voyons pas qu'on prît soin d'instruire ces hommes à l'avance; aucun indice qu'il y eût, en temps de paix, des exercices militaires. Ces hommes n'avaient donc ni la pratique des armes, ni la cohésion, ni la discipline. Ils étaient des laboureurs, des artisans, des propriétaires, tout, excepté des soldats.

« Aussi formaient-ils de mauvaises armées. Les historiens modernes se figurent volontiers ces armées « franques » comme invincibles. Mais regardons les contemporains; ils nous présentent les choses tout autrement. Dès le milieu du VIe siècle nous comptons une série de grandes déroutes : Clotaire Ier est vaincu par les Saxons [17]; une armée austrasienne est exterminée

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXXVII; l. III, c. XXVIII; l. VII, c. XXIV; l. VIII, c. XXX; l. IX, c. XVIII. — [2] Id., *ibid.*, l. VI, c. XIX. — [3] Id., *ibid.*, l. VII, c. XXIV. — [4] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XXX. — [5] Id., *ibid.*, l. IX, c. XVIII. — [6] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 291. — [7] *Formul. Senonicæ*, n. 19; Rozière, n. 38. — [8] *Lex ripuaria*, tit. LXV. Cf. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. XLII. — [9] *Formulæ*, *Andecav.*, n. 37. — [10] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XXVI; l. VII, c. XLII. — [11] *Lex ripuaria*, tit. LXV, 2. — [12] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXVII, XLV; l. VI, c. XXXI; l. VII, c. XXXV; l. VIII, c. XXX; l. X, c. III. — [13] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XLII. — [14] Id., *ibid.*, l. IV, c. XXX. — [15] Id., *ibid.*, l. VI, c. XII; l. VII, c. XXXI; l. VIII, c. XLV. — [16] Frédégaire, *Chronicon*, c. LXXIII. — [17] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IV, c. XIV.

par des bandes de Huns [1] et une armée burgonde par les Lombards [2]. Le roi d'Austrasie, Sigebert, pour faire la guerre à son frère Chilpéric, ne peut pas assez compter sur ses Austrasiens; il appelle des auxiliaires d'outre-Rhin et livre la Gaule à des troupes de Germains qui la pillent [3]. Plus tard Brunehaut, maîtresse des trois quarts de la Gaule, ne croira pouvoir résister à Clotaire II qu'en appelant aussi les Germains à son aide [4]. C'est apparemment que, dans la Gaule, ou bien les hommes manquent, ou bien ils refusent de servir, ou bien ils servent mal. Les expéditions faites en Italie se terminent misérablement [5]. Ce qui est plus honteux que des défaites, c'est l'indiscipline, le désordre et la lâcheté qui règnent dans ces armées. Il faut citer un exemple. En 585, le roi Gontran voulut enlever aux Wisigoths la Septimanie. Il ordonna une levée générale et fit marcher toutes les forces de la Burgundie et de l'Aquitaine réunies. On se porta sur Carcassonne. Nulle résistance; la ville ouvrit ses portes. Mais un jour, sans même qu'il y eût d'ennemis, une panique inexplicable se mit dans cette armée et « tous revinrent dans « leur pays, abandonnant même leurs bagages [6] ». Les Goths survenant n'eurent qu'à massacrer les fuyards. Le scandale était si grand que le roi fit venir devant lui les chefs de cette armée pour les réprimander, mais les chefs lui répliquèrent : « Que pouvons-nous? per- « sonne ne craint le roi, personne ne respecte ni duc, « ni comte; si nous voulons punir une faute, on se « révolte [7]. »

« De telles armées semblaient se faire battre exprès. Sous Dagobert Ier, une armée austrasienne fut si complètement battue par les Wendes que les chroniques attribuent cette déroute « à une aberration d'esprit des « Austrasiens, qui se croyaient haïs par leur roi [8] ». Dagobert, instruit par cette expérience, paraît avoir essayé de former des corps d'élite et une véritable armée de soldats à la fois plus disciplinés et plus braves [9]. Mais, si cet essai fut tenté, il n'aboutit pas; car nous voyons bientôt après, son fils, Sigebert II, reprendre le système des levées en masse, et, à la tête de toute la population virile de l'Austrasie, être mis en pleine déroute par les Thuringiens [10]. Le chroniqueur représente le jeune roi pleurant sur son armée détruite [11]. »

Pas de solde; pas d'intendance; le soldat vit sur le pays, pille l'habitant, promène la maraude et l'incendie [12], n'épargne rien ni une masure, ni une vigne, ni un arbre [13]; ainsi font les Angevins, et ceux de l'Orléanais font pis : eux pillent, brûlent et massacrent [14], n'épargnent pas les églises et emportent tout ce qui peut s'enlever [15]. Une armée du roi de Burgundie, chargée de conquérir la Septimanie, commence par ravager le pays burgonde, les bords de la Saône et du Rhône, enlève récoltes et troupeaux, et remplit son propre pays de meurtres et d'incendies [16]. L'armée d'Aquitaine fait de même et, en traversant le pays de Nîmes, « brûle les oliviers, coupe les vignes [17] ». Dans l'Auvergne, toutes les églises situées à proximité de la route suivie par l'armée furent dépouillées même de leurs vases sacrés; et cela se renouvelait à chaque expédition. On s'explique, dans ces conditions, qu'on fit de gros profits et que les Tourangeaux voulussent faire partie d'une de ces expéditions pour le gain.

XVIII. L'ORGANISATION JUDICIAIRE. — De toutes les institutions mérovingiennes, la plus discutée est celle de l'organisation judiciaire. L'érudition moderne a cru voir dans les textes la trace d'une justice populaire rendue par des assemblées ou assises périodiques. Ce système a son point de départ dans une phrase de Tacite qui peut être interprétée de bien des manières : *Principes qui jura per pagos vicosque reddunt. Centeni singulis ex plebe comites, consilium simul et auctoritas, adsunt.* Chez les Francs, la justice est rendue dans une assemblée appelée *mallus* et par un certain nombre d'hommes appelés *rachimbourgs*, qui paraissent avoir constitué une sorte de jury, dont les décisions auraient été dirigées et mises à exécution par le comte ou le centenier. Ce système a été fort attaqué et, il faut le dire, fort ébranlé au cours des dernières années du XIXe siècle. En y regardant de près, on reconnaît qu'il repose sur des conjectures. Le mot *mallus* ne signifie pas autre chose que *judicium*. C'est un tribunal, ou l'audience d'un tribunal, mais reste à savoir comment ce tribunal était composé. Quant aux rachimbourgs, ou *boni homines*, il n'est pas possible de soutenir qu'ils soient toute la population d'un canton. Il n'y a, d'ailleurs, aucune preuve qu'ils aient été les représentants ou mandataires de cette population. On les voit siéger en petit nombre, à côté du comte, quelquefois trois, d'autres fois sept. On ne peut voir en eux que des notables, appelés à participer au jugement, sans que rien nous indique ni comment, ni dans quelle mesure, ni à quel titre. Fustel de Coulanges prend le contrepied du système que nous venons d'exposer. Pour lui, la juridiction supérieure appartient au roi, la juridiction inférieure au comte ou *grafio*, aidé ou remplacé au besoin par ses centeniers ou *tungini*, et agissant toujours au nom du roi, dont il est le délégué. Quant aux rachimbourgs, Fustel les caractérise très exactement dans ces quelques lignes : « Les hommes que l'on appelait *boni homines*, ou rachimbourgs, n'étaient, en droit, que les assesseurs et les conseillers du comte; en fait, ils jugeaient avec lui s'il était présent; absent, ils jugeaient sans lui, mais en son nom et comme s'il eût été là. En principe, le pouvoir de juger n'appartenait qu'au comte par délégation du roi; en fait, l'exercice de la justice était souvent dans les mains des principaux habitants de chaque localité, par la tolérance ou par l'absence du comte. »

A côté de la juridiction du comte, il y avait d'autres tribunaux, constitués par les parties et exerçant une sorte de pouvoir arbitral. On en trouve la trace dans un grand nombre de documents. On peut ranger dans cette catégorie les anciennes curies des cités. Nous savons qu'elles continuèrent à recevoir et à enregistrer les actes et conventions des particuliers. Il est au moins probable qu'elles ne cessèrent pas de former une juridiction arbitrale, sinon officielle, et de siéger, comme nous dirions aujourd'hui, en audience de conciliation. Il y a de cela des exemples dans les documents. Fustel de Coulanges cite, entre autres, l'affaire de Sichaire, rapportée par Grégoire de Tours. On nous permettra d'insister sur cette affaire, qui est très instructive et sur beaucoup de questions. Nous n'entendons pas toujours ce récit comme l'a fait Fustel. Voici les faits tels que nous les comprenons :

« Sichaire [18] et Austrégisile se sont pris de querelle dans un village de Touraine. Une mêlée s'ensuit. Sichaire prend la fuite. Quatre de ses esclaves sont tués et ses effets pillés. Sichaire et Austrégisile comparaissent devant le tribunal, et Austrégisile est condamné conformément aux lois, c'est-à-dire à payer les

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXIX. — [2] Id., *ibid.*, l. IV, c. XLII. — [3] Id., *ibid.*, l. IV, c. L. — [4] Frédégaire, *Chronicon*, c. XL. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII; Paul Diacre, *Historia Langobardorum*, l. II, c. II; l. III, c. XXIX. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XXX. — [7] Id., *ibid.* — [8] Frédégaire, *Chronicon*, c. LXVIII. — [9] Id., *ibid.*, l. LXXIV. — [10] Id., *ibid.*, c. LXXXVII. — [11] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 297-298. — [12] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. XII. — [13] Id., *ibid.*, l. VI, c. XXXI. — [14] Id., *ibid.*, l. VII, c. XXIV. — [15] Id., *ibid.* — [16] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XXX. — [17] Id., *ibid.*, l. X, c. III. — [18] Id., *ibid.*, l. VII, c. XLVII; l. IX, c. XIX.

compositions fixées à 30 sous pour le meurtre de chaque esclave et autant pour le pillage [1], sans préjudice de la restitution et des dommages-intérêts, *capitale et dilatura*. La sentence rendue, il fallait l'exécuter. C'était une nouvelle procédure. Le condamné avait un délai pour s'acquitter en présence du tribunal. Sur ces entrefaites, Sichaire apprend que les effets enlevés par Austrégisile sont déposés chez Aunon, qui les détient et qui a pour complices son fils et son frère Eberulf. Sans attendre le terme fixé, il réunit des gens armés, force la maison pendant la nuit, et enlève tout ce qui s'y trouve, après avoir tué les trois receleurs et leurs esclaves. Nouvelle querelle, et cette fois bien plus grave, entre Sichaire et le second fils d'Aunon, Chramnisinde. L'évêque, d'accord avec le comte, réunit autour de lui quelques notables, fait venir les parties et s'efforce de les réconcilier. Le coupable payera la composition, et, s'il n'est pas assez riche, l'Église fera l'avance nécessaire. La somme, en effet, était énorme. Sans parler des esclaves tués, des objets mobiliers enlevés, trois hommes libres avaient été tués par une bande armée. Il était dû 600 sous pour chacun d'eux. Chramnisinde refusa d'accepter. C'était son droit; car, si le meurtrier pouvait être contraint de payer, la partie lésée n'était pas tenue de recevoir. On se sépare donc, et Sichaire s'apprête à se rendre auprès du roi pour obtenir qu'il impose la paix. Quelques jours après, le bruit ayant couru de la mort de Sichaire, Chramnisinde réunit parents et amis, se rend à la demeure de Sichaire, tue les esclaves, brûle tout le village, et emporte tout ce qui peut être enlevé. Cette fois, le comte intervient et amène les parties devant le tribunal qui, par une nouvelle sentence, réduit de moitié la composition fixée par le premier jugement à la charge de Sichaire et refusée par Chramnisinde. Cette décision était contraire à la loi, dit Grégoire de Tours, mais elle fut prise pour rétablir la paix. L'Église avança l'argent et les parties échangèrent leurs serments. En quoi cette décision était-elle contraire à la loi? Il est facile de s'en rendre compte. D'abord Chramnisinde n'était pas tenu d'accepter une composition quelconque et de renoncer à sa vengeance. De plus, il avait droit à trois compositions, de 600 sous chacune. Il n'appartenait pas au juge de modifier ce chiffre. Tout au plus pouvait-il condamner Chramnisinde à payer, de son côté, la composition fixée par la loi, c'est-à-dire 62 sous et demi pour l'incendie et 30 sous pour chaque esclave tué. Mais on trouva plus simple de faire une cote mal taillée et, cette fois, la décision fut acceptée par les parties.

« La réconciliation ne dura pas longtemps. Un jour Sichaire dit à Chramnisinde : « Tu es bien heureux que « j'aie tué tes parents. La composition que tu as reçue « t'a rendu riche. Sans elle tu ne serais qu'un pauvre « ou un mendiant. » Chramnisinde, irrité, tua Sichaire. Mais celui-ci était sous la protection de la reine Brunehaut. » Le meurtre d'un homme libre était frappé d'une amende de 200 sous. Quand il s'agissait d'un fidèle du roi, l'amende était triple, et il est probable qu'en ce cas la poursuite pouvait avoir lieu d'office. Il appartenait au roi de venger son fidèle.

Suivant Fustel de Coulanges, le tribunal devant lequel comparaissent Sichaire et Austrégisile, et que Grégoire de Tours appelle *judicium civium*, n'est pas, à proprement parler, un tribunal. C'est une juridiction inférieure qui ne prononce pas de jugement définitif. Les hommes qui la composent émettent seulement un avis, et cet avis est qu'Austrégisile mérite d'être condamné suivant la rigueur des lois, autrement dit, mérite la peine de mort. En conséquence, une autre procédure commence, mais cette fois devant le tribunal compétent. Cette interprétation paraît contestable. Grégoire de Tours dit : *Cum præceptum esset ut Austregisilus censura legali condemnaretur;* cela veut dire que le tribunal prononce la condamnation. *Præceptum* est un ordre, une décision, et ne se prend jamais dans le sens d'avis. Dans tous les cas, il ne s'agit pas de la peine de mort. Austrégisile ne pouvait pas être mis à mort pour avoir tué des esclaves et pillé des effets mobiliers. Nous avons dit quelle était, en pareil cas, la composition légale. Enfin, rien n'indique que la nouvelle instance soit portée devant un autre tribunal que la première. Ce sont, suivant nous, les mêmes juges qui, après avoir prononcé la condamnation, connaissent de l'exécution de leur sentence, conformément aux dispositions de la loi. On a invoqué, à l'appui de l'opinion que nous écartons, la trente-deuxième formule du recueil de Tours, où on lit : *Ipsi viri tale dederunt judicium ut secundum legem romanam pro hac culpa ambo pariter vitæ periculum incurrissent.* Sur l'intervention de *boni homines*, les coupables sont admis à se racheter pour un certain prix. Mais il ne résulte nullement de ce texte que le juge se borne à énoncer un point de droit sans rendre de jugement. Il est clair, au contraire, que le juge statue et que, s'il ne prononce pas la peine de mort, c'est qu'il la convertit en une amende. C'est lui qui juge, et les *boni homines* ne figurent au procès que comme experts ou donneurs d'avis.

Comment ne pas voir une sentence dans les paroles de l'évêque? « Ce n'est pas une sentence, écrit Fustel de Coulanges, c'est une simple proposition de conciliation faite par l'évêque, et cette proposition est si peu obligatoire qu'une des parties la repousse. » Nous remarquons cependant que l'évêque siège avec le comte, *adjuncto judice*, et en présence de notables, *conjunctisque civibus*. Il s'agit donc d'un tribunal complet, et la décision qu'il rend est qualifiée de « jugement » par le jugement ultérieur rendu dans la même affaire : *ut medietatem pretii*, QUOD EI FUERAT JUDICATUM, *omitteret*. Nous avons vu d'ailleurs que le plaignant n'était pas tenu d'accepter la composition même fixée par un jugement; mais le meurtrier était mis hors la loi s'il refusait de payer, ou s'il n'en avait pas le moyen.

Il n'est donc pas tout à fait exact de dire que la composition fût une transaction, un contrat librement consenti de part et d'autre. Dès le VIe siècle, elle était déjà obligatoire pour l'accusé et, en fait, les juges s'efforçaient de l'imposer au plaignant. Plus tard, dans les capitulaires de 779, 802 et 819, la loi s'est mise d'accord avec le fait.

Enfin, c'est aller trop loin que de nier absolument le droit de guerre privée et d'y voir une théorie toute moderne, construite sur le mot *faida*. « De tout cela il n'est pas dit un mot dans nos textes », soutient Fustel de Coulanges à qui on pourrait répondre que la querelle entre Sichaire et Chramnisinde n'est pas autre chose. Ce qui est vrai, c'est que la société, en se soumettant à un gouvernement régulier, tend de plus en plus à maintenir la paix et à faire disparaître les violences, mais ce n'est pas sans peine qu'elle y parvient. Chramnisinde se croit bien certainement dans son droit quand il se dit à lui-même : *Nisi ulciscar interitum parentum meorum, amittere nomen viri debeo et mulier infirma vocari.* Et quand, après avoir tué Sichaire, il dépouille le cadavre de ses vêtements et le pend à un poteau de la haie, fait-il autre chose que de se conformer à l'ancien usage qui légitime le meurtre commis par vengeance, à la condition qu'il soit rendu public et que le meurtrier prenne en quelque sorte le peuple entier à témoin de l'acte qu'il vient d'accomplir et qui, pour lui, n'est que l'accomplissement d'un devoir.

[1] *Lex salica*, X, 1; XXXV, 6; LXI, 30 sous = à peu près 450 francs (or, aujourd'hui).

Nous avons parlé jusqu'ici de la juridiction. Il faut voir maintenant en quoi consistait la procédure. C'est là encore un point sur lequel on a construit bien des théories sans fondement. Commençons par la citation en justice. En matière civile, elle émanait de la partie, et la Loi salique en fait une description sur laquelle nous n'avons pas à revenir. Ce qui est important à noter, c'est que la forme de l'assignation, *mannitio* ou *admullatio*, ne diffère pas sensiblement de la forme usitée dans l'empire romain depuis Marc-Aurèle, c'est-à-dire de la *litis denunciatio*, qui n'était elle-même autre chose que la procédure grecque de la πρόσκλησις. L'assignation entraîne, pour le défendeur, obligation de comparaître à jour fixe, ordinairement dans le délai de sept jours. Elle peut être répétée jusqu'à trois fois. Les deux premières fois, le défendeur non comparant est condamné à trois sous d'amende, mais, au troisième défaut, ses biens sont saisis. C'est la *missio in possessionem* du droit romain.

En matière criminelle, la poursuite appartient d'abord à la partie lésée ou à sa famille. C'est la règle de l'ancien droit. Mais l'autorité publique est également investie du droit de poursuivre, dans l'intérêt de la bonne police et de la paix publique. C'est un droit dont elle n'use pas toujours, ou plutôt même rarement, mais elle est toujours prête à s'en servir s'il le faut. En ce cas, c'est elle qui cite les prévenus ou qui les saisit et les traduit devant le tribunal; mais, dans tous les cas, les formes de l'accusation romaine ont disparu. On procède par simple citation comme en matière civile, chose assez naturelle du reste, puisque l'objet principal du procès est le paiement d'une composition, c'est-à-dire d'une somme d'argent. Il n'y a plus, à vrai dire, qu'une seule forme de procédure. Elle sert indistinctement aux affaires civiles et aux affaires criminelles. Elle s'applique indifféremment à tous les habitants, sans distinction de race, Romains et Francs.

La législation mérovingienne sur les preuves a cela de remarquable qu'elle admet à la fois et fond ensemble deux systèmes très différents : le système rationnel, qui était pratiqué sous l'empire romain, fondé sur la preuve écrite et le témoignage oral, et le système, en quelque sorte mécanique, des législations primitives, qui ne croient pouvoir connaître la vérité que par des moyens surnaturels. Ces moyens, chez les Francs, étaient l'épreuve de l'eau bouillante, celle du serment, et enfin celle du combat judiciaire (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DUEL). On croyait autrefois que ces épreuves étaient une invention des peuples germaniques. Tout le monde sait aujourd'hui qu'elles se rencontrent partout avec les mêmes caractères.

1° *Le tribunal du roi.* — Il nous est connu par deux lois franques, quelques capitulaires mérovingiens, plusieurs formules, divers récits et dix-neuf actes de jugements prononcés par les rois.

La Loi salique reconnaît à un accusé le droit de préférer le tribunal du roi au *mallus;* elle admet l'accusation d'un homme devant le roi [1]. Même chose dans la Loi ripuaire [2]; et c'est ce que les formules expriment sous ce terme *in palatio* [3], ou bien *in præsentia dominorum* [4]. Ceci s'entend bien parce que le roi juge dans sa demeure personnelle. Le fait est confirmé par nos procès-verbaux des jugements : nous y voyons le roi prononcer un arrêt dans quelqu'une de ses *villas* à Compiègne : *Compendio in palatio nostro* [5]; à Kiersy, à Valenciennes, à Luzarches, à Pontion, à Vern, à Clichy, à Saint-Cloud [6]. C'est que le roi, lorsqu'il juge, est toujours chez lui tant l'autorité judiciaire lui est personnelle.

Voici en quels termes les rois s'expriment sur leur pouvoir judiciaire : « Celui à qui Dieu confie le soin de régner doit examiner avec une attention diligente les procès de tous, de telle sorte que, les deux parties ayant été entendues, l'une en sa demande, l'autre en sa défense, il leur donne un bon et salutaire arrêt [7]. » Le roi Clotaire s'exprime ainsi : « Toutes les fois que des contestations surgissent entre nos sujets, c'est à nous qu'il appartient, au nom de Dieu, de faire une enquête suivant la sévérité des lois, afin de terminer les débats sans qu'ils puissent renaître [8]. »

Voici comment on procède : A Trèves, sous le règne de Théodebert, un prêtre a un procès avec un Franc, c'est le roi seul qui prononce l'arrêt [9]. Dans la Vie de saint Éloi, le roi juge un procès entre un abbé et un laïque touchant la possession d'une terre [10]; de même, dans la Vie de saint Projet, un procès aboutit *in aula regis*, et c'est le roi qui décide [11].

Il ne s'en tient pas là; il juge au criminel. Le roi Gontran fait périr deux hommes et confisque leurs biens pour avoir prononcé des paroles outrageantes contre la reine [12]. L'exécution eut lieu sans soulever de protestations. Autre cas, les accusés évitent la mort grâce au droit d'asile, mais leurs biens sont confisqués [13].

Ces faits ne sont pas isolés : le roi Gontran punit de mort le Franc Chundo pour un délit de chasse dans une forêt royale; le roi Childebert fait mettre à mort trois Francs, Rauching, Ursio et Bertefried, coupables de complot contre sa personne; le roi Clotaire II fait mourir le Franc Aléthée, accusé de complot. Or, ce ne sont pas là des actes de vengeance, mais des actes de jugement de la part du roi qui se croit armé d'une autorité judiciaire qui le dispenserait au besoin des règles de la justice. Personne ne les lui reproche, ses ordres sont exécutés et l'exécuteur est pourvu d'une lettre de sauvegarde en bonne et due forme : « Tel ayant formé un complot ou commis quelque faute, il a, avec le conseil des grands, donné l'ordre de le mettre à mort »; l'exécuteur de cet ordre « ne pourra être inquiété ni poursuivi en justice [14] ».

S'agit-il de crimes privés où l'intérêt du roi n'est pas engagé, voici d'autres jugements : le Saxon Childéric, coupable de plusieurs crimes, est condamné à mort [15]; la naissance ne protège pas les deux fils du comte Waddo, coupables de plusieurs crimes; « quand le roi eut pris connaissance des faits, il ordonna de les charger de chaînes et de leur infliger la torture; après leurs aveux, ils furent condamnés, l'un à la mort, l'autre à la détention; les biens des deux furent confisqués [16]. » Le roi s'érige en défenseur de la morale. En 626, Godin, fils de Warnachaire, est jugé digne de mort pour avoir épousé la veuve de son père. Godin fuit, mais personne ne veut le recevoir et il est finalement saisi et mis à mort, en exécution de la sentence royale, par deux grands personnages francs, Chramnulf et Waldebert [17].

Le roi s'entourait volontiers de l'appareil du justicier. La *Chronique* de Frédégaire nous apprend que « l'arrivée de Dagobert dans son royaume de Burgundie frappa de terreur les évêques, les grands et les autres leudes, tandis que la manière dont il jugeait les pauvres les comblait de joie. Il arriva à Langres et jugea les procès de tous, grands ou petits, avec une parfaite

[1] *Lex salica*, tit. XVIII, XLVI, LVI. — [2] *Lex ripuaria*, tit. XXXVIII. — [3] *Andecav.*, n. 1; *Turon.*, n. 45; Marculfe, l. I, n. 21; *Senon.*, n. 13. — [4] *Arvern.*, n. 2. — [5] J. Tardif, *Monum. hist., Cartons des rois*, n. 22. — [6] Id., *ibid.*, n. 30, 32, 33, 43, 44. — [7] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 25. — [8] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 349. — [9] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XCIII (XCI). — [10] *Vita S. Eligii*, II, LVII. — [11] *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 643. — [12] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XVII. — [13] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IX, c. XXXVIII. — [14] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 32; Rozière, n. 42. — [15] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. X, c. XXII. — [16] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. X, c. XXI. — [17] Frédégaire, *Chronicon*, c. LIV.

équité. Puis, entrant à Dijon, il y résida quelques jours et jugea avec beaucoup de soin tous les hommes du pays; nul ne se retirait de sa vue sans avoir reçu justice. Il fit de même à Chalon, à Autun, à Sens, à Paris [1]. »

Dans les lettres de jugement qui nous sont parvenues, nous voyons que le roi n'est pas seul. Le préambule ordinaire nous le dit [2] : « Nous, roi, comme nous siégions dans notre palais, ayant avec nous nos pères en religion, les évêques, et un grand nombre de nos optimates, le maire du palais, tels et tels ducs ou patrices, tels et tels référendaires, *domestici*, sénéchaux et chambellans, le comte du palais, et autres fidèles... » Ce sont là des affirmations un peu vagues qu'il est utile de vérifier; plusieurs diplômes nous en donnent le moyen, entre autres un jugement de 692 qui nous montre le roi entouré de quatre évêques, trois optimates, deux comtes, deux sénéchaux et le comte du palais [3]. Un autre acte nous fait voir autour du roi douze évêques, douze optimates, huit comtes, huit dignitaires ou *grafiones*, quatre *domestici*, quatre référendaires, deux sénéchaux, le comte du palais et quelques autres fidèles [4]. Dans un autre cas, le roi est entouré de sept évêques, quatre optimates, trois comtes, trois *domestici*, deux sénéchaux, le maire et le comte du palais [5].

C'est beaucoup de monde, sans doute, mais en somme ce ne sont que des clercs et des fonctionnaires du palais. Ces clercs appartiennent au plus haut rang de la hiérarchie ecclésiastique : l'épiscopat. Pour certains, et même pour beaucoup d'entre eux, la cléricature était une carrière qui avait commencé dans le palais où certains évêques avaient vécu et rempli des charges. Ils se trouvaient parmi les optimates et les comtes comme parmi leurs égaux; ce n'était pas à titre d'évêques qu'ils siégeaient, mais à titre de serviteurs du roi.

Le tribunal du roi nous offrirait plus de garanties si nous y apercevions des techniciens, des légistes. On rencontre, dans un diplôme de 751, la mention de *legis doctores* [6] qui inspire peu de confiance à Fustel de Coulanges, on ne sait trop pourquoi. Il n'y a rien qui puisse nous surprendre si nous rencontrons, à propos d'un procès, un praticien capable de le diriger. C'est ce qui semble avoir été la fonction de saint Évroult; avant de devenir abbé, il vivait à la cour où, « étant très instruit et parleur très habile, il siégeait parmi les hommes de la cour pour juger les procès » : *oratoris facundia præditus, ad agendas causas inter aulicos residebat doctissimus* [7].

Tous ceux qui entouraient le roi n'étaient là que pour l'aider, car lui seul jugeait. Les actes en témoignent; on y lit ceci : « Nous, roi des Francs, tandis que nous siégeons dans notre palais pour entendre toutes les causes et les terminer par juste jugement, tels plaideurs se sont présentés devant nous [8]. » Et il termine en ces termes : « En conséquence, nous avons décrété et nous ordonnons que tel plaideur aura la possession de la terre en litige. »

Ne nous y trompons pas cependant. Le roi décide et prononce, mais, dans certains cas, il est absent. Clotaire III nous dit qu'il siège au milieu de ses grands, mais nous savons qu'il n'est âgé que de six ans. Clovis III, de qui nous possédons quatre jugements, est mort à quatorze ans. Il s'agit donc d'une présence fictive. Le tribunal s'est réuni, il a jugé et le roi a pris le jugement à son compte. Si on interroge les diplômes, on s'aperçoit de l'absence du roi. L'un d'eux nous dit que « c'est ainsi que notre comte du palais Chalodoaldus a témoigné devant nous que la cause a été examinée [9] ». Dans certains cas nous voyons que ce sont les grands qui ont interrogé les parties [10] et parfois même ce sont eux qui ont jugé [11].

Cela leur arrive plus souvent qu'au roi; mais comme le roi seul possède le droit, il faut bien que sa présence soit toujours mentionnée dans l'acte, sous peine de nullité. En l'absence du roi, à qui revenait la présidence? On ne sait pas. Les actes n'en disent rien, puisque le roi est censé présider toujours.

Dans le libellé des actes, l'opinion émise par les grands se dit *judicare* ou *invenire*, la décision ferme est exprimée par les mots *decernere* et *jubere* qui n'appartiennent qu'au roi.

Les actes de jugement qui nous sont parvenus sont du VIIe siècle, mais les choses se passaient de la même façon au VIe. Dans un récit de Grégoire de Tours [12], on voit un évêque en procès avec le fisc au sujet d'une terre. L'évêque est mandé, il se présente au tribunal du roi et il supplie le roi de ne pas prendre part au jugement afin de ne pas compromettre son âme; le roi se laisse persuader et se retire, mais les grands procèdent sans lui et, sans lui, prononcent *judicium* contre l'évêque. Il est probable que si nous avions le diplôme de ce jugement, nous y lirions d'abord *N. rex Francorum*, comme si le roi eût été présent; il serait en outre pourvu du *testimoniavit* du comte du palais, du *judicaverunt* des *proceres* et, enfin, du *jubemus* du roi.

Le tribunal du roi jugeait au civil comme au criminel. Les formules de Marculfe nous apprennent que le roi jugeait des procès de toute nature, question d'héritage, enlèvement d'esclaves, défaut de comparution, coups et blessures [13]. Les dix-neuf actes conservés sont tous relatifs à des questions de propriété. Enfin, le tribunal prononce la peine de mort [14].

Le tribunal du roi recevait les appels. Il était permis de porter sa réclamation du tribunal du comte, *in pago*, au tribunal du roi, *in palatio*, et ce n'était pas toujours peine perdue. Grégoire de Tours montre le roi réformant un jugement rendu par un gouverneur de province [15].

On pouvait aussi porter plainte directement devant le roi [16], sans recourir à une juridiction inférieure. Dans les procès civils, les deux parties pouvaient se soumettre à la justice royale; en ce cas, elles convenaient du jour où l'affaire, *placitum*, serait évoquée par le roi [17] : *Per eorum noticias paricolas placita inter se habuerunt ut ante nos deberent conjungere.* Dans certains cas, notamment lorsqu'il trouvait une affaire trop obscure, le comte la renvoyait au tribunal du roi [18].

Les fonctionnaires relevaient de ce même tribunal. Nous ne voyons jamais qu'un comte fût jugé par le tribunal d'un duc ou d'un autre comte; il ne l'est jamais par les rachimbourgs, pas plus que par le peuple assemblé. Il n'est responsable qu'envers le roi [19]. Grégoire de Tours donne l'exemple d'un *vicarius* qui, sur les plaintes de la population, fut déféré *in*

[1] Frédégaire, *Chronicon*, c. LVII. — [2] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 28; Rozière, n. 442. — [3] Archives nation., *K. 3. 6*; Tardif, n. 32; Pardessus, n. 429. — [4] Arch. nat., *K. 3. 7*; Tardif, n. 33; Pardessus, n. 431. — [5] Arch. nat., *K. 3. 12*; Tardif, n. 38; Pardessus, n. 440. — [6] Tardif, n. 54; Pardessus, n. 608. — [7] *Acta sanct. ord. sancti Bened.*, t. I, p. 355. — [8] Tardif, n. 33; Pardessus, n. 431; cf. Tardif, n. 14, 28, 33; Pardessus, n. 331, 349, 394, 418, 424, 429. — [9] Tardif, n. 14; Pardessus, n. 331; cf. Tardif, n. 28, 32; Pardessus, n. 418, 429. — [10] Tardif, n. 42; Pardessus, n. 456. — [11] Tardif, n. 28, 48; Pardessus, n. 418, 497. — [12] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXXI. — [13] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 26, 27, 28, 29, 37; l. II, n. 31. — [14] *Childeberti decretio*, art. 8; *Formulæ Turonenses*, n. 33; Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 37; *Vitæ S. Eligii*, l. II, c. LXV; cf. *Lex ripuaria*, tit. LXXIX. — [15] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIV. — [16] *Lex salica*, XVIII; *Lex ripuaria*, tit. XXXVIII. — [17] Tardif, n. 30; Pardessus, n. 424. — [18] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXIII. — [19] *Edictum Guntramni*, édit. Boretius, p. 12.

præsentiam regis, et d'ailleurs acquitté [1]. C'est encore du roi seul que relève le jugement des évêques [2] et les hommes des classes supérieures s'efforcent d'obtenir qu'il en soit ainsi pour eux; c'est le sens de cet article du décret de Childebert : *Si francus fuerit, ad nostram præsentiam dirigatur*. Évêques, abbés, grands propriétaires se font un point d'honneur d'avoir leurs procès jugés directement au palais [3].

La juridiction royale s'exerçait sans distinction de races sur tous les sujets du prince; elle s'exerçait sur les ecclésiastiques aussi bien que sur les laïques, parfois aussi sur deux ecclésiastiques : abbé et évêque [4].

« Si l'on fait attention au nombre relativement considérable de documents qui nous sont parvenus relativement à ce tribunal, et surtout à la variété des jugements qui y sont relatés, on devra penser que ce tribunal était fort occupé. Il est visible que son action s'étendait sur tout le royaume et sur tous les sujets. La Loi salique admet elle-même qu'un accusé peut refuser de se rendre au *mallus* et qu'il peut refuser d'exécuter la décision des rachimbourgs; c'est la marque qu'il n'y a qu'une juridiction qui s'impose, celle du roi [5]. »

2° *Le tribunal du comte*. — Le comte était le délégué du roi pour la justice comme pour l'administration. On l'appelle comte, *comes*, mais ce nom n'indique rien par rapport à ses fonctions, *comes* vise son origine, il est attaché au roi. Quant au reste, s'il lui arrive d'administrer, de recruter, de faire manœuvrer, tout cela semble ne compter pour rien; le seul titre qui serve à désigner le comte est celui de *judex*, qui lui est propre. Grégoire de Tours, les capitulaires et les actes des conciles font usage de *judex* de préférence à *comes*. Il semble donc que l'essence de son caractère est de rendre la justice; la langue usuelle le connaît surtout comme juge.

Son tribunal s'appelle *mallus comitis*, *mallus ante comitem* [6], ou simplement *mallus*, ou bien *ante comitem*. Grégoire de Tours l'appelle *judicium* [7], les actes des conciles ordinairement *judicium publicum*, et on trouve fréquemment le seul mot *publicum* [8]. Enfin, une expression assez usuelle, surtout dans le langage des praticiens, est celle de *rationes publicæ* [9].

L'édit de Gontran prescrit au comte de « juger avec équité, sans recevoir de présents »; d'autres édits le font responsable de ses jugements [10]. Tous ces textes s'expriment comme si le comte jugeait seul, et Grégoire de Tours nous représente le comte Gundobald parcourant son comté pour juger les procès, le duc Rothaire envoyé « pour examiner les causes », d'autres font arrêter, juger et exécuter les accusés qu'ils viennent de condamner [11].

Le comte ne doit pas rendre ses jugements dans sa demeure personnelle, mais au *mallus*, tribunal en lieu public, sauf pour certains cas de flagrant délit. En outre, le jugement doit être rendu en public. Cet usage existait également chez les Germains, et le *conventus* romain autour du gouverneur se retrouve chez les Mérovingiens. Une formule mentionne sous ce nom une réunion locale qui se tient à Tours [12]. A Tournai, un comte franc, voulant procéder à un jugement, commence par appeler la foule [13]; à Noyon, le comte, avant l'interrogatoire, « réunit beaucoup de monde [14] »; Grégoire de Tours mentionne ordinairement que le jugement a lieu *coram omnibus*. En somme, le comte mérovingien, comme l'ancien gouverneur romain, faisait en sorte d'avoir un nombreux auditoire au pied de son tribunal.

3° *Les assesseurs*. — Le comte n'avait pas qu'un auditoire devant lui, il avait des assesseurs à ses côtés; nous avons déjà constaté leur présence dans l'empire romain (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ASSESSEURS); nous aurions pu en retrouver l'existence dans l'ancienne Germanie, d'après le récit de Tacite. Cette pratique fut également en usage chez les Mérovingiens. Nous en trouvons l'expression dans la *Lex romana*, rédigée à cette époque et pour cette société : « Que le juge sache bien qu'il ne doit pas prononcer un arrêt étant seul, mais qu'il doit siéger avec quelques hommes honorables, et que c'est devant le public qu'il doit prononcer son jugement [15]. » Ainsi, Franc ou Romain, on était jugé « devant le comte et autres hommes [16] »; sur ce point, tous les documents sont d'accord : Loi salique, Loi ripuaire, Grégoire de Tours; celui-ci nous dit que le comte « siège en jugement avec les principaux du pays, laïques ou ecclésiastiques [17] ».

Nous avons quarante et une formules relatives à des jugements, elles appartiennent aux VIe, VIIe et VIIIe siècles, c'est-à-dire à un temps où la Loi salique et la Loi ripuaire étaient appliquées; elles ont fait partie de divers recueils composés à Angers, à Tours, à Sens et ailleurs; elles sont d'accord avec les lois franques, en sorte qu'on peut admettre que le fait a été universel dans la monarchie franque. Ces formules ne sont pas des arrêts, mais des attestations d'arrêts rendus, car aucun texte de jugement du comte ou du *mallus* ne nous est parvenu. Ces formules nous montrent clairement ce qui se passait au tribunal.

Toutes commencent par dire le nom du comte qui siégeait au *mallus* et ajoutent qu'il y avait quelques hommes « qui étaient à côté de lui » ou « qui étaient assis avec lui [18] ». Il en est quatre sur quarante et une qui, au début, ne parlent que du comte et omettent de mentionner son entourage; mais, au cours de la formule, l'entourage paraît et agit. Deux ne parlent que de ces hommes et se taisent sur le comte [19]. C'est donc une règle que l'on peut considérer comme générale que le *mallus* ou tribunal fut formé du comte et de quelques hommes autour de lui. Nous aurons à revenir sur ces hommes et à dire ce qu'ils étaient, quelle action ils exerçaient. On les désigne sous des noms divers : *viri*, *homines*, *auditores comitis*, *boni homines*, *boni viri*, enfin *rachimburgi*. (Voir *Dictionn.*, au mot RACHIMBOURGS.)

4° *Autres juridictions*. — Le tribunal du comte n'absorbait pas tous les procès à instruire. Un comte très zélé parcourait sa circonscription, s'emparait des délinquants, les faisait comparaître. De cela nous avons des exemples : Gundobald, comte de Meaux, juge les procès dans sa ville et parcourt la campagne afin que rien ni personne ne lui échappe [20]; Roccolène annonce le jour où il tiendra à Poitiers son tribunal [21]; il y en a d'autres, comtes ou ducs, non moins empressés à rendre la justice; mais il y en a aussi que cette charge

[1] *Historia Francorum*, l. X, c. V. — [2] Id., *ibid.*, l. V, c. XIX; l. X, c. XIX; *De glor. conf.*, c. LXXI. — [3] Fustel de Coulanges *Étude sur l'immunité mérovingienne*, 1883. — [4] Tardif, n. 14, 15, 17, 30, 32; Pardessus, n. 331, 332, 349, 418. — [5] Fustel de Coulanges, *op. cit.*, p. 349. — [6] *Lex ripuaria*, tit. L. — [7] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. V, c. XLVIII. — [8] *Vita sancti Eligii*, l. II, c. LXI. — [9] *Formulæ Turon.*, n. 29; *Andecav.*, n. 13. — [10] *Edictum Guntramni*, dans Boretius, p. 11; *Decretio Childeberti*, dans *ibid.*, p. 16; *Chlotarii præceptio*, dans *ibid.*, p. 19; *Pactus pro tenore pacis*, p. 7; *Edictum Chilperici*, p. 9. — [11] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XII, XVIII; *De gloria confess.*, c. CI; *Mirac. S. Martini*, l. IV, c. XVI; l. IV, c. XXXIX; *Vitæ Patr.*, VIII, 9. — [12] *Form. Turon.*, n. 3; Rozière, n. 263. — [13] *Vita S. Amandi*, c. XIII. — [14] *Vita S. Eligii*, l. II, c. LXI. — [15] *Lex romana Ubensis*, ou *Epitome S. Galli*. — [16] *Formul. Turon.*, n. 29; Rozière, n. 440. — [17] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. V, c. XLVIII. — [18] *Formulæ Andecav.*, n. 11, 24, 28, 50; *Turon.*, n. 32, 41; *Senon.*, n. 2; *Markel.*, n. 29, 30, 38. — [19] *Senon.*, n. 51; *Bignon.*, n. 14. — [20] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII. — [21] Id., *ibid.*, l. V, c. IV.

importune et qui se font remplacer, dans les petites localités, par leur vicaire ou par leurs centeniers qui tenaient le *mallus* avec le concours d'assesseurs ou de rachimbourgs [1].

Il existait d'autres juridictions. L'empire avait connu une justice municipale très inférieure, dont toutes les sentences pouvaient être annulées par le gouverneur et qui, en aucun cas, ne devait prononcer une sentence de mort. Cette juridiction ne disparut pas complètement. Une formule de Bourges [2] nous montre une sorte de tribunal composé du *defensor civitatis*, des membres de la curie, de quelques ecclésiastiques et de quelques habitants notables. Aucune mention du comte ni d'un fonctionnaire royal quelconque. Et la formule débute par l'énoncé de ce principe que « les lois autorisent tout homme, qui a souffert un préjudice, soit par la faute d'un adversaire, soit par négligence, à porter sa plainte à la cité ». Deux récits de Grégoire de Tours permettent de reconnaître cette juridiction. C'est la querelle de Sichaire et Austrégisile que nous avons racontée déjà (voir ci-dessus, col. 2134) et les deux adversaires comparaissent ensemble devant « le tribunal des citoyens [3] ». Un autre récit du même historien nous montre un jugement prononcé à Bourges « par les principaux de la ville [4] », jugement qui n'entraîna aucune peine corporelle.

Les jugements par arbitres existèrent aussi sous les Mérovingiens. C'était un souvenir du temps de l'empire [5] qui se continua aux VIe et VIIe siècles où nous rencontrons, dans tous les pays qui avaient fait partie de l'empire, des *judices electi*. Nous ne les trouvons ni dans les lois franques ni dans les formules, mais bien dans le canon 12e du IIIe concile d'Orléans, tenu en 538, où nous lisons : *Per publicum aut electorum judicium revocentur*. Le *publicum judicium* est le tribunal de l'État ; le *judicium electorum* est un tribunal constitué par les parties.

D'autres fois, au lieu de deux ou trois « juges choisis », nous apercevons un véritable tribunal, qui n'est pas le tribunal du comte et semble n'avoir rien de légal, devant lequel pourtant les parties en cause se présentent. En voici un exemple : à Langres, le fils de Silvestre accuse le diacre Pierre d'avoir assassiné son père et tous les deux sont d'accord pour porter l'affaire à Lyon où ils comparaissent devant un tribunal composé de l'évêque, de plusieurs ecclésiastiques et des principaux laïques de cette ville [6]. Ce tribunal, qui ne peut en aucune manière être pris pour un *mallus*, prononce l'acquittement. Dans un autre cas, où il s'agit d'un procès entre le comte Eulalius, sa femme Tetradia et le comte Désidérius, l'affaire est portée devant un tribunal composé de plusieurs évêques et de laïques du plus haut rang [7]. Grégoire de Tours et Marovée de Poitiers sont chargés par le roi d'arbitrer un procès entre une femme nommée Bertégunde et sa mère Ingeltrude à propos d'un legs foncier. Les deux évêques prononcent leur jugement que repousse une des parties et l'affaire ira au tribunal du roi [8].

Nous possédons cinq formules d'actes judiciaires montrant un tribunal présidé par l'abbé d'un monastère et où ne siège ni le comte ni aucun fonctionnaire royal. L'abbé est entouré d'assesseurs, clercs et laïques d'un rang élevé. On y juge des questions relatives à la propriété, à l'héritage, au fermage, à l'état civil, mais non au meurtre, ni au vol, soit parce que la juridiction criminelle est interdite à un tribunal où aucun délégué de l'autorité publique ne se trouve, soit parce que les canons de l'Église interdisent aux ecclésiastiques de prendre part à des jugements qui puissent emporter mort d'homme [9]. Les choses se passent comme au *mallus* du comte : le jugement est prononcé par le tribunal tout entier, c'est-à-dire par l'abbé et ses assesseurs [10]. On en est réduit aux conjectures sur les origines de ce tribunal de l'abbé qui n'est pas un tribunal purement d'Église puisqu'il comporte quelques laïques.

Il y a donc eu, dans l'État mérovingien, des juridictions de nature très diverse.

5° *Les profits de la justice.* — Les amendes judiciaires allaient au trésor royal ; ces amendes formaient une source de revenus très appréciables.

Dans le cas des délits contre le roi et l'autorité publique, l'amende était lourde. Celui qui refusait de prêter main-forte à un fonctionnaire royal pour l'arrestation d'un malfaiteur était appointé de 60 pièces d'or [11]. La Loi salique condamne celui qui a agi à l'encontre d'une lettre royale à une amende de 200 pièces d'or [12] ; c'est le prix dont est puni le meurtre d'un homme libre. Le refus du billet de logement présenté par un homme voyageant pour le service du roi entraîne une amende de 60 *solidi* [13]. Le refus de se rendre au tribunal du roi entraîne la confiscation totale des biens au profit du fisc [14]. Le meurtre d'un affranchi en patronage du roi est puni d'une amende de 100 *solidi* au profit du roi [15]. L'enlèvement d'une jeune fille placée sous la protection royale vaut au fisc une rentrée de 63 *solidi* [16]. La violation du repos dominical est punie d'une amende [17] : *Diem dominicum placuit observare... si quis opera alia facere præsumpserit, si Francus, solidos 15 componat, si Romanus, solidos 7, si servus, solidos 3*. Si une femme libre se donne à son propre esclave, ses biens sont en entier dévolus au roi [18]. On ne s'en tient pas là. Toute désobéissance au *bannus*, c'est-à-dire à une volonté quelconque du roi, est frappée d'une amende de 60 pièces d'or [19]. Même amende pour tout retard à se rendre à l'armée [20], et personne n'échappe puisque nous voyons un évêque frappé d'une amende de 1 000 pièces d'or pour avoir agi en matière ecclésiastique contrairement aux ordres du roi [21]. Une autre fois, c'est un simple gouverneur de province qui, sur le seul soupçon de vol, condamne un archidiacre à une amende de 4 000 pièces [22].

Les crimes pouvant prêter à l'accusation de lèse-majesté étaient d'un bon rendement, car ils entraînaient toujours la confiscation totale des biens [23] et ces confiscations étaient fréquentes au VIe siècle [24] ; il en est de même au VIIe siècle, ainsi que nous l'apprend la Vie de saint Léger. Cette accusation est devenue si courante qu'on est disposé à croire que c'est un moyen de remplir le trésor. C'est ce que Grégoire dit formellement de Chilpéric : *Sæpe homines pro facultatibus eorum injuste punivit* [25]. Frédégaire dit la même chose de Brunehaut [26] : *Ægila patricius instigante Brunichilde interficitur, nullis culpis exstantibus, nisi tan-*

[1] *Formul. Bignon.*, n. 7, 13 ; *Merkel.*, n. 29, 30 ; *Lex ripuaria*, tit. L ; *Lex dicta Chamavorum*, tit. XXX. — [2] *Formul. Bituric.*, n. 7 ; Rozière, n. 404 ; Zeumer, p. 171. — [3] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VII, c. XLVII. — [4] Id., *De gloria martyrum*, c. XXXIII. — [5] *Digeste*, IV, VIII, 1-3 ; *Code Justinien*, l. II, tit. LV, lex 2, en 283 ; l. II, tit. III, lex 29 en 531 ; l. II, tit. XLVI, lex 3 ; l. III, tit. I, lex 14, n. 4 ; *Corpus inscript. latin.*, t. IX, n. 2827 : *arbiter ex compromisso*. — [6] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. V, c. V. — [7] Id., *ibid.*, l. X, c. VIII. — [8] Id., *ibid.*, l. IX, c. XXXIII. — [9] *Conc. Matisconense*, can. 19, en 585. — [10] *Formul. Andecav.*, n. 10, 29, 30, 47 ; *Turon.*, n. 39. — [11] *Childeberti decretio*, art. 9. — [12] *Lex salica*, XIV, 4. — [13] *Lex ripuaria*, tit. LXV, 1. — [14] *Lex salica*, tit. LVI, 2. — [15] *Lex ripuaria*, tit. LXI, 2. — [16] *Lex salica*, tit. XIII, 6. — [17] *Childeberti decretio*, art. 14. — [18] *Lex salica*, *Additam.* — [19] *Lex ripuaria*, tit. LXV, 1. — [20] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XXVI ; l. VII, c. XLII. — [21] Id., *ibid.*, l. IV, c. XXVI. — [22] Id., *ibid.*, l. IV, c. XLIV. — [23] *Lex ripuaria*, tit. LXIX. — [24] *Hist. Franc.*, l. III, c. XIV. — [25] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XLVI. — [26] Frédégaire, *Chronicon*, c. XXI.

tum cupiditatis instinctu ut facultatem ejus fiscus adsumeret.

L'amende est devenue une manière de remplir le trésor royal, elle se combine avec la « composition ». Dans le cas d'un crime contre un particulier, le jugement aboutissait presque toujours à un arrangement pécuniaire qui profitait à la partie lésée; mais le roi ne renonçait pas à toucher sa part. Pour réclamer sa part d'indemnité, il se plaçait au point de l'outrage fait à sa personne par la faute commise. Dès lors, une partie de la composition lui était due, cela s'appelait le *fredum* [1] et cette part était calculée d'après le chiffre de la composition totale; ordinairement elle s'élevait au tiers [2]. C'était le comte qui la percevait après l'exécution du jugement et la transmettait au trésor royal [3]. Notons que ce principe était appliqué même dans les cas où y il avait peine de mort. Ainsi, Childebert punit de mort le rapt : *Occidantur, et facultates illorum parentibus legitimis dentur;* mais il ajoute : *Et quod fisco nostro debitum est acquiratur* [4].

En somme, tout crime faisait recette au trésor. Même dans les procès civils entre particuliers, l'intervention de la justice royale impliquait une rémunération pour le fisc. Les chartes et les formules l'attestent. Un antique usage voulait qu'en signant un contrat les parties fixassent l'amende qui frapperait la partie qui romprait le contrat. Or, la plupart des contrats de l'époque mérovingienne établissent que cette somme sera partagée entre la partie lésée et le fisc. Ainsi, dans les actes de vente, de testament, de partage, de succession, de constitution de dot, de donation mutuelle entre époux, de donation à un monastère, de vente d'esclaves, d'affranchissement, nous lisons une phrase conçue dans ces termes : « Si quelque personne prétend agir contre le présent acte, que sa tentative soit nulle et non avenue, et qu'en outre elle paie à la partie lésée et au fisc à la fois tel nombre de livres d'or ou tel poids d'argent [5]. »

XIX. La procédure. — 1° L'acte de citation en justice se disait : *interpellare*, *mallare* ou *mannire*, termes synonymes [6]. *Interpellare* vient du droit romain, se lit dans les formules, la Loi ripuaire, plus rarement dans la Loi salique [7]. *Mallare* se trouve dans les formules d'Anjou et dans deux lois franques [8]. *Mannire* est d'un emploi plus fréquent dans les lois, on ne le lit qu'une fois dans les formules et jamais dans les écrivains.

La Loi salique indique le mode de citation [9] : « Celui qui en cite un autre doit aller avec des témoins à sa maison; si l'homme qu'il cherche est absent, il s'adresse à sa femme ou à quelqu'un de sa famille, afin qu'on lui fasse savoir qu'il est cité en justice. » Celui qui est ainsi cité n'a à comparaître que dans sept jours avec deux délais de sept jours chacun [10].

Les deux adversaires peuvent convenir du tribunal et du jour; cet engagement mutuel s'appelle *placitum* [11]. Si, au jour convenu, l'une des parties ne comparaît pas, l'autre l'attend trois jours au tribunal, puis se fait remettre un constat de non-comparution [12]. On a vu que la loi accordait trois délais de comparution de sept jours chacun, mais chaque délai se payait 3 *solidi* [13] et le refus de comparaître était puni d'une amende de 15 *solidi* ou 600 deniers d'argent [14]. Une fois les délais de comparution épuisés, le plaignant pouvait se présenter devant le juge qui pouvait ordonner la mainmise sur les biens de la partie défaillante [15]. Enfin, le refus de comparution pouvait donner lieu à une lettre royale imposant au comte le recours à la contrainte [16]. Dans les cas graves, celui qui avait refusé la comparution au *mallus* et au tribunal du roi pouvait être décrété « hors de la protection » du roi; ceci équivalait à la mise hors la loi; ses biens étaient confisqués et personne, pas même l'épouse de ce malheureux, ne pouvait le recevoir sous son toit ni lui donner à manger; il pouvait être tué [17].

En matière criminelle, l'autorité publique pouvait poursuivre. Il existait un édit de Childebert prescrivant au comte, en cas de rapt ou de vol, de se mettre lui-même à la recherche du coupable, de se transporter à son domicile, de l'arrêter dans sa maison, et, s'il ne le peut faire à lui seul, de requérir les voisins pour lui prêter main-forte, de l'enchaîner enfin pour l'empêcher de fuir [18]. Il en était de même en cas de meurtre, comme nous le voyons par la Loi salique. On y lit ceci : « S'il arrive qu'un homme ait été tué sur une route ou entre deux villages et qu'on ne connaisse pas le meurtrier, le juge du pays, c'est-à-dire le comte ou son délégué, doit se rendre sur les lieux; il sonne du cor; les habitants du voisinage se rendent à cet appel, et le juge leur dit : Voilà un homme qui a été tué sur votre territoire; je vous somme de comparaître à la prochaine séance du tribunal pour répondre sur cet homicide et pour qu'on vous dise ce que vous aurez à faire [19]. » On voit que, en pareil cas, l'initiative appartient à l'autorité publique qui rend les voisins responsables du crime, afin qu'ils l'aident au moins dans ses recherches. Dans le cas où la victime n'a laissé aucun parent, la poursuite a lieu néanmoins et la condamnation est prononcée [20].

Le comte n'attend pas qu'on ait porté plainte. Il existe un acte de Clotaire II qui défend à ses comtes de saisir et de condamner un clerc « si ce n'est pour affaire criminelle et délit manifeste [21] ». La législation canonique va nous montrer qu'en matière criminelle le comte est autorisé à saisir non seulement un laïque, mais même un clerc.

Au concile de Mâcon, en 581, le can. 7 dit que : *Qui-*

[1] Grégoire de Tours, *Mirac. S. Martini*, l. IV, c. XXVI; *Hist. Franc.*, l. VI, c. XXIII. — [2] *Lex salica*, tit. L, 4. — [3] *Lex salica*, tit. LIII, 2; *Lex ripuar.*, t. LXXXIX; *Decretio Chlotarii*, c. XVI. — [4] *Decretio Childeberti*, art. 4. — [5] *Formul. Andecav.*, n. 9, 37, 57; *Senon.*, n. 25; Pardessus, n. 179, 412, 442. — [6] Sur cette synonymie, cf. *Lex ripuaria*, tit. XXXII, 5, qui emploie tous les trois dans la même phrase : elle dit d'abord *qui eum mannit*, puis *qui eum admallatum habuit (admallavit)*, enfin *qui eum interpellavit;* le sujet des trois verbes est le plaignant. — [7] *Formul. Andecav.*, n. 10, 11, 24, 28, 29, 47; *Turon.*, n. 39, 41; *Senon.*, n. 20; *Senonenses*, n. 1, 3, 4, 6; *Merkel.*, n. 28, 29, 30; *Lex ripuaria*, tit. XXX, 1, 2; tit. XXXI, 3; tit. XXXII, 3; tit. LVIII, 19; tit. LIX, 8; tit. LXXXI; une seule fois dans la *Lex salica*, tit. XL, et encore n'est-il pas dans tous les textes. — [8] *Formul. Andecav.*, n. 5, 43; *Lex salica*, XVI, 1; L, 2; LI; LIII, 1; *Lex ripuaria*, tit. LVIII, 19; tit. XXXIII, 3; *Edictum Chilperici*, n. 7; *Lex Alamannorum*, tit. XXXVI, 2. — [9] *Lex salica*, I, 3. — [10] *Lex salica*, LII; cf. *Lex ripuaria*, tit. XXXII, XXXIII et le capitulaire : *De antrustione ghamalta.* — [11] On confond ordinairement *placitum* avec *mallus;* on traduit *placitum* par « plaid » ou par « assemblée judiciaire ». Mais *placitum* n'a pas ce sens à l'époque mérovingienne; il n'est synonyme de *mallus* ni dans Grégoire de Tours, ni dans la Loi salique. Le mot a plusieurs significations, dont la plus fréquente est celle du jour de comparution, en ce sens que ce jour est fixé par les parties, non par le juge. Cf. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXIII; *Lex salica*, XL, 7; XL, 8; XLVII, 1; *Edictum Chilperici*, p. 7. Un diplôme de 692, dans Tardif, n. 30; *Placitum* a le même sens dans l'Espagne wisigothique, *Lex Wisigoth.*, II, 2, 4. — [12] *Formul. Andecav.*, n. 12; Rozière, n. 457; et encore *Formul. Andecav.*, n. 13, 14, 16; *Turon.*, n. 33; Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 37. — [13] *Lex salica*, LII. — [14] *Ibid.*, I, 1. — [15] *Ibid.*, XLV; L, 2. *Lex ripuaria*, tit. XXXIII, 3. — [16] *Formul. Turon.*, n. 33; *Senonicæ*, n. 26. — [17] *Lex salica*, LVI, 2. — [18] *Childeberti decretio*, c. IV, édit. Boretius, p. 16-17. — [19] *Lex salica*, fait partie des *capita extravagantia* dans le ms. de Wolfenbüttel, c. LXXV, dans le ms. *Paris. 4404*, dans le ms. *Vossianus 119* de Leyde et dans plusieurs autres. — [20] *Lex salica*, LXII, 2. — [21] *Edictum Chlotarii*, c. IV, édit. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, p. 21.

cumque judex clericum, absque causa criminali, id est homicidio, furto, aut maleficio hoc facere (id est distringere) præsumpserit, ab ecclesiæ liminibus arceatur. En 585, un autre concile tenu dans la même ville dit, dans son can. 8, que les comtes abusent de leur pouvoir en faisant arrêter les prêtres : *Ita ut eos de atriis ecclesiarum violenter abstractos ergastulis publicis addicant. Censemus ut nullus sæcularium fascibus præditus, jure suo contumaciter ac perperam agens, episcopum de ecclesia trahere audeat.* Le can. 12 du même concile se plaint encore qu'on poursuive la veuve et l'orphelin que l'Église a pris sous sa protection. Le concile de Paris, en 614, et le concile de Reims, en 630, demandent que les fonctionnaires de l'État ne puissent arrêter et saisir les clercs sans la permission de l'évêque [1].

Les diplômes d'immunité (voir ce mot) interdisent au comte et à ses subordonnés de pénétrer dans tel ou tel domaine « pour y arrêter et saisir les hommes, soit libres, soit esclaves [2] »; c'est donc que le comte peut faire opérer des arrestations partout ailleurs. Telle formule de lettre royale lui enjoint de saisir un inculpé [3] : *Ille rex illi comiti... Jubemus ut, vobis distrahentibus, memoratus ille partibus istius componere et satisfacere non recuset.* Les faits sont d'accord sur ce point avec les formules : à Noyon, deux accusés sont conduits au tribunal du comte [4] sans aucune intervention de la partie lésée; à Tournai, un accusé est amené au tribunal du comte Dotto par les licteurs dudit comte [5].

L'empire romain, ni le royaume franc ne connurent ce que nous appelons « le ministère public »; mais le droit de poursuites faisait partie de l'*imperium* du gouverneur de province romain et était dans les attributions du comte mérovingien. Dans les formules de jugement relatives au cas de meurtre, on voit que la poursuite est faite par la partie lésée. Neuf formules appartenant à des recueils divers nous montrent que c'est la personne lésée qui assigne, plus ordinairement des parents de la victime; mais, lorsqu'il s'agit d'un esclave ou d'un homme en dépendance, c'est le maître qui poursuit.

La Loi salique est d'accord avec ces formules. On y voit que, pour chaque crime, le coupable est condamné à payer une somme d'argent à la famille de la victime[6]. Des récits du temps confirment ce que les textes juridiques nous apprennent. Un certain Injuriosus a assassiné deux juifs et deux chrétiens qui étaient ses créanciers; il est poursuivi par les parents de ses victimes devant le tribunal qui ne parvient pas à démêler la vérité. L'affaire sera donc évoquée au tribunal du roi où les parties conviennent de se rendre, mais au jour dit, Injuriosus s'y trouve seul; alors, personne ne se portant accusateur, il n'y a aucune poursuite et Injuriosus rentre libre chez lui [7].

Autre exemple tout à fait démonstratif que la poursuite des crimes n'appartient qu'à la partie lésée : des voleurs ont pénétré dans la basilique de Saint-Martin; le roi Chilpéric ordonne de les arrêter et de les amener à son tribunal, mais l'évêque de Tours s'y oppose car, lui, évêque, « qui a le droit de poursuite en cette affaire », n'a pas porté plainte : *Ego metuens ne homines morerentur, epistolam regi precationis misi, ne, nostris non accusantibus ad quos persecutio pertinebat, hi interficerentur.* Et il a tellement le droit en sa faveur que le roi accueille la réclamation et fait relâcher les coupables [8].

Comment expliquer ces faits? Dira-t-on que la poursuite, par l'autorité publique, est d'origine romaine et la poursuite par la famille de la victime d'origine franque? Mais les documents y contredisent. Il ne faut pas chercher l'explication de la diversité des règles de procédure dans la distinction des races. Il y a une autre distinction qui s'impose, celle du droit strict et de la pratique, plus souple et plus accommodante que le droit. En principe, le représentant de l'autorité publique doit poursuivre les crimes; son diplôme de nomination lui en fait un devoir et les édits des rois le lui rappellent fréquemment. En pratique, il les poursuit rarement, soit que ses autres occupations ou sa paresse l'en empêchent, soit que l'opinion publique et l'épiscopat lui-même l'en détournent. La prédominance du système de la poursuite par la partie intéressée est un fait indéniable; peut-être en trouverons-nous l'explication dans d'autres faits qui se présenteront plus tard.

2° *Les épreuves judiciaires.* — Tous les justiciables, francs ou romains, relevaient du *mallus*, du tribunal du roi ou de celui des évêques. Nous avons dix-neuf procès-verbaux de jugements du tribunal du roi; aucun d'eux ne nous indique la loi suivant laquelle on a jugé. Nous avons quarante et une formule des jugements et, dans aucune d'elles, on ne mentionne le recours à la loi romaine ou à l'une des lois franques. De même, on ne trouve aucune indication de la race ni du juge, ni des assesseurs, ni du plaignant, ni du défendeur. Nous avons quatorze récits de jugements assez circonstanciés et aucun d'eux n'indique la loi, ni la race. On pouvait se faire représenter en justice par procureur et cette fois encore on ne trouve aucune mention de la race des personnes ni de la législation observée.

D'un tribunal à un autre la procédure ne varie guère. Les formules romaines comme les formules franques ou saliques ne permettent de relever aucune différence sensible.

Les tribunaux jugent, d'abord, sur preuves écrit et dépositions de témoins. Nous les voyons au tribunal du roi, dans la Loi ripuaire. Dans la Loi salique, il n'en est pas question parce qu'elle omet ces deux sortes de procès. Les recueils de formules montrent combien les pièces écrites étaient en usage; on faisait rédiger des actes pour la vente, l'échange, le partage d'une succession, l'affranchissement. Chacun doit être nanti d'un portefeuille bourré de papiers contenant les pièces attestant ventes, achats, donations, échanges, etc. En cas d'incendie, il existait une procédure admise pour la reconstitution de ce chartrier privé.

L'enquête par témoins est attestée partout. La Loi salique nous montre ceux-ci au tribunal affirmant avec serment « qu'ils savent ce qui s'est passé » ou « qu'ils étaient présents », ou encore « qu'ils ont eu connaissance de tel héritage et que le bien en litige appartient légitimement au plaideur [9] ». De même, dans la Loi ripuaire, les témoins sont appelés en justice et doivent, sous serment, dire ce qu'ils savent [10]. Ce n'est pas le juge qui convoque les témoins, ils le sont par les plaideurs et sont obligés de se rendre à la convocation sous peine d'amende [11]. Dans le cas où un témoin oppose un refus au témoignage attendu de lui, il est atteint d'une amende; à plus forte raison le faux témoignage est imposé [12].

Les preuves écrites et les témoins pouvaient manquer, ou être insuffisants à démontrer la vérité aux

[1] *Conc. Paris.*, can. 4; *Conc. Rhem.*, can. 6, dans Mansi, *Conciliorum ampliss. coll.*, t. x, col. 540, 593. — [2] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 4; Tardif, *op. cit.*, n. 41; Pardessus, *Diplomata*, n. 242, 258, 291, 417. — [3] *Formul. Turon.*, n. 33; cf. *Formul. Senonicæ*, n. 26, lire *vobis distringentibus.* — [4] *Vita S. Eligii*, II, LXI. — [5] *Vita S. Amandi*, c. XIII, dans *Acta sanct. ord. Sancti Bened.*, t. II, p. 714. — [6] *Lex salica*, LXII, 1. — [7] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VII, c. XXIII. — [8] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VI, c. X. — [9] *Lex salica*, XLIX, 1; XLVI, 2; LVI, 2. — [10] *Lex ripuaria*, tit. L. — [11] *Lex salica*, LXIX; *Lex ripuaria*, tit. L. — [12] *Lex salica*, XLIX, 3.

yeux de juges improvisés qui, en tout cas, n'étaient pas des magistrats de carrière. Pour atteindre la vérité, ceux-ci ne voyaient plus qu'un moyen; ils avaient recours à Dieu qui ne pouvait permettre l'erreur et, provoqué directement, devait manifester ce qu'il fallait croire en recourant à une intervention miraculeuse.

La Loi salique nous montre le recours à une épreuve appelée ordinairement *æneum* ou *igneum* et qui consistait à plonger la main dans l'eau bouillante ou à saisir avec la main un fer rougi au feu [1]. Lorsque les rachimbourgs sont embarrassés, voici leur moyen de se tirer d'affaire : tel ira à l'eau bouillante ou bien paiera la composition [2], c'est-à-dire que l'inculpé risquera l'épreuve à moins qu'il ne préfère porter la peine de la faute. Alternative bien faite pour donner à réfléchir, car si l'épreuve ne réussit pas, la culpabilité est démontrée et on en est pour la brûlure et pour la composition; c'est ce que dit un capitulaire : « L'homme libre qui est accusé de vol subit l'épreuve, et si sa main est brûlée, il porte la peine de tout ce dont on l'accuse [3]. » La Loi ripuaire est d'accord avec la Loi salique. Si un esclave s'est rendu coupable d'un délit, son innocence ou sa culpabilité dépendra de l'issue de l'épreuve; si la main est brûlée, le maître paiera le prix du délit [4]. Un homme libre pouvait parfois n'avoir pas d'autre moyen de se justifier que de tenter l'épreuve [5]. Et, certes, ce ne devait pas être sans crainte, car on risquait sinon la mort, du moins l'infirmité d'un membre et une longue et pénible convalescence. N'y avait-il pas des moyens secrets de défier l'épreuve? On peut le croire, mais ces artifices n'étaient pas à la disposition du grand nombre et ceux qui tentaient l'épreuve devaient être soutenus par une foi et un courage non pareils. La loi permettait d'échapper à cette extrémité. L'accusé avait la faculté de « racheter sa main » pour une somme proportionnée au prix auquel était évalué le délit ou le crime dont on l'accusait [6].

L'épreuve de l'eau bouillante fit l'objet d'une intervention liturgique qui lui valut le nom de « jugement de Dieu ». Une autre épreuve, dite de la croix, celle-ci d'origine chrétienne, consistait à obliger les deux parties à se tenir debout, les bras levés en croix, devant l'autel pendant une messe; celui qui faiblissait le premier perdait son procès. On n'a pas à relever ici le caractère superstitieux d'une pareille épreuve.

3° *Le serment judiciaire.* — On trouve la mention de ce serment dans la Loi salique, la Loi ripuaire, la Loi des Burgondes, dans les édits royaux, dans les récits de Grégoire de Tours et dans les formules. Voici une rapide indication de ces sources :

Lex salica, XIV, 2 (texte de Wolfenbüttel); XVI, 2; XXXIX, 2; XLII, 5; LIII; *Additamentum*, 9. — *Lex ripuaria*, 2, 3, 6, 11, 12, etc. — *Lex Burgundionum*, VIII, XLV, LII. — *Pactus pro tenore pacis*, art. 5; *Childeberti decretio*, art. 7 et 12; *Edictum Chilperici*, p. 5; — Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. L; l. VII, c. XXIII; l. VIII, c. XVI, XL; *De gloria martyrum*, c. XIX, XX, XXXVIII, LIII; *De gloria confessorum*, c. XCIII, XCIV; — *Formulæ Andegavenses*, n. 10, 11, 14, 24, 28, 29, 30, 50; *Turonenses*, n. 29, 30, 31, 39; Marculfe, *Formularum*, l. I, n. 38; *Senonicæ*, n. 17, 21; *Senonenses*, n. 1, 2, 3, 5; *Merkelianæ*, n. 27, 28, 30.

L'homme qui prête serment est, d'ordinaire, accompagné de cojureurs en nombre variable; mais ceux-ci font-ils escorte devant le tribunal? C'est aux textes de répondre, et d'abord aux lois.

On lit dans la Loi salique que « si un Romain est accusé d'avoir dépouillé un Franc et qu'il n'y ait pas preuve certaine, ce Romain se dégagera de l'accusation par vingt-cinq jureurs; s'il ne peut trouver de jureurs, qu'il aille à l'épreuve de l'eau bouillante ou qu'il paye le prix du délit [7] ». De même « celui qui est accusé d'avoir enlevé un homme libre et de l'avoir vendu comme esclave, si la preuve certaine n'est pas faite, devra fournir autant de jureurs que pour un homme tué [8] ». Il y avait donc un chiffre de jureurs déterminé pour le meurtre, chiffre que nous ignorons. Ailleurs, la loi parle de vingt-cinq jureurs pour le cas de vol avec effraction [9] et de douze jureurs lorsqu'il s'agit d'attester qu'un homme « ne possède ni sur terre ni sous terre assez de biens pour payer une amende ». Dans le cas d'un meurtre commis dont l'auteur est inconnu, les voisins se justifieront de toute complicité par soixante-cinq jureurs.

D'où il ressort que le serment supplée à l'absence de preuves certaines; qu'il consiste dans l'énoncé ou dans la négation d'un fait précis; que ce serment prêté avec le nombre voulu de cojureurs décharge de l'accusation; que ce moyen est à la disposition des Francs comme des Romains.

La Loi salique nous apprend peu de chose sur ce serment. Elle laisse entendre qu'il suit une première procédure où les juges ont cherché en vain des preuves certaines. A défaut de preuve, l'accusé devra chercher et trouver des cojureurs.

Le serment n'aura donc lieu que plusieurs jours après la séance du tribunal. Le premier jugement et le serment n'ont pas lieu en même temps.

La Loi ripuaire est plus explicite que la Loi salique. Celle-ci n'est qu'un tarif de compositions, celle-là donne le tarif des sommes à payer et des cojureurs à fournir : « Pour un coup porté à un homme libre, l'inculpé paiera 18 *solidi*, ou, s'il nie, il jurera avec six autres. » Tous les articles de la loi mettent en regard le nom de *solidi* et le nombre de *juratores*. Il est fait mention du serment et du nombre des cojureurs dans cinquante-quatre articles de la loi, c'est-à-dire dans tous ceux, sauf deux ou trois omissions, où se trouvent aussi des chiffres de composition.

L'amende et le nombre de jureurs sont toujours proportionnés; la plus faible amende correspond au chiffre le plus bas de jureurs. Pour un vol de bois, trois jureurs suffisent, mais à raison de la gravité ce chiffre peut s'élever — comme dans les titres XI, XII, XV, XVI, XVIII, jusqu'à LXXII.

Dans le cas de l'assassinat d'une femme, si elle est de condition libre, nubile, on paiera 600 *solidi* et on amènera 72 jureurs; si elle n'est pas encore ou n'est plus en âge d'être mère, l'amende tombe à 200 *solidi* et on amène 12 jureurs. Enfin, si la femme est serve du roi ou de l'Église, on paie 300 *solidi* et on amène 36 jureurs si elle est nubile, mais ces deux chiffres s'abaissent si elle a dépassé quarante ans.

Dans la Loi salique et dans la Loi ripuaire, le serment peut être affirmatif ou négatif, il sert à nier la réalité d'un fait comme il sert à affirmer la réalité d'un autre fait, et, dans les deux cas, ce serment a la valeur d'une preuve irréfutable. L'accusé contre lequel l'accusateur a prêté serment est à l'instant réputé coupable.

Ce serment ne sert pas seulement dans le droit criminel mais aussi dans le droit civil. Le serment est plus qu'une attestation de la vérité, il crée la vérité en elle-même.

Les cojureurs ne sont pas identiques aux témoins : on assigne des témoins, on n'assigne pas des jureurs. C'est au tribunal que se font les témoignages, on ne sait pas si c'est là que se font les serments.

Le serment, au dire de la Loi ripuaire, doit être prononcé *in haraho*, mot qui n'est pas intelligible

[1] *Lex salica*, LIII; LVI, 1. — [2] *Lex salica*, LVI, 1. — [3] *Pactus pro tenore pacis*, art. 4. — [4] *Lex ripuaria*, tit. XXX, 1. — [5] *Ibid.*, tit. XXXI, 5. — [6] *Lex salica*, LIII. — [7] *Lex salica*, XIV, 2. — [8] *Lex salica*, XXXIX, 2. — [9] *Lex salica*, XLII, 5.

pour nous et ne saurait le devenir, puisque ce terme ne se rencontre nulle part ailleurs que dans ce passage de ladite loi, qui ne le définit et ne l'explique pas. Mais *in haraho* ne veut pas dire devant le *mallus* ou devant le *judicium*.

In haraho demeurant mystérieux [1], nous pouvons dire du moins que ce n'est là ni le tribunal ni l'église, car cette même Loi ripuaire contient deux passages où il est dit expressément : *in ecclesia conjuret* [2] et, envisageant le cas où la partie adverse s'oppose au serment, elle lui prescrit d'éloigner de l'autel la main du jureur ou de lui fermer l'entrée de l'église [3]. C'est donc dans une église que les serments sont prononcés et en présence de six témoins : *cum sex in ecclesia conjuret* [4], tandis que, lorsqu'on jure *in haraho*, il n'y a que trois témoins : *In haraho conjuret cum tribus testibus* [5].

Dans la Loi des Burgondes, dont la rédaction est antérieure à la Loi des Ripuaires, on lit à propos du serment : « Si un homme libre est accusé d'un délit, Burgonde ou Romain, il fera le serment; qu'avec douze jureurs, qui soient sa femme, son fils, son père et sa mère, et ses plus proches parents, il remplisse ce serment; mais la partie adverse peut s'opposer au serment avant qu'il entre dans l'église [6]. » Le serment n'est donc déféré qu'aux libres, les cojureurs sont les plus proches parents du jurant et le serment se prête dans une église.

D'autres codes barbares : Alamans, Bavarois, Chamaves, prévoient la procédure du serment dans une église, sur un autel ou devant une châsse contenant des reliques [7].

Dans une formule du recueil d'Anjou, nous voyons que : « Un tel a comparu devant le vénérable abbé et les autres hommes vénérables ou magnifiques qui étaient avec lui; il assignait un tel comme étant son esclave. Celui-ci a nié. Alors l'abbé et ses assesseurs ont décidé que cet homme prêtera serment avec douze autres, lui treizième, dans la basilique de tel saint et jurera qu'il n'a jamais été esclave. S'il peut le faire, il sera reconnu homme libre; sinon, il devra se soumettre à ce qu'on exige de lui [8]. » Voici une autre affaire dans le même recueil : « Un tel et son frère, dans la ville d'Angers, ont comparu devant le comte et les autres rachimbourgs qui siégeaient avec lui; ils assignaient un tel comme ayant tué leurs parents. Celui-ci a nié. Alors les juges ont décidé par jugement que, dans quatorze jours, aux calendes de tel mois, avec douze autres, lui treizième, dans la principale église de la ville, il jurera qu'il n'est auteur ni complice du meurtre. S'il le peut faire, il sera relevé pour toujours d'accusation; s'il ne le peut, il amendera suivant la loi [9]. » Voici deux jugements, l'un au civil, l'autre au criminel, rendus l'un par le comte, l'autre par l'abbé, d'où ressortent deux traits identiques, à savoir que le serment a lieu dans une église et qu'il est postérieur de plusieurs jours au jugement.

Dans le recueil de Tours, nous trouvons un jugement sur une question d'héritage : « Un tel a comparu devant le vénérable homme (un ecclésiastique) et ses assesseurs; il avait assigné tel autre homme, disant que celui-ci retenait sans droit son héritage. Mais celui-ci a répondu que ce bien lui appartenait, lui ayant été laissé par son père. Alors les juges ont décidé que le défendeur, à tel jour, avec tel nombre de jureurs, dans la basilique de tel saint, jurerait qu'il tenait cet héritage de son père [10]. » Et voici, dans le même recueil, le jugement d'une affaire criminelle : « Il a été jugé que l'inculpé, dans quarante jours, avec trente-six jureurs qui aient vu et connu les faits, jurerait, dans telle église désignée, qu'il était en état de légitime défense lorsqu'il avait tué sa victime [11]. »

Marculfe nous a conservé la formule d'un jugement relatif à un vol d'esclave et d'objets mobiliers, pardevant le roi : « Il fut jugé que l'inculpé, avec trois jureurs d'une part et trois jureurs de l'autre, lui septième, dans notre palais, sur la chape de saint Martin où se font tous les serments, jurerait qu'il n'a pas commis le vol [12]. »

Dans les formulaires d'origine franque, on trouve le même serment et avec les mêmes formes, ainsi qu'on peut le voir dans le recueil de Sens et les recueils de Bignon et de Merkel. Sur dix-huit formules d'arrêts judiciaires qui prescrivent le serment et appartiennent à des recueils et à des provinces diverses, nous trouvons un point commun : le serment est ordonné par les juges et fait suite à un véritable jugement. En outre, les juges fixent le jour, le lieu et le nombre des cojureurs.

Nous venons de voir les formules qui ordonnent le serment, d'autres formules en décrivent la procédure, et elles sont toutes, à quelques mots près, identiques. Voici encore le recueil d'Anjou : « Attestation de serment. Tel jour, dans la ville d'Angers, tel homme est entré dans l'église, conformément au jugement antérieurement prononcé, avec douze jureurs, lui treizième, et il a dit : Par ce lieu saint et par la protection de tous les saints dont les reliques sont ici, je jure que je n'ai pas tué ni fait tuer cet homme dont on m'impute la mort. Ont signé l'acte tous ceux qui étaient présents et qui ont entendu le serment [13]. » On possède dix formules de constatation de serment et quelques formules de constatation de refus par la non-comparution du jurant ou d'un mandataire [14].

La règle ordinaire était que le serment fût prononcé devant le même comte et les mêmes assesseurs qui avaient rendu le jugement [15]. Parfois le comte et ses assesseurs signaient l'acte de serment ou l'acte de refus [16]; à cet effet, on faisait choix, pour la prestation du serment, d'un jour d'audience du tribunal afin que les juges pussent aisément se transporter dans l'église voisine [17]. Entre le jugement et le serment il s'écoulait un intervalle de 7, 14, 40 ou 42 jours, ou, pour parler le langage du temps, de 7, 14, 40 ou 42 nuits, parce que c'était un vieil usage, commun aux Gaulois et aux Germains, de compter par nuits [18].

Le choix des cojureurs n'était pas abandonné à l'arbitraire. La Loi des Burgondes désigne les parents les plus proches de l'inculpé [19] et nous voyons dans la Loi salique que, par cette procédure, on entend engager la famille [20]. Le plus souvent, il suffisait que les cojureurs

[1] *Lex ripuaria*, tit. XXX, 2; tit. XXXII, 2, 3; tit. XXXIII, 2; tit. XLI; tit. LXXII; tit. LXXVII. — [2] *Lex ripuaria*, tit. LXVII, 5. — [3] *Lex ripuaria*, tit. LXIX, 2, 4. — [4] *Lex ripuaria*, tit. LXVII, 5. — [5] *Lex ripuaria*, tit. XXX, 2. — [6] *Lex Burgundionum*, VIII, 1-2. — [7] *Lex Bajuvariorum*, I, III, 1; I, III, 3; I, V, 1; I, VI, 1; *Lex Alamannorum*, VI, 7; VII, 2; XXIV; *Lex Chamavorum*, X. — [8] *Formul. Andecav.*, n. 10. — [9] *Ibid.*, n. 50. — [10] *Formul. Turon.*, n. 39. — [11] *Formul. Turon.*, n. 30. — [12] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 38. — [13] *Formul. Andecav.*, n. 50 *b*. — [14] *Formul. Merkelianæ*, n. 30; cf. *Formul. Andecav.*, n. 14; *Senon.*, n. 1; *Turon. addit.*, n. 6. — [15] *Lex ripuaria*, tit. XXXIII, 3; tit. LXXVII; *Formulæ Turon.*, n. 31; *Merkel.*, n. 27, 28; *Senon.*, n. 17. — [16] *Formul. Merkel.*, n. 27, 28 : *bonorum hominum vel comitis manu firmata*. — [17] C'est ce qui explique l'expression *in mallo* que l'on rencontre dans plusieurs actes de constatation de serment. *Senonicæ*, n. 17 : *in mallo... posita manu super altare; Senonenses*, n. 1 : *in mallo in basilica Sancti illius*. Si l'on traduisait ici *mallus* par « tribunal », on ferait un contresens, puisque la phrase indique expressément que la chose se passe dans une église; or, le tribunal ne se tenait jamais dans une église. C'est que le mot *mallus* peut désigner le *lieu* et le *jour* du jugement; *Lex ripuaria*, tit. XXXII, 2, 3; *Pactus pro tenore pacis*, 2; *Edictum Chilperici*, p. 7. — [18] César, VI, 18; Tacite, *Germ.*, c. XI. — [19] *Lex Burgundionum*, VIII, 1. — [20] *Lex salica*, LX.

fussent de la même condition sociale que l'inculpé [1]; parfois, on exigeait qu'ils « fussent de bonne renommée » [2]. On ne renonçait pas à la valeur de leur parole dès l'instant qu'ils l'avaient donnée car, dans certains cas, on voulait qu'ils n'attestassent que des faits qui s'étaient passés sous leurs yeux [3] ou bien qu'ils connussent l'affaire sur laquelle portait le débat [4]. Dans ces conditions, il n'était pas toujours facile de trouver des cojureurs et la loi le savait bien puisqu'elle accordait un délai de quarante-deux jours à celui qui devait les présenter. Malgré cela, il peut arriver qu'on n'en découvre pas [5]. C'est pourquoi les recueils de formules en contenaient une pour le cas, assez fréquent sans doute, où l'homme condamné au serment était dans l'impossibilité de le remplir [6].

« Tous ces détails nous donnent une idée exacte de ce qu'était le serment. Ce n'était pas précisément un acte judiciaire; c'était plutôt un acte religieux, mais qui faisait foi en la justice et qui entraînait de plein droit la justification ou la condamnation. Cela ne ressemblait pas à notre serment d'aujourd'hui, lequel n'est qu'une affirmation quelque peu solennelle et qui se fait sur l'honneur et la conscience individuelle de chacun. C'était le serment tel que les peuples anciens le comprenaient, c'est-à-dire la prise à partie de la Divinité, l'appel à Dieu et à ses saints réputés présents, pour qu'ils fussent de moitié dans l'affirmation. On ne se jouait pas de telles puissances. Il fallait être bien sûr de soi et bien sûr des faits pour invoquer un saint à l'abri d'un serment. Mais aussi, si le saint acceptait ce serment, s'il n'empêchait pas par quelque moyen les hommes de le prononcer, il en devenait le garant; il prenait sur soi l'affirmation du jureur. Dès lors, on ne concevait pas que cette affirmation pût être fausse, et nul n'osait la contester. Les juges n'avaient plus rien à dire après un tel serment.

« Celui qui voudrait rechercher l'origine du serment religieux devrait remonter très haut. Il a appartenu à tous les anciens peuples, à toutes les anciennes religions. Les Romains, les Grecs le pratiquaient. *Est jusjurandum affirmatio religiosa*, dit Cicéron [7], et il ajoute : *quod promiseris Deo teste.* Dans le *Digeste* nous lisons : *innocentiam suam jurejurando approbavit* [8] et dans le *Code Justinien* : *Cum desperavit aliam probationem, tunc ad religionem convolare* [9]. Nous n'avons pas besoin que Tacite l'ait signalé dans l'ancienne Germanie pour penser qu'il y était usité.

« Ce qui paraît, à première vue, particulier aux Germains, c'est l'usage des cojureurs. Mais les textes cités plus haut nous ont bien fait voir que cet usage ne modifiait en rien le caractère et l'essence du serment. Il ne faisait que le fortifier, le multiplier, afin d'en assurer la sincérité. Le prévenu avait un tel intérêt dans l'affaire qu'il pouvait bien être tenté d'invoquer Dieu à faux; aussi les législateurs et les juges exigeaient-ils que d'autres hommes fussent à côté de lui pour partager ses risques devant Dieu et les saints. Il n'était pas aisé à un coupable de trouver douze hommes qui consentissent à commettre un sacrilège [10]. »

4° *Le combat judiciaire.* — Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1660-1670.

5° *La pénalité.* — La lecture des codes barbares, notamment de la Loi salique et de la Loi ripuaire, pourrait donner sujet de penser que la pénalité s'arrêtait à des compensations pécuniaires. Cet exemple suffirait presque à montrer la nécessité, pour l'historien, de ne pas s'en tenir à une classe de documents. Autres sont les codes, autres sont les récits.

Un capitulaire en dix-huit articles intitulé : *Pactus pro tenore pacis* [11], publié par Childebert Ier et Clotaire Ier, est consacré au droit criminel. On y lit ceci : « Nous décrétons que pour quiconque sera convaincu de vol à main armée, il y aura peine de mort », *vitæ incurrat periculum* [12]; plus loin : « Le brigand... sera privé de la vie », *vita carebit* [13].

A la génération suivante, il y aura progrès. Un décret de Chilpéric déclare que « le criminel sera mis hors la loi et qu'on pourra le tuer impunément », *ut quicumque eum invenerit, interficiat* [14]. Nouveau progrès avec l'édit de Childebert II qui punit de mort le rapt et ordonne aux comtes de tuer le ravisseur, *judex raptorem occidat* [15]; de même à l'égard de l'homicide : « L'homme qui a su tuer doit savoir mourir, *justum est ut qui injuste novit occidere discat juste mori* [16]; de même pour le vol : *quomodo sine lege involavit, sine lege moriatur* [17]. Le devoir du fonctionnaire royal est de rechercher le malfaiteur, de l'arrêter à son domicile, de le pendre : *in loco pendatur* [18].

On voit par ces exemples que la Loi salique n'est pas un code complet; et, d'ailleurs, si on apporte à sa lecture un peu plus d'attention, on s'aperçoit que la peine de mort y est plusieurs fois indiquée, surtout dans les plus anciens textes. Le ms. Paris, *4404* et le ms. de Leyde prescrivent la peine de mort contre ceux qui ont facilité le rapt d'une jeune fille, *morte damnentur* [19]. Un autre article fait allusion à l'enlèvement clandestin du cadavre d'un homme qui avait subi la pendaison [20]. On peut encore relever d'autres textes et celui d'entre eux où il est dit qu'il y a des crimes « pour lesquels on doit mourir si la culpabilité a été prouvée : *crimen propter quod mori debuisset* [21] ». Enfin, deux articles qui se lisent dans tous les manuscrits signalent la mise hors la loi avec confiscation de tous les biens, ce qui ressemble à la peine de mort puisque nul ne pourra héberger et nourrir le coupable [22].

Voici qui est tout à fait clair. Le titre LVIII de la Loi salique est ainsi conçu : *Si quis hominem occiderit et tota facultate data non habuerit unde totam legem compleat* (*lex*, c'est la composition), *tunc ille qui eum sub fide habuit in mallo præsentare debet,... per quatuor mallos... Et si eum* (le meurtrier) *nullus in compositione ad fidem tulerit, hoc est ut redimant, tunc de vita sua componat*, « il composera de sa vie », ce qui revient à être mis à mort. Or, la composition pour homicide s'élevait, suivant la condition de la victime, à 200, 600 et 1 800 *solidi;* le meurtre d'une femme variait entre 300, 600, 700 *solidi*, c'est-à-dire des sous d'or valant chacun 40 deniers d'argent; on atteint à des compensations assez élevées puisqu'elles vont de 25 000 à 225 000 francs or. On tue quelquefois avec l'espoir de s'enrichir, mais rarement avec la perspective de s'appauvrir et de devenir insolvable, car il était bien peu d'assassins qui disposassent d'une pareille fortune. Ils ne seraient pas mieux en point de nos jours et nous ne pouvons pas douter que, dans chacun des articles de la Loi salique où le chiffre de la composition est si élevé, cela équivaut pour celui qu'elle atteint à une condamnation à mort. On peut penser que le rédacteur de la Loi salique a calculé le chiffre de la composition pour que l'impossibilité presque certaine d'y

[1] *Formul. Andecav.*, n. 50; *Turon.*, n. 31; *Merkel.*, n. 30. — [2] *Formul. Andecav.*, n. 29. — [3] *Formul. Turon.*, n. 30. — [4] *Ibid.*, n. 29. — [5] *Lex salica*, XIV, 2. — [6] *Formul. Andecav.*, n. 14; *Senon.*, n. 1; *Merkel.*, n. 30. — [7] Cicéron, *De officiis*, III, 29. — [8] *Digeste*, III, II, 6, 4. — [9] *Code Justinien*, l. IV, tit. I, lex 11. — [10] Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, p. 445-446. — [11] Boretius, *Capitularia*, p. 3; *Pactus pro tenore pacis*, art. 1. — [12] Id., art. 1; cf. *Decretio Childeberti*, art. 4; Marculfe, l. II, n. 18. — [13] *Pactus pro tenore pacis*, art. 2. — [14] *Edictum Chilperici*, art. 10. — [15] *Decretio Childeberti*, art. 4. — [16] *Ibid.*, art. 5. — [17] *Ibid.*, art. 7. — [18] *Ibid.*, art. 8. — [19] *Lex salica*, LXX. — [20] *Lex salica*, LXVII. — [21] *Lex salica*, XVIII, 2. — [22] *Lex salica*, LV, 2.

atteindre fût l'équivalent d'une condamnation à mort déguisée. Dès lors, les édits des rois punissent de mort l'homicide et le vol; la Loi salique aboutit au même résultat par un procédé différent.

La Loi des Burgondes prononce contre le meurtre, le rapt, l'adultère, le brigandage à main armée, la peine de mort; de même contre le vol avec effraction et le vol de chevaux; elle n'épargne pas plus le Burgonde que le Romain.

Les formules judiciaires ne traitent pas de la peine de mort pour cette raison décisive que la mort mettait fin à tout, tandis qu'une composition nécessitait la rédaction d'un acte appelé *securitas*. Toutefois, il existe une *securitas* qui contient une allusion claire à la peine de mort; cette pièce appartient au recueil de Marculfe. Le représentant de la victime, s'adressant au meurtrier, lui dit : « Tu as tué mon frère, et pour cela tu devais être mis à mort; mais les personnages soussignés sont intervenus pour que tu ne le fusses pas, et ils nous ont fait entrer en arrangement [1]. » Il y a donc des jugements où la peine de mort n'a pas été prononcée et où il est pourtant reconnu qu'elle pouvait l'être, qu'elle l'aurait été sans une intervention qui s'est produite et qu'elle était légale.

Les faits nous apportent bon nombre d'exemples de condamnations à mort. Rappelons-nous ce Chundo, un seigneur, à qui un délit de chasse dans une forêt royale coûta la vie. Voici un autre fait bien significatif : Sunnégisile et Gallomagnus, deux grands du palais d'Austrasie, se sachant accusés et poursuivis, se réfugient dans une église qui leur confère son droit d'asile (voir ce mot). Le roi se rend lui-même à l'église et les convie au tribunal pour instruire le procès, mais il leur promet la vie sauve même s'ils sont coupables, car il ne violera pas le privilège religieux. Ceci prouve que, s'ils n'avaient pas le bénéfice du droit d'asile et qu'ils fussent reconnus coupables, ils seraient mis à mort. Les deux accusés se laissent persuader et sont interrogés par le roi, mais l'affaire s'annonce mal et, sans plus attendre, ils regagnent l'église; finalement, le roi ne les condamne qu'à la prison et à la confiscation des biens [2].

Les deux fils de Waddo sont accusés, arrêtés, mis en prison; l'aîné est condamné à mort et il a plus de bien qu'il n'en faut pour payer les compensations des meurtres qu'on lui reproche; cependant il est mis à mort [3].

Le cas de Chramnisinde que nous avons raconté le montre implorant la vie sauve et l'obtenant de la bonté ou du calcul du roi, parce que le tribunal a découvert des circonstances atténuantes; à leur défaut, la mort eût été prononcée [4].

De ces faits, on peut conclure que les condamnations à mort n'étaient pas rares au tribunal du roi; c'est pourquoi sainte Radegonde avait fort à faire puisqu'elle implorait la grâce de tous ceux que le roi avait condamnés [5]. Au siècle suivant, Frédégaire et les hagiographes signalent des condamnations à mort prononcées par le roi [6]. La Vie de saint Éloi lui fait un mérite d'avoir procuré la sépulture à ceux que le roi avait fait mourir *diversis ex causis* [7].

Il y a quelques raisons de douter que les tribunaux des comtes fussent aussi sévères, mais ils prononçaient parfois des condamnations à mort. On en trouve plusieurs exemples dans Grégoire de Tours [8] et ils ne sont pas isolés les textes hagiographiques en apportent d'autres, d'où il faut conclure que la peine de mort par le glaive, le gibet ou la roue et la peine de l'emprisonnement furent d'un usage fréquent et légal chez les Mérovingiens, aussi bien à l'égard des Francs que des Romains.

6° *Le « Wergeld »* (voir *Dictionn.*, à ce mot).

XX. Rapports avec l'Église (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2636-2651; t. VI, col. 423-457). — Clovis se fit chrétien, tel est le fait capital de son règne, plus décisif pour l'avenir de son peuple et de sa dynastie qu'une expédition ou une bataille heureuse ou la conquête d'une province. En se faisant chrétien, il se fit catholique, tandis que plusieurs nations barbares s'étaient données à l'arianisme. Cette double résolution est placée au seuil de notre histoire nationale comme l'intuition féconde d'où est sorti le royaume de France.

Les Francs adoptèrent la croyance de leur roi; les uns ont montré dans cette conversion en masse, sans discussion, sans examen, une confession de foi sans égale, d'autres y ont découvert un acte de scepticisme caractérisé. Peut-être n'y eut-il simplement qu'une impulsion confiante et généreuse d'une multitude à l'égard du chef illustre auquel elle remettait ses destinées. Ce qui est certain, c'est que, depuis l'an 496 marqué par la conversion de Clovis, le paganisme des Francs semble fondre au soleil de la foi chrétienne. Le paganisme persiste en Gaule, mais c'est surtout dans la population gallo-romaine d'origine. Il s'en faut, certes, que Clovis, ses fils et ses petits-fils soient des modèles de piété et de modération, mais leur foi catholique se conserve et se transmet intacte. Ces princes rapaces et sanguinaires ont la préoccupation de combattre et d'anéantir le paganisme duquel ils sont heureusement libérés. Une constitution de Childebert Ier interdit la conservation des idoles dans sa maison; une autre de Gontran et une de Childebert II imposent, sous peine de sanctions sévères, l'observance du repos dominical. De pareils textes nous apprennent que l'ensemble de la population était chrétienne, quoique certains eussent conservé individuellement des amulettes ou des usages païens. Ces rares survivants végétaient peut-être encore dans les pays de Tournai et de Cologne. Encore ne faut-il pas croire que Tournai, d'où était parti Clovis, soit resté un pays de paganisme; la ville eut des évêques dès le début du VIe siècle; un synode s'y tint en 527 et n'eut pas à lutter contre les païens, mais « contre les hérésies qui troublaient le pays ».

Les rois francs sont des chrétiens convaincus et fervents, ce qui ne veut pas dire que leurs mœurs et leur politique soient édifiantes, mais ils interprètent le christianisme à leur façon, discutent des points de dogme, bâtissent des églises, convertissent des juifs et dotent des monastères. A leur exemple, leur cour est toute chrétienne, aussi bien en Austrasie qu'en Neustrie et chacun sait que le premier devoir est d'obéir à son évêque [9].

Quand les Francs se convertirent au christianisme, ils s'adressèrent tout de suite au clergé gallo-romain et eurent avec lui des rapports bienveillants et confiants; ils lui obéirent et crurent en sa parole; leur reconnaissance se manifesta sous forme de dons parfois trop généreux. Bientôt, ces convertis très fervents n'eurent pas de plus haute ambition que de prendre place dans les rangs de ce clergé, et il leur arriva d'y exercer les charges les plus hautes, car l'Église leur faisait accueil. Il y avait longtemps qu'elle s'interdisait toute distinction entre juifs et gentils, comme entre barbares et Romains; d'ailleurs, les souvenirs laissés par les empereurs n'étaient pas si invariablement aimables qu'on

[1] Marculfe, *Formul.*, l. II, n. 18. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XXXVIII. — [3] Id., *ibid.*, l. X, c. XXI. — [4] Id., *ibid.*, l. IX, c. XIX. — [5] Fortunat, *Vita Radegundis*, l. II, c. X. — [6] Frédégaire, *Chronicon*, c. XXI, XXVIII, XLIII, LIV, LVIII. — [7] *Vita S. Eligii*, I, 31. — [8] *Miracula S. Martini*, l. IV, c. XVI; *De glor. conf.*, c. CI; *De gloria mart.*, c. LXXIII; *Vitæ Patrum*, VII, 7. — [9] *Decretio Childeberti*, art. 2.

ne pût souhaiter et attendre mieux de leurs successeurs. Cette tolérance était même quelque chose de mieux : la bienveillance et la sympathie. Les Francs se proposaient de bien faire, on les accueillit, on les encouragea et ils prirent place dans les monastères, dans le clergé; ils arrivèrent bientôt à l'épiscopat.

La véritable autorité dans l'Église se trouvait dans l'épiscopat et celui-ci était recruté par l'élection; mais l'élection ne fonctionnait pas avec la rigidité qu'on a imaginée depuis. En l'absence de règle inflexible et précise, le mode le plus généralement suivi pour le choix des évêques était une sorte de cooptation. Nous ne sommes pas en mesure de dire ce qui serait arrivé dans une Église si un conflit avait surgi entre les fidèles poussant leur candidat et les évêques du voisinage le rejetant, mais il y a lieu de croire que le candidat des seuls fidèles eût été écarté. Quoi qu'il en soit, pendant les quatre premiers siècles, l'usage était généralement admis que le nouvel évêque était agréé et consacré par ses confrères dans l'épiscopat. Cependant, la communauté chrétienne formait un corps indépendant, mais respectueux et soumis à l'égard des chefs de la doctrine qui la conseillaient, la guidaient, l'éclairaient dans le choix qu'elle avait à faire. Si, en effet, l'influence d'un évêque voisin avait suffi à faire accepter le nouveau titulaire, chaque cité aurait, pratiquement, reçu son chef religieux du dehors. Il ne fallait pas qu'il en fût ainsi; c'est pourquoi une règle s'imposa que la cité serait toujours consultée sur l'aptitude de l'homme que la clairvoyance de quelques-uns faisaient envisager comme son futur évêque, et cette consultation se ferait sous forme d'élection. Aucune autorité n'avait le droit ni le pouvoir de lui imposer un chef dont elle ne voulût pas. Il fallait donc, pour élire un évêque, le concours de ces deux éléments : d'une part, l'expression du désir de la population, de l'autre, la décision des évêques de la province.

Au IVe siècle, le can. 18 du concile d'Ancyre, tenu en 314, nous montre le droit du peuple chrétien d'un diocèse à repousser un évêque qui lui serait imposé par d'autres évêques; le can. 4 du concile de Nicée, de 325, prescrit l'institution canonique par trois évêques; le can. 12 du concile de Laodicée, réuni en 372, réclame l'institution par le métropolitain et les évêques comprovinciaux. Dans aucun cas, on ne pouvait imposer un évêque à une communauté malgré elle, mais il semble qu'il y ait eu de bonne heure une tendance à amoindrir la part de collaboration populaire au profit de la part faite à l'épiscopat. En 428, le pape Célestin Ier écrit aux évêques de la Gaule : *Nullus invitis detur episcopus* [1] et le pape de Rome recommande aux évêques comprovinciaux de tenir grand compte des vœux ou des répugnances de la population et, pour cela, on s'assurera du sentiment du clergé local, des fidèles et de l'ordre des décurions : *Cleri, plebis et ordinis consensus et desiderium requirantur* [2]. A quelques années de là, en 445, le pape Léon Ier reproche aux évêques de la Viennoise d'abuser de leur droit en choisissant des évêques « qui sont inconnus aux diocèses qu'ils doivent gouverner »; il en résulte qu'ils ne peuvent pénétrer dans leur ville épiscopale et s'y maintenir que par la force [3]. Le pape veut qu'en cas de vacance d'un siège le futur évêque soit demandé par la cité : *Sacerdos postuletur*. Il appartient au métropolitain et aux évêques comprovinciaux de choisir l'évêque, mais d'après les vœux et les témoignages de la population; en conséquence, ils doivent s'enquérir de l'opinion des citoyens du premier rang, chercher sur qui se porte le choix des clercs, car telle est la coutume de ceux qui connaissent les règles des Pères.

On ne lit nulle part dans cette lettre que l'élection appartienne au peuple, qu'il faille le consulter officiellement, le faire voter; il ne s'agit que de vœux, de témoignages, d'opinions, et l'emploi du mot *electio* ne s'applique qu'aux seuls clercs. Ainsi, la communauté des fidèles peut avoir son candidat soutenu par la lettre et les signatures des clercs, le témoignage des principaux habitants, l'assentiment de la curie et celui du peuple : *teneantur subscriptio clericorum, honoratorum testimonium, ordinis consensus et plebis*, mais ce sont les évêques qui font la nomination. A cette condition, dit le pape, « l'évêque, qui doit être au-dessus de tous, aura été choisi par tous », *qui præfuturus est omnibus, ab omnibus eligatur*. Ceci n'implique pas une élection formelle. En somme, la cité se borne à faire une demande, il n'y a ni suffrages, ni scrutin, mais une appréciation de ladite demande par les évêques qui décident de la nomination ou du refus.

L'Église réglait de manière certaine l'intervention des évêques comprovinciaux; elle laissait volontairement plus de vague relativement à la participation du peuple. Elle acceptait la manifestation des fidèles, mais sans se soumettre pour cela à la supériorité du nombre. Pas plus qu'elle n'acceptait que la foule lui imposât les évêques, elle ne tolérait que la royauté les lui désignât; le plus qu'elle admettait de leur part était une présentation qui lui laissait la décision du choix.

La règle était sage, mais elle ne fut pas toujours appliquée; l'élection populaire usurpa quelque peu sur ce qu'on lui consentait et il arriva que l'élection par la cité prit une place trop grande parfois dans l'institution de l'évêque. Dans certaines villes, l'épiscopat devint un apanage jalousement transmis dans quelques familles. Au cours des cent cinquante dernières années de l'empire, l'épiscopat fut réservé aux membres les plus riches et les plus influents de la cité. Ceci engendra des rivalités, des luttes auxquelles la population prit sa large part, en Gaule surtout. On connaît ce qui se passa lors de l'élection de saint Martin de Tours que ses futurs collègues ne prisaient guère et que le peuple de Tours les obligea d'accepter, quoi qu'ils en eussent [4]. Les Tourangeaux paraissent avoir possédé des aptitudes particulières pour les rivalités électorales. Ils avaient élu Bricius avec l'assentiment général, mais ils s'en fatiguèrent, lui donnèrent deux successeurs, Justinianus et Armentarius, qu'ils renvoyèrent pour revenir à Bricius [5]. On peut citer d'autres cas, à Chalon, en 470 [6]; à Bourges, en 472 [7], où les élections sont assez mouvementées; et ce qu'on doit retenir de ces exemples et de plusieurs autres, c'est que ces assemblées offrent beaucoup d'indécision, d'imprévu, de contradiction. De quoi se composent-elles? Du peuple, mais dans la langue du temps, *plebs* désigne une réunion quelconque, même fort limitée comme devait être celles, qui trouvaient place dans une église, car celles-ci étaient généralement peu étendues. Quand cette *plebs* exprimait sa manière de voir, quand elle votait, ce n'était ni par écrit, ni à main levée, mais par acclamation, ce qui n'est qu'une forme bruyante de la confusion. C'est sous ces réserves qu'il faut entendre l'élection épiscopale; il n'y a ni peuple, ni élection, mais des prêtres, des diacres, des clercs et tout ce qui, par brigue, par goût et par distinction, s'agite autour de l'Église. Des évêques président, influencent, corrigent s'ils le peuvent ce qui se fait devant eux et avec eux; il y a peu d'exemples qu'on leur ait forcé la main. Ils avaient trop souvent le choix entre quelque pieux solitaire, un clerc ambitieux ou un laïque riche et entreprenant.

[1] Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 480. — [2] *Ibid.* — [3] Sirmond, *Concilia Gall.*, t. I, p. 84. — [4] Sulpice-Sévère, *Vita S. Martini*, c. IX. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. I. — [6] Sidoine Apollinaire, *Epistolæ*, IV, XXV. — [7] Id., *ibid.*, VII, V.

XXI. Les rois francs et l'épiscopat. — Les rois francs se montrèrent, en général, favorables à l'épiscopat. Clovis leur avait donné un exemple que plusieurs imitèrent; ce fut, dès lors, entre la royauté et l'épiscopat, un échange de bons procédés. Les rois avaient beaucoup d'accrocs à se faire pardonner et quand la mesure était pleine, ou près de l'être, ils se faisaient humbles et généreux, multipliaient les fondations monastiques, dotaient magnifiquement les églises et obtenaient un pardon en échange duquel ils déchargeaient clercs, moines et évêques trop entreprenants des procès ou des amendes prononcés contre eux. Ces échanges réitérés amenèrent une situation nouvelle. Tandis que l'Église avait toujours tenu l'empire et ses représentants à distance, elle se montrait disposée à traiter plus gracieusement la royauté franque et à vivre avec elle sur un pied de confiance.

Jusque vers le milieu du VIe siècle, les règles concernant le choix des évêques n'avaient pas varié de ce qu'elles étaient; c'est au Ve concile d'Orléans, en 549, que nous lisons ce can. 10 : « Que nul n'obtienne la dignité épiscopale à prix d'argent; que l'évêque soit, avec la volonté du roi, suivant le choix du clergé et du peuple, consacré par le métropolitain et les autres évêques de la province. » On remarquera ces mots : *cum voluntate regis*, « l'assentiment royal » vient s'ajouter comme troisième condition aux deux règles établies de la consécration par le métropolitain et du choix par le peuple. Mais la concession faite a dû, trop tard, donner l'alarme et on s'est efforcé de la retirer. En 557, le can. 8 du concile tenu à Paris, prononce, « que les règles anciennes seront remises en pratique », ce qu'il explique ainsi : « Que nul ne soit établi évêque malgré la cité; celui-là doit être évêque que le choix spontané du peuple et du clergé est allé chercher, non pas celui qui est imposé par le commandement du roi ou contre la volonté des évêques de la province; si un homme usurpe la dignité d'évêque en vertu d'un ordre royal, que les autres évêques ne le reçoivent pas.» Et un demi-siècle plus tard, en 614, un autre concile tenu à Paris, dans son can. 1, prononce qu' « au décès d'un évêque, on devra instituer à sa place celui qui aura été choisi par le métropolitain, par les évêques, par le clergé et par le peuple de la cité ». Aucune mention de la volonté du roi. Mais les canons conciliaires resteraient lettre morte s'ils n'obtenaient l'agrément du roi et Clotaire II ne manque pas de rétablir dans le texte ce qu'on y a enlevé à son détriment. Son *Edictum* de 614 décide qu' « au décès d'un évêque, son successeur sera choisi par les évêques de la province, par le clergé et le peuple de la cité, et, si l'élu nous semble digne, il sera, en vertu d'un ordre royal, institué évêque ». Ainsi, légalement, le pouvoir royal entrait en partage dans la nomination des évêques; mais qu'en était-il dans la pratique?

Quelques années seulement après la mort de Clovis et tout au début de la monarchie franque, en 515, voici ce qui se passe en Austrasie. L'évêque Eufrasius meurt, le peuple choisit Quintianus, mais Apollinaris le devance auprès du roi Thierry qu'il comble de présents et de qui il obtient l'épiscopat. Il s'installe et la population l'accepte sans protestation, c'est donc que celle-ci estime que le consentement du roi est essentiel et supérieur à la désignation populaire. Mais Apollinaris meurt quatre mois plus tard et le roi Thierry exige qu'on reprenne Quintianus; en conséquence, ses envoyés convoquent les évêques provinciaux et le peuple, et on intronise Quintianus. Cette fois, s'il y a eu élection, les électeurs savaient d'avance qui ils devaient élire [1].

En 527, en Austrasie, après la mort de l'évêque de Trèves, le roi ordonne d'élever Nicétius à l'épiscopat; le peuple se conforme à cet ordre en l'absence de Nicétius dont le roi rédige le décret de nomination et Nicétius se rend à Trèves pour s'y faire sacrer par les évêques [2]. On ne peut contester qu'ici la volonté du roi ait été prépondérante.

En 552, toujours en Austrasie, le roi Théodebald est un enfant et il s'agit de pourvoir un siège vacant. Un prêtre âgé, nommé Caton, obtient les suffrages du peuple et les évêques comprovinciaux se disposent à l'élire pour cette raison; néanmoins, ils hésitent parce qu'ils savent l'obligation de s'adresser au roi; mais, bast, si on attaque la nomination et qu'on prononce quelque amende, ils la paieront! Caton refuse et préfère attendre; pendant ce temps, l'archidiacre Cantinus court à Metz, annonce au roi la vacance et c'est Cantinus qui est nommé [3].

Il n'en va pas autrement en Neustrie et on pourrait citer exemple sur exemple. En résumé, on voit que la règle canonique d'autrefois n'était pas abolie qui voulait que le clergé et le peuple de la cité désignassent le candidat que la consécration du métropolitain mettra hors d'atteinte; seulement c'est le roi qui donne au métropolitain l'ordre de consacrer. Quant à l'élection par le clergé et le peuple, elle pouvait avoir lieu après que le roi avait désigné l'homme de son choix.

On peut remarquer, en lisant Grégoire de Tours, qu'il mentionne presque toujours le fait qu'un évêque a été nommé par le roi [4].

« Ceux qui croient volontiers à une antipathie des deux races supposeront peut-être que la politique des rois francs visa à mettre des Germains à la tête des évêchés, et que ce fut pour empêcher la population romaine de nommer toujours des évêques de sa race qu'ils s'emparèrent du droit de nomination. Ce serait une erreur. Outre que Grégoire de Tours n'a pas un seul mot qui attribue aux rois une telle politique, nous voyons, par les nombreux exemples qu'il donne, que ces rois nommaient plus souvent des évêques romains que des évêques francs. Dans les compétitions qui nous sont fréquemment signalées, il n'y a pas un seul indice que la question de race ait été pour quelque chose. Nous voyons quelquefois des familles rivales, mais il se trouve qu'elles appartiennent à la même race, le plus souvent à la race romaine [5]. Il est manifeste que les rois n'éprouvent aucune répugnance à nommer des Romains. Ils s'enquièrent volontiers de la naissance du candidat, mais ce n'est pas pour savoir s'il est Romain ou Franc, c'est pour s'assurer s'il est d'une famille parfaitement libre ou ingénue; ils paraissent même tenir beaucoup à ce qu'il soit d'une famille riche et noble. S'ils apprennent, par exemple, que le candidat appartient aux Gregorii, « c'est une très bonne famille, diront-ils, il aura l'évêché [6] ». C'est ainsi que nous voyons, au VIe siècle, le siège de Limoges occupé successivement par deux membres de la famille Ruricia, branche des Anicii, et celui de Bordeaux par deux Léontius [7]. De même encore, Gontran, ayant à pourvoir au siège de Bourges, choisit parmi plusieurs candidats celui qui est de la plus haute famille, un Sulpicius [8]. Le choix des rois était souvent influencé ou, même, déterminé par les présents qu'on leur offrait. Lorsque le candidat choisi par le peuple portait au roi la lettre d'accord, *consensus*, il avait

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. II. — [2] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, XVII, 1. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. V, VI, VII. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. XVII; l. IV, c. XVIII; l. VI, c. VII, IX, XV, XXXIX; l. VIII, c. XXXIX. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXV; l. VI, c. VII; l. IV, c. VII. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XV. — [7] Fortunat *Carmina*, l. IV, c. V; l. I, c. XV. — [8] Id., *ibid.*, l. III, c. II.

soin d'être nanti de présents [1]; c'est là un usage auquel tout le monde se soumet [2] et la précaution est sage, car le plus souvent c'est par les présents que le candidat emporte la place [3].

Les rois francs savaient trop bien quelle source de richesse était l'épiscopat pour la diriger vers leurs amis, leurs courtisans, leurs fonctionnaires. L'administration et l'armée devinrent comme le noviciat de cette haute fonction épiscopale que nous voyons attribuer à un ancien comte d'Autun, Grégoire, évêque de Langres [4]; à un *domesticus* de Clotaire Ier, Baudinus, évêque de Tours [5]; à un *rector* de Provence, Jovinus, évêque d'Uzès [6]; à un maire de la maison du roi, Badégisile, évêque du Mans [7]; à un comte de Gévaudan, Innocentius, évêque de Rodez [8]. Le roi Clotaire II, dans son édit de 614, déclare qu'il a le droit de conférer l'épiscopat à des dignitaires du palais, à la seule condition qu'ils en fussent dignes par leur conduite et par la connaissance de la doctrine [9]. On voit donc sortir du palais royal mérovingien beaucoup d'évêques; entre autres saint Didier de Cahors avait été trésorier, saint Éloi de Noyon avait été maître des monnaies, saint Ouen de Rouen avait rempli la charge de chancelier, saint Arnoul, celle de chef du palais, et saint Bonitus avait été successivement échanson, référendaire et gouverneur d'une province [10]. L'épiscopat devenait une retraite dorée pour les fonctionnaires royaux et cette situation n'était pas nouvelle puisque Grégoire de Tours avait déjà remarqué qu'au temps de Chilpéric « peu de clercs parvenaient à l'épiscopat [11] ».

Non contents de constituer un épiscopat à leur fantaisie, les rois francs voulurent influencer les conciles dont ils ne permirent la tenue qu'avec leur assentiment. Le roi Sigebert II, ayant appris que les évêques projetaient de se réunir sans son autorisation, leur écrivit en ces termes [12] : « Nous avons appris que vous vous prépariez à vous rassembler aux calendes de septembre; comme ce projet n'a pas été d'abord porté à notre connaissance, nous décidons que cette assemblée n'aura pas lieu et qu'aucun synode d'évêques de notre royaume ne se tiendra aux calendes de septembre. Plus tard, au temps que nous jugerons convenable, si l'on nous en fait la demande à l'avance et si nous voyons que cela soit utile à l'Église ou à l'État, nous ne refuserons pas à un concile la permission de s'assembler. Pour cette fois, nous vous interdisons de vous rendre à la réunion projetée. » Et c'est sur ce ton que le plus dévôt des rois mérovingiens écrit aux évêques pour défendre son droit royal.

Les évêques n'en sont pas des plus surpris, car ils ont tout fait pour en venir là. Dès 511, le concile d'Orléans écrit ce préambule aux canons : « A notre seigneur, le glorieux roi Clovis, nous les évêques réunis par son ordre. Mû par votre zèle pour la religion catholique, vous avez ordonné aux évêques de s'occuper des choses nécessaires pour répondre à la consultation de votre volonté sur les sujets que vous nous avez indiqués; voici les réponses que nous vous présentons, souhaitant que, si nos décisions vous paraissent droites et sont approuvées par votre jugement, l'avis des évêques soit confirmé par l'autorité d'un si grand roi. » Les trente et un canons sont autant de réponses aux questions posées par le roi.

D'autres conciles francs ne manquent pas de nous apprendre qu'ils se sont réunis avec l'autorisation du roi, sur son ordre, sur sa convocation expresse : concile d'Orléans, en 533 : *Cum ex præceptione gloriosissimorum regum in Aurelianensem urbem convenissemus;* concile d'Auvergne, en 535 : *Cum, consentiente domino nostro gloriosissimo rege Theodeberto, in Arverna urbe sancta synodus convenisset, ...qui nobis congregationis tribuerat potestatem;* conciles d'Orléans, en 549; de Paris, en 557; de Mâcon, en 581; de Valence, en 584; de Paris, en 614. Grégoire de Tours donne à entendre que c'est en vertu d'un ordre royal que les évêques s'assemblaient dans la ville que le roi leur désignait [13].

La liberté des délibérations conciliaires était absolue, mais les canons n'obtenaient force de loi que s'ils étaient approuvés et confirmés par l'autorité royale [14].

Tout cela n'était que l'héritage de l'empire [15], que les rois francs conservèrent et que les évêques acceptèrent.

En somme, si violente et si incohérente que se montre trop souvent l'autorité des rois francs, elle a réussi à s'imposer à l'Église comme aux autres classes de la société laïque.

XXII. La puissance de l'épiscopat. — Il nous reste à exposer les raisons et l'étendue des progrès accomplis au VIe siècle par l'épiscopat. « Les causes de cette puissance croissante sont nombreuses et diverses. Fustel de Coulanges les a exposées avec clarté. La première, dit-il, doit être cherchée dans l'état des âmes. Tout homme, à cette époque, était un croyant. La croyance, pour la masse des laïques, n'était ni très étendue ni très élevée, peu réfléchie, nullement abstraite ni métaphysique; elle n'en avait que plus de force sur l'esprit et sur la volonté. Elle se résumait en ceci que la plus grande affaire de chacun en ce monde était de se préparer une place dans un autre monde. Intérêts privés et intérêts publics, personnalité, famille, cité, État, tout s'inclinait et cédait devant cette conception de l'esprit. Dès qu'un tel but était assigné à l'existence, l'Église devenait nécessairement toute-puissante; car c'était elle qui, par ses actes sacramentaux, par ses prières, par l'intercession de ses saints, assurait l'autre vie. Elle disposait de la destinée éternelle de chaque homme. Aussi n'avait-elle pas à retenir ses fidèles par la contrainte, par la persuasion, ou par de molles concessions. Personne n'osait penser à se détacher d'elle. Être écarté d'elle, fût-ce momentanément, était la peine la plus terrible et, pour rentrer dans son sein, on subissait les pénitences les plus rigoureuses. Un esprit moderne est d'abord porté à croire que l'effet le plus redouté de l'excommunication était d'être mis à l'écart de la société civile. Mais lisez les actes des conciles et les récits des hagiographes ou de Grégoire de Tours, et vous y voyez que, dans la pensée des hommes de ce temps-là, le châtiment horrible et insupportable était de perdre sa place au temple, son droit à la prière et sa part de l'hostie consacrée. Grégoire de Tours nous montre des personnages aussi criminels qu'on puisse l'être, aussi passionnés, aussi cupides, aussi chargés de fautes qu'on l'ait été à aucune époque; mais tous ces grands scélérats restent d'ardents chrétiens; leur plus grande crainte est d'être séparés de l'Église; leur plus ardent désir est de communier avec les autres. Si l'Église les écarte, ils se soumettent à tout pour être réconciliés. On pouvait se passer de sens moral, on ne pouvait se passer des prières et des actes de l'Église. L'Église tenait l'homme par ses fautes mêmes. Elle seule pouvait

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXXV; l. VIII, c. XXII; l. X, c. XXVI. — [2] Id., *ibid.*, l. VI, c. XXXIX. — [3] Id., *ibid.*, l. VI, c. VII. — [4] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, VII, 1-2; Fortunat, *Carmina*, l. IV, n. 2. — [5] *Ibid.*, IV, 3; cf. X, XXXI, 16. — [6] Ibid., VI, 7. — [7] *Ibid.*, VI, 9. — [8] *Ibid.*, VI, 37-38. — [9] *Edictum Chlotarii*, art. 1. — [10] *Vita S. Boniti*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. III, p. 90. — [11] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XLVI. — [12] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 308. — [13] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XXI, XXVIII; l. VIII, c. XX; Frédégaire, *Chronicon*, c. I; *Vita S. Eligii*, l. I, c. XXXV; *Vita S. Desiderati*, dans *Acta sanct.*, 8 mai. — [14] Voir le préambule du *Conc. Aurelian.*, de 511. — [15] Cf. Socrate, *Hist. eccles.*, l. I, c. V; l. II, c. XVI; l. II, c. XXIX; Eusèbe, *De vita Constantini*, l. IV, c. XXIX, XLII.

effacer le remords et régénérer l'âme. Elle régnait sur la vie de chaque jour. Il n'y avait de fêtes qu'en elle. L'éclat de ses cérémonies saisissait l'imagination. Rien alors d'austère ni de sec; avec ses tentures, ses lumières, ses fleurs, ses parfums, le culte charmait les sens. Sa messe était un drame; ses hymnes chantées par tous et dont la langue était encore comprise formaient tout le théâtre et toute la musique du temps. Ses deux grandes solennités de Noël et de Pâques étaient les deux plus grandes joies de l'existence humaine. »

Cela, c'était l'idéal, mais l'idéal avait son revers : la superstition. Elle se manifestait de préférence dans le culte des reliques. On les recherchait, on les achetait, on les volait (voir au mot RELIQUES). C'était à qui en posséderait de plus célèbres parce qu'on les tenait alors pour plus efficaces; on en attendait et, même, on en réclamait des interventions miraculeuses à point nommé, dans telles ou telles conditions déterminées. Les *Vitæ* et les *Miracula* sont remplis de témoignages que nous avons peine à prendre au sérieux et qui faisaient trembler les gens du VIe et du VIIe siècle. On y lit des anecdotes qui montrent à quel point la religion était alors grossière et matérielle, non pas chez ceux qu'elles mettent en scène et à qui on peut prêter tout ce que l'on veut, mais chez les lecteurs à qui on peut faire croire les contes les plus ridicules. En voici des exemples : saint Colomban s'aperçoit qu'on l'a volé pendant qu'il priait au tombeau de saint Martin, alors il s'adresse familièrement au saint : « Crois-tu que je suis venu prier sur tes reliques pour qu'on me vole mon bien? » Et saint Martin, piqué du reproche, fait découvrir le voleur et restituer l'objet dérobé [1]. Saint Éloi apprend qu'un vol a été commis dans l'église dédiée à sainte Colombe, à Paris; il accourt et dit à la sainte : « Écoute-moi bien, si tu ne me fais pas rapporter ici ce qui a été volé, je ferai fermer ton église avec des fagots d'épines et on ne viendra plus te prier [2]. » Ces menaces sont assurément déplacées et nous croyons pouvoir les excuser en les mettant au compte d'une population inculte, mais rappelons-nous que dans certains pays de superstition invétérée on voit, de nos jours encore, la statue d'un saint retournée face au mur, un de ses ossements plongé dans l'eau pour obtenir une journée sereine, enfin on sait à quelles manifestations superstitieuses donne lieu annuellement la liquéfaction de ce qu'on est convenu de désigner sous le nom de « sang de saint Janvier ».

Dans une Église, il était rare qu'on ne possédât point tout ce qu'il fallait pour alimenter des croyances qui, trop souvent, hélas, nous apparaissent sous l'aspect de duperies. Le clergé y tenait la main et l'évêque ne s'y opposait pas. Le rang de l'évêque n'était pas seulement le premier, une dignité surnaturelle éclatait au dedans de lui en sa qualité de successeur des apôtres; il était l'intermédiaire entre le ciel et la terre, entre Dieu et l'homme. C'était lui qui distribuait le saint baptême et qui prononçait l'excommunication, lui qui permettait le bonheur ou la damnation éternels. Dans la primitive Église, on avait eu le spectacle de nombreux évêques d'une sainteté éclatante et une sorte de tradition s'était formée qui leur imputait le don des miracles à discrétion. Certains protestaient, mais ils avaient beau dire, beau faire, les miracles naissaient sous leurs pas; on les attendait de leur attouchement, de leur bonté émue et on avait bien raison. Fortunat a écrit la Vie de saint Germain, évêque de Paris, dans laquelle, à l'entendre, un malade arrivé à l'extrémité se fait transporter aux pieds de l'évêque de qui il réclame sa guérison : « Si tu ne me guéris pas, lui dit-il, ma mort retombera sur toi, le roi et ma famille t'en demanderont compte »; à cette sommation, Germain se soumet et guérit l'homme [3]. Et voici peut-être ce qui n'arriverait plus de nos jours, l'homme ne guérirait pas. Alors on s'explique le prestige qui entoure ce thaumaturge, et du prestige à la puissance il n'y a qu'un pas.

L'évêque, en ces temps lointains, est celui qui confère le sacerdoce à son clergé qui devient sa famille spirituelle, car, si on voyage beaucoup, il est rare néanmoins qu'on appartienne à un diocèse différent de celui pour lequel on a reçu l'ordination. Tous ceux qui appartiennent à ce diocèse sont soumis à la juridiction de l'évêque, en sorte que la famille spirituelle devient pour ainsi dire une famille administrative. L'évêque est la source unique de qui le prêtre reçoit tout ce qu'il possède et tout ce qu'il détient, c'est l'autorité à laquelle il ne peut se soustraire, car il ne peut songer, sans sa permission, à comparaître devant un juge laïque ni à faire appel au tribunal du roi [4]. Cette dépendance est d'autant plus lourde à porter que le prêtre est généralement sans fortune personnelle, qu'il a plus d'aumônes à répandre que de revenus à toucher et que son existence matérielle dépend de la rétribution pécuniaire que l'évêque lui consent. Le clergé était ainsi véritablement un corps discipliné, tout entier concentré dans la main de l'évêque.

Cette main ne lâche guère ce qu'elle tient, et elle s'empare de ce qu'il y a de plus solide : la terre. Le caractère de l'épiscopat franc est d'être propriétaire; c'est ce à quoi il tend sans cesse, il veut acquérir et posséder [5]. Les donations leur arrivent de toutes parts; quiconque a beaucoup péché éprouve le désir de donner beaucoup avec l'espoir que cette générosité dernière lui sera comptée par Dieu pour le rachat de ses fautes; c'est, ne l'oublions pas, une société entièrement imbue de l'efficacité expiatrice du *Wergeld* ou compensation qui adopte ce point de vue, mais la même préoccupation se rencontre dès les premières générations chrétiennes, quoique avec un caractère moins généralisé. Avec la société franque, les formules se multiplient [6] où le donateur révèle son désir de racheter son âme du péril de damnation.

Pro remedio animæ meæ et remissione peccatorum nostrorum; — Pro remissione peccatorum, ut veniam delictis meis consequi merear; — Pro remedio animæ meæ et remissione peccatorum; — Pro ablatione peccatorum nostrorum et pro amore Dei; — Ut pro anima laboremus; — Unde in futurum veniam misericordiæ animis mereamur; — Pro amore Christi et remissione peccatorum et mercede futura, et bien d'autres encore.

Ce qu'il faut se garder d'oublier, c'est le caractère de ces donations. Au VIe et au VIIe, et encore au VIIIe siècle, l'incertitude et l'insécurité sont partout. Le chrétien en est convaincu et pénétré à tel point qu'il se demande à lui-même comment s'y prendre pour donner à la donation qu'il veut faire une valeur durable? Ira-t-il la soumettre au *visa* de la chancellerie royale, mais il sait bien que le poignard et le poison interviennent sans cesse dans les successions dynastiques, les royaumes changent de mains, les promesses sont violées, les garanties sont annulées. A qui s'adresser : au prêtre, à l'évêque, mais ce sont gens mortels dont la parole et la signature seront bien vite oubliées. Il n'y a, décidément, qu'une autorité qui compte et avec laquelle chacun doit compter : les saints. Celui qui est honoré dans le diocèse, ou celui dont le tombeau est gardé dans la

[1] *Vita S. Columbani*, c. XLIV. — [2] *Vita S. Eligii*, l. I, c. XXX. — [3] *Conc. Andecav.*, 453, can. 1; *Conc. Aurelian.*, 511, can. 7; *Edictum Chlotarii*, 614, art. 3. — [4] *Conc. Agathense*, 506, can. 63; *Conc. Aurelian.*, 511, can. 14, 15. — [5] *Chlotarii constitutio*, dans Boretius, *Capitularia*, p. 19, art. 10, 13; *Lex Alamannorum*, I; *Lex Baiuwariorum*, I, 1. — [6] Marculfe, *Formul.*, l. II, n. 4, 6; Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 108, 186, 241, 412, 458, etc.

basilique, est le seul qui puisse recevoir valablement une promesse et veiller à son exécution. Celui-là est un ami de Dieu avec qui il règne dans le ciel et de qui il est assez puissant pour obtenir ce que les hommes ne peuvent faire. C'est donc le saint qui sera propriétaire, c'est à lui que la donation sera faite, c'est avec lui que l'acte sera passé. Et pour qu'on n'en doute pas, il est souvent spécifié sur la charte que les revenus de la donation seront employés « au luminaire du saint »; ce qui est une façon d'affirmer qu'ils lui appartiennent et sont à son service personnel. Mais, en s'adressant au saint, le donateur a pris une précaution pour l'avenir, il a fait ce calcul que le saint aurait à cœur de prendre la défense de son bien, de sa propriété et que Dieu, à l'occasion, ne lui refuserait pas un coup de main. Le clergé était donc tenu d'inscrire le donateur, de recevoir la donation et de conserver celle-ci à tout jamais, car, lui, clergé, n'était pas propriétaire, mais usufruitier et, à ce titre, il n'avait pas qualité pour échanger, vendre ce qui avait été donné au saint et à lui seul.

Quant au mourant, en donnant une terre, un immeuble, une redevance, il s'assurait une sorte de rente perpétuelle de prières ici-bas, d'intercession là-haut.

Les dons faits aux Églises, en s'accumulant de génération en génération, faisaient de ces « personnes morales » des puissances qui ne pouvaient guère rivaliser de biens et de privilèges qu'avec les monastères. Comme ceux-ci recevaient donations sur donations, les évêques sentirent la nécessité d'assurer aux Églises une richesse foncière inébranlable et, dans ce but, ils décidèrent que toutes les acquisitions, faites sous leur épiscopat, appartenaient à l'Église, leurs biens patrimoniaux pouvant seuls revenir à leur famille naturelle [1]. En réalité, on vit souvent les biens patrimoniaux légués à l'Église. C'est ce que nous voyons en particulier dans l'Église de Tours où l'évêque Grégoire nous apprend que ses prédécesseurs agirent ainsi : « Perpétuus, dit-il, était d'une famille sénatoriale; très riche, il possédait des domaines dans beaucoup de diocèses; il légua à chacun d'eux les terres qu'il possédait dans le ressort, et laissa en particulier de grandes richesses à l'Église de Tours [2]. » De même, « l'évêque Vérus laissa ses biens aux églises [3] »; « Dinifius laissa le meilleur de ses biens à son Église [4] »; « Ommatius, de famille sénatoriale, et sa femme Clara, grands propriétaires de biens-fonds, laissèrent presque toutes leurs terres à la basilique de Saint-Martin [5] ». Nous possédons un grand nombre de testaments d'évêques, entre autres ceux de saint Césaire d'Arles, d'Élaphius de Châlons, de Domnole du Mans, de Didier de Cahors, de Bertramn du Mans, d'autres d'une authenticité moins certaine et qui, tous, témoignent de la grande fortune territoriale d'un grand nombre d'évêques. On s'explique alors comment les Églises préféraient ordinairement avoir à leur tête un grand propriétaire de qui la succession promise permettait de larges espoirs. Nous avons vu l'Église du Mans (voir ce nom) recevoir de son évêque Bertramn, trente-cinq domaines [6] et saint Didier, pour sa part, en lègue trente à l'Église de Cahors [7].

Les laïques ne veulent pas rester en deçà de ces générosités, ils donnent, eux aussi, abondamment [8] et on ne leur ménage pas les applaudissements. Grégoire de Tours loue le nommé Gondulfe d'avoir donné, de son vivant, ses biens à saint Martin de Tours [9]. Les Vies de saints nous apportent d'autres exemples de ces donations surabondantes, et les biographes ne manquent pas de faire un mérite d'avoir attiré des donations. Le biographe de saint Didier nous apprend que cet évêque accrut de beaucoup les richesses de l'Église de Cahors, mais surtout « il sut attirer à lui beaucoup d'hommes de la haute classe, beaucoup de la classe moyenne et, par eux, son Église acquit un grand nombre de domaines. Des propriétaires nommés Paulus, Agilénus, Dido, Badigénus, Sévérus, Matrigésilus, Nicasius, Dadinus, Abulna, Abrémundus, Félix, Gaurétredes, Orontia, Nicétia, Afrania, et beaucoup d'autres, donnèrent spontanément leurs biens à l'Église. Une dame de famille sénatoriale, Bobila, lui donna à elle seule quatre domaines, qui s'appellent les *villæ* Venestria, Vinestri, Lingius et Mauringius [10]. » Parfois le don prend l'apparence d'une vente, mais c'est une vente fictive dont le prix est remboursé à l'instant [11].

Les dons faits par les rois francs nous entraîneraient dans d'interminables nomenclatures. Est-ce vraiment la piété qui les y pousse et n'y a-t-il pas une pensée de vanité qui s'y mêle, nous n'avons pas à en discuter ici, mais on peut retenir cette phrase du chroniqueur Frédégaire parlant du bon roi Dagobert : *Tantæ opes ab eo et villæ et possessiones per plurima loca sunt conlatæ ut miraretur a plurimis* [12]. Les autres princes mérovingiens, rois ou reines, prodiguent ainsi les bienfaits dont une partie se trouve consignée dans les diplômes, les chartes [13]. Ce qu'il importe de remarquer, c'est qu'il s'agit toujours de donation à titre complet et perpétuel. Le libellé des diplômes ne laisse aucun doute là-dessus et tous offrent des stipulations dans le genre de celle-ci : « Nous donnons à perpétuité telle terre, afin que l'évêque et ses successeurs la tiennent et possèdent à toujours avec le droit de la donner, de l'échanger, d'en faire tout ce qu'ils voudront [14]. »

Jamais on ne rencontre de concession temporaire ou conditionnelle et, à ce propos, il faut faire observer que l'usage de confirmer à chaque nouveau règne les donations des règnes précédents n'indique pas que celles-ci fussent temporaires. Les diplômes renouvelés ne constituaient pas une donation nouvelle, mais une simple confirmation, confirmation qui était de règle. D'ailleurs, le style montre assez que les rois n'entendaient pas avoir le droit de reprendre la terre [15].

De bonne heure, l'Église avait compris que le domaine territorial devait demeurer stable et elle avait refusé aux évêques le droit d'aliéner. En 506, le concile d'Agde, dans son can. 7, défend à l'évêque de vendre ou d'aliéner par aucune sorte de contrat; dans le cas où une vente s'imposerait nécessairement, il ne pouvait y procéder qu'avec l'approbation de trois évêques de la même province. La seule concession faite à l'évêque était de pouvoir accorder la terre en usufruit, afin qu'il fût bien entendu que le droit de propriété était hors d'atteinte. En somme, le domaine ecclésiastique s'est toujours développé depuis les premiers temps de la monarchie franque jusqu'à l'époque de la révolution française et n'a guère connu que de rares diminutions.

Chaque Église avait son bien qu'elle administrait et son domaine pouvait s'étendre fort au delà de son ressort territorial. Par exemple, l'Église de Lyon possé-

[1] *Conc. Carthagin.*, 419, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. IV, col. 432; *Conc. Agathense*, 506, can. 6, 48, dans Mansi, *op. cit.*, t. VIII, col. 333. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XXXI. — [3] Id., *ibid.*, l. X, c. XXXI. — [4] Id., *ibid.*, l. X, c. XXXI. — [5] Id., *ibid.*, l. X, c. XXXI. — [6] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 250. — [7] *Vita S. Desiderii Cadurc.*, c. XVII, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 234, 235. — [8] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 108, 186, 196, 241, 242, 452, 457, etc. — [9] Grégoire de Tours, *Miracul. S. Martini*, l. III, c. XV. — [10] *Vita S. Desiderii Cadurc.*, c. XVII. — [11] Pardessus, *Diplomata*, n. 393. — [12] *Chronicon*, c. LXXIX. — [13] Pardessus, *Diplomata*, n. 91, 104, 162, 163, 164, 191, 241, 269, 271, 272, 276, etc. — [14] Id., *ibid.*, n. 269, 271, 280, 340. — [15] Rozière, *Formules*, n. 154.

dait des domaines dans l'Arvernie [1]. L'Église de Paris était propriétaire de terres en Provence [2]. Le monastère de Saint-Denis avait des domaines dans la Brie, dans le Vexin, dans l'Amiénois, dans le Beauvaisis, dans le Maine, dans le Berry et jusqu'en Angleterre [3]. Saint-Germain-des-Prés était propriétaire dans le Parisis, dans l'Étampois, le pays Chartrain, l'Orléanais, le Blésois, le Sénonois, le Beauvaisis, la Comté, l'Anjou et l'Aquitaine [4].

Il ne faut pas se représenter les terres données à une Église comme mises en commun entre les associations et les déshérités de cette Église. Rien de semblable n'a jamais eu lieu. La richesse foncière n'était pas placée sous un régime d'indivision mais de propriété individuelle et privée représentée par la personne de l'évêque. C'était lui — comme dans un monastère c'était l'abbé — qui gérait les domaines, passait les actes, défendait les droits en justice et jouissait des revenus. Le concile d'Orléans, en 511, déclare que la propriété est toute dans les mains de l'évêque : *De his quæ parochiis in terris, vineis, mancipiis atque peculiis quicumque fideles obtulerint, antiquorum canonum statuta serventur ut omnia in episcopi potestate consistant* [5].

Les évêques des VIe et VIIe siècles furent d'infatigables bâtisseurs; le nombre d'églises qu'ils firent construire à leurs frais serait impossible à déterminer, mais il est certainement considérable. Il n'est pas douteux que les circonstances réclamaient de nombreuses églises à raison du nombre toujours croissant des conversions.

La propriété foncière contenait par chaque domaine une population attachée au sol, serfs ou colons, qui ne pouvait se détacher de la propriété. Toute cette population obéissait au propriétaire, non à l'État, et le propriétaire c'était l'évêque. Mais serfs ou colons n'étaient pas les seuls, il y avait encore les *clerici* à tous les degrés, c'est-à-dire tous ceux qui n'appartenaient pas aux rangs supérieurs du clergé, mais seulement aux rangs inférieurs, par conséquent au-dessous du sous-diaconat. Ces *clerici* étaient fort nombreux et répartis entre un grand nombre de catégories, la plupart continuant à vivre dans la société civile. Plutôt serviteurs de l'Église qu'ecclésiastiques, ils se mariaient, ils avaient une famille. Il y avait parmi eux des artisans, des boutiquiers, jouissant de certaines immunités pécuniaires, exemptés des charges municipales. Ces humbles privilèges suffisaient à attirer parmi eux un nombre toujours considérable d'aspirants.

Sous l'empire, une novelle de Valentinien, tit. III, avait prévu le cas où des curiales ayant un peu de fortune entreraient dans le corps des *clerici* et elle le leur avait interdit afin de ne pas compromettre le bon fonctionnement de l'organisme municipal. Les rois francs avaient jugé nécessaire de prendre la même précaution et le can. 4 du concile d'Orléans, tenu sous Clovis, en 511, prescrit que : *ut nullus sæcularium ad clericatus officium nisi regis jussione aut cum judicis voluntate præsumatur*. Ces clercs formaient une petite plèbe inférieure [6] qui se rattachait à l'Église et où on rencontre des esclaves, des hommes du roi, des lètes, des ingénus, tous soumis à la juridiction de l'évêque [7]. Les canons de l'Église et les lois de l'État les soumettaient tous à l'évêque qui exerçait sur eux un droit de coercition et de punition, droit qui s'étendait même sur leurs enfants [8]. Ces hommes ne pouvaient renoncer d'eux-mêmes à la cléricature; mais l'évêque pouvait les en dépouiller en punition d'une faute, et ils perdaient alors tous leurs privilèges [9]. Tous étaient en réalité les sujets de l'évêque.

Chaque Église avait ce qu'on nommait la *matricula* consistant en un registre où étaient inscrits les pauvres secourus, *matricularii*. Ils étaient plus ou moins nombreux, plus ou moins groupés, recevaient des secours réguliers, se partageaient les offrandes des fidèles; parfois, un bienfaiteur affectait spécialement une terre à leur entretien, alors ces pauvres gens avaient des fondations en immeubles. Nous avons ainsi une charte de Dagobert qui fait don d'une villa *ad alendos pauperes... ad matricularios S. Dionysii qui ad ipsam basilicam vel infra ejus atrio ad matriculus residere videntur* [10]. Les *matricularii* formaient corps entre eux et avec l'Église. L'évêque avait tout pouvoir sur eux et eux, à l'occasion, prenaient son parti ou, même, sa défense [11].

L'Église ne s'opposa pas à l'institution de l'esclavage; elle s'efforça d'en adoucir les conditions et d'y soustraire une partie de ceux qui y étaient soumis. Elle restituait à son maître l'esclave fugitif réfugié dans une église, mais en intercédant pour que le maître pardonnât la faute commise. Elle affranchissait individuellement certains de ses esclaves, mais non pas tous; elle rachetait les esclaves d'autrui avec la volonté de les rendre libres et d'acheminer ceux qui en seraient capables et dignes vers la profession monastique ou vers l'état sacerdotal. Cette discipline fit école et on vit beaucoup de maîtres affranchir leurs esclaves « pour le salut de leur âme [12] ». L'affranchissement, devenu une œuvre pie, se fit dans les églises, suivant un cérémonial prévu (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AFFRANCHISSEMENT), mais l'ancien maître, pour se dépouiller plus radicalement de toute autorité, renonça à son droit de patronage qui fut transféré à l'Église, ou, comme on disait, « à Dieu et à la basilique du saint [13] »; en réalité, c'était à l'évêque que revenait le soin de défendre le nouvel homme libre en justice contre toute réclamation [14]. Nous n'avons pas la formule employée, mais la loi franque reconnaît que cet affranchi « sera désormais sous la protection de cette Église, qu'il lui devra la redevance annuelle et les services que lui doivent ses affranchis, que ses enfants seront à tout jamais dans la même situation vis-à-vis de la même Église; qu'ils lui devront la même redevance annuelle; et que tous enfin n'auront d'autre juge que cette même Église où ils ont été affranchis [15] ».

Il faudrait encore mentionner quelques catégories, telles que les veuves, les malades guéris par le saint de la basilique, les pénitents, les humbles, les faibles, les timides qui végétaient à l'abri de la basilique et sous l'autorité de l'évêque. « Chef des clercs, propriétaire de milliers de colons, soutien des pauvres, patron des affranchis, appui des faibles, il groupait autour de lui les populations. Les hommes échappaient en foule aux autorités publiques pour se soumettre à l'évêque. Il devenait, qu'il le voulût ou non, le chef d'innombrables sujets. Il était un souverain temporel, non pas encore sur un territoire entier mais sur une foule d'hommes de chaque territoire. Nous n'avons pas de chiffres qui puissent servir de fondement à une statistique, mais

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XXXVI. — [2] Diplôme de Childebert Ier, en 528, dans Tardif, *op. cit.*, n. 1. — [3] Tardif, *op. cit.*, n. 54, 88. — [4] *Polyptyque d'Irminon*, prolég., p. 36-38. — [5] *Conc. Aurelian.*, 511, can. 14-15. — [6] *Lex ripuaria*, tit. XXXVI, 5. — [7] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. II, lex 41, 47; *Conc. Arelatense*, 452, can. 31; *Conc. Vannetense*, 465, can. 9; *Conc. Matiscon.*, 581, can. 8; *Conc. Rhemens.*, 630, can. 6; *Edictum Chlotarii*, en 614, art. 4. — [8] *Conc. Aurelian.*, 54, can. 4. — [9] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. II, lex 39. — [10] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, n. 268; cf. n. 330, 437. — [11] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VII, c. XXIX. — [12] Marculfe, *Formul.*, l. II, n. 32, 33; *Formul. Turon.*, n. 12; *Andecav.*, n. 23; *Senon.*, n. 1; *Bignon.*, n. 2; *Lex ripuaria*, tit. LVIII, 1. — [13] *Formul. Andecav.*, n. 23; *Turon.*, n. 12; Marculfe, l. II, n. 32. — [14] *Conc. Arausic.*, 441, can. 7; *Agath.*, 506, can. 29; *Matiscon.*, 585, can. 7. — [15] *Lex ripuaria*, tit. LVIII, 1.

on en est à se demander si, dans une cité, il y avait plus d'hommes qui fussent sujets du roi et de son fonctionnaire, ou s'il y avait plus d'hommes qui fussent sujets de l'évêque. »

« Tout concourait à fortifier l'épiscopat; en sorte que, dans le même temps où les rois pensaient se l'assujettir, son pouvoir sur les âmes et même sur les existences temporelles grandissait. Il ne luttait pas contre l'État. Il ne protestait pas contre son ingérence. Mais sans conflit et sans bruit, par un travail intérieur et latent, chaque évêque enracinait et affermissait son autorité au point d'être un petit souverain.

« Aussi voyons-nous sans cesse, durant cette époque, les évêques faire acte de souverains temporels. Ils rendent la justice, et la population les voit siéger sur un tribunal aussi souvent pour le moins que les comtes royaux. Les textes les représentent volontiers comme de grands justiciers. Nous avons vu qu'ils construisaient beaucoup d'églises. Ils réparaient même et, au besoin, relevaient les fortifications des villes. S'il y avait des routes à tracer, des digues à construire contre les inondations, c'était l'évêque qui dirigeait le travail et en faisait les frais. Aucun des intérêts matériels de la cité ne leur était étranger. S'il y avait une réclamation à faire sur l'excès des contributions, c'était l'évêque qui, en son nom propre, la portait au roi. La ville de Verdun, ruinée par les guerres, a besoin d'un emprunt; ce n'est pas la curie, c'est l'évêque qui le négocie et c'est lui qui ramène la richesse dans la ville. Au VIe siècle, les évêques usent avec quelque ménagement de leur pouvoir et se contentent de surveiller et de contrecarrer le pouvoir des comtes, surtout en prenant contre eux la défense des faibles. Au VIIe siècle, ils apparaissent comme de véritables chefs politiques, sans concurrents dans leur cité. Partout, les évêques ont réduit à l'impuissance les anciennes magistratures municipales; ils partagent l'autorité publique avec les fonctionnaires du roi [1]. »

XXIII. L'AMOINDRISSEMENT DES MÉROVINGIENS. — Clovis avait laissé à ses fils un État constitué en royaume héréditaire qui se transmettait comme un domaine privé et se répartissait en parts égales entre les fils appelés à la succession. Ainsi était réglé l'héritage sans aucune intervention d'une assemblée nationale. Celle-ci n'était pas tout à fait inexistante puisque le roi légiférait d'accord avec les grands, mais la part de collaboration de ceux-ci était discrète et parfois plus apparente que réelle. En réalité, le pouvoir était concentré entre les mains du roi qui faisait, à son gré, la paix ou la guerre, qui convoquait et conduisait l'armée, qui, enfin, administrait par ses bureaux et ses fonctionnaires ne dépendant que de lui seul. Son domaine et son trésor étaient gérés suivant les méthodes appliquées sous l'empire. Sa justice était rendue par lui ou par ses délégués. Somme toute, le régime était monarchique; mais ce n'était que pour un temps assez court, moins de deux siècles. Comment ce changement a-t-il été amené? Est-il le résultat d'une révolution, d'une conspiration?

Ni ceci ni cela. L'État mérovingien a été victime de l'usure des choses.

En 511, année de la mort de Clovis, son pouvoir est accepté, établi, incontesté; le concile d'Orléans en fait foi. Le roi meurt, son héritage est partagé par portions égales entre ses fils [2]. Vingt années se passent, et, en 531, au dire de Grégoire de Tours, les Francs qui étaient fidèles au roi Thierry lui dirent : « Tes frères mènent leurs guerriers en Bourgogne; si tu ne nous y mènes aussi, nous te quitterons, et nous irons avec tes frères. Thierry leur répondit : Je ne vous mènerai pas en Bourgogne, mais je vais vous conduire en Auvergne, où vous trouverez en abondance de l'or, de l'argent, des troupeaux, des étoffes, des esclaves à emporter. Et eux, contents de cette promesse, firent sa volonté [3] ». Voilà simplement des gens qui veulent du butin et menacent de faire une sédition.

En 556, la sédition éclate contre Clotaire, à qui ses Francs reprochent de se montrer disposé à recevoir les Saxons sans livrer bataille [4]; on déchire sa tente, on menace de le tuer. On trouverait d'autres exemples de séditions [5], mais tout cela n'indique nullement l'existence d'un mouvement national contre la royauté. Il n'y a donc pas lieu de parler d'une résistance franque ou d'une révolte gauloise. Au cours des années suivantes, des guerres civiles éclatent entre rois; nulle part on ne voit en jeu les intérêts d'une population ou franque ou romaine [6]. Nous assistons à des guerres d'ambitions personnelles, de convoitises. Chaque roi attaque lorsqu'il se croit des chances de dépouiller son collègue et après différentes péripéties, lorsque Clotaire II est venu à bout de Thierry et de Brunehaut, l'unité de l'État franc est rétablie. En 614, il n'y a plus qu'un seul roi pour toute la Gaule.

L'édit promulgué par Clotaire II, en 614, n'apporte aucune révélation nouvelle; on y voit le pouvoir royal aussi fort que jamais, et si réellement fort que c'est sous Clotaire II et sous Dagobert que les rois francs se montrent plus puissants à la guerre et dans l'administration. En 622, Clotaire II fait son fils roi d'Austrasie et meurt en 628. Comme Dagobert règne déjà en Austrasie, on se demande qui sera roi de Neustrie et en Burgundie. Dagobert y envoie des *missi* afin qu'on lui donne la préférence sur son frère, et, en effet, les évêques et les leudes de Burgundie se donnent à lui, ainsi que la plupart des évêques et des grands de Neustrie. Il n'y a pas eu d'élection régulière.

En 632, Dagobert établit son fils Sigebert, âgé de trois ans, roi d'Austrasie, avec l'assentiment des évêques et des grands. L'enfant résidera à Metz et aura deux tuteurs qui, vu son âge, sont plutôt des régents : l'évêque Chunibert et le duc Adalgisile. En 633, Dagobert a un second fils et aussitôt tout ce que la Neustrie, la Burgundie et l'Austrasie comptent de grands et d'évêques fait une convention aux termes de laquelle, à la mort de Dagobert, le jeune Clovis II recevra la Neustrie et la Burgundie, tandis que Sigebert, déjà pourvu, gardera son lot, l'Austrasie à égalité de population et de territoire, telle que l'a fixée Dagobert qui a même imposé que le duché de Dentelin appartienne à Clovis. La mort prématurée de Dagobert mit ses deux fils sur leur trône et Clovis II « prit la royauté » dans une cérémonie d'installation solennelle.

Rien, dans tout ceci, n'indique un pouvoir énervé. Le pouvoir politique est absolu comme le pouvoir militaire, la royauté demeure puissante, les grands lui sont soumis, les évêques et les leudes ne songent pas à se soustraire à son autorité et, à l'occasion, si une disposition leur déplaît, ils se résignent. Tous se réunissent à l'appel du roi, mais à son appel seulement et non en vertu d'un droit national; c'est pourquoi ces assemblées ne créent aucune institution libre, n'édictent aucune loi permanente. Si ces grands se jugeaient opprimés, une régence leur offrirait l'occasion de se faire reconnaître de nouveaux droits. La régence de la reine Nanthilde, régente de Clovis II, ne verra surgir aucune réclamation. Il en est de même dans le royaume d'un autre enfant, Sigebert III, en Austrasie. Lorsque celui-ci disparaîtra, laissant un enfant en bas

[1] Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, p. 593, 596-597.! — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. I. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. XI. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XIV. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XXVIII. — [6] Frédégaire, *Chronicon*, c. XIV, XVII, XX, XXVI, XXVII, XXXVII, XL.

âge, le maire Grimoald le fera tondre et l'exilera en Écosse, mais les Austrasiens se révoltent, livrent Grimoald au roi de Neustrie qui le fait mourir et reprennent un roi mérovingien.

Le spectacle et les inconvénients des partages apparaissaient maintenant à tous les yeux; on comprenait que le royaume ne devait plus être loti en autant de parts qu'il y avait de frères. Clovis II laissait en mourant trois fils, l'aîné seul fut roi. La reine Bathilde fut tutrice et régente. Il est encore trop tôt, on le voit, pour parler d'amoindrissement des Mérovingiens.

Et, cependant, cet amoindrissement est un fait indéniable, mais il ne commence pas par la lassitude ou la révolte des populations, il s'opère par l'indignité de la famille régnante. Même quand on aura lavé Clovis des crimes qui accablent sa mémoire, quand on en aura fait des chansons barbares, il restera que ses descendants ont sans cesse le couteau à la main et qu'ils se frappent entre eux. Childebert et Clotaire égorgent eux-mêmes leurs neveux. Thierry essaie de tuer Clotaire et assassine un roi des Thuringiens. La femme de Théodebert tue sa propre fille, Chilpéric tue sa femme, Théodebert II tue la sienne, Sigebert est assassiné, Gontran vit sous le couteau, Brunehaut est condamnée à mort par Clotaire sous l'accusation d'avoir tué ou fait tuer dix rois. Or, ce sont là des assassinats, des guets-apens prémédités et non des explosions de fureur soudaine. Mais ils ne font pas que se tuer. La vie familiale ne peut se raconter : mariage, concubinage, adultère, inceste et le reste passe inaperçu. Si, par hasard, un roi s'attarde un peu trop sur le trône, ses fils cherchent le moyen de s'en débarrasser. Entre frères, la guerre est déclarée; s'ils sont trois, deux s'unissent toujours pour supprimer le troisième. Childebert et Clotaire, après s'être délivrés des fils de Clodomir, s'unissent contre Théodebert; ensuite, c'est Childebert et Théodebert contre Clotaire et la tradition se transmet à la génération suivante. Ce qui se passe chez les Francs se retrouve chez les rois burgondes, chez les rois ostrogoths, chez les rois wisigoths, chez les rois thuringiens.

Qu'ont pensé et qu'ont dit les contemporains à qui ce spectacle était donné? Ce qu'ils ont dit n'est pas arrivé jusqu'à nous et il semble qu'ils aient éprouvé peu de surprise. Aujourd'hui, quelle est l'aïeule à qui ses deux fils oseraient mettre à la main le marché que Childebert et Clotaire proposent à Clotilde au sujet de ses trois petits-fils : ou morts ou tondus? Et quels cris, quelles malédictions éclateraient! Clotilde opine pour la mort et, dans la suite, on ne s'aperçoit pas qu'elle ait gardé rancune à ses fils. Grégoire de Tours narre tous ces meurtres sans s'indigner, sans s'échauffer, il semble croire que telle est la règle ou, à tout le moins, qu'il serait fort superflu de s'emporter contre elle.

Cette dynastie est féroce, libertine et cupide. Les rois mérovingiens ont presque tous la préoccupation d'accumuler un trésor. Ils semblent ne songer qu'au métal et aux joyaux. Clovis s'empare du royaume de Sigebert avec ses trésors [1]. Il tue Chararic, prend son royaume, ses trésors et son peuple [2]. A peine Childebert Ier est-il mort que son frère prend son royaume et ses trésors [3]; de même, Gontran s'empare du royaume de Caribert et de ses trésors [4] et on continuerait les citations. La vue du métal jaune procure une sensation délicieuse à ces gens. Ils considèrent comme une grande faveur de montrer leurs coffres bien garnis de lingots, de sous d'or et de vases qu'on soulève pour juger de leur poids. Chilpéric fait fabriquer un plat d'or du poids de cinquante livres « pour honorer la race des Francs » et il se promet d'en faire exécuter d'autres [5]. L'avidité de ces princes déconcerte. Dès qu'ils apprennent la disparition d'un collègue, leur première pensée comme leur premier geste sont pour s'emparer du trésor. C'est le mobile de leur politique à laquelle il ne faut pas chercher des calculs ou des ambitions, mais une grosse cupidité. Prétendre découvrir une rivalité entre l'Austrasie et la Neustrie est pure imagination; le motif qui arme et qui précipite les rois les uns contre les autres est simplement la convoitise; chacun d'eux veut s'agrandir et s'enrichir; à leurs yeux une ville représente surtout des domaines et des revenus.

La preuve la plus certaine qu'ils n'envisagent pas une politique nationale, c'est que les partages qu'ils font entre eux ne s'inspirent en rien des questions de race, de langue, de géographie. Ils ne répugnent pas le moins du monde à voir la Provence faire partie du royaume d'Austrasie et à mettre l'Alsace dans la dépendance de la Bourgogne. De raison il n'y en a pas d'autre que celle-ci : on calcule le revenu des terres et on fait le partage; c'est ainsi qu'on arrive parfois à partager une ville par moitié ou par tiers.

Les guerres n'ont pas pour motif une pensée de civilisation, d'organisation; c'est toujours l'intérêt qui parle plus haut que tout le reste. Clotaire Ier a une rancune à satisfaire contre les Thuringiens; il fait la guerre aux Saxons pour leur arracher un tribut. Childebert fait la guerre en Espagne dans l'espoir d'un gros butin. Faisons exception pour Clovis dont la haute intelligence a pu concevoir une politique d'agrandissement; on ne remarque rien de pareil chez ses descendants. Quant à la reine Brunehaut, c'est bien gratuitement qu'on a voulu faire d'elle un homme d'État.

L'œuvre des Mérovingiens a consisté à détruire les parties encore intactes du gouvernement régulier qui existait en Gaule lorsqu'ils s'y établirent : impôt, justice, administration, tout a périclité entre leurs mains et ils n'ont rien mis à la place. En ont-ils eu la simple idée? Ce n'est pas certain. Il semble que les Mérovingiens aient considéré la royauté comme un fruit dont on extrait la pulpe et non comme une fonction qu'on gère dans l'intérêt de tous. Ils ont rendu quelques lois sages rédigées par des conciles, mais on ignore si elles furent exécutées.

A leurs yeux, la royauté est moins une fonction qu'une fortune et ils gèrent leur haut emploi pour le bien qu'ils en tirent et pour les garanties qu'il leur offre de se procurer les moyens de plaire à Dieu et de sauver leur âme. Une pensée unique les inspire : l'intérêt personnel.

XXIV. Disparition des impôts (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 438-456). — L'empire romain, en disparaissant, avait légué à la monarchie franque un système d'impôt foncier et des registres du cadastre pour le percevoir. Les rois mérovingiens ne songèrent pas à supprimer les impôts, loin de là; le roi Clotaire Ier les augmenta; il porta l'impôt foncier au tiers du revenu [6]. Théodebert Ier y soumit les Francs [7]; Chilpéric Ier fit refaire le cadastre et Childebert II en fit un nouveau [8], mais il paraît que ce fut pour alléger les impôts et non pour les alourdir. Ce qui est certain, c'est qu'à part quelques émeutes locales [9], la nation ne protesta pas, ne se révolta pas. Cependant, il a dû se faire entendre un cri de nature à provoquer l'attention; aussi, en 614, le roi Clotaire II porte un édit déclarant que, « dans tous les lieux où un impôt nouveau a été établi sans droit et où la population réclamera, il sera fait une juste enquête et l'abus sera miséricordieusement

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XL. — [2] Id., *ibid.*, l. II, c. XLI. — [3] Id., *ibid.*, l. IV, c. XX. — [4] Id., *ibid.*, l. VII, c. VI. — [5] Id., *ibid.*, l. VI, c. II. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. II. — [7] Id., *ibid.*, l. III, c. XXXVI. — [8] Id., *ibid.*, l. VII, c. XV; l. V, c. XXVIII; l. X, c. VII. — [9] Id., *ibid.*, l. III, c. XXXVI; l. V, c. XXVIII.

corrigé ». Le même édit supprime quelques péages nouveaux. L'impôt foncier et les douanes se retrouvent après Clotaire II, sous Dagobert Ier et les règnes suivants, jusque sous Charlemagne. Cependant, dès qu'on avance dans la seconde moitié de la période mérovingienne, on constate que la royauté manque de ressources; évidemment, les impôts existent encore de nom, mais ils ne rendent plus.

Or, nous lisons dans Grégoire de Tours une anecdote qu'il rapporte sans en avoir été témoin ou auditeur, mais qui nous apprend comment un roi mérovingien envisageait l'impôt : comme un procédé d'exaction. Chilpéric et Frédégonde perdent un enfant et la reine songe que cette mort est un châtiment sur eux [1] qui ont vraiment trop demandé à l'impôt. Ils sont riches et voient dans cette richesse « les larmes des pauvres, les soupirs des veuves et des orphelins » qui leur ont porté malheur. La reine dit : « Brûlons ces registres d'impôts, ces registres iniques »; ce qu'elle fait pour les villes qui lui appartiennent, et le roi, saisi de componction, l'imite. Ainsi, on voit l'opinion que des souverains mérovingiens se font de l'impôt; ce n'est plus une charge nécessaire que le peuple supporte pour prendre sa part des besoins généraux de l'État, c'est une « rapine » qui sert à enrichir le monarque. L'idée d'intérêt public se détache de l'idée d'impôt, il est dès lors injustifiable. Ainsi pense Chilpéric, ainsi pense Grégoire de Tours; dès lors on comprend sans peine que les populations cherchent à se soustraire, mais ce sont les évêques qui leur en ont donné la pensée et, probablement, l'exemple. Au VIe et au VIIe siècle nous en avons des preuves répétées.

« Le roi Clotaire Ier avait décrété que toutes les églises de son royaume paieraient au fisc le tiers de leurs revenus fonciers. Son édit avait été présenté à tous les évêques pour qu'ils y donnassent leur adhésion et leur signature. Tous signèrent, contraints et forcés. Mais l'évêque de Tours, Injuriosus, plus courageux que les autres, refusa. Et, se rendant près du roi, il lui dit : « Tu prétends ravir des biens qui appartiennent à Dieu, mais c'est Dieu qui va bientôt te ravir ton bien; car c'est une iniquité que tes greniers se remplissent de l'obole des pauvres, alors que tu devrais plutôt nourrir les pauvres du blé de tes greniers. » Ayant dit cela, l'évêque s'en alla, sans donner au roi sa bénédiction. Le roi, tout troublé, redoutant la puissance de saint Martin, patron de l'évêque, fit courir après lui, lui envoya des présents, le pria de lui pardonner, et retira son édit, ne demandant à l'évêque que d'implorer pour lui-même la faveur du saint [2]. » Voici la notion qui se répand maintenant : l'impôt est injuste; c'est un vol fait aux pauvres au profit du roi et il attire sur celui-ci la malédiction et la vengeance divines.

Un évêque hardi réussit à en exonérer sa cité; ce qui se produit à Tours se verra à Limoges où l'abbé Yrieix (Arédius) aborde le roi, prie pour la ville et obtient la levée de l'impôt; bien plus, il brûle publiquement le registre des contributions que le roi lui a fait remettre [3]. Revenons à Tours sous l'épiscopat de Grégoire qui nous racontera comment les choses se passent [4] : « Les agents chargés de lever les contributions arrivèrent à Tours, disant qu'ils avaient en mains le registre où était marqué ce que chacun avait payé sous les règnes précédents. Mais je leur dis : « Il est « vrai qu'un rôle des contributions a été dressé pour « la cité de Tours au temps de Clotaire Ier, et que ce « rôle a été porté au roi; mais ensuite le roi, par crainte « de saint Martin, a brûlé ce registre. Puis, après la « mort de Clotaire, le peuple de Tours a prêté serment « de fidélité à Caribert, et le roi aussi a juré qu'il « n'infligerait à la population aucune charge nouvelle. « Plus tard, le comte Gaiso prétendit percevoir les « impôts; mais l'évêque Euphronius l'en empêcha, et « le comte Gaiso est retourné vers le roi. La cité a « appartenu ensuite à Sigebert, qui, pendant tout son « règne, n'y a levé aucun impôt. Voilà maintenant « quatorze ans que Childebert II règne sur nous, et il « n'a levé aucune contribution. Vous voulez maintenant rétablir l'impôt; vous en avez la force; mais « prenez garde d'attirer quelque grand malheur sur « notre roi en allant contre le serment juré. » Ils me répondirent : « Mais voici dans nos mains le registre « qui marque quelles sont les contributions de cette « cité. » Je répliquai : « Le registre que vous avez « ne vient pas des bureaux du palais, c'est un registre « sans valeur, qui a été trouvé dans la maison de « quelque particulier, et qui a été produit au jour par « un ennemi de nos concitoyens; mais Dieu punira cet « homme pervers. » En effet, l'homme qui avait livré ce registre s'appelait Audin; son fils fut pris de la fièvre et mourut en trois jours. Pour moi, j'envoyai des messagers au roi et lui demandai de se décider entre ses fonctionnaires et nous. Ces messagers me rapportèrent bientôt un arrêté royal par lequel la cité de Tours, eu égard au respect qu'on avait pour saint Martin, ne devait jamais payer d'impôts. »

Chaque ville invoque ainsi un protecteur céleste et, avec le temps, les procédés tournent à la résistance ouverte. Lorsque l'évêque de Bourges, Austrégisile, apprend que le palais envoie un de ses hommes, Garnier, percevoir l'impôt, il voit toute la population accourir vers lui et le prier de la défendre « contre cette nouveauté et cette violence ». L'évêque sort de la ville à la rencontre du collecteur, lui barre le chemin et l'admoneste : « Que viens-tu faire, homme d'iniquité? Dieu réprouve tes injustes desseins. Il ne permettra pas que tu entres dans cette cité et que tu y perçoives les contributions. » Garnier se fâche, mais inutilement; il ne pénètre pas dans la ville et s'en retourne les mains vides [5]. A défaut de saint Martin, on invoque quelque grand serviteur de Dieu: c'est ainsi que Bourges se fait exempter à jamais de toute contribution [6], mais on pense bien que les autres cités n'en sont que plus hostiles à une contribution qui les épuise. Tout l'ancien régime connaîtra cette erreur de l'inégalité de l'impôt. C'est à qui se fera exonérer sans paraître songer que la charge retombera et accablera ceux qui n'ont pas su invoquer et menacer. A défaut d'un saint protecteur, dont les interventions sont redoutées, on fait jouer l'immunité qui dispense une Église, un monastère de toute contribution. Les laïques eux-mêmes recourent à cette méthode avantageuse; ils insistent tellement que le roi cède et voilà encore un domaine improductif pour le fisc. Or, comme un nombre considérable de domaines passent alors des mains du roi dans celles de ses courtisans ou dans celles des évêques, il faut reconnaître que l'impôt public diminue et disparaît rapidement.

Il en est à peu près de même pour les impôts indirects. Les douanes et les péages subsistent; ils font vivre une nuée de fonctionnaires, mais les rois prodiguent les exemptions. C'est presque un point d'honneur pour un monastère d'être exempt de tonlieu et de redevance sur les routes et les ponts; on peut ainsi transporter des marchandises gratuitement d'une extrémité à l'autre du pays.

Ce fut ainsi que les rois mérovingiens perdirent leurs

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XXXV. — [2] Id., *ibid.*, l. IV, c. II. — [3] Bouquet, *Recueil des histor.*, t. III, p. 413. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XXX. — [5] *Miracula S. Austregisili*, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 99. — [6] *Vita S. Sulpicii Bituric. ep.*, c. XXV-XXVII, dans *Acta*, t. II p. 535.

impôts qui ne furent ni abolis par mesure générale, ni supprimés par violence, mais progressivement abandonnés par faiblesse. Les impôts subsistèrent légalement, mais il y eut de moins en moins et, finalement, plus du tout de contribuables pour les payer.

XXV. Disparition du pouvoir judiciaire. — Il en fut de l'autorité judiciaire comme des impôts : les rois mérovingiens l'ont perdue. Cependant, au temps de Clovis, ils la possédaient et ses successeurs en faisaient usage, mais quel usage! S'il fallait en croire le pseudo-Frédégaire, tout allait pour le mieux sous Clotaire II et sous Dagobert. Celui-ci, nous dit-il, « jugeait tous les hommes, petits ou grands, avec une admirable justice, ne recevant aucun présent, ne faisant aucune acception des personnes; il ne prenait pas le temps du repos, attentif à ce que personne ne se retirât devant lui sans avoir reçu justice [1] ». Voilà l'éloge, mais voici la contre-partie. Le nombre des accusations de lèse-majesté va croissant et entraîne ordinairement la peine de mort et la confiscation des biens du coupable [2]. En pareil cas, l'arbitraire est la règle. Pas de tribunal, pas de défense; le roi prononce, condamne et on exécute la sentence [3]. Le roi ne rend de comptes qu'à Dieu, ses sujets ne sauront jamais quelle fantaisie lui a pris. Un jour, à Metz, on donne des jeux, le roi y assiste et fait appeler Magnoald qui arrive sans défiance, regarde les jeux, rit comme tout le monde jusqu'au moment où, sur l'ordre du roi, on lui tranche la tête d'un coup de hache [4], en public.

On ferait une longue énumération de ces abus de pouvoir qui aboutissent invariablement à la mort et à la confiscation [5]. Le duc Rauching n'est pas traité plus humainement que Magnoald. Childebert le fait mander, lui donne audience, l'entretient de choses et autres, le congédie. Dans l'antichambre on l'assaille, on le terrasse, on le tue et, cela va sans dire, ses domaines sont confisqués, ses trésors apportés au roi [6]. D'après cet exemple — et bien d'autres — il est évident que la justice royale est arbitraire et violente. De plus, elle est cupide. Quiconque est cité en justice sait d'avance qu'il ne peut s'y présenter sans apporter de grands présents. C'est grâce à eux que Nonnichius est absous des crimes dont on l'accusait [7]; c'est faute de présents qu'un autre malheureux, qu'on a dévalisé en route, se fait condamner [8]. Grégoire de Tours affirme que beaucoup de sentences capitales prononcées par le roi Chilpéric n'avaient d'autre motif que de confisquer les biens des condamnés [9]; Frédégaire dit à peu près la même chose de Brunehaut [10]. L'exemple part de haut et il est suivi. Tant vaut la justice royale, tant vaut celle des comtes.

Ces gens-là ont toute honte bue. Le comte Albinus jugeait un procès, on le voit se lever de son siège, tomber à bras raccourci sur l'un des plaideurs et le condamner à une énorme amende dont il empochera le tiers [11]. Le comte Leudaste, entouré de ses assesseurs, s'emporte, outrage les inculpés, fait enchaîner les prêtres et battre de verges les guerriers [12]. Le comte Antestius accorde à un accusé la liberté sous caution après que celui-ci lui a fait donation écrite d'une de ses propriétés [13].

Tout cela ne donne aucunement l'idée de justice, mais d'exaction et de violence. Il est impossible que les administrés y mettent leur confiance, aussi cherchent-ils à s'y soustraire, et l'Église les y encourage, non par esprit de révolte, mais par sentiment d'équité. A l'équité se mêle un sentiment de pitié car la pénalité de ce temps est atroce et à la torture, aux supplices, à la mort, il semble possible d'opposer un châtiment moral, la pénitence. Un premier acheminement vers une législation tempérée est introduit par le droit d'asile (voir *Dictionn.*, t. IV) qui soustrait à la mort celui qui, inculpé ou coupable, a pu se dérober à temps et se réfugier dans un lieu consacré. Cela ne suffit pas. Évêques, prêtres et moines s'efforcent en toute circonstance de sauver la vie des condamnés. Le but n'est pas de préjuger le fond des choses; s'agit-il d'innocents ou de coupables, il n'importe, c'est à la peine de mort qu'on veut soustraire le malheureux justement ou injustement condamné par la loi.

Nous n'avons pas à prendre parti sur la question de réalité ou de supercherie des miracles, mais ces miracles, tels qu'on en fait circuler le récit, ont eu pour objet de délivrer des condamnés du gibet ou de la prison. Saint Éparchius voit un prisonnier dans l'attente du supplice, il prie et « les portes de la prison s'ouvrent d'elles-mêmes [14] ». Saint Albinus entend gémir des prisonniers, il demande leur délivrance au comte qui refuse; alors, à la prière de l'évêque, une pierre se détache du mur et les prisonniers s'enfuient [15]. Saint Germain de Paris prie devant une prison et, la nuit venue, les prisonniers creusent un souterrain et s'évadent [16]; à Reims, la vertu de saint Martin met tous les enchaînés en liberté [17]; enfin saint Nizier apparaît dans les cachots de sept villes à la fois, tous les prisonniers sont délivrés et, nonobstant les poursuites, aucun ne peut être repris [18]. Ce qu'il y a de plus certain dans tout ceci, c'est que des évêques favorisent ouvertement les évasions et que le régime des prisons est dans le désordre le plus extravagant.

On n'a que le choix quand il s'agit de citer des exemples.

Saint Colomban délivre les condamnés à mort à condition qu'ils fassent pénitence [19]. Saint Licinius, évêque d'Angers, fait le signe de la croix sur la porte d'une prison, elle s'ouvre, les prisonniers sortent et l'évêque les reçoit avec honneur; en échange, ils lui promettent de ne plus voler ni tuer [20]; on ne peut pas s'en tirer à meilleur compte. Saint Faron (voir ce nom), évêque de Meaux, passe devant une prison, entend les prisonniers qui demandent à faire pénitence de leurs crimes, il leur dit : « Sortez, vous êtes libres, parce que vous vous repentez [21] » et leurs chaînes tombent. Si on écarte de ces récits l'apparence d'intervention miraculeuse qui se trouve là pour rehausser la sainteté présumée de l'évêque, il reste l'idée d'un gâchis sans pareil. L'autorité publique est bravée, elle ne peut résister à la parole d'un particulier qui lui ordonne de mettre les prisonniers en liberté. La justice royale n'existe plus.

Elle fait place à la juridiction épiscopale qui, non contente d'exiger que la cause des clercs lui appartienne, s'empare du droit de leur faire rendre justice aux dépens des laïques; il y a désormais deux pouvoirs judiciaires, et l'épiscopat, outre sa clientèle de clercs, a encore tous les laïques qui recourent à lui dans leurs conflits avec des clercs.

Deux pouvoirs judiciaires, deux tribunaux, celui de l'évêque vis-à-vis de celui du comte; l'un qui dispose de la force armée pour faire exécuter ses arrêts, l'autre

[1] Frédégaire, *Chronicon*, c. LVIII. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XXV. — [3] Id., *ibid.* — [4] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XXXVI. — [5] Id., *ibid.*, l. V, c. XVII; l. VIII, c. XI; l. X, c. XIX. — [6] Id., *ibid.*, l. IX, c. IX. — [7] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XLIII; l. X, c. XXI. — [8] Id., *ibid.*, l. V, c. XXVI. — [9] Id., *ibid.*, l. VI, c. XLVI. — [10] *Chronicon*, c. XXI. — [11] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XLIV. — [12] Id., *ibid.*, l. V, c. XLIX. — [13] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XLIII. — [14] *Vita S. Eparchii*, c. VIII, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, p. 268. — [15] *Vita S. Albini*, c. XVI, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, p. 111. — [16] *Vita S. Germani*, c. LXVII, dans *ibid.*, t. I, p. 243. — [17] Grégoire de Tours, *De virtut. S. Martini*, l. IV, c. XXVI. — [18] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, VIII, 8. — [19] *Vita S. Columbani*, c. XXXIV. — [20] *Vita S. Licinii*, c. XXV, dans *Acta sanct.*, févr. t. II, p. 681. — [21] *Vita S. Faronis*, c. CIV, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 619.

qui manœuvre la force populaire. Clotaire II en vient à dire que si le comte juge mal il sera réformé par l'évêque [1], sources de conflits qui tourneront à l'avantage du plus fort. Le plus fort, c'est l'évêque et, du moment que le jugement du comte pouvait être revisé par l'évêque, la juridiction de l'État n'avait plus ni prestige ni autorité.

Et ce n'est pas tout. De même qu'on se dérobait, par faveur royale, à l'impôt dû au roi, on réussit à se soustraire, avec l'agrément du roi, à ses juges. Évêques, abbés, grands propriétaires obtenaient pour ce faire un diplôme en bonne forme non seulement à un homme individuellement, mais à sa terre, en sorte que le privilège s'étendait à tous les êtres humains qui habitaient les terres de l'évêque, de l'abbé, du grand propriétaire. Chacun de ces diplômes d'immunité enlevait donc à la justice de l'État une série de domaines et toute une population. Or, ces diplômes furent innombrables. La justice de l'État perdit ainsi presque tous ses justiciables. Ainsi, il arriva que l'autorité judiciaire, sans disparaître officiellement, cessa de s'exercer et s'évanouit, comme l'impôt dans les mains du roi, pour céder la place à une sorte de justice féodale [2].

XXVI. Disparition du système administratif. —La monarchie franque avait hérité de l'administration impériale; loin d'y rien changer, elle l'avait plutôt perfectionnée si l'augmentation du nombre des fonctionnaires peut être comptée au rang des perfectionnements. Chaque cité eut désormais un comte (ou *Graf*); on ajouta des recteurs, des patrices, des ducs. Le comte eut sous ses ordres des vicaires, des tribuns, des centeniers; ce fut le triomphe du fonctionnarisme, mais il ne dura guère. On ne peut pas s'en étonner.

Le diplôme royal par lequel le pouvoir central créait un comte lui disait entre autres choses : « C'est parce que nous connaissons ta fidélité et ton courage que nous te confions la gestion de tel comté, afin que toute la population qui y habite, Francs, Romains, Burgondes ou autres, vivent en paix. Conduis tous les hommes par le droit chemin. Que les veuves et les orphelins trouvent en toi un défenseur... Que le peuple bien régi et satisfait vive tranquille sous ton gouvernement [3]. » On ne peut mieux dire et cette formule vient directement de la chancellerie impériale; mais la réalité ne ressemble pas à ce qu'on vient d'entrevoir. Les fonctionnaires mérovingiens ne se privent pas d'acquérir une nomination à beaux deniers comptants; c'est le cas de Nicétius [4], c'est celui de Péonius [5] et de bien d'autres.

Sous l'empire, le fonctionnaire jouissait d'un traitement, ce qui le retenait dans le désir d'exploiter ses administrés; cette règle sage fut abandonnée dès les premiers Mérovingiens; il se peut qu'on ait attribué des terres en jouissance aux ducs et aux comtes, mais cette hypothèse ne s'appuie sur aucun texte. Dès lors, le fait brutal est celui-ci : l'administrateur a déboursé et ne reçoit rien de l'État. C'est donc à lui de se payer sur ses administrés, de leur faire payer son personnel et de gagner, si cela lui est possible, la sécurité de ses vieux jours. Comment s'y prendra-t-il? Il rend la justice, source de profits. Dans la loi des Burgondes, un article défend aux juges, c'est-à-dire aux comtes, de substituer la composition à la peine de mort qui, elle, ne leur rapporte rien, tandis qu'il tirera quelque profit de la composition. Dans les lois franques, deux décrets de Childebert Ier (?) et de Childebert II témoignent de la possibilité d'un pareil abus que le souverain veut empêcher. Nonobstant ces mesures, la composition prévaut sur la peine de mort et un tiers de la composition forme la part du roi, sous le nom de *fredum*. Ce *fredum* est perçu par le comte qui ne manque pas d'y faire une retenue pour lui. Ce sont ses émoluments judiciaires.

Du moment que la justice rapporte un tant pour cent, la tentation est forte de majorer les chiffres. Une simple saisie de biens devient pour le comte une opération lucrative, à ce point qu'il faut menacer de la peine capitale ceux qui saisiraient plus qu'il ne leur est dû [6]. Mais ces menaces-là sont à l'usage de ceux qui ne savent pas s'y soustraire et Grégoire de Tours nous dit d'un comte qu' « en semant des procès et en multipliant les accusations, il accumula de grands trésors [7] ».

Si la justice ne suffisait pas à enrichir celui qui la rendait, il trouvait une autre source de profits dans la perception des impôts et le recrutement des soldats; mais ici nous manquons de documents pour apprécier les exactions. Il y a pourtant un passage de Grégoire de Tours qui donne une idée des profits que procurait le service militaire obligatoire pour tous : *Edictum a judicibus datum est ut qui in hac expeditione tardi fuerant, damnarentur... Pretia dissolvitis* [8].

Il est plus imprévu de lire l'interdiction faite à tous fonctionnaires « d'usurper la terre d'autrui [9] ». Grégoire de Tours nous apprend que Sigivald, à la tête de l'Arvernie [10], « faisait beaucoup de maux dans le pays; il envahit les biens de plusieurs; ses serviteurs ne cessaient de commettre des pillages et des meurtres sans que personne osât dire un mot; lui-même s'empara d'un domaine, la *villa* Bulgiatensis ». Le même historien nous apprend que le fameux comte Leudaste avait enlevé des biens appartenant à l'Église de Tours [11].

Alors, comme de tous temps en Gaule et, plus tard, en France, ce qui s'observe, c'est la résignation des intéressés. Si, d'aventure, ils se révoltent, c'est pour un moment et le magistrat finit toujours par avoir raison. Les Angevins ont chassé le comte Théodulfe, un officier royal le ramène et tout continue comme par le passé [12]. Il est moins redoutable pour l'administrateur d'avoir affaire au peuple qu'à un rival; celui-ci ne pardonne pas et, pour être plus sûr du succès, il recourt aux grands moyens : Gundovald à Meaux, Herpon en Bourgogne sont assassinés à l'instigation du rival ou d'une faction ennemie.

Le résultat qu'accusent tous les documents, c'est la désaffection générale. Pour se garder de ces fonctionnaires aux doigts crochus, on a eu recours à l'immunité qui leur interdit l'accès d'un monastère, des terres d'une Église.

La royauté n'a pas supprimé le corps administratif, elle a entravé et annulé son action. Le corps subsiste, les administrés ont à peu près disparu.

XXVII. Apparition d'une aristocratie féodale. — Au sein de cette nation où la royauté s'affaisse, où le peuple se résigne, l'aristocratie se constitue. On la rencontre partout et presque partout redoutable. Sous les noms d'*optimates*, de *proceres*, de *primates*, que nous traduisons par le terme un peu vague de « grands », sont désignés ceux que distingue la faveur du prince ou les fonctions dont ils sont investis. Ces noms ont été en usage avec le même sens depuis le temps de l'empire jusqu'au VIIe siècle; ils s'appliquent invariablement à des personnages qui approchent de la personne du prince.

[1] *Præceptio*, c. VI. — [2] Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, 1892, p. 50-51. — [3] Marculfe, *Formul.*, l. I, n. 8. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VIII, c. XVIII. — [5] Id., *ibid.*, l. IV, c. XLII. — [6] *Lex salica*, LI, 2 [3]. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. XLIX. — [8] Id., *ibid.*, l. VII, c. II. — [9] Pardessus, *Diplomata*, n. 270, 341, 372, 531. — [10] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. III, c. XIII, XVI. — [11] Id., *ibid.*, l. III, c. XVI. — [12] Id., *ibid.*, l. VIII, c. XVIII.

Ceci ne suppose pas l'existence d'une noblesse, c'est-à-dire d'une classe de nobles avec le sens que nous attachons à ce mot. *Nobilis* est un terme vague que les chroniqueurs, et les hagiographes plus encore, appliquent à tort et à travers pour faire honneur à ceux qu'ils célèbrent, mais il s'agit là d'un signalement individuel, car il n'est jamais question de la famille, tout au plus du père, et cette « nobilité » ne remonte jamais à un demi-siècle. Ainsi donc, chez les Francs, pas de familles nobles, pas de noblesse héréditaire, comme cela se rencontre chez les Bavarois.

Pour s'attirer l'épithète de *nobilis* rien ne vaut que d'être fonctionnaire royal ou attaché au palais. Dans la *Vita Mauri*, le nommé *Florus*, *clarissimus* et *nobilissimus* a le gouvernement du palais; il est familier du roi et porte le *cingulum*, insigne du service du roi [1]; dans la *Vita Rusticolæ*, le *nobilis* Ricimer est un agent du roi [2]; dans la *Vita Walarici*, le *nobilissimus* Maurontus est un des *proceres* du palais [3]; dans la *Vita Amati*, nous rencontrons Romaric qui *vir nobilis erat in palatio* [4]. On en citerait bien d'autres et, en revanche, on n'aperçoit jamais un noble qui vive en dehors des fonctions publiques; d'où nous devons conclure qu'au VIIe siècle il existait une noblesse palatine et aucune autre, ce n'est pas seulement une déduction à tirer, c'est une affirmation à retenir : *Nobilitas*, *propinquitas aulicorum optimatum* [5].

La profession de noble palatin est d'ailleurs enviable parce que lucrative. Saint Éloi, au temps où il était fonctionnaire, demande au roi et en obtient le domaine de Solignac. Saint Didier, avant d'être évêque de Cahors, a fait à la cour un fructueux passage; il s'en souvient dans son testament : *Aurum vel argentum quod in aula regia elaboravi et mecum detuli* [6]. Saint Bertramn du Mans a vu son dévouement à Clotaire II payé d'immenses domaines (voir *Dictionn.*, t. x, au mot MANS).

Ainsi s'explique ce fait que les donateurs les plus généreux, à l'époque mérovingienne, sont des fonctionnaires royaux. Exception faite des évêques, abbés et abbesses, pour ne parler que des laïques, nous trouvons trente-neuf chartes de donations sur lesquelles trente-trois sont des fonctionnaires royaux et six ne se réclament d'aucun titre.

Au VIe siècle, il existait encore une « noblesse sénatoriale » héréditaire; au VIIe siècle, elle disparaît, remplacée par la noblesse palatine. Désormais, la noblesse dépend de la possession d'un rang élevé dans la hiérarchie des fonctions royales.

Outre les « grands », il faut faire une place très large aux évêques qui sont nombreux et puissants dans tout palais mérovingien. Ces évêques sont souvent des fonctionnaires de carrière à qui leur titre est arrivé sans aucune élection canonique. On peut les citer en grand nombre : saint Didier de Cahors, saint Éloi de Noyon, saint Ouen de Rouen ont reçu l'épiscopat en récompense de leurs services. Saint Remacle, saint Faron, saint Aubert n'ont connu d'autre séminaire que le palais; saint Wandrégisile, saint Romaric, saint Gérémar sont, eux aussi, des fonctionnaires devenus abbés. La carrière ecclésiastique, en s'ouvrant devant eux, ne les oblige pas à dire au palais un éternel adieu. Certains parmi eux y reviennent fréquemment et plusieurs ne le quittent guère que pour faire de rapides visites dans leur diocèse.

Le palais se divise en deux parties : partie centrale qui se compose de ceux qui restent auprès du roi; partie externe qui se compose de ceux qui opèrent dans les provinces.

La partie centrale comprend le maire, le comte du palais, les sénéchaux, les référendaires, les cubiculaires, le comte de l'écurie, le garde du sceau, les trésoriers, des optimates et tout un monde de scribes et d'employés. Ajoutez-y quelques évêques, le clergé de la chapelle et le chapelain. Tous ces gens sont inséparables du roi, se déplacent avec lui, lui doivent leurs conseils et signent les diplômes. La véritable importance de ce personnel, c'est qu'il est la source des nominations et des grâces. Le maire du palais est le véritable auteur des nominations de ducs et de comtes et l'entourage immédiat exerce un grand poids sur ces nominations. Il en allait de même pour certaines nominations épiscopales.

La partie externe du palais comprenait les ducs, patrices, recteurs, comtes, c'est-à-dire tous les administrateurs des provinces. Il faut y joindre les *domestici*, administrateurs des biens royaux, et tous ceux qui avaient la jouissance bénéficiaire des terres du fisc. Nous pouvons encore y ajouter, au moins en un certain sens, les évêques, surtout ceux dont l'existence se partageait entre le diocèse et le palais.

XXVIII. L'ARISTOCRATIE S'AFFRANCHIT DU POUVOIR ROYAL. — Au VIIe siècle, ces fonctionnaires royaux avaient beaucoup gagné en indépendance. En théorie, les rois ont le pouvoir de les révoquer; en pratique, il leur est difficile de le faire. Ces gens sont maîtres et le font sentir durement; aussi, en 629, le pseudo-Frédégaire nous montre le roi Dagobert parcourant la Burgundie et y rendant la justice, « frappant de terreur les évêques et les grands », qui avaient évidemment abusé.

Leur indépendance va jusqu'à la révolte ouverte puisqu'ils n'hésitent pas, à l'occasion, à lever des troupes. En 627, une réunion de grands se tient à Clippiacum (= Clichy) et les ducs Ægyna et Brodulf amènent chacun une armée à leurs ordres. En 642, nous connaissons, toujours par Frédégaire, un patrice nommé Willibald qui a, lui aussi, une armée « levée dans le ressort de son patriciat ». Quand on dispose de la force, il devient difficile d'y renoncer; aussi voyons-nous ces grands s'incruster dans leurs charges et ne plus consentir à les quitter. Il faut en passer par leurs exigences; aussi, en 641, le maire du palais Floachat, au nom de Clovis II, s'engage « à conserver chacun des grands dans sa fonction et dignité », engagement pris par écrit et sous serment : *Per epistolas et sacramentis firmavit unicuique gradum honoris et dignitatem conservarit.*

Vers 650, l'État franc offre déjà comme une esquisse de ce que sera l'État carolingien après Charles le Chauve.

Au sommet, des rois enfants : Sigebert III, Clovis II, d'autres enfants après eux, qu'on respecte encore, mais auxquels on n'obéit plus. A un degré au-dessous, une hiérarchie puissante qui comprend des ducs, des comtes, des évêques, des abbés qui dépendent du roi en apparence et, en réalité, sont indépendants. Chaque duc a ses fidèles qui ont partie liée avec lui; ils l'accompagnent même et surtout à la cour. Ainsi, orsque le patrice Willibald est mandé à Chalon par le roi — qu'il a de bonnes raisons de redouter — il se fait escorter de tous ses fidèles qui sont comme ses vassaux : évêques et comtes entourés eux-mêmes d'une troupe de serviteurs et de soldats *nobiles et fortes;* c'est plus qu'il n'en faut pour inculquer la prudence au roi. L'armée de Willibald rencontre celle du roi et une bataille sanglante s'engage. Cet état de choses durera mille ans, jusqu'à la bataille de Castelnaudary, en 1632. Le roi a pour lui le maire Flaochat,

[1] *Vita S. Mauri*, c. XXXIX, XL, XLI, LIII, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. I, p. 290 sq. — [2] *Vita S. Rusticolæ*, dans *ibid.*, t. II, p. 143. — [3] *Vitæ S. Walarici*, c. XXVI, dans *ibid.*, t. II, p. 612. — [4] *Vita S. Amati*, c. XIV, dans *ibid.*, t. II, p. 132. — [5] *Vita S. Theodulfi*, c. II, dans *ibid.*, t. II, p. 346. — [6] Pardessus, *Diplomata*, n. 323.

le comte du palais Berthaire, trois ducs bourguignons; quant aux ducs neustriens, ils se réservent et restent spectateurs du combat jusqu'au moment où la troupe de Willibald faiblit; alors ils l'achèvent, l'écrasent et mettent au pillage le camp de Willibald [1].

Ceux qui gagnaient le plus à cette situation étaient les évêques qui, grâce au système de l'immunité, échappaient presque toujours à l'autorité du duc ou du comte. L'évêque, ou l'abbé, était souverain dans sa ville et dans les vastes territoires qui dépendaient de son Église ou de son monastère. A Reims, par exemple; l'archevêque exerçait dans la ville l'autorité suprême [2]; à Cahors, l'évêque Didier veillait personnellement à l'entretien de l'enceinte fortifiée [3]; à Autun, l'évêque Léger est le véritable chef politique de *sa* ville, qui contient *son* peuple : *Leodegarius cum ad suam plebem restaurandam resideret in urbe sua* [4]. Il dirige la défense lors du siège par Ébroïn; il ordonne les sorties.

Et c'est ainsi que nous voyons, sur toute la surface de l'État franc, naître plusieurs centaines de souverainetés, les unes laïques, les autres ecclésiastiques, dans une situation intermédiaire entre la royauté et les populations. Ainsi apparaît le phénomène qui aboutira au régime féodal. Pour s'acheminer vers celui-ci, il faut qu'à l'individu succède la famille et nous voyons celle-ci faire partie du palais avec tous les avantages qui en découlent. Saint Gérémar avait beaucoup de parents au palais et, lorsqu'il se fait moine, il obtient du roi d'y laisser son fils; voici une famille implantée [5]. Saint Faron nous offre un autre exemple de ces familles insinuantes [6]. Son père Hagueric, un des *proceres palatii*, a quatre fils : Faron, Chagnulf, Chagnoald et Walbert. L'aîné, Faron, suit la carrière paternelle, devient *procer;* le cadet, Chagnulf, fait de même et devient comte; les deux derniers deviennent, l'un, Chagnoald, évêque de Laon; l'autre, Walbert, abbé de Luxeuil et évêque de Meaux où Faron vient lui succéder « en vertu de sa parenté et comme par droit d'héritage », dit le biographe qui semble trouver que c'est la chose du monde la plus naturelle : *Lege consanguinitatis quasi jure hereditatis fraternam successionem pontificatus meretur* [7]. Voilà comment une famille se partageait les fonctions et les dignités dont le palais disposait. Ce n'est pas encore l'hérédité, mais c'est déjà l'accaparement des fonctions du palais qui devient une vaste association. Quand un des grands veut se marier, il sollicite le consentement du roi et « des autres grands [8] ».

Telle était l'aristocratie du VIIe siècle, faite de fonctionnaires et d'évêques formant un corps très fortement constitué autour de la royauté, mais plus fort qu'elle.

XXIX. Elle s'impose a lui. — Il eût fallu une suite de rois possédant énergie et prestige; à leur place on vit régner des enfants en bas âge. En Austrasie, l'héritage de Dagobert Ier vient aux mains d'un enfant de huit ans, Sigebert; en Neustrie, aux mains d'un enfant de quatre ans, Clovis II. Tous deux vivront et mourront laissant d'autres enfants dont le plus âgé a sept ans. Childéric II règne à six ans, Clovis III a dix ans. Ainsi, le roi n'est plus qu'un symbole de la royauté qu'il n'exerce plus que dans quelques fonctions extérieures et, comme il faut bien qu'on gouverne à sa place, c'est le palais qui s'en chargera.

Au VIe siècle, le roi franc choisissait son maire; au VIIe, il le subissait, impuissant qu'il était devenu à le destituer. Dès lors, aucun maire n'est plus révoqué par le roi. Æga, Flaochat, Gundoald, Erchinoald, Ébroïn meurent en fonctions; Pépin de Landen, disgracié, conserve son titre, Grimoald est renversé mais pas par le roi.

Il y a plus encore. Le maire n'est pas nommé par le roi mineur et la reine mère doit tenir compte du choix des évêques et de tous les ducs. Ainsi le palais en arrive à nommer lui-même son chef. Nomination et destitution ont échappé au roi, qui vit véritablement sous la tutelle du palais. Au VIIe siècle, on constate l'existence d'assemblées des évêques ou des ducs qui représentent l'extension de la royauté et, encore qu'on ne puisse dire comment elle délibère, comment elle vote et si elle vote, on lui voit émettre des vœux et imposer sa volonté aux rois. Les rois se croyaient tenus de convoquer ces assemblées au début de chaque règne nouveau, non pour procéder à l'élection mais à l'installation, *sublimare in regnum*. A défaut de cette formalité, le roi aurait pu se soutenir peut-être, mais son pouvoir eût été mal établi et à la merci d'un événement. On voit une fois, en 670, une assemblée s'enhardir au point de substituer Childéric II à Thierry III.

On le voit, la nation n'avait pas d'assemblées, le palais en avait à lui pour le plus grand péril de la royauté. Une de ces assemblées du palais, celle de Bonneuil, en 616, présenta ses demandes au roi Clotaire; mais ces demandes, on ne les connaît pas. L'assemblée de 670 réclame du roi Childéric des décrets qu'elle lui dicte [9]. C'est un premier essai de république aristocratique qui menace d'absorber une royauté qui, déjà, n'est presque plus que nominale. L'essai avorte et on l'abandonne au bout de trois ans.

H. Leclercq.

1. MONASTÈRE DOUBLE. — Dans le travail que nous avons consacré au monachisme (voir ce mot), nous avons rappelé l'existence de fondations monastiques réservées aux femmes. Ce n'est pas ce sujet que nous traiterons ici, mais celui, moins souvent étudié, des monastères qui abritaient dans une même enceinte des personnes des deux sexes. Jusqu'à une date assez rapprochée de nous, on pouvait dire, sans tenir compte d'essais insuffisants [10] qu'il n'existait pas de travail sur les monastères doubles [11]. On a réussi depuis à créer une sorte de confusion en faisant rentrer sous le nom de monastères doubles ce qui porterait plus légitimement le nom de monastères voisins plus ou moins distants [12]. C'est ainsi qu'à Tabennîsi saint Pakhôme gouvernait un monastère d'hommes dans le voisinage duquel sa sœur vivait avec quelques compagnes [13], ce qui faisait dire à Palladius que les Tabennesiotes ont aussi un cloître de femmes [14]. Les moines pakhomiens avaient deux autres monastères, l'un près de Peboou, l'autre près de Panopolis; mais cette proximité n'est pas ce qu'on appelle « monastère double ». Schenoudi a eu plus de 2 200 moines et de 1 800 nonnes sous sa direction, il n'a jamais gouverné de « monastère double ». Ces monastères de vierges nous sont bien

[1] Frédégaire, *Chronique*, c. XC. — [2] Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiæ*, l. II, c. XII. — [3] *Vita Desiderii Caturcensis*, c. XVII; *P. L.*, t. LXXXVII, col. 235. — [4] *Vita S. Leodegarii ab anonymo*, c. IX. — [5] *Vita S. Geremari*, c. VII, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 477. — [6] *Vita S. Faronis*, dans *ibid.*, t. II, p. 612. — [7] *Vita S. Faronis*, c. LXXXIII, dans *ibid.*, t. II, p. 619. — [8] *Vita S. Geremari*, c. VII, dans *ibid.*, t. II, p. 476. — [9] *Vita S. Leodegarii ab anonymo*, c. IV : *Interea Hilderico regi expetunt universi ut alia daret decreta per tria quæ obtinuerat regna.* — [10] Parenty, dans *Congrès archéologique de France*, 1845, p. 174-177. — [11] U. Berlière, *Les monastères doubles aux XIIe et XIIIe siècles*, dans *Mémoires publiés par l'Acad. roy. de Belgique. Classe des lettres*, collection in-8°, IIe série, t. XVIII, 1924, p. 4, note 1. — [12] M. Bateson, *Origin and early history of double monasteries*, dans *Transactions of the royal historical Society*, new series, t. XIII, London, 1899, p. 137-198; S. Hilpisch, *Die Doppelklöster Entstehung und Organisation*, in-8°, Münster, 1928. — [13] *Vita Pachomii*, c. XXII, dans *Acta sanct.*, mai t. III, p. 304. — [14] *Historia lausiaca*, c. XXXIII, dans C. Butler, *The lausiac history of Palladius*, in-8°, Cambridge, 1904, p. 96; cf. c. XXXIV, p. 98.

connus et même par l'épigraphie, puisqu'une inscription s'est conservée qui devait être placée sans doute au-dessus de la porte d'un monastère; c'est une plaque rectangulaire en calcaire qui mesure 0 m. 34 de hauteur sur 0 m. 36 de largeur, sur laquelle on lit ces mots [1] : Μονοστήριων παρθένων (fig. 8296). Le petit écriteau est surabondamment accompagné d'une croix, de deux chrismes et deux *ankė* qui est l'équivalent égyptien du chrisme. (Voir *Dictionn.*, au mot Nonne.)

On peut facilement rencontrer des monastères voisins non seulement en Égypte, mais partout probablement. Non seulement Pakhôme, Bgoul, Schenoudi les tolèrent ou même les propagent, mais le grand législateur saint Basile de Césarée les favorise et s'emploie à les promouvoir, sachant combien une communauté de femmes pouvait avoir besoin, au désert, que des voisins vinssent à l'occasion prendre sa défense. Cette proximité amène avec le temps une union plus étroite, mais toujours avec la subordination pour les femmes

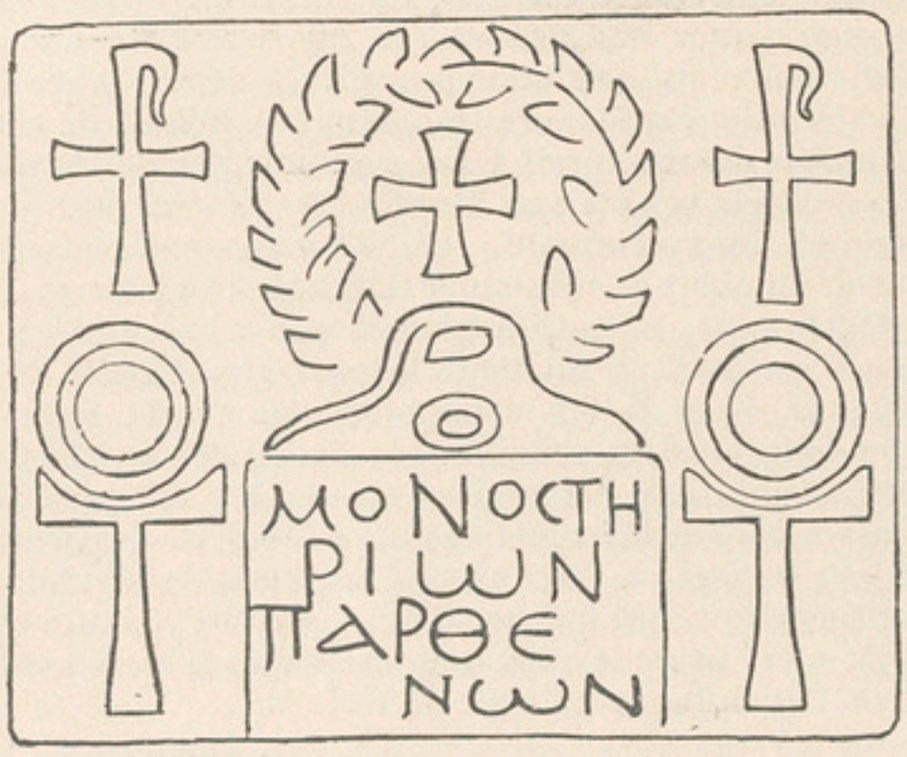

8296. — Inscription grecque d'Égypte, d'après *Revue épigraphique*, t. I, 1913, p. 160.

les hommes conservant complètement la direction. L'Orient et l'Occident ont offert quelques exemples de monastères doubles. On a longtemps répété comme une vérité incontestable que l'exemple venait de l'Irlande, or on n'en peut pas citer un seul dans la période du haut Moyen Age. C'est en Gaule qu'on relève plutôt de timides essais dès le Ve et le VIe siècle, d'autres mieux caractérisés au VIIe; néanmoins, c'est toujours à l'état d'exception. De la Gaule, l'institution passe en Angleterre; en Allemagne, on ne connaît que Heidenheim; en Italie, on ne cite pas d'exemple, tandis qu'on en connaît d'assez nombreux en Espagne, alors qu'ils ont disparu ailleurs. Une période nouvelle commence au XIe siècle, étrangère à nos études.

C'est en Orient que nous observons vraiment le monastère double qu'il ne faut pas confondre avec le monastère mixte. Nous avons dit que le premier abritait simultanément une communauté d'hommes et une communauté de femmes, communautés placées toutes deux sous le gouvernement de la même personne, mais séparées l'une de l'autre. Dans le second, hommes et femmes vivaient en commun. L'Église, il n'est pas besoin de le dire, n'approuva jamais les monastères mixtes.

Quant aux monastères doubles dont on avait parlé avec une érudition peu exacte (voir *Dictionn.*, t. I, col. 27), nous ne pouvons que laisser la parole à un byzantiniste dont cette citation n'est pas la seule contribution qu'il ait apporté, de son vivant, au *Dictionnaire d'archéologie* : le P. J. Pargoire [2].

C'était, dit-il, chose connue avant Justinien que la chasteté constituait l'essence de la vie religieuse et qu'il fallait multiplier les précautions pour sauvegarder cette vertu. Toutefois, quelque chose existait encore, surtout dans le monachisme, de la simplicité primitive si accentuée chez le Sisinnios que célèbre l'*Histoire lausiaque* [3], et l'absence de règles précises laissait encore se produire, vers 530, des initiatives parfois imprudentes. Au supérieur seul ou à la supérieure, appartenait le soin de fixer la conduite à tenir dans certains cas.

Nous en trouvons un frappant exemple en Égypte, près d'Hermopolis. Un soir, Daniel le Scétiote y demandait l'hospitalité à un couvent de femmes. Comme on refusait de l'introduire : « Bonne mère, dit-il, si tu ne m'ouvres, les bêtes fauves vont me dévorer cette nuit. » Et la supérieure de répliquer : « Mieux vaut que tu sois dévoré par les bêtes de dehors que par celles de dedans. » Belle réponse et peu flatteuse pour les saintes filles du monastère, mais qui n'empêcha pas la digne nonne de déverrouiller sa porte dès qu'elle sut avoir affaire au grand Daniel de Scété. Celui-ci fut donc hébergé, avec son disciple, dans l'enceinte claustrale et, le lendemain, à l'heure du repas, on vit la compatissante Mère et son assistante prendre place à table, en face de leurs deux hôtes, devant un menu très malicieusement composé.

Cette façon de faire, très innocente en quelques circonstances, pouvait avoir de mauvais résultats en quelques autres. Justinien le pensa. Il partageait pleinement l'avis de ce maître spirituel qui disait à ses disciples : « Mes enfants, le moine est comme le sel : le sel, qui est sorti de l'eau, s'évanouit au contact dissolvant de l'eau; le moine, qui est né de la femme, se perd au contact dissolvant de la femme. » Peut-être l'empereur avait-il surpris cette belle phrase sur les lèvres d'un sien parent. A la lire dans le *Pré spirituel* de Jean Moschos [4], on serait plutôt tenté d'en faire honneur à quelque mystique d'Égypte ou de Palestine, mais un hagiographe byzantin, d'ailleurs tardif et peu sûr, l'attribue expressément à saint Théodore de Constantinople [5], c'est-à-dire à l'oncle même de cette impératrice Théodora dont Justinien venait de faire son idole et son Égérie.

Quoi qu'il en soit, le fécond législateur du VIe siècle voulut porter remède à l'état de choses existant. Il fixa que tout monastère d'hommes ou de femmes devait, en règle générale, rester sévèrement fermé aux personnes de sexe différent. Il décréta que pourraient seuls pénétrer dans les couvents de femmes, sans y séjourner, les ministres sacrés requis pour les fonctions du culte et les apocrisiaires ecclésiastiques ou laïques chargés des intérêts matériels de la communauté. Par ailleurs, il alla jusqu'à interdire d'ensevelir les hommes dans les couvents de religieuses et les femmes dans les couvents de religieux [6].

A légiférer de la sorte, à pousser ainsi les précautions jusqu'au delà de la vie, Justinien ne pouvait pas ne pas condamner les monastères mixtes et les monastères doubles. Il les condamna par deux fois. Ce fut d'abord le 18 janvier 529, par une loi insérée au Code [7], qui donnait un an aux intéressés pour régler leur situation. Ce fut ensuite le 1er janvier 546 par une novelle [8] où il écrivait ceci : « Que nulle part dans notre

[1] Seymour de Ricci, *Inscriptions grecques d'Égypte à Braunsberg et à Saint-Pétersbourg*, dans *Revue épigraphique*, nouv. série, t. I, 1913, p. 160, n. 19. — [2] J. Pargoire, *Les monastères doubles chez les Byzantins*, dans *Échos d'Orient*, t. IX, 1906, p. 21-25. — [3] Palladius, *Historia lausiaca*, trad. Lucot, 1912, p. 332, n. XLIX. — [4] *P. G.*, t. LXXXVII, col. 3108. — [5] Chr. Loparev, *Vita sancti Theodori Chorensis*, p. 22. — [6] *Novell.*, CXXIII, 2 et 36; CXXXIII, 3 et 5. — [7] Cod., I, III, 43. — [8] *Novell.*, CXXIII, 36.

empire un seul et même couvent n'abrite à la fois des moines et des moniales; qu'il n'y ait plus de ces monastères dits doubles. » Et la novelle ajoutait les mesures à prendre là où besoin serait : au cas d'une seule maison à régulariser, les moniales resteraient en possession des constructions existantes et les moines iraient s'établir ailleurs; au cas de deux maisons à débarrasser du régime proscrit, l'une serait affectée aux hommes seuls, l'autre aux femmes seules; quant aux autres immeubles et à tous autres revenus, la distribution en aurait lieu, une fois pour toutes, conformément à la justice.

Il est donc vrai, on le voit, que Justinien décréta la suppression des monastères doubles; est-il également vrai qu'il les supprima? Les lois impériales n'étaient pas assez fortes dans l'empire byzantin pour obtenir d'être toujours obéies. Parfois, on n'en pressait l'exécution que sous les yeux du maître, à Constantinople et aux environs. Parfois, un ou deux gouverneurs plus zélés, ou plus courtisans, en exigeaient l'observance de leurs administrés; mais que de provinces à côté où la volonté du *basileus* restait lettre morte! Ainsi évidemment en allèrent les choses avec la novelle du 1er mai 546.

D'ailleurs, eût-elle été obéie partout, cette novelle risquait fort de ne pas l'être longtemps. Elle avait contre elle, en effet, de heurter souvent de front les sentiments les plus intimes des fondateurs de monastères. Ignore-t-on comment, bien des fois, s'établissaient les couvents byzantins?

Deux époux, Georges et Théophanô, avaient de la religiosité plein le cœur. Un beau jour, fatigués de vivre au milieu des tourbillons du monde, ils décidaient de consacrer leurs dernières années à Dieu sous le froc monastique. Or, le plus clair de leur fortune terrienne consistait en un vaste latifonds sis à Géphyrion ou à Bathylaccos : au centre, diverses constructions spacieuses faites d'une *villa* avec son oratoire et d'une ferme avec ses multiples dépendances; tout autour, un verger, un potager, des vignes, des champs labourables, un coin de forêt, des flancs entiers de collines pour les troupeaux. « Pourquoi de cette propriété ne ferions-nous pas un couvent? » se disaient les deux époux en mal de monachisme.

Certes, comme le proclamait très haut saint Théodore Studite [1], le bon ordre eût demandé que Georges se retirât dans un couvent d'hommes, et Théophanô dans un couvent de femmes. Là, humbles novices, l'un et l'autre auraient pu se former à l'obéissance religieuse sous la direction d'une autorité expérimentée. Mais comment renoncer à la gloire d'être des fondateurs? Puis, quel mérite auprès de Dieu de lui consacrer directement votre propriété et de sanctifier vous-même cette propriété en y vivant la vie monastique! Puis, encore, quel avantage spirituel d'assurer le vivre et le couvert à des générations religieuses qui ne cesseront de prier pour le repos de votre âme, tout en bénissant votre mémoire! Enfin, quel service rendu aux esclaves de la maison qui, désireux de suivre votre exemple, trouveront un asile tout prêt à les recevoir! Ces considérations se présentaient l'une après l'autre à la pensée de nos deux conjoints et la résolution était vite prise qu'ils embrasseraient la vie religieuse chez eux, à Géphyrion ou à Bathylaccos.

De là, après quelques réparations à la *villa* ou à la ferme du latifonds, après quelques aménagements hâtifs, après quelques bâtisses nouvelles, sortait un monastère double. C'étaient deux communautés distinctes dont le personnel provenait en très grande partie de la parenté ou de la domesticité du couple fondateur. Georges, devenu P. Gérasime, commandait à l'une; Théophanô, sous le nom de Mère Théoctiste, présidait aux destinées de l'autre. Mais les deux communautés logeaient dans des constructions parfois adjacentes, souvent très rapprochées. Elles se partageaient la propriété indivise des mêmes bien-fonds, elles vivaient sur les mêmes revenus et disposaient des mêmes ressources; elles suivaient la même impulsion morale, elles entretenaient d'incessantes relations. Bref, elles avaient bien tous les caractères non pas d'un monastère mixte, mais d'un monastère double, et tous les dangers moraux s'y rencontraient que Justinien eût voulu écarter.

Écarter ces dangers, supprimer une institution qui traînait tant d'inconvénients après elle, c'était à l'Église byzantine qu'il appartenait surtout d'y songer. Elle s'en préoccupa d'une manière très spéciale aux VIIIe et IXe siècles, entre les deux actes sanglants du drame iconoclaste.

Le premier acte de cette longue tragédie eut son dénouement au VIIe concile œcuménique qui se tint à Nicée en 787. Or, en condamnant l'hérésie des brûleurs d'images, le VIIe concile s'occupa aussi de quelques points disciplinaires et porta 22 canons, dont beaucoup relatifs au monachisme. De ces canons, le 20e se rapporte uniquement à la question qui nous occupe. Les Pères y débutent ainsi [2] :

« Nous ordonnons que l'on n'établisse plus désormais de monastère double, parce que c'est une pierre de scandale et d'achoppement pour le grand nombre. Des groupes de parents désirent-ils renoncer au monde d'un commun accord et embrasser la vie monastique ensemble, que les hommes prennent le chemin d'un monastère d'hommes et que les femmes entrent dans un couvent de femmes, car voilà ce qui plaît à Dieu. »

Ce texte est aussi clair qu'il est officiel. On n'hésitera pas à croire, après l'avoir lu, que les monastères doubles survécurent à Justinien en Orient. Ils y survécurent également au concile œcuménique de 787. Ce concile, d'ailleurs, ne prononça point la suppression des monastères doubles déjà existants. Il se contenta de prendre quelques mesures en vue de leur sauvegarde morale, ou plutôt il se contenta de les rappeler à l'observation des règles de prudence énoncées par saint Basile.

La seconde partie du 20e canon est en effet celle-ci :

« Quant aux monastères doubles déjà existants, qu'ils se conforment à la règle de notre Père saint Basile et vivent selon ses prescriptions [3] : qu'un seul et même monastère ne serve point en même temps de résidence à des moines et à des moniales, car l'adultère suit toujours de près la cohabitation; que le moine n'ait aucune familiarité avec la moniale et que la moniale n'échange aucune conversation particulière avec le moine; que le moine ne couche jamais dans un monastère de femmes et ne prenne jamais place à table avec une moniale. Quand les provisions nécessaires sont transportées du couvent des hommes au couvent des femmes qu'elles soient reçues à la porte de celui-ci par la supérieure accompagnée d'une sœur âgée. Si un religieux a besoin de voir une de ses parentes religieuse, que l'entrevue ait lieu en présence de la supérieure et se borne à quelques mots très brefs. »

Donner ces conseils, était-ce bien suffisant? Le concile de 787 eût dû supposer le contraire et, du moment qu'il interdisait la création de nouveaux monastères doubles à raison du scandale qui en résultait, peut-

[1] *Laudatio sancti Platonis*, c. IX, *P. L.*, t. XCIX, col. 812. — [2] Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIII, col. 438; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. III, part. 2, p. 790. — [3] S. Basile, *Regulæ fusiores tractatæ*, 33 et *Regul. brev. tract.*, 108-111, 154, 220; *P. G.*, t. XXXI, col. 1156, 1157, 1184, 1228.

être eût-il bien fait de s'autoriser de ce même scandale pour sévir contre les anciens et les supprimer. En tout cas, un quart de siècle plus tard, cette mesure énergique parut le seul moyen de salut et le patriarche saint Nicéphore n'hésita pas à l'appliquer.

A cette date, c'est-à-dire vers 810, la situation des monastères doubles était bien celle que nous avons dite. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la description que le diacre Ignace, biographe de saint Nicéphore, nous en a laissée. Cet auteur déclare que la création des monastères doubles avait eu pour raison d'être divers prétextes plus ou moins plausibles, en particulier la parenté ou l'alliance des fondateurs. Moines et moniales se gardaient assurément d'y vivre ensemble, côte à côte, sous le même toit. Mais, à cela près, il n'est rien qui ne leur fût commun. Leurs deux groupes, même en constituant deux maisons différentes, formaient trop un même tout moral. Ils n'avaient qu'une bourse, ils jouissaient au même titre des mêmes propriétés foncières, ils partageaient jusqu'à leurs provisions de bouche quotidiennes. Plus que le voisinage de leurs habitations respectives, cette communauté de biens et d'intérêts établissait entre frères et sœurs d'incessantes relations. De là, beaucoup de dangers. De là, d'une part, mille occasions de chute semées sous les pas des « anges monastiques » et, d'autre part, mille suspicions méchantes glissées dans l'esprit des faibles profanes.

A guérir ce mal, saint Nicéphore employa le seul remède vraiment efficace; il décida la suppression des monastères doubles et prit soin que sa décision fût exécutée. Dans ce but, jetant les yeux sur l'épiscopat de son ressort, il choisit les prélats les plus influents et les plus zélés, leur exposa ses vues et les envoya d'un bout à l'autre de l'empire prêcher la réforme ou même, au besoin, l'imposer. Par voie de persuasion et par voie d'autorité, les envoyés patriarcaux réussirent à transplanter les communautés d'hommes loin des communautés de femmes et, pour les empêcher de se rapprocher à nouveau, sous prétexte de se prêter une aide mutuelle, ils pourvurent chacun des couvents dédoublés de tout ce qui leur était nécessaire.

Ainsi frappés sans merci, les monastères doubles ne se relevèrent plus de leurs ruines.

H. Leclercq et J. Pargoire.

2. MONASTÈRE-ÉVÊCHÉ. — On s'est posé la question de savoir s'il avait existé des monastères-évêchés; les uns l'ont soutenu, d'autres l'ont nié. Si ce système a été en vigueur, ce n'est que pendant une période limitée et dans une région déterminée. On ne le trouve pas appliqué en Gaule, ce qui ne veut pas dire qu'il n'ait été pratiqué ailleurs, dans le pays de Galles, par exemple, ou dans la Domnonée. Ce qui fait la difficulté et le charme de l'histoire des temps passés, c'est qu'ils échappaient à ces cadres rigides et à ces règles universelles qui ont prévalu en des temps plus rapprochés de nous. Prenons des exemples.

Au monastère d'Iona (voir ce nom), nous savons que l'abbé était prêtre, ce qui n'empêchait pas qu'il ne commandât à des évêques, par l'effet d'une « disposition insolite », au jugement de Bède [1] : *ordine inusitato;* en tout cas, il ne peut être question d'évêché, puisque l'abbé n'est pas élevé à l'épiscopat.

Dans le pays de Galles, on a observé une coïncidence remarquable entre les sièges épiscopaux les plus anciens et les fondations monastiques : Bangor, Saint-Asaph, Saint-David's, Llandaff. S'ensuit-il que les évêques gallois étaient abbés [2], on n'en a pas la preuve; loin de là, puisque ce sont des Vies de saints du XIIe siècle, fort suspectes, qui nous renseignent sur l'Église galloise des VIIe et VIIIe siècles.

Nous sommes moins instruits encore en ce qui concerne la Cornouaille sur laquelle, au XIIe siècle, on ne possédait aucune notion certaine touchant les anciens diocèses et la succession des évêques [3]. Toutefois, *quidam* disaient alors *fuisse ad sanctum Germanum, juxta flumen Liner, supra mare in australi parte.* D'après eux, il y aurait eu un siège à Saint-Germans, qui est situé dans la partie sud-est du comté actuel de Cornouaille, sur la rivière Lynher; et le fait était exact, mais on ne peut préciser une date. Dans une ancienne *Missa Germani*, cette localité est ainsi désignée : *locum præclarum atque notum ubique Lannaledensem, ubi reliquiæ Germani episcopi conduntur* [4]. Ce *locus Lannaledensis* paraît bien être identique à ce nom qu'on lit *Lan-Aletensis monasterii episcopus* dans un pontifical anglo-saxon provenant de Jumièges et conservé à la bibliothèque de Rouen [5]; ainsi Saint-Germans serait le siège de l'évêque mentionné dans le pontifical susdit et, en ce cas, Saint-Germans deviendrait un exemple de monastère-évêché.

En serait-il de même par Dinnurin [6]? Il existe cette profession de foi adressée à Ceolnoth, archevêque de Cantorbéry (833-890) par Kenstec, évêque de Cornouaille : *Ego Kenstec, humilis licet et indignus,* [*ad*] *episcopalem sedem in gente Cornubia in monasterio quod lingua Brittonum appellatur Dinnurin electus,* etc. [7]. D'où il ressort que l'évêque Kenstec fut élu au monastère de Dinnurin; il ne s'ensuit pas qu'il y ait fixé sa résidence qui a pu être à Saint-Germans. Enfin, resterait la question de savoir si l'évêque, qui résidait au monastère de Saint-Germans, en était l'abbé. On l'ignore.

Il se pourrait qu'un évêque ait eu son siège dans un monastère dont il n'était pas l'abbé. C'était le cas à Lindisfarne (voir ce nom). Lorsqu'en 635 une colonie monastique d'Iona vint s'établir dans cet îlot, saint Aidan, son chef, fut élevé à l'épiscopat sans cesser de pratiquer les observances monacales, ses successeurs furent, comme lui, des évêques-moines, mais non pas des évêques-abbés, la charge abbatiale n'était pas remise entre leurs mains. Voici ce qu'en dit explicitement le vénérable Bède, décrivant une situation qui s'est prolongée au moins de 635 à 720 : *Neque aliquis miretur quod in eadem insula Lindisfarnea, cum permodica sit, et supra episcopi et nunc abbatis ac monachorum esse locum dixerimus; revera enim ita est. Namque una eademque servorum Dei habitatio utrosque simul tenet, imo omnes monachos tenet. Aidanus quippe, qui primus ejusdem loci episcopus fuit, monachus erat et monachicam cum suis annibus vitam semper agere solebat. Unde ab illo omnes loci ipsius antistites usque hodie sic episcopale exercent officium ut, regente monasterium abbate, quem ipsi cum consilio fratrum elegerint, omnes presbyteri, diaconi, cantores, lectores, celerique gradus ecclesiastici monachicam per omnia cum ipso episcopo regulam servent* [8]. Il ne faudrait pas conclure de ce texte à l'inexistence des monastères-évêchés puisque c'est encore un texte de Bède qu'on invoque comme le *locus classicus* pour montrer le fonctionnement d'un de ces monastères qu'il souhaite voir se multiplier. Dans une lettre à Egbert d'York, datée de

[1] Bède, *Hist eccl.*, l. III, c. IV, édit. C. Plummer, t. I, p. 134. — [2] H. Zimmer, *Keltische Kirche*, dans *Realencyklopädie*, p. 222. — [3] Guillaume de Malmesbury en fait l'aveu, *De gestis pontificum Angliæ*, l. II, *P. L.*, t. CLXXIX, col. 1550. — [4] Haddan et Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents*, t. I, p. 696. — [5] Bibl. de Rouen, ms. *A. 27* du IXe-Xe siècle. — [6] Dinnurin = Din-Gerein = Gerrans, d'après Mc Clure, *British place-names*, p. 192, et Th. Taylor, *Evolution of the diocesan bishofric from the monastery bishofrics of Cornwall*, dans *Revue celtique*, t. XXXV, 1914, p. 309. — [7] Haddan et Stubbs, *Councils and eccles. docum.*, t. I, p. 674. — [8] Bède, *Vita Cuthberti*, 16, *P. L.*, t. XCIV, col. 754.

734, il lui écrit : ...*Prospiciatur locus aliquis monasteriorum ubi sedes fiat episcopalis. Et ne forte abbas vel monachi huic decreto contraire ac resistere temptaverint, detur illis licentia ut de suis ipsi eligant eum qui episcopus ordinetur et adjacentium locorum, quotquot ad eandem diocesim pertineant, una cum ipso curam gerat episcopalem* [1].

Sur le continent, les choses sont différentes. Il est vrai qu'on n'est pas en peine d'y signaler des évêques gouvernant des monastères, c'est le cas de Romanus à qui l'évêque de Poitiers, Arsoald, donne le monastère abandonné de Mazerolles (675) [2]. Au siècle suivant, un évêque irlandais, nommé Duban, devient abbé de Honau, dans une île du Rhin (748) [3] et, plus tard, en 953, le monastère de Waulsort a pour abbé l'évêque Forannan [4]. On rencontre de même des évêques-abbés à Murbach, notamment Sindbert, en 787-791 [5], et à Lobbes les saints Ursmer et Vulgise [6] ainsi qu'à Stavelot-Malmédy. Nous venons de voir des évêques chefs de monastères, mais nulle part nous n'avons rencontré de monastère-évêché [7].

Qu'en est-il en Bretagne? Les Bretons fugitifs, qui abordèrent en Armorique, étaient abondamment fournis de moines qui surent comprendre qu'on attendait d'eux quelques services. Dans la vaste étendue où ils s'étaient dispersés, depuis le Couesnon jusqu'à l'embouchure de l'Élorn, laquelle prit le nom de Domnonée, tout était à créer ou plutôt à recréer. Rennes et Vannes conservaient leurs évêchés, il semble que tous les autres, énumérés dans la *Notice des Gaules*, avaient disparu. On procéda sans doute alors à de nouveaux lotissements : diocèses, paroisses, monastères se trouvaient affranchis des anciennes circonscriptions. Naturellement, on fonda des monastères dont les principaux furent ceux de Saint-Samson à Dol, de Saint-Malo à Alet, de Saint-Méen à Gaël, de Saint-Brieuc au champ du Rouvre, de Saint-Tudual à Tréguier, de Saint-Paul-Aurélien à Ouessant, à Lampaul et à Telmedon. Parmi ces fondations, il nous faut rechercher celles qui devinrent monastère-évêché.

A Dol, où saint Samson mourut vers 565, sa *Vita* nous apprend qu'il était évêque (non diocésain) avant d'aborder en Domnonée [8]. Là, *fundavit monasterium quod usque hodie proprio vocabulo Dolum nuncupatur* [9]. « Le titre qui ait été donné le plus anciennement à Dol est celui de monastère, et cette dénomination de *monasterium sancti Samsonis* subsistait encore deux siècles environ après l'institution de l'archevêché [de Dol] [10]. »

Le monastère de Dol avait toute une couronne de maisons religieuses et de paroisses dispersées dans l'étendue de la Domnonée, une quarantaine environ, dont l'ensemble formait le *pagus Dolensis* sur lequel saint Samson et ses successeurs exerçaient leur juridiction [11]; une de ces enclaves était même située en Neustrie, dans l'archevêché de Rouen. Le monastère de Dol se chargeait d'assurer dans toutes ces fondations le service religieux; ce fut ainsi que l'évêché de Dol ne succéda point à une *civitas* dont il occupait les frontières territoriales, mais il fut un centre originel d'autorité religieuse sous saint Samson et ses premiers successeurs Leucher et Tigerinomal [12].

La *Chronique de Nantes* [13], composée vers le milieu du XIe siècle, continue à imposer à Dol le nom de *monasterium Doli;* de même, elle parle du *monasterium Brioci* (Saint-Brieuc) et du *monasterium Sancti Tutualis Pabut*. Comment le monastère de Saint-Brieuc demeura tel jusqu'au temps de Noménoé [14] (IXe siècle), nous n'ayons pas à nous en occuper. En ce qui concerne Tréguier, nous lisons dans la plus ancienne biographie de Tudual qu'il fonda le *monasterium sancti Tutualis Pabut* [15] dans le *pagus Treher*. Cette biographie nous apprend en outre que le susdit monastère aurait eu, lui aussi, des enclaves disséminées dans toute la Domnonée et qui formeraient une sorte de congrégation dépendant du monastère-évêché. Après Tudual, la tradition se serait conservée,comme en témoigne une *Vita* de saint Cunwal, successeur de Tudual au XIe siècle, où il est fait mention d'un *monasterium Cunuali episcopi* [16]. C'est tout ce qu'on sait sur le monastère-évêché de Tréguier.

En résumé, on trouve le monastère-évêché à Lindisfarne et peut-être à Saint-Germans, puis à Dol et peut-être à Tréguier [17].

H. LECLERCQ.

MONASTICON GALLICANUM. — I. Le titre. II. L'auteur. III. L'entreprise. IV. Le plan. V. Les vicissitudes. VI. Bibliographie.

I. LE TITRE. — Le titre est connu de tous les bibliographes et même de quelques autres; l'œuvre l'est moins et encore ne faut-il pas la confondre avec des publications qui n'ont de commun avec elle que le nom [18]. C'est du *Monasticon gallicanum* que nous parlerons, et de lui seul. Le nom évoque une idée qui semble claire et qui, cependant, a besoin d'éclaircissements. Ce nom de *Monasticon* s'applique à une série de planches destinée à accompagner un ouvrage dont le texte ne fut jamais publié; c'est donc un recueil factice dont les rares exemplaires connus, échappés à la destruction — on n'en connaît que onze — sont tous différents les uns des autres, et dont plusieurs ne sont pas complets. En outre, on rencontre parfois, dans les collections, des exemplaires isolés. C'est le recueil conservé à l'évêché de Beauvais, provenant de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne, qui a principalement servi à la reconstitution du *Monasticon*.

II. L'AUTEUR. — Nous n'avons plus à présenter l'auteur à ceux qui ont lu la notice consacrée dans le *Dictionnaire* à dom Jean Mabillon (voir t. X, col. 428-724). C'est la figure la plus vive, la plus pétulante, la plus primesautière parmi toutes celles qui se sont succédé dans l'entourage de l'illustre bénédictin. Dom Michel Germain, né et baptisé à Péronne le 28 août 1645 [19], fit profession à Saint-Remi de Reims, le 19 octobre 1663, à l'âge de dix-huit ans [20].

[1] Bède, *Epist.*, II, 10, *P. L.*, t. CXIV, col. 622. — [2] L. Gougaud, *Les chrétientés celtiques*, p. 153. — [3] Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, t. I, Œniponte, 1889, p. 185; cf. A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, in-8°, Leipzig, 1904, p. 305. — [4] *Acta sanct.*, avril t. III, p. 858; *Vita Forannani*, I, 3. — [5] Zeumer, *Formulæ*, p. 332. — [6] *Vita Ursmeri*, 2; *Gesta abbat. Lobiensium*, 5; *Vita Vulgisi*, dans *Acta sanct.*, févr. t. I, p. 504-506; cf. Van der Essen, *Étude sur les Vitæ des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, in-8°, Louvain, 1907, p. 71 sq. — [7] Ce qu'on peut citer de plus curieux, c'est à Utrecht, où un roulement est établi entre l'évêque et trois prêtres qui gouvernent à tour de rôle le monastère de cette ville pendant un trimestre; *Vita Ludgeri Ultrajectensis episcopi*, I, 10, dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. II, p. 407. — [8] *Vita*, I, 44, édit. R. Fawtier, p. 139-140. — [9] *Vita*, I, 52, p. 148. — [10] F. Duine, *Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789*, in-8°, Paris, 1911, p. 7. — [11] Cf. F. Duine, *Le monastère-évêché de Dol*, dans *Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789*, in-8°, Paris, 1911, p. 138 sq.; le même, *La métropole de Bretagne*, 1916, pl. qui précède la table alphabétique. — [12] *Vita Samsonis*, I, 1; II, XV; édit. R. Fawtier, p. 95, 171. — [13] Édit. Merlet, Paris, 1896, p. 39. — [14] Duchesne, *Fastes épiscopaux de la Gaule*, t. II, p. 391. — [15] *Pabut*, en latin *papa;* cf. L. Gougaud, *Chrét. celtiq.*, p. 137. — [16] *Vita S. Cunuali*, 11, 13, dans *Revue celtique*, t. XXXII, 1911. — [17] L. Gougaud, *La question des abbayes-évêchés bretonnes*, dans *Revue Mabillon*, t. XII, 1922, p. 90-104. — [18] U. Berlière, *Monasticon belge*, in-4°, Bruges, 1890-1897; A. du Bourg, *Monasticon benedictino-gallicanum ;* cf. *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 590. — [19] Registres de la paroisse Saint-Jean de Péronne. — [20] *Matricula monachorum professorum congregationis S. Mauri in Gallia ordinis sancti Patris Benedicti*, Parisiis, 1669, p. 220, n. 2188.

Il y demeura plusieurs années et, aussitôt ses études terminées, vers 1672, il fut appelé au monastère de Saint-Germain-des-Prés, à Paris [1], où dom Luc d'Achéry et dom Mabillon avaient tenu à s'associer un travailleur si plein de promesses.

Mais dom Germain ne s'en tint pas aux promesses, et on peut arriver à ressaisir la trace de sa part de collaboration dans l'œuvre de ses confrères. Peut-être est-ce à lui qu'il faut attribuer la circulaire de 1672 relative aux travaux préparatoires à l'histoire de la congrégation. En 1675, dom Germain donne un premier ouvrage intitulé : *Histoire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons, par un religieux bénédictin*, in-4°, Paris. Les années qui suivent sont consacrées à des recherches sur les palais des rois mérovingiens et forment, sous le titre de *Commentarius de antiquis regum Francorum palatiis*, le IVe livre du *De re diplomatica* de Mabillon, publié en 1681. Ces quelques pages, auxquelles deux siècles et demi d'érudition ont apporté plus de précisions que de corrections, établirent solidement la réputation scientifique de dom Germain et, quand le duc d'Espernon fit paraître son livre sur la « véritable origine de la troisième race des rois de France [2] », bâtie sur des pièces suspectes, Mabillon et dom Germain furent chargés de vérifier à l'abbaye de Souvigny l'authenticité des chartes fabriquées par le P. André, prieur des carmes de Moulins. Des obstacles s'opposèrent à leur mission, mais Colbert, qu'on ne détournait pas aisément d'une idée, manda les deux moines, par l'intermédiaire de son bibliothécaire Baluze, et leur soumit dans son cabinet, le 18 juin 1682, plusieurs des pièces incriminées [3].

L'année suivante, au mois de juin 1683, Colbert envoya les deux religieux explorer, aux frais du roi, quelques-unes des plus riches bibliothèques d'Allemagne; à leur retour, attristé par la nouvelle de la mort du grand ministre, la moisson fut destinée à entrer dans le IVe volume des *Vetera analecta*. Cette fois, les deux amis signaient l'œuvre commune, mais nous savons que, au cours de ces voyages littéraires, Mabillon laissait volontiers à son confrère le soin de rédiger le journal de voyage : *Veterum analectorum tomus IV complectens Iter germanicum domni Joannis Mabillon et domni Michaelis Germani e congregatione Sancti Mauri cum monumentis in eo repertis* [4].

Le voyage d'Italie allait suivre peu de temps après; il dura quatorze mois (1er avril 1685-2 juin 1686). Nous en avons donné le récit (voir *Dictionn.*, t. x, col. 530-560) et il n'y a pas lieu d'y revenir. Au cours de ce voyage, dom Michel Germain ne rédige pas seulement le journal quotidien, il entretient une longue correspondance avec ses confrères et avec les « bons amis du dehors ». Outre le *Museum italicum seu collectio veterum scriptorum ex bibliothecis italicis erula a D. Johanne Mabillon et D. Michaele Germain, presbyteris et monachis benedictinis congr. Sancti Mauri* [5], il faut mettre à l'actif de dom Germain la correspondance dont Valery n'a publié qu'une partie et qui mériterait d'être donnée tout entière, au risque, pour ce religieux trop spirituel, de voir retarder indéfiniment l'introduction de son procès en canonisation.

Dans l'œuvre compacte des *Annales* [6] et des *Acta* [7] réunis à la gloire de l'ordre bénédictin, la part de dom Germain ne saurait être déterminée avec précision, mais nous savons qu'elle fut grande, de l'aveu même de Mabillon : *Actis prioribus operam suam contulerat, hisque dirigendis operam dare parabat noster Michael Germanus : at proh dolor! mors illum præmatura nobis abstulit... postquam is per annos amplius viginti indefesso labore operam mihi suam in studiis nostris impenderat permanenter, et in omnibus, noctu et interdiu, præsto adfuerat* [8].

Également apte à la vie monotone des bibliothèques et aux incidents des voyages, on doit regretter que le projet de visiter Oxford et l'Angleterre avec Mabillon, en 1686, n'ait pas abouti [9]. La belle et joyeuse humeur dont il colorait son travail opiniâtre trompait son entourage sur son état de santé. Le 2 janvier 1694, on le trouva étendu sur le parquet de sa cellule, baignant dans son sang; on espéra néanmoins le rétablir, mais une nouvelle hémorragie, accompagnée d'une pleurésie survenue le 19, l'emporta le 23 janvier, âgé seulement de quarante-neuf ans. Mabillon, malade lui-même, se fit porter auprès du lit de dom Germain et reçut son dernier soupir. Sa mémoire lui resta toujours chère [10]; il prit soin de recueillir quelques souvenirs, des lettres élogieuses sur son compte et de les envoyer à la sœur de dom Germain, religieuse à l'hôtel-Dieu de Péronne [11]. *Reddat ei Deus vicem in illa vita ubi nullum meritum perit* [12].

III. L'ENTREPRISE. — Dom Michel Germain a associé son nom au *Monasticon*. Au XVIIe siècle, les monastères, les congrégations, parfois de simples prieurés, se piquèrent de posséder leur histoire, et on donna à ce genre de travaux le nom de *Monasticon*. Celui-ci s'appliquait d'abord à un traité de droit monastique [13], mais ce sens fit place à celui que nous rencontrons pour la première fois, en 1623, dans un livre intitulé : *Monasticon augustinianum in quo omnium ordinum sub regula S. Augustini militantium... origines atque incrementa... explicantur* [14]. Qu'on retienne ces mots : *origines et incrementa*, c'est tout le programme à remplir.

En 1655, le nom s'imposa définitivement lorsque William Dugdale et Roger Dodsworth l'inscrivirent sur le titre du *Monasticon anglicanum sive Pandectæ cœnobiorum benedictinorum, cluniacensium, etc., ac primordiis ad eorum usque dissolutionem*. Cet ouvrage, orné de belles planches gravées, eut plus que du succès; il créa une mode, et ce fut désormais un point d'honneur de l'imiter. Un personnage que nous avons déjà rencontré (voir *Dictionn.*, t. x, col. 439, note 4), le curé de Saint-Pierremont, frère De La Haye, écrit à Saint-Germain-des-Prés, et probablement à Mabillon : « J'ai appris du Dom Procureur de Mont-Dieu que vous étiez sur le point de donner au public l'histoire des bénédictins. Il ne m'a point expliqué si vous renfermiez dans votre dessein toutes les maisons de l'ordre ou si vous vous borniez simplement à celles de France. Si votre dessein s'étendoit jusqu'aux maisons étrangères, j'ay des mémoires qui pourront vous être utiles pour celles d'Écosse. Si vous vous renfermez dans la France, et que vous vouliez en passant mentionner les établissements qui se sont faits en Écosse par l'entre-

[1] Dom Tassin, *Histoire litt. de la congrégation de Saint-Maur*, p. 152-154; dom Bouillard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 287, dit qu'en 1694 dom Germain était à Paris depuis vingt-cinq ans environ. — [2] *Histoire de la véritable origine de la troisième race des rois de France, composée par M. le duc d'Espernon, publiée par M. de Prade*, in-12, Paris, 1679. — [3] M. A. Chazaud, *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon*, in-8°, Moulins, 1865, p. 34-36. — [4] In-4°, Lutetiæ Parisiorum, 1685. — [5] In-4°, Lutetiæ Parisiorum, 1685. — [6] *Annales ordinis Sancti Benedicti* 6 in-fol., Pa isiis, 1703-1739. — [7] *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, 9 in-fol., Parisiis, 1668-1701. — [8] *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti*, t. VIII, préf., p. XXXI. — [9] Bibl. nat., ms. *franç. 19645*, fol. 81 r°. — [10] Valery, *Correspondance inédite de Mabillon et Montfaucon avec l'Italie*, t. II, p. 362, 365; t. III, p. 26, 27. — [11] Bibl. nat., ms. *fr. 19649*, fol. 247 r°; L. Courajod, *Le Monasticon gallicanum*. in-fol., Paris, 1869, p. 6, note 1. — [12] *Acta sanctorum*, t. VIII, préf., p. XXXI. — [13] *Renati Choppini Andegavi j(urisconsult)i et in supremo Parisiorum senatu advocati Monasticon seu de jure cœnobitarum libri duo*, 1601. — [14] Auctore F. Nicolai Crusenis, Munich, 1623.

mise des religieux françois ou de leur agrément, nous en avons deux illustres... Je m'étois proposé, estant dans le pays, de former un *Monasticon* à l'imitation de celuy de Dugdale. J'avois amassé quelques matériaux dans cette vue, mais le prince d'Orange [1] ne m'a pas donné le temps de continuer cette étude. Toutefois, j'ay des mémoires suffisants pour composer un ouvrage aussi gros que celui que M. Allemant a publié sous le titre d'*Histoire monastique d'Irlande*. Mon idée seroit de donner d'abord connoissance de chaque plan, de son nom, sa situation, ses privilèges, des hommes illustres qui y sont enterrés, de ce qui s'est passé de remarquable; ensuite de marquer les fondations les plus considérables, et de donner un catalogue des abbés ou prieurs qui ont gouverné ces maisons, les années de leur élection, déposition ou mort; toutefois, avant que de rien entreprendre [je voudrois] avoir votre direction. Si M. de Reims me vouloit permettre de retourner quelques mois au pays en mettant icy un novice, je pourrois avoir presque toutes les chartes originaux, ou des copies fidèles. Je scay positivement où sont gardés les uns et les autres; mais ce voyage ne se peut aisément faire qu'après la paix faite. Je vous baise cependant les mains et suis avec un profond respect, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. De La Haye [2]. »

Décidément, le goût était aux *Monasticon*, car, un quart de siècle auparavant, dom Pierre Laurens [3] avait soumis cette pensée à dom Mabillon : « Puisque Vostre Reverence desire sçavoir en particulier mon dessein et mon occupation, je suis fort aise de l'en instruire. Elle sçaura donc que depuis le temps que j'ay l'honneur de porter l'habit bénédictin, j'ay ressenty une forte inclination d'apprendre l'origine et les progrès des monastères de nostre ordre et des saints qui y ont fleury... Mon dessein est donc, pour le présent, de faire un abbrégé historique et chronologique des monastères de ce royaume depuis le temps que le monachisme a commencé d'y fleurir jusques à présent, mettant chaque monastère selon l'ordre des siècles et du temps que chascun a esté fondé, et de raconter brievement les evenements les plus remarquables qui y sont arrivez [4]. »

Cédant comme les autres au courant d'idées, peut-être à l'instigation de Mabillon, comme paraît le croire dom Ruinart et bien certainement avec son approbation, dom Germain s'arrêta à l'idée de composer une histoire abrégée de tous les monastères de sa congrégation sous le titre *Monasticon gallicanum*. C'est probablement lui, avons-nous dit, qui, en 1672, adressait une lettre circulaire aux monastères de la congrégation. Les réponses au questionnaire devaient être envoyées à Saint-Germain-des-Prés, où dom Germain centralisait les réponses et sollicitait des informations supplémentaires [5].

Dix ans plus tard, en 1682, l'ouvrage était annoncé, promis, attendu et dom Alexis Briard désignait son confrère Germain sous le titre de *cusor et compilator monastici gallicani* [6]. Celui-ci lui valait maintes correspondances dans le goût de celle qu'on va lire : « Je me fais scrupule d'interrompre Votre Révérence dans une occupation si utile que celle de la composition de l'histoire de nos monastères. La congrégation en doit espérer tant d'avantages qu'on ne peut assez louer le dessein qu'on a pris de mettre cette histoire au jour, et l'on doit surtout mesnager le tems de ceux que la Providence a destinés pour en estre les auteurs. Comme vous estes celui sur qui la religion se repose pour l'édition de cet ouvrage, on doit estre plus scrupuleux à vous charger de lettres inutiles. Vous me permettrez de vous prier en passant de mesnager nos auteurs bretons. Nous autres, Armoriciens ou Armoriques, nous ne sommes pas fort fins, mais nous sommes en réputation d'estre assez bonnes gens. Ne nous dépouillez pas de cet ancien titre et si vous avez entrepris de nous oster des marques de nostre ancienne noblesse, laissez-nous au moins nostre ancienne simplicité et n'attribuez pas à malice si nous nous faisons si vieux. Avec tout cela je me suis trompé si vous trouvez dans toute la Picardie un plus ancien clocher que celui de Saint-Guignolé [7]. »

Dom Germain, avec cette candeur dont sont si largement pourvus la plupart des auteurs, croyait qu'il suffisait qu'un livre fût écrit pour que les imprimeurs le fissent paraître. Dès 1687, il avait eu l'espoir de tenir son 1er volume, le bruit en avait couru à Rome [8] et dom Germain consultait ses amis sur le titre le plus idoine. « Nous avons demandé avis à M. le cardinal de Sluse, lui répondait de Rome dom Jean Durand, touchant le titre de vostre ouvrage, cette Excellence est d'avis que les titres les plus simples sont presque toujours les meilleurs; ainsy il croit que celui-cy suffiroit : *Monasticon benedictinum gallicanum*. Si pourtant j'osois dire mon avis après des personnages si éclairez, je dirois qu'il me semble qu'il seroit à propos de mestre quelques mots pour faire connoistre que vostre ouvrage regarde seulement les monastères de la congrégation de Saint-Maur. Vous êtes sage et vous conversez avec les sages, ainsy vous ne pouvez manquer de bien faire [9]. »

Douze jours avant que ne partît cette lettre, dom Michel Germain avait obtenu le privilège du roi, 6 mars 1687, dont voici la teneur :

« Louis, *par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre*, A nos amez et féaux conseillers, les gens tenans nos cours de Parlement, maistres des requestes ordinaires de nostre hostel, grand conseil, baillifs, séneschaux, prévosts, leurs lieutenans, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, salut. Nostre cher et bien amé dom Michel Germain, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, nous a fait remonstrer qu'il a composé un livre intitulé : *Monasticum gallicanum, seu historiæ monasteriorum ordinis S. Benedicti, congregationis S. Mauri, cum tabulis geographicis eorumdem centum et octoginta*, lequel livre il est sollicité de donner au public, ce que ne pouvant faire sans nostre permission, il nous a très-humblement fait suplier luy vouloir accorder nos lettres de permission sur ce nécessaires. A ces causes, désirant favorablement traitter ledit exposant, nous luy avons permis et accordé, permettons et accordons, par ces présentes de faire imprimer ledit livre, iceluy vendre et débiter en tous les lieux de nostre royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obeissance en telle marge et caractère et autant de fois que bon lui semblera durant le temps de douze années consécutives à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la première fois, pendant lequel temps nous faisons très expresses inhibitions et deffences à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles

[1] Guillaume III. — [2] Bibl. nat., ms. *franç. 19654*, fol. 30 r°. — [3] *Matricula monachorum*, p. 196, n. 1969; dom Pierre Laurens, 1639-1716, profès de Saint-Allyre. — [4] Bibl. nat., ms. *franç. 19654*, fol. 114 v°. — [5] Bibl. nat., ms. *franç. 11818*, fol. 405 r°; *11819*, fol. 332 r°; *19652*, fol. 1 r°. — [6] E.-H. Langlois, *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, p. 27-28. — [7] Bibl. nat., ms. *fr. 19643*, fol. 86 ; dom J. Durand à dom Michel Germain, Rome, 5 novembre 1686. — [8] Bibl. nat., ms. *fr. 19645*, fol. 113 r°; dom J. Durand à dom Michel Germain, Rome, 4 mars 1687. — [9] Bibl. nat., ms. *fr. 19645*, fol. 116 r°; dom J. Durand à dom Michel Germain, Rome, 18 mars 1687.

soient, imprimeurs, libraires et autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre et distribuer ledit livre, sous prétexte d'augmentation, correction, changement de tiltre, fausses marques ou autrement, en quelque sorte et manière que ce soit, ny mesmes d'en faire des extraicts ou abrégés, et à tous marchands estrangers d'en apporter ni distribuer en ce royaume d'autres impressions que de celles qui auront été faittes du consentement de l'exposant à peine de trois mil livres d'amende, payables par chacun des contrevenans et applicables : un tiers à nous, un tiers à l'hospital général de nostre bonne ville de Paris, et l'autre tiers à l'exposant, de confiscation des exemplaires contrefaits et de tous dépens, dommages et intérests, condition qu'il sera mis deux exemplaires dudit livre dans nostre bibliothèque publique, un en celle du cabinet de nos livres en nostre chasteau du Louvre, et un en celle de nostre très-cher et féal, le sieur Boucherat, chevalier, chancellier de France, avant que de l'exposer en vente, à la charge aussy que l'impression en sera faicte dans le royaume et non ailleurs, et que ledit livre sera imprimé sur de beau et bon papier et de belle impression, et ce suivant ce qui est porté par le règlement fait pour la librairie et imprimerie au mois de juin mil six cent dix-huict, enregistré en nostre cour de Parlement le 9 juillet en suivant, à peine de nullité des présentes, lesquelles seront registrées dans le registre de la communauté des imprimeurs et libraires de nostre dicte ville de Paris. Sy vous mandons et enjoignons que du contenu en icelles vous fassiez jouir plainement et paisiblement ledit exposant ou ceux qui auront droit de luy sans souffrir qu'il leur soit fait ou donné aucun empeschement. Voulons aussi qu'en mettant au commancement ou à la fin dudit livre une copie ou extraict des présentes elles soient tenues pour bien et deuement signifiées et que foy y soit adjoutée et aux copies collationnées par l'un de nos amez et féaux conseillers et secrétaires comme à l'original, commandons au premier nostre huissier ou sergent sur ce requis de faire pour l'exécution des présentes tous exploicts, saisies et autres actes nécessaires, sans demander autre permission, nonobstant toutes oppositions ou appellations quelconques, clameur de haro, charte normande et autres lettres à ce contraire. Car tel est nostre plaisir.

« Donné à Paris le sixième jour de mars, l'an de grâce mil six cent quatre-vingt-sept, et de nostre règne le quarante-quatrième.

Par le roy en son conseil :
BULTEAU [1]. »

Rien ne semblait devoir retarder l'apparition du livre, aussi dom Germain écrit au mois de juin à dom Érasme Gattola, archiviste du Mont-Cassin, que le *Monasticon* sera sous presse au mois d'août : *Quæ Monastico nostro Gallicano tribus a mensibus injecta est a remora jamjam, uti spero, solvenda est, nec, si Deus annuerit, editio post ferias augustales protelabitur sub prælo* [2]. Il était donc bien permis de demander des nouvelles du livre, ce que faisait dom Claude Estiennot, procureur général de la congrégation à Rome : « Monseigneur le cardinal d'Aguirre, écrivait-il, m'a demandé en quel estat estoit le *Monasticon gallicanum*. Je luy ay dit que vous y travailliez et de bonne façon. Il a pensé autrefois à travailler à celui d'Espagne, mais la scholastique, à laquelle il se repent fort d'avoir donné tant de temps, l'a trop longtemps occupé [3]. » Et Mabillon lui-même prenait soin de tranquilliser d'Aguirre qui, à deux années de là, n'avait rien vu encore : *Michael noster Germanus navat operam absolvendis historiis monasteriorum congregationis quæ duo vel tria volumina conficient* [4]. L'année suivante, c'était dom Gattola qui protestait que chaque moment d'attente du *Monasticon* lui semblait long comme *mill' anni* [5], et cependant rien ne paraissait ; en 1692, dom Germain écrit à Magliabecchi qu'il « faut attendre un temps un peu plus favorable [6] »; à Gattola « que la publication est retardée jusqu'à la paix [7] ». Dès lors, la paix devient l'explication qu'on oppose aux impatiences affectueuses et aux réclamations lancinantes [8]. « Pour mon *Monasticon gallicanum* et la continuation des Actes de nos saints bénédictins, aussi bien que du *Museum italicum*, il faut auparavant dire au Seigneur : *Da pacem* [9]. Mais la paix reculait sans cesse et dom Germain ne la verrait pas.

Le 16 novembre 1693, Mabillon écrivait à Magliabecchi que « dom Michel... travaille toujours à l'histoire de nos monastères [10] » et, le 29 janvier 1694, le cardinal Casanata écrivait de Rome à Mabillon : *Gaudeo autem eximios viros Michaelem Germanum et Theodericum Ruinartum illustrandis ecclesiasticis rebus sedulo incumbere, et historiam quidem monasteriorum vestrorum quam citissime a Michaele Germano absolvi, non tantum ad ordinis vestri decus ac laudem, verum etiam ad ecclesiæ Galliarum ecclesiæ illustrationem maxime interesse arbitror* [11]. Au moment où Casanata écrivait ces lignes, dom Germain était mort depuis six jours et sans avoir vu paraître l'ouvrage auquel il travaillait depuis vingt ans, le *Monasticon gallicanum, seu historiæ monasteriorum ordinis Sancti Benedicti in compendium redactæ, cum tabulis topographicis centum et octoginta monasteriorum, quibus hoc anno 1687 constat Sancti Mauri congregatio, auctore domno Michaele Germain, ejusdem ordinis et congregationis presbytero et monacho* [12].

IV. LE PLAN. — Le *Monasticon* fut entrepris sur un plan uniforme; chaque notice d'abbaye est divisée en plusieurs chapitres distingués par des rubriques. Suivant l'usage reçu parmi les religieux de Saint-Germain, on avait recouru aux conseils, sollicité les lumières des amis du dehors, pris toutes les dispositions à prévoir pour faire une œuvre utile et lui ménager bon accueil de la part des hommes dont le jugement compte. Dom Michel Germain avait soumis son plan à la critique de l'homme du temps le plus capable d'en juger : Roger de Gaignières. Voici la lettre qu'il lui envoyait :

« Ce mercredi matin.

« Pour obéir à vos ordres, Monsieur, je dis que, pour travailler aux histoires de nos monastères, je me suis formé ce modèle.

I. *Monasterii primordia.* — Varia loci nomina antiqua et nova, situs, conditor, fundationis tempus, occasio, circumstantiæ singulares, regula.

II. *Ecclesiæ.* — Plures si occurrunt, earum nomina, descriptio, patroni, dedicationes, reliquiæ, ornamenta præcipua.

III. *Jura seu prerogativæ.* — Spiritualis executio, jurisdictio in ecclesias, monasteria, cellas, gradus et

[1] Bibl. nat., ms. *fr. 17674.* — [2] Valery, *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, t. I, p. 45. — [3] Bibl. nat., ms. *fr. 19644*, fol. 75 : dom Cl. Estiennot à Louis Bulteau, Rome, 30 septembre 1687. — [4] Mabillon au cardinal d'Aguirre, 5 décembre 1689, dans Valery, *op. cit.*, t. II, p. 207. — [5] Gattola à dom M. Germain, 25 août 1690, Bibl. nat., ms. *fr. 19645*, fol. 159 r° et v°. — [6] Dom M. Germain à Magliabecchi, 14 janvier 1692, dans Valery, *op. cit.*, t. II, p. 232. — [7] Dom M. Germain à Gattola, 1er septembre 1692, dans Valery, *op. cit.*, t. II, p. 344. — [8] Mabillon au cardinal d'Aguirre, 13 décembre 1692, dans Valery, *op. cit.*, t. II, p. 345; Bibl. nat. ms. *fr. 19649*, fol. 87 r°. — [9] Dom M. Germain à Magliabecchi, 13 février 1693, dans Valery, *op. cit.*, t. II, p. 351. — [10] Mabillon à Magliabecchi, 16 novembre 1693, dans *ibid.*, t. II, p. 356. — [11] Casanata à Mabillon, Rome, 29 janvier 1694, Bibl. nat., ms. *fr. 19651*, fol. 36 r°. — [12] J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. I, p. 726, n. 11619.

concessus in comitiis generalibus cleri, mitræ, annuli, vestium pontificalium, benedictionis sollemnis, jus, etc. Temporalis jurisdictio, jus necis, feuda nobilium, etc. Villæ dominicæ, etc.

IV. *Varii eventus.* — Eversiones, instaurationes, reformationes, concilia hoc in loco habita, regum aut reginarum inaugurationes, vel alia majoris momenti, quæ fusiorem tractationem exigunt.

V. *Abbatum series.* — Ordine chronico digesta, cum rebus omnibus ad ipsos pertinentibus, tam circa spiritualia quam temporalia, nempe bona concessa, inita cum nobilibus fœdera, negotiis alienis exhibita præsentia et subscriptio, etc. Maxime curandum ut nobilium, locorum et rerum exoticarum propria exhibeantur verba.

VI. *Alii viri genere, pietate, doctrina et dignitatibus illustres.* — Nobiles, sancti seu pietate insignes, docti eorumque scripta cum edita tum inedita, aliorum locorum abbates, episcopi, cardinales, summi pontifices, status administri, cancellarii, etc. Bibliotheca.

VII. *Benefactores præcipui.* — Ordine chronico commemoranda eorum dona, ex ipsismet chartarum et instrumentorum verbis, ut dicam, essentialibus, itemque virorum et matronarum illustrium sive donatorum seu testium exhibitione, necnon aliis subscriptionibus ac notis numericis anni incarnationis, regum et aliis omnibus.

VIII. *Sepulturæ.* — Magnatum, prælatorum, abbatum, nobilium [*et aliorum*, ces deux mots ont été ajoutés en interligne de la main de R. de Gaignières], cum epitaphiis, si quæ sunt, inscriptionibus, mausolei descriptione, etc.

IX. *Beneficia.* — Monasteria, prioratus, ecclesiæ parochiales et aliæ monasterio subjectæ, cum singulorum locorum episcopatu sive diœcesi.

« Voilà ce que j'ay cru devoir comprendre, tout ce qui peut entrer dans l'histoire d'un monastère. Tous ne peuvent pas remplir entièrement ce modèle, qui n'est pas fait pour gesner les esprits.

« Je n'ay plus un seul exemplaire de l'*Abrégé de l'histoire de Saint-Germain*, excepté celui-ci, que j'ay tout brouillé en le retouchant. C'est mon original, que je ne vous confierois pas, si je n'etois seur qu'il ne sortira jamais de vos mains.

« Je prie Nostre-Seigneur qu'il vous donne une santé parfaite, et je suis avec tout respect, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

Fr. Michel GERMAIN, M. B. »

Cette lettre a été publiée par L. Courajod, qui avouait n'avoir pu retrouver l'*Abbrégé* auquel dom Germain fait allusion et il a ajouté : « A-t-il d'ailleurs été imprimé? » Plus heureux, L. Delisle retrouva l'*Abbrégé* en question, qui est l'article relatif à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés qui devait faire partie du *Monasticon gallicanum*. C'est une épreuve annotée par l'auteur et envoyée à Gaignières; elle consiste en quatre feuilles, grand in-folio, à deux colonnes, d'après lesquelles on peut juger l'aspect qu'aurait présenté le *Monasticon*. C'est là tout ce qui a été imprimé, un tirage de quelques épreuves, et qui nous permet de comprendre le plan judicieux auquel s'était arrêté dom Michel Germain. Nous ne le reproduisons pas ici à cause de sa longueur (il remplirait une vingtaine de colonnes du *Dictionnaire*), on peut d'ailleurs le lire dans la préface mise par L. Delisle, en tête du *Monasticon* (p. XXXVI-XLIX). Au point de vue historique, le manuscrit de dom Germain a été trop utilisé par tous ceux qui y ont eu accès pour qu'on puisse en tirer rien de très nouveau.

Dom Germain avait eu une idée excellente en projetant d'accompagner la description littéraire, dont il vient de tracer le cadre, par une représentation de chaque monastère. Avant donc de publier le texte, il avait fait dessiner et graver un grand nombre de monastères. Ces planches, le texte leur faisant défaut, restèrent isolées. Elles sont devenues fort rares. En tira-t-on seulement un très petit nombre d'épreuves? Ou bien les épreuves, tirées en nombre d'exemplaires égal au tirage prévu de l'ouvrage, ont-elles péri dans l'incendie du 19 août 1794? On ne peut répondre à ces questions avec certitude. Bonnardot [1] croit pouvoir affirmer que les planches furent brûlées dans l'incendie de la bibliothèque de Saint-Germain, et il a ouï parler d'un épicier voisin de Saint-Sulpice qui, vers 1830, aurait réduit en sacs une prodigieuse quantité de ces estampes.

Ces planches nous arrivent dans deux conditions : ou bien reliées ensemble et formant un corps d'ouvrage factice, groupées au gré du possesseur et mêlées souvent à des estampes topographiques de toute sorte, ou bien séparées une à une. Nous connaissons neuf exemplaires de ces estampes reliées et formant corps. Ce sont :

1. Bibl. nat. (*olim* Saint-Victor, puis Arsenal) relié en veau plein marbré, aux armes de Saint-Victor; comprend 138 planches, rangées à peu près par ordre de provinces; 2 volumes in-folio; incomplet.

2. Bibl. nat., département des estampes (*olim* Sainte-Geneviève) relié en demi-basane; comprend 155 planches rangées par ordre alphabétique, 2 volumes in-folio.

3. Bibl. Mazarine (*olim* Blancs-Manteaux) relié en parchemin vert; comprend 175 planches dont quelques-unes sont doubles ou absolument étrangères au *Monasticon;* 2 volumes in-folio.

4. Bibl. du Sénat (*olim* collect. Morel de Vindé), toutes les estampes sont remargées; nombreuses planches étrangères au *Monasticon* et se rapportant à la topographie ecclésiastique.

5. Bibl. de Reims (*olim* Saint-Nicaise), reliure du XVIIIe siècle, 158 planches dont 135 seulement du *Monasticon;* 2 vol. in-folio.

6. Bibl. de l'évêché de Beauvais (*olim* Saint-Corneille de Compiègne), incomplet, a servi à l'édition de 1871.

7. Exemplaire ayant appartenu à M. Destailleur, architecte; 2 vol. in-fol., contient des planches rares; consulté par L. Courajod.

8. Exemplaire ayant appartenu à M. Porquet, libraire, 1 vol., 151 planches; consulté par L. Courajod.

9. Exemplaire ayant appartenu au marquis Le Ver; ce recueil a été signalé par Aug. Le Prévost dans les *Archives annuelles de la Normandie*, 1824, p. 131, 132; et par E.-H. Langlois, dans son *Histoire de Saint-Wandrille;* ces deux auteurs ont donné la liste des abbayes normandes qu'il renfermait; il comprenait 142 planches.

Il doit exister encore d'autres exemplaires.

Dom Tassin [2] dit qu'au XVIIIe siècle on conservait à Saint-Germain-des-Prés un recueil de plans au nombre de 152. Brunet [3] cite un exemplaire renfermant 200 planches environ lequel fut vendu 160 francs, en 1817, chez Thierry. Voici donc les onze exemplaires dont nous avons parlé au début de cette notice; on n'a pas retrouvé la trace de ces deux derniers exemplaires. L. Courajod avait entendu parler d'un douzième exemplaire existant à York. Enfin, sur chaque planche de la publication, qui sera décrite plus loin, on lit la mention suivante : *coll. Peigné-Delacourt*, ce qui per-

[1] *Histoire de la gravure en France*, p. 74. — [2] Dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 154. — [3] Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, 1860, col. 1820, au mot *Monastères*.

mettrait de conjecturer que l'antiquaire de ce nom avait constitué un exemplaire à son usage.

« Les planches du *Monasticon* sont moins rares, comme on le voit, que différents auteurs [1] ne l'ont supposé. Mais là ne se bornent pas encore les épaves échappées au naufrage de la congrégation de Saint-Maur et à l'incendie de Saint-Germain-des-Prés. Le défaut de description et de catalogue a empêché jusqu'ici de reconnaître les diverses estampes qui composent cet ouvrage une fois qu'elles sont isolées. Il se rencontre encore quelquefois des planches venant du livre de dom Germain, qui se présentent une à une, au hasard; car le caprice des collectionneurs a détruit bien des recueils pour choisir quelques pièces, livrant le reste aux chances que courent les documents gravés, quand ils sont sans valeur d'art, peu connus et non décrits.

« Le département des estampes de la Bibliothèque nationale possède dans ses collections topographiques un assez grand nombre d'estampes isolées du *Monasticon* qui proviennent des fonds Gaignières et Fouquet. MM. Guénebault, Bonnardot, Porquet, ainsi que d'autres collectionneurs, en ont recueilli plusieurs, et il en circule encore assez dans le commerce pour reconstituer quelques exemplaires.

« Au premier abord, il paraît fort difficile de déterminer d'une manière rigoureuse les planches produites exclusivement en vue de composer le *Monasticon*. En effet, les témoignages matériels, qui nous serviraient à établir d'une manière indiscutable la série des pièces gravées par les soins de dom Germain, manquent complètement. Les dimensions des planches ne sont pas exactement les mêmes. Faites à de longs intervalles et indépendamment les unes des autres, ces estampes ne portent aucun signe commun, comme un numéro d'ordre, qui, se reproduisant sur toutes, les rattacherait entre elles. La lettre elle-même, placée sur l'estampe dans des cartouches bizarres et tous différents, ne semble fournir aucun indice certain. Le travail du dessin et de la gravure, qui dura plus de trente ans, est trop varié pour donner par sa manière des renseignements bien sûrs.

« Cependant, en y regardant de plus près, et en mettant à son service toutes les règles de la critique, on parvient à découvrir dans ces planches quelques indices révélateurs, à l'aide desquels on peut essayer de reconstituer l'ouvrage dispersé. Une planche, pour appartenir au *Monasticon*, ne peut pas être beaucoup antérieure au projet de Germain, car les dessins ayant encore de l'actualité auraient pu seuls être utilisés par lui [2]. La gravure des planches ne peut non plus dater de beaucoup après sa mort. La dernière pièce que nous trouvions gravée pour le *Monasticon* l'a été en 1710 [3]. Après cette époque, on renonça à s'occuper du livre de dom Germain, et on utilisa ailleurs les matériaux qu'il avait rassemblés. Si maintenant on retire des recueils factices les planches qu'on sait appartenir à une autre œuvre, comme les estampes gravées pour les ouvrages sur les monastères de Bouillard [4], de Félibien [5], de Pommeraye [6], du P. Lubin [7], etc., pour les recueils des autres congrégations, cisterciens, trappistes, chartreux, génovéfains, on arrive à former de ce qui reste un ensemble de planches similaires ne pouvant avoir eu d'autre origine que la pensée du *Monasticon*.

« De plus, certains traits communs se retrouvent partout. Toutes les vues sont à vol d'oiseau, les inscriptions latines, variables dans leurs termes, sont uniformes dans l'expression, sans être accompagnées, comme souvent ailleurs, de longues dédicaces. C'est le nom de l'abbaye suivi ou précédé des mots *ichnographia*, *iconographia*, *topographia*, *scenographia;* quelquefois, c'est le nom de l'abbaye sans plus. Toutes ou presque toutes les planches portent les armes de la congrégation dans un cartouche de formes quelquefois exagérées, auxquelles on adjoint le plus souvent, dans un autre cartouche parallèle, les armes de l'abbaye. Toutes ou presque toutes, elles portent une rose d'orientation. Chaque partie du plan à vol d'oiseau reçoit une lettre ou un numéro correspondant à une légende explicative. Enfin, si le dessin des planches est différent, on peut dire que, à part trois ou quatre pièces, un même système de gravure lourde et maladroite a donné à toute la série une physionomie dure, ennuyeuse et assez facilement reconnaissable.

« Le dessin et peut-être la gravure de la plus grande partie des monastères eurent des religieux bénédictins pour auteurs. Un certain nombre d'estampes, surtout parmi celles qui retracent les abbayes du Midi, dénotent une inexpérience dont il serait difficile d'accuser avec vraisemblance des gens du métier, et on peut dire qu'en général le dessin, des plus défectueux, et la gravure, tout à fait inhabile, trahissent des artistes improvisés. Plusieurs mains concoururent à reproduire les monuments de la congrégation. La plupart des planches sont anonymes. Cependant, quelques-unes nous livrent le nom du dessinateur et du graveur.

« Dom François Vrayet, qui naquit à Corbie en 1633, et qui fit profession à 21 ans à Saint-Denis, le 2 octobre 1654, dessina quelques planches de la province de Reims et de Paris. Quatre estampes portent son nom. Ce sont les monastères de Corbie (1677). Saint-Éloi de Noyon, Saint-Vulmer ou Samer-aux-Bois, et Saint-Faron de Meaux (1676). Sans être remarquables, ces planches se distinguent d'un grand nombre d'autres par un dessin un peu plus correct et un peu plus pittoresque. On peut attribuer à ce religieux quelques autres vues d'abbayes des mêmes provinces.

« Frère Guillaume de La Tremblaye dessina pour la Normandie des planches qui semblent révéler un artiste, surtout celle de Jumièges. Ce religieux était architecte, car, vers 1705, il dirigea avec dom Jean Barré des travaux d'architecture dans l'église Saint-Germain-des-Prés. Trois estampes sont signées de son nom. Ce sont les vues des abbayes de Jumièges (1678) et de Saint-Pierre de Préaux (1683) et une des deux planches de Vendôme, celle de 1683.

« Dom Hilaire Champion, avant de reproduire pour les *Annales bénédictines* l'abbaye du Mont-Cassin d'après l'original envoyé par dom Érasme Gattola, fit le dessin de deux vues de l'abbaye de Chelles, qui, bien que différentes à certains égards, nous semblent devoir entrer dans la série des planches exécutées pour le *Monasticon*.

« La plupart des graveurs s'abstinrent de signer, et, en voyant leur œuvre, on comprend cette réserve.

[1] A. Le Prévost, dans *Annales annuelles de la Normandie*, 1824, publiées par L. Dubois, p. 131; E.-H. Langlois, *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille*, Paris, 1827, p. 26; M. Guénébault, *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du Moyen Age*, Paris, 1843, t. I, p. 4; t. II, p. 182; *Dictionnaire iconographique des figures, légendes et actes des saints*, app., note 31, p. 1 000; Alb. Lenoir, *Architecture monastique*, préface, p. XXIII; Brunet, *Manuel cité ;* Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture.* —

[2] Le désir de l'auteur de donner l'état le plus actuel des monastères est rendu manifeste par la coexistence de différentes vues pour la même maison. Certains monastères furent rebâtis, changèrent d'aspect; on recommença de nouvelles planches. Dans certains cas, on donna le dessin des monuments projetés. — [3] J. Lelong, *Biblioth. histor. de la France*, t. I, p. 77. — [4] *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés*, 1724. — [5] *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, 1706. — [6] *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen*, 1662. — [7] *Orbis augustinianus*, 1659.

Voici les seuls noms qu'on puisse recueillir : H. Van Loon grava, d'après Fr. G. de La Tremblaye, l'abbaye de Saint-Pierre-de-Préaux et la *Carte géographique* des abbayes et monastères de la congrégation, d'après François le Chevallier (1710).

« Un graveur nommé Levesque exécuta une des deux planches de la Trinité de Vendôme (1683), d'après Fr. G. de La Tremblaye.

« Enfin Jean Toustain grava assez pittoresquement l'abbaye de Jumièges.

« Comme on le voit par le titre projeté que Lelong nous a conservé, le *Monasticon gallicanum*, s'il eût été terminé, devait renfermer 180 gravures. Mais bien que la mort de dom Germain n'ait pas arrêté immédiatement l'exécution des planches, toutes les abbayes de la congrégation de Saint-Maur n'ont pas été gravées ou imprimées. Dom Tassin, dans son *Histoire littéraire*, nous apprend que l'exemplaire de Saint-Germain-des-Prés ne contenait que 152 plans et que « le surplus n'a pas été exécuté ». Rien ne prouve directement que ce recueil fût complet ou pur de mélange. Cependant, comme on est forcément amené à supposer que c'est à Saint-Germain-des-Prés que le *Monasticon* a été le mieux connu et le plus religieusement conservé dans sa forme première, le chiffre donné par dom Tassin doit être accepté, jusqu'à preuve du contraire, comme fixant le nombre total des planches de l'ouvrage. Nulle contradiction d'ailleurs ne saurait surgir, car, en écartant les planches étrangères, en appliquant les règles de critique énumérées plus haut, L. Courajod est arrivé à dresser une liste de 153 planches. Le léger écart entre les deux nombres n'est qu'apparent. Dom Tassin indique l'existence de 152 plans. Courajod n'atteint le chiffre de 153 pièces qu'en joignant aux 152 plans signalés une *Carte géographique*, gravée en 1710, pour être mise en tête du *Monasticon*. Cette *carte* n'a certainement pas dû être comprise par dom Tassin dans les *plans*, elle ne figurait pas dans l'exemplaire de Saint-Germain, si celui-ci avait été relié avant 1710; enfin, elle a été classée à part par le P. Lelong, dans l'endroit où il nous apprend sa destination [1]. Ainsi, par deux voies différentes, on obtient séparément le même résultat [2]. »

V. Les vicissitudes. — Après la mort d'un religieux à Saint-Germain, ses papiers et ses notes étaient rassemblés et inventoriés par un confrère généralement capable d'en apprécier la valeur, puis conservés à la bibliothèque. Le manuscrit du *Monasticon* de dom Germain formait trois volumes in-folio. On savait le mérite de l'auteur et on en conclut à celui de l'ouvrage qu'on exploita, peut-être plus que de droit, pour la dernière édition du *Gallia christiana* (voir *Dictionn.*, t. vi, à ce nom). Le P. Denis de Sainte-Marthe copia ou fit copier textuellement un certain nombre d'articles; on en usa de même pour la continuation des *Annales* de l'ordre et les divers travaux confiés aux religieux de l'abbaye. En général, tous les auteurs qui demandaient des renseignements sur l'histoire monastique étaient renvoyés au manuscrit de dom Germain [3]. Quand vint la Révolution, ce manuscrit échappa au désastre de l'incendie de la nuit du 19 août 1794, et, avec d'autres épaves, il fut recueilli par la Bibliothèque nationale et classé dans le résidu de Saint-Germain. Relié sous le second Empire en deux volumes in-folio, il est conservé, sous les numéros *11818*, *11819* du fonds *latin* de la Bibliothèque, sous le titre de *Documenta monastica*.

On ne l'ignorait pas, mais on n'y songeait guère jusqu'au moment où un antiquaire riche et intelligent s'éprit de l'idée d'exécuter une publication qui eût mis en fuite les libraires et laissé l'État indifférent. Déjà, en 1860, le comte de Montalembert avait félicité publiquement M. Peigné-Delacourt « d'avoir su joindre une active sollicitude pour le bien-être moral et physique de ses ouvriers au respect le plus intelligent pour les admirables ruines dont il était propriétaire [4] ». Son application personnelle, sa libéralité et les concours précieux de Louis Courajod et de Léopold Delisle ont permis de restituer l'œuvre de dom Michel Germain, de la compléter sur plusieurs points et de l'améliorer.

M. Peigné-Delacourt avait eu la sage pensée de confier la mise au point et la présentation scientifique de l'œuvre entreprise à Louis Courajod (voir ce nom) qui, du 15 décembre 1867 au mois de mai 1869, en fut exclusivement chargé et s'y appliqua avec le bonheur qu'on pouvait attendre de ce bon travailleur. Quand le désaccord survint entre lui et M. Peigné-Delacourt, Courajod publia la préface qu'il avait préparée dans « le format que la dimension des gravures avait exigé. Quand les planches paraîtront, écrivait-il en mai 1869, quel que soit le nom sous lequel elles paraissent, le lecteur, s'il le juge à propos, les rapprochera facilement du mémoire imprimé, qui seul peut faire de ce recueil un ouvrage raisonné et critique [5]. »

On a vu que l'œuvre de dom Germain n'avait pas été épargnée par le temps. La postérité lui ménageait une compensation. Avec l'étude consacrée au *Monasticon* par Louis Courajod et lorsqu'un dissentiment l'éloigna de M. Peigné-Delacourt, ce dernier s'adressa à Léopold Delisle et ce fut, pour le *Monasticon*, une nouvelle heureuse fortune. Les notices de dom Michel Germain, conservées à l'état de cahiers isolés et de feuilles volantes, avaient été dispersées et, un certain nombre d'entre elles, égarées. Une connaissance exceptionnelle des recueils de Saint-Germain-des-Prés et de ceux de Gaignières permit à L. Delisle « de retrouver, soit en original, soit en copie, la portion la plus considérable du texte » ainsi préparé. En outre, il écrivit une préface de cinquante pages format in-4° et, pendant les années que dura la confection des planches, il accorda un concours toujours compétent. « S'il a voulu s'effacer, il m'appartient de ne pas y consentir », disait Peigné-Delacourt, de qui le rôle ne fut pas seulement celui d'un mécène généreux et intelligent.

Achille Peigné-Delacourt a laissé des travaux ingénieux et utiles dont le seul *Monasticon* importe ici. Cét infatigable antiquaire avait été depuis longtemps frappé de l'importance des dessins gravés pour l'ouvrage de dom Germain et de l'utilité d'en multiplier les copies. En 1864, il avait fait graver vingt-cinq planches relatives aux monastères de la province de Reims et, peu satisfait de ces reproductions, s'apercevant en outre que les progrès de l'héliographie pouvaient lui faire espérer des résultats plus parfaits, il n'hésita pas à faire recommencer ces premières planches; il consulta les artistes les plus exercés et, après comparaison, il s'arrêta à un procédé qui, tout en réduisant de moitié la grandeur des planches du *Monasticon*, rend avec une rigueur absolue et une netteté incomparable les moindres détails des dessins originaux.

L'ouvrage parut avec le titre suivant : *Monasticon gallicanum, collection de 168 planches de vues topographiques représentant les monastères de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, avec deux cartes des établissements bénédictins en France, le tout reproduit par les soins de M. Peigné-Delacourt, avec une préface par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut,*

[1] *Bibliothèque historique de la France*, t. i, n. 1181. — [2] *Le Monasticon gallicanum*, p. 14-17. — [3] Bibl. nat., ms. *fr. 19665*, lettre du 5 avril 1698; *19666*, fol. 118. — [4] Montalembert, *Les moines d'Occident*, t. i, p. ccix. — [5] L. Courajod, *Le Monasticon gallicanum*, in-fol., Paris, 1869, p. 2.

2 vol. in-4° de IV et 16 pages de texte, cent soixante-neuf planches cotées dont une carte et une carte non numérotée. L'ouvrage était mis en vente au prix de 100 francs.

Cette publication donnait plus et moins que le *Monasticon* de dom Germain. Le texte des notices manque, par contre on y trouve le Mont-Cassin qui n'appartint jamais à la congrégation de Saint-Maur et Saint-Jean-des-Vignes qui relevait de l'ordre de Prémontré.

VI. Bibliographie. — Quand on parcourt le recueil dont nous venons de raconter brièvement l'histoire, on ne peut se défendre d'un sentiment de regret. Dom Michel Germain avait en vue une œuvre qui donnerait l'impression monumentale de l'institution bénédictine en France dans les dernières années du XVIIe siècle; or, ce qui subsiste de cette œuvre nous montre avec quel acharnement la congrégation de Saint-Maur, dans l'espace de trois quarts de siècle environ, s'employa à changer l'aspect et à détruire la figure vénérable des anciens monastères de l'ordre. C'est le triomphe du « style caserne » succédant, avec ses bâtiments tracés au cordeau, alignés, percés de fenêtres, garnis de frontons et de faux pilastres, à la variété imprévue des grandes abbayes du Moyen Age. A l'exception du cloître et de l'église abbatiale qu'on a dû se contenter de défigurer, sans oser ou sans pouvoir les démolir, presque tous les bâtiments semblent taillés sur le même patron. Il est vrai que nous n'en pouvons pas juger toujours fort bien, car les dessinateurs ont rivalisé de maladresse et se sont comme donné le mot pour laisser une image déplaisante de ce qui offrait du charme ou de la grandeur.

Il existe plusieurs catalogues qui aident au maniement du *Monasticon;* nous ne pouvons songer à les reproduire, pas même à les résumer ici, mais il sera utile de savoir ce qu'ils contiennent :

1. L. Delisle, *Inventaire des manuscrits latins de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXVI, 1865, p. 205-207, description sommaire des manuscrits *11818-11821 :* matériaux du *Monasticon*, 2 volumes de texte et 2 volumes de planches.

2. L. Courajod, *Catalogue des planches gravées pour le Monasticon gallicanum*, dans *Études iconographiques*, in-fol., Paris, 1869, p. 18-26; ce catalogue est disposé suivant l'ordre alphabétique des provinces ecclésiastiques : Albi, Arles, Auch, Avignon, Bordeaux..., dans chaque province les diocèses par ordre alphabétique et dans chaque diocèse les abbayes et prieurés suivant l'ordre alphabétique.

3. L. Courajod, *Table alphabétique, par noms de lieux et de patrons, des abbayes et prieurés gravés dans le Monasticon gallicanum*, dans *Études iconographiques*, in-fol., Paris, 1869, p. 27-28.

4. L. Delisle. « Je commencerai par donner, suivant l'ordre alphabétique, la liste des monastères dont Michel Germain devait s'occuper, c'est-à-dire des monastères bénédictins qui, vers l'an 1694, composaient la congrégation de Saint-Maur. J'ai pris pour base de cette liste les actes officiels des chapitres généraux de 1693 et de 1696, tels qu'ils sont insérés dans le manuscrit *latin 12792* de la Bibliothèque nationale aux fol. 52 et 54 v°. Pour chaque établissement, j'indique le nom français, le nom latin et le diocèse, avec un renvoi au *Gallia christiana;* je signale ensuite les manuscrits de la Bibliothèque qui nous ont conservé soit les notices de dom Germain, soit les travaux qui les complètent et peuvent en tenir lieu, soit même les matériaux qui avaient été communiqués de différentes parts à l'auteur du *Monasticon gallicanum.* » Ladite liste se trouve dans *Monasticon gallicanum*, in-4°, Paris, 1871, p. IX-XXXIII. On voit que sur cent soixante-dix-huit notices dont l'ouvrage devait se composer, nous en possédons environ cent quatorze. Comme nous l'avons déjà dit, la notice relative à Saint-Germain-des-Prés est seule publiée, p. XXXVI-XLIX.

5. *Classement d'après l'ordre alphabétique du vocable*, dans *Monasticon gallicanum*, 1871, p. 1-4.

6. *Table du Monasticon. Classement suivant l'ordre des anciennes provinces ecclésiastiques* [avec de brèves notes historiques, plus historiques d'intention que de fait], dans *Monasticon gallicanum*, 1871, p. 5-16.

7. *Dépouillement alphabétique du Monasticon gallicanum*, dans *Revue des bibliothèques*, t. VII, 1897, p. 241-267 : « En 1874, M. L. Delisle s'exprimait ainsi dans le t. II du *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, au cours d'une étude sur les collections des bénédictins : « A côté des *Acta sanctorum O. S. B.* se placent les *Annales O. S. B.*... Six volumes en ont été publiés; le dernier, qui parut en 1739, s'arrête à l'année 1157. Les matériaux qui pouvaient servir à continuer les *Annales* sont épars dans un très grand nombre de manuscrits, parmi lesquels je dois indiquer les 47 volumes, n. *12658-12704* du fonds *latin* qu'on a intitulés *Monasticon benedictinum.* Ces mêmes matériaux ont été employés pour la nouvelle édition du *Gallia christiana...* » L. Delisle qui avait déjà publié une notice sommaire de ces 47 manuscrits, dans l'*Inventaire des manuscrits de Saint-Germain-des-Prés*, in-8°, Paris, 1868, p. 65-70, en a donné dans la *Revue des bibliothèques* un dépouillement alphabétique qui en rend la consultation plus facile et plus sûre.

Nous ne voulons pas terminer sans rappeler que le nécrologe de Saint-Germain-des-Prés accorde quelques lignes à dom Germain qui, dit-il, « étoit toujours prest à rendre service à tout le monde [1] ». Mabillon s'employa toute sa vie à procurer la publication de l'ouvrage de son ami. En 1706, dix-huit ans après la mort de celui-ci, il cherchait à se procurer des dessins du Mont-Saint-Michel et dom Julien Doyté lui écrivait : « Il seroit trop juste que notre monastère contribuast à la gravure de vos planches..., mais il me seroit plus facile de tirer de l'eau de notre rocher que de l'argent de nos officiers [2]. »

H. Leclercq.

MONCEAU-LE-NEUF. — Le cimetière barbare. — Monceau-le-Neuf, localité du canton de Sains, arrondissement de Vervins (Aisne) est connu par un cimetière de l'époque gallo-romaine et de l'époque barbare dont l'exploitation a donné lieu à d'intéressantes trouvailles. Le cimetière est situé sur un petit mamelon tourné vers le Sud-Ouest, aux sources mêmes du Péron, ruisseau qui se jette dans la Serre, affluent de l'Oise, et à 16 kilomètres environ du Sart et de Mayot qui ont fourni des objets intéressants du commencement du VIe siècle.

Nous décrirons d'abord la tombe d'un chef remontant au IVe siècle (fig. 8297).

La tombe avait 2 m. 50 de profondeur. Le sarcophage était en bois de forte épaisseur, car les ais avaient été fixés au moyen de 25 clous en fer mesurant chacun près de 0 m. 10 de longueur. Il devait avoir été peint en bleu, attendu que la terre qui affleurait les parois gardait des traces de cette couleur.

Dans la bouche du mort on retrouva l'obole à Caron, une pièce de monnaie, denier d'argent de l'empereur Constantin II (337-340).

Un peu au-dessus de la tête se trouvait un bol de verre de grandes dimensions, orné à l'extérieur d'une triple rangée de cabochons bruns et blancs à ombilics.

[1] Bibl. nat., ms. *fr. 16861*, fol. 28. — [2] Bibl. nat., ms. *fr. 19652*, fol. 96; dom J. Doyté à Mabillon, du Mont-Saint-Michel, 8 avril 1706.

Ce vase était intact; il mesure 0 m. 155 de haut sur 0 m. 18 de diamètre.

A droite et à gauche de la tête, deux grands flacons de verre, très élégants. Celui de droite est une sorte de *diota* dont la panse cylindrique se rétrécit brusquement vers le haut, là où le goulot s'unit à la panse; ce goulot a un large bourrelet doublé. Deux anses fortes, larges, angulaires, finement plissées y sont soudées et viennent rejoindre le cylindre à sa partie supérieure. Le flacon de gauche est lagéniforme, à goulot étroit muni de l'inévitable bourrelet; une anse large, plissée verticalement, est fixée d'une part à ce bourrelet par plusieurs replis et, d'autre part, à la panse, par trois puissantes griffes. Ce qui ajoute à l'intérêt de cette pièce, ce sont les stries disposées en spirales, qui, partant du haut du goulot, couvrent toute la partie supérieure de la panse pour disparaître insensiblement vers la partie inférieure. Une petite collerette entoure ces spires à leur naissance et semble un lien qui relie toute la gerbe.

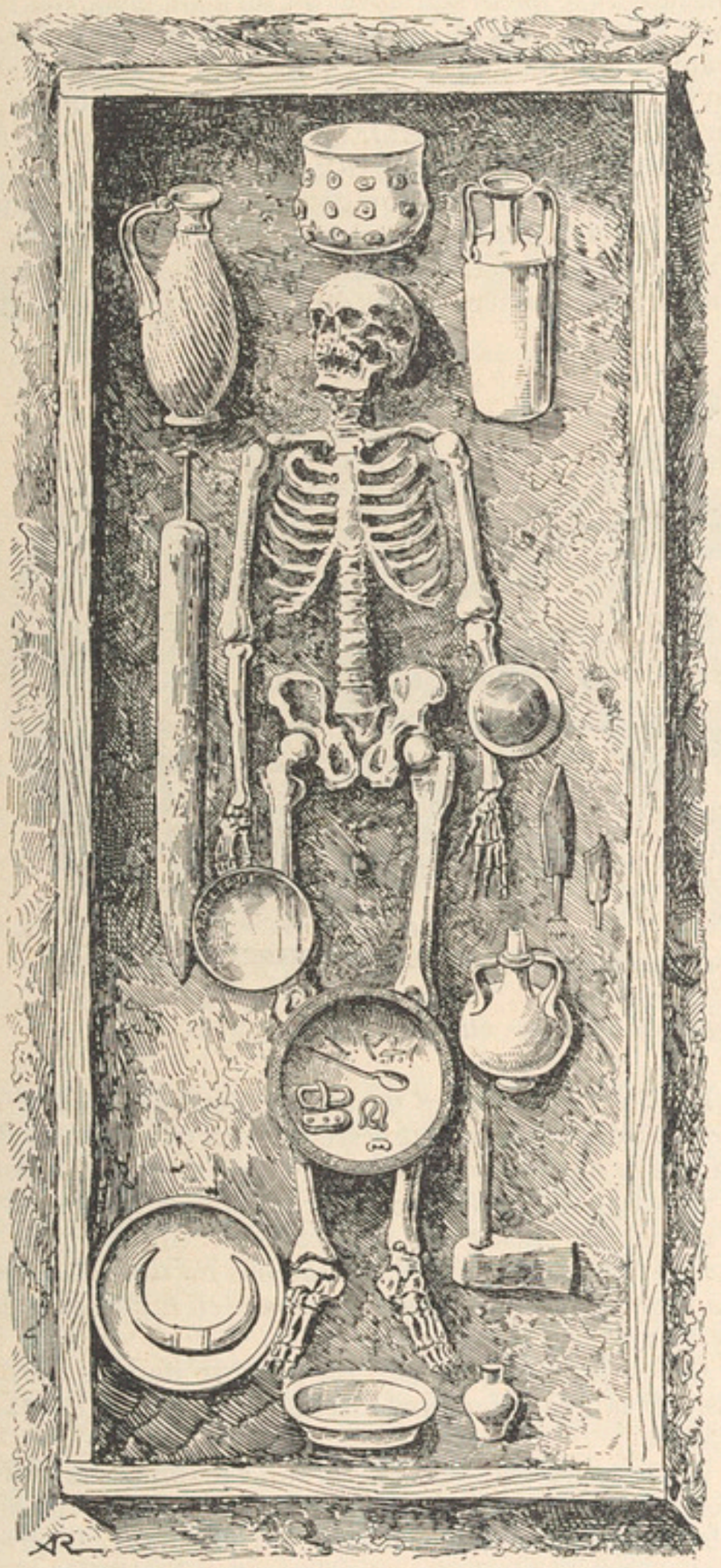

8297. — Tombe d'un chef, au VIe siècle, d'après Cl. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain*, Saint-Quentin, 1902, fasc. 5, pl. XX.

Sous la tête, un peigne en os de forme commune.

Sous l'avant-bras gauche, un *umbo* de bouclier en fer, de forme conique, rappelant un peu celui de Vermand, mais plus aplati et sa manipule de même métal.

A l'annulaire de la main gauche, une bague en or. Le jonc, très simple et tout uni, se soude au chaton à l'aide de ces deux protubérances que M. Delcche voulait faire caractéristiques de la technique mérovingienne. On voit qu'elle leur est bien antérieure. Le chaton ovale sertit une calcédoine gravée mi-taille d'un travail très soigné. Le génie représenté, marchant vers la gauche, regarde une statuette casquée et est muni d'un bouclier rond qu'il tient sur le bras droit; il porte à la main gauche un objet qui semble être une torche allumée.

Le long du bras droit, la pointe dirigée vers les pieds, reposait une épée de 0 m. 85 de longueur et de 0 m. 06 de largeur.

Un peu en dehors de la main gauche, un poignard en forme de flamme et un rasoir en fer.

Au-dessous, un grand ballon de verre à deux anses, *diota*, reposant sur un pied annelé; le goulot est droit, sans bourrelet terminal et orné, à sa naissance, d'une collerette légèrement ondulée. Deux fortes anses courbées relient le goulot à la panse; le travail de ces anses est remarquable et témoigne en faveur du goût et de l'habileté du verrier. Comme le vase était très grand et que, par conséquent, le liquide pesait lourdement, il fallait que les anses fussent très solides. Le verrier a résolu le problème en disposant trois nervures parallèles dont la large expansion terminale embrassait une grande surface sur la panse du flacon.

A la portée de la main droite, une coupe de verre ou patère de verre verdâtre n'ayant pour tout ornement qu'une légère gorge en bordure; cette coupe porte une inscription gravée à l'extérieur en belles majuscules romaines et à l'envers de sorte qu'elle se lit à l'intérieur par transparence; on voit ces mots : TOLLITE VI. Le procédé de gravure est celui qui a été employé sur les coupes trouvées dans les cimetières d'Homblières, de Vermand, de Boulogne-sur-Mer et de Trèves. Ce n'est pas la gravure à la meule mais au burin, car tous les traits et linéaments sont composés de petites capsules qui se touchent presque, mais qui, à la loupe, se distinguent parfaitement les unes des autres. Le burin était, comme pour la gravure en pierres fines, actionné par un touret. Il fallait une certaine adresse et encore plus de patience pour aligner tous ces petits trous dans une direction voulue. Dans la coupe d'Homblières, le graveur était un artiste qui produisait des pleins et des déliés sans défauts; ici, le graveur était sans doute un apprenti car son ouvrage laisse fort à désirer. Après la lettre I on voit un trait horizontal qui semble la barre horizontale d'un T; on a proposé de lire : *tollite vit(reum)* : « Levez la coupe de verre [1]. »

Sur les genoux, un grand plat en terre rouge ayant contenu le poulet formant le plat principal du repas funéraire; en plus des os de ce poulet, on a trouvé deux boucles en bronze des deux ceinturons du guerrier défunt, une cuiller en argent à large coquille ovale et à manche étroit et effilé; enfin, une pierre à aiguiser en quartzite et une petite applique de bronze.

A la hauteur des genoux, on retrouva les restes du manche de la hache trapue en fer qui fut recueillie près du pied gauche.

Près du pied droit, un grand plat circulaire, en terre cuite, renfermant un objet en forme de croissant composé de deux énormes défenses de sanglier assemblées en forme de *lunule* à l'aide d'une gaine prismatique d'argent. Deux crochets traversant cette gaine et se prolongeant à la partie postérieure, devaient servir à

[1] E. Espérandieu, dans *Revue épigraphique*, 1900, n. XXII,

la suspension de cet objet, soit sur un dressoir, soit sur une hampe.

Sous les pieds, un assez grand bassin de bronze aux bords lisses et plats.

Un petit pot en terre rougeâtre.

Bibliographie. — Cl. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, in-4°, Saint-Quentin, 1902-1905, pl. VIII, n. 4, 7, 8; pl. IX, n. 4; pl. X, n. 4, 4 *a;* pl. XI, n. 1, 2; pl. XII, n. 1; pl. XIV, XV, XX.

C'est encore de Monceau-le-Neuf que provient un peigne triangulaire, en os, dans son étui (fig. 8298). Les plaques d'os qui forment l'armature du peigne, serrées les unes contre les autres, sont maintenues et consolidées par deux autres plaques, également triangulaires, au moyen de petits clous-rivets en bronze. Les plaques de recouvrement sont décorées de cercles concentriques entourés d'un cordon d'œils-de-perdrix, cordon qui court également le long de la bordure. Cette

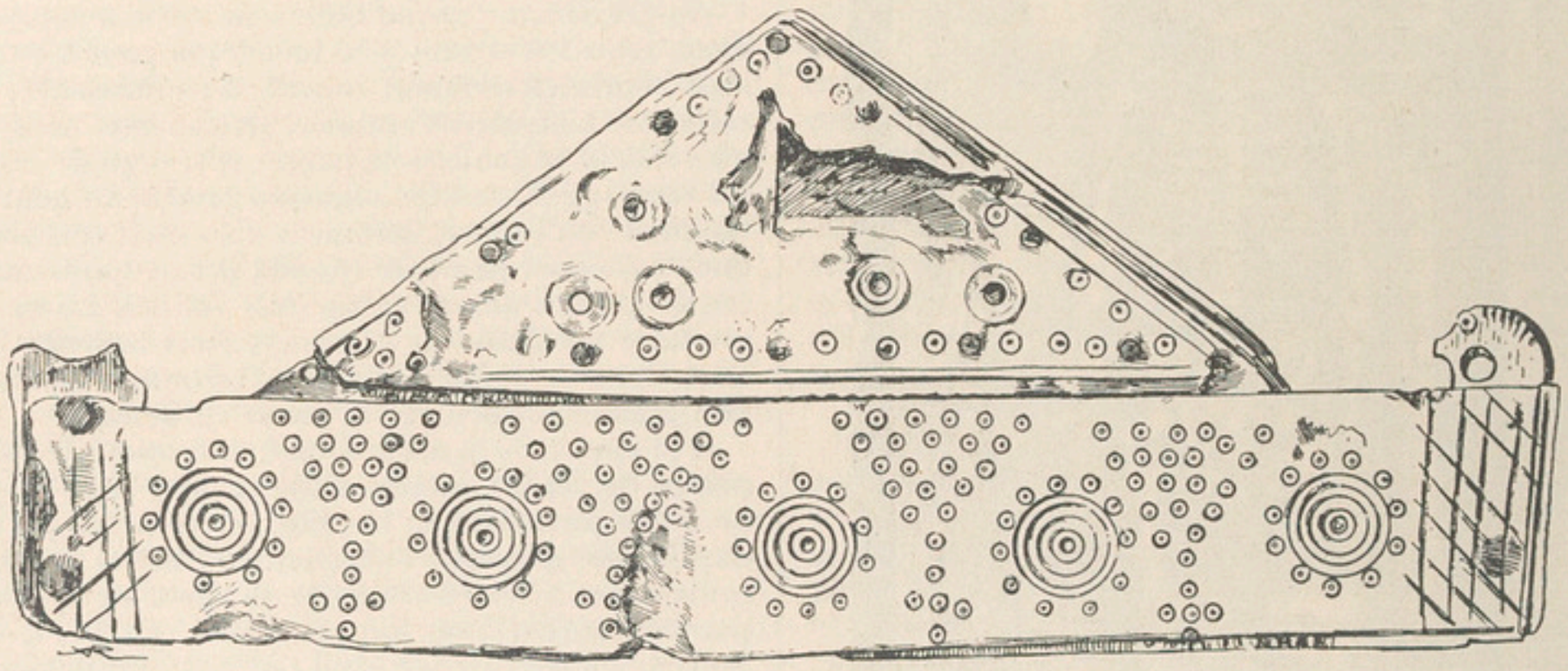

8298. — Peigne dans son étui, d'après Boulanger, *op. cit.*, pl. X, n. 1.

décoration en œils-de-perdrix a joui d'une grande vogue à l'époque gallo-romaine, et le peigne de Monceau-le-Neuf est certainement d'époque gallo-romaine. L'étui quadrangulaire a reçu une décoration de cinq groupes de cercles concentriques entourés d'œils-de-perdrix et, entre ces groupes, une sorte de lambrequin dont les quatre pendants triangulaires se terminent par des croix. Ce motif se retrouve sur un peigne trouvé à Tours en 1885. Est-ce un motif ornemental ou bien ces croix ont-elles une valeur symbolique de christianisme? A Homblières et à Vermand on a trouvé des sépultures, de la même époque que celle de Monceau-le-Neuf, contenant des objets incontestablement chrétiens.

Bibliographie. — C. Boulanger, *op. cit.*, pl. X, n. 1.

La partie la plus récente du cimetière a donné des scramasaxes, des boucles de fer, rarement de bronze, chez les hommes; des colliers à grosses perles, de très grandes boucles d'oreilles circulaires, des fibules discoïdes, chez les femmes. Un assez grand nombre de ces fibules avait été décorées à l'aide de l'estampage. La clientèle peu fortunée ne peut s'offrir des bijoux trop coûteux en or ou même en argent massif, ce qui amène les orfèvres à produire des types plus simples et plus abordables. L'art du VIe siècle s'industrialise et on voit les procédés mécaniques refouler les procédés manuels; c'est l'époque du bijou à bon marché. Le repoussé avait eu la faveur au IVe siècle; on y revient : on grave, comme pour fabriquer les monnaies, une matrice à l'aide de laquelle on obtient, par percussion, des plaques supérieures de fibules qu'on n'a plus qu'à fixer à l'aide de petits clous sur des platines de bronze ou de fer. Dans ce genre, on commença par obtenir des plaques avec bâtes saillantes qu'on n'eut plus, dès lors, qu'à souder; puis ce fut le tour des filigranes qui, eux-mêmes, vinrent en relief; plus tard, les verroteries qu'on plaçait dans des bâtes furent supprimées et remplacées par le métal. La monture s'allégea; aux platines épaisses, on substitua un tambour en tôle de bronze très mince; le bijou gagnait en épaisseur ce qu'il perdait en poids, et le vide fut comblé à l'aide de ciment ou de mastic servant à consolider la plaque de couverture. Mais les pièces du tambour étaient soudées à l'étain, rembourrées de mastic dont l'humidité eut vite raison, et il n'en est resté que des débris. Mais l'estampage ne s'est pas contenté d'imitations; il a voulu être original et, pour cela, frapper des feuilles d'or, d'argent et même de bronze pour imiter, plus ou moins heureusement, des monnaies ou des médaillons du Bas-Empire ou byzantins afin d'en faire des dessus de fibules.

On en a trouvé un certain nombre dans le nord et l'est de la France, dans la Belgique et sur les bords du Rhin [1].

A Monceau-le-Neuf, une première fibule fort détériorée, la plaque brisée, des parties presque pulvérisées; néanmoins comme le mastic du tambour intérieur était en grande partie bien conservé, J. Pilloy a pu restituer l'aspect général de la fibule. On y voit le triomphe d'un empereur byzantin ayant comme cadre un cordon perlé (fig. 8299). Le char est attelé à quatre chevaux, des deux côtés, les roues du char sont figurées entre les jambes des chevaux. L'empereur, vu de face, tient un sceptre de la main droite et, de la gauche, un globe crucifère. Il porte le diadème muni de chaque côté de fanons doubles, terminés par de petites boules.

[1] Dans le Soissonnais, cf. F. Moreau, *Album Caranda*, pl. XXX, n. 2; pl. I, n. 19; à Séry-les-Mézières, canton de Ribémont; cf. Gomart, *Histoire du canton de Ribémont*, p. 14; à Vorges, près Laon; cf. Hidé, dans *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, 1887; à Crépy-en-Laonnois; cf. J. Pilloy, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 101-110; à Jamiolle et Franchimont (prov. de Namur); cf. A. Béquet, *Nos fouilles en 1880,... en 1883 et 1884,... en 1886;* en Rhénanie, cf. Lindenschmidt, dans *Die Alterthümer der merovinger Zeit*, pl. XXII; à Liverdun (Meurthe); cf. Ch. Cournault, dans *Mém. de la Soc. d'archéologie lorraine*, pl. I, n. 9, 10, 13, 14, 15; la fibule 10 représente la tête de profil d'un empereur byzantin; le n. 14 représente un sou de l'empereur Constance II; le n. 15 une tête de face avec légende.

Les dimensions du buste sont exagérées par rapport à celles des chevaux. En exergue, un boisseau, faisant allusion aux distributions de blé, des boucliers, un javelot, un autre objet ayant la forme d'une pique au sommet recourbé et qui pourrait être une enseigne. On peut rapprocher de cette fibule une autre, figurée sur la planche I de l'*Album Caranda*. Si on essaie de déterminer l'époque à laquelle remonte le prototype, on doit d'abord écarter un médaillon de l'empereur Constance II [1] (337-361) et un de Valens [2] (364-378), parce que le char impérial est attelé de six chevaux et l'empereur est nimbé et non diadémé. Le diadème ne paraît comme coiffure impériale, sur les monnaies, qu'à la fin du IVe siècle sur des *exagia* à l'effigie d'Arcadius [3], mais c'est là une exception. Justinien est coiffé, sur les monnaies, d'une sorte de mitre; mais ce n'est qu'à partir de Tibère Constantin (578-582) qu'on rencontre comme coiffure impériale, sur les monnaies, celle de la plaque de Monceau.

Sur notre plaque, l'empereur tient le sceptre de la main droite et le globe crucifère dans la main gauche. Sur les monnaies byzantines antérieures au Xe siècle, on voit l'empereur chargé d'insignes divers : globe, lance, *labarum*, croix, *mappa;* mais, d'ordinaire, c'est dans la main droite qu'il porte le globe; sous Justinien, on trouve d'assez nombreux exemples du globe dans la main gauche [4].

De ce qu'on vient de dire, il résulte que le médaillon copié sur la plaque de Monceau-le-Neuf ne pouvait être antérieur à la fin du VIe siècle. A cette date, nous savons qu'on frappait encore des médaillons monétaires impériaux. Un passage de Grégoire de Tours rapporte que le roi Chilpéric lui montra des *aurei* d'une livre, présent de l'empereur Tibère Constantin avec, au revers, la légende : *Gloria Romanorum* [5]. C'est un médaillon de ce genre qui aura servi de modèle à l'orfèvre franc qui fabriqua la plaque de Monceau-le-Neuf.

Deux fibules appariées et reliées par une petite chaînette (fig. 8300). La plaque supérieure est en argent et mesure 0 m. 029 de diamètre; elle est bordée par un double cordon perlé; un troisième cordon limite le champ, et la zone intermédiaire est remplie par des rayons. Au centre, deux oiseaux adossés qu'on pourrait prendre pour des ibis.

Une fibule au diamètre de 0 m. 033. Sur une platine de bronze, munie de l'épinglette et de ses accessoires, quatre clous à tête bombée ont servi à fixer une plaque estampée d'argent, bordée d'un double cordon perlé à l'extrémité et d'un troisième cordon perlé qui limite le champ dans lequel se voit un buste, de face, aux longs cheveux (fig. 8301). La légende porte ces mots :

+ΛGLEBERTVS FICIT ◇ς◇

L'écriture est soignée, les dernières lettres sont énigmatiques; la lecture *ogo* pour *hoc opus* est vraiment bien arbitraire; peut-être avons-nous un chiffre, l'*episemon* qui égale 6 entre deux points. En tout cas, ce n'est pas le seul objet signé par un orfèvre. Au mont de Hermes (Oise), l'abbé Hamard a lu : [*Vi*] VAT QVI FECIT [6]; et à Dietersheim (Rheinhesse) Lindenschmit a lu : INCELDVS FICIT [7]. La face est, semble-t-il, celle d'une monnaie mérovingienne du VIIe siècle ou plus tard.

8301. — Fibule, buste. d'après *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 251.

8299. — Fibule, triomphe. d'après *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 248.

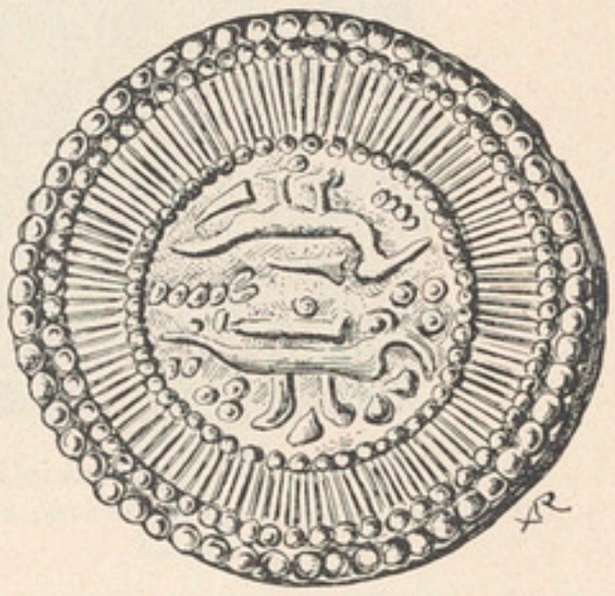

8300. — Fibule, oiseaux adossés, d'après *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 250.

Bibliographie. — J. Pilloy, *Notice sur quatre fibules de Monceau-le-Neuf (Aisne)*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 245-253.

Le même cimetière nous a conservé une plaque-boucle d'un grand intérêt pour l'histoire des arts industriels, en ce qu'elle nous apporte la preuve que l'émaillerie n'a jamais été abandonnée, depuis le IVe jusqu'au VIIIe siècle, parmi les Francs. Bien loin d'aller se pourvoir en Orient de la bijouterie dont ils aimaient à se parer, ils n'ont eu qu'à s'adresser à leurs propres ouvriers, véritables artistes doués d'un goût très sûr et possédant une habileté technique digne d'admiration. Nous en avons la preuve dans les bijoux conservés dans la tombe de Childéric [8] et dans ceux que nous rendent les cimetières barbares, en particulier la pièce de Monceau-le-Neuf que nous allons décrire (fig. 8302).

Cette plaque-boucle, entièrement recouverte de grenats et d'émaux, fut recueillie à la ceinture d'une femme âgée de 50 à 60 ans, inhumée dans la partie sud-ouest du cimetière, la plus ancienne à coup sûr, car c'est de ce côté qu'ont été recueillis les fibules digitées et les autres objets bien caractéristiques de l'époque du début de l'occupation, par les Francs, des pays au delà de la Somme, c'est-à-dire celle qui a vu se produire les conquêtes et la conversion de Clovis.

La largeur de la plaque, 0 m. 05, donne celle de la

[1] G. Frœhner, *Les médaillons de l'empire romain*, p. 310. — [2] Arneth, *Monumente des k. k. Münz-und Antiken Cabinettes*, p. 50, pl. G XVII, n. 9. — [3] Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, t. I, pl. III, fig. 8. — [4] Id., *ibid.*, pl. XIII, fig. 12; pl. XXVIII, fig. 7; pl. XXVIII, fig. 26, 29. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. II. — [6] Renet, *Le mont de Hermes*, dans *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, pl. VI, n. 1. — [7] *Die Alterthümer der merovingischen Zeit*, pl. V, p. 344. — [8] J. Pilloy, *Nouvelles recherches sur le tombeau de Childéric*, dans *Études sur d'anciens lieux de sépultures de l'Aisne*, t. III, p. 1.

ceinture à laquelle elle était fixée. La boucle et son ardillon, dont l'extrémité antérieure s'amortit en forme de tête de reptile, sont de fortes dimensions, qui pourraient paraître exagérées pour la fixation d'une simple ceinture de femme, si les restes de la feuille d'or,

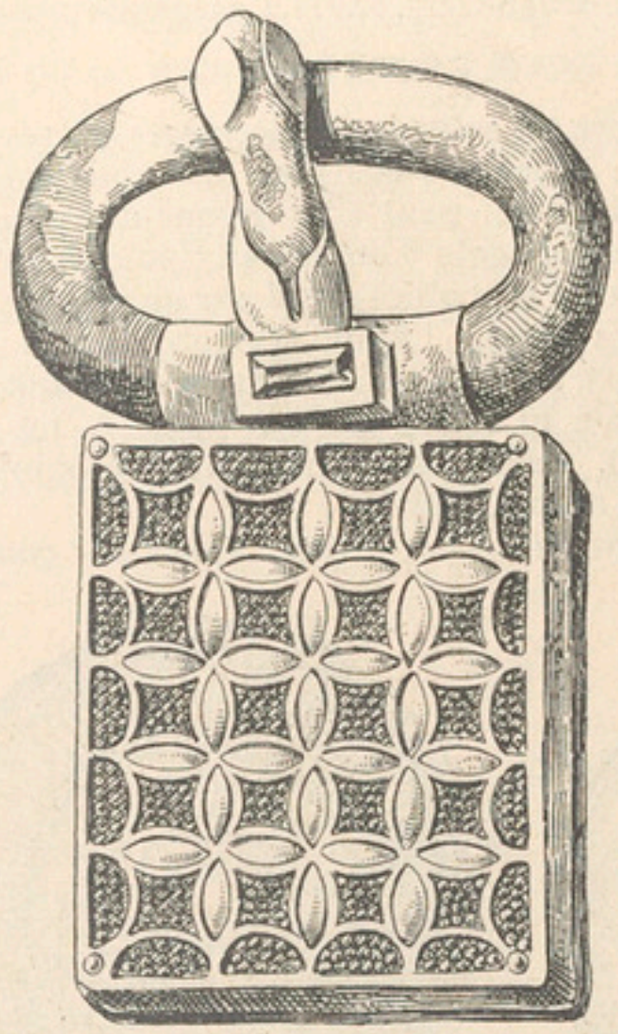

8302. — Plaque-boucle,
d'après *Bull. arch. du Comité*, 1901, pl. I.

qui les recouvraient entièrement à l'origine, n'indiquaient pas qu'on avait cherché à obtenir un maximum de surface pour bien exposer le brillant du précieux métal. On a, d'ailleurs, des exemples de bien

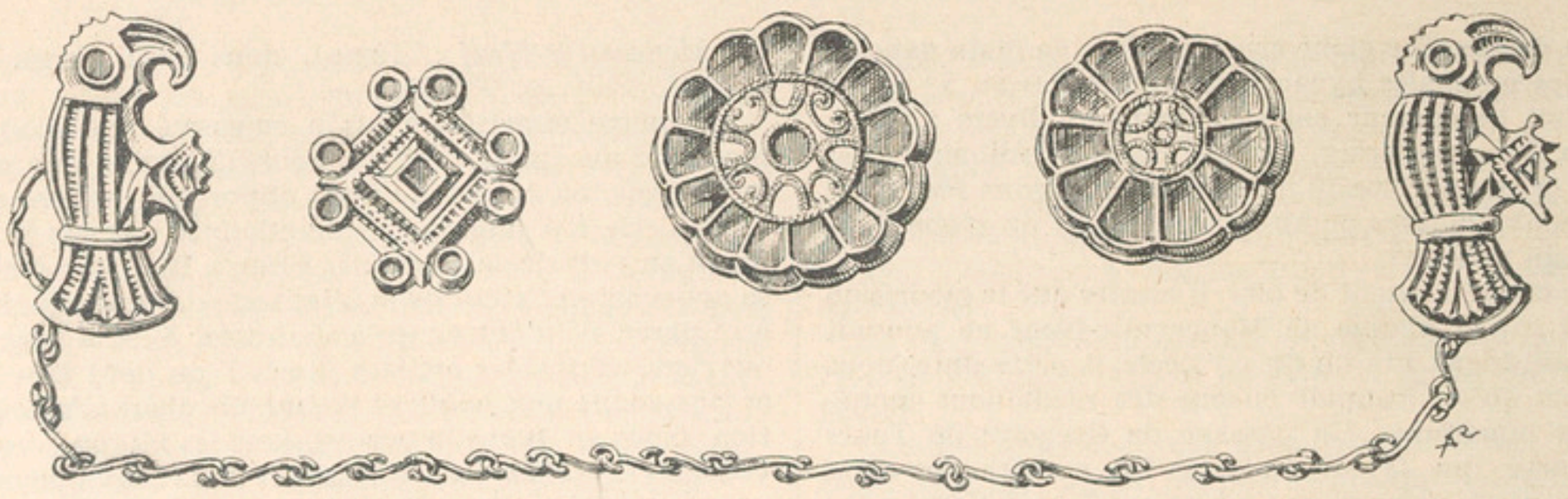

8303. — Fibules provenant de Monceau-le-Vieux, d'après Boulanger, *Mobilier funéraire*, pl. XXI, n. 1, 2, 3, 17.

plus grandes et plus pesantes garnitures de ceintures de femmes. Dès 1864 et 1865, l'abbé Haigneret en avait trouvé dont le poids atteignait 640 grammes [1], Frédéric Moreau a fait les mêmes constatations [2], et à Villeret, arrondissement de Saint-Quentin, J. Pilloy a exploré la sépulture d'une femme dont la garniture de ceinture n'avait pas moins de 0 m. 33 de longueur et pesait 5 hectogrammes [3].

La largeur de la plaque était de 0 m. 05; sa longueur atteignait 0 m. 06. C'est un caisson dont les bords, unis, sont de bronze comme le fond. Au-dessous, il existe une seconde lamelle de même métal fixée seulement sur quelques millimètres sur le petit côté du rectangle; tout le reste est libre; c'est entre ces deux plaques que s'insérait l'extrémité de la ceinture, et elles étaient ensuite solidement reliées par de petits clous-rivets.

Cet objet, comme forme générale et comme moyen de fixation de la ceinture, a certains rapports avec les plaques-boucles qui ont été trouvées à la ceinture des soldats du IVe siècle, à Abbeville (Homblières) et à Vermand. C'est le même amortissement de l'ardillon en tête d'animal, le même mode d'attache du ceinturon entre deux plaques métalliques. Plus tard, la fixation se fera à l'aide de gros clous de bronze dont la tête fera saillie sur la plaque; enfin, même forme rectangulaire, qu'on verra bientôt s'arrondir ou s'allonger en pointe ogivale.

L'intérieur du caisson est occupé par des cloisons d'argent d'un demi-millimètre d'épaisseur qui le divisent en figures géométriques. La bordure est formée de petites arcatures et le champ, de cercles qui, en se croisant et se recroisant, produisent des quatre-feuilles ou fleurettes d'un gracieux effet. Mais c'est dans le remplissage des surfaces comprises entre ces cloisons que l'orfèvre a fait preuve de goût et d'une véritable intelligence artistique.

Ordinairement, les anneaux des boucles et les plaques, même celles d'or, comme au tombeau de Childéric et à Pouan, n'ont pour unique décoration que le grenat. Quoiqu'on ait eu la précaution de mettre sous les pierres des paillons gaufrés, d'argent bruni et très brillant (que la gravure interprète sans en donner l'impression exacte), le grenat de Syrie employé est d'un rouge purpurin vineux, tirant quelquefois sur l'améthyste et, par conséquent, un peu sombre. Pour rompre l'uniformité de cette surface toute rouge, l'orfèvre a eu l'intuition de remplir les fleurettes d'émail vert d'eau, et, par l'opposition des couleurs qui se font valoir mutuellement, il a obtenu un bijou très décoratif et des plus agréables à l'œil. Remarquons que le paillon d'argent sous-jacent aux tables de grenat, dont les gaufrures représentent généralement un quadrillé, est ici littéralement recouvert de petits cercles centrés, particularité qu'on rencontre pour la première fois.

A quelle époque a-t-on fabriqué cette plaque?

Si nous considérons l'ensemble du cimetière de Monceau, nous constaterons que le groupe de population, qui habitait alors en ce lieu, devait être d'une certaine importance, car sa nécropole, qui n'a été abandonnée qu'au Xe siècle, comme ailleurs, s'étend sur plus d'un hectare. La partie la plus ancienne occupe, nous l'avons dit, le Sud-Ouest. C'est là aussi qu'on a rencontré un certain nombre de sépultures du IVe siècle, dont la plupart ont été détruites par celles des Francs.

[1] Dans *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 1864-1865. — [2] Cf. *Album Caranda*, nouv. série, pl. XVI. — [3] *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. I, p. 13, fig. 1, 2.

En remontant vers l'Est, le mobilier funéraire indiquait un âge plus récent, car nous y voyons apparaître les grandes plaques-boucles de fer et de bronze avec le scramasaxe. Plus loin encore, et même au delà de la route qui mène de Monceau à Fauconzy, il y a encore des sépultures, des cercueils de pierre, mais plus de mobilier funéraire.

Or, la femme qui portait notre plaque de ceinture se trouvait, nous l'avons dit, dans la partie sud-ouest, celle qui a fourni les grandes et belles fibules digitées en argent doré, couvertes de grenats, les boucles d'oreilles d'or, les cornets et coupes de verre décorés d'émaux bien caractéristiques de l'industrie qui florissait dans le commencement du VIe siècle et dont les similaires se sont rencontrés à Mayot et au Sart. Du reste, Monceau se trouve, comme ces deux dernières localités, dans une zone neutre, frontière des posses-

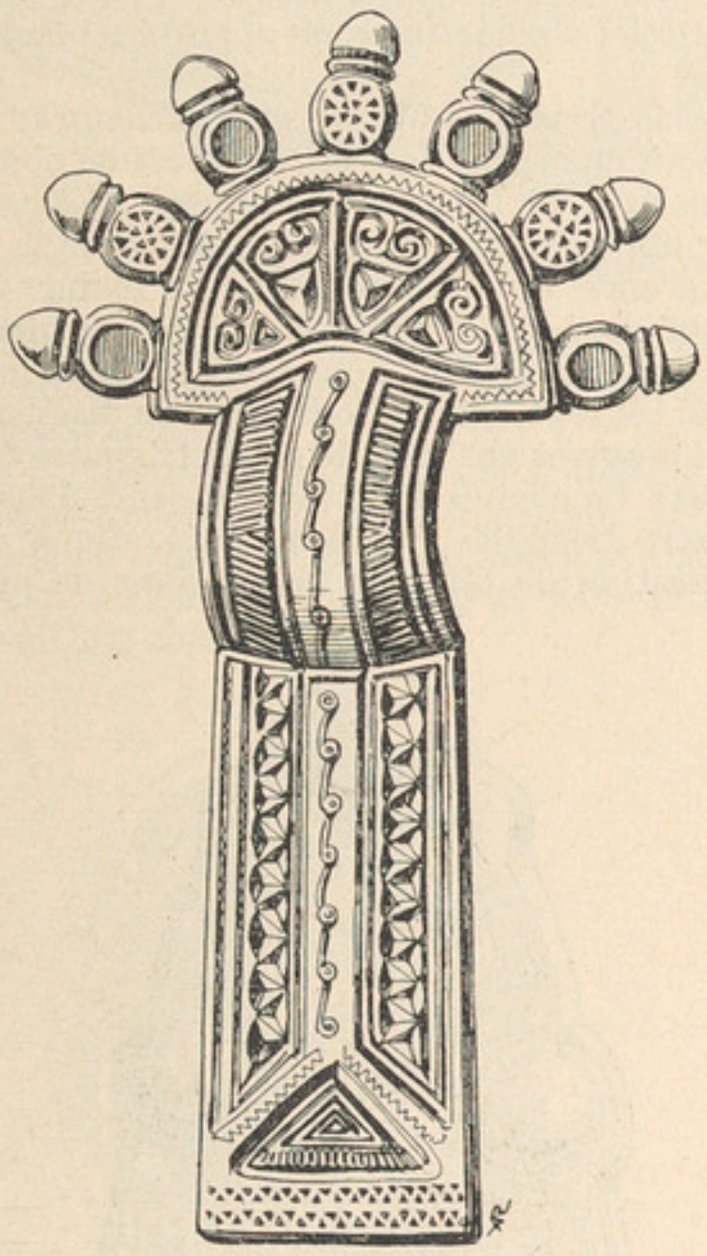

8304. — Fibule grand modèle, d'après Boulanger, *op. cit.*, pl. XXII, n. 1.

sions romaines et franques, qui n'a été franchie qu'après l'avènement de Clovis. Les plus anciennes inhumations des populations envahissantes n'ont pu se faire qu'après 480, et comme la plaque-boucle en question ne se trouvait pas dans la partie extrême du cimetière, on peut en conclure que la mort de son possesseur a eu lieu vers 490.

Mais, avant d'aller plus loin, voyons quel était le reste du mobilier funéraire :

Au cou, une seule perle de collier;

Sur la poitrine, une paire de petites fibules d'argent ayant la forme d'oiseaux de proie au bec recourbé, dénommés vulgairement perroquets, mais que Lindenschmit et Pilloy préfèrent qualifier de faucons. Peut-être même a-t-on voulu représenter des aigles? (Voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1420 sq.) Les yeux sont du même émail vert que celui qui remplit les fleurettes. Vers la ceinture, non loin de la boucle, un petit couteau de fer; aux pieds, un vase de terre noirâtre, à panse ventrue et à bec trilobé; le lobe du milieu était brisé.

Comme on le voit, à part la plaque-boucle, tout le reste était ordinaire et indiquait une position sociale plutôt inférieure, car les riches matrones de Monceau avaient toutes de grandes fibules de manteau, absentes ici, et leurs vases funéraires étaient en verre au lieu de la poterie de terre, apanage du pauvre.

Si nous considérons maintenant que la femme, qui était parée de la boucle, avait 50 à 60 ans au moment de sa mort — ce qu'indiquait l'absence de beaucoup

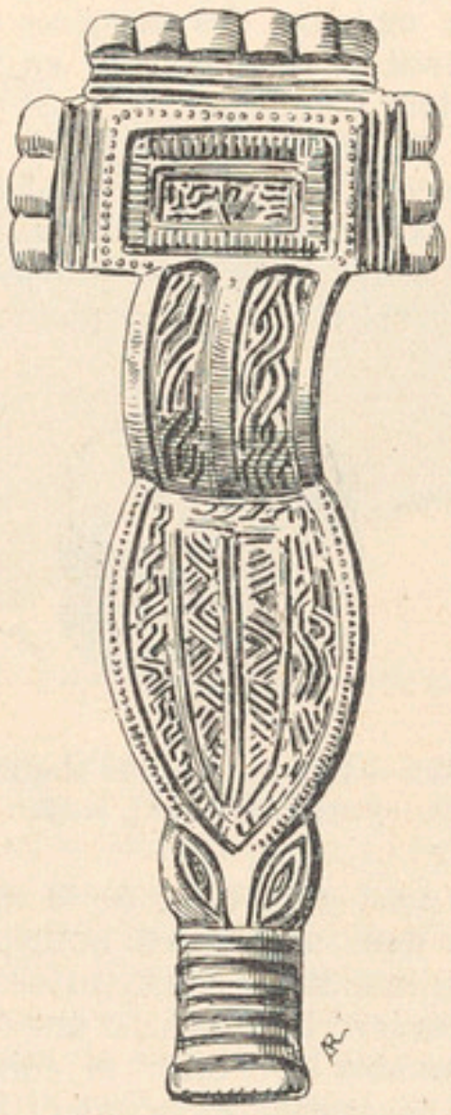

8305. — Autre fibule, d'après Boulanger, *op. cit.*, pl. XXIV, n. 3.

de dents dont les alvéoles étaient remplies de matière osseuse — que l'état d'usure de la plaque d'or qui recouvrait jadis l'anneau, l'ardillon et, vraisemblablement, tout le pourtour du caisson de la plaque, et, en outre, le grand nombre de félures et de cassures des grenats, il est permis de penser que cette femme était

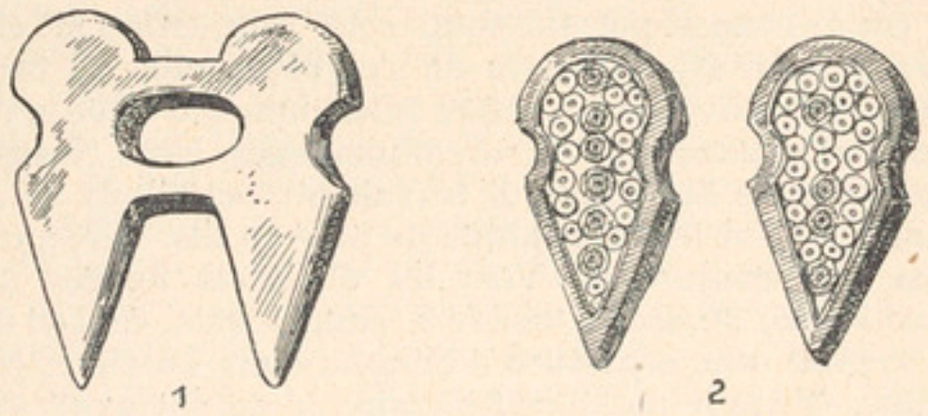

8306. — Tenons de courroies d'après Boulanger, *op. cit.*, pl. XXV, n. 12, 13.

une suivante, par conséquent de condition modeste, qui avait reçu de sa maîtresse un bijou défraîchi dont celle-ci ne voulait plus. Ceci nous ramènerait donc à vingt ou trente ans en arrière, vers le milieu du Ve siècle.

Déjà, sous Honorius, l'ornementation des bijoux tendait à se modifier dans le sens du goût des Germains : témoin cette petite boucle trouvée dans la partie du cimetière de Vermand, où les oboles à Caron étaient à l'effigie de l'empereur Honorius, et dont l'anneau était incrusté de grenats [1].

[1] J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. II, p. 239, pl. XXI, n. 7.

Il reste à parler de l'emploi de l'émail concurremment avec les pierres précieuses. Le travail de l'émailleur diffère essentiellement de celui du lapidaire. Le sertissage se fait à froid. L'émail s'applique aussi à froid, il est vrai, à l'état de pâte molle, mais il faut ensuite, comme pour la dorure, que la pièce soit soumise à une forte chaleur. Il faut à l'émailleur non pas une grande adresse, mais une longue expérience pour le choix et le mélange des matières qui, broyées en poudre impalpable, retrouveront en fondant la solidité et la couleur primitives.

La plaque de Monceau affirme à sa manière que l'emploi simultané des gemmes et des émaux n'était pas une rare exception, mais qu'il avait lieu couramment. Il est permis de dire que le lapidaire et l'émailleur étaient frères et il est fort possible que l'orfèvre

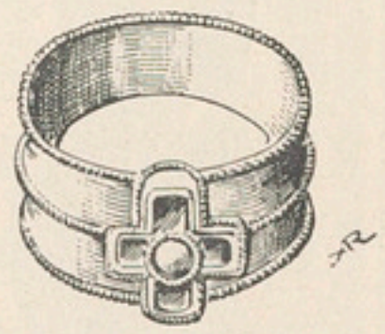

8307. — Bague, d'après Boulanger, *op. cit.*, pl. XXVI, n. 22.

possédât à la fois, avec ceux de la métallurgie, tous les secrets des deux autres arts industriels.

On a vu que la matière constitutive de la plaque est le bronze, recouvert, il est vrai, d'une feuille d'or, mais on doit néanmoins constater le contraste entre la richesse de la décoration et la valeur infime du métal employé. Que les bijoux soient d'or, d'argent ou de bronze, leur décoration ne varie pas : le grenat, les verroteries et quelquefois l'émail. L'objet de grand luxe ne se distinguait que par la valeur intrinsèque du métal qui le constituait; l'or pour les princes et les chefs; l'argent, souvent doré, pour les riches. Les gens de condition inférieure avaient le bronze, souvent étamé. Il ne paraît pas que l'argenture ait été employée. Puis vint même le fer, parfois recouvert d'argent, le plus souvent damasquiné.

On ne conçoit pas que toute cette fabrication ait été apportée de Byzance. On ne s'explique plus du tout qu'on l'y renvoyât pour être raccommodée et on a de nombreux exemples de raccommodages. Non, ce sont des ouvriers barbares qui travaillent ces bijoux et se transmettent leur technique de père en fils. Ceci n'est pas une conjecture. Vers les dernières années du XIXe siècle, Th. Eck a trouvé à Caulaincourt, canton de Vermand, une sépulture d'homme dans un cimetière franc. Outre le mobilier funéraire, le défunt avait été enterré avec tout l'outillage d'un orfèvre du temps et même avec les matières premières et jusqu'aux pierres précieuses nécessaires à l'exercice de son métier; tout ce qu'il fallait, en un mot, pour faire le neuf et réparer le vieux, afin de satisfaire aux besoins et aux désirs de la clientèle.

Bibliographie. — J. Pilloy, *La plaque de Monceau-le-Neuf*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1901, p. 3-4, pl. I.

On a trouvé à Monceau-le-Neuf un assez grand nombre de fibules que nous rappellerons ici. Ce sont des fibules pectorales assez communes dans les cimetières datant des premières années des invasions. Rarement elles sont en or; quelquefois en argent, mais, le plus souvent, en bronze, et presque toujours décorées de petites plaques de grenats insérées dans des cuvettes de façon que la surface de la pierre ne fasse aucune saillie sur le champ du bijou. C'est, du reste, un caractère constant de la bijouterie franque qui la différencie nettement de celle qu'on voit apparaître, plus tard, à l'aurore des temps carolingiens, où les pierres précieuses sont incrustées dans des bâtes qui font saillie sur le champ des fibules. Un caractère également constant de la bijouterie franque, c'est la multiplicité des filets prismatiques qui garnissent le champ. Les Francs aimaient l'éclat, le scintillement des pierres précieuses et des métaux brillants. Pour l'augmenter encore, les orfèvres s'attachaient à multiplier les facettes polies dont les reflets jouaient à chaque mouvement du corps; c'est dans le même but que, pour accroître l'éclat du grenat, ils plaçaient pardessous des plaques d'argent gaufré. Plus tard, ces multiples saillies, ces gaufrages disparaîtront et seront remplacés par des surfaces planes sur lesquelles seront soudées des fils d'or tordus et torsadés, d'argent ou même de laiton qui affecteront toutes sortes de formes vermiculées : c'est le filigrane apporté de Rome et de Byzance.

Les trois premières fibules sont anciennes; les deux autres sont en argent doré et recoupées de nombreuses incisions figurant les ailes et la queue d'oiseaux retenus par une chaînette de bronze (fig. 8303).

Très grande fibule de manteau de femme franque, en argent doré, du type dit *à arbalète*, ou bien *digité;* elle est pourvue de sept bourgeons disposés autour de l'arc; sur les sept, quatre sont ornés de disques de grenats et les autres ont reçu de petits triangles de nielles (fig. 8304). Le champ de la tête est orné, dans chacun des quatre triangles qui le divisent, d'une grossière représentation de têtes de bœufs dans de profondes

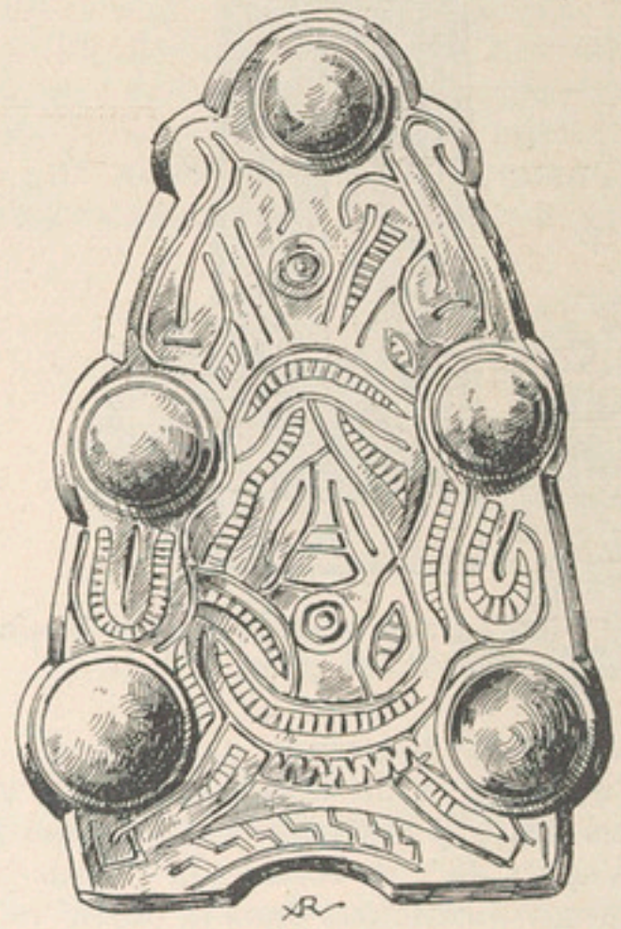

8308. — Fibule, d'après Boulanger, *op. cit.*, pl. XLII, n. 3.

excavations prismatiques faites au burin. La queue est munie, latéralement, de rangées de dents de loup, ornement typique de l'art germanique, tandis que nous voyons courir sur la nervure médiane une guirlande d'œils-de-perdrix reliés par des traits.

Fibule de manteau à tête rectangulaire et queue ovale, amortie par une tête d'animal très grossière. Trois rangées de lobes confluents ornent la bordure du rectangle; c'est la dernière réminiscence des bourgeons ou des digitations qui, à l'origine, n'étaient disposés que pour l'amortissement des ressorts de l'épinglette (fig. 8305). La fibule est en bronze jadis étamé; on y voit un ornement dérivé du câblé qui dominera sur les boucles à l'époque mérovingienne. C'est une ques-

tion de savoir si les fibules à tête rectangulaire ont suivi ou précédé les fibules à tête arquée. C. Barrière-Flavy veut y voir une imitation par les orfèvres francs des fibules à tête rectangulaire de la Suède et de la Norvège [1]. Mais les fibules scandinaves en question ne remontent qu'à la période des Vikings proprement dite [2] et appartiennent au groupe le dernier en date [3]. Comme la fibule de Monceau est certainement de la fin du VIe

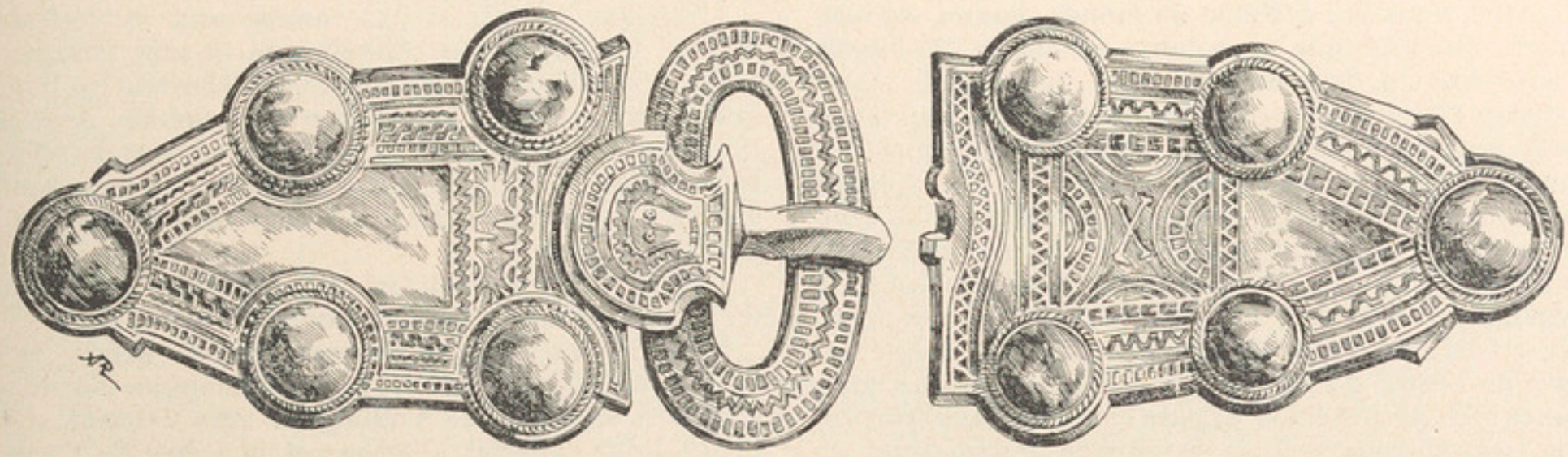

8309. — Plaque avec sa contre-plaque en bronze étamé, d'après Boulanger, *op. cit.*, pl. XLIII, n. 2.

ou du commencement du VIIe siècle au plus tard, on en doit conclure qu'elle n'est pas une dégénérescence de la fibule scandinave.

Tenons de courroies en arrière des boucles. Le premier exemplaire est jumellé et en potain, le second a été creusé et tout le champ, muni d'une plaque de laiton qui simule l'or, a été décoré d'un semis de cercles centrés (voir fig. 8306).

8310. — Boucle en cuivre, d'après Boulanger, *op. cit.*, pl. XLIII, n. 4.

Bague en argent dont le chaton est muni d'un grenat ovale et biseauté.

Bague d'or dont le très large jonc est agrémenté, sur les bords et le milieu, de forts filigranes. Le chaton est constitué par une croix équilatérale, entourée de filigranes. Il n'est pas douteux que ce soit un bijou chrétien (fig. 8307).

Bibliographie. — Cl. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, in-4°, Saint-Quentin, 1902-1905, fasc. 3, p. 55, 61-63, 68, 78, 80, 82; pl. XXI, n. 1-5, 17; pl. XXII, n. 1; pl. XXIV, n. 3; pl. XXV, n. 12-13; pl. XXVI, n. 7; pl. XXVI, n. 22.

Boucle en bronze avec sa contre-plaque, pour la ceinture. Ceci nous amène à l'époque carolingienne et diffère de ce qui se faisait à l'époque franque. La caractéristique de ces plaques au goût du jour c'est l'emploi d'énormes têtes de clous ou bossettes hémisphériques qui, dans le principe, traversaient la plaque et venaient se river derrière le cuir de la ceinture. Plus tard, la plaque sera retenue à la ceinture à l'aide de tenons perforés de fonte, traversés par une clavette ou goupille. L'ornementation de la plaque et de la contreplaque (voir fig. 8308) est constituée par les plis et les replis de serpents d'un dessin extrêmement barbare; leurs yeux sont rappelés par des cercles centrés placés arbitrairement.

Plaque avec sa contre-plaque en bronze étamé, de forme triangulaire. Ornementation très brillante par la variété et l'opposition des motifs. Remarquer la tête du Christ à la base de l'ardillon et la croix sur la contre-plaque (fig. 8309).

Boucle en cuivre étamé dont la forme ovale est très rare. L'ornementation n'est pas moins remarquable. C'est d'abord, au centre de la plaque, les replis d'un serpent dont la tête et la queue viennent s'enlacer au sommet, sous la bossette. Une bordure de frettes se termine vers l'ardillon dont la pointe simule la tête d'un serpent, et par deux croix gammées à gauche ou *svastika*. Sur l'anneau de la boucle, quatre fois se trouve ce motif, si connu à l'époque précédente, de la roue formée de têtes minuscules d'oiseaux de proie. Enfin, ce qui est encore plus intéressant, c'est le talon de l'ardillon : une représentation en profil d'une tête humaine casquée. En regard, la *svastika* [4] (fig. 8310).

Bibliographie. — C. Boulanger, *op. cit.*, p. 155, 161, pl. XLII, n. 3; pl. XLIII, n. 2, 4.

H. LECLERCQ.

MONDE. — I. Aux Ve et VIe siècles. II. Aux VIIe et VIIIe siècles. III. Au IXe siècle. IV. Le système des zones. V. La mappemonde de Cosmas. VI. La mappemonde du manuscrit d'Albi. VII. La mappemonde de Béatus. VIII. La mappemonde de Madrid. IX. La mappemonde du manuscrit de Strasbourg.

I. AUX Ve ET VIe SIÈCLES. — La période qui fait l'objet de nos études est demeurée entièrement étrangère à la science de la géographie. Entre la chute de l'empire romain au Ve siècle et les grandes découvertes des navigateurs portugais au XVe, les hommes ont adopté servilement les doctrines admises dès l'anti-

[1] C. Barrière-Flavy, *Histoire des arts industriels des peuples barbares*, in-4°, t. I, Paris, 1901, p. 109-110. — [2] O. Montélius, *Antiquités suédoises arrangées et décrites*, in-8°, Stockholm, 1873-1875, t. II. — [3] H. Hildebrand, *L'âge du fer en Gothland*, in-8°, Manasblad, 1878, p. 70 sq. — [4] Voir *Dictionnaire*, à ce mot.

quité. L'examen des ouvrages consacrés par les cosmographes à la forme et à la grandeur de la terre témoigne non seulement d'une ignorance profonde, mais encore d'une incapacité systématique à soupçonner l'existence du mystère qui leur échappait. Quelques textes et quelques monuments cartographiques nous permettent de nous faire une idée de l'obscurité impénétrable où ils étaient plongés relativement aux régions qu'ils nommaient Inde ou Afrique. Au ve siècle, Macrobe, dans son système du monde, ignore complètement que l'Afrique se prolonge au sud de l'Éthiopie, c'est-à-dire au delà du 10e degré de latitude nord. Il divise l'hémisphère en cinq zones, dont deux seulement sont habitables. L'une d'elles est occupée par nous, l'autre par des hommes dont l'espèce nous est inconnue. Paul Orose, son contemporain, dont l'ouvrage exerça une large influence sur les cosmographes du Moyen Age, n'en sait guère plus; il ne connaît ni la forme, ni les contours de l'Afrique, ni la côte occidentale au delà du mont Atlas, ni les contours des péninsules de l'Asie méridionale. Selon lui, l'Afrique commence à l'extrémité de l'Égypte et de la ville d'Alexandrie, où se trouve située la cité de *Parætonium* (la Marmarique), sur cette grande mer qui figure toutes les plages et les terres; de là elle s'étend vers ces lieux que les naturels du pays appellent Catabathon, dans la proximité du camp d'Alexandre le Grand, et sur le lac *Calebartium*, ensuite jusqu'à l'extrémité supérieure des confins des *Avasites* d'où elle traverse les déserts de l'Éthiopie et va s'arrêter à l'Océan méridional. Ainsi l'Afrique d'Orose se terminait, à l'Orient, vers le 12e degré de latitude nord; quant à l'Occident, il lui assignait les mêmes bornes que l'Europe, à savoir les gorges du détroit de Gadès; elle finit, dit-il, au mont Atlas et dans les îles qu'on nomme Fortunées, par conséquent aux îles Canaries, en deçà du cap Bojador. En ce qui concerne l'intérieur, il estime que l'Afrique doit être inférieure aux autres parties du monde, parce qu'elle est naturellement plus petite et moins peuplée, à cause de l'intempérie du climat. Voilà l'idée que s'en faisaient les contemporains de saint Augustin.

Pendant les vi^e^ et viie siècles, la connaissance du monde n'a pas fait de progrès. Nous avons assez longuement parlé des théories de Cosmas Indicopleustes (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 820-849) pour n'avoir pas à y revenir.

Grégoire de Tours, un contemporain, s'en tient à l'opinion des zones intertropicales inhabitables; il fait venir le Nil de l'Orient : *ab Oriente veniens ad occidentalem plagam versus Rubrum mare vadit*, ce qui suppose une Afrique très petite, puisque, d'après certains Pères et d'après Cosmas, le Nil avait sa source dans le paradis terrestre, placé à l'extrémité orientale du monde. Saint Avit de Vienne, autre contemporain, nous explique comment « par delà de l'Inde, là où commence le monde, où se joignent, dit-on, les confins de la terre et du ciel, est un asile élevé, inaccessible aux mortels et fermé par des barrières éternelles depuis que l'auteur du premier péché en fut chassé ». D'après cela, on voit que, pour lui, l'Asie se terminait dans l'Inde et au delà tout était inconnu.

Priscien, qui vécut aussi au vi^e^ siècle, traduisit en vers Denis le Périégète et n'en savait guère plus que ceux que nous venons de nommer [1]. Cependant, son poème géographique fut lu par des cartographes qui s'en inspirèrent pour leurs représentations graphiques du globe. Selon Priscien, la terre n'est pas tout à fait sphérique, elle a plutôt la forme d'une fronde, ce qui est le système de Posidonius. Les contours de la terre ne s'arrondissent pas de manière à former de toutes parts un cercle régulier; ses deux rivages, comme deux bras qui s'ouvrent, s'allongent et se resserrent aux deux extrémités où le soleil accélère sa course.

La Libye est séparée de l'Europe par une ligne oblique, partant de Cadix pour toucher aux bouches du Nil.

Le monde est divisé par une mer : la Méditerranée, et par deux fleuves : le Tanaïs et le Nil. L'Océan environne la terre; au Midi, il prend le nom de mer Rouge et baigne des contrées torrides et inhabitées; ainsi, selon lui, l'Afrique se terminait au midi de l'Éthiopie par la mer, et la terre n'était qu'une île.

L'Afrique ne lui est pas connue sous sa véritable forme. A l'Est, il ne connaît que la mer Rouge; à l'Ouest, il attire vers les colonnes d'Hercule les populations qui habitent la partie septentrionale. Au Sud, il place les Gétules et leurs voisins des bords du Niger, les Garamantes qui habitent Debris où se trouve une source bouillante pendant la nuit et glacée dès que le soleil se montre.

L'Asie s'étend jusqu'au Nil, suivant le système d'Hérodote, II, xvi, et de Pomponius Mela, I, iv.

De l'Europe, Priscien ne sait rien de précis. Il la croit semblable à la Libye, mais inclinant au Nord; ses confins s'étendent et s'allongent vers l'Orient. Une même ligne séparait l'Europe et la Libye de l'Asie : l'une regardait le *Notus* et l'autre l'*Aquilon*. « Si nous supposons, dit-il, que ces deux régions ne font qu'une, leurs flancs, ainsi réunis, donneront exactement l'image d'un cône, dont le sommet est à l'Occident et la base à l'Orient. »

Priscien montre Atlas debout sur son rocher, soutenant les colonnes qui portent le ciel. Il place les colonnes d'Hercule de chaque côté de l'Afrique et de l'Europe. Sur les îles de l'océan Atlantique, il n'a que des idées confuses. Près du cap Saint-Vincent, au Portugal, sont les Hespérides, soumises aux Ibères. Dans l'océan Boréal, se trouvent les îles Britanniques face à l'embouchure du Rhin, puis Thulé où le soleil luit nuit et jour. En quittant les plages du Nord, si on se dirige à l'Orient, on arrive à l'île d'Or, et là, tournant la proue du navire vers les tièdes Austers, on arrive à la Taprobane.

La ligne qui donne à l'Europe et à la Libye, en les rapprochant, l'image d'un cône, détermine aussi les limites de l'Asie. L'Asie se rétrécit peu à peu, à mesure qu'elle avance vers les régions orientales, où l'Océan baigne les colonnes de Bacchus, aux extrêmes confins des Indes, aux lieux où le Gange arrose les champs de Nyssa. Une seule montagne divise l'Asie entière, c'est le Taurus, la mer Caspienne communique avec la mer du Nord.

Cassiodore n'est pas plus avancé dans la connaissance de la géographie. Il prescrit à ses moines l'étude des ouvrages qui peuvent éclaircir les événements rapportés dans les Livres saints; aussi leur recommande-t-il le livre de Julius Honorius où on trouve la description des mers, des îles, des montagnes célèbres, les provinces, les villes, les habitants, les fleuves. A la suite, il nomme Marcellinus, auteur d'une notice de la ville de Constantinople et de la ville de Jérusalem. Ensuite Dinis (probablement Denis le Périégète) et les manuscrits de Ptolémée. Tout cela, assurément, ne pouvait mener bien loin ceux qui se conformeraient à ces conseils, mais du moins il dirigeait les esprits curieux et de bonne volonté vers la lecture de géographes anciens.

II. Aux viie et viiie siècles. — Saint Isidore de Séville, très érudit, a su cependant fort mal la géographie du globe. Il ne connaissait, au midi de l'Abyssinie (Éthiopie orientale), que des solitudes inaccessibles, croyait que les Garamantes habitaient jusqu'à

[1] Cependant il offre quelques additions; cf. Sainte-Croix, *Mémoire sur les petits géographes anciens*, n. 42, dans *Journal des savants*, 1789, p. 245.

l'océan Éthiopien et soutenait l'existence d'une quatrième partie du monde, au delà de l'océan Intérieur, c'est-à-dire au Midi qui, en raison de l'ardeur du soleil, est inconnue. En fait d'îles, il ne reconnaît que les Canaries.

Ainsi aucun progrès relativement aux connaissances des anciens. Sa connaissance de l'Afrique ne témoigne d'aucun progrès; sa théorie du cours du Nil nous montre qu'il le fait venir du paradis terrestre, par conséquent de l'Orient [1].

Jean Philoponus, grammairien d'Alexandrie, au temps de l'empereur Phocas, écrivit un traité de la *Création du monde* où il nous montre qu'on n'avait pas une exacte connaissance des pays situés dans la zone torride. D'après sa théorie relative au cours du Nil, il supposait à l'Afrique une plus grande étendue que celle que les cosmographes de l'Europe, et même les Arabes, donnèrent à cette partie de la terre pendant longtemps au cours du Moyen Age. Mais, suivant la juste remarque de Letronne, l'hypothèse de l'Océan remplissant la région équatoriale, rendait nécessaire le passage souterrain du Nil que Philostorge avait adopté deux siècles avant Philoponus.

Bède le Vénérable croyait que la zone torride était inhabitée et il ignorait tout de cette partie de l'Afrique que découvrirent les navigateurs du XVe siècle. Au livre IV de son traité *De elementis philosophiæ*, il s'exprime ainsi : « La terre est un élément placé au milieu du monde, elle est au milieu de celui-ci comme le jaune est dans l'œuf; autour d'elle se trouve l'eau, comme autour du jaune de l'œuf se trouve le blanc; autour de l'eau se trouve l'air, comme autour du blanc de l'œuf se trouve la membrane qui le contient, et tout cela est entouré par le feu de la même manière que la coquille. La terre se trouve ainsi placée au milieu du monde recevant sur soi tous les poids et, quoique, par sa nature, elle soit froide et sèche dans ses diverses parties, elle acquiert accidentellement différentes qualités : car la portion qui est exposée à l'action torride de l'air est brûlée par le soleil et est inhabitable; ses deux extrémités sont froides et inhabitables, mais la portion qui se trouve placée sur la zone tempérée de l'air est aussi tempérée et habitable.

« Il y a deux parties de la terre tempérées et habitables, ajoute-t-il, une en deçà et l'autre au delà de la zone torride, mais quoique toutes deux soient habitables, nous croyons qu'il n'y en a qu'une qui soit habitée par l'espèce humaine et encore seulement en partie. Mais les philosophes font mention des habitants de toutes les deux, non qu'ils s'y trouvent réellement, mais parce qu'ils peuvent s'y trouver. » Enfin Bède croit savoir que les habitants des deux terres opposées et séparées par la zone torride ne peuvent communiquer entre eux.

En ce qui concerne la forme du monde, Bède écrit que « l'Asie a autant d'étendue que l'Europe et l'Afrique ensemble, et commence à l'Éden. Du côté de l'Orient et du Sud, elle a pour limites le Nil et, au septentrion, le Tanaïs. L'Afrique a dans ses angles les villes de Cyrène et celle de Catabothmum vers le Sud; à l'Occident, la Maurétanie et l'Atlas ; au septentrion, les villes fameuses d'Hadrumède et d'Hippone, éloignées entre elles de huit milles. L'Europe a, à l'Occident, l'Espagne et Calpe, au septentrion le lac Méotide et, vers le Sud, la Grèce.

Saint Virgile, évêque de Salzbourg, soutenait l'existence d'un *alter orbis* ayant son soleil, sa lune, ses saisons; il admettait que l'Afrique se terminait bien en deçà de l'équateur et qu'une zone de mer la séparait d'un autre continent.

L'auteur d'un poème géographique latin composé entre la fin du VIIe et la première moitié du VIIIe siècle et d'autres fragments intitulés *Versus de provinciis parcium mundi* conservés dans le ms. *lat. 5091* de la Bibliothèque nationale, dont Pertz a retrouvé plusieurs passages dans différents manuscrits à Würzbourg, à Leyde, à Saint-Gall, en tout cent vingt-neuf vers, dont le début paraît être : *Versus de Asia et universi mundi rota. De globo mundi et conjecturæ orbis versus*. L'auteur faisait sa description d'après une mappemonde extrêmement imparfaite et barbare; il place le paradis terrestre après l'Inde, parle de la Taprobane; ensuite, il fait mention des divers animaux dont une grande partie de l'Asie orientale est peuplée. Ses connaissances s'arrêtent, au Nord, dans la région Caspienne; au delà de l'Inde il ignore tout; en Europe, il ne dépasse pas la Scandinavie; ce qu'il sait de l'Afrique est tiré d'Isidore de Séville. Dans l'Atlantique, il nomme l'Angleterre et l'Irlande.

Nous ne revenons pas sur ce que nous avons écrit touchant le cosmographe de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1883-1897) et l'époque où il vécut. Il est clair que, pas plus lui que les auteurs qu'il a utilisés, ne connaissaient le prolongement de l'Afrique. Pour la partie occidentale de cette région, il ne connaît rien au delà du 12e degré de latitude nord; il ne dépasse pas le détroit de Gadès (Gibraltar). Au couchant, dit-il, l'Afrique a pour limite le même détroit. Du côté de l'océan Atlantique, ses connaissances s'arrêtent à la Maurétanie qui confine à l'Éthiopie *biblobatæ*. L'anonyme savait à peine que cette Maurétanie enfermait des déserts et que, derrière ce pays, en avançant un peu vers l'Océan, on découvrait trois îles. Après avoir fait une simple mention de ces îles, il nous dit qu'entre la Maurétanie *Pérosis* et la Maurétanie Tingitane, il ne connaît que la Gétulie, dont saint Grégoire Ier fait mention dans une de ses homélies.

Ce qu'il dit relativement à la position géographique du paradis terrestre, nous prouve le peu qu'il savait touchant l'étendue de l'Asie, au delà de la péninsule de l'Inde. S'appuyant sur les Pères de l'Église, il entreprend de démontrer que, vers l'Orient, les extrémités de l'Inde étaient inaccessibles aux hommes, parce que c'était là que Dieu avait placé le paradis inaccessible aux mortels; et il cite saint Athanase. Il fait mention du partage des trois parties du monde entre les trois fils de Noé, et il désigne géographiquement la portion échue à chacun d'eux.

III. Au IXe siècle. — Dicuil écrivit un *De mensura orbis terræ* pour la confection duquel il compila Pline, Solin, Orose, Isidore et Priscien et ajouta ce qu'il avait trouvé chez quelques voyageurs; ce qui n'empêche qu'il ne se faisait aucune idée de la situation respective des pays dont il parlait. Il n'en prit pas moins son parti et adopta une division tripartite de la terre : Europe, Asie et Libye. De l'Asie, il ne sait rien de plus que ce que Pline lui a appris; ses connaissances positives s'arrêtent au Gange. En ce qui concerne l'Afrique, il répète ce qu'il a trouvé dans Isidore de Séville et dans Solin.

Rhaban Maur est l'auteur d'un traité *De universo*, en vingt-deux livres, qui est une sorte d'encyclopédie contenant une exposition sommaire de toutes les sciences. D'après lui, la terre est de la forme d'un cercle et elle est placée au milieu de l'univers, environnée par l'Océan. Il la divise en trois parties : Asie, Europe et Afrique et il accorde à l'Asie la moitié de la terre. Le paradis terrestre se trouve à l'extrémité la plus orientale de la terre, pays de rêve, au climat tempéré, qu'arrosent d'immenses étendues d'eau et où quatre fleuves prennent leurs sources. Ce paradis est environné d'une muraille de feu et les quatre fleuves arrosent la terre; ce sont le Gange, le Phison, le Tigre et l'Euphrate.

[1] Saint Isidore, *Origines seu etymologiæ*, l. XIII, c. XXI.

Du côté du Nord, ses connaissances s'arrêtent au Caucase. Là se trouvent des montagnes d'or que gardent dragons et griffons. Rhaban fait communiquer la mer Caspienne avec l'océan Boréal, qu'il nomme *oceanus Syricus* et il place Jérusalem au centre de la terre. En ce qui concerne l'Afrique, Rhaban copie, parfois textuellement, Paul Orose et Isidore de Séville. Au Midi, il ne connaît que les Garamantes qui s'étendent jusqu'à la mer. Par conséquent, il ne connaît rien de ce côté au delà de la Phisanie.

La dernière partie de l'Afrique qu'il mentionne à l'Occident est la Tingitane; au Midi, il ne connaît que les Gauloles, qui habitent l'océan Hispérique. Enfin, il parle des îles Fortunées (Canaries) en face de la Maurétanie.

Outre les trois parties du monde, il y en a, dit-il, une quatrième transocéanique, laquelle nous est inconnue à cause de la chaleur du soleil.

On peut donc dire qu'entre la période qualifiée d'antiquité et le IXe siècle de notre ère la connaissance de la forme du monde n'avait fait presque aucun progrès, on en était au même point que les Grecs. Tout cela peut se résumer en un système de zones habitables et de zones inhabitables tracées par des lignes circulaires ainsi qu'en témoignent quelques vieux monuments dont les plus anciens remontent au Xe siècle.

IV. Le système des zones. — Dans le ms. *lat. 4860* de la Bibliothèque nationale, à la suite d'un traité intitulé : *Liber Rotarum sancti Isidori*, on trouve une sorte de carte sur laquelle une ligne circulaire représent le disque de la terre; une deuxième ligne, également circulaire, figure l'Océan environnant. Le centre est rempli par six cercles, dont cinq représentent les cinq zones. Dans celui du centre on lit : *Quinque circuli mundi*. Le texte donne l'explication suivante : *In definicione autem mundi circulos philosophi aiunt quinque quos Greci pallelois* (i. e. *parallelons*), *id est zonas vocant, in quibus dividitur orbis terræ. Has Virgilius in Georgicis ostendit dicens : Quinque tenent cœlum zonæ. Sed fingamus eas in modum dexteræ nostræ, ut polix* (i. e. *pollex*) *sit circulus articus frigore inhabitabilis. Secundus circulus terinus temperatus habitabilis. Medius circulus hismerinus, torridus, inhabitabilis. Quartus circulus examerimus temperatus habitabilis. Minimus circulus antarticus frigidus inhabitabilis.*

V. Mappemonde de Cosmas. — Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 820-849; t. XI, col. 1245 (fig. 8091).

VI. Mappemonde du manuscrit d'Albi. — Aux IIIe et IVe siècles, les cartes géographiques étaient connues, comme nous l'apprend le discours du rhéteur Eumène *Pro restaurandis scholis*. S'adressant au préfet des Gaules, il expose l'utilité que retire la jeunesse de la fréquentation des portiques des écoles d'Autun, sous lesquels on voyait une carte de toutes les terres, des mers, des villes et des peuples, avec les cours des fleuves, la sinuosité des rivages [1]. Eumène parle aussi de l'Océan qui entourait tout l'univers.

Au Ve siècle, aucune mention relative aux monuments cartographiques. Au VIe, l'essai de Cosmas. Au VIIe, il nous reste à peine la notice qui existait à Saint-Gall : *Inter hos* (libros) *etiam unam mappam mundi subtili opera patravit quas inter hos quoque libros communeravit* [2].

Au VIIIe siècle, Charlemagne aurait fait représenter sur trois tables d'argent : la terre, Rome et Constantinople [3]. Vers le même temps se rapporterait la mappemonde dont Théodulf d'Orléans donne une description en vers d'après le monument qu'il avait fait exécuter; malheureusement, suivant la remarque de l'abbé Lebeuf, cette description est si obscure qu'on ne peut rien comprendre [4].

Nous pouvons juger de la forme et du tracé de la mappemonde de Théodulf par ses divisions systématiques de la terre, savoir : l'Europe, l'Afrique et les Indes, mais, sous ce nom d'Indes, tous les cosmographes du Moyen Age entendaient un espace immense du côté de l'Orient. Alcuin en était là, lui qui donnait au monde l'épithète de *Triquadrum* car, disait-il, *Totus orbis in tres dividitur partes, Europam, Africam et Indiam.*

Il existait encore une autre mappemonde exécutée par ordre du pape Zacharie et dont il ne reste qu'une mention; elle se trouvait au Latran : *ubi et orbis terrarum descriptionem depinxit atque versiculis ornavit*, vers 745.

Un manuscrit de la bibliothèque municipale d'Albi, n. *29*, contient une carte géographique, coloriée en vert, du VIIIe siècle environ, comme le reste du manuscrit. Nous en donnons la représentation (fig. 8311). « Dans cette mappemonde, écrivait G. Libri, l'Espagne et la France ne forment qu'une péninsule. L'Angleterre n'y est point marquée. La mer Rouge, le golfe Persique, l'Adriatique, la mer Noire et la mer Caspienne (qui est supposée communiquer avec la mer du Nord) ont sur cette carte des directions parallèles, et vont généralement du Nord au Midi. »

Voici l'utile commentaire qu'a donné de ce monument de Santarem :

La forme donnée à la terre est à peu près celle d'un carré long, entouré par l'Océan. Toutes les mers sont peintes en vert. Le golfe Arabique, la mer Rouge et la mer Caspienne sont également peintes en vert. Le golfe Arabique est placé parallèlement au Pont-Euxin ou au Tanaïs, qu'on remarque dans la plupart des cartes du Moyen Age. Le golfe Persique est placé parallèlement au golfe qui représente la Caspienne. Cette dernière est censée communiquer avec la mer septentrionale, comme dans la mappemonde de Cosmas.

La Méditerranée est figurée, dans cette carte, d'une grande largeur et d'une longueur extrême, dans la direction de l'Est, de manière que l'Asie ne présente, du côté de l'Orient, qu'une très petite portion de territoire.

Dans la Méditerranée on remarque seulement cinq îles, dont quatre de forme ronde. La première, du côté de l'Ouest, c'est la Corse, ensuite la Sardaigne. Cette île est placée en face d'une sorte de baie qui correspond au golfe de Gênes.

Ensuite, on remarque la Sicile, placée fort loin de la pointe méridionale de la péninsule italienne. Près de la côte de Syrie, on remarque l'île de Crète, et à droite Chypre, sous le même méridien. La péninsule italienne est tracée d'une manière barbare et ne représente pas la vraie forme d'un promontoire.

Sur l'Océan, qui environne la terre, on ne remarque pas une seule île.

Voici maintenant quelques détails sur les trois parties de la terre qui se trouvent figurées :

Europe. — On lit à l'Ouest : *Aspania (Hispania).* Cette région est séparée de la Gaule par deux lignes courbes. Le dessinateur a probablement voulu indiquer par ces lignes ou tracés, les chaînes de montagnes des Pyrénées qui séparent la péninsule espagnole de la France. Sur cette dernière contrée on lit : *Gallia.* On remarque le Rhône *(Rodanus)* peint en vert. Au Nord, on remarque le *Rhenus* (le Rhin) également peint

[1] Naudet, *Mémoire sur l'instruction publique chez les anciens*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. IX, p. 442. — [2] Bouquet, *Recueil*, t. V, p. 133. — [3] Einhard, *Vita Caroli*, c. XLI; cf. J. Lebeuf, *Dissertation sur l'état de sciences en France*, t. II, p. 90. — [4] Lebeuf, *De l'état des sciences en France sous Charlemagne*, Paris, 1734, p. 41, 42.

en vert. La France est séparée de l'Italie par deux lignes courbes qui figurent les Alpes. Le cartographe paraît avoir eu en vue d'indiquer la séparation de l'Italie supérieure de la partie centrale et méridionale. On lit dans la haute Italie le mot *Italia*, qui la sépare par un trait du reste de la péninsule. On lit dans la partie centrale le mot *Roma*, et plus loin *Ruaria?* peut-être *Rhetia?*

Après l'Italie, vient la Grèce où on lit les seuls noms d'*Aayala*, peut-être *Achaia*, et Ατεναϛ peut-être Eubée.

Au Nord on lit les noms de *Thracia* et de *Macedonia*.

Au nord du Rhin, on ne lit que le mot *Gothia*.

Asie. — Cette partie de la terre, dans la carte, est aussi pauvre de noms géographiques que l'Europe. Sur toute la partie septentrionale on ne lit que le mot *Barbari*, probablement les *Scythes nomades* dont parlent Strabon et les autres auteurs tant anciens que du Moyen Age. Au delà de la Caspienne, on lit : *Albania*, et plus loin, vers l'Est, on remarque le mot *India*.

Dans la partie la plus orientale de l'Asie, le cartographe a marqué deux fleuves, le *Tigris* et le *Physon*. Ces deux rivières sont peintes en vert et sont censées couler de l'Est vers l'Ouest. On lit encore à la partie est de la carte, le mot *Media* (la Médie). Cette contrée est le dernier pays connu du dessinateur dans l'Asie orientale en deçà de l'Inde. Il signale encore *Babylonnia*, puis *Persida* et *Antiocia*. Après ces noms célèbres dans l'antiquité et en revenant vers l'Ouest, on remarque la *Judée*. Cette contrée s'y trouve entourée

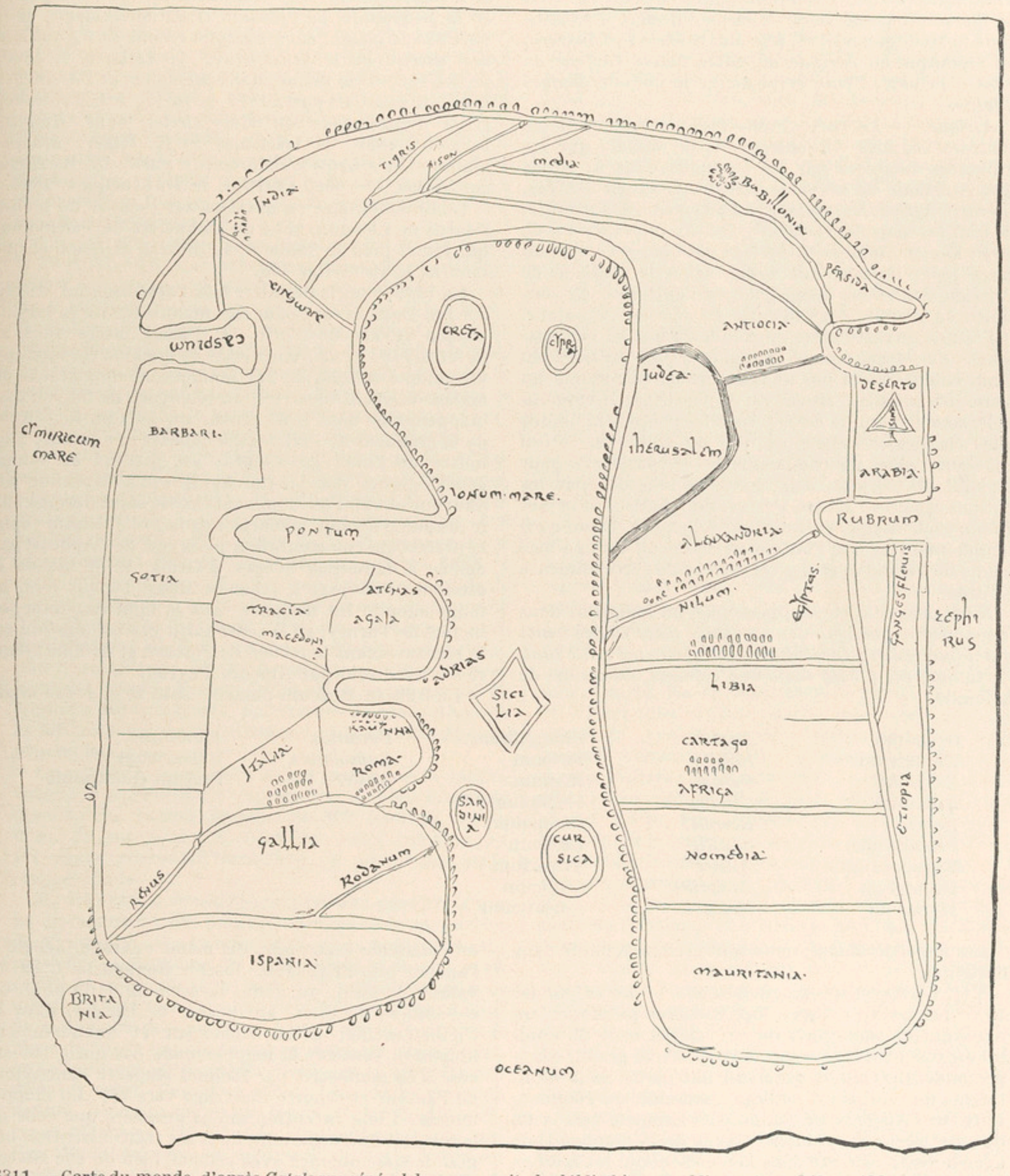

8311. — Carte du monde, d'après *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques*, t. I, 1849, p. 486, pl. hors texte.

par une chaîne de montagnes de la forme d'un demi-cercle, on lit : *Judea*, *Herusalem*.

L'Égypte paraît former encore dans cette carte une partie de l'Asie. On y remarque un nom illisible et un triangle qui paraît indiquer la grande Pyramide.

Ensuite on lit le mot *Arabia*. En deçà, on remarque *Alexandria*. Le Nil s'y trouve figuré et peint en vert. Ce fleuve est censé venir de la mer Rouge, il se jette dans la Méditerranée, et, par une théorie fort bizarre, on remarque en Afrique un autre fleuve coulant de l'Est à l'Ouest; l'auteur lui donne le nom de *Ganges fluvius*.

Afrique. — Le cartographe indique seulement les contrées connues des anciens. Il ne signale que les provinces soumises par les Romains dans la partie septentrionale de ce vaste continent, savoir : *Libia*, *Cartago*, *Africa*, *Numidia*, et à l'Occident, *Mauritania*. Ce sont les seuls noms qu'on y lise. Au midi de ceux-ci, on lit le mot *Ethiopia*. L'Afrique est figurée comme un carré long, imitant une table, selon le système de Priscien et d'autres géographes de l'antiquité. Ce continent se termine dans la carte au delà de l'équateur.

L'étude de cette carte nous montre que les connaissances de l'auteur pour la région située au nord du Rhin ne différaient pas de celles qu'on entretenait au cours des premiers siècles du Moyen Age; il comprenait, sous le nom de Goths, tous les peuples répandus dans les régions situées au delà du Rhin. En ce qui concerne l'Asie, ses connaissances se bornaient, pour le Midi et l'Orient, aux contrées habitées par les nations célèbres : Mèdes, Perses, Babyloniens et le mot *India*, pour désigner l'Inde, est tellement vague qu'il semble montrer que l'auteur ne se faisait qu'une idée vague de l'étendue et des ressources de cette immense contrée.

En regard de cette mappemonde, on remarque dans le manuscrit une liste des noms des mers et des vents qui a pour titre : *Indiculum quod maria vel venti sunt*. Cette liste est placée dans une colonne, au milieu de la feuille.

Oceanum	*Aquilo*	Pamphilium	*Favonius*	Tirenum
Elminicum [1]	*Boreas*	Siricum	*Subsolanus*	Balearicum
Caspium	*Corus*	Ægeum	*Auster*	Fretum Gaditanum
Euxinum	*Circius*	Maçanium [2]		
Pontum	*Reorets?*	Campaius?		
Propontidis	.....*illi*	Libicum		
Ellaspontum	*Auster*	Tricarium [3]		
Rubricium	*Aparcias*	Creticum		
Myrticum	*Notus*	Adriaticum		

Les noms des douze vents sont écrits à rebours dans l'original.

VII. La mappemonde de Béatus. — Le 29 janvier 1870, fut vendu à Paris, aux enchères publiques, un remarquable manuscrit du XIIe siècle, orné de nombreuses peintures et, entre autres, d'une grande mappemonde. Ce volume qui avait fait partie de la bibliothèque du marquis d'Astorga, contenait un commentaire sur l'Apocalypse composé en Espagne vers la fin du VIIIe siècle. Le point d'attache de la mappemonde avec le texte consiste dans la mention, qui est faite en celui-ci, du partage des contrées de la terre entre les douze apôtres chargés d'y répandre la parole divine, ce qui fournit à l'auteur l'occasion d'insérer une représentation figurée du champ de la prédication évangélique. Les peintures du manuscrit furent minutieusement décrites dans une brochure intitulée : *Description d'un Commentaire de l'Apocalypse, manuscrit du XIIe siècle, compris dans la bibliothèque de Son Excellence le marquis d'Astorga, comte d'Altamira, duc de Sesa*, etc., *avec figures noires et en couleurs*, par A. Bachelin, in-8°, Paris ,libr. Bachelin-Deflorenne, 1869, 44 p. Les gravures sur bois et les chromolithographies donnent une idée suffisante de l'illustration du manuscrit. Quant à la mappemonde, elle a inspiré plusieurs travaux : 1° *Une digression géographique à propos d'un beau manuscrit à figures de la bibliothèque d'Altamira. La mappemonde du VIIIe siècle de saint Béat de Liebana*, par M. d'Avezac, dans *Annales de voyages, de la géographie, de l'histoire et de l'archéologie*, juin 1870; 2° le même, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, IIe série, t. v, 1869, p. 184-188; 3° le même, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. XXIX, 1re part., 1877, p. 16-17; 4° E. Schweder [*Une mappemonde du VIIIe siècle*], dans *Hermès*, t. XXIV, 1889, 4e fascicule; 5° K. Miller, *Mappæ mundi : Die ältesten Weltkarten*, Ire part. : *Die Weltkarte des Beatus. 776 nach Christus*, in-4°, Stuttgart, 1895.

Le Commentaire en question est l'œuvre du moine Béatus de Liebana, abbé du monastère de Valcavado, qui vivait près de Saldaña, au diocèse de Léon, et qui mourut le 19 février 798.

En 1749, pour la première fois, l'attention fut attirée sur lui. Dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Turin, J. Pasini inséra sous le n. *XCIII. d. V. 39* [4] une notice de quelque étendue sur un volume in-folio de 221 feuillets, abondamment et maladroitement illustré et où se voyait, au fol. 86, une mappemonde dont il fit graver sur bois un fac-similé de la grandeur de l'original, à colorier et à joindre à la notice de l'ouvrage. Celui-ci est précédé de tables généalogiques des patriarches jusqu'à la venue du Sauveur et suivi du Commentaire de saint Jérôme sur le prophète Daniel, incomplet de la fin. J. Pasini copia la préface du commentateur anonyme de l'Apocalypse dédiée à Éthérius, évêque d'Osma, et il incline à attribuer l'ouvrage à Rhaban Maur. Depuis lors, la mappemonde fut désignée sous le nom de « mappemonde de Turin »: on la reproduisit et c'est ainsi qu'on la retrouve dans le recueil de Jomard et de Santarem, revue avec soin par Amédée Peyron.

Le British Museum possède, sous le n. *11695 addit* un deuxième exemplaire du même ouvrage, acheté à l'ancien roi d'Espagne, Joseph Bonaparte. C'est un volume in-folio, sur vélin, terminé en 1109 de J.-C., à l'abbaye de Silos, au diocèse de Burgos, dans la Vieille-Castille; il est richement et abondamment illustré et contient la mappemonde. La notice consacrée à ce manuscrit par Holmes respecte l'anonymat de l'auteur et reporte l'ouvrage vers 787. La mappemonde, d'une exécution moins grossière que celle du manuscrit de Turin, offre dans ses traits essentiels une grande ressemblance avec celle-ci, bien qu'elle affecte, au lieu du contour circulaire, une figure élargie en forme de rectangle à coins arrondis. Santarem en obtint, en 1849, un fac-similé qu'il fit aussitôt lithographier pour son atlas et lui consacra en même temps une notice descriptive (sous le n. 21) dans son *Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la cartographie pendant le Moyen Age*, in-8°, t. II, Paris, 1850, p. 127-153.

[1] Elanithicus ? — [2] Macedonicum. — [3] Trinacrium. — [4] Devenu ms. *93* de Turin, endommagé par un incendie, mais encore lisible et complet.

M. d'Avezac avait rencontré un exemplaire de cette carte, en 1867, chez un bouquiniste de Paris; c'était un planisphère elliptique, occupant deux grands feuillets détachés, en peau de vélin, au dos desquels se trouvaient deux pages de texte. Cette épave provenait d'un résidu de papiers restés en possession de la famille de Jacques-Nicolas Moreau, historiographe de France († 1804); elle était accompagnée d'un bulletin informe de quelques lignes, expliquant son origine et désignant le manuscrit d'où elle avait été tirée comme ayant appartenu au cardinal de Sourdis, puis au marquis de Paulmy et « acheté à sa vente ». Cet exemplaire fut acheté et entra au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, où il reprit sa place dans le manuscrit même d'où il avait été enlevé, n. *8878* du fonds *latin*, appelé manuscrit de Saint-Sever. Ce monastère se trouve figuré sur la mappemonde d'une manière très apparente.

Un quatrième exemplaire, celui qui fut mis en vente le 27 janvier 1870, et acheté par M. Ambroise-Firmin Didot au prix de 19 500 francs, est un beau volume de 0 m. 40 sur 0 m. 30, vélin orné de miniatures; il semble offrir, dans sa disposition générale, la plus grande analogie avec celui de Turin. Les mappemondes de ces deux manuscrits ont entre elles la plus étroite ressemblance, sauf que celle de Turin est circulaire et celle-ci, occupant le verso du 43e feuillet et le recto du 44e, est elliptique comme celle de Saint-Sever.

Un cinquième exemplaire est mentionné dans l'*España sagrada* et dans le *Viaje litterario* de Villanueva, comme se trouvant dans la bibliothèque de la cathédrale de Girone, en Catalogne; il fut achevé l'an 1013 de l'ère d'Espagne (975 après J.-C.). Ce manuscrit fut vu en dernier lieu par Paul Meyer en avril 1868 et copie en fut donnée à M. d'Avezac. La mappemonde de Girone, large de 0 m. 52 du Nord au Sud, et haute de 0 m. 36 de l'Est à l'Ouest, offre, dans le contour quadro-elliptique de l'exemplaire du Musée britannique, une ressemblance interne beaucoup plus étroite avec celui d'Ambroise-Firmin Didot. Mais le manuscrit de Girone a été transporté, par mesure de précaution, de la bibliothèque de la cathédrale dans la bibliothèque provinciale.

Un sixième exemplaire a fait partie de la bibliothèque d'Ashburnham (appendice n. 15), dispersée depuis. Un volume in-folio de 302 feuillets, vélin, 0 m. 38 sur 0 m. 28, écrit sur deux colonnes au IXe siècle, contenant beaucoup de miniatures et la mappemonde.

M. d'Avezac a consacré une page aux pérégrinations de ce manuscrit qui pourrait être celui du monastère de Valcavado. Il a rassemblé d'autres indications sur plusieurs exemplaires du même ouvrage dont il avait relevé la trace, et il concluait : « En me bornant à ce que j'ai vu de mes yeux, ou dont j'ai reçu témoignage de la bouche de ceux qui avaient eux-mêmes vu, je viens de passer expressément en revue six exemplaires, qui offrent autant de copies distinctes et sensiblement diverses entre elles, d'un même type de la carte du monde, accompagnant un commentaire de l'Apocalypse rédigé en 787 d'après l'indication précise que Pasini a relevée dans le manuscrit de Turin et qui est répétée dans le catalogue de Madden (Holmes); le passage corrélatif du manuscrit Didot donne l'année 784. Florez lisait 786 dans son propre exemplaire, mais l'indication analogue du manuscrit de Saint-Sever remonte à 776. » Il se peut qu'on relève encore d'autres variantes.

Quant à l'auteur, il est inutile de chercher bien loin, Rhaban Maur dont on ferait un commentateur à la bavette, Apringius mort depuis deux siècles, et les Amandus et les Victorinus. Vers la fin du VIIIe siècle, l'Espagne voulut renouer la tradition de Priscillien et avoir ses hérétiques, ce furent Élipand de Tolède et Félix d'Urgel. Malgré les conciles et l'intervention du pape Hadrien, Élipand continua d'enseigner la doctrine de son maître Félix, jusqu'à ce qu'il rencontrât, dans les montagnes des Asturies, au monastère de San-Martino de Liebana (dont le vocable a été changé en celui de San-Torribio), une résistance aussi ferme que respectueuse de la part du prêtre et moine Béatus secondé par Éthérius son disciple. Élipand s'étonna fort, dans une lettre adressée en 785 à l'abbé Fidelis, de l'outrecuidance de ce « montagnard vagabond, appelé Béat par antiphrase », ainsi que du jeune compagnon qui se laissait abuser par lui. Béatus répondit à la lettre d'Élipand par un traité en deux livres *De adoptione Christi filii Dei*, pour lequel il s'adjoignit encore Éthérius, nouvellement promu à l'évêché d'Osma; polémique qui leur valut la chaude approbation d'Alcuin. La Vie de Béatus nous apprend qu'il se retire avec le titre d'abbé, au monastère bénédictin, de Valcavado, près de Saldaña, au diocèse de Léon où il composa un commentaire de l'Apocalypse.

Or, voici que parallèlement à ce récit des faits et gestes de Béatus et de ses affinités avec Éthérius, le biographe Pasini a relevé dans le manuscrit de Turin la date de 787 comme celle où l'auteur anonyme écrivait son commentaire sur l'Apocalypse; qu'il a aussi copié tout au long la préface de ce même commentaire, terminé par cette dédicace: *Hæc ego, sancte pater Etheri, te petente, ob ædificationem studii fratrum tibi dicavi, ut quo consorte perfruor religionis, cohæredem faciam et mei laboris.*

En présence de tels repères, nul doute n'est possible sur la désignation résolument affirmative de saint Béatus (ou sous une forme plus populaire au lieu où reposent ses reliques, saint Biez) de Liébana, prêtre et moine bénédictin, abbé de Valcavado, au diocèse de Léon, fêté par l'Église le 19 février, comme l'auteur avéré du commentaire sur l'Apocalypse dont six manuscrits offrent à l'étude la mappemonde dont nous avons parlé. De ce commentaire publié en 1770 par H. Florez sous ce titre : *Sancti Beati presbyteri Liebanensis in Apocalypsin ac plurimas utriusque fœderis paginas Commentaria ex veteribus nonnullisque desideratis Patribus mille retro annis collecta, nunc primum edita opera e studio R. P. Doct. Henrici Florez*, in-12, XLVIII-584 p., nous n'avons pas à nous occuper. La mappemonde seule nous importe ici. Parmi les sources de Béatus, il faut surtout indiquer Paul Orose et des cartes antérieures, dont quelques-unes sont perdues. Mais cette mappemonde est surtout apparentée à la carte de Peutinger et à la carte itinéraire attribuée au cosmographe de Ravenne. C'est ce qu'on peut sûrement établir en se servant surtout de la carte conservée dans le manuscrit de Saint-Sever (Paris, *lat. 8878*) qui est certainement la copie la plus fidèle. Une étude de la carte-mappemonde de Béatus serait donc très utile, et il faudrait en comparer tous les exemplaires, car chaque copiste a abrégé les parties qui ne l'intéressaient pas.

On peut consulter une brève description des manuscrits dans *Beati in Apocalipsin libri duodecim*, edited by H. A. Sanders, dans *American Academy in Rome*, 1930; H.-L. Ramsay, dans *Revue des bibliothèques*, t. XII, 1902, p. 74-103; A. Blasquez, *Los manuscritos de S. Beato*, dans *Revista de los archivos, bibliotecas y museos*, 1906, tercera epoca, p. 257-273. Il n'y a rien à prendre pour la mappemonde dans H. Omont, *Manuscrits illustrés de l'Apocalypse aux IXe et Xe siècles*, in-4°, Paris, 1924, ni dans Montague Rhodes James, *The Apocalypse in art*, in-8°, London, 1931.

VIII. La mappemonde du manuscrit de Madrid. — Au cours d'une mission scientifique en Espagne, E. Miller adressa à de Santarem le calque d'un monu-

ment cartographique conservé à Madrid et ayant appartenu jadis à la bibliothèque de Roda. « Ce monument, écrivait-il, se trouve dans un manuscrit du IXe siècle, conservé autrefois à la bibliothèque de Roda en Aragon. Mais le fac-similé que j'ai trouvé dans cette collection est fait dans la perfection, on pourrait le calquer. » Santarem « pour ne pas ajourner à une époque indéterminée la connaissance de ce monument » a publié la copie dans son atlas, pl. IV, n. 2.

Un simple cercle représente le disque de la terre. Une ligne droite, qui coupe le centre du cercle du Nord au Midi, sépare l'Asie de l'Europe et de l'Afrique. Sur ces trois parties de la terre alors connues, on lit les noms des trois descendants de Noé, auxquels, d'après les traditions bibliques, elles échurent en partage. Le dessinateur a écrit sur l'Asie le nom de *Sem*, sur l'Europe *Jafet Terram*, sur l'Afrique *Cam Terram*.

La partie méridionale de l'Asie est indiquée comme tempérée, et on y lit la légende suivante : *Accipit terram temperatam*. Sur l'Europe, après le nom de *Jafet*, on lit : *Terram frigidam*, et en Afrique, à la suite du nom *Cam*, on lit : *Terram calidam*. Dans cette dernière partie du monde, on lit : *Libia que et Africa d(icitur)*.

Le nom de *Libia* a encore ici la même signification qu'au temps des Grecs anciens. Il signifiait principalement les pays situés sur la côte septentrionale de l'Afrique, la seule partie qu'ils connaissaient de ce vaste continent. Le cartographe dessinateur de cette carte a cependant ajouté le nom donné aussi par les Romains.

Adoptant dans cette mappemonde le système d'un grand nombre de cosmographes anciens et du Moyen Age, il figure l'Asie plus grande que les deux autres parties du monde ensemble.

Quoique l'orientation de la mappemonde soit exacte, cependant au lieu d'écrire les noms et les légendes de haut en bas, c'est-à-dire en commençant par le Nord et continuant jusqu'au Midi, le dessinateur les a écrits de gauche à droite ou de l'Ouest à l'Est. Trois points cardinaux seulement y sont indiqués, savoir : le Nord, le Midi et l'Orient.

Il n'y a donc rien de plus barbare, de plus informe que les monuments de cette famille dont il s'en rencontre plusieurs dans les manuscrits du Moyen Age.

IX. La mappemonde du manuscrit de Strasbourg. — Dans la nuit du 24 au 25 août 1870, un Allemand, le général von Werder, réduisit en cendres la bibliothèque de Strasbourg, exploit dont, le 25 août 1914, un autre Allemand, le major von Manteuffel célébra le quarante-quatrième anniversaire, en mettant le feu à la bibliothèque de Louvain.

A Strasbourg, périrent plus de 2 400 manuscrits, parmi lesquels celui que nous allons décrire d'après la notice de Santarem. Ce manuscrit *G I V*, n. *15*, contenait une mappemonde. La terre y est figurée de forme ronde. Une ligne circulaire sert à marquer le disque de la terre et, une autre, l'Océan environnant. Entre ces deux lignes on lit : *Magnum mare vocatur Occeanum*. Deux autres lignes coupent le centre du cercle du Nord au Sud et, selon les idées des anciens, indiquent le Tanaïs comme limite entre l'Asie et l'Europe. Deux autres lignes, de l'Ouest à l'Est, rejoignant celles dont nous venons de parler, indiquent la Méditerranée et séparent l'Europe de l'Afrique. En 1836, Mone (voir ce nom, *Dictionn.*, t. IX, col. 1730-1731) a donné une reproduction en noir de ce monument et il s'est borné à parler de la section renfermant l'Europe; Santarem a complété sa notice.

Le cartographe connaissait la mer Noire puisqu'on lit ces mots : *Meotide palus, sinus maris;* il en savait plus que d'autres qui ont dressé des cartes plusieurs siècles après lui. Mone dit que le dessinateur n'a point indiqué la Méditerranée, que cependant il a connue, mais Santarem fait remarquer que la mer en question est représentée par deux lignes placées de l'Ouest à l'Est, et séparant l'Europe de l'Afrique, bien que le nom de cette mer ne se lise point sur la carte. Mone conjecture que cette carte fut dressée en Allemagne, parce que l'Europe se compose seulement 1° de la Grèce, de l'Italie et de l'Allemagne *(Alamannia);* on trouve ensuite : 2° *Dacia* (le Danemark); 3° *Gothia* (la Suède); 4° *Germania* (l'Allemagne centrale); 5° *Saxonia* (l'ancienne Saxe jusqu'à l'Elbe); 6° *Fresia* (les Pays-Bas).

En ce qui regarde l'Asie, au sud de cette partie du monde, on lit du côté du Tanaïs : *Meotide palus, sinus maris;* ensuite *Cilia* (Cilicie), *India* (Inde). Au nord de ce mot, est placé le mot *Paradisus* (le paradis terrestre) et à l'Est de celui-ci : *Amazones* (le pays des Amazones).

Le midi et l'orient de la carte sont remplis par les noms des tribus juives. A l'Ouest, on lit *Golgotha* et *Bethlem*, ensuite on remarque une grande croix, auprès de laquelle on lit : *Herusalem:* à l'est de cette ville le nom de *Galilea* et puis les mots *Asia* et *Egyptus*, ce qui prouve que le dessinateur étendait, d'après la géographie systématique des anciens, l'Asie jusqu'au Nil. Enfin, le dernier nom, placé à l'extrémité la plus orientale de la carte est celui de *Moabite* (la tribu de Moab). Ainsi, les connaissances de ce cartographe sur l'Asie se bornaient à la Palestine d'un côté et, de l'autre, à une partie de l'Inde, où il plaçait le paradis terrestre.

Sur le continent africain, on lit les noms qui indiquent en général les provinces romaines. Ils se rapportent tous à la partie septentrionale du même continent. Ainsi, on lit de l'Ouest à l'Est : *Mauritania, Africa, Carthago* et *Pentapolis*. Ce dernier nom, placé à l'extrémité Est de la carte, mérite un peu plus d'attention puisqu'il s'appliquait à un territoire renfermant plusieurs villes célèbres. En effet, les quatre villes de *Ptolemaïs*, *Arsinoé*, *Berenice* la plus occidentale du pays, et dont la position atteignait la Grande Syrte, enfin le port de Cyrène, appelé *Apollonia*, du nom de l'Apollon Pythien qui était sa principale divinité, formèrent avec la *Cyrene*, le pays qu'on appela *Pentapolis*, car on désignait ainsi le territoire prolongé de la Cyrénaïque proprement dite. Sous les Romains, la dénomination primitive de *Cyrene* prévalut sur celle de *Pentapolis* en usage du temps des Ptolémées.

Le cartographe, en inscrivant ce nom, montre qu'il suivait à cet égard cette dernière dénomination géographique et il a très probablement voulu, par ce seul nom, indiquer les villes célèbres qui se trouvaient renfermées dans le territoire compris sous cette dénomination.

Le seul nom qu'on remarque au midi de la *Pentapolis* est celui d'*Ethiopia*.

Ainsi, cette carte représente encore d'une manière barbare l'Afrique des anciens, se terminant bien en deçà de l'équateur. On remarque en même temps, dans cette mappemonde, toute pauvre qu'elle est de détails géographiques, un mélange de la géographie systématique des anciens et de la géographie sacrée. C'est ainsi qu'on voit à la fois en Afrique et en Europe, et dans certains noms de l'Asie, la géographie grecque ou romaine, et les villes saintes de la Palestine, et le paradis terrestre de la géographie sacrée.

H. Leclercq.

MONIQUE (Sainte). — I. Thagaste. II. La jeunesse de sainte Monique. III. La mère de saint Augustin. IV. Basilique voisine de Sainte-Monique. 1. La basilique. 2. L'atrium. 3. Les inscriptions. V. Le R. P. Delattre.

I. Thagaste. — La ville de Thagaste, située dans la Numidie proconsulaire, porte aujourd'hui le nom de Souk Arrhas. On ne sait rien de l'histoire de Thagaste

avant la domination romaine, mais on a trouvé des inscriptions libyques à Souk Arrhas même et aux environs; il est vrai qu'on ne sait pas toujours leur provenance exacte. Des inscriptions latines, un fragment de sculpture punique, un sarcophage en marbre, des lampes; tout cela nous apprend peu de chose [1]. A l'époque du Haut-Empire, Thagaste est qualifiée *municipium* sur deux inscriptions de l'époque de Septime-Sévère [2] et par saint Augustin [3]. Les citoyens étaient répartis dans des curies [4]. La ville avait eu un évêque chrétien avant Constantin [5]. La ville peu importante, *civitas parva* [6], s'étendait du nord-est au sud-est de la ville actuelle sur les trois mamelons de Si Messaoud, de la commune mixte et de l'hôpital militaire, ainsi qu'aux abords de ces mamelons. La ville avait des thermes, *in balneis* [7]. Ce qui offre pour nous plus d'intérêt, c'est une tuile qui était certaine-

8312. — Tuile trouvée à Souk Arrhas, d'après *Bull. di arch. crist.*, 1879, pl. VIII.

ment placée à l'entrée d'une église. On y lit cette inscription accompagnant une grande croix monogrammatique, avec α et ω : *Beatam Ecclesiam cat(h)olicam, ex of(f)icina Fortunationi* [8] (fig. 8312). Un chapiteau chrétien a été trouvé au sud de la ville [9]. Thagaste eut plusieurs monastères [10].

II. La jeunesse de sainte Monique. — Sur cette inscription, qui décora peut-être le fronton d'un oratoire du IVe siècle, un clair regard d'enfant a pu se poser et lire avec joie ces mots : *Ecclesia catholica.* C'était là qu'elle venait prier avec ses parents, demeurés fidèles à la foi catholique au sein de la tempête soulevée dans toute l'Afrique du Nord par le schisme donatiste. A Thagaste, comme dans la plupart — et on pourrait dire dans presque toutes — des villes de cette province, la population avait pris parti pour ou contre les partisans de Donat et l'usage s'était introduit — nous le retrouverons ailleurs — de placer à l'entrée des édifices religieux une indication qui évitât aux dissidents de s'y introduire. Ce fut dans une famille orthodoxe que naquit, en 332, une petite fille destinée à une grande gloire, sainte Monique. Cette touchante figure que l'Église propose, dans le rôle d'épouse et de mère, à celles qui veulent y sanctifier leur âme, a conquis une sorte d'illustration sur laquelle resplendit tout l'éclat du génie de son fils, la plus haute intelligence qui ait brillé dans l'humanité. Le peu que nous savons de cette femme admirable c'est ce fils qui nous l'a appris dans quelques pages dispersées parmi celles de ses *Confessions;* pages plus instructives dans leur brièveté que les récits délayés et sirupeux abrités sous de prétendues traditions liturgiques dont pas un trait n'est à retenir. Quand une créature humaine a eu le bonheur de rencontrer un biographe de la qualité de saint Augustin, les historiens n'ont pas à en chercher d'autre.

A Monique, son fils devait, après Dieu, la vie naturelle et la lumière surnaturelle; elle lui avait tout donné, son corps et sa foi. Il est permis de regretter l'impuissance de l'histoire devant un passé si lointain qu'il est impossible de le faire revivre. On voudrait retracer l'existence quotidienne de cette famille qui comptait sans doute parmi les plus honorées du municipe de Thagaste; à peine pouvons-nous en dégager quelques traits. Née de parents catholiques, qui ne pouvaient pressentir quel penseur de génie sortirait d'eux, Monique eut l'enfance qu'on imagine au sein d'une famille qui était un des ornements de la communauté catholique. On l'éleva dans la crainte de Dieu, mais le souvenir de sa propre mère fut moins vif sur sa jeune imagination que celui d'une servante qui avait gouverné son enfance. Celle-ci avait élevé son père, un peu à la façon dont les grandes fillettes s'occupent des petits garçons, elle le portait sur ses épaules. Il en gardait un si cher souvenir qu'à son tour il lui avait confié l'éducation de ses enfants, sachant l'honnêteté de ses mœurs et la gravité de sa vieillesse. Elle avait soin des filles et mettait à leur éducation une pointe d'austérité grondeuse, sachant les instruire, et les punir aussi. C'était le modèle de ces « vieilles bonnes » qui ont embelli et servi, déridé un peu parfois, tant de maisons chrétiennes par leur dévouement, leur assiduité, leur expérience et un peu aussi leur envahissante familiarité.

Lorsque les enfants prenaient leur repas à la table de leurs parents, tout allait bien, mais, à d'autres moments, Monique et ses sœurs, fussent-elles dévorées par la soif, n'obtenaient pas la permission de boire, fût-ce un verre d'eau pure. A la place, il leur fallait avaler une leçon de morale : « Vous vous contentez d'eau, leur disait-elle, faute de vin à votre disposition; quand vous serez mariées, ayant la clef de l'office et du cellier, vous laisserez l'eau et vous boirez du vin. » Bon moyen de les y disposer; ce qui arriva. Quand Monique fut jeune fille, ses parents lui confièrent le soin d'aller chercher à la cave le vin du repas. Or, il arrivait qu'après avoir incliné dans le *dolium* le vase qu'elle voulait remplir, elle l'en retirait et, avant de le verser dans le flacon, elle y goûtait du bout des lèvres non par attrait, car elle ressentait plutôt de la répugnance, mais par espièglerie du jeune âge, ravie de braver une défense. Ce qui n'était que gaminerie devint habitude et, d'un simple coup de langue, Monique en vint à vider une coupe. Elle était loin la vieille bonne et ses gronderies! Cependant, un jour, la servante qui accompagnait Monique au cellier se prit de dispute avec elle et lui lança cette apostrophe : Ivrognesse! La jeune fille rougit et se corrigea. Vers 348 ou 349, le municipe de Thagaste se détacha du donatisme et revint en majorité à la foi catholique. C'était un événement important eu égard à l'âge où on mariait les filles. Si elle prenait un mari dans sa

[1] S. Gsell, *Atlas archéologique de l'Algérie*, 1911, feuille 18, p. 27, n. 340. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 5145, 5150. — [3] *Confessiones*, II, 3, 5; IV, 4, 7; VI, 7, 11; *Contra academicos*, II, 2, 3. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 5156. — [5] S. Augustin, *De mendacio*, XIII, 23. — [6] *Analecta bollandiana*, t. VIII, 1889, p. 35. — [7] S. Augustin, *Confessiones*, II, 3-6. — [8] Reboud, dans *Revue africaine*, t. IX, 1869, p. 271; Poulle, dans *Recueil de Constantine*, 1869, p. 711; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1878, p. 20; 1879, p. 55, pl. VIII, fig. 2; S. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, 1901, p. 260, n. 127, — [9] *Recueil de la Société archéologique du département de Constantine*, t. XXXVII, p. 100. — [10] Saint Augustin, *Epist.*, XXIV, 6; LXXXIII (4, 6); *Analecta bollandiana*, t. VIII, 1889, p. 35.

ville natale, le conflit religieux ne viendrait pas jeter le trouble à son foyer.

Lorsque Monique fut nubile, on lui chercha un mari; le choix de ses parents se fixa sur Patricius. Lui aussi était de Thagaste, de bonne famille puisqu'il était *curiale*, mais sans fortune. Saint Augustin a fort peu parlé de Patricius, et le peu qu'il en a dit permet de croire qu'il lui tenait rigueur d'avoir été un mari volage et un maître imprévoyant. De plus, il était païen et affreusement colère. Monique se résigna à tout afin d'obtenir pour ce triste mari la chasteté avec la foi. Jamais de scène à propos de ses maîtresses; pas un mot, pas un geste au cours de ses accès de fureur. L'accès passé, elle expliquait son action, si elle le jugeait à propos. Il ne manquait pas à Thagaste de jeunes mariées dont le visage portait l'empreinte de la brutalité de leurs maris qu'elles déchiraient en paroles. Monique leur reprochait leur acrimonie et y joignait un badinage, car, disait-elle à ses amies, elles avaient dû s'attendre à tout cela depuis qu'elles avaient ouï la lecture de leur contrat de mariage consacrant leur servitude. On s'extasiait qu'elle ne portât point de traces de coups sur son visage, elle surtout, femme de Patricius dont la réputation de brutalité était bien établie; on ne savait même rien de leurs querelles et on la questionnait, à quoi elle répondait comme on vient de dire. Et celles qui prirent exemple sur elle et suivirent ses conseils se félicitèrent d'un meilleur traitement.

Monique, en même temps qu'un mari, eut à subir une belle-mère, païenne elle aussi. Des servantes, mêlées à la vie du ménage, ne manquèrent pas de bavarder et d'exciter la vieille femme contre sa bru. Mais Monique, à force de bons procédés, réussit à gagner la mère de Patricius qui, d'elle-même, se plaignit à son fils de ces mauvaises langues et réclama un châtiment exemplaire. Patricius les fit fouetter et les autres furent averties qu'elles seraient traitées de la même façon si elles venaient lui dire du mal de sa bru. A partir de ce jour, la paix fut faite. On cédait à la vertu de Monique qui, si elle ne pouvait empêcher qu'on dénigrât quelqu'un devant elle, s'interdisait de rien répéter et laissait le silence étouffer la médisance et la calomnie.

Ce fut le 13 novembre 354 que Monique mit au monde son premier enfant, Augustin. Celui-ci eut des frères et des sœurs; c'est à peine s'il en a parlé; quelques mots de Navigius, le seul dont la vie fut quelquefois mêlée à la sienne et qui se sépara le moins possible de Monique. Parmi les filles, une qui se consacra à Dieu dans la vie religieuse après avoir traversé le mariage.

III. La mère de saint Augustin. — C'est désormais le titre inamissible et comme la raison d'être de sainte Monique. Pendant les trente-trois années qu'elle vivra encore, Monique vivra en fonction d'Augustin. Ses autres enfants se laissent à peine entrevoir, quant à Patricius, il finira par s'amender quand l'âge sera venu. Devenu croyant, il ne lui donna plus lieu de pleurer ce qu'elle avait dû supporter pendant qu'il ne l'était pas. Mais combien d'années il fallut attendre ce jour et souffrir en l'attendant. Patricius était loin de voir les choses comme Monique les voyait, et celle-ci, qui savait quelque chose des tentations et des combats qui éprouvent l'adolescence, évita de faire baptiser son fils Augustin, lui réservant le bénéfice d'une amnistie, tardive assurément, mais assurée. Elle ne laissait pas de l'instruire, de lui parler de la vie éternelle, mais elle différait le baptême, résistant à la prière de l'enfant. Un jour qu'une subite oppression d'estomac accompagnée d'une forte fièvre l'avait mis à deux doigts de la mort, Augustin réclama le sacrement, Monique s'empressa jusqu'à l'instant où une amélioration soudaine fit retarder le sacrement « comme si je dusse nécessairement, dit-il, me souiller de nouveau en recouvrant la vie». Sans doute, une rechute après le baptême, rendrait sa responsabilité plus lourde.

Dans cette maison, où, seul, le père était païen, sans que son fils se laissât jamais attirer par le paganisme, la mère désirait passionnément que Dieu fût le vrai père d'Augustin plutôt que Patricius, et Dieu l'aidait à l'emporter sur son mari, à qui, en dépit de sa supériorité morale, elle obéissait, parce qu'en cela elle obéissait à Dieu qui avait prescrit cette subordination.

Mieux eût valu le baptême. « Oui, cela eût mieux valu. Mais ce flot redoutable de tentations qui allait fondre sur Augustin, une fois son enfance achevée, sa mère le voyait d'avance, et elle préféra y exposer le limon de son être, qui pourrait recevoir ensuite sa forme, que l'image sainte elle-même restaurée. » Inscrit à l'Église de Thagaste au nombre des catéchumènes, Augustin assistait souvent à cette partie de la liturgie qui leur était réservée, mais c'était tout. Le nom du Christ demeurait une flamme intérieure, mais une flamme qui allait presque s'éteindre.

Augustin fut envoyé à Madaure (voir ce nom) pour y poursuivre des études qui, désormais, à Thagaste, étaient sans fruit. Patricius, peu fortuné, ne laissait pas d'être ambitieux pour son fils et envisageait déjà les études supérieures à Carthage. Mais ceci était coûteux et, en attendant que son père eût rassemblé l'argent nécessaire, Augustin vécut à Thagaste de façon peu édifiante (369). Ce fut un riche concitoyen, Romanianus, qui rendit possible le voyage et le séjour à Carthage. Là, ce fut une liaison qui devait durer quinze ans et la naissance d'un fils, Adéodat, puis le retour à Thagaste comme professeur. Il était alors manichéen et devait s'attarder neuf longues années dans cette erreur. Un deuil — la mort d'un ami — et Thagaste lui devient odieux; il retourne à Carthage, jusqu'à ce que, en 383, âgé de vingt-neuf ans, il aille s'établir à Rome, y ouvrir une école de rhétorique, et peu après il se rend à Milan, titulaire d'une chaire municipale, rétribuée par la ville (384).

Ces années n'avaient pas été toujours cruelles pour Monique; elle avait obtenu de Patricius qu'il se laissât inscrire au nombre des catéchumènes (vers 370); il reçut le baptême l'année suivante et mourut peu de temps après. On n'a aucun indice que Monique reçut le voile des veuves, peut-être jugea-t-elle que le salut éternel de *son* Augustin l'entraînerait à une vie moins sédentaire que celle de ces pieuses femmes. Pendant le temps qui s'écoula entre les deux séjours à Carthage, Augustin, revenu à Thagaste, vivait avec sa maîtresse dans une maison de Romanianus, mais voyait sa mère chaque jour. Entre eux, point de discussions, point de récriminations, mais l'inaltérable et prenante douceur. Un jour, elle s'illusionne au point qu'un évêque de passage saura l'acculer à l'aveu et au repentir, mais l'heure n'a pas sonné, et elle attendra, confiante dans cette parole qui l'éclaire comme une promesse : « Laisse-le comme il est; prie seulement pour lui le Seigneur. Il découvrira lui-même par ses lectures l'erreur et toute l'impiété de cette doctrine. » Cependant, elle insiste, elle pleure, alors l'évêque, ennuyé, lui dit : « Allons, laisse-moi, il est impossible que périsse le fils de larmes comme les tiennes. »

L'annonce du départ d'Augustin pour Rome bouleversa Monique. Son fils lui échappait, elle le ressaisirait. Elle vint à Carthage, décidée à le retenir en Afrique à tout prix; elle supplia, elle pleura; il accorda, décidé à ne pas tenir. Devant ces cris, ces supplications, il se sentait faible. Il fut entendu qu'il conduirait jusqu'au vaisseau un ami avec lequel il aurait dû partir et qu'il quitterait au moment du départ. « J'ai menti à ma mère, à une pareille mère », disait-il

plus tard. La nuit approchait, les deux amis gagnèrent le port; Monique les suivit; on se promena sur le rivage, mais le vent de haute mer ramenait toutes les embarcations, évidemment tout départ devenait impossible, il faisait nuit noire. Augustin et son ami parlèrent d'aller prendre du repos; Monique, épuisée de fatigue, arracha une dernière promesse de son fils, et consentit à s'arrêter dans une chapelle voisine dédiée à saint Cyprien; elle voulait y prier et y pleurer. « Et que vous demandait-elle, ô mon Dieu! Elle vous conjurait de ne pas permettre ce voyage. Et vous, nous regardant de plus haut et voulant exaucer son unique désir, vous lui refusiez ce qu'elle vous demandait à ce moment, pour lui accorder, en me laissant partir pour l'Italie, où je devais me convertir, ce qui, au fond, était l'unique objet de ses prières quotidiennes. »

Pendant cette nuit le vent tourna; à l'aube on leva l'ancre et Augustin, assis à la poupe, vit peu à peu diminuer et disparaître la petite chapelle où priait et sommeillait Monique. Lorsque le jour brilla, elle en sortit, vit le vaisseau disparu et fut atterrée. Folle de douleur, elle arpentait le rivage, criant et gémissant, redemandant son fils qu'elle accusait de cruauté, de mensonge, jusqu'à ce que, vaincue, impuissante, elle revint à Thagaste.

Elle vivait là, frémissante, devinant les mécomptes du séjour de Rome, résolue à intervenir encore et, en 385, elle s'embarqua pour l'Italie, essuya une tempête, débarqua, gagna Rome, et apprit qu'Augustin se trouvait à Milan. Qu'était celà? Elle y courut.

Dès son arrivée à Milan, Augustin était allé voir l'évêque Ambroise qui l'avait reçu avec les procédés les plus obligeants : gagnant le cœur désemparé et n'essayant pas de confondre, ni même d'entamer cette intelligence entièrement détachée de la foi chrétienne dont il n'attendait rien. Cependant, il se plut à aller, chaque dimanche, écouter les instructions de l'évêque sur l'Écriture sainte; leur forme simple, élégante, lui plaisait sans qu'il songeât à se défier de leur dialectique. Cependant, ces instructions achevèrent en lui un travail commencé, elles ruinèrent le peu qui subsistait dans son esprit de la doctrine manichéenne.

Il n'avait recherché que l'éloquence justement vantée d'Ambroise et celle-ci avait déblayé le sol qu'elle allait devoir ensemencer de doctrine. Cette première confidence qu'il fit à Monique ne l'étonna ni ne la réjouit. Sans s'émouvoir, elle lui répondit qu'elle était assurée en Jésus-Christ qu'avant de sortir de cette vie elle le verrait catholique pratiquant, *me visura esset fidelem catholicum*. Néanmoins, elle redoublait ses prières et ses larmes; elle se mit à suivre assidûment avec son fils les instructions pastorales de l'évêque qu'elle aimait comme un ange de Dieu, car elle savait que c'était lui qui avait conduit Augustin au point où il en était, à ces fluctuations d'incertitude par lesquelles — elle en était persuadée — il passerait de la maladie à la pleine santé. Monique voulut voir l'évêque Ambroise, lui dire sa reconnaissance, son espoir pour ce qu'il avait fait et ce qu'il ferait encore. Elle le chérissait, l'aimait pour tout ce qu'il voyait et entendait de lui, et souvent l'évêque, en apercevant Augustin, ne pouvait se tenir de lui vanter une telle femme, de le féliciter d'avoir une telle mère.

Monique aurait voulu multiplier les occasions de rencontre entre l'évêque et Augustin, qui se faisait scrupule de déranger et d'accaparer un temps précieux. Une foule de gens qu'Ambroise aidait dans leurs embarras lui prenaient tous ses moments, lui laissaient à peine les courts instants nécessaires à ses repas et à ses lectures. Il lisait à voix basse, sa porte ouverte, et plusieurs fois Augustin venu pour l'entretenir se retira sans l'avoir fait. Cette réserve semblait excessive à Monique qui imaginait une question précise à poser : point de départ naturel pour un entretien plus long. Un samedi, jour de jeûne en Afrique, elle se demanda si elle devait suivre l'usage de Thagaste ou celui de Milan et envoya Augustin soumettre le cas de conscience à Ambroise, qui répondit : « Suivez la coutume de l'Église où vous êtes. A Rome, jeûnez comme à Rome; à Milan ne jeûnez pas si on ne jeûne pas à Milan. »

Il ne fallut rien moins que la vénération dont elle entourait l'évêque Ambroise pour lui faire accepter une telle décision. En Afrique, l'usage voulait qu'on fit l'agape au tombeau des martyrs (voir *Dictionn.*, t. I, col. 816-820) et les fidèles y apportaient de la bouillie, du pain et du vin pur. Monique n'y manquait pas et pensa faire de même à Milan; mais le portier du lieu refusa ses dons. Loin de se froisser, de critiquer, elle approuva et loua l'évêque d'avoir interdit ces pratiques, même à ceux qui, comme elle, les observaient avec sobriété, car on la voyait munie d'une petite coupe de vin trempé d'eau allant d'une tombe à l'autre boire une gorgée tiède qu'elle partageait avec les fidèles présents pour satisfaire sa piété et non son plaisir. Désormais, elle distribua ces fruits de la terre aux pauvres.

Monique suivait avec un intérêt passionné l'opération de la grâce dans l'âme d'Augustin, mais elle n'essayait plus, comme à Thagaste, de provoquer une discussion entre son fils et un évêque, parce que peut-être le prestige qu'exerçait saint Ambroise lui faisait comprendre qu'elle n'avait pas à précipiter l'heure marquée par Dieu pour la conversion. Cependant, elle ne renonçait pas à écarter un obstacle contre lequel elle se heurtait depuis près de quinze ans. Malgré la naissance d'un fils, jamais Augustin n'avait régularisé sa situation matrimoniale avec la mère d'Adéodat. Cette femme, dont l'histoire ignorera toujours le nom, devait peut-être à sa condition sociale ou à une tare de jeunesse l'indignité qui lui interdisait de s'asseoir au foyer nuptial. Monique, gardienne des traditions, l'avait toujours considérée comme une étrangère; elle avait refusé de la recevoir avec son fils dans leur maison de Thagaste; maintenant que l'âge faisait sentir plus lourdement le poids d'une liaison, pareille à une entrave, elle ne cédait pas et continuait à réclamer l'expulsion et la disparition de l'intruse qu'elle avait retrouvée à Milan. Mais comment en venir à bout?

Augustin avait un ami, cher entre tous, Alypius, son inséparable, qui ne cessait de le détourner du mariage, lui disant que, s'il s'y décidait, il leur serait impossible de vivre ensemble, comme tous les deux le désiraient depuis longtemps. Alypius vivait dans une rigoureuse continence, avec une austérité qui l'avait guéri pour toujours, croyait-il, du plaisir des sens; cependant, il s'étonnait de voir Augustin tellement accessible à la glu de la volupté, lorsqu'il l'entendait dire qu'il ne pourrait absolument pas vivre sans femme. Alypius en était venu à se demander s'il devait continuer à s'interdire une vie qui exerçait une telle emprise sur Augustin, et Monique insistait pour que la situation fut définitivement réglée. Elle s'était convaincue qu'une fois marié son fils se laisserait baptiser; elle se réjouissait de le voir de jour en jour plus digne du baptême, et priait Dieu de lui montrer en songe ce qui devait arriver, mais ce fut en vain. Elle voyait des images réelles, fantastiques, comme en produit l'effort de l'imagination; elle contait tout cela à son fils, mais sans confiance, y croyant à peine. Elle lui disait qu'elle discernait à une saveur spéciale, inexplicable, indéfinissable, la différence qui existe entre les révélations venues de Dieu et les songes éclos dans sa cervelle. Cependant, elle pressait l'affaire; la jeune fille était demandée, mais il s'en fallait de deux ans qu'elle ne fût nubile. Il fallait attendre.

Mais ce ne fut pas assez, Monique obtint l'éloignement, comme un obstacle à l'union projetée, de la femme qui avait séduit la jeunesse d'Augustin et lui avait donné leur enfant. Celle-ci fit vœu de continence et repartit en Afrique laissant Adéodat au père et à l'aïeule. Dolente figure dont le départ fut un déchirement et à qui succéda bien vite une autre compagne.

Après le départ de sa concubine, l'âme d'Augustin fut brisée, mais ceux qui l'entouraient revinrent à l'espoir de vivre entre eux une existence commune dans la culture des lettres et de la philosophie. Le petit groupe d'Africains grossissait : on retrouvait là Romanianus, que des procès à plaider avaient conduit à Milan, Alypius, Nébridius, une dizaine d'amis en tout, résolus à se tirer de la foule et à vivre en paix. Leur projet était de mettre leurs ressources en commun, de faire une seule famille et de vivre sans souci de l'argent; d'ailleurs la fortune de Romanianus suffirait à tout, répondait de tout. Deux des amis seraient chargés de l'administration temporelle. Tout était prévu et arrangé lorsqu'on songea que plusieurs étaient mariés; d'autres aspiraient à l'être et on se demanda ce que feraient les femmes. Cette simple question dissipa le beau rêve.

Asservi pendant quelques mois à sa nouvelle maîtresse, Augustin sut s'en affranchir et rompit ce lien. Il avait alors près de trente ans et son intelligence allait traverser une magnifique aventure. Il mit la main sur quelques livres platoniciens, traduits du grec en latin par le rhéteur Victorinus, et les dévora plus qu'il ne les lût. Augustin n'en a pas transcrit les titres, mais il semble certain que c'étaient des ouvrages de Plotin et de Porphyre. Ce fut un ravissement. Augustin connut là, pour la première fois de sa vie, « l'enthousiasme religieux, le sentiment intense de la vie spirituelle qui y respire, ce mépris des passions et des convoitises terrestres, dont Plotin faisait une condition nécessaire pour se rapprocher du Dieu ineffable [1]. Enfin, il crut rencontrer dans le néo-platonisme quantité de solutions de détails sur le Verbe divin, l'essence du mal, la vérité créatrice, etc., qui lui parurent lever les difficultés métaphysiques auxquelles il s'était jusqu'alors heurté [2]. »

Après la lecture des ouvrages platoniciens, Augustin se saisit avidement des lettres de saint Paul et vit alors s'évanouir les difficultés où celui-ci lui avait paru autrefois se contredire lui-même et se mettre en désaccord avec la Loi et les prophètes. Il se mit en rapports avec Simplicianus qui devait être le successeur de saint Ambroise, il lui raconta tout le dédale de ses erreurs, lui dit ses récentes lectures et lui raconta la conversion de Victorinus, le rhéteur.

Cependant, son inquiétude allait croissant, il fréquentait l'église autant que le lui permettaient ses occupations. Alypius et les autres l'entouraient; un jour Alypius et Augustin reçurent la visite de Ponticianus, un compatriote et chrétien pratiquant qui mit la conversation sur saint Antoine, le solitaire, dont il leur révéla l'existence. Ensuite la conversation tourna sur les monastères, toutes choses dont Augustin et son ami ne savaient rien, pas même l'existence d'un monastère hors les murs de Milan et l'entretien revint sur Antoine et les vocations suscitées par son exemple. Après de nouveaux combats intérieurs, Augustin dit à Alypius « Et nous autres? Que signifie ce que tu viens d'entendre? Des illettrés se dressent, ils s'emparent du ciel par force, et nous autres, avec toute notre science sans cœur, nous ne faisons que nous vautrer dans la chair et le sang?... » Hors de lui, il se rend dans le petit jardin de leur maison où se produit la scène décisive. Alypius l'y a suivi, ils s'asseyent le plus loin possible de la maison. Augustin gesticulait, faisait semblant de s'arracher les cheveux, se frappait le front, saisissait ses genoux dans l'étau de ses doigts, se répétait intérieurement : « Finissons-en! Finissons-en! » tandis que ses misères lui murmuraient tout bas : « Est-ce que tu nous renvoies? Quoi! dès ce moment nous ne serons plus avec toi pour jamais? et, dès ce moment, ceci et ceci encore ne te sera plus permis, plus jamais? » Et les sens criaient des mots qu'il n'a pas osé ni voulu transcrire. Quelles ordures! Quelles infamies! Il se demandait : « T'imagines-tu que tu pourras vivre sans elles? » Déjà la séduction de la continence opérait en lui, étendant ses pieuses mains, pleines de bons exemples, pour s'emparer de lui. Rougissant, hésitant, il se taisait et Alypius aussi; quand il se leva, seul, il se dirigea vers un figuier, se coucha à son ombre et sanglota, disant : « Et vous, Seigneur, jusques à quand serez-vous irrité? »

Alors une voix de garçon ou de jeune fille, sortie de la maison voisine, chanta et répéta à plusieurs reprises: « Prends, lis! Prends, lis! » Était-ce le refrain d'un jeu? Augustin se leva, retenant ses larmes, songeant que cet ordre divin lui enjoignait de lire du livre de l'Apôtre le premier chapitre qui s'offrirait. C'était l'avertissement adressé jadis à saint Antoine qui s'était converti.

Il revint vers Alypius, prit le livre et lut : « Ne vivez pas dans les festins, dans les excès de vin, ni dans les voluptés impudiques, ni dans les querelles et les jalousies; mais revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ne cherchez pas à contenter la chair dans ses convoitises. » Il n'alla pas plus loin, sentant la joie se répandre dans son cœur et une lumière de sécurité dissiper toutes ses incertitudes. Ayant marqué le passage, il ferma le livre et raconta tout à Alypius. « A l'instant, dit Augustin, nous allons trouver ma mère, nous disons la chose, la voilà en joie. Nous lui racontons comment cela est arrivé, elle exulte, elle triomphe. Et elle bénit ce Dieu qui peut faire bien plus que ce que nous demandons et concevons. Son deuil était changé en joie plus abondante qu'elle n'y avait compté, joie plus chère et plus pure que celle qu'elle attendait d'un prochain mariage et de ses fruits (juillet 386). »

La mère et le fils auraient voulu se recueillir et méditer; force fut au rhéteur de poursuivre son cours d'éloquence; mais sa santé paraissait atteinte, il souffrait d'un mal de poitrine qui semble avoir été une bronchite chronique. Dès que le cours eût pris fin, on se rendit en famille dans une maison de campagne obligeamment offerte par un collègue, Verecundus, grammairien. Monique, son fils et son petit-fils se rendirent à Cassiciacum qu'on peut identifier presque sûrement avec Cassago de Brianza, situé à 33 kilomètres de Milan. Navigius, frère d'Augustin et Alypius, que nous connaissons, s'y trouvaient rassemblés, puis encore deux jeunes élèves, dont l'un était le fils de Romanianus, et deux cousins, Lastidianus et Rusticus. Ce qu'était l'existence dans cette retraite on peut en avoir une idée. Les discussions philosophiques alternaient avec les récréations littéraires et ces esprits aiguisés, qui ne voulaient rien perdre des belles pensées et des phrases élégantes, appelaient parfois un tachygraphe pour assister à leurs réunions et saisir leurs perles au vol. Augustin tint à relire ces entretiens, à les retoucher, à leur donner un tour cicéronien, ce qui forma finalement la matière de trois dialogues, espacés entre le 9 et le 21 novembre 386; ils sont connus sous les titres de *Contra academicos*, de *De vita beata* et *De ordine*. Les *Soliloques* se réfèrent à la même période.

Monique présidait à ces vacances; « elle nous soignait, dit son fils, comme si tous nous eussions été ses

[1] É. Bréhier, *La philosophie de Plotin*, Paris, 1928. — [2] P. de Labriolle, *Augustin d'Hippone*, dans *Dictionn. d'hist. et de géogr.*, t. v, col. 449.

enfants, et elle nous servait comme si chacun de nous eût été son père ». Pour Augustin, elle le quittait le moins possible, en tiers avec Alypius, ils lisaient les psaumes. « Elle montrait sous les traits d'une femme la foi mâle d'un héros, la sérénité de la vieillesse, l'amour d'une mère, la piété d'une chrétienne. » Augustin voulait qu'elle assistât à toutes les conférences qu'il avait avec ses jeunes amis et, comme elle s'excusait, disant qu'on ne vit jamais une femme s'asseoir parmi les hommes. « Quand même cela serait, répondait-il? Est-ce que la philosophie n'est pas l'amour de la vérité? Et vous, ma mère, n'aimez-vous pas la vérité? Dès lors pourquoi n'auriez-vous pas place parmi nous? Vous n'aimeriez la vérité que d'une manière vulgaire, que je devrais encore vous recevoir et vous écouter. Combien plus, puisque vous l'aimez plus que vous ne m'aimez moi-même, et je sais combien vous m'aimez! Rien ne saurait vous détacher de la vérité, ni la crainte, ni la douleur, quelle qu'elle fût, ni même la mort. Et n'est-ce pas là, de l'aveu de tous, le point suprême de la philosophie? Dès lors comment hésiterais-je à me déclarer votre disciple? » Et Monique souriant et rougissant lui répondait qu'il n'avait jamais tant menti que ce jour-là [1].

Dans les entretiens de Cassiciacum, Augustin s'efforçait de mettre en évidence la belle intelligence de Monique; il s'adressait particulièrement à elle. Le 13 novembre 386, on célébra l'anniversaire d'Augustin et, après le repas, on se retira dans la salle de bains où on s'entretint de l'âme. Monique opina que son aliment est de connaître et d'aimer la vérité; puis l'entretien s'anima, et nous le retrouvons dans le *De vita beata*.

Parmi les soins qui incombaient à Augustin se trouvait celui de faire connaître à l'évêque Ambroise sa conversion et son désir de baptême qui eut lieu dans la nuit du 24 au 25 avril 387. Augustin, Alypius et Adéodat furent baptisés par l'archevêque de Milan. Après quelques mois de séjour à Milan, il fut décidé que Monique, son fils, son petit-fils et leur inséparable ami Alypius reprendraient le chemin de l'Afrique et de Thagaste. Peut-être la pensée de former des communautés d'hommes et de vierges en Afrique effleura alors la pensée de Monique au cours de ce voyage qui les conduisit à Rome, puis à Ostie, port d'embarquement.

Un jour que Monique et Augustin étaient seuls, appuyés à une fenêtre, causaient doucement de l'avenir et du mystère de la vie éternelle des saints [2], le cours de l'entretien les amena à dire que la plus grande volupté des sens, dans le plus grand éclat de cette lumière temporelle, est indigne d'être comparée aux délices du ciel. Et, s'élevant toujours, ils parcoururent de degrés en degrés toutes les choses corporelles, jusqu'au ciel, d'où le soleil, la lune et les étoiles luisent sur la terre. Ils parlaient dans un enthousiasme inexprimable, lorsque Monique dit : « Mon fils, pour moi, rien ne me retient plus dans cette vie. Je ne sais ce que j'y ferais encore et pourquoi j'y resterais, ayant enseveli toute espérance du siècle. La seule chose pour laquelle je désirais rester quelque temps sur la terre, c'était de te voir chrétien catholique avant de mourir. Dieu me l'a accordé plus abondamment que je ne le demandais; et, méprisant maintenant toute félicité terrestre, te voilà son serviteur. Qu'ai-je à faire ici-bas? »

Cinq jours après, elle fut prise de fièvre et se coucha. Un jour, elle perdit connaissance et, quand elle revint à elle, voyant Augustin et Navigius autour de son lit, elle dit, comme au sortir d'un rêve : « Où étais-je? » Elle ajouta : « C'est ici que vous ensevelirez votre mère. » Augustin retenait ses larmes, Navigius laissa entendre qu'il eût été plus heureux pour elle de mourir dans sa patrie que sur une terre étrangère, Monique se tourna vers Augustin : « Écoute donc ce qu'il dit »; puis s'adressant aux deux : « Enterrez ce corps à quelque endroit que ce soit : que ce soin ne vous trouble pas; je ne demande qu'une chose, c'est que partout où vous serez, vous vous souveniez de moi à l'autel du Seigneur. »

Elle se tut, le mal empira. Et Augustin se souvint du soin qu'elle avait apporté à se préparer une tombe à côté de Patricius, voulant qu'on pût dire qu'une même pierre recouvrait ceux dont le bonheur avait été complet en cette vie. Cependant, depuis qu'elle se trouvait à Ostie on l'avait entendu dire à ceux qui l'interrogeaient si elle ne craignait pas de laisser son corps si loin de sa patrie : « Rien n'est loin de Dieu, et il n'est pas à craindre qu'il ne me reconnaisse pas à la fin des siècles en quelque endroit du monde qu'il me ressuscite. »

Après neuf jours de maladie, elle mourut à Ostie (novembre 387), dans la cinquante-sixième année de son âge; Augustin lui ferma les yeux et, par un pénible effort, il se retint de pleurer; mais le jeune Adéodat jetait des cris, sanglotait; ils le contraignirent à se taire. Alors chacun se redit ce qu'il savait à sa louange. Augustin rappela qu'elle répondait à ses soins par des caresses, l'appelait « mon petit enfant », assurait qu'il n'avait jamais prononcé une parole dure ou injurieuse pour elle. Quand Adéodat fut calmé, Alypius entonna un psaume et tous répondaient : *Misericordiam et justitiam Domini cantabo*. Cependant les amis, les curieux envahissaient la maison, Augustin se retira dans sa chambre avec quelques proches et parla avec tant de convenance qu'ils jugèrent qu'il ne souffrait pas.

Après l'enterrement, qu'il suivit sans verser une larme, Augustin se rendit aux bains espérant quelque soulagement, mais ce fut le sommeil qui le lui apporta. Alors, il revécut le passé, ses moindres incidents, sa dévotion envers Dieu, sa complaisance pour chacun et les larmes vinrent enfin.

Note. — Pour l'intelligence topographique de cet article on pourra se reporter utilement au *Dictionn.*, t. II, au mot CARTHAGE. Les deux cartes, col. 2191, fig. 2109 et col. 2227, fig. 2113 avec la mention de Sainte-Monique, dont il est question col. 2231 et la fig. 2130.

En ce qui concerne la position de *Cassiciacum*, il fut un temps où ces questions se résolvaient par l'esthétique; il existe une lettre de Manzoni à Poujoulat, dans laquelle le romancier italien se prononce pour Casciago, à cause du paysage. En 1913, L. Bertrand, p. 253 sq. disait qu'on ne savait rien sur le site de Cassiciacum; en 1922, dans *Autour de saint Augustin*, p. 37, *Cassiciacum a-t-il disparu?* il se prononçait contre Casciago près de Varese qui est à 65 kilom. de Milan et en faveur de Cassago de Brianza, près de Côme, à 33 kilom. de Milan. M. P. de Labriolle, dans *Dictionn. d'hist. et de géogr. ecclés.*, t. v, col. 450, tient également pour Cassago de Brianza. Voir aussi F. van den Koornhuyse, *A Cassiciacum*, dans *Miscellanea augustiniana*, 1930, p. 83-95.

IV. BASILIQUE VOISINE DE SAINTE-MONIQUE. — Dans les premières années du XXe siècle, on entreprit la construction d'un tramway allant du Kram à la Marsa, à travers Carthage (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2226-2229). Au delà de l'ancienne enceinte, entre la station de Sainte-Monique et celle de La Briqueterie, il fallut procéder à un remblai assez considérable et on eut recours d'une part aux ruines de Carthage

[1] *De ordine*, l. I, c. XI, n. 32, 33. — [2] Cet entretien a fait l'objet d'un tableau célèbre de Ary Scheffer, tableau qui fut acheté par l'État, en 1859, au prix de 20 000 francs. Cf. *Gazette des beaux-arts*, t. I, 1589, p. 64,

et d'autre part aux pentes de Sidi-bou-Saïd, celle-ci une argile rouge, celle-là couleur de cendre. En creusant les fondations de la pile sud du pont sous lequel passe le chemin de la chapelle de Sainte-Monique, on découvrit, du côté qui regarde la mer, une citerne large de 2 m. 50, aux murs épais de 0 m. 40 et remplie d'ossements humains sur une couche de terre noirâtre.

Si, de ce point, on se dirige vers la chapelle de Sainte-Monique, on traverse un terrain sablonneux et rougeâtre qui ne paraît renfermer aucune ruine. Mais après avoir dépassé le chemin de Sidi-bou-Saïd, parallèle à la voie du tramway, en s'écartant à gauche d'une vingtaine de pas, on voit le sol changer d'aspect. De sablonneux et de rougeâtre il devient gris et couvert de débris. La végétation naturelle de l'été y est elle-même différente. Tandis qu'à droite le champ est rempli de chardons, cette plante se montre plus rare à gauche, pour bientôt disparaître complètement. Cette partie du plateau de Sainte-Monique précède immédiatement le premier ravin de Sidi-bou-Saïd. C'est là qu'une série de sondages, opérés en 1915, fit découvrir une des principales basiliques de Carthage.

1° *La basilique*. — Cette église, qui n'avait laissé aucune trace extérieurement, a été profondément ruinée. Malgré une construction militaire arabe, turque ou espagnole, malgré une série de silos, malgré le séjour des Arabes sur cet emplacement, séjour révélé par des poteries, des lampes, des carreaux en faïence émaillée, le P. A.-L. Delattre put reconnaître le plan de ce vaste édifice chrétien. C'était une basilique de forme bien africaine : un rectangle terminé par une abside. Celle-ci mesure 9 m. 58 de largeur et 9 m. 74 de profondeur. La basilique n'a pas moins de sept nefs et sa largeur totale est de 35 m. 55. La nef centrale mesure 11 m. 35 d'axe en axe des colonnes. Les premières fouilles ne donnèrent pas la longueur totale, mais à 80 m. 35 on trouva les traces d'un mur près de l'arête du plateau, du côté de la mer. Il devenait évident que l'église était précédée d'un *atrium*. Quant à la longueur, elle fut déterminée un peu plus tard à 71 m. 34.

Les deux grands murs longitudinaux sont unis à l'intérieur, sans demi-piliers correspondant aux rangées transversales des colonnes; ils sont également unis à l'extérieur sans contreforts. Le mur latéral sud est construit en maçonnerie avec chaînes de pierre de taille à assises disposées en harpes. Ce mur se dirige exactement vers Korbous, les *Aquæ Carpitanæ*. L'autre mur longitudinal suit, à quelques mètres, l'arête du plateau du côté du ravin.

L'entrée de la basilique dominait la mer. On a de là une vue splendide qui s'étend sur le golfe, vers le cap Bon et la pleine mer. Dans les fouilles, on a découvert beaucoup de tronçons de colonnes de divers modules, les uns lisses, les autres à cannelures concaves soit droites, soit obliques, empruntées à des monuments plus anciens. Quelques-uns sont de beau marbre. Les nombreux chapiteaux, bases et portions de pilastres ont une provenance semblable. Les chapiteaux offrent surtout des exemplaires du style corinthien plus ou moins compliqué, plus ou moins simplifié.

L'édifice était couvert d'un plafond à caissons ou d'une charpente visible. Ce que nous avons dit des murs latéraux ne permet pas de supposer des voûtes ou des arcades. On a constaté l'emplacement de plusieurs portes.

Tout l'espace existant entre la façade qui regarde la mer et l'arête du plateau était occupé par une sorte d'*atrium* ou de cour rectangulaire dont nous parlerons plus loin.

A l'autre extrémité de la basilique, le *presbyterium*, construit dans le prolongement de la grande nef, mérite d'attirer l'attention. Conformément à la règle indiquée par S. Gsell, son plan est formé de deux murs parallèles engendrant un hémicycle. A l'entrée, deux bases semblent indiquer qu'il était précédé de deux colonnes formant trois baies, une baie large entre deux étroites. Cette sorte d'*iconostase* devait se terminer à la partie supérieure par des architraves ou des arcades, ce que paraît confirmer une saillie, visible de chaque côté, à la naissance des murs parallèles ou, si l'on veut, aux deux extrémités de l'abside en fer à cheval. Les fouilles ont exhumé en cet endroit des

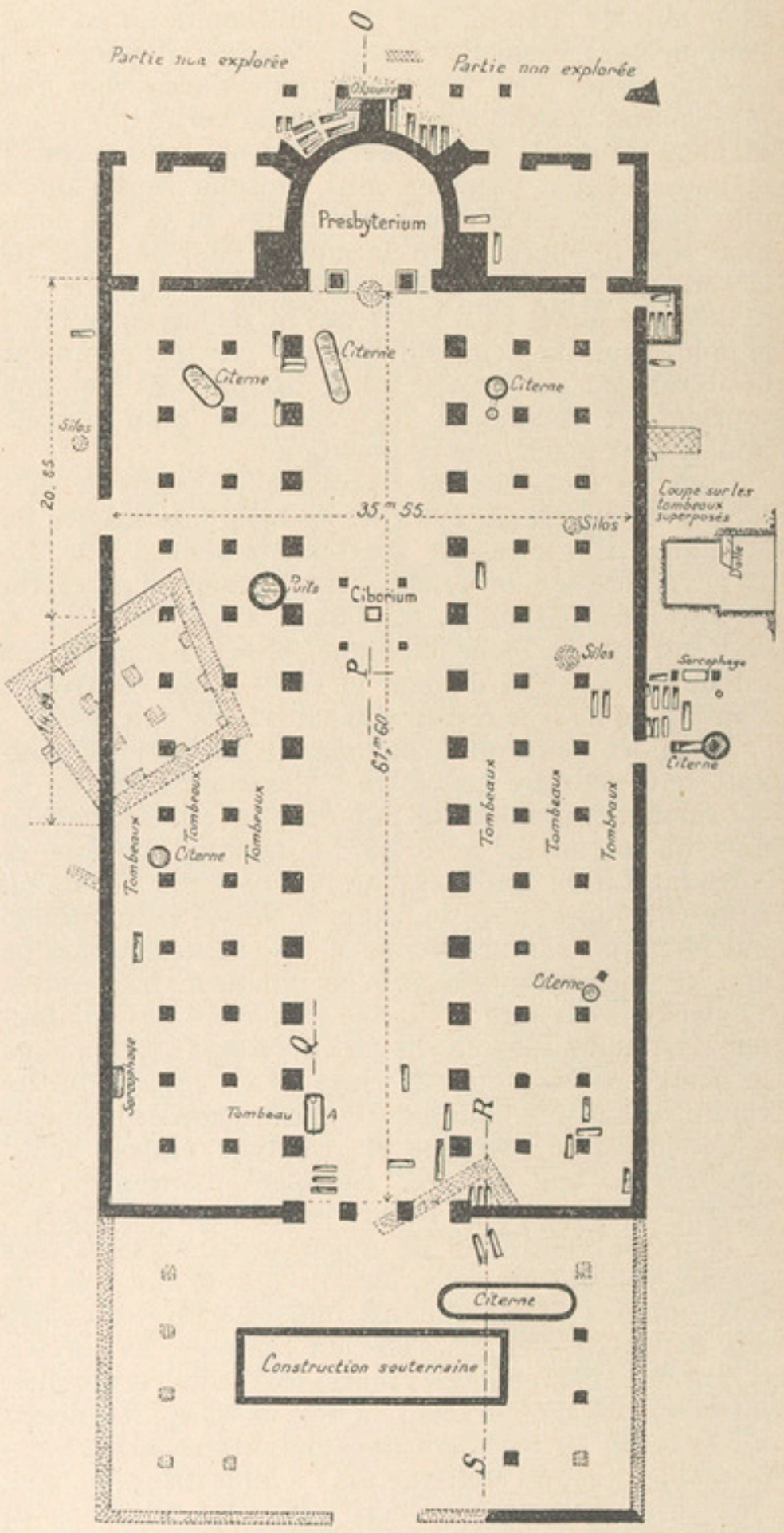

8313. — Plan de la basilique voisine de Sainte-Monique, d'après *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1917, p. 508, fig. 1.

montants ou des supports, en beau marbre blanc, munis au centre de leur face supérieure d'une mortaise carrée et, sur une de leurs faces latérales, d'une rainure verticale. Ce sont les restes de cancels très soignés.

Le *presbyterium* était sans doute couvert par une voûte fort élevée, car on remarque à l'extérieur de l'abside cinq gros contreforts. Cette partie de la basilique, réservée au clergé, paraît avoir été la principale; son sol était plus élevé que celui de la grande nef. Elle était remplie de sépultures dont le nombre n'est pas moindre à l'extérieur. Ce sont partout des tombes pressées les unes contre les autres. A droite et à gauche,

existent des salles ayant sans doute servi de sacristies : *prothesis* et *diaconicon*.

Au milieu de la grande nef, les fouilles ont mis à jour les quatre bases du *ciborium* qui abritait l'autel, mais l'autel lui-même n'a laissé aucune trace. On sait d'ailleurs qu'en Afrique les autels étaient parfois de bois. L'espace occupé par ce *ciborium* a été exploré à fond. On n'a découvert ni caveau, ni coffret à reliques; mais seulement bon nombre de débris de cancels ajourés.

Dans la basilique du terrain de Mcidfa (voir ce nom), il existait une confession sous l'autel; mais on trouve un puits non loin du *ciborium*. A Mcidfa, le puits est carré et profond, il était rempli d'ossements et au-dessous des corps, dans l'eau, on a rencontré des épitaphes chrétiennes qui peuvent compter au nombre des plus anciennes de Carthage. Ici, le puits est circulaire (diamètre intérieur, 1 m. 80), et l'eau se rencontre à la profondeur de 5 mètres. Il est construit en belle maçonnerie, avec couronnes de pierres de taille régulièrement espacées. L'existence d'un puits situé à peu

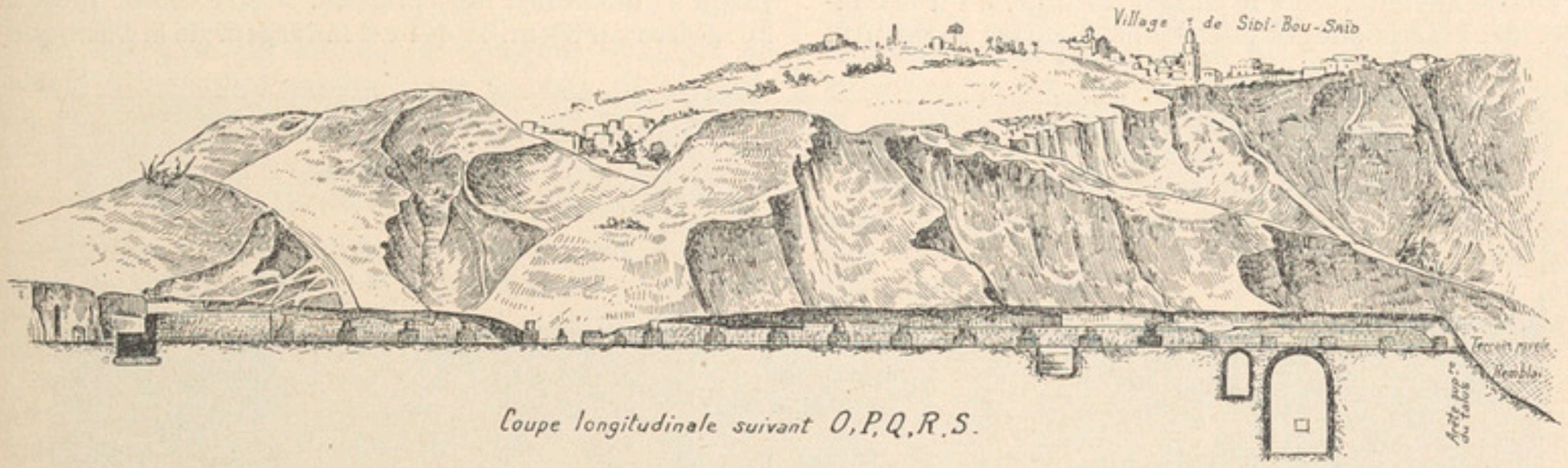

8314. — Coupe longitudinale de la basilique suivant O, P, Q, R, S. *Ibid.*, 1917, p. 512, fig. 3.

près à la même place dans deux basiliques, dont le plan d'ailleurs est presque identique, semble se rapporter à l'usage des agapes funéraires (voir *Dictionn.*, t. I, col. 811, fig. 174) (fig. 8313).

La basilique voisine de Sainte-Monique, comme celle de Mcidfa, comme celle de Damous-el-Karita (voir ce nom) était une basilique cémétériale. Aussi est-elle remplie de tombes. Elle paraît même avoir été construite sur un cimetière chrétien plus ancien : le mur latéral nord-est passe sur des sarcophages laissés en place. Dans l'intérieur de l'édifice, les sépultures ne sont pas disposées d'après un ordre régulier; elles sont tantôt isolées, tantôt serrées les unes contre les autres, tantôt superposées.

Beaucoup de morts ont été déposés dans de simples fosses garnies au fond d'une rangée de pierres plates et couvertes de même. Toutes ne sont pas orientées de la même façon. Généralement, elles sont placées dans le sens de la longueur ou de la largeur des nefs, surtout contre les piliers. Elles ont d'ordinaire juste la dimension du cadavre qui y a été déposé. Certaines fosses étaient maçonnées et revêtues intérieurement d'un enduit.

Des citernes, plus anciennes que la basilique, paraissent avoir été utilisées comme caveaux funéraires. Une d'entre elles, dont la voûte était défoncée, renfermait un énorme dé de pierre, sorte de piédestal. Trop lourd pour en être facilement extrait, il avait été dressé à l'une des extrémités de la citerne (fig. 8315). L'espace libre jusqu'à l'autre extrémité fut partagé en deux par une cloison verticale et, de chaque côté de la murette, trois corps furent déposés l'un au-dessus de l'autre. Les parois de la citerne conservent les rainures destinées à retenir les dalles qui recouvraient les six corps.

Plusieurs fragments de sarcophages à personnages

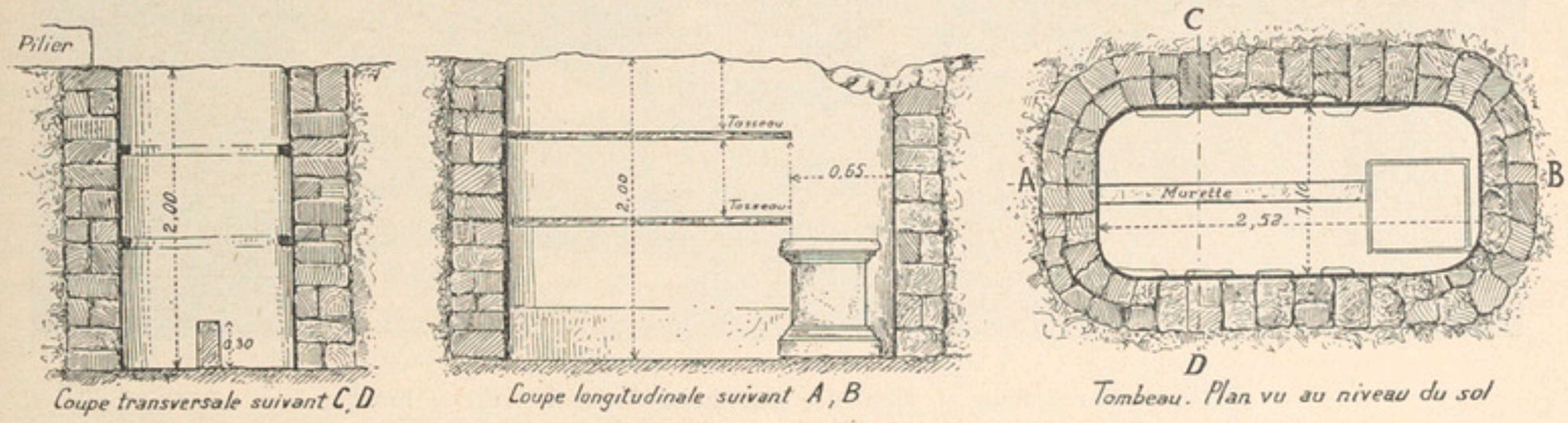

8315. — Caveau funéraire dans une citerne. *Ibid.*, 1917, p. 513, fig. 4.

ont été rencontrés, l'un d'eux semble appartenir à la représentation des Quatre Saisons; la plupart des autres débris de cuves funéraires n'offrent que des strigiles comme ornementation. Un sarcophage de pierre, décoré de strigiles, a été découvert dans la nef sud, adossé au mur latéral. Il porte l'épitaphe suivante :

IRENEVS
FIDELIS
IN PACE
VIX....

Hauteur des lettres, 0 m. 05. Ce sarcophage est en calcaire *(saoûan)*. D'autres étaient en marbre ou en travertin *(kadel)*. Les tombes ne renferment aucun objet [1].

[1] Par exception, une tombe ouverte en dehors de la basilique renfermait vingt-six monnaies de bronze et une d'argent. Les pièces de bronze forment un mélange de petites monnaies romaines et vandales variant de 11 à 17 millimètres de diamètre. Une seule plus grande (24 millimètres) est une monnaie autonome de Carthage. La pièce d'argent est une petite monnaie du roi Gunthamond (484-496). Cf. Sabatier, *Monnaies byzantines*, t. I, p. 217, n. 5.

A l'angle nord intérieur de la basilique, l'extrémité du mur latéral est percée d'une baie, large de 0 m. 80, donnant accès dans une chambre sépulcrale où l'on voit quatre auges en maçonnerie, bien conservées. Là nous avons recueilli un fragment d'inscription grecque, gravée sur une tablette de marbre épaisse de 0 m. 022 :

.....ΔΙΑΙΧΚΑΙ
.....Υ ΗΜΩΝ
.....ΟΥ.....

Hauteur des lettres, 0 m. 035.

Du même côté, vers le milieu du mur, on a découvert deux sarcophages encadrant d'autres sépultures

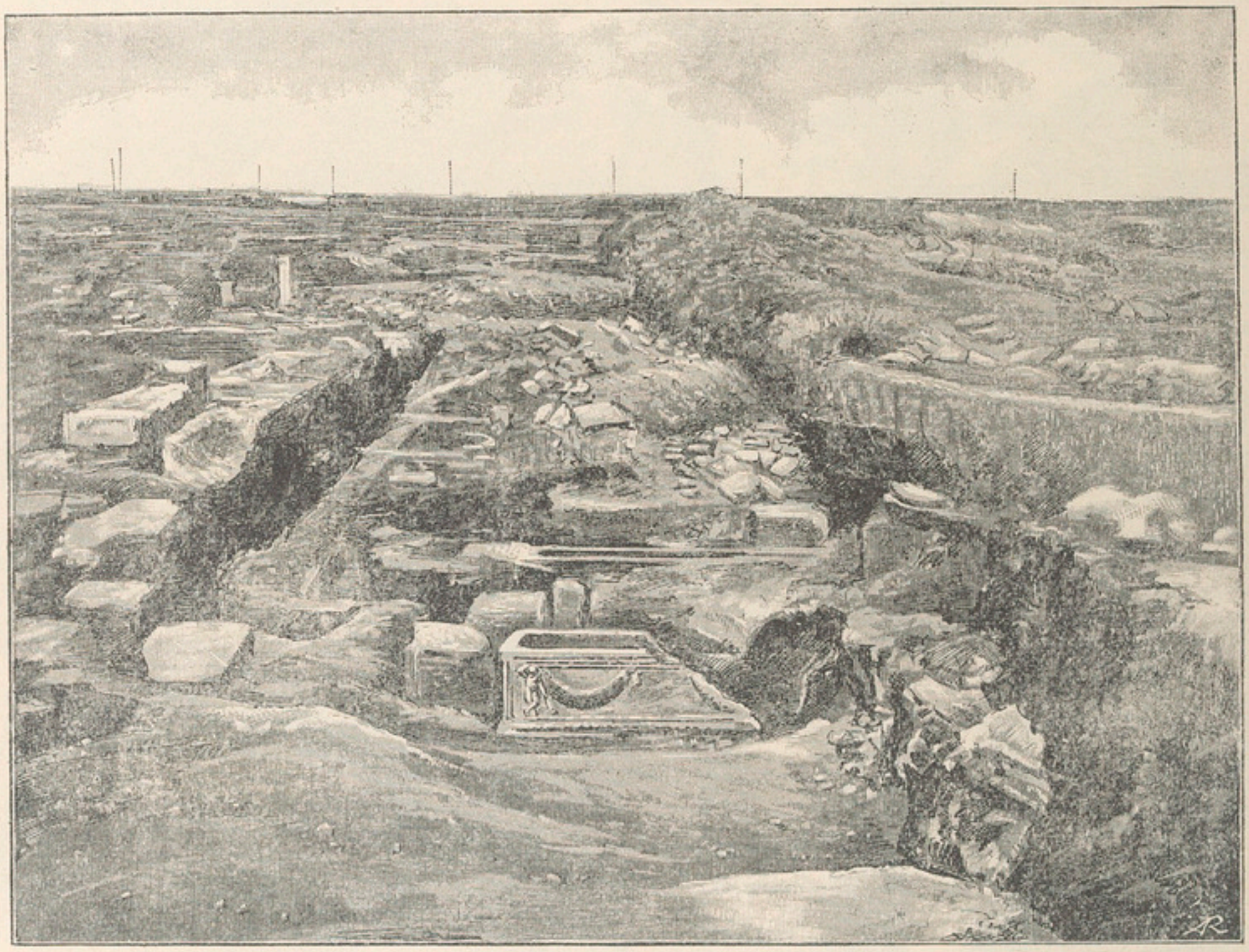

8316. — Sarcophage et sépulture dans la basilique de Sainte-Monique, d'après *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1917, p. 515, fig. 5.

en pleine terre. Un de ces sarcophages est une simple cuve monolithe. L'autre a sa face ornée d'un cartouche à queues d'aronde, en relief. De chaque côté était sculptée une guirlande et un génie funéraire portant une torche renversée. Près de la moitié de cette partie sculptée a disparu (fig. 8316).

Des constructions étrangères à la basilique se sont élevées sur son emplacement. Le sol est percé de nombreux *silos* dans lesquels on rencontre beaucoup de poteries arabes à décors variés. Cette céramique offre parfois des sujets animés, tels que biche et poisson. Deux disques de bronze de 0 m. 06 de diamètre, munis d'un appendice de suspension, ont été recueillis dans cette partie de la basilique. Ils présentent chacun une face complètement couverte d'ornements; dans les deux ce sont des fleurons en émail blanc, époque du Moyen Age.

Le P. Delattre a émis l'opinion que cette basilique était une des églises de Carthage dédiée à saint Cyprien, probablement, disait-il, celle dont parle Procope et dans laquelle se rendit Bélisaire le lendemain de la surprise de Carthage qui était le jour de la fête de l'illustre évêque martyr. Elle était située, nous dit Procope, *en avant de la ville près de la mer*. Nous savons que les Vandales s'en étaient emparés et les noms vandales tels que (*C*)ALIMER, CVDILV, AEQITZA rencontrés parmi les épitaphes semblent venir à l'appui de cette opinion. Nous croyons que jusqu'ici elle n'a pas été démontrée.

2° *L'atrium*. — La basilique était précédée d'un *atrium* ou cour rectangulaire s'étendant vers la mer, jusqu'à la limite du plateau. Cette cour mesure 20 mètres sur 35 m. 55 qui est la largeur de la basilique.

Cette partie, quoique plus saccagée, a été complètement déblayée et on a pu reconnaître qu'elle était entourée d'un portique. On y a découvert une citerne longue et étroite (8 m. 75 × 1 m. 75).

A côté de cette citerne et placée symétriquement au centre de la cour, on a rencontré une grande salle souterraine longue de 18 mètres, large de 4 m. 25, et profonde de 5 mètres sans compter le rayon de la voûte qui la recouvrait. Malgré les centaines de mètres cubes de terre qu'il fallait remuer, on a entrepris ce travail considérable. Il paraissait intéressant d'explorer complètement cette construction qui ne doit pas avoir été une dépendance de la citerne, car on y a reconnu des traces de peinture murale. La voûte, en plein cintre, a disparu sur toute sa longueur. Mais, à son extrémité nord, sur la partie arrondie du mur droit, des amorces en subsistent. Au bas de cette paroi, à 1 m. 60 du sol, on a constaté l'existence d'une niche carrée de 0 m. 70 de côté. Trois arcs, dont il ne reste que des amorces couronnaient cette construction. Ils sont équidistants.

L'arc du milieu correspondait exactement au grand axe de la basilique.

A travers la terre et parmi les nombreux débris qui remplissaient cette vaste salle, on a rencontré des tronçons de colonnes, des chapiteaux, des corniches brisées, des lamelles de marbre découpées, des morceaux de cancels, des bas-reliefs de sarcophages, des couvercles, un fragment de lampe chrétienne, plusieurs lampes à long bec en terre verdâtre qui paraissent d'époque arabe, des boulets de pierre, un coutelas à lame de fer longue de 0 m. 20, enfin trois boucles de bronze dont une à fleur de lis et une autre en forme de croix.

En outre de ces objets, on recueillit quantité de débris d'épitaphes comme dans le reste de la basilique. Voici une épitaphe entière :

DYNAMIVS FIDE
LIS IN PACE

Une plaque de *saouân*, brisée à gauche (haut. 0 m. 275 sur 0 m. 165 larg.) porte le mot MECOPH, nom d'un mois égyptien, *mesori;* au revers, plusieurs lettres appartenant à trois lignes latines mutilées.

Sur la tranche d'un bloc de marbre (0 m. 10 haut. × 0 m. 30 larg.) on distingue ces deux lignes incomplètes à droite et à gauche :

///////AVT MORE INFELIS AVT QVES///////
///////DS GVBEAT INBIDERE NOLI /////////

Enfin, un fragment de brique romaine porte une estampille facile à reconstituer : *Ex f(iglinis) Ocean(is) op(us) doliar(e) Caes(aris) n(ostri) quas cu(rant) Op(pius) Proculus et Op(pius) Justus P. V.*

A l'extrémité sud, dans la partie supérieure de la paroi, on reconnaît très nettement les traces d'une baie large de 0 m. 80 qui a été murée, ce qui semble indiquer une crypte. Cette conclusion s'impose d'autant plus qu'à côté se trouve, comme nous l'avons dit, une véritable citerne longue et étroite. Si l'on compare l'enduit de ces deux excavations, le doute ne paraît pas possible. Matériaux et mode de construction sont complètement différents.

Après avoir exploré entièrement la crypte débarrassée de la terre qu'elle contenait, on a constaté au fond, à 0 m. 20 de la paroi *sud* et à 0 m. 30 de la paroi *ouest*, quatre tuiles d'argile rouge à rebords, juxtaposées et fixées dans le mortier, qui formaient ensemble une longueur de 1 m. 98 sur une largeur de 0 m. 36. On eût dit qu'elles fermaient un tombeau. Mais il n'en était rien. Elles étaient simplement plaquées sur le mortier.

De tout ce qui précède il ressort que, si cette construction a été distraite de sa destination primitive, elle n'a pu servir de citerne. Tout au plus pourrait-on y reconnaître une sorte de magasin à céréales, magasin de provisions pour le secours des pauvres.

Le déblaiement complet a ramené au jour encore quelques inscriptions chrétiennes.

Avec une des dernières pelletées de terre est sortie une petite tablette de marbre, haute de 0 m. 13 et large de 0 m. 15 portant le nom de Cyprien; haut. des lettres, 0 m. 02 :

CYPRIANV
inn OCENTE
*in pa*CAE

En dehors de l'atrium, les fouilles ont été poursuivies à l'extérieur de la basilique, surtout dans l'espace qui la sépare du ravin.

Là encore, le long du mur latéral, le sol est rempli de tombeaux très rapprochés les uns des autres. La plupart sont parallèles au mur. Il y en a qui lui sont perpendiculaires. Les fosses sont d'ordinaire plus grandes que celles de l'atrium et mieux soignées. Plusieurs sont revêtues d'un enduit. Il y en avait quelques-unes à double étage.

A signaler aussi deux sarcophages et des fragments de sarcophages à personnages.

3° *Les inscriptions* — La basilique, explorée jusqu'au sol naturel, a livré un nombre considérable d'épitaphes. Il s'en trouvait dans l'abside, le long des murs latéraux et autour des nombreux piliers des différentes nefs. Quelques dalles funéraires ont été retrouvées intactes, d'autres ont pu être reconstituées en entier; quant aux débris épigraphiques dépareillés et dont on ne peut rien tirer, ils se comptent par milliers (en 1920, on dénombrait 9 400 fragments).

L'intérêt du produit des fouilles réside donc surtout dans les inscriptions. Par leur forme et par la dimension des lettres, certaines paraissent remonter à une très haute antiquité.

Un fragment porte le symbole très ancien de l'ancre (voir ce mot), il peut appartenir au IIIe siècle :

VIVAS////////
PASTOR//////
FELIX/////////

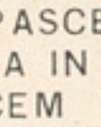

Un autre fragment porte ce texte qu'on souhaiterait être entier :

/////R/////////
CONSCR///////
IN PACE/////////
FE//////////////

Sur un fragment on a lu le mot MARTYR.

Voici quelques épitaphes entières :

1. Sur une tablette de marbre (0 m. 105 × 0 m. 17), haut. des lettres, 0 m. 017 :

VINCET DE
VS IN PA
CE

2. Sur une tablette de marbre (0 m. 22 × 0 m. 25), haut. des lettres, 0 m. 05 :

PASCENT
EA IN PA
CEM VIXI*t*
ANNIS LX

3. Sur un marbre trapézoïdal (0 m. 43 × 0 m. 11), haut. des lettres, 0 m. 03 :

MAIOR IN PACE ☧
FIDELIS VIXIT AN·XXV

4. Sur une dalle de *saouân* (0 m. 45 × 1 m. 15), haut. des lettres, 0 m. 065 :

DOMINICA FIDELIS IN PACE VIXIT
AN XXXV·

5. Dalle de marbre (0 m. 34 × 0 m. 57), haut. des lettres, 0 m. 045 :

ANTIOCVS
FIDELIS
IN PACE
XIT AN III

6. Sur une dalle de *saouân*, haut. des lettres, 0 m. 06 :

EVQVITIVS FIDe
LIS IN PACE

7. Sur une dalle de *saouân* (0 m. 70×0 m. 40), haut. des lettres, 0 m. 05 :

COVVLDONIAFI
DELIS IN ☧ VIXIT AN
NOS XXXX

8. Sur une dalle de *saouân* (0 m. 48×0 m. 41), haut. des lettres, 0 m. 055 :

BENEDICTA FI
DELIS IN PACE VI
XIT AN XXXV

Certaines inscriptions, fait remarquer le P. Delattre, paraissent avoir été gravées sans connaissance exacte de la valeur des caractères.

9. Sur un bloc de marbre (0 m. 63×0 m. 24), haut. des lettres, 0 m. 055 et 0 m. 05 :

AEQITZA F*id*ELIS IN PA*ce*
EXSILA RAIA FIDELIS EN PACE *(sic)*
EXSIIZIOSVS EIDELIS III PAOE *(sic)*
BIXIANIS

10. Sur une dalle de marbre (0 m. 69×0 m. 33), haut. des lettres, 0 m. 05 :

FORTVNATA FIDELIS
IN PACE VIXIT AN LXDPXV KALNOB

11. Sur une dalle de marbre carrée (0 m. 44), haut. des lettres, 0 m. 055 :

RVSTICA
FID · IN PC
VX · AN · XXXV
DEP · PRID ·
ID · MAIAS

12. Sur une dalle (0 m. 63×0 m. 38), haut. des lettres, 0 m. 07 :

DP SIKAL NOVEMBRES
DE OGRATIAS FID IN PA
CE VIXIT AN · LXXX

Au revers on lit, haut. des lettres, 0 m. 055 :

CYPRIANA FIDELIS IN *pace*

13. Sur une dalle de marbre (0 m. 67×0 m. 33), haut. des lettres, 0 m. 045 :

VIOLA FIDELIS IN PACE
FELICITAS FIDELIS VI
XIT IN PACE ANNOS XL
DEPOSITA XS KADIANARAS

lign. 4 : *Ka(len)d(as ja)n(u)ar(i)as.*

Au revers, autre épitaphe, haut. des lettres, 0 m. 035 :

+ VICTORIA FIDELIS IN PC VIXIT
ANS LXXX DP · VID SEPTEMBRES ☧
IND CII

14. Sur une dalle de marbre (0 m. 30×0 m. 32), haut. des lettres, 0 m. 035 :

+ BICTORINIAF
IDELIS IN PA
CE BIXI ANN
OS XL DE POS
ITA SEXTV IDV
S IANVARIAS I
NDITIONE TER
TIA +

15. Sur une grande dalle (0 m. 56×0 m. 59), une liste de noms, haut. des lettres, 0 m. 08 :

MARIA VPC
MAIA
DATIBA
PROEICIVS

16. Dans l'étude que nous avons consacrée au mot Locus (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1934-1943) nous avons dit que l'emploi de ce mot était rare à Carthage dans le style funéraire. En voici un exemple (0 m. 55 × 0 m. 74), haut. des lettres, 0 m. 075 et 0 m. 45 :

BONIFATIVS FIDE*lis in pace*
LOCVS BIATOR*is*
GEMINIA FIDELIS IN PACE VI*xit annos.*

17. Autre formule rare à Carthage : *Hic iacet.* (0 m. 44×0 m. 60), haut. des lettres, 0 m. 08 :

HIC IACET IN////////
☧ QVI VIXIT*annos*

18. Marbre brisé à droite (0 m. 28×0 m. 49), haut. des lettres, 0 m. 035 :

PAVLVS AVRIFES

au revers : DEVSDEDIT

19. Dalle de *saouân* (19 morceaux), haut. des lettres, 0 m. 075 et 0 m. 045 :

PAVLVS AVRIFES FI *delis in pace*
FELICISSIMA FIDELIS *in pace vixit annos*
FEBR IND · XIIII
*p*AVLVS INNC INP
I

L'orfèvre Paulus fut suivi par sa femme Felicissime et leur fils Paulus *innocens;* c'est pour cette raison qu'on enleva la première inscription qui fut remplacée par celle qu'on vient de lire.

20. Épitaphe en vers latins commémorant une jeune fille (1 m. 51×0 m. 42); dalle brisée en douze morceaux qui se rejoignent exactement et permettent de reconstituer le texte en entier, sauf deux lettres. Le texte comporte treize lignes, aucune n'occupe toute la longueur de la dalle; la plus longue s'arrête à 0 m. 36 de l'extrémité du marbre, ce qui forme une très grande marge. En dehors de la première ligne qui est restée inachevée, sans doute intentionnellement, et de la dernière, qui indique la déposition, les autres sont autant de vers latins formant cinq distiques et un hexamètre :

+ IN HOC TVMVLO IACENS
QVISQVIS ADES LECTOR CAVSAM QVI NOSCERE BENIS
FVNDE PRECOR LACRIMAS NON MINOR HIC DOLOR EST
HIC IACET EXANIMIS MAGNVS DECOR ILLA PARENTVM
QVAM MORS INMERITAM · INP*ia* SORTE TVLIT
INCASSVM NIL SAEVA IVBANS QVAM PERDERE DVXIT
INSONTEM ANIMAM · DVM SINE SORDE TRAIT
SED HANC DIRA DOLVM RAPIENS COMMVNE PARENTVM.
TRADIDIT ET MISERIS · TRISTIA CORDA DEDIT
NAM VIVIT HAEC MORIENS AETERNA IN LVCE MANEBIT
REDEMTA ET MAGNO · PERMANET AELISIO
VIS QVI NOS LINQVENS SVPLETIS MENSIBVS ANNOS
IN PACE DEPOSITA PRIDIE KALENDAS APRILES IND XII.

Un bon nombre d'inscriptions sont gravées au revers de sculptures, fragments de pilastres, de corniches, de frises ou de plinthes, de soffites et autres. Beaucoup de plaques portent une épitaphe chrétienne sur chaque face. Comme emblème on a rencontré une fois l'ancre, la colombe, la croix latine, la croix monogrammatique

du type appelé constantinien, l'orante, le calice, la croix gammée.

21. Les inscriptions chrétiennes à Carthage sont presque toujours des fragments et ne sont jamais datées. Celle que nous allons transcrire porte une dalle consulaire et, à ce titre, elle est particulièrement précieuse malgré sa mutilation.

Le texte est gravé sur une dalle de *saouân*, épaisse

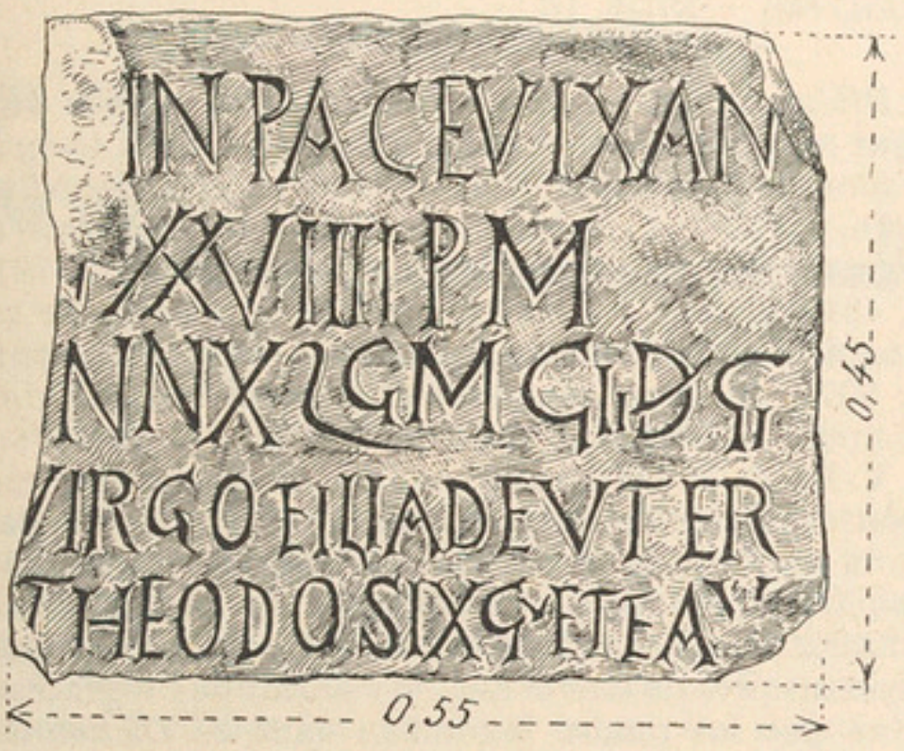

8317. — Inscription de Carthage, d'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1917, p. 519.

de 0 m. 04, brisée à droite et à gauche, haute de 0 m. 465 sur 0 m. 55.

Voici la transcription du texte (fig. 8317) :

.....]*in pace vix. an* [n.....
in pace vix. an]*n xxxviiij. p m*].....
in pace vix. an]*nn. xlς mς d ςi* [
.....] *virgo filia Deuter i* [.....
cons. d. n.] *Theodosi xς. et Fau* [sti v c

tionnés sont l'empereur Théodose II et son collègue Anicius Acilius Glabrio Faustus, consulat qui nous reporte à l'année 438. Les Vandales, à cette époque, avaient envahi l'Afrique, mais n'étaient pas encore établis à Carthage dont ils ne s'emparèrent que l'année suivante. Ainsi on peut dire avec certitude que l'importante basilique voisine de Sainte-Monique recevait encore des inhumations avant l'occupation vandale.

22. Une inscription bilingue a été trouvée dans une tranchée pratiquée le long du mur latéral sud de la basilique :

ΕΝΘΑΔΕΚΙΤΕ ΧΡΙCΚΩΝ ιος
ΔΟΥΛΟC ΘΕΟΥ Ο ΤΟΠΟ ΡΦΥ
ΡΙΟΥ ΚΑΝΩΘΗΝΟΥ ΟΝΚΕΒΟCΡΗΝ
ΟΥ
⊕ VICTORIA FIDELES IN PACe

haut. des lettres, 0 m. 055; diamètre du cercle enfermant la croix, 0 m. 145. Entre les branches de la croix sont disposées trois lettres grecques.

Le revers de la plaque, où le nom du défunt est inscrit en latin, vient confirmer la lecture ΧΡΙCΚΩΝΙΟC.

CRE *s c o* NIVS FI
DEL *is in* PACE

haut. des lettres, 0 m. 07. Voici la transcription des deux textes :

'Ενθάδε κῖτε Χ ρ ι σ κ ώ ν[ιος]
δοῦλος θεοῦ. 'Ο τόπο[ς Πο]ρφυ-'
ρίου Κανωθηνοῦ <ον> κὲ Βοσρηνοῦ *Victoria fideles in pac*[*e*]

Au revers : *Cre*[*sco*]*nius fidel*[*is in*] *pace*

Sur le mot ΤΟΠΟC ayant le sens de LOCVS, voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1934-1943.

8318. — Tombe en mosaïque, d'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1920, p. 196.

haut. des lettres aux trois premières lignes, 0 m. 07; aux deux dernières, 0 m. 055.

A la troisième ligne, D est traversé par une barre oblique.

Les trois premières lignes offraient chacune le nom d'un défunt; ces noms ont été enlevés par des cassures. Ce qui subsiste ne nous fait connaître que des chiffres d'années. Encore les chiffres manquent-ils à la première ligne. A la seconde, les années sont indiquées approximativement : *...ann(os) xxxviiij p(lus) m(inus);* à la troisième, au contraire, l'âge est inscrit avec la plus scrupuleuse exactitude : *...ann(os)xlvi, m(enses) VIII, d(ies) VII.* A la quatrième ligne, était mentionnée une religieuse : *virgo, filia Deuter*[*i*]. La cinquième ligne renfermait la date. Les consuls men-

Porphyrios était citoyen de Canatha et de Bostra (voir ce nom) dont les territoires étaient relativement voisins. Porphyrios, originaire de cette partie de la Syrie, était donc venu s'établir à Carthage.

On a trouvé les titres *episcopus*, *presbyter*.

Parmi les professions nous avons cité un *aurifex*, « orfèvre »; on rencontre aussi un *nauclerius*, « batelier », un charpentier avec l'herminette.

Sur une portion de corniche on a lu ces lettres $\overline{\text{RGV}}$ qui signifient peut-être : *regio quinta*.

Il va sans dire que la formule *fidelis in pace* revient constamment, et orthographiée de toutes façons : FIDEIIS, EIDLIS, HDELIS, une fois même en grec : ΦΙΔΕΛΙC ΙΝ ΠΑΚΕ ΒΙΖΙΤ. Même pour une formule tellement courante, on relève les pires fantaisies ortho-

graphiques qu'il semble superflu d'énumérer une fois de plus.

Les noms propres sont en majorité chrétiens, mais le passé national survit avec cette épitaphe chrétienne :

23. ANNI B*al fide*
LIS *in pace*

et d'autres se lisent pour la première fois : AFRODITE, ARILV, ASELLA, AVREA, CALIOPE, CAMPESSA, CVFILIAS, ELPIZIA, EVQVITIVS, EVTROPIVS, IOBINVS, IRENEVS, ISCANTIA, ISTHENVS, NEPOTIA, NILVS, PREIETTICIA, PONPONIANVS, PROFICIVS, QVINTILIANA, QVODIVBET, ROMANA, VASILA, VOLITANVS, etc.

Nous ajouterons encore quelques textes d'inscriptions, et d'abord celle-ci :

24. Dalle de marbre (0 m. 58 × 1 m. 11), brisée aux deux extrémités, haut. des lettres, 0 m. 05 :

GENES PRESBITER · IN P *ace*
VIXIT·ANNIS·LXXX.

Cette dalle fermait en partie un sarcophage placé perpendiculairement à l'extérieur du mur sud de la

8319. — Sarcophage à la sortie du puits funéraire. Au premier plan le R. P. Delattre, d'après une photographie.

basilique. La face de la cuve de marbre est ornée de strigiles et de torsades. Au revers de l'inscription, la dalle porte un grand cartouche en relief à queues d'aronde. Une seconde dalle, au nom de SEIRENVS, complétait le couvercle du sarcophage, arrondi même extérieurement à ses deux extrémités. Nous avons déjà rencontré le nom Genès (voir *Dictionn.*, t. VI, à ce nom), mais ici la pierre n'est peut-être pas entière et il faudrait lire ce complément : *Théogenès*.

25. Une tombe en mosaïque (1 m. 85 × 0 m. 65), haut. des lettres, 0 m. 09 (fig. 8318). Cubes blancs sur fond bleuâtre ou noir.

Quelques autres inscriptions sur lesquelles nous signalons des symboles tels que : deux colombes affrontées une branche au bec; un âne galopant à gauche.

26. Dalle de marbre (0 m. 425 × 1 m. 34) haut. des lettres, 0 m. 03 à la première ligne, 0 m. 045 aux deux dernières

+ BICTORIA BIRGO INNOCENS IN PACE VISSIT
[ANNIS XI DP XII KL MAIAS
HONORATVS SINPLES DVLCIOR PARENTIBVS ET
[FRATRIBVS ET GRATVS
AMICIS IN REQVIE ET PACE VIXIT ANNIS XII DP
[III NONAS FEBRVARIAS
MELLOSVS INNOCENS IN PACE VIXIT ANNIS IIII
[DP IDVS
MARTIAS · INDE III

Bibliographie. — A.-L. Delattre, *Une grande basilique près de Sainte-Monique à Carthage*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1916, p. 150-164; A. Héron de Villefosse, *Deux inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage*, dans *ibid.*, 1916, p. 431-437; A.-L. Delattre, *Une grande basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage*, dans *ibid.*, 1917, p. 507-533; le même, *La basilique voisine de Sainte-Monique à Carthage*, dans *ibid.*, 1920, p. 191-198.

V. Le R. P. Delattre. — Le jour même où je commençais la notice qui précède, je recevais la nouvelle de la mort du pieux et savant religieux, à qui j'ai le devoir de rendre un témoignage de reconnaissante admiration pour l'aide qu'il n'a cessé de me prodiguer pendant près de trente ans. Il y aurait de l'ingratitude à ne pas lui rendre hommage dans ce *Dictionnaire* auquel il portait un intérêt tellement désintéressé qu'il voulait bien m'approuver de citer et de transcrire ses notices, ce que je viens de faire, une fois de plus, au sujet de la basilique voisine de Sainte-Monique.

Alfred-Louis Delattre était né à Deville, dans la banlieue de Rouen, le 26 juin 1850; très jeune, il entra dans la Société des missionnaires d'Afrique, vint en Algérie en 1872, fut ordonné prêtre en 1873 et envoyé à Tunis par le cardinal Lavigerie. Les fouilles qu'il entreprit sur le sol de l'antique Carthage, les découvertes qu'elles amenèrent pour l'histoire des civilisations punique, romaine et chrétienne, consacrèrent de bonne heure la réputation du P. Delattre. Il portait sa science, sa réputation et les honneurs qu'il ne pouvait éviter avec une modestie qui eût paru excessive si elle n'avait été vraiment chrétienne. Sa famille religieuse aura à cœur de faire connaître le détail de cette belle et sainte vie et de publier la bibliographie de ses nombreux travaux. Ici, il n'est question que de rendre témoignage de la reconnaissance due à un maître qui permettait qu'on lui donnât le nom d'ami. Le P. Delattre est mort le 12 janvier 1932 [1].

H. Leclercq.

MONITION. — Yves de Chartres fait allusion à un canon d'un concile tenu à Orléans d'après lequel, à la suite du sermon prêché à la messe, le prêtre de paroisse doit avertir l'assistance de prier Dieu pour diverses nécessités : pour le roi, pour les évêques, les curés, la paix, les malades et les défunts. A chacune de ces catégories, le peuple récite en silence l'oraison dominicale, pendant que le prêtre récite, en silence aussi, les prières qui doivent accompagner ces *monitiones*. Après le sermon, le prêtre porte à la connaissance des fidèles, ce qui doit se faire dans le courant de la semaine. C'est ainsi qu'on entend saint Augustin recommander de ne pas oublier qu'on célèbre le lendemain l'anniversaire de la consécration de l'évêque Aurélius dans la basilique de Fausta.

H. Leclercq.

MONKWEARMOUTH. — Monkwearmouth et Jarrow sont inséparables (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2163-2164). C'est saint Benoît Biscop (voir *Dictionn.*, t. II, col. 3261) qui en fut le fondateur et pre-

[1] Cf. Kirsch, dans *Rivista di archeologia cristiana*, 1932, p. 159-162.

mier abbé vers 675, avec l'aide du roi Egfrid (670-685). Jarrow-sur-la-Tyne et Wearmouth à l'embouchure du Wear étaient peu éloignés l'un de l'autre; aujourd'hui Monkwearmouth est rattaché à Sunderland par un pont jeté sur le Wear; c'est un port actif. Au centre se trouve encore l'emplacement de l'église Saint-Pierre, qui offre un curieux exemple du caractère anormal de l'architecture saxonne. Au témoignage de

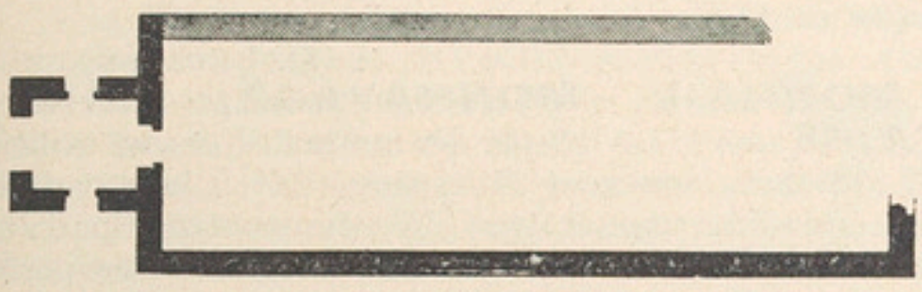

8320. — Plan de Saint-Pierre de Monkwearmouth, d'après G. Baldwin Brown, *The arts of early England*, t. II, p. 141, fig. 78.

Bède le Vénérable, l'église fut construite en pierre suivant l'usage romain que Benoît Biscop avait vu et admiré au cours de ses nombreux voyages et qu'il préférait avec raison à la construction celtique en bois; mais, pour cela, il lui fallut ramener de France des maçons. L'édifice fut construit en un an, et on n'en conserve que la façade et le vestibule (fig. 8320).

La nef mesure 65 pieds de long sur 19 de large. Le

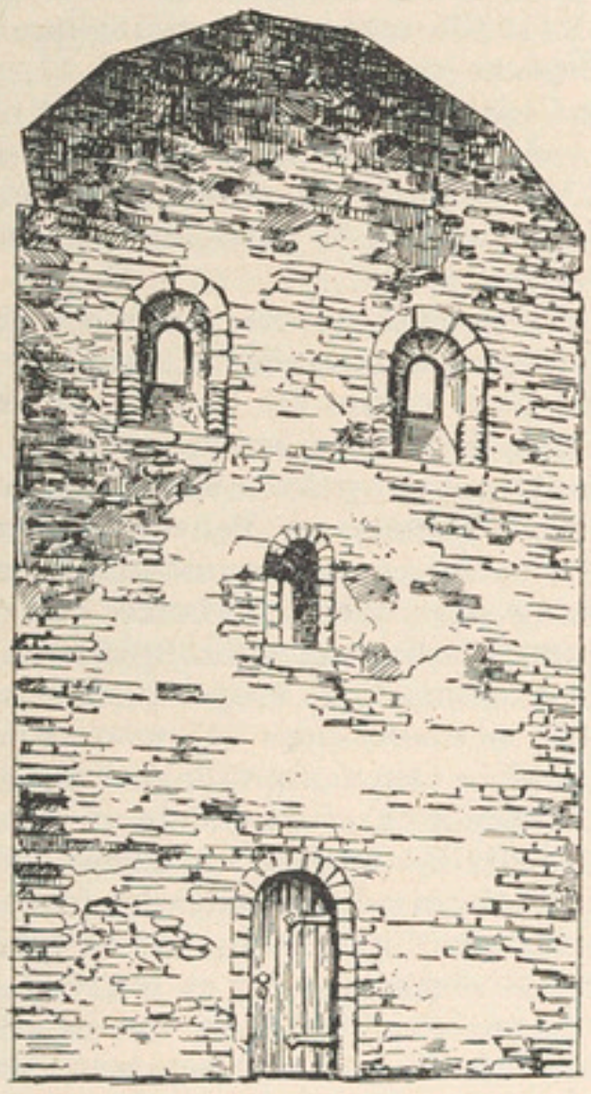

8321. — Mur ouest de la nef, *op. cit.*, t. II, p. 147, fig. 83.

mur ouest de la nef est primitif et a 2 pieds d'épaisseur. Le mur sud a été rebâti et le mur du Nord remplacé par une arcade donnant accès dans l'aile, mais son angle ouest est encore visible de l'extérieur. La technique est très grossière, les angles sont marqués par des pierres taillées avec plus de soin et assemblées de même, mais il n'est pas tout à fait exact d'écrire que Saint-Pierre de Monkwearmouth nous offre le plus ancien exemple, en Angleterre, du type de construction appelé *long-and-short*.

La tour est la partie la plus intéressante. A l'étage inférieur une porte romane donne accès dans le porche qui mesure à l'intérieur 8 pieds du Nord au Sud et 9 pieds 5 pouces d'Est à Ouest. Ce porche est voûté et percé de quatre portes qui ont chacune 2 pieds 6 pouces de large (Nord et Sud), tandis que la porte de l'Est est plus petite. C'est la porte de l'Ouest qui est la plus large, elle mesure 4 pieds 10 pouces et n'a jamais reçu les battants d'une porte de bois. Sa construction a été très soignée et c'était évidemment l'entrée d'honneur de l'édifice. On peut s'en rendre compte par les dessins que nous donnons (fig. 8322).

Les jambages de la porte se composent de deux pierres mises debout, dont la tranche supérieure porte une pierre de même épaisseur posée à plat. Sur la sur-

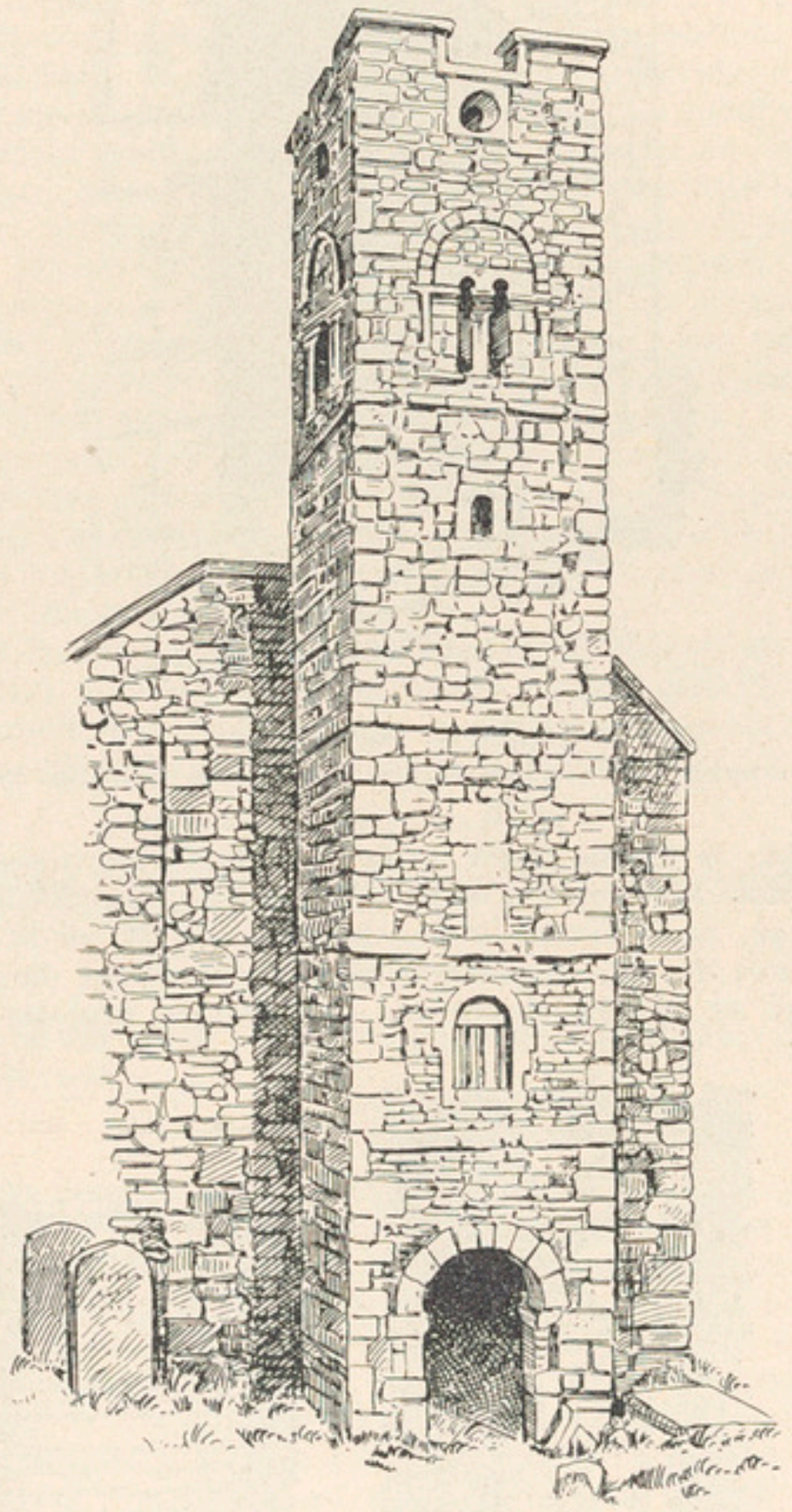

8322. — Tour ouest, avant la dernière restauration, d'après G. Baldwin Brown, *op. cit.*, t. II, p. 142, fig. 79.

face ainsi formée, on a sculpté de chaque côté deux serpents entrelacés et, sur la plinthe, deux cigognes dont les becs sont également entrelacés (fig. 8323). Par-dessus deux colonnettes entièrement moulurées dans le sens horizontal (fig. 8324) et d'un travail beaucoup plus soigné que ce qu'on rencontre généralement dans les balustres et colonnettes d'art saxon. Ces deux colonnettes supportent une imposte massive de 11 pouces de hauteur et moulurée sur toutes ses faces. L'arc qui surmonte se compose de neuf pierres soigneusement taillées et donnant l'épaisseur de l'arche. A la hauteur de 13 pieds 3 pouces au-dessus du sol, la face du porche est ornée de panneaux encadrés et portant des quadrupèdes et une figure humaine.

Au niveau de l'étage se trouve une large fenêtre qui éclaire la chambre ménagée au-dessus de la porte d'entrée. La date à laquelle a été ménagée cette fenêtre est problématique. De cette chambre on a accès à la

nef de l'église, mais cet accès a été modernisé. Sur la face extérieure nord de la tour, on voit l'emplacement d'une porte carrée aujourd'hui murée et qui donnerait entrée dans la chambre de la tour; il ne paraît pas que cette porte fasse partie de la construction primitive.

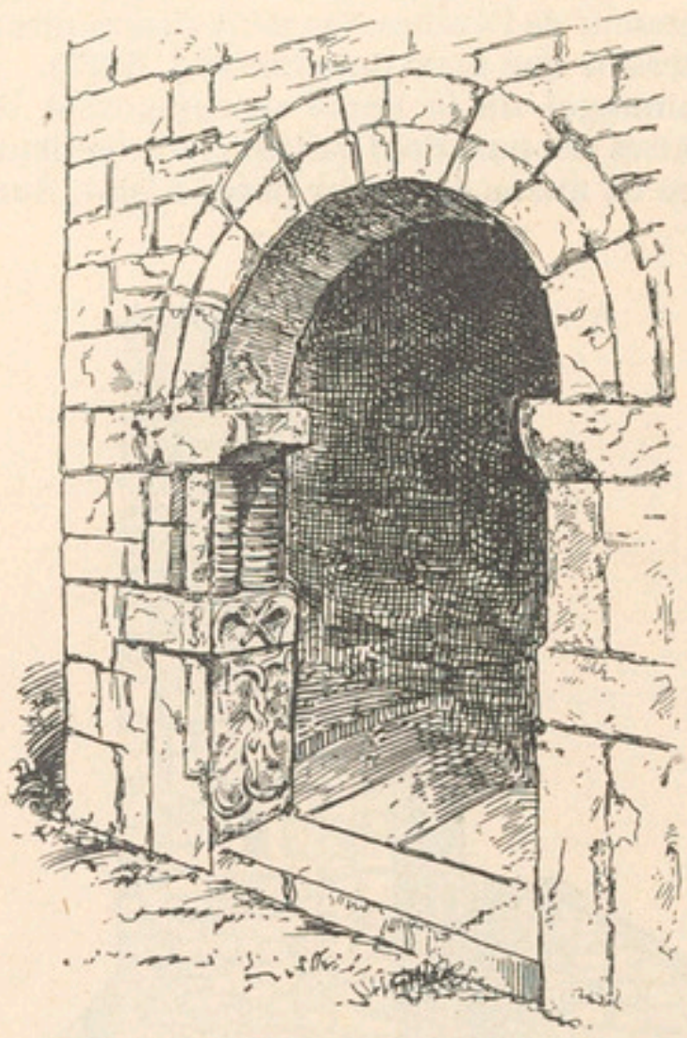

8323. — Porte ouest,
d'après Baldwin Brown, *op. cit.*, t. II, p. 143, fig. 80.

Sur la façade ouest de la tour, après un nouveau cordon de pierre qui marque, semble-t-il, un troisième étage, nous avons, à une hauteur de 21 pieds au-dessus du sol, cinq larges pierres encastrées dans le mur, et la plus élevée des cinq semble projeter un

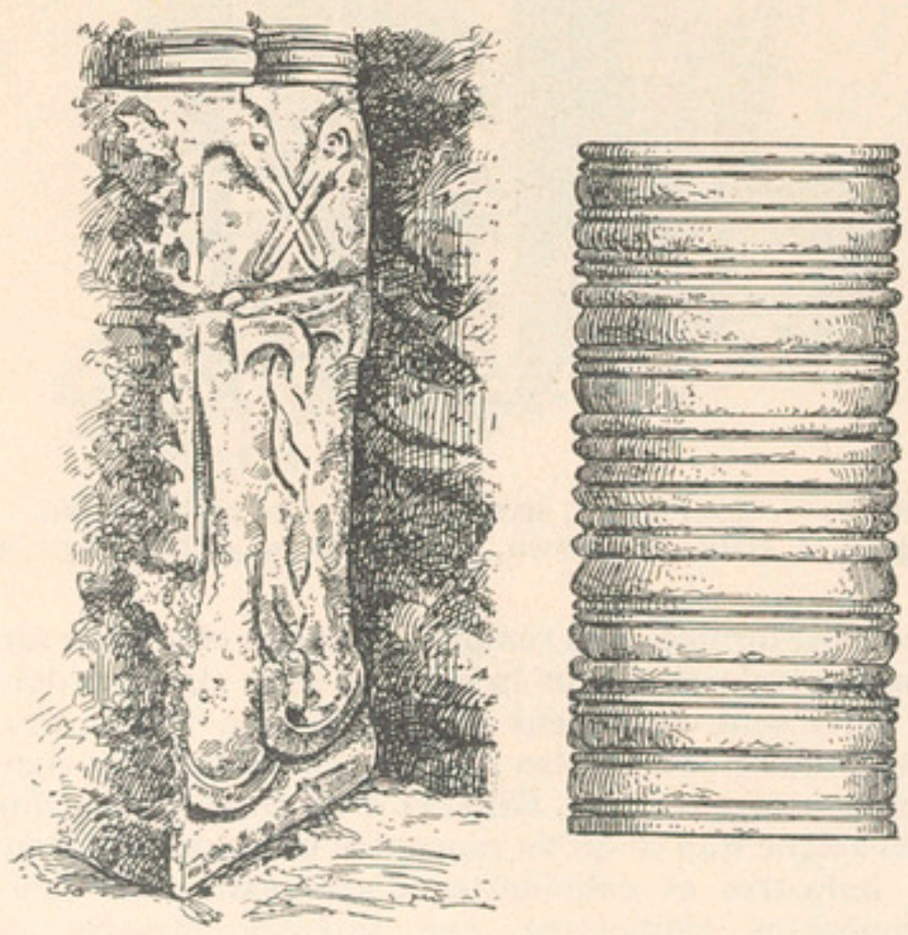

8324. — Détails de la porte ouest, *ibid.*, p. 144-145, fig. 81-82.

disque horizontal, tandis que la suivante montre quelque chose qu'on pourrait prendre pour un visage humain dont on voit encore le lobe de l'oreille gauche. Les deux pierres au-dessus et la cinquième, qui a été certainement renouvelée à une époque moderne, nous montrent clairement qu'il se trouvait là une statue en haut-relief de 6 pieds de haut environ.

Tout ce qui surmonte cette partie du porche est de date postérieure, comme il est facile de s'en rendre compte par l'examen de la construction. En effet, cette addition faite à la tour aveugle deux fenêtres ménagées primitivement dans le mur ouest de la nef. Ces fenêtres sont encore visibles de l'intérieur (fig. 8321). Elles sont prises de l'intérieur. La baie est de 1 pied 8 pouces.

La partie supérieure de la tour peut avoir été construite en 1675.

H. Leclercq.

MONNAIE, MONNAYAGE, MONÉTAIRE. — I. De l'étude des monnaies et son utilité. II. Officines, marques et espèces. III. Classification des émissions monétaires. IV. Le contrôle par les monnaies. V. Les monnaies constantiniennes au point de vue religieux. VI. Du culte solaire au culte chrétien. VII. Les monnaies de Maximin Daïa et de Julien. VIII. Épigraphie. IX. Les monnaies dans la Loi salique. X. Les monnaies dans la Loi ripuaire. XI. Sou d'or et sou d'argent. XII. Système monétaire des Francs. XIII. Monnaies d'or pseudo-impériales. XIV. Monnaies d'or royales. XV. L'atelier du palais. XVI. Monnaies d'or des Églises : 1. Le privilège monétaire de Corbie. 2. Liste sommaire des Églises épiscopales citées sur les monnaies. 3. Liste des divers basiliques et monastères cités sur les monnaies. XVII. Monnaies d'or des monétaires. XVIII. Le chrisme et la croix. XIX. Autres symboles. XX. Monnaies d'argent et de bronze. XXI. Période carolingienne. XXII. Classement chronologique des types. XXIII. Espèces monétaires. XXIV. Les poids et mesures de Charlemagne. XXV. Le droit de monnaie. XXVI. Les ateliers monétaires. XXVII. Un monétaire franc. XXVIII. Pièce de monnaie dans la bouche. XXIX. Incrustations de monnaies. XXX. Essai de coin monétaire.

I. De l'étude des monnaies et son utilité. — La Bruyère, après avoir raillé la *curiosité*, qui « n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est rare, unique, pour ce qu'on a et ce que les autres n'ont point » met en scène le curieux de médailles, Diognète : « Pensez-vous, dit-il, qu'il cherche à s'instruire par les médailles, et qu'il les regarde comme des preuves parlantes de certains faits et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire? rien moins. Vous croyez peut-être que toute la peine qu'il se donne pour recouvrer *une tête* vient du plaisir qu'il se fait de ne voir pas une suite d'empereurs interrompue? c'est encore moins. Diognète sait, d'une médaille, le *frust*, le *feloux* et la *fleur de coin*, il a une tablette dont toutes les places sont garnies, à l'exception d'une seule : ce vide lui blesse la vue, et c'est précisément, et à la lettre, pour le remplir qu'il emploie son bien et sa vie. » Cette satire se lit au chapitre de la *mode* où le curieux des monnaies anciennes occupe une place entre le fleuriste « qui a pris racine au milieu de ses tulipes », l'amateur de prunes, l'éleveur de serins et le collectionneur de papillons. Si importantes que soient ces diverses occupations, on ne peut contester que celles du curieux de monnaies soient d'une qualité au moins égale, puisque celui-ci cherche dans ce passe-temps « des preuves parlantes de certains faits, des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire ».

Parmi les visiteurs inattentifs des musées de province, c'est une infime minorité qui considère quelques instants la vitrine empoussiérée sous laquelle reposent quelques monnaies. Parmi ceux qui s'en détournent et passent leur chemin, il ne s'en trouve probablement pas un seul capable de saisir de quelle utilité seraient les monnaies qu'il a dans sa poche pour servir à écrire l'histoire contemporaine. Or, les monnaies anciennes

sont des témoins oculaires et officiels, appelés à déposer dans la vaste enquête entreprise par l'ensemble des disciplines historiques sur le passé de l'humanité. Cela leur mérite bien l'aumône d'un ou deux tiroirs dans nos musées. Qu'il s'agisse de la drachme grecque, du denier romain ou du *solidus* franc, nous lui demandons à peu près les mêmes services, c'est-à-dire d'attester un fait historique et de le préserver contre la profanation et l'oubli.

A la différence de nos monnaies modernes qui se reproduisent pendant une suite, parfois longue, d'années avec les mêmes emblèmes, les mêmes légendes et la seule modification de la date et des différents monétaires, les monnaies antiques servaient à la fois aux échanges commerciaux et à la fixation du souvenir des événements. De là, dans les coins monétaires, des changements incessants, une prodigieuse variété de types qui s'accroît encore par la multiplicité des ateliers et par l'imperfection matérielle de l'outillage qui ne permettait pas de frapper un grand nombre de pièces avec les mêmes matrices.

Pour le monde grec seulement, nous connaissons 500 à 600 rois ou dynastes, et près de 1 400 villes, qui ont frappé monnaie dans des conditions d'inépuisable fécondité et de renouvellement continu entre le VIIe siècle avant notre ère et le IIIe siècle après Jésus-Christ. A Rome, la diversité des types monétaires est non moins grande et non moins instructive. Plus de 10 000 symboles différents ont été relevés sur les deniers que le triumvir monétaire Lucius Calpurnius Piso fit frapper dans une seule année, en 89 avant notre ère, et ses deux collègues, dans les mêmes fonctions, n'ont pas fait graver un moins grand nombre de coins. Il fallait la coopération d'une véritable armée d'ouvriers pour monnayer les espèces nécessaires à la circulation générale; à tel point qu'un jour une rébellion ayant éclaté dans les ateliers de la monnaie de Rome, les monétaires s'y trouvaient si nombreux, que la répression du désordre coûta la vie à 7 000 soldats.

La numismatique d'une grande ville telle qu'Éphèse nous conserve l'histoire de l'art depuis ses débuts dans la ville jusqu'à son épanouissement et sa décadence; par elle nous apprenons l'imposante série des divinités honorées dans cette ville et jusqu'aux épisodes principaux des légendes relatives à l'établissement des Ioniens en Asie Mineure. L'histoire politique revit tout entière avec les souvenirs de la suprématie athénienne, de la domination perse, des alliances, des guerres, des soumissions qui n'ont pas d'autres attestations que celles conservées par les monnaies. Dans l'ordre économique, nous voyons Éphèse adopter, tour à tour, pour la taille de ses espèces, suivant les avantages de son commerce extérieur, le système phénicien, le rhodien et l'attique; quant aux associations commerciales, sans les monnaies, nul n'en garderait le souvenir. Enfin, pour les annales municipales, les bases essentielles en sont constituées par la série, chaque jour accrue, des prytanes éponymes dont les noms ont été relevés sur les monnaies.

Éphèse n'est pas une exception, mais nous avons voulu seulement indiquer les services rendus à l'histoire par les monnaies pour une époque étrangère à nos études.

Il faudrait encore, pour n'être pas trop incomplet, rappeler l'utilité des monnaies pour les études d'archéologie monumentale. Œuvres d'art par elles-mêmes, les monnaies antiques nous conservent l'image et le souvenir des autres œuvres d'art, principalement dans le domaine de la sculpture ou de l'architecture. Que de monuments d'architecture seraient, sans les types monétaires qui les reproduisent, à la merci des restitutions fantaisistes. Rappelons seulement qu'à Lyon (voir ce nom) c'est par les monnaies qu'on a pu restituer l'autel de Rome et d'Auguste.

Toutes les branches de l'archéologie sont tributaires des monnaies. Tels détails de construction des vaisseaux des anciens ne sont intelligibles que par la représentation qu'en donnent les monnaies grecques ou romaines; tels détails de l'armement et de l'équipement militaires sont dans le même cas. Les modes elles-mêmes, les transformations de la coiffure féminine se trouvent figurées sur les monnaies avec une précision, une minutie et une chronologie que rien ne pourrait remplacer. Sur les monnaies comme sur les épitaphes, le calembour s'insinue, le plus souvent à propos d'un nom propre : un geai, un maillet, un pied-bot, ne paraissent pas des divertissements déplacés. Enfin, rappelons les portraits, à l'époque où l'art du graveur est encore capable de tracer un profil. Quant aux revers, ils constituent, par leur variété et leur précision chronologique, les archives officielles de l'histoire. Un règne comme celui d'Hadrien, par exemple, ne compte pas moins de 2 500 revers monétaires différents, qui se répartissent en 1 600 pièces latines et 900 pièces grecques. C'est comme une galerie de 2 500 tableaux en miniature, qui déroulent à nos regards les événements du règne, nous initient à la vie publique de l'empereur, nous le font suivre, étape par étape, dans ses nombreux voyages, complètent le récit des historiens, le rectifient au besoin ou nous aident à le mieux comprendre.

L'histoire administrative ou juridique ne gagne pas moins à la rencontre de pièces comme celle-ci, qui rappelle que Nerva rendit moins tyrannique la perception de la taxe sur les juifs :

Fisci judaici calumnia sublata

ou bien qu'il leva l'impôt sur le transit des marchandises d'Italie :

Vetriculatione Italiæ remissa

ou encore qu'il créa un magasin de subsistances pour le peuple :

Plebei urbanæ frumento constituto.

Telle pièce dédaignée, mal lue ou mal comprise, peut apporter des renseignements précieux à l'histoire. En 1895, on mit en vente à l'hôtel Drouot un *aureus* romain trouvé en Égypte et portant le nom de l'un des tyrans du IIIe siècle, Saturnin. Au dire de Vopiscus, ce Saturnin était né dans les Gaules parmi une nation agitée et toujours prête à changer ceux qui détiennent le pouvoir, *gens hominum inquietissima et avida vel faciendi principis vel imperii*. Aurélien l'envoya défendre l'Orient contre les Parthes, mais en lui interdisant expressément l'accès de l'Égypte où avaient eu lieu naguère des troubles dont un général ambitieux aurait pu profiter. La pièce d'or nouvelle frappée en Égypte nous est la preuve indiscutable que Saturnin enfreignit la défense qui lui était faite et se fit proclamer empereur à Alexandrie, en dépit de l'attestation contraire de Vopiscus, qui avait un intérêt personnel à venger la mémoire de Saturnin de l'accusation de rébellion. Voilà donc une médaille qui vient contrôler et rectifier un historien romain, préciser un épisode des annales obscures du IIIe siècle et, du même coup, faire tomber les objections de l'hypercriticisme allemand qui allait jusqu'à nier l'existence du tyran Saturnin.

La géographie et la topographie n'eurent pas de moindres services à attendre de l'étude des monnaies anciennes. Le tombeau de Childéric ne renfermait que des monnaies romaines et on n'en a retrouvé aucune qui pût être revendiquée avec vraisemblance par un des prédécesseurs de Clovis. On pourrait même croire,

si on s'en rapportait à Procope [1], que les Francs n'ont eu un coin monétaire qu'après l'an 536, c'est-à-dire lorsque la concession leur en eut été faite par Justinien. Clovis, quoiqu'il fût maître de la Gaule, aurait ainsi abandonné ce droit important à la suprématie byzantine, et c'est de l'or romain qu'il aurait distribué à Tours lorsqu'il y fit son entrée sous la pourpre consulaire [2]. Toute incertitude cesse heureusement avec le règne de son fils puisqu'on possède une monnaie frappée par Childebert Ier, vers 557-558. Le milieu du VIe siècle doit donc être pris, sinon comme la date la plus reculée, du moins comme une date certaine de l'émission de notre monnaie nationale.

L'or, à peu d'exceptions près, a été le seul métal employé depuis l'époque que nous venons d'indiquer jusqu'à l'avènement de la dynastie carolingienne. Le sou, *solidus*, le demi-sou, *semis*, et le tiers de sou, *triens*, ont eu cours dans cette période, mais le tiers de sou a seul constitué la monnaie usuelle, pour la raison toute simple que son faible poids (24 grains environ) permettait de l'employer aux transactions de détail qui n'auraient pu être accomplies sans lui qu'à l'aide des vieux deniers romains [3]; on est même fondé à croire que le *triens* a été exclusivement frappé dans un grand nombre d'ateliers monétaires, car le sou est aujourd'hui de la plus grande rareté et le demi-sou est presque introuvable. C'est donc du *triens* que nous nous occupons en ce moment.

Tous les exemplaires que nous en connaissons appartiennent sensiblement au même système monétaire, mais ils diffèrent essentiellement entre eux par la *pensée* qu'ils ont été chargés de nous transmettre. Considérés sous ce point de vue abstrait, ils se partagent en quatre classes, toutes intéressantes pour la numismatique, mais dont la dernière seule renferme exclusivement les monuments que nous cherchons :

1° Tiers de sou purement royaux, portant, d'un côté, le nom du prince et, de l'autre, celui d'une des villes les plus importantes à cette époque, telles que Marseille, Paris, Metz, etc. Les monnaies de cette classe n'apprennent rien de nouveau quant à la géographie, et ne font que consacrer des noms d'homme ou de lieu acquis déjà à l'histoire.

2° Tiers de sou *intermédiaires*, laissant lire au droit le nom royal, et au revers celui du monétaire. Tels sont ceux de Dagobert et de Clovis II, qui sont signés à la fois par ces princes et par saint Éloi *(Eligius)*.

3° Tiers de sou frappé pour des églises, et, par exemple, à Saint-Martin de Tours.

4° Tiers de sou connus par abréviation sous le nom de *monétaires*.

Les monnaies de cette dernière catégorie portent au droit une tête et, au revers, une croix de formes très variées ou quelque symbole religieux. On voit, du côté de la tête, le nom du lieu et, du côté de la croix, celui du monétaire ou officier préposé à la fabrication de la monnaie. Une disposition inverse dans l'inscription des légendes se rencontre quelquefois.

Le nom d'homme ou de lieu ne présente pas toujours la même orthographe, ou bien, s'il n'est point écrit d'une manière incomplète, l'ordre des lettres qui le composent est plus ou moins inversé; des caractères grecs viennent souvent se glisser au milieu de la légende; enfin, la terminaison de cette légende est quelquefois modifiée au profit d'une sorte de rime conventionnelle. De telles anomalies peuvent rendre comme on le voit, le nom de lieu difficile à attribuer et même à déchiffrer, surtout quand le style général de la pièce est confus et barbare. En cas de complète obscurité, non seulement dans le sens de la légende, mais dans sa lecture, on doit se rappeler que le nom de lieu se distingue par l'addition des mots *civitas*, *cive*, *civ...*, *vico*, *vic...*, *castro*, *cast...*, etc., ou du verbe *fitur*, *fiet*, *fit*, *f...*, tandis que le nom du monétaire est d'ordinaire suivi de son titre *monetarius*, *monet*, *mon*, *mo*, *m*...Au moyen de ces indications, l'amateur le moins exercé pourra, en examinant un *triens*, distinguer tout de suite, parmi les mots confiés au métal, celui qui désigne le château, le village, la ville, la cité où il a été fait.

C'est donc un mot, un seul mot qu'il faut déchiffrer, et surtout qu'il faut traduire, une carte à la main.

Maintenant, si nous nous rappelons que le nombre des monétaires repris dans les publications numismatiques est très considérable, que le catalogue de Combrouse, il y a un siècle environ, en indiquait déjà près de mille, correspondant à des centaines de localités différentes, la plupart inconnues ou méconnues; si on ajoute à ce fait qu'il n'est presque pas de collections de France ou de Belgique un peu importantes qui ne possèdent des *triens* inédits, et que les trouvailles qui se font sur notre sol et à l'étranger en augmentent peu à peu le nombre, on comprendra que la série des monétaires mérovingiens est destinée à former avec le temps un véritable dictionnaire géographique de la France aux VIe et VIIe siècles.

Or, parmi ceux qu'intéresse l'archéologie, parmi les numismatistes eux-mêmes, ce fait est généralement ignoré. Ceux-ci s'attachent à leur département ou à leur clocher; en limitant leur observation, ils risquent de fausser les résultats de leurs recherches faute de les soumettre à une vérification contradictoire. Certains adoptent un cadre artificiel et bizarre, grâce auquel leurs collections demeurent inutiles à la science, en sorte que des monnaies s'y conservent, même lisibles, même d'une belle conservation, mais négligées parce qu'elles ne présentent pas un nom attendu ou certains caractères affectionnés. Quant au *triens* mutilé par le temps, il lui arrive rarement d'échapper au sort le plus funeste et il ne se révèle, après douze ou quatorze siècles d'oubli, que pour disparaître dans le creuset.

Les monnaies de la première des quatre divisions que nous avons indiquées ont une valeur vénale beaucoup plus considérable que celles de la quatrième : on recherche le *triens* frappé par Sigebert à Marseille ou par Théodebert à Metz; on le paie, on le décrit, on l'expose. Ce zèle est peu justifié, car ces monnaies n'offrent rien de particulier quant à leur style et à leur type, et, il était trop naturel que les rois mérovingiens, affranchis de la domination romaine, eussent un coin monétaire dans les principales villes de leur domination. Mais les antiquaires ne songent qu'à la réputation de leur médaillier. On convoite un Sigebert ou un Théodebert non pour reporter sa pensée vers une époque et éclaircir un point douteux, mais tout simplement pour ajouter une unité à d'autres unités, une tête royale à d'autres têtes royales, boucher un trou, compléter une série. Et voici qu'un grand numismatiste conclut son étude comme La Bruyère commençait la sienne [4].

[1] Procope, *De bello gothico*, l. III, c. XXXIII. — [2] Cf. *Revue numismatique*, 1837, articles de Cartier et de Pétigny. — [3] Sous la première race, le *triens*, qui pèse 24 grains, avait une valeur intrinsèque de 3 francs environ, ce qui permettait d'opérer une acquisition qui exigerait actuellement 30 francs or. Quant au *solidus*, il avait à peu près le pouvoir d'achat d'une pièce de 100 francs en or, c'était une monnaie de luxe et d'autant moins nécessaire que les paiements importants se faisaient en lingots et l'appoint en *triens*. — [4] Ch. Robert, *De l'étude de la numismatique considérée comme élément indispensable et géographique de la France au VIe et au VIIe siècle*, dans *Congrès archéologique de France*, 1846, XIIIe session, p. 202-212.

Nous venons de dire qu'en général une monnaie mérovingienne porte deux noms, un nom d'homme et un nom de lieu. Déterminer le nom d'homme, c'est se mettre à peu près en mesure d'affirmer que l'autre nom désigne une localité, et réciproquement. Très souvent, la formule épigraphique elle-même nous sert de guide; ainsi le nom d'homme est accompagné du mot *Monetarius* ou du verbe actif *facit*, tandis que le nom de lieu est signalé par une forme passive du même verbe : *fitur*, *facitur*, *fit*, ou par une des nombreuses désignations topographiques usitées au VIIe siècle : *civitas*, *castrum*, *vicus*, *castellum*, *ecclesia*, *monasterium*, *pagus*, *campus*, *mallus*, *villa*, *curtis*, *domus*, *casa*, *portus*, etc. Mais souvent ces données complémentaires manquent.

En général, les noms de lieux sont empruntés à la langue gauloise et les noms d'hommes à la langue tudesque.

Cela se comprend; les lieux sont immeubles et leurs noms durent avec eux; les hommes se meuvent, se succèdent, apportent leurs noms empruntés à leur langue native et renouvellent à chaque génération leurs répertoires onomastiques.

Toutefois, il n'y a pas de règle sans exceptions, et celle-ci en comporte d'assez nombreuses. Les localités de fondation relativement récente ont reçu des noms grecs, latins ou francs : grecs comme *Basilia*, *Gratianopolis;* latins comme *Novus vicus*, *Caput Cervi*, *Pons Petreus;* francs comme *Theodericiacum*, *Theodebertiacum*. D'un autre côté, l'élément gallo-romain de la population a conservé beaucoup de noms latins; les écoles d'Autun, où florissait la littérature grecque, ont mis à la mode les noms grecs comme *Anthemius*, *Eusebius*, *Elafius;* enfin, les Orientaux qui faisaient le commerce des métaux précieux et des riches étoffes, et les hommes du Nord appartenant à des tribus fixées en France, ou anciens captifs affranchis, ont introduit dans le répertoire onomastique un élément juif (*Jose*, *Jaco*, *Osias*, *Johannes*), et un élément saxon (*Dutta*, *Ela*, *Pecca*, *Tinila*, etc.) (fig. 8325).

Voici un premier exemple. On lit du côté de la tête : TEΛDERICΛS M. La dernière lettre, initiale de *Monetarius*, prouve que c'est un nom d'homme, mais la philologie nous apprend en même temps que TEΛDERICΛS n'est pas possible, que les deux ΛΛ sont des VV renversés, et nous avons le nom parfaitement tudesque TEVDERICVS.

Nous savons ainsi que c'est du côté de la croix que nous devons chercher le nom de lieu. On aperçoit non sans difficulté, mais d'une manière absolument certaine : MΛIRECEΛIↃO (le C couché); voilà ce qui est écrit, mais ce n'est pas ce qu'il faut lire. Disons seulement en passant que les diverses listes publiées jusqu'à ce jour par des numismatistes très circonspects ont adopté la forme MAIRECEAsO; ils ont cru que les deux avant-derniers caractères appartenaient à la même lettre, un s couché.

Si nous tenons compte de ce que le graveur de ce coin avait l'habitude de renverser les V et d'en faire des Λ, nous pouvons redresser les deux Λ des revers, et nous nous trouvons en présence de MVIRECE VICO. Voici la qualification topographique qui se dégage; il s'agit d'un *vicus*. Maintenant, remarquons que la troisième lettre est inclinée d'une manière anormale et qu'au lieu d'être un I c'est la partie rectiligne d'un G, dont la partie courbe n'est pas exprimée parce que le flan était trop étroit. Ainsi la leçon définitive et incontestable est MVGRECE VICO.

MVGRECE est l'ablatif de MVGREX; mais cette dernière forme, qui a bien pu exister, comme BETOREX, LEMOVIX, n'est qu'une variante de MVGRICVS, comme nous allons le voir.

Dans la langue des monnaies mérovingiennes, la

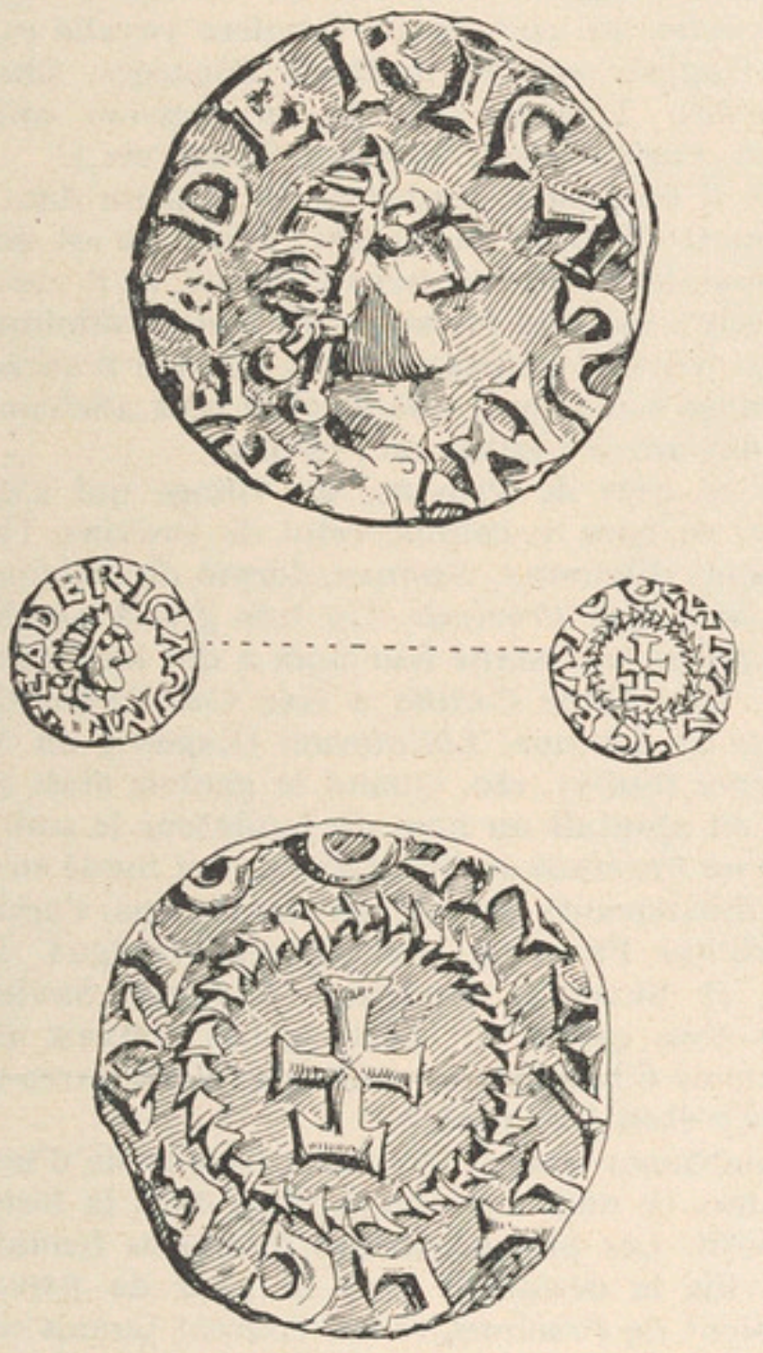

8325. — Monnaie de Teudericus,
d'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1884, p. 359.

8326. — Monnaie de Provinus,
d'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1884, p. 362.

plus grande indécision règne sur les déclinaisons des noms de lieux. Beaucoup de ces noms s'appliquent indifféremment à deux déclinaisons. Dans les temps anciens, les géographes ne se mettaient pas d'accord sur ce point. Les uns disaient *Turones*, les autres *Turoni;* les uns *Carnutes*, les autres *Carnutæ.* Les divergences sont bien plus grandes au VIIe siècle; Melun, par exemple, dans les textes, s'écrit *Miliduнum*, *Miliduni*, *Miliduno* et, sur les monnaies, *Mecleto*, *Mecletonis*, *Mecletone;* on trouve *Betorex*, *Lemovix*, au singulier, *Betoregas*, *Lemovecas*, au pluriel.

La forme correcte de MVGRECE VICO, décliné sur le type MVGRICVS, serait MVGRICO VICO. Il faut chercher le nom de lieu avec lequel cette forme s'identifie; mais, avant de commencer cette opération, le numismatiste doit un moment faire abstraction de la légende et chercher dans l'examen du style son premier fil conducteur. Beaucoup de localités, éloignées les unes des autres, portent les mêmes noms, mais chaque région a son faire particulier, et c'est l'étude du style qui doit d'abord restreindre et délimiter les champs d'observation. Une remarque suffira. La monnaie qui nous occupe présente une croix latine soudée sur une base horizontale. C'est un type dont Troyes est le principal foyer, et qui, venu de l'Est, s'est propagé dans l'Ouest en se détériorant. Cette croix, telle que nous la rencontrons ici, s'est manifestée à Étrelles, sur la limite de l'Aube et de la Seine-et-Marne, et sur la ligne de Troyes à Meaux par *Calagum;* il est donc raisonnable de chercher sur cette voie le lieu désigné par la légende MVGRECE VICO. Or, la voie traverse un cours d'eau dont le nom ancien était *Mugra*, le Morin. Combien ne pourrait-on pas citer de noms de lieux déterminés par le croisement d'une voie romaine avec un cours d'eau? Il était très naturel que le voyageur, quand il dressait des itinéraires, inscrivît des accidents topographiques tels que le passage d'une rivière, comme il indiquait le sommet d'une montagne *(summum Pyreneum);* une écurie de relais ou une hôtellerie construite à cet endroit donnait naissance à un *vicus*, et c'est au croisement de la voie romaine et du Morin qu'il faut chercher *Mugricus vicus*. N'est-ce pas une raison analogue que la capitale des *Bituriges* avait d'abord emprunté à la rivière d'Yèvre *(Avara)* son nom d'*Avaricum*, et celle des *Carnutes*, à la rivière d'Eure *(Autura)* son nom d'*Autricum?* La forme *Mugricus* est-elle plus anormale qu'*Avaricum* ou *Autricum?*

Nous avons maintenant à notre disposition deux méthodes pour trouver le nom moderne de *Mugricus*, l'une, à priori, qui consiste à demander à la philologie ce que ce mot a pu devenir après un intervalle de douze siècles; l'autre, à posteriori, qui consiste à chercher sur la carte comment s'appelle aujourd'hui le lieu où la voie de Troyes à Meaux franchissait le Morin. Les deux méthodes amènent au même résultat. A priori, le nom *Mugricus* qu'on prononçait *Mougricous* dans cette société qui ne savait plus ni décliner, ni conjuguer, ni orthographier, ni prononcer le latin et qui remplaçait l'*u* par *ou*, comme on le fait de nos jours encore par l'effet d'une ignorance au moins égale et d'une flagornerie supérieure, ce *Mougricous* a dû perdre une de ses gutturales sinon toutes les deux : que reste-t-il? *Mourious*. Ouvrons la carte et nous trouvons *Mouroux* par un *x*. Cet *x* est le résultat de la métathèse de la seconde gutturale, qui a tenu bon; or *Mouroux* est la parfaite identification de l'atelier dont la légende est MVGRECE VICO.

Voici un deuxième exemple :

Une petite monnaie porte du côté de la tête l'inscription suivante : ORTEBRIDVRE; à la suite de ce mot, se trouvent une petite croix et un espace confus où semblent apparaître les trois lettres VIC, indiquant que le nom inscrit est celui d'un *vicus* (fig. 8326).

Au revers, autour d'une croix chrismée qui supporte les lettres *alpha* et *oméga*, on trouve un nom de monétaire, qu'il faut lire incontestablement PROVINVS M*(onetarius)*. Il ne faut pas tenir compte d'un second R qui, bien que contenu dans la zone de la légende, n'est autre chose que le haut de la haste, et la boucle du *rhô* transformée en *r* latin (voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHRISME).

A l'aspect de ce petit monument, tout numismatiste un peu versé dans l'étude des monnaies mérovingiennes reconnaîtra immédiatement qu'il faut chercher le lieu d'émission entre Melun, Lieusaint, Meaux et Troyes, et lui assigner pour date le règne de Clotaire II. Le nom du monétaire évoque tout d'abord le nom de la ville de Provins; il est certain qu'une ville qui se serait appelée *Provinus* au VIIe siècle s'appellerait Provins au XIXe, car la dernière voyelle est toujours frappée soit de mutisme (Bourges, Chartres, Avranches, Troyes) soit de suppression complète (Meaux, Paris, Reims, Soissons, Tours, etc.).

Mais il faut nous garder de la méprise dont nous parlions il n'y a qu'un instant. *Provinus* est un nom d'homme, le M qui suit nous l'affirme, et il saute aux yeux que c'est une forme de *Probinus*, diminutif de *Probus*. Voyons pourtant si cet homme n'aurait pas pu donner son nom à une localité plus ancienne que lui et devenir le parrain de Provins.

Il y a, près de Provins, un village qui s'appelle *Savins;* ce nom a, comme celui de Provins, l'aspect d'un nom d'homme, *Savinus*, formé de *Sabinus*, est aussi latin que *Provinus*. Un très grand nombre de personnages ont donné leur nom à des localités de la Gaule. Une dame *Catulla* a créé *Catullacum* (Saint-Denis); un *Latinus*, *Latiniacum* (Lagny); un *Sollus*, *Solliacum* (Sully), etc. Quand le gaulois était encore parlé, on ajoutait au nom du fondateur le suffixe *ac*. Plus d'un *Probinus* et d'un *Sabinus* ont fondé en Gaule des établissements qui, suivant les régions, s'appellent aujourd'hui Provigny, Provignac, Provigné, Provigneux et Savigny, Savignac, Savigné, Savigneux. Dirons-nous qu'au VIIe siècle on ne pouvait ajouter à ces noms d'hommes un suffixe gaulois, parce que le gaulois n'était plus parlé?

Remarquons que, si Provins s'est affublé d'un nom d'homme, ce nom s'est immobilisé dans la forme du nominatif. Les plus anciennes monnaies féodales de cette ville la désignent sous le nom de PRVVINS, équivalent de *Provinus*, et ne séparent jamais ce nom du mot *Castrum;* cela pourrait se traduire en français par *Château-le-Provins*, et c'est une donnée parfaitement conforme à l'esprit du temps puisqu'on disait : *Bourbon-l'Archambault*, *Nanteuil-le-Haudouin*, *Nogent-le-Rotrou*, *Nogent-l'Artaud*, *Trie-le-Bardoul*, *Mont-l'Héry*.

Si Provins a reçu, au VIIe siècle, le nom d'un personnage gallo-romain, alors qu'il avait déjà assez d'importance pour être un atelier monétaire, il avait sans doute un nom antérieur, et la légende inscrite au droit de la monnaie ne donnerait-elle pas ce nom? Dépouillé du nom d'*Agendicum*, qui lui fut si longtemps attribué par les archéologues, la ville de Provins aurait-elle la fortune de retrouver son vrai nom gaulois sur une monnaie assimilable en quelque sorte aux inscriptions bilingues. Si cela ne paraît pas impossible, c'est dans le mot ORTEBRIDVRE qu'il faudrait chercher cet ancien nom [1].

II. OFFICINES, MARQUES ET ESPÈCES. — Vers le milieu du IIIe siècle, par suite de la suppression de toute monnaie locale dans les villes d'Orient, et du

[1] Ponton d'Amécourt, *Notes sur quelques ateliers monétaires mérovingiens*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1884, p. 357-365.

développement des émissions de la monnaie d'État qui en fut le corollaire, les marques d'ateliers commencent à faire leur apparition dans le champ des monnaies de l'État romain [1]. Les plus anciennes se rencontrent sous le règne de Gordien le Pieux (238-244); elles deviennent, par la suite, de plus en plus fréquentes. Elles se répartissent en trois classes : d'abord celles qui désignent les noms des villes dans lesquelles des ateliers ou hôtels monétaires furent installés; puis les officines de ces ateliers; enfin, celles qui se rapportent aux émissions faites dans ces officines. Il y a aussi parfois, dans le champ des pièces, des indices de valeur; les numismatistes s'appliquent à éviter de confondre entre elles ces marques multiples et de prendre les unes pour les autres.

La période constantinienne, qui est celle où des symboles chrétiens apparaissent pour la première fois officiellement sur les monnaies impériales, présente pour nous un intérêt exceptionnel. Cette période s'étend, depuis le 1er mai 305, date de la formation de la seconde tétrarchie (Constance Chlore et Galère, *Augustes;* Sévère II et Maximin Daïa, *Césars*) jusqu'au 9 septembre 337, date à laquelle les trois fils de Constantin prennent le titre d'Auguste. Dans cette période, pour toute l'étendue du monde romain, dix-neuf ateliers monétaires fonctionnèrent régulièrement ou par intermittence; chacun d'eux eut non seulement sa marque particulière, mais il différencia ses officines, qui sont plus ou moins nombreuses, et les émissions plus ou moins abondantes de chaque officine; de plus, il frappa, ici conjointement, là successivement, au nom et à l'effigie des Augustes ou des Césars sous la domination desquels les vicissitudes politiques et les changements de frontières le firent passer tour à tour.

L'administration générale de la monnaie était centralisée entre les mains du ministre des Finances, le *Rationalis summæ rei*, plus tard *Comes sacrarum largitionum*. A la tête de chaque atelier, il y avait un *procurator* ou *præpositus monetæ;* chaque officine était dirigée par un *officinator*. On distingue, au-dessous de lui, le *manceps* ou adjudicataire des travaux, les *exactores* et les *probatores auri et argenti*, essayeurs et vérificateurs de l'aloi du métal précieux, les *scalptores* et les *signatores* qui fabriquent les coins, gravent les effigies, types et légendes; enfin les *monetarii*, ouvriers monétaires proprement dits. L'ensemble des employés d'un atelier monétaire constitue la *familia monetalis*.

Ce personnel était immense; les variétés innombrables des coins frappés au marteau, dans une seule et même année, impliquent pour l'ensemble des ateliers l'existence d'une véritable armée de *monetarii*. Il importait donc d'assurer, par des marques spéciales, le contrôle de la frappe et des émissions. Voilà pourquoi on trouve sur les pièces du IVe siècle, outre le type et les légendes, les indications suivantes :

1° Souvent, M ou SM *(moneta* ou *sacra moneta)*, et dans certains ateliers, P *(percussa)*.

2° Le nom de l'atelier; par exemple, AQ *(Aquileia);* SD ou SER *(Serdica);* SIS *(Siscia);* TR ou TRE *(Treviris);* OST *(Ostia);* TS *(Thessalonica)*, etc.

3° Le numéro de l'officine, tantôt en lettres latines ou grecques, tantôt en chiffres : P, S, T, Q *(prima, secunda, tertia, quarta)* ou I, II, III, IV, V, VI, VII; ou A, B, Γ, Δ, E, Ϛ, Z, H, Θ, IA, IB, etc.

En ce qui concerne la lettre Θ (= 9e officine), employée dans les ateliers d'Orient et parfois aussi à Rome, elle donne lieu à une constatation curieuse dès le temps de l'empereur Gallien (253-268). Elle est parfois remplacée, à Rome, par la lettre latine N *(nova)* et cela dans des séries où toutes les autres officines sont numérotées en lettres grecques; dans les ateliers orientaux, on substitue à la lettre Θ, deux lettres qui en sont l'équivalence : AH (1+8) ou ΕΔ (5+4). Cette substitution est due à une superstition singulière des ouvriers païens. Ils redoutaient d'employer la lettre Θ parce qu'elle est l'initiale du mot Θάνατος, *la Mort*. Ils n'ignoraient point que cette lettre était souvent placée isolément, et dans le sens de *mort*, sur un grand nombre d'épitaphes funéraires; ils n'eussent pas voulu travailler dans l'officine de la Mort. Il est bien probable également que, pour les mêmes motifs, les pièces marquées de la lettre Θ eussent eu quelque peine à pénétrer dans la circulation populaire. Mais, chose bien significative, en vérité, le relevé des marques d'officines nous permet de constater qu'après l'élection de Constantin II comme associé à l'empire, le 8 novembre 324, quand les types païens achèvent de disparaître des coins monétaires, la lettre Θ figure désormais comme indice de la 9e officine [2]. Ainsi le christianisme a combattu la superstition du mot Θάνατος; il l'a pourchassée jusque dans la routine administrative et l'en a expulsée; ainsi, l'histoire d'une humble marque monétaire, à peine remarquée au revers d'un vulgaire *follis* de bronze, et négligeable au premier abord, nous révèle une véritable transformation dans la mentalité du personnel des ateliers de la monnaie et dans ses usages; elle devient un argument solide et d'une rigoureuse précision chronologique dans l'histoire de l'évolution religieuse et morale qui s'est opérée dans l'empire romain au IVe siècle.

4° Chaque officine d'un atelier déterminé avait elle-même plusieurs équipes d'ouvriers, et chacune de celles-ci un chef responsable qui devait signer les pièces sorties de ses mains; il était tenu de placer sur les coins son *différent* personnel, afin qu'on pût le retrouver et, au besoin, le punir, en cas de malfaçon ou d'altération du métal, après même que la pièce eût été déjà lancée dans la circulation. Ces *différents* sont des symboles variés, étoile, croissant, palme, fer de lance, etc., de signes et surtout des lettres dont l'interprétation, ce qui se conçoit, est considérée, la plupart du temps, comme impossible.

5° Enfin, l'administration centrale à qui incombait le soin de faire exécuter les modèles des effigies impériales, de décréter les types et les légendes, et qui envoyait, avec les modèles, des ordres précis et rigoureux à tous les ateliers de l'empire, pour le poids et la nature des espèces à émettre, tenait à exercer un contrôle effectif sur le travail des divers hôtels qui étaient dans son ressort : il fallait assurer l'uniformité du numéraire circulant dans toutes les provinces qui obéissaient à un même empereur. Elle choisissait, dans ce but, une sorte de mot de passe secret. Une lettre isolée de ce mot était assignée à chaque officine d'un atelier, et toutes les monnaies issues de cette officine devaient porter la marque de cette lettre en un endroit déterminé, mais variable, du champ de la pièce. Ces lettres de contrôle étaient quelque chose d'analogue à nos points secrets du Moyen Age.

Sans doute et comme pour les marques individuelles dont nous parlions tout à l'heure, nous sommes forcés de déclarer notre impuissance à interpréter ces lettres de contrôle de l'administration centrale. Pourtant, par le rapprochement d'une énorme quantité de pièces bien classées, on est parvenu, dans plusieurs cas, à leur arracher leur secret; il ne laisse pas que d'étonner et de piquer notre curiosité. Sur des monnaies de Probus, par exemple, émises dans l'atelier de Rome qui avait alors sept officines, portant les chif-

[1] E. Babelon, dans *Journal des savants*, 1913, p. 292-299. — [2] E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines. Théorie et doctrine*, t. I, p. 976, 990-993; J. Maurice, *Numismatique constantinienne*, in-8°, t. III, Paris (1912), p. 201.

fres grecs A, B, Γ, Δ, E, Ϛ, Z, on constate que les lettres secrètes de contrôle sont aussi au nombre de sept et que, rangées dans un ordre normal, mais qui ne pouvait être connu que de certains bureaux de l'administration intérieure, elles forment le mot AEQVITI. Ce n'est pas tout; les pièces de l'atelier A sont marquées de la lettre A (de AEQVITI); celles de l'atelier B de la lettre E; celles de l'atelier Γ de la lettre Q, et ainsi de suite. Et puis, par une combinaison ingénieuse, imaginée pour mieux préserver le secret de ces lettres, elles se trouvent intercalées entre l'indice de l'atelier (R = *Rome*) et la lettre de l'officine.

Il est nécessaire, pour se faire bien comprendre, de présenter le tableau de ce curieux système de contrôle secret :

Légende des monnaies	*Exergue :*
VICTORIA GERM.	RAA
IOVI CONS PROB AVG	REB
SOLI INVICTO.	RQΓ
ROMAE AETER.	RVΔ
FIDES MILIT.	RIE
VICTORIA AVG	RTϚ
AETERNITAS AVG	RIZ

On conçoit que, lorsqu'un antiquaire non averti se trouve en présence d'une pièce isolée, portant la marque REB ou RVΔ, par exemple, il soit exposé à se perdre en conjectures dans l'interprétation de ces lettres; il lui est impossible de deviner que les lettres E et V sont la seconde et la quatrième lettre du mot AEQVITI.

Dans l'atelier de Tarragone, ce même mot AEQVITI, donné aussi comme mot de passe, a été utilisé d'une autre manière. Par exemple, dans l'assemblage VTI et VITI, il faut décomposer : V ou VI = 5e ou 6e officine; T = *Tarragona;* et I = la 5e ou la 7e lettre de AEQVITI; les autres lettres du même mot se trouvent disséminées sur des pièces qui ont d'autres types et sont sorties des officines voisines. A Tarragone encore, on trouve, à l'exergue de certaines pièces de bronze, le groupement VIXXT qui a si longtemps intrigué les numismatistes. Il faut le décomposer, en toute sécurité, de la manière suivante : VI = la 6e officine; le nombre XX est une marque de valeur qui signifie 20 fois l'unité de compte *(20 nummi)* et enfin T est l'initiale du nom de Tarragone.

A Carthage, on trouve, comme marques de contrôle, les lettres H et I, qui sont sûrement les initiales des noms *Herculius* et *Jovius*. La première de ces lettres figure exclusivement sur les pièces de Constance Chlore et de Sévère qui portaient le surnom d'*Herculius*, et la lettre I est spéciale aux pièces de Galère et de Maximin Daïa dont le surnom commun était *Jovius*. Une des observations multiples qui confirment cette interprétation, c'est que, dans d'autres ateliers, la lettre H est remplacée par *la massue* d'Hercule, et la lettre I par *le foudre* de Jupiter. En raisonnant par analogie, nous considérons comme probable que la lettre F, placée dans la même position, peut désigner la dynastie flavienne, mais ceci n'est point certain, non plus que les interprétations qu'on a proposées pour un grand nombre d'autres marques. Des curieux se sont fait parfois un passe-temps de ces interprétations qui leur ont paru un exercice à peine supérieur aux problèmes dont la clef est proposée à la jeunesse dans la quatrième page de nos journaux.

Tant qu'il n'y eut qu'un empereur, le classement qui repose en grande partie sur les marques monétaires dont nous venons de donner un aperçu, est relativement simple. Il devient, on le conçoit, d'une complication, à première vue inextricable, lorsqu'il y a deux Augustes et deux Césars frappant monnaie simultanément dans les mêmes ateliers. L'étude de ces difficultés a amené à constater, par exemple, qu'à partir du 1er mai 305 jusqu'au 25 juillet 306, l'atelier de Rome a quatre officines et que chacune d'elles est exclusivement affectée à l'un des quatre maîtres du pouvoir. La première officine (RP) ne frappe que pour Constance Chlore, 1er Auguste; la seconde (RS) pour Maximien Galère, 2e Auguste; la troisième (RT), pour Sévère, 1er César; la quatrième (RQ) pour Maximin Daïa, 2e César. Cette répartition, que l'on constate aussi à Carthage, ne paraît pas avoir été adoptée dans d'autres ateliers.

Le nombre des officines dans un hôtel est essentiellement variable, suivant les cas et le besoin occasionnel de numéraire. L'atelier de Constantinople, qui s'ouvrit le 8 novembre 324, ne compta d'abord que deux officines, A et B; mais bientôt, à partir de l'automne de 326, il eut sept officines, numérotées de A à Z; puis, en 330, leur nombre fut porté jusqu'à 10, de A à I; en 335, il y en eut onze, de A à IA. L'atelier d'Antioche, qui est celui où les officines furent les plus nombreuses, en compte jusqu'à 15, en 312 et dans les années suivantes; elles sont numérotées de A à EI. Dans la formule SMANTΔE, pour citer un spécimen, il faut interpréter : S*(acra)* M*(oneta)* ANT*(iochiæ)* ΔE (Δ + E = Θ), *nona officina*. A Alexandrie, les lettres SMALA s'interprètent : S*(acra)* M*(oneta)* AL*(exandriæ)*, A (= *prima officina)*. D'après les mêmes principes, ESIS est le 5e atelier de Siscia; SMSDB = S*(acra)* M*(oneta)* S*(erdicæ)*, *secunda officina;* PLON = *prima officina Londini;* ATR = *prima officina Treverorum;* SMHTE = *Sacra moneta Heracleæ Thracum quinta officina*. L'atelier d'Arles a la signature ARL jusqu'en septembre 326, époque où cette ville reçoit le nom de *Constantina;* elle signe alors CONST, tandis que les monnaies de l'atelier de Constantinople ont CONS. Ces formules abréviatives se modifièrent sous les successeurs de Constantin.

Parmi les *différents* monétaires, il en est deux à l'apparition desquels s'attache, comme de juste, un intérêt tout spécial; c'est la croix et le monogramme du Christ. La croix grecque, à branches égales, apparaît, pour la première fois, comme marque individuelle, dans le champ des pièces, dans l'atelier de Tarragone, au cours de l'émission qui prend place entre le jour où la nouvelle de la mort de Maximin Daïa parvint à Tarragone en juillet 313, et l'élévation des Césars, Crispus, Constantin II et Licinius II, le 1er mars 317, et, en précisant davantage encore le classement des pièces, M. J. Maurice place l'apparition de la croix pendant la guerre de 314, c'est-à-dire vers le début de cette émission. Mais elle n'est point encore un emblème adopté par l'administration; c'est une simple marque individuelle, distinguant, comme les autres différents monétaires, les pièces frappées par un groupe d'ouvriers. Sa présence atteste seulement qu'à cette époque, par suite, sans aucun doute, de l'édit de Milan du mois de février 313, les emblèmes chrétiens étaient autorisés et avaient le droit d'être produits au grand jour. Le *chrisme* se présente dans les mêmes conditions, sur les monnaies de Siscia, d'Aquilée, de Tarragone, de Thessalonique, à partir de 320. L'apparition de ces signes chrétiens, comme marques personnelles, correspond à une évolution parallèle de la législation de l'empire, dont le point de départ est l'édit de Milan qui, pour la première fois, avait établi la liberté des cultes comme principe de gouvernement.

Avec le double classement géographique par ateliers et le classement chronologique, année par année, dans chaque atelier, tels qu'ils sont aujourd'hui rigoureusement établis, nous voyons clair enfin, ou à peu près, dans l'évolution des espèces monétaires des trois métaux et les variations de poids et de valeur qu'elles ont subies à l'époque constantinienne.

En or, l'*aureus* de 1/60 de livre (5 gr. 45), du système de Dioclétien, continue à être frappé dans les états de Constantin jusqu'en 312; il comporte des multiples ou médaillons et une division, le demi-aureus ou quinaire d'or. En Orient, dans les ateliers de Nicomédie, Cyzique, Antioche, Alexandrie, du domaine de Maximin Daïa et de Licinius, cet *aureus* est émis jusqu'en 324. Dès 312, Constantin crée pour ses états le *solidus* d'or, à 1/72 de livre (4 gr. 50) et ses divisions, le *semis* et le *triens*. Cette espèce monétaire n'est frappée en Orient qu'après la chute de Licinius, en 324.

En argent, l'*argenteus minutulus*, à 1/96 de livre (3 gr. 41), est seul émis dans tous les ateliers jusqu'à 324. Le *miliarense* ou pièce valant un millième de la livre d'or, et pesant 4 gr. 50, est frappé, concurremment avec l'*argenteus minutulus*, à partir de 324. Enfin, on voit paraître, à la même date, la *silique*, petite pièce d'argent de 2 gr. 60 et la semi-silique de 1 gr. 30.

Les monnaies de bronze s'échelonnent depuis le grand *follis* de 9 à 12 grammes, créé par Dioclétien jusqu'au *denarius communis* qui pèse 1 gr. 66. Le poids de ces espèces diminue graduellement et elles subissent plusieurs réformes entre 305 et 337.

La plupart d'entre elles ont un faible alliage d'argent et sont recouvertes d'une argenture superficielle qui surélevait la valeur monétaire.

III. Classification des émissions monétaires. — Eckhel se préoccupa de la détermination de l'époque de frappe de certaines pièces, mais il s'en tint à deux éléments de solution [1] : 1° Les effigies et les noms des empereurs et des personnages impériaux frappés et inscrits au droit des monnaies; 2° les événements datés que font connaître les légendes du droit ou du revers des monnaies. Plus tard, Senckler mit en lumière le sens des légendes et des symboles à l'époque de la reconnaissance officielle du christianisme et parvint à attribuer la frappe de légendes non datées du revers des pièces de certaines époques [2]. Vint F. Hettner, qui réalisa un nouveau progrès [3]; mais surtout Otto Seeck, en faisant connaître les variations constantes du titre et du poids des monnaies de bronze sous le Bas-Empire romain, fournit la base vraie de la classification chronologique des émissions monétaires au IVe siècle, sous Dioclétien et ses successeurs [4]. Enfin M. J. Maurice a entrepris la démonstration que les variations de poids des monnaies de bronze permettent de déterminer des périodes de frappe des monnaies dans lesquelles se classent naturellement les émissions [5], et il a formulé la règle suivante : « Lorsque l'ordre successif de plusieurs émissions faisant partie d'une même période de frappe d'une espèce monétaire n'est pas rigoureusement déterminé par les noms et les effigies d'empereurs frappés au droit des pièces, ce sont certaines légendes et certains types au revers des monnaies qui, en reliant l'une des émissions en question à d'autres d'une période nettement antérieure, permettent d'établir leur ordre successif, et, inversement, à la fin d'une période de frappe comprenant plusieurs émissions, l'on voit souvent apparaître, dans la dernière d'entre elles, des légendes et des types qui se continuent dans la période qui suit.

« On peut, en dernier lieu, ajouter comme renseignement complémentaire sur l'époque de frappe de chaque émission et la durée de cette frappe, l'attribution possible des monnaies d'or et d'argent aux émissions monétaires de bronze. Souvent, les pièces d'or et d'argent ne portent pas de lettres dans le champ, et souvent encore leurs exergues ne comprennent pas de lettres d'officines, mais les autres lettres et signes des exergues leur sont souvent communs avec les monnaies de bronze; elles peuvent aussi présenter les mêmes types et des légendes analogues à celles des monnaies de bronze. Il est donc possible de les rapprocher de ces dernières et, comme elles portent plus souvent qu'elles, inscrits dans leurs légendes, des événements dont la date est connue historiquement, elles fournissent tout au moins un contrôle de l'époque précise où fut frappée une émission.

« En résumé, pour mettre de l'ordre dans le chaos des pièces de bronze qui ont été frappées pendant une longue période comme la période constantinienne, qui dure trente ans, il faut d'abord se servir des légendes comprenant les noms d'empereurs et des effigies qui sont frappées au droit des monnaies. Mais on n'obtient ainsi que des renseignements généraux et le classement d'un très petit nombre de monnaies. Cela suffit toutefois pour permettre de prendre les poids des pièces des diverses époques, et l'on peut alors, pour classer les émissions entières, observer les règles déjà énoncées :

« 1° Les variations de poids des espèces et variétés des monnaies de bronze au IVe siècle permettent de déterminer des périodes de frappe de monnaies d'un poids déterminé. La durée, assez étendue, de ces périodes de frappe de chaque variété monétaire est indiquée d'une façon générale par les effigies et noms d'empereurs qui se trouvent au droit des pièces. C'est le poids qui est le premier élément de la classification chronologique des monnaies de bronze du Bas-Empire.

« 2° Dans chacune des périodes dont il vient d'être question, les exergues et les combinaisons d'exergues et de lettres et signes placés dans le champ du revers des monnaies distinguent des séries de pièces rapprochées par ces caractères.

« 3° La contemporanéité ou frappe simultanée des séries dont il vient d'être question se reconnaît parfois à la présence des mêmes noms et effigies d'empereurs au droit des monnaies, mais d'une façon plus générale à l'analogie des légendes et des types les plus importants du revers des pièces.

« 4° L'ordre successif des émissions voisines et faisant partie d'une même période de frappe monétaire n'est pas toujours déterminé par les événements historiques que font connaître les inscriptions et les effigies d'empereurs frappées au droit des monnaies. C'est alors la continuité de frappe de certaines légendes et de certains types du revers qui indique l'ordre successif des émissions. Les légendes et les effigies d'empereurs, frappées au droit des pièces, servent tout le temps comme un moyen de contrôle de la durée des émissions.

« Enfin, les monnaies étant classées par ateliers, la comparaison des émissions sorties de divers d'entre eux peut confirmer les conclusions auxquelles on est arrivé pour chacun d'eux en particulier et, lorsqu'il y a synchronisme entre certaines émissions de divers ateliers, leur comparaison permet d'en fixer plus facilement les limites et la durée. »

[1] Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, t. VIII, 1792, p. 71 sq. — [2] Senckler, *Die Darstellungen auf römischen Münzen zur Zeit und unter dem Einflusse der Einführung des Christenthums*, dans *Bonner Jahrbücher*, t. XVII, p. 75-102. — [3] F. Hettner, *Römische Münzschatzfunde in den Rheinlanden*, dans *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 1887, p. 119-154; 1888, p. 117-163. — [4] O. Seeck, *Die Münzpolitik Diocletians und seiner Nachfolger*, dans *Zeitschrift für Numismatik*, t. XVII, p. 35-89, 113-166. — [5] J. Maurice, *De la classification chronologique des émissions monétaires de bronze sous le Bas-Empire romain et en particulier au IVe siècle*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1898, p. 89-116.

IV. Le controle par les monnaies. — Si vous ouvrez le répertoire classique d'Henry Cohen, si commode pour l'identification des médailles qui vous tombent sous la main, parce que l'ordre adopté dans la description des pièces est l'ordre alphabétique des légendes, vous constaterez, pour chacun des règnes simultanés de l'époque constantinienne, que la légende *Adventus* précède celles d'*Æternitas* et d'*Apollini conservatori;* que de *Gloria sæculi* on passe à *Herculi Comiti*, à *Jovi Conservatori*, à *Liberalitas*, à *Oriens Augusti*, que *Soli invicto comiti* se place entre *Sarmatis devictis* et *Spes publica; Marti conservatori* entre *Libertas publica* et *Moneta Augusti*. Quel enseignement historique serait-il possible de tirer d'un pareil classement? Sans compter que, par surcroît, il n'est pas même fait allusion à la répartition des pièces entre les divers ateliers de l'empire. Tout autre est le système suivi par M. J. Maurice, dans sa *Numismatique constantinienne*. Comme les produits des ateliers sont, par lui, soigneusement distingués et que, pour chaque atelier, les émissions sont rangées année par année, voire mois par mois — et cela pour vingt empereurs ou personnages impériaux — on conçoit que ces émissions, dont les types et les légendes sont souvent allusifs aux événements contemporains, puissent être d'un secours immédiat pour la chronologie historique; elles constituent le contrôle, appuyé sur des témoignages officiels et authentiques, de la phraséologie des rhéteurs et des panégyristes, du récit des annalistes, des systèmes de comput des chronographes.

Tous les ordres de faits et d'idées — expéditions militaires, partages renouvelés de l'empire, titulature et entrées solennelles des empereurs dans les villes, traités d'alliance, institutions, lois, économie politique, divergences sociales et administratives entre l'Orient et l'Occident, iconographie, histoire de l'art — sont appelés à tirer parti des monnaies classées suivant cette méthode scientifique. C'est ainsi que l'histoire personnelle des empereurs et les dates de leurs avènements, comme Césars et Augustes, sont souvent précisées et parfois rectifiées, notamment la date de la désignation par Galère des *filii Augustorum* (Constantin et Maximin Daïa) en 309, tandis que dans ses propres états, l'un d'eux, Constantin, avait pris le titre d'Auguste dès le 31 mars 307. La date d'avènement des Césars est fixée en Orient à 314, en Occident à 317; de telle sorte que les *decennalia* de Licinius II en Orient sont accomplis en 324, et ceux des trois Césars, Crispus, Constantin II et Licinius II, en Occident, seulement en 327.

En ce qui concerne les anniversaires des empereurs *(quinquennalia, decennalia, vicennalia)*, ils sont célébrés par la frappe de monnaies ou de médaillons spéciaux. Mais chacun des anniversaires est répété deux fois : une année avant son accomplissement et l'année même de sa réalisation; cette constatation numismatique est à prendre en considération lorsqu'on se trouve aux prises avec les textes des panégyristes et des chronographes.

La reprise du pouvoir par Maximien Hercule en 307, sa rentrée dans la vie privée lorsqu'il fut chassé de Rome en 308, sa révolte contre Constantin et sa mort en 310 sont fixées par les émissions monétaires; la durée du règne du tyran Alexandre en Afrique est, de même, déterminée jusqu'aux mois (de juin 308 au printemps de 311), par les émissions de l'atelier de Carthage.

M. J. Maurice a fixé avec la même rigueur les dates des campagnes et des victoires de Constantin et de ses corégnants, contrôlant les données du calendrier de Philocalus (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1555-1560; t. V, col. 1594-1600) avec la date des émissions monétaires; les années des victoires alamanniques (306 et 320) et franciques (310 et 312) remportées par Constantin, sont aussi précisées en dépit des renseignements confus des auteurs contemporains. L'atelier de Constantinople est ouvert dès le 8 novembre 324; l'étude de ses émissions a permis de distinguer entre la date du baptême de Constantinople qui eut lieu à cette date et la dédicace de la nouvelle capitale de l'Orient qui fut reculée jusqu'au 11 mai 330 (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1163-1172, 1383-1388; t. VII, col. 1739-1745), cérémonie consacrée par de splendides médaillons d'or. Mommsen a adopté ces conclusions dans sa dernière édition du *Code Théodosien*.

Nous avons montré combien arbitraires et mal fondées sont les critiques adressées à Lactance par la critique contemporaine qui, non contente de suspecter la sincérité de ses récits, a contesté positivement la véracité de ses affirmations et la réalité des faits que cet auteur invoque. Son crime consiste à être apologiste et on a espéré lui faire perdre son titre d'historien; il n'est pas jusqu'au *De mortibus persecutorum* qui n'ait été traité de roman passionné, sans valeur historique, sans authenticité. Or, la numismatique est venue réhabiliter Lactance de façon décisive et inattendue (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1018-1041); elle fait de lui l'une des sources les plus sûres et les mieux informées de l'époque constantinienne. On en a administré la preuve [1] notamment en ce qui concerne le chapitre XXXII du *De mortibus*, où Lactance raconte à la suite de quelles intrigues, en 308, il y eut finalement quatre Augustes à la tête de l'empire : Galère, Licinius, Maximin Daïa et Constantin. Les émissions monétaires des ateliers englobés dans chacune de ces quatre sections du monde romain permettent de suivre pas à pas la trame de ces intrigues et d'illustrer, pour ainsi dire, jusque dans le détail, les négociations et les perfidies que dénonce Lactance [2].

V. Les monnaies constantiniennes au point de vue religieux. — Au milieu des questions multiples que soulève l'étude des monnaies constantiniennes, plaçons-nous exclusivement au point de vue qui est, sans conteste, le plus important de ce IVe siècle : le point de vue religieux. Voici un aperçu de ce que nous enseignent les monnaies.

Dans tous les ateliers, elles nous font d'abord constater que, durant la première période de son règne, Constantin, César, puis Auguste, maintint le culte d'Hercule, comme le premier culte officiel de l'empire et du chef de l'État, continuant par là une tradition qui remontait à Maximien Hercule et que son père, Constance Chlore, avait lui-même respectée. Les monnaies à l'effigie de Constantin qui ont, au revers, un type d'Hercule accompagné d'une des légendes : *Herculi comiti; Herculi conservatori; Herculi victori*, sont, sans exception, du commencement du règne et ne descendent pas plus bas que l'an 310. En outre, dans cette période, les pièces de Constantin, frappées dans l'atelier de Carthage, portent la lettre H, parfois HER, initiales du mot *Herculius*, qui rattache Constantin à la dynastie héracléenne. La raison de ces faits numismatiques est aisée à fournir.

Constance Chlore avait été adopté, en 292, par le chef de la dynastie héracléenne, Maximien Hercule, qui le nomma César et lui donna le gouvernement des Gaules, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne. Plus tard, du consentement de Maximien, le 25 juillet 306, Constantin recueillit l'héritage de son père; en mars 307, il épousa Fausta, fille de l'empereur et celui-ci l'éleva à la dignité d'Auguste. Ainsi, Constance Chlore et Constantin entrèrent, par la voie de l'adoption et d'une alliance matrimoniale, dans la famille héra-

[1] J. Maurice, *op. cit.*, t. II, p. 300 sq. — [2] E. Babelon, *op. cit.*, p. 337-339.

cléenne; Constantin reçut même le nom d'*Herculius*. Et voilà pour quels motifs le demi-dieu Hercule est particulièrement honoré à la cour de Constantin, et continue, durant quelques années, à occuper sur les monnaies de ce prince comme sur celles de Maximien Hercule, son beau-père, une place prépondérante.

Mais lorsque Maximien Hercule, à la suite des intrigues que l'on sait, eut été condamné à mort pour crime de lèse-majesté et fut contraint de se donner la mort pour échapper au châtiment qui l'attendait, en juin ou juillet 310, le culte héracléen subit le contrecoup de ces événements. Il n'y a plus, à partir de cette date, de type d'Hercule sur les monnaies constantiniennes. Ce sont les types solaires qui lui sont substitués, notamment avec les légendes : *Soli invicto comiti; Oriens Augusti; Apollini conservatori; Claritas reipublicæ.*

Ce changement de culte, sinon de religion, que nous font constater les types monétaires de l'an 310, s'explique sans difficulté. La *damnatio memoriæ* de Maximien Hercule entraînait l'abolition de ses actes, le martelage de ses inscriptions, la destruction de ses images. Constantin, suivant le mouvement populaire, n'hésita pas à le renier. Ainsi, les monnaies signalent la période de splendeur de la dynastie héracléenne et de dévotion à son dieu tutélaire, de 289 à 309, et la chute de cette monarchie, ainsi que l'abandon de la religion de son dieu, en 310.

Quant à la dynastie jovienne fondée par Dioclétien, elle survécut quatorze ans en Orient à la dynastie héracléenne : son dernier représentant fut Licinius qui, effectivement, conserva le type de Jupiter sur ses monnaies jusqu'en 324.

Ayant répudié, dès 310, le droit qu'il tenait de l'adoption, Constantin eut l'idée de se rattacher dès lors à son origine ancestrale naturelle; il proclama sa légitimité héréditaire, comme fils de Constance Chlore, lequel descendait plus ou moins directement de l'empereur Claude le Gothique. Il se trouva être ainsi le troisième souverain d'une dynastie légitime, et voilà pourquoi il fit frapper à cette époque, dans la plupart des ateliers de l'empire d'Occident (Rome, Aquilée, Trèves), des monnaies en honneur de son ancêtre lointain, avec la légende *Divo Claudio*. Or, la religion solaire avait été celle des ancêtres dont Constantin se réclamait désormais. Voilà pourquoi, avec la condamnation de Maximien Hercule, le héros mythique Hercule cessant d'être le grand dieu protecteur des empereurs d'Occident, ce fut Apollon-Soleil qui le remplaça. Cette substitution eut lieu solennellement à Trèves, au mois de juillet 310; on célébrait les fêtes de l'anniversaire *(natalitia)* de la fondation de cette ville. Constantin se rendit en grande pompe au temple d'Apollon, le dieu tutélaire de ses ancêtres : *Apollo tuus*, lui dit l'orateur qui prononça le panégyrique officiel. A dater de ce jour, Apollon devient le protecteur de Constantin et son compagnon : *Apollini comiti*, disent à leur tour, les monnaies. L'empereur est identifié à Apollon-Soleil; il est, suivant le langage des Orientaux, le βασιλεύς Ἥλιος, le *Roi-Soleil;* de là les types monétaires avec la légende : *Rector totius orbis*, qui représentent Constantin tenant en main le zodiaque. La dynastie solaire s'affirme par les types monétaires et par tous les actes officiels, comme la rivale et l'héritière de la dynastie jovienne qui eut pour représentants Dioclétien, Galère et Maximin Daïa, et de la dynastie héracléenne dont les tenants furent Maximien Hercule, Maxence et Licinius. Le culte solaire est pour Constantin un instrument politique qui sert ses aspirations à la domination universelle.

Cette famille des seconds Flaviens, qui entre dans l'histoire avec Claude le Gothique et finit avec Julien l'Apostat, se forgea, suivant un vieil usage romain, des origines mythiques et ses panégyristes ne se gênèrent point pour raconter qu'elle remontait à Dardanus et aux Troyens. De tels souvenirs, qui flattaient l'orgueil des Romains, accrurent prodigieusement le prestige et la popularité de la dynastie, surtout lorsque Constantin, exploitant la légende troyenne, voulut rebâtir l'antique Ilion en fondant Constantinople.

Claude le Gothique, historiquement d'origine dalmate et longtemps gouverneur de l'Illyrie, avait apporté de cette contrée le culte d'Apollon-Soleil. C'est dans le temple d'Apollon à Rome que la foule s'était précipitée, pour acclamer son avènement, le jour où l'on apprit que les soldats l'avaient porté sur le pavois (mars 268). Ses monnaies désignent le Soleil ou Apollon comme son dieu tutélaire, avec les légendes : *Sol Augustus; Sol invictus; Apollini conservatori; Oriens Augusti.*

Constance Chlore hérita de lui le culte solaire, et devenu gouverneur des Gaules, il propagea le culte d'Apollon dans ce pays, en lui assimilant habilement le *Belenus* gaulois. Aussi, après sa mort, devenu le *divus Constantius*, des monnaies frappées à Trèves nous le représentent sous les traits du Soleil dans son quadrige, s'élevant au ciel du haut du bûcher de la consécration.

On le voit, les types monétaires sont les principales sources d'information sur lesquelles l'historien peut s'appuyer pour montrer Constantin, fils de Constance Chlore, d'abord héracléen par adoption, puis répudiant le culte d'Hercule en 310, pour se rattacher à sa tradition familiale et exploiter à son profit le culte d'Apollon-Soleil : de là, l'inauguration à cette date des types monétaires surabondants qui exaltent les cultes solaires sous vingt aspects variés et qui sont d'autant plus populaires que l'astrologie, dont le soleil est le point central naturel, était alors — héritière du mithriacisme oriental — la grande aberration du monde romain [1].

VI. Du culte solaire au culte chrétien. — Il est non moins intéressant de suivre ensuite, avec les données numismatiques, les phases successives par lesquelles Constantin et son empire passèrent de la religion solaire à la religion chrétienne. Cette nouvelle résolution ne se fit point brusquement, comme la première : elle était beaucoup plus grave et entraînait un changement bien autrement profond. Le mouvement officiel dans le sens chrétien procéda par étapes graduelles et timides qu'on suit dans les types et les symboles gravés sur les monnaies. On sait qu'il se fit jour publiquement, de la part de Constantin, au moment de la bataille du pont Milvius, le 28 octobre 312. A cette date, Constantin, à la suite d'une vision, dit Lactance (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot Labarum), mais bien plutôt, semble-t-il, cédant à un entraînement de ses soldats, ordonna de graver le monogramme du Christ comme signe de ralliement, sur l'*umbo* de leurs boucliers. Il remporta la victoire.

Faut-il conclure de ce fait que Constantin se convertit au christianisme, devant les portes de Rome, en octobre 312? Ernest Babelon croit que c'est aller trop loin; il y voit, pour sa part, simplement un acte de condescendance ou de sympathie de la part de Constantin qui savait, par ce symbole préféré à tout autre, répondre au vœu de la plus grande partie de ses troupes, gagner leur confiance et enflammer le courage des chrétiens au moment de combattre. Le monogramme du Christ ne paraît pas sur les monnaies dès cette époque. C'est seulement cinq ans plus tard, en 317, qu'on voit, sur des monnaies frappées dans l'atelier de Siscia, l'effigie impériale coiffée d'un casque

[1] E. Babelon, *op. cit.*, p. 339-342.

sur lequel est positivement gravé le monogramme du Christ. Et encore, remarquons-le bien, ce symbole chrétien est placé à titre d'ornement secondaire sur le casque de l'empereur, de manière à garder le caractère d'emblème décoratif personnel : ce n'est point la marque officielle de l'État, encore moins des armoiries nouvelles imposées aux services publics, comme cela avait été le cas, par exemple, lors de la substitution des types solaires aux types héracléens.

Les très nombreux actes publics de générosité et de bienveillance pour les chrétiens, de la part de Constantin, qu'on peut signaler en 312 et dans les années suivantes, ne peuvent être pris pour une conversion, une adhésion formelle et officielle. Constantin demeura toujours fidèle au culte d'Apollon-Soleil, sa religion ancestrale, à laquelle il tenait tant; il restera le *pontifex maximus* des cultes païens pour les raisons politiques que nous avons indiquées; rien ne fut changé à sa cour ou dans son administration sous ce rapport; on sait, au surplus, qu'il ne reçut le baptême qu'à la veille de sa mort, et par le ministère d'un évêque arien.

Le seul fait nouveau — et il était de grande importance — ce fut, au mois d'octobre 312, un acte public de tolérance et de sympathie. Il dénonçait une politique nouvelle qui fut officiellement inaugurée par la conférence d'où sortit le fameux édit de Milan, de février 313. Les décisions d'ordre religieux prises, dans cette circonstance solennelle, par Constantin, empereur d'Occident, et Licinius qui régnait sur l'Orient, proclament pour la première fois la liberté de tous les cultes. La grande communauté chrétienne, l'Église, y est reconnue comme personne civile, par les mots *Corpus christianorum*, mais n'oublions pas que les cultes païens demeurent les cultes officiels. On put désormais construire partout et au grand jour des églises chrétiennes, mais des autels et des temples païens continuèrent à être élevés et des cérémonies païennes accomplies, comme par le passé, jusqu'à la mort de Constantin. Bien qu'il ait banni les sacrifices païens dans l'organisation des *sacerdotes* de la *gens Flavia*, dès octobre 312, l'empereur demeura si bien fidèle à son culte solaire qu'un splendide médaillon d'or, unique, à l'effigie de Constantin, célèbre et consacre l'entrevue de Milan de février 313, avec des types exclusivement païens. Ce médaillon répond à la description suivante (fig. 8327) : INVICTVS CONSTANTINVS MAX AVG. Buste de Constantin tourné à gauche et accolé au buste du Soleil. L'empereur est lauré et cuirassé, le baudrier passé sur l'épaule droite; de la main droite il tient sa lance appuyée sur son épaule; au bras gauche est son bouclier orné du sujet suivant : le Soleil dans son char vu de face et traîné par quatre chevaux qui s'élancent au galop, deux à droite et deux à gauche; le dieu étend la main droite dans le geste de bénédiction; de la main gauche il tient son fouet; dans le champ, le croissant lunaire et une étoile. Sous les pieds des chevaux, d'une part, le buste de l'Océan qui émerge des flots en étendant les bras, et ces bras se terminent par des nageoires en guise de mains; d'autre part, la Terre, assise sur le sol, tenant d'une main une plante et ayant à côté d'elle une grappe de raisin. Le pourtour du bouclier est orné d'élégants rinceaux. La tête du Soleil, conjuguée avec celle de Constantin, au second plan, est radiée. Au pourtour du champ, un grènetis.

℟. FELIX ADVENTVS AVGG NN. Constantin sur un cheval allant au pas, à gauche, précédé de la Victoire et suivi d'un légionnaire. L'empereur est lauré et cuirassé et son *paludamentum* flotte sur ses épaules; il lève et étend la main droite, la paume en avant; de la main gauche baissée, il porte la *hasta pura*. La Victoire qui marche devant le cheval de l'empereur, tient de la main droite levée une couronne, et de la main gauche baissée une palme. Le légionnaire qui suit, casqué et cuirassé, porte de la main droite une enseigne et de la gauche sa lance appuyée transversalement contre son bras. A l'exergue, les lettres SMT *(Sacra moneta Tarragonæ)*. Grènetis au pourtour du champ.

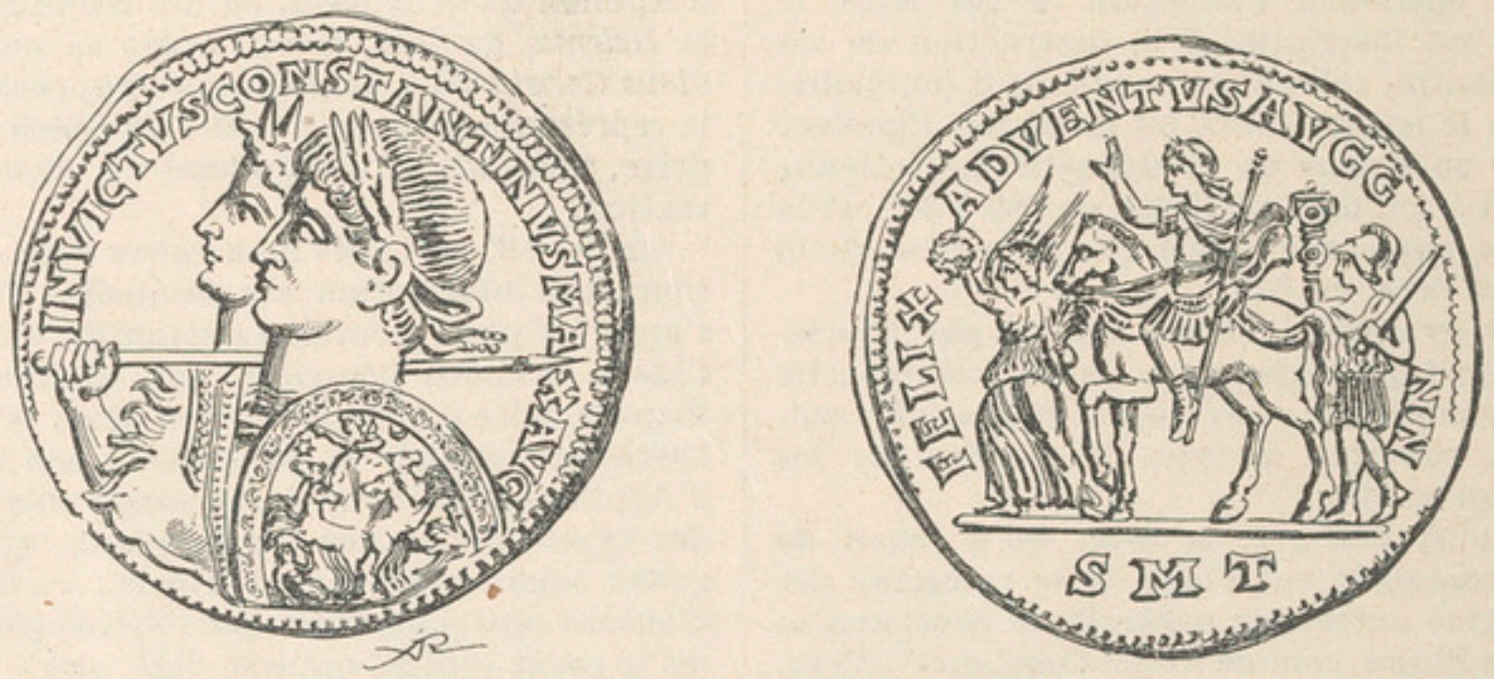

8327. — Médaillon en or de Constantin.

Ce médaillon, d'une conservation irréprochable, est unique et inédit : il pèse 39 gr. 78, c'est-à-dire à peu près 8 *aurei*. Son module est de 40 millimètres; c'est le plus grand et le plus lourd de tous les médaillons d'or du règne de Constantin. Il a été trouvé en 1902 en Transylvanie.

Il est à peine besoin d'insister sur la beauté exceptionnelle de ce médaillon. La gravure du coin monétaire a été exécutée avec un souci du détail qui dénote à la fois la conscience et l'habileté professionnelle de l'artiste, tout en reflétant, bien entendu, les caractères généraux de sécheresse qui stigmatisent l'art décadent du IVe siècle. Le buste de Constantin a une noblesse et une fierté d'attitude qui frappent au premier coup d'œil; on a donné au Soleil, avec intention, un profil et des traits sensiblement apparentés à ceux de l'empereur [1], son compagnon divin. Si on recherche la date de l'émission de cette magnifique pièce, on arrive, après diverses éliminations, à constater qu'elle se rapporte à l'entrevue de Milan, en février 313, entrevue qui marque le point de départ d'une ère nouvelle dans l'histoire du christianisme. Or, sur ce médaillon frappé à l'occasion d'un événement mémorable, Constantin

[1] E. Babelon, *Un nouveau médaillon en or de Constantin le Grand*, dans *Mélanges Boissier, Recueil de mémoires concernant la littérature et les antiquités romaines*, in-8°, Paris, 1903, p. 49-55.

a tenu, avec une affectation non équivoque, à protester de son attachement officiel au culte solaire. On dirait qu'il a voulu, par un monument solennel, prévenir le reproche qu'on eût pu lui adresser de favoriser les chrétiens. Et, jusqu'à la fin de son règne, il en sera ainsi officiellement, bien que Constantin, dans ses rapports personnels avec les évêques, ne laisse jamais échapper une occasion d'affirmer sa vénération pour l'Église chrétienne, qu'il s'entoure d'évêques et qu'il ait même fait bâtir des églises.

C'est que Constantin, outre qu'il dût lui en coûter de rompre avec son culte ancestral et sa tradition familiale qui faisait son prestige et rendait sa personne sacrée, était bien obligé de maintenir les principes séculaires de l'État romain qui ne séparait pas les pouvoirs religieux et civils, de nommer les flamines des grands dieux, de prendre les auspices, de présider des fêtes païennes, en un mot de ne pas aller plus vite que l'opinion publique et de ménager les sentiments païens de la plupart des hauts fonctionnaires de l'empire; sans cela, il eût provoqué une révolution qui eût emporté son trône et sa dynastie. Sans doute, l'administration ouvre ostensiblement ses rangs aux chrétiens. Des officiers monétaires, nous l'avons vu, inscrivent dès 314, dans l'atelier de Tarragone, la croix grecque comme marque monétaire choisie par eux, dans le champ de quelques pièces, mais, celles-ci même continuent, par ordre de l'administration centrale, à porter la légende : *Soli invicto comiti*.

Le 1er mars 317, à l'occasion de l'élévation au rang de César de ses deux fils, Crispus et Constantin II, et de Licinius II, Constantin inaugura son étendart particulier, le *labarum*, dont la hampe était terminée à sa partie supérieure par le monogramme du Christ qui lui avait donné la victoire au pont Milvius en 312; l'empereur en confia la garde à une troupe de soldats chrétiens attachés à sa personne. En même temps, il fit graver ce chrisme sur son casque, comme nous l'attestent les monnaies de Siscia. Après comme avant cette nouvelle manifestation, les monnaies, même celles qui sont aux effigies des nouveaux Césars, Crispus et Constantin II, continuent à être frappées avec les types du Soleil et les légendes *Claritas* et *Soli invicto*. Il y a même encore quelques pièces avec *Jovi conservatori*, à cause de la présence du Jovien Licinius II parmi les nouveaux Césars.

Trois ans plus tard, en 320, des officiers monétaires préposés aux ateliers d'Aquilée, de Tarragone, de Siscia, de Thessalonique s'enhardissent jusqu'à placer le monogramme du Christ en symbole dans le champ des pièces à côté des types païens traditionnels. Mais, jusque-là, nous y insistons à dessein, dit Ern. Babelon, ce sont toujours des manifestations individuelles de christianisme; ces marques, croix ou chrisme, même s'il s'agit de l'empereur, ne sont que des affirmations publiques de leur foi ou de leur sympathie, licites, mais faites dans un sens tout personnel. Si l'on s'en rapporte à deux pièces d'or uniques, que Cohen a enregistrées d'après Rollin et Banduri, mais dont M. J. Maurice ne paraît pas faire état, Constantin est honoré du titre de *pontifex maximus* sur ces pièces datées de son 6e consulat, c'est-à-dire de l'année 320 [1].

En 326, enfin, sur des monnaies de l'atelier nouveau de Constantinople, c'est le type officiel lui-même de la monnaie qui, pour la première fois, est chrétien. Au droit de ces pièces, l'effigie de Constantin; au revers, comme type, l'étendart chrétien de Constantin ou *labarum*, surmonté du monogramme du Christ, la pointe inférieure de la hampe transperçant un dragon. Seulement, la légende qui entoure ce type est *Spes publica*, qui, employée depuis des siècles, pouvait convenir aux païens aussi bien qu'aux chrétiens.

C'était une sorte de compromis, qui persista longtemps dans les monnaies, car, avant l'avènement de Julien, nous ne trouvons de type vraiment chrétien que sous Magnence, sur les bronzes célèbres frappés, en 350, à Amiens, au monogramme du Christ, accompagné des lettres Α et Ω, avec la légende neutre : *Salus dominorum nostrorum Augustorum et Cæsarum*. Presque en même temps se présentent, mais non moins sporadiquement, les monnaies de Constance Galle (351) qui portent la légende, cette fois non équivoque : *Hoc signo victor eris*, avec l'image de Constance Galle, César, tenant le *labarum* chrétien et couronné par la Victoire.

Mais, en dehors de ces cas exceptionnels, les types et les légendes monétaires de Constantin et de ses successeurs immédiats, ne relèvent jamais d'une profession de foi officielle qui soit nettement chrétienne. Après la conférence de février 313, et surtout à partir de 320, date d'une série de lois en faveur des chrétiens, l'administration impériale prend à tâche — ceci est évident — de bannir du champ des monnaies les divinités de l'Olympe, mais elle les remplace seulement par des types susceptibles de convenir aussi bien aux chrétiens qu'aux païens pour ne froisser aucune croyance et respecter la tradition. De là, les types de *Beata Tranquillitas*, *Felicitas Augusti* ou *perpetua* ou *Reipublicæ; Gaudium populi romani*, *Gloria Augusti*, *Clementia*, *Pietas*, *Liberalitas*, *Pax publica*, *Providentia*, *Justitia*, *Moneta*, *Salus*, *Virtus*, *Victoria*, *Securitas*, et vingt autres abstractions personnifiées. Les types et légendes allusifs à des événements contemporains, tels que : *Debellator gentium barbarorum: Felix processus*, *Alamannia*, *Sarmatia devicta*, etc., ne pouvaient eux non plus, par leur nature allégorique, susciter aucune susceptibilité religieuse.

Cette attitude neutre de l'administration impériale se trouvait d'accord, et c'est là ce qui explique son succès, avec les doctrines philosophiques qui étaient en vogue dans les écoles et les cercles intellectuels. Non seulement le néoplatonisme, avec ses subtilités, se montrait habile à concilier toutes les philosophies et toutes les religions, mais il symbolise et même divinise les abstractions, les qualités morales, les vertus, les idées de force, de puissance, de grandeur. Cette doctrine s'adaptait dans la perfection avec ce qu'il importait par-dessus tout à Constantin de ne point ébranler, le culte de la Majesté impériale et le caractère sacré de la personne de l'empereur. Les panégyristes de Constantin, même les chrétiens, sont pénétrés de cette doctrine ou s'en accommodent avant d'engager la lutte contre elle.

Tels sont les principes de sagesse philosophique et de prudence politique dont les types monétaires de la dernière partie du règne de Constantin sont le reflet. Cela n'empêcha point l'empereur demeurant, pour pouvoir gouverner, *pontifex maximus* des cultes païens, de se montrer avec constance et publiquement l'ami des chrétiens. Il fit plus que de leur accorder la liberté; il leur donna sa protection efficace; il assista à l'ouverture du concile de Nicée le 14 juin 325. Les chrétiens surent lui en être reconnaissants par leur loyalisme, par leur indulgence extrême pour ses crimes, et par l'exaltation de sa mémoire [2].

[1] H. Cohen, *Médailles impériales*, 2e édit., t. VII, p. 275 n. 400 (d'après Rollin), n. 401 (d'après Banduri). Ces pièces d'or ne paraissent pas avoir été autrement signalées. Constantin a pris rarement sur ses monnaies le titre *pontifex maximus;* toutefois, ce titre lui est donné, en 309-313, sur des monnaies frappées à Trèves et, en 315, sur des monnaies de l'atelier de Tarragone. Cf. J. Maurice, *op. cit.*, t. I, p. LXXVI et 399; t. II, p. 251. — [2] E. Babelon, *op. cit.*, p. 343-348.

VII. Les monnaies de Maximin Daia et de Julien. — La numismatique des princes qui ont régné sur le monde romain conjointement avec Constantin présente des particularités ou fournit des données générales dont l'intérêt historique n'est pas moindre que celui des séries constantiniennes. Voici, par exemple, la persécution des chrétiens par Maximin Daïa, en Orient, décrétée par les rescrits de 305 et 308. L'empereur ordonne aux fonctionnaires de tout rang non seulement d'obliger tout le monde à prendre part aux sacrifices et aux banquets des dieux, mais encore de s'associer à divers actes publics d'idolâtrie, tels qu'aspersions, libations, etc. Or, les types monétaires adoptés dans les ateliers des états de Maximin Daïa nous fournissent une véritable illustration des ordres impériaux. Au revers des monnaies frappées à Antioche, de 308 à 311, sont gravés des autels sacrificatoires; tantôt l'autel est seul, tantôt il est placé aux pieds du génie de l'empereur *(Genio Augusti)* ou du génie de l'armée *(Genio exercitus)*, ou devant les statues de Mars, de Vénus, de Jupiter. Remarquer que, sur ces monnaies de Maximin Daïa, l'autel ne figure que durant la période de la persécution. D'un autre côté, les monnaies issues des ateliers de Nicomédie et de Cyzique, qui appartiennent non pas encore à Maximin Daïa, mais à Galère, ne portent pas l'autel sacrificatoire, bien que les légendes monétaires soient les mêmes durant cette période; c'est qu'alors, en effet, Galère laissa les chrétiens en paix. Mais, après la mort de Galère, le 5 mai 311, Cyzique et Nicomédie étant passées au pouvoir de Maximin Daïa, leurs monnaies portent l'autel à dater de ce moment. Enfin, le terrible symbole disparaît des ateliers de Maximin Daïa après sa défaite par Licinius et sa mort en août 313. Quelle source d'information pourrait fournir des arguments plus précis et plus rigoureux en faveur de la véracité de Lactance et d'Eusèbe quand ils dénoncent la persécution de Maximin Daïa?

Ce n'est pas tout. Maximin Daïa paraît avoir jugé nécessaire, pour rendre sa persécution plus efficace, de réformer le clergé païen et de l'investir en quelque sorte d'une autorité à la fois administrative et morale, dans le dessin de contre-balancer le prestige et l'ascendant moral des évêques chrétiens. Lactance ajoute, en effet, qu'en 311 Maximin organisa le clergé païen en hiérarchie, nommant pour chaque province un pontife supérieur avec juridiction sur d'autres pontifes répandus dans les petites villes et choisis parmi les citoyens notables et les plus influents. Il régla jusqu'à leur costume *(candidis chlamydibus ornatos jussit incedere)*. Or, les types monétaires des ateliers de Maximin Daïa, à partir de cette date, confirment et complètent l'information de Lactance. Du classement minutieux des émissions des quatre ateliers d'Orient, Nicomédie, Cyzique, Antioche, Alexandrie, à partir de 311, il ressort que ces émissions donnent lieu comparativement à une observation d'ensemble. Tous les quatre nous présentent des types nouveaux : c'est le génie de l'empereur tenant sur la main la tête de Jupiter Sérapis, ou bien c'est le *Sol invictus* lui-même, en robe longue, qui porte la tête de Sérapis. Cette apparition, parmi les types monétaires, du grand Dieu de l'Égypte hellénisée, nous montre de quel côté Maximin Daïa chercha un appui à sa réforme du clergé païen; ce fut dans l'autorité du sacerdoce égyptien et des cultes, jadis si populaires, des divinités égyptiennes.

Julien l'Apostat tentera la même réforme hiérarchique et reprendra la méthode de Maximin Daïa. Julien, après qu'il eût abandonné le christianisme, se fit gloire, à l'imitation de Constantin, de son origine solaire. Il rétablit le culte de Hélios, héréditaire dans sa famille. Plusieurs de ses types monétaires en font foi, avec leur légende : *Apollini sancto*. Mais ce qui frappe par-dessus tout dans la numismatique de Julien, c'est l'invasion des types relatifs aux divinités égyptiennes : *Deo sancto Sarapidi*, *Deo sancto Nilo*, *Isis Pharia*, le bœuf Apis, Osiris, Ibis et Anubis. Julien lui-même sous les traits et avec les attributs de Jupiter Sérapis. On le voit, Julien reprend et fait sienne la politique religieuse de Maximin Daïa. Il était voué au même échec. S'il se fut contenté de se rattacher aux doctrines du néoplatonisme et, administrativement, au principe de neutralité religieuse que les monnaies de Constantin nous ont montré en pratique, peut-être eût-il réussi à prolonger l'agonie du paganisme. Mais il entreprit de restaurer le culte suranné des divinités païennes et il se glorifie, dans ses lettres, de faire de nouveau couler le sang des victimes en l'honneur des dieux de l'Olympe : leur temps était bien accompli, et c'était faire acte d'aveuglement et d'inintelligente réaction. Se figure-t-on bien ce qu'étaient les sacrifices devant les autels païens? ce

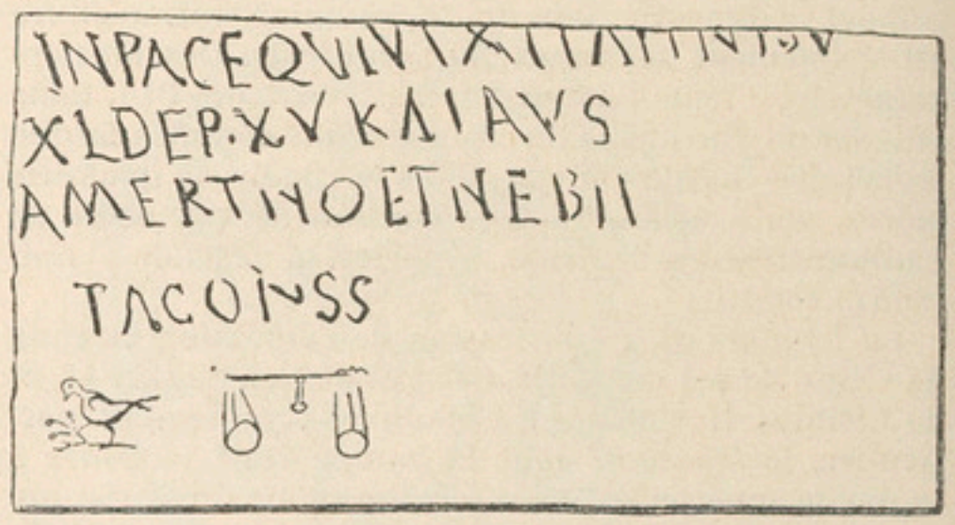

8328. — Inscription à Sainte-Cécile du Transtévère, d'après De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 86, n. 152.

que devait être une hécatombe, une immolation de cent bœufs, dans une capitale comme Rome ou Constantinople, Antioche ou Alexandrie, avec les moyens rudimentaires de dépècement et de vidange dont disposaient les anciens? Ceux-là seuls peuvent s'en faire quelque idée, qui ont assisté de nos jours à l'égorgement d'un bœuf et d'une demi-douzaine de moutons, dans un de nos villages, la veille d'une fête patronale. C'était monstrueux et infect, profondément immoral par les instincts sanguinaires et les habitudes de cruautés que de pareilles pratiques ont entretenus dans toutes les classes de la société durant tant de siècles. C'est là cependant ce que, s'insurgeant contre le progrès des mœurs, voulurent rétablir et remettre en honneur Maximin Daïa et Julien [1].

VIII. Épigraphie. — On peut réunir quelques monuments épigraphiques rappelant le souvenir de *monetarii* et de *nummularii*. Lorsqu'il s'agit d'un simple symbole, la distinction serait arbitraire. Rappelons les exemples déjà donnés, sur lesquels le nom d'un défunt est accompagné d'une balance (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2641, fig. 856; t. II, col. 134-137, fig. 1218-1222); en voici un autre, daté de l'an 362, par le consulat de Mamertin et Nevitta. Cette inscription a été copiée par J.-B. De Rossi à Sainte-Cécile du Transtévère; elle se trouve dans le pavement de la chambre où on raconte que la sainte fut suffoquée par les émanations du foyer des bains. Les lettres sont presque effacées (fig. 8328).

Bibl. — De Rossi, *Inscr. urb. Rom.*, t. I, p. 86, n. 152.

Une autre inscription, jadis conservée dans le pavement de Saint-Paul-hors-les-Murs, aujourd'hui dans la cour du monastère. Philippe de Winghe n'avait pu

[1] E. Babelon, dans *Journal des savants*, 1913, p. 348-351.

copier que le premier fragment (ms. Bruxelles, p. 41 *b*); Jacques Sirmond réunit les deux *(post ambonem evangelii fragmenta)*, ms. Paris, *lat. Suppl. 1420*, p. 3, et *lat. 1417*, p. 14. Au bas, et en sens inverse de l'inscription, les lettres D. M. avaient été gravées avant toute épitaphe (fig. 8329). Cette inscription est datée de l'année 452, sous le consulat de Flavius Herculanus; on ne fait pas mention de son collègue Sporachius sur les inscriptions romaines, ni dans la correspondance de saint Léon le Grand, ni sur une inscription de Sétif et une autre de Nole. Ce fut un consul d'Occident sur le compte duquel on ne sait rien ou à peu près. Sur la date, voir Marini, dans *Giornale Pisano*, t. VI, p. 22. La défunte était fille d'un primicier des monétaires, elle avait épousé un primicier *cenariorum*. Le savant Lami, dans son *De eruditione apostolorum* propose de corriger en *cellariorium*, et le *Thesaurus linguæ latinæ* écrit solennellement : *cenarius, is qui cenam facit, apparat;* quant à De Rossi, selon son habitude, il déclare que *non est hic disserendi locus*. Le mot *in contra* se rencontre assez souvent dans les chartes du

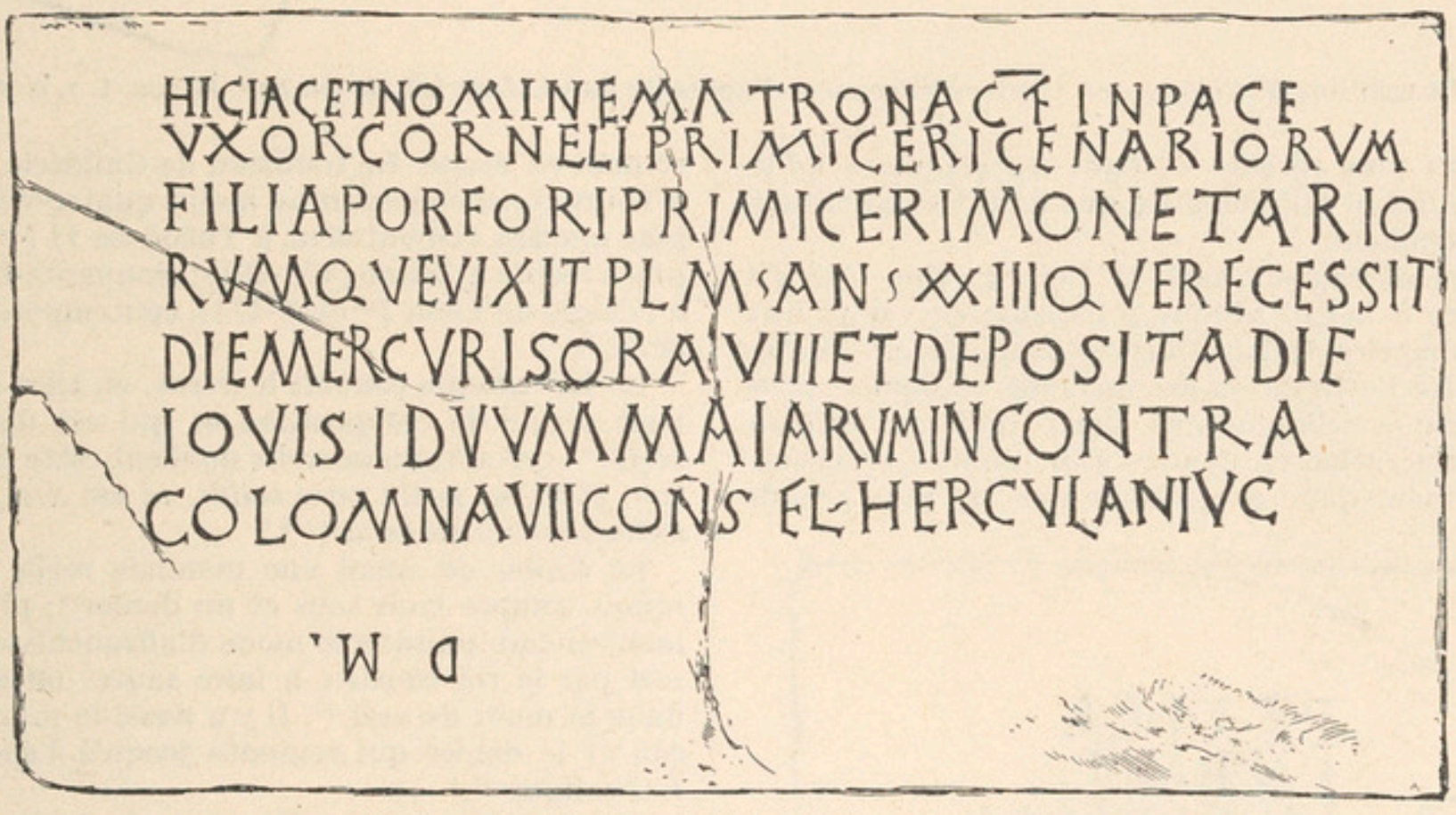

8329. — Inscription de Saint-Paul-hors-les-Murs, d'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. L, n. 5.

kalendis septembribus, quæ in hoc sunt epitaphio notatæ anno post Basilii consulatum quinto. Aldus in v. 3 *scripsit* SVB · I *errore manifesto; ego emendavi* SVB · D̄.

Cette inscription est datée de l'année 546. *De monetariis*, ajoute De Rossi, *non est hic dicendi locus.*

Bibl. — Fragments *a*, *b*, *c* décrits par Alde Manuce, ms. *Vatic. 5241*, p. 444; Doni, *Barber. XXXIV, 73*, fol. 290; G. Marini, ms. *Vatic. 9096*, n. 6322; fragments *a*, *c* vus par De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. I, p. 498, n. 1089; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, part. 2, n. 8459; *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1914, p. 130.

Cette inscription vient du pavement de la basilique de Saint-Laurent à l'*agro Verano* :

SANTIAS · MONE *tarius*
QVI BIXSIT A
QVA
DE *po* SITV *s*
I *s* EPTE *mbris*

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. VI, part. 2, p. 1122, n. 8458. Inscription trouvée dans les ruines d'Ostie, conservée au musée du Latran (fig. 8331) : *Felica in pace in fide Dei q(uæ) vixit an(n)is XXXIIII.* Sur la gauche on lit le nom d'un *præpositus mediastinorum de moneta officina prima*, et un objet qui est peut-être le billot sur lequel on frappait la monnaie.

Bibl. — Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LV, n. 17, p. 55.

IX. Les monnaies dans la Loi salique. — Ce texte fameux, qui remonte au règne de Clovis (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2033-2123), réglemente les compositions et amendes dues par le coupable à la victime ou à ses représentants, et au fisc. En voici un exemple : *Si quis ad mallum legibus dominicis mannitus fuerit et non venerit, hoc est DC dinarios qui faciunt solidos XV culpabilis judicetur* [1]; en voici un autre plus précis : *Si quis porcellum furaverit, qui sine matrem possit vivere et si fuerit adprobatum, hoc est XL dinarios qui faciunt solidum I culpabilis judicetur* [2]. D'où il ressort que quarante deniers valaient un sou, mais d'où on peut aussi conclure que les Francs comptaient en deniers plutôt qu'en sous. Que le denier fut plus familier que le sou parmi les Francs Saliens on pourrait déjà le déduire de ce fait que ceux-ci faisaient usage d'une expression particulière pour exprimer la somme

[1] *Lex salica*, édit. Behrend I, 1. — [2] *Ibid.* II, 2.

de cent deniers, c'était *chunna*. De plus, on a remarqué que, dans plusieurs passages de la Loi salique, la conversion d'une somme de deniers en sous donne des fractions [1], ce qui est peu vraisemblable chez un peuple d'une civilisation assez primitive. La postériorité du compte en sous ressort également de ce fait que certains manuscrits de la Loi salique ont systématiquement supprimé l'évaluation en deniers [2], pour cette raison très probable qu'elle était devenue inutile. Il est vrai qu'on trouve les deux évaluations dans des

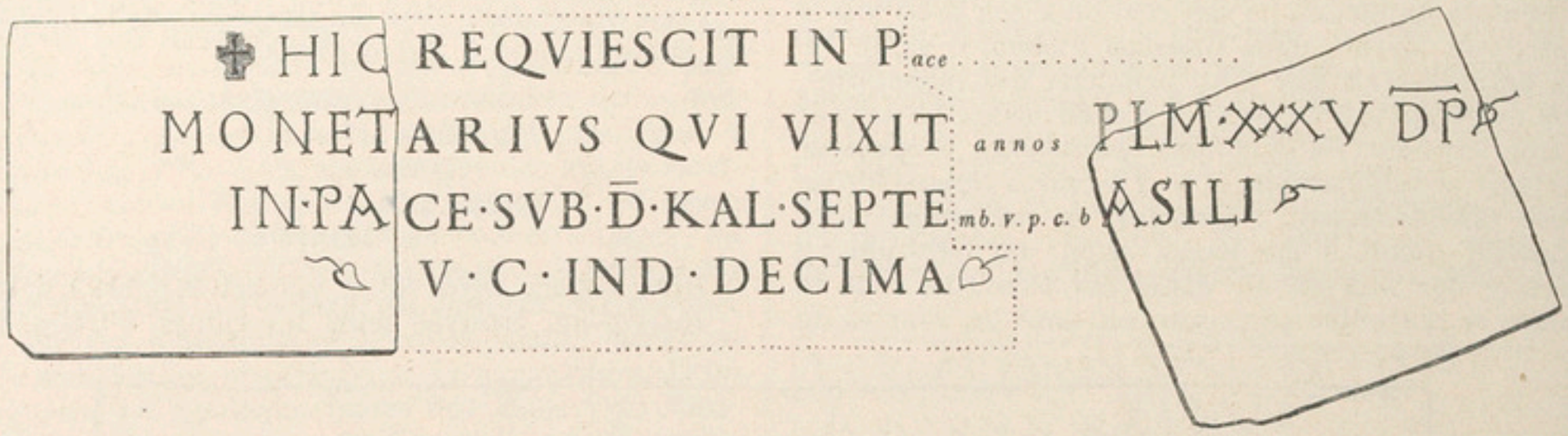

8330. — Inscription de l'église des Quatre-Couronnés, d'après De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 498, n. 1089.

manuscrits plus récents et dans les chapitres additionnels à la Loi salique, ainsi que dans le texte revisé par Charlemagne.

Il en est autrement dans la Loi ripuaire, qui est postérieure à la Loi salique à laquelle elle emprunte certains chapitres [3]; dans tous ces chapitres empruntés on a négligé l'estimation des amendes en deniers pour ne garder que celle en sous, parce qu'il est évident que la numération en deniers était tombée en désuétude. On peut donc conjecturer avec la plus grande

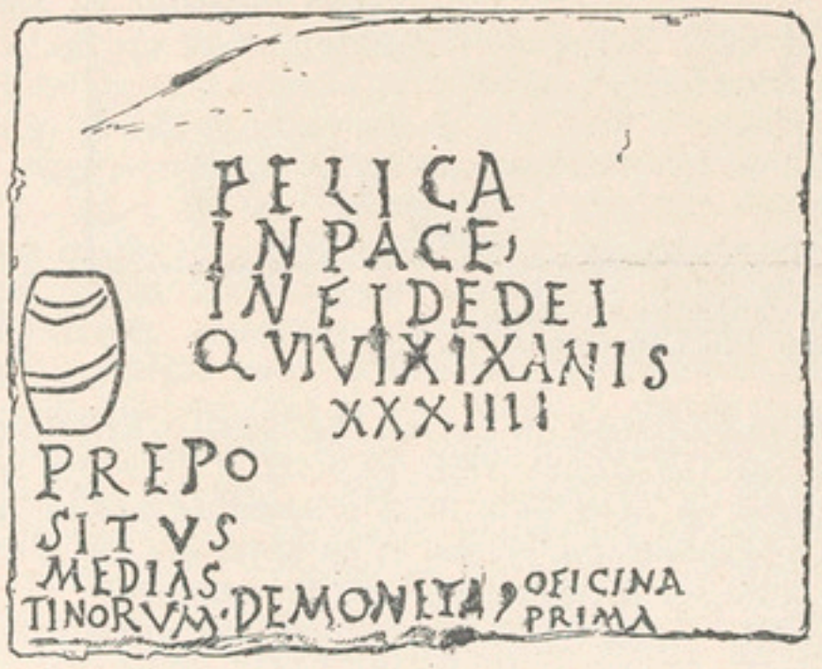

8331. — Inscription trouvée à Ostie, d'après Marucchi, *I monumenti del museo Pio-Lateranense*, pl. LV, n. 17.

vraisemblance que, dès la fin du Ve siècle, le denier tendait à disparaître devant le sou.

Quel était donc ce sou? C'était une monnaie réelle. Vrai ou faux, il n'importe, un récit circulait montrant Childéric rompant un sou d'or, *aureus*, dont il laissait la moitié à un de ses partisans, en signe de reconnaissance, au moment de partir en exil [4]. Or cet *aureus* est un sou romain. Avant même d'avoir pénétré dans l'empire, les barbares font usage de pièces frappées à l'effigie des empereurs; on peut en citer pour exemple les deux trouvailles faites à Klein-Tromp, près Braunsberg, en 1822 et en 1837 comprenant 115 pièces d'or aux effigies de Gordien III, Valentinien Ier, Valens, Théodose Ier, etc. [5].

Ce n'est pas seulement chez les barbares d'outre-Rhin, c'est chez les Francs que nous voyons le sou d'or romain en usage. Le tombeau de Childéric, découvert à Tournai, en contenait au moins quatre-vingt-dix; les plus anciens remontaient à Théodose II (408-450), les plus récents à Zénon (476-491); cinquante-huit étaient à l'effigie de Léon Ier (457-474), contemporain de Childéric [6].

La Loi salique connaît le *triens*, ou tiers de sou, qui peut servir de composition et qui est une monnaie réelle [7]; certains manuscrits donnent cette glose : *trientem, quod est tertia pars solidi, id est XIII denarios et tertia pars unius denarii* [8].

Le denier est aussi une monnaie réelle puisque le *reipus* compte trois sous et un denier [9]; plus évidemment encore puisque le mode d'affranchissement d'un serf par le roi consiste à faire sauter un denier posé dans la main du serf [10]. Il y a aussi le mariage par le sou et le denier qui remonte jusqu'à l'époque de la Loi salique [11].

Au Ve siècle, chez les Romains, le denier *(denarius, nummus)* n'était plus qu'une monnaie de compte de valeur infime [12]. Cassiodore dit que six mille deniers valaient un sou [13]. Le mot « denier » ne désignait donc pas à la fin du Ve siècle la même monnaie chez les Romains et chez les Francs. M. Prou paraît dans le vrai lorsqu'il fait remarquer que les deniers de la république romaine, particulièrement les *bigati* et les *serrati*, étaient, au dire de Tacite [14], les monnaies que les Germains recherchaient le plus et dont ils faisaient usage dans leurs relations commerciales avec les Romains; si l'on remarque que, plus tard, les deniers impériaux se substituèrent à ceux de la république, comme en témoignent de nombreux trésors trouvés au delà du Rhin [15], et qu'enfin le tombeau de Childéric renfermait un grand nombre de deniers impériaux et même consulaires, ne sera-t-on pas amené à conclure que les deniers de la Loi salique ne sont autres que les anciens deniers romains taillés pour la plupart sur

[1] G. Waitz, *Ueber die Münzverhältnisse in den alteren Rechtsbüchern des frankischen Reichs*, in-4°, Göttingen, 1861, p. 5. — [2] Par exemple, le ms. *3* de l'édition d'Hessels. — [3] Les chapitres XXXII-LXIV et LXXX-LXXXIX. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. II, c. XII. — [5] Cf. Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. III, p. 129. — [6] Chifflet, *Anastasis Childerici I*, p. 246. — [7] Grégoire de Tours, *De miraculis sancti Martini*, l. I, c. XXXI; *De gloria confessorum*, c. CXII; cf. Fossati, *De ratione nummorum*, dans *Memorie della r. accad. delle sc. di Torino, Sc. morali*, IIe série, t. V, 1843, p. 39. — [8] *Lex salica*, édit. Hessels, cod. 10. — [9] *Lex salica*, édit. Behrend, XLIV, 1. — [10] *Marculfi formulæ*, l. I, n. 22, édit. Zeumer, t. I, p. 57. — [11] *Formulæ salicæ Bignonianæ*, n. 6, édit. Zeumer, t. I, p. 230. — [12] Cf. Mommsen, *Hist. de la monn. rom.*, trad. Blacas, t. III, p. 97, 106, 107, 164, 166. — [13] Cassiodore, *Variarum*, l. I, epist. X. — [14] Tacite, *Germania*, V. — [15] Mommsen, *op. cit.*, t. III, p. 132, pour les trouvailles p. 130; cf. H. Veltmann, *Funde von Römermünzen im freien Germanien*, in-8°, Osnabrück, 1886.

le pied de 96 à la livre, pesant environ 3 gr. 40. Sur plus de 200 deniers que contenait la tombe de Childéric, Chifflet n'en a recueilli que 42, dont 1 de la république, 40 de Néron à Caracalla, 1 de Constance II [1].

X. Les monnaies dans la Loi ripuaire. — La Loi ripuaire est un peu postérieure à la Loi salique (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2029-2033), mais il faut distinguer les titres I-XXXI au VIe siècle; XXXII-XLIV à la fin de ce siècle; LXV-LXXIX au VIIe siècle; LXXX-LXXXIX au commencement du VIIIe. Les amendes sont partout exprimées en sous seulement, sauf aux titres XXIII-XXXVI, 12, qui donnent l'équivalence des sous avec les deniers.

Le sou de la Loi ripuaire est le même que le sou de la Loi salique. Dans les titres XXIII et XXXVI, 12, le sou est estimé à douze deniers; or, ces passages sont l'un certainement, l'autre probablement, une addition; cependant, il semble assuré que les Francs ont eu au VIIIe siècle un sou de douze deniers. On peut invoquer un capitulaire de Carloman, rédigé à Lestinnes en 743 ou peu après, dans lequel le mot *solidus* est accompagné des mots *id est duodecim denarios* [2]. Néanmoins, le sou continua d'être estimé à quarante deniers pour le paiement des amendes édictées par la Loi salique; et on ne peut trop s'étonner de voir deux branches d'un même peuple, vivant côte à côte sur le même territoire, estimant une même monnaie à deux valeurs différentes. Toutefois, on ne tarda pas à ressentir les inconvénients de ce double compte, et la substitution du sou de 12 deniers au sou de 40 deniers se fit dans la Loi salique, mais lentement. Charlemagne, dans un capitulaire promulgué en 801 et qui visait les colonies de Francs établies chez les Saxons, déclara qu'entre Saliens, toutes les dettes seraient, suivant une coutume ancienne, acquittées à raison de 12 deniers par sou; mais, pour favoriser les Saliens, le chiffre de 40 deniers par sou fut maintenu pour l'amende qui frapperait un Saxon ou un Frison coupable du meurtre d'un leude salien [3]. En 803, un capitulaire déclare que les sommes dues au roi seront payées en sous de 12 deniers [4]; en 813, le concile de Reims prie l'empereur d'ordonner que les amendes de la Loi salique cessent d'être acquittées à 40 deniers par sou [5]. Leur demande était, vers le milieu du IXe siècle, un fait accompli; le sou de 40 deniers n'est plus connu que des historiographes [6]. En tête du testament dit de saint Remi, on lit dans un manuscrit la note suivante attribuée à Hincmar (?) : *Exemplar testamenti a beato Remigio conditi, in quo lector attendat, quod solidorum quantitas numero quadraginta denariorum computatur, sicut tunc solidi agebantur et in Francorum Lege salica continetur et generaliter in solutione usque ad tempora Karoli perduravit, velut in ejus capitulis invenitur* [7].

XI. Sou d'or et sou d'argent. — Il a paru ingénieux d'introduire deux espèces de sous, l'*aureus* valant 40 deniers, l'*argenteus* en valant 12; or cet *argenteus* est une monnaie de compte, une monnaie idéale qui n'a jamais été frappée. Que faut-il entendre par sou d'argent? expression qui se rencontre dans plusieurs documents du IXe siècle. Dans les *formulæ Andecavenses*, n. 22 et 27, on voit un vendeur qui reconnaît avoir reçu en argent tant de sous : *in argento soledus tantos;* mais ici *argentum* peut avoir le sens de *pecunia*, de même que dans deux *formulæ Turonenses* de dates incertaines. Cependant, voici un texte concluant. Dans une *donatio* faite par Vuademer et Ercamberte à Saint-Germain-des-Prés, le 20 août 683, les donateurs, tout en retenant l'usufruit des terres cédées, s'engagent à payer un cens annuel de 30 sous en argent : *solidus in argento XXX dare et adimplere studeamus. Argentum* n'a pas ici le sens général de monnaie, car plus loin *argentum* est opposé à *aurum*, dans l'expression de l'amende à payer pour violation du contrat [8]. On a pu citer des textes d'origine longobardique et de l'époque mérovingienne où le sou de 12 deniers est qualifié sou d'argent [9]; l'acte de 789, relatif au paiement d'une composition pour le meurtre d'un serf, nous le dit clairement : « J'ai reçu, y est-il dit, en argent, des deniers pour la valeur de dix sous, à raison de douze deniers par sou. » Si dans les actes italiens on distingue avec soin les sous d'or des sous d'argent, c'est-à-dire les sous payables en monnaie d'or de ceux qui devaient être payés en deniers d'argent, c'est qu'en Italie la monnaie d'or était courante.

Il n'y a jamais eu qu'un seul sou, le *solidus* romain, d'abord monnaie réelle et monnaie de compte. Comme monnaie réelle, le sou était en or; mais au VIIIe siècle, en Gaule, les monnaies d'or étaient devenues rares par suite du ralentissement des relations commerciales entre la Gaule et l'Orient, et plus encore par suite du déséquilibre entre l'importation et l'exportation. Il est clair que les habitants de la Gaule recevaient plus de marchandises des marchands de l'Italie, de la Grèce et de Constantinople qu'ils ne leur en cédaient. Tout l'or accumulé s'écoulait donc nécessairement à l'étranger sans en être jamais ramené. Une loi des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose insérée dans le Code, défend de payer les marchandises des barbares avec de l'or et ordonne d'en tirer, au contraire, même par la ruse, le plus d'or possible [10]. Il en résulte que les deniers d'argent devinrent, au VIIIe siècle, la monnaie courante en Gaule. Le sou resta l'unité de compte; on donna en échange soit trois *triens*, soit plutôt douze *argentei denarii*. Et comme le débiteur pouvait craindre que son créancier exigeât d'être payé en or, il avait soin de faire spécifier dans les actes qu'il pourrait s'acquitter en argent. De là l'expression : sou d'argent.

XII. Système monétaire des Francs. — L'étude de la question du système monétaire des Francs sous les deux premières races est passablement compliquée; elle l'était beaucoup plus encore avant que Benjamin Guérard (voir ce nom) entreprit de l'exposer et de la résoudre. Avant lui, c'est-à-dire avant 1837 [11], un certain nombre de systèmes existaient qui pouvaient être ramenés à trois, ceux de Leblanc, de Romé de Lisle et du comte Garnier, ayant pour point de départ commun l'emploi de la livre romaine par les Mérovingiens. Cette livre pesait, selon Leblanc, 6 144 de nos grains, selon Romé de l'Isle, 6 048, et, selon le comte Garnier, 7 560, depuis qu'elle avait été augmentée par Constantin [12]. Les Mérovingiens taillèrent dans la livre romaine 24 sous d'argent, selon les deux premiers auteurs, 20 sous, selon le troisième. De là, des deniers dont le poids est fixé par Leblanc à 21 grains 1/3, par Romé de l'Isle à 21, par le comte Garnier à 31 1/4. Ce der-

[1] Chifflet, *Anastasis Childerici*, p. 265; M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, in-8°, Paris, 1892, p. V. — [2] Capitulaire de Lestinnes, n. 2, dans *Capitularia*, édit. Boretius, t. I, p. 28. — [3] Capitulaire de 801, c. 76. — [4] Capitulaire de 803, *legibus additum*, 9, dans *Capitularia*, édit. Boretius, p. 114. — [5] *Conc. Remense*, 813, can. 41, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XIV, col. 81. — [6] M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. X. — [7] *Acta sanct.*, oct. t. I, p. 196. — [8] Tardif, *Cartons des rois*, p. 19-20, n. 24. — [9] Waitz, *Ueber die Münzverhältnisse*, p. 39. — [10] *Code Justinien*, l. VI, tit. LXIII, lex 2. — [11] B. Guérard, *Du système monétaire des Francs sous les deux premières races*, dans *Revue de la numismatique française*, t. III, 1837; cf. B. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, in-4°, t. I, Paris, 1844, p. 109-139. — [12] Le comte Garnier adopte aussi la livre romaine de 6 048 grains, mais il suppose que Constantin introduisit une nouvelle livre de 7 560, qui devint la livre mérovingienne.

nier suppose que le sou s'affaiblit sous les derniers Mérovingiens, et qu'il devint successivement le 23e, le 24e de la livre, ou une fraction moindre encore. Les trois auteurs s'accordent à dire que Pépin ramena la taille à 22 sous, mais comme ils n'évaluent pas de même la livre romaine, leurs deniers, 264e partie de trois poids différents, sont pour Leblanc de 23 grains 3/11, pour Romé de 23 grains, pour Garnier de 28 7/11. Tous trois enfin admettent, pour le denier carolingien, le poids de 28 grains 4/5; ce denier est la 240e partie d'une livre nouvelle de 6 912 grains, dans laquelle on taille plus que 20 sous. Il en résulte que le changement introduit dans la livre par Charlemagne (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LIVRE) a consisté, selon les deux premiers auteurs, dans une augmentation, et selon le troisième, dans une réduction.

Voici maintenant le système de B. Guérard. La livre employée par les Mérovingiens était la livre romaine, pesant 6 144 grains, dans laquelle on a taillé, comme les textes le prouvent, 25 sous d'argent; par conséquent, le denier légal descendit jusqu'à 20 grains 1/2. Mais il est probable que cette taille ne resta pas invariable, puisque le denier moyen pèse de fait 21 grains 1/2. Pépin, après avoir maintenu la taille de 25 sous, la fixe ensuite à 22, de là deux espèces de deniers : les uns de 20 grains 1/2, les autres de 23 1/2. La monnaie commençante du règne de Charlemagne est celle de la fin du règne de son père; mais, en 779, au plus tard, on ne taillait plus que 20 sous à la livre, et cette livre pesait 7 680 grains; en d'autres termes, elle valait l'ancienne livre romaine renforcée d'un quart, et produisait des deniers de 32 grains. Cette espèce de deniers se retrouve sous Louis le Débonnaire et ses fils.

Avant d'exposer les preuves de ce système, Guérard distingue les monnaies de compte des Francs (c'est-à-dire la livre d'or, la livre d'argent et le sou d'argent) des monnaies réelles qui étaient : 1° le sou d'or, *solidus aureus*, ou simplement *solidus* [1]; 2° le tiers de sou d'or, *triens*, *tremissis;* 3° le denier *denarius* et quelquefois *argenteus* [2]. Le sou d'or valait 40 deniers, le tiers du sou d'or en valait 13 1/3 et le sou d'argent 12.

La première des propositions de B. Guérard est que les Mérovingiens n'ont eu qu'un seul et même denier, qui était à la fois le quarantième du sou d'or et le douzième du sou d'argent. Il prouve cette identité, d'abord par les textes, qui ne distinguent nulle part deux espèces de deniers, quoiqu'on y trouve la distinction des sous d'or et des sous d'argent; ensuite, par le poids même de ces deniers, qui était, à la vérité, très souvent inégal, mais sans que cette différence, qui n'excédait jamais 11 grains, et qui, la plupart du temps, était beaucoup moindre [3], ait pu suffire pour prévenir la confusion de deux pièces non seulement de même métal, puisque les deniers étaient toujours d'argent, mais encore de même type et de même diamètre. Un autre calcul vient confirmer ce résultat. L'édit de Pîtres prouve que l'or valait, en 864, douze fois plus que l'argent. A défaut d'autre texte, Guérard suppose que cette valeur était la même sous les premiers rois de la seconde race et sous les Mérovingiens; puis, connaissant le poids moyen du sou d'or, il en prend la quarantième partie, multiplie cette fraction par le chiffre qui exprime le rapport de l'or à l'argent, et retrouve ainsi un denier d'argent qui vaut la quarantième partie du sou d'or, et qui, comparé au denier formant le douzième du sou d'argent, n'en diffère que d'environ 1 grain. Ce contrôle, puisé dans un autre ordre de faits, paraît être une démonstration rigoureuse de la première proposition.

La seconde et la troisième proposition expriment le résultat matériel des pesées faites par Guérard. Le poids moyen du triens fut de 23 grains 1/2, et celui du sou d'or de 70 grains 1/2; le denier moyen de la première race pèse de fait 21 grains 1/2 environ. De la moyenne du sou d'or et du triens calculée sur deux cent vingt-neuf pièces, il résulte que l'on devait tailler quatre-vingt-sept sous dans une livre d'or : c'est de la pesée de cent deux pièces qu'a été déduite la moyenne du denier. Mais cette moyenne comprend probablement des deniers provenant de différentes tailles, car elle excède d'un grain le denier moyen et légal dont l'existence est constatée par un auteur anonyme d'Aquitaine, qui écrivait en 845, et qui apprend que 300 deniers composaient la livre antique valant 25 sous. Or, cette livre antique, mentionnée par l'anonyme, ne peut être que la livre mérovingienne, c'est-à-dire la livre romaine.

Tout le monde savait que Pépin avait fixé la taille à 22 sous et que Charlemagne l'avait ensuite portée à 20; mais on n'avait pas remarqué que l'un et l'autre, avant d'exécuter cette réforme, avaient commencé par maintenir la monnaie qui avait été en usage sous le règne précédent. Cette distinction importante, fondée sur le résultat des pesées, aurait pu être imaginée à priori, car il n'est pas naturel de supposer que de

[1] Les sommes marquées dans la Loi salique sont partout comptées en sous de 40 deniers. Ces sous étaient des sous d'or, *solidi aurei*, comme ils sont appelés au *Livre des miracles* de saint Martial, évêque de Limoges, n. 13, dans *Acta sanct.*, juin t. V, p. 555 *a;* Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XLVII, les nomme alternativement *aurei* et *solidi*. Dans le testament de Bertramn, évêque du Mans (voir ce nom), il est aussi question de sous d'or. C'est, au contraire, des sous d'argent qu'il s'agit dans le deuxième capitulaire de 743, c. 2, publié par Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 149. Les deux espèces de sous sont distinguées dans la Loi des Ripuaires (XXXVI, 12), dans Capitulaire aux Saxons de 797, c. XI (voir Baluze, *op. cit.*, t. I, col. 280), dans la soixante-seizième loi lombarde de Charlemagne (Canciani, *Leges barbarorum*, t. I, p. 158, et plus correctement dans Baluze, *op. cit.*, t. I, col. 351, c. 15), dans le deuxième capitulaire de 803, c. 9 (voir Baluze, *op. cit.*, t. I, p. 390), dans la note d'Hincmar, à la suite de la *Vita S. Remigii* (dans *Acta sanct.*, oct. t. I, col. 169 *a*). Les sous dont il est question dans un problème de Bède étaient nécessairement d'argent, attendu qu'on en comptait 20 dans la livre : *Est discus qui pensat libras XXX sive solidos DC*. Dans un autre passage, les sous d'argent sont nommés : *Solidos argenteos XV*. — [2] Les deniers sont appelés *argenti*, pour *argentei*, dans le testament de saint Yrieix, de l'an 572 : *Uxores vero eorum* [i. e. mancipiorum] *desceno argentos singulis annis monachis supra scriptis nostris Attanensibus desolvant*. Il y a en tout cinq femmes soumises à cette redevance. Les autres espèces de monnaie mentionnées dans le même acte sont le *solidus* et le *triens*. Les continuateurs de Du Cange, en ajoutant au *Glossarium* le mot *argenteus*, en ont donné une très mauvaise définition, attendu qu'ils ont supposé qu'un sou d'or valait 8 *argentei*, seulement d'après ce passage altéré d'Aimoin, moine de Saint-Germain-des-Prés : *Non amplius quam quadraginta argenteos, solidos videlicet quinque, postulavit* (*Translat. S. Vincentii*, I, 3, dans *Acta sanct. O. S. B.*, sæc. IV, p. 646). Le ms. *5300* de la Bibl. nat., fol. 48, col. 2, porte : *Non amplius quam sexaginta argenteos, solidos videlicet quinque, precium postulavit*. Il s'agit donc de 5 sous d'argent valant 60 deniers, c'est-à-dire d'un sou d'argent de 12 deniers et non d'un sou d'or, qui aurait valu 8 deniers ou 8 sous d'argent, espèce de monnaie tout à fait inconnue. — [3] Indépendamment du poids général de deux collections, comprenant, l'une vingt-sept deniers et l'autre quarante-huit, Guérard a constaté le poids particulier de vingt-sept deniers. Sur ce nombre, il n'y en a que deux qui diffèrent de 11 grains; viennent ensuite deux autres deniers dont la différence n'est plus que de 7 grains, puis on trouve quatre deniers pesant 24 grains contre un qui en pèse 19, et un denier pesant 23 grains contre quatre qui en pèsent 20; restent treize deniers qu'il faut bien considérer comme identiques, parce qu'ils pèsent 22 grains, 21 et demi ou 21. Cf. Guérard, *Polyptyque*, t. I, p. 941.

pareils changements se soient improvisés dans les premiers jours d'un règne. Or, Guérard a trouvé certains deniers de Pépin qui pèsent, à trois quarts de grain près, la 300e partie de la livre; ce sont les deniers de la taille mérovingienne; il en trouve qui pèsent, à un dixième de grain près, la 264e partie de la livre; ils proviennent de la taille fixée à 22 sous. Il rencontre de même deux espèces de deniers sous Charlemagne : le poids moyen des uns égale, à un centième de grain près, les seconds deniers de Pépin; les autres présentent une différence telle qu'il faut les attribuer à une taille nouvelle. Cette taille nouvelle de 20 sous à la livre, a été maintenue par Louis le Débonnaire et ses fils, puisque leurs deniers sont à peu près égaux, pour le poids, aux seconds deniers de Charlemagne.

Le Blanc a déduit le poids de la livre instituée par Charlemagne du poids moyen des deniers de ce prince; mais il a commis une double méprise; d'une part, il a confondu, pour prendre cette moyenne, les deniers provenant de deux tailles différentes; de l'autre, il a mal calculé la moyenne véritable de ces deniers hétérogènes, qui serait de 26 grains 35/100 et non 28 4/5. En multipliant 28 4/5 par 240, il a obtenu sa livre de 6 912 grains. Mais le poids moyen des seconds deniers de Charlemagne est de 30 grains 89/100; la livre carolingienne serait donc de 7 414 grains au moins. Guérard croit devoir l'augmenter d'un vingt-huitième et la porter à 7 680 grains pour compenser ce que la fraude a dû retrancher du poids légal; le denier carolingien devait donc peser 32 grains.

Un autre résultat, tout aussi inattendu, c'est l'abolition de la monnaie d'or par Pépin. Guérard en a tiré la preuve d'un texte connu, mais mal compris jusqu'à lui : *ne solidi, qui in lege habentur per quadraginta denarios, discurrant.* Avant Guérard, la virgule qu'il reporte après *denarios* avait été placée après les mots *qui in lege habentur;* et, le texte ainsi ponctué, on traduisait de cette façon : « que les sous dont il est question dans la loi cessent d'avoir cours pour 40 deniers »; tandis qu'on doit traduire : « que les sous qui sont portés dans la loi pour 40 deniers cessent d'avoir cours ». Ce dernier sens n'est pas douteux.

Les sous du *Polyptyque* d'Irminon sont donc des sous d'argent; c'étaient, au contraire, des sous d'or qui étaient en usage dans la Loi des Ripuaires.

Les principes établis dans les propositions précédentes suffisent pour déterminer la valeur intrinsèque; mais la valeur relative résulte de la valeur intrinsèque combinée avec un élément essentiellement variable, le pouvoir de l'argent. La diminution du pouvoir de l'argent, au commencement du IXe siècle, est un fait incontestable, qui résulte de la comparaison des prix de ce siècle avec ceux du siècle précédent, et qui s'explique par un passage d'Einhard, attestant que les Francs rapportèrent de leurs guerres contre les Avares et les Huns, terminées en 799, une quantité immense d'or et d'argent. B. Guérard a donc distingué ces deux époques. C'est le capitulaire de Francfort de l'an 794 qui lui a fourni les bases de son calcul pour le VIIIe siècle, « Par ce capitulaire, dit-il, Charlemagne ordonne de vendre le *modius* de froment, dans les temps d'abondance comme dans ceux de disette, 4 deniers au plus, et le pain de froment, un denier les 24 livres; mais il veut que le froment des domaines publics ne soit vendu qu'à raison de 3 deniers le *modius*. Évidemment, le prix de 4 deniers est un *maximum*, et non, comme l'ont cru Dupuy, Garnier et l'auteur ou les auteurs de la *Théorie des lois politiques de France*, un prix moyen; le prix qu'on doit considérer comme moyen est celui de 3 deniers. La taxe d'un denier, mise à 24 livres de pain de froment, doit aussi passer pour un *maximum*, puisqu'elle correspond au *maximum* du prix du blé. » D'où il déduit les prix suivants :

Maximum du *modius* de froment, 4 deniers ou 1 fr. 45.

Prix moyen du *modius* de froment, 3 deniers ou 1 fr. 09.

Maximum du kilogramme de pain, 3 centimes 7/10.

Prix moyen du kilogramme de pain, 2 cent. 84/100.

Déterminant ensuite le prix du kilogramme de pain d'après le *maximum* de la Convention de 1793 et d'après celui de Napoléon en 1812, B. Guérard trouve que le pouvoir de l'argent, sous Charlemagne, aurait été 8 fois 6/10 plus grand qu'en 1793, et 13 fois plus grand qu'en 1812; mais Guérard préfère à ces résultats ceux que l'on calcule d'après les prix moyens. Il établit donc que le prix moyen de 1 kilogramme de froment était en 1837 de 26 c. 94/100, et il suppose que, pour avoir le prix de 1 kilogramme de pain aux temps anciens, il faut ajouter à cette somme le tiers en sus ou 8 c. 98/100, ce qui donne 35 c. 92/100. Pour calculer le pouvoir de l'argent à la fin du VIIIe siècle, l'auteur devait déterminer le rapport qui existe entre cette somme de 35 c. 92/100 et le prix moyen du kilogramme de pain en 794 : c'est aussi ce qu'il a voulu faire; mais, par une de ces inadvertances dont la plus grande attention ne préserve pas toujours, il a confondu le *maximum*, c'est-à-dire 3 c. 7/10, avec le prix moyen (2 c. 84/100), et a conclu que le pouvoir de l'argent était 9 fois 7/10 plus fort en 794 qu'il ne l'était en 1837. Dans la réalité, il croyait opérer sur le chiffre de 2 c. 84/100, et il devait en conclure que l'argent, en 794, avait 12 fois 65/100 plus de pouvoir qu'au temps où il écrivait. B. Guérard n'aurait certainement pas admis ce résultat, qui est évidemment exagéré, quoiqu'il soit la conséquence rigoureuse de ses prémisses. Peut-être aurait-il reconnu que le prix de 4 deniers, fixé par le capitulaire de Francfort pour le muid de blé, et, par conséquent, le prix de 1 denier pour 24 livres de pain de froment, étaient des prix moyens, puisqu'ils étaient fixés pour les temps d'abondance comme pour ceux de disette; et, dans ce cas, il aurait vu, dans le prix établi pour le froment des domaines publics, un bas prix destiné peut-être à modérer l'avidité des marchands. En revenant ainsi à l'opinion que ses devanciers avaient émise sur le véritable sens du capitulaire de Francfort, il aurait trouvé, pour le pouvoir de l'argent en 794, son chiffre de 9 fois 7/10 qui paraît approcher beaucoup plus de la vérité et des résultats qu'il avait lui-même publiés en 1837.

On a déjà signalé la cause de la dépréciation de l'argent au commencement du IXe siècle. Ce fait ne peut être mis en doute. Non seulement le *modius* de froment est taxé, en 806, à 6 deniers au lieu de 4; mais les bœufs, les porcs, les oies, la journée de travail, seraient évalués beaucoup trop haut, si on maintenait au denier carolingien la valeur relative de 3 fr. 49. B. Guérard pense que cette valeur était descendue alors à 2 fr. 33 et que, par conséquent, le pouvoir de l'argent, en 806, était seulement 6 fois 48/100 plus fort que de nos jours, puisqu'il suffit de multiplier les valeurs intrinsèques des monnaies de Charlemagne par 6,48 pour avoir leurs valeurs réelles depuis l'année 806. Ainsi, par exemple, la valeur intrinsèque du sou carolingien étant de 4 fr. 35, en la multipliant par 6,48 on obtiendra, en effet, 28 fr. 19 pour la valeur réelle.

Appliquant ces règles, B. Guérard réduit en valeurs actuelles (1837) les prix des deux premières races, en distinguant les temps antérieurs à l'an 755, puis ceux des années 755 à 778, et 779 à 799, enfin les prix postérieurs à 799; ceux du *Polyptyque* d'Irminon, qui appartiennent à cette dernière période, sont examinés dans un paragraphe particulier.

XIII. Monnaies d'or pseudo-impériales. — La monnaie mérovingienne comprend des pièces d'or, d'argent et de bronze.

Au point de vue du type, on peut répartir les monnaies d'or mérovingiennes en quatre groupes : 1° les monnaies pseudo-impériales; 2° les monnaies royales; 3° les monnaies des Églises; 4° les monnaies des monétaires.

Il ne faut pas s'attendre à rencontrer l'uniformité dans un pays et à une époque où il n'existe plus aucune règle imposée ni reconnue. Tel atelier procède comme il l'entend et sans se conformer à l'usage adopté par un autre atelier; aussi le type impérial persiste plus ou moins longtemps suivant les régions et les localités. En Provence, le type impérial dure plus longtemps que dans le reste de la Gaule, parce que les communications sont plus fréquentes et plus rapides avec l'Orient; de même, dans certains ateliers, on voit, dès le VIe siècle, les noms des monétaires apparaître sur les monnaies pseudo-impériales.

Au VIe siècle, les espèces d'or frappées dans les ateliers impériaux étaient : le sou *(aureus, solidus)*, le demi-sou *(semissis)*, le tiers de sou *(tremissis, triens)*. Depuis le règne de Constantin, le sou était frappé à raison de 72 à la livre; le poids légal du sou était donc de 4 gr. 55. Le demi-sou pesait 2 gr. 27; le tiers de sou 1 gr. 52.

Quand les barbares se furent établis en Gaule, les ateliers monétaires impériaux continuèrent à fonctionner et à émettre la monnaie au nom des empereurs. On pourrait être fort surpris d'une telle conduite et y voir tout autre chose que ce qui s'y trouve. Ce n'est pas pour ménager le pouvoir vaincu, ni pour affirmer un sentiment inexistant de sujétion à son égard que les conquérants tinrent cette conduite. Car il est bon de remarquer que ce ne sont pas seulement les rois francs qui agirent de la sorte, mais des princes tels qu'Odoacre ou Théodoric. Les uns et les autres se rattachaient au moins nominalement à l'empire byzantin et se refusaient à frapper à leur nom la monnaie d'or réservée au souverain; non par déférence, mais par égard pour des considérations purement économiques; ils agissaient dans l'intérêt de leur fisc [1].

Lorsque les Francs et les autres barbares s'établirent en Occident, les sous d'or impériaux et leurs subdivisions jouissaient dans le monde romain d'un immense crédit. La monnaie d'or avait été, sous la république [2], le privilège des hommes revêtus de l'*imperium*, et avait toujours été considérée depuis comme un attribut exclusif du principat; intéressant les finances de l'État et la fortune des classes élevées, elle n'avait pas, comme la monnaie d'argent, subi, pendant la durée de l'empire, les incroyables altérations qui, à certaines époques, changèrent cette dernière en billon et même en cuivre blanchi. Aux époques où la monnaie d'or ne représenta pas rigoureusement sa valeur nominale, ce fut non pas à cause de l'altération de son titre, mais en raison du poids trop faible qui lui fut assigné. En un mot, à Rome, pendant toute la durée de l'empire, l'or fut considéré comme le signe d'échange par excellence. Ce numéraire privilégié avait même revêtu, aux basses époques, un caractère spécial qui en avait augmenté le prestige; l'effigie impériale, respectée de tout temps, avait en effet fini par prendre, aux yeux des populations, quelque chose de sacré et de talismanique. Cassiodore, contemporain de Clovis, nous dit que les pièces d'or devaient conserver un titre élevé par cela même que le visage impérial y était représenté; il ajoute que, si cette image venait à disparaître des flans d'or, il y aurait sacrilège et péril public.

L'arrivée des barbares en Gaule ne fit pas supprimer la fabrication d'un numéraire dont la circulation était si bien assurée; loin de là, cette fabrication, limitée jusqu'alors à de rares ateliers officiels, se répandit de tous côtés, et l'on vit surgir des quantités considérables de sous d'or et de tiers de sou d'or pseudo-romains, chez les Francs, aussi bien que chez les Bourguignons et les Wisigoths.

C'est surtout au temps d'Anastase (491-518) que le numéraire d'or pseudo-romain fut abondant en Gaule. Le type adopté par les Francs montrait, d'un côté, le buste impérial casqué et armé, de l'autre, une Victoire dans diverses attitudes. Les monnaies de ce type continuèrent à se frapper, mais en moins grande abondance, au nom de Justin (518-527) et de Justinien (527-565), dans les royaumes mérovingiens. Il en fut de même chez les Wisigoths; quant aux Bourguignons, dont la vie politique s'éteignit vers 532, ils n'eurent guère le temps d'imiter les espèces de Justinien.

Les monnaies au type de la Victoire et aux noms d'Anastase, de Justin et de Justinien, furent des copies serviles, tantôt de bon style, tantôt d'exécution barbare, suivant les ateliers, ou bien des imitations particularisées, soit par le nom ou le monogramme d'un roi, soit par le nom ou les initiales d'un atelier. Quatre noms de rois se sont rencontrés, en toutes lettres, sur les monnaies d'or pseudo-romaines au type de la Victoire et à l'effigie impériale; ce sont ceux de Théodebert Ier, de Sigebert Ier, du Wisigoth Léovigilde et de son fils Herménégilde.

Plus tard, le type de la Victoire disparut dans les royaumes francs. Vers la fin du VIe siècle, une croix, empruntée également aux types impériaux, la remplaça d'ordinaire sur les quelques monnaies pseudo-romaines qui se frappèrent encore en Gaule, au nom des successeurs de Justinien, sur les monnaies royales devenues moins rares et enfin sur ces nombreuses pièces propres aux Mérovingiens, qui ne portent plus que le nom d'un monétaire, et le nom d'un lieu souvent infime. En même temps, l'image de l'empereur casqué et armé se vit remplacée par une figure en buste, dont la tête était drapée et ceinte d'un bandeau; puis ce dernier type prévalut. Chez les Wisigoths, le revers se transforma de la même façon. Ce fut le roi Léovigilde qui, après avoir conservé d'abord l'ancien type de la Victoire, adopta celui de la croix dans plusieurs ateliers voisins de la Gaule, tels que Saragosse et Rhodes. Mais, chose remarquable, chez les Francs, jusqu'à la fin de la première race, et chez les Wisigoths jusqu'à l'invasion des Arabes, au commencement du VIIIe siècle, la monnaie d'or qui se frappa eut toujours, même après l'altération du type, un aspect romain ou byzantin par son épaisseur ou par le relief de ses lettres, si bien qu'elle est classée dans les collections, comme la monnaie impériale elle-même, sous le titre de *sous* d'or ou de *tiers de sou* d'or.

Il faut se demander maintenant comment les monnaies à effigie et au nom de l'empereur furent non seulement adoptées par les barbares au moment de leur arrivée, mais si longtemps conservées dans leurs ateliers. Les uns veulent que les rois barbares n'aient fait, dans cette circonstance, qu'obéir à la cour de Byzance; les autres admettent que, s'ils ont conservé le type romain, c'était pour ne pas rompre avec les habitudes des provinciaux, pour faciliter le cours du signe d'échange et surtout pour assurer au fisc les bénéfices d'une fabrication monétaire que son type faisait accepter.

Les partisans du premier système sont ceux qui

[1] J. von Pflugk-Hartung, *Das Hoheitsrecht ueber Rom auf Münzen und Urkunden bis zur Mitte des XI. Jahrhunderts*, dans *Historisches Jahrbuch*, 1904; Ch. Robert, *Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la province et sur les monnaies qui en seraient la preuve*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. XXX, 2e part., 1883, p. 418-425. — [2] Mommsen, *Histoire de la monnaie romaine*, t. III, p. 17.

admettent que les chefs barbares se sont considérés comme rattachés au fonctionnement de l'empire, et ont subi la domination effective de Byzance. Nous avons eu déjà l'occasion de montrer (voir *Dictionn.*, au mot MONARCHIE FRANQUE) que si d'autres peuples avaient plus ou moins dépendu de l'empire, les Mérovingiens étaient en fait autonomes depuis les conquêtes de Clovis. Si des traités monétaires sont intervenus entre les royaumes mérovingiens et la cour de Byzance, ils n'avaient pas pour but d'imposer aux ateliers de la Gaule la fabrication des espèces impériales proprement dites, mais d'y maintenir un type admis de tous et qui devait rendre facile la circulation internationale. Il est à remarquer que les Mérovingiens, lorsqu'ils signèrent eux-mêmes la monnaie d'or, n'ont jamais associé en toutes lettres, dans les légendes, le nom des empereurs au leur, comme l'ont fait, sur l'argent et le bronze, les Goths d'Italie après Théodoric le Grand et, sur l'or, les Wisigoths d'Espagne au temps du roi Léovigilde. Le seul passage qu'on ait invoqué est celui où Procope, à l'occasion des sous d'or encore tous romains sur lesquels Théodebert avait mis son nom à la place de celui de l'empereur, ajoute : ταῦτα μὲν οὖν τῇδε Φράγγοις ἐχώρησεν, ce que Pétigny traduisait [1] : « Cependant cela fut alors accordé aux Francs », phrase qu'il faut traduire : *Ibi Francis res ita cesserat.*

Les partisans du second système admettent bien que la cour de Byzance, sans avoir pu imposer aux Francs la conservation des types romains, avait dû les y encourager; ils ajoutent que les empereurs, dépouillés de leurs plus belles provinces et privés du bénéfice de la fabrication monétaire, se consolaient en voyant leur image et leurs titres s'étaler encore sur les espèces qui circulaient en Occident. Au reste, le second système s'appuie surtout sur des considérations économiques. En effet, les sous et tiers de sou d'or impériaux étaient acceptés dans toute l'étendue de l'empire. « La pièce d'or romaine, écrit Kosmas Indicopleustes, voyageur qui parcourut les Indes au temps de Justinien, sert au commerce de tous les peuples; elle est reçue en tous lieux, d'une extrémité à l'autre du globe; tous les peuples l'admirent parce qu'aucun autre empire n'en a de pareille [2]. » Le passage de Procope relatif à l'usurpation du droit de monnayage par les rois francs nous montre aussi la faveur dont jouissaient les monnaies d'or impériales : « Le roi des Perses, dit cet historien, a coutume de faire fabriquer, comme il lui plaît, de la monnaie d'argent; mais la monnaie d'or, ni lui ni aucun autre roi des barbares, quoique maître du métal, n'a le droit d'y empreindre son effigie. La monnaie de cette espèce est d'ailleurs exclue du commerce des barbares eux-mêmes [3]. » Donc une monnaie d'or, propre aux rois barbares, inventée par eux, n'aurait eu aucun crédit; à peine eût-elle été reçue dans leur royaume. Aussi, voyons-nous le type impérial se conserver en Gaule aussi longtemps que persistent les relations commerciales fréquentes entre la Gaule et l'Orient.

Les barbares établis en Gaule s'aventurèrent bien à frapper des sous ou des tiers de sou d'or, mais il n'est pas possible de les reconnaître avec certitude, tellement ils ressemblent aux pièces impériales. Même quand on arrive à distinguer les monnaies frappées par les barbares au VIe siècle en contrefaçon des pièces des ateliers impériaux, on retombe dans l'hésitation dès qu'il s'agit de décider à qui il faut les attribuer des Wisigoths, des Burgondes ou des Francs?

On connaît toute une série de tiers de sou au nom de l'empereur Anastase qui offrent, gravés dans le champ du revers, des monogrammes dans lesquels on croit pouvoir lire les noms de Gondebaud (491-516) et de Sigismond (516-523), contemporains d'Anastase (499-518) [4]. Voici pour les Burgondes.

Chez les Wisigoths, le roi Alaric, qui fut tué à Vouillé en 507, avait frappé des pièces d'or décriées par le roi Gondebaud [5]. Ce n'est qu'au VIe siècle que les pièces pseudo-romaines d'imitation wisigothe prennent un caractère propre.

Chez les Mérovingiens, on n'a pas l'ombre d'une preuve à apporter du monnayage par Clovis de tiers de sou au nom d'Anastase [6]. Cependant, l'atelier d'Orléans, AVRIL*(ianis)* [7] a frappé un tiers de sou portant au droit le nom d'Anastase et au revers, à l'exergue. ces lettres *avril.*

Il existe un groupe de tiers de sou pseudo-romains d'or plus pâle et de dessin moins correct [8], qui portent en légende les noms de Justin Ier (518-527) et de Justinien (527-565) et au revers une Victoire de face, tenant d'une main un globe crucigère, de l'autre une couronne. Ces pièces ont été frappées à Decize et à Lyon. Une autre porte un nom d'empereur illisible et le nom d'atelier BRIVNNONE, Brienon, localité qui peut se trouver dans la Loire, l'Yonne, la Nièvre ou le Cher [9]. Enfin, deux pièces du même type portent les noms de Chalon-sur-Saône et de Lausanne. Toutes ces monnaies ont des caractères communs que nous retrouvons sur des tiers de sou mérovingiens [10]. La légende du droit consiste, sur ceux-ci, dans le nom des empereurs Justin et Justinien, quelquefois lisible, le plus souvent défiguré et presque méconnaissable. Au revers, la légende est d'ordinaire une altération de *Victoria Augustorum.* Il est vrai qu'on a pu copier des espèces de Justin et conserver son nom même après la mort de cet empereur; de même que le monnayage au nom de Justinien a pu se prolonger après sa mort. Au VIe siècle, nous sommes à l'époque où le monnayage mérovingien se sépare peu à peu du monnayage romain. C'est probablement en ce temps-là que certains monnayeurs ont troublé l'ordre des lettres dans les légendes impériales, que d'autres ont inscrit le nom de l'atelier, certains ont mis leur propre nom, et plusieurs enfin ont mis, comme nous le verrons, le nom du roi mérovingien.

Un triens royal du roi Gontran, conservé au cabinet des médailles de Madrid, offre quelques-uns des caractères relevés sur les pièces du groupe dont nous venons de parler, notamment la boucle détachée du diadème et, au revers, la Victoire de face tenant une boule et une croix. Ce type de la Victoire n'a pas dû persister après le VIe siècle, car sous ce même roi Gontran (561-592), un triens remplace la Victoire par la croix haussée sur des degrés, type introduit sous Justin II (565-578) et qui connut une prompte diffusion car il appor-

[1] *Revue de la numismatique française*, t. II, 1837, p. 333. — [2] Cf. Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine*, trad. Blacas, t. III, p. 129. — [3] Procope, *De bello gothico*, l. III, c. XXXIII : καὶ νῦν... νόμισμα δὲ χρυσοῦν ἐκ τῶν ἐν Γάλλοις μετάλλων πεποίηνται, οὐ τοῦ Ῥωμαίων αὐτοκράτορος, ἥπερ ἔθισται, χαρακτῆρα ἐν θέμενοι τῷ στατῆρι τούτῳ ἀλλὰ τὴν σφετέραν αὖτων εἰκόνα· καὶ τοι νόμισμα μὲν ἀργυροῦν ὁ Περσῶν βασιλεὺς ἢ βούλοιτο ποιεῖν εἴωθε, χαρακτῆρα δὲ ἴδιον ἐμβαλέσθαι στατῆρι χρυσῷ οὔτε τὸν αὐτῶν ἄρχοντα θέμις οὔτε δὲ ἄλλον ὄντινα οὖν βασιλέα τῶν πάντων. Βαρβάρων καὶ ταῦτα μᾶλλον ὄντα χρυσοῦ κύριον, ἐπεὶ οὐδὲ τοῖς ξυμβαλλούσι προίεσθαι τὸ νόμισμα τοῦτο οἷοί τέ εἰσιν εἰ καὶ βαρβάρους τὰς ξυμβαλλοντας εἶναι ξυμβαίη· ταῦτα μὲν οὖν τῇδε Φραγγοις ἐχωρησεν. — [4] Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy*, dans *Revue numismatique*, 1848-1854. — [5] *Lex Burgundionum*, CVII, 6, édit. Bluhm, dans *Mon. Germ. hist., Leges*, t. III, p. 567. — [6] L'idée fut mise en avant par Lenormant, *op. cit.* — [7] M. Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibl. nat.*, 1892, n. 616; pl. XI, n. 19. — [8] M. Prou, *Catalogue*, n. 1-25; pl. I, n. 1-6. — [9] M. Prou, *Catalogue*, n. 896. — [10] M. Prou, *Catalogue*, n. 1-9.

tait un véritable soulagement aux graveurs à qui le dessin d'une Victoire devait être un cauchemar.

Toutes les pièces avec la Victoire de face dont l'origine est connue viennent de Bourgogne : Decize, Lyon, Chalon, Lausanne. De plus, ce type de la Victoire se rencontre sur une monnaie de Gontran; en sorte qu'on ne s'aventure guère en disant que les tiers de sou au type de la Victoire de face et à la boucle perdue, sortent des ateliers de Bourgogne.

Le monnayage de Justinien a fourni un autre type au monnayage mérovingien : la Victoire debout, posée de profil, tournée à gauche, tenant un globe crucigère. Cette représentation ne s'est rencontrée que sur des sous d'or de Justinien et des tiers de sou mérovingiens de Trèves [1], de Mouzon [2], de Cologne [3]; sur ce dernier triens, nous voyons la même Victoire, avec la fin du du nom de Justinien, ...ANVS, le commencement *Justini* ayant fait place au nom de ville COLONIA.

Les monnaies de Justin II (565-578), successeur de Justinien, ont été aussi l'objet d'imitations de la part des monnayeurs mérovingiens. On lit le nom de IVSTINVS sur des tiers de sou au type de la croix

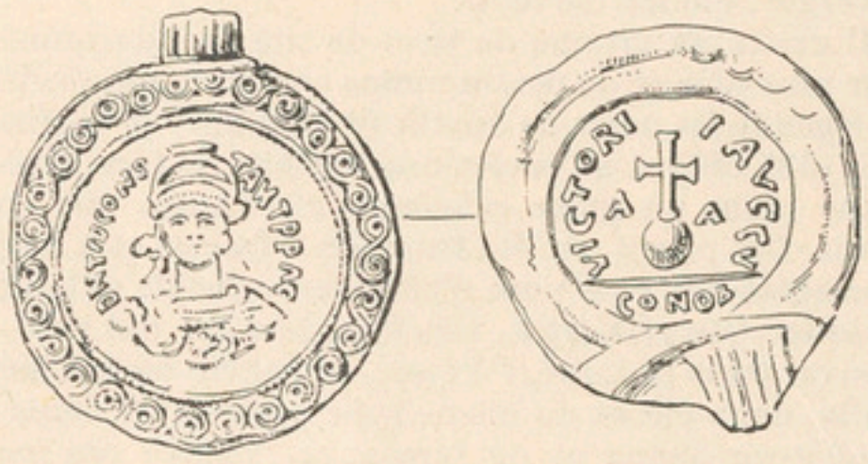

8332. — Sou d'or de Tibère Constantin, d'après M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. XXIII, fig. 10.

haussée sur un globe ou des degrés; il est vrai qu'on peut justement hésiter entre Justin Ier et Justin II, mais comme la croix haussée n'apparaît pour la première fois que sur les monnaies de Tibère Constantin (578-582), il n'est pas permis de faire remonter ce type plus haut que Justin II, prédécesseur de Tibère Constantin.

D'ordinaire, la croix est accostée de lettres qui sont les initiales de l'atelier. Marseille est représentée par MA [4]. Les monnaies marseillaises forment une série continue; sur les plus anciennes se lit le nom de l'empereur, d'abord Justin, puis Maurice Tibère. Au nom impérial a été substitué un nom royal; le premier est celui de Clotaire II. Toutes ces pièces n'ont que les initiales MA, sauf une de Maurice Tibère [5], qui porte MAS, jusqu'à ce que, sous Sigebert III (634-656), apparaisse, en outre des initiales MA, la légende MASILIA [6]. Les autres cités dont on trouve les initiales sur les monnaies pseudo-romaines de Justin II, sont Viviers et Arles. L'atelier de Viviers est indiqué par VIVA*(rios)*.

Il n'existe qu'une monnaie au nom de l'empereur Tibère Constantin (578-582), frappée à Arles, conservée au musée de Leyde, entourée d'un cadre et munie d'une bélière [7] (fig. 8332).

Par contre, on possède plusieurs monnaies de Maurice Tibère (582-602), ce sont des sous et des tiers de sou. Le buste impérial est ordinairement de profil, une fois cependant il est vu de face et la tête coiffée du camélaukion (voir ce mot), la main droite tenant une lance, la gauche cachée par le bouclier. Ces pièces furent frappées à Marseille, Uzès, Vienne, Viviers, Valence et Arles. Il existe trois tiers de sou de cet empereur signés du nom d'un monétaire. Les deux premiers [8] offrent au revers la légende GAVDOLENVS MONE*(tarius)*; sur le troisième, frappé à Vienne [9], la légende du revers : *Vienna de officina Laurenti* se développe autour du monogramme constantinien, flanqué de A et ω.

Sur les sous d'or de Maurice Tibère, on lit dans le champ du revers XXI, sur quelques tiers de sou de ce prince, VII, et ces chiffres demeurèrent inexpliqués jusqu'à ce que Duchalais proposât d'y voir des lettres numérales représentant les nombres 21 et 7 et indiquant le poids du sou et du tiers de sou exprimé en siliques [10]. Cette explication est aujourd'hui certaine [11]. Dans le système romain, le sou d'or taillé à raison de 72 à la livre, valait 24 siliques. Si, à la fin du VIe siècle, en Gaule, il ne valait plus que 21 siliques, on est en droit d'en conclure qu'on le taillait à raison non plus de 72, mais de 82 à la livre. Il en résulte que le poids normal de cette pièce s'était abaissé de 4 gr. 55 à 3 gr. 993. Et, de fait, aucun des sous d'or de Maurice Tibère n'atteint ce poids. Le plus lourd pèse 3 gr. 94. De même, une livre d'or fournissait avec ce système 246 tiers de sou, cette pièce ayant désormais un poids légal de 1 gr. 331. Le poids des tiers de sou de Maurice Tibère, marqués du nombre VII, et bien conservés, varie d'ordinaire entre 1 gr. 25 et 1 gr. 28. Certains étaient faibles, d'autres lourds, l'important était que le poids des 246 tiers de sou réunis fût égal à une livre.

Il faut dire quelque chose du monnayage en Gaule de l'empereur Maurice Tibère, à propos de Gondovald. Cette question déjà ancienne [12] paraît aujourd'hui définitivement réglée. En 582, première année du règne de Maurice, Gondovald, qui se donnait pour le fils de Clotaire Ier, exilé de Gaule et réfugié à Constantinople, reparut en Gaule réclamant l'héritage de Clotaire. Cette entreprise, disait-on, était soutenue par Maurice dont le monnayage provençal se rattachait à cette affaire [13]. Laissons le complot de Gondovald [14] qui a dû quitter Constantinople avant l'avènement de Maurice Tibère au trône impérial, mais il aurait pu recevoir des ordres une fois la tentative engagée. Pour les contemporains, Gondovald était un agent de l'empereur et nous savons que Gontran Boson accusait l'évêque de Marseille, Théodore, d'avoir introduit un étranger en Gaule pour soumettre le royaume des Francs à la puissance impériale [15]. Il paraît bien que la cour de Cons-

[1] M. Prou, *Catalogue*, n. 903, frappé à Trèves, pl. XV, n. 4. — [2] M. Prou, *Catalogue*, n. 1037, frappé à Mouzon, pl. XVII, n. 11. — [3] M. Prou, *Catalogue*, n. 1169, frappé à Cologne, pl. XIX, n. 25. — [4] M. Prou, *Catalogue*, p. XXII, fig. 7, pl. XXII, XXIII. — [5] M. Prou, *Catalogue*, n. 1368, pl. XXII, n. 26. — [6] M. Prou, *Catalogue*, n. 1407, pl. XXIII, n. 12. — [7] Janssen, *Der merowingische Goldschmuck aus Wienwerd*, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XLIII, 1867, p. 70, pl. VI, n. 20; Dirks, *Trésor de Wienwerd*, dans *Revue belge de numismatique*, IVe série, t. V, 1867, p. 159; M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, 1892, p. XXIII, fig. 10. — [8] M. Prou, *Catalogue*, n. 1352, 1353. — [9] M. Prou, *Catalogue*, n. 1303, pl. XXI, n. 23. — [10] Duchalais, *Poids de l'aureus romain dans la Gaule*, dans *Revue numismatique*, 1840, p. 261. — [11] M. Deloche, *Explication d'une formule inscrite sur plusieurs monnaies mérovingiennes*, dans *Revue archéologique*, nouv. série, t. XL, p. 171, et dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1896, p. 168-174. — — [12] Bonamy, *Histoire de Gondevald, prétendu fils de Clotaire Ier, pour servir d'explication à des médailles frappées à Arles et à Marseille au coin de l'empereur Maurice*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. XX, 1753, p. 184. — [13] Ch. Lenormant, *Lettres à M. F. de Saulcy*, p. 140; M. Deloche, *Renseignements archéologiques sur la transformation du C guttural du latin en une sifflante*, et *Mémoires sur le monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXX, 2e part. — [14] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. VI, c. XXIV, XXVI; l. VII, c. X-XIV, XXVIII, XXX-XXXVIII; l. VIII, c. II, VI, XX; l. IX, c. XXVIII, XXXII; l. X, c. XXI. — [15] Id., *ibid.*, l. VI, c. XXIV.

tantinople a favorisé une entreprise dont elle comptait tirer parti parce qu'elle pouvait espérer que Gondovald, en reconnaissance de l'accueil à lui fait à Constantinople, accepterait volontiers la suzeraineté de l'empereur, dont les rois francs ne tenaient plus aucun compte [1]; néanmoins, il paraît certain qu'il n'existait aucun lien entre le complot de Gondovald et le monnayage pseudo-impérial de Maurice Tibère [2]. On a soutenu le contraire parce qu' « après une production des plus actives sous Anastase, Justin Ier et Justinien, il y a cessation presque complète sous le premier successeur de Justinien et cessation absolue sous le second [3]. Puis, tout à coup, paraissent ces nombreuses et belles espèces (sous d'or et tiers de sou d'or) au nom de Maurice Tibère, frappées dans diverses cités méridionales. Ce qui achève de caractériser cette fabrication, c'est qu'elle est suivie, comme elle est précédée, d'une période négative : après Maurice on ne trouve qu'une seule pièce au nom de l'empereur Phocas (602-610), et une seule au nom d'Héraclius (606-610). »

Cet isolement du monnayage de Maurice Tibère est plus apparent que réel. Il faut se garder d'attribuer aux règnes de Justin Ier et de Justinien toutes les pièces qui portent leurs noms. Le long règne de Justinien avait été marqué par de très nombreuses émissions monétaires dont les produits durent circuler longtemps après sa mort et, par suite, servir de modèles dans les royaumes mérovingiens. On sait combien sont variées les imitations barbares des tiers de sou de Justinien. Parmi ceux qui paraissent avoir été frappés en Gaule, il en est où le nom de l'empereur est si défiguré qu'on doit supposer entre eux et le prototype toute une série d'intermédiaires de plus en plus dégénérés. Les monnaies de Justinien, impériales et pseudo-impériales, suffirent encore aux besoins du commerce sous Justin II et Tibère Constantin. Ce dernier, d'ailleurs, ne régna que quatre ans; on s'explique que les monnaies frappées en Gaule aux noms de ces deux empereurs soient rares.

Les monnaies pseudo-romaines de Maurice appartiennent toutes à des ateliers de la Viennoise, à une époque où on cessait dans le reste de la Gaule d'inscrire le nom de l'empereur sur les monnaies. On s'explique sans peine qu'à Marseille, vu sa situation d'entrepôt commercial entre l'Orient et l'Occident, et dans les villes voisines, les traditions romaines aient duré plus qu'ailleurs. Si Gondovald avait fait frapper monnaie au nom de l'empereur, c'eût été dans les villes où il commandait, telles que Brive, Angoulême, Périgueux, Bordeaux, Toulouse; or, on n'a pas rencontré jusqu'à ce jour une seule monnaie de Maurice émise dans l'une de ces villes; c'est à Marseille, à Viviers, à Valence, à Vienne, à Uzès qu'on a frappé à l'effigie de Maurice, toutes villes où il ne semble pas que Gondovald ait jamais paru, sauf Marseille où il n'a fait que passer.

Quant au style des sous et tiers de sou provençaux de Maurice, il n'y en a peut-être pas deux qui soient sortis du même coin. Le travail varie d'une pièce à l'autre, les légendes sont souvent altérées et le monnayage au nom de Maurice Tibère a dû se continuer assez longtemps pour que ce type se soit immobilisé. D'ailleurs, les monnaies marseillaises de Clotaire II forment la suite immédiate de celles de Maurice Tibère. Il est donc possible que certains monétaires de Marseille aient maintenu le nom de Maurice, sur les espèces qu'ils frappaient, au moins jusqu'en 613. Un monnayage fait à l'instigation de Gondovald, agissant comme représentant de l'empereur, eût été de courte durée et n'aurait pu être assez abondant pour servir de point de départ à toute une série monétaire.

Après cela, nous lisons le nom de l'empereur Phocas (602-610), pour lequel nous ne rencontrons que deux pièces frappées en Gaule : deux sous d'or de l'atelier de Marseille, conservés au British Museum.

Les monnaies d'Héraclius Ier (610-641) n'ont donné lieu qu'à un petit nombre d'imitations en Gaule; un tiers de sou à Viviers où le nom de l'empereur est écrit ЄRACLOS, un sou d'or et un tiers de sou d'or frappés à Marseille, le premier porte ERACLOS, le second ERACOS.

XIV. Monnaies d'or royales. — Au cours de la période mérovingienne, les monnaies d'or royales sons rares et dispersées. Seul l'atelier de Marseille fournit une série de monnaies portant les noms royaux depuis Clotaire III jusqu'à Childebert III. Les monnaie, royales, en Gaule, sont des exceptions. Sans doute, dès leur entrée en Gaule et à mesure que s'affermissait leur pouvoir, les rois francs eussent volontiers substitué leur nom à celui de l'empereur; s'ils ne le firent que tardivement c'est qu'ils se heurtèrent à des impossibilités. Théodebert, le premier, osa remplacer le nom de l'empereur par le sien. C'était, nous dit-on, un prince ambitieux qui supportait avec peine de lire, dans les édits impériaux, l'empereur Justinien s'arroger les titres de Francisque, Alémanique, Gépidique, Langobardique, comme s'il avait soumis toutes ces nations.

Théodebert frappa des sous et des tiers de sou imités servilement de pièces de l'empereur Justinien. Elles n'en diffèrent que par la légende du droit, *Theodebertus*, à la place de *Justinianus*. Au revers, la légende *Victoria Augustorum* est maintenue bien qu'elle n'ait plus aucun sens. Au revers des sous d'or, la Victoire est représentée de face, tenant de la main droite une croix, et de la gauche un globe crucigère. Sur un seul sou d'or [4], la Victoire est remplacée par l'empereur terrassant un ennemi. Un autre présente un génie ailé posé de profil, tenant de la main droite une croix à longue hampe; la légende est *Pax et Libertas*[5]. Ces sous et tiers de sou d'or présentent dans le champ du revers des monogrammes et des lettres qui, sans doute, indiquent les ateliers, et qui se ne rencontrent pas sur les monnaies impériales contemporaines; c'est là un des caractères des monnayages barbares.

Sur la plupart des monnaies on lit, à la suite du nom du roi, soit en toutes lettres [6], soit abrégée [7], l'épithète *Victor* qui est exceptionnelle dans la numismatique romaine et qu'on ne rencontre pas une seule fois sur les monnaies de Justinien. Elle a donc été choisie avec intention et doit faire allusion à la double victoire remportée par Théodebert sur les Goths et sur les Romains, par conséquent à une date postérieure à l'expédition de Théodebert Ier en Italie, donc au plus tôt en 539 [8].

La beauté de ces pièces est remarquable; elles imitent avec un art consommé les pièces impériales du style le plus pur, celles qui ont été fabriquées soit à Constantinople soit dans les ateliers byzantins. Cette perfection est d'autant plus remarquable que les monnaies frappées au VIe siècle, en Gaule, étaient de la plus étrange grossièreté.

[1] Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. XXV. — [2] Ch. Robert, *Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la province*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXX, 2e part.; L. Blancard, *La question Gondevald*, dans *Mém. de l'Acad. de Marseille*, 1884-1885, p. 409. — [3] A condition de ne tenir aucun compte du sou d'or de Tibère Constantin frappé à Arles. — [4] M. Prou, *Catalogue*, n. 56, pl. I, n. 22. — [5] M. Prou, *Catalogue*, n. 55, pl. I, n. 21. — [6] M. Prou, *Catalogue*, n. 39, 49, 51. — [7] M. Prou, *Catalogue*, n. 38, 41, 42, 46, 54. — [8] Deloche, *Considérations générales sur les monnaies d'or au nom du roi Théodebert Ier*, dans *Revue numismatique*, 1886, p. 172 sq.

Que s'est-il donc passé entre ce monnayage barbare pseudo-impérial aux effigies de Justin et de Justinien et le monnayage de Théodebert Ier? On a proposé cette explication que Théodebert avait appelé dans son atelier de Metz des ouvriers italiens. Mais ces ouvriers n'ont pas continué à travailler après la mort de Théodebert, ce qui peut s'expliquer par une question d'honoraires. Chose plus surprenante, ils n'avaient pas formé d'élèves car, eux repartis, la barbarie reparaît. En un mot, il semble étrange que ces monnaies d'or de Théodebert, si belles d'aspect et, relativement, si nombreuses, n'aient eu aucune influence sur le développement du monnayage en Gaule. Une autre explication consiste à faire frapper ces pièces dans des ateliers italiens mais, en ce cas, il faudra accepter que ces ateliers ont gardé l'anonymat et, mieux encore, ont substitué des lettres et monogrammes appartenant à des ateliers gaulois ou francs; ce qu'on ne saurait admettre comme une simple supposition.

Parmi les rois contemporains de Théodebert Ier, le roi Childebert Ier (511-558) est le seul dont on ait retrouvé une monnaie d'or : HILDEBERTVS [1]; au revers *Chramnus*, nom d'un monétaire [2]. Ce revers est analogue avec les revers des *triens* de Théodebert Ier : d'abord, la Victoire de profil, tournée à droite, tenant une couronne; puis, à l'exergue, la formule romaine CONOB, qui, ici, perd toute signification.

Du roi Gontran (561-592), nous connaissons trois tiers de sou d'or. Le premier, jadis possédé par Bouterouë [3], est perdu; le nom est orthographié GVNTHACHRAM, suivi de R*(ex)*, le nom de la cité de Sens où il a été frappé; au revers, une Victoire tenant une croix. Le cabinet des médailles de Madrid possède deux autres tiers de sou de Gontran [4], mais est-ce le même Gontran, car rien n'y indique sa qualité. Les deux homonymes qu'on lui connaît ne peuvent soutenir la prétention de le remplacer ici, c'est donc bien le roi de Bourgogne de 561 à 592, quoique son nom soit orthographié sur un des tiers de sou : *Gunthacharamnus*, sur l'autre *Gunthramnus*. Mais l'orthographe des noms propres n'était pas fixée au VIe siècle, surtout pour les noms propres barbares qui souffraient tout, comme on le voit dans les manuscrits. Dans quelle région du royaume de Gontran les deux *triens* en question ont-ils été frappés? La Victoire gravée au revers du premier est analogue à celle des pièces frappées dans les ateliers bourguignons, il en est de même du buste avec les cheveux, « en dents de peigne ». Quant au buste du second triens, il rappelle beaucoup celui de certaines espèces chalonnaises; ces deux tiers de sou auraient donc une origine bourguignonne.

Childebert II (575-595) ne peut prétendre à aucune des monnaies qui portent ce nom, à l'exception d'un tiers de sou frappé à Arles et publié par Le Blanc [5].

Par contre, le monnayage de Clotaire II (584-613 sur la Neustrie, 613-629 sur toute la Gaule) est très abondant. Ce fut sous son règne que les ateliers de Marseille, de Viviers, de Valence, d'Arles et d'Uzès substituèrent le nom du roi au nom de l'empereur. A Marseille, Clotaire II frappa des sous et tiers de sou d'or copiés sur les espèces correspondantes de Maurice Tibère, et qui n'en diffèrent que par les légendes. Au droit, *Chlotarius rex*, avec des variétés orthographiques, au revers *Victoria Chlotarii* remplaçant *Victoria Augustorum;* dans le champ du revers, la croix est haussée sur un globe et accostée des lettres MA, sous lesquelles les chiffres XXI sur les sous d'or, et VII sur les tiers de sou [6]. Sur une pièce, le nom royal est répété au droit et au revers [7]; sur trois autres, la formule *Victoria Chlotarii* est remplacée par un nom de monétaire, *Elegius*, qui pourrait être saint Éloi [8].

On connaît l'existence d'un tiers de sou portant au droit CHLOTHACHARIVS RIX, et au revers AVNEBERTO MVNETARIO, avec les lettres EB*(reduno?)*. S'agit-il de Clotaire II ou de Clotaire III? On ne sait [9].

Il existe des tiers de sou portant au droit la légende *D. N. Theodebertus rex* plus ou moins nette et au revers le nom du monétaire *Manileobus* [10]. Le champ du revers porte les lettres AR*(verno)*. A qui faut-il attribuer ces pièces? A Théodebert II (595-612)?

Dagobert Ier fut roi d'Austrasie de 623 à 629 et roi unique de 629 à 639, pour tout le royaume franc. On possède un exemplaire d'un tiers de sou avec la légende *Parisius in cive[tate] fit*, et de l'autre côté *Dacoberthus rex*, avec les lettres *Elici* pour *Eligius* accostant la croix. Cette pièce fut frappée à Paris sous

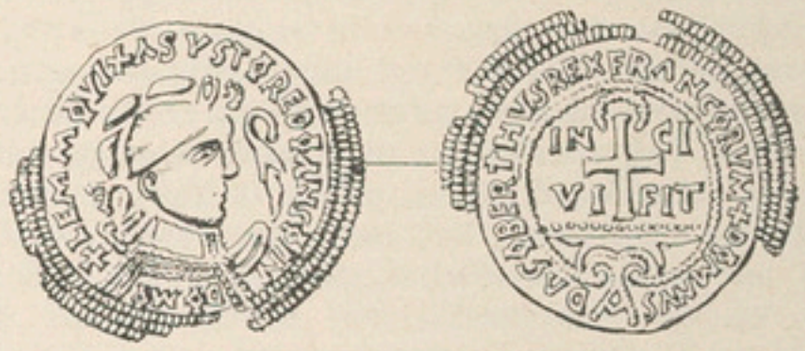

8333. — Monnaie de Dagobert Ier, d'après M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, 1892, pl. XXVIII, n. 3.

Dagobert Ier. Cela ressort du rapprochement avec les monnaies au nom de Clovis [11]; ces pièces ne peuvent être séparées, car ces tiers de sou parisiens portent tous les deux le nom d'*Eligius*, ils ne peuvent donc appartenir qu'à des rois consécutifs : Dagobert Ier et Clovis II.

Il existe aussi une pièce d'or qui appartient en toute certitude à Dagobert Ier [12]; c'est plutôt une médaille qu'une véritable monnaie (fig. 8333.)

Elle est enchâssée dans un cadre formé de trois cercles de grènetis. Avec le cadre, elle pèse 6 gr. 27, mais, comme les fragments du cadre sont détachés, on peut calculer le poids approximatif du cadre; on obtient ainsi, pour la pièce elle-même, le poids de 5 gr. 23 environ, trop élevé pour un sou d'or. Du côté du buste, la légende nous donne : 1° le nom de la ville de Limoges en usage au VIIe siècle, *Lemmovix;* 2° le nom gallo-romain de la même ville, *Agustoredo;* 3° le nom du monétaire, *Ansoindo mo(netario)*. La légende du revers n'est ni moins intéressante, ni moins insolite : *Domnus Dagoberthus rex Francorum;* dans le champ *in civi(tate) fit*, formule inscrite ici pour indiquer que la pièce n'est pas sortie de l'atelier de l'Église de Limoges dont nous connaissons plusieurs produits. « Le type du droit, poursuit M. Prou, mérite de nous arrêter; c'est un buste royal, mais, au devant, on remarque une sorte d'appendice qu'on a pris jusqu'ici pour un sceptre; ce serait un sceptre d'une forme bien singulière. M. Edmond Le Blant, à l'examen duquel j'ai soumis cette monnaie, a reconnu dans ce prétendu sceptre un dauphin qui avale un poulpe. Que l'on

[1] M. Prou, *Catalogue*, n. 34. — [2] Il reparaît dans le n. 2560. — [3] *Recherches curieuses des monnoyes de France*, in-fol., Paris, 1661, p. 255. — [4] M. Prou, *Deux tiers de sou du roi Gontran*, dans *Revue numismatique*, 1889, p. 539. — [5] *Traité historique des monnoyes de France*, p. 30, fig. — [6] M. Prou, *Catalogue*, n. 1380-1392, pl. XXIII, n. 1-6. — [7] M. Prou, *Catalogue*, n. 1388. — [8] M. Prou, *Catalogue*, n. 1389-1391. — [9] Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Age*, p. 75, fig. 186. — [10] M. Prou, *Catalogue*, n. 1713, pl. XXV, n. 26. — [11] M. Prou, *Catalogue*, n. 686, pl. XII, n. 16. — [12] M. Prou, *Catalogue*, n. 1934, pl. XXVIII, n. 3.

compare cette petite figure avec les représentations analogues des sarcophages, par exemple ceux de Cahors et de Saint-Maximin, et l'on restera convaincu de l'exactitude de cette interprétation. Le dauphin avalant un poulpe est un motif banal de décoration, fréquent sur les monuments antiques et chrétiens. Cette fantaisie n'a rien de surprenant sur une pièce si anormale. Quant aux petits corps allongés qui entourent la nuque du buste royal, ce sont peut-être d'autres poulpes [1] (fig. 8333). »

On a frappé à Banassac, en Gévaudan, un grand nombre de tiers de sou au nom du roi Caribert. Ce ne peut être Caribert Ier, fils de Clotaire. Car, en 561, à la mort de Clotaire Ier, le Gévaudan fut attribué à Sigebert, roi d'Austrasie. Il s'agit donc de Caribert II (629-632), fils de Clotaire II, à qui son frère Dagobert céda quelques pays sis entre la Loire et les Pyrénées. Les monnaies de Caribert ont une grande importance en ce qu'elles permettent de compléter un passage de Frédégaire. Celui-ci nous dit [2] qu'en vertu du traité conclu entre Dagobert et Caribert, ce dernier obtint le Toulousain, l'Agenais, le Périgord, la Saintonge et toute la région comprise entre ces pays et les Pyrénées. En outre, Caribert s'empara de toute la Gascogne. Puisque le nom de Caribert se lit sur les monnaies du Gévaudan, c'est qu'il étendit ses possessions vers le Nord-Est.

Les tiers de sou de Clovis II (639-657) sortis de l'atelier de Paris forment la suite de ceux de Dagobert Ier; on y retrouve l'emploi du qualificatif *Fr(ancorum)* déjà relevé sur une pièce d'or de Dagobert Ier frappée à Limoges [3]. Du même roi *Clodovius rex* [4], nous avons une monnaie de l'atelier d'Amiens, portant au revers la croix ancrée, accostée des lettres *rex*. Puis encore de l'atelier d'Orléans un tiers de sou et au revers *Chlodovius rex* [5] et deux tiers de sou frappés à Arles [6].

Tout ceci peut sembler à plusieurs minutieux et superflu; cependant, l'histoire se corrige, se complète et s'écrit à l'aide de ces minuties; il faut le redire sans

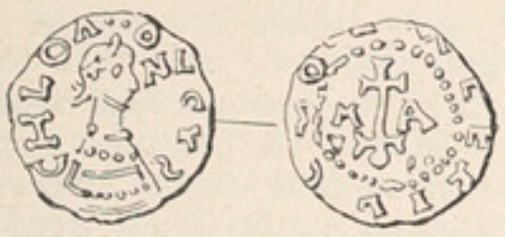

8334. — Tiers de sou de Clovis II,
d'après M. Prou, *op. cit.*, p. XLV, fig. 23.

cesse à ceux qui l'ignorent et à ceux qui l'oublient. Voici que nous rencontrons une émission de tiers de sou au nom de Clovis II, à Marseille. « Si nous n'avions que le n. 66 de la Bibliothèque nationale [7], nous ne pourrions tirer de cette pièce aucune conclusion; car, bien qu'elle porte au revers les initiales MA, son style est si différent de celui des espèces marseillaises qu'on peut y voir une monnaie d'imitation. Les lettres MA, en effet, ont été reproduites sur des tiers de sou émis dans les ateliers étrangers à la Provence, par exemple à Soissons [8]. Mais Conbrouse a publié dans son *Atlas* de 1840, pl. XVIII, un tiers de sou dont nous reproduisons ici l'image (fig. 8334); il appartient sans conteste à l'atelier de Marseille et au roi Clovis II; il porte au revers, en légende circulaire, le nom d'*Elegius*, déjà signalé sur des monnaies marseillaises de Clotaire II et de Dagobert Ier. De plus, il est identique à certains *triens* de Sigebert II, frère de Clovis II, frappés à Marseille [9]. Ne sommes-nous pas en droit d'en tirer cette conclusion que, après la mort de Dagobert, son fils Sigebert, roi d'Austrasie depuis 634, ne resta pas seul maître de la cité de Marseille, mais qu'il dut la partager avec son frère Clovis II, roi de Neustrie? Ce partage d'une cité méridionale si importante, et qui devait être pour celui qui la possédait une source de revenus considérables, est d'ailleurs dans les traditions mérovingiennes. En ce qui touche Marseille, ce n'était pas une nouveauté, car déjà, sous les fils de

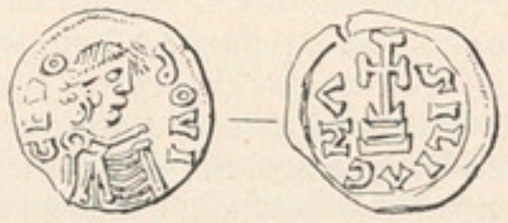

8335. — Tiers de sou de Clovis III,
d'après M. Prou, *op. cit.*, pl. XLVII, fig. 24.

Clotaire, Marseille avait été partagée entre Sigebert et Gontran [10]. Après la mort de Sigebert, une lutte éclata entre Gontran et le fils de Sigebert, Childebert II, pour la possession de Marseille. Pareille lutte peut s'être renouvelée entre Clovis II et Sigebert II. Il paraît bien que Clovis II n'a pas conservé longtemps ses droits sur Marseille, car, tandis que nous ne pouvons citer qu'un des *triens* frappés par lui dans cette ville, nous avons, au contraire, un grand nombre de sous et de tiers de sou au nom de Sigebert [11]. »

Les pièces de Sigebert II, roi d'Austrasie (634-656), se rencontrent dans les ateliers de Marseille, de Viviers [12], de Banassac [13].

Après Sigebert II, le maire du palais d'Austrasie, Grimoald, voulut asseoir son propre fils, Childebert, sur le trône, où il se soutint un an à peine (656-657); néanmoins, on lit son nom sur une monnaie de Clermont-Ferrand [14], ainsi qu'on l'a montré [15].

Clotaire III (657-673) est représenté par un *triens* de l'atelier de Paris, le nom royal est écrit *Lotharius* et le nom du monétaire *Wandelenus* [16].

Le monnayage marseillais au nom de Childéric comprend des sous et des tiers de sous d'or [17] qui ont tous été attribués à Childéric II (663-675). A considérer l'ensemble du monnayage mérovingien, il est difficile de penser qu'on ait frappé à Marseille des monnaies d'or au nom de Childéric III, le dernier de la dynastie mérovingienne.

De Dagobert II (675-678) nous avons deux tiers de sou [18], et un troisième frappé à Clermont [19]; enfin, quatre tiers de sou avec noms de monétaires [20], pour cette raison qu'ils paraissent trop barbares pour dater du règne de Dagobert Ier.

L'attribution d'un tiers de sou d'or à Clovis III [21] ne repose pas sur une base plus solide, mais M. Laugier a publié dans sa *Notice sur le monnayage de Marseille* [22] un tiers de sou au nom de Clovis (fig. 8335) qui, par son style, par le dessin du buste et de la croix du revers, rappelle à première vue le tiers de sou marseillais attribué à Dagobert II. Il n'est donc pas témé-

[1] M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. XLIII. — [2] Frédégaire, IV, 57, édit. Monod, p. 143. — [3] M. Prou, *Catalogue*, n. 686, 687. — [4] M. Prou, *Catalogue*, n. 1107, pl. XVIII, n. 25. — [5] M. Prou, *Catalogue*, n. 617, pl. XI, n. 20. — [6] M. Prou, *Catalogue*, n. 1364, 1365, pl. XXII, n. 23-24. — [7] M. Prou, *Catalogue*, n. 66, pl. XI, n. 20. — [8] M. Prou, *Catalogue*, n. 1054. — [9] M. Prou, *Catalogue*, pl. XXIII, n. 9, 11. — [10] Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 447-448. — [11] M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. XLV-XLVI. — [12] M. Prou, *Catalogue*, n. 1349, 1350, pl. XXII, n. 15. — [13] M. Prou, *Catalogue*, n. 2062-2066, pl. XXX, n. 9. — [14] M. Prou, *Catalogue*, n. 1714, pl. XXV, n. 27. — [15] M. Prou, *Monnaies mérovingiennes*, p. XLVI. — [16] M. Prou, *Catalogue*, n. 692. — [17] M. Prou, *Catalogue*, n. 1413-1417, pl. XXIII, n. 15, 16. — [18] M. Prou, *Catalogue*, n. 1418, 1419, pl. XXIII, n. 17. — [19] M. Prou, *Catalogue*, n. 1715, pl. XXV, n. 28. — [20] M. Prou, *Catalogue*, n. 67-70, pl. II, n. 1-4. — [21] M. Prou, *Catalogue*, n. 71. — [22] In-8°, Marseille, 1891, p. 52, n. 11.

raire de l'attribuer à Clovis III (691-695). Ainsi, la possession de Marseille a été flottante entre les rois d'Austrasie et de Neustrie; cependant, Marseille était généralement rattachée au royaume d'Austrasie. Entre 691 et 695, il est d'autant moins étonnant de rencontrer sur une pièce marseillaise le nom de Clovis III, roi de Neustrie, qu'à ce moment le trône d'Austrasie était vacant, et ce royaume aux mains du duc Pépin.

Les sous et tiers de sous au nom de Childebert, frappés à Marseille [1], et qui, en raison de leur style, ne peuvent être attribués qu'à Childebert III (695-711), ferment la série des monnaies royales mérovingiennes [2].

XV. L'ATELIER DU PALAIS. — Si on se reporte à ce que nous avons dit du « palais » à l'époque mérovingienne, on ne s'étonnera pas de lire sur certaines monnaies ces mots : *moneta palati*, *palati moneta*, et *in palatio fit;* légendes que portent quelques tiers de sou. L'usage de frapper monnaie dans le palais se continua à l'époque carolingienne. C'était, on peut le dire, une nécessité puisque l'or envoyé au souverain par les collecteurs d'impôt parvenait sous forme de lingots, ainsi que nous lisons dans la Vie de saint Éloi : *Erat enim tempus quo census publicus ex eodem pago regis thesauro exigebatur inferendus; sed cum omnis census in unum collectus regi pararetur ferendus ac vellet domesticus sicut et monetarius adhuc aurum ipsum fornacis coctione purgare ut, juxta ritum, purissimum ac rutilum aulæ regis præsentaretur metallum* [3]. Ces lingots étaient monnayés au fur et à mesure des besoins du trésor.

Les plus anciens tiers de sou d'or palatins datés sont ceux de Dagobert Ier [4] et de Clovis II [5]. Leur style ne diffère pas de celui des tiers de sou d'or parisiens attribués à ces deux rois; ils ont donc été frappés dans le palais royal de Paris. Au revers, la croix est accostée du mot ELIGI*(us);* nom qui se retrouve en légende circulaire sur des tiers de sou qui portent *Parisius*, *Parisis*, *Parisius fit* [6].

Ce monétaire *Eligius*, qui a signé des monnaies frappées aux noms de Clotaire II, à Marseille, de Dagobert Ier à Marseille et à Paris, de Clovis II à Marseille, à Arles et à Paris, et spécialement des monnaies palatines aux noms de Dagobert Ier et de Clovis II, serait-il le personnage demeuré fameux sous le nom de saint Éloi? La Vie de saint Éloi, écrite par saint Ouen, et en partie retouchée beaucoup plus tard, nous apprend que le célèbre orfèvre était né à Limoges, où son père le remit entre les mains d'un nommé Abbon, orfèvre, directeur de la monnaie royale de cette ville, afin qu'il y apprît le métier d'argentier, dans lequel il devint rapidement très habile en même temps qu'il se fit remarquer par sa piété. On ne sait la raison qui le tira du Limousin pour l'amener en France, où il entra en relations avec un trésorier du roi Clotaire II, nommé Bobbon. Comme le roi voulait se passer la fantaisie de posséder un siège en or, on chercha en vain un artiste capable de l'exécuter parmi tout le personnel du palais, jusqu'à ce que Bobbon désignât Éloi. Celui-ci reçut la quantité d'or estimée nécessaire pour exécuter ce travail et il s'y prit de telle manière qu'il exécuta deux sièges au lieu d'un. Il en fut récompensé par la faveur royale qui l'éleva au rang de conseiller intime. Quand Clotaire II mourut, Éloi conserva son influence sur Dagobert Ier et sa fortune grandit encore sous le règne de Clovis II qui le fit évêque de Noyon.

Ainsi saint Éloi, orfèvre, formé à l'école d'un monétaire, a été le serviteur favori de trois rois et le monétaire Éloi a signé les monnaies de ces mêmes rois et, qui plus est, des monnaies palatines. Ponton d'Amécourt n'avait pas manqué de signaler ce parallélisme d'où on croit devoir conclure que saint Éloi, orfèvre, conseiller des rois Clotaire II, Dagobert Ier et Clovis II, et Éloi, monétaire de ces mêmes rois, sont un seul personnage.

Resterait à expliquer comment le monétaire palatin a pu poser à la fois sa signature à Paris et à Marseille? Il n'y avait pas, sous les rois mérovingiens, qu'un seul palais; chaque roi avait le sien et le personnel du palais suivait la personne royale dans ses déplacements. Là où était le roi, là était le palais, ce qui explique que nous trouvions des monnaies palatines de styles très divers.

On rencontre des monnaies qui portent les légendes suivantes : *Scolare*, *Escolare*, *Iscolari*, *in Escola fiit*, *in Scola fit* [7]. Sur d'autres, frappées à Paris et portant le nom d'Éloi, on lit ces légendes : *Palati mon(eta)* et *Escolare* [8]; ce sont donc des monnaies palatines. Cette *Scola* est l'école palatine et les devises que nous venons de transcrire doivent se compléter ainsi : *Scola re(gia)* ou *ri(gia)*. Les monnaies de l'école signées d'Éloi ne sont pas les seules qu'on doive rapporter à l'atelier de Paris; il convient d'y joindre deux pièces signées par *Ragnomares* et *Magnoaldus* [9].

Qu'était la *Scola* mentionnée sur ces monnaies? Nous avons dit ce qu'il fallait retenir de la prétendue école du palais mérovingien (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1805-1813), il ne s'agit pas d'une école de littérature, mais plus probablement d'une institution qu'on pourrait comparer sous certains aspects à ce qui existait au XVIIe et au XVIIIe siècle, sous le nom d'*académie*. C'était là qu'on recevait le complément d'éducation qui initiait les jeunes gens à la carrière de fonctionnaire. Cette *Scola* comportait-elle un atelier monétaire? Pourquoi pas?

Quelques tiers de sou portent la légende *Racio domni* [10] ou *Domni racio* [11] et tous sont signés d'un monétaire; ils viennent d'ateliers divers; sur un denier d'argent de Rennes, on lit *Racio fis(ci)* [12] et, sur un grand nombre de monnaies mérovingiennes, on lit *Racio ecclesiæ (talis)*.

On a beaucoup discuté sur le sens de *ratio* dans ces formules; ce qui n'est pas surprenant vu les significations diverses du mot *ratio*, encore que toutes se rattachent à l'idée de « compte ». Anatole de Barthélémy propose de traduire *ratio* par domaine et cite à l'appui de son opinion des textes de l'époque carolingienne [13]; mais *ratio* avait bien d'autres sens à l'époque romaine.

M. Prou a présenté une explication qui semble fondée. *Ratio*, dans la langue officielle de l'empire, dit-il [14], désignait généralement une administration et les bureaux de cette administration. Des briques fabriquées pour le compte de l'administration du domaine impérial portent la marque *rationis patrimonii* [15]. Il est impossible de n'être pas frappé de l'analogie qui existe entre cette inscription et la légende *Ratio fisci* de la monnaie de Rennes.

L'expression *ratio fisci* n'était pas nouvelle au

[1] M. Prou, *Catalogue*, n. 1420-1426, pl. XXIII, n. 18-19. — [2] M. Prou, *Monnaies mérovingiennes*, p. XLVIII. — [3] *Vita S. Eligii*, auctore B. Audœno, c. XV. — [4] M. Prou, *Catalogue*, n. 693, 694, pl. XII, n. 19. — [5] M. Prou, *Catalogue*, n. 695, pl. XII, n. 20. — [6] M. Prou, *Catalogue*, n. 707-710. — [7] M. Prou, *Catalogue*, n. 76-80, 704, 705, pl. II, n. 10-14; pl. XII, n. 25. — [8] M. Prou, *Catalogue*, n. 700-701. — [9] M. Prou, *Catalogue*, n. 704-705. — [10] M. Prou, *Catalogue*, n. 81, 82, 83, 85, pl. II, n. 15, 16, 18. — [11] M. Prou, *Catalogue*, n. 84, pl. II, n. 17. — [12] M. Prou, *Catalogue*, n. 499, pl. IX, n. 9. — [13] *Revue archéologique*, 1865, p. 7. — [14] M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. LII-LIII. — [15] Descemet, *Inscriptions doliaires latines*, p. X, note 2; p. XI, 134.

VIIe siècle. Les fonctionnaires attachés à l'administration du trésor et des domaines impériaux étaient dits ordinairement *a rationibus*. Toutefois, dans une inscription, un certain Marcus Julius Felix se qualifie *ab ratione fisci* [1]. On trouve encore *ratio fisci* dans une inscription contemporaine de Marc-Aurèle, qui relate des lettres écrites par un affranchi impérial *a rationibus*, au sujet de vexations dirigées par les magistrats de *Sæpium* et de *Bovianum* contre les conducteurs de troupeaux faisant partie du domaine impérial. L'affranchi demande à ce que les préfets du prétoire prient les magistrats de mettre fin à ces abus, afin que l'administration du trésor ne soit pas lésée. *Ut ratio fisci indemnis sit.* Plus loin, *res dominica* remplace *ratio fisci*. Le rapprochement de ces deux expressions est très intéressant. Les employés de la *ratio fisci* administrent le domaine impérial, *res dominica*. Il n'est pas surprenant que plus tard nous lisions sur les monnaies de l'époque franque tantôt *ratio fisci*, tantôt *ratio domini*. Ce sont deux formules synonymes.

A. de Barthélemy a cité [2] un texte de Grégoire de Tours où le sens du mot *ratio* semble être *revenus* [3]. Il s'agit d'un évêque dont les trésors ont été confisqués : *Quæ autem de* tributis *aut* reliqua ratione Ecclesiæ *inventa sunt*. Il est évident qu'on distingue ici entre l'argent provenant du tribut, c'est-à-dire de l'ancien impôt romain, et l'argent provenant des autres revenus de l'Église, c'est-à-dire des revenus que l'Église percevait comme propriétaire. Ainsi, *ratio* désigne ici non plus l'administration, mais l'objet de l'administration.

Pour conclure, les formules *ratio fisci* et *ratio domini*, d'une part, *ratio Ecclesiæ (talis)* d'autre part, inscrites sur les tiers de sou ou les deniers, désignent les deux premières, l'administration du domaine royal, la seconde, l'administration d'un domaine Ecclésiastique, et indiquent que les monnaies ont été frappées soit par ordre des officiers du fisc avec le métal du fisc, soit par ordre d'une Église avec le métal provenant de ses revenus.

XVI. Monnaies d'or des Églises. — En plus du nom des rois, les noms d'Églises ou de prélats sont inscrits sur des monnaies. Certaines Églises épiscopales ont monnayé et, dans ce nombre, l'Église de Chalon-sur-Saône est celle qui a laissé les monnaies les plus anciennes. Le Cabinet de France possède deux tiers de sou (n. 163 et 164) offrant au revers la légende EPISCOPVS ESTNV. Sur l'un, la légende du droit consiste en une déformation du nom de Justinien; sur l'autre, elle est plus explicite : on y lit CAVELONE, qui désigne évidemment Chalon-sur-Saône. Ponton d'Amécourt a cru pouvoir lire *Eccles(ia) Cavelone;* la présence du premier de ces deux mots est probable, mais non certaine. Le même savant a reconnu dans *Estnu* l'abréviation de *Estephanus* pour *Stephanus* [4].

On connaît un *triens* de l'Église du Mans, il porte au droit, du côté du buste : *Cenomannis*, au revers *Eclisiæ Ce* autour d'une croix potencée haussée sur deux degrés. Cette pièce n'est pas antérieure au VIIe siècle [5].

Un *triens*, qui n'est pas antérieur à l'an 629, porte d'un côté *Eclesie Andecavi* et de l'autre *Alligisels monet(arius)* [6].

Un autre *triens* qui n'est pas non plus antérieur à 629, porte au droit *Noviomo* et au revers *Sci Medardi*, ce qui ne laisse place à aucun doute car, au VIIe siècle, l'église cathédrale de Noyon était encore placée sous le vocable de saint Médard [7].

On peut encore citer les monnaies de Senlis [8], de Clermont-Ferrand [9], de Limoges [10], de Bordeaux [11], de Toulouse [12].

Les noms des Églises épiscopales ne sont pas les seuls qu'on lise sur des monnaies mérovingiennes, on y relève aussi ceux d'un certain nombre de basiliques et de monastères. Duchalais [13] a étudié un *triens*, faux de l'époque mérovingienne, qu'il a attribué à la basilique de Saint-Marcel de Chalon-sur-Saône; on y lit *Ratio baselici* et *Cavalon;* mais la basilique de Chalon était assez célèbre pour être désignée par son vocable : Saint-Marcel [14].

De nombreux tiers de sou d'or portent le nom de la basilique de Saint-Martin de Tours [15]; les uns portent du côté de la croix *Racio basilici*, et du côté de la tête *Sci Martini;* les autres, d'un côté *Racio basil(ici)* ou *Racio Sci Martini*, ou simplement *Sci Martini* et de l'autre côté un nom de monétaire. Aucun de ces *triens* ne porte le nom de Tours.

Un tiers de sou porte la légende *Racio munaxtirii* et *Aurilianis civi(tate)*. Serait-ce Saint-Mesmin [16]?

On conserve deux tiers de sou de Saint-Denis avec le nom du monétaire, *Ebregisilus*. L'un porte SCI DIONISII MR [17], l'autre SCI DIONSII MA; ce qu'on peut interpréter *martyris* ou *monasterii* [18].

Un tiers de sou porte au droit SVE[SSIO]NIS FITOR et, au revers, MONETAE ST[I ME]DARDI. Cette monnaie est au nom de l'église de Saint-Médard de Soissons (voir *Dictionn.*, au mot Médard). Or, nous lisons dans Grégoire de Tours qu' « au temps du roi Clotaire Ier, saint Médard, évêque, mourut. Le roi le fit ensevelir avec de très grands honneurs à Soissons, et commença à édifier sur son tombeau une basilique qu'acheva et décora son fils Sigebert [19] ». Ailleurs, Grégoire nous dit encore que « Médard, le glorieux confesseur, repose près de la ville de Soissons [20] ». Une petite église s'élevait déjà en ce lieu. « Avant que ce temple ne fût édifié, il y avait sur le sépulcre du saint une chapelle *(cellula)* faite de menus branchages [21]. » Il n'est guère probable que la basilique élevée par Clotaire et par Sigebert ait été dédiée d'abord à saint Médard; on ne faisait alors de dédicace qu'à la vierge Marie, à un apôtre ou à un martyr; mais l'usage courant n'y regardait pas de si près et désignait l'église sous le nom de saint Médard; nous voyons, en effet, que sous Childebert II, avant 588, un référendaire se rend à la basilique du saint : *basilicam sancti expetiit* [22]. Dès lors, on pouvait bien, sur une monnaie du VIIe siècle, employer le nom du saint. Que faut-il lire : *Monetæ Sti Medardi* ou *Moneta E(cclesiæ) Sti Medardi?* M. Prou ne pouvait se décider [23].

Incertain est le lieu d'émission d'un tiers de sou [24] dont les légendes sont *Raci(o) s(an)c(t)i Petri* et *Racio Eccl(esi-)e*. Ce n'étaient pas les églises placées sous le vocable de saint Pierre qui manquaient à l'époque mérovingienne, mais comme le buste gravé au droit de ce *triens* est d'un style analogue à celui du

[1] Wilmanns, *Inscr. lat.*, n. 1354. — [2] *Revue archéologique*, 1865, p. 8, note 2. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. X, c. XIX. — [4] Ponton d'Amécourt, *Excursion numismatique en Bourgogne*, dans *Ann. de la Soc. fr.*, t. I, p. 163. — [5] Ponton d'Amécourt, *Recherches des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*, p. 63, n. 25, fig. — [6] M. Prou, *Catalogue*, n. 528, pl. IX, n. 27. — [7] M. Prou, *Catalogue*, n. 1077, pl. XVIII, n. 6. — [8] M. Prou, *Catalogue*, n. 1099-1101. — [9] M. Prou, *Catalogue*, n. 1716, pl. XXV, n. 29. — [10] M. Prou, *Catalogue*, n. 1944, pl. XXVIII, n. 7. — [11] C. Jullian, *Inscript. romaines de Bordeaux*, t. II, p. 82. — [12] M. Prou, *Catalogue*, n. 2455, pl. XXXIV, n. 16. — [13] A. Duchalais, *Triens de Chalon-sur-Saône*, dans *Revue numismatique*, 1848, p. 79. — [14] M. Prou, *Catalogue*, n. 206. — [15] M. Prou, *Catalogue*, n. 316-324, pl. V, n. 28, 29, 30. — [16] M. Prou, *Catalogue*, n. 648. — [17] M. Prou, *Catalogue*, n. 837, pl. XIII, n. 26. — [18] M. Prou, *Catalogue*, n. 838. — [19] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XIX. — [20] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XCIII. — [21] *Ibid.* — [22] *Ibid.* — [23] M. Prou, *Monnaies mérovingiennes*, p. LVIII. — [24] M. Prou, *Catalogue*, n. 1116, pl. XVIII, n. 30.

buste gravé sur la monnaie de Clovis II, frappée à Amiens [1], M. Prou est disposé à attribuer la pièce en question à Saint-Pierre de Corbie, fondé en 657, par la reine Bathilde, veuve de Clovis II.

1° *Le privilège monétaire de Corbie.* — L'abbé de Corbie avait le droit de frapper monnaie, mais depuis quelle époque? On lit sur une liste des rentes, redevances, droitures, coutumes et seigneuries, « que mesires li abbes de Corbie a eu le vile de Corbie par raison de l'église comme sires de le vile », liste dressée au XIIIe siècle, la mention suivante : « Item, li devant dis me sires li abbes puet faire monnoie à Corbie, si comme li rois tesmongne par ses lettres [2]. » Les lettres royales ici invoquées sont des lettres de Philippe Auguste [3]; toutefois, le droit de monnayage des abbés de Corbie remonte plus haut.

Cependant, il n'existe pas dès la fondation du monastère. Le privilège d'immunité contemporain de la fondation est signé du roi Clotaire III (6 septembre 662) [4]; son authenticité a été contestée [5], quoiqu'il soit certain que, dès avant l'époque où apparaissent les premières monnaies de Corbie, ce monastère jouissait de l'immunité. Le privilège accordé par Clotaire III a été confirmé [6] et même amplifié par ses successeurs, notamment par Charles le Simple. L'immunité ne fait aucune mention du droit de frapper monnaie et, par elle-même, elle ne conférait pas ce droit. Cependant, l'immunité fut le point de départ de divers empiétements des Églises sur le pouvoir royal et spécialement sur le fisc, parmi lesquels il en est un qui a pu avoir pour résultat la création d'ateliers monétaires sur le territoire de l'immunité. Celle-ci interdisait aux agents royaux de pénétrer dans le domaine et d'y percevoir les revenus du fisc, spécialement les tonlieus. A l'origine, les agents remettaient ces impositions à l'abbé; dans la suite, le privilège d'immunité mentionne l'abandon à l'Église du produit des tonlieus du domaine; et, enfin, il en fut ainsi même sans mention expresse ou privilège. Il y eut plus, la perception du tonlieu entraîna la possession du marché local, ainsi le droit de marché (voir ce mot) fut transféré du roi à l'Église. Or, le marché, le tonlieu et la monnaie étaient au IXe siècle si étroitement liés qu'on pourrait les dire les parties d'un même tout. L'établissement d'un marché, la perception des tonlieus, la frappe des monnaies sont des droits ou plutôt des privilèges (car ils sont un démembrement des droits régaliens) dont la concession fait le plus souvent, de la part du souverain, l'objet d'un seul et même acte.

Une Église eût gagné peu de chose à obtenir le droit de marché si, du même coup, elle n'obtenait pas les tonlieus qui en formaient le principal revenu, à tel point que certaines chartes ne prennent même pas la peine d'en faire mention. La *moneta* est le corollaire du *mercatum*. Le lien qui les unit apparaît bien dans un privilège de Louis le Débonnaire pour Corvei, du 1er juin 833 [7]. L'empereur autorise l'établissement d'un atelier monétaire dans l'abbaye, à condition qu'on n'y fabriquera que des pièces royales. La raison de ce privilège, c'est qu'il n'y a, dans la région, aucun lieu de marché : *quia locum mercationis ipsa regio indigebat.* Dès lors, les moines ne peuvent s'approvisionner de l'argent nécessaire à leurs besoins. Un privilège de Lothaire II, du 28 juillet 861, à l'abbaye de Prüm, autorise celle-ci à établir un marché et une monnaie à Romersheim et à en percevoir le tonlieu. On peut donc croire que si le privilège d'immunité donné à Corbie la mettait en possession du tonlieu, le marché, le monnayage suivaient d'eux-mêmes.

En définitive, le droit de monnayage de Corbie n'a pas d'attestation avant le IXe siècle et celle-ci est sujette à caution. Lelewel [8] a dressé une liste des privilèges monétaires, elle s'ouvre par un privilège de Louis le Débonnaire pour Corbie, mais l'auteur ne donne aucune référence à son assertion et on n'en découvre aucune; si ce privilège a jamais existé, on n'en gardait aucun souvenir à Corbie, même dès le XIIIe siècle. Car on ne saurait mettre en doute que le moine qui a rédigé à cette époque la liste des droitures de l'abbaye de Corbie n'aurait pas hésité un seul instant à invoquer un privilège de l'empereur Louis s'il avait pu y recourir plutôt que de s'appuyer sur des lettres de Philippe Auguste. Cependant; l'affirmation de Lelewel n'est pas dépourvue de tout fondement; cet auteur a omis de faire mention, dans sa liste, du diplôme de Louis le Débonnaire en faveur de Corvei en Westphalie [9], c'est qu'il a fait confusion et a attribué à l'abbaye mère de Corbie, en Picardie, ce qui se rapporte à l'abbaye fille de Corvei, en Westphalie. L'original du diplôme [10] porte *Corbagense monasterium*, mais les éditeurs du XVIIIe siècle se contentaient d'écrire *Corbeiense monasterium* [11] et Lelewel se sera contenté d'une analyse, car les mots *in Saxonia* eussent éveillé son attention.

On n'est pas plus avancé lorsqu'il s'agit de fixer la date à laquelle Corbie a commencé à émettre des espèces à son nom. Il y a un tiers de sol de l'époque mérovingienne aux légendes *Racio Sancti Petri* et *Racio Ecclesie* qu'on a attribué à Corbie; mais bien que le style de cette monnaie ne répugne pas à la région du Nord et présente quelque analogie avec un tiers de sol d'Amiens au nom de Clovis II, il n'est pas si nettement caractérisé qu'il suffise à rendre certaine ni même probable cette église Saint-Pierre avec Saint-Pierre de Corbie.

Le premier monument certain d'une monnaie de Corbie porte au droit le nom du roi Eudes († 1er janvier 898) et au revers le monogramme de l'abbé Fran con avec la légende *Corbeiensis* [12].

Revenons à nos monastères. On connaît plusieurs *triens* au nom du monastère d'Agaune (voir *Dictionn.*, t. I, à ce nom), fondé en 515 par le roi Gondebaud. Deux d'entre eux sont de basse époque [13] et portent les noms des monétaires *Nicasius* et *Bertemindus;* un troisième porte au droit : AGAVNO MO*(nasterio)*, au revers : IN HONORE SCI MAVRICI MARTI*(ris)*, le style indique les premières années du VIIe siècle [14].

Saint Julien de Brioude (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot JULIEN) est représenté par des tiers de sou [15] qui paraissent contemporains d'une monnaie d'Avitus [16], évêque de Clermont (674-689).

Le monastère de Saint-Yrieix en Limousin a frappé des monnaies d'or [17].

Parmi les tiers de sou si nombreux de Banassac en Gévaudan, un seul porte un nom de saint, celui de saint Martin [18]. Comme il est au type des autres pièces de Banassac, le type du calice, il semble se rapporter à

[1] M. Prou, *Catalogue*, n. 1107, pl. XVIII, n. 25. — [2] Bibl. nat., ms. *lat. 17758*, fol. 11, 12. — [3] L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, n. 151. — [4] *Mon. Germ. hist.:* K. Pertz, *Diplomata*, t. I, p. 36, n. 40. — [5] Br. Krusch, *Script. rer. merov.*, t. II, p. 476. — [6] Diplômes de Pépin, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, dans Sickel, *Acta regum et imperatorum Carolinorum*, n. P. 33, K. 3, L. 46. — [7] Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, n. 893. — [8] Lelewel, *Numismatique du Moyen Age*, t. I, p. 136. — [9] Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, n. 893. — [10] Sickel, *Kaiserurkunden in Abbildungen*, livraison 1, pl. VI. — [11] Schaten, *Annalium Paderbonnensium*, part. I, p. 91. — [12] M. Prou, *Essai sur l'histoire monétaire de l'abbaye de Corbie*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1894, p. 55-63. — [13] M. Prou, *Catalogue*, n. 1300, pl. XXI, n. 21; n. 1301. — [14] Ch. Robert, *Monnaies mérovingiennes*, dans *Revue numismatique*, 1863, p. 342, pl. XVII, n. 1. — [15] M. Prou, *Catalogue*, n. 1794, pl. XXVI, n. 17; n. 1795, 1796, 1797. — [16] M. Prou, *Catalogue*, n. 1716, pl. XXV, n. 29. — [17] M. Prou, *Catalogue*, n. 2003-2005, pl. XXIX, n. 15. — [18] M. Prou, *Catalogue*, n. 2109, pl. XXX, n. 14.

une église que Duchalais a su identifier : Saint-Martin de Canourgue, lieu de pèlerinage à peu de distance de Banassac et encore célèbre au XIe siècle [1].

Un *triens* porte d'un côté *Burdigala* et de l'autre *Sci Stefani*, c'est la basilique Saint-Étienne-hors-les-Murs de Bordeaux [2].

Ligugé (voir ce nom) avait pour légende *Sci Martini Locoteiaco* [3].

Saint-Maixent également frappait monnaie *Sci Maxent* [4].

Enfin, il y a un monastère Saint-Pierre *a Mediolano* qui reste à identifier [5].

A ces vocables, il faudrait encore ajouter quelques noms d'Églises relevés sur des monnaies d'argent; nous aurions ainsi des témoignages de l'activité monétaire des Églises de Lyon et de Rouen, du monastère de Jumièges, des Églises de Sens, de Troyes, de Clermont-Ferrand, de Poitiers, des monastères de Sainte-Croix et de Saint-Hilaire de Poitiers.

2° *Liste sommaire des Églises épiscopales citées sur les monnaies :*

Eclesie Andecavi. ℞ *Alligisels monet*, n. 528. Angers, postérieur à 629.

Cenomannis. ℞ *Eclisiæ C.* Le Mans, VIIe siècle; au musée de Rouen. Cf. Ponton d'Amécourt, *Rech. des monn. mérov. du Cenomanicum*, 1883, p. 43, n. 25.

Sca Crus Aurilianis (avec des lettres liées); *Vincemalus monita*, autour du buste. Sainte-Croix d'Orléans, denier. Cf. M. Prou et S. Bougenot, *Catalogue des deniers mérovingiens de la trouvaille de Bais (Ille-et-Vilaine)*, n. 78, dans *Rev. numism.*, 1906-1907.

Rac. Ecl. Redon.; Teodeberto, autour d'une figure informe. Église de Rennes, denier. Cf. Prou et Bougenot, *op. cit.*, n. 54.

Noviomo. ℞ *Sci Medardi.* Saint-Médard de Noyon, postérieure à 629.

Silvan. Ecl. ℞ *Sclln Eclis* et variantes, n. 1099-1101; Senlis, postérieurs à Clovis II.

Sesoaldu. ℞ *Avitus Ebescobus*, dans le champ : AR. Clermont-Ferrand, Avitus II, évêque (674-689). Cabinet de France, n. 1716.

Lemovix rati, saint Martial debout. ℞ *Mariniano moneta.* Dans le champ EC-LI-SI-AE, cantonnant les bras d'une croix. Sou d'or. Cab. de France, n. 1944. Il faut lire *Ratio Eclisiæ*. Cf. Deloche, *Descr. des monn. mérov. du Limousin*, p. 61, 72.

Eclisie Burdeg. ℞ *Betto*, Bordeaux. Cf. C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. II, 1890, p. 82.

Tholosa fit. ℞ *M...no monet.* Dans le champ ECL. Toulouse. Cab. de France, n. 2455.

3° *Liste des divers basiliques et monastères cités sur les monnaies :*

Racio baselici. ℞ *Cavalon.* Saint-Marcel de Chalon-sur-Saône. Cf. Duchalais, dans *Rev. numism.*, 1848, p. 79.

Racio basilici. ℞ *Sci Martini.* Et aussi *Racio Sci Martini* et un nom de monétaire, Saint-Martin de Tours. Cab. de France, n. 316-324.

Aurilianis civi. ℞ *Racio munaxtirii.* Tiers de sou d'Orléans ou de Saint-Mesmin, n. 648.

Sci Dionisii Mr. ℞ *Ebregisilo.* Saint-Denis-en-France.

Suessionis fitor. ℞ *Monetæ Sti Medardi*? Saint-Médard de Soissons.

Sci Maurici (℞ noms des monétaires : Romanus, ou Nicasius ou Bertemindus). On a aussi *Agauno mo(nasterio).* ℞ *In honore Sci Maurici Marti(ris).*

Sci Juliani ou *Scn Vli* (℞ noms des monétaires : Framelenus ou Senoaldus et *Brivate* en deux lignes). Saint-Julien de Brioude, n. 1716.

Sci Martini. ℞ *Bannaciaco fiit*, calice. Saint-Martin de la Canourge, près de Banassac, n. 2109.

Sci Stefan. ℞ *Burdigala.* Saint-Étienne de Bordeaux, n. 2172.

Sci Martini. ℞ même lég. ou nom de monétaire. Basilique de Saint-Martin de Tours, deniers.

Sci Martini Locoteiaco. ℞ *Baudichisilo m.* Église de Saint-Martin de Ligugé, près de Poitiers, n. 2320.

Blatomo Sci Mar(tini). Buste ℞ *Acoleno mo.* Église Saint-Martin de Blond (Haute-Vienne), n. 1960.

Sci Martialis. ℞ *Audeci...ls m†n*, monogramme. Église Saint-Martial de Limoges; denier, n. 1949.

Sci Maxent, ou *Racio Sci Maxs* (ou *Max*). ℞ noms de monétaires. Tiers de sou et deniers d'argent, n. 2345-2351.

Raci Sci Petri. ℞ *Racio Eccle.* Église Saint-Pierre de Corbie, n. 1116.

Sci Petri. ℞ *Mediolano mon.* Lieu incertain, n. 2631.

Sco Filber. ℞ *Gemedico cal.* Jumièges (S.-Inf.), denier d'argent, n. 275.

Rotoo Ecl. ℞ *Siggonos m.* Rouen, denier, n. 264.

Racio Eclisi Seno (*Actelinus mon.* autour du buste), Sens, denier d'argent, n. 557.

Racio Eclis tre (*Willoberto moni*, autour du buste), Troyes, denier d'argent, n. 608.

Racio Eclisi ou *Eclesi Pect.* ℞ noms de monétaires avec ou sans légende. Poitiers; deniers d'argent, n. 2225-2238.

Racio Sci El. ou *Helar.* ℞ noms de monétaires. Église Saint-Hilaire de Poitiers, deniers d'argent, n. 2239.

Sci Crucis. ℞ *Racio Sci Max...* Sainte-Croix et Saint-Maixent; denier d'argent, n. 2354.

Vsatego vico. ℞ *Sco Marii*, denier. Cf. Prou et Bougenot, *op. cit.*, n. 36.

Racio Sci Melni Red; Ursino. Saint-Melaine de Rennes, denier. Cf. *ibid.*, n. 55.

...sci Sulpicii, nom du monétaire au droit. Église Saint-Sulpice à Bourges, denier. Cf. *ibid.*, n. 120.

Racio Sci... ℞ *... sci* †††. Croix formée de cinq globules (usitée par les monétaires de Bourges). Sainte-Croix de Bourges, denier. Cf. *ibid.*, n. 121-125.

Racio Sci Juvin... Buste. ℞ *Leo ...mo.* Église de Saint-Jouin de Marne (Deux-Sèvres), denier. Cf. *ibid.*, n. 211.

XVII. Monnaies d'or des monétaires. — Nous venons d'étudier deux séries : les monnaies royales et celles des Églises. Les premières sont rares, les secondes le sont un peu moins; les plus nombreuses de toutes à l'époque mérovingienne sont les monnaies qui ne portent qu'un nom de lieu et un nom de monétaire. Ajoutons que les monnaies des deux premières séries offrent, pour la plupart, un nom de monétaire. En somme, les monnaies portant un nom de monétaire forment le fond de la numismatique mérovingienne.

Les monétaires ont écrit leur nom sur des monnaies d'or (sous et tiers de sou) et d'argent.

Les sous d'or des monétaires sont extrêmement rares. La Bibliothèque nationale en possède deux, l'un frappé par le monétaire *Landigisilos* à *Choæ* (Huy, en Belgique), pesant 4 gr. 17; l'autre au nom de *Mariulfus* frappé à *Barro* (Bar, Corrèze), pesant 4 gr. 41.

S'il en est ainsi, c'est d'abord parce que le sou d'or était rare dans la circulation, mais il était à la fois monnaie de compte et monnaie réelle, tandis que le tiers de sou pullulait, mais n'était pas monnaie de compte. On exprimait une somme en sous d'or, on la payait en *triens* ou en deniers.

[1] A. Duchalais, *Attribution à la Canourgue*, dans *Bulletin de la Société bibliophile historique*, 1837-1838, p. 29; Cartier, dans *Revue numismatique*, 1839, p. 156. — [2] M. Prou, *Catalogue*, n. 2172, pl. XXX, n. 28. — [3] M. Prou, *Catalogue*, n. 2320, pl. XXXII, n. 19. — [4] M. Prou, *Catalogue*, n. 2345, pl. XXXIII, n. 3. — [5] M. Prou, *Catalogue*, n. 2631, pl. XXXV, n. 20; au jugement de M. Prou, le style de cette monnaie indique un atelier du sud-est de la Gaule.

Aussi, en matière de *triens*, on se permettait tout. Si on pouvait analyser l'or de tous les exemplaires qu'on rencontre on trouverait des alliages de toute nature, depuis l'or pur jusqu'à l'or blanc; il est des tiers de sou où l'or est si rare et l'argent en telle proportion qu'on hésite à leur donner le nom de pièces d'or [1]. D'autres sont en argent doré [2]. Il y a aussi les pièces fourrées qui se composent d'une pièce d'argent sur laquelle on appliquait avant la frappe une pellicule d'or très mince [3]. C'étaient là des monnaies fausses et on serait mal venu de citer à ce sujet un capitulaire rendu dans un concile tenu vers 744 [4], car ce capitulaire n'est pas authentique [5]. En pareille matière, la morale publique se montrait moins scrupuleuse que la morale privée ou, simplement, celle des honnêtes gens. Grégoire de Tours nous rapporte que les gens qui avaient trahi le roi Ragnacaire se plaignirent à Clovis parce que, disaient-ils, *aurum quod a rege acceperant esse adulterum* [6]; celui-ci leur fit répondre que c'était l'unique salaire que méritassent des traîtres.

Ceci explique cette mention insérée dans nombre de contrats de vente, à savoir que le prix convenu doit être payé en sous d'or *probos et pensantes*, ou encore *auri purissimi*. Il ne sera pas inutile d'en donner ici quelques exemples : on lit dans une formule de Marculfe : *Accepi a vobis in precio, juxta quod mihi complacuit, auri solidos probos atque pensantes numero tantum* [7]...; dans une formule de Bignon : *Et accepi a vobis in precio taxato, juxta quod nobis aptificatum vel conventum fuit, solidos probos adque pensantes, numero tantos* [8]...; dans une vente de l'an 676, faite à l'abbaye de Moissac : *Et accepimus a vobis precio in quo nobis bene complacuit, hoc est solidos auri purissimi septingentos* [9]; enfin, dans une charte de l'an 680 : *Solidos auri purissimi septingentos* [10].

Le faible titre et la variété des monnaies avaient entraîné ce résultat déjà rappelé, que les collecteurs d'impôts se faisaient accompagner dans leur tournée par des monnayeurs qui fondaient les pièces en lingots avant de les envoyer au trésor royal. Et ce ne devait pas être un métier facile à exercer que celui de collecteur, car il arrivait que les monétaires modifiaient à leur gré la taille et, par suite, le poids des espèces d'or. Nous savons que les monétaires provençaux adoptèrent pour le sou le poids de 21 au lieu de 24 siliques et, pour le tiers de sou, 7 au lieu de 8 siliques. Cette taille fut généralement admise en Gaule et c'est la raison pour laquelle on lit le chiffre VII accostant la croix. En Italie, on dédaignait cette monnaie qu'on nommait *solidi gallicani* qui n'y avait point cours, comme nous le voyons par une lettre de saint Grégoire le Grand au prêtre Candide qu'il avertit : *ut... ex solidis quos acceperit vestimenta pauperum vel pueros Anglos... ut in monasteriis dati Deo proficiant, comparet, quatenus solidi Galliarum, qui in terra nostra expendi non possunt, apud locum proprium utiliter expendantur* [11]. La taille des espèces d'or adoptée dans le Midi fut donc adoptée généralement par les monétaires mérovingiens.

On a pu rencontrer des tiers de sou accusant un excédent de poids; le cas est rare, le contraire est la règle. Le poids normal devrait être 1 gr. 33 ou 1 gr. 34, d'ordinaire le poids est 1 gr. 20 et même 1 gr. 15 et on trouve des *triens* plus légers encore. Tel *triens*, à fleur de coin, pèse 0 gr. 83 [12].

Le résultat était que, pour les gros paiements, on substituait le métal pesé à la monnaie, celle-ci n'offrant aucune garantie ni quant au titre, ni quant au poids. L'usage de la pesée était courant. Les amendes dues au fisc et aux parties lésées sont toujours, dans les formules, exprimées en onces d'or et en livres d'argent. Bien entendu, on ne pesait pas des monnaies — car on aurait eu le poids mais non le titre — mais des lingots de métal pur.

Il ressort de ce qui précède que l'administration monétaire en Gaule subsistait mais n'offrait plus que l'apparence de ce qu'elle avait été à l'époque romaine. Sous l'empire, il existait en Gaule quatre ateliers seulement : Trèves, Arles, Lyon et Narbonne. Dès le VIIe et le VIIIe siècle, on rencontre des centaines d'ateliers, non seulement dans des cités, mais dans des localités de moindre importance, surtout des *vici*. Les *castra* sont moins nombreux et ce nom est orthographié *castro*, *castru*, abrégé en *castr.*, *cast.*, et ordinairement *cas.;* il a pour synonyme *castello*. Trois localités seulement portent le nom de *villa*. Dans la Ire Belgique, on rencontre des noms de lieux précédés du mot *mallo* qui paraît indiquer l'endroit où se tenaient les assemblées judiciaires. On connaît quatre ports : *Porto*, et une seule *curtis;* une fois aussi *dome*. On ne doit pas faire rentrer les mots *ponte*, *vado*, *campo*, *loco*, *silva*, parmi les qualificatifs des noms de lieux, car il semble que, déjà à cette époque, ces mots fassent partie intégrante des noms dans la composition desquels ils entrent. Un certain nombre de localités sont spécialisées par la *civitas* ou le *pagus* dans les limites desquels elles se trouvent, comme *Nasio vicu in Barrense*. Enfin, les noms de lieux, cités ou *vici* sont très souvent suivis du verbe *fit* qui signifie « est fait » et qu'on rencontre sous des formes diverses telles que *fiet*, *fiit*, *fet*, *fitur*, *fitor*, *fitu*, *fi*, et tout simplement *f*.

La multitude des noms de lieux qu'on peut lire sur les monnaies mérovingiennes a fait poser la question de savoir si toutes les localités ainsi désignées, simples *vici*, *castra*, *villæ*, ont eu des ateliers monétaires. Ch. Robert l'admettait [13], A. de Barthélemy soutenait le contraire [14]. Si les intendants d'une *villa* ou d'un *vicus* portaient l'or au monétaire de la cité la plus voisine, les noms de ces monétaires devraient se présenter souvent les mêmes sur les monnaies frappées au chef-lieu de la cité et sur celles qui portent les noms de *vici* ou *castra*, sis dans les limites de cette cité. Or, c'est là un fait très rare dans la numismatique mérovingienne [15]. Il semble donc qu'il faut en revenir à l'opinion de Le Blanc [16] qui croyait que les noms de lieux gravés sur les tiers de sou mérovingiens indiquaient l'endroit où ceux-ci avaient été fabriqués; c'est l'opinion à laquelle s'arrête M. Prou [17] qui invoque la présence du mot *fit* (et ses variantes) à la suite du nom de localité. Soutenir le contraire reviendrait à dire que les monétaires ne comprenaient plus la langue qu'ils parlaient, et le barbarisme *fitur* montre au contraire que nous avons affaire à un mot d'usage courant. Une autre raison, plus probante encore, croyons-nous, c'est que, pour certaines localités dont nous avons des séries assez nombreuses où sont marquées les étapes du monnayage mérovingien, nous remarquons des dégénéres-

[1] M. Prou, *Catalogue*, n. 522, 897, 956, 962, etc. — [2] M. Prou, *Catalogue*, n. 380, 391, 522. — [3] M. Prou, *Catalogue*, n. 389, 2725. — [4] Baluze, *Capitularia*, t. I, p. 154. — [5] Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 451. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. II, c. XLII. — [7] Marculfe, l. II, n. 22, édit. Zeumer, t. I, p. 90. — [8] *Formulæ Salicæ Bignonianæ*, n. 20, édit. Zeumer, t. I, p. 235. — [9] Devals, *Études sur la topographie d'une partie de l'arrondissement de Castelsarrasin*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867* (histoire), p. 118. — [10] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 185, n. 393. — [11] S. Grégoire, *Registrum*, l. VI, epist. VII. — [12] M. Prou, *Catalogue*, n. 1260. — [13] Ch. Robert, *Considérations sur les monnaies de l'époque romaine*, p. 27, 35, 36. — [14] A. de Barthélemy, *Étude sur les monnoyers, les noms de lieux et la fabrication de la monnaie*, dans *Revue archéologique*, 1865, p. 1 sq. — [15] M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. LXX. — [16] Le Blanc, *Traité historique des monnoyers de France*, 1690, p. 75. — [17] M. Prou, *op. cit.*, p. LXX.

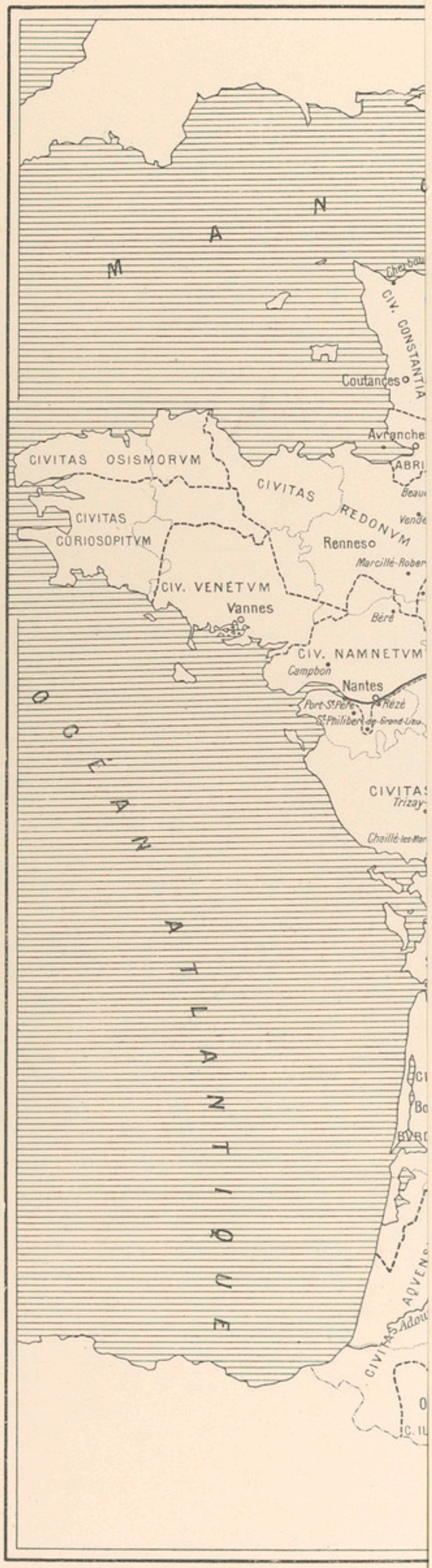
N
A
M
Cherbourg
CIV. CONSTANTIA
Coutances
Avranches
ABRI
CIVITAS OSISMORVM
CIVITAS
REDONVM
Renneso
CIVITAS
CORIOSOPITVM
CIV. VENETVM
Vannes
Bére
CIV. NAMNETVM
Campbon
Nantes
Port-St-Père
Rezé
St-Philibert-de-Grand-Lieu
CIVITAS
Trizay
Chaillé-les-Marais
OCEAN ATLANTIQUE
CIVITAS AQVENSIS
Adour

8336. — Carte

8336. — Carte des ateliers monétaires des Mérovingiens, d'après M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, 1892.

cences et des immobilisations de types et même de noms de monnayeurs qui impliquent l'existence d'une tradition d'atelier.

M. Prou a fait cette autre observation à retenir. Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance de tous ces noms de lieux pour la géographie historique. Ils peuvent aider à reconstituer la carte de la Gaule aux VIIe et VIIIe siècles. L'identification de ces localités présente sans doute de grandes difficultés à cause des homonymies; cependant, très souvent, nous pouvons nous prononcer en faveur de telle localité plutôt que de telle autre du même nom, parce que le style de la monnaie nous oblige à en chercher le lieu d'émission dans une région assez limitée. On trouve aussi un secours pour l'identification dans les lettres qui souvent accostent la croix au revers des monnaies mérovingiennes; car ce sont parfois les initiales de la cité dans les limites de laquelle était situé l'atelier à déterminer. Ainsi les lettres LEMO se rencontrent sur plusieurs monnaies à qui, d'ailleurs, leur style doit faire assigner une origine limousine (fig. 8336 hors texte).

Voici une liste des lettres relevées sur les monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale :

AC ou AG, à Autun *(Agusteduno)*, n. 132, 133, 137 à 143; sur un *triens* frappé à *Alizia*, n. 144, et sur deux *triens* de Rivarennes en Berry, n. 1700, 1701.

AR, à Arles, n. 1359-1365.

AR, à Clermont-Ferrand *(Arvernus)*, accostant la croix, n. 1743-1745, ou bien occupant tout le champ, n. 1713, 1714, 1716-1721, 1757-1763; lettres adoptées dans les ateliers secondaires de la cité des Arvernes, n. 1778, 1779, 1780, 1782, 1783, 1831, 1833, 1835-1839 1841, 1842, 1845, 1848-1852, 1855, 1856, et dans les ateliers de Marsal (Ire Belgique) et Viel-Saint-Remy IIe Belgiq.), n. 964, 1047.

AV, au revers d'un *triens* de Douzy, n. 588; cela pour désigner *Aurelianis* (Orléans) ou *Autiziodero* (Auxerre).

CA, à Chalon *(Cabilonno)*, n. 166, 172-205; ces lettres se retrouvent sur les produits d'ateliers des régions les plus diverses; elles n'y ont plus aucune signification sinon de montrer la faveur dont jouissait le monnayage chalonnais. On les signale à Saint-Paulien, n. 2115; à Cuisia, n. 115; à Troyes, n. 602, 603; à Meaux, n. 887; à Brinon, n. 897, 898; à Yzeures, n. 387; à Onzay, n. 1699; à Rivarennes, n. 1702; surtout en Austrasie, dans la Ire Belgique, la IIe Belgique et la Germanie, n. 911-1027, 1041, 1181.

ϛA, à Javols *(Gabali)*, n. 2046.

LE et LEMO, à Limoges *(Lemovecas)*, n. 1937-1946 et encore dans des localités limousines, telles que Chervix, Compreignac, Yssandon, Montagnac, Saint-Yrieix, Vallière, n. 1970, 1974, 1988, 1992, 2004, 2023; et Espagnac, Saint-Yrieix, Sardent, *Talilocastro* et deux localités indéterminées, n. 1980, 2005, 2014, 2041, 2043, 2044.

LV, à Lyon *(Lugduno)*, n. 90, 91; qu'il ne faut pas confondre avec LU qui paraît appartenir à la Frise.

MA, à Marseille *(Massilia)*, n. 1369-1430; et sur beaucoup d'ateliers fort éloignés de Marseille comme Troyes, n. 597; Soissons, n. 1054.

MA, à Mâcon *(Matascone)*, n. 237-239, 242, et à Saint-Jean-de-Maurienne *(Maurienna)*, n. 1660, 1661.

NE, à Nevers, n. 895.

RV, à Rodez *(Rutenus)*, sur des monnaies de *Cirilia*, n. 1912, 1913.

SI, à Sion *(Sidunis)*, n. 1293, 1294.

TR et TREV, à Trèves *(Treviris)*, n. 904-906, 907.

TV, à Toul *(Tullo)*, n. 891.

VA, à Valence, n. 1352-1355, et à *Gange*, atelier voisin, n. 1356.

VEN (?), à Vénasque *(Vendasca)*, n. 1358.

VI, à Vienne, n. 1306, 1308-1315, et dans ateliers peu éloignés de Chantilin, n. 1327, et d'Albens, n. 1337.

VIVA, à Viviers *(Vivarium)*, n. 1343-1351.

VL, à Saint-Paulien *(Vellaros)*, n. 2112.

On trouve encore sur les monnaies mérovingiennes, aux côtés de la croix, les initiales du nom de la localité, inscrit en légende sur l'une des faces de la pièce :

AL, à *Alsegaudia*, n. 1258.

AR, à Arinthod *(Argentao)*, n. 1262.

BE, à Beaune *(Beleno)*, n. 145.

BV, à Vic-sur-Seille *(Bedesio vico)*, n. 948.

CO et CV, à Cuisia *(Cocciaco* et *Cuciaco)*, n. 116, 117, et par imitation, à Graye, n. 118.

DI, à Dijon *(Divione)*, n. 160.

DO, à Dieuze *(Doso)*, n. 954.

ϛA, à Gizia *(Gaciaco)*, n. 1264; et à *Gauge*, n. 1357.

IS, à Izernore *(Isarnodero)*, n. 123, 124, et par imitation SI, IIS, SII, à Graye, Arinthod et Gizia, n. 119-121, 1261, 1265, 1266.

LO, à Lieusaint *(Locosancto)*, n. 851, 852, 857.

MA, à Marsal *(Marsallo)*, n. 959-960.

PO, à *Ponteclaviti*, n. 2615, 2617.

VA, à *Vaddonaco*, n. 244.

VAL, à Valuejols *(Valligoli)*, n. 1853.

Il arrive que les lettres dans le champ représentent parfois les initiales du monétaire, c'est le cas pour saint Éloi; on rencontre aussi en toutes lettres *Dadoaldo*, *Romarico*, peut-être *Aunulfo* et *Teodoaldo*. Enfin, à Besançon, les *triens* portent MN, qui signifient sans doute *monetarius*.

Il y a toute une série de sigles gravés dans le champ des monnaies mérovingiennes et dont la signification n'a pu être précisée; ce sont :

AM et AN, à Nitry *(Neuteraco)*, n. 591, 592.

AN, à Reims et à Viel-Saint-Remy, n. 1031, 1048; à Blond, n. 1960.

BA, sur un *triens* dont la légende est rognée, n. 2681.

BER, sur un *triens* de Dagobert, n. 64.

BT, sur un *triens* bourguignon, n. 2635.

Cϛ, sur de très nombreux ateliers, voir M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, 1892, p. LXXIV-LXXV.

CE, à Lausanne, n. 1269; à Vienne, n. 1304; à ?, n. 2626.

DCE, au Rieu, n. 2001.

EC, à Chamberet et *Selaniaco*, en Limousin, n. 1967, 2010.

ED, dans quatre ateliers limousins, n. 1945, 1998, 2020, 2042.

EDIC, à Vendeuil, n. 2426, 2427.

ER, à Limoges, n. 1942; à Chamberet et à Uzerche, n. 1966, 1967, 2019.

ϛN, à Coulommiers, n. 893.

ϛR, sur une monnaie de Clotaire II et en Germanie, n. 60, 1168.

ϛV, à *Burbulne*, n. 2508, et en Parisis, n. 881.

IAL, n. 2693, 2694; IENI, n. 2684.

INCNI, à Souesmes, n. 1708.

IVS, n. 2715.

NN, à Séligny, n. 400.

NV, à Souesmes, n. 1705.

PO, dans la Ire Lyonnaise, n. 245.

OB, en Germanie, n. 1247.

TNCO, à Jumillac, n. 2420.

VL, à Troyes, n. 601.

Les monnaies mérovingiennes ne nous apprennent pas moins de choses utiles touchant l'histoire que touchant la géographie. D'abord les noms d'hommes inscrits sur les monnaies — nous laissons de côté les noms des rois — nous apportent une large moisson de noms d'origine romaine et de noms d'origine germanique; leur nombre dépasserait ici les limites permises, mais nous pourrons avoir l'occasion d'y revenir. (Voir *Dictionn.*, au mot NOMS.) Parmi les noms hébraïques, nous avons *Jusef*, à Mâcon, n. 239. Peut-être quelques

noms terminés en *a* sont-ils anglo-saxons, comme *Dutta* à *Wico*, n. 1140; d'autres wisigoths, comme *Sunnega*, au Puy, n. 2120 *bis*. Tous ces noms sont latinisés. La plupart appartiennent à la seconde déclinaison en *us* et se présentent au nominatif : *Ursolenus*, n. 115; *Droctebadus*, n. 123; *Quiriacus*, n. 132; *Macnoaldus*, n. 142; *Austrulfus*, n. 143; *Fulcoaldus*, n. 150. La désinence *us* est remplacée par *os*, ainsi : *Gundobaudos*, *Maurinos*, n. 387, 428, 564; *Launovios*, n. 904; *Landigisilos*, n. 1200, cf. 1197; *Ligerios*, n. 1698; *Esperios*, n. 2114, cf. n. 2116, etc. Sur d'autres monnaies, les noms de la même déclinaison se présentent à l'ablatif, ainsi : *Ragnoaldo*, n. 96; *Radoaldo*, n. 126; *Teudulfo*, n. 137; *Medulfo*, n. 147; *Marculfo*, n. 155, etc.

Dans un même atelier, il arrive qu'on rencontre un même nom décliné au nominatif et à l'ablatif, par exemple : à Melun, *Maurinos* et *Maurino*, n. 564, 565; à Dijon, *Baudoveus* et *Baudoeo*, n. 159, 160. Parfois, *o* devient *u*, c'est ainsi que nous rencontrons : *Mallulicu*, *Launomundu*, *Magnovaldu*, *Aloviu*, etc. La désinence *o* ou *u* indique-t-elle un ablatif? Edm. Le Blant a signalé dans les inscriptions des noms propres de la deuxième déclinaison terminés en *o* et jouant le rôle de nominatifs, puisqu'ils sont sujets d'un verbe. Mais ce sont là des exceptions et probablement des fautes de graphie plutôt que des phénomènes phonétiques, car il est difficile d'admettre que l'*s* ne se prononçât plus en Gaule aux VIIe et VIIIe siècles, alors qu'il s'est maintenu dans la langue française comme signe du cas sujet jusqu'au XIIIe siècle. Sur nos monnaies, quand une lettre de la désinence disparaît, c'est l'*u* plutôt qu'*s*. Ainsi, nous lisons *Faterells*, n. 491; *Alligisels*, n. 528; *Dadoalds*, n. 997.

Le génitif s'est quelquefois maintenu : *Genobaudi*, n. 449; *Laurenti*, n. 1304; *Costantiani*, n. 1954; *Baseliani*, n. 2017, etc. Ici, il suffit de sous-entendre *officina;* comme nous lisons sur un *triens* de Vienne : *De officina Laurenti*, n. 1303.

Parfois, la désinence a été négligée : *Leubovald*, n. 394, 395 (et même atelier, *Leubovaldo*, n. 396); *Fredomund*, n. 437 (et même atelier, *Fredomundo*, n. 438); *Launomund*, n. 443 (et même atelier, *Launomundu*, n. 444); *Thevald*, n. 464 (et même atelier, *Thuevaldo*, n. 465).

La déclinaison la plus fréquemment employée après la seconde est la déclinaison en *o*, *onis;* ainsi *Duccio*, n. 89; *Wintrio*, n. 183-192. Et au cas direct : *Duccione*, *Dodone*, *Waldone*, *Ettone*, *Mellione*, *Sunone*, etc., n. 198, 257, 368, 418, 419, 1171.

D'autres noms appartiennent à la troisième déclinaison parisyllabique : *Baudomeres*, n. 174; *Baudomeris*, n. 2177; *Mellobaudis*, n. 530; *Augemaris*, n. 416; *Johannis*, n. 871; *Joanes*, n. 872; *Berebodes*, n. 2134. Le cas indirect se termine par *e* ou *i* : *Chadomari*, n. 310; *Mellobaudi*, n. 532; *Agomare*, n. 1668; *Leudebode*, n. 1712; *Berebode*, n. 2131, etc.

Certains noms germaniques ont été ramenés indifféremment à la deuxième ou à la troisième déclinaison; on a, dans un même atelier : *Alebodes*, n. 663, 666 et *Alebodus*, n. 664.

Les noms en *a* sont rares. Le cas indirect paraît en *ane*. Ainsi *Peccane* à Rouen, n. 258; ne suppose-t-il pas un nominatif *Pacca*? A *Wico* nous avons *Donnane*, n. 1136 [1].

Sur un très grand nombre de monnaies le nom d'homme est suivi du qualificatif *monetarius* ou *monetario* avec leurs variantes que nous transcrivons ici : *monedarius*, n. 1048; *monitarius*, n. 593, 626; *munitarius*, n. 1282, 1283, 1285; *monitarus*, n. 1280; *muntarus*, n. 1832; *monetario*, n. 119, 1427, 1737, 2274; *monetariu*, n. 1787; *monitario*, n. 1726; *monetriu*, n. 1281. Ces mots sont le plus souvent abrégés, par suspension, par contraction ou par sigle; les abréviations sont souvent surmontées ou suivies d'un petit trait horizontal.

Parfois, les monétaires indiquent le siège de leur officine par un ethnique, alors les légendes se font généralement suite d'un côté à l'autre de la monnaie : *Audiciilus mo(netarius) Lincueninses* (Langres), n. 153; ou bien *Romanos mu(netarius) Acauninsis* (Agaune), n. 1296. Parfois aussi, le monétaire fait suivre son nom de *fecit* ou d'un équivalent : *Juse facit*, n. 240; *Ebrulfus fecit*, n. 470; *Francio ficit*, n. 548; *Momolinus fici*, n. 604; *Leobulfus fact*, n. 901. Il arrive que *fecit*, ou ses variantes, suit le nom de lieu; auquel cas il suffit de réunir les légendes des deux faces et on obtient *Valfechramnos Mediano vico fici*, n. 971; *Anglo monet(arius) Wicus fecit*, n. 1128.

A quelle époque les monétaires commencent-ils à graver leur nom sur la monnaie? *Maretus* et *Maurentus* signaient à Lyon des espèces où figure encore le nom de Justinien, n. 87, 88. Un tiers de sou lyonnais porte le nom de *Duccio* et, au revers, la légende *Victoria Augustorum*, n. 89. Un tiers de sou de Vienne, au nom de Maurice Tibère, nous fait lire : *De officina Laurenti*, n. 1303. Le même nom d'empereur se retrouve sur deux pièces signées par *Gaudolenus*, à Valence, n. 1352, 1353. Mais ces monnaies pseudo-impériales peuvent n'être pas absolument contemporaines des empereurs dont elles portent les noms. Ainsi tout ce qu'on peut affirmer, c'est que les monétaires ont commencé à signer les espèces dans la seconde moitié du VIe siècle; et cet usage apparaît pour la première fois dans la vallée du Rhône.

D'où viennent les monétaires? Grégoire de Tours ne mentionne, dans ses écrits, qu'un seul monétaire, qu'il ne désigne pas par son nom [2], mais il exerçait à Paris. La *Vita S. Aredii* (saint Yrieix) mentionne la femme d'un monétaire de Tours. La *Vita S. Eligii* nous a déjà montré à Limoges un monétaire nommé Abbon dirigeant l'officine royale de la monnaie du fisc dans cette ville.

Les monétaires n'étaient pas cependant des officiers royaux quoique parmi eux soient énumérés un grand nombre de fonctionnaires. Il paraît vraisemblable que les premiers monétaires furent des ouvriers de la *familia monetalis* qui, à la faveur de la confusion créée par les invasions, se séparèrent de l'administration romaine et se mirent à leur compte.

Cette rupture devait être un fait accompli au moment où les rois francs assirent d'une façon définitive leur pouvoir en Gaule. Une lettre de Théodoric, conservée dans la correspondance de Cassiodore, contient des instructions pour des *missi* que Théodoric envoyait en Espagne à l'effet d'y rétablir l'ordre et de réprimer les abus de pouvoir des fonctionnaires. On y lit, entre autres choses, que les monétaires établis dans l'intérêt de l'État n'exerçaient plus leur office que dans un intérêt privé. Théodoric prescrivait de les faire rentrer sous l'autorité de l'administration fiscale [3]. Ainsi cette tendance à s'affranchir n'était pas propre aux seuls monétaires de la Gaule.

On s'explique comment les ateliers monétaires se multiplièrent en Gaule dans les proportions que nous avons vues. Il ne s'ensuit pas qu'ils s'établissaient suivant leur fantaisie; on concevrait difficilement un État où la monnaie serait complètement libre. De toute façon, les monétaires devaient exercer leur

[1] M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. LXXVI-LXXVIII; *Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes*, dans *Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à M. M. Wilmotte*, in-8°, Paris, 1910, p. 523-540. — [2] *De gloria confessorum*, c. CIII. — [3] Cassiodore, *Variarum*, l. V, ep. XXXIX.

métier avec l'assentiment des pouvoirs publics [1]. Ils étaient en rapport avec les représentants de l'autorité royale ou des autorités ecclésiastiques, et probablement travaillaient pour leur compte. Seulement, les renseignements nous manquent; tout ce qu'on peut dire, c'est que l'établissement, par le roi ou les églises et monastères dans leurs domaines d'officines monétaires, n'a rien qui soit en désaccord avec ce que nous savons de l'organisation des grands domaines pendant la période mérovingienne.

Ces monétaires étaient en même temps orfèvres, comme Abbon de Limoges et son élève Éloi. Or, le capitulaire *De villis* de Charlemagne nous apprend que le *judex*, chargé de l'administration d'une *villa*, devait compter parmi ses artisans des orfèvres et des argentiers [2]. S'il en était ainsi au commencement du IXe siècle, est-il trop téméraire de penser qu'il en était de même au VIIe siècle? Certes non.

Les monétaires étaient-ils les directeurs de l'atelier ou bien les artisans qui gravaient et frappaient les monnaies? Il arrive parfois qu'une même monnaie porte les noms de deux monétaires, par exemple, à Lyon : *Petru et Guirio* [3], à Chalon : *Priscus et Domnolus* [4]; *Baiolfo et Baione* [5]. Or, si deux personnes peuvent s'associer pour exploiter un atelier, on ne comprendrait pas qu'elles s'associassent pour graver un coin; somme toute, il semble plus vraisemblable que les monétaires étaient à la fois administrateur et artisan à tout le moins dans les petites localités; c'est ainsi que saint Éloi aura gravé les monnaies royales qui portent son nom et qui se distinguent par leur élégance.

Parmi les légendes, il faut signaler quelques acclamations : *Pax* se lit sur les monnaies d'Amiens, n. 1108, et du Velay, n. 2118; un *triens* porte la formule *Marculfi, vive D(e)o*, n. 1955. En cela, Marculfus se conformait à un usage antique dont nous connaissons dans l'épigraphie d'autres exemples.

Les types monétaires ne plaident pas avec beaucoup de succès en faveur du goût artistique des monétaires. Tout d'abord, ils cherchèrent à imiter les pièces impériales, ce qui fait que les tiers de sou nous offrent un buste d'un côté et une croix de l'autre. Le buste est ordinairement diadémé et posé de profil; la plupart des artisans se sont assigné le devoir de reproduire le buste impérial; et, cependant, nous savons à quels pitoyables résultats ils sont arrivés. Ce buste finit par n'avoir pas plus d'apparence humaine que les caricatures informes d'un cahier d'écolier. Et, cependant, on arrive à établir qu'il existe encore un certain souci du modèle, le style des bustes et des têtes diffère selon les époques et les régions et ce sont ces différences dans le dessin qui permettent de classer géographiquement les monnaies mérovingiennes.

Dans une même région, les bustes offrent certains caractères analogues.

Signalons quelques anomalies. A Autun, on remarque deux bustes conjugués, n. 133; le graveur avait sans doute pris comme modèle une pièce frappée où le profil était répété deux fois. Une pièce frappée dans la cité du Velay présente deux bustes affrontés, n. 2115 *bis*, c'est une imitation des pièces des rois wisigoths Egica et Witiza (687-710). Les bustes munis d'un bras, assez fréquents en Auvergne et dans le Limousin, n'ont pas d'analogue dans le monnayage impérial. Nous pouvons assigner à ce type une date approximative, car on le rencontre sur un tiers de sou de l'évêque Avitus, qui siégea à Clermont de 674 à 679 environ. Généralement, les types de fantaisie, sans aucun rapport avec ceux des monnaies impériales du VIe siècle, sont le signe d'une basse époque. Signalons aussi une basse époque à Sénones en Anjou.

Les premières monnaies mérovingiennes, celles que nous avons appelées pseudo-impériales, présentent au revers une Victoire. Mais, dès qu'à la fin du Ve siècle, la Victoire eut disparu des monnaies impériales d'or pour faire place à la croix, les monétaires gallo-francs s'empressèrent d'adopter ce nouveau symbole. Les monétaires de la Provence, spécialement ceux de Marseille, donnèrent l'exemple. Ce monnayage si abondant se répandit dans toute la Gaule et servit de modèle dans la plupart des ateliers.

XVIII. Le chrisme et la croix. — Lorsque les rois francs voulurent frapper monnaie en Gaule, ils ne se mirent pas en peine d'imagination, mais ils prirent les espèces en circulation dans l'empire byzantin et les reproduisirent; même ils conservèrent au début le nom impérial. Pour distinguer les monnaies de Byzance des monnaies pseudo-impériales, il faut recourir à l'étude du caractère du dessin, au style, à l'altération des légendes. A l'exemple de ce qui se faisait en Orient, les monétaires de la Gaule frappaient des monnaies d'or à l'effigie du *basileus*, avec la figure de la Victoire au revers; et des monnaies de bronze avec, au revers, le monogramme du Christ ou la croix. Vers la fin du VIe siècle, sous Justin II ou sous Tibère Constantin, la Victoire fit place à la croix sur les monnaies impériales, et il en fut de même sur les monnaies franques.

Le chrisme est le premier emblème religieux qu'on rencontre sur les monnaies mérovingiennes; on le rencontre sur le revers d'une pièce de bronze de Childebert Ier (511-558), conservée au Cabinet de France, n. 36 (fig. 8337, n. 1), ensuite sur un *triens* frappé à Vienne et portant le nom de l'empereur Maurice Tibère (582-602), avec un globe surmonté du chrisme flanqué des lettres *alpha* et *oméga* (fig. 2), n. 1303 du Cabinet de France. Après le VIe siècle, ce symbole tend à disparaître de la numismatique mérovingienne; on ne le rencontre plus guère que sur un *triens* d'atelier incertain, *Niaiolo*, au VIIe siècle, entré au Cabinet de France. On en rapprochera un *triens* de *Pauliaco* (Pouillé, en Touraine), où la haste du monogramme se termine non par un *rhô* grec, mais par un *r* latin retourné; et par une autre singularité la haste pose non plus sur un globe, mais sur un piédestal rectangulaire; conservé au Cabinet de France, n. 398 [6].

A partir du VIIe siècle, on trouve le chrisme formé des lettres ⌈ et X superposées, sur des deniers de Chalon-sur-Saône, conservé au Cabinet de France, n. 207 (fig. 3), sur des *triens* émis par les ateliers tourangeaux d'Amboise (n. 359), de Ballan (n. 364), de Candes (n. 377), etc. Il est rare de rencontrer la figure formée par la superposition de + et X; néanmoins, on la signale sur un *triens* de *Campotrecia* [7].

Pendant une durée de plus d'un siècle et demi, fin du VIe au milieu du VIIIe siècle, c'est la croix sous ses diverses formes qui, le plus ordinairement, est figurée. Cette croix haussée sur un globe est le type le plus ancien, le plus répandu et le plus persistant. On le rencontre pour la première fois sur des monnaies frappées au nom de Justin, sorties des ateliers d'Arles (fig. 4) et de Viviers [8].

Il s'agit de Justin II (565-568); car on ne peut pas songer à Justin Ier. Ce type n'apparaît pas sur les

[1] Deloche, *Le monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère*, p. 63. — [2] *Capitularia*, édit. Boretius, t. I, p. 87. — [3] M. Prou, *Catalogue*, n. 92. — [4] Id., *ibid.*, n. 171. — [5] Id., *ibid.*, n. 172. — [6] De Ponton d'Amécourt, *Touraine*, dans *Annuaire de la Société franç. de numismatique*, t. III, p. 120, n. 71; *Monnaies mérovingiennes du Cenomannicum*, p. 174, n. 114. — [7] Conbrouse, *Monétaires*, pl. XX, n. 10; A. de Belfort, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, n. 1364. — [8] Ch. Robert, *Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère*, n. 1, 2, 3.

monnaies d'or, si nombreuses, de Justinien, successeur de Justin Ier, on constate, au contraire, son emploi sous les règnes de Tibère Constantin et de Maurice Tibère, successeurs de Justin II.

La croix haussée sur un globe est gravée au revers de tous les sous et tiers de sou d'or frappés à Marseille au nom de Maurice Tibère (fig. 5) (n. 1368). Son usage se prolongea, dans cet atelier, au moins jusque sous Childebert III (695-711). De Marseille, cette croix se répandit dans tous les ateliers de la Gaule, mais non sans subir de nombreuses modifications. Parmi ces modifications, certaines apparaissent déjà à Marseille. Ainsi, sur des monnaies où le nom de Maurice Tibère est plus ou moins altéré, la croix n'est plus potencée, ni à son sommet, ni aux extrémités de la traverse; le sommet et les bras sont ou bien pattés (fig. 6) (n. 1378), ou bien ornés de points; le pied seul est potencé ou soudé à un degré. Sur les monnaies marseillaises de Clotaire II (613-622), les extrémités sont généralement fourchues; l'usage d'exagérer ainsi l'empattement semble remonter à ce règne; en tout cas, on le constate sur un *triens* de Clotaire II frappé à Chalon (n. 167).

La croix potencée à ses quatre extrémités, sur un globe, est toujours, partout où on la rencontre, une marque d'ancienneté; elle indique la fin du VIe ou le début du VIIe siècle. C'est sous la forme d'une croix latine, avec le pied soudé à un degré, que la croix haussée sur un globe se présente sur la plupart des monnaies d'or mérovingiennes. Souvent aussi le degré se détache; il est isolé entre le pied de la croix et le globe; ou bien, la croix est fichée par une mince tige au degré. Ce degré disparaît même complètement et bon nombre de monnaies nous offrent, au revers, une croix placée directement au-dessus d'un globe. Il arrive encore que le pied de la croix est soudé (fig. 7) (n. 132) ou fiché au globe (fig. 8) (n. 481). Quant au globe lui-même, il se réduit et finit par n'être plus qu'un simple point. On en usa alors comme de perles, principalement dans les ateliers de Belgique. A Toul, le pied potencé de la croix est porté par deux lignes de points inclinés (fig. 9) (n. 980). A Verdun, le globe est entouré d'un cercle de perles soutenu par deux traits (n. 999). De ce cercle de points est sorti le type de croix qu'on rencontre sur la plupart des monnaies frappées à Maëstricht, Dinant, Namur et Wijk-bij-Daurstedt : une croix au pied soudé à un degré allongé, sous lequel six globules rangés en deux lignes horizontales (fig. 10). Sur certaines pièces, le globule est abrité sous une base trapézoïdale, par exemple sur un *triens* frappé à Huy, en Belgique (fig. 11), n. 1202.

Voici un type de croix de la même époque : la croix haussée sur des degrés. On la rencontre sur un *triens* de Justin II (565-568), frappé dans la cité des *Gobali* (fig. 12) et sur un *triens* du roi Gontran (561-592). Dans le premier cas, il y a trois degrés, et ce nombre reparaît sur des monnaies de la Ire Lyonnaise, par exemple à Chalon (fig. 13), n. 166, c'est le revers d'un tiers de sou de Clotaire II (613-629). A Byzance, nous la voyons posée sur quatre degrés sur les sous d'or de Tibère Constantin et d'Héraclius; en Gaule, jamais plus de trois degrés, parfois même deux ou un seul. Le type de la croix sur un ou plusieurs degrés ne saurait être localisé; on le rencontre dans tous les ateliers. Parfois, le pied de la croix est fiché au degré supérieur; citons, comme exemple, un *triens* de Langres (fig. 14), n. 155. Sous les degrés figure aussi un globule (fig. 17), n. 145.

Nous avons donné un très grand nombre d'exemples (voir *Dictionn.*, t. I, à A et ω) de l'emploi qui fut fait de ce symbole aussi bien avant et après la paix de l'Église que dans les temps barbares. Le monnayage mérovingien en apporte des attestations nouvelles; il suffit de rappeler des *triens* frappés à Troyes, n. 593, 594, 595; à Arcis-sur-Aube, n. 609; à Dourdan, n. 560; à Bordeaux et au Mans, n. 421. Le mode de suspension par des chaînettes est même sommairement indiqué sur des *triens* d'Alaise (fig. 18), n. 1257; de *Frisia*, n. 615, et de Huy, n. 1208. On rencontre dans l'épigraphie des exemples où les deux lettres sont inversées et on ne saurait alors invoquer la raison que l'image sera vue retournée; cette explication peu valoir pour certains cas lorsqu'on rencontre les lettres ω et A, comme c'est le cas sur un *triens* de Corme, n. 446, et un autre de Soissons, n. 1061; il se peut aussi que des monétaires et des lapicides aient estimé indifférent de graver α et ω ou bien ω et α (fig. 15).

Les chaînes de suspension ne seraient-elles pas l'origine des pendentifs qui, sur quelques monnaies mérovingiennes, tombent des bras de la croix? On en a donné plus haut un exemple (fig. 17); en voici un autre (fig. 19), c'est le revers d'un *triens* de l'atelier de *Rufiacu;* il présente une croix avec pendentifs, fichée, et à double traverse. D'autres monnaies, comme les deniers de Paris à la croix ancrée, dont il sera question plus loin, nous montrent les pendentifs placés aux extrémités de la traverse. Sur un *triens* de Huy, n. 1204, et sur un autre d'Evira, les pendentifs sont recourbés (fig. 20), n. 385.

Plus rare est la croix dont la traverse est surmontée de deux petits traits verticaux qui figurent les flambeaux qu'on plaçait à cet endroit. En voici un d'atelier incertain (fig. 21), l'autre de Ballon, au Maine (fig. 22), n. 434; sur celui-ci, la croix est ancrée, particularité dont nous reparlerons. Sur un *triens* de Férussac, les traits verticaux sont placés à l'extrémité de la traverse.

Voici autre chose, il ne s'agit plus de flambeaux, mais de croisillons supportés par la traverse; nous en avons des exemples sur des *triens* de *Breciaco* en Limousin, de Ligugé et d'Andelot (fig. 23), n. 158. Au revers d'un *triens* de Trizay, en Poitou, on voit la croix reposant sur un trait horizontal aux extrémités duquel reposent deux petites croisettes (*Tidiriciaco*, dans *Rev. numism.*, 1886, pl. XIII, n. 20).

Dans l'étude que nous avons consacrée aux divers types de chrisme, suivant qu'ils se bouclent en *rhô* grec ou en *r* latin, nous avons donné de ces deux types différents exemples. Dans les monnaies, nous trouvons l'emploi du *rhô* grec dans les ateliers de Lyon, n. 94, de Chalon-sur-Saône (fig. 24), n. 190; d'Autun, n. 133; de Sion, n. 1292; de Huy, n. 1201. Sur un *triens* de *Bregusia* la boucle du *rhô* est tournée à gauche. De préférence, les monétaires, en Gaule, ont pris la croix latinisée. Les plus anciennes monnaies à date certaine où elle ait été signalée sont des *triens* de Dagobert Ier (628-638), frappés à Paris avec le nom de saint Éloi (fig. 25), n. 693. La lettre R est assez souvent tournée à gauche. Faut-il faire remonter à cette erreur l'idée de dessiner des croix à double chrisme, c'est-à-dire portant à leur sommet deux R adossés? (fig. 26). Des monnaies de Thiverzay *(Theodebertciaco)*, en Poitou, de Lieusaint, près de Paris, n. 857, et d'Albi, présentent ce type au revers. A Sion, on trouve concurremment employées les trois formes de croix monogrammatique qui viennent d'être indiquées. A Rouen, on trouve un exemple de croix monogrammatique latinisée, s'échappant d'un calice et portant aux extrémités de la traverse les lettres *alpha* et *oméga*, n. 260.

Les monnaies mérovingiennes nous offrent un type de croix particulier : la croix ancrée. Cette croix ne se rattache nullement au symbole de l'ancre; elle consiste en une croix, ordinairement latine, ou bien à branches égales, sur le sommet de laquelle s'appuie un *oméga* renversé, ℧. Elle doit son origine au fait de combiner

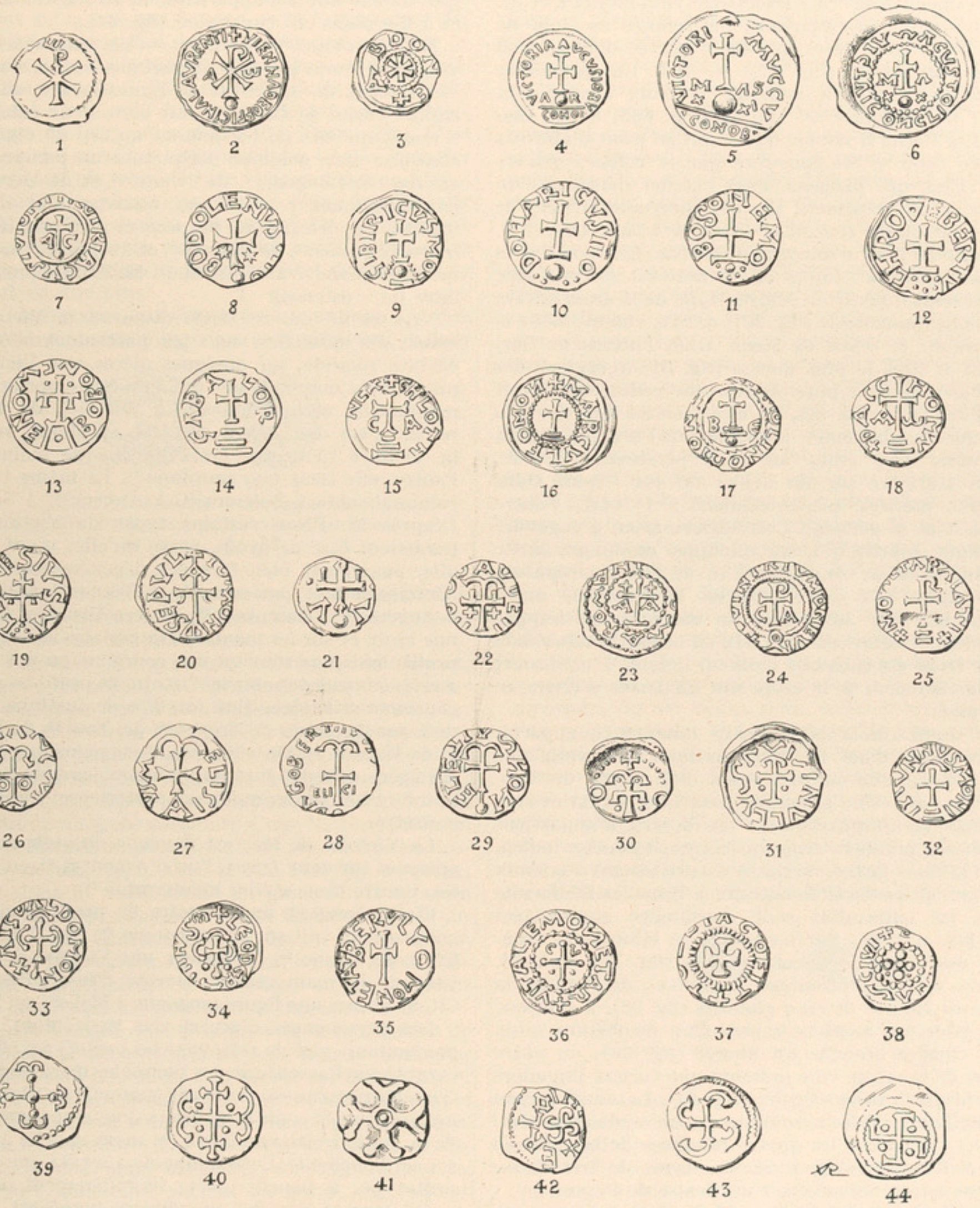

8337. — Monnaies mérovingiennes.
D'après *Mélanges De Rossi*, suppl. aux *Mélanges d'arch. et d'histoire*, t. XII, 1892, pl. III.

1. Bronze de Childebert Ier. — 2. Triens de Maurice Tibère. — 3. Denier de Chalon-sur-Saône. — 4. Monnaie de Justin II. — 5. Sou d'or de Maurice Tibère. — 6. Monnaie de Maurice Tibère. — 7 et 8. Variantes de la croix soudée ou fichée au globe. — 9. Monnaie frappée à Toul. — 10. Monnaies frappées à Maëstricht, Dinant, Namur. — 11. Tiers de sou frappé à Huy. — 12. Triens de Justin II. — 13. Monnaie frappée à Chalon pour Clotaire II. — 14. Triens frappé à Langres. — 15. Triens avec ω et α. — 16. Triens avec croix non potencée. — 17. Triens avec globule sous les degrés. — 18. Triens d'Alaise. — 19. Triens portant une croix avec pendentifs. — 20. Triens d'Evira. — 21. Triens d'atelier incertain. — 22. Triens de Ballon. — 23. Triens de *Breciaco* en Limousin. — 24. Triens avec le *rhô* grec. — 25. Triens de Dagobert Ier. — 26. Triens à deux R adossés. — 27. Monnaie de Paris. — 28. Monnaie de Dagobert V. — 29. Monnaie signée par saint Éloi. — 30. Triens de Paris. — 31. Triens de Bordeaux. — 32. Triens de Bordeaux. — 33. Triens avec la croix sous une arcade. — 34. Triens avec la croix dans un trilobe. — 35. Triens de Tonnerre. — 36. Monnaie d'un atelier de l'Est. — 37. Monnaie d'un atelier rhénan. — 38. Monnaies de Bourges, Troyes et Poitiers. — 39. Monnaie de Poitiers. — 40. Monnaie de Poitiers. — 41. Monnaie de Brioux. — 42. Monnaies de Tours et de Poitiers. — 43. Denier de Paris. — 44. Monnaie à Meaux et à Clermont.

avec l'image de la croix les lettres symboliques A et Ω. Qu'on prenne les monnaies parisiennes au nom de saint Élòi, on y verra une croix ancrée dont le pied repose sur un A (fig. 27), n. 708. Les premières monnaies datées où apparaît la croix ancrée sont celles de Dagobert Ier (fig. 28), n. 685, et de Clovis II, à Paris. Il semble qu'on soit en droit d'affirmer que ce type a été inauguré par le célèbre orfèvre saint Éloi, qui dirigeait alors l'atelier monétaire du palais. C'est seulement sur des monnaies signées de son nom qu'on rencontre la croix ancrée (fig. 29). Ce symbole jouit d'une grande faveur. Les monétaires de la vallée du Rhône et du nord-est de la Gaule furent seuls à l'écarter. Mais le type de la croix ancrée dégénéra rapidement (fig. 30), n. 711, comme nous le voyons sur ce *triens* de Paris. Dans l'atelier de Bordeaux, le type le plus ancien (fig. 31) figure sur des monnaies de date plus récente que celles où on voit le second type (fig. 32). La croix ancrée dura jusqu'à l'époque carolingienne; les deniers de Paris présentent au revers une croix ancrée à pendentifs, n. 736, qu'on retrouve sur un denier du roi Pépin. Dans certains ateliers, principalement à l'Ouest, l'ancre s'aplatit et se déforme. Cette déformation a engendré une ligne courbe qui, sur quelques monnaies, abrite le sommet de la croix (fig. 33), n. 297. En répétant cette ligne aux extrémités de la traverse, on a obtenu ceci (fig. 33), relevé sur une monnaie frappée à Lenius, et enfin ceci (fig. 34), où la partie supérieure de la croix est encadrée dans un trilobe. L'*alpha* sert d'amortissement à la croix sur un *triens* d'Evira en Touraine.

La simple croix latine, sans ornements, apparaît tardivement dans la numismatique mérovingienne (fig. 35), comme sur ce revers d'un *triens* de Tonnerre, n. 162. Une monnaie, avec la croix latine non haussée sur un globe ou sur des degrés, n'appartient jamais aux premiers temps du monnayage mérovingien.

De la croix latine, on passe naturellement à la croix grecque, et les variétés abondent. Dans les ateliers de l'Est, les extrémités sont d'ordinaire pommettées (fig. 36), n. 1006. Sur les bords du Rhin, nous trouvons une croix fortement pattée (fig. 37), n. 1173. Sur des deniers de Bourges, de Troyes, de Poitiers, la croix est formée de cinq globules (fig. 38); à Poitiers, nous trouvons aussi au revers d'un denier une croix dont chaque branche est ancrée (fig. 39); un autre denier de la même ville présente une variété singulière de croix à branches égales (fig. 40). La croix propre à l'atelier de Brioux consiste en un annelet central auquel s'appuient les quatre branches de la croix en forme d'Y (fig. 41). C'est un type de très basse époque qu'on retrouve sur un denier de Pépin.

Des deniers de Tours et de Poitiers offrent une croix composée de deux S (fig. 42), n. 333, simple variété de la croix crossée qui se retrouve sur des deniers de Paris (fig. 43), n. 787; elle est apparentée à la croix gammée, exceptionnelle dans le monnayage mérovingien où elle fait son apparition au VIIIe siècle, à Meaux et à Clermont en Auvergne [1] (fig. 44).

XIX. Autres symboles. — Les monnaies mérovingiennes nous présentent quelques autres symboles. Les ateliers de Javols et de Banassac ont adopté le calice [2]; celui de Cahors y fait boire deux colombes [3], à moins qu'elles ne becquètent un cep de vigne [4], ou bien une seule colombe becquetant un pampre [5]. Les ateliers de Langeais [6], de Nantes [7] et de Bordeaux [8] ont également recours aux oiseaux dont il serait malaisé de déterminer l'espèce et l'occupation. Des *triens* de Rouen [9], de Rennes [10] et d'Angers [11] montrent un objet malaisé à définir dont M. Prou a imaginé de faire un « ostensoir »!

Vers la fin du VIe siècle disparaît la Victoire du revers des monnaies, mais pas partout. A la Victoire de face succède, sur quelques pièces, une Victoire de profil, avec une seule aile qui a pu être empruntée aux monétaires wisigothiques. La Victoire de face se retrouve sur deux *triens* de Ciral, au Maine; sur l'un, la Victoire tient une croix de chaque main [12], sur l'autre, elle tient une couronne [13]. Le même type est reconnaissable à Soissons [14], à Angers [15], à Senlis [16]. D'après M. Prou, certains types de Victoires qui paraissent être de profil, parce qu'elles n'ont qu'une aile, pourraient bien être des dégénérescences de la Victoire de face, par exemple, à Rennes [17], à Beaucé [18], à Angers [19], à Campbon [20], car ces Victoires tiennent une croix et sur les monnaies impériales la Victoire de profil tient plus souvent une couronne ou une palme; à cela, on peut opposer la Victoire de profil tenant une couronne crucigère, d'un sou d'or de Justinien, reproduit sur des *triens* de Trèves [21], de Toul [22], de Reims [23] et de Mouzon [24]. On comprend sans peine que le globe crucigère, déjà défiguré sur les monnaies de la Belgique, se soit réduit sur les monnaies postérieures à une simple croisette.

La Victoire de face est devenue un aigle aux ailes éployées sur deux *triens*, l'un d'Argentat [25], en Limousin, l'autre d'un atelier indéterminé [26].

C'est sûrement une Victoire de profil tenant une palme qu'on voit sur une monnaie du fisc [27] et sur un *triens* de Vimeu [28]. A Poitiers, une Victoire dégénérée tient de la main gauche le reste d'une couronne [29]. Citons encore une figure analogue à Melle [30], en Poitou.

Des personnages d'aspect très varié, dont il n'est pas toujours aisé de retrouver les prototypes, figurent exceptionnellement sur des monnaies mérovingiennes. C'est ainsi qu'au revers d'une monnaie de Clermont [31] nous voyons la copie maladroite d'un empereur tenant de la main droite une haste, la main gauche appuyée sur un bouclier [32]. Cette monnaie a servi à son tour de prototype; le bouclier, déjà singulièrement déformé, a été changé par des monétaires ignorants en une palme renversée et l'on a obtenu un type qui a joui dans les ateliers d'une faveur particulière et qu'on rencontre à Billom [33], à Mauriac [34], à Saint-Amand-Tallende [35], à *Vatunaco* [36], à Ambernac [37].

[1] M. Prou, *Le monogramme du Christ et la croix sur les monnaies mérovingiennes*, dans *Mélanges J.-B. De Rossi*, 1892, p. 207-219. — [2] M. Prou, *Catalogue*, n. 2048-2053, 2056-2109, pl. XXX, n. 5, 8, 9, 11-14. — [3] M. Prou, *Catalogue*, n. 1929. — [4] M. Prou, *Catalogue*, n. 1928, pl. XXVII, n. 30. — [5] M. Prou, *Catalogue*, n. 347, pl. VI, n. 9. — [6] M. Prou, *Catalogue*, n. 347, pl. VI, n. 9. — [7] M. Prou, *Catalogue*, n. 539, pl. X, n. 5. — [8] M. Prou, *Catalogue*, n. 2170, pl. XXX, n. 27. — [9] M. Prou, *Catalogue*, n. 261-263, pl. IV, n. 27. — [10] M. Prou, *Catalogue*, n. 492, pl. IX, n. 5. — [11] M. Prou, *Catalogue*, n. 524, pl. IX, n. 25. — [12] M. Prou, *Catalogue*, n. 470, pl. VIII, n. 22. — [13] M. Prou, *Catalogue*, n. 472. — [14] M. Prou, *Catalogue*, n. 1055, pl. XVII, n. 22. — [15] M. Prou, *Catalogue*, n. 506, pl. IX, n. 15. — [16] M. Prou, *Catalogue*, n. 1089, pl. XVIII, n. 15. — [17] M. Prou, *Catalogue*, n. 487, pl. IX, n. 4. — [18] M. Prou, *Catalogue*, n. 502, pl. IX, n. 12. — [19] M. Prou, *Catalogue*, n. 508, pl. IX, n. 16. — [20] M. Prou, *Catalogue*, n. 548, pl. X, n. 10; n. 549, pl. X, n. 11. — [21] M. Prou, *Catalogue*, n. 903, pl. XV, n. 4. — [22] M. Prou, *Catalogue*, n. 978, pl. XVI, n. 4. — [23] M. Prou, *Catalogue*, n. 1028, pl. XVII, n. 5. — [24] M. Prou, *Catalogue*, n. 1037, pl. XVII, n. 11. — — [25] M. Prou, *Catalogue*, n. 1954, pl. XXVIII, n. 13. — [26] M. Prou, *Catalogue*, n. 2651, pl. XXXV, n. 22. — [27] M. Prou, *Catalogue*, n. 84, pl. II, n. 17. — [28] M. Prou, *Catalogue*, n. 1117. — [29] M. Prou, *Catalogue*, n. 2187, pl. XXXI, n. 7. — [30] M. Prou, *Catalogue*, n. 2323, pl. XXXII, n. 21. — [31] M. Prou, *Catalogue*, n. 1722, pl. XXVI, n. 1. — [32] M. Prou, dans *Rev. numismatique*, 1889, p. 50, n. 11-14. — [33] M. Prou, *Catalogue*, n. 1781. — [34] M. Prou, *Catalogue*, n. 1840, pl. XXVI, n. 26. — [35] M. Prou, *Catalogue*, n. 1846, 1847. — [36] M. Prou, *Catalogue* n. 1864, pl. XXVII, n. 9. — [37] M. Prou, *Catalogue*, n. 2266, pl. XXXI, n. 26.

Les deux personnages des *triens* de Campbon qui tiennent entre eux une longue croix [1], procèdent des deux empereurs qu'on remarque sur une monnaie de Théodose II [2]. Le type de *Burdiale* a la même origine [3]. Le type du n. 2684 du Cabinet de France a été expliqué [4]. On y voit deux personnages assis de face; au-dessus de leurs têtes plane une figure ailée. C'est une copie des *aurei* des IVe et Ve siècles, où des Augustes sont représentés assis de face et soutenant un globe; entre eux, une palme; au second plan, une Victoire debout, de face, vue à mi-corps [5]. On peut encore rappeler un empereur assis, Rome assise et toute une série de personnages si grossièrement dessinés qu'on ne peut en dire plus.

XX. Monnaies d'argent et de bronze. — Les pièces d'argent mérovingiennes se répartissent en deux

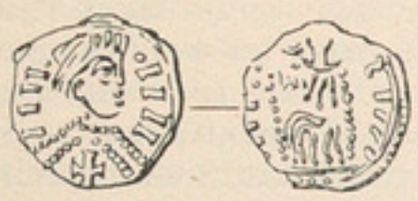

8338. — Monnaie d'un empereur, d'après Prou, *Monnaies mérovingiennes*, pl. XCIX, fig. 33.

groupes dont le premier comprend les monnaies imitées des impériales; le deuxième, les monnaies imitées des tiers de sou des monétaires.

Ces monnaies d'argent sont extrêmement minces; quelques-unes offrent en légende un nom d'empereur du Ve siècle, parfois le nom impérial est déformé. Les monnaies trouvées à Herpes (voir ce nom) ne présentent que des pseudo-légendes, réduites à une série de traits verticaux. Les types du revers sont variés : Rome casquée, assise sur une cuirasse, tenant de la main droite un globe surmonté d'une Victoire; ou bien Rome assise sur un siège pliant, ou sur un trône à dossier. Ce dernier type, avec la tête tournée à gauche, tenant dans la main droite un globe et de la main gauche une haste, apparaît dès la fin du IVe siècle sur le *milarense* de Gratien, avec la légende *Virtus Romanorum*. Ce type est encore gravé sur les monnaies d'argent de Valentinien, de Théodose et de plusieurs autres empereurs avec différentes légendes.

A quelle époque doit-on rapporter la fabrication de ces espèces et de quelques autres? Il faut distinguer entre celles où le nom de l'empereur est très lisible et celles où il est méconnaissable. Entre ces deux groupes se place toute une série de pièces avec le nom impérial plus ou moins altéré. Les premières sont sorties d'ateliers barbares, mais sont-elles contemporaines des empereurs dont elles portent les noms, ou, tout au moins, postérieures? Sont-elles du Ve, du VIe siècle ou de la période mérovingienne? On ne saurait le dire en toute certitude. Les monnaies du Ve siècle et celles du Haut-Empire avaient encore cours au VIe siècle, on les trouve en nombre dans les sépultures, elles auront pu être employées comme modèles dans les ateliers mérovingiens. Les monnaies d'argent ont, en dépit des altérations de légende, un aspect bien romain et peuvent remonter à la fin du Ve siècle ou au début du siècle suivant; on peut croire qu'elles appartiennent au monnayage franc. Il faut certainement faire rentrer dans ce monnayage les monnaies trouvées à Herpes et qui sont la dégénérescence de monnaies où le nom de l'empereur est encore lisible, comme celles d'Honorius et d'Anthémius.

Sur l'une d'elles (fig. 8338), le buste impérial est orné d'une croix; or, la croix ainsi placée se montre pour la première fois sur les tiers de sou d'Anastase (491-513); cette pièce ne peut donc être antérieure au VIe siècle. Nonobstant quelques différences de style entre les onze pièces trouvées à Herpes, leur fabrication est à peu près uniforme et celles qui sont les moins barbares ne sauraient être beaucoup antérieures à celles qui le sont le plus. Si nous comparons ces monnaies à la pièce d'Anthémius, déjà citée, qui, elle, peut dater au plus tôt de 467, et qui présente au revers le même type de Rome assise, nous constaterons qu'elles sont beaucoup plus barbares, que la figure du revers est presque méconnaissable, les légendes purement fictives, et nous serons amenés à en faire descendre la fabrication au moins jusqu'au VIe siècle; par suite, à y voir un produit du monnayage franc en Gaule, en un mot, à les classer parmi les monnaies mérovingiennes.

Quelle est la nature de ces pièces? Toutes celles dont on connaît la provenance ont été découvertes dans des sépultures, ce qui pourrait faire songer à des pièces essentiellement funéraires, fabriquées tout exprès en vue des inhumations; mais ceci n'est guère probable, car la plupart des monnaies rencontrées dans les sépultures sont des monnaies romaines et surtout des bronzes. Les pièces du type de Herpes sont exceptionnelles. Les onze pièces trouvées à Herpes étaient placées dans la main d'un mort et il semble que le plus vrai est de rattacher ces monnaies au système monétaire de l'empire adopté par les barbares après leur établissement. Au Ve siècle, on a frappé des monnaies impériales du même modèle que ces monnaies pseudo-impériales du VIe siècle, mais celles-ci sont toujours d'un poids moindre que les autres. De plus, aux Ve et VIe siècles, on remarque des différences de poids très grandes entre les divers exemplaires d'une même pièce, également bien conservés et sortis les uns et les autres d'ateliers officiels. Aussi, pour la plupart des paiements, avait-on recours à la balance, l'effigie impériale gravée sur les monnaies d'argent ne garantissait que le titre du métal, non pas le poids. Quant à déter-

8339. — Monnaie d'argent d'inconnu, d'après Prou, *op. cit.*, pl. III, n. 11.

miner le nom qu'on donnait à la pièce d'argent, on ne sait que dire sinon que c'était une fraction du *milliarense*, mais laquelle?

Le style des monnaies trouvées à Herpes fait placer l'émission au milieu du VIe siècle; leur poids est compris entre 0 gr. 380 et 0 gr. 200, il est vraisemblable que ce sont des demi-siliques.

A Noroy, on a trouvé six monnaies d'argent plus petites encore et moins pesantes. Le droit est orné d'un buste, le revers d'un personnage — l'empereur — debout, tenant une lance de la main droite et appuyant la main gauche sur un bouclier posé à terre. Au droit on a cru lire une déformation du nom de Julius Népos (474-475); quant à la légende du revers, ce devait être *Victoria Augustorum*. Le diamètre est compris entre 8 et 9 millimètres; le poids entre 7 et 9 centigrammes.

Le Cabinet de France possède une monnaie d'argent de même module et pesant 0 gr. 10, qui offre un certain intérêt (fig. 8339). Au droit, un monogramme; au revers, DONO DI en trois lignes dans le champ. Nous aurons l'occasion de montrer les difficultés insurmon-

[1] M. Prou, *Catalogue*, n. 546, pl. X, n. 9, n. 547. — [2] Sabatier, *Monnaies byzantines*, t. I, pl. V, n. 11. — [3] M. Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, n. 2509, pl. XXXV, n. 7. — [4] A. de Barthélemy, dans *Revue archéologique*, 1865, p. 15. — [5] Sabatier, *Monnaies byzantines*, t. I, pl. III, n. 15.

tables qu'offre le déchiffrement de certains monogrammes; néanmoins, dans celui-ci, il n'est pas douteux qu'il faille lire les lettres ELTR et B. Ce monogramme est surmonté d'un arc semi-circulaire, formé à sa base par un trait horizontal plus fortement marqué à gauche, de façon à former la barre supérieure du T. On pourrait être tenté de faire de ceci un D posé horizontalement, peut-être est-ce simplement un fronton tel que les artistes aimaient à surmonter les monogrammes pour leur donner une apparence d'unité.

Bien que cette monnaie, par sa disposition générale, rappelle les espèces d'argent frappées au VIe siècle, en Italie, par les rois goths, on doit écarter cette explication car l'ensemble des lettres du monogramme en question ne se retrouve dans le nom d'aucun roi ostrogoth. Mieux vaut regarder du côté des Mérovingiens. Les monogrammes fermés à leur partie supérieure par un arc ou par un arc surmonté d'une croix, ou par un fronton, se trouvent fréquemment sur les

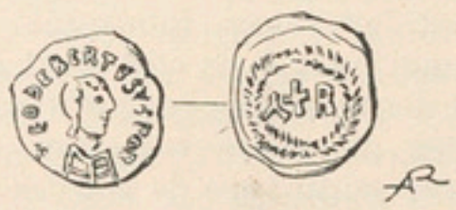

8340. — Monnaie de Théodebert Ier, d'après Prou, *op. cit.*, pl. CIV, fig. 35.

monuments mérovingiens, inscriptions, chatons de bagues et monnaies; de sorte que, sans faire de ce type de monogramme la propriété exclusive de l'art mérovingien, il n'en est pas moins vraisemblable qu'il a cette origine. Déjà Ponton d'Amécourt avait proposé la lecture EL[D]EBERT[I], « Childebert » [1]. Le D, suivant la remarque de M. Prou [2], peut être représenté par la panse de l'R; il en est ainsi dans le monogramme de *Teudorici*. Or, *Eldebertus* était l'orthographe adoptée dans le Midi pour le nom de Childebert. Le Cabinet de France possède une monnaie de bronze qui offre d'un côté *Eldeberti re(gis)* en trois lignes, et, au revers, le monogramme constantinien [3]. Il n'est pas douteux que cet *Eldebertus* ne soit Childebert Ier [4] (fig. 8341). Jornandès écrit *Ildebertus* et distingue à tort ce personnage d'un autre qu'il nomma *Childepertus* [5]. Isidore de Séville reproduit l'orthographe d'*Ildebertus* [6]. L'aspect ostrogoth de notre petite pièce ne saurait nous être objecté. Le bronze avec *Eldeberti regis* rappelle les monnaies ostrogothes. Et nous allons parler d'une monnaie de Clotaire Ier, qui est une copie servile des espèces des rois ostrogoths.

Auparavant, il faut nous arrêter à la formule *Dono D(e)i*, formule que nous avons commentée déjà (voir *Dictionn.*, t. IV, au mot DE DONIS DEI) et qui exprime la conviction que l'homme ne possède rien qu'il ne doive à Dieu. La pièce d'argent du roi Clotaire Ier [7] est certainement imitée des espèces du même métal des rois ostrogoths du VIe siècle. Il n'y a pas lieu d'hésiter dans l'identification de ce roi Clotaire avec Clotaire Ier (511-561). Quant à la nature de cette monnaie, comme elle a le même module que les pièces d'Herpes, un poids qui se tient dans les mêmes limites, 0 gr. 55, on peut y voir une demi-silique [8].

Ce sont encore des demi-siliques que les deux petites pièces d'argent au nom de Théodebert Ier (fig. 8340). Au droit, le buste avec le nom du roi suivi de l'épithète *Victor*, comme nous avons vu sur les monnaies d'or. Au revers, une croix accostée des lettres AR dans une couronne, par conséquent de l'atelier d'Arles [9].

On a cru longtemps que les Gallo-Francs n'avaient pas frappé de monnaies d'argent [10], ou seulement un très petit nombre. La vérité est que les Francs ont imité le monnayage impérial d'argent comme ils avaient imité le monnayage de l'or. Ils abandonnèrent les vieux deniers romains pour adopter la monnaie impériale d'argent et spécialement les siliques, mais il est probable qu'ils continuèrent à désigner les siliques sous le nom de deniers. Ce n'était pas chose facile de se reconnaître parmi les multiples espèces d'argent qui avaient cours dans l'empire et qui se différenciaient à peine les unes des autres; aussi, vers le milieu du VIIe siècle, les Francs commencèrent à frapper des pièces d'argent ayant un caractère propre et destinées à remplacer tout le numéraire d'argent impérial et pseudo-impérial.

Ces pièces, au point de vue du type, se rattachent aux *triens* des monétaires. Les plus anciennes ne sont pas antérieures au second tiers du VIIe siècle, elles présentent au droit une tête, au revers une croix. Frappées en petit nombre au VIIe siècle, elles deviennent communes au VIIIe au fur et à mesure que l'or devient plus rare jusqu'à ce que, vers le milieu du VIIIe siècle, l'argent reste le seul métal monnayé en Gaule. Ceci s'explique par une révolution économique : la Gaule exportait peu; elle recevait, au contraire, de l'Orient, des denrées de toute sorte qu'elle payait en or; c'était la seule monnaie que les Byzantins pussent recevoir, parce que c'était la seule ayant un cours universel. Quant à l'argent, les Orientaux le dédaignaient et son cours était limité à la Gaule et à la Grande-Bretagne. Les paiements firent donc sortir l'or de la Gaule et celle-ci ne possédant pas de mines d'or, elle n'eut plus moyen de battre monnaie de ce métal; ainsi, au milieu du VIIIe siècle, elle ne battait plus que des monnaies d'argent, le sou étant devenu une monnaie fictive.

Les monnaies fabriquées en Gaule, au VIIe siècle, doivent être désignées sous le nom de deniers; c'est le terme employé dans tous les textes écrits en Gaule et relatifs à la Gaule aux VIIe et VIIIe siècles. Grégoire de Tours fait encore usage du mot *argenteus* pour désigner la pièce d'argent [11]; à plus forte raison lorsqu'il s'agit de faits antérieurs à lui et de monnaies de l'antiquité [12]. Le mot *denarius* apparaît dans une formule de précaire de date incertaine [13] et dans un diplôme de Dagobert Ier, en 629 [14]. Le mot *saiga* est purement germanique et doit être rejeté. Sur deux pièces d'argent mérovingiennes on lit le nom *denarius;* la première est de l'atelier de Lyon : LVGDVNO DINARIOS [15], l'autre est d'Orléans : DINARIO AVRIL [16]...

Quel était le poids des deniers mérovingiens? Pépin décida qu'on ne frapperait que 264 deniers à la livre, soit 22 sous; c'est donc qu'auparavant une livre d'argent fournissait plus de 264 deniers, ce que confirme le passage d'un auteur d'Aquitaine écrivant peu après

[1] Ponton d'Amécourt, *Cenomannicum*, p. 67. — [2] M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. CIII. — [3] M. Prou, *Catalogue*, n. 36, pl. I, n. 12. — [4] Procope, *De bello gothico*, I, XIII, écrit Ἰλδεβερος. — [5] Jornandès, *De Getarum origine*, dans Bouquet, t. II, p. 28. — [6] Isidore de Séville, *Hist. Gothorum*, dans Bouquet, t. II, p. 702. — [7] M. Prou, *Catalogue*, n. 37, pl. I, n. 13. — [8] Id., *ibid.*, p. CIV. — [9] La première de ces pièces a été trouvée par l'abbé Cochet, au cimetière de Nesle-Hodeng (Seine-Inférieure); elle a été publiée dans le *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1869, p. 143; dans la *Revue des Sociétés savantes*, V^e^ série, t. I, 1870, p. 25, et dans Engel et Serrure, *Traité*, t. I, p. 57, fig. 149. La deuxième a été publiée par A. de Belfort, dans *Annuaire de la Soc. franç. de numism.*, t. XIV, 1890, p. 184, et *procès-verbaux*, p. 20. — [10] A. Chabouillet, *Introduction* au *Catalogue raisonné de la coll. Morel-Fatio*, t. III. — [11] Grégoire de Tours, *De virtutibus S. Martini*, l. I, c. XXXI. — [12] *Hist. Franc.*, l. I, c. IX; *De mirac. S. Andreæ*, XXX; *Passio septem dormientium*, VII et VIII. — [13] *Formulæ salicæ Merkelianæ*, n. 5; édit. Zeumer, t. I, p. 242. — [14] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 5. — [15] M. Prou, *Catalogue*, n. 96, pl. II, n. 23. — [16] *Annales archéologiques* de Didron, t. VIII, p. 29, pl., n. 29.

l'an 845 [1]. A défaut de textes, les monnaies elles mêmes devraient témoigner. « On ne fabrique pas de monnaies au-dessus du poids légal, tandis qu'on peut en émettre d'inférieures et que les monnaies en circulation deviennent nécessairement plus légères par le frai et l'usure [2]. » Le raisonnement est juste; malheureusement, on constate qu'à l'époque mérovingienne les tiers de sou dépassent parfois le poids légal. C'est qu'alors la fabrication des deniers était des plus élémentaire. « Le métal, probablement coulé et amené à la forme de baguettes grossièrement aplaties au marteau, et par conséquent d'épaisseur assez variable, se débitait à l'aide de la cisaille, le monnayeur s'attachant uniquement à tailler dans chaque livre d'argent une certaine quantité déterminée de flans qui étaient ensuite soumis à la frappe [3]. » De là ces flans si irréguliers, souvent plutôt quadrangulaires que ronds; de là aussi ces écarts de poids considérables entre deux deniers du même coin et également bien conservés. Dans ces conditions, une moyenne, prise sur un grand nombre de deniers, pourrait nous fournir un résultat approximatif; mais, pour que ce calcul eût quelque valeur, il faudrait qu'il ne portât que sur des pièces appartenant à un même système monétaire. Or, rien ne nous garantit que la taille légale des pièces d'argent n'ait pas été modifiée plusieurs fois au cours des VIIe et VIIIe siècles.

Le Cabinet de France ne possède qu'un denier d'argent avec nom de roi [4]; on lit au droit *Caribert*, sans qualificatif; au revers, un monogramme; ce ne peut être que Caribert II (629-631); ce denier est le plus ancien à qui on puisse assigner une date.

Quelques deniers portent l'indication de l'atelier du palais [5].

Peut-être et, même, probablement, il faut reconnaître le maire du palais Ébroïn dans le personnage qui a signé un denier d'un type particulier [6] où les lettres du nom *Ebroino* sont disposées de façon à occuper le champ tout entier.

Le monnayage d'argent des Églises est très abondant. Il y a d'abord les deniers épiscopaux. Un denier, que son style permet d'attribuer à Lyon, porte en légende LAMBERTVS IP*(iscopu)*S [7]; il s'agit probablement de Lambert qui devint évêque de Lyon en 679. Toute une série de deniers [8], marqués d'un côté LV ou LVG*(dunum)* présentent au revers une croix chrismée accostée des lettres EPS *(episcopus)*. A Clermont-Ferrand, nous trouvons les noms de deux évêques du VIIIe siècle, *Procolus* [9] et *Bubus* [10]. Un autre évêque de Clermont, Norbert (vers 699), a signé un denier de l'atelier de Riom [11]. Les deniers attribuables à l'Église de Poitiers sont aussi nombreux [12].

Les monastères ont eu, eux aussi, leur monnayage. Un denier qui porte d'un côté SCO FILBER*(to)* [13] appartient à l'abbaye de Jumièges, car on lit au revers GEMEDICO CAL. Ce dernier mot n'est pas expliqué, mais ce denier est le seul document qui atteste que ce monastère célèbre, fondé par Clovis II et la reine Bathilde, a eu successivement trois patrons : saint Philibert, son premier abbé, Notre-Dame, enfin saint Pierre. Saint Philibert fut enterré à Noirmoutier, mais il fut quelque temps titulaire de Jumièges. Les autres monastères ou basiliques mentionnés sur des deniers, sont Saint-Hilaire de Poitiers [14] et Saint-Maixent [15]. Sur une pièce singulière, on croit pouvoir lire d'un côté le nom de Saint-Maixent et de l'autre celui de Sainte-Croix; peut-être y aura-t-il eu une association monétaire entre la basilique de Sainte-Croix de Poitiers et le monastère de Saint-Maixent [16].

XXI. Période carolingienne. — Après la multiplicité d'ateliers pendant le gouvernement des rois mérovingiens, une réaction devenait nécessaire. Tentée par les Carolingiens qui, au moins sous le règne de Charlemagne, disposent d'une puissance incontestable, cette réforme n'aboutit pas aux résultats attendus. Ainsi qu'il arrive trop souvent à cette époque, un édit promulgue des dispositions qui ne sont pas observées; c'est le cas pour l'édit de Pîtres qui restreint le nombre des ateliers à neuf. Or, le règne de Charles le Chauve coïncide avec l'affaiblissement de la puissance royale et celle-ci se trouve réduite à si peu de chose que ceux qui la détiennent sont incapables de disputer le droit de battre monnaie à tous ceux qui l'usurpent à ses dépens : évêques, Églises, comtes et vicomtes, ce qui nous achemine vers le monnayage féodal qui consomme la décadence de la royauté. Lorsque celle-ci regagnera peu à peu le pouvoir qui doit lui appartenir, elle aura à lutter au moins autant — sinon plus — contre les émissions monétaires des barons laïques et ecclésiastiques que contre leurs bandes armées.

8341. — Monnaie de Childebert, d'après Prou, *op. cit.*, pl. CIV, fig. 36.

A l'époque carolingienne, le drainage de l'or était si complètement achevé que la France ne possédait plus une monnaie d'or officielle; les quelques pièces de ce métal qui circulaient encore avaient été frappées pour faciliter le commerce international. Nous avons dit déjà les raisons qui avaient fait sortir de France la monnaie d'or; il en est une autre qui aura contribué à cette situation, c'est l'exploitation de plus en plus intense des mines d'argent de Melle, de la Bohême et du Harz. C'est ce qui explique comment l'empire carolingien vécut sous le régime du monométallisme argent.

XXII. Classement chronologique des types. — C'est la première question qui s'impose dans l'étude de la production monétaire à l'époque carolingienne. Or, le classement des types monétaires ne peut être obtenu que par l'examen des caractères extérieurs des pièces, et rien n'est plus difficile pour cette raison que deux noms royaux reparaissent sans cesse, ceux de Charles et de Louis, sans compter que les princes ainsi nommés ont étendu leur autorité, à des intervalles de temps très rapprochés, sur les mêmes régions.

Une difficulté non moins grande tient à ce que les monnaies des rois carolingiens ne peuvent être classées par ateliers, en suivant dans chaque atelier l'enchaînement des types monétaires, car le monogramme royal adopté par Charlemagne a été abandonné par Louis le Pieux et repris par Charles le Chauve. Le style n'a rien de certain, les types divers ont été en usage sous un même prince parfois simultanément.

Pour les monnaies de Pépin le Bref (752-768), on ne rencontre pas de véritable difficulté, car il n'est

[1] Dans Mabillon, *Vetera analecta*, in-fol., p. 549. — [2] J. de Pétigny, dans *Revue numismatique*, 1855, p. 72, note. — [3] Morel-Fatio, *Catalogue raisonné de la collection des deniers mérovingiens*, p. 2, note. — [4] M. Prou, *Catalogue*, n. 65, pl. I, n. 29. — [5] M. Prou, *Catalogue*, n. 75, 697, 698, 699. — [6] M. Prou, *Catalogue*, n. 798, pl. XIII, n. 16. — [7] M. Prou, *Catalogue*, n. 97, pl. II, n. 24. — [8] M. Prou, *Catalogue*, n. 98-114, pl. II, n. 25-27. — [9] M. Prou, *Catalogue*, n. 1756-1759, pl. XXVI, n. 9. — [10] M. Prou, *Catalogue*, n. 1760-1763, pl. XXVI, n. 10. — [11] M. Prou, *Catalogue*, n. 1843, pl. XXVI, n. 28. — [12] M. Prou, *Catalogue* n. 2225-2238, pl. XXXI, n. 16-20. — [13] M. Prou, *Catalogue*, n. 275, pl. V, n. 2. — [14] M. Prou, *Catalogue*, n. 2239, pl. XXXI, n. 21. — [15] M. Prou, *Catalogue*, n. 2346-2352, pl. XXXIII, n. 4-5. — [16] M. Prou, *Catalogue*, n. 2354, pl. XXXIII, n. 4-6.

pas possible de confondre les pièces qui lui appartiennent avec celles de Pépin Ier et de Pépin II d'Aquitaine. Les deniers de Pépin le Bref portent un monogramme ou des sigles représentant la formule : *Pipinus rex Francorum*. Les lettres RP sont bien claires, mais elles sont liées par le pied, ce ne sont donc pas des initiales mais un monogramme qu'il faut lire P*i*P*i*N*us rex*. Le titre suit toujours le nom, aussi bien sur les monnaies que sur les diplômes. Les lettres RP isolées ne sont qu'une déformation ou bien une reproduction maladroite du monogramme primitif. Sur d'autres deniers, nous rencontrons RF, le pied de R étant barré de façon à former un X; la panse de R est très accentuée et peut figurer à la fois P et R; l'interprétation de ces sigles par P*ipinus* F*ex* F*rancorum* est donc vraisemblable. Dans la région du Bas-Rhin, peut-être à Durstède, on trouve d'un côté PIPI*(nus)* et, de l'autre, R F *(rex Francorum)*. Une monnaie de Saint-Martin de Tours donne en toutes lettres PIPI

8342. — Monnaie de Charlemagne,
d'après Blanchet, *Manuel de numismatique française*,
t. I, 1912, pl. III, n. 13.

(nus) REX. L'abréviation PIPI se retrouve, précédée du mot DOM*(inus)* sur un denier à la légende *Elimosina*. Il convient d'en rapprocher les lettres DNPIPI cantonnant les bras d'une croix qui paraissent devoir être lues D*ominus* N*oster* PIPI*nus*.

Le revers des deniers de Pépin présente soit un nom de monétaire, soit un nom d'atelier écrit sur une ou plusieurs lignes horizontales, et exceptionnellement en légende circulaire, soit encore un monogramme, qui peut représenter le nom du monétaire ou celui de l'atelier.

Les deniers à monogrammes et ceux qui portent le sceau de Salomon (formé de deux triangles croisés), relient les monnaies carolingiennes aux monnaies mérovingiennes. Les monnaies carolingiennes offrent peu de variétés. De l'étoile à six pointes, on peut rapprocher la figure du quatre-feuilles qui, des deniers de l'époque mérovingienne, a passé sur des deniers de Pépin et même de Charlemagne. Sur des deniers de Pépin, qui semblent avoir été frappés à Chartres, on figure un personnage debout, tenant dans chaque main une croix à longue haste; c'est peut-être le type de Rome assise mais profondément défiguré, ou bien l'empereur Justin ou Justinien nimbé, tenant la haste et le globe crucigère.

Il faut signaler encore les pièces portant le temple tétrastyle, accompagné de la légende XPICTIANA RELIGIO, qui paraît vouloir évoquer le souvenir de la basilique de Saint-Pierre de Rome où le pape Léon couronna Charles empereur. A partir de cet événement, Charles usa du droit de mettre son effigie sur les monnaies, et il est remarquable que, sur ce point, les deux premiers rois carolingiens s'étaient montrés moins indépendants à l'égard des *basilei* que ne l'avaient été leurs prédécesseurs mérovingiens depuis l'exemple donné par le roi Théodebert (fig. 8342).

La transition du type mérovingien au type carolingien est nettement marquée sur les pièces de Lyon. Sur les deniers, le monogramme cruciforme du mot *episcopus* fait place, sur les deniers carolingiens, au monogramme de *Pipinus rex*.

Si les deniers de la seconde espèce ressemblent par le type à ceux de la première, ils en diffèrent par l'aspect du flan. Les deniers de l'époque mérovingienne sont petits et épais; les deniers carolingiens ont un flan plus large et mince. Le système monétaire n'a pas été modifié subitement : la réforme du monnayage par Pépin, qui consista à rétablir le nom royal sur toutes les monnaies, puis à uniformiser le type et le poids, n'a dû s'introduire que peu à peu dans les divers ateliers de la Gaule. En ce qui touche l'unité de type, Pépin, si même il a cherché à l'établir, n'y a pas pleinement réussi : la variété des types est, sans doute, moins grande sous son règne que précédemment, mais si nous sommes assurés que toutes les monnaies frappées à son nom remontent bien à son règne, exception faite de celles qui, en raison de leur barbarie, doivent être considérées comme des imitations postérieures, nous ne pouvons pas affirmer que les monnaies portant le nom de Pépin soient les seules qui aient été émises sous le règne de ce prince; il est probable, au contraire, que ce n'est pas dès son avènement au trône qu'il a imposé l'inscription du monogramme royal sur les espèces, et il est au moins douteux que tous les monétaires se soient immédiatement conformés à ses prescriptions [1].

Dans la dynastie carolingienne, nous rencontrons deux princes ayant porté le nom de Carloman, le premier est fils de Pépin, le deuxième est fils de Louis le Bègue. On ne peut rattacher au fils de Pépin que les pièces que leur type apparente aux pièces de Pépin et de Charlemagne. Comme ce premier Carloman ne fit que passer, son monnayage se réduit à très peu de chose. On y voit, au droit, le nom royal figuré par un monogramme essentiellement composé des lettres CARLM [2] ou CARLO [3], le C affectant d'ordinaire la forme carrée, ou bien ce même nom écrit sur deux lignes horizontales de la façon que voici : CAR [4]; LOM avec, au revers, soit les lettres RF [5] *(rex Francorum)*, soit le nom de l'atelier écrit par abréviation en une ligne horizontale [6], ou tout au long, en légende circulaire.

Nous arrivons ainsi au monnayage de Charlemagne. Il existe un nombre assez considérable de deniers portant, au droit, le nom de CARO ainsi disposé, avec LVS le C carré et les lettres *a r* accolées; au revers, les lettres RF [7] ou un nom d'homme [8], ou bien un nom de lieu [9], ou encore un monogramme [10]. Il n'est pas douteux que ces deniers n'appartiennent à Charlemagne et ne soient les premiers qu'il ait émis; leur ressemblance avec les deniers de Pépin suffit à le prouver.

On connaît encore toute une série de deniers marqués du monogramme de *Karolus* ou *Carolus*, qu'il est possible de répartir en deux groupes. Le premier porte la légende circulaire CARLVS REX FR, gravé soit au droit autour du monogramme, soit au revers, autour de la croix [11]; le second groupe montre le monogramme entouré de la légende GRATIA DEI REX [12]. Le premier groupe est antérieur au second.

Auquel des Charles revient le premier usage du

[1] M. Prou, *Les monnaies carolingiennes*, in-8°, Paris, 1896, p. IV. — [2] M. Prou, *Catalogue des monnaies françaises* (carolingiennes), n. 762. — [3] Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, II part., pl. IV, n. 5. — [4] Gariel, *op. lit.*, pl. IV, n. 7, 8. — [5] Gariel, *op. cit.*, pl. IV, n. 1. — [6] Gariel, *op. cit.*, pl. IV, n. 3, 6. — [7] Gariel, *op. cit.*, pl. V, n. 1, 2. — [8] M. Prou, *Catalogue*, n. 7. — [9] M. Prou, *Catalogue*, n. 56 sq., 84, 85, 95, etc. — [10] M. Prou, *Catalogue*, n. 931-934, 940. — [11] M. Prou, *Catalogue*, n. 30-33, 40, 41-62, 688, 791-800, etc. — [12] M. Prou, *Catalogue*, n. 88, 89, 101-104, 110, 116.

monogramme? A Charlemagne ou à Charles le Chauve? L'argumentation présentée par L. de Coster pour soutenir l'attribution à Charlemagne est peu convaincante [1]; le plus sûr est de recourir aux monnaies elles-mêmes, comme l'a fait M. Prou qui fait observer qu'un denier au monogramme avec la légende *Carlus rex Fr(ancorum)* porte au revers la légende *et Lang(obardorum) ac pat(ricius) Rom(anorum)* [2], complémentaire de la légende du droit, ce qui prouve que Charlemagne a fait marquer ses monnaies d'un monogramme; car lui seul a pu prendre de tels qualificatifs : ce sont les titres qu'il porte dans la souscription de ses diplômes [3], entre 774 et 800 [4].

Mais ce denier est exceptionnel. Le type ordinaire présente d'un côté CARLVS REX FR, et de l'autre le nom de l'atelier. Or, parmi ces noms d'ateliers, on lit les noms de Pavie, Milan, Trévise, Lucques [5], autant de villes italiennes que, seuls, des rois ayant porté, au IXe siècle, le nom de Charles, Charlemagne ait possédées comme roi, car Charles le Chauve n'a régné sur l'Italie qu'après son couronnement comme empereur.

Il ne s'ensuit pas que toutes les monnaies au monogramme et à la légende CARLVS REX FR doivent être attribuées à Charlemagne. Il est possible que Charles le Chauve l'ait repris dans ses ateliers et c'est même probable. La distinction n'est pas facile, on n'a, pour se guider dans l'attribution, que l'aspect général.

A quelle époque Charlemagne a-t-il adopté son second type monétaire? Pour résoudre cette question, il convient de ne pas oublier que, en règle générale, à un changement de type correspondait un changement dans le poids et le titre des monnaies. C'est bien le cas pour Charlemagne, car les monnaies du second type sont notablement plus pesantes que celles du premier.

En outre, l'adoption du monogramme comme motif d'ornement monétaire est certainement postérieure à la conquête du royaume lombard, soit l'année 774; on connaît en effet des monnaies de Charlemagne au type de CAROLVS en deux lignes superposées, et dans l'ancien système, frappées en Italie [6]. C'est également en Italie qu'est apparu pour la première fois sur les deniers de Charlemagne le monogramme cruciforme [7]. On s'explique sans peine que la pensée soit venue à des monétaires italiens d'introduire sur les monnaies le monogramme cruciforme du nom impérial, lequel figurait dans le champ de certaines monnaies byzantines qui, sans doute, avaient cours dans la péninsule : citons deux monnaies de bronze de Justinien Ier [8] (527-565) et une monnaie, de bronze également, de Maurice Tibère [9].

Un capitulaire, dit de Mantoue, porte ce qui suit : « Au sujet de la monnaie, que personne, après les calendes d'août, n'ose donner ou recevoir les deniers que nous avons maintenant; celui qui contreviendra à cet ordre paiera notre ban [10]. » Charlemagne décide qu'à partir du 1er août les deniers maintenant en usage n'auront plus cours sous peine d'une amende de soixante sous, prononcée contre ceux qui continueront à en faire usage. Comme pendant la période royale du règne (768-800), on ne connaît que deux types monétaires — abstraction faite de quelques monnaies exceptionnelles — on est autorisé à penser que ce capitulaire vise l'abolition des deniers portant CAROLVS en deux lignes superposées et la mise en circulation des deniers au monogramme. La date du capitulaire de Mantoue est incertaine, mais on a le choix entre 776, 781 et 787; la date de mars 781 est la plus probable [11].

Il est vrai qu'à cette date la réforme n'était pas accomplie en Gaule; on possède un denier de Clermont [12], au nom de Louis, visiblement imité des plus anciens deniers de Charlemagne et qui ne peut être que de Louis le Débonnaire. Or, c'est en 781 que celui-ci reçut le titre de roi d'Aquitaine; ce denier ne saurait donc être antérieur à 781. Il y a là une preuve que, au moins en avril 781, Charlemagne n'avait encore opéré en Gaule aucune réforme monétaire ou que l'émission des anciens deniers n'avait pas cessé.

En 794, le capitulaire de Francfort [13] parle des deniers au monogramme qu'il qualifie de « nouveaux » et il énumère les peines qui frapperont ceux qui refuseraient ces deniers. Comment les deniers au monogramme dont il est question dans le capitulaire de mars 781 peuvent-ils être qualifiés de « nouveaux » en 794? Le mot « nouveau » n'implique pas une émission récente, il distingue simplement le type en vigueur de celui qui a précédé.

La réforme monétaire de Charlemagne eut donc lieu en 781. Cette année-là, les ateliers d'Italie commencèrent la frappe de monnaies d'un nouveau type. Le 1er août eut lieu la démonétisation; cette mesure aura été étendue à la France, probablement sans beaucoup attendre, toutefois des ateliers auront pu ne pas se conformer immédiatement aux ordres royaux; à Clermont, le 15 avril 781, on frappa encore des deniers d'ancien style; il est presque certain que, après le 1er août, il n'en fut plus question nulle part.

Après le 25 décembre 800, les deniers à la légende CARLVS REX FR restèrent en circulation. Les deniers avec le nom de Charles suivi du titre impérial sont rares et on en possède avec le buste impérial au droit et la légende D N KARLVS IMP AVG REX F ET L, et au revers un temple tétrastyle à fronton triangulaire surmonté d'une croix, entouré de la légende XPiCTIANA RELIGIO. L'imitation des monnaies antiques est ici évidente : Charles apparaît tel que les empereurs romains du Haut-Empire sur leurs monnaies : la tête laurée et le buste couvert du *paludamentum;* il semble toutefois qu'on ait voulu donner à la tête un caractère iconique, car Charlemagne porte une moustache comme sur la statuette du musée Carnavalet et sur la mosaïque du *triclinium* du Latran. C'est également dans le monnayage romain que l'artiste du IXe siècle a trouvé le modèle du temple; cet édifice accompagné de la légende *Christiana religio*, marqué deux fois du signe chrétien de la croix, est sans doute une symbolisation de la religion chrétienne; mais c'est aussi, peut-on croire, une image de Saint-Pierre de Rome. D'ailleurs, sur toutes ces monnaies avec l'image du temple, frappées au nom d'un Charles roi, le temple est d'un style tout autre que celui des deniers de Charles empereur, et d'un dessin moins correct qui indique une époque plus récente; c'est une dégénérescence du type adopté par Charlemagne empereur.

La légende DN KARLVS IMP AVG REX F ET L et une légende plus brève KAROLVS IMP AVG sont gravées la première sur les deniers d'Arles[14], la seconde sur les deniers de Lyon [15] et de Rouen [16] qui présentent

[1] L. de Coster, *Restitution de quelques monnaies à Charlemagne*, dans *Revue de la numismatique belge*, IIe série, t. II, 1852, p. 369; Engel et Serrure, *Traité de numismatique du Moyen Age*, t. I, p. 222. — [2] M. Prou, *Catalogue*, n. 896. — [3] A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 718. — [4] M. Prou, *Les monnaies carolingiennes*, p. VII. — [5] M. Prou, *Catalogue*, n. 897-899, 905, 906, 912, 915, 916. — [6] M. Prou, *Catalogue*, n. 891-895. — [7] M. Prou, *Catalogue*, n. 911. — [8] Sabatier, *Monnaies byzantines*, pl. XVII, n. 18, 19. — [9] Id., *ibid.*, pl. XXVI, n. 20.—[10] Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 191, n. 90, 9. — [11] Id., *ibid.*, t. I, p. 190. — [12] Gariel, *op. cit.*, IIe part., pl. XIV, n. 1. — [13] Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 74, n. 28, 5. — [14] Gariel, *op. cit.*, IIe part., pl. V, n. 9. — [15] *Ibid.*, pl. XXIV, n. 90. — [16] *Ibid.*, pl. XXIV, n. 92.

au revers l'image d'une porte, symbolisant à la manière antique la ville dans laquelle avait été frappée la monnaie. Une observation doit être faite pour le denier de Rouen; la légende du droit est altérée et, autant qu'on peut en juger par le dessin de Conbrouse, reproduit par Gariel, le dessin du buste est plus grossier que sur les autres dessins de la même série; il est donc possible que cette monnaie soit postérieure au règne de Charlemagne, simple imitation d'un prototype non retrouvé.

XXIII. Espèces monétaires. — Pendant la période carolingienne, on fait usage de la livre, du sol et du denier; le denier est seul monnaie réelle, les deux autres sont monnaies de compte. Quant au demi-denier, désigné sous le nom d'obole, cette espèce monétaire n'apparaît pas encore dans les documents écrits.

Au VIIIe siècle, l'usage des paiements en nature était très fréquent [1]. Les contrats de vente font mention de la façon dont l'acquéreur paiera sa dette, avec des chevaux, des bestiaux, des vêtements, des armes, des objets de toutes sortes, sans exclusion de l'argent et de l'or. Il en est encore ainsi sous le règne de Charlemagne; nous lisons dans une charte de l'année 802 qu'un homme a vendu au monastère de Lorsch (voir ce nom) un petit domaine en échange duquel on lui a donné 14 onces d'argent, une tunique de soie et une épée [2]. Le numéraire était devenu chose assez rare pour qu'on envisageât les moyens d'y suppléer. Déjà la Loi des Ripuaires prévoyait la possibilité de se libérer du *Wergeld* autrement qu'en deniers; un article de cette loi avait même fixé la valeur pour laquelle seraient reçus les objets les plus fréquemment offerts en paiement par les coupables [3]. Et cette méthode avait, comme toutes choses humaines, ses inconvénients puisqu'un capitulaire de 818 exclut du nombre des susdits objets « un faucon et une épée » à cause des fraudes [4].

La situation économique de l'Occident était alors bien difficile. D'une part les conquêtes arabes, d'autre part les invasions des Avares et des Hongrois avaient fermé ou, à tout le moins, rendu d'un accès difficile et périlleux les routes commerciales de l'Orient [5]. On vivait sur place, on ne pouvait payer en métal les achats, mais ce n'était pas tant la rareté du métal que la défiance qu'inspiraient les monnaies qui créait cette situation, car nous voyons que dans les contrats le prix de vente est stipulé en or ou en argent au poids plus souvent encore qu'en objets. Avant la réforme de Charlemagne, le poids et le titre des monnaies variaient à l'infini. La balance pouvait renseigner sur le poids, elle ne pouvait rien sur le titre; or, les monnaies étaient souvent altérées, rognées, fourrées ou même fausses. Dans ces conditions, on n'avait plus de raison d'y recourir. C'est ce qui explique pourquoi, dans les actes de vente du VIIIe et du commencement du IXe siècle, les prix sont exprimés en livres et en onces d'or ou d'argent.

La répugnance apportée à se servir des monnaies nuisait au développement des relations commerciales, ce qui amena Charlemagne à donner un cours forcé en même temps qu'à établir l'unification du type, du poids et du titre. Ainsi qu'il arrive si souvent, ces mesures n'obtinrent pas l'effet attendu et nous venons de voir le capitulaire de Francfort, en 794, menacer ceux qui refusent les deniers au monogramme royal : « Au sujet des deniers, sachez ce que nous édictons: les nouveaux deniers auront cours en tout lieu, en toute cité, en tout marché, et ils seront reçus par tous pourvu qu'ils portent la marque de notre nom, qu'ils soient d'argent pur et de bon poids. Celui qui les refusera en quelque lieu que ce soit, dans quelque affaire d'achat ou de vente qu'il s'agisse, s'il est homme libre, paiera 15 sols au profit du roi; s'-l est de condition servile, et s'il a traité une affaire pour son propre compte, il en perdra le bénéfice, ou bien, attaché à un pieu, il sera flagellé en public; mais s'il a agi par ordre de son maître, le maître paiera les 15 sols si la preuve a été faite [6]. »

En 809, l'empereur rappelle aux *missi* quelles peines seront applicables à ceux qui rejettent les bons deniers [7]. Le taux de l'amende qui frappait l'homme libre coupable de ce refus fut encore relevé; ce n'était plus 15 sols, mais 60 qu'il payait; quant au serf, un capitulaire de 818 [8] lui accordait autant de coups que l'homme libre payait de sols, 60. Le comte, l'évêque ou l'abbé, dans la juridiction duquel le délit avait été commis, était responsable du paiement de l'amende ou de l'application du châtiment; la non-application du décret royal entraînait pour lui la perte de sa dignité.

La misère allait croissant. Le paiement des impôts attirait dans les coffres du fisc les bons deniers, tandis qu'une foule d'autres, de mauvais aloi, circulaient sur les marchés; il en résulta le réveil des anciens préjugés contre la monnaie. Au temps de Charles le Chauve, les choses en étaient venues à cet excès que le roi, par l'édit de Quierzy, en 861, invita les *missi* à plus de modération et à apporter un tempérament dans les anciennes pénalités. Il réduisit de moitié l'amende due par l'homme libre qui refusait un bon denier. Le colon ou le serf coupable du même refus était puni, mais avec des égards pour son âge, son état, sa santé, et l'usage de verges légères. L'article 21 de l'édit de Pîtres montre qu'en 861 l'indulgence avait été si grande que, en 864, on revint aux rigueurs et à l'amende de 60 sols.

XXIV. Les poids et mesures de Charlemagne. — On a vu que beaucoup de contrats de vente énoncent le prix en livres et onces d'or et d'argent. En pareil cas, il s'agit du métal livré au poids, quoique certains documents se servent du mot *libra* pour désigner une somme de deniers, somme variable ainsi qu'on le verra.

Pépin avait fixé la valeur de la livre à vingt-deux sols; avant l'année 779, ce nombre était tombé à vingt. Aussi longtemps qu'on le frappa, il n'y eut de sol que d'une seule pièce, en or; mais, dès le VIIIe siècle, le sol n'était plus qu'une expression représentative d'un certain nombre de deniers; toutefois, le mot *solidus* pouvait encore désigner un poids équivalant à la vingtième partie de la livre.

Au cours du VIIIe siècle, les ateliers monétaires en Gaule cessèrent d'émettre des monnaies d'or, sauf l'atelier d'Uzès dont le nom se lit sur quelques monnaies très rares attribuables à Charlemagne [9]. Le monnayage carolingien fut donc un monnayage d'argent — il est entendu que nous ne dépassons pas l'avènement de Louis le Débonnaire. Si la monnaie d'or avait disparu de la Gaule, il n'en allait pas de même en Italie et à Byzance. Quand Charlemagne imposa la paix à Grimoald, duc de Bénévent, il y mit comme prix le paiement de 25 000 000 de sous d'or [10]. Cela et d'autres moyens ramenaient un peu d'or de

[1] Sœtbeer, *Beiträge zur Geschichte des Geld-und Münzwesens in Deutschland*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. IV, p. 28. — [2] Id., *ibid.*, p. 354. — [3] *Loi des Ripuaires*, édit. Sohm, XXXVI,11. — [4] Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 182, n. 139. — [5] Inama-Sternegg, *Deutsche Wirthschaftsgeschichte*, t. I, p. 465. — [6] *Capitulaire de Francfort*, c. 5, dans Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 74, n. 28. — [7] *Capitulaire d'Aix-la-Chapelle* (809), c. 7, dans *ibid.*, t. I, p. 152, n. 63. — [8] *Capitulaire additionnel* (818-819), c. 18, dans *ibid.*, t. I, p. 285, n. 139. — [9] Gariel, *op. cit.*, IIe part., pl. X, n. 140-144. — [10] *Annales regni Francorum*, ann. 812.

ce côté des Alpes, on s'explique ainsi comment, dans trois documents dijonnais, datés de 849, 884 et 891, l'amende à payer au fisc est exprimée en denier d'or [1]. Il est vraisemblable que « denier » a ici le sens générique de monnaie qu'il a souvent dans les textes du Moyen Age, et les notaires bourguignons, auteurs de ces actes, ont tout simplement voulu désigner des monnaies d'or quelconques, très rares, qu'on ne distinguait plus guère en *solidus* ou en *denarius* [2].

En dehors des sols italiens et byzantins, on rencontrait en France, au moins dans le Midi, des dinars arabes. Théodulfe qui fut envoyé par Charlemagne en qualité de *missus*, en 797 ou 798, dans la Provence et la Septimanie, raconte ses impressions de voyage dans la *Parenesis ad judices*, où il insiste sur la vénalité des juges qui consentent à recevoir des plaideurs des pièces d'or à légendes arabes [3] :

Iste gravi numero nummos ferl divites auri
Quos Arabum sermo sive caracter arat.

Le denier fut l'unité monétaire carolingienne : c'était une monnaie d'argent et, légalement, il était d'argent pur. Quant à son poids il pourrait nous entraîner à parler du système des poids et mesures sous Charlemagne si cette question n'avait déjà été traitée (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1782-1791, au mot LIVRE DE CHARLEMAGNE). Le roi des Francs a voulu substituer l'ordre au désordre. Dans son *admonitio generalis*, du 23 mars 789, il dit : « Que tous se servent de mesures égales et justes, de poids égaux et justes, dans les cités comme dans les monastères, qu'il s'agisse de livrer ou de recevoir des marchandises [4]. » Le capitulaire de Francfort, de juin 794, parle du muid royal récemment établi [5]. A ces mesures très diverses, Charlemagne en substituait une seule dont l'étalon était déposé au palais [6]. L'insistance avec laquelle Charlemagne revient, dans ses capitulaires, sur la nécessité de l'unité de poids et de mesures conformes à l'étalon royal, prouve la résistance que ses ordres rencontrèrent; et, là même où fut adopté le nouveau système, on ne dut pas tarder à le négliger et à l'altérer.

La réforme du poids alla de pair avec celle des mesures. Les capitulaires ne permettent pas de douter que dans les diverses parties de l'empire franc Charlemagne ait voulu prescrire et imposer l'emploi d'une même unité pondérale, mais aucun texte de l'époque carolingienne ne fait allusion à une nouvelle livre créée par Charlemagne. Cependant, il a substitué à l'antique livre romaine une livre plus pesante et le souvenir de sa réforme pondérale s'est perpétué au Moyen Age. Arnold de Lubeck, chroniqueur, qui écrivait dans les premières années du XIIIe siècle, parle de 4 000 marcs d'argent que le roi de Danemark, Waldemar Ier, s'était engagé à payer à l'empereur et qui devaient être pesés au poids public de Charlemagne [7].

Il est permis de penser que Charlemagne a voulu faire du système des poids et mesures un tout bien coordonné; nous savons qu'il a cherché à unifier les mesures et qu'il a choisi un étalon du muid plus fort de la moitié que le muid ancien, puisque deux muids nouveaux valaient trois muids anciens. S'il a établi la même relation entre la livre qu'il adopta et la livre romaine évaluée à 327 gr. 453, la livre nouvelle aurait dû peser 491 gr. 179. Nous obtenons ainsi un chiffre singulièrement voisin de celui auquel nous a amené le poids du denier. Mais l'ancienne livre française en usage lors de l'établissement du système métrique répondait à 489 gr. 50. On peut donc conclure que la livre dite de Charlemagne, c'est-à-dire la livre officielle de l'empire carolingien, devait avoir un poids voisin de celui de la livre française de 16 onces.

XXV. LE DROIT DE MONNAIE. — A l'époque mérovingienne, le monnayage avait presque cessé d'être une institution publique pour devenir une industrie privée. Si la frappe de la monnaie n'échappait pas complètement au contrôle de l'État, les pouvoirs publics ne garantissaient plus la valeur des espèces. Sauf pour quelques *triens* frappés et émis par le fisc, le nom royal ne paraissait plus que comme une marque de déférence envers le souverain ou comme une date. Des Églises frappaient des espèces à leur nom, mais toutes les monnaies mérovingiennes, à quelques exceptions près, présentent ce caractère commun d'être signées du nom d'un *monetarius* qui apparaît comme l'unique garant de la valeur des monnaies.

Cette situation change avec l'avènement de la dynastie carolingienne. Le roi Pépin s'efforce de ressaisir le droit de monnayage et il affirme sa réforme en faisant disparaître le nom du monétaire pour faire place au nom du roi. Désormais, la fabrication des monnaies sera, un siècle durant, sous le contrôle immédiat de la royauté et de ses agents. Lorsque la dynastie perdra de sa force, elle retiendra ce droit, mais elle en déléguera l'exercice et ces délégations auront comme résultat, au Xe siècle, un nouveau démembrement du pouvoir monétaire.

Pépin fut généralement obéi, mais il y eut des résistances. Sur des pièces que leur aspect extérieur semble faire contemporaines de Pépin, on lit encore des noms différents de celui du roi; peut-être celui de Waïfre *(Vufarius)*, duc d'Aquitaine [8], et celui de Milo qui peut être un obscur monétaire ou bien un comte de Narbonne [9]. Il se rencontra des monétaires qui consentirent à graver le nom du roi, à condition de maintenir le leur sur l'autre face et ils continueront ainsi jusque sous les premières années du règne de Charlemagne dont les monnaies portent encore les noms d'*Arfiuf*, *Autramnus*, *Gervasius*, *Maurinus*, *Odalricus*, *Rodlan*, *Walacarius*. A partir de 781, c'est-à-dire de l'inauguration du type au monogramme, les noms de monnayeurs disparaissent complètement : le roi seul conservera ce privilège de marquer son nom sur sa monnaie. Car il considère que celle-ci est sienne, la monnaie est *res juris regalis*. Le caractère public du monnayage apparaît encore dans le taux de l'amende qui frappait ceux qui contrevenaient aux prescriptions du roi relatives à la monnaie; c'est le *bannum dominicum*, l'amende édictée contre ceux qui font usage de monnaies décriées [10], ceux qui refusent les bons deniers [11], ceux qui se font complices des faux monnayeurs [12]. Les comtes avaient mission, chacun dans le territoire soumis à sa juridiction, de faire exécuter les ordonnances royales relatives aux monnaies.

Les comtes avaient tout spécialement la surveillance des ateliers monétaires. Leur multiplication désordonnée pendant l'époque mérovingienne avait dû contribuer à rendre ce contrôle illusoire, aussi les rois carolingiens s'employèrent à réduire le nombre des ateliers et peu s'en fallut qu'ils n'échouassent. En 805, Charlemagne décréta qu'on ne frapperait plus mon-

[1] Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 146. — [2] L. Blancard, *Les trois sens du mot « denarius » dans les lois barbares et les capitulaires de Charlemagne*, dans *Annuaire de la Soc. franç. de numism. et d'arch.*, t. VIII, 1884, p. 217. — [3] Vers 173-174, dans Duemmler, *Poetæ latini ævi carolini*, t. I, p. 498. — [4] *Admonitio generalis*, c. 73, dans Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 60, n. 22. — [5] *Capitul. de Francfort*, c. 4, dans id., *ibid.*, t. I, p. 74, n. 28. — [6] *Capitul. de Villis*, c. 9, dans id., *ibid.*, t. I, p. 8, n. 32. — [7] *Chronica Slavorum*, III, 2, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XXI, p. 143. — [8] M. Prou, *Catalogue*, n. 1. — [9] M. Prou, *Catalogue*, n. 834. — [10] *Capitul. de Mantoue* (mars 781), c. 9. — [11] *Capitul. II d'Aix-la-Chapelle* (809), c. 7. — [12] *Capitul. addit.* (818-819), c. 19.

naie que dans le palais [1]; en 808, il renouvela cette prescription [2]. Il semble que ses ordres aient été exécutés, car les monnaies de Charlemagne empereur, portant des noms de cités, sont rares; on ne trouve le nom de Charlemagne suivi du titre d'*imperator* que sur les deniers à la légende *Christiana religio*, qui sont peut-être des monnaies palatines et sur des deniers frappés à Arles, Lyon et Rouen. Mais, dès le règne de Louis le Débonnaire, on monnayait dans la plupart des cités. Les capitulaires de cet empereur reconnaissent l'existence légale de ces ateliers provinciaux. L'article de l'édit de Pîtres, qui interdisait la frappe des monnaies ailleurs que dans les ateliers de Quentovic, Rouen, Reims, Sens, Paris, Orléans, Chalon, Melle et Narbonne, sans compter l'atelier palatin, resta lettre morte.

La fabrication des monnaies avait lieu sous le contrôle immédiat des comtes [3]. Chaque comte avait la garde des ateliers établis dans le territoire soumis à son administration. Le comte assignait même aux monétaires un local spécial en dehors duquel il ne leur était pas permis de frapper monnaie. A côté, et quelquefois au-dessus des comtes, les *missi* étaient chargés de faire publier et respecter les ordonnances monétaires [4]. En 809, les *missi* reçurent l'ordre d'ouvrir une enquête générale sur les monnaies [5]. Les efforts des rois carolingiens pour centraliser la fabrication monétaire, si grands qu'ils aient été, furent impuissants à réduire le nombre les ateliers monétaires de façon à rendre possible la surveillance rigoureuse de la frappe des monnaies. La volonté royale dut se plier aux conditions économiques de l'époque; les communications étaient difficiles d'un pays à un autre; il n'y avait guère que les marchands qui fissent de lointains voyages; c'était donc une nécessité que les habitants de chaque *pagus* eussent sous la main des ateliers où ils pussent se fournir de deniers. Particulièrement, il n'y avait guère de centre commercial qui ne fût pourvu d'une officine commerciale. Mais la multiplicité des ateliers comme aussi la variété des types monétaires que les rois, s'ils parvinrent au IXe siècle à les réduire, ne réussirent pas à uniformiser, favorisait l'industrie des faussaires. C'est surtout dans les marchés que les faux-monnayeurs se donnaient libre carrière.

XXVI. Les ateliers monétaires. — Les villes et églises auxquelles il semble qu'on puisse attribuer des deniers au nom de Pépin (752-768) sont : *en Austrasie :* Duurstede, Metz, Strasbourg, Trèves, Verdun. *En Neustrie;* Amiens, Cambrai, et l'église Saint-Géry de la même ville, Chartres, Paris, Quentovic, Tours (église Saint-Martin). *En Aquitaine :* Brioux, Clermont, Poitiers (église Sainte-Croix). *En Bourgogne :* Besançon, Lyon et Troyes.

Les identifications qui précèdent n'ont pas toutes un égal degré de certitude. La plupart des légendes sont indéchiffrables; ainsi, pour transformer ADE en *Andecavis*, il faut une certaine dose de robuste confiance.

Les interprétations proposées pour la plupart des monogrammes des deniers de Pépin sont encore plus incertaines, par exemple : Aoste, Arles, Chalon, Langres ou Laon, Nevers, Rufach.

Les lettres isolées sont tout aussi mystérieuses. On fait Chelles avec KAS, et Condé avec CON, sans apporter un commencement de vraisemblance à ces interprétations. De B T on a fait *Beterris*, Béziers, et ainsi pour beaucoup d'autres. L'identification des noms d'églises est le plus souvent impossible étant donnée la multitude des églises qui portent certains vocables. Il va de soi que *Sancti Martini* nous reporte à Tours, *Sancti Firmini* à Amiens, *Sancti Gaugerici* à Cambrai, et *Sancti Ciriaci* à Saint-Cirgues. L'emplacement des églises de *Sancta Maria* et de *Sancto Stef(ano)* est incertain. Enfin, tous les numismates ont échoué dans le déchiffrement d'un denier trouvé à Wijk-bij-Duurstede.

Les ateliers en exercice sous le règne de Carloman (768-771) sont : Arles, Clermont-Ferrand, Lyon, Orléans (église Saint-Agnan), Poitiers (Sainte-Croix).

Les ateliers qui frappèrent les deniers de Charlemagne avec le nom *Caro-lus* en deux lignes, et qui ont fonctionné avant 781, sont, *en Austrasie :* Aix-la-Chapelle, Bonn, Condé-sur-l'Escaut, Dinant, Duurstede, Laon, Liége, Maëstricht, Mayence, Mouzon, Namur, Reims et l'église Notre-Dame de la même ville, Verdun. *En Neustrie :* Amiens et l'église Saint-Firmin, Arras, Avranches, Cambrai, Chartres, Paris, Rennes, Thérouanne, Tournai et Tours et l'église Saint-Martin. *En Bourgogne :* Lyon, Ramerupt, Troyes. *En Provence :* Avignon, Marseille, Uzès. *En Septimanie :* Béziers, Carcassonne, Narbonne. *En Aquitaine :* Angoulême, Clermont-Ferrand, Limoges, Melle, Poitiers, Saintes, Saint-Maixent.

Charlemagne, après s'être emparé du royaume lombard, en 774, y fit monnayer à son nom. L'atelier de Lucques continua d'émettre des tiers de sol d'or dans le système monétaire italien; le nom de Charles remplaça celui de Didier.

Mais Charlemagne ne tarda pas à imposer à ses sujets d'Italie le système monétaire français. Un certain nombre de deniers avec le nom de *Caro-lus* en deux lignes superposées, portent au revers les lettres R F auxquelles se rattachent des monogrammes, ou bien, autour d'elles, sont disséminées de petites lettres qui sont sans doute la marque de l'atelier; sur d'autres monnaies, on lit les noms des villes suivantes : Florence, Lucques, Parme, Sienne, Trévise.

On a vu que, en 781, Charlemagne modifie le poids des deniers et aussi leur type. Les nouveaux deniers portaient au centre, d'un côté, le monogramme royal entouré du nom de la ville et de l'autre côté, la légende CARLVS REX FR autour d'une croix. Il arrive exceptionnellement que la légende circulaire donnant le nom du roi encadre le monogramme. Ce type a été repris par Charles le Chauve; néanmoins, il semble qu'on puisse distinguer ceux qui appartiennent à l'aïeul. Voici la liste des ateliers dans lesquels il semble qu'on ait frappé sous Charlemagne des deniers au monogramme :

En Austrasie : Cologne, Duurstede, Laonet l'église Notre-Dame de Laon, Mayence, Trèves.

En Neustrie : Châteaudun, le monastère de Chelles, Quentovic, Rouen, Saint-Denis, Thun, Tours.

En Bourgogne : Lyon.

En Provence : Arles, Marseille, Vienne.

En Septimanie : Béziers, Narbonne.

En Aquitaine : Agen, Bourges, Dax, Melle, Toulouse.

Dans la Marche d'Espagne : Barcelone, Girone.

En Italie : Lucques, Milan, Pavie, Pise, Trévise.

Enfin, Charlemagne a eu une certaine part à la frappe des monnaies dans le duché de Bénévent. Son nom est inscrit sur les monnaies de Grimoald (788-806).

Les deniers avec *Karolus imperator* sont très rares, généralement dépourvus d'indications topographiques.

Un denier portant *Karlus imp aug* et au revers

[1] *Capitulaire de Thionville* (805), c. 18, dans Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 125, n. 44. — [2] *Capitulaire de 808*, c. 7, dans Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 140, n. 52. — [3] *Capitulaire de 820 environ*, dans Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 299, n. 147. — [4] *Capitulaire de 819*, dans Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 290, n. 141. — [5] *Capitulaire I d'Aix-la-Chapelle*, c. 8, dans Boretius, *Capitularia*, t. I, p. 150 n. 62.

metall(um) german(icum), frappé dans une mine de Germanie, peut être donné à Charlemagne.

C'est encore comme empereur que Charlemagne a fait inscrire son nom sur un certain nombre de monnaies romaines conjointement avec celui du pape Léon III (795-816).

XXVII. Un monétaire franc. — Nous ne reviendrons pas sur la description du cimetière franc d'Envermeu (voir ce nom); nous parlerons seulement d'une tombe, ouverte le 6 septembre 1855, dans laquelle reposait un guerrier armé d'une lance, d'un angon, d'une épée et d'un bouclier. A la ceinture du mort, se trouvait un objet qu'à première vue l'abbé Cochet (voir ce nom) prit pour un compas, instrument qui a été trouvé dans les catacombes (voir *Dictionn.*, t. III, au mot Compas) et dans des tombes romaines et barbares, notamment à Lède, près Alost, en Belgique. En réalité, il s'agissait du fléau d'une balance accompagné de ses deux plateaux et d'un peson. Le fléau n'était pas entier et la cassure est ancienne; tel qu'il existe il n'a plus que 0 m. 085 de longueur; lorsqu'il était entier, il devait mesurer 0 m. 10 environ à en juger par celui des deux côtés qui reste. Le manche avait 0 m. 05, juste la moitié du fléau; le tout pèse 30 grammes.

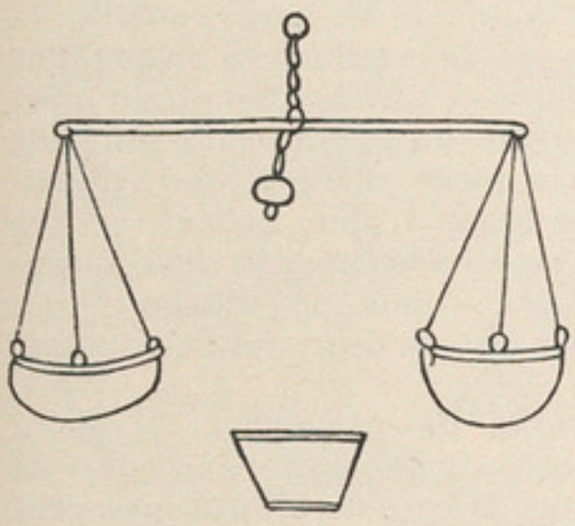

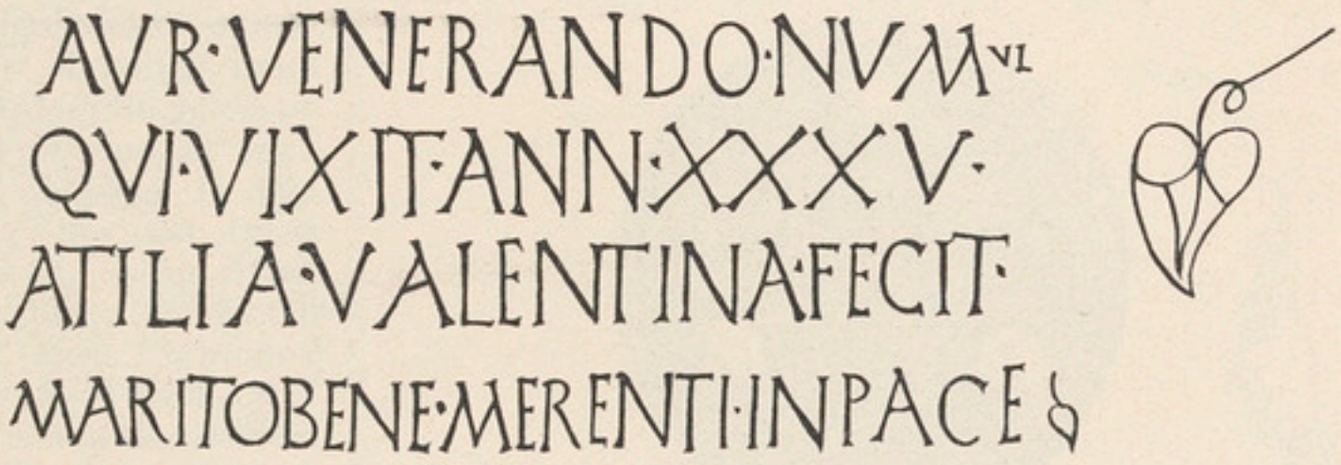

8343. — Inscription chrétienne de la catacombe de Priscille, d'après L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. V, pl. XXXII, n. 37 et XXIII, n. 42.

Un des deux plateaux de la balance est bien conservé; il est plat et non concave, contrairement à l'usage commun; l'épaisseur de la feuille du métal est d'un demi-millimètre. Son poids, y compris les trois petits anneaux encore adhérents, est de 15 décigrammes, le diamètre est de 0 m. 033. Quant au peson, il a la forme d'une monnaie romaine de petit module, il pèse 4 grammes et 4 décigrammes. La trace des cordes, destinées à soutenir les plateaux, était fort visible sur toutes les pièces.

Un instrument de ce genre n'était propre qu'à peser de la monnaie, ou des objets rares et précieux : or, pierreries. Comme, à l'époque à laquelle appartient la tombe d'Envermeu, on enterrait le mort avec les objets qui lui avaient été familiers durant sa vie, notamment les attributs de sa profession ou de sa dignité, on ne saurait guère s'arrêter ici à la pensée d'un orfèvre ou d'un bijoutier. Les armes et autres instruments militaires excluent cette explication. L'abbé Cochet ne doutait pas qu'il eût trouvé la tombe et l'instrument de travail d'un monétaire franc et entrevoyait le jour où on trouverait quelque part un *triens* mérovingien ou un denier carolingien sur lequel on lirait *Edremau* ou *Ebremon*, ou quelque chose dans ce genre. Cela lui semblait d'autant plus vraisemblable qu'on a rencontré des noms fort modestes parmi les ateliers monétaires.

J. de Pétigny, de son côté, inclinait à faire du guerrier franc « un comptable, un receveur des finances, un gérant de domaine royal, toutes choses auxquelles conviennent la bourse et les balances ». Il ajoutait : « Lisant votre texte, j'y ai remarqué un fait curieux : le peson que vous avez trouvé avec les balances est de 4 grammes 40 centigrammes, ce qui répond précisément au poids du sol d'or impérial de 85 grains, suivant M. de Saulcy. On a des sols d'or de Théodebert, de 4 grammes 42 centigrammes et des *triens* du même prince, de 1 gramme 45 centigrammes, qui se rapprochent beaucoup de ce poids. Comme vos balances n'ont pu servir, en effet, qu'à peser des monnaies, ce poids correspondant au sol de 85 grains fixe, d'une façon à peu près incontestable, la date de la sépulture à la première moitié du VIe siècle. Car le poids des sols d'or a baissé progressivement; à la fin du siècle, il n'était plus que de 70 à 72 grains (3 grammes 60 à 65 centigrammes). Il me semble que c'est là un résultat très important pour l'ensemble de votre travail [1]. »

Ch. Roach Smith découvrit dans le Kent (voir ce mot), en 1850, dans le cimetière d'Ozingell, une balance intacte avec son fléau et ses deux plateaux [2]; elle était garnie de toute une série de poids formés avec une suite de monnaies romaines portant les empreintes mises par les Saxons de l'Heptarchie [3]. Des monnaies antiques servant de poids avaient déjà été trouvées en 1771, à Ash, dans le Kent, et gravées par Douglas [4] qui ne parle pas de balances. Th. Wright, après avoir pleinement confirmé les observations précédentes sur le chapitre des poids, ajoute qu'en certains cas on a aussi trouvé des balances [5].

L'infatigable explorateur Bryan Faussett avait, lui aussi, trouvé dans une tombe une balance en bronze avec ses deux plateaux [6]. Le fléau, long de 0 m. 10 est brisé à une extrémité, comme celui d'Envermeu, et les deux plateaux sont avariés de la même manière; peut-être avec intention. Faussett raconte qu'il a trouvé cette petite balance avec ses vingt poids, en septembre 1762, dans le cimetière saxon de Gilton-Town, près Ash, dans le Kent. Le personnage qui

[1] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in-8°, Paris, 1857, p. 253-257. On découvrit cinq monnaies à Envermeu, mais sans le nom de cette localité; cf. E. Thomas, *Description de cinq monnaies franques inédites, trouvées dans le cimetière mérovingien d'Envermeu*, dans Cochet, *Normandie souterraine*, 1er édit., p. 353; 2e édit., p. 313. — [2] Ch. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. III, p. 12-14, pl. IV, n. 1. — [3] Id., *ibid.*, pl. IV, fig. II-XV. — [4] *Nenia britanica*, pl. XII; *Collect. antiq.*, t. III, p. 14. — [5] Th. Wright, *On anglo saxon antiquities, with a particular reference to the Faussett collection*, p. 26. — [6] *Inventorium sepulcrale; on account of some antiquities, dug up at Gilton*, etc., *from 1757 to 1773*, by the Rev. Faussett, edited from Ch. Roach Faussett, plate XVII, fig. 1, 2, 3, p. 43.

H° V
6695

A. — XI — 74

D. L.
15365 - 1 - 6 - 74

en était pourvu était un guerrier armé d'une lance, d'une épée et d'un bouclier. Il possédait aussi une pierre de touche, chose inconnue chez nous, mais qui se rattache bien à des fonctions fiscales et monétaires.

Enfin, on rappellera une inscription chrétienne qui vient de la catacombe de Priscille, entrée dans le musée chrétien du Latran et sur laquelle on lit l'épitaphe suivante [1] (fig. 8343) :

AVR · VENERANDO · NVMVL
QVI · VIXIT ANN · XXXV ·
ATILIA · VALENTINA · FECIT
MARITO · BENE MERENTI IN PACE

Sur le côté gauche figurent une balance à deux plateaux et une boîte contenant des pesons.

XXVIII. Pièce de monnaie dans la bouche. — L'usage de placer une obole dans la bouche du mort

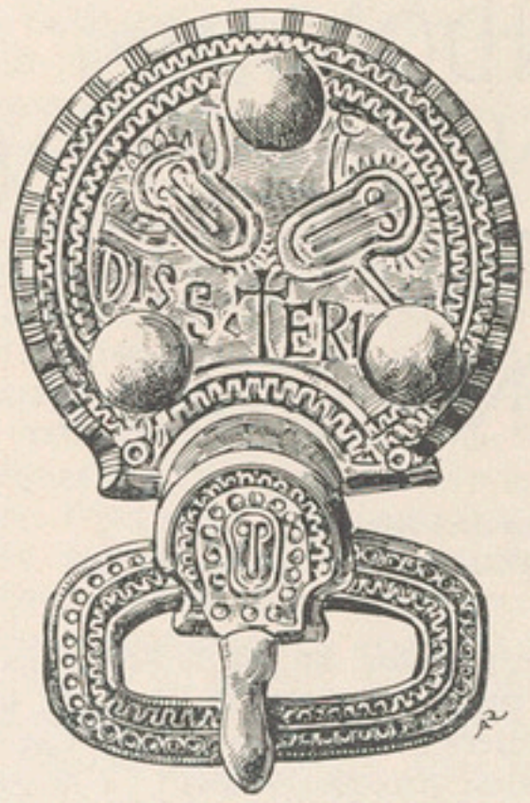

8344. — Boucle de bronze trouvée à Anguilcourt, d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 336.

pour lui permettre de payer son transport au delà du Styx sur la barque à Caron est une coutume païenne qui n'a pas disparu dès l'expansion du christianisme; on la retrouve même dans des tombes chrétiennes.

On découvrit, vers 1865, un cimetière franc situé sur le territoire d'Anguilcourt-le-Sart, canton de La Fère (Aisne), à mi-chemin du village de Nouvion-le-Comte, canton de Crécy-sur-Serre. Les inhumations s'y continuèrent depuis l'époque de l'occupation du pays par les Francs jusqu'au moment où les populations désirèrent reposer autour des églises.

Entre autres objets intéressants, on trouva la tombe d'un guerrier armé de l'angon, de la hache à tranchant semi-circulaire et d'une épée dont le fourreau était consolidé à l'aide de deux tringles d'argent formant gouttière. En outre, il emportait son bouclier dont l'*umbo* était assez bien conservé. La boucle de son ceinturon était de bronze doré et décorée, ainsi que sa plaque de forme cordée, de grenats taillés en table. Aux pieds, une coupe de verre blanchâtre, décorée sur toute sa surface extérieure de fleurons entrelacés obtenus à l'aide d'un émail blanchâtre. Chose rare à cette époque, il avait dans la bouche un sou d'or de l'empereur Anastase Ier (491-518), et au revers, la Victoire ailée tenant une croix.

Une autre tombe, plus récente, avait contenu une femme, comme le prouve la présence, dans la région du cou, d'une épingle styliforme. On y a trouvé une boucle de bronze étamé, à plaque ronde (fig. 8344). La plaque, munie de trois clous, à tête bombée qui l'attachaient à la ceinture de cuir ou d'étoffe, est décorée d'une double bordure de dents de loup. Cette ornementation se répète sur l'anneau et sur la tête de l'ardillon où elle entoure une tête barbue et chevelue. Deux autres têtes de même style barbare se voient sur la plaque. La défunte était chrétienne, ce que prouve la croix qui occupe le milieu de la partie inférieure de ladite plaque. Enfin, dans les parties du champ de la plaque laissées vides, entre les têtes de clou et la croix, on lit l'inscription suivante en beaux caractères romains : DISSΔERI.

La présence, aux temps mérovingiens, d'une pièce de monnaie dans la bouche d'un mort chrétien a été souvent constatée. Le musée de Mayenne conserve la tombe d'une femme ayant dans la bouche un sou d'or mérovingien de Magnence. A Chouy (Aisne), un mort au doigt duquel se trouvait un anneau chrétien avait dans la bouche une monnaie d'argent de Valentinien II marquée d'une croix. L'abbé Lebeuf (voir ce nom), dans son *Traité sur les anciennes sépultures*, rapporte qu'au XVIIIe siècle, dans un village voisin d'Auxerre, avait persisté l'usage de munir le défunt de l'obole à Caron [2].

XXIX. Incrustations de monnaies. — On a recueilli sur le Herappel, à six kilomètres sud-ouest de Forbach, vers 1850, une plaque de bronze mesurant 0 m. 137 de haut sur 0 m. 10 de large et 0 m. 001 d'épaisseur, pesant 140 grammes; ce n'est qu'un fragment, la moitié environ de l'objet original. Cette plaque porte une inscription de cinq lignes à la partie inférieure. Il s'agit d'un vœu adressé à Mercure sous le vocable gaulois de *Visucius* par deux individus, probablement deux marchands associés. Tout ceci nous importe moins que la particularité suivante. Au-dessus de la première ligne, quatre trous circulaires ont été découpés d'outre en outre dans l'épaisseur du métal; ils ont 0 m. 022 de diamètre et sont disposés régulièrement, l'un au-dessus de l'autre, sur deux rangées superposées de cinq trous chacune. Ce dispositif rappelle celui d'un casier à médailles en sorte qu'on peut se demander si la plaque n'a pas été ajourée dans un but analogue. Cette conjecture se change presque en certitude quand on constate que le diamètre des trous est du module habituel des monnaies impériales de billon ou de petit bronze du IIIe au IVe siècle, ou même d'un grand nombre de pièces d'or de la même époque. On peut, dès lors, imaginer que ce médaillier contenait les portraits monétaires de la famille régnante, mais le bronze ou le billon a trop peu de valeur pour être encastré dans une plaque de bronze; on avait sans doute employé des pièces d'or. Or, la tranche des trous est en arête vive avec des trous d'arrachement sur la face postérieure, comme si les médailles en avaient été violemment déboîtées d'avant en arrière dans un but de cupidité.

Quels étaient les dix personnages? On remarquera qu'en l'année 306 seulement la famille impériale se composait de dix membres, ni plus ni moins, tous païens, mais dont quatre devaient appartenir dans la suite au christianisme. Ces dix étaient : Dioclétien, Maximien Hercule, Maximien Galère, Maximin Daïa, Constantin Ier, Licinius père et Maxence; puis les impératrices Valérie, fille de Dioclétien et femme de Galère, Fausta, fille de Maximien Hercule et

[1] L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. v, p. 254, pl. XXIII, fig. 42; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LIX, n. 23. —

[2] J. Pilloy, *Boucle avec inscription découverte à Anguilcourt-le-Sart*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 335-336.

femme de Constantin, Hélène, mère de Constantin [1].

Une patère découverte à Toulouse, en 1857, est en argent uni, à bordure moulurée, sans autre ornement qu'un médaillon d'or encastré dans sa partie centrale. Ce médaillon, qui n'est peut-être qu'un simple *solidus* de 0 m. 022 de diamètre, montre le buste diadémé et drapé de Théodose Ier à droite, avec la légende :

D N THEODOSIVS P F AVG

la pièce n'ayant pas été dessertie, le revers est encore inconnu.

Cette patère a 0 m. 185 de diamètre; elle est exhaussée sur une base tronconique lui servant de pied [2].

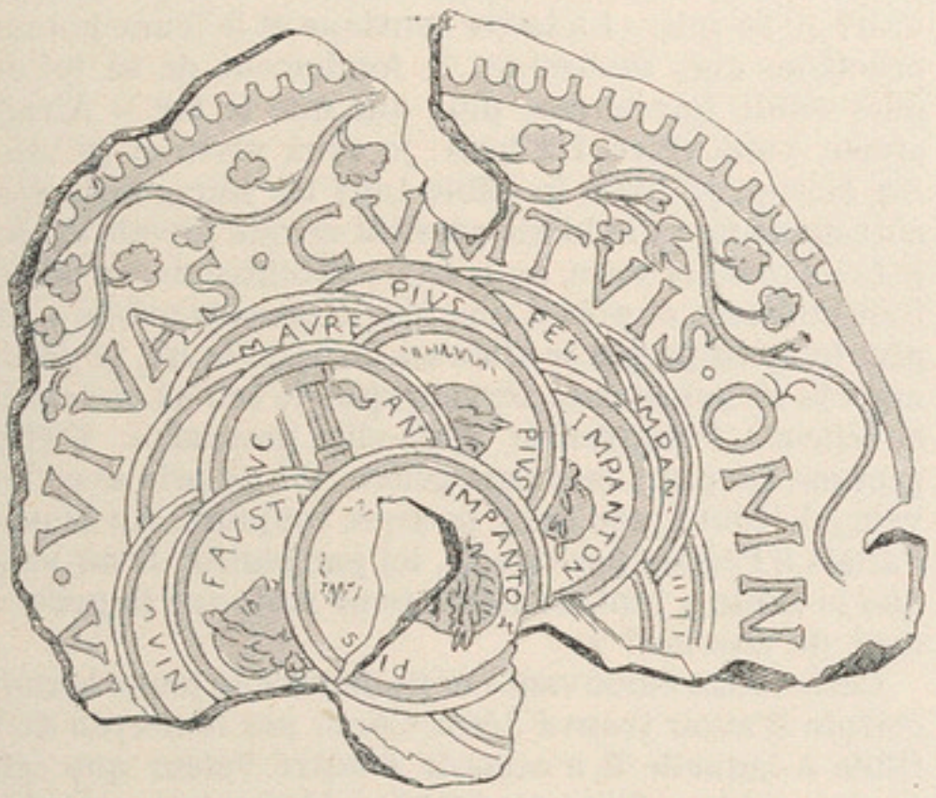

8345. — Fond de coupe,
d'après Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, 1858, pl. XXXIII, n. 5.

Les objets de parure et d'orfèvrerie nous offrent assez souvent des monnaies enchâssées; nous n'en donnerons que quelques exemples :

Anneau d'or orné d'un *triens* d'or de l'empereur Justin Ier, buste diadémé à droite, entouré de la légende D N IVSTINVS P F AVG. Le revers est caché à l'intérieur du chaton. Musée du Louvre.

Anneau d'or orné d'un sou d'or mérovingien, effigie d'un roi Clotaire, tourné à droite, légende CHLOTARIVS REX; au revers, croix accostée des lettres AR*(elate)* et la légende : CHLOTARIVS REX. Musée du Louvre.

Fond de coupe sur lequel sont représentées plusieurs pièces de monnaie superposées; la pièce centrale qu'on apercevait seule entière (elle est aujourd'hui détruite) offrait le profil de Caracalla ou de Marc-Aurèle; d'autres pièces à demi-cachées portaient l'effigie de Justine la Jeune avec cette légende : *Diva Faustina*. Sur la pièce, au centre, on lit IMP ANTO PI. S. *Imp(erator) Anto(ninus) Pi(u)s* [3] (fig. 8345).

Lampes en terre cuite déjà décrites et figurées (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1183-1184, n. 1126-1132, fig. 6696).

XXX. Essai de coin monétaire. — L'objet figuré ici (fig. 8346) est une feuille de plomb qui offre un véritable intérêt; on y remarque cinq empreintes, en relief, d'un type carolingien, qui n'est autre chose que le revers du denier frappé au Xe siècle par les comtes de Poitou, en continuant la monnaie royale. On y lit autour d'une croix, la légende :

+ CARLVS REX FR

tracée de droite à gauche.

Le droit devait être un monogramme carolingien accompagné de la légende :

+ MET + VLLO

un denier à ces types fut trouvé dans les mêmes fouilles pratiquées à Saintes, dans les anciens remparts de la ville. On voit très distinctement l'empreinte du coin qui était d'un diamètre assez large.

Anatole de Barthélemy [4] estimait qu'il n'est pas trop hardi de supposer que cette plaque en plomb a servi à

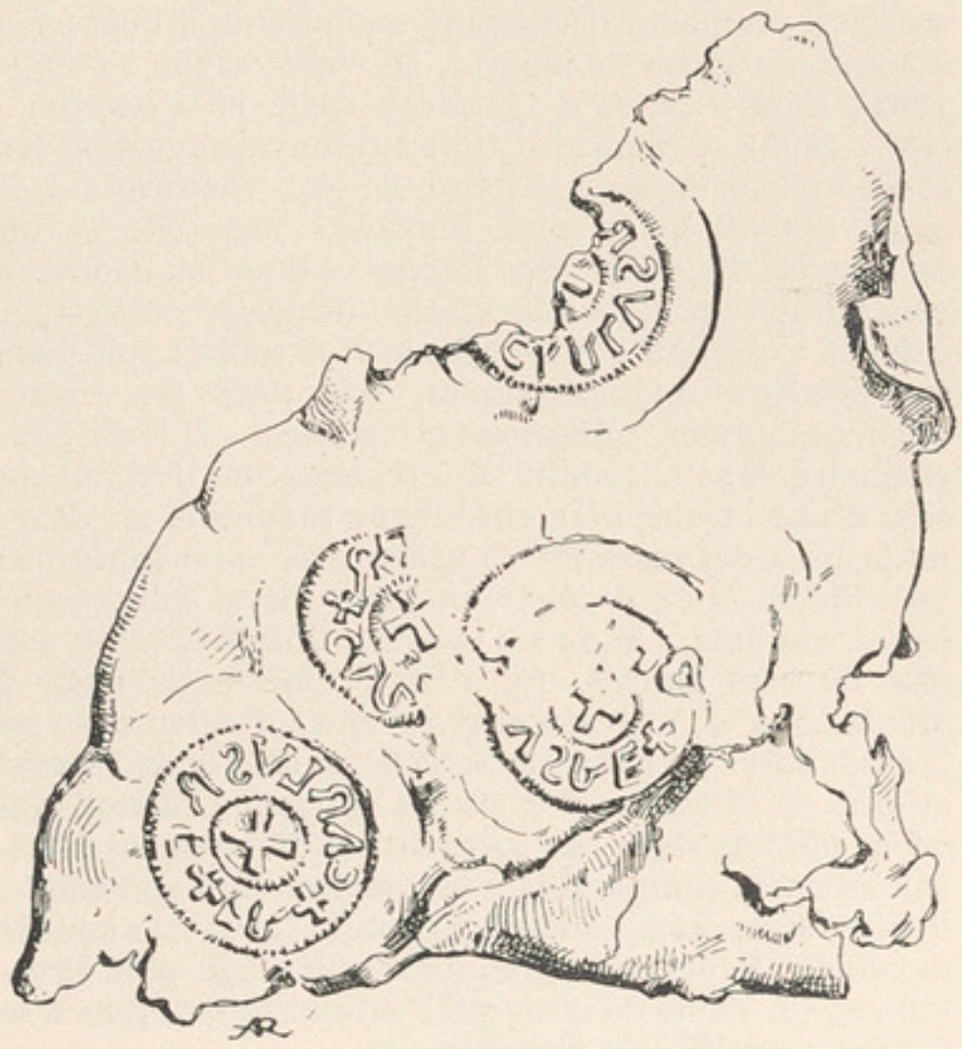

8346. — Empreintes de monnaies,
d'après *Bull. arch. du Comité*, 1888, p. 371.

des monnayeurs qui ont voulu faire l'essai d'un coin; le type carolingien avec la légende METVLLO paraît avoir été employé uniformément par les comtes de Poitou dans leurs différents ateliers. Poey d'Avant [5] n'était pas éloigné de penser que l'on avait pu se servir à Saintes du type mellois avec le monogramme; il se pourrait donc que la plaque en plomb ait servi à des monnayeurs de Saintes; elle a pu leur permettre de constater que, sur ce coin, la légende avait été, par la maladresse du graveur, tracée à rebours.

H. Leclercq.

[1] R. Mowat, *De quelques objets antiques incrustés de monnaies*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1888, p. 220-226; cf. Ch. Robert, *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*, t. I, p. 58, avec gravure sur bois. — [2] *Magasin pittoresque*, t. XXV, 1857, p. 95, avec vignette, article attribué à Adr. de Longpérier; entrée dans la collection Hoffmann et vendue 1 200 francs. *Catalogue d'une vente d'antiquités et de médailles grecques et romaines, terres cuites grecques, poterie, verrerie, orfèvrerie, les 15 et 16 févr. 1889*, par M. Hoffmann, p. 23, n. 138. — [3] Olivieri, *Di alcune altre antichita cristiane conservate in Pesaro nel museo Olivieri*, in-4°, Pesaro, 1784, p. XIX-XX; R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, in-fol., Roma, 1858, pl. XXXIII, n. 5, p. 176; *Storia dell' arte cristiana*, pl. CCII, n. 5; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7026; Vopel, *Goldgläser*, p. 458, *Dictionn.*, t. V, col. 1843, n. 298. — [4] A. de Barthélemy, *Rapport sur divers objets recueillis dans les fouilles de Saintes*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1888, p. 371-372; cf. M. Prou, *Monnaies carolingiennes à la légende* CARLVS REX FR *et au monogramme*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1894, p. 165-166. — [5] F. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, in-4°, Paris, 1858-1862, t. II, p. 64.

MONOD (Gabriel). — I. Années de jeunesse. II. Années de formation. III. Années de probation. IV. Années de maîtrise. V. Années de professorat. VI. Années finales.

I. Années de jeunesse. — Gabriel-Jean-Jacques Monod comptait parmi ses ascendants de très honnêtes gens qui avaient fait connaissance avec la hache et le bûcher pour « le fait de religion »; tous avaient goûté de l'exil, certains avaient atteint à la célébrité, en sorte qu'il aurait pu s'enorgueillir de citer parmi eux Guillaume Budé et Rapin de Thoyras [1]; il n'en parlait jamais, imitons-le.

Son grand-père, Jean Monod, mort à Paris le 23 avril 1836, avait eu douze enfants. Édouard, l'un des « douze », fit carrière de négociant au Havre, épousa une Alsacienne qui, le 7 mars 1844, donna le jour à Gabriel Monod. L'enfant grandit dans un foyer familial heureux et aimablement installé face à l'estuaire de la Seine; il garda de ces années un souvenir attendri. Élève du lycée du Havre, il entra en sixième (1854), et y demeura jusqu'à la fin de sa « rhétorique ». Les succès qu'il remporta décidèrent ses parents à l'envoyer à Paris, au lycée Bonaparte, en « rhétorique » (1860-1861), d'où il passa à Louis-le-Grand, en « logique » (1861-1862), se montrant tout à son avantage dans les études scientifiques et littéraires. En « rhétorique », il avait obtenu le 1er prix d'histoire naturelle et un 1er accessit d'histoire; en « logique », il eut au concours général un 2e prix de dissertation française sur le sujet suivant : « Définir le panthéisme et le réfuter soit dans ses principes métaphysiques, soit dans ses conséquences morales, religieuses et sociales. » Il était pensionnaire dans la famille de Pressensé, où il vivait au sein d'une atmosphère chrétienne favorable au développement des instincts de générosité, aux aspirations vers l'idéal et de perfectionnement moral qui échauffaient son âme. Un de ses cousins, Charles Babut, son aîné de neuf années, qui avait étudié la théologie à Montauban et à Strasbourg, revenait d'Allemagne où il avait suivi les cours de Schleiermacher et de Ritschl et prit la direction des études du jeune Monod qui vécut dès lors dans une sorte de bouillonnement intellectuel assez comparable à la vocation de l'apostolat : quatre de ses oncles étaient pasteurs! Il eut un moment la velléité de devenir agriculteur afin d'agir plus directement sur l'âme de ceux qui l'entoureraient, puis il se tourna vers l'École normale.

Gabriel Monod a consigné dans ses *Souvenirs d'adolescence* les impressions qu'il avait gardées de ces années. « J'avais reçu, a-t-il dit, une éducation profondément pénétrée de piété, et des croyances simples et fortes de l'orthodoxie d'alors... J'avais accepté ces croyances, telles que je les avais reçues, sans les examiner, mais sans y apporter ni élans mystiques, ni l'ardeur d'une conviction personnelle. Je me trouvais tout à coup transporté dans un milieu où toutes les idées que j'avais considérées comme incontestées, sinon par les incrédules, étaient discutées, remises en question, non pas au nom du rationalisme, mais au nom d'un protestantisme plus libre et moins intellectualiste, qui s'inspirait à la fois de Schleiermacher, de Baur et de Vinet. » Entre Babut, qui venait de réduire à quatre les épîtres authentiques de saint Paul, et Pressensé qui, « tout en restant attaché aux dogmes essentiels et à la conception surnaturelle du christianisme, acceptait sans crainte le libre examen de toutes les doctrines », Gabriel Monod connut une période de ferveur religieuse accompagnée du besoin impérieux d'examiner à nouveau toutes ses croyances afin de se « faire une foi et un *credo* personnels ».

Le 16 janvier 1861, il écrivait à son père une longue lettre qui exposait le désarroi dans lequel il se trouvait plongé avec l'illusion d'avoir atteint à une certitude relative : ...« Jésus-Christ qui se donne à nous et nous qui nous donnons à lui, voilà le véritable christianisme. Voilà le fondement de notre foi. Le reste, l'inspiration plus ou moins littérale des Écritures, la Trinité, la divinité plus ou moins complète de Jésus-Christ, sa subordination plus ou moins grande au Père, le rétablissement final ou les peines éternelles, est laissé à la conscience de chacun. Être convaincu de ses péchés, se croire sauvé par Jésus-Christ, cela suffit pour être chrétien... Ce que je te dis là, c'est l'idée que je me fais à l'heure qu'il est du christianisme. Suis-je dans le vrai? Je ne sais. » La lettre continue et le jeune homme proclame que, désormais, le fondement de sa foi est plus solide que le roc, plus dur que le fer. « Aimer, aimer, voilà vivre. Eh bien! je veux vivre et je vis... Au Havre, je lisais la Bible tous les soirs, mais sans entraînement; j'oubliais aussitôt ce que j'avais lu. Ici, je la lis tous les soirs, mais en y réfléchissant, en priant tout en lisant et plus d'une fois je me suis oublié à lire plus longtemps que je n'aurais dû. Au Havre, je priais, mais je ne priais avec ferveur que de temps en temps, et encore l'impression était-elle passagère. C'était presque toujours la même prière. Ici, je prie avec ferveur, de toute mon âme, presque toujours. Au Havre, j'allais à l'église par devoir, ici par plaisir. D'où vient que la Bible a tant d'intérêt pour moi, que la prière a tant de charme? »

Cette lettre émouvante nous montre ce jeune homme certain d'avoir trouvé Jésus-Christ par le moyen de la Bible à laquelle il n'accorde d'autre valeur que celle d' « un guide ». Dès son arrivée à Paris et ses premiers entretiens avec Charles Babut et Mme de Pressensé, une brèche s'est faite dans sa foi, puis un abîme, et il s'écria un jour : « Mon Dieu, si tu existes, rends-moi la foi en toi. » Et la foi est revenue accompagnée « d'une tristesse comme jamais je n'en ai eu dans ma vie »; la paix a suivi, même le bonheur.

Maintenant, il fait son bilan : « J'ai moins de croyances qu'autrefois, mais j'ai plus de foi. » Et voici ce qu'est cette foi, un simple assentiment d'où le surnaturel est exclu : « Avoir perdu la Trinité, l'inspiration littérale, pour trouver Jésus-Christ, n'est-ce pas un bel échange? » Mais ce Jésus-Christ, à ses yeux, n'est plus Dieu, il est un saint, de la sainteté duquel il doutera peut-être un jour, avec le cœur brisé.

Dans cette première rencontre avec la foi religieuse, celle-ci s'était presque instantanément volatilisée. Les parents de Monod s'effrayaient de ce résultat, ils entrevoyaient, comme il le dit lui-même, « l'allégresse d'un esprit juvénile qui a brisé les formes dans lesquelles il a été enfermé; ils prévoyaient que la critique à laquelle je soumettais les textes sacrés et les dogmes allait m'entraîner bien plus loin que je ne le soupçonnais. » Chaque samedi, E. de Pressensé réunissait chez lui des esprits désireux d'entretiens littéraires et philosophiques où toutes les questions étaient traitées avec une entière liberté. Pressensé avait beau dire et répéter le mot de Tertullien : *Testimonium animæ naturaliter christianæ*, Monod en concluait involontairement que le christianisme est une production de l'âme et de l'esprit humain. Le cours de Paul Janet l'affermissait dans cette croyance d'autant plus qu'ici le maître prudent et respectueux était dégagé de toute foi religieuse.

Au Havre, M. Monod s'efforçait de plaider devant son fils la nouveauté absolue de la révélation chrétienne, sans rien obtenir. Mettait-il en regard les consolations chrétiennes avec « les pauvres consolations

[1] ****Notre centenaire de famille, 1808-1908. Souvenirs d'une belle journée*, Paris, 1908; Raoul de Cazenove, *Rapin de Thoyras, sa famille et ses œuvres*, cf. *Rev. des qnest. hist.* t. v, 1868, p. 349-350.

de l'antiquité »? — « Oui, répliquait le fils, mais belles pourtant. Oh! j'avoue qu'il n'y a rien qui fasse battre mon cœur comme quand je vois dans l'antiquité les éclairs de cette lumière que Dieu a mise en tout homme, cette communication de Dieu avec l'homme en dehors du christianisme, vérité que Paul a exprimée à Athènes et qu'il répète dans l'épître aux Romains avec une incomparable éloquence. Qu'il serait beau de montrer dans l'histoire, cette préparation de l'âme humaine déchue, pour recevoir le christianisme; puis le Christ apparaissant pour répondre à toutes les aspirations de nos âmes, pour consoler toutes nos douleurs, pour effacer tous nos péchés et l'humanité régénérée passant de la justice à la grâce, de la loi à l'amour, marchant vers son but, l'union avec Dieu en Jésus-Christ pour être un avec Dieu, comme Jésus-Christ est un avec lui. » M. Monod écoutait sans se laisser convaincre; il pressentait qu'après avoir abandonné la théopneustie, le péché originel, la divinité absolue de Jésus-Christ, le dogme de l'expiation, son fils arriverait à considérer la rédemption comme un fait historique, psychologique et moral, non comme un fait surnaturel. Il restait peu à faire pour en venir là, et son bon sens, sa tendresse lui interdisant une lettre ouverte, il se contenta d'un conseil.

II. Années de formation. — Lorsque Gabriel entra à l'École normale, son père lui conseilla de lire chaque matin une page du Nouveau Testament et une page de Rabelais; il lui inculqua, en outre, ce précepte de l'Ancien Testament : donne aux indigents la dîme de tes biens. L'avis ne fut jamais oublié, du moins en ce qui regarde l'aumône. Les trois années passées à l'École normale furent remplies par une application infatigable et une vive jouissance du milieu dans lequel il vivait. En fort peu de temps la question religieuse fut réglée, surtout au contact de Michelet et de Schérer; cependant Gabriel Monod ne se détacha pas tout de suite des pratiques pieuses. L'histoire devenait sa préoccupation principale et comme le cadre dans lequel évoluait sa pensée; il lui sembla loyal de ne pas s'éloigner du christianisme après n'en avoir expérimenté que la Réforme, il crut devoir envisager de près le catholicisme. Par l'effet d'une illusion qu'il n'est pas seul à avoir subi, il disait alors : « Je ne sais rien de plus grand que l'Église du Moyen Age, du VIe au XIIIe siècle; voilà le plus beau moment du christianisme. » Et, à la suite de cette affirmation qui est, selon nous, la plus excessive qu'on puisse formuler, il se dirigea vers les milieux catholiques que leur hostilité politique à l'Empire lui rendait sympathiques. Il se prit à lire Gratry, Montalembert, Cantu, Donoso Cortès, et le gros livre de Dupanloup sur l'*Éducation*. En mars 1863, il écrivit à l'évêque d'Orléans lui exprimant la volonté de reviser méthodiquement ses idées religieuses, d'affermir les conceptions chrétiennes qui lui restaient et de mieux comprendre enfin le rôle du christianisme dans l'histoire (mars 1863). Dupanloup proposa une entrevue à Paris, mais son antichambre ne désemplissait pas, Monod partit sans plus attendre, cependant il écrivit qu'il ne fallait pas voir dans son désir de mieux connaître le catholicisme le résultat d'un attrait vers ses doctrines dont il était plus éloigné encore que des doctrines protestantes (mai). L'évêque répondit qu'il avait toujours éprouvé le respect le plus profond pour la liberté des âmes et que ce respect mêlé, ici, d'estime et d'affection, prend un caractère inviolable. « Maintenant que je vous ai dit le fond de ma pensée, je vous dirai volontiers que je vous verrais avec plaisir chaque jour, si vous vouliez, car la vérité est que, par votre franchise noble et généreuse, vous avez gagné mon âme et je sens que je vous aime. Mais jamais, soyez-en sûr, je n'irai plus loin que vous-même et que la grâce et la lumière dans votre âme. » (5 juin.) Une autre lettre, du 30 juin, un peu trop louangeuse : « ...j'ai rarement rencontré un cœur plus droit et marchant plus simplement vers la vérité que le vôtre », mais mesurée avec chaleur, affectueuse avec confiance et espoir, produisit un effet inattendu. Le normalien se replia (9 juillet), s'embarqua dans une dissertation un peu pédantesque, suivie d'une réponse d'un ton grave et simple (27 août) qui mit fin à l'épisode [1].

L'épisode fait le plus grand honneur à Mgr Dupanloup, qui se montra accueillant, affectueux à l'égard de ce normalien en quête de vérité et de certitude religieuses. Son âme, toujours prête à vibrer lorsqu'il s'agissait de jeunes gens et d'apostolat, fut touchée de la démarche et le laissa voir dans une effusion où son correspondant découvrit des « chatteries de style » et une « expression un peu enflée ». Mais Gabriel Monod se figurait, un peu gratuitement, que l'évêque illustre escomptait déjà l'honneur de l'éclatante conquête que serait le neveu d'Adolphe Monod. Si ce calcul traversa la pensée de Dupanloup, sa correspondance n'en livre aucune trace et il est peu délicat de faire intervenir un sentiment de vanité là où l'évêque n'avait mis que son cœur. Si on se demande ce que Gabriel Monod recherchait véritablement en s'adressant à l'évêque d'Orléans, il n'est pas aisé de le dire. Son christianisme en déroute ne lui faisait aucunement désirer un sauvetage de sa foi, sa sortie du protestantisme ne s'expliquait pas par l'attrait du catholicisme, la démarche semble ne s'être inspirée que d'un intérêt de curiosité. Et on ne peut s'interdire ici de déplorer le spectacle que donne ce cœur sain et honnête abordant à l'âge de seize ans le problème de la foi et sur des conversations, des lectures, des impressions, des correspondances, loyales certes, mais incomplètes, incohérentes, contradictoires, telles en un mot qu'elles peuvent être à cet âge, et prononçant une condamnation qui sera sans appel. Comme l'ont fait Hippolyte Taine et plusieurs autres, Gabriel Monod a jugé et écarté le surnaturel à l'âge où on joue encore à la balle, et ils n'ont jamais repris cet examen sincère sans doute, mais prématuré et qui eût mérité d'être revisé à l'heure où leur intelligence était parvenue à sa pleine maturité. C'est pourquoi nous devons donner à cet épisode son vrai nom, il fut l'épilogue de la croyance chrétienne de Gabriel Monod.

« Trente-sept ans se sont écoulés depuis lors, écrira-t-il, bien des choses ont changé en moi et autour de moi, et mon esprit, aussi désireux de vérité et aussi difficile à satisfaire que lorsque le problème religieux lui apparut pour la première fois, a parcouru une longue route sans avoir cru trouver l'abri que rien n'ébranle ni la source qui suffit à désaltérer... Je pense et je sens comme en 1861 et 1862, mais je n'emploie plus les mêmes mots. Ma conception de la vie est toujours essentiellement chrétienne. Jésus est toujours pour moi le maître par excellence, le seul qui parle clairement et souverainement à mon cœur. Et je crois en Dieu avec encore plus de certitude qu'alors, si c'est croire en Dieu que de croire qu'une loi supérieure gouverne le monde, loi d'ordre, d'harmonie et de bonté à laquelle nous obéissons quand nous faisons le bien. Si je ne donne pas à ce bien suprême le nom de Père, c'est que je me refuse à l'enfermer dans une formule prise à notre condition humaine; mais je regarde à lui avec un sentiment de dépendance, de vénération et d'amour que je ne puis pas ne pas appeler filial [2]. »

La foi religieuse dissipée, il ne restait qu'une règle morale au sein d'un spiritualisme vague exprimé en formules touchantes. Croyance au Christ dont la sain-

[1] G. Monod, *Souvenirs d'adolescence. Mes relations avec Mgr Dupanloup*, in-12, Paris, 1903. — [2] *Souvenirs d'adolescence*, p. 40-41.

teté guide et console l'humanité dans son pénible voyage vers un progrès toujours désirable. A la veille de son départ pour l'opération qui lui coûta la vie, Monod écrit encore : « Le corps retourne à la poudre, l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné, se réunit à l'âme inconnue qui gouverne l'univers. »

A défaut de dogmes, de croyances précises, l'âme demeura imbue de religiosité, capable de s'attendrir, de servir et d'aimer. C'était encore comme le parfum du christianisme qui se dégageait de cette existence avide de dévouement et d'action, inspiratrice d'œuvres utiles et charitables pour venir en aide à tous ceux qui en sollicitaient un subside, un conseil, un appui. Conseiller avisé, consolateur prudent, Monod exerça par l'enseignement une influence utile presque dès le temps de l'École normale.

Un de ses camarades, Ernest Lavisse, lui rappellera beaucoup plus tard ces trois années où ils avaient vécu parmi une élite intellectuelle et travaillé avec acharnement. « Te souviens-tu de notre éducation, des cours que nous avons suivis, de nos lectures et de nos travaux? A l'École normale, nos maîtres étaient obligés de courir à travers d'énormes périodes historiques. Un des meilleurs nous menait en une année des origines de l'humanité à l'empire romain, et il avait à peine le temps, dans cette hâte essoufflante, de nous jeter l'indication de quelques documents; d'autres n'y songeaient même pas. A la Sorbonne, nous suivions un cours ou deux. Le professeur qui faisait sa « grande leçon » parlait dans le vague d'un auditoire dont les mains claquaient automatiquement à l'entrée et à la sortie du maître; il n'y avait de têtes jeunes que les nôtres. Pour la « petite leçon », nous étions presque seuls, perdus dans un amphithéâtre banal et triste comme un hangar désaffecté. Il semblait que le maître aurait pu nous appeler près de lui et nous parler, mais ce n'était pas l'usage. Il nous connaissait mais il n'en avait pas l'air; on aurait dit que le maître et les élèves n'avaient pas le droit de se connaître. Te souviens-tu de l'énorme quantité de notions superficielles que nous dûmes absorber? Nous ne connaissions guère que les dos des in-folio où les documents demeuraient enfermés, et pas une fois nous ne fîmes une étude précise. Un de nous écrivit un travail, qu'il a gardé, sur les lois barbares, sans avoir lu une seule de ces lois, qu'assurément il n'aurait pas comprises [1]. »

En 1864, Gabriel Monod sortit de l'École avec le titre d'agrégé d'histoire et fut nommé au lycée de Laval. Mais la fatigue de ces trois années de travail se faisait sentir, presque jusqu'à l'épuisement, et il dut partir pour l'Italie en congé de convalescence. Ce fut une longue absence de quatre ans. « A Florence, chez les Peruzzi, il connut Georges Lafenestre avec lequel il fit, sac au dos, deux voyages délicieux en Ombrie et en Lombardie qui lui révélèrent la splendeur et la variété de l'art italien [2]. Introduit dans la famille Herzen par le fils du grand pamphlétaire russe, il ne tarda pas à se fiancer avec la fille cadette, qu'il épousa plus tard (1873) et qui fut pendant près de quarante années la compagne tendrement aimée de sa vie. Elle avait trouvé une seconde mère dans la personne de Mlle Malwida de Meysenbug, Allemande d'origine française, libérale et républicaine, que la police prussienne avait obligée, en 1848, de s'enfuir à l'étranger et qui éleva l'enfant dans les sentiments du plus pur idéalisme [3]; par Malwida, Monod eut accès dans un monde singulièrement varié et excitant d'hommes politiques, de penseurs, de musiciens, tels que Minghetti, Nietzsche, Richard Wagner. Quels enrichissements pour l'esprit et le cœur du jeune normalien avide de tout voir, de tout sentir, de tout comprendre! L'historien cherchait en même temps sa voie. Il songea d'abord à étudier les corporations florentines d'art et de métiers, mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ignorait à peu près tout ce qu'il fallait pour puiser aux sources mêmes de l'histoire médiévale et, comme c'était en Allemagne que ces études étaient alors le mieux organisées, c'est en Allemagne qu'il alla. A Berlin, il suivit le cours de Jaffé (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2950-2960), mais aussi celui du célèbre sociologue et psychologue Lazarus [4]; puis Gœttingue l'attira, par le grand nom de Georges Waitz [5] (1867-1868). »

« Waitz, dira-t-il, a exercé l'influence la plus grande sur les recherches relatives au Moyen Age. Il enseignait à tirer, par une analyse minutieuse, des sources incomplètes et trop peu nombreuses du Moyen Age, tous les renseignements historiques qu'elles renferment, à classer ces renseignements avec méthode et circonspection et à apporter une extrême réserve dans les conclusions générales qu'on en tire. Critique des sources, critique des origines, critique des institutions, c'est sur ces points que Waitz faisait surtout porter son enseignement. Il n'était pas orateur, bien qu'il s'élevât parfois à l'éloquence par la force de sa dialectique et de sa pensée; et quelque excellents et solides que fussent ses cours sur l'histoire du Moyen Age, sur l'histoire d'Allemagne, sur les antiquités germaniques, ce n'était pas là qu'il montrait ses plus hautes qualités; c'était le soir, dans le cabinet de travail de la belle maison qu'il occupait à Gœttingue, en face de l'université, où, deux fois par semaine, il réunissait huit ou dix de ses meilleurs élèves pour expliquer des textes, rendre compte des travaux critiques qu'il leur avait donnés à composer et les discuter avec eux. Il se préparait à ces discussions avec le soin le plus attentif, prenant des notes d'une écriture microscopique sur de petits morceaux de papier qu'il tirait un à un de la poche de son gilet; il écoutait l'élève avec une attention bienveillante, puis examinait chaque point du travail avec une rigueur minutieuse, unie au plus grand respect pour la pensée et le travail d'autrui. Il ne cédait jamais au plaisir de critiquer sans motif, mais il excellait à montrer toutes les difficultés d'une question, tous les arguments qui pouvaient être présentés pour et contre chaque opinion, la réserve qu'il fallait apporter dans ses conclusions. On sortait de ses leçons non seulement plus instruit, non seulement avec des idées plus claires et l'esprit mieux ordonné, mais avec plus d'amour et plus de respect pour la vérité et la science, avec la conscience du prix qu'elles coûtent et la résolution de travailler pour elles. On sentait que G. Waitz mettait toute son âme dans cet enseignement familier et direct, qu'il y voyait une œuvre morale en même temps qu'une œuvre intellectuelle à accomplir, qu'il voulait y former des hommes en même temps que des savants, et qu'il y donnait le meilleur de lui-même. Comme il me le disait avec une modestie qui n'avait rien d'affecté : « Mes meilleurs ouvrages, ce sont mes « élèves; ce sont ceux auxquels je tiens le plus et que « je crois avoir le mieux réussis. Mes livres seront « dépassés et oubliés, mais ils auront servi à former

[1] *Études d'histoire du Moyen Age dédiées à Gabriel Monod* 1896, p. XII. — [2] Il n'avait jusque-là fréquenté d'autre musée que celui du Louvre. La revue de l'*Université de Paris* a publié de lui (juillet 1906) une curieuse lettre intitulée : *Un amour d'adolescence*. C'est de la Joconde que Monod fut amoureux. — [3] Dans la suite, Monod publia deux livres de Malwida von Meysenbug, *Eine Reise nach Ostende, 1849*, avec préface, in-12, Paris, 1905; *Himmlische und irdische Liebe*, avec préface, in-12, Paris, 1905. — [4] G. Monod, article sur la vie de Lazarus, dans *Revue historique*, t. CIV, p. 406. — [5] Ch. Bémont, *Gabriel Monod*, dans *Revue historique*, t. CX, 1912, p. V.

« des savants, qui en feront de meilleurs [1]. » Et le programme de G. Waitz devint le programme de Gabriel Monod.

« Je me souviendrai toujours, disait-il, de l'entretien que Victor Duruy me fit l'honneur d'avoir avec moi au printemps de 1868, au moment où je revenais d'Allemagne, et dans lequel il m'exposa son projet d'École des hautes études. Je lui disais que nous avions déjà trop d'écoles spéciales, qu'au lieu d'en créer une nouvelle il vaudrait mieux réorganiser les facultés, en en remaniant les cadres et en y faisant entrer des éléments et un esprit nouveaux. « C'est impossible, me « dit-il, on ne réforme pas les vieux corps malgré eux; « d'ailleurs, je n'ai pas d'argent; pour réorganiser les « facultés, il faudrait beaucoup d'argent; pour créer « l'école que je rêve, il suffit d'une plume et d'une « feuille de papier; j'obtiendrai ensuite pour elle l'argent qu'on ne me donnerait pas pour les facultés. « Il faut, pour faire comprendre une idée aux Fran« çais, trouver un nom qui frappe l'esprit. Il suffira « de créer une école nouvelle et d'y mettre des hommes « dévoués à l'idée qui l'a inspirée pour que, si cette « idée est juste, elle agisse et transforme tout autour « d'elle. L'École des hautes études est un germe que je « dépose dans les murs lézardés de la vieille Sorbonne, « en se développant, il les fera crouler [2]. »

III. Années de probation. — Dès la création de l'École des hautes études, Monod y fut nommé « répétiteur ». Le titre était modeste et les émoluments étaient maigres; mais cette jeunesse était ardente et confiante. Pour avoir le droit d'éduquer les autres, Monod avait consenti à refaire son éducation. Il réunit ses élèves dans l'unique salle de la bibliothèque de l'université où l'École fut confinée pendant tant d'années, et commença ses cours sur les sources latines de l'histoire de France.

« Laisse-moi te rappeler, lui dira un jour Ern. Lavisse, que je suis allé quelquefois assister, tout au début de ton enseignement, à une de tes conférences. Cette conférence se tenait le soir, dans une des salles de la bibliothèque... qui n'avait de lecteurs — et ils étaient rares — que pendant l'hiver; et le livre le plus demandé était *Paul et Virginie*, peut-être à cause de la chaleur communicative des paysages. L'École des hautes études, la première, vivifia la bibliothèque où elle prit domicile.

« Tu enseignais dans une toute petite salle; nous y étions serrés les uns contre les autres, adossés aux rayons. Tu dirigeais deux exercices : lecture d'un facsimilé paléographique, explication critique d'un texte de Grégoire de Tours. Je ne sais plus quels élèves se trouvaient là; il y avait probablement quelques chartistes, pas de normaliens encore — les normaliens ne sortaient pas le soir — ni de sorbonniens — les sorbonniens n'étaient pas nés, ni même prévus. Au reste, l'École ne demandait pas à ses élèves d'où ils venaient, ni quelles études ils avaient faites, ni s'ils avaient des diplômes à montrer. Après s'être assurée que ceux qui se présentaient étaient capables d'études, elle les agréait. Elle avait cette autre originalité de ne promettre à ses élèves que de leur apprendre à travailler; elle ne donnait point d'expectative sur le budget.

« Ces conférences dans cette petite salle, ces exercices très simples : apprendre à lire le document manuscrit et à peser mot à mot le témoignage d'un historien; la collaboration du maître et de l'élève, celui-ci ânonnant, se trompant et le maître reprenant et corrigeant; la restitution du caractère essentiel du professeur qui n'est certes pas d'être un orateur; l'intimité charmante; toute cette façon d'apprendre pour apprendre et non en vue d'un examen et d'un emploi, c'était le commencement d'une réforme qui devait bientôt se manifester partout, qui se poursuit et va chaque jour vers le but lointain.

« Ta conférence où tu as successivement étudié les sources difficiles de notre histoire depuis les origines mérovingiennes jusqu'au XIIIe siècle, et donné l'exemple et le modèle des histoires de règnes, réunit bientôt des élèves de toute provenance, de la Sorbonne, de l'École normale, de l'École des chartes, sans compter ceux qui n'étaient d'aucune école. Des étrangers sont venus se joindre aux Français. Avec ces éléments divers, perçant toutes nos artificielles cloisons, tu as contribué, pour ta large part, à fonder une école scientifique française d'histoire du Moyen Age [3]. »

La guerre franco-allemande vint interrompre ces exercices. Monod, en sa qualité de normalien, se trouvait légalement exempté du service militaire; ainsi que plusieurs de ses camarades, il demanda à servir en qualité d'infirmier volontaire et fut attaché à l'ambulance internationale 11 *bis* qu'il rejoignit le 19 août 1870, erra entre Saint Privat et Sedan où il fut témoin de la débâcle. « Je haïssais l'Empire », a-t-il dit [4], aussi, le soir du 1er septembre, « la seule consolation qui nous restât dans cet accablement, c'est que l'empereur n'était pas tué ni même blessé. Nous étions persuadé que le désespoir l'aurait poussé à chercher la mort au milieu de sa défaite. Nous tremblions déjà de voir la légende napoléonienne ressusciter, sanglante et transfigurée, grâce à l'immensité même de ce désastre expié par une mort héroïque. Ce dernier malheur fut épargné à la France. L'empereur était vivant et l'empire tué [5]. » Dans la seconde partie de la campagne, l'ambulance à laquelle Monod était attaché suivit les opérations de l'armée de la Loire et, quand la défaite fut consommée, il revint prendre son poste à l'École des hautes études. C'est alors que, rassemblant ses souvenirs, il composa une brochure intitulée : *Allemands et Français. Souvenirs de campagne. Metz-Sedan-La Loire* [6]. C'est une œuvre sincère et équitable comme peut le faire prévoir cette dédicace :

« Je dédie ces *Souvenirs* aux sœurs de charité catholiques et aux infirmières protestantes qui nous ont aidés pendant cette campagne et nous ont toujours donné l'exemple du courage et du dévouement. »

Quelques anecdotes sans véritable intérêt, des appréciations, des jugements d'une sincérité qui ne craint pas de choquer le sentiment patriotique des vaincus en faisant l'éloge des vainqueurs. En sept mois de campagne, il n'a pas connu un seul cas de violence à l'égard des Françaises, les bons Allemands s'attendrissaient à la vue des enfants français et répandaient des larmes à la pensée de leur foyer lointain. Amour de la famille, de la patrie et de la religion, ce qui, « malgré leurs vices, donne à leur esprit quelque chose d'élevé et de poétique ». Superstitieux, mais si peu car tous, à l'ambulance, « lisent chaque matin la Bible avec ferveur ». Et critiques avec cela; racontant un combat en nuançant la valeur des témoignages, bref, « si je ne craignais de donner à ma pensée une formule trop absolue, je dirai que, comparés aux soldats français, les soldats allemands étaient des hommes qui combattaient contre des enfants [7] ». Il y a cependant des violences, des incongruités, des vols et le reste qu'on ne peut taire, mais sur quoi on passe rapidement.

Un chapitre (le IIIe) est consacré à ces appréciations;

[1] *Georges Waitz et le séminaire historique de Gœttingue*, dans *Portraits et souvenirs*, 1897, p. 101-102. — [2] *Victor Duruy*, dans *Portraits et souvenirs*, p. 128. Cette conversation eut lieu le long des quais. Cf. *Études d'histoire du Moyen Age*, p. XII. — [3] *Études d'histoire du Moyen Age*, p. XII-XIII. — [4] *Souvenirs d'adolescence*, p. 16. — [5] *Allemands et Français*, p. 33. — [6] In-12, Paris, 1872. — [7] *Allemands et Français*, p. 65-70.

le chapitre suivant concerne l'armée française et, dès le début, on y lit cette phrase: « Il faut d'abord mettre à part les troupes étrangères, les spahis et les turcos, dont la présence sur le sol français indignait à bon droit nos adversaires [1]. » Cet « à bon droit » est difficile à lire. D'ailleurs les zouaves sont à peine mieux traités : « ...une effrayante immoralité, nul sérieux, nulle réflexion, nulle virilité de pensée et de sentiment. C'étaient des gamins gâtés, mais non mûris par l'âge. » L'infanterie de ligne et le corps d'élite des chasseurs à pied sont très différents, quoique « le vieux lignard [soit] d'ordinaire, malgré son apparente bonhomie, un type digne de peu d'estime » : immoral, paresseux, égoïste, tandis que chez le jeune soldat « l'ignorance empêche le plus souvent le développement des qualités naturelles dont il est doué ». La cavalerie et l'artillerie n'obtiennent que des éloges, les zouaves pontificaux et les marins également; quant aux « moblots » ils furent au-dessous de tout.

Une guerre plus récente nous a appris à reviser certaines valeurs et à nous montrer moins compatissants aux *bons* Allemands, en même temps que plus glorieux et plus fiers de nos coloniaux et de nos Africains!

En la même année où il publiait ces *Souvenirs*, Monod donna la première partie de ses *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* [2] contenant, sous une forme abrégée, les conférences données à l'École des hautes études pendant l'année 1869. Le sous-titre porte la mention *Grégoire de Tours*, *Marius d'Avenches*. Dans ce travail, Monod consacre une introduction de vingt pages à un coup d'œil d'ensemble sur les documents les plus anciens relatifs à l'histoire du Moyen Age. Il montre le clergé conservant la tradition de la science historique, et la continuant en lui donnant un cachet religieux; de là la préférence attachée aux événements ecclésiastiques, au préjudice des faits d'ordre politique, dans les vies de saints, les chroniques et les histoires. Il rappelle ensuite que, à côté de ces matériaux précieux, il y a les lois, les formules, les canons des conciles, les diplômes, les documents littéraires, qui ne doivent pas être négligés. Cette introduction, disait A. de Boislisle, est un vaste programme, qui, à mesure qu'il sera rempli, vulgarisera la science historique sous son véritable jour, et servira puissamment à reconstituer notre histoire, qui, il faut l'avouer, est à refaire depuis la première page.

A la suite de cette introduction générale, G. Monod aborde l'étude de Grégoire de Tours et de l'*Historia Francorum*. C'est un examen lucide et complet de toutes les questions historiques et critiques [3] qui se rattachent à l'homme et à ses écrits tels qu'on les possédait dans l'édition de dom Ruinart et avant l'édition de Arndt et Krusch, alors promise aux *Monumenta Germaniæ historica*.

Le Ier chapitre traite de la vie de Grégoire de Tours et contient tous les renseignements que nous trouvons dans les œuvres de l'évêque et ailleurs, discutés, utilisés au point de vue de la biographie du personnage. On peut dire que depuis l'époque lointaine où les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur faisaient précéder les ouvrages des Pères de l'Église d'une *Vita*, la tradition de ces travaux de précision semblait perdue en France et G. Monod la rénovait brillamment. Certains points prêtaient à contestation et montraient chez le jeune historien une expérience insuffisante des institutions ecclésiastiques. Ainsi il place la naissance de Grégoire le 30 novembre 538 en rappelant que Grégoire fut ordonné diacre en 563 et en affirmant qu'un clerc ne pouvait obtenir le diaconat avant sa vingt-cinquième année. C'est accorder aux prescriptions canoniques une rigidité qu'elles ne comportaient pas lorsqu'il s'agissait de personnages aussi marquants qu'un petit-fils et neveu de tant de sénateurs et d'évêques. Autre prescription qui ne fut pas plus respectée : la limite de trente années d'âge pour arriver à l'épiscopat. Monod cite sur le même sujet l'affirmation de Grégoire « qu'il était diacre la seconde année du roi Sigebert »; or Sigebert n'a commencé à régner qu'en décembre 561, Clotaire Ier régnant encore le 30 novembre précédent [4]; d'après la date de Monod, il n'aurait toujours eu vingt-cinq ans que le lendemain du jour où finissait la IIe année du règne de Sigebert. Mieux eût valu probablement fixer cette date de naissance après 534 et avant 540, vers 537 ou 538.

Le IIe chapitre s'occupe des écrits de Grégoire de Tours, manuscrits et éditions. C'est surtout la chronologie des ouvrages qui exerce la sagacité de Monod; il sut apprécier tout ce qui pouvait l'être. Pour l'*Historia Francorum*, il s'en tient à cette date « vers 576 » pour la composition des quatre premiers livres; mais on peut démontrer que la fin du IVe livre a été écrite dès 575. Si certains faits qui y sont rapportés semblent ne pas convenir à cette affirmation, par exemple le mariage de la fille de Caribert avec Ethelbert de Kent [5], il est permis d'y voir des interpolations postérieures. Le livre Ve est écrit certainement avant la mort de Chilpéric et nous trouvons la date exacte dans un passage curieux; c'est celui où Grégoire nous montre Chilpéric rêvant qu'il survivrait à tous ses fils et qu'aucun n'héritera de lui, et où il ajoute : « Ceci s'accomplit plus tard [6]. » Or, nous savons que Chilpéric laissa un fils qui fut Clotaire II. Mais de 580, date à laquelle il perdit successivement ses fils Clovis, Chlodobert et Dagobert, jusqu'en 582, où naquit son fils Thierry, il n'avait point de fils. Thierry mourut en 584 et il fut de nouveau sans enfant jusqu'à la naissance de Clotaire, et c'est alors que Grégoire rédigea son récit.

Le c. III aborde la question de l'authenticité du texte de Grégoire, et le c. IV examine les sources de l'*Historia Francorum*. Elles sont d'un caractère très varié, les premiers livres étant un résumé chronologique, les derniers de véritables mémoires. A côté d'Eusèbe, de Paul Orose et des hagiographes, nous rencontrons des auteurs aujourd'hui perdus : Sulpicius Alexander et Renatus Profuturus Frigiretus, que nous voudrions lire dans l'original, puis encore des annales diverses, les ouvrages de saint Avit, des documents officiels, traités, etc. A côté d'eux on reconnaît la trace de poèmes nationaux (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2035-2040), puis surtout l'historien lui-même, témoin oculaire exceptionnellement bien placé pour étudier et décrire la marche des événements.

Le c. V discute le caractère de Grégoire, le but de son ouvrage, l'autorité de son témoignage. G. Monod voit dans Grégoire de Tours un homme intelligent et honnête, incapable, comme tant d'autres amateurs de la latinité classique au Moyen Age « de fausser ou d'inventer un fait pour placer une belle antithèse ou quelque phrase tirée d'un auteur ancien », commettant malgré cela des erreurs inévitables, que son biographe énumère consciencieusement, soumis aux préjugés de son époque, et ne pouvant échapper, pas plus que ses contemporains, à la décadence intellectuelle du VIe siècle tout entier. Grégoire n'est point, à vrai dire, un historien; c'est un prêtre, un théologien, un moraliste, qui prêcha parfois une morale passablement

[1] *Allemands et Français*, p. 95. — [2] *Bibliothèque de l'École des hautes études*, 8e fascicule, 1872. — [3] Pour la philologie, il suffit de dire que *Le latin de Grégoire de Tours* de Max Bonnet n'existait pas encore. — [4] Kœpke, *Kleine Schriften*, in-8°, Berlin, 1872, p. 306. — [5] *Hist. Franc.*, l. IV, c. XXVI. — [6] *Ibid.*, l. V, c. XIV.

relâchée, et dans son zèle pieux il ne craint point de professer, à l'occasion, que le but sanctifie les moyens.

Une IIIe partie, infiniment plus courte, se rattache à l'étude sur Grégoire de Tours et termine le volume. Elle est consacrée à Marius d'Avenches (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2167-2177), dont l'unique manuscrit est conservé au British Museum. Elle ne renferme que deux chapitres. Le premier nous retrace les rares faits que nous connaissons sur l'existence de cet écrivain, qui figure au concile de Mâcon en 585 et qui mourut, en 601, selon le cartulaire de Conon d'Estavayer, le 31 décembre 593, selon G. Monod. Le IIe chapitre nous parle de la *Chronique* de Marius. C'est une continuation de la *Chronique* de Prosper, qui n'est elle-même qu'une continuation de celle de saint Jérôme. Il n'a fait qu'y ajouter le récit des événements de 455 à 581 ; ce sont de sèches notices, composées vraisemblablement dans les dernières années de sa vie, sur des documents écrits.

La concordance entre Grégoire et Marius est frappante. W. Arndt l'explique par l'emploi d'une source commune, tandis que G. Monod croit que Marius a eu connaissance des premiers livres de Grégoire.

IV. Années de maîtrise. — Les *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne* « avaient placé d'emblée Gabriel Monod au premier rang des savants français [1] ». Au point de vue de l'étude des origines de notre histoire, on pourrait être tenté de regretter que l'auteur ne se soit pas confiné dans cette province qu'il paraissait devoir gouverner en maître. On sait l'influence que la *Revue critique*, fondée en 1866, avait exercée sur la formation et, on peut le dire, la renaissance intellectuelle en France ; en 1873, Gabriel Monod en devint codirecteur et c'était l'événement le plus heureux pour les lettres françaises. En même temps, « tout en suivant d'un regard singulièrement curieux et pénétrant le mouvement politique, littéraire, artistique de son temps, il prenait une part active à la réforme de l'enseignement secondaire et à l'organisation de l'enseignement supérieur ; il fut un des fondateurs de l'*École alsacienne* [2] », où il tint à apprendre lui-même les premières notions d'histoire aux jeunes élèves des classes de septième et de huitième. Il leur racontait, en un langage familier, les biographies des grands hommes de la France ; un de ses jeunes auditeurs [3], fermant les yeux sur un tiers de siècle, le « revoyait jeune homme, au teint blanc, aux cheveux et à la barbe d'un noir doux, dont ses élèves ne remarquaient d'abord que le regard, tant il était beau d'intelligence, profond et attirant. Il nous enseignait l'histoire moderne, et je retrouve, au premier banc à droite, un bambin de douze ans, écoutant le professeur raconter la campagne de France en 1814, l'entrée des Alliés sur le sol de la patrie, les coups de désespoir du lion et le désastre final. » Avec ses auditeurs de l'École des hautes études, le ton différait ; là, tout en appréciant la valeur historique des vieux chroniqueurs, il faisait revivre leur époque et traçait un tableau des plus curieux du mouvement intellectuel auquel ils prirent part. Monod parlait avec une simplicité extrême et une modestie presque timide. Il renvoyait souvent aux monographies et aux livres spéciaux. Ce cours charmait par la solidité, la clarté et l'ordre, joints à une façon pittoresque, sobre et délicate de caractériser les hommes et les époques [4].

Ce fut en 1875 que G. Monod fonda avec Gustave Fagniez la *Revue historique* [5]. Il ouvrit la *Revue* par une étude intitulée : *Du progrès des études historiques en France depuis le XVIe siècle*, servant à la fois d'introduction et de programme.

A cette date, la France ne possédait encore que deux revues générales d'histoire, la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, spécialisée dans l'érudition médiévale et réservée à un cénacle ; la *Revue des questions historiques*, où des travaux excellents voisinaient avec des articles tendancieux en vue de défendre les *Fausses décrétales*, la condamnation de Galilée et l'apostolicité des Églises des Gaules. « Il fallait que la France eût un organe historique, dégagé de toute idée préconçue, groupant les travailleurs indépendants, pouvant prendre pour devise la phrase de Cicéron : *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia*, que Monod inscrivit sur chaque fascicule. » Il tint à lui conserver son caractère général, et c'est en toute sincérité qu'il applaudit à la concurrence que vinrent lui faire tant d'autres revues analogues fondées dans le même esprit, mais dans un cadre plus délimité ; il voulait que tout homme s'intéressant par profession ou par goût à l'histoire de l'humanité se sentit obligé de recourir à la *Revue historique* pour se tenir au courant du mouvement de la science dans tous les pays où elle est cultivée. Toute sa vie, il apporta une attention jamais émoussée à l'examen des études présentées : beaucoup furent corrigées, améliorées d'après ses conseils. Il découvrait parfois des auteurs timides et il leur donnait confiance en eux-mêmes. Malgré le temps que cette besogne administrative lui prenait, il trouvait encore quelques loisirs à consacrer à ses travaux personnels, comme son étude sur les *Aventures de Sichaire*, sur les *Mœurs judiciaires au VIIIe siècle d'après la « Parænesis ad judices » de Théodulf*, sur les *Débuts d'Alphonse Peyrat dans la critique historique*. Dans les « Bulletins », il disait son opinion avec franchise, écartait les livres médiocres ou franchement mauvais, mais sans amertume, louait les bons, mettait en valeur leurs mérites, réconfortait et stimulait les débutants.

Au moment de son mariage, Monod s'était installé à Paris, rue d'Assas, dans la maison même qu'avait habitée Michelet dont il avait de bonne heure lu les livres et subi l'influence. « La vocation qui m'a poussé vers les études historiques, a-t-il écrit, c'est à Michelet que je la dois. Le premier, il m'a ému de sympathie pour ces morts innombrables qui ont été nos ancêtres, qui nous ont fait ce que nous sommes et dont l'histoire retrouve et fait revivre les pensées, les désirs et les passions. Le premier, il m'a fait comprendre que, dans l'ébranlement des bases religieuses et politiques de notre vie nationale, il faut lui donner une base historique et renouer, par la connaissance intelligente et pieuse du passé, l'étude la plus propre à élargir l'esprit tout en l'affermissant, à donner le respect des choses anciennes tout en en faisant perdre la superstition. »

Après Georges Waitz qui lui avait inculqué que les élèves sont le meilleur et le plus utile ouvrage qu'un maître laisse derrière lui pour le continuer en se rajeunissant toujours, Jules Michelet lui avait montré « comme la plus noble des vocations celle d'enseigner l'histoire, d'enseigner la France, de servir d'intermédiaire, de lien et d'interprète entre la France d'hier et celle de demain ». Dès 1875, au lendemain de la mort de Michelet, Monod composait sur lui une étude enthousiaste. Désormais, Michelet le hanta, il y revint souvent, peut-être trop souvent ; l'admiration tournait au culte. En 1894, ce fut un volume : *Les maîtres de l'histoire : Renan, Taine, Michelet*. En 1899, devenu

[1] Ch. Bémont, dans *Revue historique*, t. cx, 1912, p. vii. — [2] Id., *ibid.*, p. vii ; cf. p. xviii. — [3] Paul Matter, en 1877-1878. — [4] Frédéricq, *L'enseignement supérieur de l'histoire*, Gand, 1899, p. 85. — [5] G. Fagniez se retira en 1885 et laissa la direction à Monod. Il fonda aussi la *Société historique* qui eut son centre dans le *Cercle Saint-Simon* (1882) et qu'il présida à plusieurs reprises ; cette Société disparut en 1900.

l'héritier des papiers par la mort de Mme Michelet, Monod songe à écrire une biographie détaillée, à publier les lettres, tous les morceaux tombés de la plume du splendide maniaque. Chaque année est marquée par un article : *Michelet et l'Italie*, dans *Congrès international d'histoire*, en 1903; *Michelet*, dans la *Deutsche Revue*, en 1904; encore *Michelet* dans la *Revue germanique*, en 1904; *Jules Michelet. Études sur sa vie et ses œuvres avec des fragments inédits*, en 1905 [1]. Décidément, c'est plus qu'un culte, c'est un envoûtement. Pendant cinq ans (1905-1910), le Collège de France retentit, sous prétexte d'histoire générale et de méthode historique, de l'éloge de Michelet. Monod se proposait d'en tirer la matière de plusieurs volumes sur son fétiche, de la tourner et retourner, d'étudier sa méthode, à supposer que méthode et Michelet ne soient pas une contradiction. Mais comme avec tout son enthousiasme Monod ne pouvait s'empêcher d'être consciencieux, il lui fallait admettre que les envolées lyriques ne tenaient pas lieu de vérités historiques, et il formulait des règles autrement rigoureuses dans la partie du volume : *De la méthode dans les sciences*, qui est consacrée à l'histoire. Une étude plus assidue et plus technique des ouvrages de son idole l'eût fortifié dans l'aveu qu'il ne pouvait retenir : « Il s'est vanté d'avoir le premier en France utilisé les documents d'archives pour écrire une histoire générale, recommandé l'emploi méthodique des sources originales et affirmé qu'il n'y a point d'histoire sans érudition. Mais il faut reconnaître qu'il se servait avec une grande liberté des matériaux ainsi amassés, et que c'était l'homme d'imagination plus que le critique qui décidait de leur valeur relative et de leur emploi [2]. » Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont dites [3]!

Monod fut conduit à examiner de près quelques-unes des assertions de Michelet, ce qui l'entraîna à étudier à nouveau certaines questions de l'histoire générale. Pour un de ses cours sur les jésuites, il traduisit le résumé allemand d'un professeur de Bonn, H. Bœhmer, de l'histoire de la fameuse Compagnie. En tête de la traduction, il présenta ses vues personnelles dans une *Introduction* étendue où il justifie les jésuites des reproches à eux adressés par Michelet. Cette *Introduction* surprit et de bons historiens n'hésitèrent pas à penser et à dire que, « dans son désir d'impartialité absolue, Monod a peut-être exagéré l'apologie [4] ». Monod lui-même, paraît-il, laissa voir à quelques intimes sa surprise de l'accueil plutôt maussade fait à son livre de la part de ceux qui auraient dû, croyait-il, s'en montrer satisfait [5]. S'il en fut ainsi, c'est que, malgré sa pénétrante intelligence, ses relations étendues, son ouverture d'esprit, Monod n'avait pas fréquenté assez les instituts religieux pour connaître leur ordinaire état d'esprit envers eux-mêmes. L'éloge qu'on leur adresse, si ampoulé, si outré qu'il soit, n'est qu'un aveu de leur éclatante perfection, de leurs éminents services, de leur géniale activité; par contre, la réserve qu'on introduit sur un point quelconque, même secondaire, sur un individu contesté, même décrié, devient une abominable injustice qui mérite toutes les épithètes, toutes les insinuations, tous les reproches. C'est à peine si l'éloge sera payé d'un remerciement, quant au blâme, à la critique, à la simple réserve, « rien que la mort serait capable d'expier un tel forfait ».

Fustel de Coulanges, en 1880, fit nommer Monod maître de conférences à l'École normale. C'était la plus juste appréciation que l'auteur de l'*Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* pût porter publiquement sur le traducteur de l'*Histoire critique des règnes de Childerich et de Chlodovech*, de W. Junghans, ouvrage paru en 1857. Une introduction (p. IV-XV) faisait la part du feu. Ce retour aux études d'histoire de nos origines nationales fut suivi, en 1885, de la publication d'une transcription exacte du manuscrit de Frédégaire d'après le manuscrit *lat. 10910* de la Bibliothèque nationale. En 1888, vint une *Bibliographie de l'histoire de France*, préparée avec la collaboration des auditeurs de sa conférence à l'École des hautes études. C'était un vaste répertoire de 4542 numéros présentant, d'après un ordre méthodique, les principaux ouvrages sur l'histoire de notre pays et signalant d'un astérisque ceux qui méritent d'être consultés. Comme tous les ouvrages de ce genre, celui-ci aurait dû être revu, complété, réimprimé, mis à jour devenir en un mot une œuvre vivante; au lieu de cela, il se dessécha sur pied et disparut avec la première édition.

Enfin, en 1898, Monod publia des *Études critiques sur les sources de l'histoire carolingienne*, Ire part. : *Introduction: Les annales carolingiennes;* l. Ier : *Des origines à 829*. C'était l'ouvrage qu'on pouvait attendre de la pleine maturité de l'historien à qui on devait un livre d'inspiration analogue sur la période mérovingienne.

Les sources de l'époque carolingienne ont, dans notre historiographie, une place nettement marquée; elles sont bien de leur temps. Très différentes de ce qui les précède, elles ont, si l'on veut, exercé sur ce qui les suit une certaine influence, mais elles n'appartiennent pas à la même famille que les chroniques et les autres œuvres historiques de l'âge féodal. Intimement liées à l'histoire elle-même, il est aisé de leur reconnaître, comme à la période à laquelle elles se rapportent, un caractère particulier. Ce parallélisme entre l'histoire et l'historiographie des temps auxquels Charlemagne a donné son nom est mis en lumière par Monod dès les premières pages du livre, avec une clarté qui justifie au delà du nécessaire le choix de son sujet.

Ce mémoire, qui débute par une introduction où dominent les vues d'ensemble, et dans lequel sont spécialement étudiées les petites annales carolingiennes et les *Annales Laurissenses majores* ou grandes annales de Lorsch, n'est que la première partie d'un ouvrage qui devrait comprendre toute la littérature historique du temps des Carolingiens, depuis la victoire des Austrasiens à Testry, en 687, jusqu'à l'avènement de la dynastie capétienne, depuis les continuateurs du pseudo-Frédégaire et les *Annales* de Saint-Amand jusqu'à Flodoard, Richer et Gerbert. Dès les premières pages du livre, où sont résumés en termes rapides et clairs les caractères de l'historiographie mérovingienne, Monod se montre opposé au scepticisme absolu de B. Krusch, refusant de démolir ce qui peut tenir debout, et, d'autre part, se méfiant des systèmes trop compliqués où les idées personnelles de l'auteur tiennent souvent plus de place que les faits eux-mêmes. Laissant de côté les continuateurs de Frédégaire, dont l'œuvre, inspirée par la famille des Pépin et de Charles-Martel, est encore mérovingienne par sa forme, nous voyons apparaître avec les *Annales*, dans la littérature historique, un genre nouveau, né avec la dynastie austrasienne.

Le caractère propre aux *Annales* ressort clairement du chapitre que Monod leur consacre. Aux anciennes chroniques universelles, très sobres, mais conçues d'après un plan bien arrêté, comme le peuvent être des œuvres personnelles, il oppose les notes que des inconnus ont commencé à tracer sur des tables pascales, à l'époque où s'est élevée, sur les ruines mérovingiennes,

[1] En 1923, *La vie et la pensée de Michelet, 1795-1852*, dans *Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. 235, 236. — [2] *Les maîtres de l'histoire*, p. IX. — [3] Voir G. Rudler, *Michelet, historien de Jeanne d'Arc*, 1925. — [4] Chr. Pfister, dans *Revue historique*, t. CX, 1912, p. XXIII. — [5] On peut s'administrer la lecture d'un article typique dans la *Revue d'histoire ecclésiastique* (de Louvain), t. XI, 1910, p. 813-826, signé M. Dubruel, S. J.

une puissance nouvelle. Brèves, elles aussi, ces notes, à l'origine, n'ont pas d'unité; elles sont impersonnelles, mais si leurs auteurs ont omis de se faire connaître, l'état d'esprit qui nous les a values est bien visible; elles sont empreintes d'un caractère politique et la tendance austrasienne y est manifeste. Dans les plus anciennes, il est facile de reconnaître l'influence anglo-saxonne, et c'est avec toute apparence de raison qu'on nous désigne comme en étant les inspirateurs ces mêmes hommes qui ont importé sur le continent et fait triompher la réforme de Denis le Petit, patronnée par Bède le Vénérable et son école. Adoptant, dans ses lignes générales, une opinion qui, entre autres autorités, a pour elle Wattembach, G. Monod classe les annales les plus anciennes en trois groupes, l'un formé en Belgique, ayant pour prototype les *Annales* de Saint-Amand; le deuxième, composé d'annales écrites dans la région de la Moselle, parmi lesquelles on doit citer en première ligne les *Annales Mosellani* et les *Annales Laureshamenses*, le troisième, un peu postérieur, provenant sans doute du monastère de Murbach et dans lequel on distingue surtout les *Annales Guelferbytani*, *Nazariani* et *Alemannici*. Mais, après avoir admis en principe cette première répartition, l'auteur se garde bien de se lancer dans des classifications détaillées dont le moindre défaut est de jeter la confusion dans les esprits. Il refuse d'admettre le système d'après lequel toutes les petites annales dériveraient d'annales de la cour aujourd'hui perdues. Les raisons de ce refus sont données en termes sévères : « Rien n'est plus propre à développer le scepticisme historique que cette *hypercritique* qui, sur les plus frêles indices, échafaude tout un système, et surtout que cette prétention d'atteindre à la certitude absolue sur des points où les conditions mêmes de la certitude font défaut. Cette manie de tout remettre perpétuellement en question, ce mélange de minutie consciencieuse dans les démonstrations et de fantaisie dans les hypothèses, sont faits pour jeter le discrédit sur les méthodes critiques elles-mêmes. »

La même prudence se retrouve dans les chapitres consacrés aux *Annales Laurissenses majores*. Gabriel Monod admet parfaitement qu'on dissèque ces annales, qu'on cherche à en séparer les divers éléments, à reconnaître les influences sous lesquelles elles ont été composées, mais il s'oppose à ces procédés d'investigation à outrance qui, nés du désir de tout expliquer, n'aboutissent qu'à la multiplication indéfinie de suppositions peu fondées. Nous ne le suivrons pas dans l'analyse détaillée des *Annales Laurissenses* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 2589-2590), auxquelles on aurait dû bien plutôt, à l'exemple d'Hincmar, leur continuateur, donner le nom d'*Annales royales*. Cette grande œuvre, surtout à partir de 788, est à proprement parler une histoire officielle des règnes de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, et G. Monod, après avoir passé en revue les attributions qu'on a faites à divers auteurs, arrive à la conclusion que les annales ont dû être rédigées à la chapelle royale ou plutôt aux archives même du palais sous l'influence des archichapelains Angilram, Angilbert et Hildebald. Pour la dernière partie, qui s'étend de 819 à 829, il est encore plus catégorique et n'hésite pas à reconnaître dans les annales de la cour la main du célèbre Hilduin, archichapelain et abbé de Saint-Denis.

En contradiction avec un grand nombre de savants, G. Monod nie la participation d'Einhard à la confection des *Annales Laurissenses*. Après avoir constaté que la plupart des critiques se sont fatigués à résoudre cette question, il la relègue au second plan et justifie en termes formels sa manière de voir : « Nous avons nous-même, dit-il, cédé à cette tentation, tout en sachant que des recherches de ce genre sont souvent plus utiles par elles-mêmes, en vous forçant à une étude minutieuse du texte, que par les résultats auxquels elles conduisent. » C'est un fait bien connu qu'on désigne couramment sous le nom d'*Annales Einhardi* le remaniement des *Annales royales*, ainsi que ces annales elles-mêmes depuis l'année 801, telles qu'on les trouve réunies dans certains manuscrits. Or, si plus de vingt savants sont d'accord pour considérer Einhard comme ayant été l'auteur de cette refonte et de cette continuation, tous diffèrent sur la part qu'il convient de lui assigner dans le travail auquel son nom est généralement attaché. D'après G. Monod, les *Annales* sont trop impersonnelles pour être l'œuvre d'Einhard; les ressemblances de style qu'on a relevées entre la *Vita Karoli* et les *Annales Laurissenses* prouvent que le biographe de Charlemagne a fait usage des *Annales royales*, mais on ne peut reconnaître la même main dans ces deux œuvres, parce que, entre elles, la différence de caractère et d'esprit est frappante. Il est vrai que les *Annales* s'arrêtent à l'époque même où Einhard est définitivement entré dans la retraite; mais G. Monod observe que dans les années qui ont précédé il n'a pas toujours été à la cour, à proximité de laquelle les *Annales* ont certainement été rédigées. Examinant en détail les témoignages sur lesquels se fonde l'opinion courante, il les récuse l'un après l'autre; l'examen des textes l'amène à déclarer que le style varie dans la partie des *Annales* attribuée à Einhard; si cet historien a pu s'intéresser au remaniement exécuté en 801, rien ne prouve qu'il y ait travaillé.

Cette manière de résumer et de simplifier une interminable discussion n'est pas faite pour nous déplaire. Il y a du courage et de la franchise à reconnaître, en certains cas, qu'on ne peut pas tout savoir, et l on rend plus de services à ceux qui étudient l'histoire en établissant solidement la valeur d'une source de premier ordre, qu'en s'obstinant à vouloir mettre un nom célèbre sur une œuvre qui ne perd rien de son autorité parce qu'elle reste anonyme.

Nous avons groupé les portions de l'œuvre de Gabriel Monod qui offrent pour nous un intérêt plus particulier au point de vue des études d'histoire et d'archéologie du *Dictionnaire*. Pendant les trente-six années qu'il enseigna à l'École des hautes études, Monod a expliqué et commenté presque tous les chroniqueurs des époques mérovingienne et carolingienne et il a abordé aussi ceux de la période des premiers Capétiens. Il a examiné quelques-uns des grands problèmes que soulève l'histoire de ces temps lointains : quel fut le caractère de l'établissement des barbares en Gaule, des institutions mérovingiennes et carolingiennes? Quel fut le véritable Charlemagne de l'histoire? Comment s'est établi le régime féodal en France et quelle est la valeur des théories de Boulainvilliers, Montesquieu, Mlle de Lezardière, Waitz, Roth et Fustel de Coulanges? S'il avait eu le loisir nécessaire pour publier le cours complet qu'il a professé sur les sources de notre histoire nationale, pour coordonner toutes certitudes que nous venons de signaler et une série d'articles parus à droite et à gauche [1], nous aurions eu

[1] Signalons : *Sur un texte de la compilation dite de Frédégaire relatif à l'établissement des Burgondions dans l'empire romain*, dans *Bibliothèque de l'École des hautes études*, fasc. 35 (1878), p. 229-239; *Les origines de l'historiographie à Paris*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1877; *Hilduin et les Annales Einhardi*, dans *Mélanges J. Havet; Les Annales Laurissenses minores et le monastère de Lorsch*, dans *Études romanes dédiées à Gaston Paris; Du rôle de l'opposition des races et des nationalités dans la dissolution de l'empire carolingien*, dans *Annuaire de l'École des hautes études*, 1896.

en France un ouvrage des plus remarquables, supérieur à celui de Wattenbach, aussi précis et exact que lui, mais avec des vues plus ingénieuses, des considérations plus générales, de plus grande portée. G. Monod songeait aussi à une traduction des capitulaires avec un commentaire, tâche que personne n'a encore osé entreprendre même en Allemagne [1]. Mais, au moins, il a eu la satisfaction d'avoir donné une impulsion vigoureuse aux études d'historiographie; à ses conférences se formèrent des disciples qui poursuivirent l'œuvre. Lui seul a rendu possible la publication en France de l'important répertoire : *Les sources de l'histoire de France*, dont la partie sur le Moyen Age fut l'œuvre d'Auguste Molinier [2] (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 1737-1744).

Monod enseigna à l'École des hautes études pendant trente-six ans, à l'École normale pendant vingt-deux ans; heureux de retrouver les mêmes auditeurs empressés à le suivre; c'est en réalité par le professorat que l'historien exerça la plus profonde et la plus large influence.

V. Années de professorat. — Les débuts de G. Monod dans le professorat appartiennent à l'âge héroïque de la renaissance des études en France, celui où fut appliquée avec succès une conception nouvelle de l'enseignement supérieur. On ne verrait plus désormais le professeur « apporter à un auditoire de passage des résultats tout acquis, faire devant lui une leçon brillante, harmonieuse, divisée en trois ou quatre points, mais apprendre à travailler, à lire et à comprendre les documents, à expliquer les textes mot pour mot, à en signaler les difficultés sans en dissimuler, sans en escamoter aucune. L'étudiant prend à la conférence une part active, devient véritablement le collaborateur du maître, propose son opinion, attaque au besoin celle du professeur; ces libres discussions augmentent les chances de trouver la vérité. Au début, les élèves avaient à peu près le même âge que le maître, ou étaient plus âgés; les discussions vives et animées se continuaient longtemps encore après l'heure, dans la rue ou à la brasserie. Puis la différence d'âge entre le maître et les étudiants devint plus grande; l'autorité du professeur qui était reconnue dès le début s'imposa davantage; l'affection très profonde des élèves fut empreinte de respect. Encouragés par Monod, ils présentaient encore des objections aux idées émises par lui et discutaient ses conclusions, mais ils étaient davantage prêts à s'incliner. A partir de 1880, les élèves de l'École normale constituèrent pour l'École des hautes études une clientèle nouvelle. Plus tard encore, quand la Sorbonne eut été reconstruite, quand l'École des hautes études y eut son local spécial, bien à elle, normaliens, chartistes, étudiants de la faculté des lettres, étudiants étrangers, suivirent les conférences de Monod, dont la renommée s'était accrue avec les années et qui, doucement, leur devait rappeler qu'un des principes de la critique était de ne jamais *jurare in verba magistri* [3]. »

A l'École normale, « la tâche qui l'attendait était rude; il l'accepta avec joie, décidé à donner à l'école où il avait été formé son temps, son dévouement et toute son âme. A cette époque, et jusqu'en 1893, il n'y avait à l'École normale que deux professeurs d'histoire, l'un pour l'antiquité, l'autre pour le Moyen Age et les temps modernes; puis, et il en fut ainsi à peu près jusqu'en 1902, si le professeur devait préparer les élèves historiens de troisième année à leur agrégation spéciale, il faisait, en seconde année, deux fois par semaine, un cours général auquel étaient tenus d'assister tous les élèves, philosophes, littérateurs, grammairiens aussi bien qu'historiens. Monod tint à s'occuper des uns et des autres et à parcourir en son enseignement toutes les périodes de l'histoire. Il a fait des cours sur les institutions françaises à toutes les époques : mérovingienne, carolingienne, capétienne, période des Valois; il a exposé comment le despotisme s'établit en France au XVIe siècle; il a étudié l'organisation du royaume au XVIIIe. Il a consacré plusieurs leçons à la Réforme, à ses lointaines origines depuis le Grand Schisme, à sa propagation en Allemagne, en France, en Angleterre; il a tracé des portraits très remarquables de Luther, de Zwingle, de Calvin, s'efforçant toujours de montrer à côté du bien le mal, à côté de la grandeur les défauts et les tares, poussant l'impartialité jusqu'au scrupule et arrivant presque, à rebours de ses vrais sentiments, à être injuste. Il s'est aussi attaqué à la révolution française, en a recherché les origines philosophiques dans les écrits du XVIIIe siècle. Ses leçons étaient toujours préparées avec le plus grand soin; chaque matin, à cinq ou six heures, il était debout, travaillant pour ses élèves. Il tenait à n'apporter que des documents sévèrement contrôlés, des faits rigoureusement vérifiés. Il se laissait rarement aller à l'improvisation, sinon lorsqu'il plaidait quelque noble cause, celle d'un peuple opprimé, ou qu'il s'indignait contre une grande injustice. Alors il élevait sa voix, en général douce et prenante, et atteignait à l'éloquence; les normaliens, même ceux qui ne sont pas historiens, ont conservé le souvenir de pareils moments. Dans la conférence où se trouvaient ses seuls historiens, il dirigeait de la façon la plus bienveillante leurs exercices scolaires; il corrigeait avec indulgence leurs travaux et leurs leçons tout en sachant glisser le conseil nécessaire et l'avertissement. Dans la préparation à l'agrégation, il prenait sur lui la part la plus lourde; il étudiait une des thèses ou expliquait un des auteurs inscrits au programme [4] »; ainsi il rendait hommage à l'histoire pour le mérite qu'il lui reconnaissait.

Car, à ses yeux, l'histoire était vérité, et « il aimait le vrai, sans âpreté comme sans faiblesse. Il se tenait en garde contre sa propre opinion et ne redoutait rien tant que d'être accusé de parti pris. Il n'hésitait pas à traiter sévèrement des ouvrages exécutés sans conscience et sans méthode, d'où qu'ils vinssent; mais sa critique ne prenait jamais un caractère personnel et il se serait reproché d'offenser un contradicteur même malveillant. Il ne croyait pas avoir fait tout son devoir quand il avait relevé dans un livre des erreurs de fait, de goût ou de jugement; il cherchait ce qu'il pouvait y louer et c'est seulement dans l'éloge qu'il ne craignait pas d'exagérer. L'épithète d'« admirable » se trouvait facilement sous sa plume. A ses adversaires, il était enclin à rendre plus que la justice qui leur était due [5] »; il put s'apercevoir que ceux-ci ne le traitaient pas de même lorsque, entraîné par sa générosité naturelle, il s'embarqua sur une galère où il se trouvait en nombreuse compagnie.

VI. Années finales. — Cette galère portait l'ex-capitaine Dreyfus et sa fortune; il suffit d'avoir mentionné ici cet épisode, on ne s'attend pas à ce que nous lui accordions plus que cette ligne. Une *lettre* en 1898, une *préface* en 1906 n'ont pas à nous retenir. D'autres publications peuvent également n'obtenir ici qu'une brève mention : une *Histoire du peuple anglais*, par J.-R. Green, traduite par Gabriel et Auguste Monod, 1888, avec, en tête, une étude comparée du développement des institutions françaises et des institutions anglaises au cours des âges; un des plus remarquables morceaux sortis de sa plume; un volume intitulé : *Portraits et souvenirs*, comprenant : Victor Hugo et son siècle; Michelet à l'École normale; John-Richard

[1] On en est resté au commentaire de B. Guérard sur le *Capitulaire de Villis*. — [2] Ch. Pfister, *op. cit.*, p. XVI. — [3] Chr. Pfister, *op. cit.*, p. XIII-XIV. — [4] Ch. Pfister, *op. cit.*, p. XVII-XVIII. — [5] Ch. Bémont, *op. cit.*, p. X.

Green et l'*Histoire du peuple anglais;* Georges Waitz et *Le séminaire historique de Gœttingen*, Victor Duruy, Fustel de Coulanges, James Darmesteter, Alexandre Vinet, Edmond de Pressensé, M. de Mikluho-Maclay, *Souvenirs d'Allemagne;* Richard Wagner et Bayreuth en 1876, *Le jubilé des Niebelungen*, *L'Allemagne en 1896*, *Le mystère de la passion à Ober-Ammergau*, in-12, Paris, 1897; E. Driault, *La question d'Orient*, préface de G. Monod, 1898 (1905, 1917); Malwida de Meysenbug, *Mémoires d'une idéaliste*, préface de G. Monod, 2 vol. in-12, Paris, 1900; *Le soir de ma vie. Suite des Mémoires d'une idéaliste, précédé de la fin de la vie d'une idéaliste*, par G. Monod, in-12, Paris, 1908; E. Bourgeois, *Rome et Napoléon III, 1849-1870*, préface de G. Monod, 1907; A. Mathiez, *Contributions à l'histoire religieuse de la révolution française*, préface de G. Monod, 1907; P. Mantoux, *A travers l'Angleterre contemporaine*, préface de G. Monod, 1909; J.-E. Driault et G. Monod, *Évolution du monde moderne. Histoire politique et sociale, 1815-1909*, in-12, Paris, 1910; H. Labroue, *L'esprit public en Dordogne pendant la Révolution*, préface de G. Monod, 1911 [1].

Sous des apparences robustes, G. Monod avait une santé délicate. En 1879 et en 1888, des hémorrhagies faillirent l'emporter. Des soins éclairés, de longues périodes de repos en Italie, de fréquentes excursions dans la haute montagne, lui rendirent chaque fois, avec des forces renouvelées, l'espoir ou l'illusion d'une longue vie. Mais des deuils cruels vinrent encore l'ébranler : après ses parents qu'il eut du moins la consolation de conserver jusqu'à un âge très avancé, il perdit son incomparable amie, Mlle de Meysenbug (26 avril 1903), son fils Bernard sur la tête duquel il avait concentré tant d'espérances (6 janvier 1905).

Les noms du père et de l'enfant ne doivent pas être désunis. Gabriel Monod voulut retracer lui-même la biographie de son fils et réunir des fragments de ses lettres, de ses essais littéraires, dans un volume réservé à des amis : *In memoriam Bernard Monod. Relliquiæ*, Versailles, 1908. Dès l'année même de la mort de ce fils, il avait pris soin d'en faire paraître le premier écrit intitulé *Le moine Guibert et son temps, 1053-1124*, qu'il faisait précéder d'un court « avant-propos » tel qu'on pouvait l'attendre d'un père si cruellement éprouvé.

Après cette perte, Gabriel Monod continua de travailler, mais il était miné par le chagrin. « Un accident, insignifiant en apparence, nécessita bientôt une opération chirurgicale qui ne put le guérir. Après quelques semaines de tranquillité relative, il entra dans une période d'agitations douloureuses qui l'affaiblit sans compromettre son intelligence; elle resta ferme et consciente jusqu'à la fin. La veille de sa mort, il recommandait encore aux siens de rester fidèles à l'idéal de perfectionnement intérieur qui n'avait cessé de guider et d'embellir sa vie; le 10 avril 1912, au matin, il s'endormit doucement [2]. »

H. Leclercq.

MONOGRAMME. — I. Composition. II. Explication. III. Précautions pour le déchiffrement. IV. Le monogramme du Christ. V. Monogrammes de plusieurs lettres. VI. Monogrammes carrés. VII. Monogramme privé. VIII. Le monogramme EP. IX. Déchiffrement de quelques monogrammes.

I. Composition. — L'objet de ce travail est une particularité que nous présentent certains monuments archéologiques, mais leur nombre, leur variété, leur obscurité sont tels qu'un livre compact ne suffirait pas à les rassembler, à les décrire, moins encore à les expliquer. Il ne s'agira donc ici que d'un choix restreint parmi ces monuments.

On a défini le monogramme « un assemblage de plusieurs lettres, conjointes et entrelacées de manière à ne former qu'un seul caractère [3] », en sorte que le caractère ainsi formé « contient les éléments d'un ou plusieurs mots [4] ». Presque toujours ce mot, lorsqu'il n'y en a qu'un, est un nom propre. S'il s'agit d'un édifice, ce sera le nom du fondateur; s'il s'agit d'un bijou, ce sera le nom du possesseur; exceptionnellement on lit

8347. — Chaton d'un anneau trouvé à Angers, d'après A. Deloche, *Étude hist. sur les anneaux*, p. 55.

un qualificatif, sauf le mot *episcopus* qui reparaît fréquemment sur les monogrammes d'évêques.

Certains monogrammes renferment plus d'un mot, par exemple : DEO LAVDES [5] ou bien VIVAS IN DEO [6], mais les monogrammes de ce type se rencontrent plutôt dans les souscriptions des diplômes royaux. Lorsqu'il s'agit de cachets, un des deux mots est très souvent le substantif *signum*, ou le verbe *signavi* ou *subscripsi*, représenté par la lettre S, le S barré ou le groupe SI, qui entrent, en outre, quelquefois, dans la composition du second texte, lequel est le nom propre.

Tels monogrammes s'écartent de la définition donnée plus haut, en ce que, au-dessus, au-dessous, ou à côté du groupe qui en constitue le noyau, une ou plusieurs lettres ont été gravées séparément, et sont aussi, néanmoins, des éléments composants du mot ou des mots exprimés. Tantôt une, tantôt deux ou trois

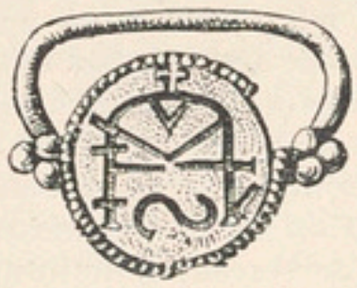

8348. — Anneau trouvé à Caranda, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 136, n. 120.

lettres sont séparées de ce que nous pourrions appeler l'armature du monogramme; on a signalé un cas où cinq lettres sont détachées de l'armature, c'est sur un anneau trouvé à Angers, place du Ralliement, et entré au musée de Saint-Jean-et-Toussaint. Il est en bronze et pèse 5 gr. 50. Le chaton, de forme ronde, est pris dans la masse; le monogramme est composé ainsi qu'il suit : au centre M et A; au-dessous RI; au-dessus, un O, à côté (côté gauche du lecteur), un S rétrograde; au sommet, un E; à gauche, une croix. Nous avons pour l'ensemble + MARIOSE. Le nom de *Mariosa* se lit dans le testament de Saint-Yrieix, de 573 : *Parteniocum uxore sua Mariosa*. La déclinaison au génitif implique la présence du terme *signum* ou *sigillum*, dont le S du monogramme est ici l'initiale, en même

[1] Et encore : *Madame Edmond de Pressensé. Souvenirs et lettres inédites*, publiés par G. Monod, 1904; *Lettres inédites d'Edgar Quinet*, lettre-préface de G. Monod, 1907. — [2] Ch. Bémont, *op. cit.*, p. XII. — [3] Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 551; N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. I p. 469; A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 593. — [4] M. Deloche, *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires des premiers siècles du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1900, p. XIV. — [5] Voir plus loin, col. 2378. — [6] Bibl. nat., ms. *franc. 9530*, fol. 252, dans E. Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées*, n. 324, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXXVI, 1re part., p. 125.

temps qu'il entre dans la composition du vocable [1] (fig. 8347).

Au sommet de plusieurs monogrammes, on voit une arcature, qui, généralement, est sans valeur littérale, et ne se trouve là que pour servir de support à la combinaison des caractères qui les composent. C'est ce que nous voyons sur un anneau trouvé dans les fouilles mérovingiennes à Caranda (Aisne) et qui paraît appartenir au VIe ou VIIe siècle. M. Deloche propose les lectures EVTIKVS ou EVTIKIVS, qu'on peut transformer en *Eutichus* en considérant la barre médiane (qui est sans doute la haste du K) comme formant en outre un H, et *Eutichius* en employant deux fois la lettre I. Cette bague est en argent et n'a que 0 m. 002 d'épaisseur, le diamètre du chaton est de 0 m. 017 [2] (fig. 8348).

Parfois, l'arc est fermé par une barre horizontale; il prend alors la valeur d'un D couché [3].

L'origine du monogramme est inconnue : il était en

8349. — Monogramme sur un chaton de bague, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 315.

usage chez les Grecs, au plus tard dès les temps de Philippe de Macédoine et d'Alexandre. On le lit sur les monnaies de plusieurs villes de cette époque. On en trouve à Rome sous la république, sur les monnaies consulaires et les médailles d'anciennes familles. On commença d'abord par joindre ensemble deux ou trois lettres, pour se ménager un espace qui pût contenir le mot qu'on voulait écrire. De là, on passa tout naturellement à la conjonction de toutes les lettres dont il était composé [4]. L'emploi en fut continué sous le Haut-Empire, encore plus sous le Bas-Empire, et devint plus fréquent à mesure que l'ignorance envahissait toutes les classes de la population, même celle des clercs et des dignitaires de l'Église. Mabillon, à qui cette observation est empruntée, mentionne des évêques, illettrés au point de ne pouvoir écrire leur nom au bas des actes des conciles dans lesquels ils siégeaient [5]. C'est surtout à la suite des grandes invasions germaniques que s'accrut rapidement le nombre de ces illettrés, qui remplacèrent la souscription personnelle par l'apposition du monogramme, qu'ils avaient eu soin de faire graver sur leur anneau sigillaire. Ils suppléaient ainsi, par une action machinale, à une opération pourtant simple et facile, mais dont ils n'étaient plus capables.

II. Explication. — La lecture d'un monogramme présentait des difficultés qui rendaient cette combinaison indéchiffrable; elle l'est d'ailleurs encore souvent de nos jours malgré l'application apportée par des érudits fort ingénieux. Nous avons une lettre de Symmaque à son frère Flavien, lettre dans laquelle il lui demande « s'il a reçu toutes ses lettres, scellées de son anneau, où son nom est, dit-il, plus aisé à comprendre qu'à lire [6] ».

On retrouve la même pensée dans une lettre de saint Avit, archevêque de Vienne, à saint Apollinaire, évêque de Valence. Apollinaire lui avait proposé le présent d'un anneau, ce à quoi Avit répondait en exprimant le désir que cet anneau fût pourvu d'un double cachet tournant, « et qu'on y gravât son monogramme, lequel, ajoute-t-il, devra se lire à l'aide de son nom, inscrit en légende circulaire [7] ».

La recommandation de faire graver, sur l'une des faces du cachet tournant, le nom entier pour faciliter la lecture du monogramme inscrit sur l'autre face, était parfaitement justifiée, car, si les lettrés, tels que saint Avit et saint Apollinaire et surtout les référendaires, notaires et scribes *(amanuenses)*, appelés par leur profession à assurer la sincérité et la régularité des actes, et en particulier des souscriptions des parties et des témoins, si ces catégories de personnes étaient en état de déchiffrer les monogrammes, il en était autrement du commun des hommes de ce temps, et c'est là le sens des passages de Symmaque et de saint Avit que nous avons cités.

Ed. Le Blant avait forcé quelque peu la signification des paroles de ces deux personnages lorsqu'il écrit que, d'après eux « les monogrammes étaient, pour les anciens eux-mêmes, rebelles à l'interprétation [8] ». Il a admis comme certaine la signification de monogrammes qui ne pouvaient avoir de mérite qu'à la condition qu'on les pût entendre. Dans sa collection particulière, il possédait un anneau de bronze portant, sur le chaton, ce monogramme où il faut lire VIVAS IN DEO (fig. 8349).

Il y a, en effet, au centre, un V; à l'extrémité de droite (pour le lecteur), un I; un A; un S dans l'angle du V, ce qui, avec le redoublement du V, donne le verbe *vivas*. Le I précité contribue à former un N et la préposition *in;* le dernier caractère, du côté gauche, est D, à la haste duquel est attachée une barre horizontale, qui en fait un E; et enfin, le O qui est sous la barre du A complète le mot *Deo*.

Le Blant ne cachait pas sa défiance à l'endroit « des interprétations qu'on ferait *par simple divination* [9] » et Maximin Deloche observait avec raison que « ces sortes d'interprétations, contraires à tout esprit de méthode scientifique, ont été trop longtemps pratiquées, et il convient de les répudier. Il faut les remplacer par un déchiffrement rationnel, dans lequel certaines

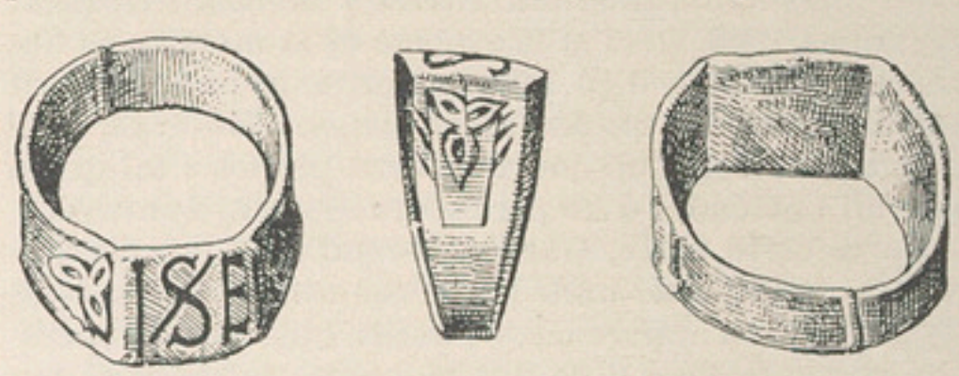

8350. — Anneau du musée de Dijon, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 9, n. 6.

précautions nécessaires et certaines règles seront observées. Loin de moi, ajoutait-il, la pensée de considérer les déchiffrements ainsi opérés comme étant tous certains et définitifs; une telle certitude n'est acquise que dans un nombre de cas assez restreint. Plus souvent les interprétations ont seulement un caractère de probabilité, parfois très accentué, d'autres fois moindre.

Ceux qui ont pratiqué l'étude des monogrammes d'après la méthode de Deloche n'hésiteront pas, à reconnaître qu'il a non pas renouvelé cette science mais qu'il l'a créée, et cela avec d'autant plus d'autorité qu'il a su avouer sans fausse honte qu'il y a plusieurs monogrammes à l'explication desquels il a dû renoncer, à la suite d'infructueux efforts. Aussi n'a-t-il pas énoncé des règles mais, après quinze années d'études, proposé l'emploi et la nécessité de certaines

[1] M. Deloche, *Étude historique*, p. 54, n. 47. — [2] Id., *ibid.*, p. 136, n. 120. — [3] Id., *ibid.*, p. 238, n. 212. — [4] *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 551. — [5] *De re diplomatica*, p. 164; *Supplem.*, p. 89. — [6] Symmache, *Epistulæ*, l. II, n. XII. — [7] Avit, *Epistulæ*, n. LXXXVIII. — [8] Ed. Le Blant, *750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XXXVI, p. 125, n. 325, pl. I; M. Deloche, *Étude sur les anneaux*, p. 315, n. 271 *bis*. — [9] *Nouveau recueil d'inscr. chrét. de la Gaule*, p. 123.

précautions destinées à donner au déchiffrement des monogrammes le plus de chances possibles d'exactitude.

En voici l'exposé.

III. Précautions pour le déchiffrement. — Le premier soin à prendre est de déterminer le sens dans lequel le monument doit être envisagé, c'est-à-dire le haut et le bas; ceci s'applique plus spécialement aux anneaux et aux chatons, afin que, dans l'examen des monogrammes, les lettres ou du moins la plupart des lettres qui le composent se voient dans leur position normale. Divers signes aident à faire cette détermination. C'est, tout d'abord, une figure humaine ou une figure animale, si le monument en est orné, ou bien un objet inanimé, tel que le *chrismon*, une fleur, une plante

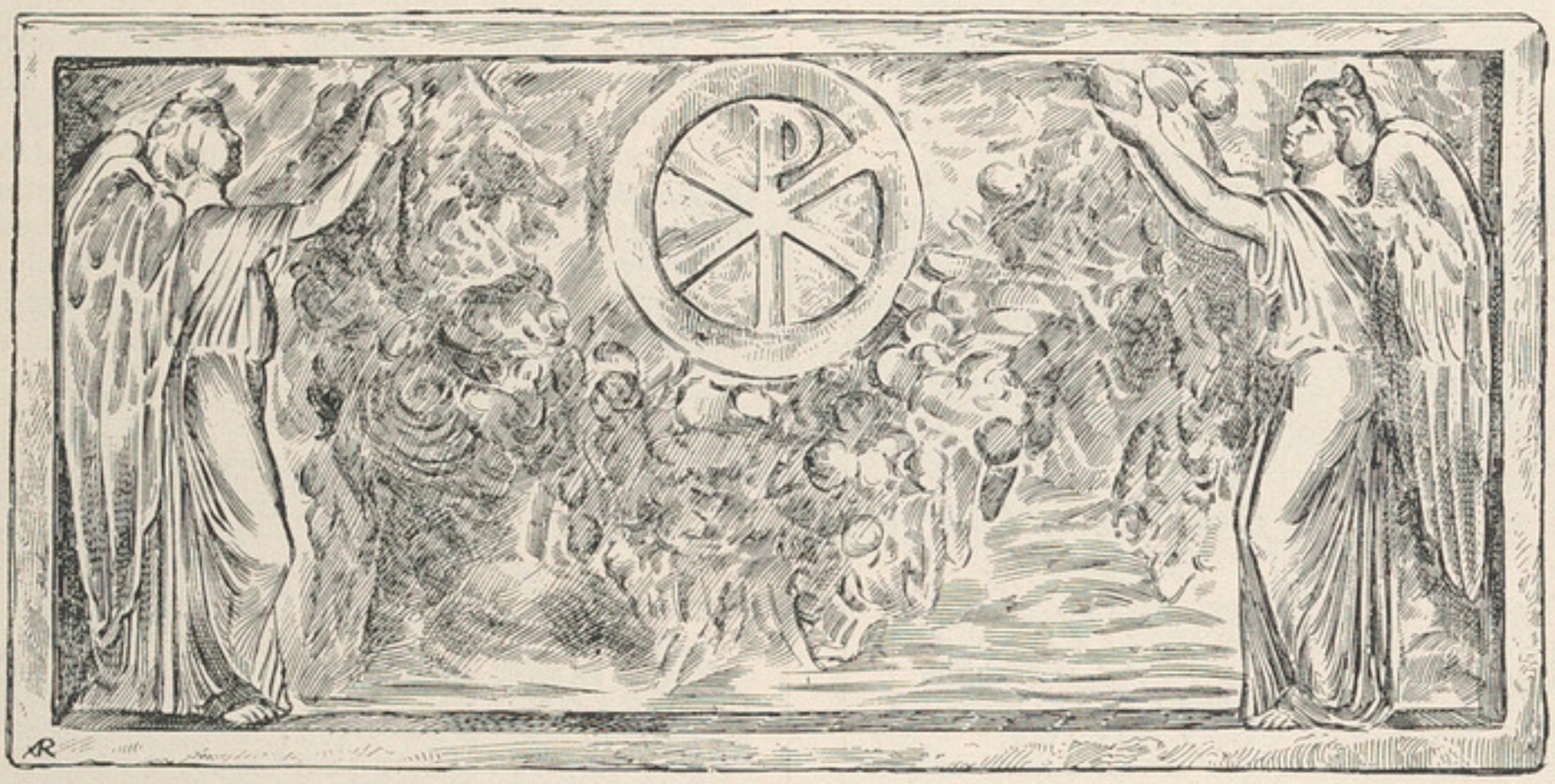

8351. — Plaque de marbre provenant de Rome, actuellement au casino de Greenwich (?), d'après De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, pl. x, n. 2.

quelconque dont la base marque la partie inférieure de l'objet. Il en est de même s'il s'agit d'un édicule ou d'un fronton surmonté d'une croix. L'arcature que l'on voit sur un certain nombre d'anneaux à monogramme en indique aussi toujours la partie supérieure, soit qu'elle n'ait aucune valeur littérale, soit qu'elle forme, avec une barre horizontale reliant les deux extrémités de l'arc, un D couché.

Un autre moyen de reconnaître le *haut* et le *bas* d'un monogramme consiste à observer, parmi les caractères dont il est formé, ceux qui ne sont pas sujets à renversement, ou du moins qu'on ne rencontre point ou qu'on ne rencontre que très rarement dans cette position anormale. Ils peuvent servir de point de repère, et marquer le sens dans lequel le monogramme doit être envisagé et étudié.

De savants et habiles archéologues ont attribué de l'importance à la place occupée par la croisette qui accompagne parfois les monogrammes, et y ont vu la marque de la partie supérieure des combinaisons. C'est à tort; la croisette se place indifféremment au-dessus ou au-dessous des monogrammes; il y a même des anneaux où se voient deux croisettes, l'une au-dessus, l'autre au-dessous ou à côté.

Dans les monogrammes tracés sur les monuments, il est presque toujours question d'hommes; sur les bijoux, le monogramme peut indiquer un nom féminin; les vocables diffèrent le plus souvent dans leur terminaison. Sur les anneaux, les noms paraissent aux trois cas : au nominatif, au génitif et (rarement) à l'ablatif.

Les noms d'hommes sont : ou de la 2e déclinaison, et alors ils se terminent à ces trois cas, en *us*, *i* et *o;* ou ils sont de la 3e déclinaison, à ces mêmes cas, en *o*, *onis* et *one;* et bien, enfin comme parisyllabiques de la 3e déclinaison, avec les trois mêmes terminaisons, aux mêmes cas, en *is*, *is* et *e*.

Les vocables féminins sont de la 1re déclinaison, en *a*, *æ* (et alors presque toujours en *e*) et *a;* ou bien, s'ils appartiennent à la classe des parisyllabiques de la 3e déclinaison, ils se terminent en *is*, *is* ou *e*.

On n'est jamais autorisé à ajouter, ni à retrancher une ou plusieurs lettres d'un monogramme; par suite, tout vocable comportant un caractère qui ne s'y trouve pas ou qui ne rend pas compte de tous les caractères qui y figurent doit être écarté sans discussion.

Dans un monogramme, telle lettre peut être destinée à servir deux et même trois fois, soit pour la composition du nom propre, soit pour exprimer, à la fois, ce nom et l'une des abréviations de la formule *signum*, *signavi* ou *subscripsi*. En voici un exemple : c'est un anneau conservé au musée de Dijon, en argent, ouverture 0 m. 017, la tige est une bande de métal de 0 m. 008 de hauteur près du chaton et de 0 m. 005 à l'extrémité opposée, sur la soudure (fig. 8350). La masse a été aplatie pour former le chaton et on a gravé en creux un I suivi d'un S traversé d'un deuxième I et du E final, ce qui donne le développement [1] :

SI*(gnum)* ISIE

Le mot ISIE est un génitif de *Isia*. Förstemann a mentionné, comme usité au VIIIe siècle, le nom propre germanique *Isi* qui, à la première déclinaison latine fait *Isia*. Le S barré par le deuxième I a, par la place qu'il occupe, la valeur de l'abréviation de *Signum*.

Il faut se garder de voir une même lettre de l'alphabet dans des caractères, dont l'un serait écrit en majuscule ou capitale, et l'autre en onciale ou cursive. Une telle identité ne peut être admise qu'à titre tout à fait exceptionnel.

On ne saurait affirmer que le déchiffrement des monogrammes doive se faire en prenant pour point de départ le caractère ou les caractères de gauche ou ceux

[1] H. Baudot, dans *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. v, p. 292; *Sépultures des barbares de l'époque mérovingienne*, p. 166; M. Deloche, dans *Revue archéologique*, t. I 1892, p. 52; *Étude sur les anneaux*, 1900, p. 9, n. 6.

de droite; mais le déchiffrement est à faire le plus souvent de gauche à droite.

Si le monogramme porte, au sommet, un A formant fronton, cette lettre est assez souvent l'initiale du nom. Nous en avons un exemple dans la bague d'Aster (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 211, fig. 6382), sur laquelle ce vocable est gravé à la fois en légende et en monogramme, et où ce monogramme a l'initiale à son sommet.

Quand le groupement des caractères composant le monogramme a produit un vocable, il convient d'en

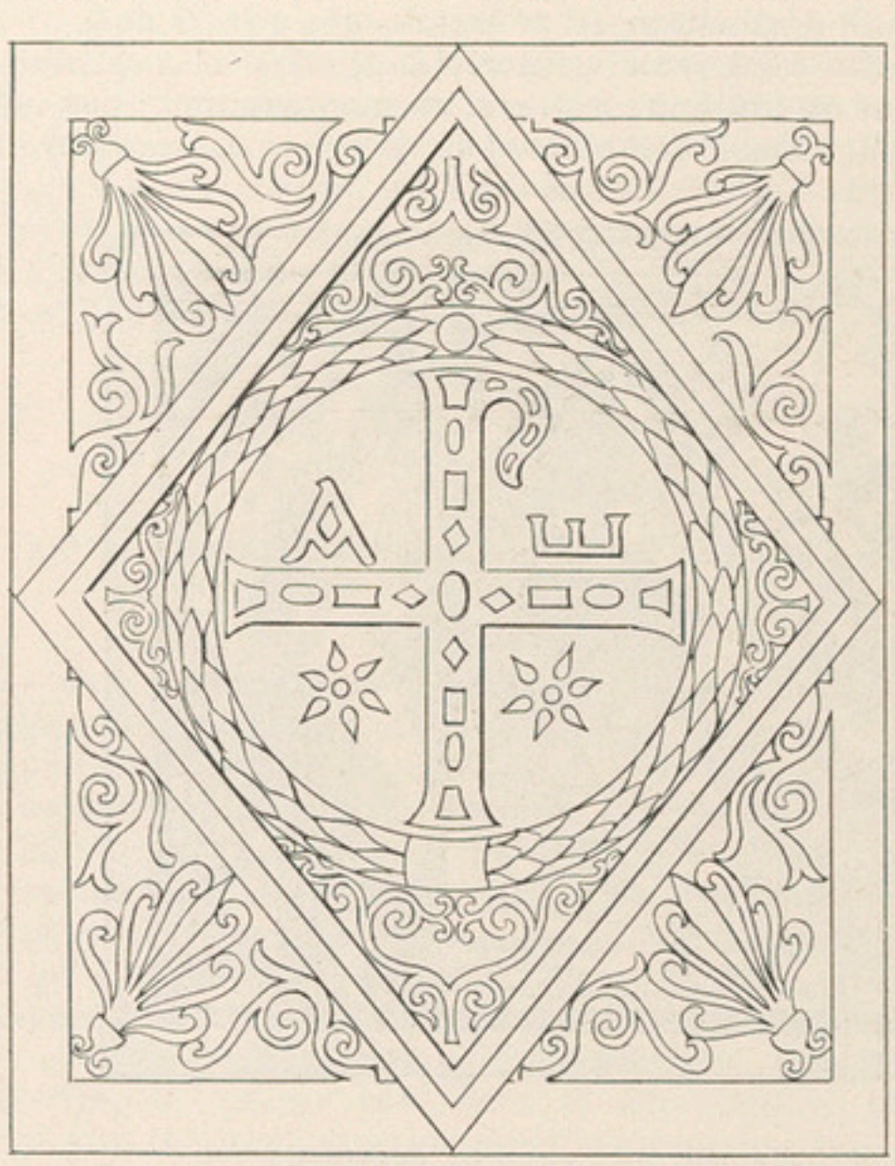

8352. — Monogramme à Constantinople, d'après *Bull. di archeol. christ.*, 1894, pl. V, n. 1.

chercher le rapprochement sur les chartes et autres documents du haut Moyen Age avec les noms propres des personnages contemporains.

IV. Le monogramme du Christ. — Ce sujet serait le premier qui se présenterait à nous si nous ne l'avions traité déjà, à différents points de vue, dans le *Dictionnaire*. Nous ne pourrions que répéter ce que nous avons exposé à propos du chrisme et des combinaisons dans lesquelles on le fit entrer dès le IIIe siècle et probablement plus tôt. On pourra donc se reporter à ce que nous avons dit dans les articles Alpha-Oméga (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1-24), Chrisme (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1481-1534), Jésus-Christ (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2462-2468) et Labarum (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 917-962). En outre, il n'est presque pas de volume dans lesquels on ne trouve des chrismes [1].

Si nous en disons ici quelque chose, c'est seulement pour nous attacher à des monuments qui méritent une particulière attention.

J.-B. De Rossi a décrit une plaque de marbre qui, vers la fin de l'année 1847, se trouvait encore à Rome, encastrée dans le mur d'une maison de la place d'Espagne et qui, depuis lors, fut emportée en Angleterre où elle échoua au casino de Greenwich (?) [2] (fig. 8351). Cette plaque, autant qu'il est possible d'en juger par la reproduction qu'il en donne, représente deux génies vêtus de robes talaires soutenant une guirlande qu'ils semblent suspendre au-dessous d'un chrisme. C'est un bas-relief d'un caractère ornemental qui semble avoir dû servir à la décoration d'une basilique ou d'un monument chrétien. Il est intéressant de comparer ce décor d'une inspiration classique avec l'ornementation qui règne à la base de la colonne de Marcien à Constantinople. La plaque dont nous parlons peut remonter au IVe ou au Ve siècle, elle aurait été érigée en l'honneur d'un empereur ou d'un grand personnage; c'est, en tout cas, un monument unique en son genre à cette époque en Occident.

La colonne d'Arcadius, élevée à Constantinople, en 403, sur un piédestal, était une imitation de la colonne Trajane (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2327, fig. 3177). Sous la colonne, le piédestal offre une chambre voûtée dans laquelle on a reconnu la présence d'un chrisme gemmé dans une couronne [3] (fig. 8352).

Il serait matériellement impossible de constituer un *Corpus* de tous les monuments chrétiens timbrés du chrisme [4]; dans le travail que nous avons consacré à ce symbole (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1481-1534), nous avons montré qu'on le rencontrait sur les objets les plus variés, les plus dissemblables et nous ne revien-

8353. — Inscription de Saint-Seurin de Bordeaux, d'après la *Revue des études anciennes*, t. X, 1908, p. 364.

drons pas ici sur les conclusions que nous avons énoncées au point de vue chronologique. Presque partout on peut arriver à une décision ferme, comme c'est le cas en Afrique où toutes les inscriptions datées portant un monogramme du type appelé « constantinien », isolé, sans addition de l'*alpha* et de l'*oméga*, remontent au IVe siècle [5]. Pour les inscriptions non datées, la période est un peu moins réduite, mais lorsque nous rencontrons le chrisme gravé sur une longue et large pierre ayant servi de seuil à une porte: ☩, notamment à Hadjeb-el-Aïoun, nous pouvons le rapporter à ce même siècle [6].

L'inventaire des chrismes, dans une région déterminée, reste un travail utile, à condition d'être complet. C'est ainsi qu'on a entrepris l'étude de vingt et un exemples de chrismes disséminés dans le département

[1] Ajouter aux références: A. Alfoldi, *The helmet of Constantine with the christians monogram*, dans *The journal of roman studies*, t. XXII, 1932, p. 9-23. — [2] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1882, p. 104, pl. X, n. 2. Rossi parle d'un « casino de Glinicke », lieu absolument inconnu. — [3] Id., *ibid.*, 1894, p. 155, pl. IV, n. 1. — [4] V. Gardthausen, *Das alte Monogram*, in-4°, Leipzig, 1924, p. 115-122, a tenté un classement qui n'est pas de nature à rendre beaucoup de services. — [5] S. Gsell, *Musée de Tipasa*, p. 10, note 5. — [6] R. Cagnat, *Chronique d'épigraphie africaine*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 152.

du Gers [1], d'époques variées et de type assez semblable. Les deux plus anciens sont un chrisme de Lectoure (au musée de cette ville), jadis étudié et publié [2], et un chrisme du musée d'Auch (auparavant au musée de la Soc. archéol. du Gers), lequel peut remonter au Ve ou au VIe siècle. D'autres ont été rencontrés à Biran, à Préneron, dans l'église de Saint-Pé, annexe de la paroisse de Bats, commune de Castillon-Debats, et celui que l'on voyait jadis dans l'aire du tympan d'une porte de l'ancienne abbaye cistercienne de Flaran, ce dernier vendu et enlevé avec l'ensemble de la porte.

Une inscription au moins aussi intéressante et qui a été oubliée est celle qui se voit aujourd'hui au musée de Saint-Germain-en-Laye, mais qui provient du département du Gers, car c'est dans la région d'Eauze que cette pierre a été recueillie sur l'emplacement de l'antique *Elusa*. Nous l'avons déjà fait connaître. (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1696, fig. 3896.)

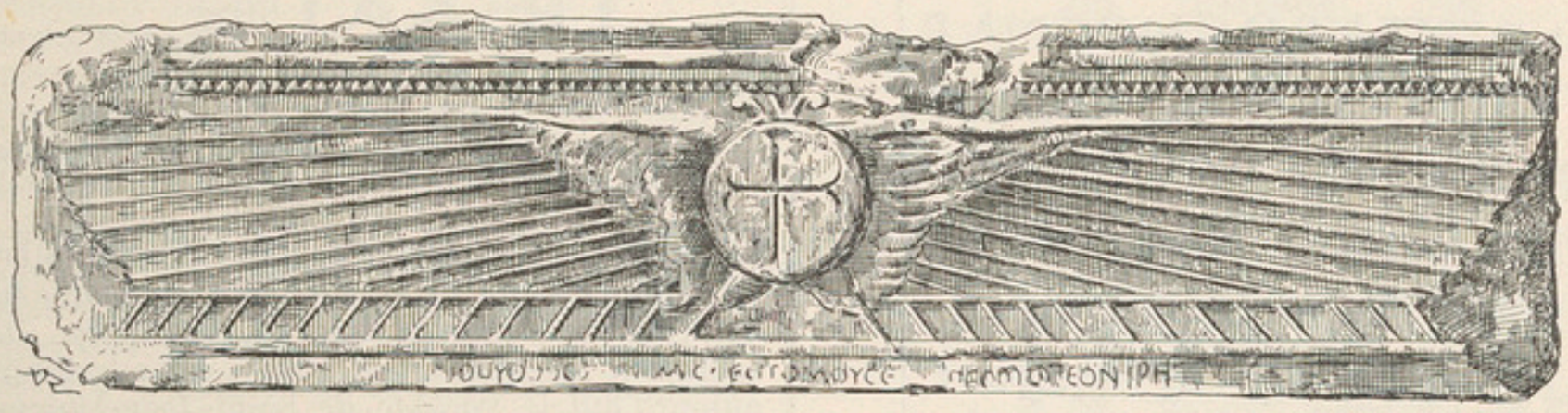

8354. — Linteau égyptien, d'après *Gazette des beaux-arts*, 1887, t. XXXV, p. 184.

Voici une autre inscription portant le chrisme suivi de sigles dont l'interprétation n'a pu être fournie. Il vient de Saint-Seurin de Bordeaux (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1377, fig. 3841), fait mention d'un *domest (icus)*, et il semble que le chrisme doit être lu avec les sigles qui suivent [3] (fig. 8353).

Nous n'entreprenons pas un classement de monuments; encore une fois nous nous bornons à rassembler quelques-uns de ceux que d'autres pourront mettre en valeur. Voici un monument d'origine égyptienne figurant un épervier en plein vol et sur lequel, à une date probablement voisine du IVe siècle, des chrétiens jugèrent bon de christianiser un symbole en y gravant un chrisme [4] (fig. 8354).

En Sicile, la nécropole *del Fusco* à Syracuse, fouillée en 1892-1893 par P. Orsi, a fourni un nombre assez considérable de vases qui appartiennent à l'antiquité classique; on n'aurait rien à espérer qui relève de l'archéologie chrétienne, mais quelques tombes d'époque barbare ont été rencontrées. Cependant, on a relevé un canthare à anses bien conservé et sur une de ces anses un monogramme chrétien montrant le chrisme qui se confond avec l'ancre [5] (fig. 8355).

Au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, on conserve une inscription grecque qui porte au sommet la croix ansée servant de chrisme [6] (fig. 8356). Cette inscription mesure en hauteur 0 m. 257, en largeur 0 m. 22, les lettres sont passées à la couleur rouge; époque constantinienne :

Πλουτίων ὁ μακάριος παρθένος μαρτυρήσας τῷ ἔτει ιθ' ἐκοιμήθη ἐτῶν μα', ἐπορεύθη εἰς χώραν μακαρίων, ἔχων στεφάνους δύο · ὁμοιως βερέκων ἐγκρατὴς μαρτυρήσας ἐκοιμήθη ἐτῶν λζ', ὁμοίως καὶ ὁ υἱὸς αὐτοῦ [?Κό]νων μαθητὴς παρ[θέ]νων.

Cette inscription, fort remarquable, puisqu'elle nous conserve le souvenir de deux martyrs inconnus de la persécution de Dioclétien, ne paraît pas postérieure à l'année 300. C'est la plus ancienne inscription chrétienne de l'Égypte.

V. Monogrammes de plusieurs lettres. — Nous avons déjà fait connaître (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 687, fig. 3712) un monogramme trouvé dans le village créé à l'Oued-Cham, subdivision de Bône. Il est gravé dans un encadrement tracé sur une pierre de 2 mètres de long, en caractères hauts de 0 m. 16. Une rosace est sculptée de chaque côté du cadre. A. Héron de Villefosse a publié le premier ce monogramme et l'a interprété du cri des donatistes : DEO LAVDES, avec addition de l'abréviation, XPO. Un autre érudit, M. Cherbonneau, a proposé de lire la devise : LAVS XPO DEO. Dans l'un et l'autre cas, il faut reconnaître la base inférieure d'un L dans la petite ligne ajoutée à la haste à côté de l'C, et par conséquent présenter la figure dans un sens inverse à celui qu'adopte Cherbonneau, et de

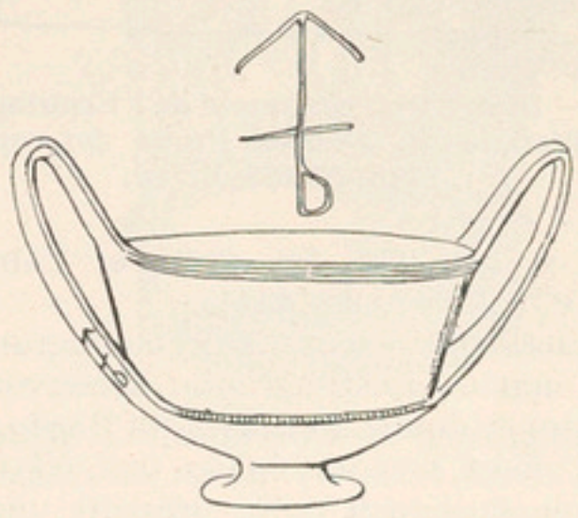

8355. — Canthare à anses,
d'après *Atti del accad. dei Lincei*, 1893, part. 2, p. 456.

façon à ce que l'A ne soit pas placé à rebours. Dans le dessin que nous avons donné (fig. 3712), on remarque la boucle d'un P se combinant avec le X. Il semble qu'il n'y ait pas lieu d'abandonner la lecture proposée [7].

Parmi les monogrammes qui se rapportent à la personne du Christ, nous citerons encore celui-ci que nous trouvons au cimetière de Sainte-Agnès, et qui a la même signification que le chrisme [8] (fig. 8357).

Sur un anneau de bronze qui a fait partie de la

[1] S. Daugé, *Inventaire des chrismes du département du Gers*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, t. XVII, 1916. — [2] E. Le Blant, *Sarcoph. chrétiens de la Gaule*, p. 96, pl. XXV, fig. 4. — [3] E. Dutrègne, *Inscriptions chrétiennes de Saint-Seurin de Bordeaux*, dans *Revue des études anciennes*, t. X, 1908, p. 364. — [4] *Gazette des beaux-arts*, t. XXXV, 1887, p. 184, n'indique pas la provenance du monument. — [5] P. Orsi, *Relazione sugli scavi eseguiti nella necropoli del Fusco*, dans *Atti del accad. dei Lincei*, 1893, part. 2. *Notizia degli scavi*, p. 456. — [6] Seymour de Ricci, *Inscriptions grecques d'Égypte*, dans *Revue épigraphique*, t. I, 1913, p. 157, n. 10. — [7] A. de Villefosse, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1877, p. 204; E. Le Blant, *Communication*, dans *Revue des Sociétés savantes*, VIe série, t. VII, 1878, p. 113-114. — [8] M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese sulla via Nomentana*, in-8°, Roma. 1880, p. 265.

collection Castellani et qui est de fabrication byzantine, probablement au VIe siècle, on voit sur le jonc deux palmes et le chaton porte un monogramme qu'on peut interpréter MAPIA, en tenant compte de la haste de la croix servant d'*iota* (fig. 8358). Rien n'indique que ce monogramme s'adresse à la mère du Sauveur [1].

Au cimetière d'Apronien, nous avons déjà donné la représentation d'un fragment épigraphique (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2643, fig. 857), sur lequel on a figuré en toutes lettres le mot IX θυς, dont il ne subsiste que les deux premières lettres, et, au-dessous, un monogramme sur lequel on lit le mot : *marturius* ou bien *martys*.

Rappelons aussi le monogramme des deux lettres M P, tracé sur les épitaphes des papes Pontien (voir

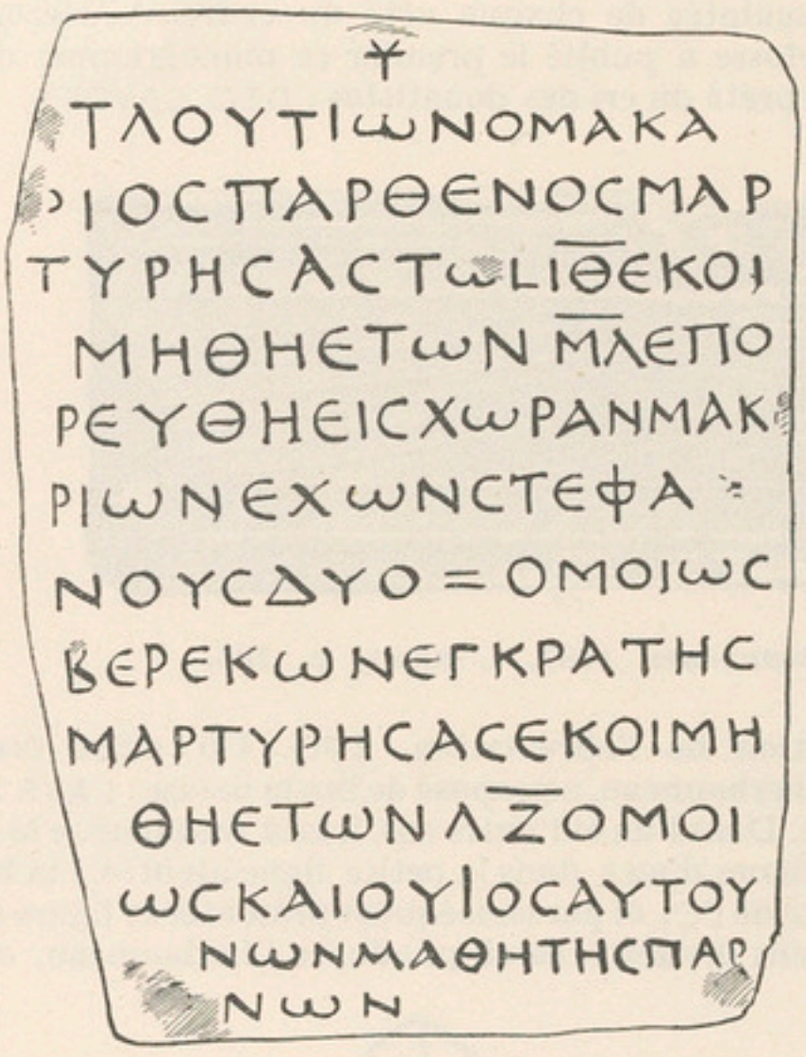

8356. — Inscription du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, d'après *Revue épigraphique*, t. I, 1913, p. 157, n. 10.

Dictionn., t. V, col. 939, fig. 4240) et Fabien (voir *Dictionn.*, t. V, col. 941, fig. 4241).

Nous rattacherons encore aux monogrammes un fragment de marbre opisthographe découvert à Kairouan (Tunisie) et donné au musée du Bardo, à Tunis. Larg. 0 m. 22; haut. 0 m. 21; épaiss. 0 m. 03 (fig. 8359).

La face, soigneusement polie, présente une inscription latine d'époque byzantine dont les lettres, hautes de 0 m. 04 à 0 m. 03, affectent des formes originales et rares, qui ne se présentent jamais dans l'épigraphie africaine avant l'époque byzantine. Le texte est incomplet, la pierre étant brisée à droite. Les lettres sont hautes et grêles, très serrées, très inégales, mais bien alignées. A la deuxième ligne, un mot inintelligible paraît rassembler plusieurs lettres en façon de monogramme. L'inscription est précédée d'une croix d'un type rare. Un grand *oméga*, gravé après coup, a mutilé plusieurs lettres.

Voici une lecture probable : *In n(omi)ne D(omi)ni, in ho... cy si sertri senioris s... et qui(ev)it die sabb i... XXXXVIII in d(omini)co...*

Ligne 1, la seconde lettre combine en une seule lettre *m* et *n;* le dernier mot semble être *hod.*

Ligne 2, le premier mot est inintelligible; il ne semble pas qu'il faille en faire un nom propre.

Ligne 3, le mot *qui(ev)it* est certain; après le second B, c'est peut-être un I.

Ligne 4, la lecture *in deo* est fantaisiste.

Bibl. — P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, dans *Revue archéologique*, 1903, t. II, p. 244 sq.; P. Gauckler, *Catalogue du musée Alaouï*, 1897, p. 109, n. 585; le même, *Rapport des inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1400 à 1905*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. XV, 1907, p. 359, pl. IX.

VI. Monogrammes carrés. — Jean Diacre, auteur d'une Chronique épiscopale de Naples, a recueilli les faits et gestes de l'évêque Vincent qui occupa le siège de Naples entre 554 et 578; il nous apprend que ce fut

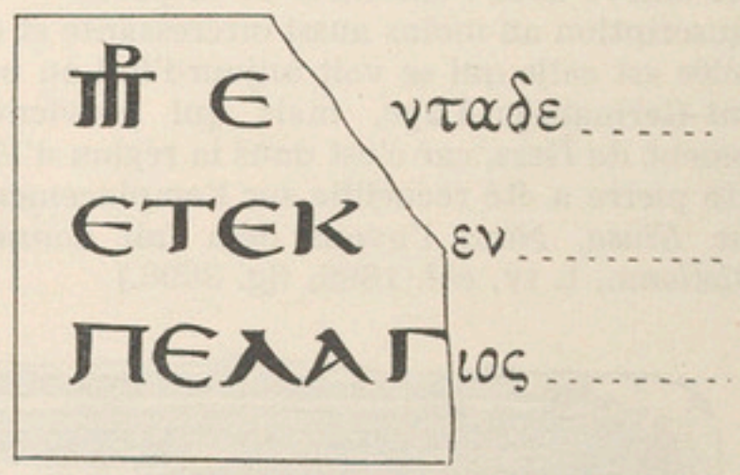

8357. — Inscription du cimetière de Sainte-Agnès, d'après Armellini, *Il cimetero de S. Agnese*, p. 265.

lui qui fonda la basilique de Saint-Jean-Baptiste, basilique qu'il qualifie de *præfulgida*. C'est là que fut gravé le célèbre calendrier épigraphique (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1586-1593, fig. 1864); cette basilique porte aujourd'hui le vocable de Saint-Jean-Majeur. Cette église a connu bien des vicissitudes, détruite, relevée, consolidée depuis ses fondations, les travaux entrepris alors ont ramené au jour la tribune ancienne, deux des colonnes de l'arc majeur, deux inscriptions grecques païennes et quelques autres vestiges de l'antiquité. Les inscriptions païennes sont relatives, la première, à un temple ou un autre édifice érigé sous Tibère ou Néron, la deuxième rappelle un vœu en l'honneur d'Hercule. Il se pourrait que sur l'emplacement d'un temple d'Hercule l'évêque Vincent ait bâti une église au VIe siècle.

De l'ancienne basilique chrétienne, il s'est conservé

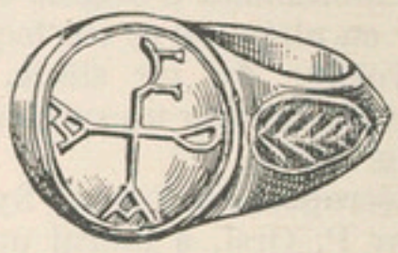

8358. — Anneau avec monogramme, d'après *Nuovo bulletino di arch. crist.*, 1897, p. 13.

un beau chapiteau corinthien dont la face sculptée présente un monogramme (fig. 8360).

L'abside du VIe siècle peut être assez facilement reconstituée en s'inspirant de l'abside de la basilique sévérienne. Les deux grandes colonnes corinthiennes qui se dressent pour soutenir les extrémités de l'arc majeur appartiennent, ainsi que leurs chapiteaux, à l'art classique. Au centre du chapiteau on voit une couronne en relief encadrant un monogramme. Ce monogramme d'un nom propre est sculpté de façon si bien faite pour attirer l'attention qu'il ne peut guère être que celui du fondateur de l'édifice. J.-B. De Rossi avait pensé d'abord qu'il s'agissait de Constantin, mais l'origine constantinienne de l'édifice n'est pas soutenable; il faudrait donc lire Vincent. Si on analyse le monogramme, on se persuadera, en effet, qu'il faut lire :

VINCENTIVS EPISCOPVS

L'emploi de ces monogrammes de forme carrée sur les chapiteaux et abaques est très répandu aux Ve et

[1] H. Grisar, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1897, p. 13.

VIe siècles. A Ravenne, sur les chapiteaux des édifices construits sous le règne de Théodoric on y trouve son nom [1]. Le monogramme de l'évêque Pierre [2] de Ravenne fut gravé sur un chapiteau et, vers le même temps, transcrit en toutes lettres sur l'abaque dans l'inscription suivante [3] :

+ PETRVS · EPISC · SCE RAVENAT + ECCL · COEPTVM OPVS *a fund*AMENTIS IN HONORE SCRM PERFECIT.

Un autre monogramme d'un des évêques de Ravenne qui portèrent le nom de Pierre se lit sur le second chapiteau à gauche à Sainte-Agathe-Majeure [4]. A Saint-Vital, sur les chapiteaux, on lit plusieurs fois le nom de l'évêque Néon, écrit en monogramme carré [5]. Nous ne disons rien ici des monogrammes épiscopaux qui se lisent sur les mosaïques de Ravenne et du monogramme de la chaire d'ivoire de l'évêque Maximien (voir *Dictionn.*, t. III, col. 65-66, fig. 2409).

A Parenzo, le monogramme de l'évêque Euphrasius, qui reconstruisit la cathédrale, se lit sur le sommet des chapiteaux, inscrit dans une couronne ; or, cet Euphrasius est probablement un contemporain de l'empereur Justinien [6].

Ces monogrammes étaient composés avec les lettres du nom propre au cas direct, auquel on ajoutait le titre d'*episcopus* ou en sigle : *eps*. Dans le monogramme de l'évêque Néon de Ravenne, nous avons un nom qui ne comporte ni *p* ni *s*, et cependant ces deux lettres font partie du monogramme, c'est donc qu'elles appartiennent au mot *episcopus* et c'est ce même mot qui se

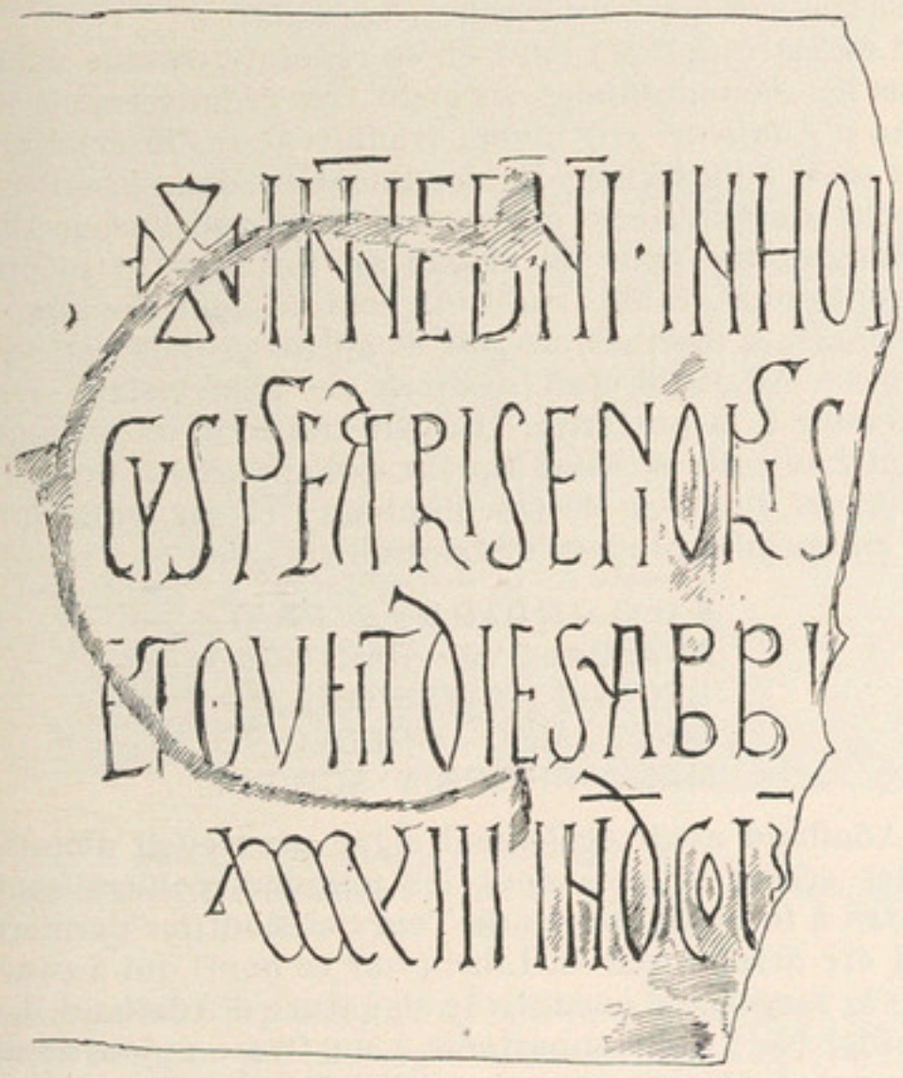

8359. — Marbre provenant de Kairouan, d'après *Arch. des missions scientifiques*, t. XV, 1907, pl. IX.

lit dans le monogramme de Vincent de Naples; on peut s'en convaincre en voyant que la lettre O y est figurée bien qu'elle n'entre pas dans la composition du nom *Vincentius*. Au premier aspect, la lettre P semble manquer, mais elle est donnée par la boucle du S posée au sommet de la seconde haste du N. Enfin, la couronne à lemnisques qui encadre le monogramme est d'un type bien antique et son style n'est pas postérieur au VIe siècle; elle ressemble d'assez près à celles qui ornent le monogramme du pape Jean II dans la basilique de Saint-Clément (532-535), contemporain de l'évêque Vincent de Naples, à qui nous avons toute

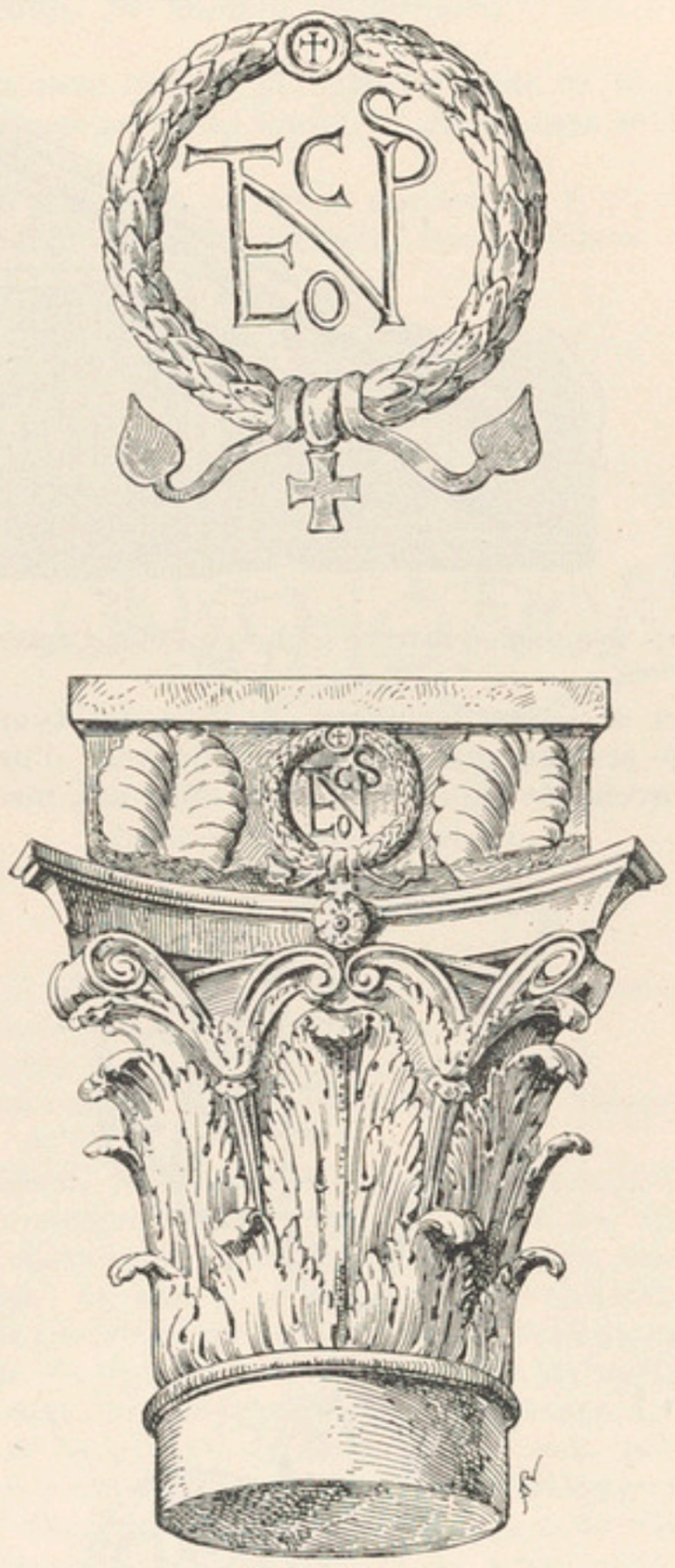

8360. — Chapiteau avec monogramme, d'après De Rossi, *Bullettino*, 1876, pl. X.

raison d'attribuer le monogramme de Saint-Jean-Majeur à Naples [7].

A Saint-Martin d'Angers, vieille église élevée et reconstruite à différentes époques, sur le bord d'une voie romaine, un sanctuaire mérovingien fut remplacé par une église carolingienne et on retrouve des vestiges ornés d'entrelacs typiques. Les travaux ont amené la découverte de colonnettes avec des chapiteaux à palmettes, qui appartiennent à une période de l'école romane où le chapiteau à crochet commence à esquisser une évolution qui n'a pas été encore étudiée. On a recueilli des briques ornées et divers fragments. L'un de ceux-ci porte sur les flancs deux monogrammes, dont le premier peut se décomposer en B.A.M.R.D., et l'autre en C.R.E.T.N.S. Il est probable que ces mono-

[1] Zirardini, *Edifici profani di Ravenna*, p. 88-90; sur le monogramme de Théodoric, cf. De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1863, p. 34. — [2] Il y a eu trois évêques de ce nom à Ravenne, il subsiste de l'incertitude sur celui que désigne le monogramme. — [3] Spreti, *De antiquit. Ravenn.*, t. II, p. XII. — [4] Id., *ibid.*, t. I, p. 269, n. 301. — [5] Id., *ibid.*, t. I, p. 266. — [6] Lenoir, *Architecture. monastique*, t. I, p. 399; cf. Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. III, p. 547. — [7] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1880, p. 161-166.

grammes représentent les noms de personnages qui ont contribué de quelque manière aux constructions élevées entre les IXe et XIIe siècles. Mais les combinaisons sont tellement incertaines, surtout si on se laissait tenter par le redoublement de quelques lettres, qu'il paraît préférable de ne proposer aucune transcription [1] (fig. 8361).

Voici encore un monogramme du IXe siècle, mais

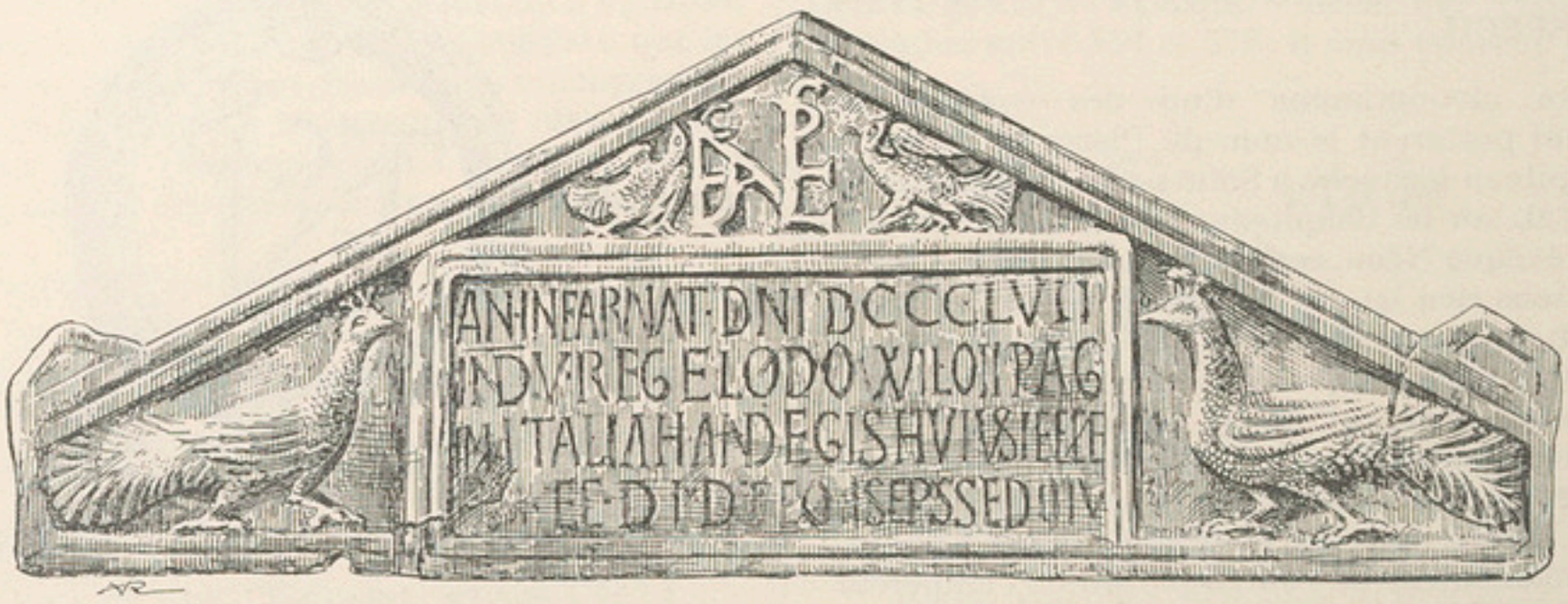

8362. — Tympan en marbre sculpté à Pola, d'après G.-T. Rivoira, *Le origini della architettura lombarda*, p. 211, fig. 194.

celui-ci se laisse déchiffrer. A Pola, un tympan en marbre sculpté, qui paraît être l'ouvrage d'un sculpteur ravennate (fig. 8362), nous offre une inscription

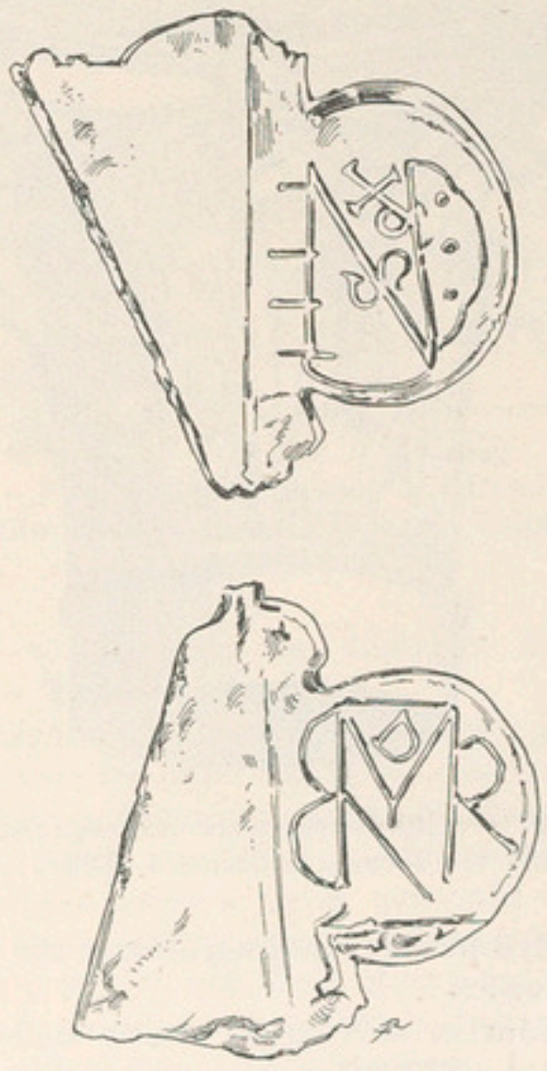

8361. — Monogrammes relevés à Saint-Martin d'Angers, d'après *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1924, p. 188.

datée avec le nom de l'évêque surmonté de l'interprétation monogrammatique :

AN INCARNAT·DNI D CCCLVII
I·ND·V·REGELO DO WIEOII P·AG·
IN ITALIA · HANDEGIS HVIVSECCE

C'est donc Andégise qui gouverna cette Église entre 854 et 859, dont le monogramme se lit entre deux colombes. La sculpture des colombes et celle des paons fait songer à celle du *pluteus* de Sainte-Marie-des-Anges, près d'Assise, monument du IXe siècle [2].

VII. Monogramme privé. — Parmi les monogrammes des personnes privées, nous pouvons encore rappeler celui d'un prêtre artiste nommé *Adalbald*, dont un feuillet détaché d'un manuscrit nous a conservé la signature. Cet Adalbald faisait partie du *scriptorium* de l'école calligraphique de Tours et il est l'auteur de trois manuscrits. Le feuillet en question, sur lequel figure deux fois le nom d'Adalbald, n'était très probablement qu'un feuillet de garde d'un manuscrit. Le nom figure en toutes lettres au centre d'un double cercle et de façon abrégée en quatre lettres disposées entre les deux cercles (fig. 8363).

Les lettres A.D.B.L. qui, en se répétant comme dans tous les monogrammes, forment très régulièrement le nom d'*Adalbald* se trouvent traduites par l'inscription qui se lit à l'intérieur. Le document est de la première moitié du IXe siècle et on peut dire que l'usage du monogramme pour un artiste est fort rare et même exceptionnel, tandis qu'il est courant pour les noms de papes, d'évêques, de rois et autres grands personnages [3]. Adalbald était désireux de transmettre son souvenir à la postérité. Il avait transcrit un volume relatif au culte de saint Martin, qui appartient aujourd'hui au gymnase de Quedlimbourg et sur lequel on lit en onciales rouges l'inscription suivante :

EGO INDIGNVS PRBT
ADALBALDVS HVNC LI
BELLVM EX IVSSIONE DO
MINO MEO FREDEGISO
MANV PROPRIA SCRIPSI

Adalbald avait également signé un recueil d'opuscules ecclésiastiques dont les premiers cahiers sont restés à la bibliothèque de Tours et dont les derniers ont été dérobés par G. Libri (voir ce nom) qui a commis le sacrilège d'anéantir la signature d'Adalbald. Le feuillet isolé a dû appartenir à un Orose aujourd'hui disparu. Le Frédégise qui employait Adalbald, c'était le disciple et l'ami d'Alcuin, et qui gouverna le monastère de Saint-Martin où il mourut en 834. Les noms de *Fridegisus abbas* et de *Adalbaldus* sont inscrits à la page 4 du Livre des confraternités de Saint-Gall sur la liste des *Nomina fratrum de Turonis* [4].

VIII. Le monogramme E P. — Sous le consulat de Julien et de Salluste (an 363), le Romain Pacatianus consacra à sa mère Eleutheria une inscription qui fait

[1] A. Blanchet, *Trouvailles à Saint-Martin d'Angers*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1924, p. 188. — [2] G.-T. Rivoira, *Le origini della architettura lombarda*, in-8°, Milano, 1908, p. 211, fig. 194. — [3] Desnoyers, *Note sur un monogramme d'un prêtre artiste du IXe siècle*, avec une *Note complémentaire* de L. Delisle, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions*, t. XXXII. — [4] L. Delisle, *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XXXII, 1886 p. 44-45.

partie aujourd'hui du musée chrétien du Latran. Cette inscription a été publiée par Fabretti et par Muratori, mais c'est J.-B. De Rossi qui en a établi le texte d'une manière définitive [1]; c'est d'après lui que nous l'avons donné dans le *Dictionnaire*, t. IV, col. 1443, fig. 3859. Cette inscription est incomplète, une fracture du marbre a enlevé le début de toutes les lignes, mais à l'extrémité des neuf premières lignes on remarque une série de sigles que nous énumérons dans l'ordre où ils se présentent :

1re ligne, palme verticale sur une rosace.
2e ligne, couronne de feuillage.
3e ligne, monogramme du Christ.
4e ligne, monogramme composé des lettres E P superposées.
5e ligne, palme inclinée.
6e ligne, croix à bras coudés en équerre ou svastika.
7e ligne, trépied.
8e ligne, oméga.
9e ligne, upsilon.

Voici ce que J.-B. De Rossi dit à propos de ces sigles : *Signa sive symbola, notæ ac græcæ litteræ, quæ ad calcem uniuscujusque versus sunt adscriptæ, facile, ut*

8363. — Manuscrit d'Adalbald, de Tours,
d'après *Comptes rendus de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*,
IVe sér., t. XIV, 1886, p. 376-381.

reor, possent explicari, si integra foret inscriptio; capita enim versuum paribus signis distincta fuisse non dubito. Nunc quæ illorum propria heic et certa significatio sit, res obscura est, de qua suus erit alibi disputandi locus [2].

A cela, Adrien de Longpérier ajoute qu'assurément, lorsque nous voyons à la fin de la huitième ligne un *oméga*, nous sommes tout naturellement portés à supposer qu'au commencement de la même ligne il se trouvait un *alpha*. Ce point admis, on en tire cette conséquence que chacune des autres lignes devait avoir son symbole initial. Mais leur disparition n'enlève pas tout espoir d'expliquer ce qui reste. Sur les sept premières lignes, six symboles sont imprimés dans le champ des médaillons contorniates, et le troisième, un monogramme du Christ, figure au revers d'un monument de la même classe.

1. Palme verticale sur une rosace. Médaillon dans Havercamp, *De nummis contorniatis*, 1722, p. 147, n. 72.

2. Couronne. *Ibid.*, n. 37; Sabatier, *Contorn.*, pl. I., n. 7.

3. Monogramme du Christ. — *Revue numismatique*, 1857, pl. VIII, n. 4.

4. Monogramme composé des lettres E P. — Cf. Havercamp, *op. cit.*; Eckhel, *Doctr. numm. veter.*,

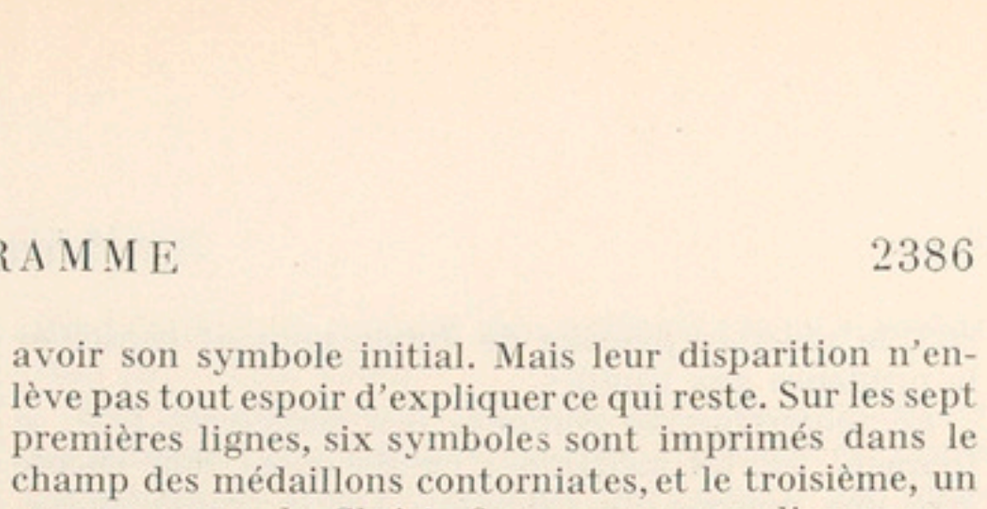

8364. — Inscription romaine,
d'après De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*,
t. I, p. 269, n. 630.

t. VIII, p. 280; Sabatier, *op. cit.*, passim. C'est le sigle le plus commun sur les contorniates.

5. Palme inclinée. — Même observation.

6. Croix à bras coudés ou svastika. — Havercamp, *op. cit.*, n. 47.

7. Trépied. — H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VI, p. 576, n. 65.

On remarque encore, tracés en creux ou incrustés dans le champ des médaillons contorniates, une épée, une pique, un cheval, divers animaux féroces; il est donc bien évident que ces symboles avaient rapport au genre de lutte et à la victoire que les médaillons étaient destinés à rappeler et à récompenser. Les couronnes et les palmes donnent bien le sens qu'il faut attribuer à ces représentations [3]. Au monogramme du Christ s'attache l'idée exprimée par ces mots célèbres : *Hoc signo victor eris*. Le trépied est aussi un symbole de victoire parce qu'il était décerné en prix dans les jeux [4].

Munera principio ante oculos circoque locantur
In medio : sacri tripodes, viridesque coronæ,
Et palmæ, pretium victoribus [5].

Des vases peints nous montrent la croix à bras coudés figurée sur le disque d'un athlète vainqueur [6]. Tout cela s'accorde bien avec le sens de l'épitaphe d'Eleutheria :

[*Hæc tibi æte*]*rna domus in qua nunc ipsa secuta quiescis,*
[*Corpore namque tuu*]*s spiritus a carne recedens*
[*Est sociatus*] *sanctis per meritis et opera tanta,*
[*Quæque De*]*um metuisti semper quiescis secura.*

Son fils Pacatius s'est plu à la montrer récompensée comme un athlète, un aurige, sorti victorieux de la lutte. Les symboles complétaient le texte et n'avaient rien de trop ouvertement chrétien; or, en cette année

[1] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, 1861, p. 88, n. 159. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. 89. — [3] Il en est de même d'une petite figure de la Victoire signalée par Eckhel, *Doctr. numm.*, t. VIII, p. 279. — [4] Voyez les peintures des vases, *Monum. de l'Inst. arch.*, t. IV (1848), pl. LIV; Panofka, *Musée Blacas*, pl. I; Le même, *Cabinet Pourtalès*, pl. VI; Stackelberg, *Die Graeber des Hellenen*, pl. XVII; Lenormant et J. de Witte, *Élite des monuments céramographiques*, t. I, pl. XCI, XCVII. — [5] *Æneid.*, V, vs. 109. — [6] Gerhard, *Auserl. Vasenbild.*, t. IV, pl. CCLIX; J. de Witte, *Notice sur quelques vases peints de la collection Castellani*, 1865, p. 31, n. 48.

363, la réaction païenne de Julien pouvait conseiller la prudence aux timides.

Le monogramme composé des caractères E P, si fréquent sur les médaillons contorniates, doit encore être une marque de triomphe. On le trouve gravé, ainsi que l'a déjà fait remarquer Eckhel, sur une petite lame de bronze, accompagné d'une palme et d mono-

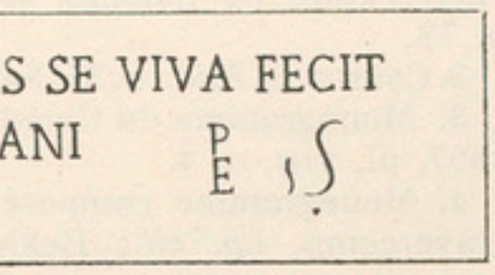

8365. — Inscription romaine,
d'après De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*,
t. I, p. 335, n. 761.

gramme du Christ [1]. *Quare cum hæ literæ* E P, *vel* P E *in hoc monumento jungantur cum palmæ ramo, in multis vero contorniatis in hujus rami vices succedant, conjici potest eas aliquid ad victoriam pertinens significare* [2].

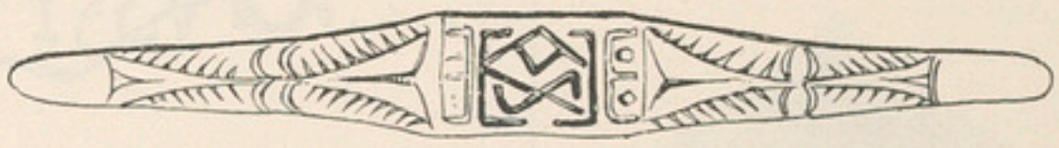

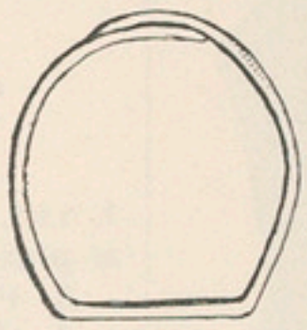

8366. — Anneau déployé, trouvé à Bréry,
d'après Deloche, *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires*, p. 12, n. 10.

Très vivement impressionnée par cette réflexion du célèbre numismatiste viennois, j'ai cherché, écrit Adr. de Longpérier, si le monogramme ne pouvait pas se lire IEP, en prenant la haste verticale commune aux deux lettres pour un *iota*, auquel cas nous aurions eu le commencement d'Ἱερονίκης, vainqueur dans les jeux sacrés (on nommait ainsi les Olympiques, les Pythiens, les Néméens, les Isthmiques). Les hiéroniques étaient les vainqueurs par excellence; mais dans le monogramme on ne voit jamais de prolongement de la haste soit en haut, soit en bas qui dénonce la présence de l'*iota*. Il existait dans la collection Renesse un médaillon contorniate dans le champ duquel on voit un E retourné près du buste d'un aurige armé d'un fouet et accompagné de son cheval [3]. Cet E pourrait être, il est vrai, la lettre initiale du nom de l'aurige; mais il semble se rattacher étroitement au monogramme EP. Dès lors, on est ramené vers le passage de Pline : *Eporedias Galli bonos equorum domitores vocant* [4]. Les Romains se servaient de mots gaulois, comme nous employons des mots anglais pour ce qui concerne les courses et les chemins de fer. Ils nommaient un char *rheda*, un cocher *redharius*, des rênes *epirhedium*. On peut admettre qu'ils accordèrent le surnom *eporedia* à ceux qui s'étaient montrés assez habiles à manier leurs chevaux pour triompher de leurs concurrents. Les mots *rheda* et *rhedarius* furent en usage dès le temps de la meilleure latinité et subsistaient au Bas-Empire [5].

Si nous trouvions quelque jour la confirmation de l'explication qu'on propose ici à titre d'hypothèse et pour fomenter les recherches, le monogramme E P deviendrait un équivalent de la palme, de la couronne, du trépied, un signe de victoire. En conséquence, on ne s'étonnerait pas de le rencontrer à la place qu'il occupe dans l'épitaphe d'Eleutheria, et faisant pendant à une palme près du monogramme du Christ, entouré d'une couronne, qui se voit sur la plaque d'esclave publiée par Lorenzo Pignorio [6] (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2150, n. 25).

Cette explication a peut-être le tort d'être trop ingénieuse; mais les autres interprétations semblent n'être pas plus séduisantes. Cannegieter [7] a proposé F*alma* E*merita* ou bien P*ræmia* E*merita*, ou encore F*ræmii* E*rgo;* et combien d'autres ont présenté leurs conjectures : A. Gori [8], G. Marini [9], J. Eckhel [10], L. Friedländer [11], C. Cavedoni [12]; enfin le P. L. Bruzza [13] a écrit tout un mémoire et proposé la lecture F*alma* F*eliciter*, mais il ne s'agit pas d'un F, c'est bel et bien un P qu'il faut expliquer. Depuis lors, P. Arcangeli [14] a proposé F*alma* E*læa* et J.-B. De Rossi [15] a accepté le F*alma* F*eliciter*.

Disons pour en finir que ce monogramme P a donné

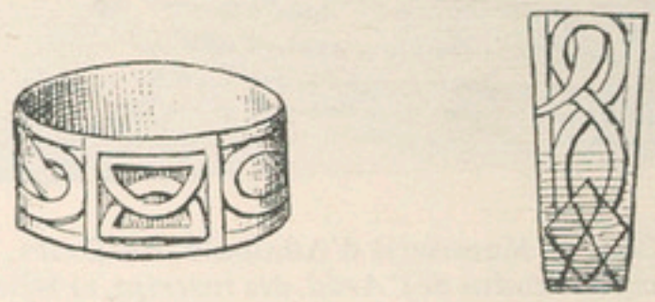

8367. — Anneau trouvé à Nesle,
d'après Deloche, *op. cit.*, p. 18, n. 15.

lieu à des explications nombreuses, différentes les unes des autres, sans qu'on ait la conviction qu'il en ait été proposé une tout à fait sûre et définitive [16]. Généralement formée des deux lettres P et E, assemblées de façon à constituer un signe d'un aspect particulier, les trois petites barres horizontales du E y prennent nais-

[1] Lor. Pignorio, *De servis*, 1694, p. 32. — [2] *Doctr. numm. veter.*, t. VIII, p. 280. — [3] Sabatier, *Contorniates*, pl. VI, n. 10. — [4] Pline, *Historia naturalis*, l. III, c. XVII. — [5] Cicéron, *Mil.*, 10; *Attic.*, VI, 1; Varron, *Ling. lat.*, III; Cæsar, *De bell. gall.*, I, LI; Suétone, *Cæs.*, LVII; Martial, *Epigr.*, X, 13; *Cod. Théod.*, tit. V, lex 8. — [6] A. de Longpérier, *Observations sur trois médaillons romains de bronze*, dans *Revue numismatique*, t. X, 1865, n. s., p. 401-417, et *Œuvres*, t. III, p. 91-95. — [7] *Miscell. observ. crit.*, 1736, p. 133; *Miscell. nov.*, 1740, p. 7. — [8] *Thesaurus diptychorum veterum*, t. II, p. 84. — [9] *Figuline*, ms., p. 440. — [10] *Doctrina nummorum veterum*, t. VIII, p. 279. — [11] *Die Münzen der Vandalen*, p. 66. — [12] *Notizie intorno alla vita.* — [13] *Della interpretazione del monogramma* PE, Roma, 1877. — [14] *Della interpretazione del monogramma* PE, Roma, 1879. — [15] *Annali dell' Istit. di corresp. archeol.*, 1877, p. 58, 72. — [16] M. Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, 1880, p. 252-254; Grossi-Gondi, *Trattato di epigrafia cristiana*, 1920, p. 68. —

sance comme des bourgeons sur la haste du P, à droite, tantôt dans la boucle même, tantôt seulement au-dessous. Sur une mosaïque des naviculaires, à Ostie, la marque se présente traversée par une haste oblique à laquelle une feuille est attachée.

On sait que les médaillons contorniates ont été considérés comme des amulettes; les cochers, les lutteurs, tous les gens qui jouaient un rôle actif dans les jeux publics portaient sur eux ces médaillons auxquels ils attribuaient une vertu talismanique. La signification qu'on attachait à ces deux lettres, conjuguées d'une façon spéciale, donnait sans doute au médaillon qui en était marqué une puissance particulière de protection. De même que les feuilles cordiformes apparaissent sur

8368. — Anneau trouvé à Athée,
d'après Deloche, *op. cit.*, p. 23, n. 21.

les médaillons contorniates et sur les mosaïques de pavage, de même ce signe mystérieux s'y trouve aussi figuré. Sa puissance s'étendait d'ailleurs à des objets très différents. Elle s'exerçait sur les locaux habités, écartant de ceux qui les fréquentaient et aussi des opérations commerciales qu'on y traitait toute influence maligne. Le P. Bruzza, avons-nous dit, a consacré à ce monogramme une importante étude [1]. Les plus anciens exemples lui paraissent remonter à l'époque de Constantin, date à retenir; il les retrouve sur les monuments chrétiens et profanes, tables de jeu, rampes, instruments domestiques, marbres funéraires, sur la croupe des chevaux de course, etc. On a relevé aussi ce signe à l'entrée d'un grand édifice public où il avait été gravé, sans doute par un joueur, sur une dalle de marbre de la basilique Julia [2]. De tous ces

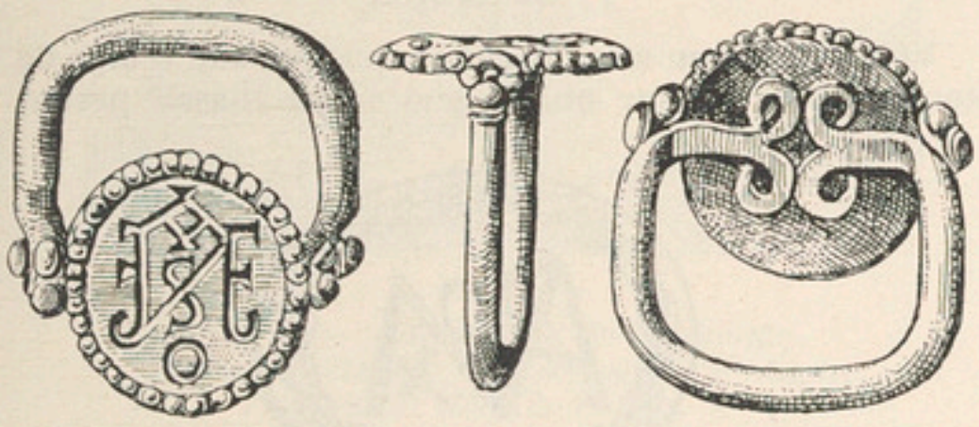

8369. — Anneau au musée de Dijon,
d'après Deloche, *op. cit.*, p. 25, n. 23.

faits il est permis de conclure que ce monogramme cache un mot ou une formule propre à conjurer le mauvais sort [3]. La feuille attachée à la haste qui traverse cette marque sur la mosaïque d'Ostie pouvait avoir pour but d'assurer plus complètement l'efficacité de la formule. Le P. Bruzza a réuni des exemples de l'association d'une palme à ce monogramme. C'est, dit-il, un symbole de victoire, c'est l'affirmation du souhait de bon augure [4].

Conclusion : nous ne savons rien [5]. Si on étudie les inscriptions datées de 363, de 422 et de 452, on voit que le sigle en question est indépendant d'une phrase; il est isolé et on ne peut rien préjuger sur sa signification (fig. 8363, 8364).

IX. Déchiffrement de quelques monogrammes. — Anneau trouvé à Bréry, canton de Sellières, arrondissement de Lons-le-Saulnier (Jura), entré au musée municipal de Lons-le-Saulnier. Bronze, extrémités soudées; sur la tige, des palmes (?); sur le chaton, un monogramme : au sommet, un A; à droite et à gauche,

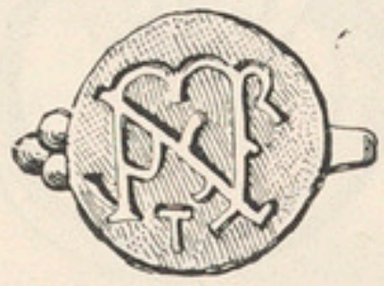

8370. — Anneau trouvé à Martigné-Briant,
d'après Deloche, *op. cit.*, p. 57, n. 49.

un L; au centre, un N; dans l'angle de l'A, un V; et puis un S posé obliquement sur la barre intérieure du N; ce qui donne ALLINVS (fig. 8366), nom usité à l'époque franque.

Anneau trouvé dans la sépulture d'une femme à Nesle (Côte-d'Or). Bronze; le chaton pris dans la

8371. — Anneau trouvé à Franchimont,
d'après Deloche, *op. cit.*, p.105, n. 87.

masse est un carré long de 0 m. 007 sur 0 m. 01, il porte, gravés en creux, deux D adossés et entrelacés, tels qu'on les voit en divers endroits de la façade du château d'Anet, où ils représentent le chiffre de Diane de Poitiers (fig. 8367).

Anneau trouvé à Athée, canton d'Auxonne, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or), entré au musée de Saint-Germain-en-Laye. Or jaune; chaton soudé et

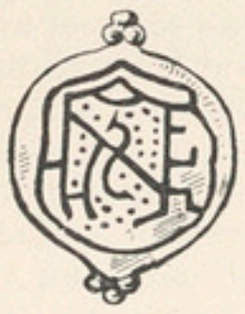

8372. — Anneau trouvé à Muizon,
d'après Deloche, *op. cit.*, p. 125, n. 115.

accosté de deux perles à la naissance du jonc; bordure en grènetis enfermant un monogramme fort bien composé, où se distingue aisément, à gauche, un P, aux panses duquel sont attachées les trois barres horizontales d'un E; au sommet de deux hastes ou traits perpendiculaires du monogramme, deux T; un O posé sur la barre oblique intérieure du N; enfin, à l'extérieur de la deuxième haste, un second E, ce qui

[1] *Della interpretazione de monogramma* (P E) *che si trova nei contorniati e nelle iscrizioni*, dans *Annali dell' istituto*, 1877, p. 58-72, tav. d'agg. F-G. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 36620 *a;* il est précédé du mot PILA. — [3] On sait l'inscription lue sur une mosaïque de pavage, au Celius : *Intrantibus hic Deos propitios et basilicæ! Bull. della comm. arch. com. di Roma*, 1890, pl. I-II. — [4] Bruzza, *op. cit.*, p. 62-69; Héron de Villefosse, dans *Bull. arch. du Comité*, 1918, p. 262. — [5] Ch. Robert, dans la *Revue belge de numismatique*, 1882, a passé en revue les nombreuses opinions émises sans éclaircir la question. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 690-696, a complété cette bibliographie.

donne : BETTONE, ablatif du nom *Betto;* vocable fort usité au Moyen Age (fig. 8368).

Anneau provenant d'une localité inconnue des environs de Mâcon; musée de Dijon. Chaton de forme

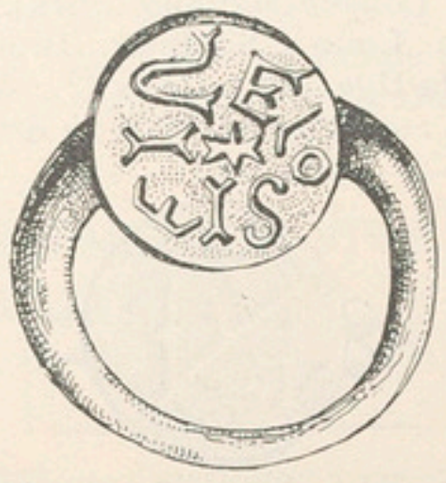

8374. — Anneau trouvé près de Travecy, d'après Deloche, *op. cit.*, p. 164, n. 147.

ronde posé sur un jonc presque carré d'ouverture, soudé par deux pattes terminées en volutes. Le monogramme est compliqué; on y trouve un A, un N, un S, un O et, de chaque côté, un E ou un F, terminé à sa partie inférieure par un crochet. Sur la barre transversale de N, le S de *signum*. Deloche renonce à une interprétation (fig. 8369).

Anneau trouvé à Martigné-Briant, canton de Doué, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire); musée d'Angers. Argent; sur le chaton rond, de 0 m. 019 de diamètre, la lettre A, le M cursif (ᙢ); au bas de la deuxième perpendiculaire, une petite barre horizontale qui fait un L et au sommet un R, au-dessous un E; un T détaché, un S sur la barre oblique et un V au pied de la première perpendiculaire, ce qui donne ALMARETVS ou AMALRETVS (fig. 8370).

Anneau provenant d'une sépulture franque, trouvé à Franchimont, province de Namur (Belgique). Bronze; le monogramme porte un B, un A non barré surmonté d'un croisillon; un S traversé obliquement par un I; un N formé par ce trait oblique et les deux barres perpendiculaires, enfin un E rétrograde, ce qui donne pour l'ensemble le mot BASINE, précédé de S*ignum* (fig. 8371). Ce nom fut porté par la mère du roi Clovis, par une fille du roi Chilpéric qui fut nonne à Sainte-Croix de Poitiers (voir ce nom).

Anneau, trouvé à Muizon, près de Reims (Marne). Bronze; chaton ménagé dans le métal; sur le plat du chaton, dans un cadre tracé au burin qui paraît composé des lettres suivantes : un E rétrograde, au bas de la haste duquel est attachée la barre inférieure semi-horizontale d'un L; un A au sommet du monogramme; un N au centre; un V formé par l'angle supérieur du N; le S posé sur le trait oblique de cette dernière lettre; enfin, un caractère posé à la suite du S et qui est peut-être un I. Ces lettres donnent pour l'ensemble le nom de ELANVS ou ELANIVS (fig. 8372).

Anneau trouvé à Armentières, canton de Neuilly-Saint-Front, arrondissement de Château-Thierry (Aisne). Argent; fabriqué tout d'une pièce, avec chaton carré ménagé dans le métal; sur ce chaton est gravé en creux un monogramme; sur le jonc une guirlande élégante. Au milieu du chaton, la bague mesure 0 m. 008 et, du côté opposé, 0 m. 004; le diamètre est de 0 m. 017, l'épaisseur du métal 0 m. 0015. Le monogramme a été lu *bene este*, par Fréd. Moreau, ce qui a paru très discutable à A. Héron de Villefosse qui proposa *Benesi;* et on peut dire de ces deux interprétations que l'une vaut l'autre. Deloche a retourné le bijou, mis le croisillon en haut et a lu EVSEBIA ou EVSEBIE SI*(gillum* ou *signavi)* (fig. 8373).

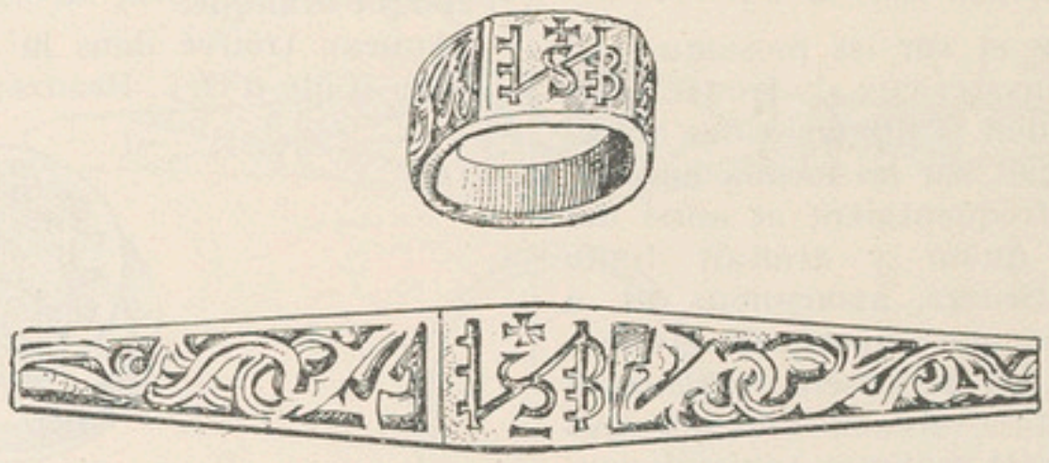

8373. — Anneau trouvé à Armentières (Aisne), d'après Deloche, *op. cit.*, p. 132, n. 119.

Anneau trouvé entre Travecy, canton de La Fère, arrondissement de Laon, et Vendeuil, canton de Moy, arrondissement de Saint-Quentin (Aisne). Bronze; tige de 0 m. 023 d'ouverture et 0 m. 005 d'épaisseur près du chaton; chaton de 0 m. 018 de diamètre. A la base de l'inscription, une lettre plus grande qui est un G mérovingien rétrograde. Les lettres suivantes se lisent toutes dans le sens rétrograde avec un *m* cursif semblable à un E couché, et au centre une croix, ce qui nous donne un nom rare dont on n'a pas d'autre exemple (fig. 8374).

+ GELOSIMI

Voici encore un monogramme qui a eu son temps de succès; il se lit sur une bague en or massif pesant

8375. — Anneau trouvé à Morsott, d'après *Nouv. arch. des missions scientifiques*, t. XV, 1907, p. 569, n. 723.

6 grammes, à chaton ovale, orné d'une lourde couronne de lauriers entourant les lettres :

ROMA · AMOR

Cet anneau a été trouvé à la frontière algérienne, aux environs de Morsott [1] (fig. 8375).

H. Leclercq.

MONOSOME. — L'emploi de ce mot est des plus rares dans l'archéologie chrétienne; nous croyons qu'on ne le rencontre pas dans les textes littéraires, et il est à peine représenté dans l'épigraphie. Nous avons au contraire fait une récolte abondante, *bisomus, triso-*

[1] P. Gauckler, *Rapport sur les inscriptions latines découvertes en Tunisie de 1900 à 1905*, dans *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. XV, 1907, p. 569, n. 723.

mus, même *quadrisomus*, et encore *biscandens;* tous ces termes sont employés dans le langage funéraire pour désigner une tombe à plusieurs places; tandis que l'immense majorité des sépultures étant destinée à un seul individu, on ne prenait même pas la peine de s'en expliquer.

O. Marucchi a cependant mentionné au cimetière de Cyriaque (voir ce nom) une inscription qu'il n'a pas publiée mais simplement mentionnée en ces termes : « Sur un petit fragment on lit le mot [1] :

MONOSOMVS

expression rare. »

Le musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, possède une inscription provenant de la nécropole de Cheikh-Soû; c'est une plaque de marbre blanc; haut. 0 m. 22, larg. 0 m. 28, épaiss. 0 m. 02 (fig. 8376). On y lit ce texte :

ΚΥΜΗΤΗΡΙΟΝ ΜΟ
ΝΟCΩΜΟΝCΩΜΟ
ΝΕΝΘΑΚΙΤΕΜΑΞΙ
ΜΙΑΝΟCΝΟΜΕΡΟΥ
ΑCΚΑΡΙΟΝΕΙΝΟΥ
ΡΟC ┼

Κυμητήριον μονόσωμον. Ἔνθα κῖτε Μαξιμιανὸς νομέρου.

Le graveur a répété par erreur une deuxième fois σωμον [2]. Ce mot, formé comme χρυσόστομος ὡμώνυ-

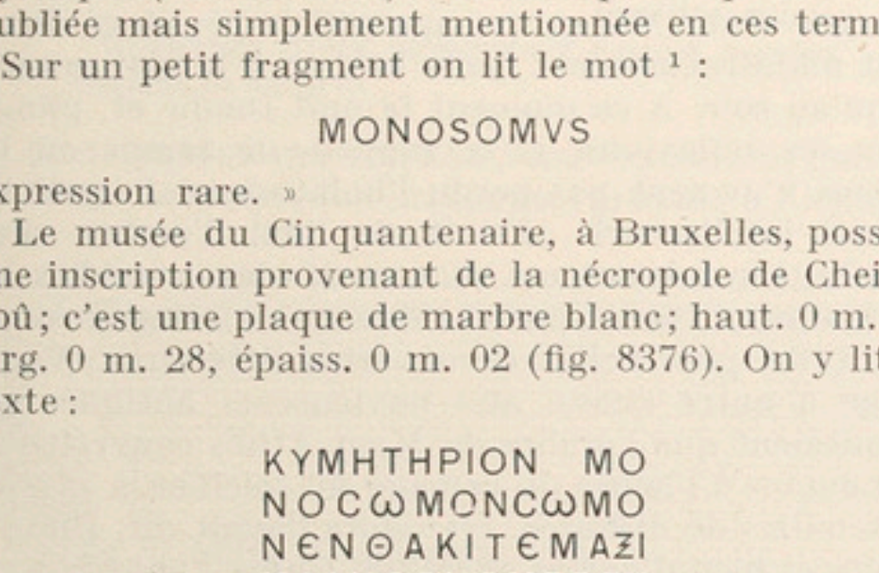

8376. — Inscription de Salonique,
d'après *Mélanges d'archéologie et d'histoire*,
t. XXV, 1905, p. 86, fig. 5.

μος, se rencontre sur une autre inscription provenant de la même nécropole de Salonique et conservée au musée du Louvre [3] :

┼
ΜΙΜΟΡΙΟΝ
ΜΟΝΟCΩΜ
ΟΝΚΑCCΑΝ
ΔΡΑCΕΝΘΑ
ΚΙΤΕΠΛΟΥ
ΤΙΝΑ

Μημόριον μονόσωμον Κασσάνδρας. ἔνθα κῖτε Πλουτῖνα.

Le Maximien de l'épitaphe de Bruxelles était un militaire faisant partie d'un *numerus* ou corps de troupes, probablement des pontonniers. Nous en avons déjà parlé (voir *Dictionn.*, t. XI, au mot MILITARISME, col. 1178).

BIBLIOGRAPHIE. — P. Perdrizet, *Inscriptions de Salonique*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXV, 1905, p. 86-88, fig. 5; F. Cumont, *Catalogue des sculptures et inscriptions antiques (Monuments lapidaires) des musées royaux du Cinquantenaire*, in-8°, Bruxelles, 1913, p. 147, n. 129.

H. LECLERCQ.

MONSELICE. — Ce n'est qu'un débris, un pilastre qui a dû faire partie du cancel (voir ce mot) qui entourait le *presbyterium* d'une basilique. Le travail permet de faire remonter au VIIIe siècle ce vestige

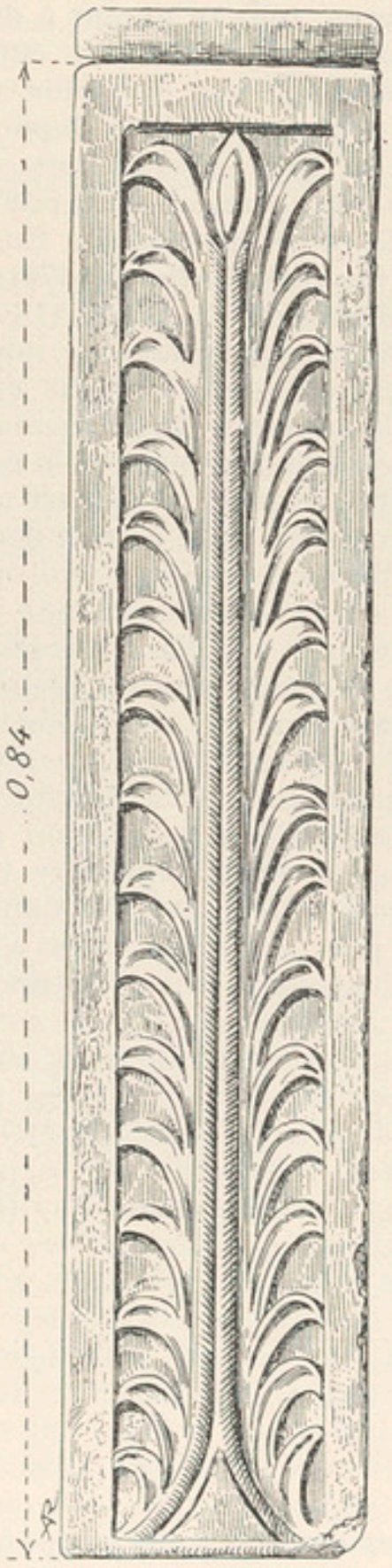

8377. — Débris d'un cancel,
d'après Cattaneo, *L'architettura in Italia*, p. 106, fig. 49.

d'une basilique dont il ne subsiste aucun autre débris. A la partie supérieure un coussinet qui formait la base d'une colonnette servant à supporter la tringle où le voile était suspendu; sur les côtés on voit encore la place des tenons des *plutei*. La face principale est ornée d'une tige stylisée, garnie de feuilles et surmontée d'un bouton, fleur ou fruit [4] (fig. 8377).

H. LECLERCQ.

[1] O. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, in-8°, t. II, Paris, 1900, p. 235. — [2] C. Kauffmann, *Handbuch der altchristlichen Epigraphik*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1907, p. 115, ne s'en est pas aperçu, ce qui l'induit à une lecture qui n'a aucun sens; cf. *Anal. boll.*, t. XXXVIII, 1920, p. 189. — [3] *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1900, p. 357. — [4] R. Cattaneo, *L'architettura in Italia del secolo VI al mille circa. Ricerche storico-critiche*, in-8°, Venezia, 1889, p. 106, fig. 49.

MONSTRES (voir *Dict.*, t. IV, col. 200-202; t. VI, col. 1814-1827).

MONT-ATHOS. — I. Les visiteurs. II. Histoire. III. Monastères et skytes. IV. Archives. V. Inscriptions. VI. Manuscrits. VII. Peintures. VIII. Bibliographie.

I. Les visiteurs. — Il en faut prendre son parti! Depuis l'hiérodiacre Zosime qui visita le Mont-Athos en 1420, jusqu'à M. Charles Diehl qui l'imita tout à la fin du XIXe siècle, ceux qui se rendirent à la « sainte montagne » ont raconté leurs impressions et il n'est pas possible de tout lire, encore moins de tout rappeler des détails savoureux consignés dans leurs récits. Les uns partent de Constantinople, les autres de Salonique ou d'ailleurs; tous se livrent à des descriptions souvent charmantes, d'autant plus curieuses qu'elles évoquent une société en voie de rapide transformation. Il s'est écoulé presque un siècle depuis le voyage de Didron l'aîné, en 1839, jusqu'à nos jours, et en ne parlant que des seuls Français nous pourrions rappeler les noms de Emm. Miller (1865), Eug.-Melchior de Vogüé (1875); Stan. de Nolhac (1879); Alex. Neyrat (1879); L. Duchesne et Ch. Bayet (1874); Ch. Diehl, après qui d'autres sont venus que nous ne pouvons énumérer et encore moins citer sous peine d'y consacrer un fascicule au moins du *Dictionnaire*. Car il faut penser que ce voyage n'inspire pas la concision quand on lit les détails auxquels la plupart se complaisent. A partir du 22 octobre 1839, à deux heures de l'après-midi, à sa sortie de Salonique, Didron ne nous fait pas grâce d'un détail; il nous apprend qu'il monte un grand cheval, tandis que Paul Durand a préféré un gros âne et que M. Carajannis est juché sur un mulet. Un petit âne marchait en tête et portait les bagages; il était précédé d'un agoïate qui montrait le chemin, et un second agoïate fermait la marche. Chaque village devient le prétexte d'une description du logis où on s'installe, des gens qu'on rencontre et de ce qu'on mange. St. de Nolhac n'est pas moins abondant et précis.

Ceux-ci ont pris la voie de terre. Vogüé a préféré partir de Constantinople sur un bâtiment turc chargé de pèlerins et conduit, ainsi qu'il convient, par un capitaine génois. Le clergé de haut rang occupe l'arrière, partagé en deux camps qui ne se rapprochent qu'à table où le petit vin dalmate réjouit les cœurs et délie les langues. Remontés sur le pont, les hiératiques personnages reprennent tous leurs avantages extérieurs de gravité plastique. Assis côte à côte sur les bancs, leurs chapelets à la main, raides et majestueux, éclairés d'en bas par la lumière qui filtre des claires-voies, ils profilent sous le ciel leurs bonnets noirs et leurs longues barbes blanches. Sur l'avant, grouillent les pèlerins de bas étage, et Dieu sait s'il y en a, gens de toute langue et de toute race. Russes, Grecs, Albanais, Bulgares, popes, caloyers, tous sordides et pittoresques, parqués sur les planches comme un troupeau, endormis les uns sur les autres, roulés dans des couvertures blanches aux plis de suaire, étendus ou recroquevillés pêle-mêle parmi leurs fusils et leurs sacs.

C'est aussi de Constantinople qu'Emmanuel Miller se rendait au Mont-Athos, le 2 juillet 1863, par un temps assez menaçant. Le soleil, dans sa marche, change..., etc. Les Dardanelles forment une courbe gracieuse..., etc. Nous avions à bord quelques moines grecs..., etc. Près d'Imbros, un vent très violent..., etc. L'auteur présente son drogman, Marie-Antonio, comme l'abbé Neyrat présente le sien, Paul Deportu, qui a passé la quarantaine, mais qui a conservé la santé, la force et l'audace de la jeunesse..., etc.

Comme on doit s'y attendre, la description du Mont-Athos s'entoure de fioritures. Pour Didron, l'Athos peut se comparer, pour sa configuration géographique et la disposition des couvents, à la forme, au plan, à l'orientation, à la distribution de la cathédrale de Bourges. Pour Miller, qui aperçoit le pic élevé dominant majestueusement toute la mer, il le voit grandir jusqu'au soir. A ce moment la nuit tombe et, plongé dans ses réflexions, il se rappelle le temps où les moines n'avaient pas perdu l'habitude et le goût du travail intellectuel. Il suit de l'œil l'ombre d'un copiste transcrivant un manuscrit des comédies de Ménandre et, bercé par ces douces et folles illusions, il fait les plus belles découvertes littéraires. Vogüé songe à autre chose, aux navigateurs antiques qui racontaient que l'ombre du Mont-Athos couvrait l'île de Lemnos à l'heure du coucher du soleil et à plus de cent milles de distance. Hérodote l'avait dit, Pline le répéta et bien d'autres après lui. Enfin, l'abbé Neyrat imagine la pointe aiguë de la montagne partageant presque en deux parties égales le disque du soleil qui semble lui faire une auréole de gloire.

Et ainsi du reste.

II. Histoire de la montagne sainte. — Au sud de la Turquie d'Europe, entre les golfes de Salonique et de Contessa, l'ancienne péninsule Chalcidique projette vers l'Archipel trois promontoires égaux, séparés par les baies profondes de Cassandra et de Monte Santo. Le plus oriental de ces promontoires qui ne tient au continent que par un isthme de trois kilomètres de largeur, sépare les golfes Scingitique et Strymonien [1]. Les anciens donnaient à ce promontoire le nom d'Actè [2]; aujourd'hui, il est universellement connu sous le nom de τὸ ἅγιον ὄρος (la montagne sainte), le Mont-Athos; ce nom lui a été appliqué au XIe siècle, à raison de la colonie monastique gréco-slave qui habitait exclusivement la presqu'île.

Une chaîne de montagnes, partant de l'isthme, traverse le promontoire dans toute la longueur et se termine par une belle pyramide, haute de 2 000 mètres environ, qui reçut, dès les temps héroïques, le nom de Mont-Athos [3]. Au dire de Strabon, ce pic affecte la forme d'une mamelle [4] et son nom s'appliquait quelquefois à la partie de la mer Égée qui baigne les côtes de la presqu'île : Ἄθῳα θάλασσα ou Ἀθῶον πέλαγος (fig. 8378).

Eschyle nous apprend que, sur le point culminant de cette montagne, les anciens avaient établi une station de signaux à feu [5]. La longueur de la presqu'île de l'Athos est de 60 kilomètres et sa largeur varie entre 8 et 12 kilomètres [6]. A l'extrémité se trouve le *Nymphæum*, appelé de nos jours le cap Saint-Georges.

Les anciens regardaient le Mont-Athos comme le point le plus élevé du monde; ils avaient bâti au sommet un autel à Jupiter *Athoüs*. De fréquents et terribles orages éclataient sur l'Athos, ce qui rendait ces parages redoutables aux navigateurs. Xerxès, en l'an 494 avant notre ère, essaya de doubler la presqu'île pendant que son lieutenant Mardonius opérait par l'intérieur des terres et s'avançait vers la Macédoine. Une tempête venue du Nord assaillit la flotte des Perses et engloutit 300 vaisseaux avec leurs équipages. Quelques années plus tard, Xerxès revint en Europe

[1] Thucydide, *Bell. Pelopon.*, IV, 109; Strabon, *Geogr.*, l. VII, fragm. XXXII, p. 279. — [2] Thucydide, *op. cit.*, IV, 109. — [3] Homère, *Iliade*, l. XIV, v. 229 sq.; Scholiaste de Théocrite, *Idylle*, l. VII, v. 76; Apollonius de Rhodes, *Argonautiq.*, l. I, 61; Strabon, *Geogr.*, l. I, c. II, n. 20. — [4] Strabon, *Geogr.*, l. VII, frag. XXXIII, XXXV. — [5] Eschyle, *Agamemnon*, v. 285. — [6] Nous donnons les dimensions d'après V. Langlois, *Le Mont-Athos et ses monastères*, in-fol., Paris, 1867, p. 2; elles se sont métamorphosées sous la plume de Ch. Bayet, dans *La grande encyclopédie*, t. IV, au mot *Athos*, où on lit 40 kilomètres en longueur et 6 kilom. en largeur.

et, pour ne plus s'exposer à un pareil désastre, il fit creuser un canal dans l'isthme qui rattache la Chalcidique à la péninsule d'Actè.

Des voyageurs modernes ont pensé reconnaître des traces visibles de ce canal [1]. Niebuhr n'en croit rien et ne voit dans ce fossé qu'une fantaisie [2]. On se rappellera les vers de Juvénal [3] :

Creditur olim
Velificatus Athos, et quidquid Græcia mendax
Audet in historia

Certains historiens de l'antiquité racontent que l'architecte Dinocrate (ou Stosicrate) proposa à Alexandre le Grand de transformer le Mont-Athos en une statue colossale, supportant d'une main une ville considérable pouvant contenir 10 000 habitants, et de l'autre une corne, par laquelle s'épancheraient les eaux d'un fleuve [4].

Des villes, aux noms jadis fameux, s'élevèrent sur la presqu'île, leurs noms sont connus, mais ils changèrent plusieurs fois; nous n'avons pas à suivre ces transformations. W. M. Leake a trouvé des vestiges d'inscriptions grecques qui sont tout ce qui subsiste de ces cités détruites [5]. Ces anciens habitants étaient les uns Grecs, les autres barbares, ils parlaient l'idiome hellénique et le dialecte thracien dont il ne subsiste aucun vestige, et qui était usité à une époque fort reculée chez les populations de la Thrace et de la Thessalie.

La presqu'île d'Actè était renommée par la salubrité de son climat et d'anciens auteurs prétendent que les hommes y vivaient jusqu'à l'extrême vieillesse [6]. La chaîne de montagnes qui court d'une extrémité à l'autre du promontoire est couverte de forêts; elle laisse sourdre des sources abondantes; en outre, des aqueducs amènent les eaux sur tous les points habités jusqu'à l'extrémité de la presqu'île. Les forêts fournissent tous les matériaux nécessaires aux constructions : le pin, le chêne, l'orme, le châtaignier; en outre, on y voit des essences telles que le cyprès, le noisetier, l'olivier, l'oranger, le citronnier et la vigne. Le voyageur français Pierre Belon, dans ses *Observations de plusieurs singularités trouvées en Grèce*, assure « qu'il n'y a lieu en tout ce monde mieux à propos pour monastères que le Mont-Athos [7] ». Nicéphore Grégoras, le grand détracteur des cénobites, reconnaît que « la douceur de la température, la variété des végétaux qui réjouissent la vue et embaument l'air, le chant des

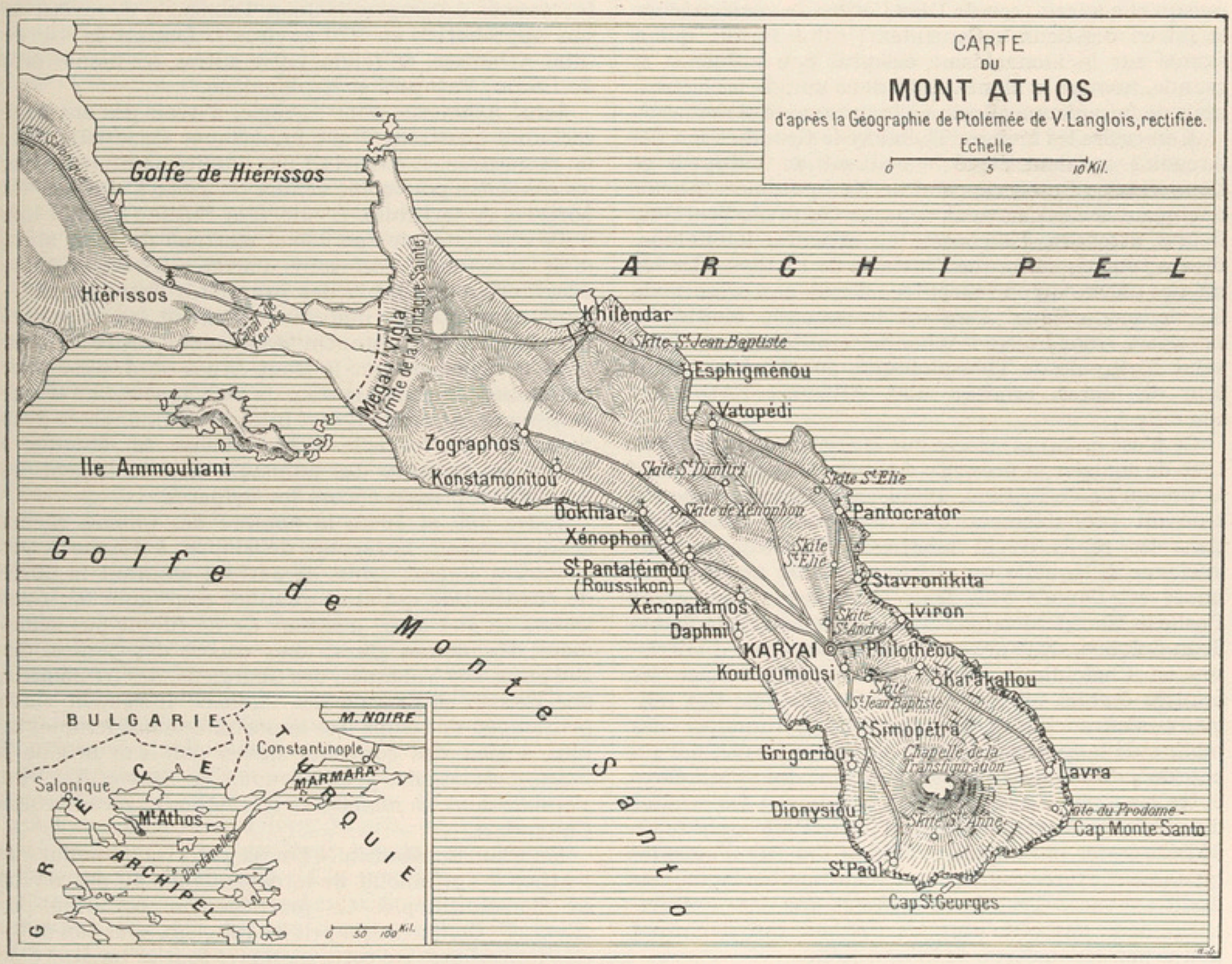

8378. — Carte de la presqu'île de l'Athos, d'après Langlois, *Le Mont-Athos et ses monastères*.

[1] Choiseul-Gouffier, *Voyage en Grèce*, t. II, p. 138-155; W. M. Leake, *Travels in Northern Greece*, t. III, p. 143; Consinéry, *Voyage dans la Macédoine*, t. II, p. 153; *London geographical journal*, t. VIII, p. 61 sq. — [2] Niebuhr, *Vorträge ueber alte Geschichte*, t. I, p. 403. — [3] Juvenal, *Satir.*, X, v. 173. — [4] Strabon, *Geogr.*, l. XIV, c. I, n. 23; Plutarque, *Vie d'Alexandre*, II, 2; Pline, *Hist. nat.*, l. IV, c. X. — [5] W. M. Leake, *Travels in Northern Greece*, t. III, p. 140, pl. XXV. — [6] Lucien, *Opera*, LXII; *Macrobii*, 5; Elien, *Variæ histor.*, IX, 10; Pomponius Mela, II, 2; Pline, l. IV, c. XVII; l. VII, c. II. — [7] Belon, *Observations de plusieurs singularités*, c. XLI.

oiseaux, le murmure des eaux, le vol strident des abeilles, l'aspect de la grande mer, le calme des vallées, le silence et la solitude des bois, tout cela forme un tissu de voluptés qui ravissent les sens, et élèvent vers Dieu l'âme recueillie dans de pieuses pensées [1] ».

Les traditions locales et les récits des caloyers n'ont pas manqué, ici comme partout, de s'exercer à vieillir l'origine monastique de l'établissement sur l'Athos; on a voulu le faire remonter jusqu'au règne de Constantin le Grand, mais on n'a pu en apporter la preuve. Une légende prétend que la vierge Marie vint évangéliser en personne les populations païennes de la presqu'île d'Actè. C'est pour cette raison que la contrée entière lui est dédiée et porte le nom de *Partage de la Vierge*, puisqu'elle aurait reçu de Dieu l'ordre de venir prêcher la foi en ces lieux [2]. Cependant, saint Basile, qui a exercé sur le monachisme oriental une influence si grande, nomme le Mont-Athos dans une de ses lettres, mais ne fait aucune allusion à la présence des moines [3].

A en croire les moines, Théodore le Grand et son fils Arcadius auraient élevé le couvent de Vatopédi et l'impératrice Pulchérie celui de Xéropotamos. Aucun document sérieux ne peut appuyer ces revendications, il faut attendre. Et comme on attendra longtemps, disons tout de suite que l'histoire de l'Athos offre les mêmes phases qu'on rencontre ailleurs aux origines de la vie monastique. Pendant la seconde moitié du IXe siècle, saint Pierre l'Athonite, ermite; au Xe siècle, saint Euthyme de Thessalonique, anachorète, fondateur de laures, ermite; saint Athanase l'Athonite, cénobite [4].

Ce n'est qu'au IXe siècle que les documents permettent de signaler la présence de moines byzantins dans la presqu'île de l'Athos; avant cette époque, il ne s'y trouvait probablement que des ermites disséminés dans les replis de la montagne. La date la plus ancienne à laquelle on puisse rattacher une communauté est l'année 842. Sous le règne de l'empereur Basile le Macédonien (867-886), le monastère de Saint-Jean Colobos, situé près de la ville épiscopale d'Hierissos en Chalcidique, avait sous sa dépendance les ermites établis sur les versants de l'Athos. Ces religieux s'affranchirent de l'autorité tyrannique des moines de la métropole [5], et l'empereur Basile, par un acte daté de 885, désapprouva le conflit qui s'était élevé entre les moines de Saint-Jean Colobos et les ermites du voisinage. L'empereur Léon VI le Philosophe (886-912) fit cesser, par un décret daté de l'an 911, l'autorité qu'avaient exercée sur les ermites athonites les moines dudit couvent. C'est de ce moment que date l'affranchissement des cénobites de l'Athos, qui devinrent peu à peu les maîtres de la presqu'île.

Quelques années plus tard, en 924, l'empereur Romain Lécapène, sollicité par l'impératrice et cédant aux instances du moine Paul, fils de l'empereur Michel Rhangabé, ordonna de construire à ses frais le petit monastère dit *du Torrent*, ὁ τοῦ χειμάῤῥου, qui avait été presque détruit par des pirates arabes. L'acte qui ordonna la reconstruction de cet édifice religieux, qui prit dès lors le nom de Χεροποταμος, était scellé d'une bulle d'or. Bien que ce document soit considéré comme apocryphe, le monastère de Xéropotamos doit être néanmoins regardé comme l'un des premiers couvents élevés au Mont-Athos, et, du reste, il ne le cède pas en antiquité à Laura, dont la fondation remonterait, selon quelques-uns, à l'année 960.

Le véritable fondateur de la règle monastique à l'Athos est un personnage appartenant à une noble famille de Trébizonde, appelé Avramios (= Abraham), qui avait été élevé à Constantinople et se rendit, vers le milieu du Xe siècle, au monastère de la ville de Cyminas en Asie Mineure, où il adopta la vie monastique sous le nom d'Athanase. Bientôt après, vers 963, il partit pour le Mont-Athos, emmenant six compagnons. Athanase, ayant obtenu de l'empereur Nicéphore Phocas l'autorisation d'élever un monastère, construisit *Lavra* qui, de son nom, fut appelée la laure d'Athanase. Voyant que le relâchement avait pénétré à l'Athos, il entreprit la réforme et l'établissement d'une règle sévère ainsi que la pratique de la vie commune. Dans ce but, il rédigea un règlement qui fut soumis à l'empereur Jean Tzimiscès, et revêtu de son approbation en 970 environ [6]. Durant la vie de saint Athanase, on fonda, entre autres, les monastères de Iviron, Vatopédi et Esphigmène.

Saint Athanase, dans sa règle, n'avait pas envisagé certaines questions d'une importance essentielle pour un monastère. Il n'existait pas d'unité administrative, les cénobites pouvaient vendre ou céder à leur gré des portions de territoire. L'empereur Basile II rendit une bulle d'or datée de l'an 980 et mettant fin à ces abus, mais il devenait nécessaire d'arrêter les bases d'une distribution équitable des propriétés entre les différents couvents. Le nouveau règlement fut approuvé par l'empereur Constantin Monomaque, en 1046. C'est dans ce règlement que le Mont-Athos est désigné pour la première fois sous le nom de *montagne sainte* et que l'entrée de la presqu'île est interdite aux femmes de la façon la plus formelle. Cette défense fut étendue à toutes les femelles des animaux, non seulement les mammifères, mais encore les ovipares.

Entre 969 et 1046, le nombre des moines et des ermites s'était beaucoup développé à l'Athos. Des cénobites étaient venus de partout assurant la durée de l'institution qui était qualifiée couramment : *Gens æterna in qua nemo nascitur*. Ce ne furent pas seulement des moines grecs, mais encore des Serbes, des Bulgares, des Valaques, des Géorgiens, des Arméniens, des Russes et jusqu'à des Italiens. L'élément slave prit en peu de temps une importance considérable. Le plus ancien des couvents slaves doit son origine à Étienne Némania, grand joupan de Servie, qui vint s'établir dans un monastère de l'Athos et reconstruisit Chilandari.

En 1060, Constantin X Ducas autorisa les moines de l'Athos à s'affranchir de la dépendance du patriarche de Constantinople. Ce privilège fut confirmé par Alexis Ier Comnène qui prit les religieux sous son autorité immédiate. De cette manière, tout le territoire de la sainte montagne forma un état indépendant et la péninsule athonite fut constituée en république monastique. L'acte qui mentionne les clauses de ce privilège se conserve dans les archives du monastère d'Iviron. A dater de ce moment, le métropolitain de Thessalonique cessa d'exercer son autorité sur les religieux athonites, et l'évêque d'Hierissos, qui prétendait toujours que la sainte montagne dépendait de son diocèse, ne conserva que le titre purement honorifique de ὁ τοῦ Ἱερισσοῦ ἤτοι ἁγίου ὄρους. Alexis voulait faire de l'Athos le centre religieux de la communion orthodoxe et y établir le siège de l'autorité suprême ecclésiastique de l'empire de Byzance. Les moines jouissaient d'une grande faveur; on vit bâtir les monastères de Philothéon, Dochiar, Caracala et

[1] Nicéphore Grégoras, *Hist. byz.*, l. XIV, c. VII-VIII. — [2] S. de Nolhac, *Une visite aux monastères de l'Athos*, dans *Le Correspondant*, t. CXVIII, 1880, p. 256. — [3] S. Basile, *Epist.*, CXLVI. — [4] Kirsoph Lake, *The early days of monasticism on Mont Athos* in-8°, Oxford, 1909. — [5] J. Müller, *Historische Denkmäler in den Klostern des Athos*, dans Miklosich, *Slavische Bibliothek oder Beiträge zur slavischen Philologie und Geschichte*, t. I, p. 147. — [6] Ph. Meyer, *Die Haupturkunden für die Geschichte der Athoskloster*, in-8°, Leipzig, 1894, p. 102-122; Manuel Gédéon, Ὁ Ἄθως, in-8°, Constantinople, 1885, p. 245-272.

Xenophon, puis, sous Manuel et Alexis II, ceux de Pantocrator et de Coutloumousi. Pour les détails concernant l'histoire de la *sainte montagne* et de ses monastères jusqu'à nos jours, c'est-à-dire pendant presque toute la durée de son existence, nous n'avions pas à y entrer d'autant plus que cette étude a été faite et présentée de façon excellente par C. Korolevskij, *Athos*, dans le *Dictionn. d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. v, col. 54-124.

III. Monastères et skytes. — La république monastique de l'Athos est partagée entre vingt monastères construits sur les deux versants de la chaîne de montagnes et au bord de la mer. Dix-sept de ces monastères sont peuplés exclusivement de religieux grecs, deux renferment des Slaves (Serbes et Bulgares), un autre est la propriété des Russes. Tous ces religieux, sans exception, professent la religion grecque orthodoxe et suivent la règle de saint Basile. Il existe sur toute l'étendue de la presqu'île athonite vingt monastères principaux et onze skytes, ou petits monastères; en outre, environ cinq cents ermitages ou cellules, y compris les métochies ou fermes monastiques habitées par plusieurs moines. Le nombre total de ceux-ci, d'après V. Langlois, était, en 1867, de 6 000 ou 7 000 individus : c'est encore le chiffre que donne M. Ch. Diehl, en 1901.

Les monastères sont construits en belles pierres de taille et entourés de murailles très élevées, ce qui leur donne l'aspect de forteresses. Jadis, les remparts étaient garnis d'artillerie, mais à la suite de la guerre de l'Indépendance grecque, pendant laquelle les Athonites ne dissimulèrent pas leurs sympathies, les Turcs enclouèrent les canons ou bien les jetèrent à bas des remparts. De belles cathédrales, des églises, des chapelles, de vastes bâtiments d'habitation, donnent à ces édifices religieux l'aspect de gros villages. Les cellules que les moines occupent dans les monastères sont toutes éclairées par des fenêtres ouvertes à l'extérieur sur la campagne ou sur la mer; elles sont étagées et munies chacune d'une veranda, ce qui imprime à l'ensemble de ces édifices vus du dehors un cachet des plus singuliers, et leur donne une apparence très pittoresque. Les monastères les plus considérables ont des hôpitaux, des pharmacies, des archives importantes et de précieuses bibliothèques.

Les trésors des églises sont riches en fait de monuments d'art, en objets d'orfèvrerie, en ustensiles à l'usage du clergé et en bijoux de prix, dont quelques-uns remontent, à ce que l'on prétend, aux époques primitives du christianisme. Les murailles intérieures des églises et des réfectoires sont décorées de peintures à fresques dont quelques-unes sont attribuées à Pansélinos, qui vécut, à ce que l'on croit, entre le XIe et le XIIIe siècle.

Les vingt couvents du Mont-Athos sont tous indépendants les uns des autres, et, bien qu'assujettis à une constitution commune, ils s'administrent cependant en vertu de règlements particuliers. Certains monastères sont soumis à une règle très sévère, et pratiquent la vie en commun, ce sont les κοινόβια; les autres, où l'observance est moins austère, sont appelés ἰδιορρύθμια. Les premiers ont un higoumène ἡγούμενος, élu par la communauté, les seconds obéissent à un conseil de plusieurs moines, choisis parmi les membres de la communauté et nommés pour un temps déterminé.

Les skytes ou succursales ont un supérieur qui relève de l'administration du couvent dont ils dépendent. Les ermitages ou κελλία, cellules, dispersés sur tous les points de la presqu'île, sont également la propriété des monastères qui les louent à des cénobites. Ceux-ci, pour acquitter le prix du loyer, cultivent un petit enclos et exercent différents métiers dont les produits se vendent au bazar de Kariès.

Kariès, peu importe l'étymologie, est, au jugement d'Emm. Miller, un « charmant petit village d'opéra-comique. Je m'attendais à trouver des cahutes au lieu de maisons et des rues sales comme dans toutes les villes d'Orient. Grand fut mon étonnement lorsque je vis des maisons en pierre, très bien bâties, avec des rues propres, convenablement pavées et dans une situation ravissante. De petits balcons aux maisons formant des avant-toits qui garantissent contre l'ardeur du soleil. C'est là que résident les vingt députés ou épistates, ἐπιστάται, envoyés par les vingt monastères. Ils forment un conseil permanent qui s'assemble plusieurs fois par semaine, et discutent toutes les affaires générales intéressant l'ensemble des couvents, ὁμοσπόνδια; c'est le plus ancien corps délibérant connu. Ce conseil est désigné sous le nom de *protate*, τὸ πρώτατον; on l'appelle aussi κοινότης τοῦ ἁγίου ὄρους, « conseil de la montagne sainte » μεγάλη μέση, « grand centre », ou bien encore « laure de Kariès ». Ce fut, croit-on, sous le règne de Basile le Macédonien que le *protate* fut institué pour veiller aux intérêts de la montagne sainte. Toutes les fois qu'il s'agit d'une question purement civile, le gouverneur civil intervient.

Le *protate* est appelé à juger les différends qui surgissent entre les couvents. Il est présidé par cinq représentants, nommés pour cinq ans, et dont le chef porte le titre de président, ὁ πρῶτος. Chaque année, ces cinq représentants rendent des comptes à la communauté et les délibérations n'ont de valeur que si elles sont revêtues de l'empreinte du sceau officiel. Ce sceau est en argent et partagé en quatre parties égales, dont chacune reste entre les mains d'un épistate, et le président possède la clef à vis qui sert à les rassembler et à les maintenir; il faut donc le consentement unanime pour valider une décision. Dans les affaires importantes, on invite par un billet tous les représentants des couvents. Kariès possède, outre les maisons d'habitation des épistates et quelques hôtes habituels de la montagne, appelés κοσμικοί, une cathédrale, un bazar, ἀγορά, quelques boutiques et le *konak* de l'ancien gouverneur turc. Le marché se tient tous les samedis.

Il y avait un médecin à l'époque du voyage de Miller, mais après deux années de séjour il s'apprêtait à quitter cette île trop salubre où personne n'avait recours à son art. Sa pharmacie tenait tout entière dans une armoire vitrée chez l'épicier.

C'est à Kariès que se trouve la poste; il y a chaque semaine un service organisé par terre pour Salonique; l'autre service par mer se combine avec l'arrivée des bateaux de Constantinople qui touchent tous les quinze jours à Rossikon. Tout y est fait gratuitement. A la suite des guerres balkaniques, la convention de Londres, du 17 mai 1913, remit la presqu'île entre les mains des grandes puissances, qui reconnurent son autonomie, puis, par le traité de Bucarest, la donnèrent à la Grèce, sous l'autorité de laquelle elle se trouve aujourd'hui. Elle est desservie par une ligne de vapeurs partant régulièrement du port de Salonique.

Depuis 1913, la Turquie a perdu l'autorité sur la presqu'île athonite; jusqu'à cette époque, Kariès possédait un gouverneur ottoman assisté de quelques fonctionnaires et d'une garde albanaise, composée de vingt soldats tous chrétiens, chargés de la police. Le *caïmakan* ou gouverneur n'avait d'autres attributions que la direction de la police, la perception des impôts et des droits de douane. Un fait curieux à signaler, c'est que le gouverneur turc et sa garde observaient scrupuleusement le règlement canonique interdisant aux femmes l'entrée de la presqu'île.

Nous mentionnerons maintenant les monastères de la presqu'île, et nous renverrons aux détails contenus dans le travail déjà mentionné de C. Korolevskij dans le t. v du *Dictionnaire d'hist. et de géogr. ecclés.*

1. Le monastère de *Lavra*, Λαύρα ou Λάβρα, appelé aussi la *grande laure de saint Athanase l'Athonite* et désigné sous le nom de « monastère impérial » parce qu'il fut bâti avec l'autorisation de Nicéphore Phocas et de Jean Tzimiscès, considérés comme ses fondateurs. Ce fut saint Athanase qui fit bâtir *Lavra* au commencement de la seconde moitié du xe siècle. *Lavra* est le principal monastère de la montagne sainte. La bibliothèque est riche en manuscrits ecclésiastiques, dont les plus anciens remontent au xe siècle. Dès le temps de Jean Comnène, en 1701, la bibliothèque était classée avec méthode et cataloguée. (Voir t. v, col. 56-58.)

2. Le monastère d'*Iviron*, μοναστήριον τῶν Ἰβήρων, fondé au xe siècle, par les empereurs grecs et par Théophano, femme de l'empereur Romain. L'empereur Basile II, en 980, en fit don à Jean Tornic, l'un des plus illustres généraux de son temps, qui l'augmenta, l'embellit et se fit moine. Bibliothèque très riche en manuscrits grecs et géorgiens. Depuis sa fondation jusqu'au xvie siècle, ce monastère fut habité par des moines géorgiens; à cette époque, ils abandonnèrent cette résidence et furent remplacés par des Grecs. (Voir t. v, col. 59.)

3. Le monastère de *Vatopédi*, μοναστήριον τοῦ Βατοπεδίου, monastère impérial, se réclame d'une haute antiquité, d'ailleurs légendaire : Constantin, Julien l'Apostat, Théodore, Arcadius, etc. L'histoire authentique date du xe siècle, époque à laquelle trois habitants d'Andrinople, Athanase, Nicolas et Antoine, étant venus au Mont-Athos, élevèrent à leurs frais, sur les instances de saint Athanase, le monastère de Vatopédi, à l'endroit où il existe actuellement. Dans le règlement des monastères athonites, publié en 972 par Jean Tzimiscès, Vatopédi n'est pas nommé et on ne lit pas la signature d'un abbé de Vatopédi. Riche trésor. La bibliothèque est une des plus riches de l'Athos; elle renferme, entre autres manuscrits, les *Géographies* de Strabon et de Ptolémée. (Voir t. v, col. 58-59.)

4. Le monastère de *Philothéon*, μοναστήριον τοῦ Φιλοθέου, existait déjà du temps de saint Athanase l'Athonite, en 992, comme le montre un document conservé à *Lavra*. Il fut fondé par Arsène, Philothéon et Denys. La bibliothèque est peu importante. (Voir t. v, col. 63.)

5. Le monastère d'*Esphigmène*, μοναστήριον τοῦ Σιμένου ou Ἐσφιγμένου, doit son nom à sa position entre trois collines, près du rivage de la mer. Il n'existait pas encore en 972; il paraît avoir été fondé vers l'an 1000. La bibliothèque possède des manuscrits grecs et bulgares. (Voir t. v, col. 59-60.)

6. Le monastère de *Xéropotamos*, μοναστήριον τοῦ Ξεροποτάμου, du nom d'un torrent presque toujours à sec, au bord duquel il est bâti. Ce fut le moine Paul, fils de l'empereur Michel Rhangabé qui le restaura, en 920, avec l'autorisation de Romain Ier Lécapène. Riche trésor byzantin. Manuscrits grecs et hébreux. (Voir t. v, col. 60-61.)

7. Le monastère de *Dochiar*, μοναστήριον Δοχειαρίου, fondé en 976. On s'accorde à attribuer sa fondation à saint Euthyme, ami de saint Athanase l'Athonite. Bibliothèque peu importante. (Voir t. v, col. 59.)

8. Le monastère de *Caracala*, μοναστήριον τοῦ Καρακάλου dont on a imaginé de faire une fondation de l'empereur Caracalla! qui avait d'autres occupations; c'est probablement un mot turc qui signifie *château noir*. Il est mentionné pour la première fois dans un sigillion de l'empereur Romain Diogène qui monta sur le trône en 1068. Ce monastère a été déplacé et reconstruit sur le site actuel. Hunt dit qu'on y conservait des manuscrits d'auteurs classiques : Démosthène, Euripide, Euclide, Homère, Hésiode; on n'en trouve nulle trace. (Voir t. v, col. 63.)

9. Le monastère de *Xénophon*, μοναστήριον τοῦ Ξενόφου, habité par des moines serbes et bulgares. Il fut fondé par saint Xénophon et existait en 1071. Quelques manuscrits. (Voir t. v, col. 62.)

10. Le monastère de *Castamonite*, μονὴ τοῦ Καστα-μονίτου, fondé par un membre de la famille de ce nom, qui était moine et fut envoyé à l'empereur Alexis Ier Comnène pour obtenir l'annulation de l'anathème lancé contre les religieux de la montagne sainte par le patriarche Nicolas. Bibliothèque de mince intérêt. (Voir t. v, col. 63.)

11. Le monastère de *Russikon*, Ῥωσσικόν, ou des Russes, fondé par des moines russes au xie siècle, sous le règne d'Alexis Ier Comnène. Bibliothèque riche en manuscrits grecs et slaves. (Voir t. v, col. 66.)

12. Le monastère de *Chilantari*, μοναστήριον τοῦ Χιλαντρίου, élevé aux frais d'Étienne Némania, grand joupan de Servie. La bibliothèque et les archives renferment des manuscrits et des chartes slaves. (Voir t. v, col. 63-65.)

13. Le monastère de *Simopétra*, μονὴ τοῦ Σίμωνος πέτρας, est élevé sur un rocher escarpé. Le fondateur fut saint Siméon, ermite qui habitait dans les environs. Quelques manuscrits ecclésiastiques grecs. (Voir t. v, col. 65.)

14. Le monastère de *Zographos* ou du peintre, μοναστήριον τοῦ Ζωγράφου, fondé au commencement du xe siècle, sous le règne de Léon le Philosophe, par les trois frères Moïse, Aaron et Jean. La bibliothèque renferme plus de cinq cents manuscrits grecs et serbes. (Voir t. v, col. 61.)

15. Le monastère de *Coutloumousi*, μοναστήριον τοῦ Κουτλουμούσι, fondé, au dire de Jean Comnène, par l'empereur Alexis Comnène. Au dire de Porphyre, ce fut Constantin, fils d'Azz-Eddin, de la famille de Ketelmouch, parent des sultans seldjoukhides de Konieh, qui fut le fondateur de ce monastère. La mère de Constantin s'appelait Anne et était chrétienne; elle mourut en 1266. Après sa mort, son fils embrassa le christianisme à Constantinople, sous le règne d'Andronic II Paléologue, en 1283. Constantin, n'ayant pu réussir à s'emparer du trône de Konieh, se retira sur l'Athos, où il fonda le monastère de Coutloumousi, ainsi appelé de Ketelmouch, qui était le nom de la famille. Cette fondation eut lieu avant 1325. Bibliothèque peu considérable. (Voir t. v, col. 65.)

16. Le monastère de *Pantocrator*, μοναστήριον τοῦ Παντοκράτορος, fut fondé en 1180 par le grand stratopédarque Alexis Comnène, qui devint empereur. La bibliothèque renferme beaucoup de manuscrits grecs. (Voir t. v, col. 65.)

17. Le couvent de *Saint-Denys*, μοναστήριον τοῦ ἁγίου Διονυσίου, fut fondé par Alexis Comnène, empereur de Trébizonde, en 1385. La bibliothèque est assez riche en manuscrits. (Voir t. v, col. 66.)

18. Le monastère de *Grégoire*, μοναστήριον τοῦ Γρεγορίου, existait déjà sous Manuel Paléologue. Il fut fondé par Grégoire le Jeune, sous le règne de Jean Paléologue, et restauré en 1497. La bibliothèque est très peu importante. (Voir t. v, col. 65.)

19. Le couvent de *Saint-Paul*, μοναστήριου τοῦ ἁγίον Παύλου, fondé par le moine Paul de Servie. La bibliothèque renferme des manuscrits serbes. (Voir t. v, col. 61-62.)

20. Le monastère de *Stauronikita*, μοναστήριον τοῦ Σταυρονικήτα. (Voir t. v, col. 62.)

Les principaux monastères du Mont-Athos possèdent des ascétéries, ἀσκητήρια, appelées aussi *skytes* ou petits monastères. Ce mot vient, dit-on, du copte *schiet* ou *schihet* qui désignait le désert des cellules dans la vallée de Nitrie, en Égypte. Et il y a là un rapprochement à retenir.

On compte seulement onze skytes dans toute

l'étendue du territoire de la presqu'île athonite.

a) Le monastère de *Lavra* possède les skytes de *Sainte-Anne*, dont il n'est distant que de quatre heures de chemin. En 1007, le troisième higoumène de Lavra, Eustathe, éleva un ermitage sous l'invocation de la Vierge. Cet ermitage devint un monastère indépendant, dont son neveu, Athanase, fut l'higoumène; mais, dans la suite, il redevint la possession de Lavra, En 1320, le skyte de Sainte-Anne était désert; en 1572, des ermites s'y établirent de nouveau et le restaurèrent; en 1680, Denys, patriarche de Constantinople, y fixa sa résidence.

b) Lavra possède également le skyte de *Kapsocaliva*, fondé par Acace, mort en 1740; bâti en 1745. Bibliothèque peu importante de manuscrits grecs.

c) Lavra possède en outre le skyte de *Kerasia*.

d) Le monastère de *Vatopédi* possède le skyte de *Saint-André*, ou Seraï, occupé exclusivement par des Russes.

e) Puis le skyte de *Saint-Démétrius*, fondé en 1744, terminé en 1759.

f) Le monastère de *Pantocrator* possède le skyte de *Saint-Élie*, prophète, élevé en 1759.

g) Le monastère de *Saint-Paul* possède le *skyte neuf*, νέα σκήτη, fondé en 1760 par un Moldave nommé Daniel.

h) Puis le skyte de *Saint-Démétrius*.

i) Le monastère d'*Iviron* possède le skyte de *Saint-Jean-Prétetchi*, fondé en 1779.

j) Le monastère de *Russikon* possède le skyte de *Notre-Dame*, bâti sur l'emplacement du monastère de Xilourgon.

k) Le monastère de *Coutloumousi* possède le skyte de *Saint-Panteleïmon*, habité par des Grecs.

l) Le monastère de *Xénophon* possède le skyte de l'*Annonciation*, appelé aussi skyte de *Zénophon*.

Les propriétés des monastères du Mont-Athos étaient considérables; outre le territoire entier de la presqu'île, elles s'étendaient en Turquie, en Russie, en Géorgie.

IV. Archives. — Après les visites répétées que des hommes instruits ont faites dans les chartriers des monastères, presque tout ce qui a quelque valeur historique a été inventorié et utilisé. Nous renvoyons à ce qui a été écrit sur ce sujet par C. Korolevskij, dans le *Dictionn. d'hist. et de géogr. ecclés.*, t. v, 1930, col. 113-118.

V. Inscriptions. — Nous avons donné dans *Dictionn.*, t. II, col. 2634-2635, fig. 2202, une précieuse inscription chrétienne du Mont-Athos, mais c'est la seule qui nous intéresse. Cf. *Recueil des inscriptions chrétiennes de l'Athos*, par G. Millet, J. Pargoire et L. Petit, in-8°, Paris, 1904, p. 455. Une 2e partie devait paraître en 1905.

VI. Manuscrits. — Les bibliothèques des couvents de l'Athos renferment un nombre respectable de manuscrits grecs et slaves, mais au point de vue de la littérature grecque classique, elles sont négligeables. Il n'en fut pas toujours ainsi. Les voyageurs du XVIIIe siècle et ceux des premières années du XIXe y ont signalé des manuscrits d'une valeur appréciable : poèmes d'Homère et d'Hésiode, odes de Pindare, discours de Démosthène, d'Eschine, différents écrits d'Aristote, de Gallien, de Libanius, de Philon, tragédies de Sophocle, d'Eschyle, d'Euripide, comédies d'Aristophane, etc. Ceux qui ont mentionné ces auteurs étaient capables de les lire et on sait qu'à l'époque du voyage de Minoïde Mynas, vers 1843, le Mont-Athos possédait encore de nombreux ouvrages de l'ancienne littérature [1]. Les *Fables* de Babrius et les *Philosophoumena* d'Hippolyte suffirent à illustrer cet explorateur.

Dès l'année 1820, au début de la guerre de l'Indépendance grecque, les bibliothèques athonites firent des pertes considérables. Les Turcs, qui tenaient garnison dans la province de Salonique, exigèrent que les moines de l'Athos leur livrassent, pour les besoins de la guerre, leurs manuscrits sur parchemin qu'ils convertirent en gargousses, suivant l'exemple donné par les révolutionnaires français. Il y eut alors des milliers de précieux ouvrages profanes qui furent anéantis complètement. Des personnes dignes de foi assurent que les moines vendaient alors au poids leurs manuscrits et qu'on pouvait les acheter à raison de quelques *paras* la livre. Ajoutez à cela la nonchalance des moines pour les dépôts littéraires, leurs préventions contre les ouvrages profanes, l'excellence du parchemin pour servir d'asticots aux pêcheurs à la ligne; on comprend alors quel mal a accompli l'ignorance des Turcs et la stupidité des moines.

Actuellement, les manuscrits grecs et slaves des monastères de l'Athos se composent en majeure partie d'ouvrages religieux et ecclésiastiques. Si l'on excepte les *Géographies* de Strabon et de Ptolémée, du couvent de Vatopédi; les discours de Photius sur l'invasion des Russes dans l'empire byzantin, au IXe siècle, du monastère de Coutloumousi et quelques chroniques grecques et slaves d'une médiocre importance historique, on ne trouvera dans tous les dépôts de la montagne sainte aucun ouvrage profane d'un intérêt capital. C'était ce qu'affirmaient Emm. Miller et M. de Sewastianoff, à qui un long et fructueux séjour avait mis à même de recueillir des informations précises que le temps n'a pas démenties.

D'après les renseignements les plus certains, il existerait encore aujourd'hui, dans les vingt monastères de l'Athos, 7 000 à 8 000 manuscrits grecs, slaves et géorgiens. Le couvent de Vatopédi en possède 4 000 à lui seul; Iviron, 2 000; et le reste est réparti dans les autres monastères. Un personnage curieux, Minoïde Mynas, avait rédigé et écrit de sa main un catalogue de tous les dépôts littéraires du Mont-Athos. C'est du moins ce qu'il avançait dans son *Catalogue des livres composant la bibliothèque particulière de Minoïde Mynas*, Paris, p. 40, n. 454; en réalité, il ne s'agit que d'une notice assez détaillée de chacun des manuscrits dont il fit des copies et dont il rapporta les originaux.

Ce qu'on doit retenir aujourd'hui sont le Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ ἁγίου Ὄρους ἑλληνικῶν κωδίκων, par Spir. Lambros, in-4°, Cambridge, 1895-1900; le *Catalogue of the greek manuscripts in the library of the monastery of Vatopedi on Mount Athos*, by Sophr. Eustratiades... and Arcadios, in-4°, Cambridge, 1924, et le *Catalogue of the greek manuscripts in the library of the laura on Mount Athos, with notices from other libraries*, by Spiridion, of the laura... and Sophrodios Eustratiades, in-4°, Cambridge, 1925.

Au cours de ces dernières années, des rumeurs contradictoires ont circulé touchant la destinée et le régime de la presqu'île athonite. On a assuré qu'un dictateur, vite disparu, avait dissout les communautés de l'Athos; peut-être n'a-t-il touché qu'à la *Kinotis*. le sénat monastique de vingt membres dont nous avons parlé. Sous le régime grec actuel comme sous le régime turc disparu, monastères et skytes forment un véritable état avec capitale à Kariès où réside la *Kinotis*. La république athonite se considère comme un unique monastère, ne comptant que des moines et quelques laïques autorisés à séjourner dans la presqu'île. Si ce régime était aboli, les moines de l'Athos se trouveraient vis-à-vis de l'État dans la même situation que leurs confrères de la Grèce continentale. Mais ira-t-on jusqu'à confisquer les trésors et les manuscrits au profit d'un Institut du byzantinisme établi à l'Athos même et qui reste à créer?

[1] *Moniteur universel* du 5 janvier 1844.

Quoi qu'il en soit, le *Catalogue* dont le titre a été donné ci-dessus nous offre la série complète des manuscrits grecs de la montagne sainte. On a vu plus haut que les bibliothèques de *Lavra* et de *Vatopédi* sont les deux plus importantes [1]. Lorsque Spiridion Lambros avait publié son catalogue (1895-1900), il avait dû s'interdire de parler de ces deux gisements qui représentent à eux deux environ 3 500 manuscrits.

« Au cours d'une mission à l'Athos, R. P. Blake constata l'existence d'un catalogue dressé par Mgr S. Eustratiades, ancien archevêque de Léontopolis, aidé du diacre Arcadios; il obtint l'autorisation d'en assurer la publication, réalisée par la faculté de théologie de l'université de Harvard, grâce à la munificence de M. Pierpont Morgan.

« Merveilleusement installé au bord de la mer, sur la côte orientale de la presqu'île, le monastère idiorythmique de Vatopédi offre au travailleur une situation incomparable. L'hospitalité vraiment princière qu'on y reçoit ajoute encore au charme du site : épitropes, bibliothécaire, archontaris se multiplient pour vous faciliter les recherches; et il n'est pas jusqu'au cuisinier — qui charme ses loisirs par la lecture des fables de La Fontaine en français — qui ne cherche et trouve les moyens de vous être agréable.

« Naturellement, l'attrait principal du lieu, pour un travailleur, est la bibliothèque installée dans la grande tour du monastère et renfermant 1 536 manuscrits. Il n'est pas possible de donner ici une nomenclature, même rapide, des richesses littéraires, identifiées ou non, conservées par cette superbe collection. On s'en fera une certaine idée par les quelques détails suivants :

« Sur plus de 350 manuscrits en parchemin, les textes bibliques ou liturgiques ne forment qu'un groupe d'une bonne centaine, et les textes classiques n'ont guère comme représentant qu'un très beau manuscrit du XIIIe siècle, de Claude Ptolémée et Strabon. D'après le catalogue, les manuscrits en parchemin se répartissent comme suit :

Du IXe siècle, 4 mss.; du Xe siècle, 27 mss. dont 2 datés (949 et 997 après J.-C.); du XIe siècle, 87 mss., dont 3 datés (1021, 1064, 1068 après J.-C.); du XIIe siècle, 74 mss., dont 5 datés (1104, 1105, 1128, 1155 après J.-C.); du XIIIe siècle, 79 mss., dont 9 datés; du XIVe siècle, 66 mss., dont 13 datés. Il faut y ajouter un lot de 774 *folia disjecta* réunis en 10 paquets. Il est à remarquer que 12 mss. sont palimpsestes, citons comme exemple un manuscrit de l'Euergetinos (n. 201) de 83 fol., écriture du XIe siècle, où le texte subjacent se révèle comme une belle onciale ancienne.

« Ajoutons que 343 manuscrits de la collection donnent le nom du scribe, et que, parmi les manuscrits en papier, 5 du XIIIe et 18 du XIVe siècle sont datés.

« Le présent catalogue est visiblement dressé en imitation de celui de Spir. Lambros; c'est dire qu'il présente les avantages et aussi les inconvénients de son modèle, en particulier celui de ne donner ni *incipit* ni *explicit* des différentes pièces; chacun sait pourtant les précieux avantages de ces publications.

« Suivant, à une année de distance, son aîné de Vatopédi, le *Catalogue* de *Lavra* paraît dans les mêmes conditions. On y retrouve comme coauteur Mgr Eustratiades, bien que le travail principal ait été fourni cette fois par Spyridon, moine et médecin. Outre les 1967 volumes de la bibliothèque du monastère, sont catalogués les manuscrits et imprimés du *catholicos*, qui ne comptent guère (n. 1968-2046) que des ouvrages liturgiques des XVIIIe-XIXe siècles. En *appendice* arrivent (n. 2047-2087) les manuscrits en majorité liturgiques (XVIe-XIXe s.) du *catholicos* d'Iviron non catalogués par Lambros; quelques manuscrits (n. 2088-2111) récents et liturgiques de Pantocrator : trois manuscrits hagiographiques du XIIIe siècle (n. 2112-2114) de Stavronikita; deux manuscrits de la bibliothèque de Mgr Eustratiades qui y joint une étude sur Théophanes Midias et ses œuvres. L'ouvrage se termine par un répertoire des mélographes ecclésiastiques, et une série de tables.

« Il va sans dire que les 1 967 manuscrits de Lavra sont d'âge, de valeur et de contenu variés. Environ 600 sont antérieurs au XVe siècle; parmi les 71 de cette série qui portent une date, on en relève 5 du Xe, 11 du XIe, 1 du XIIe, 6 du XIIIe et 48 du XIVe : signalons en particulier, le n. *1827*, ms. en papier de 1095 et la présence de quelques onciaux anciens (VIIe-VIIIe siècle) et de plusieurs feuillets palimpsestes.

« La Bible et la liturgie sont bien représentées, la littérature ecclésiastique occupe une place prépondérante. Les textes profanes sont maigrement représentés et par des copies récentes. Notons un Thucydide du XIVe siècle, un Libanios du XIIIe, un Paul d'Egine du Xe [2]. »

En 1867, V. Langlois avait donné un « Inventaire sommaire des principaux manuscrits grecs du Mont-Athos », dans son *Mont-Athos*, p. 99-103, et un « Inventaire sommaire des principaux manuscrits slaves », dans *ibid.*, p. 103-105; qui ne compte plus depuis les publications que nous venons de mentionner.

Il ne faut pas, toutefois, se faire d'illusions. Tous ces Évangiles, Psautiers, Liturgies, etc., ne peuvent nous apporter des textes bien précieux, ils sont tardifs, au point de vue de la limite chronologique de nos études.

En 1874, Albert Dumont rendait compte au ministre compétent de la mission confiée à L. Duchesne et Ch. Bayet, mission qui comportait un « long séjour au Mont-Athos ». L'ouvrage qui en résulta est intitulé : *Mémoire sur une mission au Mont-Athos*, qui parut deux fois, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires* et dans la *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, qu'il inaugura, t. I, part. 1 (1876). Après avoir énuméré l'apport de Duchesne, il fallait bien se résoudre à ajouter : « Un très petit nombre de ces documents proviennent de l'Athos; il ne pouvait en être autrement après le voyage de M. Miller. » En effet, tout ce qui vient de l'Athos, c'est un fragment d'un manuscrit de Lavra où il fut, au XIIIe siècle, décousu, et ses feuillets employés à relier d'autres manuscrits. Quelques-uns de ceux-ci ayant passé dans la collection *Coislin*, B. de Montfaucon remarqua les précieux fragments, les détacha des reliures et en fit un volume séparé qui se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale, *fonds Coislin*, n. *202* [3]. On peut voir dans la *Bibliotheca Coisliniana*, la description et le texte de ces feuillets, alors au nombre de quatorze; depuis, deux d'entre eux ont été volés et transportés en Russie, où le voyageur archimandrite Porfirios en a rapporté quatre autres, sans nul doute du monastère de Lavra. Un fragment a été signalé par Matthiæ à la bibliothèque du Saint-Synode, à Moscou.

Il est à présumer qu'en examinant avec soin les reliures des manuscrits de Lavra qui ont été transportés en Europe ou qui sont encore conservés dans ce monastère, on trouverait d'autres fragments de ce manuscrit. Toute découverte de ce genre aurait un intérêt véritable, car le manuscrit *Coislin*, outre qu'il est très ancien (VIe siècle) et l'un des plus autorisés, ayant été collationné sur un manuscrit autographe du martyr

[1] Cf. S. Eustratiades, Συμπλήρωμα ἁγιορειτικῶν καταλόγων Βατοπεδίου καὶ Λαύρας (Μνημεῖα ἁγιολογικά), in-4°, Paris, 1930; cf. *Byzantion*, t. V, 1929-1930, p. 704-709. — [2] L.-Th. Lefort, dans *Revue d'hist. ecclés.*, t. XXII, 1926, p. 337-338, 811-812. — [3] Montfaucon, *Bibliotheca Coisliniana*, p. 251, cod. CCII.

Pamphile de Césarée [1], présente cette particularité remarquable que le texte y est distribué en stiques στίχοι [2].

Les manuscrits slaves de l'Athos, qui sont en nombre assez considérable dans les monastères de Chilantari, Zographos, et même dans d'autres dépôts, ont été spécialement étudiés par un savant professeur russe, V. Grégorovitch.

Pour les manuscrits géorgiens, qui étaient autrefois très nombreux, notamment dans la bibliothèque d'Iviron, il n'en reste actuellement qu'une très petite quantité. Il paraît qu'au XVIIIe siècle beaucoup de ces manuscrits furent acquis par les pèlerins russes qui les transportèrent à la bibliothèque patriarcale de Moscou d'où ils ne sont plus sortis. Le catalogue de ces manuscrits a été dressé à deux reprises, d'abord en 1836, par l'archimandrite Hilarion, et ensuite en 1840. V. Langlois fut mis en possession d'une traduction complète de ce catalogue par M. Brosset; il en donna un abrégé dans *Le Mont-Athos*, 1867, p. 105-106, et le texte intégral dans *Notice sur le couvent ibérien du Mont-Athos*, dans *Journal asiatique*, VIe série, t. IX, 1867, p. 331-351.

VII. Peintures. — Nous avons parlé déjà du *Guide de la peinture* (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1905-1907). Si intéressantes que soient les peintures des monastères de l'Athos, elles sont d'une époque trop tardive pour être étudiées ici; mais il peut n'être pas inutile de rappeler quelques ouvrages qui y ont rapport, par exemple : H. Brockhaus, *Die Kunst in den Athosklostern*, in-4°, Leipzig, 1891; Kondakof, *Les monuments de l'art chrétien au Mont-Athos* (en russe), in-4°, Saint-Pétersbourg, 1902, avec nombreuses gravures; p. 1-21, place de l'art athonite dans l'art chrétien; p. 22-50, caractères généraux de l'architecture et de la sculpture; p. 51-182, iconographie de la vierge Marie; p. 182-300, manifestations diverses de l'art chrétien à l'Athos.

En 1918, 1919 et 1920, M. Gabriel Millet a pu revenir à ses études entreprises en 1898 et dont il rendait compte dans deux lettres à G. Schlumberger, Laura, 10 mai 1898; Vatopédi, 2 juillet 1898, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1898, p. 381-382, 516-518. Son travail rejette dans l'oubli ceux de Brockhaus et de Kondakof. Le 1er volume, cinquième de la collection des *Monuments de l'art byzantin*, comprend *Les peintures*, réservant *L'architecture* et *Les arts mineurs* pour la suite. La peinture pittoresque et vivante des XIVe et XVe siècles byzantins a été révélée par *Les monuments byzantins de Mistra*, de G. Millet, Paris, 1910. Ce qui concerne le Mont-Athos a commencé à paraître dans *Monuments de l'Athos*, t. I : *Les peintures*, in-fol., Paris, 1927; cf. F. W. Hasluck, *Athos and its monasteries*, London, 1914; F. Fichtner, *Wandmalereien des Athos*, 1932. Les peintures du Mont-Athos font mieux connaître les deux écoles qui développent les traditions de Mistra : l'école macédonienne, à laquelle on doit à l'Athos le *Protaton* de Kariès, dont certaines fresques relativement récentes (1526) sont attribuées à Pansélinos; l'école crétoise, qui exécuta de vastes ensembles, fort décoratifs, notamment au *catholicos* de Lavra où travailla Théophane le Crétois (1535).

VIII. Bibliographie. — L'hiérodiacre Zosime, *Voyage au Mont-Athos* (en russe). Ce voyageur partit en 1420 du monastère de la Sainte-Trinité et de Serge pour Kiev; de là, il se rendit à Constantinople qu'il visita, puis au Mont-Athos, où il trouva alors vingt-deux monastères qu'il énumère. Récit succinct publié deux fois par Stroieff et par Sacharof. — Christophe Buondelmonte (de Florence), *Liber insularum archipelagi*, édit. Sinner, Leipzig, 1824, p. 127-129. Le voyage se place en 1422. — Pierre Belon (du Mans), *Observations de plusieurs singularités trouvées en Grèce*, etc., in-4°, Paris, 1553, 1554, 1588, l. I, c. XXXV sq.; traduction latine : *Memorabilium rerum in Græcia, Asia, etc... libri..., interprete Clusio*, in-8°, Antverpiæ, 1589; in-fol., Antverpiæ, 1605. Le voyage est de 1546-1548. — Christophori Angeli Græci, *Enchiridium de statu hodiernorum Græcorum*, Lipsiæ, 1619, p. 676. — Martin Crusius, *Turco-Græcia, libri octo*, in-fol., Basiliæ, 1584. — J.-B. Luhn, *Athos sanctus*, in-4°, Wittembergæ, 1704. — Jean Comnène, *Description du Mont-Athos*, publiée en grec sous le titre : Προσκυνητάριον τοῦ Ἁγίου Ὄρος τοῦ Ἄθωνος, in-8°, Bucarest, 1701; Venise, 1701, 1745. Description reproduite avec traduction latine en regard dans la *Palæographia græca* de Montfaucon, in-fol., Parisiis, 1708, p. 441 sq.; trad. franç. du P. Braconnier, conservée dans les papiers d'Ansse de Villoison à la Bibliothèque nationale; et une traduction russe par le moine Macaire, in-4°, Moscou, 1809. Le voyage est de 1701. — Porphyre, métropolite de Nicée et prohigoumène, *Guide de la sainte montagne de l'Athos*, publié en vers grecs sous ce titre : Περίοδος τοῦ Ἁγιονύμου Ὄρους τοῦ Ἄθωνος. Dans la *Palæographia græca*, de Montfaucon, p. 500. — Paul Lucas [Deuxième], *Voyage dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique*, 2 vol. in-12, Paris, 1712; Amsterdam, 1714, t. I, c. XXIX, p. 146 sq. Le voyage est de 1705. — Fr. Braconnier, *Mémoires pour servir à l'histoire du Mont-Athos*, dans *Revue de bibliographie analytique*, par E. Miller et A. Aubenas, Paris, t. IV, 1843, p. 940, 1038, 1074; t. V, 1844, p. 59. Le voyage est de 1706. — Olaus Celsius, *De Athone dissertatio*, Upsal, 1721. — Bas. Greg. Barsky, *Voyage aux lieux saints d'Europe, d'Asie et d'Afrique* (en russe), in-4°, Saint-Pétersbourg, 1778. L'auteur visita deux fois l'Athos, en 1725-1726 et en 1744. — Rich. Pockocke, *Description of the East*, in-fol., London, 1743-1745; trad. franç. : *Voyages en Orient*, in-12, Neuchâtel, 1772-1773, t. VI, l. III, c. VII, p. 53 sq. Le voyage est de 1737. — Athanase (de Paros), professeur à Chio, venu à l'Athos en 1770, publia la *Rhétorique* d'Hermogène, Venise, 1779, avec des scolies. Cf. Minoïde Mynas, *Rapport*, dans *Moniteur*, 5 janvier 1844. — D'Ansse de Villoison, se rendit en Orient en 1785 avec M. de Choiseul-Gouffier, resta un mois à l'Athos où il ne vit que des manuscrits ascétiques et théologiques. Cf. Dacier, *Notice*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, 1815, p. 368. — Sibthorps vint à l'Athos en 1794, il y étudia spécialement la botanique; son récit a été publié par R. Walpole, dans les *Memoirs relating to european and asiatic Turkey*, in-4°, London, 1817, p. 195. — Carlyle, *Lettres à l'évêque de Durham*, dans R. Walpole, *Memoirs*, p. 194, détails sur les bibliothèques en 1801. — Hunt, *Mémoire sur les institutions monastiques et les bibliothèques des couvents de l'Athos*, dans R. Walpole, p. 198. — E. Clarke, *Travels in various countries of Europe, Asia and Africa*, Cambridge, 6 vol. in-4°, 1810-1823; t. II (1812); ces trois derniers auteurs sont de 1801. — W. M. Leake, *Travels in northern Greece*, in-8°, t. III, London, 1835, p. 114 sq. Le voyage est de 1806. — Ad. Slade, *Records of travels in Turkey, Greece, etc.*, in-8°, London, 1832-1833, t. II, p. 398. Le voyage est de 1829-1831. — D. Urquhart, *Spirit of the East*, in-8°, t. II, London, 1838, p. 79 sq. Le voyage est de 1830. — Webber Smith et Wolfe, dans *Journal of the geographical Society*, t. VIII, London, 1837, p. 61. Le voyage est de 1836. — R. Curzon, *Visits to monasteries of the Levant*, in-8°, London, 1849, c. XXII-XXVIII, p. 282 sq. Le voyage est de 1837. — Zacharia, *Reise in den Orient*, in-12, Heildelberg, 1840, p. 212 sq. Le voyage est de 1838. — Grisebach, *Reise durch Rumelien*, in-8°, Gœttingen, 1841, p. 227 sq. Le voyage est de 1839. — Didron aîné, *Le Mont-Athos*, dans *Annales archéologiques*, t. IV, p. 69-86, 133-147,

[1] Ἀντεβλήθη δὲ ἡ βίβλος πρὸς ἐν Καισαρίᾳ ἀντίγραφον τοῦ ἁγίου Παμφίλου χειρὶ γεγραμμένην. — [2] L. Duchesne, *Mémoires sur une mission au Mont-Athos*, 1876, p. 224.

223-237; t. v, p. 147; t. vii, p. 141; t. xvii, p. 72; t. xviii, p. 72-80, 109-124, 197-205; t. xx, p. 275-283; t. xxi, p. 27-38, 80-93, 125-136, 173-183; t. xxiii, p. 243; t. xxiv, p. 177; *Voyage au Mont-Athos*, dans le *Journal de Bruxelles*, 28 juillet 1856. Le voyage est de 1839. — Ph. J. Fallmerayer, *Fragmenten aus dem Orient*, in-8°, t. ii, Stuttgart, 1845, c. ix, x. Le voyage est de 1840. — M noïde Mynas, *Rapport au ministre de l'Instruction publique*, dans *Moniteur*, 5 janvier 1844. Cf. *Revue de bibliographie analytique*, 1844, p. 80 sq. — Wlad. Orloff-Davidoff, *Impressions de voyage dans l'Archipel, l'Asie Mineure* (en russe), in-8°, Saint-Pétersbourg, t. ii, 1845, p. 214 sq. Le voyage est de 1835. — Parthénius, *Récits de pérégrinations et de voyages faits en Russie, Moldavie, Turquie et Terre sainte* (en russe), in-8°, Moscou, 1855. Le voyage est de 1839-1846. — D. Papety, *Les peintures byzantines et les couvents de l'Athos*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1847. — Dem. Abramovicz, *La montagne sainte, au point de vue religieux, artistique et historique* (en serbe), Belgrade, 1848. — V. Grégorovitch, *Description abrégée d'un voyage en Turquie d'Europe*, Kazan, 1848. Le voyage est de 1844-1845. — Porphyre Uspensky, *Voyage et description du Mont-Athos*, dans *Journal du ministère de l'Instruction publique de Saint-Pétersbourg*, t. lv, 1847, p. 36, n. 7, 8 (cf. *Annales des voyages*, t. cix, p. 249); lettre sur le Mont-Athos dans *La lecture chrétienne* (en russe), 1848. — André Mourawieff, *Lettres d'Orient*, Saint-Pétersbourg, 1851. — Timothée Gabachwili, *Le livre de la visite aux lieux saints* (en géorgien), édité par Pl. Josélian, in-8°, Tiflis, 1852. Le voyage est de 1755. Le même Platon Josélian, *Visite au Mont-Athos*, dans *Courrier de la Transcaucasie*, journal russe de Tiflis, 1848, n. 22-31, 35-36. — Joseph Müller, *Historische Denkmäler in den Klostern des Athos*, dans la *Slavische Bibliothek oder Beiträge zur slavischen Philologie und Geschichte*, de Fr. Miklosich, in-8°, t. i, Wien, 1851, c. ix, p. 123. — G.-F. Bower, *Mount Athos, Thessaly and Epirus*, in-8°, London, 1852, p. 51. — B. Mansouroff, *Excursion au Mont-Athos*, dans *Recueil maritime* (en russe), 1857. — B. Nicolaïdy, *Les Turcs et la Turquie contemporaine*, in-8°, t. ii, Paris, 1859, c. viii, p. 1-28. Le voyage est de 1859. — Psichon, *Die Mönchs- Republik des Bergs Athos*, Leipzig, 1860; trad. franç., *La république monacale du Mont-Athos*, dans *Revue germanique*, 1862. Le voyage est de 1860. — Brosset, *Explication de quelques inscriptions, photographiées par M. Sevastianof, au Mont-Athos*, dans *Bull. de l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. iv, 1862, p. 1-16. — Proust, *Voyage au Mont-Athos*, dans le *Tour du monde*, Paris, 1861, p. 103-138. Le voyage est de 1860. — A. Barthélemy, *Un philosophe en voyage*, Paris, 1864, p. 220 : *L'Athos et les moines byzantins*. La rédaction de cette notice est la même que la précédente, sous un nom différent. — Martinov, *Ann. eccl. græco-slav.*, 1864, p. 29. — N.-A. Blagovieschtchensky, *L'Athos, impressions de voyage*, in-8°, Saint-Pétersbourg, 1864. — Antonin, archimandrite, *Observations d'un adorateur de la montagne sainte*, Kiev, 1864. — Gass, *Zur Geschichte des Athos Klöster*, in-4°, Giessen, 1865. — P. de Sewastianoff, explorateur qui a séjourné à l'Athos, en 1852 et de 1857 à 1860. Cf. V. Langlois, *Histoire du Mont-Athos et de ses monastères*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, mars 1866. — Emm. Miller, *Rapport à l'empereur sur une mission scientifique en Orient*, dans le *Moniteur universel*, 13 mars et 14 juillet 1865; reproduit textuellement dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, IIe série, t. ii, 1866, p. 493-508, 508-521; et dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, nouv. série, t. i, 1865, p. 24 sq., 39 sq.; *Souvenirs du Mont-Athos*, dans *Le Correspondant*, 25 avril 1866. — Gass, *Nachträgliches zur Geschichte der Athosklöster*, dans *Serapeum*, t. xxvii, 1866, p. 376-380. — V. Langlois, *Géographie de Ptolémée... précédée d'une introduction historique sur le Mont-Athos et ses monastères*, in-fol., Paris, 1867; *Notice sur le couvent ibérien du Mont-Athos*, dans *Journal asiatique*, VIe sér., t. ix, 1867, p. 331-351. — C. Sathas, Κατχλογος των εν Αθωνι βιβλιοτηκων, dans sa *Bibliotheca græca Medii Ævi*, t. i, 1872, p. 269-284. — E.-M. de Vogüé, *Le Mont-Athos, un voyage dans le passé*, dans *Revue des Deux Mondes*, IIIe période, t. xiii, 1876, p. 281-317. — W. Rossmann, *Ein Besuch bei den Mönchen aus dem Berge Athos*, dans *Deutsche Rundschau*, t. x, 1877, p. 84-109. — Stan. de Nolhac, *Une visite aux monastères de l'Athos*, dans *Le Correspondant*, t. cxviii, 1880, p. 256-287, 504-526. — A.-S. Neyrat, *L'Athos, notes d'une excursion à la presqu'île et à la montagne des moines*, in-12, Lyon, 1880. — H. Rety, dans *Annal. de l'Acad. de Mâcon*, 1885, p. 35-50. — Spyr. Lambros, *Ein Besuch auf dem Berge Athos, Bericht... aus dem Neugriechischen von dem Verfasser genehmigte und durchgesehene Uebersetzung*, von Heinr. von Rickenbach, in-8°, Würzbourg, 1881. — A. Boltz, *Die Bibliotheken der Klöster des Athos, nach dem Rechenschaftsberichte au die Kammern*, in-8°, Bonn, 1881. — Athels. Riley, *Athos or the mountain of the monks*, in-8°, London, 1887. — Emm. Miller, *Le Mont-Athos. Vatopédi. L'île de Thasos*, in-8°, Paris, 1889. — G. Gravier, *La sainte montagne*, dans *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*, Rouen, 1890-1891, t. lii, p. 207-225 (inepte). — J. Draeseke, *Vom Dionysiosklöster auf den Athos*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. ii, 1893, p. 80-95. — Spyr. Lambros, *Noch einmal das Dionysiosklöster auf dem Athos*, dans *Byz. Zeitschr.*, t. iv, 1895, p. 609-616. — Ph. Meyer, *Die Haupturkunden für die Geschichte des Athos Kloster*, 1894. — H. Omont, *Catalogue des manuscrits grecs et latins de Emm. Miller*, in-8°, Paris, 1897. — N. J. Marr, *Ueber die (Studien) Reise nach dem Athos* (en russe), 1898. — Ch. Diehl, *En Méditerranée. Promenades d'histoire et d'art*, in-12, Paris, 1901, p. 178-204. — H. Omont, *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles*, t. ii (1902), un mémoire sur les monastères de l'Athos. — K. Lake, *The early days of monasticisme on Mount Athos*, in-8°, Oxford, 1909. — F. Perilla, *Le Mont-Athos. Textes, dessins et aquarelles*, Salonique, 1927; *Guide au Mont-Athos*, 1928. C. Korolevskij, *Athos*, *Dictionn. d'hist. et de géogr., ecclés.*, t. v, 1930, col. 54-124.

H. Leclercq.

MONT-AUXOIS. — I. *Pro Alesia.* II. Géographie. III. Topographie. IV. Histoire. V. Éphémérides. VI. Alise pré-romaine. VII. Alise gallo-romaine. VIII. Alise chrétienne. IX. Le culte de sainte Reine. X. Passion de sainte Reine. XI. La liturgie. XII. La crypte de Flavigny. XIII. Numismatique. XIV. Alise aux époques mérovingienne et carolingienne. XV. Bibliographie.

I. Pro Alesia. — « Certaines discussions scientifiques sont comme les anciens volcans, disait J. Déchelette; alors qu'on tient ceux-ci depuis longtemps pour éteints, brusquement leur activité se réveille et leur cratère démantelé se reconstitue. Il en est ainsi de la question d'Alésia. Elle fit couler des flots d'encre sous le second Empire [1], de 1856 à 1869, après qu'un des

[1] Il faut ajouter cette observation de M. C. Jullian, dans *Revue des études anciennes*, t. xi, 1909, p. 357, note 2 : « Je me demande si les revendications de la Franche-Comté ne datent pas du xvie siècle. Dans l'édition *variorum* de César, de Lyon, 1574, on identifie dans la table (t. ii, p. 140) Alésia avec *Leuxu en la Franche-Comté* (sans doute Luxeuil). De même Ortelius, dans sa carte de la Gaule, place *Alexia* au confluent de l'Ognon et du Doubs, vers Pontailler, là où on met souvent *Admagetobriga*. On a songé aussi à Auxonne. »

fondateurs de la Société d'émulation du Doubs, l'architecte Alphonse Delacroix, eut le premier formulé l'opinion que le célèbre *oppidum* des Mandubiens se trouvait sur l'emplacement d'Alaise, canton d'Amancey, et non sur le Mont-Auxois, en Côte-d'Or. La voix isolée de Delacroix n'eût sans doute jamais suscité de polémique ardente, si un des plus éminents savants de cette époque, Jules Quicherat, ne se fût déclaré le ferme défenseur de sa doctrine. Il prit en main la cause de l'Alésia séquanaise. Il la plaida avec une abondance de moyens et une ardeur entraînante qui eût désarmé ses adversaires, si son éloquente érudition eût été ici au service de la vérité historique. Quicherat fut le Vercingétorix de la question d'Alésia, dirigeant la lutte et disciplinant de son mieux les efforts un peu désordonnés de ses auxiliaires. Mais lui aussi fut vaincu par César, j'entends par Napoléon III : l'état-major du souverain, après une enquête vraiment approfondie, complétée par des travaux sur le terrain, enferma le parti de Quicherat dans une double circonvallation, celle dont les fouilles révélèrent la présence autour du Mont-Auxois et dont le général Creuly avait à l'avance indiqué le tracé. Napoléon III, en 1866, put identifier cette localité avec la ville mandubienne [1]. La cause d'Alise-Sainte-Reine avait décidément triomphé [2]. »

Les travaux, les fouilles exécutés au Mont-Auxois depuis cette époque jusqu'à nos jours n'ont fait que confirmer les conclusions acquises depuis un demi-siècle. Sans doute, il pourrait paraître à quelques esprits sceptiques que l'intervention d'un souverain dans ce débat était de nature à compromettre la sincérité des opinions exprimées à son sujet. En fait, la politique se mêla intimement à la controverse scientifique. Tenir pour Alaise contre le monde officiel et les corps savants que patronnait l'empereur, c'était, aux yeux de certains, manifester une indépendance d'esprit qu'aucune influence extérieure ne pouvait amoindrir.

Depuis tant d'années que Quicherat présentait son dernier plaidoyer en faveur de l'Alésia séquanaise, les arguments de ses adversaires ont été privés de l'étai qu'aurait pu leur fournir la politique et n'ont pas cessé, néanmoins, de demeurer solides. La conclusion n'a pas été réformée et, en 1875, le *Dictionnaire* rédigé par la Commission de topographie des Gaules prononçait qu' « Alise-Sainte-Reine, dans le département de la Côte-d'Or est, sans aucun doute, l'Alésia des *Commentaires* ». L'étude impartiale des dossiers en faveur d'Alise fait constater que les progrès de la science permettraient d'invoquer des arguments nouveaux, plus convaincants que ceux d'autrefois.

Il ne s'agit donc pas de faire revivre une polémique ni d'en raconter les péripéties. Les fouilles entreprises au cours du XXe siècle ont pour but de compléter nos connaissances sur la ville historique des Mandubiens. On connaît l'abondance des tertres funéraires celtiques dans le massif d'Alaise, où ils se comptent par milliers. Or il est aujourd'hui bien acquis qu'au lieu d'appartenir, comme le pensait Quicherat, aux derniers temps de l'indépendance des Celtes, ces *tumulus*, beaucoup plus anciens, sont antérieurs à l'époque de la grande extension de leur race belliqueuse. Alésia a succombé l'an 52 avant notre ère. Les nécropoles d'Alaise et de la région voisine sont formées de sépultures appartenant en grande majorité aux VIIe-Ve siècles avant Jésus-Christ. Je ne sache pas qu'on ait signalé à Alaise des dépôts funéraires du temps de César et de Vercingétorix.

« Ce classement chronologique des antiquités gauloises, ignoré des contemporains de Quicherat, de Castan et de Delacroix, est le fruit des récentes conquêtes de la science. Il repose sur des bases solides et il est universellement adopté par les archéologues, en France et à l'étranger. Ce sont précisément les tumulus semblables à ceux d'Alaise, tumulus disséminés sur le sol de l'Allemagne, de la France et de l'Espagne, qui ont permis d'attribuer une date déterminée aux produits de l'industrie celtique, suivant les phases de son développement [3]. »

II. Géographie. — Ce qui porte aujourd'hui le nom d'Alise-Sainte-Reine est une commune du département de la Côte-d'Or, arrondissement de Semur, canton de Flavigny-sur-Ozerain, située sur le Mont-Auxois qui s'élève à pic de tous les côtés dominant les trois vallées de la Brenne, de l'Ozerain et de l'Oze, à 418 mètres d'altitude. Cette localité est située entre Montbard et Dijon. Son nom, comme on l'a dit, a été revendiqué par une localité séquanaise, et la contestation qui fut soulevée à cette occasion eut plus d'éclat, mais peut-être pas plus d'âpreté, que des discussions plus anciennes et oubliées. Si, au XVIe siècle, certains tinrent pour l'identification d'Alésia avec *Luxeuil*, au XVIIe, on vit M. des Ours de Mandajors faire valoir les droits d'*Alès* (Gard) et d'autres survinrent qui proposèrent *Novalaise*, près du plateau de la Crusille, entre Gerbaix, Ayn et Rochefort (Savoie); puis encore *Alex*, aujourd'hui Chalex, canton d'Izernore (Ain). Il nous suffit de dire ici qu'aux arguments apportés en faveur d'Alise-Sainte-Reine est venue se ranger la plus haute autorité en matière de géographie historique, Auguste Longnon, dans son *Atlas historique de la France* (1884).

III. Topographie. — Le problème semble donc résolu. En 1887, H. Stein écrivait : « Tous les textes ont été découverts, résumés, traduits, quelquefois même étrangement défigurés; il est peu probable qu'on puisse avoir recours désormais à d'autres instruments. Le sol fouillé à plusieurs reprises, dans les différents endroits, est épuisé. L'enquête est absolument terminée. » Or, au début de ce siècle, la Société des sciences historiques et naturelles de Semur prit l'initiative de nouvelles recherches. Le commandant Espérandieu dirigea les fouilles. Depuis 1905, de nombreux monuments : théâtres, temples, basiliques, un forum, des rues entières vinrent attester que, contrairement à l'affirmation prématurée qu'on vient de lire, le sol n'est pas épuisé. On a retrouvé les vestiges d'une importante cité gallo-romaine, bâtie sur le type ordinaire des villes romaines, laquelle s'était substituée à la vieille ville gauloise. De celle-ci, apparurent un grand nombre de fonds de huttes, excavations qui servirent souvent de caves aux maisons nouvelles. De plus, on eut la preuve qu'un faubourg gaulois avait longtemps subsisté à côté de la ville romaine. Des inscriptions grecques ou latines dissimulaient nombre de mots et de noms celtiques. On a trouvé de nombreuses œuvres d'art, des dieux gaulois à côté de statues et de bas-reliefs à sujets gréco-romains, une foule d'ustensiles, d'instruments, de poteries, de monnaies, des ateliers pour l'industrie du bronze. En résumé, tout indique qu'après avoir été à l'époque gauloise un nœud de routes, un marché considérable, une ville sainte, Alésia reprit sous la domination romaine une grande prospérité. On a eu la preuve qu'Alésia, à l'époque romaine, avait été à plusieurs reprises détruite et rebâtie, pour disparaître enfin dans la tourmente du Ve siècle.

IV. Histoire. — Il est à peine nécessaire de rappeler l'événement historique qui a fait la célébrité d'Alésia. Au cours de la 7e campagne de César en Gaule, il battit en retraite vers la Provence, tandis que Vercingétorix,

— [1] Dans le t. II de son *Histoire de Jules César*. — [2] J. Déchelette, dans *Le Petit-Comtois*, 5 septembre 1908. — [3] J. Déchelette, *loc. cit.*

concentrant ses forces, en fit un vaste camp retranché, d'où il fondit sur César et ce fut la bataille de Dijon. Les Romains triomphèrent et le chef gaulois se retira dans Alésia que César entoura de travaux considérables. L'armée gauloise de secours se présenta et ne réussit pas à rompre les lignes; de leur côté, les troupes enfermées dans Alésia tentèrent d'inutiles sorties. La famine triompha du courage, il fallut se rendre. Vercingétorix jeta son épée aux pieds du vainqueur.

Nous possédons des textes et, parmi ceux-ci, les *Commentaires* de César, témoin oculaire; mais qui a écrit assez longtemps après l'événement, et par celui qui, plus que personne, était intéressé à se donner le beau rôle. On peut suspecter sa bonne foi, il est difficile de contester son témoignage en matière de géographie et de topographie. Les textes qui devraient permettre de contrôler ses paroles ont moins d'autorité que lui. Ce sont, en effet, Strabon, qui donne une description trop brève du siège d'Alésia; Diodore de Sicile, qui accueille des légendes sans autorité; Tite-Live, dont les deux chapitres semblent perdus; Tacite, qui écrit une phrase insignifiante; Plutarque, moins précis encore; Florus, qui confond Alésia et Avaricum; Dion Cassius auteur d'une notice sans valeur.

Les fantaisies qu'abritait encore, vers 1860, ce qu'on était convenu de nommer la « science des étymologies » sont si extravagantes qu'il est superflu de s'y arrêter; mais il faut retenir la démonstration d'Anatole de Barthélemy qui, s'appuyant sur des textes relativement anciens, prouve qu'Alise-Sainte-Reine se trouve nommée en latin *Alesia* sur un diplôme daté de l'année 838.

L'archéologie et la numismatique apportent des témoignages plus recevables. A Alaise (Doubs) on a découvert des milliers de tumulus et peu de monnaies, dont la plupart sont de date très éloignée relativement à la conquête de César. Au Mont-Auxois, on a trouvé des armes, des ustensiles, des monnaies, celles-ci contemporaines du siège d'Alésia, d'autres antérieures à la conquête, et d'autres aussi qui datent de la ville gallo-romaine.

V. Éphémérides. — Héron de Villefosse disait justement que, « si les ruines d'Alise se trouvaient sur un plateau voisin de Tunis, ou même dans l'extrême sud de la Tunisie, elles seraient aujourd'hui complètement explorées », et S. Reinach prévoyait que les travaux « occuperont peut-être une ou deux générations d'archéologues, mais il n'y a pas lieu de douter que, tôt ou tard, ils ne soient complètement et consciencieusement achevés ». L'intérêt chrétien qui s'attache à ce sol n'est pas des plus éclatants et il est contesté; c'est pour cette raison que nous ne pouvons le passer sous silence; mais, en précisant les positions d'une controverse, parfois un peu vive, nous croyons utile de glaner ce qui peut faciliter l'étude de la question et de grouper ces informations sous le même nom d'*éphémérides* que leur a imposé leur ingénieux collecteur.

52 av. J.-C. — C'est la date du siège et de la capitulation d'Alésia. — Texte critique dans César, *De bello gallico*, l. VII, dans *Pro Alesia*, 1906, p. 87 sq.; C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. III, p. 502 sq., 553 sq.

Vers 166. — Destruction totale d'Alésia vers l'année 166, la ville fut reconstruite, mais d'autre façon. — Cf. Em. Espérandieu, *Bulletin des fouilles*, t. I, p. 1; Cf. Schiller, *Kaiserzeit*, t. I, p. 644.

251, 7 septembre. — Martyre de sainte Reine, dont il sera parlé plus loin.

Vers 400. — Destruction d'Alésia par des envahisseurs germains. La ville ne fut pas reconstruite, ceux qui continuèrent à l'habiter se servirent des ruines pour élever leurs abris. — Espérandieu, *Bull. des fouilles*, t. I, p. 25.

Vers 600. — Il existe à cette date un atelier de monnayage; les pièces portent ces mots ALISIA CAS-*(trum)* et le nom d'un monétaire. — Ad. Blanchet, *Manuel de numism. française*, t. I, p. 252.

718. — Depuis le VIe siècle on connaît l'existence d'un *pagus Alsensis* [1] qui donnera naissance à l'Auxois. Le fondateur du monastère de Flavigny, en 718, parle de ce *pagus*, mais se tait sur l'ancien *castrum* [2].On trouvera dans Anat. de Barthélemy la liste des localités qui, avant le XIIe siècle, appartenaient à ce *pagus* [3].

Vers 750. — L'église Saint-Léger est construite sur le versant ouest du Mont-Auxois, où existait déjà une basilique de Sainte-Reine; église et basilique sont entourées de tombes. — *Pro Alesia*, 1922, p. 57.

838. — « Nous trouvons un diplôme de l'empereur Lothaire [publié d'après une copie, dans *Revue des quest. hist.*, t. I, 1867, p. 39] parlant des dîmes d'Alésia et du marché public qui s'y tenait encore. Ce diplôme [en faveur des moines de Flavigny] n'est que la confirmation d'un jugement précédemment rendu par des *Missi dominici* de Louis le Débonnaire. » — A. de Barthélemy, dans *Revue archéologique*, 1863, t. II, p. 383.

Vers 850. — A cette date, le *castrum* d'Alésia n'est plus que ruines. — Héric d'Auxerre, *Vita S. Germani*, t. IV, p. 256-257; L. Traube, *Poetæ latini*, t. III, p. 428; *Pro Alesia*, 1907, p. 209.

864, 22 mars. — Saint Egil, prieur du monastère de Flavigny, considérant le délaissement d'Alésia, fait transporter les reliques de sainte Reine à Flavigny. « Je suis convaincu, dit à ce propos Anat. de Barthélemy, qu'à la suite de cette translation les moines de Flavigny cherchèrent à mettre en relief les antiques souvenirs d'Alise et arrangèrent la légende de sainte Reine telle que nous l'avons aujourd'hui. » (*Rev. archéol.*, 1863, t. II, p. 382.) La basilique d'Alise perdit dès lors toute importance. — *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 359, 386-387; L. Bordet et J. Galimard, *Restes de l'ancienne basilique de l'abbaye de Flavigny*, in-12, Cannes, 1906.

1477. — Raym. Marlianus dans l'index des *Commentaires* de César de l'édition Philelphe à Milan, identifie Alésia et Alise-Sainte-Reine. — Brunet, *Manuel*, t. I, col. 1452; *Pro Alesia*, 1906, p. 115.

1648. — Concession faite par l'église d'Osnabruck au confesseur du duc de Longueville d'un bras extrait de la châsse d'une sainte Reine honorée en cette ville. — Pascal, *Alise-Sainte-Reine*, p. 50.

1659. — Approbation par l'évêque d'Autun de l'office de sainte Reine composé par dom Hugues Vaillant, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. — *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 386.

1750. — Dans leur étude sur sainte Reine, les auteurs des *Acta sanctorum* élèvent des doutes sur les actes latins de cette sainte. — *Acta sanct.*, septembre t. III (Antwerpiæ, 1750), p. 24.

1793, 21 mai. — La municipalité de Flavigny organise une procession en l'honneur des reliques de sainte Reine. Cf. R. de St-M., dans *Revue des questions historiques*, t. XXXII, 1882, p. 313.

A l'exception d'une trouvaille de monnaies, par suite du forage d'un puits en 1661 [4], on ne signale pas au XVIIe siècle de fouilles et de découvertes à Alise. Le XVIIIe siècle est mieux partagé, mais, comme ce point est un peu en dehors de nos études, nous nous bornerons à renvoyer aux « éphémérides » de la *Revue*

P. L., t. LXXXVIII, col. 459, *Vita S. Germani*, XI, XXXVI. — *Revue archéologique*, 1863, t. II, p. 384. — [3] An. de Barthélemy, dans *Rev. des quest. hist.*, t. I, 1867. — [4] *Pro Alesia*, 1907, p. 140.

archéologique, 1925, t. I, p. 343 sq. En 1704, on découvre, près de la Fontaine de la Porte, les ruines d'une des portes d'Alésia [1]; en 1706, le P. Lempereur se rend à Alise et dit qu'on découvre sur le plateau des monnaies gauloises et romaines jusqu'au temps de Gratien [2]; en 1760, un habitant d'Alise, Joseph Maillard, dit à Courtépée, l'historien bourguignon, qu'il a vendu, depuis trente ans, plus de deux boisseaux de monnaies [3]. Le même Courtépée, dans sa *Description du duché de Bourgogne*, t. III, en 1780, dit qu'on trouve sur le Mont-Auxois des fragments de tuiles, de briques très épaisses, des vases de terre cuite de différentes couleurs, des instruments de chirurgie, des fers de lance, des javelots et, quelquefois, des objets en or : morceaux de chaînes, un dé [4]. On y voit, dit-il encore, des puits, des restes d'aqueducs, des degrés; on ne laboure guère sans déterrer des médailles, depuis les premiers empereurs jusqu'à Gratien et même jusqu'à Gontran, sous lequel la ville aurait été détruite. Et il mentionne une monnaie d'or de Gontran, une autre d'Otacilia Severa (chrétienne), femme de l'empereur Philippe [5]. Puis ce sont des inscriptions [6], des débris de sculptures [7], des tombeaux de pierre sans inscriptions ni attributs [8]. L'attention commence à se porter sur cette localité; en 1773, Ch.-Théoph. Guischard (de Magdebourg) publie le premier plan détaillé d'Alésia et de ses environs, dans des *Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquités militaires* [9]; en 1778, François Doucet, chirurgien, explique par les vertus naturelles de l'eau d'Alise les guérisons, dites miraculeuses, opérées à la source de sainte Reine [10]; enfin, en 1783, les États de Bourgogne prescrivent de signaler les trouvailles d'antiquités qui seront faites à Alise [11].

Les années de la Révolution sont peu favorables aux recherches et il est permis de croire que celles qui furent faites alors eurent le sort des monnaies et autres objets de bronze et d'argent vendus à Paris par un marchand d'antiquités et dont toute trace a disparu [12]. Le 23 avril 1804, visite de Millin [13] (voir ce nom), fouilles et trouvailles décrites par Bruzard, en 1804 [14].

C'est en 1810, les 11 et 12 octobre, qu'on entreprend les premières fouilles régulières, et désormais l'élan est donné. En 1844, Claude Rossignol, secrétaire de la Commission de la Côte-d'Or, dit que celle-ci a désormais en vue l'exploration de Laudunum [Vertault] [15]. Cela signifie l'abandon des recherches sur le plateau [16], sur lequel, suivant le vœu de Lacordaire, il n'y a plus qu'à élever une statue colossale de Vercingétorix [17].

Le 10 novembre 1855, un sieur Delacroix, architecte, lit à la *Société d'émulation du Doubs*, qui l'insérera dans ses *Mémoires* [18], une notice intitulée *Alesia*, dans laquelle il identifie ce site avec Alaise. Parmi les raisons mises en avant, il y en a d'ineffables; entre autres, les étymologies de lieudits des environs d'Alaise, par exemple : les Mouniots *(munitiones)*, le Conat (*conatus*, attaque), le Camp de Mine *(castra munita)*. On assiste alors à un de ces spectacles dont le monde dit scientifique offre périodiquement la précieuse distraction aux badauds. Jules Quicherat, qui flaire l'occasion d'être désagréable à Napoléon III, s'enflamme et se prononce, comme venait de le faire son élève Castan [19], pour Alaise [20]. Il court sur Dey, assez mal avisé pour défendre les titres d'Alise [21] et le pourfend [22]. C'est une levée de boucliers. Ernest Desjardins et H. Bordier tiennent pour Alaise, Claude Rossignol défend les droits d'Alise, Victor Révillout renvoie dos à dos les plaideurs car, selon lui, *Alaise, Alise, ni l'une ni l'autre ne peut être Alésia* [23]. Mais Rossignol est d'attaque et revient à la charge avec *Alise, étude sur une campagne de Jules César*, publiée sous les auspices de l'Académie de Dijon et de la Commission de la Côte-d'Or [24], tandis que Charles Lenormant entretient l'Académie des inscriptions de l'affaire [25], combat Quicherat et se demande si l'auteur de tout ce tintamarre, Delacroix, n'a pas voulu « se livrer à un ingénieux badinage [26] ». Pour s'être laissée attirer dans ce guêpier, l'Académie sera condamnée, en plein mois d'août, à une nouvelle lecture suivie de deux autres [27], pendant que Ch. Lenormant, plus heureux, réussit à s'esquiver avec son fils François pour visiter Alise. L'année s'achève par une *Étude sur la cité gauloise d'Alésia* de R. de Coynart [28]; mais l'affaire est lancée et pour plusieurs années.

En 1857, c'est la *Société d'émulation du Doubs* qui ouvre le feu, le 10 janvier, en proclamant que « M. Delacroix, par cette brillante découverte, s'est placé au premier rang de nos savants et de nos archéologues ». *Risum tenete*. Là-dessus, J. Quicherat croit devoir offrir son brin de laurier et il administre à la *Société nationale des antiquaires de France* [29] la lecture d'un mémoire intitulé : *L'Alésia de César rendue à la Franche-Comté, réfutation de tous les mémoires pour Alise*, dans lequel il dit que « le fonds de l'argumentation... appartient en propre à M. Delacroix... Je me loue d'avoir donné la publicité qu'elle méritait à cette découverte d'un esprit ingénieux et logique ». A l'Académie on fait la sourde oreille et c'est François Lenormant qui vient lire ses *Fragments d'une excursion archéologique dans le S.-E. de la France (Alise)* [30], aussi la Commission des antiquités de la France [31] s'empresse de décerner, sur l'avis de son rapporteur, Adrien de Longpérier (voir ce nom), une deuxième médaille à Claude Rossignol. Cette petite manifestation semble assez claire, mais Ern. Desjardins profite de la fin des vacances pour insister en faveur d'Alaise [32], dans une *Lettre adressée à M. Ernest Renan sur l'Alésia de César*, dans la *Revue de l'instruction publique* [33]; résignée, l'Académie reçoit un pli cacheté qu'elle n'ouvrira que trois ans et demi plus tard, où Alésia est identifiée à Izernore [34].

En somme, la question se soutient. J. Quicherat a publié *L'Alésia de César rendue à la Franche-Comté* et Castan des *Antiquités gauloises pour servir à la question d'Alésia* [35]; leur effort a rallié Carl Müller, éditeur de Strabon dans la collection Didot [36].

[1] *Pro Alesia*, 1907, p. 238. — [2] *Ibid.*, 1907, p. 137. — [3] *Ibid.*, 1906, p. 84. — [4] En 1765, on a montré à l'Académie de Dijon deux anneaux d'or trouvés sur le Mont-Auxois; *ibid.*, 1910, p. 635. En 1787, trouvaille d'une monnaie d'or de César pesant un louis (?); *ibid.*, 1907, p. 236; *Bulletin de la Société des sciences de Semur*, t. XXXV, p. 14. — [5] *Pro Alesia*, 1907, p. 201. — [6] *Ibid.*, 1909, p. 575; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, col. 2874. — [7] *Ibid.*, 1907, p. 140, 198; *Bull. Soc. Semur*, t. XXV, p. 10. — [8] *Ibid.*, 1907, p. 198. — [9] *Ibid.*, 1907, p. 138. — [10] Pascal, *Alise-Sainte-Reine*, p. 58. — [11] *Bull. Soc. sciences de Semur*, t. XXXV, p. 10. — [12] *Ibid.*, t. XXXV, p. 15; *Pro Alesia*, 1907, p. 237, 238. — [13] *Magasin encyclopédique*, 1807, p. 5-23. — [14] *Pro Alesia*, 1906, p. 83; 1907, p. 141, 259, 263; 1922, p. 185. — [15] *Pro Alesia*, 1910, p. 661. — [16] *Rev. archéol.*, 1925, t. I, p. 43. — [17] *Pro Alesia*, 1910, p. 664. — [18] *Mémoires*, IIe série, t. VII. — [19] *Feuilles d'affiches de Besançon*, 9 mars 1856. — [20] *Athenæum français*, 10 mai 1856. — [21] *Alesia*, Auxerre, 1856. — [22] *Revue archéologique*, 1856, p. 374. — [23] Paris, juill.-nov. 1856. — [24] Août 1856. — [25] 22 août 1856. — [26] *Correspondant*, 25 août 1856. — [27] Par Jomard, 29 août, 5 et 26 septembre. Cf. *Bull. de la Société de géographie*, août-sept. 1856. — [28] *Spectateur militaire*, novembre 1856; février 1857. — [29] Séances des 13 et 20 mai 1857. — [30] Séance du 5 juin 1857. — [31] Séance du 7 août 1857. — [32] Séance du 2 octobre 1857. — [33] Vite Castan applaudit dans *La Franche-Comté*, 14 novembre 1857 et Rossignol siffle : *De l'oppidum gaulois à propos d'Alésia*, Dijon, 1858. — [34] *Comptes rendus de l'Acad.*, juillet-août 1861. — [35] *Rev. archéol.*, 1857, p. 448. — [36] T. II, 1857, p. 963, col. 1.

L'année 1858 verra mûrir l'affaire. Dès le mois de février, J. Quicherat donne sa *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alésia* et Saulcy lui accorde « qu'Alaise a été un immense *oppidum* gaulois [1] ». Sur ces entrefaites intervint le duc d'Aumale. On l'y provoquait depuis quelque temps [2]. Il lut la brochure de Quicherat, la trouva « piquante » et se mit à la lecture des *Commentaires*, depuis l'édition princeps de 1649 jusqu'à celle de Leipzig de 1847. Ensuite, il chercha Alaise sur la carte de l'état-major et n'y reconnut rien de ce que César avait décrit : ni les collines, ni la plaine, ni les terrains découverts en pente douce où l'armée de secours, organisée pour délivrer Vercingétorix, s'était vainement efforcée de rompre le cercle qui tenait enfermé le grand chef gaulois. Dès lors, la thèse de Quicherat ne fut plus, à ses yeux, qu'un plaidoyer et il voulut étudier par lui-même la question avec « toutes les pièces du procès ». Il se mit à l'œuvre malgré Cuvillier-Fleury qui cherchait à le détourner de cette excursion stratégique, mais qui, n'y pouvant réussir, lui écrivait du moins : « Quelque chose me dit que vous avez raison. Avoir fait de la topographie militaire, le sabre au côté, n'est pas indifférent pour juger ces questions. Quicherat est un érudit, qui juge mieux un livre qu'un terrain. Quoi qu'il en soit, serrez-le de près. » Et quelques jours après : « Le pauvre Quicherat, avec toute son érudition, n'en sait pas tant. Vous le battrez. »

Après plusieurs mois d'un labeur acharné, le duc d'Aumale avait acquis la conviction que l'Alaise de la Franche-Comté ne pouvait avoir été le théâtre du choc suprême entre Vercingétorix et César. Il ne s'agissait plus que de le dire publiquement et c'était la chose la plus difficile. Buloz, directeur de la *Revue des Deux Mondes*, fut pressenti, accepta malgré les risques que cette hardiesse lui ferait courir et se sentit rassuré dans sa perplexité lorsqu'il sut que le maréchal Vaillant, ministre de la Guerre et Bourguignon, s'était prononcé contre la thèse franc-comtoise et « cet animal de Quicherat » comme il disait gentiment. Le 1er mai 1858, la *Revue* fit paraître *Alésia*, en quatre-vingt-deux pages non signées. La Bourgogne pouvait revendiquer Alésia et ses glorieux souvenirs.

Malgré une brochure de J. Quicherat sur *La question d'Alésia dans la « Revue des Deux Mondes »*, on pouvait dire qu'au point de vue scientifique, la question n'existait plus. Le 17 juillet, Napoléon III instituait la « Commission de la topographie des Gaules », « à l'effet d'élucider la géographie, l'histoire et l'archéologie nationale jusqu'à l'avènement de Charlemagne ». Caignard de Saulcy, président; Alfred Maury, secrétaire; Al. Bertrand et le général Creuly faisant les voyages nécessaires.

Maintenant, la littérature alésienne allait continuer à paraître et il est permis de dire qu'elle présente un intérêt secondaire et s'abaisse parfois à des contestations personnelles. Ern. Desjardins laisse planer un soupçon fâcheux sur les « médailles que M. François Lenormant a rapportées de Sainte-Reine et dont l'une porte ALESIA [3] », et quelques mois plus tard on fait observer que Desjardins a enseigné successivement deux opinions opposées [4].

La vérité était en marche, mais elle avance avec lenteur; rappelons donc, en 1859, ces travaux imparfaits :

F. Prévost, *Recherches sur le blocus d'Alésia;* Pascal, *Alise-Sainte-Reine avant et après l'ère chrétienne;* A. Deville, *Considérations sur l'Alésia des Commentaires de César;* ****Alésia autrement Alaise-les-Salins ou Alise-Sainte-Reine*, par un Gaulois qui n'a pas de parti pris ni pour l'une, ni pour l'autre.

L'année suivante, 1860, Fr. Lenormant, *Antiquités d'Alise*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VI. Pour la monnaie de bronze portant au revers ALESIIA, il faut lire SEGISV; Cl. Rossignol, *Lettre à S. E. le ministre de l'Instruction publique sur la valeur historique de Dion Cassius dans le récit de la conquête des Gaules* (touchant la reddition théâtrale de Vercingétorix). Clerc, *Étude complète sur Alaise. Alaise n'est pas Alésia.*

En 1861, travaux dirigés par la Commission de la topographie des Gaules à Alise. Le 19 juin, visite de l'empereur. On commence l'aménagement du musée grâce à la collection laissée par J. Calabre. Le capitaine Stoffel publie son *Étude sur l'emplacement d'Alésia*, qui attire sur elle l'attention et sur lui la faveur de Napoléon III. En 1862, la Commission disparaît.

En 1863, Anatole de Barthélemy publie un travail sur les *Monnaies mérovingiennes d'Alise-Sainte-Reine*, dans *Revue archéologique*, novembre, p. 377-386 : « Je n'ai pas à parler ici de monnaies gauloises sur lesquelles, il y a déjà plusieurs années, on disait avoir lu le nom d'Alise; j'ai déjà eu occasion de constater que cette lecture n'était pas admissible » (p. 379); aucune réponse de F. Lenormant. Nous reviendrons plus loin sur cet important mémoire.

L'année 1865 vit la mise en place de la statue de Vercingétorix par Aimé Millet et, cette même année parut le t. Ier de l'*Histoire de Jules César* par Napoléon III. En 1866, le t. II, p. 557-561 contenait le catalogue des monnaies en cuivre trouvées dans les fouilles d'Alise; la *Revue archéologique*, 1866, t. II, p. 1-7, publiait une *Note sur les monnaies antiques recueillies dans les fouilles d'Alise*, tirée de ce même volume.

1867. — Anat. de Barthélemy, *Alésia, son véritable emplacement*, dans *Revue des questions historiques*, t. III, p. 5-67 : « En présence de faits aussi éloquents, il ne me semble pas permis de conclure autrement qu'ainsi : de toutes les localités où l'on a proposé de placer *Alésia*, Alise-Sainte-Reine est la seule qui présente les caractères les plus certains; le texte de César, la description des travaux de siège, et les découvertes archéologiques et numismatiques s'accordent à faire accepter cette identification. »

1877. — A. Reville, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre, p. 71, suppose que la date traditionnelle du martyre de sainte Reine, le 7 septembre, est celle de la reddition d'Alésia.

1880, 12 avril. — M. Quillot, curé d'Alise, invite le docteur Lépine à visiter un sarcophage trouvé par un cantonnier « sur le côté méridional de la voie romaine qui traverse le plateau d'Alise... en face de l'ancien cimetière des Pères bénédictins ». Le 1er mai, le docteur Lépine annonce dans une *Note lue à la Commission des antiquités de la Côte-d'Or* et insérée dans un supplément du *Bien public*, de Dijon, le samedi 22 mai, que ce sarcophage avec son couvercle est celui de sainte Reine. Comme le squelette était celui d'un homme, on expliqua que c'était un dévot de la sainte qui avait pris sa place. On allégua la décoration du sarcophage faite de croix, de chevalets, de stries longitudinales rappelant les déchirures des ongles de fer et le ruissellement du sang sur le corps de la martyre. Devant des âneries de cette force, le *Progrès de la Côte-d'Or* se permit de dire que la foi est une belle chose; en outre, le sarcophage était percé d'une *fenestella* (voir ce mot). Le P. Garrucci (voir ce nom) trouva la mesure trop pleine et écrivit : « Les fidèles brisaient les châsses, pour toucher avec des linges les ossements des martyrs

[1] *Courrier de Paris*, 16 févr. 1858. — [2] Vallery-Radot, *L' « Alésia » du duc d'Aumale*, dans *Le Correspondant*, 25 juillet 1909, t. CCXXXVI, p. 209-222. — [3] E. Desjardins, *Alésia. Résumé du débat. Réponse à l'article de la « Revue des Deux Mondes » du 1er mai 1858*, p. 45; sur les supercheries de Fr. Lenormant, voir *Dictionnaire*, t. III, au mot CHAPELLE SAINT-ÉLOI. — [4] *Correspondance littéraire*, 20 mars 1859.

(voir BRANDEA). On se rendait à leurs confessions, on introduisait la main par une petite ouverture. on touchait avec le linge la châsse, le reliquaire, le récipient enfin où les ossements se trouvaient conservés sous l'autel. C'est là ce que l'on appelait toucher les reliques; mais il n'était pas question de molester les ossements sacrés avec des linges, au risque d'enlever, volontairement ou non, peu importe, les fragments qui se seraient attachés à l'étoffe. L'Église alors ne le voulait point; ç'eût été une profanation. Voici donc mon avis : on vient de trouver un sarcophage qui n'est pas antérieur au VIIe ou au VIIIe siècle. Impossible qu'il appartienne au IIIe ou au IVe, comme le prouve mon immense recueil : *Storia dell'arte cristiana*, t. V, de sarcophages de France, d'Italie et du monde entier. » Lettre de R. Garrucci à Fr. Grignard, Rome, 9 septembre 1880.

C'est en 1881 que l'abbé Fr. Grignard publia *La Vie de sainte Reine d'Alise, précédée d'études critiques sur ses Actes et ses historiens et suivie de nombreuses recherches sur ses reliques, ses miracles et son culte; édition enrichie de pièces justificatives rares ou inédites et ornée de plusieurs gravures*, in-8°, Dijon, 1880.

Il paraît qu'à cette date sainte Reine avait « donné plus de lustre au pays où elle a vécu et qui a pris son nom que la fameuse bataille qu'y livra Vercingétorix », c'est du moins ce qu'assure le recenseur du livre de l'abbé Grignard [1]. Celui-ci a été si copieusement loué, depuis la *Semaine religieuse de Paris* (27 août 1881) jusqu'au pape Léon XIII (16 mai 1883) en passant par dom François Plaine dans la *Biographie catholique* (oct. 1882), qu'on peut renoncer à en parler et même à en tenir compte [2].

En *1902*, en agrandissant le cimetière d'Alise, on découvrit dix-sept cercueils mérovingiens en pierre; dans la partie haute du cimetière, on trouva un vieux chemin passant sous les sarcophages.

On projette, en 1905, des fouilles nouvelles à Alésia; le 19 septembre, une commission des fouilles est constituée et on en instruit le public : Cunisset-Carnot, dans le *Temps*, 21 septembre; G. Ferrero, dans les *Débats*, 25 septembre; P. Lejay, *Au lieu saint de la Gaule*, dans *Revue du clergé français*, 15 octobre. Le lendemain, 16 octobre, fouilles et sondages préliminaires. Matruchot, *Les fouilles d'Alésia*, dans *Revue de Paris*, 1er avril 1906. Le 30 avril, le commandant Espérandieu, de la section historique de l'état-major est autorisé à prendre la direction des fouilles que la Société des sciences de Semur-en-Auxois se propose d'entreprendre sur le Mont-Auxois. 7 mai, début des fouilles. Tout ce qui concerne les fouilles dirigées par le commandant Espérandieu et les incidents qui s'y rapportent se trouve résumé dans la *Revue archéologique*, 1925, t. I, p. 73-100, ainsi que la bibliographie qui s'y rapporte.

C'est en 1914 que le Mont-Auxois prend pour nos études un intérêt particulier. Le 9 janvier, M. J. Toutain annonce à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la découverte de la basilique Sainte-Reine. Dès le mois de mars-avril, dans le premier *Bulletin des fouilles d'Alise*, Em. Espérandieu montre que le prétendu sarcophage de sainte Reine n'est nullement pourvu d'une *fenestella*, mais qu'il s'agit d'un sarcophage de basse époque, troué par un spoliateur. Le sarcophage découvert à Alise en 1879 et dit alors de « sainte Reine » a donné lieu aux mêmes illusions que le sarcophage découvert en 1913. Au nord et à l'est de la basilique on trouve (entre avril-août) de nombreuses sépultures et des sarcophages du Moyen Age.

En novembre 1916, Léon Maître s'empare du sarcophage d'Alise pour étudier les sarcophages à *fenestella* (*Rev. archéol.*, 1916, t. II, p. 265) et Em. Espérandieu (*ibid.*, 1916, t. II, p. 458) maintient que ce n'est qu'illusion; d'ailleurs celui de 1913 et celui de 1879 contenaient chacun un squelette d'homme.

Le 15 novembre 1921, M. R. Cagnat publie un article au sujet duquel on lit dans *Pro Alesia*, 1922, p. 34 : « M. Cagnat n'a pas omis de signaler le culte de sainte Reine et la découverte, faite en 1913 et 1914, d'un édifice rectangulaire de basse époque dans lequel il n'est pas téméraire de reconnaître la basilique primitive de la sainte. Pas plus que nous ne l'avons fait nous-même, il n'affirme pas sans réserve cette interprétation, mais il montre les arguments sérieux qui militent en faveur de cette hypothèse. »

VI. ALISE PRÉ-ROMAINE. — Nous venons de laisser voir quelque chose de l'activité archéologique qui s'exerça à Alise au cours des années 1906-1914, sous la direction de M. le commandant Espérandieu, le premier directeur des chantiers, et celui de M. Jules Toutain, qui se donna avec toute sa science à cette œuvre d'érudition et de patriotisme. On mit alors à jour des restes de l'époque gauloise, de l'époque romaine impériale et même du début du Moyen Age, et « tout cela nous renseigne à peu près sur l'existence ininterrompue de la petite ville depuis des temps relativement très reculés jusqu'au jour où les invasions germaniques amenèrent son déclin, puis sa ruine et l'exode des habitants du plateau vers la pente occidentale de la colline.

Parmi les découvertes les plus utiles faites à Alise, il faut signaler celles qui nous apprennent quelque chose sur l'existence quotidienne des générations du début de notre ère (voir *Dictionn.*, t. X, au mot MAISONS). « Sur plusieurs points du plateau, il a été retrouvé, groupées, de petites fosses, les unes circulaires, la plupart rectangulaires, taillées plus ou moins profondément dans le roc, à la façon d'une cave. Les dimensions ne sont pas toujours les mêmes; la longueur des côtés varie entre deux et quatre mètres, la profondeur peut atteindre deux mètres. Pour y descendre, on avait aménagé, le long d'une des parois, des escaliers de quelques marches, taillés eux aussi dans le roc. Assez souvent le tracé de ces chambres souterraines a été régularisé par des murs en petites pierres, qui corrigent les défauts du rocher; parfois aussi, le fond est recouvert d'une sorte de pavement et d'une couche de terre battue. Au centre de l'excavation, de larges taches rougeâtres, très visibles encore aujourd'hui, indiquent la présence d'anciens foyers; si elles font défaut à cette place, on en constate de semblables, sur le sol supérieur, aux alentours [3]. » Ces fosses souterraines ont été rencontrées ailleurs, par exemple dans le Latium, en Étrurie; ce sont des « fonds de cabanes »; là se trouveraient des huttes où vécurent nos aïeux à l'âge historique. Le peu de profondeur de ces cavités indique que ce n'était là que la base de l'habitation. Au-dessus, appuyée sur le sol environnant et recouvrant peut-être un espace un peu plus vaste, à la façon d'une tente, s'élevait la hutte, faite de roseaux et de branchages noyés dans un mortier d'argile. La toiture était percée de lucarnes, par où arrivait la lumière et l'air extérieur, par où s'échappait la fumée du foyer. Dans le voisinage immédiat, on a rencontré d'autres excavations, moins larges, moins profondes, sans traces de foyer, sans escaliers, simples magasins, celliers ou dépotoirs.

Dans le sol du plateau, on a découvert de très nombreux puits, dont plusieurs ont été aveuglés sous le pavement des caves romaines. Ces puits gardaient

[1] R. de St-M., dans *Revue des questions historiques*, t. XXXII, 1882, p. 312-313. — [2] Voir J. Thomas, *La vie et les œuvres de l'abbé François Grignard*, in-8°, Dijon, 1889, p. 271-318. — [3] R. Cagnat, *Les récentes fouilles d'Alésia*, dans *Revue des Deux Mondes*, t. VI, 1921, 7e période, p. 365.

l'eau nécessaire, car le plateau n'a que deux sources à ses extrémités est et ouest.

« Cette cité de huttes possédait assurément des ruelles et des rues; il est inutile de dire qu'il n'en a pas été trouvé la trace, sauf celle d'une grande voie, qui traversait sans doute le plateau dans toute sa longueur; elle est faite d'une bande de rocher grossièrement aplanie, large d'environ cinq mètres; les sillons creusés par les roues des chariots s'y distinguent nettement; elle réunissait les deux portes principales ménagées dans la muraille d'enceinte.

« De cette muraille même, on a reconnu quelques restes aux deux bouts du champ des ruines, d'une part auprès de la statue de Vercingétorix, où elle a été en partie démolie lors de l'érection du monument et, du côté opposé, au quartier dit la « Croix-Saint-Charles ». Et c'est bien en présence d'une muraille gauloise qu'on se trouve. César nous a nettement expliqué comment les Gaulois construisaient les murs de leurs villes : ils disposaient alternativement des lits de poutres et des lits de pierres, « procédé, dit-il, qui n'a rien de désa-« gréable à l'œil et qui, de plus, est très avantageux « pour la défense et la sûreté de la place, les pierres « garantissant le mur du feu et le bois du bélier; car on « ne peut ni renverser, ni même entamer un enchaîne-« ment de poutres de quarante pieds de long, la plupart « reliées entre elles à l'intérieur. » Or, le mur découvert à la Croix-Saint-Charles était bâti suivant cette méthode : les fouilleurs ont ramassé un certain nombre de grands clous, tombés au pied de la muraille, qui supposent naturellement la présence de poutres où ils étaient enfoncés; de plus, les assises de pierres présentaient entre elles des vides que remplissaient jadis des poutres aujourd'hui pourries[1]. » (Voir au mot Oppidum.)

Après la reddition de Vercingétorix et de son armée, César épargna Alésia qui, de ville gauloise, se transforma, suivant un rythme plus ou moins rapide, en ville gallo-romaine, sur le modèle de tant d'autres. Elle eut dès lors son forum, son théâtre, ses basiliques civiles, ses temples, tout cela de dimensions modestes, sans luxe, mais assez caractérisé pour être reconnaissable le jour où des archéologues expérimentés entreprirent l'étude de ces débris.

VII. Alise gallo-romaine. — Il faut faire la part de la conjecture ou, si l'on veut, de l'imagination. L'espace auquel on a attribué le nom et la fonction de *forum* est situé au centre du plateau où il occupe un vaste espace longé et coupé par places par des rues dont le pavé a été mis à nu. Des édifices se pressent autour de ce forum, et d'abord le théâtre dont les fondations en demi-cercle se reconnaissent sans peine; l'hémicycle mesurait environ 80 mètres. On avait, suivant l'usage, utilisé une ondulation de terrain de 6 ou 7 mètres de hauteur, pour y découper les gradins dont les deux extrémités étaient reliées par un long mur droit formant le fond de la scène.

A l'Est, on a fouillé et dégagé les fondations d'un petit temple élevé au milieu d'une cour enveloppée de colonnades. Le sol a gardé le tracé rectangulaire des murs, et le massif de maçonnerie supportant l'autel

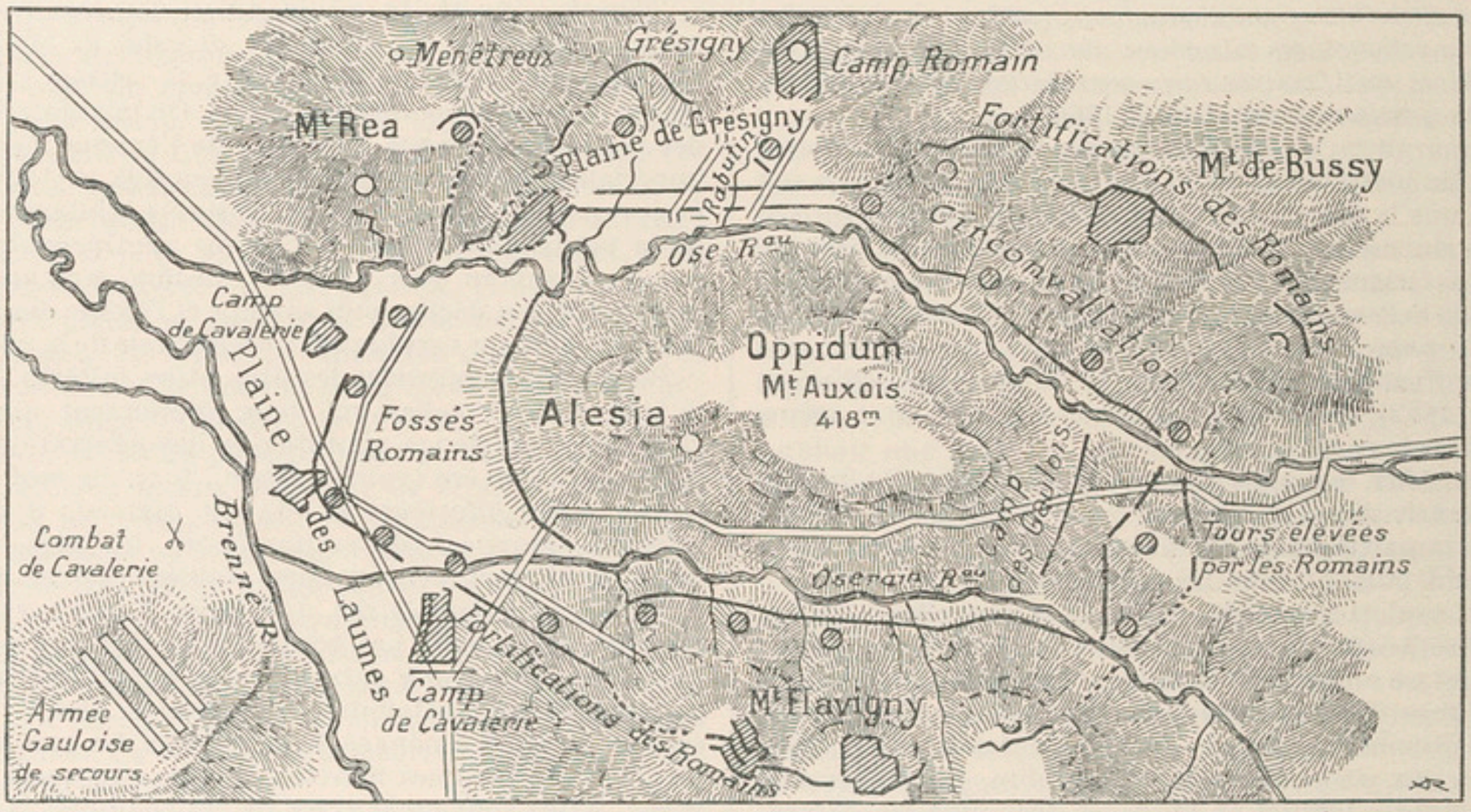

8379. — Plan d'Alésia, d'après *Larousse du XXe siècle*, t. I, p. 133.

aux sacrifices, en avant de l'escalier d'accès, s'élève encore à une certaine hauteur. Le nom de la divinité à laquelle cet édifice fut dédié est inconnu.

Devant la cour, se développait un édifice allongé, dont chaque extrémité dans le sens de la longueur se terminait par une abside, tandis que, face à l'entrée, une troisième abside occupait le côté ouest; cette entrée s'ouvrait peut-être sur le forum. L'édifice a été remanié deux fois, ce qui n'aide pas, on le comprend, à résoudre le problème de ses origines, pas plus que la présence de débris de marbre provenant de placages et présentant des lettres sans suite. Il se pourrait qu'on se trouve devant une basilique civile.

De l'autre côté de la place, il est permis de croire à l'existence d'un établissement de thermes.

Enfin, un dernier monument. Dans une cour, large d'une vingtaine de mètres, entourée de galeries couvertes que soutenaient des piliers quadrangulaires, s'élevait, au fond, un édifice de trois salles, deux au niveau de la cour, la troisième formant crypte dans le sous-sol. Ici fut retrouvé un vase de cuivre ayant servi d'ex-voto lequel porte une inscription permettant de reconnaître une chapelle consacrée à deux divinités païennes : Ucuetis et Bergusia, dont nous ne connaissons rien que leurs noms lus ici pour la deuxième fois [2].

[1] R. Cagnat, *op. cit.*, p. 366. — [2] Voir *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2880.

Aux portes de la ville, du côté de l'Est, on adorait le dieu Moritasgus qui tenait chez les Gallo-Romains la place attribuée à Apollon guérisseur chez les peuples méditerranéens. Moritasgus personnifiait le génie de l'eau bienfaisante qui jaillit sur la pente orientale du Mont-Auxois. Comme il arrive souvent, cette source possédait des vertus curatives et les païens, qui en avaient fait l'épreuve, n'avaient pas manqué d'en faire honneur à une divinité à laquelle ils avaient bâti un temple. « L'édifice principal, un sanctuaire, occupait le milieu d'une cour entourée de colonnades; en avant, existait une piscine pavée de mosaïques. Puis venaient plusieurs salles dont l'une, bâtie sur une chambre de chauffe, décèle l'existence de bains chauds; aux environs, d'autres piscines, d'autres sanctuaires, l'un sur plan rectangulaire, l'autre sur plan octogonal, avec des bassins. Dans toutes ces constructions, comme dans le temple lui-même, les fouilleurs ont recueilli des offrandes, preuves de la sainteté et de la célébrité du lieu : des mains et des pieds votifs, des têtes, des seins en pierre, surtout un grand nombre de petites lamelles de bronze où sont dessinés au pointillé deux yeux juxtaposés comme sur un visage. La source devait donc être considérée comme particulièrement salutaire pour la guérison des ophtalmies. Tous ces produits de la piété naïve des dévots sont exposés dans le petit musée que la Société de Semur a ouvert à l'entrée du village d'Alise; on y verra aussi une cuisse de pierre qui porte l'inscription : « A Apollon Moritasgus, Catianus, fils d'Oxtaius », témoignage précieux de la nature du dieu adoré et des services que le public attendait de son intervention. Toutes ces trouvailles, comme aussi les monnaies recueillies en grand nombre dans les piscines, permettent d'attribuer les constructions les plus anciennes au Ier siècle de notre ère [1]. »

Et voici un texte trop curieux pour être omis à cette place; c'est une pierre dont l'auteur d'une histoire d'Autun, Thomas, qui écrivait en 1660, nous apprend qu'elle fut trouvée le 10 décembre 1652 au cimetière du Mont-Auxois... et se voit à présent incrustée dans la muraille proche la porte du couvent des cordeliers d'Alise; Reinesius paraît se tromper en écrivant que cette pierre se trouvait à Dijon, car le P. Lempereur la signale au milieu de la cour des Pères cordeliers; Courtépée la voit sur la fontaine et Millin dit qu'elle est en partie couverte de mousse, ce qui... la rend presque indéchiffrable. Enfin Maillard de Chambure, en 1822, nous apprend qu' « elle resta à Alise sur la fontaine de Saint-Bernard, aux cordeliers, jusqu'en 1813, époque à laquelle elle fut brisée et employée dans une construction ». Voici ce texte qui nous fait connaître l'auteur du portique du temple élevé à Moritasgus [2] :

TI · CL · PROFESSVS NIGER OMNIBVS
HONORIBVS APVD AEDVOS ET
LINGONAS FVNCTVS DEO MORITASGO
PORTICVM TESTAMENTO PONI
IVSSIT SVO NOMINE ET IVLIAE
VIRGVLINAE VXORIS ET FILIARVM
CL·PROFESSAE ET IVL·VIRGVLAE

Il est probable que Ti.-Cl. Professus Niger n'aura fait qu'ajouter à la décoration d'un édifice plus ancien et que son portique remplaçait peut-être une construction plus modeste. Les Gaulois n'avaient pas attendu l'arrivée des Romains pour honorer, sur la montagne sainte d'Alésia, le dieu guérisseur Moritasgus.

VIII. Alise chrétienne. — Le plateau d'Alésia n'avait pas que cette source. Sur la pente opposée à celle de Moritasgus, c'est-à-dire vers l'Ouest, à un kilomètre environ à vol d'oiseau de l'extrémité du plateau, coulaient trois sources voisines dont une est réputée miraculeuse et porte nom de Sainte-Reine. Et ce nom éveille tout un ordre de recherches et d'idées.

La huitième campagne de fouilles [3], entreprise par la Société des sciences de Semur, sur le Mont-Auxois, a commencé le 31 mars 1913 et s'est poursuivie jusqu'au 13 novembre, sauf une interruption de quelques jours provoquée par le mauvais temps. Les recherches, dirigées par M. Victor Pernet, ont porté sur deux points principaux : 1° au lieudit « En Surelot », et 2° au lieudit « le cimetière Saint-Père », l'extrémité occidentale de la parcelle cadastrale n. 636. Nous n'avons à parler que de cette dernière fouille qui se divise en deux catégories distinctes : 1° les découvertes de substructions et d'antiquités de l'époque gallo-romaine; 2° les découvertes qui se rapportent aux premiers siècles du Moyen Age, et qui intéressent l'histoire des origines du christianisme à Alésia. Ces dernières découvertes doivent seules nous retenir.

Les fouilles de 1909 et 1910, dans la parcelle cadastrale 630, située à la limite du cimetière Saint-Père et du lieudit voisin la Comme ou la Combe donnèrent un assez grand nombre de sarcophages de basse époque. Dans la partie septentrionale de ladite parcelle, autour de la rue romaine qui passe au sud du théâtre et sur la chaussée de cette rue, ce furent des squelettes et des débris de sarcophages épars; ceux-ci devinrent plus nombreux, plus intacts et disposés plus régulièrement à mesure qu'on approchait de l'extrémité est. Orientées à peu près exactement la tête à l'Ouest et les pieds à l'Est, ces tombes formaient une rangée qui s'étendait du Nord au Sud (S de la fig. 8379); elles avaient été déposées au milieu de murs antiques, quelques-unes même chevauchaient ces murs; onze en tout.

« Par-dessus ces sarcophages, on releva la présence incontestable de traces d'occupation postérieure, entre autres quelques assises d'un mur en pierres sèches, et surtout plusieurs foyers en terre battue qui avaient gardé leur entourage de briques ou de pierres posées de champ [4]. La forme de ces sarcophages, amincie, comme effilée de la tête aux pieds, leur aspect général, l'absence de toute décoration sur les cuves ou les couvercles, la présence de croix à branches légèrement pattées et presque égales, tous ces indices permettaient d'attribuer, avec les moindres chances d'erreur, ces sépulcres à l'époque mérovingienne ou carolingienne [5] » (fig. 8380).

On pouvait s'étonner de rencontrer ces sépultures dans une ville et dans le voisinage du théâtre, d'un temple et du forum. Les sarcophages furent enlevés et ouverts, ils ne contenaient pas de mobilier, mais tous conservaient plusieurs squelettes : trois en avaient

[1] R. Cagnat, *op. cit.*, p. 370-371. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2873. — [3] Sur les fouilles, en général, nous donnerons ces quelques références : Em. Espérandieu, *Fouilles du Mont-Auxois*, dans *Bull. archéolog. du Comité des trav. hist.*, 1908, p. 142-170, pl. XI-XVI; C. Jullian, *Un trésor gaulois à Alésia*, dans *Rev. des études anciennes*, t. XI, 1909, p. 357; Em. Espérandieu, *Les fouilles d'Alise (Croix-Saint-Charles, année 1909)*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1910, p. 255-278; pl. XLVIII-L; *Forum comparé au forum de Trajan*, dans *ibid.*, 1912, p. XCIX-C; *Une imitation des monuments du forum de Trajan*, dans *ibid.*, 1912, p. 410-422, pl. LVII; J. Toutain, *Rapport sommaire sur les fouilles de la Société des sciences de Semur en 1911*, dans *ibid.*, p. XLII, XLIX, CLXII, 60-75, pl. XV-XX; Em. Espérandieu, *Fouilles de la Croix-Saint-Charles, Alésia*, dans *ibid.*, 1912, p. XLIV, LXIII, LXIX-LXX, 34-59, 189-209, pl. IV-XIV, XXVII-XXX; J. Toutain, *Note sur des éléments de décoration architecturale découverts à Alésia*, dans *ibid.*, 1913, p. 408-417; *Note sur une statue d'Hercule en forme d'Hermès trouvée à Alise*, dans *ibid.*, 1913, p. 418-422, pl. XLV; Em. Espérandieu, *Les fouilles d'Alise en 1927*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1927, p. 329-332. — [4] *Bulletin de la Société des sciences de Semur*, t. XXXVII, 1910-1911, p. 112-133. — [5] J. Toutain, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 366-367.

deux, un en avait trois, un en avait quatre; un autre sarcophage fut dégagé : il ne contenait qu'un seul squelette. De plus, il fut constaté que les couvercles et les cuves ne se raccordaient pas toujours exactement, comme si l'on avait posé les couvercles au hasard. De ces faits, on pouvait conclure que, sur ce point, il y avait un centre d'inhumations très recherché, puisqu'on s'y pressait au point de déposer plusieurs corps dans le même sarcophage.

En dégageant les sarcophages pour les déplacer, on mit au jour un mur de petit appareil et de basse époque contre lequel les sarcophages étaient alignés. En suivant vers le Sud ce mur, dont plusieurs assises sont encore en place, on découvrit une pierre de taille mesurant 1 mètre de côté, au delà de laquelle sans

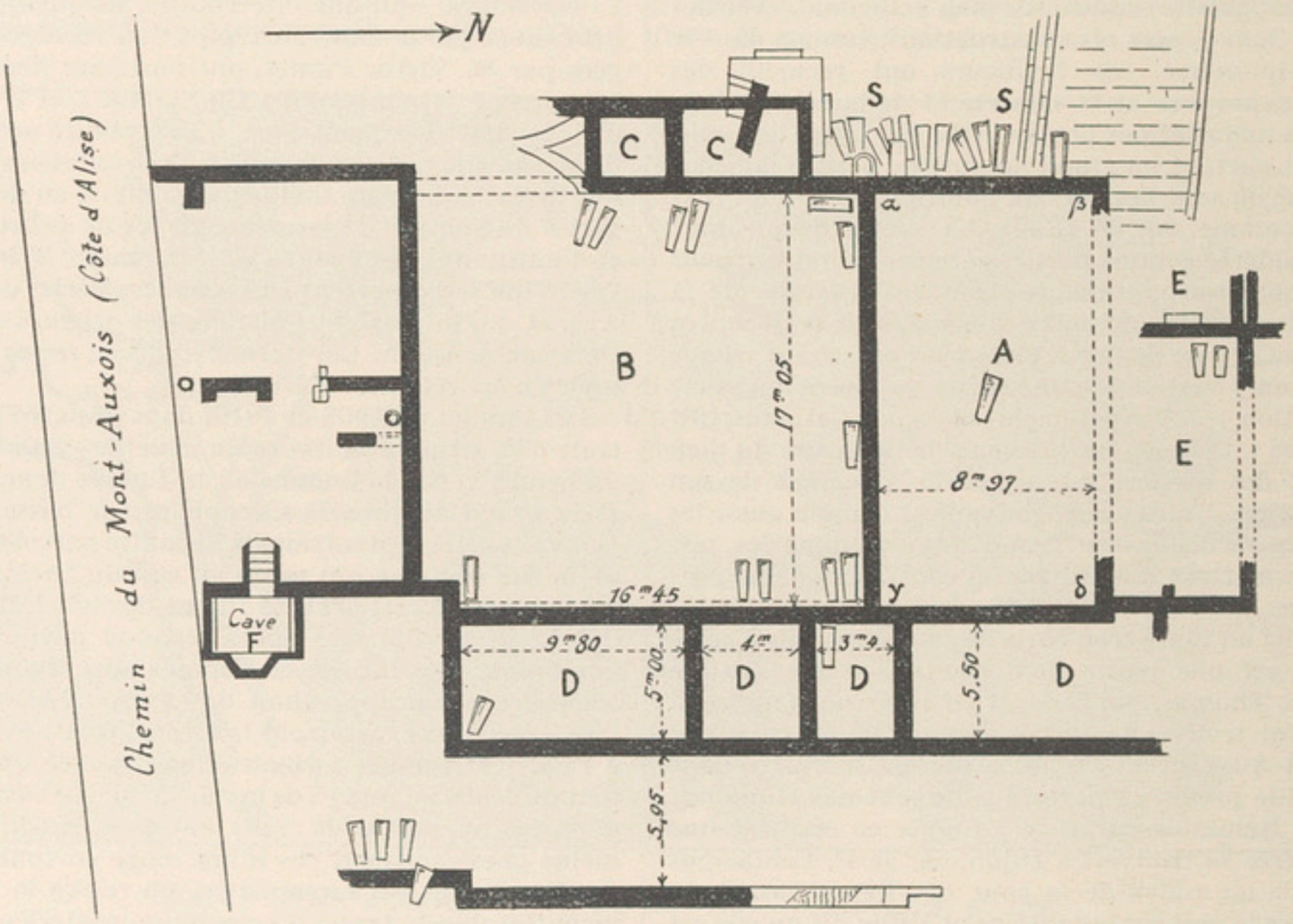

8380. — Plan de la basilique de Sainte-Reine, d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 366.

doute le mur se prolongeait et qui devait marquer l'angle de quelque construction (α). Une deuxième pierre de taille analogue donnant l'angle de l'extrémité opposée se trouvait à 9 mètres de là (β), distance mesurée intérieurement. Les fouilles pratiquées autour de ces pierres d'angle montrèrent que de chacune d'elles partait, dans la direction de l'Est, un mur perpendiculaire au premier et constitué par des matériaux de même nature. Après plusieurs jours de recherches on réussit à découvrir, à une distance de 17 mètres environ des deux premières pierres d'angle, les deux autres angles de la construction (γ, δ) constitués également par des pierres de taille de forte dimension. On constata que les murs du Sud et du Nord existaient encore; le mur du Sud a conservé plus d'assises que le mur du Nord, réduit en plusieurs endroits à ses seules fondations.

On pouvait donc établir le plan d'un édifice délimité mesurant de l'Est à l'Ouest 17 m. 05, et du Nord au Sud 8 m. 97. Le mur ouest mesure 0 m. 92 d'épaisseur; c'est le plus puissant; les trois autres murs ne dépassent pas 0 m. 70. Mesurées extérieurement, les dimensions de cette salle rectangulaire sont donc environ : 18 m. 60 de long sur 10 m. 40 de large. Les assises des murs qui subsistent encore se trouvent à une profondeur qui varie entre 1 m. 40 et 1 m. 90 du sol actuel. Quant à la hauteur de ces assises, elle est parfois de 0 m. 90, mais souvent aussi elle est réduite à 0 m. 35 ou à 0 m. 40.

En plus des murs en petits matériaux avec angles en pierre de taille, on découvrit le long des murs, dans toutes les tranchées qui furent creusées, soit des sarcophages, soit des squelettes inhumés en pleine terre, les uns et les autres orientés la tête à l'Ouest et les pieds à l'Est. Ils étaient déposés le long des murs, à l'extérieur, en particulier le long du mur sud; sur certains points le parement extérieur de ce mur, de même que pour le mur ouest, a été entamé par des sépultures. A l'intérieur de la construction, le long des murs, on n'a pas rencontré de sarcophages, mais seulement ici et là, des squelettes, toujours orientés; ces sépultures paraissent dater d'une époque où la construction devait être soit abandonnée, soit en ruine, puisque, des squelettes retrouvés, les uns chevauchent les murs et que les autres ont été déposés sur le pavé de la construction.

Il eût été désirable de pouvoir entreprendre le déblai de tout l'espace circonscrit entre les murs; cela n'a pas été possible. Les substructions découvertes se trouvent à 2 mètres environ sous le niveau moderne, il fallait par conséquent envisager l'enlèvement d'environ 500 mètres cubes de terre, et celle-ci ne pouvait être répandue alentour car l'endroit fouillé est enveloppé de toutes parts de terrains cultivés qu'on ne pouvait recouvrir de ces déblais. La seule solution pratique consistait à creuser quelques tranchées à l'intérieur; ce qui fut fait.

La première tranchée fut creusée, parallèlement et à égale distance des deux longs murs du Nord et du Sud, sur une longueur d'un peu plus de 10 mètres à partir du mur est. On fit là une découverte que M. J. Toutain a qualifiée, tour à tour, d'importante et de décisive.

Au départ même de la tranchée, on put constater que les fondations des murs reposaient directement sur la chaussée de la rue romaine, retrouvée à 1 m. 90

de profondeur au-dessous du sol actuel. Plus loin, à 2 mètres du mur de l'Est, la tranchée a mis au jour, à 0 m. 40 au-dessus du niveau de la rue romaine, un pavement en mosaïque grossière faite de petits morceaux de terre cuite. Ce pavement, posé sur des décombres, était, semble-t-il, le pavé primitif de la construction. Il a été reconnu, dans la tranchée, sur une longueur de 1 m. 50; son épaisseur moyenne est de 0 m. 10. Prolongée toujours vers l'Ouest, la tranchée a rencontré, à 3 m. 50 environ du mur de l'Est, les traces d'un autre pavement, conservé en partie à 0 m. 38 au-dessus du pavement en mosaïque de terre cuite. Ce pavement se compose de pierres plates plus ou moins régulières. Entre ce pavement et celui en mosaïque, la coupe de la tranchée ne permet de reconnaître que des débris infimes. Ce second pavement en pierres plates, traverse la tranchée sur une largeur d'environ 1 mètre. Au delà, la tranchée a de nouveau atteint le sol naturel et la chaussée de la rue romaine à 0 m. 90 au-dessous du niveau du pavement supérieur. On trouva là des squelettes exactement orientés.

Enfin, à 7 m. 50 du mur est, la tranchée mit à découvert l'extrémité d'un sarcophage en pierre pourvu de son couvercle. Pour dégager entièrement ce sarcophage, il fallut élargir la tranchée à la profondeur de près de 2 mètres au-dessous du sol moderne; le travail n'alla pas sans difficulté. On put constater que le sarcophage reposait sur le sol naturel; il était à peu près orienté la tête à l'Ouest, les pieds à l'Est. Son état de conservation est remarquable, et le couvercle recouvre exactement la cuve. Sa longueur est de 1 m. 90; la largeur de 0 m. 68 à la tête n'est aux pieds que de 0 m. 28 pour la cuve, de 0 m. 33 pour le couvercle. La hauteur totale mesurée à la tête, atteint 0 m. 98, aux pieds elle n'est plus que de 0 m. 69. Le couvercle est haut, en moyenne de 0 m. 33 (fig. 8381). Le couvercle et la cuve ne portent ni symbole, ni décoration, ni inscription. La pierre grise et rugueuse est seulement rayée de stries minces et serrées, soit longitudinales, comme sur le côté du couvercle, soit transversales ou obliques, comme en divers points des faces extérieures de la cuve.

« Faut-il, se demande M. J. Toutain, voir une croix dans deux bandes ou marges plates et lisses qui se coupent à angle droit sur la face antérieure, quand le couvercle repose sur la cuve? Ce serait peut-être donner une valeur symbolique excessive à un détail, en somme banal, d'ornementation. »

Le sarcophage occupe presque le centre mathématique de la construction rectangulaire; néanmoins, il n'est pas exactement parallèle à la direction générale des murs nord-sud, puisqu'il se trouve à 8 m. 50 du mur est et à 8 m. 55 du mur ouest, à 4 m. 50 du mur sud et à 4 m. 47 du mur nord. Il repose sur le sol au niveau même de la rue romaine, c'est-à-dire bien au-dessous non seulement du pavement en pierres plates, mais aussi du pavé en mosaïque de terre cuite dont nous avons parlé. Il se pourrait donc qu'il eût été placé dans un caveau souterrain ou dans une crypte à ciel ouvert ménagée au centre du bâtiment.

Le couvercle du sarcophage est en place et intact, sauf un trou circulaire, presque régulier, ménagé à la partie supérieure plus près de la tête que des pieds et un peu plus à gauche qu'à droite, si l'on se place à la tête. Le centre de cet orifice est à 0 m. 62 de la tête et à 1 m. 28 des pieds, à 0 m. 25 environ de la face latérale gauche et à 0 m. 35 de la face latérale droite. Nous ne nous trouvons pas en présence d'une découpure régulière, car le diamètre est de 0 m. 37 à 0 m. 38.

Le sarcophage est orné de stries, c'est-à-dire la décoration en usage à l'époque mérovingienne, lorsque, avec la pointe d'un pic, on traçait des lignes à peu près parallèles, assez semblables à de petites rigoles. On pourrait s'étonner que le couvercle n'étant point scellé, mais simplement superposé à la cuve, des violateurs n'aient pas déplacé ce monolithe plutôt que de le briser, l'effort n'eût pas été beaucoup plus grand. Mais on a précisément mis en doute que l'orifice ait été pratiqué par des violateurs de sépulture. Ceux-ci, a-t-on dit, auraient eu plus vite fait de briser à l'aide d'une masse et en quelques coups le couvercle qu'ils ont dû entailler et trouer. On peut répondre à cela que chacun a ses procédés, les voleurs comme les autres, tel emploie la masse, tel le ciseau. Pour un violateur qui ne voyage pas avec ses outils ou qui n'a pas une masse dans sa poche, mais qui utilise ce qui lui tombe sous la main, le travail exigé par un trou de 0 m. 37 à 0 m. 38 de diamètre représente un temps très court, une heure

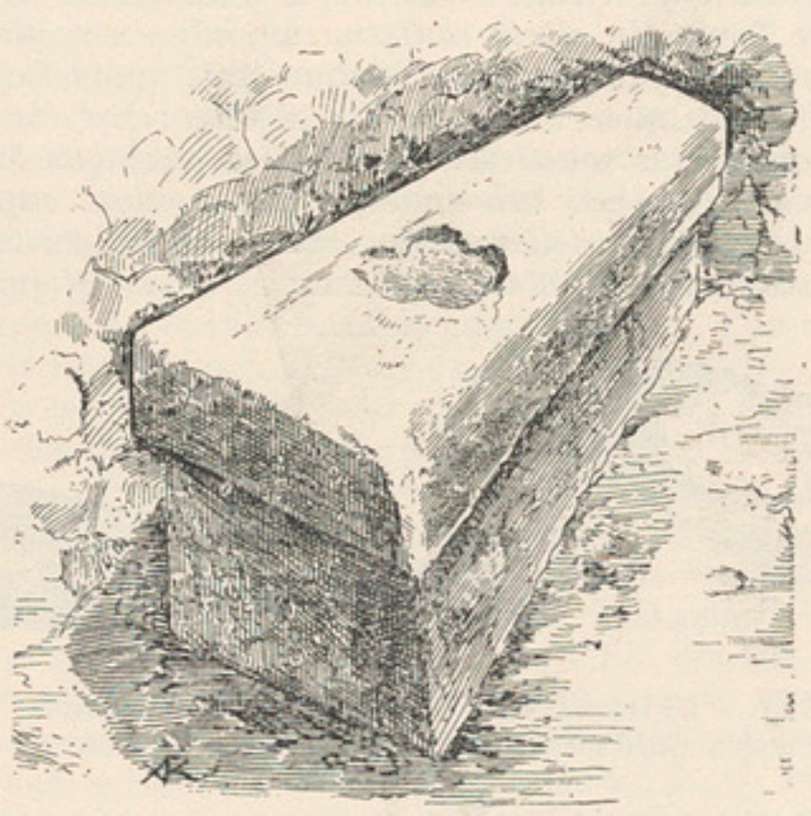

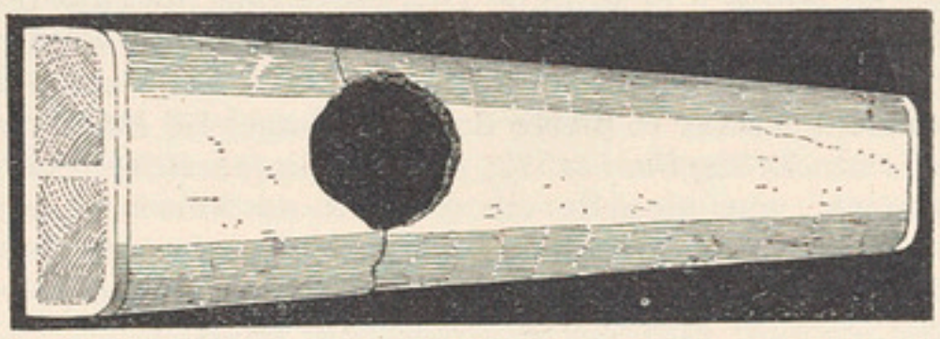

8381. — Sarcophage en place au fond de la tranchée, d'après *Bull. arch. du Comité*, 1914, p. 372-373.

environ, s'il trace un sillon circulaire qu'il approfondit pour découper la rondelle de pierre. S'il s'agissait, comme on l'a proposé, d'une *fenestella*, le travail serait très différent, comme la destination, puisqu'il s'agissait non de la violation, mais de la vénération des reliques contenues dans le sarcophage.

Nous avons étudié à diverses reprises cette disposition (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1132, au mot BRANDEUM; t. II, col. 2526, au mot CATARACTA; t. III, col. 2503, au mot CONFESSIO; t. V, col. 1355, au mot FENESTELLA) et nous croyons que les textes et les monuments cités ou mentionnés permettent d'écarter l'idée d'après laquelle une *fenestella* serait un orifice permettant le contact immédiat des reliques. D'une manière générale, le corps saint était disposé de façon à être abordé non par-dessus, mais par le côté où il se trouvait défendu contre les indiscrétions des pèlerins par un grillage en bois, en pierre ou en métal. Les fidèles pouvaient toucher les ossements vénérés sans doute, mais à travers l'épaisseur du cercueil ou du sarcophage. Si on laissait tomber des linges ou des objets dans le vide, on les suspendait à un fil et, lorsqu'ils avaient touché,

qu'ils avaient reposé, qu'ils s'étaient en quelque sorte imbibés de la *virtus* des reliques, on retirait le *brandeum* et on constatait parfois que son poids avait augmenté. Les naïfs ne doutaient pas que ce supplément de poids indiquât la vertu surnaturelle alors que c'était tout simplement l'humidité de la cave ou de la crypte. S'il en avait été autrement, et sachant comme nous le savons l'indiscrète ferveur des fidèles en matière de reliques, à supposer un sarcophage muni d'un couvercle troué d'un orifice de 0 m. 38, nous voyons ce qui serait arrivé. En quelques jours, ou en quelques semaines au plus les pèlerins eussent nettoyé l'intérieur du sarcophage. Au moyen d'un linge imbibé de colle qu'ils eussent descendu par la *fenestella*, les ossements saisis eussent été attirés et ramenés au dehors.

C'est ainsi qu'il faut entendre le passage de Grégoire de Tours, *In gloria confessorum*, c. XXXVI, où il est dit que le tombeau d'un évêque était muni d'une *fenestella* pratiquée au-dessus de la tête : *Est ibi et sepulcrum ipsius sancti venerandi episcopi, a quo hæc ædes nomen accepit, sub analogio compositum, super quod caput per fenestellam quique vult immittit, precans quæ necessitas cogit, obtinetque mox effectum, si juste*

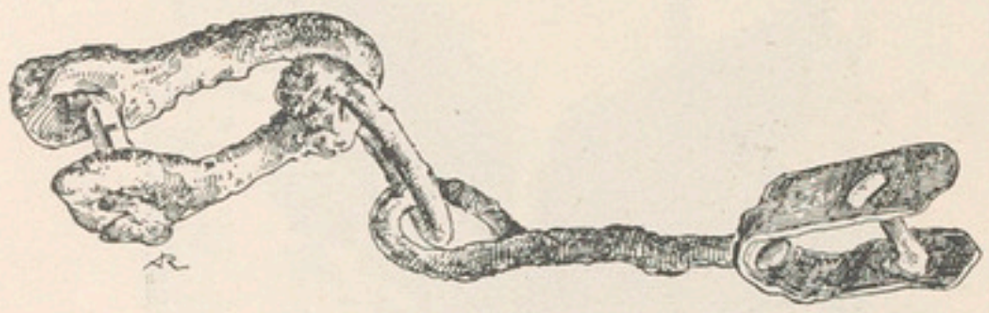

8382. — Entrave trouvée près d'un sarcophage, d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 374.

petierit. Si la *fenestella* disposée au-dessus de la tête était un trou béant on peut se demander en quel pitoyable état le crâne du saint évêque eût été mis en peu de temps à la suite de l'attouchement de tous les objets propres et malpropres, secs et humides, solides et liquides qu'on lui eût fait toucher. Tous ceux-ci venaient frotter la pierre du sarcophage. Le *De miraculis sancti Stephani*, I, 12, parle de la *fenestella* d'une *memoria*, par laquelle on accédait *ad interiora loca sanctarum reliquiarum*. Ces *interiora loca*, ce n'est pas l'intérieur du sarcophage, mais la chambre ou crypte obscure dans laquelle le sarcophage reposait.

Il faut donc s'en tenir à une violation de tombeau sans pouvoir dire si on a voulu s'approprier les reliques ou les bijoux.

Rien n'empêche assurément qu'il s'agisse ici d'une tombe sainte. Quand les moines de Fleury s'emparaient, au Mont-Cassin désert, des reliques de saint Benoît, ils procédaient par effraction du sarcophage; mais le fait d'un constat d'effraction n'autorise pas à croire qu'il s'agit d'un corps saint et de reliques. On pouvait s'emparer des vases, des bijoux, des armes. La question reste donc entière.

Il est vrai qu'on peut invoquer certaines trouvailles faites sur le sarcophage lui-même ou dans la terre qui le recouvrait. La plus caractéristique de ces trouvailles est celle d'une entrave ou chaîne en fer, tout à fait intacte (fig. 8382). Elle se compose de deux chaînons jouant l'un sur l'autre et terminés par deux menottes. Les dimensions permettaient à peine d'en faire usage pour un enfant : 0 m. 25 en longueur; une des menottes 0 m. 05, l'autre 0 m. 07, les deux chaînons du milieu atteignent ensemble 0 m. 13 à 0 m. 14. Ce serait là un jouet d'enfant s'il n'y fallait voir plutôt un ex-voto déposé à proximité d'une tombe sainte.

Sur le sarcophage et dans la terre qui en est proche on a trouvé trois clefs de fer à tiges forées et à pannetons plus ou moins compliqués. La longueur des tiges varie de 0 m. 13 à 0 m. 11; la longueur des pannetons de 0 m. 06 à 0 m. 048; le diamètre inférieur des tiges de 0 m. 015 à 0 m. 012. Les tiges forées ont été obtenues en repliant sur elles-mêmes, dans le sens de leur longueur, des lames de fer très peu épaisses. L'un des pannetons présente une disposition curieuse; au lieu de porter simplement des échancrures extérieures, il est percé de deux trous circulaires; il en résulte ou bien que les tiges intérieures de la serrure, qui s'engageaient dans ces trous du panneton, ne formaient pas un cercle complet, sans quoi il eût été impossible d'engager la clef dans la serrure, ou bien que cette clef n'était point destinée à servir dans la pratique et n'était, elle aussi, qu'un ex-voto ou peut-être un symbole.

Enfin, sur le sarcophage, on a recueilli une lame de couteau en fer, longue de 0 m. 22.

L'ouverture du tombeau se fit en soulevant le couvercle. A l'intérieur, on trouva les objets suivants : à la partie supérieure, une grande quantité de terre grise fine, avec des fragments de bois carbonisé, un objet en fer, une sorte de tige terminée par un crochet recourbé et qui a pu être à l'usage des violateurs de la tombe, un clou en fer, des débris de verre, de tout petits ossements paraissant provenir de corps d'oiseaux, de la terre glaise; à 0 m. 24 au-dessous du bord de la cuve, tout le centre du sarcophage était occupé par une dalle de pierre de forme irrégulière, longue d'environ 0 m. 44; au-dessous de ce niveau, on recueillit les diverses parties d'un squelette humain, mais bouleversées : au pied du sarcophage se trouvaient les os du bassin, une tête de fémur, deux vertèbres; vers le milieu, on ramassa un maxillaire inférieur. Pêle-mêle, avec ces ossements, furent trouvés un morceau de meule en granit, un débris de pierre avec moulure, et une grande quantité de petits os extrêmement ténus qui ne peuvent guère être que des os d'oiseaux.

Le désordre dans lequel les ossements ont été trouvés et la variété d'objets qui les accompagnaient ne laissent pas douter qu'à une époque ancienne le sarcophage ait été violé. On pourrait être tenté de croire que la déconvenue provoqua la mauvaise humeur de ceux qui, frustrés dans leur attente, souillèrent la tombe en y projetant les débris qu'on y a retrouvés.

La tranchée de l'Est à l'Ouest, au milieu de A, n'a pu être prolongée beaucoup au delà du sarcophage central; mais, perpendiculairement au sarcophage, on ouvrit une deuxième tranchée dans la direction du Sud et jusqu'à la muraille, à 4 m. 50 environ du sarcophage. On n'y rencontra aucune trace ni de pavé, ni de colonnes, ni de sépultures. Le sol primitif a été atteint à 2 m. 10 du niveau moderne. On découvrit alors un débris de pilier en pierre; sur l'une des faces, on distingue une bande plate, puis une bande convexe, plus l'angle; la face voisine paraît, elle aussi, travaillée. On se trouve ainsi en droit de conjecturer que des piliers de pierre contribuaient à l'ornementation des parois.

De ce qui précède, il résulte qu'un local contenant en sa partie centrale un sarcophage était peut-être l'objet de la vénération. A une date inconnue, ce sarcophage fut profané et souillé. Avait-il été l'objet d'un culte? On pourrait sans trop de hardiesse l'admettre si on tient compte des trouvailles de menus objets ayant pu servir d'ex-voto. De là à soutenir que, « des trouvailles et des observations faites, il résulte avec la plus grande probabilité que l'édifice retrouvé a été, aux premiers siècles du Moyen Age, un lieu de culte chrétien, qu'il renfermait le tombeau d'un saint ou d'un martyr particulièrement vénéré, et qu'on se faisait enterrer à l'envi autour et le plus près possible de ce lieu de culte »; de là, disions-nous, à ces conclusions, il y a quelque distance qu'il ne faut pas trop se hâter de franchir.

Jusqu'ici, nous avons signalé et décrit une chambre A, mais elle n'est pas isolée, car, au delà des pierres de taille destinées à marquer les angles, les murs se continuaient dans la direction du Sud comme on le voit sur le plan. Le mur ouest est, en effet, prolongé vers le Sud par un mur semblable, le long duquel on voit, à l'Ouest, deux pièces rectangulaires CC assez bien conservées, dont une construite sur une cave gallo-romaine; elles datent de la même époque que le mur $\alpha\beta$.

Plusieurs sarcophages sont encore en place, à peu près exactement orientés, à l'est de ces deux chambres et du mur qui les limite vers l'Est.

De nouvelles fouilles permirent de constater que le mur $\gamma\delta$ se continuait en ligne droite dans la direction du Sud sur une longueur de 16 m. 48. Les assises qui en sont conservées sont hautes de 0 m. 90; elles reposent directement sur le sol naturel à 2 m. 15 au-dessous du niveau moderne. L'épaisseur moyenne de ce mur est de 0 m. 60. La maçonnerie en est tout à fait pareille à celle de l'édifice rectangulaire; elle est du même temps. A l'Est et à l'Ouest existent des sarcophages et des sépultures toujours orientées. A l'est de ce mur, on a rencontré les vestiges d'un très mauvais pavement à 0 m. 50 au-dessus du sol naturel, à 1 m. 65 du niveau moderne.

A 16 m. 45 de l'angle sud-est de cet édifice, le mur, jusque-là rectiligne, fait un angle droit vers l'Ouest; puis, après 1 mètre, il reprend la direction nord-sud; à 1 m. 60 de là, il rencontre un mur dirigé de l'Est à l'Ouest, qui a été suivi sur une longueur de 18 mètres, et que rejoignait sans doute, à son extrémité ouest, le mur signalé plus haut qui prolongeait, au delà de l'angle sud-ouest, le mur ouest de l'édifice rectangulaire. Par ces diverses directions et par celle du mur sud de ce même édifice rectangulaire, se trouve délimité un assez vaste espace, presque carré (fig. 8380, B), mesurant 18 mètres de long du Nord au Sud et 17 m. 05 de large de l'Est à l'Ouest (dimensions intérieures). On n'a pu reconnaître que les murs qui l'encadrent; mais, sur leur face intérieure, on n'a pas trouvé la moindre attache de mur transversal. Il est donc légitime d'en conclure qu'ils entouraient une salle ou une cour.

Dans les tranchées creusées le long de ces murs, on a découvert des sarcophages encore en place ou des fragments de sarcophages. Deux de ces sarcophages ont droit à une description. L'un, dont le couvercle a disparu, et dont la cuve est intacte, se trouve encore *in situ* près de l'angle sud-est de la cour B. Il mesure extérieurement : 1 m. 80 de longueur; 0 m. 60 de largeur à la tête; 0 m. 50 de hauteur à la tête. Ce sarcophage paraît avoir été fait de deux morceaux qui se rejoignent exactement à 1 mètre de la tête. La partie antérieure est décorée extérieurement de cannelures verticales, au nombre de cinq sur chacune des faces latérales et sur la face placée derrière la tête. La partie postérieure n'est point ornée, mais l'extrémité de la cuve a été taillée à la manière d'une niche, comme si l'on avait voulu ramener la pierre par-dessus les pieds du défunt. Le couvercle n'ayant pas été retrouvé, il est difficile de préjuger comment il pouvait s'adapter à cette forme de cuve originale. Sur l'une des faces latérales de la cuve, il semble qu'on ait réservé, au centre, un espace rectangulaire pour y graver une inscription ou pour y adapter une plaque de marbre; mais l'inscription n'a pas été gravée et aucun débris de plaque de marbre n'a été recueilli. La décoration, composée de cannelures verticales entourant toute la tête de la cuve, paraît exceptionnelle.

On ne possède qu'un fragment de l'autre sarcophage, c'est l'extrémité inférieure de la cuve. Elle est disposée comme celle du sarcophage précédent; mais, en outre, elle a été volontairement pourvue d'un orifice horizontal au niveau de la cuve pour permettre l'écoulement des humeurs, ce qui avait pour effet d'assécher le squelette et de le conserver en bel état. M. J. Toutain énonce à ce sujet une opinion en faveur de laquelle je n'ai trouvé aucun texte ancien. « Peut-être, dit-il, recueillait-on ainsi des huiles sanctifiées par leur contact avec les reliques (?). »

Il semble donc que la cour B fasse partie du même ensemble que le bâtiment A contigu.

Si on se reporte au plan (fig. 8380), on verra l'indice d'une trentaine de sarcophages disséminés sur un vaste espace, et on reconnaîtra facilement qu'ils n'offrent pas le caractère d'entassement et d'empilement que nous signalions à propos des tombes saintes que les fidèles élisaient pour se faire enterrer (voir *Dictionn.*, t. I, au mot AD SANCTOS). Une fois encore le caractère de la tombe centrale de l'appartement A ne semble pas s'imposer à nous.

Le décrochement signalé à l'angle sud-est de cette cour s'explique par la présence, en ce point, d'une sorte de réduit rectangulaire dont se sont conservés en partie les trois côtés nord, ouest et sud. Du Nord au Sud, ce réduit mesure 1 mètre. Le mur de l'Est ayant disparu, on ne peut savoir ses dimensions de l'Est à l'Ouest. La fouille, poussée en profondeur, a révélé que ce réduit se trouvait placé exactement au-dessus d'une excavation, dont le fond n'est pas à moins de 3 m. 90 au-dessous du sol moderne, et qui a été creusée dans le roc vif sur une hauteur de 1 m. 70 environ. Comme beaucoup d'autres excavations analogues qui ont été découvertes à différentes époques sur le Mont-Auxois, celle-ci est d'origine gauloise. Sa destination paraît être une fosse d'aisances. Parmi les déblais, on a recueilli des débris de fer, des morceaux de verre, des fragments informes de poteries d'époques diverses.

Vers le Sud, au delà de la grande cour B, on a trouvé des murs de basse époque dans un médiocre état de conservation. L'un d'eux, le plus oriental, vient se terminer au-dessus de la cave gallo-romaine qui sera décrite plus loin.

A l'est de cet ensemble, on découvrit un mur parallèle au mur est de A et de B, mesurant une épaisseur moyenne de 0 m. 80 et dont quelques assises ont subsisté à plus de 1 m. 50 de profondeur au-dessous du niveau moderne; ce mur a été suivi, dans la direction nord-sud, sur une longueur de près de 30 mètres. Il se trouve à une distante constante de 5 mètres du mur $\gamma\delta$ et de sa prolongation, auquel il est relié par quatre murs transversaux. Un de ces murs, qui forme à son extrémité ouest la paroi nord du réduit signalé plus haut, paraît marquer la limite méridionale d'une série de pièces rectangulaires qui flanquaient le côté est de l'édifice A et de la cour B. Ces chambres sont désignées dans le plan (fig. 8380) par les lettres DDDD. Il se pourrait que cette disposition se prolongeât dans la direction du Nord, car on a retrouvé au delà du point δ l'amorce d'un cinquième mur transversal. Ces murs, dont seules quelques assises inférieures ont été retrouvées et dont les fondations reposent directement sur le sol, appartiennent toujours au même ensemble. Cette partie du chantier de fouilles a livré, comme tout le reste, des sarcophages entiers ou fragmentés, des sépultures en pleine terre.

« A l'extrémité sud de cette série d'annexes, l'angle formé par le long mur de l'Est et le plus méridional des murs transversaux se trouve assis sur le pavé d'une pièce ou chambre gallo-romaine. Nous avons ici une nouvelle preuve de l'âge très récent de ces constructions. En ce point du chantier, on reconnaît nettement les vestiges d'une maison gallo-romaine, dont les murs présentent une disposition intéressante. Ces vestiges consistent en deux pièces contiguës; l'une d'entre elles, dont on a pu dégager complètement la base des murs, est longue de 4 mètres du Nord au Sud et large de

3 m. 55 de l'Est à l'Ouest; elle est pavée d'une sorte de béton. L'autre chambre, qui a été détruite en partie par la construction plus récente, était pavée d'une mosaïque grossière. Bien que les murs de ces chambres aient presque complètement disparu, il a été possible de reconnaître leur mode de revêtement intérieur. Des tuiles plates, posées de champ, étaient accolées directement à la maçonnerie; ces tuiles étaient revêtues d'un enduit, fait sans doute de chaux et de sable; des morceaux de cet enduit ont pu être recueillis et l'on y distingue encore des traces de peinture.

« Au delà de ces deux chambres, à l'extrémité est du chantier des fouilles, un autre mur dirigé du Sud au Nord a été découvert sur une longueur de plus de 12 mètres. Bien qu'on ait trouvé à proximité de ce mur des sarcophages et des sépultures, il ne semble pas se rattacher directement au vaste ensemble, d'un seul tenant, constitué par l'édifice rectangulaire A, la cour B et leurs annexes DDDD [1]. »

Une autre annexe E du plan (fig. 8380) consiste en une chambre large de 4 m. 50 environ, divisée en deux

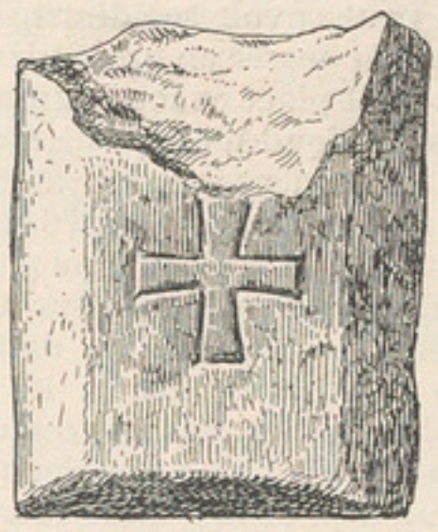

8383. — Croix gravée sur un sarcophage, d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1914, p. 383.

parties par un mur transversal situé à 11 m. 50 environ de l'angle nord-est, et à un peu plus de 6 mètres de l'angle nord-ouest de l'édifice rectangulaire. L'angle nord-est de cette annexe a été retrouvé.

Après avoir décrit les résultats des fouilles, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elles demeurent pour nous passablement énigmatiques. Il y a d'abord un édifice rectangulaire et parallèlement une cour. Si celle-ci était l'atrium de la basilique, on pourrait s'étonner que ces deux pièces n'aient entre elles aucune communication. Donner le nom de basilique à la pièce A, c'est résoudre une question pendante. Nous avons une salle de 17 mètres de long sur 8 m. 97 de large; si elle était couverte, il fallait une rangée de colonnes ou de piliers, or, on n'en signale pas la trace; en outre, le mot basilique, d'après les habitudes chrétiennes, appelle presque inévitablement une abside dont on ne voit pas la présence ni les vestiges. La légère déviation, 3 et 5 centimètres de la tombe par rapport à l'axe, n'était pas de nature à préoccuper les architectes et les maçons, et les fidèles encore moins. La prétendue *fenestella*, nous l'avons dit, n'en est pas une, mais un orifice ménagé par les violateurs de la tombe. En sorte que, au lieu de conclure que ces « indices prouvent que cet édifice a été un lieu de culte chrétien, une basilique, et que cette basilique a été créée autour d'un tombeau de martyr ou de saint [2] », nous nous demandons s'il s'agit d'une basilique et d'une tombe sainte autour de laquelle on rencontre des sépultures assez clairsemées et n'offrant en rien l'aspect des sépultures *ad sanctos*.

Cependant, il s'agit bien de tombes chrétiennes. Nous voyons que la partie nord de la salle A empiète sur la chaussée d'une des principales rues romaines d'Alésia; les murs des annexes nord ont été bâtis au moyen de matériaux tirés d'édifices gallo-romains; l'angle sud-est des annexes repose sur le pavé d'une chambre gallo-romaine; vers l'Ouest, une des chambres CC recouvre une cave encore reconnaissable. Tout cet ensemble ne peut donc remonter au delà du ve siècle de l'ère chrétienne. Les sarcophages inviteraient à abaisser cette date : leur forme, plus large à la tête qu'aux pieds se rencontre fréquemment du vi[e] au viiie siècle. Ils ne portent ni inscriptions, ni décorations; quelques-uns sont pourvus d'une croix sur la face antérieure ou sur le couvercle; ces croix sont toutes légèrement pattées (fig. 8383); elles ne diffèrent pas de celles qu'on traçait aux époques mérovingienne et carolingienne.

IX. Le culte de sainte Reine. — Le village moderne d'Alise porte le nom d'Alise-Sainte-Reine, rappelant le souvenir, plus ou moins historique, d'une jeune fille à laquelle la légende composa un passé glorieux. Elle nous dit que Regina, fille de Clemens, vivait au temps de l'empereur Maximien, par conséquent vers la fin du iiie siècle de notre ère. Elle n'avait que quinze ans lorsque le gouverneur Olybrius passa à Alésia, la vit et reçut le coup de foudre. On l'arrête, elle comparaît, se proclame chrétienne, soutient les tortures et endure la mort. A l'instant où le juge prononce la condamnation, la terre tremble, une colombe descend du ciel tenant une couronne dans son bec et les liens de la martyre se rompent. La colombe — cela se comprendrait mieux d'un perroquet — prend la parole: « Viens, dit-elle, viens Reine, reposer en Jésus-Christ; tu es heureuse, toi qui as mérité cette couronne. » Ce petit discours d'une colombe convertit sur l'heure quatre-vingt-cinq personnes et Olybrius, inquiet de voir les développements de l'affaire, fait décapiter la jeune fille. Mais voilà qu'en touchant le sol la tête coupée fait jaillir une source qui, désormais, s'appellera la source Sainte-Reine. On enterra la sainte dans le voisinage de la source, hors de la ville et elle se montra excellente thaumaturge. Vers l'an 400, sa réputation de guérisseuse était si solidement établie qu'on exhuma ses restes qui furent ramenés dans Alise, déposés dans une tombe en pierre conservée dans une église. C'était le centre d'un pèlerinage. Quand sa prospérité fut bien affermie, les bénédictins vinrent fonder un monastère et veillèrent à l'entretien du culte et à l'édification des pèlerins. Néanmoins, la vogue tomba et, en 864, le prieur Egil décida le transfert des reliques au monastère voisin de Flavigny. Accompagné d'un évêque de Dol de passage, il se rendit à Alésia, solidement encadré d'une troupe de moines, occupa l'oratoire de Sainte-Reine dès le crépuscule et y passa la nuit. Le lendemain, de bon matin, le tombeau fut ouvert, le corps enlevé, déposé dans un cercueil de bois et transporté à Flavigny. Les Alésiens qui n'avaient pas su entretenir un pèlerinage se rabattirent sur la source qu'ils exploitèrent de leur mieux pendant plusieurs siècles. Au xviie siècle, le sieur Godard, hôtelier en renom, organisa un service de poste hebdomadaire pour envoyer à Paris des bouteilles d'eau miraculeuse. Chaque année, au mois de septembre — et ceci dura jusqu'à nos jours — la jeunesse d'Alise représentait un mystère dont tous les rôles étaient réservés à la population féminine; on reconstituait le martyr de sainte Reine. Il a fallu y renoncer, les bonnes volontés faisant défaut. La découverte de ce qu'on nomme la basilique et la tombe à *fenestella* ont ravivé le pèlerinage qui comporte aujourd'hui une station à la source réputée miraculeuse et une deuxième station à la tombe au couvercle troué laissé à la place où il gisait et dans l'état où on l'a exhumé.

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1914, p. 380-381. — [2] *Op. cit.*, p. 382.

X. Passion de sainte Reine. — Voici les textes relatifs à ce personnage : *I. PASSIO AUCTORE PSEUDO-THEOPHILO. Incip. prol. I.* Post resurrectionem Dni et salvatoris. — *Incip. prol. II.* Ego autem vinctus in Dno, carissimi in omnibus, Theophilus. — *Inc.* Regina fuit Clementis cuiusdam patris gentilis filia. — *Desin.* α) Et ecce angeli... qui est mirabilis in sanctis suis, præstante Dno... Amen; vel β) Et ecce... in sanctis suis. Omnia in veritate... Celebrate (*al.* Celebrantes)... suis orationibus præstante Dno. Amen..

Cf. Fr. Grignard, *La Vie de sainte Reine d'Alise*, in-8°, Dijon, 1881, p. 444-452. Excerpta : *Acta sanct.*, sept. t. III, col. 24-25, n. 2-4, 6.

II. PASSIO. Incip. prol. Post triumphos apostolorum. — *Incip.* Regina fuit cujusdam Clementis pagani filia. — *Des.* ut 1 β.

Cf. *Excerpta* prol. et début, dans Grignard, *op. cit.*, p. 457-458; cf. *ibid.*, p. 96 et *Acta sanct.*, sept. t. III, col. 40, annot. *o*.

III. EPITOMÆ a Inc. Sub Olibrio præside (*al.* Temporibus Maximiani imp., sub...) passa est Regina virgo, Clementis cujusdam. — *Desin.* α) Iratus igitur Olibrius fecit eam decollari; vel β) Iratus... decollari. Huius passio recolitur... angeli tulerunt in cælum cum laudibus.

Cf. Vinc. de Beauvais, XIV, 29, 30 (*des.* β); *Hist. SS.* (Cologne, 1483), fol. 325c-326a (*des.* β); *id.*, Louvain, 1485), fol. 126 v°-127 (*des.* β); Mombritius, *Sanct.*, t. II, fol. 240-240 v. (*des.* β); *Acta sanct.*, sept. t. III, col. 39 (*des.* α); Grignard, *La vie de sainte Reine*, p. 453-455 (*des.* α. β.).

B Petr. de Natal., VIII, 47 : Grignard, *op. cit.*, p. 472.

IV. TRANSLATIO ad monasterium Flaviniacense an. 864 et MIRACULA.

I. *Translatio. Incip.* S. Reginæ virginis translationem... Siquidem rectores partim sæculares. — *Desin.* fidem reliquis faciamus.

Cf. G. Viole, *Apologie pour la véritable présence du corps de saincte Reine d'Alize dans l'abbaye de Flavigny...*, 2e édit., Paris, 1653, p. 113-118; Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Ben.*, t. IV, part. 2, p. 238-240; 2e édit., p. 251-252; *Acta sanct.*, sept. t. III, p. 40-41.

Excerpta, Bouquet, *Recueil*, t. VII, p. 362-363 ; Hontheim, *Prodrom. hist. Trev.*, t. I, p. 449; O. Holder-Egger, dans *Mon. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, p. 449-450, dans Viole, *op. cit.*, p. 118-119, *inc.* : Sollemnitati hodiernæ; *desin.* : in quo vivit... per omnia sæc. sæc.

II. *Miracula. Inc.* Quidam etiam puer vocabulo Heriboldus. *Desin.* : nihil aliud quam ignominiam reportarunt.

Cf. Viole, *op. cit.*, p. 96-104; *Acta sanct.*, sept. t. III, p. 42-43.

Excerpta, Grignard, dans *Mémoires de la Société éduenne*, nouv. série, t. XV, 1885, p. 71; Holder-Egger, *op. cit.*, p. 450-451.

La passion de sainte Reine est conservée dans une dizaine de manuscrits et, à l'en croire, elle a pour auteur un certain Théophile, témoin oculaire et menteur avéré. Adrien Baillet n'a pas manqué d'observer que cette supercherie s'inspire de la légende de sainte Marguerite. « Toutes les deux, dit-il, sont nées de pères idolâtres, privées de leurs mères dès leur naissance, confiées à des nourrices chrétiennes, persécutées par leurs propres pères dès l'enfance, réduites à conduire et paître des bestiaux à la campagne. Toutes deux enfin sont rencontrées par des Olybrius, qui se trouvent épris de leur beauté, et qui, après être devenus leurs amants sans succès, se rendent leurs juges pour en faire des martyres. » Les anciens bollandistes, c'est-à-dire le P. Suysken, qui s'exprime en leur nom dans le t. III de septembre, ajoute que Reine et Marguerite habitent toutes les deux à quinze kilomètres, l'une d'Alise, l'autre d'Antioche. Leurs supplices sont identiques : les verges, les torches ardentes, immersion dans un vase plein d'eau, fers brisés par miracle, apparition d'une colombe au sommet d'une croix et, quelques instants plus tard, avec une couronne dans le bec, décollation, transport de l'âme par les anges à la vue des spectateurs. Cette conformité porte à croire que le rédacteur des actes de sainte Marguerite a été copié par l'auteur de la passion de sainte Reine.

Dom Rivet ou un de ses collaborateurs, Courtépée, Longueval n'en jugent pas autrement. On leur oppose, sans rire, « les grandes familles religieuses, qui chargèrent leurs copistes de transcrire ces actes, et puisèrent, pendant de longs siècles, dans leur lecture assidue, quelques-uns de ces exemples, où la perfection resplendit dans tout son éclat [1] ». Et là-dessus défilent cisterciens, feuillants, bénédictins, flanqués des cordeliers, auxquels emboîtent le pas l'abbé Grognot et l'abbé Grignard. Ce dernier n'a rien découvert de plus favorable que de faire copier la passion de sainte Reine par l'auteur de la passion de sainte Marguerite à laquelle il découvre tous les défauts : longueurs, obscurité, imprécision, tandis que la passion de sainte Reine étincelle de clarté, de brièveté. En voici des exemples. Reine est suspendue au chevalet : *in oculeum adsumi*, Marguerite *in aere suspendi;* Reine est enfermée *in carcerem occultum*, Marguerite *in carcere tenebroso* [2]. Devant une semblable démonstration on peut garder le silence et conclure avec L. Delisle que les actes de sainte Reine sont « apocryphes et composés longtemps après l'époque romaine [3] ».

Sous le n. 2, nous mentionnons la passion : *Post triumphos apostolorum...* c'est une rapsodie sans autorité.

Sous le n. 3 nous mentionnons l'*epitome* dont le texte a été publié par le P. Suysken d'après deux manuscrits, dont un avait été publié par Mombritius. Suysken a suivi le manuscrit d'Utrecht commençant par ces mots : *Temporibus Maximiani imperatoris, sub Olibrio præside, passa est Regina virgo...*, il a utilisé un autre texte, presque identique et dont il ignorait l'origine, et le texte de Mombritius. Celui-ci n'a fait que copier ou peu s'en faut le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. Enfin, le bréviaire de l'Église d'Osnabrück, imprimé à Mayence en 1516, contient six leçons qui sont une copie fidèle de cette passion, qui ne vaut guère mieux que la composition du pseudo-Théophile.

Tillemont ne s'y trompe pas quand il écrit : « Nous avons ses actes dans Mombritius, dans Vincent de Beauvais et dans Pierre des Noels; mais tout ce que nous en pouvons dire, c'est que c'est une très méchante histoire, quoiqu'elle puisse avoir été suivie par Usuard [4]. » Baillet ne lui est pas plus indulgent. Le P. Suysken est moins rigoureux; après avoir beaucoup tergiversé, il conclut qu'il donnera cette pièce comme incertaine et suspecte, laissant son lecteur libre de la rejeter comme fausse. Ce que nous ferons sans hésiter jusqu'à ce que certaine croix lumineuse, certaine colombe parlante et bien d'autres choses encore en aient disparu.

Ce qui résulte de ces récits, c'est que nous ne possédons rien sur sainte Reine d'Alise qui doive être pris en considération, tant au point de vue archéologique et monumental qu'au point de vue hagiographique. Il n'en résulte pas que ladite sainte n'ait aucune attestation, nous allons le voir.

Son nom est recueilli dans le martyrologe hiéronymien, au 7e jour avant les ides de septembre : *...et in territur. eduo civit. loco Alisia natal. Sæ Regine martyræ* (codex Bernensis), et : *...et conf. edue civit. in Gall.*

[1] Grignard, *op. cit.*, p. 21. — [2] *Ibid.*, p. 42. — [3] *Ibid.*, p. 29, 46. — [4] Tillemont, *Mémoires pour servir à l'hist. eccl.*, t. V, 1698, p. 546.

locum Alisiane nat. scæ Reginæ mar. cujus gesta habentur [1] (codex Wissemburgensis). Le manuscrit de Berne paraît dater du premier quart du VIIe siècle, ce qui permet de faire remonter le culte de sainte Reine à Alise vers cette époque ou même un peu plus tôt. Quant aux martyrologes dits historiques, tous du VIIIe et du IXe siècle, ils n'ajoutent rien et ne font qu'encombrer la question [2]; on ne s'y attardera pas.

Il est plus utile de se reporter aux testaments de Widrad, fondateur du monastère de Flavigny. Ce Widrad laissa deux testaments datés l'un de la première année du règne de Thierry IV, l'autre de la quatrième année du règne de Childéric III, par conséquent du milieu du VIIIe siècle.

Voici ce qu'on y lit au sujet de la basilique d'Alise : *...Quapropter dum non habetur incognitum, qualiter dispensante Deo ad abendum loca sanctorum S. Andochii Sedelocense et S. Reginæ Alsinse et S. Ferreoli, ubi ipsi pretiosi requiescunt in corpore, in mea cura suscepi* [3]. Ceci annonce des clauses en faveur des lieux où reposent *in corpore* saint Andoche de Saulieu, sainte Reine d'Alise, saint Ferréol (de Besançon). Après un legs fait à saint Andoche, le testament poursuit en ces termes : *Similiter donamus ad basilicam S. Reginæ, ubi ipsa pretiosa requiescit in corpore...* [4] Vient l'énumération des propriétés léguées à la basilique de Sainte-Reine et le passage se termine ainsi : *Hæc omnia superius comprehensa, sicut et alia loca ad S. Andochium dedimus, ita et ista ad S. Reginæ potestatem cum omnibus integritatibus earum delegavimus.*

Widrad laissa la plus grande partie de ses biens à l'abbaye bénédictine de Flavigny. De ces actes, il ressort que sainte Reine jouissait d'un culte bien reconnu à Alésia où elle possédait une basilique qui passait pour contenir ses reliques : *ubi ipsa requiescit in corpore.* Dans le deuxième testament, nous voyons qu'il s'y trouvait un monastère à son nom : *...dum ego per alia strumenta ad monasteria Sancti Andochii vel Sanctæ Reginæ martyris* [5]. Ce culte prit fin en 864, lorsque le 21 mars, l'abbé Egil transféra les reliques de sainte Reine d'Alise à Flavigny [6]. Cette translation a fait l'objet d'un récit minutieusement circonstancié; de plus, le lendemain de ce jour, l'abbé Egil fit mention de l'événement dans la charte de fondation du monastère de Corbigny, dépendant autrefois de Flavigny : *...anno DCCCLXIV quod Verbum caro factum est, dum apud Flaviniacum sequenti die post humationem sacri corporis Reginæ martyris XI scilicet kalendas aprilis, cura cum Salocone. Jonæ Æduensis præsulis cathedræ coepiscopo... et eum nobilibus viris qui ob adventu tantæ virginis pridie illuc advenerant.*

Ainsi le culte d'une martyre nommée Reine est attesté entre le début du VIIe siècle et l'année 864, à Alise, par des documents d'une authenticité certaine : martyrologe hiéronymien, testament, translation. Est-il possible d'en induire, comme on l'a fait [7], « qu'il semble bien que le culte de sainte Reine puisse remonter jusqu'au VIe, peut-être jusqu'à la fin du Ve siècle [8] »?

Nous croyons l'induction fort imprudente. Rappelons-nous que, dès le IVe siècle, il se forma en Gaule des cultes absolument apocryphes, surtout vers le temps des empereurs de Trèves (après 364), qui virent le premier épanouissement du culte des saints. Et c'était la grande affaire de saint Martin que de lutter contre la *falsa opinio* qui avait consacré tant de faux martyrs. Nous n'affirmons pas qu'il n'ait pu y avoir une sainte Reine, mais nous affirmons encore bien moins qu'il y en ait eu une. Quand on lit, par exemple, les ineptes contre-vérités de la *Vita Martialis*, du pseudo-Aurélien (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LIMOGES), on se sent éperdu de doute à l'endroit de toutes les Vies de saints que les contemporains n'ont point écrites.

XI. LA LITURGIE. — A défaut d'une basilique, d'une tombe, de reliques, de Vie authentique et contemporaine, nous n'avons donc qu'une attestation de culte et d'interruption de ce culte; c'est quelque chose, mais c'est assez peu de chose. Si on veut trouver mieux, il faut franchir toute une suite de siècles et arriver aux temps modernes. Alors nous découvrons dans l'office monastique les leçons propres à la fête dite de la Révélation, le 13 juillet, et les leçons propres de la fête de la Translation. Cet office monastique est l'ouvrage de dom Hugues Vaillant, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, approuvé par M. l'évêque d'Autun, en 1659. Cette *approbatio* nous apprend que : *...officium et missam beatæ Reginæ virginis et martyris ex veteri contexta et ad normam breviarii romani redacta atque a nonnullis mendis in quæ lapsu et injuria temporum irrepserant expurgata...* Il y avait donc auparavant un office entaché de plusieurs mensonges qui s'y étaient introduits au cours du temps. On n'a pu retrouver ni cet ancien office, ni les anciens livres liturgiques de Flavigny et de bonnes et efficaces précautions avaient été prises dans ce but. En effet, en 1669, dom Nicolas de la Salle, nommé prieur de Flavigny, inaugura sa supériorité par une mesure sauvage; il « trouva, nous dit-on, moyen de vendre tous les gros livres de chœur manuscrits dont on se servait auparavant que l'on eût introduit les livres imprimés, et toutes les légendes escrites en parchemin et vellin dont il chargea un asne qu'il fit conduire à Dijon et qu'il vendit au sieur Paillot, et autres libraires et relieurs, réservant seulement un cahier dans lequel est escrit la Vie de sainte Reine, alléguant que ces sortes de livres n'estoient plus nécessaires depuis que l'on imprime et que d'ailleurs l'office divin est réglé d'une autre manière dans le bréviaire et missel réformés [suivant] le concile de Trente ». L'anonyme à qui nous devons ce précieux renseignement fait observer que, « si tous les abbés et supérieurs de nostre ordre en avoient fait de même dans nos monastères, le P. Mabillon ne nous auroit pas pu donner les actes des saints de l'ordre si complet qu'il faict aujourd'hui ».

A défaut d'un exemplaire de l'ancien bréviaire de Flavigny, nous possédons quelques leçons de l'ancien office de sainte Reine, conservés par dom George Viole, bénédictin, auteur d'une *Apologie pour la véritable présence du corps de sainte Reine d'Alise dans l'abbaye de Flavigny en Bourgogne contre une prétendue translation du même corps que quelques-uns prétendent avoir été faite en Allemagne dans l'église cathédrale d'Osnabrug, sous l'empire de Charlemagne*, 2e édit., à Paris, 1653, avec plusieurs documents en appendice tirés des chartes et anciens manuscrits de Flavigny. Parmi ces documents, on trouve les *Lectiones* de l'ancien office de sainte Reine pour le jour de la translation (21 mars).

On peut ainsi comparer les leçons de l'ancien office avec celles de l'office nouveau rédigé par dom H. Vaillant et approuvé en 1659. On constate que dom Vaillant a résumé, sans supprimer aucun fait, sans rien ajouter non plus; très adroitement, il a laissé tomber un épisode douteux, un prodige ridicule, il a élagué le récit, mais de telle façon que l'emprunt direct est

[1] *Acta sanct.*, novembr. t. II, part 1, p. 117. — [2] G. Verdin, *Les plus anciens témoins du culte de sainte Reine à Alise*, dans *Revue de l'hist. des religions*, t. XCIII, 1926, p. 95-107. — [3] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Ben.*, t. III, part. 1, p. 864. — [4] *Ibid.*, p. 864. — [5] *Ibid.*, p. 865. — [6] *Chronicon Hugonis*, dans *Monum. Germ. hist., Script.*, t. V, p. 355. — [7] J. Toutain, *La basilique primitive et le plus ancien culte de sainte Reine à Alésia*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. LXIX, 1914, p. 217. — [8] C. Jullian, *A propos de sainte Reine*, dans *Revue des études anciennes*, t. XVII, 1915, p. 217.

incontestable. Cette besogne de nettoyage, d'émondage a toujours eu les préférences de ceux qui ont prétendu sauver un texte compromettant; moyennant quelques sacrifices, on espère faire accepter ce qui n'offense pas trop grossièrement le bon sens et le bon goût. Mais, tout compte fait, à défaut d'une passion acceptable, on espère ainsi faire admettre une légende liturgique, qui procède exactement, après filtrage, de la même source contaminée, source unique facile à reconnaître par la présence des mêmes mots, des mêmes phrases, des mêmes miracles. Conformément au texte de l'*approbatio* épiscopale de 1659, le nouvel office n'est qu'une version résumée de l'ancien bréviaire *redacta et emendata*.

On est édifié ainsi sur la valeur des leçons dudit bréviaire, qui charient toutes les impuretés historiques de la source où s'alimentait le bréviaire disparu que Jules Quicherat, qui ne l'a pas vu plus que nous, fait remonter au moins au XIIe siècle [1]; mais s'il est un savant dont le témoignage doive être récusé dans cette affaire c'est celui de Jules Quicherat, nous savons pourquoi. M. Jules Toutain, discrètement, fait remonter ce même ancien bréviaire, en certaines parties du moins, jusqu'au IXe siècle et voilà sainte Reine à peu près réhabilitée. Or, pour prouver que le bréviaire remonte au IXe siècle, voici l'artifice auquel on a recours :

« Au début de la leçon 1 pour la *Dominica infra Octavas* on lit : *Pene exciderat quod repente dum ista subscriberem memoriæ occurrit quod ab eodem tunc venerabili abbate Egili, nunc Metropolitanæ Senonum episcopo mihi relatum deperire non patiar...* Egil, abbé de Flavigny au moment de la translation des reliques de sainte Reine, fut, d'après L. Duchesne, archevêque de Sens de 865 ou 866 à 871. Le texte que nous venons de citer, étant contemporain de l'archiépiscopat d'Egil, date du IXe siècle. Certes, ce n'est pas à dire que le bréviaire tout entier ait été rédigé à ce moment-là. Mais on ne saurait en contester la date fort ancienne et, par conséquent, la valeur documentaire. »

C'est précisément cette « date fort ancienne » et cette « valeur documentaire » qui sont contestables et inacceptables. D'abord parce que les leçons du *Dominica infra octavas* sont étrangères aux leçons de la *Translatio*, qu'il n'existe entre elles aucun rapport de dépendance en sorte que, si les premières contenaient une allusion à un fait de l'archiépiscopat d'Egil, les autres ne s'en trouveraient affermies en quoi que ce soit dans leur contenu.

Au 13 juillet, on célébrait à Alise une fête de la *Revelatio* pour rappeler que les miracles opérés au tombeau de sainte Reine avaient déterminé son culte. Voici les leçons de cette fête, au 2e nocturne :

Lectio 5. — Post gloriosissimum beatæ Reginæ virginis ad cœlos triumphum, in eodem loco ubi martyrium passa fuerat, pauci qui erant christiani corpus ejus tumularunt, una cum catena ferrea qua in carcere revincta fuerat. Sic terræ visceribus abditum sacrum pignus fere mansit incognitum donec ingenti miraculorum numero, tandem revelatum fuit. Unde hæc festivitas tum Alexiæ, tum Flaviniaci sub Revelationis nomine celebratur.

Il n'y a ici que des banalités de style.

Lectio 6. — Repertum hujuscemodi thesaurum e terra levaverunt presbyteri atque Alexiam intra muros oppidi cum ingenti pompa delatum in lapideo sepulcro collocarunt. Supra illud ædificata est ecclesia, quam teste Constantio, oratore celeberrimo, circa annum quadringentesimum pastorali cura regebat vir pius ac nobilis nomine Senator.

Ainsi donc, vers l'an 400, Alise possédait la tombe et l'oratoire de sainte Reine, administrés par un prêtre pieux et noble nommé Senator. Or, le témoignage de Constantius ne dit rien de ce qu'on veut lui faire dire. Ce Constantius est l'auteur d'une Vie de saint Germain d'Auxerre qui s'est conservée et où il parle en ces termes : *Erat in Alisiensi loco presbyter Senator nomine, natalibus nobilis, religione nobilior; conjux illi Nectoriola.*

L'auteur des leçons, voulant donner créance à son historiette, s'est emparé du prêtre Senator d'Alise, dont la *Vita S. Germani* lui avait révélé l'existence et, le trouvant de bonne prise, il en a fait le pasteur de l'oratoire élevé sur la tombe de sainte Reine. Or, Constantius n'en dit rien, il nous apprend que Senator était marié à Nectoriola, et c'est tout. De l'église, de la tombe et du culte de sainte Reine, il ne souffle mot : ce qui permet de soutenir qu'au temps où le vieux ménage s'était retiré à Alise, le personnage et le culte de la sainte y étaient inconnus.

Lectio 7. — Sed crescente in dies beatæ Reginæ meritorum et miraculorum fama, hæc ipsa ecclesia crevit in celebre ordinis sancti Benedicti monasterium, quod paulo post pietate fidelium, sed potissimum immensa venerabilis Widradi Flaviniacensis etiam cœnobii fundatoris, liberalitate dotatum fuit.

Entre le temps où vivait à Alise le prêtre Senator avec sa femme et celui où Widrad fonda et dota un monastère bénédictin il s'est écoulé trois siècles et demi, ce qui est plus qu'il n'en faut pour amener une dévotion, l'acclimater, et construire un monastère. Celui-ci reçut les largesses de Widrad qui, par son testament, atteste l'existence de ce monastère de Sainte-Reine à Alise et ne nous apprend rien sur la date et les circonstances de son érection.

Lectio 8. — Ædificato sic monasterio in Alexiensi oppido, Ecclesiam sibi parochialem incolæ construxerunt prope dictum oppidum sub titulo sancti Leodegarii in clivo montis. Sed cum in prædicto monasterio quiescerent adhuc sanctæ Reginæ reliquiæ, tam crebra fiebant ad ejus tumulum miracula, ut ea referre omnino sit impossibile.

Entre l'érection du monastère et la translation des reliques à Flavigny, en 864, les habitants d'Alise, pour une raison qu'on ne nous donne pas, mais qui est aisée à deviner, bâtirent une église paroissiale dédiée à saint Léger (voir ce nom); elle a gardé son vocable jusqu'à nos jours et conservé son emplacement.

Qu'y a-t-il à tirer de ces leçons? Un essai pour utiliser le texte de Constantius en lui faisant dire ce qu'il ne dit pas, et ce qu'on avait besoin de lui faire dire. La supercherie est manifeste et les origines du culte de sainte Reine à Alise se trouvent donc ramenées à l'attestation du martyrologe hiéronymien, du premier quart du VIIe siècle. A cette date, le manuscrit de Berne mentionnait la martyre sainte Reine à Alise; un siècle plus tard, le manuscrit de Wissembourg mentionnait l'existence de ses *Gesta;* c'est donc dans le courant du VIIe siècle qu'on avait pourvu à cette lacune et forgé le récit du pseudo-Théophile. En 864, l'abbé Egil transférait les reliques (ou tenues pour telles) à Flavigny; ce furent désormais le silence et l'oubli sur Alise jusqu'à la découverte, en 1913-1914, de la pseudo-basilique et du pseudo-sarcophage de sainte Reine.

S'il est nécessaire de conclure, on pourra dire brièvement que, vers le premier quart du VIIe siècle, un document imposant dans son état primitif (mais qui l'est moins après son passage par Auxerre), le martyrologe hiéronymien, mentionne le culte à Alise d'une martyre nommée Regina, alors absolument isolée. Un siècle

[1] Et cela dans *L'Alésia de César rendue à la Franche-Comté*, in-8°, Paris, 1857, p. 7, qui est la brochure la plus accablante qu'on puisse rappeler pour montrer la capacité critique (!) de Quicherat.

plus tard environ, un autre manuscrit dudit martyrologe témoigne que le personnage a été nanti d'une légende. Cette légende, confectionnée dans le courant du VIIe siècle probablement, est une supercherie remarquable copiée sur la légende de sainte Marguerite; une autre pièce et un *epitome* ne sont pas plus dignes de créance. La liturgie n'est pas plus convaincante avec les leçons du bréviaire de Flavigny et les textes conservés par dom Viole qui ne nous apprennent autre chose sinon qu'on n'a aucune attestation du culte de sainte Reine au temps du prêtre Sénator, au Ve siècle, et qu'il faut attendre le milieu du VIIIe siècle pour rencontrer le testament de Widrad évêque de Clermont, apportées par l'abbé Manassès. Sous le maître-autel se trouvait une crypte dont il subsiste des voûtes et des colonnes d'un style tout à fait archaïque (fig. 8384). Les dimensions du local pouvaient avoir 10 à 11 mètres de longueur; il y avait place pour deux expositions, et sainte Reine aurait pu reposer auprès de saint Prix, si la coutume de l'isolement n'avait soulevé les scrupules des détenteurs des reliques.

D'après L. Maître, « l'examen des matériaux et de l'architecture du chevet indique qu'au moment où les reliques de sainte Reine arrivèrent à Flavigny, une transformation importante du *martyrium* et de l'autel

8384. — Crypte de Sainte-Reine à Flavigny, d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1926, pl. x.

8385. — Couloir de la crypte, d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1926, pl. xi.

avec la donation au monastère de Sainte-Reine. Les monuments sont plus muets encore si c'est possible. Une basilique, qui n'en est pas une, un sarcophage à *fenestella*, qui n'est qu'un sarcophage violé, pas le moindre vestige, pas un symbole, pas un fragment d'inscription, de sculpture, rien, en sorte qu'on doit reconnaître qu'avant la présence du prêtre Senator on n'a pas le moindre indice de christianisme ou de communauté, en sorte que de prétendre y découvrir une martyre, un culte, des pèlerinages, des miracles, des édifices peut passer pour un divertissement archéologique inoffensif.

XII. La crypte de Flavigny. — Dans une *Étude sur les signes caractéristiques des cryptes bâties à l'époque carolingienne* [1], L. Maître a parlé de sainte Reine et de sa crypte de Flavigny, accumulant, suivant son habitude, les affirmations les plus inexactes. Le sarcophage, à l'en croire, était percé d'un *oculus* « semblable aux fenêtres qu'on a constatées sur les tombeaux de... ». Il est question de « l'arrangement respectueux *(sic)* de nombreux sarcophages », etc.

En 864, Flavigny possédait déjà des reliques précieuses, en particulier celles de saint Prix ou Prejet, majeur avait été exécutée en vue d'une nouvelle installation du culte de la sainte qui passait pour martyre. On conserva l'hémicycle de Manassès, comme l'atteste l'M majuscule gravée sur les chapiteaux mérovingiens, mais on fit de la crypte primitive une *cella* fermée en modifiant les ouvertures. Il nous en reste trois qui ressemblent à des meurtrières, une à gauche, l'autre à droite, symétriques, rectangulaires, et la troisième sur l'axe, là où se place ordinairement la *fenestella* du saint dans les sépultures rituelles. Il existait un prolongement formant la nef qu'on remblaya et mura, quand les envahisseurs approchèrent. On entrait dans cette nef par deux portes à gauche et à droite qui furent bouchées, de telle sorte qu'on ne voit plus aujourd'hui d'accès pour pénétrer dans l'hémicycle où le tombeau était exposé, les pieds contre la *fenestella*. De tous ces travaux, il résulte que le *martyrium* de Sainte-Reine fut converti en véritable cachette comme la crypte de Saint-Philibert de Grandlieu (voir ce nom) et diverses autres.

[1] *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1926, p. 166-168.

« Quand les auteurs mentionnent le personnage après sa translation à Flavigny, ils se servent de l'expression *nobiliter reconditum*. Personne ne pouvait plus y toucher que par la *fenestella* de l'Orient. C'est ainsi que les reliques ont pu échapper aux profanations des Normands, qui vinrent à Flavigny en 887, et aux larcins pieux de certains pèlerins peu scrupuleux. Le peuple, qui ne comprenait pas pourquoi le clergé renfermait le tombeau avec tant de précautions, traduisait ses impressions en remontant jusqu'aux années des persécutions et présentait la crypte avec ses quatre colonnes comme la prison de sainte Reine. Il apercevait les colonnes par les petites fenêtres du couloir qui tournait autour de la crypte et favorisait dans l'ombre la circulation des pèlerins » (fig. 8385). Ce couloir (avec ses voûtes d'arêtes qui couvrent la galerie sans doubleaux, ses matériaux, la forme des ouvertures latérales) offre un aspect d'autant plus intéressant qu'il est daté. Les chapiteaux datent de l'époque carolingienne. Au-dessus de la crypte, on avait élevé un sanctuaire très élevé avec vingt degrés d'accès. Telle était à peu près l'entrée de la basilique qui fut consacrée, en 878, par le pape Jean VIII, assisté de dix-huit évêques.

XIII. Numismatique. — Au plus fort de la polémique au sujet de l'identification d'Alésia, après qu'on

8386.
Triens d'Alise,
d'après *Revue arch.*, 1863,
t. II, p. 379.

8387.
Autre triens d'Alise,
d'après *Revue arch.*, 1863,
t. II, p. 380.

eût cité et même torturé les textes littéraires, on fit appel aux textes épigraphiques qui donnèrent ALISIIA [1]; la numismatique fut plus loquace, du moins en apparence. Nous avons déjà parlé de cette monnaie de bronze au revers de laquelle Fr. Lenormant avait lu ALESIIA, grâce à ce don redoutable qu'il possédait de suppléer au silence des documents par des textes trop clairs, sauf à garder un mutisme absolu lorsque s'élevait la contradiction. Une pièce de plomb, recueillie disait-on dans l'enceinte gallo-romaine du Mont-Auxois, fut accueillie par Adrien de Longpérier (voir ce nom) qui la publia dans la *Revue numismatique* [2] : ce plomb représente à l'envers, dans un édicule, Mercure debout, tenant de la main droite une bourse, de la gauche un caducée; un coq est à ses pieds; au revers, autour d'une palme, on lit le mot ALISIENS. Un deuxième exemplaire de plomb, avec la même légende, fut trouvé peu après et entra au Cabinet de France. A. de Longpérier rattachait ces pièces à l'histoire antique d'Alise-Sainte-Reine, tout en faisant observer qu'on trouvait d'autres pièces en plomb, d'un moindre module, dans les *Piombi antichi* de Ficoroni, celles-ci offrant au droit un Mercure et au revers les lettres ALS. Là-dessus, Ponton d'Amécourt publiait un plomb identique quant aux types, mais avec la légende PERTE[*nsis pagus*] et Anatole de Barthélemy, loin d'être convaincu, avouait ses doutes; il ne croyait pas que ces pièces pussent être renvendiquées par des villes gallo-romaines [3].

Par contre, disait-il, à l'époque mérovingienne, on trouve des monuments numismatiques qui témoignent incontestablement du souvenir de l'antique importance d'Alise-Sainte-Reine au Ve siècle; et il publiait le dessin de deux triens que voici (fig. 8386) :

+ CHADDOΛEMU ou CHARDOVEMO. Profil diadémé, à droite.

ALISIACAS. Croix dans un grènetis, posée sur un globe, accostée des lettres AJ.

Par son style, par les lettres initiales qui accompagnent la croix du revers, cette pièce appartient incontestablement à la cité d'Autun; les numismatistes connaissent les tiers de sol assez communs d'*Augustodunum*, et de la Ire Lyonnaise, sur lesquels la croix est accostée des lettres initiales du nom de l'atelier. Remarquons d'ailleurs l'analogie qui existe entre cette pièce et un tiers de sol conservé au musée d'Autun et sur lequel on lit : + SINEMVROFT. Buste diadémé, à gauche, et au revers : + SICOALD MO. Croix dans une couronne de feuillage, haussée sur un degré, cantonnée des lettres AL ; nous verrons plus bas que Semur était situé dans le *pagus* dont Alise était la capitale [4].

Le deuxième triens d'Alise est celui-ci (fig. 8387) :

+ ALIS... A FITV. Buste diadémé, à droite.

.....CNO MVN. Ces trois dernières lettres sont liées; croix sur un piédestal accosté de deux globules; aux branches de la croix sont suspendues les lettres *alpha* et *oméga*. Le style de ce triens pourrait faire supposer qu'il n'est pas de la même localité que le premier; on serait tenté de chercher une bourgade homonyme telle qu'Alaise en Franche-Comté, ou Alisai en Normandie, désignée sous le nom d'*Alisi* en 1200 et d'*Alisiacum* en 1210 [5]; cependant, un détail milite en faveur de la Bourgogne, c'est que l'*alpha* et l'*oméga*, suspendus aux branches de la croix, se rencontrent sur quelques monnaies mérovingiennes d'Autun, de Chalon-sur-Saône et de localités limitrophes de la cité de Sens. Anat. de Barthélemy ajoute que, d'après Cl. Rossignol, ce tiers de sol a été trouvé à Alise même [6]. Je n'ai pas, dit-il, à parler ici du tiers de sol à la légende ALETIA PAGO, auquel je donne, ailleurs, une attribution qui me paraît incontestable; je le note simplement en passant, afin d'éviter à d'autres la tentation de revendiquer cette pièce pour Alise-Sainte-Reine, appelée *Alesia* dans un diplôme de 843.

Le nom d'Alise, en effet, n'est pas resté invariable dans sa forme latine; on lit *Alesia* dans César, Ἀλήσια dans Plutarque, *Alexia* dans Florus, ALISIIA sur une inscription antique découverte à Alise même; *Alisia* sur les triens mérovingiens; néanmoins, ce serait nier les témoignages les plus authentiques que d'affirmer « que de toutes les localités de la Gaule, jusqu'au XVIIe siècle, *Alaise*, en Franche-Comté, est la seule qui ait porté le nom d'*Alesia*, dans les actes écrits en latin [7] ».

XIV. Alise aux époques mérovingienne et carolingienne. — Alise-Sainte-Reine avait été un sanctuaire, un lieu saint de la Gaule, la localité conservait aux époques mérovingienne et carolingienne des traces d'une importance qu'une décadence séculaire avait un peu diminuée. Et d'abord remarquons que les textes donnent tantôt à Alise le titre de *civitas*, ou bien ceux de *locus*, *oppidum* ou *castrum*.

Les premiers sont d'époque tardive puisqu'ils appartiennent à la seconde moitié du IXe siècle, c'est-à-dire d'une époque où l'antique notion qui s'attachait au

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2880. — [2] A. de Longpérier, dans *Revue numismatique*, 1861, p. 253 sq. — [3] A. de Barthélemy, *Monnaies mérovingiennes d'Alise-Sainte-Reine*, dans *Revue archéologique*, 1863, t. II, p. 378. — [4] *Mémoires de la Société éduenne*, 1844, p. 76, pl. IX, n. 9; J. de Fontenay, *Autun archéologique*, in-12, Autun, 1848, p. 30. — [5] Aug. Le Prévost pensait que cette paroisse de l'arrondissement de Louviers remontait à l'époque mérovingienne; il rappelait à ce sujet le domaine d'*Alisiacus* de l'église de Besançon, mentionné dans une charte de 869 du roi Lothaire. — [6] Cl. Rossignol, dans *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV, p. 277. — [7] Delacroix, dans *Revue française*, 1863.

mot *civitas*, au début de notre ère, était depuis longtemps abolie et remplacée. La pièce connue sous le nom de passion de sainte Reine permettait à Anat. de Barthélemy de reconnaître « facilement » — envions son habileté — « les interpolations et les ornements oratoires ajoutés successivement aux actes primitifs ». La question se poserait plutôt aujourd'hui de savoir s'il a existé des actes primitifs.

Quoi qu'il en soit, la légende de la sainte nous la fait voir martyrisée *in Alisia civitate* par ordre d'Olybrius [1], ainsi que le poème d'Héric, composé vers 865, paraphrase de la légende primitive de saint Germain d'Auxerre [2]. Si on n'avait que ces textes à l'appui des traces de l'antiquité d'Alise pendant le Moyen Age, on serait assez démuni. Mais il en existe d'autres, antérieurs à la translation à Flavigny des reliques de sainte Reine et ceux-ci sont concluants [3].

Nous avons la légende de saint Germain d'Auxerre, ouvrage du prêtre Constance, qui vivait vers l'an 470. Cette pièce n'est postérieure à saint Germain († 448) que d'une vingtaine d'années; or, on y lit qu'un prêtre, appartenant à une famille notable, résidait à Alise et donna l'hospitalité à l'évêque : in *Alisiensi loco... erat presbiter, Senator nomine, natalibus nobilis religione nobilior* [4].

Un prédécesseur de saint Germain sur le siège épiscopal d'Auxerre, saint Amator ou Amatre (386-418) nous est connu par des actes dont le rédacteur, le prêtre Étienne, vivait à la fin du VIe siècle. Nous y lisons que saint Amatre, se rendant d'Auxerre à Autun, passa par *Gubilium*, Goba, à trois lieues de Saulieu et y rencontra un personnage noble nommé Suffronius, *generoso sanguine creatus, ex oppido Alisensi*, à la recherche d'une certaine quantité d'argenterie qui lui avait été dérobée : Suffronius se joignit en chemin au prélat qui le consola et lui donna l'espérance d'une prompte restitution. Les voleurs furent rencontrés à trois mille pas plus loin; la restitution fut faite, et saint Amatre persuada à Suffronius de pardonner aux coupables à condition qu'ils jureraient, sur le tombeau de saint Andoche, de changer de vie [5].

Au IXe siècle, antérieurement à la translation des reliques de sainte Reine à Flavigny, nous trouvons un diplôme de l'empereur Lothaire, de 841, parlant des dîmes d'Alésia et du marché public qui s'y tenait encore; or, ce diplôme n'est que la confirmation d'un jugement précédemment rendu par des *missi dominici* de Louis le Débonnaire; on lit ceci : *Abba et fratres æqualiter dividant forum venalium rerum quod est in Alesia, et in ecclesia Sanctæ Justæ tam anniversarium quam ebdomadarium, et duas partes decimarum quæ sunt in Alesia* [6].

De ce qui précède, il résulte qu'Alise-Sainte-Reine, aux Ve et VIe siècles, avait encore une population, mais dont nous ne pouvons estimer l'importance; on lui donnait les noms de *locus, oppidum, castrum;* au IXe siècle, il s'y tenait toujours un marché public et, comme nous allons le voir, une circonscription territoriale assez vaste avait conservé le nom de l'ancien *castrum*.

Alise paraît avoir été ruinée à la suite de l'invasion des Sarrasins qui, suivant Guillaume Paradin [7], « prindrent quasi toute la Bourgongne, Mascon, Chalon, Dijon, Auxerre » (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 1266-1267). Depuis le VIIIe siècle, il n'est plus fait mention de cette localité : le fondateur de Flavigny, en 718, parle du *pagus Alsensis*, mais garde le silence sur l'ancien *castrum;* dans le cartulaire de Flavigny, il n'y est fait allusion que dans le diplôme de Lothaire dont on vient de lire un passage.

La piété des fidèles avait conservé et restauré le sanctuaire dans lequel était entretenu le culte de la patronne locale qu'on appelait sainte Reine. Nous savons que le fondateur de Flavigny, Widrad, possesseur de biens considérables en Bourgogne, l'était aussi des *loca sancti Andochii Sedelocinse* (Andoche de Saulieu), *sanctæ Reginæ Alsinse et sancti Ferreoli;* il fit par son testament des dons à Sainte-Reine-d'Alise; on s'accorde à considérer ce personnage comme un abbé de Flavigny. Anat. de Barthélemy dit que, volontiers, il verrait en lui un de ces riches seigneurs laïques, si fréquents depuis Charles-Martel, qui possédaient des bénéfices ecclésiastiques.

L'ancienne circonscription, dont Alise était le centre, conserva le nom de son *castrum* ruiné, et Semur-en-Auxois devint le chef-lieu du *pagus Alisiensis* ou *Alsinsis*, plus tard l'Auxois, qui est connu par les textes depuis le Ve siècle [8]. Primitivement, son étendue fut plus considérable que dans les derniers temps; on ne saurait, à aucune époque, en tracer les limites exactes [9].

Il paraît probable que le *pagus Dusmensis* fut séparé entre les années 723 et 748 du *pagus Alsensis* [10]; ainsi, le testament de Widrad place en Auxois deux localités, Orret et Montcel, que le codicille du même personnage met en Duesmois : un acte de Charles le Chauve, en faveur de Saint-Martin d'Autun, mentionne le lieu de *Stolmarum in pago Dusmense et Alsense cum duabus ecclesiis* [11]. On ne sait même pas si le *pagus Alsensis* ancien ne débordait pas hors du diocèse d'Autun, tel que ses limites étaient encore tracées en 1789.

Nous donnons ici la liste des lieux qui, d'après les textes, faisaient partie du *pagus Alsinsis* antérieurement au XIIe siècle, d'après les recherches entreprises par J. Garnier et par Anat. de Barthélemy [12].

Aciacum, VIIIe siècle, Essey.
Aguniocum, VIIIe s., Eugny.
Alesia, IXe s., Alise.
Alta Rocha, IXe s., Haute-Roche.
Anderatum, VIIIe s., Orret.
**Baiodrum fundum*, IXe s., Barjon.
**Belrubrium*, XIe s.
**Blaciniacum*, IXe s., Blessey.

[1] *Acta sanct.*, 17 sept. Au nombre des miracles signalés comme accomplis sur la tombe de sainte Reine, la légende parle de Vulgarius, puni pour un faux serment. Le fait peut remonter au VIIIe siècle, mais le récit que nous en avons est du temps d'Héric, car nous lisons : *Habitator* (Vulgarius) *Alexiæ quondam civitatis, nunc villæ*. Au XIIe siècle, Hughes de Flavigny, rappelant la translation des reliques de sainte Reine à Flavigny, en 864, s'exprimait ainsi : *Translatum est corpus sanctæ Reginæ, v. et m. de Alesia civitate, apud Flaviniacum castrum.* — [2] Labbe, *Bibliotheca*, t. I, p. 262. — [3] An. de Barthélemy se dit convaincu qu'à la suite de cette translation, les moines de Flavigny cherchèrent à mettre en relief les antiques souvenirs d'Alise et arrangèrent la légende telle que nous l'avons. — [4] *Acta sanct.*, 31 juillet. Rhaban Maur, au IXe siècle, parlant du martyre de sainte Reine, dit aussi : *In Edua civitate, in Galliis, loco Alisiana;* il semble avoir connu les actes primitifs de cette sainte *(sic)*. — [5] Lebeuf, *Mém. conc. l'hist. civile et eccl. d'Auxerre*, t. I, 1848, p. 18. — [6] Cartulaire de Flavigny; ce diplôme manque dans J.-F. Böhmer, *Regesta chronol. diplom. Karolorum;* voici comment il est daté : *Data die Jovis II non. decembris, anno Christi propitio imperii domni Hlotarii pii imperatoris in Italia XXI, in Francia I. Actum Luciniaco villa in comitatu Belnense.* — [7] G. Paradin, *Arm. de Bourgogne*, p. 89. — [8] Fortunat, *Vita S. Germani Parisiensis*, on lit : *in pago Alisiense*, *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 459. — [9] B. Guérard, dans son travail sur les divisions territoriales de la Gaule, place un *pagus Alsensis* dans la cité de Troyes; erreur, aucun *pagus* de la cité de Troyes ne portait ce nom. — [10] J. Garnier, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, IIe série, t. III. — [11] J.-G. Bulliot, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. II, p. 6. — [12] Dans cette liste, les noms marqués d'une astérisque sont ceux qui faisaient partie du *pagus Dusmensis*.

Blanziacum, IXe s., Blancey.
Bornadum, VIIIe s., Bornay.
Brino, IXe s.
**Bulcolos*, XIe s.
Buxus, IXe s., Boux.
Cadonatum, VIIIe s., Chassey.
**Cancellum*, IXe s., Chanceaux.
**Cap. S. Germani*, XIe s., Saint-Germain-la-Fouille.
Castrum Grinio, XIe s., Grignon.
**Cella de Belloco*, XIe s., Beaulieu.
Ceresium, ou
Cerisiacum, VIIIe s., Saizeray.
**Cleriacum*, ou
Cliraium, VIIIe s., Clirey.
**Columbarium*, VIIIe s., Coulmier.
Corcellis, XIe s., Courcelles.
Corticellas, IXe s.
**Cuminiacum*, XIe s., Quemigny.
Cussiacum, Xe s.
Darsiacum, VIIIe s., Darcey.
Dompnapetra, XIe s., Dampierre.
**Duisme castrum*, XIe s., Duême.
Dusiacum, Xe s.
**Empilles Siccus*, XIe s., Ampilly-le-Sec.
Fanum, Xe s., Fain.
Flaviniacum, VIIIe s., Flavigny.
Flexus, IXe s., Flée.
**Fontana*, Xe s., Fontaine-les-Sèches.
**Frodesium*, IXe s., Frolois.
Gyssiacum, VIIIe s., Gissey.
**Impyliriacum*, IXe s., Ampilly.
Insulis, Xe s.
Jaliacum, Xe s., Jailly.
Juliacus, XIe s., Juilly.
**Juviniacum*, IXe s., Jugny.
Karaniacum, Ve s.
Lamatuacum, Ve s.
Lucennacum, IXe s., Lucenay.
Luguniacum, VIIIe s.
Luciniacum, VIIIe s., Leugny.
Luveriacum, VIIIe s.
**Madriniacum*.
Magnacum, VIIIe s., Magny-la-Ville.
Mansionile, IXe s.
Mariniacum, IXe s., Marigny.
**Marmania*, XIe s., Marmagne.
Marsiliacum, VIIIe s., Marsilly.
Massingiacum, Xe s., Massingy.
Meletum, IXe s., Meilly.
Miserianum, VIIIe s., Missery.
Monticellis, VIIIe s., Montcel.
Munellum, IXe s., Munois.
Musiniacum, Xe s., Musigny.
Myardum, VIIIe s., Myard.
**Naaliacus*, XIe s., Nailly.
**Novavilla*, XIe s., Villeneuve.
**Optemariacum*, VIIIe s.
**Origniacum*, IXe s., Origny.
Polliniacum, VIIIe s., Poillenay.
Pratum Galandi, VIIIe s., Préjelan.
Pruiniacum, VIIIe s., Prugny.
Prusciliacum, IXe s., Prusilly.
Puliacus, VIIIe s., Pouilly.
**Puteoli*, VIIIe s., Poiseul.
Rocca Vanelli, Xe s., La Roche-Vanneau.
Safra, VIIIe s., Suffres.
Sanciacum, Ve s.
**Saniacum*, IXe s., Saigny.
S. Euphroinifanum, VIIIe s., Saint-Euphône.
Sanciacum, VIIIe s., Saiserey.
Sarmatia, IXe s., Salmaise.
Scitiacum, Xe s., Cessey.
Sinemurum, VIe s., Semur.
Solicia, IXe s., Soussey.
Spincia, VIe s., Époisses.
**Stafiacum*, VIIIe s., Savoisy.
Stolmarum, IXe s.
Tarnicum, Ve s.
Tillidum, IXe s., Til-en-Auxois.
Vabra, IXe s., Vesvres.
Vallinse, VIIIe s., Lavan.
Veliniacum, XIe s., Velogny.
Villa Balderici, XIe s., Saint-Beury.
Villare Villa, IXe s.
Villa Restenso, IXe s.
**Villena*, IXe s., Vilaine.
Vitriacum, IXe s., Verrey.
**Vulnonecum*, VIIIe s. Bellenod.
Vutellum, Xe s., Vitteaux.
Widiliacum, IXe s., Villy.

« Le *pagus Alisiensis* ou *Alsinsis*, à la fin du Xe ou au commencement du XIe siècle, porta la dénomination de « comté », sans doute lorsque l'administration en fut confiée à des comtes amovibles; sous Charlemagne, il semble avoir été réuni, au point de vue civil, au comté d'Avalon [1]. Le testament de Widrad indique que le *pagus Pauliacinsis* y était annexé dès le VIIIe siècle [2]; nous avons vu que le *pagus Dusmensis* en fut d'abord séparé.

« Le cartulaire de Flavigny nous fait connaître le nom de l'un de ces comtes, auquel la maison de Vergy prétendait se rattacher; en 1009, Aymo, *comes Alsinsis*, figure dans un acte de donation faite en faveur de ce monastère par un chevalier nommé Milon; en 1011, il restituait à Flavigny des biens dont il s'était emparé, et se qualifiait *comes Alsinsis comitatus*. Enfin, en 1013, dans son testament, il est appelé : *amministrator reipublicæ comitatus Alsinsis et Dusmensis* [3]. Aymon transmit sa charge à son fils Walo, qui ne la conserva pas; en 1020, en effet, nous le voyons donner à Saint-Bénigne de Dijon ce qu'il possédait par droit héréditaire auprès de Salmaise; dans le préambule de cet acte, il est dit *Walo vocatus comes*, et il signe ainsi : *signum Walonis quondam comitis*. Le cartulaire de Flavigny mentionne aussi une charte de donation de serfs de ce personnage, *Walo, miles, nobilis stemmatis linea progenitus et Judith uxor sua*. Walo eut un frère nommé Gautier, et deux fils, Hugues et Aymond [4]. »

XV. Bibliographie. — Nous avons donné les principaux titres au cours de cet article. En ce qui concerne sainte Reine, voici quelques références : A. de Barthélemy, *Monnaies mérovingiennes d'Alise-Sainte-Reine*, dans *Revue archéologique*, 1867, t. II, p. 377-386. — H. Baudot, *Note sur sainte Reine*, dans *Congrès archéologique de France*, t. XIX, 1852-1853, p. 315-320. — Bollandistes, *Bibliotheca hagiographica latina*, in-8°, Parisiis, 1901, p. 1032-1033. — R. Cagnat, *Les récentes fouilles d'Alésia*, dans *Revue des Deux Mondes*, 7e période, t. VI, 1921, p. 358-379. — Cunisset-Carnot, *Le mystère de sainte Reine*, dans *Revue politique et littéraire*, 1896. — Douhet, *Dictionnaire des légendes*, 1855, col. 1105-1107. — Fr. Grignard, *La vie de sainte Reine d'Alise, précédée d'études critiques sur ses actes et ses historiens et suivie de nombreuses recherches sur ses reliques, ses miracles et son culte, édition enrichie de pièces justificatives rares ou inédites*, in-8°, Dijon, 1881; le même, dans *Mémoires de la Société éduenne*, IIe sér., t. XIV, 1885, p. 40-47. — Grognot, *Vie et culte de sainte Reine d'Alise*, in-18, Dijon, 1853. — Fr. Lépine, *Découverte du tombeau de sainte Reine à Alise*, in-16, Dijon, 1880. — B. Mombritius, *Sanctuarium*, vers 1479, t. II, p. CCXL. — Quillot, *Sainte Reine d'Alise, études sur sa vie, les actes de son martyre et son culte*, in-18, Cîteaux, 1881. — S. Reinach, dans *Revue archéologique*, 1914, t. II, p. 25-100, 281; 1922, t. I, p. 25-100. — Suyskenius, *Commentarius prævius*, dans *Acta sanct.*, 1750, sept. t. III, p. 24-38. — J. Toutain, *Rapport général sur les fouilles exécutées à Alésia par la Société des sciences de Semur en 1913*, dans *Bulletin archéol. du Comité des trav. hist.*, 1914, p. 365-387; *Autour de la basilique de Sainte-Reine à Alésia*, dans *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétiennes*, t. IV, 1914, p. 23-36; *La basilique primitive et le plus ancien culte de sainte Reine à Alésia*, dans *Revue*

[1] Baluze, *Capitul. reg. Franc.*, t. I, p. 441 : *Pagum Avalensem atque Alsensem.* — [2] Cart. de Flavigny : *in pago Alsinse et in Pauliacense, Meseriaco, Ceseriaco, Vallinæ.* — [3] Cart. de Flavigny; à cette époque, *respublica* est synonyme de « domaine royal ». — [4] A. de Barthélemy, dans *Rev. archéol.*, 1863, t. II, p. 386.

de l'histoire des religions, t. LXIX, 1914, p. 207-227. J. Toutain, *La Gaule vue dans Alésia*, in-12, La Charité-sur-Loire, 1932; *Alésia gallo romaine et chrétienne*, in-12, La Charité-sur-Loire, 1933; *La basilique primitive de Sainte-Reine sur le mont Aussois*, in-8°, Paris, 1933. — G. Verdin, *Les plus anciens témoins du culte de sainte Reine d'Alise*, dans *Revue de l'histoire des religions*, t. XCIII, 1926, p. 95-107. — G. Viole, *La vie de sainte Reine, vierge et martyre, avec une apologie pour prouver que l'abbaye de Flavigny... est en possession du saint corps de cette sainte*, in-8°, Paris, 1649; cf. Ul. Chevalier, *Répertoire des sources historiques, biobibliographie*, t. II, col. 3921-3922.

H. LECLERCQ.

1. MONT-CASSIN. — I. L'histoire et la légende. II. Topographie ancienne. III. Saint Benoît et ses premiers religieux. IV. Encore l'oratoire Saint-Martin. V. La catastrophe de 580. VI. L'enlèvement des reliques. VII. La restauration de Pétronax. VIII. La basilique de Pétronax. IX. Les années qui suivirent. X. Paul Diacre. XI. Pierre Diacre. XII. Le Saint-Martin de l'abbé Didier.

I. L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE. — Dans les dernières années du VIe siècle, un demi-siècle environ après la mort de saint Benoît, un des plus illustres parmi tous ses disciples, saint Grégoire le Grand (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1753-1776), entreprit d'écrire le récit de ses actions. Il n'était que temps, car les contemporains du fondateur se faisaient rares et sa vie allait devenir la proie de la postérité. Le pape Grégoire avait eu le loisir nécessaire, avant d'atteindre la papauté, pour interroger les témoins d'un passé dont il ne voulait rien laisser périr de ce qui pouvait être conservé; c'est ainsi qu'il avait entretenu l'abbé Constantinus qui, après la mort de Benoît, gouverna le Mont-Cassin, puis Valentinianus, abbé du monastère du Latran où s'étaient réfugiés les moines fugitifs du Cassin, puis encore Simplicius, troisième abbé du Cassin, et enfin Honoratus qui dirigeait la communauté de Subiaco au moment où le pape travaillait à la composition de ses *Dialogues*.

Le livre II des *Dialogues* était entièrement consacré à la vie de saint Benoît et il s'en faut de beaucoup qu'on y rencontre tous les renseignements biographiques dont les hagiographes l'ont ornée. De dates, on n'en trouve aucune, sauf une allusion à la mort de l'évêque Germain de Capoue et une autre à la mort du roi Totila. C'est sur cette base qu'il faut rétablir les événements d'une vie qui en compte d'ailleurs assez peu.

On a admis longtemps comme suffisamment vraisemblables les dates de 480 pour la naissance et 543 pour la mort. Quant au nom de *Benedictus* et à celui de *Scholastica*, sa sœur, ils nous apparaissent dégagés de toute généalogie. De Nursia, lieu de sa naissance, Benoît, à l'âge de l'adolescence, fut conduit à Rome pour y poursuivre ses études et on peut admettre qu'après un séjour plus ou moins prolongé il prit le parti de renoncer à une carrière libérale. Peut-être avait-il craint que l'appel de Dieu, qu'il entendait dans sa conscience, ne le trouvât point disposé à obéir étant donnée une vive impression, dont le souvenir lui revint encore dans la suite et qu'il effaça par une diversion héroïque. Quoi qu'il en soit, il quitta Rome et prit la route de la Sabine. On peut croire que ce fugitif inexpérimenté n'avait pas tellement brouillé ses voies qu'on eût perdu sa trace; il fut donc rejoint par sa vieille nourrice et menacé de retomber dans une existence prosaïque pour laquelle il ne se sentait pas fait. A cette occasion, le biographe saint Grégoire rapporte le premier miracle d'une carrière qui, à l'en croire, en aurait compté bien d'autres. C'est l'histoire d'un crible prêté à la nourrice par quelque voisine; celui-ci est brisé, la nourrice se désole et Benoît raccommode miraculeusement le crible qui est désormais suspendu en témoignage de reconnaissance et d'admiration sur la façade de l'église. Rien de plus clair : crible emprunté, crible réparé, crible exposé. Saint Grégoire ne l'a pas vu, il rapporte ce qu'on lui a conté; quant à enquêter sur la réalité du miracle, il n'y a pas songé; imitons-le.

Après cette étape, le jeune homme, devenu expert dans l'art de se dérober, disparaît sans laisser aucune trace et s'enfonce dans des lieux déserts jusqu'à des parages qu'on désignait sous le nom de *Sublaqueum* et demeura là trois ans. Blotti dans une caverne presque inaccessible, il y vivait de si peu que la maigre pitance descendue par une corde lui suffisait. Ce furent des années de silence complet, d'une sorte de séquestration entre ciel et terre poussée à tel point que le reclus ignorait tout de ce monde, y compris la date de la Pâques. Découvert par des pâtres, rejoint par des disciples, il céda à leurs instances et consentit à les rassembler autour de lui afin de les guider sur le chemin du salut. Ce furent les débuts de la fondation d'un monastère à Subiaco. A cette date, Benoît, qui vivait sur ses lectures de jeunesse, paraît avoir eu une conception de la vie monastique analogue à celle qui triomphait alors parmi les Orientaux. Les douze monastères, de douze moines chacun, qu'il institue et qu'il gouverne rappellent de près les laures palestiniennes du temps de saint Hilarion. Il y a là une population monastique assez mélangée pour qu'on puisse entreprendre de faire succomber les religieux à une tentation grossière et de se débarrasser de l'abbé par le recours au poison. Benoît fit choix de quelques disciples particulièrement dévoués à sa personne et se dirigea avec eux vers la Campanie où il choisit un site isolé de la chaîne des Apennins. C'était, au témoignage de Tite-Live, une ancienne colonie militaire devenue municipe et appelée *Casinum*. La population s'était dispersée dans les montagnes voisines lorsque les misères inénarrables de l'Italie avaient rendu ces lieux inhabitables. De son passé, la ville gardait des ruines et quelques inscriptions. Plusieurs païens vivaient là et continuaient d'adorer Apollon dans un temple bâti sur une roche escarpée dominant la ville.

Dans ce pays, où la guerre avait fait le vide, la terre appartenait désormais à celui qui s'y établissait; quant au rocher, on ne trouvait personne pour le disputer, seules quelques bêtes féroces pouvaient y faire valoir leurs droits. Benoît et ses compagnons choisirent le site qui leur convenait et s'installèrent en abattant un bois consacré à Vénus, qui leur fournit le bois nécessaire. Quand la petite colonie se trouva assez nombreuse et suffisamment fournie de pioches et de bâtons pour ne redouter personne, elle détruisit le temple d'Apollon et l'abbé Benoît prit possession du terrain par l'érection de deux oratoires dédiés à saint Jean-Baptiste et à saint Martin de Tours.

Alors, ce dut être là ce qui se voyait ailleurs en Occident depuis qu'il était sillonné de colonies monastiques. Quelques moines dressaient des huttes, bâtissaient des oratoires et quelques locaux en rondins de bois, aveuglés avec de la terre ou bien en pierres sèches, car la maçonnerie en ces lieux escarpés n'était guère possible; d'autres pourvoyaient à la culture du sol, arrachaient les broussailles, mettaient les pierres en tas, traçaient un jardin, l'ensemençaient, le cultivaient. Parfois, on rencontrait quelques groupes de population, on engageait des rapports, on fournissait des secours, on parlait de la religion du Christ et, petit à petit, des préventions, des hostilités s'apaisaient. Ainsi, à la longue, obstinément, l'abbé Benoît et sa communauté s'implantaient; un monastère moins rudimentaire s'élevait parmi bien des traverses : éboulements,

incendies, qui nous apparaissent transfigurés dans les récits de saint Grégoire. Celui-ci était désireux d'inculquer à ses lecteurs que le P. Benoît rassemblait dans sa personne l'esprit de tous les justes de l'Ancien Testament et cette préoccupation l'a conduit à interpréter ainsi que des miracles certains épisodes où la prudence et l'expérience suffisent à donner une explication d'événements présentés comme des interventions surnaturelles. Résurrections de morts, prophéties, don de lire dans les consciences, tout cela compose un personnage mystérieux et terrible tel qu'il fallait le représenter à des barbares du VIIe siècle pour leur inculquer le respect de sa personne et de son œuvre. Mais, nous tenons à le dire, il s'en faut que *tous* les miracles rapportés par saint Grégoire soient contestables. Plusieurs admettent une explication où la prudence et l'expérience suffisent à résoudre les faits rapportés; d'autres, au contraire, si on les entend dans toute la rigueur des termes employés par le biographe, ne laissent aucune prise à une contestation du pouvoir surnaturel départi par Dieu à saint Benoît dans sa grande et difficile entreprise.

Cette œuvre, c'était le monastère de *Casinum* autour duquel d'autres monastères s'étaient élevés, notamment à Terracine, et dont il n'est resté que l'emplacement. Même le récit des *Dialogues* n'est pas assez serré pour aider à la reconstruction d'un plan. On y voit le saint assis devant la porte, une fiole tombant sur des rochers, rien qui soit reconnaissable. Il faut chercher ailleurs.

II. Topographie ancienne [1]. — Le Mont-Cassin a été victime, au cours des siècles, de bouleversements de toute espèce, tant de la part des hommes que de la nature : invasion des Lombards et des Sarrasins, guerres, incendies, tremblements de terre, nivellements successifs à l'occasion des constructions modernes. Entre 1877 et 1879, des fouilles ont été poursuivies sur l'emplacement de la *Torretta* — c'est ainsi qu'on appelle tout le corps de bâtiment en saillie à l'extrémité S.-O. de la façade du monastère — mais ces fouilles n'ont pas donné les résultats escomptés. Cependant, on a mis au jour, dans les locaux inférieurs de la *Torretta*, des restes d'une antique basilique avec toutes ses parties constitutives : nef, *schola cantorum*, sanctuaire élevé de plusieurs degrés, emplacement de l'autel, abside encore très distincte, sujets religieux peints sur les murs, pavement en mosaïque, marbres variés et brisés.

Il ne s'agissait plus que d'identifier cet oratoire. Déjà, au XVIe siècle, on avait cru pouvoir placer sous le vocable du Sauveur et de sa Mère la chapelle installée dans la cellule supposée de saint Benoît. En1880, on imagina autre chose. Il s'agissait ici de l'oratoire établi en 1106 par l'abbé Otton, au moyen de la mise en communication de la cellule de saint Benoît avec le dortoir primitif *(largius habitaculum)* de la communauté [2]. Voici en quels termes Pierre Diacre mentionne les travaux exécutés par Otton [3].

Tempore siquidem ipso, dum Johannes cognomento Affidatus in mansiuncula, quæ turri patris Benedicti conlateralis est, nocturno tempore sopori membra dedisset, evigilans audivit dulcisonum officium ante nocturnalem synaxim in beati patris ædecula ab angelis celebrari. Ad quod stupefactus Sebastianum, qui juxta eum quiescebat, interrogat si jam fratres ad nocturnale officium surrexissent; qui cum adhuc primam noctis vigiliam manere dixisset, jam dictus Johannes exsurgens ad turrem accessit, quam immensi splendoris et inauditi odoris replebat fragrantia. Stupefactus autem, et id quod in re erat advertens, Ottonem abbatem adiit : quæ visa et audita fuerant, seriatim enuntiat. Qui Deo omnipotenti gratias agens, juxta quod venerandæ memoriæ Victori III papæ et Theodemario servo Dei revelatum fuerat, jam dictam turrem cum largo habitaculo in oraculum domini Salvatoris et ejus genitricis virginis Mariæ dedicari constituit; convocatisque artificibus cellarium inter dormitorium et titulum sancti protomartyris Stephani construxit; sed morte præventus explere nequivit. Jam dictæ vero cantilenæ suavitas et odoris fragrantia ac lucis immensitas ab antiquis viris in jam dicta turri in præcipuis festivitatibus visa et audita narrantur, sed quam maxime unoquoque anno depositionis die beati patris Benedicti adveniente audiri et videri solitum est.

L'identification de la basilique avec le dortoir primitif s'appuyait sur l'examen du mur de fond, à l'extrémité ouest de l'oratoire, entre la chapelle des Saints-Moines et le *Santuario* ou cellule de saint Benoît. Cet examen montra, aux deux extrémités du mur relativement moderne, des restes du mur primitif en manière de piliers. La destruction de la portion intermédiaire avait dû être opérée pour mettre en communication la *cella* avec l'oratoire et agrandir d'autant celui-ci. Les deux parties épargnées avaient dû l'être à dessein pour servir de pilastres et conservaient des traces insignifiantes de peinture. Cela devint l'explication officielle depuis 1880. On ne prit pas soin de prouver que le remaniement du mur de fond était l'ouvrage d'Otton, on tint la chose pour évidente, ce qui rend songeur lorsqu'on sait quelque chose des remaniements infligés à la partie voisine de l'entrée du Mont-Cassin.

Or, il est permis d'entretenir des doutes sur la réalisation du projet attribué à Otton. Le texte cité dit qu'Otton forma le dessein, *dedicari constituit*, de ne faire qu'un seul oratoire de la *Torretta* et du *largum habitaculum* réunis. Il mit la main à l'œuvre, commença la construction d'un cellier entre le dortoir et le *titulus* de la basilique dédiée à saint Étienne, mais il mourut sans avoir achevé son dessein, n'ayant gouverné le monastère que pendant un an et dix mois parmi d'ardentes contradictions, qui faillirent amener sa déposition. D'après cela, on est fondé à croire que son entreprise ne donna que de maigres résultats et que *cella* et dortoir furent peu changés. Quant à faire poursuivre et terminer par Bruno de Segni l'œuvre interrompue d'Otton, c'est une assertion gratuite, démentie par le silence de Pierre Diacre et par le silence plus caractéristique encore des documents liturgiques du Mont-Cassin.

Les moindres édifices religieux, construits depuis le VIIIe siècle jusqu'à nos jours, ont fait l'objet de renseignements multiples et précis parmi lesquels on ne trouve aucune trace de la dédicace d'un oratoire du Sauveur et de sa Mère. « Nous connaissons par le détail, grâce aux *ordines* et processionnaux du XIIe au XVe siècle, toutes les stations qu'on faisait, notamment aux rogations, toutes les antiennes et oraisons se rapportant aux plus minuscules sanctuaires, depuis les lointaines églises de Saint-Nicolas *della Ciconia* et de Saint-Matthieu *servorum Dei* jusqu'aux autels centraux de Saint-Benoît et de Saint-Jean : chacune des chapelles que l'on aperçoit, même de loin, a sa place dans cette sorte de revue générale de tous les lieux saints de la montagne. Pas une seule allusion à ce prétendu oratoire d'Otton, lequel pourtant, grâce à son adaptation récente, à sa situation près de la *Porta major*, grâce aussi à ses dimensions, devait spécialement attirer l'attention, et constituer l'un des principaux, sinon le principal, de tous les édifices cultuels, après la basi-

[1] Nous résumons ici un travail de G. Morin, *Pour la topographie ancienne du Mont-Cassin*, dans *Rev. bénéd.*, t. XXV, 1908, p. 277-303. — [2] S. Grégoire, *Dialogi*, l. II, c. XXXV. — [3] *Chron. Cassin.*, l. IV, c. XXX; *P. L.*, t. CLXXIII, col. 854 sq.

lique de Saint-Benoît. Une omission de cette nature serait de tout point inexplicable : l'oratoire d'Otton n'a jamais existé qu'à l'état de simple projet, il n'a rien à faire avec la basilique bien réelle retrouvée en 1877-1879 [1]. »

Quelle est celle-ci? Si nous nous reportons aux *ordines* et processionnaux dont il vient d'être question, nous avons le choix entre les différents sanctuaires de Sainte-Agathe, Saint-Étienne et Saint-Martin, les plus rapprochés de la porte du monastère.

De Sainte-Agathe, il ne peut être question puisque cet oratoire n'a jamais été déplacé depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours; il se trouve le long de la pente qui menait de la *Porta vetus*, unique porte de l'enceinte de Casinum et la *Porta major* qui est la porte de la *Torretta*.

Entre Saint-Étienne et Saint-Martin, l'hésitation serait permise étant peu distants l'un de l'autre et rapprochés de la porte; toutefois, Saint-Étienne est toujours mentionné *juxta portam monasterii de foris sita* [2], tandis que Saint-Martin est compris *intra monasterii ambitum* [3]. Le texte transcrit plus haut de la *Chronique* de Pierre Diacre nous apporte, à propos de la vision de Jean Affidatus, un trait qui permet de préciser le site exact de l'oratoire de Saint-Étienne. Nous y lisons que l'abbé Otton entreprit d'abord la construction d'un cellier dont il choisit l'emplacement sur le terrain situé *inter dormitorium et titulum sancti protomartyris Stephani*. Le dortoir mentionné ici est celui qu'avait fait construire l'abbé Didier à la façade méridionale du monastère; quant au *titulus* de Saint-Étienne, c'est, pour les auteurs du *Chronicon*, la partie comprise entre la nef et l'abside et qui renfermait d'ordinaire le maître-autel avec la confession. Le cellier de l'abbé Otton se serait donc trouvé entre l'extrémité ouest du dortoir de Didier et le sanctuaire de l'église Saint-Étienne.

Or, cette donnée se trouve confirmée par le fait rapporté dans le *Diario* de dom Érasme Gattola. Lorsqu'on fit creuser le pavement de la seconde chambre des archives, celle qui sert actuellement de salle de travail, on trouva « une grande vasque avec réservoir, construite de façon à servir de pressoir à raisin, et, en même temps, divers morceaux de marbre travaillés et dorés, provenant de décorations d'églises ». On se trouverait donc sur l'emplacement du cellier d'Otton, la salle des archives faisant suite immédiatement à l'espace occupé par le dortoir de l'abbé Didier. D'après cela, on voit que l'extrémité nord-est de l'oratoire de Saint-Étienne devait presque affleurer la limite actuelle de la seconde salle des archives. Autre coïncidence : « La muraille de la bande de jardin, qui suit d'assez près la ligne des constructions tout le long de la façade, devant le dortoir, s'en éloigne brusquement pour former un rectangle plus large, et aussi plus élevé; et cela ne date pas seulement de nos jours, comme on peut s'en rendre compte en examinant, soit les plus anciennes vues de l'abbaye, soit la construction même de ce mur de clôture. Or, il se trouve que celui-ci vient aboutir précisément au mur qui sépare la salle centrale des archives, celle où furent découverts les vestiges du cellier d'Otton de la troisième salle. Les renseignements du chroniqueur sont donc ici de tout point vérifiés, et, par suite, il n'y a point de doute que la vieille basilique de Saint-Étienne n'ait jadis occupé ce petit plateau qui s'avance en carré vers le Sud, depuis la troisième salle des archives jusque devant la nouvelle entrée, inaugurée à l'occasion du centenaire de 1880.

Entre Saint-Étienne et Saint-Martin, s'étendait une sorte de petit cimetière, et Saint-Martin se trouve ainsi, à priori, le seul édifice sacré identifiable avec la basilique retrouvée à la *Torretta*.

Et d'abord, le site de la susdite basilique est-il celui que les documents cassiniens assignent à Saint-Martin? La proximité de Saint-Étienne et les textes des *ordines* ne laissent aucun doute sur ce point. En outre, nous savons que l'oratoire qui remplaça le temple d'Apollon était situé dans l'enceinte du monastère, près de la porte d'entrée et de la tour habitée par saint Benoît. Déjà, au Xe siècle, l'anonyme nous dit que : *In turre justa sanctum Martinum* [4]; puis, aux XIe et XIIe siècles, les chroniqueurs nous apprennent que l'abbé Didier rebâtit sa basilique de Saint-Martin *in loco ipso ubi olim a beatissimo Patre Benedicto constructa fuerat, circa portam scilicet monasterii* [5]. Or, vers la fin du XVIe siècle, dom Onorato Medici, auteur des *Annali di Monte Casino*, écrit ce qui suit à propos de l'oratoire de Saint-Martin : « Aujourd'hui, on ne voit plus de trace de cette église, depuis qu'on y a construit l'hospice, le dortoir, le quartier des étrangers et l'infirmerie. Mais, en l'année 1593, on en creusa le pavement, composé d'un mélange de plusieurs sortes de pierres, marbres, et fragments de toute sorte; ils servirent à réparer le pavement de la grande église. On trouva pareillement en plusieurs lieux d'autres pavements qui dénotaient l'existence, à ces endroits, de chapelles dédiées à divers saints; chose dont on n'avait plus connaissance [6]. »

« L'hospice, le dortoir, le quartier des étrangers et l'infirmerie : ce sont là précisément les constructions comprises dans ce qu'on appelle la *Torretta*. De fait, tout concourt à situer à cet endroit l'église du monastère primitif; non seulement la proximité de la Porte, de la Tour, de Saint-Étienne, mais aussi ce que nous apprend le *Chronicon* de l'éloignement de l'église Saint-Martin par rapport à celle de Saint-Benoît. Car, encore que les deux basiliques aient été, anciennement déjà, mises en communication au moyen d'un portique [7], elles n'en paraissent pas moins comme situées aux deux extrémités des édifices claustraux; si bien qu'à une certaine époque, ceux-ci ayant fini par venir se grouper autour de Saint-Benoît, il semble qu'on ait pu mettre un certain nombre de religieux en résidence près de Saint-Martin pour y célébrer à part l'office divin [8]. »

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer n'ont pas d'autre but que de fixer un point de la plus ancienne topographie du monastère de Saint-Benoît et nous considérons que ces indices sont probablement tout ce qu'on peut ressaisir touchant l'époque des origines.

III. Saint Benoit et ses premiers religieux. — Le biographe de saint Benoît ne s'est pas seulement proposé de réunir des anecdotes sur ce saint homme; il a eu, de toute évidence, dans son récit, une préoccupation chronologique; il a voulu faire œuvre d'historien. Le récit commence par les premières années, la fuite de Rome, le séjour au désert de Subiaco et une violente tentation qui lui fait hésiter un moment sur sa persévérance. Alors se montrent les premiers

[1] G. Morin, *op. cit.*, p. 282. — [2] *Chronic.*, l. II, c. XXXII, *P. L.*, t. CLXXIII, col. 619. — [3] *Chronic.*, l. III, *P. L.*, t. CLXXIII, col. 761, 764. — [4] Ms. *CLXXV*, p. 580, col. 2. — [5] Léon d'Ostie, *Chronicon*, l. III, c. XXXIII, et *De eccl. Casin., dedic.*, dans *P. L.*, t. CLXXIII, col. 1001; Pierre Diacre, *Chron.*, l. IV, c. VIII. — [6] *Annali di Monte Casino*, part I, fol. 106 v°, ad ann. 1072. — [7] *Chronic.*, l. I, c. XXI : *prope ecclesiam Sancti Benedicti, juxta gradus porticus qua tunc temporis pergebatur ad ecclesiam Sancti Martini.* — [8] G. Morin, *op. cit.*, p. 288-289, qui admet qu'Affidatus, dans sa *mansiuncula*, entend la psalmodie des frères, laquelle ne peut être celle qui se faisait à Saint-Benoît. Or, l'*Ordo Cassinensis* du *cod. CXCIX* dit qu'à certains jours ceux *qui stant ad S. Benedictum* célèbrent un office différent de celui des moines *qui pergunt ad S. Martinum*.

disciples et un essai de réforme d'une communauté existante suivi, après un échec, du retour au désert. Ensuite vient la fondation des douze monastères et différents épisodes qui s'y rapportent, comme nous le dit le c. IVe : *In uno autem ex eis monasteriis quæ circumquaque construxerat...* Les incidents qui remplissent les c. IV, V, VI, VII se rapportent à la période précassinienne; ce n'est que vers la fin du c. VIII que commence le récit relatif au Mont-Cassin. Là, surviennent d'autres incidents que saint Grégoire a raconté à ses contemporains d'une manière assez différente de celle qu'il eût adoptée pour nous. Il n'est pas impossible néanmoins de noter au passage quelques indications historiques. A Casinum vivait une population plus ou moins dense et groupée autour d'un autel païen élevé à Apollon, dont le temple fut abattu pour faire place à un oratoire de Saint-Martin dont nous avons parlé. Les prodiges qu'on avait enregistré à Subiaco allaient se renouveler au Cassin; ces prodiges ont, pour la plupart, un tour diabolique bien caractérisé et qui devait émouvoir les imaginations; le diable vient crier : *Maledicte, non Benedicte*, ou bien il se pose sur une pierre qu'on ne peut plus remuer ou encore il fait croire aux moines que la cuisine est en flammes. Ce sont là des récits qui doivent provoquer le frisson et nous donnent une idée des historiettes qui alimentaient les milieux monastiques. Ce qui est non moins instructif, c'est ce que nous pouvons ressaisir de la discipline introduite par saint Benoît pour le gouvernement de sa communauté. C'était une règle établie : *mos cellæ fuit*, que les moines qui sortaient de la clôture ne devaient ni boire ni manger au dehors. Sage mesure à laquelle certains ne se conformaient pas, ajoutant au retour un mensonge pour s'excuser : *Ubi comedistis? Nusquam*. Mais le Père abbé avait sa police bien faite et, avant que les délinquants ne fussent de retour, la pieuse femme qui les avait hébergés et festoyés avait eu tout le temps de raconter le détail de la réception et le menu du repas; elle n'y avait pas manqué et les religieux pris en faute imaginèrent des communications célestes livrant le secret de leur faute à leur abbé. Cette interdiction de se sustenter ou de se rafraîchir hors du monastère était probablement une épreuve assez pénible, car un pieux laïque, frère de l'abbé Valentinien, lors de sa visite annuelle au Cassin, s'imposait d'y venir à jeûn; il lui arriva de céder aux instances d'un compagnon de route et de casser la croûte en chemin. Celui-ci encore fut dénoncé au Père abbé par quelque promeneur et admonesté à l'arrivée.

La visite du roi Totila fut l'occasion d'une scène qui propagea en tous lieux la réputation de sainteté de l'abbé du Cassin. Totila voulut éprouver ce qu'on racontait de la pénétration de Benoît et, sous prétexte de lui rendre visite, envoya un de ses officiers porteur des vêtements et insignes royaux. Saint Benoît attendait le cortège. Si lui-même n'avait jamais vu Totila, un moine a pu l'avertir d'un mot, d'un signe, de cette supercherie et le pseudo-roi s'attirer ces paroles : « Quittez ces vêtements qui ne vous appartiennent pas. » Le roi des Goths, voyant sa ruse découverte, vint en personne et se fit prédire son sort. A la distance de plus d'un demi-siècle, la tentation pouvait être grande de donner aux avertissements du saint abbé une précision rigoureuse et bien faite pour frapper les esprits en leur représentant l'abbé doué du don de prophétie. Totila régnera neuf ans et mourra ensuite! Rome sera éprouvée par les tempêtes, par la foudre et les tremblements de terre! Ce monastère que j'ai édifié avec tant de peine sera livré aux infidèles, mais les religieux échapperont au désastre!

De la communauté, tout ce que nous savons n'est pas également édifiant. Nous avons vu des moinès qui dînent en chemin et mentent au retour; voici un confrère qui accepte un présent et le dissimule pour le conserver; en voici un autre qui s'indigne à l'idée de tenir le flambeau qui éclaire l'abbé pendant son repas; un encore qui reçoit l'ordre de distribuer le reste de la provision d'huile aux pauvres et qui désobéit. Ce ne sont pas les seuls.

Ce que le biographe veut inculquer, c'est le don merveilleux de seconde vue de saint Benoît. Rien ne peut lui être caché : ni un flacon de vin, ni des mouchoirs, ni une pensée d'orgueil; aussi lui arrive-t-il de lire dans la pensée, d'agir à distance, de suggestionner ses moines pendant leur sommeil, d'être informé de la mort d'un ami. Ceux qui l'entourent observent et commentent ce qu'ils voient, interprètent ce qui leur échappe, racontent des choses surprenantes, comme d'un enfant qui s'est enfui du monastère et que la mort repousse et rejette hors du cercueil, ou du moine qui veut sortir sans permission et rencontre un monstre la gueule menaçante, d'un solliciteur en faveur duquel on trouve mystérieusement treize sous d'or sur le coffre du monastère, d'un débiteur ligoté par son créancier et dont les liens tombent, d'un enfant mort, ressuscité à la prière et au contact du saint, enfin de la prophétie de sa mort prochaine.

Le dernier entretien de saint Benoît avec sa sœur (voir *Dictionn.*, t. VIII, au mot LARMES), nous apprend entre autres choses que les religieux ne pouvaient, sous aucun prétexte, passer la nuit hors du monastère : *Manere extra cellam nullatenus possum*. L'impossibilité matérielle de reprendre le chemin de la montagne l'obligea, lui et ses compagnons, à enfreindre cette règle, mais ce fut à son corps défendant : *in loco mansit invitus*.

La mort du saint abbé est d'une grandeur inoubliable; un même tombeau reçut le frère et la sœur.

IV. ENCORE L'ORATOIRE SAINT-MARTIN. — Relisons le texte de saint Grégoire : *In ipso templo Apollinis oraculum Beati Martini, ubi vero ara ejusdem Apollinis fuit oraculum sancti construxit Johannis* [1]; ainsi saint Benoît fonda « dans le temple même d'Apollon un oratoire dédié à saint Martin; au lieu où s'était élevé l'autel du faux dieu, il construisit l'oratoire de saint Jean ». Ainsi qu'on en trouve d'autres exemples, l'autel du dieu avait été élevé en plein air, avec une colonne surmontée de la statue, à la pointe extrême du mont; le temple, probablement exigu, dut être construit postérieurement, dans un site plus propice.

Dès le temps du fondateur, le Mont-Cassin avait donc possédé deux oratoires : Saint-Martin et Saint-Jean-Baptiste; ce dernier devait bientôt prendre le nom de Saint-Benoît et devenir l'église principale du monastère. Néanmoins, l'oratoire Saint-Martin conserva, jusqu'à l'époque carolingienne, la prépondérance, formant en quelque sorte le noyau du monastère. On s'y réunissait pour la messe et pour les offices, tandis que Saint-Jean n'était à l'origine qu'une sorte de chapelle rustique, isolée sur le sommet de la montagne, et par là même d'un accès assez difficile : on y montait par un sentier escarpé que l'anonyme du Xe siècle désigne sous le nom de *rabes*. C'est précisément cet éloignement de toute construction habitée qui aura permis à saint Benoît de la choisir comme lieu de sépulture pour sa sœur et pour lui. Et quand il se vit sur le point de quitter ce monde, c'est sûrement dans l'oratoire Saint-Martin, tout voisin de sa cellule, qu'il se fit transporter par ses disciples, pour y recevoir une dernière fois les sacrements et mourir là, debout, devant l'autel. On tint à marquer plus tard l'endroit précis où s'était élevé cet autel, en y suspendant une couronne de cuivre destinée à porter des cierges : *Altare de sanctu M[artino] fuit sub corona de*

[1] S. Grégoire, *Dialogi*, l. II, c. VIII.

[*rame*][1]; le site a dû correspondre au milieu environ du couloir actuel qui conduit à la chapelle de la *Pietà*[2]. »

V. La catastrophe de 580. — En 580 ou 581, moins de quarante ans après la mort de saint Benoît, le monastère qu'il avait eu tant de peine à construire était saccagé par les Lombards. Dans cet intervalle de temps, plusieurs abbés s'étaient succédé; au témoignage de Paul Diacre : *Post beatum Benedictum Constantinus, post hunc Simplicius, post quem Vitalis; ad extremum Bonitus congregationem rexit*[3]. Ce fut donc une période de courts abbatiats, sept ou huit années en moyenne environ et d'ailleurs nous ne savons rien des événements qui ont pu les remplir. Saint Benoît avait eu le pressentiment d'une catastrophe et sa prière avait obtenu de Dieu que ceux qui en seraient les témoins n'en seraient pas les victimes. Heureusement, saint Grégoire a raconté en quelques lignes des *Dialogues* ce qui arriva : *Nos autem cernimus qui destructum modo a Langobardorum gente ejus monasterium scimus. Nocturno enim tempore et quiescentibus fratribus super illic Langobardi ingressi sunt : qui diripientes omnia, ne unum quidem hominem illic tenere potuerunt. Sed implevit omnipotens Deus quod fideli famulo Benedicto promiserat, ut si res gentibus traderet, animas custodiret*[4].

L'abbé Bonitus et ses moines s'enfuirent avec une telle prestesse que les Lombards ne purent mettre la main sur un seul; ils emportaient le volume de la sainte règle, le poids du pain, la mesure quotidienne de vin, quelque mobilier et coururent jusqu'à Rome où on leur trouva un abri dans les environs du Latran. Si les corps de saint Benoît et de sainte Scholastique se trouvaient inhumés dans l'oratoire Saint-Jean, on s'explique que, dans leur précipitation, les moines n'aient pu songer à les emporter. Quoique saint Grégoire nous apprenne que ce tombeau avait été témoin de quelques miracles, il semble probable qu'il n'avait pas fait l'objet de décorations car les Lombards l'eussent saccagé, et nous verrons qu'on put le retrouver en 703. Toutefois, il se peut qu'ils aient apporté moins d'acharnement qu'on pourrait le croire, car ils épargnèrent l'oratoire Saint-Martin dont le massif appareil aura peut-être résisté à leurs moyens de destruction. Nous savons qu'à l'arrivée de l'abbé Pétronax au Mont-Cassin il trouva cet oratoire encore debout et il se contenta de le prolonger d'environ 7 mètres, en y ajoutant une abside. Voilà donc une partie de la construction primitive qui échappa et dura jusqu'au VIIIe siècle.

VI. L'enlèvement des reliques. — En 580, le monastère avait été saccagé; en 594 environ, saint Grégoire écrivit le IIe livre de ses *Dialogues* où il racontait que les corps de saint Benoît et de sa sœur sainte Scholastique, reposaient côte à côte dans l'oratoire Saint-Jean-Baptiste et, ainsi qu'il convenait, il s'y faisait des miracles jusqu'au moment où les Lombards mirent en fuite les moines et détruisirent le monastère. Dès lors ce fut l'abandon, la solitude pendant plus d'un siècle. Les moines fugitifs et leurs héritiers, agréablement installés au Latran, en avaient pris leur parti, chose d'autant plus singulière que la dévotion aux reliques tenait une place prépondérante dans la piété des fidèles au VIIe siècle. Il y avait eu cependant, avant 580, un commencement de pèlerinage au tombeau de saint Benoît, pèlerinage favorisé par quelques miracles réels ou supposés; la catastrophe était survenue et, depuis lors, le tombeau du saint fondateur était abandonné. Eu égard à une mentalité fort répandue alors, il y avait là un scandale à faire cesser.

Un abbé de Fleury s'en fût chargé volontiers, mais, sa grandeur l'attachant au rivage de la Loire, il confia son idée à un sien ami, moine entreprenant — il s'en rencontre parfois — qui se trouva disposé à tenter l'aventure. C'était un nommé Aigulfe, qui dut être passablement contrarié de voir arriver à Fleury quelques moines du Mans en route pour la Campanie, avec le projet d'en rapporter les reliques délaissées du patriarche des moines. Aigulfe dut comprendre que les conversations qu'il avait eues avec Mommole ou bien ses préparatifs de départ avaient donné l'éveil et suggéré l'expédition des Manceaux. Faisant bon visage à mauvaise fortune, il leur proposa de faire le voyage ensemble. On partit. Aigulfe, avec sa petite troupe, réussit à devancer ses compagnons et voici le récit le plus ancien qui a été conservé de leurs opérations; c'est ce qu'on appelle le récit de l'anonyme de Saint-Emmeran :

« Il existait en France un prêtre instruit par les leçons de son pieux abbé. Il décida d'aller chercher en Italie, où ils gisaient à l'abandon, les os du P. saint Benoît. Il parvint dans ce lieu désert à soixante-dix ou quatre-vingts milles de Rome; là, jadis, Benoît avait bâti et affermi un monastère par la pratique de la charité fraternelle entre ses habitants. Le prêtre et ses compagnons de voyage se préoccupaient vu leur ignorance des lieux; ils ne trouvaient pas trace de cimetière où tenter des recherches. Mais un bouvier consentit, à prix d'argent, à expliquer en détail les diverses parties du monastère. Quand il s'agit de découvrir la sépulture de saint Benoît, le prêtre et ses compagnons jeûnèrent deux jours et encore trois jours. Après ce temps, leur cuisinier connut une nuit le secret et, dès le matin, se hâta de le révéler. Après avoir étudié les lieux attentivement, on découvrit une pierre sépulcrale qu'on creusa, ensuite on la brisa et on se trouva en présence des ossements du saint abbé Benoît et, dans le même tombeau, dans un caveau inférieur, séparé du premier par une dalle de marbre, les ossements de sainte Scholastique, sa sœur... Après avoir lavé et réuni ces précieux restes, on les plaça dans un linceul très pur, mais séparément, pour les emporter [en France] à l'insu des Romains, qui n'eussent pas manqué, connaissant le larcin, de s'y opposer, même par la force... On les disposa sur un cheval qui les porta longtemps sans fatigue... Ils arrivèrent sans encombre en France, au monastère de Fleury, où les deux corps reposent... »

Voici, dégagé des historiettes du conteur Adrevald, des visions et des intermèdes, le récit de l'enlèvement des reliques. C'est ce qui fait l'intérêt du récit et prévient en faveur de sa véracité. Une petite troupe de Francs, aventurée jusque dans l'Italie méridionale, s'est pourvue d'un cuisinier, la chose va de soi, et elle arriva à Casinum où son embarras fut grand. Après plus d'un siècle d'abandon, les ruines du monastère devaient être envahies par une folle végétation et on ne s'étonne pas que, dans ces lieux délaissés, un bouvier ou quelques gens de cette espèce se fussent insinués et vécussent à peu près oisifs du produit de quelques animaux et de quelques plantes. Ce bouvier, ne se sentant pas en mesure de disputer la place à de nouveaux venus, se fit leur cicerone et en tira quelques pièces d'argent. Il expliqua, comme font ses pareils, ce qu'il savait et ce qu'il ne savait pas. Les visiteurs n'en apprirent pas plus de cet homme. Peut-être, pour ne pas donner l'éveil, ne soufflèrent-ils mot de l'objet réel de leurs recherches; ils se promenèrent, vivant de peu, car les

[1] Anonyme du Xe siècle, ms. du Mont-Cassin, *CLXXV*, p. 580. Les lettres entre crochets sont devenues illisibles par suite de l'emploi des réactifs. — [2] G. Morin, *Pour la topographie ancienne du Mont-Cassin*, dans *Revue bénédictine*, t. XXV, 1908, p. 301. Dom Quandel disait de son côté que « c'est un fait constant que l'église monastique était alors celle de Saint-Martin, tandis que l'oratoire Saint-Jean n'était encore qu'une simple chapelle ». — [3] Paul Diacre, *De gestis Langobardorum*, l. II, c. XVIII, *P. L.*, t. XCV, col. 547. — [4] S. Grégoire, *Dialogi*, l. II, c. XVII, *P. L.*, t. LXVI, col. 168.

vivres devaient être rares. Le proverbe dit : « Qui dort dîne. » Ils dormaient donc, sauf le cuisinier de la troupe à qui ses fonctions valaient peut-être l'aubaine de meilleurs morceaux et qui, moins exténué, remplaçait le sommeil par la promenade. A la nuit, il alla vérifier quelques observations qu'il avait faites et s'aperçut qu'il avait raison : le tombeau était retrouvé.

C'était un tombeau bisome, à deux places superposées; les moines se mirent à perforer la partie latérale afin d'extraire les corps. L'abandon des lieux donna le temps indispensable à l'enlèvement des squelettes qui eut lieu, non pas en 653 comme pensait Mabillon, ni en 673 suivant le P. Le Cointe, mais entre 690 et 707, pendant les années du gouvernement de province de Bénévent par le duc Gisolfe. Or, les *Annales* de Lorsch débutent ainsi : *Anno 703, translatio corporis sancti Benedicti abbatis de monte Cassino*, et nous savons qu'en 702 le duc Gisolfe avait envahi la Campanie, *incendia et depredationes faciens*, et emmenant nombre de captifs. (Voir *Dictionn.*, t. v, col. 1713-1743.)

VII. La restauration par Pétronax. — Vers la fin du viiie siècle, un moine nommé Paul Warnefrid ou Paul Diacre écrivit une histoire des Lombards. Pour ce faire, il eut recours à tout ce qui pouvait l'aider et amener à raconter comment le Mont-Cassin avait été relevé de ses ruines; il utilisa deux documents, ce qui est visible par ce fait qu'il répète deux fois les mêmes choses :

Hist. Langobardorum, vi, 40.	Hist. Langobardorum, vi, 40.
(A) *Circa hæc tempora Petronax civis Brexianæ urbis divino amore compunctus Romam venit, hortatuque tunc Gregorii apostolicæ Sedis papæ, hunc Cassinum castrum petiit, atque* ad sacrum corpus beati Benedicti perveniens, *ibi cum aliquibus simplicibus viris, jam ante residentibus habitare cœpit, qui eumdem venerabilem virum Petronacem sibi seniorem statuerunt.*	(B) *Hic non post multum tempus, cooperante divina misericordia et suffragantibus meritis beati Benedicti patris, jamque evolutis fere centum et decem annis ex quo locus ille habitatione hominum destitutus erat, multorum ibi monachorum nobilium et mediocrium ad se concurrentium pater effectus, sub sanctæ regulæ jugum et beati Benedicti institutione reparatis habitaculis vivere cœpit, atque hoc sanctum cœnobium in statum quo nunc cernitur erexit.*

Entre ces deux documents, Paul Diacre a inséré les mots : *hic non post multum tempus*, pour mettre d'accord deux faits qui semblent contradictoires : Pétronax avec quelques moines et Pétronax gouvernant une multitude de moines et de nobles. Le document B parle d'une période d'abandon qui a duré cent dix ans alors qu'en réalité elle a duré de l'an 580 à l'an 717. A la suite des mots : *...cernitur erexit*, on lit encore ceci :

(A). *Huic venerabili viro Petronaci in sequenti tempore sacerdotum præcipuus et Deo dilectus pontifex Zacharias plura adjutoria contulit, libros scilicet sanctæ Scripturæ, et alia quæque quæ ad utilitatem monasterii pertinent, insuper et regulam, quam B. Pater Benedictus suis sanctis manibus conscripsit paterna pietate concessit.*

Ce passage appartient au document A qui rapporte les relations entretenues par le vénérable Pétronax avec deux papes, tandis que le document B montre Pétronax abbé d'un grand monastère longtemps avant le pontificat de Zacharie.

En effet, Zacharie occupa le siège apostolique de 741 à 752 et ce fut le pape Grégoire II (715-731) qui conseilla à Pétronax, citoyen de Brescia, de se rendre au Mont-Cassin, auprès du corps de saint Benoît.

Pétronax y trouva quelques *simplices viri*. En 703, il n'y avait qu'un bouvier; depuis lors, quelques individus s'étaient établis en ce lieu. On nous assure que ce ne pouvaient pas être des « hommes du peuple » ou des « hommes ignorants » mais bien des « hommes vivant seuls » avec lesquels il s'arrangea et demeura. Pétronax avait recherché non la vie cénobitique, mais la vie solitaire, c'est pour cette raison que Grégoire II l'avait dirigé vers le Mont-Cassin. Mais les années s'écoulèrent, de nouveaux moines vinrent s'agréger à la communauté et Pétronax songea à faire revivre l'ancien monastère de saint Benoît. Il devait y avoir un quart de siècle au moins depuis l'arrivée de Pétronax quand le pape Zacharie lui envoya une partie de ce qui était nécessaire à la réalisation de ce projet : *plura adjutoria alia quæque quæ ad utilitatem monasterii pertinent.* Évidemment, il devait y avoir beaucoup à faire pour suppléer à l'installation rudimentaire de Pétronax et de ses premiers compagnons. L'autographe de la sainte règle par saint Benoît faisait-il partie de cet envoi? on l'a cru longtemps, peut-être à tort (voir *Dictionn.*, t. xi, col. 1889-1890); mais ce n'est là qu'un détail; quoi qu'il en soit, le mot *concessit* pourrait porter à croire que tout cet ensemble mobilier fut envoyé à Pétronax sur sa demande.

De ce récit, nous pouvons rapprocher les données conservées dans une source contemporaine, la Vie de saint Willibald qu'on doit considérer comme une autobiographie.

A l'automne de 729, Willibald vint « à Saint-Benoît » au retour d'un pèlerinage en Terre sainte. Débarqué à Naples, il traversa Capoue, Calvi, Teano et Cassino. Il y était déjà passé en 720, mais sans s'y attarder; cette fois, il s'arrêta et demeura dix ans *ad sanctum Benedictum. Tunc erat autumnus, quando venit ad sanctum Benedictum. Et tunc erant septem anni, quod de Roma transire cœpit; et omnino erant decem anni quod de patria sua transivit. Cumque venerandus vir S. Willibaldus et Diapertus, qui cum eo pergebat per omnia, venissent ad S. Benedictum, non reperiebant ibi nisi paucos monachos et abbatem nomine Petronacem. Statim ille magno mentis moderamine et dogmatum ingenio felicem fratrum contubernium sedulis disputationibus admonens, non solum verbis sed moribus venustis visitando docebat, et rectæ constitutionis formam et cenobialis vitæ normam in semetipso ostendendo præbebat, ita ut omnium amorem seu timorem in seipsum provocanda accersiret. Et in primo anno illuc veniens cubicularius fuit ecclesiæ, et secundo decanus erat in monasterio. Et postea per octo annos fuit portarius in duobus monasteriis; quatuor annos erat portarius in illo monasterio quod stat supra in monte valde excelso, et alios quatuor erat in alio monasterio quod infra stat juxta flumen Raphito* [1].

Quand saint Willibald arriva, le Mont-Cassin ne possédait que quelques moines, mais la vie monastique y était déjà bien différente de celle des premières années, lorsque Pétronax était venu se joindre en 717 aux *simplices viri*. En 729, il y avait une communauté organisée autour du souvenir de saint Benoît.

Mais cette communauté ne plaisait pas tout à fait à Willibald. On a répété faussement qu'il était allé au Mont-Cassin, attiré par la réputation de Pétronax, afin d'y apprendre la vraie observance monastique. D'après le récit authentique que nous venons de lire, c'était tout le contraire. Saint Willibald arriva, douze ans après Pétronax, attiré par la mémoire de saint Benoît, et il se joignit à une petite communauté qu'il s'appliqua à instruire et à réformer! Il n'était pas encore moine profès, mais il avait été élevé dans le monastère de Waltham (en Hampshire, probablement), depuis l'âge de cinq ans, jusqu'au moment où il se mit en

[1] *Vita S. Willibaldi*, c. iii, dans *Acta sanct.*, 7 juillet, p. 509-510.

route pour Rome, âgé de vingt ans, en compagnie de son père et de son frère. Son pèlerinage avait duré dix ans. A l'âge de trente ans il se sentait la force de réformer le *contubernium* qu'il trouva à Saint-Benoît. Le jeune Saxon provenait de l'une de ces nobles ou royales familles de son pays où il était presque de rigueur de se faire bénédictin. Il paraît que son *fervor novitius* avait trouvé un champ d'activité convenable dans cette communauté d'ermites à moitié moines. Il y resta, et il commença à montrer aux autres comment il fallait s'y prendre pour devenir moines de Saint-Benoît. Après la première année, où il fut sacristain de la petite église de Saint-Martin (que Pétronax dut plus tard allonger de seize coudées), il est fait aussitôt l'un des doyens (c. XXI de la règle) : peut-être introduisait-on cette institution. Ensuite, dans la troisième année, malgré ses trente-deux ans, il devient portier, office réservé à un *senex sapiens*. Pendant quatre ans, il remplit cette fonction sur la montagne et, pendant quatre ans encore, jusqu'à son départ, dans un monastère en bas de la colline. Cette seconde maison était peut-être nouvellement érigée. C'est une habitude saxonne de bâtir toujours les monastères au bord d'une rivière, tandis que les Italiens choisissent de préférence le haut d'une colline. Peut-être avait-on reçu encore des novices. En tout cas, l'office du portier était plus important dans le monastère d'en bas, où les hôtes « qui ne manquent jamais dans un monastère », d'après le mot de saint Benoît, étaient sans doute beaucoup plus nombreux près de la voie Latine que sur la colline.

« En 739, saint Willibald obtint la permission de son abbé Pétronax d'accompagner un autre moine à Rome. Il ne devait plus revoir le Mont-Cassin, car le pape Grégoire III l'envoya en Germanie, pour aider son parent saint Boniface. Mais, pendant les dix ans de son séjour, il avait bien eu le temps, par ses remarques continuelles *(sedulis disputationibus admonens)*, par les leçons de ses paroles et de son exemple *(non solum verbis sed moribus venustis visitando docebat)*, d'enseigner au docile Pétronax la règle bénédictine de la vie cénobitique *(rectæ constitutionis formam et cenobialis vitæ normam)*. Ceux qui ne déféraient pas aux instructions du jeune moine par amour, devaient s'y soumettre par crainte, *ita ut omnium amorem seu timorem in seipsum accersiret*. A son départ, il faut croire que la vie monastique était en pleine vigueur. Deux ans plus tard, saint Zacharie devint pape, et nous avons vu que Pétronax eut recours à lui pour obtenir les objets nécessaires à une vraie abbaye bénédictine. C'est donc vers 741 que Pétronax complétait sa restauration de l'ancien monastère, et une foule de nobles et de gens de moyenne classe, *multorum nobilium et mediocrium*, accourait pour embrasser la vie monastique sur la montagne de saint Benoît [1].

Pétronax est mort en 747; il avait vécu une trentaine d'années au Mont-Cassin; pendant ce temps, il avait contribué à la rénovation du monastère, mais son abbatiat avait eu deux périodes bien distinctes. Les premières années étaient modestes, et peut-être l'arrivée et le séjour de Willibald avaient-ils puissamment contribué à ce mouvement de rénovation. On confondit tout cela grâce à un *circa hæc tempora* qui faisait très grande la part de Pétronax aux dépens de celle de Willibald. Les absents ont toujours tort. Paul Diacre n'y regardait pas de si près. Mais que dire de Léon d'Ostie. Celui-ci, au XIe siècle, pouvait tout se permettre, et il donna un récit entièrement faux (voir *Dictionn.*, t. V, col. 1713-1714). Pétronax avait été dirigé par Grégoire II vers le Mont-Cassin; avec la *Chronique* de Léon d'Ostie, c'est Grégoire III qui, divinement inspiré, lui assigne de se dévouer à la restauration du monastère abandonné et il lui adjoint une colonie tirée du monastère du Latran. De cette façon, la nouvelle communauté devenait en quelque façon l'héritière des fugitifs de 580, de leurs traditions, de leurs droits, de leurs revendications possibles. En réalité, il n'en était rien; le cardinal d'Ostie avait faussé l'histoire, ce n'était pas la seule fois.

VIII. La basilique de Pétronax. — L'abbé Pétronax et ses trois premiers successeurs furent enterrés, côte à côte, dans le portique de l'oratoire agrandi de Saint-Martin qui va trouver un rival dans l'ancien oratoire de Saint-Jean-Baptiste. En effet, l'*Ordo officii in domo sancti Benedicti* [2] nous apprend que le dimanche des Rameaux et le samedi saint, c'est encore à l'oratoire de Saint-Martin qu'on célèbre la messe solennelle, tandis que les cérémonies accessoires se font à Saint-Pierre et à Saint-Benoît. Mais, sous l'abbatiat de Berthaire, Saint-Martin est déchu au point de n'être plus que le point de départ de la procession qui aboutit à Saint-Benoît (jadis Saint-Jean-Baptiste) dont les édifices claustraux tendent à se rapprocher, dès la fin du VIIIe siècle.

Les fouilles de 1877-1879 ont-elles permis de retrouver quelques vestiges de l'église agrandie par Pétronax au VIIIe siècle? Un premier examen du sol montre l'existence de deux niveaux très distincts. En partant de la chapelle des saints moines et en suivant le couloir qui se dirige vers la *Pietà*, le sol est bas et aplani; à partir de là, la roche monte peu à peu, ce qui a dû motiver l'élévation du sanctuaire. Derrière l'abside, le sol se relevait plus encore et on fut obligé de l'abaisser de 0 m. 50. Or, on lit dans le *Chronicon* la meilleure explication : *Hic (Petronax) in æcclesia Beati Martini quam parvulam repperit, sedecim ferme cubitos auxit; ibidemque absidam efficiens, in honore beatæ Mariæ semper virginis et sanctorum martyrum Faustini et Jovitæ in ea altarium statuit, in quo etiam et brachium unius illorum, quod secum de Brexia asportaverat decenter recondidit* [3].

« Les seize coudées ajoutées par Pétronax font environ 7 mètres, ce qui représente à peu près la longueur de la seconde partie de la basilique de la *Torretta*, la partie montante : depuis l'entrée de la *Pietà*, où finit la partie plane, jusqu'au mur sur lequel s'ouvrait l'abside, la distance est d'un peu plus de 7 mètres. La coïncidence est remarquable. « Ne resterait-il pas pareillement, dans l'abside dont on a relevé le plan, quelque trace de l'œuvre accomplie par Pétronax [4]? » Au fond de cette abside, presque contre le mur, on a trouvé dans le sol un creux circulaire d'environ 0 m. 40 de diamètre. Il se peut qu'il y ait eu là un tronçon de colonne destiné à supporter un autel. Quel autel? Pas l'autel principal qui ne devait pas toucher l'extrémité de la courbe absidale. De plus, la *Chronique* [5] nous apprend que dans la basilique Saint-Martin, reconstruite par l'abbé Didier, il n'y avait que trois autels correspondant aux trois nefs, d'où l'on doit conclure qu'il n'y avait pas d'autre autel à l'abside, derrière le maître-autel.

Mais, dans la basilique Saint-Martin de l'abbé Pétronax, prolongée de 7 mètres vers l'Orient, il fallut transporter l'autel principal dont la dédicace est marquée au 5 juillet dans les calendriers cassiniens de l'époque carolingienne. Et Léon d'Ostie nous apprend que, dans l'abside, il érigea un autel dédié à la Vierge et aux martyrs Faustin et Jovite, de Brescia; cet autel contenait le bras d'un de ces deux martyrs, et l'on en fit la dédicace un 3 juin, en même temps que celle de

[1] J. Chapman, *La restauration du Mont-Cassin par l'abbé Pétronax*, dans *Rev. bénéd.*, t. XXI, 1904, p. 74-80. — [2] *Consuetudines monasticæ*, éd. Br. Albers, t. III, p. 19 sq. — [3] *Chronicon*, l. I, IV. — [4] G. Morin, *op. cit.*, p. 297. — [5] L. IV, VIII.

Saint-Jean et de Saint-Benoît. Ainsi, il y avait, dans l'édifice agrandi par Pétronax, derrière l'autel principal consacré à saint Martin, un autre autel, situé au fond de l'abside, en l'honneur des martyrs de Brescia. Le fût de colonne pourrait être le support de la *mensa* de cet autel absidal.

Pétronax, avons-nous dit, reposa à Saint-Martin ainsi que plusieurs de ses successeurs. Nous lisons dans la *Chronique*, l. I, c. VIII : *Qui (Petronax) cum præfuisset huic monasterio annis triginta duobus, defunctus est pridie nonas maii et sepultus in porticu juxta ecclesiam Sancti Martini... Præfatus vero abbas (Optatus) completo sui temporis cursu, defunctus est pridie nonas januarii, atque juxta prædecessorem suum apud ecclesiam Beati Martini sepultus est. — ...Depositus est autem prædictus abbas (Gratianus) XI kal. septembris, et sepultus in porticu ecclesiæ Sancti Martini.* ...Enfin, Théodemar vient les rejoindre : l. I, c. XVI : *Præfatus autem abbas Theodemar defunctus est nonis junii et sepultus est juxta ecclesiam Sancti Martini.*

Il se peut que ces trois abbés soient ceux dont on a retrouvé les restes pêle-mêle dans une sorte de petit caveau en maçonnerie recouvert de grosses dalles de pierres. Une cavité naturelle de la roche avait reçu un quatrième cadavre, recouvert de terre. On les retrouva peut-être à l'époque de la reconstruction par l'abbé Didier et on les aura mis dans une sépulture commune. Le texte de la *Chronique* nous apprend qu'ils avaient été inhumés dans le portique, ce portique ayant dû être nivelé et débarrassé en vue de l'exécution des nouveaux plans, en transféra les ossements dans le voisinage du lieu saint. Il semble qu'on ait retrouvé dans l'oratoire deux sortes de pavements : l'un plus riche, en mosaïque, qui se serait étendu sous la basilique entière, l'autre, plus simple, en pavé, dont on montre quelques restes assez bien conservés. Ce sont peut-être les débris de la basilique antérieure à celle de Didier qui auront été conservés [1].

IX. Les années qui suivirent. — Ces années ne sont pas marquées par de grands événements. Le plus remarquable est l'entrée de Carloman, frère de Pépin le Bref, au Mont-Cassin. On ne sait si la grâce divine fut prépondérante en cette affaire, mais la dynastie carolingienne y trouva le grand avantage de se débarrasser élégamment d'un personnage encombrant. Cette année même, 748, le pape Zacharie accordait au monastère un privilège important dont la plus ancienne attestation se trouve dans un diplôme de Charlemagne [2] : *Igitur Casinense monasterium B. P. Benedicti nullius ditioni vel juri est subditum : habet tuitionem ab apostolica Sede, a cujus pontifice Zacharia per Petronaceum virum Dei restauratum est... Habet privilegia suæ tuitionis a Romanis pontificibus et Zacharia.* L'original existait encore, dit-on, au XIIIe siècle. A cette époque, les moines du Mont-Cassin prièrent le pape Grégoire IX, vu l'état de détérioration de l'original, de vouloir bien en reproduire le texte entier dans sa bulle en faveur du monastère.

Un autre moine notable à cette époque fut Ratchis, roi des Lombards et prédécesseur d'Astolfe. Après un règne relativement pacifique d'une vingtaine d'années, il avait rompu ses bonnes relations avec le pape et mis le siège devant Pérouse. Le pape Zacharie l'alla trouver, réussit à le décider à se retirer et, à quelque temps de là, Ratchis se fit moine au Mont-Cassin sous l'abbatiat de Pétronax.

A celui-ci succéda Optatus, après qui vinrent Gratianus, puis Poto. L'année 787 fut marquée par la visite de Charlemagne. Le roi des Francs avait trop profondément le sens du gouvernement pour ne pas s'emparer d'un moyen aussi efficace que le monachisme. Il accorda aux moines du Mont-Cassin le titre de *Chapelains impériaux* et à l'abbé celui d'*archichancelier*. Après son retour en France, il demanda un exemplaire de la règle à l'abbé Théodemare qui le lui envoya avec une lettre de Paul Diacre. Ce fut l'origine d'une correspondance dans laquelle Charlemagne parle élogieusement du Mont-Cassin et ce serait là assurément le plus magnifique témoignage de toute son histoire si cette épître qu'ont publiée Angelo della Noce, Mabillon, Ménard, Haeften, Muratori, de Monrond et L. Tosti était autographe, ce qui semble beaucoup demander de la part d'un souverain qui pouvait lire avec difficulté; mais il ne manquait pas de gens autour de lui, depuis Pierre de Pise jusqu'à Théodulfe, pour tenir la plume et le faire parler en vers. Quoi qu'il en soit, le texte se trouve dans le manuscrit *257* du Mont-Cassin (XIIe siècle), et les dix derniers vers dans le manuscrit *449* (XIIe siècle). Les voici :

Christe pater mundi, sæcli radiantis origo,
Annue nunc voto, ut queam tua mystica dona.
Dicere quæ nobis solita clementia præstat,
Atque salutifera patribus perferre salutem,
Surge jocosa veni mecum fac fistula versus.
Incipe quam primum meritas persolvere grates,
Et cordis plectro tu dic vale fratribus almis;
Dulcia qui nobis doctrinæ mella ministrant,
Carminibusque suis permulgent pectora nostra.
Curre per Ausoniæ non segnis epistola campos,
Atque meo Paulo certam deleto salutem.
Gratificas laudes dic, et pro carmine læto,
Quod mihi jamdudum placidum direxerat ille.
Inde per egregiam transibis præsulis ædem
Adriani, tantum Petri loca sancta rogando
Pro me, proque meis visitata relinque silentes
Hinc celer egrediens facili mea carta volatu
Per sylvas, colles, vallesque prepete cursu
Alma Deo cari Benedicti tecta require.
Est namque certa quies fissis venientibus illuc.
Hic olus hospitibus, hic pisces, hic panis abundans :
Pax pia, mens humilis, pulchra et concordia fratrum :
Laus, amor, et cultus Christi simul omnibus horis,
Dic Patri et sociis sanctis : Salvete, valete.
Colla mei Pauli gaudendo amplecte benigne
Dicito multoties : Salve, Pater optime, salve [3].

X. Paul Diacre. — Le religieux qui fait le plus grand honneur au Mont-Cassin au VIIIe siècle est Paul, fils de Warnefrid, généralement connu sous le nom de Paul Diacre. Il était né vers 730-740, dans le Frioul et appartenait à une famille lombarde. Élevé à la cour lombarde de Pavie, il avait reçu une formation complète, il savait même la langue grecque. Influencé par le roi Ratchis (744-749), il embrassa la vocation ecclésiastique, devint le précepteur de la princesse Adelperga, fille du roi Didier (756-774). Après la chute du royaume de Pavie, Paul se retira à la cour de Arichis, duc de Bénévent, marié à Adelperga; puis, inconsolable, semble-t-il, de la ruine du royaume lombard, il se retira au Mont-Cassin. Mais son propre frère, Arichis, ayant participé, en 776, à un soulèvement contre les Francs, en Frioul, avait été fait prisonnier et emmené, pendant que son patrimoine était confisqué. En 781, Paul jugea l'occasion favorable pour faire appel à la générosité du roi des Francs, à qui il envoya une supplique en forme d'élégie le priant de rendre la liberté à son frère et les biens à sa famille. Charles se fit prier, tarda à accorder la liberté, mais appela Paul à sa cour, où il demeura depuis 782 jusqu'en 786 au plus tard.

[1] Cf. G. Morin, *op. cit.*, p. 299-300. — [2] Muratori, *Antiq. Ital. Med. Ævii*, t. V, dissert. LXIX, p. 837. — [3] L. Tosti, *Storia della badia di Monte Cassino*, in-8°, t. I, Napoli, 1842, p. 105-106. Cf. Giorgio Falco, *Lineamenti di storia Cassinese nei secoli VIII e IX*, dans *Cassinensia. Miscellanea di studi Cassinesi*, t. II, Monte Cassino, 1929, p. 457-458; Philibert Schmitz, *Le Mont-Cassin et son histoire*, dans *Rev. lit. et mon.*, t. XIV, 1929, p. 289-306.

En 787, nous retrouvons Paul Diacre au Mont-Cassin où il jouissait de la plus haute estime, à cause de sa piété, de sa politesse et de sa science. Il possédait, en effet, un vrai talent littéraire dont il donna des témoignages dans son explication de la règle, dans ses homélies et surtout dans l'*Historia Langobardorum*. La mort le surprit pendant qu'il se livrait à ce travail, probablement dans les dernières années du VIIIe siècle. Peut-être reviendrons-nous à l'étude de ce personnage.

XI. Pierre Diacre. — Celui-ci est un faussaire qui mit son savoir-faire au service du Mont-Cassin. Ce n'est que depuis peu d'années qu'on a dressé l'inventaire complet de sa production et les procédés auxquels il avait recours [1]. Les falsifications de Pierre Diacre ont porté sur plusieurs catégories de documents : pièces d'archives inventées ou composées et dont plusieurs ont été citées et invoquées jusqu'à nos jours; pièces hagiographiques qu'on peut répartir en quatre groupes, celles contenues 1° dans le *Liber de ortu et vita justorum cœnobii Casinensis*, et 2° dans le *Registrum Placidi*, celles relatives 3° à saint Benoît et 4° aux saints honorés à Atino. Cet ordre, qui est celui dans lequel les Vies furent composées, permet d'observer l'audace progressive du faussaire. Les cinq biographies contenues dans le *Ortus et vita justorum cœnobii Casinensis* reposent pour la plupart sur la *Chronique* de Léon et les *Dialogues* de Didier; mais en développant leurs notices, Pierre s'est permis, notamment pour Guinizon et Placide, de transformer en deux saints un pieux moine et un adolescent nommé d'aventure par saint Grégoire. Pour accréditer sa légende, Pierre inventa une Vie grecque de Placide, traduite par le prétendu Gordien, et une autre Vie écrite par le pseudo-Étienne du Puy, destinée non à compléter la précédente, mais à renforcer son autorité.

Dans le *Registrum Placidi*, Pierre reprend, parfois en les développant, plusieurs de ces Vies, celles de saint Sévère, de saint Apollinaire, de saint Guinizon, et surtout celle de saint Aldemare; il en ajoute quatre, celle de saint Gebizon faussement mise par lui au compte d'un certain Paul, et celles de saint Denis et de ses compagnons, de saint Martin de Montemassico et de saint Athanase.

Les faux concernant les reliques de saint Benoît sont particulièrement intéressants. Voici la thèse que le diacre Pierre oppose à celle des moines de Fleury. Une partie seulement des reliques du saint patriarche aurait été apportée en Gaule, et d'ailleurs restituée dans la suite; leur présence au Mont-Cassin serait garantie par une invention qui en aurait été faite du temps de l'abbé Didier. Pour confirmer sa théorie, il compose un *Epitome chronicorum Casinensium* qu'il lance sous le nom d'Anastase le Bibliothécaire, un récit de la translation, de l'invention et différents témoignages pontificaux. Tous ces documents, dont plusieurs veulent paraître indépendants, se renforcent et convergent naturellement vers le même but.

XII. Le Saint-Martin de l'abbé Didier. — Ici nous dépassons la limite chronologique de nos études, mais nous serons brefs. On a vu que les fouilles de 1877-1879 ont fait retrouver une basilique voisine de la *Torretta*, et nous avons lieu de croire que c'est précisément celle qui fut réédifiée en dernier lieu par l'abbé Didier, au XIe siècle. Pierre Diacre reprend et complète la description donnée par Léon d'Ostie et il y revient à propos de la consécration de la basilique en 1099 [2]. Nous y lisons que le Saint-Martin de Didier avait 43 coudées de longueur sur 28 de large et 24 de haut; et sa coudée paraît correspondre à 0 m. 43; donc l'édifice aurait mesuré environ 18 m. 50. Or, le prétendu dortoir-oratoire de l'abbé Otton — à l'exclusion du *Santuario* — mesurait à l'extérieur presque 18 m. 50 de long, depuis le mur ouest du fond jusqu'à l'extrémité de l'abside. Voici une concordance. Mais il n'en est plus de même pour la largeur. Celle de Saint-Martin aurait été de 12 mètres, celle de la basilique retrouvée n'est que de 10 mètres à l'extrémité ouest. Il y a désaccord, mais peut-être ce désaccord n'est-il qu'apparent. D'après les plans de 1880, la porte de l'oratoire d'Otton coïnciderait avec la présence d'un gond ancien. Or, il y a un peu plus de 12 mètres depuis cette porte jusqu'à l'extérieur du mur sud qui lui fait face. Il est possible que Pierre Diacre ait voulu marquer la plus grande largeur de l'édifice, en y comprenant le portail en question, peut-être aussi la dépendance servant de sacristie, dont il fait mention peu après.

La hauteur de l'édifice était de 24 coudées, soit 10 m. 32. On ne peut vérifier la réalisation de cette donnée dans l'oratoire de la *Torretta*, la partie supérieure ayant été supprimée dans les multiples remaniements d'où est résultée la construction actuelle. Naturellement, les neuf fenêtres de chaque côté de la grande nef ont disparu du même coup.

Nous savons encore, par Pierre Diacre (l. IV, c. VIII), à propos de la consécration de Saint-Martin en 1099, que Didier *tam musivo quam et diversis picturarum coloribus optime decoraverat*. Le temps lui manqua pour achever. Peintures et pavement furent terminés par son successeur Oderisius.

Lors du retour de Capoue, au Xe siècle, les moines avaient trouvé Saint-Martin encore debout près de la porte d'entrée, isolée parmi les ruines du monastère primitif. Didier, au XIe siècle, lui avait rendu son éclat et, cependant, à partir du XIIe siècle, la vieille basilique disparaît dans les *ordines*, où on ne la mentionne plus qu'à l'occasion de certaines fêtes : Chandeleur, Rameaux, Litanies majeure, Rogations, Translation de saint Mathieu, Dédicace de Saint-Martin. La basilique résista au grand tremblement de terre de 1349; elle est mentionnée, dans la seconde moitié du XVe siècle, comme lieu de station, au 25 avril, etc. Elle disparut seulement au XVIe siècle dans les constructions de l'hôtellerie moderne.

H. Leclercq.

2. MONT-CASSIN (MANUSCRITS LITURGIQUES DU). — *Bibliotheca Casinensis seu codicum manuscriptorum qui in tabulario Casinensi asservantur, series per paginas singillatim enucleata notis, characterum speciminibus ad unguem exemplatis aucta, cura et studio monachorum ordinis Sancti Benedicti abbatiæ Montis Casini*. Ex typographia Casinensi. Dom M. Inguanez a poursuivi le catalogue sous le titre : *Codicum Cassinensium manuscriptorum catalogus cura et studio monachorum Sancti Benedicti archicoenobii Montis Cassini*, Mont-Cassin, 1915.

Tomus I, *Codex. II*, marqué *2* à l'extérieur, *795* à l'intérieur, *plut. TT*, du XIIe siècle; la reliure contient une partie de la messe de saint Benoît avec notation musicale; une partie de la messe du mercredi des Cendres; missel du XIe siècle. A la fin, quelques feuillets d'un autre missel du même temps avec une messe pour la nativité de saint Jean-Baptiste, une messe des saints martyrs Jean et Paul, d'autres messes contre la foudre et diverses calamités.

Codex VI, marqué *6* et *104* à l'extérieur, *630* à l'intérieur, *plut. RR*. — Deux feuillets en bonne écriture lombarde, fragments d'un missel du début du XIe siècle.

Codex IX, marqué *9* et *70* à l'extérieur, *735* à l'intérieur, *plut. VV*. — Deux feuillets arrachés d'un missel du XIe siècle, contenant la préface de la messe

[1] E. Caspar, *Petrus Diaconus und die Monte-Cassineser Falschungen. Ein Beitrag zur Geschichte des italienischen Geisteslebens in Mittelalter*, in-8°, Berlin, 1909. — [2] *Chronicon Cassinense*, l. IV, c. XXXIV.

de sainte Agnès, les messes de saint Vincent, de la conversion de saint Paul et une partie de la messe de la purification de la très sainte Vierge.

Codex X, marqué à l'extérieur *10* et *225*, *527* à l'intérieur, *plut. VV.* — Deux feuillets contenant une partie de la messe du IVe dimanche après le Ier dimanche de Carême. Cette messe a une préface propre : *Vere dignum* jusque *æterne Deus. Et te creatorem omnium de prælibatis fructibus glorificare... profectum quoque capiamus animarum, per Chr. Dnm.*

Codex XIII, marqué *13* et *216* à l'extérieur, *215* à l'intérieur, *plut. LL.* — Deux feuillets contenant une partie de la messe du Ier dimanche de l'Avent avec titre à l'encre rouge : *In Christi nomine. Incipit liber comite composito a beato papa Gregorio et papa Damaso et Jeronimo presbitero. In primis Dominica de adventum Domini introitus.* Ce titre confirme l'origine du *Comes* ou « Lectionnaire » des épîtres et des évangiles lus pendant le saint sacrifice et composé par saint Jérôme sur l'ordre du pape Damase (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2270-2306; cf. t. V, col. 245-261, 852-856). Ce même titre fait sa part au pape Grégoire dans la composition du *Comes*.

Codex XIV, marqué *14* et *44* à l'extérieur, *210* à l'intérieur, *plut. KK.* — Dans la reliure, à la fin, fragments d'une messe de la vigile et du jour de la Pentecôte, en écriture lombarde du XIe siècle.

Codex XVI, marqué *16* et *193* à l'extérieur, *208* à l'intérieur, *plut. L.* — Deux feuillets avec un fragment de la messe *De communi virginum* et les oraisons à la messe *Pro defunctis*, avec ces titres : *pro femina; pro ælemosinis; pro congregatione; missa plurium;* à la fin du manuscrit, deux autres feuillets avec un fragment de la messe *pro defunctis*.

Codex XX, marqué *20* et *99* à l'extérieur, *216* à l'intérieur, *plut. EE.* — Dans la reliure deux feuillets d'un missel du XIe siècle.

Codex XXI, marqué *21* et *56* à l'extérieur, *214* à l'intérieur, *plut. EE.* — Deux feuillets d'un missel du XIe siècle avec plusieurs oraisons pour les défunts, et une partie de la messe de saint Tiburce et ses compagnons.

Codex XXIII, marqué *23* et *173* à l'extérieur, *211* à l'intérieur, *plut. EE.* — Deux feuillets dans la reliure, le premier en écriture dite « gothique » du XIVe siècle, contient un fragment de la glose sur le décret *De electione;* l'autre feuillet, du XIe siècle, contient quelques parties de l'office de nuit, avec notation musicale. A la fin du manuscrit, un autre feuillet, avec partie du même office, contenant un traité de saint Ambroise et un discours de saint Augustin pour la fête de saint Étienne, depuis ces mots : *...et illorum qui crucifixerunt* jusqu'à *commendemus ergo nos orationibus eius.*

Codex XXIV, marqué *24* et *43* à l'extérieur, *225* à l'intérieur, *plut. EE.* — Dans la reliure quatre feuillets tirés d'un missel du XIe siècle en écriture lombarde.

Codex XXV, marqué *19* et *191* à l'extérieur, *224* à l'intérieur, *plut. KK.* — Quatre feuillets dans la reliure, dont un contient une partie de l'office nocturne pour la fête de saint Pierre, avec une partie de sa vie.

Codex XXX, marqué *39 (90)* et *81* à l'extérieur, *167* à l'intérieur, *plut. FF.* — Feuillets servant de reliure en écriture lombarde contenant des passages du livre des Macchabées et des répons tirés de ce livre, avec notation musicale, des passages relatifs à la passion des saints Hadrien, Agapit et autres. A la fin du manuscrit, deux feuillets avec d'autres passages de la même passion et des fragments des homélies pour les IVe Ve et VIe dimanches après la Pentecôte.

Codex XXXI, marqué *31 (96)* et *89* à l'extérieur, *421* à l'intérieur, *plut. ZZ.* — Fragments d'un missel du XIe siècle, avec notation musicale, sur les quatre feuillets de la reliure.

Codex XXXII, marqué *26* et *67* à l'extérieur, *420* à l'intérieur, *plut. ZZ.* — Deux feuillets d'un beau manuscrit de la fin du XIe siècle, contenant l'office de nuit pour la dédicace de l'église Saint-Michel, avec répons et notation musicale.

Codex XLII, marqué *42* et *179* à l'extérieur, *296* à l'intérieur, *plut. C.* — Quatre feuillets tirés d'un missel du XIe siècle.

Codex XLIV, marqué *44* et *23* à l'extérieur, *456* à l'intérieur, *plut. ZZ.* — Quatre feuillets tirés d'un missel du XIe siècle.

Codex XLV, marqué *45* et *100* à l'extérieur, *554* à l'intérieur, *plut. ZZ.* — Quatre feuillets tirés d'un missel du XIe siècle.

TOMUS II. — *Codex XLVII*, marqué *47* à l'extérieur, *1020* à l'intérieur, *plut. N.* — Les feuillets 641 et 642 ont été arrachés à un missel du XIe siècle; ils contiennent les messes des IIe, IIIe et IVe féries après le dimanche de la Passion, avec notation musicale.

Codex LI, marqué *51* et *165* à l'extérieur, *793* à l'intérieur, *plut. X.* — Dans la reliure, deux feuillets avec la messe de la *Passio Domini*, XIe siècle.

Codex LII, marqué *52* et *226* à l'extérieur, *790* à l'intérieur, *plut. MM*, du XIe siècle. — La reliure est faite à l'aide de quatre feuillets tirés d'un autre manuscrit du XIe siècle contenant des fragments d'Isaïe, un feuillet avec des essais de plume, des prières en latin et en italien.

Codex LIII, marqué *53* et *135* à l'extérieur, *789* à l'intérieur, *plut. MM*, du XIe siècle. — Quatre feuillets de reliure tirés d'un *Comes* du XIe siècle.

Codex LIV, marqué *54* et *87* à l'extérieur, *44* à l'intérieur, *plut. MM.* du XIe siècle. — Reliure, fragments de missel.

Codex LV, marqué *55* et *134* à l'extérieur, *71* à l'intérieur, *plut. CC*, du XIIIe siècle. — Deux feuillets de reliure avec un fragment de l'office de saint Benoît remontant à l'époque de l'abbé Théobald; calendrier avec explications.

Codex LVI, marqué *56* et *72* à l'extérieur, *413* à l'intérieur; *plut. ZZ*, du XIVe siècle. — Feuillets de reliure du XIe siècle contenant un passage de la passion de sainte Pistis, un sermon commençant par *Ascensurus*, fragments des livres des Rois et d'Esther, avec répons et notation musicale.

Codex LIX, marqué *59* et *227* à l'extérieur, *94* à l'intérieur, *plut. B*, du XIVe siècle. — Feuillets de reliure avec fragments des messes des Xe et XIe dimanches après la Pentecôte.

Codex LX, marqué *60* et *228* à l'extérieur, *144* à l'intérieur, *plut. B*, des XIe-XIIe siècles. — Ce manuscrit a été corrigé et divisé en péricopes pour les lectures de la liturgie monastique. Ces péricopes n'ont pas paru assez importantes pour devoir prendre place ici.

Codex LXII, marqué *41*, *98* et *229* à l'extérieur, *693* à l'intérieur, *plut. FF.* du XIIIe siècle. — Feuillets de la messe et des litanies du samedi saint.

Codex LXX, marqué *70* et *84* à l'extérieur, *956* à l'intérieur, *plut. V*, du XIVe siècle. — Reliure, deux feuillets d'un lectionnaire du XIe siècle, déjà rencontré dans d'autres reliures.

Codex LXXV, marqué *75* et *152* à l'extérieur, *307* à l'intérieur, *plut. DD;* début du XIe siècle. — En reliure, deux feuillets d'un missel; à remarquer la mention de l'abbé au canon de la messe avec l'évêque : *...antistite nostro N et abbate nostro N.* Après le mot *cultoribus* on lit : *mihi quoque indignissimo famulo tuo propitius esse digneris et ab omnibus me delictorum offensionibus emendare.* Au *Communicantes* le nom de saint Laurent est suivi de *Vincentii, Chrysogoni*, etc., et, pour finir : *nec non et illorum quorum hodie solemnitatis in conspectu gloriæ tuæ celebratur triumphus in toto orbe terrarum.*

Codex LXXVI, marqué *76* et *119* à l'extérieur, *269* à l'intérieur, *plut. DD;* fin du xe siècle. — Quatre feuillets de reliure tirés d'un lectionnaire du xie siècle, contenant des fragments d'Isaïe, des épîtres à Tite, à Timothée et à Philémon.

Codex LXXXIII, marqué *83* et *54* à l'extérieur, *270* à l'intérieur, *plut. HH;* xie siècle. — Une page ajoutée avant le premier feuillet mentionne les homélies à réciter en la fête de plusieurs saints. Une main plus récente a écrit : *In festo sancti Thomasii confessoris. Si quis vult post me venire. — In festo sancti Ludovici episcopi et confessoris.* Ce qui suit est du xie siècle : *In sancti Marcelli papæ legitur omelia : Homo quidam peregre proficiscens... — In sancte Prisce omilia : Simile est regnum cœlorum thesauro... — In sancti Basilidis, Cyrini, Naboris et Nazarii omelia : Misit ihesus duodecim discipulos suos præcipiens eis dicens. In via gentium. — In sancti Nicandri et Marciani omelia : Dum audieritis prælia. — In s.... omelia : Si quis venit ad me et non odit patrem. — In s.... omelia : Sint lumbi vestri. — In S. Luce omilia : Si quis vult post me venire.* Ce qui suit est d'une main plus récente : *In sancti Bertharii : Quoniam Dominus hac redemptor noster. — In sancti Dominici confessoris omelia : Si quis vult post me venire. — In sancti Ludovici confessoris... — In sancti Bernardi abbatis eadem homilia legatur.*

Codex LXXXIV, marqué *84* et *153* à l'extérieur, *272* à l'intérieur, *plut. B;* fin du xie siècle. — Deux feuillets en reliure contenant des passages des messes des IIe et IIIe dimanches après la Pentecôte.

Codex LXXXVII, marqué *27* et *35* à l'extérieur, *258* à l'intérieur, *plut. EE*, xe ou xie siècle. — Quatre feuillets de reliure tirés d'un très beau lectionnaire de la fin du xie siècle avec des fragments d'homélie qui se termine par ces mots : *et tenentes humilitatis Christi pignora temporalia, mansuetudinis premia ab eo capiamus æterna.* Puis les homélies de saint Grégoire : *Sicut ex lectione evangelica fratres audistis, cæli rege* (dans Combefis, t. I, p. 581); de saint Augustin : *Nuper celebravimus diem...* (dans Combefis, t. I, p. 550); de saint Augustin : *Celebravimus ante hos dies sicut meminit sanctitas vestra* (dans Caillau, p. 37), de saint Augustin (?) : *Nomen ex greca lingua translatum... Orietur stella ex Jacob...* (dans Bandini, *Bibl. Laur.*, t. I, col. 77). Toutes ces lectures se terminent par des répons.

Codex XCI, marqué *91* et *303* à l'extérieur, *162* à l'intérieur, *plut. MM;* xie siècle. — Quatre feuillets d'un missel du xie siècle.

Codex XCII, marqué *92* et *122* à l'extérieur, *159* à l'intérieur, *plut. H;* xiiie siècle, début. — En reliure cinq feuillets d'un manuscrit du xie siècle qui contenait un lectionnaire déjà signalé plusieurs fois.

Codex XCIV, marqué *94* et *128* à l'extérieur, *202* à l'intérieur, *plut. EE;* xie siècle. — En reliure quatre feuillets d'un lectionnaire du xie siècle, avec notation musicale.

Codex C, marqué *100* et *211* à l'extérieur, *1073* à l'intérieur, *plut. HH;* fin du xe siècle. — En reliure, fragment d'une messe de la vigile des saints Pierre et Paul; on lit dans la préface : *Vere dignum... æterne Deus, apud quem cum beatorum apostolorum continua festivitas, æterna cælebritas, atque triumphi cælestis perpetuus sit natalis; nos tamen beatæ confessionis initia recolentes; frequenti tribuas devotione gaudere; ut crebrior honor sacratissimæ passionis; propensius maiorem nobis retributionis gratiam largiatur per Christum Dominum nostrum.*

Codex CII, marqué *102*, *120*, *232* à l'extérieur, *1994* à l'intérieur, *plut. HH;* xie siècle. — A remarquer la mention de *Pascha annotinum* qu'on retrouve après l'octave de la Pentecôte parce qu'on usait du même évangile et de la même homélie. On voit que les moines du xie siècle célébraient le *Pascha annotinum*, ce que dom Hugues Ménard et du Cange paraissent ignorer.

Codex CIV, marqué *104* et *18* à l'extérieur, *1030* à l'intérieur, *plut. GG;* xe ou xie siècle. — En reliure trois feuillets d'un lectionnaire du xie siècle (fin) contenant homélies, leçons, répons, avec notation musicale.

Codex CV, marqué *105* et *19* à l'extérieur, *1192* à l'intérieur, *plut. GG;* xie siècle. — En reliure six feuillets d'un lectionnaire composé par les papes Grégoire et Damase et par saint Jérôme, dont le début se trouve dans la reliure du *codex XIII;* d'une manière générale, il diffère du lectionnaire mis au compte de saint Jérôme.

Codex CVI, marqué *106* et *91* à l'extérieur, *1072* à l'intérieur, *plut. HH;* xie siècle. — En reliure quatre feuillets d'un précieux lectionnaire; les leçons sont accompagnées de répons et ceux-ci sont accompagnés d'une notation musicale.

Le florilège du t. II, extrait du *codex LXIV*, p. 1, contient un catalogue métrique des papes.

Tomus III. — *Codex CX*, marqué *110* et *38* à l'extérieur, *1029* à l'intérieur, *plut. GG;* xie siècle. — Contient les lectures de l'office divin depuis le Ier dimanche de l'Avent jusqu'à l'octave de la Pentecôte, avec beaucoup de vies de saints à lire au jour de leur fête. Une main plus récente a écrit en tête de la première page : *Breviarium magnum* et les leçons tirées de l'Écriture sainte; des homélies des Pères, des vies des saints sont souvent abrégées. L'écriture et le choix des auteurs d'homélies et de passions montrent bien que ce lectionnaire était à l'usage du Mont-Cassin. — La reliure offre quatre feuillets tirés d'un lectionnaire que nous avons déjà rencontré.

Codex CXXV, marqué *125* et *24* à l'extérieur, *629* à l'intérieur, plut. *ZZ;* xie siècle. — En reliure quatre feuillets d'un lectionnaire du xie siècle (fin), avec répons et antiennes et notation musicale. — 1er feuillet: office du IIe dimanche après l'Épiphanie ayant un invitatoire avec notation musicale. Épître aux Romains, I-II, 25; antiennes et répons avec notation musicale; fragments du traité VIII de saint Augustin sur saint Jean et de l'exposition de saint Ambroise sur saint Luc. — 2e feuillet : office du IIIe dimanche après l'Épiphanie avec l'homélie d'Origène, qui débute ainsi : *Descendente Jesus... Docente vero Domino.* — 3e feuillet : office du IVe dimanche après l'Épiphanie avec l'homélie de saint Grégoire qui débute par ces mots : *Lectio sancti evangelii quam modo fratres audistis.* — 4e feuillet : antiennes tirées d'Isaïe, avec notation musicale et office du Ier dimanche après l'octave de la Pentecôte contenant une homélie de saint Augustin, qui diffère sur certains points de l'homélie du *codex CVIII* et de celle qui se trouve parmi les œuvres de Bède (*P. L.*, t. IV, col. 276).

Codex CXXVII, marqué *127* et *57* à l'extérieur, *1013* à l'intérieur, *plut. M.* — Parchemin, mesurant 0 m. 35 sur 0 m. 25, et comptant 544 pages dont 272 en écriture lombarde, sur deux colonnes, xie siècle. Les initiales sont en or et en couleur; à signaler parmi les plus remarquables le V *(ere dignum)* de la préface et le T *(e igitur)* du canon *(olim* au monastère de *Sancta Maria de Albaneta)*. A noter particulièrement les points suivants : le mercredi des Cendres et le dimanche des Rameaux, les moines se rendaient processionnellement à l'église de Saint-Nicolas de Ciconia; le vendredi saint, on chantait la passion de saint Marc et non celle de saint Jean, en outre, les moines communiaient comme le samedi saint; au canon de la messe, après le nom du pape et celui de l'abbé du Mont-Cassin, on lit les noms *Raynaldi* et *Martini* les scribes ou les donateurs du volume.

On lit en effet : *Una cum famulo tuo papa nostro N et abbate N et omnibus... Memento Domine famulorum*

famularumque tuarum N et Ray... Memento etiam Domine... in somno pacis Martinus et Raynaldus.

A remarquer l'usage de la communion sous les deux espèces; le jour de la fête de saint Jean-Baptiste et de la fête de saint Jean l'Évangéliste on dit deux messes; une messe de saint Benoît. Les derniers feuillets du manuscrit contiennent diverses mentions concernant le monastère de Sainte-Marie de Albaneto et le catalogue des reliques qui se trouvaient dans les différents autels.

Page 1. Calendrier du XIIIe siècle pour Sainte-Marie de Albaneto, dans la reliure, avec la mention de fêtes qui ne se trouvent pas dans le manuscrit et la suppression d'autres fêtes du manuscrit. Voir le *Florilegium*, t. III, p. 131-134.

Page 7 : passages à lire de la sainte règle pour certaines fêtes mobiles.

Page 8 : messe de saint Benoît, sainte Scholastique, saint Placide, saint Maur, d'époque postérieure.

Page 9 : incipit proprium de tempore a missa dominicæ I adventus. — P. 11 : dominica II. — P. 12 : dominica III. — P. 14 : feria quarta, quattuor temporum. — P. 16 : feria sexta. — P. 17 : sabbato. — P. 23 : dominica IV. — Dominica I post natale Domini.

Page 25 : dominica I post Epyphania. — P. 27 : dominica II. — P. 29 : dominica III. — P. 30 : dominica IV. — P. 32 : dominica V. — P. 33 : dominica VI. — P. 34 : dom. in Septuagesima. — P. 36 : dom. in Sexagesima. — P. 40 : dom. in Quinquagesima. — P. 42 : feria IV in cinere et cilicio. — P. 46 : feria VI. — P. 48 : sabbato.

Page 50 : dominica caput quadragesimæ et chaque férie de la semaine. — P. 67 : dominica II et chaque férie de la semaine. — P. 84 : dominica III et chaque férie de la semaine. — P. 104 : dominica IV et chaque férie de la semaine. — P. 123 : dominica V et chaque férie de la semaine. — P. 137 : dominica in palmis et chaque férie de la semaine.

Page 218 : dominica sanctum Pascha et chaque férie de la semaine. — P. 231 : dominica octava Paschæ.— P. 233 : dominica I post octava Paschæ. — P. 235 : dominica II. — P. 237 : dominica III. — P. 238 : dominica IV.

Page 240 : dominica I post Ascensionem. — P. 241 : sabbato in vigilia Pentecostes. — P. 245 : dominica Pentecostes et chaque férie de la semaine. — P. 258 : dominica octava Pentecostes.

Page 260 : dominica I post octava Pentecostes jusque p. 284 : dominica XVI avec les trois féries des Quatre-Temps. — P. 297 : dominica XVII jusque p. 309 : dominica XXV post Pentecoste.

Page 312 : dominica in honorem sanctæ Trinitatis.

Page 313 : sans aucun titre, la messe commence par ces mots : *Finitis in choro Kyrie eleison.* Onze intonations différentes pour le *Gloria in excelsis Deo;* une d'elles est appelée : *Francisca;* trois chants pour les préfaces, dont le premier est dit *cotidiana*, le second *francisca*, le troisième *dominicalis.* Trois chants pour le *Pater noster*, et un *quotidianus.*

En marge de cette partie du missel, quelques additions d'époque postérieure : *Incipit ordo qualiter missa celebrari debeat :* prières du prêtre pour la vestition : chaussure, lavement des mains, manipule, amict, aube, ceinture, étole, chasuble.

Page 339 : le propre des saints. *Incipit festis sanctorum per circuitum annum*, commence avec l'Avent : sainte Bibiane, sainte Barbe, saint Sabas, saint Nicolas, saint Ambroise, sainte Eulalie, saint Eustrate, sainte Lucie, vigile de saint Thomas, saint Thomas apôtre, saint Grégoire martyr, vigile de Noël, les trois messes de Noël : *post nocturnu*, *mane primo*, *missa maior*, saint Étienne, saint Jean : deux messes ce jour-là : *mane primo* et *missa maior;* saints Innocents, en l'octave de Noël *in honore sanctæ Mariæ*, saint Silvestre.

Page 356 (janvier) : saint Basile, octave de Noël, vigile de l'Épiphanie, Épiphanie, saint Séverin, saint Paul ermite, *evangelia intra octavam Epyphaniæ*, octave de l'Épiphanie, saint Hilaire, saint Félix, saint Maur, saint Marcellin, saint Antoine, sainte Prisque, saints Fabien et Sébastien, sainte Agnès, saint Vincent, conversion de saint Paul, saint Polycarpe.

Page 369 (février) : saint Ignace, purification de la très sainte Vierge, saint Blaise, sainte Agathe, sainte Austreberte, saint Savin, sainte Scholastique, saint Valentin, saints Faustin et Jovitte, saint Julien, saint Barbat, chaire de saint Pierre, saint Mathias, saint Romain.

Page 377 (mars) : les quarante martyrs, saint Grégoire Ier, vigile de saint Benoît, saint Benoît, Annonciation.

Page 379 (avril) : saints Tiburce, Valérien et Maxime martyrs, saint Georges, *letania major*, saint Marc évangéliste, saint Vital, sainte Euphrasine.

Page 384 (mai) : saints Philippe et Jacques, saint Athanase, saints Alexandre, Event et Théodule, invention de la Croix, saint Michel; saint Victor, saints Gordien et Épimaque, saints Nérée et Achillée, saint Boniface, sainte Potentienne, saint Eustase, saint Urbain, sainte Pétronille, les rogations, férie IV, vigile de l'Ascension, l'Ascension de N.-S. J.-C.

Page 395 (juin) : saints Marcellin et Pierre, saints Prime et Félicien, saint Barnabé, saints Basilide, Cyrin, Nabor et Nazaire, saint Vit, saints Nicandre et Marc, saints Marc et Marcellin, saints Protais et Gervais, saint Paulin, sainte Fébronie, vigile de saint Jean-Baptiste, saint Jean-Baptiste : deux messes ce jour-là : *mane primo* et *missa major*, saints Jean et Paul, vigile des saints Pierre et Paul, saint Léon, saint Pierre, saint Paul.

Page 407 (juillet), en l'octave des apôtres, saints Procès et Martinien, octave des apôtres, saint Procope, les sept frères, saints Nabor et Félix, sainte Marguerite, saints Cyr et Julitte, saint Alexis, sainte Symphorose, saint Sever, sainte Proxède, saint Apollinaire, vigile de saint Jacques, saint Jacques, saint Pantaléon, saints Nazaire et Celse, saint Félix, saints Simplice, Faustin et Béatrice, saints Abdon et Sennen.

P. 411 : une main plus récente a transcrit en marge la messe de sainte Marie-Magdeleine.

Page 414 (août) : les Macchabées, saints Pierre-es-liens, saint Étienne, invention de saint Étienne martyr, saints Xiste, Felicissime et Agapit, la transfiguration, saint Donat, saints Cyriaque, Large et Smaragde, vigile de saint Laurent, les sept Dormants, saint Laurent, saint Tiburce, saint Euple, saint Hippolyte, vigile de l'Assomption, saint Eusèbe, l'Assomption, octave de saint Laurent, saint Agapit, saint Timothée, vigile de saint Barthélemy, saint Barthélemy, saints Ruf et Caius, saint Hermès, saint Augustin, sainte Sabine, décollation de saint Jean-Baptiste, saints Félix et Adauctus.

Page 430 (septembre) : les douze frères, saint Zénon et ses fils, saint Hadrien, nativité de la très sainte Vierge, saint Gorgon, saints Prote et Hyacinthe, saints Corneille et Cyprien, exaltation de la sainte Croix, saints Lucien et Géminien, saints Janvier, Feste et Didier, vigile de saint Mathieu, saint Mathieu, saint Maurice, saints Côme et Damien, saint Jérôme.

Page 439 (octobre) : saint Remi, saints Serge et Bacchus, saint Denis et ses compagnons, saint Calixte, saint Luc évangéliste, saint Hilarion, translation de saint Barthélemy, le même jour saints Chrysanthe et Darie, saint Démétrius, vigile des saints Simon et Jude, saints Simon et Jude, saint Maxime, vigile de la Toussaint, saint Césaire.

Page 444 (novembre) : Toussaint, saints Valentin et Hilaire, les quatre couronnés, saint Théodore, saint

Martin, saint Mennas, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire le Thaumaturge, octave de saint Martin, sainte Cécile, saint Clément, saint Chrysogone, saint Mercure, sainte Catherine, saint Pierre d'Alexandrie, vigile de saint André, saints Saturnin et Sisinnius, saint André.

Page 454 : vigile d'un apôtre, d'un martyr, de plusieurs martyrs, de confesseurs pontifes, de confesseurs non pontifes, de vierges martyres, de vierges non martyres, de plusieurs vierges, de la dédicace d'une église à la consécration, à l'anniversaire, de la dédicace d'une église moindre.

Page 496. Semaine après l'octave de la Pentecôte : lundi, messe chantée *de congregatione;* mardi, *pro congregatione;* mercredi, saint Benoît; jeudi, sainte Marie, autre messe : saint Jean-Baptiste; vendredi, la sainte croix; samedi ou dimanche de la sainte Trinité.

Page 501, en marge, d'une main plus récente : messe du Saint-Esprit.

Page 502. *Aliæ missæ plurale omni tempore :* quotidienne, de tous les saints, de la Trinité, pour les bienfaiteurs, pour soi et pour tous les chrétiens, pour le prêtre, pour la paix de l'Église, pour la paix, en temps de guerre, pour la pluie, pour le beau temps, pour une tribulation quelconque, pour un ami, pour les voyageurs, pour les vers et les moissons, pour le jugement de pénitence, pour les novices, pour les malades, pour la charité, pour la purification de l'esprit, pour les mauvaises pensées, pour l'humilité, pour la chasteté, pour la componction, pour le pape ou pour l'évêque, pour l'empereur, pour un ami, pour la foudre et la tempête.

Page 528. *Missæ pro defunctis :* le jour de la déposition, pendant le trentain, pour l'anniversaire, pour un évêque, pour un prêtre, pour les défunts, pour une femme, pour des bienfaiteurs, pour la congrégation. Épîtres et évangiles pour les messes des morts.

Page 533, main plus récente : messe pour le père et la mère; prière pour l'armée chrétienne.

Page 541, tout ce qui suit est d'époque postérieure.

Codex CXXVIII, marqué *128* et *111* à l'extérieur, rien à l'intérieur, *plut. NN.* — XIVe siècle.

Codex CLII, marqué *152* et *454* à l'extérieur, rien à l'intérieur, *plut. I.* — XVe siècle; dans la reliure, quatre feuillets d'un manuscrit du XIe siècle contenant des passages de messes des dimanches après la Pentecôte, des saints Gervais et Protais, et des saints Côme et Damien.

Le florilège du t. III contient un *kalendarium*, p. 131; *oratio pro exercitu christiano*, p. 134; *kalendarium*, p. 135.

Tomus IV. — *Codex CLXXIX*, marque *179* et *431* à l'extérieur, *972* à l'intérieur, *plut. G.* — Xe siècle, p. 63 : *Offertii infantibus.*

Codex CLXXXV, marque *185* et *221* à l'extérieur, effacé à l'intérieur, *plut. ZZ.* — XIIIe siècle, p. 174 : catalogue des papes.

Codex CXCI, marqué *191* et *369* à l'extérieur, *185* et *540* à l'intérieur, *plut. NN.* — Xe ou XIe siècle; p. 1-110 : évangiles avec oraisons propres pour les dimanches de l'année et pour quelques fêtes.

Codex CXCVIII, marqué *198* et *427* à l'extérieur, *1055* à l'intérieur, *plut. N.* — XIIe siècle. Bréviaire ancien ou manière de réciter l'office dans le monastère du Mont-Cassin; peut servir avec les manuscrits *CXCIX* et *DLXII* à reconstituer la discipline ecclésiastique dans ce monastère au XIe siècle.

Page 1 : *Incipit breviarium, sive ordo officiorum per totam anni decursionem*, pour les *laudes* depuis le samedi qui précède l'Avent jusqu'à la fin de l'année ecclésiastique. Pendant l'Avent, on chante les suffrages de sainte Marie, les saints anges, saint Jean, les saints apôtres, plusieurs martyrs, saint Benoît, sainte Scholastique.

Page 2 : à Prime, on chante la messe de l'Annonciation, les dimanches avant la Nativité. Antiennes qu'on chante à la procession les dimanches, suivant l'époque.

Page 3 : les antiennes O, au nombre de onze.

Page 6 : la veille de Noël, deux leçons, entre autres : *de sermonibus S. Severiani episcopi*, qui commencent par ces mots : *Audistis, fratres, quemadmodum...;* à matines, le prêtre, revêtu de la chape, fait l'encensement; à prime, la communauté se rend au chapitre ou lit le martyrologe; à vêpres, à l'office de nuit, les deux primiciers sont vêtus de la chape.

Page 9 : la messe de minuit est chantée par l'abbé à l'autel de Sainte-Marie.

Page 13 : les saints Innocents, à la messe, le diacre et le sous-diacre portent la chasuble noire, pas de *Credo.*

Page 31 : le jour de la Purification, les moines marchent deux par deux à la procession, puis viennent deux acolytes portant des cierges allumés et deux portant des encensoirs. Deux prêtres en planètes violettes, portant en main des icones représentant la vierge Marie; un troisième prêtre porte une icone figurant la présentation de Jésus au Temple. Puis deux sous-diacres vêtus de tuniques, deux diacres en dalmatiques, enfin l'abbé ou un prêtre en chape. On pénètre dans cet ordre dans l'église Saint-Nicolas où l'abbé (ou le prêtre) célébrera la messe et priera. Cela fait, on revient à l'église Sainte-Marie et jusqu'à la fin de la messe on tient en main les cierges allumés.

Codex CXCIX, marqué *199* à l'extérieur, *960* à l'intérieur, *plut. E.* — XIIe siècle.

Codex CCXXIX, marqué *229* et *445* à l'extérieur, *186* à l'intérieur, *plut. NN.* — XIe siècle. Collection de tous les évangiles. Dans la reliure, deux feuillets avec notation musicale contenant introït, offertoire et communions des messes des saints Fabien et Sébastien, Agnès, Purification de la très sainte Vierge, septuagésime, sexagésime et quinquagésime.

Dans ce qui va suivre, on n'a mentionné que les évangiles qui ne sont pas conformes à l'ordre du missel romain.

Page 1 : Ier dimanche de l'Avent. *Seq. sci Evang. sec. Lucam : Erunt signa in sole et in luna.*

Page 11 : à la fin de l'évangile du samedi qui précède le IVe dim. de l'Avent, après les mots : *salutare Dei*, on lit : *Sabbato legatur usque hic* et on continue jusqu'à ces mots : *et qui habet escas similiter faciat.*

Page 12 : après le IVe dim. de l'Avent, en la fête de saint Thomas apôtre; *Sec. Johannem : Thomas unus ex duodecim;* ensuite *Vigilia natalis Domini.* Le jour de Noël, trois messes.

Page 23 : en la fête de saint Jean, apôtre, deux messes; la 1re, *sec. Math. : Accessit ad Ihesum mater filiorum Zebedei... paratum est a patre meo;* la 2e, *sec. Joh. : Dixit Ihesus Petro : Sequere me...*

Page 28 : en la fête des saints Innocents, saint Silvestre : *Vigilate quia nescitis.* Ensuite, pour l'octave de la Nativité, *sec. Lucam : Pastores loquebantur;* Ier dim. après l'octave de la Nativité, *sec. Lucam : Erat Joseph et Maria mater Ihesu.* — Vigile de l'Épiphanie.

Page 36 : Ier dim. après l'Épiphanie, *sec. Lucam : Cum factus esset Ihesus annorum duodecim.*

Page 38 : dans l'oct. de l'Épiph. *sec. Marcum : Fuit Johannes in deserto; — sec. Joh.: Johannes testimonium perhibet de Jhesu; — sec. Joh. : Videt Joh. Jesum venientem ad se.*

Page 42 : octave de l'Épiphanie, *sec. Math. : Venit Jhesus a Galilea.*

Page 43 : IIe dim. après l'Épiph., *sec. Joh. : Nuptiæ factæ sunt.*

Page 45 : IIIe dim. après l'Épiph., *sec. Lucam : Regressus est Jhesus in virtute Spiritus in Galileam.*

Page 47 : IIIe dim. après l'Épiph., *sec. Math. : Cum descendisset Jhesus de monte.*

Page 49 : v[e] dim. après l'Épiph., *sec. Joh. : Venit Jhesus in Chana Galilee.*

Page 51 : vr[e] dim. après l'Épiph., *sec. Math. : Ascende Jhesu in naviculam.*

Page 52 : en la fête de saint Félix : *Qui vos audit me audit.* En la fête de saint Maur, évang. du propre des confesseurs; saint Marcel, pape : *Homo quidam peregre...;* sainte Prisque : *Simile est regnum cœlorum thesauro;* saints Fabien et Sébastien : *Descendens Jhesus de monte stetit in loco;* sainte Agnès : *Simile est... decem virginibus;* saint Vincent : *Si quis vult post me venire;* conversion de saint Paul : *Homo quidam erat dives.*

Page 53 : purification de Marie, *sec. Lucam : Postquam impleti sunt.*

Page 55 : sainte Agathe, *Simile est... decem virginibus;* sainte Scholastique : *Simile est... thesauro abscondito;* saint Valentin, du commun d'un martyr; calvaire de saint Pierre : *Symon Johannis diligis me;* saint Mathias : *Hoc est preceptum meum;* saint Grégoire, pape : *Vigilate quia nescitis;* vigile de saint Benoît : *Vos estis sal terræ;* saint Benoît : *Nemo accendit lucernam.*

Page 57 : annonciation : *Missus est angelus Gabriel.*

Page 111 : lundi de la IIIe sem. de carême, *sec. Lucam : Dixerunt pharisæi ad Jhesum, quanta audivimus facta.*

Page 113 : mardi de la IIIe sem. de carême, *sec. Math. : Respiciens Jhesus... dixit Symoni... Si peccaverit.*

Page 155 : dimanche de la Passion.

Page 201 : mardi de la semaine sainte, *sec. Joh. : Amen amen dico vobis; non est servus maior domino suo... et continuo clarificavit eum.*

Page 229 : vendredi saint; après sexte, on lit la passion selon saint Marc.

Page 251 : passion selon saint Jean.

Page 269 : dimanche de Pâques.

Page 289 : lundi avant l'Ascension, *sec. Marc. : Cum egressus esset Jhesus ad mare.*

Page 290 : mardi, *sec. Marc. : Cum sero esset factum.*

Page 305 : dimanche de l'octave de la Pentecôte, *sec. Joh. : Erat homo ex phariseis Nichodemus nomine.*

Page 307 : fête des saints Tiburce, Valérien et Maxime, *sec. Joh. : Ego sum vitis vera;* saint Georges, *sec. Joh. : Ego sum vitis vos palmites.*

Page 309 : litanies majeures, *sec. Luc. : Quis vestrum habet amicum.*

Page 310 : fête de saint Marc, *sec. Joh. : Ego sum vitis vos palmites;* saint Vital, *sec. Joh. : Ego sum vitis vera;* saints Philippe et Jacques, *sec. Joh. : Non turbetur cor vestrum;* invention de la sainte croix : *Simile... thesauro;* saint Michel : *quis putas maior est...* saint Urbain : *Homo quidam peregre;* saints Prime et Félicien : *Hoc est præceptum meum;* saints Gervais et Protais : *Attendite a fermento;* vigile de saint Jean-Baptiste, *sec. Luc. : Fuit in diebus;* saint Jean-Baptiste, deux messes, *sec. Luc. : Dixit Zacharias ad angelum* et *sec. Luc. : Helisabeth impletum est tempus.*

Page 320 : fête des saints Jean et Paul : *Attendite a fermento;* vigile des saints apôtres Pierre et Paul : *Symon Johannis diligis me...* saint Pierre : *Venit Jhesus in portas Cesaree Philippi;* saint Paul : *Ecce nos reliquimus omnia;* octave des saints apôtres : *Jussit Jhesus discipulos suos ascendere in naviculam;* les sept frères martyrs : *Loquente Jhesus ad turbas, ecce mater eius;* saint Apollinaire : *Facta est contentio inter discipulos;* saint Félix pape : *Sint lumbi vestri;* les Macchabées : *Loquente Jhesu turbas;* saint Pierre-ès-liens : *Venit Jhesus in portas Cesaree Philippi;* saint Étienne pape : *Homo quidam peregre profectus erat;* invention de saint Étienne : *Vae vobis qui ædificatis monumenta prophetarum;* fête de la Transfiguration, *sec. Marc. : Assumpsit Jhesus;* vigile de saint Laurent : *Si quis vult post me venire;* le même jour : *Nisi granum frumenti;* vigile de l'Assomption : *Excergens Maria abiit in montana;* fête de l'Assomption : *Intravit Jhesus in quoddam castellum;* octave de saint Laurent : *Nisi granum frumenti mortuum fuerit;* saint Augustin : *Vigilate quia;* décollation de saint Jean : *Misit Herodes rex;* fête de la Nativité de la très sainte Vierge : *Liber generationis Jhesu Christi sec. Matth.;* saints Camille et Cyprien : *Sint lumbi vestri precincti;* exaltation de la sainte Croix : *Nunc judicium est mundi;* vigile de saint Math. : *Vidit Jhesus publicanum;* fête de saint Mathieu : *Vidit Jhesus hominem sedentem in telonio;* saints Côme et Damien : *Circuibat Jhesus castella;* saint Calliste : *Homo quidam peregre profectus est;* saint Luc : *Si quis vult post me venire;* dédicace de Sainte-Marie-Majeure : *Facta sunt encænia in Hierosolymis* jusque *Ego et pater unum sumus;* autre : *Ingressus Jhesus perambulabat Jhericho;* saints Simon et Jude, *sec. Luc. : Ponite in cordibus vestris;* vigile de la Toussaint, *sec. Joh. : Amen dico vobis quia plorabitis;* fête de la Toussaint, *sec. Math. : Videns Jhesus turbas;* vigile de saint André, *sec. Joh. : Stabat Joh. et ex discipulis eius;* saint André, *sec. Math. : Ambulans Jhesus juxta mare.*

Page 349 : Ier dim. après l'octave de la Pentecôte : *Estotes misericordes;* IIe dim. : *Cum turbæ irruerent ad Jhesum;* IIIe dim., *Erant appropinquantes ad Jhesum publicani;* IVe dim. : *Homo quidam fecit cœnam magnam;* IXe dim., *sec. Luc. : Quidam legis peritus;* XIIe dim., *sec. Luc. : Dum iret Jhesus in Jerusalem;* XIIIe dim., *sec. Math. : Nemo potest duobus dominis servire;* XIVe dim., *sec. Luc. : Ibat Jhesus in civitatem quæ vocatur Naim;* XVe dim., *sec. Luc. : Cum intrasset Jhesus in domum cujusdam principis pharisæorum;* XVIe dim., *sec. Math. : Accesserunt ad Jhesum Sadducei;* IVe férie du 7e mois (Quatre-Temps) : *Respondens unus de turba;* VIe férie : *Factum est in una dierum et Jhesus sedebat docens;* samedi : *Arborem fici habebat quidam.*

Page 378 : XVIIe dim. : *Ascendens Jhesus in naviculam;* XVIIIe dim. : *Simile... homini regi qui voluit rationem ponere;* XIXe dim. : *Abeuntes pharisæi consilium inierunt;* XXe dim. : *Loquente... ecce princeps unus accessit;* XXIe dim. : *Simile... homini qui seminavit;* XXIIe dim. : *Cum appropinquasset... videns civitatem flevit;* XXIIIe dim. : *Egressus Jhesus de templo ibat;* autre : *Cum videritis abominationem;* autre : *De die illa et hora nemo scit;* autre : *Simile : ...homini regi.*

Page 398. Fête de la Sainte-Trinité : *Cum venerit Paraclitus.*

Mémoire de saint Benoît : *Vos estis sal terræ;* mém. de la croix : *sec. Math.: Ascendens Jhesus Jerosolymam assumpsit duodecim;* mém. de la sainte Vierge : *Intravit Jhesus in quoddam castellum.*

Fête des apôtres : *Ego sum vitis vera;* autre : *Ego sum vitis et vos palmites;* fête d'un martyr, *sec. Math. : Nolite arbitrari quod venerim pacem mittere;* fête de plusieurs martyrs : *Cum audieritis prælia;* autre : *Ponite in cordibus vestris;* fête des confesseurs pontifes *sec. Math. : Vigilate quia nescitis qua hora;* fête des confesseurs non pontifes : *Vos estis sal terræ;* fête d'une vierge martyre : *Simile... thesauro abscondito;* fête d'une vierge non martyre : *Simile... decem virginibus;* fête de la dédicace : *Facta sunt encenia Hierosolymis;* autre : *Ingressus Jhesus perambulabat Jerico;* autre : *Non est arbor bona quæ facit fructus malos;* pour la congrégation : *Filioli, adhuc modicum vobiscum sum;* pour les voyageurs : *Euntes prædicate dicentes; quia appropinquavit;* pour le prêtre lui-même : *Vidit Jhesus publicanum nomine Levi;* pour un ami : *Erant appropinquantes ad Jhesum publicani;* pour les malades : *Intravit Jhesus Capharnaum;* pour les défunts : Dixit Martha ad Jhesum : *...Hæc est voluntas patris mei;* autre : *Nemo potest venire ad me;* autre : *Ego sum panis*

vivus; autre : *Amen, nisi manducaveritis carnem;* autre : *Omme quod dat mihi pater;* pour demander la pluie : *Quis vestrum habet amicum;* pour le beau temps : *Factum est in una dierum;* pour un malheur quelconque : *sec. Marc. : Habete fidem Dei;* pour la paix : *Impossibile est ut non veniant scandala;* en temps de guerre : *Videte ne quis vos seducat;* pour une ordination de moines : *Eæ nos dimisimus omnia.*

Codex CCXXX, marqué *230* (*olim* 160) et *460* à l'extérieur, *217* à l'intérieur, *plut. MM.* — XIe ou Xe siècle. Cf. B. Albers, *Le codex Cassinensis 230*, dans *Revue bénédictine*, 1912, t. XXIX, p. 348-356.

Kalendarium, la date se déduit du fait que le nom de saint Wenceslas, † 936, y est de première main; le nom de saint Adalbert † 997 a été ajouté par une main postérieure; au mois de mars la fête de Pâques est mentionnée le VI des calendes d'avril, ce qui ne peut se rapporter qu'à une des trois années 970, 981 et 992.

Les fêtes les plus solennelles sont marquées en rouge, ce sont : l'Épiphanie, saint Séverin, saint Maur, la Purification, saint Benoît, l'Annonciation, Pâques, nativité de saint Jean-Baptiste, saints Jean et Paul, saints Pierre et Paul, saint Paul, la Transfiguration, saint Laurent, l'Assomption, saint Barthélemy, décollation de saint Jean-Baptiste, nativité de la très sainte Vierge, exaltation de la sainte Croix, saint Matthieu, saint Wenceslas, dédicace de Saint-Michel au Mont-Gargan, dédicace de l'église Saint-Pierre au Mont-Cassin, saint Luc, saints Simon et Jude, saint Martin de Tours et saint Mennas, saint André, saint Thomas, Noël.

La fête de sainte Scholastique n'est pas signalée spécialement; le nom de saint Romain, abbé, est en lettres plus grandes.

Le VIII des cal. d'avril, après la mention de la fête de l'Annonciation, on lit : *Dominus noster crucifixus est*, parce que cette année-là le vendredi saint tombait le 25 mars.

La fête de saint Placide a été ajoutée plus tard.

La fête de l'Immaculée-Conception a été ajoutée à une date postérieure.

Les vigiles suivantes sont anciennes : nativité de saint Jean-Baptiste, fête des apôtres Pierre et Paul, de saint Laurent, de l'Assomption, de saint André, de Noël.

Les premiers mots des antiennes des psaumes et des répons ont une notation musicale avec indication du ton. La première antienne est du 2e ton, la seconde du 1er ton, la troisième du 7e, la quatrième du 4e, l'antienne de l'Évangile du 2e.

OFFICE DES APOTRES :

Antienne *Ad vesperas Ecce ego.*
Ant. *Tradent enim.*
Ant. *Gaudete.*
Ant. *Nos vos me.*
A l'Évangile. *Beati eritis*
Ant. à l'Invitatoire. *Regem apostolorum.*
Ps. *Venite.*
Antienne et psaumes comme dans le bréviaire.
le Ier psaume a le 7e ton;
le IIe psaume a le 7e ton;
le IIIe psaume a le 3e ton;
le IVe psaume a le 8e ton;
le Ve psaume a le 8e ton;
le VIe psaume a le 8e ton;
℣ ℟ *Nimis honorati sunt.*
Leçon 1re : *Jam non dicam vos servos... amoris summi facibus ardebant.*
℣ *Ecce ego.* ℟ *Tradent.*
Leçon 2^e^ : *Istos amicos Dei aspexerat... confortatus est principatus eorum.*
℟ *Tollite jugum.* ℣ *Venite ad me.*
Leçon 3e : *In ista ipsa passione... iam mente ire est.*
℟ *Dum steteritis.* ℣ *Cum autem inducent.*
Leçon 4e : *Qualem fructum afferre debeant... fructus vilescant.*
℟ *Isti sunt viri sancti.* ℣ *In omnem terram.*
Ces leçons et les suivantes sont tirées de l'homélie XXVIIe de saint Grégoire sur l'Évangile.
In II vigiliis : Exaltabuntur.
Ps. *Confitebimur.*
Ps. *Deus stetit.*
Ant. *Lux orta est.*
Ps. *Cantate Domino canticum.*
Ps. *Dominus regnavit exultet.*
Ant. *Custodiebant.*
Ps. *Cantate Domino quia.*
Ps. *Dominus regnavit irascantur.*
℣ ℟ *In omnem terram.*
Leçon 5e : *Tales fructus operemur dilectissimi... det vobis.*
℟ *Vidi coniunctos.* ℣ *Isti sunt qui venerunt.*
Leçon 6^e^ : *Si omne quod petimus... ad salutem.*
℟ *Isti sunt triumphatores.* ℣ *Isti sunt qui venerunt.*
Leçon 7^e^ : *Ecce videmus fratres karissimi... non nimie petentur.*
℟ *Propter testamentum.* ℣ *Fuerunt.*
Leçon 8^e^ : *Sed et adhuc quod gravius est... si quid habetis in cordibus vestris.*
℟ *Isti viventes.* ℣ *In omnem.*
Ant. *ad Cantica Vos amici mei.*
Ant. *Vos qui reliquistis.*
Ant. *Vos qui secuti.*
℣ ℟ *Constitues eos principes.*
Lectio sancti evangelii secundum Johannem : In illo tempore dixit Jhesus discipulis suis : Hoc est preceptum meum... det vobis.
En marge et d'une autre main : *Omilia beati Gregorii pape de eadem lectione.*
Leçon 9^e^ : *Cum cuncta sacra eloquia... in radice caritatis.*
℟ *Fuerunt sine.* ℣ *Tradiderunt.*
Leçon 10^e^ : *Præcepta ergo... sed carnaliter impendunt.*
℟ *Ego vos elegi.* ℣ *Ut quodcumque.*
Leçon 11e : *Proinde cum Dominus diceret... amittimus dilectionem.*
℟ *Beati mundo corde.* ℣ *Beati qui esuriunt.*
Leçon 12e : *Omnis quippe qui nostra tollit... pro amicis suis.*
℟ *Cives apostolorum.* ℣ *In omnem terram.*
Ant. à matines : *Hoc est preceptum. Maiorem caritatem. Beati pacifici. Beati qui persecutionem. In patientia.*
A l'évangile : *Estotes fortes.*
Autres ant. : *Isti sunt triumphatores. Ego vos elegi. Tollite iugum. Manete. Gaudete. Jugum enim. Ecce dedi.*
Office de plusieurs martyrs.
Ant. à vêpres : *Justorum animæ. Si coram. Tamquam. Vestri.*
A l'évangile : *Gaudent.*
Ant. à l'invitatoire : *Regem martyrum.* Ps. *Venite.*
Ant. à noct. : *Secus dicursus.* Ps., *Beatus vir, quare fremuerunt.*
Ant. : *Mirificavit.* Ps. *Cum invocarem.*
Ant. : *Oculi Domini.* Ps. *Verba.*
Ant. : *In universa.* Ps. *Domine Deus.*
Ant. : *Argentum.* Ps. *Salvum me fac.*
℣ ℟ *Lætamini in Domino.*
Leçon 1re : *In patientia vestra possi debitis... patientiam non exhibet sed ostendit.*
℟ *Effuderunt sanguinem.* ℣ *Vindica Domine.*
Leçon 2e : *Virtus itaque... sed in corde.*
℟ *Abstersit Deus.* ℣ *Non esurient.*
Leçon 3e : *Tanto quisque... tolerantie sternit.*
℟ *Viri sancti.* ℣ *Unus spiritus.*

Leçon 4e : *Sciendum vero est... dijudicantes perdunt.*
℟ *Tradiderunt.* ℣ *Laverunt.*
Les leçons sont tirées de l'homélie XXXV de saint Grégoire sur l'Évangile.
Gloria.
Ant. 2e noct. : *Sanctis.* Ps. *Domine quis. Conserva me.*
Ant. : *Hæc est generatio.* Ps. *Domini est terra. Dns regit me.*
Ant. : *Letamini in Dno.* Ps. *Beati quorum. Gaudete justi.*
℣ ℟ *Sanctorum aquile.*
Leçon 5e : *Callidus namque adversarius... tempus inquirit.*
℟ *Verbera carnificum.* ℣ *Tradiderunt.*
Leçon 6e : *Quieto namque... custoditur.*
℟ *Isti sunt triumphatores.* ℣ *Isti sunt qui venerunt.*
Leçon 7e : *Sed quia natale... in occulta cogitatione.*
℟ *Propter testamentum.* ℣ *Fuerunt sine.*
Leçon 8e : *Nam quia duo sunt... in animo custodiamus.*
℟ *Sancti tui Dne.* ℣ *Victricem.*
Ant. *ad Cantica : Isti sunt sancti.*
Ant. *Sancti per fidem.*
Ant. *Sanctorum sicut.*
℣ ℟ *Justi confitent.*
Lectio sancti evangelii secundum Lucam : In illo tempore dixit Jhesus discipulis suis. Cum audieritis... animas vestras.
Omelia beati Gregorii papæ de eadem lectione.
Leçon 9e : *Dns ac redemptor noster... statim finis.*
℟ *Hæc est vera fraternitas.* ℣ *Fuerunt sine.*
Leçon 10e : *Pensanda sunt... magna erunt.*
℟ *Hi pro Dei amore.* ℣ *Laverunt.*
Leçon 11e : *Ultima tribulatio... in cunctis ferimur.*
℟ *Sancti mei.* ℣ *Venite ad me omnes.*
Leçon 12e : *Omnia namque... sentire tormenta.*
℟ *Sancti Dei.* ℣ *Sancti et justi.*
Ant. à matines : *Omnes sancti. Cum palma. Corpora. Martires Dni. Ecce merces.*
A l'Évangile : *O quam prie.*
Ant. : *Fulgebunt. Justorum animæ. Martyres sancti. Hæc est vera. Abstersit Deus. Dabo sanctis. In celestibus regnis. Istorum est enim. Isti sunt sancti qui venerunt. Sancti qui sperant. Sanctum est rerum.*

Office d'un martyr.

Ant. à l'invitatoire : *Regem martirum.* Ps. *Venite.*
Ant. au noct. : *In lege Dni.* Ps. *Beatus vir*, comme au bréviaire bénédictin.
℣ ℟ *Amavit eum Dns.*
Leçon 1re : *Si consideremus fr. kar... quam vita.*
℟ *Iste sanctus.* ℣ *Iste est qui pro.*
Leçon 2e : *Ipse enim... certamen laborum.*
℟ *Desiderium.* ℣ *Vitam.*
Leçon 3e : *Ad se venientibus... fugiendo nesciamus.*
℟ *Dne prevenisti.* ℣ *Vitam petiit.*
Leçon 4e : *Ut autem Dns... itinera obsistunt.*
℟ *Justus germinabit.* ℣ *Plantatus Gloria.*
Ant. au 2e noct. Antiennes et psaumes du bréviaire bénédictin sauf la 4e ant. *Iste pauper.* Ps. *Benedicam.*
Leçon 5e : *Certe dum Paulus... neminem recognoscit.*
℟ *Iste cognovit.* ℣ *Iste est qui.*
Leçon 6e : *Qui non baiulat... non sequuntur.*
℟ *Stola jucunditatis.* ℣ *Civabit* (sic).
Leçon 7e : *Quis cuim ex vobis... expensas dispergendo.*
℟ *Corona aurea.* ℣ *Quoniam prevenisti eum.*
Leçon 8e : *Sequitur. Aut quis rex... hostias placationis.*
℟ *Hic est vere.* ℣ *Iste sanctus. Gloria.*
Ant. *ad Cantica : Iste est qui pro lege Dei.*
℣ ℟ *Lex Dei ejus.*
Lucanus XCVI. In illo tempore... Si quis vult venire post me... donec videant regnum Dei.
Leçon 9e : *Quia Dns ac redemptor nr... precipere humilitatem.*
℟ *Posuit coronam.* ℣ *Judica Dne nocentes me.*
Leçon 10e : *Ad se autem nobis venientibus... inde teneatur.*
℟ *Hic est vir qui.* ℣ *Hic est qui contempsit.*
Leçon 11e : *Non autem sufficit... per malitiam.*
℟ *Amavit eum Dns.* ℣ *Induit eum Dns.*
Leçon 12e : *Rogamus dilectissimi... misericorditer expectat.*
℟ *Justum deduxit Dns.* ℣ *Magnificavit.*
Ant. à matines, comme au bréviaire bénédictin.
A l'évangile : *Qui vult venire.*
Autres ant. : *Iste sanctus. Hic est vere martir. Hic vir despiciens. Beatus vir qui suffert. Amavit eum Dns.*
Les leçons sont tirées de l'homélie XXXVII de saint Grégoire sur l'Évangile.

Office d'un confesseur.

Ant. à l'invitatoire : *Regem confessorum.* Ps. *Venite.*
Ant. au noct., comme dans le bréviaire bénédictin.
℣ ℟ *Elegit eum Dns sacerdotem sibi.*
Leçon 1re : *Ad sci ac beatissimi patris... nos genuit.*
℟ *Ecce sacerdos.* ℣ *Benedictionem.*
Leçon 2e : *Quicquid legitur... sacerdotii successores.*
℟ *Euge serve bone.* ℣ *Dne quinque talenta.*
Leçon 3e : *Bene et congrue... post consummationem.*
℟ *Intravit Dns.* ℣ *Dicit Dns Dno.*
Leçon 4e : *Duplici enim... ad triumphum.*
℟ *Posui adjutorium.* ℣ *Inveni David.*
Au 2e noct. : *Domine iste sanctus.* Ps. *Dne quis habitabit.*
Ant. *Vitam petiit.* Ps. *Domine in virtute.*
Ant. *Hic accipiet.* Ps. *Domini est terra.*
Ant. *Iste pauper.* Ps. *Benedicam Domino.*
Ant. *Beatus quem.* Ps. *Te decet.*
Ant. *Justus non cont.* Ps. *Bonum est confiteri.*
℣ ℟ *Amavit eum Dominus.*
Leçon 5e : *Quis autem vivens... crudelis abducat.*
℟ *Iste est qui ante Deum.* ℣ *Iste est qui contempsit.*
Leçon 6e : *Adversus hec... ad victoriam perveniret.*
℟ *Desiderium anime eius.* ℣ *Vitam petiit.*
Leçon 7e : *Ait Dns.. obstruxit.*
℟ *Dne prevenisti.* ℣ *Vitam petiit.*
Leçon 8e : *Sanctus itaque... ostendit.*
℟ *Vere hic famulus.* ℣ *Ecce sacerdos.*
Les leçons sont tirées de l'hom. LIX de saint Maxime.
Gloria.
Ant. *ad Cantica. Confessor sancte.*
Sec. Matheum CCLXIX. In illo tempore... Homo quidam peregre... Intra in gaudium Domini tui.
Leçon 9e : *Omelia beati Gregorii pape de eadem lectione. Quis iste homo est... designatur.*
℟ *Iste homo ab adolescentia.* ℣ *Ecce homo.*
Leçon 10e : *Sed is qui... geminantur.*
℟ *Iste homo perfecit.* ℣ *Euge serve.*
Leçon 11e : *Sed is qui... domini sui.*
℟ *Justum deduxit Dns.* ℣ *Magnificavit eum.*
Leçon 12e : *Pauca quippe ... tuum est.*
℟ *Magnificavit eum Dns.* ℣ *Honestavit illum.*
Les leçons sont tirées de l'homélie IX de saint Grégoire sur l'Évangile.
Ant. à matines, comme au bréviaire bénédictin.
A l'Évangile : *Dum esset summus. Homo iste.*
Ant. à vêpres : *Domine quinque. Euge. Fidelis. Beatus ille. Amavit. Justum deduxit. Euge serve.*

Office d'une vierge.

Ant. à l'invitatoire : *Regem virginum.* Ps. *Venite.*
Ant. à noct. : *Specie tua.* Ps. *Eructavit* et *Deus noster.*
Ant. : *Hæc est virgo sapiens et una.* Ps. : *Omnes gentes* et *Magnus Dns.*

Ant. : *Hæc est virgo sapiens quam.* Ps. *Exaudi Deus deprecationem* et *Exaudi Deus orationem.*

℣ ℟ *Veni sponsa Christi.*

Les leçons des deux nocturnes suivants sont tirées de l'homélie XI de saint Grégoire sur l'Évangile.

Leçon 1re : *Simile est regnum celorum... et emit agrum illum.*

℟ *Veni sponsa Christi.* ℣ *Quoniam concupivit rex.*

Leçon 2e : *Notandum est... non queramus.*

℟ *Diffusa est.* ℣ *Dilexisti.*

Leçon 3e : *Sic igitur ut... perhorrescat.*

℟ *Specie tua.* ℣ *Propter veritatem.*

Leçon 4e : *Rursum cœleste regnum... ut mors dilectio.*

℟ *Concupivit rex.* ℣ *Specie tua. Gloria.*

Ant. au 2e noct. *Veni sponsa Christi.* Ps. *Quam amabilia* et *Fundamenta.*

Ant. *Media nocte.* Ps. *Cantate Dno* et *Dns regnavit exultet.*

Ant. *Inventa bona.* Ps. *Cantate Dno* et *Dns regnavit.*

℣ ℟ *Adiuvavit eam.*

Autres psaumes pour le nocturne : *Dne Dns noster. Celi enarrant. Dni est terra. Eructavit. Dns nr. Magnus Dns. Quam amabilia. Fundamenta. Cantate Dno. Dns regnavit. Cantate Dno. Dominus regnavit.*

Leçon 5e : *Sicut mors... iudicante sublimior.*

℟ *Dilexisti justitiam.* ℣ *Diffusa est gratia.*

Leçon 6e : *Quid inter hec... pro Domino daremus.*

℟ *Ornatam mobilibus.* ℣ *Omnis gloria eius.*

Leçon 7e : *Rursum regnum cœlorum... summa concluditur.*

℟ *Pulchra facie.* ℣ *Specie tua.*

Leçon 8e : *Sicut mare... in litore.*

℟ *Simile est regnum.* ℣ *Simile est regn. cœl. thesauro. Gloria.*

Ant. *ad cantica. Prudentes*
Tunc surrexerunt
Fatue autem
Cum autem irent.

Sec. Math. CCLXVIII : *In illo tempore... Simile erit... neque horam.*

Les leçons suivantes sont tirées de l'homélie XII de saint Grégoire sur l'Évangile.

Leçon 9e : *Sancta ecclesia... retributionem querunt.*

℟ *Quinque prudentes virg.* ℣ *Venientes autem.*

Leçon 10e : *Sequitur. Quinque fatuæ... proximorum quærunt.*

℟ *Simile est regn. cœl. decem.* ℣ *Venientes.*

Leçon 11e : *Notandum quod omnes... quando venit.*

℟ *Non eris inter.* ℣ *Media autem.*

Leçon 12e : *In adventu igitur... amaverunt.*

℟ *Hæc est virgo sapiens.* ℣ *Ante armatos reges.*

℟ *Audivi vocem.* ℣ *Media autem.*

Ant. à matines : *Veniente, O quam pulchra. Leva eius. Veni electa. Ornavit me.*

In evang. Simile est regnum celorum decem.

Ant. *Simile est regnum cœlorum homini.*

Office de la dédicace d'une église.

Ant. à vêpres : *Hec est domus.* Ps. *Letatus.*

Ant. *Domus mea.* Ps. *Qui confidunt.*

Ant. *Benedicta gloria.* Ps. *Nisi Dominus.*

Ant. *Lapides.* Ps. *Lauda hierusalem.*

In Evang. *O quam metuendus.*

Ant. à l'invitatoire.

Ant. à noct. : *Introibo.* Ps. *Verba mea* et *Dne Dns nr.*

Ant. *Qui non egit.* Ps. *In Dno confido* et *Dne quis.*

Ant. *Quis ascendet.* Ps. *Dns regit* et *Dni est terra.*

℣ ℟ *Hec est domus.*

Leçon 1re : *Facta sunt encenia... Signatus sit.*

℟ *In dedicatione.* ℣ *Optulerunt sacri.*

Leçon 2e : *Facta sunt, inquit... perspexerit.*

℟ *Fundata est domus.* ℣ *Reges terræ.*

Leçon 3e : *Neque enim putandum... facere dignetur.*

℟ *Benedic Dne domum istam.* ℣ *Audi Dne preces.*

Leçon 4e : *Caveamus hiemis... dic nobis palam.*

℟ *Dum exiret Jacob de terra.* ℣ *Vere Dns est in loco.*

Ant. au 2e noct. *Domine.* Ps. *Dilexi* et *Judice me Dne quoniam.*

Ant. *Psallite Domino.* Ps. *Exaltabo te.*

Ant. *Sanctificavit.* Ps. *Deus noster.*

Ant. *Replebimur.* Ps. *Te decet ymnus.*

Ant. *Beati qui habitant.* Ps. *Quam amabilia.*

Ant. *Diligit Dns.* Ps. *Fundamenta ejus.*

℣ ℟ *Domine dilexi.*

Leçon 5e : *Christum namque... non cessant.*

℟ *Dum iret Jacob de Bersabe.* ℣ *Aedificavit ibi.*

Leçon 6e : *Circumdemus Jhesum... fidem habent in illum.*

℟ *Dixit Iacob.* ℣ *Deus Abraham.*

Leçon 7e : *Dicamus ergo... intentamente poscimus.*

℟ *Ornaverunt.* ℣ *In ymnis.*

Leçon 8 : *Oportet kar... seculorum, amen.*

℟ *Tu Dne universorum.* ℣ *Qui regis. Gloria.*

Ant. *ad Cantica : Vidit Jacob scalam. Erexit Jacob. Aedificavit Moyses.*

℟ ℣ *Fundamenta ejus in montibus sanctis.*

Sequentia sancti evangelii secundum Lucam, LXV : *In illo tempore dixit Jhesus discipulis suis : Non est arbor bona... supra petram. Oratio. Populum tuum Domine propitius intuere, et in templo nomini tuo ædificato, tuam pietatem invocantem, miserationis tuæ refere propitiatus auxilio. Per...*

Leçon 9 : *Quæritur quare... mala perseverat.*

℟ *Mane surgens Jacob.* ℣ *Cumque evigilasset.*

Leçon 10 : *Sicut enim ex radice... facere potest.*

℟ *O quam metuendus est.* ℣ *Mane surgens.*

Leçon 11 : *Por spinam et rubum... vindemiant uvam.*

℟ *Audi Dne ymnum.* ℣ *Respice Dne de sanctuario.*

Leçon 12 : *Ex abundantia enim... proferat sermonem.*

℟ *O quam bona domus tua Jacob.* ℣ *Fluet aqua de situla tua. Gloria.*

Ant. à matines : *Domni tuæ Dne. Hæc est domus Dni. Domus mea. Benedicta gloria. Lapides pretiosi.*

In Evang. : Mane surgens.

Ant. à vêpres : *Hæc est domus. Domus mea. Vidit Jacob. Erexit Jacob.*

In Evang. : O quam metuendus est.

Codex CCLXXI, marqué *348*, palimpseste, du VIIe-VIIIe siècle (650-750), gratté au XIe siècle; on a pu lire sept fragments d'un *missale plenum.* (Voir *Dictionn.*, t. VI, col. 1779-1780.)

H. Leclercq.

MONT DES OLIVIERS. — I. Journal des fouilles. II. Ruines. III. Vue de l'*Éléona* au IVe siècle. IV. Témoignages sur l'*Éléona*. V. *Novus renascitur ordo.* VI. Chapelle. VII. Oratoire byzantin. VIII. Église.

I. Le journal des fouilles. — La basilique dont nous allons parler a déjà fait l'objet d'une brève notice (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2318-2320, fig. 6179, 6180); nous croyons qu'il y a lieu d'y revenir, car, « parmi les Lieux saints chers à la piété chrétienne durant les siècles qui suivirent le triomphe de l'Église, il n'en fut guère de plus célèbre que cette basilique du mont des Oliviers érigée « en mémoire de l'ascension du Sauveur » et « sur la grotte même où la tradition véridique atteste « qu'il initia ses disciples aux ineffables mystères [1] ». Avec les édifices du Saint-Sépulcre et du lieu de la Nativité, cette église avait en commun l'auréole d'une origine constantinienne [2]. » Moins favorisée, la basilique de l'Éléona avait disparu; ses ruines étaient émiettées, rien ne subsistait plus à la surface du sol et à peine pouvait-on espérer que des vestiges viendraient

[1] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. XLIII, *P. G.*, t. XX, col. 1104. — [2] H. Vincent, *L'église de l'Éléona*, dans *Revue biblique*, t. VII, 1910, p. 573.

confirmer les attestations très fermes de la tradition historique. Cet espoir a été réalisé et comblé par les fouilles considérables dirigées par le P. Léon Cré [1] et exécutées par ses confrères [2], avec une probité scientifique qui n'est pas toujours la règle suivie dans les Lieux saints. Les travaux ont duré sept mois.

En théorie, où devait-on chercher la basilique de l'Éléona? Un nom qui sonnait si agréablement aux oreilles de la pèlerine Éthéria (voir ce nom) qu'elle le transcrivait avec une sorte de joie enfantine et redoublée [3], peut-être, à la pensée que ce nom exotique éveillait le souvenir de la grotte *in qua solebat Dominus docere discipulos suos?* Les recherches historiques entreprises manifestaient la position de la basilique de sainte Hélène et le terrain précis des fouilles à entreprendre. C'était sur le mont des Oliviers, tout près, mais en contre-bas de la mosquée de l'Ascension, aux sanctuaires jumeaux du *Credo* et du *Pater* où la tradition hiérosolymitaine mentionne encore certains enseignements du Sauveur à ses apôtres.

Toutefois, avoue le P. Cré, nous avions le tort, à cette époque, de concentrer toute notre attention sur la crypte du *Credo*, quelle que soit la vénération dont on l'entoura peut-être dès le VIIe siècle. Les fouilles devaient révéler une autre excavation à l'endroit où l'on avait déjà rencontré une abside en 1870, à l'extrémité orientale du terrain présumé : c'est ici qu'on eut la satisfaction, au début de l'année, de retrouver les reliques de la véritable grotte de l'Éléona, sur laquelle sainte Hélène édifia sa basilique du mont des Oliviers, en 327. Ce qui va suivre peut s'appeler le journal des fouilles rédigé et résumé par le P. Cré [4] :

On se mit à l'œuvre le 19 mai 1910. Sous la direction des Pères blancs, un de leurs domestiques piochait le sol, et une demi-douzaine de petits porteurs de couffins enlevaient les déblais; la très modeste équipe fut doublée quelquefois.

Le premier sondage fit bien augurer de l'entreprise. A deux mètres de profondeur, et tout contre le mur méridional du *Credo*, on rencontra un pavement en mosaïque assez belle qu'une trouvaille ultérieure permet de faire remonter jusqu'au VIe siècle, si elle ne date pas du IVe. Sur un fond blanc, se dessinent des cadres de 0 m. 30 de côté, disposés en diagonale, formés de petites pierres triangulaires de couleur alternativement rouge et noire, et ornés en leur centre d'un bouquet tricolore. Le déblaiement de la chambre fit apparaître, vers l'Est, le seuil d'une porte et même une marche couverte de mosaïques. C'est le plus bas degré d'un couloir en pente — sans doute un escalier démoli — dont la partie haute, dirigée vers le Nord, fut retrouvée contre le flanc oriental de la chapelle du *Credo*, quatre semaines plus tard.

Le travail se poursuivit 7 à 8 mètres au sud de la mosaïque, et l'on dégagea quelques maisonnettes à droite dont les assises inférieures sont encore en place, mais dont la destination n'est révélée par aucun détail caractéristique. Çà et là apparaissent des traces d'incendie, des débris de marbres et de verreries, beaucoup de fragments de tuiles et surtout beaucoup de tessons de poterie, à l'extérieur ondulé, qu'on attribue à l'époque romaine. On recueillit enfin une petite lampe byzantine ornée d'une croix.

Le lundi 30 mai, on commence une nouvelle fouille, à une vingtaine de mètres plus à l'Orient. Là, on trouve plusieurs assises de grandes pierres, en calcaire nommé *nari* dans la contrée. Les blocs sont grossièrement équarris et posés horizontalement, sans mortier, comme pour combler la déclivité du terrain. A une profondeur variant entre 2 m. 50 et 4 mètres, on dégage successivement la partie inférieure de trois chambres contiguës, toutes les trois pavées en mosaïques blanches.

La première de ces chambres forme un rectangle dont les côtés mesurent 3 m. 50 et 1 m. 80. Trois, et par endroits quatre assises, sont conservées *in situ*.

Plus à l'Est, au delà d'une maisonnette que la princesse de La Tour d'Auvergne fit bâtir afin d'abriter un remarquable dallage en mosaïque de seize mètres carrés, on trouve, à côté d'une énorme pierre de taille, un large puits placé à l'extrémité sud-ouest d'une citerne antique. On déblaie ce puits jusqu'à une profondeur de cinq mètres sans rencontrer le fond. Vers le haut de la citerne, on dégage la base de trois arceaux brisés; ils sont parallèles et écartés seulement d'une soixantaine de mètres. Une simple rangée de grandes dalles reposant sur deux arceaux voisins suffisait donc pour couvrir un si faible intervalle. Avec ce procédé, on multipliait les arceaux à proportion de la longueur à couvrir, mais on évitait les difficultés de la construction d'une voûte. L'architecte Guillemot, qui a reconstruit le sanctuaire moderne du *Credo*, affirmait que la partie supérieure de cette crypte avait été primitivement construite de la même manière. La voûte a été défoncée; néanmoins, la citerne est parfaitement conservée, couverte d'un enduit rougi fait de briques pilées, analogue au meilleur ciment romain.

Parmi les débris tirés des fouilles pendant la dernière quinzaine, on remarque beaucoup de morceaux de marbre travaillé, plusieurs colonnettes cannelées en calcaire commun du pays, des plaques polies et d'épaisseur variable de porphyre rouge et de vert antique, des cubes de mosaïque en verre doré ou colorié, un grand fleuron et un croissant en marbre jaune et rose polis et découpés comme dans l'*opus alexandrinum*, six fragments d'une colonnette en porphyre rouge polie, brillante, mesurant à la base 0 m. 084 de diamètre; enfin, deux tronçons de colonne dont l'une a 0 m. 55 de diamètre. Ces débris révèlent la proximité d'un édifice important et luxueux. Il restait à trouver un mur de basilique.

Le 10 juin, on ouvrit une tranchée entre le dallage en mosaïque abrité par les soins de Mme de La Tour d'Auvergne et des chambres sépulcrales, il y avait là place pour une muraille. Le P. Chuzeville dirigeait un ouvrier et quelques enfants arabes. Dès les premiers coups de pioche, on s'aperçut que le rocher avait été entaillé très régulièrement. A quelques décimètres de profondeur, on rencontra de la maçonnerie, des blocs de silex serrés les uns contre les autres, comme les cailloux dans certains bétons des constructions modernes. Le sondage fut élargi et l'on reconnut de solides fondations mesurant 1 m. 42 de largeur; une pareille base pouvait supporter une de ces murailles monumentales, cherchées vainement durant plusieurs semaines dans la vigne des Pères blancs. On continua la tranchée droit vers l'Ouest; vers la fin, on rencontra une assise de pierres de taille de 0 m. 51 de hauteur.

L'architecte du monument primitif, voulant assurer la solidité, avait fait creuser des fosses dans le rocher, trop friable en beaucoup d'endroits, afin d'y loger une couche d'énormes blocs de silex qui donneraient une base consistante à toutes ses murailles. Or, ces tran-

[1] *La crypte du Credo. Comment on vient de retrouver le grand sanctuaire chrétien du mont des Oliviers au IVe siècle*, dans *La Terre sainte. Revue illustrée de l'Orient chrétien*, 1897, p. 195-260; *L'Éléona et les autres sanctuaires de Jérusalem reconnus à Rome dans la mosaïque du IVe siècle de Sainte-Pudentienne*, dans *ibid.*, t. XVIII, 1901, p. 49-54, 70-76. — [2] Il faut mentionner aussi le nom du P. Federlin. — [3] H. Vincent, *L'église de l'Éléona*, dans *Revue biblique*, t. VIII, 1911, p. 219. — [4] L. Cré, *La basilique hélénienne de l'Éléona retrouvée avec la grotte où Notre-Seigneur instruisait ses disciples au mont des Oliviers*, dans *Oriens christianus*, nouv. série, t. I, 1911, p. 119-134, 316-321. C'est son texte, à peine abrégé.

chées dans le roc sont conservées telles qu'elles furent à l'origine. Les quartiers de silex sont aussi restés en place, dédaignés par les chercheurs de pierres de taille parce qu'ils sont lourds, difficiles à équarrir, inutilisables pour la bâtisse car ils prennent mal le mortier ordinaire. Par ailleurs, dans les restaurations hâtives ou économiques des siècles suivants, nous ne rencontrerons jamais le procédé remarquable, mais coûteux, du premier architecte. Les tranchées dans le roc et le béton ou silex, dessinant encore le tracé des murailles dans toutes les directions, nous révéleront d'une manière sûre et inespérée le plan par terre du monument primitif.

En dégageant, à l'intérieur, les flancs oriental et occidental de la chapelle du *Credo*, on vit apparaître les larges fondations accoutumées qui dépassent, d'une manière notable, la maçonnerie de la reconstruction contemporaine. Si donc on reconnaît que ces vieux murs parallèles remontent, comme ceux de la basilique, au IVe siècle, on aura la preuve que ledit souterrain existait en ce temps-là et ne saurait être une œuvre du Moyen Age.

Dans la tranchée ouverte à l'orient de la crypte du *Credo*, on remarque l'entrée d'un couloir souterrain très en pente qui, par-dessus le mur de clôture, descend vers le Sud, dans la vigne des Pères blancs, pour aboutir à la marche et à la chambre ornées de mosaïques, trouvées le premier jour des fouilles. Les ouvriers sont alors conduits à une vingtaine de mètres plus à l'Est, dans la persuasion que la muraille méridionale de la basilique devait exister sur une ligne parallèle à la muraille septentrionale explorée tout d'abord et distante de celle-ci d'environ 19 mètres. L'endroit choisi pour le nouveau sondage avoisinait la grande mosaïque conservée par Mme de La Tour d'Auvergne; à 40 centimètres de profondeur, on retrouva le prolongement de cette belle œuvre d'art. En creusant davantage, on vit paraître l'ouverture horizontale d'un caveau sépulcral taillé dans le roc, dans l'intérieur duquel on aperçut, vers le Sud, un alignement régulier de gros silex. C'étaient les fondements désirés!

Conservés intacts dans la tranchée primitive, qui traverse un vieux tombeau chrétien, ils révèlent d'une manière précise la ligne de la muraille méridionale de la basilique, à près de 20 mètres de celle du Nord. En dehors du tombeau, on eut bientôt rejoint la grande tranchée pratiquée dans le roc, et garnie toujours de ces silex qui devaient nous guider encore environ 35 mètres droit à l'Est.

Mais, le travail à peine recommencé dans cette direction, on aperçoit sur la gauche une nouvelle coupure large de 1 mètre et demi dans la roche friable : un bloc de silex, mesurant 1 m. 40 de longueur, repose au fond de la fosse comme un indicateur et un témoin. Voilà donc un embranchement à angle droit ou mieux une nouvelle tranchée qui va, perpendiculairement à celle que nous suivions, rejoindre les fondements de la muraille septentrionale. Parallèle à la chapelle du *Credo* dont elle est éloignée de 25 mètres, cette tranchée transversale, longue elle-même de 20 mètres, donne au terrain que les fouilles ont contourné, en dehors et à l'est de la chapelle du *Credo*, une superficie de 500 mètres carrés.

Le plan des anciennes basiliques comporte deux grands rectangles faisant suite l'un à l'autre. Les fouilles ont-elles contourné l'atrium ou bien l'église proprement dite? Rien jusqu'ici ne le révèle d'une façon décisive. Toutefois, à l'Orient et en dehors des angles nord-est et sud-est du compartiment reconnu, on retrouve les fondations de deux chambres qui se faisaient pendant et occupaient les angles nord-ouest et sud-ouest du second compartiment encore à explorer. Le joli carré de mosaïques, près duquel les fouilles ont si heureusement débuté dans le terrain du *Credo*, appartient au pavement de l'une de ces chambres, mais appartient-il à l'église ou à l'atrium?

A quelques pas de l'extrémité sud de la tranchée transversale, la reprise du travail amène la découverte d'un appartement antique du plus haut intérêt, quoique situé en dehors de la basilique proprement dite. Au bord méridional de la fouille, large et profonde de 2 mètres en cet endroit, le déblaiement fournit de nombreux cubes en pierres de couleur, et même des plaques de mosaïques où l'on reconnaît des fruits et des feuillages. Bientôt, perpendiculairement à la ligne des fondations principales, apparaît un mur dont l'enduit encore intact est orné de dessins en couleurs. Au-dessus d'une large bande rouge, se voient des lignes jaunes et brunes, qui figurent le bas d'un encadrement. Mais, à 1 mètre environ du sol, le mur décoré manque tout à coup, rasé qu'il est, juste au-dessous du niveau de la grande mosaïque voisine, à la hauteur présumée du dallage de la basilique elle-même : détail à retenir, car il permet de reconnaître le minimum de l'âge qu'on doit assigner aux fresques et à leur support.

Le déblaiement de la chambre dure plusieurs jours. On recueille deux pleins couffins de morceaux de mosaïques et, plus bas, des centaines de menus fragments de fresques : la terre, légèrement humide, qui aurait dû les altérer, leur a conservé une fraîcheur étonnante. Au Nord-Est, nous retrouvons la paroi orientale de cette chambre à 4 m. 60 de la paroi trouvée la première à l'Ouest. Le P. Ruffier des Aymes recueille là un couffin entier de ces débris de fresques et observe qu'ils ont été détachés d'un mur renversé vers l'intérieur de l'appartement, car leur face, couverte de peinture, se trouve presque toujours tournée en bas. Voici les six couleurs employées dans la décoration : bleu, vert, jaune, orange, rouge, brun foncé. Sur trois côtés, la partie inférieure de la chambre a gardé son mur et ses fresques; le mur septentrional manque, démoli jadis soit pour la tranchée de fondations, soit parce qu'il était constitué par une portion de la grande muraille de la basilique dont presque toutes les grandes pierres appareillées ont disparu. D'après l'examen minutieux auquel se livrèrent plus tard le R. P. Vincent et M. Guerritz, les fresques conservées sur les parois ne sauraient êtres postérieures au Ve siècle. L'ornementation consiste en une série de panneaux formés de dessins géométriques imitant des appliques de marbre, accostées de figures fort simples : une lune, deux cornes...

Ce qui attire surtout l'attention après le déblaiement, c'est un superbe dallage en mosaïque et un pauvre petit bassin rectangulaire qui subsiste au beau milieu de la chambre. Du côté nord, le fond de la mosaïque est d'un blanc crème et semé de petites croix noires en lignes très espacées. Le côté sud ressemble à un riche tapis. Les croix noires ornent le centre de grandes rondelles blanches qui, quand elles semblent se superposer, montrent des segments noirs et, quand elles s'écartent, des interstices d'un rouge pourpre. La mosaïque est dans un état de conservation parfaite et, quand on l'arrose un peu, d'un éclat surprenant. L'eau ruisselle alors vers le bas du mur ouest de la chambre où s'ouvre un tuyau d'écoulement. Ainsi la déclivité n'est pas concentrée vers le milieu, comme c'est le cas pour l'*impluvium* d'une antique maison romaine.

Que dire du bassin établi au centre d'uni bel appartement? Il est pauvre, si l'on regarde le mortier et l'appareil des pierres. Il est irrégulier et petit : voici en centimètres la longueur des parois intérieures : ouest, 99; sud, 74; est, 102; nord, 70. Il est peu profond, 33 cent. Au fond du bassin, dans le coin sud-ouest,

une cavité et un trou permettent le rapide écoulement de l'eau. C'est un bain au centre d'une vaste chambre ornée de fresques et de mosaïques chrétiennes et qui est contiguë à la muraille d'une basilique. C'est peut-être un baptistère.

Un sondage fut pratiqué à quelques pas au nord-est de ce baptistère. Presque à fleur de sol se présente un mur épais, grossièrement bâti et en direction oblique par rapport à toutes les constructions déjà explorées. A côté de cet ouvrage récent, à 2 m. environ de profondeur, apparaissent des pierres plates, de grandeur variée, qui, en guise de cercueil, recouvrent et entourent des restes d'ossements humains. Sur une de ces dalles, le R. P. Vincent, aperçoit une inscription gravée à la pointe et consistant en trois lignes de majuscules grecques. Θηκη Κεσαριου μοναζοντος (fig. 8388).

Quelques jours après cette trouvaille, en cherchant à l'ouest de la propriété du *Credo* une trace quelconque des murailles les plus occidentales de la basilique, on trouva, au beau milieu du chemin public, des fondations parallèles à la crypte du *Credo* et d'une longueur de 6 mètres, avec la largeur accoutumée; puis, à l'extrémité nord de ce débris de mur, une seconde dalle funéraire, posée horizontalement sur un tombeau chrétien et mesurant : 0 m. 65 haut.; 0 m. 72 larg.; 0 m. 20 épaiss., et portant un seul nom (fig. 8389).

Le 18 juillet, après avoir suivi fidèlement la tranchée garnie de silex à l'est du baptistère, on atteignit deux nouvelles mosaïques situées au sud de la galerie occidentale du *Pater*. L'une, toute blanche, conservée à 3 mètres de profondeur et en dehors de la grande muraille, n'a pas été dégagée dans toute sa largeur. L'autre, à un niveau plus élevé de 1 mètre, et à l'intérieur de l'édifice, constitue un riche tapis de 4 m. 70, reste du dallage primitif de la basilique. Sa bordure figure l'enroulement de deux câbles multicolores :

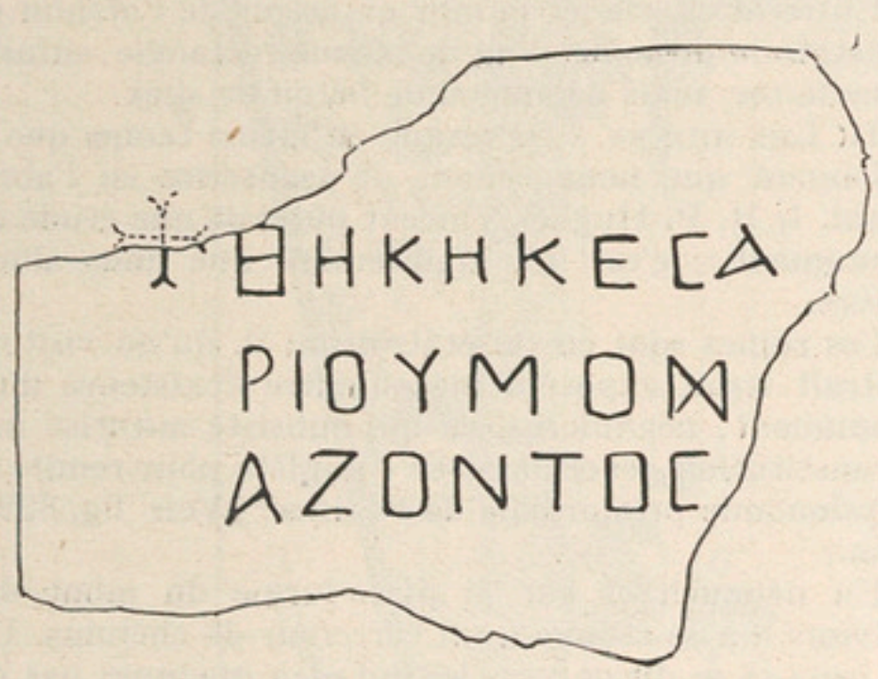

8388. — Inscription gravée à la pointe, d'après *Revue bibl.*, 1911, p. 239, fig. 4.

une couleur ocre très prononcée succède parfois au jaune, et le rouge est nuancé par un ton presque pourpre. Mais le dessin central intéresse plus encore que la bordure. C'est la reproduction agrandie de la mosaïque trouvée au premier jour des fouilles dans la vigne des Pères blancs, à 55 mètres de là. Les cadres ont 0 m. 40 au lieu de 0 m. 30, et une quatrième couleur s'ajoute dans le bouquet central. Celle-ci est plus soignée, mais l'une et l'autre sont de même style; seraient-elles de la même époque?

Cinq mètres au delà de cette belle mosaïque, 9 m. 35 à l'orient de l'extrémité sud-ouest du cloître du *Pater*, les ouvriers rencontrent enfin une tranchée perpendiculaire à celle qu'ils ont suivie; celle-ci remonte au Nord, vers l'intérieur du *Pater*. Plusieurs pierres parfaitement taillées et de grand appareil sont encore *in situ* à cet embranchement. Mais, près de là, une grosse pierre appareillée, jointe aux fondations antiques, fait un retour d'angle vers l'Est. Puis, là, nous comprenons que nous ne trouverons la muraille orientale de la basilique que dans le jardin du *Pater*.

Le 21 juillet, on ouvre une tranchée dans ce jardin, tout près de la porte par où l'on entre d'ordinaire dans le quadruple portique. Au moyen d'un repère aussi exact que possible, on dirige le travail vers le retour d'angle constaté en dehors du cloître. Trouvaille parmi

8389. — Inscription d'Εισιδωρου, d'après *Revue bibl.*, 1911, p. 235, fig. 2.

les déblais d'un fragment épigraphique du *Pater*. Les ouvriers découvrent les montants en pierre d'une porte donnant accès dans un corridor rempli de décombres. On trouve un fragment d'archivolte et deux tronçons de colonnes. On déblaie ensuite une petite cour où l'on descend par trois degrés; puis, par des marches demi-circulaires, on pénètre entre les montants de la porte, dans le corridor souterrain qui se dirige vers le Sud. Mais, ici, rien ne semble antique, car la taille des pierres et divers indices révèlent un ouvrage du Moyen Age. On dirait un petit ermitage installé dans une ruine. Enfin, sur la gauche, apparaissent les fondations en blocs de silex et la dernière tranchée que nous cherchions à l'Est; elle est tout entière pratiquée dans le rocher et sa largeur dépasse 2 mètres; voilà une base capable de porter la muraille orientale de la basilique.

En poursuivant les fouilles vers le cénotaphe de la princesse de La Tour d'Auvergne, on découvre un mur demi-circulaire dont l'épaisseur ne dépasse guère 0 m. 30, mais qui s'adosse partout au rocher. C'est une abside, large seulement de 3 mètres, et dont les quatre assises inférieures descendent bien au-dessous des fondations monumentales, comme si elles appartenaient à une chapelle souterraine. Toutes les pierres appareillées de cette absidiole sont percées d'un ou de plusieurs trous carrés. Et, du fond de ces trous, on retire des crampons de cuivre, du plâtre et des chevilles en marbre blanc; appareil manifestement destiné à fixer soit le marbre des inscriptions, soit plutôt le stuc peint dont on recueille, au milieu des décombres, des centaines de fragments, tandis que d'autres adhèrent encore aux murailles. Entre toutes les couleurs, un bleu d'azur intense — du bleu de cobalt — attire surtout les regards; il n'y en a pas de semblable dans les fresques du baptistère. En arrière de l'absidiole, qui est exactement dans l'axe de la basilique, nous ne voyons trace ni d'une porte principale, ni d'une abside pour l'église supérieure, mais seulement la tranchée, large de 2 m. 10 qui, pourtant, constitue la

limite orientale de l'édifice. Car, en dénudant le terrain, encore une dizaine de mètres plus à l'Est, par excès de précautions, nous trouvons le rocher à sa hauteur naturelle sans la moindre entaille ou construction qui décèle le travail de l'homme. D'autre part, la grande tranchée derrière l'absidiole est située à la distance de 70 mètres des fondations parallèles naguère constatées dans le chemin public à l'ouest du *Credo :* 70 mètres de long sur 20 m. de large.

Notre absidiole ne saurait différer de l'abside qu'on rencontra en 1870 en creusant les fondations du cloître du *Pater;* toutefois, le P. Cré se figurait l'abside de l'*Éléona* comme superposée à la crypte du *Credo*, mais certains raisonnements d'architecture du P. Vincent l'inclinaient à chercher cette abside à l'Orient. Heureusement, la découverte d'une grotte antique en avant de l'absidiole vient montrer, sans doute possible, le centre religieux de l'église, et l'orientation véritable reçoit une confirmation éclatante du fait de la découverte, au centre du terrain du *Credo*, d'une très vaste citerne qui révèle de façon sûre la place de l'*atrium*.

Voici le récit de ces deux trouvailles décisives :

Le tunnel rencontré sous le jardin du *Pater* se prolongeait droit au Sud entre deux murs de mauvaise maçonnerie et, en aboutissant au coin nord de l'absidiole, passait au-dessous du rocher naturel formant comme une voûte. Or, à mesure qu'on la dégageait des décombres, cette partie rocheuse attirait davantage l'attention. Les pierres appareillées du coin nord de l'absidiole sont posées comme pour buter cette roche et la soutenir. Le dessus de ce rocher domine notablement une mosaïque blanche que le P. Cré identifie avec le pavé de la nef septentrionale de l'église supérieure.

Le 19 décembre 1910, on cherche à s'assurer en partant de l'absidiole si le rocher en question se continue vers l'Occident. En dégageant la paroi nord de la crypte, on voit que les pierres taillées sont percées de trous, comme dans l'abside. A 1 m. 80, un retour de mur vers le Nord annonce un second passage parallèle au tunnel. Ici on trouve encore deux crampons de cuivre oxydé, des fragments de plaques en marbre blanc, un enduit couvert de peintures, parmi lesquelles on voit du bleu céleste, du vert et beaucoup de rouge. On ramasse même une monnaie de Constance II, fils de Constantin. A 1 m. 12 plus à l'Ouest, un mur recommence qui, avec la fin du précédent, forme comme une porte et sert de montant pour soutenir une masse rocheuse, en guise de linteau. Entre les deux, on dégage peu à peu un palier, puis toute la partie inférieure d'un escalier. Quatre marches de 0 m. 22 à 0 m. 25 de hauteur sont conservées, ainsi que le bas d'une cinquième. Avec une sixième, on atteindrait le niveau du dallage en mosaïque blanche de la nef septentrionale de l'église supérieure. Bref, on dirait un escalier latéral qui, comme de nos jours, à Bethléem, faciliterait la circulation entre la crypte et la basilique.

En prolongeant le déblaiement vers l'Ouest, on s'aperçoit que la partie nord-ouest de la crypte est constituée par une voûte rocheuse qui descend comme la retombée d'une caverne ordinaire et finit complètement à 1 m. 80 à l'ouest de l'escalier. Plus de doute possible. Nous sommes dans l'intérieur d'une caverne dont le plafond est en majeure partie effondré. Et tous les murs qué nous avons dégagés sur le flanc septentrional de la crypte, jusqu'à une profondeur d'environ 3 mètres et demi au-dessous du sol actuel, ne furent établis jadis que dans le but de soutenir les débris du plafond rocheux de cette grotte, ce qui montre qu'on avait donc un grand souci de la préserver d'une ruine totale.

Cependant, à l'ouest de la fouille, les ouvriers ont atteint les fondations récentes de la galerie occidentale du *Pater* et vont fatalement s'arrêter, quand, tout à coup, à 1 mètre trois quarts au-dessus du sol de la crypte, nous remarquons une entaille verticale dans le rocher. De haut en bas on suit cette coupure en enlevant avec précaution quelques pierres et même le montant d'un cancel dont nous avions déjà retrouvé la partie supérieure parmi les décombres qui obstruaient l'escalier voisin. La coupure verticale, de la hauteur d'un homme, semble vraiment le côté d'un corridor taillé dans le rocher, et nous révèle une troisième entrée dans la crypte, probablement même la principale : car, autant qu'on peut le conjecturer, son centre doit coïncider à peu près avec l'axe de la basilique. On voit qu'on a retrouvé la moitié de la grotte qui servait de crypte à la basilique de sainte Hélène.

L'orientation était désormais certaine. Le P. Féderlin veut tenter la contre-épreuve. A la partie opposée à l'abside doit se trouver l'atrium, lequel devait contenir, suivant l'usage, une fontaine d'ablutions et un puits. Des quatre angles de cet atrium présumé, on trace deux diagonales et, à leur intersection, on creuse une large excavation. Le forage donne 3 m. 50 de décombres sans intérêt, puis 0 m. 85 de débris d'incendie, terre noircie et pierres calcinées, 1 m. 50 de fragments d'architecture, dalles ou pierres appareillées, 0 m. 45 de tessons de toute sorte empâtés dans une vase blanche et dure et de nombreuses fioles en terre cuite ayant perdu une anse. A 6 m. 50 de profondeur on atteint un lit de ciment horizontal, dur, épais, composé de chaux, de sable et de poteries broyées. C'est le fond de la citerne. Les mesures sont d'Est en Ouest, 11 m. 75, de Nord au Sud, 8 m. 45. Même en ne calculant la profondeur de cette citerne que sur les 5 m. 70 au-dessus de la surface du roc, on voit qu'elle pouvait contenir 565 mètres cubes d'eau au minimum.

Entre la citerne et le mur extérieur de l'atrium on constate la présence d'un deuxième rectangle entaillé dans le roc, mais dépourvu de béton de silex.

II. Les ruines. — Presque en même temps que le document que nous venons de transcrire en l'abrégeant, le R. P. Hughes Vincent publiait une étude du monument [1]; c'est lui, maintenant, que nous allons suivre.

Ces ruines sont en tel état, disait-il, qu'un visiteur distrait serait exposé à méconnaître l'existence d'un monument; néanmoins, ce qui subsiste autorise une reconstitution générale assez complète pour rendre la physionomie primordiale de l'édifice. (Voir fig. 8391, plan.)

En débouchant sur la plate-forme du mont des Oliviers, on se trouve à un carrefour de chemins. Un de ceux-ci se dirige vers le Sud et à quelques pas on rencontre une petite plate-forme sur laquelle s'ouvre, à l'Ouest, le monastère des bénédictines, à l'Est l'enclos du *Credo* et le Carmel du *Pater*. On pénètre dans l'enclos du *Credo* par une rampe A qui donne accès à une esplanade qui se relève dans la direction de l'Orient. Dès l'entrée, on passe sur la voûte d'une petite chapelle restaurée et appelée depuis des siècles « crypte du *Credo* ». Au delà, une cour où végétaient quelques arbustes, cour encadrée au Nord par de petits murs supportant des levées de terre et quelques rochers nivelés contenant des cavernes funéraires. Au Sud, l'habitation du gardien et quelques masures dont une couvre une mosaïque C. A la hauteur de cette masure, 38 mètres de A, un mur barre la cour et des marches conduisent à une esplanade surélevée de 1 m. 40. On arrive au cloître neuf que précède un pavillon. Le

[1] H. Vincent, *L'église de l'Éléona*, dans *Revue biblique*, nouv. série, t. VIII, 1911, p. 219-265. Cet article se retrouve dans H. Vincent et F.-M. Abel, *Jérusalem*, t. II, *Jérusalem nouvelle*, in-8°, Paris, 1914, p. 337-360, pl. XXXIV-XXXVI.

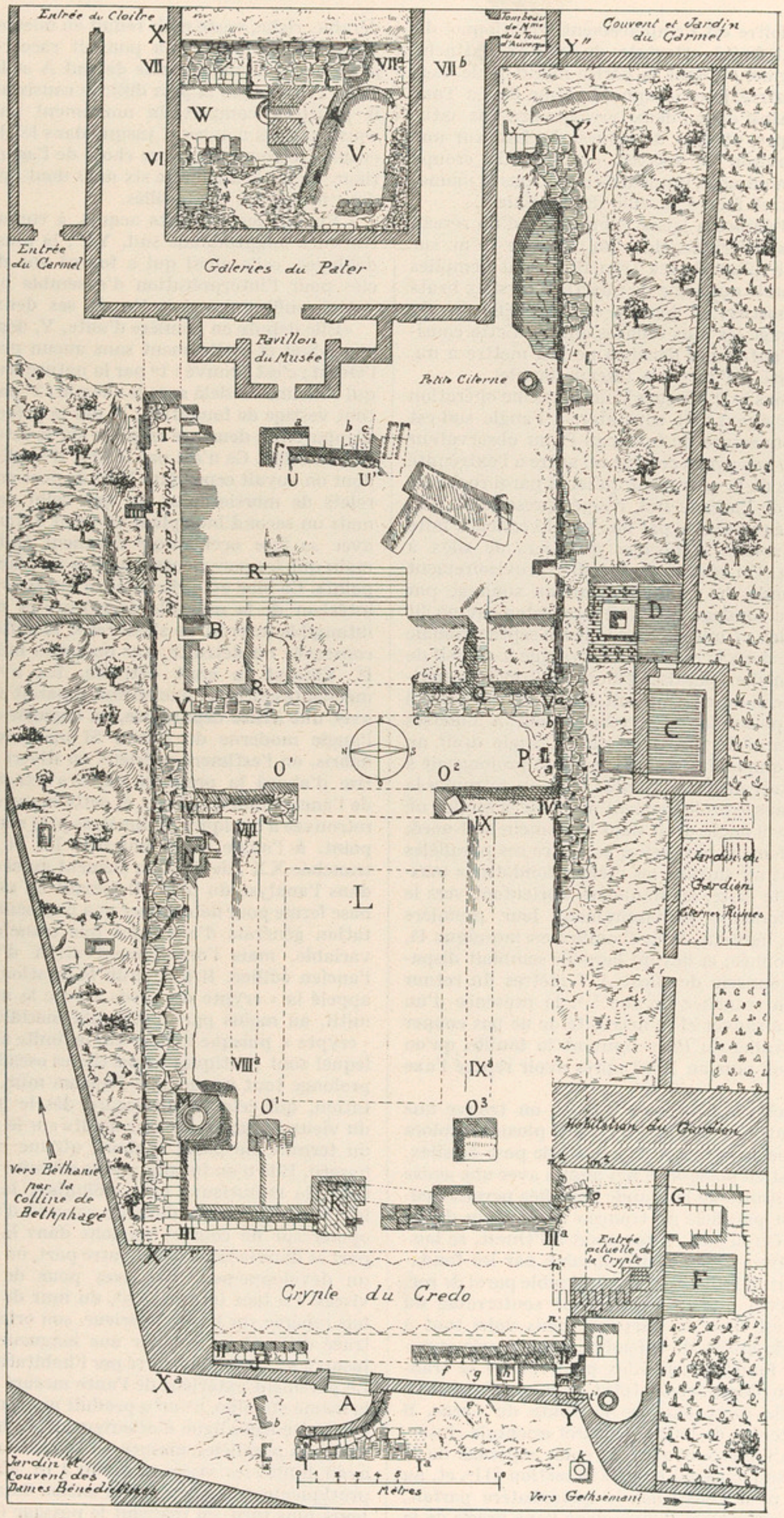

8390. — L'Éléona, basilique du mont des Oliviers.
Plan général du site et des ruines, d'après *Revue biblique*, 1911, pl. I, p. 264.

préau de ce cloître est l'emplacement traditionnel du *Pater*. A l'extrémité orientale du cloître, s'attache l'église du Carmel et, dans la partie méridionale, face à la grande entrée, le cénotaphe de Mme de La Tour d'Auvergne. Ainsi donc : deux terrasses presque naturellement planes, étagées de l'Ouest à l'Est, sur une longueur d'environ 80 mètres, occupant la croupe entière de la montagne, immédiatement sous le mamelon culminant et face à la ville de Jérusalem.

Sur le sol, l'édifice a laissé l'empreinte d'un réseau de tranchées symétriques dans un cadre de 70 m. sur 22 mètres. La plupart des tranchées sont remplies d'une maçonnerie uniforme de quartiers de silex bruts liés par du mortier, et dont la solidité défie ou, du moins, décourage les plus tenaces efforts. Cette considération et d'autres ont décidé à ne pas mettre à nu, d'une extrémité à l'autre, le réseau complet.

Ici nous citons le P. Hugues Vincent : « Une opération d'horticulture ayant fait constater, à l'angle sud-est de la cour, l'ouverture du tombeau P, un observateur vit que c'était un caveau comme tel autre à l'extrémité septentrionale de la cour, sauf qu'ici la paroi rocheuse et curviligne de l'arcade sud, coupée presque au plafond, avait été remplacée par une paroi verticale, faite de plusieurs assises d'énormes quartiers de silex à peine équarris. On résolut de sacrifier provisoirement une plate-bande du jardinet pour un sondage par l'extérieur. Ce sondage atteignit promptement un lit de blocs de silex et mit au jour la lèvre septentrionale de la tranchée dans le roc; on observa que le massif de maçonnerie en silex paraissait limité à 2 mètres environ de la bouche du caveau, soit à 1 m. 60 de la paroi rocheuse. On poussa la fouille vers l'Orient. A 2 mètres à peine, la paroi de roc se coudait à angle droit au Nord, tandis que le lit de maçonnerie se prolongeait à l'Est. En le suivant, 1 m. 60 plus loin, on retrouva la paroi de roc dans le prolongement précis de la section *ab* et sur un nouvel angle droit dont la branche sud-nord, *de*, était visiblement parallèle à *bc*. Entre ces parallèles apparaissaient au surplus les mêmes fondations massives. Sur cette piste, les fouilleurs s'orientent vers le Nord, abandonnant provisoirement leur première direction à la hauteur de la chambre en mosaïque D, alors insoupçonnée, et devant laquelle semblait disparaître la maçonnerie de silex. A 7 mètres du retour d'angle par la tranchée du roc V^a, la présence d'un arbuste utile à sauver et la nécessité de ne pas couper l'accès de l'escalier du *Pater* limitent la fouille, qu'on attaque un peu plus au Nord après avoir repéré l'axe de V^a.

« Après quelques heures de travail, on trouve une tranchée identique, section V, avec plusieurs blocs d'appareil à peine ébranlés de leur lit de pose de silex. Bientôt, on est en possession des angles avec une assise appareillée, ensuite de la grande tranchée perpendiculaire est-ouest parallèle au tronçon déblayé au début de la fouille. On la suit en revenant à l'Ouest, se laissant guider avec une sécurité absolue par les fondations désormais familières et par la double paroi de roc. Devant l'édicule qui couvre l'abside souterraine du *Credo*, force est bien de s'arrêter; mais voici tout à point un angle intact de splendide maçonnerie appareillée sur la fondation de silex pour révéler la tranchée III. Son dégagement total demeurant interdit sous peine de compromettre la voûte du *Credo*, il fallut se contenter de longer sa paroi orientale. Interruption dans l'axe central de la cour, repérage de la tranchée au Sud, mise au jour de la section III^a, et, au point voulu pour constituer le quadrilatère parfait, découverte d'un retour d'angle dans l'axe précis de la première grande tranchée ouest-est.

« Vers le milieu du mois de juin 1910, on ne pouvait douter que cette ruine appartînt à un édifice considérable, riche, vaste mais réduit en miettes. A ce qu'on venait de retrouver, on pouvait raccorder quelques arasements de maçonnerie devant A et les mosaïques B, C, F. La tâche la plus difficile consistait à délimiter le pourtour complet du monument par-dessous. les constructions neuves et jusque dans le chemin public, ensuite retrouver quelque chose de l'agencement intérieur. Ce fut le labeur de six mois dont on a lu le détail dans le journal des fouilles.

« Voyons les éléments acquis, à commencer par la tranchée longitudinale sud, YY′, la plus entièrement déblayée, celle aussi qui a fourni une des meilleures clés pour l'interprétation d'ensemble par la conservation suffisamment nette de ses deux extrémités.

« Elle débute en manière d'ante, Y, dégagée au Nord et au Sud et visiblement sans aucun prolongement à l'Ouest; c'est prouvé : 1° par la nature fruste du rocher qui s'incline au delà sous le chemin; 2° par l'absence de tout vestige de fondation; 3° par la présence d'un bloc d'appareil, *i*, demeuré en place sur le retour d'angle de la fondation. Ce n'est pas le bloc d'angle lui-même, *i′*, dont on voyait cependant le lit de pose grâce aux bourrelets de mortier plus fin que celui des fondations, mais un second bloc placé en front extérieur de l'ante avec sa face occidentale finement taillée de même main que les parements d'assises en place sur d'autres points. Ce bloc est pris aujourd'hui sous un contrefort intérieur de la muraille de clôture et cette muraille intangible interdit de s'assurer si la suite de l'ante est conservée ou détruite; sur quelques indices ténus, le P. Vincent la croit détruite. En avant de cette méchante clôture, l'ancien mur reparaît et, par fortune, avec une assise dépareillée, *m*, engagée en partie sous l'angle moderne du *Credo*. Si mesquin que soit ce débris, on l'estimera précieux en divers sens. Il autorise d'abord la première mesure exacte d'épaisseur de l'ancien mur à la base, et cette mesure — 1 m. 42 — retrouvée à quelques millimètres près sur un tout autre point, à l'angle de la muraille III et de la grande tranchée XX′, devient un élément aussi solide qu'utile dans l'analyse du plan. Il fournit en second lieu une base ferme pour déterminer non plus seulement l'orientation générale d'axe dans une tranchée de largeur variable, mais l'orientement strict d'une paroi de l'ancien édifice. Il fixe enfin la relation de ce qui est appelé la « crypte du *Credo* » avec le monument primitif, au moins par l'extrémité méridionale de cette « crypte », puisque le mur qui la limite au Sud, et dans lequel sont pratiqués en partie les escaliers modernes, prolonge tout bonnement l'ancien mur. Cette constatation, qui éclatait au regard dès le premier report du vieux fragment de mur d'ante sur le plan préalable du terrain, ne parut d'abord qu'une coïncidence de hasard. Elle n'en fut pas moins soumise sur place à un contrôle minutieux. Afin d'éliminer le plus possible les chances d'erreur dans un raccord d'orientement à opérer sur de courtes sections dans la crypte d'une part et dans la tranchée d'autre part, on devait essayer un développement des axes pour de plus longues visées. I a face interne, nn^1, du mur de la crypte une fois repérée sur le sol extérieur, son orientement a été tracé d'Ouest en Est sur une longueur de 8 mètres, jusqu'à n^2, où il était barré par l'habitation du gardien. Le parement extérieur de l'ante mesuré à son tour sur la même étendue, n^1-m^2 a produit une parallèle absolue à la précédente ligne d'orientement. L'intervalle n^2-m^2 entre ces parallèles, mesuré sur le mur de la maison qui avait limité les visées, a rendu 1 m. 425, c'est-à-dire pratiquement l'épaisseur de l'ancien mur. Or, quelques jours plus tard, en relevant le passage G, qui conduit à la mosaïque F, sous les amorces de construction remaniée, nous retrouvions en place, *o*, la même assise de régulation que dans la face méridionale de l'ante

et sur sa ligne précise. En mesurant alors, de ce point fixe, une largeur de 1 m. 42, nous avons corrigé les 2 millimètres d'erreur probable dans le placement théorique par les opérations antérieures. L'insignifiance même de cet écart n'est-elle pas la meilleure démonstration que le premier relevé, tout à fait ingénu, serrait de bien près la réalité? Que le mur ait été conservé ou détruit entre m^1-o, il est donc désormais établi qu'il coïncide avec le mur-limite n-n^1 de la crypte actuelle. »

Un détail montre le développement de la muraille primitive jusqu'à 62 m. 50 à l'orient de l'ante, par la tranchée dans le roc YY′. On observe, à la hauteur de l'angle sud-ouest du *Pater*, une mosaïque, E, déblayée sur une assez spacieuse surface. La mosaïque était donc bien ordonnée au mur, et le mur qui limitait, au Sud, la mosaïque susdite était une même unité architecturale sur les 62 mètres connus jusqu'à l'ante occidentale.

« La tranchée semble se perdre en Y′ dans une sorte d'anfractuosité naturelle incomplètement déblayée. La fouille a toutefois établi qu'il n'y avait aucun prolongement de l'entaille artificielle à l'Est ni au Sud, mais bien un retour d'angle vers le Nord. Et, pour qu'il ne subsiste aucune hésitation sur la nature de ce coude, une heureuse providence a conservé là un splendide pan de mur, VI^a, identique d'aspect et d'exécution à l'ante Y et posé sur des fondations toutes semblables. Ce mur tombait perpendiculairement sur la grande muraille dont on vient de voir le tracé; le point Y′, qui marque l'angle d'intersection, est par conséquent l'angle sud-est du monument primitif puisque au delà disparaissent toutes les traces de travail à la surface très fruste du rocher caverneux. »

La ligne XX′ est parallèle à YY′ avec un écartement de 21 mètres. La présence de l'édicule de la crypte du *Credo* n'a pas permi de suivre les fondations de X à X^a. Il eût fallu entreprendre un sondage en X^a et peut-être eût-on retrouvé quelques vestiges d'une ante; on ne l'a pas essayé.

A partir de X on a ouvert une tranchée de 40 mètres environ. Sur 25 mètres, on a relevé la fondation continue en silex, entre les lignes transversales III et V et avec de notables restes de l'assise de régulation. A une époque indéterminée, le bassin M et le dépotoir N furent appuyés sur le vieux mur. En pénétrant dans la terrasse du *Pater*, la tranchée a coupé d'anciens tombeaux, c'est le cas pour T dont il reste la moitié en longueur, T^1 devenu une caverne spacieuse sous l'aire même de l'édifice. T^2 est un vieux tombeau inexploré.

Pour vérifier l'extrémité X′, on tenta un sondage dans le préau, en un point calculé pour répondre symétriquement à l'angle méridional Y. « Le tracé déterminé tel qu'on en voit l'indication pointillée sur le plan permettait d'espérer, dans l'hypothèse d'un monument symétrique, la constatation du bord méridional de la tranchée. A la profondeur escomptée, juste à l'aplomb du mur neuf intérieur de la galerie nord, apparurent quelques vestiges de la fondation de silex devenue familière, mais posée ici sur une surface de roche plane sans aucun indice de tranchée. Bientôt, on avait dégagé la petite section VI de vieux mur un peu remanié, mais dans la situation précise qui en faisait un répondant, parfaitement inattendu alors, du beau tronçon intact VI^a. La fouille, développée à l'Est en suivant le sol de roc aplani, W, et encombré de débris architecturaux, ne tarda pas à conduire sur la ligne VII-VII^a dont l'extrémité nord pénètre sous la galerie du cloître. Le plus sommaire examen du plan montre qu'au lieu de se terminer à l'angle d'incidence du mur VI, à la même hauteur que la ligne YY′, la ligne XX′ doit se développer de façon à recouper perpendiculairement VII, reculant ainsi de 4 m. 70 l'angle nord-est du monument.

« Le développement du mur septentrional vers l'Est et la constatation de la gigantesque tranchée VII-VII^a n'avaient pas l'unique avantage d'élargir l'aire du monument, c'est-à-dire d'augmenter la tâche délicate de l'exploration; il en résultait de plus sa limitation orientale certaine par ce barrage rocheux haut de 1 m. 80 en moyenne et au delà duquel la crête du rocher demeurait absolument fruste dans toute la largeur du préau. L'interruption de la ligne sud constatée en Y′ exclut l'hypothèse d'un recoupement à angle droit qui se serait normalement produit en Y″. S'il eût été praticable, un sondage dans la galerie du *Pater* eût résolu probablement assez vite le problème par la découverte de quelque angle de la grande tranchée vers le point VII^b.

« Tranchée n'est pas d'ailleurs ici, à tout le moins n'est plus terme tout à fait exact, puisque, sur la longueur connue, cette entaille énorme paraît n'avoir été qu'une paroi de roc : celle de l'Orient. A l'Ouest, au contraire, bien loin qu'on ait une limitation rocheuse, petite ou grande, on découvre à peu près tout le long la roche en contre-bas, du reste artificiellement aplanie et dominée par un alignement correct des fondations en silex, particulièrement massives en cet endroit. Dans la section méridionale, où ces fondations, curieusement haussées sur un socle de roche de 0 m. 75, ont cependant l'air de buter contre une petite abside en maçonnerie, l'anomalie frappe moins; elle éclate au Nord, où la haute fondation, totalement dégagée à 0 m. 40 au-dessus de W, produit une impression étrange : tel un arbre qui, au lieu d'être planté, serait tout bonnement appuyé contre un remblai et balancerait au vent la moitié de ses racines. Il faut le temps de découvrir, vers le milieu de cette ligne, un vestige heureux de la paroi originelle pour avoir la clef de l'énigme. Si la tranchée VII-VII^a n'a presque plus de paroi rocheuse à l'Ouest, c'est qu'elle longeait de ce côté une caverne, aujourd'hui effondrée, dont l'intérieur était sensiblement en contre-bas. Les graphiques d'ensemble, plan et coupe, permettraient au lecteur attentif d'aboutir de lui-même à une conviction raisonnée de ce fait. Si capitale est pourtant l'existence de cette caverne pour l'intelligence de la ruine entière, qu'il fallait lui donner toute l'évidence possible, même sans la vue directe de ses vestiges, au moyen de relevés détaillés. »

Entre X^a, X′ et YY′ on observe plusieurs lignes transversales nous offrant différents caractères : vestiges de construction en grand appareil sur des fondations en volumineux quartiers de silex enchâssés dans un fossé plus ou moins profond dans le roc suivant l'importance organique de la ligne ou sa situation sur le relief de la montagne.

La ligne II^a n'a jamais eu qu'un rôle secondaire dans l'édifice; elle n'a jamais été plus longue que la fouille ne l'a recouvrée; elle est trop peu reculée à l'Ouest pour se raccorder théoriquement aux lignes perpendiculaires X^a, X′ et YY′. Cependant, cette ligne appartient à l'édifice. La tombe *a* portait l'épitaphe ΕΙΣΙΔΩΡΟΥ qui trahit une époque difficilement antérieure au ve-vi^e siècle, sinon plus basse encore. Les tombes *b* et *c* n'avaient ni épitaphe, ni mobilier; elles sont de même caractère et probablement de même date que *a*.

La ligne II-II^a présente une interruption au centre. En J un bloc appareillé avec une cavité. Dans la section II^a la fondation recoupe quelques vieilles entailles superficielles *e*, *f*, *g*, qui peuvent être des essais abandonnés d'exploitation en carrière; *h* est un bassin empiétant sur le mur et construit après sa ruine; il clarifiait les eaux pluviales qui se déversent dans la

citerne *k*. En attribuant au mur II-II[a] l'épaisseur de 1 m. 42, on ferait coïncider son parement intérieur ou oriental avec le bord occidental de la crypte actuelle du *Credo*.

La ligne III-III[a] encadre l'autre paroi longitudinale de la crypte, avec un écart de 0 m. 25 à 0 m. 30. L'épaisseur de III est mesurée avec précision à son point d'attache avec XX[a]. Ainsi, la crypte du *Credo* est encadrée sur trois côtés par des murs du monument primitif.

La ligne IV-IV[a] atteint dans la portion méridionale une profondeur de 2 m. 20; sa largeur est de 1 m. 40 et, aux deux extrémités, 1 m. 30. A l'endroit où IV s'attache au mur septentrional, on voit une muraille en gros blocs, large de 0 m. 92. Le fossé rocheux s'élargit un peu et se creuse davantage au sud de la petite tranchée VIII-VIII[a]. Au fond de ce trou, O, apparaissaient, au moment de la fouille, des vestiges disloqués de l'ancienne fondation de silex; quelque chose d'analogue en O[2]. Les tranchées numérotées VIII-VIII[a] et IX-IX[a] furent découvertes tardivement; elles ont 1 m. 20 et 1 m. 30 de largeur moyenne et pas de fondations de silex. Ces tranchées sont exactement parallèles avec les parois de la grande citerne L qui occupe le centre de l'atrium, et avec les murs XX′ et YY′ avec une insignifiante asymétrie.

La citerne L mesure 11 m. 75 sur 8 m. 45 en surface; elle pénètre à 5 m. 70 sous la surface du roc à la croisée centrale de ses axes et pouvait contenir un volume minimum de 566 mètres cubes d'eau.

La ligne V-V[a] est la plus considérable des tranchées intérieures. On remarque « deux tranchées plus petites, perpendiculaires et orientées à l'Est; celles du Nord, R, déblayée jusqu'à l'escalier neuf, qu'on devait respecter, s'engage sous l'escalier. Le prolongement de R′ a été facile à retrouver juste en arrière de la volée de marches et ce sondage a valu, en même temps que la découverte d'un chapiteau splendide et presque intact, la constatation d'un détail qui trouvera plus loin sa portée : l'existence d'une petite loge dans le roc élargissant la tranchée de 1 m. environ sur 0 m. 80 sur le bord méridional. Dans cette loge, r^2, au fond de laquelle se pouvaient saisir des indices de l'ancienne fondation usuelle, avait été posé le chapiteau bien d'aplomb et dissimulé par un remplissage soigné de terre et de menus débris. Une tombe, construite en dalles frustes, passait d'un bord à l'autre de la cavité prenant appui sur le chapiteau, comme pour le sauver de la destruction et enfouir à jamais cette glorieuse épave du monument évanoui. r^1 est un quartier de roche dure prenant l'alignement exact des deux tranchées; *r*, une tombe maçonnée, posée de biais. Quelques autres tombeaux trouvés à ce niveau, et parmi eux celui du monazonte Césaire, à peine ecorné

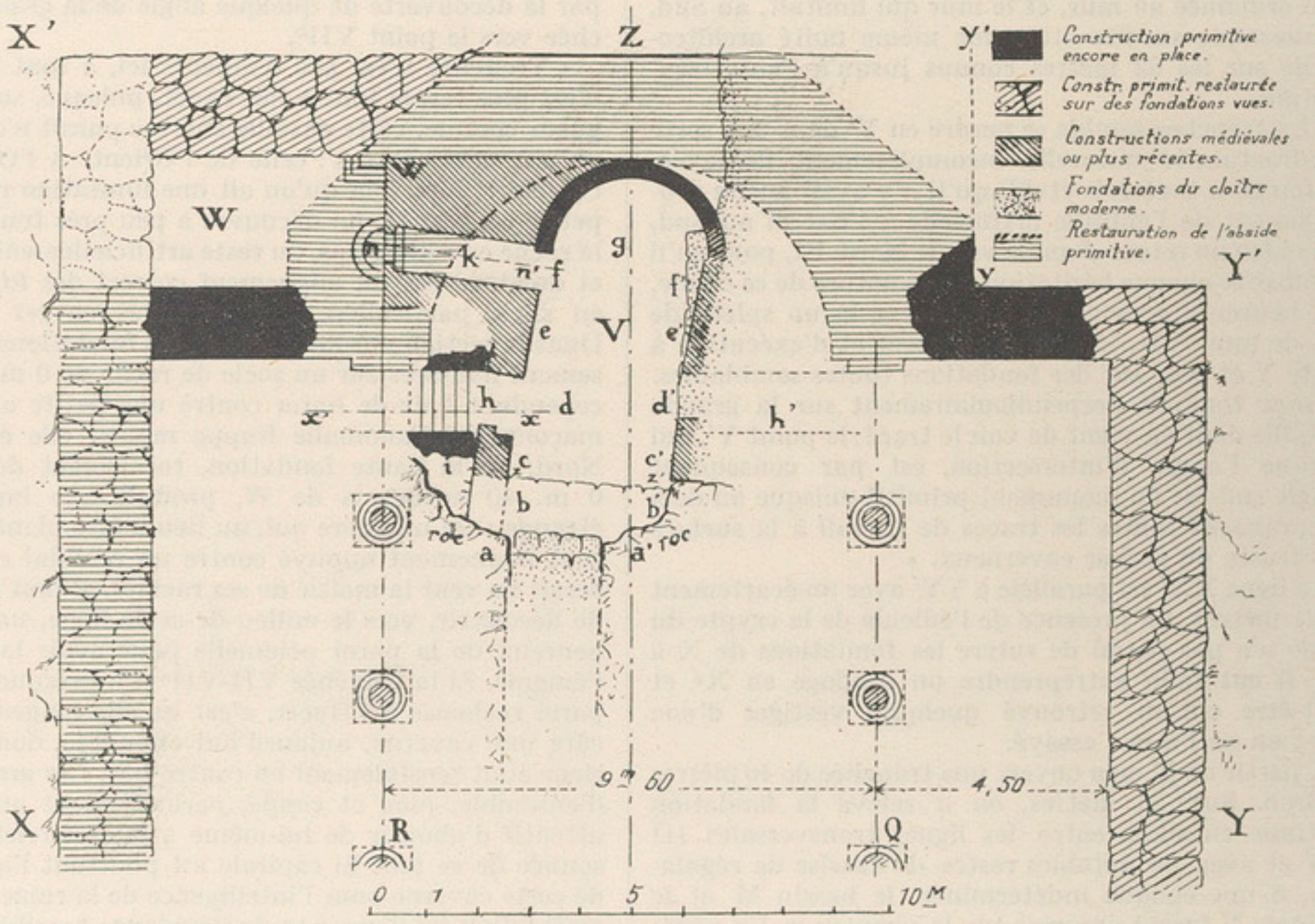

8391. — Plan de la crypte et diagramme de la restauration de la basilique supérieure, d'après *Revue biblique*, 1911, p. 240, fig. 5.

par le mur S, ouvrage pitoyable qui ne se raccorde actuellement plus à rien. Peut-être faut-il lui rattacher le blocage un peu moins mauvais et moderne qui barre la tranchée Q, de tous points symétrique à RR′.

« Dans le mur UU′, découvert devant la façade du *Pater*, le seul bloc d'angle septentrional *a* donne l'impression d'être en place sur une fondation qui serait primitive. Les blocs *b* et *c*, à l'angle opposé, lui sont, à vrai dire, tout à fait comparables; ils ont cependant bien l'air d'être en équilibre moins ferme sur un fondement d'autre nature quoique de même hauteur. L'espace entre *a* et *b* est comblé par une assise beaucoup plus basse, de plus petit calibre, dont le premier bloc, orné d'un bossage, qui passerait le mieux pour arabe ou médiéval, est inséré sans liaison contre la face parfaitement dressée de *a*. L'ensemble ne laisse pas d'être encore quelque peu obscur; l'exploration accomplie en deux étroits sondages reliés par un tunnel pour ne compromettre ni la circulation, ni le bâtiment voisin n'a pu révéler assez à fond ce lambeau d'édifice.

« Les sections VI et VI[a] ramènent à l'alignement et aux détails de construction usuels. Il n'y a pas ici de

ligne transversale continue, mais deux retours d'angle des grandes parallèles longitudinales. Tandis que le pied de VI n'est pas chaussé de roc sur la paroi orientale et n'a pas un développement bien déterminé, VI[a] se présente en superbe mur appareillé, enchâssé dans une puissante tranchée de roc avec un angle sûr, *y*, qui fixe avec précision l'étendue de la face extérieure. Au centre, ces deux sections, et limité à l'Orient par la ligne VII-VII[a] déjà décrite, un groupe complexe de ruines, V, que nous appellerons dès maintenant la crypte.

« Il en reste sous nos yeux (fig. 8391, 8392) : une absidiole, *g*, de 3 mètres à peine d'ouverture; des parois de murs, *b-f* et *b'-f'*, percées d'ouvertures et développées non sans irrégularité pour s'adapter à des

8392. — La crypte vue d'Ouest au cours du déblaiement, d'après *Revue biblique*, 1911, pl. IX.

fragments de parois rocheuses, ou s'insérer sous des lambeaux de plafond; une large entrée à montants taillés dans le roc, *aa'*; un escalier *h* dont les marches soignées s'engagent encore en des murs *i* et *j* de la meilleure construction; enfin, quelques mètres d'un passage sous roche, *k*, prolongé par une très pauvre maçonnerie et débouchant, par quatre petits degrés rapportés, sur l'esplanade quadrangulaire W enserrée à l'angle nord-est par les lignes XX', VI et VII du monument supérieur. Mieux que toute description, photographies, plan et coupes à large échelle traduisant les nuances de ce rapiéçage, où s'amalgament les éléments les plus disparates : des pierres à stries médiévales dans les montants de porte extérieure du tunnel un claveau d'arc *x*, remployé dans un jambage de la porte *d*, sans souci de la fausse arête et de l'instabilité qu'il y introduit; quelques blocs arrachés à l'appareil ancien, très caractérisé, des grands murs extérieurs, un fragment de dalle creusée en bassin avec canal d'écoulement, sans parler de plus menus débris. Tout cela disparaissait sous un épais revêtement en stuc peint dont les morceaux ont été ramassés par corbeilles. Ce lourd badigeon ne se confond point avec un stuc antérieur très fin et de coloris élégant suggéré ici par quelques débris et qui sera retrouvé en place ailleurs. Et ce stuc lui-même n'était peut-être qu'une décoration de seconde main succédant à quelque revêtement primitif en marbres précieux qui aurait été dilapidé. Du moins est-ce un placage de cette nature que suggère à première vue le réseau dru et capricieux de crampons de marbre calés par des morceaux de

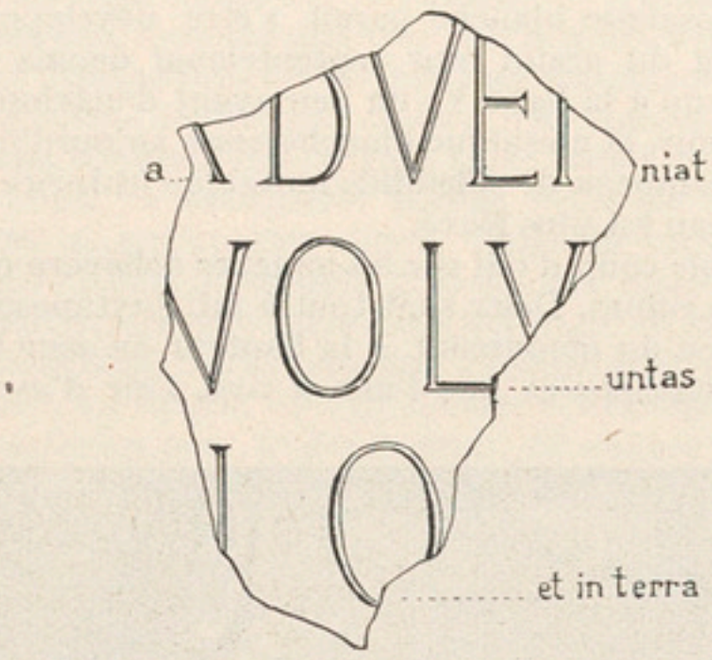

8393. — Inscription reproduisant les paroles du *Pater*, d'après *Revue biblique*, 1911, p. 245, fig. 9.

bronze qu'on observe sur toutes les surfaces de maçonnerie ancienne ou sur les vieux blocs remployés et jusque sur les parois du roc. Telle est, cependant, la densité du réseau de chevilles, telle aussi sa répartition sur des surfaces concaves et convexes ou des anfractuosités rocheuses qu'en fin de compte les traces de scellement et leurs tasseaux de marbre pourraient

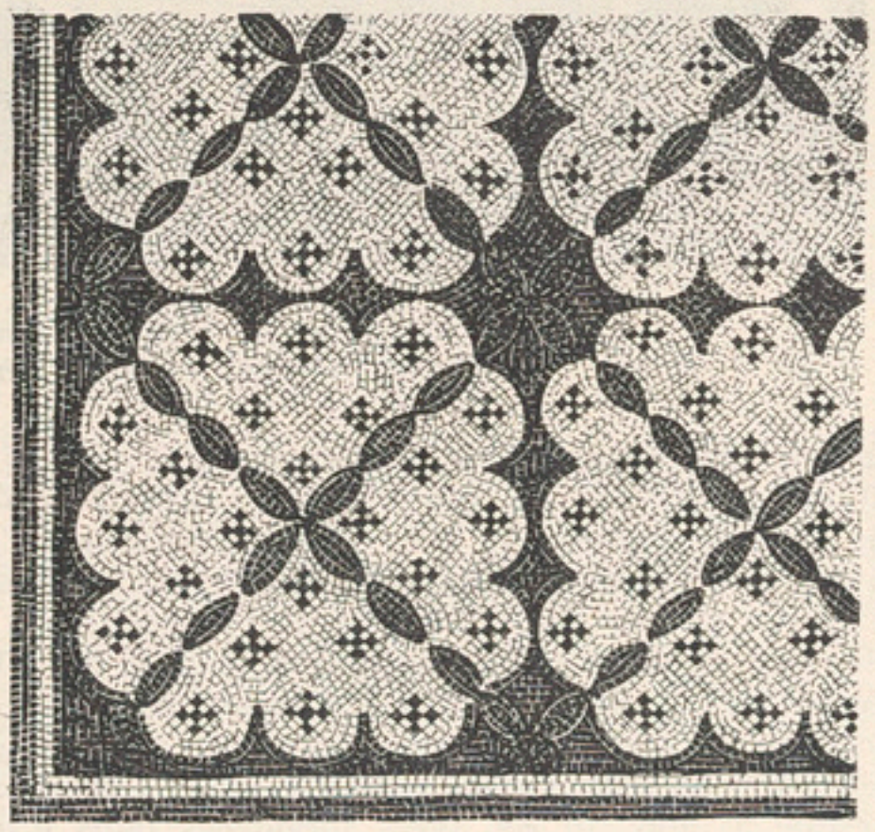

8394. — Mosaïque de la crypte, d'après *Revue biblique*, 1911, pl. IV, fig. D.

bien avoir été destinés à faciliter l'adhérence et à garantir la stabilité du stuc peint.

« Outre les débris de ce stuc, une quantité remarquable de fragments de marbre moulurés, dalles et montants de cancels, lambeaux de fines sculptures, tessons de vases en pierres rares et d'humbles lampes en terre cuite, sans parler de quelques pièces plus importantes, représente le butin accessoire de ce déblaiement assez délicat. Parmi diverses miettes d'inscriptions, il faut signaler un morceau de dalle en marbre brisé sur tous les côtés, conservant cependant juste assez de lettres pour qu'on y reconnaisse le texte latin du *Pater* en

onciales majestueuses qui s'enlèvent bien sur la blancheur discrète du marbre (fig. 8393) :

.... ADVEN*iat*
.... VOLV*ntas*
coe L O *et in terra*

« De la décoration du monument il ne reste en place que divers morceaux de pavements en mosaïque. Une très fine mosaïque blanche paraît s'être développée tout le long du grand mur septentrional depuis la ligne VI jusqu'à la ligne V; un peu avant d'atteindre ce dernier mur, la mosaïque blanche cesse aujourd'hui devant un lambeau de splendide mosaïque historiée B dont le niveau est plus élevé.

« Un simple coup d'œil sur les annexes achèvera cet examen des ruines. Deux sont tout à fait juxtaposées vers le milieu du monument, à la hauteur du mur V; tellement juxtaposées que l'une à tout l'air d'avoir quelque peu enjambé sur l'autre, comme si elle lui eût été substituée. D, qui occupe le niveau le plus bas, est une chambre de 5 m. sur 4 m. 60, ornée d'un pavement en mosaïque divisé en deux zones : le dessin ne donne qu'une faible idée de la composition à la fois riche et sobre et de l'exécution exquise des plus décorative (fig. 8394); l'autre n'offre que des lignes de croix noires disposées sur le fond blanc de manière à encadrer un petit bassin maçonné, aux parois rasées presque à fleur du sol, mais surélevées jadis d'une assise à tout le moins, puisqu'un bloc déplacé de cette assise gisait encore en travers du bassin au moment de la fouille. L'intérieur mesure 1 m. sur 0 m. 72 et le fond, bien cimenté, est incliné vers l'angle sud-ouest, où s'amorce un conduit qui pénètre sous la mosaïque. La paroi orientale de la chambre a totalement disparu ne laissant que des traces de stuc blanc à la base taillée dans le rocher. Le mur méridional, tout entier en maçonnerie, sans escarpe rocheuse, est conservé sur l'étendue complète, sous la muraille de clôture de *karm el Kawârek*, avec une hauteur moyenne de 1 mètre. L'épaisseur n'a pu en être déterminée; on a seulement reconnu dans l'angle sud-est une porte *x*, dont le seuil bas est précédé d'une marche descendant à un plan inférieur avec des vestiges d'une plus grossière mosaïque. Dans les montants de cette porte, d'où le crépissage est tombé, se révèle une maçonnerie assez pauvre qui contraste avec les élégantes peintures de la paroi inférieure. Même ruine à peu de hauteur dans la paroi occidentale, même décoration aussi, reproduisant dans le même ordre une série de panneaux peints à la détrempe. Une conséquence très imprévue de cette symétrie a été de fixer sur la longueur exacte de la paroi, malgré l'effritement de l'extrémité nord, et de prouver que cette paroi venait s'attacher au mur maître YY' en un point m^5 qui se place avec une heureuse exactitude sur la ligne extérieure de ce grand mur tel que sa section occidentale mm^1 a permis ci-dessus de le calculer. Ce raccord suffirait à lever le dernier doute, s'il en pouvait exister, sur la relation entre la chambre latérale au bassin et le grand édifice.

« La dernière annexe, F, n'a plus d'autre cohésion apparente avec l'édifice principal que le passage G manifestement de seconde main, puisqu'il s'embranche sur une assise du grand mur ruiné. »

8395. — Mosaïque de Sainte-Pudentienne représentant les édifices de Jérusalem, d'après Vincent et Abel, *Jérusalem*, t. II, 1914, fig. 159, p. 371.

III. Vue de l'Éléona, au IVe siècle. — Nous avons donné dans le *Dictionn.*, t. VII, col. 2320, fig. 6180, une reconstitution de l'édifice, mais nous n'en sommes pas réduits à ce dessin et nous pouvons mettre devant nos yeux une silhouette de la basilique presque contemporaine de la construction [1]. Nous voulons parler de la mosaïque de l'abside de Sainte-Pudentienne à Rome dont nous parlerons (voir *Dictionn.*, t. III, col. 35, fig. 2396). Ce monument, longtemps méconnu, par le P. Garrucci (voir ce nom) en particulier, n'offrait disait-on qu'une interprétation symbolique. J.-B. De Rossi y découvrait la Jérusalem céleste expliquée par des monuments réels, mais qu'il localisait dans Rome, au Viminal; Aïnalov et H. Grisar firent observer que le trône du Christ est adossé à un rocher sur lequel est plantée la croix et y virent une interprétation du Golgotha de Jérusalem.

Jeffery suggéra une adaptation architectonique et la découverte de la mosaïque de Madaba (voir ce nom) permit au P. Grisar de proposer une explication positive. C'est au P. Léon Cré qu'appartient le mérite

[1] La basilique de Sainte-Pudentienne date du pontificat de Sirice Ier (384-398).

d'avoir démontré la nécessité d'admettre l'octogone de l'Ascension et d'éliminer l'église de Bethléem pour lui substituer une seconde église du mont des Oliviers dont la découverte était pressentie par lui dix ans avant les fouilles heureuses qu'on a rapportées [1] : la basilique primordiale commémorative de l'Ascension et de l'enseignement de Jésus à ses apôtres. « Les positions du P. Cré sont acquises presque dans le détail. A dix ans d'intervalle, ses fructueuses fouilles devaient brillamment arracher à l'oubli cette basilique constantinienne de l'Éléona qui fut le tout premier sanctuaire de l'Ascension, et devança l'église ronde, à pans coupés extérieurs (voir *Dictionn.*, t. VII, col. 2323, fig. 6181), érigée à proximité un peu plus tard [2]. On ne doit pas s'étonner de voir à Rome une représentation minutieusement exacte des édifices de Jérusalem. Les relations de Rome à Jérusalem étaient fréquentes au IVe siècle et on sait que l'église de l'Ascension fut bâtie vers 370 grâce à la générosité d'une matrone romaine; dès lors, il se peut qu'un mosaïste de grand talent ait entrepris de grouper à Sainte-Pudentienne la Nouvelle Jérusalem, telle qu'elle se développait à l'orient du Calvaire. Au premier plan, un majestueux édifice polygonal, *a*, fait pendant à la rotonde du Saint-Sépulcre (fig. 8395).

« On y discerne avec toute la netteté possible trois faces d'une construction qui ne saurait dès lors être conçue autrement que sous forme d'hexagone ou d'octogone; l'extrême difficulté d'une perspective réalisée avec les lignes rigides des cubes de mosaïques ne laissait manifestement guère le jeu de définir méticuleusement entre ces deux tracés. Une rangée de créneaux couronne ces parois et l'on s'étonne d'abord qu'elle paraisse n'être point située à la crête des murs. Une observation plus attentive fait saisir l'admirable fidélité de l'artiste. La paroi qu'il a imperceptiblement surélevée, à l'arrière de sa rangée de créneaux, porte un toit en manière de dôme écrasé dont il a détaillé la couverture de tuiles; c'est, par conséquent, une sorte de tambour en second plan, qui nécessite à l'intérieur de l'édifice une ligne de supports. Le trait spécifique du monument est le petit regard quadrangulaire pratiqué au sommet du dôme. L'artiste y attachait visiblement une telle importance qu'il lui a sacrifié l'harmonie élégante de son dessin, déformant la perspective du dôme pour mettre ce ciel ouvert en plus saillante évidence. Qui ne reconnaîtrait à ce détail « la voie ouverte vers les cieux » par la triomphante ascension de Jésus? et n'est-ce pas celui que les descriptions littéraires vont signaler à l'envi à travers les siècles? Trois grandes baies sont percées dans la face occidentale du polygone, et à l'angle sud-ouest s'attache un pavillon *b*, dont on est libre de trouver l'importance démesurée, mais qui n'est pas moins à souhait pour figurer l'extrémité méridionale du péristyle.

« Et là ne se borne point l'intérêt de ce document inestimable. Par un habile mouvement des lignes perspectives et une réduction très sagace des proportions, qui fait sentir à la fois le recul et l'abaissement de plan, le mosaïste a profilé, au sud de l'Ascension, le groupe constantinien de l'Éléona, traité suivant le même principe. Tout le monde reconnaîtra maintenant l'angle extrême du péristyle, *c*, au bout de la terrasse du *Credo*, l'aile méridionale du portique entourant l'atrium, *d*, et enfin les parties hautes de la longue basilique, *e*, un peu surélevée par la terrasse naturelle du *Pater*.

« Cette confirmation inespérée autant qu'elle est précise d'une aride [et méritoire] enquête archéologique [n'] en fera [pas] oublier le labeur [3]. »

IV. Les témoignages sur l'Éléona. — Les évangiles nous montrent le Sauveur se rendant à diverses reprises, avec ses disciples, sur le mont des Oliviers qui est désigné sous deux formes qu'on rencontre déjà dans l'Ancien Testament : τὸ ὄρος τῶν ἐλαιῶν, *mons Olivarum*, le « mont des Oliviers » [4], et chez Flavius Josèphe : τὸ ὄρος τὸ καλούμενον ἐλαίων, *mons qui vocatur olivetum* ou *qui vocatur oliveti* [5]. Dans la version africaine de la Bible, le vocable grec devient *mons eleon* [6] et on peut croire que cette locution était en usage puisque Tertullien, faisant allusion au passage de Luc (XXI, 37) dit : *Ad noctem vero in Elæonem secedebant : sic enim Zacharias* (XIV, 4) *demonstrat : Et stabunt pedes ejus in Elæone* [7]. Ceci annonce bien le terme d'*Éléona*.

Est-ce sur le mont des Oliviers que Jésus enseigna le *Pater* à ses apôtres? Saint Matthieu le place au cours de la prédication du Sauveur en Galilée, il l'insère dans le sermon sur la montagne; saint Luc le place « en un certain lieu », ἐν τόπῳ τινί. Nous n'avons pas à prendre parti sur cette question [8]; tenons-nous-en à la basilique constantinienne.

Eusèbe nous apprend que l'impératrice Hélène, après avoir projeté la construction de la basilique du Saint-Sépulcre, « fit choix, dans la même contrée, de deux autres sites consacrés par de saintes cavernes qu'elle orna, elles aussi, de somptueux édifices ». Dans l'une, elle voulait honorer « la théophanie du Sauveur » ou sa naissance dans la chair; « dans l'autre, elle vénérait le souvenir de son élévation aux cieux accomplie sur la cime de la montagne ». Et un peu plus avant, il dit : après Bethléem « la mère de l'empereur exalta aussi la mémoire de l'ascension aux cieux du Sauveur de l'univers par d'opulents édifices érigés sur le mont des Oliviers. Haut, vers le point culminant de la montagne, elle fit surgir une église et ses dépendances. Or, la tradition véridique atteste que dans cette même caverne le Sauveur de toutes choses avait initié ses disciples aux ineffables mystères [9]. »

Sanctuaire en mémoire de l'ascension et église sur la caverne de l'enseignement de Jésus au mont des Oliviers sont donc bien une seule et même basilique, dont l'origine hélénienne serait vainement contestée.

Dès le dernier quart du IVe siècle, le mont des Oliviers possédait deux sanctuaires distincts : l'Éléona et l'Ascension. *Éléona* paraît être une forme du dialecte judéo-palestinien, comme on disait *Ascalona*, *Silona*. Le mot s'appliquait aussi bien à la première église bâtie sur le mont des Oliviers qu'au mont lui-même où Jésus avait instruit ses disciples. Il faut noter qu'Eusèbe et Éthéria sont d'accord pour parler de la grotte ou caverne, *spelunca*, où le Seigneur avait coutume d'instruire ses disciples et que « la grotte est dans l'église même ». Enfin, l'auteur de la Vie de sainte Mélanie la Jeune dit en parlant du sanctuaire que c'est « la grotte dans laquelle le Seigneur entretint ses disciples de la consommation du siècle ». On voit que la grotte est indissolublement liée à la basilique primitive.

[1] L. Cré, *L'Éléona et autres sanctuaires de Jérusalem reconnus à Rome dans la mosaïque du IVe siècle de Sainte-Pudentienne*, dans *La Terre sainte*, t. XVIII, 1901, p. 49-54, 70-76. — [2] H. Vincent, *La mosaïque absidale de Sainte-Pudentienne*, dans *Revue biblique*, nouv. sér., t. I, 1913, p. 531-538. — [3] H. Vincent, *Jérusalem*, t. II, p. 371-372. — [4] II Reg., XV, 30; Zach., XIV, 4; Matth., XXI, 1; XXIV, 3; XXVI, 30; Marc., XI, 1; XIII, 3; XIV, 26; Joh., XIII, 1. — [5] Luc., XIX, 29; XXI, 37; Act., I, 12; Fl. Josèphe, *Antiq. jud.*, l. VII, c. IX, n. 2. — [6] H. von Soden, *Das lateinische Neue Testament in Africa zur Zeit Cyprians*, p. 648. — [7] Tertullien, *Adversus Marcionem*, l. IV, c. XXXIX. — [8] Cf. H. Vincent et F.-M. Abel, *Jérusalem*, t. II (1914), p. 375. — [9] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. XLI, XLIII, *P. G.*, t. XX, col. 1101, 1104. Malgré l'enchevêtrement du texte, il ne s'agit que d'une église, comme le faisait remarquer Valois. Cette unité ressort de la comparaison avec *Panégyrique de Constantin*, c. IX, *P. G.*, t. XX, col. 1369-1372. La même fondation de sainte Hélène est attribuée à l'empereur jusque dans les mêmes termes.

On aurait pu trouver l'illustration suffisante, on désira mieux. Dès la fin du IVe siècle et au Ve siècle on voulut que cette grotte ait été le lieu choisi pour la dernière cène. Éthéria nous dit que dans la soirée du jeudi saint « tous vont à l'Éléona, à cette église où se trouve la grotte dans laquelle, *à pareil jour*, le Seigneur fut avec les apôtres. Là, jusqu'à la cinquième heure de la nuit à peu près, on ne fait que réciter des hymnes ou des antiphones adaptées au jour et au lieu, dire des leçons, coupées par des oraisons et lire aussi des passages de l'Évangile que le Seigneur adressait aux disciples ce jour-là même, assis dans cette même caverne, qui se trouve maintenant dans l'église [1]. » Vers la fin du Ve siècle, lorsque Pierre l'Ibère vient à Jérusalem, on le fait monter de Gethsémani au Cénacle des disciples, ce qui est évidemment l'Éléona. Au VIe siècle

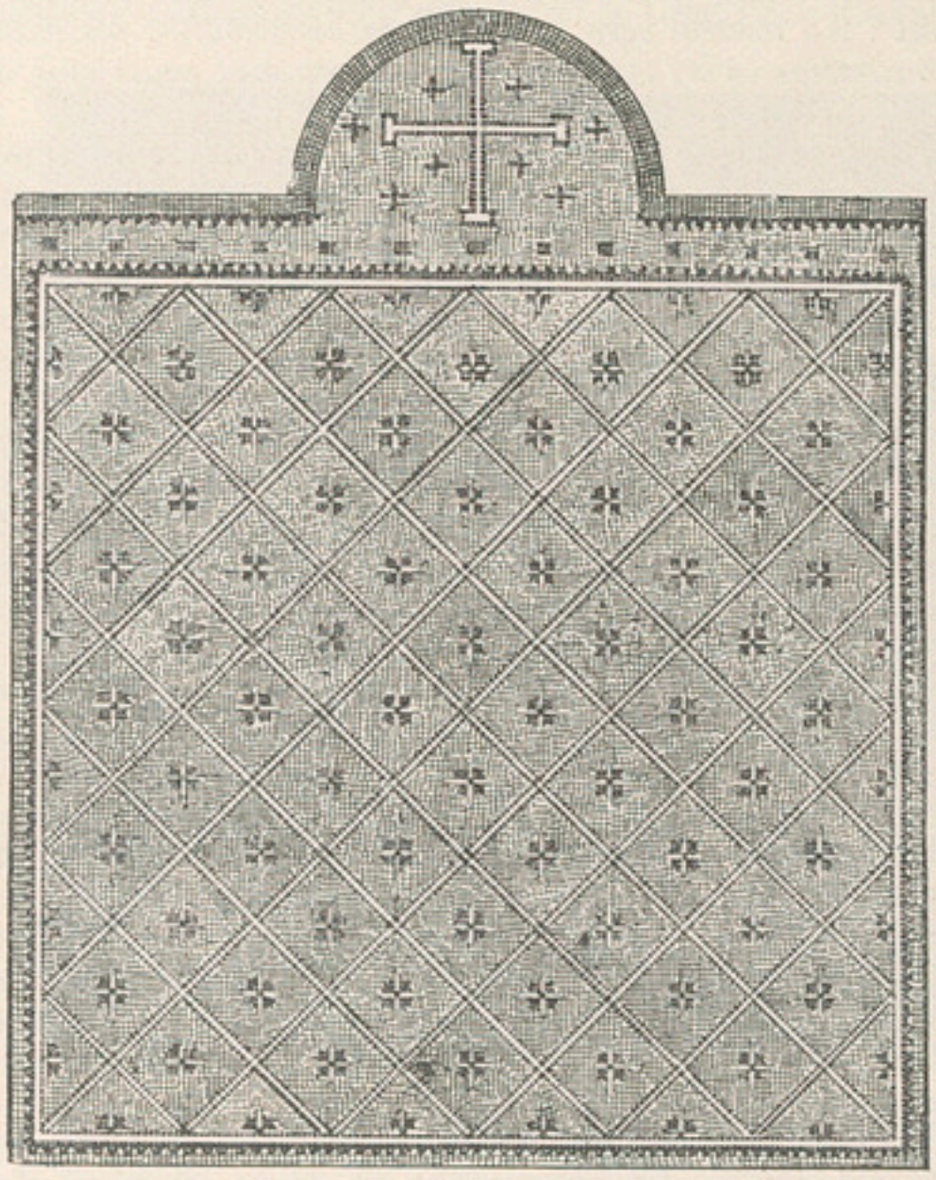

8396. — Pavement de la chapelle au mont des Oliviers, d'après *Revue biblique*, t. v, 1896, p. 275.

autre écho de cette tradition dans la description de Théodosius [2]; mais, dès le VIe siècle, cette localisation, qui contredit toutes les données bibliques concernant l'intérieur de la ville, est en baisse et disparaît complètement le jour où le Cénacle du Sion chrétien rentre dans ses droits.

L'invasion persane de 614 fut funeste aux monastères et aux églises du mont des Oliviers. Il y eut de nombreuses victimes et ce fut là que les prisonniers furent rassemblés avant de partir en captivité. De là aussi, le patriarche Zacharie eut le spectacle de l'incendie des grands sanctuaires de la ville. Lorsque Modeste entreprit de relever ces ruines, il s'occupa également de ceux de la sainte montagne et c'est ainsi que la Sainte-Ascension et les autres vénérables maisons furent restaurées. Sous cette désignation, il faut entendre les églises telles que l'Éléona.

Eutychius, patriarche d'Alexandrie, nous a laissé des *Annales* dans lesquelles il a accompli un méritoire effort pour atteindre la vérité. Il raconte comment Chosroès ordonna à un de ses lieutenants, Hrouziah, d'aller ruiner Jérusalem. A l'aide des Juifs de Galilée, il fit tout le mal possible, arriva à Jérusalem, détruisit plusieurs églises : d'abord celle de Gethsémani, avec une autre du nom d'Élîna, puis celles de Constantin, du Cranion et du Sépulcre. Il brûla ces deux dernières et aussi la plus grande partie de la ville, etc. Tout cela est confirmé par les textes, relatifs à la catastrophe, du patriarche Sophrone et du moine Antiochos. Mais l'église d'Élîna a provoqué des discussions; cependant, Ch. Clermont-Ganneau expliqua et fit admettre pendant un temps que l'église d'Élîna n'était autre que l'église de la *Nea* ou Sainte-Marie-la-Neuve.

Ceci se passait en 1897 et, en 1900, le P. Cré insinuait discrètement une hypothèse : pour lui l'Élîna des *Annales* d'Eutychius et du moine de Saint-Sabas n'était autre que l'Éléona. L'hypothèse reparut en 1900 et en 1901, mais sans retenir l'attention et, en 1914, les PP. Vincent et Abel admirent (p. 309) que Hrouziah détruisit l'église de Gethsémani et l'église *el-înah* (pour νέα).

Mais cette année même le P. René Burtin, des missionnaires d'Afrique, présentait une nouvelle interprétation appuyée d'une démonstration convaincante aux termes de laquelle : 1° le texte bien compris d'Eutychius nous oblige à chercher l'Élîna *en dehors de la ville*; et, du coup, la *Néa* est exclue; 2° l'Élîna doit être cherchée au mont des Oliviers; 3° l'Élîna est l'*Éléona*. Nous croyons qu'on peut regarder comme certaine l'identification proposée.

« Eutychius parle trois fois d'une église Élîna. Deux églises s'abritent sous ce nom, apparemment identique dans les trois cas.

« Dans les deux premiers textes, l'Élîna est bien, comme on le dit communément depuis Ch. Clermont-Ganneau, la *Néa* de Procope et de Cyrille de Scythopolis. Mais, dans le texte relatif à la prise de Jérusalem par les Perses, il s'agit de l'*Éléona*.

« De la splendide basilique, fameuse dans l'antiquité chrétienne, et dont les ruines mêmes ont péri, les fondations seules subsistent, mais subsistent dans leur intégrité, nous avions l'acte de naissance, sous Constantin. Nous savions vaguement qu'elle avait dû souffrir, comme les autres, de l'invasion de Chosroès. Après treize cents ans, nous avons maintenant l'acte de son décès. A partir de 614, ce n'est plus qu'une ruine. Pendant quelques années, un oratoire de fortune émerge à peine des débris. Les souvenirs vont se désagrégeant, comme les édifices. Sur l'esplanade désolée, deux pauvres petites chapelles s'élèvent, celle du *Pater*, tout d'abord, et après celle du *Credo*.

« Vraiment l'Éléona est morte [3]. »

V. NOVUS RENASCITUR ORDO. — A la fin de l'année 1918, le R. P. Abel écrivait : « Quand on regagne la Ville sainte, après quatre années d'absence, on éprouve une véritable satisfaction à constater que Jérusalem n'a pas souffert de la guerre [4]. » Cependant, les lieux vénérables, objet du présent article, n'ont pas été épargnés. « Le couvent des carmélites ayant servi longtemps de cantonnement à des troupes turques, pouvait-on espérer que les vestiges de la vénérable église constantinienne, laissés à découvert, fussent respectés? Les tranchées de fouilles sur l'esplanade du *Credo* ont été comblées de manière que le plan de l'église est aussi méconnaissable qu'avant l'exploration de 1910. Mais où les déprédations sont venues confirmer nos craintes, c'est à la crypte mise à jour dans le cloître du *Pater*. La grotte de l'enseignement du Sauveur n'est plus marquée que par un trou béant dans lequel glissent les terres environnantes. Tout

[1] Éthéria, *Peregrinatio*, dans Geyer, *Itinera*, p. 83. — [2] Geyer, *Itinera*, p. 145. — [3] R. Burtin, *Un texte d'Eutychius relatif à l'Éléona*, dans *Rev. bibl.*, nouv. sér., t. XI, 1914, p. 401-423. — [4] Abel, *Chronique*, dans *Rev. bibl.*, 1918, p. 550.

l'appareil de l'absidiole, les montants des deux entrées, les marches d'escalier, des fragments même du rocher, en un mot tout ce qui figure à la planche XXXVI de *Jérusalem nouvelle* (par les PP. H. Vincent et F.-M. Abel) a été brutalement arraché. Ces matériaux ont servi à la construction d'une cuisine de campagne qui s'adosse au mur septentrional du terrain du *Credo*, où ils demeurent très reconnaissables. Cette destruction donne par conséquent à nos photographies et à nos relevés un prix inestimable [1].

Deux années plus tard, en 1920, le P. L.-H. Vincent annonçait que « de sa cendre tant de fois bouleversée l'auguste sanctuaire va pourtant ressortir [2] ». Le 2 janvier on posait solennellement la première pierre de la restauration de l'édifice constantinien. Les Pères blancs avaient repris leur travail, et, dégagés du remblai, les fondements incrustés dans les tranchées du roc avaient reparu au jour. « Jusque dans la crypte, pourtant maltraitée avec de particulières attentions une fois écartés les éboulis du plafond rocheux de la vénérable caverne, on avait eu la joie de ressaisir intégralement l'ordonnance primitive et les assises inférieures providentiellement oubliées de l'absidiole. » La restauration entreprise est une œuvre d'origine française, cela va sans dire, et « splendide est la tâche qui s'offre maintenant à nos architectes et à nos artistes. Si profonde qu'en soit aujourd'hui la dévastation, le vénérable édifice constantinien marque suffisamment encore sa majestueuse empreinte sur le sol. La basilique de la Nativité, à Bethléem, qui lui fut contemporaine, demeure assez intacte sous nos yeux pour guider à coup sûr dans une restauration où le sentiment archéologique le plus éclairé s'alliera sans effort au sens esthétique et au clair génie de la France [3]. »

VI. Chapelle. — Sur le mont des Oliviers, immédiatement au-dessous du cloître du *Pater*, près de Jérusalem, vers 1895, on a trouvé une chambre carrée, sauf l'absidiole, mesurant 5 m. 50 de côté. L'absidiole a 1 m. 80 d'ouverture sur 1 m. 20 de profondeur (fig. 8396). Elle est située à l'orient de la chambre et détermine son caractère de chapelle. On a dû tailler le rocher pour la tracer. Sur les deux côtés de cette absidiole, toujours à l'Est, on trouve deux tombeaux

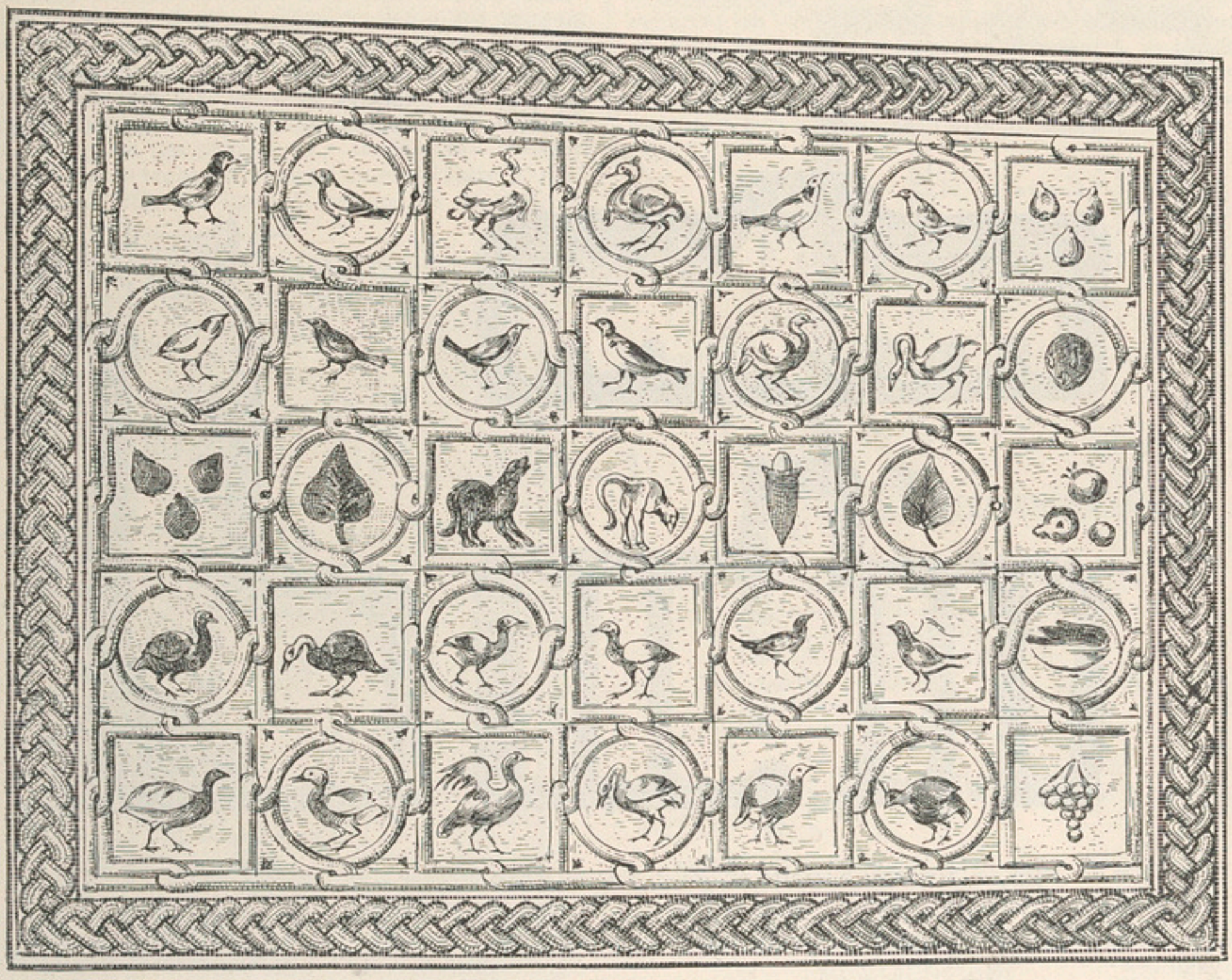

8397. — Mosaïque au mont des Oliviers, d'après *Revue biblique*, 1893, p. 241.

assez vastes où l'on a découvert les ossements de trente cadavres environ. Sur les portes, il y a des croix peintes en rouge avec ornements divers.

Le pavement de la chapelle est une mosaïque à trois couleurs, blanc, rouge et noir, mais le rouge est de deux teintes différentes, ce qui porte le nombre des couleurs à quatre. Comme on le voit, le motif dominant est la croix, placée au centre de chaque losange et dans l'abside.

Dans le reste de la propriété, on a trouvé de nombreux tombeaux, et presque toujours, à l'entrée ou dans le tombeau lui-même, des croix de type analogue. Sur l'un des tombeaux, vers le Sud, dont l'ouverture est verticale et pratiquée sous une arcade, on voit assez distinctement gravées sur le rocher, au-dessus de l'arcade, les deux lettres grecques ρω. Il y a trois lits funéraires du côté de la descente; on y a trouvé encore

[1] Abel, *chron.*, dans *Rev. bibl.*, 1918, p. 555-556. — [2] Vincent, *Chron.*, dans *Rev. bibl.*, 1920, p. 268-269. — [3] Id., *ibid.*, p. 269.

des ossements. Dans toute la propriété on a rencontré des mosaïques éparses en très grande quantité. Ce terrain, comme tout le reste du mont des Oliviers, a été occupé jadis par des tombeaux et des monuments religieux [1].

Autre mosaïque, découverte en 1893, au mont des Oliviers, sur un terrain dépendant de l'église russe; cette mosaïque précède un tombeau. Elle mesure 3 m. 50 sur 3 m. 20. Outre celle que nous figurons ici (fig. 8397), il y a deux autres mosaïques à dessins géométriques; une d'elle porte une inscription arménienne dont le texte a été lu et traduit : *Ce monument est érigé sur la prière de Sa Béatitude Jacques, chef des premiers élus*. Les Arméniens croient qu'il s'agit ici d'un de leurs évêques de Jérusalem qui vivait vers 614 après Jésus-Christ.

Cette trouvaille montre l'importance de l'établissement arménien au mont des Oliviers sous les empereurs byzantins [2].

croix. Le même signe est reproduit à l'intérieur du caveau sur un cartouche sommairement taillé. Cette sépulture appartenait sans doute à l'une des fondations monastiques qui avoisinaient l'Éléona.

Quant à la mosaïque (fig. 8399), elle se trouve à 120 mètres du cloître du *Pater*, dans le jardin du couvent, sur la déclivité est-sud-est du mont des Oliviers. Elle forme actuellement le pavement d'un oratoire rustique dédié à saint Élie, s'appuyant au plan d'une des terrasses cultivées du clos. Une large marge de cubes blancs longeant l'encadrement noir n'est plus visible qu'à l'Ouest et au Nord, à cause de l'empiétement de la chapelle moderne au Midi. La partie historiée, dont nous donnons un spécimen (fig. 8399) est intacte. L'ensemble du pavage existant mesure 6 m. 30 de long sur 4 mètres de large. La chapelle actuelle s'ouvre à l'Est, point vers lequel la mosaïque est par-

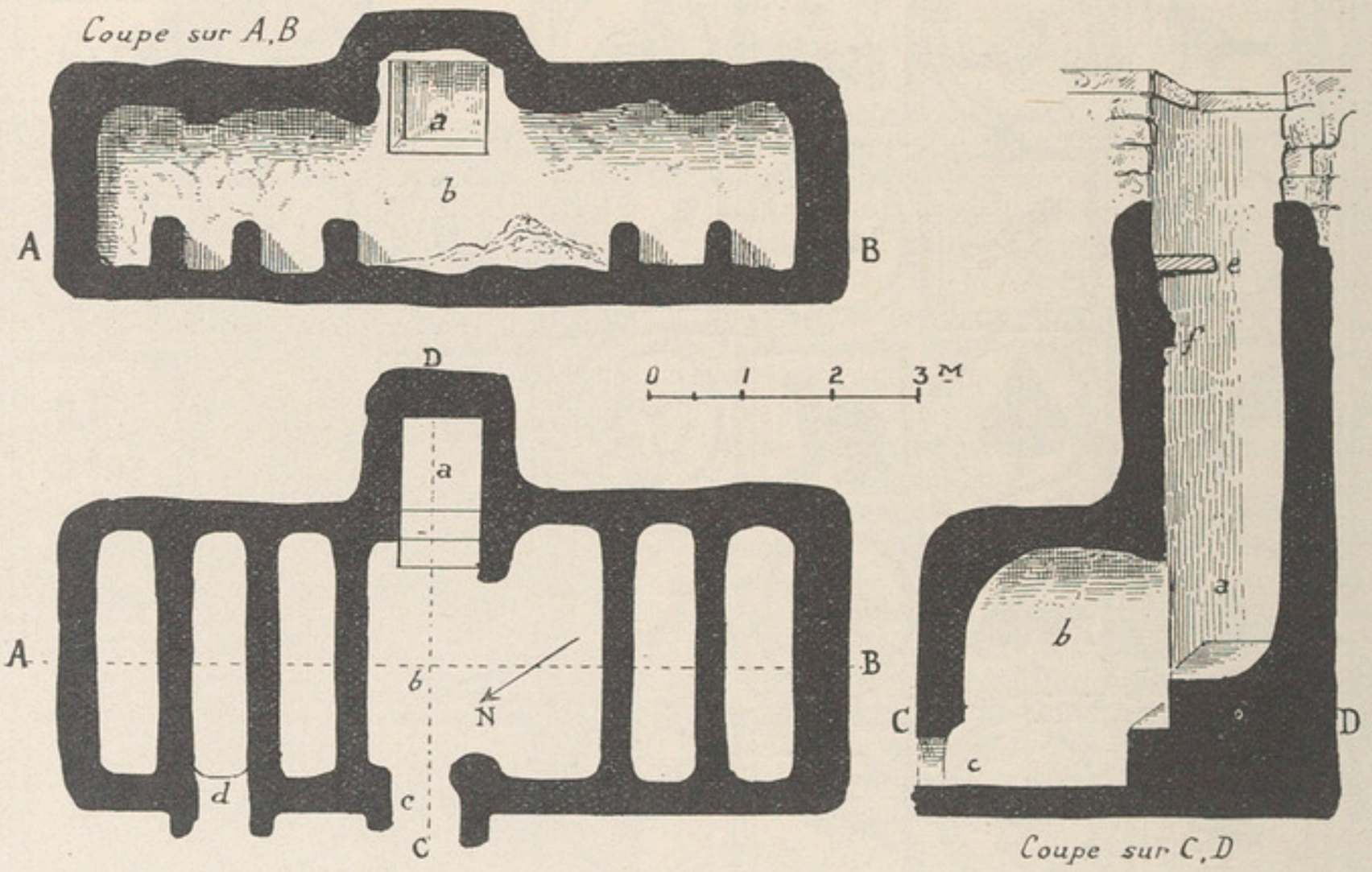

8398. — Hypogée byzantin au *Pater*, d'après *Revue biblique*, 1918, p. 556, fig. 3.

VII. Oratoire byzantin. — Les événements de 1914-1918 ayant amené le départ des carmélites du *Pater*, il devint possible, en 1918, de faire le plan d'un tombeau situé à l'intérieur du monastère et de relever une mosaïque conservée dans le jardin. Voici la description du P. F.-M. Abel : Pratiqué dans la pierre tendre et humide nommée *nary*, le tombeau est d'un travail assez rudimentaire. Les décombres qui l'obstruent en grande partie empêchent de s'y mouvoir à l'aise et d'en tracer un plan complet. Les chambres ou les *loculi*, qui semblent s'ouvrir en *d* et en *c* (fig. 8398), sont inaccessibles. Aux gravats se mêlent des ossements et des tessons. On accède dans la chambre funéraire, qui sert de vestibule, par une cheminée de 4 mètres de hauteur environ, fermée à demi par une dalle *e*. L'autre dalle, qui permettait de fermer totalement la descente, a disparu. Peut-être portait-elle l'inscription qu'on dit avoir été dérobée par l'ouvrier qui découvrit le tombeau. Le haut de la cheminée est fermé par la bâtisse du couvent. La petite saillie rocheuse *f* que l'on remarque sur la paroi de ce passage laisse voir une faitement orientée. Aussi bien pensons-nous que l'entrée primitive de la salle dont elle formait le sol se trouvait à l'Occident et qu'à l'Orient il devait y avoir une abside, maintenant détruite. Le dessin ne manque pas d'élégance avec sa guirlande de grenades ou de bouquets rouges sertis dans du noir. Un détail à noter et qui a son importance est que ce dessin se retrouve dans les mosaïques de la basilique de Saint-Étienne. Il n'y a de différence qu'entre les croix, qui font le centre des médaillons, et pour les dimensions. Les losanges de la mosaïque eudocienne sont exactement de la moitié plus petits que ceux de la mosaïque en question, lesquels ont 0 m. 86 en diagonale. Le rapport des cubes de l'une et de l'autre est à l'avenant. Les deux mosaïques sortent donc de la même école sinon de la même main. Cette conclusion est rendue plausible par les relations qui ont existé entre les travaux d'Eudocie, fondatrice de Saint-Étienne, et ceux de sainte Mélanie, fondatrice des monastères de l'Éléona. Parmi les créations de cette dernière, il faut noter trois oratoires dont deux possédaient des reliques du Protomartyr. Eudocie voulut assister à la dédicace du petit *martyrium* élevé par Mélanie en 438. Cette mosaïque

[1] P.-M. Séjourné, *Chronique de Jérusalem*, dans *Revue biblique*, t. v, 1896, p. 274-276. — [2] P.-M. Séjourné, *Chronique de Jérusalem*, dans *Revue biblique*, t. II, 1893, p. 241-242.

appartiendrait à l'un de ces oratoires. Tout ceci confirme l'hypothèse formulée sur la situation du couvent de femmes fondé par Mélanie la Jeune.

Au même édifice, il faut rapporter une grande mosaïque blanche qui s'étend à 20 mètres du cloître du *Pater* au Sud et que recouvre une couche de terre d'un demi-mètre [1].

VIII. Église. — Un peu à l'est du carmel du *Pater*, en 1894, un propriétaire fouilla et mit au jour des salles pavées de mosaïques, et une petite église ou chapelle mortuaire à trois nefs (fig. 8400), maintenant à peu près disparue [2].

La longueur totale de l'édifice, les murs compris, est de 23 m. 60, la largeur 15 m. 45. Les nefs latérales se terminent à angle droit, la nef centrale seule a son abside très exactement orientée. Le pavement de la nef latérale gauche est en mosaïque, mais celui du sanctuaire est en marbre. La rosace aux couleurs variées qui se trouve à l'entrée du sanctuaire produit le meilleur effet. La ligne de séparation des nefs est

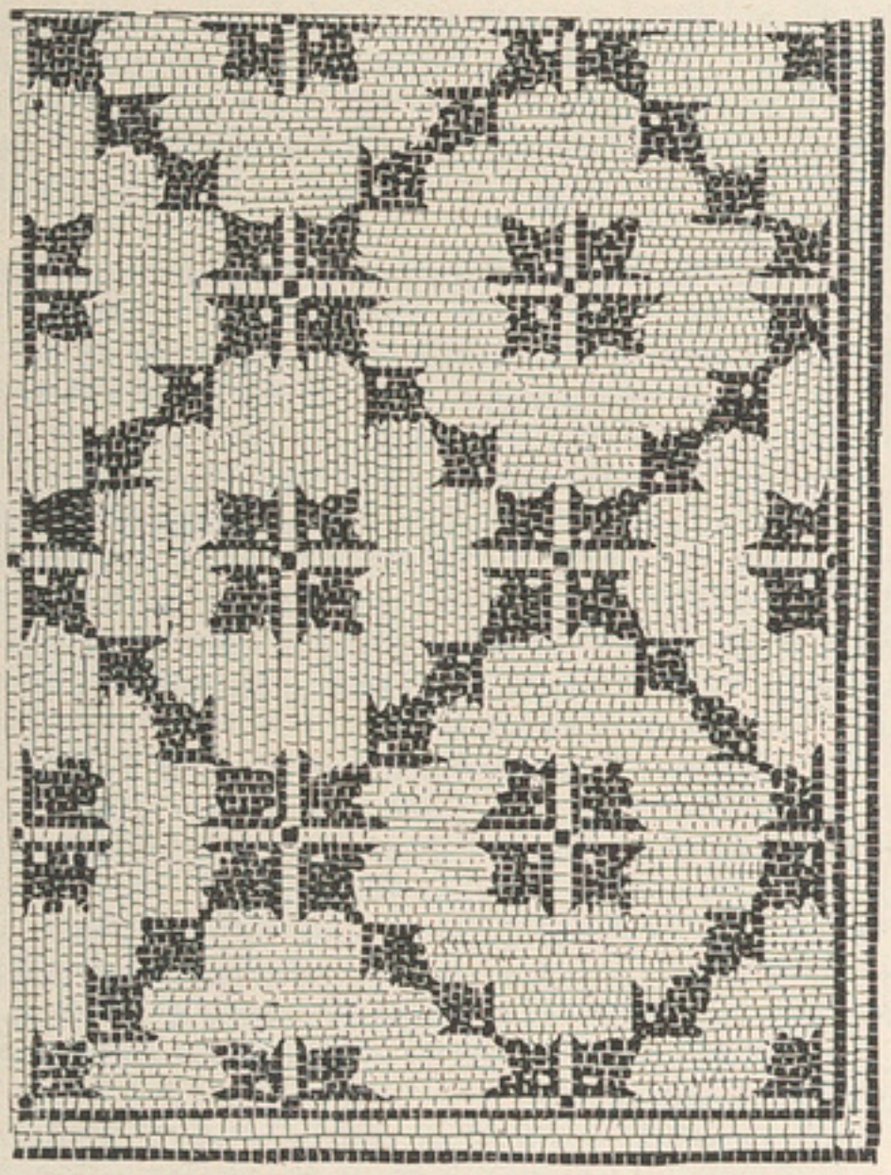

8399. — Mosaïque provenant d'un oratoire byzantin, d'après *Revue biblique*, 1918, p. 557.

dallée en simple pierre du pays. Elle supportait des colonnes; une base est encore à sa place à l'angle nord-ouest du sanctuaire, les autres sont jetées çà et là dans les décombres. Au centre de l'abside, au-dessus de la rosace, se trouve une petite excavation digne d'attention. Elle est, pour ainsi dire, à deux étages : la première partie est carrée et mesure 0 m. 15 de côté en haut, 0 m. 13 en bas, sa profondeur est également de 0 m. 13; la seconde partie immédiatement au-dessous est un trou carré de 0 m. 12 de côté sur 0 m. 09 de profondeur. Cette excavation, occupant très exactement le centre du sanctuaire, devait, selon toute probabilité, se trouver sous l'autel; on y verrait donc volontiers le petit tombeau ou reliquaire contenant les ossements des martyrs sur lesquels l'autel devait être construit.

On a recueilli sept à huit colonnettes de marbre avec chapiteaux (0 m. 75 sur 0 m. 18) surmontées d'un scellement qui se soudait probablement à une table d'autel. Les chapiteaux sont byzantins. Une de ces colonnettes mérite une mention spéciale; elle est cannelée selon le mode ionique, très effilée et terminée par un orifice; c'est exactement le type d'un chandelier; elle est en albâtre.

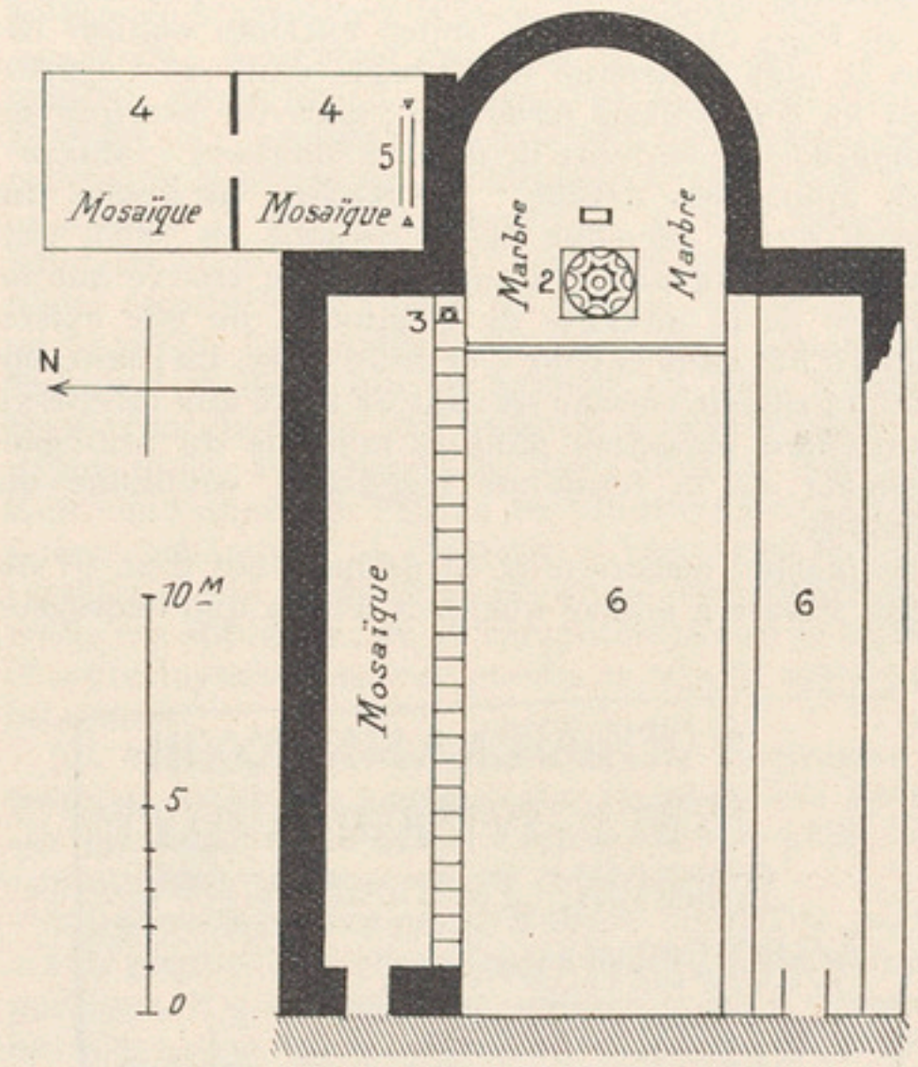

8400. — Plan d'une église sur le mont des Oliviers, d'après *Revue biblique*, 1895, p. 438.

1. Petite excavation sur l'autel-reliquaire.
2. Rosace en mosaïque de marbre.
3. Base de colonne en place.
4. Chapelle mortuaire.
5. Inscription.
6. Parties non déblayées.

Dans la chapelle contiguë à l'abside se trouve une inscription :

ΥΠΕΡ ΑΝΑΠΑΥCΕΩC ΕΥCΕΒΙΟΥ ΠΡΕCΒΥΤ
ΘΕΟΔΟCΙΟΥ ΔΙΑΚ/ : ΕΥΓΕΝΙΟΥ ΕΛΠΙΔΙΟΥ
ΕΥΦΡΑΤΑ : ΑΓΑΘΟΝΙΚΟΥ ΤΩΝ
ΜΟΝΑΖΟΝΤΩΝ

Dimensions du cartouche 2 m. 44 sur 0 m. 44, haut. des lettres 0 m. 08.

La paléographie (lettres carrées, *i* pointés) indique le VIIe siècle, peut-être le début.

« Pour le repos d'Eusèbe, prêtre; de Théodose, diacre; d'Eugène, d'Elpide, d'Euphrate, d'Agathonique, moines. »

Voir encore *Dictionnaire*, t. VII, col. 2359, un fragment de mosaïque avec citations des psaumes; t. IV, col. 732, fig. 3727, épitaphe de la diaconesse Sophie; t. VII, col. 2365-2366 : Dometila et Théodosia.

H. Leclercq.

MONT-SAINT-AUXENCE (voir *Dictionn.*, t. III, col. 97-113).

MONTADY. — L'inscription dont nous allons parler vient de la ferme de Régimont, située dans la commune de Montady, canton de Capestang; elle est aujourd'hui conservée, à l'abri de toute mésaventure, dans le cloître attenant à la cathédrale de Béziers.

[1] F.-M. Abel, dans *Revue biblique*, 1918, p. 556-558. — [2] Vincent et Abel, *Jérusalem*, t. II, p. 390.

Ce n'est pas sans avoir subi de nombreux déplacements qu'elle est venue se mettre ainsi sous la garde vigilante de l'érudit archiprêtre M. Blaquière. Le premier qui nous en parle est l'ingénieur royal Pierre Garrigues selon qui elle « se voit sur la porte de l'esglize de Regimond, qui est entre Polies (= Poilhes) et Nissan, qu'on tient estre une des (plus) antienes esglizes de tout ce pais ». Renaud de Vilback, dans ses *Voyages dans les départemens formés de l'ancienne province de Languedoc*, se contente de dire « à Montady »; Mazaugues ajoute ces détails : « Autrefois, au-dessus du portail d'une ancienne église démolie en 1823, qui était située au pied du coteau qui se trouve sur le derrière de la métairie de Régimont, où elle existe aujourd'hui dans la cour », et enfin Edm. Le Blant, en 1856, la signale comme servant de table aux ouvriers; maintenant encastrée dans la muraille du principal bâtiment de la ferme de Régimont, commune de Montady.

Le marbre mesure 0 m. 51 de haut sur 0 m. 94 de large, l'usure a enlevé quelques lettres qui, heureuse-

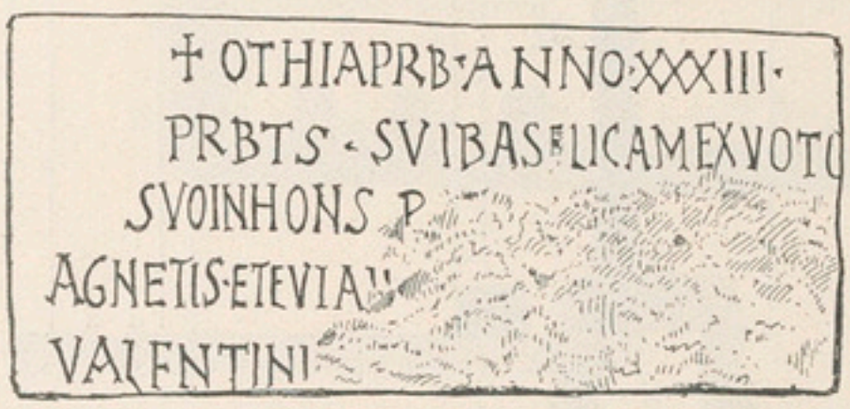

8401. — Inscription trouvée à Montady, d'après Le Blant, *Inscriptions de la Gaule*, t. II, pl. LXXXI, n. 492.

ment, avaient été copiées par le Hollandais Burmann qui nous a ainsi conservé le texte presque intégralement (manuscrit de la bibliothèque de Leyde, *Q. 6*, p. 102) (fig. 8401). Les caractères inclinés figurent ceux conservés par Burmann :

+ OTHIA PRB·ANNO·XXXIII +
PRBTS SVI BASELICAM EX VOTO
SVO IN HON SCR*M MAR VINCENTI*
AGNETIS ET EVLALI*AE CONTR ET·DDC...*
VALENTINI *ANO VI... ET ANHEMio conss.*

Lig. 1, *ann.* Mazaugues, Sabatier; + manque dans Le Blant; lig. 2, *pbrts*, Mazaugues, *baselic.* Garrigues, baselic... Mazaugues, Sabatier, *voto* Le Blant, *vot.* Garrigues, *vot...* Maz., Sab.; lig. 3, *hon...* Maz., Sab, *scr.gi...* Maz., *scr... gi...* Sab.; lig. 4, *eulali* Maz., Sab.; lig. 5, *VI et anhe*, Garr.; ... v... *et an...* Maz., Sab.; Le Blant dit qu'à la dernière ligne on s'attend à lire *VIII et Anthemio cons(ulibus)*.

Othia pr(es)b(yter) anno XXXIII (pr(es)b(y)t(eratu)s sui baselicam ex voto suo in hon(orem) s(an)c(to)r(u)m mart(yrum) Vincenti(i) Agnetis et Eulaliæ con(s)tr(uxit) et d(e)d(i)c(avit) Valentiniano VI [II] et An[t]hem[io consulibus].

Après le sigle *dedicavit* le P. Fidel Fita ajoute *D(omino) n(ostro)*.

La date consulaire est l'année 455.

Othia fait songer à un nom wisigothique, celui de *Oia*, évêque de Barcelone au VIIe siècle. Ce personnage est prêtre et dans la trente-troisième année de son sacerdoce; cependant, nous le voyons consacrer une église, ce qui de tout temps a été réservé aux évêques. On aurait la ressource de dire que le personnage était chorévêque (voir *Dictionn.*, t. III à ce mot), ce qui lui aurait permis de s'acquitter d'une fonction épiscopale. Cependant, un doute subsiste; les lettres DDC qu'on développe en *dedicavit* ont disparu de la pierre et nous ne les connaissons que par la lecture de Burmann, celle-ci est-elle absolument sûre? est-ce bien trois lettres qui se lisaient là et non pas cinq ou six puisque, sur la copie de Burmann, on lit DDC... et que le P. Fita développe ces derniers indices en *D(omino) n(ostro)*. S'il y avait là cinq ou six lettres, on pourrait avoir quelque hésitation à admettre la leçon *dedicavit;* on peut supposer tout ce qu'on voudra, *ornavit* ou autre chose, mais il deviendrait superflu d'élever Othia au chorépiscopat qui fut, on le sait, rare en Occident. Quoi qu'il en soit, comme c'est en 455 qu'il put accomplir son vœu de relever la basilique, on voit qu'il avait été ordonné prêtre en 422 ou 423.

Il est question d'une sainte Eulalie. L'Espagne vénère deux saintes de ce nom associées au souvenir de Barcelone et de Mérida (voir *Dictionn.*, t. V, col. 705). A laquelle des deux saintes la basilique est-elle dédiée conjointement avec sainte Agnès et saint Vincent? Jusqu'ici, on n'a apporté aucun document permettant de donner la préférence à l'une ou à l'autre. Le P. Fita n'a aucune hésitation; pour lui, c'est la martyre de Barcelone; un de ses confrères lui demande : sur quel indice? Il ne le dit pas et, celui-ci choisit la martyre de Mérida.

Reste un dernier point à signaler. La basilique avait trois patrons. C'est, nous dit-on, un symbole de la Trinité, opposé à l'arianisme des Wisigoths et on en apporte sinon une preuve, car cela ne prouve rien du tout, mais peut-être une analogie en rappelant une inscription de Grenade publiée par Huebner [1].

Cette inscription nous apprend que, dans la seconde moitié du VIe siècle (577-594), l'illustre Gudiliuvan bâtit à ses frais, à Nativola, trois églises contiguës ou peu distantes les unes des autres, placées sous l'invocation de saint Étienne, de saint Jean-Baptiste et de saint Vincent de Valence :

Hec s(an)c(t)a tria tabernacula in gloriam Trinitatis. in N(ativo)la f(eliciter) cohoperantib(us) s(an)c(tis). ædificata sunt ab inlustri Gudiliu[vane comite?] cum operarios vernolos et sumptu proprio.

Autre exemple, à Bujalmoro, non loin de Séville, en 637, dans le domaine *Dos Hermanas*, autre construction avec les reliques de trois frères martyrs de Cordoue : Fauste, Jenaro et Martial. Ici la preuve est encore plus faible et ne donne rien.

A Bujalmoro, comme à Nativola et à Montady il paraît plus probable qu'il s'agit de la construction d'une basilique contenant les reliques de trois martyrs.

Bibliographie. — Burmann, ms. de Leyde *Q. 6*, p. 102; Mazel, dans *Bulletin de Béziers*, Ire sér., t. IV, 1843, p. 259. — E. Sabatier, *Histoire de la ville et des évêques de Béziers*, in-8°, Béziers, 1854, p. 66. — E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieure au VIIIe siècle*, in-4°, t. II, Paris, 1856, p. 454-456, n. 610; pl. LXXXI, n. 492; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4311; F. Fita y Colomé, *Santa Eulalia de Barcelona. Una de sus baselicas en el siglo V*, dans *Boletin de la real Academia de la historia*, t. XLIII, Madrid, 1903, p. 250-255. Cf. Renaud de Vilback, *Voyage dans les départemens formés de l'ancienne province du Languedoc*, in-8°, Paris, 1825, p. 454. — Creuzé de Lesser, *Statistique du département de l'Hérault*, in-4°, Montpellier, 1824, p. 235. — Férussac, dans *Bulletin des sciences historiques*, t. X, p. 306. — H. D(elehaye), dans *Analecta bollandiana*, t. XXIII, 1904, p. 346-347. — *Dictionn.*, t. V, col. 732.

H. LECLERCQ.

[1] *Inscript. Hispan. christ.*, n. 115.

MONTAIGLON (A. de). — Biographie. — Ni archéologue chrétien, ni liturgiste, Montaiglon n'aurait aucun titre à prendre place dans ce *Dictionnaire* si sa vie et son œuvre n'étaient un réconfort et un exemple pour ceux qui, comme lui, ont aimé la vérité historique pour elle-même et l'ont cultivée, toujours comme lui, sans souci des honneurs et des distinctions. Peut-être ne reverra-t-on de longtemps un pareil type de savant. Il avait allié en lui l'esprit d'élégante et alerte curiosité du XVIIIe siècle à l'esprit scientifique du XIXe. Finesse et courtoisie, mémoire d'une précision et d'une minutie presque provocantes, aptitude presque introuvable au même degré pour la classification des faits, bonté de cœur et merveilleuse insouciance de la vie pratique, de ses exigences, de ses obligations; tel est le souvenir qu'a laissé l'érudit vieillard dont le nom avait des résonances magnifiques : Anatole de Courde de Montaiglon, ce nom que personne ne portera jamais plus et auquel il réserva une dernière et magnifique parure.

C'était une petite noblesse comtoise, sans aucune illustration que celle d'une longue tradition de probité. Sans remonter au delà, le bisaïeul Valentin eut, entre autres fils, Pierre-Jean Baptiste, né vers 1760, qui fut commis des finances sous Louis XVI. Assez répandu dans la bonne société parisienne, il entretenait des relations suivies avec Mirabeau et quelques hommes de premier mérite. Il fréquentait chez M. de Saliennes et conquit le cœur de sa fiancée par sa grâce à jeter, en entrant dans le salon, son petit manchon sous le fauteuil où il allait s'asseoir. Le mariage eut lieu vers 1790; deux sœurs épousèrent le sculpteur Lemot et le miniaturiste Isabey, et, cela fait, M. de Saliennes émigra. Pierre-Jean-Baptiste de Montaiglon demeura à Paris, insouciant, rimant des couplets et conservant sa tête sur ses épaules. Il eut, en 1798, un fils, Auguste-Emma qui se maria en 1822 avec mademoiselle Fouquet, femme d'une rare intelligence. La profession d'avocat mettait le ménage dans l'aisance puisqu'il vivait sur le pied d'une trentaine de mille livres de rentes. Des spéculations hasardeuses, une grande entreprise agricole ruinèrent la famille en sorte qu'Anatole de Montaiglon, fils unique, n'hérita de son père que des dettes. Il ne se permit jamais la moindre critique à ce sujet.

Son oncle et parrain, Anatole Fouquet, lui laissa une succession importante, mais embarrassée, grevée de charges dont le neveu se débarrassa en renonçant à cet héritage d'où il eût pu, avec de la prudence et de la ténacité, retirer de quoi s'assurer l'indépendance. Il n'y songea pas un seul instant.

Né le 28 novembre 1824, il fut externe à Louis-le-Grand depuis la classe de huitième, en 1835, puis alla terminer ses études dans un pensionnat du Marais, l'institut Massin, alors fort réputé. Entre autres choses, il y apprit l'anglais, mais sans maître, assez toutefois pour comprendre cette langue à livre ouvert. Ses succès avaient été très modérés : quelques accessits.

Le 7 août 1844, Montaiglon passa l'examen du baccalauréat et, le 31 juillet 1847, on le voit bachelier en droit. Il était alors très répandu dans les sociétés mondaines, avait ses entrées dans les milieux artistiques où il brillait par une élégance de bon goût. Quand et comment la grâce l'éclaira-t-elle? On ne sait; mais peut-être le parrain Anatole, archiviste-adjoint de la couronne, eut-il une part dans cette conversion qui jetait Montaiglon aux pieds de Letronne (voir ce nom), directeur des archives et ordonnateur de l'École des Chartes (voir ce nom). Ce fut là que vint frapper ce débutant âgé de près de vingt-trois ans, qui allait s'identifier avec cette École, vivre à son ombre et pour elle seule.

A. de Montaiglon présenta comme sujet de thèse un « Essai de dictionnaire des anciens artistes français du Moyen Age et de la Renaissance ». C'était un classement alphabétique des noms de peintres, émailleurs, verriers français ou qui, étrangers, avaient travaillé en France. Ce projet ne fut jamais autre chose qu'un projet, mais on pourrait dire que la vie entière de Montaiglon se passa à le réaliser en y intercalant une multitude de notes et d'extraits sur les peintres modernes. La promotion des chartistes de 1848 fut soumise à une épreuve rare. Le gouvernement provisoire se préoccupa d'affubler ces jeunes gens d'un uniforme; il s'en tint toutefois à une casquette galonnée! Une attention si touchante imposait l'envoi d'une députation à l'hôtel de ville. A. de Montaiglon en fit partie. Les jeunes gens furent reçus par Buchez, Pagnerre et Bixio qui en avaient vu bien d'autres. Buchez se chargeait des réponses à faire à toutes les députations : orfèvres, vidangeurs, tout lui était bon; il entendit annoncer l'École des Chartes dont il n'avait jamais ouï le nom. A l'instant, il improvisa une prosopopée sur la géographie, les cartes, les colonies et le reste. On applaudit, on se complimenta, on se sépara, et cette joyeuse jeunesse pouffa de rire de cette pantalonnade.

En 1850, à l'âge de vingt-six ans, Montaiglon se trouvait archiviste paléographe et jetait son dévolu sur un certain nombre de sujets de son goût qu'il approfondira pendant sa vie entière.

Vers le même temps qu'Eudore Soulié, la pensée vint à Montaiglon de fouiller les minutiers des notaires parisiens. Il avait comme un pressentiment d'y trouver des signatures qui porteraient un rayon de lumière sur certaines circonstances mystérieuses de la vie de Molière dont il projetait d'écrire la biographie en tête des œuvres qu'il avait songé à publier d'abord avec le concours de Jacques Léman, ensuite de Maurice Leloir. Le projet n'eut pas de suite et la raison en est peut-être que Montaiglon eut connaissance qu'Eudore Soulié commençait son enquête. Quoi qu'il en soit, on entrevoit dès lors le double objectif qui remplira l'existence de A. de Montaiglon : d'une part, l'histoire de l'art et des artistes en France, et, parallèlement, l'histoire littéraire, à commencer par les poésies et les fabliaux du Moyen Age pour s'étendre aux grands écrivains originaux des XVIe et XVIIe siècles.

Les plans, les projets vont ainsi se poursuivre, se croiser, s'entremêler dans l'esprit de Montaiglon que la mort prématurée de son père, le 28 février 1852, laissait dans une situation difficile, car il lui fallait assurer l'existence de sa mère pour laquelle il eut toujours un véritable culte. Ce fut alors qu'il sollicita et obtint la place d'attaché au musée du Louvre où Barbet de Jouy le chargea de travailler au catalogue des sculptures du Moyen Age et de la Renaissance; Montaiglon s'en acquitta avec zèle. Quelques voyages variaient la monotonie des jours. Le séjour à Londres lui ménageait une aventure qu'il se plut toujours à conter. Il était allé recueillir de vieilles poésies françaises; or, un des textes gothiques qu'il avait à copier présentait cette particularité rare que les feuillets du volume n'avaient jamais été coupés. On le lui communiqua néanmoins, mais sous la condition expresse qu'un couteau sacrilège ne séparerait pas les pages. Il lui fallut donc s'ingénier pour déchiffrer mot à mot les vers enfermés entre les feuillets jumeaux. Comme il avait d'excellents yeux, bien qu'assez myope, il vint à bout de cette gageure.

Il suffit de parcourir la *Bibliographie* de Montaiglon pour se persuader qu'il n'est pas possible de résumer ou de sérier son activité érudite. On passe du sculpteur Houdon au *Journal* de Dangeau et de celui-ci à une édition des *Quinze joyes du mariage*. Montaiglon redoublait de zèle, d'activité, mettait les éditeurs sur les

dents. Janet, qui avait pensé faire une entreprise de tout repos avec sa *Bibliothèque elzévirienne*, ne savait plus où donner de la tête entre Édouard Fournier qui voulait faire rééditer tout ce qui était déjà imprimé, et Anatole de Montaiglon qui voulait faire imprimer tout ce qui était encore inédit.

Du musée du Louvre, Montaiglon passa à la bibliothèque de l'Arsenal, en qualité de surnuméraire (5 décembre 1856) et, le 22 février 1860, il devenait sous-bibliothécaire à Sainte-Geneviève; enfin, le 23 mai 1864, Victor Duruy, alors ministre de l'Instruction publique, lui conférait les fonctions de secrétaire-trésorier et professeur suppléant à l'École des Chartes. Cette dernière nomination fut le principal événement de sa vie, il en parlait avec un plaisir toujours nouveau, rappelant volontiers l entretien où il opposait à ce bonheur imprévu toutes sortes d'objections que M. Lacabane, alors directeur, eut de la peine à résoudre. Il ne conserva cet emploi de secrétaire que pendant quatre ans, mais cette période fut marquée par un accroissement considérable des collections. Aucune occasion d'enrichir la petite bibliothèque de l'École ne fut négligée. Montaiglon savait provoquer les dons, plaider les acquisitions et acceptait tout et toujours ayant pour principe qu'il n'y a si mauvais livre d'où on ne puisse tirer quelque chose d'utile.

En 1868, la mort de Vallet de Viriville laissait vacante la chaire de bibliographie et de classement des archives; elle fut attribuée à A. de Montaiglon (18 mars). De ce jour, il ne vécut que pour son cours, et si une jeunesse trop sévère a cru montrer sa supériorité en rabaissant celle du vieux maître, il reste permis de penser que s'il avait vieilli — ce qui arrive à tout le monde, même aux jeunes — ce qui était excellent au temps de sa maturité demeurait encore très honnête et très utile. Les digressions étaient peut-être connues d'avance, les anecdotes avaient perdu de leur fraîcheur par suite d'un trop long usage, mais à tout prendre, si la présentation était quelque peu fanée, l'exposition demeurait claire et tenait en éveil l'auditoire mieux que ne l'eût fait un exposition dogmatique de faits n'ayant souvent aucune liaison possible entre eux.

En ce qui concernait le classement des archives, Montaiglon estimait qu'il faut le plus possible respecter l'ordre consacré par le temps ou par les anciens usages et qu'il ne convient d'introduire de nouvelles classifications que lorsqu'un accident quelconque a bouleversé les archives du passé.

Il arriva à A. de Montaiglon ce qui advint aussi à A. Chabouillet et à L. Delisle. Les services qu'ils avaient rendus aux établissements scientifiques avec lesquels ils s'étaient comme identifiés ne leur laissaient pas comprendre que l'heure avait sonné pour eux de prendre le chemin de la retraite; il fallut leur rappeler le moment où leurs services devaient prendre fin, le leur signifier avec la rudesse que les administrations savent mettre à de telles besognes, et ils en souffrirent.

Montaiglon aimait trop les travaux d'une recherche minutieuse pour ne pas faire partie et tenir une place honorable dans le Comité des travaux historiques; il entra dans la section d'archéologie le 17 mai 1865 et, à la demande de Jules Quicherat, reçut, le 9 août 1870, la croix de la Légion d'honneur. Presque au même moment était fondée la Société de l'histoire de l'art français dont Montaiglon prit la présidence qu'il garda jusqu'à sa mort.

Des besognes accablantes ne lui faisaient pas peur. On le voyait entreprendre la table des deux volumes des *Comptes des bâtiments* et la publication des *Procès-verbaux de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture*, une des sources les plus consultées sur les articles des XVIIe et XVIIIe siècles; enfin cinq volumes de *Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome*, annotée et grossie des lettres échangées entre les artistes et le directeur des bâtiments.

Il faudrait encore mentionner les Comités de Sociétés artistiques des départements, la Commission des travaux historiques de la ville de Paris, le Comité des inscriptions parisiennes, la Commission des monuments historiques. Puis ce seraient les services rendus à d'anciens élèves, à des collègues, à l'engeance de ceux qui ont toujours un service à solliciter. Le modeste petit logement de la place des Vosges voyait se succéder ceux qui venaient user et abuser de la réception toujours cordiale de l'hôte empressé à instruire ceux qui s'adressaient à lui. Pour se délasser, cet infatigable avait un secret qui ressemblait à un art; il faisait des tables alphabétiques, celle du *Port-Royal* de Sainte-Beuve est son œuvre et demeure un modèle.

Pendant plus .de vingt ans, il mûrit le projet et ratura le 1er chapitre d'une *Histoire des statues équestres* qui devait s'ouvrir avec la statue équestre de Louis XIII de la place des Vosges; il relut d'un bout à l'autre le *Dictionnaire des architectes français* d'Adolphe Lance, et la monographie du *Mont-Saint-Michel* de Corroyer. Tout cela semblait pouvoir combler et dépasser l'activité de l'érudit le mieux doué. Montaiglon se chargea d'établir le texte et d'écrire la préface critique de chacune des comédies de Molière.

Et ce n'est pas tout, car l'érudit était poète. Dès 1849, il s'était enhardi à publier des vers sous le pseudonyme de Charles Robert; en 1882, il donnait à la *Gazette des beaux-arts* une série de sonnets qui furent remarqués. De temps en temps, il publiait une brochure contenant un poème ou quelques sonnets sur les spectacles de la nature ou sur Molière ou Rabelais, ses auteurs préférés. Son bagage poétique est intéressant, mais on a eu raison de dire qu'il s'y montre plutôt adroit versificateur que véritable poète.

Un sonnet peu connu montrera comment il savait se dégager des recherches savantes pour juger en artiste ému le chef-d'œuvre auparavant étudié :

LA VIERGE DU JUGEMENT DERNIER

Au milieu de sa cour de Justes et de Saints
Quand Jésus s'est levé, ministre de son père,
Il vient, avec les droits d'une juste colère,
Punir tous les voleurs et tous les assassins;

Tous les crimes sont nus, sans voile et sans mystère;
On voit ce qu'ils croyaient étouffé dans leurs seins;
Le trouble a pénétré dans les cœurs les plus saints,
Et leur angoisse attend les éclats du tonnerre.

Le Christ n'a pas encore parlé, mais tous les cieux,
Dans leur étonnement d'effroi silencieux,
Sont en proie à l'horreur d'une crainte indicible.

Et la Vierge, tremblante au milieu de ces deuils,
Se tait, dans la fierté des maternels orgueils,
Que le fils de ses flancs soit Dieu, jeune et terrible.

Pauvre, Anatole de Montaiglon vécut, à certaines époques, avec un traitement de quinze cents francs par an; et, là-dessus, il trouvait le moyen d'acheter des livres. Il vivait seul, ne voulant pas associer une compagne à une situation presque toujours embarrassée. Mais ses embarras ne l'empêchèrent pas d'augmenter et d'entretenir une bibliothèque qui avait fini par tapisser toutes les murailles de son logement. Les livres remplaçaient la garde-robe de plus en plus élimée, fripée, du maître, qui trouvait toujours de quoi ne pas laisser brochures et plaquettes sans l'abri d'un vêtement solide et parfois cossu. Le sort de cette bibliothèque formée avec amour, au prix de continuels sacrifices, ne cessa de préoccuper Montaiglon, qui ne se

reconnaissait pas d'héritiers naturels. Il voulut éviter à ses livres chéris l'aventure d'une vente et forma le projet de les léguer entièrement à l'École des Chartes. Son ouverture fut reçue de telle façon qu'il n'insista pas et chercha un acquéreur qui consentît à conserver le fonds intact et accessible au public. En échange de la cession faite de son vivant, à charge pour lui de continuer à accroître le fonds, il demandait une rente viagère plus que modeste. A Tours, où il croyait recevoir bon accueil, il fut éconduit. Alors il songea à Avignon, à Pau; mais la province est défiante, et rien n'aboutit. Enfin, A. de Montaiglon s'aboucha avec dom de La Tremblaye, bénédictin, à qui il consentait la cession du tout moyennant une rente viagère de douze cents francs, à charge pour les acquéreurs de publier le catalogue et de conserver intégralement ladite bibliothèque (21 janvier 1894).

Vers le mois de juillet 1895, affaibli physiquement et intellectuellement, Montaiglon se rendit à Tours dans une maison amie où la sollicitude veilla sur lui jusqu'à sa fin : 1er septembre 1895.

La science n'avait alors plus rien à attendre de lui, la charité restait la dernière occupation de ce vieillard qui, a dit son serviteur, « avait ses pauvres qui venaient à époque fixe frapper à sa porte, sachant qu'ils ne seraient pas éconduits les mains vides. Quand il les voyait trop souvent, leur charitable bienfaiteur leur disait d'un bon bourru qu'ils n'eussent plus à reparaître, qu'il ne voulait plus entendre parler d'eux. Et quelques mois après, à l'approche du terme ou de l'hiver, ils se présentaient humblement, sûrs de recevoir une large aumône. »

Bibliographie. — J. Guiffrey, *Anatole de Courde de Montaiglon, 1824-1895. Notice biographique*, in-8°, Paris, 1897. — L. Dorez, dans *Revue des bibliothèques*, t. v, 1895, p. 261-263; *Bibliographie des travaux de M.-A. de Montaiglon, professeur à l'École des Chartes*, in-8°, Paris, 1891.

H. Leclercq.

MONTAIGU. — Il y a un siècle environ, vers 1837, on découvrit au lieudit Montaigu, près d'Auch, plusieurs tombeaux construits en briques romaines, sans emploi de mortier ni ciment. Deux de ces tombeaux, dans un état de conservation à peu près satisfaisante, contenaient les restes d'une femme et ceux d'un enfant dont les cadavres avaient été couchés sur un lit de cendres et de charbons. La tête de la femme était au Midi, celle de l'enfant au Nord. Les ossements étaient intacts au moment de la découverte, mais extrêmement friables; le contact de l'air, les doigts des ouvriers et ceux des curieux eurent tôt fait de les réduire en cendres. Ces tombeaux ne contenaient aucun mobilier funéraire, aucune inscription, aucun symbole ni signe de reconnaissance, aucun bijou ni trace de vêtement. Les briques ayant servi de couverture étaient disposées de deux côtés pour former un toit d'aspect prismatique. Toutes les briques mesuraient 0 m. 43 de longueur, 0 m. 24 de largeur et 0 m. 033 d'épaisseur; elles avaient une face rugueuse et l'autre polie; elles portaient, dans le sens de la longueur, deux rebords de 2 centimètres d'élévation et elles étaient coupées des deux côtés en chanfrein de la longueur de 0 m. 05; ce chanfrein étant destiné à faciliter l'engrenage des briques entre elles.

Au xviiie siècle, Schœfflin signalait la découverte à Strasbourg, en 1663 et en 1731, d'une urne contenant des cendres, des ossements brûlés et des lampes sépulcrales couvertes de huit briques partagées en deux rangs, formant un toit et offrant les deux faces d'un prisme, comme celles du recouvrement des tombeaux de Montaigu.

A Agen, on a retrouvé l'usage fréquent des briques de même forme dans les sépultures d'époque romaine. Elles étaient autrement disposées, en forme de boîtes ou de coffres carrés dont chacun renfermait les cendres d'un individu, au lieu du corps entier comme à Montaigu.

La nature, la forme, la disposition des tombeaux de Montaigu semblent attester qu'ils ne remontent pas à une époque antérieure à la fin du iiie siècle, si même ils n'appartiennent pas au ive, où l'usage de l'inhumation des corps prévalut sur l'incinération (voir ce mot). On s'est demandé s'il fallait considérer les couches de cendres et de charbons observées dans les sépultures de Montaigu comme une fiction de l'incinération? Nous ne le pensons pas. Un cimetière gallo-romain de Saintes, fouillé vers 1815 et 1816, a permis de rencontrer plusieurs caves sépulcrales et plusieurs tombes en pierre pourvues également de la couche de cendres et de charbons portant un squelette en état parfait d'intégrité.

H. Leclercq.

MONTAN, LUCIUS ET LEURS COMPAGNONS. — I. Le groupe. II. Le lieu. III. La date. IV. Le récit. V. L'authenticité. VI. La *Passio*. VII. Deux documents. VIII. La chronique. IX. Bibliographie.

I. Le groupe. — Les martyrs dont nous allons raconter le supplice se trouvent parmi ceux dont les actes sont réputés sincères, et appartiennent à l'Église d'Afrique. Ils sont nombreux et plusieurs parmi eux se détachent entre leurs compagnons de gloire, ce sont Montanus. Lucius et Julianus, Victoricus, Flavianus. Toute leur célébrité, ils la doivent à leur supplice, car on ne sait rien, sur aucun d'entre eux, des circonstances qui ont marqué leur vie. Ce n'est pas qu'on ne puisse leur découvrir des homonymes vers le temps et dans les lieux où ils vécurent, mais on n'a pas la plus faible raison de les identifier avec ces personnages, évêques, clercs ou confesseurs. Un seul trait permet d'induire que la plupart étaient clercs, c'est l'affirmation faite au magistrat que Flavianus était *laïque*, ce qui semble créer une distinction entre ses compagnons et lui.

En plus de ces personnages principaux, nous réussissons à en distinguer quelques autres. D'abord trois fidèles arrêtés avec ceux que nous avons nommés et qui moururent tous les trois en prison; ce sont Primolus, Donatianus, le catéchumène, et Renus. Ce dernier fut favorisé d'une vision, mais il disparaît du récit avant la scène du martyre.

Puis viennent deux fidèles emprisonnés antérieurement : l'un était prêtre et s'appelait Victor, l'autre était une femme nommée Quartillosa, qui apprit par une vision le martyre de son mari et de son fils qu'elle ne tarda pas à rejoindre. Quant au prêtre Victor, lui aussi eut une vision et mourut peu de temps après.

Il reste encore deux personnages, et ceux-ci sont probablement mieux connus; leurs noms Successus et Paulus invitent à les identifier avec deux évêques. Successus serait un évêque d'Abbir Germanicia à qui saint Cyprien adressa l'avant-dernière lettre qu'il écrivit, lettre dans laquelle il explique les clauses du second édit de Valérien. Paulus paraît avoir été évêque d'Obba.

II. Le lieu. — La pièce ne nous désigne nulle part le lieu où se déroulèrent les événements, mais on a tout lieu de croire qu'il s'agit de Carthage. On voit, à trois reprises, le gouverneur faisant comparaître les accusés dans le *secretarium*. La chronique mentionne souvent saint Cyprien que Flavianus appelle « notre évêque » et dont il désigne le successeur. En outre, des secours sont portés aux prisonniers par un prêtre et un sous-diacre de Carthage.

III. La date. — Le très ancien calendrier de Carthage (voir *Dictionn.*, t. viii, col. 642-645) place la mort

de Montan le X des calendes de juin, ainsi que le supplice de Lucius; quant à Flavianus, il périt le surlendemain VIII. Ces dates sont confirmées par le martyrologe hiéronymien, ce qui autorise à fixer le martyre de Montan et de ses compagnons au 23 mai, celui de Flavianus au 25 mai. Voici pour le jour.

Quant à l'année, nous nous trouvons ramenés à une date voisine du martyre de saint Cyprien qui, au moment du martyre de Montan, n'a pas encore reçu un successeur. Or, nous savons que Cyprien fut décapité le 14 septembre 258, c'est donc dans l'automne qu'eut lieu l'arrestation et, le supplice, aux 23-25 mai 259.

IV. Le récit. — A une date rapprochée de la mort de saint Cyprien, une émeute éclata à Carthage. Le prétexte mis en avant fut la cruauté du proconsul, qui aurait organisé ce guet-apens pour compromettre des chrétiens et satisfaire la haine qu'il leur portait. La police les rechercha aussitôt et fit des arrestations : Montan et Lucius, Flavianus, Julianus, Victoricus, puis encore Primolus, Renus et Donatianus; ce dernier n'était que catéchumène, on le baptisa, il mourut en prison ainsi que Primolus et, probablement, Renus. Ceci en dit assez sur le régime des prisons romaines où gémissaient déjà d'autres fidèles. Au lieu d'être brûlés vifs, ainsi qu'ils s'y attendaient, les nouveaux arrivés furent soumis à un régime atroce, à peine adouci par la sollicitude des frères. Dans ces taudis infects, les âmes furent réconfortées par des visions qui semblaient promettre un martyre tout proche. Il n'en fut pas ainsi. Le proconsul mourut et l'affaire resta pendante. Le procurateur chargé de l'intérim fit comparaître les confesseurs et ne décida rien. Ceux-ci vivaient à peine car l'avarice des gardiens leur mesurait la nourriture, en sorte qu'ils se soutenaient avec le *solon fiscalis* et de l'eau. Ce *solon* était un aliment grossier que nous ne connaissons pas autrement. Le prêtre Lucianus et le sous-diacre Herennianus, celui-ci assisté par le catéchumène Januarius, réussirent à introduire l'eucharistie dans les cachots et des secours abondants. On croirait à peine, si le récit ne l'affirmait, que deux des confesseurs vivaient en mauvaise intelligence et se querellaient. Des mois se passèrent ainsi, probablement jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur.

Alors la cause fut reprise, on fit subir aux confesseurs un nouvel interrogatoire devant le proconsul. Celui-ci condamna à mort Lucius, Montan, Julianus et Victoricus qui furent exécutés sur-le-champ. Flavianus avait des amis influents qui sollicitèrent pour lui, essayèrent de lui arracher une abjuration, ainsi son supplice se trouva retardé de deux jours. Il eut à subir un nouvel interrogatoire, résista à toutes les objurgations, fut condamné à mort et décapité.

V. L'authenticité. — Elle est à tel point évidente qu'elle devait être mise en doute; on ne s'en plaint pas, c'est l'épreuve à laquelle sont soumis tous les documents de qualité supérieure. C'était l'opinion de Tillemont et de dom Ruinart. D'autres sont venus qui ont découvert des coïncidences d'où il ressort que la *Passio Montani* ne peut être que l'œuvre d'un faussaire qui a démarqué la *Passio Perpetuæ*. On a mené grand ramage à propos des souffrances en prison et des visions qui réconfortent les martyrs, comme si ce qui est vrai pour les uns ne pouvait l'être pour les autres. La grâce divine ne pourra produire des effets analogues, et, s'il faut écarter l'action de la grâce, la psychologie ne pourra admettre la répétition de pareils phénomènes. Ces ressemblances n'offrent rien de choquant ou d'inexplicable. A Carthage, on lisait dans les assemblées liturgiques les *Passions* de martyrs qui avaient le plus honoré l'Église; pareille lecture frappait les esprits et ceux-ci, se retrouvant dans des circonstances analogues, revivaient en eux ces récits glorieux, évoquaient les mêmes préoccupations et vivaient la même épreuve et les mêmes secours.

La concordance qu'on a pensé remarquer à l'occasion du procurateur par intérim dont parlent la *Passio Perpetuæ* et la *Passio Montani* n'est en effet qu'une coïncidence fortuite d'où on ne peut rien tirer contre l'authenticité du récit. Nous lisons dans le martyre de saint Cyprien que Galerius Maximus, proconsul d'Afrique, mourut peu après le 14 septembre 258. Jusqu'à ce qu'il fût remplacé, l'Afrique a été gouvernée par un procurateur et la mention de celui-ci, loin d'être en contradiction avec la *Passio Montani*, en apporte une confirmation éclatante. De plus, ce fait apporte l'explication de certains détails du récit; l'intervention successive des trois gouverneurs, les longs mois de prison, le triple interrogatoire. La mort soudaine de Galerius Maximus laisse le sort des prisonniers en suspens et le procurateur intérimaire ou bien n'a pas les pouvoirs ou bien le désir de prononcer un acquittement ni une condamnation; il se soustrait à cette responsabilité qu'il réserve au proconsul de l'année suivante.

Cette circonstance justifie pleinement la chronologie dont nous avons parlé .

La difficulté soulevée contre l'authenticité ne se soutient donc pas. Les rapprochements qui existent entre la *Passio Perpetuæ* et la *Passio Montani* s'expliquent par d'involontaires réminiscences des prisonniers. Dans l'ensemble, les données du récit s'accordent avec ce que l'histoire nous apprend sur les édits persécuteurs de Valérien. On doit remarquer cependant qu'il est d'une extrême sobriété; il donne quelques indications touchant les interrogatoires et s'interdit presque la description des supplices. On a justement fait observer que c'est l'un des traits où l'on reconnaît le plus sûrement les récits authentiques.

VI. La *passio*. — Une lettre écrite par les martyrs, une chronique qui supplée à ce que ceux-ci n'ont pu dire. Voici la lettre :

« Nous vous envoyons, frères bien-aimés, le récit de nos combats; car des serviteurs de Dieu, consacrés à son Christ, n'ont pas d'autre devoir que de penser à leurs nombreux frères. C'est une raison de fraternelle tendresse et de charité qui nous a portés à vous envoyer ces lettres, afin que les frères qui viendront après nous y trouvent un témoignage fidèle de la magnificence de Dieu, de nos travaux, et de nos souffrances pour lui.

« A la suite de l'émeute qu'excita la férocité du proconsul, et de la persécution qui suivit aussitôt, nous Lucius, Montan, Flavien, Julien, Victor, Primole, Renus et Donatien, nous fûmes arrêtés. Donatien n'était encore que catéchumène, il fut baptisé dans la prison et mourut aussitôt, passant ainsi du baptême au martyre. Primole eut la même fin. Toutefois, on n'eut pas le temps de lui administrer le sacrement, sa confession lui en tint lieu.

« Dès que l'on nous eut pris, nous fûmes confiés à la garde des magistrats municipaux; nos gardes nous dirent que le proconsul voulait nous faire brûler vifs dès le lendemain. Mais le Seigneur, à qui seul appartient de garder ses disciples de la flamme et entre les mains de qui sont les ordres et la volonté du prince, détourna de nous la cruauté du proconsul et, par nos prières incessantes, nous obtînmes ce que nous demandions dans l'ardeur de notre foi; le feu, déjà presque allumé pour nous consumer, fut éteint et la flamme des bûchers embrasés fut étouffée par la rosée divine.

« Éclairés par les promesses que le Seigneur a faites par son Saint-Esprit, les fidèles croiront sans peine que les miracles récents égalent ceux d'autrefois, car le Dieu qui avait fait éclater sa gloire dans les trois enfants, triomphait de même en nous. Ainsi donc — Dieu aidant — le proconsul, revenu de son dessein,

donna ordre de nous conduire dans les prisons. Nous y fûmes menés par une garde de soldats et nous nous montrâmes assez peu soucieux de l'obscurité fétide de notre nouveau séjour. Bientôt, la prison toute noire fut éclairée des feux du Saint-Esprit, et au lieu des fantômes de l'obscurité et des ignorances aveugles qu'apporte la nuit, la foi nous revêtit d'une lumière semblable à celle du jour, et nous descendions dans la geôle la plus douloureuse comme nous serions montés au ciel.

« Les mots nous manquent pour dire quels jours et quelles nuits nous passâmes en ce lieu. L'imagination se refuse à concevoir l'horreur de ce cachot, et la parole ne peut suffire à en décrire les souffrances. Mais la gloire de celui qui triomphe en nous se mesure à l'épreuve elle-même, ce n'est pas nous qui combattons, la victoire est à celui qui combat pour nous. Qu'importe la mort au fidèle, cette mort dont le Sauveur a triomphé par sa croix, dont il a émoussé l'aiguillon et fait, par son supplice, évanouir l'horreur? Mais on ne parle d'armes que pour le soldat, et le soldat lui-même ne s'arme que pour le combat; ainsi nos couronnes ne sont une récompense que parce qu'il y a eu combat; on donne les prix à la fin des jeux.

« Pendant plusieurs jours nous fûmes réconfortés par la visite des frères, de sorte que la joie et la consolation des jours faisait oublier l'horreur des nuits.

« Renus, l'un de nous, eut une vision pendant son sommeil. C'étaient des hommes qu'on menait mourir devant chacun desquels on portait une lampe; ceux qu'une lampe ne précédait pas étaient abandonnés. Il nous vit marcher précédés de nos lampes; sur ces entrefaites, il s'éveilla. Quand Renus nous raconta sa vision, nous fûmes bien heureux; nous savions maintenant que nous étions dans le bon chemin, nous marchions avec le Christ, lumière de nos pas et Verbe de Dieu.

« Après une telle nuit, on passait le jour dans la joie. Précisément, ce matin-là, nous fûmes subitement traduits devant le procurateur, qui faisait l'intérim du proconsul, mort depuis peu.

« O jour de joie! ô glorieux liens! ô chaînes désirées! ô fers plus glorieux et plus précieux que l'or! ô bruit des anneaux qui sursautent sur le pavé! Nous parlions de l'avenir et de peur que notre félicité ne fût retardée, les soldats, ne sachant où le procurateur voulait nous entendre, nous menèrent dans tout le Forum; enfin nous fûmes appelés dans son cabinet.

« Mais l'heure de mourir n'était pas arrivée. Ayant vaincu le diable, nous fûmes renvoyés en prison; l'on nous réservait à une autre victoire. Vaincu cette fois, le diable combina de nouvelles embûches; il tenta de nous vaincre par la faim et la soif. Cette nouvelle épreuve se prolongea longtemps et nos corps épuisés n'obtenaient que du solon et de l'eau froide.

« Cette fatigue, ces privations, ce temps de misère étaient permis de Dieu, car celui qui voulut que nous fussions éprouvés, montra qu'il voulait nous parler au sein même de l'épreuve. Voici donc ce que le prêtre Victor apprit dans une vision qui précéda de peu d'instants son martyre. Il nous l'a racontée ainsi : « Je « voyais un enfant entrer dans cette prison; son visage « était resplendissant au delà de ce que l'on peut dire; « il nous conduisait à toutes les portes, comme pour « nous rendre à la liberté, mais nous ne pouvions sortir. « Il me dit alors : « Encore quelques jours de souf- « france, puisque vous êtes retenus ici, mais ayez con- « fiance, je suis avec vous. » Il reprit : « Dis-leur que « leurs couronnes seront d'autant plus glorieuses, car « l'esprit vole vers son Dieu et l'âme près de souffrir « aspire aux demeures qui l'attendent. » Connaissant que c'était le Seigneur, Victor demanda où était le paradis. — « Hors du monde », dit l'enfant. — « Montrez-le moi. » — « Et où serait la foi? » dit encore l'enfant. Par un reste de faiblesse humaine, le prêtre dit : « Je ne puis m'acquitter de l'ordre que vous « m'avez donné; laissez-moi un signe qui serve de « témoignage à mes frères. » L'enfant répondit : « Dis- « leur que mon signe est le signe de Jacob. »

« Maintenant voici ce qui a trait à notre compagne de captivité : la matrone Quartillosa, dont le mari et le fils avaient été martyrisés trois jours auparavant, et qui ne devait pas tarder à les suivre. Elle nous a raconté sa vision en ces termes : « Je vis mon enfant « martyr venir à la prison et il s'assit au bord de l'eau; « il me dit : « Dieu voit votre angoisse et votre souf- « france. » Alors entra un jeune homme d'une taille extraordinaire, portant dans chaque main une coupe de lait; il me dit : « Courage, Dieu tout-puissant s'est « souvenu de vous. » Et il donna à boire à tous les « prisonniers, mais il n'y paraissait pas, ses coupes ne « diminuaient pas. Soudain, la pierre qui bouchait la « moitié de la fenêtre du cachot sembla s'écrouler, « laissant voir un coin de ciel; le jeune homme posa les « coupes à droite et à gauche : « Vous voilà rassasiés, « dit-il, cependant, les coupes sont encore pleines et « même l'on va vous en apporter une troisième. »

« Il disparut.

« Le lendemain, nous étions dans l'attente de l'heure où l'administrateur de la prison nous ferait porter, non la nourriture il ne nous en donnait plus, et depuis deux jours nous n'avions rien mangé, mais de quoi sentir notre souffrance et notre privation, lorsque tout à coup, ainsi que la boisson arrive à celui qui est altéré, la nourriture à l'affamé, le martyre à celui qui le demande, de même le Seigneur nous réconforta par l'intermédiaire du prêtre Lucien qui, forçant toutes les consignes, nous envoya deux coupes, par l'entremise de Herennianus, sous-diacre, et Januarius, catéchumène, qui portèrent à chacun l'aliment qui ne diminue pas. Ce secours soutint les malades et les infirmes; ceux-là mêmes que la grossièreté du solon et le manque d'eau avaient rendus malades furent guéris, ce dont tous rendirent à Dieu de grandes actions de grâces.

« Il est temps de dire quelque chose de la tendresse mutuelle que nous nous portions.

« Montan avait eu avec Julien d'assez vives discussions au sujet d'une femme, exclue de la communion, qui s'y fit recevoir par surprise. La dispute finie, une certaine froideur subsista entre eux; mais, la nuit suivante, Montan eut une vision. La voici telle qu'il nous la raconta : « Je vis des centurions venir à nous, « ils nous conduisirent, après une longue traite, dans « une plaine immense où Cyprien et Lucius vinrent « à nous. Une blanche lumière baignait la campagne, « nos propres vêtements étaient blancs, notre chair « plus blanche que nos vêtements. A travers la chair « transparente, les regards pénétraient jusqu'au cœur. « Je regardais ma poitrine, il y avait des taches. A « ce moment, je m'éveillais et Lucius entrait. Je lui « racontai la vision : « Sais-tu, ajoutai-je, d'où viennent « ces taches? De ce que je ne me suis pas réconcilié « tout de suite avec Julien. J'en conclus, frères très « chers, que nous devons mettre tous nos soins à « conserver la concorde, la paix, l'entente entre nous. « Efforçons-nous d'être, dès ce monde, tels que nous « serons dans l'autre. Si les récompenses promises aux « justes nous attirent, si le châtiment réservé aux « impies nous épouvante, si nous souhaitons vivre et « régner avec le Christ, faisons ce qui y conduit. Adieu. »

VII. Deux documents. — Nous avons parlé déjà d'un auteur nommé Commodien qui se disait originaire de Gaza, bien qu'il écrivît ses poésies en latin, mais un latin tellement rocailleux que les experts en ce genre de conjectures ont conclu qu'il devait être Africain. Ces

choses, si tant est qu'on s'y intéressera encore, seront connues au jugement dernier. Jusque-là, il reste un point d'une solution moins tardive. Si Commodien n'était pas Africain, il était digne de l'être et il eut jargonné à merveille avec Montan et ses compagnons. Dans la lettre qu'on vient de lire, en trouve le passage suivant : *Si nos invitant justis promissa præmia, si terret injustis pæna prædicta, si cum Christo esse et regnare cupimus, quæ ad Christum et ad regnum ducant, illa faciamus* [1]. Or, ce passage est écrit en *quasi versus* ainsi qu'on appelle les produits poétiques de Commodien et celui-ci aurait eu peu à faire pour les mettre dans son bagage [2] :

Si nos invitant promissa præmia justis,
Si terret injustis pœna prædicta (gehennæ)
Si cum Christo esse et (semper) *regnare cupimus,*
Quæ ad Christum et regnum ducant, illa faciamus.

Dans le psaume CXVIII, v. 105, nous disons : *lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis meis.* En Afrique, vers le milieu du IIIe siècle, les chrétiens disaient : *lucerna pedibus meis sermo tuus*, et ils entendaient *sermo* de la personne du Verbe et de la lumière de sa doctrine. Or, nous lisons dans la *passio* de Montan ce passage : *Reno, qui nobiscum fuerat, somno apprehenso, ostensum est ei produci singulos; quibus prodeuntibus lucernæ singulæ præferebantur : cuius autem lucerna non præcesserat, nec ipse procedebat. Et cum processissemus nos cum lucernis nostris, expergefactus est. Et ut nobis retulit, lætati sumus fidentes nos cum Christo ambulare, qui est lucerna pedibus nostris et qui est sermo scilicet Dei* [3]. Ce passage et la belle vision de Renus rappellent une pierre du cimetière Ostrien (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 95), de la fin du IIIe ou du IVe siècle. Une orante entre deux hommes, dont un tient une lumière dont il protège la flamme. N'est-ce pas une réminiscence de la vision de Renus? Ce ne serait pas la première fois qu'une vision africaine serait représentée dans les catacombes de Rome (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1229).

VIII. La chronique. — L'auteur de la lettre ne s'est pas nommé, mais on peut conjecturer sans trop de chance d'erreur qu'elle fut écrite par Flavianus, car, lorsque le moment vint pour lui de disparaître, il se préoccupa de désigner quelqu'un capable de poursuivre sa relation. Celui-ci se met en scène de la manière suivante : « Ce qui précède fut écrit par les martyrs dans leur prison, mais il était indispensable que quelqu'un recueillît de ce martyre tout ce que la modestie des confesseurs s'ingéniait à tenir secret. Flavien m'a confié la charge de suppléer à tout ce qu'ils avaient omis; j'ai donc ajouté ce qui suit. »

Le chroniqueur reprend le récit de la détention de plusieurs mois, mais en quelques lignes seulement, et il arrive à la scène du martyre, le 23 mai 259. — Après que Montan, Lucius, Julien et Victor eurent été condamnés à mort, on les entraîna vers le lieu du supplice et Flavien fut ramené en prison. Il aurait pu s'en attrister, mais il ne vit en tout ceci que la volonté de Dieu. Une cohue énorme, où se mêlaient chrétiens et païens, escortait les martyrs dont le visage était rayonnant. Lucius, affaibli par sa longue détention, hâtait le pas comme s'il eût craint d'être retardé par la foule. Des amis l'entouraient et lui disaient : « Vous vous souviendrez de nous. » — « C'est à vous, répondait-il, de vous souvenir de moi. » Julien et Victor rappelaient aux fidèles qu'ils reconnaissaient le devoir de la concorde et du secours à donner aux prisonniers.

La haute taille de Montan dominait la foule et sa voix sonore répétait : « Quiconque sacrifiera à d'autres qu'au seul vrai Dieu sera anéanti. » Tantôt il s'adressait aux païens, tantôt aux hérétiques, aux apostats, aux confesseurs; apercevant des vierges chrétiennes, il les exhorta à garder la chasteté; puis il parla aux fidèles et aux prêtres. Parmi ces discours, on était arrivé; le bourreau était prêt, quand on vit Montan lever les bras au ciel et prier Dieu à haute voix, d'appeler à lui, dans un délai de trois jours, son compagnon Flavien. Alors, il déchira le bandeau qui lui couvrait les yeux et en remit la moitié aux fidèles afin qu'elle servît à Flavien; il recommanda aussi de réserver la place de celui-ci entre leurs tombes afin qu'ils ne fussent pas séparés. Le surlendemain Flavien fut exécuté.

Le récit de cette mort remplit tout le reste de la relation.

Ramené en prison, il ne se désolait pas d'avoir manqué de si près le martyre, même il encourageait sa mère. Deux jours se passèrent ainsi et les païens qui avaient entendu la prière de Montan exprimaient leur admiration. Le troisième jour, dès que le bruit se répandit de la comparution de Flavien, la foule envahit le prétoire. Lui sortit de prison confiant, radieux, disant aux frères qu'il leur donnerait la paix dans la plaine de Fuscium.

Entré au prétoire, il attendit son tour dans la salle des gardes. Ses anciens élèves l'entouraient et conjuraient d'épargner sa vie. « C'est fou, disaient-ils, de ne pas redouter la mort et de craindre la vie. » On ne lui demandait qu'un simulacre et personne ne le tracasserait ensuite, quoi qu'il fît. Flavien les remerciait de leur affection, mais rétablissait les droits de la vérité. « Sauver la liberté de sa conscience vaut mieux qu'adorer des pierres. Il n'y a qu'un seul Dieu qui a tout fait et à qui seul est dû notre culte. »

Alors se produisit un incident curieux. Les amis de Flavien espérèrent que la torture viendrait à bout de sa résistance et le proconsul, cédant aux sollicitations, désireux lui-même sans doute d'arracher une apostasie, fit étendre Flavien sur le chevalet. Alors un centurion survint et le proconsul reprocha à l'accusé de s'être fait passer pour diacre. « Je ne mens pas, dit Flavien, je le suis. » Le centurion donna le certificat qui le niait, Flavien dit à haute voix : « Pouvez-vous croire que je mente et que l'auteur de ce faux dise vrai? » La foule hurla : « Tu mens. » Et aux questions du juge, il dit : « Quel intérêt aurais-je à mentir? » Le peuple criait : « La torture, la torture! » Mais Dieu savait la fermeté de son serviteur, il ne permit pas que son corps fût déchiré. Il fut condamné à mort.

Rassuré, il marchait joyeux, causant librement avec ceux qui l'entouraient. C'est alors qu'il chargea son ami d'écrire le récit de tout ce qui s'était passé. Il tenait à ce que le récit des visions qui avaient occupé ses deux derniers jours fût consigné avec le récit de visions plus anciennes.

« Peu de jours après la mort de Cyprien, racontait-il, il me sembla que je causais avec lui, et je lui demandais si le coup de la mort est bien douloureux; futur martyr, ces questions m'intéressaient. — Il me répondit : « Ce n'est plus notre chair qui souffre quand l'âme est au ciel. Le corps ne sent plus quand l'esprit s'abandonne tout entier à Dieu. Plus tard, ajouta-t-il, après le supplice de mes compagnons, je me sentais sous le coup d'une grande tristesse à la pensée que je demeurais seul; mais, pendant mon sommeil, je vis un homme qui me dit : « Pourquoi t'affliges-tu? » Je lui dis le sujet de mon chagrin. — « Quoi, reprit-il, te voilà triste, toi qui, deux fois confesseur, sera demain martyr par le glaive? »

Il raconta encore une autre vision qui eut lieu le lendemain de la mort de Successus et de Paul. « Je

[1] Ruinart, *Acta martyrum sincera*, in-4°, Amstelodami, 1713, p. 233, 234. — [2] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. II, 1888, p. XXXII. — [3] Ruinart, *op. cit.*, p. 231.

vis, dit-il, l'évêque Successus qui entrait dans ma maison, le visage radieux, mais à peine reconnaissable à cause de l'éclat céleste dont brillaient ses yeux. Cependant, je le reconnus et il me dit : « J'ai été envoyé pour t'annoncer que tu souffriras. » Aussitôt, deux soldats m'emmenèrent en un lieu où une multitude de frères étaient assemblés. On me conduisit au juge, qui me condamna à mort. Soudain ma mère se montra dans la foule : « Vivat, vivat, disait-elle, il n'y a pas eu de martyre plus glorieux. » Elle disait vrai; car, outre les privations de la prison, imaginées par la rapacité du fisc, Flavien savait encore se priver du peu qu'on lui donnait, tant il aimait à pratiquer les jeûnes prescrits et à s'abstenir du nécessaire pour en faire part à autrui.

Tout en parlant, Flavien approchait du but. Une pluie torrentielle avait dispersé la foule, les païens avaient disparu laissant à l'adieu suprême son caractère d'intimité. Flavien fit remarquer que cette pluie semblait survenue afin que son sang fût mélangé d'eau, comme il arriva dans la passion du Sauveur.

Après qu'il eût fortifié chacun et donné le baiser, il quitta l'étable où il avait cherché un abri et qui touche au domaine de Fuscium, il monta sur un pli de terrain et, d'un geste, réclama le silence. « Frères bien aimés, dit-il, vous aurez la paix avec vous si vous restez en paix avec l'Église; gardez l'union dans la charité. Ne méprisez pas mes paroles. Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, peu avant sa passion, a dit : « Je vous laisse le commandement de vous aimer les uns les autres. » Il termina donnant à ses dernières paroles l'apparence d'un testament par lequel il désignait le prêtre Lucien comme le plus capable, à ses yeux, d'occuper le siège de saint Cyprien. Puis il descendit à l'endroit où il devait mourir, se lia le bandeau laissé par Montan à cette intention, se mit à genoux et mourut pendant sa prière.

IX. Bibliographie. — *Acta sanct.*, févr. t. III, p. 454-459. — Ruinart, *Acta martyrum sincera*, in-4°, Amstelodami, 1713, p. 230 sq. — Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, p. 206-214, 647-649. — P. Allard, *Histoire des persécutions (du IIIe siècle)*, in-8°, t. III, Paris, 1907, p. 124-138. — De Rossi, *Bullettino di archeol. cristiana*, 1880, p. 66-68, pl. III; *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. II, part. 1, 1888, p. XXXII. — P. Franchi de Cavalieri, *Gli atti dei SS. Montano, Lucio e compagni*, dans *Römische Quartalschrift*, t. VIII, 1898. — Harris et Gifford, *The Acts of the martyrdom of Perpetua and Felicitas*, London, 1890, p. 26. — P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. II, 1902, p. 165-178. — H. Leclercq, *Les martyrs*, t. II : *Le IIIe siècle. Dioclétien*, in-12, Paris, 1903, p. 133-145.

H. Leclercq.

MONTANISTE (ÉPIGRAPHIE). — On a observé que l'Asie Mineure présente deux types d'inscriptions chrétiennes antérieures à la paix de l'Église, et ces deux types sont phrygiens. Toute une série se rattache à la formule bien connue : ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θεόν; formule employée par ceux qui hésitent ou qui répugnent à s'avouer publiquement chrétiens, ce sont les crypto-chrétiens. L'autre type est celui qui évite les ménagements et fait profession ouverte de christianisme; sur la tombe des défunts il se proclame :

Χρηστιανὸς Χρηστιανῷ

avec des variantes que nous avons déjà recueillies (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1464-1478).

Ces deux formules, l'une dissimulée, l'autre presque provocante, sont phrygiennes, quoiqu'on les rencontre, mais rarement, hors des frontières de la Phrygie, à Cyzique notamment; mais même alors on est acheminé vers la Phrygie par l'onomastique des défunts ou des dédicants, ou bien par une mention formelle [1].

Il faut observer toutefois que les deux séries forment des groupements distincts au point de vue géographique. Le type crypto-chrétien se rencontre principalement dans la Phrygie du Sud. Les monuments se trouvent « dans cette portion de la Phrygie qui s'étendait entre les deux routes menant de la côte Ouest à l'intérieur, les routes de la vallée de l'Hermus et de la vallée du Méandre ». Cette région a été explorée et il est clair qu'elle était presque tout entière chrétienne au IIIe siècle. Le tableau que M. W. Ramsay nous en présente est celui d'une évolution pacifique, les chrétiens et leurs voisins païens vivant en parfaite harmonie. Nous trouvons des chrétiens exerçant des charges municipales et, par conséquent, entrant en relations avec le gouvernement romain et la religion d'État romaine, ce qui nécessitait une sorte de compromis entre le patriotisme et la conscience [2].

A la fin du IIIe siècle, ce district souffrit cruellement de la persécution de Dioclétien, dont la politique tendait à extirper le christianisme d'une région dans laquelle il était fortement enraciné. Cette région, située au nord de Hiérapolis, de Laodicée (distincte de Laodicée la Brûlée), de Colosses, pouvait faire remonter son évangélisation au siècle apostolique. Les inscriptions au type ἔσται αὐτῷ κτλ, ont été trouvées à Apamée, à Euménie, dans la Phrygie du Sud ou dans la Phrygie centrale, entre le Méandre et l'Hermus; nous en avons donné de nombreux exemples (voir *Dictionn.*, t. V, col. 734-744).

Les inscriptions du deuxième type se rencontrent, au contraire, dans la Phrygie du Nord, dans la vallée de Tembris, à cinquante kilomètres environ des gisements du premier type; ajoutons qu'on en a trouvé des exemplaires isolés un peu plus au Sud, dans la vallée de l'Hermus (à Ouchak-Trajanopolis), et dans la direction de l'Ouest, près de Thyatire, en Lydie.

Ce deuxième type, caractérisé par la formule Χρηστιανοὶ Χρηστιανοῖς et ses variantes (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1474-1478), présente une contradiction formelle avec l'usage général parmi les fidèles avant la paix de l'Église. Nulle part, à Rome d'abord, où l'ombre des catacombes eût bien autorisé quelques audaces, on ne voit ceux-ci adopter cet air de bravade de gens qui s'écrient : « Des chrétiens à d'autres chrétiens. » On peut se reporter aux exemples épigraphiques que nous en avons donné, on ne trouvera rien d'analogue. Chercher dans cette attitude la trace d'une influence bithynienne [3] semble être une gageure, car ce que nous savons du christianisme dans cette région nous montre que les chrétiens y apostasiaient en nombre (voir *Dictionn.*, t. II, au mot Bithynie). Mais il y a peut-être autre chose. Ces chrétiens arrogants de la vallée du Tembris ne sont pas des fidèles comme les autres, ce sont des montanistes [4]. « Ce qu'avait prêché Tertullien, les paysans de cette vallée le pratiquèrent. Aussi longtemps que nous traitons ces textes comme orthodoxes, nous ne pouvons réussir à expliquer comment et pourquoi ils diffèrent si radicalement de toutes les épitaphes orthodoxes connues. La théorie que ces inscriptions auraient été dédiées à une époque de particulière sécurité, a fait faillite.

[1] *Bulletin de correspondance hellénique*, 1909, p. 67. — [2] W.-M. Calder, *Philadelphia and montanism*, dans *The bulletin of the John Rylands library*, t. VII, Manchester, 1923, n. 3; *The epigraphy of the Anatolian heresies*, dans *Anatolian studies*, Manchester, p. 59-67; H. Grégoire, *Épigraphie chrétienne. I. Les inscriptions hérétiques d'Asie Mineure*, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 695-710. — [3] W. Ramsay, *Cities and bishopries of Phrygia*, p. 491. — [4] W.-M. Calder, *Philadelphia and montanism*, dans *The bulletin of the John Rylands library*, t. VII.

Mais elles deviennent intelligibles, si on les considère comme les monuments d'une secte pour laquelle la profession ouverte de sa foi était un devoir auquel on ne pouvait se soustraire; sur l'une de ces stèles, Domnus est qualifié de « grand soldat », μέγας ἰστρατιώτης.

Les inscriptions de ce type sont au nombre de quatorze ou quinze, selon qu'on admet ou qu'on repousse celle d'Apollonia; deux d'entre elles sont datées, de 278-279 et de 248-249. Trois de ces textes ont été connus par M. Fr. Cumont, dans son catalogue des *Inscriptions chrétiennes d'Asie Mineure*, t. xv, 1895 : ce sont les n. 1 (du classement qui va suivre) de Trajanopolis, et les n. 6 et 7 de la vallée du Tembris; M. W. Ramsay a discuté plusieurs autres exemples des traductions anglaises dans *The expositor*, 1888, p. 250 sq.; Le texte grec des n. 2-9 et 11 a été publié par M. Anderson, dans *Studies in the East. Rom. provinces*, 1906, p. 183 sq. Après qu'Anderson en eut pris copie, les n. 8 et 9 furent transportés au musée de Brousse et publiés de nouveau par M. G. Mendel dans son *Catalogue du musée de Brousse*, 1908, qui améliora le texte et décrivit minutieusement les deux monuments; il a publié en outre les n. 10 et 12. Le n. 13, trouvé dans le voisinage de Thyatire, a été publié par MM. Keil et von Premerstein, en 1908, et peuvent être rapprochés des textes de la vallée de Tembris. Les n. 13 et 14 ne sont peut-être pas du groupe, ainsi que le n. 15 où la lecture du mot principal est mal assurée. Qu'il nous soit permis de rappeler que nous avons publié un certain nombre de ces textes dans le *Dictionnaire*, t. III, col. 1473-1477, n. 10, 1, 7, 6, 8, 9 de l'essai de classement suivant, et t. III, col. 3059-3060, les fig. 3371 et 3372, n. 10 et 9 dudit essai.

Essai de classement :

1. Ushak (*Trajanopolis*); datée de 278-279.

ἔτους τξγ', μη(νὸς) Περειτίου ι'. Εὐτύχης Εὐτύχου Τατίᾳ γυναικὶ καὶ πατρὶ μνήμης χάριν Χριστιανοῖ[ς] καὶ ἑαυτῷ · Φελλίνας [Τ]ημενοθυρεὺς [λατύπος?]

Temenothyre, le lieu où habitait le lapicide (?) se trouve à une dizaine de kilomètres de Trajanopolis.

Bibl. — Phil. Le Bas, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, in-4°, t. III, part. 1, Paris, 1870, p. 221, n. 727; *Corp. inscr. graec.*, t. III, n. 3865 *l*; W. Ramsay, *Cities and bishoprics of Phrygia*, p. 558, n. 444; W.-M. Calder, *Philadelphia and montanism*, 1923, p. 29, n. 1; *Dictionn.*, t. III, col. 1473.

2. Kurd Koï, dans la vallée du Tembris; datée de 248-249.

[Τ]λγ'. Χρειστιανοὶ Χρειστιαν[ῷ] · Αὐρ. Ἀμμεία σὺν τῷ γαμβρ[ῷ] αὐτῶν Ζωτικῷ κὲ σὺν τοῖς ἐ(γ)γόνοις αὐτῶ[ν] Ἀλεξανδρείᾳ κὲ Τελεσφόρῳ κὲ Ἀλ(λ)εξάνδρῳ συνβίῳ ἐποίησαν.

Bibl. — Anderson, *Studies*, p. 214, n. 11; Calder, *Philadelphia*, p. 29, n. 2.

3. Abia, dans la vallée du Tembris.

Αὐρ. Ζωτικὸς Μαρκίωνος τοῖς ἑαυτοῦ γονεῦσιν ἔτι ζῶν Μαρκί(ω)νι κὲ Ἅππῃ κὲ ἀδελφῷ Ἀρτεμᾷ μνήμης χάριν · Χρειστιανοὶ Χρειστιανοῖς.

Bibl. — Anderson, *op. cit.*, p. 214, n. 12; Calder, *op. cit.*, p. 29, n. 3.

4. Abia. Au-dessus de l'inscription on a représenté en relief deux lions, chacun d'eux posant sa patte sur un bœuf, dans le style conventionnel commun à la Phrygie du Nord.

Αὐρ. Τρόφειμος Ποτεί[του τῇ] συνβίῳ Τατίῳ ἔτι ζῶ[ν ἐποίησε] κὲ τὰ τέκνα αὐτῶν Α[ὐρήλι]ο(ι) Ποτῖτος κὲ Τρόφιμος [μνημης] χάριν κὲ Δόμν[α νύμφη?]. Χρηστειανο[ὶ Χρηστει](α)νοῖς, Τροφιμ[...

La lettre X est gravée deux fois au début de Χρηστειανο[ί, le premier X est probablement une croix déguisée.

Bibl. — Anderson, *op. cit.*, p. 215, n. 13; Calder, *op. cit.*, p. 29, n. 4.

5. Abia.

Αὐρηλία Ῥουφεῖνα Τροφίμου Αὐρηλίῳ Ἀλεξάνδρῳ <Δόμνῃ γλυκυτάτῳ ἀνδρι> τῷ ἑαυτῆς ἀνδρὶ καὶ τοῖς τέκνοις Κυρίλλῃ καὶ Βερονεικιανῷ καὶ Αὐρηλίᾳ καὶ Γλυ[κ]ωνίδι καὶ ἑτέρῳ Βερονικιανῷ μνήμης χάριν ἐποίησεν σὺν τῷ ἑαυτῆς υἱῷ Αὐρηλίῳ Ἀλεξάνδρῳ δὶς ἔτι ζῶντες. Χρειστιανοὶ Χρειστιανοῖς.

Les mots γλυκυτάτῳ ἀνδρὶ sont gravés en caractères plus petits entre la première et la seconde ligne de l'inscription. Ces mots, ainsi que Δόμνῃ, dérangent la syntaxe de l'inscription. Probablement, il se trouvait un espace inoccupé à la fin de la seconde ligne, que Domna aura utilisé à la mémoire de son mari (peut-être le fils Aurélius Alexandre. Le nom de Rufine se lit sur une inscription de Laodicée la Brûlée du IIIe siècle qu'on a de bonnes raisons de croire chrétienne.

Bibl. — Anderson, *op. cit.*, p. 216, n. 14; Calder, *op. cit.*, p. 30, n. 5.

6. Gedjek, dans la vallée du Tembris.

Αὐρ. Γλύκων Δημητρία...

La formule un peu plus développée ici dans le n. 5 indique une date un peu postérieure aux n. 2-4.

Bibl. — Le Bas, *Voyage*, t. III, part. 1, p. 233, n. 785; *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 3857 *g*; G. Perrot, *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, t. I, p. 126; Anderson, *op. cit.*, p. 216, n. 15; Calder, *op. cit.*, p. 30, n. 6. *Dictionn.*, t. III, col. 1474.

7. Altyn Tash *(Soa)*, dans la vallée du Tembris.

Αὐξάνουσα ἡ σύνβι[ος Ἀν]δρονίκου...

Bibl. — Le Bas, *op. cit.*, t. III, part. 1, p. 233, n. 783; *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 3857 *p*; G. Perrot, *op. cit.*, t. I, p. 126; Anderson, *op. cit.*, p. 217, n. 17; Calder, *op. cit.*, p. 30, n. 7; *Dictionn.*, t. III, col. 1474.

8. Aï Kuruk (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 3707, col. 644).

Ἐνθάδε γῆ κατέχι Σωσθ[έ]νην...

Bibl. — G. Mirbeau, *Deux épitaphes chrétiennes de l'Aezanitide*, dans *Échos d'Orient*, t. VII, 1904, p. 329-331; Anderson, *op. cit.*, p. 221, n. 20; G. Mendel, *Catalogue du musée de Brousse*, 1908, p. 172 sq., n. 427; Calder, *op. cit.*, p. 31, n. 8; *Dictionn.*, t. III, col. 1475-1476; t. III, col. 644-645.

9. Aï Kuruk (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3060, fig. 3372).

Τὸν φιλοχρήστοραν αὐθις ἐνὶ μεγάροισι...

Bibl. — G. Mirbeau, *Deux épitaphes chrétiennes de l'Aezanitide*, dans *Échos d'Orient*, t. VII, 1904, p. 331-332; Anderson, *op. cit.*, p. 223, n. 21; G. Mendel, *op. cit.*, p. 170, n. 426; Calder, *op. cit.*, p. 32, n. 9, fig. 2; *Dictionn.*, t. VI, col. 1476-1477.

10. Aï Kuruk (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3059, fig. 3371).

Αὐρ. Ἅππης ἀνδρὶ Τροφίμῳ...

Bibl. — C. Armanet, *Antique épitaphe chrétienne de l'Aezanitide*, dans *Échos d'Orient*, t. VII, 1904, p. 206; G. Mendel, *op. cit.*, p. 80, n. 81; Calder, *op. cit.*, p. 34, n. 10, fig. 3; *Dictionn.*, t. I I, col. 1473.

11. Kuyudjak, dans la vallée du Tembris.

La pierre est brisée dans le haut.

...ῳ [τ]ῷ ἑ[α]υτῶν συνγενῖ ἐκ τῖον ἰδίων ἐπόιησαν, Χριστιανοὶ Χριστιανῷ.

La simplicité de ce fragment et la paléographie reportent cette inscription au IIIe siècle.

Bibl. — Anderson, *op. cit.*, p. 227, n. 23; Calder, *op. cit.*, p. 34, n. 11.

12. Aï Kurut, faces latérales et revers frustes; brisée par une cassure oblique à la partie supérieure, cette stèle mesure 1 m. 41 de hauteur, sur 0 m. 77 de largeur à la base, et 0 m. 25 d'épaisseur; hauteur des lettres, 0 m. 02 et (dans la partie gravée sur le bandeau droit), 0 m. 015; lignes réglées, gravure négligée.

Grande stèle, comprenant un champ rectangulaire, légèrement ravalé, limité par de larges bandeaux unis, et terminé par une sorte de fronton (angulaire?) creusé d'une niche en forme de demi-cercle outrepassé; sur toute la longueur du bandeau droit, pampres incisés; à peu près au milieu du bandeau droit, un diptyque ouvert; au-dessus du bandeau horizontal et dans le prolongement des bandeaux verticaux, sont incisés divers motifs, qui prennent vaguement l'aspect d'un chapiteau ou d'une imposte qui soutiendrait le cintre de la niche; au-dessus, d'autres ornements sommairement incisés, qui rappellent de très loin une demi-palmette décorant l'angle latéral du fronton; au milieu de la niche, plusieurs cercles concentriques incisés; l'intervalle entre les deux cercles extérieurs est rempli par un zigzag formant dents de loup (voir *Dictionn.*, t. IV, à ce mot); sur le bandeau inférieur, à hauteur de la ligne 32, on voit, légèrement incisés, à droite le monogramme du Christ en forme de svastika, 卐, à gauche le même signe et un petit vase pansu, de la forme des lacrymatoires.

Sur le bandeau horizontal supérieur (fig. 8402) :

Ἐνθάδε γῆ κατέχι Δόμνον μέγαν ἰστρατι[ώ]||την τὸν πάσης ἀρετῆς κὲ ἐν ἀνθρώποισι φα||νέντα, τὸν τὰ τοσαῦτα καμόντα κὲ ἐνδο||

Sur le champ de la stèle :

ξότατον μέγαν ἰστρατιώτην ·
5 ἑξήκοντα ἐτῶν ἔθανον, ζήσας || ἐπιτίμως ·
Κύριλλά μου σύνδι||ος ἦν, μετὰ ἧς ἔζησα ἐπιτίμως
Κύριλλον τέκνον ἴχον, πάνμο||υσον ἐνδοξότατον
[μέγαν ἄ || 10 νδρα ·
τριάκοντα ἐτῶν ἔθανον, || λύπησα δὲ πάντας ·
τέκνα Κυρίλ||λου ἀωροθανῆ, ὧν κὴ τὸ οὔνομ || α
Χρύσος κὲ Ἀλέξανδρος · ἀ- [λέξω ·
δελφὴ Δόμνου Κύριλλα ἐνθά-
15 δε κῖτη · Δόμνου ἰοὶ Χρηστιαν-
οὶ πρεσβύτεροι λαοῦ πρεστά-
μενοι νόμῳ δίκεα φρονοῦντε-
ς, ἄνδρες ἀριστῆες μεγαλήτο-
ρες · ἐνθάδε Δόμνου Χρύσος
20 καὶ ἡ σύνβιος αὐτοῦ Τατιανής,
κὲ τὰ τέκνα (α)ὐτῶν Κύριλλος κὲ Ζωτι-
κος κὲ Πατρίκις κὲ Δομνα κὲ Μαρκ-
ελλα, ᾗ Ἀλέξανδρος κὲ ἡ σύνβιος
αὐτοῦ Ἄππη κὲ τὰ τέκνα αὐτῶν Ἀλ-
25 έξανδρος κὲ Τρόφιμος κὲ Δομνος
κὲ Δόμνα κὲ Κύριλλα κὲ Νόννα κὲ Ἀντι-
οχὶς κὲ Σωφρονίς κὲ Ἀλεξανδρία κὲ
Τροφιμιανή, νύνφη Μάρκελλα κὲ
τὰ ἔγγονα αὐτῶν ἔτι ζῶντες

Sur le bandeau horizontal inférieur :

30 τοῖς ἑαυ[των γονεῦ]σιν γλυκυτάτοις
[Χρηστιανοὶ Χ]ρηστιανοῖς ἔτι ζῶν-
τ[ες ἐποίησ]αν · Τὸν Θεὸν σοὶ ἀνα-
γνοὺς μὴ ἀδικήσης.
[...λατύπ?]ος ἔτευξα

Sur le bandeau vertical droit :

Ἀρίστων ἀνυψιὸς ἐνθάδε κῖτη κὲ Ἀλέξανδρος κὲ Τροφιμιανὴ κὲ Μάρκελλα θυγάτηρ κὲ Ἀλεξανδρία ἐνθάδε κῖντη · νύνφη Κυριακὴς Χρύσου.

(Cette dernière inscription est tracée sur vingt lignes de quelques lettres chacune.)

Les trente-trois lignes ne sont pas toutes gravées dans le champ qui s'étale en creux au milieu de la stèle. Les trois premières occupent une sorte de registre supérieur ménagé immédiatement au-dessous du fronton. La quatrième court sur la moulure qui souligne le registre. Les vingt-neuf autres sont dans le champ; mais toutes, sauf les neuf dernières, débordent à droite sur le cadre. Débordent-elles vraiment? Il est mieux de dire, avec le P. Pargoire, que cette partie de la stèle a reçu plus tard, soit d'un seul

8402. — Grande stèle d'Aï Kurut, d'après *Bulletin de correspondance hellénique*, t. XXXIII, 1909, p. 423, fig. 90.

coup, soit à plusieurs reprises, quelque chose comme une nouvelle inscription, ou du moins comme un supplément à l'inscription primitive. Celle-ci doit, en effet, se lire de haut en bas en laissant de côté, à partir de la quatrième ligne, le groupe des quatre à huit lettres finales.

L'épitaphe a le même début que les n. 8 et 9, et comme eux, mais avec un bonheur moindre encore, elle affecte, dans ses premières lignes, plus bas aussi, des allures métriques. La conjonction καὶ, suivant un usage fréquent, ne s'y trouve presque toujours représentée que par un κ dont le milieu se flanque à droite d'un trait horizontal, ce qui donne κὲ.

La diphtongue αι est également remplacée par ε dans δίκαια (lig. 17). Ailleurs (lig. 8, 13, 15 et 29), elle est remplacée par η. La diphtongue ει se simplifie en ι aux lignes 1, 7, 8, 15 et 29, tandis que la voyelle υ se complique en οι à la ligne 32. On trouve α pour αα aux

lignes 13 et 21, et υ pour ου à la ligne 15. Les graphies πάνμουσον (lig. 8), σύνβιος (lig. 20 et 23) et νύνφη (lig. 28 et 32) sont courantes. De même, la forme χρηστιανοί (lig. 15 et 31) est la seule fournie jusqu'ici par Aï Kuruk (jadis Bennisoa). Un mot plus digne de remarque, c'est ἰστρατιώτην pour στρατιώτην (lig. 1 et 4); choisi parce qu'il donne les deux pieds ultimes d'un hexamètre, il n'en trahit pas moins, semble-t-il, une particularité de prononciation locale. Mais que dire (lig. 16) de πρεστάμενοι? Est-ce une erreur du lapicide pour προϊσταμενοι? Est-ce autre chose?

Le P. Pargoire décomposait l'épitaphe primitive en sept parties.

1° Trois vers exécrables (lig. 1-4) font l'éloge du défunt : « Domnos, grand soldat, homme de toute vertu, qui a brillé parmi les humains, qui a fait mille et un exploits, très illustre, grand soldat. »

2° Ce défunt (lig. 5-10) prend la parole : « Je suis mort à soixante ans après une vie honorable. Ma femme était Cyrilla; j'ai vécu avec elle honorablement. J'ai eu un fils, Cyrille, plein de grâce, très illustre, grand homme. »

3° A son tour (lig. 10-11), Cyrille ouvre la bouche et dit en un vilain hexamètre : « Ma mort, survenue à trente ans, a été un chagrin pour tout le monde. »

4° Une note (lig. 11-13) sur les « enfants de Cyrille morts en bas âge, nommés Khrysos et Alexandre ».

5° Une note analogue (lig. 13-15) pour dire que « Cyrilla, sœur de Domnos, repose ici ».

6° Les vivants qui ont élevé ce monument funéraire déclinent leurs noms (lig. 19-29). C'est d'abord « Khrysos, fils de Domnos, avec sa femme Tatianès et leurs enfants Cyrille, Zotikos, Patrikis, Domna et Marcella ». C'est ensuite « Alexandre », autre fils de Domnos, « avec sa femme Appé et leurs enfants Alexandre, Trophime, Domnos, Domna, Cyrilla, Nonna, Antiochis, Sophronis, Alexandria et Trophimiané ». C'est encore « Cyrilla, belle-fille » de Domnos. C'est enfin toute la série anonyme des « petits-fils » de Khrysos et d'Alexandre, fils de Domnos. L'énumération qu'on vient de lire s'ouvre (lig. 15-19) par l'éloge de ce Khrysos et de cet Alexandre « fils de Domnos, chrétiens, prêtres, préposés au peuple, magistrats épris de justice, chefs au grand cœur ». Elle se termine (lig. 29-32) par la déclaration que les susdits, « vivants, ont élevé ce monument à leurs très chers, chrétiens à des chrétiens, de leur vivant ».

7° Une recommandation finale (lig. 32-33) au passant qui lit : « Toi, qui lis, n'offense point Dieu, prie. »

De cette recommandation, on ne saurait garantir que les quatre premiers mots, à raison de l'état de la pierre.

Voici pour l'épitaphe primitive. Passons aux indications supplémentaires ajoutées postérieurement en une ou plusieurs fois, sur la partie restée libre à droite de la stèle. Ces additions se distinguent en trois parties, dont la deuxième est séparée de la dernière par la représentation d'un diptyque ouvert et non écrit.

Les indications supplémentaires nous apprennent que :

1° « Ariston, neveu » de Domnos, « repose ici ».

2° « De même, Alexandre, Trophimiané, Marcella fille » de cette dernière, « et Alexandria reposent ici ».

3° « Kyriakès, belle-fille de Khrysos » est pareillement ensevelie dans ce tombeau.

La bru de Khrysos s'appelle Kyriakès, nom à désinence masculine, comme sa belle-mère s'appelait Tatianès et comme plusieurs de ses compatriotes s'appellent Appès pour Appé.

Entre Ariston et Kyriakès, trois défunts s'identifient avec les homonymes respectifs qui figurent comme vivants et dédicants au bas de l'épitaphe primitive. Marcella, fille de Trophimiané, paraît ici pour la première fois.

Tous les descendants de Domnos figurant lors de la rédaction de l'épitaphe ne sont point dans cette liste, puisque la ligne 29 signale les ἔγγονα de ses fils sans les mentionner autrement. Si toute cette famille était montaniste, on voit que la Phrygie en comptait un certain nombre.

Le *stemma* de cette famille a été reconstitué comme suit par M. G. Mendel :

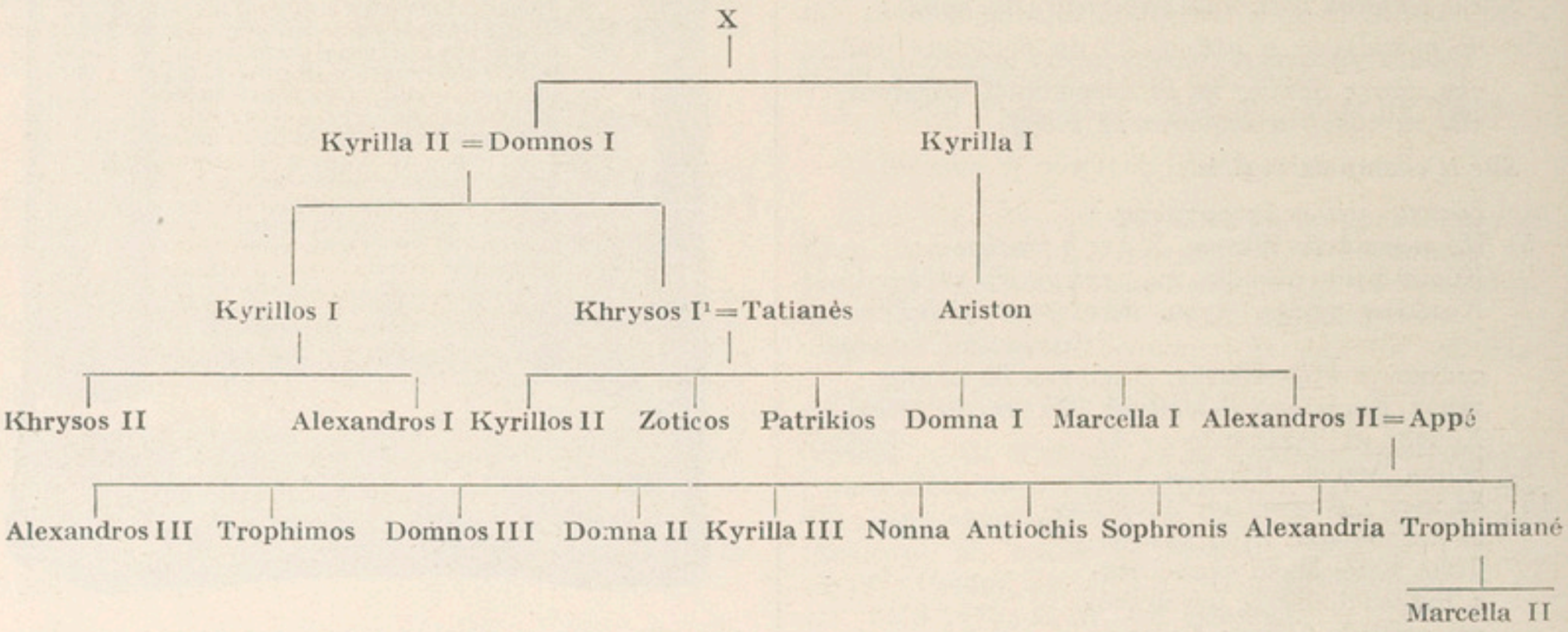

Bibl. — J. Pargoire, *Épitaphe chrétienne de Bennisoa* dans *Échos d'Orient*, t. VIII, 1905, p. 329-334; le même, *Sur l'épitaphe de Domnos de Bennisoa*, dans *ibid.*, t. IX, 1906, p. 99; Mendel, *op. cit.*, p. 174 sq., n. 428; Calder, *op. cit.*, p. 34, n. 12, fig. 4.

13. Selendi, au sud de Thyatire.

[Ἔτους...] μηνὸς Λώου ι'· Αὐ[ρή(λιος)] Γαίος Ἀπφιανοῦ Χρειστιανὸς κατεσκεύα[σε τὸ μνημεῖον αὐτῷ κ(αὶ) Αὐρ]η(λίᾳ) Στρατονεικιανῇ τῇ γυνεκὶ αὐτοῦ οὔση κ(αὶ) αὐτῇ [Χρειστιανῇ μηδενὸ]ς ἑτέρου ἔχοντος ἐξουσιαν τεθῆνε. εἰ δὲ τις [ἀλλότριον νεκρόν τι]να ἐπενβάλη, θήσει τῇ Χωριανῶν κατοικίᾳ (δηνάρια) ᾳ.

La pierre est brisée sur la partie gauche et cette rupture nous prive de la date; on peut y suppléer dans une certaine mesure. Les premiers éditeurs, Keil et von Premerstein, estiment que la paléogr..phie de l'inscription ne permet pas de la faire descendre plus

[1] Un des fils de Khrysos Ier, épouse Kyriakès.

bas que le milieu du IIIe siècle et ils remarquent que le nom Aurelius (Aurelia), tel qu'on l'emploie ici, reporte après l'année 212, date de l'édit de Caracalla (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2113-2119). L'inscription doit donc prendre date entre 212 et 250 et c'est probablement le plus ancien de nos textes de ce type. Cependant, il ne faut pas en conclure que la profession ouverte de christianisme s'explique par une période d'extrême tolérance dans la politique religieuse impériale; la raison véritable de l'emploi du titre de « chrétien » dans cette inscription se trouve dans un passage de saint Épiphane dont nous parlerons dans un moment.

Bibl. — Keil et von Premerstein, dans *Denkschriften der Wiener Akad.*, t. LIII, 1908, p. 58, n. 118 (fac-similé); H. Grégoire, *Recueil*, t. I, fasc. 1, p. 117, n. 333; Calder, *op. cit.*, p. 36, n. 13.

14. Apamée.

Αὐρ. Πρόκλος Ζωτικοῦ ἐποίησα τὸ ἡρῶον ἐμαυτῷ καὶ τῇ γυναικί μου Μελτίνῃ Χρειστιανῶν.

M. W. Ramsay a fait remarquer que cette inscription se trouve à découvert non loin de la route conduisant d'Apamée dans la direction du Sud, à un mille environ de la ville et, probablement, sur son emplacement primitif. La date est douteuse. Les inscriptions datées et diverses considérations permettent de fixer la période à laquelle appartiennent les inscriptions de la Phrygie du Nord; cet exemple isolé dans la Phrygie centrale ne peut pas être reporté avec certitude à la période antérieure à Constantin; on ne peut remonter au delà de la première moitié du IVe siècle. S'il était permis de s'avancer jusqu'au IIIe siècle, nous aurions un cas de montanisme isolé dans un milieu orthodoxe.

Bibl. — Ramsay, *Cities and bishoprics*, p. 491, 536, n. 393; Calder, *op. cit.*, p. 40, n. 14.

15. Apollonia.

Αὐρ. Ἀρτέμων Αὐξάνοντος τρὶς Δομετίου τῷ πατρὶ Αὐρ. Αὐξάνοντι τρὶς Δομετίου βουλευτῇ καὶ τῇ μητρὶ Αὐρ. Δόμνῃ Εὐρήμονο[ς Λ]ικινίου οἱ υἱοὶ αὐτοῦ Αὐρ. Ζωτικὸς καὶ Αὐξάνων [κ]αὶ Αὐρ. Ἀρτέμων ἔ(γ)γονος [ἐ]ποίησαν καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ ὑστέρα Αὐρ. Ἀμμία Νανιτήνη β' Ῥ(ό)δωνος Αὐρ. Αὐξάνοντι Ζουλακίῳ βουλευτῇ δὶς Δομετίου καὶ τῇ γυνεκὶ αὐτο[ῦ] τῇ πρώτῃ Αὐρ. Δόμνῃ Δούλου Διογένου Χρηστιανοῦ τοῖς γλυκυτάτοις γονῖσιν μνήμης χάριν.

Le graveur avait d'abord écrit Χρηστωανοῦ, ensuite il s'est corrigé, remplaçant l'ω par l'ι; il faut donc lire comme vraie leçon Χρηστιανοῦ. Ce mot a-t-il le sens de « chrétien »? Une épitaphe sur laquelle l'aïeul du défunt est signalé en qualité de chrétien est plus que rare, on peut dire qu'elle est unique et même absurde. Parmi les noms de quelques membres de la famille, il s'en trouve de chrétiens, mais non pas exclusivement chrétiens dans une province où on les rencontre portés également par des païens; on peut donc conserver des doutes sur le christianisme de cette inscription d'Apollonia.

Bibl. — Sterrett, *Wolfe expedition*, p. 380, n. 555; cf. Ramsay, *Cities and bishoprics*, p. 537; Calder, *op. cit.*, p. 40, n. 15.

« La théorie [1] présentée à l'occasion de ces textes est que le montanisme, qui, au IIe siècle, naquit en Phrygie, non loin de Philadelphie (de Lydie), y fut vigoureusement combattu à cette époque, au point que l'orthodoxie paraît maîtresse de la « Phrygie centrale » pendant tout le IIIe siècle. Mais la secte, qui avait progressé le long de la route de la vallée de l'Hermus : Philadelphie (Ala Schéhir); Trajanopolis (Ouchak); Cotiaeum (Kutayah), se réfugia ou résista dans ce réduit agreste que constituait la région de Cotiaeum.

« L'histoire du mouvement montaniste est obscure. Montanus parut vers l'an 157 et les prophétesses Priscilla et Maximilla un peu plus tard. M. Calder a très ingénieusement essayé de reconstituer la préhistoire du montanisme, c'est-à-dire de montrer comment, dès la publication de l'Apocalypse canonique, l'Église de Philadelphie se distinguait par une *ardeur* qui contrastait avec la *tiédeur* de celle de Laodicée. C'est dans la lettre adressée par l'auteur de l'Apocalypse à l'Église de Philadelphie qu'il est question de la « nouvelle Jérusalem, qui descend du ciel de Dieu ». Pour l'auteur de ces épîtres, dit M. Calder, qui connaissait bien les Églises auxquelles les lettres étaient adressées, il y avait une différence fondamentale de nature entre la chrétienté de Philadelphie et celle de Laodicée... Significative est l'annonce faite aux Philadelphiens de la descente de la Nouvelle Jérusalem, puisque la croyance en la littéralité de cette prophétie était le fondement même de la foi montaniste; une partie de la secte attendait même la descente de la Nouvelle Jérusalem à Pepouza, non loin de Philadelphie. Les arguments que M. Calder tire de la lettre d'Ignace à l'Église de Philadelphie semblent plus faibles; mais il a trouvé un texte tout à fait frappant dans la lettre de l'Église de Smyrne à l'Église de Philomélium, en Phrygie, décrivant le martyre de Polycarpe (155 ap. J.-C.). Polycarpe, qui n'avait pas été au-devant du martyre, l'a souffert courageusement et glorieusement. D'autre part, un certain Quintus, qui s'était présenté au proconsul de son propre mouvement, faiblit et sacrifia. « C'est pourquoi, disent les chrétiens de Smyrne, nous ne louons pas ceux qui se sont livrés eux-mêmes, car l'Évangile ne nous enseigne pas ainsi. » Or, ce Quintus qui, à la vue des bêtes, prit peur (ἰδὼν τὰ θηρία ἐδειλίασεν) était un Phrygien, récemment arrivé de Phrygie, « Φρὺξ » προσφάτως ἐληλυθὼς ἀπὸ τῆς Φρυγίας. M. Calder n'a pas de peine à prouver contre Lightfoot que Φρὺξ ne fait point allusion « à la lâcheté proverbiale des Phrygiens ». « La seule signification de Φρὺξ qui convienne ici est celle de *montaniste*. Les montanistes étaient régulièrement appelés Φρύγες, leur hérésie était dite ἡ κατὰ Φρύγας αἵρεσις. Le *Martyrium Polycarpi* contient donc la plus ancienne allusion directe au montanisme, ou bien au pré-montanisme, à cette disposition intransigeante, fanatique si l'on veut, de chrétiens qui confessaient ouvertement leur foi, qui cherchaient le martyre, et dont les orthodoxes se plaisaient, le cas échéant, à noter les faiblesses, surtout lorsqu'elles étaient en contradiction directe avec une doctrine téméraire. Et peut-être cette opposition à une hérésie naissante, à laquelle Montanus allait donner son nom, explique-t-elle que les chrétiens de Smyrne parlent pour la première fois d'Église catholique, καθολική, ce mot étant pris au sens qui sera plus tard technique.

« M. Calder, à l'appui de sa thèse que les inscriptions Χρηστιανοὶ Χρηστιανοῖς sont montanistes, allègue une coïncidence tout à fait remarquable et qu'il a eu le grand mérite de découvrir.

« La seule inscription de ce type trouvée dans l'Ouest a été copiée récemment, près de Thyatire, par Keil et von Premerstein [2]. Elle n'est pas datée, mais, comme elle mentionne des Aurelii, elle est sans doute du milieu du IIIe siècle; c'est peut-être la plus ancienne des inscriptions du « groupe ». MM. Keil et Premerstein, suivant l'ancienne interprétation de la formule, estiment qu'elle témoigne probablement de la tolé-

[1] H. Grégoire, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 706-708. — [2] H. Grégoire, *Rec. des inscr. grecq. chrét. d'Asie Mineure*, t. I, p. 117, n. 333; Calder, *Philadelphia and montanism*, p. 36-38, et *Addendum*, p. 46; le même, *Anatolian studies*, p. 67, n. 1.

rance relative avec laquelle le pouvoir a traité les chrétiens avant la persécution de Dèce (surtout sous Alexandre Sévère). Mais cette explication ne tient pas compte de la date connue, d'autres inscriptions du groupe [1], celles-ci en pleine persécution. Précisément, saint Épiphane [2] nous dit que toute l'Église de Thyatire en Lydie était devenue montaniste : τότε δὴ ἡ πᾶσα Ἐκκλησία ἐκενώθη εἰς τὴν κατὰ Φρύγας, à une époque qui n'est pas clairement précisée par un texte altéré, mais qui paraît être la fin du IIe et le début du IIIe siècle. »

Nous pouvons maintenant en venir à une inscription ouvertement montaniste, celle de Mountanè, mais qui n'est pas « la seule [3] » dans ce cas, puisque nous en trouvons une autre à Rome, celle du médecin Alexandre.

16. Publiée dès 1897, ce ne fut qu'en 1902 que le P. J. Pargoire étudia le texte de cette inscription à lui communiquée en deux copies indépendantes. La pierre qui porte cette inscription mesure 0 m. 60 de haut et 0 m. 40 de long; elle provient de Dorylée et se trouve aujourd'hui à Eski-Chehir, encastrée dans le mur d'une maison neuve, près de la Mission latine [4]. Voici ce texte (fig. 8403) :

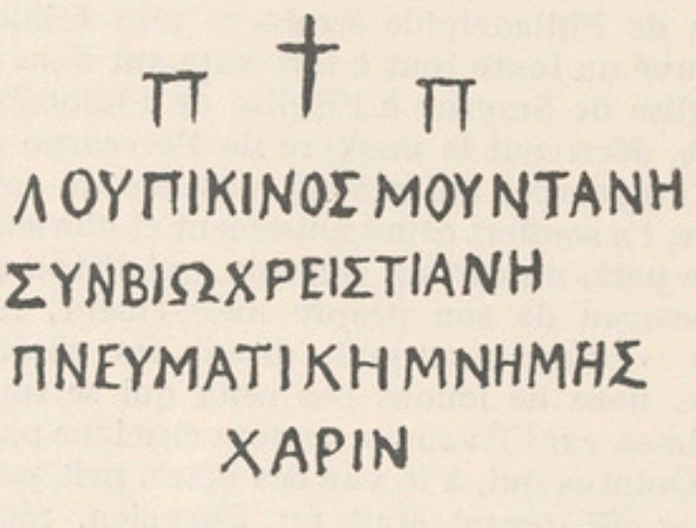

8403. — Inscription montaniste de Dorylee, d'après *Échos d'Orient*, t. v, 1901-1902, p. 148.

A l'avant-dernière ligne, les deux H du mot final sont liés au N et au M qui précèdent. La croix mesure 0 m. 10 de hauteur, elle est flanquée de deux signes dont nous reparlerons; la hauteur des lettres est de 0 m. 03. L'inscription est placée dans un cadre de 0 m. 40 de haut sur 0 m. 41 de long, autour duquel on distingue quelques traces de sculptures.

La transcription du texte ne soulève aucune difficulté :

Λουπικῖνος Μουντάνῃ
συνβίῳ χρειστιανῇ
πνευματικῇ μνήμης
χάριν

« Lupicinus à Mountanè, sa femme, chrétienne spirituelle, pour mémoire. »

La défunte ne se contentait pas d'être chrétienne, elle l'était à sa manière, c'est-à-dire *pneumatique* ou *spirituelle*, ce qui la distinguait d'autres chrétiens *psychiques* ou *animaux*, ainsi que les désignaient les membres d'une secte hérétique, appelés « montanistes ». Tertullien nous apprend tout cela en quelques lignes : *Penes nos, quos* spiritales *merito dici facit agnitio spiritalium charismatum, continentia tam religiosa est, quam licentia verecunda... Sed* psychicis, *non recipientibus spiritum, ea, quæ sunt spiritus, non placent* [5].

La pierre, avons-nous dit, vient de Dorylée, en Phrygie, et on sait que cette province fut rapidement et généralement conquise à la doctrine de Montan, tellement que cette doctrine fut maintes fois appelée ἡ αἵρεσις τῶν Φρυγῶν ou τῶν Φρυγαστῶν, et ses disciples furent désignés communément sous le nom de οἱ κατὰ Φρύγας. Ainsi les appelaient les catholiques qui leur donnaient ce sobriquet de « cataphryges ».

On a lieu de penser que la défunte était montaniste de naissance puisqu'on lui avait imposé le nom de Μουντάνη, qui est la forme féminine de Μοντανός, avec une légère variante dialectale. En se mariant, elle n'avait pas quitté la secte et son époux survivant prenait grand soin de le rappeler par le sobriquet, dont il tirait honneur, de πνευματικῆ.

De chaque côté de la croix nous avons signalé deux fois la lettre π, qui sert d'abréviation à une formule restant à découvrir. Le P. Pargoire ne s'était pas arrêté à Πρίσκιλλα-Πέπουζα, deux noms en honneur dans la secte; il leur préférait visiblement une interprétation plus relevée. « Les seuls, dit-il, à qui les montanistes, et Tertullien à leur tête, reconnussent le droit de remettre les péchés, c'étaient les Πνευματικοί et les Προφῆται. D'ailleurs, communiquée par le Πνεῦμα divin, la Προφητεία formait à elle seule presque toute la base de leur système religieux. » Est-ce donc l'adjectif πνευματικός deux fois répété? ou bien encore Παράκλητον Πνεῦμα? Rien de tout cela n'est décisif.

Deux ans plus tard, l'auteur proposait une conjecture nouvelle. Il remarquait que les scribes qui eurent à traduire en grec le nom divin hébreu, le tétragramme יהוה se tirèrent d'embarras avec cette équivalence : ΠΙΠΙ. « Ou du moins, si les copistes transcrivirent tels quels les caractères hébreux, ce furent leurs lecteurs qui lurent comme s'ils avaient des caractères grecs devant les yeux. Saint Jérôme nous en avertit dans sa lettre à Marcella *de decem nominibus Dei*. Il y écrit au sujet du neuvième nom : *Nonum* τετράγραμμον *quod* ἀνεκφώνητον *id est* ineffabile *putaverunt, quod his litteris scribitur* IOD, HE, VAV, 'HE. *Quod quidam non intelligentes propter elementorum similitudinem, cum in græcis litteris repererint,* Π Π *legere consueverunt* [6]. Nous trouvons la même chose dans un fragment grec anonyme publié par dom Martianay en 1699 [7], et dans un passage syriaque de Jacques d'Édesse donné par E. Nestle, en 1878 [8]. Et nous avons d'Évagre du Pont un tout petit commentaire dont le texte assez peu clair prétend nous initier aux mystères du tétragramme avec le titre Εἰς τὸ ΠΙΠΙ [9]. »

Toute cette érudition pour aboutir à proposer de voir dans ΠΠ de l'épitaphe, qui est de prononciation tout à fait identique, le nom divin qui, sans doute, s'applique à Dieu, mais également au Christ dans l'opuscule grec : *Duo et nonaginta Christi nomina* où on lit : Τὸ τετράγραμμα, τὸ ἀνεκφώνητον ὄν [10].

J. Pargoire, avait écrit, sans s'y arrêter : « Peut-être faut-il y voir l'adjectif πνευματικός deux fois répété [11]? » En effet!

L'épitaphe de Mountanè a été publiée de nouveau par M. H. Grégoire qui observe que Χρειστιανή est orthographié comme dans les n. 2 et 3 de la série Χρηστιανοὶ Χρηστιανοῖς; aussi, écrit-il, « je n'hésite pas à lire les deux sigles ΠΠ comme l'abréviation de la formule πνευματικὸς πνευματικῇ, tout à fait parallèle à Χρηστιανὸς χρηστιανῷ. Quant à la date, il est difficile de la préciser. La croix *simple* sur des inscriptions *catholiques* ne se trouve guère avant la fin du

[1] Les n. 249-278. — [2] S. Épiphane, *Hæres.*, LI, n. 33. — [3] H. Grégoire, dans *Byzantion*, t. I, 1924, p. 708, lig. 9; t. II, 1925, p. 330, lig. 1. — [4] J. Pargoire, *Épitaphe d'une montaniste à Dorylée*, dans *Échos d'Orient*, t. V, 1901-1902, p. 148-149. — [5] Tertullien, *De monogamia*, c. I. — [6] *P. L.*, t. XXII, col. 429. — [7] *P. L.*, t. XXIII, col. 1274. — [8] *Dictionn. de la Bible*, t. III, col. 1226. — [9] *P. L.*, t. XXIII, col. 1276; J. Pargoire, *Encore l'épitaphe montaniste de Dorylée*, dans *Échos d'Orient*, t. VII, 1904, p. 53-54. — [10] Pitra, *Spicilegium Solesmense*, t. III, p. 447. — [11] *Échos d'Orient*, t. V, 1901-1902, p. 149.

IVe siècle; mais nous venons de voir que les montanistes avaient été les premiers à arborer résolument le symbole de la croix. S'il nous fallait faire à cet égard une conjecture, nous proposerions l'époque de Julien, qui est celle où les hérétiques ont le plus hardiment proclamé leur nom et leur existence, et qui est peut-être aussi celle où les hétérodoxes de Laodicée la Brûlée faisaient graver les épitaphes citées plus haut. »

Bibl. — *Mittheilungen des deutschen Instituts. Athenische Abtheilung*, t. XXII, 1897, p. 352; J. Pargoire, *Épitaphe d'une montaniste à Dorylée*, dans *Échos d'Orient*, t. V, 1901-1902, p. 148-149; le même, *Épitaphes grecques chrétiennes*. II. *Épitaphe d'une montaniste à Dorylée*, dans *ibid.*, t. VI, 1903, p. 61-62; le même, *Encore l'épitaphe montaniste de Dorylée*, dans *ibid.*, t. VII, 1904, p. 53-54; H. Grégoire, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Asie Mineure*, t. I, n. 461; le même, *Épigraphie chrétienne*. I. *Les inscriptions hérétiques d'Asie Mineure*, dans *Byzantion, Revue internationale des études byzantines*, t. I, 1924, p. 708.

17. Ch. Clermont-Ganneau écrivait au P. J. Pargoire à l'occasion de l'épitaphe de Mountanè : « Peut-être y aurait-il lieu de tenir compte aussi d'un linteau de porte de Nabatène sur lequel sont gravés une croix avec palme et les sigles ΓΠΠΤ. » Est-ce bien la lettre Τ, ne serait-ce pas de chaque côté de ΠΠ un point triangulaire? Il faudrait, pour en décider, recourir à l'original ou à un estampage.

Bibl. — *Échos d'Orient*, t. VI, 1903, p. 62.

18. L'inscription suivante a été trouvée à Rome, *in regione Transtiberina*, sans indication topographique plus précise et publiée par Reinesius qui ne donne aucun détail sur le caractère du monument, sa provenance et sa date. D'après la formule et l'emploi de la langue grecque, on pourrait conjecturer le IIIe siècle :

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΑΙ ΑΛΕΖΑΝ
ΔΡΟC·ΙΑΤΡΟC ΧΡΙΣΤΙΑΝΟC
ΚΑΙ ΠΝΕΥΜΑΤΙΚΟC

Ἐνθάδε κειται Ἀλέ[ξ]ανδρος, ἰατρὸς χριστιανὸς καὶ πνευματικός.

Le nom d'Alexandre n'était pas rare en Phrygie.

Bibl. — Reinesius, *Syntagma inscriptionum antiquarum*, in-fol., Lipsiæ, 1682, cl. XX, n. 5, p. 898; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9792. Ce texte est donné par O. Marucchi, *Epigrafia cristiana*, in-12, 1910, p. 229, n. 280, d'après le *Cod. Vat. lat. 10517*, fol. 190, avec un chrisme au début et un à la fin, et la forme ενθα · κταακιτε..., le reste comme ci-dessus, mêmes coupures de lignes. Voir ci-dessus, col. 165, n. 2.

19. Le montanisme a connu en Afrique une assez grande expansion pour qu'on ait le droit d'être surpris de n'y trouver qu'une seule attestation épigraphique. C'est une table de pierre mesurant en hauteur 0 m. 62 et en largeur 0 m. 96 qui nous l'a conservée; l'original se trouve à Khenchela, l'ancienne Mascula, au cercle militaire, et consiste en un rectangle entouré d'un double cadre. Au centre, un grand monogramme constantinien accosté des lettres *alpha* et *oméga* et de deux rosaces; dans les angles supérieurs du chrisme, à droite et à gauche de la boucle du *rhô*, on a figuré deux tiges à l'extrémité évasée en forme de pavot en graine. Le texte de l'inscription est gravé en lettres inégales et d'aspect enchevêtré; la hauteur varie entre 0 m. 05 et 0 m. 025; une partie du texte chevauche le cadre et se répand en désordre dans le champ. L'inscription paraît être l'œuvre d'une communauté hérétique : la substitution d'un individu à la personne du Saint-Esprit est un blasphème dont un individu et moins encore une communauté catholique n'eussent été capables. Le *montanus* qui bénéficie de ce rang exceptionnel ne peut être que le fondateur et le prophète de la secte montaniste, à qui un pieux sectateur, Flavius Abus, dédia une chapelle, probablement au début du Ve siècle (fig. 8404) :

Flabius Abus, domesticus, i(n) nomine Patris et Filii [*et*] *do(mi)ni Montani, quod promisit complevit.*

Le dédicant n'est pas connu; ses fonctions de *domesticus* (voir ce mot) ne sont pas définies et sont aussi bien applicables à un laïque qu'à un ecclésiastique.

Bibl. — A. Héron de Villefosse, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, IIIe série, t. II, 1875, p. 458, n. 143. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2272, add.

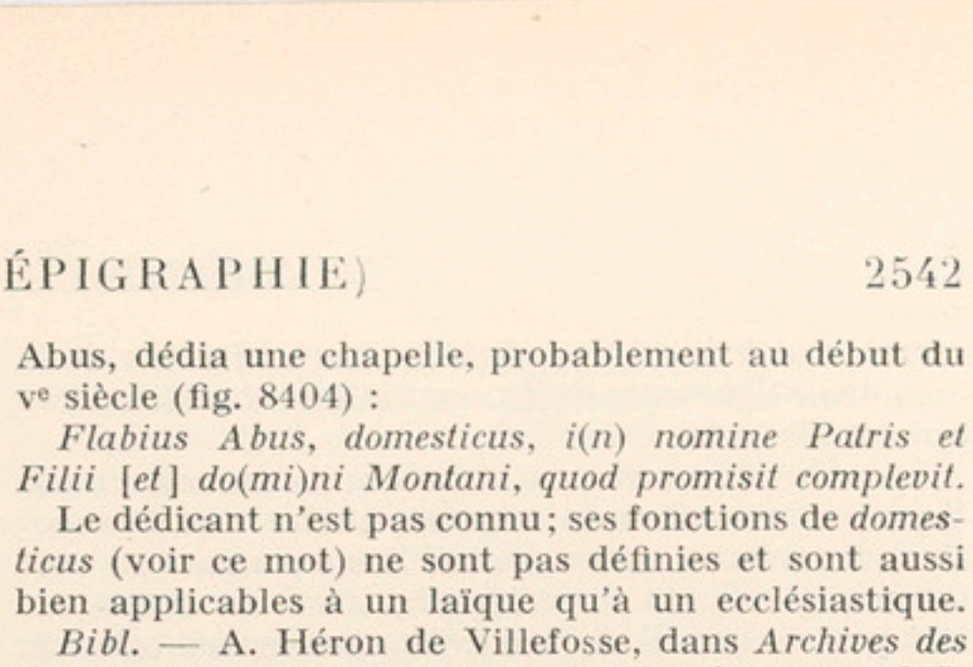

8404. — Inscription de Khenchela, d'après *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des inscript.*, t. XII, p. 73, n. 270.

p. 950; S. Gsell, dans *Bull. arch. du Comité des trav. hist.*, 1901, p. 310, n. 7; Ch. Clermont-Ganneau, dans *Échos d'Orient*, t. VI, 1903, p. 61-62; P. Monceaux, *Enquête*, dans *Mém. présentés par divers savants*, t. XII, part. 1, p. 232-234, n. 270.

Dans la même localité de Khenchela, un fragment de pierre sur lequel fut gravé un monogramme, en lettres de 0 m. 08. On a proposé de lire *dom(e)s(ticus)* ou *dom(u)s;* mais l'inscription précédente rend la lecture : *do(minus) M(untana)s* beaucoup plus vraisemblable. Ce serait un deuxième témoin monumental d'une communauté hérétique rattachée au fondateur du montanisme.

D M

Bibl. — A. Héron de Villefosse, dans *Arch. des miss. scient.*, IIIe série, t. II, 1875, p. 459, n. 145, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2274; add. p. 950; P. Monceaux, *Enquête*, dans *Mém. présentés par divers savants*, t. XII, part. 1, p. 235, n. 271; P. de Labriolle, *Sources de l'histoire du montanisme*, n. 152.

20. Voici enfin un texte épigraphique montaniste daté dont « une interprétation erronée » risquait d'être perpétuée par le *Dictionn.*, t. VII, col. 657. Il s'agit d'une plaque de marbre trouvée à Mendechora, village situé à une quinzaine de kilomètres N.-O. de Philadelphie. L'inscription est en deux fragments, transportés à Philadelphie; elle mesure en hauteur 0 m. 42, en largeur 0 m. 68, en épaisseur 0 m. 06; hauteur des lettres, 0 m. 035. Voici ce texte :

☩ Ἀνελήμφθη ὁ ἅγι[ο]ς Πραΰλι[ος]
ὁ κοινωνὸς ὁ κατὰ τόπον ☧
ἐν ἔτει φμε′ ἰνδ(ικτιῶνος) η′ καὶ μηνὶ
ξανθικῶ ιε′, ἡ[μ](έρα) κυριακῆ τῆ
συνόδω τῆ Μ[υλουκ]ωμητῶν.

Cette inscription est datée de l'ère d'Actium, en usage dans tout le territoire de Philadelphie de Lydie, et la date, en conséquence, est l'année 514-515, qui

correspond à la VIIIe indiction. La restitution de la cinquième ligne nous amène au « village des Meuniers » qui est inconnu.

La présence du chrisme et de la croix monogrammatique sur une même inscription n'offre rien d'exceptionnel; nous en avons donné des exemples au mot CHRISME. « Quant à ἀνελήμφθη, c'est un synonyme fort peu fréquent de ἐκοιμήθη, ἀπενάη ou τελευτᾷ; on le trouve dans une inscription phrygienne [1] » et on a rencontré la formule ἀνάληψις Πέτρου dans une inscription d'Aphrodisias. Enfin, Πραΰλιος (de πραΰς) est bien attesté comme nom chrétien.

« Mais ἅγιος est une épithète tout à fait extraordinaire, si Prayllios n'est ni un saint, ni un évêque » au dire du premier éditeur, qui conclut que Prayllios est un évêque de Philadelphie.

« Quant à κοινωνός, ce mot « évidemment correspond au *consors* du *Code Théodosien* [2]. » Prayllios serait *le* consors par excellence, c'est-à-dire, en réalité, le *patron* du village. Le *patronage* étant légalement aboli depuis longtemps, et ne subsistant plus que de fait et, abusivement, les villageois pour désigner leur protecteur, leur seigneur, se serviraient d'une sorte d'euphémisme. Κοινωνός signifierait « copossesseur » (d'une *part* d'un domaine impérial; en sorte que l'intérêt de ce nouveau terme technique serait relevé par la rareté de son emploi en Asie Mineure. En résumé, Prayllios, évêque de Philadelphie, à cause de l'épithète de ἅγιος ne serait commémoré par les habitants de Myloukomè qu'à titre de patron — copropriétaire, par euphémisme — de leur village.

« A cette théorie, M. H. Grégoire a fait de très graves objections; les voici. Jamais un *évêque* orthodoxe, ni au VIe siècle, ni plus tôt, ni plus tard, n'est qualifié d'ἅγιος, mais d'ὁσιώτατος et tout au plus d'ἁγιώτατος superlatif qui atténue plutôt, chose remarquable, la force du positif. Ensuite, l'omission du titre ecclésiastique d'un aussi saint personnage serait bien extraordinaire. De plus, il est tout à fait sans exemple qu'un évêque ou un ecclésiastique quelconque soit qualifié de « patron » d'un village. Enfin et surtout, le sens attribué à κοινωνός n'est nullement attesté. *Consors* lui-même n'apparaît qu'au pluriel dans le *Code Théodosien*, l. V, tit. XVI, lex 34.

« La solution de toutes difficultés nous est fournie par un texte du *Code Théodosien*, l. I, tit. v, lex 20, de l'année 530 : Ἰδικῶς δὲ ἐπὶ τοῖς ἀνοσιοις Μοντανισταῖς θεσπίζομεν ὥστε μηδένα συγχωρεῖσθαι τῶν καλουμένων αὐτῶν πατριαρχῶν καὶ κοινωνῶν ἢ ἐπισκόπων ἢ πρεσβυτέρων ἢ διακόνων ἢ ἄλλων κληρικῶν, εἴπερ ὅλως αὐτοὺς τοῖς ὀνόμασι τούτοις καλεῖν προσήκει, κατὰ ταύτην διατρίβειν τὴν εὐδαίμονα πόλιν, ἀλλὰ πάντας ἐξελαύνεσθαι. L'empereur Justinien bannit de Constantinople les prélats et les prêtres de la petite Église montaniste, dont la hiérarchie nous est, à cette occasion, révélée : patriarches (au pluriel), κοινωνοί, puis évêques, prêtres, diacres. « Les montanistes, dit fort bien M. de Labriolle, avaient tenu à marquer, par l'originalité d'une structure hiérarchique partiellement nouvelle, leur scission définitive avec la grande Église dont ils ne voulaient plus, comme elle ne voulait plus d'eux [3]. »

« Le titre ecclésiastique montaniste de κοινωνός, cité par Justinien, a été ingénieusement rétabli par M. J. Hilberg, dans le texte d'une lettre de saint Jérôme à Marcella, écrite vers 382-385 [4]. *Apud nos apostolorum locum episcopi tenent : apud eos episcopus tertius est! Habent enim* primos de Pepusa Phrygiæ patriarchas, *secundos, quos appelant* cænonus, *atque ita in tertium, pæne ultimum gradum episcopi devolventur...* Avant M. Hilberg, on corrigeait *cænonus* en *cenonas* ou *œconomos*.

« Même après que la correction *cenonen* en κοινωνούς, dans le texte de saint Jérôme, eut été généralement acceptée, M. J. Friedrich, commentant une lettre qui figure dans le *Codex Monacensis*, n. 5508, du IXe siècle, de trois évêques gaulois à deux prêtres bretons (vers 509) (voir *Dictionn.*, t. IX, au mot LOVOCAT ET CATIHERN), et où il est dit à propos des montanistes : *mulieres sibi in sacrificio divino socias habere præsumpserat.*

« M. J. Friedrich raisonnait ainsi : Ce mot *sociæ*, les évêques gaulois ont dû le rencontrer dans le canon antimontaniste qu'ils vont citer un peu plus loin. N'est-ce pas un trait de lumière dont s'éclaire l'obscure question des *cænonus* ou *cænonos?* Rapproché du κοινωνῶν de l'édit de Justinien, et mieux encore de la traduction latine de cet édit où on lit : *Specialiter autem contra impios montanistas sancimus ut nulli concedatur ex patriarchis eorum, quos vocant, vel sociis*, etc., ce terme *socius* ne se décèle-t-il pas comme l'expression technique par quoi les Pépuziens eux-mêmes désignaient une classe de dignitaires dans leur hiérarchie? Or, ces dignitaires n'étaient point des hommes, c'étaient des femmes... Mais la notion de la valeur du mot s'était perdue, et de là les fluctuations du texte de Jérôme. »

« L'hypothèse, malgré son air de vraisemblance, fut rejetée. Notre inscription lui portera le dernier coup. Les κοινωνοί sont bien des hommes. Car, le lecteur l'a reconnu depuis longtemps, « saint Prayllios » est un κοινωνός, c'est-à-dire une sorte d'archevêque de l'Église montaniste. Il n'y a plus lieu de s'étonner de l'épithète d'ἅγιος, soit que cette épithète, dans la secte, accompagnât régulièrement le titre de κοινωνός, soit que Prayllios fût un véritable saint selon les cataphrygiens.

« L'inscription de Myloukômé, près Philadelphie, confirmant les textes de saint Jérôme et du *Code Justinien*, nous enseigne encore que le montanisme, quinze ans avant la loi de proscription que nous avons citée, se maintenait dans son pays d'origine, car, d'après M. Calder, la région voisine de Philadelphie fut le véritable berceau de l'hérésie « phrygienne ». La région de Dorylée et de Cotiaeon n'était donc pas le seul refuge des sectaires.

« Pour finir, nous tâcherons de répondre à une question qu'on se sera posée depuis longtemps. Le κοινωνὸς ὁ κατὰ τόπον signifie-t-il que Prayllios est *socius* de Mylou Komé, ou de Philadelphie? Évidemment, il paraîtra d'abord étrange qu'un prélat occupant un aussi haut rang dans la hiérarchie montaniste soit titulaire d'une obscure κώμη? Mais y a-t-il quelque apparence qu'en 515 l'évêque orthodoxe de Philadelphie eût toléré dans sa cité un concurrent hérétique? Le plus simple est donc de supposer qu'au VIe siècle, les prélats montanistes vivaient retirés dans des bourgades (comme étaient d'ailleurs leurs lieux saints de Tyrnion et de Pépouza), bannis des cités comme ils le seront, en 530, de Constantinople. »

Bibl. — W. H. Buckler, *Lydian records*, dans *The journal of hellenic studies*, 1917, p. 95; H. Grégoire, *Du nouveau sur la hiérarchie de la secte montaniste, d'après une inscription grecque trouvée près de Philadelphie en Lydie*, dans *Byzantion*, t. II, 1925, p. 329-335.

H. LECLERCQ.

[1] Ramsay, *Cities and bishoprics*, t. I, p. 561, n. 454. — [2] *Code Théodosien*, l. V, tit. XVI, lex 34. — [3] P. de Labriolle, *La crise montaniste*, p. 497 sq.; le même, *Sources de l'histoire du montanisme*, n. 190. — [4] *S. Hieronymi opera*, dans *Corp. script. eccl. lat.*, epist. XLI, 3; cf. P. de Labriolle, *Sources*, n. 113.

MONTATAIRE. — Le 10 juillet 1856 on trouva à Montataire (Oise), à 1 mètre environ de profondeur, le long des murs du château, du côté du cimetière, un sarcophage en pierre semblable à beaucoup d'autres qu'on trouve dans la région. Ce sarcophage n'avait pas de couvercle, il contenait de la terre, des ossements, dont aucune parcelle n'a pu être conservée, et qui, d'après les dimensions du sarcophage, ne pouvaient appartenir qu'à un corps d'enfant dont la tête manquait. Ce sarcophage fut transporté au château. Cette cuve sans inscription offrirait fort peu d'intérêt si on n'y avait relevé une particularité dans la paroi du fond, une croix a été percée de part en part. Comme ce monument a été décrit mais non figuré, il est difficile de discuter à son sujet. Si on avait voulu pratiquer seulement un orifice pour l'écoulement des matières en dissolution, on n'eût pas donné la forme d'une croix; on peut donc penser que c'était là un signe de reconnaissance pour signaler un jeune chrétien [1].

H. Leclercq.

MONTAULT. — I. Biographie. II. Bibliographie.

I. Biographie. — Xavier Barbier, né à Loudun le 6 février 1830, était petit-neveu, par sa mère, de l'évêque schismatique de la Vienne pendant la Révolution. Suspect de tiédeur, emprisonné à Poitiers, aux annonciades, celui-ci y trouva son chemin de Damas; transféré à Paris où il arriva le 10 thermidor an II et rassasié d'émotions fortes, il s'empressa, dès qu'il le pût, de regagner sans bruit Loudun et s'y laissa oublier en cessant toute fonction ecclésiastique. Ce silence opéra les effets d'une retraite, et réconcilié avec l'Église, il se trouva mûr, en 1802, pour occuper un siège concordataire. On l'achemina vers Clermont, mais les instances de son frère, préfet de Maine-et-Loire, l'amenèrent à Angers (5 mars 1802-29 juillet 1839) où il laissa un édifiant souvenir. Mgr de Montault des Isles (on écrivait plus bourgeoisement Demontaut-Desilles) devint le grand homme, quelque chose comme le confesseur de la foi de la famille, celui vers qui, dès l'âge de huit ans, elle aiguilla Xavier Barbier. Du petit séminaire, il passa au grand séminaire d'Angers et, de là, à celui de Saint-Sulpice. Au cours de ces évolutions, il s'essayait, un peu timidement encore, à rehausser son nom insuffisamment aristocratique du nom du vieil évêque dont la particule éblouissait comme l'armet de Mambrin sur ce Barbier. Les Angevins s'en amusèrent un instant et n'y pensèrent plus. A vingt-trois ans, l'abbé Barbier se rendit à Rome où il suivit les cours du Collège de la Sapience et du Collège romain, parcourut les églises, visita les sacristies, traversa les bibliothèques et, après quatre ans d'absence, reparut à Angers en qualité d'historiographe du diocèse, chanoine, etc.

L'abbé X. Barbier apporta un zèle merveilleux à secouer pendant quatre ans de plus (1857-1861) toute la vénérable paperasserie entassée dans les archives capitulaires, les registres paroissiaux; il copia inscriptions de cloches et de tombeaux, etc. Après avoir soulevé des nuages de poussière et des tempêtes de réclamations, avoir amorcé un procès de béatification et fondé un musée diocésain, il reprit un beau jour le chemin de la ville de Rome où il s'agita pendant quinze ans. Son ultramontanite aiguë ne découvrait nulle part ailleurs un climat plus favorable et un auditoire moins compétent. Il lisait beaucoup, écrivait plus encore et trahissait à tout propos les preuves d'une absence totale de formation critique. Une dispute ne l'effrayait pas, l'égayait même; il prenait son monde de très haut et les choses de très loin; il lui arriva de malmener de la belle façon Alfred Darcel qui avait raison contre lui, car, par une singulière malchance, X. Barbier n'avait raison qu'exceptionnellement.

Cependant, il entassait les productions d'une érudition peu sûre où quelques remarques utiles prenaient sous sa plume une apparence d'inutilité. Il s'en faut que tout soit négligeable dans cette œuvre où plusieurs ouvrages ont droit à l'indulgence. Sa *Table alphabétique* des *Annales archéologiques* de Didron rend encore des services journaliers et sa *Revue des inventaires* a fourni l'explication de mots bas-latins qui semblaient énigmatiques. Ses descriptions de trésors à Milan, à Monza, à Trèves, à Aix-la-Chapelle ont été l'occasion de notices où une connaissance étendue des monuments médiévaux est déparée par un souci constant de les authentifier et de les vieillir. Ses bévues, ses distractions peuvent faire sourire, son outrecuidance ne peut que faire hausser les épaules. L'abbé X. Barbier avait créé une science, la « lipsanographie », pourvue, à l'en croire, de principes fixes, de règles certaines, d'une méthode rigoureuse. Il ne fallait rien moins, certes, pour déterminer l'authenticité des reliques : ossements, tissus et le reste. Cette science, « où l'arbitraire n'entre pour rien », lui avait permis d'identifier les cabas qui recevaient les petites provisions de route de Notre-Seigneur et des apôtres. (Voir *Dictionn.*, t. II, col. 1533.)

Le vestiaire ecclésiastique, ses couleurs, ses formes, ses noms, surnoms et sobriquets offrait un sujet d'intarissables développements à ce prêtre féru de blason, d'armoiries, de titres et qui avait dressé une généalogie de ses ancêtres qu'il consentait, modestement, à ne pas faire remonter au delà du xe siècle! Le sens du ridicule lui manqua toujours. Il se parait avec une joie enfantine de tout ce pauvre clinquant qui fait songer à la fable du geai paré des plumes du paon. Chanoine d'Anagni, de Macerata, de Langres et autres lieux, affilié, associé, attaché à un titre quelconque à on ne sait combien de parlotes académiques, il avait voulu devenir *monsignor* et, ce titre ne lui suffisant pas, il réussit à se faire nommer comte de Latran.

Non content de signer Barbier de Montault, il s'essayait à mieux encore. Balzac a raconté dans *Eugénie Grandet* la transformation de M. Cruchot, qui signait C. de Bonfons et favorisait de ses plus gracieux sourires les flatteurs qui disaient M. de Bonfons [2]; de même X. Barbier s'essayait à se faire appeler M. de Montault et signait ainsi tel article de revue [3].

Pieux, bienfaisant, il savait que sa vie ne tenait qu'à un fil, la mort l'emporta en un instant, le 29 mars 1901, à Bleslay (Vienne). Il avait pris soin de rédiger la lettre de faire-part mortuaire qui s'achevait par ces mots : *Tu qui legis ora pro eo et dic : Anima ejus requiescat in pace Christi quem unice dilexit et in quem firmiter credidit ardenterque speravit.*

II. Bibliographie. — E. Müntz, dans *Bulletin critique*, 15 juin 1901, p. 336-338. — J. Helbig, dans *Revue de l'art chrétien*, 1901, p. 357-360. — E. Giron, *Monseigneur Xavier-Marie-Joseph Barbier de Montault. Bio-bibliographie*, in-8°, Angers, s. d.

H. Leclercq.

MONTBAZIN. — Je cite : « Une honnête paysanne de Montbazin (Hérault) travaillait, en 1851, à lier des sarments, dans une vigne située le long de l'ancienne voie romaine, à l'est et tout près de son village, lorsqu'elle aperçut à ses pieds un anneau à demi enveloppé de terre, qui lui parut d'abord être une bague en cuivre. La ramasser et l'offrir, par manière de plaisanterie, à sa voisine, fut l'objet d'un premier mouvement. Mais elle ne persista pas dans cet accès de facile générosité : la bague, à peine nettoyée et mise au doigt, revêtit l'apparence de l'or; et comme elle

[1] E. Petit, *Sarcophage chrétien percé d'une croix*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. II, 1858, p. 31-32. — [2] Balzac, *Œuvres complètes*, t. V, 1869, p. 228. — [3] M. de Montault, dans *Revue de Champagne et de Brie*, t. XX, 1886, p. 316-318.

semblait trop embarrassante à la main, et, chose plus grave encore, passée de mode, on résolut de l'échanger chez un orfèvre contre un bijou moins suranné et s'harmonisant mieux avec une parure féminine.

« Ce fut au milieu de ces circonstances que la bague arriva jusqu'à moi. J'en compris tout de suite la valeur, et j'en proposai immédiatement l'acquisition à la Société archéologique de Montpellier. Elle a depuis lors pris place dans son musée, dont elle constitue un des plus précieux joyaux. Il convient de la décrire, afin de pouvoir lui assigner le genre d'intérêt qui lui est propre.

« Ce petit monument, admirable par son état de conservation, est d'or pur et pèse 21,05 grammes. Il doit avoir servi à la fois de bague et de cachet. » C'est entendu; et nous pouvons omettre six pages de format in-4° consacrées à démontrer que le chaton porte un poisson, que ce poisson est l'ἰχθύς, et que ce bijou est

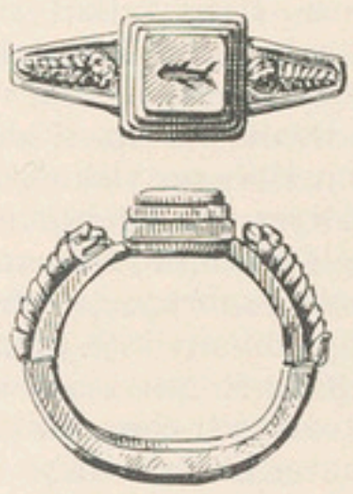

8405. — Bague trouvée à Montbazin, d'après *Mém. de la Soc. arch. de Montpellier*, t. IV, 1855, p. 137.

chrétien. Il suffit de le figurer à cette place (fig. 8405) sans une plus longue démonstration. A. Germain croyait ce bijou du Ve siècle; E. Le Blant admet qu'il soit mérovingien; c'est aussi l'opinion de M. Deloche qui n'a pu définir si le chaton et les deux reptiles sont soudés au jonc.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Germain, *Note sur une bague d'or du musée archéologique de Montpellier*, dans *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. IV, 1855, p. 137-144. — M. Deloche, *Étude historique et archéologique sur les anneaux sigillaires et autres des premiers siècles du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1900, p. 289-291. — E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, 1865, p. 427, n. 608. — De Bastard, dans *Bulletin du comité de la langue*, t. IV, p. 560.

H. LECLERCQ.

MONTE MARIO. — I. Le cimetière. II. Inscriptions de l'oratoire Sainte-Croix.

Il nous faut parler d'un cimetière qui n'appartient pas, à proprement parler, à la Rome souterraine, et que sa proximité de la ville ne permet pas de ranger parmi les cimetières suburbicaires. On l'a dénommé parfois cimetière de Saint-Onuphre parce qu'il est creusé à quelque distance de l'église rurale placée sous ce vocable, à droite de la voie actuelle, près des anciennes voies *Aurélienne* et *Triomphale*. On lui a également imposé les noms de sainte Agathe et de sainte Lucine; en réalité, son nom primitif est inconnu; tout ce qu'on peut dire c'est qu'il est creusé sur le Monte Mario et qu'il a fait l'objet du dernier travail de Jean-Baptiste De Rossi, qui regardait comme très probable que ce cimetière fut à l'usage des habitants des villages disséminés sur les *montes Vaticani* plutôt que des habitants de la ville. Il n'en a pas moins de droits à notre attention, ne fût-ce que par ce qu'il nous apprend de la diffusion du christianisme dans la banlieue de Rome.

I. LE CIMETIÈRE. — Bosio n'en fait aucune mention, ce qui se comprend sans peine puisque la découverte ne remonte qu'à l'année 1674, ainsi qu'il ressort du livre de Carlo Padre-Dio, *Misure delle sette e nove chiese*, Roma, 1677, où nous lisons, p. 49 : *Salendo il Monte Mario, cimitero dei SS. Processo e Martiniano nel fondo di S. Agata nello sbocco della strada, che vien del Pidocchio scoperto l'anno 1674 da Domenico Ricciardi in una cava di pozzolana, un tiro di pietra lungi della strada, da porta Angelica 3 miglia, catene 35*. On trouve la même notice dans le manuscrit Barberini *L. 100* (olim *3383*), contenant le *Trattato del cemeterio nella via Aurelia composto da Gio. Domenico Ricciardi musico di san Pietro nell'anno 1677*. Ricciardi donne à ce cimetière le nom de Lucine, où furent ensevelis les martyrs Procès et Martinien, aux temps apostoliques, et il manifeste le *desio che sia reso nella pristina venerazione questo santo luogo* et il décrit sa position en ces termes : *lungi dal bivio delle due strade, cioè via Aurelia e via Cornelia, quantum est jactus lapidis, come si puol vedere nella carta geografica data in luce da D. Innocenzo Mattei... l'anno 1674 sotto il num. 19, lungi da Roma miglia 3 e catene 35* (p. 61).

La carte de Mattei, gravée sur cuivre, est conservée à Rome à la Chalcographie, et le cimetière y est dénommé de Sainte-Agathe. C'est également le nom que lui donne Danzetta, lorsqu'il transcrit une inscription païenne en 1758, qui avait peut-être servi aux *fossores* chrétiens pour fermer un *loculus*. Dès 1669, on a fait usage de ces deux vocables de Lucine et d'Agathe, comme nous l'apprenons d'une pièce concernant l'extraction des reliques faite cette année-là, *ex cœmeterio S. Lucinæ seu S. Agathæ via Aurelia*. On remarquera que cette date de 1669 est antérieure de cinq ans à celle que les textes cités plus haut fixent pour la découverte du cimetière.

Le vocable employé à la fin du XVIIe siècle a été abandonné depuis. Le t. Ier de la *Roma sotterranea* de J.-B. De Rossi parle longuement du cimetière de Lucine et les textes anciens qui y sont transcrits et discutés montrent suffisamment que le cimetière de ce nom, avec les sépultures des saints Procès et Martinien, était un des plus rapprochés de l'enceinte et non pas le dernier le long de la voie Aurélienne (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 2636-2661). Sur ce point, il n'y a pas matière à discussion.

Par contre, il y aurait lieu d'examiner de plus près l'opinion de Stevenson que nous pourrions nous trouver devant le cimetière des saints Eusèbe, Pontien, Vincent et Péregrin, que leur légende fait mourir sous le règne de Commode [1], et qui furent inhumés *in arenario miliario VI inter viam Aureliam et Triumphalem* [2]. Le mot *arenarium* s'appliquerait bien à la nature du terrain dans lequel le cimetière est creusé; mais la position topographique ne correspond pas exactement au *mil. VI inter viam Aureliam et Triumphalem* et aucun indice monumental ne confirme la conjecture présentée. Boldetti semble avoir visité le cimetière [3], mais ni lui, ni d'autres ne nous apprennent rien sur l'âge des inscriptions qu'on y trouva. Les martyrs dont nous venons de citer les noms furent transférés en 1112 du lieudit *Agna Traversa* [4] à Saint-Laurent in Lucina.

II. INSCRIPTIONS DE L'ORATOIRE SAINTE-CROIX. — E. Stevenson a jugé vraisemblable de faire venir de ce cimetière les fragments d'une dalle funéraire en

[1] Cf. Georgii, *Martyrol. Adonis*, p. 426. — [2] Cf. E. Stevenson, dans F.-X. Kraus, *Realencyklopädie*, t. II, p. 127; *Acta sanct.*, août t. V, p. 116; *Anal. boll.*, t. II, p. 368 sq. — [3] Boldetti, *Osservazioni sopra i sacri cimiteri dei cristiani*, in-fol., Roma, 1720, p. 540. — [4] Nardoni, *Dell' antica chiesa di san Stefano ad Acqua Traversa*, Roma, 1859.

marbre sur laquelle il a lu ces mots : *in pa*CE. On dira la même chose pour un groupe notable d'inscriptions chrétiennes cémétériales découvertes il y a peu d'années dans le pavement de l'oratoire de Sainte-Croix, à la villa Millini sur le Monte Mario.

L'oratoire Sainte-Croix fut détruit par le génie militaire italien après 1870, par suite de travaux de fortifications [1]. Cet oratoire avait été construit *ex devotione* en l'année jubilaire 1350, restauré et refait par les soins de Millini, en 1470, décoré en 1696. On racontait qu'il commémorait l'apparition d'une croix lumineuse à Constantin lors de la défaite de Maxence au pont Milvius. Armellini avance que cet édicule remplaça celui *ad sanctam crucem* situé au pied du Monte Mario à gauche du pont Milvius, là où, depuis le VIIIe siècle [2], la litanie majeure du 25 avril faisait sa station annuelle. Lorsqu'on procéda à la démolition de cet oratoire, on s'aperçut que le pavement était fait d'inscriptions funéraires dont le texte avait été retourné contre terre. Armellini les a publiées, mais sans s'attacher à rapprocher les fragments pour reconstituer les textes et il avertit qu'il ne peut savoir de quel cimetière romain proviennent ces inscriptions. Leur provenance est simplement la même que pour tant d'autres basiliques romaines que Fabretti et Boldetti ont fait paver, vers la fin du XVIIe siècle, avec les épitaphes tirées des catacombes de Calliste, de Domitille, d'Hélène et de Pontien. On y a ajouté sans doute en partie des dalles provenant du Monte Mario dont l'exploitation commença vers 1670. En 1696, lors de la dernière restauration infligée à l'oratoire, on ne se fit sans doute pas faute de faire entrer les fermetures de *loculi* dans le pavement.

La plus importante de ces inscriptions est la suivante, brisée en cinq pièces, qui, restaurée et complétée, donne le texte suivant (fig. 8406) :

Maximus hic situs est primævo flore juventæ ⊱· *fratrib(us) et nobis dulcis amicus obit olli quippe ætas viginti est acta per annos · quintum post mensem quartum ad usque diem in pace.*

Grande fut ma surprise, écrit J.-B. De Rossi, quand je vis provenir du Monte Mario ces fragments qui se rapportent à une poésie funéraire dont j'avais vu, il y a quarante ans environ, un exemplaire intact à Urbin dans la récolte épigraphique de Fabretti qui affirme l'avoir trouvé au cimetière de Calliste [3]. Il y a donc eu deux exemplaires anciens de cette pièce? Non. Celle du Monte Mario est évidemment antique, celle d'Urbin est moderne. La copie moderne conserve les ligatures de lettres et les formes anciennes, mais la paléographie dénonce l'imitation paléographique. D'ailleurs Gaetano Marini [4] nous apprend que la collection épigraphique d'Urbin contient beaucoup de copies modernes d'inscriptions antiques authentiques. Ceci en est un nouvel exemple. Mais Fabretti a copié le texte original, ce qui n'est pas le cas pour la copie entrée dans sa collection; aussi l'original porte FRATRIB et la copie donne FRATRIBVS. Sarti estime que ce poème semble antérieur à Constantin [5], et, en vérité, il est de style classique. Comment expliquer que Fabretti ait possédé une copie moderne de ce texte dont l'original allait se perdre et se briser, on ne se charge pas de le faire.

Une autre pierre, venue de dehors et ayant fait partie de ce pavement, fut vue au cimetière Sainte-Hélène sur la voie Labicane et reproduite dans le recueil de Fabretti [6].

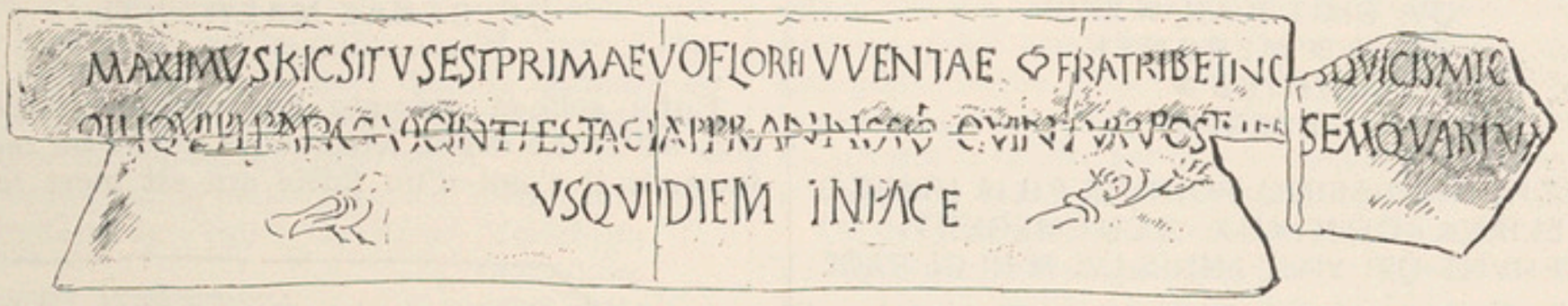

8406. — Inscription du Monte Mario, d'après O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. LXVIII, n. 2.

Une du même cimetière fut publiée par Boldetti [7] :
ANASTASI ·IN PACe

Une autre, reproduite par Boldetti qui dit l'avoir trouvée au cimetière de Pontien, est tirée de l'oratoire du Monte Mario, réduite de moitié, c'est l'inscription de MAXIMILLA [8].

L'inscription suivante a des A d'un type particulier, la ligne horizontale ressemble à un C renversé, ce qui est une caractéristique de nombreuses épitaphes de la catacombe de Domitille :

KALLISTVS TERINE
COIVGI IN PACE

Enfin, plusieurs fragments d'une épitaphe que vit Fabretti sur la voie Aurélienne, à la villa Carpegna, et apportés là on ne sait de quel cimetière, pourraient venir de l'oratoire peu éloigné de Sainte-Croix. Le texte donné par Fabretti est celui-ci [9] :

VLPIA · LEA · CONIVGI · SVO · FELICIONI ⊱
QVI · VIXIT · ANNIS · XXXIIII ·
DIES·IIII·ORA·V · BENEMERENTI
FECIT ⊱ ANNOS·LXIIII·
DM

A la ligne 4 il faut sous-entendre *fecit (cum uxore) annos 64*. A la ligne 2, le nombre d'années de vie

[1] M. Armellini, *Chiese*, 2e édit., p. 834 sq.; cf. Adinolfi, *Roma nell' età di mezzo*, t. I, p. 141. — [2] Voir la notice de la litanie majeure que contient un ancien manuscrit d'Arezzo, dans la notice que J.-B. De Rossi a consacrée à la mosaïque de l'oratoire de Saint-Zénon, de la basilique Sainte-Praxède. Il semble que la station *ad crucem* était d'abord antérieure à celle *ad pontem Olbi* (lire *pontê Molbi*), mais c'est une erreur qu'on corrige à l'aide des manuscrits plus anciens qui disent le contraire. Voir, par exemple, le manuscrit du chapitre de Padoue, *D, 47*, fol. 48, du IXe siècle, qui nomme l'empereur Lothaire. — [3] Fabretti, *Inscript. domest. quæ in ædibus paternis asservantur, explicatio*, 1699, p. 577, n. LXV; Bonada, *Carm.*, t. II, p. 513; Burmann, *Anthol. latina*, t. II, n. 226; Hagenbuch, *Epist. epigr.*, p. 82; Sarti, *Appendix ad crypt. Vatic.*, p. 52. — [4] Cod. *Vatic. 9126*, fol. 205. — [5] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Rom.*, t. II, proleg., p. VII. — [6] Fabretti, *Inscript. quæ in æd. patern. asserv.*, p. 570, n. 139. — [7] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, p. 487. — [8] Id., *ibid.*, p. 406. — [9] Fabretti, *op. cit.*, p. 272, n. 151; Henzen, dans *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 29 369, ajoute : *fortasse christiana;* Rossi ajoute quelle l'est certainement, et Cavedoni pense de même, *Età delle nozze degli antichi cristiani*, p. 12.

devrait être suppléé par 84 au lieu de 34. A la dernière ligne, Cavedoni lit : *die minus* ou *dormit* [1].

Les inscriptions qui n'étaient plus que du matériel provenant de la démolition de l'oratoire de la villa Mellini furent confiées aux soins de M. Fr. Santovetti qui en fit don à la Commission d'archéologie sacrée, ce qui amena leur transport au musée du Latran où O. Marucchi les fit disposer sur la dernière paroi de la *loggia* où se trouvaient auparavant des inscriptions juives qui ont été réunies dans une salle spéciale. Voici ces divers textes :

1.
VICTORA TE IN PACE
MATER FILIE FECIT

2. Début d'un poème funéraire : *Maximus hic situs est...* provient du cimetière de Calliste, voir ci-dessus, col. 2549.

3.
ꝺ QVIRACO ꝺ FILIO ꝺ
QVI BIXIT ꝺ AN ꝺ XXIII
BENE ꝺ MERENTI
PARENTES ꝺ
ꝺ FECERVNT ꝺ

6. PATRI DVLCISSIMO PONPTIA FILIA IRINICO
ET ELIANA · CONIVNX · BENEMERENTI·
FECERVNT·QVI VIXIT·ANNIS·LVI·M·III·IN PACE

7. VERA LEVNINO CONPARI BENEM*e*
RENTI EN PACE

8.
MAXIMILLA P
QVI BIXIT A

Vient du cimetière de Pontien sur la voie de Porto.

9. ANASTASI · IN PA

Vient de la voie Labicane.

10. ΚΛΑΖΑΑΠΡΡΝΓΙΑ

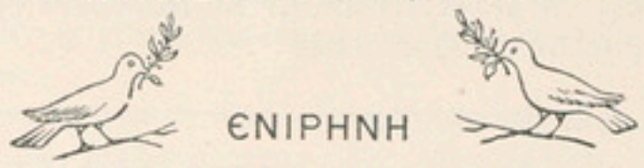

ЄNIPHNH

11. C'est probablement la plus ancienne inscription du groupe.

ΤΗΝ CЄΜΝΟΤΑΤΗΝ ΘΥΓΑΤЄΡΑΝ
CΤЄΡΚΟΡΙΑΝΟ ΙΓΟΝЄΙCЄΝ
ЄΙΡΗΝΗ

12. VLPIA·LEA·CON...ELICIONI ꝺ
QVI · VIX NNIS·XXXIIII
DIES III·ORA·V·BENEMERENTI
M F IT ꝺ ANNOS LIIII

Inscription vue en entier par Fabretti (voir ci-dessus, col. 2549).

14. PVTIVLANVS
pour *Puteolanus?*

15. DECORATVS

16. GAVDENTI · QVI VIXIT A*nnos*
Ð XV *ſ* I *n pace*

17. Voir plus loin, col. 2552, fig. 8407.

18. ....NTI I ☧ N PACE

Les symboles tiennent peu de place : deux colombes avec la branche d'olivier et un monogramme constantinien.

Le n. 11 est probablement la plus ancienne de ces inscriptions, on remarquera le nom latin *Stercorianus* écrit en caractères grecs.

Le n. 10 donne le gentilice ΚΛΑΖΑ qu'il faut corriger en ΚΛΑΥΖΑ, et le Z équivaut à Δι, il faut entendre ΚΛΑuΔΙΑ; le nom a été corrigé afin qu'on puisse lire *Apringia.*

Le n. 6 semble faire connaître un défunt qui se serait appelé *Pompeius Irenicus*, sa fille s'appelait *Pompeia.*

La suivante est gravée en lettres assez soignées, mais on a oublié le chiffre des jours :

RVFINO QVI VIXIT ANNIS
VII·NENSES·VI · DIES
DEP · IIII KAL · SEP

Celle-ci est incomplète :

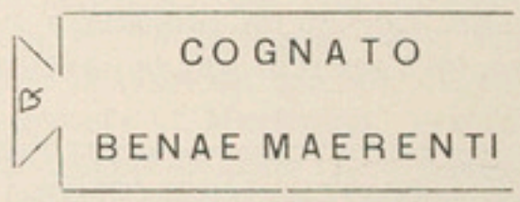

Enfin celle-ci présente une certaine importance (fig. 8407). Le début *Nibus* nous donne un *cognomen* inconnu, il s'agit d'un fidèle qui est mort le v des

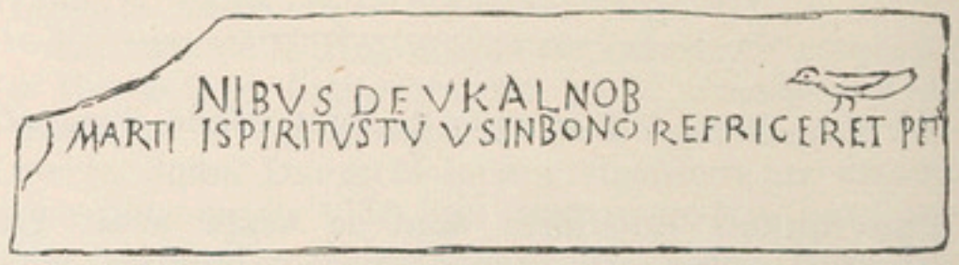

8407. — Inscription du Monte Mario, d'après O. Marucchi, *Il museo Pio-Lateranense*, pl. LXVIII, n. 17.

calendes de novembre; et ensuite d'un nommé *Martius* à qui s'adresse cette acclamation *ispiritus tuus in bono refrigeret, pet(e pro nobis)*. L'acclamation *refrigeret* est bien connue et nous y reviendrons en parlant du *refrigerium* (voir ce mot). Aussitôt après la mort du défunt, on réclame ses prières *pet (e pro nobis)*. De même qu'au cimetière de Calliste nous lisons sur une épitaphe du IIIe siècle : *bene refrigera et roga pro nos.* Au musée du Latran (pilier VIII, n. 19) on lit *Spiritus tuus bene requiescat in Deo, petas pro sorore tua*, et au pil. VIII, n. 15 : *et in orationi(bus) tuis roges pro nobis quia scimus te in* ☧.

H. LECLERCQ.

MONTE VICO. — A 5 kilomètres environ de la ville d'Anagni, près de la route de Galiano, au lieu-dit Monte Vico a été trouvé un petit cimetière chrétien formé par une galerie dont la longueur dépasse un peu 20 mètres et dont la largeur est de 1 m. 20 [2]. Sur cette galerie s'ouvrent des cubicules. Les parois de l'hypogée sont creusées de rangées de *loculi;* on y voit aussi quelques *arcosolia.* Les tombes ont été fracturées; les dalles qui les fermaient furent brisées, peut-être emportées, en tout cas elles ont disparu; peut-être en trouverait-on quelques-unes intactes sous la terre qui obstrue l'entrée de la galerie. La seule inscription qu'on ait pu lire est tracée au minium dans la niche d'un *arcosolium*, en cursive grossière. On en a proposé cette transcription et la lecture qui suit :

VICTOR N NV HIC DEP IN
PACEM

Victor nonis novembris hic depositus in pacem.

[1] Cavedoni, *op. cit.;* cf. Marini, *Arvali*, p. 828. — [2] Jubaru, *Scoperta di un antico cimitero cristiano*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, p. 306-308.

Dans l'arénaire voisin, on voit sous le sol un *cubiculum* avec des *arcosolia* grossiers; on n'y a pas trouvé d'inscriptions et on n'a pu découvrir sur quelle galerie s'ouvrait ce *cubiculum*. On voit aussi dans l'arénaire des traces de *loculi* détruits par l'excavation de la pouzzolane.

A une distance d'environ 100 mètres de l'hypogée funéraire, et à une vingtaine de mètres du courant d'eau *Cricciano*, se trouvent les vestiges d'un ancien sanctuaire chrétien. On a tiré de là des fûts de colonne en marbre, vers le début du XXe siècle, et on y a planté un noyer pour repérer l'emplacement et conserver le souvenir. Toute la vallée jusqu'au *Molino Vico* est parsemée de débris d'anciennes constructions, pierres et tuiles; on a rencontré un massif d'*opus reticulatum* recouvert d'une couche de stuc grossier et d'une autre de stuc plus fin. Ce sont les restes de l'ancien *vicus Moricinus* dont on parle dans les actes de saint Pierre, évêque d'Anagni. Au XIe siècle, il bâtit un château fort au point où se trouve le *Casale Vico* qui domine la vallée; il construisit des moulins sur le cours d'eau. Ses actes disent qu'il fit rentrer dans le domaine de son Église *territorium Castri Vici Moricini Romanorum quondam de populatione destructi* [1].

Il est à croire que la petite catacombe était un cimetière dépendant de l'église du *Vicus Moricinus*.

H. LECLERCQ.

MONTELIBRETTI. — Le martyr Antimius fut enterré au vingt-troisième mille de la voie Salaire et on a vainement cherché les traces monumentales qu'a pu laisser son tombeau et son culte. En 1896, Enrico Stevenson se remit à explorer les parages du domaine de Montemaggiore, à quelques kilomètres de la ville de Montelibretti. Sur les indices fournis par un paysan, il pénétra dans un hypogée creusé dans le tuf, à moitié rempli de terre et de gravats, ayant des ambulacres, des *arcosolia* et des *loculi* entièrement semblables à ceux qu'on rencontre dans les catacombes romaines et offrant, en un mot, l'aspect d'un cimetière chrétien. Les textes anciens placent dans cette région suburbicaire la tombe de saint Antimius. A peu de distance, Stevenson retrouva les vestiges de l'abside d'une très ancienne église, qui était, sans doute, dédiée à ce martyr et, d'ailleurs, le lieu a gardé le nom du saint et s'appelle encore de nos jours *colle di S. Antimo*. Sur ce même territoire, Boldetti, au début du XVIIIe siècle, trouva un hypogée qui lui parut chrétien et lui semblait tout proche de celui qui avait reçu le saint martyr.

Ces quelques découvertes se rattachent donc probablement à un épisode de la dernière persécution et appartiennent à l'histoire de l'évangélisation chrétienne de la Sabine. A une distance modérée du sanctuaire de saint Antimius, se trouvait le cimetière où fut inhumé saint Gétulius, mari de sainte Symphorose, dont les tombeaux appartenaient peut-être au commencement du IIe siècle. Non loin de là, sur le territoire de Cures, des textes ecclésiastiques d'une véritable autorité nous font connaître un groupe de martyrs : Tiburce, Hyacinthe et Alexandre, confondus au Moyen Age avec les martyrs romains Prote et Hyacinthe.

Stevenson se proposait d'écrire un commentaire qui n'a jamais paru.

H. LECLERCQ.

MONTESCOURT. — I. Cimetière. II. Balance. III. Boucles de ceinture.

I. CIMETIÈRE. — En 1896, Jules Pilloy fouilla un ancien cimetière situé dans un champ, à 100 mètres environ au nord des dernières maisons du village de Montescourt-Lizerolles, canton de Saint-Simon (Aisne), tout proche d'un très ancien chemin qui conduisait vers Castres. Ce cimetière contenait une centaine de tombes, dont la moitié environ avait été fouillée vers le milieu du XIXe siècle. L'habile archéologue de tant de lieux de sépulture dans l'Aisne retrouva à Montescourt la même civilisation qu'il avait vue dans les cimetières de Vaudesson, Villeret et Seraucourt-le-Grand [2] et qui lui ont fait énoncer cette proposition : « les villages qu'habitaient les populations enterrées dans ces cimetières ne datent certainement pas du moment où les Francs, après la conquête de Clovis, s'implantèrent dans notre pays, mais ils se sont formés vraisemblablement autour des exploitations agricoles créées par les descendants des premiers Francs [3] ».

II. BALANCE. — Dans une sépulture d'homme muni d'un scramasaxe, de taille moyenne, on trouva une balance accompagnée de six monnaies formant deux groupes et qui étaient, à l'origine, maintenues ensemble par un petit ornement de bronze, qui ressemble à une petite hache dont le tranchant serait très arqué; le second groupe était serré dans une fibule de bronze du IIIe siècle, repliée sur elle-même par le milieu et que l'oxydation a fragmentée en deux pièces.

Un des plateaux de la balance avait 0 m. 03 environ de diamètre; il était presque plat et il recevait sur les bords les fils qui le suspendaient au fléau; on voit de petites échancrures à la place où se trouvaient les trous dans lesquels ces fils étaient introduits. Le fléau avait été remplacé par une épingle styliforme fragmentée et hors de service. Et, à ce propos, J. Pilloy émet une observation qui s'applique à beaucoup d'autres fouilles entre autres à celles d'Enserune (Hérault) qui forment aujourd'hui l'admirable collection de M. F. Mouret. Les survivants ne sacrifiaient pas ce qu'ils avaient de meilleur pour le convertir en mobilier funéraire. « Quand un ustensile, un bijou, un objet de parure étaient détériorés, on les donnait au mort. C'est assez bon pour lui, et il valait mieux conserver pour les vivants les objets en bon état. » Sans doute, mais ce sans-gêne montre aussi qu'on s'acquittait du rite comme d'une obligation onéreuse dont on n'osait pas se dispenser mais qu'on réduisait à son minimum. Ce défunt, on le fournissait d'objets fêlés, dont il ne pourrait se servir au cours de sa vie posthume, c'est donc que la croyance en cette vie était très amoindrie et plus apparente que réelle.

Les pièces de monnaie qui accompagnaient la balance servaient de poids. Le fait s'est retrouvé ailleurs, par exemple à Arcy-Sainte-Restitute, dans une tombe trouvée en 1877 où « chaque peson est composé de deux monnaies serrées comme avec un coin par une aiguillette de ceinturon, maintenues en groupe par une petite patte en bronze fort élégante ». Un groupe de monnaies représentait un poids déterminé et peut-être chaque monnaie prise isolément représentait un autre poids. Mais l'état de vétusté des pièces enveloppantes n'a pas permis que les groupes fussent pesés dans leur ensemble et on ne peut établir que des conjectures sur ce poids total.

Les archéologues ont longuement disserté sur les balances. A Envermeu (voir ce nom), l'abbé Cochet trouva une balance à deux plateaux et une monnaie romaine à la ceinture d'un guerrier franc [4]; à cette occasion, il rappelait la découverte à Ozingell (Kent), d'une petite balance à deux plateaux, parfaitement conservée, accompagnée d'une série de monnaies

[1] *Acta*, V; cf. Ambrosi de Magistris, *Storia di Anagni*, t. I, p. 371. — [2] J. Pilloy, *Étude sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. I, p. 5, 83. — [3] J. Pilloy, *Une balance du VIIe siècle dans le cimetière de Montescourt (Aisne)*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898, p. 107. — [4] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in-8°, Paris, 1857, p. 184, 185, 253-263.

romaines ayant servi de pesons, puisqu'elles portaient des marques gravées indiquant le poids de chacune d'elles. Dans le cimetière saxon de Gilton-Town, près Ash (Kent), Bryan Fausset trouva, en septembre 1762, une balance à côté d'un guerrier pourvu d'une épée et d'un bouclier. Outre la balance, il emportait dans la tombe vingt poids et une pierre de touche [1].

Dans le cimetière d'Harmignies [2] (Belgique) on a trouvé deux balances avec un poids, en bronze ou en cuivre, rond et plat, dont la surface faiblement striée ne porte aucune marque. Son diamètre est de 0 m. 01, son épaisseur de 0 m. 001 et demi et son poids exactement de 1 gramme. Dans une deuxième sépulture, avec la balance, on a trouvé une pièce gauloise. Au cimetière d'Hermes (voir ce nom) on a découvert une balance avec un petit bronze romain du Bas-Empire portant la légende : *Gloria Romanorum* [3]; enfin J. Pilloy a trouvé dans le plateau unique d'une balance *romaine*, au Jardin-Dieu de Cugny, un petit bronze de Claude le Gothique, pesant 2 grammes [4].

Pour faciliter l'examen, je vais rappeler toutes ces monnaies en indiquant leur poids en regard :

Poids d'Harmignies	1 gr. 5 d.
Monnaie des Remi de Montescourt. . .	1 gr. 8 d.
Monnaie de Criciru, de Montescourt. .	1 gr. 9 d.
Petits bronzes de Cugny, Arcy, Hermes, etc., environ	2 gr.
Moyen bronze de Néron de Montescourt.	3 gr. 8 d.
Incertaine, d'Envermeu	4 gr. 4 d.
Moyen bronze de Néron, de Montescourt.	8 gr. 5 d.
Moyen bronze de Néron, de Montescourt.	8 gr. 6 d.
Grands bronzes d'Arcy de 10 à 24 grammes, ce qui, avec les garnitures, formait un bloc du poids d'environ. . .	60 gr.

Pour savoir à quelles monnaies d'or et d'argent, ayant cours en Gaule, dans le courant des VIe et VIIe siècles, pouvaient se rapporter ces différents poids, J. Pilloy, donne aussi la liste de ces monnaies, en indiquant leur poids.

Monnaies d'argent.

Saïga trouvé à Vailly (Aisne).	0 gr. 7 d.
Saïga de Dorestadt.	1 gr. 1 d.
Saïga de Marseille.	1 gr. 1 d.
Saïga trouvé à Laon (monogramme indéchiffrable).	1 gr. 2 d.
Denier de Charlemagne (Melle).	1 gr. 6 d.
Autres de divers ateliers.	1 gr. 7 d.

Monnaies d'or.

Monnaie mérovingienne frappée à Marseille	1 gr. 1 d.
Monnaie trouvée dans le Laonnais (type barbare).	1 gr. 2 d.
Tiers de sou de Grimoald.	1 gr. 4 d.
Tiers de sou à l'imitation de ceux d'Anastase	1 gr. 5 d.
Tiers de sou d'Anastase.	1 gr. 5 d.
Sou de Marcien.	4 gr. 3 d.
Sous de Valentinien Ier, Anastase, Léon et autres	4 gr. 4 d.

En admettant que les balances en question servirent exclusivement à la pesée des monnaies, ce qui est contestable, il ressortirait de la comparaison des deux listes que :

1° le poids d'Harmignies (1 gr. 5) répondait à celui du tiers d'un sou d'or; 2° les poids-monnaies, variant de 1 gr. 8 à 2 grammes, ne répondaient pas à ceux des monnaies d'argent et d'or ayant cours aux VIe et VIIe siècles, mais que, cependant, l'oxydation ayant dû diminuer leur volume, on peut supposer qu'à l'origine ils pouvaient approcher le poids de 2 gr. 2 et se rapporter au demi-sou d'or, ou à 2 saïgas d'argent ou d'or; 3° le peson d'Envermeu devait être destiné à la vérification du poids du sou d'or; 4° ceux de 8 gr. 5 et 8 gr. 6 de Montescourt répondent approximativement au poids de 2 sous d'or.

Quelle pouvait être la profession de ceux qui emportaient ces balances dans la tombe? L'abbé Cochet trouvant la balance d'Envermeu dans le tombeau d'un

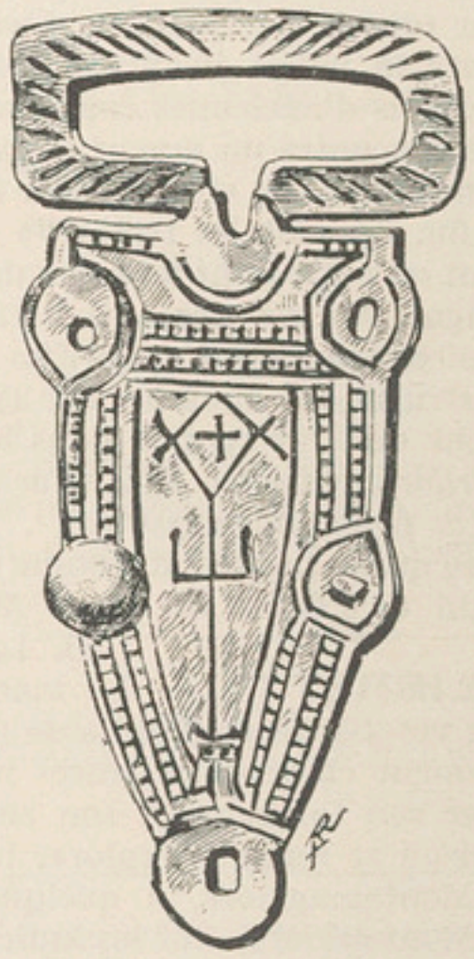

8408. — Boucle de ceinturon trouvée à Anguilcourt, d'après *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 337.

homme armé supposait que c'était un officier monétaire. Pétigny voulait en faire un comptable, un receveur des finances, un gérant du domaine royal. En ce qui concerne Hermes, Renet veut que ce soit un monnayeur mérovingien. Bref, tous les archéologues dissertent et font de ces défunts quelques employés du fisc ou du monnayage; seul J. Pilloy demande s'il ne s'agirait pas de médecins, d'oculistes, d'apothicaires qui confectionnaient des produits devant être pesés très exactement?

III. Boucles de ceinture. — Dans ce même cimetière, Pilloy trouva à la ceinture d'une femme une plaque-boucle témoignant de la croyance chrétienne de la défunte. Sur la plaque était représentée, en traits profonds de gravure, une croix à très grande hampe, sous laquelle était figurée une tête de mort.

Au printemps de 1896, dans le même village [5], une charrue ayant heurté les bords d'un sarcophage, on entreprit une fouille qui amena la découverte de cinq ou six cercueils de pierre, larges à la tête, très étroits aux pieds, sans ossements, les couvercles ayant disparu depuis longtemps. J. Pilloy, averti, se rendit sur les lieux et trouva à 0 m. 50 de profondeur, à peu de distance d'un cercueil de pierre, un squelette qui avait été inhumé dans un cercueil de bois. A la ceinture du mort se trouvait une agrafe en bronze étamé portant le dessin représenté ici (fig. 8408). Nous avons ici une hampe portant à mi-hauteur deux cierges et au-dessus une croix encadrée dans un losange. VIIe ou VIIIe siècle.

H. Leclercq.

[1] Cochet, *Sépultures...*, p. 258. — [2] G. Cumont, *Balances trouvées dans les tombes des cimetières francs d'Harmignies (Hainaut), de Belvaux, de Wancennes et d'Épraves* (près Namur), dans *Annales de la Soc. d'arch. de Bruxelles*, t. v, 1891. — [3] Renet, *Le mont de Hermes. Relation des fouilles*, dans *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise*, 1881. — [4] J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne. Le Jardin-Dieu de Cugny*, p. 50. — [5] J. Pilloy, *Boucle avec inscription découverte à Anguilcourt-le-Sart*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 337.

MONTEVERDE. — I. La communauté juive de Rome. II. Les catacombes juives à Rome. 1. Voie de Porto, *Monteverde;* 2. Voie Appienne, *Vigna Randanini;* 3. *Vigna Pignatelli;* 4. *Vigna Cimarra;* 5. Voie Nomentane, *Villa Torlonia;* 6. Voie Labicane, *Vigna Apolloni;* 7. Additions. III. Bibliographie.

I. La communauté juive de Rome. — Cette question a déjà été traitée dans le *Dictionn.* (t. VIII, col. 145-155) et nous avons montré l'existence à Rome, dès le siècle apostolique et à l'époque suivante jusqu'à la paix de l'Église, d'une communauté juive nombreuse, industrieuse, où l'opulence côtoyait la misère et tour à tour favorisée ou malmenée par le pouvoir impérial [1].

Cette communauté a possédé des catacombes ou des hypogées dont deux au moins avaient une grande étendue (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 67-69) et nous avons déjà eu l'occasion de relever ce qu'on y a rencontré d'intéressant pour l'art et la religion juive, principalement la tolérance des figures humaines et animales qu'on croyait en être rigoureusement proscrites. Les sarcophages n'offrent qu'un intérêt secondaire; quant aux inscriptions, nous en avons déjà fait connaître un assez grand nombre (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 216-217, 1871-1879) et il est permis de dire que toutes ne sont pas intéressantes, la plupart offrent la monotone application d'une formule toujours la même.

Nous allons grouper ici, autour de la catacombe de Monteverde, cinq autres catacombes juives découvertes dans les environs de Rome; ce sont : sur la voie de Porto, la catacombe de *Monteverde;* sur la voie Appienne, les catacombes de la *Vigna Randanini*, de la *Vigna Pignatelli*, de la *Vigna Cimarra;* sur la voie Nomentane, la catacombe de la *Villa Torlonia*, et sur la voie Labicane, la catacombe de la *Vigna Apolloni*.

II. Les catacombes juives a Rome. — La colonie juive de Rome était divisée par quartiers correspondants à autant de synagogues. Nous ne pouvons affirmer que chaque groupe dépendant d'une synagogue possédât son cimetière particulier; mais cette répartition, indépendante de la distribution de la ville par régions, est néanmoins instructive si on la rapproche de la répartition qui sera adoptée par la communauté chrétienne lorsque ses membres se seront multipliés. Un autre trait de ressemblance à retenir se trouve dans la pratique de sépultures de famille ouvertes, par privilège, à tels ou tels. Nous savons que les catacombes chrétiennes ont eu des débuts analogues.

Par leur nombre et par leur importance, les catacombes juives de Rome ne peuvent être comparées aux catacombes chrétiennes, moins encore par leur illustration, leur mobilier, leur épigraphie. Néanmoins, il y a lieu de leur accorder notre attention comme nous l'avons fait dans tout le cours du *Dictionnaire* pour les antiquités juives dans le rapport qu'elles peuvent avoir avec l'archéologie chrétienne.

1° *Voie de Porto. Monteverde.* — Parmi les cimetières juifs de Rome, nous parlerons d'abord de celui de la *Via Portuensis* (route de Rome à *Portus Augusti*) qui servait aux juifs du Transtévère. Il est situé à quelque distance de la *Porta Portuensis*, à flanc de coteau, et porte le nom de *Monteverde*, sous la *Vigna Pellegrini-Quarantotti*. Visité par Antoine Bosio le 14 décembre 1602, qui lui donne le nom que portait alors la colline : *Colle Rosaro* [2]; il fut bientôt dépouillé, comblé, puis abandonné et oublié. Retrouvé en 1748, il fut une deuxième fois dévalisé et plusieurs inscriptions importantes allèrent enrichir divers musées [3] et une deuxième fois oublié. Cependant, en 1843, le P. Giuseppe Marchi, Thémistocle Marucchi et Fr. Fontana se mirent à sa recherche, déterminèrent la position exacte mais ne purent s'y introduire [4]. Il fut, dès lors, déclaré inaccessible [5], c'est ce que nous disions nous-même en 1907 [6]. Cependant, depuis peu d'années (1904), une troisième découverte accidentelle avait rendu la catacombe à l'archéologie et aux archéologues; il n'y a guère lieu de s'attarder à l'investigation de 1913 [7].

Lorsque Bosio prit connaissance du cimetière juif, il n'aborda que la partie la moins intéressante et, l'état de ruine de la catacombe lui faisant craindre de n'en pas sortir vivant, il ne renouvela jamais sa visite. Les archéologues du XVIIIe siècle partagèrent sa prudence; seuls Dominique Passionei, Joseph Bianchini [8] et Gaetano Migliore [9] s'y aventurèrent quelques heures. En 1843, le P. Marchi fit moins encore [10]; l'exploration et l'étude sont donc tout à l'honneur de Nic. Müller qui y consacra son temps et ses ressources.

Un long vestibule, large de plus de 2 mètres et orienté Sud-Est à Nord-Ouest donne accès à la catacombe, c'est probablement l'*atrium* destiné, suivant la prescription de la *Mischna*, à recevoir le cercueil et les porteurs [11]. Du vestibule, on se rend dans la catacombe par un escalier orienté Sud-Est à Nord-Ouest, dont six marches sont en briques (II du plan). Cet escalier mesure 3 mètres en largeur. La catacombe ayant été en usage depuis le Ier siècle jusqu'au IVe ou au Ve, on s'explique ainsi certaines différences architectoniques entre les diverses parties, ce qui se voit aussi dans la catacombe de Domitille, si différente d'autres catacombes. A Monteverde, les excavations commencèrent probablement par des grottes et des tombeaux destinés à des familles particulières. C'était là l'usage juif [12] et c'est par là aussi que commença la catacombe chrétienne des Flaviens. Si on se reporte au plan, on verra que ces grottes ou cavernes familiales sont peu éloignées les unes des autres, toutes à proximité de l'escalier.

La nécropole offre des tombes de type assez varié, onze au moins, ce qui ne se rencontre pas dans les autres catacombes chrétiennes ni juives de Rome; les plus anciennes tombes sont des fosses, il y a aussi des *loculi*, des sarcophages murés, des sarcophages en terre cuite au nombre d'une vingtaine. Ceux-ci obligent à corriger une opinion de J.-B. De Rossi, qui croyait que la fabrication de ces sortes de sarcophages avait cessé à Rome vers la fin du IIe siècle [13]. On a trouvé des enfants et aussi des adultes ainsi inhumés. L'exemplaire le mieux conservé mesure 1 m. 93 en longueur, 0 m. 46 en largeur et 0 m. 40 en hauteur. L'épaisseur du fond et des parois est de 0 m. 04.

[1] J.-B. Frey, *Les communautés juives à Rome aux premiers temps de l'Église*, dans *Recherches de science religieuse*, t. XX, 1930, p. 269-297; t. XXI, 1931, p. 129-168. L'auteur mentionne l'existence d'une treizième communauté juive à Rome, dite d'Arca du Liban, villa d'Alexandre Sévère. — [2] A. Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, l. II, c. XXII, p. 141 sq. — [3] Les originaux, jadis pour la plupart au musée Borgia, à Velletri, sont actuellement dispersés entre le musée national de Naples, le musée Capitolin, la basilique de Saint-Paul-hors-les-Murs et le musée du Latran. — [4] O. Marucchi, *Ritrovamento del cimitero giudaico della via Portuense*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1904, p. 271-272; G. Marchi, *I monumenti primitivi*, in-4°, Roma, 1844, p. 20, 21. — [5] R. Broderick, *The burial place of the early judeo-christians in Rome*, dans *Congrès scient. intern. des catholiques*, Fribourg, 1897, p. 170-182. — [6] H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. I, p. 498. — [7] R. Kanzler, *Scoperta di una nova regione del cimitero giudaico della via Portuense*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. XXI, 1915, p. 152-157. — [8] *Delle magnificenze di Roma antica e moderna.* Libro I... da Giuseppe Vasi... comporta dal P. Giuseppe Bianchini, Roma, 1747, p. CXX. — [9] Ms. *Vatic. 1143*, c. XI. — [10] Marchi, *Monumenti delle arte cristiane primitive*, 1844, p. 21. — [11] *Raba bathra*, VI, 8. — [12] N. Müller, dans *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e édit., t. X, p. 861. — [13] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 396.

Comme tous les sarcophages en terre cuite du cimetière de Monteverde ont été rencontrés dans les sépultures rapprochées de l'entrée, on peut croire que les sarcophages murés sont d'une époque plus ancienne. Mais les derniers sont si rares et ne nous sont représentés que par des débris, en sorte qu'on se demande si, entre 1602 et 1904, ils n'ont pas été retirés à des dates inconnues et à raison des services pratiques qu'on en attendait. Cette conjecture est d'autant plus soutenable que le cimetière de la *Vigna Randanini* a rendu plusieurs sarcophages de pierre et que les quelques inscriptions de Monteverde, dont on note l'existence au XVIIIe siècle, permettent de penser qu'on ne se sera borné alors qu'à retirer ces plaques de marbre; enfin, dans le dernier quart du XIXe siècle, on a rencontré au Transtévère des fragments de sarcophages juifs et dans Rome des cuves funéraires juives qui servaient depuis longtemps à divers usages [1].

Un couvercle de marbre d'une tombe d'enfant occupe une place particulièrement importante parce qu'on a représenté un portrait d'enfant qui était [*de*] VM METVENS [2], ce qui montre que les juifs n'éprouvaient pas, à Rome, les préventions de certains de leurs compatriotes pour la reproduction de la figure humaine [3]. Le couvercle de marbre a 0 m. 75 de longueur, 0 m. 325 de largeur et 0 m. 24 de hauteur. L'enfant est figuré couché, le buste soulevé un peu sur la gauche. Il est vêtu d'une tunique à manches étroites qui couvre tout le corps. Le pouce et l'index de la main gauche tiennent un rameau à sept fleurs ou baies, le pouce et l'index de la main droite tiennent la tête d'un petit chien. A droite et à gauche, deux colombes. Pour la tête de l'enfant, le sculpteur a pris du marbre blanc (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 191, fig. 6365).

Parmi les objets trouvés dans la catacombe, on pourrait mentionner deux bracelets d'or ornés de gemmes, un morceau de corail rouge long de 0 m. 07, d'une épaisseur de 0 m. 016, figurant un chien, des vases de terre cuite et de verre, une coupe, des lampes et, parmi celles-ci, il s'en est trouvé trois avec le monogramme du Christ.

Nous ne pouvons mieux faire que de suivre et citer ici la notice de Th. Reinach consacrée à la catacombe de Monteverde [4]. Lors de la trouvaille de 1904, Nicolas Müller [5] s'attacha à substituer aux investigations d'amateurs une enquête méthodique. Le propriétaire du terrain, marquis Pellegrini-Quarantotti, ayant fait don au pape du produit des fouilles, la plupart des inscriptions furent, avec quelques ornements figurés, transférées au musée chrétien du Latran (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1871-1879) et installées dans une salle spécialement aménagée à cet effet [6]. Quant à la catacombe elle-même, laissée à l'abandon, elle paraît s'être éboulée en grande partie, entraînant dans sa ruine quelques textes restés en place.

N. Müller s'était fait réserver la publication du résultat de ses fouilles. Après quatre années d'attente [7], il donna une lecture de l'histoire et de l'exploration de la catacombe; il décrivit en détail la topographie du cimetière, la variété incomparable des types de sépultures, leur aménagement et leur décoration, le mobilier funéraire (bracelets, amulettes, vases, lampes), bref, tout le côté archéologique de la question. Quant aux trouvailles épigraphiques, Müller classait et commentait bien les informations nouvelles qui en résultaient, mais il ne donnait pas le texte des inscriptions, sauf une douzaine, reproduites en fac-similé. Cette lecture reparut en italien devant l'Académie pontificale d'archéologie [8] et le mémoire fut livré au public en 1912, en allemand [9] et, en 1915, en italien [10]. Quant aux textes épigraphiques, ils restaient inabordables, à l'exception de quelques-uns d'entre eux reproduits dans le mémoire susdit, ou communiqués à MM. Schürer, Bormann ou Riba [11].

N. Müller mourut le 2 septembre 1912, laissant son projet de publication inachevé; ce n'est qu'en 1914, à la suite d'une entente intervenue entre les ayants droit, qu'un élève de Müller, M. Nikos Béïs, entreprit la préparation de la série épigraphique après revision des originaux conservés au Latran. En 1915, après l'entrée en guerre de l'Italie, le directeur du musée du Latran, O. Marucchi (voir ce nom), fit publier par son gendre, Schneider-Graziosi, les épitaphes de Monteverde [12] et M. Béïs jeta les hauts cris : *Diese Publikation bedeutet eine schwere Illoyalität gegen den verstorbenen Nikolaus Müller* [13], lorsque parut enfin la publication attendue pendant quinze ans et publiée sous ce titre : *Die Inschriften der jüdischen Katakombe am Monteverde zu Rom, entdeckt und erklärt*, von Dr. Nikolaus Müller..., *nach des Verfassers Tode vervollständigt und herausgegeben* von Dr. Nikos A. Béïs... *mit 173 Abbildungen im Text*, dans *Schriften herausgegeben von der Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judentums*, in-4°, Leipzig, 1919.

Le plus piquant de l'histoire, ajoutait Th. Reinach, c'est que, à peine le volume de Béïs paru, il s'est trouvé incomplet. M. R. Paribeni annonçait cette année même [14] qu'au cours de travaux de mine, de nouvelles galeries du cimetière s'étaient effondrées et que, à cette occasion, vingt-cinq [15] inscriptions inconnues avaient été mises à jour. Et il publiait ces inscriptions sur lesquelles Ch. Clermont-Ganneau appelait aussitôt l'attention des savants [16] dans un travail où il ignore encore, d'ailleurs, la publication de M. Béïs. Plusieurs des nouveaux textes sont importants et Th. Reinach en a tenu compte au même titre que des inscriptions du recueil Béïs dont ils sont le complément indispensable... en attendant de nouvelles glanures [17].

La publication de M. Béïs, plus complète que celle de G. Schneider-Graziosi, embrasse 185 numéros (dont 135 gravés sur marbre); Müller évaluait à 191 le nombre des inscriptions sorties de la métropole; M. Béïs n'ex-

[1] G. Gatti, dans *Notizie degli scavi*, 1900, p. 88; 1904, p. 297. — [2] R. Lanciani, dans *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, t. VI, 1878, p. 102-120. — [3] Nous en avons donné la preuve pour d'autres pays. Cf. H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. I, 1907, p. 495-528. — [4] Th. Reinach, *Le cimetière juif de Monteverde. A propos d'un livre récent*, dans *Revue des études juives*, t. LXXI, 1920, p. 113-126. — [5] Professeur de théologie à l'université de Berlin. — [6] Cette salle n'était pas ouverte au public. — [7] Le 28 décembre 1908, à l'assemblée générale de la *Gesellschaft für Förderung der Wissenschaft des Jüdentums*. — [8] Le 24 avril 1909. — [9] N. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde zu Rom, der aelteste bisher bekannt gewordene jüdische Friedhof des Abendlandes. Schriften herausgegeben von der Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judentums*, Leipzig, 1912. — [10] N. Müller, *Il cimitero degli antichi Ebrei posto sulla via Portuense...*, dans *Dissertazioni della pontificia accademia romana di archeologia*, IIe série, t. XII, Rome, 1915. — [11] Deux par Bormann, *Wiener Studien*, 1912, p. 358 sq.; onze (latins) par Max Riba, *Jahresbericht* du gymnase de Wiener-Neustadt, 1914. — [12] G. Schneider-Graziosi, *La nuova sala giudaica nel museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bullettino di arch. crist.*, t. XXI, 1915, p. 13-56, pl. II. — [13] N. Béïs, *Die Inschriften*, 1919, p. VIII, note 1. — [14] *Accademia dei Lincei, Notizie degli scavi*, t. XVI, 1919, p. 60-70. — [15] Ou plutôt vingt-quatre. M. Seymour de Ricci a reconnu que 7 et 9 se raccordent exactement. — [16] Ch. Clermont-Ganneau, *La nécropole juive de Monteverde*, dans *Revue archéologique*, 1920, t. I, p. 365-366. — [17] Les inscriptions publiées par R. Paribeni se trouvent aussi dans *L'année épigraphique* de R. Cagnat et M. Besnier, dans *Revue archéologique*, 1920, t. II, p. 376-377, n. 84-90, puis encore dans Fr. Cumont, *Les catacombes juives de Rome et leurs inscriptions*, dans *Syria*, t. II, 1921, p. 145-148. On ose à peine mentionner les rognures publiées par R. Kanzler, dans *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, t. XXI, 1915, p. 153-157.

plique nulle part la raison de cette différence [1]. Müller lui-même n'avait commenté que 128 numéros. M. Béïs reproduit textuellement le commentaire de son maître, en y joignant entre crochets ses propres remarques; il a rédigé lui-même le commentaire des 57 autres inscriptions, qui comprennent notamment les 12 textes connus dès le XVIIIe siècle. La plupart des inscriptions sont accompagnées de fac-similés photographiques, généralement très bien exécutés, qui permettent de

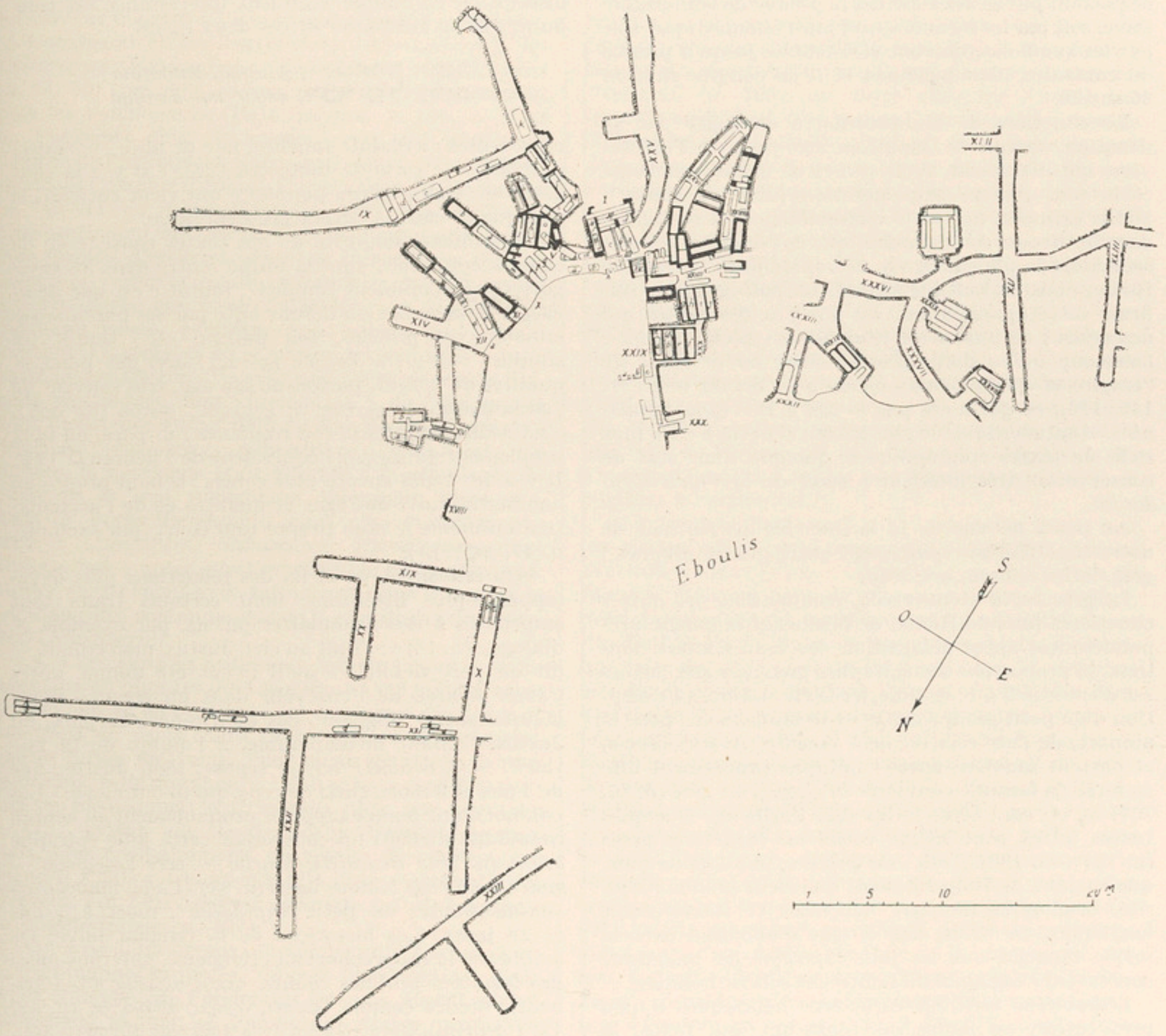

8409. — Cimetière de Monteverde,
d'après *Atti della pontificia Academia de archeologia*, série XII, t. XII, 1915, pl. IX-X.

contrôler les transcriptions de l'éditeur. Chaque notice comprend aussi des indications précises sur les dimensions et la matière du monument, les circonstances et le lieu de sa découverte; malheureusement, ces dernières indications ne seraient compréhensibles qu'à condition d'avoir sous les yeux un plan de la nécropole, qui nous manque, les documents légués à cet effet par N. Müller étant insuffisants. Il faut donc s'en tenir au plan de provenance inconnue qui accompagne le mémoire de Müller dans l'édition italienne (fig. 8409).

Le commentaire de Müller est surtout descriptif. Le détail archéologique (emblèmes, bordures, etc.) l'a visiblement plus intéressé que les données historiques et surtout linguistiques; sa documentation épigraphique paraît assez incomplète, sa divination médiocre. M. Béïs s'est efforcé de combler ces lacunes et, en qualité de spécialiste du néo-grec, a développé, souvent même plus que de raison, le commentaire grammatical. Pour l'hébreu, pour l'exégèse religieuse et historique, il a largement mis à contribution la collaboration de Deissmann et de plusieurs autres érudits. Le tout, avec ses index abondants, sa bibliographie minutieuse, constitue un travail consciencieux, fortement documenté, mais prolixe, sans originalité ni décision, d'une rédaction souvent confuse et où l'esprit critique fait parfois défaut.

Il s'en faut que le cimetière de Monteverde apporte 185 documents *nouveaux* à l'étude de l'épigraphie juive. Tout d'abord, il faut en défalquer les inscriptions de la catacombe de Monteverde connues depuis le XVIIIe siècle et dont il a été déjà question (les n. 173-

[1] Il semble (p. VIII) que Müller comptait dans son chiffre de 191 les deux inscriptions, *Corp. inscr. lat.*, t. VI, 4, 1, n. 29 761-29 762 (prov. incertaine) et deux verres dorés acquis par le musée de Berlin. Mais cela ne ferait que 189 numéros au lieu de 191. Notons qu'avec la récolte Paribeni le chiffre des inscriptions publiées s'élève maintenant à 209.

184); ensuite, au moins une douzaine de fragments, ou indéchiffrables ou même anépigraphes; enfin, et surtout, il est certain que bon nombre d'épitaphes païennes se sont glissées dans la collection [1], le plus souvent en raison de l'emploi de plaques toutes taillées et déjà gravées, arrachées à d'anciennes sépultures, et utilisées pour l'édification des « sarcophages » juifs maçonnés qui sont assez nombreux dans cette nécropole. Plus sévère sur ce point que M. Béïs, Th. Reinach pose cette règle que toutes les inscriptions *latines* qui ne portent pas en elles-mêmes la preuve de leur origine juive, soit par les formules, soit par l'onomastique, soit par les symboles, doivent être tenues, jusqu'à preuve du contraire, pour païennes, et il en compte environ 20 sur 38.

Le cimetière de Monteverde, à en juger par sa situation, servait de sépulture aux juifs du Transtévère, qui paraissent avoir constitué la plus ancienne et la plus pauvre agglomération juive de Rome [2]. Müller estimait, non sans vraisemblance, et soulignait dans le titre de son mémoire, que ce cimetière est non seulement la plus aucienne nécropole juive connue de Rome, mais de tout l'Occident. La paléographie confirme cette appréciation, car s'il y a des textes qui descendent certainement jusqu'au IVe siècle, il y en a beaucoup qu'on doit faire remonter au IIe siècle de l'empire et quelques-uns même à la fin du Ier (n. 1, 145, 176), ce qui n'est pas le cas à la *Vigna Randanini*. Monteverde est le plus ancien cimetière et le plus riche en textes épigraphiques, quoique d'un état de conservation très inférieur à ceux de la *Vigna Randanini*.

Au point de vue de la langue, les inscriptions de notre cimetière se répartissent entre quatre idiomes : grec, latin, hébreu, araméen.

Le grec est à Monteverde, comme dans les autres cimetières juifs de Rome, de beaucoup la langue prépondérante; après défalcation des textes latins douteux, la proportion des épitaphes grecques aux latines est d'environ 5 à 1; de plus, les textes latins, à l'exception d'un petit groupe des Ier et IIe siècles sont, pour la plupart, de date relativement récente (IIIe-IVe siècles) et portent souvent, après l'épitaphe proprement dite en latin, la formule consacrée ἐν εἰρήνῃ, en grec (n. 26, 76?) ou en caractères latins (22, Paribeni). Quelques textes latins sont même écrits en caractères grecs (n. 13? 163, 180). Tout cela prouve, une fois de plus, que les juifs de Rome étaient, dans leur grande majorité, originaires de pays hellénisés et conservèrent longtemps, en Italie, leur langue d'adoption avec la même ténacité que les juifs *sefardim* de Salonique conservent l'espagnol du temps des rois catholiques.

L'araméen, écrit en caractères hébraïques à peu près carrés, ne figure que dans un seul texte, la bilingue 50, épitaphe d'Isidora, fille d'un archonte de la synagogue des Hébreux. Le texte araméen se réduit aux mots : אסודרה ברת, « Esidora, fille de... » (Il est regrettable que le texte araméen pour ἄρχων ne se soit pas conservé.) L'intérêt de ce texte est de confirmer l'hypothèse que les membres de la « synagogue des Hébreux » étaient d'origine palestinienne et que leur langue maternelle, comme celle de Jésus, était l'araméen.

Les textes hébreux sont un peu plus nombreux, mais pour la plupart courts et insignifiants [3]. Sur une plaque de tuile est tracé, avec de la couleur rouge, le mot שלום, « Paix » (n. 71). Sur une autre plaque (n. 10), on lit ce même mot suivi de על et d'un nom mutilé qui est soit *Israël*, soit un nom propre. Enfin, au bas d'un texte déjà connu, n. 177 (l'enfant Judas), on croit lire également ישראל, « Israël ». Mais la seule inscription hébraïque vraiment intéressante est celle du n. 142 où Littmann lit ces deux lignes :

אניה חתנה , *Aniyya hatounna*
דבר כול בריה, *debar kol beriyya*

c'est-à-dire : « Plainte funèbre, fête de noce — c'est la parole (= le sort) de toute créature. » Il y a là sans doute un vieux dicton populaire qui vient enrichir, si peu que ce soit, la littérature hébraïque.

« L'immense majorité de nos textes consiste en de courtes épitaphes, dont la forme rentre dans les catégories précédemment connues : tantôt c'est une dédicace à la mémoire du défunt faite par ses parents, ses enfants, ses proches, son patron, etc., tantôt un simple : « Ci-gît » (ἐνθάδε κεῖται) suivi des noms et qualités du défunt, parfois de son âge, très souvent de l'acclamation ἐν εἰρήνῃ, ἡ κοίμησις αὐτοῦ (ou σοῦ), c'est-à-dire *Requiescat* (ou *requiescas*) *in pace*, ou plus simplement ἐν εἰρήνῃ, l'équivalent de l'hébreu שלום. Il y a des types encore plus concis : le nom propre au nominatif, suivi des âges et qualités et de l'acclamation ou même le nom propre tout court (par exemple, n. 47, ACTHP).

« On rencontre, çà et là, des rédactions plus développées, plus littéraires, dont certains traits sont empruntés à des formulaires païens, par exemple ce dialogue (n. 18) [4] : « Plût au ciel, Justus, mon enfant — dit un père désolé — qu'il m'eût été donné, après t'avoir nourri, de t'ensevelir dans un cercueil doré! Maintenant, ô Seigneur, ais qu'il repose en paix, lui Justus, l'enfant incomparable, à l'ombre de ta justice! — *(L'enfant.)* Ici, je repose, moi, Justus, âgé de 4 ans et 8 mois, chéri de ceux qui m'ont élevé. » Les enfants d'une femme (appelée probablement en hébreu Beroukha Miriam) lui consacrent cette jolie épitaphe latine (n. 26) : *Benedictæ Mariæ — vere benedictæ — matri et nutrici!* Notons aussi (n. 94) « l'âme innocente » *(anima innox)* du petit *Inpindius* [5], mort à 3 ans et 28 jours. Les historiens de la religion juive, les amateurs de rapprochements religieux, noteront aussi des formules initiales comme οἶκος αἰώνιος (3, Paribeni), finales comme θάρσει, οὐδεὶς ἀθάνατος (n. 49, 12, Paribeni), μετὰ τῶν ὁσίων ἡ κοίμησις αὐτοῦ (n. 62), μνεία δικαίου εἰς εὐλογίαν (n. 118), εὐψύχει, εὐφρόνει (n. 125), etc.

« Comme on est entre soi, dans un cimetière purement juif, la nationalité ou, si l'on préfère, la religion juive du défunt n'est jamais mentionnée. Il y a pourtant des exceptions, par exemple l'épitaphe du « doux Hébreu », Eusabbatis-Monimos, Ἑβραῖος καὶ γλυκύς

[1] N. 4, 13, 43, 86, 95, 100-105, 144, 146, 150, 153-156, 165, 169. A propos du n. 4, M. Béïs assure, d'après N. Müller, *Le catacombe degli Ebrei*, p. 53, que la formule D. M. S. *(dis manibus sacrum)* se rencontre sur des inscriptions « indubitablement juives, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, n. 29760; t. VIII, n. 7530 = supplément, n. 19468; t. XIII, n. 2074-2076. » C'est une assertion qui m'a paru demander vérification. L'inscription VI, n. 29760 concerne une *metuens*, Maiania Homeridis, non une juive complète; t. VIII, n. 7530 = n. 19468 n'a rien de juif qu'une restitution hypothétique de J.-B. De Rossi; t. XIII, n. 2074 n'a rien de juif non plus; t. XIII, n. 2076 pas davantage. Que reste-t-il? Rien. Depuis lors, il est vrai, a paru l'inscription 22 (Paribeni) où l'on restitue à la première ligne D[M] et qui se termine par la formule juive *en* (erene e kym)*isis a*(utu) et un cédrat. Mais ce texte mutilé, peut-être regravé, est encore bien énigmatique; il serait imprudent de bâtir sur un fondement aussi fragile. — [2] Philon, *Legatio ad Caium*, 23. — [3] Encore s'en est-il perdu un, le n. 75 des papiers de Müller, à moins qu'on ne l'identifie avec le n. 142. — [4] εἶτε σε, Ἰοῦστε, τέκνον, etc. Il n'y a pas la moindre raison de suppléer avec Müller et Béïs : ὦ [εἶτε. — [5] Et non pas *Inpendius*, comme l'imprime deux fois Béïs.

(n. 122) [1], mort âgé de 10 ans. En revanche, si le décédé n'est pas natif de Rome, on indique souvent son *origo*. *Elius* est un juif d'Apulie (n. 99), *Ammias* vient de Laodicée, sans doute la ville phrygienne de ce nom (n. 176); *Macedonius* « l'Hébreu » est originaire de Césarée de Palestine (n. 118); *Ionios*, autrement dit Ακονε (?), de Sepphoris (n. 74). Il y a là quelques additions à la géographie de la *diaspora*.

« Notre recueil apporte aussi quelques compléments précieux à l'histoire des synagogues [2], entre lesquelles se partageait la population juive de Rome. Nous retrouvons d'abord ici les *Augustenses* (Αὐγουστήσιοι, Ἀγουστήσιοι) et les *Agrippenses* (Ἀγριππήσιοι), les *Calcarenses* (Καλκαρήσιοι, Καλκάρησις), les Ἑβραῖοι (n. 14, 50) tous déjà connus par d'autres documents, puis les *Volumnenses* (Βολουμνήσιοι, n. 106, n. 2, et 6, Paribeni) dont l'existence avait été seulement déduite de l'inscription *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 29756 : *synagoge Campi et Bolumni*. En revanche, les Βέρναχλοι (n. 110-111) ou Βερναχλήσιοι (n. 109), c'est-à-dire les *Vernaculi*, sont nouveaux. Cette communauté devait être formée d'esclaves nés dans la servitude (δοῦλος οἰκογένης, *verna*) et ensuite affranchis; elle fait penser à la synagogue des *libertini* attestée pour Jérusalem [3]. Bormann pense, peut-être avec raison, qu'il s'agit (surtout?) d'esclaves de la maison impériale. Nouvelle aussi la synagogue Τριπολειτῶν (originaires de Tripoli) mentionnée dans l'inscription 5 de Paribeni, et dont l'existence aurait déjà pu être déduite du n. 116 de Béïs : Συμμαχος εἱεροσάρχης Τριπολίτης. En somme, la nécropole était affectée à la sépulture des membres de sept synagogues différentes, alors que, dans la *Vigna Randanini*, nous n'en trouvons que trois : *Campenses*, *Suburenses*, *Herodienses*, dont aucune, fait à noter, n'est représentée au Monteverde. Müller en a conclu avec raison que nous avons ici la nécropole des communautés de la rive droite du Tibre, des *Transtiberini*.

« Les inscriptions indiquent toujours avec soin les honneurs ou dignités dont le défunt a été revêtu; nous retrouvons, en conséquence, ici, la plupart des titres et fonctions en usage dans l'organisation des communautés juives de Rome. Pour la magistrature la plus commune, celle d'archonte, l'épitaphe se contente parfois de mentionner le titre sans plus, par exemple, n. 113, Ἰούδας καὶ Ἰωσῆς (deux frères) ἄρχοντες. Mais, plus ordinairement, on précise de quelle synagogue il s'agit : Isidora est fille d'un « archonte des Hébreux » (n. 50); Aper est archonte des Καλκαρήσιοι ou chaufourniers (n. 107).

« On a reconnu depuis longtemps qu'il y avait dans les communautés juives, suivant leurs statuts, deux types d'archontat : l'archontat à temps, électif et probablement annuel, et l'archontat viager, probablement héréditaire.

« L'archonte annuel était rééligible au moins une fois : nous rencontrons un Proculus, un Eupsychos et un Jason, tous trois δὶς ἄρχων (n. 121, n. 3, Paribeni, Bruzza dans *Nuovo bull.*, 1915), on ne dit point de quelle synagogue; un Gaudentius et un Pomponius δὶς ἄρχων des *Calcarenses* (n. 108, n. 4, Paribeni), d'où il résulte que, dans cette synagogue, l'archontat était annuel. Quant au terme énigmatique ἐξάρχων, que nous rencontrons ici pour la première fois dans l'épigraphie juive, employé tantôt absolument (n. 11 : *C. Furfanius Julianus exarchon*), tantôt avec mention de la synagogue (n.14 : Γελάσις ἐξ ἀρχων τῶν Ἑβρέων), Th. Reinach croyait avec Müller que ce terme désigne l'archonte honoraire, celui qui n'est plus en fonctions. Dès lors, il ne doit se rencontrer que dans les synagogues qui pratiquaient l'archontat annuel; tel était donc le cas des « Hébreux ». Mais on se demande pourquoi ce terme est si rare, car il n'est guère admissible que tous les personnages, désignés simplement comme ἄρχων, soient morts l'année même de leur archontat.

« L'archonte viager — qui n'est pas nécessairement unique — est appelé par abréviation διὰ βίου (ou ζὰ βίου), en sous-entendant le mot ἄρχων. Nos inscriptions nous montrent un magistrat de ce type chez les *Vernaculi* (n. 109), un autre chez les *Augustenses* (n. 175) où il était déjà connu [4], un troisième chez les *Volumniens* (n. 2, Paribeni). Il est bien probable que, dans les synagogues aristocratiques de ce genre (ou tout au moins dans quelques-unes), l'archontat n'était pas seulement viager, mais *héréditaire*, suivant le droit d'aînesse; ainsi s'expliquerait le titre de μελλάρχων employé tantôt absolument (n. 136, n. 20 et 21, Paribeni), tantôt en rapport avec une synagogue déterminée, par exemple celle des *Volumniens* (n. 106); il s'agit ici d'un enfant en bas âge, Siculus Sabinus. Comme confirmation, nous connaissions déjà un garçon de douze ans, *mellarcon* des *Augustenses* [5], chez qui, précisément, on vient de constater l'existence d'un archontat viager. Th. Reinach croit cette interprétation plus plausible que celle de Müller, qui voit dans le μελλάρχων le fils d'une des familles dont les membres auraient été seuls éligibles à l'archontat [6].

« Un texte embarrassant est l'inscription latine n. 1 (Ier siècle) où le personnage qui érige le tombeau s'intitule L·MAECIVS·I ARCHON.s·ALTI ORDIN S. *Mæcius* étant le nom de plusieurs *gentes* romaines, notre personnage est certainement un affranchi ou un fils d'affranchi de l'une de ces *gentes*. Mais, d'abord, que faire du signe I? Il est interprété par les éditeurs allemands comme signifiant *Primus*, abréviation dont Th. Reinach ne connaissait pas d'exemple. Même en la tenant pour possible, il n'admettait pas l'opinion de N. Müller, qui voyait dans notre magistrat un archonte de première classe, c'est-à-dire à vie, ni celle de M. Riba, adoptée par Béïs qui l'identifie avec l'archisynagogue. Ensuite, selon Th. Reinach, l'*altus ordo* ne peut être qu'une traduction du grec γερουσία, le conseil ou sénat de la communauté, dont le collège des archontes était une émanation; le « premier archonte », s'il a existé, présidant ce collège, présidait probablement aussi l'assemblée générale de la γερουσία et, dès lors, devrait s'identifier au magistrat appelé ordinairement γερουσιάρχης dont nos inscriptions nous apportent de nouveaux exemples (n. 2, 30, 174), quelquefois avec les variantes orthographiques γερουσάρχης (n. 25), εἱεροσάρχης (n. 116), ἱερουσιάρχης (n. 1, Paribeni). Mais revenons au signe I : en réalité, ce signe ne peut se rattacher au mot *archon;* s'il ne signifie pas « premier du nom », il doit peut-être s'interpréter *i(unior)*, ou désigner un prénom hébreu indûment abrégé. En outre, le second sigle, le petit *s* qui sépare ARCHON et ALTI, n'est pas, comme le prétend Müller, un simple signe de ponctuation (il est encadré de deux points), mais plus probablement un sigle; par analogie avec l'épigraphie grecque, le mot abrégé doit

[1] Müller voit dans ces Ἑβραῖοι (14 et 122) des membres de la synagogue de ce nom. L'inscription 122, très nette, présente à la fin un rébus encore non résolu : ἔζησεν ἔτη δέκα ICA,IZ. Que veulent dire ces « dix années qui en valent dix-sept »? Est-ce que, par hasard, le mot ἑπτὰ serait tombé après δέκα? — [2] A noter n. 111 la forme vulgaire συνγωγή. — [3] Act., VI, 9. — [4] *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9903. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 29757. — [6] Quant à l'ἄρχων πάσης τιμῆς du n. 132 et du n. 3 Paribeni (expression déjà rencontrée dans deux inscriptions judéo-romaines, Garrucci, 13 et 14), Th. Reinach avoue ne pas en apercevoir le sens exact. D'autre part, le προστάτης (n. 10, Paribeni, cf. Garrucci, t. II, p. 277) est plutôt un *patron* ou un *avoué* qu'un *président*.

être la conjonction *et*. Le texte signifierait alors simplement : « L. Mæcius (le jeune? ou premier du nom? ou « fils de Joseph? ou de Juda?), archonte et membre du Sénat. »

« Cette dernière mention est particulièrement intéressante. En effet, si, à côté du γερουσιάρχης, chef de la Boulé, figure le secrétaire ou γραμματεύς (n. 3, *Calc:renses;* n. 111, *Vernaculi;* n. 99) on sait que le nom des simples membres du Conseil, les πρεσβύτεροι, ne s'est pas encore rencontré sur les inscriptions romaines. Dans l'inscription précitée, nous en aurions pour la première fois la notion ou l'équivalent. La seconde mention serait dans l'inscription n. 16 de Paribeni, où Ch. Clermont-Ganneau restitue avec vraisemblance, à la ligne 3, πρεσβ|ΥΤΕΡΟC.

« Comme le gérousiarque est le chef temporel de la communauté [1], l'ἀρχισυγάγωγος en est le chef spirituel, ce que nous appellerions aujourd'hui le rabbin. Son nom est orthographié incorrectement ἀρχισυναγώγης (n. 37) et ἀρχισύναγωγος (n. 110). Un rabbin au sens médiéval, le « docteur de la loi » est appelé διδάσκαλος νομομαθής (n. 127). Enfin, les ἱερεῖς représentent simplement les membres de familles sacerdotales, les *cohanim*, vain titre ne comportant dans la *diaspora* aucune fonction effective (n. 98, 113, 124, 152). Ce titre peut même être porté par une femme; nous rencontrons la ἱέρισα *(sic)* Gaudentia (n. 35); ailleurs on emploie une périphrase, Maria est dite ἡ τοῦ ἱερέως, « la fille du prêtre » (n. 123).

« Une inscription intéressante à bien des titres est celle de la prosélyte Felicitas (n. 77) (fig. 8410) :

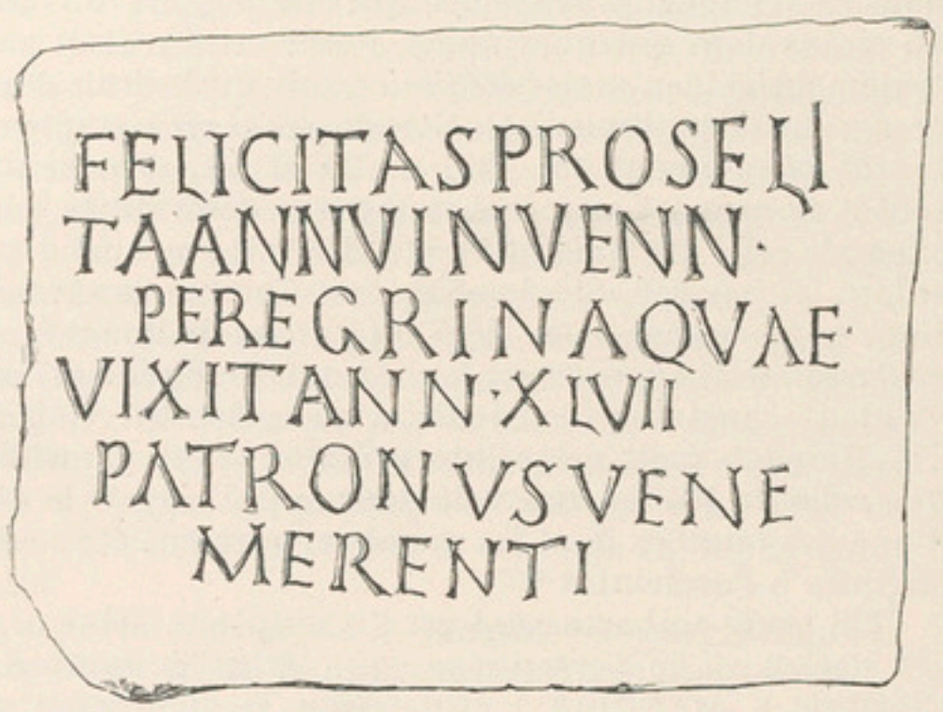

8410. — Inscription de la prosélyte Felicitas, d'après N. Béïs, *Die Inschriften der jüdischen Katakombe am Monteverde zu Rom*, 1919, pl. LXXIV, n. 77.

« *Felicitas proselita* ANNVINVENN *peregrina quæ vixit an. XLVII, patronus vene merenti.* Il s'agit évidemment d'une esclave païenne, affranchie et convertie par son maître juif, qui est devenu ainsi son patron (ni Müller, ni Béïs n'en ont fait l'observation). Mais que signifient les lettres ici figurées en majuscules? Müller y a cherché un ethnique. Mieux inspiré, Riba compare l'inscription relative à la prosélyte Veturia Paulina, âgée de 86 ans, juive sous le nom de Sara depuis seize ans [2]. Il est certain que ANNV... désigne la durée de la vie *juive* de Felicitas, mais le chiffre qui suit ANN*(is)* est-il V ou V', et que faire du reste INVENN ou NVENN? Mystère [3].

« Plusieurs indices permettent d'affirmer l'importance prise à cette époque, parmi les juifs de Rome, par la croyance à la vie future et à la résurrection. On rappelle la prière déjà citée demandant à Dieu de recevoir la mort dans sa paix (n. 18), le nom propre Ἀναστάσιος (n. 28) ou Ἀναστασία (n. 13, Paribeni), etc. Mais le monument le plus significatif à cet égard est l'épitaphe métrique, en latin, de la juive Regina (n. 145), texte infiniment curieux et déjà souvent étudié, depuis sa première publication par Bormann. On l'eût indubitablement pris pour chrétien s'il n'avait été trouvé au Monteverde et surtout si le vers 10 *(hoc et amor generis, hoc observantia legis)* n'en attestait clairement l'origine judaïque. Voyez en quels termes incorrects, mais énergiques, le mari affligé exprime son ferme espoir dans la résurrection des pieux et des justes :

rursum victura, reditura ad lumina rursum :
nam sperare potest ideo (?) quod surgat in ævom
promissum — quæ vera fides dignisque piisque —
quæ meruit sedem venerandi ruris habere

« Il y aurait encore beaucoup de remarques à faire sur l'onomastique de nos inscriptions, sur leur grammaire, leur phonétique, leur phraséologie, qui donnent une vivante idée du judéo-grec et du judéo-latin du Transtévère; mais il faut savoir se borner. Th. Reinach appelait seulement l'attention des archéologues sur la variété et l'intérêt des symboles figurés que présentaient les tombes et qui sont comme la signature des sépultures juives.

« Beaucoup de ces symboles sont bien connus : *ethrog* et *loulab*, feuille de lierre, vase à huile, cor *(schofar)*, couronne, chandelier à sept branches (78 exemples) dont le plus remarquable est le n. 31, avec ses bras chargés de lampes ordinaires. Mais il y en a de plus rares et de plus curieux, par exemple la colombe picorant une grappe de raisin (n. 47), le ciseau et la pelle à moucher les lumières (n. 129, 163), la bêche (n. 120), la lampe sans pied (n. 40), la corbeille d'épis (n. 120), la tablette de scribe avec ou sans poignée (n. 31, 58, 81). On notera surtout le rouleau de la loi (n. 129) et l'armoire à rouleaux synagogale, l'*aron*. Cette dernière est représentée ouverte, les deux portes écartées laissent apercevoir l'intérieur, qui est divisé par des tablettes, soit en six étages (n. 35), soit en deux seulement (n. 173, 179), soit en trois (n. 180, 8 rouleaux; n. 6, Paribeni, 10 rouleaux dont un au fronton). »

Dans le choix d'inscriptions qui va suivre, nous avons adopté deux numérations, une, qui est continue, désigne les textes publiés, une seconde, entre parenthèses, donne les numéros du classement de Béïs et de celui de Paribeni afin de permettre de s'y reporter en les lisant dans la dissertation que nous venons de transcrire. La bibliographie courante est donnée à la suite des numéros 1 et 2; pour les ouvrages plus rarement cités, on se reportera à la bibliographie générale.

1 (1). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 67, larg. 1 m. 27, épaiss. 0 m. 05; Ier siècle :

L(*ucio*) MAECIO L(*ucii*) CONSTANTIO ET
MAECIAE L(*ucii*) LVCIANIDI ET
L(*ucio*) MAECIO VICTORINO ET
L(*uciae*) MAECIAE SABBATIDI FILIS
ET IVL(*iae*) ALEXANDRIAE CONIVGI
FECIT B(*ene*) M(*erentibus*) L(*ucius*) MAECIVSI
ARCHON·*2*·ALTI ORDINIS

Cette dernière ligne est la plus intéressante de toute l'inscription, c'est la première mention qu'on rencontre d'une certaine hiérarchie parmi les archontes.

[1] Quant au φροντιστής n. 3 de Paribeni, Th. Reinach croit ses attributions purement financières. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 29756. — [3] Münz a proposé d'écrire NVEN (=Noémi?) N (omine), mais Felicitas est bien plutôt le nom juif (cf. n. 24). On peut penser au nom africain *Nunna*, *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 2431. Th. Reinach ne croit pas que Felicitas n'ait été qu'une demi-prosélyte, une σεβομένη.

Bibliographie. — Nic. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde zu Rom*, in-8°, Leipzig, 1912, p. 122 sq.; E. Bormann, *Zu den neuentdekten Grabschriften jüdischer Katakomben von Rom. Sonderabdruck aus dem « Wiener Studien »*, t. XXXIV, part. 1, 1912, p. 359 sq.; R. Cagnat et M. Besnier, dans *Revue archéologique*, IVe série, 1912, t. XX, p. 487, n. 285; Max Riba, *Neuaufgefundene römische Inschriften aus einer jüdischen Katakombe an der via Portuensis bei Rom. Sonderabdruck des kais. kön. Staats-Obergymnasiums in Wiener-Neustadt*, 1914, p. 91, n. 5; G. Schneider-Graziosi, *La nuova sala giudaica nel museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, t. XXI, 1915, p. 43, n. 97; N. Müller, *Die Inschriften der jüdischen Katakombe am Monteverde zu Rom, nach des Verfassers Tode vervollständigt und herausg. von Dr. Nikos A. Beïs*, Leipzig, 1919, p. 1, n. 1, fig.

2 (2). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 13, larg. 0 m. 21, épaiss. 0 m. 02; du IIe-IIIe siècle :

['Ενθά]ΔΕ ΚΕΙΤΑΙ
['Ιούδ?]ΑC ΓΕΡΟΥ

[σιάρχ]ΗC CΥ
[ναγωγ]ΗC ΑΓΡΙ
[ππησίων, ζήσ]ΑC
[ἔτη?. . . . . .]

Pour le nom propre Judas, cf. Garrucci, *Dissertazioni archeologiche di vario argomento*, Roma, 1865, p. 165, n. 21; p. 181, n. 15; p. 188, n. 5; G. I. Ascoli, *Iscrizioni inedite o mal note, greche, latine, ebraiche, di antichi sepolcri giudaici del Napolitano*, dans *Atti del IV congr. intern. degli orientalisti*, Turin, 1880, p. 22.

Pour γερουσιάρχον (= ων), cf. Ascoli, *Iscriz.*, p. 55, n. 10.

Pour la synagogue d'Agrippa, cf. *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9907; Juster, *Les juifs dans l'empire romain*, t. I, p. 415; Schürer, *Gemeindeverfassung*, p. 15; *Geschichte*, 4e édit., t. III, p. 82 sq.; Berliner, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 63; Vogelstein-Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 12, 39.

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katak. am Monteverde*, p. 127 sq., n. 3; Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 18, n. 9; Müller-Béïs, *op. cit.*, p. 5, n. 2.

3 (3). Plaque de marbre blanc en deux morceaux, haut. 0 m. 32, larg. 0 m. 21, épaiss. 0 m. 015 :

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕ	'Ενθάδε κε[ῖται. . .]
ΙC ΓΡΑΜΑΤΕ	ις γραματε[ὺς συνα-]
ΓΩΓΗC ΚΑ	γωγῆς Κα[λκαρησίων ἐτῶ-]
Ν·Μ·Ε·ΕΝΙΡΗ	ν Μ.Ε.'Εν ἰρή[νη ἡ]
ΙC ΑΥΤ	κοίμη]σις αὐτ[οῦ]

La formule initiale est la plus fréquente de toutes sur les épitaphes juives; on la rencontre quatre-vingt-cinq fois sur les textes du Monteverde; elle est assez rare, au contraire, sur les inscriptions chrétiennes.

Il s'agit ici d'un *grammateus* au maillot, puisque la ligne 4e nous apprend qu'il était âgé μηνῶν έ, de cinq mois. C'était un enfant précoce. Le titre qu'il porte se lit souvent chez les Septante et traduit le mot hébreu qui signifie « surveillant », « secrétaire », « scribe », fonction officielle, qui suppose la capacité de lire et d'expliquer la loi. A Rome, le titre de γραμματεῖς, dans la communauté juive, s'appliquait à des fonctionnaires analogues aux archontes et aux gérousiarques. On connaît vingt-trois *grammateus* et, dans six cas, l'office est rattaché à une communauté juive particulière. Cette charge, comme celle d'archonte, devint héréditaire dans certaines familles; c'est ainsi qu'un enfant de cinq mois pouvait en être pourvu.

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde*, p. 133, n. 7; cf. p. 95 sq., 98 sq., 115 sq.; Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 20, n. 14; Béïs, *Die Inschriften*, p. 6, n. 3, fig.; J.-B. Frey, *Inscriptions inédites des catacombes juives de Rome*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. V, 1928, p. 283-287, n. 2.

4 (4). Plaque de marbre trouvée en octobre 1904, haut. 0 m. 43, larg. 0 m. 29, épaiss. 0 m. 025, haut. des lettres 0 m. 035 du IIe-IIIe siècle. Cette inscription païenne a été retournée pour recevoir l'inscription suivante, n. 5 :

couronne sous un fronton à acrotères

D M S
SITTI AE FORTVN
I QVAE VIXIT AN
NIS QVIN QVAG
INTA QVI QVE
POSVIT EI SITTIV
SIANVARIVS
BENEMERENTI
MATRI

Bibl. — Riba, *op. cit.*, p. 17-18, n. 9; Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 15-16, n. 1; Béïs, *Die Inschriften*, p. 7, n. 4, fig.

5 (5). Au revers du marbre portant l'inscription n. 4, on a gravé l'épitaphe de deux enfants, Fortunatos

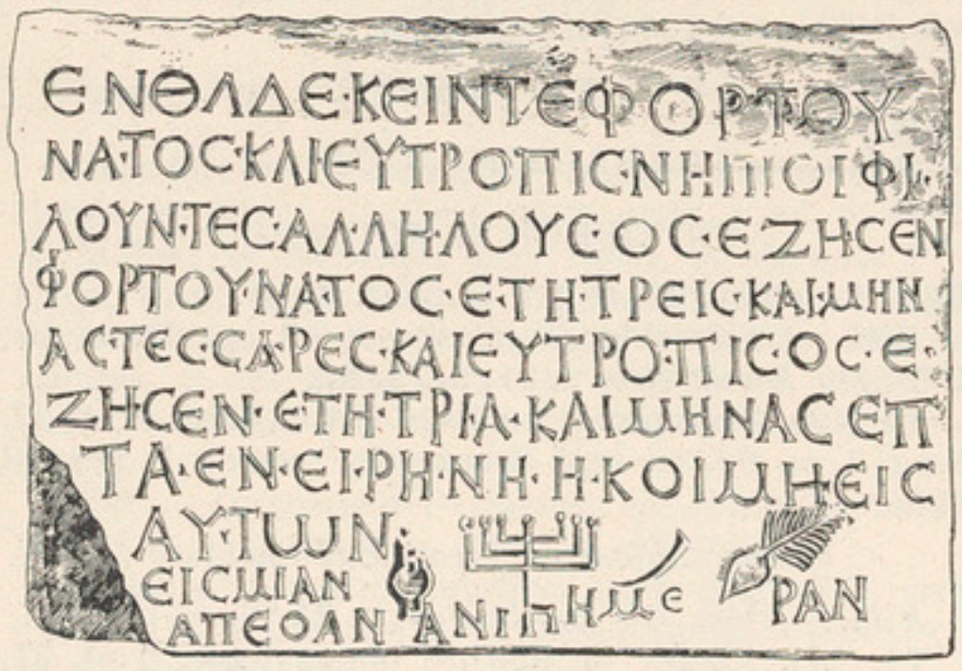

8411. — Épitaphe de deux enfants, Fortunatos et Eutropis, d'après N. Béïs, *op. cit.*, p. 9, n. 5.

et Eutropis, l'un âgé de 3 ans et 4 mois, l'autre de 3 ans et 7 mois, morts le même jour : « Que votre sommeil soit en paix » (fig. 8411).

'Ενθάδε κεῖντε Φορτου-
νᾶτος καὶ Εὐτρόπις νήπιοι φι-
λοῦντες ἀλλήλους, ὅς ἔζησεν
Φορτουνᾶτος ἔτη τρεῖς καὶ μῆν-
ας τέσσαρες καὶ Εὐτρόπις, ὃς ἔ-
ζησεν ἔτη τρία καὶ μῆνας ἑπ-
τά. 'Εν εἰρήνη ἡ κοίμησις
αὐτῶν
Εἰς μίαν
ἀπέθαναν ἡμέραν

Bibl. — Béïs, *Die Inschriften*, p. 8-11, n. 5, fig.

6 (6). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 26, larg. 0 m. 31, épaiss. 0 m. 02; IIe-IIIe siècle :

'Ενθάδε κεῖται
Εὐτυχείς, θυ-
γάτηρ Φιλίπ-
που
'Εν εἰρήνη ἡ κοί-
μησις αὐτῆς

Bibl. — Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 27, n. 36; Béïs, *Die Inschriften*, p. 11-12, n. 6, fig.

7 (7). Plaque de marbre blanc; haut. 0 m. 155, larg. 0 m. 35, épaiss. 0 m. 02; IIe-IIIe siècle :

Ενθαδε κειτε Καιλια
ευοδους οσια δεικεα
φιλοταικνος φιλαδε
λφων. Αιν ειρηνης
η κοιμησις αυτης

Ἐνθάδε κεῖται Καιλία Εὐώδους, ὁσία, δικαία, φιλότεκνος, φιλάδελφος. Ἐν εἰρήνη < ς > ἡ κοίμησις αὐτῆς.

Bibl. — Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 33, n. 57; Béïs, *Die Inschriften*, p. 12-13, n. 7, fig.

8 (11). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 42, larg. 1 m. 20, épaiss. 0 m. 045, en deux morceaux, trouvée le 9 avril 1906; IIe-IIIe siècle :

C · FVRFANI
VS · IVLIANVS
EXARCHON
QVI VIXIT
ANNIS XXVIII ·

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde*, p. 113; Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 48, n. 112; M. Riba, *op. cit.*, p. 8-9, n. 4; Béïs, *Die Inschriften*, p. 18-20, n. 11, fig.

9 (12). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 22, larg. 0 m. 82, épaiss. 0 m. 011, en six fragments, trouvée le 24 avril 1906; IIe-IIIe siècle :

ЄNTAΛE KЄITЄ
CABBACA NHΠION
ЄN ЄIPHNH H KOIMICIC

ligne 1, remarquer le Τ à la place du Θ.

Bibl. — Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 32, n. 55; Béïs, *Die Inschriften*, p. 21, n. 12, fig.

10 (13). Sarcophage en terre cuite, haut. 0 m. 37, long. 1 m. 90, en sept fragments, trouvés le 9 avril 1906.

Ματερ Δαμνατα Ὡρστωριω φιλι[ω]

Bibl. — Béïs, *Die Inschriften*, p. 21-22, n. 13, fig.

11 (14). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 21, larg. 0 m. 47, épaiss. 0 m. 023, en cinq morceaux; elle a été trouvée le 9 avril 1906, avec le mortier qui servait à couvrir un sarcophage de terre cuite; IIe-IIIe siècle :

Ἐνθάδε κεῖτε
Γελάσις ἐ : ξάρχων
τῶν Ἑβρέων. Ἐν εἰ-
ρήνη ἡ κοίμησις
αὐτοῦ

Bibl. — Béïs, *Die Inschriften*, p. 23-24, n. 14, fig.

12 (15). SABBATIVS IN PACE

13 (16). Ἐνθάδε κεῖντε Ἀστέρις καὶ Νουμήνις νήπια.

14 (17). Θεόδυτος τροφευς τέκνω γλυκυτ[ά]τ[ω].

15 (18). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 205, long. 1 m. 01, épaiss. 0 m. 03, en trois pièces, trouvée le 16 novembre et le 26 décembre 1904 :

[Ὦ] εἴτε σε, Ἰοῦστε, τέκνον, ἐδυνάμην σα-
ρῶ χρυσέω θεῖναι θεψάμενος, νῦν, δεσ-
ποτα, ἐν εἰρήνη κόμησιν αὐτοῦ Ἰοῦστον,

νήπιον ἀσυκριτον, ἐν δικαιώματί σου.

[Ἐ]νθάδε κεῖμε Ἰοῦστος ἐτῶν δ' μηνῶν ή, γλυ

κὺς
τῶτ-
ροφε-
ων

Pour la traduction, voir ci-dessus, col. 2564.

Bibl. — Béïs, *Die Inschriften*, p. 27-28, n. 18, fig.

16 (25). Plaque en marbre blanc, haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 34, épaiss. 0 m. 02, en deux pièces, trouvée le 26 avril 1906; IIe-IIIe siècle :

Ἐνθάδε κῖτε Ἄννις
γερουσάρχης συναγω-
γης Ἀγουστεσίων. Ἐν
εἰρήνη ἡ κοίμισις
αὐτοῦ

Cette synagogue était connue par *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9902; Garrucci, *Dissertazioni*, p. 162, n. 12; p. 190, n. 12; *Bullettino della Commissione archeologica comunale di Roma*, t. XXVIII, 1900, p. 295. Cf. Eug. Bormann, *Zu den neu entdeckten Grabinschriften jüdischer Katakomben zu Rom*, dans *Wiener Studien*, t. XXXIV, 1912, p. 358-369; Juster, *Les juifs dans l'empire romain*, t. I, p. 415.

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde*, p. 126-127, n. 2; Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 18, n. 18; Béïs, *Die Inschriften*, p. 33-35, n. 25, fig.

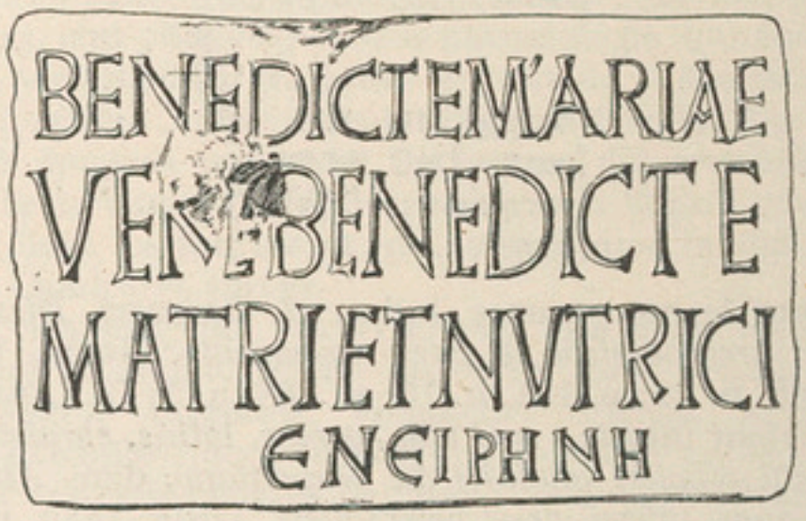

8412. — Plaque de marbre,
d'après N. Béïs, *op. cit.*, p. 35, n. 26.

17 (26). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 19, larg. 0 m. 295, épaiss. 0 m. 05, trouvée le 28 avril 1906; IIe-IIIe siècle (fig. 8412) :

Benedicte Mariæ vere benedicte matri et nutrici.

Ἐν εἰρήνη

Pour le commentaire, voir ci-dessus, col. 2564.

Bibl. — Schneider-Graziosi, *La nuova sala giudaica nel museo cristiano Lat'er* , dans *Nuovo bull.*, t. XXI, 1915, p. 47, n. 108; Béïs, *Die Inschriften*, p. 35, n. 26, fig.

18 (28). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 25, larg. 0 m. 42, épaiss. 0 m. 035, en deux pièces, trouvée le 19 novembre 1904; IIIe siècle :

Ἐνθάδε κεῖται
Καίλιος Ἀνασ-
τάσις νήπιος
Ἐν εἰρήνη ἡ κοί-
μησις σου

Bibl. — Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 26, n. 33; Béïs, *Die Inschriften*, p. 37-38, n. 28, fig.

19 (30). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 54, larg. 0 m. 87, épaiss. 0 m. 024, en deux pièces, trouvée le 31 décembre 1904; IIe-IIIe siècle :

Ἰουλιανὸς
γερουσιάρχης
ἐνθάδε κεῖται
καλῶς βιῶσας
μετὰ παντων

Bibl. — Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 20, n. 15; Béïs, *Die Inschriften*, p. 38-39, n. 30, fig.

20 (31). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 30, larg. 0 m. 46, épaiss. 0 m. 022, brisée en deux morceaux, trouvée le 31 décembre 1904, dans la même tombe que le numéro précédent (fig. 8413).

Un simple nom : SALVTIA, un chandelier à sept branches et le rouleau de la Thora. On doit remarquer que chaque branche se termine par une lampe.

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde*, p. 80 sq.; Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 45, n. 103; Béïs, *Die Inschriften*, p. 40, n. 31, fig.

21 (33). Tombe de Ῥεβέκκα qui n'eut qu'un seul mari μόν(α)νδρος (voir *Dictionn.*, t. x, au mot MARIAGE).

22 (35). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 19, larg. 0 m. 35, épaiss. 0 m. 037, trouvée le 19 novembre 1904; IIIe-IVe siècle; pour le mot ἱέρισα voir le commentaire, col. 2567. Le texte est accompagné du chandelier à sept branches et de l'armoire aux livres de l'Écriture, avec six rayons :

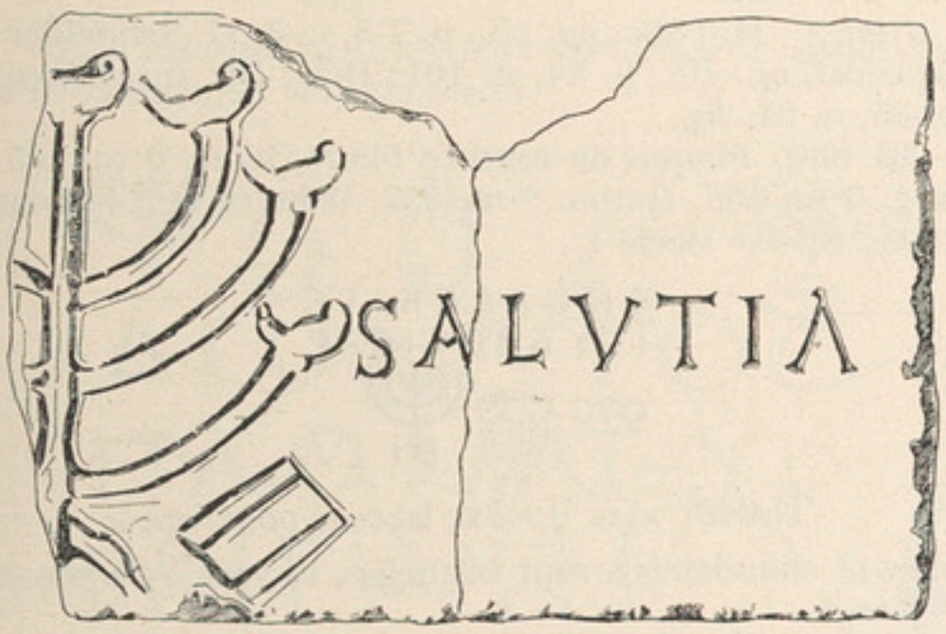

8413. — Plaque de marbre, d'après N. Béïs, *op. cit.*, p. 40, n. 31.

Ἐνθάδε κῖτε || Γαυδεντία || ἱέρισα ἐτῶν κδ'. || Ἐν ἰρήνη ἡ || κοίμησις αὐ || τῆς.

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde*, p. 78 sq., 117; Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 31, n. 49; Béïs, *Die Inschriften*, p. 43-44, n. 35, fig.

23 (37). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 24, larg. 0 m. 48, épaiss. 0 m. 02, en deux pièces, trouvée le 21 novembre 1904; IIIe-IVe siècle :

Ἐνθάδε κεῖ-
τε Εὐφράσις
ἀρχισυναγώ-
γης ὁ κα[λῶς ζησας

Bibl. — Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 16, n. 5; Béïs, *Die Inschriften*, p. 46-47, n. 37, fig.

24 (39)... Ἐπιγένιους... Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 26, n. 32; Béïs, *Die Inschriften*, p. 49, n. 39.

25 (40)... Ἀννία... Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 25, n. 31; Béïs, *Die Inschriften*, p. 49, n. 40.

26 (41)... Μαρῖνα... Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 24, n. 25; Béïs, *Die Inschriften*, p. 50, n. 41.

27 (42)... Εὐσεβία μικκὴ... Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 39, n. 84; Béïs, *Die Inschriften*, p. 51-52, n. 42.

28 (47). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 11, larg. 0 m. 19, épaiss. 0 m. 02, brisée, trouvée le 20 décembre 1904; IIe-IIIe siècle. Le nom *Aster* était assez répandu chez les juifs, où on l'a rencontré sur plusieurs inscriptions : à Rome (Garrucci, *Dissertazioni*, p. 178, n. 4); à Carthage : ASTER IN PACE (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 8499); à Venosa : CLAVDIA ASTER HIEROSOLYMITANA CAPTIVA (*Corp. inscr. lat.*, t. x, n. 1971); à Bordeaux, un anneau : ASTER. (Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 1869, fig. 6974.)

Bibl. — Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 16, n. 4, pl. II, n. 1; Béïs, *Die Inschriften*, p. 55, n. 47, fig.

29 (48). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 19, larg. 0 m. 175, épaiss. 0 m. 02, brisée en deux morceaux trouvés le 5 janvier 1905 et le 24 septembre 1906 :

ΕΝΘΛΔΕ
ΚΙΤΑΙ CA
ΡΑ ΟΥΡΑΠ
ΡΕCΒΥΤΝC

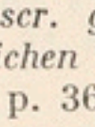

Ἐνθ(ά)δε
κῖται Σά-
ρα Οὖρ(σ)απ
ρεσβῦτ(η)ς

Sur les πρεσβῦτις, voir Garrucci, *Cimitero*, p. 34, 47; *Dissertazioni*, p. 159, n. 7; p. 165, n. 21; p. 172, 173, 178, n. 3; p. 182, n. 20; p. 183, n. 25; p. 184, n. 32, p. 188, n. 5; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9915, 9917, 9921; Béïs, *Die Inschriften*, n. 5, 8, 16, 18, 19, 28, 73.

Bibl. — Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 31, n. 51; Béïs, *Die Inschriften*, p. 55-56, n. 48, fig.

30 (49). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 14, épaiss. 0 m. 02, fragment, trouvé le 16 décembre 1904; IIe-IIIe siècle :

.....ΘΑΡCΙ ΟΥ
ΔΕΙC ΑΘΑ
ΝΑΤΟC

θάρσι, οὐδεὶς ἀθάνατος.

Cette formule se lit sur des tombes païennes, chrétiennes et juives. Cf. *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9917; N. Müller, *Le catacombe degli Ebrei*, p. 56, note 1 = *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 6447; J. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Lateran*, p. 36; nous en avons déjà parlé, voir *Dictionn.*, t. V, col. 184-188, et aux mots OUDIS ATHANATOS.

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 21, n. 16; Béïs, *Die Inschriften*, p. 56-57, n. 49, fig.

31 (50). Plaque de marbre, haut. 0 m. 215, larg. 0 m. 34, épaiss. 0 m. 012, en trois fragments trouvés le 26 décembre 1904 :

.....]אסודרה ברת
Ἐσ]ΙΔΩΡΑ ΘΥΓΑ
τηρ]ΑΡΧ·ΕΒΡΕΩΝ

Isidora, fille d'un archonte de la synagogue des Hébreux. La première ligne est en caractères araméens : « Isidora, fille ».

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katakombe*, p. 134-136, n. 8; G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 17, n. 6, pl. II, n. 2; Béïs, *Die Inschriften*, p. 57-58, n. 50, fig.

32 (58). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 25, larg. 0 m. 75, épaiss. 0 m. 04, trouvée le 28 novembre 1904; IIe siècle (fig. 8414) :

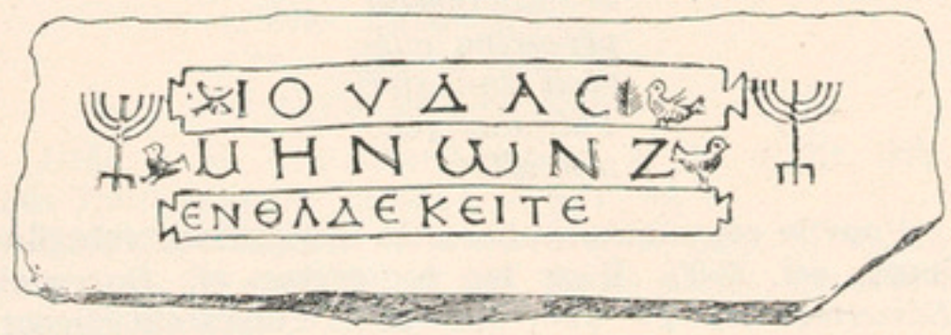

8414. — Plaque de marbre blanc, d'après N. Béïs, *op. cit.*, p. 62, n. 58.

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 15-16, n. 3; Béïs, *Die Inschriften*, p. 62, n. 58.

33 (62). Plaque de marbre gris haut. 0 m. 29,

larg. 0 m. 31, épaiss. 0 m. 024, trouvée le 16 novembre 1904; IIe-IIIe siècle :

Ἐνθάδε κῖ-
τε Ἰακωϐ.
Μετὰ τῶν
ὁσίων ἡ κη-
μησις
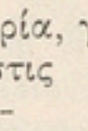
ὑτιου

lire : ἡ κύμησις αὐτοῦ

C'est la première fois qu'on rencontre à Monteverde le nom de Ἰακώϐ, qu'on lit aussi à Gaza, cf. *Revue des études juives*, t. XIX, 1889, p. 100; *Revue biblique*, t. II, 1905, n. s., p. 576; à Athènes, *Inscr. græc.*, t. III, n. 3547; à Venosa, *Corp. inscr. lat.*, t. IX, n. 6203, etc. L'acclamation est intéressante, car on connaissait l'emploi de δικαίων au lieu de ὁσίων; cf. Garrucci, *Cimitero degli Ebrei*, p. 35 : μετὰ τῶν δικέων ἡ κύμησις αὐτοῦ; le même, *Dissertazioni*, p. 164, n. 15 : [μετ]ὰ τῶν δικαίων ἡ κοιμησίς σου; p. 157, n. 3: καλῶς κο[ί]μου μ[ε]τὰ τῶν δικέων; Garrucci, *Cimitero*, p. 44 : *dormitio tua inter dicæis.*

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 21, n. 17; Béïs, *Die Inschriften*, p. 65, n. 62, fig.

34 (63) . . . Σίμον . . .

35 (65) . . . Φιλικείσιμα

36 (66). Plaque de marbre blanc; haut. 0 m. 28, larg. 0 m. 38, épaiss. 0 m. 03, en deux pièces trouvées le 16 avril 1906; IIIe siècle :

Ἐντάδε κῖτε Μαρία, γυ-
νὴ Σαλουτίου, ὅστις
καλῶς ἔζησεν με-
τὰ τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς.
Ἐν ἰρήνη ἡ κοίμησις αὐτῆς

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 40, n. 86; Béïs, *Die Inschriften*, p. 67-68, n. 66, fig.

37 (71). Plaque de terre cuite, haut. 0 m. 31, larg. 0 m. 23, trouvée le 24 avril 1906; IIe-IIIe siècle :

שלו[ם]
« Paix »

Bibl. — Béïs, *Die Inschriften*, p. 71, n. 71.

38 (73). Ἐνθάδε κεῖτε Εἰρήνη παρτένος.

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 23, n. 59; Béïs, *Die Inschriften*, p. 72, n. 73, fig.

39 (74). Ἰώνιος ὁ κὲ Ἀκονε Σεφορηνός.

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 33, n. 59; Béïs, *Die Inschriften*, p. 72, n. 74, fig.

40 (77). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 38, larg. 0 m. 53, épaiss. 0 m. 036, trouvée le 12 avril 1906; les lettres ont été peintes en rouge :

Felicitas proseli
ta annoinvenn
peregrina quæ
vixit ann xlvii
Patronus vene
merenti

Pour le commentaire de cette inscription, voir plus haut, col. 2567. Pour les prosélytes, cf. Garrucci, *Dissertazioni*, p. 166, n. 23; Vogelstein-Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 73-199; Grætz, *Die jüdischen Proselyten im Römerreiche unter den Kaisern Dormitiom, Nerva*, dans *Jahresbericht des jüdisch-theologischen Seminars*, Breslau, 1884, p. 13; Juster, *Les juifs dans l'empire romain*, t. I, p. 253 sq.

L'inscription de *Felicitas* en rappelle une autre de la *Vigna Randanini* où nous lisons : *Nicete proselyto digno et benemerenti Dionysias patrona fecit;* cf. Marucchi, dans Armellini, *Chronichetta mensile*, 1883, p. 188, n. 1.

Bibl. — Riba, *op. cit.*, p. 13-15, n. 7; Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 48, n. 113; Béïs, *Die Inschriften*, p. 74-75, n. 77, fig.

41 (94). Plaque de marbre gris, haut. 0 m. 128, larg. 0 m. 225, épaiss. 0 m. 015, hauteur des lettres : 0 m. 02 et 0 m. 025, trouvée le 31 décembre 1904; IIIe-IVe siècle :

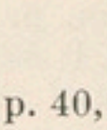
INPINDI ANIMAIN
NOX QVI VIXSIT
ANNOS TRESDIES
VICI INTI OCT[o]

Sur l'épithète *anima innox*, voir *Dictionn.*, t. VII, col. 602-608.

Bibl. — M. Riba, *op. cit.*, p. 7-8, n. 3; G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 44, n. 101; Béïs, *Die Inschriften*, p. 86, n. 94, fig.

42 (98). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 165, larg. 0 m. 205, épaiss. 0 m. 022, trouvée le 5 janvier 1905; IIIe-IVe siècle :

ΕΝΘΑΔΕΚΙΤΕ
ΙΟΥΔΑC ΙΕΡΕ
ΟΥC

Ἐνθάδε κῖτε Ἰούδας ἱερεούς pour ἱερεύς

avec le chandelier à sept branches, le vase à l'huile et l'*ethrog*.

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 15, n. 2; Béïs, *Die Inschriften*, p. 88, n. 98, fig.

43 (99). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 22, larg. 0 m. 415, épaiss. 0 m. 022, trouvée le 5 janvier 1905; IIIe-IVe siècle :

ELIVS APPVLICVS
GRAMMATEVS QV[i]
BIXIT ANNOS XXXV
COIVX BENEMEREN
TI [f]ECIT

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 44, n. 99; Béïs, *Die Inschriften*, p. 88-89, n. 99, fig.

44 (106). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 255, larg. 0 m. 335, épaiss. 0 m. 023, brisée en deux pièces, trouvée le 29 septembre 1906; IIe-IIIe siècle :

Ἐνθάδε κεῖτε Σίκου-
λος Σαϐεῖνος μελ-
λάρχων Βολουμνη-
σίων ἐτῶν β′ μηνῶν ἰ

Siculus Sabeinus était melarchonte à l'âge de 2 ans, 10 mois.

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde*, p. 128-129, n. 4; G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 18, n. 10; Béïs, *Die Inschriften*, p. 95-96, n. 106, fig.

45 (107). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 26, larg. 0 m. 605, épaiss. 0 m. 02, six pièces et incomplète, trouvées les 26-28 et 29 septembre 1906; IIe-IIIe siècle :

Ἐνθάδε κεῖτε Ἄπερ, ἄρχων
Καλκαρ [ησ]ίων. Ἐν ἰρήνη ἡ κύ-
μησις. [Υ?] ὢ [ἐποί]ησε Ἰουαειο-
[ς .....]ος

La synagogue des *Calcarenses*, les chaufourniers. Cf. Garrucci, *Cimitero*, p. 39; Derenbourg, dans *Mélanges Renier*, p. 440.

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde*, p. 129, n. 5; Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 20, n. 13; Béïs, *Die Inschriften*, p. 96-97, n. 107, fig.

46 (108). Plaque de marbre gris, en cinq fragments, trouvés les 26 septembre et 26 octobre 1906 :

Ἐνθάδε κ[ῖτε Γα]υδέν-
τις Καλκ[α]ρησίων
δὶς ἄρχ[ω]ν. Εἰ[ρή]νη

Dans cette synagogue, l'archontat était donc annuel et Gaudentis avait été deux fois archonte.

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde*, p. 131, n. 6; G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 31, n. 50; Béïs, *Die Inschriften*, p. 98, n. 108, fig.

47 (109). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 19, larg. 0 m. 415, épaiss. 0 m. 024, trouvée le 10 octobre 1906 :

Ἐνθάδε κεῖτε
Σαβεῖνος διὰ
βίου Βερνακλη-
σίων

Cette inscription et les deux suivantes se rapportent à la synagogue des *Vernaculi*.

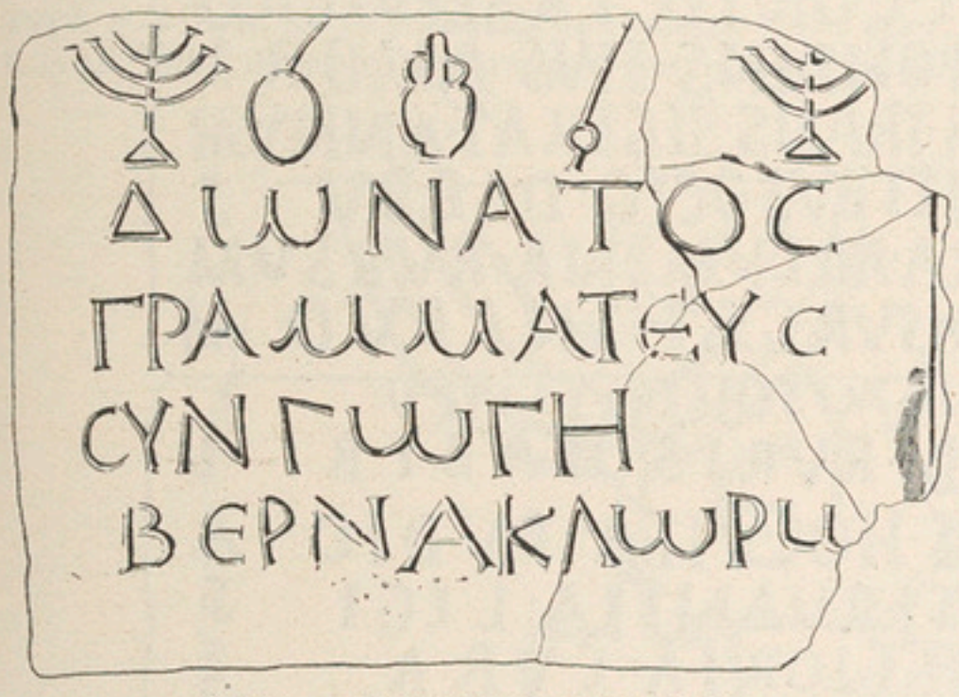

8415. — Plaque de marbre blanc, d'après N. Béïs, *op. cit.*, p. 101, n. 111.

Bibl. — N. Müller, *op. cit.*, p. 138-139, n. 10; E. Bormann, *op. cit.*, p. 363 sq.; G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 36, n. 70; Béïs, *Die Inschriften*, p. 98-99, n. 109, fig.

48 (110). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 255, arg. 0 m. 365, épaiss. 0 m. 03, en deux pièces, trouvée le 27 octobre 1906; IIe-IIIe siècle :

[Ἐν]θάδε κεῖτε Πολύ-
[μ]νις ἀρχισύγωγος
[συ]ναγωγῆς Βερνά-
[κλ]ων ἐτῶν νγ' ↄ
[Ἐν] εἰρήνη ἡ κοίμη-
σις αὐτοῦ

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katakombe am Monteverde*, p. 139 sq., n. 11; E. Bormann, dans *Wiener Studien*, 1912, p. XXXIV, p. 363 sq.; S. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 19, n. 11; Béïs, *Die Inschriften*, p. 99-100, n. 110, fig.

49 (111). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 31, larg. 0 m. 44, épaiss. 0 m. 03, en cinq fragments trouvés les 23 et 24 octobre 1906; IIe-IIIe siècle (fig. 8415) :

Δωνᾶτος
γραμματεὺς
συνγωγὴ
Βερνακλώρω

ce dernier mot un génitif : *Vernaclorum*. En tête, deux chandeliers à sept branches avec l'*ethrog*, le vase à huile et le *loulab*.

Bibl. — N. Müller, *Die jüdische Katakombe*, p. 140, n. 12; E. Bormann, *op. cit.*, t. XXXIV, 1912, p. 363 sq.; G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 19, n. 12; Béïs, *op. cit.*, p. 101-102, n. 111.

50 (112). Tombe de Marcia, par les soins de Maximus son mari; rédigée en grec, elle se termine par une ligne en latin :

M M A R

M(aximus) Mar(ciæ).

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 32, n. 52; Béïs, *Die Inschriften*, p. 102-103, n. 112, fig.

51 (113). Plaque de marbre africain, haut. 0 m. 365, larg. 0 m. 285, épaiss. 0 m. 05; IIe-IIIe siècle :

ΕΝΘΑΔΕ
ΚΕΙΝΤΑΙ ↄ
ΙΟΥΔΑC ΚΑΙ
ΙΩCΗC ΑΡ
ΧΟΝΤΕC ↄ
ΚΑΙ ΙΕΡΕΙC
ΚΑΙ ΑΔΕΙ Φοι

Ἐνθάδε κεῖνται Ἰούδας καὶ Ἰωσῆς ἄρχοντες καὶ ἱερεῖς καὶ ἀδελφοί.

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 22, n. 20; Béïs, *Die Inschriften*, p. 103-104, n. 113, fig.

52 (116). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 26, larg. 0 m. 44, ép. 0 m. 028, trouvée le 23 oct. 1906 :

Ἐνθάδε κεῖται
Σύμμαχος
εἱεροσάρχης
Τριπολίτης
ἐτῶν π' Ἐν ἐ-
ρήνη ἡ κοίμη-
σι αὐτοῦ

Bibl. — Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 21, n. 18; Béïs, *Die Inschriften*, p. 105-106, n. 116, fig.

53 (118). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 31, larg. 0 m. 31, ép. 0 m. 03, trouvée le 18 oct.1906 (?) :

Ἐνθάδε κῖτε
Μακεδόνις
ὁ Αἴβρεος Κεσαρεὺς
τῆς Παλεστίνης,
υἱὸς Ἀλεξάνδρου.
Μνία δικαίου εἰς
εὐλογίαν. Ἐν ἰρή-
νη ἡ κοίμισί(ς) σου

« Ici repose Macedonis, l'Hébreu, de Césarée de Palestine. La mémoire du juste est en bénédiction. En paix soit son repos. »

Bibl. — Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 22, n. 21; Béïs, *Die Inschriften*, p. 107-109, n. 118.

54 (120)... Τυχικος.

55 (121). Plaque de marbre gris, haut. 0 m. 21, larg. 0 m. 29, épaiss. 0 m. 03 :

Ἀνθάδε χῖτε
Πρώκουλους
ὡ δὴς ἄρχων
κὲ γονὴ ἑαυτοῦ
Εὐοδία, Ἰουλία
ἐτῶν ἐνέα κὲ μῆν-
ας ἐνέα, Σαβάτης ἐτῶ-
ν ἐνέα, Εὐοδία ἐτῶν δύω
κὲ μῆνας ἐνέα ἐν εἰρήνη

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, p. 37, n. 73; Béïs, *Die Inschriften*, p. 110-111, n. 121, fig.

56 (122). Plaque de marbre gris, haut. 0 m. 25, larg. 0 m. 29, épaiss. 0 m. 013, en six pièces, trouvée le 14 octobre 1906; IIIe siècle :

Μόνιμος ὁ καὶ Εὐ-
σαββάτις. Ἑβραῖος
καὶ γλυκύς, ἔζη-
σεν ἔτη δ[έ]κα
ICA IZ

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *La nuova sala giudaica nel museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo*

bullettino die archeologio christiana, t. XXI, 1915, p. 39, n. 83; Béïs, *Die Inschriften*, p. 112-113, n. 122, fig.

57 (123)... Μαρία ἡ τοῦ ἱερέως.

58 (124)... οὐδεὶς ἀθ[ά]νατος.

59 (125)... Εὐψύχι, εὐφρόνι.

60 (127). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 23, larg. 0 m. 33, épaiss. 0 m. 017, trouvée le 24 septembre 1906; IIe-IIIe siècle :

Ἐνθάδε κεῖ-
τε ὁ Εὐσέβι-
ς ὁ διδάσκα-
λος νομο-
μαθῆς σὺν
τῇ συμβίου αὐ-
τοῦ Εἰρήνη (η)

Eusebis était docteur de la loi.

larg. 0 m. 48, brisée en deux pièces, haut. des lettres : 0 m. 04; IIIe siècle; entre chaque mot un signe de ponctuation.

AMICI-EGO-VOS
HIC-EXSPECTO
LEO-NOMINE-ET
SIGNO-LEONTIVS

Bibl. — M. Riba, *op. cit.*, p. 5-7, n. 1, fig. 1; Dessau, *Inscr. lat. sel.*, n. 9521; Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 44, n. 100; Béïs, dans *Mittheilungen aus der historischen Literatur*, t. XLIV, 1916, p. 262 sq.; *Die Inschriften*, p. 132-133, n. 144, fig.

67 (145). Plaque de marbre blanc, larg. 0 m. 84, haut. 0 m. 43, brisée en cinq pièces, hauteur des lettres variant entre 0 m. 35 et 0 m. 03; ponctuation entre tous les mots; début du IIe siècle (fig. 8416).

C'est la première et l'unique inscription métrique

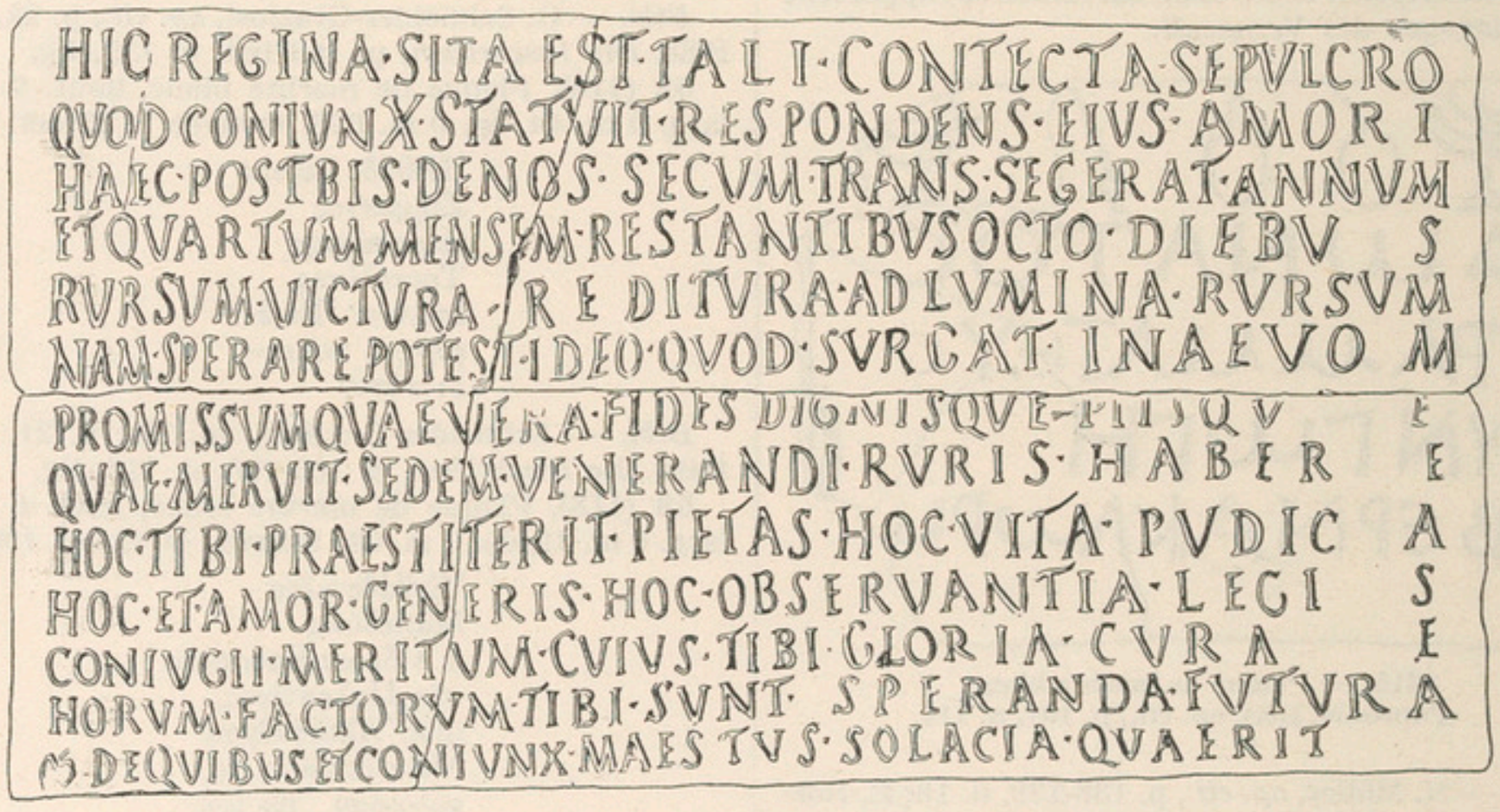

8416. — Inscription métrique sur marbre blanc, d'après N. Béïs, *op. cit.*, p. 134, n. 145.

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 22, n. 19; Béïs, *Die Inschriften*, p. 116-117, n. 127, fig.

61 (129). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 28, larg. 0 m. 51, en trois pièces :

Ἐνθάδε κεῖντε Ἰστασία γυνὴ
Ἀμαβιλίου ἐτῶν ξ′ καὶ Πρῖμα
θυγάτηρ Φλαβίας ἐτῶν
-ε′, Ἐν ἰρήνη ἡ κοίμισις
αὐτῆς καὶ τῆς Πρίμας

« Ici reposent Istasia, femme d'Amabilis (âgée de) 60 ans, et Prima, fille de Flavia, 5 ans. En paix le repos (d'Istasia) et de Prima.

Bibl. — G. Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 23, n. 22; Béïs, *Die Inschriften*, p. 118-119, n. 129.

62 (130)... Ἀνίνιος Σαβινιανός...

63 (131)... Κηρυλλᾶ.

64 (132). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 25, larg. 0 m. 38 :

Ἑρμογένης [ἄ]ρχων
πάσης τιμῆς ἐμ-
θάδε κεῖται

Bibl. — Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 35, n. 65; Béïs, *Die Inschriften*, p. 122-123, n. 132, fig.

65 (136)... Ἐτητὸς μελλά(ρ)χων...

66 (144). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 35, trouvée au cimetière de Monteverde. Voir ci-dessus, col. 2568 :

Hic Regina sita est tali contecta sepulcro,
quod coniunx statuit respondens eius amori.
Hæc post bis denos secum transsegerat annum
et quartum mensem restantibus octo diebus,
rursum victura, reditura ad lumina rursum.
Nam sperare potest ideo, quod surgat in ævom
promissum, quæ vera fides, dignisque piisque,
quæ meruit sedem venerandi ruris habere.
Hoc tibi præstiterit pietas, hoc vita pudica,
hoc et amor generis, hoc observantia legis,
coniugii meritum, cuius tibi gloria curæ.
Horum factorum tibi sunt speranda futura,
de quibus et coniunx mæstus solacia quærit.

Bibl. — E. Bormann, *Zu den neu entdeckten Grabinschriften jüdischer Katakomben von Rom*, dans *Wiener Studien*, t. XXXIV, 1912, p. 368-369; R. Cagnat et M. Besnier, dans *Revue archéologique*, IVe série, 1912, t. XX, p. 487-488; Nohl, dans *Wochenschrift für klass. Philologie*, t. XXX, 1913, p. 66; M. Riba, *op. cit.*, p. 9-12, n. 5; Schneider-Graziosi, *op. cit.*, p. 46, n. 105; Béïs, *Die Inschriften*, p. 133-134, n. 145, fig.

68 (152)... ἱερεύ[ς]...

69 (173). Plaque de marbre gris, haut. 0 m. 255, larg. 0 m. 455, épaiss. 0 m. 02, conservée au musée de Naples (n. 4521). Deux chandeliers encadrant l'ar-

moire aux rouleaux de la Thora, qui sont au nombre de 6, et le nom ΕΥΛΟΓΙΑ (fig. 8417).

Bibl. — Clemente Cardinali, dans *Giornale Arcadico*, t. XI, 1821, p. 229, n. 20; cf. p. 77 et 232; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9901; Burgon, *Letters from Rome*, p. 169, n. 33, fig.; Cavedoni, *Annot. alle iscrizioni*, p. 28; Fiorelli, *Catal. del museo naz. di Napoli. Raccolta epigr.*, Napoli, 1867, p. 197; Garrucci, *Stor. dell' arte crist.*, t. VI, p. 166, n. 2, pl. 492, n. 2; Vogelstein-Rieger, *Gesch. der Juden in Rom*, t. I, p. 476, n. 133; Béïs, *Die Inscr.r.*, p. 151-153, n. 173, fig.

70 (174). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 255, larg. 0 m. 37, épaiss. 0 m. 022; IIe-IIIe siècle :

Ἐνθάδε κεῖτε
Κυντιανὸς γερου-
σιάρχης συναγω-
γῆς Αὐγοστησιων
ὃς ἔζησεν ἔτη νδ΄
ἐν εἰρήνη ἡ κοίμησις αὐτοῦ

Bibl. — Cardinali, *Opuscoli letterarii*, t. II, Bologna, 1919, p. 245, n. XC; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9902; Burgon, *Letters from Rome*, p. 167, n. 30; Lévy, *Epigr. Beiträge*, p. 283, 307; Fiorelli, *Catal. del museo naz. di Napoli*, p. 196, n. 1956; Schuerer, *Gemeindeverfassung*, p. 33, n. 1; Engeström, *On Judarne*, p. 31, n. 4; Berliner, *Gesch. der Juden in Rom*, t. I, p. 84, n. 107; Vogelstein-Rieger, *Gesch.*, t. I, p. 470, n. 85; Œhler, *Epigr. Beitr. z. Gesch. Judent.*, dans *Monatschr., für Gesch. u. Wissensch. des Judentums*, t. LIII, 1909, p. 446-447, n. 167; Béïs, *Die Inschr.*, p. 154-155, n. 174, fig.

71 (175). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 37, larg. 0 m. 52, épaiss. 0 m. 02; IIe-IIIe siècle, trouvée en 1748 au cimetière de Monteverde et conservée au *museo nazionale* de Naples, n. 4517 (fig. 8418) :

Ἐντάδε χεῖθε Φλα-
βία Ἀντωνῖνα γυνὴ
Δατίβου τοῦζαβίου
ἀπὸ τῆς συναγωγ-
ῆς τῶν Αὐγουστησίων

Au bas on voit le *loulab*, l'*ethrog*, le chandelier à sept branches, la corne et le vase à huile.

Bibl. — Venuti, dans *Giornale dei letterati*, 1748-p. 145; Brunati, *Santi Bresciani*, t. II, p. 222; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. lat.*, t. IV, n. 9903; Fiorelli, *Catalogo*, p. 196, n. 1954; Garrucci, *Dissertazioni*, t. II, p. 190, n. 12; Em. Schuerer, *Gemeindeverfassung*, p. 33, n. 2; Engeström, *Om Judarne*, p. 31, n. 4; Berliner, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 84 sq., n. 107; Vogelstein-Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 464, n. 35; Œhler, *op. cit.*, p. 447, n. 168; M. A. Lévy, *Epigraphische Beiträge*, p. 283; Béïs, *Die Inschriften*, p. 155-157, n. 175, fig.

72 (176). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 26, larg. 0 m. 36. L'original vient du Monteverde, d'où il passa au musée Borgia et, de là, au musée Capitolin à Rome, n. 7; un moulage au musée chrétien du Latran.

Ἔνθα κῖτε Ἀμμι-
ὰς Ἰουδέα ἀπὸ
Λαδικίας, ἥτις
ἔζησεν ἔ-η
שלם π. ε. ע

Bibl. — Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9916; Lévy, *Epigraphische Beiträge*, p. 320, n. 70;

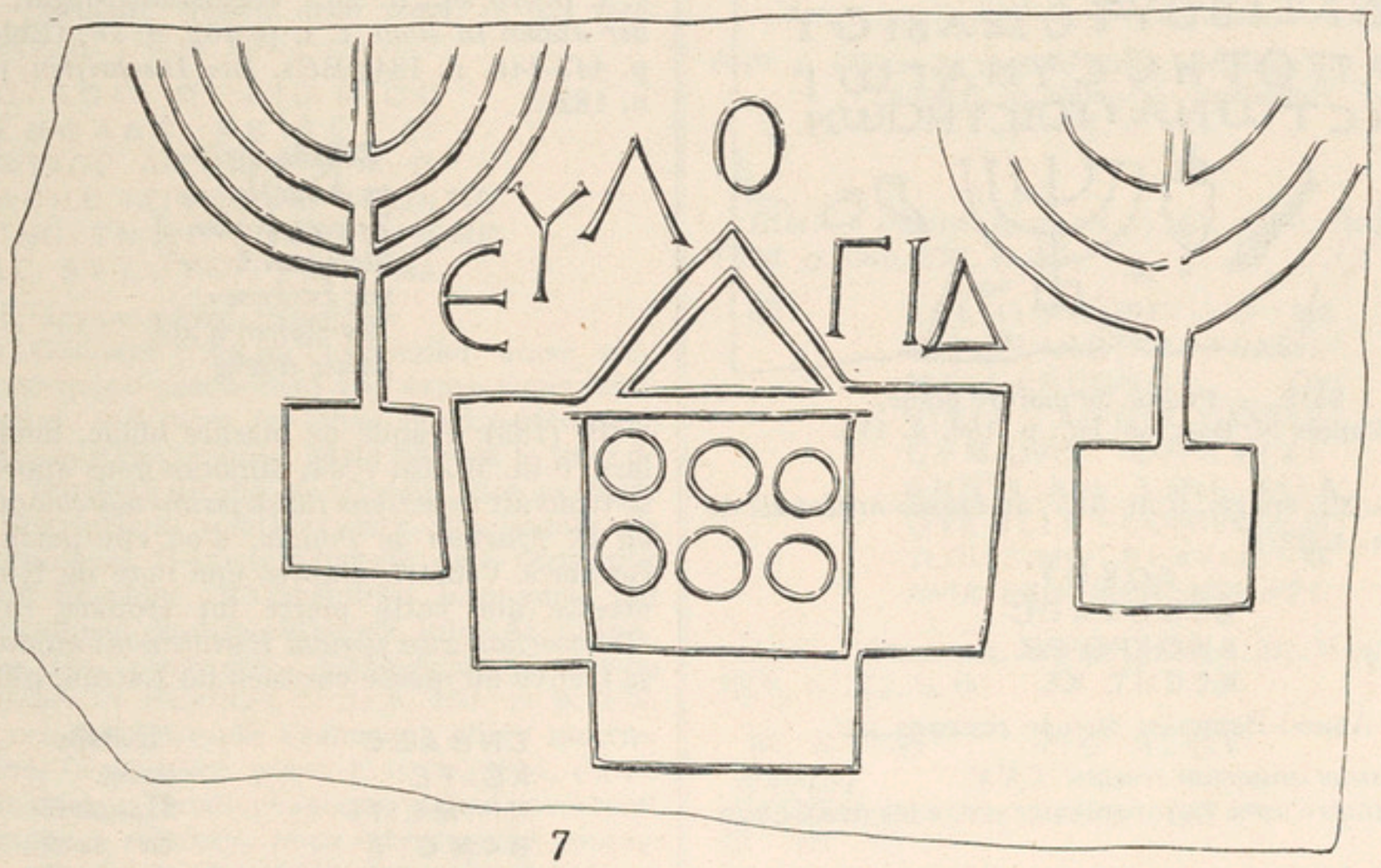

7

8418. — Plaque de marbre gris, d'après N. Béïs, *op. cit.*, p. 152, n. 173.

Garrucci, *Cimitero degli Ebrei*, p. 26, n. 2; *Dissertazioni*, t. II, p. 178; cf. *Civiltà cattolica*, 1861, p. 268; 1862, p. 95; Lenormant, dans *Journal asiatique*, t. XVIII, 1861, p. 258; *Essai*, t. II, p. 109, n. 6; Chwolson, *Corpus inscriptionum hebraïcarum*, p. 147 sq., pl. IV, n. 22; Burgon, *Letters from Rome*, p. 165, n. 27; Cavedoni, *Annotazioni*, p. 29; Berliner, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 74, n. 12; Vogelstein-Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 460, n. 10; Œhler, *Epigraphische Beiträge zur Geschichte des Judentums*, p. 447, n. 181; Aicoli, *Iscrizioni*, p. 27; Béïs, *Die Inschriften*, p. 158, n. 176, fig.

73 (177)... Ἰούδας...

74 (178)... Μάρα...

75 (179). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 21, arg. 0 m. 22, passa du Monteverde entre les mains de, l'abate Costanzo, puis au musée Borgia à Velletri et de là, à Saint-Paul-hors-les-Murs. Cette pierre nous donne une nouvelle représentation de l'armoire con-

tenant les six rouleaux de la Thora entre les deux chandeliers à sept branches.

Ἐνθάδε κῖτε Σεμω
ὴλ νήπιος ἐνιαυ-
τοῦ καὶ μηνῶν
πέντε. Ἐν εἰρήνη ὁ
κοίμησις αὐτοῦ.
Θάρει(ς) Σαμωήλ
οὐδὶς ἀθάνατος

Bibl. — G. Marini, *Gli atti e monumenti de' fratelli Arvali*, part. I, p. 342; Nicolai, *Basilica de S. Paolo*, p. 161, n. 264; Osann, *Sylloge*, p. 474, n. XII; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9917; M. A. Lévy, *Epigr. Beiträge*, p. 320-321, n. 74; Berliner, *Gesch. der Juden in Rom*, t. I, p. 86, n. 122 *a;* Vogelstein-Rieger, *Gesch. der Juden in Rom*, t. I, p. 472, n. 101; Œhler, *op. cit.*, p. 447, n. 182; Béïs, *Die Inschriften*, p. 164, n. 179, fig.

76 (180). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 22,

8418. — Plaque de marbre blanc, d'après N. Béïs, *op. cit.*, p. 156, n. 175.

larg. 0 m. 22, épaiss. 0 m. 015; au *museo nazionale* de Naples, n. 4522 :

ΛΟΚΟΥ
ΒΕCΟΥΛΕC
ΑΝΟΥΡΟ ΡΕ
ΚΕCΗΤ ΚΕ

Λοκου Βεσουλες ανουρο ρεκεσητ κε'

Locus Besulæ annorum recessit XXV.

Et l'armoire avec huit rouleaux entre les deux chandeliers.

Bibl. — Venuti, dans *Giornale de' letterati di Roma*, 1748, p. 146; Cardinali, dans *Giornale arcadico*, t. XI, 1821, p. 229, n. XXI; Fiorelli, *Catalogo*, p. 197, n. 1965; Garrucci, *Dissertazioni*, t. II, p. 192, n. 17; *Storia dell' arte cristiana*, t. VI, p. 166 sq., n. 3, pl. 492, n. 3, fig.; Vetter, dans *Documenti inediti per servire alla storia d'Italia*, t. I, Florence et Rome, 1878, p. 719; Berliner, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 88 sq., n. 141; Vogelstein-Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 174, n. 116; M. Riba, *op. cit.*, p. 3; Béïs, *Die Inschriften*, p. 165-167, n. 180, fig.

77 (181). Plaque de marbre gris, haut. 0 m. 34, larg. 0 m. 50; a passé de Monteverde au musée Borgia, ensuite au musée Capitolin, n. 8; un moulage au musée chrétien du Latran :

Ἐνθάδε κεῖτε
Νωμητώρα
παρθαίνος
ἐτῶν ιη'
Ἐν εἰρήνη
ἡ κοίμισις αὐτῆ[ς]

Bibl. — Cardinali, *Iscrizioni*, p. 64, n. 433, et dans *Giornale arcadico*, t. XI, 1821, p. 229, n. XXIII; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9915; Berliner, *op. cit.*, t. I, p. 82 sq., n. 92; Vogelstein-Rieger, *op. cit.*, t. I, p. 469, n. 73; Œhler, *op. cit.*, p. 447, n. 180; M. A. Lévy, dans *Jahrbuch für die Geschichte der Juden und des Judentums*, t. II, Leipzig, 1861, p. 287, 319, n. 69; Béïs, *Die Inschriften*, p. 167-168, n. 181.

78 (182). Épitaphe pouvant provenir de Monteverde. Dans le ms. *Vatic. lat. 8324*, fol. 109 *a*, on lit le texte que nous donnerons plus loin avec ces mots : *...est extra portam Portuensem, in quo Marangonius... inscriptiones invenit, inter quas hanc;* cette attestation de Danzetta est confirmée par Marini, ms. *Vatic. lat. 9102*, fol. 212 *a* : *R(omæ) extra portam Portuensem in cœm(eterio) Judeorum* et ms. *9074*, p. 940, n. 10, etc. Oderici, *Dissertationes et adnotationes in aliquot ineditas veterum inscriptiones et numismata*, Romæ, 1765, p. 253, avec cette note : *illis hæc adiungimus ex schedis Marangonii, qui illa ex Hebræorum cœmeterio extra portam Portuensem eduxit, non enim hujusmodi lapides in christianorum cœmeteriis reperiuntur ;* J.-G.-H. Greppo, *Notices sur des inscriptions antiques tirées de quelques tombeaux juifs à Rome*, in-8°, Lyon, 1835, p. 16, n. 4; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9919; Berliner, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 76 sq., n. 26; Vogelstein-Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 461, n. 18; Œhler, *op. cit.*, p. 447-448, n. 184; Béïs, *Die Inschriften*, p. 168-169, n. 182 :

Ἐνθάδε κ[εῖ]-
τε Αὐρηλία
Ζοτικὴ ἐ[τῶν...]
Φρόντων ἔγγο-
νος ἐποίησεν.
Ἐν εἰρήνη ἡ κοί-
μησις αὐτῆς

79 (183). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 47, larg. 0 m. 56. En 1744, Migliore nous apprend qu'elle se trouvait *in ædibus illustrissimi marchionis Capponii ad D. Mariam de Populo*, d'où elle passa au musée Borgia à Velletri, d'après une note de Kirchhoff qui atteste que cette pierre fut trouvée *in cœmeterio Hebræorum extra portam Portuensem;* aujourd'hui, elle se trouve au musée chrétien du Latran, pilier XX :

ΕΝΘΑΔΕ	Ἐνθάδε
ΚΕΙΤΕ	κεῖτε
ΠΡΙΜΕΙΤΙ	Πριμειτῖ-
ΒΑΜΕΤΑ	βα μετὰ
ΤΟΥ ΕΓΓΟ	τοῦ ἐγγό-
ΝΟΥ ΑΥΤΗCΕΥ	νου αὐτῆς Εὐ-
ΦΡΕΝΟΝΤΟC	φρένοντος.
ΕΝΕΙΡΗΝΗΚΟΙ	Ἐν εἰρήνη κοί-
ΜΗCΙC ΑΥΤΩΝ	μησις αὐτῶν

Bibl. — Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9912; Berliner, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 84 sq., n. 106; Vogelstein-Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 470, n. 82; Œhler, *op. cit.*, p. 447, n. 177; M. A. Lévy, dans *Jahrbuch für Geschichte der Juden und des Judentums*, t. II, p. 320, n. 71; Béïs, *Die Inschriften*, p. 169-170, n. 183.

80 (184). Plaque de marbre blanc, haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 56; sa provenance de Monteverde est douteuse; a passé du musée Borgia à Velletri au musée chrétien du Latran, pilier XX (fig. 8419) :

Ὀπρω
μὰν ἐν
θάδε κα-
τάκιτε

Bibl. — Cardinali, *Iscrizioni*, p. 64, n. 434, et dans *Giornale arcadico*, t. XI, 1821, p. 230, n. XXIV; Kirch-

hoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9914; Berliner, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 84 sq., n. 98; Vogelstein-Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 469, n. 77; Œhler, *op. cit.*, p. 447, n. 179; M. A. Lévy, dans *Jahrbuch für die Geschichte der Juden und des Judentums*, t. II, p. 320, n. 73; Béïs, *Die Inschriften*, p. 171-172, n. 184, fig.

81 (l. Paribeni) :

ΕΝΤΑΔΕ ΕΚΙΘΕΝ
CΤΕΦΑνος ΙΕΡΟΥ
CΙ ΑΡΧΗς εν ε ΙΡη
ΝΗ· Η κοιμησις αυτου

Bibl. — Paribeni, *Notizie*, p. 61, n. 1; *Rev. archéol.*, 1920, p. 376, n. 84.

82.

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ ƀ
ΦΛΑΒΙΟC CΑΒΕΙΝΟC
ΖΑΒΙΟΥ CΥΝΑΓΩΓΗC
ΤΩΝ ΒΟΛΥΜΝΗ //// Η
CΩΝ Є ΝΙΡΗΝΗ
Η ΚΟΙΜΗ CΙC ΑΥΤΟΥ

Ζαβιου = διὰ βίου, c'est l'épitaphe du chef de la synagogue des *Volumnienses*.

Bibl. — Paribeni, *Notizie degli scavi*, p. 62; *Rev. archéol.*, 1920, p. 376, n. 85.

83.

ΟΙΚΟC ƀ ΑΙΩΝΙΟC
ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ · ΕΥ
ΦΥΧΟC ΔΙC · ΑΡΧ · ΑΡΧ · Π
ΑCΗC ΤΕΙΜΗC ΚΑΙ·ΦΡΟΝΤΙC
ΤΗC· ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ · ΚΟΙΜ ΗC
ΙC ΑΥΤΟΥ ΕΤΩΝ ΝΑ

lign. 3 : δὶς ἄρχων πάσης, τειμῆς.

Clermont-Ganneau note ici l'expression οἶκος αἰώνιος, qui correspond exactement aux expressions sémitiques usuelles : *beit 'ôlam*, *bet 'alma*, etc. Le défunt δὶς ἄρχων et ἄρχων πάσης τείμης, porte de plus le titre de φροντιστής. Paribeni dit que ce titre est sans exemple dans les inscriptions relatives aux synagogues de Rome ou d'ailleurs. Il existe pourtant dans l'épitaphe d'un certain Ézéchias, d'Alexandrie, découverte par Clermont-Ganneau dans la nécropole juive de Joppé : Ἠζικίᾳ υἱῳ Ἰσα, φροντιστὶ, Ἀλεξανδρίας (*Archæological researches in Palestine*, t. II, p. 134, et p. 136, note). Il faut tenir compte également d'une inscription d'Égine, *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9894, où un certain Théodosos, archisynagogos, ayant construit une synagogue à ses frais, nous est présenté comme φροντίσας, par conséquent ayant rempli les fonctions de φροντιστὴς, pendant une période de quatre années. *Rev. archéol.*, 1920, p. 365.

Bibl. — Paribeni, *Notizie*, p. 62; *Rev. arch.*, 1920, p. 377, n. 86.

84.

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΘΑΙΝ
ΠΟΜΠΩΝΙC Ο ΔΙC
ΑΡΧΩΝ ΤΗC CΥΝΑ
ΓΩΓΗCΚΑΛΚΑΡΗCΙCΕ
ΖΗCΕΝ ΕΤΩΝ Ƶ ΕΝΙΡ
ΗΝΗ ΚΥΜΗ
CΙC ΑΥΤΟΥ

Bibl. — Paribeni, *Notizie*, p. 63, n. 4; *Revue archéol.*, 1920, p. 377, n. 87; *Pomponius*, la synagogue des *Calcarenses*.

85.

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ ΠΡΟ
ΚΛΟC ΑΡΧΩΝ CΥΝΑΓΩ
ΓΗC ΤΡΙΠΟΛΕΙΤΩΝ
ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ ΚΟΙΜΑCΘΩ

La synagogue des Tripolitains. On avait déjà rencontré un gérousiarque Τριπολίτης. Tripoli d'Afrique ou Tripoli de Phénicie? Clermont-Ganneau penche pour Tripoli d'Afrique, où l'histoire et l'épigraphie mentionnent une importante colonie juive.

Bibl. — Paribeni, *Notizie*, p. 63, n. 5; *Rev. archéol.*, 1920, p. 366, 377, n. 88.

86.

ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ
ΚΑΙΛΙC ΠΡΟCΤΑ
ΤΗC · ΑΓΡΙΠΠΗ ƀ
CΙΩΝ . ΕΝ·ΕΙΡΗ
Ν Η ΚΟΙΜΑCΘΩ

Προστάτης = *Patronus*. Les *Agrippenses* du nom d'Agrippa.

8419. — Plaque de marbre blanc, actuellement au Latran, d'après N. Béïs, *Die Inschriften*, p. 171, n. 184.

Bibl. — Paribeni, *op. cit.*, p. 65, n. 10; *Rev. archéol.*, 1920, p. 366, 377, n. 89.

87.

AELIO PRIMITIVO · MA
RITO · INCOMPARABILI
MELLARCONTI · QVI
VIXIT · ANNIS · XXXVIII
CVM QVO CONVIXI
ANNIS XVI SINE VLLA
QVERELA · CONIVGI · D
VLCISSIMO . FLAVIA · M
ARIA BENEMERENTI FEC

Bibl. — Paribeni, *Notizie*, p. 68, n. 20; *Revue archéol.*, 1920, n. 377, n. 90.

88. נשלרמ

HIC REQV
SIGISMUDUS
SARRAC
RVNTIN *men*
SIS VI ΔΙ *ebus*
DIES UITE
QUIE UI

lignes 3 et 4, sens obscur : *Sarra c* [*oniunx requieve*] *runt in* [*pace*], ou bien *Sarrac* [*enus Hyd*] *runtin* [*us*.

Bibl. — Paribeni, *Notizie*, 1921, p. 359; *Rev. archéol.*, 1922, p. 394, n. 99; *Hermès*, t. LVI, 1921, p. 438-439.

89.

ἐν ΘΑΔΕ ΚΙΤΑΙ
ΔΙΟΦΑΤΟC ΓΡΑΜΜΑ
ΤΕΥC CΙΒΟΥΡΗCΩΝ ΕΝΕΙ
ΡΗΝΗ Η ΚΟΙΜΗCΙC ΑΥΤΟΥ

La synagogue des Siburenses.

Bibl. — Paribeni, dans *Notizie degli scavi*, 1920, p. 147 sq.; Cagnat et Besnier, *Année épigraphique*, dans *Revue archéologique*, 1921, p. 471, n. 74.

90.

ΕΝΘΑΔΕ ΚΙΤΕ ΑΙΟΥΤΩC ΓΡΑΜΜΑΤΕΥC
CΕΚΗΝΩΝ ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ ΚΟΙΜΗCΙC ΑΥΤΟΥ

Bibl. — Paribeni, dans *Notizie degli scavi*, 1920,

p. 148; Cagnat et Besnier, dans *Rev. archéol.*, 1921, p. 471, n. 75.

91.

ΑΝΕΙC · ΓΕ////ΕΙ
ΓΕΡΟΥCΕΙΑΡΧ ης
ΒΕΙΩCΑC ΟCΕ ιως
ΕΤΗ · ΖΕ

Bibl. — Paribeni, dans *Notizie degli scavi*, 1920, p. 151; Cagnat et Besnier, dans *Revue archéol.*, 1921, p. 472, n. 76.

92.

CRESCES SINICERIVS
IVDEVS · PROSELITVS
VIXIT · ANN · XXXV
DORMITIONE · ACCE
PIT · MAT · DVL · FLV
SVO · FEC · QVD IPS MIHI
DEB FACERE VIII · KL
IAN

lign. 5 : *mat(er) dul(ci) f(i)l(io) suo fec(it) qu(od) ips(e) mihi deb(uit) facere.*

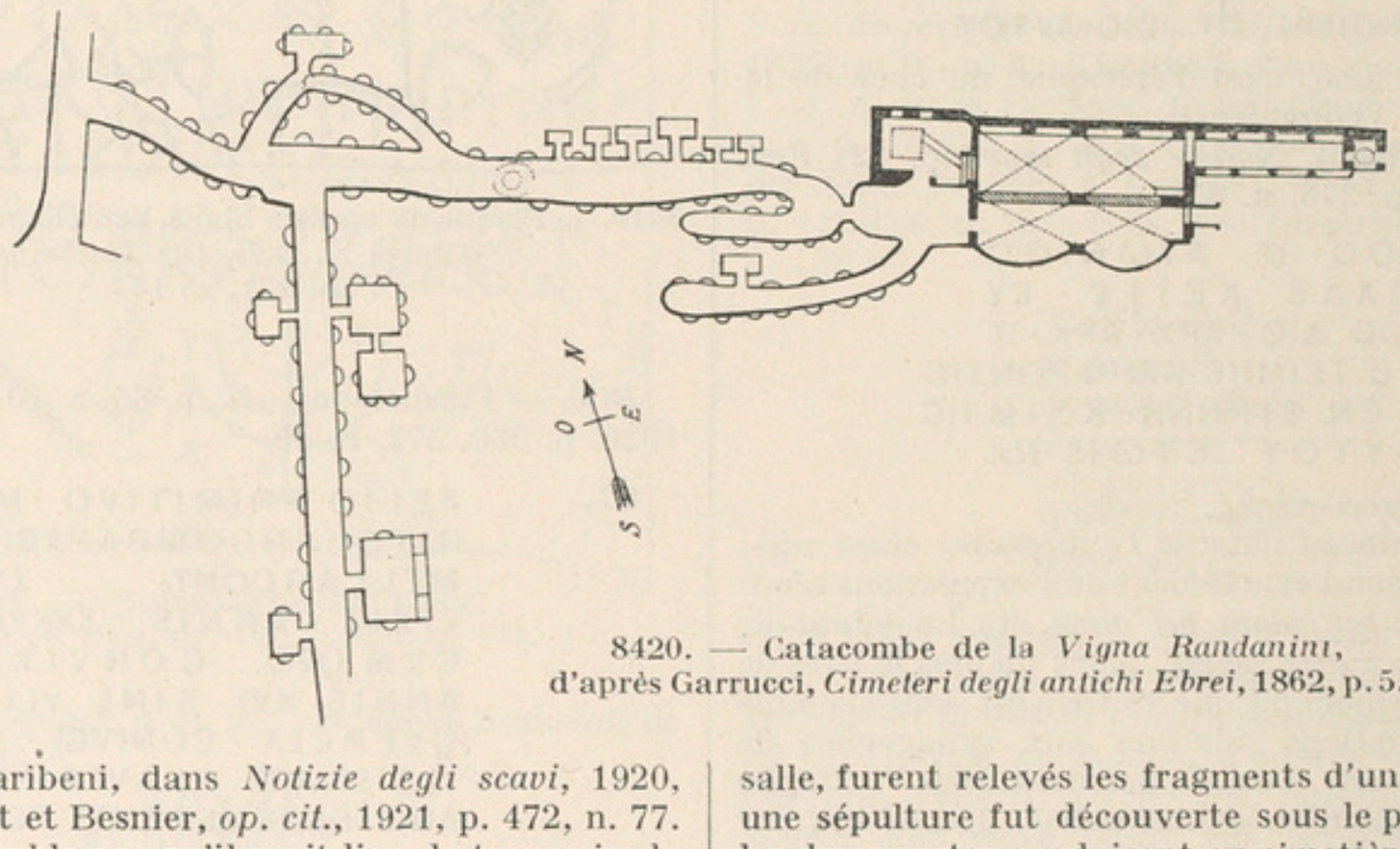

8420. — Catacombe de la *Vigna Randanini*, d'après Garrucci, *Cimeteri degli antichi Ebrei*, 1862, p. 5.

Bibl. — Paribeni, dans *Notizie degli scavi*, 1920, p. 152; Cagnat et Besnier, *op. cit.*, 1921, p. 472, n. 77.

93. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de transcrire la poussière épigraphique déjà publiée dans R. Kanzler, *Scoperta di una nuova regione del cimitero giudaico della via Portuense*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. XXI, 1915, p. 152-157.

2° *Voie Appienne. Vigna Randanini.* — Le cimetière juif localisé sous la *Vigna Randanini* (fig. 8420) était assez important. Il se trouvait sur l'emplacement d'une *arca* appartenant très probablement à une communauté juive. La catacombe a son entrée dans un vestibule dont le niveau est à hauteur de l'hypogée, mais ce vestibule est lui-même précédé d'une autre construction. C'est une salle rectangulaire divisée au milieu, dans le sens de la longueur, par une banquette, haute seulement d'une palme et demie et recouverte, sur les parois, de marbre blanc. Le mur du Nord présente deux niches peintes en bleu azur et le mur du Sud deux absides. Sur le mur à l'Ouest, étaient pratiquées deux portes et deux fenêtres; la porte de gauche donnait accès dans le cimetière, celle de droite conduisait par trois degrés dans une salle dont le sol avait été creusé et présentait un puits alimenté par une large conduite d'eau creusée sous la première salle et passant sous les trois marches. Cette petite chambre était en communication avec le cimetière. Garrucci pensait que le grand vestibule avec absides a pu servir de synagogue, ce que justifierait la présence de l'eau et du puits par la coutume juive de se laver les mains avant la prière [1]; de plus, nous savons par divers témoignages que les synagogues pouvaient être construites même en dehors des villes. Le voisinage d'un cimetière en serait une preuve nouvelle, car on aimait à rapprocher la maison de prières de la sépulture des « justes [2] ».

Le vestibule fut transformé dans la suite en un *atrium* couvert; un pilier central soutint la voûte d'une moitié de l'*atrium*, tandis que l'autre moitié fut divisée dans le sens de la longueur par un mur avec arcs, disposition reproduite sur les parois septentrionale et méridionale. Le plan horizontal de chaque arc devint un *loculus* pour recevoir un cadavre, tandis que dans chaque arc on introduisit quatre corps superposés au moyen de séparations en tuiles. Près du centre de la salle, furent relevés les fragments d'un sarcophage, et une sépulture fut découverte sous le pavement, entre les deux portes conduisant au cimetière.

Le mobilier des tombes était d'une extrême simplicité : un petit vase de terre cuite, une lampe de terre cuite et un objet dont la destination nous échappe [3]. Les seules décorations sont des représentations du chandelier à sept branches et des lignes figurant des perspectives d'architecture. Parmi les menus objets on rencontra : une grosse pâte de verre portant une tête de Gorgone trouvée sur la poitrine d'un squelette; c'était très probablement une amulette car elle était munie d'une bélière afin de pouvoir être suspendue au cou. Deux marbres portaient le symbole de l'*ascia* [4]. Un usage plus général consistait à déposer à côté de la sépulture des vases de verre mince ayant la forme d'un *alabastrum* et la hauteur d'une palme environ; l'empreinte en est demeurée sur la chaux d'un *loculus* de la paroi de droite et un fragment resté adhérent a permis de constater la qualité du verre; sur la paroi gauche, près d'un autre *loculus* se trouvait une coupe de verre qui permet de penser que les coupes de verre ornées de symboles juifs que nous possédons viennent de la catacombe de la *Vigna Randanini* [5].

[1] *Acta apost.*, XVI, 13; Vitringa, *De synagoga vetere libri tres : quibus tum de nominibus, structura, origine, præfectis, ministris et sacris synagogarum agitur, tum præcipue formam regiminis et ministerii earum in Ecclesiam christianam translatam esse demonstratur*, in-8°, Franequeræ, 1696, p. 217 sq.; Deutsch, *Sacra Judæorum ad littera frequenter exstructa*, in-4°, Lipsiæ, 1713; Pfannenschmidt, *Das Weihwasser im heidnischen und christlichen Cultus*, in-8°, Hannover, 1869. Faisons remarquer à ce propos la présence d'un puits dans la salle d'agapes du vestibule de Domitille. — [2] Vitringa, *De synagoga vetere*, p. 219 sq. — [3] Garrucci, *Cimitero*, p. 9 : *Un arnese alto un palmo, largo tre once e di forma quadrata con sopra impresso un candelabro, dentro por diviso de un intramezzo alquanto concavo per tutte le quali circonstanze ben si capisce ad altros non esser fatto se non a ripori sopra una lucerna.* — [4] Voir *Dictionn.*, t. I, au mot ASCIA. — [5] R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, in-fol., Roma, 1858, pl. V.

La méthode adoptée par les juifs de Rome, pour la sépulture de leurs coreligionnaires, présente un intérêt que laissent entrevoir les quelques détails que nous venons de relever, tels que la présence du puits et des coupes ou ampoules de verre fixées aux *loculi*. Le cimetière de Monteverde avait offert à Bosio des sépultures taillées dans les parois de la même façon que dans les cimetières chrétiens; quelques-uns dans le sol et en outre deux cubicules tout à fait exigus. Même procédé dans le cimetière sous la *Vigna Randanini* et emploi dans tous deux de briques enduites de chaux, de préférence aux tuiles et au marbre, pour la fermeture des *loculi*. Les inscriptions étaient tracées à la pointe ou à la couleur rouge. Remarquons encore l'usage de pratiquer les sépultures au point où la paroi affleure le sol et de les recouvrir de tuiles ou de plaques de marbre posées obliquement, comme un toit [1].

Dans l'épigraphie judaïque de Rome, l'emploi de la langue grecque l'emporte de loin sur le latin. D'une façon générale, on peut dire que les deux tiers des inscriptions juives sont rédigées en grec. Parfois, on rencontre le latin et le grec juxtaposés ou encore le grec transcrit en caractères latins; plus rarement encore, on signale la présence de caractères hébraïques.

Dans le cimetière de la voie Appienne, on compte aujourd'hui encore 118 inscriptions dont 72 grecques, 33 latines, 8 latines écrites en caractères grecs, 5 offrant la juxtaposition du latin et du grec. Nulle part on n'a rencontré l'hébreu. Au cimetière de Monteverde, on a énuméré un peu moins de deux cents pièces et, sur ce nombre, il se trouve 126 inscriptions grecques, 39 latines (et sur ce nombre une dizaine sont païennes), 3 latines en lettres grecques, 3 présentant la juxtaposition du latin et du grec, 2 en hébreu et, sur ces deux, il s'en rencontre une qui ne présente que le mot « paix ». Dans la catacombe de la voie Nomentane, le grec l'emporte avec 49 inscriptions sur 53, et 4 sont latines, dont l'une porte une finale grecque.

Il est certain que les juifs de Rome s'étaient assimilés à leur milieu. Dès le temps de Cicéron, le grec était à Rome la langue courante, et il en fut ainsi jusque vers la moitié du IIIe siècle non seulement parmi les gens qui composaient ce qu'on est convenu de nommer la bonne société, mais aussi parmi le peuple dont la colonie juive faisait partie. Il n'en pouvait aller autrement pour eux qui se livraient passionnément au commerce; or la langue commerciale était alors le grec.

L'adoption du grec faisait-il oublier l'hébreu ou l'araméen? Cela paraît assez probable, au moins pour la majorité des juifs de Rome. En effet, l'hébreu et l'araméen n'apparaissent qu'exceptionnellement — à Rome, sur un total de 500 inscriptions environ, on ne les rencontre pas plus d'une douzaine de fois et, à deux exceptions près, ce ne sont que des formules sans originalité : *Paix!* et *Paix sur Israël!* Ceci est d'autant plus significatif que les catacombes juives étaient strictement réservées à des coreligionnaires où on se serait fait une joie, une consolation et comme une bravade anodine de parler la langue nationale si celle-ci n'avait pas été complètement oubliée et probablement inintelligible au plus grand nombre.

Dans les catacombes, comme probablement dans les synagogues de Rome, on célébrait les funérailles et le culte en langue grecque. Trois inscriptions permettent de conclure que la version grecque de la Bible, employée dans les synagogues, du moins à partir du IIIe siècle, fut celle d'Aquila.

A la *Vigna Randanini*, la disposition des épitaphes est assez originale : ou bien on les introduisait dans la tombe en les dressant debout à la tête du mort, ou bien on les posait comme des tuiles fermant verticalement les *loculi*, ou bien encore on les couchait horizontalement sur le pavement ou encore obliquement comme un versant de toit entre le pavé et la muraille où ont été trouvées les sépultures.

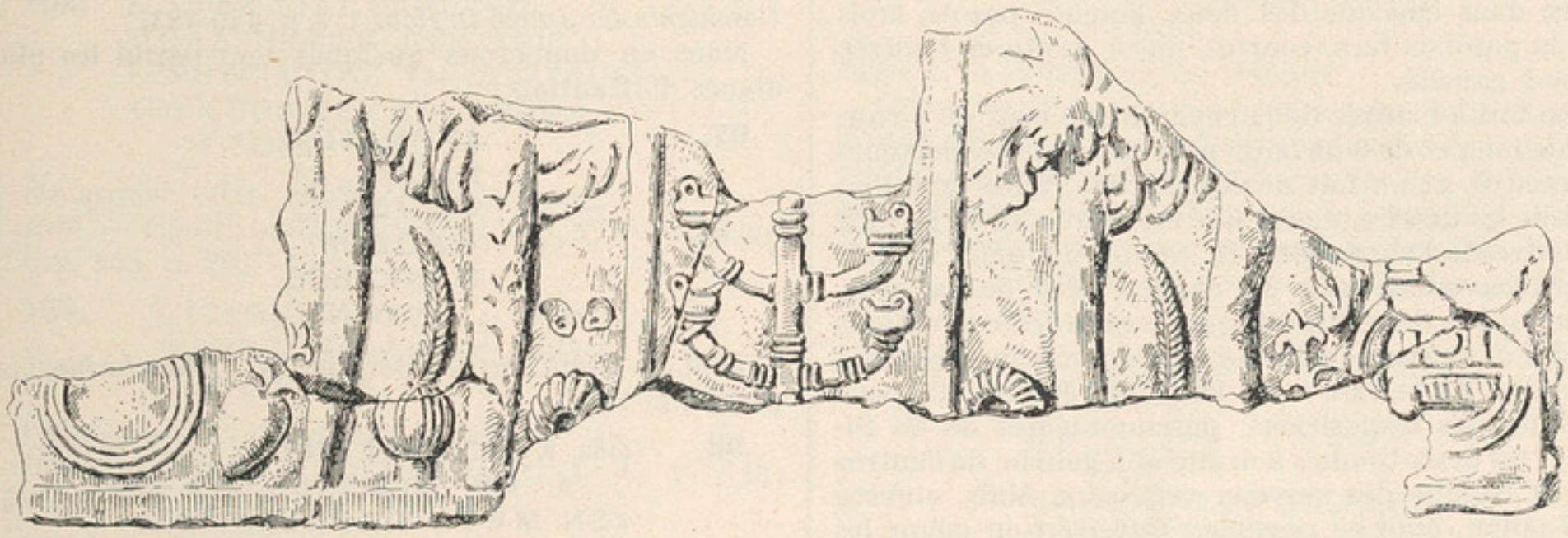

8421. — Sarcophage de la *Vigna Randanini*, d'après R. Garrucci, *Cimeteri degli antichi Ebrei*, 1862, p. 16.

La catacombe offre un intérêt particulier en ce qu'elle présente deux issues, dont l'une, la principale, se trouve un peu plus éloignée de la voie Appienne que l'issue secondaire. La partie de la catacombe où prend cette dernière issue est certainement juive, puisque c'est là surtout que se rencontrent les sépultures dites *Qoqim* dont la forme est prescrite par la Mischna. Quelques degrés conduisent de l'ambulacre à une petite salle de forme rectangulaire dont les parois sont couvertes d'enduit. Sur cet enduit, a été tracée une décoration en carreaux. Autour de la salle, court une banquette. Cette petite salle aura servi probablement aux banquets funèbres, sa proximité du cimetière n'est pas moins instructive que celle de la *cella* d'agapes formant vestibule du cimetière de Domitille.

Nous avons constaté la présence de sarcophages au Monteverde, nous en retrouvons un à la *Vigna Randanini;* il est en fâcheux état, mais encore intéressant en ce qu'il nous montre les principaux symboles judaïques : chandelier, *ethrog*, *loulab*. Les *arcosolia* semblent assez rares, mais on a trouvé dans le deuxième cubicule de la chambre principale un arc creusé dans la paroi pour recevoir un sarcophage qui fut trouvé intact; tout le fond de la niche était couvert d'un enduit peint de bandes jaunes et rouges (fig. 8421).

Malgré la date incertaine de la rédaction des diffé-

[1] A la catacombe de Sainte-Agnès, on trouve une disposition de ce genre désignée par les mots : *sub teglata*.

rents traités qui composent le Talmud, et la scission complète et définitive déjà intervenue entre le christianisme et le judaïsme à l'époque où ces traités furent rédigés, nous croyons qu'il y a lieu de tenir compte de l'influence de l'enseignement traditionnel dans les écoles juives et qu'il doit être permis de faire remonter à une époque où les relations entre les fidèles et les juifs étaient encore fréquentes, l'ensemble, sinon le détail, des dispositions concernant la sépulture, dispositions que nous trouvons consignées dans l'ancien Talmud de Jérusalem :

« Si l'on a acheté de son prochain un terrain pour l'employer à la sépulture, ou si l'on a reçu de lui un terrain à cet effet, on fera à l'intérieur une cavité large de 4 coudées contre 6 de long, sur laquelle pourront s'ouvrir huit tombes, savoir : 3 de chaque côté de la longueur et 2 vis-à-vis (une en face de chaque côté plus étroit) ; quant aux tombes elles-mêmes, elles auront 4 coudées de long, 7 de haut et 6 de large [1].

« Rabbi Simon dit : l'intérieur total de la caverne est long de 8 coudées et large de 6 ; on creuse, dit-il, 13 excavations pour recevoir treize morts, savoir : quatre dans chacune des deux longues parois, trois dans la paroi en face (courte), une à droite de l'entrée et une à gauche.

« On fait à l'entrée de la caverne une cour de 6 coudées de long et de 6 de large pour recevoir les porteurs du cercueil, et on fait deux cavernes (telles que l'on vient de les décrire, dont l'une est d'un côté de la cour et l'autre de l'autre côté. R. Simon dit que l'on fait quatre cavernes, une de chaque côté de la cour. R. Simon ben Gamaliel dit : pour le nom des excavations et celui des cavernes, il faut prendre en considération la solidité du terrain [2]. R. Higa ben Joseph dit (pour expliquer les dispositions parcimonieuses de R. Simon) : les deux tombes à droite et à gauche de l'entrée étaient comme des verroux verticaux. Mais, objecta R. Yoanan, était-ce possible? Enterre-t-on même les chiens debout? Voici le procédé : On construit les tombes à l'intérieur, juste à l'angle, comme si elles étaient extérieures (latérales). Mais ne touchent-elles pas alors celles de ce côté? Pour qu'elles ne se touchent pas, on creusera celle de l'angle extrême bien plus profondément, de façon que (de chaque côté) il passe un corps sur l'autre [3]. »

Quant aux vestiges d'art et de symbolisme retrouvés dans la catacombe de la *Vigna Randanini*, nous renvoyons à ce que nous en avons déjà dit (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 191-196).

Le P. Garrucci croyait que le vestibule de la catacombe servait de salle de prières ou même de synagogue. On y conserve quelques débris intéressants :

94. Une architrave avec la finale d'une inscription qui conserve les mots suivants :

.....TOTV · GENVS · *a* THANASIORVM

ce qui se rapporte à une tombe commune à des membres de cette famille.

95. Un fragment de sarcophage gardant une inscription où il est fait mention d'un :

ΑΡΧΙΑΤΡΟC

Un autre fragment de sarcophage avec des génies de la chasse et des béliers.

Sur le mur occidental de la chambre s'ouvre la porte qui conduit dans la catacombe creusée entièrement dans le tuf volcanique à la manière des catacombes chrétiennes. La paléographie et le formulaire des inscriptions permettent de déduire que cette catacombe fut surtout en usage au IIIe siècle de notre ère. A la *Vigna Randanini* comme à *Monteverde*, le nombre des inscriptions grecques l'emporte et on retrouve la formule *in pace* principalement sous la forme grecque ἐν εἰρήνη κοιμήσις αὔτου ou αὔτης ou σοῦ.

96. La première inscription qu'on rencontre dès l'entrée est un fragment à date consulaire de l'empereur Gallien, ce qui prouve que vers le milieu du IIIe siècle, la catacombe était exploitée :

ille . . . . . *p*ↃSITVS
.....*id* MAIAS DIE
Galli ENO IVNIOR
e aug. cos LVNA PRIMVS

Les inscriptions de la *Vigna Randanini* ont été publiées par R. Garrucci, *Cimitero degli antichi Ebrei;* par Berliner, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 71-89 (traduction et résumé) ; par H. Vogelstein et P. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, t. I, p. 459-483.

Nous en donnerons quelques-unes parmi les plus dignes d'attention :

97.
ΑΥΡΗΛΙΟC
ΒΑCOC ΑΙ
ΜΙΛΙΑΙ
ΘΕΟΔΟΡ
Η ΕΠΟΙΗCΕ
Ν

Bibl. — *Cimit.*, p. 60 ; Berliner, n. 4 ; *Geschichte*, t. I, p. 459, n. 1.

98.
ὧδε ΚΕΙΤΑΙ ΑΓΕΝΤΙα. . . .
... Α · ΝΗ · ΜΟΝΑΝΔΡ ος ἡ ἔζη-
σεΝ ΜΕΤΑ ΠΑΡΘΕνικοῦ αὐ-
τHC ΕΤΗ Θ ΕΝ ΕΙΡΗ νῃ ἡ
ΚΟΙΜΗCΙC COΥ

Bibl. — *Cimit.*, p. 68 ; Berliner, n. 6 ; *Geschichte*, t. I, p. 459, n. 2.

99.
ἐν ΘΑΔΕ ΚΙΤΕ ΑCCΤΕΡΙΑ
ς ΠΑΤΗΡ CΥΝΑΓΩΓΗC ΟCΙ
ος ΑΜΕΠΤΟCΗC ΛΙΝ ΙΡΗΝΗ
ΚΟΙΜΗCΙC COΥ

lign. 3, lire ἄμεμπτος et ἐν.

Bibl. — *Cimit.*, p. 52 ; Berliner, n. 18 ; *Geschichte*, t. I, p. 461, n. 14.

100.

ἀσΤΕΡΙC ΑΡΧΩΝ

ἐπΟΗCΕΝ ΤΟΙC ΓΟΝ
ΝεΥCΙΝ ΑΥΤΟΥ ΑCΤΕΡΙ
Ω ΓΙΕΡΟΥCΑΡΧΗ Κ..
ΛΟΥΚΙΝΕ ΤΗ ΜΗτρὶ αὐ
τοΥ ΟC ΕΖΗCΕΝ ΕΤΗ
..... C ΕΝ ΕΙΡΗνῃ
ἡ κοίμησις ΑΥΤΩΝ

lign. 2, lire ἐπόιησεν ; lign. 4 : γερουσίαρχη.

Cette épitaphe était en vingt-deux fragments et, au

[1] Cf. *Tr. Nazir*, IX, 3, dans M. Schwab, *Le Talmud de Jérusalem*, in-4°, t. IX, Paris, 1888, p. 188. — [2] On pourra creuser plus de treize excavations, si le terrain est dur ; car on n'aura pas besoin d'un intervalle d'une coudée entre elles ; si le terrain est mou, on en creusera moins, car on aura besoin d'un plus grand intervalle. — [3] *Tr. Bara Bathra*, c. VI, dans M. Schwab, *Le Talmud de Jérusalem*, t. X, p. 197 sq. Dans la petite catacombe de la voie Appienne *(Vigna Pignatelli)*, les corridors latéraux sont longs de 8 mètres, les sept chambres ont une superficie presque égale et à peu près carrée. On trouve des *loculi* et des sépultures *a mensa*. Dans trois chambres trois tombes sont creusées dans le sol.

revers, on lisait l'épitaphe de Rufilla. On voit qu'Aster a élevé cette tombe à la mémoire de son père et de sa mère. Aster était archonte et son père Aster était gérousiarque; il n'est pas fait mention de son âge.

Bibl. — *Cimit.*, p. 51; Berliner, n. 19; *Geschichte*, t. I, p. 461, n. 15.

L'inscription suivante est en latin mais avec des caractères grecs : Sempronius et Aurelia ont vécu heureux, mariés pendant 17 ans.

101. CЄMΠPΩNIOYC BACЄI
ΛЄYC AYPHΛIAI KAMЄPЄINAI
KOZOYΓЄI BONAI ЄT
ΔIC KЄIΠOYΛINAI BON
AI
KOYN KOYA BIZЄIT ANNЄIC XZ
ΦHKIT
KOZOYΓЄI BM

Sempronius Basileus Aureliæ Camerinæ conjugi bonæ et disciplinæ bonæ cum qua vixit annis 17. Fecit coniugi benemerenti.

Bibl. — *Cimit.*, p. 67; *Geschichte*, t. I, p. 461, n. 16.

102. ΔOYΛKITIAI ΠAPΘЄNΩ
MЄΛΛ.NYMΦH ΠANXAPIC
ΓЄPOYCIAPXHC TH ΘYΓATPI AY
TOY ЄΠOIHCЄN ЄN ЄIPHNH
H KOIMHCIC COY

à remarquer cette παρθένος μελλονύμφη.

Bibl. — *Cimit.*, p. 69; Berliner, t. I, n. 37; *Geschichte*, t. I, p. 463, n. 29.

103. ЄYCЄBIOC NЄV .... νOMO
MAΘHC ACAΛ ευτος ὅσιος
ЄZH ЄTH....

Un νομομαθής, qui étudie la loi.

Bibl. — *Cimit.*, p. 57; Berliner, t. I, n. 145; *Geschichte*, t. I, p. 463, n. 31.

104. ἐνΘAΔЄ KЄITE
ЄYΘYXIANO APXONTI
CINBIO AZIΩN ЄYYΨXI
MЄTA TΩN ΔIKЄΩN
H·KYMHCIC AYTOY

Il fallait écrire : ἐνθάδε κεῖτε Εὐτυχιονὸς ἄρχων σύμβιος ἄξιος, εὐψύχει μετὰ τῶν δικέων ἡ κύμησις αὐτοῦ.

Bibl. — *Cimit.*, p. 35; Berliner, n. 44; *Geschichte*, t. I, p. 463, n. 32.

105. ΓHMЄΛΛINH NHΠЄIA ITIC
HZHCЄN NTH MЄIA MHNHC
HNΔHKA ЄN IPHNH H KOIMH
KI
CIC COY·BIKTPΩ ΓPAMMATHOY ΦH

la dernière ligne doit se corriger ainsi :

βικτωρ γραμματεὺς ἐποίησα

en souvenir de Gemellina, morte à 1 an et 11 mois.

Bibl. — *Cimit.*, p. 42; Berliner, n. 55; *Geschichte*, t. I, p. 464, n. 39.

106. ЄNΘAΔЄ KITЄ ONΩPATOC ΓPAMMA'
NHΠIOC'YIOC POYΦOY' APX' OC ЄZH
CЄN' ЄTH' Σ' HMЄPAC' K H
ЄN IIHNH H KOIMIC·C COY

Honoratus portait à 6 ans le titre de *grammateus*; il était fils de l'archonte Rufus, fils lui-même de l'Honoratus suivant.

Bibl. — *Cimit.*, p. 61; Berliner, *Geschichte der Juden in Rom von der ältesten Zeit bis zur Gegenwart (2050 Jahre)*, in-8°, t. I, Frankfurt-am-M., 1893, p. 464, n. 41.

107. ЄNΘAΔЄ KЄITЄ
ONΩPATOC ΓPAM
OCIOC OC ЄZHCЄ
NЄ·TH O·M·H·ἡμ·
IB POYΦOC APX·
TΩ ΠATPI ΓΛYKY
TATΩ ЄN ЄIPH
νH H KOIMHCIC

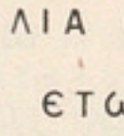

COY

L'aïeul Honoratus vécut soixante-dix ans, huit mois, douze jours; il fut scribe et père de l'archonte Rufus qui l'ensevelit dans le même tombeau que son petit-fils.

Bibl. — *Cimit.*, p. 61; Berliner, n. 97; *Geschichte*, t. I, p. 465, n. 42.

108. TH IΔIA MH MHTPI
IOΛIAI KACTPI
KIC YIOC ЄΠOIH
CЄN ЄN ЄIPHNH KOITH
COY

ligne 1, la syllabe μη est doublée.

Castricius élève une tombe à sa mère Julie. *Castrikis* pour *Castricius* est une forme populaire de la prononciation alexandrine. Le mot κοιτη au lieu de κοιμησις est nouveau, mais n'altère pas le sens; il a celui de *locus dormitionis* au lieu de celui de *dormitio*.

Bibl. — *Cimit.*, p. 45; Berliner, n. 65; *Geschichte*, t. I, p. 465, n. 50.

109. ΘAPCI IOYΛIA ЄMIΛ
M(cedrat et citron)IA · ЄTΩN
KAΛΩC ЄZHCAC MЄTA
TOY ANΔPOC COY · ЄY
XAPICTΩ TH ΠPΘNΘIA
KAI TH ΨYXH COY

Actions de grâces du mari survivant à Ἰουλία Αἰμιλία, morte à l'âge de 40 ans, qui a bien vécu avec son mari.

Bibl. — *Cimit.*, p. 68; Berliner, n. 66; *Geschichte*, t. I, p. 465, n. 51.

110. IOYCIOC ΓPAMMATЄYC
ΦIΛOΠATΩP KAI ΦI
ΛAΔЄΛΦOC MAPΩ
NB·APX·TЄKNΩ AΓAΠH
TΩ·ONTI ЄTΩN ΛZ

Justus (et non *Jusius*) loué par son père Maron et ses frères, *grammateus*, mort à 27 ans; Maron est archonte B, pour la deuxième fois.

Bibl. — *Cimit.*, p. 47; Berliner, n. 68; *Geschichte*, t. I, p. 466, n. 54.

111. ...ΛЄONTIος... *Cimit.*, p. 30; *Gesch.*, t. I, p. 466, n. 55.

112. ...MAPKЄΛΛA... *Cimit.*, p. 49; *Gesch.*, t. I, p. 466, n. 59.

113. ...MAPKЄΛΛOC... *Cimit.*, p. 34; *Gesch.*, t. I, p. 467, n. 61.

114. ...NOYMЄNIC... *Cimit.*, p. 55; *Gesch.*, t. I, p. 469, n. 75.

115. ...ΠAPΘЄNOC... *Cimit.*, p. 35; *Gesch.*, t. I, p. 470, n. 79.

116. ...ΠOIMЄNIC... *Cimit.*, p. 43; *Gesch.*, t. I, p. 470, n. 81.

117. ...KЄNTOYΛIA... *Cimit.*, p. 63; *Gesch.*, t. I, p. 471, n. 87

118. ...CABBATIA... *Cimit.*, p. 46; *Gesch.*, t. I, p. 471, n. 88.

119.
ΕΝΘΛΔΕ ΚCITC Μ...
ΝΑ ΠΕΤΩΝΙΑ ΕΖΗC
ΕΝ ΕΤΗ Ν·Ε·ΤΥΝΗ Ο
ΝΩΡΑΤΟΥ
ΚΑΛΩC ΚΟΜ
ΟΥ ΜΟΤΑ ΤΩ
Ν ΔΙΚΕΩΝ

ligne 1 : κειτε ; ligne 2 : Πετρωνια; ligne 3 : γυνη; ligne 5 sq. : καλῶς κομ (ί)ου μ(ε)τὰ τῶν δικαίων; *bene agas cum justis.*

Bibl. — *Cimit.*, p. 68; Berliner, n. 77; *Geschichte*, t. I, p. 466, n. 57.

120.
ΕΝΘΑΔΕ ΘΝΟΑδΘ Κεῖτε ΜαρΓΑΠΤΑ
ΚΕΙΤΕ ΜΑΡΙΑ ΗΤΙC ΕΖΗCεΗ ΕΤΗ · ΙΘ
ΡΙΤΑ Η·Ε·Ζη ΜΕΤΑ ΤΟΥ CΥμβΙΟΥ ΑΥ
CΕΝ ΕΤΗ ΤΗC ΕΤΗ Δ? ΕΝ ΙΡΗΝΗ
ΙΘ Υ..... Η ΚΟΙΜΗCΙC COY
ΤΟΥ Α....
ΟC ΕΤΗ
ΕΝΕΙΡΗΝ Δ
Η · Η ΚΟΙΜΗ
CIC COY

Cette inscription a été faite deux fois sans beaucoup d'amélioration. La défunte s'appelait Μαργαρῖτα; elle vécut dix-neuf ans, dont quatre avec son mari, si on lit Δ, ou un an si on lit A. L'inscription de droite est la première, la seconde est obscure; lignes 5 et 6.

Bibl. — *Cimit.*, p. 61; Berliner, n. 86; *Geschichte*, t. I, p. 467, n. 65.

121.
ΜΕ·ΛΙ·ΤΙ·Ω·ΜΗ·ΤΡΙ·ΓΛΥΚΥ
ΤΑΤΗ
ΔΟΥΛ·ΚΙ·ΤΙΑ·ΘΥ·ΓΑ·ΤΗΡ
ΑΝΕ ΘΗΚΑ
ΗΤΙC·ΕΖΗ CΕΝ·ΕΤΗ·ΚΘ

Dulcitia a fait cette tombe à sa mère Melition, ce dernier nom est nouveau, mais il se rattache à la série onomastique de *Eustochium* et autres. La ponctuation intersyllabique se retrouve sur des marbres païens.

Bibl. — *Cimit.*, p. 58; Berliner, n. 88; *Geschichte*, t. I, p. 468, n. 69.

122.
ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑ CΕΒΗ
ΡΑ ΝΩΤΩ ΙΔΙΩ ΘΡΕ
ΠΤΩ ΚΑΛΩC ΑΝ
ΤΙΖΩCΑC ΒΙΟΝ ΚΟΙ
ΝΟΝ ΕΤ· Η·ΚΖ ΕΝ ΙΡΗ
ΝΗ Η ΚΟΙΜΗΟΙC COY
CΕ

La défunte paraît tenir son nom d'Alexandre Sévère sous qui elle aurait vécu : Ἀλεξανδρία Σεβήρα; elle avait adopté un *alumnus* nommé *Notus* (voir *Dictionn.*, t. I, au mot Alumni) dont elle fait l'éloge pour l'avoir aidée de ses moyens : ἀντιζωννύειν βίον κοινόν.

Au-dessous de l'inscription, de gauche à droite : *trois poussins, arbre, cabane, coq, palme, coq au poulailler.*

On peut imaginer toutes les explications symboliques les plus ingénieuses.

Bibl. — *Cimit.*, p. 48; Berliner, n. 93; *Geschichte*, t. I, p. 469, n. 74.

123. ἐνΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ ΠΡΟΒΟC ΝΗΠΙΟC ΤΙC Ε
ζΗCΕΝ ΕΤΗ ΔΥΩ ΚΑΙ ΜΗΝΑ Α
ΗΜΕΡΑC ΤΡΙC ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟC Φ
ΙΛΟΜΗΤΟΡΟC ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ ΟΙ ΚΥ
ΜΙCIC COY

L'épitaphe loue le jeune Probus, mort à l'âge de deux ans, un mois et trois jours, d'avoir aimé son père et sa mère.

Bibl. — *Cimit.*, p. 47; Berliner, n. 105; *Geschichte*, t. I, p. 470, n. 83.

124.
ΕΝΘΑΔΕΚΕΙΤΕ
ΡΜΟΛΝΟC ΛΜCΝ
ΝΗΠΙΟC · OCIOC
ΕΝ ΕΙΡΗΗΗ·Η·ΚΟΙ
ΜΗCIC COY

peut-être : ἐνθάδε κεῖτε Ρομανός. Αμήν. Νήπιος ὅσιος.

Bibl. — *Cimit.*, p. 33; Berliner, n. 111; *Geschichte*, t. I, p. 471, n. 89.

125. CABBATIC... *Cimit.*, p. 34; *Gesch.*, t. I, p. 471, n. 92.

126. CABBATIC... *Cimit.*, p. 34; *Gesch.*, t. I, p. 471, n. 93.

127. CABΕΙΝα... *Cimit.*, p. 55; *Gesch.*, t. I, p. 472, n. 97.

128.
ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ CΙΜΠλικία.... μητὴρ συ-
ΝΑΓΩΓΗC·ΦΙΛΑΝΔΡΟC... ὁ δεῖνα παὴρ (?)
CΥΝΑΓΩΓΗC·ΤΗ ΙΔΙΑ Συμβῳ ἐποίησεν

Bibl. — *Cimit.*, p. 52; Berliner, n. 126; *Geschichte*, t. I, p. 473, n. 105.

129.
ἐνΘΑΔΕ ΚΙΤΕ CΥΝΗΛΙΚΗ
ΔΟΥΓΑΤΗΡ ΟΥΡCΑΚΙΟΥ
ΕΝ ΕΙΡΙΝΙ ΚΥΜΙCIC ΑΥΤΗC

Épitaphe entière et peinte en rouge, les deux premières lettres sont cachées par la chaux. Sinelica, fille d'Ursacius, ... le nom propre Συνηλίκη est nouveau, il dérive de συνήλικος..

Bibl. — *Cimit.*, p. 54; Berliner, n. 54; *Geschichte*, t. I, p. 473, n. 106.

130.
Ω Δ Ε ΚΙΤΕ ΟΥΡCΑΚΙΑ ΘΥΓΑΤΗΡ
ΟΥΡCΑΚΙΟΥ ΑΠΟ ΑΚΟΥΙΛΕΙΑC ΓΕΡΟΥ
CΙΑΡΧΟΥ ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ Η ΚΥΜΙC ΑΥΤΗC

D'Aquilée, qui s'écrit Ἀκουίλεια, Ἀκύληια et Ἀκύλεια.

Bibl. — *Cimit.*, p. 62; Berliner, p. 134; *Geschichte*, t. I, p. 474, n. 112.

131.
ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ ΟΥΡCΟC ΓΡΑΜΜ
ΑΤΕΟΥC ΤΙC ΕΖΗCΕΝ ΚΒ ΚΑΙ
ΔΥΩ ΕΤΗ Κ Α Ι ΜΗΝΑC ΤΡΙC
ΜΝΕΙΑ ΤΟΥ ΜCΜΟΝΥΜΦΙΟΥ
CΝ·ΕΙΡΗ ΟΙΚΥΜΙC ΛΥΤΟΥ

Le marbre sur lequel cette inscription était gravée, recouvrait une tombe creusée dans le pavement de la chambre qui a une corniche sur la porte d'entrée. Le squelette était protégé par des tuiles en forme de toit portant cette estampille : OP·DOL EX FIG DOMMAIOR, en cercle, et Q·E·CA, VIIII en ligne droite. — Ursus, *grammateus*, vécut 22 ans et 3 mois. Ligne 4, il faut lire : μελλονυμφίου.

Bibl. — *Cimit.*, p. 59; Berliner, n. 135; *Geschichte*, t. I, p. 474, n. 113.

132.
ΒΕΝΕ ΡΩCΑ
ΑΝΡΩΝ XVII
ΕΚΟΥΜΑΡΙ ΤΟΥC
ΜΗCIC XV

Βενερωσα αν(νω)ρων XVII ε(ιχε) μαριτους μησις XV.
Venerosa annorum XVII; habuit maritus menses XV.

Bibl. — *Cimit.*, p. 32; Berliner, n. 137; *Geschichte*, t. I, p. 474, n. 114.

133.
ΕΝΘΑΔΕ ΚΕΙΤΕ ΒΙΤΑΛΙΩ
ΓΡΑΜΜΑΤΕΟΥC ΤΙC ΕΖΗς
ΕΝ ΕΤΗ·Ζ·Κ ΗΜΕΡΑC ΙΔ
ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ ΟΙ ΚΥΜ ησις
ΑΥΤΟΥ

Bibl. — *Cimit.*, p. 54; Berliner, n. 139; *Geschichte*, t. I, p. 474, n. 117.

134. ΤΩΝΟΜΩ *κολούθει*
ΜΝΗΜΗ ΔΙΚΑΙΟυ CῦΝ
ЄΝΚΩΜΙΩ ὧ δεῖνα
ЄΝ ΙΡΗΝΗ Η ΚΟΙΜΗCIC COY

la 2e ligne est un emprunt au livre des Proverbes, x, 7 : Μνήμη δικαίων μετ' ἐγκωμίων, *memoria justi cum laudibus.*

Bibl. — *Cimit.*, p. 55; *Geschichte*, t. I, p. 476, n. 132.

Voici maintenant quelques textes en langue latine :

135. AELLIA · BENEMERE
NTI PROCLE POSERV
T·AL MAS POSVIT
BIXIT *vase d'huile* ANNIS
et
LXXXII (*candélabre*) MESIS X

Bibl. — *Cimit.*, p. 56; Berliner, n. 3; *Geschichte*, t. I, p. 476, n. 139.

136. AVRELƁIOSES
AVRELƁ AVGVRIA
FILIO AGATHO PO
BNMPQVAN XV

Bibl. — *Cimit.*, p. 69; Berliner, n. 5; *Geschichte*, t. I, p. 477, n. 142.

137. ALEXANDER
*b*VCVLARIVS DE MA
CELLO QVIXIT ANNIS
XXX ANIMA BONA OM
NIORVM AMICVS
DORMITIO TVA INTER
DICAEIS 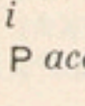

Cet Alexandre était quelque boucher qui débitait la viande de bœuf. Dans le testament grotesque de M. Grunnius Corocotta on lit : *Donabo sutoribus setas, surdis auriculas, tubulariis intestina.*

Bibl. — *Cimit.*, p. 44; Berliner, n. 9; *Geschichte*, t. I, p. 477, n. 143.

138. *Justus Decenbro fratri suo en irene æ cymesis su. Cimit.*, p. 31; *Gesch.*, t. I, p. 478, n. 156.

139. *Deutero gramateo benemerenti Dulcis. Cimit.*, p. 46; *Gesch.*, t. I, p. 478, n. 157.

140. *Esidorus Eterus en irene qui mesis su. Cimit.*, p. 31; *Gesch.*, t. I, p. 479, n. 159.

141. *Flavia Datiba Flaviæ Caritinen bæne merenti fecit. Cimit.*, p. 69; *Gesch.*, t. I, p. 479, n. 164.

142. HIC POSITA ЄP · AR
CHIA THЄOSЄ
BЄS QV*ae v*I
XIT ANNOS I *III*
D · VI DORM*i*
TIO TVA INP*ace*

Hic posita eparchia Theosebes qu(a)e (v)ixit annos L, V d(ies) VI dorm(i)tio tua in p(ace).

Ce nom *eparchia* répond à *provincia* que nous allons lire.

Bibl. — *Cimit.*, p. 31; Berliner, n. 39; *Geschichte*, t. I, p. 478, n. 158.

143. *fa* VSTVLAE
PROVINCIAE
FILIAE · SANCTIS
SIMAE

Bibl. — *Cimit.*, p. 31; Berliner, *Geschichte der Juden in Rom von der ältesten Zeit bis zur Gegenwart (2050 Jahre)*, in-8°, t. I, Frankfurt-am-M., p. 479, n. 163.

144. CH . . OI . . COIVGI SV
E FECIT · GARGILIE EV
FRAXIE·QVE VIXIT AN
NIS XVIIII · MENsIBVS III DIE
BVS XII BENEMERENTI SET
SIC NON MERENTI

Bibl. — *Cimit.*, p. 50; Berliner, n. 54; *Geschichte*, t. I, p. 479, n. 165.

145. [*m et* MEM
IVNiE RVFHINE
INCOMPARABILI
...V . VCIVX

Bibl. — *Cimit.*, p. 60; *Geschichte*, t. I, p. 480, n. 169.

146. MARCIA BONA IV
DЄA DORMI · TVA
A·I·BONIS

Marcia bona Iud(a)ea dormi(tio) tu(a) i(n)bonis.

Bibl. — *Cimit.*, p. 34; Berliner, n. 81; *Geschichte*, t. I, p. 481, n. 175.

147. NЄPIA MAR AE BIXIT ANN
OSA QV IS · IIII

corne, ethrog, chandelier, cédrat, palme.

Bibl. — *Cimit.*, p. 40; Berliner, n. 90; *Geschichte*, t. I. p. 481, n. 178.

148. RVFILLA PIETAS QVAE FЄCIT
CVM CELERINVM A*nnos*
EV Γ*ires*? MENSES QVATTVOR ODE
DIES QVINDECIM ЄN HIRE
*n*E E CYMECIC AVTOЄS

Inscription dans un cartouche à queues d'arondes, dans lesquelles on lit EVODE, se rapportant à *Rufilla-quæ et Pietas.*

Bibl. — *Cimit.*, p. 52; Berliner, n. 111*a*; *Geschichte*, t. I, p. 481, n. 179.

149. 'IE SABINE COIVGI
BENEMERENTI QVE
VIXIT ANNIS XVIII
DIES III GERMANVS COI
IGI BENEMERENTI FECIT
CVM VIRGINIVN SVN OVE
VIXIT ANNIS III DIES III

lign. 2 et 6 : *quæ.*

Bibl. — *Cimit.*, p. 50; Berliner, n. 118; *Geschichte*, t. I, p. 481, n. 180.

150. STAFVLO ARCONTI
ET ARCHISYNAGOGO
HONORIBVS OMNIBVS
FVCTVS RESTITVTA CONIVX
BENEMERENTI FECIT
ЄNЄIPHNH H KOIMHCIC COY

Bibl. — *Cimit.*, p. 67; Em. Schuerer, *op. cit.*, p. 19 : Engeström, *Om Judarne*, 13; Berliner, n. 119; *Gesch.*, t. I, p. 482, n. 181.

A ces inscriptions, parmi lesquelles il s'en trouve de si précieuses, on a pu ajouter récemment quelques bribes épigraphiques dont l'unique mérite est d'être inédites.

151. Plaque de marbre en trois fragments; elle a dû mesurer 1 m. 08; les deux fragments extrêmes encore

existants mesurent respectivement 0 m. 31 et 0 m. 44 dans leur plus grande largeur :

Ἐνθά[δ ε κεῖτ]ε Cίρικα
παρθέ[νος ἐ]τῶν ιή.
Ἐν ϵ[ἰρήνῃ ἡ κο]ίμησις σου

Le mot κοίμησις se lit sur quelques rares inscriptions chrétiennes, par exemple De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XX, n. 37; *Nuovo bull. crist.*, 1909, p. 131; G. Kaibel, *Inscript. Siciliæ et Italiæ*, n. 119, 152, 191, 531, etc.; *Notizie degli scavi*, 1893, p. 291. Sous la forme d'acclamation finale, telle que nous la lisons ici : « Qu'en paix soit ton sommeil », il semble que la formule est exclusivement juive comme le laisse entendre J.-B. Frey, *loc. infr. cit.*

Bibl. — J.-B. Frey, *Inscriptions inédites des catacombes juives de Rome*, dans *Rivista di archeol. crist.*, t. v, 1928, p. 280-283, n. 1, fig.

152. Plaque de marbre, haut. 0 m. 24, larg. 0 m. 31, en cinq pièces :

ϵNθαΔϵKϵIται
ΓPAMMATϵὺς, ὃς ἔζης-
ϵNϵTH · Z · KAIM ῆνας
ϵN ϵIPHNH ἡ κόιμησις
AYTOῦ

Bibl. — J.-B. Frey, dans *Rivista*, t. v, 1928, p. 283-287, n. 2, fig.

153. Plaque de cipolin vert, haut. 0 m. 20, larg. 0 m. 19 :

IVSTO FILIO
VENEMEN
TI PARNTES
FECERVNT

Justo filio (b)enem(er)enti par(e)ntes fecerunt.

Bibl. — J.-B. Frey, dans *Rivista*, t. v, 1928, p. 288-290, n. 3, fig.; le même, *Nouvelles inscriptions inédites de la catacombe juive de la via Appia*, dans *Rivista*, t. x, 1933, p. 27-50.

3° *Voie Appienne. Vigna Pignatelli.* — Le 20 avril 1885 des ouvriers employés à extraire la pouzzolane sur la voie Appienne découvrirent, à 20 mètres environ de la chaussée, une excavation pratiquée dans le tuf granulaire et qui n'était autre qu'une catacombe juive, située à très peu de distance de la catacombe de la *Vigna Randanini*, environ la largeur de la chaussée. L'état de la catacombe Pignatelli, au moment de la découverte, ne promettait guère; pas une tombe n'était intacte; tout avait été saccagé à une époque impossible à déterminer. Les galeries creusées dans le tuf granulaire étaient en partie éboulées ou obstruées par la terre. Dans la portion de gauche du cimetière on rencontra des moellons de tuf, de la terre, des briques entassés de telle sorte qu'on ne pouvait s'aventurer de ce côté. C'est cependant là qu'était l'entrée de la catacombe; le 23 avril, on trouva l'escalier d'accès.

Pendant les mois d'avril, juin et juillet, on procéda à une excavation méthodique de la catacombe. L'escalier part de la campagne romaine et conduit au corridor principal. Il est probable que la porte d'entrée à la surface du sol se trouvait ménagée dans un atrium, c'est ce que permettent de supposer quelques vestiges. L'entrée de l'escalier avec ses six premières marches est placée au Nord-Ouest-Sud-Est; à l'endroit où débouche la galerie principale, l'escalier avec l'ambulacre principal se dirige au Nord-Est et cinq marches conduisent au sol.

Le corridor principal, à quelques mètres de profondeur, mesure plus de 17 mètres en longueur. De ce corridor partent, à droite et à gauche, des développements; à droite, on rencontre à divers intervalles, dans la direction nord-est-sud-est, quatre ambulacres finissant tous par des cubicules; à gauche, les corridors conduisent à trois chambres où on parvient de la galerie principale. Au premier corridor, ne correspond aucune chambre, probablement parce qu'elle aurait été trop rapprochée de l'escalier. Ces ambulacres latéraux sont longs de 8 mètres, excepté le plus rapproché de l'escalier et qui est moins long. La largeur des galeries, y compris le corridor principal, ne dépasse pas un mètre. Les sept cubicules ont une égale superficie; ils sont presque carrés.

Les tombes sont des *loculi*, des sépulcres *mensa* et quelques *arcosolia*. Au mois de juin, on découvrit dans le quatrième corridor latéral un puits mesurant 1 m. 50 de long et 0 m. 40 de large et qui mettait en communication avec une deuxième *area* ou plutôt avec une amorce de la susdite *area*, car elle ne consiste qu'en une seule chambre qui n'a ni *loculi*, ni *arcosolia;* les cadavres étaient déposés sur le sol et séparés les uns des autres par de petits murs.

On a dit que la catacombe avait été saccagée à une date ancienne; les violateurs n'ont pas eu plus de respect pour les squelettes que pour le mobilier. On a cependant rencontré un nombre assez élevé de vases appartenant aux produits les plus grossiers de la céramique, ayant servi à préparer et à recevoir des vivres, ainsi qu'on s'en peut convaincre par les traces.

Il faut nommer aussi les lampes et leurs débris trouvés en quantité près de l'escalier. Sur dix-sept exemplaires, la moitié appartient au type de l'époque chrétienne : forme ronde avec poignée et bec court; sur le disque supérieur des cercles concentriques avec pois, sur le disque inférieur ou bien l'estampille SA, ou bien une palme; un autre type, de forme allongée avec une poignée forée et sur le fond une palme entre H et AI. Sept briques portent des estampilles des deux premiers siècles de notre ère. La catacombe paraît avoir été exploitée principalement au IIIe siècle. Voici quelques inscriptions :

154. Plaque de marbre, haut. 0 m. 32, larg. 0 m. 39 :

Θ K
M . AYP · XPYCIΠΠOC
THN MϵN HΛIKIAN ϵTΩN ΔYO
TAC Δϵ ΦPϵNAC HΔH ΓϵPΩNOC
ΠOΛΛOYC MϵN ϵYΦPANϵZΩN
ΠOΛΛOYC Δϵ HNIACϵN AΠOΘANΩN
TOY Δϵ ΘPϵΨANTOC HN KYPIOC
XAIPETΩ KAI TA AΓAΘA TOIC
ϵYΦHMOYCIN AYTON ANAΔIΔOTΩ

155. Plaque de marbre blanc 0 m. 22 × 0 m. 33 avec une inscription métrique assez peu correcte :

CYNBIOCHCHCOIΓOMNHMϵ
Γ Ω T OYTϵΠOHCAΦIΛTA
TϵNϵKTAPIϵMNHMOCYN
HCϵNϵKϵNϵY † YXϵIΔIOΛO
YKAI ϵIΛϵOCIC ΘIKAIHMϵ
INϵITIKAI ϵN ΘNHTOICϵ
CTIXAPACΔYMAMC

Outre les inscriptions sur marbre, on lut quelques graffites tracés à la pointe sur le stuc frais.

Le plus grand intérêt est pour l'*arcosolium* du deuxième corridor, le seul *arcosolium* qu'on trouve dans un corridor. Il mesure en largeur 1 m. 80 et 0 m. 90 en hauteur. On voit peint sur l'enduit, à gauche, un palmier haut de 1 m. 20, qui évoque le souvenir des quatre palmiers qui ornent un cubicule de la *Vigna Randanini;* à droite, un palmier dont le tronc manque. En outre, on voit, au milieu, des fleurs et des fruits de mer. Au-dessus, mais pas au centre, un poisson, à droite un objet méconnaissable, l'enduit étant tombé. La voûte est ornée de lignes avec un cercle au centre, qui semble avoir

contenu une représentation quelconque; autour de ce cercle une couronne de lauriers. Au fond, un cartouche peint soutenu par deux enfants nus, non ailés.

156. L'inscription mesure 0 m. 55 haut. et 1 m. 86 larg.; lettres blanches sur fond rouge, très endommagée.

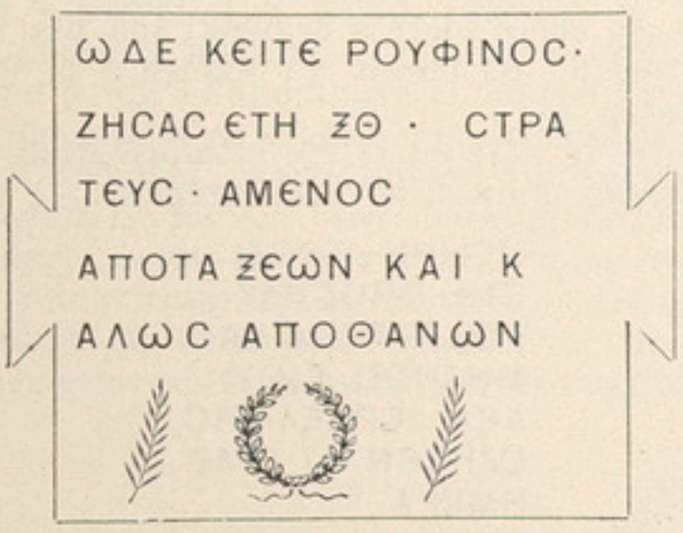

4° *Voie Appienne. Vigna Cimarra.* — En 1867, le *Bullettino di archeologia cristiana* de J.-B. De Rossi, donnait, p. 3, le plan d'un tronçon de la voie Appienne entre le cirque de Maxence et le *Domine quo vadis?* A gauche, un *cemetero giudaico 1*, qui n'était autre que celui de la *Vigna Randanini;* un peu plus loin, à droite de la voie, un *cemetero giudaico 2*. A la dernière page du fascicule, De Rossi lui consacrait les lignes suivantes : « Découverte d'un cimetière juif près de l'Appienne. Les lecteurs du *Bullettino* auront noté avec surprise, sur la carte de la p. 3, la mention de deux cimetières juifs distincts sous les numéros 1 et 2. Le premier est celui qui est bien connu de tous, découvert il y a peu d'années sous la *Vigna Randanini*. Le deuxième est inconnu, je divulgue aujourd'hui son existence. Il a été ouvert en creusant dans la vigne du comte Cimarra, située un peu au delà de Saint-Sébastien, près du célèbre cimetière chrétien *ad Catacumbas* (voir *Dictionn.*, t. II, à ce mot). Les épitaphes de ce nouvel hypogée juif sont toutes en langue grecque et me semblent plus anciennes que celles des souterrains de la *Vigna Randanini*. Une de ces inscriptions mentionne la synagogue Elea : CΥΝΑγωγΗC ΕΛΕΑC. Sur un sarcophage on lit l'inscription de l'archonte Jonathas : ΖΩΝΑΘΑ ΑΡΧΩΝ. Le chandelier à sept branches et d'autres symboles juifs connus sont gravés sur la pierre ou peints au minium sur brique. Sur un marbre, est sculptée une *ascia*. Dans le courant de cette année, je publierai le plan et la description des monuments de cette tombe juive; ce que j'en ai dit montre la nécessité de s'en occuper. »

De Rossi n'y revint plus. En 1893, Berliner publia les textes de sept inscriptions dont les trois premières n'apprennent rien.

157.

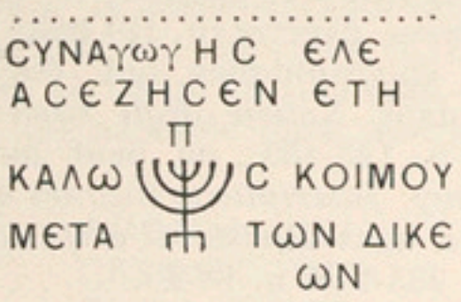

c'est l'inscription mentionnant la synagogue d'Elea; on lit encore la mention de l'âge ζησεν ετη π, et καλος κοιμου μετὰ τῶν δικεων.

Bibl. — Berliner, *op. cit.*, p. 91, n. 4.

158.

ΔΙΟΝΥCΙΟ
ΜΑΡΚΕΛΛΑ
ΤΕΚΝΩ

Bibl. — Berliner, *op. cit.*, p. 91, n. 6.

Une autre conserve le souvenir d'un μελλωγραμματευς.

Bibl. — Berliner, *op. cit.*, p. 91, n. 5.

Sur un sarcophage entre deux panneaux de strigiles :

159.

ΖΩΝΑΘΑ
ΑΡΧΩΝ
ΕΝΘΑΔΕ
ΧΕΙΘΕ Ε
ΘΩΝ XVIII
ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ
ΚΟΙΜΗCΗΝ

Jonathas, archonte, repose ici âgé de 18 ans. En paix soit son repos.

Bibl. — A. Berliner, *Inschriften aus dem Coemeterium der Vigna Cimarra*, dans *Geschichte der Juden in Rom von der ältesten Zeit bis zur Gegenwart (2050 Jahre)*, in-8°, t. I, Frankfurt, 1893, p. 90-92.

5° *Voie Nomentane. Villa Torlonia.* — En novembre 1919, on découvrit sous la villa Torlonia, à environ 1 kilomètre de la Porta Pia, à quelques pas de la voie Nomentane, une catacombe dont l'existence était complètement ignorée.

« La catacombe [1] occupe une superficie d'environ 2 hectares; le développement linéaire des galeries atteint 900 mètres. Le long de ces galeries, les sépultures *(loculi)* sont creusées dans la paroi de tuf calcaire, étroitement serrées, superposées les unes aux autres : dans tel groupe de sépultures d'enfants, on trouve jusqu'à dix *loculi* ainsi étagés! Grâce à la bonne qualité de la roche, la conservation des corridors est satisfaisante, mais il n'en est pas de même des tombeaux, qui ont été pillés à fond par des visiteurs anonymes à diverses époques. C'est ce qui explique peut-être la disparition presque complète du « mobilier funéraire » et notamment des verres, l'extrême rareté des plaques de marbre. La plupart des *loculi* étaient, d'ailleurs, fermés avec de simples plaques de calcaire ou de terre cuite, et la grande majorité de ces plaques est anépigraphe. Le nombre des *loculi* s'élève à environ 4 500 [2].

« D'une manière générale, cette nécropole donne l'impression d'une clientèle beaucoup plus modeste que celle de la catacombe de Monteverde. Les *arcosolia* sont, il est vrai, en assez grand nombre (Paribeni en compte seize), et il y a un simulacre de deux sarcophages strigilés, mais les peintures murales sur stuc, ornant les *cubicula*, sont d'une facture grossière et d'un intérêt médiocre. Les sujets représentés appartiennent au répertoire courant de la décoration sépulcrale juive. Ainsi, dans un des *cubicula* les plus importants, on trouve le chandelier à sept branches, le *schofar*, le cédrat, le rouleau de la Loi; dans les lunettes de la même tombe, quatre dauphins; au-dessus de la porte, une colombe. Ailleurs, on rencontre des paons aux ailes fermées, l'aron, la burette d'huile, etc. [3].

« A première vue, l'époque du peuplement de la catacombe se rapporte au IIe ou au IIIe siècle après l'ère chrétienne, et, comme nous le verrons, les défunts appartenaient probablement en majorité au quartier de la Subura. Ce quartier populaire, où les Juifs n'ont dû être admis qu'assez tard (car il était compris dans

[1] Th. Reinach, *Une nouvelle nécropole judéo-romaine* dans *Revue des études juives*, t. LXXII, 1921, p. 24-28. — [2] H. W. Beyer et H. Lietzmann, *Die jüdische Katakombe der Villa Torlonia in Rom*, dans *Studien zur spätantiken Kunstgeschichte*, in-8°, Berlin, 1930; cf. J.-B. Frey, *La catacombe juive de la voie Nomentane*, dans *Rev. arch. christ.*, t. VIII, 1931, p. 359-363. — [3] Un important sarcophage de marbre, décoré du chandelier entre le cédrat et le *loulab*, se trouve dans la villa Torlonia même; mais rien ne prouve qu'il provienne de la catacombe; il peut venir de Porto.

le *pœmerium*, où la célébration des cultes étrangers fut longtemps interdite), occupait le fond de la vallée étroite et allongée où se rejoignent les extrémités du Quirinal, du Viminal et de l'Esquilin, immédiatement à l'est des forums impériaux. C'était, nous apprennent les textes (Juvénal, Martial, Horace), un quartier commerçant, bruyant et malpropre, où abondaient les marchands ambulants et les prostituées.

« La plupart des *loculi* de la nouvelle nécropole sont dépourvus de toute épitaphe. Cependant, le nombre d'inscriptions funéraires recueillies ne laisse pas d'être notable — une cinquantaine — et elles présentent un vif intérêt. Elles sont presque toutes en grec (et quel grec!); les seuls textes sûrement juifs rédigés en latin — car il semble s'être introduit dans cette nécropole, comme dans celle de Monteverde, des plaques funéraires de provenance païenne.

« La synagogue des Σιβουρήσιοι ou juifs de la Subura était déjà connue par plusieurs textes [1]. Notre nécropole en apporte plusieurs nouvelles mentions. Le n. 8 (de la publication de Paribeni) est l'épitaphe de Διοφατος (Διόφαντος) γραμματευς Σιβουρησων *(sic?)*, c'est-à-dire secrétaire de la communauté. Au n. 36, il est question de la fille d'un autre secrétaire des Σιβουρήσιοι; au n. 26, on lit encore Σιβουρη... Il est donc bien probable que dans l'inscription mutilée n. 43, il faille également restituer ενθαδε κει]ται Κλαυδιος [αρχων? Σιβουρ]ησιων. Le secrétaire Ευοδος, nommé sans autre précision au n. 14, le γερουσειαρχ[ης] du n. 42 sont sans doute aussi des fonctionnaires de la même synagogue, ainsi que Justus, deux fois archonte, mentionné dans l'inscription n. 2.

160.

ЄΝΘΑΔЄ ΚΙΤ[αι
ΒΙΤΑΛΙΩΝ ЄΤΩΝ...
ΥΘΙΟC ΙΟΥCΤΟ [υ
ΤΟΥ ΔΙC ΑΡΧΟΝΤΟC
ЄΝ ΙΡΗΝΗ Η ΚΥΜΗCΙC
COY

« Voilà donc à peu près reconstitué au complet le corps des magistrats de la synagogue des *Suburenses :* à la tête, un archonte qui semble avoir été unique [2], mais non pas viager, puisqu'il est rééligible (n. 2); à côté de lui, un secrétaire (γραμματεύς); puis un conseil, βουλή ou γερουσια, ayant pour président le γερουσιάρχης.

« En revanche on ne sait trop que faire du texte suivant (n. 19) :

ενθαδε κιτε Αιουτωρ γραμματευς
Σεκηνων · εν ειρηνη κοιμησις αυτου.

« Les Σεκηνοί — si la lecture est exacte — seraient une synagogue entièrement inconnue et dont le nom ne s'explique pas facilement. Faut-il penser aux *Sicani* ou aux *Sequani?* Mystère. Quant au nom propre du secrétaire, il paraît bien être le latin Adjutor, *cognomen* dont les recueils épigraphiques offrent de nombreux exemples.

« Comme au Monteverde, les épitaphes de prosélytes méritent de fixer particulièrement l'attention. L'une, en latin (n. 47) est remarquable, comme l'observe Paribeni, par l'expression délicate d'un sentiment assez rare :

Cresces sinicerius [3] *Judeus proselitus vixit ann. XXXV; dormitione accepit mat. dul. flu. suo, quod ipse mihi deb. facere, VIII k. jan.* Ce qu'on propose de transcrire : *Crescens siricarius, Judæus, proselitus vixit annos XXXV; dormitione accepit mater dulcissima filium suum quod ipse mihi debebat facere,* et ce qu'on traduit ainsi : « Ci-gît Crescens, soyeux, juif prosélyte, qui vécut trente-cinq ans; dans son suprême sommeil, sa chère mère a accueilli son fils; c'est un service que le fils aurait dû rendre à la mère. Le 25 décembre. »

« L'autre (n. 44) est d'une interprétation difficile. Reproduisons d'abord le texte intégral :

161.

ЄΙΡΗΝΗ ΤΡЄΖ
ΠΤΗ ΠΡΟCΗΛΥ
ΤΟC ΠΑΤΡΟC ΚΑΙ
ΜΗΤΡΟC ЄΙΟΥ
ΔЄΑ ΙCΡΑЄΛΙΤΗC [4]
ЄΖΗCЄΝ ΗΤ Γ Μ Ξ
ΗΜЄΡΑ

Ειρηνη τρεζπτη προσηλυτος πατρος και μητρος Ειουδεα Ισραηλιτης εζησεν ητ (= ετ) γ' μ(ηνας)ξ ημερα.

« M. Paribeni corrige avec assez de vraisemblance τρεζπτη en θρεπτη [5], mais le reste de son explication ne satisfait pas. Th. Reinach croyait que, en langage correct, l'auteur *voulait* écrire : προσηλυτου πατρος και μητρος ιουδαιας. La petite Irène, morte à trois ans et sept mois, ne peut guère être qualifiée elle-même de prosélyte; elle est fille d'un père prosélyte et d'une mère juive d'origine.

« Parmi les autres textes intéressants à divers titres, on signalera le n. 41, où la défunte Νεβια Κυρια η και Μαπλικα (nom suspect) rappelle avec quelque orgueil qu'elle jouissait du *jus trium liberorum :* ματ(η)ρ... τριων τεκνων; l'énigmatique fragment n. 43, dont les dernières lignes semblent faire allusion au service dans une légion romaine : ...ρκωλεγει ‖ ...νω δεκειμε = *decimæ* ‖ ...ναμαρ; le n. 32 où le défunt Ευ[θυ]ντικος — sans doute un enfant naturel — est désigné par le nom de sa mère, υιος Βηριανης; enfin, la formule terminale du n. 35 : εν ειρηνη η κοιμησις αυτου [μετα τ]ων οσιων.

« Le linguiste et le grammairien feront aussi leur petite récolte. On a dit que l'énorme majorité de nos textes est en grec, mais ce grec est profondément pénétré d'influences latines. Un fait caractéristique dans cet ordre d'idées, ce sont les datifs féminins terminés en ε (æ latin) : Μαρκειε Ζηνοδωρε τη ιδια αδελφη (n. 45); δεκειμε? (= *decimæ*, n. 43). Notez aussi les nominatifs masculins en ους (latin *us*) : Μαρινους (n. 34), Σελευκους (n. 4).

« Les *cognomina* romains ne sont pas rares, même dans les textes grecs : Σουκεσσος (n. 5), Αιουτωρ (n. 19), Βιταλιων (n. 2), etc. Parmi les noms purement grecs, on remarquera Θάλασ(σ)α (n. 6). Certains noms sémitiques sont très rares. Ζορτο[νου? au n. 11 est peut-être pour Ιορδανου. Διγιτης (n. 13) reste mystérieux. »

Les textes épigraphiques ont été publiés par R. Paribeni, dans *Notizie degli scavi di antichita*, t. XVII, 1920, p. 143-155; on peut mentionner, en outre, J.-B. Frey, *Inscriptions inédites des catacombes juives de Rome*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VII, 1930, p. 235-243, n. 18-20.

6° *Voie Labicane. Vigna Apolloni.* — En 1882, O. Marucchi fut averti par F. Apolloni de la découverte dans sa vigne, située à 2 kilomètres de la *Porta*

[1] *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 6447 = Vogelstein et Rieger, *Geschichte*, n. 72; *Römische Mittheilungen*, t. I, p. 56 = Vogelstein et Rieger, *op. cit.*, n. 68. Cf. Juster, *Les juifs dans l'empire romain*, t. I, p. 415. — [2] Si l'on s'en rapporte à l'inscription *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 6447 : ενθαδε κειται Νικοδημος ο αρχων Σιβουρησιων. L'article ὁ ne se conçoit pas bien si les archontes formaient un collège. — [3] M. Seymour de Ricci voit ici une latération de *siricarius*, « marchand de soie ». — [4] Cette transcription euphonique, dont il y a déjà des exemples (*Bull. Soc. arch. Alexandrie*, t. XI, 1909, p. 326) n'est pas plus extraordinaire que Ἔσδρας pour Ezra. Les Byzantins ont écrit de même Ὀσδρόης pour Ὀσρόης, etc. — [5] Si cette correction se confirme, nous aurions ici l'exemple curieux d'un esclave *païen* se convertissant au judaïsme pour épouser une juive; l'enfant née de cette union est une θρεπτή (esclave née à la maison) et israélite.

Maggiore, à gauche de l'ancienne voie Labicane, d'une excavation conduisant à un ambulacre cimétérial. Il fut assez difficile de retrouver la communication avec le cimetière dans l'immense arénaire formant une sorte de labyrinthe et le souterrain menaçait de s'écrouler, enfin on y parvint (fig. 8422). Entrant en A on se trouvait dans un cimetière d'apparence chrétienne, en s'avançant jusqu'à l'ambulacre IL on trouva au point S un *loculus* orné d'un graffite représentant le chandelier à sept branches, ce qui donnait à la catacombe le caractère juif. En janvier 1884, une exploration permit de retrouver, parmi les gravats, quelques fragments de terre cuite portant des inscriptions et des symboles judaïques et de vider une tombe avec des lettres hébraïques peintes. En outre, on vérifia l'existence des

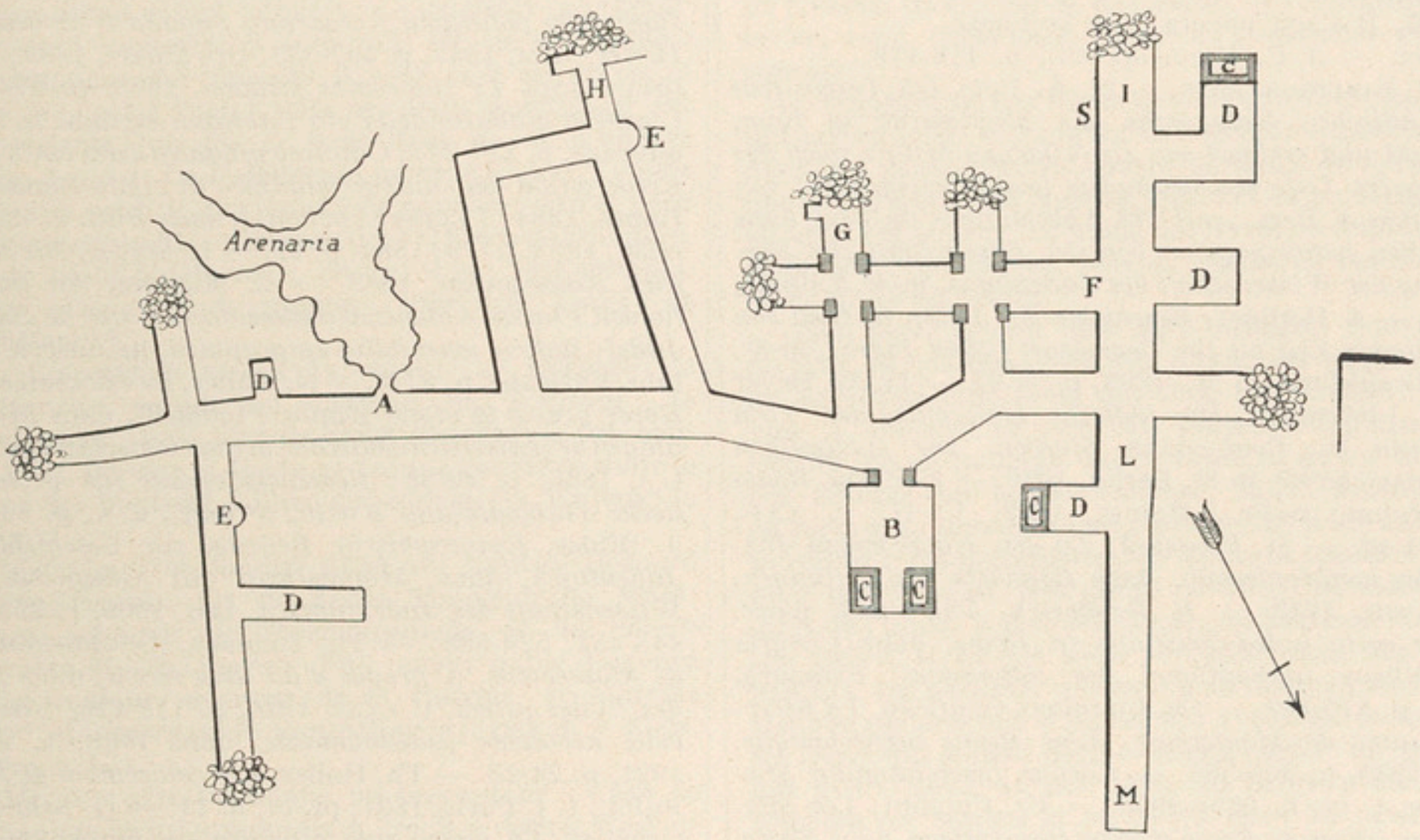

8422. — Cimetière de la *Via Labicana*, d'après Marucchi, *Di un nuovo cimitero giudaico*, 1887.

cubicules G et H et de B. Le plan fut dressé, tel qu'on le donne ici, par les soins de Marucchi (voir ce nom), qui tenait absolument à ce qu'on fût averti *che i lavori egli studi suddetti furono da me esegniti con vero rischio della vita.*

On a relevé ici les mêmes caractéristiques qu'au *Monteverde* et à la *Vigna Randanini*. Le cubicule B était assez vaste et avait des *loculi* pratiqués dans les parois latérales et deux tombes construites CC adossées à la paroi du fond. La même méthode de tombes construites se voit dans les cubicules D, D de l'ambulacre IL. C'était là ce qu'on nommait une *absis*, et nous en avons un exemple dans une inscription de Venosa :

ABSIDA VBI
CESQVIT FAVS
TINVS PATER

Dans la catacombe Apolloni, on voit deux de ces absides, marquées sur le plan aux points E, E.

Par ailleurs, il faut reconnaître que cette catacombe a fourni peu de chose : un fragment de plaque en terre cuite ayant servi à la fermeture d'un *loculus;* sur l'enduit de chaux qui le recouvrait, on lisait en lettres rouges ЄNΘ... dont le sens est clair; au-dessous un chandelier à sept branches. Autre fragment analogue avec les lettres ΦOC qu'on peut interpréter ...ταφος..., et au-dessous un chandelier à sept branches. Autre fragment de terre cuite appartenant à une inscription qui ne nous apprend pas grand'chose de nouveau :

162. MνHMH δικαίου μετ' ἐγκωμίων
ἐν ἰρηνὴ κοίμ HCIC AY τοῦ

Une plaque de terre cuite avec trois lettres hébraïques peintes en rouge.

Au fond d'une tombe en arc, portant des traces de lettres hébraïques en rouge, dans l'*absis* E. L'inscription est tracée en caractères cursifs de lecture difficile. O. Marucchi propose la lecture : *Requies Sara.*

7° *Additions.* — Nous allons transcrire ici trois inscriptions dont le lieu de provenance n'est connu que de façon approximative :

1. Inscription gravée sur un fragment de sarcophage provenant de la voie de Porto, aujourd'hui au Transtévère; haut. 0 m. 39, larg. 0 m. 36, haut. des lettres 0 m. 03; brisée par le milieu :

163. ΕΝ[θά]ΔΕΚ
ΕΙ [τε Δ]ΟΜΝΟ
CΠ[α τ]ΗΡCΥΝΑ
Γ ω Γ [ης β]ΕΡΝΑΚΛω
Ν ΤΡΙC Α [ρχ] ώΝΚΕΔΙC [φ]
ΡΟΝΤ[ιστή[CΕΝΕΙΡΗ
Ν[η ή κ]ΟΙ
Μ[ησ]ΙC ΑΥ
[το]Υ ϐ

Ἐνθάδε κεῖτε Δόμνος πατὴρ συναγωγῆς Βερνάκλων τρὶς ἄρχων καὶ δὶς φροντιστής. Ἐν εἰρήνῃ ἡ κοίμησις αὐτοῦ.

« Ci-gît Domnos, père de la communauté des Vernaculi, trois fois archonte et deux fois intendant. Qu'en paix soit son sommeil! » (Frey.)

Nous avons déjà parlé du φροντιστής, voici le *pater synagogæ*, Il paraît juste de dire que cette inscription offre un certain intérêt. « C'est la première fois qu'un juif apparaît chargé de titres si nombreux et si importants; il est en tout cas le seul [connu de nous] qui ait exercé trois fois la charge d'archonte et deux fois celle d'administrateur des biens. »

Bibl. — J.-B. Frey, *Inscriptions juives inédites*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VIII, 1931, p. 112-117.

2. Fragment de marbre provenant de la *Via Appia*, sans qu'on puisse préciser davantage le site primitif, aujourd'hui au palais Corsetti, Via di Monserrato, 20, Rome; haut. 0 m. 235, larg. 0 m. 22; haut. de lettres : 0 m. 045.

164.

Ἐνθάδε κεῖται Γελάσ-
ις ὁ ΚΑΙΙCΑΑΚ ἀρχι-
συν ΑΓΩΓCC καὶ ἄρχ-
ωνCΥΝΑΓΩΓΗς Καμπησ-
ίωνΕΠΛΗΡΩCεν ἔτη νδ'

Le défunt Isaac était archisynagogue et probablement archonte de la communauté de ...

Bibl. — J.-B. Frey, *op. cit.*, p. 109-112.

3. Fragment de marbre, trouvé en 1928 près de Tor Pignattara.

165. Il s'agit encore d'un archonte.

Bibl. — J.-B. Frey, *op. cit.*, p. 118-119.

III. Bibliographie. — N. A. Béïs, *Die Inschriften der jüdischen Katakombe aus Monteverde zu Rom, entdeckt und erklaert von Dr Nikolaus Müller nach des Verfassers Tode vervollständigt und herausgegeben von Dr Nikos A. Bees... mit 173 Abbildungen im Text*, dans *Schriften herausgegeben von der Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judentums*, in-4°, Leipzig, 1919. — A. Berliner, *Geschichte der Juden in Rom von der ältesten Zeit bis zur Gegenwart (2050 Jahre)*, in-8°, t. I, Frankfurt-am-M., 1893, p. 72-92. — H.-W. Beyer et H. Lietzmann, *Die jüdische Katacombe der Villa Torlonia in Rom*, dans *Studien zur spätantiken Kunstgeschichte*, in-8°, Berlin, 1930. — A. Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Romæ, 1632, l. II, c. XXII, p. 141 sq. — St. Brassloff, *Zu den Katakomben Inschriften vonMonteverde*, dans *Römische Mittheilungen*, t. XXVIII, 1913. — B. Broderick, *The burial place, of the early judeo-christiano in Rome*, dans *Congrès scientifique international des catholiques*, Fribourg, 1897, p. 170-182. — Ch. Clermont-Ganneau, *La nécropole juive de Monteverde*, dans *Revue archéologique*, t. I, 1920, p. 365-366. — *Corpus inscriptionum græcarum*, t. IV, n. 9894-9926. — Fr. Cumont, *Les catacombes juives de Rome et leurs inscriptions*, dans *Syria*, 1921, t. II, p. 145-148. — Ad. v. Engström, *Om Judarne i Rom under ældre tider och, deras Katakomber*, in-8°, Upsala, 1876. — J. Euting, *Epigraphische Miscellen*, dans *Sitzungsberichte der Berliner Akademie der Wissenschaft*, 1885, p. 669-688. — J.-B. Frey, *Inscriptions inédites des catacombes juives de Rome*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. V, 1928, p. 279-305; t. VII, 1930, p. 235-260; t. VIII, 1931, p. 83-125; *Les communautés juives à Rome aux premiers siècles de l'Église*, dans *Recherches de science religieuse*, t. XX, 1930, p. 269-297. *Il delfino col tridente nelle catacombe giudaica di via Nomentana*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. VIII, 1931, p. 301-314; *La catacombe juive de la voie Nomentane*, dans *ibid.*, p. 359-363. — K. Galling, *Die jüdischen Katakomben in Rom, als ein Beitrag zur jüdischen Konfessionskunde*, dans *Theologische Studien und Kritiken*, 1931, p. 352-360. — R. Garrucci, *Dissertazioni archeologiche di vario argomento*, in-8°, t. II, Roma, 1865, p. 150-192; *Cimitero degli antichi Ebrei scoperto recentemente in vigna Randanini*, in-8°, Roma, 1862, — L. Geiger, *Quid de Judæorum moribus atque institutis scriptoribus romanis*, 1872. — Th. Gompez, *Zu den neuentdeckten Grabinschriften der jüdischen Katakomben nächst der Via Appia* [*Pignatelli*], dans *Archaeolog.-epigraph.Mittheilungen aus Œsterr.-Ungarn*, t. X, 1886, p. 231-232. — J.-G.-H. Greppo, *Notice sur quelques inscriptions antiques tirées de quelques tombeaux juifs à Rome*, in-8°, Lyon, 1835. — Hugo Gressmann, *Die Inschriften der jüdischen Katakombe aus Monteverde zu Rom*, dans *Deutsche Literaturzeitung*, t. XLI, 1920, p. 305-306. — Hild, *Les Juifs à Rome devant l'opinion et dans la littérature*, dans *Revue des études juives*, 1884-1885. — J. Juster, *Les Juifs de l'empire romain, leur condition juridique, économique et sociale*, in-8°, Paris, 1914. — R. Kanzler, *Scoperto di una nuova regione del cimitero giudaico della via Portuense*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. XX, 1915, p. 152-157. — D. Kaufmann, *Études d'archéologie juive*, dans *Revue des études juives*, t. XIII. — M. A. Lévy, *Epigraphische Beiträge zur Geschichte der Juden*, dans *Jahrbuch für die Geschichte der Juden und das Judenthum*, in-8°, t. II, Leipzig, 1861, p. 289-324. — P. Manfrin, *Gli Ebrei sotto la dominazione romana*, t. I, 1888; t. II, 1890; t. III, 1892. — G. Marchi, *I monumenti delle arti primitivi cristiani*, in-4°, t. I, Roma, 1844, p. 20. — O. Marucchi, *Di un nuovo cimitero giudaico scoperto sulla via Labicana*, dans *Dissertazioni della pontificia Accademia romana di archeologia*, IIe sér., t. II, 1887, p. 497-533; tiré à part, 1887; réimprimé dans *Le catacombe romane*, 1903, p. 279-297; *Cimitero giudaico della via Labicana* et, dans le même ouvrage, p. 227-247; *Cimitero giudaico della via Appia*; *Breve guida del cimitero giudaico di vigna Randanini*, Roma, 1884; [*Vigna Apolloni*], dans *Bull. di archeol. crist.*, 1883, p. 79; 1884, p. 42. — L. Mayer, *Die römischen Katakomben*, 1882. — C. Migliore, *Ad inscriptionem Flaviæ Antoninæ commentarius, sive de antiquis Judeis italicis exercitatio epigraphica*, manuscrit de la bibl. Vaticane, n. *9143*. — N. Müller, *Le catacombe degli Ebrei presso la vigna Appia Pignatelli*, dans *Mittheilungen des kaiserlich deutschen archæologischen Instituts*, t. I, 1886, p. 49-56; *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, 3e édit., t. X, p. 861. — J. Œhler, *Epigraphische Beiträge zur Geschichte des Judentums*, dans *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judentums*, t. LIII, 1909, p. 292-302, 443-452, 524-538. — Th. Reinach, *Le cimetière juif de Monteverde. A propos d'un livre récent*, dans *Revue des études juives*, t. LXXI, 1920, p. 113-126, *Une nouvelle nécropole judéo-romaine*, dans *ibid.*, t. LXXII, 1921, p. 24-28. — Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., t. I, Paris, 1881, pl. IV, n. 11. — G. Schneider-Graziosi, *La nuova sala giudaica nel museo cristiano Lateranense*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, t. XXI, 1915, p. 13-56. — Em. Schuerer, *Die gemeinde Verfassung der Juden an Rom in der Kaiserzeit nach den Inschriften dargestellt*, Leipzig, 1879; *Geschichte des jüdischen Volkes in Zeitalter Jesu Christ*, 2 vol. — H. Vogelstein et P. Rieger, *Geschichte der Juden in Rom*, in-8°, t. I, Berlin, 1896, p. 459-483.

H. Leclercq.

MONTFAUCON (Dom Bernard de). — I. Les ascendants. II. L'enfance et la jeunesse. III. Les premiers travaux littéraires. IV. Les œuvres de saint Athanase. V. Le voyage en Italie. VI. Procureur général. VII. Le *Diarium italicum*. VIII. La *Palæographia græca*. IX. Les *thérapeutes* et la *Coisliniana*. X. Le *Saint Jean Chrysostome*. XI. L'académie des bernardins. XII. *Le cabinet d'antiquités*. XIII. *L'antiquité expliquée*. XIV. L'élection de dom de Sainte-Marthe. XV. La correspondance. XVI. Les correspondants. XVII. La *Bibliotheca bibliothecarum nova*. XVIII. La vieillesse et la mort. XIX. Le portrait. XX. Bibliographie.

I. Les ascendants. — « Les Montfaucon étaient originaires de la Gascogne, seigneurs de Montfaucon-le-Vieux, premiers barons-nés des états de Comminges, et ayant en partage avec ce seigneur beaucoup de droits. La maison de Montfaucon n'est dans le Languedoc que depuis la guerre du comte de Montfort contre les albigeois. L'aîné de leur maison l'ayant suivi dans cette guerre, ledit comte le maria avec l'héritière de Roquetaillade, qui était très riche, ayant sept ou huit places de l'ancienne et noble famille de Rivière; elle se

nommait Marie, et son mari Jean. Cet aîné, Jean de Montfaucon, vendit sa terre de Montfaucon-le-Vieux et tous ses autres biens pour s'en venir de ce côté, et fonda un obit à Saint-Girons de tous les biens qui étaient à lui dans ce lieu, qui est un gros bénéfice qu'on nomme l'*obit de Montfaucon* [1]. »

Le grand-père, nommé François, épousa Marguerite de Montredon qui lui donna treize enfants. L'aîné, Timoléon de Montfaucon, seigneur de Roquetaillade [2] naquit en 1600 [3]. Du vivant de son père il n'était connu que sous le nom de M. de Quolignac et « on n'oublia rien pour luy donner une éducation selon sa naissance, c'est pourquoy il fut envoyé aux pages en l'âge de sept ans. Après en être sorti, il resta encore longtemps à Paris, et [on] ne sçai si c'est là ou en province qu'il fit au duc de Montmorenci cette belle réponse qu'on a fort admirée. Ce seigneur lui témoignait qu'il souhetteroit fort qu'il fût de sa troupe : « Monseigneur, lui répondit-il, mon épée est au roi et « mon âme est à Dieu [4]. » De ses deux mariages il eut onze enfants; un fils et trois filles de sa première femme, Anne de La Fajolle, qui mourut jeune [5]. Le père se remaria « et prit une jeune fille pour sa vertu et pour « ses bonnes qualités personnelles [6] », Flore de Maignan, fille du bailli d'Albières », de qui il eut sept enfants, quatre filles et trois garçons : Bernard, Louis [7] et Barthélemy [8].

II. L'enfance et la jeunesse. — Bernard de Montfaucon naquit au château de Soutlage [9] le 16 [10] janvier 1655, jour de saint Antoine; il fut baptisé le 21 janvier et l'acte se trouve conservé dans le « Livre des baptisez du lieu de Soulage [11] ». En voici la teneur :

« 1655. Le 21me janvier 1655 fut baptisé Bernard de Montfaucon, fils de noble Timoléon de Montfaucon, seigneur de Rocquetaillade, et de damlle Flourette Mania, mariez. Fut parrin noble Bernard de Casamajour, seigneur de la Rocque, et marrine damlle Margueritte de Pompadou[r]; par le sr Fleïs, vicaire. »

« Mr. son père lui donna un précepteur à l'âge de cinq ans pour lui apprendre à lire et à écrire; c'est de la manière qu'il en usoit pour les envoyer ensuite au collège. Ayant atteint l'âge de sept ans, Mr. son père l'envoya au collège des Pères de la Doctrine, de Limoux, pour ne le perdre pas de vue, cette ville n'étant qu'à une lieue de Roquetaillade. Faisant encore les basses classes, il rencontra un régent extrêmement rude qui voulut le châtier. Il s'enfuit chez son père et il ne fut plus moyen de le faire revenir au collège. Mais il ne manqua pas de précepteurs chez lui; il y en avoit pour le second fils. Sa passion dominante dans sa grande jeunesse étoit la curiosité de voir et d'entendre des choses nouvelles. A cet effet, il sortoit grand matin du château et s'en aloit sur le chemin où il passoit bien du monde et les interrogeoit tous pour apprendre les nouvelles de leur païs, et retournoit raconter à Mr. son père tout ce qu'il savoit de nouveau. Ayant atteint l'âge de traise ou quatorze ans, il témoigna à Mr. son père qu'il souhaitoit d'apprendre à faire des armes, ce qui lui fut accordé. On l'envoya à l'Académie de Perpignan [12]. » Montfaucon nous a laissé le récit personnel de ces années passées à Roquetaillade [13]. « Le grand goût pour toute sorte de littérature me prit, dit-il, dès l'âge de quatorze ou quinze ans. Après que j'eus fini mes classes à Limoux, mon père me rappela à notre château de Roquetaillade où je lus tous les livres, et surtout les historiens que je pus trouver : le Plutarque en français; le Jérôme Osorius, aussi en français, contenant les navigations et les conquêtes des Portugais dans les Indes orientales. J'avais si bonne mémoire, que je retenais facilement tout, même les noms des provinces et des villes de Goa, de Calicut, de Cochin et des autres qui se terminaient en *or*, *onor*, *Bangalore*, *Cananor*, *Oranganor* et *Travancore*.

« J'empruntais des livres de tous côtés. Un accident qui arriva m'en fit trouver une grande quantité. Il y avoit un gentilhomme, cousin germain de mon père, nommé le baron de Mathes, qui, dès sa jeunesse, trop adonné à la lecture, achetait des livres de tous côtés et lisait perpétuellement, sans se mettre en peine de ses biens ni de ses terres.

« Son père, voyant bien qu'il laisseroit tout perdre un jour, fit son testament, lui donna ses seigneuries et lui substitua mon père, qui était son neveu. Le père vint à mourir, et son fils, toujours appliqué à la lecture, ne se donnant aucun souci ni de ses biens ni des affaires qui lui survenaient, laissa tout perdre, en sorte que, tous ses biens étant saisis, il fut obligé de se retirer à Roquetaillade; il y apporta tous ses livres, qu'il mit dans un très grand coffre. Il demeurait six mois de l'année à Roquetaillade, où il laissoit toujours son coffre, et les six mois suivants, chez ses autres parents. Un accident qui arriva au château de Roquetaillade me procura le plaisir et l'avantage de lire tous ses livres qui étoient dans ce grand coffre : un gros rat qui avait percé un des coins du coffre y entrait et rongeait les papiers et les livres, dont les petits fragments sortaient par ce trou. Je m'aperçus de cela, et n'ayant point de clef pour l'ouvrir, j'allai ramasser toutes les clefs du château et j'en trouvai enfin une qui ouvrait le coffre. Je trouvai une infinité de livres, sur l'histoire un grand nombre, et surtout sur l'histoire de France. Il y en avait aussi sur plusieurs autres matières, un en français sur la géométrie d'Euclide. J'en lus le premier livre, et comme en lisant ses propositions avec attention, j'en comprenais enfin la plupart, ce livre m'auroit retenu plus longtemps si l'histoire ne l'avoit enfin emporté.

« Je lisais jusqu'à sept ou huit heures par jour les histoires de tous les pays, le livre des *États et empires du monde*, tous les historiens de France. Les autres histoires en toutes langues, en italien et en espagnol,

[1] Bibl. nat., ms. *lat. 11915*, fol. 29-31. C'est une lettre écrite au nom des sœurs de Montfaucon, chanoinesses à Sainte-Marthe de Limoux, par leur abbesse, sœur Saint-Ignace de Cairol, en 1742, publiée en partie par H. Omont, *Bernard de Montfaucon, sa famille et ses premières années*, dans *Annales du Midi*, t. IV, 1892, p. 84-90. — [2] Roquetaillade (Aude), arrondissement de Limoux, canton de Couiza. C'était la résidence habituelle de la famille de Montfaucon. — [3] Bibl. nat., *lat. 11915*, fol. 1; la date de 1597 est donnée ailleurs. — [4] L'anecdote se rapporte évidemment au soulèvement de 1632. — [5] Bibl. nat., *lat. 11915*, fol. 1 v°. — [6] Id., *ibid.* — [7] Profès bénédictin à la Daurade de Toulouse le 28 avril 1680, sorti de la Congrégation, mort en 1718, « assez connu par un bel esprit et par son savoir ». — [8] Entra dans la carrière ecclésiastique, la quitta et fut tué au service du roi, en Piémont, en 1690. Dans le post-scriptum de la lettre de l'abbesse de Limoux, dictée par les sœurs chanoinesses, on lit que « le cadet passoit tout. Il prêcha à Toulouse à l'âge de saise ans, avec l'admiration de tous les auditeurs; mais leurs parens, ayant peine de voir finir leur maison, lui persuadèrent de profiter de la substitution des biens à leur père et lui firent quitter le petit colet, et l'envoyèrent au service où il fut tué. » Le fils du premier lit n'avait eu qu'une fille et ne se remaria pas. — [9] Soutlage, ou Soutlagé (Aude), arrondissement de Carcassonne, canton de Mouthoumet. — [10] Cette date est donnée dans la lettre des deux chanoinesses, mais elles placent la naissance à Roquetaillade. Montfaucon, écrivant au baron de Crassier, les 18 juin et 7 juillet 1740, dit : « Je suis... né l'an 1655 le seizième jour de janvier. » *Correspondance de B. de Montfaucon avec le baron de Crassier*, publiée par U. Capitaine, in-8°, Liége, 1855, p. 75, 77. — [11] Ce registre va de 1649 à 1666 — [12] Bibl. nat., *lat. 11915*. — [13] Bibl. nat., *lat. 11915*, fol. 13 sq.

entre autres : il conte Galeazzo Gualdo Priorato, qui écrit l'histoire de son temps, qui commence par les conquêtes et les victoires de Gustave-Adolphe, roi de Suède. La géographie faisait aussi une de mes principales occupations, les voyages des différents auteurs; j'en ai lu un si grand nombre de tous les pays du monde que je m'étendrais à rapporter seulement les noms de tous ces voyageurs.

« Les historiens des guerres me portaient, dans ce jeune âge, à me mettre dans l'exercice des armes; mon père qui me voyait dans ces dispositions m'envoya à Perpignan; c'étoit en 1672. Il y avoit, dans la citadelle de cette ville, des maîtres d'armes qui exerçoient la jeune noblesse dans tous les exercices militaires; je pris la querelle avec un gentilhomme de Périgord, nommé M. de Belmond de la Brugade. Il m'appela en duel, et nous allâmes nous battre à près d'un quart de lieue de Perpignan. MM. du Case, deux jeunes frères qui logeaient avec M. de Belmond, vinrent nous séparer, et je criai d'abord après M. de Belmond : — « Ah! ah! vous vous faites suivre ». Ces messieurs protestèrent qu'il ne leur avoit rien dit, mais qu'ils avoient appris cela d'autre part. Ils disoient partout que nos coups d'épée portoient un pied et demi au delà du corps, et que nous ne pouvions guère continuer sans nous percer [1].

« Mon père étant venu à mourir en cette même année 1672, il laissa onze enfants, quatre garçons et sept filles. Selon les lois et coutumes de notre province de Languedoc, l'aîné des enfants mâles des gentilshommes a pour lui le château et les environs à certain espace et a, de plus, la moitié de tout le bien, et partage l'autre moitié avec ses frères et sœurs. Je pris alors congé de ma mère, de mon aîné et de mes autres frères, en 1673, et je partis pour l'Allemagne avec mon proche parent, nommé M. d'Hautpoul, capitaine au régiment de Languedoc. Je servis deux ans, en qualité de cadet volontaire, dans l'armée de M. de Turenne. Je me trouvai à la plaine de Mariendal, lorsqu'il présenta bataille à Montecuculli. Mais ce général de l'empereur, qui craignait, disait-on, notre infanterie, n'en voulut pas tâter; il se retira avec son armée au delà du Mein.

« Je fis encore une autre campagne, en 1674, à la fin de laquelle je tombai malade à Saverne. Pendant ma maladie, il y eut un combat auprès de Strasbourg, où mon capitaine et proche parent, M. d'Hautpoul, fut blessé à mort... Quoique malade moi-même, je l'allai voir dans son lit : il me dit qu'il alloit mourir dans peu de jours et m'exhorta de me retirer chez moi après sa mort, ce que je ne manquai pas de faire, après avoir assisté à ses funérailles. » Le récit des sœurs de Montfaucon nous apprend que, malade à Saverne, d'une maladie contagieuse, « il fit vœu dans cet état à Notre-Dame-de-Marseille, de Limoux, que si par son intersession, il pouvoit revenir en son païs, il donneroit cent livres à sa chapelle et qu'il se fairoit bénédictin. Son vœu fut exaucé presque miraculeusement, ayant trouvé par hasard une personne de connaissance qui lui fournit tout ce qu'il fallut pour s'en raitirer, connoissant sa famille. Il arriva en son pays, mais il porta la maladie dans sa maison, en sorte que le petit cadet, qui n'avoit que sept ans, en fut attaqué, et ensuite Mme sa mère, qui en mourut. Ayant fini le deuil de Mme sa mère, il dit à son aîné qu'il vouloit se faire bénédictin; mais son aîné n'ayant pas fait grand compte sur cette déclaration, il se passa encore quelques mois, qu'il lui écrivit qu'il en avoit fait vœu, quoiqu'ils fussent dans le même lieu. Alors il pria un de ses oncles de l'emmener à Toulouse. »

III. Les premiers travaux littéraires. — Le monastère de la Daurade, où se rendait Montfaucon, appartenait à la réforme bénédictine de la congrégation de Saint-Maur. Le jeune homme entra sur-le-champ au noviciat et fut admis à la profession le 13 mai 1676. Suivant l'usage, il fut envoyé aussitôt après sa profession à Sorèze, pour y faire son séminaire de jeune profès. Ce fut là qu'il commença « à s'appliquer vivement à la langue grecque et à la lecture des historiens grecs qu'il put trouver ». Après un séjour de deux années, il fut envoyé au monastère de la Grasse, pour y faire ses études et y demeura huit ans entiers s'exerçant pendant tout ce temps à la lecture des historiens grecs de préférence et s'appliquant à corriger les versions latines « quand elles ne suivaient pas bien le sens des auteurs ». C'est à cette occasion qu'il s'enhardit d'écrire à dom Claude Martin (voir *Dictionn.*, t. x, col. 2301-2304) alors assistant de la congrégation et il en reçut des encouragements.

Au mois d'août 1686, les supérieurs l'envoyèrent au monastère de Sainte-Croix de Bordeaux « où, nous dit-il, j'ai continué mon application à la langue grecque et aussi à l'hébraïque quelquefois. Ce fut là que je lus pour la première fois Hérodote; cette lecture me fit beaucoup de plaisir, et comme on me destinait à travailler à la version de quelques auteurs grecs, on me fit venir à Paris en 1687, âgé de trente-deux ans et quelques mois. Dès que nous fûmes à Paris, dom Antoine Pouget, dom Jacques Lopin et moi, nos supérieurs prirent avis de M. Du Cange et de M. Bigot, deux très habiles hommes, sur les ouvrages grecs que nous devions entreprendre dans ces commencements, avant que d'en venir aux éditions des Pères grecs, de saint Athanase, de saint Jean Chrysostome. Ils leur conseillèrent de nous faire traduire en latin quelques petits ouvrages grecs pour nous exercer et pour voir si nous étions en état de traduire ou de corriger les traductions de ces Pères. Ils nous en indiquèrent quelques-uns qu n'avoient jamais été imprimés. J'eus pour ma part le *Typicon* d'Irène Auguste, femme de l'empereur Alexis Comnène; c'est une règle pour des religieuses, où elle met à la fin un détail des revenus qu'elle leur donne pour leur subsistance; j'eus aussi le traité de Héron, géomètre, *Sur les mesures* et l'ancien et nouveau *Rationarion* du même Alexis Comnène, où il s'agit des tributs qu'on payait à l'empereur et de la qualité et valeur des monnaies de ce temps; j'y travaillai avec grand soin et diligence. » L'ouvrage parut sous le titre d'*Analecta græca, sive varia opuscula græca hactenus non edita*, in-4°, Parisiis, 1688. On lit, au titre du volume ces mots : *tomus primus*, mais il n'y eut aucune continuation; les éditeurs avaient fait le projet de poursuivre ce recueil par de nouvelles pièces inédites, mais ils y renoncèrent [2].

IV. Les œuvres de saint Athanase. — Le 30 janvier 1690, dom Michel Germain annonçait à Magliabechi qu'« un de nos Pères fait actuellement imprimer en français une dissertation, pour prouver contre les hérétiques et d'autres critiques la divinité du livre de Judith, et faire voir que les faits qui y sont rapportés s'accordent parfaitement bien avec ce que l'antiquité nous apprend de l'histoire des rois de Médée, de Perse, de ce temps-là [3] ». Il s'agit ici du premier ouvrage de dom Montfaucon qui parut cette année à Paris sous ce

[1] La réputation de bravoure où étaient les Montfaucon en Languedoc y faisait dire d'eux proverbialement : « Messieurs de Roquetaillade mangent les pointes d'épée en salade et se font la barbe à coups de pistolet », ms. *lat. 11915*, fol. 1. — [2] Il y eut une critique par J. Gronovius, dans son *De pecunia veterum*, in-4°, 1691 et une réponse de Montfaucon dans une lettre latine adressée à l'abbé Renaudot. — [3] Michel Germain à Magliabechi, 30 janvier 1690, dans Valéry, *Correspondance inédite de Mabillon et Montfaucon avec l'Italie*, t. II, p. 216, n. 205.

titre : *La vérité de l'histoire de Judith*, et dont le succès fut assez marqué pour qu'il fallût donner une deuxième édition en 1692. Bossuet, toujours attentif à ce qui concernait la défense des Livres saints, écrivit à l'auteur : « J'ai reçu et lu avec plaisir votre *Judith*, et je suis ravi de voir que de si habiles gens travaillent à rendre la lecture de l'Écriture facile, en prenant soin d'aplanir les difficultés qui s'y rencontrent. Je sais les autres doctes travaux qui vous occupent, et tout cela m'engage de plus en plus à vous assurer de l'estime très particulière que j'ai pour vous [1]. »

Ces « doctes travaux » n'étaient plus un mystère, car, depuis trois ans, on savait par une confidence de Mabillon qu' « une petite société de nos religieux travaille aux Pères grecs et ils doivent commencer par saint Athanase [2] ». Cette petite société se composait de *tres magnæ spei juvenes* [3]; nous les connaissons déjà, ce sont Montfaucon et ses confrères dom Lopin et dom Pouget. La décision prise par la diète d'aborder les éditions des Pères grecs était due en grande partie à l'influence de l'assistant général dom Claude Martin qui, de Marmoutier, dont il était prieur, entretenait avec Montfaucon une correspondance assidue [4]. Dom Lopin étant mort deux ou trois ans après le début de cette association [5], dom Pouget ayant dû quitter Saint-Germain, Montfaucon se trouva seul chargé du travail et conduisit néanmoins l'édition à bon terme. C'était un événement alors que la promesse d'une édition nouvelle [6]. On ne manquait pas de tenir les amis au courant des progrès de l'impression. Mabillon se sent rajeuni en voyant l'effort tenté parallèlement au sien propre et sa correspondance note tous les progrès : *Brevi inchoabitur per nostros editio Athanasii* [7]; *Pergit Athanasii editio* [8]. Le saint Athanase et le saint Hilaire vont du même pied [9]; il y a les trois quarts du premier volume de saint Jérôme et presque autant du saint Athanase d'imprimés [10]; *Athanasii quarta pars jam prælum subiit* [11]; on travaille toujours à l'impression de saint Athanase dont il y a déjà un tome d'imprimé [12]; et cela se prolonge ainsi depuis 1690 jusqu'à 1698; à cette date enfin paraîtront, chez Jean Anisson, les trois volumes in-folio des *Opera sancti Athanasii* dont Montfaucon avait bien le droit de dire : « L'ouvrage fut très bien reçu du public. »

Pendant ces interminables années, il s'était fait un devoir de tenir dom Claude Martin au courant des progrès accomplis et il lui faisait confidence d'un projet qui ne pouvait manquer d'éclore dans le voisinage de Mabillon. « Nos confrères [qui sont à Messine] nous écrivent qu'il faudrait envoyer quelques religieux là pour visiter les manuscrits et ceux de quelques autres monastères de la Calabre. Je serois aussi de cet avis, après que nous aurons achevé saint Athanase et même de visiter les bibliothèques d'Orient, dont le voyage est fort aisé en tems de paix à ce qu'on me dit. Je me persuade qu'on trouveroit là bien des trésors qui n'ont jamais paru et je ne puis m'ôter de la teste que les épîtres festales de saint Athanase, qui étoit à mon avis le plus excellent de ses ouvrages, ne se trouvent encore quelque part... [13] »

« Dès que notre édition de saint Athanase fut achevée, écrit-il à Magliabechi, je représentai à nos Pères la nécessité qu'il y avoit de voir les bibliothèques d'Italie avant que de passer outre aux éditions des autres Pères grecs. Il fut résolu que je partirois au plus tôt avec dom Paul Briois [14]. » Montfaucon était au comble de ses vœux [15]. « Je ne dois pas omettre, dit-il, que trois ou quatre ans avant de partir pour l'Italie, je m'étois fort appliqué à l'hébreu, au syriaque et à l'arabe, et que j'employais plusieurs heures par jour à l'étude de ces langues. Je continuois aussi en même tems la lecture des historiens grecs, Hérodote, Thucydide, etc., et des historiens ecclésiastiques, Eusèbe, Socrate, Sozomène, etc. J'employois treize ou quatorze heures par jour à lire et à écrire, comme j'ai toujours fait jusqu'à présent [16]. »

V. Le voyage en Italie. — « Je partis pour l'Italie, le 18 de mai de l'an 1698, ayant pour compagnon dom Paul Briois, religieux de notre congrégation [17]. » « Notre départ de Paris fut si précipité, écrivait Montfaucon à Magliabechi, que je n'eus pas le temps de vous donner avis que nous allions en Italie [18]. » Les deux voyageurs emportaient la lettre suivante de dom Claude Boistard, supérieur général [19] :

In nomine Domini nostri Jesu Christi Amen.

Frater Claudius Boistard, humilis superior generalis congregationis Sancti Mauri in Gallia, ordinis Sancti Benedicti, omnibus quorum intererit notum facimus dilectos nostros in Christo fratres domnum Bernardum de Montfaucon et domnum Paulum Briois, presbyteros monachos eorumdem ordinis et congregationis expresse professos, nullis ecclesiæ censuris aut aliis impedimentis irretitos, de mandato nostro et licentia Romam proficisci ad quædam negotia nobis nota, et, ipsis peractis, reversuros, ad hoc tamen ut, tempore suæ residentiæ ibi sub suavi jugo obedientiæ R^di Patris procuratoris generalis nostræ congregationis in curia romana vivant et conversentur. In quorum fidem has ipsis præsentes nostras litteras manu propria signatas et officii nostri sigillo munitas, necnon a secretario nostro subsignatas dedimus Parisiis in monasterio Sancti-Germani-a-Pratis, die decima nona mensis maii, anno ejusdem domini millesimo sexcentesimo nonagesimo octavo.

Suivant l'usage établi par Mabillon, les deux voyageurs prirent des notes qu'ils comptaient utiliser pour un futur *Diarium italicum*, celles de Montfaucon nous ont été conservées [20] en très grande partie pour le premier voyage de 1698. Les notes sont écrites sur des feuillets de format petit in-4°, reliés assez mal en ordre parmi différents mélanges d'antiquités, la plupart d'Italie [21]. Un fragment du journal de voyage à Naples correspond au *Diarium italicum*. De son côté, dom Briois tenait un journal écrit sur un petit cahier de format in-8°, que Montfaucon recueillit et sur

[1] Bossuet à Montfaucon, Versailles, 10 avril 1690. — [2] Mabillon à Magliabechi, 22 décembre 1687, dans Valéry, t. II, p. 129, n. 171. — [3] Michel Germain à Gattola, Id. mart. 1682, dans *ibid.*, t. II, p. 139, n. 176. — [4] On conserve plus de vingt lettres de dom Cl. Martin à Montfaucon dans Bibl. nat., *fonds français 15661*. — [5] Il mourut le 29 décembre 1693, cf. J.-B. Vanel, *Nécrologe des religieux de la congrégation de Saint-Maur*, in-8°, Paris, 1896, p. 51. — [6] J. Mill à Montfaucon, 8 juillet 1690, 24 octobre 1690, dans E. Gigas, *Lettres des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, t. II, part. 2, Copenhague, 1892, p. 160, 167. — [7] Mabillon à Sergardi, décembre 1690, dans Valéry, *Corr. inéd.*, t. II, p. 306, n. 256. — [8] Mabillon à d'Aguirre, décembre 1690, dans *ibid.*, t. II, p. 308, n. 257. — [9] Michel Germain à Magliabechi, 14 janvier 1692, dans *ibid.*, t. II, p. 332, n. 269. — [10] Le même au même, 1er sept. 1692, dans *ibid.*, t. II, p. 341, n. 272. — [11] Michel Germain à Gattola, sept. 1692, dans *ibid.*, t. II, p. 344, n. 273. — [12] Mabillon à Magliabechi, 16 novembre 1693, dans *ibid.*, t. II, p. 357, n. 279. — [13] *Montfaucon et l'édition des Pères grecs publiée par les bénédictins*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXXII, 1921, p. 269-271. Lettre à dom Cl. Martin, du 31 juillet 1695, dans ms. *fr. 12764*, fol. 240. — [14] Montfaucon à Magliabechi, 29 juillet 1698, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 24, n. 311; Archiv. nat., *LL. 992*. Diètes annuelles. — [15] Dès 1695, il s'y préparait, voir les lettres de L. Picques à Montfaucon, 2, 6, 23 mai, 2 juillet 1695, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II, p. 220-230, n. 60-63. — [16] Bibl. nat., *fonds lat. 11915*, fol. 23. — [17] Bibl. nat., ms. *lat. 11915*. — [18] Montfaucon à Magliabechi, 29 juillet 1698, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 23, n. 311. — [19] Bibl. nat., ms. *lat. 11915*, fol. 32. — [20] Bibl. nat., ms. *lat. 11919*, fol. 292-346. — [21] Bibl. nat., ms. *lat. 11915*, fol. 131-133 correspond au *Diarium italicum*, in-4°, Parisiis, 1702, p. 302-316.

lequel il continua à écrire après la mort de son ami [1].

Pendant le cours de ses voyages, Montfaucon avait sans doute occupé ses loisirs en commençant la rédaction de son *Diarium italicum*, et il semble que nous avons le premier jet de cette rédaction dans le manuscrit *latin 11906* (fol. 1-117), dont le texte suit le journal français de beaucoup plus près que ne le fait l'édition. Les fol. 1-23 de ce manuscrit contiennent le récit du voyage jusqu'à Rome; les fol. 24-84 sont consacrés à la ville de Rome, mais plusieurs parties en ont été enlevées pour être insérées dans la seconde rédaction; les fol. 85-115 renferment le texte du voyage de Naples et du voyage de retour par Florence et Venise; le tout correspond aux pages 1-446 de l'édition. Voici le début de cette rédaction, qu'on pourra comparer avec le texte imprimé :

*Anno igitur 1698, XV. kal. maias, cum D. Paulo Bryoesio, congregationis nostræ monacho, itineris ac studiorum socio, Cabilonem proficiscimur. Cabilone onerariam conscendimus, ubi convector aderat ill*mus *marchio de Caraliis, inter Pedemontii primores conspicuus, quicum frequenter confabulati sumus, comitate vir ac modestia haud minus quam stirpe clarus. Matisconem prætergressi vectores alios excepimus D. Duga, Lugdunensis civitatis præpositi filium, urbanioris notæ virum, græce peritum ac litteris instructum probe, qui nobis postea Lugduni semper adfuit cum D. Gualterio ejus socio*[2]...

Il y a, sans doute, aujourd'hui, un fort petit nombre de lecteurs pour cette prose latine et on n'en est pas surpris; aussi croyons-nous mieux faire en laissant le latin et en priant dom Briois de nous raconter le voyage en français.

« Nous partîmes de *Paris*, dit-il, le 18 may 1698. Nous nous rencontrâmes en la compagnie de M. Charcot, marchand de Lion, Galdy banquier, Geiger, natif de Saint-Gal, de Langlade, médecin de M. le cardinal de Bouillon, de Chazelles, fils du procureur du roy à Nismes, de Troye, Parisien. Les chemins étoient rompus comme en hyver. Nous fûmes dîner à *Melun;* l'après-midy nous fîmes douze lieues et fûmes coucher à *Pons*, 22 lieues.

« Le 19, nous dîmes la messe et dînâmes à *Joigny;* nous prîmes un relay à *Auxerre*, où nous ne remarquâmes rien de considérable que la tour de la cathédrale et d'une autre église qui sont fort belles et fort élevées. Cette ville fait une perspective fort agréable, quoiqu'elle n'ait rien de grand ny de beau. Nous fîmes le soir douze lieues, et nous fûmes coucher à *Vermenton*, 22 lieues.

« Le 20, nous dîmes la messe à *Cussy-les-Forges* avec de fort pauvres ornemens et du linge fort sale; nous y dînâmes aussi, et le soir nous fûmes coucher à *Saulieu*, bourg assez gros et assez peuplé, 18 lieues.

« Le 21, le mercredy, nous dinâmes à *Arnay-le-Duc*, bourg assez gros, et nous fûmes coucher à *Chagny*. Nous passâmes cette après-midy par *Rochepot*, qui est un château situé sur un roc escarpé. Les abords en sont difficiles, les chemins incommodes, à cause de quantité de pierres et cailloux fort gros, qui donnent au carosse des secousses fort désagréables; nous pensâmes y verser, un boulon du carosse s'étant rompu. Nous couchâmes à Chagny, distant de peu de Beaune.

« Le jeudy 22, nous fûmes dîner à *Chaalons-sur-Saône*, à Saint-Pierre, où nous fûmes bien reçus. Nous y vîmes dom Vincent [3] qui nous montra une machine de son invention pour scier, polir, piler, couper en rond de grosses pièces de marbre; tous ceux de la diligence vinrent au monastère pour voir cette machine. Nous nous embarquâmes sur la Saône après le dîné; M. le marquis de Caraille, gouverneur de Nice, grossit notre compagnie. Les bords de la Saône sont très agréables, revêtus de côteaux, bordez de fort bons prez, où il y a une quantité de vaches fort grasses et toutes de couleur isabelle. Nous remarquâmes qu'à la cathédrale de Chaalons le Saint-Sacrement n'étoit pas sur le grand autel, mais dans une chappelle particulière [4]. Cette église est fort du commun et n'a rien de grand; il y avoit une basse de viole de chaque côté.

« Nous arrivâmes sur les six heures à *Mâcon*, où nous couchâmes. Nous fûmes voir la cathédrale, qui n'est pas fort belle; il y avoit au milieu du chœur un petit orgue outre le grand; le chœur est fort étroit. Nous eûmes quelque différent le soir au soupé avec un certain Perrault, de Chaalons, qui vouloit souper à notre table, malgré nous [5].

« Le vendredy 23, nous dînâmes à *Montmeler;* l'après-midy nous vîmes *Trévoux*, siège du parlement des Dombes. En cet endroit, M. Duga, fils du prévôt des marchands de Lyon, M. Garnier, procureur de M. du Maine au parlement des Dombes, se joignirent à nous; le mot de πανούργος, lâché par hasard, nous fit lier conversation avec le premier et nous fit connaître que c'étoit un jeune homme de grande érudition et d'une honnêteté extraordinaire. Nous vîmes *Neufville*, maison de plaisance de feu M. de Villeroy, archevêque de Lyon; nous avions vu quelque temps auparavant les ruines d'une ville ancienne, appelée *Ansa* où s'est tenu un concile. Les commis de la douane visitèrent nos hardes et saisirent fort mal à propos à M. Galey pour 1 200 ou 1 500 livres de dentelle. Nous prîmes congé des compagnons de notre voyage, avec qui nous avions passé notre temps de la manière du monde la plus agréable. Nous fûmes loger au Port du Temple et, le même [jour], chez M. Anisson (voir *Dictionn.*, t. x, col. 532-533), nous rencontrâmes M. Bulifon, qui vint faire collation avec nous.

« Le samedy 24, nous fûmes dire la messe chez les religieuses de la Visitation; on nous y fit voir le cœur de saint François de Sales au travers d'un cristal; il est entier, vermeil et sans aucune corruption. L'après-midy, nous montâmes à Fourvières, quartier de la ville fort élevé et de difficile accès; nous vîmes chez les minimes un reste d'amphithéâtre (voir *Dictionn.*, t. x, col. 44-70) et le médaillier du P. Perrier, ex-général du même ordre, qui est fort curieux, où il se trouve plusieurs médailles très rares et même uniques. Nous fûmes accompagnez de M. Chauvin, médecin, qui nous mena à l'abbaye d'Ainay pour voir le confluent de la Saône et du Rhône; il y a un point de vue fort agréable, et feu M. Bernier disoit n'avoir rien vu de si beau en aucun endroit du monde. Nous vîmes à

[1] Bibl. nat., ms. *franç. 19640* (ancien résidu Saint-Germain, paquet 145, n. 1), papier, 122 feuillets; le *Journal* de dom Paul Briois occupe les fol. 1-56 et, à la suite, Mabillon, les fol. 57-122. Cf. H. Omont, *Voyage littéraire de Paris à Rome en 1698. Notes de dom Paul Briois*, dans *Revue des bibliothèques*, t. XIV, 1904, p. 1-43. — [2] H. Omont, *Notes sur les manuscrits du « Diarium italicum » de Montfaucon*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XI, 1891, p. 437-453. La copie du *Diarium italicum* qui servit à l'impression est aujourd'hui conservée dans le ms. *lat. 11905;* elle forme 406 pages de papier in-4°, correspondant aux pages 1-408 du texte imprimé. Le ms. *11904* est composé de pièces relatives au *Diarium;* enfin, le ms. *franç. 17709*, fol. 249 sq., contient des critiques de l'abbé de Longuerue. — [3] Dom Vincent Duchesne, de la congrégation de Saint-Vanne. — [4] Cf. *Voyages liturgiques de France*, par le sr. de Moleon, in-8°, Paris, 1718, p. 154. — [5] On observera dès ce début du journal combien l'allure, l'emploi du temps, les préoccupations des voyageurs diffèrent de ce que nous avons vu à propos de Mabillon (voir ce nom) qui semble marcher les yeux baissés, ne voit rien, ne cause guère, n'observe que ce qui concerne ses études et l'antiquité. A quinze années de distance tout a changé, ce sont encore deux moines, mais ce sont déjà presque deux touristes.

Fourvières, dans une maison d'un particulier, dans la cave, un reste d'ouvrage fort considérable.

« Le dimanche 25, nous dîmes la messe aux célestins; l'autel estoit orné de quantité d'argenterie fort belle. De là nous fûmes déjeuner chez M. Chauvin, qui nous traita fort bien. Nous fûmes ensuite à Saint-Jean, où nous entendîmes la grand'messe; l'office se chante en plain-chant, sans orgues et sans livres. Le célébrant, le diacre et le soudiacre se servoient de mitres; le célébrant avoit quatre prêtres assistants, revêtus de chasubles, eux seuls entrèrent dans le presbytère, le diacre se tint dehors entre le chœur et l'autel pendant qu'ils étoient debout. Et, lorsque les officiers s'assoient, le soudiacre prenoit séance au chœur, dans la chaise la plus éloignée de l'autel, et chanta l'épître, assis dans une des hautes chaises du chœur, le siège abbaissé; un des soudiacres assistants luy tenoit le livre. Le diacre et le soudiacre n'entrèrent point dans le sanctuaire qu'après l'offerte pour faire leurs fonctions et en sortoient aussitôt après. Les quatre prêtres se mirent aux quatre coins de l'autel; le diacre encensa à l'entour de l'autel auparavant la préface; le célébrant, à *Omnis honor et gloria*, éleva l'hostie et le calice aussi haut qu'à la première élévation; il ne donna point de bénédiction et ne dit point l'évangile de saint Jean [1].

« Nous fûmes, l'après midy, chez M. du Puget, accompagnez de messieurs Duga, de Saint-Pons, Chauvin, Aubert, Langlade, pour voir les expériences de l'aimant. De là nous fûmes à l'hôpital et ensuite à Ainay; le presbytère est pavé d'ouvrage à la mosaïque. Nous vîmes au-dessus du porche quelques figures antiques en relief, qui fut copiée avec son inscription; elle se trouve dans l'*Histoire de Lyon*, par le P. Ménestrier; M. Spon ne l'avoit pas connu [2].

« Le lundy 26, M. Duga et M. de Saint-Pons nous vinrent prendre à notre auberge avec deux carosses; nous fûmes de là aux jésuites, en la compagnie ordinaire, et de plus M. Galdy et M. Harchot. Le P. Colonia, bibliothécaire, nous fit voir la bibliothèque, qui est fournie d'un grand nombre de livres et la mieux située du royaume; la bibliothèque de feu M. l'archevêque de Lyon est dans un vaisseau séparé [3]. Nous vîmes ensuite le Cabinet des curiositez et des médailles. Nous fûmes ensuite voir les lingots d'argent doré et la manière de les rendre aussi déliés qu'un cheveu. L'après-midy, nous retournâmes voir les minimes [4].

« Le mardy 27 je fus dire la messe aux Pères de Saint-Antoine; nous prîmes ensuite congé de notre hôte et nous fûmes dîner chez M. Galdy, qui nous traita splendidement. Vers une heure, nous nous embarquâmes dans le vaisseau du patron de Tarascon, nommé Soret, pour aller à Avignon. Nous arrivâmes vers cinq heures à *Vienne;* nous mîmes pied à terre pour aller au séminaire saluer M^rs^ l'archevêque et l'abbé d'Auvergne, que nous ne trouvâmes pas. La ville de Vienne n'a rien de considérable pour ses bâtimens. L'église métropolitaine est belle, il n'y a pas d'orgue non plus qu'à Lyon, l'office s'y chante en plain-chant, le saint sacrement n'est pas dessus le grand autel. Le siège épiscopal est derrière le grand autel, et n'est qu'une simple chaise composée de trois pièces de marbre, sans travail, qui tiennent à la muraille; elle n'est qu'à hauteur ordinaire. Nous vîmes hors la ville une pyramide antique soutenue sur une base élevée par quatre pilastres de forme quarrée; il y avoit une arcade à chaque côté [5]. Nous remontâmes dans notre vaisseau et nous fûmes souper à *Condrieu;* nous partîmes de ce lieu vers onze heures du soir.

« 28. Nous vîmes plusieurs villes sur notre route, entr'autres *Tournon*, *Valence*, *Viviers*, dont la situation est affreuse. La ville est petite et a plutôt l'air d'un chétif village que d'une ville épiscopale. De loin, nous découvrîmes *Montélimart*, etc. Nous passâmes sur les 3 heures environ, au *Pont-Saint-Esprit*, qui est fort beau et composé de plus de 22 arches. Sur les neuf heures du matin, il se leva un vent contraire et fort violent, qui nous empêcha d'aller coucher à Avignon. Nous nous arrêtâmes donc à *Roquemaure;* nous avions vu entre ce village et le Pont-Saint-Esprit, la roche d'où le baron des Adroits [6] précipitoit les catholiques dans le Rhône.

« 29. Nous partîmes de Roquemaure de bon matin et nous arrivâmes à 6 heures et demie à *Villeneuve*. Nous dîmes la messe aussitôt, et ensuite nous assistâmes à la procession du saint sacrement; il faisoit un fort grand chaud. Une collégiale assistait à cette procession et marchoit devant nos confrères, la garnison de la citadelle se mit sous les armes au sortir et au retour de la procession, mais elle ne fit aucune décharge, parce que les soldats n'avoient pas de poudre. Nous assistâmes à tout l'office, et le P. de La Gorrée prit résolution de nous faire habiller d'étoffe légère et propre pour des gens qui alloient en Italie.

« Le vendredy 30, après avoir dit la messe, nous fûmes voir la chartreuse de Villeneuve, fondée par Innocent VI en compagnie de M. de Langlade, du P. Dumats, doctrine exilé à Avignon par les jésuites, de son compagnon et d'un autre séculier. Cette chartreuse est une des plus riches du royaume, et a plus de 25 000 écus de rente; la sacristie est d'une propreté enchantée. Il y a dans l'église beaucoup de tableaux des meilleurs maîtres et entr'autres une *Annonciation* du Guide, et quantité de M. Mignard. On nous montra dans la sacristie, la chasuble d'Innocent VI, qui est tout à fait rond et a un trou au milieu presque de la même forme; il y a une croix à la partie antérieure. On voit dans une chapelle le mausolée de ce pape, qui est assez simple. »

Cette longue citation nous montre les deux voyageurs nullement pressés d'arriver en Italie, curieux, instruits, musardant le long du chemin où nous allons les suivre.

Le 31 ils retournent à *Villeneuve-lès-Avignon* et le lendemain dimanche 1er juin, ils partent à cheval et arrivent à *Arles* sur le soir, ayant vu *Barbentane*, *Tarascon* et *Beaucaire*. Le 2, ils étaient à *Montmajour* et rentraient à Arles dans la soirée. Le 3, visite des Alyscamps (voir *Dictionn.*, t. I, au mot ARLES), à Saint-Trophime, à l'hôtel de ville et à quelques savants. Le 4, départ de grand matin, à cheval, pour Nîmes où des amis s'empressent de leur faire les honneurs de la Maison carrée « soutenue alentour par dehors de colonnes cannelées d'ordre corinthien, les chapiteaux et corniches sont d'une délicatesse admirable; cette maison a été changée en église et est possédée par les augustins. On peut dire que la Maison quarrée est l'étuy de cette église, parce que l'on n'y a pas touché en aucune manière pour sa construction ». Aux arènes « qui est le plus beau morceau d'antiquité qui soit au

[1] Cf. *Voyages liturgiques de France*, par le s^r^ de Moleon, p. 41 sq. — [2] Cl.-Franç. Ménestrier, *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, in-fol., Lyon, 1696; J. Spon, *Recherches des antiquités et curiosités de Lyon*, in-12, Lyon, 1673, édit. L. Renier, 1858. — [3] En 1693, Camille de Neuville de Villeroy, archevêque et gouverneur de Lyon, légua à la ville sa bibliothèque aujourd'hui encore conservée dans une salle particulière. Le P. Dominique de Colonia avait succédé comme bibliothécaire au P. Ménestrier; il mourut en 1741. Cf. Guigne, *Introduction* au catal. des mss. de Lyon dans le *Catalogue général des mss. des départements*, t. XXX, p. XXIII-XXVI. — [4] *Diarium italicum*, p. 2. — [5] Gravée à la p. 3 du *Diarium italicum*. — [6] *Ibid.*, p. 4, lire : des Adrets.

monde » le cirque « est si vaste que dans son milieu il y a un nombre de maisons qui feroit un gros village; ces maisons gâtent ce beau monument, aussi bien que les débris de bâtimens qui sont au pied, qui en diminuent la hauteur de plusieurs toises. On voit dans toutes les rues et dans un grand nombre de maisons de particuliers des aigles romaines sans têtes; on attribue cela aux Goths, qui brisèrent la tête à toutes ces aigles en haine des Romains. »

Le surlendemain, le temps s'est mis à la pluie et néanmoins, dom Montfaucon et dom Briois montent à cheval pour aller au *pont du Gard*. « Nous arrivâmes à *Raymoulin*, tout percez de la pluye que nous avions eue pendant plus de trois heures. Le temps s'étant éclaircy, nous fûmes voir le pont du Gard, qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue. Ce pont est parfaitement beau » et il détaille les mesures. Après cela, c'est *Rochefort*, *Villeneuve*, *Avignon* d'où ils partent en calèche pour Marseille, mais la Durance dérange tout. La barque se fait attendre deux heures et demie, le passage de la rivière demande encore deux heures, on s'enlise sur le sable trois ou quatre fois; finalement, il faut enfourcher les épaules de mariniers, mettre pied à terre dans une île, et attendre que la barque soit remise à flot. Après avoir couché à *Ourgon*, on repart pour *Lombès* et *Aix* où les deux bénédictins vont saluer le P. Antoine Pagi [1], soupent avec M. de Mazaugues, partent le lendemain pour *Marseille* où ils logent « Aux trois pucelles », disent la messe à Saint-Victor où on les reçoit « fort mal [2] », et, le 19 juin après-midi, s'embarquent pour *Gênes*, avec arrêts à *La Ciotat*, à *Antibes*, visite à *Lérins* où ils furent reçus d'une manière « assez froide ». Le vent contraire ou le calme plat ne favorisait pas le voyage car ce n'est que le 28, à six heures du matin, qu'ils arrivent à Gênes et débarquent après une longue attente et diverses formalités. Après avoir visité des églises et des palais, les deux religieux partent le 1er juillet pour Milan, par *Voltagio*, *Gave*, *Novi*, *Tortone*, *Voghera*, *Pavie*, où ils visitent la chartreuse et arrivent le soir à *Milan* (3 juillet) où la première démarche est pour Muratori [3] « qui nous reçut parfaitement bien et nous promit de seconder nos intentions de tout son pouvoir, ce qu'il a exécuté fidèlement ». Montfaucon n'en est pas moins satisfait. « Nous fîmes un séjour de prez de trois semaines, dit-il, pour voir à loisir la bibliothèque Ambrosienne, une des plus riches de l'Italie en manuscrits. Il y a aussi un grand nombre d'imprimez, mais, comme on y fait très peu de dépense à acheter de nouveaux livres, toutes les meilleures éditions des Pères et autres auteurs y manquent. Nous avons tiré de cette bibliothèque plusieurs pièces dont quelques-unes sont fort considérables [4]. » Muratori crut pouvoir profiter de l'occasion qui lui amenait un helléniste et il « luy montra une pièce grecque qu'il avoit traduitte et qu'il vouloit faire imprimer avec ses *Anecdotes*. Il y étoit parlé d'un évêque, et dès les deux ou trois premières lignes il avoit traduit το ὑπήκοον, qui veut dire le peuple, par *tua Obedientia* parlant de l'évêque. Dom Bernard dit que Muratorius ne sçavoit pas assez de grec et qu'il n'en avoit pas assez lu pour le traduire. Dom Bernard luy donna plusieurs avis et luy fit même quelques corrections [5]. »

Le 22 juillet, départ de Milan pour *Pavie*, le 23 *Plaisance*, le 24 *Parme* où les confrères bénédictins les reçoivent « avec toute l'affection imaginable, le 26 *Reggio*, le 27 *Modène* où le savant Bacchini fait le meilleur accueil aux voyageurs, quoiqu'ils fussent confrères [6]. « Nous vîmes, dit Montfaucon, la bibliothèque de Son Altesse. Il y a un grand nombre de manuscrits en toutes langues et beaucoup de bonnes éditions. Le bibliothécaire est le P. Bacchini, habile homme, connu par plusieurs ouvrages. Il travaille présentement à l'édition d'un certain Anellus de Ravenne (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 466-474) qui a écrit l'histoire des évêques de cette ville depuis saint Apollinaire jusques à son temps. Le P. Bacchini nous fit au sujet de son livre une histoire fort plaisante. Il nous dit que l'ayant montré à l'inquisiteur, pour le faire approuver, il se choqua de trouver dans sa préface le mot grec κατὰ πόδα, et luy dit que ne sachant pas si ce mot contenoit quelque hérésie ou quelque impiété, il ne pouvoit lui accorder la permission d'imprimer cet ouvrage, à moins qu'il ne l'ôtat. Le P. fut obligé de faire sauter son κατὰ πόδα [7]. » Le 29, les deux moines furent reçus par le grand-duc de Toscane et Montfaucon prit soin de noter le résumé de l'entretien [8] :

« En abordant M. le duc je lui dis que nous n'aurions pas osé prendre la liberté de venir faire la révérence à Son Altesse, si le R. P. Bacchini ne nous avoit dit qu'elle le souhaitoit. Sur quoy il nous répliqua les choses du monde les plus obligeantes. Je luy dis que j'avois été surpris de trouver tant de beaux manuscrits en toute langue dans sa bibliothèque [9], qu'elle n'avoit pas la réputation d'en être bien fournie quoiqu'elle surpassât en ce genre beaucoup de bibliothèques qui faisoient bruit dans le monde, et qu'on avoit de l'obligation au P. Bacchini d'avoir déterré ces manuscrits et de les avoir mis à part en bon ordre, au lieu que cy-devant ils étoient si mesléz et confondus avec les imprimez, qu'on n'y faisoit pas la moindre réflexion. Sur quoy il nous dit bien des choses à la louange du P. Bacchini, et nous dit que ses prédécesseurs avoient acheté ces manuscrits en différents endroits. — Je lui repartis qu'il étoit digne d'un grand prince de faire des dépenses si utiles pour le public. — Il me demanda des nouvelles de France, s'il y avoit beaucoup d'étrangers dans Paris. — Je lui répondis qu'il y en avoit un grand nombre, et surtout d'Allemans. — Il nous dit ensuite beaucoup de choses à la louange du roy, nous parla de son grand jugement, de sa conduite, de la valeur de ses troupes, et des cardinaux françois, et nous parla en particulier du cardinal d'Estrées, comme d'un homme d'un grand esprit et d'un mérite singulier. Il nous dit que les sciences florissaient beaucoup en France. — Je luy répondis qu'il dépendoit des princes de faire des grands hommes en toute sorte de sciences, que pour cela il falloit qu'il y eût des récompenses établies pour les gens de lettres qu'il faut mettre de l'huile à la lampe si l'on veut qu'elle brûle, et que difficilement trouvera-t-on des gens qui veuillent embrasser une profession qui ne conduit à rien, qu'on cultivoit beaucoup en France tous les arts, l'astronomie, les mathématiques, la méchanique, les expériences physiques; qu'il y avoit une Académie formée de plusieurs places, avec pension, mais que les belles-lettres, la philologie, les langues, etc., y étaient assez négligées, parce qu'il n'y avoit point de récompense établie et que cela ne conduisoit à rien. — Il dit depuis au P. Bacchini que notre entretien lui avoit beaucoup pleu. »

[1] Ant. Pagi, auteur de la *Critica historico-chronologica in Annales Baronii*. — [2] *Diarium italicum*, p. 8-9. — [3] *Diarium italicum*, p. 10. — [4] Montfaucon à l'abbé de Louvois, 7 octobre 1698, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XI, 1891, p. 443. — [5] *Notice biographique sur B. de Montfaucon*, par un contemporain, dans E. Gigas, *Lettres de divers savants*, t. II, 2e part., p. 245-246, place le fait à Modène. — [6] Montfaucon à Magliabechi, Modène, 29 juillet 1698, dans Valéry, *Correspondance*, t. III, p. 23-24. — [7] Montfaucon à l'abbé de Louvois, *loc. cit.*, p. 444. — [8] Bibl. nat., ms. *lat. 11919*, fol. 340 v°. — [9] Une liste sommaire des principaux manuscrits de la bibliothèque d'Este se trouve dans le *Diarium italicum*, p. 31-33.

Avant de se coucher, Montfaucon écrivit à Magliabechi, lui annonçant son prochain séjour à Florence [1] et en attendant ils partirent pour *Concordia*, *Padolirone* et *Mantoue* d'où un bateau couvert les emmena à *Ferrare*, *Chioggia* et *Venise* où ils vont séjourner du 4 au 22 août. A l'arrivée, ils avaient « pris plaisir à regarder des maisons de plaisance, des monastères, des bastions bâtis au milieu de l'eau et qui forment un aspect fort agréable ». Après le dîner, une gondole les conduit au Lido; le lendemain, ils vont saluer l'érudit Apostolo Zeno [2] et les voici qui se mettent à visiter la place Saint-Marc et l'église qui est un « gothique grossier ». Tandis que Mabillon se précipitait vers la bibliothèque, Montfaucon visite tout ce qu'il y a à voir, « cabinets », galeries et le reste. La bibliothèque aura son tour, mais dom Briois et dom Montfaucon sont d'accord pour nous avouer qu'ils l'ont fort négligée. « Nous n'avons veu que fort légèrement la bibliothèque de Saint-Marc; j'y ay pourtant été jusqu'à trois fois [3]. » Il faut dire qu'il n'était pas permis d'y rien copier, et les deux voyageurs furent plus assidus chez divers particuliers [4].

Le 23 juillet, départ pour *Padoue*, où les confrères de Sainte-Justine, reçoivent « assez bien » les deux Français, puis retour à *Venise* et départ le 30 pour *Chioggia* où ils découvrent une hôtellerie où il n'y a ni lit ni paille, ce qui les oblige à coucher à terre. Le lendemain, ils s'embarquent sur un petit bâtiment qui les dépose à *Magniavacca* où ils s'abritent dans une cabane qui n'avait que les quatre murs, et le 3 septembre départ pour *Ravenne* « ville assez grande, mal bâtie, mal peuplée et dont les habitants sont fort pauvres ». Ici l'accueil fut bon [5]. On est presque heureux de voir que les deux moines font leurs réflexions devant les mosaïques de Saint-Vital qui représentent Justinien et l'impératrice Théodora; on les conduit au mausolée de Théodoric, « ce qui est surprenant c'est la pierre qui couvre cette chapelle qui a 38 pieds de diamètre et 15 d'épaisseur ». Après une visite au baptistère et à *Classe*, c'est la séparation et le départ pour *Cesena*, *Rimini*, *Sinigaglia* et l'arrivée, le 9 septembre, à *Ancône*.

Le 10, vers 4 heures, ils arrivent à *Lorette*, où ils disent la messe le lendemain et où, ajoutent-ils « nous fûmes surpris de voir les ornements salis et les nappes d'autels pleines d'ordures ». Le 12, par *Recanati*, *Helvia Ricina*, *Macerata*, *Tolentino* « qui a plus l'air d'un village que d'une ville », ils vont coucher à *Valcimara*, « après avoir passé par des lieux effroyables ». En comparaison, *Foligno* paraît « être située dans un paradis terrestre ». Après viennent *Spoletti* et *Terni* avec sa célèbre cascade, *Narni* et *Otricoli* d'où « nous partîmes pour *Rome* » où ils arrivèrent le 16 septembre, après quatre mois de voyage. Quelques jours plus tard, dom Claude Estiennot écrivait à Mabillon :

« Dom Bernard et dom Paul arrivèrent ici il y a aujourd'hui huit jours à deux heures de nuit en assez bonne santé, mais fatigués du voyage, y ayant plus de quatre mois qu'ils sont par pays, ils avoient besoin de trouver un *ricovero*, car ils étaient fort délabrés et marchaient sur la chrétienté. On les a radoubés de pied en cap; ils ont trouvé de fort bonnes pièces. Je les menai mercredi saluer les Éminences de Bouillon [6], Casanata [7] et d'Aguirre [8], qui les reçurent parfaitement bien et leur promirent toutes sortes d'assistances. Son Altesse Éminentissime [9] leur donne un carrosse toutes fois et quantes qu'ils en auront besoin pour les bibliothèques, singulièrement la Vaticane où je les menai hier. *Il signore Lorenzo de Zacagnis e il P. Miro* la leur firent voir, et leur promirent toutes sortes d'honnêtetés et de services; ils iront demain les recevoir et voir les manuscrits. Je veux croire qu'ils les verront, mais *in quanto ho potuto penetrare, questo dava un poco di gelosia al signore Lorenzo, il quale ha pensiero di stampare tutto quello che si trovarà di buon gusto nella libraria vaticana*. Je crois qu'il y en a assez pour contenter les uns et les autres [10]. »

Dom Estiennot ne s'illusionnait pas et Montfaucon eut fort à se plaindre des procédés de Zacagni [11]. Un jour qu'il était dans la bibliothèque du Vatican en belle compagnie, ce sous-bibliothécaire « le vint aborder assez brusquement, lui ouvrit un manuscrit grec vers le milieu et lui dit : « Vous qui connoissez si « bien l'aage des mss., quel aage a celui-ci? » Il disoit cela pour le tenter, car il n'y connoissoit rien : il étoit dans le faux principe qu'on ne pouvoit connoître l'aage d'un ms. à trois cent ans près. Dom Bernard, sans s'étonner, lui répondit : « L'aage de ce ms. est assez « aisé à connoître par le charactère : il a environ sept « cent ans ». — « Vous vous trompez », lui dit M. Zacagni. — « Si je me trompe, lui dit dom Bernard devant « toute la compagnie, je veux renoncer à toutes mes « connoissances ». — « Il est écrit sous Basile le Macé- « donien » insista le sous-bibliothécaire. — « S'il est « écrit sous Basile le Macédonien, je vous le répète « devant toute la compagnie, je veux renoncer à toutes « mes connoissances. Mais voyons, apparamment ce « ms. aura quelque note ». En effet, il avoit douze vers au commencement, dont le premier commençait par βασιλευος. « Ne vous avais-je pas bien dit, poursuivit « M. Zacagni, que ce manuscrit étoit écrit sous Basile « le Macédon? » — « C'est Basile Porphyrogénite, « répliqua dom Bernard, mais allons jusqu'au bout des « douze vers, peut estre trouverons-nous quelque « éclaircissement. » En effet, dès le second, il y avait ἐκ τῆς πορφυρας et tout le monde convint, et M. Zacagni même, que cela ne pouvoit convenir qu'au Porphyrogénite et non pas au Macédonien qui n'était qu'un bouvier. M. de Zacagni, avant que de se rendre, dit : « Il faut donc que les jésuites de Flandre se soient « trompés en disant que ce ms. avoit été écrit sous Basile « le Macédonien. » — « Si les jésuites de Flandre ont dit « cela, repartit dom Bernard, vous voyez bien qu'ils se « sont trompés, car la chose est claire. » La compagnie avoit peine à se retenir et à ne pas se mocquer hautement du sous-bibliothécaire qui crevoit de dépit et vouloit avoir sa revanche. Pour cet effet, il alla chercher un autre livre; c'étoit un recueil de diverses pièces in-quarto qu'il avoit fait imprimer. Il s'en vint donc avec le livre à la main et en abordant dom Bernard d'un air dédaigneux et troublé : « Vous autres « François, dit-il, avec votre critique, vous renversez « toute la tradition. Vous dites par exemple que saint « Longin est un nom forgé du nom grec λογχι; cepen-

[1] Montfaucon à Magliabechi, Modène, 29 juillet 1698, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 23, n. 311. — [2] Apostolo Zeno, né en 1668, mort en 1750, littérateur et poète vénitien. — [3] Montfaucon à l'abbé de Louvois, 7 octobre 1698, dans *op. cit.*, p. 444. — [4] Force fut aux deux moines de vivre à l'*Albergo reale del leone bianco*, à droite du grand canal, par suite de la mauvaise réception des bénédictins de Saint-Georges. Cf. Montfaucon à Bacchini, Venise, 27 août 1698, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 31, n. 315. — [5] *Liarium italicum*, p. 97; Mabillon, *Museum italicum*, t. I, p. 39; Montfaucon à Bacchini, Ravenne, 6 septembre 1698, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 34, n. 317. — [6] Dom Briois dit : « Qui nous donna l'usage d'un de ses carosses, tant que nous serions à Rome. » — [7] « Qui nous promit de nous faire voir la bibliothèque Vaticane et communiquer tous les livres dont nous aurions besoin. » — [8] « Qui nous fit beaucoup d'amitié. » — [9] C'était le titre que se faisait donner le cardinal de Bouillon, à la grande indignation de Saint-Simon. — [10] Dom Estiennot à Mabillon, 23 septembre 1698, dans Valéry, *Correspondance inédite*, t. III, p. 41-42, n. 319. — [11] *Notice biographique sur Montfaucon par un contemporain*, dans Gigas, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 250 sq.

« dant, on trouve de bonnes authorités qui prouvent « que c'est le centenier qui perça le côté de Notre-Sei- « gneur et qui fut premier évêque de Cappadoce qui « s'appeloit ainsi. » — « C'est apparament l'authorité « de quelque auteur des derniers siècles » répliqua dom Bernard. — « Non, c'est l'authorité des anciens » « insista M. Zacagni, et je m'en vas vous le montrer dans « une oraison de saint Grégoire de Nysse ». — « Si vous « me le montrez dans une oraison qui porte le nom de « saint Grégoire de Nysse, répliqua notre confrère, je « douteray fort qu'elle soit de luy. » — « Tenez, le voilà « dans mon livre dit M. Zacagni, mais comment dit-on « un centenier en grec? » — « Cela est plaisant, dit tout « bas un M^r à son voisin, il a traduit cette pièce où il y a « plusieurs fois « centenier », et il ne sçait pas comment « on dit ce mot. » Peut-être vouloit-il dire que ce n'étoit pas M. Zacagni qui avoit traduit la pièce; en effet, il s'étoit servi, pour la faire traduire, d'un prêtre français qui n'en pouvoit pas beaucoup sçavoir, mais qui en sçavoit plus que lui. Dom Bernard lui répondit qu'un centenier en grec s'appeloit ἑκατόνθαρχος, et, prenant le livre, trouve que saint Grégoire de Nysse disoit seulement que le centenier qui avoit reconnu Jésus-Christ sur la croix, avoit été évêque en Cappadoce; et que M. Zacagni avoit fait une note en bas de la page, où il disoit que ce centenier étoit saint Longin, qui avoit percé le côté de notre adorable maître, confondant ainsi le soldat, le centenier et la lance,dont il ne faisoit qu'un. « Ah, ah, lui dit dom Bernard, je « vois bien que cet authorité est de vous, car il n'y a « que vous icy qui disiez que ce centenier s'appeloit « Longin et qu'il avait percé le côté de N.-S., car ni « l'Évangile ni saint Grégoire de Nysse ne le déclarent. » — « Je me suis trompé » avoua l'Italien que, désormais, on n'appela plus que M. Longin. »

Le Zacagni hayssait si fort les Français qu'il refusait à Montfaucon toute communication du catalogue. Nonobstant ces tracas, on écrivait avec ardeur et après quelques semaines de travail assidu, Montfaucon se rendit au Mont-Cassin amplement pourvu, là comme à Rome, de commissions à remplir pour L. Picques [1], pour Boivin [2] ou pour Baluze [3]. De retour à Rome, il écrivait encore à Baluze : « Nous travaillons ici avec tout le succès que nous pouvions espérer. Nous avons trouvé et copié vingt-cinq homélies ou épîtres de saint Basile non imprimées. Et ce commencement d'année j'ai trouvé soixante-dix-sept nouveaux ouvrages de saint Jean Chrysostome, outre cela deux épîtres et un manuscrit où est l'*Ethica Chrysostomi* qui occupe tout le manuscrit. Nous n'avons encore vu qu'une partie des manuscrits de Rome. »

On aidait donc Montfaucon, mais il est bon de dire comment on l'aidait. Dom Estiennot avait mis à sa disposition un confrère, le P. Guillaume de La Pare, à qui on fit collationner les épîtres de saint Jean Chrysostome [4]. « Dom Guillaume lisoit l'imprimé, dom Paul Briois lisoit le manuscrit et écrivoit les différences. Comme il [5] sçavoit que celui-ci n'avoit nulle exactitude, il voulut revoir les collations. Dom Paul lui dit : « Pourquoi voulez-vous perdre votre temps, pendant que vous pourriez faire quelque chose de mieux? » — « Mais je ne crois pas que ce soit perdre mon temps », répondit dom Bernard. Le compagnon se mit à crier : « Pourquoy voulez-vous perdre votre temps? cela est bien. » — « Ah, ah! lui dit dom Bernard quand j'ay fait quelque chose, je n'ay pas cette présomption. » Il se mit donc à revoir la collation et, dès la première page, trouve que l'autre en avoit passé la moitié. « Ah ah! dit dom Bernard, est-ce ainsi que vous l'entendez? » Et il acheva de confronter le reste [6].

Entre temps, Montfaucon écrit à ses amis et s'excuse de les négliger. « Vous me pardonnerez bien, si j'ay tardé à vous écrire pour vous donner des nouvelles de littérature de ce pays cy. Mais nous sommes si occupés icy, qu'à peine pouvons-nous remplir une petite partie de nos devoirs envers nos amis. » Et après avoir raconté les nouvelles courantes : « J'aurois bien des choses de notre voyage à vous mander, mais je me réserve à vous en faire le récit à nostre retour; je me contenteray de vous dire que nous avons un grand nombre de nouvelles pièces des Pères grecs, et outre cela assez d'antiquités et beaucoup de catalogues de bibliothèques particulières ... [7] » Un des correspondants les plus acharnés à réclamer les services du bénédictin est un orientaliste, Louis Picques, docteur en Sorbonne, bibliothécaire du collège des Quatre-Nations [8]; mais comment satisfaire Picques, Boivin, Bacchini, Gattola à qui il fait dire que *il Padre d. Bernardo ha tanta affari, che nonha potuto finire questa lettera* [9]. Déjà on fait de Paris le signal du retour. Dès le 3 février, Montfaucon écrit à l'abbé de Louvois que « le R. P. général nous ayant écrit qu'il souhaite que nous arrivions à Paris dans la quinzaine après Pâques, à moins qu'il ne révoque cet ordre, à peine pourrons-nous copier la moitié de ce que nous avons trouvé d'ouvrages et d'épîtres des saints Basile et Chrysostome, sans compter ce que nous pourrons trouver dans la suite, n'ayant veu qu'une partie des manuscrits de ce pays-cy. Nous allons trois jours de la semmaine au Vatican, où nous travaillons depuis le matin jusqu'au soir; les autres jours nous nous occupons à transcrire les manuscrits de la bibliothèque Ottoboni, que S. E. a la bonté de nous permettre d'emporter *a case* [10].

Le P. général autorisa une prolongation de séjour qui aurait pu entraîner d'importantes conséquences pour l'avenir de Montfaucon. « Le 19 juin, rapporte dom Tassin, dom Estiennot fut saisi d'un froid horrible, qui dura quatorze heures, et qui fut suivi d'un chaud extrême et d'une grosse fièvre. Un médecin provençal, en qui il avoit confiance, l'étant venu voir, et lui ayant fait donner de l'eau-de-vie, le malade ne l'eut pas plutôt prise, que les yeux lui tournèrent dans la tête. Il n'eut précisément que le temps qu'il falloit pour recevoir les derniers sacrements, et il mourut entre les mains de dom Bernard de Montfaucon. » (1699.)

VI. Procureur général. — Cette mort soudaine laissait Montfaucon fort désemparé, d'autant plus que les supérieurs le désignèrent pour la succession du défunt en qualité de procureur général de la congrégation. Voici la lettre qui lui apporta leur décision :

« Ce 17 mai 1700.

« Mon Révérend Père,

« Nous vous avons choisi pour procureur général de notre congrégation d'un consentement unanime. Il n'y a pas eu deux avis. Je ne doute pas que vous ne conserviez l'honneur de la congrégation en cette cour par votre piété, sagesse et érudition; si vous êtes plus utile à la congrégation, au chapitre général ceux qui y seront vous rappelleront. Aussi bien le roi m'a fait connoître qu'il ne désire pas que les procureurs généraux y soient si longtemps que le défunt, dont l'intrigue,

[1] E. Gigas, *op. cit.*, t. II, 1re part., p. 225 sq. — [2] Id., *ibid.*, t. II, 1re part., p. 323 sq. — [3] H. Quentin, *J.-D. Mansi*, 1900, p. 268-269, n. 65. — [4] E. Gigas, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 268. — [5] Montfaucon. — [6] *Notice biographique*, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 268. — [7] Montfaucon à N. Clément, Rome, 3 février 1699, dans *ibid.*, t. II, 1re part., p. 296-303, n. 79. — [8] *Ibid.*, t. II, 1re part., p. 223, n. 60-63, 79, 80, 83, et suppl., p. 325. — [9] Montfaucon et G. de La Pare à Gattola, Rome, 1699, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 59, n. 327. — [10] Montfaucon à l'abbé de Louvois, Rome, 3 février 1699, dans *Mél. d'arch. et d'hist.*, t. XI, 1891, p. 450.

vraie ou supposée, avoit donné quelque suspicion, et il auroit été rappelé, si la mort ne l'avoit pas prévenu. Cela me donne encore lieu de vous prier de bien vivre avec les RR. PP. jésuites comme nous faisons. Vous avez le P. dom Laparre qui a du mérite, dont vous pourrez vous servir dans les affaires, suivant votre prudence. J'en ai été fort content dans l'interrègne; je m'assure que vous ne le serez pas moins ; il vous a demandé à la diète et à moi dans des termes si pressants qu'il n'y avoit pas moyen de s'en défendre. Tâchez de faire des amis sans intrigue et sans affectation; surtout entrez bien dans l'esprit de nos cardinaux françois et même dans leurs intentions pour le service du Roi et de l'État. Je ne doute pas que nos seigneuries de Paris et de Reims n'écrivent à ces Éminences en votre faveur. Vous leur avez obligation; ils m'ont prié tous deux séparément de vous nommer procureur général; vous l'eussiez été sans leur participation, puisque vous avez été nommé avant que j'aie fait connaître leur recommandation, vous leur devez des complimens en cette occasion. Pour Jean Guiot, il faut le conserver s'il vous accommode; deux ans seront bientôt écoulés, donnez votre avis à tout ce qui regarde la congrégation; du reste dom Laparre ira son train, si vous le jugez à propos. Vous pourrez de Rome vaquer à vos études et faire paraître les fruits de vos travaux durant vos voyages. Ne m'oubliez pas *ad limina*.

« Je vous prie que vous et dom Laparre entreteniez commerce avec dom Jean Prou et dom Douay; le premier ne voit plus lire, mais il faut conserver cette correspondance pour la consolation des pauvres vieillards dont je suis du nombre. Mes respects aux Éminences françaises.

« Je suis... Fr. Claude Boistard [1]. »

Montfaucon n'était nullement préparé à cette charge d'un caractère si particulier et les bibliothèques lui étaient plus familières que les antichambres. Tout récemment, il en avait donné encore la preuve. Nous avons raconté les critiques que souleva l'édition de saint Augustin et le fielleux pamphlet publié sous le titre de *Lettre de l'abbé D*** aux RR. PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Maur sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin*, in-4°, Cologne, 1699. L'auteur, aujourd'hui dévoilé, était un jésuite nommé Langlois, prudemment abrité derrière l'anonymat [2] (voir *Dictionn.*, t. x, col. 628-633), à qui répondit un autre anonyme sous ce titre : *Vindiciæ editionis S. Augustini a benedictinis adornatæ, adversus epistolam abbatis germani, auctore D. B. de La Rivière*, in-12, Romæ, 1699. Dom Bernard de La Rivière était Montfaucon en personne [3] dont la réfutation eut du succès et fut réimprimée en France. Pour lui, il lui fallait parler et écrire l'italien qu'il ne connaissait que très mal [4], et il allait subir une nouvelle épreuve. Le 10 février 1700, son compagnon, dom Paul Briois mourut à Rome, « étant tombé malade de pleurésie, qu'il avoit gagné pour avoir entré dans les églises souterraines après s'estre échauffé à courir par la ville pour la montrer à des gens de son pays, qui étoit Paris, et qui l'étoient venu voir, il ne paroissoit pas être en danger. Cependant, il pleuroit, disant qu'il en mourroit. Dom Bernard tâchoit de le consoler; comme il vit qu'il n'en pouvoit venir à bout et que l'autre continuoit toujours à se lamenter, comme s'il en devoit mourir. « Ouy, lui dit dom Bernard, vous en « mourrez, quoy que vous ne soyez pas en danger; vous « en mourrez, parce que vous vous affligez mal à propos « et que vous ne voulez pas me croire. » L'événement ne fit que trop voir qu'il avait dit vray, car peut estre deux jours après, la fièvre redoubla, le transport au cerveau prit le malade et l'enleva, je crois, en 4 jours [5]. »

« Peu de jours après sa mort, écrit Montfaucon à Muratori [6], je partis de Rome en dessein de m'en retourner en France. Me trouvant tout seul de ma bande, et étant indispensablement obligé de passer en Languedoc, mon pays, j'avois résolu de m'embarquer à Livourne pour Marseille. Je demeurai cinq semaines à Florence où je reçus de M. le grand prince toutes les honnêtetés possibles. Je copiai là beaucoup de choses, ayant une entière liberté dans la bibliothèque de Saint-Laurent, et lorsque j'étois sur le point de partir pour la France, je reçus ordre du P. général de notre congrégation de retourner à Rome, où je ne sais combien de temps je resterai. On tiendra la diète à Paris, qui commencera huit jours avant l'Ascension. Ce sera là qu'on déterminera si je dois rester à Rome ou non. »

La diète le renvoya à Rome où il forma le projet d'un nouveau voyage, en Orient cette fois et au Mont-Athos, mais « le nerf de la guerre, l'argent, manquait ». Le pape Innocent XII mourut vers ce temps et le cardinal Jean-François Albani lui succéda sous le nom de Clément XI; il s'était montré toujours accueillant pour Montfaucon qui avait alors à poursuivre plusieurs affaires devant les congrégations romaines. « Il prit occasion de la mort de Sa Sainteté pour s'en revenir en France. Cependant, ses amis tâchoient de le retenir à Rome dans l'office de procureur général, et comme ils sçavoient que notre P. général avoit mandé à dom Bernard qu'il lui ferait plaisir de rester, mais que pour peu que le nouveau pape lui témoignât de bonne volonté, il lui ordonnoit de rester, ils tâchoient par toutes sortes de moyens de lui faire donner cette bonne parole. En effet, Sa Sainteté, qui avoit eu tant de bonté pour lui n'étant que cardinal, vouloit lui continuer étant pape et ne manqua pas de lui dire : « Est-ce à cause que je suis pape que vous voulez vous en retourner ? » Dom Bernard lui dit que non, qu'au contraire c'étoit un motif très puissant pour le retenir; mais il lui donna tant de bonnes raisons, que le pape consentit à le laisser aller. Sa principale, et peut estre son unique, étoit l'étude. Car il lui auroit fallu rendre et recevoir quantité de visites à Rome; il n'auroit pas eu la commodité des livres et des manuscrits comme à Paris; ainsi, à ce qu'il m'a dit, il n'auroit pu rien finir [7]. »

Lorsque, huit années plus tard, Montfaucon faisait ces confidences à un confrère, il négligeait charitablement de réveiller le souvenir amer que lui avaient laissé ses débats avec les jésuites avec lesquels il ne voulait plus avoir affaire. Une lettre du 7 mars 1701, peu de jours avant son départ de Rome, en contient l'aveu fait à dom Gattola : *V. P. R. ha da sapereche i Padri giesuiti di Tolosa hanno fatto un factum contro la congregazione, nel quale rinnovano tutte le accusationi fatte contro sant' Agostino... Se havessi tempo di spiegarli tutte le particularità, lei si stupirebbe dell'ardire e nella facilita di mentire di questi uomini, mais il tempo mi manca, e questa è una delle principali ragioni, che mi hanno fatto risolvere di andar via da Roma* [8]. Dom de Monfaucon rentra à Saint-Germain-des-Prés le 11 juin 1701 [9].

[1] Bibl. nat., ms. *fr. 17703*. — [2] Son pamphlet fut condamné par le Saint-Office. — [3] Il ne s'en cachait pas; voir sa lettre à Muratori, Rome, 4 juillet 1699, dans Valéry, *Correspondance inédite*, t. III, p. 67, n. 331. — [4] Montfaucon à Gattola, Rome, 12 septembre 1699, dans *ibid.*, t. III, p. 80, n. 337. — [5] *Notice biographique*, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 269; cf. J.-B. Vanel, *Les bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés*, in-4°, Paris, 1896, p. 59. — [6] Montfaucon à Muratori, Rome, 24 avril 1700, dans Valéry, *Correspondance inédite*, t. III, p. 91, n. 342. — [7] *Notice biographique*, dans Gigas, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 270. Les instances du cardinal de Noailles, venu à Rome pour le conclave de Clément XI, furent pour beaucoup dans la permission donnée à Montfaucon de revenir à Paris. — [8] Montfaucon à Gattola, Rome, 7 mars, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 111, n. 355. — [9] Bibl. nat., ms. *lat. 11915*.

VII. Le « Diarium italicum ». — Montfaucon quittait l'Italie avec de « bons portefeuilles », ainsi qu'on disait à Saint-Germain. Dès son arrivée à Paris, il comptait entreprendre cinq ou six volumes de format in-folio remplis d'*Anecdota* en tête desquels prendrait place le *Diarium italicum* [1]. Celui-ci parut en un volume in-4°, en 1702 et fut dédié par Montfaucon au grand-duc de Toscane, Côme III [2], à qui il envoyait l'épître dédicatoire de ses « *Monumenta italica* en plusieurs volumes [3] ». Cette prose ne nous semble pas offrir assez d'intérêt pour mériter d'être reproduite [4]. Il est plus utile de donner ici l'essentiel du traité conclu entre Montfaucon et son éditeur, le 21 août 1701 [5].

Dom Bernard, avec l'agrément du supérieur général, cède et transporte son droit de privilège pour en jouir, pendant le temps qu'il sera accordé aux conditions suivantes pour le *Diarium* et les *Monumenta* :

« 1° Que le Sr Anisson payera les fraiz de l'obtention dudit privilège.

« 2° Qu'il fera imprimer à ses fraiz et dépens,... fera faire les gravures en cuivre et en bois,... donnera un papier agréé et ne le changera point dans la suite de l'impression... qu'il ne discontinuera point que d'un commun consentement.

« 3° Le sr Anisson fera trois épreuves de chaque feuille, s'il est nécessaire... et ne fera imprimer que sur celle qui sera parafée; si des fautes considérables n'ont pas été corrigées par négligence, le sr Anisson fera refaire la feuille à ses dépens.

« 4° Le sr Anisson remettra 62 exemplaires en feuilles à l'auteur, un relié en maroquin du Levant au grand-duc, six reliez en veau à divers moines, 20 en feuilles seront vendus à rabais à l'auteur s'il les réclame.

« 5° Le sr Anisson ne pourra faire une seconde édition sans avertir et recevoir toutes les corrections, changements et additions de l'auteur qui corrigera et recevra douze exemplaires, six reliés en veau et six en feuilles.

« 6° Le sr Anisson ne pourra transporter le droit de privilège à un autre libraire sans le consentement de l'auteur, ni dédier l'ouvrage. »

Le *Diarium italicum sive monumentorum veterum, bibliothecarum, musæorum, etc., notitiæ singulares in itinerario italico collectæ, additis schematibus ac figuris a R. P. domno Bernardo de Montfaucon, monacho benedictino congregationis Sancti Mauri*, in-4°, Paris, 1702, est un ouvrage encore utile et qui marque un progrès sur l'*Iter italicum* de Mabillon. On en fit deux traductions en Angleterre : *The travels of Father Montfaucon from Paris thro' Italy... made english from the Paris edition... with Cuts*, in-8°, London, 1712; *The antiquities of Italy... being the travels of... B. de Montfaucon... Made english from the Paris edition of the latin original. The second edition revis'd throughout... by J. Henley*, in-fol., London, 1725.

La copie du *Diarium italicum* qui servit à l'impression est aujourd'hui conservée dans le manuscrit *latin 11905*, elle forme 406 p. de papier in-4°, correspondant aux pages 1-408 du texte imprimé [6]. Le *Diarium* souleva une contradiction de la part de Francesco Ficoroni, érudit italien qui publia des *Osservazioni sopra l'antichita di Roma descritte nel Diario italico publicato in Parigi dal P. B. d. M.*, in-4°, Romæ, 1709; il s'attira une réponse de Montfaucon dans le *Journal des sçavans*, novembre 1709, p. 320, que vint appuyer Paul-Alex. Maffei sous le pseudonyme de Romualdo Riccobaldi, *Apologia del Diario italico del Padre B. d. M. contra le Osservazioni del signor Fr. F.*, in-4°; Venezia, 1710; les jésuites eurent le crédit de faire mettre ce dernier écrit à l'Index, *donec corrigatur*. Ils avaient pris parti contre Montfaucon qui écrivait : « Les journaux de Trévoux ont remis au commencement de cette année le livre de Ficheroni dont ils font un extrait; ils en parlent comme d'un habile homme et me tombent rudement sur le corps. Leur extrait est encore moins sincère que ne l'est l'écrit de Ficheroni. » Le ms. *lat. 11904* de la Bibliothèque nationale est entièrement composé de pièces relatives au *Diarium italicum* de Montfaucon, ce sont : 1° fol. 1-92 : *Apologia seconda del Diario italico... stesa in una lettera al... barone Giusto di Fridensperg* [contre Ficoroni]; — 2° fol. 93-97, de la main de Montfaucon : *Animadversiones in nuperum Francisci Ficoroni libellum*. Plusieurs copies de ces mêmes observations se trouvent dans le même volume, aux fol. 98-121; — 3° fol. 122-129. Placets adressés au pape et aux cardinaux de la congrégation de l'Index, par dom Philippe Raffier, procureur général de la congrégation de Saint-Maur, et dom Devic (1711) au sujet de la critique du *Diarium italicum* de Ficoroni.

VIII. La « Palæographia græca ». — Nous avons dit que les *Monumenta italica* demeurèrent à l'état de projet et c'est Montfaucon lui-même qui nous en donne la raison : « Je n'ay imprimé encore de mes monuments italiques que le premier tome, intitulé *Diarium italicum;* j'ay été obligé d'interrompre cette édition à cause de la rupture presque universelle du commerce avec les nations étrangères. Et j'achève actuellement d'imprimer deux volumes in-folio, sous ce titre : *Collectio nova Patrum et scriptorum græcorum*, qui contiennent une vingtaine d'ouvrages nouveaux de saint Athanase, Cosmas Ægyptius et les *Commentaires* d'Eusèbe de Césarée sur les psaumes et sur Hésaïe. Rien de cela n'a jamais été imprimé [7]. » Cette collection parut sous le titre de *Collectio nova patrum et scriptorum græcorum, Eusebii Cæsariensis, Athanasii et Cosmæ Ægyptii* (christianorum opinio de mundo sive topographia christiana [8]) : *hæc nunc primum ex mss. codd. græcis, italicis gallicanisque eruit, latine vertit, notis et præfationibus illustravit*, 2 vol., in-fol., Parisiis, 1706 [9]. Dans ces dissertations qui conservent un mérite solide, Montfaucon montre qu'Eusèbe fut vraiment arien; il décharge Marcel d'Ancyre et discute plusieurs faits qui concernent saint Athanase.

En 1708, Montfaucon donna toute sa mesure dans une publication dont nous allons parler avec plus de détails. La *Palæographia græca* appartient à cet ordre de travaux exceptionnels qui demeurent la gloire scientifique durable des bénédictins de Saint-Maur. Cet essai de codification d'une science à peine ébauchée, comme on va le voir, plaçait d'emblée son auteur aux côtés de Mabillon dont le *De re diplomatica* avait pu inspirer l'entreprise de dom de Montfaucon. Désormais,

[1] Montfaucon à Gattola, Rome, 7 mars 1701, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 111, n. 355. — [2] Montfaucon au grand-duc de Toscane, Côme III, juillet 1702, dans *ibid.*, t. III, p. 133-134, n. 369. — [3] Le texte de cette épître dédicatoire diffère de celui qui fut imprimé. — [4] Autre lettre à Côme III du 13 novembre 1702, avec les changements introduits, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 141-142. En outre, Montfaucon envoya un exemplaire au prince héritier, fils de Côme III, lequel remercia le 6 janvier suivant. — [5] Bibl. nat., ms. *lat. 11915*, fol. 202-203; cf. H. Omont, *Note sur les manuscrits du « Diarium italicum » de Montfaucon*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XI, 1891, p. 451-453. — [6] Le *Dictionnaire historique* de Moréri mentionne des notes faites par l'abbé de Longuerue, ami de Montfaucon, sur le *Diarium;* quelques-unes de ces notes sont aujourd'hui conservées dans le ms. *franç. 17709*, fol. 249 sq., et portent la plupart sur des points de détail; ces remarques se terminent par un billet de Longuerue à Montfaucon du 19 août 1702, suggérant des cartons que Montfaucon fit faire pour les p. 69-70 et 335-336. — [7] Montfaucon à Rostgaard, 23 avril 1705, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 9, n. 4. — [8] Voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 820-849, au mot Kosmas Indicopleustes. — [9] Cf. *Acta eruditorum*, Lipsiæ, 1707, p. 434-440; *Journal des sçavans*, t. XXXV, p. 30.

les érudits seraient obligés de tenir compte des principes et des règles énoncés et qui, dans l'ensemble, n'ont pas vieilli, mais à condition d'être complétés et corrigés sur quelques points, comme l'a montré le savant helléniste Charles Graux.

Celui qui se proposerait de rechercher les origines de cette science devrait remonter non seulement aux scholiastes et aux copistes byzantins, mais même jusqu'aux grammairiens-éditeurs et aux bibliothécaires d'Alexandrie et de Pergame. L'étude de ce sujet ne semble avoir encore tenté personne. Sans l'aborder ici, rappelons que les savants grecs qui se répandirent en Occident au temps de la Renaissance, lisaient couramment toutes sortes d'écriture grecque dont il existait alors des exemples dans les bibliothèques, et savaient sans peine estimer la date des manuscrits. Ils transmirent cette expérience en même temps qu'ils enseignaient la langue grecque elle-même à leurs élèves les humanistes. En cela, comme en bien d'autres choses, les Byzantins servirent d'initiateurs aux Occidentaux.

En étendant les recherches du côté des origines de la paléographie, on rencontre, dès le XVIe siècle, un brillant disciple des derniers grands humanistes d'Italie : nous voulons parler d'Antoine Augustin, l'archevêque de Tarragone. Ce savant doit compter comme un des plus considérables parmi les précurseurs de Montfaucon. Il s'entendait à merveille à reconnaître l'âge des manuscrits grecs; le catalogue de sa bibliothèque particulière, rédigé par lui-même, en fait foi. Augustin posséda 272 manuscrits grecs de toutes dates depuis un Job du VIIIe siècle jusqu'à des copies exécutées par des scribes à sa solde. Le catalogue de cette belle collection, publié en 1586, l'année même de la mort d'Augustin, pourrait presque, encore aujourd'hui, passer pour un modèle du genre. L'âge de chaque manuscrit s'y trouve toujours indiqué, mais à la mode du temps. Nous disons : tel manuscrit est ou paraît être de tel siècle; au XVIe siècle, on s'exprimait autrement : c'est un manuscrit de tant d'années, disait-on, par exemple de quatre cents ans, pour dire du XIIe siècle. Or, un bon nombre de manuscrits grecs d'Augustin existent encore de nos jours à la bibliothèque de l'Escurial [1]; les dates que E. Miller leur a assignées, lorsqu'il rédigea le *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial* [2], concordent très exactement, conversion faite, avec celles d'Augustin. On ne peut désirer une meilleure preuve de l'habileté de l'archevêque de Tarragone comme paléographe.

Cette habileté du savant prélat était justement admirée de ses contemporains. Un ami d'Augustin, alors évêque de Tortosa, auteur de travaux philologiques considérables qu'une sorte de malchance qui s'était attachée à lui n'a pas permis à la postérité d'apprécier [3], Cardona, pour le nommer, avait proposé à Philippe II de placer Augustin à la tête de la bibliothèque naissante de l'Escurial avec mission d'en faire pour les savants un lieu d'étude d'une commodité incomparable. Ch. Graux a raconté en détail ce projet de rassembler les catalogues des divers fonds de l'Escurial, d'y joindre les collections de catalogues des manuscrits de toutes les bibliothèques du monde et de riches séries de livres de recherches que Cardona aurait voulu voir placer dans la bibliothèque à la libre disposition des travailleurs. Cardona demandait aussi que, pour mettre les chercheurs encore inexpérimentés à même de se faire une idée exacte de la date des copies manuscrites par eux consultées, on installât dans les salles de travail du monastère ce que nous pourrions appeler une paléographie grecque et latine en tableaux. Voici, en propres termes, ce qu'on lit dans ce curieux mémoire au roi [4] :

« Il sera bien que l'archevêque de Tarragone abandonne, pendant un mois ou plus, ses travaux ordinaires, et forme, ce qui ne lui sera pas difficile, un livre où l'on voie quelle écriture et quelles lettres étaient en usage il y a mille ans dans les livres grecs et latins, donnant, comme exemples, deux ou trois feuillets de parchemin de ce temps-là; puis, il y a six cents ans, également avec des feuillets en exemples, et ainsi de suite. Il serait à propos qu'il rédigeât ensuite un abécédaire où seraient dessinées toutes les formes successives des lettres, puis une table des abréviations. Plus tard, on dépouillerait, en les comparant avec ces tableaux, les manuscrits anciens qui sont déjà à l'Escurial, et ceux qui entreront à l'avenir, au fur et à mesure des accroissements : et, de la sorte, le travail primitif d'Augustin, s'enrichissant et se perfectionnant sans cesse, deviendrait d'une très grande utilité, extrêmement curieux et unique en son genre. »

Ce projet de paléographie n'eut malheureusement pas de suite. Pour citer un autre célèbre connaisseur de manuscrits grecs avant Montfaucon, pense-t-on que Du Cange, lorsqu'il rédigea le catalogue détaillé, encore aujourd'hui conservé à l'état manuscrit à la Bibliothèque nationale, des manuscrits grecs du roi, se trouva bien embarrassé pour assigner la date à chaque volume? On sait bien que non. A côté d'Augustin et de Du Cange viendraient se ranger, au besoin, bien d'autres noms. Ainsi l'on peut mettre en fait qu'une certaine tradition paléographique s'était continuée sans interruption depuis les Byzantins jusqu'à dom Montfaucon. La gloire de notre grand bénédictin, c'est surtout d'avoir le premier réuni en un corps de doctrine, d'avoir soumis à une saine critique des notions jusque-là éparses et des procédés encore bien routiniers, en même temps qu'il groupait autour de ce premier exposé didactique du développement de l'écriture grecque un petit manuel d' « archéologie de la paléographie » et de très utiles notices de tout genre, tant sur les bibliothèques anciennes ou modernes que sur les copistes de manuscrits au Moyen Age et à la Renaissance. Du jour de la publication de ce beau livre : *Palæographia græca, sive de ortu et progressu literarum græcarum, et de variis omnium sæculorum scriptionis græcæ generibus : itemque de abbreviationibus et de notis variarum artium ac disciplinarum, additis figuris et schematibus ad fidem manuscriptorum codicum, opera et studio D. Bernardi de Montfaucon*, la connaissance des manuscrits grecs cesse d'être cet art limité qui, depuis des siècles, se transmettait, comme un dépôt traditionnel, du maître à l'élève privilégié. Les éléments s'en trouvent dès lors expliqués, avec figures et fac-similés à l'appui, dans un livre où chacun peut les étudier, et l'on en voit clairement les fécondes applications : la paléographie grecque a commencé d'exister comme science. C'est donc à juste titre que Montfaucon est regardé comme le père de la paléographie grecque et que son nom ouvre la période historique de cette science qui, à peine fondée, demeura stationnaire pendant tout un siècle. Un concours de circonstances heureuses et de découvertes imprévues a permis enfin d'élargir et de prolonger la voie tracée par Montfaucon et même d'agrandir en plusieurs sens le domaine de la paléographie grecque, entrée de nos jours seulement, comme la paléographie latine, dans

[1] Cf. Charles Graux, *Essai sur les origines du fonds grec de l'Escurial*, c. VIII, 3, p. 298 sq. — [2] E. Miller, *Catalogue...*, in-4°, Paris, 1848. — [3] Le manuscrit d'une édition critique des œuvres de saint Hilaire, qu'il avait entièrement terminé, brûla dans l'imprimerie même de Plantin, pendant le sac d'Anvers, en 1576; cf. Ch. Graux, *Essai*, p. 17. — [4] Ch. Graux, *Essai*, p. 314, note 1, a donné le texte espagnol.

son plein développement. Dépassée, l'œuvre de Montfaucon demeure inébranlable dans ce qu'elle a d'essentiel; c'est une première construction, qu'on réforme dans le détail, autour de laquelle on édifie des parties neuves, mais qui subsistera toujours. Il y a plus d'un demi-siècle, Ch. Graux prévoyait une période de vingt ans avant que ne pût paraître le livre qui marquerait la seconde étape de la science comme Montfaucon en avait marqué la première et qui remplacerait définitivement la *Palæographia græca*, mais la mort a emporté Ch. Graux en pleine jeunesse et la *Palæographia* n'a pas été remplacée, les vingt ans continuent à courir.

Essayons cependant de tracer une esquisse du développement de l'écriture grecque dans les manuscrits, telle que pouvait s'y essayer Ch. Graux en ajoutant aux données recueillies par Montfaucon celles qu'a rassemblées V. Gardthausen complétées et modifiées par le résultat de ses propres observations.

L'écriture a traversé, dans les manuscrits grecs, deux phases principales : la phase de l'*onciale* et celle de la *minuscule*. Au IXe siècle de notre ère, la minuscule remplace l'onciale. Depuis les plus anciens fragments d'écriture grecque sur papyrus que nous possédions jusqu'au IXe siècle, voilà la phase de l'onciale; la phase de la minuscule dure depuis ce point de séparation jusqu'à l'invention de l'imprimerie; à ce moment, la paléographie fait place à l'histoire de la typographie. D'ailleurs, l'onciale ne disparaît pas tout d'un coup et sans laisser de traces, au IXe siècle; et, en sens inverse, les premières origines de la minuscule remontent à plusieurs siècles en arrière de cette date.

L'*onciale* change de caractère suivant qu'elle est tracée sur papyrus ou sur parchemin. Sur papyrus, tous les traits sont à peu près de la même grosseur; sur parchemin, l'opposition entre les pleins et les déliés est presque toujours très forte. L'*onciale du papyrus* paraît plus légère et plus aisée; sur parchemin, l'onciale, ordinairement grande et appuyée, a toujours quelque chose de raide. Les papyrus en onciale qui se sont conservés jusqu'à nous appartiennent à une période antérieure à la date de nos plus anciens manuscrits en parchemin; Montfaucon n'en connaissait encore aucun spécimen. Les « volumes » en papyrus retrouvés à Herculanum, qui ont nécessairement été écrits avant l'an 79 de notre ère — date de l'ensevelissement de la ville — sont tracés en onciale. Les fragments d'Euripide et autres poètes grecs [1] appartiennent, à quelques particularités près, au même type d'écriture; ils remontent à une date antérieure à l'an 161 avant Jésus-Christ. Les papyrus n. 1 et 2 de la belle publication des *Papyrus grecs du Louvre* [2], savoir le *Traité astronomique* d'Eudoxe et le *Fragment de dialectique*, représentent, le premier, un médiocre, l'autre, au contraire, un joli échantillon d'onciale du papyrus; et ils sont l'un et l'autre contemporains des fragments d'Euripide. D'autres papyrus en onciale, qui sont célèbres, comme le fragment d'Alcman [3] et le fragment de l'*Iliade* de Bankes « qui est pour nous le chef-d'œuvre de la calligraphie alexandrine [4] », ne portent aucun indice qui aide à en fixer l'âge. Le morceau sur 'histoire de la constitution d'Athènes, qui est un fragment de l'Ἀθηναίων πολιτεία d'Aristote, est également de date incertaine [5]. Quant aux papyrus d'Hypéride, celui qui contient l'*Oraison funèbre* paraît être, grâce aux indications chronologiques fournies par un thème astrologique, au dos duquel cette oraison est copiée, postérieur à l'an 95 de Jésus-Christ; le papyrus, incomparablement plus soigné, qui nous a rendu, plus ou moins mutilés, trois autres discours du célèbre orateur, est attribué au siècle des Antonins, encore qu'on ne puisse pas faire grand fond sur les raisons qui ont été apportées. En somme, les points de repère dont on dispose ne suffisent pas pour dater avec certitude les spécimens de l'onciale du papyrus.

Les plus anciens manuscrits grecs en parchemin ne semblent pas antérieurs au IVe siècle de notre ère. On estime généralement que le *codex Vaticanus* et le *codex Sinaïticus* de la Bible, ainsi que les *Fragmenta Sarraviana* [6] du Pentateuque, peuvent dater de ce siècle, indiqué déjà par Montfaucon comme l'âge probable de ces derniers fragments; les feuillets de l'*Iliade* avec peintures, qui sont conservés à la bibliothèque Ambrosienne de Milan [7], paraissent être contemporains de ces trois manuscrits. V. Gardthausen rajeunit un peu tous ces documents. Il adopta l'an 400 environ pour la date du *Sinaïticus;* et cela, comparaison faite de l'écriture de ce manuscrit avec celle d'une inscription peinte sur la paroi d'un rocher de la Thébaïde par un solitaire du temps de saint Athanase [8]. Ch. Graux se montre hésitant, et il estime que toute cette classe de manuscrits antiques ne peut être datée avec une incertitude moindre d'un siècle. Malheureusement, on ne connaît qu'un seul *membranaceus* ancien en onciale pour offrir, à défaut d'une date précise, au moins des particularités qui équivalent à une date approximative : c'est le célèbre *Dioscoride* de Vienne, manuscrit orné de nombreuses peintures qui représentent des plantes, et spécialement, en tête, du portrait de IOYΛIANA au milieu de figures allégoriques [9] (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1039-1044, pl. hors texte). Tout porte à admettre avec Montfaucon que ce manuscrit de luxe avait été exécuté par Anicia Juliana, fille de l'empereur Olybrius, et, par suite, qu'on est en présence d'un document du commencement du VIe siècle.

Dans la plus ancienne onciale que nous ayons, celle des papyrus, on a noté qu'aucune lettre ne sortait du cadre de l'écriture; il n'y a point là d'initiales placées en vedette dans la marge pour marquer les alinéas. Dans le *Dioscoride* de Vienne, au contraire, on a de telles lettres en vedette; elles sont même plus grandes que les autres lettres, afin d'attirer l'œil davantage. Cet usage, dès lors, ne se perdra plus, et on peut le suivre à travers toute la minuscule jusqu'à l'imprimerie, qui l'adoptera en le modifiant un peu. Il est naturel de penser que les manuscrits, où apparaissent à l'alinéa des lettres en vedette, mais de modestes lettres de même taille que les autres et à peine en saillie dans la marge, forment la transition entre l'état de choses primitif et le nouvel usage. Le *Sinaïticus* appartient à cette période de transition. Un autre

[1] *Un papyrus inédit de la bibliothèque de M. Ambroise-Firmin Didot. Nouveaux fragments d'Euripide et d'autres poètes grecs*, publiés par H. Weil, dans *Monuments grecs publiés par l'Association pour les études grecques*, in-4°, Paris, 1879, 2 pl. — [2] *Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale*, publication préparée par Letronne, exécutée par Brunet de Presles et Egger, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XVIII, 2e part., 1865, atlas de fac-similés. — [3] E. Egger, *Note sur quelques fragments inédits de lyrique grecque, lus sur divers lambeaux d'un papyrus écrit en demi-onciale grecque*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1877, p. 92 sq. — [4] Wattenbach, *Anleitung zur griechischen Palæographie*, 2e édit., in-8°, Leipzig, 1877, p. 6. — [5] Cf. *Hermes*, t. XV, 1880, p. 336 sq., et *Rheinisches Museum*, t. XXXVI, 1881, p. 87. Voyez *Hyperidis orationes quatuor cum ceterarum fragmentis*, éd. Frid. Blass; 2e édit., Lipsiæ, 1881, p. XIX. — [6] Bibl. nat., ms. *gr. 17;* sur ces fragments, cf. *Abhandlungen der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen*, t. XXV, 1879, la préface de Lagarde en tête de son édition diplomatique de ce manuscrit. — [7] Cf. A. Mai, *Iliadis fragmenta antiquissima cum picturis*, in-fol., Mediolani, 1819; *Palæographical Society* donne les pl. XXXIX, XL, L et LI consacrées à ce manuscrit. — [8] Cf. *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8607 et fac-similé, pl. XII. — [9] Mercati.

manuscrit célèbre de la Bible, l'*Alexandrinus* présente déjà les grandes initiales; c'est ce qui le fait considérer comme plus récent que le *Sinaïticus*. Ce procédé de dater relativement les anciens *membranacei* en onciale a été proposé par C. Tischendorf.

De tous les paléographes, Tischendorf est celui qui mania le plus de manuscrits en onciale. Montfaucon, dans toute sa carrière, n'en avait rencontré qu'une trentaine à peine; le nombre de ceux qu'a pu étudier Tischendorf monte à près de trois cents. Lui-même, il en avait rapporté une soixantaine environ de ses trois grands voyages en Orient, notamment ce magnifique *Codex Sinaïticus* aujourd'hui conservé, pour la plus forte partie, à la bibliothèque du *British Museum*, à quelques cahiers près, que possède la bibliothèque de Leipzig. La renommée acquise par Tischendorf, grâce à ses découvertes en paléographie, est une de celles qui ont fait le plus justement de bruit au XIXe siècle, Aussi ne peut-on s'empêcher de regretter que ce savant soit mort sans avoir réalisé la grande entreprise qu'il préparait depuis longtemps, savoir la publication de ce *Codex palæographiæ græcæ* où l'onciale, à elle seule, aurait été représentée par trois cents fac-similés.

Le chapitre des abréviations est tout à fait insuffisant chez Montfaucon; non point que Montfaucon ne déchiffrât fort correctement l'écriture abrégée, mais il considérait sans doute que cette partie de l'éducation paléographique était une affaire de pure pratique, et il avait surtout donné ses soins à d'autres parties. Les abréviations sont, de même, traitées d'une façon un peu superficielle et incomplète par V. Gardthausen par la faute de l'éditeur. Une paléographie grecque doit être, de toute nécessité, un livre très coûteux à établir et il faut savoir ne pas limiter à l'excès le nombre des exemples et, par conséquent, des planches. Tout en hésitant à admettre que les ligatures ou abréviatures fournissent des indices de date d'une grande valeur, on ne conteste pas qu'un certain nombre d'exemples tirés des manuscrits datés est indispensable. Il faut mettre sous les yeux de l'étudiant des tableaux d'abréviations exposant, d'une part, les procédés d'abréviation, lesquels consistent à écrire incomplètement les mots en obéissant à certains principes fixes, d'autre part les signes abréviatifs qui servent à écrire les mots en leur entier, mais plus expéditivement qu'au moyen des lettres ordinaires. Dans les deux cas, il faut tenir compte des temps : tel procédé en usage pendant une première période, cesse de l'être dans la suivante; de même, certains signes abréviatifs tombent à un moment donné en désuétude, alors que d'autres nouveaux apparaissent, ou bien encore la forme d'un signe change, sa valeur restant la même.

Si certains s'imaginent qu'un manuscrit en minuscule plein d'abréviations ne peut pas être fort ancien, ils cèdent à un préjugé que contredit la réalité. Lorsque, au IXe siècle, la minuscule vint remplacer l'onciale, elle apparut non seulement avec ses vingt-quatre lettres aux formes nouvelles, mais avec son cortège au grand complet de ligatures, de signes abréviatifs et de procédés divers d'abréviation. Parmi le petit nombre de textes techniques qui nous sont parvenus de la période de l'onciale figurent le *Fragment mathématique* de Bobbio et les *Fragments juridiques* du Sinaï; ces documents fourmillent d'abréviations. De même, en minuscule, et au IXe siècle, aussi bien que plus tard, les abréviations abondent dans les lexiques, traités de géométrie, etc., ou dans les scholies de textes profanes ou sacrés. On accorde d'ailleurs que l'usage des abréviations devint, avec le temps, de plus en plus fréquent. Elles commencent à apparaître dans les textes littéraires dès le début du second âge de la minuscule. On n'en voyait d'abord qu'à la fin des lignes; mais, petit à petit, elles envahirent aussi l'intérieur. Au XIIe siècle, elles en sont venues à se répandre librement partout.

La paléographie dans le sens large où l'a entendu Montfaucon, n'est pas seulement l'art de déchiffrer les manuscrits; il y faut voir surtout une science qui peut être du plus grand secours au philologue par le jour qu'elle jette et jettera de plus en plus sur l'histoire de la transmission des textes anciens [1].

« Parmi les dix-sept volumes (Bibliothèque nationale, ms. *lat. 11904-11920*) qu'on a formés des papiers de Montfaucon, nous signalerons, dans le ms. *11915*, plusieurs traités conclus par le bénédictin avec différents libraires parisiens pour l'impression de ses œuvres : *Analecta græca*, *Palæographia græca*, *Bibliotheca Coisliniana*, etc. On nous permettra de reproduire partiellement le traité conclu par Montfaucon avec trois libraires de Paris pour l'édition de sa *Palæographia græca*. Tous ces traités ont d'ailleurs, à quelques détails près, la même teneur, et l'un d'eux suffit pour montrer qu'elles étaient, aux XVIIe et XVIIIe siècles, les relations entre auteurs et éditeurs pour les ouvrages d'érudition. Nous y joindrons le texte d'un second traité conclu par Montfaucon avec son graveur P.-F. Giffart, pour les planches de la *Palæographia græca* [2]. »

« I. Nous soussignez Dom Bernard de Montfaucon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, d'une part, et Louis Guérin, Jean Boudot, et Charles Robustel, libraires à Paris, d'autre part, sommes convenus de ce qui suit :

« 1° Que moy Dom Bernard de Montfaucon comme auteur de deux ouvrages dont l'un a pour titre *Palæographia græca*, qui fera un volume in-folio, et l'autre, *Origenis Hexapla*, grec et latin, en deux volumes aussi in-folio, m'oblige de fournir aux susdits sieurs libraires la copie de l'un et de l'autre ouvrage, avec les tables nécessaires, en estat d'estre imprimées et de leur en céder le privilège que j'en obtiendray, sans autre réserve que les conditions de la présente convention et de me rembourser les frais dudit privilège [3].

« 2° Qu'à l'égard du *Palæographia græca*, qui doit estre imprimé le premier et qui aura un grand nombre de figures, tant en cuivre qu'en bois, moy Dom Bernard de Montfaucon me charge du soin de les faire graver moyennant la somme de six cent livres, qui me sera remboursée par lesdits sieurs libraires, savoir : un quart en deniers comptant, à ma première réquisition, un autre quart aussi en deniers comptant six mois après le premier quart payé, et la moitié en exemplaires dudit livre à trente solz de diminution par exemplaire du prix qu'ils se vendront au public.

« 3° Que nous libraires soussignez nous obligeons de faire imprimer à nos frais et dépens lesdits ouvrages, tant grecs que latins, en caractères neufs, soit gros ou petits tels que l'auteur le souhaitera, et sur du papier dont nous serons convenus avec luy, sans pouvoir le changer dans le cours de l'impression, laquelle sera commencée, pour le *Palæographia græca*, dès le mois de février prochain [4] et continuée sans interruption, et pour les *Hexaples* d'Origène aussitôt que le *Palæo-*

[1] C. Wescher, *Note relative à un passage de la « Paléographie grecque » de Monfaucon, corrigé d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale* [fonds *grec 219*], dans *Revue archéologique*, t. II, 1864, p. 350-354. — [2] H. Omont, *Notes et documents. L'édition de la « Palæographia græca » de Montfaucon* dans *Revue des études grecques*, t. IV, 1891, p. 63-67. — [3] Le *privilège* est daté du 1er mars 1707 et fut enregistré à la Chambre syndicale de la librairie le 17 mars suivant. — [4] L'impression fut commencée au mois de février 1707 et l'*Approbation* du censeur, Eusèbe Renaudot, est du 7 mars 1708.

graphia sera achevé, sans les discontinuer ni interrompre jusqu'à la fin des deux volumes.

. . . . . .

« 6° Que nous ferons porter à l'auteur trois différentes épreuves, dont les deux premières seront doubles, et l'imprimeur ne pourra tirer que sur la tierce, au bas de laquelle l'auteur aura mis : *Tirez*; et, au cas qu'après la tiration il se trouve des fautes considérables que l'auteur ait bien marqué sur les épreuves et que les ouvriers ayant négligé de corriger, nous les obligerons à faire les cartons nécessaires.

« 7° Que nous fournirons les exemplaires à l'acquit du privilège [1]; nous donnerons deux bonnes feuilles à mesure qu'on tirera à l'auteur, et l'impression finie, et avant que d'exposer aucun exemplaire en vente, nous luy en fournirons gratis vingt, dont l'un sera en grand papier, relié en marroquin du Levant, avec les armes de la personne à qui il sera dédié [2], et les dix-neuf autres reliez en veau, et outre ces vingt, cinquante en blanc [3], de petit papier. Bien entendu que l'exemplaire de grand papier des *Hexaples* sera divisé en autant de parties, reliées à part, qu'il plaira à l'auteur et à mesure que l'impression s'en fera.

« 8° Qu'outre les présens ci-dessus, nous en donnerons encore six exemplaires reliez, savoir : deux à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, dont un sera de grand papier; un au très Révérend Père général; un à chacun de ses deux assistants, et un au Révérend Père prieur. Nous obligeant encore d'en fournir à l'auteur jusqu'à la concurrence de cent cinquante exemplaires, en les payant à raison de trente sols de rabais par volume.

« 9° Que s'il arrive que nous fassions une seconde édition de l'un ou de l'autre desdits ouvrages, nous ne pourrons l'entreprendre sans en advertir ledit auteur pour y faire les corrections et les changements qu'il jugera nécessaires, en considération de quoy et de la revision des épreuves qu'il se donnera la peine de corriger, nous luy donnerons vingt exemplaires de cette seéonde édition, dont six reliez en veau et quatorze en blanc.

« Ainsy convenu, arresté et signé double entre nous, à Paris, ce vingt-neuvième novembre mil sept cent six.

. . . . . .

« Je soubsigné reconnois que messieurs Guérin, Robustel et Boudot ont satisfait aux conditions portées dans le traité pour le *Palæographia*.

« Ce 15 août 1708, Fr. Bernard DE MONTFAUCON [4]. »

« II. Dom Bernard de Montfaucon et monsieur Giffard le jeune, graveur en cuivre, sont convenus des articles suivans pour les graveures de son livre intitulé *Palæographia græca* :

« 1° Que ledit sieur Giffard fournira audit R. P. soixante planches en cuivre de la grandeur d'une page in-fol. ou à peu prez, sur les dessins donnez par ledit R. P., lesquels dessins luy seront livrez parfaits et achevez et prets à graver : que lesdites soixante planches seront en charactères anciens, excepté trois ou quatre au plus, qui seront en figures : que, quand lesdites planches n'occuperont qu'une partie de la page, on en joindra plusieurs ensemble, qui feront une page entière ou à peu prez, et celles-là ne seront comptées que pour une : que si les dites planches excèdent le nombre de soixante jusques à soixante-trois, cela ne changera rien au marché : si le nombre passe soixante-trois, ledit R. P. luy payera chacune de celles qui excéderont ledit nombre de soixante-trois au prix de cent sols chacune, si les dessins ne sont qu'en caractères; et s'ils sont en figures, comme ils en conviendront à l'amiable. Que si quelqu'une de ces planches occupe la grandeur de deux pages, elle sera comptée pour deux.

« 2° Que ledit S. Giffard fera de plus un frontispice et deux vignettes suivant l'idée du R. P. : qu'il en fera ou en fera faire les dessins, les gravera proprement, y mettant son nom à chacune et audit frontispice, qui sera de la grandeur d'une page, le tout au gré dudit R. Père.

« 3° Que ledit R. P. donnera au S. Giffard pour lesdites soixante ou soixante-trois planches et vignetes, la somme de quatre cent livres, payables moitié en argent, sçavoir : vingt livres à mesure qu'il lui délivrera dix planches gravées, et le reste lorsque tout sera achevé; moitié en exemplaires dudit livre à la fin de l'édition, lesquels exemplaires luy seront donnez à trente sols meilleur marché que le prix courant.

« Ce 13 décembre 1706.

« Fr. Bernard DE MONTFAUCON. P. F. GIFFART [5]. »

IX. LES THÉRAPEUTES ET LA COISLINIANA. — L'année même où Montfaucon publia la *Palæographia græca* et commença l'impression des *Hexaples* d'Origène, il donna un ouvrage de moindre étendue : « le livre de Philon, *De la vie contemplative*, traduit en français sur l'original grec avec des observations où je prouve, dit-il, que les thérapeutes, dont il parle, étoient chrétiens. » C'est là un sujet que nous avons traité déjà (dans le *Dictionn.*, t. II, col. 3063-3075) et peut-être nos conclusions sont-elles assez différentes; elles se rapprocheraient plus de celles du président Bouhier, de Dijon, qui adoptait un parti opposé.

Montfaucon lui écrivit :

« Monsieur, je ne croiois pas que ma dissertation sur les thérapeutes me dut attirer un si rude adversaire J'ay reçu votre lettre, je l'ay lue avec avidité, et j'ay vu que ceux qui ont écrit cy devant pour le sentiment opposé au mien, n'ont fait qu'effleurer la matière. Mais pour vous, monsieur, vous examinez tout à fond, rien n'échappe à votre diligence. Vos objections renferment tant d'érudition, de force et de vivacité qu'il faut être bien ferme pour n'en pas être ébranlé. Cependant, je ne vous dissimulerai pas, monsieur, que la plus part des meilleures objections que vous me faites ne m'estoient pas inconnues. Comme il y avoit déjà longtemps que je méditois un ouvrage sur le christianisme des thérapeutes, j'avois prévu les difficultés que l'on pouvoit me faire, je les avois pesées et examinées, je n'en avois point trouvé, et je vous avoue franchement que je n'en trouve point encore qui doive m'obliger à prendre une autre parti. Je vous dirai même que plus j'y pense, plus j'examine la chose, plus je m'affermis dans mon opinion.

« A Paris ce 1er mars 1710. »

Et l'année suivante :

« Apparemment, monsieur, chacun de nous deux demeurera ferme dans son sentiment : vous croirez les thérapeutes pharisiens et je les croirai chrétiens. Il me seroit aisé de vous répliquer, mais il faut en demeurer là pour le présent : des occupations indispensables et presque accablantes m'ôtent le moien de penser à autre chose. Ne m'alléguez pas, s'il vous plaît, l'auto-

[1] En vertu du *privilège*, deux exemplaires devaient être remis à la Bibliothèque du roi, un à la bibliothèque du Louvre et un autre dans la bibliothèque du chancelier de France. — [2] Montfaucon dédia sa *Palæographia græca* au duc de Bourgogne, père de Louis XV (1682-1712). — [3] En feuilles. On voit que les éditeurs avaient à offrir quatre-vingt-deux exemplaires. — [4] Ms. *lat. 11915*, fol. 190-191. — [5] Ms. *lat. 11915*, fol. 192-193. La gravure des planches dura de décembre 1706 à la fin d'octobre 1707. Voir aussi H. Omont, *La paléographie grecque de Montfaucon et le P. Hardouin*, dans *Revue des études grecques*, 1905, p. 202-204.

rité des savans qui ont écrit contre le christianisme des thérapeutes; outre que je pourrois vous en citer de mon côté qui vaudroient bien peut-être ceux que vous pouvez m'opposer, s'il s'agissoit d'autorité icy, je me rendrois plutôt à la vôtre qu'à celle de tout autre. Et puis l'autorité des modernes ne décide rien sur des faits de l'antiquité, surtout lorsqu'ils sont aussy contestés que l'est celui-cy. J'écriray d'ailleurs d'une manière si désintéressée que ceux qui seront exempts de préoccupation verront bien que ce n'est que la force de la vérité qui me fait parler. Après cela, j'écouterai tranquillement tout ce qu'on pourra dire de part et d'autre; car dans le fond il ne m'importe pas plus qu'à vous qu'on croie les thérapeutes chrétiens ou d'une autre religion.

« Paris, 8 janvier 1711. »

Dans une lettre du 31 juillet 1711, Montfaucon dit encore à Bouhier : « Je ne pensois pas, monsieur, quand je fis ma réponse à votre lettre sur les thérapeutes qu'elle dut être publiée. Je croiois que cette dispute se passeroit entre nous [1]. »

Il y eut donc, en 1712, un mince volume intitulé : *Lettres pour et contre sur la fameuse question, si les solitaires appelés thérapeutes étoient chrétiens?* La première lettre est du président, la seconde du bénédictin, la troisième du président.

« Au même tems, je me préparois, nous dit Montfaucon, à mon édition des *Hexaples* d'Origène, trois fois plus amples que dans les éditions qu'en avoient données Flaminius Nobilius et Joan. Drusius. Je donnai enfin, en deux tomes in-folio, ce grand ouvrage en 1713. A la tête du Ier tome, il y a de longs préliminaires, fort nécessaires pour un tel ouvrage, le plus grand, le plus difficile et le plus nécessaire qu'Origène ait jamais fait; au bout de ces préliminaires, j'ai donné plusieurs petits opuscules d'Origène, qui n'avoient jamais été imprimés. A la fin du IIe tome, j'ai donné un ample lexicon hébreu sur les *Hexaples*, ensuite un lexicon grec sur le même sujet. Ce lexicon grec fut, depuis, imprimé par M. Abraham Trommius. Il eut même l'honnêteté de me demander permission de le faire imprimer à la fin du IIe tome de son livre intitulé : *Concordantiæ Græcæ in LXX interpretes* qui fut publié l'an 1718.

« Depuis l'an 1713, je travaillai fort assidûment à la bibliothèque des manuscrits de Mgr de Cambout de Coislin, évêque de Metz, pour en faire non pas un catalogue simple, mais une ample description. » Nous possédons une lettre de dom Montfaucon à Mgr de Coislin qui contient des détails intéressants sur la manière dont fut dressé le catalogue raisonné de cette bibliothèque héritée du chancelier Séguier et qui entra depuis à Saint-Germain-des-Prés. Le catalogue de la *Bibliotheca Coisliniana*, auquel Montfaucon et ses collègues travaillèrent pendant deux ans, parut en un volume in-folio, en 1715. Voici la lettre en question [2].

« Monseigneur,

« J'étois dans le dessein de rendre compte à Votre Grandeur de notre travail sur sa bibliothèque au commencement de l'année prochaine. Je n'aurois pas écrit plustôt pour avoir un plus grand détail à luy faire tout à la fois. Mais puisque vous souhaitez, monseigneur, de sçavoir ce que nous avons fait jusqu'à présent, j'en ferai un récit le plus exact qu'il me sera possible. Depuis que j'eus reçu la lettre où Votre Grandeur me témoignait de souhaiter que je travaillasse à donner un catalogue ample pour le faire imprimer, suivant le plan que je luy avois marqué, je mis la main à l'œuvre, et, avec le secours d'un de nos confrères, nommé Guillaume Le Clerc, et du jeune homme que j'ai pris pour nous aider, je rangeai ces manuscrits en trois classes : la première, des in-folio; la deuxième, des petits in-folio et des in-quarto; la troisième, des in-octavo et in-douze. Chacune de ces classes est rangée, suivant les matières en dix autres, conformément à ce que j'eus l'honneur d'écrire à Votre Grandeur dans ma dernière lettre. Ensuite, je fis numéroter tous les manuscrits rangés suivant les matières, en commençant par les plus grands et finissant par les plus petits. J'ay fait coller tous les numéros sur le dos des livres, en laissant pourtant les anciens numéros afin que si on les trouve citez, on puisse les reconnaître. Nous avons trouvé plus de trente manuscrits plus que n'en portoit le catalogue imprimé. Je crois qu'on auroit peine de trouver une bibliothèque aussi bien rangée que le sont les manuscrits grecs.

« Nous nous mismes ensuite à faire le catalogue et les extraits en la manière que je m'étois proposée. Il y en a soixante de faits; nous y trouvons bien des choses dont nous ne nous étions point aperçus dans la première revision, que nous avions faite en peu de temps; car, comme nous voions tout page à page et avec attention, j'espère qu'il n'échappera à notre diligence rien de considérable. L'ouvrage sera bien meilleur que nous ne croyions d'abord; ce sera un livre fort utile et fort recherché, si je ne me trompe, parmi les choses les plus considérables que nous avons trouvées depuis que nous travaillons sur ce projet. On peut compter sur un très ample catalogue des ouvrages de Sévère d'Antioche, fameux prélat du Ve siècle, dont les fragments se trouvent dans plusieurs de vos manuscrits. La vingtième partie de ces ouvrages n'étoit point encore connue; cela fera grand plaisir aux savans de notre tems. De plus, deux grands fragmens de saint Athanase : l'un, d'un livre de ce saint docteur contre les ariens, qui étoient des hérétiques de son tems (personne ne sçavoit encore qu'il eût écrit contre ces hérétiques); l'autre, de son traité *De fide*, qui n'étoit pas encore imprimé. Nous avons aussi trouvé des conciles et des canons postérieurs à ceux qui sont imprimés qui n'ont jamais vu le jour. Je passe plusieurs autres choses, qu'il seroit trop long de rapporter.

« Ces découvertes font grand plaisir aux ouvriers, et encouragent à continuer leurs recherches. Je le dis encore, cet ouvrage immortalisera votre nom, celuy du chancelier Séguier, et de votre illustre famille. Ce sera le second catalogue détaillé en cette sorte qu'on ait encore fait. Le premier, qui est celui de l'empereur, a été fait par Lambec, en plusieurs assez petits volumes : il n'y a point aujourd'huy de livre plus recherché et plus cher que celui-là. J'ose espérer que le vôtre le sera un jour pour le moins autant; car, quoique le nombre des manuscrits grecs de l'empereur monte à plus de sept cens, votre catalogue, qui ne contiendra que quatre cens cinq ou six, aura bien plus de choses rares et singulières que n'en a celuy-là. Vous serez le premier en France qui ait exécuté ce dessein. Il y a longtems qu'on y pense pour la Bibliothèque du roi, mais je ne crois pas que cela soit fini dans cinquante ans d'ici. Comme nous travaillons avec non moins de diligence que d'exactitude, nous pourrons commencer d'imprimer à la Toussaint prochain, pour le plus tard.

« Je ne me suis pas contenté de faire numéroter tous les manuscrits, je fais encore chiffrer les feuilles de chacun, et à la teste de nos extraits nous mettons toujours que le manuscrit dont nous faisons l'extrait et la description a tant de feuillets. Par ce moien, on ne pourra jamais rien ôter d'un manuscrit qu'on ne s'en aperçoive. Étant aussi occupé d'ailleurs que je le suis, je

[1] P. Tamizey de Larroque, *De la corresp. inéd. de B. de Montfaucon*, dans *Rev. de Gascogne*, t. XIX, 1878, p. 424-425. —

[2] Montfaucon à Mgr de Coislin, s. d., dans A. Dantier, *Rapport*, dans *Arch. des miss. scient. et litt.*, t. VI, 1857, p. 314-317, n. 8.

n'aurois pas fini ce catalogue de long tems, et comme j'avois besoin d'un homme habile et d'un puissant secours, pour engager dom Guillaume Le Clerc, religieux de cette maison, fort entendu dans le grec, à m'aider avec assiduité, j'ay pris son frère pour travailler à ce qu'il y a de moins important, mais qui ne laisse pas d'être nécessaire pour la perfection de l'ouvrage; et avec le secours de dom Guillaume, qui y travaille avec beaucoup d'affection, nous finirons dans un an, ce que je n'aurais pu faire en deux, étant indispensablement obligé de continuer mon impression des *Hexaples*, ouvrage le plus difficile qu'on n'ait encore vu.

« J'ai toujours cru qu'il ne falloit jamais prêter les manuscrits d'une bibliothèque sans demander un récépissé, de peur qu'il ne s'en égare quelqu'un. Mais cela ne me paroissoit pas nécessaire lorsqu'on en apporte des charges de crocheteurs pour en faire le catalogue et les rapporter d'abord à la bibliothèque. C'est ainsi qu'on en usoit à la Bibliothèque du roi, lorsqu'on travailloit en cette abbaye au catalogue des manuscrits latins. Toutefois, dès que M. Blanchard m'a témoigné le souhaiter, avant même que de recevoir votre lettre, j'ay donné mon billet, et continueray avec plaisir de le donner jusqu'à la fin. »

Cette lettre nous montre, pour ainsi dire, dom Montfaucon au travail, avec ses collaborateurs, toujours prêt à les nommer et à leur faire honneur de leur part dans l'œuvre commune, ce qui, comme on le sait, est d'autant plus beau que c'est plus rare.

X. Le « Saint Jean Chrysostome ». — Une lettre de Monttaucon, adressée le 4 juin 1711 à Louis de Thomassin, seigneur de Mazaugues, se termine par ces mots : « Quoique l'impression [des *Hexaples*] ne soit pas encore finie, je commence à travailler à une nouvelle édition des ouvrages de saint Jean Chrysostome [1]. » Cette immense entreprise devait occuper les années de vieillesse; commencée, on vient de le voir, vers 1711, elle ne s'achevait qu'en 1738. Dans sa note autobiographique, Montfaucon n'a dit qu'une part de la vérité : « Pendant le temps que je donnois les derniers ouvrages dont je viens de parler, écrit-il, je me disposois à donner au public ce grand et prodigieux nombre de tomes de saint Jean Chrysostome, dont je préparais l'édition, ayant conservé tous ses ouvrages avec un grand nombre de manuscrits et en Italie et en France. Après avoir pris toutes mes mesures, je m'appliquai à corriger les versions précédentes, à en faire de nouvelles quand les précédentes étoient mal faites, à traduire les homélies que je ramassois dans les bibliothèques de manuscrits et qui n'avoient jamais été imprimées (il y en a un grand nombre de cette espèce); à faire des *monitum* à la tête des ouvrages pour marquer autant qu'il se pouvoit l'occasion et le tems où saint Jean Chrysostome avait fait ces homélies.

« Dans ce grand nombre de treize volumes, les différents ouvrages que j'ai traduits iroient bien à cinq ou six tomes si on les mettoit ensemble. Pendant le cours de cette impression, il y eut bien des accidents qui l'interrompirent. Les libraires n'étoient pas toujours d'accord ensemble, ce qui causoit du retardement. On avoit une peine extrême de trouver de bons ouvriers pour l'impression du grec et cela nous obligea souvent de discontinuer l'ouvrage. » Dom Tassin n'a pas manqué d'accueillir cette explication, mais l'abbé de Longuerue, ami de Montfaucon, affirme que celui-ci ne se livrait à ce travail qu'avec répugnance. « Voilà trois diètes, lui disait-il, où on me l'ordonne, je ne saurois m'en dispenser, il faut obéir. Mais quel travail que l'édition d'un livre où il n'y a que de la morale [2]. » Le 24 juin 1715, Montfaucon écrivait : « Nous sommes trois à imprimer le saint Jean Chrysostome [dom de La Rue, dom Bouquet et dom Doussot], déjà arrivé à la 136e page, l'impression sera belle et la plus exacte que nous pourrons [3]. » Ce 1er tome ne fut cependant achevé qu'en 1718. « Il y eut encore bien des interruptions dans les tomes suivants, et le XIIIe et dernier tome ne fut publié que l'an 1738. Il y a dans cette édition un grand nombre d'ouvrages qui n'avoient jamais paru, dont plusieurs sont excellents, et surtout dans le XIIe tome, onze homélies prêchées depuis la fin de l'année 398 jusque vers le milieu de l'an 399, qui nous apprennent, sur l'histoire de ce tems-là, bien des choses fort singulières et mémorables, dont aucun historien n'avoit fait mention. »

XI. L'Académie des bernardins. — Mabillon avait consenti à prendre quelques collaborateurs dont les plus connus sont dom Michel Germain et dom Thierry Ruinart; il n'en fut plus ainsi avec Montfaucon. Le nombre de ses collaborateurs varie avec la nature de ses ouvrages et, parmi eux, aucun n'a été le compagnon aimé, le confident, l'associé inséparable. C'est toute une académie, l'Académie des bernardins qui entoure Montfaucon; on y rencontre des figures singulières, attachantes, mais aucune qui soit vraiment touchante. L'histoire de ce groupe curieux a été écrite avec beaucoup de détails et beaucoup de longueurs [4]; il serait superflu d'y revenir; d'ailleurs, nous rencontrerons plusieurs de ces originaux savants : dom Bouquet, dom Vaissète, dom Thuillier, et aussi dom de La Rue attaché pendant plus de vingt années à la préparation des *Hexaples* d'Origène. Ceux-ci se font honneur du titre de « bernardins », tandis que d'autres, qu'une forte différence d'âge tient un peu à distance, se disent les « fils de dom Bernard » parmi lesquels on ne rencontre pas que des novices, mais des étrangers et, même, des protestants et ces derniers ne sont pas les moins chéris ou les moins choyés. Un de ceux-ci, Jean-Christophe Bartenstein, venu luthérien à Paris, était reçu familièrement dans la cellule de Montfaucon où dom Massuet et dom de La Rue ne l'aimaient pas moins que le maître. Bartenstein commençait à sentir ses préventions fléchir un peu et s'entretenait avec Montfaucon de questions religieuses. Après son départ de Paris, ils correspondirent sur ce grave sujet et on conserve telle lettre latine de Montfaucon qui rassura son jeune ami sur la liberté que laisse l'Église en dehors du dogme, aux opinions qui n'intéressent pas la foi. Le 16 décembre 1719, Jean-Christophe annonçait sa conversion au catholicisme et « jamais, disait-il, je ne cesserai de reconnaître qu'après Dieu, j'en suis uniquement redevable à Votre Révérence, laquelle en a été le principal instrument [5]. » Un autre Allemand, Conrad Widdow, lui écrit que « le plus grand de tous les avantages [de] mon voyage en France, c'est la facilité avec laquelle vous vous êtes prêté bien souvent à moi [6] ». Un Anglais, pasteur anglican, James Horner, aurait « bien des choses à dire, mises à part celles qui viennent du cœur [7] ». Un Français n'y met pas tant de réserve : « Sachez donc, écrit-il à Montfaucon, que votre fils fait compassion à tout le monde, qu'il mène [à Nantes] une vie libertine et dissipée, qu'il est accablé de visites et qu'il n'a pas un moment à lui pour nourrir son esprit et son cœur par la lecture des anciens. Cependant, vos instructions et vos exemples ne portent qu'à la retraite et à l'étude de l'antiquité. Si vous voulez donc que je ne dégénère pas, que je

[1] Montfaucon à Thomassin de Mazaugues, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 197, n. 395. — [2] Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 207, note 2. — [3] Montfaucon à..., 24 juin 1715, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 206, n. 401. — [4] E. de Broglie, *Bernard de Montfaucon et les bernardins, 1715-1750*, in-8°, Paris, 1891. — [5] Bibl. nat., ms. *franç. 17702*, fol. 174. — [6] Bibl. nat., ms. *franç. 17713*, fol. 176. — [7] Bibl. nat., ms. *franç. 17679*, fol. 220.

puisse encore appartenir à la famille de dom Bernard, tirez-moi d'une terre étrangère où je ne puis que perdre le peu de substance qui me reste, ne trouvant ici aucun aliment convenable à la vie d'un bernardin [1]. »

A peu près tout ce que Paris compte d'érudits et de savants connaît le chemin de l'abbaye et celui de la cellule de dom Bernard et, malgré la distinction des esprits et la notoriété des réputations, il faut savoir reconnaître que le niveau a quelque peu baissé depuis le temps où Baluze et Du Cange venaient visiter Mabillon. De la société mondaine on peut ne dire que peu de chose : des princes, des cardinaux, des maréchaux, des magistrats, se font une distraction d'entretenir le savant bénédictin et de lui faire perdre son temps. On se figure difficilement dom Bernard de Montfaucon dînant avec le duc et la duchesse du Maine [2], se glissant un dimanche à neuf heures et demie aux Tuileries chez l'abbé de Montgault d'où le duc de Chartres le fera conduire, par un officier, chez le Régent [3], ou encore rendant visite à la vieille « Madame » qui, sous prétexte de médailles et d'antiques, devait lui exhiber son plus joli répertoire stercoraire.

Parmi les protecteurs avérés de Montfaucon, nous devons mentionner l'évêque de Metz, Coislin, dont la *Bibliotheca Coisliniana* nous apprend l'érudition de bon aloi, et le maréchal duc d'Estrées dont le portrait sert de frontispice à l'*Antiquité expliquée*. Celui-ci, érudit, collectionneur, possédait un cabinet toujours ouvert au savant bénédictin. Quant à tous ceux qui venaient de Versailles ou de l'étranger prendre l'air quelques instants à l'abbaye, car il était de bon ton de s'y montrer, c'est une nomenclature plus éclatante qu'instructive. Les étrangers principalement voulaient avoir *vu* dom Montfaucon, comme en des jours plus rapprochés de nous ils voulaient avoir *vu* Victor Hugo. C'est que « le vaste savoir du Père l'avoit rendu comme le centre de l'Europe littéraire. Il s'est fait de son temps très peu d'ouvrages d'érudition et de critique sur lesquels on n'ait pas ou demandé ou pressenti son avis. On le consultait de toutes parts avec d'autant plus de confiance qu'il joignait à un goût et à un fond prodigieux de connaissances la bonté du cœur, une modestie naturelle, une douce franchise et une simplicité de mœurs que les étrangers surtout ne se lassoient point d'admirer dans un homme de sa réputation. Les Anglais, dans les lettres qu'il recevoit fréquemment de tout ce qu'il y avoit de plus éclairé parmi eux, l'appeloient *hominum et amicorum optimus*. Ils lui écrivaient qu'il leur enlevait la palme dans la carrière de l'érudition. L'illustre M. Prior, en lui recommandant M. Sherard, grand antiquaire qui avait parcouru tout l'Orient : « Comme nous voyons, dit-il, avec autant de plaisir que d'admiration tout ce que vous avez déterré et mis dans un si grand jour des antiquités grecques et romaines, nous sommes contraint d'avouer que vous avez un droit seigneurial sur tout ce qui pourra y appartenir [4]. »

XII. Le cabinet d'antiquités. — On a vu dom de Montfaucon appelé de Bordeaux à Paris en 1687 pour travailler aux éditions des Pères grecs; à quelques années de là il commença à réunir les premières pièces de son cabinet. Dans la préface de son *Antiquité expliquée*, parue en 1719, il écrit : « Je commençai, il y a environ vingt-six ans, à ramasser des desseins et des pièces antiques »; ceci nous reporte en 1693. Dès la fin du XVIIe siècle, le cabinet d'antiquités de Saint-Germain-des-Prés fait partie des curiosités de Paris pendant toute la durée du XVIIIe. On le trouve mentionné par Germain Brice, *Description de Paris*, édit. de 1698, t. II, p. 216; édit. de 1706, t. II, p. 271; édit. de 1713, t. III, p. 48; édit. de 1717, t. III, p. 60; édit. de 1725, t. III, p. 303; édit de 1752, t. III, p. 341-343 :

« [La bibliothèque de Saint-Germain] est actuellement précédée d'une galerie, dans laquelle elle a sa principale entrée... L'on a destiné à l'extrémité de cette galerie [où étaient les manuscrits de Coislin] qui est proche de l'entrée et qui est parfaitement bien éclairée, pour y placer les diversitez antiques que dom Bernard de Montfaucon assemble depuis plusieurs années avec un soin extrême. »

En 1719, le moine antiquaire fit choix, dans un assez grand nombre de pièces que nous trouvons gravées dans l'*Antiquité expliquée*, et, en 1724, dans le *Supplément*; ce sont : t. I, pl. VIII, XVIII, XXVI, XLIV, LXVIII, LXXVII, LXXX, LXXXII, XCIII, CXII, CXXIV, CXLIV, CLX, CLXVIII, CLXIX, CLXXXIX, CXCII, CXCVI, CCVIII, CCXXII; t. II, pl. LV, LVIII, LIX, LXVI, CIX, CXI, CXII, CXVIII, CXXII, CXXVI, CXXVIII, CXXX, CXXXV, CXXXVI, CXXXVII, CXLIV, CXLVIII, CLIII, CLV, CLXII, CLXVIII, CLXXIV, CLXXIX, CXCII; t. III, pl. XXVIII, XXIX, XXX, XXXVI, XXXVIII, XLII, XLIV, LIV, LX, LXXVIII, LXXXIV, XCIII, CXXXV, CXXXVI, CXLVII, CLIII, CLV, CLVI, CLXVI, CLXXI, CXCIV; t. IV, pl. I, VII, XV, et p. 302; t. V, pl. XCVIII, CXXXVI, CXXXVII, CXXXIX, CLXXII, CLXXIII, CLXXXVII, CXCIV, et p. 246; *Supplément*, t. III, pl. VII, XXVIII, XXXVIII, XXXIX, LI; t. IV, pl. XIV; t. V, pl. XLV, XLVIII, XLIX.

Montfaucon était heureux d'augmenter le cabinet et il s'y prenait de la manière la plus efficace; il attirait les curieux, dans lesquels, sans doute, son expérience flairait de futurs bienfaiteurs. Dans ce but, il ne dédaignait pas un peu de réclame. En 1736, S. de Valhebert fit paraître l'*Agenda du voyageur, ou journal des fêtes et solennités de la cour et de Paris*, in-12, Paris, où on lit (p. 80-81) la notice suivante :

« Les PP. bénédictins de Saint-Germain-des-Prés possèdent un cabinet des plus curieux pour l'antiquité des pièces qui le composent. On y voit la plupart des déïtés profanes gréques et romaines; et entr'autres l'*Hermatènes*, qu'on ne se souvient pas d'avoir vu ailleurs : la tête d'un satyre avec des cornes de bélier, d'un goût exquis; les autres satyres ont tous des cornes de bouc : les divinités égiptiennes en grand nombre dont quelques-unes sont fort curieuses. Quelques dieux gaulois : entr'autres le *Cernunnos*, le même qui fut découvert à N.-D. de Paris en 1711. Des échansons (*pincernæ* ou *pocillatores*). Des boucles et des clefs antiques, entr'autres une clef annulaire. Deux épées d'anciens Gaulois, dont les lames sont de cuivre, ainsi qu'une pique : des haches de cuivre, et de pierre : des tablettes antiques.

« Il est peu de cabinets où l'on trouve un plus grand nombre de seaux antiques que celui-ci; l'on y en voit de la plus haute antiquité, soit grecs ou latins.

« Entre les poids et mesures qu'on trouve ici, on y voit le poids du talent, qui n'a jamais été remarqué ailleurs.

« On y voit aussi des urnes de marbres, carrées, et sépulcrales; dont l'une, la mieux conservée de toutes, représente les portes de l'Enfer gardées par deux génies. Des lampes antiques en assés grand nombre, aussi bien que des joueurs de téâtres hétrusques. Il y aussi des vases hétrusques, qui ont été apportés d'Italie. On y voit aussi le dieu *Mabouia* ou *Mabouya*, avec sa barque.

« Telle est la description que dom Bernard de Montfaucon a bien voulu prendre la peine de faire pour moi, de ce fameux cabinet qui est son ouvrage. »

Dans la préface de l'*Antiquité expliquée*, Montfaucon avait livré les noms de quelques donateurs du cabinet. Il faut y ajouter celui du frère Mathurin Genest, apothicaire de l'abbaye, mort en 1759; il est

[1] Bibl. nat., ms. *franç. 17709*, fol. 127. — [2] Bibl. nat., ms. *franc. 17707*, fol. 218. — [3] Bibl. nat., ms. *franç. 17710*, fol. 261. — [4] Bibl. nat., ms. *lat. 11915*, fol. 27.

loué dans le nécrologe pour « avoir mis beaucoup de bronzes dans la bibliothèque; il a fait aussi un fort beau cabinet de médailles, de coquillages, pierres précieuses ». Toutefois, après la mort de Montfaucon, le cabinet de Saint-Germain ne reçut que peu d'accroissements. Il avait pris soin d'en dresser lui-même un petit catalogue qui a été conservé et dont le texte a été publié [1].

L'incendie qui dévora une grande partie de la bibliothèque, le 18 août 1794, anéantit la plupart des pièces qui composaient le cabinet formé par Montfaucon; les manuscrits furent seuls épargnés [2].

XIII. L'ANTIQUITÉ EXPLIQUÉE. — Les progrès de l'humanisme en France au XVIe siècle ruinèrent pour un temps les conceptions et les doctrines artistiques que le tempérament français avait élaborées et imposées au cours des siècles du Moyen Age. L'antiquité classique enfin reparue, rendue abordable et intelligible grâce aux travaux des philologues, était entourée d'une séduction irrésistible. On en voulait tout connaître, tout comprendre, tout imiter et l'éblouissement fut tel qu'on oublia tout un passé glorieux. Tout le monde se mit de la partie : philologues, humanistes, écrivains, suivis par les artistes, les antiquaires, les amateurs d'art. Le culte nouveau ne connut pas d'incrédules et après un siècle écoulé où chaque année marquait une victoire ou une conquête pour l'humanisme, il ne subsista rien ou presque rien de ce qui avait été l'honneur et la gloire de la France au Moyen Age. L'enthousiasme, ainsi qu'il arrive toujours, fut exclusif. La littérature et l'art du Moyen Age ne furent pas discutés, pas niés, mais ils furent ignorés. Les humanistes du XVIe siècle et, à leur suite, le XVIIe siècle tout entier, auraient pensé s'exclure du nombre des esprits cultivés s'ils avaient prétendu appliquer la même règle critique à l'antiquité et au Moyen Age. A leurs yeux, l'admiration de l'antique interdisait le simple essai d'intelligence à l'égard de ce qui n'avait pas même droit au nom d'art et qui n'avait pu germer sur le sol français que dans l'ignorance des canons imprescriptibles, fixés par la Grèce et par Rome.

Le XVIe siècle instaura le dogme de l'unité esthétique; à tout moment on lit, sous la plume des écrivains du XVIIe siècle, les épithètes de « barbarie » et de « grossièreté » pour caractériser les œuvres du Moyen Age; ces mots se retrouvent encore chez Mabillon qui consacre cependant l'effort de sa vie entière à la culture de l'histoire du Moyen Age dont l'aspect documentaire l'intéresse seul et qui méconnaît l'aspect monumental. Cependant, ses confrères, et quelques-uns de leurs amis : Baluze, Du Cange, s'appliquent à retrouver et à critiquer les sources de l'histoire de France, mais sans y faire une place à l'archéologie. Seuls Roger de Gaignières, Fabri de Peiresc et Bernard de Montfaucon ont l'intuition des secrets qu'on peut arracher aux monuments alors si nombreux et presque tous intacts, pour révéler l'art du Moyen Age. Néanmoins, Montfaucon lui-même consacrera son premier effort à l'antiquité. La préface de l'*Antiquité expliquée* contient d'utiles indications sur les tendances historiques des meilleurs esprits de l'époque. Nous y trouvons, en résumé, la doctrine du classicisme et nous pouvons toucher du doigt l'erreur fondamentale de l'école dans son jugement sur l'art du Moyen Age.

« Depuis ce temps [le IVe siècle), écrit Montfaucon, les peuples du Nord qui avaient envahi l'Europe répandirent partout la barbarie; on ne vit plus que des choses informes; tous les arts tombèrent, mais la peinture, la sculpture et l'architecture plus que les autres. Le monde resta longtemps en cet état ; les hommes vivoient dans l'ignorance de tout ce qui regardoit les usages de ces siècles florissants et n'avoient aucun sentiment de leur grossièreté; ils détruisaient impitoyablement ce que les plus habiles maîtres avoient fait et tout ce qui avoit été admiré dans ces temps où la politesse et le goût des belles choses regnoient pour substituer en leur place des choses dont la grossièreté sentoit le climat de ces peuples barbares qui avoient inondé la terre. Neuf ou dix siècles se passèrent dans l'ignorance de toutes ces choses : ce ne fut qu'après un si long espace de temps qu'on songea à se relever et à faire refleurir les beaux-arts dont les traces se trouvoient encore dans quelques monumens qui avoient échappé aux injures du tems et aux insultes de gens qui n'avoient nul goût pour tout ce que l'art avoit inventé de plus excellent. »

Et, quelques lignes plus loin, les expressions reviennent « ces siècles de barbarie »... « ces hommes grossiers qui n'avoient nulle idée de la beauté de la peinture, de l'élégance de la statuaire, des proportions de l'architecture... » Et celui qui s'exprime ainsi est ce même Montfaucon qui s'occupe à rassembler les matériaux dont se composera son ouvrage sur *Les monumens de la monarchie françoise*, premier et ingénieux essai d'un travail de vulgarisation historique exécuté d'après les monuments avec l'intention de faire déposer ceux-ci sur le passé de la nation. C'est que, évidemment, à ses yeux, les œuvres du Moyen Age n'ont qu'un intérêt historique et ne constituent à aucun titre des manifestations artistiques auxquelles un homme de goût — un honnête homme, tel que l'entend le XVIIIe siècle — puisse consacrer ses études.

En sa qualité d'archéologue ou, comme on disait alors, d' « antiquaire », dom Montfaucon a témoigné d'une rare largeur d'esprit en prenant l'initiative de ces deux vastes recueils qui consacrèrent sa réputation : l'*Antiquité expliquée* et les *Monumens de la monarchie françoise*. Sur ces deux terrains il avait eu des initiateurs mais pas de maître. Lui-même nous dit dans la préface de l'*Antiquité expliquée* comment il y fut amené :

« Il y a environ trente-quatre ans que mes supérieurs me destinèrent aux éditions des Pères grecs : je tâchai d'acquérir les connaissances nécessaires pour m'y appliquer avec succès. Je m'apperçus d'abord que l'étude du profane étoit absolument nécessaire à ceux qui travaillent sur les Pères de l'Église. Combien d'allusions ne trouve-t-on pas dans leurs livres, qui regardent ou les anciens usages tant des Grecs que des Romains et des autres nations, ou la mythologie? En voici un exemple : saint Grégoire de Nazianze dit que l'empereur Julien l'Apostat réservoit pour lui et pour son ami saint Basile le présent du cyclope. Comment entendre ce passage si l'on n'a pas lû l'endroit de l'*Odyssée* où le cyclope Polyphème, après avoir bu du vin qu'Ulysse lui donna, charmé de cette liqueur lui dit qu'il vouloit lui faire un présent, et s'expliquant ensuite : « Le présent que je vous ferai, dit-il, c'est que « je ne vous dévorerai qu'après tous les autres. » Cela passa depuis en proverbe, et l'on disoit des tyrans, qui

[1] H. Omont, *Le cabinet d'antiquités de Saint-Germain-des-Prés au XVIIIe siècle*, dans *Société nationale des antiquaires de France. Centenaire*, 1904, p. 333-336; *Catalogue*, p. 337-344. Cf. S. Reinach, dans *Revue archéologique*, 1920, t. II, p. 104-107, qui cite quelques passages du journal d'Antoine Galland (1646-1715) qui a visité Montfaucon et s'est entretenu avec lui dans le cabinet le 23 décembre 1708, le 22 juin 1710, le 7 juin 1711 et le 23 juillet 1713. — [2] L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. II, 1874, p. 48-49. La « Déclaration des biens mobiliers des religieux de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés en 1790 », ne contient aucun détail sur le cabinet d'antiquités; cf. Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, in-8°, Paris, 1895, p. XXXIII. Cf. *Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français*, par L. Courajod, in-8°, t. I, Paris, 1878, p. 63-64.

faisoient mourir bien des gens, et différoient le supplice de quelques autres, qu'ils préparoient à ceux-ci le présent du cyclope. Combien d'autres endroits n'y trouve-t-on pas en mille occasions où il faut nécessairement recourir aux profanes?

« Je m'appliquai donc à l'antiquité, j'en fis une étude sérieuse; je lûs les auteurs profanes tant grecs que latins; et non content de ce qu'ils nous apprennent sur la fable et sur l'histoire, je commençai, il y a environ vingt-six ans, à ramasser des desseins et des pièces antiques. Je me mis aussi à lire les antiquaires modernes; le nombre presque infini de ces sortes de livres, joint à la longueur démesurée de quelques-uns m'effraia d'abord, et me fit comprendre la nécessité de réduire cette étude à une juste étendue, pour la rendre praticable. Je partageois le tems de ma journée entre l'étude de l'Écriture sainte et des Pères, et celle de l'antiquité. Depuis ce tems-là, mes recueils ont toujours grossi. Le voiage d'Italie que je fis avec la permission de mes supérieurs, en 1698, et le séjour de trois ans dans ce payis, qui fournit lui seul plus d'antiquitez que toutes les autres régions de l'Europe, furent très favorables à mon dessein. La meilleure partie de mon tems fut emploiée à visiter les monumens antiques et les cabinets qui s'y trouvent en grand nombre, à augmenter mes recueils, et à acquérir de nouvelles connoissances sur cette vaste mer de l'antiquité.

« Après mon retour, qui fut en l'an 1701, je pensai aux moiens de mettre en œuvre tout ce que j'avois ramassé, et à en faire part au public. Je balançai quelque tems sur la manière dont je m'y prendrois : donner ensemble un corps de toute l'antiquité, cela me paroissoit bien difficile; ne donner que des matières détachées, ou sans suite, ou avec peu de liaison les unes avec les autres c'étoit ne pas obvier à un inconvénient qu'il me paroissoit nécessaire de lever, et laisser toujours ceux qui voudroient s'instruire de toute l'antiquité dans la nécessité de consulter une infinité de livres très difficiles à trouver. Dans cet embarras, je me déterminoi enfin pour le premier parti, et me roidissant contre les fatigues que j'envisageois dans cette entreprise, je travaillai sur le plan que j'ai donné imprimé en 1716 [1]. »

Et, dans la préface, l'auteur expose comment les écrivains qui ont traité de l'antiquité se contredisent, se réfutent, obscurcissent la matière plutôt que d'avouer qu'ils ne l'ont pas entendue.

Beaucoup de livres modernes sont interminables et n'épargnent jamais une citation ni un argument au lecteur. « Tout cela nous a produit un nombre presque infini de livres, et souvent de gros livres, qu'il est très difficile de rassembler; et quand on les a rassemblez, la vie d'un homme suffit à peine pour en faire la lecture. Il en résulte qu'on ne rencontre presque plus d'archéologues à qui toutes les parties de leur propre science soient familières. Le *Thesaurus antiquitatum græcarum romanarumque* qui s'imprimait alors en Hollande levait la difficulté, mais en partie seulement et pour la moindre partie. Ces trente-six volumes in-folio ne contenant pas à beaucoup près tout ce qu'on a écrit et l'accord n'étant pas fait sur les questions controversées, il faut distinguer entre plusieurs sentiments lequel est le plus solide et les in-folios se multipliant l'idée seule d'un travail si long et si pénible est capable de rebuter ceux qui veulent acquérir la connaissance de l'antiquité.

« Sur ce tableau fidèle il n'est personne qui ne comprenne la nécessité d'abréger une étude que ce trop grand nombre de livres rend presque impraticable, quand on veut étendre ses connoissances sur toutes les parties. C'est ce que je tâche de faire ici; je réduis dans un corps d'ouvrage toute l'antiquité : par ce terme d' « antiquité » j'entens seulement ce qui peut tomber sous les yeux, et ce qui se peut représenter dans des images; cela ne laisse pas d'être d'une très vaste étendue. Si ce qui regarde les loix, le gouvernement et la police des villes et des républiques, y entre quelquefois, ce n'est que par occasion. J'en dis de même de la chronologie et de la géographie. J'espère qu'après la publication de cet ouvrage deux années suffiront pour acquérir la connoissance de l'antiquité. Il faut bien moins de deux ans pour le lire : mais je conseille au lecteur de ne point courir en lisant, de se donner le loisir de bien considérer les images, de les comparer entre elles, de les rapporter aux explications : il y découvrira peut-être des choses qui m'auront échappé; et il pourra remarquer dans ses autres lectures des faits et des coutumes qui auroient pu entrer ici.

« Ma maxime est de ne dire sur chaque chose en particulier que ce qu'on en peut savoir de sûr ou de fort probable. Quoique je m'arrête peu aux simples conjectures, je ne laisse pas de les rapporter quand elles ont de la vraisemblance. Si je m'étends en certains endroits plus qu'à l'ordinaire, c'est lorsque je trouve quelquefois à éclaircir des choses ou contestées, ou mal expliquées par ceux qui m'ont précédé. Généralement parlant, je suis court presque partout [2]. »

Après un hommage rendu à Fabretti et à Van Daele, à Peiresc et à Bergier, Montfaucon expose l'ordre suivi dans son ouvrage tome par tome dont on trouvera le détail dans la table des chapitres (p. XXV-LXXXIX). Pour l'illustration, il a omis seulement tout ce qui offrait trop de ressemblance à ce qui s'y trouvait. « Ces figures, jointes aux explications, seront d'une utilité merveilleuse; on s'instruira là à peu de frais et l'on joindra l'agréable à l'utile... On trouvera souvent dans les images des histoires muettes que les anciens auteurs n'apprennent pas. » Avec beaucoup de bonne grâce Montfaucon ne manque pas de faire valoir les monuments qu'il publie, dont plusieurs venaient de sortir de terre quand ils furent dessinés. Il lui a fallu mettre fin aux recherches et se déterminer à donner ce qu'il avait recueilli; aussi dit-il avec raison qu' « un grand nombre d'ouvrages ont été perdus, parce que les auteurs voulant leur donner la dernière perfection, différoient de jour en jour de les produire, toujours attentifs à ramasser, à limer et à retoucher ce qu'ils avoient recueilli. Je pourrois compter ici plusieurs bons livres dont le public a été privé, soit parce que les auteurs, jamais contens de ce qu'ils avoient fait, et n'y mettant jamais la dernière main, ont été prévenus par la mort; soit parce que se rebutant eux-mêmes d'une trop grande longueur, ils laissoient imparfaits des livres auxquels ils avoient travaillé longtems. Je crois qu'en cela il faut garder un milieu; ne pas trop précipiter les ouvrages, surtout quand ils sont de quelque conséquence; et ne pas trop différer aussi à les donner, dans l'espérance de les perfectionner de jour en jour, de peur que la mort venant, tout ce travail ne soit en pure perte [3]. »

Montfaucon a éliminé de son recueil les antiquités judaïques; il y fait entrer « tout ce qu'on appelle la « belle antiquité », qui quoique fort déchue depuis le IIIe siècle, est censée finir entièrement au tems de Théodose le Jeune. La colonne Théodosienne de Constantinople est « le dernier ouvrage qui porte le seau de l'antiquité ». Déjà, il envisage un recueil qui contiendra la période du Ve au XVe siècle, siècles « plongez dans la barbarie » et qui, néanmoins, se sont signalés par plusieurs inventions des plus nécessaires à la vie et que la belle antiquité avait ignorées : « les moulins à eau, les moulins à vent, les lunettes, la boussole,

[1] Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, in-fol., t. I, Paris, 1719, p. 1-11. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. VI-VII. — [3] Id., *ibid.*, t. I, p. XII.

les vitres, les étriers, l'imprimerie et d'autres choses, toutes utiles et plusieurs tout à fait nécessaires [1]. » Il faudra se prescrire un ordre de matières et les faits viendront s'y ranger, mais, alors, il faudra que les Français ne se proposent que la France seule; « les recherches qu'il faudra faire par tout le roiaume occuperont assez longtems ceux qui formeront un tel dessein [2] ».

La préface se termine par des compliments adressés à tous ceux que l'auteur avait mis à contribution et à cette liste doit s'ajouter celle des correspondants qui ont fourni par leurs communications la matière du *Supplément*.

Dans ses notes bibliographiques, Montfaucon estime qu' « il est incroyable combien cet ouvrage fut d'abord recherché du public. Dix-huit cents exemplaires qu'on en avoit tiré furent tous vendus en deux mois, et il fallut en faire une seconde édition. De cette édition, les librairies qui étoient sept en nombre, contre l'avis d'un de leur société, en tirèrent deux mille et deux cents, ce qui fit que l'ouvrage ne fut plus si recherché; ils en vendirent pourtant la plus grande partie. Cependant, les Anglois le traduisirent en leur langue et le firent imprimer en Angleterre. Depuis ce tems-là, m'étant apperçu que j'avois omis beaucoup de choses dans mon premier ouvrage de l'*Antiquité* et qu'il se trouvoit un grand nombre de pièces de conséquence dans plusieurs cabinets qui m'avoient échappé, et ce qui étoit encore plus important qu'on avoit encore déterré plusieurs monumens considérables pendant l'impression des dix premiers tomes, je travaillai à un *Supplément* à ce premier ouvrage de l'*Antiquité*. Je le fis imprimer, on en tira cinq bons volumes in-folio, qui furent publiés l'an 1724. Ce supplément fut très bien reçu du public et se vendit très bien et se vend encore, et il en reste peu d'exemplaires. »

Ces quinze volumes in-folio font, encore de nos jours, l'ornement de beaucoup de grandes bibliothèques où on est exposé à les rencontrer et, même, à les ouvrir; il faut donc s'expliquer clairement à leur égard.

« Je n'aime pas qu'on renvoie à Montfaucon » avait coutume de dire Edmond Saglio, et Salomon Reinach ajoute : « Je n'ai compris que plus tard combien il avait raison [3]. » Et cependant « aujourd'hui encore, dit-il [4], cet ensemble de gravures est unique; personne n'a osé, depuis, publier un aussi vaste recueil de monuments. Montfaucon se rendait d'ailleurs le travail facile. Il prenait de toutes mains, s'occupant très peu du style et de l'authenticité des objets, faisant passer des ouvrages entiers dans le sien, en se contentant d'en copier les images. Ce système l'a parfois mal servi : c'est ainsi qu'il a reproduit sans critique toutes les statues et tous les bas-reliefs imaginaires qu'avait publiés Boissard (1597, 1603, 1627) [5]. Montfaucon a donc les défauts et les qualités d'un compilateur; ses ouvrages tiennent lieu de toute une bibliothèque, mais doivent être consultés avec méfiance. Ajoutons que, s'il écrit avec clarté, et s'il a rendu l'immense service de composer, pour ses deux séries de l'*Antiquité*, d'excellents index, les gravures qu'il donne sont en général fort mauvaises. Ce qui intéresse nos antiquités nationales dans les quinze volumes in-folio de l'*Antiquité expliquée* n'a pas, à vrai dire, grande importance, bien que Montfaucon ait cru devoir leur faire une place plus grande dans le *Supplément* [6]. On sait gré à l'auteur d'avoir publié quelques haches polies [7], qu'il attribue aux Gaulois; quelques haches de bronze [8] où il voit des ciseaux à tailler la pierre, et des fibules [9] qu'il a justement qualifiées de boucles, alors qu'on y voyait de son temps des styles à écrire. » On a prétendu en conclure que Montfaucon était un des précurseurs de la science dite préhistorique [10]. Cela pourrait se soutenir tout au plus sur les bords de la Garonne. Ramenée à de plus justes proportions, la compétence du bénédictin est réelle, mais peu étendue et entachée de fantaisie. Vers le temps où il se mit tout de bon aux grandes études, un gentilhomme de ses amis, M. de Cocherel, Normand du diocèse d'Évreux, fit une découverte intéressante (1685). C'était un ossuaire caché dans une crypte en grosses dalles brunes, où on trouva des squelettes, des pointes de lances et des haches de pierre. Montfaucon reçut une relation détaillée et quelques croquis du contenu de cette sépulture qu'il comparait aux tombes découvertes dans le nord de l'Europe. D'emblée, il lui parut distinguer à Cocherel deux modes distincts d'inhumation correspondant à deux civilisations différentes, antérieures toutes deux à l'usage des métaux. Ce ne fut pas tout. Instruit de l'épaisseur plus ou moins forte des crânes trouvés à Cocherel, il en déduisit la présence de deux nations distinctes, l'une habituée à vivre nu-tête, l'autre faisant usage de coiffures. On peut sourire, sans doute, mais il faut se montrer indulgent à l'enthousiasme qui inspirait Montfaucon et dont il nous a laissé un joli souvenir [11] : « En 1719, lorsque je faisois ma table des matières sur l'*Antiquité expliquée*, je trouvai un passage de Strabon où il dit que les Gaulois Belges, les plus braves de toute la nation [12] portoient de longues épées pendues à leur costé droit, que leurs boucliers estoient aussi fort longs et leurs lances à proportion. Appliqué à extraire de là ce qu'il me falloit pour ma table, je vois un paysan entrer dans ma chambre, il tenoit deux grandes épées rouillées, une espèce de chaînette pour y attacher une épée et une pointe de lance de cuivre. Aussi surpris qu'on le peut estre de voir tout d'un coup en nature ces épées et ces lances de la Gaule Belgique, dont j'estois alors occupé, je les maniai, je les considérai, et je contentai le paysan en lui donnant de ces pièces le prix qu'il m'en demanda. La surprise où j'estois m'osta la pensée de questionner le paysan sur le lieu où il avoit trouvé cela et sur bien d'autres choses, comme on ne manque jamais de faire en pareil cas quand l'esprit n'est pas puissamment occupé de quelque objet; tout ce que je pus sçavoir c'est qu'il venoit de trouver cela dans la campagne auprès de Paris. » Voici l'archéologue distrait pris sur le fait et qui composera son grand recueil avec des monuments de provenance non vérifiée.

Le mobilier funéraire des barbares l'induira en d'autres erreurs. « Les boucles de ceinturon franques sont pour lui des « coëffures gauloises [13] »; une fibule digitée mérovingienne est qualifiée d' « instrument de musique [14] »! Montfaucon n'a publié que deux dol-

[1] Montfaucon, *Ant. expl.*, t. I, p. XV. — [2] Id., *ibid.*, t. I, p. XVI. — [3] S. Reinach, *Edmond Saglio*, dans *Rev. arch.*, 1911, t. II, p. 458. — [4] S. Reinach, *Esquisse d'une histoire de l'archéologie gauloise*, dans *Revue celtique*, t. XIX, 1898, p. 107-110. — [5] Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VI, p. IV. Montfaucon consulta aussi les mss. inédits de Boissard à Metz, *Antiq. expl.*, t. I, p. XX. Dans l'étude de A. Castan sur Boissard (*Soc. émul. Doubs*, 1874, p. 65-91), on ne trouve pas une allusion aux impudentes falsifications de ce charlatan. — [6] *L'antiquité expliquée*, *Supplément*, t. I, p. IX. — [7] *L'antiquité expliquée*, t. V, pl. CXXXVII, CXXXVIII; *Supplément*, t. IV, pl. XIV. — [8] *L'antiq. expl.*, t. III, pl. CLXXXVIII. — [9] *L'antiq. expl.*, t. III, p. 27, 28; cf. *Suppl.*, t. I, p. XIII. — [10] J. Momméja, *Dom Bernard de Montfaucon et l'archéologie préhistorique*, dans *Revue de Gascogne*, t. XXXIX, 1898, p. 1-22, 73-89. — [11] E.-T. Hamy, *Matériaux pour servir à l'histoire de l'archéologie préhistorique*. II. *Mémoire inédit de Montfaucon sur les armes des anciens Gaulois et des nations voisines* (1734), dans *Revue archéologique*, 1911, p. 458. — [12] *Gallorum omnium fortissimi sunt Belgæ;* César, *De bell. gall.* — [13] *L'antiquité expliquée*, t. V, p. 137; *Supplément*, t. III, p. 22. — [14] *Supplément*, t. III, p. 77.

mens de la Gaule, où il a reconnu des sépultures [1]; en revanche, il a insisté sur les « tombeaux des Septentrionaux », parmi lesquels il compta *Stonehenge* [2]. Il attachait de l'importance à la découverte de temples gaulois octogones (Montmorillon, Erqui), qui sont, en réalité, des édifices romans [3]. Le premier, il a compris l'intérêt des terres cuites blanches [4], et il a dénoncé la fausseté de l'inscription du druide Chyndonax, fabriquée par Guenebauld de Dijon en 1621 [5]. Mais, parmi les bronzes représentant des divinités gauloises qu'il a tirés de divers cabinets (Saint-Germain-des-Prés, Foucault, Boisot, les jésuites de Besançon, Bon de Montpellier, Petau), il y a, à côté de spécimens précieux, nombre d'apocryphes; il a même donné comme gaulois un bronze évidemment chinois du cabinet Foucault [6]. Il voit « un Gaulois des plus anciens tems » dans une statuette d'homme velu qui est certainement du Moyen Age [7], erreur qui a été souvent commise depuis. D'après Hennin et Grosser, il a fait graver d'absurdes dessins, représentant de prétendues idoles germaniques et slaves [8]. Parmi les bas-reliefs gallo-romains, il a reproduit un assez grand nombre d'exemplaires se rapportant à la mythologie celtique, mais on doit suspecter l'authenticité des « Mercure sans sexe » du mont Donon, qui lui ont été communiqués par dom Calmet [9]. Pour l'architecture, il a publié, le plus souvent d'après des dessins défectueux, les arcs et portes d'Orange, Cavaillon, Carpentras, Saint-Remi, Saintes, Autun, Reims, les théâtres et amphithéâtres de Vallogne, Nîmes, Tinténiac, Autun, les thermes de Fréjus, la Maison carrée de Nîmes, la colonne de Cussy, le pont d'Ambrois, l'aqueduc de Metz, le plan du port de Fréjus, le phare de Boulogne, la tour Magne de Nîmes, etc. Tout cela forme un ensemble considérable, où l'utile l'emporte sans doute sur le mauvais; mais on chercherait en vain, dans le texte, une de ces idées originales qui éclairent si souvent celui du *Recueil* de Caylus [10].

L'*Antiquité expliquée* avec son *Supplément* n'ont presque plus aujourd'hui qu'un intérêt bibliographique, mais s'ils ont fait leur temps, ils ont du moins contribué au progrès des études archéologiques et ont aidé à les conduire au point où elles se trouvent aujourd'hui. Parmi la multitude des albums, des revues, des publications de toute sorte où, depuis Clarac, s'entassent des reproductions ayant une valeur scientifique, beaucoup doivent l'existence au mouvement créé en faveur de l'archéologie figurée par l'*Antiquité expliquée*. Les procédés techniques se sont améliorés, le commentaire, la bibliographie, le classement ont pris une valeur nouvelle, mais c'est un honneur pour la science française d'avoir fourni avec l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon le point de départ pour aboutir, avec le *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* (10 volumes, 1907-1928) de Em. Espérandieu, au point d'arrivée [11].

Les critiques et les réserves que nous pouvons insinuer paraîtraient peu de chose aux contemporains pour qui l'*Antiquité expliquée* semblait la plus haute consécration de la renommée de Montfaucon, qui devenait une illustration nationale. Le Régent voulut que l'Académie des inscriptions et belles-lettres se l'associât sans attendre qu'une vacance se produisît et le duc d'Antin écrivit à la Compagnie [12] :

« A Paris, le 8 février 1719.

« Vous savez, monsieur, combien le P. dom Bernard de Montfaucon est célèbre parmi les gens de lettres, et que c'est un sujet des plus excellents pour l'Académie. Parmi vos honoraires, il y en a peu qui puissent y être assidus; celui-là le sera, et l'on y profitera de ses lumières. Quoiqu'il n'y ait point de place vacante, le roi, de l'avis de M. le Régent, ordonne qu'on le reçoive dans cette classe et la première place qui vaquera lui sera dévolue de plein droit [13]. J'espère, monsieur, que vous approuverez ce choix, et que vous me croirez très parfaitement votre très humble et très obéissant serviteur.

Le duc d'Antin. »

Après l'hommage officiel il est utile de transcrire l'hommage privé, afin de prendre une idée de l'accueil fait à l'*Antiquité expliquée*. C'est un correspondant qu'on peut appeler justement « un collaborateur de Montfaucon », Bon de Saint-Hilaire, premier président de la cour des comptes, aydes et finances de Montpellier, d'où il lui écrit « ce 20 may 1720 [14] » :

« Je viens de recevoir vostre grand et magnifique ouvrage de l'*Antiquité expliquée et représentée en figures*, etc., en dix volumes in-fol. bien conditionnés. M. le président d'Aigrefeuille et moy en avons esté charmés, ausi bien que touts ceux qui le vièNent voir ches nous. C'est un espèce de procession, et je suis obligé de laisser mon cabinet ouvert au public. Malgré la foulle des curieux, et malgré touttes mes occupations, j'ay sçu me ménager le loisir de feuilleter de gros en gros cet excellent ouvrage; j'en ay lu la préface et le préliminaire : j'ay examiné touttes les planches et je les ay trouvées bien gravées. Pour les explications, j'en ai lu ausi quelques unes; elles sont très nettes et de la longueur qu'il faut. Vos décisions sont toujours réglées par la prudence et la vérité, et lorsque vous estes d'un avis contraire à quelqu'un, vous le ménagés avec tant de politesse, qu'il ne peut éviter de se rendre à vos bonnes raisons. Ce sont là deux biens que vous faittes tout à la fois, puisque vous corrigés les fauttes et vous évités les disputtes littéraires, qui dégénèrent souvent en personnelles. Vostre stile est dans le beau simple, et tel que le demande Quintilien; il paroît que vous avés suivi ces préceptes; et que vostre prose latine et françoise sont dignes du tems d'Auguste et de notre ciècle. Quelle obligation ne vous aura-t-on pas, mon T. R. P., d'avoir mis dans un si bel ordre, tout ce qui regarde la respectable et admirable antiquité, surtout d'avoir mis un si sçavant et si grand ouvrage à la portée de tout le monde. Les véritables sçavans y trouveront leur comte, les demi-sçavans y apprendront beaucoup, et les ignorens admireront, mais leur admiration ne leur sera pas inutile, puisqu'elle leur fera naître l'envie d'aprendre : que dirai-je de plus, les dames mêmes et les écolliers, touts sont charmés de vostre ouvrage. Ce sont des preuves certaines de l'aprobation publique, et l'on peut dire que vous avez atteint dans cet ouvrage le degré de perfection.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci
Lectorem delectando, pariterque monendo.

[1] *L'antiq. expliq.*, t. v, p. 62. — [2] *L'antiq. expliq.*, t. v, p. 63-66. — [3] *Supplément*, t. i, p. ix; t. ii, p. 219, 236; t. iv, p. 145. — [4] *Supplément*, t. i, p. xi; t. v, p. 61. — [5] *L'antiq. expliq.*, t. ii, p. 489. — [6] *L'antiq. expliq.*, t. iii, p. 50. — [7] *Ibid.* — [8] *L'antiq. expliq.*, t. ii, p. 184. — [9] *Antiq. expliq.*, t. ii, p. 186-187. Autel de Liége envoyé par Crassier, *Antiq. expl.*, t. ii, p. 192; autel du monastère de Saint-Pierre de Flavigny, *Suppl.*, t. iv, p. 39; Mercure de Beauvais, *Antiq. expl.*, t. ii, p. 185; monuments de Nehalennia, t. ii, p. 194. Bas-reliefs faisant connaître le costume des Gallo-Romains, t. iii, p. 47-49; bas-relief funéraire avec dédicace *sub ascia*, t. v, p. 97; bas-reliefs funéraires de Metz, *Suppl.*, t. v, p. 35-41. — [10] S. Reinach, dans *Revue celtique*, t. xix, 1898, p. 108-110. — [11] Et dans un autre genre le *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* de S. Reinach, in-12, Paris, 1897 sq. — [12] Bibl. nat., ms. *lat. 11915*, fol. 28. — [13] La première place vacante fut celle que laissa le P. Le Tellier, confesseur de Louis XIV. — [14] *Quinze paquets de lettres érudites, familières et politiques*, tirées de diverses bibliothèques mises en ordre et publiées par L.-G. Pélissier. xiii : *Un collaborateur de Montfaucon. Lettres de l'archéologue Bon de Saint-Hilaire à D. B. de M. (1722-1740)*, Besançon, 1910, p. 20.

XIV. L'élection de dom de Sainte-Marthe. — Le séjour prolongé de dom de Montfaucon à Rome, les relations qu'il s'y était faites et qu'il entretenait exercèrent sur ses idées une influence dont il usa pour le bien de la congrégation de Saint-Maur. Celle-ci n'avait pas échappé aux conséquences de la célèbre bulle *Unigenitus* qui divisa le clergé séculier et les ordres religieux sur la question de l'appel. Les bénédictins avaient pris parti pour et contre la bulle et l'ordre se trouva divisé. Des religieux d'une science approfondie, d'une austérité et d'une ferveur irréprochables ne se laissèrent plus entamer du jour où ils eurent fait appel. On les exila dans des monastères lointains, on les détacha de leurs travaux et de leurs collaborateurs sans en rien obtenir. Cependant, la congrégation compta toujours des partisans convaincus de la bulle et de l'obéissance au souverain pontife en matière doctrinale et disciplinaire. Martène (voir ce nom) fut l'un d'entre eux, Montfaucon ne se montra pas moins hostile à toute opposition et à toute résistance. Non seulement il n'*appela* pas, mais il s'efforça de convaincre les *appelants* de leur erreur et de les ramener au devoir de subordination. La notoriété qui s'attachait au nom de Montfaucon depuis la publication de la *Palæographia græca* donnait à sa manière de voir une réelle importance, d'autant plus que, sans être réputé « théologien » il eut l'occasion de faire ses preuves et de montrer sa valeur, principalement à l'occasion de sa défense de l'édition bénédictine de saint Augustin. Il devenait, dès lors, difficile aux jansénistes de mettre en doute sa compétence, ils l'accusaient néanmoins de vive voix et dans des écrits circulant sous le manteau de recourir à tous les moyens pour convaincre les appelants d'erreur. Montfaucon fut noté comme « bien pensant » et le cardinal de Bissy, abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés, partisan déclaré de la bulle, lui témoigna une considération particulière, le présenta au cardinal Dubois qui, à son tour, le présenta au Régent. Il n'en usa que pour servir ses confrères et sa congrégation.

Celle-ci avait élu, en 1720, en qualité de supérieur général, dom Denys de Sainte-Marthe, l'éditeur du *Gallia christiana*. Le choix était d'autant plus délicat que ce religieux, étant prieur de Saint-Denis, avait cédé à l'influence du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et avait adhéré à l'appel, en y mettant toutefois cette condition qu'on travaillerait à un arrangement de nature à satisfaire la cour de Rome. Un tel choix autorisait bien des craintes. A Rome, on se montrerait défiant ou même hostile à l'égard d'un supérieur général suspect d'entraîner les bénédictins à une résistance ouverte; à Paris, on tiendrait pour suspect dom de Sainte-Marthe et sa conduite serait interprétée dans un sens défavorable, quoi qu'il fît, à l'intérêt supérieur de la congrégation.

Ce fut alors que Montfaucon écrivit à Rome, au cardinal Paolucci, avec l'espoir d'éclaircir toute cette affaire.

Des correspondances privées l'avaient instruit du fâcheux effet produit à Rome par la nouvelle, venue de France, du vote unanime du chapitre général désignant comme supérieur un appelant; il devenait nécessaire, dès lors, d'entrer dans quelques explications.

« Notre chapitre général s'est tenu au mois de juillet dernier. Dès l'ouverture, on présenta des lettres du Régent qui prescrivait de n'avoir aucun égard à la condition d'appelant ou de non-appelant pour le choix des supérieurs majeurs ou secondaires; tous jouissant d'une aptitude égale pour les emplois de l'ordre bénédictin nonobstant la façon dont ils se sont comportés envers la bulle. D'après l'ordre du Régent, le chapitre élit neuf définiteurs, dont sept non-appelants et deux appelants. Parmi les capitulants, le bruit courait que le R. P. Denys de Sainte-Marthe, éminent par la naissance, la doctrine, l'érudition, la piété et par ses proches tous investis de hautes fonctions, serait élu supérieur général. Quant à lui, qui fut toujours étranger à ces dignités, il aborda et supplia les votants de ne pas lui donner leurs voix, invoquant entre autres motifs son appel. Eux comprenant qu'il était inspiré par l'amour de la paix et le désir de sa réconciliation avec le souverain pontife le nommèrent supérieur général... Dès que dans le chapitre général il eut été élu supérieur, il se choisit pour conseiller et secrétaire, comme c'est l'usage, dom François Bormecase, qui non seulement n'a pas appelé, mais qui a empêché les autres d'appeler, ce que j'ai fait moi-même de tout mon pouvoir.

« Je prends sur moi, Éminence, d'affirmer que le P. de Sainte-Marthe fera tout au monde pour se concilier les bonnes grâces du souverain pontife, et qu'il s'efforcera d'amener tous les membres de notre congrégation à lui obéir comme au Père commun et au vicaire du Christ. Si Votre Éminence veut bien attester ces sentiments à notre Saint-Père, nous lui en serons très reconnaissants, car, chose digne de remarque, si dans ce trouble et dans ces agitations un nombre incalculable d'écrits, dirigés contre la constitution de notre Saint-Père le pape, ont vu le jour, aucun, pas même le plus petit, n'est sorti de notre congrégation, où, cependant, les écrivains ne font pas défaut [1]. »

Cette lettre était évidemment concertée entre dom de Sainte-Marthe et dom de Montfaucon dont le plaidoyer obtint gain de cause. D'ailleurs, l'année même de son élection, le nouveau supérieur général révoqua son appel de la bulle et employa tout son savoir-faire à ramener les appelants de la congrégation à faire leur soumission au souverain pontife.

XV. La correspondance. — Nous ne répéterons pas, à propos de la correspondance de Montfaucon, ce que nous avons écrit au sujet de celle de Mabillon et des autres mauristes (voir *Dictionn.*, t. x, col. 714-716). Ni les initiatives académiques ni les entreprises privées n'ont abouti à la publication tant désirée et si nécessaire qui ne demanderait pourtant que l'effort d'un travailleur et l'argent d'une centaine de souscripteurs. Après Alphonse Dantier et après Paul Denis on en est réduit pour longtemps, sinon pour toujours à ces publications fragmentaires et dispersées qui demandent plus de soins et plus de temps à découvrir et à atteindre qu'on ne met à en prendre connaissance et à en extraire ce qui doit durer. C'est une sorte de taquinerie, semble-t-il, qui s'exerce à l'endroit de ces correspondances et, particulièrement, de celle de Montfaucon. Tel érudit, en possession d'un paquet de lettres, le débite dans des revues, des bulletins, des publications éphémères comme pour narguer les travailleurs désireux d'en prendre connaissance et les historiens capables d'en tirer parti. Tantôt c'est à Auch et à Bordeaux, tantôt à Liége et à Pavie, ou bien à Aix et à Évreux, ailleurs encore, qu'on ensevelit quelques billets copieusement annotés comme si le but à atteindre était de briller sans éclairer.

Parmi tous ses confrères, Montfaucon fait figure à part dans ses lettres. La plupart de ces saintes gens s'imposent des façons charitables, lui s'exprime sans détours, avec une vivacité qui rappelle dom Michel Germain (voir *Dictionn.*, t. x, col. 532-556) et il y a d'autant plus de plaisir et de profit à le lire. Entre les doigts de dom Bernard, la plume ressemble à une rapière et le doux Mabillon, qui n'en revient pas

[1] Montfaucon au cardinal Paolucci, Paris (1720), dans Valéry, *Correspondance inédite*, t. III, p. 210-213, n. 403; cette lettre a été réimprimée par Dantier, dans *Archives des missions scientif. et littér.*, t. VI, 1857, la dernière du recueil.

l'appelle en riant sous cape « Monsieur le chevalier de Rocquetaillade [1] ». C'est qu'il est bien de ceux qui « mangent des pointes d'épée en salade ». Voici le jeune Gronovius [2] qui s'est permis de critiquer une pièce des *Analecta*, « c'est un autheur si misérable, soit pour le style, soit pour la critique, qu'il ne mérite pas de réponse [3] »; et, cependant, on lui en décochera une en latin. Voici un confrère, qui, à ce titre, sera particulièrement soigné, c'est le P. Martianay [4], l'éditeur de saint Jérôme. « Le P. Martianay est si accoutumé à choquer même les gens qui luy rendent service que... c'est un homme avec qui je n'ay point de liaison. Il est seul de sa bande et ne prend conseil que de sa teste, et cela fait qu'il choque tant de gens... Nous sommes bien éloignez de pays, mais on me fait icy la justice de dire que nous le sommes encore plus d'humeur et de conduite [5]. »

Voici encore un confrère qu'il est bon de présenter : Anselme Banduri, né à Raguse, bénédictin parcourant l'Italie et vivant maigrement de son talent d'organiste. Montfaucon l'avait rencontré à Florence, l'avait pris à gré [6] et lui avait obtenu du grand-duc Côme III une chaire d'histoire ecclésiastique créée depuis peu à l'université de Pise. A quelque temps de là, en 1702, Banduri débarqua à Paris, muni d'une recommandation du grand-duc de Toscane et Montfaucon se sent tout prêt à « lui rendre service en tout ce qui sera possible, et de procurer son avancement en la piété et aux belles-lettres. Il a une grande inclination pour apprendre les langues saintes qui servent à l'intelligence des Écritures [7] », aussi dom Bernard prendra la liberté de lui donner de tems en tems de bons conseils. Quatre mois se passent et Banduri « fait merveilles; ses progrès dans la langue grecque sont si grands qu'il sera bientôt en état de travailler utilement pour le public. Sa conduite tout à fait religieuse et ses manières tout à fait obligeantes le rendent agréable à toute la communauté. Il va se mettre bientôt à étudier les matières ecclésiastiques et la langue hébraïque. Il a tous les talents qu'il faut pour s'y rendre bientôt habile. Il a la connaissance des plus habiles gens de Paris, qui l'honorent et l'estiment beaucoup [8] ». A la fin de l'année, il « fait de merveilleux progrès dans les lettres, et surtout dans la connaissance de la langue grecque, qu'il entend parfaitement bien [9] ». A quelque temps de là, Banduri mettait la main sur un lot de cent quarante lettres inédites de Pétrarque [10] et, un peu plus tard, il publiait l'*Imperium orientale* en deux volumes, puis prenait place à l'Académie des inscriptions. On savait par l'article biographique consacré à Banduri dans la dernière édition du *Dictionnaire historique* de Moréri [11] qu'il avait été aidé dans la seconde composition de son *Imperium orientale* [12] par l'abbé de Lama de Naples et M. de La Barre. A la fin de la préface du IIe volume, Banduri rend lui-même témoignage de l'assistance que lui avait prêtée Montfaucon. Une note de ce dernier [13] jette un jour tout nouveau sur la collaboration donnée par lui à dom Anselme [14] et explique cette phrase d'une lettre à Quirini : « Dom Anselme est toujours ici; je ne le vois jamais depuis trois ans [15]. » Voici cette note :

« J'ay refait l'*Épître dédicatoire* sur un canevas plein de solécismes et pitoyable. S'il n'est pas fait mention de moy dans la préface, ce n'est pas tout à fait sa faute, car en la refaisant entièrement comme l'*Épître dédicatoire*, j'en otay je ne say quoy qu'il disoit de moy. Cela luy fit apparemment grand plaisir et il n'a eu garde d'y remettre. Il parle pourtant de moy à la préface du IIe tome.

« P. 1. j'ay refait la version de Constantin *de Thematibus*, que Meursius avoit faite quand il publia l'ouvrage. Et tout de même celle du livre *de Administrando imperio* et toutes celles qui suivent. Je n'ay point touché au panégyrique de Théophylacte; je crois qu'il l'y a mis avec la version de Petrus Possinus, jésuite.

« Je lui ai donné le traité intitulé τὰ Πάτρια τῆς Πόλεως écrit de ma main, et en ai fait la version, p. 1, tertiæ partis. J'ay refait aussi les versions des livres suivans jusqu'à la p. 64. J'ay fait la version de la description de Sainte-Sophie, après le P. Combefis, et refait les versions de pièces qui suivent.

« La narration de Nicetas Choniates m'a beaucoup coûté à traduire, comme aussi la description de l'Augusteon; j'ay fait ou refait les versions des pièces qui suivent. La version d'une partie des *Epigrammes*, p. 135, est faite par l'abbé Lama napolitain, car, pour luy, il ne sçait pas seulement ce que c'est qu'ïambe ou trochée. J'ay copié et traduit de ma main la *Chronique* des patriarches d'Alexandrie, p. 191.

« Ce qu'il dit au commencement du IIe tome, p. 450, touchant le mètre d'un poème, est de M. Boivin. Cette matière est si inconnue pour luy que je ne say s'il pourroit scander un hexamètre.

« J'ay copié et traduit la Vie de saint Dalmace, p. 697 des notes. J'ay transcrit et traduit avec une peine incroyable les épîtres d'Athanase, patriarche de Constantinople, qui sont d'un style si embarrassé et si barbare qu'il est presque impossible de les entendre. Quand je les eus traduites, il les porta à M. Boivin, après avoir transcrit ma version de sa propre main, ce qu'il ne manquoit jamais de faire. Il s'en fit honneur. M. Boivin ne pouvant croire qu'il l'eût faite me demanda si je ne luy avois pas prêté la main, je ne luy répondis que par un signe. J'ay encore traduit le premier *Antirrheticum* de Nicéphore contre les iconoclastes.

« Pour ce qui est des notes, M. Boivin et le P. Le Quien luy ont fort aidé, et surtout son copiste qui en sait incomparablement plus que luy. »

Et cette note acidulée est plaisante à rapprocher des lettres que nous avons citées quand on veut se figurer tout ce qui bouillonnait silencieusement dans l'âme du grand érudit passant comme on vient de le voir de l'éloge le plus chaleureux au dénigrement le plus amer.

C'est sous la réserve de ces aménités monastiques qu'il faut entendre ce que Montfaucon lui-même écrit à un confrère, dom Jean Guillot :

« On vit céans en fort bonne intelligence, et je ne sçais si l'on trouveroit une maison où tant de gens qui travaillent vivent de concert comme on fait icy. Cela n'empêche pas qu'on ne garde certaines mesures [16].

Cette correspondance de Montfaucon, si étendue, si

[1] A. Dantier, dans *Archives des missions scientif. et littér.*, t. VI, p. 312. — [2] Jacques Frédéric, auteur d'un *De pecunia vetere*, in-4°, 1691. — [3] Tamizey de Larroque, *De la correspondance inédite de dom B. de Montfaucon*, dans *Revue de Gascogne*, t. XIX, 1878, p. 305. — [4] L. Couture, *Lettres inédites de dom Martianay*, dans *Bulletin du bouquiniste*, 1er oct. 1874, p. 487-491; *Revue de Gascogne*, t. XIV, 1873, p. 231-237, 274-279, etc. — [5] Montfaucon à Estiennot, Paris, 26 juillet 1694, dans *Revue de Gascogne*, t. XIX, 1878, p. 306. — [6] Montfaucon à Magliabechi, 22 mars 1700, dans Valéry, *Correspondance inédite*, t. III, 1846, p. 88, n. 339; Montfaucon à Magliabechi, 12 juin 1700, dans *ibid.*, t. III, p. 94, n. 343. — [7] Montfaucon à Côme III, 24 février 1702, dans *ibid.*, t. III, p. 125, n. 363. — [8] Montfaucon à Côme III, juillet 1702, dans *ibid.*, t. III, p. 134, n. 369. — [9] Montfaucon au prince Ferdinand, 13 nov. 1702, dans *ibid.*, t. III, p. 141, n. 371. — [10] Montfaucon à Magliabechi, avril 1703, dans *ibid.*, t. III, p. 149, n. 374. — [11] In fol., Paris, t. II, p. 80-81. — [12] 2 vol. in-fol., Paris, 1711. — [13] Bibl. nat., ms. *lat. 11910*, fol. 97. — [14] H. Omont, *Montfaucon et l'Imperium orientale de Banduri*, dans *Revue des études grecques*, t. IV, 1891, p. 68-69. — [15] Montfaucon à Quirini, 14 juin 1723, dans Valéry, *Correspondance inédite*, t. III, p. 215, n. 404. — [16] Montfaucon à dom Jean Guillot, de Saint-Germain-des-Prés, le 18 avril 1695, dans Alph. Dantier, *Premier rapport*, dans *Archiv. des miss. scient. et littér.*, t. VI, 1857, p. 350, n. 29.

variée, nous le montre toujours courtois avec les étrangers. Lors de son séjour à Milan, en 1698, il avait rencontré un savant danois, Fréd. Rostgaard, qui parcourait l'Italie à la recherche des lettres de Libanius. Quelques années plus tard, en 1705, il lui écrit : « L'éloignement et les guerres continuelles qui empêchent toute sorte de commerce et de communication m'avait privé jusques à présent du plaisir d'apprendre de vos chères nouvelles et j'en suis présentement très amplement informé par le récit de ce gentilhomme [M. Benzon]. Il m'apprend que vous êtes marié, que vous avez déjà famille, que le mariage n'a en rien diminué votre ardeur et votre affection pour les belles-lettres et que Libanius n'en souffrira pas le moins du monde. Tout cela me fait un véritable plaisir [1]. » Neuf années plus tard, cette autre lettre : « Je ne sçay, monsieur, si vous vous souviendrez encore de moi; mais quoiqu'il y ait près de quatorze ans que je vous vis pour la dernière fois à Rome, je puis vous assurer que je n'ay jamais rien diminué de l'estime et de l'affection que j'ay pour vous. Je ne manque jamais de m'informer de tous ceux qui viennent icy de vos quartiers, de l'état de votre santé et je me rejouis beaucoup d'apprendre que vous brillez dans ce païs là par les emplois que le roy vous a confiés et par mille autres belles qualitez qui vous rendront toujours recommandable en quelque pays que vous puissiez être. Je m'informe aussi toujours si vous avez encore imprimé les épîtres de Libanius que vous avez ramassées avec tant de soin et de dépense; on m'assure que vous n'avez pas encore pensé sérieusement à en faire un présent au public et cela m'étonne. Il y a icy bien des gens qui souhaiteroient d'avoir part à une si belle trouvaille, et voilà la paix générale qui doit vous porter à mettre au jour un trésor que vous avez ramassé avec tant de fatigues [2]

Gabriel Groddeck, professeur et bibliothécaire à Dantzig, n'est pas moins bien traité [3], et bien d'autres comme J. Mill, P. Needham, Abr. Gronovius, Fontanini. Un des correspondants qu'il a le plus ménagés et de qui il attend quelques services c'est le bibliothécaire du duc de Modène, L.-A. Muratori [4]. Un jour, dans le feu de la préparation d'un supplément à saint Athanase, il lui écrit pour demander qu'il fasse prendre copie d'un manuscrit in-folio qu'il a sous sa garde. Sitôt la réponse, il enverra l'argent pour payer le copiste. S'il y avait moyen de prêter le manuscrit! Mais il en doute si fort qu'il tient l'argent tout prêt, et qu'on se hâte, qu'on lui envoie feuille par feuille copiée par chaque ordinaire [5].

Bons procédés entretiennent l'amitié. Muratori avait lui aussi l'occasion de recourir à la complaisance de Montfaucon, mais il lui demandait tels services qu'un homme d'honneur ne rend pas.

« J'ai reçu de Modène, écrit Montfaucon à l'abbé de Cluny, une lettre que j'envoie à Votre Grandeur. Elle est de M. Muratori, bibliothécaire du duc de Modène, et à ce qu'on m'a assuré, l'un de ceux qui travaillent à soutenir les prétentions de ce prince sur certains états d'Italie. Il me demande avec beaucoup d'instance copie de deux lettres des archives de Cluny, et comme ces originaux sont écrits du temps des Othons, je ne doute nullement qu'il ne veuille s'en servir pour cela. On est venu deux fois me demander la réponse. Je la donnay vendredy passé et lui marquay que je n'avois garde de fournir des mémoires pour les princes dont les intérêts étoient si opposés à ceux de notre monarque. J'ay cru devoir en donner avis à Votre Grandeur, afin qu'elle prenne là-dessus les mesures qu'elle jugera à propos. Peut-être s'adressera-t-il à quelqu'un qui, peu instruit de ces choses, tirera ces copies de Cluny, et les lui envoiera innocemment, les croiant indifférentes et de pure littérature [6].

Ici c'est l'ancien officier de M. de Turenne qui a tenu la plume.

Parmi les correspondants étrangers, dom Quirini, depuis cardinal, est un des plus affectionnés, avec qui on peut s'entretenir sans détours de la part prise à l'impression de la dissertation de Maffei [7] : *De Fabula equestris ordinis Constantiniani*. Cette dissertation fut mise à l'Index « à la sollicitation de monseigneur Batelli », cela laissait Montfaucon dans une paix profonde et il avertissait Quirini que « nous avons touché ici tout ce qu'il falloit pour l'impression de la dissertation ». « Tout le fait tombera sur quelque autre que sur vous et sur moi. Je ne vois pourtant pas qu'on puisse lui faire beaucoup de peine pour un sujet si léger. On la condamnera apparemment à l'Index, et puis cela demeurera là [8]. »

Parmi les correspondants de Montfaucon il s'en trouve qui n'intéressent que le savant, d'autres ont trouvé le chemin du cœur. Quirini est parmi ces derniers. « Monseigneur, lui écrit-il, j'ai été agréablement surpris en recevant la lettre que V. G. m'a fait l'honneur de m'écrire. Je croyois n'avoir plus de place dans votre souvenir, et je trouve dans votre lettre les plus vifs témoignages d'une amitié qui m'a toujours été fort chère, depuis le tems que j'eus la première fois l'honneur de vous voir à Florence. On m'avait déjà dit que V. G. était destinée à l'archevêché de Corfou et j'ai été fort aise d'apprendre par votre lettre que la chose était faite. Vous voilà donc confiné dans la docte Grèce, et quoiqu'il y ait lieu de croire que ce ne sera pas pour longtemps, étant dans le goût de l'antiquité comme vous êtes, vous y pouvez aisément faire de riches découvertes, qui vous rendront à jamais illustre dans le monde savant. Le bon est que Corfou et son voisinage sont des lieux où l'on n'a guère cherché ci-devant et que les découvertes que V. G. y pourra faire sont sur des matières où l'on n'a jamais à craindre les inquisiteurs et les censeurs romains [9]. » Et trois ans plus tard : « Je n'apprends rien qui me surprenne, je prévoyais bien que le mérite joint à la naissance retirerait bientôt V. E. de l'extrémité de la Grèce, où il sembloit que vous fussiez relégué, pour vous mettre dans un des plus importants sièges de l'Italie [Brescia]. J'augure que V. E. n'en demeurera pas là, et que dans peu nous vous verrons *inter purpuratos*. Cela me

[1] Montfaucon à F. Rostgaard, Paris, 23 avril 1705, dans Gigas, *Lettres de divers savants*, t. II, 2e part., 1892, p. 9, n. 4; cf. *Diarium italicum*, 1702, p. 10-25. — [2] Montfaucon à F. Rostgaard, Paris, 1714, dans Gigas, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 48, n. 15. — [3] Id., *ibid.* — [4] Montfaucon à Muratori, 15 août 1698, 24 avril 1700, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 27, n. 313; p. 90, n. 342. — [5] Montfaucon à Muratori, 13 juillet 1703, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 157, n. 377. — [6] Montfaucon à l'abbé de Cluny, dans A. Dantier, *op. cit.*, p. 347, n. 26. — [7] Le P. Hélyot a consacré quelques pages de son *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, t. I, Paris, 1714, p. 249-257 à l'ordre impérial des chevaliers de Constantin dont Constantin le Grand passait pour le fondateur et l'empereur grec Isaac Comnène le réformateur en 1190. En 1699, le dernier des Comnène avait cédé la grande maîtrise de l'ordre prétendu constantinien au duc de Parme, Fr. Farnèse, pour lui et pour ses successeurs à perpétuité et le pape Innocent XII avait confirmé cette cession par un bref du 29 octobre 1699. Mais la tradition qui faisait remonter cet ordre au IVe siècle ne devait pas tarder à rencontrer de sérieux contradicteurs. Sa prétendue antiquité fut niée par Scipione Maffei, *De fabula equestris ordinis Constantiniani*, in-4°, Tiguri, 1712; en réalité, l'impression fut faite à Paris par les soins de Montfaucon. — [8] Montfaucon à Quirini, 30 mars 1714, dans Valéry, *op. cit.*, t. III, p. 202, n. 398. — [9] Montfaucon à Quirini, Paris, 14 juin 1723, dans Valéry, *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, t. III, p. 213, n. 404.

fait venir envie de faire un voyage en Italie pour avoir l'honneur d'y voir l'illustre dom Quirini monter de degré en degré, bien sûr qu'il ne me regarderait pas de haut en bas. Nous rappellerions les temps passés, nous ferions mention du feu cardinal d'Estrées, qui, faisant l'éloge de dom Quirini me citait toujours : « Dom Ber- « nard, disoit-il, l'a vu à Florence à l'âge de vingt ans « brilliant déjà par son érudition. » Combien de fois vous a-t-il répété cela? Combien de fois vous a-t-il prédit que vous viendriez aux premières dignités [1]? » Lorsque Quirini est nommé préfet de la bibliothèque Vaticane, son ami songe aussitôt et lui écrit qu'elle « ne pouvait tomber en meilleures mains [2] », et déjà il combine de lui envoyer par parties la matière qui doit entrer dans la *Bibliotheca bibliothecarum* « afin que Votre Éminence puisse voir celles qu'il sera nécessaire de faire ou copier ou collationner, et puis nous concerterons ensemble sur les moyens de la faire [3] ». Entre temps, il l'entretient de ses misères : « Un mal de jambe, qui m'oblige à demeurer toujours sur ma chaise et me met hors d'état d'aller voir personne [4]. » Il a pour lors quatre-vingt-un ans. « J'avoue à V. E. que j'ai entièrement perdu la mémoire; il ne faut point s'en étonner, car âgé de 82 ans, je suis plus accablé de travail que je ne l'ai été de ma vie [5]. »

Montfaucon promet maintes fois à ses correspondants de les tenir au courant des publications littéraires nouvelles, mais il est permis d'avouer que les nouvelles d'il y a deux siècles, en matière d'érudition, sont aujourd'hui si défraîchies, si fanées, qu'on abuserait de l'indulgence du lecteur en s'y attardant si peu que ce fût. Ce qui ne touche qu'à une littérature moins désuète est à peine effleuré et n'offre rien qui intéresse l'histoire littéraire. Le *Dictionnaire critique* de Pierre Bayle est discuté avec une sorte d'amertume [6]; Tillemont l'est avec plus d'injustice : « Quand il ne prend point de parti ils [les *Mémoires*] sont excellens, parce qu'ils rapportent toutes les pièces originales, mais lorsqu'il veut décider, il prend ordinairement le travers [7]. » Mais Bayle et Tillemont c'est encore l'érudition; au temps de sa jeunesse — si toutefois la quarantaine peut s'appeler encore la jeunesse — Montfaucon se hasarde dans la littérature : « Il me reste, écrit-il à un confrère [8], à vous parler de nos poètes françois. Ceux qu'on estime le plus sont, pour la satire, M. Boileau-Despréaux, qui semble avoir réveillé depuis quelque tems sa veine poétique. Il fit sur la prise de Namur une pièce lyrique à l'imitation du style de Pindare, qui, à vous dire mon sentiment, est un style un peu gascon, farcy d'épithètes excessives. Quoyque M. Boileau ne soit point allé si avant que Pindare, il n'a pas laissé de se servir de comparaisons fort hardies. Telle est celle où il compare le plumet blanc que le roy portoit au siège de Namur à un astre. Regnard s'est encore acquis de la réputation par sa satire contre les petits-maîtres, ou censeurs ignorans, et par une autre sur les mauvais marys. Pour le comique, il n'y a point de poète de renom. M. Racine, fameux par ses comédies, a entièrement quitté le métier, et s'est tout à fait mis à la dévotion. » Quelques jours auparavant, il écrivait encore : « La satire de Boileau contre les femmes ne vaut pas les dix qu'il fit il y a trente ans. Mme d'Au[l]noy qui a écrit ci-devant les mémoires de la cour d'Espagne vient d'écrire ceux de la cour d'Angleterre. Elle écrit admirablement bien et ses livres sont fort recherchés. Il me semble pourtant que cela sent un peu le romanesque [9]. » Et le voici qui juge les maîtres : « On fait grand bruit du livre de M. de Cambray sur la prière. Quelques-uns disent que le livre sera arresté. Si cela est, ce prélat est à plaindre. Car c'est un vrai homme de bien et d'exemple qui a quitté une abbaye d'abord après avoir été nommé à son archevesché et qui s'est taxé lui-même à 15 000 de capitation pour décharger le clergé de son diocèse. J'ay leu ce livre, et à cela près qu'il est trop métaphysique et d'une spiritualité trop relevée pour le commun des gens, je ne le trouve pas mauvais [10]. »

Nous commençons à toucher le caractère. Saint Jean Chrysostome c'est de la morale, M. de Cambray c'est de la métaphysique; tout cela laisse Montfaucon assez froid, mais parlez-lui numismatique! On lui a fait un envoi de médailles. « Il y a plus d'un mois qu'elles sont arrivées. Mais M. de Rheims les retient et je n'espère plus de les avoir. Le P. Mabillon m'a dit qu'il retient aussi tout ce qu'on luy envoye pour luy quand ce sont des choses qui l'accommodent. Aussi, quand vous aurez quelque chose à nous envoyer, nous aymons beaucoup mieux en payer le port que de nous exposer à un péril presque assuré de le perdre en le mettant dans les ballots de M. de Rheims. Vous ne sauriez croire combien cela me cuit. S'il s'étoit au moins contenté de garder ce qu'il y avoit de plus à son goût, et d'envoyer le reste! Mais de retenir tout, un homme qui a vendu son médaillier, c'est ce que je ne puis digérer [11]. » Les jours s'écoulent, la plaie reste au vif : « M. de Rheims ne nous a pas donné une seule médaille. Ça été un coup sensible pour moy. On m'a dit qu'il se fâcha quand il trouva ce paquet de médailles dans son ballot, et qu'il dit qu'il n'avoit que faire de cette mitraille. Néanmoins, il n'a pas jugé le tout indigne de luy [12]. »

L'archevêque de Reims n'est pas autrement traité que le cardinal de Fleury, premier ministre, qui trouve un matin dans son courrier, la lettre suivante :

« Monseigneur,

« On nous a prêté de tout tems les manuscrits de la Bibliothèque du roi pour nos éditions, et depuis près de quarante ans que je travaille, messieurs les bibliothécaires ne m'ont jamais fait la moindre difficulté là-dessus. Ils rendront tous témoignage que rien ne s'est jamais égaré entre nos mains et que nous avons même beaucoup contribué à augmenter le nombre des manuscrits et des imprimés. Le P. Mabillon, dans ses voyages, n'a rien négligé pour l'enrichir. J'en ai aussi cherché et envoié beaucoup pendant mon long séjour à Rome. Cependant, voilà un ordre de Sa Majesté, qui défend d'en prêter à qui que ce soit, et qui nous exclut comme les autres. Cela arrive dans un tems où j'en ai plus besoin que jamais, tant pour les *Monumens de la monarchie françoise*, ouvrage qui sera dédié au roi, à qui j'ay montré une partie des pièces qui le composera, que pour les éditions des Pères. J'ai recours à Votre Grandeur pour la supplier instamment de m'obtenir et de m'envoier un ordre de Sa Majesté, moyennant lequel on me prêtera volontiers les manuscrits et portefeuilles dont j'aurai besoin...

« J'attends une réponse favorable et j'ai l'honneur d'être... [13]. »

[1] Montfaucon à Quirini, 1726, dans *ibid.*, t. III, p. 215-216, n. 405. — [2] Montfaucon à Quirini, Paris, 27 mai 1731, dans *ibid.*, t. III, p. 216, n. 406. — [3] Id., *ibid.* — [4] Montfaucon à Quirini, 1736, dans *ibid.*, t. III, p. 218, n. 407. — [5] Montfaucon à Quirini, 1737, dans *ibid.*, t. III, p. 220, n. 408. — [6] Lettre du 14 janvier 1699, dans *Revue de Gascogne*, t. XIX, 1878, p. 307, note 6. — [7] *Notice biographique*, dans E. Gigas, *op. cit.*, t. II, 2e part., p. 266. — [8] Montfaucon à dom J. Guillot, Paris, 18 avril 1695, dans A. Dantier, *op. cit.*, p. 351, n. 29. — [9] Montfaucon à dom J. Guillot, 28 mars 1695, dans *Revue de Gascogne*, t. XIX, 1878, p. 307. — [10] Montfaucon à dom Estiennot, 25 février 1696, *ibid.*, p. 309-310, — [11] Montfaucon à dom Cl. Estiennot, Paris, 28 mai 1696, dans *Revue de Gascogne*, t. XIX, 1878, p. 310. — [12] Montfaucon à dom Cl. Estiennot, Paris, 7 juin 1696, *ibid.*, p. 421. — [13] Montfaucon au cardinal de Fleury dans Dantier, *op. cit.*, p. 312. Bibl. nat., *fr. 17701*, fol. 167, non datée, vers 1725. Dantier la croit adressée à Ch.-M. Le Tellier, mort en 1710.

On ne peut manquer de faire une place à la famille dans la correspondance si vaste de Montfaucon, mais cette place est des plus restreintes. Une de ses sœurs lui écrit : « Si j'ai fait cette lettre trop longue, vous les faites toujours trop courtes. Je suis très mortifiée, lorsqu'il vient une de vos lettres, qu'il ne faille jamais tourner le feuillet [1]. » Elle n'est d'ailleurs pas dans le cas de lui faire beaucoup de reproches car « je suis, dit-elle, une personne qui a passé ma vie sans écrire une lettre l'année [2] ». De la part du frère, cornette au service du roi, le reproche est pareil, mais le ton diffère : « Vous êtes insuportable, mon très cher frère, avec vos racines greques, vous êtes toujours occupé à en déterrer quelqu'une, et ne pensés à autre chose, vous creuseriés jusqu'aux abismes plustôt que d'en perdre une seule. Je vous avertis qu'il y a ici un champ qui en est tout plein, si vous voulés que je vous en envoye une charge, vous n'avés qu a me le faire savoir, mais à condition qu'après cela vous n'abandonerés pas pour chercher des racines greques tous vos autres devoirs. Vous comprenés bien que je me plains de votre négligence à me fère reponce, je vous ay écrit quatre lettres, mais quelque maudite racine greque, dont la découverte vous tient au cœur, vous ôte tout le tems de m'écrire [3]. »

Ce même frère, qui signe Roquetaillade, n'oublie pas d'utiliser les belles relations du bénédictin et le prie de s'entremettre pour le faire entrer dans le régiment du chevalier de Pomponne [4]. Une des sœurs, Mme d'Aoustène, qui vit noblement à Limoux, entretient le religieux des projets de mariage pour sa nièce [5], et voici encore le même reproche : « Je vous demande pardon, mon cher frère, d'un si long détail, je n'ai pas le don d'écrire comme vous en abrégé. » Évidemment c'est le gros grief familial à l'égard de cet oncle dont M. de Villarzel a dit en voyant Mlle d'Aoustène venir de la messe : « Voilà une demoiselle qui a un oncle qui peut beaucoup. »

Mais sans beaucoup écrire, Montfaucon était assuré de recevoir bien des lettres. Tantôt c'est sa sœur d'Aoustène qui se « fait la violence de mettre la plume en main », pour le prier d'user de son crédit en faveur du chevalier de Villarzel [6] et insinuer l'opportunité d'un secours. Cette noble famille végète avec quelques milliers de francs et tient le frère au courant des moindres incidents, mais l'indigence est telle que sœur de Sainte-Madeleine l'avertit : « Si vous voulez me faire réponse, affranchissez la lettre [7]. »

Montfaucon, qui a du temps pour tout, même pour dresser une généalogie de ses ancêtres [8], se laisse solliciter assez volontiers par tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à la famille. Nous venons de voir le chevalier de Villarzel qui désire être employé et recevoir de l'avancement dans la marine; voici un Montfaucon de Vogel qui veut passer capitaine d'infanterie; voici encore Françoise et Madeleine de Montfaucon qui ne demandent rien de plus qu'à être payées de leur pension [9]; puis c'est une autre parente qui surgit à Villeneuve-lès-Avignon où elle vit « sans estre à charge à personne, en gens d'honneur et dans la crainte de Dieu et généralement estimés de toutte la ville, qui nous porte compassion de nous voir si petittement dans nos affaires ». Celle-ci « espère que le Seigneur vous inspirera de ne pas me mépriser jusques à ne me vouloir pas reconnoître pour vostre parante, vostre humilité, qui vous fait soutenir la grande gloire qui vous est deüe vous faira regarder avec bonté vostre sang. Je ne vous demande pas de me procurer de charittés de vostre congrégation, qui ne doit rien vous refuser (grâce à la Providance), je nay pas encore estée dans cette nécessitté qui me seroit plus rude que la mort, mais je vous suplie de macorder vostre bienveillance et vostre protection pour obtenir le bureau des lettres de Tarascon en Provence... cella paraît bas pour une personne de naissance, mais mon reverand Père, nous voyons dans des semblables emplois des gentilshommes qui aiment mieux les avoir que de souffrir ou mendier leur pain. Mes amis mont conseillé de me procurer ce bureau; j'ay déjà donné deux cautionnements... tout dépend de M. Ourseau [fermier des postes à Paris] et de M. Pajeau des Omsbres [Pajot d'Onsenbray]. Il ne sera pas difficile à vostre reverance de lobliger a macorder cette grace, elle me donnera ainsy une espèce détablissement. Ne craignés pas que j'en devienne plus hardie a vous demander de nouvelles protections. Je comprans qu'il ne faut pas vous detourner de vos nobles occupations qui ne vous sauroient faire perdre le caractère de bon cœur ny la charitté envers une pauvre parante... [10] » Comment résister à une si bonne parente qui s'engage à prier Dieu « toutte sa vie » de vous donner son saint paradis avec plus de gloire qu'on n'en a pour l'heure en France et dans les païs étrangers? Et Montfaucon se montre bon parent, solliciteur infatigable, toujours disposé à obliger les siens, soit qu'il s'agisse de tirer des griffes du tribunal des maréchaux de France, un sien neveu duelliste et fortement écervelé [11], soit qu'il faille soumettre à l'abbé Tallemant les essais poétiques de son frère le cornette [12].

XVI. Les correspondants. — Ils sont légion et parmi eux il n'en manque pas qui abusent vraiment du droit d'être ennuyeux. A tous, Montfaucon fait bon visage, garde un sourire ou décoche un compliment. N'oublions pas qu'il semble établir une distinction entre les érudits et les collectionneurs; ceux-ci ont droit à un traitement privilégié auquel le désintéressement semble étranger. C'est que Montfaucon songe à son cabinet d'antiquités et les présents, les échanges, les acquisitions à bas prix, ne peuvent le laisser indifférent. Les simples érudits peuvent se rendre estimables s'ils ont quelque catalogue de manuscrits à communiquer ou bien un livre rare à proposer, mais les dissertations filandreuses sur des variantes, les interminables interrogations sur des points d'importance minuscule n'arrivent pas à échauffer Montfaucon comme le fait une médaille.

Toute cette correspondance, pour scientifique qu'elle soit, reste assez indigeste à compulser, car de la lire il est à peine question. Voici ce galant homme qu'est le baron de Crassier, installé à Liége dans un hôtel bâti pour abriter sa collection, c'est à coup sûr un excellent homme, mais dont les lettres suintent l'insignifiance, malgré l'honneur qu'on leur a fait de les éditer [13]. Son concitoyen, M. de Louvesc, pourrait lui rendre des points.

En Angleterre, où le *Diarium italicum* et l'*Antiquité expliquée* avaient trouvé des traducteurs, Montfaucon avait de nombreux et savants correspondants appartenant au clergé ou aux universités de Cambridge et d'Oxford. Un des plus assidus est Wilkins, l'éditeur

[1] Sœur de Saint-Alexis, abbesse de Sainte-Marthe à Limoux, 7 mars 1726. — [2] Bibl. nat., ms. *franc. 17712*, fol. 44. — [3] Bibl. nat., ms. *franc. 17710*, fol. 234. — [4] Bibl. nat., ms. *franc. 17712*, fol. 11 (2). — [5] Bibl. nat., ms. *franc. 17712*, fol. 39. — [6] Bibl. nat., ms. *franc. 17712*, fol. 50. — [7] Bibl. nat., ms. *franc. 17712*, fol. 81. — [8] H. Omont, dans *Annales du Midi*, t. IV, 1892, p. 84-90. — [9] Bibl. nat., ms. *franc. 17710*, fol. 248. — [10] Bibl. nat., ms. *franc. 17710*, fol. 259. — [11] Bibl. nat., ms. *franc. 17709*, fol. 261. — [12] Bibl. nat., ms. *franc. 17712*, fol. 54. — [13] Ulysse Capitaine, *Correspondance de Bernard de Montfaucon avec le baron de Crassier, archéologue liégeois*, in-8°, Liége, 1855, et L. Halkin, *Lettres inédites du baron G. de Crassier, archéol. liég., à B. de Montfaucon*, dans *Bull. de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXVI, 1897 (voir *Dictionn.*, au mot Martène).

du *Concilia Britanniæ*. On ferait ainsi le tour de l'Europe pour recueillir des lettres dont quelques-unes seulement sont intéressantes et le plus grand nombre décevantes, car les ragots littéraires, les compliments excessifs y tiennent une place qu'on souhaiterait avoir été occupée par des matières plus résistantes [1].

Les correspondants dispersés dans les provinces ne sont pas moins diserts; parmi eux prennent place le président Bouhier et quelques autres de moindre importance, c'est aussi le président Thomassin de Mazaugues, le marquis de Caumont; mais tout ce monde qui gravite autour de Montfaucon nous entraînerait dans des développements que nous ne voulons pas envisager ici [2].

XVII. La « Bibliotheca bibliothecarum nova ». — « J'ai donné cette année, 1739, ma *Bibliotheca bibliothecarum nova*, en deux bons volumes in-folio, les catalogues des bibliothèques d'Italie, de France et de toute l'Europe; c'est-à-dire de tous ceux que j'ai pu recueillir en l'espace de quarante ans, ouvrage le plus utile et le plus intéressant que j'ai fait en ma vie. »

Quelques années auparavant, Montfaucon écrivait au président Bouhier : « Vous trouverez sous l'enveloppe le plan imprimé de l'ouvrage qui aura pour titre *Bibliotheca bibliothecarum nova*. Il y a près de vingt ans que je fis un grand recueil de ce que j'avois remarqué de considérable dans les bibliothèques d'Italie et de France. J'y ai ajouté aussi les catalogues des manuscrits qu'on m'avoit envoié de différens endroits du roiaume, parmi lesquels se trouvent deux de votre belle bibliothèque. Un de mes confrères copia tout cela et y fit une table générale. Je fis relier le tout en deux bons volumes in-fol. qui ont été souvent consultés par des gens qui travailloient à de nouvelles éditions. J'ai été tellement pressé de donner cela au public que je n'ai pu m'en défendre. Tout cela est énoncé dans le plan imprimé. Il y aura, à la fin, une table la plus exacte qui se pourra faire, où l'on trouvera tout par ordre alphabétique. L'ouvrage sera en deux bons volumes in-folio.

« ... Outre les manuscrits des anciens auteurs grecs et latins et autres d'un grand nombre de bibliothèques, il y en a une infinité qui regardent les royaumes, les provinces, les villes et quelquefois les familles, et qui intéressent bien des gens, des cartulaires, papiers censiers et terriers, des princes, seigneurs, chapitres, monastères, etc. [3]. »

La *Bibliotheca* est la dernière œuvre publiée par Montfaucon, alors âgé de quatre-vingt-cinq ans. C'est un recueil qui fait encore honneur à son infatigable labeur et, qu'après deux siècles, on ouvre encore parfois pour y trouver quelque renseignement utile. L'auteur y a accumulé ces catalogues qu'il récoltait depuis tant d'années; il les a entourés de tout l'appareil scientifique de nature à en faciliter l'usage et à en accroître la valeur. C'est toute sa jeunesse, toute sa maturité qu'il revoit passer devant lui, ces longues et studieuses journées passées avec dom Briois à la Vaticane. « Je commence, écrit-il, par cette bibliothèque, qui fut longtemps la plus célèbre de toutes. Pendant les deux ans et demi que je passai à Rome, j'y allai assidûment, et même plus d'une fois apportant avec nous notre dîner, nous y passions, mon confrère et moi, toute la journée, dès la pointe du jour jusqu'au soir à lire, à comparer et à copier des manuscrits. »

XVIII. La vieillesse et la mort. — Dès 1719, dans la préface de l'*Antiquité expliquée*, Montfaucon avait exposé le plan d'un ouvrage qui ne lui tenait pas moins à cœur et qu'il voulait consacrer aux *Monumens de la monarchie françoise*. La Ire partie, qui se compose de cinq volumes in-folio, parut en 1733; malgré les préoccupations que ce grand travail donna à l'auteur nous omettons d'en parler ici parce que ce sujet fera l'objet d'un travail distinct dans le *Dictionnaire* (voir Monuments).

C'est donc la *Bibliotheca bibliothecarum* qui marque le terme de son activité scientifique, et ce dernier ouvrage souleva une discussion courtoise mais peu prévue de la part du cardinal Quirini. Montfaucon avait parlé des manuscrits de Platon conservés à la bibliothèque Vaticane et avait rejeté l'opinion d'après laquelle Platon aurait connu le mystère de la Trinité par l'intermédiaire des Phéniciens. Quirini soutint cette opinion dans une lettre latine à laquelle Montfaucon n'eut pas le loisir de répondre. L'âge était venu et dom Bernard le défiait, mais bien des signes lui apprenaient que le temps des longs espoirs et des grandes entreprises était passé. L'un après l'autre ses anciens compagnons de labeur le quittaient, tous plus jeunes et moins alertes que lui. Dom Devic, puis dom de La Rue, puis dom Thuillier s'en allèrent en paix. Lui, Montfaucon se morfondait sur sa chaise où le clouait un « mal de jambe ». « Hors ce mal de jambe, qui me semble aller un peu mieux, je me porte bien malgré mon grand âge... J'espère que je serai en état dans peu de marcher; mais, aussi âgé que je suis, je ne dois rien précipiter. »

L'observance n'avait pas de plus fidèle partisan. On conserve sur un bout de papier, au revers d'une lettre, ce billet sans date. « Je vous prie de réveiller demain pour matines frère Bernard de Montfaucon [4]. » Non seulement il terminait ses grands ouvrages, mais il en projetait de nouveaux. En 1737, il avait communiqué à l'Académie des inscriptions un mémoire sur les

[1] E. de Broglie, *Bernard de Montfaucon et les bernardins*, a bâti la plus grande partie de son ouvrage à l'aide de ses correspondances. — [2] Outre le livre mentionné à la note précédente, il faudrait encore citer M. Valéry [pseud. de Ant.-Cl. Pasquin], *Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon avec l'Italie*, in-8°, Paris, 1846; E. Gigas, *Lettres inédites de divers savants de la fin du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle*, t. II, 1re part. *Lettres des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 1652-1700*, 2e part.; *Lettres des bénéd..., 1701-1741*, in-8°, Copenhague, 1893; Ph. Tamizey de Larroque, *De la correspondance inédite de dom Bernard de Montfaucon*, dans *Revue de Gascogne*, t. XIX, 1878; Alph. Dantier, *Rapport*, dans *Archives des missions scientif. et littér.*, t. VI, 1857; cf. *Revue critique*, t. I, 1879, p. 256; *Un collaborateur provençal de Montfaucon*, dans *Mélanges Chatelain*, in-4°, Paris, 1910; cf. *Revue Mabillon*, t. VI, p. 355; C. Guéry, *Correspondance inédite de bénédictins normands avec Montfaucon*, dans *Revue catholique de Normandie*, in-8°, Évreux, 1915, tiré à part 89 p.; cf. *Rev. de l'hist. de l'Église de France*, t. VI, 1920, p. 299; Ph. Tamizey de Larroque, *Lettres de Montfaucon*, dans *Revue catholique de Bordeaux*, 1896, p. 1-8, 67-82, 167-172, 193-200, 247-253, 334-339, 441-443, 454-457, 487-491, 534-541; cf. *Bulletin critique*, t. XVIII, p. 225-226; Gust. Mouravit, *Archéologues et archéographes français au début du XVIIIe siècle*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, t. XIX, 1908, p. 147-173; L.-G. Pélissier, *Un collaborateur de Montfaucon. Lettres du président Bon de Saint-Hilaire à Bernard de Montfaucon*, dans *ibid.*, p. 174-213; *Quinze paquets de lettres érudites, familières et politiques tirées de diverses bibliothèques, mises en ordre et publiées par L.-G. Pélissier*, fasc. 13; *Un collaborateur de Montfaucon. Lettres de l'archéologue Bon de Saint-Hilaire à dom Bernard de Montfaucon (1722-1740)*, extrait du *Bibliographe moderne*, Besançon, 1909, n. 2-3, et beaucoup d'autres encore dont on trouvera l'énumération dans le *Nouveau supplément à l'Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, notes de H. Wilhehm, 1931, p. 99-116. — [3] Montfaucon à Bouhier, Paris, 27 octobre et 11 décembre 1733, dans *Revue de Gascogne*, t. XIX, 1878, p. 525, 526. — [4] Bibl. nat., ms. *franç. 17701*, fol. 137.

mœurs et coutumes du temps de Théodose, fruit de la préparation de l'édition de saint Jean Chrysostome. A la fin de 1741, le vieillard avait rassemblé toutes les pièces qui devaient former la IIe partie des *Monumens de la monarchie françoise* et qui serait intitulée *Les églises de France*. Sa dernière sortie eut lieu le 17 décembre; il se rendit au Louvre où se tenait l'Académie des inscriptions, il prit la parole et lut à ses collègues le plan de cette IIe partie [1]. Un membre étranger, qui ne le connaissait que de réputation, lui demanda son âge; le vieillard répondit : « Dans treize ans j'aurai cent ans. » « Dom Bernard, lit-on dans le *Nécrologe*, s'étant acquis par tous ses ouvrages une grande réputation parmi tous les gens de lettres, il ne venoit aucun étranger à Paris qui ne voulut le voir et

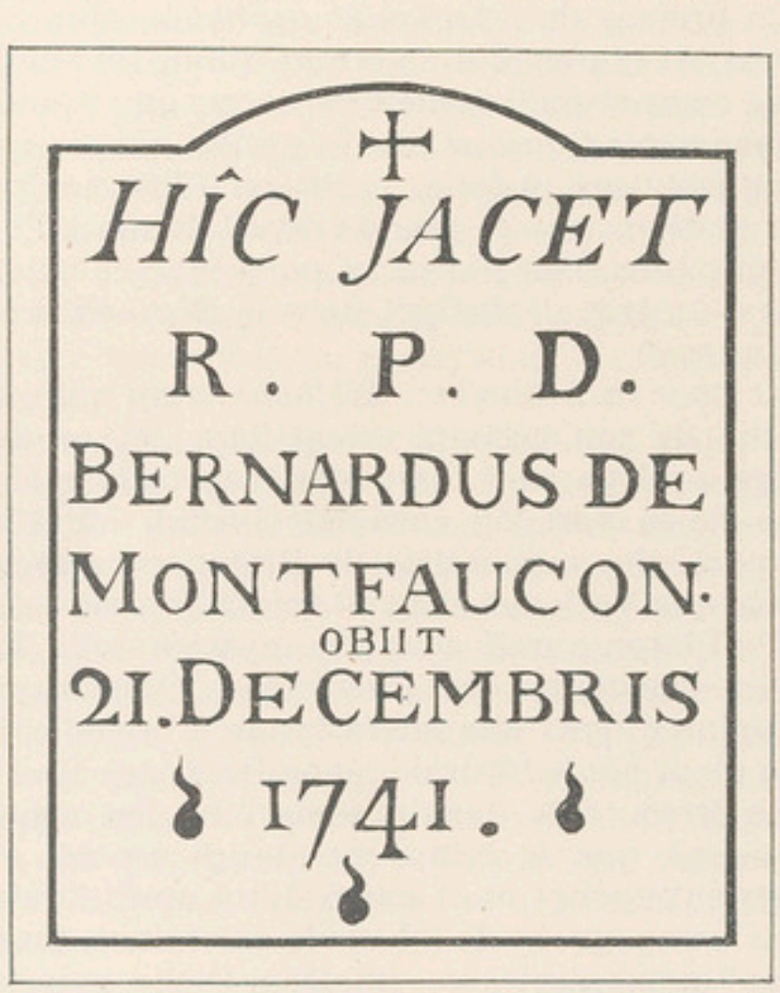

8423. — Inscription de B. de Montfaucon, d'après de Guilhermy, *Inscriptions de la France*, t. I, p. 352.

l'entretenir, ce qu'il faisoit avec beaucoup de grâce. » Il mourut d'apoplexie, le 21 décembre 1741, dans sa quatre-vingt-huitième année. Il a été enterré dans la grande chapelle de la Sainte-Vierge, du côté de l'évangile, devant une petite chapelle sous une pierre carrée où est gravé [2] :

21 DÉCEMBRE 1741

Par dérogation à l'usage, on mit sur la tombe une plaque de marbre blanc de 0 m. 40 de haut sur 0 m. 33 de large, avec son nom [3] (fig. 8423).

Par une autre dérogation à l'usage, on lui fit, disent les *Choses mémorables*, un service solennel le 29 décembre; on imprima à cet effet des billets qu'on distribua « à M. le président et à tous ces messieurs de l'Académie et dans les communautez ». Il y vint un grand nombre de personnes et des plus distinguées : M. le maréchal de Noailles, M. l'évêque de Nitre, etc.

Le 16 janvier suivant, l'Académie fit célébrer un service chez les Pères de l'Oratoire, comme c'étoit sa coutume; douze religieux allèrent y assister.

Les translations de 1799 et de 1819. — Nous ne revenons pas sur ces cérémonies que nous avons décrites en détail à l'occasion de Mabillon (voir *Dictionn.*, t. x, col. 699-702 et 702-703). Nous donnons une vue du mausolée de Montfaucon au musée des Grands-Augustins (fig. 8424) et l'inscription qui se lit dans l'église de Saint-Germain-des-Prés :

MEMORIAE
D· BERNARDI DE MONTFAVCON
NOBILIS PRIMVM IN MILITIA VIRI
TVM SAECVLARIVM RERVM
TAEDIO
PRAESBYTERI MONACHI
INDEQVE
ACADEMIAE INSCRIPTIONVM
HVMANIORVMQVE LITTERARVM SOCII
IN CONQVIRENDIS ILLVSTRANDIS
EDENDIS CVIVSCVMQVE GENERIS
PRIORVM AETATVM MONVMENTIS
DE OMNI ANTIQVITATE
TAM SACRA QVAM PROFANA
OPTIME MERITI
ARTIS CRITICAE
ARBITRI PRVDENTISSIMI
PRAESERTIM
IN PALAEOGRAPHIA GRAECA

Gros de Boze prononça l'éloge de Montfaucon en séance de l'Académie des inscriptions, le 3 avril 1742;

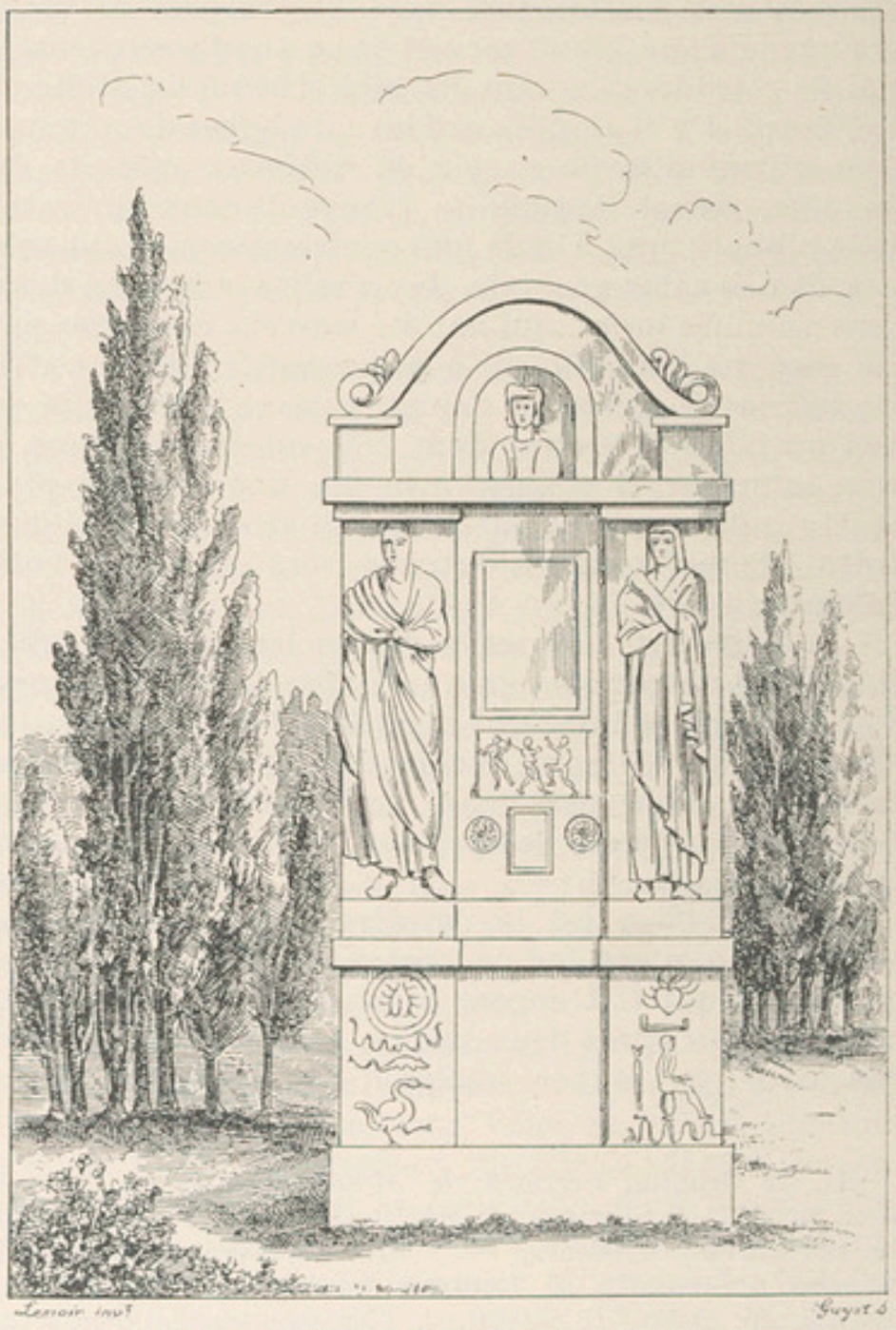

8424. — Tombeau de Montfaucon, d'après Lenoir, *Musée des monuments français*, t. V, 1806, p. 202, n. 513.

il acheva son portrait par ces traits : « Il avoit l'esprit juste, pénétrant, aisé, méthodique, et aussi propre à concevoir de grands desseins qu'à les exécuter. Il composoit avec tant d'ordre et de facilité, qu'en commençant un ouvrage de longue haleine, il savoit à point nommé quand il devoit le finir. Il conseilloit à ceux qui entroient dans la carrière des lettres, de

[1] Après cela il se proposait de donner une nouvelle édition du *Dictionnaire grec* d'Émilius Portus auquel il avait fait des additions considérables. — [2] J.-B. Vanel, *Nécrologe*, p. 201. — [3] Id., *ibid.*, p. 204.

ménager leur tems dans l'étude même, d'y éviter les discussions inutiles, de choisir la manière d'écrire la plus simple, et de ne donner à leur style que l'attention nécessaire pour s'exprimer avec netteté; et ce qu'il conseilloit aux autres, il l'observoit exactement.

« Il recevoit les louanges non seulement avec modestie, mais avec une indifférence si parfaite, qu'on l'appercevoit quelquefois au travers de sa politesse et des marques extérieures de sa reconnaissance. Ce ne fut jamais par lui que sa famille ou ses amis apprirent les événemens et les circonstances de sa vie qui lui ont fait le plus d'honneur. Il falloit savoir d'ailleurs qu'il recevoit des brefs et des médailles d'or de Clément XI, que le feu empereur lui en envoyoit aussi, avec des lettres signées de sa main, honneur qu'il ne faisoit que rarement, même aux princes de l'Empire, qu'il étoit en relation avec des électeurs et des cardinaux.

« Dans les commencemens de la Régence, M. Prior, Milord Parker et le comte d'Oxford envoyèrent à Paris un fameux peintre nommé Morus, pour faire son portrait : il s'en défendit obstinément, et dans les dernières années de sa vie, il a fallu plus qu'une simple prière de la part du supérieur général, pour l'engager à se rendre sur cet article à l'empressement de toute sa congrégation. »

XIX. Le portrait. — On conserve au département des médailles de la Bibliothèque nationale un beau

Dom Montfaucon Celebre benedictin antiquaire dessiné par Duvivier le Pere 1725

8425. — Portrait de B. de Montfaucon, de J. Duvivier, d'après *Soc. des antiq. de France. Centenaire*, 1904, pl. XXII.

dessin à la sanguine représentant Montfaucon, et attribué à l'un des plus habiles et des plus célèbres médailleurs du XVIIIe siècle, Jean Duvivier, le père de Benjamin Duvivier, graveur général des monnaies (fig. 8425).

Montfaucon est représenté en buste, de profil, et regarde vers la droite. L'effigie, qui mesure 0 m. 099 de hauteur, est tracée à la sanguine sur un papier vergé très jauni, de 0 m. 152 de hauteur. Ce portrait au trait est d'une rare intensité de vie. Ce croquis d'après nature nous donne les traits du grand archéologue, en 1725, à l'âge de soixante-dix ans.

Au-dessous du buste est une inscription sur trois lignes, d'abord tracée très légèrement à la mine de plomb, puis passée à l'encre. Les deux premiers mots ont été effacés, mais apparaissent encore assez nettement pour être lus sans difficulté :

(Le Père) dom Monfaucon celebre benedictin antiquaire dessiné par Duvivier le Père. 1725

Au revers du cadre, dont la bordure en bois doré est ancienne, on lit ces mots :

Donné au cabinet par Mr
Duvivier le 15 messidor an XIII.

L'auteur du dessin est Jean Duvivier, peintre, graveur en taille-douce et graveur de médailles, né en 1687, mort en 1761.

L'Académie celtique, souche de la Société nationale des antiquaires de France, tint sa première séance le

8426. — Jeton donnant le buste de Montfaucon, de Depaulis, d'après *Soc. des antiq. de France. Centenaire*, 1904, p. 452.

3 ventôse an XIII (22 février 1805) et aborda immédiatement la question du jeton à frapper. Elle adopta un modèle représentant la Gaule assise, entièrement nue, sauf une draperie sur la cuisse gauche, présentant un rouleau déplié à un Génie qui porte une torche et lit l'inscription tracée sur ce rouleau. Ce jeton fut en usage de 1806 à 1848. A cette date on s'aperçut que les derniers exemplaires du jeton témoignaient de cassures et d'usure de coins; il fut décidé de les remplacer et, dans la séance du 9 mars, Adr. de Longpérier (voir ce nom) fut invité à présenter un jeton nouveau.

Longpérier proposa, le 10 avril, de faire graver un type nouveau portant la tête de Montfaucon. La Société des antiquaires, dit-il, s'honorerait en se mettant ainsi sous le patronage de cet illustre savant. Ce serait une justice à rendre à celui qui a donné un si grand développement à l'archéologie et dont aucune médaille n'a conservé le souvenir. Pendant son passage au cabinet de France, Longpérier avait remarqué le croquis exécuté par Jean Duvivier, il proposait en conséquence d'en confier la reproduction au talent de M. Depaulis. La proposition fut adoptée, le jeton fut gravé et le profil de Montfaucon entouré d'une inscription portant son nom avec les dates de sa naissance et de sa mort.

En 1900, la Société des antiquaires abandonna le jeton au type de Montfaucon qui avait cessé de plaire et qu'il eût été facile de faire graver à nouveau. Alexis-Joseph Depaulis avait longuement étudié le croquis de Duvivier et en avait tiré deux œuvres de valeur à peu près égale : le jeton de présence de la Société des antiquaires, gravé en 1848, et une médaille à l'effigie de Montfaucon dont le modèle en plâtre porte la date de 1854. Voici la description de ces pièces :

1° *Jeton.* — Buste de Montfaucon, à droite, capuchon recouvrant la tête; légende : BERNARD DE MONTFAVCON, 1655-1741; sur la tranche de l'épaule : DEPAVLIS. C'est la traduction exacte du dessin de Duvivier; il ne subsiste aucune étude préparatoire (fig. 8426).

2° *Médaille.* — Buste de Montfaucon, à droite, le

crâne est couvert d'une calotte, le capuchon est abaissé; légende : BERNARD DE MONTFAUCON. Sous la tranche de l'épaule : DEPAULIS F. Module : 0 m. 50 [1] (fig. 8427).

Le croquis de Jean Duvivier est l'œuvre d'un maître et nous conserve les traits de Montfaucon avec une sûreté de main qui laisse bien loin en arrière le grand portrait d'apparat, solennel et somnolent qui rappelle si peu le tempérament du grand archéologue. Cette œuvre d'apparat est suffisamment connue [2].

8427. — Médaille donnant le buste de Montfaucon, de Depaulis, d'après *Soc. des antiq. de France. Centenaire*, 1904, p. 452.

XX. Bibliographie. — 1° *Analecta græca sive varia opuscula græca hactenus non edita, latine verterunt et notis illustrarunt monachi benedictini congregationis Sancti Mauri*, in-4°, Parisiis; E. Martin, 1688 : *Typicum sive regula Irenes Augustæ, interprete B. de M. Excerpta ex Herone Geometra de mensuris. Antiquum rationarium Augusti Cæsaris et novum Rationarium Alexii Comneni Imperatoris eodem interprete.* Il y a eu une édition ou un second tirage du titre en 1692, *P. G.*, t. CXXVII.

2° La vérité de l'*Histoire de Judith*, in-12, Paris, 1690; 2e édit., 1692.

3° Του εν αγιοις πατρος ημων Αθανασιου... τα ευρισκομενα παντα. *S. P. N. Athanasii, archiepiscopi Alexandrini opera omnia, græce exstant vel circumferuntur, ad mss. codd. gallicanos, vaticanos, etc., necnon ad commelianas lectiones castigata, multis aucta, interpretatione, præfationibus, notis, variis lectionibus illustrata; nova sancti doctoris vita, onomastico et copiosissimis indicibus locupletata*; 3 vol. in-fol., Parisiis, 1698. Cf. *Acta eruditorum*, Lipsiæ, 1699, p. 193-204. — Il y a eu une *editio altera adjecta interpretatione psalmorum* cura N. Antonelli, Romæ, 1746; puis une *editio altera nunc curis novissimis emendatior, opera præsertim* Gradonici et Gallandii, *curante* Nic. Ant. Giustiniani, 4 vol. in-fol., Patavii, 1777; c'est une réimpression de l'édition de 1698, moins belle et moins chère que celle de Paris, mais augmentée d'un IVe volume lequel renferme les opuscules de saint Athanase, tirés de la *Collectio nova* de Montfaucon et des *Anecdota* de Wolf. En outre, on y a inséré l'*Interpretatio psalmorum*, publiée en 1746. — *Sancti Athanasii opera dogmatica selecta ex recensione Bern. de Montfaucon ejusdem interpretatione et adnotationibus*, in-8°, Parisiis, 1853. — *S. Athanasii opera omnia quæ extant vel quæ ejus nomine circumferuntur*, 4 vol. in-8°, dans *P. G.*, t. XXV-XXVIII, 1857.

4° *Vindiciæ editionis sancti Augustini a benedictinis adornatæ adversus epistolam abbatis Germani, autore D. B. de Rivière*, in-12, Romæ, 1699. Contre le jésuite Langlois. Il y eut une réimpression en France.

5° *Diarium italicum, sive monumentorum veterum, bibliothecarum, musæorum, etc., notitiæ singulares in itinerario italico collectæ; additis schematibus et figuris*, in-4°, Parisiis, 1702. Cf. *Nouvelles de la République des lettres*, t. XX, p. 123; *Acta eruditorum*, Lipsiæ, 1703, p. 526-534; cet ouvrage eut deux traductions en langue anglaise : *Travels of the learned Father Montfaucon from Paris through Italy containing :* 1. *An account of many antiquities at Vienne, Arles, Nismes and Marseilles in France;* 2. *The delights of Italy, viz. libraries, manuscripts, statues, paintings, monuments, tombs, inscriptions, epitaphs, temples, monasteries, etc.;* 3. *Collections of rarities, wonderful subterraneous passages. and burial-places, etc., made english from the Paris edition, adorned with cuts*, in-8°, Londini, 1712. Cf. *Acta eruditorum*, Lipsiæ, 1712, p. 396-400. Une deuxième traduction : *Diarium italicum in english by J. Henley*, in-fol., London, 1725.

6° *Journal des sçavans*, novembre 1709, p. 320, réponse de Montfaucon à Ficoroni (voir ci-dessus, col. 2628).

7° *Collectio nova patrum et scriptorum græcorum : Eusebii Cæsariensis, Athanasii et Cosmæ Ægyptii, hæc nunc primum ex mss. codd. græcis, italicis gallicanisque eruit, latine vertit, notis et præfationibus illustravit*, 2 vol. in-fol., Parisiis, Cl. Rigaud, 1706. Cf. Leclerc, *Bibl. anc. et mod.*, t. IV, p. 1; Ziegelbauer, *op. cit.*, t. IV, p. 93-95; *Acta eruditorum*, 1707, p. 434-440; *Journal des sçavans*, t. XXXV, p. 30. Voici le contenu de l'ouvrage :

Vol. I. Dédicace au pape Clément XI, fol. 5.

Preliminarii Eusebii commentarii in psalmos, p. I-XL. Cette préface traite de la doctrine théologique d'Eusèbe de Césarée et montre qu'on ne peut se soustraire à l'accuser formellement d'arianisme.

Eusebii Pamphili, Cæsariensis episcopi, commentarii in psalmos; nunc primum ex mss. codd. eruti latine versi ac notis illustrati, 1-732.

Vol. II. *Epistola*, etc., fol. 10 et 4 planches.

Præfatio in opera S. Athanasii quæ nunc primum publicantur, p. I-LXVIII.

S. Athanasii opuscula secundis curis reperta, et antehac inedita.

Legatio Marcelli et ecclesiæ Ancyranæ ad Athanasium et episcopos Ægypti per Eugenium diaconum, p. 1.

Sermo major de fide contra arianos, p. 5.

Fragmentum de Paulo Samosateno, p. 19.

Fragmentum historiæ Stephani Antiocheni, p. 20.

Epistola ad monachos, an peccandum cum arianis, p. 22.

Commentaria, sive sermones Athanasii in Matthæum, opus mutilum, p. 23.

Ex commentariis in Lucam, p. 41.

Homilia in Cantica canticorum, p. 49.

Sermo de patientia in calamitatibus sui temporis, p. 55.

Homilia in Ramos palmarum, p. 63.

Opusculum in dictum apostoli : Novi hominem raptum usque ad tertium cœlum, p. 65.

Opusculum in dictum apostoli : Datus est mihi stimulus carnis meæ, p. 67.

Argumentum in psalmos, p. 69.

Supplementa in psalmos, p. 72.

[1] H. de La Tour, *Les jetons de l'Académie celtique et de la Société des antiquaires de France*, dans *Société des antiquaires de France. Centenaire, 1804-1904*, in-4°, Paris, 1905, p. 437-453. Cf. V. Advielle, *Notices sur Jean et Benjamin du Vivier, graveurs de médailles et de jetons...*, dans *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 1889, p. 320-321, 324-325, 733. — [2] Nous l'avons reproduit dans *L'ordre bénédictin*, in-12, Paris, 1930, pl. LI.

Fragmenta contra macedonianos, contra novatianos, de amuletis, alia, p. 102.

Brevis expositio fidei, p. 106.

Præfationes vetustissimorum Athanasii editorum, p. 107.

Præfatio in Cosmæ Ægyptii topographiam, p. I-XXIV.

Cosmæ Ægyptii topographia christiana sive christianorum opinio de mundo, XII libris, p. 133-346.

Præfatio in commentarios Eusebii, p. 347.

Eusebii Cæsariensis commentarii in Hesaiam, p. 357.

8° *Palæographia græca sive de ortu et progressu literarum græcarum et de variis omnium, seculorum scriptionis græcæ generibus, itemque de abbreviationibus et de notis variarum artium ac disciplinarum, additis figuris et schematibus ad fidem manuscriptorum codicum opera et studio domni Bern. de Montfaucon*, in-fol., Parisiis, Guérin, Robustel, Boudot, 1708. — Cf. Le Clerc, *Bibl. choisie*, t. XVII, p. 341; *Nouvelles de la République des lettres*, t. XXXI, p. 406-483; *Journal des sçavans*, t. XLI, p. 327; *Acta eruditorum*, Lipsiæ, *Suppl.*, t. IV, p. 374-391; Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. XIII.

9° *Le livre de Philon de la vie contemplative, traduit sur l'original grec avec des observations, où l'on fait voir que les thérapeutes dont il parle étoient chrétiens*, in-12, Paris, 1709.

10° *Bernardi de Monte-Falconis... epistola ad**** [P. Sollerium, S. J. hagiographum] : *An vera sit narratio Rufini de baptizatis pueris ab Athanasio puero? Item de tempore mortis* (ann. 336) *Alexandri episcopi Alexandrini, ac de anno obitus Athanasii magni* (ann. 373), in-8°, Parisiis, 1710. Cette lettre imprimée en petit caractère pour être insérée à la fin de la préface du IIe volume de la *Collectio nova PP. græcorum*.

11° *Réponse de dom Bernard de Montfaucon aux objections que lui a faites* M. [le président Bouhier] *contre la dissertation des thérapeutes*, in-12, Paris, 1712. Cette *Réponse* parut encore avec les *Lettres pour et contre, sur la fameuse question si les solitaires appelés thérapeutes, dont a parlé Philon le Juif, étaient chrétiens*, in-12, Paris, 1712. — Cf. *Journal des sçavans*, t. LI, p. 227.

12° *Hexaplorum Origenis, quæ supersunt, multis partibus auctiora, quam a Flaminio Nobilio et Joan. Drusio edita fuerint, ex mss. et libris editis eruit et notis illustravit B. de M.*, 2 vol. in-fol., Parisiis, 1713. Montfaucon avait consacré vingt-trois années à la préparation de cet ouvrage qui fut réimprimé avec des omissions et des abréviations par Car. Frid. Bahrd, Lubecæ, 2 vol. in-8°; il y eut une réédition correcte par Field, à Oxford, 2 vol. in-4°, 1875. Le texte de Montfaucon se trouve dans *P. G.*, t. XV et XVI, 1re part. Cf. *Mémoires de Trévoux*, 1714, p. 108-125; *Acta eruditorum*, Lipsiæ, 1714, p. 1-14.

13° *Bibliotheca Coisliniana, olim Sequeriana sive manuscriptorum græcorum, quæ in ea continentur, accusata descriptio, ubi operum singulorum notitia datur, ætas cujusque ms. indicatur, vetustiorum specimina exhibentur aliaque multa annotantur quæ ad palæographiam græcam pertinent; accedunt anecdota bene multa ex eadem bibliotheca desumpta cum interpretatione latina*, in-fol., Parisiis, Guérin, 1715. — Cf. *Journal des sçavans*, t. LVIII, p. 357; *Acta eruditorum*, 1715, p. 480-484.

14° Του εν αγιοις Πατρος ημων Ιωαννου Χρυσοστομου... *Sancti Patris nostri Joannis Chrysostomi archiepiscopi Constantinopolitani opera omnia quæ exstant, vel quæ ejus nomine circumferuntur, ad manuscriptos codices gallicanos, vaticanos, anglicanos germanicosque, necnon ad Savilianam et Frontonianam editiones castigata, innumeris aucta; nova interpretatione, ubi opus erat, præfationibus, monitis, notis, variis lectionibus illustrata; nova doctoris vita, appendicibus, onomastico ac copiosissimis indicibus locupletata*, 13 vol. in-fol., Parisiis, Guérin, 1718-1738; le même ouvrage, 13 vol. in-fol., Parisiis, 1734-1741; le même ouvrage, 13 vol. in-fol., Venetiis, 1734-1755; le même ouvrage, 13 vol. gr. in-4°, Roboreti (Roveredo), 1743; le même ouvrage *(lat. juxta edit. monach. S. Bened.)*, 14 vol. gr. in-4°, Venetiis, 1780; le même ouvrage *(gr. et lat. edit. Parisiensis altera emendata et aucta)*, 13 tomes en 26 vol. gr. in-8°, Parisiis, Gaume, 1834-1839; le même ouvrage, édit. Migne, 9 vol. in-8°, Parisiis, 1843; le même ouvrage *Opera omnia*, dans *P. G.*, t. XLVII-LXIV.

15° L'*Antiquité expliquée* (en franç. et en latin) *et représentée en figures*, 5 tomes en 10 vol. in-fol., Paris, Delaulne, 1719; *Supplément au livre de l'Antiquité expliquée et représentée en figures*, 5 vol. in-fol., Paris, 1724.

« Ce grand recueil, qui n'a jamais été très bon, écrit Brunet, est aujourd'hui fort arriéré [et cet « aujourd'hui » date d'un siècle]; mais comme aucun ouvrage ne l'a encore entièrement remplacé [ceci n'est plus exact, à condition de compter plusieurs ouvrages], il conserve toujours à peu près son ancienne valeur. L'édition citée est la meilleure et l'on n'en trouve pas facilement de beaux exemplaires. La réimpression des dix volumes faite en 1722 et du *Supplément*, en 1757, est de plus d'un tiers moins chère que la première édition. Il n'est pas rare de rencontrer dans les ventes les 10 volumes de 1722 avec le *Supplément* de 1724, ou les 10 volumes de 1719 avec le *Supplément de* 1757; les exemplaires ainsi mêlés ont moins de valeur que ceux qui sont entièrement de la première édition. » Brunet, *Manuel*, t. III, col. 1862; cf. *Acta eruditorum*, 1720, p. 241-251.

Nombre des planches : t. I, 1re et 2e part., un frontispice gravé (qui n'est pas ordinairement à la 1re édition): le portrait du comte d'Estrées; 224 pl. chiffrées, plus une pl. double après chacun des n. 5, 72, 122, 145; et une grande pl. intitulée *Antiope*, à la fin de la 2e part., — t. II, 1re et 2e part., 194 pl., plus une pl. sans numéro, intitulée *Nehalennia*, placée à la fin de la 2e part.; — t. III, 1re et 2e part., 197 pl., plus 2 pl. doubles, l'une après la 26e, et l'autre après la 97e; — t. IV, 1re et 2e part., 144 pl. (dont la dernière est chiffrée 145, parce qu'il n'y a pas de pl. 144); plus une pl. après la 7e, 3 pl. après la 108e, et à la fin du volume 2 pl., l'une représentant la table iliaque et l'autre des épées; — t. V, 1re et 2e part., 204 pl. — *Supplément :* t. I, 88 pl., non compris les n. suivants, qui sont doubles, savoir : les n. 2, 17, 19, 20, 22, 36, 37, 38, 44, 48, 49, 53, 54, 59 et 67; — t. II, 61 pl. (dont le n. 14 a été passé); plus les pl. suivantes doubles, savoir : 1, 16, 29, 32, 33 (triple), 37, 43, 44, 50, 51 (triple), 52 (triple), 59 (quadruple); — t. III, 84 pl., plus les pl. suivantes doubles, savoir : 4, 5, 9 (la pl. 10e n'est pas indiquée dans la table des pl. à la fin du t. V, et elle manque souvent), 11 (triple), 21, 50, 63, 64, 67, 69; — t. IV, 60 pl.; plus les 5, 11, 12, 13, 41, 49, 51 doubles; — t. V, 73 pl.; plus les 2, 12, 29 doubles. Les n. 42 et 43 sont réunis sur une seule planche.

Il y a plusieurs fautes dans les chiffres des planches, mais il est facile d'y suppléer au moyen des n. marqués en marge du texte.

Il existe une traduction anglaise : *Antiquity explained and represented in sculptures, translated into english by D. Humphreys*, 5 vol., *Suppl.*, 5 vol. in-fol., London, 1721-1725. La pagination des cinq volumes du *Supplément* est continue.

A l'*Antiquité expliquée* on peut rattacher encore T. Mangeart, *Introduction à la science des médailles, ouvrage propre à servir de Supplément à l'Antiquité expliquée par dom de Montfaucon*, in-fol., 1763.

16° *Les monumens de la monarchie françoise, avec les figures de chaque règne, que l'injure du temps a épargnées*, par D. B. de M. (en français et en latin), 5 vol.

in-fol., Paris, Gandouin, 1729-1733. Cf. *Journal des sçavans*, t. XC, p. 305-319, 458-467; t. XCIII, p. 318-327; t. CVI, col. 450-460; t. XCIX, col. 469-478; *Acta eruditorum*, Lipsiæ, 1731, p. 49-58, 495-497; 1733, p. 97-100; 1735, p. 442-446.

Nombre des planches : t. I, 55 pl. et le portrait de Louis XV au frontispice; — t. II, 63 pl., plus une pl. après la 13e; — t. III, 69 pl.; t. IV, 54 pl., plus une pl. à la fin de la préface; 3 pl. doubles après la 7e, dont une est placée à la p. 202, mais appartient à la p. 102, où elle est décrite; enfin, une après la 20e, et une autre après la 28e; — t. V, 58 pl.

17° *Trésor des antiquités de la couronne de France* (ouvrage composé avec les planches qui avaient servi à l'édition des *Monumens de la monarchie françoise*, 2 vol. in-fol., La Haye, 1745.

18° *Collection of regal and ecclesiastical antiquities of France*, 2 vol. in-fol., 1750, contenant 300 pl.

19° *A description of the basso rilievos representing the interview of Henry VIII, king of England, with Francis I of France, between Guines and Ardres in Picardy, the 7 june 1520, from Montfaucon's in Mon. de la mon. franç.*, dans A. Ducarel, *Anglo-normand antiquities*, in-fol., 1767.

20° *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova, ubi quæ innumeris pene manuscriptorum bibliothecis continentur ad quodvis literaturæ genus spectantia et notatu digna describuntur et indicantur*, 2 vol. in-fol., Parisiis, 1739. — Cf. *Acta eruditorum*, 1735, p. 285-288; 1742, p. 433-451.

Dom de Montfaucon est encore l'auteur de quelques dissertations parues dans les *Mémoires de littérature tirez des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, dont nous mentionnons les tomes et la pagination.

21° *Dissertation sur le phare d'Alexandrie, sur les autres phares bâtis depuis, et particulièrement sur celuy de Boulogne-sur-Mer, ruiné depuis environ quatre-vingts ans*, dans t. VI (1729), p. 576 (lue le 7 janvier 1721).

22° *Dissertation sur la plante appelée papyrus, sur le papier d'Égypte, sur le papier de coton, et sur celuy dont on se sert aujourd'huy*, dans t. VI (1729), p. 592 (lue le 20 février 1720).

23° *Sur un passage d'Hérodote relatif à la Libye*, dans t. XII (1740), p. 170.

24° *Discours sur les monuments antiques : sur ceux de la ville de Paris, et sur une inscription trouvée au bois de Vincennes, qui prouve que du temps de l'empereur Marc-Aurèle, il y avoit à Paris, de même qu'à Rome, un collège du dieu Silvain*, dans t. XIII (1740), p. 429 (lu le 22 juin 1734).

25° *Les modes et les usages du siècle de Théodose le Grand et d'Arcadius, son fils, avec quelques réflexions sur le moyen et le bas âge*, dans t. XIII (1740), p. 474 (lu le 15 février 1737).

26° *Observations sur les anciennes divinités de l'Égypte et sur la dorure de quelques figures égyptiennes*, dans t. XIV (1743), p. 7.

27° *Recherches à faire dans le voyage de Constantinople et du Levant*, dans le *Mercure de France*, janvier 1742, p. 60 sq.

28° *Lettre latine de dom Bernard de Montfaucon, adressée à M. Salmon, bibliothécaire de Sorbonne.* Cette lettre fut écrite à l'occasion de la bibliothèque alphabétique que ce docteur avait entreprise avec plusieurs autres sous le titre d'*Index Sorbonicus* et contre laquelle dom Jacques Martin avait écrit.

Note. — On trouvera dans l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, par dom Tassin, in-4°, Bruxelles, 1770, p. 591-616, la description de chacun des articles de cette bibliographie.

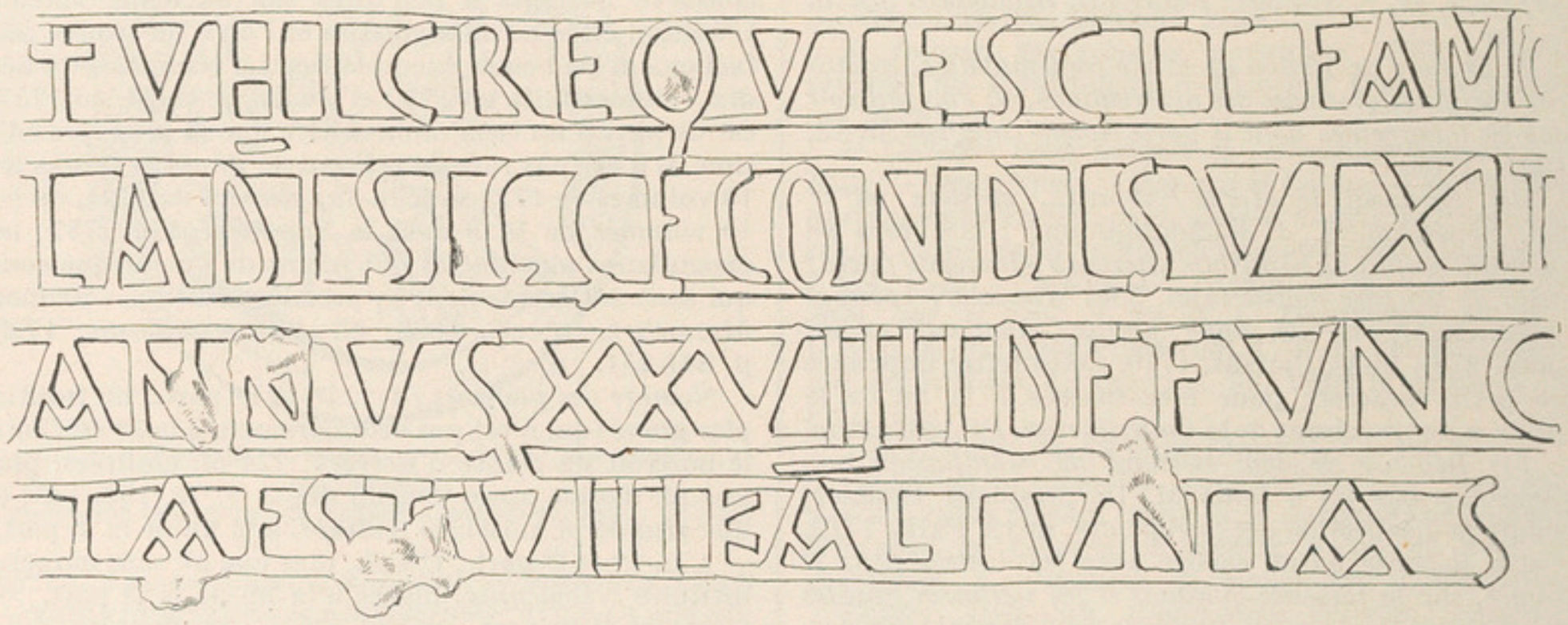

8428. — Épitaphe de Sigegonde, d'après *Revue bourbonnaise*, 1883.

Voir aussi *Dictionn.*, t. VII, col. 938, ligne 7; col. 945, ligne 6.

H. LECLERCQ.

MONTLUÇON. — L'épitaphe qu'on va lire a été trouvée dans un cimetière mérovingien entourant l'église de Saint-Victor, près de Montluçon; c'est la pierre tumulaire d'une femme portant le nom germanique de Sigegonde (fig. 8428) :

+VHIC REQVIESCIT FAMO
LA DI SIGGECONDIS VIXIT
ANNVS XXVIIII DEFVNC
TA EST VIII KAL IVNIAS

Cette inscription, gravée sur une plaque de grès, était encastrée dans le couvercle d'un tombeau et, si nous avons bien compris, tournée vers l'intérieur, comme cela s'est vu ailleurs[1]. C'est là le seul objet sauvé de tous ceux qu'a produits la fouille pratiquée en ce lieu. De nombreux sarcophages de pierre avaient été exhumés, mais débités et employés à la construction de passerelles dans des propriétés particulières. Sur un couvercle demeuré en place était inscrite, en beaux caractères, la syllabe MOM surmontée d'un signe d'abréviation.

L'épitaphe de Sigegonde, au revers de laquelle sont gravés quelques caractères sans suite, ne présente aucune difficulté de lecture. Tout au plus peut-on y relever quelques particularités orthographiques. La per-

[1] Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, préface, p. XXXI.

mutation entre le C et le G, dans le nom de *Sigegondis*, est bien connue; nous trouvons de même, sur les marbres, *quadracinta*, *gartaco*, *coniuci* [1]. Une particularité plus notable par sa rareté consiste dans l'addition de *u* en tête de l'adverbe *hic*. Peut-être faut-il l'attribuer à l'accent guttural des langues germaniques et y voir une marque de l'analogie existant, dans ces idiomes, entre le son du *u* et celui de l'aspiration *h*; elle nous est déjà attestée par le nom de *Vlodoar*, dont le radical est *Hlod* et par celui de *Hwido* et de *Huitan*, où l'*h* est insérée avant le *v*. L'épitaphe de Sigegonde est du VIe siècle.

Bibliographie. — E. Le Blant, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1883, p. 142-143; *Nouveau recueil des inscr. chrétiennes*, 1892, p. 222, n. 225; *Mémorial de l'Allier*, 30 octobre 1883; G. Grassoreille, dans *Revue bourbonnaise*, 1883; *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLV, 1884, p. 136.

H. Leclercq.

MONTMARTRE. — I. Étymologie. II. Origines. III. Lieu du martyre. IV. Le Saint-Martyre. V. La crypte du Saint-Martyre. VI. L'église Saint-Pierre. VII. Cimetière mérovingien. VIII. Bibliographie.

I. Étymologie. — Nous avons parlé déjà de saint Denis (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 588-642) et du lieu possible de son supplice. Il existe une *Vita sancti Dionysii*, écrite par Hilduin, abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Médard de Soissons, archichapelain de Louis le Débonnaire, mort avant 840. Nous y lisons un passage dans lequel Montmartre est désigné comme l'endroit où saint Denis et ses compagnons Rustique et Éleuthère souffrirent le martyre : *Quorum memoranda et gloriosissima passio e regione urbis Parisiorum in colle qui antea Mons Mercurii, quoniam inibi idolum ipsius principaliter colebatur a Gallis, nunc vero Mons Martyrum vocatur... celebrata est VII idus octobris* [2]. A ce sujet, un érudit a écrit ces mots : « Ainsi un seul et même nom français aurait à la fois deux étymologies latines. C'est ce qu'on ne peut admettre : l'une ou l'autre de ces étymologies est nécessairement fausse. La vraie est *Mons Mercurii*, car un texte relativement ancien, la chronique dite de Frédégaire, nous apprend que Montmartre s'appelait, au VIIe siècle, *Mons Mercore* [3]. Hilduin a été frappé de ce détail. Ce nom qui renferme un souvenir païen, lui a paru digne de figurer dans un ouvrage où il racontait des événements accomplis à Paris au temps du paganisme, et conclure de ce nom à l'existence d'une idole de Mercure ne pouvait lui paraître que tout naturel. Puis, s'avisant que Montmartre aurait pu venir tout aussi bien de *Mons Martyrum* que de *Mons Mercurii*, il n'a pas résisté à la tentation de donner aussi cette seconde étymologie et de rattacher ainsi directement le lieu dont il parlait à la personne de son héros. Seulement, il ne s'est pas aperçu qu'en expliquant le même nom de deux façons différentes il se mettait en contradiction avec lui-même. Cette absurdité n'a nui en rien, du reste, au succès de son hypothèse. L'opinion qui fait venir Montmartre de *Mons Martyrum* a été universellement acceptée au Moyen Age; elle compte encore ses partisans qui n'osent rejeter une tradition dix fois séculaire [4]. »

A cette conclusion, d'Arbois de Jubainville soulevait une objection qui faisait dire à J. Havet que c'est une question de savoir « comment l'accent, qui, dans *Mercurii*, devait être sur la syllabe *cu*, a-t-il passé à la syllable précédente dans *Montmartre* et probablement déjà dans *Mercore* ». A l'en croire, « c'est un problème qu'il faut signaler à l'attention des romanistes ». Problème inexistant quoi qu'en ait pu dire J. Havet qui interprétait d'une manière peu rigoureuse les paroles du biographe de saint Denis.

Si on se reporte au texte d'Hilduin, on verra qu'il ne présente pas *Mons Martyrum* et *Mons Mercurii* comme étant l'un et l'autre la forme primitive du nom de Montmartre, il les indique simplement comme deux vocables successifs d'un même lieu, deux vocables dont le plus ancien, emprunté au paganisme, a été, postérieurement au martyre de saint Denis, remplacé par une appellation rappelant le souvenir de l'évêque et de ses compagnons. Une telle allégation n'offre absolument rien qui, à première vue, permette de la condamner.

« *Mons Mercurii* est le nom primitif de Montmartre. Inspiré par le culte de Mercure, il était certainement à l'époque romaine le nom de plusieurs autres lieux de la Gaule et Aug. Longnon cite à cet égard le bourg de Saint-Michel Montmalchus dans l'ancienne province de Poitou [5]. » Or, *Mons Mercurii*, accentué sur *u* bref, n'a pu donner en roman que *Montmerqueux* ou *Montmerqueu*, pour aboutir finalement à *Montmalchus*, en passant par les intermédiaires *Montmercu*, *Montmarcu*, *Montmalcu*, et, en l'absence d'une preuve quelconque, il est imprudent d'affirmer qu'il ait produit *Montmertre* ou *Montmartre*.

Le nom latin de *Mons Martyrum*, qu'Hilduin dit avoir été substitué au nom primitif de la montagne, portait l'accent tonique sur l'antépénultième, c'est-à-dire sur l'*a*; c'est par conséquent la seule étymologie qu'on puisse accepter du nom de Montmartre. Si l'on admettait, avec Julien Havet, que le vocable *Mons Martyrum* est de l'invention d'Hilduin, il faudrait supposer que ce prélat connaissait les lois qui ont présidé au passage du latin au français et dont l'existence n'a été révélée qu'au XIXe siècle seulement par Diez et par Gaston Paris [6].

Depuis que Longnon se prononçait en ces termes, le débat a continué. Se basant sur une observation d'après laquelle une nouvelle forme *Mercor*, *Mercoris*, aurait pris la place, dans le latin vulgaire, de *Mercurius*, *Mercurii* [7], on a admis que, malgré les changements de quantité et d'accent, il se pouvait que *Mercoris* fût un doublet de *Mercurii* [8].

« D'autres ont déduit de cette remarque que *Mons Mercore* pouvait donner *Mont mercre* « accentué popu- « lairement, non pas sur la pénultième, mais sur l'anté- « pénultième », et ensuite *Montmertre* [9] ou *Montmartre*, par dentalisation du *c* entre deux *r* [10]. Le point de départ *Monte Mercore* a été soutenu plus récemment à deux reprises [11] » et la conclusion tacitement

[1] Reinesius, *Inscr.*, cl. XX, n. 44; Gori, *Inscr. étrus.*, t. III, p. 332. — [2] *Areopagitica sive sancti Dionysii vita*, c. XXXVI, *P. L.*, t. CVI, col. 50. — [3] Frédégaire, *Chronicon*, l. IV, c. LV, édit. Krusch, p. 148. — [4] *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LI, 1890, p. 28; J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 212-213. — [5] Saint-Michel-Montmalchus ou Mont-Malchus (Vendée), arr. de Fontenay-le-Comte, canton de Penanges, est appelé *Mons Mercurii* vers l'an 1300 dans le plus ancien pouillé aujourd'hui connu du diocèse de Poitiers. Aillery, *Pouillé de l'évêché de Luçon*, p. 97. — [6] A. Longnon, *L'étymologie du nom de Montmartre*, dans *Société nationale des antiquaires de France. Centenaire*, in-4°, Paris, 1904, p. 251-253. — [7] A. Thomas, dans *Romania*, t. XXXIV, 1905, p. 332. — [8] J. Gilliéron, *Les noms gallo-romans des jours de la semaine*, dans *Annuaire de l'École des hautes études*, 1908-1909, p. 18. — [9] Il semble que, dans l'étude de la question, les auteurs aient reculé devant une enquête expérimentale. Or, pour ma part, dit M. A. Blanchet, j'ai entendu plus d'une fois les « gens du peuple » qui prononçaient *Montmertre*, et peut-être *Montmerte*. — [10] F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912, p. 127-128. — [11] J.-M. Meunier, *Le nom de Montmartre*, Nevers, 1914, dans *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, t. XXV, 1918, p. 447-452 [j'ai ce volume devant moi et voici ce que j'y trouve : *La laudatio historica de Mgr Garnier, évêque de Luçon* (!)].

admise [1]. « Il faut d'ailleurs tenir compte, en faveur de cette hypothèse [de la dentalisation] qu'un passage du pseudo-Frédégaire, écrit vers 742, donne en effet le nom *Mons Mercore* pour la fameuse colline [2]. L'archéologie prête aussi son appui à cette conjecture. En effet, on a découvert, près d'Avallon, en 1822, les restes d'un temple avec un fragment de marbre portant une inscription, qui est une dédicace à Mercure [3]. Cette découverte fournit un bon exemple de la confusion qui s'introduit souvent dans la forme des noms de lieu. En effet, la colline où fut faite cette découverte était appelée couramment *Montmarte*, et l'on considéra d'abord, en s'appuyant sur cette forme, que le temple avait dû être consacré à Mars. En réalité, sur le plan original du cadastre, le nom véritable de cette colline est *Montmartre* [4] qui, rapproché de l'inscription portant une dédicace à Mercure, fournit, en faveur de l'origine du nom de Montmartre à Paris, un argument dont on a compris la force [5].

« Nous venons de rappeler les traditions des VIIIe et IXe siècles pour le Montmartre parisien. Il n'est pas inutile d'invoquer une source qui n'a pas été utilisée pour la question qui nous occupe. On connaît le manuscrit de la vie de saint Denis, rédigée par un moine de Saint-Denis, Yves, manuscrit qui fut présenté, en 1317, au roi Philippe V [6]. C'est un document bien daté et, par conséquent, doublement intéressant. Or, dans les miniatures qui représentent les scènes du martyre de saint Denis et de ses compagnons, on voit, dressée sur un monticule, une statue qui est placée sur un piédestal rectangulaire. Cette statue représente la divinité païenne devant laquelle les trois saints furent mis à mort. Il s'agit indubitablement de Mercure, car au-dessus, dans un cartel, on lit *Mercuri*. Ce nom de *Mercurius* paraît, avec la même représentation, sur deux miniatures de cette belle *Légende de saint Denis* [7]. Mais, si l'on ne lisait pas cette inscription, l'hésitation serait permise, car le dieu est armé d'une grande lance qu'il tient de la main droite, et sa main gauche s'appuie sur un bouclier, décoré d'une tête barbue et dont la pointe repose sur le sol. La tête du dieu est munie de deux grands appendices en forme de cornes. C'est le résultat de la transformation des ailerons du pétase de Mercure [8], et les cornes expliquent fort bien le texte d'ouvrages postérieurs [9].

« Mais les armes resteraient incompréhensibles si l'on ne connaissait pas un passage des *Miracula sancti Dionysii*, conçu en ces termes : *in locum, qui olim (ut perhibent) Mons-Martis, nunc felici mutatione Mons-Martyrum dicitur...* [10] »

« Si ce texte a bien été composé en 831, comme un jeune savant, malheureusement disparu, avait l'intention de le démontrer [11], on se trouve en présence d'une tradition contemporaine de celle du moine Hilduin, mais différente, puisqu'elle substitue le nom de Mars à celui de Mercure. On s'explique que le mélange de ces traditions ait amené, au commencement du XIVe siècle, un enlumineur [12] à représenter la divinité de la colline de Montmartre, comme un Mercure portant les armes de Mars, et les deux miniatures ont, d'autre part, une valeur historique, puisqu'elles démontrent qu'à cette époque la confusion, constatée au IXe siècle, persistait encore. Cette confusion avait déjà été faite plus anciennement [13] et d'autant plus aisément que les noms de Mars et de Mercure avaient été juxtaposés dans un passage de Grégoire de Tours, qui sûrement fut lu fréquemment : *Quid Mars Mercuriusque potuere* [14]?

« Si l'on se reporte à ce que nous avons dit plus haut, au sujet de la confusion survenue entre les noms *Montmarte* et *Montmartre*, appliqués à la colline du territoire d'Avallon où fut retrouvé un temple de Mercure, on pourra penser qu'une confusion identique a pu se produire à propos du Montmartre parisien. Évidemment, il n'est pas question de faire dériver *Montmartre* de *Mons Martis*; les lois de la phonétique s'opposent à cette suggestion, car *Mons Martis* ne donnerait que *Montmars*, comme *Fanum Martis* a donné *Famars* et *Campus Martis*, *Chamars* [15].

« Mais on peut supposer que cette tradition, évidemment ancienne, d'un sanctuaire consacré à Mars sur la colline célèbre, au nord de Lutèce, a exercé une influence directe sur la formation du nom de Montmartre, qui a déjà suscité tant de controverses [16]. » Et, ajoute M. C. Jullian, « comme M. Blanchet, je persiste à rattacher Montmartre à Mercure : le changement de l'*e* en *a* ne m'étonne pas plus que *tertre* devenu *tartre* dans les lieudits de la région parisienne, et la dentalisation du *c* entre deux consonnes n'étonne pas M. Bourciez. Je suis même arrivé à penser que, si on a songé, au Moyen Age, à *Mons Martyrum*, c'est que, déjà, on prononçait quelque chose qui ressemblait à Montmartre [17]. »

II. Origines. — Ceux qui s'intéressent aux étymologies trouveront dans la discussion de *Mons Mercurii* et de *Mons Martyrum* un sujet presque inépuisable de discussions dont nous n'entreprendrons pas de dresser la bibliographie. L'abbé Lebeuf (voir ce nom) ne répugnait pas à admettre que Montmartre était une corruption des mots *Mont Mairte* ou plutôt des mots *Mont Mercre*. Comme il avait assez peu de confiance en Sauval, parce que, disait-il, « il n'est pas sûr que cet

[1] C. Jullian, *Chronique gallo-romaine*, dans *Revue des études anciennes*, t. XVII, 1915, p. 139. — [2] Pseudo-Frédégaire, *Chronicon*, l. IV, c. LV, édit. Krusch, t. III, p. 148. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2289. — [4] E. Petit, *Le temple de Mercure sur le Montmartre d'Avallon*, dans *Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne*, t. LVIII, 1904, p. 319-328. — [5] F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 128. — [6] *Légende de saint Denis*, reproduction des miniatures du manuscrit original présenté en 1317 au roi Philippe le Long; introduction et notices par Henry Martin, Paris, 1908. — [7] *Op. cit.*, pl. LXVI et LXVII. — [8] « Je propose cette interprétation, qui est logique, dit M. A. Blanchet, puisqu'il s'agit ici d'une statue de Mercure. M. Henry Martin croit que les cornes sont un attribut donné à toutes les idoles dans les manuscrits du Moyen Age. Cette opinion est digne d'être prise en considération. Mais il serait aisé de démontrer, je crois, l'importance de Mercure dans la formation de la figure du diable. » — [9] Par exemple celui-ci : « Au lieu de Montmartre, pour lors nommé le mont de Mercure, auquel les Parisiens idolâtres s'assembloyent à certains jours pour sacrifier au diable qui estoit en ce temps-là prince du monde. » Fr. Des Rues, *Les antiquités, fondations et singularités des plus célèbres villes, chasteaux et places remarquables du royaume de France...*, Coutances, 1605, p. 14; cf. p. 44. — [10] *Mirac. S. Dionysii*, l. II, c. XXXVIII, dans *Acta sanct. ord. S. Bened.*, sæc. III, pars 2, 1672, p. 359. Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, mort en 923, a suivi cette tradition dans son *Siège de Paris par les Normands*, où, à trois reprises, il parle du mont de Mars : *montis... cacumina Martis; sub Martis pedibus montis; Martisque cacumina*, *P. L.*, t. CXXXII, col. 743, 746. — [11] F.-G. de Pachtère, *op. cit.*, p. 124. — [12] Évidemment guidé par un érudit, car nous savons que les miniaturistes se conformaient souvent aux indications qui leur étaient fournies. Les auteurs du ms. de 1317 pouvaient d'ailleurs s'inspirer de la « Vie et histoire de saint Denis », ms. exécuté en 1250 (date donnée au fol. 60), dans l'abbaye de Saint-Denis. Cf. H. Omont, *Vie et hist. de saint Denis, reprod. du ms. franc., nouv. acq., 1098*, pl. II, cf. p. VII. — [13] Cf. C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. VI (1920), p. 28, 33. — [14] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XXIX. — [15] Cf. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, t. II, 1920, p. 111. — [16] A. Blanchet, *Une remarque sur le temple antique du Montmartre de Paris*, dans *Revue de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XLVIII, 1921, p. 57-60. — [17] C. Jullian, *Chronique gallo-romaine*, dans *Revue des études anciennes*, t. XXV, 1923, p. 259.

écrivain se connût en bâtisse romaine des premiers tems, il pourroit se faire que lui et ses contemporains eussent pris pour des restes du temple [de Mercure] quelques vieilles masures du Bas-Empire, telle qu'étoit celle que l'on a découverte, remuée et fouillée sur la fin de l'année 1737 et au commencement de 1738, vers le nord de cette montagne [1]. Il suffiroit qu'il y eût eu, comme cela est possible, une statue de Mercure élevée dans un endroit, une de Mars placée en un autre lieu de la même montagne, pour lui avoir fait donner le nom de ces fausses divinités. Frodoard dit, à la vérité, que de son tems, c'est-à-dire en l'an 944, un grand ouragan renversa, à Montmartre, une maison très ancienne et très solidement bâtie. Mais il ne marque point que cette maison passât pour être un temple. J'ai vu, du côté du couchant, quelques fondements de l'édifice qui a passé pour être un reste du temple de Mercure; ces fondements m'ont paru trop peu épais pour avoir soutenu un temple. A l'égard de l'édifice dont parle Frodoard, qui passoit au xe siècle pour être très ancien, et que je suis persuadé être le même dont on a découvert les restes, en l'examinant exactement lors de la fouille qui a duré plusieurs jours, je me suis convaincu que c'étoient des bains de la maison de quelque ancien habitant du IIIe siècle ou environ, où l'eau d'une fontaine située un peu au-dessus se rendoit par des tuyaux et que la salle et le reste n'avoit été renversé par l'ouragan de l'an 944, que parce que ces bâtiments n'avoient presque point de fondemens [2]. »

Entre Sauval et Lebeuf le choix ne comporte pas une minute d'hésitation; néanmoins, Sauval a conservé des partisans jusqu'à nos jours, entre autres F. de Guilhermy, dont nous respectons infiniment le caractère et le labeur, mais qui, ainsi qu'on l'a dit, « dans l'ardeur de sa foi, n'a pas su comprimer des effusions d'une ardeur religieuse qui, il faut le reconnaître impartialement, donnent à certains passages de son travail, plutôt l'apparence d'un livre d'apologétique chrétienne que d'un mémoire historique [3] ». On y chercherait vainement un témoignage recevable sur le temple de Mercure, en dehors de Sauval et de J. Du Breul dont il cite ces mots : « Le temple de Mercure estoit plus haut tendant à la coste d'Occident, où il se voit encore une pente de mur haut et solide, que l'on pense estre dudit temple. » Ce pan de muraille est figuré sur un tableau du XIVe siècle conservé au musée du Louvre, aujourd'hui ces débris ont disparu, sauf « un tertre qui domine toute la montagne et qui semble avoir été façonné de la main des hommes [4] ».

Sauval est seul garant d'un prétendu temple de Mars qu'il vit le 24 mai 1657, mais il fut démoli avec sa terrasse et remplacé par une chapelle dédiée à saint Benoît (?) Au temps de J. Lebeuf, plus rien n'existait de ce temple et de cette terrasse et « l'emplacement qu'elle occupait a, depuis cette époque, changé totalement de face, les travaux des carrières à plâtre ayant bouleversé le sol de manière à rendre aujourd'hui toute recherche impossible [5] »; ce qui simplifie l'histoire.

Quant au champ de Mars, imaginé par Caylus, au pied de la butte, il n'est pas de ces faits qu'on discute.

Il va sans dire que nous n'avons pas à parler de ces édifices à raison du rôle qu'on fait jouer, au premier principalement, dans l'histoire du martyre de saint Denis et de ses compagnons. Quant au lieu de ce martyre, il est contesté [6].

III. Lieu du martyre. — Le 1er novembre 1874, l'abbé Valentin Dufour ensevelit dans le *Bulletin du bouquiniste* un article intitulé : *Du lieu du supplice de saint Denis. Fut-il martyrisé à Montmartre?* Il s'agissait de l'érection d'un monument destiné à perpétuer la mémoire du martyr qui, disait-on, n'avait jamais été consacrée par un monument. C'était nier l'existence d'oratoires dédiés à saint Denis et préjuger une question qui n'est rien moins que résolue et qui ne le sera jamais probablement, faute de preuves. Les emplacements du martyre varient avec les auteurs; les uns l'ont placé dans la Cité, à Saint-Denis-du-Pas, d'autres, en plus grand nombre, à Montmartre. Grégoire de Tours dit que Denis périt par le glaive; du lieu du supplice, il ne dit mot. Les actes apocryphes parlent, eux aussi, de la décapitation sans désigner le lieu du supplice. L'affirmation de Hilduin est un peu tardive car entre l'an 250, date de l'évangélisation de la Gaule et la mort d'Hilduin vers 840, il s'écoula un espace de six siècles; d'ailleurs il n'affirme rien du tout, ni le jour, ni le mois, ni l'année, ni le lieu, il dit : *ad pœnalia loca*. Reste ce qu'on appelle la tradition, ce fameux *Mons Martyrum* qui n'est peut-être qu'un *Mons Mercurii*. Même en admettant le supplice de martyrs sur la colline, nous verrons qu'il ne s'agit pas nécessairement de saint Denis et de ses compagnons.

Les historiens ne font guère avancer la question. Le *Journal de Paris*, sous Charles VI et Charles VII, en 1429, parle d'un prédicateur qui « devoit aller prescher au lieu ou bien près où le glorieux martyr monsieu saint Denis auroit été décollé et maint autre martyr ». Félibien place l'exécution hors Paris, sur une éminence, abattue depuis, dépendant de Montmartre. Le P. Longueval s'appuie sur une tradition étayée de monuments qu'il ne nomme pas pour placer le martyre sur une montagne proche de Paris, nommée depuis « Mont des Martyrs ». L'abbé Lebeuf a renoncé au *Catolacensis vicus* pour revenir au sentiment général et convenir que ce territoire, fût-il Saint-Denis ou La Chapelle, on pouvait admettre qu'il comprenait le lieu du supplice. Dans l'*Histoire du diocèse de Paris*, t. I, il admet l'existence d'une église au *Mons Martyrum* quoiqu'on ne puisse pas en inférer plus que de l'autel consacré dans l'église de l'abbaye par Eugène III, en 1137, que ce fût le lieu du martyre. Les *Acta sanctorum* admettent le supplice à Montmartre sans plus de précision. En résumé, en l'absence des actes authentiques de saint Denis, du témoignage des contemporains, de tout document écrit ou autre, on n'a pour guide qu'une tradition qui, remontant seulement au IXe siècle, nous apprend que saint Denis et ses compagnons

[1] *Sur un prétendu souterrain découvert sous l'abbaye de Montmartre en 1738*, dans *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. V, 1878, p. 98. — [2] Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, in-8°, t. I, Paris, 1883, p. 441. Lebeuf avait parlé de cette découverte dans le *Mercure* de juin 1738 et sans être aussi affirmatif que dans l'*Histoire*, il se bornait à déclarer que l'édifice pouvait dater quinze cents ans et est situé au bas de la butte, du côté qui regarde Clignancourt. Caylus, *Antiquités*, t. II, p. 389-390, lance l'hypothèse d'un champ de Mars au pied de la butte. Cf. F. Bournon, *Rectifications et additions à Lebeuf*, t. VII, p. 522-523. — [3] F. de Guilhermy, *Montmartre*, 1906; *Avant-propos* par la Société « Le Vieux-Montmartre ». — [4] F. de Guilhermy, *op. cit.*, p. 7. Est-ce de ce temple qu'il est question dans A. Parat, *Le temple romain de Montmartre*, 1924; malgré mes soins, je n'ai pu me procurer cet écrit. — [5] F. de Guilhermy, *op. cit.*, p. 10. — [6] J. Havet, *Origines de Saint-Denis*, dans *Questions mérovingiennes*, n. 5, 1890, s'est efforcé d'établir que saint Denis et ses compagnons avaient été suppliciés à Saint-Denis et non à Montmartre; en quoi il n'a pas assez tenu compte des arguments favorables à Montmartre et il a fait valoir surtout ceux qui favorisent Saint-Denis. Un des plus importants est la découverte de la crypte du Saint-Martyre, en 1611, dont nous parlerons dans un instant et à propos de laquelle il se borne à dire qu' « il faut rendre hommage à la science et à l'ingéniosité avec lesquelles cette hypothèse a été présentée, mais il faut reconnaître aussi que les renseignements dont nous disposons sont absolument insuffisants pour asseoir une opinion ».

auraient souffert le martyre sur le versant méridional de Montmartre, sans préciser l'endroit, ce qui serait, de nos jours, matériellement impossible à faire, car on n'a jamais retrouvé de vestiges des prétendus temples païens de Mercure et de Mars, si tant est qu'ils aient jamais existé. D'où on peut conclure que le lieu du martyre de saint Denis ne pourra jamais être déterminé rigoureusement [1].

IV. Le Saint-Martyre. — L'abbé Lebeuf s'appuie sur la *Chronique* du pseudo-Frédégaire pour soutenir qu'en 627 « il y avoit en quelque endroit de Montmartre une maison », dans laquelle le roi Clotaire II, étant à Clichy, envoya l'assassin du maire du palais, Ermenaire, se tenir coi jusqu'à ce qu'il eût apaisé cette affaire. Il ajoute qu' « il pouvoit aussi y avoir, dès lors, sur cette montagne, une église du titre de Saint-Denis, ou bien il faut dire que ce fut dans le siècle suivant que l'on en bâtit une, puisque l'auteur du *Liber miraculorum sancti Dionysii*, qui écrivoit sous Charles le Chauve, assure que l'église du titre de ce saint, située sur la montagne appelée depuis peu *Mons Martyrum*, eut besoin de son tems d'une charpente neuve, tant l'ancienne étoit usée, et peut-être que ce fut lorsque cette église fut bâtie pour la première fois sur cette montagne, vers l'an 700 ou 750, et dédiée sous l'invocation de saint Denis et de ses compagnons, que l'on commença à changer le nom de la montagne en celui de Mont des Martyrs, expression par laquelle on ne doit pas nécessairement entendre saint Denis et ses deux compagnons, puisque d'autres qu'eux paroissent y avoir souffert, comme on verra ci-après; ce n'est, au reste, que sur le témoignage d'Hilduin, abbé de Saint-Denis, que l'on a cru depuis que c'étoit sur cette montagne que le saint et ses compagnons avoient été décollés, et le nom de l'église bâtie sur la même montagne fut le fondement de son opinion [2]. »

En 886, les bâtiments élevés à Montmartre souffrirent beaucoup durant le siège de Paris par les Normands. En 944, un ouragan abattit l'église de Montmartre. En 996, un diplôme du roi Robert confirme à l'abbaye de Saint-Denis l'étendue du territoire marqué dans un diplôme attribué à Dagobert. En 1096, une charte d'un Bouchard de Montmorency, quatrième du nom, nous apprend que l'église située sur la montagne avec l'autel, le sanctuaire, le cimetière et un terrain environnant... sont compris dans son bénéfice. L'église était située sur le haut de la montagne; jusque-là elle n'avait été que paroisse, elle devint prieuré dépendant de Saint-Martin-des-Champs, dont Ursion était prieur.

Du temps de ce même prieur, un don fut fait d'une *parva ecclesia quæ in colle Montis Martyrum est et a vulgo appellatur Sanctum Martyrium*. C'était dès lors un lieu de pèlerinage dont le nom n'était pas *Saint-Denis*, ni *les Martyrs*, mais le *Saint-Martyre*, sur l'opinion où l'on était que quelques chrétiens dont on conservait les reliques avaient souffert en ce lieu.

On ignore la date à laquelle fut érigé un prieuré de moines dépendant de Saint-Martin-des-Champs sur le sommet de la montagne; nous n'avons pas à rechercher les vicissitudes par lesquelles il passa, mais, en 1559, il fut réduit en cendres. On put sauver une châsse de reliques des martyrs qui souffrirent sur la montagne et paraissent néanmoins différents de saint Denis et de ses deux compagnons. « Je crois devoir en rapporter la preuve ici, nous dit l'abbé Lebeuf, personne n'ayant encore parlé de ces martyrs, que le P. Léon, carme, ex-provincial, qui dans un volume in-8° intitulé *Octave de saint Denis*, imprimé en 1661, dit, à la tête de cet ouvrage, que le 15 mars 1517, il se fit en l'abbaye de Montmartre la translation de plusieurs corps de martyrs par Martin Deschamps, abbé de Livry, et qu'on en a le procès-verbal dans les archives de l'abbaye. Cet acte fut vu en 1612, par un des vicaires généraux de l'évêque de Paris, et voici la note qui en a été faite dans le registre du secrétariat, au 10 mars :

Silvius a Petra viva Vicarius generalis aperit capsam ligneam retro majus altare Montis Martyrum ad instantiam abbatissæ, et eam invenit plenam ossibus variarum partium corporum humanorum cum instrumento sequente in pergameno.

In hac capsa plurimæ reliquiæ sanctorum martyrum qui passi sunt in hoc loco continentur; quæ translata est a sacristia domus hujus et posita solemniter in hoc loco publico per nos...

Au registre de 1614, à la date du 18 juillet, on lit l'attestation de Henri de Gondi, évêque de Paris « que les reliques qui sont dans les châsses de l'église de Montmartre ont toujours été tenues et reconnues par nos prédécesseurs, évêques, comme vrayes et saintes reliques... ».

Il résulte de ceci que d'autres martyrs que Denis, Rustique et Éleuthère ont souffert sur cette montagne, peut-être dans le même temps qu'eux, peut-être aussi avant ou après, et qu'au lieu de penser que ce fut à cause de ces trois martyrs qu'il y eut primitivement une chapelle dite *de Sancto Martyrio*, il serait plus prudent d'en douter et de croire que ce fut à cause des autres martyrs dont on ignore les noms.

La chapelle du Saint-Martyre n'avait pas d'autre revenu que les aumônes qu'on y apportait. On veut que ce soit le pape Eugène III qui ait béni le grand autel de cette chapelle, le 1er juin 1147, et ce serait d'elle qu'il faut entendre la bulle par laquelle ce même pape accorde 700 jours d'indulgence à ceux qui la visiteront au jour anniversaire de la dédicace. Lebeuf est d'un avis opposé, il croit que le grand autel en question est celui de l'église de l'abbaye, car la chapelle n'en devait pas avoir plusieurs.

En 1181, elle n'est encore qualifiée que de chapelle. Ce fut alors que Constance, comtesse de Saint-Gilles, fille du roi Louis le Gros, y fonda un chapelain, tenu de prier pour les ancêtres du roi et de la reine et pour l'âme du roi Louis VII. Elle avait constitué pour cet effet une somme de 145 livres et, en 1304, le roi Philippe le Bel suppléa à ce peu de revenu par une rente de vingt livres parisis sur son trésor de Paris. En 1305, Hermer, ancien écuyer de Philippe le Hardi, fonda, avec sa femme Catherine, un second chapelain, chargé de prier pour Philippe le Hardi et sa femme, et pour Philippe le Bel et sa femme. Cette chapelle avait un chapelain en exercice en 1440; un acte de 1501 nous apprend que la dédicace se célébrait le 19 avril.

Ce fut dans cette chapelle que, le 15 août 1534, Ignace de Loyola se rendit avec neuf de ses premiers compagnons et y reçut leurs vœux.

« Les orfèvres de Paris ont porté autrefois une grande dévotion à cette chapelle. Ils y faisoient célébrer une messe basse tous les dimanches, et les fêtes de saint Denis une messe haute. Mais comme leur association accompagnée d'offrandes détournoit les dévotions de l'abbaye, il y eut en 1609, 1610 et 1611 différents arrêts rendus en Parlement, pour les mettre en règle avec l'abbesse de Montmartre. On ne voit pas que ce concours des orfèvres ait précédé le rétablissement qui fut fait de la chapelle vers l'an 1600, car les guerres de la Ligue avaient rendu cette chapelle impraticable. En 1598, l'autel étoit démoli, les murailles entr'ouvertes, la voûte et la couverture tombées, le dedans, dont la longueur n'étoit que de neuf toises, comblé de démolitions. Mais l'abbesse Marie de Beauvilliers, aidée des charités de différentes personnes,

[1] *Bulletin du bouquiniste*, t. XVIII, 1874, p. 548-553. — [2] J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, in-8°, t. I, Paris, 1883, p. 441-442.

travailla promptement au rétablissement de saint lieu et même à en aggrandir le vaisseau [1]. »

V. La crypte du Saint-Martyre. — Le texte d'Hilduin affirme que c'est à Montmartre que saint Denis souffrit le martyre : *Quorum memoranda et gloriosissima passio e regione urbis Parisiorum in colle, qui antea Mons Mercorii, quoniam inibi idolum ipsius principaliter colebatur a Gallis, nunc vero Mons Martyrum vocatur, Sanctorum Domini gratia, qui ibidem triumphale martyrium perpetrarunt, celebrata est* VII *idus octobris.* Une charte du roi Robert atteste le même fait : *Nec non etiam usque ad Montem Martyrum, ubi ipse præcellentissimus Domini testis agonem suum feliciter explevit* [2], et dès le temps de Louis le Gros deux oratoires dédiés à saint Denis s'élevaient sur la butte [3]. Ce sont là des témoignages avec lesquels il faut compter, mais il y a plus.

Un tableau conservé au musée du Louvre et plusieurs fois reproduit [4] représente une « Descente de croix »; le corps de Notre-Seigneur est reçu dans les bras du donateur, abbé de Saint-Germain-des-Prés; l'abbaye, le Louvre et Montmartre servent de fond au sujet. Ce tableau remonte à l'année 1610 et nous montre, sur le versant, la chapelle dite du Saint-Martyre, laquelle est nommée, dès la fin du XIe siècle, dans la donation qu'en firent alors des laïques à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs : *Quoniam parva ecclesia, quæ in colle Montis Martyrum est, et a vulgo appellatur Sanctum Martyrium, erat olim laicorum hominum...* [5] D'après l'acte que nous venons de citer, cet antique oratoire était l'objet de pèlerinages.

En 1611, cet oratoire fut le théâtre d'une découverte constatée par procès-verbal et souvent mentionnée depuis, mais qu'il faut étudier de près parce qu'elle semble révéler, dans le récit d'Hilduin, la trace d'une tradition ininterrompue.

« L'an mil six cent onze, dit le procès-verbal rapporté par dom Jacques Du Breul [6], le 13e jour de juillet... mesdames les religieuses de Montmartre... voulans faire aggrandir et accroistre leur chapelle du martyre de monsieur sainct Denys et ses compagnons, vulgairement dicte la chapelle des Saincts-Martyrs... les massons travaillant aux fondemens des murs nécessaires pour faire le dict accroissement, auroient trouvé au delà du bout et chef de la dicte chapelle, qui regarde du côté du levant une voulte sous laquelle il y a des degrez pour descendre soubs terre en une cave... En laquelle voulte... nous serions descendu... et aurions trouvé que c'étoit une descente droitte, laquelle a cinq pieds un quart de largeur. Par laquelle serions descendu trente sept degrez [7] faicts de vieille massonerie de plastre, gastées et escornées : le dessus de laquelle descente est voulté. Et au bas de laquelle descente aurions trouvé une cave ou caverne prise dans un roc de plastre tant par le haut que par les costés et circuit d'icelle. Laquelle... a de longueur depuis l'entrée jusques au bout qui est en tirant vers la closture des dictes religieuses, trente deux pieds. L'entrée de laquelle a huict pieds de largeur; et en un endroit, distant de la dicte descente de neuf pieds, elle a de largeur seize pieds, et le surplus d'icelle va en estressissant, en sorte qu'au bout, vers la closture des dictes religieuses, elle n'a que sept pieds de largeur. Dans laquelle cave, du costé de l'Orient, il y a une pierre de plastre bicornue, qui a quatre pieds de long et deux pieds et demy de large, prise par son milieu, ayant six poulses d'espoisseur, au-dessus de laquelle au milieu il y a une croix gravée avec un sizeau, qui a six poulses en quarré de longueur et demy poulse de largeur. Icelle pierre est élevée sur deux pierres de chacun costé, de moillon de pierre dure, de trois pieds de hault, appuyée contre la roche de plastre, en forme de table ou autel : et est distant de la dicte montée de cinq pieds. Vers le bout de laquelle cave, à la main droicte de l'entrée, il y a dans la dicte roche de pierre une croix, imprimée avec un poinsson ou cousteau, ou autre ferrement; et y sont ensuite ces lettres MAR. Il

8429. — *Représentation d'une chapelle souterraine,* à Montmartre, près Paris.
D'après M. Marrier, *Monasterii regalis S. Martini de Campis,* 1636, p. 325.

y a apparence d'autres qui suivoient : mais on ne les peut discerner. Au même costé un peu distant de la susdite croix, au bout de la dicte cave, en entrant, à la distance de vingt-quatre pieds, dès l'entrée s'est trouvé ce mot escrit de pierre noire sur le roc, CLEMIN, et au costé du dicte mot y auroit eu quelque forme de lettres imprimées dans la pierre avec la pointe d'un cousteau ou autre ferrement où il y a DIO, avec autres lettres suivantes qui ne se peuvent distinguer. La hauteur de la cave en son entrée est de six pieds jusques à neuf pieds en tirant de la dicte entrée vers le

[1] Lebeuf, *op. cit.*, t. I, p. 452. En 1574, la chapelle du martyre servit à la sépulture de la Mole et Coconas. — [2] Bouquet, *Recueil des histor. de la France*, t. X, p. 593. — [3] Dubois, *Hist. Eccles. Parisiensis*, t. I, p. 18. — [4] Dom Bouillart, *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, pl. IX; De Clarac, *Description historique du Louvre et des Tuileries*, pl. VIII, 4; Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 21 livraisons; *Monographie de Saint-Germain-des-Prés*, pl. VIII. — [5] D. Marrier, *S. Martini de Campis historia*, p. 319, année 1096. — [6] *Le théâtre des antiquitez de Paris*, p. 865. — [7] D. Marrier, *S. Martini de Campis historia*, p. 324 : *Quod vero hic XXXVII tantum gradus commemorentur, cum revera L sint, ex ruderum illos tum operientium massa et acervo postmodum ablato, scriptum sic fuisse credendum est.*

bout de la dicte cave. Et le surplus jusques au bout est rempli de terre et de gravois, etc. »

La nouvelle de la découverte attira un grand concours de fidèles et de curieux, au nombre desquels on signale la reine Marie de Médicis et plusieurs dames de qualité [1]. Si l'affluence des fidèles produisit une quête fructueuse pour la reconstruction de l'oratoire, elle eut cette fâcheuse conséquence d'amener la destruction des graffites dont le procès-verbal avait constaté l'existence [2]. Nous avons conservé un témoin de la pieuse émotion produite par cette découverte, c'est une jolie gravure au burin, donnant une vue de Montmartre et de la crypte : *Représentation d'une chappelle souterraine qui s'est trouvée à Montmartre près Paris, le mardy, 12e jour de juillet 1611, comme on faisoit les fondemens pour agrandir la chapelle des Martyrs* [3], L'estampe fait songer aux hypogées des catacombes, creusés, comme à Montmartre, dans le sol même, surmontés d'un *martyrium*. Près de l'autel une niche pour mettre les vases sacrés. Nous avons assez parlé des graffites (voir ce mot) pour qu'il suffise de mentionner ici leur présence : + MAR... DIO... CLEMIN qui rappellent les proscynèmes lus dans le cimetière de Calliste; on peut y voir des appels adressés au saint martyr *Dionysie*, et le nom d'un pèlerin *Clemins*. La croix tracée isolément ferait songer à un visiteur illettré (fig. 8429) :

Il s'agit donc d'un *martyrium* qui, au XIe siècle, jouissait depuis longtemps de la vénération; et c'est probablement l'emplacement du martyr de saint Denis et de ses compagnons [4].

VI. L'Église Saint-Pierre. — Cette église offre dans un espace de médiocre étendue un résumé précieux des vicissitudes de notre architecture nationale. Des marbres contemporains, de l'époque carolingienne s'y trouvent rapprochés de piliers d'époque romane; la voûte du XVe siècle repose sur des murs du XIIe, des colonnes, des chapiteaux historiés et deux chapelles sont antérieures à la fondation de l'abbaye. Fondée au VIIIe siècle, rebâtie au XIIe et unie sous un même toit avec l'église de l'abbaye, la dédicace s'en fit sous le titre de saint Pierre pour la nef; le chœur et l'abside furent dédiés à la vierge Marie et à saint Denis. Il est surprenant que l'abbé Lebeuf, toujours si éveillé par les antiquités, ait méconnu les sculptures de cette église. Par contre, F. de Guilhermy les a exaltées plus que de raison. Il imagine que les colonnes de marbre noir veiné de blanc ont été taillées sous le règne de Clovis; à cette date, dans toute la Gaule, on n'eût sans doute pas rencontré un tailleur de pierre capable de ce travail. Ce sont là des matériaux de remploi provenant de quelque édifice païen civil ou religieux et qui sont dépareillés comme hauteur et comme diamètre. Les six chapiteaux anciens peuvent appartenir à l'époque mérovingienne. Le portail est du XIIe siècle et on ne sait rien sur son ornementation; seulement à l'intérieur de l'église, derrière les orgues, on distingue les traces d'une haute fenêtre à plein cintre, jadis percée au-dessus de la porte principale. La façade actuelle n'offre plus aucune sorte d'intérêt et, d'ailleurs, cet édifice est trop tardif pour appartenir à nos études.

Jusqu'en 1901, on pouvait encore constater que les degrés du maître-autel de la vieille église Saint-Pierre étaient formés de fragments de pierres tombales ayant recouvert les sépultures de quelques abbesses du lieu. En 1901, on mit à jour une dalle tumulaire en pierre de liais, portant une effigie gravée, celle de la reine Adélaïde de Savoie, veuve du roi Louis VI le Gros, remariée à Matthieu Ier, connétable de Montmorency, fondatrice de l'abbaye où elle se retira en 1153 et mourut en 1154, et fut inhumée devant le grand autel du monastère [5].

VII. Cimetière mérovingien. — En nivelant le terrain qui, dans l'enceinte de l'antique abbaye, s'étend à l'ouest du mur d'enclos de l'église Saint-Pierre, on mit à découvert un grand nombre de sépultures orientées. Dans la couche supérieure de terre meuble, par conséquent à une très petite profondeur, on trouva des squelettes dont les cercueils de bois avaient été entièrement détruits, mais qui étaient accompagnés, chacun, d'un vase de terre jaune sans couverte, orné de stries rouges, posées au pinceau, et dont la panse était percée de trous. Ces vases contenaient encore le charbon qui servait à brûler l'encens, suivant l'usage liturgique. Leur forme et leur décoration se rapportent au XIIIe et au XIVe siècle. Ils étaient tout à fait semblables à ceux qu'on a recueillis dans les cimetières de Saint-Séverin, de Saint-Jacques-la-Boucherie, et autres. Des débris de vases vernissés, à couverte métallifère jaune ou verte, appartenaient probablement au XVe siècle.

La fondation du mur de soutènement du Calvaire exigea une excavation plus grande, surtout en certaines parties; lorsqu'on fut arrivé à une profondeur de 4 ou 5 mètres, on mit à découvert une stratification de tombes beaucoup plus anciennes, reposant sur le sable et enfoncées d'environ 1 mètre dans un terrain semblable à celui qui leur servait de lit. Ces tombes, depuis l'origine, n'avaient subi aucune atteinte et conservaient leur symétrie antique, toutes rangées parallèlement, quelquefois se touchant, souvent séparées par un intervalle de 0 m. 10 à 0 m. 15; elles étaient orientées. Toutes ces tombes sont en plâtre de 7, 8, 9 et 10 centimètres d'épaisseur, moulées en forme de gaine, entre des cloisons de planches, dont les traces sont encore visibles intérieurement. Quelquefois, les flancs et même les parois intérieures étaient garnis d'ornements; ici ces parties sont presque toujours unies et toute la décoration a été réservée pour les deux faces extrêmes. La dalle qui les recouvrait était inclinée comme le prouve la différence de hauteur des deux faces.

Ces tombes ont été trouvées sur une superficie d'une vingtaine de mètres, à l'endroit qui vient d'être indiqué; il ne paraît pas que le cimetière s'étendît beaucoup plus à l'Est, parce que les sondages très multipliés qui ont été faits pour les puits de fondation de la basilique du Sacré-Cœur n'en ont révélé aucune. En revanche, le cimetière était reporté vers l'Ouest, et devait couvrir l'emplacement actuel de l'église Saint-Pierre; car, en reprenant en sous-œuvre un des contreforts de l'abside qui tombait en ruine, on trouva dans l'étroite fouille que nécessita ce travail deux nouvelles tombes qui peuvent ici nous servir de jalons.

Les sépultures gardaient encore les ossements qu'on leur avait confiés : l'une renfermait ceux d'un véritable géant dont la stature était d'au moins 2 m. 20.

Les sarcophages trouvés à Saint-Pierre de Montmartre sont exactement semblables à ceux que l'on a

[1] Sauval, *Histoire et recherches sur les antiquités de Paris*, t. I, p. 352. — [2] Marrier, *Monasterii Sancti Martini de Campis historia*, p. 321. — [3] Au cabinet des estampes, *Histoire de France par estampes*, t. XV, année 1611. Citation dans J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, n. 14900. Nicolas de la Mathonière fit exécuter cette gravure par Jean de Halbeeck (cf. Nagler, *Neues allgemeines Kunstler-Lexikon*, t. V, p. 514. La gravure sur feuille volante avec une brève explication fut répandue dans le public; elle a été reproduite par dom Marrier, *op. cit.*, p. 325, avec quelques différences de détail. — [4] E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, t. I, 1856, p. 270-277, n. 201. — [5] Ch. Sellier, *Curiosités historiques et pittoresques du Vieux-Montmartre*, 1904, p. 141-149; F. Deshoulières, *L'église Saint-Pierre de Montmartre*, dans *Bulletin monumental*, t. LXXVII, 1913, p. 5-30.

déterrés dans le voisinage de Saint-Marcel ; ils appartiennent indubitablement à l'époque des Mérovingiens. Les objets qu'ils contenaient confirment pleinement l'opinion que leur aspect extérieur fait concevoir. Ce sont des boucles et agrafes de cuivre (une seule plaque de ceinturon en fer), des boucles d'oreille de cuivre avec ornement polyédrique d'or [1], des colliers composes de grains d'ambre et de pâtes de verre multicolores. Une des agrafes de ceinturon, suivant la description de A. de Longpérier, est de cuivre étamé et décorée d'entrelacs en relief, obtenus par un champlevage très habilement exécuté. Le travail de cet objet est extrêmement élégant, et le style des entrelacs conduirait à supposer qu'ils sont d'origine scandinave. On pourrait croire, en effet, que l'agrafe a été apportée par quelque Normand faisant partie des armées qui, pendant le IXe siècle, menacèrent Paris du haut de Montmartre. Mais le caractère du sarcophage, dans lequel on assure

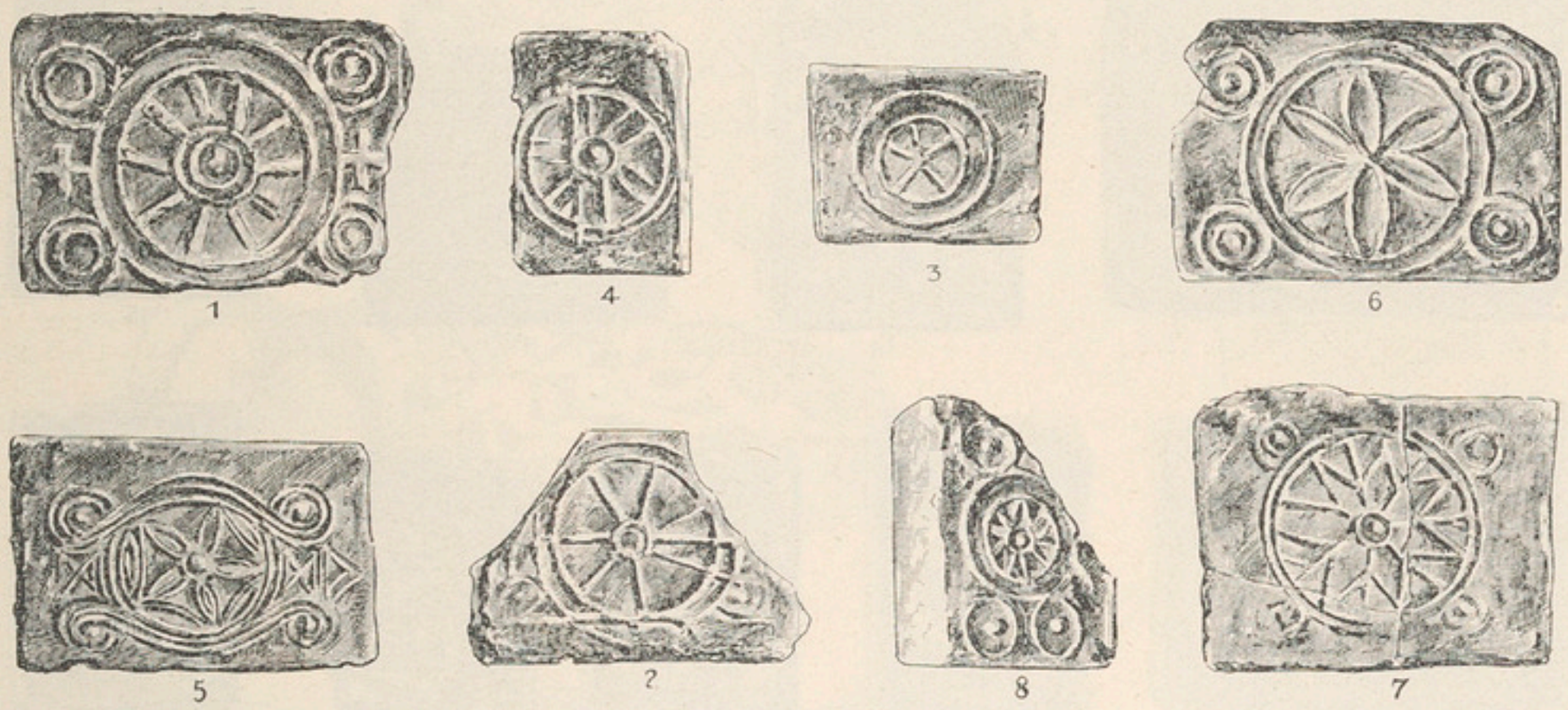

8430. — Fragments de sarcophages provenant du cimetière de Montmartre, d'après *Bull. d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, t. I, 1883, pl. I.

que cette agrafe a été recueillie, s'oppose à la conjecture qui vient d'être indiquée. Il faut donc voir là une œuvre exceptionnellement avancée de l'époque des Mérovingiens.

Dans la tombe qui renfermait la plus grande des agrafes, de travail purement franc, pareille à celles qui ont été en si grand nombre trouvées au nord de la Loire, dans l'Ile-de-France, en Normandie, en Picardie, en Champagne, on a encore recueilli une monnaie de moyen bronze portant l'effigie de Sabine, femme d'Hadrien. C'est là un fait qui n'a rien que de fort ordinaire. On sait que dans la plus célèbre des sépultures mérovingiennes, celle de Childéric, à Tournai, on a compté outre plus de cent monnaies d'or des empereurs, plus de quarante deniers d'argent romains, dont un de la République et les autres du Haut-Empire [2]. Il ne faudrait donc pas inférer de la présence de ce moyen bronze que la sépulture remonte au IIe siècle. Les Mérovingiens ont fabriqué de la monnaie d'or et d'argent, usurpant en cela le droit personnel de l'empereur romain auquel ils se substituaient; mais, en leur qualité de *cives romani*, ils ne se permirent pas d'entreprendre sur les droits sénatoriaux, en fabriquant des monnaies de cuivre (le numéraire romain par excellence); et, sous leur domination, la monnaie de cuivre romaine continua de circuler par toute la Gaule, servant pour les petites transactions, à côté des monnaies d'or et d'argent des chefs francs ou bourguignons.

Une des tombes de plâtre, assez grossièrement moulée, présentait un état curieux. Sa longueur totale était de 1 m. 70. Dans une case de 0 m. 26, ménagée dans la partie la plus large, au moyen d'une cloison de 0 m. 15 d'épaisseur, était un crâne bien conservé, le visage tourné en-dessous, et scellé. Le grand compartiment renfermait un squelette qui, en raison du trop court espace restant, avait été courbé de façon que le crâne occupait l'angle gauche du compartiment et y était maintenu par un scellement contenant des tuileaux.

Les sarcophages de plâtre, leur forme, leur décoration : rosace hexagonale tracée avec le rayon du cercle qui la circonscrit, la conformité d'une de leurs croix avec les monnaies de Dagobert († 628) et surtout les objets qu'ils renfermaient sont des preuves décisives pour le VIe et le VIIe siècle. C'est vers le commencement du VIIe siècle, au dire de l'abbé Lebeuf, que commença le pèlerinage, qui subsista durant tout le Moyen Age, à une église portant le titre de Saint-Denis.

Sarcophages. — Fig. 1 : tête de sarcophage de 0 m. 44 de hauteur, aujourd'hui déposée au musée Carnavalet; il présente au centre le monogramme du Christ, dans un disque relié aux quatre angles par quatre cercles plus petits et accosté de deux croix équilatérales. On remarquera que la croix monogrammatique n'offre que cinq branches au lieu de six, et cette particularité se retrouve sur les fig. 8430, 8431. Ce type de chrisme est très rare; on en connaît un exemple sur une inscription du midi de la France, correspondant au règne de Theudis et datée de 541. E. Le Blant pense que les Gaulois confondaient souvent le chrisme avec l'étoile à laquelle ils donnaient cinq rayons. On voit ainsi l'étoile des mages figurée à Saint-Maximin (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1030, fig. 7480) sous la forme d'une fleur à cinq pétales; on trouve dans un sarcophage de Montmartre, dans un autre du cimetière Saint-Vincent, une rosace à cinq feuilles occupant précisément la place du chrisme. De chaque côté du monogramme deux croix équilatérales qui remplissent les fonctions de remplissage ou d'ornement.

[1] Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, in-4°, Paris, 1864, p. 142. — [2] Chifflet, *Anastasis Childerici regis*, in-4°, Antverpiæ, 1655, p. 251 et 270. Sur les quarante monnaies d'argent cataloguées, quatre seulement étaient percées, ainsi que Chifflet, témoin oculaire, le fait remarquer.

Fig. 2 : tête de sarcophage très endommagée. Disque avec le chrisme dont les rayons traversent la première circonférence; à gauche, on voit le reste d'une croix comme dans le plâtre précédent.

Fig. 3 : pied de sarcophage; haut. 0 m. 43; larg. 0 m. 33; épaiss. 0 m. 08. Au musée Carnavalet.

Fig. 4 : pied de sarcophage. Chrisme dans un double cercle.

Fig. 5 : tête de sarcophage; haut. 0 m. 46; larg. 0 m. 70; épaiss. 0 m. 10. Au musée Carnavalet. Rosace à cinq feuilles encadrée d'entrelacs, qui la rattachent dans les angles à quatre boutons; bas-relief semblable trouvé dans le cimetière Saint-Vincent.

Fig. 6 : tête de sarcophage; haut. 0 m. 55; larg. 0 m. 64. Au musée Carnavalet. Rosace hexagonale inscrite dans un double cercle auquel se relient quatre patères dans les angles.

Fig. 14 : tête de sarcophage, haut. 0 m. 50. Au musée Carnavalet. Exemple d'une croix ancrée, qui se retrouve sur des monnaies de Dagobert.

Fig. 15 : tête de sarcophage, haut. 0 m. 46; larg. 0 m. 70. Au musée Carnavalet. Simple croix de fort relief dont les branches se rétrécissent vers le centre; la face du sarcophage est intacte.

Fig. 16, 17 : tête de sarcophage, haut. 0 m. 50; larg. 0 m. 63. Au musée Carnavalet. Disque portant une croix formée par l'intersection de quatre traverses et tangent aux patères des angles. Dans la branche supérieure de la croix une diagonale qui a peut-être voulu figurer la boucle du *rhô* qu'on ne comprenait plus; même chose sur deux sarcophages de Montmartre et sur un sarcophage de Saint-Vincent (= Saint Germain-des-Prés).

Objets divers. — Fig. 8432, n. 1 : boucle de bronze

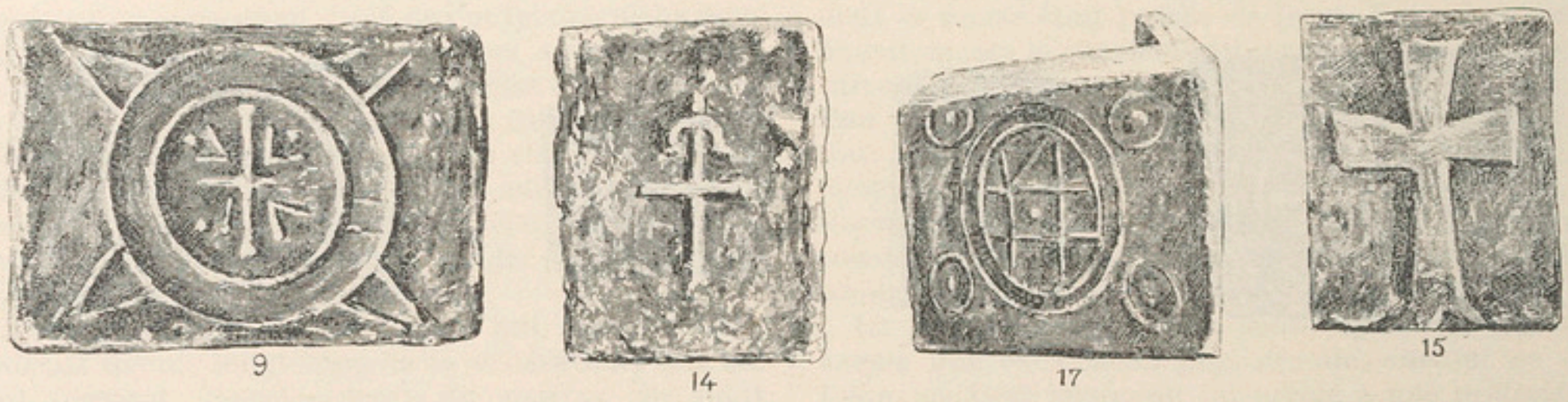

8431. — Fragments de sarcophages provenant du cimetière de Montmartre, d'après *Bull. d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, t. I, 1883, pl. II.

Fig. 7 : tête de sarcophage; haut. 0 m. 50; larg. 0 m. 63. Au musée Carnavalet. Rosace à sept feuilles dans un cercle, patères dans les angles. Des rayons dans les intervalles des feuilles partent du centre vers la circonférence.

Fig. 8 : fragment, haut. 0 m. 40. Au musée Carnavalet, monogramme du Christ au centre d'un disque accompagné de quatre patères dans les angles. Une partie du plâtre fait défaut.

Fig. 9 : tête de sarcophage, haut. 0 m. 51; larg. 0 m. 76. Au musée Carnavalet. Disque crucifère rattaché aux angles par quatre liens terminés par un bouton.

Fig. 10 : fragment très maltraité par la pioche des ouvriers qui l'on découvert. Il porte un disque crucifère encadré dans une zone d'ornements triangulaires.

Fig. 11 : pied de sarcophage, haut. 0 m. 43; larg. 0 m. 33. Au musée Carnavalet; disque orné intérieurement de quatre segments de cercles.

Fig. 12 : pied de sarcophage, haut. 0 m. 55. Au musée Carnavalet. Disque orné de cinq cercles qui se croisent et dont les segments forment au centre une sorte de croix. On remarque dans le bas la trace de coups de pioche.

Fig. 13 : au musée Carnavalet, médaillon crucifère suspendu par une agrafe. Dans les cimetières de Saint-Marcel et de Saint-Vincent on en a trouvé de semblables. On peut classer ce relief parmi les exemples de médailles de dévotion. On remarquera que la face du sarcophage est encadrée par un filet.

mesurant 0 m. 095 de long sur 0 m. 028 de large. La plaque inférieure rattachée à celle du dessus par une charnière est décorée d'entrelacs (voir ci-dessous, col. 2689); malgré leur profondeur, on ne peut supposer qu'elles fussent remplies d'émail à cause de leur forme chanfreinée où ces incrustations n'auraient eu aucune prise. Sur le revers, cette plaque est garnie de trois appendices avec trous qui servaient à attacher le bronze. La boucle en haut est pourvue d'une épingle mobile.

Fig. 8432, n. 2 : agrafe de bronze de même style, mais d'une exécution plus grossière. On y remarque des entrelacs d'une faible saillie. Haut. 0 m. 14, larg. 0 m. 06. La plaque était ornée de cinq cabochons ou boutons de bronze dont les attaches subsistent sur deux points. Cette plaque était attachée par cinq anneaux fixés au vêtement. Elle se relie à la pièce supérieure par une charnière. Celle-ci se compose d'une boucle avec son épingle mobile et d'une sorte de queue de bronze aussi décorée d'arabesques qui a été rompue.

Fig. 8432, n. 3 *bis* : petite plaque de bronze munie de trous où s'encastraient les crochets de la broche; elle est ornée de petites rosaces; une grossière étoffe y a laissé quelques fils adhérents au bronze.

Fig. 8432, n. 3 : revers de la pièce précédente avec les quatre anneaux fixes qui servaient à l'attacher au vêtement.

Fig. 8432, n. 5 : fragment d'une plaque de fibule dans le genre des précédentes.

Fig. 8432, n, 4 : broche très simple, mais découpée sur une silhouette élégante; elle est en bronze et n'a d'autres ornements qu'une arête saillante dans le milieu.

Fig. 8432, n. 4 *bis* : revers de la même broche montrant les anneaux d'attache.

Fig. 8432, n. 6 : fragments de pendants d'oreilles d'un grand diamètre, comme on peut le mesurer par les segments de l'anneau qui nous restent; l'un d'eux est terminé en pointe pour le faire pénétrer dans le trou de l'oreille; sur l'autre est conservée une sorte de boucle où passait l'ardillon. On en a trouvé d'analogues dans le cimetière gallo-romain de Conflans-sur-Seine. On possède cinq fragments de l'anneau de bronze; celui qui porte la boucle traverse un polyèdre à 16 faces. sur chacune desquelles était appliquée une mince feuille d'or, ornée dans le milieu d'un verre transparent et dans les angles de quatre petites perles.

Fragment d'une arme en fer, trop détériorée pour qu'on puisse déterminer sa destination.

Deux colliers en perles de verre, d'ambre, quelques-unes transparentes, la plupart opaques, telles qu'on en rencontre un grand nombre dans les tombes barbares.

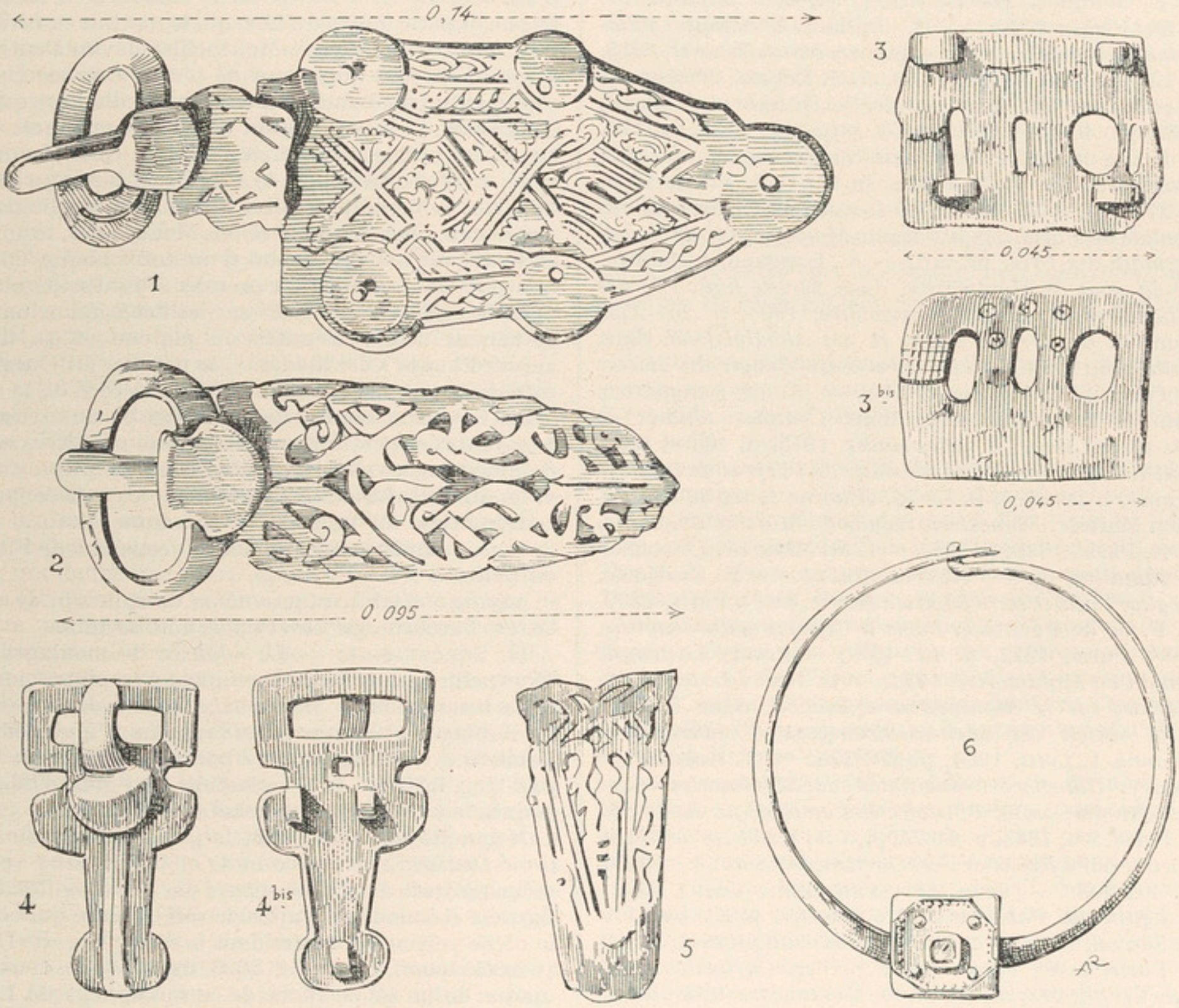

8432. — Objets provenant du cimetière de Montmartre, d'après *Bull. d'hist. et d'archéol. du diocèse de Paris*, t. I, 1883, p. 67, n. 1; p. 68, n. 2; p. 69, n. 4, 5; p. 70, n. 6, 7, et p. 71, n. 10.

Bibliographie. — Adr. de Longpérier, *Fouilles de Montmartre*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1875, p. 103; le même, *F. de Montm.*, dans *Bulletin de la Société de Paris et de l'Ile-de-France*, t. II, 1875, p. 77-78; le même, *F. de Montm.*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. XXXI, 1884, p. 71-73; le même, dans *Œuvres*, t. III, p. 326; G. Rohault de Fleury, *Cimetière mérovingien de Montmartre*, dans *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, t. I, 1883, p. 61-72, pl. I-II.

VIII. Bibliographie. — Abadie, *Tombeaux découverts à Montmartre dans les fouilles de l'église du Sacré-Cœur*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXI, part. 1, 1884, p. 71-73. — Ed. de Barthélemy, *Recueil des chartes de l'abbaye royale de Montmartre publié et annoté*, in-8°, Paris, 1883. *Introduction*, dans *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, t. I, 1883, p. 275-313. — Adr. Blanchet, *Une remarque sur le temple antique du Montmartre de Paris*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XLVIII, 1921, p. 57-60. — Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, in-fol., Paris, 1724, pl. IX. — Fr. Bournon, *Rectifications et additions à l'Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris de Lebeuf*, in-8°, t. VII, Paris, 1883, p. 522-523. — Dom J.-B. Chéronnet, *Histoire de Montmartre, état physique de sa butte, ses chroniques, son abbaye, sa chapelle de martyrs, sa paroisse, son église et son calvaire. Clignancourt*, rev. et publ. par Ottin, in-8°, Paris, 1843. — De Clarac, *Description historique du Louvre et des Tuileries*, pl. VIII, n. 4. — L. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe Auguste*, 1856, n. 547. — F. Deshoulières, *L'église Saint-Pierre de Montmartre*, dans *Bulletin monumental*, t. LXXVII, 1913, p. 5-30. — Dom Jacq. Doublet, *Histoire de saint Denys Aréopagite*, in-4°, Paris, 1646. — V. Dufour, *Du lieu du supplice de saint Denis. Fut-il martyrisé à Montmartre?* dans *Bulletin du bou-*

quiniste, t. XVIII, 1874, p. 548-553. — *Gallia christiana*, vet., t. IV, 1656, col. 666-667; nov., t. VII, 1744, col. 612-623. — J. Gilliéron, *Les noms gallo-romans des jours de la semaine*, dans *Annuaire de l'École des hautes études*, 1908-1909, p. 18 .— F. de Guilhermy, *Extrait d'un mémoire sur les antiquités, l'abbaye et les églises de Montmartre*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions*, IIe série, t. I, 1843, p. 178-205. — *Montmartre*, mémoire, avec un portrait de l'auteur, in-8°, Paris, 1906. — J. Havet, *Questions mérovingiennes*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI, 1890, p. 28; *Œuvres*, t. I, p. 212-213. — E. Jonquet, *Montmartre, autrefois et aujourd'hui*, in-8°, Paris, 1890. — C. Jullian, *Chronique gallo-romaine*, dans *Revue des études anciennes*, t. XVII, 1915, p. 139; t. XXV, 1923, p. 259. — J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, in-8°, t. I, Paris, 1883, p. 440-455; *Dictionn.*, t. VIII, col. 2134, n. 176. — E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, t. I, Paris, 1856, p. 270-277, n. 201. — Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 21e livraison. *Monographie de Saint-Germain-des-Prés*, pl. VIII. — A. Longnon, *L'étymologie du nom de Montmartre*, dans *Société nationale des antiquaires de France. Centenaire*, 1904, p. 251-253; *L'ancien diocèse de Paris et ses subdivisions*, dans *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, t. I, 1883, p. 10-19. — A. de Longpérier, *Fouilles de Montmartre*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1875, p. 103 et dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. II, 1875, p. 77-78; *Œuvres*, t. III, p. 326. — Dom Marrier, *Monasterii regalis S. Martini a Campis*, in-4°, Paris, 1636, p. 325. — J.-M. Meunier, *Le nom de Montmartre*, in-4°, Nevers, 1914. — F. Narjoux, *L'église Saint-Pierre de Montmartre*, in-8°, Paris, 1897. — F.-G. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, in-8°, Paris, 1912, p. 127-128. — Parat, *Le temple romain de Montmartre*, 1924. — E. Petit, *Le temple de Mercure sur le Montmartre d'Avallon*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. LVIII, 1904, p. 319-328. — G. Rohault de Fleury, *Cimetière mérovingien de Montmartre*, dans *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, t. I, 1883, p. 61-72, pl. I-II; *L'abbaye de Montmartre*, dans *Revue de l'art chrétien*, IVe série, t. I, 1890, p. 401-403. — Jean de Saint-Léon [Jean Macé], *Antiquités de l'abbaye de Montmartre*, in-8°, 1661. — H. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, in-4°, 1724. — Ch. Sellier, *Curiosités historiques et pittoresques du Vieux-Montmartre*, in-8°, Paris, 1904; *Fouilles de l'église Saint-Pierre de Montmartre. Fouilles de la rue Clovis*, dans *Commission municipale du Vieux-Paris*, t. IV, 1902, p. 194-196. — *Sur un prétendu souterrain découvert sous l'abbaye de Montmartre en 1738*, dans *Bull. de la Soc. d'hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, t. V, 1878, p. 98. — A. Thomas, dans *Romania*, t. XXXIV, 1905, p. 332. — L.-M. de Testaigne, *Montmartre et Clignancourt, études historiques*, in-8°, Paris, 1862. — Vauvillé, *Saint-Pierre de Montmartre*, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1891, p. 217-218.

H. LECLERCQ.

MONTPELLIER. — I. LE SITE ET LE PASSÉ. — Cette ville n'appartient presque pas à nos études, à la différence d'autres villes comme Arles, Nîmes ou Narbonne qui furent de grandes et prospères cités romaines et chrétiennes. « Rien de tel à Montpellier. Le site primitif se trouve à trois kilomètres au Nord, près de Castelnau, sur les rochers qui commandent le passage du Lez. L'oppidum de Substantion n'a été, à l'époque préromaine comme à l'époque romaine jusque dans le haut Moyen Age, qu'un gîte d'étape fortifié sur la grande route d'Italie en Espagne sur la voie Domitienne. Pour que l'établissement humain se soit déplacé vers le Sud et se soit rapproché de la mer, pour que Montpellier ait remplacé Substantion et soit devenu une ville et même une très grande ville, il a fallu des conditions économiques nouvelles.

« Les causes de cette transformation sont aujourd'hui, depuis les travaux de Germain, bien connues. Grâce au petit fleuve du Lez, qui le mettait en communication avec la lagune, Montpellier devint l'entrepôt maritime le plus important de tout le Bas-Languedoc et cet entrepôt demeure une grande ville tant que les conditions de la navigation et les circonstances politiques lui permettent de conserver ce caractère maritime, c'est-à-dire depuis le XIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe. Lorsque l'histoire, à l'époque carolingienne, mentionne pour la première fois Montpellier, le nom de ce bourg est associé à celui d'un autre bourg, dont le nom est un diminutif du premier : Montpelliéret. Ces deux bourgs étaient situés sur les deux mamelons qui culminent aux extrémités du plateau où se dresse aujourd'hui la ville moderne, le premier à l'Ouest, du côté du Peyrou, le second à l'Est, du côté de la Citadelle. Ces deux bourgs distincts ont eu une tendance à se rapprocher et à s'unir; l'histoire primitive en est dominée par les efforts vers la fusion définitive en une ville unique, fusion consacrée au XIIe siècle par la construction du mur de la commune clôture, pour devenir définitive par l'annexe au royaume de France, en 1349 [1]. »

Ainsi pas d'édifices, pas même de ruines ni de cimetières, l'archéologie chrétienne doit se taire.

II. SARCOPHAGE. — Le « Musée de moulages » de Montpellier possède un sarcophage de plâtre portant cette inscription : « Sarcophage de Vaison. » C'est un assemblage de figures qu'un faussaire d'une médiocre habileté a combiné afin *d'enrichir* — si l'ironie n'est pas trop forte — la « collection de l'abbé Didelot » acquise en 1904 par l'université de Montpellier.

A gauche, un apôtre fait le geste de l'acclamation (voir *Dictionn.*, t. I, à ce mot) et il se tourne vers la scène centrale dont il est séparé par des strigilles. Cette figure a été modelée d'après le saint Pierre qui occupe la niche voisine du centre dans le sarcophage de Lérins (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2625, fig. 7054). Le deuxième apôtre de la même niche de ce sarcophage de Lérins a servi à modeler le personnage du groupe central du moulage de Montpellier, un apôtre qui pose sa main sur le bras de Notre-Seigneur, geste inconnu de toute l'antiquité chrétienne. Quant au Sauveur, il tient dans la main gauche un *volumen* qui l'embarrasse visiblement et relève son vêtement de la main droite. Ce groupe est d'une maladresse insigne, et ici encore c'est le personnage central du sarcophage de Lérins qui a été utilisé. Enfin, le personnage de droite, un apôtre tenant une couronne, et qui ne se tourne même pas vers le Christ, est un dernier emprunt à ce même sarcophage.

En introduisant ce faux dans sa collection, l'abbé Didelot a fait preuve d'ignorance; on peut supposer que les détenteurs actuels feront de cette supercherie l'usage convenable et en débarrasseront le musée [2].

H. LECLERCQ.

[1] *Conférences sur l'histoire de Montpellier*; Ch. Flahaut, *Géographie méditerranéenne*, in-8°, Montpellier, 1912, p. 16-20. Cf. A. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française*, 3 vol., in-8°, Montpellier, 1851; *Histoire du commerce de Montpellier*, 1861. — [2] J. Wilpert, *Restauro di sculture cristiane antiche e antichita moderne*, dans *Rivista di archeologia cristiana*, t. IV, 1927, p. 101, fig. 34.

MONTPELLIER (Manuscrits liturgiques de). — I. Bibliothèque de la ville. II. Bibliothèque de l'École de médecine.

I. Bibliothèque de la ville. — **3.** *Liber evangeliorum*, contenant la version hiéronymienne; mentionné par dom Martianay, dans son édition de saint Jérôme, t. I, col. 1428, n. 4. Manuscrit bien conservé et très soigneusement exécuté, décoré de rubriques et initiales en couleurs composées avec assez de goût, dans le style précarolingien. Les ornements consistent en palmettes et entrelacs. Il y a des canons évangéliques aux fol. 6 r°-8 v°, toujours dans les mêmes couleurs. Outre les débuts des évangiles, celui du c. XI de saint Jean est marqué par des majuscules peintes. Dans tout le manuscrit qui se compose de 141 feuillets (32 × 19,5 cent.) écrits par la même main, on trouve des concordances des autres évangiles dans de petits cadres en rouge et noir. Ce manuscrit a appartenu au monastère de Gellone (voir ce nom), dans la suite Saint-Guilhem-du-Désert, comme on le voit par cette note écrite sur le fol. 1r et 2r, d'une écriture du XVIIIe siècle : *Ex manuscriptis monasterii sancti Guillelmi de Deserto cathalogo inscriptis.* Puisque le manuscrit doit être certainement antérieur au IXe siècle, il n'a pu être copié à Gellone fondé seulement en 804, pas plus que le célèbre *Sacramentaire* dit de Gellone (Bibl. nat., ms. *lat. 12048*) (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 777-794) que certains supposent originaire de Rebais. Si on admettait que le manuscrit *3* de Montpellier se fût trouvé à Gellone dès le Moyen Age, il offrirait un point de comparaison intéressant avec le *Sacramentaire.* L'un comme l'autre étant des manuscrits de luxe, on peut se figurer qu'ils sont entrés à Gellone par la générosité d'un donateur [1].

Ce qui donne une autre espèce d'intérêt à ce manuscrit c'est qu'on peut le faire entrer dans un groupe de quatre manuscrits désignés comme précurseurs de l'écriture de Corbie [2] (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 2013-2024) et qui sont : 1° les fragments du manuscrit *Oxford. Bodl. Douce f.* 1 (restes d'un sacramentaire gélasien) [3]; 2° quelques lignes sur les fol. 2 v°, 45 v°-46 v° du manuscrit *Rome Vatic. Regin. 316* (sacramentaire gélasien, voir *Dictionn.*, t. VI, col. 748, pl. hors texte). C'est la version latine interlinéaire de l'oraison dominicale grecque et du symbole grec copiés en lettres latines onciales [4]; 3° un manuscrit d'Autun *20* de 203 feuillets (29 × 17 cent.) contenant les *Dialogi* de saint Grégoire et l'*Enchiridion* de saint Augustin; enfin 4° le manuscrit *3* de Montpellier.

L'écriture du fragment d'Oxford, des lignes citées du *Vatic. Reg. 316*, du ms. Autun *20* et de notre manuscrit n. *3* montre une identité absolue de formes et de style, et cela jusque dans les moindres détails, ce qui ne peut s'expliquer que par leur provenance d'un même *scriptorium* à une même époque; on en viendrait même à admettre la main d'un copiste unique. La concordance n'est pas moins frappante en ce qui concerne la minuscule et les lettres capitales, par exemple dans les rubriques des manuscrits de Rome et de Montpellier.

Cette minuscule est un type d'écriture qui, tout en conservant beaucoup d'éléments de la cursive mérovingienne, montre une grande stabilité de formes et de style et ne manque pas d'une certaine élégance. Par tout son ensemble et par le détail de ses formes, elle fait penser surtout à ce qu'on a nommé « l'écriture de Corbie ». Elle est loin pourtant de lui ressembler tout à fait. Elle s'en distingue, d'une façon générale, par un trait plus énergique, par une certaine sinuosité, par des traits transversaux (par exemple du *h* avec une haste fortement penchée vers la gauche et de la ligature *r-i* avec un trait assez prolongé, particularités qu'évite en général l'écriture de Corbie, accentuant de la sorte la direction verticale). Une autre caractéristique, c'est l'*a* qui, combiné avec la lettre suivante, est souvent suscrit, et dont la première courbe est tournée en haut vers la gauche (il y a même les ligatures *a-g*, *a-p*, *a-r*, *a-s* et d'autres). Il faut noter aussi l'emploi, à côté de la forme régulière, d'un *n* qui ressemble beaucoup à un petit *m* capital (surtout au commencement d'un mot et dans *in*). Quant à l'emploi de l'*i-longa* et de la ligature *t-i* on ne peut que confirmer les observations déjà faites. On remarque l'*i* un peu prolongé dans *in* (partout), *iuxta* (Autun *20*), *iubes*, *ite* (Montpellier *3*). La ligature *t-i* est employée irrégulièrement et sans distinction phonétique. On trouve souvent *ci* pour *ti*. L'*u* est quelquefois en forme de crochet, au-dessus de la ligne dans *tur*, *bus*, *eius* (mss. d'Autun et de Montpellier). Il y a la même concordance pour les abréviations. On y trouve quelques suspensions : *epīsc* (mais aussi *epm*), *prēsb* (ms. d'Autun); *nōst* (mais *nīs*), *vēst*, *vōb* (ms. de Montpellier), puis encore : *n̄* = *non*, *aut*, *qnm*, *israhl*.

Toutes ces indications suffisent à convaincre que ces quatre manuscrits sont d'époques rapprochées, mais il est difficile de se prononcer sur leur âge exact faute d'un indice positif.

Du moment qu'il s'agit de passer des observations aux conséquences, les paléographes se dérobent.

Les lignes de minuscules qui se lisent sur le *Vatic. Reg. 316* sont des additions interlinaires qui sont peut-être de la même main qui a écrit le manuscrit dont la transcription doit être très voisine de l'an 700.

On n'est pas plus avancé touchant la provenance, et si on se tourne vers quelqu'un des centres de vie religieuse en Gaule, l'embarras est d'articuler un nom. Celui d'Autun ne s'impose aucunement car l'existence d'une bibliothèque capitulaire à Autun n'a pas d'attestation antérieure au Xe siècle.

On a regardé du côté de Luxeuil ou du moins en Bourgogne. Il y a, dans ces parages, une classe de manuscrits où certains éléments offrent des points de contact avec les quatre que nous mentionnons.

Il n'y a dans tout cela rien de décisif, rien qui explique la parenté des quatre manuscrits en question avec la minuscule de Corbie. Ce qui paraît certain c'est que les manuscrits du type corbéien ont été transcrits à Corbie même ou dans le voisinage, par conséquent dans le nord de la France et assez loin de la Bourgogne.

Bibl. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques*, t. I, p. 260; S. Beissel, *Evangelienbücher*, p. 331; G. Morin, *La provenance du psautier de la reine et du Missale Francorum*, dans *Revue Charlemagne*, t. II, 1912, p. 17-29; S. Tafel, *Un type français de minuscule précarolingienne*, dans *ibid.*, p. 105-115; W. M. Lindsay, *The old script. of Corbie*, dans *Revue des bibliothèques*, 1912, p. 10; *Archiv*, t. VII, p. 185; *Denkmäler deutscher Kunst*, t. III : *Sektion Malerei.* I. Abtheilung, *Vorkarolingische Miniaturen*, herausgegeben von E. Heinrich Zimmermann, in-fol., Berlin, 1916, texte, p. 82, 213, pl. CXXVIII, *g*.

Bibliothèque municipale, n. *6. Epistolarium*, 135 feuillets, 337 mm. sur 205 mm. Sur la marge supérieure du 1er juillet une main du XVIIe siècle a écrit : *Monasterii S. Salvatoris Anianæ congrega-*

[1] Cf. *Ardonis Vita Benedicti Anianensis*, dans *Monum. Germ. hist., Scriptores*, t. XV, p. 213 : *libros secum perplures adtulit.* — [2] E.-A. Lœw, *Studia palæographica*, München, 1910, p. 30 sq. — [3] Cf. Wilson, *The gelasian sacramentary*, Oxford, 1894, p. LXVII. — [4] L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, pl. I-IV; Ehrle-Liebaert, *Specimina codicum latinorum Vaticanorum*, pl. XX; L. Traube, *Vorlesungen und Abhandlungen*, t. I, p. 237.

tionis S^ti Mauri catalogo inscriptus 35. Écriture d'une seule main, lourde, très large; le manuscrit paraît être d'origine française au IXe siècle. A Aniane on se trouve dans le voisinage assez proche de l'Espagne pour expliquer la présence de particularités communes dans les manuscrits wisigothiques.

Fol. 1 r°-2 r°, fort noircis. On peut lire : 1° *INCIPIT PROLOGUS BEATI HIERO... Primum (?) intellegere — et manentem substantiam. Explicit;* 2° *Ante scribenda nomina sanctorum qui infra canones vel capitula... scripta sunt. INC. SCI PEREGRINI EPSI... Prologum.* Suivent les canons de Peregrinus.

Fol. 10 v°, *capitulatio* de l'épître aux Romains, suivie des deux arguments : *Romani qui* et *Romanos nondum.*

Fol. 12 v°, « *Quos sanctorum commemoret apostolus Paulus in epistola ad Romanos.* » *Phœbem quam sororem vocat Paulus — et quartum fratrem.* « *Post hos sanctos scribendum prologum sancti Peregrini epci.* »

Ce manuscrit contient dans les marges des notes relatives aux lectures de la messe; nous les transcrivons ici.

1. fol. 17 v°, Rom., v, 1 : Iustificati igitur ex fidem pacem... *de sanctorum.*
2. fol. 18 v°, Rom., VI, 12 : Non ergo regnet peccatum... *quotidiana.*
3. fol. 21 v°, Rom., VIII, 28 : Scimus autem... *de sanctorum.*
4. fol. 30 v°, I Cor., VII, 25-34 *(finit) :* De virginibus autem... et spiritu, *de virginum.*
5. fol. 35 r°, I Cor., XI, 20-32 *(usque hic) :* Convenientibus ergo... *lege in cena domini.*
6. fol. 46 r°, II Cor., IV, 7 : Habemus autem thesaurum... *l[ege] in martirum.*
7. fol. 47 v°, II Cor., VI, 2-10 *(usque hic) :* Ait enim scriptura... *[l]eg. ini[t]ium qua[drages]imæ.*
8. fol. 54 r°, II Cor., XII, 19 : Quoram deo... *leg. qd.*
9. fol. 56 v°, Gal., I, 11 : Notum enim vobis facio... *de uno justo.*
10. fol. 59 r°, Gal., III, 25 : Ad ubi venit filius... *le[ge] in octabas nal. dni.*
11. fol. 60 r°, Gal., IV, 19 : Filioli mei quos iterum... *l. in sci iohanni[s].*
12. fol. 61 r°, Gal., V, 12 : Utinam et abscidantur... *cotid.*
13. fol. 66 r°, Eph., IV, 1 : Obsecro itaque vos fratres... *le. in ascensa domini.*
14. fol. 71 r°, Phil., I, 22 : Quod si vivere in carne... *le. in missa sacerdotis defuncti.*
15. fol. 73 v°, Phil., IV, 7 : Gaudete in domino... *le... de adventum domini.*
16. fol. 74 r°, Phil., IV, 14 : Verumtamen beneficistis... *in missa votiva.*
17. fol. 82 r°, I Thess., IV, 12 : Nolumus autem vos ignorare... *le. in[mi]ssa defuncto[rum].*
18. fol. 84 r°, II Thess., II, 1 : Rogamus autem vos fratres... *de adventu domini.*
19. fol. 90 r°, I Tim., VI, 11 : Tu autem homo dei... *de u[no] iust[o].*
20. fol. 92 r°, II Tim., II, 1 : Tu ergo fili mi... *de uno iusto.*
21. fol. 95 v°, Tit., II, 11 : Apparuit enim gratia... *le. in epiphania.*
22. fol. 98 v°, Hebr., I, 1-12 *(finit) :* Multifariam multisque... *in natale domini.*
23. fol. 99 v°, Hebr., II, 9-18 *(usque hic) :* cum autem qui modico... *in nl. infantum.*
24. fol. 105 r°, Hebr., IX, 2 : Tabernaculum enim... *l. in consegratione ecclesi[e].*
25. fol. 110 r°, Hebr., XII, 12 : Propter quod remissas... *in V feri [a] in cena domini [ad] tertia.*
26. fol. 115 v°, Iac., IV, 7 : Subditi igitur... *in epdomada maiore.*
27. fol. 118 v°, I Pet., I, 16 : Quoniam scribtum est sancti estote... *in octavas pasce.*
28. fol. 119 v°, I Pet., II, 11 : Karissimi obsecro tamquam... *in p[ara] sceve.*
29. fol. 121 v°, I Pet., V, 1 : Seniores ergo... [*l.*] *in ctd. sancti petri.*
30. fol. 123 r°, II Pet., I, 10 : Hæc enim facientes... *in catd. sancti petri.*
31. fol. 126 v°, I Joa., I, 1 : Quod erat ab initio... *leg. in III f. post vicesima.*
32. fol. 127 v°, I Joa., II, 18 : Filioli novissima... *l. in III f. in secunda ebdomada post vicensimo.*

II. BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE. — **84.** *Breviarius Alaricianus* (*olim* Bouhier), VIIIe siècle; écriture mérovingienne à longues lignes, rubriques en lettres onciales rouges. A la fin, une longue inscription en lettres onciales où le copiste Vulfin demande des prières pour lui et pour l'évêque Martin :

...um.....ut exemplar mei hinc cape....t nec
reputet hinc auferre posse se ullo modo colticencis namque :
e regis juri consto deditus quod si quærat quis me fra [dedito
trum vini mancipaverit; In dei nomen Martinus episcopus
rem scriptorem Vulfino noverit atque conatus si me ad
temptaverit sui fore exsecutorem martyrem Georgium,
preco et suppleco cum grande humilitate et vera ves
tra caritate utquicumque hunc volumen hic legerit oret
pro domno Martino episcopo et pro me superius nomina
to minime scriptore sedem (?) habere meriat protectorem
Feliciter contuli ut potui cum omni studio.
si placit ego feci si displicet sic volui
tamen enim trs digiti scribunt, et totum corpus laborat.
Iterum preco atque subpleco ut quicumque, legerit volumen
huius orit pro scriptore sic Christum hic et in æternum
habeas adiutorem : amen.

A la suite du *Breviarius*, vient un petit glossaire de mots de jurisprudence, du IXe siècle, occupant deux feuillets.

136. *Breviarii Alariciani interpretationes* (lois et capitulaires), IXe siècle.

141. Recueil factice : 1° *Anonymi expositio orationis dominicæ;* 2° *Anonymi sermo et expositio in symbolum Nicænum;* 3° *Alcuini libri II et III de fide S. Trinitatis;* 4° *Ejusdem epistola ad Eulaliam virginem de animæ ratione;* 5° *Ejusdem invocatio ad S. Trinitatem;* 6° *Ejusdem carmen elegiacum :*

Qui mare, qui terram, cœlum qui condidit altum
Qui regit imperio cuncta creata suo

7° *Ejusdem quæstiones ad Fredegisum, de Trinitate;* 8° *Concilii romani I acta, seu disputationes Sylvestri papæ I cum Judæis indicto concilio, habitæ coram Constantino imperatore anno 315, libr. duo;* 9° *S. Hieronymi commentarii in epistolas Pauli.*

Ancien fonds de Bouhier *C. 53.* Ce manuscrit est, en partie, palimpseste; VIIIe-IXe siècle.

Cf. Boucherie, *Le palimpseste de Montpellier, ms. 141 (VIIIe-IXe s.) de la bibliothèque de l'École de médecine,* in-4°, Paris, 1872, 31 pages.

153. *Evangelia cum canonibus* (*olim* Troyes, abbaye de Saint-Loup), IXe siècle. Sur la garde sont indiquées quelques pièces contenues dans le trésor de Saint-Loup : *De thesauro nostro habuerunt predicatores capsam argenteam Sancti Winebundi,* etc.; le manuscrit est inachevé.

157. Recueil factice du IXe siècle. Sur le recto, qui est blanc, du premier feuillet, on lit :

VOTO BONAE MEMORIAE MANNONI
LI BER AD
SEPVLCHRVM SCI AVGENDI OBLATVS

Livre offert par Mannon, directeur des écoles palatines sous Louis le Débonnaire, à l'église de Saint-

Oyend, dans le Jura (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 430). Le manuscrit n. *404* porte la même dédicace.

159. Antiphonaire. Voici la description qu'en donne G. Libri, dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements*, t. I, Paris, 1849, p. 349 : in-folio carré, sur vélin. — 1° *Incipit utillimum de musica breviarium.* — Incipit « *Quoniam pauci sunt qui majorum et difficiliorum memoriam pleniter absque libris possint retinere* ». — Desinit : « *sed jam prolixus sermo finem prestolatur.* » — (Antiphonale). — 3° *(Catalogus brevis manuscriptorum)*, X^e^-XIe siècle.

Fonds de Bouhier, *C. 54.* Le n. *1* a quatorze pages. Dans le n. *2*, la musique est notée tantôt par signes, tantôt par lettres. Voici le catalogue contenu dans ce manuscrit : *Libri de armario claustri; Didimus de Spiritu sancto; Augustinus de Verbo Domini; Augustinus de caritate; Gregorius Nazianzenus; Regula heremitica; Rabanus super Judicum; Cmeliæ Origenis super Lucam, Vita Caroli; Collationes; liber dialogorum Gregorii; Teodulfus, Epitalamium; Solinus; Augustinus de Virginitate; Gradalia quinque; duo Responsalia, et Offerendarius; duo Antiphonarii; Vite patrum; Josephus; Rabanus super Matheum.*

Ce volume mesure 0 m. 304 sur 0 m. 233. La reliure paraît antérieure à l'acquisition de l'ouvrage par le président Bouhier; elle a été faite sans attention, le couteau a fait tomber une partie des marges qui, à en juger par ce qui reste, contenaient des indications intéressantes; dans l'ensemble, le manuscrit est bien conservé.

Le manuscrit est précédé d'une feuille de garde en papier, datant sans doute de la reliure et qui porte à l'encre rouge, sur le recto, ce titre en grandes capitales grossières :

INCRRTI || DE MVSICAE || ARTIS INSTITVTIONE || DE || TONIS SEV || MVSICAE ARTIS || BREVIARIVM

Plus bas, on lit : *codex ms* || *Bibliothecæ Buherianæ* || c. 54 || MDCCXXI.

et au verso de ce même feuillet :

« Il a été reconnu lors de l'inventaire général de nos manuscrits, fait page par page du 12 au 17 7bre 1845, que ce volume *H 159* était composé de 163 feuillets.

« H. KUHNHOLTZ.

« N. B. — Il y a en plus :
25 *bis* d'1/4 de feuillet.
33 *bis* d'1/4 de feuillet.
49 n'est qu'1/3 de feuillet.
56 n'est qu'1/3 de feuillet.
81 n'est qu'1/5 de feuillet portant seulement 2 lignes.
83 n'est qu'1/2 feuillet suivi d'un 83 (*bis*).
88 a un 88 (*bis*) d'1/4 de feuillet.
122 n'est qu'1/3 de feuillet et est suivi d'un 122 (*bis*) (15 février 1848). »

Le texte liturgique (12 lignes par page) est écrit au minium et a conservé toute sa fraîcheur; les deux notations ont été écrites avec deux encres noires différentes.

Mais ce qui donne à ce manuscrit une exceptionnelle importance, c'est la double notation qui surmonte le texte : notation alphabétique et neumes-accents.

D'abord, nous retrouvons ici, du moins pour la partie primitive du manuscrit, une forme de notation se rapprochant de très près des neumes-accents *français* et *anglo-saxons* [1]. Toutes les parties postérieures [2], que l'on reconnaît facilement, sont de notation *messine* [3]. De plus, la notation musicale est traduite par les quinze premières lettres de l'alphabet romain. L'*i* est employé deux fois; *i* droit représente le *si dièze;* l'*i* penché représente le *si bémol.*

En outre, au milieu des lettres, « se rencontre çà et là un signe qui n'est pas une lettre, mais remplace une lettre dans les cas spéciaux que nous allons indiquer. Ce signe que l'on a nommé *épisème*, c'est-à-dire signe supplémentaire, consiste en deux petits traits droits diversement juxtaposés, l'un vertical, l'autre horizontal. Celui-ci est tantôt à gauche, tantôt à droite de l'autre, soit en bas, soit au sommet, soit au milieu. Avec le trait vertical sur le milieu et à droite du trait horizontal ⊢, l'*épisème* remplace le B ou *si* de l'octave inférieure, également au milieu, mais à gauche ⊣, c'est l'E ou *mi* de cette même octave; sur le sommet à droite ⌜, c'est le *la* du milieu de l'échelle, mais avec l'emploi du B mol; sur le sommet à gauche ⊣, c'est le *si* naturel; enfin, si le trait horizontal est tracé à la partie inférieure de l'autre et à gauche ⌟, l'*épisème* tient lieu du *mi* de l'octave supérieure [4]. »

Voici d'ailleurs la gamme complète de notre manuscrit :

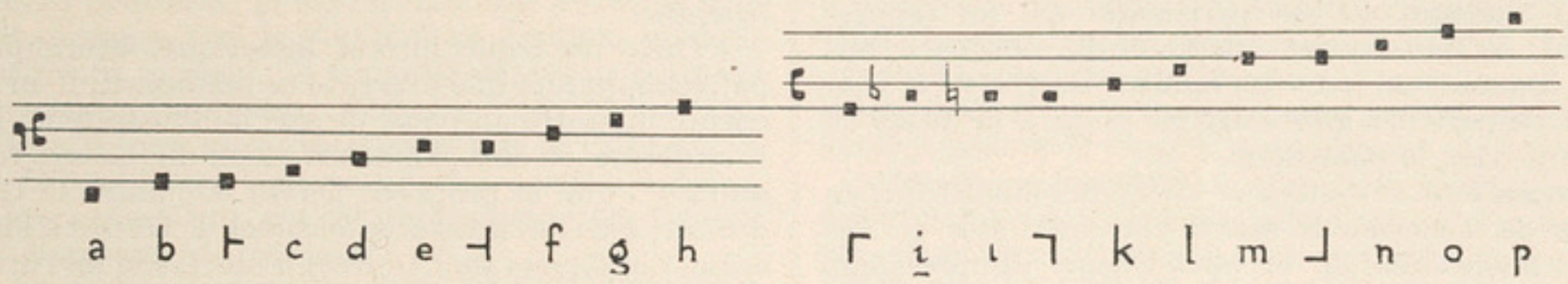

Contrairement à ce qui se voit dans la plupart des antiphonaires, celui de Montpellier range les diverses pièces chantées à la messe non par offices et dans l'ordre du temps, mais par espèces : les introïts et les communions ensemble (ce sont des antiennes); les versets alléluiatiques à part; les traits ensuite, etc., et cela d'après chaque mode.

Nous sommes donc en présence plutôt d'un *Tonale* de la messe que d'un *Antiphonale missarum :* disposition très heureuse pour l'étude des pièces musicales, mais qui l'est moins pour la pratique du chœur. On peut même se demander si un livre ainsi disposé a pu servir au chœur. Nous l'ignorons, mais la supposition est faisable; car, pratiquement, il avait de réels avantages : la tonalité des morceaux, vague dans les autres livres, était ici précisée; l'écriture neumatique donnait le rythme général de la phrase; la traduction littérale ne laissait aucun doute sur la mélodie. Néanmoins, son usage à l'office devait présenter quelques difficultés : outre la dispersion dans le volume des pièces d'une autre messe, les lacunes y étaient nombreuses. En effet :

1° le verset psalmodique qui accompagne tout introït faisait ici complètement défaut;

2° omission plus grave : un certain nombre de pièces manquaient totalement.

On sait que beaucoup de répons-graduels sont calqués les uns sur les autres, ceux du deuxième ton pour ne citer qu'un exemple. Ici nous n'en trouvons que quatre. De même pour les versets alléluiatiques

[1] Cf. *Paléogr. mus.*, t. III, pl. CLXXVIII-CXCIII. — [2] Excepté le *Tonale* de la p. 8 et les offices de saint Blaise et de saint Hilaire, de la p. 305 à la p. 322. — [3] Cf. *Paléogr. mus.*, t. III, pl. CLIV-CLXXVII. — [4] D. Pothier, *Les mélodies grégoriennes*, p. 26.

dont un seul type a trouvé place dans l'antiphonaire de Montpellier.

Pour remédier aux inconvénients, on ajouta à la suite de chaque introït les premiers mots du verset psalmodique et, en marge, l'indication des pièces musicales composant chaque messe. C'est ainsi que nous avons, à la suite de l'introït *Inclina* (p. 13) du XIIIe dimanche après l'octave de la Pentecôte, le verset *Lætifica*, et, en marge, les mentions : ℟ *Bonum est;* Alleluia *Timebunt :* Of. *Expectans expectavit;* Com. *Qui manducat;* toutes pièces qui se doivent chanter à la messe de ce même dimanche.

Ce travail supplémentaire se fit d'assez bonne heure, lorsque le manuscrit arriva dans les régions où régnait la notation messine, car il faut remarquer que les additions marginales sont surmontées le plus souvent des accents messins. Toutefois, les indications accompagnant les introïts cessent tout à coup à la p. 59.

Les vides étaient plus difficiles à combler. A la messe *Gaudeamus* de sainte Agathe (p. 13) c'étaient le répons-graduel *Adiuvabit eam* et le trait *Qui seminant* manquant l'un et l'autre dans le corps de l'antiphonaire : le premier fut transcrit à la page précédente (p. 12), le second, à la p. 2. Plus loin (p. 14), le verset alléluiatique *Inter natos* de la messe *De ventre* faisait défaut. A la messe *Exclamaverunt ad te* (p. 17) c'étaient les versets alléluiatiques *Stabant justi* et *Non vos me elegistis*, etc.

On n'en finirait pas, s'il fallait signaler toutes les pièces dont l'absence est constatée. Le copiste chargé de ce travail y suppléa comme il put, glissant sur les parties blanches de son parchemin ici, un répons-graduel, là, un verset alléluiatique, plusieurs fois même ajoutant un nouveau feuillet. Bref, il fit si bien que la plupart des morceaux en usage à la messe se trouvent dans le manuscrit.

Le manuscrit *159* entra en 1804 à la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier avec plus de 300 autres manuscrits de la bibliothèque du président Bouhier; il y demeura ignoré jusqu'en 1847, lorsque Danjou attira sur lui l'attention dans le n. de décembre de la *Revue de musique religieuse;* il le représentait comme « un des antiphonaires notés au commencement du IXe siècle, ou par un des clercs que Charlemagne avait fait étudier à Rome, ou par un des chantres que le pape Hadrien avait envoyés en France, lesquels avaient sous les yeux l'exemplaire noté de la main même de saint Grégoire, exemplaire qu'on voyait encore au Xe siècle, à Saint-Jean-du-Latran ».

Aussitôt la *Revue du monde catholique* soutint le point de vue opposé et Th. Nisard fut chargé par le ministre de l'Instruction publique, de Parieu, d'en tirer une copie, en 1851, qui sommeille à la Bibliothèque nationale, *lat. 8881.* Périodiquement, les musicologues dissertaient sur l'antiphonaire de Montpellier qui, tantôt était originaire de Rome, tantôt de Clairvaux, tantôt de Saint-Evre de Toul [1], tantôt de nulle part.

En 1901-1905, un anonyme veilla à la publication phototypique intégrale mais un peu réduite de l'original dans la *Paléographie musicale. Les principaux manuscrits de chant...*, t. VIII; cette publication était présentée dans une préface sibylline dont l'auteur avançait que jusqu'à lui tout le monde s'était fourvoyé, mais « réservant notre opinion » il se contentait de publier des planches. C'était généralement ce en quoi il réussissait le mieux.

409. *Psalterium latinum cum veteri interpretatione. Cantica. Litaniæ sanctorum. Incipit oratio secunda. Oratio S. Augustini episcopi*, VIIIe siècle (772-795), ancien fonds Bouhier *E. 69.*

« L'écriture précaroline des pièces liminaires et de l'*Interpretatio* inédite des psaumes (version romaine), quoique due à deux scribes différents, présente toutes les caractéristiques des écritures usitées à Saint-Gall dans le deuxième quart du VIIIe siècle [2]. Les litanies carolines avec quelques mots romains *(Tu lo juva, tu las juva)* qui y ont été ajoutées à la fin, entre les années 780 et 795 (puisqu'on y trouve la mention de la reine Fastrade), sont d'une main un peu postérieure, et Mabillon a supposé, d'après les noms des saints mentionnés, qu'elles auraient été transcrites dans le diocèse de Soissons [3].

« En tout cas, au IXe siècle, le manuscrit était à Saint-Germain d'Auxerre, ainsi que le prouve une note de cette époque écrite sur les feuillets de garde, avec l'*obit* d'un certain Bernegaudus, probablement l'auteur connu du commentaire sur l'Apocalypse, mentionné dans les lettres de Loup de Ferrières comme séjournant à Saint-Germain-d'Auxerre, où il paraît avoir péri au cours d'un pillage de monastère par les Normands *(interfectus a paganis*, d'après l'*obit)*.

« A la fin du volume ont été ajoutées à la même époque diverses formules de prières, où l'on trouve le nom de Rotrude, vraisemblablement la fille de Charlemagne.

« Outre le triple intérêt historique, liturgique et paléographique, que présente ce manuscrit, il en offre encore un autre au point de vue de l'histoire de l'art. Il renferme, en effet, au début, deux miniatures représentant l'une le prophète David et l'autre le Christ debout, sous des arcatures décorées de tresses à l'irlandaise. Les figures sont traitées d'une façon fort archaïque, mais non dépourvue de style, et teintées de couleurs grenat et rappelant les peintures du *Psalterium aureum* de Saint-Gall. Elles sont certainement antérieures à 780, ainsi que le prouve la composition même du volume et ont complètement échappé à la grande enquête de Zimmermann sur les miniatures précarolingiennes. Le type du Christ nimbé, imberbe, avec de grands yeux en amande, annonce tout à fait celui que l'on trouve un peu plus tard dans l'évangéliaire de Godescalc. Le prophète David tient un instrument de musique du genre de la cithare qui est peut-être la *chrotta* bretonne [4]. »

H. Leclercq.

MONUMENTA GERMANIÆ HISTORICA. — En 1826, H. Pertz publia en Allemagne le 1er volume d'une collection intitulée *Monumenta Germaniæ historica*, qui, depuis plus d'un siècle, n'a pas cessé de s'accroître. Nous n'entreprendrons pas ici d'en retracer l'histoire et les vicissitudes, mais simplement d'en dire quelques mots. On a prétendu maintes fois que cette vaste collection symbolisait la science critique de la nation qui n'a pas cessé d'alimenter cette vaste entreprise, et il y a quelque justesse dans cette remarque. C'est en effet un symbole que l'organisation méthodique et la répartition du travail qui ont abouti,

[1] Cf. Danjou, dans *Revue de la musique religieuse*, décembre 1847; Th. Nisard, *Rapport*, dans *Archiv. des missions scientif. et littér.*, t. II, 1851; *Études sur la restauration du chant grégorien*, 1856, p. 489; A.-J.-H. Vincent, *Emploi des quarts de ton dans le chant grégorien*, dans *Revue archéologique*, 1854-1856, t. XI, p. 362-372; t. XII, p. 669-676; Th. Nisard, *Notice sur l'antiphonaire bilingue de Montpellier*, in-8°, Le Mans, 1865; *Étude archéologique sur le manuscrit bilingue de Montpellier*, par un supérieur de séminaire, in-8°, Paris, 1875. — [2] Cf. L. Delisle, *Album paléographique de la Société de l'École des Chartes*, pl. XVII. — [3] Mabillon, *Vetera analecta*, Paris, 1723, p. 171. — [4] P. Lauer, *Psautier carolingien de Montpellier*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq.*, 1924, p. 178-179. Le psautier a fait l'objet d'une description de Ph. Lauer, *Le psautier carolingien du président Bouhier (Montpellier, univ. H. 409)*, dans *Mélanges d'histoire du Moyen Age offerts à M. F. Lot par ses amis et ses élèves*, in-8°, Paris, 1925, p. 359-383.

sous une direction immuable, à rassembler les sources historiques de l'histoire nationale; mais il n'est possible d'en faire honneur comme d'une nouveauté à l'érudition allemande qu'à la condition d'oublier l'histoire de l'érudition française à l'époque la plus glorieuse de son passé. Ce qu'ont fait les mauristes avec des ressources restreintes sous l'impulsion de dom Grégoire Tarrisse, de dom Claude Martin et de dom Luc d'Achery doit être toujours rappelé et glorifié. Ils ont trouvé devant eux le chaos et y ont tracé des avenues, pratiqué des perspectives, qui, pour la plupart, sont encore celles que nous suivons aujourd'hui. Lorsque la congrégation de Saint-Maur avait déjà accumulé les travaux patristiques et historiques, les supérieurs envisagèrent une nouvelle entreprise, qui fut confiée à dom Martin Bouquet et qui appelle la comparaison avec celle de Pertz.

Le 10 janvier 1725, dom Bouquet écrivait au chanoine Masclef : « L'ouvrage dont on vous a dit que j'étois chargé est une collection des historiens de France. Des vingt-quatre volumes que M. Du Chesne a promis il n'y en a que cinq d'imprimez. Dans le projet qu'il publia en 1635 et qu'il adressa au clergé de France, il marquoit toutes les pièces qui devoient composer son recueil. Ces pièces sont disposées de côté et d'autre; il y en a même plusieurs de perdues; mais en revanche nous en avons un grand nombre dont il n'avoit pas connaissance... M. le cardinal Dubois se déclara le protecteur de cet ouvrage et chargea notre Père général d'y faire travailler sa congrégation. Je fus choisi pour cela; je me mis d'abord à faire le plan de cet ouvrage, que je portai à ce cardinal quelque temps avant sa mort. Je travaille depuis ce temps-là à ramasser mes matériaux. Ce qui me coûte davantage, c'est le 1er volume que je mettrai en tête de cette collection. Il contiendra tout ce que les anciens auteurs, tant grecs que latins, ont dit des Gaules et des Gaulois avant la monarchie françoise... [1] »

Le 1er volume de dom Bouquet parut en 1738 sous le titre de *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores (Recueil des historiens des Gaules et de la France)*, in-fol., Paris. Nous reviendrons en son lieu sur l'histoire de cette publication dont les huit premiers volumes, préparés et publiés par Bouquet, contiennent la période chronologique qu'embrassent nos études depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au règne de Charles le Chauve.

On n'a pas manqué de rapprocher le *Recueil des historiens de la France* des *Monumenta Germaniæ historica* et on a donné la préférence à ceux-ci. En matière de critique et d'histoire, il n'y a pas de jugement sans appel et, nous aussi croyons injustes les reproches adressés au recueil de dom Bouquet par l'érudition allemande; nous les croyons injustes bien que les savants français, par snobisme, plus que par conviction ou par modestie, aient paru en admettre le fondement, qu'un examen comparatif des deux collections rend indéfendable. « Nous ne prétendons pas que les leçons adoptées par les érudits soient préférables à celles que, plus d'une fois, les érudits allemands leur ont substituées; les nouveaux éditeurs ont toujours, à ce point de vue, un avantage sur ceux qui les ont précédés. Ce que nous croyons, c'est que le plan adopté par dom Bouquet est infiniment supérieur à celui qu'a choisi H. Pertz. L'opinion contraire est courante. Mais ceux qui, voulant écrire l'histoire d'une époque ou d'un personnage, ont cherché des matériaux dans les deux collections sont, suivant nous, seuls compétents pour juger cette question et partager notre manière de voir.

« Le but que s'est proposé dom Bouquet a été de rendre le plus rapide et le plus commode possible le travail de celui qui veut réunir tous les textes historiques de quelque valeur relatif à un fait ou à un personnage. Il a, mieux que personne, atteint ce résultat par sa division en périodes (qui est précisément ce qu'on lui reproche le plus vivement), par les admirables tables qu'il a jointes à ces volumes et par les notices qui précèdent chacun d'eux. Dans chaque volume, une table vous renvoie à tous les textes relatifs à un événement, vous en donne la date probable, et, en tête du volume, vous trouvez des notices qui vous renseignent sur le degré de confiance que méritent les auteurs auxquels appartiennent les textes cités. Ce travail est l'œuvre d'un instant, n'exige aucune étude. H. Pertz donne chaque auteur *in extenso;* il faut d'abord savoir quels auteurs ont été publiés, de quoi parle chaque auteur et chercher ensuite, pendant des jours, ce qu'on trouve chez Bouquet en quelques minutes. Celui-ci voulait préparer un instrument de travail aux savants et ce but a été atteint d'une manière admirable. La publication de Pertz avance cinq fois plus rapidement que celle de dom Bouquet, mais un volume préparé d'après la méthode de dom Bouquet vaut mieux et rend plus de services que cinq préparés suivant celle de H. Pertz [2]. »

L'apparition des *Monumenta Germaniæ historica* avait été accueillie avec éloges par les plus autorisés d'entre ceux qui pouvaient émettre un jugement. Dès 1840, dans le *Journal des sçavans*, Benjamin Guérard exposait le plan de la publication d'après ce que Pertz lui en avait dit; à ce moment cinq volumes seulement avaient paru et il terminait son exposé par ces mots :

« Tel est, en raccourci, le plan de la vaste collection des historiens d'Allemagne; elle devra se composer de plus de quarante volumes. Cette grande et magnifique publication, à laquelle se rattachent comme accessoires plusieurs ouvrages fort utiles, est conduite avec tout le zèle et toute l'exactitude de l'érudition allemande. Elle se distingue de la plupart des collections de même nature par l'extrême fidélité des textes, et par le recueil de toutes les principales variantes. Tous les manuscrits ont été examinés et collationnés avec le soin le plus minutieux, lorsqu'ils pouvaient servir au travail de l'édition. Il en est peu, dans quelques bibliothèques d'Europe qu'ils se cachent, qui puissent échapper aux recherches et à la visite de M. Pertz ou de ses collaborateurs. Il est vraiment permis de dire que, sous ce rapport, il n'est plus donné à personne de faire mieux et davantage.

« Les *Monumenta Germaniæ* se recommandent donc, au plus haut degré, à l'estime de tous les amis de l'histoire du Moyen Age et spécialement de celle de l'Allemagne. Cette collection a pour nous un intérêt national; les annales des peuples germains sont aussi les nôtres, du moins pour les cinq premiers siècles de la monarchie française, de sorte que les premiers volumes de chaque série de la collection allemande appartiennent également à l'histoire de notre pays.

« Le recueil allemand intitulé : *Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichte* est le compte rendu des travaux exécutés pour la collection; c'est, en outre, une bibliographie presque complète des manuscrits relatifs à l'histoire d'Allemagne, et même de l'Europe latine pendant le Moyen Age [3]. »

D'après le plan élaboré par Pertz, en 1824, la collec-

[1] Ch. Louandre, *Lettre de dom Bouquet relative à la collection des historiens de France*, dans *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 1853-1854, t. II, p. 467-469; cf. Tassin, *Hist. littér. de la congrég. de Saint-Maur*, p. 634, 695, 700. — [2] H. d'Arbois de Jubainville, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXVII, 1866, p. 178-179. — [3] Benjamin Guérard, dans *Journal des sçavans*, 1840, p. 470-483.

tion entière des *Monumenta* comprenait cinq parties intitulées : 1° *Scriptores;* 2° *Leges;* 3° *Diplomata;* 4° *Epistolæ;* 5° *Antiquitates.* Pertz ne put entreprendre que les deux premières sections et les conduire à un certain point d'avancement.

Le titre de la publication est *Monumenta Germaniæ historica inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum, auspiciis Societatis aperiendis fontibus rerum Germanicarum Medii Ævi edidit Georgius Henricus Pertz,* Hannoveræ... (ce titre se lit sur 25 volumes de l'édition format in-folio : *Scriptores,* I-XII, XVI-XXIII; *Leges,* I-IV; *Diplomata,* I. A partir de 1875 on lit : *auspiciis...*

Sous l'impulsion et la direction de Pertz, le caractère scientifique de la publication s'affirma tel que nous venons de le voir dans les éloges que lui adressait B. Guérard, mais les bibliothèques et les archives étaient alors si mal outillées pour la commodité des recherches requises, l'application de la méthode philologique aux sources historiques était de date si récente après l'oubli où elle était tombée pendant plus d'un demi-siècle, les travaux préparatoires à la réalisation de l'œuvre se heurtaient à tant d'obstacles, que lors de la démission de Pertz, en 1873, après plus de cinquante années d'efforts, on n'avait guère édité qu'une vingtaine de volumes des *Scriptores* et quatre volumes des *Leges.*

Pendant cette période, les études historiques avaient fait des progrès considérables. Pour mettre au point les *Monumenta Germaniæ historica* non moins que pour en activer la publication, des modifications profondes furent opérées dans la direction centrale de l'œuvre et dans l'exécution de son programme. Parmi les plus notables, celle dont l'influence a été décisive consista dans la subdivision des grandes sections en séries plus restreintes ayant un objet étroitement limité et une direction indépendante. Elle a permis aux collaborateurs d'exercer leur activité sur plus de points à la fois, de se spécialiser, partant, de traiter leur sujet avec plus de compétence et de formules, avec plus de science et de jugement, les règles appropriées à l'édition de chaque genre de textes. Dès lors aussi, la publication des *Monumenta Germaniæ historica* a pris un nouvel essor, plus vigoureux et plus éclairé; dès lors, toutes les sections, voire même toutes les subdivisions, ou presque toutes, sont représentées dans la collection par un ou plusieurs volumes.

La substitution du format in-4° à l'in-folio a rendu les volumes plus maniables, l'installation de la collection plus accessible; mais ce qui a contribué au succès, c'est la méthode rigoureuse d'après laquelle la publication se poursuit suivant les règles les plus sévères de la philologie moderne. De chaque source, le texte reproduit est aussi conforme que possible au manuscrit autographe de l'auteur et des copistes et la valeur historique de l'œuvre éditée est nettement définie dans la préface. De plus, et c'est là, peut-on dire, une caractéristique de cette collection, en ce qui concerne deux points essentiels : la filiation des manuscrits et la dépendance des sources, les résultats de la critique sont, dans une très large mesure, rendus visibles et, pour ainsi dire tangibles, dans le texte même et sur le fait, par l'appareil critique qui s'y rattache et par des artifices typographiques. La contribution de chaque copie à la restitution d'un texte, dont l'autographe est perdu, apparaît clairement par l'indication constante des variantes, et les éléments dérivés, dans une compilation, sont non moins visiblement distingués de la partie originale par leur impression en petit caractère. Il n'y a pas jusqu'aux réminiscences littéraires — telles, par exemple, les citations empruntées aux Livres saints — qui ne soient signalées par l'impression en italique et accompagnées, en marge, de renvois aux sources.

Les conséquences de la guerre de 1914-1918 menacèrent un moment l'existence des *Monumenta Germaniæ historica.* Ces difficultés furent surmontées grâce à l'énergie avec laquelle la direction centrale comprima les dépenses, grâce aussi à l'intervention du ministère des Sciences. Dans sa réunion du 25 octobre 1923, la direction générale a fixé un nouveau programme qui s'inspire du besoin de limiter les efforts à la publication de travaux dont la préparation est moins longue et par conséquent moins coûteuse. Elle oriente ainsi les *Monumenta Germaniæ historica* dans une nouvelle phase de leur histoire en restreignant le programme et en réduisant le nombre des collaborateurs.

L'*Archiv der Gesellschaft für ältere deut. Geschichtskunde zur Beförderung einer Gesammtausgabe der Quellenschriften deutscher Geschichte des Mittelalters,* herausgegeben von J.-L. Büchler und C. Dümge, Frankfurt-am-Mein, 4 vol., 1820-1822; *Fortgesetzt,* von G.-H. Pertz, Hannover, 1824-1874, t. V-XII, auquel a succédé le *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde,* herausgegeben von W. Wattenbach [ensuite] H. Breslau, Hannover, 1876 sq., subit les mêmes compressions et paraît en fascicules réduits.

Dans le but de distinguer les nouvelles éditions critiques des éditions à l'usage des étudiants, on a commencé, vers 1923, une *Nova series,* in-8° des *Scriptores rerum Germanicarum.*

Sur la publication dont nous venons de parler, on peut trouver plus de détails dans des brochures et articles qui ne sont pas tous facilement abordables et dont nous donnons les titres sans entreprendre un classement à peu près illusoire.

Theod. von Sickel, *Monumenta Germaniæ historica. Diplomatum imperii,* t. I (herausgegeben von H. Pertz), *besprochen,* in-8°, Berlin, 1873, VI-80 pages. R. F. Stumpf, *Ueber die Merovinger-Diplome in der Ausgabe der Mon. Germ. hist.,* dans Sybel, *Histor. Zeitschrift,* t. XXIX, 1873, p. 343-407, in-8°, München, 1873, 69 p.; Pflugk-Harttung, *Theodor von Sickel und die Monumenta Germaniæ, Diplomata,* in-8°, Stuttgart, 1885; Aug. Longnon, dans *Revue critique,* t. XIV, 1873, p. 74-82, 89-97, 107-118, 121-132; O. Holder-Egger, *Die Monumenta Germaniæ und ihr neuester Kritiker, eine Entgegung,* in-8°, Hannover, 1888, 35 p.; B. Malfatti, *Die Monumenta Germaniæ historica,* dans *Archivio storico italiano,* IIIe sér., t. XXV, 1877, p. 289; M. Meyer, *Der Freiherr vom Stein und die Monumenta Germaniæ historica,* dans *Nation. Zeitung,* in-8°, Berlin, 1875, 31 p.; H. Pertz, *Inhaltverzeichnisse der zehn ersten Bände der Monumenta Germaniæ,* in-8°, Hannover, 1848, 74 p.; W. Waitz, *Ueber die Zukunft der Mon. Germ. hist.,* dans Sybel, *Histor. Zeitschrift,* t. XXX, 1873, p. 1-13; *Die Bildung der neuen Centraldirection der Mon. Germ. hist.,* dans *Neues Archiv,* t. I, 1876, p. 1-11. La direction centrale des *Mon. Germ. hist.,* ayant une réunion annuelle dans laquelle on décrit l' « état des travaux » en cours d'exécution, il suffit de se procurer ces rapports pour suivre les progrès de la collection [1].

Nous n'entreprenons pas ici de donner un tableau détaillé de cette collection où, malgré les divisions et les subdivisions, règne un certain désordre. Tout une partie des *Monumenta* se soustrait d'ailleurs à nos études, qui s'arrêtent au IXe siècle et n'ont rien à voir

[1] Nous n'avons pu lire W. M. T. Gamble, *The Monumenta Germania historica; its antecedents and motives,* dans *The catholic historical review,* t. IV, Washington, 1924, p. 202-233.

avec les chroniques allemandes et les ouvrages postérieurs à cette date. Par contre, on peut se demander à quel titre et sous quel prétexte on a réussi à faire entrer dans les *Monumenta Germaniæ historica* un certain nombre de textes que le comité central s'est annexé du droit du plus fort : tels le *Liber pontificalis romanorum pontificum* ou le *Registrum Gregorii papæ I.* On peut en être surpris, on ne songe pas à s'en plaindre puisque ces annexions nous ont valu des éditions d'une utilité incontestable.

Dans le tableau sommaire qui va suivre, nous donnons le contenu des volumes qui contiennent des auteurs auxquels nous pouvons avoir à recourir.

Ire partie. SCRIPTORES. — 1° *Auctores antiquissimi*, Berolini, Weidmann, 1877-1919, t. I-XV, format in-4°.

Tom. I, pars 1.—*Salviani presbyteri Massiliensis libri qui supersunt recensuit Carolus Halm* (VII-176 p.), 1877.

Tom. I, pars 2. — *Eugippii vita sancti Severini recensuit et adnotavit Hermannus Sauppe* (XVII-36 p.), 1877.

Tom. II. — *Eutropi breviarium ab urbe condita cum versionibus græcis et Pauli Landolfique additamentis recensuit et adnotavit H. Droysen* (LXXII-430 p.), 1879.

Tom. III, pars 1. — *Victoris Vitensis historia persecutionis Africanæ provinciæ sub Geiserico et Hunirico regibus Wandalorum recensuit Carolus Halm* (X-90 sq.), 1879.

Tom. III, pars 2. — *Corippi Africani grammatici libri, qui supersunt. Recensuit Jos. Partsch; adjecta est tabula* (LXII-195 p.), 1879.

Tom. IV, pars 1. — *Venanti Honori Clementiani Fortunati... opera poetica. Recensuit Frid. Leo* (XXVII, 427 p.), 1881.

Tom. IV, pars 2. — *Venanti Fortunati opera pedestria. Recensuit et emendavit Br. Krusch* (XXIV-144 p.), 1884.

Tom. V, pars 1. — *Jordanis Romana et Gotica.* Recensuit Theodor. Mommsen (LXXVIII-200 p.), 1882.

Tom. V, pars 2. — *Magni Ausonii opuscula, Recens. Carol. Schenkl; adjecta est tabula* (LXIV-302 p.), 1883.

Tom. VI, pars 1. — *Q. Aurelii Symmachi quæ supersunt*, edid. Otto Seek (XXI-355 p.), 1883.

Tom. VI, pars 2. — *Alcimi Ecdicii Aviti Viennensis episcopi opera quæ supersunt. Recens. Eud. Peiper* (LXXVI-376 p.), 1883.

Tom. VII. — *Magni Felicis Ennodi opera. Rec. Frid. Vogel* (LXIV-418 p.), 1885.

Tom. VIII. — *Gai Sollii Apollinaris Sidonii epistulæ et carmina. Rec. Christuns Luetjohann, Accedunt Fausti aliorumque epistulæ ad Ruricum aliosque; Ruricii epistulæ Rec. Br. Krusch* (LXXX-484 p.), 1887.

Tom. IX. — *Chronica minora sæc. IV, V, VI, VII*, edid. Theod. Mommsen, vol. I (XII-756 p. sq.), 1892.

Tom. X. — *Claudii Claudiani carmina Rec. Theod. Birt* (CCXXX-612 p.), 1892.

Tom. XI. — *Chronica minora sæc. IV, V, VI, VII*, edid. Theod. Mommsen, vol. II (V-506 p.), 1894.

Tom. XII. — *Cassiodori senatoris variæ, rec. Theod. Mommsen. Accedunt :1° Epistulæ Theodericianæ variæ; 2° Acta synhodorum habitæ Romæ a 499,501,502; 3° Cassiodori orationum reliquiæ* (CLXXXIV-507 p. sq.), 1894.

Tom. XIII, pars 1. — *Chronica minora sæc. IV, V, VI, VII*, edid. Theod. Mommsen, vol. III, fasc. 1 (222 p.), 1894.

Tom. XIV. — *Fl. Merobaudis reliquiæ. Blossii Æmilii Dracontii carmina. Eugenii Toletani episcopi carmina et epistulæ* (XLIX-453 p.), 1905.

Tom. XV. — *Aldhelmi opera*, edid. Rudolf Ehwald (XXVI-755 p.), 1919.

2° *Scriptores rerum merovingicarum*, gr. in-4°, Hannoveræ, 1885.

Tom. I. —*Gregorii Turonensis, opera.* Pars I : *Historia Francorum*, edid. W. Arndt (VIII-450 p., 4 pl.), 1883.

Tom. I, pars 2. — *Miracula et opera minora*, edid. Br. Krusch (p. 451-964), 1885.

Tom. II. — *Fredegarii et aliorum Chronica. Vitæ sanctorum*, edid. Br. Krusch (VIII-579 p.), 1888. — Ce volume contient les *Vitæ sanctorum generis regii : Passio* du roi Sigismond, Vie de sainte Clotilde, Vie de saint Cloud; 2 livres de la Vie de sainte Radegonde, Gestes de Dagobert Ier, Vie de saint Arnoul, Vie de sainte Gertrude, Vie de sainte Bathilde, Vie de Dagobert III.

Tom. III. — *Passiones Vitæque sanctorum ævi merovingici et antiquiorum aliquot*, edid. Br. Krusch (VIII-686 p.), 1896.

Tom. IV. — *Passiones Vitæque sanctorum ævi merovingici*, edid. Br. Krusch (VIII-817 p.), 1902.

Tom. V. — *Passiones Vitæque sanctorum ævi merovingici*, edid. Br. Krusch et W. Levison (VIII-834 p., 22 pl.), 1910.

Tom. VI. — *Passiones Vitæque sanctorum ævi merovingici*, edid. Br. Krusch et W. Levison (VIII-676 p., 1 pl.), 1913.

Tom. VII. — *Passiones Vitæque sanctorum ævi merovingici cum Supplemento et appendice*, edid. Br. Krusch et W. Levison (X-902 p.), 1919-1920.

Sur l'ensemble de ce recueil, on peut consulter le *Bulletin critique*, t. XVIII, 6 articles de L. Duchesne sur le t. III; et *Analecta bollandiana*, t. XVI, 1897, p. 83-89; t. XXII, 1903, p. 103-109; t. XXIX, 1910, p. 444-451; t. XXXIII, 1914-1919, p. 246-251; t. XXXIX, 1921, p. 184-191.

3° *Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum*, edid. G. Waitz, in-4°, Hannoveræ, 1878.

4° *Scriptores (rerum Germanicarum)*, edid. G.-H. Pertz et *Societas aperiendis fontibus rerum Germanicarum Medii Ævi*, Hannoveræ, 1826-1892, t. I-XXX.

Tom. I (1826). [*Annales et chronica ævi Carolini.*]

Tom. II (1829). [*Scriptores rerum Sangallensium. — Annal. et chronic. ævi Carolini continuatio. — Historiæ ævi Carolini.*]

Tom. III (1839). [*Annales minores ævi Saxonici : Germaniæ, Galliæ, Italiæ. — Chronica minora ævi Saxonici. — Annales, chronica, historiæ ævi Saxonici.*]

Tom. IV (1841). [*Annales ævi Carolini et Saxonici. — Chronica et gesta ævi Saxonici. — Historiæ ævi Carolini et Saxonici.*]

Tom. V (1843). [*Annales et chronica ævi Salici.*]

Tom. VI (1844). [*Annales et chronica ævi Salici.*]

Tom. VII (1846). [*Chronica et gesta ævi Salici.*]

Tom. VIII (1848). [*Chronica et gesta ævi Salici.*]

Tom. IX (1851). [*Chronica et annales ævi Salici.*]

Tom. X (1852). [*Chronica et annales ævi Salici.*]

Tom. XI (1854). [*Historiæ ævi Salici.*]

Tom. XII (1856). [*Historiæ ævi Salici.*]

Tom. XIII (1881). [*Annales, chronica, genealogiæ catalogi. Supplementa tomorum I-XII, pars 1*], edid. G. Waitz.

Tom. XIV (1883). [*Gesta episcoporum, historiæ. Supplementa tomorum I-XII, pars 2.*]

Tom. XV, pars 1 (1887), pars 2 (1888). [*Vitæ aliæque historiæ minores. Supplementa tomorum I-XII, pars 3.*]

Tom. XVI (1859). [*Annales ævi Suevici.*]

Tom. XVII (1861). [*Annales ævi Suevici.*]

Tom. XVIII (1863). [*Annales ævi Suevici.*]

Tom. XIX (1866). [*Annales ævi Suevici.*]

Tom. XX (1868). [*Supplementa tomorum I-XII, Chronica ævi Suevici.*]

Tom. XXI (1869). [*Chronicon Helmoldi, Holtzatiæ, Hugonis a S. Victore, Gisleberti Mont, Gotifredi Viterb, etc.*]

Tom. XXII (1872). [Avec le précédent.]

Tom. XXIII (1874). [*Chronica ævi Suevici.*]

Tom. XXIV (1879). [*Annales ævi Suevici. Supplementa tomorum XVI-XVII. Chronica minora sæc. XII et XIII. Gesta sæc. XII, XIII.*]

Tom. XXV (1880). [*Gesta sæcul. XIII.*]

Tom. XXVI (1882). [*Ex rerum francogallicarum scriptoribus. Ex historiis auctorum Flandrensium lingua gallica scriptis.*]

Tom. XXVII (1885), tom. XXVIII (1888). [*Ex scriptoribus rerum anglicarum sæc. XII et XIII.*]

Tom. XXIX (1892). [*Ex rerum danicarum scriptoribus sæc. XII et XIII.*]

Tom. XXX, pars 1 (1896). [*Supplementa tomorum XVI-XXV.*]

IIe partie. LEGES. — Edidit G.-H. Pertz, tom. I-V, in-fol., Hannoveræ, 1835-1889.

Tom. I (1835). [*Capitularia regum Francorum.*]

Tom. II (1837), pars 1. [*Tomi I supplementa. — Constitutiones et Acta regum Germanicorum.*]

Pars 2. [*Capitularia spuria. — Canones ecclesiastici. Bullæ pontificum romanorum.*]

Tom. III (1863). [*Leges nationum Germanicarum.*]

Tom. IV (1868). [*Leges Langobardorum.*]

Tom. V (1875-1889). [*Leges Saxonum, Thuringorum. Edictum Theodorici. Lex Ribuaria*, etc.]

Legum sectio I, in-4°, Hannoveræ.

Tom. I. *Legum nationum Germanicarum.*

Tom. I (1902). *Leges Visigothorum*, edid. K. Zeumer (XXXV-570 sq.).

Tom. II, pars 1 (1892). *Leges Burgundionum*, edid. L. R. de Salis (188 p.).

Tom. V, pars 1 (1888). *Leges Alamannorum*, edid. K. Lehmann (175 p.).

Tom. V, pars 2 (1926). *Lex Baiwariorum*, edid. B. Heymann (VIII-492 p.).

Sectio II, tom. I (1883). *Capitularia regum Francorum*, edid. A. Boretius (VIII-459 p.).

Tom. II (1897). *Capitularia regum Francorum*, denuo edid. A. Boretius et V. Krause (XXVI-726 p.).

Sectio III, tom. I (1893). *Concilia ævi merovingici*, edid. F. Maassen (XVII-281 p.).

Tom. II (1906). *Concilia ævi Karolini*, recensuit Alb. Werminahoff (XII-1015 p.).

Tom. II. *Supplementum* (1924). *Libri Carolini sive Caroli Magni capitulare de imaginibus* recensuit H. Bastgen (251 p.).

Sectio IV. *Constitutiones et Acta publica imperatorum et regum.*

Tom. I (1893). *Inde ab anno 911 usque ad ann. 1197*, edid. Lud. Weiland.

Sectio V. *Formulæ Merovingici et Karolini ævi. Accedunt ordines indic. Dei*, edid. K. Zeumer (1886).

IIIe partie. DIPLOMATA.

Diplomatum imperii tom. I, edid. K. F. A. Pertz, in-fol., Hannoveræ, 1872. [*Diplomata regum Francorum e stirpe Merovingica et maiorum domus e stirpe Arnuliorum.*]

Sur cette publication, cf. *Dictionn.*, t. IX, col. 682.

Diplomatum Karolinorum. Tomus I. *Pippini, Carlomanni, Caroli Magni diplomata. — Die Urkunden der Karolinger, herausgegeben von der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde.* I. *Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Grossen, unter Mitwirkung von Alfons Dopsch, Johann Lechner, Michael Tangl*, bearbeitet von Engelbert Mühlbacher, in-4°, Hannover, 1906 (XI-581 p.).

Gestorum pontificum romanorum, vol. I. *Libri pontificalis, pars prior*, edid. Theodorus Mommsen, in-4°, Berolini, 1898 (CXL-295 p., 4 pl.). (Voir *Dictionn.*, t. IX, col. 454-457).

IVe partie. EPISTOLÆ. — 7 vol. in-4°, Berolini, 1891-1925.

Tom. I. *Gregorii I papæ, Registrum epistolarum*, t. I, l. I-VII. Edid. Paulus Ewald et Ludovicus M. Hartmann (XLV-491 p.), 1891.

Tom. II. *Gregorii I papæ, Registrum epistolarum*, t. II, l. VIII-XIV *cum indicibus et præfatione, post Pauli Ewaldi obitum*, edidit Lud. M. Hartmann (606 p.), 1899.

Tom. III. *Epistolæ Merowingici et Karolini ævi.* I. Ce volume est l'ouvrage de plusieurs érudits, Arndt, Dümmler et W. Gundlach. La préface est signée par E. Dümmler (VI-763 p., 1 pl.), 1892.

Tom. IV. *Epistolæ Karolini ævi*, II. Recensuit Ern. Dümmler (VIII-639 p.), 1895.

Tom. V. *Epistolæ Karolini ævi.* III. Ce volume est l'ouvrage de K. Hampe et de E. Dümmler, celui-ci a signé la préface (VIII-679 p.), 1899.

Tom. VI. *Epistolæ Karolini ævi.* IV. Ce volume est l'ouvrage de E. Dümmler et de E. Perels qui a signé la préface (VI-811 p.).

Tom. VII. *Epistolæ Karolini ævi.* V. Ce volume est l'ouvrage de E. Caspar, W. Heuze et G. Laehr. Préface signée P. Kehr (XII-480 p.).

Ve partie. ANTIQUITATES. — 4 vol. in-4°, Hannoverae, 1880-1923.

Tom. I. *Poetæ latini ævi Carolini.* Recensuit Ern. Dümmler (VIII-652 p.), 1880-1881.

Tom. II. *Poetæ latini ævi Carolini.* Recensuit Ern. Dümmler (VII-722 p.), 1884.

Tom. III. *Poetæ latini ævi Carolini.* Recensuit Ludovicus Traube (X-823 p.), 1886-1896.

Tom. IV, pars 1. *Poetæ latini ævi Carolini.* Recensuit Paulus de Winterfeld (I-444 p.), 1899.

Tom. IV, pars 2. *Poetæ latini ævi Carolini.* Recensuit Carolus Steecker (VIII-445-1177 p.), 1923.

H. LECLERCQ.

MONUMENTS DE LA MONARCHIE FRANÇAISE. — I. Du Tillet. II. Fabri de Peiresc. III. Roger de Gaignières. IV. Bernard de Montfaucon. V. Conclusion.

L'histoire du portrait offre encore de longues et nombreuses lacunes malgré d'estimables travaux. Plusieurs de ses chapitres, ceux, en particulier, qui concernent le Moyen Age, n'ont pas été écrits avec toute la précision désirable et la documentation que permettent les monuments iconographiques dont la conservation est connue. Pour la période de nos études, nous pouvons recourir à des bustes, à des médailles, à des pierres gravées, comme nous l'avons tenté pour Charlemagne, pour Constantin et pour Julien. Le témoignage des manuscrits est plus douteux, mais, d'une façon générale, il est permis de dire que tout ce qui a été tenté dans cet ordre d'idées devrait être repris avec de meilleurs procédés de reproduction, une information plus étendue et une critique plus exacte. L'idée si imparfaitement réalisée par dom Bernard de Montfaucon devrait inciter ceux qui peuvent s'y adonner à « constituer une bonne fois ce grand Recueil des monuments figurés de notre pays qui manque à notre histoire nationale [1] ». Montfaucon n'est certes pas sans mérite et il faut lui être reconnaissant de sa tentative, mais à ses yeux les œuvres du Moyen Age ne pouvaient se réclamer que d'un intérêt historique; à aucun degré, elles n'étaient des manifestations artistiques auxquelles un homme de goût, un « honnête homme » pût consacrer ses études. Il vient de parler de la colonne de Théodose à Constantinople (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2332, fig. 3174, 3179), il poursuit : « Depuis ce temps, les peuples du Nord qui avaient envahi l'Europe répandirent partout la barbarie; on ne vit plus que des choses informes; tous les arts tombèrent, mais la peinture, la sculpture et l'architecture plus que les autres. Le monde resta longtemps en cet état : les hommes vivoient dans l'ignorance de tout ce qui regardoit les usages de ces siècles florissants et n'avoient aucun sentiment de leur grossièreté; ils détruisoient impitoyablement ce que les plus habiles maîtres avoient fait et tout ce qui avoit été admiré dans ces temps où la politesse et le goût

[1] C. Couderc, *Exposition de portraits peints et dessinés à la Bibliothèque nationale*, dans *Gazette des beaux-arts*, IIIe sér., t. XXXVII, 1907, p. 380.

des belles choses régnoient pour leur substituer en leur place des choses dont la grossièreté restait le climat de ces peuples barbares qui avoient inondé la terre. Neuf ou dix siècles se passèrent dans l'ignorance de toutes ces choses : ce ne fut qu'après un si long espace qu'on songea à se relever et à faire refleurir les beaux-arts [1]. »

Et malgré ces préventions et l'engouement néo-classique, le Moyen Age gardait aux yeux de certains un attrait particulier [2].

I. Du Tillet. — Jean du Tillet, sieur de la Bussière, greffier civil au parlement de Paris, de 1521 à 1570, est l'auteur d'un *Recueil des roys de France, leurs couronne et maison*, qu'il présenta à Charles IX en 1566 et qui est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, fonds *français 2848*, après avoir fait partie du cabinet des livres de Gaston d'Orléans et ensuite de la Bibliothèque du roi. *(Regius 8410 B.)* Du Tillet s'était proposé de dépouiller les registres du Parlement, auxquels sa charge lui donnait accès, et de visiter les chartriers de plusieurs Églises du royaume en vue de faire l'histoire de toutes les querelles soutenues par les rois de la troisième race contre leurs voisins, de faire la liste des domaines de la couronne, de recueillir les lois et ordonnances, etc. Après avoir présenté trois volumes au roi Henri II, on lui imposa un autre travail, qui ne le détourna pas de son entreprise. Le manuscrit offert à Charles IX est célèbre grâce à la suite des superbes portraits de rois de France qui paraissent être l'œuvre d'un artiste auquel on doit les *Heures* de Henri II, les *Heures* de Dinteville et celles du connétable de Montmorency.

Ces portraits des rois de France ne sont pas des images de convention, ni des reproductions de celles qui furent peintes au début du XIVe siècle dans la grande salle du Palais, à Paris, et détruites dans l'incendie de 1618. Comme du Tillet avait remonté aux sources pour compiler son recueil, son peintre avait consulté et interprété d'anciens monuments iconographiques. Il s'était intéressé à deux séries : d'une part, des statues tombales ou commémoratives; d'autre part, des sceaux originaux de différents rois de France. C'est ainsi que les portraits de Clovis Ier, Chilpéric Ier et Frédégonde, Charles II le Chauve, Charles III le Simple, Louis IV d'Outremer, Lothaire, Philippe Ier et Louis VII ont été imités de statues tombales ou commémoratives élevées à Sainte-Geneviève, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis, Saint-Fursy de Péronne, Sainte-Colombe de Sens, Saint-Remi de Reims, Saint-Benoît-sur-Loire et Barbeaux près de Melun, tandis que les portraits de Philippe II Auguste, Louis VIII, Louis IX, Philippe IV le Bel, Louis X le Hutin, Philippe V le Long, Philippe VI de Valois, Charles V et Charles VI sont empruntés aux images gravées sur les grands sceaux de ces princes.

C'est là, ainsi qu'on l'a fait remarquer, l'un des plus anciens exemples de la recherche de la vérité archéologique, pour l'illustration d'un livre.

G. Corrozet, *Les antiquitez... de Paris*, in-16, Paris, 1576, p. 98-101. Cf. N. Valois, dans *Bulletin de la Société de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXX, 1903, p. 87-90. — L.-V. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, t. I, 1868, p. 265. H. Omont, *Portraits des rois de France du « Recueil » de Jean du Tillet. Reproduction réduite des 32 miniatures du ms. fr. 2848 de la Bibl. nat.*, in-12, Paris, 1908; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 4 octobre 1907. On peut en rapprocher de façon très intéressante, pour juger du progrès parcouru : Ch. Mauméné et L. d'Harcourt, *Iconographie des rois de France. De Louis IX à Louis XVI*, dans *Archives de l'art français*, nouv. série, t. XV, XVI; 2 vol. in-8°, Paris, 1928-1931.

II. Peiresc. — Pour prendre une idée des services que ce savant a rendus à la science des antiquités chrétiennes, nous pourrions rappeler ce que nous avons dit de lui à l'occasion du sarcophage de la Gayole et de la Genèse de Cotton; mais nous envisagerons ici son rôle au point de vue de nos antiquités nationales. Pour mieux apprécier la grandeur des services rendus et juger l'originalité de ses recherches, il faut le replacer parmi ses contemporains, au milieu de ses amis, de ses relations.

Nicolas-Claude Fabri de Peiresc naquit en 1580, à Beaugencier, et mourut en 1636, à Aix. Il appartenait à une famille originaire de Pise, fixée en Provence depuis 1254. Dès l'âge de huit ans, il fut mis au collège des jésuites, en Avignon, avec son frère de Valavez et y demeura cinq ans. On l'envoya faire un an de philosophie à Aix; ensuite, il fut acheminé sur Tournon où il étudia la géographie, la chronologie et les mathématiques. De retour à Aix, un sien oncle, membre du parlement de Provence, le poussa vers l'étude du droit. Ce fut alors qu'il connut P. Antoine de Rascas, sieur de Bagarris (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 78), futur garde des médailles de Henri IV. Après un séjour d'une année à Aix, Peiresc est envoyé en Avignon où il poursuit l'étude du droit et des antiquités. En 1599, il obtient d'aller, avec son frère, suivre les cours de droit de l'université de Padoue.

C'est de ce voyage et de son séjour en Italie qu'on peut faire dater la carrière scientifique de Peiresc. Il ne lui suffit pas de voir Padoue, il visite Gênes, Lucques, Pise, Florence, Bologne, Ferrare, Venise, Sienne, Rome, Naples, etc., et il noue des relations avec des hommes tels que Pinelli à Padoue, César Veli à Bologne, Celso Cittadini à Sienne, les cardinaux Baronius et Bellarmin à Rome, Lelio Pasqualini, Fulvio Orsini, le célèbre antiquaire; il visite Pignoria à Padoue, Rossi *(Rubeus)* à Ravenne, Michezola à Vérone, Tolentin à Crémone, Campana à Vicence, le cabinet des frères Porta à Naples et celui de Ferrant Imperati, tous antiquaires, historiens ou physiciens renommés. Rentré en France en 1602, il termine ses études de droit à Montpellier avec Pacci de Biriga. A cette époque, il est déjà en corespondance avec Scaliger et S.-A. de Thou. Deux années plus tard, il prend le doctorat en droit à Aix, où il est présenté au Parlement.

En 1609, Guillaume du Vair, président du parlement de Provence, l'emmène à Paris, où il avait déjà des amitiés commencées par lettres et il fréquenta de préférence S.-A. de Thou, garde de la Bibliothèque du roi, Casaubon, qui est sous les ordres de de Thou, les frères Pithou, Paul Pétau. Il accompagne G. du Vair à Orléans, puis, en 1606, il se rend en Angleterre avec l'ambassadeur La Boderie; il en revient par la Hollande où il se lie avec Scaliger à La Haye et avec Grotius à qui il suggère son fameux *Livre de la guerre et de la paix* [3]. Par Liége, Bruxelles et la Flandre, il rentre en Provence au mois d'octobre.

En 1607, Peiresc est installé comme conseiller au parlement de Provence où il succède à son oncle. Dès lors, sans négliger les fonctions de sa charge, il étend de plus en plus le champ de ses études et le nombre de ses correspondants. Il a pris goût aux voyages; on le revoit à Montpellier, Nîmes, Arles, Montmajour, etc.

[1] B. de Montfaucon, *L'antiquité expliquée* (en français et en latin) *et représentée en figures*, in-fol., t. I, Paris, Delaulne, 1719, préface, p. XIV-XV. — [2] J. Schopfer, *L'art du Moyen Age, la renaissance néoclassique et les travaux de Peiresc*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1899, p. 334-347. — [3] Grotius à Peiresc, 11 janvier 1614; cf. Lemontey, dans *Recueil de l'Académie de Marseille*, 1783-1785, p. 311.

En 1612, il passe quelque mois à Paris et à quelques années de là, G. du Vair l'y ramènera et, cette fois, pour sept ans, avec des excursions à Rouen, à Lisieux; lorsqu'il faut regagner sa Provence, il prend le chemin des écoliers, par Angers, Tours, Bordeaux et Toulouse, accorde un bref séjour à son abbaye de Guistres, dont il était commendataire depuis 1618 et, en 1623, regagne sa terre de Provence qu'il ne quittera plus. Pendant treize années encore, c'est de sa bonne ville d'Aix qu'il soutiendra une correspondance avec presque tous les savants d'Europe, y apportant mieux qu'une curiosité toujours en éveil, mais une compétence réelle dans toutes les branches du savoir humain.

L. Delisle et C.-T. Wright ont tracé un tableau complet, encore que sommaire, de l'activité de Peiresc qui « s'occupait avec une égale ardeur et une égale compétence d'histoire naturelle [1], de géographie, d'astronomie, de droit, de littérature et de beaux-arts. Familier avec toutes les civilisations, il ne s'intéressait pas moins à l'antiquité qu'au Moyen Age... Il devança Gaignières dans l'interprétation raisonnée des monuments du Moyen Age. »

Il est peu exact d'avancer que Peiresc ait consacré les mêmes soins au Moyen Age qu'à l'antiquité. Il avait pour celle-ci cette préférence marquée à laquelle n'a échappé peut-être aucun de ses contemporains. Dans ses dissertations sur les médailles anciennes, sur les inscriptions, sur les monnaies, les poids et mesures, les statues, c'est surtout l'antiquité qu'il vise, encore qu'on doive reconnaître que l'un des premiers il a réuni des monnaies mérovingiennes et carolingiennes [2].

Dans combien de directions ne rencontre-t-on pas l'intuition de Peiresc. Il fut le premier à entreprendre ce recueil de sarcophages d'Arles qu'Edmond Le Blant a pu réaliser (voir *Dictionn.*, t. VIII, col. 2177) en s'aidant en partie de ses notes [3]. Et il faut lui rendre cette justice qu'il ne travaillait pas au hasard et sans un plan prémédité. Écrivant aux frères Dupuy à propos de la *Roma sotterranea* de Bosio, il leur dit : « Cela aura toujours beaucoup faict de rompre la glace et de frayer le chemin à d'aultres qui pourront y ajouter une infinité de belles choses en cette matière. Et notre province en fourniroit bien encore quelques-unes assez notables et capables de faire quelque bon supplément, quand nous ne prendrions que ce qui est en un cimetière à Arles. Estimant qu'en beaucoup d'aultres lieux de la France, comme en plusieurs vieilles églises de cette Provence, il s'y trouvera encore de très belles choses à joindre à ce digne recueil [4]. »

L'archéologie chrétienne est donc en droit de revendiquer Peiresc parmi ceux qui lui ont porté intérêt. « Doué d'une étonnante sagacité et d'une mémoire aussi sûre qu'étendue, il reconnut en visitant les trésors des églises et les cabinets des curieux, l'origine et le sens de monuments qui avaient jusqu'alors échappé à l'attention ou résisté aux tentatives d'explication des savants. Sa maison, rendez-vous de toute la bonne société de Provence, devint bientôt un musée célèbre dans l'Europe entière, où trouvaient place les curiosités naturelles, les marbres et les bronzes antiques, les vases, les inscriptions, les médailles, les camées, les sceaux, les chartes, les peintures, les livres de toute espèce et jusqu'aux moindres pièces fugitives, imprimées ou manuscrites, qui tenaient lieu des gazettes avant l'année 1631 [5]. » Tout ce qui appartenait au passé l'intéressait, qu'il s'agît de l'antiquité classique, des antiquités nationales, des littératures exotiques. Ce fut par ses soins qu'un manuscrit de Constantin Porphyrogénète sur la vertu et le vice fut envoyé en France où il est resté depuis lors [6]. Le célèbre calendrier de 354 fait, pendant un temps, partie de sa bibliothèque [7] (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1586, fig. 1862, 1863; t. III, col. 1555-1560, fig. 2910-2912; t. XI, fig. 8242) et nous pouvons juger de la perspicacité avec laquelle il appréciait les pièces qui passaient sous ses yeux par les notes qu'il a laissées sur le livre d'heures de Jeanne, reine de Navarre [8] et sur la tapisserie de la bataille de Formigni [9].

Ce qui ne lui fait pas moins d'honneur, c'est la sollicitude qu'il porte à tous les monuments du passé. Il charge un de ses amis qui parcourt le Languedoc de prendre la défense des inscriptions romaines. « A Narbonne, lui écrit-il, faire faire des reproches par M. l'abbé de Foix [10] à M. de Narbonne et à son coadjuteur [11], de ce qu'on laisse despesser tant de belles inscriptions antiques qui avoient esté desterrées depuis peu, lesquelles on se debvroit contenter de mettre en œuvre, en sorte que l'inscription parust en dehors des murs, sans les gaster ou ensevelir de rechef, comme l'on faict. Il fauldroit voir un gentilhomme, qui est curieux, lequel a un beau cabinet pour luy faire les mesmes reproches, et le conjurer à tout le moings de transcrire les inscriptions avant qu'on les gaste, et de nous en envoyer coppie [12]. »

Il ne reculait pas, à l'occasion, devant une dépense, car « c'est la vérité, écrivait-il encore, que je suis un peu curieux, mais ce n'est principalement que des livres propres à ayder le public, et conséquament des anticailles, quand il s'en rencontre à prix si modéré que ma petite bourse y puisse aspirer sans incommodité, ou bien lorsqu'il y a moyen d'avoir des portraicts ou desseins fidèles de celles qui ne sont pas en commerce, et spécialement quand il y a de l'escripture grecque ou latine ancienne, telle que l'on trouve souvent sur les frontispices des anciens temples et dans les marbres et vieilles mazures, je n'espargneray, quand

[1] En voici un témoignage dans une lettre aux Dupuy, t. II, p. 293 : « Je ne scay si je ne vous ay poinct mandé que j'eus la curiosité de voir cet éléphant que vous avez veu là, quelques années il y a, lequel on ramenoit d'Italie. Il vint passer icy où il fust trois jours durant lesquels je le consideray bien à mon ayse, ne l'ayant pas laissé eschapper de mes mains ou despaïser que je ne l'aye faict peser contre quelque six vingts boullets de canon. Il me cognoissoit desjà quasi comme son gouverneur et je me laissay porter jusqu'à ce poinct de curiosité ou (pour mieulx dire) de follie, que de luy mettre ma main dans la bouche et de lui manyer et empoigner une de ses dents maxillaires pour en mieulx recognoistre la forme et ne les ayant pas assez bien peu voir sans les toucher, à cause qu'en ouvrant la gueule il les entrecouvroit avec sa langue. Or, ce fust pour vérifier, comme je fis qu'elles étoient entièrement semblables de figure, bien que de moindre grandeur avec la dent du prétendu géant de la coste de Thunis ou d'Utica... » — [2] M. Prou, *Peiresc et la numismatique mérovingienne*, dans *Annales du Midi*, 1890, p. 137-169. — [3] E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, in-fol., Paris, 1878, p. XXXV. — [4] Peiresc, *Lettre de Peiresc aux frères Dupuy*, édit. Tamizey de Larroque, t. III, p. 280. — [5] L. Delisle, *Un grand auteur français du XVIIe siècle. Fabri de Peiresc*, dans *Annales du Midi*, 1889. — [6] Cf. H. Omont, *Catal. des manuscrits grecs des départements*, p. 64; *Lettres aux frères Dupuy*, t. I, p. 444 sq., lettres du 18 décembre 1627. — [7] Voir Bibl. nat., ms. *fr. 5172, nouv. acq.*, Peiresc à Aléandre, 16 décembre 1620 et lettre du 12 mai 1627 dans *Lettres aux frères Dupuy*, t. I, p. 211. — [8] Ces notes ont été publiées par A. Longnon dans ses *Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis*, in-8°, Paris, 1882. — [9] Bibl. nat., ms. *fr. 5174, nouv. acq.*, fol. 37. Cf. L. Delisle, *La tapisserie de la bataille de Formigni*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1888, p. 400-402. — [10] Sur ce personnage, cf. Tamizey de Larroque, *Lettres de Peiresc*, t. I, p. 95, note 1; p. 145, note 5. — [11] Louis de Vervins, archevêque de Narbonne, mort en 1622; son coadjuteur depuis 1622, Claude de Rebe. — [12] Bibl. nat., ms. *franç. 5171, nouv. acquis.*, fol. 721. Cf. *Peiresc aux frères Dupuy*, 29 janvier 1628, dans *Lettres*, t. I, p. 515.

il ne tient qu'à peu de chose, la despence d'un peintre pour les desseigner, si les frais n'en sont pas trop considérables [1]. »

Peiresc dit vrai, il voulait « ayder le public » et pour cela il s'imposait des démarches de toute sorte. Non seulement il n'était pas de ceux qui traitent en rival et en adversaire quiconque s'efforce de travailler utilement pour le service d'autrui, mais il s'employait à servir, à faire valoir, à recommander tous ceux qui lui étaient connus; aux uns il facilitait le voyage, aux autres il découvrait un imprimeur, aux plus favorisés il procurait la copie ou la collation d'un texte, fût-il inédit, même il poussait le désintéressement jusqu'à prêter ses livres et ses manuscrits à lui : « Il est vray que, quand je vois quelque homme de lettres qui n'est pas du commun et qui travaille pour ayder le public sur quelque matière qui le mérite, je ne sçaurois éviter de lui prester de bon cœur mes livres imprimez, puisque je n'y espargne pas les manuscrits, qui sont un peu plus difficiles à recouvrer que les imprimez [2]. »

Les livres! Sa passion. De son long séjour à Paris, Peiresc avait conservé le souvenir des assemblées littéraires chez les frères Dupuy à la Bibliothèque du roi [3], chez M. de Thou et chez les libraires; aussi, connaissant Gassendi comme il le connaît, il a peine à croire qu'il consente jamais à quitter Paris où le retiennent la « conversation de tant de galants hommes, avec la commodité de voir toute sorte de bons livres qu'on sçauroit désirer [4] ».

Un livre, Peiresc consentait à le prêter; une pièce de son cabinet, il lui arrivait de s'en dessaisir en faveur de quelque ami. C'est ainsi qu'il se dépouilla de son beau feuillet de diptyque en ivoire représentant Justinien qu'il donna au cardinal François Barberini (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1156, fig. 3773). On n'ose pas lui faire un reproche de sa libéralité puisque ce précieux diptyque est rentré en France, au musée du Louvre, en 1899, mais on s'explique qu'un collectionneur si libéral ait eu un grand nombre d'amis. Pour lui, nous dit-on, c'était une grande fête quand l'un d'entre eux « faisant le voyage de Marseille, s'arrêtait en chemin pour voir le grand amateur, soit dans son hôtel d'Aix, soit dans sa maison des champs à Beaugencier. La maladie même n'empêchait pas alors Peiresc d'aller à la rencontre de ses hôtes; après leur avoir fait grande chère, il ne les laissait point partir sans les avoir renseignés sur les meilleures routes à suivre et sur les plus utiles explorations à entreprendre, sans leur avoir ménagé les bonnes grâces ou, comme il disait, les caresses des capitaines de navire, parfois même sans s'être dépouillé des objets les plus rares de ses collections — nous venons de le voir — qu'il leur faisait emporter comme souvenir de leur visite.

« Aussi, tous les amis de Peiresc n'avaient-ils qu'une voix pour lui rendre justice; devançant le jugement de la postérité, qui l'a proclamé le *procureur général de la littérature*, ils répétaient à l'envi ce que lui-même disait avec une noble simplicité quand il adressait au P. Morin ses *Pentateuques samaritains* : « Le principal but de toutes mes recherches ne tend qu'à aider le public, ou à en faire part à ceux qui en peuvent estre curieux, et qui en peuvent mieux faire leur proffit que moy [5]. »

Quel plus bel éloge faire de ce savant obligeant envers tous et à tout moment que de le montrer au vif dans sa pétulance d'ami qui jouit à l'avance du plaisir qu'il va faire à un sien ami [6] :

« J'attends d'heure à autre de Marseille une grammaire samaritaine, que l'on m'a apportée du Levant, et à laquelle j'avois faict l'amour il y a une vingtaine d'années, l'ayant eue lorsque je n'y esperois du tout rien. L'importance est que l'on m'a achepté en mesme temps, et par un bien plus grand heur, un *Pentateuque* en trois langues, escrittes par colonnes, e regione l'une de l'aultre, toutes trois en caractères samaritains, et toutefoys en langue hébraïque, samaritaine et vulgaire ancienne, que les uns jugent Arabique, les aultres Syriaque, pour le meslange qu'il y a des termes de l'une et de l'aultre. Mais pour me laisser de la mortification parmy le plaisir de cette acquisition, ceux qui en avoient la charge n'ont pas eu assez de résolution, pour me l'envoyer en mesme temps que la grammaire, soubs prétexte de quelques feuillets d'imperfection sur la fin, qu'ils font transcrire d'un aultre exemplaire imperfect quasi partout, excepté aux lieux qui deffaillent en l'aultre, et lequel ils eussent pu, je m'asseure, achepter avec la mesme facilité que l'aultre pour les envoyer tous deux ensemble, ou plustost ils debvoient faire marquer les lieux imperfects, pour les faire suppléer à loysir, sans retardation de l'envoy de mon original. Il fault prendre de la Providence divine tout ce qui lui plaict, et louer Dieu encores quand nous n'aurions que la grammaire, qui est arrivée en cette coste sur une barque qui passa hier devant Tollon, avec fort beau temps, pour se rendre à Marseille, où j'ay despesché en diligence, pour recouvrer ma caisse, dans laquelle on m'envoye par mesme moyen un Nouveau Testament en syriaque, un volume de conciles grecs manuscrit, qu'on dict estre bien beau, et un libvre arabe grandement ancien, et aultres choses, mesmes afforce médailles antiques et aultres curiositez, qu'il me tarde bien de voir. Tant est qu'il y aura, je m'asseure, de quoi donner de l'exercice au Révérend Père Morin. »

L'ami empressé ne fait pas oublier au magistrat les devoirs de sa charge [7], pas plus qu'à l'abbé commendataire l'administration de son abbaye de Guistres [8], et au propriétaire l'entretien de son domaine qu'il nous décrit au cours de l'automne de 1629 où il s'est attardé à Beaugencier pendant une convalescence [9] : « Je ne m'y suis amusé, dit-il, durant toute la quarantaine, et au delà, qu'à jardiner et à restablir du plan, au lieu de celuy que le froid nous avoit tué l'année précédente parmy noz orangers. En sorte que, si cet hyver icy n'est pas trop rigoureux, j'espère que ce lieu aura bientost recouvré sa première gentillesse. Et nostre présence ne lui nuira pas pour faire conserver ce nouveau plan, tandis que le peu qui restoit du vieil nous donne encore quelque satisfaction, noz jossemins d'Espagne estants encores à présent touts couverts de fleurs au long d'une allée de quarante toises qui en est bordée en palissade, et nostre parterre de myrthe ayant une odeur un peu plus agréable que ceux de bouys dans voz quartiers; il est accompagné d'une bordeure d'orangers de la Chine, qui l'enrichit grandement, et qui est réussie beaucoup mieux que nous n'avions espéré lorsque nous la fismes planter et hazarder comme chose que nous n'osions nous promettre de conserver guières longtemps, et toutefoys cette race de plan a mieux résisté au froid que les

[1] Bibl. nat., ms. *fr. 5171, nouv. acq.*, fol. 72, Peiresc à Balthazar Fabre, à Alep, 21 mai 1636. — [2] Lettre du 10 janvier 1633, dans *Collection Dupuy*, vol. 717, fol. 189 v° et lettre du 16 janvier 1633, *ibid.*, fol. 192. — [3] Cf. Isaac Uri, *Un cercle savant au XVIIe siècle. François Guyet (1575-1655), d'après des documents inédits*, in-8°, Paris, 1886. — [4] Bibl. nat., *Collection Dupuy*, vol. 717, fol. 146. — [5] Bibl. nat., ms. *franç. 5171, nouv. acq.*, fol. 472 : Peiresc au P. Morin; cf. L. Delisle, *op. cit.*, p. 11-12. — [6] Bibl. nat., *Collection Dupuy*, vol. 717, fol. 88 v°. — [7] Voir les *Discours de rentrée* à la cour d'Aix, mentionnés à la bibliographie. — [8] A. de Lantenay, *Peiresc, abbé de Guistres*, in-8°, Bordeaux, 1888. — [9] Bibl. nat., *Collection Dupuy*, vol. 717, fol. 86 v°, Peiresc à Dupuy, 7 nov. 1629.

aultres du païs, et faict une verdure beaucoup plus noble, dans laquelle les fleurs et les fruicts paroissent beaucoup plus que sur les aultres. Nous y avons aussi faict mettre en terre afforce belles tulipes, narcisses, hyacinthes, anémones et aultres plantes curieuses, et nous y avons jusques à cette heure en fleur le jossemin jaulne des Indes, qui a l'odeur beaucoup plus suave que l'aultre. Maintenant j'ay faict porter dans ma chambre, pour esviter les rosées malignes, un pot de l'hyacinthe tubéreuse, qui embaulme toute la maison, et qui est pour durer encore en fleur plus de trois semaines ou un moys, comme il fit l'année passée, ayant faict ses premières fleurs en juillet et aoust, et poulsant maintenant comme une seconde saison automnale, dont les fleurs durent beaucoup plus longtemps sur le pied qu'en esté, et semblent plus estimables pour le peu d'aultres fleurs qu'on a en cette saison. Enfin, il ne manque pas de l'amusement à un fays-néant tel que l'ay esté depuis près de deux mois en ça. Mais j'espère que, si j'ay reculé, j'en pourrai un peu mieux saulter, comme on dict, et en auray, Dieu aydant, à l'advenir tant plus de moyen de m'acquitter de mon debvoir envers nos bons seigneurs et amys. »

Ce Peiresc jardinier intéressera, croyons-nous, ceux que l'érudit laisserait indifférents, et il n'est pas que jardinier, il est mieux que cela. Peiresc est un cœur d'or qui s'intéresse et qui s'attendrit sur le sort de ceux qui l'entourent, les petits, les humbles : copistes, artisans, dessinateurs, serviteurs, courriers. N'est-il pas touchant de le voir envoyer des documents italiens à Dupuy et, quoiqu'il n'eût guère besoin d'en avoir la transcription, il demande de les faire copier, « pour fournir de la besongne au pauvre Quentin à faulte d'aultre meilleure [1] ». Son relieur, Corberan, est un « gentil garçon qui se rend grandement aimable et dore aussy proprement comme il relie fort assidument [2] ». Il « vault son pesant d'or et feroit aussy bien que Le Gascon, ou son doreur, s'il avoit de petiz fers aussy gentils [3] ». Ces petits fers, Peiresc chargea son frère, M. de Valavès, de les acheter à Paris et voilà Corberan heureux de pouvoir exercer son talent, sur les belles peaux de maroquin que Peiresc achète de temps en temps à Marseille.

Car de quoi ne s'occupe pas Peiresc? Nous venons de le voir réparer les ravages causés par l'hiver parmi ses orangers de Beaugencier, c'est qu'il fabrique de l'eau de fleur d'oranger non seulement à son usage et pour faire présent à ses amis, mais pour s'introduire chez les collectionneurs cerbères et obtenir communication de leurs trésors. Lorsque le prieur Guillemin se rend à Paris en 1632, il emporte toute une petite cargaison de fioles parfumées dont il pourra se servir « envers la personne du sieur Gault, qui a un si beau cabinet à la gallerie des Tuileries, pour vaincre et radoucir un peu la rudesse de son humeur arabe, et pour ayder à le disposer de me laisser prendre la communication de ses trois vases de bronze antiques, sinon jusques icy, au moins jusques chez vous, afin que vous ayez plus de commodité de les faire portraire, et examiner leur contenance et capacité à ma mode, et en un besoing quand ce ne seroit que pour les y faire mousler en plastre ».

Un moulage! Pourquoi pas demander l'original? Sans doute l'eau de fleur d'oranger n'y suffira pas, alors on fera donner les petits chats. Car le prieur Guillemin [4] a consenti à emporter à Paris plusieurs de ces petits chats d'une espèce rare que Peiresc élève chez lui avec des soins particuliers et il écrit au prieur : « Quant aux petits chats, je laisse à vostre arbitrage de les employer où vous voudrez... possible ne seroient-ils point si mal employez chez le sieur Gault, pour capter sa bénévolance »; et il consent à payer les vases six écus pièce ou même dix écus. Dans le *post-scriptum*, Peiresc nous apparaît tout à fait rusé : « Je me confirme à l'opinion que, si vous trouviez moyen de luy faire voir ces petits chats chez vous, sur l'occasion de vous allez remercier de quelque bouteille d'eau, ou bien luy mener voir ceux de M. d'Aubery, il est si curieux qu'il pourroit bien en prendre envie, principalement d'avoir comme cela masle et femelle, qui luy pourroit faire espérer de proffiter de la race, auquel cas vous seriez bien tost maistre de ses vases pour sy peu d'argent que vous voudriez. »

Nous connaissons maintenant assez bien cet « amateur de génie » pour n'être pas surpris de le voir tourner son attention sur le sujet qui va faire la matière de ce travail. Sa correspondance si vaste et si approfondie avec ses amis de Paris et ceux d'Italie revient presque toujours à l'éclaircissement de questions relatives à l'antiquité. Mais Peiresc a su leur faire la part belle sans se détourner de la curiosité et de la bienveillance dues à l'art du Moyen Age. C'est là ce qui le distingue parmi tant de ses contemporains pour qui l'art prend fin vers l'époque d'Auguste ou, tout au plus, de Trajan.

Ici une question se présente : Peiresc a-t-il eu une conception exacte de la grandeur et de la beauté de l'art français au Moyen Age; y a-t-il vu l'expression esthétique de la race française; en a-t-il compris la valeur intrinsèque et, d'un point de vue dogmatique, a-t-il soutenu dans ses écrits la cause de notre art national? — Non, nulle part dans ce que nous avons vu de la main de Peiresc, nous n'avons trouvé de précises déclarations à ce sujet. Aussi bien ne faut-il pas s'en étonner. Le courant de l'antiquité avait été trop puissant. Il avait tout balayé sur son passage et, puisque les artistes eux-mêmes abandonnaient les traditions qui avaient fait la gloire de la France dans les siècles précédents, on ne pouvait demander à un antiquaire, si grandes que fussent son ouverture d'esprit et sa verve méridionale, de s'inscrire en faux contre tous ses contemporains.

Il n'y a pas de système dans Peiresc, il n'a pas fait entrer les textes qui l'avaient frappé dans un corps de doctrine que d'ailleurs il eût été probablement incapable de formuler. La portée de son intelligence n'avait rien de synthétique; ce qu'il voyait dans tout sujet, qu'il relevât de l'antiquité ou du Moyen Age, c'était l'occasion d'une discussion serrée et érudite sur des questions de fait. Volontiers, il laissait à d'autres, moins bien informés, les idées générales et les déclarations de principes. Mais, du moins, s'est-il toujours tenu en garde dans ses écrits contre une négation systématique et aveugle du Moyen Age telle que nous l'avons lue dans Montfaucon.

Au contraire, les soins que Peiresc réclame des dessinateurs et des copistes qu'il charge de travailler pour lui, les recherches minutieuses et difficiles qu'il fait entreprendre, les préoccupations constantes que nous surprenons chez lui dans ses voyages à travers la France, montrent l'intérêt éveillé qu'il apportait dans l'examen des œuvres des artistes médiévaux. Sur ce point, les preuves abondent.

« Il suffit de lire le mémoire que Peiresc adresse à un nommé Thomas, peintre, auquel il a confié la tâche de dessiner pour lui l'important tombeau d'Ogier qui se voyait à Saint-Faron de Meaux, pour se rendre compte

[1] Bibl. nat., *Collection Dupuy*, vol. 717, fol. 191 v°; Peiresc à Dupuy, 11 janvier 1633. — [2] Bibl. nat., ms. *fr. 5170, nouv. acq.*, fol. 246 v°; Peiresc à son frère, 31 décembre 1625. Sur ce Siméon Corberan, cf. Gassendi, *Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc vita*, édit. de 1641, p. 367. — [3] Bibl. nat., ms. *fr. 5170, nouv. acq.*, fol. 262. Sur le relieur L. Gascon, cf. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1886, p. 166. — [4] Denis Guillemin, prieur de Roumoules.

de la précision et de l'exactitude que Peiresc exige dans les dessins de ses correspondants. Il attire l'attention du peintre sur les moindres particularités des figures, le modelé du visage, la façon de traiter la barbe et les cheveux, sur les costumes, les ornements épiscopaux, les objets sacrés et les armes que les personnages représentés portent sur eux. Il ne fait grâce d'aucun détail et, jusqu'au « relief de chaque « pli du vestement, de la sottane et du mantelet », il veut que rien ne soit négligé de ce qui doit conserver à un monument son vrai caractère iconographique, sa pleine signification historique, sa précise valeur artistique. Il faut que le dessin soit du siècle du monument représenté et non d'un autre. Voilà certes des préoccupations qui sont tout à l'honneur du sens critique et artistique de Peiresc. Même plus tard, nous ne les retrouverons pas à un égal degré chez ceux qui nous ont laissé les premiers grands travaux sur le Moyen Age. Les planches de Montfaucon, en particulier, auraient gagné à être dessinées par des artistes ayant médité le mémoire à Messre Thomas [1]. »

Peiresc avait eu la pensée d'un ouvrage consacré à l'étude des monuments de la monarchie française et nous savons qu'il réunit des matériaux dans ce but. Il fit rechercher les monnaies, les sceaux tirés des cartulaires et des diplômes; il fit copier les tombeaux, les miniatures et les vitraux, préparant ainsi les éléments d'une histoire iconographique des rois de France qu'il ne put jamais se résoudre à écrire et à donner à l'impression. Il semble que Peiresc avait commencé, dès l'année 1609, à faire graver des planches destinées à ce recueil. Dans un mémoire du 1er juin 1609, il parle des empreintes de sceaux qu'il voulait se procurer « pour bien justifier, disait-il, les portraicts de ces princes que je faicts maintenant imprimer en taille doulce [2] ».

Une lettre du P. Sirmond, du 12 août 1632, nous révèle des particularités fort curieuses sur le grand ouvrage dont Peiresc avait conçu le plan, dont beaucoup de matériaux furent amassés du temps de Louis XIV par Roger de Gaignières et qui reste encore à faire après la publication, d'ailleurs très méritoire, des *Monumens de la monarchie françoise* par Bernard de Montfaucon. Nous voulons parler d'une iconographie des rois de France, d'après les monuments originaux.

Un graveur flamand, Jacques de Bie [3], avait formé, dans la première moitié du XVIIe siècle, le projet de réunir en un corps d'ouvrage les portraits des rois de France; malheureusement, il était dépourvu du sens critique qu'il aurait fallu posséder à un haut degré pour donner à un tel recueil le cachet d'authenticité que l'érudition historique est en droit d'exiger. Peiresc ayant eu connaissance du projet de Jacques de Bye n'eut pas de peine à reconnaître les vices du plan adopté par l'artiste anversois : avec cette largeur de vue, cette élévation d'esprit et cet absolu désintéressement dont il n'a cessé de donner des preuves dans sa trop courte carrière, il offrit une collaboration qui aurait transformé l'ouvrage et l'aurait mis au niveau de ce que la science archéologique pouvait alors produire de plus achevé. Nous lisons dans sa *Correspondance avec les frères Dupuy* des indications précieuses sur les documents qu'il avait recueillis et sur la manière dont il envisageait la tâche et les devoirs d'un historien de l'art; le 31 juillet 1632, il écrit à Pierre Dupuy:

« ... Je faicts response au bon homme Jacques du Bié, sur l'édition des portraicts au naturel de noz rois de France; et ne tiendra qu'à luy qu'il n'aye tout ce que j'en ay recueilly, ne pensant pas que d'aultres luy en puissent fournir d'assortiment comparable au mien; mais il fauldroit qu'on prist la peine de les venir desseigner devant moy; aultrement, il seroit fort malaisé de rien faire qui vaille, à cause des advis que je puis donner au peintre pour suppléer aux manquements qui se trouvent souvent en telles pièces, et pour ne rien faire sans fondement de bonne authorité, et qui ne soit bien conforme aux divers usaiges, selon la diversité des siècles; car je ne voudrois poinct, s'il estoit possible, que des choses si fidelles et légitimes comme sont toutes celles que j'ay mises ensemble fussent meslées indifféremment avec celles que ledit de Bié a déjà gravées, qui ne sont forgées que depuis hier, bien qu'elles ayent leur relation à d'aultres siècles plus anciens; et voudrois en toute façon une édition séparée de toute la suitte des portraicts de nos roys, selon que je les ay trouvez en lieux irréprochables, avec quelques-unes des principales médailles de leur temps, sauf par aprez, s'ils en veullent tirer quelques pièces, pour les mesler parmy les leurs, de le faire, si bon leur semble, pourveu que j'aye une édition à part, où il n'y ait rien de supposé et qui ne soit examiné et advoué pour légitime [4]. »

Tout cela est parfaitement d'accord avec ce que dit le P. Sirmond dans une lettre écrite douze jours plus tard, lettre dont le destinataire ne peut être que Peiresc. On y voit jusqu'à quel point le savant jésuite considérait le concours de Peiresc comme indispensable au succès du recueil de Jacques de Bie, qui séjournait alors à Paris [5] :

« Quant au dessein de monsieur de Bie, je cognois qu'on vous escrit tout, et quelquesfois au delà, le voyant en pensée de chercher les portraits de nos anciens roys, je luy dis que les vieux titres qui se trouvent dans les monastères ou autres églises anciennes luy en pourroient fournir, et sur ce il me pria de l'introduire dans Sainct-Germain-des-Prés, où l'ayant accompagné avec un peintre de ses amys ils en copièrent quelques-uns de la 2e et 3e race, et par cet essay firent monstre de vouloir aller à Sainct-Denys, à Sainct-Maur, et aultres lieux, pour en faire autant. De moy, il n'a reçu aucun portrait que *celuy de Charles le Gros*, qu'on avoit pris sur *un titre de l'Église de Langres*. Aussi n'en ay-je pas, en ayant de vray bien veu et rencontré plusieurs en divers endroits, mais sans en prendre copie. Entre les autres de Sainct-Germain, ils en copièrent un de Charlesmaigne qui le représentoit fort jeune, comme en l'année V de son règne; d'où je pris occasion d'advertir monsieur de Bie qu'il seroit bien en la recherche de ces portraicts de ne se pas contenter d'un seul de quelque roy, mais de remarquer toutes les diversités qui se rencontreront en divers aages; ce qu'il aggréa, comme aussy l'advis que je luy donnoy, que vous seul en pourriés fournir plus que tout le reste des cabinets de France. Et pour vous en dire mon sentiment sans feintise, n'ignorant pas une partie de ce que vous en avés, car du tout il ne me seroit pas possible, je croiray que l'honneur de cette entreprise vous devroit appartenir, *et que s'il vous plaisoit de vous servir de sa main en cet ouvrage vous le rendriés tres accomply*, et obligeriés grandement la France. »

A la date du 23 mai 1634, Peiresc écrivait encore à Dupuy [6] : « J'ay esté fort scandalisé de voir que dans

[1] J. Schopfer, *op. cit.*, p. 341. — [2] Bibl. nat., ms. *fr. 5171, nouv. acq.*, fol. 708 v°. — [3] Jacques de Bie, 1581, mort vers 1650, graveur des portraits des rois dans l'*Histoire de France* de Mézeray. — [4] *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, édit. Ph. Tamizey de Larroque, t. II, p. 320-321. — [5] J. Sirmond à Peiresc, Paris, 12 août 1632, dans *Catalogue of the collection of autograph letters and historical documents formed between, 1865 and 1882*, by Alfred Morrison, compiled and annotated under the direction of A. W. Thibaudeau, in-4°, London, t. VI (1892), p. 137; cf. *Journal des sçavans*, 1893, p. 539-540. — [6] *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, édit. Tamizey de Larroque, t. III, p. 111.

ces portraicts des roys de France de M. de Bie, il n'y ay rien de fidelle que les douze ou quinze derniers, hors de deux ou troys seulement bien clairsemez et le pix est que lors mesmes qu'il a eu moyen d'en portraire sur les originaux légitimes, comme de Charles le Chauve, Charles le Simple et aultres dont il a eu les seaulx, il s'est amusé à graver des desseins qu'en avoient tiré des gens si mal exactes qu'il ne s'y cognoit aucun traict du visage et de la vraye ressemblance qu'on en pourroit prendre conforme pour les règles de la Physionomie à l'humeur des princes qui y sont represantez, de sorte que mes portraicts eussent été bien mal employez, s'il ne les devoit pas faire plus fidèlement représenter que ceulx qu'il a eus en main. C'est pourquoy je plains grandement ce bon homme et qu'il se soit amusé à portraire les images des tombeaux de ces vieulx roys qui n'ont etté bastis que tant de siècles après leur mort, au lieu de se tenir aux images de leur temps. »

Il ne fut pas donné suite, comme on vient de le voir, aux ouvertures de Peiresc; d'autre part, Jacques de Bie ne tint pas compte des conseils du P. Sirmond et le volume in-folio qu'il fit paraître en 1636 sous le titre : *Les vrais portraits des rois de France tirés de tout ce qui nous reste de leurs monumens, sceaux, médailles et autres effigies*, à Paris, chez Jean Camusat, n'a point de valeur scientifique.

On voit les scrupules de Peiresc; ils se ramènent à un mot, toujours le même : la fidélité! Et on regrette d'autant plus qu'il n'ait pas classé et publié les documents qu'il avait pu réunir. La série des pièces qu'il avait rassemblées est loin de nous être parvenue tout entière. Sur beaucoup de monuments, nous n'avons que des notes écrites et aucun dessin. La correspondance publiée, il est vrai, nous renseigne parfois sur les moyens auxquels il avait recours pour grossir ses dossiers.

Les dessins des statues et du tombeau de Charlemagne furent copiés par ses soins et servirent dans la suite à Montfaucon, qui en reçut communication de M. de Mazaugues. Gassendi nous apprend [1] que ce fut M. de Valavez, frère de Peiresc, qui fut chargé de prendre, au cours d'un voyage en Allemagne, des dessins à Aix-la-Chapelle : *Oravit etiam (Peireskius) quam maxime Aquisgranum contenderet, ut quicquid illeic monumentorum Caroli Magni superesset, attentissime inspectaret, inscriptiones exscriberet, icones quasque in ecclesiasticis seu libris, seu vitris, seu vestibus, seu lapidibus, seu quibusvis aliis rebus impressas exprimi curaret; locorum ornamentorumque ichnographiam non negligeret, diplomatum apographa, sigillorum ectypa, prece, pretiose obtineret.*

Nous savons aussi à quelles autres sources Peiresc a puisé pour les temps qui ont suivi. Dans une lettre à ses correspondants, les frères Dupuy, il écrit : « Il y a 25 ans environ que le bon homme feu M. Le Febvre print la peine de me mener au monastère de Saint-Maur-des-Fossés, où il me fit monstrer toutes les vieilles chartes de leurs archives d'où je tiray les premières empreintes que j'aye jamais eues des vieulx seaulx du roy Charles le Chauve et de plusieurs aultres [2]. »

Lors de son premier voyage à Paris, en 1605, Peiresc fit rechercher dans les archives de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Saint-Maur, etc., les sceaux de Charlemagne, de Louis le Pieux, de Lothaire empereur, de Pépin d'Aquitaine, de Charles le Chauve, de Charles le Simple et d'autres rois de la seconde race. Aussi, à Saint-Denis, lorsqu'il examine les tombeaux, c'est à l'aide des sceaux qu'il donne leur date et il fait preuve, dans cette recherche, d'un esprit critique remarquable pour le temps : *Nihil potui comperire, inquit, quod ante divi Ludovici tempora satisfecerit : existimoque omnes illos antiquissimos tumulos tempore eodem, nec multo ante d. Ludovicum, constructos.*

La bibliothèque de Carpentras conserve les manuscrits de Peiresc divisés en 83 registres, formant environ 125 volumes in-fol., de 500 à 600 pages chacun. C'est par sa correspondance que Peiresc rendit de si grands services à la science, car il ne publia aucun de ses travaux; il lui suffisait de communiquer à des amis ses trouvailles et ses découvertes. Dom B. de Montfaucon donna différents mémoires de Peiresc dans son *Antiquité expliquée et commentée* et se servit de ses collections pour les *Monumens de la monarchie françoise.* Une dissertation de Peiresc sur un trépied antique trouvé à Fréjus fut publiée au XVIIIe siècle dans les *Mémoires de littérature et d'histoire* [3] du P. Desmolets, qui l'accompagne de cette note : « La trop vaste érudition de M. de Peiresc faisoit qu'il ne finissoit aucun ouvrage et qu'il n'étoit jamais content de ce qu'il avoit écrit sur les matières qui se présentoient; aussi n'a-t-il jamais rien fait imprimer; mais l'estime que les sçavans faisoient de tout ce qu'il écrivoit en multiplioit les copies. »

Après la mort de Peiresc, ses papiers furent transportés chez son neveu, le baron de Rians, et « Ménage nous apprend, la larme à l'œil, qu'une nièce de Peiresc s'en servit innocemment pour allumer son feu, et que cette bonne fille avoit surtout fait main basse sur le fougueux Saumaise [4] ». Ce qui échappa fut recueilli par le président de Mazaugues († 1743) dont l'héritier vendit le tout à dom Malachie d'Inguimbert, évêque de Carpentras pour 2 800 livres (1747). Ce savant évêque légua toutes ses collections à la bibliothèque de la ville [5]. L'Italien Libri y fit des coupes sombres et les documents volés par lui furent réintégrés à Carpentras comme nous l'avons raconté (voir LIBRI).

Les manuscrits de Carpentras furent étudiés par Millin [6], décrits par C.-G.-A. Lambert [7], utilisés par A. Longnon qui publia des documents du plus haut intérêt sur l'iconographie de saint Louis, tirés d'un travail de Peiresc resté inédit [8]. Enfin, J. Schopfer [9] a donné une étude générale des documents relatifs à l'art du Moyen Age, réunis par Peiresc, restreignant son enquête à ce qui a trait au seul art français. Ce serait, comme il l'a dit, la tâche de nombreux spécialistes de rendre compte des recherches de Peiresc sur les antiquités romaines et grecques, sur les inscriptions, les médailles, les poids et mesures, etc.

Bibliographie. — Paul Arbaud, *Peiresc bibliophile*, in-8°, Aix, 1876; Ern. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. II, p. 122-127; Fr. Barberini, *Antiquitas Ecclesiæ orientalis, clarissimorum virorum card. B., N. Peyrescii, etc., dissertationibus epistolicis enucleatæ...*, in-8°, Londini, 1682; in-12, Lipsiæ, 1683; Léon de Berluc-Perussis, *Les anciens curieux et collectionneurs d'Aix*, dans *Compte rendu de la réunion des manuscrits*, t. II, introduction.

[1] *Vita Peireskii*, l. II, ann. 1608. — [2] *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. II, p. 446. — [3] *Mémoires de littérature et d'histoire*, t. XV, 1726-1731. — [4] Lemontey, *Éloge de Peiresc*, dans *Recueil de l'Académie de Marseille*, 1783-1785, p. 312. Voici un autre exemple. L'ancien curé de Versailles sous Louis XIV, Hébert, devenu évêque d'Agen (1703-1728), laissa des *Mémoires* manuscrits qui furent utilisés dans les cabinets d'aisances du séminaire d'Agen. Cf. *Bulletin archéol. du Comité*, 1890, p. 115. — [5] Cf. *Catalogue des manuscrits*, t. II, introduction. — [6] Cf. le *Magasin encyclopédique*, année 1797, t. II, p. 503. Il contient surtout des indications bibliographiques sur les manuscrits conservés à Carpentras et dans différentes bibliothèques. — [7] *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibl. de Carpentras*, 3 vol. in-8°, Carpentras, 1882. — [8] *Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis*, Paris, 1882. — [9] *Documents relatifs à l'art du Moyen Age*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1899, p. 330-395.

Sociétés savantes, 1879; H. Boissard, *Cour impériale d'Aix. Discours 4 novembre 1867*, in-8°, Aix, 1867; J.-J. Bouchard, *Monumentum romanum N. C. Fabricio Perescio doctrinæ virtutisque causa factum*, in-4°, Romæ, 1638; Honoré Bouche, *Chorographie ou description de Provence*, in-fol., t. II, Aix, 1664, p. 910 (oraison funèbre); Bougerel, *Vie de Pierre Gassendi*, in-8°, Paris, 1737; Jules de Bourrouse de Laffore, *Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayreux*, in-8°, Bordeaux, 1884; W. Camden, *G. Camdeni et illustr. virorum ad Comdenum epistolæ*, in-4°, Londini, 1691 (plusieurs lettres de P.); Th. de Cohorn, *Une lettre inédite de Th. de C. à Peiresc* (publiée par Ph. Tamizey de Larroque), in-8°, Carpentras, 1897, extrait du *Journal du Comtat*, 14 et 21 novembre 1897; Dacier, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. de Saint-Vincens*, dans *Hist. et mém. de l'Institut royal de France, Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. IX, p. 1831; Léopold Delisle, *Un grand amateur français du XVIIe siècle. Fabri de Peiresc. Étude suivie du testament inédit de Peiresc*, publié par Ph. Tamizey de Larroque, in-8°, Toulouse, 1889, extrait des *Annales du Midi*, 1889; *Le relieur Le Gascon et Peiresc, 1627*, dans *Bulletin de la Société d'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, nov.-déc. 1886; *Journal des sçavans*, 1893, p. 538-540; Cl. Du Molinet, *Le cabinet de la bibliothèque de Sainte-Geneviève-du-Mont*, in-fol., Paris, 1692; M. de Duranti La Calade, *La sépulture de Peiresc dans l'église de Sainte-Madeleine d'Aix. Notes et recherches*, in-8°, Aix, 1893; A.-J.-A. de Fauris de Saint-Vincens, *Lettre* (du 24 avril 1806) à *M. A.-L. Millin, accompagnée de lettres de Peiresc*, dans *Magasin encyclopédique*, Paris, 1815; lettre (du 3 mai 1915) *à M. A.-L. Millin* (sur les lettres inédites de Peiresc, dans *Magasin encyclopédique*, avec les lettres), Paris, 1815; F. Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, in-8°, t. II, Paris, 1862; P. Gassendi, *Viri illustr.*, 1, *N.-C. Fabricii de Peiresc vita*, in-4°, Parisiis, 1641, 2 part. en 1 vol. in-12, Hagæ Comitis 1651; *The mirrour of true nobility and gentility. Being the life of the renowned Nicolaus Claudius Fabricius Lord of Peiresk, senator of the parliament of Aix;* englished by W. Rand, in-8°, London, 1657; *Gazette des beaux-arts*, t. XVII, Paris, 1878, p. 421 : « Catalogue Peiresc »; A. Godin, *Histoire de la ville et du canton de Guîtres*, revue et complétée par J. Hovyn de Tranchère, in-8°, Bordeaux, 1889; Hugo Grotius, *Epistolæ ad Gallos nunc primum editæ*, in-8°, Leyde, 1648; P. Humbert, *Un amateur : Peiresc, 1580-1637*, dans *Temps et visages*, in-8°, t. V, Paris, 1933; cf. E. Henriot, *Peiresc ou le prince des curieux*, dans *Le Temps*, 7 mars 1933. C. Joret, *Fabri de Peiresc. Conférence, 11 mai 1894*, in-8°, Aix, 1894; A. de Lantenay, *L'histoire de la ville et du canton de Guîtres*, in-8°, Bordeaux, 1888; L. Legré, *La botanique en Provence au XVIe siècle. Louis Anguillara, Pierre Belon, etc.*, in-8°, Marseille, 1901 (renferme un *Inventaire de ce qui est contenu en la boitte que de Peirets envoye à M. de L'Escluse* et en appendice : *Lettres de Peiresc à Charles de L'Escluse*); *L'indigénat en Provence du Styrax officinal : Pierre Pena et Fabri de Peiresc*, in-8°, Marseille, 1901; C. de L'Escluse, *Curæ posteriores*, in-fol., Antverpiæ, 1611, p. 60; Malherbe, *Lettres à Peiresc*, dans les *Grands écrivains de la France*, t. III; A. Martin, *Histoire de la vie et des écrits de Pierre Gassendi*, in-12, Paris, 1853; G. Mouravit, *Peiresc, le lettré, le collectionneur, l'homme. Conférence, 11 nov. 1895*, in-8°, Aix en Provence, 1896; A. Mouttet, *Le baptistaire de Peiresc*, in-8°, 1896; E. Müntz, *Les collections de Peiresc*, dans *Courrier de l'art*, 1889; H. Omont, *Les manuscrits et les livres annotés de F. de Peiresc*, in-8°, Toulouse, 1889, extrait des *Annales du Midi*, 1889; N.-F. de Peiresc, *Correspondance avec plusieurs missionnaires et religieux de l'ordre des capucins, 1631-1637*, recueillie par le P. Apollinaire de Valence, in-8°, Paris, 1891; *Correspondance inédite avec Jérôme Aléandre...*, publiée par M. Fauris de Saint-Vincens, in-8°, Paris, 1819; *Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis*, publiés par A. Longnon, d'après un manuscrit de Peiresc, in-8°, Paris, 1882; *Fêtes de Peiresc, 10 et 11 nov. 1895, Discours*, in-8°, Aix, 1896; *Lettere di uomini illustriche fiorirono nel principio del secolo decimo-settimo* (lettre à P. Gualdo), in-8°, Venezia, 1744; *Lettre de M. de Peiresc, écrite à son frère, dans laquelle il lui donne des détails sur une visite que lui avoit faite le card. Barberin*, publiée par Fauris de Saint-Vincens, in-8°, Paris, 1815, extrait du *Magasin encyclopédique*, 1815; *Une lettre inédite à Jean Cholette, 8 mai 1627*, dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1884; *Une lettre inédite de Peiresc au cardinal de Sourdis*, avec introd. par Aut. de Lantenay, in-8°, Bordeaux, 1878; *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy* (et autres) *(1617-1637)*, publiées par Phil. Tamizey de Larroque, 7 vol. in-4°, Paris 1888-1898; *Lettres inédites de M. de Peiresc* (à M. Borelli), publiée par Fauris de Saint-Vincens, dans *Magasin encyclopédique*, 1815; *Lettres inédites de M. de Peiresc*, communiquées à M. Millin par M. Fauris de Saint-Vincens, dans *Magasin encyclopédique*, 1815; *Notes inédites de Peiresc sur quelques points d'histoire naturelle*, publiées par Ph. Tamizey de Larroque, dans *Bull. de la Soc. scient. et litt. des Basses-Alpes*, 1895-1896; *Petits mémoires inédits de Peiresc*, publiés par Ph. Tamizey de Larroque, in-8°, Anvers, 1889; *Une séance publique pour l'érection d'un monument à Peiresc, 11 mai 1894*, in-8°, Aix, 1894; *Les dessins du cabinet de Peiresc au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale. — Antiquité, Moyen Age, Renaissance*, publiés par Jos. Guibert, in-fol., Paris, 1910, p. 100, pl. XXIV; M. Prou, *Peiresc et la numismatique mérovingienne*, dans *Annales du Midi*, 1890, p. 137-169; J.-B. Requier, *Vie de N.-C. Peiresc, conseiller au parlement de Provence*, in-8°, Paris, 1770; P.-P. Rubens, *Correspondance*, publiée par M. Rooses, 6 vol. in-8°, Anvers, 1887-1909; *Original unpublished papers illustrative of the life of sir P. P. Rubens, with an appendix, collected and edited by W. Noel Sainsbury*, in-8°, London, 1859; Jean Schopfer, *Documents relatifs à l'art du Moyen Age contenus dans les manuscrits de N.-C. Fabri de Peiresc, à la bibliothèque de la ville de Carpentras : L'art du Moyen Age, la renaissance néo-classique et les travaux de Peiresc*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1899, p. 330-395, pl. XV-XIX; Phil. Tamizey de Larroque, *Les correspondants de Peiresc*, in-8°: 1° *Dubernard. Une lettre inédite, 1628*, in-8°, Agen, 1879; 2° *César Nostradamus. Lettres inédites, 1628-1629*, Marseille, 1880 (dans *Revue de Marseille et de Provence*); 3° *J.-J. Bouchard, Lettres inédites 1633-1637*, Paris, 1881; 4° *Jos. Gaultier. Lettres inédites, 1609-1632*, Aix, 1881 (dans *Mém. de l'Acad. d'Aix*); 5° *Cl. de Saumaise. Lettres inédites, 1620-1637*, Dijon, 1882 (dans *Mém. de l'Acad. de Dijon*); 6° *Balthazar de Vias, Lettres inédites, 1615-1637*, Bordeaux, 1883 (extrait de *Revue de Marseille et de Provence*); 7° *Gabriel de l'Aubespine, Lettres inédites, 1627*, Orléans, 1883 (dans *Mém. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*); 8° *Cardinal Bichi. Lettres inédites, 1632-1637*, Paris, 1885 (dans *Revue de Marseille et de Provence*); 9° *Salomon Azubi. Lettres inédites, 1632-1633*, Paris, 1885 (dans *Revue des études juives*); 10° *Guillaume d'Abbatia. Lettres inédites, 1619-1633*, Paris, 1885 (dans *Revue des langues romanes*); 11° *Jean Tristan, sieur de Saint-Amant. Lettres inédites, 1633-1636*, Paris, 1886 (dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XLVI); 12° *Pierre-Antoine de Rascas. Lettres inédites, 1598-1610*, Aix, 1887 (dans *Mém. de l'Acad. d'Aix*); 13° *Gabriel Naudé. Lettres inédites, 1632-1636* (dans *Bull. du bibliophile;* 14° *Samuel Petit. Lettres inédites, 1630-*

1637), Nîmes, 1887 (dans *Mém. de l'Acad. de Nîmes*); 15° *Thomas d'Arcos. Lettres inédites, 1633-1636*, Alger, 1889 (dans *Revue africaine*); 16° *François Luillier. Lettres inédites, 1630-1636*, Paris, 1889; 17° *Fr. de Galaup-Chasteuil. Lettres inédites, 1629-1633*, Digne, 1890 (dans *Annal. des Basses-Alpes*); 18° *Boniface Borrilly. Lettres inédites, 1618-1631*, Aix, 1891 (dans *Mém. de l'Acad. d'Aix*); 19° *Marin Mersenne. Lettres inédites, 1633-1637*, Paris, 1894 (dans *Rev. hist. et arch. du Maine*); 20° *A. Norel. Lettres inédites, 1625-1634* (dans *Mém. de l'Acad. d'Aix*); 21° *Jean et Pierre Bourdelot. Lettres inédites, 1634-1636*, Paris, 1897 (dans *Rev. d'hist. litt. de la France*); deux allocutions au sujet de Peiresc, in-8°, Aix en Provence, 1894; *Deux jardiniers émérites, Peiresc et Vespasien*, in-8°, Aix, 1896; *Un Écossais ami de Peiresc. Lettre inédite du comte de Buchan*, in-8°, Toulouse, 1897 (dans *Annales du Midi*); *Lettre au directeur de l'Écho des Bouches-du-Rhône au sujet d'une souscription peirescienne*, in-8°, Aix, 1894. *Notice inédite sur le livre de raison du muet de Laincel d'après les mss. de Peiresc*, in-8°, Digne, 1895; *Peiresc, abbé de Guîtres. Supplément à la notice d'Ant. de Lantenay*, dans *Revue catholique de Bordeaux*, 1893; *Autour de Peiresc*, in-8°, Aix, 1898; C. T. H. Wright, *Nicholas Fabri de Peiresc*, in-8°, London, 1926; Ch.-L. de Berluc-Perussis, *La sépulture de Peiresc*, dans l'*Écho des Bouches-du-Rhône*, 18 juin 1893, reproduit dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LIV, 1893, p. 419-420.

III. GAIGNIÈRES. — Jean Gaignières, procureur en la cour de la primatie de Lyon, au mois d'août 1579, eut pour fils Michel, marchand bourgeois de Lyon, lequel fut père d'Aimé, qui abandonna le commerce, devint secrétaire du duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, et épousa à Entrains (Nivernais), le 23 février 1642, Jaquette de Blanchefort, qui lui apportait une dot de 6 000 livres [1]. De cette union naquit, le 30 décembre 1642 [2], à Entrains, François-Roger, qui eut pour parrain le duc Roger de Bellegarde. De ses premières années et de ses études on ne sait rien, sinon qu'il eut une certaine précocité intellectuelle, « puisqu'avant l'âge de onze ans, nous dit-on, il a fait des choses que d'autres ne sont pas capables de faire à vingt [3] ». A treize ans, il rimait un quatrain [4] et nous savons que la faiblesse de sa santé imposait des ménagements dans ses études; il trouvait de quoi s'instruire dans la bibliothèque de son père, « qui est composée de livres si exactement et si judicieusement choisis qu'on peut la préférer avec raison à beaucoup d'autres, quoy qu'elles soient plus numéreuses [5] ». Cette bibliothèque aura alimenté ses premières lectures et stimulé sa curiosité naissante.

Écuyer du jeune duc de Guise, mort en 1671, Gaignières passa avec le même titre au service de la tante de ce prince, mademoiselle de Guise (voir *Dictionn.*, t. X, col. 577-584). Il était jeune et mondain, il avait son âge, et Le Laboureur parle d'une maladie de langueur de Gaignières, dont il « n'accuse que le chagrin d'un éloignement de trop de temps pour une personne qui aime le grand monde [6] ». De bonne heure, celui qui devait devenir un grand érudit s'attacha à composer une collection ou, comme on disait alors, un « cabinet », mais ce fut « la plus singulière des collections formées à cette époque [7] ». C'est qu' « il ne s'en tint pas aux documents écrits, comme on l'avait fait à peu près exclusivement avant lui, il comprit que les textes prendraient une physionomie nouvelle s'ils étaient rapprochés des monuments figurés. Il voulut donc posséder les portraits des principaux personnages et les représentations exactes des scènes historiques [8] ». A l'âge de vingt-cinq ans, Gaignières était tenu en considération par des érudits [9] et, dix ans plus tard, son cabinet était réputé parmi les curieux d'estampes [10].

Les collections iconographiques de Gaignières se divisent en une infinité de branches qui toutes intéressent l'histoire : costumes, portraits, pierres tombales, tapisseries, sceaux, armoiries, vues de monuments et vues de villes, rien n'a été négligé pour donner à son cabinet un intérêt historique presque universel. Les estampes tenaient une place considérable, mais leur importance au point de vue de l'histoire n'est pas comparable à celle de ces innombrables dessins que Gaignières faisait exécuter en tous lieux où l'amenaient ses voyages. Ce n'était qu'un croquis qu'au retour on mettait au net et le dessin définitif venait prendre sa place dans tel portefeuille où sa présence ajoutait à l'intérêt des autres documents déjà rassemblés.

Pour conduire à bien son entreprise, Gaignières avait attaché à sa personne deux hommes qu'il avait formé à éprouver les mêmes jouissances, le même culte qu'il ressentait pour le passé des arts de son pays. L'un, Barthélemy Remy était son valet de chambre aux appointements de 200 livres par an; il avait pour sa part à lire et à copier les inscriptions, à déchiffrer et à transcrire les anciens manuscrits, à résoudre les abréviations, à faire des extraits et à classer les pièces, ce dont il s'acquittait avec beaucoup d'intelligence [11]. L'autre, Louis Boudan [12] était un graveur de peu de talent, qui signa quelques planches sans grand mérite et eut le bon esprit de renoncer à une carrière qui ne promettait guère pour s'attacher au service de Roger de Gaignières et travailler sous ses ordres. Il faut croire que ce collaborateur ne se ménageait guère car il faillit perdre la vue. « Vous sçaurez, écrit un jour Gaignières au chanoine Hermant, qu'après mes voyages où il avoit fatigué, il a esté malade et a eu depuis une fluxion sur les yeux, si que l'on croioit qu'il les perdroit. Il luy en esté une telle faiblesse qu'il ne peut graver, la veue fatiguant beaucoup plus que pour dessiner. J'en suis bien fasché... Il y perd assez, le pauvre garson, car mesme ce que je luy fais dessiner n'est plus comme il estoit [13]. »

Un véritable traité intervint entre Gaignières et Boudan dans les dernières années de leur collaboration. Le voici [14] :

« Mémoires des prix dont je suis convenu avec le sieur Boudan pour les ouvrages qui seront bien proprement et deuement faits.

« Les armes croquées à l'ancre, un liard la pièce.

« Les armes sans support dessinées à l'ancre sans couleurs et un carré à double trait au-dessous pour y escrire, deux liards de chacune.

« Toutes les armes dessinées et enluminées et un carré à double trait au-dessous pour escrire, un sol la pièce.

« Toutes les tombes et épitaphes dessinez comme

[1] Bibl. nat., Cabinet des titres, pièces originales, t. 1263, doss. 28355, pièce 2, dans Ch. de Grandmaison, *Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LI, 1890, p. 575. — [2] Cf. même revue, t. XLVII, 1886, p. 341-342; t. LI, 1890, p. 575-576. — [3] P. Borel, *Trésor des recherches et antiquitez gauloises et françoises*, in-4°, Paris, 1655, p. 217; cf. *Bibl. École des Chartes*, t. LIII, 1892, p. 76. — [4] *Mémoires de l'abbé de Marolles*, t. III, p. 339. — [5] P. Borel, *op. cit.* — [6] Bibl. nat., ms. *fr. 24988*, fol. 41. — [7] L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la bibliothèque impériale*, t. I, p. 335. — [8] Id., *ibid.*, t. I, p. 336. — [9] Bibl. nat., ms. *fr.24988*, fol. 40. — [10] Marolles le mentionne dans son *Livre des peintres et graveurs*, édition Duplessis, p. 21. — [11] Dans son testament, en date du 17 décembre 1714, Gaignières lui laissa dix mille livres. Mélanges Clairambault, vol. *436*. — [12] Cf. A. Jal, *Dictionn. de biographie et d'histoire*. — [13] Gaignières au chanoine Hermant, à Paris, le 1er janvier 1693; cf. *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 343-344. — [14] Mélanges Clairambault, vol. *436*, p. 725.

elles sont, y compris les tombeaux colorez, cinq sols la pièce; quand ils sont dessinez en voyage ou autrement et quand il les fera tous entiers, 9 sols la pièce, les unes portant les autres.

« Les grandes modes en miniature sur veslin, avec de bonnes couleurs, or et argent fin, le veslin compris, 39 sols.

« Les pièces historiques en miniature, de mesme le velin compris, 50 sols la pièce.

« Les bordures en miniature avec or et argent fin à de grandes feuilles in-fol. comme il y en a desjà pour escrire dans les milieux de toutes sortes de desseins, 45 sols le veslin compris.

« Les jettons dessinés des deux costés, estants comme ils sont dessinés jusqu'à présent, pour chaque jetton, 2 sols la pièce.

« Les veues sur demi-feuilles colorées passeront pour deux tombes, c'est-à-dire 18 sols.

« Les grandes veues ou autres pièces colorées d'une feuille, 3 livres pièce.

« Les tombeaux surchargez d'ouvrage extraordinaire, colorés et dorés d'or fin, 30 sols la pièce.

« Lorsque le sieur Boudan ira à la campagne seul pour travailler pour moy, je luy donnerai pour sa nourriture et pour ses peines et ses ouvrages qu'il fera raisonnablement, 80 livres par mois.

« Fait et arresté avec le sieur Boudan et escrit double ce 1er avril 1709.

Signé : DE GAIGNIÈRES, et au-dessous : L. BOUDAN.

« Pour le collage à bordure des lettres ou autrement in-folio, chaque main, 5 sols.

« Pour chaque mode dessinée et colorée en papier, 5 sols [1]. »

Au revers du traité une assez longue note nous apprend que Boudan gravait des portraits que Gaignières lui payait 20 livres pièce; un acte annexé au dossier prévoit le don de 300 livres au graveur « pour reconnaissance de ses peines » lorsque Gaignières viendrait à mourir. Il y eut ainsi dix-huit portraits gravés dont on ne saurait dire à quoi ils furent destinés [2]. Ces quelques planches ne sont peut-être pas les seules qui aient été gravées du vivant de Gaignières et s'il rêva un moment d'écrire une histoire des monuments de la monarchie française, il recula probablement devant la difficulté matérielle à laquelle une semblable entreprise l'eût entraîné, ou bien des raisons de santé, qu'il eut toujours assez délicate, l'en détournèrent.

Son bien était peu considérable, mais, comme beaucoup d'autres contemporains, il trouvait dans la bienveillance des grands seigneurs une ressource appréciable. En 1679, il fut nommé gouverneur de la ville et principauté de Joinville, qui appartenait à mademoiselle de Guise. L'année suivante, il reçut du roi une pension de 500 écus sur l'évêché de Châlons, ainsi que nous l'apprend une lettre de félicitations de la comtesse de Choiseul [3]. Pendant de longues années, Gaignières habita l'hôtel de Mayenne ensuite l'hôtel de Guise. Celui-ci était situé au Marais et formé en partie de l'ancien hôtel de Clisson. Gaignières y reçut un appartement au-dessus de l'orangerie du palais. Les fenêtres donnaient au Sud, sur la rue devenue plus tard rue de Soubise; au Nord, sur le parc français de l'hôtel; il avait à sa disposition quatre pièces au premier étage, plus une cuisine au rez-de-chaussée, une écurie pour son cheval et un cabinet de débarras. Il ne quitta ce logement que dans l'année 1701, lorsque l'hôtel de Guise fut vendu à la famille de Rohan-Soubise. Entre temps, il avait trouvé le moyen de devenir propriétaire, ayant acheté un terrain rue de Sèvres, en face des Incurables. En 1687, l'évêque de Perpignan lui écrit : « Comment va la maison? la galerie est-elle parquetée? les croisées et sonnettes posées? le jardin commence-t-il à faire figure? [4] » On ne peut dire que le propriétaire en ait essuyé les plâtres puisqu'il n'y vint habiter que quatorze ans plus tard. Cette maison, nous apprend l'abbesse de Fontevrault, était « très belle [5] », et Gaignières y avait, outre son fidèle valet de chambre, un logement pour le dessinateur Boudan, un carrosse et son attelage [6].

Ses relations étaient fort étendues; elles étaient particulièrement cordiales avec les bénédictins de Saint-Maur, qui lui témoignaient en toute circonstance une confiance, un respect, une affection qui honorent autant Gaignières que ses religieux amis. C'est ainsi qu'il eut une part dans la première histoire d'une province entreprise par dom Audren de Kerdrel. Il s'agissait de l'histoire de Bretagne pour laquelle Gaignières écrivit de sa main un plan de travail qui s'est conservé [7]. Dom Lobineau reconnaissait volontiers ce qu'il lui devait [8], sauf à passer son nom sous silence dans la préface de l'*Histoire de Bretagne*. Dom Audren, plus éduqué, lui écrivait : « C'est présentement votre ouvrage, et si, dans la suitte, le public se plaint qu'il n'a pas toutte sa perfection qu'il pourroit avoir, je ne manqueray pas de dire qu'on s'en doit prendre à M. de Gaignières [9]. »

L'annonce d'une de ses visites mettait ses amis en fête. « Quelle joye pour moy, lui écrit dom Audren, de vous voir arriver à Saint-Vincens [au Mans]. Je vous conjure de ne pas oublier ce que vous me faites la grâce de me promettre. Je me flatte que des conférences pendant huit jours me rendront habile historien, aussi bien que tous nos ouvriers et me donneront des lumières qu'on ne peut avoir par lettres [10]. » C'est à qui se fera un plaisir d'enrichir les collections de Gaignières. Dom Le Gallois lui envoie copie de portraits d'un duc et d'une duchesse de Bretagne [11]; d'autres envoient monnaies, épitaphes, généalogies, etc. [12]; même dom Jean Gellé réquisitionne « des écoliers qui désignent un peu » pour « tirer les monuments des comtes d'Eu [13] ». La correspondance de Gaignières ne contient pas de lettre de Mabillon, avec qui il entretenait les meilleurs rapports [14]; par contre, dom Michel Germain, l'inséparable ami de Mabillon, adressait à Gaignières le plan du *Monasticon gallicanum* [15] (voir ce mot).

Ainsi qu'on en agissait avec les intimes comme Du

[1] Bibl. nat., Mélanges Clairambault, vol. *436*, p. 725; cf. L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 337; G. Duplessis, *Roger de Gaignières et ses collections iconographiques*, dans *Gazette des beaux-arts*, 1870, p. 471. H. Bouchot croit, avec vraisemblance, que cet acte prenait la place d'un autre plus ancien. — [2] G. Duplessis, *op. cit.*, p. 472-473. — [3] Bibl. nat., ms. *fr. 24986*, fol. 191. — [4] Bibl. nat. ms. *fr. 24988*, fol. 315. — [5] Bibl. nat., ms. *fr. 24991*, fol. 238, 246. On trouvera des détails sur cette spéculation tentée par Gaignières dans Ch. de Grandmaison, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LI, 1890, p. 641-643; t. LII, 1891, p. 200-202. — [6] Bibl. nat., ms. Gaignières, *967;* en plus d'une pension de 1 200 livres. On trouvera également que Mlle de Guise avait mal reconnu les services de son écuyer. Bibl. nat., ms. *fr. 24991*, fol. 397, lettre de madame de Sévigné, 9 mars 1688; Bibl. nationale, ms. *fr. 24985*, fol. 90, lettres de la comtesse de Beaumanoir-Lavardin, 14 et 30 mars 1688. — [7] Bibl. nat., ms. *fr. 24987*, fol. 177, en date du 5 décembre 1689; cf. La Borderie, *Correspondance historique des bénédictins bretons*, in-8°, Paris, 1880, p. 25; Bibl. nat., ms. Gaignières, *493 C*, fol. 177. — [8] Bibl. nat., ms. *fr. 24988*, fol. 129; ms. Gaignières, *493 D*, fol. 127. — [9] Bibl. nat., ms. *fr. 24985*, fol. 53; cf. De La Borderie, *op. cit.*, p. 90. — [10] Bibl. nat., ms. Gaignières, *493 A*, fol. 31 v°, dom Audren à Gaignières, au Mans, 20 septembre 1693. — [11] Bibl. nat., ms. *fr. 24987*, fol. 202; La Borderie, *op. cit.*, p. 4. — [12] Bibl. nat., ms. *fr. 24986*, fol. 179-186; *24987*, fol. 218; *24991*, fol. 126. — [13] Bibl. nat., ms. *fr. 24987*, fol. 210; en date du 23 avril 1684. — [14] E. de Broglie, *Mabillon et la société de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 69. — [15] Bibl. nat., ms. Gaignières, *1035*, fol. 9.

Cange ou Baluze, les bénédictins se chargeaient volontiers des commissions de Gaignières au cours de leurs voyages littéraires. Une lettre de dom Montfaucon, écrite de Rome, contient ce curieux passage : « Ne croyez pas que je vous oublie, Monsieur et très cher amy et si j'ay tant tardé à vous écrire, c'est que je voulois vous envoyer quelque éclaircissement sur le mémoire que vous me donnâtes à mon départ... Je vous diray, par avance, qu'il ne faut rien espérer du château Saint-Ange, où l'on conserve les bulles; car, outre qu'on n'y donne pas volontiers entrée aux François, on fait payer un teston par année, c'est-à-dire que, Gui de Noailles étant mort l'an 1296, il faudroit payer autant de testons qu'il y a d'années depuis ce tems jusqu'à présent [1]. » On voit avec quel désintéressement étaient gouvernées les archives pontificales; Gaignières fréquentait trop assidûment les gens d'Église pour ne pas savoir beaucoup de traits dont on s'ouvrait avec lui en toute confiance; aussi dom Andren lui écrivait : « Je sçay que vous êtes l'homme du monde à qui on peut confier plus sûrement un secret et qu'on se doit tenir en repos quand on vous a confié quelque chose [2]. »

Parmi les ordres religieux qui n'accordent pas à l'étude une attention particulière, Gaignières avait su découvrir des correspondants et quelques amis, tels dom Jean Le Houx, prieur de chartreuse près de Toulon [3], le feuillant Jean-Baptiste Pradillon, le prieur de Fontevrault, N. Combalet [4]; dans le clergé séculier, d'autres relations, dont plusieurs puissantes et particulièrement honorables. Les lettres épiscopales font défiler devant nos yeux toute une galerie d'illustrations fort oubliées aujourd'hui, sauf Fénelon et Huet, l'évêque d'Avranches, qui guette la mort d'un « curieux » de Lille, possesseur de soixante-dix-huit portefeuilles tous remplis de portraits qui conviendraient si bien à Gaignières [5].

Abondamment nanti de lettres épiscopales, Gaignières ne dédaignait pas, au cours de ses excursions archéologiques, d'autres recommandations, moins onctueuses sans doute et peut-être plus efficaces; nous avons celle du ministre Claude Le Pelletier à M. de Maupeou d'Ableiges, intendant de Poitou; la voici, datée du 22 mai 1699 [6] :

« Monsieur, Monsieur de Ganière, qui vous rendra cette lettre, est l'homme le plus dangereux qui puisse mettre le pied dans votre département; il n'entre jamais dans un pays qu'il n'en emporte tout ce qu'il y a de beau et de curieux. La vérité est qu'il en fait un si bon usage que, bien loin de lui en sçavoir mauvais gré, les honestes gens doivent favoriser ses recherches. Il a un cabinet remply de manuscrits très beaux et très curieux, d'une infinité d'estampes et de monumens très utils pour l'éclaircissement de l'histoire. Il va continuer ses recherches en Poitou; je m'intéresse, monsieur, au succès de son voiage par l'estime que j'ay pour son mérite, par l'amitié dont il m'honore depuis longtemps, et par l'utilité de ses recherches qui doit engager tout le monde à le favoriser. Je luy ay promis, monsieur, qu'il trouveroit auprès de vous tous les secours dont il pouroit avoir besoin, et bien que son mérite suffise pour les luy procurer, je ne laisseray pas de prendre sur mon compte tout ce que vous voudrez bien faire pour contribuer à sa satisfaction. »

C'est à cette exploration archéologique du Poitou que se rapporte l'anecdote suivante : « M. de Gaignières estant venu à Poitiers pour y voir les antiquités de cette ville, fut à la cathédrale où il vit une pierre de marbre, longue de sept pieds un poulce, large de vingt et un poulces deux lignes et d'un pied de haut. M'ayant fait l'honneur de me venir voir, il me dit qu'il avoit descouvert à Saint-Pierre une des belles antiquités qui fût dans Poitiers, mais qu'il n'en donneroit pas l'explication que messieurs de la cathédrale n'eussent placé cette pierre dans un autre lieu où les caractères pussent estre mieux conservez et dans une autre situation où l'on put les lire plus commodément. Quelque temps après, la chose fut exécutée comme il l'avoit souhaitté [7]. »

Gaignières entretenait dans la haute administration des amitiés profitables à son œuvre. M. de Caumartin, intendant de Champagne, lui écrit, le 26 octobre 1683 : « Mandez-moy... ce que vous faittes, comant vont les curiositez? J'ai de belles choses à vous aprendre, j'enrichiray beaucoup vos épitaphes [8]. » Les intendants de Tours, Nointel; de Rochefort, Bégon; de Caen, Foucault, le fournissent de jetons, de plans, de portraits. Et c'est un spectacle captivant que celui de ces hommes cultivés qui rendent hommage comme à un supérieur à celui dont ils estiment par-dessus tout la science. M. de Foucault lui écrit : « Je puis vous asseurer que je ne perds pas mon temps et que je ramasse bien des choses curieuses dont je vous feray part. Je fais copier les tiltres des fondations des antiennes abayes et dessigner les tombeaux; mais j'ay faict un voiage à Lisieux, le plus heureux que je feroy de ma vie. M. l'évesque de Lisieux m'ayant donné un missel qui est la pièce la plus curieuse que vous ayés veue;... comptés qu'il n'y a rien de plus beau dans le cabinet du roy [9]. » Voici leurs joies et leurs enthousiasmes, si innocents, si touchants, lorsque nous les voyons dans l'exercice de leur passion. Un jour qu'il se trouvait à Chartres dans le chartrier de l'abbaye de Saint-Père, Roger de Gaignières aperçut un sceau de Louis le Gros, « il en eut, dit un témoin oculaire, beaucoup de joie et il le baisa plusieurs fois pour le plaisir qu'il devoit faire à monseigneur de duc de Bourgogne en le présentant à ce jeune prince âgé pour lors de 15 à 16 ans qui faisoit une estime particulière dudit monarque [10] ».

A mesure que ses collections augmentaient, Gaignières cédait à la tentation de les étendre. A l'origine, sa curiosité s'était limitée aux documents généalogiques et héraldiques; il se trouvait en rapports avec le P. Ménestrier [11], auteur de la *Méthode du blason* et avec d'Hozier [12]; maintenant, il accueillait les chartes, les sceaux, les portraits, les costumes, en un mot tout ce qui passait à sa portée, les manuscrits surtout dont il avait quelques précieux exemplaires. Aussi n'avait-il pas besoin d'être stimulé par l'intendant Foucault et par M. de Coulanges qui lui écrivait : « Croyés-moy, ne négligés point la curiosité des portraits [13] »... « Amassés-en, je vous en prie,... et croyés que j'en auray tout autant de joie que si vous les amassiés pour moy [14]. » Tous ces amateurs se communiquent leurs trouvailles, se mettent les uns les autres au courant des collections, tantôt c'est un château rempli de portraits ou bien un cabinet qui en contient treize à quatorze mille. C'était le temps des grandes rafles pour peu d'argent. Un bénédictin de Saint-Jouin de

[1] Bibl. nat., ms. *fr. 24988*, fol. 291. — [2] L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, in-4°, t. I, Paris, 1868, p. 340. — [3] Bibl. nat., ms. *fr. 24987*, fol. 327-395. — [4] Bibl. nat., ms. *fr. 24986*, fol. 336. — [5] Bibl. nat., ms. *fr. 24987*, fol. 438. — [6] Bibl. nat., ms. *fr. 24991*, fol. 25. — [7] *Lettre de Claude Vidal*, 24 déc. 1703, dans *Corresp. de Mabillon*, t. X, fol. 101. — [8] Bibl. nat., ms. *fr. 24986*, fol. 27. — [9] Bibl. nat., ms. *fr. 24987*, fol. 123. — [10] Bibl. nat., ms. *fr. 17706*. *Correspondance de Montfaucon*, t. VI, fol. 212. *Lettre d'Abraham Ferray à Montfaucon;* cf. L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 340. — [11] Bibl. nat., ms. *fr. 24988*, fol. 280. — [12] Bibl. nat., ms. *fr. 24987*, fol. 404-424; cf. L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 348, et *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LI, 1890, p. 601, note 3. — [13] Bibl. nat., ms. *fr. 24986*, fol. 363, de Lyon, 30 septembre 1680. — [14] Bibl. nat., ms. *fr. 24986*, fol. 380, 7 octobre 1694.

Marnes, en Poitou, écrit à Gaignières : « J'allai hier à la chasse pour vous à Oyron, j'y fis capture de huit portraits... [qui] m'ont été donnés par M. Desroches, qui me demande pour toute récompense quelques livres curieux, entre autres le *Télémaque* attribué à M. de Cambray [1] ». Et trois mois plus tard : « J'envoïai à Oiron, pour avoir les vingt tableaux (précédemment marchandés et qu'on faisait 40 francs); celui qui fut chargé de la commission joua si bien son rôle qu'il les a eus pour dix écus, et même un vingt-unième par-dessus le marché [2]. » Parmi ces portraits se trouvait celui du roi Jean, qui fut seul épargné de la vente faite par Clairambault et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale [3].

Parmi les correspondants les plus obligeants de Gaignières on rencontre Fénelon [4] qu'il avait dû connaître lorsqu'il fut attaché à l'éducation du duc de Bourgogne; le fait a été contesté, mais un passage d'une lettre de Fénelon, du 7 mars 1697, y fait une claire allusion. Ce fut probablement à cause de son mauvais état de santé que Gaignières « abandonna » cette honorable charge. Quoi qu'il en soit, nous savons que le duc de Bourgogne fit une longue visite au cabinet de Gaignières, le 6 avril 1702. Le *Mercure galant* donna une copieuse relation de cette visite [5] au sujet de laquelle Foucault écrivait à Gaignières : « Je vous félicite de cette visitte que vous a rendu M. le duc de Bourgogne et suis bien persuadé que le temps lui y aura paru court dans vostre grand appartement. Comme c'est un prince qui a du goust pour l'histoire et la littérature, vous aurés eu plaisir à satisfaire sa curiosité. J'espère que cette agréable et honnorable visite ne sera pas sans suittes heureuses [6]. » Une note de la main de M. Joly nous apprend que le duc de Bourgogne « étoit, dit-on, entré pour beaucoup dans les dépenses de M. de Gaignières [7] ». Le souvenir de cette visite était, sans doute, resté au duc de Saint-Simon qui, en 1719, suggérait à l'évêque de Fréjus, chargé de l'éducation de Louis XV, d'y faire servir les portefeuilles de Gaignières [8].

On trouve une autre description du cabinet de Gaignières dans le *Voyage à Paris* de Martin Lyster, en 1698 [9]. Ces témoignages donnent une certaine idée des collections de Gaignières et de leur installation à l'hôtel de Guise et rue de Sèvres; on voit que l'art y tenait sa place à côté de l'archéologie, car le propriétaire n'avait pas que des « portefeuilles in-folio, reliés en maroquin rouge fort proprement », il avait aussi une galerie de tableaux de maîtres. Cette circonstance, moins encore que la visite du duc de Bourgogne, attirait les curieux rue de Sèvres. Les dames de la cour s'intéressaient aux curieux portefeuilles de modes anciennes qui distrairont quelques instants Louis XIV à Marly [10]. Attentif à tout ce qui pouvait honorer son règne, le roi connaissait de réputation Gaignières dont lui avait parlé Mme de Montespan [11]. Celle-ci s'était intéressée aux collections, y avait ajouté quelques pièces estimables, notamment des miniatures, ce sont procédés qu'on n'oublie pas et Gaignières lui demeura fidèle. « L'on ne mettra jamais au nombre de mes défauts l'ingratitude [12] », lui faisait-il dire et il consacra à la marquise un article nécrologique où il la louait de ce qu' « elle aimoit les beaux-arts et protégeoit ceux qui y excelloient [13] ».

Gaignières avoue n'avoir commencé ses recherches spéciales sur la monarchie française qu'en 1688 [14]; il se sentait maître de son sujet; ce fut alors qu'un rêve, nous dit-on, passa un jour dans son cerveau; ce fut le 29 septembre 1703. Il avait vu qu'avec une fortune relativement peu considérable il était arrivé, à force de persévérance et d'intelligentes recherches, à réunir une collection énorme de documents écrits et figurés sur l'histoire de France, et il s'imagina que le gouvernement, avec les ressources bien autrement considérables dont il disposait, pourrait, si cela lui semblait bon, prendre en main la direction d'une publication ayant pour but la reproduction, par le dessin, de tous les monuments dignes d'être conservés et d'être mis de la sorte au service de l'histoire et à l'abri d'une destruction totale. Il rédigea, à cet effet, une note dans laquelle il exposa les moyens qui lui semblaient les plus propres à mener à bien une semblable entreprise. Cette note fut soumise à Pontchartrain, secrétaire d'État, qui fit bon accueil à cette ouverture [15]. On dressa un projet destiné à être soumis à l'approbation du roi [16] et qui contient d'amères vérités :

« L'on a eu soin, dans tous les temps, d'ériger des monuments pour transmettre à la postérité les événements les plus considérables et les actions les plus éclatantes des roys et des princes, et mesme des particuliers qui se sont distingués ou par leur valeur ou par leur piété.

« Ces monuments ont été respectés et conservés avec soin dans tous les estats policés et particulièrement en France jusqu'aux derniers temps, que les gens d'Église, séculiers et réguliers, sous de vains prétextes et sans aucun respect de leurs princes et bienfaiteurs, les ont détruits ou détournez.

« Il semble nécessaire d'arrêter le cours de cet abus... »

Et « pour l'exécution de ce dessein », le mémoire suggère qu' « on pourroit engager M. de Gaignières ». « Il parroist nécessaire de lui donner un arrest du Conseil pour l'autoriser à certifier les dessins qu'il fera exécuter. Il s'en servira avec discrétion, crainte de faire soubçonner que l'on eut quelque autre veue que celle de conserver les monuments. Des lettres missives de recommandation pourront ne lui estre pas inutiles; mais il ne faudra s'en servir que lorsqu'il le jugera à propos. Pour oster tout soupçon, on pourroit le faire honoraire de l'Académie des inscriptions, et, en ce cas que le roy agrée ce projet, on pourroit commencer au printemps prochain par le Bourbonnais et la Bourgogne. »

La situation difficile et bientôt tragique du royaume,

[1] Bibl. nat., ms. *fr. 24986*, fol. 343, 28 janvier 1700. — [2] Bibl. nat., ms. *fr. 24986*, fol. 347, 15 avril 1700. — [3] Ce portrait provenait de l'hôtel Saint-Paul où il ornait le cabinet de Charles V. — [4] *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LI, 1890, p. 613-617, dix billets. — [5] *Mercure galant*, avril 1702, p. 302-316; reproduit en partie dans *Gazette des beaux-arts*, 2e période, t. III, 1870, p. 474-476. — [6] Bibl. nat., ms. Gaignières, *493 C*, fol. 117, lettre du 21 avril 1702, dans L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 340. Le duc de Bourgogne fit donner à Gaignières une copie de son portrait par Rigaud. Bibl. nat., ms. *fr. 24989*, fol. 33, p. 57. — [7] *Inventaire manuscrit du cabinet des estampes*, sous les n. 1595-1608, dans G. Duplessis, dans *Gazette des beaux-arts*, 2e période, t. III, 1870, p. 474, note 2. — [8] H. Leclercq, *Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV*, 1920. — [9] Bibl. nat., ms. *fr. nouv. acq. 340*, fol. 51-53; L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 341; G. Duplessis, dans *Gaz. des beaux-arts*, 1870, p. 476-477. — [10] H. Bouchot, *op. cit.*, t. I, p. VIII, dit que Gaignières, impotent et perclus, n'avait loisir de s'occuper de l'envoi des portefeuilles à Marly. Ceux-ci furent présentés au roi dans le courant de juillet et, à cette date, Gaignières était mort depuis trois mois. Ce n'est pas la seule inexactitude de Bouchot qui fait *acheter* la maison de la rue de Sèvres en 1701 et fixe la date de la mort au *20* mars. — [11] Bibl. nat., ms. *fr. 24991*, fol. 434; lettre de l'abbé Testu, juillet 1689. — [12] Bibl. nat., ms. *fr. 24987*, fol. 168 v° minute. — [13] *Mercure galant*, juin 1707. — [14] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 727 sq. — [15] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *436*, p. 731; *Projet pour la conservation des monuments*, 29 septembre 1703, publié par L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 343. — [16] Bibl. nat., Mél, Clairambault, *436*, p. 727, publié par G. Duplessis, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 2e période, t. III, 1870, p. 478-479.

par suite de la guerre de la succession d'Espagne, fit abandonner ce projet. Gaignières s'en consola en continuant à enrichir ses collections et à disposer toute ses richesses avec plus de goût et de magnificence dans sa résidence de la rue de Sèvres, dont Germain Brice donnait une description [1] ainsi que des collections qui venaient d'être données au roi. C'était à cette dernière solution que s'était arrêté le vieux savant dont la vie entière s'était passée à former un ensemble unique, car tous les objets qu'il avait rassemblés étaient français et concernaient toutes les branches de l'histoire de France. Sentant la vieillesse s'appesantir, Gaignières se préoccupa de conserver intactes les pièces qu'il avait réunies avec tant de soins et au prix de tant de peines au cours de ses voyages dans l'Ile-de-France, la Brie, la Picardie, la Normandie, le pays Chartrain, la Touraine, le Maine, l'Anjou et le Poitou [2]. Le 19 février 1711, il légua au roi ses collections ne se réservant que l'usufruit.

Le texte de la donation nous a été conservé [3]. On y lit que Gaignières « seroit fâché qu'après luy [ses curiosités] fussent dispersez et tombassent en différentes mains; de sorte, qu'ayant dessein de les laisser à la postérité, il croit qu'il ne peut mieux faire pour les conserver que d'en faire présent au roy ». Celui-ci lui accordait « pour indemniser en quelque manière » 4 000 livres de rente viagère, plus une somme de 4 000 livres une fois payée, et une somme de 20 000 « à faire payer incontinent après le déceds... à ceux en faveur desquels led[t]. s[r]. de Gaignières en aura disposé ou à ses héritiers ou ayants cause ».

Du jour où Roger de Gaignières avait commencé ses collections il s'était proposé « la rédaction de catalogues raisonnés, et toutes les pièces qu'il avait rassemblées, soit en original, soit en copie, avaient une place déterminée dans le cadre qu'il s'était tracé, et qui, s'il eût été rempli, eût présenté, classés méthodiquement, les documents biographiques et iconographiques se rapportant aux membres de la maison royale et à tous les personnages qui jouent un rôle important dans nos annales religieuses, civiles et militaires [4] ». C'était donc une compensation légitime que le ministre Torcy offrait au vieillard de la part du roi, et les amis de Gaignières n'avaient pas manqué de faire savoir son désintéressement [5]. Il aurait pu vendre son cabinet au roi d'Angleterre Guillaume III qui lui en avait offert 50 000 écus, ou au duc d'Orléans qui lui proposait 80 000 livres; le vœu du duc de Bourgogne avait été seul écouté lorsqu'il avait témoigné le désir de posséder pour la France ce précieux cabinet.

Il serait superflu d'insister ici sur la valeur et l'intérêt des manuscrits et des pièces historiques. L. Delisle a consacré des pages pleines de renseignements aux archives explorées et aux collections consultées par Gaignières, aux documents originaux et aux manuscrits recueillis par lui, ainsi qu'aux dons et aux achats qui les enrichirent [6]; G. Duplessis a donné, de son côté, un aperçu suffisant des collections iconographiques entrées à la Bibliothèque du roy. Il ne parle que des tableaux dont Ch. de Grandmaison a eu la satisfaction de découvrir la liste complète, tels qu'ils ornaient la maison de la rue de Sèvres lors de la donation en 1711 [7]; malheureusement, les notices rédigées par Gaignières sur plusieurs portraits de son cabinet semblent définitivement perdues; une seule de ces notices s'est conservée à l'état de simple brouillon et peut donner une haute idée de l'intérêt qui s'y attachait [8].

Le brouillon de l'inventaire des richesses documentaires que le vieux collectionneur avait léguées au roi fut terminé le 24 mars 1711 [9], il reçut quelques additions postérieures, à mesure que l'on découvrait des objets oubliés.

A dater du jour où Roger de Gaignières eut fait sa donation, le malheureux fut soumis à un régime de tracasseries révoltantes; on ne lui épargna ni les soupçons, ni même les affronts, à l'insu du roi, il est vrai. Ses moindres actes furent épiés avec une assiduité indiscrète; sa bonne foi soupçonnée, la probité de ses serviteurs presque méconnue. L'auteur responsable de ces procédés qu'on pourrait qualifier de persécutions fut un faux ami de Gaignières, le sieur Clairambault, généalogiste des ordres du roi, chargé par le ministre Torcy de dresser l'inventaire de la collection, comme étant le confident du donateur qui ne s'était ouvert du secret de sa donation qu'à deux de ses amis : Clairambault et Coulanges [10]. On voit qu'il fut même question, entre Clairambault et le ministre, de faire interdire Gaignières [11]. Lorsque la santé de Gaignières périclita tout à fait, annonçant sa fin prochaine, Clairambault obtint du lieutenant de police d'Argenson l'envoi d'un agent chargé d'épier l'instant fatal et d'empêcher le pillage qu'on affectait d'appréhender entre le moment de la mort et l'apposition des scellés. La famille du moribond s'inquiétait elle aussi du sort des collections qui allaient lui échapper [12] et Clairambault expédiait à M. de Torcy billets sur billets rendant compte des progrès de la maladie avec un cynisme qui révolte. Sur l'ordre de Torcy, M. d'Argouges de Fleury, lieutenant civil, se transporta, le 21 février 1715, rue de Sèvres, où il trouva Gaignières « au second étage, en robe de chambre, assis dans un fauteuil, au coin de son feu, dans un très grand abattement et foiblesse [13] ». Après avoir donné connaissance de sa mission, il descendait avec le valet de chambre Rémy dans les galeries et cabinets, en faisait fermer les portes et remettait les clefs à Rémy, avec défense de s'en dessaisir et de laisser entrer personne dans lesdites galeries. Ces précautions ne paraissent même pas suffisantes; le surlendemain 23, toujours sur un ordre de M. de Torcy, remis par Clairambault, M. d'Argouges revient rue de Sèvres, cette fois accompagné du commissaire Le Trouy Deslandes, à qui il enjoint de se transporter dans lesdits lieux, le lundi suivant, de fermer exactement et sûrement les portes et fenêtres des appartements, et de faire placer à chaque porte d'entrée deux serrures à différentes clefs, dont l'une restera entre les mains du commissaire et l'autre entre celles de Rémy. Conformément à cette injonction, le commissaire Deslandes, escorté d'un serrurier et d'un maçon, procède pendant trois journées entières à cette opération bruyante [14].

Ce procédé de *saisine* avant décès était une façon vraiment singulière de reconnaître la générosité du mourant. La scène est digne de Balzac.

Gaignières s'affaiblissait de plus en plus. Le 17 dé-

[1] *Description de la ville de Paris*, 6e édit., in-12, t. III, Paris, 1713, p. 116 sq. — [2] Bibl. nat., *Correspondance de Montfaucon*, t. VI, p. 212. — [3] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *436*, p. 5-7; cf. Duplessis, dans *Gazette des beaux-arts*, 1870, p. 479-480. — [4] L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 351. — [5] Bibl. nat., ms. *fr.* Clairambault, *1032*, p. 45. — [6] L. Delisle, *op. cit.*, t. I, p. 344-351. — [7] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 645-673 et 705-718. Ce document énumère 1096 peintures. On trouvera d'utiles indications à ce sujet dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LII, 1891, p. 203-208; t. LIII, 1892, p. 12-44, 57-58, en plus p. 44-56 les prix de ces tableaux lors de la vente de 1717. — [8] *Bal des noces d'Anne, duc de Joyeuse, en octobre 1581*, dans *Bibl. École des Chartes*, t. LIII, p. 9-10. — [9] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 57. — [10] *Lettres de madame de Sévigné à ses amis*, in-12, t. VIII, Paris, 1865, p. 168. — [11] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 157. — [12] Cf. *Bibl. École des Chartes*, t. LII, p. 211. — [13] *Nouvelles archives de l'art français*, 1874-1875, p. 267 sq. — [14] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 65 sq. Cf. *Bibl. École des Chartes*, t. LII, p. 212.

cembre 1714, il signa son testament par lequel il léguait 10 000 livres à son valet de chambre, 4 000 livres à sa cuisinière, 3 000 livres à son laquais [1]. Ces legs absorbaient presque les 20 000 livres données par le roi, de sorte qu'il ne restait à l'héritier naturel, le jeune marquis de Blanchefort, que 5 000 à 6 000 livres de rente.

A partir du 25 décembre, Gaignières cessa de marcher; il mourut le 27 mars, à sept heures et demie du soir [2]. Une heure après, les scellés étaient mis [3]; à neuf heures du soir tout était terminé.

Toutes les collections furent transportées immédiatement dans une maison de la place des Victoires, sous prétexte d'être plus à proximité de la Bibliothèque du roi. Or, cette maison appartenait à Clairambault, chargé du triage et des inventaires. Cette particularité, rapprochée du fait que le cabinet de ce dernier se trouva renfermer à sa mort plus de cent volumes évidemment sortis de celui de Gaignières [4], ne permet pas de douter de l'improbité de Clairambault. Quoiqu'il soit pénible d'accuser la mémoire d'un homme qui a laissé un nom dans la science, il n'est pas douteux que toutes ses protestations de zèle et ses suspicions déplacées n'avaient d'autre but que celui de s'approprier un certain nombre de documents convoités depuis longtemps, et désirés avec une ardeur sans pareille. Plusieurs manuscrits, reconnus inutiles par Clairambault pour entrer dans la Bibliothèque du roi, ne lui parurent pas indignes de figurer dans sa propre collection. Il en fut de même des inventaires dressés aux frais du trésor royal et d'un certain nombre de documents, qui furent également détournés de leur destination par le trop avide généalogiste [5].

Au cours même de l'opération de triage, les portefeuilles de modes furent portés à Marly pour distraire un instant Louis XIV [6] (juillet 1715). On forma aussi le projet de faire deux lots des manuscrits [7]; le premier, de toutes les affaires de négociations, lettres, mémoires, traités, depuis la paix de Vervins et qui devait être porté au Louvre, le second contenant tous les autres manuscrits, réservé pour la Bibliothèque du roi. Ce projet fut abandonné, tous les manuscrits entrèrent à la Bibliothèque.

On ne s'en tint pas là. Une partie des imprimés fut attribuée au cabinet des Affaires étrangères, une autre à la Bibliothèque, la troisième comprenant les doubles et les livres déjà possédés par cet établissement fut mise en vente. Les tableaux, les porcelaines, les estampes, les médailles qui ne pouvaient servir à combler les lacunes existantes dans les séries du Cabinet du roy eurent le même sort [8].

Le 27 mai 1715, le ministre Torcy écrivait à Clairambault : « L'intention du roy n'estant pas de garder les tableaux, il faut les faire estimer par des peintres habiles, affin de les vendre ensuite [9]. » Cette vente fut décrétée par arrêt du Conseil d'État du 6 mars 1717; elle fut annoncée par affiche pour le 21 juillet [10]. La vente, dont on n'excepta que le portrait du roi Jean le Bon [11] et un tableau donné par le Régent, produisit, avec quelques sommes accessoires, 16 761 livres 14 sols qui servirent en grande partie à payer les frais nécessités par la rédaction des inventaires, le transport et l'installation des collections. Le reliquat, montant à 5 569 livres 8 sols 9 deniers fut remis entre les mains du garde du trésor royal [12].

On avait remis à la Bibliothèque 2 407 manuscrits, 24 grands portefeuilles remplis de modes dessinées et coloriées contenant 2 231 pièces; 31 portefeuilles de tombeaux dessinés contenant 3 181 pièces; 117 volumes de géographie, topographie, manuscrits, imprimés et estampes gravées contenant 12 885 pièces; 100 volumes de portraits gravés renfermant 7 752 pièces; le reste avait été livré aux enchères et compris dans la vente dont nous venons de parler. Ce reste se composait de 2 256 pièces de géographie, etc., de 15 248 portraits parmi lesquels beaucoup d'originaux de Clouet et de son école.

En 1740, les collections de Gaignières qui, jusqu'à cette date, avaient été conservées à la Bibliothèque, furent réparties dans différents départements et reçurent des affectations arbitraires; les estampes et les dessins de mode et de topographie au Cabinet des estampes, les livres et les cartes aux imprimés. Ces dispositions ont été respectées jusqu'à nos jours. Il manque toutefois les vols faits par l'abbé de Gévigney vers 1780. G. Duplessis attribue à ce triste personnage le larcin d'une série de seize volumes in-folio contenant environ 3 000 dessins qui passèrent la Manche où, par l'intermédiaire du sieur Gough, ils entrèrent à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford où ils sont conservés [13]. Viollet-le-Duc croyait que ces portefeuilles avaient été vendus — ce qui est peu croyable — avant la cession du cabinet au roi en 1711. Ch. de Grandmaison suppose que ces portefeuilles sont sortis du cabinet de Gaignières avant la cession, et il en donne pour raison qu' « ils ne paraissent pas avoir fait partie des dessins portés à Marly en juillet 1715 [14] »; mais on porta à Marly des « modes » et celles-ci ne sont pas représentées dans la série des portefeuilles d'Oxford, au sujet desquels nous donnerons les quelques détails suivants.

En 1843, Albert Way, directeur de la Société des antiquaires de Londres, signala au ministre de l'Instruction publique et des Cultes à Paris l'existence d'une collection conservée à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford; collection qui lui avait fourni les moyens de rétablir intégralement la forme du tombeau du roi Richard Cœur de Lion, démoli en 1736, par l'ancien chapitre de Rouen. A. Way signalait l'importance de ces dessins, surtout de ceux qui sont coloriés représentant quelques statues tombales émaillées, et un très grand nombre de tombes plates en cuivre, dessinées au trait dont le souvenir existe à peine en France. Le ministre autorisa Henri Géronte, peintre sur verre, à prendre connaissance de cette collection et à lui adresser un rapport. Cet artiste mourut en 1850 et le travail fut confié à un autre dessinateur, M. Frappez, qui, en 1853, et depuis, adressa au ministre un grand nombre de dessins du plus grand intérêt. Sur ces entrefaites, Viollet-le-Duc fut chargé de recueillir la nomenclature des dessins des tombes et statues, dont il dressa une liste exacte publiée dans le *Bulletin des comités historiques*, t. III, 1852, p. 229, 269. En outre, il donna une notice intitulée : *Antiquités nationales, collection Gaignières de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford*, dans *Revue archéologique*, 1860, p. 219-222. Ces volumes devinrent la propriété d'un sieur R. Gough [15], qui les légua par testament « sous la condition expresse de les conserver ». Voici le dénombrement des pièces qui composent cette collection dont

[1] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 39. — [2] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 221. — [3] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 227. — [4] L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 355. — [5] G. Duplessis, dans *Gazette des beaux-arts*, 1870, p. 481 et note 1. — [6] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 308-309; cf. p. 257; *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII, p. 214. — [7] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 245. — [8] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII, p. 214-215; cf. G. Duplessis, *op. cit.*, 1870, p. 482, note 3. — [9] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *436*, p. 245. — [10] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 288-289; cf. *Gazette des beaux-arts*, 1870, p. 483. — [11] Aujourd'hui au Louvre. — [12] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 327-331. — [13] *Gazette des beaux-arts*, 1870, p. 484-485. — [14] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LII, p. 216. — [15] Richard Gough, † 20 février 1809.

l'extradition par échange a été refusée et qu'on a dû se contenter de faire dessiner :

Tombeaux des rois et reines de France	60 pièces.
Tombeaux des princes et princesses de la maison de France et autres	10 pièces.
Épitaphes des églises de Paris	4 vol. in-fol.
Sur l'église de Notre-Dame et le cloître, t. I	138 pièces.
Sainte-Chapelle et diverses églises de Paris, t. II et III	120 pièces.
Sur l'Ile-de-France, t. IV	99 pièces.
Sur l'église de Saint-Denis	102 pièces.
Champagne et Bourgogne	106 pièces.
Brie	86 pièces.

Les volumes sont de même format, papier identique, exécutés par les mêmes artistes et portant des légendes explicatives de la même main que les volumes conservés à Paris. L'examen de la collection d'Oxford permit à Viollet-le-Duc de reconnaître que toutes les statues des rois de l'abbaye de Saint-Denis, refaites sous saint Louis, étaient complètement peintes et que ces effigies étaient déposées sur des socles fort riches garnis de dossiers sculptés, avec des colonnes portant des lampes ou des cierges des deux côtés de ces dossiers. Ce recueil nous donne, à une assez grande échelle, le célèbre tombeau en marbre et en bronze émaillé de Charles VIII; les magnifiques matelas de bronze doré, gravés de fleurs de laurier, sur lesquels reposaient les deux statues de Henri II et de Catherine de Médicis, les niches ornées de peintures dans lesquelles étaient placés, à l'abbaye de Royaumont, les tombeaux si précieux de Jean de France et de Blanche de France, enfants de saint Louis. Ces peintures ont cela de très remarquable qu'elles donnent les portraits en pied des deux jeunes gens dans leurs costumes habituels.

Gaignières aspirait à réunir la collection la plus complète possible de monuments relatifs à l'histoire de France. Il comprit l'importance des sceaux parmi les sources les plus authentiques et les plus variées de cette histoire et il fut un des premiers, sinon le premier, à les réunir en si grand nombre. Auparavant, on considérait le sceau comme un accessoire des chartes, tout au plus comme une garantie d'authenticité. Gaignières rechercha les sceaux pour eux-mêmes, pour les renseignements qu'ils procurent indépendamment des actes et, lorsqu'il les trouvait détachés de leurs titres, il les faisait dessiner néanmoins tout en consignant cette particularité et en leur assignant une date approximative qui est généralement très acceptable.

Pour les sceaux, Gaignières procédait de la manière suivante : « au bas de la copie ou du résumé de l'acte, il dessinait lui-même, à main levée, les sceaux qui y étaient suspendus, en ayant soin de copier très exactement la légende; il accompagnait assez souvent ce croquis d'une note spécifiant ce qu'il fallait faire du dessin définitif, soit qu'on dût le coller sur place, soit qu'on dût le transporter dans les volumes spéciaux destinés aux représentations des rois, des princes de la maison de France ou des prélats. En outre, quand les meubles d'un écu étaient difficiles à reconnaître, il en indiquait la nature par une note, facilitant ainsi la tâche du dessinateur qui devait lui succéder. Alors commençait le rôle du dessinateur. Il reproduisait le sceau à sa grandeur véritable sur une feuille volante qui, tantôt était collée sur le croquis de Gaignières et le cachait, tantôt était transportée dans un volume spécial auquel elle était destinée. Le dessin achevé, Gaignières l'examinait de nouveau en le comparant avec le monument original et rectifiait au crayon, s'il était nécessaire, soit le trait, soit, plus souvent, la légende quand elle avait été mal comprise par le dessinateur. Quelquefois, surtout pour les sceaux du XVe siècle, la légende, difficile à déchiffrer, avait été laissée en blanc et Gaignières l'écrivait tout entière au crayon. »

Il employa pour les sceaux trois dessinateurs que l'on reconnaît à leurs manières très différentes; l'un d'eux est Louis Boudan, les deux autres sont inconnus.

Il existe, depuis 1910, un inventaire alphabétique des sceaux exécuté avec une attention louable et qui peut rendre de très grands services, c'est l'œuvre de J. Roman. *Les dessins de sceaux de la collection de Gaignères* (sic), suivi de l'*Inventaire des dessins de sceaux provenant de Gaignères* (sic) *conservés dans le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, VIIe sér., t. IX, 1910, p. 42-66, 67-158.

Le souci d'exactitude que Gaignières apportait à la reproduction des sceaux ne se retrouve pas dans la série des « modes ». Ici il ne voulait pas que son dessinateur reproduisît telles quelles les statues des tombeaux ou les personnages des miniatures; il souhaitait, au contraire, que Boudan leur donnât un certain air de vie. Du Charles VII agenouillé que le peintre Jehan Foucquet avait placé nu-tête aux pieds de la Vierge, dans le livre d'heures d'Étienne Chevalier (voir *Dictionn.*, t. IX, col. 1842, fig. 7152), Boudan, accommode un prince debout, chapel en tête [1]. De même, il sépare les acteurs d'une scène et les montre successivement assis ou debout pour en mieux laisser comprendre le costume [2]. D'un buste, il arrange par intuition un homme en pied [3]; de personnages en pied, un portrait en buste [4]. En plus, et ceci est plus grave et plus déconcertant, le même monument, dessiné à deux époques différentes, n'est point toujours pareil; dans un cas, l'encadrement gothique est absolument fantaisiste et lâché; dans l'autre, il paraît se rapprocher davantage du modèle et témoigne de plus de soins [5].

Les copies de Boudan ne peuvent guère servir non plus à renseigner sur la nature des documents transcrits. L'obligation de ramener ses modèles à un type donné lui fait très souvent confondre les matières entre elles. Pour les portraits, il est impossible, lorsqu'il ne nous le dit pas, de reconnaître sous son adaptation une peinture, une miniature, une aquarelle ou un pastel; tous sont traités par lui de la même manière dans un cadre, avec des fonds. En dépit de leur physionomie indiquant plutôt un original peint à l'huile, H. Bouchot s'est assuré, dit-il, que les portraits de Charles III de Bourbon [6], d'Antoine, comte de Moret [7], d'Anne de Caumont, duchesse de Fronsac [8], de Marguerite d'Orléans d'Estouteville [9], de Catherine d'Orléans [10], sont des copies de crayons encore conservés aujourd'hui au cabinet des estampes; que Marie de Clèves, princesse de Condé [11] et Charles, comte de Soissons [12] sont des interprétations, agrandies de petites miniatures sur vélin; que Louis II d'Anjou, roi de Sicile [13], est pris d'une aquarelle sur papier entrée depuis à la Bibliothèque nationale [14].

La principale source de renseignements exploitée par Gaignières en vue de ses portefeuilles de modes était son propre musée. Commencée vers 1690, la collection avait pris un accroissement considérable. Sauf pour la partie tirée des tombeaux et des monu-

[1] *Inventaire manuscrit du cabinet des estampes*, n. 527. — [2] *Ibid.*, n. 172, 302. — [3] *Ibid.*, n. 1298. — [4] *Ibid.*, n. 345, 352, 353, 442, 453. — [5] *Ibid.*, n. 6734, 6735, 6742, 6743. — [6] *Ibid.*, n. 1182. — [7] *Ibid.*, n. 1212. — [8] *Ibid.*, n. 1215. — [9] *Ibid.*, n. 1217. — [10] *Ibid.*, n. 1218. — [11] *Ibid.*, n. 1181. — [12] *Ibid.*, n. 1208. — [13] *Ibid.*, n. 1299. — [14] H. Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés par R. de Gaignières*, t. I, 1891, p. VI-VII.

ments de la province, les albums de modes étaient terminés en 1698, époque à laquelle Martin Lyster les feuilleta chez Gaignières, à l'hôtel de Guise. Lui-même, le voyageur étranger, admire davantage ces copies maigres et pénibles que les modèles partout offerts à ses yeux.

« En terminant ce travail, disait G. Duplessis, il est une chose que notre impartialité nous fait un devoir de déclarer. Quelque précieux que soient les dessins recueillis avec une ardeur et une sagacité singulières, par le généreux amateur, il ne faut les consulter qu'avec précaution et ne s'en servir qu'avec critique. La plupart de ces dessins furent, sans aucun doute, exécutés avec une scrupuleuse exactitude et soigneusement contrôlés par Gaignières lui-même. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi de la collection entière, et dans quelques dessins reproduisant des vues d'abbayes ou de châteaux, nous avons été à même de vérifier nous-même, en nous aidant des ruines existantes, que l'artiste avait à plusieurs reprises transgressé la vérité ou incomplètement rendu ce qu'il avait sous les yeux. Des difficultés de toute nature rendaient sans doute son travail pénible et ses études fort ardues; des renseignements incomplets s'opposaient souvent peut-être à la réalisation de ses vœux, et un mauvais vouloir du propriétaire pouvait quelquefois aussi entraver ses travaux; d'ailleurs, devant les objets mêmes, L. Boudan ne prenait que des croquis, qu'il remettait au net au retour de ses excursions. Ces croquis pouvaient être parfois incomplets ou insuffisants; la mémoire pouvait ne pas toujours suppléer au trait indécis ou au contour mal arrêté : de là, ces erreurs involontaires et ces inexactitudes inconscientes qui nous font un devoir de prévenir l'historien pour lui éviter des méprises qu'il serait le premier à déplorer, et pour le mettre en garde contre certaines inexactitudes qui pourraient lui faire faire fausse route et l'amener à des conclusions erronées [1]. »

Avertissement d'autant plus utile que, de notre temps, la collection de Gaignières est devenue une des sources les plus consultées. Ce sont ses recueils de costumes et de tombeaux qui ont alimenté, pendant le XIXe siècle, presque tous les historiens des mœurs et des antiquités nationales : Millin, dans ses *Antiquités nationales*, 5 vol. in-4°, 1791; Beaunier et Rathier, *Recueil des costumes français*, 2 vol. in-fol., Paris, 1810; Bordier et Charton, *Histoire populaire de la France*, 2 vol. in-8°, Paris, 1858; G. Duplessis et Lechevallier-Chevignard, *Costumes historiques*, 2 vol. in-4°, Paris, 1867; Jules Quicherat, *Histoire du costume en France*, in-8°, Paris, 1877; De Guilhermy, *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle*, 5 vol. in-4°; E. Lavisse et A. Parmentier, *Album historique*, in-4°, Paris, 1897.

Gaignières, a écrit L. Delisle, « n'ambitionnait pas la célébrité [2] ». Il eût été bien frustré dans son attente. Sa mort ne fut pas mentionnée. Le directeur du *Mercure* s'étant informé auprès de M. de Torcy reçut du ministre cette réponse: « Vous pouvez parler de la mort de feu M. de Gaignières dans l'un de vos premiers *Mercure*, et faire mention, si vous le jugez à propos, de sa naissance, de son mérite et de ses qualitez personnelles; mais il ne convient pas que vous parliez de la disposition qui a esté faite de son cabinet [3]. »

Bibliographie. — H. Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières et conservés aux départements des estampes et des manuscrits*, 2 vol. in-8°, Paris, 1891; G. Brice, *Description nouvelle de la ville de Paris ou recherche curieuse...*, in-12, t. I, Paris, 1698, p. 264; 6e édit., in-12, t. III, Paris, 1713, p. 116 sq.; P. Clément, *Une abbesse de Fontevrault au XVIIe siècle*, in-8°, Paris, 1869, p. 233; H. de Laborde, *Le département des estampes à la Bibliothèque nationale. Notice historique*, in-8°, Paris, 1875; L.-V. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, in-4°, t. I, Paris, 1868, p. 335-356; G. Duplessis, *Roger de Gaignières et ses collections iconographiques*, dans *Gazette des beaux-arts*, nouv. série, t. III, 1870, p. 468-488; *Inventaire des collections et testament de Roger de Gaignières (1716)* (sic), dans *Nouvelles archives de l'art français. Recueil de documents inédits publiés par la Société de l'histoire de l'art français*, 1874-1875, p. 265-302; De Flamare, *Acte de baptême de R. de Gaignières*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 341-342; Gilbert, *Portefeuilles des dessins de la collection de Roger de Gaignières à Oxford*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. II, 1858, p. 127-129; Ch. de Grandmaison, *Gaignières, ses correspondants et ses collections de portraits*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LI, 1890, p. 573-617; t. LII, 1891, p. 181-219; t. LIII, 1892, p. 5-76, et tiré à part, in-8°, Niort, 1892; L.-J. Guénebault, *Notice sur la collection Gaignières*, dans *Revue archéologique*, 1853-1854, p. 43-52; *Dictionnaire iconographique des monuments... du Moyen Age*, t. II, p. 366; J. Guibert, *Les dessins d'archéologie de Roger de Gaignières*, publiés sous les auspices et avec le concours de la Société de l'histoire de l'art français, in-fol., Paris, s. d., 1 500 planches en phototypie distribuées en quinze étuis. Série I : tombeaux, pl. 1-100. Acey-Angers; pl. 101-200, Angers-Beaupréau; pl. 201-300, Beaupréau-Bueil; pl. 301-400, La Bussière-Châlons-sur-Marne; pl. 401-500, Châlons-sur-Marne, Château-Chalon; pl. 501-600, Château-Chalon-Écouis; pl. 601-700, Écouis-Fontevrault; pl. 701-800, Fontevrault-Jouy; pl. 801-900, Jouy-Le Mans; pl. 900-1000, Le Mans-Molaise; pl. 1001-1100, Molaise-Ourscamp; pl. 1100-1200, Ourscamp-Paris. Série II : vitraux, 100 pl.; série III : tapisseries, 100 pl. Cf. J.-J. Guiffrey, dans *Journal des savants*, 1912, p. 327-330. — J. Guibert, *Le cabinet des estampes*, in-12, Paris, 1926; M. Langlois, *Gaignières au pays Chartrain*, dans *Revue Mabillon*, 1920, p. 23-35; J. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, édit. Fevret de Fontette, in-fol., t. IV, Paris, 1768, p. 110 : *Table générale des portraits des princes, princesses, seigneurs, dames*, etc., *dessinés ou peints en miniature et pris sur des monuments qui font connaître les différens habillemens de chaque règne de la monarchie françoise réunis par M. de Gaignières et placés au cabinet des estampes près la Bibliothèque royale de Paris ;* Pr. Mérimée, dans *Bulletin des comités*, 1850, p. 198 sq.; P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, in-4°, Paris, 1836-1848, t. IV, p. 58, 105; P. Prioux, *Rapport présenté à Son Excellence M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes sur les dessins de la collection Gaignières à Oxford*, Paris, 26 février, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1857, p. 60-61; U. Robert, *Inventaire des manuscrits du fonds Gaignières concernant l'histoire de France*, dans *Le cabinet historique*, t. XXII, 1876, p. 17-32, 72-85, 135-153, 270-291; t. XXIV, 1878, p. 55-60; J. Roman, *Les dessins de sceaux de la collection de Gaignères* (sic), suivi de l'*Inventaire des dessins de sceaux provenant de Gaignères* (sic) *conservés dans le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, VIIe série, t. IX, 1910, p. 42-66, 67-158; Uzureau, *Fontevrault et la collection Gaignières*, dans *Anjou historique*, 1907, p. 367-372; Vallet de Viriville, *Lettre au directeur de la Revue archéologique*, 1850-1851, p. 355-356 (à propos du ms. *lat. 1190* de l'ancien fonds de la Bibl. nat., ayant appartenu à Gaignières); Verlaque, *Lettres*

[1] G. Duplessis, dans *Gazette des beaux-arts*, 1870, p. 488. — [2] L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits*, t. I, p. 351. — [3] Bibl. nat., Mél. Clairambault, *1032*, p. 225, Torcy à Le Fèvre de Fontenay, Versailles, 13 avril 1715.

inédites de Fénelon, in-8°, Paris, 1874; Viollet-le-Duc, dans *Bulletin des comités historiques*, t. III, 1852, p. 229-269; *Antiquités nationales. Collections Gaignières de la bibliothèque Bodléienne d'Oxford*, dans *Revue archéologique*, 1860, p. 219-222; Willemain, *Monuments français inédits pour servir à l'histoire des arts*, t. II, p. 8.

IV. MONTFAUCON. — En retraçant la carrière scientifique de dom Bernard de Montfaucon (voir *Dictionn.*, t. XI, col. 2608-2672), nous avons réservé pour ce travail séparé le récit des circonstances qui se rattachent à son recueil intitulé : *Les monumens de la monarchie françoise qui comprennent l'histoire de France avec les figures de chaque règne que l'injure des tems a épargnées.*

En 1719, dans la préface du t. Ier de l'*Antiquité expliquée*, Montfaucon avait, en quelque sorte, pris l'engagement de poursuivre cette vaste entreprise. Il s'arrêtait au règne de Théodose le Grand et donnait de sages conseils à ceux qui voudraient aller plus loin; mais il n'était pas difficile de comprendre qu'il avait déjà mûri un plan en ce qui concernait la France, car, disait-il, « il ne faut pas que ceux qui travailleront sur ce plan se mettent en tête de continuer ce Recueil d'antiquitez dans tous les payis de l'Europe; l'entreprise seroit trop longue et trop difficile, pour ne pas dire impraticable. Ce sera tout ce que pourront faire des François, que de bien exécuter cela dans la France seule; les recherches qu'il faudra faire dans tout le roiaume occuperont assez longtems ceux qui formeront un tel dessein. Il faut pourtant que ceux qui entreprendront ce travail s'instruisent des usages des autres payis de l'Europe, surtout de l'Italie, parce qu'il y a bien des choses dans lesquelles les François convenoient avec les autres nations [1]. »

Là-dessus, Montfaucon expose son plan en détail. Il faudra, dit-il, passer la théologie, c'est une matière qui mènerait trop loin; on commencera par le culte : la forme intérieure et extérieure des églises pendant les deux premières races de nos rois; les ornements et sculptures et passer à la troisième race où a commencé le gothique; dire tout ce qu'on aura observé touchant les tabernacles et les colombes eucharistiques, les vêtements pontificaux, ceux des prêtres et des ministres inférieurs, les reliques et reliquaires, les trésors des églises « qu'il faudra visiter exactement en remarquant jusqu'aux moindres choses ». Il ajoute que « quand on aura tout ramassé, on sera sans doute surpris de la quantité de connoissances que donnera la réunion des images dispersées en différens endroits. Cette partie qui regardera l'Église sera fort ample. Il faudra donner des images dessinées avec beaucoup de soin et éviter les répétitions de choses tout à fait semblables, de peur que cela ne mène trop loin. »

La IIe partie regardera « la vie civile, les habits, les maisons, les appartemens, les meubles, la table, les jeux, les tournois, les arts ou les instrumens des arts, les mariages, les bagues, les sceaux, la chasse et la pesche ».

La IIIe partie sera pour « la guerre : habits militaires, harnais des chevaux, levées des gens, machines à prendre les places avec un traité sur la navigation ».

La IVe partie traitera des « funérailles, c'est la plus étendue; le nombre des sépultures est si grand qu'elles occuperont longtemps ».

Il faudra visiter les églises, les trésors, les chartriers, les tombeaux et mausolées.

On va voir comment ce vaste projet se transforma en un projet différent et plus original.

En 1724, Montfaucon venait de donner les cinq volumes in-folio du *Supplément* de son *Antiquité expliquée* et, quoique septuagénaire, il se tournait vers d'autres travaux. « On a tant parlé des Grecs et des Romains, écrivait-il à un ami [qu']il est bien raisonnable de donner quelque attention à ce qui nous touche de plus près, sans crainte de se dégrader du caractère de la vénérable antiquité [2]. » Ce n'est pas cependant le projet exposé en 1719, et que nous venons d'esquisser d'après lui, qui le retint; il l'abandonna pour un autre d'un caractère plus laïque et qui, à l'origine, se serait composé de « monumens détachez et comme isolez. On auroit passé de l'un à l'autre en sautant de grands vuides qui se trouvent souvent entre eux. On y auroit vû des rois, des princes, des officiers de la couronne, des actions, des combats sans y voir la suite de l'histoire. L'inspection de ces monumens auroit sans doute porté plusieurs des lecteurs à s'en instruire, et ils auroient été obligez d'interrompre cette lecture pour aller chercher ailleurs de quoi se satisfaire [3]. »

Ce plan fut montré au jeune roi Louis XV qui l'agréa; mais Montfaucon le retoucha de façon à présenter les monuments non plus de façon isolée, mais à la place qui convient dans un récit historique; « ce surcroît de travail, disait-il au roi dans l'*Épître dédicatoire*, a été jugé nécessaire pour la perfection de l'ouvrage [4] ». L'entreprise fait le plus grand honneur à Montfaucon, car c'était une véritable innovation, pendant le premier quart du XVIIIe siècle, d'essayer d'écrire l'histoire de France en remontant aux sources monumentales. Il n'y avait pas encore un demi-siècle que Fénelon avait écrit son *Télémaque* sans faire jamais une allusion aux témoins que l'archéologie avait fait revivre depuis la Renaissance et que les voyageurs avaient commencé à dessiner et à faire connaître. Il y avait plus que de l'audace à inviter les hommes cultivés à se tourner non plus exclusivement vers l'antiquité classique, mais à s'appliquer au Moyen Age, dont la barbarie paraissait être une provocation au bon goût. Plus que de l'audace, une sorte de témérité, qui allait bien à ce vieux moine qui se souvenait d'avoir été soldat, lorsqu'il proposait à ses contemporains l'étude de ces vieilleries qu'on entassait dans les greniers et de ces souvenirs qu'on déménageait discrètement lorsqu'on ne pouvait les débiter ou les démolir.

Peut-être en 1724, le vieillard n'aurait-il plus écrit les lignes qu'il traçait cinq ans auparavant (voir ci-dessus col. 2739); depuis lors, il s'était appliqué à l'étude du passé national et l'envoûtement classique avait fait place à un charme, le charme de l'ancienne France! Il s'y abandonnait, sachant bien qu'il lui faudrait s'inscrire en faux contre un état d'esprit universellement répandu, initier les curieux à une voie nouvelle, au risque de n'être pas compris ou d'être tourné en ridicule. On ne pouvait ignorer à Saint-Germain-des-Prés le sort tout récent du cabinet de l'ami Gaignières, la dispersion, la vente de ses tableaux; mais Montfaucon en avait pris son parti; les chances contraires étaient de nature à le stimuler plus qu'à le décourager et si l'entreprise ne lui rapportait ni gloire ni profit, elle servirait la science et ferait honneur à la France, il n'en demandait pas plus.

Son parti une fois pris, en 1725, il lança un *prospectus* : « Il y a longtems, disait-il, que j'ai ce dessein en vue et que j'en connois l'importance et l'utilité; c'est comme une suite de l'*Antiquité expliquée* que je viens de donner au public. Les deux ouvrages sont de même nature et l'un commence où l'autre finit. Le premier a cet avantage qu'il nous représente des images des temples plus florissans de la Grèce et de Rome, au lieu que le second nous montre d'abord celles des siècles de plus de barbarie. Mais, outre que le goût et le génie des tems si grossiers sont un spectacle assés divertissant, l'intérêt de la nation compense ici le plaisir que pourroient faire des monumens d'une plus grande

[1] *Antiquité expliquée*, t. I, p. XVI. — [2] Bibl. nat., ms. *fr. 17710*, fol. 198. — [3] Préface, p. I. — [4] *Épître*, p. 2.

élégance... Ce dernier dessein est bien plus difficile à exécuter que le premier; car, quoique ni l'un ni l'autre n'aient été entrepris jusqu'à présent, on avoit pour le premier de grands recueils imprimés qui épargnoient bien des recherches, au lieu qu'il faut ici presque tout tirer des originaux répandus dans le roiaume. Il faut les ramasser de tous côtés, ce qui ne peut se faire qu'avec beaucoup de soin et de dépense, et avoir partout des correspondants qui auront bien de la peine à trouver des dessinateurs dans des lieux écartés. Quelque difficile que soit l'entreprise, un religieux de la congrégation de Saint-Maur, dont les monastères sont répandus dans toutes les provinces, a plus de ressources pour l'exécuter qu'un autre. »

Là-dessus, Montfaucon donnait une idée d'ensemble de l'ouvrage qui comprendrait cinq classes formant chacune un tout complet et consacrées aux catégories suivantes : 1° les rois de France; 2° l'Église de France [1]; 3° les usages; 4° la guerre; 5° les sépultures. On escomptait un débit considérable analogue à celui qui avait accueilli l'*Antiquité expliquée* et on adoptait la même disposition : un texte français, accompagné d'une traduction latine, courant au bas des pages, chose « nécessaire à beaucoup d'étrangers qui n'entendent pas assez le françois ». Le *prospectus* se terminait par un appel adressé aux curieux, aux érudits, aux savants. « Ceux qui auront quelques monumens à nous communiquer s'adresseront, s'il leur plaît, à dom Bernard de Montfaucon, religieux bénédictin à Saint-Germain-des-Prés. Si les monumens ont été gravés, ils lui feront plaisir de lui en envoyer une estampe qu'il payera à leur volonté. »

Ce *prospectus* fut répandu à un très grand nombre d'exemplaires afin d'attirer les souscripteurs, car aucun libraire ne consentait à courir les risques d'une publication de cette importance avant que les frais d'impression ne fussent couverts.

Il fallait, à tout prix, réussir, et Montfaucon lui-même descendait dans l'arène, se faisait gracieux, souriant. A son confrère, dom Calmet, il annonçait le prochain envoi de quelques *prospectus* et il ajoutait : « Ce plan est fait pour demander du secours dans tous les pays renfermés jadis dans cette monarchie. Je compte que vous voudrez bien me prêter la main [2]. » Dom Vaissete se chargeait de répandre des exemplaires dans le Midi [3], et quelques lettres permettaient de prévoir le succès, mais, dans l'ensemble, l'annonce de cette vaste et très nouvelle entreprise provoquait plus de surprise que d'encouragements. Voici un spécimen de cette correspondance : une lettre du marquis de Caumont, académicïen : « On m'écrit de Paris que vous ferez bientôt imprimer le *Recueil des antiquités gauloises et françoises*, en quinze volumes in-folio. Je ne sais si la matière ne vous manquera point et si les pièces d'un pareil genre pourront satisfaire la curiosité du public. Les tems du Moyen Age ne peuvent vous fournir que des monumens peu intéressans. Le goût gothique qui s'était emparé de l'architecture est presque toujours le même. La structure des palais, des églises, des châteaux, etc., est lourde, pesante; ce sont des masses de pierre assemblées presque au hasard; les tombeaux, les façades d'églises sont dans un goût tout différent, mais qui ne vaut pas mieux; on peut admirer, dans ces sortes de monumens, la patience de l'ouvrier à peu près comme on admire celle des Allemands de Nurenberg à faire ces babioles d'ivoire dont ils remplissent toute l'Europe [4]. »

La note est très différente chez d'autres correspondants. M. d'Aubais a reçu le projet des *Monumens de la monarchie françoise* : « Je l'ai lu avec avidité, écrit-il, et je vous avoue que, pour mon goût, tout tourné vers les derniers siècles, j'attendrai cet ouvrage avec plus d'impatience que je n'ai fait pour votre *Antiquité expliquée*. C'est ici un ouvrage nouveau et qui nous intéresse personnellement [5]. » Le président Bon, à Montpellier, est vibrant d'enthousiasme [6] : « Rien n'est plus digne d'un bon citoyen et d'un habile homme comme vous que ce nouvel ouvrage; il nous en manquait un, et je ne puis point comprendre que tant de siècles se soient écoulés sans que personne y ait pensé. Mais nous sommes heureux qu'un homme de votre savoir et de votre érudition ait enfin entrepris de nous donner un ouvrage complet... Notre nation y est intéressée et nous devons tous ensemble vous en marquer notre reconnaissance. Si les princes pensaient comme moi vous seriez bientôt content. »

Après que le roi eut agréé la dédicace (novembre 1726), les souscripteurs se firent nombreux; restait, pour certains, la question d'acquitter l'engagement pris, c'est ce que l'intendant de Montauban se permet d'insinuer : « Je ne sais pas si l'argent pour souscrire se trouvera aussi abondant dans nos provinces que l'esprit et le discernement pour engager à le faire [7]. »

A l'étranger, les souscripteurs marquaient peu d'empressement; aussi Montfaucon écrivait à Wilkins, l'auteur des *Conciliæ Angliæ* en lui envoyant le *prospectus* et un appel aux souscripteurs : « Je prends cette occasion, Monsieur, pour me renouveler dans votre souvenir. M. Trier-Saxon, homme de mérite, vous remettra cette lettre sous l'enveloppe de laquelle vous trouverez le plan des *Monumens de la monarchie françoise*, imprimé depuis près de deux ans, avec un autre plan pour les souscriptions à la première classe de ces *Monumens*. Je vous prie de montrer l'un et l'autre plan à vos amis, et de m'attirer le plus de souscripteurs que vous pourrez. C'est moi qui ai introduit les souscriptions en France... Pour cet ouvrage, j'ai plus besoin de souscriptions que pour [l'*Antiquité expliquée*], et comme parmi ces *Monumens de la monarchie* il y en a plusieurs qui regardent la nation angloise, et qui lui font honneur, j'espère que nous tirerons beaucoup de souscriptions de l'Angleterre, d'autant plus que le prix des souscriptions est peu considérable [8]. »

En Italie, c'était bien autre chose. On eût accepté l'envoi du livre en hommage, mais de l'acheter il n'était pas question [9]. Un confrère à Rome, dom Maloët écrivait à Montfaucon : « J'ai communiqué votre plan de la monarchie françoise aux personnes les plus curieuses de cette ville. On a applaudi à un dessein aussi beau, aussi vaste et aussi intéressant; mais personne ne s'est présenté jusques icy pour souscrire. J'ay envoyé à Naples le même plan à un illustre abbé de mes amis qui y est chargé des intérêts des princes de la maison de Bourbon. Cet honeste homme

[1] A cette occasion, Montfaucon écrit : « On y verra la forme des anciennes églises, l'origine de ce que nous appelons le *gothique*, les plus belles églises gothiques du royaume, les parties remarquables des églises, comme les jubés, baptistères, croisées, portails, les candélabres, les plus anciens diptyques. » A cette date de 1725, l'emploi du mot *gothique* pris en bonne part (voir *Dict.*, t. VI, col. 1425-1430) et associé à ces mots « les plus belles églises gothiques du royaume », était, pour certains contemporains, une proposition blasphématoire; il faut en faire honneur à Montfaucon. — [2] Bibl. nat., ms. *fr. 17701*, fol. 166 *bis*. Montfaucon à Calmet, Paris, 25 mars 1725. — [3] *Ibid.*, ms. *fr.*, *17072*, fol. 56. M. d'Aubais à Montfaucon. — [4] *Ibid.*, ms. *fr. 17704*, fol. 64. M. de Caumont à Montfaucon, Avignon, 7 avril 1725. — [5] *Ibid.*, ms. *fr. 17702*, fol. 56. M. d'Aubais à Montfaucon. — [6] *Ibid.*, ms. *fr. 17703*, fol. 105. Bon à Montfaucon, Montpellier, 10 mai 1725. — [7] Bibl. nat., ms. *fr. 17711*, fol. 39. Intendant Pajot à Montfaucon, Montauban, 11 juin 1727. — [8] Montfaucon à Wilkins, Paris, 4 mars 1727, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXI, 1871, p. 387. — [9] Bibl. nat., ms. *fr. 17695*, fol. 23; J. Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, à Montfaucon, Rome, 13 mars 1727.

m'a répondu qu'on ne tarissoit point sur nos justes louanges, mais point de souscripteurs. Un de mes amis de Florence m'a répondu sur le même ton [1]. »

La liste des souscripteurs s'est conservée dans les papiers de Montfaucon; on voit le défilé de tous les grands noms de France parmi lesquels beaucoup d'inconnus, simples roturiers, se glissent démocratiquement qui, au titre d'une place, qui au titre de la curiosité. Parmi ces souscripteurs, nous ne voulons retenir que l'évêque de Montpellier, Colbert de Croissy :

« J'ai reçu dans son temps, le plan que vous avez eu la bonté de m'envoyer... J'ai une si grande tendresse pour ma bibliothèque, et je fais un si grand cas de tout ce qui vient de vous, que, nonobstant la misère à laquelle on m'a réduit, j'aime mieux manger un peu moins de pain et porter plus longtemps les vieux haillons qui servent à me couvrir, que de ne pas entrer dans la société de ceux qui souscrivent pour faire imprimer cet ouvrage. Je vous prie donc, mon Révérend Père, de me garder une place pour le grand papier, et je ferai remettre au plus tôt l'argent au R. P. dom Devic... C'est une dépense que je fais volontiers, sans avoir presque l'espérance de voir l'ouvrage dans sa perfection, car ce serait me flatter moi-même trop ridiculement en l'état où je suis que de croire vivre jusqu'à ce tems-là [2]. »

Montfaucon n'avait pas seulement fait la chasse aux souscripteurs, il poursuivait tous ses confrères, ses amis, ses correspondants qui pouvaient le fournir de dessins, de calques, de gravures, et on doit admirer encore aujourd'hui sa ténacité à relancer et à solliciter, comme à lire les réponses fastidieuses de cette correspondance qui faisait dire à Léopold Delisle : « Ces documents ne présentent pas un bien vif intérêt [3]. » Certes non [4]. Si Montfaucon n'avait eu que ces ressources, son recueil eût été assez maigre, mais, heureusement pour lui, il pouvait puiser à pleines mains dans les portefeuilles de Gaignières, il en convenait de bonne grâce :

« Le devoir et la reconnaissance, écrit-il dans sa préface, m'obligent de faire mention de ceux qui m'ont prêté les secours nécessaires pour cet ouvrage; le public sera peut-être bien-aise de savoir à qui il en est redevable. Les Recueils de feu M. de Gaignières mon ami, sont les premiers en date. Sans cette avance, je n'aurois jamais pû faire une telle entreprise. Il m'a fraié le chemin en ramassant et faisant dessiner tout ce qu'il a pû trouver de monumens dans Paris, autour de Paris, et dans les provinces. Il y a emploié de grosses sommes. Je lui ai souvent donné des recommandations pour nos abbayies, où il alloit faire ses recherches, menant toujours avec lui son peintre. Je ne savois pas alors qu'en lui faisant plaisir, j'agissois pour moi : ce n'est que depuis sa mort que j'ai formé le plan que j'exécute aujourd'hui : et, sans ce secours, je n'aurois jamais pû fournir aux frais immenses qu'il auroit fallu faire pour dessiner tant de monumens d'après les originaux, dont plusieurs sont fort éloignez de Paris. Les porte-feuilles sont à la Bibliothèque du roi, d'où par la faveur et la protection de M. l'abbé Bignon, j'ai tiré une bonne partie des pièces qui entrent dans cet ouvrage [5]. » Peut-être Montfaucon a-t-il eu regret d'avoir fait la part si large à Gaignières car, dans un avis au lecteur, il prend soin de réclamer sa propre part : « J'ai ajouté, dit-il, aux dessins de M. de Gaignières un grand nombre d'autres pièces, qui excèdent même dans quelques volumes celles que j'ai tirées des porte-feuilles, et qui certainement ne sont pas les moins estimables de cet ouvrage [6]. » Les manuscrits de « l'illustre M. de Peiresc » avaient été mis également à contribution [7].

A leur école, l'intelligence vive et ouverte de Montfaucon avait perçu cette vérité qu'il consigna par écrit : « Rien de plus instructif que les peintures historiques faites dans les temps mêmes. Elles apprennent souvent bien des faits que les historiens ont omis. » Et ces quelques mots font présager une révolution dans la manière de comprendre et d'interpréter l'histoire. Aussi le vieux savant ne badinait pas avec ceux qui entravaient la préparation de son ouvrage. Un jour, il arriva qu'un conservateur trop zélé de la Bibliothèque du roi s'avisa de refuser aux bénédictins de Saint-Germain le prêt de quelques ouvrages. Montfaucon bondit et envoya ce billet au cardinal de Fleury, premier ministre [8] :

« On nous a prêté de tout tems les manuscrits de la Bibliothèque du roy pour nos éditions et, depuis près de quarante ans que je travaille, messieurs les bibliothécaires ne m'ont jamais fait la moindre difficulté là-dessus. Ils rendront tous témoignage que rien ne s'est jamais égaré entre nos mains et que nous avons même beaucoup contribué à en augmenter le nombre des manuscrits et des imprimés. Le P. Mabillon, dans ses voiages, n'a rien négligé pour l'enrichir. J'en ai aussi cherché et envoié beaucoup pendant mon long séjour à Rome.

« Cependant, voilà un ordre de Sa Majesté qui défend d'en prêter à qui que ce soit et qui nous exclut comme les autres. Cela arrive dans un tems où j'en ai plus besoin que jamais, tant pour les *Monumens de la monarchie françoise*, ouvrage qui sera dédié au roi, à qui j'ay montré une partie des pièces qui le composeront, que pour les éditions des Pères. J'ai recours à Votre Grandeur pour la supplier instamment de m'obtenir et de m'envoier un ordre de Sa Majesté, moyennant lequel on me prêtera volontiers les manuscrits et porte-feuilles dont j'aurai besoin. Je suis persuadé que la défense générale de prêter des manuscrits n'est faite que pour corriger quelques abus... J'attends réponse favorable et j'ai l'honneur d'être... »

La réponse favorable ne se fit pas attendre.

Montfaucon était en pleine fièvre de composition, ainsi qu'on en peut juger par cette note de sa main conservée parmi ses papiers [9] : « Ce que j'ai à lire aujourd'hui n'est qu'ébauché, ce sont des recherches qui croissent tous les jours sous la main et sous le travail : ce qui vient le dernier m'oblige souvent à réformer mes idées sur les premières découvertes. Les *Monumens de la monarchie françoise* annoncés au public depuis près d'un an, feront un ouvrage des plus vastes. Ces monuments sont répandus dans tout le royaume, je travaille à les ramasser, et mes corres-

[1] E. Gigas, *Lettres de bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, 1701-1741*, Copenhague, 1893, p. 109, n. 37, dom Maloët à dom Montfaucon, Rome, 26 juin 1727. — [2] Bibl. nat., ms. *fr. 17704*, Colbert de Croissy à Montfaucon, Montpellier, 18 mars 1727. — [3] L. Delisle, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XVII, 1856, p. 394. — [4] On peut s'en convaincre en parcourant la *Correspondance de Bernard de Montfaucon, bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois*, publiée par Ulysse Capitaine, Liége, 1855; puis encore : G. Huard, *Quelques lettres de bénédictins normands à dom Bernard de Montfaucon pour les documents des « Monumens de la monarchie françoise »*, dans *Baiocana*, t. III, 1912, p. 264-282, et bien d'autres. — [5] Montfaucon, *Monumens*, t. I, p. IV. — [6] Id., *ibid.*, t. III, p. 3. — [7] Il citait encore les personnes qui l'avaient aidé : M. de Seignelai, l'évêque de Metz, l'électeur de Mayence, l'abbé Fauvel, MM. Mellier de Nantes, Poquet d'Angers, Bon et d'Aigrefeuille de Montpellier, de Mazaugues d'Aix, et trois confrères : dom d'Audeux, dom Fournier et dom Doussot. — [8] Pièce non datée, mais qui prend place entre novembre 1726 et 1729; elle a été publiée par Dantier qui la croyait adressée à Le Tellier, archevêque de Reims, mort en 1710; Bibl. nat., ms. *fr. 17701*, fol. 167. — [9] Bibl. nat., ms. *lat. 11915*, fol. 259.

pondants dans les provinces font si bien leur devoir qu'ils me viennent en foule. Je trouve encore une ressource très grande dans la Bibliothèque du roy depuis que, par l'entremise de M. l'abbé Bignon, Sa Majesté a donné ordre qu'on m'en communique les manuscrits et les porte-feuilles. Cela m'ouvre un champ où l'on fait en peu de temps une ample moisson. En sorte que mes recueils faits jusqu'à présent montent à plus de 400 planches, et ils augmentent avec tant de rapidité, qu'avant qu'une année s'écoule j'aurai de quoi en faire 12 à 1500 et peut-être un plus grand nombre, tant il en arrive tous les jours et quelquefois d'endroits d'où je ne me serois jamais avisé de rien attendre. »

Le prospectus avait été lancé en 1725; l'impression du t. Ier, commençée en 1727, fut terminée en 1729. C'était un beau volume de format in-folio ayant pour titre : *Les monumens de la monarchie françoise qui comprennent l'histoire de France avec les figures de chaque règne que l'injure des tems a épargnées.* T. Ier : *L'origine des François et la suite des rois jusqu'à Philippe Ier inclusivement*, par le R. P. dom Bernard de Montfaucon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. A Paris, chez Julien-Michel Gandouin, quai de Conti, aux Trois Vertus et Pierre-François Giffart, rue S. Jacques, à Sainte-Thérèse, MDCCXXIX. Avec privilège du roi.

Au frontispice, le jeune *Louis Quinze*, à cheval et tenant un bâton de maréchal, ensuite une épître *Au roi* et une préface où l'auteur exposait son plan avec la préoccupation trop visible de plaider les circonstances atténuantes. Il avait donc, disait-il, « jugé à propos de mettre avec les monumens l'histoire entière de chaque règne »; ce qui lui était rendu facile par sa longue familiarité avec les anciens historiens. Le récit serait plus détaillé que tous les abrégés et accompagné d'un « grand nombre de figures tirées des originaux du tems, qui apprendront bien des choses ci-devant inconnuës ».

Et voici le plaidoyer, d'ailleurs ingénieux : « Les deux premières races, et les premiers rois de la troisième n'en fournissent pas un si grand nombre. Ce n'est pas qu'on n'ait fait en ces tems-là des statuës, des bas-reliefs et des tableaux, dont la conservation auroit beaucoup servi à éclaircir l'histoire et les usages de ces premiers règnes. Mais leur grossièreté a fait que nos ayeux qui ne connoissoient pas la conséquence de ces monumens, en ont laissé périr la plûpart. Ce n'est que dans ces derniers tems qu'on s'est apperçû que tout grossiers qu'ils sont, ils instruisent sur bien des choses qu'on ne peut trouver ailleurs : ce différent goût de sculpture et de peinture en divers siècles peut même être compté parmi les faits historiques. Il y a lieu d'espérer qu'on aura plus de soin de conserver ceux qui se découvriront à l'avenir et qu'on ne manquera pas de les mettre en usage [1]. »

Montfaucon commençait par donner cinq volumes in-folio au lieu de quatre promis dans le prospectus. « Ces cinq volumes, disait-il, feront un corps considérable : ce seroit toujours un ouvrage complet, quand même il ne seroit pas suivi des autres parties de ces monumens. Ce n'est pas que je ne pense à les donner dans la suite, si Dieu me conserve la vie et la santé. Je les ai toujours en vûë, et elles augmentent sans cesse. La seconde partie qui contiendra tout ce qui regarde le culte extérieur de l'Église tiendra deux volumes. La troisième partie renfermera les usages de la vie, les habits du commun, les maisons, les jeux, etc., et un traité des monnoies deux fois au moins plus ample que celui de M. Le Blanc; elle aura trois volumes; la quatrième, de la guerre et des duels, deux volumes; et la cinquième, des funérailles, autant : ce qui fera neuf volumes en tout. A la fin de chacune de ces parties, on mettra par forme de supplément les monumens qu'on aura découvert de nouveau sur la première partie. Il ne faut point douter qu'on n'en découvre d'autres. » Et, là-dessus, il prend ses mesures en vue d'une 2e édition qui ne parut jamais, pas plus que les neuf volumes promis. Nous n'avons donc à parler que des cinq qui furent publiés avec les sous-titres suivants :

T. I : *L'origine des Français, et la suite des rois jusqu'à Philippe Ier inclusivement*, 1729.

T. II : *La conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie, dit le Bâtard, tirée d'un monument du tems* (la tapisserie de Bayeux). *Et la suite des rois, depuis Louis VI dit le Gros, jusqu'à Jean II inclusivement*, 1730.

T. III : *La suite des rois depuis Charles V jusqu'à Louis XI inclusivement*, 1731.

T. IV : *La suite des rois depuis Charles VIII jusque François I inclusivement*, 1732.

T. V : *La suite des rois depuis Henri II jusque Henri IV inclusivement*, 1733.

L'œuvre de Montfaucon n'a pas été refaite ni améliorée, mais, en 1878, on mit en circulation le prospectus suivant : *Les monuments de la monarchie française qui comprennent l'histoire de France avec les figures de chaque règne que l'injure du temps a épargnées, par le R. P. dom Bernard de Montfaucon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. Avec une introduction sur les monuments historiques de la France et une biographie de dom B. de M.*, par L. Favre, t. I, *L'origine des Français et la suite des rois jusqu'à Philippe Ier inclusivement*, in-4°, 8 p. et 2 pl., Paris, Champion. Cet ouvrage formera 5 vol. ornés de 100 gravures photolithographiées, hors texte; il sera publié en 200 livraisons imprimées sur carré à bras des Vosges et sur carré mécanique; 500 exemplaires seront tirés sur grand papier à bras. Il paraîtra une livraison par semaine. Chaque livraison sur carré à bras des Vosges coûtera 1 fr. pour les souscripteurs; sur carré mécanique 60 cent., sur grand papier à bras 2 fr. Le prix sera augmenté après la clôture de la souscription. Les 500 premiers souscripteurs recevront les gravures sur papier teinté.

Cette promesse ne fut pas tenue et il ne faut pas le regretter car les *Monumens de la monarchie françoise* ne doivent pas être amendés ni complétés, ils doivent être repris sur un plan nouveau avec une critique, une méthode et des moyens différents de ceux que Montfaucon a mis en œuvre il y a deux siècles. De ce que l'ouvrage est à refaire il ne s'ensuit pas qu'il n'ait été en son temps méritoire et utile et l'historien de Montfaucon a eu parfaitement raison d'écrire que par ces cinq volumes qui contiennent 305 planches, dont un grand nombre offrent plusieurs sujets, « c'est toute une révolution dans la science historique du temps qu'un moine nourri dans les études grecques et latines inaugure à petit bruit. Raconter l'histoire de France par l'étude et la reproduction des monuments de tout genre qu'elle a laissés derrière elle, s'occuper des mœurs, des costumes, introduire, comme nous dirions aujourd'hui, la couleur locale, le pittoresque dans l'histoire [2], chercher à faire revivre les hommes, non plus suivant un moule tout fait et des conventions idéales, mais tels qu'ils étaient, avec leurs vrais sentiments, leurs vraies figures et les habits qu'ils portaient, n'est-ce pas là une manière toute nouvelle alors de comprendre l'histoire [par le recours à l'archéo-

[1] Montfaucon, *Monumens de la monarchie françoise*, t. I, p. II. — [2] Certaines pièces portent des certificats d'exactitude des copies, et c'est là un témoignage d'une préoccupation toute nouvelle pour l'époque.

logie] et nous contredira-t-on si nous disons que c'est toute une révolution dans la manière de concevoir la narration historique... Les *Monumens de la monarchie françoise*, malgré les défauts qu'on peut y relever, sont donc, on peut le dire sans exagération, un événement dans l'histoire littéraire en France [1]. »

Les contemporains n'avaient pas la préparation nécessaire pour apprécier cette innovation; ils feuilletèrent les volumes, les refermèrent et n'y pensèrent plus. L'édition une fois écoulée, Montfaucon pensa à autre chose et, d'ailleurs, personne ne le sollicitait de poursuivre sa grande entreprise; le goût public n'était pas mûr. Par habitude de travailleur infatigable, il continua de rassembler des pièces qui entreraient dans les neuf volumes projetés. Octogénaire, il jetait un regard sur sa vie et il écrivait ces lignes : « Quant aux autres parties du même ouvrage, j'ai fait toutes les diligences et les dépenses nécessaires pour les mettre au jour. Pour la seconde partie, qui regardait principalement les églises du royaume, j'ai fait dessiner à grands frais les plus belles en assez grand nombre; mais quand il fallut les faire graver, les graveurs les mirent à si haut prix, que je ne trouvai de libraire qui voulût s'en charger. La troisième partie... me paroît fort intéressante, et quelqu'un la fera peut-être imprimer dans les tems suivans [2]. » Personne n'y songea alors ni depuis [3]. Leur prix en librairie se relevait comme nous le voyons par une lettre de dom Clément à dom Berthod, du 23 mars 1772 : « Les *Monuments de la monarchie française* ne sont plus à 100 livres, mais augmentés de 30 à 40 livres [4]. »

V. Conclusion. — L'ouvrage de Montfaucon parut entre 1729 et 1733. Depuis lors, la science archéologique dont ce grand moine eut l'intuition, a fait mieux que des progrès, elle a pris conscience d'elle-même; elle a passé du rang de distraction élégante à celui de discipline scientifique en possession de ses règles et de sa méthode critiques. Le premier résultat de cette transformation est que les monuments du passé doivent être étudiés et appréciés autrement qu'on ne fit par le passé et pour un grand nombre d'entre eux la vérité d'hier est devenue l'erreur d'aujourd'hui. Des découvertes ont fait entrer en ligne des pièces disparues et ignorées, des comparaisons ont révélé des origines insoupçonnées. Le nombre des faits évidents ou probables introduits de la sorte dans l'histoire du passé est tellement considérable qu'il conduit sur beaucoup de points à des conclusions nouvelles. Une des principales difficultés est aujourd'hui d'inventorier tous ces résultats partiels disséminés dans une multitude de publications insaisissables, où ils se cachent parfois sous un titre énigmatique ou insuffisamment clair. Et, cependant, disait Georges Perrot, « dans toute affaire qui veut se garer de la faillite, dans tout ménage qui a de l'ordre, on fait chaque année son inventaire. Il est sage de s'astreindre, dans le domaine de la recherche scientifique, à l'application du même contrôle [5]. » Plus que beaucoup d'autres sciences, celle de nos antiquités nationales ressent la nécessité de cet inventaire. Il ne se passe pas d'année que les bibliothèques, les musées, les fouilles ne livrent telles trouvailles qui posent un problème, découvrent une perspective, mettent fin à une discussion; encore faut-il que leur apparition soit signalée. Et alors « à la moindre découverte d'un papier, d'un document nouveau, on se récrie, on est transporté; il semble que jusqu'ici on n'y avait rien entendu et que c'est d'à présent que la lumière se fait [6] »; c'est que, peut-être, on ignore ce qui avait été trouvé depuis déjà longtemps, ce qu'aurait fait connaître — s'il existait — un inventaire. Le dessein de Peiresc et de Gaignières, de même que l'entreprise de Montfaucon, demeurent à la base de l'effort à tenter de nouveau avec une critique plus sévère, une méthode plus rigoureuse et des procédés de reproduction plus scrupuleux. Il n'est pas question d'introduire l'histoire, mais il faut s'en tenir à « des morceaux détachés et indépendans les uns des autres. Aujourd'hui, on s'assure d'un fait, demain d'un autre qui n'y a nul rapport. Mais le tems viendra peut-être qu'on joindra en un corps régulier ces membres épars et, s'ils sont tels que l'on souhaite, ils s'assembleront en quelque sorte d'eux-mêmes [7] ». Celui qui écrit ces lignes n'a pas d'ambition plus haute que de concourir à ce résultat, si Dieu lui prête vie.

Bibliographie. — A ce que nous avons donné dans *Dictionn.*, t. xi, col. 2667-2672, ajoutons ceci : H. Omont, *Montfaucon et ses éditeurs, 1712-1719*, dans *Archiv. hist. artist. et litt.*, t. ii, 1890-1891, Paris, p. 284-288, contrat passé pour l'impression des *Monumens*, 1728-1729, d'après le ms. *11915* de la Bibl. nat. — *Prospectus* des *Monumens* publié par Tamizey de la Larroque, *Plan d'un ouvrage qui a pour titre « Les mon. de la mon. fr. »*, par le R. P. dom B. de M., dans *Bénédictins méridionaux*, p. 62-68. Ce *Plan d'un ouvrage*, 4 pages impr., in-4°, et *Plan pour les souscriptions aux « Monumens »*, 4 pages, in-4°, impr., se trouvent dans la collection de Picardie, ms. *225*, fol. 33-35. Cf. P. Lauer, *Collections manuscrites sur l'histoire des provinces de France*, t. ii, p. 258. — *Dessins notes et gravures pour Mon. de la mon. fr.*, en grande partie d'après les cartons de Gaignières, 2 vol. in-fol., Bibl. nat., ms. *fr. 15634-15635. Catal. anc. fonds Saint-Germain*, t. i, p. 128. — Catalogue des images des *Mon. de la mon. fr.*, autographe de Montfaucon. Bibl. nat., ms. *fr. 20802*, fol. 97 sq. Collection de dom Poirier, t. iii. — Montfaucon, *Lettre à Delpech de Mérinville*, Paris, 19 déc. 1727, dans *Catal. autogr. Charles Keismer*, vente 12 mars 1889, p. 28, n. 123. — G. Huard, *Quelques lettres de bénédictins normands à dom Bernard de Montfaucon pour la documentation des « Mon. de la mon. fr. »*, dans *Baiocana*, recueil de documents pour servir à l'histoire du diocèse de Bayeux et Lisieux, t. iii, 1912, p. 264-282, et dans *Bull. Soc. antiq. de Normandie*, t. xxviii, 1913, p. 343-375. — Guéry, *Correspondance inédite des bénédictins normands avec Montfaucon*, dans *Revue catholique de Normandie*, 1914, p. 788-812; 1915, p. 70-76, 122-140, 241-264, 347-364.

H. Leclercq.

MONUMENTUM. — Ce terme est employé pour désigner tombeaux, cénotaphes, consacrés à la mémoire d'un défunt. Un monument est un édicule quelconque qui s'appelle tombeau s'il contient un ou plusieurs cadavres, cénotaphe s'il doit seulement commémorer une mémoire. Quoiqu'un monument soit destiné à un défunt, il ne s'ensuit pas que celui-ci y soit toujours enseveli. Parmi les inscriptions païennes, nous trouvons *monumentum* avec le domaine funéraire qu'il'entoure. *Monumentum a solo cum agello concluso* [8]. L'épigraphie chrétienne n'en donne que peu d'exem-

[1] E. de Broglie, *La Société de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés au XVIIIe siècle. Bernard de Montfaucon et les bernardins*, in-8°, t. ii, Paris, 1891, p. 227-229. — [2] Id., *ibid.*, t. ii, p. 322-323. — [3] H. D'Arbois de Jubainville, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. xx, 1859, p. 291, a présenté une comparaison judicieuse entre le recueil de Montfaucon et l'*Histoire de France*, par H. Bordier et E. Charton, 2 vol. in-8°, Paris, 1858. — [4] A. Dantier, dans *Archives des miss. scient. et littér.*, t. vi, 1857, p. 386, n. 45. — [5] G. Perrot, *Un inventaire des matériaux de l'archéologie classique*, dans *Journal des savants*, 1908, p. 449. — [6] Ch.-Aug. Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. viii, p. 389. — [7] Fontenelle, *Histoire de l'Académie des sciences*, préface de 1699. — [8] Orelli-Henzen, *Inscript.*, t. iii, p. 4539.

ples; un des plus anciens et qui remonte au IIe siècle est cette inscription romaine [1].

MONVMENTVM VALERI M
ERCVRI ET IVLITTES IVLIAN
I ET QVINTILIES VERECVNDES LI
BERTIS LIBERTABVSQVE POSTE
RISQVE EORVM AT RELIGIONE
M PERTINENTES MEAM HOC A
MPLIVS IN CIRCVITVM CIRCA
MONVMENTVM LATI LONGI
PER PEDES BINOS · QVOD PERTIN
ET AT IPSVM MONVMENT

Le christianisme de ce texte a été revendiqué par J.-B. De Rossi et admis par Mommsen. Voici un texte moins ancien et qui vient de l'Afrique du Nord [2], plaine d'Er-Reguiba :

[Niche avec deux personnages debout et drapés]

TANO
SAPωXX
XVI

MONI
METV
IANVAR
IVS VIXI

Monime(n)tum Januarius vixit an(n)os XXXVI.

H. Leclercq.

MONZA. — I. La ville. II. L'église. III. Le palais. IV. Le trésor. V. Les présents de saint Grégoire. VI. Le papyrus de Monza. VII. Les étiquettes. VIII. Les ampoules du prêtre Jean. IX. Les ampoules de Monza. X. Les ampoules de Bobbio. XI. Les présents de Théodelinde. XII. Les présents d'Agilulfe. XIII. La croix de Bérenger. XIV. Croix pectorale. XV. Couverture d'évangéliaire. XVI. Le peigne dit de Théodelinde. XVII. La « couronne de fer ». XVIII. La châsse de la dent. XIX. La poule et les poussins. XX. Couverture en ivoire du graduel. XXI. Le diptyque de Stilicon. XXII. Le diptyque de la Muse et du Poète. XXIII. Encolpia. XXIV. Eulogie. XXV. La Bible de Monza. XXVI. Sacramentaires.

I. La ville. — Monza fut jadis la capitale de la Lombardie et d'une partie de l'Italie; résidence royale, elle est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement et une sous-préfecture de la province de Milan; sa population s'élève à 25 000 âmes environ.

II. L'église principale, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut construite à la fin du VIe siècle, par la reine Théodelinde, à peu de distance de son palais. Paul Diacre dit que cette église fut terminée en 595. Il n'en est rien resté qu'un débris unique, une dalle de marbre gravée, représentant le monogramme du Christ en forme de roue, accosté de deux croix latines aux bras desquelles sont suspendus, à rebours, l'*alpha* et l'*oméga* (fig. 8433).

Des édifices qui succédèrent à cette église primitive nous n'avons rien à dire ici. Une reconstruction eut lieu au XIVe siècle, dont le chroniqueur Bonincontro [3] fixe la date; il en reste la façade et le clocher; ultérieurement, l'abside fut allongée et tout l'intérieur tellement remanié que saint Charles Borromée crut devoir faire une nouvelle consécration. Il est à retenir que, dès le VIIIe siècle, Paul Diacre mentionne en ces termes l'édifice : *Basilica beati Johannis in Modœtia, quam Theodelinda regina ædificavit* [4].

III. Le palais. — Théodelinde bâtit un palais au sujet duquel nous trouvons quelques détails dans Paul Diacre : *De palatio quod construxit. Ibi etiam præfata regina sibi palatium condidit, in quo aliquid de Langobardorum gestis manifeste ostenditur, quomodo Langobardi eo tempore comam capitis tondebant, vel qualis illis vestitus, qualis habitus erat, seque de cervice usque ad occipitium nudabant radentes, capillosa facie usque ad os dimissos habentes, quos in utraque parte in frontis discrimine dividebant; vestimenta vero eis erant laxa et maxime linea, qualia Angli-Saxones habere solent, ornata institis latioribus vario colore contextis; calcei vero eis erant usque ad summum policem pedis aperti et alternatim laqueis corrigiarum retenti; postea*

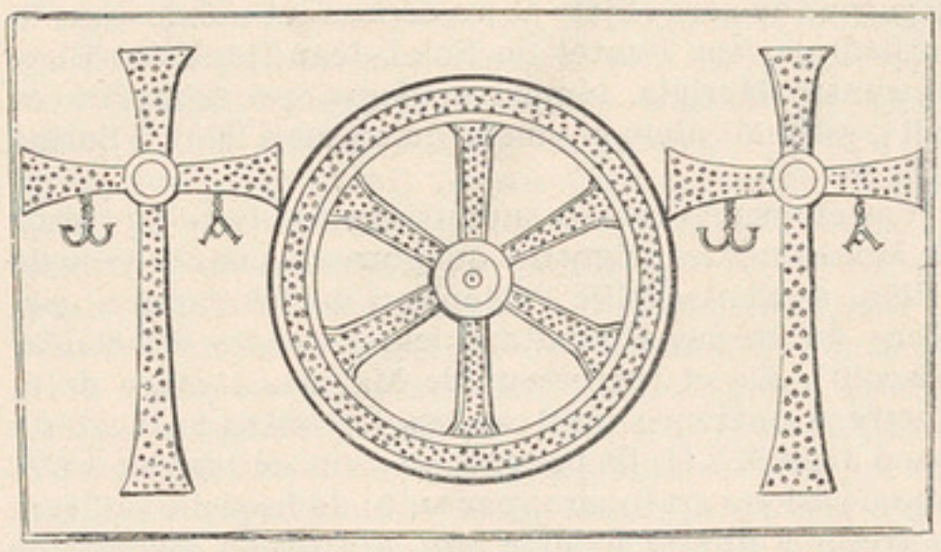

8433. — Dalle de marbre, d'après Frisi, *Memorie storiche di Monza*, t. I, 1794, p. VI.

vero ceperunt ossis uti, super equos equitantes tribucos birreos mittebant, sed hoc de Romanorum consuetudine traxerant [5].

A défaut d'autres renseignements, nous pouvons du moins conclure que la décoration du palais devait contenir d'importantes peintures représentant les exploits des Lombards.

IV. Le trésor. — Depuis le VIe siècle, le trésor de la basilique de Monza n'a pu échapper aux chances de destruction qui guettent les monuments dont la valeur intrinsèque provoque l'avidité. Ce fut surtout à l'époque des luttes entre guelfes et gibelins qu'il courut les plus graves périls. On en trouve le témoignage dans les archives de Monza, et Buonincontro Morigia, chroniqueur du XIVe siècle, a fait connaître les vicissitudes auxquelles ce trésor fut exposé de son temps. Ainsi que l'a fait remarquer Jules Labarte [6], il n'est pas hors de propos de rappeler ici ces différents faits, parce qu'ils donnent de l'authenticité aux pièces qui subsistent encore et qu'ils témoignent de l'importance de celles qui ont disparu.

En 1242, l'archiprêtre de Monza fut contraint par le podestat de Milan d'engager une partie du trésor entre les mains de l'abbé de Chiaravalle, pour obtenir les fonds dont cette ville avait besoin. Le podestat et les

[1] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 53 sq., 92 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 10412. — [2] R. Cagnat, *Chronique d'épigraphie africaine*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1896, p. 272, n. 200. — [3] Dans Frisi, *Memorie storiche di Monza e sua corte, raccolte ed esaminate dal canonico Anton. Francesco Frisi, teologo nell' insigne basilica collegiata di S. Stefano maggiore in Milano e socio di varie accademie d'Italia*, 3 vol. in-4°, t. I, Milano, 1794, p. 12. L'architecte de la façade, de l'ambon et du baptistère est Mattheo di Campione, mort en 1396. — [4] Frisi, *op. cit.*, t. I, p. 7; ailleurs, il emploie *oraculum*. Suivant Frisi, *op. cit.*, t. I, p. 8, ce serait l'empereur Lothaire III qui aurait donné le titre de *royale* à la basilique. La preuve qu'il invoque, une charte de 1136, n'en dit rien. — [5] Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 209. Paul Diacre, *De gestis Langobardorum*, l. IV, c. XXIII. — [6] J. Labarte, *Histoire des arts industriels au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance*, in-4°, t. I, Paris, 1872, 2e édit., p. 233.

principaux habitants de Milan, par un acte du 14 juin de cette année [1], avaient affecté leurs biens propres avec ceux de la commune, à la garantie de la restitution des objets qui, en effet, furent rétablis exactement dans le trésor de l'église. Mais, peu après, en 1245, les Milanais, pour soutenir la guerre contre l'empereur Frédéric II, s'adressèrent de nouveau à l'archiprêtre et aux chanoines, et obtinrent de ceux-ci de mettre de nouveau en gage, à leur profit, un calice d'or à anses du poids de cent sept onces, enrichi de pierres précieuses [2]. Le calice n'ayant pas été rendu par les Milanais au temps fixé, ils furent cités au tribunal du pape qui, par une bulle datée de 1254, fulmina contre eux l'excommunication. Il paraîtrait cependant que les Milanais rétablirent postérieurement ce calice dans le trésor, car nous le trouvons décrit dans l'inventaire de 1275 [3].

En 1273, Napoléon della Torre, capitaine du peuple de Milan, fit un emprunt sur les plus belles pièces du trésor de Monza, et ce fut seulement quarante-six ans après que Matteo Visconti, premier seigneur de Milan, dégagea tous ces objets et les déposa lui-même dans la cathédrale, sur l'autel de Saint-Jean-Baptiste. Buonincontro Morigia, témoin oculaire, qui rapporte ces faits, estimait alors la valeur du trésor à 26 000 florins d'or [4].

Ces emprunts forcés, successivement faits au trésor de Monza par les seigneurs qui gouvernaient la ville de Milan, avaient éveillé l'attention des chanoines, gardiens du trésor. Redoutant les exigences de Galéas Visconti, fils et successeur de Matteo, à cause de la guerre à outrance qu'il soutenait contre le légat du pape Jean XXII, ils prirent, au mois de janvier 1323, une décision capitulaire, par suite de laquelle on livra le trésor à quatre d'entre eux, qui furent chargés de le cacher sous terre. Ceux-ci s'obligèrent à ne révéler le lieu qu'ils auraient choisi qu'à une personne sûre, et seulement lorsqu'ils se sentiraient sur le point de mourir. Au mois de novembre 1324, l'un des quatre chanoines tomba malade à Plaisance et, croyant sa fin prochaine, fit connaître à l'archevêque de Milan, qui se trouvait dans cette ville, le lieu où le trésor était déposé. Le légat en ayant été instruit par ce prélat, envoya à Monza le camerlingue de l'Église romaine, Hemerico, qui pénétra la nuit dans la basilique de Saint-Jean avec une suite nombreuse, fit enlever le trésor et le rapporta à Plaisance. Le légat le fit transporter en Avignon; mais le pape refusa de s'en emparer et le confia à la garde des chanoines de la cathédrale d'Avignon, après qu'un inventaire détaillé en eut été fait par Jean Castellan, notaire romain, en présence de quelques-uns des chanoines de Monza qui se trouvaient en Avignon. Le pape Benoît XII, en 1335, ajourna la restitution du trésor, que demandaient les chanoines de Saint-Jean-Baptiste et les représentants de la commune de Monza. Une nouvelle députation, envoyée en 1343 au pape Clément VI, eut plus de succès. En mai 1344, tous les objets qui avaient été compris dans l'inventaire dressé en 1324 en Avignon furent enfermés dans une caisse de fer et remis en garde à Mathieu, évêque de Vérone, et aux mandataires des chanoines et de la ville de Monza; ceux-ci confièrent ce précieux dépôt aux mains de l'archevêque de Milan, qui le fit porter à Monza. On conçoit que ces divers transports et le défaut d'entretien avaient apporté quelques détériorations aux pièces d'orfèvrerie restituées, et qu'elles avaient besoin d'être nettoyées et remises à neuf. L'archevêque de Milan envoya aux chanoines, le 9 juin 1345, Antellotto Braccioforte, de Plaisance, qui restaura tout en moins de quinze jours et le trésor fut exposé le 24 juin sur l'autel [5].

On lit dans le *Voyage d'un Français en Italie fait dans les années 1765 et 1766*, t. I, p. 400, qu'à Monza « on conserve la couronne de Théodelinde et du roi Agilulphe, son mari; une croix de crystal que saint Grégoire lui envoya; son éventail, son peigne, et autres raretés semblables, dont cependant on peut suspecter l'authenticité sans faire injure à personne ». *Les délices de l'Italie*, t. IV, p. 259, reproduisent cette formule et Du Pays, auteur d'un *Itinéraire de l'Italie*, qui eut son temps de vogue, ne mentionne que « la couronne de fer » et « plusieurs objets curieux provenant de la célèbre et populaire reine Théodelinde » (p. 133). Depuis lors, ce trésor a été dessiné, photographié, décrit. Westwood et Pulszky s'appliquaient particulièrement aux ivoires, Bock et Ch. de Linas à l'orfèvrerie, J. Labarte aux joyaux d'une importance particulière. Le P. Martin dessina tout mais n'acheva et ne publia rien; le P. Garrucci s'en tint aux ivoires et aux ampoules; enfin X. Barbier survint! Suprême honneur, car, c'est lui-même qui nous l'apprend : « Les savants ne se rencontrent pas tous les jours et, quand quelques-uns se déplacent, comme nous faisions pour visiter en particulier le trésor, il n'est que juste d'avoir pour eux toute la déférence due à leur notoriété et au but élevé qu'ils se proposent [6]. » De cette visite sortit un « travail d'ensemble » qu'il n'est que juste de louer, mais dont les dimensions désordonnées décourageraient les plus intrépides lecteurs. Sous le titre d'*Inventaires de la basilique royale de Monza*, dans *Bulletin monumental*, Ve série, 1880, t. VIII (XLVIe de la collection), p. 18-82, 313-341, 464-488, 615-707; Ve série, 1881, t. IX (XLVIIe), p. 145-186, 701-768. *Le trésor de la basilique royale de Monza*, dans *Bulletin monumental*, Ve série, 1882, t. X (XLVIIIe), p. 178-241, 393-465, 593-662; Ve série, 1883, t. XI (XLIXe), p. 129-155, 225-287; Ve série, 1884, t. XII (Le), p. 56-88, 485-528.

La description commence par les « reliques de la passion », qui relèvent de l'archéologie : du bois de la croix; de l'éponge; du roseau; deux épines de la couronne; de la couronne de la flagellation. Viennent ensuite des « cabas des temps apostoliques » au sujet desquels nous renverrons à *Dictionn.*, t. II, col. 1532-1534. Une broderie de la Vierge qui est un tissu du VIe-VIIe siècle (?). Tout ceci échappe à l'histoire et ne relève que de la piété des « romipètes » comme dit l'auteur [7]. A plus forte raison un certain « voile ou manteau de la Vierge » qu'il n'est pas possible de faire remonter plus haut que le XIe siècle.

Viennent ensuite du « sang des martyrs » et un « mouchoir ensanglanté » qui échappent à toute vérification technique. Les reliques de saint Ambroise, les vêtements sacerdotaux et la lettre de saint Grégoire Ier, enfin les corporaux du même pape sont l'occasion d'un petit traité sur les corporaux, auquel on peut ajouter une communication supplémentaire sur les monogrammes qui n'en sont pas la partie la plus énigmatique [8] (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2986-2987).

V. Les présents de saint Grégoire. — Le pape Grégoire Ier, qui entretenait de bons rapports avec la reine des Lombards, n'ignorait sans doute pas que les petits présents entretiennent l'amitié et il offrit à Théodelinde ou à ses enfants divers objets plus ou moins précieux. Il ne pouvait moins faire que de lui adresser ses propres ouvrages, aussi lui envoya-t-il un

[1] Dans Frisi, *Memorie storiche*, t. II, p. 111. — [2] Id., *ibid.*, t. II, p. 113. — [3] Id., *ibid.*, t. II, p. 131. — [4] Buonincontro Morigia, *Chronica Modœtiense*, l. II, c. XXV. — [5] Id., *ibid.*, l. III, c. XVI, XXVIII, XLIX; l. IV, c. VIII-XI. — [6] *Bull. monumental*, 1880, p. 184. — [7] *Ibid.*, p. 237. — [8] J. de Laurière, *Des monogrammes du corporal de saint Grégoire le Grand à Monza*, dans *Bulletin monumental*, t. XLIX, 1883, p. 205-206.

exemplaire de ses *Dialogorum libri quattuor*, composés vers l'an 603 ou 604. Sur l'exemplaire, du xe siècle, que possède la bibliothèque de Monza, on lit ces mots : *Quod codicem dialogum beatus Gregorius Theodelinde regine direxit*, et voici l'attestation de Paul Diacre : *His diebus sapientissimus et beatissimus Gregorius, papa romane urbis, postquam alia multa ad utilitatem sancte Ecclesie scripserat, etiam libros quatuor de vita sanctorum composuit, quem codicem Dialogum, id est duorum locutionem, quia eum colloquens cum suo diacono Petro ediderat, appellavit; hos igitur libros prefatus papa Theodelinde regine direxit, quam sciebat utique et Christi fidei deditam, et in bonis actibus esse præcipuam* [1]. A l'époque où écrivait Frisi, c'est-à-dire à la fin du xviiie siècle, la bibliothèque capitulaire possédait encore trois exemplaires des *Dialogues* de saint Grégoire, mais respectivement du xe, du xiie et du xive siècle [2].

Vers le temps où il envoyait ses *Dialogues* à la reine, le pape Grégoire apprenait d'elle la naissance et le baptême de son fils Adulovald, né en 602, baptisé en 603 dans la basilique Saint-Jean-Baptiste, proclamé roi en 604, mais pour la forme seulement, car il ne régna qu'en 616, après la mort de son père et sous la régence de sa mère [3]. Le pape envoya à ce nouveau-né un phylactère contenant une parcelle de la vraie croix et un évangéliaire enfermé dans un coffret : *Excellentissimo autem filio nostro Adulouvaldo regi transmittere phylacteria curavimus, id est crucem cum ligno sanctæ crucis Domini, et lectionem sancti Evangelii theca persica inclusiam*. La jeune princesse, Gundeberge [4], sœur d'Adulovald, n'était pas oubliée et recevait pour sa part *tres annulos, duos cum hyacinthis et unum cum albula*.

Tous ces objets ont disparu depuis longtemps. La *theca persica* de l'évangéliaire désigne peut-être un coffret émaillé. Le phylactère est encore mentionné dans deux inventaires, mais de date si tardive qu'il est impossible d'en faire état, l'un est de 1613, l'autre du xviiie siècle. Les trois anneaux présentaient une perle et deux hyacinthes. Or « en ne considérant que la nuance azurée de l'hyacinthe, on pense naturellement à l'espérance, qui est entièrement détachée de la terre et dont toutes les aspirations sont pour le ciel. Si l'on envisage, au contraire, la teinte rougeâtre, tempérée par une nuance bleuâtre, l'allusion à la charité apparaît aussitôt; car si elle est embrasée d'amour, c'est uniquement de l'amour divin, qu'elle puise à sa source qui est le ciel [5] »! *Amen, amen!*

VI. Le papyrus de Monza. — Le nom et le souvenir de la reine Théodelinde sont inséparables de Monza. Fille du duc de Bavière, Garibald, elle épousa Autharis, roi des Lombards. Catholique fervente et douée d'une belle intelligence, Théodelinde exerça sur son peuple d'adoption un prestige au moins égal à son autorité. Jusqu'à la fin du viie siècle, tous les rois des Lombards furent pris dans sa descendance. Après la mort d'Autharis, Théodelinde donna sa main et la couronne au duc de Turin, Agilulfe, qui régna de 590 à 616 et traita rudement tous ceux qui manquaient de souplesse à son égard. Le royaume prit alors son organisation définitive. Agilulfe ménagea l'Église catholique, lui rendit certains honneurs et une notable partie de ses biens; il consentit même à laisser baptiser dans la foi catholique son fils Adulovald. Le père et le fils consentirent à l'établissement monastique de Bobbio qui devint un centre de prosélytisme. Après la mort d'Agilulfe, Théodelinde fut régente au nom de son fils Adulovald (616-626). La piété de la reine, si profonde qu'elle fût, ne l'empêchait pas de tenir aux principes politiques. Elle entretenait une correspondance avec le pape Grégoire Ier, mais demeurait intraitable sur un point. Depuis les troubles théologiques dans lesquels s'était fourvoyé le pape Vigile, le métropolitain d'Aquilée avait rompu la communion avec l'Église de Rome. La plupart des évêques de la Haute-Italie reconnaissaient son autorité et résistaient à celle de l'archevêque de Milan, soumis à Rome. Les instances du pape n'obtinrent rien, Théodelinde demeura fidèle au métropolitain d'Aquilée.

Ayant construit une église, la reine désirait vivement l'enrichir de reliques; à cet effet, elle envoya à Rome un prêtre nommé Jean, chargé de lui en rapporter avec la protection du pape Grégoire. Jean fut déçu dans son espoir : il est vrai qu'à cette époque on ne divisait pas encore les ossements des martyrs, il lui fallut se contenter de visiter les sanctuaires qui surmontaient les confessions, d'y récolter quelque peu de l'huile qui brûlait dans les lampes suspendues devant les tombes et de l'introduire dans de petits récipients qu'il emporta à sa souveraine à Monza. Ces petits récipients portent, dans l'archéologie chrétienne, le nom d'ampoules (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1722 sq.); ils étaient munis d'une étiquette portant le nom du martyr dont on évoquait le souvenir. Le prêtre Jean voulut mieux faire : il prit soin de dresser un catalogue dont l'original, sur papyrus, est conservé au trésor de Monza. Cette pièce mesure 0 m. 31 sur 0 m. 26. Gaetano Marini fut le premier à en publier le texte dans son grand traité intitulé : *I papiri diplomatici raccolti ed illustrati*, in-fol., Roma, 1905, p. 208-209. O. Marucchi en a donné une reproduction phototypique inutilisable, *La basilica papale del cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1908, p. 92, fig. 3. La reproduction de G. Marini n'est pas d'une exactitude absolue; celle de Sepulcri est meilleure. *I papiri della basilica di Monza e le reliquie inviate da Roma*, dans *Miscellanea di studi e documenti offerti al congresso storico internazionale della Societa storica lombarda*, Milano, 1903; cf. *Analecta bollandiana*, t. xxii, 1903, p. 464.

Le prêtre Jean n'est pas autrement connu; on ignore de quelle façon il procéda à la visite des sanctuaires romains; il est difficile d'y reconnaître l'ordre topographique des voies romaines. Jean a dû rédiger son catalogue d'après ses souvenirs; il n'avait probablement pris note à Rome même, au fur et à mesure de ses pérégrinations, que des noms des martyrs. Il va et vient, probablement il accepte ce que des personnes de confiance lui remettent, car on remarquera que le papyrus dit simplement qu'il « porta » ces ampoules à la reine : *Quas olea sancta temporibus domni Gregorii papæ adduxit Johannes indignus et peccator dominæ Theodolindæ reginæ de Roma*. Il tient cependant un certain compte de la topographie pour le groupement des martyrs; ceux de la même voie sont réunis, quelquefois aussi ceux de deux voies rapprochées.

Il faut donc distinguer entre catalogue et étiquettes. Celles-ci, suspendues au goulot des ampoules, présentent parfois un groupe de noms de martyrs dont les sépultures étaient voisines; quoi qu'il en soit, on n'a rien à retirer des indices qu'on pourrait relever pour conclure à la méthode dont les huiles furent recueillies.

Si on étudie le catalogue, on voit qu'après avoir rendu hommage aux princes des apôtres, on passe à la voie Aurélienne, de là à la voie Salaire neuve, à la voie Tiburtine; pour aller de là au *clivus Scauri*, puis à la voie Nomentane, la voie Salaire vieille, la voie Salaire neuve, une deuxième fois sur la voie Salaire vieille avec retour sur la voie Salaire neuve, l'Appienne et finalement à l'Ardéatine.

[1] Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 205-206. — [2] Id., *ibid.*, t. III, p. 33-34. — [3] Id., *ibid.*, t. III, p. 209-210. — [4] Id., *ibid.*, t. III, p. 212. — [5] X. Barbier, dans le *Bulletin monumental*, t. xlvi, 1880, p. 36.

Cette absence complète d'ordre dans un itinéraire prouve assez que ce n'est que la copie des groupes tracés sur les étiquettes des ampoules. Il n'y a pas de succession topographique d'une voie à une autre, mais il faut reconnaître que les étiquettes sont tout de même classées par voies puisqu'on en rencontre plusieurs groupes de six ou huit sur une même voie. Le prêtre Jean aura rappelé ses souvenirs tant bien que mal et abouti à ce résultat. Vouloir donner à la *Notula* la valeur d'un itinéraire topographique est dépasser ce qu'on est en droit de tirer d'elle.

Dans la transcription qui va suivre, on reproduit le texte du papyrus en y ajoutant en caractères italiques les noms des voies romaines et les accolades [1].

Not*(ula)* de olea s*(anct)*orum martyrum qui Romæ in corpore requiescunt idest.

Vaticano } Sci Petri apostholi

Via Ostiense } Sci Pauli apostholi

Via Aurelia
- (Sc)i P(*an*)crati
- Sci Arthemi
- Sce Sofiæ cum tres filias suas
- Sce Paulinæ
- Sce Lucinæ
- Sci Processi
- Sci Martiniani

Via Salaria nova
- Sci Grisanti
- Sce Dariæ
- Sci Mauri
- Sci Iason
- (et) alii Sci multa milia
- Sci *Satur*nini
- Sci...*pi*nionis

Via Tiburtina
- Sci Systi
- Sci Y*pp*oliti
- Sci L*au*renti

Clivus Scauri } Scoru Johannis et Pauli

Via Nomentana
- Sce Ag*ne*tis et aliarum
- mul*ta*rum Mar*ty*rum
- Sci Y//////ion

Via Appia
- Sce *Soth*eris
- Sce Sa*pien*tiæ
- Sce Spei
- Sce Fides
- Sce Car*i*tas
- Sce Cec*ili*æ
- Sci *T*arsicii
- Sci Cornilii *et* multa milia Scorum

Via Salaria vetus
- Sci Ioh*annis* Sci *Li*beralis
- . . . . . .
- *Sce Lucinæ* (?)
- Scs *B*lastro et multorum Scorum
- *sed et* alii Sci id est CCLXII *in unum*
- locum et alii CXXII *et alii Sci* XLV
- quos omnes *Ius*tinus Prb colliga Sci
- *Laure*nti martyris sepelivit

Via Salaria nova { Sce Fe*li*citatis cum septem *filios* suos

Via Salaria nova { Sci Bo*nifa*ti

Via Salaria vetus
- Sci Hermitis
- Sci Proti
- Sci Iacynti
- Sci Maximiliani
- Scs Crispus
- Scs Herculanus
- Scs Bauso
- Sca Basilla

Via Salaria nova
- Oleo de side ubi prius sedit Scs Petr*us*
- Sci Vitalis
- Sci Alexandri
- Scs Martialis
- Scs Marcellus
- Sci Silvestri
- Sci Felicis
- Sci Filippi et alior*um* · mult*orum* *sanct*orum

Via Appia
- Sci Sevastiani
- Sci Eutycii
- Sci Quirini
- Sci Valeriani
- Sci Tiburtii
- Sci Maximi
- Sci Orba*ni*
- Sci Ianuarii

Via Ardeatina
- Sce Petronille filiæ Sci Petri apostoli
- Sci Nerei
- Sci Damasi
- Sci Marcelliani
- *Sci A*cillei
- *Sci Ma*rci

+ Quas olea sca tenporibus Domni Gregorii papæ adduxit Johannis indignus et peccator omnæ Theodelindæ reginæ de Roma.

VII. Les étiquettes. — Nous ne possédons plus toutes les étiquettes correspondant aux indications contenues dans ce catalogue. Voici celles qui ont été conservées :

1. Vatican; n'a pas été connue par Marini, publiée pour la première fois par Sepulcri, *op. cit.*, p. 22.

Oleo sci Petri apostoli

2. Via Aurelia.

(suas)
(Sci Pan)crati sci Arte(m)i Sca Sofia Q. tres fi*(li)*as
.....dila et Sca Paulin*(a)* Sca Lucina
Sci Processi Sci *Martini*ani

3. Via Salaria nova; cette étiquette, vue en entier par

[1] Bonavenia, *La silloge di Verdun ed il papiro di Monza. Se abbiamo quel valore topografico che loro si assegna nella nuova opinione che trasferisce dalla via Nomentana alla via Salaria un' insigne memoria di S. Pietro*, Roma, 1902; Sepulcri, *I papiri della basilica di Monza*, in-8°, Milano, 1903.

Marini, est aujourd'hui réduite à quelques mots; cf. Sepulcri, *op. cit.*, p. 22.

*(Sci G)*risantis Scs qu Darias Scs Maurus
*(Sci Ia)*son et alii sancti multa milia
Sci Saturnini et Scs A*(u)*pinia

4. Via Tiburtina, cette étiquette n'a pas été connue par Marini; elle a été publiée par Sepulcri.

Sci l*(aurenti)*
Sci *(y)*pp*(oliti)*

5. Clivus Scauri.

Sci Y...(gion) Scs Iohannis
et Paulus

6. Via Appia.

...*(S)*ca *S(api)*entia sca Spes sca fides sca
(Caritas Sca) Ca*(e)*ci*(li)*a Scs Tarcisius
(Scs Cornilius) et mul*(ta)*mi*(li)*a scorum +

7. Via Salaria vetus.

.....scs Systus scs liberalis scs...
scs Blastro et multa milia s*(corum)*
et alii CXXII et alii sci XL...

8. Via Salaria nova et via Salaria vetus.

sca Felic*(itas cum septem filios su)*os scs Bonifatius
scs Hermis
scs (Pr)otus scs *(Iacynthus)* *(scs M)*aximilianus
scs Crispus
scs *(Her)*cula*(nus scs Bauso sca Ba)*silla.

9. Via Salaria nova, lecture de Marini *ex oleo* corrigée par Sepulcri.

*(Sedes ub)*i p*(rius)* sed*(it sc)*s Petrus et oleo
*(Sci Vitalis Scs Al)*exander *(S)*cs Martialis Scs
*(mar)*cell*(us)*
...*(Sc)*i Silvestri Sci Felic*(i)* Sci Fi*(l)*ippi et a*(lio)*
*(rum mult)*orum scorum +

10. Via Appia.

sci Seva*(sti)*ani Scs Eu*(ticius scs Q)*uirin*(u)*s
scs Valerianus *(Scs Tibur)*tius scs Maxim*(u)*s
scs Orba*(nu)*s scs Ia*(nua)*rius +

11. Via Ardeatina.

+*(S)*ca Petronilla scs Nereus scs acilleus
*(s)*cs Da*(m)*asus scs Marcellianus
scs Marcus +

12. Lieu inconnu; cette étiquette et la suivante ne concernent pas des martyrs romains et ne figurent pas sur la *Notula*.

+hic...de spong...
....lis Scs a....
....ia et oleo sc...
rum multa....

13. Lieu inconnu.

Scs Desiderius.

Toutes ces étiquettes, et d'autres qui sont perdues, s'appliquaient aux ampoules d'argent (il y en avait une vingtaine, d'autres en verre) qui « sont certainement ce que nous possédons de plus authentique et de plus important, pour juger de cette branche de l'art oriental dans ses rapports avec la sculpture historiée. Ces petits vases en métal, travaillés au repoussé, sont aussi intéressants par leur origine que par les sujets qui y sont traités [1] ».

VIII. Les ampoules du prêtre Jean. — Les petits flacons ronds et plats furent apportés à la reine Théodelinde par le prêtre Jean, indigne et pécheur, à son retour d'un voyage fait à Rome sous le pontificat de saint Grégoire le Grand : *Quas olea sca temporibus domni Gregorii papæ adduxit Johannis indignus et peccator domnæ Theodelindæ reginæ de Roma.* Là-dessus on a dit : sous le pontificat de saint Grégoire, mais le présent ne vient pas de lui. Observons que Jean venait de Rome, où il avait fait provision de reliques d'huile sainte brûlant devant les corps des martyrs. Pour qu'il pût rapporter plus de soixante-dix spécimens, il fallait, certes, qu'il fût muni d'une permission du pape, car un prêtre ou un fidèle n'était pas autorisé à prélever quelques gouttelettes de l'huile des lampes lorsqu'il lui convenait de le faire. De plus, Jean introduisait ces gouttelettes d'huile dans des ampoules qui n'étaient pas de fabrication romaine, et qu'il n'avait pu se procurer que par un présent. En effet, ces flacons d'argent venaient de Palestine, ils portaient une légende grecque, frappée, indiquant leur provenance : « Huile du bois de la Vie des Lieux saints du Christ », et « Eulogie des Lieux saints du Sauveur ». Or, dans la *Notula* rédigée par le prêtre Jean, il n'est fait aucune mention de reliques palestiniennes; on est fondé à croire qu'apportées de Palestine à Rome, sans avoir été utilisées, elles recevaient une destination conforme à leur origine; quant à la légende grecque, on ne s'en mettait pas en peine, à peu près personne en Occident n'étant en mesure d'entendre ce que cela voulait dire. Quoi qu'il en soit de ce point, que les ampoules aient été apportées de Palestine à Rome, pleines ou vides, qu'elles y aient été vidées de leur contenu pour recevoir des huiles de provenance romaine, nous ne sommes pas en mesure d'en décider, mais ce qui importe à l'archéologie c'est que c'est une production orientale, adressée par le pape, vers l'an 600, à la reine Théodelinde. La date et la provenance sont également certaines, c'est ce qui donne à la décoration un intérêt particulier.

Nicéphore écrit que depuis longtemps les chrétiens portaient des phylactères avec des sujets relatifs à la passion : Ἐν οἷς δὲ καὶ τὰ πάθη Χριστοῦ καὶ τὰ θαύματα καὶ ἡ ζωοποιὸς ἀνάστασις ὡς τὰ πολλὰ εἰκονιζόμενα δείκνυται, καὶ τούτων πλῆθως ἄπειρον παρὰ χριστιανοῖς εὑρίσκεται [2]. Ce passage prouve que les ampoules de Monza nous conservent des types de représentations fort nombreuses sur des objets analogues. Nicéphore parle, il est vrai, de la passion, qu'on n'ose point encore aborder directement sur les ampoules de Monza, mais il écrit au IXe siècle et la façon dont est composé ici le triomphe de la croix permet de croire que, peu d'années plus tard, la crucifixion fut traitée sur de petits monuments de cette classe, comme les *encolpia* dont nous parlons plus loin.

« Toutes les ampoules offrent dans l'exécution, dans les formes, dans le style, une unité si parfaite qu'elles sont certainement l'œuvre d'un même atelier. Les motifs représentés ne sont pas bien nombreux, et le même poinçon a visiblement servi pour plusieurs ampoules; mais, ce qui en fait l'intérêt, c'est que ces représentations sont incontestablement inspirées des compositions monumentales, fresques ou mosaïques, qui décoraient certaines églises célèbres de Jérusalem, de Bethléem ou de Nazareth. Aïnalof [3] a fort bien

[1] Ch. Bayet, *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient, avant la querelle des iconoclastes*, in-8°, Paris, 1879, p. 123. — [2] Nicéphore, *Antirrhetica*, l. III, c. XXXVI. — [3] Aïnalof, *Origines hellénistiques de l'art byzantin* (en russe), Saint-Pétersbourg, 1900, p. 168-190.

montré qu'au fronton extérieur de la basilique de Bethléem une mosaïque représentait l'adoration des mages (voir col. 980 sq.), et que c'est là que les fabricants des ampoules ont cherché le modèle de leur composition : ce sujet apparaît, en effet, trois fois répété sur les flacons de Monza et de Bobbio, toujours de façon identique, ce qui indique bien un prototype unique. De même, la crucifixion, curieusement figurée par une croix nue que domine le buste du Christ, flanqué du soleil et de la lune, semble copiée d'après la mosaïque qui décorait l'abside du *martyrion* à Jérusalem. La disposition de l'ascension atteste pareillement qu'elle est la reproduction de quelque grande composition monumentale. Sur d'autres ampoules on voit une image de la Vierge, copie probable de quelque icone célèbre de la Mère de Dieu. Évidemment, ces reproductions assez grossières ne donnent qu'une idée lointaine des originaux dont elles se sont inspirées; pourtant ces petits objets, en se répandant dans tout le monde chrétien, ont propagé au loin les types de l'iconographie palestinienne [1].

8434, 8435. — Ampoules de Monza, d'après Diehl, *Manuel d'archéologie byzantine*, 2e éd., p. 311, fig. 157, et p. 310, fig. 156.

IX. Les ampoules de Monza. — Nous avons déjà parlé des ampoules à eulogies (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1722-1747); il suffira donc à cette place de cataloguer les seize ampoules d'argent du trésor de Monza (pour la bibliographie, voir t. I, col. 1737, note 3; 1739).

1. La vierge Marie assise, ayant les bergers à sa droite, les mages à sa gauche, qui viennent adorer l'Enfant; au pied, un troupeau de chèvres; en haut, une étoile en forme de roue avec ces mots : ЄMMανουHΛ MєƟHMΩN ὁ θεός. A l'entour : + ЄYΛOΓIA KYPIOY TΩH ΑΓΙΩN XPICTOY TOΠΩN.

Au revers, sept médaillons : nativité au centre; à gauche, l'annonciation; à droite, la visitation; à gauche, le baptême du Christ; à gauche, le calvaire, sur lequel le Christ est détaché de la croix tandis que les deux larrons y sont encore liés; en bas, les saintes femmes au tombeau; en haut, l'ascension (fig. 8434).

Bibl. — Garrucci, *Storia*, t. VI, p. 47-48, pl. 433, n. 7-8.

2. C'est l'ampoule figurée dans le *Dictionn.*, t. I, col. 1741, fig. 460.

Bibl. — Frisi, *Memorie*, pl. III, n. 1; Garrucci, *op. cit.*, t. VI, p. 48, pl. 433, n. 9-10.

3. C'est l'ampoule figurée dans le *Dictionn.*, t. I, col. 1743, fig. 461.

Bibl. — Frisi, pl. II, n. 1; Garrucci, pl. 434, n. 1.

4. C'est l'ampoule figurée dans le *Dictionn.*, t. I, col. 1739, fig. 458.

Bibl. — Frisi, pl. IV, n. 5; Garrucci, pl. 434, n. 2.

5. La croix sous une niche de feuillage, entourée de douze étoiles et, en légende, ЄΛЄON ƵYΛOY ZOHC TΩN ΑΓΙON TOΠΩN (fig. 8435).

Au revers, la Vierge assise avec l'enfant Jésus sur ses genoux, entre deux anges; à l'entour, cette légende:

+ ЄMMANOYHΛ MЄΘ MΩN Ω ΘЄΩC

Bibl. — Garrucci, pl. 434, n. 8.

6. Au droit, semblable à la figure 458; au revers, une combinaison de l'ascension et de la Pentecôte. Pendant que le Christ s'élève au ciel, dans une gloire soutenue par quatre anges, la Vierge avec douze apôtres reçoit le Saint-Esprit.

Bibl. — Garrucci, pl. 434, n. 3.

7. Au droit, le Christ debout, nu jusqu'à la ceinture, les bras étendus, mais point de croix et deux personnages agenouillés à ses pieds; en haut le soleil et la lune; de chaque côté, les larrons puis deux arbres; dans le registre inférieur, les saintes femmes au tombeau parlant à l'ange; légende : ЄΛЄON ƵYΛOY ZOHC TΩN ΑΓΙΩN × ¯ δ TOΠΩN + (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3072, fig. 3378).

Au revers, une croix sous un portique; à l'entour, les médaillons contenant douze têtes d'apôtres et une dernière zone circulaire contenant vingt-neuf étoiles.

Bibl. — Garrucci, pl. 434, n. 4.

8. Au droit. Sur un tertre, une croix posée que surmonte le buste nimbé du Sauveur entre le Soleil et la Lune, agenouillés au pied de la croix, Adam et Ève. A droite et à gauche, les larrons liés. En légende, + ЄΛΑION ƵYΛOY ZΩHC TΩN ΑΓΙΩN X¯Y¯ TOΠΩN.

Au revers, les saintes femmes au sépulcre dont la porte est entr'ouverte; elles parlent à l'ange. Une partie de la légende a disparu, ευλογια κYPIOY TΩN ΑΓΙΩν χου τοπων, et dans le champ : ανεστι OKYPIOC.

Bibl. — Garrucci, pl. 434, n. 5.

9, 10, 11. Ampoules semblables. Au droit, les saintes femmes au tombeau, l'ange leur dit ANЄCTH, et en légende : + ЄYΛ..... PIOY TΩN ΑΓΙΩN TOΠΩN.

Au revers, la crucifixion atténuée comme nous l'avons décrite au n. 8; légende : ЄMMANOYHΛ MЄΘ HMΩN ΘЄΩC +.

[1] Ch. Diehl, *Manuel d'art byzantin*, t. I, p. 311-312.

Bibl. — Garrucci, pl. 434, n. 7; Frisi, pl. III, n. 3.

12. C'est l'ampoule figurée dans *Dictionn.*, t. I, col. 1737; fig. 457, légende : ЄΛЄΟΝ ƵΥΛΟΥ ΖΟΗϹ ΤΩΝ ΑΓΙΟΝ ΤΟΠΩΝ.

Bibl. — Garrucci, pl. 434, n. 8.

13. Au droit : la crucifixion atténuée comme nous avons déjà vu; la croix nue avec Adam et Ève agenouillés, les deux larrons en croix, le buste du Sauveur nimbé surmontant la scène; ici le soleil et la lune sont au ras du sol. Dans une zone inférieure, les saintes femmes au tombeau; en légende : + ЄΛΑΙΟΝ ƵΥΛΟΥ ΖΟΗϹ ΤΩΝ ΑΓΙΟΝ × ϐ ΤΟΠΩΝ.

Au revers : l'ascension, la Vierge et les apôtres acclament le Christ qui monte au ciel; en légende : + ЄΜΜΑΝΟΥΗΛ ΜЄΘ ΗΜΩΝ Ω ΘЄΩϹ·

séparés : une eulogie en terre cuite, une en poussière de bois pétrie dans la résine, de petites médailles avec des représentations relatives aux Lieux saints rapportées par des pèlerins vers les VIIe-VIIIe siècles; trois sceaux ayant servi à authentiquer des reliques, antérieurs à l'an mille, un *Agnus Dei* contemporain d'Alexandre VI (1492-1503).

Les ampoules ayant fait l'objet d'un classement indiqué par un numéro placé au bas de la pièce, nous le mentionnons ici :

a) Fragment (n. 3). Dans la région centrale (fig. 8436) la croix fleurie et gemmée avec l'écriteau au sommet, de chaque côté un ange adorateur les mains voilées (voir *Dictionn.*, t. X, col. 1205 sq. au mot Mains). Au-dessus, dans une gloire soutenue par deux anges

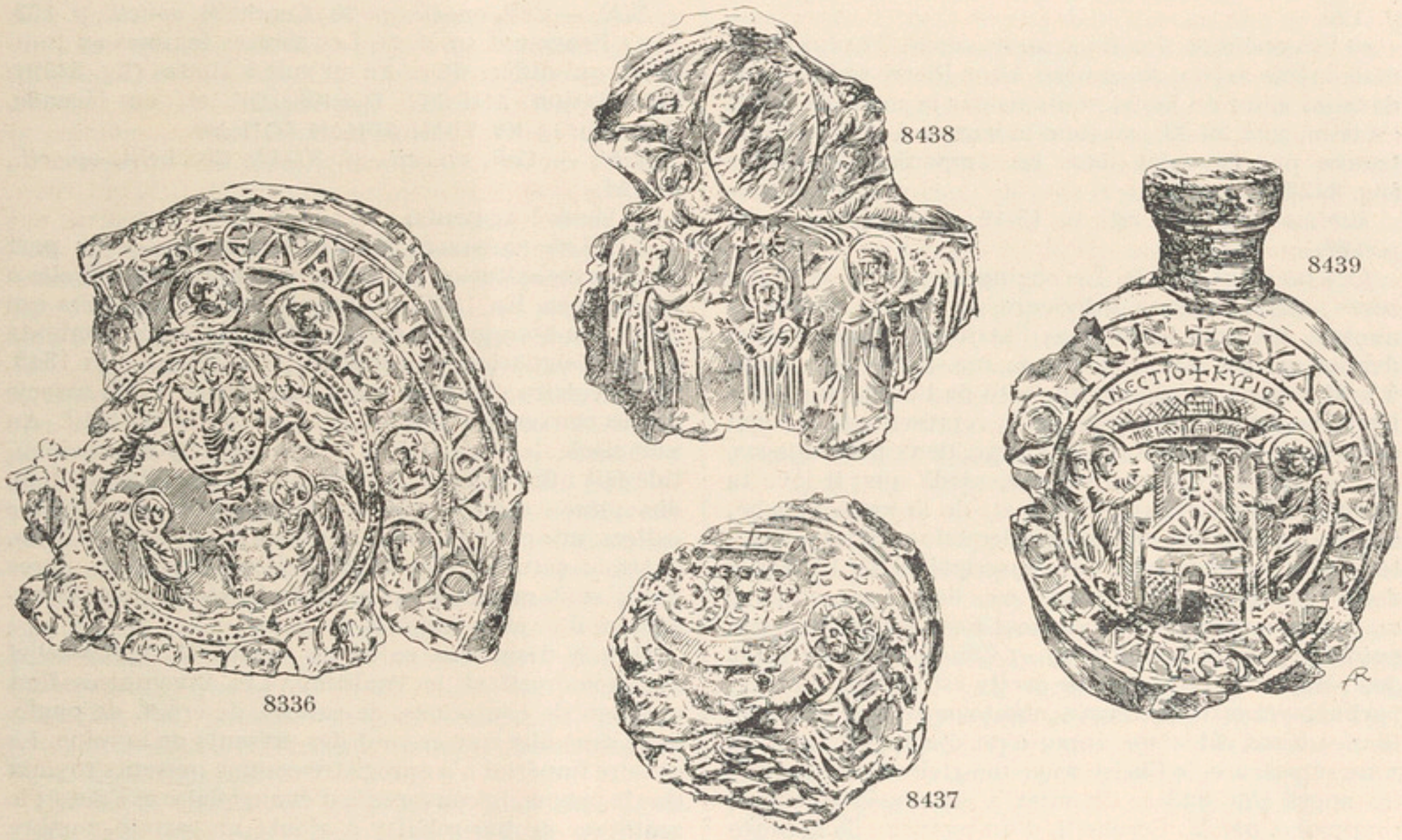

8436-8439. — Fragments d'ampoules de Bobbio,
d'après *Rivista di archeologia cristiana*, t. IV, 1927, p. 117, fig. 1, 8; p. 134, fig. 11; p. 119, fig. 4.

Bibl. — Frisi, pl. IV, n. 6; Garrucci, pl. 435, n. 1.

A ces références, on peut ajouter W. Neuss, *Die Kunst der alten Christen*, in-4°, Augsburg, 1926, pl. LXXI, fig. 144; pl. XCII, fig. 185.

X. Les ampoules de Bobbio. — Aux ampoules d'argent du trésor de Monza sont venues s'ajouter depuis peu les ampoules d'étain qui leur sont étroitement apparentées et qui furent découvertes le 17 février 1910 dans la crypte de l'église Saint-Colomban de Bobbio, et dont la description ne fut donnée qu'en 1923 [1]. A la différence des ampoules de Monza, celles de Bobbio ne sont pas entières, mais elles appellent la comparaison pour le style ornemental, le symbolisme et la paléographie; en sorte qu'on ne peut douter qu'elles soient contemporaines. Peut-être qu'après avoir fait entrer dans le trésor les ampoules venues de Rome et de Palestine la cour lombarde voulut offrir au fondateur de Bobbio, saint Colomban, ou à son successeur, saint Attale, un présent semblable, quoique de matière moins riche, et cela vers le premier quart du VIIe siècle. Quelques autres objets n'en peuvent être

au vol, le Christ assis et bénissant. Une première bordure circulaire se compose des bustes des douze apôtres dans des médaillons; ils ne sont pas désignés par leurs noms. La zone extérieure porte une inscription qui est incomplète, mais qu'on peut restituer à l'aide de celles qui se lisent sur les ampoules de Monza :

ЄΛΑΙΟΝ ƵΥΛΟΥΖΩΗ[στ ῶν ἁγίων Χριστοῦ τό]ΠΩν

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 10-11, 24; Cecchelli. *Note iconografiche su alcune ampolle bobbiesi*, dans *Rivista di archeologia christiana*, t. IV, 1927, p. 118.

b) Fragment (n. 13). Dans la région centrale, le Christ apparaissant à ses disciples (Joa., XX, 26-29). C'est la disposition adoptée dans l'ampoule de Monza publiée par Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 434, n. 6. L'inscription ne conserve que peu de lettres :

[ε]ΛΑΙΟ[ν... ζωη]Ϲ ΤΩΝ Α[γίων... τόπων]

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 12-14; Cecchelli, *op. cit.*, p. 118.

[1] G. Celi, dans *Civiltà cattolica*, 1923, vol. II, p. 504; vol. III, p. 36, 124, 335, 422; tirage à part, Roma, 1923, cité ici; C. Cecchelli, *Note iconogr. su alcune ampolle bobbiesi*, dans *Rivista di archeol. cristiana*, t. IV, 1927, p. 115-139.

c) Fragment (n. 9), plus rude, même scène que sur le fragment précédent; le texte de l'inscription se réduit à deux lettres. On peut signaler une représentation analogue sur le boîtier d'argent de la croix gemmée conservée au trésor du *Sancta Sanctorum* (voir *Dictionn.*, t. VIII, fig. 816).

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 13-14; Cecchelli, *op. cit.*, p. 120.

d) Fragment (n. 8), partie centrale: le Christ dans la gloire, soutenu par les anges. La Vierge priant entre les apôtres. Comparer avec l'ampoule de Monza (*Dictionn.*, t. I, col. 1742, fig. 459-460). L'inscription entoure la scène :

[Ἐμμ]ΑΝΝΟΥΗΛ ΜΕΘ ΗΜΩΝ Ο[θεός]

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 14-15; Cecchelli, *op. cit.*, p. 120.

e) Fragment (n. 7 *a*, il y a un fragment 7 *b* plus petit, mais même sujet). Au centre, saint Pierre s'enfonçant dans les eaux du lac et soutenu par la main de Jésus (Matth., XIV, 29-32), au fond la barque à voiles. On ne trouve pas ce sujet dans les ampoules de Monza (fig. 8437).

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 15-16; Cecchelli, *op. cit.*, p. 120.

f) Fragment (n. 2). Le champ est divisé en deux zones; dans la zone inférieure, la Vierge voilée et nimbée, les bras levés dans l'attitude d'une orante, debout sur un escabeau drapé; sur sa tête une étoile à huit rayons, et, de chaque côté de l'étoile, un flambeau, un grand et un plus petit, représentant le soleil et la lune. Aux côtés de la Vierge, deux personnages, celui de gauche, barbu, nimbé, pieds nus; il lève la main droite montrant l'étoile et, de la main gauche, il tient un *volumen* déroulé sur lequel on lit, en caractères grecs minuscules, une inscription de 10 lignes dont 7 lisibles : ιδε ο αμνος του θεου ο ερων (pour αιρον) την αμαρτ[ιαν του κοσμου] *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccata mundi* (Joa., I, 29); c'est donc saint Jean-Baptiste. La figure de droite est coiffée, nimbée, barbue, vêtue d'un ample manteau retenu par une fibule; à ses côtés un ange; c'est Zacharie. Dans la zone supérieure, le Christ dans une gloire soutenue par les anges (fig. 843). Ce sujet a été ingénieusement rapproché, par M. Cecchelli, d'un panneau de la porte de Sainte-Sabine.

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 17-22; Cecchelli, *op. cit.*, p. 120-121, 130-139.

g) Fragment (n. 4). Cette décoration s'inspire de la même pensée que celle de l'ampoule **1** de Monza que nous avons décrite plus haut (col. 2759). C'est encore une série de médaillons juxtaposés, mais dans un ordre différent et probablement 8 au lieu de 7. Le médaillon central montre l'ascension, le Christ dans une gloire soutenue par quatre anges et, au pied, la Vierge et les apôtres. Dans les autres médaillons, on reconnaît l'annonciation, la visitation, le baptême de Jésus, l'adoration des mages. D'autres scènes trop frustes pour permettre une interprétation.

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 22-24; Cecchelli, *op. cit.*, p. 121-122.

h) Fragment (n. 5). Dans le champ, l'exaltation de la croix, surmontée du buste du Christ; légende : ελα-ΙΟΝ ξυλου... ζωΗC...

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 24-27; Cecchelli, *op. cit.*, p. 122.

i) Fragment (n. 6). La croix sous une niche, comme à Monza (n. 7). Douze apôtres dans des médaillons, bordure d'étoiles.

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 27-30; Cecchelli, *op. cit.*, p. 122.

j) Fragment (n. 12). Le crucifiement atténué, comme à Monza (n. 9-11).

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 32-33; Cecchelli, *op. cit.*, p. 122.

k) Fragment (n. 11). La scène du calvaire atténuée; les larrons, les soldats avec l'éponge et la lance; Adam et Ève agenouillés (voir fig. 459). A la partie inférieure, l'ange près du tombeau.

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 32-33; Cecchelli, *op. cit.*, p. 122-123.

l) Fragment (n. 10 *a*). Deux zones. Zone supérieure : la croix, le buste du Sauveur, les larrons, Adam et Ève agenouillés; dans la zone inférieure, les saintes femmes au tombeau.

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 33-35; Cecchelli, *op. cit.*, p. 123, fig. 3.

m) Fragment (n. 16). Comme le précédent, et comme à Monza (n. 7).

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 36; Cecchelli, *op. cit.*, p. 123.

n) Fragment (n. 1 *a*). Les saintes femmes au tombeau, qui diffère de ce qu'on voit à Monza (fig. 8439): l'inscription ΑΝΕCΤΙ Ο+ΚΥΡΙΟC et, en légende, +ΕΥΛΟΓΙΑ ΚΥ ΤΩΝ ΑΓΙΩΝ ΤΟΠΩΝ.

Bibl. — Celi, *op. cit.*, p. 37-42; Cecchelli, *op. cit.*, p. 124.

o) Deux fragments.

XI. Les présents de Théodelinde. — Sa part dans la constitution du trésor de Monza est difficile à déterminer. En 1277, on lui attribue le *talliacore* qui porte son nom gravé, et, dans la suite, on se contente de la désignation peu précise : « la reine ». En 1345, on enregistre son peigne qui reparaît en 1353, associé à une couverture d'autel et à un autel portatif. Au XIVe siècle, le bas-relief du tympan de la porte occidentale fait offrir à saint Jean-Baptiste, par Théodelinde, dix pièces d'orfèvrerie : quatre couronnes, quatre calices, une croix et une poule avec ses poussins. Enfin, le trésor actuel n'a de tout à fait authentiques, parce qu'ils sont marqués au nom de la reine, que l'évangéliaire d'or et le papyrus de Jean.

Il y a désaccord entre les textes et le bas-relief commémoratif et la tradition. Les inventaires font mention de couronnes, de calices, de croix, de poule, mais sans dire que ce sont des présents de la reine. Le notaire impérial n'a enregistré comme présents royaux que le peigne, la couverture d'évangéliaire et l'autel; le sculpteur du bas-relief y a ajouté un certain nombre de pièces, mais il a oublié l'évangéliaire. Quant au peigne, il n'a pas de plus ancienne attestation que les textes de 1345, 1548 et 1768.

L'étude des inventaires porte à l'avoir de Théodelinde neuf objets et ce ne sont pas toujours les mêmes. Trois inventaires ne mentionnent comme authentique qu'un seul objet; un quatrième inventaire en donne trois, et le dernier va jusqu'à cinq. L'inventaire de 1277 ne parle que du *talliacore* (n. 1), et celui de 1345 du peigne seulement (n. 10), inscrit en 1548 une seconde fois sous le n. 8. L'inventaire de 1353 met en avant trois dons nouveaux : le tablier (n. 35), la bourse (n. 41) et l'autel (n. 45). Quant à l'inventaire de 1768, il enregistre un évangéliaire (n. 73), un peigne (n. 76), un éventail (n. 77), deux *Agnus Dei* (n. 80) et une couronne (n. 94). On aurait pu pousser plus loin et, d'après le témoignage combiné des textes et du bas-relief, aboutir au chiffre de vingt-trois.

Des inventaires passons aux chroniques.

Frisi a publié intégralement le nécrologe de l'Église de Monza, du XIIe siècle, qui inscrit deux fois, le XI des calendes de février (22 janvier), le décès de Théodelinde : *Ipso die o*(biit) *Theodelinda regina anno ab incar. Dni D. C. XXVII. — Obiit Dna Dna regina Theodelemda, anno Dni CCCCCC, die XXIJ. jan. et sepulta nunc in capella sci Vincentii*[1]. Ainsi deux dates,

[1] Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 106.

600 et 627; or Théodelinde est morte en 628 et l'inscription de Saint-Michel de Monza dit : *Dedicatio hujus ecclesiæ S. Michælis celebrata fuit decimo quinto kal. feb. in CCCCCCVIII et hoc ipso anno mortua est Theodelinda regina.*

Paul Diacre entre dans quelques détails : *Theodelinda regina basilicam beati Joannis Baptiste, quam in Modœtia construxerat pro se, et pro viro suo, et pro filiis ac filiabus, et pro cunctis Langobardis Italiensibus, ut ipse sanctus Johannes sit intercessor pro cunctis Langobardis ad Dominum, et illi voverunt inter se unanimiter majores natu cum rege suo et una cum Theodelinda regina, atque dixerunt : Si sanctus Johannes pro nobis interpellator sit ad Dominum nostrum Ihm Xrm, nos omnes unanimiter pollicemur illi omnique anno in die Nativitatis sue, hoc est VIIJ kal. iulii de nostris facultatibus transmissuros honorifice ad oraculum ejus, ut per illius interpellationem habeamus juvamen Domini nostri Ihu Xri tam in bello quam in omnibus locis, ubicumque ituri sumus. Ab illo ergo die in omnibus actibus eorum ceperunt invocare sanctum Johannem, ut illis preberet auxilium in virtute Domini nostri Ihu Xri, et illi omnes permanebant illesi victoresque extiterunt super cunctos adversarios eorum. Qui locus ille supra Mediolanum duodecim millibus adest; dedicavit multisque ornamentis auri et argenti mirifice decoravit, prediisque ditavit, familias ac possessiones multas in eodem loco subjugavit in honore sancti Baptiste Johannis. Dicamus offersionem scripture Theodelinde regine : Offert gloriosissima Theodelinda regina, una cum filio suo Adaluald rege, sancto Johanni, patrono suo, de dono Dei et de dotibus suis, cartulam donationis quam et suorum presentia scribere fecit. Si quisquis, quolibet tempore, hanc donationem voluntatis sue corruperit, in juditii die cum Juda traditore dampnetur. Ordinatio vero ejus talis fuit : De rebus sancti Johannis nullo modo se debet aliquis intromittere, nisi tantum sacerdotes qui ibi deserviunt die ac nocte, tanquam famuli et famule, qui ibi subjecti sunt, comuniter debeant vivere, Quo in loco etiam Theodoricus, quondam Gothorum rex, palatium magnum construxit, pro eo quod, estivo tempore, locus ille, vicinus Alpibus, temperatus ac salubris existit* [1].

Les papes Calixte II, en 1120, et Innocent II, en 1135, dans leurs bulles, semblent attribuer le trésor entier à Théodelinde : *Idem enim locus a nobilis memoriæ Theodelinda regina constructus, amplis etiam horibus, possessionibus et thesauro ditatas, veneratione dignus habetur et celebris* [2].

Au XVe siècle, Cyriaque d'Ancône ne voit partout que les présents de la reine Théodelinde, même dans les objets qui lui sont postérieurs de plusieurs siècles. Il en est de même avec Tristan Calco (1462-vers 1507 ou 1516) qui voit dans le trésor transporté en Avignon le *tesoro gia donato della regina Teodelinda* [3] et dans son *Historia patriæ* il fait honneur à cette princesse de la grande quantité d'or conservée à Monza : *Non mediocrem vim auri conditam Modœtiæ in templo divi Joannis Baptistæ, cura et diligentia Theodolindæ reginæ* [4]. L'archiprêtre Balthazar Fedele, dans un mémoire adressé à Léon X, met tous les objets précieux de la basilique au compte de la générosité des rois lombards [5]. Enfin, l'acte rédigé en 1530, à l'occasion du couronnement de Charles-Quint, décrit les sculptures de l'ambon et veut que la reine Théodelinde ait offert les quatre couronnes suspendues au-dessus de l'autel : *Compertum postremo fuit in ecclesia Sancti Johannis Baptistæ Modœtiæ post locum, super quo cantatur epistola et evangelium, quando missæ solemnes celebrantur, tabula marmorea, in qua sculptum est altare majus ipsius ecclesiæ, et super altari sculpto adsunt vasa tria, sculpta ad representationem trium vasium thesauri dictæ ecclesiæ; sculpta quoque est crux ad representationem crucis thesauri prædicti, in qua adest de crucis D. N. J. C. et desuper altare sculptum adest etiam sculptus baculus in quo dependent quattuor coronæ aureæ, sculptæ ad repræsentationem quattuor earum coronarum thesauri prædicti relictarum per reginam Theodelindam* [6].

Frisi dit qu' « on doit rapporter à Théodelinde une patène d'or contournée de quatre hyacinthes, quatre émeraudes et dix-sept perles; une *animetta* (palle) pour calice, également en feuilles d'or, ornée de cent douze pierres précieuses, de vingt et une perles et d'une grosse améthyste. Objets décrits dans l'inventaire de 1275 [7].

« Nous dirons de même, poursuit Frisi, de la croix dont se sert le chapitre dans ses fonctions. Elle est en lames d'or et pèse deux cents onces, outre le manche d'argent. D'un côté est représentée, en bas et demi-relief, la vie du Christ et, de l'autre, celle du précurseur. C'est une chose notable et peut-être originale que le travail d'un écu, posé au milieu de la croix sur le revers : il représente la Vierge assise dans une niche, avec son Fils sur son giron, accompagnée de quatre anges; à ses pieds est prosternée Théodelinde, dans l'acte du baisement, la couronne de lis sur la tête, en longue robe, ceinte aux reins et les cheveux épars. L'épigraphe modernisée qui contourne cette médaille fait foi que la croix est un don de Théodelinde : DE DONIS OFERT THEODELENDA REGINA CHRISTO ET SANCTO IOHANNI BAPTISTE IN BASILICA QVAM CONDIT IPSA IN MODOETIA·EIVS OBITVS FVIT 627. Ce qui confirme nos conjectures est une image de Théodelinde, représentée aux quatre bras de la croix avec ces mots : THEODOLENDA REGINA VIVAS IN DEO... Au pied de la croix, il y a aussi une mémoire de sa restauration en ces termes : CRVX HAEC AVREA ONC·200·PRAETER CAPVLVM ARGENTEVM 16 MAII ANNI 1615·RENOVATVM· FABREFACTA FVIT 21 IVNII 1427. Au-dessous et au centre, on lit le nom du restaurateur : HOC OPVS FECIT BERTHOLOLVS·DE PVTEO 1427·A DI 23 IVNII. »

La croix offerte par Théodelinde fut fondue au XVe siècle et de nouveau au XVIIe. L'orfèvre Bertolo del Pozzo épargna cinq médaillons de la croix primitive, ce qu'indiquent les formules DE DONIS et VIVAS. L'écusson décrit par Frisi orne le frontispice de son t. II, c'est un ouvrage de la Renaissance.

Ce qu'on nomme le *tablier* de Théodelinde, brodé par elle-même, inscrit à son nom, servant de couverture ou de parement d'autel est ainsi décrit dans Frisi : *In circuitu posterioris pallii seu coopertorii sunt scripta hæc verba : Hoc coopertorium sacrum quod cernis altaris, Theodelinda regina propriis manibus decoravit geminamque crucem auro gemmisque pinxit, et quod superjacet et quod a fronte dependit, patrono suo sancto Johanni Baptiste in Moditia obtulit, in templo illo quod ipsa fundavit* [8].

Nous arrivons à un monument qui a longtemps joui d'une importance usurpée : c'est le bas-relief sur marbre blanc qui décore le tympan de la porte d'entrée de la basilique. Frisi en fait un *lavoro non molto posteriore alla età stessa della splendida donatrice* [9]. A quelques années de là, Séroux d'Agincourt déclare que « la porte tout entière est du VIIe siècle [10] ». Las-

[1] Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 208-209. — [2] Frisi, *op. cit.*, t. I, p. 96. — [3] Frisi, *op. cit.*, t. I, p. 104-105. — [4] *Historiæ patriæ*, l. XXI, p. 31. — [5] Frisi, *op. cit.*, t. I, p. 92. — [6] Frisi, *op. cit.*, t. II, p. 233. — [7] Id., *ibid.*, t. I, p. 95; au sujet de deux calices, voir *Dictionn.*, t. II, col. 1618-1620, fig. 1892-1893. — [8] Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 74. — [9] Id., *ibid.*, t. III, p. 92. — [10] *Hist. de l'art par les monumens, Sculpt.*, pl. XXVI, n. 8.

teyrie croit le bas-relief « contemporain des donateurs [1] », Martigny le place à « la fin du VIIe siècle [2] », et Grimoard de Saint-Laurent parle « du XIIe au XIIIe siècle » [3]. Mais Jules Labarte écrit bravement qu' « il existe un monument de l'époque de Théodelinde : un bas-relief de l'église primitive que la reine avait fait construire en 595. Il est fort heureux que Matteo del Campione, qui reconstruisit le temple de Monza, au commencement du XIVe siècle, n'ait pas eu pour ce bas-relief le mépris que témoignent Muratori et d'Agincourt, qui l'auraient fait certainement briser [4]. L'architecte du XIVe siècle, pour satisfaire à la vénération que les habitants de Monza portaient à la célèbre reine des Lombards, conserva ce bas-relief et le fit placer au-dessus de la porte principale du nouveau temple. Cette sculpture, malgré sa médiocrité au point de vue de l'art, est un monument archéologique des plus intéressants. Cinq personnages y sont représentés : Théodelinde, Agilulfe, son mari, Adulovald, leur fils, et Gondeberte, leur fille, tenant dans leurs mains les présents qu'ils offrent à saint Jean-Baptiste (fig. 8440). La reine porte une couronne et une croix, et le saint tient dans les mains ceux des présents qu'il a déjà reçus, qui paraissent être un livre posé à plat et un vase. L'artiste, en arrière des personnages, a sculpté trois couronnes : celle du roi, celle de la reine et la couronne de fer, ainsi que tous les autres objets dont la tradition attribue la donation à Théodelinde. Muratori, qui avait examiné ces pièces lorsqu'elles subsistaient toutes encore dans le trésor, reconnaissait que la sculpture, malgré sa rudesse, reproduisait parfaitement la forme des bijoux conservés dans le trésor comme dons de Théodelinde [5]. »

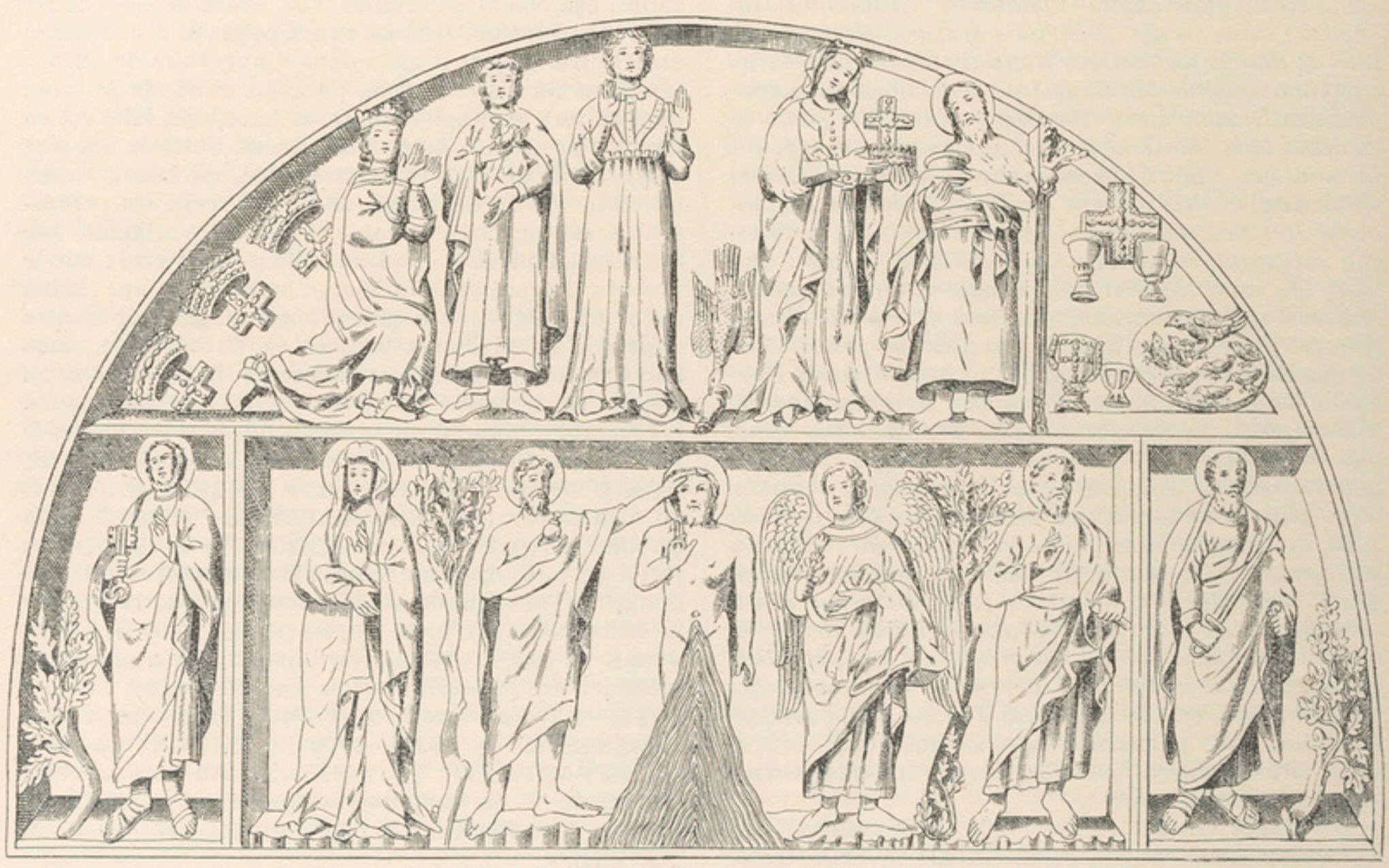

8440. — Bas-relief du tympan de la porte d'entrée de la basilique, d'après Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. I, 1723, p. 460.

Ce bas-relief n'est pas antérieur au XIIIe siècle [6]; il a été primitivement peint et doré, et conserve des traces de couleur. Il se divise en deux zones et se modèle sur la forme du tympan en plein cintre. Aux deux extrémités de la zone inférieure, on voit les statues de saint Pierre et de saint Paul, nimbés, chaussés de sandales, portant les clefs et le glaive. Au centre, le baptême du Christ, qui apparaît plongé dans le Jourdain, comme nous l'avons vu sur une série de monuments (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BAPTÊME DU CHRIST), saint Jean-Baptiste le baptise en même temps par infusion et par immersion. Un ange tient les vêtements que reprendra le Sauveur au sortir de l'eau, une colombe descend du ciel portant une ampoule dans son bec. Deux arbres limitent la scène, en dehors de laquelle sont figurés la très sainte Vierge et saint Jean l'Évangéliste. Dans la zone supérieure s'entassent les présents que la famille royale offre au pr curseur : à droite, une croix épaisse à bras égaux; deux calices, dont un à coupe profonde et anses sur les côtés; un grand calice gemmé et ansé, peut-être le calice de chalcédoine, car il est cerclé horizontalement et verticalement; une petite coupe, à pied bas, avec une monture saillante, qui est peut-être la coupe de saphir; enfin, sur un plateau circulaire, la poule et les sept poussins, un peu différente de l'original où elle se voit au centre du plateau tandis qu'ici elle se trouve à une des extrémités et plus occupée des deux poussins qui l'avoisinent que des autres. Ensuite, on voit saint Jean-Baptiste qui a les mains pleines de présents; Théodelinde couronnée, voilée, vêtue d'une robe et d'un manteau, présente des deux mains une couronne gemmée, de laquelle sort une croix à branches égales;

[1] *Description du trésor de Guarrazar*, p. 13. — [2] *Dictionn. des antiquités chrétiennes*, 2e édit., in-8°, Paris, 1877, p. 106. — [3] *Guide de l'art chrétien*, t. IV, p. 206. — [4] Il est reproduit par Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, in-fol., Mediolani, 1723, t. I, p. 460, et par d'Agincourt, *Histoire de l'art*, *Sculpture*, pl. XXVI, n. 8. — [5] J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I, 1874, p. 314. — [6] X. Barbier, *Inventaires de la basilique de Monza*, dans *Bulletin monumental*, t. XLVI, 1880, p. 49; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, in-8°, t. II, Milano, 1902, p. 92.

Gondeberte lève les bras à la manière des orantes; Adulovald presse sur sa poitrine une colombe; Agilulfe, botté et éperonné, lève les mains dans l'attitude de la supplication. Derrière lui, se conformant à la courbure de l'arc, trois couronnes semblables à celle de Théodelinde, mais à croix renversées, ce sont probablement celles du père et des deux enfants.

Une des chapelles latérales de la basilique est décorée des principales actions de la vie de Théodelinde; cette peinture est de 1444 et n'a aucune prétention archéologique, mais peut-être faut-il retenir la représentation de *huit* objets faisant partie des présents de la famille royale.

XII. Les présents d'Agilulfe. — Le bas-relief de la façade, les inventaires de 1275 et de 1345, concordent sur ce point que le trésor de Monza possédait, dès les premiers temps, quatre couronnes royales en or, ce qui répond aux quatre personnages de la famille. La couronne du roi Agilulfe servit à payer la contribution de guerre imposée par la République française en 1796, contribution qui frappait les deux tiers de l'or possédé par la basilique de Monza, soit 264 onces et la moitié de l'argent, soit 3847 onces. En 1799, elle fut envoyée à Paris, placée au Cabinet des médailles où elle fut volée en 1804 par un nommé Charlier, et fondue. Heureusement, Frisi en avait fait exécuter une gravure qui supplée utilement à une description très sommaire [1].

La couronne d'Agilulfe était en or, pesant 21 onces et 12 deniers; la croix seule pesait 24 onces et 14 deniers [2]. L'or avait été travaillé au repoussé, ce qu'indiquent les fortes saillies des personnages et des arcades. L'aspect général est d'un bandeau fait pour ceindre le front sur les dimensions duquel il est modelé : environ 0 m. 20 de diamètre et 0 m. 085 pour la hauteur. Le cercle était doublé d'un tissu. Le bandeau n'est pas droit, mais incliné, en sorte qu'il existe une différence de 0 m. 03 à la partie supérieure; ce qui n'est peut-être, après tout, qu'un effet de perspective dû au dessinateur (fig. 8441).

Les rebords supérieur et inférieur sont arrêtés par un filet que suit à un faible intervalle un filet perlé. Ensuite, à la partie supérieure, une rangée de cabochons, montés en bâte, alternativement sphériques et ovales.

A la partie inférieure, l'inscription dédicatoire : AGILVLF · GRAT · DI · VIR · GLOR · REX · TOTIVS · ITAL · OFFERET · SCO · IOHANNI · BAPTISTAE · IN ECCL · MODICIA. Frisi fait observer que les lettres sont en relief et émaillées; ce serait donc un des plus anciens exemples de l'émail appliqué à l'orfèvrerie.

La bande centrale se compose d'une série d'arcades dont l'arc feuillagé retombe sur des colonnes torses, avec chapiteau agrémenté d'un double rang de feuilles. La plinthe est unie comme le tailloir, qui en plus se rehausse d'une petite perle. Le cintre de l'arcade est formé par deux palmes sortant des chapiteaux et se rejoignant en face d'une perle, qui est, sur les mosaïques du IVe ou du Ve siècle, une sorte de fermail gemmé servant d'ornement. Des écoinçons jaillissent d'autres feuillages épais, destinés à remplir le vide. Ces arcades abritent chacune un personnage : au centre, le Christ; à ses côtés, deux anges et, autour, les douze apôtres. Le Christ seul est assis, les autres sont debout; tous portent le nimbe large et uni.

Au centre de la couronne, ainsi qu'à Guarrazar (voir ce nom), pend à une chaînette une croix pattée et gemmée. Au point d'attache est un fleuron quadrilobé. Les cabochons semblent fixés dans le métal sans sertissure, ce qui n'est guère probable. La tige inférieure dépasse en longueur les croisillons, d'où l'aspect de croix dite latine qui mesurerait environ 0 m. 12 sur 0 m. 095. A chacun des bras de la croix pendent, à l'aide de deux chaînettes, des pendeloques pyriformes qui paraissent être des perles ou des gemmes enfilées et prises entre deux collerettes de feuillages. A l'extrémité de la tige, trois autres pendeloques, à chaînettes plus courtes, surtout pour celle du milieu.

La couronne de Théodelinde, toute d'or, était rehaussée de plusieurs rangées de perles fines et pesait 14 onces et 19 deniers [3].

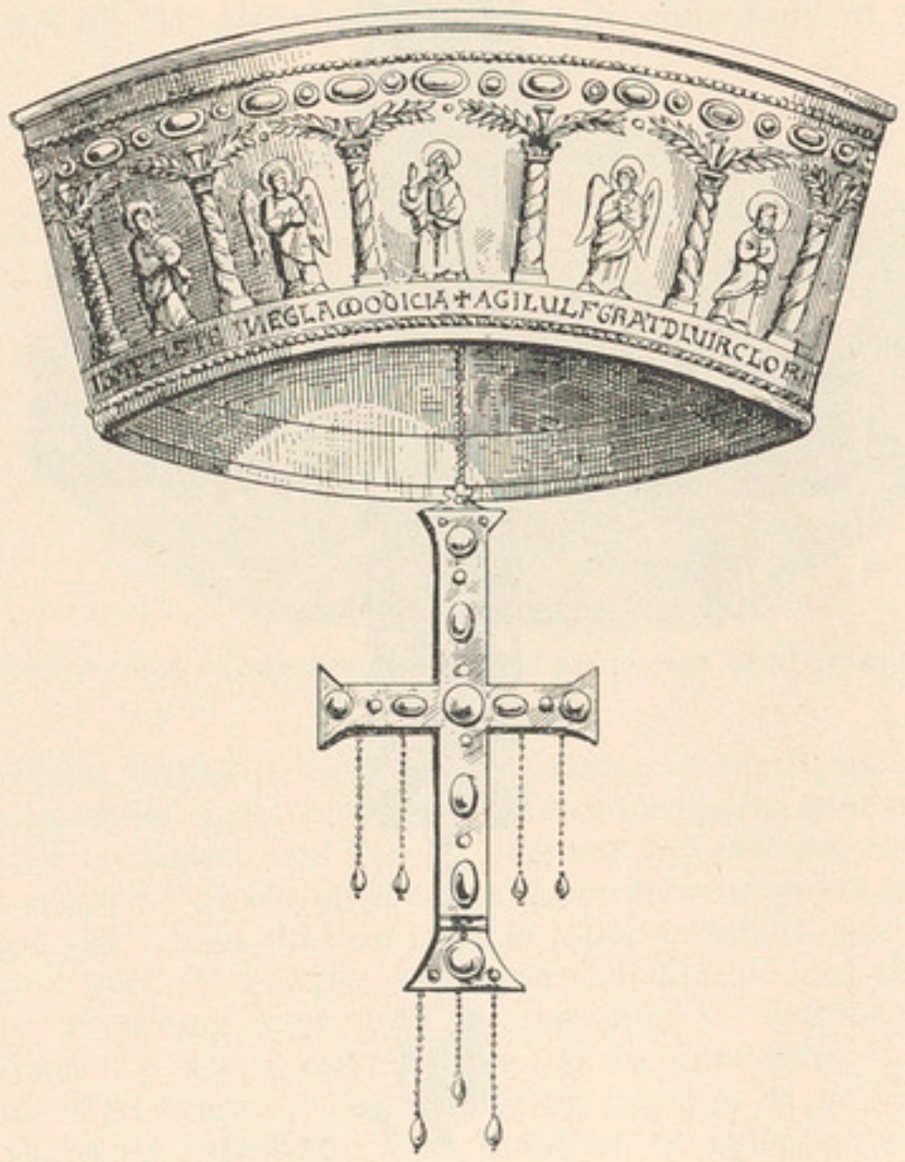

8441. — Couronne d'Agilulfe,
d'après J. Labarte, *Histoire des arts industriels*,
t. I, 1874, p. 282.

Ces sortes de couronnes servaient peut-être une fois le jour du couronnement, et ce n'est pas certain; leur véritable destination, comme celles de Guarrazar, était d'être suspendues au-dessus de l'autel [4].

XIII. Croix dite de Bérenger. — Le trésor possède une croix à quatre branches égales qui a dû servir de breloque à une couronne suspendue; ses dimensions (0 m. 23 dans les deux sens) et son poids rendent peu vraisemblable qu'elle ait été portée au cou (fig. 8442). Sur la face principale, le centre est occupé par un médaillon de pierres fines composé d'une très grosse pierre entourée de plus petites; les quatre branches sont couvertes de trois rangées de pierres fines cabochons posées avec symétrie; les plus grosses pierres sont montées à jour et se laissent voir du revers de la croix qui est enrichie de rinceaux formés d'un gros fil d'or granulé; une améthyste rosée antique, sur laquelle est gravée en intaille une figure de femme, est attachée en pendeloque à la branche

[1] Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 93; d'Agincourt, *Hist. de l'art par les monumens*, *Sculpture*, pl. XXVI, n. 7, 11; J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, 2e édit., t. I, p. 282; Marimonte, *Mem. stor. di Monza*, p. 74. — [2] Mentionnée dans les inventaires de 1275, n. 30; de 1353, n. 7; de 1548, n. 2; de 1582, n. 3; de 1595, n. 2; de 1613, n. 22; de 1621, n. 6; de 1768, n. 87. — [3] La couronne de Théodelinde eut le même sort que celle d'Agilulfe; cf. J. Labarte, *op. cit.*, t. I, p. 232, note 6. — [4] La couronne d'Agilulfe est figurée sur un tableau du XVe siècle à Monza; les personnages des arcades sont remplacés par des croix; cf. *Bulletin monumental*, t. XLVII, 1881, p. 734.

inférieure de la croix. Ce bijou figure dans l'inventaire de la chapelle du roi Bérenger sous cette désignation : *Crux quam domnus rex solitus est super pectus suum portare*, et dans l'inventaire de 1275 sous la désignation de *Crux regni cum gemmis et lapidibus pretiosis;* depuis, il a conservé ce nom de *crux regni*. Si cette belle croix n'est pas byzantine, elle peut être l'œuvre d'un orfèvre italien sorti des écoles que les Grecs, appelés par Hadrien Ier et Léon III, avaient fondées en Italie, mais elle ne peut être du temps de Bérenger. Une pièce d'orfèvrerie artistique, exécutée sur les ordres de ce prince, vient démontrer, en effet, que, dès le commencement du xe siècle, l'art était déjà en décadence en

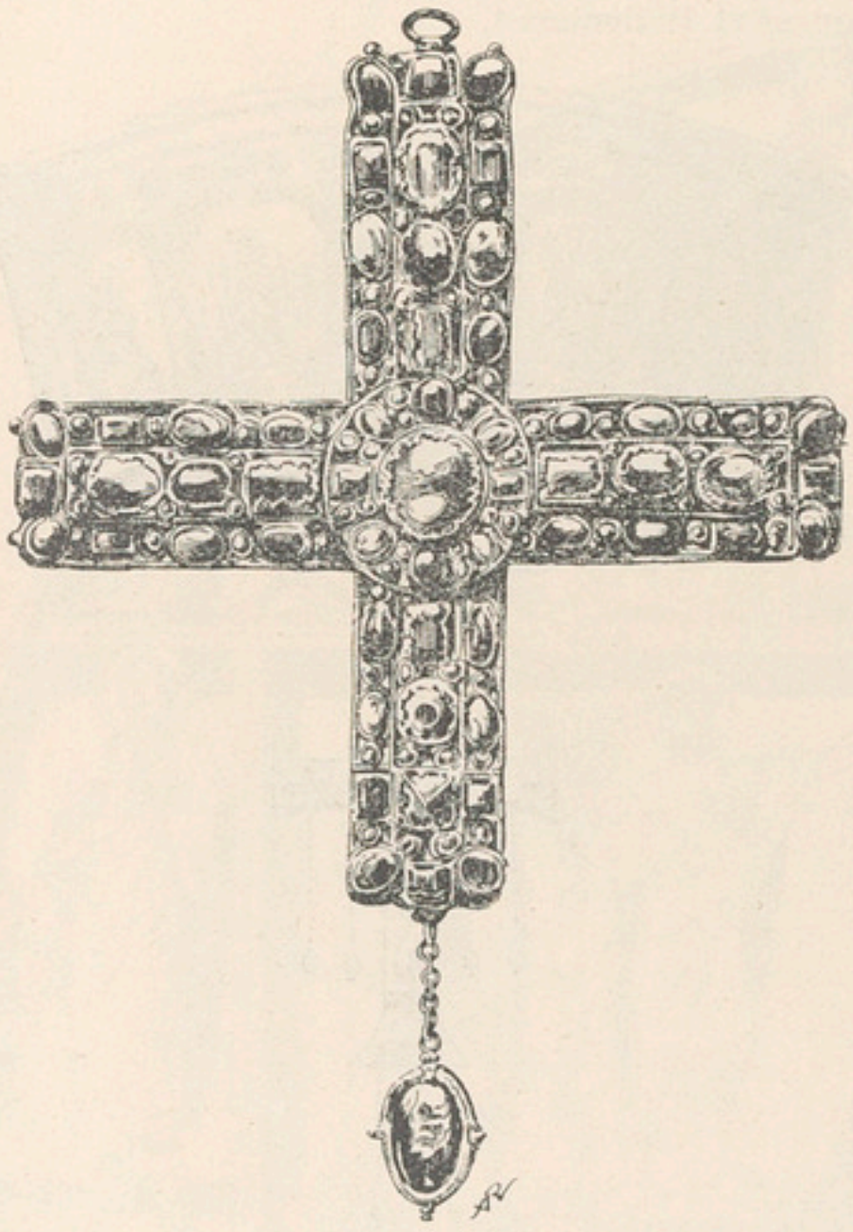

8442. — Croix dite de Bérenger, d'après une photographie.

Italie : c'est un évangéliaire appartenant à l'Église de Verceil, dont les ais d'argent reproduisent des sujets en bas-reliefs. Dans l'un des ais, le Christ est représenté assis, bénissant de la main droite et tenant de la main gauche le livre des Évangiles; les symboles des évangélistes remplissent les angles du tableau. On voit sur l'autre ais la figure de l'évêque Eusèbe, qui avait écrit ce saint livre de sa main. Une inscription qui se lit sur le fond du tableau constate ce fait, et celui de l'exécution de la couverture d'argent par les ordres de Bérenger. Les figures sont trop courtes, sans expression et d'un dessin lourd; la belle manière que les Grecs avaient importée au ixe siècle avait disparu [1].

XIV. Croix pectorale. — Une croix pectorale d'or de 0 m. 075 de hauteur sur 0 m. 065 sur les croisillons et une épaisseur de 0 m. 01 environ. Le contour et l'anneau de suspension sont décorés d'un cordonnet perlé; la tranche est enrichie de rinceaux rendus par des fils d'or granulés (fig. 8443). Cette croix sert d'écrin, pour ainsi dire, à une plaque d'or en forme de croix, qui en remplit tout l'intérieur. La représentation du Christ attaché à la croix est rendue sur cette plaque par une fine gravure dont les tailles sont remplies de nielles. Le Christ est représenté vêtu du *colobium*, tunique sans manches, qui lui tombe jusqu'aux pieds; sa tête est nimbée du nimbe crucifère, mais elle ne porte pas la couronne d'épines; ses bras sont étendus horizontalement; ses pieds, séparés l'un de l'autre, reposent sur une tablette *(suppedaneum)*. Le titre de la croix porte les signes ordinaires IC XC; au-dessus, le soleil et la lune sont représentés sous la forme d'un disque et d'un croissant. A chaque extrémité de la traverse de la croix ont été figurés deux petits personnages, la Vierge et saint Jean. Au-dessous des bras du Christ, on lit l'inscription abrégée que voici :

ΙΔΕΟΥCCΔ ΙΔΔΗΜΡCΔ

qu'il faut compléter ainsi : Ἴδε ὁ υἱός σου et Ἰδοὺ ἡ μήτηρ σου : « Voilà ton Fils; voilà ta mère »; qui sont les paroles adressées par le Sauveur à sa mère et au disciple bien-aimé.

La plaque d'or est recouverte d'un cristal de roche; au revers se trouve un petit renfoncement qui a dû servir à placer une relique.

XV. Couverture d'évangéliaire. — Cette couverture a été figurée dans le *Dictionnaire*, t. v, col. 840-842 et pl. hors texte. Elle mesure 0 m. 34 de hauteur sur 0 m. 26 de largeur. Les deux ais d'or de cette somptueuse couverture sont contournés d'une bordure formée de petits cercles d'or divisés intérieurement par des segments de cercle. Ce cloisonnage est rempli par des grenats taillés en table. Une croix pattée occupe le champ de chacun des ais. Sur le fond de cette croix sont établis des chatons d'or qui sertissent de belles pierres fines et des perles. Les quatre parties du champ, formées par les branches de la croix, sont bordées d'un cordonnet granulé, ornement que l'on retrouve dans la croix pectorale que nous venons de

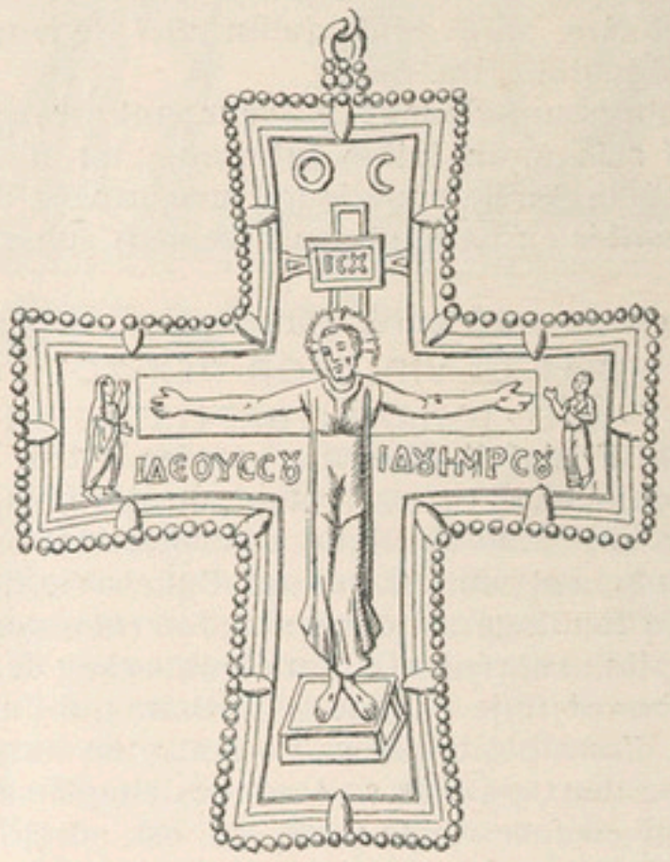

8443. — Croix en or, d'après Garrucci, *Storia*, t. vi, pl. 433, n. 2.

décrire et qui se rencontre dans tous les bijoux grecs de cette époque. Elles sont enrichies chacune, dans les deux ais d'un camée antique [2] encadré de deux côtés dans un *gamma* grec qui se trouve renversé dans les compartiments au-dessous des bras de la croix. Ce genre d'ornement était fort en vogue à Constanti-

[1] Cette couverture d'argent a été publiée par A. Gori, *Thesaurus veterum diptychorum*, t. iii, p. 18; J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, in-4°, t. i, Paris, 1874, p. 362, 378; A. Venturi, *Storia dell' arte italiana*, t. ii, 1902, p. 96, fig. 82 — [2] Deux des camées qui avaient été enlevés ont été remplacés, en 1773, par des camées modernes en jaspe sanguin représentant le Christ et la Vierge; cf. Frisi, *Memorie storiche di Monza*, t. iii, p. 58.

nople, et il en est très souvent fait mention dans le *Liber pontificalis* aux époques où les artistes grecs avaient trouvé un refuge auprès des papes contre les persécutions des empereurs iconoclastes (voir *Dictionn.*, t. VI, col. 610-613, au mot GAMMADIAE). Ces *gamma* sont remplis de petits cercles et de segments de cercle cloisonnant des grenats en table, comme dans la bordure; mais l'angle de chacun des *gamma* offre une petite étoile composée dans l'un d'une émeraude au centre et de quatre petits rayons de saphirs et dans les autres d'un saphir au centre et de rayons d'émeraudes. Un listel d'or qui a été évidemment rapporté après l'entière confection de cette pièce, existe sur le fond de chacun des compartiments du champ, au-dessus et au-dessous des branches de la croix; il contient une inscription ainsi conçue :

DE DONIS DI OFFERIT
THEODOLENDA REG
GLORIOSISSEMA
SCO IOHANNI BAPT
IN BASELICA
QVAM IPSA FVND
IN MODICIA
PROPE PALAT·SVV̄

« Des dons que Dieu lui a faits, la très glorieuse reine Théodelinde offre (cet objet) à saint Jean-Baptiste, dans la basilique qu'elle a fondée à Monza près de son palais. »

Bibl. — Frisi, *Memorie storiche di Monza*, t. III, p. 58; J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, 2e édit., t. I, p. 310-311, pl. XXVIII; Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, t. II, Milano, 1902, p. 97, fig. 78; E. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, *L'orfèvrerie*, 1re part., in-fol., Paris, 1901, p. 16 sq.; *Dictionn.*, t. V, col. 840-842, pl. hors texte.

XVI. LE PEIGNE DIT DE THÉODELINDE. — Cet objet a-t-il appartenu à Théodelinde (fig. 8444)? Quoi qu'il en soit, sa technique rappelle certains objets trouvés dans des sépultures à Nocera et à Castel Trosino. Laissons pour cette fois l'attribution royale qu'on ne peut ni prouver, ni contester.

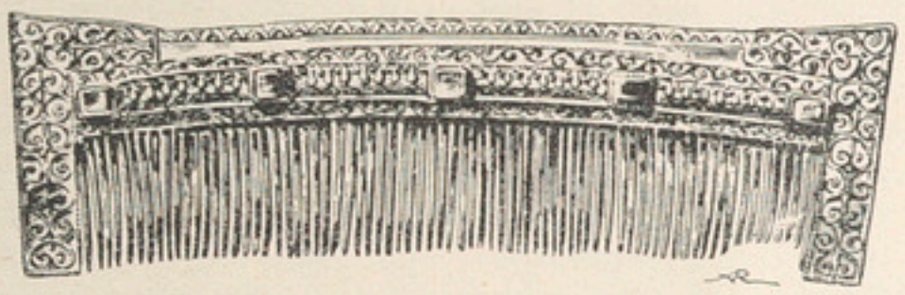

8444. — Peigne dit de Théodelinde, d'après une photographie.

Bibl. — A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, t. II, Milano, 1902, p. 32, fig. 29.

XVII. LA « COURONNE DE FER ». — On conserve au trésor de la basilique la « couronne de fer » qui en est le joyau le plus célèbre. Cette couronne est en or, parfaitement cylindrique, elle mesure 0 m. 055 de hauteur et 0 m. 14 de diamètre. Cette dernière dimension suffirait à prouver qu'elle n'a pu être portée sur la tête, même par une femme. La couronne étant articulée, pour la maintenir rigide, elle a été garnie, à l'intérieur, d'un cercle de fer, forgé, limé, de 0 m. 01 de haut, et adhérant au bandeau par quatre clous rivés; ce cercle est établi à peu près vers le milieu de la hauteur du bandeau; quelques trous ont été forés dans celui-ci pour recevoir d'autres clous, mais ne paraissent pas avoir été utilisés.

La couronne se compose de six pièces rectangulaires, scellées dans le sens de la largeur et réunies entre elles par des charnières, dans lesquelles se glisse une tige d'or. Chaque pièce comprend un cabochon central, accosté en croix de quatre roses ou marguerites au repoussé et de quatre émaux rapportés qui occupent les angles (fig. 8445). La pierre est taillée en cabochon. C'est un rubis vif ou un saphir de mauvaise qualité, oblong ou baroque, monté en bâte, l'alvéole étant large à la base et à la partie supérieure sertissant mal la gemme dont on ne voit que le sommet. Les saphirs, au contraire, sont enfilés. Le premier porte encore les traces de la lime qui l'a usé; il est noir par endroits, ses angles ont été abattus et la jonction se fait par superposition; son épaisseur n'est que d'un millimètre. Tout l'intérieur est formé d'une feuille d'or si mince que l'application des cabochons l'a faussé.

Les roses sont découpées en sept lobes : le cœur, arrondi, est presque au niveau du cabochon, et les

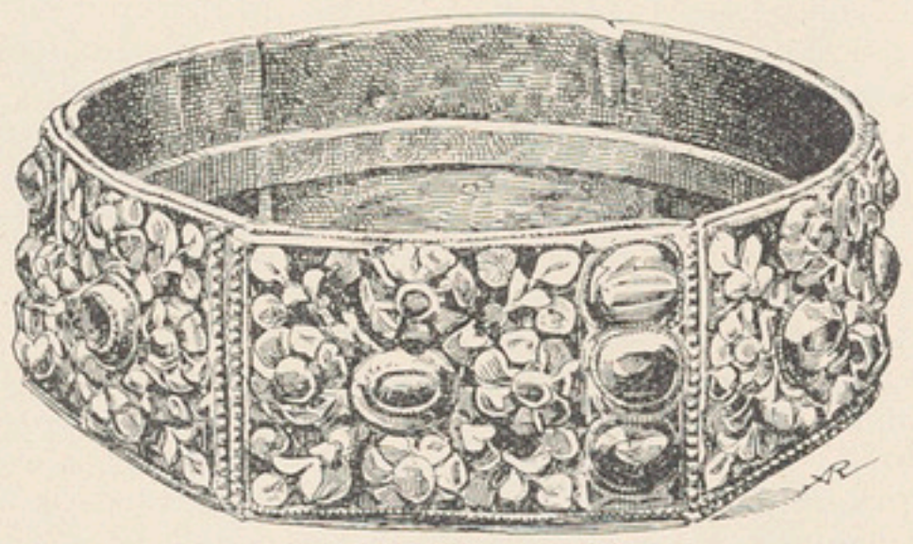

8445. — La « couronne de fer », d'après une photographie.

pétales tombent autour. Les plaques d'émail ont été rapportées après coup. Les émaux s'emmanchent mal avec les roses; seul l'émail vert est translucide, et on a pensé y voir des émeraudes. Les autres couleurs sont opaques : bleu clair ou lapis et blanc craquelé. Sur un fond vert se détache une espèce de fleuron, les tiges des feuillages sont plus épaisses que les cercles des fleurs. Le dessin est uniforme. D'un cœur blanc part une tige droite, à l'extrémité de laquelle s'épanouissent deux brindilles. Vers le milieu de cette sorte de nœud, se détachent deux pédoncules d'or, terminés chacun par un disque ou fleuron bleu.

Chacune des pièces, dont l'assemblage forme la couronne, est flanquée verticalement d'un perlé d'or, beaucoup plus long que celui de la bordure; en avant, se trouve une bande verticale, où sont alignés trois cabochons montés en bâte. Ces cabochons sont ou bien trois rubis, ou bien un rubis et deux améthystes, ou bien deux saphirs et un rubis.

A une des pièces, cette bande gemmée n'existe pas et à une autre elle se trouve double, par la juxtaposition ou le renversement d'une des pièces, et alors une de ces bandes offre un saphir entre deux roses. Cette combinaison s'explique ainsi : il doit manquer une plaque. Dans trois pièces, la bande se trouve à droite, dans trois autres à gauche, ce qui fait qu'elles s'affrontent et, comme par derrière il n'y a rien, il en résulte un manque de symétrie, les deux pièces de devant étant faites pour s'affronter et leurs deux bandeaux gemmés devant se trouver côte à côte.

En haut et en bas du bandeau, une torsade suit le contour, mais s'arrête à chaque panneau, ne pouvant aller au delà. A la partie inférieure, on remarque huit trous, groupés deux par deux et si petits qu'on ne peut qu'y passer des fils. Sur le rebord, on distingue des enfoncements correspondants aux trous pour le passage des aiguilles. Il est possible qu'ils aient servi à coudre une étoffe qui aurait formé la coiffe de la couronne, à moins qu'ils aient reçu une série de pende-

loques fixées à des chaînettes. Trois trous plus grands paraissent postérieurs, probablement pour la suspension de la couronne; l'un d'eux tombe juste dans un des petits trous.

Cette couronne a sa célébrité et cette célébrité est le fruit d'une légende; mais il y a ici à distinguer entre la couronne et la relique. On a discuté à perte d'haleine la question de savoir si la bande de fer intérieure avait été forgée avec l'un des clous de la passion du Sauveur. Muratori n'en croyait rien, mais il était homme à ne pas s'embarrasser de croyances superflues [1]. Son opinion scandalisa et fut combattue par le cardinal Tolomei, P. P. Bosca, le P. Allegranza, Giusto Fontanini [2] et par le chanoine Frisi [3]. Un décret de la Congrégation des Rites, du 7 août 1717, confirmé officiellement le 10 du même mois, se prononça en faveur de l'authenticité de la relique. Depuis lors, la couronne n'est plus représentée dans le trésor que par une copie, l'original a pris place dans l'église, renfermé dans un reliquaire de cristal de roche, en forme de croix, placé au-dessus d'un autel à droite du chœur. Les dévots et les curieux en obtiennent la vue moyennant une petite cérémonie composée d'encens, de prières et de pourboire [4]. Après la bataille de Magenta, les Autrichiens emportèrent la couronne à Vérone; le traité qui suivit la bataille de Solférino stipula la restitution à l'Italie et la couronne reprit sa place à Monza le 6 décembre1866.

La couronne est mentionnée dans les inventaires et dans le plus ancien de tous, celui de 1275, sous le n. 35 : *Item, corona ferrea, cum cruce et omnibus ornamentis suis;* puis, dans l'inventaire de 1353, n. 9 : *Item una alia corona auri, cum uno circulo ferri et cum quindecim lapidibus pretiosis intus;* dans celui de 1548, n. 4 : *Corona ferrea;* en 1595, pour la première fois, l'inventaire mentionne, au n. 4 : *Corona item alia aurea cujus interiorem partem circumdat circulus ferreus, quem aiunt constructum ex uno clavorum Domini, et hæc ad coronandos imperatores, et est ibidem gemmis et smalto ornata;* l'inventaire de 1613, n. 18, en fait un *dono dal pontefice San Gregorio fatta alla reina Theodelinda.*

Dans l'inventaire de 1275, le mot *ferrea* est une surcharge et une substitution au mot *parva*. On a vu que l'idée du clou n'apparaît qu'en 1595, ce qui est attendre bien longtemps pour consigner une tradition de cette importance; jusque-là, c'était une couronne de suspension ni plus ni moins que les autres. Pour y avoir songé sur le tard, la couronne n'en fut pas moins révérée, dessinée, célébrée; elle prit place sur le sceau du chapitre et on la rencontre depuis au frontispice de la dissertation de Fontanini, dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. I, p. 460; les *Acta sanctorum*, juin t. IV, p. 764 (d'après le sceau); Frisi, *Memorie*, t. I, pl. VII; t. II, p. 270; Séroux d'Agincourt, *Histoire de de l'art par les monumens. Sculpture*, pl. XXVI, n. 9 et n. 12; Du Sommerard, *Les arts au Moyen Age*, Xe série, pl. XIV, n. 5; Fr. Bock, *Kleinodien*, pl. XXXIII; Miramonte, *Memorie storiche della citta di Monza*, 1841, p. 74; *Le magasin pittoresque*, 1885, p. 345; Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la passion*, 1870, pl. XVI; F. de Mély, dans *Revue de l'art chrétien*, 1897, p. 294; le même, *La couronne de fer et la donation constantinienne*, dans *Gazette des beaux-arts*, 1897, 3e période, t. XVII, p. 429-432; X. Barbier, *La couronne de fer au trésor de Monza (Lombardie)*, dans *Revue de l'art chrétien*, IVe série, t. XI, 1900, p. 381-382, pl. V; Kondakof, *Histoire et monuments des émaux byzantins*, Francfort, 1892, p. 222-225; Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. II, Milano, 1902, p. 85, fig. 70; L. Modorati, *Il duomo di Monza*, Monza, 1915, p. 158 explique qu'il n'en parlera que dans *La corona ferrea*, Monza, 1916.

X. Barbier, qui n'était pas homme à rompre en visière avec « l'Ordinaire et le Saint-Siège » ne dissimulait pas trop ses difficultés contre le « cercle de fer » (*op. cit.*, p. 386-388); quant au cercle d'or gemmé, il confesse que pour lui, comme pour Franz Bock [5], il le met au IXe siècle; contemporain du *paliotto* de Milan, et comme Émile Molinier [6] se rallie à cette manière de voir, « la question est désormais jugée » [7].

M. F. de Mély, à la suite d'une étude consacrée à la lance conservée au trésor de Vienne sous le nom de « lance de saint Maurice », a publié cet objet d'une forme très particulière. Ladite lance porta, jusqu'au Xe siècle, le vocable de Constantin, saint Maurice lui succéda et, en 1354, l'empereur Charles IV l'appela « lance de la passion ». L'*Antapodosis* de Liutprand, au Xe siècle, en donne une description minutieuse et nous apprend qu'elle fut donnée par le comte Samson à Rodolphe II, roi de Bourgogne. Ceci faillit faire éclater la guerre entre Rodolphe et Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, qui prétendait l'obtenir d'abord par la force et qui l'obtint plus tard au prix d'une province. Nous apprenons ainsi que la lance faisait partie des insignes de la couronne d'Italie et, à cette date, en 922, elle n'était encore, comme on l'a dit, que « lance de Constantin ». Enfin, Thomas Tuscus rapporte que les insignes de l'empire se composaient : d'un mors *fait d'un clou de la passion*, d'une couronne et d'une lance, qui précisément renferme *un clou de la passion*. Il est curieux, quand on se reporte au texte de saint Jérôme, de voir qu'avec les *trois* clous de la passion (puisque sainte Hélène jeta le quatrième dans l'Adriatique), Constantin fit des mors et un casque — ou une couronne — de trouver réunis : un mors fait avec un clou (il est à Milan); une lance faite avec un clou (était à Pavie), et une couronne faite avec un clou (qui était à Monza), le tout dit « de Constantin », et formant les insignes du royaume d'Italie et de l'empire d'Occident.

Est-ce donc que Constantin les aurait envoyés en Italie? comment se sont-ils rencontrés à Pavie? Un don ou un dépôt si précieux n'aura-t-il pas inspiré un récit historique ou légendaire? Ce récit existe, mais il est légendaire, c'est la donation dite de Constantin (voir *Dictionn.*, t. III, col. 2676-2683). L'empereur, dans sa ferveur de néophyte, concède au pape Silvestre « les honneurs impériaux, son palais du Latran, son diadème, son bonnet phrygien, le superhuméral, la chlamyde de pourpre, la tunique écarlate et tous les vêtements impériaux, le sceptre impérial, tous les insignes et ornements, toute la pompe. Il prend sur sa propre tête, pour la donner à Silvestre, sa couronne d'or et de pierres précieuses, il conduit son cheval, en le tenant par le mors, et lui sert d'écuyer. Voilà tous les ornements impériaux de Constantin énumérés [8]. Ainsi la couronne de fer a pu être contemporaine du document forgé pour les besoins du Saint-Siège, acculé à la nécessité tragique de gagner à tout prix Charlemagne à ses intérêts.

XVIII. La chasse de la dent. — (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1129-1131, fig. 2700). Ce petit coffret en or

[1] Muratori, *Anecdota ex Ambros. biblioth. codd.*, t. II, p. 274, 286, 309, 345; *Annali d'Italia*, t. IV, p. 8. — [2] Fontanini, *De corona ferrea*, Romæ, 1717, p. 34. — [3] Frisi, *Memorie*, t. I, p. 160 sq. — [4] Valéry, *Voyages en Italie*, t. I, p. 198; J. Labarte, *op. cit.*, t. I, p. 312; X. Barbier, dans *Revue de l'art chrétien*, 1900, p. 379. — [5] *Kleinodien*, p. 162. — [6] *L'émaillerie*, p. 66. — [7] *Revue de l'art chrétien*, 1900, p. 385. — [8] F. de Mély, *La couronne de fer et la donation constantinienne*, dans *Gazette des beaux-arts*, IIIe série, t. XVII, 1897, p. 429-432; le même, *A propos de la couronne de fer*, dans *Revue de l'art chrétien*, IVe série, t. XI, 1900, p. 516; Brünner, dans *Festgabe für R. von Gneist*, in-8°, Berlin, 1888. Sur le culte de la couronne de fer, cf. une bibliographie de Chaillot, dans *Analecta juris pontificii*, t. I, p. 321-340, et dans *Revue de l'art chrétien*, 1901, p. 17-19. Ce point est étranger à nos recherches.

Letouzey et Ané, édit.

8447. — Diptyque de Stilicon.

renferme, dit-on, des cheveux et une dent de saint Jean-Baptiste. C'est une boîte plate de 0 m. 25 de haut, supportée par quatre petits pieds en forme de griffes. Elle est rectangulaire dans sa partie inférieure et se rétrécit vers le haut. La face principale est couverte de pierres fines disposées de façon symétrique, au milieu d'ornements composés de filets d'or granulés. Sur le haut sont deux lions affrontés qui semblent mordre un chaton sertissant une grosse pierre fine. Le revers de la boîte n'est pas moins intéressant : on y voit le Christ attaché à la croix, entre la Vierge et saint Jean et, plus près de lui, un juif le frappant de sa lance et un autre présentant l'éponge au bout du roseau. Le Christ a le nimbe crucifère, mais il n'a pas la couronne d'épines; ses bras sont étendus dans une horizontalité parfaite; ses pieds sont cloués séparément. La croix n'a pas d'inscription sur le titre. Au-dessus des bras de la croix sont des médaillons qui reproduisent deux bustes figurant le Soleil et la Lune. Le dessin de cette composition a été obtenu sur la feuille d'or du fond par un poinçon frappé au marteau; ce poinçon figure un petit cercle. L'artiste possédait une certaine adresse; il a su donner aux deux bustes des astres un cachet antique. La figure du Christ n'offre rien de choquant au point de vue des dimensions et de l'anatomie. Pour la date, nous croyons au début du VIIIe siècle.

XIX. La poule et les poussins. — Si, au lieu d'être du XIIIe siècle, le bas-relief de la façade était du VIIe, il nous offrirait une attestation précieuse de ce groupe d'orfèvrerie qui représente une poule avec sept poussins. On a voulu voir un présent de la reine Théodelinde dans cette pièce curieuse, en or, et dont on ne trouve pas la mention dans l'inventaire de 1275. Fr. Bock trouve que le travail des plumes et les yeux incrustés peuvent soutenir l'attribution à l'antiquité. Ici, encore, il est bien difficile de prendre parti, mais à en juger par ce qui a été dit de plus modéré, il ne semble pas que ce groupe doive être reporté à une basse époque, et puisqu'on a cru y voir la technique du VIIe siècle, il est bien difficile de trouver des raisons contre ce jugement (fig. 8446).

Bibl. — *La gallina della regina Theodolinda a Monza* dans *Archivio storico dell'arte*, t. IV, 1891, p. 243-247.

XX. Couverture en ivoire du graduel. — Les inventaires anciens de Monza donnent la description suivante de cette couverture du graduel grégorien. Au XVe siècle : *Vidimus et ibi S. Gregorii pontificis libellum antiquissimum, eburneis quoque tabulis elaboratis opertum, et purpureis chartis aureis atque argenteis conscriptum litteris.* — En 1768, *Un dittico d'avorio bislongo, da una parte con la figura di san Gregorio magno e dall'altra parte il profeta e re Davidde, con legature d'oro ed avorio, con entro i salmi dall'avvento, scritte in lettera d'oro e parte nere in pergamena porporina, detto il* GRADALE DI S. GREGORIO; *sopra detto dittico si leggonos colpite le seguenti parole :* SANCTUS GREGORIUS, etc.

Tous les archéologues qui se sont intéressés aux ivoires ont parlé de cette pièce, A. Gori et le chanoine Frisi en tête. Frisi l'a figurée à rebours parce qu'il suppose que les figures se trouvaient à l'intérieur. Il décrit longuement tous les détails depuis le trône du consul jusqu'à la *mappa* (voir ce nom) qui servait à donner le signal du commencement des jeux, et les feuillages qu'on jetait sous les pas du consul. Frisi ajoute que ce diptyque venait à saint Grégoire d'un membre de sa famille qui avait compté plusieurs consuls; on le retoucha pour l'adapter à sa destination nouvelle et le pape Grégoire l'envoya à la reine Théodelinde; quant aux inscriptions, elles ne seraient pas plus anciennes que le XIe siècle. Cette explication est celle du bon sens, elle fut reprise par Martigny et contredite par Pulszky, Meyer, Bloch, Westwood et finalement par L. Biraghi et X. Barbier. L'opinion de ce dernier pourrait, à elle seule, suffire à faire pencher vers l'opinion contraire. (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1132, fig. 3767.)

Bibl. — A. Gori, *Thesaurus veterum diptychorum*, t. II, p. 201-218, pl. VI; Frisi, *Memorie storiche di Monza*, in-4°, t. III, Milano, 1794, p. 6 sq., pl. XI; J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I, 1864, p. 10-12; 2e édit., t. I, 1875, p. 16; Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, p. 255-256; E. Oldfield, *Catalogue of secret examples of ancient ivory carvings*, London, 1856, classe III *c;* W. Meyer, *Zwei antike Elfenbeintafeln der Staats-Bibliothek in München*, p. 31, 32, 76, n. 37; Bloch, *Diptychon*, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, t. II, p. 271; Pulszky, *Catalogue of the Fejervary ivories in the museum of J. Meyer*, in-8°, Liverpool, 1856, p. 23; J.-O. Westwood, *A descriptive catalogue of the fictile ivories in the South Kensington museum*, in-8°, London, 1876, n. 83-84; G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques sur ses monuments*, t. VI, 1888, p. 118-119; H. Graeven, dans *Römische Mittheilungen*, 1892, p. 218; X. Barbier, *La couverture du graduel grégorien de Monza*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. L, 1902, p. 271-277; E. Molinier, *Histoire des arts appliqués à l'industrie*, t. I, p. 38, n. 44; Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. I, p. 381, fig. 350; p. 496; O. M. Dalton, *Byzantine art and architecture*, in-8°, Oxford, 1911, p. 200 (donne plusieurs références inexactes).

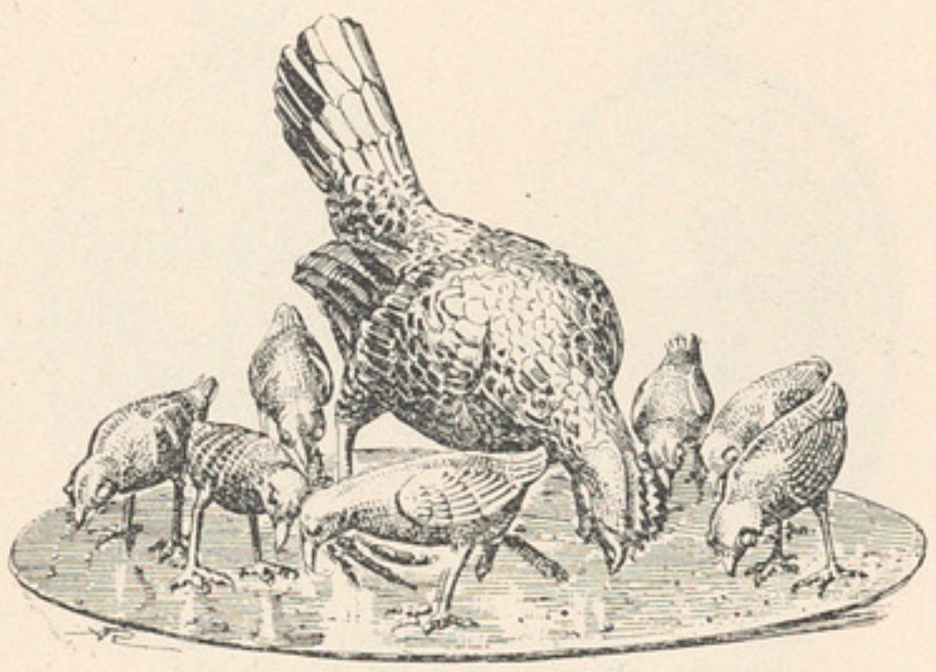

8446. — La poule et les poussins, d'après une photographie.

XXI. Le diptyque de Stilicon. — Une des pièces les plus précieuses du trésor est un diptyque d'ivoire dont nous avons donné une description (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1099-1104). On a longtemps cru voir dans les trois personnages représentés Aetius, Galla Placidia et Valentinien III; mais l'étude minutieuse des costumes a permis de décider que nous avons les portraits de Stilicon, sa femme et leur jeune fils.

Nous en donnons ici la figure (fig. 8447, hors texte) parce que celle qui le fut déjà dans le *Dictionnaire* est fautive et indigne de la publication. L'excuse que nous présenterons est certes valable. Au début de la guerre, notre fidèle et consciencieux dessinateur, M. A. Riolet, se trouva mobilisé et celui qui prit sa place produisit un travail qu'il fallut accepter sous peine d'ajournements nouveaux. Aujourd'hui, l'occasion s'offre à nous de confier de nouveau ce chef-d'œuvre au crayon de M. Riolet qui donne les deux feuillets d'après une photographie jadis interprétée par Gaucherel.

Une comparaison des figures 3759 et 8447 fera ressortir l'utilité de cette dernière, le personnage de Stilicon, qui est barbare, son vêtement d'un tissu précieux, tunique et manteau couverts de médaillons, son

épée dont la gaine est gemmée, le bouclier et la lance piquetée de clous sont très précieux pour l'histoire du vêtement. Adrien de Longpérier a consacré quelques lignes à la fibule de la chlamyde de Stilicon et à celle de son fils. Ces fibules cruciformes se dressent sur leur épaule, le croisillon et la boule supérieure étant tournés en bas. La partie allongée est décorée des deux côtés d'un ornement découpé qui rappelle la patte d'épaulette. Ce n'est pas seulement sur le diptyque de Monza, mais sur divers objets du ve et du vi^e^ siècle qu'on retrouve ce détail. C'est de ce même ornement que se compose la galerie découpée qui supporte le plateau d'or trouvé à Gourdon avec des monnaies des rois bourguignons Gondebaud et Sigismond.

Pour la bibliographie, cf. *Dictionn.*, t. IV, col. 1104; ajouter A. de Longpérier, *Note sur les fibules cruciformes*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1858, p. 165-166; *Œuvres complètes*, t. IV, p. 73-74.

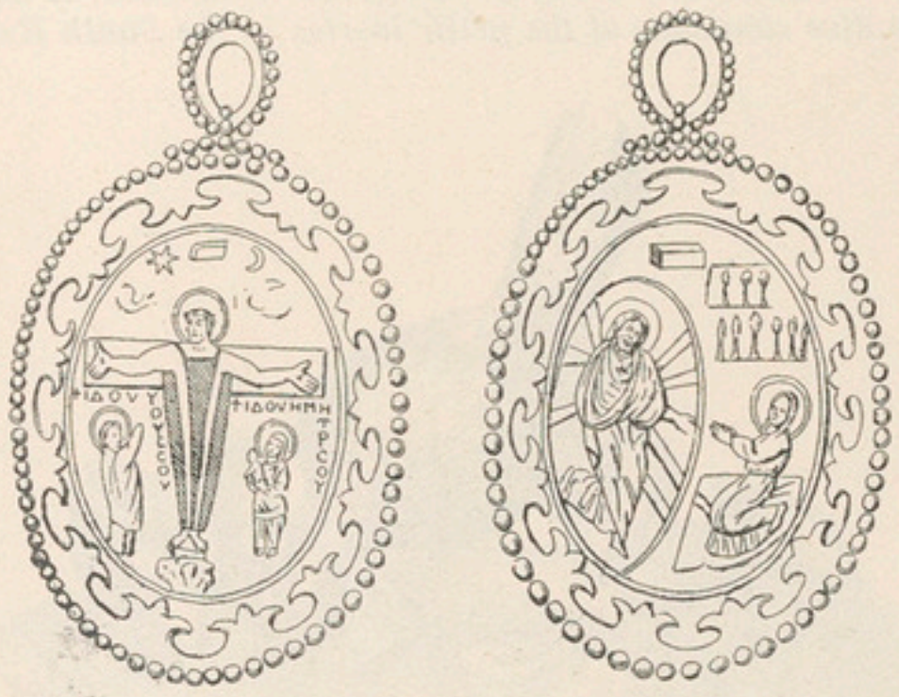

8448. — Encolpia du trésor de Monza, d'après Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 433.

XXII. Le diptyque de la Muse et du Poète. — Deux feuillets d'ivoire du trésor de la basilique; hauteur 0 m. 340, larg. 0 m. 125.

a. Une Muse debout, couronnée de fleurs, tournée vers la droite et touchant d'un *plectrum* une lyre qu'elle tient de la main gauche en l'appuyant sur une colonnette. Riche architecture de fond.

b. Un homme chauve, imberbe, âgé, à demi-nu, assis, les jambes croisées, tenant un *volumen;* à ses pieds, un autre *volumen* et un volume ouvert.

Les interprétations sont nombreuses : Ménandre et Melpomène, Boèce et Elpis, Ausone, Claudien, Ennius, Homère; Didron a intitulé son commentaire : *La Muse et le Poète;* c'est ce qu'on peut dire de plus précis; cependant, il propose, lui aussi, des noms : Sapho et Eschyle.

C'est un ouvrage du vi^e^ siècle. On trouvera la figure au mot Muse.

Pour la bibliographie, cf. *Dict.*, t. IV, col. 1142, n. 62.

XXIII. Encolpia. — Le trésor de Monza possède deux *encolpia* ou médaillons, en or émaillé; un des deux a déjà été figuré et décrit dans le *Dict.*, t. I, col. 1743-1745, fig. 462; il présente d'un côté le crucifiement et de l'autre un petit poème de saint Grégoire de Nazianze.

Voici le deuxième *encolpium* (fig. 8448). Au droit, le Sauveur crucifié; en haut, le soleil et la lune. L'écriteau est séparé de la croix, celle-ci ayant la forme du *tau*. A droite de la croix, la Vierge, avec ces mots : +ΙΔΟΥΥ ΟΟΥC COV; à gauche, saint Jean et la légende : +ΙΔΟΥ Η ΜΗΤΡ COV. Au revers, une scène dont on ne trouve la représentation dans l'antiquité chrétienne que d'une manière exceptionnelle, c'est le *Noli me tangere* adressé à Marie-Madeleine qui tombe à genoux, joignant les mains. Le jardin est figuré par les arbres et, au fond, la grotte.

Bibl. — Frisi, *op. cit.*, t. I, pl. VI, n. 2; Garrucci, *Storia*, t. VI, pl. 433, n. 3, 5.

XXIV. Eulogie. — Un médaillon de terre mélangée avec la poussière de pierre représente l'annonciation d'après les apocryphes, lorsque la Vierge se rend à la fontaine (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2260-2262). La légende porte + ЄΥΛΟΓΙΑΤ ΗC ΘЄΟΤ̊ΚΟ̊ ΤΗC ΠЄΤΡΑC ⁵ΟΟ̊ ΔΑ̊Μ̊, « Eulogie de la Mère de Dieu de la pierre »? Peut-être la pierre de ladite fontaine (fig. 8449). Sur une pierre de consécration d'une église en 1351, parmi les reliques, on trouve : DE TERRA VBI ANGELVS NVNCIAVIT DNS.

Bibl. — Barbier, dans *Bull. monum.*, 1883, p. 129-134; De Rossi, dans *Bullettino di archeol. crist.*, 1884-1885, p. 136, 137; Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. II, p. 75, n. 205.

De cette eulogie de Monza, nous pouvons rapprocher une eulogie de Bobbio, celle-ci également en terre cuite ou séchée au soleil et inspirée de même par un récit apocryphe. Il s'agit ici d'un épisode qui se rattache au massacre des saints Innocents. Élisabeth, mère de Jean-Baptiste, ayant connu le péril que courait son fils devant les soldats d'Hérode, l'emporta dans ses bras et prit la fuite; au moment où le péril pressait le plus elle vit s'entr'ouvrir un rocher, s'y introduisit. Tel est le récit du *Protévangile de Jacques :* « Élisabeth ayant appris qu'on cherchait Jean, le prit, gagna la montagne et elle regardait autour d'elle où elle pourrait le cacher; et il n'y avait pas de lieu de refuge. Alors elle dit à haute voix en gémissant : « Montagne de Dieu, « reçois une mère et son enfant ». Car Élisabeth ne pouvait pas faire la montée. Et, aussitôt, la montagne s'ouvrit et les reçut. Et il y avait une lumière qui les éclairait; car un ange du Seigneur était avec eux et les gardait[1]. » L'eulogie porte cette inscription[2] (fig. 8450) :

8449. — Eulogie en terre mêlée à la pierre pulvérisée. d'après une photographie.

+ ЄΥΛΟΓΙΑ ΚΥ ΑΠΟ ΤΗC ΚΑΤΑ (φυγες της) ΑΓS [ЄΛΙCΑΒЄΘ

Dans le mot αγιας s'est introduit une *s* latine.

[1] *Évangiles apocryphes*, édit. Ch. Michel, 1924, p. 45. — [2] G. Celi, dans *Civiltà cattolica* et tiré à part, Roma, 1923, p. 46-50; C. Cecchelli, *Note iconogr. su alcune ampolle bobbiesi*, dans *Rivista di arch. cris.*, t. IV, 1927, p. 124, fig. 5.

XXV. La Bible de Monza. — Le manuscrit *G. 1*, conservé aux archives de la collégiale de Monza, lui appartenait dès les temps les plus anciens; il contient le texte de la Bible. A la fin de l'épître aux Hébreux, on lit, d'une écriture du XIVe ou du XVe siècle, les mots : *Liber bibie veteris, et est ecclesie S. Johannis de Modœtia.* A la fin du volume, au folio 390 vo, se trouve une note relative à l'achèvement des fonts baptismaux de la collégiale, en 1201. A la fin de l'Ecclésiastique, sur un verso resté blanc, une main du Xe siècle a copié le papyrus contenant la liste des saintes huiles apportées par le prêtre Jean à la reine Théodelinde. Au bas de la première colonne du fol. 390 vo, déjà mentionné, après l'*explicit* de l'Apocalypse, on voit, tracé sans alinéas, d'une écriture onciale qui est celle du copiste lui-même, les six premiers vers du poème d'Alcuin : *Nauta rudis pelagi...*, puis ces trois vers, très effacés, mais encore lisibles, écrits en une belle minuscule qui est également de la main du copiste :

Hos tandem dig[no]s ca[r]axavit dextera libros
Exiguus Christo devotus famulus almo
Amalricus orans atque hic sua otia fregit

Le nom d'Amalricus est honorablement connu dans l'histoire de l'Église de Tours. *Amalricus levita exiguus cœnobii S. Martini*, a donné, en 841, ses biens à Dieu et à saint Martin. Pour employer dignement l'argent du vertueux chanoine, l'abbé Adalard établit la gratuité des écoles de Saint-Martin, en vertu du principe : *Gratis sumpsistis, date gratis* [1]. En 846, Amalricus était écolâtre de Saint-Martin [2]; il devint, en 849, archevêque de Tours et mourut en 855, après avoir vu les maux de l'invasion normande, laissant la réputation d'un prélat distingué et d'un savant. Ce religieux paraît avoir été le copiste de notre manuscrit.

La semi-onciale, bien connue, se rencontre en plusieurs endroits dans la Bible de Monza [3], mais cette écriture manque de naturel. L'onciale ne paraît pas être exactement celle de l'école de Tours et la minuscule semble aussi différer quelque peu de celle qui se voit dans les manuscrits de Tours [4]. L'ornementation du manuscrit ne montre aucune des caractéristiques des manuscrits copiés à Tours au milieu du IXe siècle. Les initiales, qui sont à entrelacs, sont très simples. Les canons des Évangiles sont peints en des couleurs vives et claires, où le vert et le rouge dominent; ils semblent rappeler presque autant le style qui fut plus tard celui des peintres de Limoges que celui des coloristes de Tours. Des guirlandes de feuillage sont enroulées autour des colonnes. En haut des arcades en plein cintre, on a peint des oiseaux, parmi lesquels on voit deux grues. Ni l'écriture, ni la décoration ne permettent d'affirmer que le manuscrit ait été copié à Tours.

Quant au texte lui-même, la Bible de Monza diffère sensiblement, tant par le détail de ses leçons que par ses parties extérieures, du groupe des bibles de Tours. Dès les premiers chapitres de la Genèse, une variante très importante : *Ipse conteret caput tuum* (Gen., III, 15) attire l'attention. Cette leçon, extrêmement rare dans les manuscrits, ne se retrouve dans aucune autre des Bibles de Tours, mais dans l'Octateuque, qui paraît le plus ancien des manuscrits copiés à Tours et dans le *Codex Vallicellianus*. La Bible de Monza est, de tous les manuscrits, à peu près le seul où cette leçon n'a été ni grattée, ni corrigée. De même, on voit en beaucoup d'autres endroits, des leçons intéressantes qui ne sont pas dans la tradition des grandes Bibles de Tours; c'est pourtant à cette tradition que notre manuscrit se conforme à l'ordinaire. Les sommaires et les préfaces présentent aussi de nombreuses différences avec les manuscrits de Tours. Ces différences suffisent même à nous donner une indication, sinon sur l'origine et sur la date de notre manuscrit, du moins sur les relations de son texte. Contrairement à l'usage de l'école de Tours, les Évangiles n'ont pas de sommaires; ils sont seulement divisés par des numéros marqués en marge du texte, en 77, 47, 52 et 34 chapitres. Cette division se rapproche de celle des Bibles de Zurich et de Berne et c'est, plus exactement encore, celle d'un manuscrit des Évangiles que l'on considère généralement comme écrit à Tours, mais dont l'écriture semi-onciale, en particulier, se distingue à certains égards de l'écriture de Tours, le ms. *Harl. 2790*, qui provient de Nevers. La Bible de Monza et les Évangiles de Nevers, également

8450. — Eulogie de Bobbio,
d'après *Riv. di arch. crist.*, t. IV, 1927, p. 124, fig. 5.

étrangers au beau style paléographique de l'école de Tours, se distinguent par des particularités communes des manuscrits copiés au milieu du IXe siècle dans l'école de Saint-Martin.

A la fin du livre de Malachie, une invocation pour le copiste : *Et illud obsecramus ut oretis pro scriptore si Deum habeatis protectorem*, à rapprocher de la note qui se lit à la suite de saint Matthieu, dans les Évangiles d'Adalbald (Bibl. nat., *lat. 17227*).

A Monza, un manuscrit de la collégiale *L. 2/6*, le Pentateuque et Josüé, du Xe siècle, jamais terminé, présente également la leçon : *Ipse conteret caput tuum*. Le manuscrit précédent lui a donc servi de modèle [5].

XXVI. Sacramentaires. — **1.** Trésor de la cathédrale, sacramentaire du Xe-XIe siècle, mesurant 0 m. 16 sur 0 m. 27.

Fol. 1a *Oratio;* 1b *Præfatio;* 3a *Canon* jusqu'à l'*Agnus Dei*. Dans la formule de consécration, les mots : *et pro multis* sont supprimés.

Suivent les oraisons; à la suite : *Oratio quando levantur reliquie; Oratio in natale pape; Ad sponsas benedi-*

[1] Hauréau, *Gallia christiana*, t. XIV, instrum., p. 28. — [2] Id., *ibid.*, p. 37. — [3] Dans les trois premières lignes de la préface : *Desiderii...*, dans la première ou la deuxième ligne de certaines préfaces, de quelques livres ou de quelques paragraphes, dans les six dernières lignes de Ruth et dans les deux mots : *Deo gratias*, de l'*explicit* de Malachie. — [4] Dans la semi-onciale, les *d* sont barrés en haut. Dans l'onciale, les A sont accompagnés d'une assez longue queue. Dans la minuscule, les *a* sont quelquefois lunaires ou semi-onciaux. — [5] S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du Moyen Age*, in-8°, Paris, 1893, p. 221-224; Frisi, *Memorie storiche di Monza*, in-4°, t. III, Milano, 1794, p. 21; *Die Trierer Ada-Handschrift*, 1889, p. 38.

cendas; Oratio pro peccatis quotidianis; Oratio ad baptizandum infantem; Oratio ad visitandum infirmum.

L'*Exultet* contient l'éloge de l'abeille : *Overe beata et mirabilis apex...* On a gratté les noms du pape et de l'empereur et une main plus récente a ajouté : *serenissimo rege nostro Berengario* [II?] *atque domna gloriosissima Byrr* [*eila regina*].

Au dernier feuillet : *Oratio ad furtum inveniendum; ad aquam calidam faciendam.*

Bibl. — Frisi, *Memorie storiche di Monza e sua corte*, in-4°, t. III, Milano, 1794, p. 66-75; X. Barbier, *Le trésor de Monza*, dans *Bulletin monumental*, Ve série, t. X, 1882, p. 462 sq.; G. Rohault de Fleury, *La messe*, t. VI, p. 76; L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, 1886, p. 198, n. LXIV; A. Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale romanum im Mittelalter. Iter italicum*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1896, p. 105-106, n. 1.

2. Bibliothèque capitulaire. *Cod. C. 18/99*, in-4°, parchemin, 0 m. 205 sur 0 m. 272, Xe siècle.

Ce sacramentaire, que L. Delisle attribue à Milan d'après les saints nommés au canon, n'offre rien de particulier; A. Ebner ne veut pas qu'il soit ambrosien mais romain.

Fol. 3b. *Benedictio framee*, dans Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 76.

Fol. 5. *Oratio ante altare : Rogo te altissime Deus*, etc. *Oratio ad munus offerendum : Omnipotens sempiterne Deus, placabilis et acceptabilis*, etc. *Suscipe S. Trinitas*, etc., et plusieurs prières d'obligation jusqu'au fol. 11 : *+Benedictio Dei Patris +et Filii + et Spiritus Sancti descendat super hanc nostram oblationem. Accepta tibi sit hec oblatio, Domine sanctissime, Pater omnipotens eterne Deus.* Les préfaces et, fol. 13, le canon. Le *communicantes* donne les noms suivants : *Hilarii, Martini, Augustini, Gregorii, Hieronymi, Benedicti.* Le *Libera* est ainsi formulé : *...Genitrice Maria et electo archangelo tuo Michahele et beato precursore et martyre tuo Johanne Baptista, et sanctis apostolis tuis Petro et Paulo, atque Andrea, necnon et beatissimis confessoribus tuis Ambrosio. Simpliciano atque Martino.* Après l'*Agnus Dei* suit la *Commixtio*, etc. *Oratio ante communionem :* Da mihi; *Post communionem :* Quod ore sumpsimus. *Post finitam missam :* Placeat.

Bibl. — Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 75-77; L. Delisle, *op. cit.*, p. 198, n. LXIV; A. Ebner, *op. cit.*, p. 106, n. 11.

3. Bibliothèque capitulaire. *Cod. C. 19/100*, in-4°, 0 m. 23 × 0 m. 30, Xe siècle. Sacramentaire qui paraît provenir de l'église de Saint-Eugène de Concorezzo.

Fol. 1a-3b. Calendrier renfermant un grand nombre de notices nécrologiques. Fol. 4a. *Dedicatio S. Eugenii.*

Fol. 4. Préface. Canon. Dans le *Libera nos*, les noms de *S. Michael, Johannes Baptista*, les apôtres, *cum beatissimii confessoribus tuis Ambrosio, Simpliciano atque Martino.* Le canon se termine à l'*Agnus Dei.*

Fol. 7a. *Vigilia nativitatis Domini.* Après l'Épiphanie, parmi les fêtes de saints, on rencontre *Felix in Pincio.*

Bibl. — Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 77 sq., 100 sq., n. CXXV; L. Delisle, *op. cit.*, p. 198, n. LXVI; A. Ebner, *op. cit.*, p. 107, n. III.

4. Bibliothèque capitulaire. *Cod. F. 1/101*, in-4°, 0 m. 16 sur 0 m. 24, IXe-Xe siècle. Missel réuni à un antiphonaire et à un évangéliaire.

Fol. 1-11. Fragment d'un antiphonaire sans neumes.

Fol. 12. Sacramentaire commençant à la vigile de Noël. Le canon finit avec *Pax Domini.*

Bibl. — Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 79-82, n. CXXVI; L. Delisle, *op. cit.*, p. 198, n. LXVII; A. Ebner, *op. cit.*, p. 108-110, n. IV.

5. Bibliothèque capitulaire. *Cod. F. 2/102*, mbr.-4°, 0 m. 29 × 0 m. 20. Missel du XIe-XIIe siècle, 262 feuillets, venu de l'église de Saint-Michel di Venegono inferiore. C'est la partie estivale d'un sacramentaire ambrosien.

Fol. 1. *Confessio ante altare : Et ego confiteor Deo, tibi fratri meo culpa (!) quia peccavi cogitatione, locutione et ideo deprecor te hora pro me misero toto corde afflicto.* Alia. *Misereatur*, etc.; Alia : *Intercessio b. et gloriosæ semperque virgine (!) Dei genitrice (!) Maria et hominibus (!) sanctis... homnium delictorum nostrorum conferat Dominus omnipotens qui fecit celum et terram et benedicat nos Dominus. Amen.*

Oratio : *Accedite ad altare. Rogo te*, etc.

La liste des saints invoqués au *Communicantes* du canon de la messe est semblable à celle du sacramentaire qui se conserve à la bibliothèque Ambrosienne sous le n. *A 24 bis inf.* : *...Kalimeri, Materni, Eustorgii, Dionisii, Ambrosii, Simpliciani, Martini, Eusebii, Hilari et Julii, Augustini, Benedicti, Gregorii.*

Entre le IIIe et le IVe dimanche après Pâques on trouve la messe : *In mediante die festo.*

Bibl. — Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 82-84, n. CXXVII; L. Delisle, *op. cit.*, p. 198, n. LXVIII; A. Ebner, *op. cit.*, p. 110.

6. Bibliothèque capitulaire. *Cod. D. 1/103*, mbr. 2° 0 m. 185 × 0 m. 275. Sacramentaire du XIe-XIIe siècle, venu de l'Église de Sainte-Marie de Velate.

Cette partie estivale comprend les épîtres et les évangiles.

Le manuscrit contient le propre du temps depuis le dimanche de Pâques jusqu'au XXVe dimanche après la Pentecôte et les cinq dimanches de l'Avent.

Bibl. — Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 87, n. CXXIX; L. Delisle, *op. cit.*, p. 199, n. LXX; A. Ebner, *op. cit.*, p. 110.

7. Bibliothèque capitulaire. *Cod. 104*, mbr. 2°, 0 m. 27 × 0 m. 38. *Missale plenum* du XIIe siècle. 276 feuillets, notation diastématique.

Fol. 1. Le propre du temps commence au *Natale Domini.*

Préface. Canon, au *Communicantes* les noms de *Marciani, Evasii, Martini, Nicolai, Augustini, Gregorii, Hieronymi, Benedicti, Eusebii, Emiliani;* au *Libera nos* les noms de *Michæle... Eusebio et Emiliano atque Evasio et beato N martyre tuo.* A la fin du canon, la deuxième postcommunion et la *Placeat.*

Le propre du temps va jusqu'au XXVIe dimanche après la Pentecôte.

Le propre des saints commence avec saint Étienne et finit à saint Thomas.

A la fin du manuscrit, un calendrier incomplet avec des notices nécrologiques.

Au début de la préface, une initiale intéressante du VD *(vere dignum).*

Bibl. — Frisi, *op. cit.*, t. III, p. 87 sq., n. CXXX; *Paléographie musicale*, t. II, pl. VIII *b;* A. Ebner, *op. cit.*, p. 111.

8. Missel du XIe siècle, commençant avec l'Avent. A la fin, une oraison, ajoutée au XIIe siècle, pour les lieux saints : *Deus, qui admirabili providentia cuncta disponis, te suppliciter exoramus, ut terram quam unigenitus filius tuus proprio sanguine consecravit, de manibus inimicorum crucis eripiens, restituas cultui christiano, vota fidelium ad ejus liberationem instantium misericorditer dirigendo in viam salutis eterne. Per emdem.*

Bibl. — Frisi, *op. cit.*, t. III, p. CXXVIII et 84-87; L. Delisle, *op. cit.*, p. 199, n. LXIX; A. Ebner, *op. cit.*, p. 111, n. CXXVIII.

9. *Missale*, XIe siècle.

10. *Missale*, XIIe siècle.

11. *Missale*, XIIe siècle.

12. *Missale*, XIIe siècle.

13. *Missale*, XVe siècle.

H. Leclercq.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS

TABLE DES ARTICLES

DU

ONZIÈME VOLUME

col.

Maximum (Édit de). — I. Les fragments de l'édit. II. Situation monétaire. III. Valeur de l'unité monétaire. IV. Date et application de l'édit. V. Préambule de l'édit. VI. Contenu de l'édit : 1. Céréales, légumes, graines. 2. Vins. 3. Huile. 4. Viande. 5. Poisson. 6. Légumes, fruits nouveaux et conservés, lait et fromage. 7. Salaires. 8. Fourrures. 9. Chaussures. 10. Cuir corroyé. 11. Poils de chèvre et de chameau. 12. Bois de construction. 13. Navettes. 14. Transports et perches en bois. 15. Bois de charronnage. 16. Pharmacie et parfumerie. 17. Tapis, vêtements en laine et en soie. 18. Vêtements. 19. Ceintures, mouchoirs. 20. Écharpes. 21. Or alliné, par H. LECLERCQ, 1 à 24

Mayence. — I. La ville. II. La liste épiscopale. III. Concile. IV. Bas-relief. V. Inscriptions, par H. LECLERCQ..... 24 à 33

Mcidfa, par H. LECLERCQ..... 33 à 43

Mdeina, par H. LECLERCQ..... 43 à 44

Meaux. — I. Origines. II. Période gallo-romaine. III. Période franque. IV. La ville. V. Christianisme. VI. Catalogue épiscopal. VII. Vie monastique. VIII. Saint-Faron. IX. Concile et désastres, par H. LECLERCQ..... 44 à 54

Mécherasfa, par H. LECLERCQ..... 54 à 57

1. Méchira, par H. LECLERCQ..... 57

2. Méchira, par H. LECLERCQ..... 57

Mechta-el-Bir, par H. LECLERCQ..... 57

Mechta-si-Salah, par H. LECLERCQ..... 57 à 59

Mecque (La). — I. La route des Indes. II. Routes commerciales. III. Accords diplomatiques et commerciaux. IV. Population de la Mecque. V. Gouvernement. VI. Le site de la Mecque. VII. Le climat de la Mecque. VIII. Les juifs de la Mecque. IX. Les chrétiens de la Mecque. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 59 à 74

Médailles. — I. Médailles de dévotion. II. Cabinet des médailles, par H. LECLERCQ..... 74 à 102

Médard (Saint). — I. Les textes. II. La vie du saint. III. Saint Médard et saint Gildard. IV. Le culte, par H. LECLERCQ..... 102 à 108

Médecins. — I. Les dieux guérisseurs. II. Les temples d'Esculape. III. Les médecins publics. IV. Esculape à Rome. V. La profession médicale à Rome. VI. Secours médicaux aux indigents. VII. Les médecins officiels. VIII. Les archiatres. IX. Les médecins spécialistes. X. Les femmes médecins. XI. La composition des remèdes. XII. Le commerce des remèdes. XIII. La chirurgie antique. XIV. La trousse d'un chirurgien. XV. Le bandage herniaire. XVI. La médecine au début du Moyen Age. XVII. L'École de Salerne. XVIII. Les praticiens libres. XIX. Période mérovingienne. XX. Les saints guérisseurs. XXI. De quelques médecins. XXII. Le Christ médecin. XXIII. Les saints médecins. XXIV. Essai de classement de quelques médecins chrétiens. XXV. Les monuments. XXVI. Un calendrier médical mérovingien. XXVII. Bibliographie, par H. LECLERCQ. 109 à 185

Médellin, par H. LECLERCQ..... 185 à 188

Mediante die Festo, par H. LECLERCQ... 188 à 193

Medinet Abou, par H. LECLERCQ..... 193

Medracen, par H. LECLERCQ..... 194 à 195

Méduse, par H. LECLERCQ..... 195 à 199

Mégare. — I. La ville. II. Liste épiscopale. III. Épigraphie, par H. LECLERCQ..... 199 à 206

Mégissier, par H. LECLERCQ..... 206

Melaine (Saint). — I. Les Vies du saint. II. Sa biographie. III. Son souvenir. IV. Son culte. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 206 à 209

Mélanie la Jeune (Sainte). — I. Les textes. II. La race. III. La fortune. IV. La famille. V. Mariage et maternités. VI. Dépouillement. VII. Prodigalités. VIII. Exode en Sicile. IX. Séjour en Afrique. X. Séjour à Jérusalem. XI. Fondations monastiques. XII. Le voyage à Constantinople. XIII. Dernières années, par H. LECLERCQ..... 209 à 230

Melchisédech. — I. Littérature. II. Monuments, par H. LECLERCQ..... 230 à 240

Melk (Manuscrits liturgiques de), par H. LECLERCQ..... 240 à 241

Mellébaude. — I. Une discussion éteinte. II. Description sommaire de la *memoria*. III. Quelques précisions. IV. Textes et sculptures. V. Date et péripéties. VI. L'abbé Mellébaude. VII. Ce qui reste acquis. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 241 à 266

Mellecey, par H. LECLERCQ..... 266 à 268

Mélodie, par H. LECLERCQ..... 268

Mélos. — I. La ville antique. II. Les nécropoles. III. Le christianisme. IV. La catacombe : 1. Emplacement ; 2. Diverses parties ; 3. Forme des sépultures ; 4. Description des galeries ; 5. Date. V. Bap-

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R F
IMPRIMÉS.

col.

tistère. VI. Ambon. VII. Épigraphie. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 268 à 280

Mélote, par H. LECLERCQ ..... 280 à 281

Melun. — I. Le site. II. Le nom. III. Le *pagus*. IV. La ville gallo-romaine. V. Sépultures mérovingiennes. VI. Christianisme, par H. LECLERCQ ..... 281 à 290

Membra Christi. — I. La basilique. II. Inscription du reliquaire, par H. LECLERCQ ..... 290 à 295

Membrone, par H. LECLERCQ 296

Memento, voir DIPTYQUE, MESSE.

Memnon, voir t. VIII, col. 2665-2666.

Memoria. — I. Le mot *memoria*. II. Le sens de *memoria*. III. De quelques *memoriæ*. IV. Autres sens de *memoria*. V. *Memorium*, par H. LECLERCQ. 296 à 324

Memphis, voir t. III, col. 519-558.

Ménas (Saint). — I. Le texte. II. Le type iconographique. III. Les chameaux. IV. Le personnage. V. Les homonymes. VI. La date. VII. Karm Abu Mina. VIII. La basilique d'Arcadius. IX. La crypte de Ménas. X. Le baptistère. XI. Irrigation. XII. Citernes et bains. XIII. La source sacrée. XIV. La basilique des bains. XV. Les *cœnobia*. XVI. Cimetières. XVII. Basilique du cimetière du nord de la ville. XVIII. La poterie. XIX. Fours à fabriquer les ampoules. XX. Les ampoules. XXI. Les eulogies. XXII. *Ostraca*. XXIII. Expansion du culte : 1. Orient; 2. Occident; 3. Afrique; 4. Dalmatie. XXIV. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 324 à 397

Mendaites. — I. Résumé historique. II. Les livres. III. Le chef spirituel, par H. LECLERCQ ... 397 à 404

Mendicité. — I. Dans l'Évangile. II. Pendant les premiers siècles. III. Après la paix de l'Église, par H. LECLERCQ ..... 404 à 409

Menées, par H. LECLERCQ ..... 409 à 411

Menhirs et Dolmens, par H. LECLERCQ .. 411 à 416

Meninx. — I. Localité. II. Liste épiscopale. III. Archéologie. IV. Épigraphie, par H. LECLERCQ ..... 416 à 419

Ménologe. — I. Le nom. II. La collection de Siméon Métaphraste. III. Ménologes antérieurs à Métaphraste. IV. Le ménologe basilien, par H. LECLERCQ ..... 419 à 430

Menouthi, par H. LECLERCQ ..... 430 à 440

Mensa. — I. Les repas des martyrs. II. Le mobilier liturgique des repas. III. *Mensa martyrum*. IV. *Mensa sanctorum*. V. *Mensa privata*, par H. LECLERCQ ..... 440 à 453

Mense, par H. LECLERCQ ..... 453 à 455

Menuisier, voir CHARPENTIER.

Mercator, par H. LECLERCQ ..... 455 à 456

Merces Dei, par H. LECLERCQ 456

Mercredi des Cendres, voir CENDRES.

Mercure, par H. LECLERCQ ..... 456 à 458

Méreaux, par H. LECLERCQ ..... 458 à 460

Mérida. — I. Les origines. II. Le christianisme. III. Basilique chrétienne. IV. Épigraphie, par H. LECLERCQ ..... 460 à 477

Merle, par H. LECLERCQ ..... 477 à 478

Mer Rouge (Passage de la). — I. Le récit. II. Les monuments. III. L'interprétation. IV. Conclusion, par H. LECLERCQ ..... 478 à 493

Mertola. — I. La ville. II. Épigraphie, par H. LECLERCQ ..... 493 à 498

Mésie. — I. Géographie. II. La Mésie. III. Caractères. IV. Les religions orientales. V. Introduction du christianisme. VI. La persécution militaire. VII. Martyrs de Mésie supérieure. VIII. Martyrs

col.

de Mésie inférieure. IX. Martyrs de Scythie. X. Évêchés de la Mésie supérieure. XI. Évêchés de la Mésie inférieure, par H. LECLERCQ .. 498 à 508

Mésopotamie. — I. Site et vicissitudes. II. Amid. III. Influence artistique de la Mésopotamie. IV. Églises de Mésopotamie. V. Un évêque de Mésopotamie, par H. LECLERCQ ..... 508 à 513

Messager, par H. LECLERCQ 513

Messe. — I. Caractère sacrificiel de la dernière cène. II. Interprétation donnée par les chrétiens. 1. Témoignage des évangiles. 2. Témoignage des Actes. 3. Témoignage de saint Paul. III. L'eucharistie dans l'agape. IV. Le temps et le lieu de la fraction. V. Principales circonstances de la fraction. VI. La pâque juive et la cène eucharistique. VII. La messe des catéchumènes ou avant-messe et la vigile. VIII. La fraction dans la *Didachè*. IX. Clément de Rome. X. Ignace d'Antioche. XI. Pline le Jeune. XII. Pseudo-Barnabé. XIII. Polycarpe, Hermas. XIV. Saint Justin, martyr. XV. D'une fresque romaine. XVI. De quelques apologistes : Aristide, Athénagore, Apollonius, Épître à Diognète, Minucius Félix. XVII. Saint Irénée. XVIII. Pendant la 1re moitié du IIIe siècle. 1. En Orient : *a)* Clément d'Alexandrie. *b)* Origène. *c)* Denys d'Alexandrie. *d)* Didascalie des apôtres. *e)* *Constitutions apostoliques*. 2. En Occident : *a)* Saint Hippolyte. *b)* Corneille. *c)* Novatien. *d)* Pseudo-Cyprien. *e)* Tertullien. *f)* Saint Cyprien. *g)* Les martyres Perpétue et Félicité. XIX. Première esquisse d'un rite gallican. XX. Sectes hérétiques et communautés dissidentes : ébionites, docètes, marcionites, valentiniens, hématites, aquariens. Actes de Jean, Actes de Pierre, Actes de Thomas. Livre de Jeû. *Pistis Sophia*. Homélies clémentines. *Martyrium Matthæi*. XXI. L' « hérésie » des aquariens. XXII. Conclusion des témoignages. XXIII. Tendance à l'uniformité liturgique. XXIV. Anaphore de Sérapion : 1° Le document. 2° Analyse : 1. Avant-messe. 2. Messe des fidèles : *a)* Prière des fidèles. *b)* L'anaphore. *c)* Institution. *d)* et *e)* Anamnèse et épiclèse. *f)* Doxologie finale de l'anaphore. XXV. Les *Constitutions apostoliques*, liv. VIII. XXVI. Le *Testament de Notre-Seigneur*. XXVII. L'anaphore du Deir Balyzeh. XXVIII. Messe en Orient au IVe siècle : 1. Le rite d'Antioche. 2. Les liturgies d'Orient : *a)* Syrie, liturgie de saint Jacques. *b)* Mésopotamie et Perse. 3. Césarée et Constantinople, liturgie de saint Basile; liturgie de saint Jean Chrysostome, liturgie des présanctifiés. *a)* L'Arménie. 4. Le rite d'Alexandrie, liturgie de saint Marc. *a)* Abyssinie, liturgie des douze apôtres. XXIX. L'événement liturgique du IVe siècle. XXX. Usages liturgiques de l'Occident latin. XXXI. Le *De sacramentis* du pseudo-Ambroise. XXXII. La messe gallicane à Paris. L'*Expositio liturgiæ gallicanæ* : 1. La messe des catéchumènes. *a)* Entrée de l'évêque officiant. *b)* Les cantiques d'ouverture. *c)* Les lectures et la prophétie. *d)* L'évangile. *e)* L'homélie. *f)* La prière liturgique. *g)* Le renvoi des catéchumènes. 2. La messe des fidèles. *h)* Procession de l'oblation. *i)* La prière du voile. *j)* La lecture des diptyques. *k)* Le baiser de paix. *l)* La *contestatio* ou *immolatio*. *m)* La formule de consécration. *n)* L'épiclèse. *o)* La fraction et la commixtion. *p)* L'oraison dominicale. *q)* La bénédiction. *r)* La communion. *s)* L'action de grâces. *t)* Le renvoi. XXXIII. La messe mozarabe. 1. Avant-messe. *a)* Préparation. *b)* Introït. *c)* *Gloria in excelsis* et collecte. *d)* Lectures. *e)* *Psallenda*. *f)* Trait. *g)* Prières diaconales. *h)* Épître. *i)* Évangile. *j)* *Lauda*. 2. La messe des fidèles. *a)* La préparation immédiate. *b)* Offertoire. *c)* *Missa*. 3. Le sacrifice. *a)* *Illatio*. *b)* Le *Sanctus*. *c)* *Sanctus* et *Consécration*. *d)* *Oratio post pridie*. *e)* Le *Credo*. *f)* Fraction. *g)* Le *Pater*. *h)* La *Commixtio*. *i)* La bénédiction. *j)* La communion. *k)* Le renvoi. XXXIV. La messe dans les liturgies celtiques. 1. La messe. *a)* La préparation. *b)* L'avant-messe. *c)* Messe des fidèles. 1. Offertoire. 2. *Me-*

col.

mento des morts. 3. Préface. 4. *Sanctus*. 5. *Post-sanctus*. 6. Canon. 7. Fraction. 8. *Pater*. 9. Bénédiction. 10. Commixtion. 11. Communion. 12. Postcommunion. 13. Renvoi. XXXV. La messe dans la liturgie ambrosienne. *a)* La messe. *b)* Avant-messe. 1. L'entrée. 2. Les cantiques d'ouverture. 3. Les lectures. 4. L'évangile. 5. Le sermon. 6. La litanie. 7. Le renvoi. *c)* La messe des fidèles. 8. La procession des oblats. 9. La prière du voile. 10. Lecture des diptyques. 11. Le baiser de paix. 12. La prière eucharistique. 13. La fraction. 14. Le *Pater*. 15. L'*Agnus Dei*. 16. La communion. 17. La postcommunion. 18. La bénédiction. XXXVI. La messe romaine. 1. Origine du rite romain. 2. La langue. 3. Premiers indices. 4. Le *Liber pontificalis* et la messe romaine. 5. Les théories sur le canon romain. 6. La *Statio*. 7. Le cortège du pape. 8. L'arrivée du pape. 9. Entrée de l'évangile. 10. Entrée de l'officiant. 11. Chant du *Kyrie eleison*. 12. Chant du *Gloria in excelsis*. 13. La collecte ou première oraison. 14. Les lectures et le chant des psaumes. 15. Le renvoi des catéchumènes. 16. Le *Credo*. 17. La prière des fidèles. 18. L'offrande. 19. La secrète. 20. L'anaphore. 21. Le récit de l'institution. 22. L'élévation. 23. L'anamnèse et l'épiclèse. 24. Le *Memento* des défunts. 25. Le *Pater*. 26. La commixtion. 27. La pré-fraction. 28. La fraction. 29. La communion. 30. Le retour au *secretarium*. 31. La messe papale et la messe privée. XXXVII. La messe du VIe au IXe siècle. XXXVIII. La revanche gallicane. XXXIX. La messe basse. XL. Les noms de la messe : *Fractio panis*, *Eucharistia*, *Liturgia*, *Missa*, *Actio*, *Dominicum*, *Oblatio*. XLI. La messe des présanctifiés. XLII. La messe conventuelle ou capitulaire. XLIII. La messe solitaire. XLIV. La messe sèche. XLV. La messe double ou triple. XLVI. La messe pour le peuple, par H. LECLERCQ ..... 513 à 774

Mesures. — I. Origine des mesures II. Mesures de longueur. III. Mesures agraires. IV. Mesures itinéraires. V. Mesures de capacité. VI. Les étalons de mesures dans l'antiquité. VII. De quelques monuments. VIII. Les mesures chez les Francs. IX. Mesures de longueur. X. Mesures de superficie. XI. Autres mesures de capacité. XII. Mesures de solidité, par H. LECLERCQ ..... 774 à 784

Métaphraste, voir MÉNOLOGE.

Météorologie, par H. LECLERCQ ..... 784 à 786

Métiers, voir PROFESSIONS.

Métropole. I. Titre et fonctions. II. Expansion en Gaule, par H. LECLERCQ ..... 786 à 790

Metz. — I. Origines. II. La conquête. III. L'organisation. IV. Les enceintes antiques. V. Institutions et usages. VI. Le christianisme. VII. Apostolicité de l'Église de Metz. VIII. Légende de saint Clément. IX. Légende de saint Patient. X. Comparaison des légendes. XI. Légende de saint Autor et de saint Livier. XII. Légende du duc Hervis. XIII. La liste épiscopale révélée par un ange. XIV. Liste épiscopale. XV. Les églises de Metz. XVI. La cathédrale : 1. Avant le VIIIe siècle. 2. Du VIIIe au XIe siècle. XVII. Églises stationnales avant 850. XVIII. Les Églises de Metz avant l'an mille. XIX. La visite de Charlemagne. XX. Situation de l'Église de Metz. XXI. Les *laudes* latines. XXII. Les *laudes* grecques. XXIII. Le chant romain à Metz. XXIV. Manuscrits liturgiques. XXV. Ivoires de Metz. XXVI. Charte de Metz. XXVII. Épigraphie. XXVIII. Sculpture méplate. XXIX. Statuette équestre de Charlemagne. XXX. Le sarcophage de Louis le Débonnaire. XXXI. Anneau dit de saint Arnould. XXXII. Calice de saint Chrodegand. XXXIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ. 790 à 885

Meunier, par H. LECLERCQ ..... 886 à 887

Meurtre rituel. — I. Du XIIIe siècle jusqu'à nos jours. II. Début de notre ère. III. Au temps de saint Justin. IV. Les apologistes grecs. V. Les apologistes latins. VI. Les derniers échos. VII. L'accusation retournée. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 887 à 898

Mézières-Maudétour. — I. Localité. II. Sarcophages. III. Mobilier, par H. LECLERCQ. 898 à 900

Miannay, par H. LECLERCQ 900

Mica Aurea (Cimetière de), par H. LECLERCQ ..... 900 à 902

Michée, par H. LECLERCQ ..... 902 à 903

Michel (Culte de saint), par H. LECLERCQ. 903 à 907

Michelica, par H. LECLERCQ ..... 907 à 908

Micrologue, par H. LECLERCQ ..... 908 à 912

Micy-saint-Mesmin. — I. La fondation. II. Autres diplômes. III. Attestations historiques. IV. Les saints de Micy. V. La bibliothèque. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 912 à 927

Middle-Hill. — I. La *Claromontana*. II. La *Meermanniana*. III. La *Mediomontana*. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 927 à 938

Mididi, par H. LECLERCQ ..... 938 à 940

Miel, par H. LECLERCQ ..... 940 à 941

Migne (Jacques-Paul). — I. L'œuvre de Migne. II. Vicaire, journaliste. III. Migne entrepreneur. IV. Migne éditeur. V. Les Patrologies. VI. La catastrophe de 1868. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 941 à 957

Migrantibus (De), par H. LECLERCQ 957

Migrare de..., par H. LECLERCQ ..... 958 à 960

Migration bretonne. — I. Exposé de la question. II. Sources. 1° Bretagne armoricaine. 2° Bretagne insulaire. 3° Les deux Bretagnes. III. L'Armorique au Ve siècle. 1° Les cités. 2° Les évêchés. 3° La langue. IV. Migration des Bretons en Armorique. 1° Date. 2° Les moines. 3° Le motif. 4° La méthode. 5° La répartition. 6° L'Église bretonne, par H. LECLERCQ ..... 960 à 983

Mihiel (Saint), par H. LECLERCQ 983

Milan. — I. La ville. II. *De situ urbis Mediolanensis*. III. La liste épiscopale. IV. Saint Barnabé. V. Le catalogue des premiers évêques de Milan. VI. Valeur historique de l'ancien catalogue. VII. Intégrité du catalogue. VIII. Les évêques : 1. Anatalon. 2. Caius. 3. Castricianus. 4. Calimerus. 5. Monas. 6. Miroclès. 7. Maternus. 8. Protasius. 9. Eustorgius. 10. Dionysius. 11. Auxence. 12. Aurelius. Ambrosius : *a)* La chronologie. *b)* La tombe. *c)* Bibliographie. 13. Simplicianus. 14. Venerius. 15. Marolus. 16. S. Martinianus. 17. S. Glycerius. 18. S. Lazarus. 19. S. Eusebius. 20. S. Gerontius. 21. S. Benignus. 22. S. Senator. 23. S. Theodorus. 24. Laurentius Ier. 25. Eustorgius II. 26. S. Magnus. 27. S. Datius. 28. Vitalis. 29. Auxanus. 30. Honoratus. 31. Frontus Arontius. 32. Laurentius II. 33. Constantius. 34. Deusdedit. 35. Asterius. 36. Fortis. 37. S. Johannes bonus. IX. La ville chrétienne. X. Saint-Ambroise. XI. L'autel d'or de la basilique ambrosienne. XII. Bibliographie (principalement) de la basilique ambrosienne. XIII. Saint-Aquilin. XIV. Aurona. XV. Saint-Babila. XVI. Saint-Calimère. XVII. Saint-Celse. XVIII. Saint-Étienne *in brolio*. XIX. Saint-Eustorge. XX. Saint-Genès. XXI. Saint-George *in palatio*. XXII. Saint-Hippolyte. XXIII. Saint-Jean *in concha*. XXIV. Saint-Laurent. 1. Saint-Aquilin. 2. Saint-Genès. 3. Saint-Sixte. 4. Saint-Hippolyte. XXV. Sainte-Marie-Majeure. XXVI. L'église des Saints-Nabor-et-Félix. XXVII. Saint-Nazaire. XXVIII. Saint-Satyre. XXIX. Saint-Sépulcre. XXX. Saint-Simplicien. XXXI. Sainte-Thècle. XXXII. Sainte-Valérie. XXXIII. Saint-Vincent *in prato*. XXXIV. Sarcophages. XXXV. *Opus sectile marmoreum* XXXIX. Carreaux. XL. Portes. XLI. Épigraphie. XLII. Liturgie milanaise. XLIII. Manuscrits liturgiques. XLIV. Le *Comes* ambrosien, par H. LECLERCQ ..... 983 à 1102

col.

Milève. — I. Situation. II. Liste épiscopale. III. Conciles. IV. Martyres. V. Fauste de Milève, par H. LECLERCQ..... 1102 à 1106

Miliana, par H. LECLERCQ..... 1106 à 1107

Miliaresion, par H. LECLERCQ..... 1107 à 1108

Milice, voir MILITARISME.

Militarisme. — I. Aperçu historique. II. Organisation primitive. III. La légion. IV. Organisation militaire. V. Le paganisme à l'armée. VI. Le christianisme dans l'armée. VII. L'enseignement de Tertullien. VIII. L'enseignement d'Origène. IX. La répugnance au service militaire. X. Les légions *Fulminata* et *Thebeensis*. XI. Le martyre du soldat Basilide. XII. Exemples particuliers. XIII. Le martyre du conscrit Maximilien. XIV. Le martyre du centurion Marcel. XV. Le martyre du greffier militaire Cassien. XVI. Le martyre du vétéran Tipasius. XVII. Le martyre du porte-drapeau Fabius. XVIII. L'épuration de l'armée. XIX. L'adoration des empereurs. XX. Le martyre du vétéran Jules. XXI. Quelques autres martyrs. XXII. L'armée de Constantin et de Licinius. XXIII. Au IVe siècle. XXIV. Le cas de saint Martin. XXV. Sur un canon de Chalcédoine. XXVI. La doctrine fixée. XXVII. Le témoignage des inscriptions. XXVIII. Représentations figurées. XXIX. Une carrière militaire au IVe siècle. XXX. Quelques textes épigraphiques. XXXI. Bibliographie, par H. LECLERCQ. 1108 à 1181

Millénarisme. — I. Les origines. II. Les premiers temps. III. Fin du millénarisme en Orient. IV. Fin du millénarisme en Occident. V. Survivances. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ.... 1181 à 1195

Milliaire, par H. LECLERCQ..... 1195 à 1196

Millin, par H. LECLERCQ..... 1196 à 1199

Milo, voir MÉLOS.

Miltiade. — I. Le personnage. II. La tombe, par H. LECLERCQ..... 1199 à 1203

Mime, par H. LECLERCQ..... 1203 à 1205

Minerve. — I. Minerve et le Minervois. II. Le pèlerinage et la charte de 873. III. L'église *in castro*. IV. L'église *ante castrum*. V. Signification du plaid et du serment. VI. Coïncidence des signatures de l'autel et de la charte. VII. Premier emplacement de l'autel. VIII. Déplacement de l'autel. IX. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1205 à 1213

Mines, par H. LECLERCQ..... 1213 à 1225

Miniature. — I. Préambule. II. Le rôle d'Alexandrie. III. Le rôle de Byzance. IV. La miniature byzantine. V. Chronographe de 354. VI. Homère et Virgile. VII. Chronique alexandrine. VIII. Dioscoride. IX. Oppien. X. Apollonius de Citium. XI. Nicandre. XII. Cosmas Indicopleustès. XIII. Physiologus. XIV. Monuments religieux. La Bible. XV. Genèse de Vienne. XVI. Genèse de Cotton. XVII. Rouleau de Josüé. XVIII. Octateuque. XIX. Livre de Job. XX. Le psautier. XXI. Le psautier grec de Paris. XXII. Les prophètes. XXIII. Extraits bibliques. XXIV. Évangile syriaque de Rabula. XXV. Évangile syriaque de Mardin. XXVI. Évangile arménien d'Estchmiadzin. XXVII. Évangile de Rossano. XXVIII. Évangile de Sinope. XXIX. Ancien Testament syriaque. XXX. Homélies de Grégoire de Nazianze. XXXI. La miniature au VIe siècle. XXXII. Les monuments en Occident. XXXIII. La miniature. XXXIV. Les caractères. XXXV. Groupe franc. XXXVI. Groupe lombard. XXXVII. Groupe wisigothique. XXXVIII. Groupe irlandais et anglo-saxon. XXXIX. La miniature pré-carolingienne. XL. Caractères de l'époque carolingienne. XLI. Formation du milieu. XLII. Évangiles. XLIII. Psautiers. XLIV. Sacramentaires. XLV. Bibles. XLVI. Les groupes d'écoles. XLVII. Évangéliaire dit de Charlemagne, à Vienne. XLVIII. Évangéliaires de Bruxelles et d'Aix-la-Chapelle. XLIX. Évangéliaire de Gotescalc. L. Évangéliaire de Charlemagne, à Paris. LI. L'atelier de Tours. LII. Évangéliaire de Lothaire. LIII. Bible de Charles le Chauve. LIV. Sacramentaire d'Autun. LV. Évangiles de Prüm. LVI. Déclin de l'atelier de Tours. LVII. L'atelier de Reims. LVIII. Évangéliaire d'Ebbon. LIX. Psautier d'Utrecht. LX. Sacramentaire de Drogon. LXI. École franco-saxonne. LXII. École de Corbie : 1. Psautier de Charles le Chauve; 2. Livre de prières de Charles le Chauve; 3. Évangiles de Saint-Emmeran de Ratisbonne; 4. Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs; 5. Fragment de sacramentaire; 6. *Alia*. LXIII. La miniature carolingienne. LXIV. L'art d'enluminer, par H. LECLERCQ..... 1225 à 1374

Miniaturistes, par H. LECLERCQ..... 1374 à 1384

Minister Altaris, par H. LECLERCQ..... 1385 à 1386

Ministrator, par H. LECLERCQ..... 1386 à 1387

Minorque, par H. LECLERCQ..... 1387 à 1388

Minucius Félix. — I. L'*Octavius* de Minucius Félix. II. Minucius Félix et ses amis. III. L'époque de Minucius Félix. IV. Minucius a-t-il précédé ou suivi Tertullien? V. Tertullien et Minucius ont-ils eu un modèle? VI. Tertullien précéda Minucius. VII. Le cadre de l'*Octavius*. VIII. L'argumentation. IX. La portée religieuse. X. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1388 à 1412

Minuscule, voir t. IV, col. 1977, 2004, 2041.

Mirabilia urbis Romæ, par H. LECLERCQ. 1413 à 1414

Miram (en Lycaonie), par H. LECLERCQ.. 1414 à 1415

Miroirs et Miroitiers, par H. LECLERCQ. 1415 à 1431

Missale Francorum, voir t. VI, col. 524-529.

Missale Gallicanum vetus, voir t. VI, col. 529-532.

Missale Gothicum, voir t. VI, col. 532, 533, 1392, 1425.

Missel. — I. Définition, sens général. II. Les livres dont le missel est formé. III. Les divisions du missel et ses différentes parties. IV. Les plus anciens types de missel. V. Quelques autres types de missels plus récents. VI. Missels anglo-saxons et normands. VII. Missels irlandais. VIII. Le missel dans les différentes liturgies. IX. Les missels les plus célèbres. X. Quelques missels français. XI. Bibliographie, par dom F. CABROL.. 1431 à 1468

Missel romain. — I. Les sources du missel romain, livres qui sont entrés dans sa composition. II. Les diverses parties du missel romain. III. Le sacramentaire ou missel romain de saint Grégoire à Hadrien Ier (VIIe-IXe siècle) : 1° Le plus ancien missel grégorien; 2° Les deux gélasiens; 3° Le missel d'Hadrien. IV. Le missel romain du IXe au XIIIe siècle : 1° Le supplément d'Alcuin; 2° Les missels romano-gallicans du IXe-XIIIe siècle; 3° Les réformes de Grégoire VII, d'Innocent III et de leurs successeurs. V. Les missels des ordres religieux (bénédictins, chartreux, carmes, cisterciens, prémontrés, franciscains, dominicains). VI. Le missel romain du XIIe au XVI siècle. VII. Le missel de la chapelle papale (fin du XIIIe siècle). VIII. Le missel romain depuis l'invention de l'imprimerie (XVIe-XXe siècle) : 1° Le missel de 1474; 2° Le missel de Constance, 1459; 3° Le missel de saint Pie V; 4° Le missel de Clément VIII; 5° Le missel d'Urbain VIII; 6° Le missel sous leurs successeurs jusqu'à Pie XI. IX. La dernière édition du missel romain en 1920. X. Quelques missels romains plus célèbres. XI. Bibliographie, par dom F. CABROL..... 1468 à 1494

Missions chrétiennes, voir EXPANSION DU CHRISTIANISME.

Missions scientifiques et littéraires, par H. LECLERCQ..... 1495 à 1497

Missoria, par H. LECLERCQ..... 1497 à 1498

Mithriacisme. — I. Conditions morales et religieuses II. Origines du mithriacisme. III. Sources litté-

col.

raires et monumentales. IV. La légende de Mithra : 1. Naissance de Mithra. 2. Mithra et l'arbre. 3. Mithra et Sol. 4. Mithra tirant de l'arc. 5. Mithra et le taureau. V. Propagation hors de l'empire romain. VI. Propagation dans l'empire romain : 1. L'armée. 2. Le négoce. VII. Mithra et le pouvoir impérial. VIII. La doctrine des mystères. IX. La liturgie. X. Une prétendue liturgie mithriaque. XI. Le clergé, les fidèles. XII. De quelques analogies. XIII. Monuments : 1. Heddernheim. 2. Rome. XIV. Mithra dans le syncrétisme des IIIe et IVe siècles. XV. Bibliographie, par H. LECLERCQ. 1498 à 1554

Mitre, par H. LECLERCQ..... 1554 à 1557

Mixtio, voir t. VIII, au mot IMMIXTIO.

Mkalta, par H. LECLERCQ..... 1557 à 1558

Moab, par H. LECLERCQ..... 1558 à 1560

Mobilier funéraire. — I. Chez les fidèles. II. Chez les barbares. III. Les inhumations. IV. Le vêtement. V. Chronologie. VIe-IXe siècle. VI. Expansion de l'art des Goths, par H. LECLERCQ. 1560 à 1579

Mobilier liturgique. — I. Autel. II. Iconostase. III. Calice, par H. LECLERCQ..... 1579 à 1592

Modène. — I. Liste épiscopale. II. Épigraphie. III. Terre cuite. IV. Bronze. V. Manuscrits liturgiques, par H. LECLERCQ..... 1592 à 1599

Modération, par H. LECLERCQ..... 1599

Modes ecclésiastiques (musique), par H. LECLERCQ..... 1599 à 1603

Moine, Moniale, par H. LECLERCQ..... 1603 à 1613

Moine de Saint-Gall (Le). — I. Einhard. II. Le moine de Saint-Gall, par H. LECLERCQ.. 1613 à 1624

Mois. — I. Division de l'année en douze mois. II. Les noms des mois. III. La mention des mois dans l'épigraphie. IV. Le quantième du mois. V. Les travaux des mois, par H. LECLERCQ.... 1624 à 1648

Moïse. — I. Moïse dans l'art chrétien. II. Enfance et jeunesse de Moïse. III. Mariage de Moïse. IV. Vocation de Moïse. V. Sortie d'Égypte. VI. Passage de la mer Rouge. VII. L'eau potable de Mara. VIII. Miracle des cailles. IX. Miracle de la manne. X. Moïse fait jaillir l'eau du rocher. XI. Négociation et combat avec Amalec. XII. Moïse sur le Sinaï. XIII. Le retour des explorateurs de la terre promise. XIV. Mort de Moïse, par H. LECLERCQ..... 1648 à 1689

Moïse de Khoren. — I. Moïse avant 1891. II. Moïse depuis 1891. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ. ..... 1689 à 1698

Moislains, par H. LECLERCQ..... 1698 à 1701

Moissac. — I. Topographie. II. Sources : 1° Manuscrits; 2° Imprimés. III. La légende. IV. L'histoire. V. Catalogue abbatial. VI. Les abbés-chevaliers. VII. Les constructions de l'abbaye. VIII. L'église Saint-Martin. IX. Sarcophage, par H. LECLERCQ ..... 1701 à 1715

Moissonneur, par H. LECLERCQ..... 1715 à 1718

Molanus (Joannes). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1718 à 1727

Molinello, par H. LECLERCQ..... 1727 à 1737

Molinier (Auguste et Émile), par H. LECLERCQ..... 1737 à 1744

Momie, par H. LECLERCQ..... 1744 à 1752

Mommelin, par H. LECLERCQ..... 1752 à 1758

Mommole, par H. LECLERCQ..... 1758 à 1760

Mommsen (Théodore). — I. La carrière. II. L'œuvre. III. Le caractère. IV. la méthode. V. La doctrine, par H. LECLERCQ..... 1760 à 1774

Monachisme. — I. Ascétisme et cénobitisme. II. Un pré-monachisme. III. L'ascèse de Jésus-Christ. IV. L'enseignement au Ier siècle. V. L'enseignement au IIe siècle. VI. Les dissidents. VII. Tertullien. VIII. Saint Cyprien. IX. En Occident. X. En Orient : Clément d'Alexandrie. XI. Origène. XII. Les épîtres aux vierges. XIII. Saint Méthode d'Olympie. XIV. Précepte et conseils. XV. L'ébauche du cénobitisme. XVI. La « Vie » de saint Antoine. XVII. La création de saint Antoine. XVIII. Les débuts et la « Vie » de saint Pakhôme. XIX. L'œuvre de saint Pakhôme. XX. Règle de saint Pakhôme. XXI. Règle de l'ange. XXII. La fondation de saint Basile. XXIII. Règles de saint Basile. XXIV. Le monachisme en Égypte. XXV. Le monachisme oriental : 1. Topographie. 2. Derniers ascètes. 3. Quelques anachorètes. 4. Quelques reclus. 5. Quelques excentriques : *a)* les *subdivales*; *b)* les stationnaires; *c)* les stylites; *d)* les acémètes; *e)* les pasteurs; *f)* les déments; *g)* les vagabonds; *h)* les sarabaïtes; *j)* les eustathiens; *k)* les origéniens, les adamites et les apostoliques; *l)* les audiens; *m)* les euchites ou massaliens. XXVI. L'appel divin. XXVII. Le recrutement monastique. XXVIII. Moines mariés. XXIX. Moines par contrainte. XXX. Profession et vœux. XXXI. Chasteté. XXXII. Pauvreté. XXXIII. La hiérarchie monastique. XXXIV. La discipline monastique. XXXV. Le vêtement monastique. XXXVI. L'habitation monastique. XXXVII. Le monachisme occidental et la vie romaine. XXXVIII. Le monachisme en Afrique. XXXIX. La lettre CCXI de saint Augustin. XL. Règle de saint Augustin. XLI. Les premiers moines gallo-romains. XLII. Développement en Gaule. XLIII. Règle de Jean Cassien. XLIV. Règle de saint Honorat. XLV. Règles de saint Césaire d'Arles. XLVI. Règle de saint Aurélien. XLVII. Règle de saint Ferréol. XLVIII. Règle de Tarnat. XLIX. De quelques autres règles. L. Règles irlandaises : 1. Règle de saint Patrice. 2. Règle de sainte Brigit de Kildare. 3. Règle de saint Mochta. 4. Règle de saint Colman de Dromore. 5. Règle en vers de saint Albe d'Emly. 6. Règle en vers de saint Ciaran. 7. Règle de saint Brendan de Clonfert. 8. Règles de saint Columba ou Columbcille d'Hy. 9. Règle de saint Lua. 10. Règle de saint Comgall de Bangor. 11. Règle de saint Columban. 12. Règle de saint Kevin de Glendalough. 13. Règle de saint Mochuta ou Cartach de Rathin. 14. Règle de saint Molaisse ou Laserian de Leighlin. 15. Règle d'Adamnan. 16. Règle de Comman de Roscommon. 17. Règle de Maelmain de Tallaght. 18. Règle de Connac Mac Cullennain. 19. Règle des moines gris. 20. Règle de la communauté de Roscrea. 21. *Regula cujusdam patris ad monachos*. 22. *Regula cujusdam patris ad virgines*. 23. Règle du Maître. 24. Règle de saint Declan. LI. Le choix d'une règle. LII. Le monachisme occidental extra-bénédictin. LIII. Saint Benoît. LIV. Son pays et son époque. LV. Son entreprise. LVI. Sa règle : 1. Existence. 2. Date. 3. Originalité. 4. Sources. 5. Emploi de l'Écriture. 6. Plan. 7. Langue. 8. Texte. 9. Autographe. 10. Commentaires : *a)* Paul Diacre; *b)* Smaragde; *c)* Hildemar; *d)* Bernard du Mont-Cassin; *e)* Pierre Bohier; *f)* Turrecremata; *g)* Trithème; *h)* Perez; *i)* Dom Aug. Baker; *j)* Hugues Ménard; *k)* B. Haeften; *l)* Mège; *m)* Abbé de Rancé; *n)* Martène; *o)* Calmet. LVII. Sa pensée. LVIII. Physionomie des débuts : 1. Travail manuel. 2. Austérités corporelles. 3. Vêtement. 4. Horaire. 5. Aspect quotidien. LIX. Transformations intérieures. LX. La profession monastique. LXI. Les lettres dans la vie monastique. LXII. Une bibliothèque monastique au VIe-VIIe siècle. LXIII. L'apostolat monastique. LXIV. Les monastères de nonnes. LXV. Transition du monastère à l'ordre. LXVI. L'œuvre civilisatrice. LXVII. La culture littéraire et artistique. LXVIII. Cluny et sa réforme. LXIX. La branche de Cîteaux. LXX. Moines et monastères du IXe au XIIIe siècle. LXXI. Le monachisme du XIIIe au XVIe siècle. LXXII. Congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur, par H. LECLERCQ.... 1774 à 1947

Monarchianisme. — I. La doctrine de Noët. II. La doctrine de Praxéas. III. Épigone et Cléomène.

col.

IV. Le personnage de Sabellius. V. La destinée du sabellianisme. VI. La disparition du monarchianisme. VII. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 1947 à 1964

1. Monarchie carolingienne. — I. Les sources. II. Le mot « carolingien ». III. La dynastie des Carolingiens. IV. Les ancêtres de Charlemagne. 1. Arnulf. 2. Pépin de Landen. 3. Grimoald. 4. Pépin d'Héristal. 5. Austrasie et Neustrie. 6. Charles-Martel. 7. Pépin le Bref et Carloman. V. Pépin roi. Avènement ou usurpation. VI. Caractère de l'acte de 753. VII. La formule *Gratia Dei*. VIII. Sacre des rois. IX. Serment de fidélité au roi. 1. Les grands. 2. Les particuliers. 3. Les conséquences du serment. X. Transmission du pouvoir royal. XI. Le titre d'empereur. 1. Continuité de l'empire romain. 2. Alliance du roi des Francs et du pape. 3. Le roi des Francs, patrice des Romains. 4. Le roi des Francs, empereur. XII. Le palais. 1. Organisation. 2. Gouvernement de l'État par le palais. XIII. Les optimates. XIV. Le conseil du roi. XV. Les assemblées générales. 1. Le plaid militaire. 2. Le champ de Mai. 3. L'assemblée judiciaire. 4. La réunion politique. XVI. L'administration provinciale. 1. Les divisions administratives : *pagus*, *comitatus*, *ducatus*, *marca*. 2. Les comtes. 3. Les vicaires. 4. Les vicomtes. 5. Les dizainiers. XVII. De la confection des lois. 1. L'autorité législative appartient au roi. 2. Promulgation des lois. XVIII. De la justice. XIX. Impôts. XX. Service militaire. XXI. Les *missi dominici*. XXII. La renaissance carolingienne, par H. Leclercq. ..... 1964 à 2034

2. Monarchie franque. — I. L'épopée dans l'histoire. II. Chronologie des rois mérovingiens : Catalogues I, II, III, IV. 1. Clovis. 2. Thierry Ier. 3. Théodebert Ier. 4. Théodebald. 5. Clodomir. 6. Childebert Ier. 7. Clotaire Ier. 8. Caribert Ier. 9. Gontran Ier. 10. Sigebert Ier. 11. Childebert II. 12. Théodebert II. 13. Thierry II. 14. Sigebert II. 15. Chilpéric Ier. 16. Clotaire II. 17. Dagobert Ier. 18. Caribert II. 19. Sigebert III. 20. Dagobert II. 21. Childebert, fils de Grimoald. 22. Clovis II. 23. Clotaire III. 24. Childéric II. 24 *a*. Clovis, fils de Clotaire III. 25. Thierry III. 26. Clovis III. 27. Childebert III. 28. Dagobert III. 29. Chilpéric II. 30. Clotaire IV. 31. Thierry IV. 31 *a*. Interrègne. 32. Childéric III. III. La première dynastie franque. 1. Établissement. 2. Type national. 3. Traditions franques. 4. Clodion. 5. Mérovée. 6. Childéric. 7. Clovis. IV. Les successeurs de Clovis. V. Les sources. VI. Le problème franc. VII. La royauté. 1. Était-elle élective? 2. L'acte de reconnaissance. 3. La prestation du serment de fidélité. VIII. Les assemblées du peuple. IX. Existence d'une noblesse. 1. Les *leudes*. 2. L'*antrustion*. 3. Les *optimates* et les *proceres*. 4. Les *principes* ou *primates*. 5. Les *nobiles*. X. Le conseil du roi. XI. Le pouvoir législatif. XII. Étendue du pouvoir royal. XIII. Le palais. 1. Les échansons. 2. Les chambellans. 3. Les sénéchaux. 4. Les maréchaux. 5. Le porte-glaive. 6. La chapelle. 7. Les médecins. 8. Les musiciens. 9. Les poètes. 10. Les bureaux. 11. Le trésor. 12. Le costume. XIV. Le maire du palais. XV. L'administration provinciale. 1. Les comtes des cités. 2. Les ducs. 3. Les *vicarii*. 4. Les *tribuni*. 5. Les *centenarii*. 6. Les *tungini*. 7. Les *senatores*. 8. Les *judices*. 9. Assemblées délibérantes. XVI. Les impôts. XVII. Le service militaire. XVIII. L'organisation judiciaire. 1. Le tribunal du roi. 2. Le tribunal du comte. 3. Les assesseurs. 4. Autres juridictions. 5. Les profits de la justice. XIX. La procédure. 1. L'acte de citation en justice. 2. Épreuves judiciaires. 3. Le serment judiciaire. 4. Le combat judiciaire. 5. Le pénalité. 6. Le *Wergeld*. XX. Rapports avec l'Église. XXI. Les rois francs et l'épiscopat. XXII. La puissance de l'épiscopat. XXIII. L'amoindrissement des Mérovingiens. XXIV. Disparition des impôts. XXV. Disparition du pouvoir judiciaire. XXVI. Disparition du système administratif. XXVII. Apparition d'une aristocratie féodale. XXVIII. Elle s'affranchit du pouvoir royal. XXIX. Elle s'impose à lui, par H. Leclercq ..... 2034 à 2182

Monastère double, par H. Leclercq .... 2182 à 2187

Monastère-Évêché, par H. Leclercq ... 2187 à 2190

Monasticon gallicanum. — I. Le titre. II. L'auteur. III. L'entreprise. IV. Le plan. V. Les vicissitudes. VI. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 2190 à 2204

Monceau-le-Neuf, par H. Leclercq .... 2204 à 2218

Monde. — I. Aux Ve et VIe siècles. II. Aux VIIe et VIIIe siècles. III. Au IXe siècle. IV. Le système des zones. V. La mappemonde de Cosmas. VI. La mappemonde du manuscrit d'Albi. VII. La mappemonde de Béatus. VIII. La mappemonde de Madrid. IX. La mappemonde du manuscrit de Strasbourg, par H. Leclercq ..... 2218 à 2232

Monique (Sainte). — I. Thagaste. II. La jeunesse de sainte Monique. III. La mère de saint Augustin. IV. Basilique voisine de Sainte-Monique. 1. La basilique. 2. L'atrium. 3. Les inscriptions. V. Le R. P. Delattre, par H. Leclercq ..... 2232 à 2256

Monition, par H. Leclercq 2256

Monkwearmouth, par H. Leclercq ... 2256 à 2260

Monnaie, monnayage, monétaire. — I. De l'étude des monnaies et son utilité. II. Officines, marques et espèces. III. Classification des émissions monétaires. IV. Le contrôle par les monnaies. V. Les monnies constantiniennes au point de vue religieux. VI. Du culte solaire au culte chrétien. VII. Les monnaies de Maximin Daïa et de Julien. VIII. Épigraphie. IX. Les monnaies dans la Loi salique. X. Les monnaies dans la Loi ripuaire. XI. Sou d'or et sou d'argent. XII. Système monétaire des Francs. XIII. Monnaies d'or pseudo-impériales. XIV. Monnaies d'or royales. XV. L'atelier du palais. XVI. Monnaies d'or des Églises : 1. Le privilège monétaire de Corbie. 2. Liste sommaire des Églises épiscopales citées sur les monnaies. 3. Liste des divers basiliques et monastères cités sur les monnaies. XVII. Monnaies d'or des monétaires. XVIII. Le chrisme et la croix. XIX. Autres symboles. XX. Monnaies d'argent et de bronze. XXI. Période carolingienne. XXII. Classement chronologique des types. XXIII. Espèces monétaires. XXIV. Les poids et mesures de Charlemagne. XXV. Le droit de monnaie. XXVI. Les ateliers monétaires. XXVII. Un monétaire franc. XXVIII. Pièce de monnaie dans la bouche. XXIX. Incrustations de monnaies. XXX. Essai de coin monétaire, par H. Leclercq ..... 2260 à 2350

Monod (Gabriel). — I. Années de jeunesse. II. Années de formation. III. Années de probation. IV. Années de maîtrise. V. Années de professorat. VI. Années finales, par H. Leclercq ... 2351 à 2369

Monogramme. — I. Composition. II. Explication. III. Précautions pour le déchiffrement. IV. Le monogramme du Christ. V. Monogrammes de plusieurs lettres. VI. Monogrammes carrés. VII. Monogramme privé. VIII. Le monogramme EP. IX. Déchiffrement de quelques monogrammes, par H. Leclercq ..... 2339 à 2394

Mont-Athos. — I. Les visiteurs. II. Histoire de la montagne sainte. III. Monastères et skytes. IV. Archives. V. Inscriptions. VI. Manuscrits. VII. Peintures. VIII. Bibliographie, par H. Leclercq ..... 2395 à 2412

Mont-Auxois. — I. *Pro Alesia*. II. Géographie. III. Topographie. IV. Histoire. V. Éphémérides. VI. Alise pré-romaine. VII. Alise gallo-romaine. VIII. Alise chrétienne. IX. Culte de sainte Reine. X. Passion de sainte Reine. XI. Liturgie. XII. La crypte de Flavigny. XIII. Numismatique. XIV.

col.

Alise aux époques mérovingienne et carolingienne. XV. Bibliographie, par H. LECLERCQ... 2412 à 2451

1. Mont-Cassin. — I. L'histoire et la légende. II. Topographie ancienne. III. Saint Benoît et ses premiers religieux. IV. Encore l'oratoire Saint-Martin. V. La catastrophe de 580. VI. L'enlèvement des reliques. VII. La restauration de Pétronax. VIII. La basilique de Pétronax. IX. Les années qui suivirent. X. Paul Diacre. XI. Pierre Diacre. XII. La Saint-Martin de l'abbé Didier, par H. LECLERCQ. ..... 2451 à 2468

2. Mont-Cassin (Manuscrits liturgiques du), par H. LECLERCQ..... 2468 à 2484

Mont des Oliviers. — I. Le journal des fouilles. II. Les ruines. III. Vue de l'*Eléona* au IVe siècle. IV. Les témoignages sur l'*Eléona*. V. *Novus renascitur ordo*. VI. Chapelle. VII. Oratoire byzantin. VII. Église, par H. LECLERCQ..... 2484 à 2514

Montady, par H. LECLERCQ..... 2514 à 2516

Montaiglen (A. de), par H. LECLERCQ.. 2517 à 2521

Montaigu, par H. LECLERCQ..... 2521 à 2522

Montan, Lucius et leurs compagnons. — I. Le groupe. II. Le lieu. III. La date. IV. Le récit. V. L'authenticité. VI. La *Passio*. VII. Deux documents. VIII. La chronique. IX. Bibliographie, par H. LECLERCQ. ..... 2522 à 2529

Montaniste (Épigraphie), par H. LECLERCQ..... 2529 à 2544

Montataire, par H. LECLERCQ..... 2544 à 2545

Montault (Barbier de). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2545 à 2546

Montbazin, par H. LECLERCQ..... 2546 à 2547

Monte Mario, par H. LECLERCQ..... 2547 à 2552

Monte Vico, par H. LECLERCQ..... 2552 à 2553

Montelibretti, par H. LECLERCQ..... 2553

Montescourt. — I. Le cimetière. II. Balance. III. Boucles de ceintures, par H. LECLERCQ. 2553 à 2556

Monteverde. — I. La communauté juive de Rome. II. Les catacombes juives de Rome. 1. Voie de Porto, *Monteverde*; 2. Voie Appienne, *Vigna Randanini;* 3. *Vigna Pignatelli;* 4. *Vigna Cimarra;* 5. Voie Nomentane, *Villa Tortonia;* 6. Voie Labicane, *Vigna Apolloni;* 7. Additions. III. Bibliographie, par H. LECLERCQ ..... 2557 à 2608

Montfaucon (Dom Bernard de). — I. Les ascendants. II. L'enfance et la jeunesse. III. Les premiers travaux littéraires. IV. Les œuvres de saint Athanase. V. Le voyage en Italie. VI. Procureur général. VII. Le *Diarium italicum*. VIII. La *Palæographia græca*. IX. Les *thérapeutes* et la *Coisliniana*. X. Le *Saint Jean Chrysostome*. XI. L'académie des bernardins. XII. *Le cabinet d'antiquités*. XIII. *L'antiquité expliquée*. XIV. L'élection de dom de Sainte-Marthe. XV. La correspondance. XVI. Les correspondants. XVII. La *Bibliotheca bibliothecarum nova*. XVIII. La vieillesse et la mort. XIX. Le portrait. XX. Bibliographie, par H. LECLERCQ. ..... 2608 à 2672

Montluçon, par H. LECLERCQ..... 2672 à 2673

Montmartre. — I. Étymologie. II. Origines. III. Lieu du martyre. IV. Le Saint-Martyre. V. La crypte du Saint-Martyre. VI. L'église Saint-Pierre. VII. Cimetière mérovingien. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 2673 à 2691

1. Montpellier. — I. Le site et le passé. II. Sarcophage, par H. LECLERCQ..... 2691 à 2692

2. Montpellier (Manuscrits liturgiques de). — I. Bibliothèque de la ville. II. Bibliothèque de l'École de médecine, par H. LECLERCQ. 2693 à 2700

Monumenta Germaniæ historica, par H. LECLERCQ..... 2700 à 2708

Monuments de la monarchie française. — I. Du Tillet. II. Fabri de Peiresc. III. Roger de Gaignières. IV. Bernard de Montfaucon. V. Conclusion, par H. LECLERCQ..... 2708 à 2748

Monumentum, par H. LECLERCQ ..... 2748 à 2749

Monza. — I. La ville. II. L'église. III. Le palais. IV. Le trésor. V. Les présents de saint Grégoire. VI. Le papyrus de Monza. VII. Les étiquettes. VIII. Les ampoules du prêtre Jean. IX. Les ampoules de Monza. X. Les ampoules de Bobbio. XI. Les présents de Théodelinde. XII. Les présents d'Agilulfe. XIII. La croix de Bérenger. XIV. Croix pectorale. XV. Couverture d'évangéliaire. XVI. Le peigne dit de Théodelinde. XVII. La « couronne de fer ». XVIII. La châsse de la dent. XIX. La poule et les poussins. XX. Couverture en ivoire du graduel. XXI. Le diptyque de Stilicon. XXII. Le diptyque de la Muse et du Poète. XXIII. Encolpia. XXIV. Eulogie. XXV. La Bible de Monza. XXVI. Sacramentaires par H. LECLERCQ..... 2749 à 2784

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R F IMPRIMÉS.

1934. — Imprimé en France — LETOUZEY ET ANÉ, 87, boulevard Raspail, Paris

en constitution à la rel.

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ dom Fernand CABROL
ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CXXII-CXXIII. MINISTER ALTARIS - MONACHISME

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1933

Ces fascicules contiennent huit gravures hors texte

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXXII-CXXIII

MINISTER ALTARIS, par H. Leclercq, col. 1385.

MINISTRATOR, par H. Leclercq, col. 1386.

MINORQUE, par H. Leclercq, col. 1387-1388.

MINUCIUS FÉLIX. — I. L'*Octavius* de Minucius Félix. II. Minucius Félix et ses amis. III. L'époque de Minucius Félix. IV. Minucius a-t-il précédé ou suivi Tertullien? V. Tertullien et Minucius ont-ils eu un modèle? VI. Tertullien précéda Minucius. VII. Le cadre de l'*Octavius*. VIII. L'argumentation. IX. La portée religieuse. X. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1388-1412.

MINUSCULE, voir t. iv, col. 1977, 2004, 2041.

MIRABILIA URBIS ROMÆ, par H. Leclercq, col. 1413-1414.

MIRAM (en Lycaonie), par H. Leclercq, col. 1414-1415.

MIRORIS ET MIROITIERS, par H. Leclercq, col. 1415-1431.

MISSALE FRANCORUM, voir t. vi, col. 524-529.

MISSALE GALLICANUM VETUS, voir t. vi, col. 529-532.

MISSALE GOTHICUM, voir t. vi, col. 532-533, 1392-1425.

MISSEL. — I. Définition, sens général. II. Les livres dont le missel est formé. III. Les divisions du missel et ses différentes parties. IV. Les plus anciens types de missel. V. Quelques autres types de missels plus récents. VI. Missels anglo-saxons et normands. VII. Missels irlandais. VIII. Le missel dans les différentes liturgies. IX. Les missels les plus célèbres. X. Quelques missels français. XI. Bibliographie, par R^me^ F. Cabrol, col. 1431-1468.

MISSEL ROMAIN. — I. Les sources du missel romain, livres qui sont entrés dans sa composition. II. Les diverses parties du missel romain. III. Le sacramentaire ou missel romain de saint Grégoire à Hadrien Ier (viie-ixe siècle) : 1° Le plus ancien missel grégorien; 2° Les deux gélasiens; 3° Le missel d'Hadrien. IV. Le missel romain du ixe au xiiie siècle : 1° Le supplément d'Alcuin; 2° Les missels romano-gallicans du ixe-xiiie siècle; 3° Les réformes de Grégoire VII, d'Innocent III et de leurs successeurs. V. Les missels des ordres religieux (bénédictins, chartreux, carmes, cisterciens, prémontrés, franciscains, dominicains). VI. Le missel romain du xiie au xve siècle. VII. Le missel de la chapelle papale (fin du xiiie siècle). VIII. Le missel romain depuis l'invention de l'imprimerie (xvie-xxe siècle) : 1° Le missel de 1474; 2° Le missel de Constance, 1459; 3° Le missel de saint Pie V; 4° Le missel de Clément VIII; 5° Le missel d'Urbain VIII; 6° Le missel sous leurs successeurs jusqu'à Pie XI. IX. La dernière édition du missel romain en 1920. X. Quelques missels romains plus célèbres. XI. Bibliographie, par le R^me^ F. Cabrol, col. 1468-1494.

MISSIONS CHRÉTIENNES, voir t. v, col. 878, Expansion du christianisme.

MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES, par H. Leclercq, col. 1495-1497.

MISSORIA, par H. Leclercq, col. 1497-1498.

MITHRIACISME. — I. Conditions morales et religieuses. II. Origines du mithriacisme. III. Sources littéraires et monumentales. IV. La légende de Mithra : 1. Naissance de Mithra. 2. Mithra et l'arbre. 3. Mithra et Sol. 4. Mithra tirant de l'arc. 5. Mithra et le taureau. V. Propagation hors de l'empire romain. VI. Propagation dans l'empire romain : 1. L'armée. 2. Le négoce. VII. Mithra et le pouvoir impérial. VIII. La doctrine des mystères. IX. La liturgie. X. Une prétendue liturgie mithriaque. XI. Le clergé, les fidèles. XII. De quelques analogies. XIII. Monuments : 1. Heddernheim. 2. Rome. XIV. Mithra dans le syncrétisme des iiie et ive siècles. XV. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1498-1554.

MITRE, par H. Leclercq, col. 1554-1557.

MIXTIO, voir t. viii, col. 311, au mot Immixtio.

MKALTA, par H. Leclercq, col. 1557-1558.

MOAB, par H. Leclercq, col. 1558-1560.

MOBILIER FUNÉRAIRE. — I. Chez les fidèles. II. Chez les barbares. III. Les inhumations. IV. Le vêtement. V. Chronologie. vi^e^-ixe siècle. VI. Expansion de l'art des Goths, par H. Leclercq, col. 1560-1579.

MOBILIER LITURGIQUE. — I. Autel. II. Iconostase. III. Calice, par H. Leclercq, col. 1579-1592.

MODÈNE. — I. Liste épiscopale. II. Épigraphie. III. Terre cuite. IV. Bronze. V. Manuscrits liturgiques, par H. Leclercq, col. 1592-1599.

MODÉRATION, par H. Leclercq, col. 1599.

MODES ECCLÉSIASTIQUES (musique), par H. Leclercq, col. 1599-1603.

MOINE, MONIALE, par H. Leclercq, col. 1603-1613.

MOINE DE SAINT-GALL (Le). I. Einhard. II. Le moine de Saint-Gall, par H. Leclercq, col. 1613-1624.

MOIS. — I. Division de l'année en douze mois. II. Les noms des mois. III. La mention des mois dans l'épigraphie. IV. Le quantième du mois. V. Les travaux des mois, par H. Leclercq, col. 1624-1648.

MOISE. — I. Moïse dans l'art chrétien. II. Enfance et jeunesse de Moïse. III. Mariage de Moïse. IV. Vocation de Moïse. V. Sortie d'Égypte. VI. Passage de la mer Rouge. VII. L'eau potable de Mara. VIII. Miracle des cailles. IX. Miracle de la manne. X. Moïse fait jaillir l'eau du rocher. XI. Négociation et combat avec Amalec. XII. Moïse sur le Sinaï. XIII. Le retour des explorateurs de la terre promise. XIV. Mort de Moïse, par H. Leclercq, col. 1648-1689.

MOISE DE KHOREN. — I. Moïse avant 1891. II. Moïse depuis 1891. III. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1689-1698.

MOISLAINS, par H. Leclercq, col. 1698-1701.

MOISSAC. — I. Topographie. II. Sources : 1° Manuscrits; 2° Imprimés. III. La légende. IV. L'histoire. V. Catalogue abbatial. VI. Les abbés-chevaliers. VII. Les constructions de l'abbaye. VIII. L'église Saint-Martin. IX. Sarcophage, par H. Leclercq, col. 1701-1715.

MOISSONNEUR, par H. Leclercq, col. 1715-1718.

MOLANUS (Joannes). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 1718-1727.

MOLINELLO, par H. Leclercq, col. 1727-1737.

MOLINIER (Auguste et Émile), par H. Leclercq, col. 1737-1744.

MOMIE, par H. Leclercq, col. 1744-1752.

MOMMELIN, par H. Leclercq, col. 1752-1758.

MOMMOLE, par H. Leclercq, col. 1758-1760.

MOMMSEN (Théodore). — I. La carrière. II. L'œuvre. III. Le caractère. IV. La méthode. V. La doctrine, par H. Leclercq, col. 1760-1774.

MONACHISME. — I. Ascétisme et cénobitisme. II. Un pré-monachisme. III. L'ascèse de Jésus-Christ. IV. L'enseignement au i^er^ siècle. V. L'enseignement au iie siècle. VI. Les dissidents. VII. Tertullien. VIII. Saint Cyprien. IX. En Occident. X. En Orient : Clément d'Alexandrie. XI. Origène. XII. Les épîtres aux vierges. XIII. Saint Méthode d'Olympie. XIV. Précepte et conseils. XV. L'ébauche du cénobitisme. XVI. La « Vie » de saint Antoine. XVII. La création de saint Antoine. XVIII. Les débuts et la « Vie » de saint Pakhôme. XIX. L'œuvre de saint Pakhôme. XX. Règle de saint Pakhôme. XXI. Règle de l'ange. XXII. La fondation de saint Basile. XXIII. Règles de saint Basile. XXIV. Le monachisme en Égypte. XXV. Le monachisme oriental. XXVI. L'appel divin. XXVII. Le recrutement monastique. XXVIII. Moines mariés. XXIX. Moines par contrainte. XXX. Profession et vœux. XXXI. Chasteté. XXXII. Pauvreté. XXXIII. La hiérarchie monastique. XXXIV. La discipline monastique. XXXV. Le vêtement monastique. XXXVI. L'habitation monastique. XXXVII. Le monachisme occidental et la vie romaine. XXXVIII. Le monachisme en Afrique. XXXIX. La lettre ccxi de saint Augustin. XL. Règle de saint Augustin. XLI. Les premiers moines gallo-romains. XLII. Développement en Gaule. XLIII. Règle de Jean Cassien. XLIV. Règle de saint Honorat. XLV. Règles de saint Césaire d'Arles. XLVI. Règle de saint Aurélien. XLVII. Règle de saint Ferréol. XLVIII. Règle de Tarnat. XLIX. De quelques autres règles. L. Règles irlandaises. LI. Le choix d'une règle. LII. Le monachisme occidental extra-bénédictin. LIII. Saint Benoît. LIV. Son pays et son époque. LV. Son entreprise. LVI. Sa règle. LVII. Sa pensée. LVIII. Physionomie des débuts. LIX. Transformations intérieures. LX. La profession monastique. LXI. Les lettres dans la vie monastique. LXII. Une bibliothèque monastique au vi^e^-viie siècle. LXIII. L'apostolat monastique. LXIV. Les monastères de nonnes. LXV. Transition du monastère à l'ordre. LXVI. L'œuvre civilisatrice. LXVII. La culture littéraire et artistique. LXVIII. Cluny et sa réforme. LXIX. La branche de Cîteaux. LXX. Moines et monastères du ixe au xiiie siècle. LXXI. Le monachisme du xiiie au xvie siècle. LXXII. Congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur, par H. Leclercq, col. 1774.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

VIENNENT DE PARAITRE : FASCICULES III-IV.

DICTIONNAIRE DE SOCIOLOGIE

FAMILIALE, POLITIQUE, ECONOMIQUE SPIRITUELLE, GÉNÉRALE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. JACQUEMET

du clergé de Paris

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION. — Le *Dictionnaire de Sociologie* paraît par fascicules in-4° de 256 col., contenant la matière d'un vol. in-8° de 500 pages (1 000 000 de lettres environ). La vente par fascicule est réservée aux souscripteurs. — Le prix du fascicule est de 30 francs. Pour les souscripteurs le prix est réduit à 20 francs net (port en plus), payable à la réception du fascicule. — Ils devront toutefois faire un versement préalable de 100 francs à valoir sur les derniers fascicules à paraître. Ce versement reste acquis aux éditeurs en cas de cessation de souscription. — En cas de retard dans le paiement, le recouvrement en est fait par la poste aux frais du souscripteur.

LISTE DES PRINCIPAUX ARTICLES DES FASCICULES III ET IV :

AME, par le R. P. MAINAGE.
AME *(en ethnologie)*.
I. **Afrique**, par le R. P. J. MAZÉ.
II. **Assyrie-Babylonie**, par P. CRUVEILHIER.
III. **Chine et Japon**, par M. RIBAUD.
IV. **Égypte**, par le R. P. E. SUYS.
V. **Hébreux**, par P. CRUVEILHIER.
VI. **Océanie**, par P. O'REILLY.
AME PRIMITIVE, par R. TROUDE.
AMÉLIORATIONS FONCIÈRES.
I. **Diverses catégories**, par E. SAVOY.
II. **Problème de la plus-value**, par Ad. TOUSSAINT.
AMENDE.
I. **Historique**, par C. LAPLATTE.
II. **Diverses catégories**, par C. LAPLATTE.
AMENDES D'ATELIER, par C. LAPLATTE.
AMENDES CORPORATIVES, par C. LAPLATTE.
AMENDE HONORABLE, par C. LAPLATTE.
AMÉRIQUE, par le R. P. MAINAGE.
AMIABLE COMPOSITEUR, par C. LAPLATTE.
AMNISTIE, par C. LAPLATTE.
AMORALISME, par P. ARCHAMBAULT.
AMORTISSEMENT.
I. **En matière de dettes publiques**, par J. DENAIS.
II. **Dans les entreprises privées**, par J. DENAIS.
AMOUR, par L. DOUCY.
AMPHICTIONIE, par G. MARSOT.
AMPHIDROMIE, par G. MARSOT.
AMULETTE, par le R. P. A. GONY.
ANARCHIE, par G. WAGNER.
ANARCHISME, par LEPELLETIER.
ANARCHISTE, par G. WAGNER.
ANARCHISTES *(Répression des menées)*, par E.-H. PERREAU.
ANCÊTRES *(Culte des)*.
I. **Dans l'Inde**, par M. RIBAUD.
II. **En Chine**, par M. RIBAUD.
III. **Au Japon**, par M. RIBAUD.
IV. **Ses résultats**, par M. RIBAUD.
V. **Le manisme**, par G. JACQUEMET.
ANCIENS *(Gouvernement des)*, par P. O'REILLY.
ANCIENS *(Anciens d'en haut, anciens des jours)*, par G. MARSOT.
ANCIEN RÉGIME, par E. JARRY.
ANIMAUX, par G. JACQUEMET.
ANIMAUX *(Culte des)*.
I. **En Afrique**, par J. MAZÉ.
II. **En Assyrie-Babylonie**, par P. CRUVEILHIER.
III. **En Égypte**, par E. SUYS.
IV. **Chez les Hébreux**, par P. CRUVEILHIER.
V. **Aux Indes**, par DUBOIS.
VI. **Au Japon**, par M. RIBAUD.
VII. **En Océanie**, par P. O'REILLY.
ANIMISME, par G. MARSOT.
ANNEXION, par G. MARSOT.
ANNULATION, par F. HÉBRARD et S. ANDRÉADES.
ANNULATION DE MARIAGE, par E. JOMBART.
ANORMAUX.
I. **Définition**, par M. ROUVROY.
II. **Législation française en faveur des anormaux**, par M. CARITÉ.
III. **État des œuvres et établissements s'occupant des enfants**, par M. CARITÉ.
ANTHROPOLOGIE, par G. MARSOT.
ANTHROPOPHAGIE.
I. **Anthropophagie et préhistoire**, par G. WAGNER.
II. **Anthropophagie actuelle**, par R. TROUDE.
ANTICHRÈSE, par C. LAPLATTE.
ANTICLÉRICALISME, par E. MANGIN.
ANTICLÉRICALISME LAICISÉ, par G. WAGNER.
ANTIMILITARISME, par G. MARSOT.
ANTISÉMITISME, par M. SIGURET.
APANAGE, par And. STRAUSS.
APOSTOLAT SOCIAL, par F. LESAGE et G. JACQUEMET.
APPEL, par C. LAPLATTE.
APPEL COMME D'ABUS, par A. BRIDE.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

HISTOIRE DU DÉCLIN ET DE LA CHUTE
DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

LA PROPAGANDE RÉVOLUTIONNAIRE

par dom H. LECLERCQ

Beau volume in-8° raisin de 670 pages. Prix : **50** francs.

Comme les volumes qui l'ont précédé, celui-ci nous apporte le fruit d'une prodigieuse lecture ordonnée avec cette clarté et cette méthode auxquelles l'auteur nous a habitués dans ses différents travaux; mérite plus rare encore de nos jours, celui d'une présentation toujours vive, d'une langue qui semble se jouer de la difficulté lorsqu'il s'agit d'éviter le touffu et le fatigant en des matières particulièrement techniques, comme les finances et l'administration. Cette prose limpide repose sur le soubassement d'érudition le plus massif qu'on puisse admirer. La quantité de mémoires, de brochures, de pamphlets, de journaux dépouillés, utilisés, cités, avec telles précisions qui témoignent d'une lecture personnelle, est faite pour confondre et pour convaincre. Nulle part dom Leclercq ne se laisse enliser dans cette masse de documents consultés, d'un pas toujours alerte et sûr il progresse avec aisance, allant à son but et ne le perdant pas de vue. Écrivain pittoresque, plaisant ou dramatique selon les besoins de l'heure et la qualité du récit, on le sent qui domine véritablement son sujet et auprès de ceux qui ont une idée de l'étendue et de la complexité de ce sujet l'éloge a son prix. A lire ce volume et les trois qui l'ont précédé — nous ne disons rien de l'*Histoire de la Régence* — on s'aperçoit qu'on acquiert une somme prodigieuse de faits nouveaux que d'autres ont négligés s'ils ne les ont pas ignorés. Il m'est difficile de faire un choix parmi tant de pages attachantes, tant de chapitres gonflés de récits originaux par leur matière et par leur rédaction. Parmi d'autres nous signalerons l'exposé (si sacrifié par l'immense majorité des auteurs) de la question coloniale et du drame poignant qui se joua à Saint-Domingue; puis encore le tableau plein de verve de la vie à Paris et dans les provinces pendant l'année 1790. Pendant que d'autres tirent des archives les pièces qui gardent le secret mobile de tant d'actions tragiques et entassent en d'énormes volumes les éléments d'une enquête jamais terminée, dom Leclercq tire le suc de toute cette érudition presque illisible — du moins pour les profanes — et leur apprend (comme aussi à quelques autres) la conclusion historique à en tirer. Les chapitres consacrés aux clubs ont été remarqués, celui qui nous introduit dans les clubs de femmes est un des plus instructifs et on peut y remarquer un portrait inoubliable de Théroigne de Méricourt. Certains morceaux font penser à des pièces d'anthologie.

Politique intérieure (ch. I, V, VII, XII), politique coloniale (ch. II, III), politique étrangère (ch. IV, X), politique financière (ch. IV, XI), aucun aspect de la situation générale n'est passé sous silence et l'organisation des clubs (ch. XIII à XVI) nous fait voir sous quelle impulsion le passé tombe pièce à pièce (ch. VI), renonce à la lutte (ch. VIII) et fait place à une société nouvelle. On ne saurait que louer l'auteur d'avoir, dans ce volume, comme dans ceux qui l'ont précédé, montré simultanément le progrès des idées et des méthodes révolutionnaires en province (ch. XVIII, XIX), comme à Paris (ch. XVII). Ajoutons qu'une table très complète rend facile le recours aux noms propres d'individus et de localités.

Th. de N.

Pour paraître en 1934.

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE

(JUILLET 1790 — JUIN 1791)

Un volume in-8° de 600 pages environ.

Imprimé en France. — LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI. — 1933.

En consultation à la Réserve

DICTIONNAIRE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE ET DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ dom Fernand CABROL
ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CXXIV-CXXV. MONACHISME - MONNAIE

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1934

Ces fascicules contiennent deux gravures hors texte

H°V
6695

MONACHISME. — I. Ascétisme et cénobitisme. II. Un pré-monachisme. III. L'ascèse de Jésus-Christ. IV. L'enseignement au Ier siècle. V. L'enseignement au IIe siècle. VI. Les dissidents. VII. Tertullien. VIII. Saint Cyprien. IX. En Occident. X. En Orient : Clément d'Alexandrie. XI. Origène. XII. Les épîtres aux vierges. XIII. Saint Méthode d'Olympie. XIV. Précepte et conseils. XV. L'ébauche du cénobitisme. XVI. La « Vie » de saint Antoine. XVII. La création de saint Antoine. XVIII. Les débuts et la « Vie » de saint Pakhôme. XIX. L'œuvre de saint Pakhôme. XX. Règle de saint Pakhôme. XXI. Règle de l'ange. XXII. La fondation de saint Basile. XXIII. Règles de saint Basile. XXIV. Le monachisme en Égypte. XXV. Le monachisme oriental. XXVI. L'appel divin. XXVII. Le recrutement monastique. XXVIII. Moines mariés. XXIX. Moines par contrainte. XXX. Profession et vœux. XXXI. Chasteté. XXXII. Pauvreté. XXXIII. La hiérarchie monastique. XXXIV. La discipline monastique. XXXV. Le vêtement monastique. XXXVI. L'habitation monastique. XXXVII. Le monachisme occidental et la vie romaine. XXXVIII. Le monachisme en Afrique. XXXIX. La lettre CCXI de saint Augustin. XL. Règle de saint Augustin. XLI. Les premiers moines gallo-romains. XLII. Développement en Gaule. XLIII. Règle de Jean Cassien. XLIV. Règle de saint Honorat. XLV. Règle de saint Césaire d'Arles. XLVI. Règle de saint Aurélien. XLVII. Règle de saint Ferréol. XLVIII. Règle de Tarnat. XLIX. De quelques autres règles. L. Règles irlandaises. LI. Le choix d'une règle. LII. Le monachisme occidental extra-bénédictin. LIII. Saint Benoît. LIV. Son pays et son époque. LV. Son entreprise. LVI. Sa règle. LVII. Sa pensée. LVIII. Physionomie des débuts. LIX. Transformations intérieures. LX. La profession monastique. LXI. Les lettres dans la vie monastique. LXII. Une bibliothèque monastique au VIe-VIIe siècle. LXIII. L'apostolat monastique. LXIV. Les monastères de nonnes. LXV. Transition du monastère à l'ordre. LXVI. L'œuvre civilisatrice. LXVII. La culture littéraire et artistique. LXVIII. Cluny et sa réforme. LXIX. La branche de Cîteaux. LXX. Moines et monastères du IXe au XIIIe siècle. LXXI. Le monachisme du XIIIe au XVIe siècle. LXXII. Congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur, par H. LECLERCQ, col. 1774-1947.

MONARCHIANISME. — I. La doctrine de Noët. II. La doctrine de Praxéas. III. Épigone et Cléomène. IV. Le personnage de Sabellius. V. La destinée du sabellianisme. VI. La disparition du monarchianisme. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1947-1964.

1. MONARCHIE CAROLINGIENNE. — I. Les sources. II. Le mot « carolingien ». III. La dynastie des Carolingiens. IV. Les ancêtres de Charlemagne. 1. Arnulf. 2. Pépin de Landen. 3. Grimoald. 4. Pépin d'Héristal. 5. Austrasie et Neustrie. 6. Charles-Martel. 7. Pépin le Bref et Carloman. V. Pépin roi. Avènement ou usurpation. VI. Caractère de l'acte de 753. VII. La formule *Gratia Dei*. VIII. Sacre des rois. IX. Serment de fidélité au roi. 1. Les grands. 2. Les particuliers. 3. Les conséquences du serment. X. Transmission du pouvoir royal. XI. Le titre d'empereur. 1. Continuité de l'empire romain. 2. Alliance du roi des Francs et du pape. 3. Le roi des Francs, patrice des Romains. 4. Le roi des Francs, empereur. XII. Le palais. 1. Organisation. 2. Gouvernement de l'État par le palais. XIII. Les optimates. XIV. Le conseil du roi. XV. Les assemblées générales. 1. Le plaid militaire. 2. Le champ de Mai. 3. L'assemblée judiciaire. 4. La réunion politique. XVI. L'administration provinciale. 1. Les divisions administratives : *pagus*, *comitatus*, *ducatus*, *marca*. 2. Les comtes. 3. Les vicaires. 4. Les vicomtes. 5. Les dizainiers. XVII. De la confection des lois. 1. L'autorité législative appartient au roi. 2. Promulgation des lois. XVIII. De la justice. XIX. Impôts. XX. Service militaire. XXI. Les *missi dominici*. XXII. La renaissance carolingienne, par H. LECLERCQ, col. 1964-2034.

2. MONARCHIE FRANQUE. — I. L'épopée dans l'histoire. II. Chronologie des rois mérovingiens : Catalogues I, II, III, IV. 1. Clovis. 2. Thierry Ier. 3. Théodebert Ier. 4. Théodebald. 5. Clodomir. 6. Childebert Ier. 7. Clotaire Ier. 8. Caribert Ier. 9. Gontran Ier. 10. Sigebert Ier. 11. Childebert II. 12. Théodebert II. 13. Thierry II. 14. Sigebert II. 15. Chilpéric Ier. 16. Clotaire II. 17. Dagobert Ier. 18. Caribert II. 19. Sigebert III. 20. Dagobert II. 21. Childebert, fils de Grimoald. 22. Clovis II. 23. Clotaire III. 24. Childéric II. 24 *a*. Clovis, fils de Clotaire III. 25. Thierry III. 26. Clovis III. 27. Childebert III. 28. Dagobert III. 29. Chilpéric II. 30. Clotaire IV. 31. Thierry IV. 31 *a*. Interrègne. 32. Childéric III. III. La première dynastie franque. 1. Établissement. 2. Type national. 3. Traditions franques. 4. Clodion. 5. Mérovée. 6. Childéric. 7. Clovis. IV. Les successeurs de Clovis. V. Les sources. VI. Le problème franc. VII. La royauté. 1. Était-elle élective? 2. L'acte de reconnaissance. 3. La prestation du serment de fidélité. VIII. Les assemblées du peuple. IX. Existence d'une noblesse. 1. Les *leudes*. 2. L'*antrustion*. 3. Les *optimates* et les *proceres*. 4. Les *principes* ou *primates*. 5. Les *nobiles*. X. Le conseil du roi. XI. Le pouvoir législatif. XII. Étendue du pouvoir royal. XIII. Le palais. 1. Les échansons. 2. Les chambellans. 3. Les sénéchaux. 4. Les maréchaux. 5. Le porte-glaive. 6. La chapelle. 7. Les médecins. 8. Les musiciens. 9. Les poètes. 10. Les bureaux. 11. Le trésor. 12. Le costume. XIV. Le maire du palais. XV. L'administration provinciale. 1. Les comtes des cités. 2. Les ducs. 3. Les *vicarii*. 4. Les *tribuni*. 5. Les *centenarii*. 6. Les *tungini*. 7. Les *senatores*. 8. Les *judices*. 9. Assemblées délibérantes. XVI. Les impôts. XVII. Le service militaire. XVIII. L'organisation judiciaire. 1. Le tribunal du roi. 2. Le tribunal du comte. 3. Les assesseurs. 4. Autres juridictions. 5. Les profits de la justice. XIX. La procédure. 1. L'acte de citation en justice. 2. Épreuves judiciaires. 3. Le serment judiciaire. 4. Le combat judiciaire. 5. La pénalité. 6. Le *Wergeld*. XX. Rapports avec l'Église. XXI. Les rois francs et l'épiscopat. XXII. La puissance de l'épiscopat. XXIII. L'amoindrissement des Mérovingiens. XXIV. Disparition des impôts. XXV. Disparition du pouvoir judiciaire. XXVI. Disparition du système administratif. XXVII. Apparition d'une aristocratie féodale. XXVIII. Elle s'affranchit du pouvoir royal. XXIX. Elle s'impose à lui, par H. LECLERCQ, col. 2034-2182.

MONASTÈRE DOUBLE, par H. LECLERCQ, col. 2182-2187.

MONASTÈRE-ÉVÊCHÉ, par H. LECLERCQ, col. 2187-2190.

MONASTICON GALLICANUM. — I. Le titre. II. L'auteur. III. L'entreprise. IV. Le plan. V. Les vicissitudes. VI. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2190-2204.

MONCEAU-LE-NEUF, par H. LECLERCQ, col. 2204-2218.

MONDE. — I. Aux Ve et VIe siècles. II. Aux VIIe et VIIIe siècles. III. Au IXe siècle. IV. Le système des zones. V. La mappemonde de Cosmas. VI. La mappemonde du manuscrit d'Albi. VII. La mappemonde de Béatus. VIII. La mappemonde de Madrid. IX. La mappemonde du manuscrit de Strasbourg, par H. LECLERCQ, col. 2218-2232.

MONIQUE (Sainte). — I. Thagaste. II. La jeunesse de sainte Monique. III. La mère de saint Augustin. IV. Basilique voisine de Sainte-Monique. 1. La basilique. 2. L'atrium. 3. Les inscriptions. V. Le R. P. Delattre, par H. LECLERCQ, col. 2232-2256.

MONITION, par H. LECLERCQ, col. 2256.

MONKWEARMOUTH, par H. LECLERCQ, col. 2256-2260.

MONNAIE, MONNAYAGE, MONÉTAIRE. — I. De l'étude des monnaies et son utilité. II. Officines, marques et espèces. III. Classification des émissions monétaires. IV. Le contrôle par les monnaies. V. Les monnaies constantiniennes au point de vue religieux. VI. Du culte solaire au culte chrétien. VII. Les monnaies de Maximin Daïa et de Julien. VIII. Épigraphie. IX. Les monnaies dans la Loi salique. X. Les monnaies dans la Loi ripuaire. XI. Sou d'or et sou d'argent. XII. Système monétaire des Francs. XIII. Monnaies d'or pseudo-impériales. XIV. Monnaies d'or royales. XV. L'atelier du palais. XVI. Monnaies d'or des Églises : 1. Le privilège monétaire de Corbie. 2. Liste sommaire des Églises épiscopales citées sur les monnaies. 3. Liste des divers basiliques et monastères cités sur les monnaies. XVII. Monnaies d'or des monétaires. XVIII. Le chrisme et la croix. XIX. Autres symboles. XX. Monnaies d'argent et de bronze. XXI. Période carolingienne. XXII. Classement chronologique des types. XXIII. Espèces monétaires. XXIV. Les poids et mesures de Charlemagne. XXV. Le droit de monnaie. XXVI. Les ateliers monétaires. XXVII. Un monétaire franc. XXVIII. Pièce de monnaie dans la bouche. XXIX. Incrustations de monnaies. XXX. Essai de coin monétaire, par H. LECLERCQ, col. 2260-2350.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

EN COURS DE PUBLICATION : **18 volumes parus.**

HISTOIRE DES CONCILES

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

Mgr Ch.-Jos. HEFELE

Évêque de Rottenbourg

et **S. Ém. le card. HERGENRÖTHER**

Traduction nouvelle augmentée de notes critiques et bibliographiques

PAR **dom H. LECLERCQ**

CONTINUÉE DU CONCILE DE TRENTE A NOS JOURS PAR PLUSIEURS COLLABORATEURS

12 tomes en 24 forts volumes in-8° raisin de 600 pages environ.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

L'*Histoire des Conciles* paraît par volumes in-8° raisin de 600 pages environ, au prix de 40 francs, payable dans la quinzaine qui suit la réception.

Les volumes ne sont pas vendus séparément.

VIENT DE PARAITRE : **Histoire du Concile de Trente,** par P. RICHARD, 2 vol. in-8°. **100 frs**

(Premier prix Thérouanne en 1932)

M. Delarc avait publié une traduction souvent incorrecte des sept premiers volumes de la 1re édition allemande. Cette traduction, malgré ses défauts et ses lacunes, avait été assez rapidement épuisée et, depuis longtemps, on ne la trouvait que difficilement et à un prix élevé.

Les travailleurs, trop nombreux encore, qui ne connaissent pas l'allemand, se trouvaient donc privés de cet ouvrage indispensable pour l'étude de l'histoire de l'Église. Sollicités de différents côtés pour publier une nouvelle traduction, nous avons tenu à la présenter au public avec des améliorations telles qu'on puisse la regarder comme une nouvelle édition.

Tout d'abord, la traduction, faite sur la 2e édition allemande, profite de toutes les retouches et de toutes les additions qui lui ont été faites par Mgr Hefele et par le Dr Knöpfler. La traduction de M. Delarc ne contient pas les tomes VIII et IX publiés par le cardinal Hergenröther.

Non content d'en donner une traduction exacte et précise, il a voulu mettre le lecteur au courant des travaux les plus récents au moyen de notes nombreuses et d'appendices (plus de 3 000 pages d'additions) qui en font en réalité une 3e édition.

La Bibliographie a été complétée principalement par les publications françaises récentes. Tous les renvois aux Pères sont faits sur les *Patrologies* de Migne, et, pour les textes publiés depuis cette époque, d'après les éditions les plus critiques ou les plus récentes.

Pour faciliter les recherches, nous avons adopté les mêmes divisions que l'édition originale. Les tomes se correspondent, et nous indiquons en marge les pages de la 2e édition allemande. Chaque tome a sa table des matières. Le dernier volume contiendra, en outre, une table générale des matières, très détaillée, qui permettra de se retrouver facilement au milieu de ce travail monumental.

De plus, nous continuerons la publication jusqu'au concile du Vatican inclusivement.

Ainsi traduite, complétée et continuée, notre édition de l'*Histoire des Conciles* se présente comme un ouvrage susceptible de rendre service et à l'Église et à la science. Aussi les encouragements ne nous ont pas manqué.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

LE DÉCLIN ET LA CHUTE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

LA PROPAGANDE RÉVOLUTIONNAIRE

par dom H. LECLERCQ

Beau volume in-8° raisin de 670 pages. Prix : **50** francs.

L'auteur tient la promesse faite il y a dix ans de donner une *Histoire du déclin et de la chute de la monarchie française;* elle arrive à son septième volume et celui qui vient de paraître contient une période de six mois d'histoire, de juillet à décembre 1790. C'est la même méthode de travail critique et de goût littéraire qui a mérité aux volumes précédents, à deux reprises, les approbations les plus précieuses au jugement des historiens : le prix Thiers et le grand prix Gobert, décernés par l'Académie française.

Au lendemain de la Fédération on pouvait espérer, de bonne foi, un apaisement des esprits, c'est le contraire qui se produit. Chacun apporte une ardeur plus grande et un acharnement nouveau à faire triompher ses idées. Les colonies n'échappent pas plus que la métropole à cette effervescence qui aboutit toujours à la violence sanglante. La magistrature succombe sous les coups que lui porte la Constituante. L'émigration s'obstine à déserter la lutte, là où elle est encore possible, pour aller au delà des frontières combiner une intervention qui la conduira à la catastrophe. Dans les villes, dans les campagnes, les clubs organisent le désordre et ne sont que trop bien obéis.

Voici en quels termes élogieux M. G. Lenôtre, de l'Académie française, a présenté ce volume :

« Si la renommée n'était pas incorrigiblement capricieuse dans la répartition de ses faveurs, elle aurait accordé tout au moins un satisfecit à un brave homme nommé Claude Dansart, qui méritait, à coup sûr, un petit bout de célébrité.

« Dansart était, en 1789, un pauvre maître de pension du quartier des Mathurins; soit qu'il poussât jusqu'à la passion le goût de la pédagogie, soit qu'il s'attristât sincèrement du peu d'entrain des gens du peuple pour la Révolution naissante et de leur indifférence sous la pluie de motions, de discours et de décrets que déversaient à jets continus ces messieurs de l'Assemblée nationale, il imagina de réunir, le soir, les artisans et les commères de son quartier, afin de leur donner connaissance de ces graves nouveautés et de leur en inculquer l'excellence. Il faut croire que les Parisiens de cette époque étaient fort à court de distractions gratuites ou bien désireux de s'instruire, car Dansart trouva tout de suite un public : dans un réfectoire du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, des petits bourgeois, des boutiquiers, des marchands de fruits et de légumes amenaient, le dimanche après souper, leurs femmes et leurs enfants, afin d'écouter la lecture de longs rapports sur la contribution foncière, l'organisation de l'impôt ou du pouvoir judiciaire, la liquidation de la dette publique ou la réforme des Parlements.

« Dès les premiers jours de février 1790, ces séances ont lieu régulièrement et avec un succès grandissant que ne suffit pas à justifier la sévérité du programme : Dansart lit et commente les décrets récents, les meilleurs articles des journaux patriotes; il annonce les événements heureux et met en garde les bons citoyens contre les dangers qui menacent la liberté; puis il donne la parole à ceux des assistants qui croient avoir à dire quelque chose d'utile au bien de la patrie; de sorte que, « à ces leçons émanées d'esprits simples, l'âme reçoit une nourriture « salutaire en ce lieu si souvent témoin de la gourmandise des moines ». D'ailleurs, tout se passe dans une quasi-obscurité, car, pour tout luminaire, en ce vaste réfectoire, Dansart « tire chaque fois un bout de chandelle de sa « poche avec un briquet et de l'amadou »; certain soir, la lumière étant sur le point de manquer « plusieurs « personnes se cotisent pour faire l'emplette d'une autre chandelle, ce qui permet de prolonger la séance jusqu'à « dix heures ».

« L'assistance comprenait d'ordinaire « beaucoup de femmes », dit un contemporain. Serait-il téméraire d'insinuer que cette pénombre, favorable aux rencontres discrètes, constituait pour les soirées Dansart un élément de réussite plus efficace que la lecture des décrets et les paraphrases de l'industrieux impresario? On possède, en effet, plusieurs spécimens de son éloquence; il prend le ton ému et familial lorsqu'il parle de la *Société paternelle* (ainsi désigne-t-il son club). « Vous y verrez, dit-il, des frères, vous y verrez des sœurs de tout âge et de tout état « qui sont unis ensemble étroitement par des nœuds indissolubles et les plus beaux de l'amour de la patrie. » Mais sa manière devient plus imagée quand il aborde les grands sujets : « Nous touchons à l'heureux port, grâce au « divin pilote qui, vous et nous, nous a conduits pour ainsi dire par la main dans une île qui nous promet tous les « bonheurs possibles... » Après plusieurs mois d'obscure prospérité, le club de Dansart rivalisait avec son puissant voisin le club des Jacobins...

« Nous trouvons cette figure épisodique dans un important ouvrage publié par dom H. Leclercq qui poursuit, dans un infatigable labeur, sa belle *Histoire du déclin et de la chute de la monarchie française.* Après les récits des journées d'octobre 1789, de la Fédération de 1790, il nous donne aujourd'hui une magistrale étude sur la *Propagande révolutionnaire;* il y a là des tableaux de la vie parisienne dans la Révolution foisonnante, qui témoignent d'une prodigieuse érudition; l'auteur a voulu tout lire de ce fatras de brochures, de pamphlets, de libelles aux titres aguichants. On excusera la Petite Histoire si, dans cette opulente moisson, elle ne glane que ce modeste épi... »

G. LENÔTRE, *de l'Académie française.*

Imprimé en France. — LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI. — 1933.

En souscription à la revue

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ dom Fernand CABROL
ABBÉ DE FARNBOROUGH

et de dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS DE PLUSIEURS COLLABORATEURS

FASC. CXXVI-CXXVII. MONNAIE - MONZA

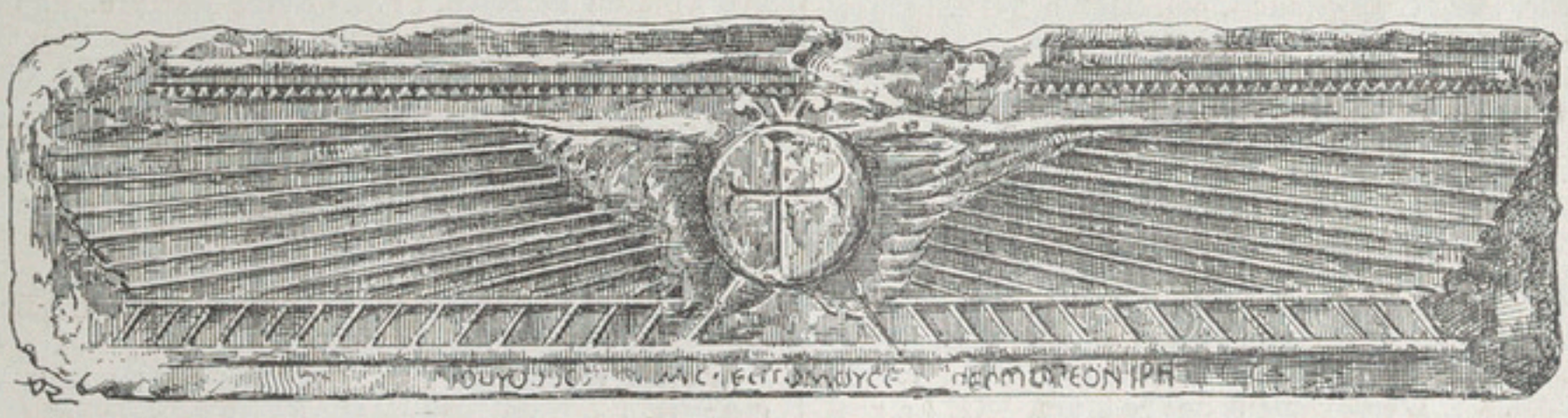

PARIS-VI
LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ
87, BOULEVARD RASPAIL, 87

1934

Ces fascicules contiennent une gravure hors texte

4° V
6695

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES CXXVI-CXXVII.

MONNAIE, MONNAYAGE, MONÉTAIRE. — I. de l'étude des monnaies et son utilité. II. Officines, marques et espèces. III. Classification des émissions monétaires. IV. Le contrôle par les monnaies. V. Les monnaies constantiniennes au point de vue religieux. VI. Du culte solaire au culte chrétien. VII. Les monnaies de Maximin Daïa et de Julien. VIII. Épigraphie. IX. Les monnaies dans la Loi salique. X. Les monnaies dans la Loi ripuaire. XI. Sou d'or et sou d'argent. XII. Système monétaire des Francs. XIII. Monnaies d'or pseudo-impériales. XIV. Monnaies d'or royales. XV. L'atelier du palais. XVI. Monnaies d'or des Églises : 1. Le privilège monétaire de Corbie. 2. Liste sommaire des Églises épiscopales citées sur les monnaies. 3. Liste des divers basiliques et monastères cités sur les monnaies. XVII. Monnaies d'or des monétaires. XVIII. Le chrisme et la croix. XIX. Autres symboles. XX. Monnaies d'argent et de bronze. XXI. Période carolingienne. XXII. Classement chronologique des types. XXIII. Espèces monétaires. XXIV. Les poids et mesures de Charlemagne. XXV. Le droit de monnaie. XXVI. Les ateliers monétaires. XXVII. Un monétaire franc. XXVIII. Pièce de monnaie dans la bouche. XXIX. Incrustations de monnaies. XXX. Essai de coin monétaire, par H. Leclercq, col. 2260 à 2350.

MONOD (Gabriel). — I. Années de jeunesse. II. Années de formation. III. Années de probation. IV. Années de maîtrise. V. Années de professorat. VI. Années finales, par H. Leclercq, col. 2251 à 2269.

MONOGRAMME. — I. Composition. II. Explication. III. Précautions pour le déchiffrement. IV. Le monogramme du Christ. V. Monogrammes de plusieurs lettres. VI. Monogrammes carrés. VII. Monogramme privé. VIII. Le monogramme EP. IX. Déchiffrement de quelques monogrammes, par H. Leclercq, col. 2269 à 2394.

MONT-ATHOS. — I. Les visiteurs. II. Histoire de la montagne sainte. III. Monastères et skytes. IV. Archives. V. Inscriptions. VI. Manuscrits. VII. Peintures. VIII. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 2395 à 2412.

MONT-AUXOIS. — I. *Pro Alesia*. II. Géographie. III. Topographie. IV. Histoire. V. Éphémérides. VI. Alise pré-romaine. VII. Alise gallo-romaine. VIII. Alise chrétienne. IX. Le culte de sainte Reine. X. Passion de sainte Reine. XI. La liturgie. XII. La crypte de Flavigny. XIII. Numismatique. XIV. Alise aux époques mérovingienne et carolingienne. XV. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 2412 à 2451.

1. MONT-CASSIN. — I. L'histoire et la légende. II. Topographie ancienne. III. Saint Benoît et ses premiers religieux. IV. Encore l'oratoire Saint-Martin. V. La catastrophe de 580. VI. L'enlèvement des reliques. VII. La restauration de Pétronax. VIII. La basilique de Pétronax. IX. Les années qui suivirent. X. Paul Diacre. XI. Pierre Diacre. XII. La Saint-Martin de l'abbé Didier, par H. Leclercq, col. 2451 à 2468.

2. MONT-CASSIN (Manuscrits liturgiques du), par H. Leclercq, col. 2468 à 2484.

MONT DES OLIVIERS. — I. Le journal des fouilles. II. Les ruines. III. Vue de l'*Eléona* au IVe siècle. IV. Les témoignages sur l'*Eléona*. V. *Novus renascitur ordo*. VI. Chapelle. VII. Oratoire byzantin. VIII. Église, par H. Leclercq, col. 2484 à 2514.

MONTADY, par H. Leclercq, col. 2514 à 2516.

MONTAIGLON (A. de), par H. Leclercq, col. 2517 à 2521.

MONTAIGU, par H. Leclercq, col. 2521 à 2522.

MONTAN, LUCIUS ET LEURS COMPAGNONS. — I. Le groupe. II. Le lieu. III. La date. IV. Le récit. V. L'authenticité. VI. La *Passio*. VII. Deux documents. VIII. La chronique. IX. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 2522 à 2529.

MONTANISTE (Épigraphie), par H. Leclercq, col. 2529 à 2544.

MONTATAIRE, par H. Leclercq, col. 2544 à 2545.

MONTAULT (Barbier de). — I. Biographie. II. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 2545 à 2546.

MONTBAZIN, par H. Leclercq, col. 2546 à 2547.

MONTE MARIO, par H. Leclercq, col. 2547 à 2552.

MONTE VICO, par H. Leclercq, col. 2552 à 2553.

MONTELIBRETTI, par H. Leclercq, col. 2553.

MONTESCOURT. — I. Le cimetière. II. Balance. III. Boucles de ceintures, par H. Leclercq, col. 2553 à 2556.

MONTEVERDE. — I. La communauté juive de Rome. II. Les catacombes juives à Rome : 1. Voie le Porto, *Monteverde*. 2. Voie Appienne, *Vigna Randanini*. 3. *Vigna Pignatelli*. 4. *Vigna Cimarra*. 5. Voie Nomentane, *Villa Tortonia;* 6. Voie Labicane, *Vigna Apolloni;* 7. Additions. III. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 2557 à 2608.

MONTFAUCON (Bernard de). — I. Les ascendants. II. L'enfance et la jeunesse. III. Les premiers travaux littéraires. IV. Les œuvres de saint Athanase. V. Le voyage en Italie. VI. Procureur général. VII. Le *Diarium italicum*. VIII. La *Palæographia græca*. IX. Les *thérapeutes* et la *Coisliniana;* X. Le *Saint Jean Chrysostome*. XI. L'académie des bernardins. XII. *Le cabinet d'antiquités*. XIII. *L'antiquité expliquée*. XIV. L'élection de dom de Sainte-Marthe. XV. La correspondance. XVI. Les correspondants. XVII. La *Bibliotheca bibliothecarum nova*. XVIII. La vieillesse et la mort. XIX. Le portrait. XX. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 2608 à 2672.

MONTLUÇON, par H. Leclercq, col. 2672 à 2673.

MONTMARTRE. — I. Étymologie. II. Origines. III. Lieu du martyre. IV. Le Saint-Martyre. V. La crypte du Saint-Martyre. VI. L'église Saint-Pierre. VII. Cimetière mérovingien. VIII. Bibliographie, par H. Leclercq, col. 2673 à 2691.

MONTPELLIER. — I. Le site et le passé. II. Sarcophage, par H. Leclercq, col. 2691 à 2692.

MONTPELLIER (Manuscrits liturgiques de). — Bibliothèque de la ville. II. Bibliothèque de l'École de médecine, par H. Leclercq, col. 2693 à 2700.

MONUMENTA GERMANIÆ HISTORICA, par H. Leclercq, col. 2700 à 2708.

MONUMENTS DE LA MONARCHIE FRANÇAISE. — I. Du Tillet. II. Fabri de Peiresc. III. Roger de Gaignières. IV. Bernard de Montfaucon. V. Conclusion, par H. Leclercq, col. 2708 à 2748.

MONUMENTUM, par H. Leclercq, col. 2749.

MONZA. — I. La ville. II. L'église. III. Le palais. IV. Le trésor. V. Les présents de saint Grégoire. VI. Le papyrus de Monza. VII. Les étiquettes. VIII. Les ampoules du prêtre Jean. IX. Les ampoules de Monza. X. Les ampoules de Bobbio. XI. Les présents de Théodelinde. XII. Les présents d'Agilulfe. XIII. La croix de Bérenger. XIV. Croix pectorale. XV. Couverture d'évangéliaire. XVI. Le peigne dit de Théodelinde. XVII. La « couronne de fer ». XVIII. La châsse de la dent. XIX. La poule et les poussins. XX. Couverture en ivoire du graduel. XXI. Le diptyque de Stilicon. XXII. Le diptyque de la Muse et du Poète. XXIII. Encolpia. XXIV. Eulogie. XXV. La Bible de Monza. XXVI. Sacramentaires, par H. Leclercq, col. 2749 à 2784.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

INTRODUCTION AUX ÉTUDES D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE LOCALE

publiée sous la direction de Victor CARRIÈRE

Professeur à l'Institut catholique de Paris

3 volumes in-8° d'environ 600 pages. Prix : **150 fr.** franco, payables d'avance

L'organisation des études d'histoire ecclésiastique en France suppose l'existence de manuels destinés à faire connaître les sujets à traiter et les bonnes méthodes de travail. Un enseignement de ce genre, consacré aux études d'histoire locale et diocésaine, a toujours fait l'objet des préoccupations de la *Société d'histoire ecclésiastique de la France*. La publication qu'elle fait paraître aujourd'hui, sous la direction de M. Victor Carrière, se présente au public comme une synthèse des progrès réalisés, depuis un demi-siècle, dans le domaine de l'histoire ecclésiastique proprement dite.

L'ouvrage comprend trois volumes.

Le tome I est consacré aux sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France. On y indique, soit par des vues d'ensemble, soit par des détails sommaires, quels sont les matériaux encore inédits dans les principaux fonds d'archives et dans les grandes bibliothèques de Paris et de province.

Les deux autres volumes sont réservés aux travaux d'exposition historique. On ne s'y propose pas de suppléer à la préparation technique ou faire œuvre d'érudition. On voudrait seulement renseigner et guider les initiatives en leur indiquant les principales questions à traiter, par quelles disciplines y prétendre utilement et les sources à consulter. Chaque sujet, rédigé dans ce but par des spécialistes, à la manière de dissertations ou d'instructions, constitue une sorte d'examen de conscience scientifique, un travail original où l'érudition de l'auteur vient soutenir une pensée personnelle. On y examine les manières plus ou moins légitimes de grouper et d'agencer les données d'un problème, d'une question ; on motive, à l'aide d'exemples, le rejet de celles qui sont insuffisantes ou vieillottes, on leur en substitue de meilleures, on en montre le bien-fondé. Chaque instruction est précédée d'un court aperçu historique et l'on y a joint l'indication des ouvrages types, de ceux qui sont dignes d'être proposés comme modèles. Ainsi espère-t-on fixer une direction d'esprit et de travail et, peut-être, épargnera-t-on aux débutants bien des faux pas.

Vient de paraître : **TOME II**

L'HISTOIRE LOCALE A TRAVERS LES AGES

Première partie : le document. — I. Comment utiliser pour l'histoire les inscriptions chrétiennes, par M. René AIGRAIN, professeur à l'Université catholique d'Angers. — II. Conseils pour la publication des chartes, par Maurice PROU, membre de l'Institut. — III. Éléments de sigillographie ecclésiastique française, par M. Auguste COULON, conservateur adjoint aux Archives nationales. — IV. Comment doit-on publier un cartulaire ? par M. Henri STEIN, professeur à l'École des Chartes.

Deuxième partie : l'histoire diocésaine. — V. Pour refaire le *Gallia christiana*, par Antoine DEGERT, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. — VI. Des biographies épiscopales, par M. Victor CARRIÈRE, professeur à l'Institut catholique de Paris. — VII. Comment concevoir l'histoire d'un diocèse de France ? par M. Albert DUFOURCQ, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — VIII. La liturgie et les travaux d'histoire locale, par M. Michel ANDRIEU professeur à la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg.

Troisième partie : l'histoire paroissiale. — IX. Comment concevoir une monographie paroissiale, par M. Joseph GUILLAUME, archiviste paléographe. — X. Comment il ne faut pas rédiger une monographie d'église, par Auguste BRUTAILS, membre de l'Institut.

Quatrième partie : les établissements religieux. — XI. Comment rédiger l'histoire d'un monastère (abbaye ou prieuré), par M. Léon LEVILLAIN, professeur à l'École des Chartes, et M. R.-M. SAUVAGE, archiviste du Calvados. — XII. Comment composer l'histoire d'un établissement hospitalier, par M. Léon LE GRAND, conservateur honoraire aux Archives nationales. — XIII. Pour écrire l'histoire d'une congrégation religieuse, par le R. P. Paul DUDON, de la Compagnie de Jésus.

Appendice. — XIV. Les noms de lieux d'origine ecclésiastique, par M. Géraud LAVERGNE, archiviste de la Dordogne.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

Dom Henri LECLERCQ

HISTOIRE DU DÉCLIN ET DE LA CHUTE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE

HISTOIRE DE LA RÉGENCE PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XV

3 volumes in-8° raisin, LXXXVIII-535, 529 et 510 pages.. Prix : **100 fr.**

Prix Thiers de l'Académie française

LES JOURNÉES D'OCTOBRE ET LA FIN DE L'ANNÉE 1789

Un volume in-8° raisin, 456 pages . .. . Prix : **50 fr.**

Grand Prix Gobert de l'Académie française

VERS LA FÉDÉRATION (janvier-juillet 1790)

Un volume in-8° raisin, 496 pages. .. .. Prix : **50 fr.**

Grand Prix Gobert de l'Académie française

LA FÉDÉRATION (janvier-juillet 1790)

Un volume in-8° raisin, 552 pages.. .. .. Prix : **50 fr.**

Grand Prix Gobert de l'Académie française

LA PROPAGANDE REVOLUTIONNAIRE (juillet-décembre 1790)

Un volume in-8° raisin, 670 pages.. .. .. Prix : **50 fr.**

L'ÉGLISE CONSTITUTIONNELLE (juillet 1790-avril 1791)

Un volume in-8° raisin . .. . Prix : **50 fr.**

Paraîtra le 1er octobre 1934 (sous presse)

1934. — Imprimé en France. — LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, Paris-VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

Ouvrage complet.

VITÆ PAPARUM AVENIONENSIUM

HOC EST

HISTORIA PONTIFICUM ROMANORUM

QUI IN GALLIA SEDERUNT (1305-1394)

auctore **Stephano BALUZIO**

Nouvelle édition revue d'après les manuscrits et complétée par des notes critiques

par **G. MOLLAT**

Docteur ès lettres et en philosophie, professeur à l'Université de Strasbourg

4 forts volumes in-8° raisin. Prix : **250** francs.

Quiconque a étudié quelque peu le XIVe siècle, et surtout l'époque du Grand Schisme d'Occident, sait quel prix il convient d'attacher aux *Vitæ paparum Avenionensium*, publiées par Étienne Baluze, en 1693, à Paris. Ce *vade mecum* de l'historien étant devenu quasi introuvable, les éditeurs ont pensé rendre service à la science historique en réimprimant un ouvrage aussi rare. L'édition qu'ils présentent au public est une refonte complète de l'œuvre célèbre de Baluze.

Par jalousie littéraire, semble-t-il, Baluze omit délibérément de fournir les indications désirables sur les manuscrits qu'il utilisa. De même, il jugea superflu, sauf à de rares exceptions, de citer les variantes de ses leçons. Par suite, nous ne possédions aucun critère pour juger de la valeur historique de différentes Vies des papes d'Avignon.

M. G. Mollat a réussi à découvrir les manuscrits utilisés par Baluze. Poursuivant ses recherches hors de la Bibliothèque nationale de Paris qui les recélait tous, il a consulté divers manuscrits de Bavière, de Belgique, de France et d'Italie. Outre diverses améliorations apportées dans l'établissement du texte, il a décrit, enfin, dans l'Appendice au premier volume, les manuscrits compulsés, imprimé une Vie de Clément VI, empruntée à Werner de Bonn, et reproduit les facsimilés des monnaies des papes d'Avignon d'après les originaux.

Baluze fit suivre de notes abondantes et précieuses le texte des chroniques auxquelles il emprunta ses *Vitæ*. Ces notes ont été publiées dans le deuxième volume.

Le troisième et le quatrième volumes de la présente édition reproduisent donc le second tome des *Vitæ*. Là, encore, on peut constater des différences notables avec la première édition. Le texte a été établi d'après les manuscrits ou les documents d'archives. On peut ainsi constater que Baluze, suivant en cela l'exemple de ses contemporains, a restitué souvent des textes sans prévenir le lecteur. On doit lui adresser un reproche plus grave : c'est de n'avoir pas su dater la correspondance de Clément V et de Philippe le Bel, et d'avoir rendu quasi inintelligible la marche du procès des Templiers. Victime d'une erreur qui lui est commune avec la plupart des érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle, Baluze compta les années du pontificat de Clément V à partir de l'élection — 5 juin 1305 — et non à partir du couronnement du pape, qui eut lieu, à Lyon, le 14 novembre suivant. D'autres fois, le grand érudit a été trompé par les copies qu'on lui adressait ou les formulaires dont il disposait, comme le fait s'est produit pour certaines lettres de Clément VI.

On voit combien la nouvelle édition des *Vitæ paparum Avenionensium* diffère de son aînée. Elle l'a supplantée même complètement.

ÉTUDE CRITIQUE

sur les VITÆ PAPARUM AVENIONENSIUM

par **G. MOLLAT**

Élève diplômé de l'École pratique des Hautes-Études, professeur à l'Université de Strasbourg

in-8° de 126 pages. Prix : 15 francs.

Complément nécessaire de la nouvelle édition de BALUZE

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

EN COURS DE PUBLICATION : **18 volumes parus.**

HISTOIRE DES CONCILES

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

Mgr Ch.-Jos. HEFELE

Évêque de Rottenbourg

et **S. Ém. le card. HERGENRÖTHER**

Traduction nouvelle augmentée de notes critiques et bibliographiques

PAR **dom H. LECLERCQ**

CONTINUÉE DU CONCILE DE TRENTE A NOS JOURS PAR PLUSIEURS COLLABORATEURS

12 tomes en 24 forts volumes in-8° raisin de 600 pages environ.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

L'*Histoire des Conciles* paraît par volumes in-8° raisin de 600 pages environ, au prix de 40 francs, payable dans la quinzaine qui suit la réception.

Les volumes ne sont pas vendus séparément.

M. Delarc avait publié une traduction souvent incorrecte des sept premiers volumes de la 1re édition allemande. Cette traduction, malgré ses défauts et ses lacunes, avait été assez rapidement épuisée et, depuis longtemps, on ne la trouvait que difficilement et à un prix élevé.

Les travailleurs, trop nombreux encore, qui ne connaissent pas l'allemand, se trouvaient donc privés de cet ouvrage indispensable pour l'étude de l'histoire de l'Église. Sollicités de différents côtés pour publier une nouvelle traduction, nous avons tenu à la présenter au public avec des améliorations telles qu'on puisse la regarder comme une nouvelle édition.

Tout d'abord, la traduction, faite sur la 2e édition allemande, profite de toutes les retouches et de toutes les additions qui lui ont été faites par Mgr Hefele et par le Dr Knöpfler. La traduction de M. Delarc ne contient pas les tomes VIII et IX publiés par le cardinal Hergenröther.

Non content d'en donner une traduction exacte et précise, il a voulu mettre le lecteur au courant des travaux les plus récents au moyen de notes nombreuses et d'appendices (plus de 3 000 pages d'additions) qui en font en réalité une 3e édition.

La Bibliographie a été complétée principalement par les publications françaises récentes. Tous les renvois aux Pères sont faits sur les *Patrologies* de Migne, et, pour les textes publiés depuis cette époque, d'après les éditions les plus critiques ou les plus récentes.

Pour faciliter les recherches, nous avons adopté les mêmes divisions que l'édition originale. Les tomes se correspondent, et nous indiquons en marge les pages de la 2e édition allemande. Chaque tome a sa table des matières. Le dernier volume contiendra, en outre, une table générale des matières, très détaillée, qui permettra de se retrouver facilement au milieu de ce travail monumental.

De plus, nous continuerons la publication jusqu'au concile du Vatican inclusivement.

Ainsi traduite, complétée et continuée, notre édition de l'*Histoire des Conciles* se présente comme un ouvrage susceptible de rendre service et à l'Église et à la science. Aussi les encouragements ne nous ont pas manqué.

VIENT DE PARAITRE : **Tome IX, Le Concile de Trente**, par P. RICHARD, docteur ès lettres.

1932. — Imprimé en France — LETOUZEY ET ANÉ, 87, boulevard Raspail, Paris

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7502 01775770 1